





Two Volumes
in four

1st edition

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monſieur BAYLE.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.

A—B.



A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCXCVII.
AVEC PRIVILEGE.

PRIVILEGIE.

De Staten van Holland ende West-Vriesland, doen te weten: *Alzoo Ons vertoond is by Reinier Leers, Boekverkooper tot Rotterdam, dat hy Suppliant bezig was, met seer swaare kosten, te drukken zeker Boek, genaemt* Dictionaire Historique & Critique, *in twee Deelen, in folio, ende beducht was, dat lichtelijk eenige baatzoekende ende quaatwillige menschen, uit wangunst ofte anderzints, tot zijn Suppliants groote schade en nadeel, 't zelve Boek mochten nadrucken, zoo versochte hy Suppliant in alle onderdanigheid, dat Wy hem Suppliant geliefden te begunstigen met een speciaal Octroy ofte Privilegie, omme geduurende den tijd van vijftien eerstkomende jaren, het bovengemelte Boek, alleenlijk met seclusie van allen anderen in zoodanigen formaat en talen te mogen drucken, als hy Suppliant goetvinden zoude, met verbod dat niemant anders buiten hem Suppliant zoude vermogen het voorsz. Boek in 't geheel, ten deele, ofte in eenigerhande maniere binnen deze onzen Lande van Holland ende West-Vriesland te drucken, nadrucken, doen drucken, ofte verkoopen, ofte elders gedrukt zijnde, binnen deze onzen Lande te brengen, verkoopen, verruilen, ofte anderzints te beneficeren, op zekere groote pœnen by de overtreders te verbeuren:* ZOO IS'T, *dat Wy de zake en 't verzoek voorsz. overgemerkt hebbende, ende genegen wezende ter bede van den Suppliant, uit Onze rechte wetenschap, Souveraine magt ende authoriteit, den Suppliant geconsenteert, geaccordeert, ende geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren, ende octroyeeren den zelven by dezen, dat hy geduurende den tijd van vijftien eerstkomende ende achter-een-volgende jaren, het voorsz. Boek geintituleert* Dictionaire Historique & Critique, *in twee deelen in folio, mits dat Pierre Bayle in den voorsz. titul zich stelle voor Auteur van het voorsz. Werk, binnen den voornoemden Onzen Lande alleen zal mogen drucken, doen drucken, uit geven, ende verkoopen; verbiedende daarom allen ende een ygelijken het zelve Boek in 't geheel, ofte deel naar te drucken, ofte elders nagedrukt binnen den zelven Onzen Lande te brengen, uit te geven, ofte te verkoopen, op verbeurte van alle de naargedrukte, ingebrachte ofte verkochte Exemplaren, ende een boete van drie honderd gulden daar en boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den Officier die de calange doen zal, een derdepart voor den Armen der plaatse daar het casus voorvallen zal, ende het resteerende derdepart voor den Suppliant,*

pliant, alles in dien verstande, dat Wy den Suppliant met dezen Onzen Octroye alleen willende gratificeren tot verhoedinge van zijne schade door het nadrucken van het voorsz. Boek, daar door in geenen deelen verstaan den inhoude van dien te autoriseeren ofte te avoüeeren, ende veel min het zelve onder Onze protectie ende beschherminge eenig meerder credit, aanzien ofte reputatie te geven, nemaar den Suppliant, in cas daar inne iets onbehoorlijks zoude influeeren, alle het zelve tot zijnen laste zal gehouden wezen te verantwoorden: Tot dien einde wel expresselijk begeerende, dat by aldien hy dezen Onzen Octroye voor het zelve Boek zal willen stellen, daar van geen geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zal mogen maken, nemaar gehouden zal wezen het selve Octroy in't geheel, ende zonder eenige omissie daar voor te drucken of te doen drucken: Ende dat gehouden zal wezen, een Exemplaar van het voorsz. Boek, gebonden ende wel geconditioneert, te brengen in de Bibliotheek van Onze Universiteit tot Leiden, ende daar van behoorlijk te doen blijken: alles op pœne van het effect van dien te verliezen. Ende ten einde den Suppliant dezen Onzen Consente ende Octroye moge genieten als naar behooren, lasten Wy allen ende een ygelijk die't aangaan mag, dat zy den Suppliant van den inhoude van dezen doen, laten, ende gedoogen, rustelijk, vredelijk ende volkomentlijk genieten ende gebruiken, cesseerende alle belet ter contrarie. Gedaan in den Hage, onder Onzen grooten Zegele hier aan doen hangen, den dertienden October in't jaar onzes Heeren ende Zaligmakers een duizend zes honderd ses-entnegentig.

A. HEINSIUS, vt.

Ter ordonnantie van de Staten,

SIMON VAN BEAUMONT.

PREFACE.

PREFACE.



J'*Aurois mille choses à representer dans cette Preface; mais comme je ne le saurois faire sans une longueur excessive, qui rebuteroit d'abord les Lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même, que de ne pas menager leur delicatesse. Je me borne donc à cinq ou six points.*

*Je declare premierement que cet Ouvrage n'est point celui que j'avois promis dans le Projet d'un Dictionaire Critique, que je publiai l'an 1692. L'objection que j'avois le mieux prevenuë & refutée, est celle à quoi l'on s'est attaché le plus, pour condamner le plan que je voulois suivre: & peut-être y a-t-il eu bien des Lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne, que parce qu'ils remarquoient que je m'étois fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de se roidir contre le goût general; & puis que tout le monde a jugé que presque toutes les fautes dont j'ai fait mention dans les articles du Projet, importent peu au public, l'ordre a voulu que j'abandonnasse mon entreprise. C'étoit un Dictionaire de fautes que j'avois dessein de faire: la perfection d'un tel Ouvrage demande que toutes les fautes, petites & grandes, y soient marquées; car ce seroit sans doute une perfection dans un Dictionaire de Geographie & dans une Carte, si tous les bourgs & tous les villages y étoient marquez. Puis donc que la meilleure maniere d'executer mon Projet, eût été la plus exposée aux murmures du public, car elle eût multiplié les observations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du dessein; j'ai dû croire que veu le goût qui est à la mode, il y avoit dans le plan même de mon entreprise un vice réel, que l'execution n'auroit jamais pu guerir. Si je conteste quelque chose à ceux qui ont dit, que la plupart des erreurs que j'ai censurées ne sont point de consequence, c'est qu'ils suposent qu'elles n'étoient pas toutes de cette nature, & moi je soutiens qu'il n'y en avoit aucune qui fût importante; & qu'encore que generalement parlant elles ressemblassent à celles qui ont été observées par les * grans Critiques, elles ne pouvoient rien contribuer au bien public. Ce n'est pas de là que dependent les destinées du genre humain. Un recit plein de la plus crasse ignorance, est aussi propre que l'exactitude historique à remuer les passions. Que dix mille personnes très-ignorantes vous entendent dire en chaire, que † la mere de Coriolan obtint de lui, ce que* ni le sacré College des Cardinaux, ni le Pape même qui étoient allez au devant de lui, n'avoient jamais pu obtenir, *vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la Ste. Vierge, que si vous n'avanciez pas une bevuë. Ditez leur,* ‡ Quoi Chretiens! vous ne serez pas touchez de voir nôtre Sauveur JESUS-CHRIST à l'arbre de la Croix, tout meurtri de coups, & l'Empereur Pompée fut bien ému de compassion, lors qu'il vit les élephans de Pyrrhus percez de fleches; *vous ferez autant d'effet que si vous disiez de Pompée une chose très-veritable. Il est donc certain que la decouverte des ⊥ erreurs n'est importante ou utile ni à la prosperité de l'Etat, ni à celle des particuliers. Or voici de quelle maniere j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai divisé ma composition en deux parties: l'une est purement historique; un narré*

I. Pourquoi on n'a pas fait cet Ouvrage selon le plan que l'on avoit publié en 1692.

* *Examinez les remarques de Scaliger sur la Chronique d'Eusebe, vous trouverez que ses corrections se reduisent à un tems, un lieu, un nom d'homme &c pris pour d'autres.*

† On *assûre dans le Recueil des bons contes & des bons mots, imprimé l'an 1693. pag. 123. de l'édit. de Hollande, que cela a été actuellement prêché.*

‡ On *assûre dans le* Furetieriana, *pag.* 127. *de l'édition de Bruxelles, que Furetiere entendit prêcher cela en Flandre.*

⊥ *On parle des erreurs de fait, & on excepte celles de religion. A l'égard des autres on ne pretend pas exclure toute exception.*

 succinct

succinct des faits : l'autre est un grand commentaire, un mêlange de preuves & de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, & quelquefois même une tirade de reflexions philosophiques : en un mot assez de varieté pour pouvoir croire, que par un endroit ou par un autre chaque espèce de Lecteur trouvera ce qui l'accommode.

Cette nouvelle œconomie a renversé toutes les mesures que j'avois prises : la plupart des materiaux que j'avois prêts ne m'ont plus servi de rien ; il a falu travailler sur nouveaux frais. Ma principale vuë avoit été de marquer les fautes de Mr. Moreri, & celles de tous les autres Dictionaires qui sont semblables au sien. En cherchant les preuves necessaires à montrer ces fautes, & à les rectifier, j'avois trouvé que plusieurs Auteurs anciens & modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme Mr. Moreri s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la Mythologie, & les familles Romaines, que dans l'Histoire moderne, j'avois principalement fait des recueils sur les Dieux & sur les Heros du Paganisme, & sur les grans hommes de l'ancienne Rome. L'Ouvrage que je me proposois de publier, eût contenu une infinité d'articles semblables à l'Achille, au Balbus, & aux Cassius de mon Projet. Tous ces vastes recueils me sont devenus inutiles ; car j'ai apris que ces matieres ne plaisoient qu'à très-peu de gens, & qu'on laisseroit moisir dans les magasins du Libraire un volume in folio, *qui rouleroit presque tout sur de tels sujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis ; on ne trouvera dans mes deux volumes que peu d'articles de cette nature ; & peut-être ne les y trouveroit-on pas, s'ils n'eussent été tout dressez avant que j'eusse conu bien certainement le goût des Lecteurs.*

II. Raisons qui ont fait que cet Ouvrage n'a pu être composé en peu de tems.

*Voilà l'une des raisons qui ont retardé la publication de cet Ouvrage. Bien d'autres en ont causé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui se trouve deja dans les autres Dictionaires, ou d'éviter pour le moins le plus qu'il seroit possible, la repetition des faits qu'ils ont raportez. Je me privois par là de tous les materiaux les plus faciles à rassembler, & à mettre en œuvre. Rien n'est plus commode pour les Auteurs d'un Dictionaire historique, que de parler ou des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois, ou des Cardinaux, ou des Peres de l'Eglise, ou des Conciles, ou des Heretiques, ou des grands Seigneurs, ou des villes, & des Provinces, &c. C'est donc un très-grand desavantage que de s'interdire ces matieres-là, comme on le doit faire à tout moment, lors qu'on se propose de fuir les articles qui se lisent dans le Dictionaire de Moreri. Si vous voulez donner les mêmes articles que l'on y trouve, il faut se borner aux choses qui y ont été omises. La peine de les separer des autres, dans les originaux que vous consultez, n'est pas petite ; mais celle de les lier ensemble après les vuides qui s'y rencontrent, lors qu'on les a detachées de ce que Moreri raporte, est beaucoup plus grande. Nonobstant toutes ces difficultez j'étois resolu à donner l'article de la plupart des personnes mentionnées dans la Bible ; mais j'apris bientôt qu'on imprimoit à Lion un Dictionaire * tout particulier sur ces matieres. Le party qui restoit à prendre étoit le recueil de ce qui a été dit par les Rabins touchant ces personnes ; mais ayant su qu'on imprimoit à Paris la Bibliotheque Orientale de feu Mr. d'Herbelot, je † cessai de travailler à de tels recueils. Nonobstant les mêmes difficultez, j'eusse composé les articles qui se raportent à l'Histoire Ecclesiastique, si je n'eusse consideré que Mr. du Pin donnoit aux Lecteurs de Dictionaire tout ce qu'ils pouvoient desirer. Son*

* *Il est intitulé*, Le Dictionaire de la Bible. *C'est un* in folio, *fait par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie, & imprimé l'an* 1693.

† *J'avois dejà fait l'article d'Adam, d'Eve, de Cain, d'Abel, d'Abraham, &c. que je donne dans cet Ouvrage.*

Son Ouvrage est propre & pour les Savans, & pour ceux qui ne le sont pas. Les éditions de Hollande le font courir par toute la terre: tous les curieux l'achetent, & l'étudient. J'eusse donc été blâmable de parler des choses qui s'y rencontrent: faut-il faire acheter deux fois les mêmes histoires? J'ai donc mieux aimé m'abstenir d'une matiere si feconde, & si aisée à trouver, que de redire ce que l'on pouvoit aprendre plus commodément ailleurs.

*Je me suis vu resserré par d'autres endroits. A peine cet Ouvrage étoit commencé, que j'ouïs dire que l'on imprimoit à Londres une traduction Angloise * du Dictionaire de Moreri, avec une infinité d'additions; & qu'on travailloit en Hollande à un ample supplément de ce même Dictionaire. Dès lors je me crus obligé à ne plus parler des hommes illustres de la Grand' Bretagne: je jugeai que de l'édition Angloise ils passeroient tous dans le supplément de Hollande, & qu'ainsi l'on acheteroit deux fois la même chose, si je n'y mettois bon ordre en me privant d'une matiere aussi feconde que celle-là, & aussi propre à faire honneur à un Dictionaire. La même raison a fait que je discontinuai la recherche des † hommes illustres qui ont fleuri dans les Provinces Unies, & que j'ai très-peu parlé de ce qui concerne ou l'Histoire, ou la Geographie de cet Etat. Je compris sans peine que le supplément de Hollande traiteroit de toutes ces choses amplement & exactement. Je compris aussi qu'on y narreroit avec beaucoup d'étenduë, ce qui s'est fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces histoires modernes. D'autre côté j'ouïs dire, qu'on alloit donner à Paris une nouvelle édition de Mr. Moreri fort augmentée. Cela me fit prendre le party de suprimer beaucoup de choses, & d'arrêter mes recherches sur plusieurs sujets, que je n'eusse pu traiter qu'imparfaitement, en comparaison de ce que nous en pourroient aprendre ceux qui travailloient à cette nouvelle édition. Ils sont sur les lieux, & à portée de consulter les Bibliotheques mortes, & les Bibliotheques vivantes. Il faut donc leur laisser toute entiere cette occupation, & ne leur pas faire le chagrin d'effleurer une matiere qui sera luë avec plus d'empressement, si elle paroît dans tout son lustre par leur moyen, avant que d'autres l'entament.*

** Elle a paru, si je ne me trompe, l'an 1695.*

† On n'a parlé que de quelques-uns, dont on avoit déjà en main ou les Vies, ou les Oraisons funebres.

Mais outre ces nouvelles éditions, & ces nouveaux supplémens du Dictionaire de Moreri, il y a eu d'autres choses qui m'ont mis fort à l'étroit. Mr. Chappuzeau travaille depuis long tems à un Dictionaire historique. On ‡ peut être très-certain qu'on y trouvera parmi une infinité d'autres matieres, ce qui regarde la situation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, & ce qui concerne les Maisons royales, & la genealogie des grans Seigneurs. Vous y trouverez en particulier avec beaucoup d'étenduë, tous les Electeurs, tous les Princes, & tous les Comtes de l'Empire; leurs alliances, leurs interêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là les païs du Nord, & le reste de l'Europe Protestante. J'ai donc cru qu'il faloit que je me tusse sur ces grans sujets, afin de n'exposer pas les Lecteurs à la fâcheuse necessité d'acheter deux fois les mêmes choses. Je me suis vu même gêné à l'égard des hommes savans du XVI. siecle, car je savois que Mr. Teissier faisoit imprimer ┴ avec de nouvelles additions, les Commentaires qu'il a ramassez si curieusement sur les éloges tirez de Mr. de Thou. Je craignois toûjours en parlant de ces Savans, que les faits que j'en dirois ne fussent les mêmes que ceux de Mr. Teissier, & cette pensée m'a souvent determiné à suprimer mes recueils.

‡ Voyez le plan qu'il publia de son Dictionaire l'an 1694.

┴ Cette 2. édition a paru l'an 1696.

Je ne fais point tout ce long detail, afin de fournir à mes amis la matiere d'une apologie, contre ceux qui mepriseront mon Dictionaire, & qui diront, Faloit-il faire traîner si long tems la composition d'un tel Ouvrage? On en pardonneroit les defauts, si l'Auteur n'eût mis que peu de mois à le composer; mais un si petit effet d'un si long travail ne merite point de grace. On ne suporte que la lenteur * qui fait produire un chef-d'œuvre. *Mes amis pourroient repondre, que les Ecrivains les plus diligens auroient de la peine à grossir leur compilation avec plus de promtitude, s'ils s'interdisoient les matieres les plus abondantes, & les plus aisées, ce qu'ils savent que d'autres ont compilé, & ce qu'ils prevoyent que d'autres compileront. Mais je ne souhaite point qu'en ma faveur on allegue ces excuses. Ce que j'ai dit ne tend qu'à resoudre les questions que l'on pourra faire*, pourquoi il manque tant de grans sujets dans mon livre; pourquoi l'on y trouve tant de sujets inconus, tant de noms obscurs; pourquoi tant de secheresse à certains égards, tant de profusion à certains autres? S'est-on assez meconu, pour pretendre de pouvoir faire ce que Pline † a trouvé si difficile? &c. *Soit renvoyé au detail que je donne ci-dessus: on y verra la solution de tous ces doutes.*

J'avouë de bonne foi que les Auteurs laborieux & diligens auront lieu de me regarder comme un Ecrivain peu actif. J'ai mis plus de ‡ quatre années à la composition de ces deux volumes. D'ailleurs ils sont parsemez de longs passages qui ne m'ont dû rien coûter: rien de ce que je dis de mon chef ne sent un Auteur qui retouche son travail, & qui châtie la licence de ses premieres pensées, & du premier arrangement de ses paroles. Qu'on juge donc que je suis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela est vrai; j'en ai de la honte, & j'en serois beaucoup plus confus, si je ne savois qu'une santé fort souvent interrompuë, & qui me demande beaucoup de menagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit executer à des Auteurs bien robustes, & qui aiment le travail. Je sai d'ailleurs que la servitude de citer ⸸ à laquelle je me suis assujetti, fait perdre beaucoup de tems; & que la disette prodigieuse des livres qui m'étoient fort necessaires, accrochoit ma plume cent fois le jour. Il faudroit pour un Ouvrage comme celui-ci la plus nombreuse Bibliotheque qui ait jamais été dressée; au lieu de cela j'ai très-peu de livres β. L'oserai-je confesser? le style est une autre cause de ma lenteur: il est assez negligé; il n'est pas exemt de termes impropres, & qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes; je l'avouë, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en recompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses γ plus fatigantes. Les plus grans maîtres, les plus illustres sujets de l'Academie Françoise se dispensent de ces scrupules, & nous n'avons guere que trois ou quatre Ecrivains qui n'en soient point gueris. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au dessus de ces vetilles qui font perdre beaucoup de tems, & qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs & naturels de l'expression, quand on la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouër ce pesant joug, qu'au cas qu'on rimprime ce Dictionaire, mon principal soin sera très-assûrément de rectifier selon les loix rigoureuses de nôtre Grammaire, toutes les fautes de langage qui sont demeurées dans cette édition. Il en est resté un très-grand nombre; car pendant la premiere année de mon travail je m'attachois beaucoup moins à ces scrupules: ainsi l'on trouvera des articles repandus dans tout l'Ouvrage qui choquent les regles superstitieuses dont

* Diu parturit leæna catulum, sed leonem.

† Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem. *Plin. in Præfat. nat. Hist.*

‡ *J'ai commencé cet Ouvrage au mois de Juillet 1692. & l'ai achevé au mois d'Octobre 1695.*

⸸ *Je cite les pages, lors même que je renvoye à d'autres endroits de mon Dictionaire.*

β *On m'en a prêté quelques-uns fort obligeamment; j'en ai beaucoup de reconnoissance, & je mettrois ici volontiers le nom & l'éloge de ceux qui ont eu cette bonté, si je ne craignois de blesser leur modestie.*

γ *Comme d'éviter les équivoques, les vers, & l'emploi dans la même periode d'un* on, *d'un* il, *de* pour, *de* dans *&c. avec diferens raports: de faire qu'un* il *au commencement d'une periode se raporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la precedente &c.*

dont j'ai parlé : ils furent faits en ce tems-là, & je n'ai pas eu le tems de les reformer quand il a falu les donner à l'Imprimeur. On pourra trouver de semblables fautes par tout l'Ouvrage, soit qu'attentif à quelque autre chose je ne les aye pas remarquées en corrigeant les épreuves, soit que les Imprimeurs n'ayent pas pu m'accorder le tems qui m'eût été necessaire pour raccommoder ce qui ne me plaisoit pas. Les bons avertissemens que m'a donnez MONSIEUR DRELINCOURT†, *& ses corrections justes & fines que j'ai eu soin de marquer aux marges de mon exemplaire, me seront d'une utilité infinie en revoyant cette édition.*

Voilà ce que j'avois à representer à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionaire m'ait coûté un si long tems. Mais il ne faut pas que je neglige ceux qui pourroient croire que je me suis trop hâté. Il y a plusieurs personnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux si gros volumes in folio. *Bien des Auteurs n'achevent un petit livre que dans un an, soit qu'ils traitent comme des pensées, & comme des expressions de rebut, tout ce qu'ils produisent sans une longue meditation ; soit qu'ils ayent des affaires qui les arrachent souvent de leur cabinet ; soit qu'une paresse naturelle, ou une obeïssance trop scrupuleuse au precepte qu'ils ont apris au College,* Interpone tuis interdum gaudia curis, *les engagent à de frequentes interruptions de leur travail. Ces Messieurs-là se previennent aisément contre un Ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de tems ; & ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, si cent feuilles d'impression n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'apliqueront sans doute le* canis festinans cæcos edit catulos, *& ils se confirmeront dans leur prejugé par la lecture du detail qu'ils auront vu ci-dessus. Ils rabattront du travail donné aux choses tout le tems que j'ai donné à couper les* vers, & à l'unité des relatifs. Ils savent que c'est un soin long & penible, & qu'il n'y a rien qui demande plus de patience qu'un bon tissu de citations. Ils ne croiront pas que sous pretexte qu'il y a beaucoup de matieres étrangeres dans cet Ouvrage, je puisse dire que sans me hâter je l'ai fait croître en peu de tems, car, diront-ils, une juste aplication d'une infinité de passages est plus penible ‡, qu'un long attirail de raisonnemens, & de reflexions. Il faut chercher ces passages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à propos, il les faut lier avec vos propres pensées, & les uns avec les autres. Il est impossible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde, mais je les prie de ne me pas apliquer le* canis festinans *&c. avant que de m'avoir lu. La voye des prejugez est trompeuse, & s'ils veulent des prejugez favorables, je leur dirai que je me souviens aussi bien qu'eux du distique de Caton,* Interpone tuis interdum gaudia curis, *&c. mais que je m'en sers très-peu. Divertissemens, parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, & telles autres recreations, necessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait ; je n'y perds point de tems. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement delivré de plusieurs occupations qui ne m'étoient guere agreables, & j'ai eu le plus grand & le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un Auteur va loin en peu d'années ; son Ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte negligemment.*

CE QUE doivent considerer ceux qui trouveront que l'on n'a pas mis assez de tems à composer ce Dictionaire.

† *Professeur en Medecine à Leide. Voyez ce qui a été dit de son exacte connoissance de la langue Françoise pag. 994. du 1. volume. Il m'a fourni aussi plusieurs remarques d'érudition.*

* *La prose Françoise est toute pleine de vers, si l'on n'est en garde continuellement contre ce defaut.*

‡ *Voyez l'article d'Epicure. p. 1046.*

Je ne doute point que la methode que j'ai suivie en raportant les passages des Auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs passages : quelquefois

III. Eclaircissemens sur la maniere de citer que l'on a suivie.

quefois j'en donne le sens en nôtre langue, & puis je le raporte & en Grec, & en Latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans necessité? Faloit-il copier une longue citation d'un Auteur moderne que l'on trouve chez tous les Libraires? Faloit-il citer Amiot en son vieux Gaulois? Pour bien repondre à ces Critiques, je ne crois pas qu'il soit necessaire de nier que leurs objections ne soient specieuses. Je leur avouë qu'elles sont plausibles, & qu'elles m'ont tenu en balance assez long tems; mais enfin des raisons encore plus specieuses m'ont determiné au choix que j'ai fait. J'ai consideré qu'un Ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de Bibliotheque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes qui aiment les sciences, n'ont pas le moyen d'acheter des livres; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantiéme partie des volumes qu'ils achetent. Ceux qui en ont le loisir seroient bien fâchez de se lever à tout moment, pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont sous les yeux, les propres paroles des Auteurs qu'on prend pour temoins. Si l'on n'a pas l'édition citée, on se detourne pour long tems; car il n'est pas toûjours aisé de trouver dans son édition la page qu'un Auteur cite de la sienne. Ainsi pour m'accommoder aux interêts des Lecteurs qui n'ont point de livres, & aux occupations ou à la paresse de ceux qui ont des Bibliotheques, j'ai fait en sorte qu'ils vissent en même tems les faits historiques, & les preuves de ces faits, avec un assortiment de discussions & de circonstances qui ne laissât pas à moitié chemin la curiosité. Et parce qu'il s'est commis beaucoup de supercheries dans les citations des Auteurs, & que ceux qui abregent de bonne foi un passage, n'en savent pas conserver toûjours toute la force, on ne sauroit croire combien les personnes judicieuses sont devenuës defiantes. Je puis dire avec raison que c'est une espece de temerité en mille rencontres, que de croire ce qu'on attribuë aux Auteurs, lors qu'on ne raporte pas leurs propres paroles. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'esprit du Lecteur; & pour empêcher qu'il ne soupçonnât ou subreption *ou* obreption *dans mon raport, j'ai fait parler chaque temoin en sa langue naturelle; & au lieu d'imiter le Castelvetro, qui finissoit ses citations par* & cætera, *avant même qu'il eût copié l'endroit necessaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là & par la tête, & par la queuë, afin que l'on comprit mieux de quoi il étoit question, ou que l'on aprit incidemment quelque autre chose. Je sai bien que cette conduite seroit absurde dans un petit Traité de Morale, dans une piece d'éloquence, ou dans une Histoire; mais elle ne l'est point dans un Ouvrage de compilation tel que celui-ci, où l'on se propose de narrer des faits, & puis de les illustrer par des commentaires. Ces allongemens seroient blâmables, s'ils faisoient qu'au lieu d'un volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un livre à mettre à la poche ce fût un* in folio, *ou un* in quarto; *mais ne s'agissant que de voir si un tome* in folio *sera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'est pas la peine de se gêner. Qu'il n'ait que* 250. *feuilles, il n'aura pas mieux les commoditez d'un petit livre, que s'il contient* 330. *feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros livres ne sont pas faits pour être lus page par page. Ils coûteroient un peu moins s'ils n'avoient que deux cens feuilles, me dirat-on; je repons que si un Libraire se conduisoit par cette regle, il n'imprimeroit jamais un Ouvrage de plusieurs volumes, ne continssent-ils que des essences de pensées, sans aucune syllabe de trop; car ils seroient toûjours trop chers pour les personnes mal accommodées. La peine de traduire Amiot ou Vigenere en nouveau François, n'eût servi de rien; il sufit que mon Lecteur puisse entendre les faits qu'ils temoignent.*

Les

Les gens graves & rigides blâmeront sur tout les citations de Brantome, ou de Montagne, qui contiennent des actions & des reflexions trop galantes. Il faut dire un mot là-dessus. Quelques personnes de merite qui prenoient à cœur les interêts du Libraire, ont jugé qu'un aussi gros livre que ce Dictionaire, farci de passages Grecs & Latins en divers endroits, & chargé de discussions peu divertissantes, effrayeroit les Lecteurs qui n'ont point d'étude, & ennuyeroit les gens doctes; qu'il étoit donc à craindre que le debit n'en tombât bien-tôt, si l'on n'attiroit la curiosité de ceux mêmes qui n'entendent pas le Latin. On me fit comprendre qu'un Ouvrage qui n'est acheté que par les Savans, ne dedommage presque jamais celui qui l'imprime, & que s'il y a du profit à faire dans une impression, c'est lors qu'un livre peut contenter & les gens de lettres, & ceux qui ne le sont pas; qu'il faloit donc qu'en faveur de mon Libraire je raportasse quelquefois ce que les Auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matieres est semblable à la liberté qu'on prend de faire sa vie; dans quelques personnes c'est la marque d'un defaut, dans d'autres ce n'est qu'une juste confiance † en ses mœurs; & que je pouvois justement me mettre au nombre de ces derniers; qu'enfin si j'avois trop de repugnance à deferer à ces avis, je devois du moins souffrir qu'on fournît de tels memoires au Libraire, & même quelquefois des reflexions dogmatiques, qui excitassent l'attention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces remontrances, & j'ajoûtai que je n'avois point de droit de m'opposer à leurs suplémens; que j'avois laissé au Libraire une pleine autorité d'inserer, même sans me consulter, les memoires que ses correspondans & ses amis lui enverroient; & que je voudrois qu'à l'égard de tout le livre, ils voulussent faire ce qu'ils temoignoient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'est-à-dire qu'ils ajoûtassent à mes compilations, qu'ils en retranchassent, qu'ils les arrangeassent, comme ils le trouveroient bon. Il est certain que j'ai toûjours souhaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail, que le soin de compiler; j'eusse voulu que d'autres prissent la peine de donner la forme aux materiaux, d'y ajoûter, & d'y retrancher; & j'eus beaucoup de plaisir lors que les personnes dont je parle m'assûrerent, qu'elles se souviendroient de nôtre conversation. C'est à quoi je suplie mes Lecteurs de prendre garde. Quant aux reflexions philosophiques qu'on a quelquefois poussées, je ne croi pas qu'il soit necessaire d'en faire excuse; car puis qu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme, que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison, est de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi, elles semblent meriter un remerciment des Facultez de Theologie.*

ECLAIRCISSEMENT sur les citations de Brantome & semblables.

* Plerique suam ipsi vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati sunt. *Tacit. in vita Agricolæ, cap. 1.*

† *Voyez les remarques des articles* Vayer & Virgile.

Je n'ai que deux mots à dire sur une chose qui paroît très-importante. J'ai raporté les erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'est-ce pas une entreprise temeraire & presomptueuse? La reponse à cette question seroit bien longue, si je ne m'en raportois à ce que j'ai deja dit là-dessus dans mon Projet ‡. Je suplie mon Lecteur d'y avoir recours. J'ajoûterai seulement que sans sortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des fautes dans les livres des hommes illustres. On ne laisse pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vuë. Quand des Officiers subalternes, & les soldats mêmes, disent librement que leurs Generaux ont fait quelques fautes dans le cours de la campagne, ils ont quelquefois raison; mais ils ne pretendent pas être plus capables qu'eux de commander une armée: ils se reconoissent infiniment inferieurs en capacité, aussi bien qu'en rang ⊥. Voilà mon portrait. J'ajoûte encore que quand il s'agit d'un fait qui n'est pas avantageux à la memoire d'un homme, je ne m'en rens point garant, je

IV. Remarques sur la hardiesse que l'on a euë de critiquer plusieurs Auteurs.

‡ *Numero* 6.

⊥ *Consultez ce vers d'Horace,* Quum de se loquitur non ut majore reprensis. *Sat.* 10. *lib.* 1. *v.* 55.

ne

ne fais que raporter ce que d'autres disent, & je cite mes Auteurs. C'est donc à ceux-ci, & non pas à moi, que les parens doivent adresser leurs plaintes. Un Historien moderne a declaré dans une Preface, que c'est à ceux qui nous ont * prescrit les loix inviolables de l'Histoire qu'il faut s'adresser, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, si l'on en est peu satisfait; & non pas aux Historiens, qui doivent indispensablement obeïr, & dont toute la gloire qu'ils peuvent esperer consiste à bien executer leurs ordres. *Ma cause est encore plus favorable, puis que je ne suis que le copiste des Auteurs dejà imprimez. Des deux loix inviolables de l'Histoire qu'il raporte, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurois vanter de l'avoir toûjours suivie; je la crois quelquefois contraire non seulement à la prudence, mais aussi à la raison.*

Ne croyez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai; je ne garantis que mon intention, & non pas mon ignorance. Je n'avance rien γ comme vrai, lors que selon ma persuasion c'est un mensonge; mais combien y a-t-il de choses que je n'ai pas bien comprises, ou dont les idées se sont confonduës ensemble pendant la composition? Combien de fois arrive-t-il à nôtre plume de trahir nôtre pensée? Nous avons dessein d'écrire un chifre, ou le nom d'un homme, & quelquefois faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choses, nous en écrivons un autre. Ainsi je ne doute point qu'outre mes pechez d'omission qui sont infinis, il ne m'en soit échapé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux qui auront la bonté de me redresser; & si je ne m'étois pas attendu aux bons avis des Lecteurs intelligens & équitables, j'aurois gardé plusieurs années cet Ouvrage dans mon cabinet, selon le † conseil des anciens, afin de le corriger; de le rendre un peu plus digne des yeux du public: mais considerant qu'il me restoit des materiaux pour deux autres gros volumes, je me suis hâté de me produire. J'ai compris sans peine que je serois secouru plus utilement & plus à propos, quand on sauroit ce qui me manque, & en quoi je manque. J'espere qu'avec ces secours la suite de cet Ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge ‡ me le permet. Je ne voi rien à quoi il me semble que je pusse mieux employer, ni plus agreablement, le loisir dont je jouïs, loisir qui me paroît preferable ⊥ à toutes choses, & qui a toûjours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des sciences; car combien y en a-t-il qui soupirent après le tems où ils puissent assûrer:

Me β jam fata meis patiuntur ducere vitam
Auspiciis, & sponte mea componere curas?

Au reste je crois pouvoir dire avec raison, que ce à quoi je vais travailler sera plus considerable par la qualité même des materiaux, que ce que je donne aujourd'hui. Le hasard & la surprise ont eu plus de part à cela, qu'un choix raisonné. Voici comment. Je diferois le plus qu'il m'étoit possible, la composition des articles qui me paroissoient les plus curieux, & de la plus grande importance. J'esperois de jour en jour plus de matieres, & plus d'éclaircissemens, & en attendant je preparois d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les articles que je dressois ont pu occuper beaucoup de place, & de l'autre que mes recueils pour les articles que je diferois de preparer, se sont fort multipliez. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que

* Ne quid veri non audeat; ne quid falsi audeat. *Cicer.* Les paroles de Ciceron au 2. livre *de Oratore, fol. m* 74. *A*, sont, *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?*

γ *Entendez ceci de ce que j'avance de mon chef, & de la fidelité avec laquelle je raporte ce qui me semble être le sens de ceux que je cite.*

† Nonumque prematur in annum. *Horat. de arte poët.*

‡ Dum superest Lachesi quod torqueat, & pedibus me Porto meis, nullo dextram subeunte bacillo. *Juvenal. Sat.* 3. *v.* 27.

⊥ Nec Otia divitiis Arabum liberrima muto. *Horat. epist.* 7. *lib.* 1.

β *Voyez Virgile au* 4. *de l'Eneide, v.* 340.

*que l'on doit garder entre les lettres de l'Alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre tems ; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de choses sur un grand sujet, lors que j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prens plûtôt le party de n'en dire rien, que celui de l'entamer. La proportion que j'ai gardée entre les lettres de l'Alphabet, a été cause que j'ai renvoyé quelques articles d'une lettre à l'autre. Il a donc falu accorder la preference † à ces articles promis, ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoyoit a eu sa juste étenduë, avant que l'on pût dresser ceux qui devoient être fort longs. Je souhaite que mes Lecteurs songent à ceci, lors qu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines * personnes dans ce Dictionaire.*

† Notez qu'il y a quelques-uns de ces articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux volumes : on a été obligé de les renvoyer à un autre tems.

V. De quelle maniere on s'est comporté envers Moreri.

C'est ici que je dois dire de quelle maniere je me suis conduit à l'égard du Dictionaire de Mr. Moreri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passez sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son Dictionaire avec assez d'étenduë. II. Quand j'ai donné les mêmes articles que je voyois dans son Ouvrage, j'y ai été determiné ou parce qu'il en disoit peu de chose ; ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, je me trouvois en état de donner un narré complet ; ou parce que de plusieurs choses detachées & assez curieuses, je pouvois former un suplément raisonnable. Dans tous ces trois cas j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes faits que je rencontrois dans son Ouvrage. Je n'ai pas pu le faire toûjours aussi pleinement dans le second cas, que dans les deux autres ; car en abregeant une narration exacte de la vie d'un grand homme, il est necessaire de donner par ordre la suite de ses actions, & de faire des articles bien liez & en quelque façon continus. Pourroit-on faire cela en ne disant absolument rien qui eût deja été dit de cette personne ? Ainsi dans un très-petit nombre d'articles de ce caractere, il sera possible d'averer que le Dictionaire de Moreri avoit raporté quelque chose qui se trouvera mêlé parmi plusieurs faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, & que sur des points peu considerables, il n'eût pas été necessaire d'en faire ici l'observation ; & je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, & d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces : outre qu'il y a des occasions où l'on ne sauroit se trop premunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque fait qui ne me soit point conu par d'autres livres que par la compilation de Mr. Moreri, je la cite fort soigneusement. Je m'en defie beaucoup, & c'est pourquoi je n'ai rien voulu risquer sur une telle caution ; je la mets à la breche, c'est à elle à essuyer les assauts. IV. Quand je ne cite point cet Auteur, & que neanmoins je debite quelque chose qui se trouve dans son Ouvrage, c'est une preuve certaine que je l'ai puisée à une autre source. Je pourrois jurer qu'il n'y a aucune parole ni syllabe qui lui ait été volée ; je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement ; & jamais je ne m'abstiens de le citer, que lors que j'ai su les choses par des recherches aussi penibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoye le Lecteur à l'égard des faits tant soit peu considerables : il seroit absurde de se servir de renvoi pour le jour de la naissance, pour le nom de la patrie, &c. car ce renvoi tiendroit plus de place dans une page que la chose renvoyée, & depiteroit très-justement tous les Lecteurs. VI. Cette conduite n'est pas l'effet de la crainte de passer pour plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule ; car personne jusqu'ici n'a poussé l'extravagance jusques à traiter de plagiaires ceux qui raportent les évenemens qu'un autre avoit raportez, mais qui les vont prendre à la source, & n'em-

** Par exemple un Scaliger, un Saumaise, un Seldenus, &c.*

n'employent ni le tour, ni l'ordre, ni les expressions d'un autre. Il n'y a point d'aparence qu'à l'avenir personne s'avise de definir si folement le plagiat. Une definition si absurde nous conduiroit à ce dernier point de l'impertinence, c'est que le plus excellent Historien qui entreprendroit d'écrire la vie de Charles-Quint, seroit necessairement le plagiaire du plus miserable Chroniqueur qui ait ramassé des rhapsodies sur les actions de ce grand Prince. VII. J'ai mis à part dans une remarque les erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne soient pas moins considerables, ni moins frequentes dans ces articles, que dans ceux que j'ai donnez. IX. Je me suis reglé à l'édition de Lion 1688. qui est la cinquiéme & la derniere que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les éditions de Hollande sont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il faloit proportionner mes corrections à celle-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne se servent que des éditions de France, & qui encore aujourd'hui † les recherchent & les achetent preferablement à la sixiéme & à la septiéme.

Il resulte de tout cela que mon Dictionaire n'est point destiné à diminuer le debit de l'autre; & qu'au contraire il l'augmentera, & qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeunesse qui a besoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus scrupuleuse, j'ai relevé jusqu'aux plus petites fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui est des fautes qui sont ailleurs, je les ai laissées en repos, comme je l'ai deja dit. Je ne souhaite point que l'idée meprisante que cela pourra donner de son travail, diminuë la reconnoissance qui lui est duë. J'entre dans les sentimens d'Horace ‡ à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin: les premiers Auteurs des Dictionaires ont fait bien des fautes, mais ils ont rendu de grans services, & ils ont merité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. Mr. Moreri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, & qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a repandu la lumiere dans des lieux où d'autres livres ne l'auroient jamais portée, & qui n'ont pas besoin d'une connoissance exacte des circonstances. Elle continuë à la repandre de toutes parts, & avec plus de pureté, depuis les deux éditions de Hollande. Elles sont infiniment meilleures que celles de France; car elles ont été revuës par l'un des plus habiles Auteurs de ce siecle. Je parle de MONSIEUR LE CLERC, *dont toute l'Europe admire la profonde érudition, soutenuë d'un esprit juste & penetrant, & d'un jugement exquis. Il y a corrigé un nombre infini de fautes, & il y a fait de tres-belles additions; & personne n'auroit été plus propre que lui à perfectionner cet Ouvrage-là, si des occupations plus relevées & plus importantes lui avoient permis de prendre ce soin. Je ne saurois soufrir l'injuste caprice de ceux qui se plaignent des frequentes éditions du Moreri, & qui regardent les Libraires qui les procurent comme des empoisonneurs publics.*

† *Ce sont des Catholiques passionnez, qui ont ouï dire que les éditions de Hollande ont souvent reprimé le zéle de Mr. Moreri.*

‡ Hoc erat, experto frustra Varrone Atacino, Atque quibusdam aliis, melius quod scribere possem, Inventore minor: neque ego illi detrahere ausim Hærentem capiti multa cum laude coronam. *Horat. Sat* 10. *lib.* 1.

VI. Pourquoi l'Auteur met son nom à la tête de cet Ouvrage.

Ceux qui verront mon nom à la tête de ce livre, & qui sauront que pendant le cours de l'impression j'ai dit en toutes rencontres, que je ne l'y mettrois pas, meritent un petit coin dans cette Preface. Non seulement j'ai dit cela en cent occasions, mais je l'ai écrit en divers endroits; & plusieurs personnes savent que tous mes amis ont fortement combatu ma resolution, sans que les raisons innombrables que la fecondité de leur genie & leur bonté genereuse leur suggeroit, ayent rien gagné sur moi. Je ne blâme point ceux qui se nomment à

la

*la tête de leurs Ouvrages ; mais j'ai toûjours eu une antipathie ſecrette pour cela. On ne donne point raiſon des antipathies non plus que des goûts, cependant je pourrois dire que la reflexion a fortifié en moi la diſpoſition naturelle. Cette ſage indiference que l'ancienne Philoſophie a tant prêchée, m'a toûjours plu. Cet illuſtre qui travailloit plus à être honnête homme, qu'à le paroître *, toûjours en peine comment il pratiqueroit la vertu, jamais en peine s'il en ſeroit loüé, m'a ſemblé depuis long tems un très-beau modele ; & jamais cenſure ne m'a paru plus ſenſée, que celle qu'on fit à des Philoſophes qui mettoient leur nom à des Traitez où ils condamnoient le deſir des louanges. En effet pourquoi blâmez-vous ceux qui courent après la reputation, ſi vous publiez vous-même que vous condamnez cette foibleſſe ? En conſequence de ces idées rien ne m'a ſemblé plus beau, que d'étendre ſur tous les ſervices qu'on tâche de rendre au public, le même deſintereſſement qui ſe doit trouver ſelon l'Evangile dans les actes de la charité. Voilà les maximes qui me portoient à ne pas mettre mon nom à la tête de ce Dictionaire. Les mediſans ne m'en croiront point ; ils ſe perſuaderont que mes ſcrupules étoient fondez ſur le peu d'honneur que l'on aquiert en paroiſſant à la tête d'un gros Ouvrage de compilation, qu'ils apelleront* égout de recueils, rhapſodie de Copiſte, *&c. De tous les emplois, diront-ils, que l'on puiſſe avoir dans la Republique des lettres, il n'y en a point de plus mepriſable que celui des Compilateurs : ils ſont les portefaix des grans hommes. A la verité ils ne ſont pas inutiles :* Telles gens, *diſoit Scaliger* †, ſont les crocheteurs des hommes doctes qui nous amaſſent tout : cela nous ſert de beaucoup ; il faut qu'il y ait de telles gens. *Mais les metiers les plus vils ne ſont-ils pas neceſſaires ? & l'utilité qu'ils aportent les tire-t-elle de leur baſſeſſe ? Il y a donc plus de vanité que de modeſtie, à ne vouloir point paſſer pour un Auteur portefaix, & à vouloir ſortir de la claſſe de ces Ecrivains, dont les productions ſont moins un travail d'eſprit qu'un travail de corps, & qui portent leur cervelle ſur leurs épaules. Les mediſans croiront ce qu'il leur plaira ; ce n'eſt point contre eux qu'il faut raiſonner : je dirai donc ſeulement que ce n'eſt point par inconſtance, mais pour obeïr à l'autorité ſouveraine, que je fais ce que j'ai dit ſi ſouvent que je ne voulois point faire. On a trouvé à-propos pour apaiſer le diferent de quelques Libraires que je me nommaſſe. Sans cela le Sieur Reinier Leers n'eût pu obtenir le Privilege dont il avoit, à ce qu'il a cru, un beſoin indiſpenſable. J'obeïs donc aveuglement. Je n'aurois donc point à craindre le tribunal même du redoutable Caton le Cenſeur* ‡.

Il me reſte à dire un mot ſur mon Errata, *& ſur deux ou trois autres petites choſes.*

*Je comprens ſous le mot d'*Errata *mes additions & mes corrections. S'il étoit complet il contiendroit plus de pages qu'il n'en contient. Je n'impute pas tout aux Imprimeurs, quelque grand que ſoit l'exercice qu'ils donnent à nôtre patience, ſur tout lors qu'ils ne corrigent point tout ce qu'on leur marque à la marge des épreuves. J'ai éprouvé là-deſſus la fatalité du metier, & je l'oublie autant que je puis,* animus meminiſſe horret. *Je me charge neanmoins d'une partie du fardeau ; mais je ſuplie ceux qui me voudront critiquer, de prendre bien garde à mon* Errata : *je les ſuplie auſſi quand ils trouveront quelque choſe qui leur paroîtra mauvaiſe, de voir ſi elle n'eſt pas dans les Auteurs que je cite ; car ſi mes traductions ne ſont pas de mot à mot, elles ſont du moins fidelles à l'égard du ſens ; elles doivent donc contenir une irregularité, lors que mes Auteurs ont parlé ou*

* Vir bonus eſſe quam videri malebat.

† *In Scaligeranis, voce* du Maine, *p. m.* 148.

‡ Ποστόμιον Ἀλβῖνον, ἱστορίαν Ἑλληνιστὶ γράψαντα, καὶ συγγνώμην αἰτούμενον, ἐπέσκωψεν, εἰπὼν δοτέον εἶναι τὴν συγγνώμην εἰ τῶν Ἀμφικτυόνων ψηφισαμένων ἀναγκασθεὶς ὑπέμεινε τὸ ἔργον. Poſthumium Albinum quidem, qui hiſtorias ſcripſerat Græcè, veniam petentem irriſit, dandam dicens, ſi illud opus Amphictyonum decreto ſubactus aſſumpſiſſet. *Plut. in Catone Majore p.* 343. *B.*

ou pensé confusément. Si quelques-uns croyent qu'ils ont été critiquez mal-à-propos dans ce Dictionaire, & s'ils publient pour leur justification quelque petit imprimé, où ils se servent de represailles, on trouvera bon, je m'assûre, qu'au lieu de me detourner de mon travail pour leur repondre, je prenne la resolution de renvoyer tout cela à la suite de cet Ouvrage. Je conviendrai ingenument de mes erreurs, & je m'en retracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus decisif qu'il n'auroit falu ; mais dans le vrai ce sont seulement des doutes que je propose ; & si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les Savans à me fournir leurs instructions, & à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

J'ai suivi presque par tout l'orthographe d'érudition ; mais j'ai rangé les y *comme les* i. *On n'en a pas usé de même dans la Table des matieres ; je m'en suis aperçu un peu trop tard.*

Je ne me suis avisé que depuis la lettre P, *de distinguer mes citations d'avec celles des Auteurs dont je raporte des passages. Depuis la lettre P jusques à la fin, les citations que l'on marque par des chifres sont dans les livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, & quelquefois par des étoiles. Avant la lettre P on a les marquées les unes & les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.*

Le 23. d'Octobre 1696.

DICTIO-

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

A.

ABARIS, (*A*) Scythe de nation, & fils de Seuthus. On en debitoit tant de choses fabuleuses, qu'Herodote * même s'est fait un scrupule de les raporter, & de s'en bien informer. Il s'est contenté de dire qu'on disoit, que ce barbare avoit porté une fleche par tout le monde, & ne mangeoit rien. C'est n'avoir pas su la chose par son merveilleux; car ceux qui l'ont suë de ce côté-là, ont pretendu qu'Abaris étoit (*B*) porté sur sa fleche au travers de l'air, comme sur un cheval Pegase; & qu'ainsi les rivieres, les mers, & les lieux inaccessibles aux autres

* *Lib. 4. cap. 36.*

(*A*) *Scythe de nation.*] C'est Suidas qui lui donne cette qualité, & qui remarque fort distinctement qu'il vint de Scythie en Grece; & qu'avec (*a*) la fleche dont Apollon lui fit present, il vola de Grece jusques au païs des Scythes Hyperboréens. Eusebe (*b*) le fait aussi venir de la Scythie dans la Grece. Si l'article d'Abaris n'étoit pas en desordre dans Suidas, on en pourroit legitimement conclure que l'Auteur y a designé trois sortes de regions; la Scythie, où Abaris étoit né; la Grece, où il alla faire un voyage, & une autre Scythie où il fit aussi un voyage; c'étoit celle des Hyperboréens. On pourroit d'ailleurs en conclure qu'il ne se servit du vol de sa fleche que dans son second voyage, & par consequent que ce fut en Grece qu'Apollon la lui donna. Toutes ces consequences seroient justes, si l'on avoit affaire à un Ecrivain exact, ou si l'on étoit assuré qu'il a dit les choses telles qu'on les voit aujourd'hui dans ses Ouvrages; & alors il faudroit dire que Suidas a suivi une opinion très-particuliere: car presque tous les Auteurs qui nous parlent d'Abaris assurent qu'il étoit Hyperboréen (*c*), & que lors qu'il fit le voyage de Grece il étoit parti du païs des Hyperboréens; & s'ils parlent de sa fleche volante, ils ne manquent pas de dire qu'il l'avoit avant que d'aller en Grece.

(*B*) *Etoit porté sur sa fleche au travers de l'air.*] Les paroles de Jamblique expriment cela fort nettement. (*d*) Ὀϊστῷ τοῦ ἐν Ὑπερβορέοις Ἀπόλλωνος δωρηθέντι αὐτῷ ἐποχούμενος ποταμούς τε καὶ πελάγη καὶ τὰ ἄβατα διέβαινεν ἀεροβατῶν τρόπον τινά. *Cum Apollinis ejus qui ab Hyperboreis colebatur jaculo sibi donato inequitaret, fluvios & maria ac loca inaccessa per aërem quodammodo incedens permeabat.* Monsieur Petit en raportant ce qui concerne cette fleche, s'est souvenu de ce qu'on debite ordinairement, que les Sorcieres vont au Sabat à cheval sur un (*e*) bâton. L'un des Journalistes en faisant l'extrait du livre de ce Medecin, n'oublia pas les vers de Villon, où (*f*) un Sorcier est appellé un chevaucheur (*g*) d'escouvettes. Je raporterai tout le passage, parce qu'il donne lieu à une petite observation. Mr. Petit (*g*) *nous allegue les ravissemens d'Elie, le transport d'Habacuc, celuy de Pythagoras, & le dard qu'Apollon l'Hyperboréen avoit donné à Abaris. C'étoit un dard merveilleux, & fort semblable à ce manche de balai qui sert de cheval aux Sorcieres, à ce qu'on dit, pour s'en aller entre deux airs à l'assemblée Sabbathique.* Avant que la petite observation paroisse, il faut que je raporte ce passage d'un autre (*h*) Journal; Monsieur Petit *raconte après Jamblichus, l'histoire ou la fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avoit donné le pouvoir de voler dans les airs porté par une fleche, comme nos Sorcieres vont au Sabat à califourchon sur un balai.* Ces paroles sont l'explication de ce texte de Mr. Petit: *Auctor est Jamblichus in vita Pythagoræ cap. 28. id munus Abaridi Hyperboreo ab Apolline concessum fuisse, ut per aërem quocunque vellet cursum magico invectus jaculo tendere posset.* Chacun voit que l'épithete *Hyperboreo* se peut raporter ou au mot *Abaridi* qui precede, ou au mot *Apolline* qui suit: la langue Latine est toute pleine de ces équivoques; mais il est sûr par les paroles de Jamblique qui sont citées là même, que c'est seulement Apollon qui est traité d'Hyperboréen. Ce seroit une chicane tout à fait vaine que de critiquer sur cela le Journaliste; puis qu'outre qu'Abaris a pu être chargé de cette épithete, comme on l'a vu dans la premiere remarque, on sait bien que les Auteurs des Journaux sont dispensez de la servitude rigoureuse d'une traduction. Je ne dois pas oublier que la fleche d'Abaris étoit d'or, & qu'elle lui étoit si necessaire pour se conduire, qu'il (*i*) fut obligé d'avouër que sans elle il ne pouvoit pas discerner les chemins qu'il devoit tenir. Pythagore lui arracha cet aveu en lui faisant une petite malice; il lui deroba cette fleche, & il falut

(*a*) Τοῦτο ὁ μυθολογούμενος ὀϊστὸς τοῦ πετομένου ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος μέχρι τῶν ὑπερβορέων Σκυθῶν. Ἐδόθη δὲ αὐτῷ παρὰ τοῦ Ἀπόλλωνος. Hujus illa fabulis celebrata sagitta volantis ex Græcia, (*& non pas ex Scythia, comme on lit dans la traduction ordinaire*) usque ad Hyperboreos Scythas. *Suidas v.* Ἄβαρις.

(*b*) *In Chronic. n.* 1454.

(*c*) *Herodot. l. 4. c.* 36. *Diod. Sicul. l. 3. c.* 11. *Apollonius, in admir. Hist. sect. 4. Jamblich. in vita Pyth. c.* 28. *Harpocrat. Schol. Aristoph. in Equit. Eusebius n.* 1568. *&c.*

(*d*) *Jambl. Ubi supra.*

(*e*) *Petitus, de Sibylla, l. 2. c. 7.*

(*f*) *Nouvell. de la Repub. des Lett. Octob.* 1686. *art.* 1.

(*g*) *Non est le dût on vif brûler, Comme un chevaucheur d'escouvettes.*

(*h*) *Bibl. Univers. tom. 2. p.* 132.

(*i*) *Jamblichus ubi supra.*

autres hommes ne lui causoient nul retardement. Cette fleche avoit apartenu à Apollon; & c'étoit apparemment avec celle-là qu'il avoit tué les Cyclopes, fabricateurs de la foudre dont Jupiter s'étoit servi contre le pauvre Esculape *. Apollon après cette tuerie ayant caché son dard sous une montagne au païs des Hyperboréens, le recouvra d'une façon toute merveilleuse; car les vens le luy reporterent dès que Jupiter se fut appaisé envers luy. Ce n'est pas une petite affaire que de savoir en quel tems (C) Abaris vivoit: il y a là-dessus une grande varieté

* Hygin. Astr. Poët. l. 2. c. 15.

lut alors qu'Abaris, étonné comme un aveugle qui a perdu son bâton, contestât ses necessitez. Cela me fait souvenir de certaines gens qui se vantent de trouver avec leur baguette les chemins perdus. Si tout ce que l'on en dit étoit veritable, je ne croi point que toutes compensations faites, leur bâton fût moins merveilleux que la fleche d'Abaris; car si d'un côté il n'a point la force de les faire voler, il decouvre d'ailleurs non seulement les tresors, les metaux, les bornes des champs, les larrons & les homicides; mais aussi les adulteres de l'un & de l'autre sexe. Un grand (a) Philosophe consulté sur une partie de ces faits en 1689. repondit que *rien de cela ne se pouvoit faire, sans le secours de l'action d'une cause intelligente, & que cette cause ne pouvoit être autre que le Demon.* En écrivant ceci, j'aprens que le (b) principal de ces devins à la baguette ayant fait l'été (c) dernier à Lyon des épreuves surprenantes de son art, a été mandé à Paris, & que sur ce grand Theatre il a fait tant de decouvertes, qu'il a obligé bien des gens à dire (d) que nous voilà plus en état qu'on n'y fut jamais, de decider par des phenomenes incontestables que les Demons produisent cent choses, pourveu qu'on les y determine par le jeu de quelques causes occasionnelles, comme est l'application d'un certain bâton. Cela pourroit être d'une efficace retroactive en faveur du dard d'Abaris; car pourquoi n'y auroit-il pas eu anciennement une fleche comme celle-là, s'il se trouve aujourd'hui un bâton qui fasse ce que l'on conte de l'homme de Dauphiné? Ce seroit une matiere à recherches metaphysiques que cette affectation du bâton; car l'ancien proverbe *Virgula divina*, nôtre phrase commune *le tour du bâton*, & ce que les joueürs de gobelets disent à tous coups, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage frequent que la tradition commune donne au bâton dans les sortileges. Quelles vertus n'attribuoit-on point anciennement à la verge de Mercure? Les ailes d'or qu'il mettoit à ses talons n'étoient point tellement le principe de son vol, que sa verge n'y concourût aussi avec une vertu très-puissante; & il semble même qu'elle lui ait servi de cheval:

Et (e) primum pedibus talaria nectit
Aurea, quæ sublimem alis, sive æquora supra
Seu terram, rapido pariter cum flamine portant.
Tum virgam capit: hac animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub tristia tartara mittit,
Dat somnos, adimitque, & lumina morte resignat.
Illa FRETUS *agit ventos, & turbida tranat*
Nubila.

Si nous avions le Traitté sur la verge de Mercure que Barthius (f) avoit promis, on y verroit assûrément une compilation bien curieuse, & peut-être plus instructive que le Traitté du Cynique Antisthenes sur le bâton de Minerve. Cette Deesse avoit aussi son bâton, avec quoi elle faisoit paroitre les gens ou jeunes ou vieux, selon l'exigence (g) des cas. La sorciere (h) Circé faisoit bien plus que tout cela avec le sien; puis que d'un seul petit coup de sa baguette elle transformoit les hommes en bêtes, & les bêtes en hommes. Erasme (i) qui joint à tous ces exemples la verge avec laquelle Moïse fit tant de choses miraculeuses, devoit remarquer que le Demon, le singe des œuvres de Dieu, a pris son modele là-dessus, pour ériger le bâton en l'une de ses principales causes occasionnelles. N'oublions point les Brachmanes, qui (k) portoient toûjours un anneau & un bâton, ausquels ils attribuoient de grandes vertus. J'en dirai peut-être davantage sous le mot *Rabdomantie.*

(a) *Le P. Mallebranche dans le Mercure Galant du mois de Janvier 1693.*

(b) *Jaques Aymar, paisan de St. Veran en Dauphiné.*

(c) *En 1692.*

(d) *Voyez ci-dessous la remarque G.*

(e) *Virgil. Æn. l. 4. Voyez aussi Homere, Iliad. & Odyss. l. ult. Ovid. Metam. l. 1. au sujet d'Argus. Horace, Od. 10. & 24. l. 1. Stace, Thebaid. l. 1.*

(f) *De virga* Mercurialis *potestate & potentia peculiarem tractationem satis mysteriodem damus in superstitionum magno Commentario.* Barthius in Stat. tom. 2. p. 291.

(g) *Odyss.* N. & Π.

(h) *Ibid.* K.

(i) *Sur le proverbe* Virgula divina, *Chil. 1. Centur. 1. n. 97.*

(k) *Philostrat. in vita Apoll. l. 3.*

(C) *En quel tems Abaris vivoit.*] Son ambassade à Athenes est placée par quelques-uns sous la 21. Olympiade: par Hippostrate sous la troisieme: & par Pindare au tems du Roi (l) Cresus. Eusebe s'étoit rangé à ce dernier sentiment, puis qu'il avoit situé le voyage d'Abaris, & le commencement du regne de Cresus sous la seconde année de la 54. Olympiade: mais il donna peu après dans une honteuse variation; car il fit fleurir (m) ce Devin l'année derniere de la 82. Olympiade. Mr. Valois (n) semble preferer à tout autre sentiment celui de Porphyre & de Jamblique, selon lequel Abaris aura vêcu l'an 2. de la 54. Olympiade contemporain de Pythagore. On infere cela de ce que Porphyre & Jamblique raportent, que Pythagore montra sa cuisse d'or à Abaris Prêtre d'Apollon l'Hyperboréen. Si les lettres qui courent sous le nom de Phalaris n'étoient pas un ouvrage fait à plaisir, on devroit être assûré qu'Abaris a vêcu en même tems que ce Tyran; mais il n'y a nulle apparence qu'ils se soient jamais écrit les lettres qu'on trouve dans ce recueil. Cependant c'est une raison à alleguer, pour montrer qu'Abaris & Phalaris ont été contemporains; car il y a quelque sorte de presomption que celui qui a supposé ces lettres à Phalaris a observé la chronologie, afin que ses fictions eussent plus de vraisemblance. Suidas met la tyrannie de Phalaris sous la 52. Olympiade: le sentiment d'Hippostrate pourroit être fortifié par la raison que voici. Suidas observe (o) qu'en la 5. Olympiade, les Atheniens firent pour tous les Grecs les sacrifices qu'on nommoit προηροσίαι. Ils se faisoient avant que l'on labourât le terre, & dans la vuë d'obtenir la benediction divine sur la prochaine moisson. Or le Scholiaste d'Aristophane (p) raporte, que quand les Atheniens firent pour tout le monde le sacrifice nommé προηροσία, il y avoit eu une famine, ou même aussi une peste par toute la terre, qui avoit obligé les peuples

(l) *Apud Harpocration.*

(m) *Abaris Hyperboranus hariolus agnoscitur.*

(n) *Not. in Notas Maussaci in Harpocrat. p. 83.*

(o) *In* προηροσίαις.

(p) *In Equit.*

riété de ſentimens. Il ſemble qu'il y ait moins de diſcorde ſur l'occaſion qui l'engagea à ſortir de ſa patrie, afin de voyager par le monde. Une grande † peſte, dit-on, ravageant toute la terre, on n'eut point d'autre reponſe d'Apollon, ſi ce n'eſt que les Atheniens feroient des vœux pour toutes les autres nations. Cela fit que divers peuples envoyerent des Ambaſſadeurs à Athenes, & que l'Hyperboréen Abaris fut un de ces Ambaſſadeurs. Il ſe mêloit de predire l'avenir; & comme il ſemoit ſes propheties par tout où ſa vie vagabonde le conduiſoit, on auroit pu l'appeller un Oracle (*D*) ambulatoire. Quelques-uns diſent que ce fut lui qui fabriqua (*E*) le *Palladium*, ce gage fatal de la conſervation des villes qui le poſſedoient, & qu'il le vendit aux Troyens. Il le fit des os d'un * homme, matiere dont je ne penſe pas que les faiſeurs de Taliſmans ſe ſervent jamais. On pretend qu'il

† *Harpocration v.* Ἄβαρις.

* *Savoir de Pelops.*

ples à recourir à l'oracle; & que l'oracle avoit repondu que ſi les Atheniens offroient un tel ſacrifice, le mal ceſſeroit. Ce fut donc alors que tant d'ambaſſades furent envoyées à Athenes; & qu'Abaris y fut envoyé de la part du peuple Hyperboréen. Hippoſtrate ne ſe ſeroit donc gueres éloigné de la verité, en mettant ce voyage d'Abaris ſous la 3. Olympiade. Si les conjectures de Scaliger ſur un paſſage de Firmicus Maternus, concernant le *Palladium*, ſont bonnes, il y a eu des Auteurs qui ont fait remonter prodigieuſemens le tems d'Abaris; il faudroit ſelon cela qu'il eût vécu long tems avant la priſe de Troye. Nous verrons bien-tôt ce que c'eſt. D'autres l'ont fait redeſcendre juſques au ſiecle d'Alexandre le Grand: il eſt vrai que ce n'eſt que par un enthouſiaſme d'Orateur; à quoi ſi nous voulions prendre garde, nous nous taillerions trop de beſogne. La (*a*) deſcription que le Sophiſte Himerius nous a laiſſée de l'équipage avec lequel Abaris ſe preſenta aux Atheniens, convient merveilleuſement à un barbare: mais il n'étoit Scythe, dit-il, que dans ſon habit; ſa langue étoit Greque; & dès qu'il la remuoit, on croyoit entendre un diſcours ſorti du milieu de l'Academie, ou du Lycée. Quelle abſurdité? Platon & Ariſtote avoient-ils dejà fondé des Ecoles au tems d'Abaris? Quelqu'un (*b*) a voulu concilier ces difficultez, en ſuppoſant qu'il y a eu deux Abaris; mais ſa ſuppoſition eſt inſuffiſante: il en faudroit cinq ou ſix pour bien reüſſir: deux n'ôtent pas les diviſions, ce n'eſt pas la peine.

(*a*) *Apud Photium, pag. m.* 1136.

(*b*) *Edward. Simſonius, apud Konig, Bibl. vet. & nova pag.* 1.

(*D*) *Un oracle ambulatoire.*] Clement d'Alexandrie met Abaris entre ceux qui ſe mêloient de predire l'avenir. (*c*) Προγνώσει δ' ἦ καὶ Πυθαγόρας ὁ μέγας προσανεῖχεν ἀεί· Ἄβαρίς τε ὁ ὑπερβόρεος. *Præſcientia autem Pythagoras quoque magnus ſemper mentem adhibuit, & Abaris Hyperboreus.* Nous avons dejà raporté l'épithete d'*Hariolus*, dont on le regale dans la Chronique d'Euſebe. Saint Gregoire de (*d*) Nazianze, & Nicetas ſon Commentateur, diſent qu'il rendoit des oracles par le monde, en paſſant avec une extrême viteſſe de lieu en lieu. Apollonius aſſûre le même fait; & il dit de plus que ces oracles ſubſiſtoient encore. (*e*) Ἔγραφε δὲ καὶ χρησμοὺς ταῖς χώραις περιερχόμενος, οἵ εἰσιν μέχρι τοῦ νῦν ὑπάρχοντες. *Scripſit autem & oracula regionibus quas obſervans luſtrabat, quæ ad hoc uſque tempus extant.* Le Scholiaſte (*f*) d'Ariſtophane dit auſſi qu'on les avoit de ſon tems. Abaris n'étoit pas le ſeul de ſon metier qui errât ainſi par le monde, & qui ſemât de toutes parts ſes predictions à tour de bras: c'étoit le propre des Devins; & c'eſt pourquoi Artemidore (*g*) pretend que lors qu'on ſonge qu'on devient Prophete, c'eſt le plus ſouvent une marque qu'on voyagera, & qu'on ſe tracaſſera; car, ajoûte-t-il, les Devins ont accoutumé de mener une vie vagabonde. Ils avoient cela de commun avec les joueürs de gobelets, & avec toutes ſortes de Charlatans. Abaris faiſoit plus que des predictions; on pretend qu'il bâtiſſoit des Temples: voyez Pauſanias † qui aſſûre que le Temple de Proſerpine du Salut, Κόρης Σωτείρας, avoit été bâti par Orphée ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres par Abaris. Diodore de (*h*) Sicile ne lui attribuë ni batiment de Temples, ni predictions, mais un ſimple renouvellement d'alliance entre ceux de Delos & les Hyperboréens. Platon (*i*) en fait un vrai Charlatan, ou plûtôt un Enchanteur, qui ſe mêloit de guerir les maladies avec des paroles.

(*c*) *Stromat. l.* 1.

(*d*) *Ubi ſupra.*

(*e*) *Admir. Hiſt. ſect.* 4.

(*f*) *In Equit.*

(*g*) Φέρει δὲ καὶ ἀποδημίας πολλάκις καὶ κινήσεις τῷ ἰδόντι τὸν ὄνειρον, διὰ τὸ τοὺς μάντεις περινοστεῖν: Portendit ſæpe etiam peregrinationes & motus hoc ſomnium ei qui vidit, propterea quod vates errabundam vitam agunt, *Artemidor. l.* 3. *c.* 21.

(*E*) *Qui fabriqua le Palladium.*] On doit cette decouverte au grand Scaliger. Il a corrigé en (*k*) deux endroits *avarus* par *Abaris*, dans un paſſage de Julius Firmicus (*l*) Maternus. Voici le paſſage ainſi corrigé. *Palladii etiam quid ſit numen audite. Simulacrum eſt ex oſſibus Pelopis factum. Hoc Abaris Scytha feciſſe perhibetur; jam quale ſit conſiderate quod Scytha barbarus conſecravit. Eſtne aliquid apud Scythas humana ratione compoſitum, & illa effera gens & crudeli atque inhumana ſemper atrocitate graſſata, in conſtituendis religionibus rectum aliquid potuit invenire? Simulacrum hoc Trojanis Abaris vendidit, ſtultis hominibus vana promittens.* Scaliger a corrigé deux fautes preſque ſemblables dans un paſſage du Scholiaſte (*m*) d'Ariſtophane. Au lieu de βάριν, il fait lire Ἄβαριν; & au lieu de βάριδας, il fait lire Ἄβαριδος; ce qui fait un ſens beaucoup plus intelligible. Ὅτι δὴ καὶ Ἄβαριν φασὶ τὸν ὑπερβόρειον ἐλθόντα θεωρὸν εἰς τὴν Ἑλλάδα Ἀπόλλωνι θητεῦσαι, καὶ οὕτω συγγράψαι τοὺς χρησμοὺς τοὺς νῦν προσαγορευομένους Ἀβάριδος. Le ſens eſt qu'Abaris étant allé dans la Grece pour conſulter Apollon, ou pour lui faire des offrandes, s'atrêta à ſon ſervice, & écrivit les oracles qui portoient encore le nom d'Abaris. Monſieur Valois (*n*) corrige de ſon côté un endroit de Proclus (*o*), où Pythagore eſt cité ἐν τῷ πρὸς Ἄβαρον λόγῳ; il croit qu'il faut lire Ἄβαριν: ainſi il y auroit eu un ouvrage de Pythagore adreſſé à nôtre Abaris. Plutarque (*p*) fait mention d'un livre intitulé *Abaris*, & compoſé par Heraclide, où l'on voyoit, je penſe, toutes les avantures vrayes ou romaneſques de ce fameux Hyperboréen. Au reſte je m'étonne que Scaliger, qui étoit en ſi bonne humeur de nous decouvrir des fautes, nous ait renvoyez au Giraldi, comme

(*h*) *Lib* 3. *c.* 11.

(*i*) *In Charm. p. m.* 465.

(*k*) *Not. in Euſeb. n.* 1454.

(*l*) *De errore prof. Relig.*

† *Pauſanias lib.* 3. *pag.* 94.

(*m*) *In Equit.*

(*n*) *Not. in notas Mauſſ. in Harpocr. p.* 83.

(*o*) *In Timæum Platon. p.* 141.

(*p*) *Quomodo audiendi Poët. init.*

qu'il pouvoit predire les (*F*) tremblemens de terre, chasser la peste, & appaïser les tempêtes. Il composa beaucoup de livres *; l'arrivée d'Apollon au païs des Hyperboréens; les noces du fleuve Hebrus; une Theogonie, où il expliquoit la generation des Dieux; un recueil d'Oracles, & un autre de conjurations, ou d'exorcismes, ou si l'on aime mieux † de prieres expiatoires. Tous ces Ouvrages étoient en prose, excepté le premier. Ceux qui auroient toute la harangue du Sophiste Himerius, de laquelle Photius nous ‡ a conservé un morceau, connoîtroient mieux qu'on ne le peut faire par ce fragment, si les grans éloges que ce Sophiste donne à quelqu'un s'adressent à Abaris. Du moins est-il indubitable qu'il ‡ le louë d'avoir parlé bon Grec. Si sa fleche avoit eu le don qu'on attribuë à la (*G*) baguette de Jaques Aymar, il auroit pu faire de grands biens au monde, & ne pas craindre le reproche d'inutilité β qu'Origene lui a fait. Mais on vient d'aprendre que le regne de cette baguette (*H*) a été fort court, & qu'il a trouvé son heure fatale à l'hôtel de Condé.

β *Origenes lib. 3. contra Celsum p. m. 129.*

ABBE-

comme à une source de docte instruction touchant Abaris: car quelque savant que soit le Giraldi, il n'a pas été fort exact sur cet article. Il dit que Valerius Harpocration a parlé des merveilles de la fleche; & qu'au raport d'Herodote elle fit voler Abaris jusques sur les terres des Hyperboréens, sans qu'il mangeât rien; mais il est sûr qu'Harpocration ne parle point de la fleche, & qu'Herodote ne parle point du vol d'Abaris, ni ne designe aucun lieu particulier où cet homme fût allé. Charles (*a*) Etienne & Moreri ont commis cette derniere faute: elle est plus digne d'excuse que la precipitation qui a poussé le premier à dire que nous avons encore les oracles d'Abaris. C'est avoir copié sans jugement, & sans considerer que depuis le tems qu'on pouvoit parler ainsi, ces oracles ont été perdus. Nous ferons (*b*) ailleurs une reflexion generale sur les bevuës qui naissent de ce principe.

(*a*) Legatus Atheniensis venit ad suos Hyperboreos ... Car. Steph. ... voyage sans manger, Moreri.

(F) *Predire les tremblemens de terre.*] Porphyre (*c*) attribuë cette vertu à Pythagore, comme aussi celle de chasser la peste, & d'arrêter la grêle, de calmer les orages, & de faire cesser les tempêtes sur la mer & sur les fleuves, pour procurer à ses amis un heureux trajet. Il ajoûte qu'Empedocle, Epimenide & Abaris ayant apris cela de Pythagore, le pratiquerent en plusieurs rencontres, πολλαχῆ ἀποτετελεκέναι [illegible]. Un Auteur moderne (*d*) ayant raporté que *Pherecydes precepteur de Pythagore* (*e*), & qu'Anaximandre & Abaris (*f*) predisoient les tremblemens de terre, fait cette demande assez plaisamment; *N'est-ce point*, dit-il, *qu'à considerer la terre comme un grand animal, ils avoient l'art de luy tâter le pouls, & de reconnoître par là les convulsions qui luy devoient arriver?* Or soit que la fleche d'Abaris fût l'instrument avec lequel il exploitoit tant de merveilles; soit qu'elle n'y contribuât pas, il est sûr que les voyages de cet homme-là pouvoient être d'une grande utilité au genre humain. Voyez la remarque suivante.

(*c*) In vita Pyth. g.

(*d*) La Mothe le Vayer, tom. 11. p. 127.

(*f*) ... Abaris ... c'est le ... que j'y cite ci-dessus.

(G) *Qu'on attribuë à la baguette* (*g*) *de Jaques Aymar.*] Jamais chose ne fit plus de bruit, & ne donna occasion à tant de livres. Je viens d'aprendre que ceux qui s'en promettoient tant d'avantages, & tant de victoires sur les mecreans, se trouvent bien loin de leur compte. La seule histoire de tout ceci meriteroit un article; & peut-être en toucherons-nous quelque chose sous le mot *Rabdomantie*, ou en quelque autre occasion. Mais quoi qu'il en soit, je ne me dedirai pas de ce que j'avance concernant l'utilité de cette baguette. Entre les mains d'un aussi grand voyageur qu'Abaris, elle eût porté la reformation des mœurs par tout le monde, beaucoup plus efficacement que ne l'ont pu faire tout ce qu'il y a jamais eu de Missionaires & de Predicateurs. Car si un tel homme revenoit au monde, la jalousie, ce fleau de tant de maris, en seroit bien-tôt chassée. Les Italiens & les peuples Orientaux n'auroient que faire de donner des geoliers à leurs femmes, ou d'être eux-mêmes leurs propres Argus. Chacun s'en fieroit à leur bonne foi: on n'auroit qu'à les recommander à la baguette. Et non seulement les hommes se delivreroient d'un soin (*h*) penible, & qui ne sert quelquefois qu'à hâter leur infortune; mais ils se verroient eux-mêmes dans la necessité de garder la foi conjugale, lors qu'ils auroient besoin de cette reputation. La tenuë des Grands Jours jetteroit moins de terreur dans l'ame des criminels, que l'arrivée d'un Abaris. Le plus grand nombre des crimes, les pechez les plus dangereux, savoir ceux qui se commettent dans l'esperance que le public n'en saura rien, cesseroient entierement au souvenir de la baguette; & ce seroit alors que l'on pourroit dire:

(*g*) Voyez ci-dessous la remarque B.

(*h*) Pœnæque graves in cœlibe vita, Et gravior cautis custodia vana maritis. *Auson. Edyll.* 15.

Tutus (*i*) *bos etenim rura perambulat,*
Nutrit rura Ceres, almaque faustitas.
- - - - - -
Culpari metuit fides,
Nullis polluitur casta domus stupris.
- - - - - - -
Laudantur simili prole puerperæ.
Culpam pœna premit comes.

(*i*) *Horat. Od.* 5. *l.* 4.

J'avouë qu'il est difficile de comprendre que le Demon, l'ennemi juré du genre humain, ait choisi de telles loix d'engagement avec l'homme; & c'est à quoi ne prennent pas assez garde ceux qui ne sauroient souffrir ni qu'on revoque en doute les vertus de la baguette, ni qu'on les explique mechaniquement.

(*H*) *Le regne de cette baguette a été fort court.*] A peine a-t-il duré dans Paris autant de tems qu'il en a falu pour composer, & pour imprimer un article de ce Dictionaire. Mr. le Prince de Condé, dont les lumieres ne peuvent être que fatales aux imposteurs & aux credules, veu l'éducation d'où il les a prises, a renversé tous les trophées des partisans de Jaques Aymar. Ce pauvre homme a échoüé d'une maniere si pitoyable dans les essais (*k*) qu'on a voulu faire de ses forces à l'hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa reputation. Le public a su comment les cho-

(*k*) *Voyez les Lettres Historiques & le Mercure Politique du mois de Mai* 1692.

ABBEVILLE, *Abbatis villa*, capitale du Comté de Ponthieu en Picardie, sur la riviere de Somme, à cinq lieuës de la mer, au diocese d'Amiens, n'étoit autrefois, comme son nom le temoigne, qu'une maison de campagne qui appartenoit à un Abbé. On croit que cet Abbé étoit Saint Riquier, ou quelqu'un de ses successeurs, qui trouvant cette situation agreable & bien commode, à deux lieuës de son Abbaye de Centule, y fit bâtir * premierement une maison, & puis un château, où il y eut un † Prieuré dependant de l'Abbaye. Hugues Capet en voulant faire une place forte, pour arrêter les courses des nations barbares, l'ôta aux Moines ‡, & l'ayant fortifiée la donna à Hugues son gendre, qui prenoit titre d'*Avoüé*, à cause que le Roi son beau-pere lui avoit commis la protection de l'Eglise de Saint Riquier. Son fils Angelram se contenta de ce titre, jusques à ce ⸸ qu'il eût tué en bataille le Comte de Boulogne, & qu'il se fût marié avec la veuve de ce Comte; car alors il se qualifia Comte de Ponthieu; nom qui est demeuré à ses descendans. Abbeville est devenuë très-considerable dans la suite des tems; elle est si grande, *qu'à peine se trouvera-t-il dans toute la France dix ou douze villes qui la surpassent, ou qui seulement l'egalent en son circuit.* β Sanson de qui j'emprunte ces paroles, faisoit état en l'année 1636. qu'*elle contenoit*. 35. *ou* 40. *mille personnes*. C'étoit sa patrie, & il est remarquable qu'en fort peu de tems on en a vu sortir trois bons Geographes, lui, Pierre du-Val fils de sa sœur, & le Pere Philippe Briet Jesuite. La riviere de Somme se partage là en divers bras, qui passent au dedans & au dehors de la ville. On n'est point demeuré d'accord de ce que le même Sanson assûre γ, qu'Abbeville a été de tout tems la *(A)* capitale du Ponthieu; & que les autres villes du Ponthieu n'ont rien d'ancien *(B)* en comparaison de celle-là. Encore moins lui

* *Le P. Labbe, Tableaux method. de la Geograph. Royale, p.* 322.

† *Sirmondus Not. in epist.* 36. *Alexandri III.*

‡ *Hariulfus Centulensis Monachus. in Chronico Monasterii sui, l.* 4. *c.* 12. *apud Hadr. Valesium, Notit. Gall. p.* 1.

⸸ *Id. Valesius ibid.*

β *Recherche de l'antiquité d'Abbeville, p.* 2.

γ *Ibid. p.* 59. 60.

choses s'y étoient passées; il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude, puis que c'est par l'ordre de ce grand Prince que le monde a eté informé de ce detail. Aussi ne se retranche-t-on point dans cet asyle; on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur tems, & que ce n'est pas dans un siecle aussi philosophe que celui-ci qu'il faut produire ces gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison: mais tout bien compté ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de particuliers presentement qu'autrefois qui sont capables de resister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avouë; mais à cela près je vous repons que nôtre siecle est aussi dupe que les autres; & après ce que nous avons vu au sujet d'une explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne plus dire, *le monde n'est plus gruë*. Il l'est autant que jamais; toutes les impostures qui flattent ses passions lui plaisent; il n'a point de honte d'être convaincu qu'on l'avoit trompé; il n'en respecte pas moins le trompeur; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompez. Voici ce qu'un de nos Nouvellistes vient de nous aprendre en confirmation de cela: „ Les (*a*) temoignages d'un grand Prince, & la lettre d'un „ des premiers Magistrats du Châtelet sont de „ si fortes preuves contre Jaques Aymar, qu'aucun de ceux qui ajoûtent foy aux effets pretendus de la baguette n'a osé les contredire. „ Mais ce qui fait voir le ridicule des esprits „ credules, c'est qu'il n'y en a presque aucun „ qui se soit rendu. Mr. Vallemont qui vient „ de publier un Traité *de la Physique occulte de* „ *la baguette divinatoire*, pretend expliquer comment le païsan de Dauphiné a pu se tromper, „ dans les épreuves que luy a fait faire Mr. le „ Prince, quoy qu'il ait veritablement la vertu „ & les talens dont il se vante. Ces sortes de „ Philosophes, de même que les Explicateurs de „ propheties, car ce sont des gens assez d'une „ même trempe, sont des manieres de Visionnaires qui ne veulent jamais avoir tort; & qui „ encore que convaincus de la fausseté des choses „ qu'ils ont avancées, traittent d'esprits forts les „ gens de bon sens qui ne donnent pas dans leurs „ chimeres.

(*a*) *Mercure Historique du mois de Mai* 1693. *p.* 565.

(*A*) *A été de tout tems la capitale du Ponthieu.*] Le P. Labbe (*b*) le refute ainsi sur ce point; *Vous n'aviez pas lu, Monsieur Sanson, les titres & Memoires de l'Abbaye de S. Riquier, qui disent que sous Loüis le Debonnaire l'an* 815. *il y avoit dans l'enceinte des murailles de Centule deux mille cinq cens maisons, plusieurs Artisans, quantité de ruës &c. qu'Abbeville est mise au rang des bourgs & villages qui en dependoient.* S'il en faut croire le vers tant chanté dans le païs, *Turribus à centum Centula nomen habet*, les cent tours qui flanquoient les murailles de Centule luy donnerent son nom (*c*).

(*b*) *Tabl. method. p.* 320. *edit. in* 12.

(*c*) *Ibid. pag.* 316. 317.

(*B*) *N'ont rien d'ancien en comparaison.*] „ Cela (*d*) est faux, disent ceux de S. Riquier, „ & qu'avez-vous dans Abbeville qui marque „ quelque ancienneté? puis que vôtre Eglise „ Collegiale de S. Wulfran reconoît pour fondateur Guillaume de Talvas, & Jean son fils, „ après l'an onze cens de salut; & que le Prieuré „ de St. Pierre, Ordre de St. Benoît, ne fut fondé que quelques années auparavant: car pour „ la paroisse de Nôtre-Dame du Châtel cela ne „ ressent encor que le village. „ Quant à Fredegaire, que Sanson avoit cité comme un temoin de l'existence d'Abbeville au tems du Maire Ebroin, on lui repond (*e*) qu'il faut lire au chapitre 96. non pas *atque Abacivo villa evadens aufugit*, mais, *atque à Bacivo villa evadens aufugit*.

(*d*) *Id. ib. p.* 320.

(*e*) *Ibid. p.* 321.

a-t-on laissé passer la pretention que cette ville s'appelloit (*C*) autrefois *Britannia*, & qu'elle étoit l'une des plus florissantes de toute la Gaule long-tems avant Jesus-Christ. Nous dirons en son lieu les suites de la querelle que le Pere Labbe (*D*) lui fit là-dessus. Abbeville a de beaux privileges; & comme elle n'a jamais

(C) *Que cette ville s'appelloit autrefois* Britannia.] Il fonda ce sentiment sur un passage de Strabon, où il crut trouver, (*a*) *Que les Deputez de Marseille étant devant Scipion, interrogez par luy de ce qu'ils savoient de Britannia, Narbo & Corbilo, pas un d'entr'eux n'en sut rien dire de merite, encore que ce fussent les meilleures villes de toute la Gaule.* Il suppose que ce fut l'an 532. de Rome que les Deputez de Marseille firent voir cette ignorance; sa raison est que celuy qui leur faisoit ces questions étoit le même Scipion, qui perdit la premiere bataille qu'Annibal gagna sur les Romains. Il suppose que ce Scipion voulant savoir des nouvelles de la marche d'Annibal, navigea jusques à l'embouchure du Rhône, & que ce fut là que les Deputez de Marseille qui le vinrent complimenter ne surent repondre à ses questions. Ceci sera examiné dans l'article de Pytheas. Voyons les autres hypotheses de Sanson. Il remarque I. que la ville de Narbonne a été l'une des plus anciennes, & des plus florissantes villes de la Gaule; & que (*b*) neanmoins elle n'est nommée qu'après celle de *Britannia*, parmi les trois dont Scipion voulut savoir des nouvelles. II. Que le *Belgium* des Commentaires de Jules Cesar *étoit une* (*c*) *region entre les Belges*, qui comprenoit le Beauvaisis, l'Amienois, l'Artois, *& peut-être encore les* Vermanduois & les Senlisiens. III. Que les habitans des côtes de la Grande Bretagne étoient (*d*) sortis du *Belgium*, & qu'ils avoient retenu le nom des citez desquelles ils étoient sortis: c'est Cesar qui nous l'apprend. IV. Que selon le denombrement de Pline (*e*) il faut que les peuples qu'il nomme *Britanni* ayent (*f*) habité dans le Ponthieu. V. Que de tous les endroits du *Belgium*, d'où il est passé des peuples en Angleterre, il n'y en a point qui doive venir en ligne de compte autant que celui qui est situé sur la mer, c'est-à-dire autant que le païs de Ponthieu. Il infere de tout cela que les (*g*) *Britanni* de Pline sont les principaux du *Belgium* qui ayent passé dans l'Angleterre; que d'abord ils y ont gardé leur ancien nom, & qu'en suite ils l'ont rendu general à tout le païs: & qu'ils ne s'appelloient pas *Britanni*, sans que leur capitale eût le nom de *Britannia*: il faut donc que la capitale du Ponthieu soit cette ancienne *Britannia*, dont Scipion voulut savoir des nouvelles; or Abbeville est la capitale du Ponthieu; elle étoit donc sous le nom de *Britannia* la plus florissante ville des Gaules, dès avant la seconde guerre Punique. Il y a sans doute de l'érudition & de l'esprit dans cette longue gradation d'hypotheses & de consequences, de la maniere que l'Auteur l'a soutenuë; mais il n'en sauroit resulter qu'un pur Roman, & que des chimeres, puis que le fondement de tout est un passage mal entendu. Voici le fait. Strabon (*h*) raporte que Polybe a mis entre les contes fabuleux de Pytheas, qu'aucun des habitans de Marseille qui avoient eu commerce avec Scipion, n'eût pu lui rien dire de considerable lors qu'il les questionna sur la Bretagne, non plus qu'aucun habitant de Narbonne, ni aucun habitant de Corbilon, les meilleures villes du païs: c'est là le vrai sens du texte Grec (*i*); comme on le peut recueillir non seulement par les regles de la Grammaire, mais aussi par l'humeur du pelerin dont il est ici question. Je parle de Pytheas: cet homme pour mieux faire valoir ses hableries & ses fanfaronneries affectoit de se vanter, qu'il apprenoit à ses lecteurs mille choses qui avoient été ignorées jusqu'à ce tems-là. Il ne faut donc pas douter qu'il n'avançât hardiment, que sa relation de la Bretagne donnoit les premieres connoissances que l'on eût euës de cette Ile, & que pour le prouver il ne se servît de cet argument; c'est que Scipion n'en avoit pu rien aprendre d'aucun des habitans de Marseille, ni des habitans de Narbonne, ni des habitans de Corbilon sur la Loire, quoi que ce fussent les plus florissantes villes de la Gaule. Chacun voit combien Sanson a pris de travers les paroles de l'ancien Geographe, à quoi apparemment cette traduction Latine ne contribua pas peu. *Cujus (Corbilonis) mentionem faciens Polybius simul Pytheæ refert commentum, Massiliensium scilicet qui Scipionem convenerunt nullum quicquam habuisse dignum memoratu quod diceret interrogatus de Britannia, itemque Narbonensium & Corbilonensium, cum hæ tres urbes Galliæ omnium essent optimæ.* On peut aisément croire lors qu'on n'est pas assez attentif, que ces trois meilleures villes de Gaule, dont le traducteur fait mention, s'appellent *Britannia*, *Narbo*, *& Corbilo*. Mais si l'on est attentif, on voit que Βρεττανικὴ se prend là pour l'Ile *Britannia*; c'est ainsi que Strabon (*k*) a de coutume de s'exprimer sans l'addition du mot νῆσος, *insula*.

(D) *Le P. Labbe lui fit là-dessus.*] Il fit sa declaration de guerre, & son premier acte d'hostilité par ces paroles: *Britanniam Abbavillæus Chalcographus interpretatur* Abbeville, *lepidissimo commento, quod non tam ex Pytheæ mendaciis, quam ex ignoratione linguæ Græcæ editum malignam in lucem demonstrabimus alias, cum primum singularem illum de Britannia tractatum nancisci & legere datum fuerit.* C'est ainsi qu'il s'exprima dans son *Pharus Galliæ antiquæ*, imprimé à Moulins en 1644. Il n'avoit pas lu encore le livre que Sanson avoit publié sur ce sujet à Paris l'an 1636. Il avoit seulement vu le nouveau phenomene *de Britannia*, non pas dans la grande Carte de l'ancienne Gaule, publiée par Sanson l'an 1627. mais dans la petite Carte qui vint après celle-là. Ayant enfin lu ce livre; il en refuta les fondemens en l'année 1646. dans ses Tableaux methodiques de la Geographie Royale; & n'oublia point de remarquer que selon le sens que le Sieur Sanson donnoit au texte de Strabon, il faudroit dire que les habitans de Marseille étoient dans une profonde ignorance par rapport à la ville de Narbonne l'an 532. de Rome, quoi qu'il y eût quatre cens ans à-peu-près que Marseille étoit bâtie; & quoi que Narbonne fût une ville très-florissante.

(*a*) *Recherche de l'Antiquité d'Abbeville p.* 4.

(*b*) *Pag.* 8.

(*c*) *Pag.* 39.

(*d*) *Pag.* 17. 40.

(*e*) *Lib.* 4. *cap.* 17.

(*f*) *Pag.* 46.

(*g*) *Cluvier*, German. Ant. l. 2. c. 27. *aime mieux lire* Brianni, *que* Britanni.

(*h*) *Strabo lib.* 4 *pag. m.* 131.

(*i*) Περὶ ἧς εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων· ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκηπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκηπίωνος ὑπὲρ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ. *Strabo ib.*

(*k*) *Voyez entre autres endroits l.* 1. *p.* 71.

jamais été prise, * on la nomme la Pucelle du païs; & elle se dit en sa devise *semper fidelis*, toûjours fidele. Qui voudra voir amplement tout ce qui concerne cette ville, les privileges de ses Majeurs, les hommes illustres qui y sont nez, ou qui y ont fini leur vie † *&c.* doit consulter l'Histoire genealogique des Comtes de Ponthieu, imprimée à Paris chez François Clousier, l'an 1657. *in folio.* L'Auteur n'a marqué son nom que par ces lettres F. J. D. J. M. C. D. mais on decouvre aisément par plusieurs endroits de son Ouvrage que les deux dernieres signifient *Carme dechaussé.*

* *Du-Val dans son Traitté de la France p.* 70.

† *C'est avec raison que j'ay mis un* & cætera *car ce livre est tout plein de matieres etrangeres: on y trouve le Chevalier Bayard, & plusieurs autres personnes qui n'ont aucune relation au Ponthieu.*

ABBOT ‡ (GEORGE) Archevêque de Cantorberi, étoit fils d'un tondeur de drap, & nâquit à Guildford, dans la Comté de Surrei, l'an 1562. Il fit ses études à Oxford, & y devint en 1597. Principal du College de l'Université. Deux ans après on lui donna le Doyenné de Winchester, qu'il garda jusques à ce qu'en l'an 1609. il succeda à Thomas Morton au Doyenné de Glocester. Jusques là son élevation n'avoit été ni fort éclatante, ni fort promte; mais dans la suite elle fit de très-grans progrés en fort peu de tems. Il obtint l'Evêché de Lichtfield le 3. Decembre 1609. l'Evêché de Londres au mois de Fevrier 1610. & l'Archevêché de Cantorberi au mois de Mars suivant ⊥. Son érudition, & le talent qu'il avoit de bien prêcher, contribuërent moins à ces grans sauts de sa fortune, que la faveur du Comte de Dunbar dont il avoit été Chapelain. Sa conduite ne plut pas à tout le monde. On trouvoit étrange qu'il eût plus de consideration chez lui pour son Secretaire que pour ses Chapelains, & qu'il fit hors de sa maison plus d'honneur aux gens du monde qu'aux gens d'Eglise. On crut que n'ayant jamais passé par les Benefices subalternes à charge d'ames, je veux dire que n'ayant jamais essuyé les difficultez qui se trouvent dans la direction d'une Paroisse, il étoit par là devenu moins propre à user d'indulgence envers les Ministres. La severité qu'il avoit pour eux, & sa connivence sur la propagation des Nonconformistes, étoient deux choses qui faisoient parler contre lui. La derniere a été cause qu'un Auteur moderne a dit, que si Laud avoit succedé à Bancroft, & que le projet de conformité n'eût pas souffert l'interruption qu'il souffrit sous Abbot, il n'y a point de doute qu'on n'eût fait cesser le schisme dans l'Angleterre *. Abbot devint desagreable au Roi Jaques, pour avoir été contraire au dessein que ce Prince avoit formé de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Les ennemis de l'Archevêque s'étant aperçus de cela, crurent avoir trouvé une occasion favorable de le perdre, parce qu'ils espererent de surprendre la religion du Roi Jaques, en alleguant la sainteté des anciens Canons. Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'Abbot avoit tué par megarde le Concierge du parc de Bramzel, qui appartenoit à Mylord Zouch. L'Evêque de Lincoln qui étoit Garde des Sceaux, fit entendre à Mylord Buckingham que l'Archevêque de Cantorberi étoit dechu *ipso facto* de sa dignité, par le meurtre qu'il avoit commis. Il allegua les Loix d'Angleterre, & la severité de l'ancienne discipline; il fit craindre que les Papistes ne tirassent avantage, de ce qu'on laisseroit exercer les fonctions d'Archêveque, & de Primat du Royaume, à un homme qui avoit les mains teintes de sang; en un mot il fit si bien qu'on expedia une commission à quelques Evêques, & à quelques autres Seigneurs pour examiner le fait. L'issuë n'en fut point agreable aux ennemis de George Abbot; car on jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par ce meurtre involontaire. Ceci se passa en 1621. Six ans après il s'éleva une nouvelle tempête contre lui qui le renversa. Il ne s'en faut pas étonner; le † Favori lui vouloit du mal, & ne pouvoit digerer que certaines personnes qui lui étoient odieuses fussent trop souvent à la table de l'Archevêque, l'une des meilleures de ce tems-là. Le pretexte dont on se servit fut que ce Prelat refusa son approbation à un Sermon du Docteur Sibthorp sur l'obeïssance apostolique, encore que le Roi lui eût commandé de l'approuver. Alors on le suspendit de toutes les fonctions de la Primatie, & on les fit exercer par quelques Prelats, & entre autres par Guillaume Laud, qui depuis fut son successeur ‡. Abbot se retira dans le lieu de sa naissance, & puis au château de Croyden, où il mourut le 4. d'Août 1633. On voit son tombeau avec divers ornemens, & diverses inscriptions dans l'Eglise de

‡ *Il y en a qui disent* Abbat.

⊥ *Ex Athenis Oxoniensibus, vol.* 1.

* *Ex Fulleri libro, cui titulus,* Worthies of England.

† *Le Duc de Buckingham.*

‡ *Des* Historical Collections *de Jean Rushworth, tome* 1. *où l'on voit un long Memoire de George Abbot sur les procedures de sa suspension.*

te. Sanson n'avoit pas manqué de sentir la difficulté; & il la para le moins mal qu'il lui fut possible (*a*). Mais à qui persuaderoit-on qu'à cause que les Marseillois avoient souvent guerre avec leurs voisins, ils n'avoient pas eu le tems de savoir ce que c'étoit que Narbonne? Le passage de Justin (*b*) que Sanson rapotte ne nous aprend-il pas, qu'avant l'an 362. de Rome ils avoient souvent vaincu les Carthaginois, & qu'ils avoient fait alliance avec les peuples de l'Espagne? Le P. Labbe ne se trouva pas trop bien de son triomphe; car Sanson fit des sorties sur lui à son tour; qui renverserent presque tout le *Pharus Galliæ antiquæ.*

(*a*) P. 76. *& suiv.*

(*b*) L. 43. c. 5. 6.

de Guildford. Il fonda un Hôpital bien renté dans cette ville. Les principaux Ouvrages qu'on a de lui sont, *Quæstiones sex Theologicæ totidem prælectionibus disputatæ*, imprimées à Oxford en 1598. *Doctor * Hills Reasons for Papistry, unmasked*, à Oxford 1604. *Des Sermons sur le Prophete Jonas. L'Histoire du massacre de la Valteline. Une Geographie*, dont la neuviéme édition, qui n'a pas été la derniere, est de l'an 1607. Ces trois derniers Ouvrages sont en Anglois; comme aussi le Traitté de la visibilité perpetuelle de la vraye Eglise, imprimé à Londres en 1624. auquel il n'a point mis son nom. Il y a un (*A*) autre George ABBOT, qui a publié en Anglois une Paraphrase sur Job; de courtes Notes sur les Pseaumes; *Vindiciæ Sabbati*, † &c. Il vivoit en 1640.

ABBOT (ROBERT) frere aîné du precedent, nâquit ‡ comme lui à Guildford, & fit comme lui ses études à Oxford dans le College de Bailleul. L'un de ses premiers emplois fut la charge de Lecteur à Worchester; d'où il passa à celle de Ministre de l'Eglise de tous les Saints au même lieu; & peu après à celle de Ministre de la Paroisse de Bingham, dans la Province de Northampton. Tout cela se fit entre l'an 1581. & l'an 1588. Il fut reçu Docteur en Theologie à Oxford l'an 1597, & il devint Chapelain ordinaire du Roi Jaques dès les premieres années de son regne. Il fut fait en 1609. Principal du College de Bailleul. Trois ans après il fut élevé à la charge de Professeur Royal en Theologie dans l'Université d'Oxford. Il choisit pour ses leçons une matiere si agreable au Roi Jaques, & il la traita si profondément & si doctement, qu'on a cru que ce fut la seule cause de sa promotion à l'Evêché de Salisbury. La matiere qu'il choisit fut l'autorité des Rois, laquelle il mit à couvert de toutes les subtiles attaques de Bellarmin & de Suarés. C'est ce qu'on peut voir dans le livre *De suprema potestate regia*, imprimé à Londres en 1619. Il avoit publié lui-même en 1613. un livre Latin, qui ne fut pas moins agreable que ses leçons; ce fut une reponse à l'Apologie que le Jesuïte Eudæmon Joannes avoit publiée, pour son confrere Henri Garnet. Il ne jouït pas long tems de sa Prelature; car ayant été sacré le 3. Decembre 1615. il mourut de la pierre le 2. ‖. Mars 1618. Il n'y avoit pas encore deux ans qu'il avoit convolé en secondes nôces; ce qui avoit fort deplu à l'Archevêque de Cantorberi son frere*. On s'est étonné qu'ayant fait paroître son savoir & son merite tant de vive voix que par écrit, reüssissant à tout, à prêcher, à faire des livres & des leçons, à disputer, à soutenir une these, à presider, & developant à merveilles les questions les plus difficiles, il soit monté si tard à la Prelature. On en a donné trois raisons; premierement il n'étoit pas ambitieux; secondement on le soupçonnoit d'être Puritain; enfin ses parens avoient de la peine à consentir que l'Eglise fût ornée des depouilles de l'Academie, & qu'il quittât la qualité de Professeur pour prendre celle d'Evêque †. Cette derniere raison me semble très-fausse. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont comparé les deux freres l'un avec l'autre, donnent l'avantage à George en fait de prêcher éloquemment, & à Robert en fait de prêcher savamment. Ils disent que George étoit plus propre aux affaires, & que Robert étoit plus profond Theologien. Ils ajoûtent que la gravité de George étoit accompagnée d'un air severe, & que celle de Robert avoit l'air riant ‡. Voici les Ouvrages de Robert Abbot, outre ceux dont j'ai parlé; *Le miroir des subtilitez papistiques*, à Londres 1594. *Sermons sur le Pseaume cent dix*, au même lieu 1601. *La defense du Catholique Reformé de Guillaume Perkins, contre le Docteur Bishop; & une Replique à la Reponse du même Docteur*, à Londres 1611. Ces quatre Ouvrages sont en Anglois; & j'en ai abregé les titres. *Antichristi* demonstratio contra Pontificios*, à Londres 1603. *Exercitationes de gratia & perseverantia Sanctorum*, ibid. 1618. *Animadversio in Richardi Thomsoni Diatribam de amissione justificationis & gratiæ*, ibid. 1618. On trouva dans son cabinet un Commentaire sur l'Epître aux Romains en Latin, qui contient quatre volumes, & qui a été donné à la Bibliotheque d'Oxford par le Docteur Edoüard Corbet, mari de Marguerite Brent, fille de Marthe Abbot; laquelle Marthe fut la fille unique & heritiere de nôtre Robert, Evêque de Salisburi. L'Epître aux Romains ne fournit point de sujet de controverse, sur lequel ce docte Prelat n'étende le grand talent qu'il avoit pour la Polemique. Il passe pour un Calviniste mitigé; car il expliquoit selon l'hypothese

* *C'est-à-dire*, Les raisons du Docteur Hill (*c'étoit un homme qui avoit embrassé la Religion Romaine*) pour les Papistes, demasquées.

† *Athenæ Oxonienses, ubi supra.*

‡ *En* 1560.

‖ *Le Sieur Witte met cette mort à l'onziéme Mars* 1617. *Ce qui l'a trompé, est que les Anglois ne commencent pas l'année comme les autres nations.*

* *Athen. Oxoniens.*

‖ *Fuller. ubi supra.*

‡ *Id. ib.*

* *Scaliger loue fort ce livre dans le Scaligerana p.* 1. *Ed.* 2.

(*A*) *Un autre George Abbot.*] C'est à quoi n'a pas pris garde le Sieur Henninges Witte dans son *Diarium Biographicum*; où il donne à l'Archevêque de Cantorberi les Ouvrages de cet autre George, les Paraphrases sur Job & sur les Pseaumes; les *Vindiciæ Sabbati*. Il lui donne aussi un Traitté contre les Evêques, & un autre contre les Brownistes. Ce seroit une chose bien rare que le Primat d'Angleterre eût écrit contre les Evêques.

these des Infralapsaires le dogme de la predestination. Il y a eu depuis lui un Robert Abbot, natif de Cambridge, qui a publié divers livres en Anglois. Il a été Ministre à Londres, après l'avoir été au païs de Kent & ailleurs *. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a coupé cet Auteur en trois: on y parle de trois Robert Abbot, ausquels on partage les livres qui n'ont été composez que par une seule & même personne.

* *Athen. Oxonienses.*

ABDAS, Evêque dans la Perse au tems de Theodose le Jeune, fut cause par son zêle inconsideré d'une très-horrible persecution qui s'éleva contre les Chretiens. Ils jouïssoient dans la Perse d'une pleine liberté de conscience, lors que cet Evêque s'émancipa de renverser un des Temples où l'on adoroit le feu. Les Mages s'en plaignirent d'abord au (*A*) Roi, qui fit venir Abdas; & après l'avoir censuré fort doucement, lui ordonna de faire rebâtir ce Temple. Abdas n'en voulut rien faire, quoi que le Prince lui eût declaré qu'en cas de desobeïssance il feroit demolir toutes les Eglises des Chretiens. Il executa cette menace †, & abandonna les fideles à la merci de son (*B*) Clergé; qui n'ayant vu qu'avec douleur la tolerance qu'on leur avoit accordée, se dechaîna contre eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le premier Martyr qui perit en cette rencontre: il fut, dis-je, le premier Martyr, si l'on peut ainsi nommer un homme (*C*) qui par sa ‡ temerité exposa l'Eglise à tant de malheurs. Les Chretiens qui avoient deja oublié une des prin-

† *Ex Theodoreto l. 5. Eccles. Hist. c. 39.*

‡ *Vedelius Theologien Protestant blâme cet Evêque, apud Voet. disp. Theol. t. 3. p. 310.*

(*A*) *Au Roi.*] C'étoit Isdegerdes, si l'on s'en raporte à (*a*) Theodoret; mais selon (*b*) Socrate la persecution ne commença que sous Vararanes, fils & successeur d'Isdegerdes. Baronius (*c*) n'ose decider lequel des deux a raison.

(*B*) *A la merci de son Clergé.*] J'appelle ainsi les Mages, qui avoient entre autres choses le soin de la Religion. C'étoient eux qui prenoient garde que l'on n'innovât rien sur ce point-là. Theodoret (*d*) les compare à des tourbillons de vent qui soulevent les flots de la mer; ce fut leur fonction dans la tempête qui agita si violemment l'Eglise de Perse pendant 30. ans. Socrate (*e*) rapporte qu'ils se servirent de diverses impostures pour arrêter les progrés de la Religion Chretienne, lors qu'ils virent que l'amitié qu'Isdegerdes avoit conçuë pour le Saint Evêque Maruthas, leur donnoit lieu d'apprehender qu'il n'abandonnât leur Religion. Ils furent assez hardis pour cacher un homme sous terre dans le Temple où le Roi alloit adorer le feu; auquel homme ils donnerent ordre de crier, quand le Roi seroit present, qu'il falloit chasser ce Prince, puis qu'il avoit eu l'impieté de croire qu'un Prêtre Chretien fût ami de Dieu. Si ce que les impies debitent très-faussement étoit veritable, savoir que la Religion n'est qu'une invention humaine, que les Souverains ont établie afin de tenir les peuples sous le joug de l'obeïssance, ne faudroit-il pas avouër que les Princes auroient été pris tout les premiers dans le piege qu'ils auroient tendu? Car bien loin que la Religion les rende maîtres de leurs sujets, qu'au contraire elle les soumet à leurs peuples, en ce sens qu'ils sont obligez d'être non pas de la Religion qui leur paroît la meilleure, mais de celle de leur peuple; & s'ils en veulent avoir une qui soit differente de celle-là, leur Couronne ne tient plus qu'à un filet. Voyez comment les Mages de Perse menaçoient leur Prince, quoi qu'il n'eût encore que caressé un Evêque. N'a-t-on pas dit que le dernier Roi de Siam avoit été renversé du trône, pour avoir été trop favorable aux Missionaires Chretiens? Le même Socrate qui nous aprend les artifices que les Mages employerent pour traverser la propagation de l'Evangile, nous aprend aussi qu'après la mort d'Isdegerdes ils inspirerent à son fils un tel esprit de persecution, qu'on vit exercer contre les Chretiens une cruauté affreuse. Ils avoient tâché en vain d'inspirer le même esprit à son pere; car peu s'en falut qu'il n'embrassât l'Evangile. Socrate le temoigne; il a tort de n'avoir point avoüé de bonne foi, que l'incartade de l'Evêque Abdas fournit aux Mages un pretexte très-plausible.

(*C*) *Un homme qui par sa temerité.*] Tous les Historiens Ecclesiastiques n'ont pas eu la mauvaise foi que je viens de reprocher à Socrate; car Theodoret (*f*) a confessé ingenûment que l'Evêque qui demolit un Temple, donna lieu à la terrible persecution que les Chretiens eurent à souffrir en Perse. Il ne nie point que le zêle de cet Evêque ne fût à contre-tems; mais il soutient que le refus de rebâtir un tel Temple est digne d'admiration, & de la Couronne: car, ajoûte-t-il, c'est une aussi grande impieté, ce me semble, de bâtir un Temple au feu que de l'adorer. Nicephore (*g*) a copié tout cela de Theodoret. Pour moi je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fussent-ils Metropolitains ou Patriarches, qui se puissent jamais dispenser de cette loi de la Religion naturelle, *Il faut reparer par restitution ou autrement le dommage qu'on a fait à son prochain.* Or est-il qu'Abdas simple particulier, & sujet du Roi de Perse, avoit ruïné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilegié qu'il appartenoit à la Religion dominante; il étoit donc indispensablement obligé d'obeïr à l'ordre de son Souverain, touchant la restitution ou le retablissement du bien qu'il avoit ruïné; & c'étoit une mauvaise excuse que de dire, que le Temple qu'il auroit fait rebâtir auroit servi à l'idolatrie; car ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet usage; & il n'auroit pas été responsable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il appartenoit. Seroit-ce une raison valable pour s'empêcher de rendre une bourse qu'on auroit volée à quelcun, que de dire que ce quelcun est un homme qui employe son argent à la debauche? Laissez-le faire: vous n'avez pas à repondre à Dieu de l'abus qu'il fera de son argent; laissez son lui son bien; quel droit y avez vous? Outre cela quelle

(*a*) *Theodor. hist. Eccl. l. 5. cap. 39.*

(*b*) *Lib. 7. c. 18.*

(*c*) *Ad ann. 420.*

(*d*) Τριάκοντα διεληλυθότων ἐτῶν καὶ ζάλη μεμένηκεν, ὑπὸ τῶν μάγων καθάπερ ὑπό τινων καταιγίδων ῥιπιζομένη. Triginta jam elapsis annis permansit nihilominus, à Magis tanquam quibusdam ventis ac turbinibus suscitata. *Theod. ubi supra.*

(*e*) *Lib. 7. cap. 8.*

(*f*) *Ubi supra.*

(*g*) *Lib. 14 c. 19. Je trouve* apud Saldenum, Otia theol. p. 639. *que Socrate,* vocat exertim rem non opportunam, *ce que fit l'Evêque. On cite* Hist. tripart. l. 10. c. 30. *mais il est sur que ce Chapitre est emprunté de Theodoret. Voetius* ubi supra *cite Eusebe qui n'en a pu parler.*

principales parties de la patience Evangelique, recoururent à un remede qui causa un autre deluge de sang. Ils implorerent l'assistance de Theodose, ce qui aluma une longue guerre entre les Romains & les Perses *. Il est vrai que ceux-ci eurent le desavantage; mais étoit-on assûré qu'ils ne batroient pas les Romains, & que par le moyen de leurs victoires, la persecution ne deviendroit pas generale sur les autres parties de l'Eglise, de particuliere qu'elle étoit aux Chretiens de Perse? Voilà de quoi peut être cause le zêle indiscret d'un simple particulier. A peine trente † ans suffirent à la violence des persecuteurs. Ceux qui ont ‡ supprimé cette raison du dechaînement des Perses ne sont pas excusables. On peut leur intenter dans la Republique des Lettres la même action que l'on intente dans le Barreau à certaines reticences ‡ des vendeurs; & il seroit à souhaiter que le public fût plus severe qu'il ne l'est contre les Historiens qui supriment certaines choses. Il y en a si peu qui ne le fassent, qu'il seroit desormais tems d'y remedier, si on le pouvoit.

* *Socrate ubi supra.*

† *Theodor. ibid.*

‡ *Voyez la remarque C.*

‡ Cum ex duodecim tabulis satis esset ea præstari quæ essent lingua nuncupata, quæ qui inficiatus esset dupli pœnam subiret, à Jureconsultis etiam reticentiæ pœna est constituta. Quidquid enim esset in prædio vitii id statuerunt, si venditor sciret, nisi nominatim dictum esset, præstari oportere. *Cicero de Offic. l. 3. c. 16.* Voyez aussi *Grot. de Jure belli l. 2. c. 8. n. 7.* & *Pufendorf de Jure nat. l. 5. c. 3.*

ABDERAME, Gouverneur d'Espagne pour Iscam, Calife des Sarrazins au VIII. siecle, tâcha d'étendre leur domination sur la France, peu après qu'ils eurent conquis toute l'Espagne. Ils avoient lieu d'être (*A*) contens de ce qu'ils avoient dejà subjugué; & neanmoins il étoit fort naturel de n'en demeurer pas en si beau chemin. Si nous avions une Histoire particuliere d'Abderame, composée par un homme de son party, on y verroit sans doute qu'il étoit fort propre à satisfaire l'ambition excessive de son maître; & que c'étoit un des plus grands Capitaines de l'Univers. Ce ne seroient que grandes actions, & que triomphes. Je sai que des Auteurs Chretiens en parlent avantageusement; & dans le fond ce n'est pas un petit éloge, que d'avoir penetré comme il fit jusques au cœur de la France: mais enfin il n'est rien tel qu'une plume de son party. Abderame leva promtement l'obstacle qu'Eudes Duc d'Aquitaine lui avoit suscité; puis qu'en peu de tems il reduisit à la necessité de se tuer le * Gouverneur de Cerdaigne, qui s'étoit soulevé à la sollicitation de ce Duc. Il en usa fort honnêtement (*B*) envers sa veuve qui étoit fille du Duc Eudes, & parfaitement belle femme Dès qu'Ab-

* *Il s'apelloit Munuza. Voyez son article.*

quelle comparaison y avoit-il entre la construction d'un Temple, sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi idolâtres qu'auparavant, & la destruction de plusieurs Eglises Chretiennes? Il faloit donc prevenir ce dernier mal par le premier; puis que le Prince le mettoit au choix de l'Evêque. Enfin qu'y a-t-il de plus capable de rendre odieuse la Religion Chretienne à tous les peuples du monde, que de voir qu'après que l'on s'est insinué sur le pied de gens qui ne demandent que la liberté de proposer leur doctrine, on a la hardiesse de demolir les Temples de la Religion du païs, & de refuser de les rebâtir quand le Souverain l'ordonne? N'est-ce pas donner lieu aux infideles de dire? *Ces gens icy ne demandent d'abord que la simple tolerance, mais dans peu de tems ils voudront partager avec nous les Charges & les emplois; & puis devenir nos (a) maîtres? Ils s'estiment d'abord très-heureux si on ne les brûle pas; en suite très-malheureux, s'ils ont moins de privileges que les autres; & puis encore très-malheureux, s'ils ne sont pas les seuls qui dominent. Pendant un certain tems ils ressemblent à Cesar, qui ne vouloit point de maître; & puis ils ressemblent à Pompée; qui ne vouloit point de compagnon.*

Nec (b) quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem,
Pompejusve parem.

Voilà les inconveniens inevitables à quoi s'exposent ceux qui soutiennent si chaudement, qu'il faut employer la force du bras seculier à l'établissement de l'orthodoxie. C'étoient les principes d'Abdas: car que que n'eût-il point fait à main armée contre les Idolâtres sous un Empereur Chretien, puis que sous un Prince Payen qui toleroit l'Evangile, il demolit un Temple que les Payens veneroient très-particulierement?

(*a*) *Les persecuteurs de ceux de la Religion avoient inspiré malignement cette pensée à Charles IX. qui, dit-on, se servit un jour de ces paroles en parlant à l'Amiral de Coligni;* Per innanzi vi contentavate d'un poco di licenza, hora la volete del pari, fra poco vorrete esser soli, & cacciar noi altri fuori del regno. *Davila, l. 4. p. m. 158. ad ann. 1566.*

(*b*) *Lucan. l. 1. v. 125.* Vide etiam Florum l. 4. c. 2.

(*A*) *D'être contens.*] Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une aussi longue suite de victoires, & de grandes conquêtes, que celle que l'on remarque dans l'Histoire des Sarrazins. L'idée qu'un (*c*) Poëte Romain se faisoit d'une vaste domination, ne comprend qu'une partie de leur Empire. La raison vouloit qu'ils s'arrêtassent, & qu'ils ne s'arrêtassent pas. Cela paroît contradictoire, & ne laisse pas d'être vrai. S'ils se fussent arrêtez, on auroit pu les en loüer pour bien des raisons; mais on eût aussi trouvé beaucoup de raisons de les en blâmer; car on les eût accusez de foiblesse, & d'imprudence: on eût dit qu'ils n'avoient osé, ni su profiter des occasions que la providence leur mettoit en main; & qu'avec un peu plus de hardiesse & de grandeur d'ame, ils auroient été en état de conquerir tout le monde. Voilà une medisance qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions; quand on ne peut point nier qu'ils les ayent faites, on se retranche à dire que c'est peu de chose en comparaison de ce qu'un autre auroit fait en semblable cas; on se dedommage par là de l'aveu que l'on est contraint de faire. Les Payens auroient appellé cela une Critique de la Fortune, sur les mauvais choix de ceux à qui elle presente les occasions.

(*c*) Latius regnes avidum domando Spiritum, quam si Libyam remotis Gadibus jungas, & uterque Pœnus Serviat uni. *Horat. Od. 2. l. 2.*

(*B*) *Envers sa veuve.*] Nous dirons ailleurs (*d*) que la fille d'Eudes mariée à ce Gouverneur de Cerdaigne étoit la plus belle Princesse de son tems, & qu'ayant été amenée

(*d*) *Dans l'article Munuza.*

qu'Abderame eut calmé cette sedtion, il s'apliqua avec tant de soin à l'armement formidable qui lui étoit necessaire pour s'emparer de la France, qu'il y mena * l'année d'après une des plus grandes armées qu'on eût vuës depuis long tems. Elle se repandit au long & au large, & porta par tout la desolation & l'effroi. La memoire n'en est pas encore perie, non pas même parmi le petit peuple dans les païs qui souffrirent ces cruels ravages. On ne sait point si les Gascons, (C) dont le Duc étoit ami de celui des Aquitains, resisterent, ou s'ils se soumirent aux Sarrazins; on sait seulement qu'Abderame s'étant avancé jusqu'à Bourdeaux, prit la ville & en fit brûler toutes les Eglises. Après quoy il gagna une (D) sanglante bataille sur Eudes (E) un peu au delà de la Dordogne. Il traversa le Poitou, il pilla l'Eglise de Saint Hilaire de Poitiers, & prit le chemin de Tours, pour en faire autant au Thresor de l'Eglise de Saint Martin. Ce fut alors que Charles Martel, secondé du Duc d'Aquitaine, arrêta ce fier torrent. La grande armée d'Abderame, le nombre des villes qu'il pilla, & celui des Egli-

* En 732.

B 2

à Abderame après la mort de son mari, elle fut envoyée au Calife. C'est un endroit sur lequel un Historien Sarrazin ne passeroit pas aussi legerement que nous faisons, nous autres Auteurs Chretiens. Il mettroit cela au dessus de tout ce que les Grecs & les Romains ont publié, les uns à la gloire d'Alexandre, les autres à la gloire de Scipion. Alexandre se comporta chastement envers la femme & envers les filles de Darius, qui étoient devenuës ses prisonnieres; Scipion (a) se contint à l'égard d'une jeune fille très-belle qu'il avoit en sa puissance, & la renvoya à l'homme de qualité auquel elle étoit fiancée. Un Historien panegyriste trouveroit dans les circonstances de la conduite d'Abderame de quoi lui donner la place d'honneur. Il ne tenoit qu'à lui de garder la veuve d'un Chef rebelle; c'étoit une beauté extraordinaire: cependant il n'y toucha pas.

(C) *Si les Gascons . . . resisterent.*] Les Historiens (b) les plus exacts remarquent qu'Abderame entra en France par le païs qui est entre la Garonne & l'Ocean, & que ce païs étoit alors sous la domination du Duc des Gascons, & non pas sous celle du Duc d'Aquitaine. Ils ne parlent point du siege d'Arles, que Monsr. Moreri fait faire au General des Sarrazins, avant que de l'envoyer à leur secours dans l'Aquitaine; & avant que de le rendre maître du Languedoc, du Querci &c. Ce sont des brouilleries d'autant plus grandes, qu'il est sûr que les Sarrazins étoient maîtres du Languedoc, avant qu'Abderame eût passé les Pyrenées. Le chemin qu'il tint me servira ci-dessous à la justification du Duc d'Aquitaine. Les brouilleries d'Augustin Curion (c) sont encore plus confuses. Il veut qu'Abderame soit entré en France avant la mort de Munuza; qu'il y ait gagné une bataille contre Eudes; qu'y étant retourné après la mort de Munuza, il ait passé le Rhône, & fait un carnage horrible à Arles: & qu'après cela il ait mis le siege devant Toulouse sans la prendre; puis devant Bourdeaux, avec tout le succés qu'il auroit pu souhaitter; & qu'enfin il ait pillé & brûlé à Tours l'Eglise de Saint Martin.

(D) *Une sanglante bataille.*] La perte des Chretiens fut telle, si nous en croyons Isidore Evêque de (d) Badajos, que Dieu seul sait le nombre des François qui y moururent. Selon Mezerai (e) le Duc Eudes *se batit aussi courageusement qu'il se pouvoit, mais à la fin il succomba avec une perte inestimable de ses gens.*

(E) *Un peu au delà de la Dordogne.*] Je ne comprens point ce que veut dire Mr. Cordemoi, (f) que si Eudes eût attendu Charles Martel, *comme il le devoit attendre, les Sarrazins n'auroient jamais passé la Dordogne.* Ne l'avoient-ils point passée avant (g) que la bataille se donnât, & avant que Charles Martel *eût passé la* (h) *Loire?* A quoi pouvoit donc servir de l'attendre, pour empêcher le passage de la Dordogne? Il faloit dire que si Eudes eût attendu Charles Martel, il eût empêché les Sarrazins de se repandre dans la Saintonge & dans le Poitou; parce qu'en ce cas-là il n'auroit point perdu la bataille qu'il perdit; & qu'ayant toutes ses troupes il auroit pu tenir l'armée ennemie en respect, à la faveur des postes avantageux qu'il auroit choisis. Conservant ainsi ses troupes jusques à l'arrivée de Charles, il rendoit la defaite entiere des Sarrazins plus probable, en quelque Province qu'on les rencontrât. Il seroit peut-être difficile de decider, si l'ardeur qui empêcha Eudes de fuir la bataille est plus digne de censure, que le phlegme & que la grave lenteur avec quoi Charles marcha vers la Loire. C'étoient deux hommes qui jouoient au plus fin; Eudes souhaitoit de vaincre sans Charles Martel, & celui-ci n'étoit pas fâché que les Sarrazins desolassent l'Aquitaine, & batissent les troupes d'Eudes. Cela le delivroit des obstacles qu'il craignoit de ce côté-là pour son grand dessein de se faire Roi; & la gloire d'avoir delivré la France devoit croître, à proportion que ce rival y auroit eu une moindre part. Il y a des Ecrivains Espagnols qui disent (i) qu'Eudes fut batu entre la Garonne & la Dordogne. Monsieur de Mezerai a eu de meilleurs memoires, quand il a (k) écrit qu'Eudes *n'avoit osé attendre* les Sarrazins *au delà des rivieres; mais s'étoit retiré en deçà de la Dordogne; & là s'étant reconcilié avec Martel, il assembloit ses troupes attendant qu'il le vint joindre avec celles des François. Abderame ne luy en donna pas le tems, & poussant toûjours en avant passa la riviere pour l'attaquer dans son camp. Le Duc l'attendit de pied ferme, & se batit aussi courageusement qu'il se pouvoit.* Ceci montre que ce n'est pas tant de son impatience qu'il se faut plaindre, que de la patience de Charles Martel.

(a) Val. Maxim. l. 4. c. 3.

(b) Mezerai, Cordemoi.

(c) Histor. Sarracen. l. 2. pag. 111. 112.

(d) Isidorus Pacensis Chronic.

(e) Abregé Chronol. t. 1. pag. 392.

(f) Cordemoi, Hist. de Fran e, pag. 404.

(g) Eudes *ne recula point, quand il sut qu'Abderame avoit passé la Dordogne: il le combatit.* Id. ib.

(h) Id. ib.

(i) Apud Catel, Memoir. de l'Hist. de Languedoc, pag. 526. 529.

(k) Ubi supra.

Eglises qu'il brûla en passant dans le Perigord, & dans la Saintonge, rendirent sa marche si lente, qu'Eudes eut le tems de refaire une armée considerable avant que de se joindre à Charles Martel. Après la jonction ils allerent jusques au delà de Tours, à la rencontre d'Abderame. Les deux armées en presence passerent près de sept jours à s'escarmoucher; mais enfin le septiéme jour, qui fut un Samedi du mois d'Octobre de l'année (*F*) 732. la bataille se donna avec une très-grande perte pour les Sarrazins. Il ne faut pas croire neanmoins que le nombre de leurs morts (*G*) ait été tel que plusieurs Historiens hyperboliques l'ont debité. Abderame resta sur la place; les debris de son armée se (*H*) retirerent plus aisément qu'ils n'avoient lieu de l'esperer *. Le Duc d'Aquitaine, que l'on a faussement ac-

* *Voyez l'Hist. de France de Cordemoi, t. 1. pag. 403. & suiv.*

(*F*) *De l'année* 732.] N'est-il pas bien étrange, qu'une victoire comme celle-ci n'ait pu échaper aux varietez chronologiques? Catel la met sous l'an 725. dans la page 529. de ses Memoires; (*a*) mais dans la page 531. (l'intervalle n'est pas bien grand) il la pose sous l'an 727. *L'année après*, dit-il, *qui fut l'an sept cens vingt-huit*, *Eudo Duc d'Aquitanie mourut.* Calvisius en citant les Annales de Fulde la pose sous l'an 726. Le Pere (*b*) Petau la pose sous l'an 725. C'étoit autrefois la foule des Ecrivains qui prenoit ou l'an 725. ou l'an 726. mais depuis quelque tems on se range à l'an 732. C'est là que le P. Labbe, Mezerai, Cordemoi, &c. s'en tiennent, avec les Annales de Mets, & les plus anciennes Chroniques.

(*a*) *Pour l'Histoire du Languedoc.*

(*b*) *Ration. temp. part. 1. l. 8.*

(*G*) *Le nombre de leurs morts ait été tel.*] On le fait monter communément à 370. ou 375. mille, & celui des François à quinze cens. C'est la supputation (*c*) d'Anastase le Bibliothecaire; c'est celle de Paul Diacre, & de plusieurs autres Historiens. Mais on ne s'y fie plus. Mezerai dit nettement qu'il n'y avoit en toute l'armée des Sarrazins que quatre-vingt ou cent mille hommes. Il faut bien se souvenir qu'ils se batirent jusqu'à la nuit (*d*) sans lâcher le pied, & que le lendemain on ne les poursuivit pas, quand on eut sçu qu'ils avoient marché toute la nuit. Or il seroit presque impossible de faire un si prodigieux carnage sur des gens qui tiennent bon; une tuerie de tant de milliers de soldats ne se fait qu'à la poursuite des fuyars, lors qu'on ne donne nul quartier. Puis donc que ce fut la nuit qui separa les combatans, il faut regarder comme un conte Romanesque ce qu'on lit dans du Haillan, que *le Roi Abderame & presque tous les principaux des siens furent trouvez entre les grands monceaux des morts*, *seulement esteints de la presse qui recula sur eux.* S'il y avoit eu alors des Nouvellistes hebdomadaires, on eût couru moins de risque de se tromper, en jugeant du nombre des Sarrazins selon les Gazettes qui auroient precedé la bataille, qu'en prenant pour regle les Relations du combat. Pendant la marche de ces barbares, les Nouvellistes autorisez ou même gagez du public, auroient representé leur armée comme peu nombreuse, & ils l'auroient affoiblie de jour en jour par les desertions, & par les maladies qu'ils y auroient fait regner. Après la victoire ils se seroient ravisez; ils auroient apris de bonne main que cette armée étoit innombrable. On pourroit donc être trompé & par les Gazettes anterieures, & par les posterieures; mais s'il y avoit à choisir, je conseillerois à tout hasard de se fier plûtôt aux premieres qu'aux dernieres.

(*c*) *Il la tire de la relation écrite par Eudes au Pape Gregoire II. Voyez ci-dessous la remarque K.*

(*d*) *Voyez la remarque suivante.*

(*H*) *Se retirerent plus aisément qu'ils n'avoient lieu de l'esperer.*] Pour rectifier les idées qu'on se forme populairement de cette grande victoire, il est bon de considerer ce que les Historiens les plus exacts en ont dit. „Les (*e*) Sarrazins „eurent beau lancer des traits, les écus des „François passez les uns sur les autres les en garantirent; & quand les Sarrazins vinrent l'é„pée à la main, tout leur effort ne pouvant „ébranler un si grand corps & si bien uni, ne „servit qu'à les rompre eux-mêmes. Charles „qui savoit prendre ses avantages, ne manqua pas „en cet état de les faire charger: il en fut tué „un prodigieux nombre par les François, qui „combatirent toujours fort serrez. Abderame „même demeura sur la place; mais la nuit „survenant mit fin au combat, sans que Char„les conût tous ses avantages. Il ne voulut pas „qu'on suivît les restes de l'armée des Sarra„zins, pour éviter les embûches qui sont toû„jours à craindre, quand les ennemis sont en „grand nombre. Il fit même retirer ses sol„dats en ordre & l'épée haute dans leur camp, „où ils passérent la nuit, & dès le point du jour „il les remit en bataille à la vuë du camp des „ennemis. On y voyoit tant de pavillons, que „bien que le champ où l'on avoit combatu „le jour precedent fût tout couvert de corps „de Sarrazins, Charles avoit sujet de croire „qu'ils avoient encore un grand nombre de sol„dats sous leurs tentes, & pensoit qu'ils alloient „sortir; mais enfin après avoir long tems atten„du, on s'apperçut qu'ils avoient abandonné „leur camp, & des espions vinrent donner avis „qu'ils avoient marché toute la nuit vers la „Septimanie. Mais il regarda cette fuite d'une „armée, qu'il croyoit encore plus nombreuse „que la sienne, comme une ruse pour l'attirer „dans quelque embuscade, & se contenta de „se saisir du camp des Sarrazins, où il trou„va tout leur équipage, avec le butin qu'ils „avoient fait." Voilà ce qui porte à dire, *que* (*f*) *Charles n'usa pas trop bien de ce grand avantage.* Je veux croire qu'il étoit comme tant d'autres, plus habile à vaincre qu'à bien profiter de la victoire; mais qui sait s'il ne trouva pas à-propos de laisser retirer tranquillement les Sarrazins, afin qu'ils fussent plus capables de ruiner le Duc d'Aquitaine, qu'il regardoit comme un dangereux ennemi? Quelle peine lui & son fils Pepin n'eurent-ils pas à subjuguer cette famille? Elle fut la derniere qui flechit le genou devant ces usurpateurs. Au reste le mauvais succès d'Abderame n'empêcha pas ses successeurs de revenir quelques années après, & de faire bien du mal.

(*e*) *Cordemoi, pag. 405.*

(*f*) *Mezerai p. 193.*

accusé (*I*) d'avoir attiré cette irruption, contribua (*K*) extremement au gain de cette bataille. Il est étonnant qu'une journée de cette importance n'ait pas été bien decrite par les Ecrivains de ce tems-là, & (*L*) que neanmoins les modernes ayent osé en debiter tant de choses particulieres.

AB-

(*I*) *Que l'on a faussement accusé.*] Jamais accusation n'a été plus contraire aux apparences que celle-ci. Premierement Eudes (*a*) avoit marié sa fille avec le Gouverneur de Cerdaigne, afin de l'engager à une guerre civile qui empêchât les Sarrazins de passer les Monts; son beau-fils avoit peri malheureusement dans cette entreprise; & sa fille tombée au pouvoir d'Abderame avoit été envoyée au Calife des Sarrazins. En 2. lieu on ne voit point qu'Eudes ait fait aucune demarche pour faciliter l'entrée de ces gens-là; il ne leur donna point de passage sur ses terres; ce fut par le païs du Duc des Gascons qu'ils entrerent dans les Gaules, & qu'ils s'avancerent jusques à Bordeaux. De plus on ne voit point que les Sarrazins ayent eu aucune sorte de menagement pour les terres du Duc d'Aquitaine: ils le traiterent en ennemi depuis le commencement jusques à la fin; bien loin de lui restituer quelque chose de ce qu'ils lui avoient ôté dans leurs precedentes expeditions, comme il seroit arrivé sans doute s'il avoit negocié avec eux pour l'entreprise d'Abderame. Enfin quelle necessité y avoit-il que quelcun sollicitât ce General à venir en France? les Sarrazins n'y étoient-ils pas dejà entrez? n'avoient-ils point dejà pris Narbonne, Carcassonne, & ne s'étoient-ils point dejà étendus jusques au Rhône? L'expedition d'Abderame ne fut qu'une suite de ce que ses predecesseurs avoient si bien commencé: il voulut continuer leurs conquêtes au delà des Monts; & afin de donner du relief à ses entreprises, il ne voulut point suivre une route dejà tracée. Il alla prendre le passage des Pyrenées du côté de la Biscaye; c'étoit le moyen de conquerir dès le premier pas; mais s'il avoit pris la route du Roussillon, comme autrefois Annibal, il seroit entré d'abord dans une Province dejà conquise. Et pour ce qui est de ce grand nombre d'Annalistes qui ont diffamé là-dessus le Duc d'Aquitaine, ils ne sauroient balancer les raisons qui le justifient; car ce sont des gens dont les derniers ne font presque que copier les premiers, & ceux-ci avoient puisé dans une tradition qui devoit son origine aux artifices de la cabale de Charles Martel. Cette cabale pour bien des raisons devoit imputer au party contraire une intelligence avec les ennemis de la Religion & de l'Etat. Vous ne verrez point qu'un Isidore de Badajos, un Sebastien de Salamanque, un Roderic de Tolede, & tels autres Historiens Espagnols degagez des impressions de cette cabale, accusent Eudes d'avoir attiré les Sarrazins. Or voyez ce que c'est que de naître heureux. Je croi que Charles Martel n'avoit pas attiré ces infidelles; neanmoins les soupçons en devoient tomber sur lui plûtôt que sur Eudes, puis que c'étoit Eudes qui devoit être le premier accablé; & que Charles avoit lieu de croire que pendant que les Sarrazins le delivreroient d'un si redoutable ennemi, il se prepareroit à les repousser, & que le bonheur de les vaincre lui abregeroit beaucoup le chemin du trône. Voilà de grandes prises pour les malins interpretes de la conduite des Grands; & neanmoins Charles n'a point été soupçonné d'intelligence avec Abderame.

(*a*) *Voyez son article.*

(*K*) *Contribua extremement au gain de cette bataille.*] Il y a quelques Historiens qui ne disent pas qu'il ait combatu ce jour-là avec Martel, mais d'autres le disent expressément. Voici les paroles de (*b*) Paul Diacre; *Deinde post decem annos cum uxoribus & parvulis venientes*, il parle des Sarrazins, *Aquitaniam Galliæ provinciam quasi habitaturi ingressi sunt, Carolus siquidem cum Eudone Aquitaniæ Principe tunc discordiam habebat, qui tamen in unum se conjungentes contra eosdem Sarracenos pari consilio dimicarunt; nam irruentes Franci super eos trecenta septuaginta quinque millia Sarracenorum interemerunt, ex Francorum verò parte mille & quingenti tantum ibi ceciderunt; Eudo quoque cum suis super eos irruens pari modo multos interficiens omnia devastavit.* Reginon a parlé aussi de la reconciliation de Charles & d'Eudes; il a dit qu'elle fut faite avant la bataille, & qu'après cela ils attaquerent de concert les Sarrazins. Sigibert partage de telle sorte la gloire de cette journée entre ces deux Chefs, qu'il semble ne vouloir donner à Eudes que l'avantage d'avoir forcé le camp des Sarrazins, & d'avoir abîmé les debris de leur armée; *Eudo quoque reconciliatus castra Sarracenorum irrupit, & reliquias eorum contrivit.* Roderic Archevêque de Tolede nous fournira une bonne preuve; car il dit que les plus grandes forces de Charles Martel étoient composées d'Allemans, & des Gots & François qui étoient restez à Eudes après la bataille qu'il perdit près de la Dordogne. N'oublions pas la lettre qu'Eudes écrivit au Pape Gregoire II. où il lui fit un narré de la bataille. Marianus Scotus, & Othon de Frisingen parlent de cette lettre. Anastase le Bibliothecaire (*c*) en parle aussi; & ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'il donne toute la gloire de l'action au Duc d'Aquitaine, sans dire quoi que ce soit de Charles Martel: & pour ce qui est du nombre des morts, 370. mille du côté des Sarrazins, & 1500. du côté des François, il en donne pour son garant cette lettre d'Eudes, d'où il tire une particularité assez burlesque; c'est que le jour de la bataille Eudes fit hacher en petits morceaux trois éponges benites que le Pape lui avoit envoyées, & en donna à manger à ses soldats; ce qui leur aporta tant de bonheur, qu'aucun de ceux qui en mangerent ne fut ni tué ni blessé.

(*b*) *Histor. Longob. l. 6. c. 46.*

(*c*) *Apud Catel Memoir. de l'Hist. du Languedoc p. 531.*

(*L*) *Et que neanmoins les modernes.*] Je me servirai de la judicieuse reflexion de l'Historien, qui m'a servi de principal guide dans cet article. *L'on ne peut trop remarquer*, dit-il, (*d*) *cette journée, & l'on ne peut assez blâmer les anciens Annalistes de n'avoir raporté aucune circonstance d'une action si memorable. Mais d'un autre côté, quand on aime un peu la verité, on a peine à excuser ce que des Auteurs* (*e*) *modernes, dont le merite est grand d'ailleurs, ont écrit de cette bataille. Ils* en

(*d*) *Cordemoi p. 406.*

(*e*) *Il cite en marge Paul Emile & Fauchet.*

* Herod. l. 7. c. 109. 126.

† Solin c. 10 Voyez aussi Mela, l. 2. c. 2.

‡ Voyez son article.

┼ Herod. l 1. c. 168.

β Strab. l. 14. p. m. 443.

ABDERE, Mignon d'Hercule. Voyez la remarque (*D*) de l'article suivant.

ABDERE, ville maritime de Trace, proche * l'embouchure du Nestus. Il y en a qui veulent † que la sœur de Diomede (*A*) l'ait bâtie, & qu'elle luy ait donné son nom; mais qu'en la 31. Olympiade ceux de Clazomene la rebâtirent, & luy firent porter le leur. Si l'on en croit Herodote, ils ne firent qu'en jetter les fondemens sous la conduite de ‡ Timesius: on les chassa, (*B*) on rendit nulle leur entreprise, & ce sont les Teiëns qui à proprement parler bâtirent Abdere; lors que se voyant prêts de tomber entre les mains d'Harpagus, Lieutenant de Cyrus, ils aimerent mieux abandonner leur patrie, que de se voir sous la domination des barbares. Ils s'embarquerent donc tous, & allerent achever ┼ ce que Timesius n'avoit fait que commencer. Il en courut un β proverbe (*C*) qu'Erasme n'a pas trop

en parlent comme s'ils avoient été presens à tous les conseils, & comme s'ils avoient vu tous les mouvemens des deux armées: ils decrivent non seulement les armes des François & des Sarrazins, mais la maniere dont Charles & Abderame rangerent leurs troupes. Ils raportent de longues harangues remplies de choses qui ne sont ni vrayes, ni convenables: ils disent de quelles ruses se servit Abderame; l'adresse dont Charles en évita l'effet, & achevent par la description des postures differentes où on trouva les corps de ceux qui demeurerent sur le champ de bataille; sans oublier la plainte des mourans, & les loüanges que les Chefs de l'armée de France, c'est-à-dire Charles & Eudes se donnerent l'un à l'autre.

(*A*) *La sœur de Diomede.*] Il n'y a point d'homme qui puisse ajoûter foi à Mr. Moreri, sans être persuadé qu'Abdere bâtie par les Teiëns a porté le nom de Diomede qui en étoit Roi, & que c'est Herodote qui nous l'aprend. Or ce n'est qu'un tas de mensonges; car en 1. lieu ce qui regarde Diomede est un fait du tems poëtique; mais l'abandon de Teos par ses habitans, & leur retraitte dans la Thrace où ils bâtirent Abdere, est un fait du tems historique, & qui se raporte à la 59. Olympiade. C'est donc une étrange bevuë que de joindre ces deux choses de telle maniere, qu'on met le tems de la fable après celui de la verité. Si vous voulez suivre Herodote touchant la construction d'Abdere par les Teiëns, ne nous allez plus parler de Diomede, qui en cas qu'il ait jamais été, étoit mort depuis plusieurs siecles: ou si vous voulez parler de cet ancien Roi de Thrace, avertissez-nous que vous raportez une opinion differente de de celle qui concerne les Teiëns. En 2. lieu Herodote quand il parle de la construction de cette ville, ne fait pas plus de mention de Diomede que du Grand Turc. Enfin il n'est pas vrai qu'Abdere ait porté le nom de Diomede. Il faloit dire que selon Solin la sœur de Diomede l'avoit bâtie, & lui avoit donné son nom; d'où Mr. de Saumaise (*a*) a eu grand droit de conclure que cette sœur s'apelloit *Abdera*. Il y a dans Goltzius une medaille où l'on voit une tête de femme avec cette inscription (*b*) ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ. Nos plus (*c*) savans Medaillistes la raportent à la sœur de Diomede, fondatrice d'Abdere.

(*a*) Exercit. Plin. p. 160.

(*b*) Abderæ Virginis; κόρας Doricè pro κόρης.

(*c*) Voyez Mr. de Spanheim, Epist. ad Laurent. Begerum.

(*B*) *On les chassa.*] Herodote (*d*) le dit expressément, ὑπὸ Θρηΐκων ἐξελαθεὶς, *à Thracibus expulsus.* Nous verrons dans la remarque suivante une meprise de Pinedo sur ce sujet. Toutes les apparences veulent que les Imprimeurs soient la seule cause de cette autre meprise, *Thracibus ejectis*, qui se voit dans la docte lettre de Mr. Spanheim à Mr. Beger. Ils ont mis *ejectis* au lieu de *ejectus*.

(*d*) Lib. 1. c. 168.

(*C*) *Un proverbe qu'Erasme n'a pas trop bien entendu.*] Voici le proverbe, Ἄβδηρα καλὴ Τηΐων ἀποικία; *Abdere la belle Colonie des Teiëns.* Cela veut dire selon (*e*) Erasme, *si vous me chagrinez trop, je say bien où je me retirerai.* Le Portugais Pinedo contraint d'abandonner sa patrie, afin de se garantir des avanies de l'Inquisition, adopte ce (*f*) proverbe en ce sens-là; mais il ajoûte qu'il n'en prend pas toûjours bien de faire ces sortes de retraites, & qu'il en parle par experience. S'il n'avoit pas eu plus de raison de se plaindre, que de dire comme il fait dans la même page, que les Teiëns avoient chassé le Clazomenien Timasius qui commençoit à bâtir Abdere, ses plaintes seroient les plus mal fondées du monde: mais revenons à Erasme. Ce que j'ai à lui critiquer n'est pas tant l'explication du proverbe, que ce qu'il ajoûte que peut-être Ciceron a fait allusion à cela dans ses Epitres à Atticus. Il en cite deux (*g*) endroits, dans lesquels il est visible que Ciceron ne parle d'Abdere, que pour la representer comme un lieu où les affaires se traitoient sottement, & sans rime ni raison. Mais si Erasme, qui s'est servi d'un *peut-être*, ne laisse pas de meriter quelque censure, que dirons-nous de ce ton affirmatif de Moreri; *Ciceron fait sans doute allusion?* Qu'en dirons-nous lors que nous saurons à quoi l'on raporte cette allusion? Ce n'est pas au fait qu'Erasme a conjecturé; la faute seroit plus legere; c'est à un certain éclat *qu'il est sûr que ceux de Clazomene chassez de l'Asie donnerent* à la ville d'Abdere, *qui la rendit si celebre, & qui donna l'occasion à ce proverbe des Grecs,* ABDERE LA BELLE. Je le repete encore; il est visible que Ciceron ne parle d'Abdere que pour en tourner en ridicule le gouvernement. C'est donc une grande faute que d'avoir dit, *qu'il fait sans doute allusion* à l'éclat, à la gloire & à la beauté de cette Ville. Mais de plus il n'est pas vrai que les Clazomeniens soient la cause de ce pretendu grand éclat qui fit naître le proverbe. J'avouë que selon Solin ils rebâtirent Abdere, que le tems avoit fait tomber en ruïne, & qu'ils la firent plus grande qu'elle n'étoit; mais voilà tout ce que nous lisons d'eux: & si l'on consulte Herodote, on trouvera que les Thraces ne leur donnerent pas même le tems de la bâtir. Après tout n'est-il pas certain que Strabon raporte expressément le proverbe aux Teiëns, qui pour n'être pas exposez à l'insolence des Perses se refugierent à Abdere?

(*e*) Hoc ænigmate proverbiali significamus non deesse quo confugiamus, si quis præter modum pergat esse molestus. *Chil. 2. cent. 4. n. 53.*

(*f*) Quo significabatur non deesse quo confugiamus si nobis contumeliæ inferantur, ut fecere Teii, sed hoc non semper feliciter solet evenire, & doctus & expertus loquor. *Pinedo in Stephan. de Urbib. p. 5.*

(*g*) *Epist. 16. l. 4. & epist. 7. l. 7.*

trop bien entendu. Je ne parle pas de l'opinion qui attribuë à (*D*) Hercule la fondation de cette ville; il vaut mieux se souvenir de quelques singularitez qu'on a debitées touchant Abdere. Les pâturages des environs avoient une telle force, qu'ils * donnoient la rage aux chevaux. Il y eut une si grande multitude de grenouilles & de rats dans cette ville † au tems de Cassander Roy de Macedoine, que les habitans furent contraints de (*E*) se retirer ailleurs. Mais il faut croire qu'ils y (*F*) retournerent bien-tôt, ou que d'autres allerent occuper leur place. Les Abderites ont été fort (*G*) decriez du côté de l'esprit & du jugement; & nean-

* *Plinius l. 25. c. 8.*

† *Justin. l. 15. c. 2.*

Le nom des Teiëns n'est-il pas contenu dans le proverbe? Outre cela que Moreri nous dise un peu où il a trouvé que quand les Clazomeniens vinrent bâtir cette ville dans la Thrace, on les avoit chassez de l'Asie. Herodote ni Solin n'en disent pas un seul mot. Enfin je ne voy personne qui n'entende le proverbe plûtôt au desavantage qu'à l'avantage d'Abdere; Erasme même n'a point rejetté l'explication de Vadianus, quoy que peu glorieuse à cette ville; *Existimat convenire proverbium ubi quis fortunam tenuem, sed cum libertate conjunctam, anteponit amplis opibus, sed obnoxiis servituti. Cujus sententiæ non refragor; nam damnatus est Abderitarum aër & item pascua.* Voyez Isâc Vossius sur (*a*) Pomponius Mela.

(D) *Qui attribuë à Hercule.*] Mr. de Saumaise (*b*) n'a prouvé que par le temoignage de Tzetzes que la fondation d'Abdere ait été attribuee à Hercule: il pouvoit en donner un meilleur garant; car nous aprenons (*c*) d'Apollodore qu'Hercule ayant enlevé les cavales de Diomede, fut averti que les Bistons avoient pris les armes; que là dessus il donna ces cavales à garder à un jeune homme qu'il aimoit nommé Abdere, & marcha contre les Bistons; qu'il en tua une partie, qu'il mit les autres en fuite, qu'il tua aussi Diomede; mais qu'à son retour il trouva que les cavales avoient mis Abdere en pieces; qu'il bâtit une ville auprès du tombeau de ce jeune homme, & qu'il livra ces cavales à Eurysthée. Etienne de Byzance dit seulement que la ville d'Abdere fut ainsi nommée, à cause (*d*) d'Abdere mignon d'Hercule; il ne dit point si ce fut Hercule qui la bâtit, ou si ce fut le jeune mignon. Ce dernier sentiment est raporté par Marcien (*e*) d'Heraclée. Le 7. livre de Strabon, si on l'avoit tout entier, decideroit peut-être la chose; les extraits que l'on en a disent seulement, que le nom de la ville d'Abdere est celui d'un homme qui fut mangé par les chevaux de Diomede. Remarquez (*f*) qu'Hygin semble dire fort clairement qu'Abdere étoit un des domestiques de Diomede, & qu'il fut tué par Hercule: *Diomedem regem Thraciæ & equos quatuor ejus qui carne humana vescebantur cum Abdero famulo interfecit.* Mr. de Saumaise dit là-dessus qu'il ne faut point chercher dans les fables l'uniformité; il a raison: on trouve le blanc & le noir sur les mêmes choses dans les Ecrivains du tems fabuleux; mais peut-être qu'on pourroit dire qu'Hygin a voulu signifier, qu'Hercule secondé d'Abdere tua ce cruel Roi de Thrace, qui nourrissoit de chair humaine ses chevaux. Je ne garantis point ce sens. Vigenere (*g*) avoit dejà remarqué l'opposition qui se trouve entre Hygin & Philostrate. On (*h*) pouvoit encore dire que ce dernier est très-different d'Apollodore; car il veut que Diomede ait abandonné Abdere à ses cavalles, & qu'Hercule allant delivrer son favori l'ait trouvé à demi mangé; & que pour punir Diomede il l'ait fait servir de nourriture à ses (*i*) cavalles. Philostrate ne veut point, comme Apollodore, qu'Hercule ait fait bâtir une ville auprès du sepulcre de son ami; mais d'ailleurs Apollodore ne dit point comme Philostrate, qu'Hercule ait ordonné des jeux ou des exercices en l'honneur d'Abdere. Je croy qu'il n'y a qu'un seul (*k*) Auteur qui ait dit que Patrocle fût frere de cet Abdere. On pretend pouvoir prouver (*l*) par les medailles, que les Abderites aimoient mieux raporter le nom de leur ville à Abdera sœur de Diomede, qu'au mignon d'Hercule.

(*a*) *Pag. 135.*

(*b*) *Exerc. Plin. pag. 160.*

(*c*) *Bibl. l. 2.*

(*d*) Ἀπὸ Ἀβδηρίτου τοῦ υἱοῦ Ἑρμοῦ Ἡρακλέους ἐρωμένου. *Saumaise a fort bien dit qu'au lieu d'*Ἀβδηρίτου *il faut lire* Ἀβδήρου, *qui est le nom qu'Apollodore* (il dit Apollonius) *a donné au mignon d'Hercule. Pinedo & Berkelius disent qu'il faut corriger ainsi; mais ils n'avertissent pas que Saumaise l'avoit remarqué avant eux. Le premier cite* Apollonius, *& n'a pas pris garde que c'étoit une faute d'impression ou de memoire dans Saumaise pour* Apollodore. *On pouvoit citer Philostrate.*

(*e*) *Apud Salmas. ubi supra.*

(*f*) *Fab. 30.*

(*g*) *Annotat. sur le sepulcre d'Abdere de Philostr.*

(*h*) *Philostr.* in Icon.

(*i*) *Vigenere dit faussement que Tatien dans son Discours contre les Gentils dit qu'Hercule trouva Abdere à demi mangé.*

(*k*) *Ptolem. Hephæst. apud Photium, pag.* 484.

(*l*) *Vide* Ezech. Spanhem. *ubi supra.*

(E) *De se retirer ailleurs.*] Justin dit que Cassander ayant peur qu'ils n'envahîssent la Macedoine, entra en traité avec eux, & les plaça sur les frontieres. On s'est (*m*) un peu moqué de cette peur de Cassander: lui qui faisoit trembler toute la Grece, pouvoit-il craindre que les habitans d'une seule ville qui fuyoient des rats & des grenouilles, ne s'emparassent malgré lui de tout un païs? Mr. Moreri qui apparemment n'avoit jamais su qu'on eût demandé raison de cette peur à l'Historien Justin, a fait tout ce qu'il faloit pour luy épargner cette censure; car il declare *que Cassander reçut les* Abderitains *dans la Macedoine avec beaucoup de bonté.* Ceux qui s'en fieront à son Dictionaire, ne songeront pas à critiquer cet ancien Historien. On ajoûte que cette bonté de Cassander se deploya *l'an 3650, du monde, selon la Chronologie d'Eusebe.* Qui croiroit en lisant cela qu'Eusebe n'a pas dit un seul mot de cette action de Cassander, & qu'il ne compte point les tems selon les années du monde? Venant au fond, je dis que selon Justin les Abderites furent placez par Cassander sur les frontieres du païs, avant qu'il tuât les fils d'Alexandre: or selon (*n*) Calvisius il acheva de s'en defaire l'an du monde 3641. ainsi la chronologie de nôtre homme est aussi fausse, que la bonté de Cassander est contraire au seul Historien qu'il a pu suivre.

(*m*) *Voyez Glareanus, dans le Justin* Variorum *de Mr. Grævius, p.* 333.

(*n*) *Moreri suit ordinairement la Chronologie de Calvisius.*

(F) *Qu'ils y retournerent bien-tôt, ou que.*] Ce que Lucien raporte de la maladie des Abderites arriva sous le regne de Lysimachus; & par consequent est posterieur à l'avanture des grenoüilles; car selon Justin (*o*) elle preceda le tems auquel Lysimachus & Cassander prirent la qualité de Roi. Ajoûtez à cela qu'au tems du dernier Roi de Macedoine, la ville d'Abdere étoit assez florissante. (*p*) Le Preteur Lucius Hortensius la pilla; mais sa conduite fut desaprouvée par le Senat Romain, & la liberté fut renduë aux Abderites.

(*o*) *Lib. 15. c. 2.*

(*p*) *Livius l. 43.*

(G) *Les Abderites ont été fort decriez.*] On a dejà vu comment Ciceron les accommode dans ses lettres à Atticus. Il n'est pas plus obligeant dans un (*q*) autre livre, où après avoir raporté une

(*q*) *De Natur. Deor. l.* 1.

neanmoins il est sorti beaucoup de grans hommes de leur ville ; un Protagoras, un Democrite, un Anaxarque, l'Historien Hecatée, *le Poëte Nicænetus, & plusieurs autres dont les catalogues des hommes illustres faisoient mention. Rien n'est plus étrange que la maladie (*H*) qui regna pendant quelques mois dans Abdere du tems † de Lysimachus. C'étoit une fievre chaude qui se dissipoit au 7. jour par quelque crise : mais elle causoit un tel trouble dans l'imagination, qu'elle convertissoit les gens en Comediens ; ils ne faisoient que reciter des morceaux de Tragedie, & sur tout de l'Andromede d'Euripide, comme s'ils eussent été sur le theatre : de sorte qu'on voyoit dans toutes les rues je ne sai combien de ces Acteurs pâles & maigres qui faisoient des exclamations tragiques. Cela dura jusques à l'hiver suivant qui fut fort froid, & par la plus propre à faire cesser cet-

* Πλεῖστοι δ' Ἀβδηρῖται ὑπὸ τῶν πινακογράφων ἀναγεγράφονται. Plurimi autem Abderitæ extitere de quibus doctorum virorum Indices commemorant. *Stephanus de Urbibus.*

† *Lucian. Quomodo Histor. sit conscribenda, initio.*

une opinion qu'il croit ridicule, il ajoûte, *Quæ quidem omnia sunt patriâ Democriti quam Democrito digniora.* Juvenal ne pouvant nier que Democrite n'eût beaucoup d'esprit & de sagesse, pretend que c'est une preuve (*a*) que les grans hommes peuvent naître sous un air grossier, & dans le païs des sots. Martial n'a guere jugé plus avantageusement des Abderites quand il a dit (*b*)

Si patiens fortisque tibi, durusque videtur,
Abderitanæ pectora plebis habes.

Vigenere (*c*) s'abuse grossierement sur ce passage ; il le croit adressé au criminel qui representa sur le theatre l'action de Mutius Scevola, en mettant la main dans le feu ; mais il s'adresse à ceux qui seroient si dupes, qu'ils prendroient cela pour un acte de constance, veu que (*d*) ce criminel ne l'avoit fait que pour s'exemter d'être brûlé vif. Isâc Vossius qui étoit quelquefois assez singulier dans ses pensées, a fait pour les Abderites une apologie d'un tour nouveau. Il (*e*) avouë que plusieurs d'entr'eux naissoient ou devenoient fous ; mais il pretend que ce n'étoit pas une marque de stupidité, veu que la folie ne s'attaque pas à des lourdauts & à des stupides qui n'ont rien à perdre, & qu'elle s'empare très-souvent des plus grans esprits. Et quant à ce qu'Hippocrate (*f*) a fait mention de plusieurs Abderitains, dont la fievre avoit été accompagnée de delire, Mr. Vossius pretend que ce n'est point de la qu'est né le proverbe qui decrioit cette ville ; mais plûtôt de la passion agreable qui (*g*) succedoit à leur fievre. Ils devenoient passionnez pour les vers & pour la Musique, & ils faisoient les Comediens dans les ruës. Une folie comme celle-là, dit-il, ne tombe point sur des gens grossiers & phlegmatiques : *Tam elegans insania non cadit in crassos & pituitosos, nedum in vervecea capita.* Cet Auteur auroit dû se souvenir de la maxime d'Aristote, *qu'une hirondelle ne fait pas le printems.* Pourquoi tourne-t-il en coutume & en habitude une suite de fievre qui n'arriva qu'une fois ? Ce qu'il cite de Lucien est un fait unique, qui ne fonde point de tels proverbes. Je dirai en passant qu'Erasme n'a pas bien pris la pensée de Ciceron, au premier livre de la nature des Dieux : car on doit inferer des paroles de Ciceron non pas que les habitans d'Abdere fussent stupides ; mais que par un grand égarement d'imagination ils donnoient dans des paradoxes incroyables & insoutenables. *Abderitanis natura peculiarem fuisse mentis stuporem indicat M. Tull. in libris de Natura deorum :* c'est ce que dit (*h*) Erasme. De fort habiles (*i*) gens citent cela comme le propre texte de Ciceron ; tant il est vrai que les Recueils de nous autres gens de Lettres tiennent du naturel de la (*k*) renommée ; ils aquierent de nouveaux traits en changeant de place. Ceux qui pretendent que le terme d'ἀβδηρολόγος, qui se trouve proverbialement dans le discours de Tatien contre les Grecs, signifie un conteur de sornettes, un donneur de billevesées, ne confirment point l'accusation de stupidité que l'on intentoit aux Abderites. Un niais, un sot, un butor n'en donnent pas à garder aux gens. Outre que Tatien applique son mot aux doctrines de Democrite, qui sans doute n'étoient pas les rêveries d'un gros animal.

(*H*) *La maladie qui regna pendant quelques mois.*] Lucien qui en a decrit les symptômes, a pretendu en trouver la cause dans ce que je m'en vais dire. Archelaus bon Comedien avoit joüé l'Andromede d'Euripide devant les Abderitains, au milieu d'un été fort chaud : plusieurs sortoient du Theatre avec la fiévre ; & comme ils avoient l'imagination toute imprimée de la Tragedie, les rêveries que la fiévre leur causa ne faisoient que leur representer Andromede, Persée, Meduse & ce qui s'ensuit ; & reveilloient de telle sorte les idées de ces objets, & du plaisir de la representation, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reciter & d'actionner à l'imitation d'Archelaus. Je pense que les premiers qui donnerent cette Comedie dans les ruës, après que leur fievre continuë fut passée, gâterent plusieurs autres convalescens. Les dispositions étoient favorables alors aux progrés de cette contagion : l'esprit est sujet aux maladies epidemiques tout comme le corps ; il n'y a qu'à commencer sous de favorables auspices, & lors que la matiere est bien preparée. Qu'il s'éleve alors un Heresiarque, ou un Fanatique, dont l'imagination contagieuse, & les passions vehementes sachent bien se faire valoir, ils infatueront en peu de tems tout un païs, ou pour le moins un grand nombre de personnes. En d'autres lieux ou en d'autres tems ils ne sauroient gagner trois disciples. Voyez-moy (*l*) ces filles de Milet, qui furent pendant quelque tems si degoûtées du monde qu'on ne put les guerir de la fantaisie de se tuer, qu'en menaçant d'exposer nuës aux yeux du public celles qui se tueroient. Le remede seul fait voir que leur passion n'étoit qu'une maladie d'esprit, où le raisonnement n'avoit nulle part. On vit (*m*) à Lion quelque chose de semblable vers la fin du XV. siecle. La difference qu'il

(*a*) Cujus prudentia monstrat Summos posse viros & magna exempla daturos, Vervecum in patria crassoque sub aere nasci. *Juven. Sat.* 10. *v.* 49.

(*b*) *Epigr.* 25. *l.* 10.

(*c*) *Sur Philostrate au* sepulcre d'Abdere.

(*d*) *Nam cum dicatur tunica præsente molesta Ure manum, plus est dicere, non facio.* Mart. ib.

(*e*) *Isaac. Vossius in Pompon. Melam. p.* 135.

(*f*) *Lib.* 3. *de Morb. vulgar.*

(*g*) Ex affectu jucundissimo qui ipsorum febribus succedere solebat, ut testatur Lucianus, scripto de conscribenda Historia. *Is. Vossius ibid.*

(*h*) *Chil.* 4. *centur.* 6. *n.* 27.

(*i*) *Cicero, de nat. deorum,* Abderitanos stupori mentis obnoxios *scribit.* Laur. Begerus Observ. in Numism. quæd. pag. 16. *Voyez aussi Lloyd & Hofman voce* Abdera.

(*k*) *Mobilitate viget viresque acquirit eundo.* Virgil. Æn. l. 4.

(*l*) *Plutarch. de fortib. fact. mulier.*

(*m*) *Brodæus Miscell. l.* 5. *c.* 27.

y

cette rêverie. Mr. Moreri (*I*) raporte très-mal ce fait. Un savant* homme a publié depuis peu ses conjectures sur une (*K*) Medaille des Abderites, qu'il croyoit avoir été frapée pour être un monument de cette fâcheuse maladie: mais il a changé de sentiment, lors qu'il a vu la belle Dissertation qui lui a été écrite † sur ce sujet, où l'on trouve bien des choses concernant la ville d'Abdere. J'en raporte quelques-unes dans la derniere remarque. Il se faisoit à certains jours dans cette

* *Laurentius Begerus. Son livre a été imprimé à Berlin, in 4. l'an 1691.*

† *Ab Ezechiele Spanhemio.*

y a entre ces maladies, & la peste ou la petite verole, c'est que celles-ci sont incomparablement plus frequentes. Je croirois volontiers que le ravage que le Comedien Archelaüs & (*a*) le soleil firent dans l'esprit des Abderites, est moins une marque de stupidité que de vivacité: mais c'étoit toûjours une marque de foiblesse; & je m'en raporte à ceux qui ont observé quelles gens étoient les plus ébranlez de la representation d'une piece de Theatre. (*b*) *Quos (terrores, ou errores) auxerunt Poëtæ; frequens enim consessus theatri in quo sunt mulierculæ, & pueri movetur audens tam grande carmen:*

Adsum atque advenio Acheronte vix via alta atque ardua
Per speluncas saxis structas asperis, pendentibus,
Maximis, ubirigida constat crassa caligo inferum.

(*a*) *La maxime ordinaire des Philosophes,* Sol & homo generant hominem, *étoit ici veritable d'une façon speciale.*

(*b*) *Cicer. Tuscul. 1.*

(I) *Mr. Moreri raporte très-mal ce fait.*] Il n'est pas vrai que les Abderites mourussent sur les theatres; il n'est pas vrai que la maladie qu'ils eurent alors ait donné lieu au proverbe *Abderitica mens.* On mettroit bien en peine les gens, si on les obligeoit de prouver qu'il y a eu autrefois un tel proverbe: il ne suffiroit pas de soutenir que les Abderites passoient communément pour des sots; il faudroit montrer qu'on se servoit des propres termes, *Abderitica mens*, pour signifier cette opinion generale; or il est sûr qu'Erasme n'a cité personne qui ait employé ces mêmes termes. Mais laissons cet incident: abandonnons même comme fausse la reflexion que voici; c'est qu'une chose aussi passagere que le fut cette maladie des Abderites, de laquelle Lucien est le seul qui ait parlé, & encore ne l'a-t-il fait que pour en former l'exorde d'une Dissertation, c'est, dis-je, qu'un fait comme celui-là ne semble pas pouvoir donner lieu à un proverbe qui diffame éternellement tout un peuple. Car si on me dit que, par exemple, le *sero sapiunt Phryges*, pouvoit n'avoir été fondé que sur une seule faute des Phrygiens, je donnerai d'abord une bonne difference; puis qu'il est certain que dès que la chose eut été tournée en proverbe, on ne l'apliquoit pas aux Phrygiens, plus qu'à une autre nation: au lieu que les reproches qu'on faisoit aux Abderites les regardoient literalement & continuellement, & de la maniere * que ceux qu'on fait aux Normans, & aux Gascons regardent ceux à qui on les fait. Mais encore un coup traitons cela de fausse chicane, & contentons nous de ce coup à bout portant. Le Proverbe de Monsieur Moreri, *Abderitica mens*, ne servoit qu'à imputer aux Abderites beaucoup de bêtise: or la maladie dont parle Lucien n'étoit point bêtise; ce n'étoit qu'une imagination dereglée, & une sorte de folie qui attaque plûtôt les gens de beaucoup d'esprit, qu'un sot & un hebeté: donc Monsieur Moreri a eu tort de dire que son proverbe eut pour fondement la fureur que Lucien a raportée. Si je nomme Lucien, ce n'est pas que je ne sache que Monsieur Moreri n'a cité que Cœlius Rhodiginus, comme (*c*) on le lui a déja reproché. C'est Charles Etienne qui lui a fourni cette citation. Lui & une infinité d'autres gens ont rempli, & remplissent tous les jours les esperances que cet Auteur Italien conçut, en se resolvant de ne point citer. Il espera qu'on le citeroit lui-même; ce que l'on n'auroit point fait, s'il avoit mis à la marge de son livre le nom des Anciens qu'il copioit.

* *Il est seur que les proverbes qui attaquent la Normandie & la Gascogne sont fondez sur des defauts permanens & d'habitude qui passent de generation en generation.*

(*c*) *Dans l'édition de Hollande de son Diction.*

(K) *Sur une Medaille des Abderites.*] On y voit un gryphon d'un côté, & une tête d'homme sans barbe de l'autre, couronnée de laurier avec ces mots, ΕΠΙ ΑΙΟΣ ΛΑΙΟΥ. Monsieur Beger conjecturoit que cette Medaille, consacrée à Apollon, sous le titre de Jupiter mal-faisant, *sub Jove sinistro*, la même chose qu'à Rome *sub Vejove*, avoit été destinée à signifier les trop chaudes influences du soleil, qui étoient cause des imperfections pour lesquelles on diffamoit les Abderites, & qui cependant les rendoient de bons disciples d'Apollon. Monsieur de Spanheim entend par cette inscription le (*d*) Preteur, ou le Gouverneur d'Abdere; & il dit que le gryphon ayant été le symbole de Teos, comme il paroît par plusieurs Medailles, il ne se faut pas étonner que les habitans d'Abdere, Colonie des Teïens, ayent marqué le même symbole dans leurs monumens publics. C'est ainsi que les Colonies en usoient à l'égard de leur ville mere: l'exemple de Syracuse & de Corfou, qui avoient pour Armes un Pegase à l'imitation de Corinthe, en est une preuve. Pour ce qui est de la tête couronnée de laurier, elle represente ou Abderus le mignon d'Hercule, ou (*e*) Tisamenes le Clazomenien, reveré comme un Heros par les Teïens habituez à Abdere. Isâc Vossius (*f*) entend par l'inscription de cette Medaille *Jupiter frumentarius*, comme si ζεὺς λάϊος étoit la même chose que ζεὺς ἐπικάρπιος; & il fonde son explication sur ce que la ville d'Abdere étoit environnée d'un bon terroir, propre par tout ou aux moissons ou aux pâturages; d'où vient que les Triballes dans leur extrême disette se jettent là, selon (*g*) Diodore de Sicile, comme sur la plus fertile campagne que l'on pût trouver. Monsieur de Spanheim ne lui nie point cela, & il raporte un autre passage de Diodore (*h*) de Sicile, où Abdere est comptée pour l'une des plus puissantes villes qui fussent alors dans la Thrace. Il en raporte aussi un d'une lettre attribuée à Hippocrate, où l'on se contente de dire qu'Abdere n'est pas une ville obscure, μίαν πόλεων οὐκ ἄσημον: mais il ne laisse pas de refuter Vossius sur le sens de la Medaille. Je ne finirai point sans remarquer qu'on auroit grand tort de prendre pour une preuve de peu d'esprit, ce qui se passa (*i*) entre ceux d'Abdere & Hippocrate au sujet de Democrite. Le grand interêt qu'ils prirent à la santé de ce fameux Philosophe leur concitoyen, fait honneur à leur jugement. Il est

(*d*) *Epidius Lajus.*

(*e*) *C'est ainsi que Mr. de Spanheim nomme celui qu'Herodote apelle Τιμήσιος.*

(*f*) *In Pomp. Melam. p. 135.*

(*g*) *Lib. 15. p. 354.*

(*h*) *Lib. 13. p. 194.*

(*i*) *Voyez les lettres écrites de part & d'autre à ce sujet parmi celles d'Hippocrate.*

cette ville une espece de ceremonie, qu'on pourroit appeller en quelque maniere *Auto de fe*; car c'étoit sans doute un acte de Religion. On devoüoit une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre. Je croi qu'il n'y a qu'Ovide qui en parle; il met * cela entre les maledictions qu'il souhaite à son ennemi:

Aut te devoveat certis Abdera diebus,
Saxaque devotum grandine plura petant.

Les Commentateurs sont muets sur ce passage. Il faut qu'on ne trouve pas l'origine ni les circonstances de cette ceremonie.

ABDIAS de Babylone, Auteur qui merite d'être placé parmi les plus hardis Legendaires. C'est un imposteur qui se vante d'avoir vu nôtre Seigneur Jesus-Christ, d'avoir été l'un des 72. Disciples, d'avoir assisté aux actions & à la mort de plusieurs Apôtres, d'avoir suivi en Perse Saint Simon & Saint Jude, & d'avoir été établi par eux le premier Evêque de Babylone. L'Ouvrage qui court sous son nom est divisé en X. livres, & a pour titre, *Historia certaminis Apostolici.* Wolfgang Lazius † en trouva le manuscrit dans une caverne de la Carinthie, & quoi qu'il fût habile homme, il se laissa tellement tromper par cet Ecrivain fabuleux, qu'il se prepara à le donner au public comme une piece importante. Il ajoûta foi à l'inscription de ce manuscrit, qui portoit qu'Abdias, Evêque de Babylone établi par les Apôtres mêmes, avoit composé en Hebreu cette Histoire de leurs actions, & qu'Eutropius ‡ l'avoit traduite en Grec, & Africanus en Latin. Il la publia à Bâle ⟊ l'an 1551. avec quelques autres vies de Saints. Elle a été depuis imprimée plusieurs (*A*) fois en divers lieux, & inserée même dans la Bibliotheque des Peres. Laurent de la Barre l'insera dans son Histoire des Peres à Paris β en 1583. Ce n'est point le Pape Gelase, comme Mr. Moreri l'avance, mais le Pape γ Paul IV. qui *a rejette comme apocryphe* l'Ouvrage de nôtre Abdias. Plusieurs Ecrivains tant parmi les Catholiques, que parmi les Protestans ont reconu l'imposture. Ceux-ci pretendent avoir (*B*) dessillé les yeux aux autres: on ne leur accorde point (*C*) cela. La gloire seroit au fond très-petite; car ce fourbe a usé de si peu d'adresse qu'il a cité δ Hegesippe, qui a fleuri environ 130. ans

* *In Ibim, v.* 469.

† *Medecin à Vienne en Autriche, & Historiographe de l'Empereur Ferdinand. Voyez l'Epitre Dedicatoire de son édition.*

‡ *La Preface de Julius Africanus dit qu'Eutropius étoit disciple d'Abdias.*

⟊ *Chez Oporin,* in fol.

β *Et non pas en* 1581. *comme veut Moreri.*

γ *Labbe, de Script. Eccles. t.* 1. *p.* 3.

δ *Voyez Vossius, de Hist. Gr. p.* 200.

est vrai qu'Hippocrate ne confirma point l'opinion qu'ils avoient conçue touchant Democrite: ils le croyoient fou; & il parut plus sage qu'eux à Hippocrate. Cela n'y fait rien; je suis sûr que dans toutes les villes de la Grece, on auroit jugé de Democrite comme ses compatriotes en jugerent. On en feroit aujourd'hui autant d'un Philosophe qui se moqueroit de tout; qui diroit que l'air est rempli d'images; qui étudieroit le chant des oiseaux; qui s'enfermeroit dans les sepulcres, &c. & il n'y auroit que les esprits du premier ordre, & qui volent au dessus des prejugez, qui fussent capables de juger sainement de lui: or ces gens-là sont tres-rares en tout tems & en tous lieux.

(*A*) *Imprimée plusieurs fois.*] Mr. du Pin qui a marqué l'édition de 1557. de 1560. & de 1571. & outre cela une édition de Bâle de (*a*) 1532. & une de Paris de 1583. a oublié la premiere, qui étoit la plus digne d'être marquée. Comme je n'ai point sa Bibliotheque Ecclesiastique de l'édition de Paris, je n'oserois mettre sur son compte la pretenduë édition de Bâle de 1532. Or à cause qu'il ne marque qu'une édition de Paris, qui est celle de 1583. ses lecteurs ont lieu de croire que les autres qu'il a marquées ne sont point de Paris: cependant il est certain qu'il y en a une de cette ville publiée en 1560. *in* 8. avec la preface d'un Docteur de Sorbonne nommé Jean Faber. L'Abbreviateur de Gesner, & Monsr. Cave en marquent une de Paris en 1571. *in* 8. Dans l'*Eponymologium* de Magirus on avance faussement que cet Ouvrage fut imprimé la premiere fois à Paris en 1551.

(a) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition d'Amsterdam, t.* 1. *pag.* 18.

(*B*) *Avoir dessillé les yeux aux autres.*] Consultez Rivet (*b*), au chapitre 6. du 1. livre de son *Criticus sacer*, où après avoir observé la prevention de Lazius, & l'autorité qu'Hardingus & Bellarmin ont donnée à nôtre Abdias, il ajoûte: *Ejus nugas & mendacia non est quod operosius persequamur, quia jam oculatioribus Pontificiis ita patent* EX NOSTRORUM ANIMADVERSIONIBUS, *ut eos tam putidi commenti pudeat.* Il cite Baronius, Molanus, Possevin, & même Bellarmin devenu plus sage; il les cite, dis-je, comme des Auteurs qui convenoient de la batardise de cette Histoire des Apôtres.

(*b*) *Oper. t.* 2. *p.* 1076.

(*C*) *On ne leur accorde point cela.*] Le Pere Labbe (*c*) s'emporte d'une étrange maniere contre Rivet, à cause du passage que l'on vient de voir. Il peut avoir raison de soutenir que les Catholiques ont reconu l'imposture, avant que les Protestans leur fournissent là-dessus aucune lumiere; mais on ne sauroit l'excuser de son aigreur injurieuse; car voici comme il parle. *Hasce quisquilias ab otioso fabulatore, qui merito jure Pseudo-Abdias dicitur, confictas interpolatasve nullius fidei atque auctoritatis esse apud eruditos docuerunt jampridem Catholici Tractatores, Sixtus Senensis, Joannes Hesselius, Joannes Molanus, Cardin. Baronius, Possevinus, Salmeron, Miraeus, aliique, ut sileam Vossium, Cocum, Rivetum, similesque Heterodoxos Criticos, in alienis ab Ecclesia Catholica castris militantes, atque ex Catholicorum duntaxat scriptis & observationibus suffarcinatos. Mentitur enim pro more Andreas Rivetus, qui libri* 1. *cap.* 6. *effutire ausus est, oculatiores Pontificios ex suorum, hoc est, Haereticorum*

(*c*) *Ubi supra.*

ans après l'ascension de nôtre Seigneur. Il a parlé* aussi d'un disciple des Apôtres nommé Crathon, qui fit, dit-il, une Histoire en dix livres de tout ce que S. Simon & S. Jude avoient fait & souffert dans la Perse pendant 13. ans; laquelle Histoire, poursuit-il, Africain l'Historiographe a mise en Latin. Où trouveroit-on cet Africain qu'en la personne de Julius Africanus, mort environ † l'an 230.

* Lib. 6. pag. m. 83.

† Cave, Histor. liter. p. 72.

ABDISSI (*A*), Patriarche de Muzal dans l'Assyrie au delà de l'Eufrate, vint à Rome l'an 1562. & ayant rendu ses hommages à Pie IV. reçut de lui le *Pallium*. Comme le Concile de Trente étoit alors assemblé, le Cardinal da Mula, Protecteur des Chretiens Orientaux, ne manqua pas d'écrire sur ce sujet à cette Assemblée. Ses lettres furent luës dans la XXII. Session. Elles apprenoient que les peuples sujets à ce Patriarche avoient été instruits à la foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Thadée, & par un de leurs disciples nommé Marc; que leur creance étoit tout-à-fait semblable à la Romaine; qu'ils avoient les mêmes Sacremens & les mêmes ceremonies, qu'ils en gardoient des livres écrits dès le tems des Apôtres; que ce Patriarcat s'étend jusques dans le cœur des Indes, & comprend beaucoup de peuples les uns sujets du Turc, les autres du Sophi de Perse, & les autres du Roi de Portugal. L'Ambassadeur de ce dernier protesta tout aussi-tôt, que les Evêques Orientaux qui étoient sujets du Roy son maître ne reconnoissoient aucun Patriarche. On lut en suite la ‡ Confession de foi d'Abdissi, datée du 7. de Mars 1562. où il promettoit d'avoir & d'enseigner à ses inferieurs une parfaite & perpetuelle conformité de sentimens avec l'Eglise Romaine. Enfin on lut les lettres qu'il écrivoit au Concile pour s'excuser (*B*) de ce qu'il n'y alloit pas, &

‡ Elle est dans Onufre, in vita Pii IV. dans Surius, Commentar. p. m. 754. & dans Sponde, Contin. Annal. ad ann. 1562.

C 2

corum hominum animadversionibus edoctos, nugas & mendacia illius operis deprehendisse, ita ut eos tam putidi commenti pudeat. Sed, amabo, quis Calvini catulus hoc commentum subodoratus est ante Hesselium, Molanum, Sixtum, ipsumque adeo Paulum IV. Romanum Pontificem qui inter scripta à se damnata rejicit. Je croy que l'on condamna encore ce livre à Rome depuis la mort de Paul IV. car je ne pense pas que Claude d'Espense veuille parler de la condamnation faite sous ce Pape, lors qu'il dit, *Qualiscunque autor sit Abdias, superiore certè quam hæc scriberemus anno à Romanis Inquisitoribus proscriptus est.* Ces paroles sont dans le chapitre 5. du livre 5. de la continence. Le Continuateur de Magirus (*a*) a tort d'en conclure que l'année dont il s'agit là est 1568. Cet Ouvrage de la continence ne fut-il pas imprimé (*b*) en 1565? Pierre Paul Verger Auteur Protestant, mort en 1565. avoit crié contre l'imposture de cet Abdias dans son *Idolum Lauretanum*.

(*a*) Eponymol. Critic. p. 2.

(*b*) Voyez Launoi, Hist. Colleg. Navarr. pag. 710.

(*A*) ABDISSI.] Onufre Panvini (*c*) le nomme Abdysu, ce qui, dit-il, signifie *servus Jesu*. Surius & Mr. de Sponde lui donnent le même nom: Mr. de (*d*) Thou le nomme *Abisius*, & ajoûte qu'il étoit fils de Jean *de domo Marcia*, de la ville de Gezire sur le Tigre. J'avouë que je n'entens pas assez ce que c'est que ce *domus Marcia*, pour me contenter de la traduction Françoise que j'en pourrois faire. Je n'aquiesce donc pas à cette *Maison de Marc*, qu'il a plu à Mr. Moreri d'employer. Aubert le Mire (*e*) nomme *Abdiesu* le Patriarche en question, & dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de S. Pachôme, & qu'il avoit succedé au Patriarche Simon Sulacha (*f*) Moine du même Ordre, qui étoit venu se soumettre au Pape Jules III. Il ajoûte qu'Abdiesu étoit d'une érudition admirable; qu'il entendoit beaucoup de langues, & qu'il savoit extremement bien les Saintes Lettres. Les Memoires de Mr. de Thou portoient que cet homme entendoit le Chaldéen, l'Arabe, & le Syriaque, & qu'il repondoit pertinemment aux questions très-difficiles qu'on lui faisoit. Panvini, Surius, & Mr. de Sponde assûrent la même chose avec plus de circonstances. Dans la Profession de Foi qu'ils raportent, il dit qu'il avoit été Moine de S. Antoine, dans le Monastere des Saints Rochas & Jean freres. Il avoit fait faire beaucoup de progrés à la foi Romaine, si nous en croyons Aubert le Mire: mais ses successeurs laisserent tout deperir; de sorte que Leonard Abel Evêque de Sidon, Nonce Apostolique en ces païs-là en l'année 1583. trouva que le Patriarche Donha Simon, qui étoit le second depuis Abdiesu, s'étoit retiré vers les confins de la Perse. Les affaires du Pape n'étoient pas en meilleur état, lors que Pierre Strozza, Secretaire de Paul V. publia à Rome & à Cologne en 1617. sa dispute, *de Chaldæorum dogmatibus* (*g*).

(*c*) In vita Pii IV.

(*d*) Histor. l. 32.

(*e*) Politia Ecclesf. l. 2. c. 5.

(*f*) Mr. de Thou le nomme Salaka: Mr. de Sponde, Sulaca.

(*g*) Voyez le Mire, ibid. pag. 219.

(*B*) *Pour s'excuser de ce qu'il n'y alloit pas.*] Cela montre que Mr. Moreri s'est fort trompé, lors qu'il a dit *qu'Abdissi se trouva au Concile de Trente, & qu'il y presenta sa profession de foi en la Session* XXII. Aubert le Mire a commis la même faute, *qui & Tridentino Concilio interfuit*, dit-il (*h*), en parlant de son *Abdiesu*. Ce qu'il y a de plus surprenant est que Moreri a cité Mrs. de Thou & de Sponde, dont le premier ne dit pas un mot de ce pretendu voyage du Patriarche au Concile, & le dernier dit expressément qu'on lut les lettres où Abdysu faisoit ses excuses, de ce qu'il n'alloit pas à Trente. Je remarquerai par occasion une faute qui s'est assûrément glissée dans Mr. de Thou; il dit (*i*) que ce Patriarche étoit venu *Ad Apostolorum limina Pontificem salutaturus, ut ab eo confirmatus partem de corpore Sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imagineroit là-dessus qu'il étoit venu pour demander le bras, ou quelque autre morceau du corps de S. Pierre: car c'est faire sa Cour à Rome, que de declarer qu'on y est allé pour en remporter de tels presens? Mais je suis persuadé qu'au lieu de *partem*, il faut lire *pallium*, comme il y a dans Mr. de Sponde, qui à cela près se sert des mêmes expressions que Mr. de Thou.

(*h*) Ubi supra pag. 217.

(*i*) Thuan. lib. 32. pag. 640. col. 2. edit. Francof. 1625.

& pour ſuplier les Peres de luy envoyer leurs Decrets, qu'il promettoit de faire obſerver ponctuellement. Toutes ces choſes avoient été dejà luës dans une Congregation, ſans exciter autrement les reflexions de perſonne; mais la proteſtation de l'Ambaſſadeur de Portugal fit prendre garde aux abſurditez de ce recit: on commençoit à murmurer; les Evêques Portugais alloient prendre la parole, quand le Promoteur au nom des Legats detourna le coup. Voilà comment Fra Paolo * conte le fait: nous examinerons ceci en † un autre lieu.

* Hiſt. du Concile de Trente l. 6.

† Dans l'article Hebed-jeſu.

ABEL, ſecond fils d'Adam & d'Eve, fut berger. Il offrit à Dieu des premiers nez de ſa bergerie, dans le même tems que ſon frere Caïn offrit des fruits de la terre. Dieu eut pour agreable l'oblation d'Abel, mais non pas celle de Caïn; ce qui chagrina de telle ſorte ce dernier, qu'*il s'éleva contre l'autre & le tua.* C'eſt tout ce que Moïſe † nous en aprend: mais ſi l'on vouloit s'étendre ſur tout ce que la curioſité de l'eſprit humain a enfanté là-deſſus, on auroit une infinité de choſes à dire. Nous n'avons garde de nous embarquer dans une telle deduction, ni de haſarder des conjectures ſur l'âge qu'avoit Abel lors qu'il fut tué. Il eſt impoſſible d'avoir quelque certitude ſur cette matiere; tant parce que l'on ne ſait pas combien (*A*) a duré l'état d'innocence, qu'à cauſe que l'on ne ſait pas de (B) combien

‡ Geneſ. chap. 4.

(*A*) *Combien a duré l'état d'innocence.*] Les Auteurs ſont fort partagez ſur ce point. Quelques-uns veulent qu'Adam ait peché le jour même de ſa (*a*) creation, & qu'il n'ait demeuré dans le Paradis que ſix, ou ſept, ou dix heures. D'autres allongent le terme juſques à ſix, à huit, ou à dix jours; d'autres juſques à 34. ans. Ils ſe fondent preſque tous ſur des raports qu'ils imaginent entre Adam & JESUS-CHRIST: car, par exemple, ceux qui diſent ou qu'Adam demeura 40. jours dans le Paradis terreſtre, ou qu'il y demeura 34. ans, en donnent pour raiſon ou que JESUS-CHRIST fut quarante jours ſans manger, ou (*b*) qu'il vêcut ſur la terre 34. ans. Il feroit ſuperflu d'avertir les gens d'eſprit que cette ſorte de raiſons ne prouvent rien. On peut faire d'aſſez bonnes objections à ceux qui ne font durer que quelques heures l'état d'innocence; mais on en peut faire de beaucoup plus fortes à ceux qui le font durer des ſemaines ou des années. Car, n'en deplaiſe à quelques Rabins, c'eſt un fait certain par le texte de Moïſe, qu'Adam ne conut ſa femme qu'après la ſortie du Paradis. Or pourquoi auroit-il tant differé la conſommation de ſon mariage? N'avoit-il pas reçu la benediction nuptiale de la bouche de ſon Createur? N'avoit-il pas ſes ordres duëment expediez & ſignifiez pour *foiſonner*, pour *multiplier*, & pour *remplir la terre?* La plus ſolide raiſon qu'on puiſſe alleguer, pourquoi cette conſommation ne ſe fit qu'après la chute, c'eſt que la femme fut tentée & ſeduite auſſi-tôt preſque que formée. Voilà comment S. Auguſtin (*c*) ſatisfait à cette difficulté; *Mox creata muliere antequam convenirent facta eſt illa tranſgreſſio.* L'autre raiſon qu'il allegue, ſavoir (*d*) qu'il faloit attendre l'ordre de Dieu, eſt tout-à-fait nulle: car comme je l'ai dejà dit, cet ordre avoit été notifié autentiquement. Si l'on pouvoit une fois prouver que l'innocence du premier homme dura pluſieurs jours, on rendroit preſque indubitable l'opinion de ceux qui diſent que ſans le fruit defendu Adam & Eve auroient éternellement gardé leur virginité, & que ce ne fut que ſur la prevision de leur chute que Dieu produiſit la diverſité des ſexes. Quoi qu'il en ſoit, nous ne ſaurions dire certainement à quel âge ils commencerent d'engendrer. Nous refuterons ailleurs (*e*) les rêveries de ceux qui ont dit que Caïn ne fut conçu que long-tems après le peché d'Adam; ſoit que par penitence Adam ſe fût voulu ſevrer pour pluſieurs années des plaiſirs du mariage, ſoit qu'il ſe fût attaché à une autre femme qu'à Eve.

(*a*) *Vide Pererium in Geneſim, l. 6. quaeſt. 1.*

(*b*) *Vide Cornel. à Lapide in Geneſ c. 3. v. 23.*

(*c*) *Auguſt. l. 9. de Geneſi ad lit c. 4.*

(*d*) Poteſt etiam dici quia nondum Deus juſſerat ut convenirent: cur enim non ad hanc rem divina expectaretur auctoritas, ubi nullâ concupiſcentiâ, tanquam ſtimulis, inobedientia carnis urgebat? *Ibid.*

(*e*) *Dans les remarques ſur l'article d'Adam.*

(*B*) *De combien Abel étoit plus jeune que ſon frere.*] La narration de Moïſe ſemble prouver clairement que Caïn & Abel n'étoient point freres jumeaux: neanmoins l'un des plus judicieux (*f*) Interpretes de l'Ecriture a cru avec quelques Rabins qu'ils l'étoient. Quand on lui accorderoit cela, toute l'incertitude ne ſeroit pas évanouïe; veu qu'on ne ſait pas avec preciſion l'année de la naiſſance de Caïn. Mais encore un coup il n'y a nulle apparence qu'Abel ait été ſon frere jumeau; & il n'y a nulle certitude qu'il ſoit né un an aprè Caïn. Reconoiſſons pourtant qu'il eſt tres-probable que Caïn nâquit l'an premier du monde, & qu'Abel nâquit l'année d'après. La revelation de Methodius eſt une piece apocryphe, & une chimere. On a dit (*g*) qu'il lui fut revelé d'enhaut pendant ſa priſon pour la foi, qu'Adam & Eve ſortirent vierges du Paradis; qu'ils demeurerent en cet état 15. années conſecutives, entierement occupez à pleurer leur chute; qu'au bout de ce terme ils engendrerent un fils & une fille tout à la fois, ſavoir Caïn, & Calmana; qu'en ſuite ils ſe remirent dans la continence pendant 15. autres années; après quoi ils engendrerent un fils & une fille comme la premiere fois, ſavoir Abel & Delbora; qu'en l'an 130. d'Adam arriva le meurtre d'Abel par Caïn; ce qui jetta Adam & Eve dans un deuil qui dura cent ans; après quoi ils engendrerent Seth. Les habitans de l'Ile de Ceylan pretendent (*h*) que le lac ſalé qui eſt ſur la montagne de Colombo, *eſt l'amas des larmes qu'Eve repandit cent ans entiers ſur la mort d'Abel.* Les Rabins veulent (*i*) qu'Adam ait pleuré cette même mort cent ans durant dans la valée des larmes auprès d'Hebron, ſans aucun commerce charnel avec ſa femme; ce qui auroit peut-être duré plus long-tems, ſi un Ange ne l'eût averti de la part de Dieu qu'il eût à s'aprocher d'Eve, puis que le Meſſie ne vouloit pas deſcendre de Caïn. Pures chimeres; le monde n'avoit pas alors beſoin d'un tel deuil: il demandoit au con-

(*f*) Rabbini & ex eis Calvinus putant ex eodem conceptu Evam peperiſſe gemellos Caïn & Abel. *Cornel. à Lapide in Geneſ. c. 4. v. 2.*

(*g*) *Author Hiſtor. Scholaſt. in hiſt. libri Geneſ. c. 25. apud Pererium in Geneſ. c. 4. v. 1.*

(*h*) *Voyez Coevreau, Hiſt du monde, t. 4. p. 255. édit. de Holl.*

(*i*) *Apud Salian. t. 1. p. 190.*

bien Abel étoit plus jeune que Caïn, ni en quelle (*C*) année du monde il fut tué par son frere. Je ne hasarderai point non plus mes conjectures sur la question s'il (*D*) mourut vierge; ou sur la querelle que Caïn lui fit. Les uns veulent que leur different ait été une (*E*) dispute de Religion; les autres qu'ils se soient brouil-

contraire qu'on se consolât bien-tôt par la reparation de la breche; de sorte qu'il est très-probable qu'Adam & Eve adoucirent promtement leur ennui, par la consolation reciproque de se donner un nouveau fils, à la place de celui que Caïn leur avoit tué. Cependant on ne sauroit croire combien cette fable de la longue separation d'Adam & d'Eve quant au lit, a été prônée. Nous en parlerons dans l'article de Lamech.

(C) *En quelle année du monde il fut tué.*] On trouve probable que ce meurtre fut commis la même année que Seth vint au monde, c'est-à-dire la 130. d'Adam; on le trouve, dis-je, probable, quand on songe (*a*) qu'Eve donnant le nom de Seth à un fils dont elle étoit accouchée se sert de cette raison, *Car Dieu m'a donné une autre lignée au lieu d'Abel que Caïn a tué.* Mais il faut tomber d'accord que cela est beaucoup plus propre à prouver que Seth fut le premier fils qu'Eve mit au monde depuis la mort d'Abel, qu'à prouver que cette mort ait été bien-tôt suivie de la naissance de Seth. St. Augustin ne veut pas même accorder à Seth le droit d'aînesse sur tous les enfans qu'Adam & Eve ont engendrez depuis le meurtre d'Abel. Il explique les paroles d'Eve non pas d'un remplacement de fils, mais d'un remplacement de vertu: c'est-à-dire que Seth fut consideré comme celui qui succederoit à la pieté & à la sainteté d'Abel. *Potuit* (*b*) *Adam divinitus admonitus dicere postea quam Seth natus est*, suscitavit enim mihi Deus semen aliud pro Abel; *quando talis erat futurus qui impleret ejus* (*c*) *sanctitatem.* Il est sûr que tout ceci n'est que matiere à conjectures, & que si les paroles d'Eve raportées ci-dessus laissoient à nos reflexions toute leur liberté naturelle, nous ferions remonter bien haut le meurtre d'Abel: car voici à quoi la lumiere naturelle nous conduit. Caïn & Abel firent leurs offrandes à Dieu, dès que la recolte de l'un & la bergerie de l'autre leur en fournirent les moyens: ils s'aperçurent dès la premiere fois (*d*) que Dieu mettoit de la difference entre leurs presens: le depit de Caïn le precipita peu après dans le dessein de tuer son frere: il le tua donc avant l'âge de 60. ans; car ce fut l'an cinquante du monde, à ce que dit Eusebe, qu'Adam assigna à ses deux fils le genre de vie qu'ils auroient à suivre. Ce n'étoit pas s'en aviser tard, dit-on, puis qu'en ce tems-là l'enfance duroit à proportion autant que la vie. A la bonne heure, je ne contesterai rien là dessus; que Caïn & Abel n'ayent donc pas été en état avant l'âge de 50. ans l'un de labourer la terre, l'autre de garder des brebis; au moins en auront-ils été capables à cet âge-là. Or cela posé, qu'y a-t-il de plus naturel que de croire qu'ils firent leurs oblations au bout de deux ou trois ans pour le plus tard, & que dans un semblable intervalle, pour le plus tard, l'envieux & le jaloux Caïn se defit d'Abel? Qu'y a-t-il de plus éloigné de l'apparence que de dire, comme l'on fait ordinairement, que les deux freres commencerent l'exercice de leur vacation l'an 50. du monde; qu'ils firent leurs offrandes l'an 100. & que Caïn tua Abel l'an 130? La raison ni l'Ecriture ne nous conduisent point à supposer un ressentiment caché si long-tems dans le cœur de Caïn (*e*). Un Auteur (*f*) fort judicieux a mis la naissance de Seth environ cent ans après la mort d'Abel. Quelques Auteurs (*g*) ont mis cette mort à l'an du monde 102. mais la foule est pour l'an 130. que l'on croit être le même que le 129. d'Abel. Je pourrois citer pour ce sentiment Cajetan, Torniel, Pererius, Cornelius à Lapide, Salian, & plusieurs autres Commentateurs, dont les Ouvrages peuvent être comparez aux enfans d'une même famille;

- - - - * *Facies non omnibus una*
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Tous les Partis, tous les Corps, toutes les Communautez ont ainsi plusieurs Auteurs qui se moulent les uns sur les autres.

(*D*) *S'il mourut vierge.*] Quelques (*h*) Peres de l'Eglise ont soutenu l'affirmative, & les Heretiques dont je parlerai ci-dessous, qui prenoient leur nom d'Abel, la soutenoient aussi; cependant il ne paroît gueres probable, à ceux qui croyent qu'Abel a vecu 129. ans, qu'il soit mort garçon. Il étoit alors trop necessaire de peupler le monde, pour se piquer de continence. Le P. Salian (*i*) ne fait pas difficulté de reconoître que le celibat d'Abel n'est nullement vraisemblable; ni de montrer que S. Jerôme & S. Augustin n'ont point douté de son mariage; & que S. Irenée n'a point dit ce que (*k*) Genebrard lui a fait dire, savoir qu'Abel a été Vierge, Prêtre & Martyr; trois qualitez qui ont été cause que l'on a dit que l'Eglise avoit commencé en lui. C'est un autre (*l*) Auteur qui lui attribuë ces trois belles qualitez. Mais s'il faloit que la tradition d'Eutychius, qui sera raportée ci-dessous, fût veritable, il ne faudroit plus revoquer en doute la virginité d'Abel; car sa mort, selon cette tradition, preceda le mariage des deux freres.

(E) *Ait été une dispute de Religion.*] Le Thargum de Jerusalem debite que lors que Caïn & Abel furent aux champs, celui-là soutint qu'il n'y avoit ni jugement, ni juge, ni vie éternelle, ni recompense pour les justes, ni peine pour les impies; & que le monde n'avoit pas été creé par la misericorde de Dieu, ni n'étoit point gouverné par sa misericorde; attendu, dit-il à son frere, que mon oblation n'a pas été acceptée, & que la vôtre l'a été. Abel lui répondit selon les mêmes paroles dont Caïn s'étoit servi, si ce n'est qu'il mit le ouï où l'autre avoit mis le non: & quant au principal grief, sa reponse fut de dire que parce que ses œuvres avoient été meilleures que celles de Caïn, son oblation avoit plu, & non pas celle de Caïn. La dispute s'étant échauffée, Caïn se jetta sur (*m*) Abel & le tua. Ce fut un mauvais commencement des disputes de Religion;

(*a*) *Genes. chap. 4. v. 25.*

(*b*) *S. Augustin attribuë à Adam ce qui ne fut dit selon l'Ecriture que par Eve.*

(*c*) *August. de civit. Dei, l. 15. c. 15.*

(*d*) *l'Ecriture ne parle que d'une oblation de ces deux freres: ainsi la supposition du P. Salian, t. 1. p. 185. que Caïn ne s'aperçut qu'à la longue, & après plusieurs offrandes reïterées de sa rejection, & de la faveur de son frere auprès de Dieu, est nulle.*

(*e*) *Voyez ce qui sera raporté ci-dessous du Targum de Jerusalem, & des Annales d'Eutychius.*

(*f*) *Cunæus de Rep. Hebr. l. 3. c. 1.*

(*g*) *S. Romuald, Abregé Chron.*

* *Ovidius, Metam. lib. 2. v. 13.*

(*h*) *S. Jerôme. S. Basile, S. Ambroise, apud* Corn. à Lapide in Gen. c. 4. v. 2. *mais le P. Salian montre* ubi infra, *que S. Jerôme n'a pas été de ce sentiment.*

(*i*) *Annal. t. 1. p. 184.*

(*k*) *Chron. l. 1.*

(*l*) *Autor mirab. Sacræ Script. apud August. t. 3. l. 1. c. 3.*

(*m*) *Voyez sur ce sujet divers jeux de Rhetorique de Jean Bisselius, Jesuite Allemand* Illustr. ruinarum decad. 1. pag. 218. & seq.

brouillez (*F*) pour une femme. On ne parle pas moins diversement de la (*G*) maniere dont se fit cet abominable fratricide. Quant à la maniere dont ils conurent la preference que Dieu donna à l'oblation d'Abel, il n'y a pas tant de disputes. On croit assez communément qu'il (*H*) tomba un feu celeste sur les victimes d'Abel, & que rien de semblable ne parut sur les offrandes de Caïn. Mais comme on n'a que trop de panchant à entasser suppositions sur suppositions, afin de faire trouver du merveilleux en toutes choses, il s'est trouvé des gens qui on dit * qu'il parut une figure de lion au milieu des flames qui tomberent sur le sacrifice d'Abel; ce qui, selon eux, avoit relation au lion de la Tribu de Juda, dont la venuë avoit été dejà promise. J'ai rassemblé dans les remarques un assez grand nombre de differens sentimens sur les choses qui concernent Abel. C'est avoir rassemblé bien des mensonges, & bien des fautes. Or comme c'est le but & l'esprit de ce Dictionaire, le lecteur ne doit point donner son jugement sur ce ramas, sans se souvenir de ce but. Et cela soit dit une fois pour toutes.

ABE-

* *Apud Salianum, to. 1. p. 190. & apud Bisselium, Ruinar. illustr. decad. 1. p. 221. 273.*

gion, & un facheux presage des desordres épouventables qu'elles devoient causer dans le monde. Voilà de plus un exemple de la sote vanité de l'homme: il n'est jamais (*a*) tant porté à douter de la providence, que lors que les choses n'arrivent pas selon ses souhaits. Quand elles lui sont favorables, il dissipe ses doutes: c'est qu'il s'imagine tenir un rang assez relevé dans l'Univers, pour ne pouvoir être meprisé par un dispensateur équitable & judicieux des biens & des maux.

(F) *Se soient brouillez pour une femme.*] Eutychius Patriarche d'Alexandrie dit dans ses Annales, (*b*) qu Eve enfanta avec Caïn une fille nommée Azrun, & avec Abel une fille nommée Owain; & que le tems de marier les deux fils étant venu, Adam destina Owain à Caïn, & Azrun à Abel, & mal-traita Caïn, parce qu'il vouloit sa sœur jumelle qui étoit plus belle. Eutychius ajoûte que pendant que les deux freres alloient presenter leurs oblations sur une montagne par ordre d'Adam, qui voulut qu'ils fissent cet acte de Religion avant que d'épouser leurs femmes, & que le succés de leur sacrifice decidât de leur different, Satan inspira secrettement à Caïn de se defaire d'Abel, pour l'amour d'Azrun: ce qui empêchant que son ofrande ne fût agreable à Dieu, augmenta le depit de Caïn contre son frere; de sorte qu'ils ne furent pas plûtôt descendus de la montagne, qu'il lui donna un coup de pierre sur la tête & le tua. La belle Azrun que Caïn épousa (*c*) après ce coup, & qu'il amena avec lui dans son exil, fut donc la cause du crime de Caïn. Il est vrai qu'elle en fut la cause innocente; mais c'est toûjours verifier ce qu'a dit un (*d*) Poëte Latin, touchant l'antiquité des guerres suscitées pour des femmes. Les Archontiques (*e*) & les Cabbalistes (*f*) s'accordent avec cette tradition d'Eutychius. Au reste il paroît & par le recit du Thargum, & par celui de ce Patriarche d'Alexandrie, que la mort d'Abel suivit de près le sacrifice où Dieu se declara pour lui. Cette chronologie est mille fois plus probable que la vulgaire, qui met un espace de 30. ans entre l'oblation des deux freres, & le fratricide de Caïn.

(G) *De la maniere dont se fit cet abominable fratricide.*] Nous venons de voir que ce fut avec un coup de pierre, selon quelques-uns.

(*a*) *Estis io superi*, ait Statius, cum convaluisset à periculoso morbo vir eximiæ probitatis Rutilius Gallicus. At contra ubi quid contigerat contra quam æquum esse censerent, Deos aut nullos esse, aut crudeles, aut injustos esse dicebant. ...... Itaque in morte Tibulli Ovidius, *Cum rapiant mala fata bonos, ignoscite fasso, Sollicitor nullos esse putare Deos.* Muretus Orat. 3. vol. 2.

(*b*) *Je me sers de la traduction de Pocockius. L'Imprimeur de* l'Historia Patriarch. Heidegg. t. 1. p. 192. *a mis* Procopius.

(*c*) *Id. Eutych. Vide Hottinger. Hist Orient. pag. 27.*

(*d*) Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli Caussa. *Horat. Sat. 3. l. 1.* (*e*) *Heretiques dont S. Epiphane parle, Hær. 40.* (*f*) *Apud Heidegg. ubi supra. p 191. Voyez aussi Seldenus, de jure nat. & gent. l. 3. c. 2. qui cite Rabbi Eliezer in Pirke c. 21.*

D'autres (*g*) disent que Caïn dechira son frere à belles dents. D'autres qu'il l'assomma avec une machoire d'âne; les Peintres se reglent sur cette supposition. D'autres veulent qu'il se soit servi d'une fourche. S. Chrysostôme lui met en main une épée; S. Irenée lui donne une faulx; Prudence lui donne une maniere de serpe.

Frater probatæ (h) sanctitatis æmulus
Germana curvo colla frangit sarculo.

Voyez Salian & Bisselius, celui-là à la page 189. du 1. volume de ses Annales; celui-ci à la page 234. & 257. du premier tome des *Illustrium ruinarum*. En tout cas, dit-on, Abel (*i*) ne fut ni noyé ni étranglé; car l'Ecriture temoigne qu'il perit avec effusion de sang.

(H) *Qu'il tomba un feu celeste.*] S. Jerôme (*k*) a raporté cette tradition, & l'a confirmée par Theodotion (*l*) qui l'avoit suivie dans sa version de l'Ecriture. Elle est communément aprouvée par les Peres de l'Eglise. Ce qui la rend vraisemblable, est qu'en plusieurs occasions un feu descendu du ciel a fait conoître que Dieu agreoit le sacrifice. A la consecration d'Aaron (*m*) on eut ce signe de l'approbation de Dieu. Gedeon, David, Salomon, (quelques-uns y ajoûtent Nehemie) ont été aussi honorez de cette faveur speciale dans quelques-uns de leurs sacrifices (*n*). Cornelius à (*o*) Lapide dit que Calvin & Luther se sont moquez comme d'une fable Judaïque, de cette descente du feu celeste sur la victime d'Abel; mais Mr. Heidegger lui cite un passage de Luther qui temoigne visiblement le contraire. *Etsi Moses illud signum quo Deus ostendit sibi Abel munera grata esse non ostendit, tamen verisimile est fuisse ignem cœlo demissum, quo oblatio hausta & consumpta in oculis omnium* (*p*). Les Theologiens (*q*) Protestans ont donné en foule dans cette hypothese, & quelques-uns d'eux l'ont confirmée par les paroles d'un (*r*) Pseaume que Clement Marot a traduites de cette façon:

De tes offertes & services
Se veuille souvenir,
Et faire tous tes sacrifices
En cendre devenir.

Les Payens se sont vantez de cette sorte de marques extraordinaires de l'approbation du Ciel en quelques lieux, comme nous le montrerons dans l'article *Egnatia*. On sait assez que le diable est le singe du vrai Dieu.

(*g*) Hebræorum nonnulli tradunt eum fuisse morsibus à Caïn dilaceratum. *Perer. in Genes. l. 7. advers. 8. & 9. c. 4.*

(*h*) *In Hamartig.*

(*i*) *Pererius ubi supra.*

(*k*) *In tradition. Hebraicis.*

(*l*) Nisi illa interpretatio vera esset quam Theodotion posuit, Et inflammavit dominus super Abel & super sacrificium ejus; supra Caïn vero & sacrificium ejus non inflammavit. *Id. Hier. in quæst. Heb.*

(*m*) *Levit. c. 9.*

(*n*) *Consultez le livre des Jug. c. 6. le 1. l. des Rois, c. 18. le 1. des Chr. c. 21. le 2. des. Chron. c. 7. le 2. des Macch. c. 1.*

(*o*) *In Genes. c. 14. v. 4.*

(*p*) *Luth. ad Gen. 17. 3 apud Heidegg. Hist. patr. t. 1. p. 184.*

(*q*) *Voyez Saldeni otia Theol. p. 337.*

(*r*) *C'est le 21.*

ABELARD (Pierre) en Latin *Abælardus*, a été un des plus fameux Docteurs du XII. siecle. Il nâquit (*A*) au village de Palais, à quatre lieuës de Nantes en Bretagne ; & comme il avoit l'esprit fort subtil, il n'y eut rien dans ses études à quoi il s'apliquât avec autant de succés qu'à la Logique. Il voyagea en divers lieux, par la seule envie de s'aguerrir dans cette science ; disputant par tout, lançant de toutes parts ses syllogismes, & cherchant avec ardeur les occasions de se signaler contre une These. Jamais Chevalier Errant ne chercha avec plus d'avidité les occasions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abelard termina ses courses à Paris, où il trouva un celebre Professeur en Philosophie nommé Guillaume de * Champeaux. Il fut d'abord son disciple bien aimé ; mais cela ne dura pas long tems : le Professeur avoit trop de peine à repondre aux subtiles objections de ce disciple, pour ne concevoir pas du chagrin & de la haine contre lui. Les factions nâquirent bien-tôt : les Ecoliers avancez en âge transportez d'envie contre Abelard seconderent la passion du maître : cela ne fit qu'augmenter la presomption de ce jeune homme ; il se crut desormais trop habile pour ne s'ériger pas en Docteur. Il choisit pour cela un grand theatre, car il s'en alla lever une Ecole (*B*) à Melun, où la Cour de France demeuroit en ce tems-là. Champeaux fit tout ce qu'il put pour empêcher l'érection de cette Ecole ; mais † comme il avoit des ennemis qui avoient un grand pouvoir, son opposition fut la principale cause qui fit reüssir le dessein de son rival. La reputation de ce nouveau Maître de Dialectique fit de merveilleux progrés, & eclipsa celle de Champeaux. Ces succés enflerent de telle sorte Abelard, qu'il transporta son Ecole à Corbeil, afin de serrer de près son ennemi par de frequentes disputes ; mais l'application avec laquelle il étudioit, lui causa une maladie qui le contraignit d'aller prendre l'air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & puis il retourna à Paris, où il trouva que Champeaux qui avoit resigné sa Chaire à un autre, ne laissoit pas d'enseigner chez les Chanoines Reguliers, dont il avoit embrassé la Religion. Il disputa contre lui avec tant de force touchant la nature des Universaux, qu'il l'obligea de renoncer à son sentiment, qui étoit dans le fond un Spinoisme

* *Guillelmus Campellensis. Il étoit Archidiacre de Paris.*

† Quoniam de potentibus terræ nonnullos ibidem habebat æmulos, fretus eorum auxilio voti mei compos extiti, & plurimorum mihi assensum ipsius invidia manifesta conquisivit. *Abalard. epist. 1. pag. 5.*

(*A*) *Il nâquit au village de Palais.*] Son pere avoit un peu étudié avant que de porter les armes, & il eut grand soin de faire instruire tous ses enfans, & sur tout l'aîné. On ne sauroit bien dire si Abelard étoit cet aîné ; car il parle sur cela d'une maniere qui a donné lieu à deux opinions differentes : voici ses paroles ; *Primogenitum suum quanto chariorem habebat, tanto diligentius erudiri curavit. Ego vero quanto amplius & facilius in studio literarum profeci, tanto ardentius in eis inhæsi, & in tanto earum amore illectus sum, ut militaris gloriæ pompam cum hæreditate & prærogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens, Martis Curiæ penitus abdicarem ut Minervæ gremio educarer.* Pâquier (*a*) en vertu de ces expressions ne balance point à le prendre pour le fils aîné ; mais (*b*) d'autres disent positivement qu'il n'étoit qu'un cadet. Si j'avois à choisir, je ne prefererois pas la derniere explication à la premiere. Il ne faut pas douter que le surnom *Palatinus* qu'il portoit, n'eût pour fondement le mot Latin *Palatium*, qui étoit le nom de sa patrie. Il étoit si conu sous le nom de *Peripateticus Palatinus*, que Jean de Sarisberi ne le qualifie (*c*) jamais autrement. Il y en a (*d*) qui soupçonnent que la raison de cette épithete venoit de quelque Palais magnifique où il faisoit ses leçons. Ce n'est point cela.

(*B*) *Une Ecole à Melun.*] Je n'ay pas trouvé en comparant la relation d'Abelard avec l'abregé que Pâquier en donne, qu'elle ait été abregée fort exactement. Voici l'ordre de ses avantures selon l'abregé. Abelard *se vint camper à Corbeil* la premiere fois qu'il quitta Paris ; il revint à Paris lors que Champeaux se fut fait Moine ; il fut contraint d'en sortir pour la seconde fois, & alors il s'en alla à Melun ; il retourna à Paris, ayant su que Champeaux étoit allé resider à son Evêché de Châlons ; Champeaux averti de ce retour, revint à Paris pour traverser Abelard ; celui-ci fut enfin contraint de quitter la partie ; & se fit Ecolier d'Anselme, Lecteur en Theologie à Paris ; il devint en suite lui-même Lecteur en Theologie, & fut prié par un Chanoine de *vouloir donner tous les jours une heure de leçon* à sa niece. Il accepta le party volontiers, & *aprés avoir quelque tems continué ce metier, amour se mit de la partie entre eux.* Il y a plusieurs fautes dans ce narré. I. Abelard ne se campa à Corbeil qu'aprés avoir été à Melun. II. Quand il quitta pour la seconde fois Melun, Champeaux s'étoit retiré dans un village auprès de Paris, & non pas à son Evêché de Châlons : cette Prelature ne lui avoit pas été encore donnée ; il n'étoit que Chanoine Regulier ; & je m'étonne que Pâquier n'ait pas senti l'absurdité des demarches qu'il faisoit tenir à un Evêque, en le tirant de son Siege Episcopal pour le faire disputer à Paris contre un Regent de Philosophie. III. Abelard n'eut point du dessous en cette rencontre : il ne sortit de Paris que pour aller voir sa mere qui vouloit se faire Religieuse. IV. Anselme enseignoit la Theologie à Laon, & non à Paris. V. Le Chanoine ne demanda point des leçons pour sa niece ; ce fut Abelard qui fit prier le Chanoine de le prendre dans sa maison. VI. Abelard avoit couché en joüe le pucelage d'Heloïse, avant que de lui avoir fait aucune leçon. Dans quelle defiance ne doit-on pas être à l'égard d'une infinité de livres, puis que Pâquier bronche tant de fois en si beau chemin ?

(*a*) *Recherch. l. 6. ch. 17.*

(*b*) Militaris gloriæ pompam cum hæreditate primogenitis fratribus derelinquens. *Natal. Alexander, Sec. 11. & 12. part. 3. pag. 2.*

(*c*) *Voyez son* Policraticus *p. 111. & son* Metalogicus *p. 745. 802. 814. & alibi, edit. Lugd. Bat.* 1639.

(*d*) *Jac. Thomasius, in vita Abælar.*

ſiſme (C) non developpé. Cela fit tellement mepriſer ce Moine, & tellement eſtimer ſon Antagoniſte, qu'on n'alloit plus aux leçons de Dialectique de Champeaux, & que le Profeſſeur même que Champeaux ſubſtitua à ſa place, voulut devenir l'Ecolier de Pierre Abelard. Celui-ci ne fut pas plûtôt inſtallé ſur cette Chaire, qu'il ſe vit expoſé de plus en plus aux traits de l'envie. Le Chanoine Regulier fit en ſorte, que ſous pretexte de quelques actions très-ſales, on caſsât celui qui avoit cedé ſa place à Pierre Abelard, & qu'on lui donnât pour ſucceſſeur un ennemi de ce dernier. Alors Abelard ſortit de Paris, & s'en alla à Melun pour y enſeigner la Dialectique, comme la premiere fois. Il n'y demeura pas long tems; car dès qu'il eut oui que Champeaux s'étoit retiré dans un village avec toute ſa Communauté, il ſe vint poſter ſur le mont Sainte Genevieve, & y dreſſa ſon Ecole comme une eſpece (D) de baterie, contre celui qui enſeignoit à Paris. Champeaux voyant ſa Creature ainſi aſſiegée dans ſon Ecole, ramena les Chanoines Reguliers à leur Couvent: mais au lieu de degager ſon ami, il fut cauſe que ſes Ecoliers l'abandonnerent; abandon qui fut ſuivi quelque tems après de l'entrée de ce pauvre Philoſophe dans un Couvent. Alors le debat ne fut qu'entre Abelard & Champeaux; ce furent eux ſeuls qui diſputerent le terrain; & ce ne fut pas le plus vieux qui eut l'avantage. Pendant que ce choc ſubſiſtoit encore, Abelard fut obligé d'aller voir ſa mere, qui à l'exemple de ſon mari vouloit entrer en Religion. Etant retourné à Paris, il trouva que ſon Emule étoit devenu Evêque de Châlons; ainſi pouvant renoncer à ſon Ecole, ſans qu'on pût le ſoupçonner d'avoir quitté le champ de bataille, il ne ſongea qu'à étudier en Theologie; & pour cet effet il ſe tranſporta (E) à Laon, où l'Ecolâtre Anſelme faiſoit des leçons en cette ſcience avec beaucoup de reputation. Il ne fut pas fort

(C) *Un Spinoſiſme non developpé.*] J'en fais juges tous ceux qui entendront ces paroles. *Erat in* (a) *ea ſententia de communitate Univerſalium; ut eamdem eſſentialiter rem totam ſimul ſingulis ſuis ineſſe aſtrueret individuis, quorum quidem nulla eſſet in eſſentia diverſitas, ſed ſola multitudine accidentium varietas.* Les Scotiſtes avec leur *univerſale formale à parte rei*, ou leur *unitas formalis à parte rei*, ne s'éloignent point de ce ſentiment. Or je dis que le Spinoſiſme n'eſt qu'une extenſion de ce dogme; car, ſelon les diſciples de Scot, les natures univerſelles ſont indiviſiblement les mêmes dans chacun de leurs individus: la nature humaine de Pierre eſt indiviſiblement la même que la nature humaine de Paul. Sur quel fondement diſent-ils cela? c'eſt que le même attribut d'homme qui convient à Pierre, convient auſſi à Paul. Voilà juſtement l'illuſion des Spinoſiſtes. L'attribut, diſent-ils, ne differe point de la ſubſtance auquel il convient; donc par tout où eſt le même attribut, là auſſi ſe trouve la même ſubſtance; & par conſequent, puis que le même attribut ſe trouve dans toutes les ſubſtances, elles ne ſont qu'une ſubſtance. Il n'y a donc qu'une ſubſtance dans l'Univers, & toutes les diverſitez que nous voyons dans le monde ne ſont que differentes modifications d'une ſeule & même ſubſtance. L'adverſaire d'Abelard n'eût eu rien de bon à dire contre cela; & je ne voy point ce que le Cordelier Fraſſen (b), qui n'a rien changé à la doctrine de Scot, au milieu des lumieres philoſophiques qui ont éclairé ce ſiecle, pourroit repondre à Spinoſa. Mais les autres Scholaſtiques n'auroient beſoin pour renverſer totalement ce mauvais ſyſtême, que de diſtinguer entre *idem numero*, & *idem ſpecie*, ou *ſimilitudine.* Pierre & Paul n'ont point la même nature, ni le même attribut, ſi par même vous entendez autre choſe que ſemblable.

(a) *Abel. epiſt.* 1. *pag.* 5.

(b) *Voyez Caſimire de Toulouſe*, Atom. Peripatet. t. 5. p. 130.

(D) *Comme une eſpece de baterie.*] Il faut l'entendre lui-même; *Quia* (c) *locum noſtrum ab æmulo noſtro fecerat occupari, extra civitatem in monte S. Genovefæ, Scholarum noſtrarum caſtra poſui, quaſi eum obſeſſurus qui locum occupaverat noſtrum. Quo audito Magiſter noſter ſtatim ad urbem impudenter rediens, Scholas quas tunc habere poterat, & Conventiculum fratrum ad priſtinum reduxit monaſterium, quaſi militem ſuum quem deſeruerat ab obſidione noſtra liberaturus.* La vie d'Abelard que (d) Mr. Thomaſius vient de publier en Allemagne, m'aprend une choſe qu'André du Chêne, François d'Amboiſe, & peut-être tous ceux qui avoient parlé d'Abelard ont ignorée. C'eſt qu'au milieu de ſes ennuis & de ſes perſecutions, & depuis qu'il eut placé Heloïſe dans le Paraclet, il retourna ſur le mont Sainte Genevieve pour y faire des leçons publiques. C'eſt de quoi Jean (e) de Sarisberi, qui y fut ſon Ecolier, ne nous permet pas d'être en doute. *Cum primum*, dit-il, *adoleſcens admodum, ſtudiorum cauſa migraſſem in Gallias anno altero poſtquam illuſtris rex Anglorum Henricus, Leo juſtitiæ, rebus exceßit humanis, contuli me ad* (f) *Peripateticum Palatinum, qui tunc in monte Sanctæ Genovefæ clarus doctor & admirabilis omnibus præſidebat. Ibi ad pedes ejus prima artis hujus rudimenta accepi, & pro modulo ingenioli mei quicquid excidebat ab ore ejus tota mentis aviditate excipiebam. Deinde poſt diſceſſum ejus, qui mihi præproperus viſus eſt, adhæſi magiſtro Alberico qui inter cæteros* opinatiſſimus *Dialecticus enitebat, & erat revera* nominalis ſectæ *acerrimus impugnator.* Voilà manifeſtement l'année 1136. Il faut donc que Pierre Abelard ſoit retourné à Paris long tems aprés le Concile de Soiſſons, & qu'il en ſoit ſorti peu d'années avant le Concile de Sens.

(c) *Pag.* 6.

(d) *Il eſt fils de Jaques Thomaſius Profeſſeur à Leipſic, Auteur de cette vie d'Abelard, imprimée à Hall en* 1693.

(e) *Metalog. l.* 2. *c.* 10. *p.* 802.

(f) *C'eſt-à-dire Abelard, comme l'Auteur s'explique lui-même p.* 814. In hac opinione *dit-il*, deprehenſus eſt Peripateticus Palatinus Abelardus noſter.

(E) *Il ſe tranſporta à Laon.*] Othon de Friſingen a mal arrangé les choſes, quand il a dit (g) qu'Abelard étudia d'abord ſous Rozelin, & puis ſous Anſelme de Laon, & ſous Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons. L'ordre des tems

(g) *De geſtis Frider. I. l.* 1. *c.* 47.

fort content (*F*) de la capacité de cet homme ; & au lieu d'assister à ses leçons, il s'avisa d'en faire à ses condisciples. Il leur expliqua les Propheties d'Ezechiel d'une maniere qui leur fut agreable, qu'il y eut bien-tôt foule dans ce nouvel Auditoire. La jalousie d'Anselme ne le permit pas long-tems; il defendit à ce nouveau Maître de continuer ses leçons. Abelard s'en retourna à Paris, y fit des leçons publiques sur Ezechiel, & s'aquît bien-tôt en Theologie la même reputation qu'en Philosophie; & outre cela il gagnoit beaucoup d'argent. Pour avoir tous les aises de la vie; il crut qu'il lui faloit une Maîtresse ; & il jetta les yeux sur la niece d'un Chanoine, preferablement à cent autres filles ou femmes dont il se trouvoit très-capable (*G*) de se faire aimer. Ce Chanoine nommé Fulbert aimoit l'argent, & souhaitoit avec passion qu'Heloïse * fût savante. Abelard lui tendit des pieges par ces deux endroits, en le priant de vouloir le prendre en pension chez lui, & en le faisant le maître du prix. Le bon-homme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile Precepteur, qui bien loin de lui coûter de l'argent lui payeroit une fort grosse pension, donna † tête baissée dans le piege ; il pria Maître Abelard de bien instruire la jeune fille tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Ce pretendu Precepteur repondit fort mal à l'attente de Fulbert: il parla bien-tôt d'amour à son Ecoliere ; & il s'amusoit beaucoup plus à (*H*) la tâtonner & à la baiser, qu'à lui expliquer un Auteur. Ils s'abandonnerent d'autant plus à ces sortes de plaisirs,

* *C'étoit le nom de sa niece. Voyez l'article* Heloïse.

† Eam totam nostro magisterio committens, ut quoties mihi à scholis reverso vacaret tam in die quam in nocte ei docendæ operam darem, & eam si negligentem sentirem vehementer constringerem. *Id. pag.* 11.

tems n'est point là gardé ; & d'ailleurs ce Guillaume ne fut point Evêque pendant qu'Abelard fut son disciple. Je viens de jetter les yeux sur un livre (*a*), où l'on conjecture qu'Abelard succeda l'an 1119. à ce Guillaume en la charge de Professeur en Theologie. Mais premierement il ne paroît point que ce pretendu predecesseur ait jamais enseigné la Theologie. De plus il est très-certain qu'Abelard fit des leçons à Paris en cette science avant l'année 1119. car il n'est pas possible que tout ce qui lui arriva depuis ses premieres leçons jusques au Concile de Soissons se soit passé dans deux ans ; or on a de bonnes preuves que ce Concile fut convoqué l'an 1121. Joignez à cela que Guillaume de Champeaux devint Evêque de Châlons (*b*) l'an 1113. & que comme cette promotion l'éloigna des Ecoles de Paris, Abelard s'en alla à Laon pour y étudier en Theologie.

(*a*) Historia sapientiæ & stultitiæ collecta à Christiano Thomasio, t. 1. pag. 81. *On y trouve la vie d'Abelard*, de qua supra.

(*b*) *Voyez les notes de du Chêne sur la relation d'Abelard, p.* 1147.

(*F*) *Content de la capacité de cet homme.*] C'étoit un vieillard qui n'avoit jamais eu beaucoup de genie, de sorte qu'on le mettoit aisément à bout dès qu'on le tiroit de sa routine. Il ne payoit que de verbiage ceux qui le poussoient l'épée aux reins, comme faisoit le pointilleux & le subtil Abelard, dont on conoîtra mieux le caractere, si on lit ce que je m'en vais copier. *Accessi ad hunc senem, cui magis longævus usus quàm ingenium vel memoria nomen comparaverat: ad quem si quis de aliqua quæstione pulsandum accederet incertus, redibat incertior. Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem & ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis aspicientibus à longe conspicua videbatur, sed propinquantibus & diligentius intuentibus infructuosa reperiebatur. Ad hanc itaque cum accessissem ut fructum inde colligerem, deprehendi illam esse ficulneam cui maledixit Dominus, seu illam veterem quercum cui Pompejum Lucanus comparat dicens,*

- - - Stat magni nominis umbra
Qualis frugifero quercus sublimis in agro.

Ce passage meritoit d'être copié ; il montre le tour d'esprit d'Abelard, & ce que sont un grand nombre de personnes.

(*G*) *Très-capable de se faire aimer.*] C'étoit le propre de nôtre homme que la vanité ; & d'ailleurs étant beau garçon, & à la fleur de son âge, sachant faire des vers, ayant une reputation extraordinaire, & ne manquant point d'argent, il faut trouver moins étrange qu'il ait esperé qu'on lui ouvriroit la porte en quelque lieu qu'il s'adressât ; *Tanti quippe* (*c*) *tunc nominis eram & juventutis & formæ gratia præminebam, ut quamcumque feminarum nostro dignarer amore nullam vererer repulsam.* Pour un Philosophe qui avoit vêcu dans la (*d*) continence, il ne raisonna pas en mal-habile homme sur ces matieres, lors qu'il espera que la conquête d'Heloïse seroit plus aisée que celle d'une autre ; qu'il l'espera, dis-je, par la raison que le savoir d'Heloïse donneroit lieu à un commerce reglé de lettres, où l'on oseroit mieux declarer les choses que dans la conversation. *Tanto* (*e*) *facilius hanc mihi puellam consensuram credidi, quanto amplius eam literarum scientiam & habere & diligere noveram, nosque etiam absentes scriptis internuntiis invicem liceret præsentare & pleraque audacius scribere quam colloqui.* Les billets doux & les vers tendres ne sont pas de foibles machines, & sur tout lors qu'on fait chanter soi même les chansons passionnées que l'on compose. Abelard toucha de telle maniere le cœur d'Heloïse, & lui mit le feu au corps si furieusement par sa belle plume, & par sa belle voix, que la pauvre femme n'en put guerir de sa vie. *Duo*, lui dit (*f*) elle, *fateor, tibi specialiter inerant quibus feminarum quarumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratia.* Voyez l'une des remarques de son article, où ce passage raporté un peu plus au long aprendra combien ces choses ont de force sur le sexe.

(*c*) *Pag.* 10.

(*d*) Frena libidini cœpi laxare qui antea vixeram continentissimè. *Pag* 9.

(*e*) *Pag.* 10.

(*f*) *Oper. Abel. p.* 46.

(*H*) *A la tâtonner & à la baiser.*] Pour mieux cacher le jeu à l'oncle, il faisoit semblant de se servir quelquefois de la permission qu'on lui avoit accordée de châtier Heloïse. Il dit que l'amour & non pas la colere preceptorale le portoit

sirs, qu'ils n'en avoient point goûté auparavant. Il ne faisoit plus que par maniere d'aquit ses fonctions publiques, & n'inventoit plus rien que des (*I*) vers d'amour. Les Ecoliers ne tarderent pas à sentir que ses leçons étoient fort dechuës, & ils en devinerent bien-tôt la cause. Le dernier qui ouït parler des amours de Pierre Abelard, fut le bon-homme Fulbert chez qui se joüoit la farce. Il n'en crut rien pendant quelque tems; mais il ouvrit enfin les yeux, & fit sortir de chez lui son Pensionaire. La niece se sentit grosse quelque tems après, & l'écrivit à son Galant, qui trouva bon qu'elle sortit de chez son oncle. Il l'envoya en Bretagne chez sa sœur, où elle accoucha d'un * fils; & pour appaiser le Chanoine, il lui offrit d'épouser secrettement Heloïse. Il fit goûter beaucoup plus facilement cette proposition à l'oncle qu'à la niece; car un excés de passion fort singulier faisoit qu'Heloïse aimoit mieux être la Maîtresse que la femme d'Abelard, comme nous le dirons † ailleurs. Enfin elle consentit à ce mariage secret; mais elle protestoit avec serment dans l'occasion qu'elle n'étoit point mariée. Fulbert qui avoit mieux aimé couvrir la honte de sa famille en divulgant ce mariage, que tenir la parole qu'il avoit donnée à Abelard de n'en point parler, mal-traita souvent sa niece, quand il vit son obstination à nier qu'elle fût femme d'Abelard. Là-dessus elle fut envoyée dans le Monastere d'Argenteuil par son mari, qui lui fit prendre l'habit de Religieuse, au voile près. Les parens d'Heloïse s'imaginerent qu'il leur joüoit là un second tour de perfidie, & furent si transportez de colere, qu'ils envoyerent chez lui des gens qui entrerent de nuit dans sa chambre, & qui lui couperent ces mêmes parties viriles avec lesquelles il avoit deshonoré la famille du Chanoine. Il en fut si honteux ‡, qu'il s'alla cacher dans les tenebres de la vie monastique. Ce fut la honte, & non la devotion qui le poussa à prendre l'habit de Moine dans l'Abbaye de S. Denys. Les desordres de cette Abbaye, où les impuretez de l'Abbé étoient autant superieures à celles des simples Moines, que sa dignité l'élevoit au dessus d'eux, chasserent bien-tôt Abelard; il voulut devenir censeur, & il se rendit par là si fâcheux, que l'on fut ravi de s'en defaire. Il se choisit un

* *On le nomma* Astrolabius.

† *Dans l'article d'*Heloïse.

‡ In tam misera me contritione positum confusio, fateor, pudoris potius quam devotio conversionis ad monasticorum latibula claustrorum compulit. *Id. p.* 18.

toit à donner le fouët à son Ecoliere de tems en tems, & que c'étoient des coups les plus doux du monde. Voici le plan qu'il nous donne (*a*) des leçons qu'il faisoit à la jeune fille. *Sub occasione disciplinæ amori penitus vacabamus, & secretos recessus quos amor optabat studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quàm de lectione verba se ingerebant, plura erant oscula quam sententiæ. Sæpius ad sinus quàm ad libros reducebantur manus: crebrius oculos amor in se reflectebat quam lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, quæ omnium unguentorum suavitatem transcenderent.* Mais il y eut des occasions ou tout de bon il voulut recourir au fouët: c'étoit lors qu'elle ne se trouvoit point d'humeur, ou que le respect de quelque fête solennelle lui inspiroit quelque scrupule. Voyez les remarques sur Heloïse. N'oublions pas la reflexion d'Abelard sur la simplicité du Chanoine. *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me obstupui quàm si agnam teneram famelico lupo committeret. Qui cum eam mihi non solum docendam, verum etiam vehementer constringendam traderet, quid aliud agebat quàm ut votis meis licentiam penitus daret, & occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis & verberibus facilius flecterem.* Comme il cite assez souvent les anciens Poëtes, je m'étonne que sa *jeune brebis livrée à un loup affamé* ne l'ait pas fait souvenir de ces paroles de Virgile, (*b*)

> *Eheu quid volui misero mihi? floribus austrum*
> *Perditus, & liquidis immisi fontibus apros.*

(*a*) *Pag.* 11.

(*b*) *Ecl.* 2. *v.* 58. *Voyez Nouvel. lettr. contre le Calvin. de Maimb. p.* 741.

(I) *Que des vers d'amour.*] Depuis qu'il eut goûté les plaisirs de la jouïssance, il ne se plaisoit point à faire leçon; & il demeuroit à son Auditoire le moins qu'il pouvoit. La nuit (*c*) étoit un tems tout à fait perdu pour ses études; il vaquoit à d'autres choses; il auroit donc voulu avoir à lui tout le jour pour étudier. Voilà pourquoi son Ecole lui étoit fort ennuyeuse. Aussi ne faisoit-il que repeter ses vieilles leçons, & s'il lui venoit quelque pensée, elle ne rouloit pas sur quelque difficulté philosophique, mais sur des chansons amoureuses qui furent chantées long tems en plusieurs Provinces. *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio sed ex usu cuncta proferrem, nec jam nisi recitator pristinorum essem inventorum, & si qua invenire liceret carmina essent amatoria, non philosophiæ secreta. Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, sicut & ipse nosti, frequentantur & decantantur regionibus, ab his maximè quos vita similis oblectat* (*d*). Voilà donc un fait constant, qu'il savoit faire des vers; mais je ne saurois croire qu'il soit l'Auteur du fameux Roman de la Rose, & qu'il y ait fait le portrait de son Heloïse sous le nom de *Beauté*. C'est pourtant ce que j'ai lu depuis quatre jours dans un livret (*e*) qui ne fait que de sortir de dessous la presse. Celui (*f*) qui se donna tant de peine vers le commencement de ce siecle pour ramasser & pour conferer les manuscrits d'Abelard, me paroît plus digne de foi que ce livret. Or il dit positivement ce que tout le monde dit, savoir que le Roman de la Rose est l'Ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin qui fut faite par Jean de Meun. L'Histoire d'Abelard & d'Heloïse a été inserée dans ce Roman.

(*c*) Tædiosum mihi vehementer erat ad scholas procedere vel in eis morari pariter & laboriosum, cum nocturnas amori vigilias & diurnas studio consecrarem. *p.* 12.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Histoire d'Eloïse & d'Abelard.* A la Haye 1693.

(*f*) *François d'Amboise. Voyez sa Preface apologetique à la tête des Oeuvres d'Abelard, qu'il fit imprimer à Paris l'an* 1616.

un lieu de retraite (*K*) sur les terres du Comte de Champagne, & y dressa une Ecole, où il attira un si grand (*L*) nombre d'auditeurs que l'envie des autres Maîtres, qui se voyoient abandonnez à cause de lui par leurs Ecoliers, commença à lui susciter de nouvelles persecutions. Il s'étoit fait à Laon deux * ennemis redoutables, qui n'eurent pas plûtôt aperçu le prejudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de la grande reputation d'Abelard, qu'ils chercherent les occasions de le perdre. Ils en trouverent dans un livre qu'il dicta sur le mystere de la (*M*) Trinité; ils pretendirent y avoir decouvert une heresie effroyable, & ils obtinrent par le moyen de leur Archevêque la convocation d'un Concile à Soissons, (*N*) environ l'an 1121. Ce Concile sans avoir donné lieu à Abelard de se defendre, le condamna à jetter lui-même son livre au feu, & à s'enfermer dans le Cloître de S. Medard. On lui ordonna peu après de retourner au Couvent de St.

(K) *Sur les terres du Comte de Champagne.*] On decouvre cela en conferant deux passages. Voici le premier (*a*): *Ad Cellam quandam recessi, scholis more solito vacaturus.* Voici le (*b*) second: *Nocte latenter aufugi atque ad terram Comitis Theobaldi proximam, ubi antea in Cella moratus fueram, abscessi.* Pâquier n'a rien compris au premier, puis qu'il y a trouvé ce sens; *Se retirant en un arriere coin du Monastere, lisoit tantost en Philosophie, tantost en Theologie.* Ce ne fut nullement dans l'enceinte de l'Abbaye de S. Denys, qu'Abelard dressa une Ecole; il n'en eût pas été moins importun aux Moines dont il censuroit les dereglemens; & c'étoit à cause de ses censures qu'ils souhaiterent de se defaire de lui. Mr. du Cange explique très-doctement selon sa coutume ce que c'est que *Cella.* Voyez l'une des remarques de l'article *Paraclet*, où j'explique les diverses stations de Pierre Abelard.

(*a*) Pag. 19.

(*b*) Pag. 26.

(L) *Un si grand nombre d'auditeurs.*] Touchant le grand nombre d'Ecoliers qu'il eut, voyez les remarques de l'article *Foulques Prieur de Diogille.*

(M) *Sur le mystere de la Trinité.*] L'occasion qui porta nôtre Abelard à écrire sur cette matiere, fut que ses Ecoliers lui en demandoient des raisons philosophiques. Ils ne se payoient point de paroles, ils aimoient mieux des idées, & ils disoient hautement qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde que de prêcher une chose qui est incomprehensible, tant à celui qui parle qu'à ceux qui écoutent. *Humanas* (*c*) *& philosophicas rationes requirebant, & plus quæ intelligi quàm quæ dici possent efflagitabant; dicentes quidem verborum superfluam esse prolationem quam intelligentia non sequeretur, nec credi posse aliquid nisi primitus intellectum; & ridiculosum esse aliquem aliis prædicare quod nec ipse nec illi quos doceret intellectu capere possent, Domino ipso arguente quod* cæci *essent* duces cæcorum. Là-dessus il se mit à leur expliquer l'unité & la trinité de Dieu, par des comparaisons empruntées des choses humaines. Pâquier (*d*) l'accuse d'avoir soutenu, *Qu'on ne devoit croire une chose dont on ne pouvoit rendre raison, qui étoit en bon langage,* poursuit-il, *detruire le fondement general de nôtre foi.* Je ne lui demande pas qui lui a dit qu'un Professeur aprouve toutes les fantaisies de ses Ecoliers, lors qu'il a la complaisance d'en prevenir autant qu'il peut les mauvaises suites; car il y a quelque apparence qu'Abelard trouvoit assez raisonnables les maximes qu'il attribuë à ses auditeurs: mais il ne faut pas appuyer cette apparence sur le passage que Pâquier allegue; il vaut mieux la fonder sur ces paroles de S. Bernard; (*e*) *Quid magis contra fidem quam credere nolle quidquid non possis ratione attingere? Denique exponere volens* (Abælardus) *illud sapientis; qui credit cito levis est corde, cito credere est, inquit, adhibere fidem ante rationem.* Le Traité qu'Abelard composa sur ce sujet plut extremement a tout le monde, hormis à ceux qui étoient du même metier que lui; c'est-à-dire qui étoient Professeurs en Theologie. Fâchez qu'un autre eût trouvé des explications & des éclaircissemens qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crierent à l'heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le peuple (*f*) ne lapidât Abelard. Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du Legat du (*g*) Pape la condamnation qu'on a vuë. Ils avoient fait à croire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il est certain qu'il étoit très-orthodoxe sur le mystere de la Trinité, & que tous les procés qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui procedoient ou de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la Logique (c'étoit son fort que la Logique) va plûtôt à reduire à une les trois personnes divines, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu; & voila neanmoins qu'on l'accuse non pas de Sabellianisme (*h*), mais de Tritheïsme. Sa comparaison est que comme les trois propositions d'un syllogisme ne sont qu'une même verité, de même le Pere, le Fils & le S. Esprit ne sont qu'une même essence; *Sicut eadem* (*i*) *oratio est propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus Sanctus.* Les inconveniens qui peuvent sortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puis qu'on ne doute pas de l'orthodoxie d'un savant (*k*) Mathematicien d'Oxford, qui a fait extremement valoir le parallele des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abelard, sous pretexte de la comparaison du syllogisme. Ce qu'il y a de certain c'est que sur le pied du syllogisme, & sur celui des trois dimensions, il s'en faudroit bien que le mystere de la Trinité ne fût ce qu'il est.

(*c*) Abel. pag. 20.

(*d*) Recherch. l. 6. c. 17.

(N) *Environ l'an 1121.*] Le Pere Alexandre (*l*) prouve fortement cela, tant contre Jean Picard, Chanoine de S. Victor, qui a mis ce

* *Albericus Remensis, & Lotulphus Lombardus. Ce dernier est nommé* Leutaldus Novariensis *par Othon de Frisingen.*

(*e*) *Epist.* 190.

(*f*) Duo illi prædicti æmuli nostri ita me in Ciero & populo diffamaverunt, ut pene me populus paucosque qui advenerant ex discipulis nostris prima die nostri adventus lapidarent, dicentes me tres Deos prædicare & scripsisse, sicut ipsis persuasum fuerat. *Id. ib.*

(*g*) *Conan Evêque de Preneste. Il presida à ce Concile de Soissons.*

(*h*) *Othon de Frisingen dit pourtant qu'on l'accusa de l'Heresie de Sabellius au Concile de Soissons.* De gestis Frider. l. 1. c. 47.

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) *Mr. Wallis. Un Theologien François s'en étoit déja servi. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juil. 1685. art. 3. Août. 1685. art. 10. Sept. 1685. art. 12.*

(*l*) *Secul. XI. & XII. part. 3 p. 43. & seq.*

St. Denys, où la liberté qu'il s'étoit donnée de censurer les mœurs corrompuës de l'Abbé & des Religieux, l'avoit exposé à la haine de tant de gens. Il lui échapa de dire qu'il ne croyoit pas que leur Saint Denys fût Denys l'Areopagite, dont il est parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout aussi-tôt, & raporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joye; parce qu'il se voyoit en main un pretexte de mêler aux accusations de fausse doctrine les (O) accusations de crime d'Etat, chose que ces Messieurs ne manquent jamais de pratiquer, pour satisfaire plus sûrement leur vengeance. L'Abbé assembla son Chapitre sans perdre tems, & declara qu'il alloit livrer à la justice du Roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la Couronne du Royaume. Abelard ne jugeant point que de pareilles menaces fussent peu de chose, se sauva de nuit en Champagne, & obtint après la mort de l'Abbé la permission de vivre monastiquement où il voudroit. Les raisons politiques qui concoururent à cela sont (P) assez curieuses. En suite de cette permission

ce Concile à l'an 1116. que contre Binius qui l'a mis à l'an 1136. On avoit dejà censuré dans la preface des Oeuvres de Pierre Abelard les fautes chronologiques de Binius, & celles de quelques autres. On avoit dit que Platine avoit placé sous le Pape Lucius II. le Synode qui condamna Abelard; que Binius avoit donné dans cette erreur de Platine; qu'il en avoit commis une autre en mettant sous l'année 1140. le Concile de Soissons, & celui de Sens; & que Genebrard n'a mis qu'une année d'intervalle entre ces deux Conciles. Pour justifier que ce sont des fautes, on avoit dit que le Pontificat de ce Lucius, qui ne fut pas d'un an tout entier, tombe sur l'année 1145. & qu'il se passa 20. années entre la tenuë du Concile de Soissons, & la tenuë du Concile de Sens. On soutient que l'Evêque de Preneste, qui presida au Concile de Soissons en qualité de Legat du Pape, sortit de France environ l'an 1120. & qu'il n'y revint plus. On pouvoit remarquer plus d'une faute dans ces paroles de Platine qu'on a citées: *Qui* (Abelardus) *præsente etiam Lodovico Rege rationibus victus non modo sententiam mutavit, sed etiam monasticam vitam & Religionem induit, ac deinceps una cum discipulis quibusdam in loco deserto sanctissimè vixit.* Premierement il est certain qu'Abelard s'étoit fait Moine, avant que l'on tint aucun Concile contre lui. En second lieu c'est au Concile de Sens que Louïs VII. assista, pour voir ce qui se passeroit dans la cause de cet Heretique. Or il est faux que dans ce Concile Abelard se soit rendu aux raisons de ses Adversaires, & qu'il ait abjuré ses opinions. Il demanda dès l'entrée qu'on le renvoyât au Pape. En troisiéme lieu il n'est pas moins faux qu'il ait vêcu depuis ce tems-là dans un lieu desert avec quelques disciples; car il passa tout le reste de ses jours chez les Moines de Clugni. On voit bien que Platine a mis pêle-mêle ce qui regarde les deux Conciles assemblez contre Abelard. La plûpart des fautes que je viens de relever sont reprochées à Belleforêt dans la preface mentionnée ci-dessus; où d'ailleurs on le censure avec raison d'avoir glosé sur l'Epitaphe d'Abelard, comme si les loüanges outrées que l'on y lit étoient une preuve de son impudence, & de son orgueil insupportable. Il est certain que cette Epitaphe fut composée par l'Abbé de Clugni après la mort d'Abelard. Plusieurs Historiens ont mal distingué les deux Conciles, qui traiterent la cause de ce personnage. Paul Emile (a) veut que celui de Sens soit le premier où elle ait été examinée: du Haillan (b) debite le même mensonge, & l'accompagne de plusieurs autres; comme qu'Abelard n'osa comparoître; que tous ses Ecrits furent condamnez au feu; & que la seconde fois qu'il fut cité les Prelats disputerent longuement avant que de le condamner. Philippe de Bergamo soutient que l'heretique (c) ayant été convaincu en presence du Roi Louïs, par les puissantes raisons de ces doctes & Catholiques Prelats, abjura ses fausses doctrines, se fit Moine, & passa le reste de ses jours fort saintement dans un desert avec quelques-uns de ses disciples. On trouveroit mille Chroniqueurs qui ont copié les uns des autres ces mêmes mensonges. Un petit livre (d) qui vient de paroître met dans la bouche d'Heloïse ces paroles, *Que n'avancerent point ces deux faux Prophetes, qui declamerent si fortement contre vous au Concile de Rheims?* Ces deux faux Prophetes sont S. Bernard & S. Norbert. Heloïse n'a point dit qu'ils ayent crié dans quelque Concile, & en tout cas ce n'est point dans celui de Rheims.

(a) *In Hist. Ludovici VII.*

(b) *Hist. de France sous Louis VII.*

(c) *Il le nomme* Bahardus *Supplem. Chron. ad ann.* 135.

(d) *Histoire d'Eloïse & d'Abelard, avec la lettre passionnée qu'elle lui écrivit.* A la Haye, 1693.

(O) *Les accusations de crime d'Etat.*] C'est un artifice dont on s'est servi tant de fois, depuis que les Juifs (e) l'employerent contre nôtre Seigneur, qu'il est étrange qu'on l'ose employer encore aujourd'hui. Ne devroit-on pas craindre qu'une lâcheté aussi usée de vieillesse que celle-là ne fût incapable de seduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde est trop indisciplinable pour profiter des maladies des siecles passez. Chaque siecle se comporte comme s'il étoit le premier venu; & comme l'esprit de persecution & de vengeance a tâché jusqu'à present d'interesser les Souverains dans ses querelles particulieres, il tâchera de les y mêler jusques à la fin du monde; & nous pouvons bien apliquer ici la sentence de Salomon (f), *Ce qui a été c'est ce qui sera, & ce qui a été fait c'est ce qui se fera.* Nos descendans diront aussi bien que nous;

Qui (g) *meprise Cotin n'estime point son Roi,*
Et n'a selon Cotin ni foi, ni Dieu, ni loi.

(e) *Evang. de S. Luc, ch.* 23. *v.* 2.

(f) *Eccles.* I. 9.

(g) *Des Preaux Sat.* IX.

(P) *Sont assez curieuses.*] Abelard ne pouvant avoir de l'Abbé de S. Denys la permission de se retirer, eut recours aux machines de la Politique. Il savoit que plus les Moines de S. Denys se plongeoient dans le desordre, plus la Cour exerçoit d'autorité sur cette Abbaye, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à son Conseil, qu'il n'étoit pas de l'interêt de Sa Majesté qu'un Religieux comme lui, qui censuroit éternellement la mauvaise vie de ces Moi-

sion il se choisit une solitude dans le Diocese de Troyes, & y bâtit un Oratoire qu'il nomma le * *Paraclet*. Une grande multitude d'Ecoliers l'y allerent joindre; ce qui reveilla l'envie qui l'avoit tant de fois persecuté. Mais à ce coup il tomba dans les plus dangereuses mains du monde, je veux dire qu'il fut en bute à deux † soi disans Restaurateurs de l'ancienne Discipline, & grands zelateurs, qui comme de nouveaux Apôtres s'étoient aquis la faveur des peuples. Ils repandirent tant de medisances contre Abelard, qu'ils debaucherent les principaux de ses amis & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oser le lui temoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere, qu'il fut sur le point d'abandonner le païs de ‡ Chretienté; mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des ⟊ Chretiens, & à des Moines pires que des Turcs. Les Moines de l'Abbaye de Ruys au Diocese de Vannes l'élurent pour leur Superieur: il espera que ce seroit pour lui un asyle; mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des Moines, & la violence d'un Seigneur qui leur ôtoit la meilleure partie de leurs revenus, de sorte qu'ils étoient contraints de nourrir β de leur propre bourse leurs concubines & leurs enfans, l'exposérent à mille chragrins, (*Q*) & même aux plus grands dangers. Sur ces entrefaites l'Abbé de S. Denys chassa les Religieuses d'Argenteuil. Abelard mu de pitié pour Heloïse leur Prieure lui fit present de l'Oratoire du Paraclet, où elle s'établit avec quelques-unes de ses compagnes. Depuis ce tems-là il fit souvent des voyages de Bretagne en Champagne pour les interêts d'Heloïse, & pour se delasser un peu des embarras de son Abbaye. On en (*R*) causa, nonobstant la mutilation que ce pauvre homme avoit autrefois soufferte. Voilà jusqu'où il a conduit l'histoire de tes malheurs, dans une lettre qui

* *Nous dirons dans l'article* Paraclet *pourquoi il donna ce nom à son Oratoire, & nous raporterons les chicanes qu'on lui fit à ce sujet.*

† Quosdam adversum me novos Apostolos quibus mundus plurimum credebat excitaverant. Quorum alter (*c'étoit S. Norbert*) regularium Canonicorum vitam, alter (*c'étoit S. Bernard*) Monachorum se resusci'asse gloriabatur. *p.* 31. *Heloïse les nomme de faux Apôtres; pag.* 42.

‡ *Voyez les remarques de l'article* Alciat (*Jean Paul*) *vers la fin.*

⟊ Incidi in Christianos atque Monachos Gentibus longe sæviores atque pejores. *Pag.* 32.

β Unusquisque de propriis olim marsupiis se & concubinas suas cum filiis & filiabus substentaret. *Pag.* 33.

Moines, demeurant long-tems parmi eux. On entendit à demi mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé, & aux confidens de l'Abbé, pour quelle raison ils vouloient retenir par force un Moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur; & qui à cause de cela ne leur étoit bon à rien, & pouvoit aisément leur procurer quelque honte. La conclusion fut qu'Abelard se retira. Je me souviens à ce propos d'avoir demandé un jour à un homme, qui me contoit mille & mille dereglemens des Ecclesiastiques de Venise, comment il se pouvoit faire que le Senant souffrit des choses qui faisoient si peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. On me fit reponse que le bien public obligeoit le Souverain à user de cette indulgence; & pour m'expliquer cette énigme, on ajoûta que le Senat étoit bien aise que le peuple eût le dernier mepris pour les Prêtres & pour les Moines; car dès lors ils sont moins capables de le faire soulever. L'une des raisons, me dit-on, pourquoi les Jesuïtes ne plaisent point là au Souverain, c'est qu'ils gardent mieux le *decorum* de leur caractere, & qu'ainsi se faisant plus respecter au menu peuple par un exterieur plus reglé, ils sont plus en état d'exciter une sedition. J'ai de la peine à m'imaginer qu'un desordre aussi affreux que celui-là soit veritable. Où en seroit-on, si l'autorité souveraine avoit besoin de se maintenir par un tel expedient, & si le Clergé se rendoit plus formidable par ses bonnes que par ses mauvaises mœurs? Ce desordre seroit mille fois plus deplorable que celui dont parle Tacite, lors qu'il dit que sous un mauvais gouvernement, la grande reputation n'expose pas à moins de perils que la mauvaise. *Intravit * animum militaris gloriæ cupido, ingrata temporibus, quibus sinistra erga eminentes interpretatio, nec minus periculum ex magna fama, quam ex mala.* Mais voyons les paroles mêmes d'Abelard. (*a*) *Intervenientibus amicis quibusdam nostris Regem & Consilium ejus super hoc compellavi, & sic quod volebam impetravi. Stephanus quippe Regis tunc Dapifer, vocato in partem Abbate & familiaribus ejus, quæsivit ab eis cur invitum retinere vellent, ex quo incurrere facilè scandalum possent, & nullam utilitatem habere; cum nullatenus vita mea & ipsorum convenire possent. Sciebam autem in hoc Regii Consilii sententiam esse, ut quo minus regularis Abbatia illa esset, magis Regi esset subjecta atque utilis, quantum videlicet ad lucra temporalia. Unde me facile Regis & suorum assensum consequi credideram, sicque actum est.* Quelques pages aprés il dit qu'un Seigneur Breton s'étoit prevalu de (*b*) la mauvaise vie des Moines de Ruys, afin de s'emparer de leurs biens. Oter à des gens qui par la sainteté de leur vie se sont aquis la veneration des peuples, ôter, dis-je, à de telles gens ce que la charité des fidelles leur a donné, n'est pas une petite entreprise; mais on ne croit pas risquer beaucoup en l'ôtant à des personnes qui scandalisent le public.

(*Q*) *Et même aux plus grands dangers.*] Les Moines tâcherent souvent de l'empoisonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cause de ses precautions, ils essayerent de l'empoisonner par le pain & le vin de l'Eucharistie. Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qui lui avoit été preparée, il vit mourir son compagnon qui la mangea. Les excommunications dont il foudroyoit les plus mutins de ses Religieux, ne remedierent pas au desordre. Enfin il craignit plus le poignard que le poison, & se compara à celui que le tyran de Syracuse fit mettre à sa table, sous une épée qui ne pendoit qu'à un fil (*c*).

(R) *On en causa nonobstant la mutilation.*] La medisance se dechaînoit si furieusement contre ce pauvre homme, qu'encore qu'on sût qu'il n'avoit plus de quoi contenter une femme, on ne laissoit pas de dire qu'un reste de volupté sensuelle le tenoit attaché à son ancienne Maîtresse. *Quod me facere sincera charitas (d) compellebat, solita derogantium pravitas impudentissime accusabat, dicens me adhuc quadam carnalis concupiscentiæ oblectatione teneri qui pristinæ dilectæ sustinere absentiam*

* *Tacitus in vita Agricolæ c.* 5.

(*a*) *Pag.* 27.

(*b*) Ex inordinatione scilicet ipsius Monasterii nactus occasionem. *Pag.* 33.

(*c*) *Vide epist.* 1. *p.* 39. & 40.

(*d*) *Pag.* 35.

sentiam

qui ſubſiſte encore. Le reſte de ſa vie doit être cherché dans d'autres Ecrits, & conſiſte principalement en ce qu'il eut un nouveau procés d'hereſie devant l'Archevêque de Sens. Il demanda qu'il lui fût permis de juſtifier ſa doctrine dans une aſſemblée publique. Cela lui fut accordé; on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roy Louïs VII. voulut aſſiſter en perſonne. Ce fut l'an 1140. S. Bernard y fut mandé pour y ſoutenir le perſonnage d'accuſateur. On lut d'abord à l'Aſſemblée les propoſitions qui avoient été extraites des livres de Pierre Abelard: cette lecture fit tant de peur à l'accuſé, qu'il interjetta appel au Pape. Le Concile ne laiſſa pas de condamner les propoſitions *; mais il n'ordonna rien contre la perſonne accuſée; & rendit compte de tout au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la condamnation. Le Pape n'y † manqua pas; il ordonna que les livres d'Abelard fuſſent brûlez, & qu'on l'enfermât; & lui defendit de plus enſeigner. Il s'appaiſa quelque tems après à la ſollicitation de Pierre le Venerable, qui avoit reçu fort humainement dans ſon Abbaye de Clugni cet heretique, & qui l'avoit même reconcilié avec S. Bernard ‡, le promoteur de (S) l'oppreſſion que l'innocence ſouffrit dans ce Concile. La retraite de Clugni fut la derniere dont Abelard eut beſoin. Il y trouva toute ſorte de charité; il y fit des leçons aux Moines; il y fut également humble & laborieux. Enfin étant devenu infirme, perſecuté de ⸸ la gale, & de pluſieurs autres incommoditez, on l'envoya dans le Prieuré de S. Marcel, lieu très-agreable ſur la Saone auprès de Châlon. Il y mourut le 21. d'Avril (T) 1142. à l'âge de 63. ans. Son corps (V) fut envoyé à Heloïſe, qui le fit enterrer au Paraclet β. Nous parlons de ſes Ecrits dans l'article de François d'Amboiſe; & pour ce qui eſt de ſes erreurs, & de ſes perſecutions ſynodales, nous en toucherons quelque choſe dans l'article de Berenger

* *Voyez la Vie de S. Bernard, par Geofroi, Moine de Clairvaux, l. 3. c. 5. & la 189. lettre de S. Bernard, elle eſt inſerée dans les Oeuvres d'Abelard, pag. 272.*

† *Voyez la lettre 194. du même, & les Oeuvres d'Abelard, pag. 3[?]1.*

‡ *Voyez la lettre de cet Abbé à Innocent II.* in Operib. Abæl. pag. 335.

⸸ Plus ſolito ſcabie & quibusdam corporis incommoditatibus gravabatur. *In Operib. Abæl. pag.* 341.

β *Voyez la lettre de Pierre le Venerable à Heloïſe,* in Operib. Abæl. pag. 337.

ſentiam vix aut nunquam paterer. Il ſe conſola par l'exemple de St. Jerôme, dont l'amitié pour Paule ſervit d'entretien aux mediſans; & il crut refuter invinciblement la calomnie, en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Le P. Theophile Raynaud (a) s'eſt moqué de cette raiſon, parce qu'il avoit lu quantité d'exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes mutilez. J'en dirai quelque choſe dans l'article *Combalus*. Heloïſe aimoit ſi ardemment Abelard, quoi qu'on le lui eût chatré, que les vertus de cet homme pouvoient courir de grands riſques auprès d'elle. Voyez nos remarques ſur l'article de cette femme. Ces paroles de Virgile, * *Notumque furens quid fœmina poſſit, Triſte per augurium Teucrorum pectora ducunt*, repreſentent en quelque maniere la conduite de ceux, qui craindroient que la paſſion d'Heloïſe n'ait eu trop de force ſur la chaſteté de ſon Abelard.

(S) *Le promoteur de l'oppreſſion.*] C'eſt de quoi nous parlerons dans l'article de Berenger de Poitiers.

(T) *Le 21. d'Avril 1142.*] Cela montre que le nouvel Auteur de la vie d'Abelard s'eſt fort abuſé, en le faiſant vivre l'an 1170. Je parle de l'Auteur d'un petit livre imprimé à la Haye en 1693. où l'on trouve avec *l'Hiſtoire abregee d'Eloïſe & d'Abelard* trois autres petites pieces.

(V) *Son corps fut envoyé à Heloïſe.*] Paquier aſſûre (b) qu'Abelard *par ſon teſtament ordonna d'eſtre inhumé dans le Monaſtere* du Paraclet. François d'Amboiſe (c) l'aſſûre auſſi; mais il n'en donne point d'autre preuve que le témoignage de Pâquier. Ce qui me rend incredule là-deſſus eſt que Pierre le Venerable n'en fait aucune mention dans la lettre (d) qu'il écrit à Heloïſe, où il lui rend compte des dernieres heures d'Abelard. Bien plus, l'abſolution d'Abelard fait foi, que l'on n'envoya ſon corps au Paraclet qu'afin de gratifier Heloïſe. C'eſt une marque qu'elle avoit demandé cette faveur. Or quel droit auroit eu l'Abbé de Clugni, de faire d'une diſpoſition teſtamentaire la matiere d'un bienfait. Le Kalendrier de l'Abbaye du Paraclet confirme puiſſamment tout ceci, car on y trouve ces paroles (e); VIII. *Kal. Januar. obiit Petrus Cluniacenſis Abbas, cujus* CONCESSU *habet Eccleſia noſtra corpus Magiſtri noſtri Petri.* Le ſilence d'André du Chêne dans ſes notes ſur l'Epitre où Abelard raconte ſes infortunes, eſt une grande raiſon pour moi contre Paquier. Il y en a qui ſans parler de teſtament (f), diſent qu'on donna à Heloïſe le corps de feu ſon mari, comme il avoit temoigné par ſes lettres qu'il ſouhaitoit que l'on fit: mais on ne cite ni ces lettres, ni perſonne qui les ait citées. J'ai trouvé l'endroit à la page 53. de ſes Oeuvres. Il étoit alors dans ſon Abbaye de Ruis, & craignoit d'être aſſaſſiné de jour en jour. *Quod ſi me Dominus in manibus inimicorum tradiderit* (écrit-il à Heloïſe) *ſcilicet ut ipſi prævalentes me interficiant, aut quocunque caſu viam univerſæ carnis abſens à vobis ingrediar, cadaver obſecro noſtrum ubicunque vel ſepultum, vel expoſitum jacuerit, ad Cimiterium veſtrum deferri faciatis, ubi filiæ noſtræ, imo in Chriſto ſorores ſepulcrum noſtrum ſæpius videntes ad preces pro me Domino fundendas amplius invitentur.* Voici l'abſolution d'Abelard: elle devoit être miſe ſur ſon tombeau, & c'eſt pour un tel uſage qu'Heloïſe l'avoit demandée (g) à Pierre le Venerable. *Ego* (h) *Petrus Cluniacenſis Abbas qui Petrum Abælardum in Monachum Cluniacenſem recepi, & corpus ejus furtim delatum Heloïſſæ Abbatiſſæ & Monialibus Paracleti conceſſi, authoritate omnipotentis Dei & omnium ſanctorum abſolvo eum pro officio ab omnibus peccatis ſuis.* Belleforêt (i) a debité un grand menſonge, lors qu'il a dit que les os de Pierre Abelard furent deterrez & brûlez. La preface apologetique du Sieur d'Ambroiſe refute cela invinciblement.

(a) Ex quibus omnibus liquet quam frigida fuerit Petri Abelardi Apologia, cum redargutus de nimia familiaritate cum amica quidem ſua Heloïſa & aliis monialibus Paraclitenſibus repoſuit, Eunuchos qualis ipſe factus erat, tuto & abſque omni periculo poſſe verſari cum fœminis *Theoph. Raynaud. de Eunuchis, pag. 148.*

* *Virgil. Æneid. lib. 5. v. 6.*

(b) *Ubi ſupra.*

(c) *Præfat. Apologet.*

(d) *In Operib. Abælardi, pag. 337.*

(e) *Apud Andr. Querceranum, in not. ad Hiſtor. calamit. Abæl.*

(f) *Cave, Hiſtor. liter. ſcript. Eccleſ. pag. 652.*

(g) *Voyez les Oeuvres d'Abelard, pag. 343.*

(h) In *Operib. Abæl. pag. 345.*

(i) *Chroniq. de France*

renger de Poitiers. Il eſt remarquable qu'il ne ſe fit nul ſcrupule de ſon mariage, quoi qu'il fût dans la † Clericature, & poſſeſſeur d'un Canonicat. J'ay été ſurpris de voir qu'il ne fait aucune mention de ſon (*X*) Maître Roſcelin *, qui paſſoit en ce tems-là pour un ſubtil Logicien, & que l'on regarde comme le fondateur de la ſecte des Nominaux. Il a eu de l'attachement lui auſſi pour cette ſecte. Je ne croy pas qu'il ſe ſoit jamais mêlé de l'explication (*Y*) du Droit Civil, comme quelques-unes le pretendent. Sa vie a été compoſée par Sebaſtien Rouilliard, Avocat au Parlement de Paris: je n'ai pu la recouvrer. On verra dans la derniere remarque le (*Z*) catalogue des erreurs de Mr. Moreri.

† Quid te Clericum atque Canonicum facere oportet. *Epiſt. 1. p. 16.*

* *Otho Friſing. de geſt. Frid. l. 1. c. 47. Aventin. Ann. Bojor. l. 6.*

ABE-

(*X*) *Son Maître Roſcelin.*] Salabert Prêtre d'Agen revoque en doute dans ſa Diſſertation (*a*) ſur la ſecte des Nominaux, que Roſcelin ait été Precepteur de Pierre Abelard. Nous examinerons ſes raiſons dans l'article *Roſcelin.*

(*a*) *Elle a pour titre* Philoſophia Nominalium vindicata. *A Paris 1651.*

(*Y*) *De l'explication du droit Civil.*] François d'Amboiſe ſe trompe, ce me ſemble, lors qu'il croit qu'Accurſe a parlé de nôtre Pierre Abelard, dans la gloſe ſur la loi *Quinque pedum præſcriptione.* Voici les paroles (*b*) d'Accurſe: *Sed Petrus Bailardus qui ſe jactavit quod ex qualibet quantumcunque difficili litera traheret ſanum intellectum, hic dixit* NESCIO. Alciat loüe la modeſtie de ce Pierre Bailard, qui avoüoit de ſi bonne foi ſon ignorance là-deſſus; *Magnus ille Andreas Alciatus in illo quem de quinque pedum præſcriptione ſcripſit tractatu, poſtquam Petrum Bailardum celebrem ſua tempeſtate Profeſſorem laudavit quod ingenue faſſus eſſet eam legem à ſe non intelligi* &c. C'eſt ainſi que parle François d'Amboiſe *, & ſes propres expreſſions ſuffiſent à le condamner; car afin qu'Alciat ait raiſonné juſte, il faut que le Profeſſeur celebre qu'il a loüé ait été Profeſſeur en Droit. Quelle merveille ſeroit-ce, qu'un Profeſſeur de Dialectique avouât qu'il n'entend point un certain endroit embrouillé du Code? Auſſi voyons-nous que ce Bailard eſt un Profeſſeur en Droit dans Pierre Crinitus, qui le nomme *Joannes Bajalardus.* Concluons qu'il ne s'agit point ici de nôtre Pierre Abelard, & que Pâquier (*c*) qui a cru faire une remarque qui ne devoit pas être oubliée, en lui apliquant ce qu'a dit Accurſe, auroit mieux fait de n'en rien dire. Au moins devoit-il bien prendre garde qu'il y a dans le paſſage d'Accurſe non pas *Petrus Abellardus*, comme il le pretend, mais *Petrus Baylardus.* Que s'il étoit vrai que ce Gloſſateur eût eu en vuë nôtre Abelard, il faudroit dire, ce me ſemble, qu'il ſe feroit abuſé; car on ne voit aucune raiſon de croire qu'Abelard ſe ſoit jamais mêlé de Juriſprudence. Voyons les paroles de Crinitus. (*d*) *Quæſitum eſt ſuperiori ætate à viris doctioribus quidnam in jure noſtro civili præſcriptio quinque pedum ſignaret, qualiſque foret in ea intellectus. Quam rem Laurentius Valla & alii complures cum non ſatis perciperent hac una ſe ratione defendebant, quod Joannes Bajalardus inter eos qui* JUS CIVILE PROFITENTUR *vir conſultiſſimus ingenue affirmavit, ſe illud ignorare.* Thomaſius (*e*) ne devoit pas conclure de ce paſſage que Pierre Abelard ait été quelquefois nommé *Baialard.*

(*b*) *Apud Fr. d'Amboiſe, Præf. Apol.*

* *Voici les paroles d'Alciat,* Adeò autem exiſtimata eſt difficilis, ut Petrus Baylardus non incelebris tempeſtate ſuæ profeſſor ingenuè faſſus ſit eam à ſe non intelligi. *Il cite entre autres* Valla de rebus dubiis tractatu 8.

(*c*) *Ubi ſupra.*

(*d*) *De honeſta diſcipl. l. 25. c. 4.*

(*e*) *In vita Petri Abel. n. 3.*

(*Z*) *Des erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il eſt faux qu'Abelard ait enſeigné la Theologie à Corbeil, & à Melun. II. Dire que tous les Auteurs avouënt qu'Heloïſe étoit niece du Chanoine Fulbert, eſt une mauvaiſe preuve contre Papyre Maſſon, qui a dit qu'elle étoit batarde d'un autre Chanoine. Rien n'empêche que Fulbert n'ait eu une ſœur qui ne ſe ſoit pas bien conduite; je dis une ſœur, car il étoit oncle maternel d'Heloïſe, *avunculus.* Je m'étonne qu'André du Chêne (*f*) ait cru pouvoir refuter Papyre Maſſon, par la même preuve dont Monſr. Moreri ſe ſert. III. Il ne paroit pas qu'Abelard ſe ſoit introduit chez le Chanoine ſous pretexte d'enſeigner la Theologie à Heloïſe: pourquoi ſpecifie-t-on ce que les Auteurs qu'on doit ſuivre ne diſent qu'en general? Ces termes, (*g*) *Erat cupidus ille valde, atque erga neptim ſuam ut amplius ſemper in doctrinam proficeret literatoriam plurimum ſtudioſus*, ne deſignent-ils pas moins la Theologie qu'une autre ſcience? IV. Il ne paroît point qu'Heloïſe ait eu beaucoup d'eſtime pour Abelard, avant même qu'ils fuſſent logez enſemble. V. Il n'eſt pas vrai qu'il la mena en Bretagne, quand elle ſe fut derobée de chez ſon oncle; il l'envoya bien dans cette Province, mais il ſe tint à Paris, ſe precautionnant le mieux qu'il pouvoit contre les entrepriſes de Fulbert, juſques à ce qu'il l'eût appaiſé en lui promettant d'épouſer ſa niece. Alors il alla la joindre en Bretagne, comme on le voit dans la Relation de ſes infortunes. *L'Hiſtoire abregée d'Eloïſe & d'Abelard* qu'on a imprimée (*h*) depuis peu, n'eſt point exacte ſur ce point. On y ſupoſe qu'Abelard ſortit de Paris en même tems que de la maiſon du Chanoine, qu'il y retourna quand il eut ſu que ſon Ecoliere étoit groſſe; & qu'il *l'enleva de nuit afin de l'épouſer clandeſtinement, en attendant que ſes parens lui permiſſent de l'épouſer publiquement.* Il n'avoit nul deſſein de l'épouſer quand il l'enleva, & il ne pretendit jamais que ſon mariage dût être conu dans le monde. VI. Heloïſe ne *lui dît point franchement qu'elle ne pretendoit pas par ce mariage de priver . . . l'Egliſe d'un Docteur, qui ſelon ſon eſperance y ſeroit bien-tôt un illuſtre Prelat.* Rien de ſemblable ne ſe trouve dans la longue deduction qu'Abelard nous a laiſſée des raiſonnemens d'Heloïſe contre leur mariage. Voyez l'une des dernieres remarques de l'article *Heloïſe.* VII. Il ne dit point qu'il l'ait épouſée pour *le repos de ſa conſcience*; pourquoi Monſr. Moreri veut-il mieux ſavoir les motifs de ce mariage, qu'Abelard même ne les a ſus? VIII. Il ne faloit pas joindre enſemble les noces, & le Couvent d'Argenteuil; il y eut un milieu entre ces deux choſes. Heloïſe ne fut envoyée dans ce Couvent que parce que ſon oncle la mal-traitoit, fâché de ce qu'elle nioit fortement ſon mariage. IX. C'eſt donc une étrange fauſſeté que de dire que *ce mariage ne fut pas ſi ſecret que Fulbert n'en fût averti*; car ce fut en ſa preſence qu'on benit les noces dans une Egliſe. *Poſt paucos* (*i*) *dies nocte ſecretis orationum vigiliis in quadam Eccleſia celebratis, ibidem ſummo mane avunculo ejus atque quibuſdam*

noſtris

(*f*) *Not. ad Hiſt. calamit. Abel.*

(*g*) *Abelard p. 11.*

(*h*) *A la Haye 1693. in 12.*

(*i*) *Abalard. ubi ſupra pag. 16.*

ABELIENS, ou ABELONIENS, secte d'heretiques qui s'étoit formée à la campagne proche d'Hippone, & qui étoit dejà éteinte du tems de St. Augustin. Elle avoit d'étranges principes, & peu propres à (*A*) la faire durer. Elle ordonnoit à chacun d'avoir sa chacune ; elle ne trouvoit point bon, & ne souffroit point que l'homme fût seul; il faloit selon les statuts de l'Ordre qu'il eût une aide semblable à lui : mais il ne lui étoit pas permis de s'appuyer sur cette aide, je veux dire de s'unir corporellement avec sa femme ; c'étoit pour lui l'arbre de science de bien & de mal, dont le fruit lui étoit severement defendu. Ces gens-là regloient le mariage sur le pied du Paradis terrestre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur : ou plûtôt ils se regloient sur l'exemple d'Abel; car ils pretendoient qu'Abel avoit été marié, mais qu'il étoit pourtant mort sans avoir jamais conu de femme. C'étoit de lui que leur secte avoit pris * son nom. Quand un homme & une femme étoient entrez en cette sorte de societé ils adoptoient deux enfans, un garçon & une fille, qui succedoient à leurs biens, & qui se marioient sous les mêmes conditions de ne faire point d'enfans, mais d'en adopter deux qui fussent de different sexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage qui leur fournissoient des enfans à adopter. Voilà ce que St. Augustin † nous en aprend; & comme il est presque le seul qui en parle, il faut croire que cette secte ne fut conuë qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long tems. On croit qu'elle commença sous l'Empire d'Arcadius, & qu'elle finit sous celui de Theodose le jeune. Tous ceux qui la composoient reduits enfin à un seul village, se reünirent à l'Eglise Catholique.

* *Vide Bochartum, Geogr. sacr. l. 2. c. 16. qui croit que la fable de la continence d'Adam pendant 130. ans après la mort d'Abel a donné lieu au nom de ces Heretiques.*

† *De Heres. c. 87. Vide ibi Lambert. Danaum.*

ABELLI (ANTOINE) Docteur en Theologie, Jacobin, Abbé de Nôtre-Dame de Livri en l'Aulnoi, Confesseur de la Reine Mere en 1582. & auparavant son Predicateur, fit imprimer des Sermons sur les Lamentations de Jeremie, à Paris 1582. Je ne fais que copier la Croix du Maine, & du Verdier Vau-privas, & si je ne corrige point les fautes qu'ils peuvent avoir commises, au moins proposerai-je (*B*) mes doutes. Si Mr. Moreri en avoit fait autant, peut-être sauroit-on aujourd'hui la verité, car rien ne pousse davantage les curieux à faire part au

nostris vel ipsius amicis assistentibus nuptiali benedictione confœderamur. X. Il n'est pas vrai qu'Abelard ait fait leçon à un grand nombre d'Ecoliers en Champagne, depuis que la mauvaise vie des Moines de Ruis l'eut contraint d'y retourner, & dans le tems que l'Abbé Suger fit sortir les Religieuses d'Argenteuil. Le Pere l'Enfant (*a*) a copié quelques-unes de ces fautes.

(*A*) *Peu propres à la faire durer.*] C'étoit un état trop violent que celui de continence, entre un homme & une femme qui avoient d'ailleurs toutes choses communes, & dont la societé étoit censée un vrai mariage : c'étoit, dis-je, un état trop violent pour durer beaucoup ; *nullum violentum durabile.* Les Abeliens n'étoient que des Encratites & des Novatiens mitigez : ceux-ci condamnoient hautement le mariage ; les Abeliens le loüoient & le retenoient. Il est vrai que ce n'étoit presque que de nom ; (*b*) ils en *avoient l'apparence*, (*c*) *mais ils en renioient la force.* S'ils avoient cru que le mariage étoit un Sacrement ; ils auroient été sur cet article ce que les Zuingliens ont été sur celui de l'Eucharistie : ils n'eussent admis que la figure, & point du tout de realité. Or c'est ce qui a dû contribuer à l'extinction de la secte.

Boire & manger, coucher ensemble,
C'est mariage ce me semble.

Voila l'idée naturelle qu'on se forme de cet état ; & dans cette idée le dernier des trois attributs passe pour le principal, & pour la difference specifique. Il y avoit donc peu d'apparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du dogme seroit passée, voulussent avoir le nom & le lien de gens mariez, & se priver de ce que le celibat avoit dès lors de plus éclatant, sans goûter les fruits & les delices du mariage. Il n'a donc pas été necessaire quand j'ai dit que les principes de cette secte étoient peu propres à la faire durer, que je fisse quelque allusion au bon mot qu'on attribuë à Sixte V. *Non si (d) chiava in questa religione, non durara.* Les adoptions y tenoient lieu de generations, & à cause de cela on ne pouvoit pas dire des Abeliens, ce que Florus (*e*) remarque touchant les premiers habitans de Rome ; *Res erat unius ætatis, populus virorum.* Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette secte auroit pu durer éternellement ; *Per sæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna est in qua nemo nascitur.* C'est ce que (*f*) Pline dit des Esseniens, & que l'on dit tous les jours des Moines.

(*B*) *Proposerai-je mes doutes.*] Il me paroît un peu étrange qu'un Jacobin jouïsse d'une Abbaye, & qu'on lui en donne le nom. Je ne conois point de païs en France qui s'apelle L'Aulnoi. Si on a voulu dire *le Laonois*, c'est une autre chose ; mais d'ailleurs je ne trouve aucune Abbaye nommée Livri dans le (*g*) Diocese de Laon. L'Abbaye de ce nom est au Diocese de Paris. Enfin je trouve dans l'Acte par lequel l'Université de Paris prêta serment de fidelité à Henri IV. le 22. d'Avril 1594. j'y trouve, dis-je, (*h*) entre ceux qui le signerent un François Abely, Abbé d'Ivri, Predicateur & Aumônier du Roi. C'est à ceux qui en auront en main les occasions, à verifier si l'on n'auroit pas ici assemblé sur une seule personne ce qui ne convenoit qu'à plusieurs. Cela n'arrive que trop souvent aux Bibliographes.

(*a*) *Hist. gener. de tous les siecles, 21. Avril. C'est un Ouvrage en 6 vol. in 12. divisé selon les jours de l'année.*

(*b*) Hi nomen quidem conjugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & effectum earum prorsus sustulerunt. *Danaus in libr. Augustini de hæres. c. 87.*

(*c*) *Saint Paul dit cela touchant la pieté: II. Epitre à Timoth. c. 3. v. 5.*

(*d*) *Confess. Cathol. de Sancy, liv. 1. chap. 1.*

(*e*) *Florus, l. 1. c. 1.*

(*f*) *Plin. l. 5. c. 17.*

(*g*) *Voyez l'Etat de la France imprimé en 1680. t. 2. pag. 311. 312.*

(*h*) *Voyez l'Histoire du College de Navarre, par Mr. de Launoi, p. 372.*

au public de leurs éclairciſſemens, que l'aveu que font les Auteurs qu'ils ne ſavent pas telle ou telle choſe. C'eſt ce qui m'obligera à propoſer ſouvent mes doutes. Mr. Moreri avoit tant d'occaſions que je n'ai pas de conſulter ceux qui pouvoient rectifier ces ſortes de choſes, qu'il devoit plus faire ici que copier la Croix du Maine.

ABELLY (Louïs) Evêque & Comte de Rhodez, mort le 4. d'Octobre 1691. âgé de 88. * ans, a compoſé divers Ouvrages, & entre autres un Traitté de Theologie intitulé *Medulla Theologica*, qui a été cauſe que Mr. Deſpreaux lui a donné l'épithete (*A*) de moüelleux, & qui eſt fort éloigné des (*B*) maximes des Janſeniſtes. Il a fait auſſi la vie de Vincent Paul, Inſtituteur & premier Superieur General de la Congregation de la Miſſion; un livre ſur les principes de la Morale Chretienne; un autre ſur les hereſies; un autre ſur la tradition de l'Egliſe touchant le culte de la Sainte Vierge, &c. Ce dernier Ouvrage imprimé pour la ſeconde fois à Paris l'an 1675. fit un grand plaiſir aux Proteſtans, parce qu'il leur fournit de bonnes armes contre les Convertiſſeurs, qui vouloient leur faire accroire que s'il y avoit quelque choſe d'exceſſif dans cette eſpece de devotion, ce n'étoient que des penſées monacales, ou des abus que les Evêques corrigeoient journellement. Ce même livre ſervit à ceux de la Religion contre celui † de Mr.

* *Mercure Galant* d'Oct. 1691.

† *Intitulé* Expoſition de la doctrine Catholique.

E

(*A*) *L'épithete de moüelleux.*] Ne faiſons pas difficulté de remonter un peu haut en raportant ce paſſage; car outre qu'il ne faut pas craindre que la longueur de la citation deplaiſe à perſonne, elle ſervira à confirmer ce que je dois dire dans la remarque ſuivante.

Alain (a) touſſe & ſe leve, Alain ce ſavant homme
Qui de Bauni vingt fois a lu toute la Somme,
Qui poſſede Abeli, qui ſait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le Latin d'Akempis.
N'en doutez point; leur dit ce ſavant Canoniſte,
Ce coup part, j'en ſuis ſûr, d'une main Janſeniſte:
Mes yeux en ſont temoins: j'ai vu moi-même hier
Entrer chez le Prelat le Chapelain Garnier.
Arnaud cet heretique ardent à nous detruire
Par ce Miniſtre adroit tente de le ſeduire.
Sans doute il aura lu dans ſon Saint Auguſtin
Qu'autrefois Saint Louïs érigea ce Lutrin;
Il va nous inonder des torrens de ſa plume,
Il faut pour lui repondre ouvrir plus d'un volume;
Conſultons ſur ce point quelque Auteur ſignalé;
Voyons ſi des Lutrins Bauni n'a point parlé;
Etudions enfin, il en eſt tems encore,
Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'Aurore
Rallumera le jour dans l'onde enſeveli,
Que chacun prene en main le MOELEUX ABELI.

(a) *Lutrin, Chant.* 4.

Quand ces vers ne contiendroient autre choſe que l'accolade de Bauni & d'Abelli, ils ſignifieroient aſſez l'Anti-Janſeniſme de ce dernier; mais ils contiennent pluſieurs autres traits qui vont au même but, & qui portent coup. L'Auteur a mis en marge une note qui explique la raiſon de l'épithete, & il a bien fait. Quand je ſonge aux conjectures que formeroient les Critiques, ſi la langue Françoiſe avoit un jour le deſtin qu'a eu la langue Latine, & que les Oeuvres de Mr. Deſpreaux ſe conſervaſſent, je me repreſente bien des chimeres. Car ſuppoſons que la *Medulla Theologica* de Mr. Abelli fut entierement perduë, & que preſque aucun Auteur qui en eût parlé ne ſubſiſtât, & qu'il n'y eût point de note à la marge du Lutrin vis-à-vis de moelleux; quels mouvemens les Critiques ne ſe donneroient-ils point pour trouver la raiſon de cette épithete *, & combien de fauſſetez ne diroient-ils pas? En cet endroit, comme en pluſieurs autres, ſe verifieroit l'eſperance dont il eſt parlé dans la neuviéme Satire de cet Auteur.

* *Conferez ce que dit le p. Bouhours dans le* 4. *Dialogue* de la maniere de bien penſer p. m. 339. *au ſujet de ces paroles de Mr. Deſpreaux* profés dans l'Ordre des Coſteaux.

Et déjà vous croyez dans vos rimes obſcures
Aus Saumaiſes futurs preparer des tortures.

Quelcun (*b*) a dit qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on fit dejà un bon Commentaire ſur les Satires de Mr. Deſpreaux. Il eſt ſûr que cette ſorte d'écrits deviennent bien-tôt obſcurs, quant à un grand nombre de choſes. Le Catholicon d'Eſpagne & la Confeſſion Catholique de Sancy en ſont une preuve. Le public eſt fort redevable à l'Auteur qui a publié depuis peu des (*c*) remarques ſur la derniere de ces deux Satires, & qui en prepare de ſemblables ſur la premiere. Il eſt curieux, & penetrant, & fort propre pour ce travail.

(*b*) *Nouvelles de la Rep. des Lettres,* Oct. 1684. *art. V.*

(*c*) *A Amſterdam* 1693. *&* *non* à Cologne chez Pierre du Marteau.

(*B*) *Des maximes des Janſeniſtes.*] Un de ces Meſſieurs s'eſt plaint fort amerement, de ce que Mr. de la Berchere Archevêque d'Aix avoit ordonné au Directeur de ſon Seminaire *de ſuivre Abelli*, & de ne plus enſeigner la Theologie Morale de (*d*) Grenoble. Il dit qu'on trouve dans la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly trois mechans principes, dont le I. *renverſe la plus certaine regle de la bonne conſcience reconuë par les Payens mêmes, qui n'ont pas cru qu'il fût permis de faire une choſe que l'on doute ſi elle eſt juſte ou injuſte.* Le II. *reduit à rien le plus grand de tous les commandemens, qui eſt celui qui nous oblige d'aimer Dieu plus que toutes choſes.* Le III. *eſt directement opposé au ſoin qu'a pris Mr. le Cardinal Grimaldi de faire obſerver les regles de S. Charles dans le ſacrement de Penitence, en marquant un grand nombre de cas dans leſquels les Confeſſeurs doivent ou refuſer ou differer l'abſolution.* On accuſe donc Mr. Abelli d'enſeigner, I. *Que l'on peut ſuivre une opinion moins probable & moins ſure, en faiſant ce qui eſt peché ſelon l'opinion contraire, qui nous paroit plus probable.* II. *Qu'il n'eſt point certain que le precepte d'aimer Dieu plus que toutes choſes oblige jamais par lui-même; mais ſeulement par accident.* III. *Qu'on peut ſans ſcrupule abſoudre toûjours ceux dont la vie eſt une continuelle viciſſitude de confeſſions & de crimes* (*e*).

(*d*) *Compoſée par Mr. Genet, que le Cardinal Grimaldi, predeceſſeur de Mr. de la Berchere, avoit fait venir dans ſon Seminaire pour y enſeigner lui-même ſa Morale, & qui a depuis été fait Evêque de Vaiſon.*

(*e*) *Voyez l'Avis aux Reverens Peres Jeſuites d'Aix en Provence, ſur le Ballet danſé à la reception &c.* imprimé en 1687.

Mr. l'Evêque de Condom. En effet Mr. Abelly se rendit le protecteur des pensées les plus outrées concernant la devotion envers la Vierge Marie. C'étoit ruiner les efforts de l'autre Prelat, & les vuës de ceux qui ont publié ou aprouvé les *Avis salutaires de la Sainte Vierge à ses devots indiscrets*. Mr. Abelly étoit Docteur en Theologie de la Faculté de Paris; il fut fait Evêque de Rhodez lors que Mr. de Perefixe Precepteur du Roi monta à l'Archevêché de Paris, & il resigna son Evêché à un autre, lors que son grand âge ne lui permit plus d'en exercer les fonctions, & se retira dans la maison de S. Lazare. Il revela dans la vie de Mr. Vincent un secret (*C*) qui plut à beaucoup de monde.

ABERDON, ville épiscopale d'Ecosse, sous l'Archevêque de S. André, avec une Academie. Les Ecossois la nomment *Aberdeen*. On peut la considerer comme divisée en deux; car il y a Aberdon à l'embouchure de la Done, & Aberdon à l'embouchure de la Dée. La premiere se nomme la vieille Aberdon, *Old-Aberdeen*, & l'autre la nouvelle Aberdon, *New-Aberdeen*. Elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de mille pas. Le siege de l'Evêché, & l'Academie sont à la vieille Aberdon; l'autre est plus riche & plus marchande. L'Academie fut créée l'an 1480. L'Evêché y est depuis l'an 1100. il y fut transferé de Murtlac, comme nous l'aprend Hector Boethius * Historien Ecossois. Cette ville se nomme en Latin indifferemment *Abredonia*, *Aberdonium*, & *Aberdona*. Mr. Moreri a voulu (*D*) rafiner sur cet article, & n'y a pas trop reüssi.

ABGILLUS (JEAN) fils d'un Roi des Frisons, mena une vie si exemplaire qu'on le surnomma *le Prêtre*. Il accompagna Charlemagne à l'expedition de la Palestine, & au lieu de s'en retourner en Europe, comme fit Charlemagne après la prise de Jerusalem, il poussa jusques aux Indes, y fit de vastes conquêtes, & y fonda l'Empire des Abyssins, qui de son nom fut appellé l'Empire du Prêtre Jean. Il a composé deux Histoires, dont l'une comprend le voyage de Charlemagne à la Terre Sainte, & l'autre l'expedition qu'il fit lui aux Indes. Ce dernier Ouvrage contient la description du païs, & celle des differens peuples qui l'habitent. Si Suffridus Petri † a été capable de s'imaginer que ces Histoires soient autre chose qu'un de ces mechans Romans qu'on faisoit dans les siecles d'ignorance, & où l'on faisoit entrer Charlemagne avec autant de hardiesse que si c'eût été un heros imaginaire, un Palmerin d'Olive, un Huon de Bourdeaux, un Geofroi à la grand' dent, si dis-je, Suffridus Petri a été capable de s'imaginer cela, il est digne de toutes les ‡ duretez que Vossius lui a dites: car que peut-on debiter de plus fabuleux que la conquête de Jerusalem par Charlemagne?

ABYDE, ville d'Egypte. Etienne de Byzance veut qu'elle ait été une (*A*) Colonie des Milesiens, à laquelle un homme nommé Abyde ait donné son nom. Strabon ꝉ en parle comme d'une ville fort delabrée, mais il dit qu'il paroissoit qu'elle avoit été autrefois fort grande, & la premiere du païs après Thebes. Le fameux Roi Memnon y demeura, & y fit bâtir un β magnifique palais. Le Temple & le sepulchre d'Osiris servoient d'un grand ornement à cette ville, & la rendoient extremement recommandable. Les plus grans Seigneurs γ d'Egypte affectoient d'y être enterrez, afin d'avoir leur tombeau au même lieu qu'Osiris avoit le sien. Abyde δ étoit à 7500. pas du Nil, vers l'Occident, mais on y avoit conduit ζ un canal qui lui portoit les eaux de cette riviere. Elle étoit au dessous λ de Diospo-

* *Apud* Baudrand *pag.* 4.

† *Il parle de cet Auteur & de ses deux livres*, in libro de scriptor. Frisiæ.

‡ O hominem valde simplicem, ac prope dixerim insipientem, qui vanis adeo ac stultis commentis habueri fidem! *Vossius de Histor. Lat. pag.* 300.

ꝉ *Lib.* 17. *pag* 559. *edit.* 1587.

β Memnonis regia & Osiris templo inclytum. *Plin. l.* 5. *c.* 9. *Voyez Strabon ib.*

γ *Plutarch. de Iside & Osir. pag.* 359.

δ *Plin. ib.*

ζ *Strab. ib.*

λ *Plin. ib.*

(*C*) *Un secret qui plut à beaucoup de monde.*] Il a fait savoir (*a*) au public que Mr. Vincent ne voulut plus avoir de liaison avec l'Abbé de S. Cyran, après lui avoir entendu dire que le Concile de Trente n'étoit qu'*une Cabale*, *& une assemblée des Scholastiques & du Pape.*

(*a*) *Lib.* 2. *chap.* 12. *Voyez les Prejugez legit. contre le Jansenisme, pag.* 134.

(*D*) *A voulu rafiner sur cet article.*] Il trouve mauvais que quelques-uns ayent dit qu'Aberdonne, ou Aberdoen, *Aberdonia*, *Aberdona* ou *Devana*, est une ville. *Il n'y a point de ville*, poursuit-il, *qui porte ces noms en toute l'Ecosse, mais il y a deux villes dont l'une est nommée Neu-Aberdon, & l'autre Old-Aberdon; & si ce nom se rencontre, ce n'est qu'en quelques livres ou cartes peu exactes.* Il feroit inutile de prouver que non seulement dans le langage ordinaire, on ne se sert point de la distinction de vieille & de nouvelle Aberdon, mais aussi qu'on s'en sert très-peu dans les livres. Car où sont les Auteurs qui ont dit *l'Evêché de la vieille Aberdon*, *l'Academie de la vieille Aberdon?* Où sont les Historiens qui ne se contentent pas de dire *Aberdon* tout court, quand ils veulent designer cette ville Episcopale? Mr. Moreri ne se souvenoit pas de sa critique, lors que dans l'article d'Ecosse il disoit, Saint André *a Université & Aberdonne l'autre?*

(*A*) *Une Colonie des Milesiens.*] Cela n'est gueres apparent. J'avouë qu'ils établirent des Colonies en Egypte, mais ce fut proche des embouchures du Nil; leur puissance consistoit alors en forces de Mer, & leur commerce ne demandoit pas qu'ils eussent un poste aussi éloigné de la côte que l'étoit Abyde. De plus ils ne s'établirent en Egypte qu'au tems de Cyaxare (*b*) Roi des Medes. Or Abyde étoit considerable avant ce tems-là, puis que Memnon y avoit établi sa Cour.

(*b*) *Strab. l.* 17. *p.* 551.

Dioſpolis & de Tentyris, & au deſſus de Ptolemaïde † qui étoit la plus grande ville de la Thebaïde, & auſſi grande que Memphis. Les habitans d'Abyde avoient en abomination (*B*) le bruit des trompettes. On a fort parlé des épines (*C*) qui croiſſoient dans leur territoire; on a dit qu'elles étoient toûjours chargées de fleurs qui avoient la figure d'une couronne. On croit qu'aujourd'hui elle s'apelle *Abutich*. Jean Leon ne dit point ce que Mr. Moreri lui impute, qu'elle ſoit au lieu où le Patriarche (*D*) Joſeph fut enſeveli. Il y avoit ſur la côte de l'Helleſpont une ville nommée ABYDE, dont je ne parlerai pas pour le coup, quoi que le Dictionaire de Moreri ait beſoin d'y être rectifié.

† *Strab. ib.*

ABIMELECH, Roi de Guerar, au païs des Philiſtins, étoit contemporain d'Abraham. Ce Patriarche s'étant retiré avec ſa famille au païs de Guerar, ſa femme Sara, toute âgée qu'elle étoit de 90. * ans, ne s'y trouva pas en ſûreté: elle fut enlevée par Abimelech, qui la trouva aſſez belle pour en vouloir faire ſa femme. Abraham auroit évité cet accident, s'il avoit declaré qu'il étoit le mari de Sara; mais la peur qu'il avoit qu'on ne le tuât, le porta à dire que Sara étoit ſa ſœur, & à prier Sara de dire qu'il étoit ſon † frere. C'étoit la ‡ ſeconde fois qu'il employoit cet expedient, qui ſans doute ne merite point les éloges (*A*) que S. Chryſoſtôme lui a donnez. On croit que le Roi des Philiſtins fut frapé d'une

* *Voyez les dernieres remarques de l'article* Sara.

† *Geneſe chap.* 20.

‡ *Il l'avoit employé Geneſe chap.* 20.

(*B*) *En abomination le bruit des trompettes.*] C'eſt Elien (*a*) qui nous l'aprend, pourveu que nous le corrigions ſelon la conjecture de Berkelius (*b*). Σάλπιγγος ἦχον βδελύττονται Βουσιρῖται, καὶ Ἄβυδος ἡ Αἰγυπτία (*il y a dans les éditions d'Elien* Ἄβυ ἡ Αἰγυπτία) καὶ Λύκων πόλις. *Buſiritæ, & Abydus Ægyptia & Lycopolis tubæ ſonitum deteſtantur.* Strabon (*c*) confirme cette conjecture lors qu'il dit, qu'il étoit defendu d'employer aucune muſique, ſoit de voix ſoit d'inſtrumens, aux preludes des ſacrifices que l'on offroit à Oſiris dans ſon Temple d'Abyde.

(*a*) *De animal. l.* 10. *c.* 28.

(*b*) *In Stephan. de Urbib. pag.* 14.

(*c*) *Lib.* 17. *pag.* 560.

(*C*) *Des épines qui croiſſoient.*] Athenée (*d*) nous aprend ceci; mais il faut ôter de ſon livre le mot Ἄβυλον, & y ſubſtituer Ἄβυδον. C'eſt une conjecture très-raiſonnable du même (*e*) Berkelius. Voici le fait dont parle Athenée. Les épines qui croiſſoient autour du temple de Tindium, paſſoient pour être toûjours fleuries; mais ſelon la remarque (*f*) d'Hellanicus, cela venoit de ce qu'il ſe faiſoit des aſſemblées en ce lieu-là, pendant leſquelles on jettoit ſur ces épines diverſes ſortes de bouquets. Demetrius (*g*) raporte qu'il croiſſoit de cette eſpece d'épines autour d'Abyde, & qu'il couroit une fable parmi les Egyptiens, que les ſoldats d'Ethiopie que Tithon envoyoit au Roi Priam, ayant oüi dire que Memnon avoit été tué, jetterent auprès d'Abyde leurs couronnes de fleurs ſur ces épines, d'où il arriva que les fleurs qu'elles produiſirent reſſemblerent à des couronnes.

(*d*) *Lib.* 15. *c.* 7.

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*f*) *In Ægyptiacis.*

(*g*) *In libris rerum Ægyptiacarum.*

(*D*) *Le Patriarche Joſeph fut enſeveli.*] Mr. Moreri cite *Jean Leon, p.* 8. On croit d'abord qu'il indique la 8. page, mais on ne trouve qu'au livre 8. ce qu'il faut chercher. Or voici ce qu'on y trouve: que c'eſt une erreur de croire que la ville nommée *Meſre Hatichi*, eſt celle où demeuroient les Rois d'Egypte du tems de Joſeph & de Moïſe. Il refute cette penſée par la raiſon que ces anciens Rois demeuroient au côté Occidental du Nil, ce qu'il prouve par deux raiſons. I. Par la ſituation de la ville que l'Ecriture dit que les Juifs bâtirent à Pharao. II. Par la ſituation d'un édifice fort ancien, qu'on dit être la ſepulture de Joſeph. Quelques pages après il remarque que la ville où eſt cette ſepulture eſt ſur un bras du Nil, & s'apelle aujourd'hui *El Fiium*. Je n'ai point trouvé qu'il diſe rien de nôtre Abyde.

(*A*) *Que St. Chryſoſtôme lui a donnez.*] Nous toucherons en un (*h*) autre lieu ce qu'il y a de blâmable dans cette diſſimulation d'Abraham. Chacun jugera ce qu'il lui plaira ſur la rechute. Le peril que l'honneur de Sara avoit eſſuyé la premiere fois, ſemble d'abord devoir rendre moins excuſable la reïteration du menſonge; mais d'autre côté ne ſemble-t-il pas que l'on eſt plus excuſable lors qu'on employe un remede qui a reüſſi, que lors qu'on l'eſſaye; & n'eſt-il pas hors de doute que le premier eſſai avoit eu tout le ſuccés qu'Abraham avoit eſperé? Non ſeulement on ne lui ôta point la vie, mais on le combla de preſens, & on lui rendit ſa femme ſans qu'on l'eût touchée; choſe à quoi peut-être il ne s'étoit pas attendu. Je me ſers d'un *peut-être*, car je n'oſerois écrire ce que St. Chryſoſtôme oſa prêcher; *Vous ſavez*, diſoit-il à ſes auditeurs, *que rien ne chagrine plus un mari que de voir ſa femme ſoupçonnée d'avoir été au pouvoir d'un autre, & neanmoins* (*i*) *ce juſte ici employe tous ſes efforts pour que l'acte d'adultere s'accompliſſe.* On devoit attendre après cela que le Predicateur cenſurât ce Patriarche; mais au contraire on voit qu'il donne de très-grands éloges à ſon courage, & à ſa prudence: à ſon courage, qui lui avoit fait ſurmonter les mouvemens de la jalouſie, juſques à lui permettre de conſeiller de telles choſes; & à ſa prudence, qui lui avoit montré un expedient ſi ſûr de ſe tirer des embarras & des perils qui l'environnoient. Saint Chryſoſtôme n'oublia pas de repreſenter vivement la terrible force de la jalouſie, afin de faire comprendre le grand courage qui avoit ſurmonté cette paſſion; mais d'autre côté il releva la prudence d'Abraham, en diſant que comme il vit que Sara étoit trop belle pour pouvoir échaper à l'incontinence des Egyptiens, ſoit qu'elle ſe dît femme, ſoit qu'elle ſe dît ſœur, il voulut qu'elle ſe dît ſœur, parce qu'il eſperoit de ſauver ſa vie par ce moyen. *Voyez*, s'écrie St. Chryſoſtôme, *avec quelle prudence ce juſte imagine un bon moyen de rendre vaines toutes les embûches des Egyptiens.* Puis il l'excuſe d'avoir conſenti à l'adultere de ſa

(*h*) *Dans les remarques de l'article* Sara.

(*i*) Ὁ μέντοι δίκαιος καὶ σπουδάζει καὶ πάντα ποιεῖ ὥστε εἰς ἔργον τὴν μοιχείαν ἐκβῆναι. Homil. 12. in Geneſ.

d'une maladie (*B*) qui le rendit impuissant; & quoi qu'il en soit, il est sûr que la Providence de Dieu empêcha qu'il ne satisfit la passion qu'il avoit conçuë pour Sara. Il fut averti en songe qu'elle étoit mariée avec un Prophete, & qu'il mourroit s'il ne la rendoit à son mari. Il ne manqua pas de la lui rendre, ni de lui faire des reproches de leurs mensonges. Abraham s'excusa entre autres raisons sur ce qu'en effet il étoit frere de Sara, né du même pere qu'elle, quoi qu'ils n'eussent pas la même mere. C'est ainsi que l'Ecriture le fait parler. Mr. Moreri substituë mal à propos aux paroles du texte sacré celles de Josephe, qui suppose * faussement qu'Abraham dit que Sara étoit fille de son frere. Il a suivi le même Auteur sur un fait dont l'Ecriture ne dit pas un mot, savoir sur une pretenduë alliance contractée entre Abimelech & Abraham, lors de la restitution de Sara. L'Ecriture s'est contentée de dire qu'Abimelech fit de grans presens à ce Patriarche, & qu'il lui offrit la permission de sejourner où il voudroit dans ses Etats. Il est vrai qu'il y eut entre eux une alliance, mais elle ne fut faite † que quelques années après. Ce fut le Traité de Beerscebah. Josephe comme s'il avoit

* *Antiq. l. 1. c. 11.*

† *Genese 21.*

sa femme, sur ce que la (*a*) mort qui n'avoit pas été encore depouillée de sa tyrannie, inspiroit alors beaucoup de frayeur. Après cet éloge du mari, il passe aux loüanges de la femme; & dit qu'elle accepta de bon cœur la proposition, & qu'elle fit tout ce qu'il faloit pour bien joüer cette (*b*) Comedie. Là-dessus il exhorte les femmes à imiter celle-là, & il s'écrie: *Qui n'admireroit cette grande facilité à obeïr? Qui pourroit jamais assez loüer Sara, de ce qu'après une telle continence, & à son âge, elle a voulu afin de sauver la vie de son mari, s'exposer (c) à l'adultere, & livrer son corps à des barbares.* Je ne pense pas qu'aujourd'hui un Predicateur osât manier de la sorte une matiere aussi delicate que celle-là: il donneroit trop de prise à la raillerie des profanes; & je doute fort que les habitans d'Antioche naturellement medisans, eussent pu oüir un tel Sermon sans s'émanciper à des reflexions malignes. Saint Ambroise (*d*) n'a pas donné de moindres éloges à la charité de Sara, & nous verrons dans l'article Acindynus (Septimius) que Saint Augustin a été presque dans une semblable illusion. C'est une chose étrange, que ces grandes lumieres de l'Eglise, avec toute leur vertu & tout leur zéle, ayent ignoré qu'il n'est pas permis de sauver ni sa vie, ni celle d'un autre par un crime.

(*B*) *D'une maladie qui le rendit impuissant.*] Pour éteindre l'ardeur de sa convoitise, Dieu lui envoya une grande maladie qui mit à bout toute la science des Medecins. Dieu l'avertit en songe de ne rien faire à la femme de cet étranger. Abimelech se trouvant un peu mieux quelque tems après, declara à ses amis d'où venoit sa maladie, & rendit Sara à Abraham. Voilà comment Josephe (*e*) conte la chose; peu soigneux à son ordinaire de se conformer aux narrations de Moïse, ou plûtôt assez hardi pour le dementir. Car Moïse ne dit-il pas (*f*) qu'Abimelech après le songe se leva de grand matin, & appella tous ses serviteurs, afin de leur communiquer ce qu'il avoit apris en dormant? Auroit-il pu faire cela s'il avoit été abandonné des Medecins? Josephe sentoit bien la difficulté; mais pour l'ôter il supose hardiment contre l'autorité de l'Ecriture, que ce Prince ne communiqua son songe à ses amis que quand sa maladie fut un peu passée, quelque tems après le songe. Il y en a (*g*) qui croyent qu'Abimelech ne fut point incommodé en sa personne, mais seulement en la personne de ses femmes; & que quand l'Ecriture raporte que Dieu le guerit, cela ne signifie sinon qu'il leva le scellé qui (*h*) avoit été apposé chez lui sur toute matrice. Je ne me ferois pas fort tirer l'oreille pour aprouver cette explication; car je ne voi aucune trace de maladie pour Abimelech dans tout le chapitre 20. de la Genese, hormis dans ces paroles du verset 17. *Dieu guerit Abimelec, sa femme & ses servantes: puis enfanterent.* Mais comme le verset suivant ne fait mention que de l'incommodité de ces femmes, il est assez probable que c'étoit en cela que consistoit tout le mal que Dieu avoit envoyé à Abimelech. Je donne ailleurs (*i*) la reponse à la question que l'on me peut faire: *Pourquoi ce Prince s'il se portoit bien ne satisfit pas la passion qui lui fit enlever Sara?* Je ne m'étonne pas des rêveries que les Juifs ont debitées sur cette avanture; je m'étonnerois beaucoup plus de leur conduite, s'ils n'avoient pas forgé cent chimeres concernant nôtre Abimelech. Ils disent (*k*) que tous les conduits du corps furent bouchez dans sa maison, tant aux hommes qu'aux bêtes, tant aux mâles qu'aux femelles; de sorte que rien ne pouvoit y entrer ni en sortir. On ne pouvoit plus ni manger, ni boire; on ne pouvoit plus rien chasser du ventre &c. Les hommes furent d'ailleurs frapez d'une si grande froideur, qu'Abimelech fut hors d'état d'exercer aucune fonction virile, tant envers Sara qu'envers toute autre. Un celebre Theologien (*l*) Protestant adopte cette tradition quant à la derniere partie, & rejette tout le reste comme ridicule, ou superflu. Il dit que comme le Diable empêche quelquefois par ses (*m*) ligatures que les personnes mariées ne puissent se rendre le devoir conjugal, il n'est pas hors d'apparence que Dieu ait envoyé une pareille affliction à la famille d'Abimelech pour une bonne & sainte fin, qui étoit de conserver la pudicité de Sara, & de faire paroître très-certainement qu'elle n'avoit reçu aucune atteinte dans cette maison. Il croit donc que tous les domestiques d'Abimelech furent frapez du mal de sterilité, les hommes par une impuissance semblable à celle qui vient des sortileges; les femmes par une entiere

(*a*) Ὅτι οὔπω ἦν καταλυθεῖσα τοῦ θανάτου ἡ τυραννὶς διὰ τοῦτο καὶ τῇ μοιχείᾳ τῆς γυναικὸς αἱρεῖται κοινωνῆσαι ὁ δίκαιος, καὶ μονονουχὶ ὑπηρετήσασθαι τῷ μοιχῷ εἰς τὴν τῆς γυναικὸς ὕβριν ἵνα τὸν θάνατον διαφύγῃ. Quia nondum mortis erat soluta tyrannis propterea in adulterium uxoris consentit justus, & quasi servit adulterio in mulieris contumeliam ut mortem effugiat. *Id. ibid.*

(*b*) Πάντα ποιεῖ ὥστε τὸ δρᾶμα λαθεῖν. Omnia facit ita ut fabula & fictio illa lateant. *Ibid.*

(*c*) Τίς κατ᾽ ἀξίαν ταύτην ἐπαινέσειεν ἥτις μετὰ τοσαύτην σωφροσύνην, καὶ ἐν ἡλικίᾳ τοιαύτῃ ὑπὲρ τοῦ τὸν δίκαιον διασῶσαι ὅσον εἰς τὴν οἰκείαν γνώμην καὶ εἰς μοιχείαν ἑαυτὴν ἐξέδωκεν, καὶ συνουσίας ἠνέσχετο βαρβαρικῆς. *Id. ibid.*

(*d*) *De Abrah. l. 1. c. 2.* (*e*) *Antiq. l. 1. c. 11.* (*f*) *Genese* xx. 8.

(*g*) *Salian. Annal. t. 1. p. 469.*

(*h*) *Genese* xx. 18.

(*i*) *Dans les remarques sur l'article* Sara.

(*k*) *Apud Mercerum. Voyez Rivet, ubi* infra.

(*l*) *Rivet sur la Genese, Exerc. 103. Oper. t. 1. p. 395. Heidegger le suit pas à pas, Hist. Patriarch. tom. 2. pag. 165.*

(*m*) *On apelle cela vulgairement* noüer l'éguillette.

avoit eu des memoires (C) preferables à ceux de Moïse, ose mettre ce Traitté avant la naissance d'Isâc, au lieu que l'Ecriture le met après la rejection d'Ismael, qui n'avint qu'après qu'Isâc eut été sevré. Mr. Moreri a suivi le même guide lors qu'il assûre, que le même Abimelech *temoigna beaucoup de bonne volonté* à Isâc qui s'étoit retiré au païs de Guerar. Il ne seroit pas impossible que ce fût le même Abimelech, mais il y a beaucoup d'apparence que c'étoit le (D) successeur de celui qui avoit enlevé Sara. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'une famine étant survenuë Isâc se retira en Guerar, où regnoit alors un ABIMELECH. La

tiere fermeture des portes de la vie, ou par un retrecissement qui les rendit inhabiles à concevoir. En voilà trop de la moitié, dira-t-on, & il suffisoit aux desseins de Dieu que les hommes fussent maleficiez; mais il faut repondre que la clôture des parties feminines étant un fait dont Moïse parle nommément, il n'y a pas moyen de le renvoyer comme superflu. Voici deux explications de ce fait qui n'aplanissent pas entierement le chemin. Les uns veulent que Moïse ait voulu dire, que la femme & les servantes d'Abimelech ne purent pas accoucher quand le terme fut venu; elles eurent bien des tranchées, & bien des douleurs, mais ce fut comme au tems dont parle le Prophete Esaïe, (a) *Venerunt filii usque ad os matricis, & vis non est ad partum.* Les autres disent qu'il a voulu dire qu'elles ne concevoient plus. La premiere explication ne peut s'accorder avec la Genese; si on ne suppose que toutes (b) les femmes qui apartenoient à Abimelech se trouverent grosses au tems de l'enlevement de Sara; ce qui n'est point vraisemblable. La seconde demanderoit que Sara eût demeuré plus long tems qu'elle n'a fait dans la maison de ce Prince; car il ne faut pas peu de tems pour savoir si tout un grand nombre de femmes a perdu la faculté de concevoir. Ces embarras ont obligé un très-savant (c) Interprete à dire, que la punition que Dieu envoya sur la famille d'Abimelech fut conuë d'une maniere qui ne nous est pas conuë. Au reste les Rabins ne mettent pas une grande difference entre l'affliction personnelle d'Abimelech, & l'affliction personnelle du (d) premier ravisseur de Sara. Ils disent de celui-ci qu'il fut atteint de la maladie *Ratan*, qui est (e) le plus incommode de tous les ulceres, & celui particulierement qui est le plus opposé aux courvées amoureuses. Salomon Iarchi (f) veut que la playe de ce Roy d'Egypte ait été un mal de tête, causé par un ver qui s'étoit formé dans son cerveau; *Morbus perturbati cerebri ob innatum ipsi vermiculum, quo qui laborant iis concubitus gravis fit, & liberi gignantur ulcerosi.* Quelques-uns croiront que ces dernieres paroles gâtent tout; car ils s'imaginent qu'il faut pour l'honneur de Sara, que la playe de Pharao l'ait rendu absolument impuissant. Voyez nos remarques sur l'article de cette sainte femme.

(a) *Chap.* 37. *v.* 3.

(b) *L'Eternel avoit entierement resserré TOUTE matrice de la maison d'Abimelech.* Gen. XX. 18.

(c) *Apud Rivetum, ubi supra.*

(d) *Pharao Roy d'Egypte.*

(e) *Apud Rivetum ib. ex Mercero.*

(f) *Apud Heidegg. ubi supr. pag.* 154.

(C) *Des memoires preferables à ceux de Moïse.*] Il y a long tems que je suis indigné contre Josephe, & contre ceux qui l'épargnent sur ce sujet. Un homme qui faisoit profession ouverte du Judaïsme, dont la foi étoit fondée sur la divinité de l'Ecriture, ose raconter les choses autrement qu'il ne les lit dans la Genese; il change, il ajoûte, il suprime des circonstances; en un mot il se met en opposition avec Moïse de telle sorte, qu'il faut que l'un des deux soit un faux Historien. Cela est-il suportable? & n'en faut-il pas conclure ou qu'il ne s'est gueres soucié de scandaliser sa nation, ou qu'il a cru que le sentiment particulier qu'il avoit sur la faillibilité, & par consequent sur la non inspiration de Moïse, étoit commun parmi les Juifs? Je croy que tous les anciens Historiens ont pris la même licence, à l'égard des vieux memoires qu'ils consultoient. Ils y ont cousu des suplémens, & n'y trouvant pas les faits developez & embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus, & habillez comme il leur a plu; & aujourd'hui nous prenons cela pour histoire.

(D) *C'étoit le successeur de celui qui avoit enlevé Sara.*] Je ne me fonde point sur la longue vie qu'il faudroit donner à Abimelech, s'il avoit été encore au monde lors qu'Isâc s'en alla en Guerar. Ce voyage est posterieur à l'achat que fit Jacob du droit d'aînesse: on peut donc supposer qu'Isâc avoit alors 80. ans; car il en avoit 60. lors qu'Esaü & Jacob nâquirent, & Esaü étoit déjà grand chasseur quand il vendit son droit d'aînesse. D'autre côté Abimelech qui enleva Sara étoit Roi, & marié avant qu'Isâc vint au monde; il auroit donc eu cent bonnes années pour le moins lors qu'Isâc fit le voyage de Guerar. Mais est-ce une affaire; en ce tems-là les hommes ne vivoient-ils pas (g) plus de cent cinquante ans? On a peine à croire quand on le lit que des personnes (h) habiles soient capables d'objecter ces paroles de l'Ecclesiastique (i), *Omnis potentatus vita brevis*; comme si en supposant la canonicité de cet Ouvrage, il étoit contre la revelation que le regne d'un homme eût duré cent ans. Qui ne voit que si ce passage avoit la force qu'on lui attribuë, il faudroit nier toutes les Histoires qui aprennent qu'il y a eu des regnes qui ont duré plus de cinquante ou soixante ans? Qu'est-ce donc qui me porte à croire que l'Abimelech qui enleva Sara, n'est point le même qui traitta alliance avec Isâc? le voici. Ce dernier crut bonnement sur la parole d'Isâc que Rebecca n'étoit que sa sœur, & lors qu'il en fut desabusé non pas par les paroles, mais par les actions d'Isâc, il le reprit doucement de son mensonge, sans lui representer qu'il chassoit de race, & qu'Abraham son pere lui avoit déjà joüé le même tour. Or quelle apparence que s'il avoit été déjà attrapé par Abraham, il eût donné encore une fois dans le même piege, ou qu'y ayant donné, il n'eût pas fait une aigre censure à Isâc, tant sur les mensonges de son pere que sur les siens propres? Il n'auroit pas oublié ceux d'Abraham, qui lui avoient causé beaucoup de dommage. S. Chrysostôme trouvoit si vraisemblable ce que je viens de dire, qu'il (k) avança courageusement en Chaire, qu'Abimelech fit des reproches à Isâc sur la supercherie d'Abraham. Mais tout cela n'a point d'autre fondement que les privileges de la Rhetorique, lesquels on étend quelquefois presque

(g) *Abraham vécut* 175. *ans, & Isâc* 180.

(h) *Pererius in Genes. c.* 26. *praf. Salianus t.* 1. *p.* 520.

(i) *La version de Geneve à traduit,* Toute tyrannie est de petite durée. *ch.* XI. 11.

(k) Rex adhuc habens recentem memoriam eorum quæ tempore Patriarchæ rapta Sara tulerat, increpabat eum reumque arguens dicebat, cur hoc fecisti? *Homil.* 51. Hanc deceptionem & olim sustinuimus à patre tuo. *Homil.* 52.

La beauté de Rebecca fut cauſe que ſon mari ſe ſervit des mêmes ruſes qu'Abraham avoit employées à cauſe de la beauté de Sara. Iſâc ayant peur qu'on ne le tuât, ſi on venoit à ſavoir qu'il fût le mari de la belle Rebecca, la fit paſſer pour ſa ſœur. Abimelech decouvrit que ce n'étoit pas cela, par je ne ſai quel (*E*) jeu qu'il aperçut entre eux deux en regardant par ſa fenêtre; & ayant fait venir Iſâc, *Quoi que ce ſoit*, lui dit-il, *c'eſt vôtre femme, comment donc avez vous dit, c'eſt ma ſœur? Quelle conduite avez vous tenuë ici? Peu s'en eſt* (*F*) *falu que quelcun du peuple n'ait couché avec vôtre femme, & que vous n'ayiez attiré ſur nous un crime.* En même tems il defendit ſous peine de mort à tous ſes ſujets de faire

que auſſi loin que ceux des Poëtes & des Peintres.

> - - - - *Pictoribus* * *atque poëtis*
> *Quid libet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.*

* *Horat. de Arte poët. v. 9.*

Deux choſes ſemblent favoriſer le ſentiment que le Sieur Moreri a ſuivi. I. Le Roi de Guerar au tems d'Abraham a le même nom qu'au tems d'Iſâc, & il a un General d'armée qui s'apelle Picol en l'un & en l'autre tems. II. Rebecca quelque belle qu'elle ſoit n'eſt pas enlevée comme l'avoit été Sara; c'eſt qu'Abimelech avoit eu le tems de vieillir, & ſe ſouvenoit des mauvaiſes ſuites de l'enlevement de Sara. Je repons 1°. qu'il y a eu des noms affectez à tous les Rois d'un certain païs; comme celui de Pharao aux Rois d'Egypte. Pourquoi celui d'Abimelech n'auroit-il pas été commun à tous les Rois de Guerar? Picol étoit peut-être un nom de charge. Peut-être auſſi que la charge avoit paſſé du pere au fils. Je repons 2°. que l'Abimelech d'Iſâc pouvoit n'être plus un jeune homme, quoi qu'il ne fût pas celui qui avoit enlevé Sara. Je croy franchement que c'étoit un bon vieillard, puis qu'il ne forma aucun deſſein ſur la belle Rebecca, laquelle il ne croyoit point mariée; & puis qu'il ne dit point à Iſâc qu'elle avoit été en danger de ſa part, mais ſeulement de la part de ſes ſujets. Puis que ſes ſujets vivoient dans un tel debordement, que toute belle femme étrangere qui ne paſſoit pas pour mariée couroit grand riſque, je ne voy point de cauſe plus vraiſemblable de la continence d'Abimelech envers Rebecca que la vieilleſſe.

(E) *Je ne ſai quel jeu.*] Quelques-uns ſe ſont imaginez que l'Ecriture avoit voulu exprimer honnêtement, ſous le mot de jeu, le devoir conjugal qu'Iſâc rendoit à ſa femme, lors que par haſard Abimelech regardant par la fenêtre rencontra ſous ſes yeux un tel objet (*a*). D'autres ne veulent point ouïr parler de cette ſorte d'interpretation; ils diſent qu'Iſâc étoit trop ſage & trop reglé pour avoir ſi mal pris ſes meſures; & que dans ces occaſions il ſe gardoit bien d'être en lieu où les voiſins le puſſent voir par les fenêtres. Il faut donc, diſent-ils, entendre par le mot de jeu certains paſſetems, qui pour n'être pas le dernier acte de la Comedie, ne laiſſent pas d'être trop forts entre des gens qui ne ſont point mariez, quelque parenté qu'il y ait d'ailleurs entr'eux. Ces paſſetems doivent ſignifier quelque autre choſe que cauſer familierement, que railler, que rire enſemble; car un frere & une ſœur font tout cela très-honnêtement, & ſans qu'on en puiſſe conclure ce qu'Abimelech conclut du jeu d'Iſâc & de Rebecca. Cette explication me paroît incomparablement plus raiſonnable que la premiere; & neanmoins il faut avouër que la tendreſſe empêchoit quelquefois Iſâc d'avoir cette grande precaution, que les Moraliſtes rigides exigeroient d'un Patriarche: car enfin on ne peut nier qu'Abimelech regardant par les fenêtres ne l'ait ſurpris ſe divertiſſant avec Rebecca à un certain jeu, d'où on pouvoit conclure certainement qu'ils étoient mari & femme. Prenez garde qu'ils étoient mariez depuis 40. ans; Iſâc donc étoit âgé de 80. ans. St. Auguſtin dans ſes livres contre Fauſtus le Manichéen, grand frondeur des Patriarches, fait (*b*) l'apologie d'Iſâc d'une maniere ſolide; & dans le fond c'eſt être trop rigoureux, que de vouloir qu'un Patriarche ou qu'un Prelat marié ne puiſſe prendre de petites recreations avec ſa femme, ſans fermer tous les volets des fenêtres. Car il faut avoir cette bonne opinion de leur preudhomie, que ſi la nature vouloit paſſer des petites careſſes aux plus grandes, ils ſe ſoutiendroient aſſez ſur un chemin ſi gliſſant, pour donner ordre que l'on n'en vît rien des fenêtres du voiſin. Cornelius à Lapide ne ſait ce qu'il refute, quand il s'emporte contre les Auteurs de la premiere explication. *Judæi impuri*, dit-il, *jocum hunc intelligunt copulam conjugalem. Sed apage hos Cynicos. Quis credat Iſaac publice & ſpectante rege tam inverecundum, lubricum & Cynicum fuiſſe?* Ce n'eſt pas de quoi il s'agit, perſonne ne pretend qu'Iſâc fût alors au milieu des ruës: il étoit dans ſa chambre, & n'avoit pas bien fermé les fenêtres: voilà tout; & ſi c'eſt trop, vous ſerez vous-même obligé de condamner le Patriarche; & de faire le Caton envers lui. On ſait que Caton (*c*) chaſſa du Senat un Manlius, parce qu'en plein jour, & en preſence de ſa fille il avoit donné un baiſer à ſa femme. Ce Manlius auroit été Conſul apparemment à la prochaine élection. On cherche des (*d*) myſteres allegoriques dans ce jeu d'Iſâc & de Rebecca, auſquels ſans doute ni eux, ni l'Hiſtorien Sacré ne ſongerent point. Je ne mets pas ces ſortes d'erreurs au nombre de celles que je compile; ce ſeroit la mer à boire. Il ſeroit à ſouhaiter que la plûpart de ces imaginations myſtiques fuſſent inconuës à tout le monde.

(*a*) Putant quidam honeſte ſignificari eo vocabulo copulam carnalem. Sed non fit veriſimile Iſaac prudentiſſimum & ſanctiſſimum virum tam incautè rem habuiſſe cum uxore, ut id per feneſtram proſpicere, ut Scriptura inquit, Rex poſſet Abimelech. Credibilius igitur eſt eo vocabulo ſignificatos eſſe tales jocos & blanditias in amplexando & oſculando, quales inter conjuges agitari turpe non eſt: extra conjugium verò nefas eſt. *Pererius in Geneſ. cap. 26.*

(*b*) *Lib. 22. c. 46. Mr. Thiers cite une partie de ce paſſage pag. 4. de ſon Traitté des jeux & des divertiſſemens.*

(*c*) *Plutarch. in Cat. Majore. p. m. 346.*

(*d*) *Voyez Pererius in Geneſ. chap. 26.*

(F) *Peu s'en eſt falu.*] Il faloit que les Philiſtins fuſſent de terribles gens ſur le chapitre de l'amour, puis qu'Abimelech leur Roy eſt ſurpris que perſonne n'eût couché avec Rebecca, qui ne paſſoit que pour ſœur d'Iſâc. Nous aprenons de là en même tems qu'ils reſpectoient le mariage. Quant aux filles, on croyoit aſſez en ces païs là qu'elles étoient pour le premier occupant. Temoin Dina la fille de Jacob, quand elle voulut s'aller promener (*e*): on l'empauma tout auſſi-tôt; on jouït d'elle, & puis on lui parla de mariage.

(*e*) *Geneſ. chap. 34.*

faire la moindre injure à Isâc ni à Rebecca. Cette remontrance & cette ordonnance ne pouvoient venir que d'un bon β cœur. La prosperité d'Isâc changea cette bonne amitié d'Abimelech. On lui declara franchement lors qu'on eut vu qu'il aqueroit de grandes richesses, qu'il eût à se retirer. Il obeït *, & n'ayant pas laissé de prosperer malgré les traverses qu'on lui suscita en divers endroits, à l'occasion des puits qu'il faisoit faire, il se vit recherché d'alliance par Abimelech; à quoi il repondit favorablement †.

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, SIEUR D'). Cherchez PERROT.

ABRABANEL ‡ (ISAAC) Rabin celebre, nâquit à Lisbonne (*A*) l'an 1437. d'une famille qui se disoit (*B*) descenduë du Roi David. Il se poussa beaucoup à la Cour d'Alphonse V. Roi de Portugal, & y fut honoré des plus grandes charges; ce qui dura jusques à la mort de ce Prince: mais il éprouva un étrange changement sous le nouveau Roi. Abrabanel étoit âgé de (*C*) 45. ans lors que Jean II. succeda à son pere Alphonse. Tous ceux qui avoient gouverné les affaires sous le regne precedent furent chassez; & si nous ajoûtions foi à nôtre Rabin, nous croirions qu'on machina sourdement leur mort, sous pretexte qu'ils avoient dessein de livrer au Roi d'Espagne la couronne de Portugal. Il ne savoit rien de cela, lors que pour obeïr à l'ordre qu'il avoit reçu de se rendre auprès du Roi il s'en alloit à Lisbonne en diligence; mais ayant apris en chemin ce que l'on brassoit contre sa tête, il se sauva promtement dans les Etats du Roi de Castille. Tous ses biens furent confisquez, dès le retour des soldats qui avoient eu ordre de l'amener mort ou vif. Il perdit alors avec tous ses livres un commencement de Commentaire sur le Deuteronôme, à quoi il eut beaucoup de regret. Quelques Auteurs Chretiens (*D*) ne conviennent pas que la cause de cette disgrace soit aussi peu fondée qu'il le dit sur sa mauvaise conduite. Ils font (*E*) le même jugement de ses autres persecutions. Quoi qu'il en soit, s'étant établi dans la

β *Turselin s'est fort abusé dans ces paroles* Isaacus Geraras annonæ causâ profectus Dei numine conjugis pudicitiam ab Abimelechi regis libidine intactam servat. *Epit. hist. p. 10. edit. Franek. 1692.*

* *Moreri dit qu'il se retira dans un lieu nommé Pharan. Ce nom n'est ni dans l'Ecriture, ni dans Josephe.*

† *Genese chap. 26.*

‡ *On le nomme aussi* Abrabaniel, Abarbanel, Abarbinel, Abravanel. *Il est sous ces deux derniers noms dans le Dictionaire de Moreri, sans qu'on ait averti que c'est la même personne.*

(*A*) *Nâquit à Lisbonne.*] Ses ancêtres étoient de Castille; *E majoribus* Castellam *Hispaniæ*, *ex parentibus* Olyssiponem *Lusitaniæ agnovit patriam.* C'est ainsi que parle le Journal de (*a*) Leipsic. Dom Nicolas Antonio veut que la famille d'Abrabanel ait eu son établissement à Seville pendant plusieurs siecles. Il l'avoit (*b*) apris de Bartolocci; & il cite (*c*) le Rabin Salomon ben Virga, qui a dit à peu près la même chose dans son (*d*) Histoire des Juifs traduite en Latin par Gentius.

(*B*) *Qui se disoit descenduë du Roi David.*] Abrabanel a dit (*e*) quelque part qu'au tems de la destruction du premier Temple, il passa deux familles de la race de David en Espagne, dont l'une s'établit à Lucene, & l'autre à Seville, où elle laissa posterité. Il fait en un (*f*) autre lieu l'histoire de cette transmigration. Le Rabin Salomon ben Virga (*g*) introduit un certain Thomas, qui fait une longue deduction de la même histoire à Alphonse Roi d'Espagne, & lui debite que la famille des Abrabanel descendoit des Rois de Juda; mais Alphonse n'en veut rien croire, & forme des difficultez insurmontables contre ces genealogies. Les Juifs pour se tirer d'embarras, supposent (*h*) qu'Abrabanel perdit ses livres genealogiques dans le tumulte de ses demenagemens. Mr. Huet * raporte que Manassé ben Israel assûre dans son *Conciliator*, que ces deux familles issuës de David se retirerent en Espagne après la ruine du second temple. Ce Rabin avoit un interet tout particulier à ce conte ridicule, car sa femme † étoit de la famille des Abrabanel. Au reste il n'est pas aisé de savoir qui est cet Alfonse, qui s'entretient si long tems avec ce Thomas dans le livre de Salomon ben Virga. Quelques-uns (*i*) l'apellent Roi de Portugal; & comme ils veulent que l'Abrabanel dont Thomas lui parle soit nôtre Rabin, on ne doit pas douter qu'ils ne le prenent pour le Roi Alfonse V. Dom Nicolas (*k*) Antonio croit qu'il s'agit là d'un tout autre Abrabanel, & que cet Alfonse est le dernier Roi de Castille qui ait porté ce nom-là. Il pourroit avoir raison jusques ici; mais il a tort quand il met près de deux siecles entre ce Roi & nôtre Rabin; car ce dernier vint au monde l'an 1437. & ce Roi mourut l'an 1350. à l'âge de 38. ans.

(*C*) *Agé de 45. ans.*] Nicolas Antonio a inseré à la fin de sa Bibliotheque d'Espagne, ce que le P. Bartolocci lui avoit dit touchant Isaac Abrabanel. Il a corrigé par là quelques fautes qui étoient deja imprimées dans l'article de ce Rabin; mais il me semble qu'il n'a point parlé exactement lors qu'il a dit: *Juvenis adhuc, sed benè doctus in Castellæ regnum transiit, cum Joanni II. Portugalliæ Regi parum esset gratus.* Il s'agit là d'un âge qui pour l'ordinaire n'ait pas pu donner le tems d'aquerir de l'érudition. C'est ce qu'on ne sauroit dire de l'âge de 45. ans. Il est donc certain que l'Auteur de la Bibliotheque Espagnole a cru, que le Rabin étoit fort au dessous de cet âge quand il s'enfuit en Castille; il s'est donc trompé.

(*D*) *Quelques Auteurs Chretiens ne conviennent pas.*] Ils disent qu'Abrabanel meritoit bien le traitement qu'il souffrit; & qu'il auroit été puni encore plus severement, lors que sa malice eût été conuë, si le naturel debonnaire du Roi Jean n'eût fait qu'il se contenta d'éloigner cet homme d'auprès de lui. Ils ajoûtent que les remors de la conscience lui firent prendre la resolution de quitter le Portugal, & de se sauver de nuit en Castille avec une promtitude extraordinaire (*l*).

(*E*) *Ils font le même jugement de ses autres persecutions.*] Ils disent qu'il se fourra à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, par le moyen de la banque qu'il faisoit dans le Royaume de Castille;

(*a*) *Mens. Novemb. 1686. pag. 529.*

(*b*) *Bibliot. Hisp. t. 2. p. 686.*

(*c*) *Ibid. tom. 1. p. 627.*

(*d*) *C'est le même livre qui sera cité ci-dessous* Scheveth Jehuda.

(*e*) *Comment. in Zachariam c. 11. fol. 293. apud Acta Lips. pag. 528.*

(*f*) *Comment. in 2. Regum c. 25. f. 305. apud eadem Acta ibid.*

(*g*) *In Scheveth Jehuda, f. 11. seqq. apud ead. Acta ib.*

(*h*) *Acta Lipsiens. p. 529.*

* *Huetius, demonstr. Evangel. p. 708. edit. Lips. 1694. in 4.*

† *Id. ib.*

(*i*) *Acta Lips. ib.*

(*k*) *T. 1. p. 627.*

(*l*) *Ex Actis Lipsiens. p. 529.*

la Castille, il se mit à enseigner, & à composer. Il fit en 1484. son Commentaire sur le Livre de Josué, sur celui des Juges, & sur ceux de Samuel; puis il fut apellé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & y eut des emplois pendant 8. ans, c'est-à-dire, jusques à ce qu'on chassât les Juifs des Etats du Roi Catholique en 1492. Il fit tout ce qu'il put par ses prieres (*F*) & par ses lamentations pour detourner cette terrible tempête; mais il n'obtint rien; & il falut qu'il sortît comme tous les autres avec sa femme & ses enfans. Il se retira à Naples, & y composa en 1493. son Commentaire sur les Livres des Rois. Comme il étoit Courtisan il noublia pas de se faire bien valoir par la connoissance qu'il pouvoit avoir aquise de la Cour de Portugal, & de celle d'Aragon; de sorte qu'il s'insinua dans les bonnes graces de Ferdinand Roi de Naples, & puis dans celles d'Alphonse. Il suivit la fortune de ce dernier, lors que Charles VIII. Roi de France le chassa de Naples; car il fit avec (*G*) lui le trajet de la Sicile. Après la mort d'Alphonse il se retira à Corfou, & y commença son Commentaire sur Esaïe l'an 1495. Il eut la consolation de recouvrer par je ne sai quelle aventure. ce qu'il avoit autrefois écrit sur le Livre du Deuteronôme. Il repassa en Italie l'année suivante, & s'alla confiner à Monopoli dans la Pouille, où il écrivit plusieurs livres. Il acheva son Deuternôme, & il composa son * *Sevach Pesach*, & son † *Nachalath Avoth*, l'an 1469. L'année suivante il composa son ‡ *Majene Hajeschua*, & en 1498. son ⸸ *Maschmia Jeschua*, & son Commentaire sur Esaïe. Quelque tems après il fit un voyage à Venise, pour y terminer les differens qui s'étoient émus entre les Venitiens & les Portugais au sujet des épiceries; & il fit paroître tant de prudence & tant de capacité, qu'il s'aquît l'estime & la faveur des Puissances. Il composa à Venise son Commentaire sur Jeremie l'an 1504. Quelques-uns veulent qu'il ait aussi composé alors le Commentaire sur Ezechiel, & sur les douze petits Prophetes. Il fit en 1506. le Commentaire sur l'Exode, & il mourut à Venise l'an (*H*) 1508. à l'âge de 71. ans. Il laissa (*I*) trois fils, Juda, Joseph, & Samuel. L'aîné a été Medecin & grand Poëte, & a composé

* *C'est-à-dire*, Le sacrifice de Pâques.

† *C'est-à-dire*, L'heritage des Peres.

‡ *C'est-à-dire*, Les fontaines du salut.

⸸ *C'est-à-dire*, Le Predicateur du salut.

tille; qu'il amassa de grands thresors, en se servant adroitement de tous les artifices de sa nation; qu'il tyrannisoit les pauvres; que ses usures rongeoient tout; qu'il eut la vanité d'aspirer aux titres les plus illustres, & les plus affectez aux Maisons nobles d'Espagne; & qu'étant d'ailleurs ennemi juré de la Religion Chretienne, il contribua plus qu'aucun autre à la tempête qui l'accabla avec toute sa nation (*a*).

(*F*) *Par ses prieres & par ses lamentations.*] Il raconte lui-même dans l'un (*b*) de ses livres ce qu'il fit en cette rencontre. Salomon ben Virga le raporte dans son (*c*) Histoire des Juifs, avec la description tragique des malheurs épouvantables qui accompagnerent les trois cens mille Juifs, qui furent contraints de sortir dans un même jour des Etats du Roi Catholique.

(*G*) *Il fit avec lui le trajet de la Sicile.*] Dom Nicolas Antonio corrigeant sur les conversations qu'il avoit eues avec le P. Bartolocci son article d'Abrabanel, dit que ce Rabin suivit en Sicile le Roi Ferdinand, que les François avoient renversé du trône, & qu'après la mort de ce Prince il se retira à Corfou. Voilà sans doute une faute; on prend Ferdinand pour Alphonse: c'est avec (*d*) Alphonse qu'Abrabanel passa en Sicile, & non pas avec Ferdinand. Alphonse mourut de maladie au commencement de l'année 1495. après quoi nôtre Rabin s'en alla à l'Ile de Corfou. C'est là que fut commencé le Commentaire sur Esaïe en 1495. S'il n'étoit passé en cette Ile qu'après la mort de Ferdinand, on peut tenir pour très-certain qu'il n'auroit pas pu y être en 1495. Ainsi l'*Appendix* de Nicolas Antonio auroit eu besoin d'un autre *Appendix* qui le corrigeât.

(*H*) *L'an* 1508.] Le P. Bartolocci marqua cette année à Dom Nicolas Antonio, qui avoit dejà fait imprimer que nôtre Rabin étoit Professeur en langue Hebraïque à Padouë environ l'an 1510. Nous avons ici une preuve de la negligence de Mr. Moreri. Il avoit en main la Bibliotheque d'Espagne de cet Auteur, & il ne prit point la peine de consulter les *Appendix* qui en font une considerable partie, & qui éclaircissent & corrigent plusieurs endroits de l'Ouvrage. Ainsi il nous a donné la faute concernant ce professorat de Padouë, sans savoir que l'Auteur l'avoit corrigée lui-même à la fin du livre, & s'en étoit excusé sur ce qu'il avoit suivi Buxtorfe. *Venetias inde profectus memoratur, ex qua urbe in Germaniam aut in professionem Patavinam Hebraicæ linguæ, quod Buxtorfium & alios sequuti nos literis in* Bibliotheca *nostra mandavimus, potuit conferre se. Constat autem Venetiis eum* (*e*) *septuaginta annos natum superioris sæculi anno octavo diem suum obiisse. Quocum non bene convenit quod circa annum decimum Professorem, ut ibidem diximus, Patavinum egerit.* C'est ce que dit Nicolas Antonio. Il ne nie pas absolument cette profession de Padouë; il se contente de dire qu'il n'en avoit pas bien marqué le tems. Il ne faloit donc point que Mr. Moreri nous vint dire qu'en 1510. Abrabanel *enseignoit la langue Hebraïque à Padouë.*

(*I*) *Il laissa trois fils.*] Il en auroit laissé quatre, s'il est vrai, comme le raporte Nicolas Antonio, que ce Leon qui a fait des Dialogues de l'amour étoit son fils. Ce livre est fort conu; Denys Sauvage & Pontus de Tiard l'ont mis en François. On en cite ordinairement l'Auteur sous le nom de *Leo Hebræus*. Je ne croi pas qu'il ait été fils d'Abrabanel: cependant il est nommé (*f*) *Mestre Leon Abarbanel Med. Hebreo*, dans la traduction Espagnole de ses Dialogues imprimée à Venise l'an 1568.

(*a*) *Ibid. pag.* 530.

(*b*) *Comment. in libros Regum init. apud Nicol Anton. Bibl. Hisp. t.* 1. *pag.* 627.

(*c*) *Apud Nicol. Anton. ibid.*

(*d*) *Il étoit le II. de ce nom. Il succeda à Ferdinand le Batard, & eut pour successeur Ferdinand II.*

(*e*) *Il faloit dire* 71.

(*f*) *Voyez le Catalogue de la Bibl. de Mr. de Thou, t.* 2. *p.* 405.

posé plusieurs vers à la gloire de son pere. On dit que Samuel embrassa le Christianisme à Ferrare, & qu'il y fut apellé Alphonse, du nom du Duc. Abrabanel a fait plusieurs (*K*) autres livres dont on ne sauroit marquer la date, & dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimez. Plusieurs Nobles Veniciens, & les principaux des Juifs celebrerent ses funerailles avec assez de pompe: son corps fut enterré à Padouë dans un cimetiere qui étoit hors de la ville. On enterra peu après au même lieu le Rabin Juda Menz, qui avoit été Recteur de l'Academie. Le siege de l'an 1509. ruina de telle sorte les environs de la place, qu'on ne sauroit plus discerner ce cimetiere. Abrabanel avoit de grans dons: il va de pair avec le fameux Maimonides, & il y a même des gens qui le mettent au dessus de lui. Les Juifs pretendent qu'il a ruiné de fond en comble toutes les raisons, & toutes les objections des Chretiens. Ceux-ci meprisant avec raison tout ce qu'il a dit concernant nos controverses Judaiques, font beaucoup de cas de ses autres interpretations. Ils le trouvent subtil, clair, savant, sincere. Il ne canonise point les opinions de ses maitres, & il censure assez librement le plagiat, & les autres fautes dont il les trouve coupables. Son grand defaut est d'avoir été trop sensible aux persecutions que les Juifs avoient souffertes, & ausquelles il avoit eu sa bonne part. Le souvenir de cette infortune l'animoit d'une telle fureur contre les Chretiens, qu'il les traite avec le dernier emportement. Il n'a presque point fait de livre où il n'ait marqué les traits de son desir de vangeance, & de son indignation; & il ramenoit à force de bras & de machines toutes sortes de matieres à l'état miserable où sa nation étoit reduite. Il esperoit de ranimer par ce moyen la Synagogue mourante*; & je croi aussi qu'il trouvoit là un soulagement à l'oppression de sa bile, qui l'auroit étouffé peut-être s'il ne s'en étoit dechargé sur le papier. Il ne seroit pas le seul qui se seroit bien trouvé de ce remede On conoit des gens qui en ont eu grand besoin, quoi qu'ils n'ignorassent pas comme lui les preceptes de l'Evangile. Ja ne trouve point (*L*) son professorat

* *Ex actis Eruditorum Lipf. menf. Novembr.* 1686. *pag.* 528. *& seq.*

F

(*K*) *Plusieurs autres livres.*] Voici ceux qu'on marque dans le (*a*) Journal de Leipsic; *des Commentaires sur la Genese, sur le Levitique & sur les Nombres.* (*b*) *Rasch Amana. Sepher Jeschuoth Meschicho*, qui est un Ouvrage sur les traditions qui concernent le Messie. *Zedek olamim*; cela regarde les peines & les recompenses de l'autre vie. *Sepher Jemoth Olam*; c'est une histoire depuis Adam. *Maamar Machase Schaddai*; c'est un Traité de la prophetie, & de la vision d'Ezechiel, contre le Rabin Maimonides. *Sepher Atereth Sekenim. Miphaloth* (*c*) *Elohim. Sepher Schamaim Chadaschim. Lahakath Nebbiim.* Le Sieur Theophile Spizelius (*d*) remarque que Jean Buxtorfe le fils lui a montré un grand nombre de dissertations tirées des Ouvrages d'Abrabanel, lesquelles il avoit traduites en Latin. Elles ne peuvent qu'être semblables à celles que le même Buxtorfe a publiées avec le livre *Cosri.* Il montra aussi d'autres traductions qu'il avoit faites de quelques livres de ce Rabin. Le Commentaire sur Haggée a été traduit en Langue Latine par Adam Scherzerus, & inseré dans le *Trifolium Orientale*, publié à Leipsic l'an 1663. On a publié dans la même ville en 1686. *in folio* le Commentaire sur Josué, sur les Juges, & sur Samuel. Voyez ce que l'on a dit de cette édition dans le Journal de Leipsic, d'où j'ai tiré cet article. En la même année 1686. on imprima à Leide le Commentaire sur Hosée, avec la preface sur les 12. petits Prophetes; le tout traduit en Latin, & accompagné de notes par François *ab Husen.* Monsieur de Veil Juif converti publia à Londres l'an 1683. la preface d'Abrabanel sur le Levitique. Voyez le Journal de Leipsic au mois de Janvier 1684. Nicolas Antonio vous donnera le titre de quelques autres Ouvrages de ce Rabin, avec le tems & le lieu de l'impression quelquefois, selon que la Bibliotheque Rabinique de Plantavit a pu le lui aprendre. Monsieur Moreri ne devoit pas dire qu'Abrabanel a ecrit un Commentaire sur le Thalmud, mais seulement sur une piece du Thalmud intitulée *Pirke Avoth.* Nicolas Antoine son unique source lui a pu si bien expliquer cela, qu'il ne devoit point s'y tromper. Le Pere Simon qui aprend beaucoup de choses curieuses touchant les livres d'Abrabanel, a observé (*e*) que le livre composé par ce Rabin *sous le titre de* Nahalat Avoth, Possession des Peres, *est un Commentaire sur le Traitté Pirke Avoth, & que l'un & l'autre ont été imprimez à Venise* in quarto *en* 1545. *qu'il y a une savante Preface de cet Auteur au commencement de son livre Nahalat Avoth, où il explique la succession de la tradition parmi les Juifs, ce qui est une chose fort embarrassée.*

(*a*) *Ubi supra pag.* 531.

(*b*) *C'est-à-dire,* Caput fidei. *Il a été traduit en Latin par Guillaume Vorstius, & imprimé avec ses notes à Amsterdam,* 1638. Nicol. Anton. t. 1. p. 629.

(*c*) *C'est-à dire* Ouvrages de Dieu. *Il y traite doctement de la creation du monde, & examine d'où Moise a pris tout ce qui est ecrit dans le livre de la Genese.* Le P. Simon Hist. Crit. p. 537.

(*d*) *Specimen Biblioth. Universal.*

(*e*) *Hist. Crit. du Vieux Testam. p.* 537.

(*L*) *Son professorat de Padouë.* Voyez ci-dessus la remarque *H.* Les savans hommes qui nous ont donné (*f*) un abregé historique de la vie d'Abrabanel, & qui l'ont suivi presque d'année en année, depuis sa sortie d'Espagne jusques à sa mort, n'auroient pas laissé passer une circonstance si remarquable; ainsi je conclus que puis qu'ils n'en parlent pas, l'Auteur n'en a point parlé. Or il n'y a gueres d'apparence qu'ayant dit beaucoup de choses qui ne lui pouvoient pas faire autant d'honneur qu'une profession à Padouë, il n'eût rien dit de cette charge s'il en avoit été actuellement revêtu. Et si d'autres que lui en avoient parlé avec quelque fondement, je croi que Messieurs de Leipsic ne l'auroient pas ignoré, ni voulu passer sous silence. C'est donc un fait un peu apocryphe, pour ne rien dire de pis.

(*f*) *Dans le Journal de Leipsic, ubi supra.*

rat de Padouë, ni son voyage (*M*) d'Orient. Ce sont des faits où Monsieur Moreri s'est lourdement abusé. Je n'en dis gueres moins du (*N*) voyage d'Allemagne.

ABRAHAM, le pere & la souche des croyans, fils de Tharé, descendoit de Noé par Sem, dont il étoit éloigné de neuf degrez. L'opinion qui le fait naître l'an 130. * de Tharé me paroît plus vraisemblable, que celle qui le fait naître l'an 70. du même Tharé. Il y a beaucoup d'aparence qu'il nâquit dans la même ville d'où l'Ecriture Sainte † nous aprend que son pere se retira pour aller au païs de Chanaan. C'étoit une ville de Chaldée qui s'apelloit Ur. Abraham en sortit avec son pere, & s'arrêta avec lui à Charan, jusques à ce que son pere y fût mort. Après cela il reprit son premier dessein, qui avoit été le voyage de la Palestine. On peut voir dans l'Ecriture les diverses stations qu'il fit dans la Terre de Canaan; son voyage d'Egypte, où on lui enleva sa femme, qui étoit aussi sa ‡ sœur de pere; son autre voyage en Guerar, où elle lui fut pareillement enlevée, & puis renduë tout comme la premiere fois; la victoire qu'il remporta sur quatre Princes qui avoient pillé Sodôme; sa complaisance pour sa femme, qui voulut qu'il se servît d'Agar leur servante ⸸ afin d'avoir des enfans; l'alliance que Dieu traita avec lui scellée du signe de la Circoncision; son obeïssance à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'immoler son fils unique; la maniere dont cet acte fut empêché; son mariage avec Ketura; sa mort à l'âge de 175. ans; & sa sepulture auprès de Sara sa premiere femme, dans la caverne de Macpela. Il seroit inutile de s'étendre sur ces choses. Ceux de la Religion les savent sur le bout du doigt; ils vont les prendre à la source dès leurs plus tendres années: & pour ce qui est des Catholiques Romains, ils n'ont pas besoin qu'un nouveau Dictionaire les en instruise; celui de Moreri le fait assez. Il seroit plus du caractere de cette compilation de s'arrêter aux faussetez, & aux traditions incertaines qui regardent Abraham; mais le nombre seroit capable de rebuter les plus infatigables Ecrivains. Car que n'a-t-on point suposé touchant (*A*) les motifs

* *C'est selon les Hebreux le 352. depuis le deluge, & le 2008. depuis la creation du monde.*

† *Genese* XI. 31.

‡ *Voyez l'article de Sara.*

⸸ *Voyez l'article d'Agar.*

(*M*) *Ni son voyage d'Orient.*] Je le tiens pour faux, par la raison que je viens de raporter, tirée du silence de ces Messieurs: mais quand même ce voyage auroit été effectif, Mr. Moreri ne laisseroit pas d'avancer une grande fausseté. Il supose I. qu'Abrabanel enseignoit la langue Hebraïque à Padouë en 1510. & en II. lieu que l'envie de faire éclater sa haine contre les Chretiens, l'obligea à *passer en Orient pour y vivre avec ceux de sa secte, & que ce fut alors qu'il composa ce grand nombre d'Ouvrages que nous avons de lui.* Nous avons vu qu'il mourut l'an 1508. c'est assez pour juger qu'on vient de nous dire des chimeres.

(*N*) *Je n'en dis gueres moins du voyage d'Allemagne.*] Je n'osois le traiter de faux pendant que j'étois persuadé que Dom Nicolas Antonio avoit bien cité Buxtorfe; car en supposant qu'il l'a bien cité, on doit croire (*a*) qu'Abrabanel a parlé de son voyage d'Allemagne dans son Commentaire sur *Pirke Avoth.* Je me reduisois donc à dire dans cette supposition, qu'il étoit du moins certain qu'Abrabanel n'alla pas en Allemagne dès qu'il fut exilé des terres du Roi Catholique, puis qu'en les quitant il s'embarqua pour le Royaume de Naples, & qu'il y arriva quelque tems après. Ainsi je ne laissois pas de trouver encore en faute Mr. Moreri; Abarbinel, dit il, fut du nombre *des exilez. Il se retira en Allemagne, & puis en Italie.* Et j'avois lieu d'être d'autant plus surpris de cette faute, que je savois que Dom Nicolas Antonio l'avoit corrigée, après avoir été mieux instruit par le Pere Bartolocci. Mais ayant consulté le livre qu'il a cité, j'ai vu que l'Auteur ne dit nullement qu'Abarbinel dise qu'il a voyagé en Allemagne. Voici ce que dit (*b*) Buxtorfe; *Hic titulus* (Morenu, id est, Doctor noster) *novus est, infra ducentos annos natus in Germania, inde in Italiam traductus, quod valde miratus fuit Don Isaac Abarbinel ex Hispania in has terras veniens, ut ipsemet scribit in Commentario in* Pirke Abhoth cap. 6. Je ne saurois plus douter que Dom Nicolas Antonio n'ait mal entendu Buxtorfe; & c'est une méprise dont il ne s'est pas retracté, dans l'endroit où il nous aprend ce que le P. Bartolocci lui avoit dit concernant Abrabanel.

(*a*) Profugus ergo is in Germaniam venit, quod ipse ait *in Commentariis ad librum Talmudicum Pirke Avoth...* Buxtorfio teste in tractatu *de Abbreviaturis Hebræorum* pag. 100. *Nic. Anton. Bibl. Hisp. t.* 1. *p.* 628.

(*b*) *De abbreviat. Hebræor. pag.* 115. *edit. secunda.*

(*A*) *Touchant les motifs de sa conversion.*] C'est une opinion assez commune qu'Abraham suça avec le lait le poison de l'idolâtrie, & que Tharé son pere (*c*) faisoit des statuës, & enseignoit qu'il les faloit adorer comme des Dieux. Quelques Juifs (*d*) ont debité qu'Abraham exerça assez long tems le metier de Tharé, c'est-à-dire qu'il fit des Idoles, & qu'il en vendit. D'autres disent que l'impieté qui regnoit en ce païs-là étant l'adoration du soleil & des étoiles, Abraham croupit (*e*) long tems dans ce malheureux bourbier; (c'est Philon qui le temoigne.) Il s'en tira par les reflexions qu'il fit sur la nature des astres. Il en admiroit les mouvemens, la beauté, l'ordre, mais il y remarquoit aussi des imperfections; & il conclut de tout cela qu'il y avoit un être superieur à toute la machine du monde, un auteur & un directeur de l'Univers. Suidas cite bien Philon, pour prouver qu'Abraham s'éleva jusques à la connoissance de Dieu par ces sortes de reflexions; mais comme il raporte sur la foi du même Auteur, qu'Abraham dès l'âge de 14. ans avoit atteint ce haut degré de lumiere, & qu'il avoit eu le courage de dire à Tharé qu'il renonçât à ce pernicieux trafic d'idoles, avec quoi il trompoit le monde, nous n'avons pas ici un delateur

(*c*) *Suidas in* Σαρὲχ.

(*d*) *Apud Genebrard. in Chron.*

(*e*) Ipsum longo tempore Chaldæorum delirio de astrorum divinitate innutritum fuisse. *Philo apud Salian. t.* 1. *p.* 387. *Maimonides donne pour un fait certain qu'Abraham fut élevé dans la Religion des Zabiens, qui ne reconnoissoient d'autre Dieu que les étoiles.* More Nevoch. p. 3. c. 29.

tifs de sa conversion? Quels exploits (*B*) ne lui a-t-on pas fait faire contre l'idolatrie, soit dans la Chaldée, soit dans la ville de (*C*) Charan? Combien de

scen-

teur uniforme de la longue idolâtrie d'Abraham. Il est certain que Josephe (*a*), sans avoüer que ce Patriarche ait été pendant quelque tems infecté d'idolâtrie, soutient que par son esprit, & par la consideration de l'univers, il conut l'unité de Dieu, & la providence, & qu'il fut le premier qui osa combattre là-dessus l'erreur populaire. Il trouva une opposition assez redoutable pour se resoudre à abandonner sa patrie. Voilà peut-être la premiere fois qu'on s'est exposé au bannissement par zêle de Religion. Abraham sur ce pied-là seroit par raport à ce genre de peine sous la loi de Nature, ce que Saint Etienne a été par raport au dernier supplice sous la loi de Grace. Il seroit le Patriarche des Refugiez, non moins que le Pere des Croyans. Je ne voi pas qu'on puisse nier que son pere n'ait été un idolâtre, puis que l'Ecriture (*b*) Sainte l'assûre en le nommant par son nom; mais tout ce qu'on pourroit inferer de là, seroit qu'Abraham avant l'âge de discernement auroit été de la Religion de son pere; c'est le sort inévitable des enfans, d'être en cela les fideles sectateurs des personnes qui les élevent. A quatorze ans, comme le raporte Suidas, il fit usage de sa raison; il conut l'abîme où son pere étoit plongé, & il l'en retira: de sorte que quand Dieu lui commanda de sortir de son païs, Tharé voulut être du voyage. S. Epiphane (*c*) raporte que l'idolâtrie ayant commencé au tems de Sarug, bis-ayeul du Patriarche Abraham, les idoles ne consisterent qu'en plate peinture, & que ce fut Tharé qui commença d'en faire d'argille.

(*a*) *Antiq. l. 4. c. 7. Voyez aussi Recognit. Clement. l. 1.*

(*b*) *Vos peres ont habité jadis au delà du fleuve, Taré pere d'Abraham & de Nachor, & ont servi à d'autres Dieux.* Josué ch. 24. v. 2.

(*c*) *Advers. hæres. l. 1. p. m. 7. & 8.*

(*B*) *Quels exploits.*] Je ne voudrois pas accuser Philon de s'être contredit, encore qu'on vienne de voir qu'il debite dans l'un de ses Ouvrages, qu'Abraham a été long (*d*) tems infecté des extravagances des Chaldéens, & dans le Dictionaire de Suidas, qu'Abraham conut à l'âge de 14. ans les absurditez de l'idolâtrie; car quel fond y a-t-il à faire, eu égard aux nombres & aux citations, sur un Auteur aussi estropié & aussi falsifié que le Suidas d'aujourd'hui? Peut-être avoit-il écrit non pas 14. *ans*, mais 50. *ans*. Il y a une vieille tradition qui donne ce dernier âge à Abraham sortant du giron de l'idolâtrie. On conte (*e*) que son pere ayant entrepris un voyage lui commit la vente de ses statues; & qu'un homme qui faisoit semblant d'en acheter lui demanda, *Quel âge as-tu? Cinquante ans*, lui repondit Abraham; *malheureux que tu és*, reprit l'autre, *tu adores à l'âge de 50. ans un être qui n'a qu'un jour.* Cela confondit Abraham. Quelque tems après une femme lui vint aporter de la farine, afin qu'il l'offrît aux statues; mais il prit une hache & les brisa, puis mit cette hache entre les mains de la plus grande. Tharé de retour demande d'où est venu ce fracas; Abraham lui repond qu'il s'étoit élevé une dispute entre ces idoles, à qui commenceroit de manger l'offrande qu'une femme avoit aportée, & là-dessus ce Dieu que vous voyez plus grand que les autres, s'est levé & les a brisez tous à coups de hache. Tharé lui repond que c'est se mo-

(*d*) *Χαλδαΐσας μακρόν τινα χρόνον.* Per longum tempus Chaldaïco imbutus delirio. *Philo de Abrah. p. 361.*

(*e*) R. *Moses Haddarschan in Bereschith Rabba, apud Heidegger. Histor. Patriarch. t. 2. p. 36.*

quer de lui, & que ces idoles n'avoient pas l'esprit de faire cela. Abraham tourna tout aussi-tôt ces paroles de son pere contre le culte de ces faux Dieux; mais Tharé n'entendit point raillerie; il livra son fils à l'Inquisition. Nimrod le grand Inquisiteur, aussi bien que le Conquerant du païs, exhorta d'abord Abraham à l'adoration du feu; en suite, après quelques reponses & repliques de part & d'autre, il le fit jetter au milieu des flames, *Que ton Dieu vienne t'en tirer*, lui dit-il. Haran frere d'Abraham fut fort attentif à l'évenement; car il fit resolution en lui-même de suivre le parti qui vaincroit; d'être de la Religion de Nimrod, si le feu brûloit Abraham, & de la Religion d'Abraham, si le feu ne le brûloit pas. Abraham sortit sain & sauf du milieu des flames; & alors Nimrod ayant demandé *l'en qui crois-tu* à Haran, & reçu cette reponse, *je croi au Dieu d'Abraham*, le fit jetter dans une fournaise. Haran y fut si mal-traitté, qu'il en mourut peu après en (*f*) presence de son pere. La raison pourquoi le feu eut tant de prise sur lui est que (*g*) sa foi n'étoit pas aussi vive que celle d'Abraham, & qu'il n'étoit pas predestiné à de grandes choses comme Abraham. Cette tradition n'est pas nouvelle, puis que S. Jerôme la raporte; & il semble (*h*) même l'adopter en ce qui concerne la conservation miraculeuse d'Abraham au milieu des flames: car pour la cruauté superstitieuse de Tharé, revêtant le personnage de Delateur au Saint Office contre son propre fils, il n'en parle pas. S. Epiphane (*i*) qui n'en parle point non plus, soutient au contraire que Tharé survêcut à Haran son fils, en punition de l'audace qu'il avoit euë de faire des Dieux d'argille; & qu'avant lui aucun pere n'avoit vu mourir de mort naturelle ses enfans. L'équivoque du mot (*k*) *Ur* a pu donner lieu à ces fables. Ceux qui pressent les paroles où Dieu dit (*l*) à Abraham, *Je suis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Caldéens*, s'imaginent (*m*) qu'il le sauva d'une grande persecution, puis qu'il se servit de la même phrase à la tête du Decalogue pour signifier la delivrance d'Egypte; mais c'est chercher des mysteres sans necessité. Nous ne voyons aucune trace de cette persecution dans l'Ecriture; ainsi l'on peut mettre à proportion au même rang des pensées imaginaires le feu qui ne fit aucun mal à Abraham, & ce que Maimonides (*n*) emprunte d'un certain livre qui traittoit de l'agriculture des Egyptiens. On y trouvoit qu'Abraham ayant soutenu dans une dispute publique contre les idolâtres, que le feu n'étoit point digne des honneurs divins, fut mis en prison, depouillé de tous ses biens, & condamné au bannissement. Le Roi craignit que l'autorité & l'éloquence d'un tel homme ne detournassent le peuple d'adorer le feu. Cedrenus fait mourir Haran pour une très-mauvaise cause, puis que c'est pour avoir tâché de tirer du feu les idoles de Tharé, qu'Abraham y avoit jettées. Ce fut en vain qu'il y tâcha; il fut consumé lui-même par les flames.

(*C*) *Soit dans la ville de Charan.*] On pretend (*o*) qu'il y devint Convertisseur, & que

tandis

(*f*) *Ils apuyent cette circonstance sur Genese* XI. 28.

(*g*) *Judæi apud Lyranum & Tostatum, citante Saliano t. 1. p. 402.*

(*h*) *Tradit Hebraic. in Genesim.*

(*i*) *De Heres. l. 1. p. 8.*

(*k*) *C'est le nom propre d'une ville, & il signifioit aussi le feu. Au 2. livre d'Esdras ch. 9. la version Latine porte*, Qui elegisti Abraham & eduxisti eum de igne Chaldæorum.

(*l*) *Genese* XV. 7.

(*m*) *Paulus Burgensis in addit. ad Postillam Lyrani in Genes. c. 11.*

(*n*) *Apud Paulum Burgens. ib. Voyez son Moreh Nevochim p. 3. c. 29.*

(*o*) *Voyez Onkelos Paraphraste Chaldéen, & Fagius qui l'a traduit.*

sciences (*D*) & combien de livres (*E*) ne lui attribuë-t-on pas? Les Juifs * lui attribuent le privilege d'être né circoncis, & † la même ame qu'à Adam. Ils croyent que cette ame a été celle de David, & qu'elle sera celle du Messie; comme l'a remarqué Bartolocci dans sa Bibliotheque Rabbinique. Les Mahometans se sont aussi mêlez de conter des rêveries concernant ce Patriarche, comme on le peut voir dans l'Alcoran, & dans un de leurs principaux Auteurs nommé *Kessæus*. Ils

* *Apud Hottinger. Histor. Orient. l. 1. c. 6.*

† *Entendez ceci de ceux qui parmi les Juifs ont cru la Metempsychose.*

tandis qu'il travailloit à faire des proselytes parmi les hommes, Sara faisoit la même chose parmi les femmes; & que c'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Genese (*a*), où il est dit qu'Abraham sortit de Charan avec Sara sa femme, avec Lot fils de son frere, avec tout le bien qu'ils avoient aquis, & avec *toutes les ames qu'ils avoient faites.* On ne veut point entendre par là une generation d'enfans, mais une propagation de foi; & on confirme cette explication par la metaphore (*b*) dont l'Apôtre St. Paul s'est servi au chapitre 4. de son Epitre aux Galates. Il est plus vraisemblable que ces ames *qu'ils avoient faites* étoient les esclaves qu'ils avoient achetez, & les enfans qui étoient nez de ces esclaves: sans que pour cela il faille douter qu'Abraham n'ait tâché d'instruire les infideles, autant que son zéle & sa sagesse le lui suggeroient; & que s'il en convertit quelques-uns pendant son sejour de Charan, ils n'ayent pu le suivre au païs de Canaan. Il y a des gens (*c*) qui veulent que son pere n'ait servi les faux Dieux que depuis son arrivée à Charan. Cela paroît absurde: car comme il est fort probable (*d*) que cette famille abandonna la Chaldée pour éviter la persecution, qu'elle avoit sujet de craindre à cause de son éloignement de l'idolâtrie, il seroit bien étrange que le chef ne se fût corrompu que dans le païs où il se refugia. Mais il pourroit bien être que le culte des idoles dont Abraham avoit gueri Tharé avant qu'ils sortissent de leur païs, ressuscita dans l'ame du bon vieillard: car en ces tems d'ignorance il n'étoit pas donné à beaucoup de gens de maîtriser pour toûjours le panchant naturel à l'idolâtrie. On croît même que Nachor (*e*), le troisiéme fils de Tharé, ne fut jamais bien converti, & qu'il se retira neanmoins de sa patrie, afin d'aller joindre son pere à Charan. Ce pourroit bien être lui qui retraça dans l'ame de ce vieillard le culte idolâtre qu'Abraham en avoit ôté. Il est certain que Laban petit-fils de ce Nachor servoit les idoles. Quelques Peres de (*f*) l'Eglise ont cru que Tharé n'a été fidele ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. Comment le prouveroient-ils? & comment leur prouveroit-on le contraire? Il y a sur l'histoire d'Abraham cent embarras, où ni ceux qui soutiennent le pour, ni ceux qui soutiennent le contre ne manquent point de raisons. Mais le pauvre Pere Boulduc (*g*), qui a cru que ce Patriarche érigea des Monasteres à Charan, & qu'il n'amena avec lui dans la Palestine que les Moines les plus Novices, n'est point de ceux qui peuvent alleguer quelque raison.

(*D*) *Combien de sciences.*] Il savoit, dit-on, l'Astronomie. C'est ce que Berose en disoit sans le nommer, si nous en croyons (*h*) Josephe. On veut aussi qu'il ait enseigné l'Arithmetique & l'Astronomie aux Egyptiens. Josephe (*i*) l'assûre; & Nicolas de (*k*) Damas le confirmeroit, s'il disoit qu'Abraham enseigna la Geometrie & l'Arithmetique aux Egyptiens; mais il ne le dit pas. Abraham communiqua aux Pheniciens & aux Egyptiens l'Astronomie, à ce que disent Eupoleme (*l*), & (*m*) Artapan: mais après tout ce ne sont point articles de foi. Les Auteurs qui lui attribuënt ces choses affoiblissent le poids de leur temoignage, par les faussetez qu'ils y mêlent. L'un (*n*) dit qu'Abraham a regné à Damas; un autre (*o*) dit qu'il sejourna 20. ans en Egypte avec toute sa famille auprès du Roi Pharethon; un (*p*) autre lui fait l'injustice de penser qu'un des motifs de son voyage d'Egypte, fut le desir de conoître les dogmes des Egyptiens touchant la Divinité, afin de les suivre s'ils étoient meilleurs que les siens, ou de desabuser ces gens-là s'ils avoient une croyance erronée. Quelques (*q*) modernes ne croyent pas qu'il ait enseigné les Mathematiques aux Egyptiens; la raison qu'ils en donnent me paroît fausse: c'est, disent-ils, que la detention de Sara auprès du Roi d'Egypte donnoit tant de martel en tête à Abraham, qu'il n'étoit gueres en état de donner leçon sur des sciences aussi abstraites que celles-là, qui tout comme la poësie demandent le repos & la liberté d'esprit;

Carmina secessum scribentis & otia quærunt.

Mais il faloit prendre garde que Josephe a fort bien distingué les tems; il dit que ce fut après la liberté de Sara, qu'Abraham eut des conferences avec les savans d'Egypte, & lors qu'il avoit le cœur content, tant à cause que Pharao l'avoit comblé de bienfaits, qu'à cause qu'il étoit persuadé que sa femme lui étoit revenuë sans avoir souffert aucune atteinte à son honneur.

(*E*) *Et combien de livres.*] Il y a un livre * de la creation qui lui est attribué depuis long tems. Il en est fait mention dans le Thalmud (*r*): le Rabin Chanina, & le Rabin Hoschaia avoient accoutumé d'y lire la veille du jour du Sabat. L'Auteur du livre intitulé *Cozri* dit que cet Ouvrage d'Abraham est profond, & qu'il a besoin d'une explication prolixe; qu'il enseigne l'unité de Dieu; qu'à certains égards il semble dire des choses bien differentes; mais qu'à d'autres égards il ne tend qu'à un même but. Tous les Juifs n'ont pas attribué ce livre à ce grand Patriarche. Il y en a (*s*) qui ont declaré hautement que c'est un Ouvrage supposé, & qui condamnent la hardiesse du Rabin Aquiba, qu'ils croyent le veritable Auteur de la piece. (*t*) *Quis dedit potestatem R. Aquibæ scribendi librum Jezira nomine Abrahami patris nostri?* Le supplément de Moreri a sur ce sujet un article bien curieux, tiré de l'Histoire Critique (*v*) du P. Simon. Dans les premiers siecles du Christianisme les Heretiques Sethiens debiterent une Apocalypse d'Abraham, comme S. Epiphane (*x*) le remarque. Origene (*y*) a cité un pretendu

(*a*) *Chap. 12. v. 5.*

(*b*) *Mes petits enfans pour lesquels je travaille derechef, jusques à ce que* CHRIST *soit formé en vous.* vers. 19. *Voyez Salian t. 1. pag. 406.*

(*c*) *Tostat apud Pererium in Genes. chap. 11.*

(*d*) *Cela est fondé sur le temoignage de Josephe, & sur le livre de Judith chap. 5. S. August. l'affirme,* de civit. Dei, l. 16 c. 13.

(*e*) *Voyez S. Augustin, ib.*

(*f*) *Saint Chrysostôme, Homil. 31. & 37.*

(*g*) *Voyez Heidegg. Hist. Patr. t. 2. p. 88.*

(*h*) *Antiq. l. 1. c. 7.*

(*i*) *Ibid. cap. 8.*

(*k*) *Mr. Heidegger pag. 144. cite le 4. livre des Histoires de Nicolas de Damas, comme si l'on y trouvoit cela; mais c'est avoir pris dans Eusebe,* Præp. Evang. l. 9. c. 16. *les paroles de Josephe pour celles de ce Nicolas.*

(*l*) *Apud Alex. Polyhist. citatum ab Eusebio Præp. l. 9. c. 17.*

(*m*) *Apud eumdem citante Eusebio ib. c. 18.*

(*n*) *Nicol. Damasc. apud Joseph. Antiq. l. 1. c. 7. Justin. le dit aussi, l. 36. c. 2.*

(*o*) *Artapan apud Euseb. Præp. l. 9. c. 18.*

(*p*) *Joseph. Antiq. l. 1. c. 8.*

(*q*) *Voyez Salian, t. 1. p. 414.*

* *Voyez la remarque A de l'article* Akiba.

(*r*) *Voyez Heidegger t. 2. pag. 143.*

(*s*) *Abraham Zachut in libro Juchasin, p. 52. apud Heidegg. ibid.*

(*t*) *Præfat. 11. Zohar Mantuani apud eumd. Heidegg. ibid.*

(*v*) *Voyez la p. 48. & 536. de cette Histoire Critique, édit. de Rotterdam.*

(*x*) *Advers. hæres. p. m. 286.*

(*y*) *Homil. 35. in Lucam, apud Heidegg. ibid.*

Ils lui font faire le voyage de la Meque, & pretendent qu'il y commença (*F*) à bâtir le Temple. Si nous avions le livre qu'Hecatée avoit composé sur ‡ Abraham, nous y verrions peut-être bien des choses dont on n'a point ouï parler. Les Chretiens n'ont pas voulu être les seuls qui ne debitassent point de sornettes touchant Abraham; ils lui ont fait planter des arbres d'une (*G*) vertu bien singuliere.

‡ *Joseph. l. 1. c. 7.*

ABRAM (NICOLAS) Jesuïte Lorrain, né au Diocese de Toul l'an 1589. entra dans la Societé en 1606. & fit profession du quatriéme vœu en 1623. Il étoit bon Humaniste, & il parut à ses superieurs assez grand Theologien, pour être élevé à la profession de Theologie dans l'Université de Pont-à-Mousson. Il exerça cette charge pendant 17. ans, & mourut le 7. jour de Septembre 1655. Il avoit enseigné les Humanitez avant que de commencer la profession en Theologie. Nous avons divers Ouvrages de sa façon; des notes sur la Paraphrase de l'Evangile de Saint Jean composée en vers Grecs par Nonnus; un Commentaire sur quelques Oraisons de Ciceron; un Commentaire sur Virgile; un recueil de Traittez Theologiques intitulé, *Pharus Veteris Testamenti, sive sacrarum quæstionum libri 15.* les axiômes de la vie Chretienne, & une Grammaire Hebraique en vers Latins. Il a traduit en François de l'Italien de Bartoli la vie de Vincent Caraffa, l'Homme de lettres, & la Pauvreté contente *. Son Commentaire sur Ciceron est un Ouvrage d'un grand travail; les analyses de Logique y sont bonnes & exactes; les notes y sont remplies de beaucoup de literature: mais comme il a versé là dedans avec trop de profusion les fruits de ses veilles, il est tombé dans une longueur qui rebute les moins paresseux. Ce Commentaire ne comprend que les Oraisons du dernier volume, jusques à la II. Philippique inclusivement; & neanmoins il est en deux tomes *in folio*. Ils furent imprimez à Paris l'an 1631. Le Commentaire sur Virgile est beaucoup plus court, ce qui est cause qu'il a rendu plus de service dans les Ecoles. On voit à la fin de son *Pharus* † *Veteris Testamenti*, un long Traitté *de veritate & mendacio*, où il ne donne pas dans les maximes des Casuistes rigides. C'est une chose assez étrange qu'ayant été un Auteur de distinction, il ait été si peu conu dans (*A*) les pais étrangers.

* *Ex Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, à Nathan. Sotuel.*

† *Imprimé à Paris in fol. en 1648.*

(*e*) *De cruce l. 1.*

(*f*) *La version des Septante Genes. XVIII: I. favorise cela.*

ABRE-

tendu Ouvrage de ce Patriarche, où un bon & un mauvais Ange sont introduits disputant de son salut ou de sa perte. L'assomption (*a*) d'Abraham étoit aussi un Ouvrage supposé. La Bibliotheque du Monastere de Sainte Croix sur le mont d'Amara en Ethiopie, contient, dit-on (*b*), les livres qui furent composez par Abraham dans la vallée de Mamré, *où il enseigna la Philosophie à ceux par le moyen desquels il defit les * cinq Rois qui avoient pris Loth son neveu.* Au reste l'Ouvrage de la creation supposé à Abraham fut imprimé à Paris l'an 1552. traduit en Latin par Postel, & accompagné de notes. Rittangel Juif converti, & Professeur à Konisberg, en donna une traduction Latine avec des notes l'an 1642 (*c*).

(*F*) *Qu'il y commença à bâtir le temple.*] Ils content qu'Adam chassé du Paradis, pria le bon Dieu de lui permettre de bâtir une maison, sur le plan de celle qu'il avoit vuë dans le ciel; une maison, dis-je, qui fût le lieu où il dirigeât ses prieres, & autour duquel il marchât par devotion. Dieu fit tomber une tente qui ressembloit à la maison qu'Adam avoit vuë: Adam se servit de cette tente pour les usages qu'il souhaitoit. Après sa mort Seth bâtit une maison de pierre & de bouë sur ce modelle; le deluge la ruïna, mais Abraham & Ismaël la reparerent par l'ordre de Dieu: d'autres l'ont successivement reparée à mesure qu'elle se ruïnoit; & enfin Hejazus l'an 74. de l'Hegire la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui; & c'est l'Oratoire du temple de la Meque (*d*). Voyez les remarques de l'article *Sara* vers la fin.

(*G*) *D'une vertu bien singuliere.*] Gretser temoigne (*e*) avoir lu dans un Manuscrit Grec de la Bibliotheque d'Augsbourg, qu'Abraham planta un cyprés, un pin & un cedre, qui se reünirent en un seul arbre; chacun neanmoins retenant en proprieté ses racines & ses branches; que cet arbre fut coupé lors qu'on prepara les materiaux du temple de Salomon; mais qu'il ne fut point possible de l'ajuster en aucun endroit; que Salomon voyant cela resolut de le faire servir de banc; que la Sibylle y étant menée ne voulut jamais s'y assoir, & qu'elle predît que le redempteur des hommes mourroit triomphamment sur ce bois; que Salomon l'entoura de 30. croix d'argent, & que cette situation dura jusques à la mort de JESUS-CHRIST. Cela me remet en memoire le chêne de Mamré, sous lequel on (*f*) pretend qu'Abraham ait quelquefois cherché la fraîcheur. On a dit (*g*) que ce chêne vivoit encore sous l'Empire de Constans; & quelques-uns même ont poussé l'extravagance jusques à dire qu'on l'a vu il n'y a que trois cens ans. Il ne faut pas, disent-ils, le distinguer de cette cane de Seth, que le voyageur Mandeville (ô quel temoin!) vit (*h*) proche de la ville d'Hebron.

(*A*) *Si peu conu dans les païs étrangers.*] Ses notes sur la paraphrase de Nonnus furent imprimées à Paris chez Sebastien Cramoisi l'an 1622. & il ne paroît pas qu'Heinsius en eût connoissance, lors qu'en 1627. il publia cette même Paraphrase avec un grand Commentaire. C'est

(*a*) *In Synopsi Athanasii liber qui* Assumptio Abrahami *dicitur inter rejectos numeratur.* Heideg. ib.

* *Il faloit dire quatre.*

(*b*) *Kircherus apud le Gallois, Traitté des Biblioth. p. 142. edit. de Paris.*

(*c*) *Spizelius, Specim. Bibl.*

(*d*) *Ex Pocochio, not. in Specim. Histor. Arabum p. 115.*

(*g*) *Isidor. l. 17. c. 7. apud Bonifacium Histor. ludicr. p. 285. Il eût mieux fait s'il eût cité S Jerôme qui parle ainsi,* Drys, id est, quercus Mambre juxta Hebron, in qua usque ad ætatem infantiæ meæ & Constantii regis imperium terebynthus monstrabatur pervetus, & annos magnitudine indicans, sub qua habitavit Abraham. Miro autem cultu ab Ethnicis habita est, & velut quodam insigni nomine consecrata. *In locis Hebr. litt. D. Voyez la remarque de l'article* Bartochebas. (*h*) *Vide Bonifacium ib. p. 289.*

ABREDON, ville épiscopale d'Ecosse. Cherchez ABERDON.

ABSTEMIUS (LAURENT) né à Macerata dans la marche d'Ancone, s'attacha à l'étude des belles lettres, & y fit assez de progrés. Il * les enseigna dans Urbin, & y fut Bibliothecaire du Duc Guido Ubaldo, auquel il dedia un petit † livre où il expliquoit quelques passages difficiles des anciens Auteurs. Ce fut sous le Pontificat d'Alexandre VI. qu'il publia cet Ouvrage, & un autre qui a pour titre *Hecatomythium*, & qui fut dedié à Octavien Ubaldini Comte de Mercatelli. La raison de ce titre fut tirée de ce que l'Ouvrage étoit un ‡ recueil de cent fables. Il en doubla le nombre dans la suite. On les a souvent (*A*) imprimées avec celles des anciens faiseurs d'Apologues, Esope, Phedre, Gabrias, Avienus &c. que Nevelet a rassemblées en un corps; & accompagnées de quelques notes. Abstemius ne s'est pas toûjours borné à l'idée de ces anciens originaux; il mêle quelquefois parmi ses fables ce que l'on appelle un conte pour rire, & il n'épargne (*B*) pas toûjours le Clergé. On trouve de ses conjectures sur quelques passages des anciens dans le premier volume du Thresor Critique de Gruterus, on y en trouve, dis-je, sous le titre d'*Annotationes variæ*. Elles sont en bien petit nombre, & ne remplissent pas qu'inze pages. Il y a une preface de sa façon à la tête de l'Aurelius Victor ⊥, qui fut imprimé à Venise en 1505. Je ne sai pas s'il survêcut de beaucoup à cette édition. Il est un de ceux que Laurent Valle a censurez.

* *Voyez Gruter. Thes. Crit. t. 1. p.* 878.

† *De obscuris locis obscuris. Epist. dedicat.* Hecatomyth.

‡ *Voyez en l'épitre dedicatoire.*

⊥ *Epitome Bibl. Gesner.*

ABUCARAS (THEODORE) a été un (*C*) Prelat fort zêlé pour l'orthodoxie, & il l'a fait paroître par plus de quarante Dissertations qu'il a écrites ou contre les Juifs, ou contre les Mahometans, ou contre les Heretiques, ou en general sur des matieres de Religion. Genebrard mit en Latin quinze de ces Dissertations, & les publia. Gretser les (*D*) joignant aux autres que le Pere Turrien ou lui avoient traduites, donna une β édition qui sembloit complette. Mais il

β *A Ingolstad 1606. in 4. Græcè & Latine.*

C'est ce qu'il nomme *Aristarchus Sacer*. Mr. Cave n'avoit point non plus oui parler des notes de ce Jesuite, puis qu'il n'en dit rien dans l'endroit (*a*) où il raporte les differentes éditions de Nonnus. * Aubert le Mire & le P. Oudin † n'en disent pas davantage. De la maniere que Mr. Simon (*b*) cite plusieurs fois cet Ouvrage du P. Abram, on voit bien qu'il en fait cas, & que ce n'est pas un livre qui meritât d'être inconnu. Mais voici un fait plus singulier. Martin Schoockius dont le fort étoit une vaste & prodigieuse lecture, declara sur ses vieux jours qu'il n'avoit jamais oüi parler d'un Auteur qui s'appellât Nicolas Abraham. *Hanc ‡ si tuitus fuerit nescio quis Nicolaus Abrahamus (jam primitus cum nosse incipio) prolixo examine haud opus fuisset.*

(*A*) *On les a souvent imprimées avec celles.*] Gesner marque l'édition de Strasbourg 1522. Celle dont Nevelet a eu soin est plus moderne de 88. ans Les notes qu'il y a jointes sont peu de chose, & ce n'est point sans doute pour l'amour d'elles qu'on a renouvellé souvent l'impression. Il n'en a point fait sur les fables d'Abstemius: aussi n'en avoient-elles pas besoin.

(*B*) *Et n'épargne pas toûjours le Clergé.*] En voici une preuve. La 104. de ses fables est qu'un Prêtre fut commis par son Prelat à la garde d'un Couvent où il y avoit cinq Religieuses, de chacune desquelles il eut un garçon au bout de l'an. L'Evêque aprenant cette nouvelle s'en fâcha, fit venir le Prêtre, lui fit une rude Mercuriale, & le traita de perfide, de sacrilege, d'homme qui avoit osé violer le temple du St. Esprit. *Seigneur*, lui repondit-on, *vous m'aviez commis cinq talens, voici j'en ai gagné cinq autres par dessus.* Le Prelat prit tant de plaisir à une (*d*) reponse si facetieuse, qu'il donna pleine absolution au Prêtre. La moralité que l'Auteur a mise au bas de la fable ne vaut pas mieux que la fable même, par raport à de semblables profanations de l'Ecriture. *Fabula indicat, peccata cum ratione nequeant, urbanitate diluenda.* Puis qu'on ne peut pas, dit-il, se justifier d'un crime par de bonnes raisons, il faut recourir à quelque plaisanterie. Il est certain que cela a reüssi en plusieurs rencontres; mais un Evêque qui se payeroit d'une profanation aussi goguenarde que celle qu'on vient de lire, ne feroit gueres mieux son devoir que le Gardien des cinq Religieuses.

(*C*) *Un Prelat.*] Les uns (*e*) l'appellant *Archiepiscopum Cariæ*, les autres (*f*) *Episcopum Cariæ*, ou Καρῶν Ἐπίσκοπον, *Carûm Episcopum*. Mr. Arnoldus croit qu'Abucaras étoit Evêque de Charran dans la Mesopotamie: ç'a été aussi le sentiment de Josias (*g*) Simler. Photius avoit destiné Abucaras à la Prelature de Laodicée, comme Mr. Cave le remarque.

(*D*) *Gretser les joignant aux autres.*] Le Journal des Savans donna une idée très-fausse de l'édition de ce Jesuite. *Genebrard*, dit-on (*h*), *a traduit & publié 15. dissertations de cet Auteur, & Gretser les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anastase Sinaïte dans 2. Manuscrits de la Bibliotheque de Baviere.* Si on avoit entendu le Latin de Mr. Arnoldus, on ne seroit pas tombé dans cette faute. *Theodori* (*i*) *Abucaræ dissertationes quindecim jamdiu Latine vertit & edidit Genebrardus, deinde Theodorum Anastasio Sinaïtæ ob argumenti similitudinem conjunxit Jacobus Gretserus, deditque ex duobus codicibus MSS. Ducis Bavariæ Maximiliani.* On voit trois choses dans ce Latin: I. que Gretser publia les Oeuvres d'Abucaras, après que Genebrard en eut publié une quinzaine de pieces. II. Que Gretser les publia sur deux Manuscrits du Duc de Baviere. III. Qu'il les joignit avec Anastase Sinaïte. Il ne paroit presque rien de tout cela dans le Journal des Savans.

(*a*) Historia literaria Scriptorum Ecclesiasticorum, pag. 255. *imprimée à Londres 1688. in fol.*

* *Dans* [illegible] rium de Scriptor. [illegible] *imprimé l'an 1639.*

† *Dans son* Supplementum de Script. Eccles. *imprimé l'an 1686.*

(*b*) *Hist. Crit. des Comment. du Nouv. Testam. ch.* 23.

‡ Schoockius de Fœnore [illegible], pag. 107. *imprimé l'an 1668.*

(*d*) Quo [illegible] tam [illegible] [illegible] episcopus [illegible] [illegible]

(*e*) *Cave Histor. liter. Script. Eccles. p. 557. Oudin, Supplem. p.* 259.

(*f*) *Spizelius Specim. Biblioth. Konig Bibl. Arnoldus præf.*

(*g*) *Epit. Biblioth. Gesn.*

(*h*) *Journ. 23. de 1685. p. 368. édit. de Holl.*

(*i*) *Arnold. præf.*

il oublia quelque chose ; car Mr. Arnoldus fit imprimer à Paris en 1685. un Traité d'Abucaras, qui n'étoit jamais sorti de dessous la presse. Il l'avoit trouvé dans la Bibliotheque d'Oxford. Il ne l'accompagna point de notes, parce qu'il n'osa * toucher au grand mystere que l'Auteur examine dans ce Traité ; c'est celui de l'Incarnation, & de l'Union hypostatique. On est en peine sur le tems auquel Abucaras a vêcu. Le Jesuïte Turrien le croit disciple de Jean Damascene. C'est le placer au VIII. siecle. Gretser le (*E*) fait un peu plus jeune ; car il ne le distingue point de celui qui fut si mêlé dans les troubles de l'Eglise de Constantinople, au tems du Patriarche Ignace & de Photius. Cet Abucaras suivit d'abord le parti de Photius, & se chargea d'aller pour lui en Ambassade avec Zacharie Evêque de Chalcedoine à la Cour de l'Empereur Louis II. Il devoit presenter à ce Prince le livre que Photius avoit composé contre le Pape Nicolas, & l'exciter à secouër le joug du Pape. Mais à peine s'étoit-il mis en chemin, que Basile le Macedonien, qui avoit usurpé l'Empire après avoir fait mourir l'Empereur Michel, le rapella, & lui commanda de se tenir coi. Deux ans † après il se presenta au Concile de Constantinople, & demanda humblement pardon de ce qu'il avoit suivi le parti de Photius, & protesta qu'on l'y avoit entraîné par violence & par artifice. Il obtint ce qu'il souhaitoit ; le Patriarche le reçut à la paix de l'Eglise, & lui donna place ‡ dans l'Assemblée. Mr. Arnoldus ┼ avoit conu en Angleterre un savant homme, qui croyoit qu'Abucaras avoit vêcu au VIII. siecle. On insera les Oeuvres de cet Auteur dans le suplément de la Bibliotheque des Peres à l'édition de Paris 1624.

* *Arnold. Præfat.*

† *En 869.*

‡ *Nicetas Paphlago in vita Ignatii, apud Cave Hist. liter. Script. Eccl. pag. 557.*

┼ *Ubi supra.*

ABUDHAHER. C'est le nom du Chef des (*A*) Karmatiens, sous lequel ils profanerent & desolerent la Meque l'an (*B*) 317. de l'Hegire. Ils dépouillerent les Pelerins, & en tuerent 1700. dans l'enceinte même de la β *Caaba*, pendant que ces pauvres superstitieux faisoient le tour de cet Oratoire sacré, selon la rubrique de leurs devotions. Les Karmatiens ne se contenterent pas de ce carnage ; ils enleverent du temple la γ pierre noire qu'on y veneroit, comme un present descendu du ciel ; ils abatirent la porte du temple, & remplirent de corps morts le puits *Zamzam*, l'une des plus saintes & des plus sacrées parties du lieu. Pour surcroît d'affliction Abudhaher faisoit mille railleries de la Religion Mahometane ; il amena son cheval à l'entrée de la *Caaba*, afin qu'il y fit ses ordures : & il disoit aux Mahometans qu'ils étoient bien fous de donner à ce lieu-là le nom de maison de Dieu ; car, ajoûtoit-il, si Dieu faisoit cas de ce temple, il m'auroit dejà écrasé de sa foudre, moi qui ai profané d'une maniere (*C*) si outrée cette maison. La devotion des Mahometans envers ce temple ne diminua point pour cela ; ils continuerent à y aller tous les ans en pelerinage. Lors que les Karmatiens l'eurent aperçu, ils se resolurent à leur renvoyer la pierre noire, après

β *C'est ainsi qu'on nomme la partie du Temple qui est destinée à l'adoration & à l'oraison.*

γ *Voyez les remarques de l'article* Agar *vers la fin.*

Savans. On n'y voit pas que Gretser ait publié plus de pieces que Genebrard, ni que les Manuscrits de Baviere ayent servi à l'édition d'Abucaras : & on y voit qu'ils ne servirent qu'à l'édition d'Anastase, de quoi Monsieur Arnoldus n'avoit dit mot. Au reste il ne faut pas croire que toutes les Oeuvres d'Anastase Sinaïte ayent été publiées avec Theodore Abucaras ; il n'y a que le Traitté intitulé Ὁδηγὸς, *Dux viæ adversus Acephalos*, que l'on ait joint aux Oeuvres d'Abucaras dans l'édition du P. Gretser.

(*E*) *Gretser le fait un peu plus jeune.*] En lisant la preface de Mr. Arnoldus on est presque convaincu, que ce Jesuïte n'a osé rien avancer touchant l'âge d'Abucaras ; *Gretserus verò quis fuerit Abucaras, quo sæculo floruerit, ab Antonio Velsero SS. Theol. D. Ecclesiæ Frisingensis Canonico, Præposito Spaltensi, cujus honori librum suum dedicavit, discere volebat.* Mr. Arnoldus ne disant que cela de Gretser, insinuë manifestement qu'il n'en faut pas chercher davantage dans la preface de ce Jesuïte. On y trouve neanmoins d'autres choses, savoir que l'Abucaras dont il est parlé dans la vie de St. Ignace Patriarche de Constantinople, est le même que celui qui a composé les dissertations.

(*A*) *Des Karmatiens.*] C'est le nom d'une secte qui s'éleva dans l'Arabie environ l'an (*a*) 278. de l'Hegire. Le premier Chef de cette secte fut un blasphemateur & un imposteur, qui attirant dans son parti ceux d'entre les habitans de la campagne & des deserts qui avoient le moins de Religion, & de lumieres, s'aquit une pleine autorité sur eux. On peut voir dans (*b*) Pocock diverses étymologies du nom des Karmatiens. Ils furent peu de chose au commencement, mais ils firent des progrés incroyables ; ils s'emparerent de la plus grande partie des provinces d'Eraki & de Hejazi, & se repandirent dans la Syrie, & jusques aux portes du grand (*c*) Caire.

(*B*) *L'an 317. de l'Hegire.*] Abulfeda & Ahmed Ebn Yusef marquent cette année, & disent qu'on ne recouvra la pierre qu'en 339. mais Safioddin abrege le tems, il met l'enlevement de la pierre à l'an 319. & la restitution à l'an 335 (*d*).

(*C*) *D'une maniere si outrée.*] Ahmed (*e*) Ebn Yusef dit que jamais la Religion Mahometane n'a souffert une affliction comparable à celle-là.

(*a*) *C'est nôtre année 891.*

(*b*) *Not. in specim. Histor. Arab. p. 371.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Apud Pocock. p. 119.*

(*e*) *Apud eumd. ibid.*

après l'avoir gardée 22. ans. Ils voulurent plaiſanter quelque tems après, & ſe moquer de la ſottiſe de ces devotions. *Voilà des gens*, diſoient-ils, *qui croyent avoir la pierre noire, mais nous leur en avons envoyé une autre à la place de celle-là: l'objet donc de leur devotion eſt un être faux & ſuppoſé.* Ils ſongeoient par de tels diſcours à quelque (*D*) choſe de plus ſolide que n'eſt le plaiſir d'inſulter. On leur repondit qu'ils n'avoient qu'à venir voir l'épreuve qu'on vouloit faire, & que ſi la pierre nageoit ſur l'eau, elle ſeroit la veritable. Elle nagea effectivement en preſence des Karmatiens, & ainſi on racla de tous les eſprits les doutes, & les ſcrupules que les railleries de ces profanes pouvoient faire naître *. Voilà un petit échantillon de la Legende des peuples Orientaux.

* *Pocockius not. in Specimen Hiſtor. Arab. pag. 118. 119. ex Abulfeda & Ahmede Ebn Yuſef.*

ABULPHARAGE (GREGOIRE) fils d'un Medecin nommé Aaron, fut Medecin lui auſſi, & s'aquit une grande reputation en ſon art; de ſorte qu'on l'alloit conſulter des païs les plus éloignez. Il étoit de Malatia, (*A*) proche de l'Eufrate, & il ſeroit à preſent fort peu conu, s'il s'étoit borné à la conoiſſance de la Medecine; mais il entendoit l'Hiſtoire, & il nous reſte un Ouvrage de ſa façon en ce genre-là qui fait honneur à ſa memoire. Ce n'eſt pas que nôtre ſiecle en juge auſſi avantageuſement que les Orientaux en ont jugé. Ces gens-là ſont exceſſifs dans leurs éloges, ſoit à cauſe que les veritables Savans ſont fort rares parmi eux, ſoit par le caractere de leur genie. Quoi qu'il en ſoit il y a cent Hiſtoriens dans l'Occident, dont les compoſitions ne cedent pas en bonté à celles d'Abulpharage, & à qui perſonne ne s'eſt jamais aviſé de donner les titres (*B*) qu'on lui a donnez. Il vivoit ſur la fin du XIII. ſiecle, & faiſoit profeſſion (*C*) du Chriſtianiſme. Cela n'empêcha point que pluſieurs Mahometans (*D*) n'étudiaſſent ſous lui. Un certain bruit qui a couru que ſe voyant près de la mort il abjura ſa Religion, doit être mis au nombre de mille fables de cette nature, qui ſe (*E*) debitent dans toutes les ſectes. Il a diviſé par Dynaſties,

(*D*) *A quelque choſe de plus ſolide.*] Ils avoient eſperé d'attirer à eux les Caravanes des Pelerins; car ils s'étoient imaginez que ces bonnes gens iroient au lieu où ſeroit la pierre. Voilà pourquoi ils ne voulurent point la mettre à rançon; ils n'écouterent ni les prieres, ni les promeſſes. Mais voyant qu'on ne diſcontinuoit point d'aller à la Meque, & que perſonne ne venoit faire ſes devotions à la pierre qu'ils avoient chez eux, ils la rendirent. Ce ne fut pas ſans s'y reſerver quelque droit; car lors qu'ils dirent qu'ils n'avoient rendu qu'une fauſſe pierre, ils pretendirent ſans doute jetter des ſcrupules dans les eſprits, & partager pour le moins les pelerinages tôt ou tard. Ceux de la Meque en previnrent les conſequences; & s'aviſerent de publier que leur pierre avoit paſſé par l'épreuve, & y avoit été verifiée.

(*A*) *Il étoit de Malatia.*] C'eſt en vain que j'ai cherché cette ville dans les Prefaces de Pocock, dans le Threſor d'Ortelius, & dans la Geographie de Mr. Baudrand. Le haſard m'a été plus favorable que mes recherches; car en feuilletant pour d'autres choſes ce qu'on appelle la Geographie de Nubie, j'y (*a*) ai trouvé que Malattia étoit une ville forte, à 51. mille pas de Samoſate, tirant vers la ſource de l'Eufrate.

(*a*) *Clim. 4. pag. 5. pag. 197.*

(*B*) *Les titres qu'on lui a donnez.*] Voici ce que Pocock a trouvé à la tête d'un exemplaire d'Abulpharage écrit l'an 900. de l'Hegire; *Dixit Dominus noſter, pater ſanctus, eximius, doctrina & eruditione inſignis, doctorum rex, excellentium excellentiſſimus, temporum ſuorum exemplar, ſæculi Phœnix, ſapientum gloria, Doctor divina ope ſuffultus*, Mar Gregorius Abul-Pharai, *filius excellenter ſapientis* Ahronis *medici* Malatienſis. Et voici ce qu'il a trouvé à la fin d'un autre exemplaire; *Pater & Dominus noſter, rex doctorum & corona virorum virtute præſtantium, dubiorum in Theologicis occultorum* Ἐπιλύτης, *Chriſtianorum Princeps primarius, Sectæ Jacobiticæ medulla*, Mar Gregorius, *dominus, pater, unicum ævi decus, & ſæculi phœnix.* Ajoutons ce qu'il a trouvé à la tête d'une Grammaire Syriaque compoſée par cet Auteur, *Pater noſter ſanctus rex doctorum*, Mar Gregorius, *Doctor Orientis, qui idem eſt Abul Pharai, filius Abronis medici Militinienſis, i. e. Malatienſis.*

(*C*) *Faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme.*] Nous venons de voir qu'il étoit de la Secte des Jacobites. Cela eſt plus croyable, ſelon (*b*) Pocock, que ce qu'un ſavant Juif a debité, qu'Abulpharage étoit de la ſecte des Melchites.

(*b*) Cui potius fidem habemus quam docto cuidam Judæo qui eum vocat *Ebnol' Koff* Chriſtianum Malatienſem, ſecta Melchitam. *Pocock. Præf. ſpecim.*

(*D*) *Pluſieurs Mahometans n'étudiaſſent ſous lui.*] L'un des exemplaires de Pocock contient ces paroles d'un Mahometan; *Author libri eſt* Abul-Farai Ebn Hocima, *vir multæ lectionis variiſque ſcientiis inſtructus & penitus imbutus, præcipuè autem medicinæ gloria ſæculo ſuo clarus, adeo ut ad eum è plagis occidentalibus frequentes contenderent. Chriſtianus erat, à quo tamen didicerunt multi è Muſlemorum eximie doctis. Ferunt ipſum morti propinquum à fide Chriſtiana deſciviſſe.* Ebn Chalecan, Auteur fameux qui a fait la vie des hommes illuſtres, eſt celui qui a écrit ces paroles, s'il en faut croire (*c*) la remarque écrite d'une autre main au même lieu de l'exemplaire.

(*c*) *Pocock. Præf. compend. Dynaſt.*

(*E*) *Qui ſe debitent dans toutes les ſectes.*] Nous venons de voir ce qu'on fit courir touchant les dernieres heures d'Abulpharage. Les Mahometans avoient de la peine à convenir qu'un ſi grand homme eût été interieurement Chretien; ils aimoient mieux croire qu'il avoit detenu la verité en injuſtice, juſques à ce que les aproches de la mort fiſſent ceſſer les raiſons de

ties l'Hiſtoire qu'il a compoſée en Arabe. C'eſt un abregé de l'Hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde juſques à ſon tems. Sa diviſion eſt en dix parties. On peut voir dans le ſuplément de Moreri ce que chacune contient. Edoüard Pocock * publia ce livre d'Abulpharage en 1663. avec la verſion Latine qu'il en avoit faite. Il y a joint un ſuplément qui contient en abregé la ſuite de cette Hiſtoire à l'égard des Princes Orientaux. Il avoit dejà publié en 1650. avec beaucoup de ſavantes notes, un petit extrait de la IX. Dynaſtie de cet Auteur. C'eſt ce qu'il intitula *Specimen Hiſtoriæ Arabum, ſive Gregorii Abul Farajii Malatienſis de origine & moribus Arabum ſuccincta narratio.* Il s'en faut bien qu'Abulpharage ne ſoit auſſi exact ſur les affaires des Grecs & ſur celles des Romains, que ſur celles des Sarrazins, & des Tartares Mogols. Ce dernier morceau eſt le meilleur de l'Ouvrage. On y trouve d'une maniere très-inſtructive, & qui paroît digne de foi, les prodigieuſes conquêtes de Zingis-Chan. Tout ce qu'Abraham Zacuth en a dit dans ſon Juchaſin a été pillé, & bien d'autres choſes auſſi, dans l'Hiſtoire d'Abulpharage. On ne ſauroit deviner, en vertu de quoi Abraham Ecchellenſis a donné † à nôtre Auteur le nom (F) de *Gregorius Bar Hebræus Syrus* ⸸.

* *Profeſſeur Royal en Hebreu à Oxford, & Lecteur en langue Arabe.*

† *In Præfat. Biblior. πολυγλώτ]ων Pariſ. & alibi.*

⸸ *Tiré des Prefaces de Pocock.*

ABULFEDA ISMAEL, Prince de Hamah ville de Syrie, ſucceda à ſon frere l'an (A) 743. de l'Hegire, qui repond à l'an 1342. de JESUS-CHRIST, & mourut trois ans après, à l'âge d'environ 72. ‡ ans. Il aimoit l'étude, & en particulier celle de la Geographie, comme on le peut conoître par l'Ouvrage qui a pour titre β: *Choraſmiæ & Mawaralnahræ, hoc eſt, regionum extra fluvium Oxum*

‡ *Pocockius not. in ſpecim. hiſt. Arab. p. 363. dit qu'il nâquit l'an 672. de l'Hegire.*

β *Le titre Arabe ſignifie* Canon, *ou plutot re*ctificatio terrarum, *à ce que dit Gravius. C'eſt pourquoi Konig n'a pas eu tort de dire qu'Abulfeda a fait un Ouvrage de Geographie intitulé,* Directorium regionum.

de feindre. Voilà une prevention qui regne par tout. Chacun s'imagine que les veritez de ſa Religion ſont ſi claires, que les habiles gens d'un autre parti ne manquent pas de les voir, & qu'il n'y a que des conſiderations humaines qui les detournent d'en faire une ouverte profeſſion. On ſe flate donc qu'à l'arrivée de l'heure fatale, où le ſort de l'éternité (a) frape plus fortement l'eſprit, ces diſſimulateurs rendent gloire à la verité, & jettent bas le maſque.

> *Nam (b) veræ voces tum demum pectore ab imo Ejiciuntur, & eripitur perſona, manet res.*

C'eſt de ce mauvais principe que ſont venus tant de contes inſerez dans le Dictionaire de Moreri, touchant Pierre du Moulin, Joſeph Scaliger &c. C'eſt encore la ſource de je ne ſai combien de diſcours où l'on fait dire à certaines gens, *la Religion que je profeſſe eſt meilleure que l'autre pour ce monde-ci, mais non pas à l'article de la mort.* Voyez la remarque CC de * l'article *Mahomet.*

(F) *Le nom de* Gregorius Bar.] A l'occaſion de cela je ferai cette petite remarque. Pocock raporte deux paſſages où nôtre Auteur eſt nommé *Mar Gregorius*, & un où il eſt nommé *Mor Gregorius*; il ne fait nulle reflexion ſur le premier de ces deux mots; il ne dit jamais qu'Abulpharage ait été appellé Marc. Je dis là-deſſus qu'on auroit bien pu ſe tromper dans le ſupplément de Moreri, en diſant que le nom de cet Auteur étoit Marc Gregoire. On aura pris *Mar* qui eſt un titre d'honneur, tel que celui de *Monſieur* en nôtre langue, on l'aura pris, dis-je, pour Marc, nom de batême. Je voi la même faute dans la (c) *Perpetuité de la foi defenduë*; le Patriarche de Babylone qui ſe reünit à l'Egliſe Romaine ſous le Pape Paul cinq, y eſt nommé Marc Elie. Mais l'Auteur qu'on (d) cite l'avoit nommé Mar Elias.

(A) *L'an 743. de l'Hegire.*] C'eſt ce que (e) temoigne l'Auteur Arabe du livre intitulé *Al Sacerdan.* Ainſi le Jeſuïte Blancanus s'eſt abuſé, lors qu'il a mis (f) Abulfeda au quatriéme ſiecle du Chriſtianiſme. Cette erreur devoit le garantir de l'autre mepriſe où il eſt tombé, en donnant à ce Geographe le titre de *Prince de Syrie, d'Aſſyrie, & de Perſe.* Un peu d'attention auroit pu lui faire comprendre, qu'un Auteur Arabe & Mahometan ne pouvoit pas être Roi de Perſe quatre cens ans après JESUS-CHRIST. Voſſius ayant raporté le ſentiment de Blancanus, (g) s'eſt contenté de dire qu'il croyoit qu'Abulfeda n'étoit pas à beaucoup près ſi ancien; mais au reſte il lui donne les qualitez de Prince de Syrie, d'Aſſyrie & de Perſe; Simler les lui donne auſſi. Il s'aproche aſſez du vrai quant à la chronologie, puis qu'il dit qu'il y avoit 300. ans (h) qu'Abulfeda fleuriſſoit. Au lieu de cela Mr. Moreri lui impute d'avoir cru avec Blancanus, que ce Prince de Syrie vivoit dans le III. ou IV. ſiecle; *Mais il eſt ſûr*, ajoûte Mr. Moreri, *qu'il a vécu beaucoup plus tard, & peut-être dans le VIII. ou dans le IX. ou même l'an 1200.* Il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*; il faloit aſſûrer qu'il vivoit dans le XIV. ſiecle, puis que ſon Ouvrage fut achevé l'an 721. de l'Hegire, comme on le declare ſur la fin. Il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion dans le Moreri de Hollande en cet endroit. On fait dire à Jean Gravius que nôtre Abulfeda vivoit au commencement du XIII. ſiecle; cependant il a mis la mort de ce Prince à l'an 1345. Ce qui me fait de la peine eſt de voir que le docte Edoüard Pocok (i), aſſûre qu'Abulfeda prit poſſeſſion du gouvernement de la Province de Hamah l'an 710. de l'Hegire. On ne peut accorder cela avec ce que Jean Gravius a établi. Or il eſt plus raiſonnable de s'en raporter à ce dernier qu'à l'autre, parce qu'Abulfeda eſt la principale matiere de Gravius, au lieu que Pocock n'en parle que comme d'un fort petit acceſſoire. Mais n'eſt-il pas bien fâcheux, que des gens de la force de Pocock en fait d'érudition Orientale, ne ſoient point un guide bien ſûr; & que dans le même tems qu'ils publient une choſe, un de leurs collegues en faſſe voir la fauſſeté?

(a) Dii longæ noctis quoram jam numina nobis Mors inſtans majora facit. *Dido apud Silium Italicum lib. 8. p. m. 333.*

(b) *Lucret. l. 3. v. 57.*

* *Page 486. col. 1.*

(c) *Lib. 5. ch. 10.*

(d) *Pierre Strozza de Chaldaeor. dogmat. Vide Aub. Miraeum polit. Eccleſ. pag. 219.*

(e) *Apud Gravium Praef.*

(f) *Il le nomme* Abifeldea *dans ſa Chronol. Mathematic.*

(g) *De Mathem. pag. 250.*

(h) *Il le nomme* Abilfeldeas, *&* Abilfedæas. *Voyez l'Abreg. de la Bibl. de Geſner.*

(i) *Ubi ſupra. Son* ſpecimen Hiſtor. Arabum *fut imprimé à Oxford en 1650.*

Oxum descriptio ex tabulis Abulfedæ Ismaelis principis Hamah. Il fut imprimé à Londres l'an 1650. L'Auteur y cite quantité d'Auteurs Arabes; il le composa long tems avant que de monter sur le trône; car on a marqué à la fin du livre, qu'il fut achevé l'an 721. de l'Hegire, qui étoit le 1321. de JESUS-CHRIST. Le docte Jean Gravius est celui à qui l'on est redevable de l'édition de Londres dont j'ai parlé. Il joignit à l'original qui est en Arabe une traduction Latine, & une Preface où il nous aprend qu'il a consulté cinq differens manuscrits; le premier est celui qu'Erpenius avoit copié sur l'exemplaire de la Bibliotheque Palatine; le second est cet exemplaire même qui est aujourd'hui à la Bibliotheque du Vatican; deux autres apartenoient à Pocock; le cinquiéme avoit été acheté à Constantinople. On aprend de plus dans cette Preface que Ramusius est le premier qui ait loüé cet Ouvrage d'Abulfeda, & qui en ait indiqué l'usage; qu'en suite Castaldus s'en servit à corriger les longitudes & les latitudes de divers lieux; qu'Ortelius en parle souvent dans son Thresor Geographique, non pas comme l'ayant vu, mais sur la foi de Castaldus; qu'Erpenius fâché que personne ne l'eût encore donné au public, resolut de le publier, & qu'il l'auroit fait, si la mort ne l'eût emporté au beau milieu de sa course; que Schickard fut le premier qui en tira plusieurs remarques d'une profonde érudition, & inconuës jusques alors, qu'il a inserées dans son *Tarich Persicum*: mais comme l'exemplaire de la Bibliotheque Imperiale qui lui fut prêté par Tengnagelius, n'étoit pas lisible en divers endroits, il * laissa le principal de la peine & de la gloire à Jean Gravius. Il est surprenant que Mr. Moreri (*B*) ait pu entasser autant de fautes dans un seul article, qu'il en a entassé dans l'article d'Abulfeda. Spizelius † ne savoit pas en 1668. ni Konig en 1678. qu'Abulfeda eût été imprimé en Angleterre.

ABUMUSLIMUS, General d'armée sous les premiers Califes de la race d'Abbasi. La Province de Chorasan se donna à cet Abbasi l'an ‡ 125. de l'Hegire. Il l'accepta, & mourut la même année. Ibrahim son fils & son successeur envoya dans ce païs Abumuslimus, qui n'avoit que dix-neuf ans. Cette gran-

* *Inferez de là que Fabricius*, in specim. linguæ Arab. pag. 99. *a tort de dire*, apud Konig, *que Schickard a traduit en Latin l'Ouvrage d'Abulfeda. Spizelius* in specim. Biblioth. *cite le même Fabrice, comme ayant dit que Schickard a traduit tout cet Ouvrage.*

† *Ibid.*

‡ *C'est nôtre année 742.*

(*B*) *Mr. Moreri ait pu entasser autant de fautes.*] On vient d'en voir quelques-unes, & voici le reste. I. En disant que quelques-uns croyent qu'Abulfeda étoit de Nubie, il le confond manifestement avec l'Auteur de la *Geographia Nubiensis*, dont nous parlerons en son lieu. Pour le moins il fait conoître qu'il ignore que ces deux Auteurs doivent être distinguez; car s'il l'avoit su, il n'auroit point raporté l'opinion de ces gens-là sans y apposer sa censure. II. Il confirme cette premiere observation, quand il ajoûte qu'Abulfeda *a traitté sa Geographie par Climats.* Cela convient mieux à celui qui nous a donné la *Geographia Nubiensis*, qu'à Abulfeda. On n'a vu de ce dernier que la description de quelques parties de l'Asie situées au delà de l'Oxus, lesquelles il met sous les Climats 25. & 26. La Geographie de Nubie est tout autrement disposée. On n'y conoît que sept Climats; on s'en tient à cette division des Anciens; c'est à elle qu'on raporte la description qu'on y donne de toutes les parties du monde conu. Je remarquerai en passant qu'Abulfeda commence le premier Climat à l'Arabie, & non pas comme la *Geographia Nubiensis* à la côte la plus Occidentale de l'Ocean Atlantique, & qu'il prend pour le premier Meridien, celui qui passe sur le Cap de Saint Vincent. III. *On n'a vu*, dit Mr. Moreri, *jusqu'à present que les premiers* Climats d'Abulfeda, *on nous fait esperer les autres cette année.* Mais tant s'en faut que ce qu'on a publié d'Abulfeda se raporte aux premiers Climats, qu'il est manifestement contenu sous les Climats 25. & 26. IV. Un Auteur ne devroit jamais se servir du terme vague de *cette année*; car au bout de dix ans son lecteur ne sait plus où il en est; il faut recourir à la date de la premiere impression; on ne la trouve qu'en quelques livres, & dans ceux où on la trouve elle n'est pas toûjours un bon garant, puis qu'il se passe quelquefois bien des années entre la composition, & la publication d'un livre. Nous avons ici un exemple de l'embarras où l'on jette les lecteurs par les termes de *cette année.* Où est l'homme qui lisant Moreri puisse deviner en quel tems on promettoit les autres Climats d'Abulfeda? Cette année-là est bien longue, elle a regné jusques à la sixiéme édition inclusivement: je ne sai pas si elle subsistera dans celles qui sont à venir. V. *Guillaume Postel est le premier qui a apporté en Europe cet Ouvrage, dont il publia un Abregé en Latin.* Voilà deux nouvelles fautes de Mr. Moreri. De tous les Auteurs qu'il cite il n'y a que Simler qui ait relation à cela. Or Simler ne dit autre chose, sinon que Postel aporta ce livre de l'Orient, & qu'il laissa à Venise l'abregé qu'il en traduisit au Sieur (*a*) Ramusius, qui avoit dessein de publier un second tôme du nouveau monde. Il y a bien de la difference entre aporter un livre de l'Orient, & être le premier qui l'aporte de l'Orient: entre publier un livre, & en laisser le manuscrit à un homme qui s'en peut servir. Il est sûr que Ramusius n'a point publié ce que Postel lui laissa; & s'il est vrai que l'Abulfeda qui étoit en Arabe dans la Bibliotheque Palatine, comme le remarque Mr. Moreri, ait été aporté en Europe par Postel, & que cet exemplaire soit le premier qu'on ait eu dans l'Occident, il ne laisse pas d'être vrai que Mr. Moreri fait dire aux gens plus qu'ils ne disent, & qu'on a raison de se plaindre ici de ses falsifications.

(*a*) *Simler le nomme mal* Rhamnusius. *Spizelius lui donne le même nom.*

grande jeunesse ne l'empêcha pas de chasser Nasrus, qui commandoit dans la Province au nom du Calife Merwan. Après la mort d'Ibrahim arrivée l'an 131. de l'Hegire, Saffahus son frere fut élevé à la dignité de Calife. Il laissa le gouvernement de la Province de Chorasan à Abumuslimus, & se servit de lui pour faire tuer son Conseiller Abumuslimas, qui lui étoit devenu suspect. Il mourut l'an 136. & eut pour successeur Almansor son frere, qui après avoir reçu d'Abumuslimus de très-importans services le fit mourir traîtreusement. Abdalla s'étoit soulevé dans la Syrie, Abumuslimus envoyé contre lui à la tête d'une belle armée, le defit entierement. Almansor plus sensible à la calomnie qu'il pretendoit qu'Abumuslimus avoit dite contre lui, qu'à l'importance de sa victoire, le manda afin de le faire tuër. Abumuslimus plein d'une juste defiance refusa d'aller trouver son maître, mait s'étant laissé leurrer pas les caresses qu'on lui fit faire, il se rendit auprès d'Almansor qui le jetta dans le Tigre. Cela se fit en l'année 137. de l'Hegire, qui repond à nôtre année 754. On compte qu'Abumuslimus avoit été cause de la mort de six cens mille personnes. Il passoit pour se conoître un peu en Magie, & il étoit d'une Secte dont celle du malheureux (*A*) Spinosa n'est pas dans le fond fort differente. Erpenius (*B*) n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là*. Ce que je viens de dire, & les deux remarques que l'on va voir, sont des choses dont je ne me rens point garant. Je les raporte sur la foi d'autrui. Il n'y a de moi là-dedans sinon le parallele du Spinosisme; & je ne suis pas trop persuadé que celui qui critique Erpenius, entende mieux que lui l'endroit en question.

* *Cet article est tiré d'Elmacin,* Hist. Saracen. l. 2. c. 1. & sequent.

ACACIA, ou **ACAKIA** (MARTIN) cherchez AKAKIA.

ACAMAS, fils de † Thesée, suivit les autres Princes Grecs au siege de Troye. Il fut deputé avec Diomede aux Troyens pour redemander Helene. Cette ambassade fut inutile quant au dessein principal; mais elle valut à Acamas ce qu'on appelle bonne fortune en fait de galanterie. Laodice fille de Priam devint si amoureuse de lui, qu'ayant appellé en vain à son secours l'honneur & la honte, elle fut contrainte d'ouvrir son cœur à Philobie femme de Persée, & de lui demander assistance pour un des plus pressans besoins ‡ où l'on se pût rencontrer. Philobie touchée de compassion pria son mari de faire en sorte que Laodice pût contenter son envie. Persée eut pitié de cette pauvre Demoiselle: & d'ailleurs ayant de la complaisance pour sa femme, il fit amitié avec Acamas, & en obtint une visite dans la † ville dont il étoit Gouverneur. Laodice ne manqua pas de s'y rendre, accompagnée de quelques Troyennes. Il y eut un magnifique festin, après lequel Persée la plaça dans un même lit avec Acamas, auquel il dit que c'étoit une des concubines du Roi. Laodice s'en retourna fort contente, & au bout de neuf mois elle accoucha d'un garçon qu'elle fit élever (*A*) par Æthra ayeule

† *Pausan. l. 1. p. 5. & l. 10. p. 325. & 343.*

‡ *Παρακαλεῖν τε αὐτὴν ὅσον οὐκ ἤδη διοιχομένην, ἀρήγειν αὐτῇ·* Illamque sic advocasse, ut quantum tandem posset jam jam pereunti auxilium ferret. *Parthen. ubi infra.*

† *Elle se nommoit Dardanus.*

(*A*) *Du malheureux Spinosa n'est pas dans le fond fort differente.*] La secte dont Abumuslimus faisoit profession, (*a*) enseignoit une sorte de Metempsychose qui n'étoit gueres semblable à celle de Pythagore. Celle-ci ne detruisoit point les ames, elle ne faisoit que les envoyer d'un corps à un autre corps; mais l'autre Metempsychose est ainsi decrite par le fameux voyageur Pietro della Valle (*b*) dans l'endroit où il fait mention de certains heretiques Mahometans qui s'appellent *Ehl Eltahkik, hommes de verité, gens de certitude.* „ Ils croyent, „ dit-il, qu'il n'y a point d'autre Dieu que les „ quatre élemens .... qu'il n'y a point d'ame „ raisonnable, ni d'autre vie après celle-ci; mais „ que tout l'homme n'est qu'un mêlange des „ quatre élemens, dont l'homme est composé „ pendant sa vie, conjoints ensemble & animez par cette étroite union qui les tient liez „ les uns aux autres, & qui en mourant se resout, & se dissipe dans les quatre élemens „ simples, & par consequent s'en retourne à „ Dieu duquel il a été creé; & ainsi de toutes les autres choses qui sont sur la terre, & „ dans le ciel. En un mot qu'il n'y a pour tout „ que les quatre élemens qui sont Dieu, qui „ sont l'homme, & qui sont toutes choses; „ que par consequent les quatre élemens sont „ éternels, & le monde, avec toutes ses vicissitudes & changemens, éternel. Quelque difference qu'il y ait entre ce dogme & le systême de Spinosa, le fond est toûjours le même; on tient de côté & d'autre que l'Univers n'est qu'une seule substance, & que tout ce qu'on apelle generations & corruptions, mort & vie, n'est qu'une certaine combinaison, ou dissolution de modes. Elmacin apelle *metempsychose de resolution*, celle qu'Abumuslimus croyoit.

(*a*) *Besspier, Remarques sur l'état present de l'Empire Ottoman, par Ricaut, pag. 666.*

(*b*) *T. 3. pag. 392. apud Besspier ib.*

(*B*) *Erpenius n'a point entendu les paroles d'Elmacin.*] Il lui fait dire (*c*) qu'Abumuslimus suivoit la secte de la succession descendante, *profitebatur sectam successionis descendentis.* Il faloit dire qu'il suivoit la secte qui enseignoit la Metempsychose de resolution, *profitebatur sectam eorum qui credunt metempsychosim resolutionis.* C'est ainsi que le Sieur Besspier (*d*) a censuré & corrigé la traduction d'Erpenius en cet endroit-là.

(*c*) *Histor. Sarrac. l. 2. c. 3. p. 166.*

(*d*) *Ubi supr. pag. 665.*

(*A*) *Le fit élever par Æthra ayeule paternelle d'Acamas.*] Il faut savoir que lors que Castor & Pollux firent une irruption dans l'Attique pour recouvrer Helene leur sœur, ils prirent prisonniere

ayeule paternelle d'Acamas. Cet enfant eut nom (*B*) Munitus; nous dirons dans les remarques ce qu'il * devint. Acamas fut un des braves qui s'enfermerent † dans le cheval de bois. Il eut depuis dans la Thrace une avanture assez semblable à la premiere, mais les suites en furent très-malheureuses. Phyllis la fille du Roi devint amoureuse de lui; on passa bien-tôt aux propositions de mariage; la Belle lui fut promise dotée de la couronne. Il demanda permission d'aller faire un tour chez lui; Phyllis s'y opposa avec toutes les prieres dont elle put s'aviser; & ne pouvant obtenir de lui qu'un serment qu'il reviendroit, elle lui fit present d'une boete consacrée, disoit-elle, à Rhea mere des Dieux. Elle lui recommanda de ne point l'ouvrir, que lors qu'il n'auroit plus d'esperance de revoir la Thrace. Acamas aborda dans l'Ile de (*C*) Cypre, & resolut de s'y établir. Phyllis s'en pendit, après avoir vomi cent imprecations contre ce perfide. Il ouvrit la boete, & se trouva saisi d'étranges visions. Il monta sur un cheval, & le poussa si mal à propos, & d'une maniere si étourdie qu'ils furent tous deux renversez; d'où il avint qu'Acamas s'enferra dans son épée. Tzetzes ‡ raconte cette histoire; mais il a confondu Acamas avec ⸸ Demophoon, car c'est de ce dernier que tous les Auteurs racontent ce qui concerne la malheureuse Phyllis. Voyez la lettre passionnée qu'Ovide feint qu'elle écrivit à Demophoon. Il paroît par cette lettre que leur mariage β avoit été consommé. N'oublions point que l'une (*D*) des dix tribus d'Athenes fut nommée Acamantide, du nom de nôtre Acamas γ, & cela

** Hegesippus l. 1. de rebus Milesi[illegible], apud Parthenium in Eroticis c. 16. Tzetzes in Lycophr.*

† Tryphiodorus de excid. Troj. vide etiam Pausan. l. 1. p. 21.

‡ In Lycophr.

⸸ Il étoit lui aussi fils de Thesée.

β Turpiter hospitium lecto cumulasse jugali Pœnitet, & lateri conseruisse latus.

γ Pausan. l. 1. p. 5. & l. 10. p. 325. Voyez aussi Suidas, & Stephanus de Byzance.

niere Æthra (*a*) mere de Thesée, & l'emmenerent à Lacedemone. Elle s'y trouva lors que Paris enleva Helene, & on l'y embarqua pour Troye. Demophoon & Acamas suivirent les (*b*) autres Grecs, principalement afin de delivrer cette bonne femme leur ayeule, ou en payant sa rançon, ou par la prise de la ville. Ils la rencontrerent dans les ruës durant le saccagement (*c*) de Troye; & ayant apris qui elle étoit, ce ne furent qu'embrassemens reciproques. Ce fut alors qu'Æthra fit (*d*) reconoître Munitus par son pere Acamas. Elle l'avoit élevé, car Laodice lui avoit fait confidence de ce qui s'étoit passé dans la maison de Persée. Jean Cornarius a fait une assez grosse bevuë dans sa traduction de Parthenius; il a rendu ces paroles ὃ ὑπ' Αἴθρα τραφέντα μετὰ Τροίας ἅλωσιν διεκόμισεν ἐπ' οἴκου, par celles-ci, *quem sub dio enutritum post Troiæ captivitatem transportavit in domum.* Il faloit dire *élevé par Æthra*, & non pas *nourri à la belle étoile.* Nous allons citer Plutarque, qui raporte que quelques-uns traitoient tout ceci de fabuleux.

(*B*) *Eut nom Munitus.*] Il suivit son pere en Thrace, & y mourut d'une morsure (*e*) de serpent. Il est nommé Munychus, Μούνυχος, dans Plutarque (*f*) à la vie de Thesée; mais puis que Parthenius, Lycophron, & Tzetzes le nomment constamment Munitus, μούνιτος, il faut croire que le texte de Plutarque a été alteré en cet endroit-là, ou que l'Auteur ne se souvenoit pas bien de la vraye prononciation de ce mot. Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, quand nous citons de memoire quelque Auteur, d'y brouiller quelque syllabe, & quelquefois même plus d'une? Je ne sai s'il ne faut pas imputer à un defaut de memoire ce que dit Plutarque, que ce fut Demophoon qui coucha avec Laodice. Peut-être l'avoit-il lu dans quelques Auteurs que nous ne conoissons point: peut-être aussi que Tzetzes avoit lu dans quelcun de ces Ecrivains perdus, que les avantures de Phyllis regardoient Acamas. Quoi qu'il en soit, il semble que l'on ait usé de compensation & de dedommagement envers ces deux freres. Si Plutarque ôte d'un côté à Acamas les bons momens qu'il avoit passez avec Laodice, & s'il les transporte à Demophoon; d'autre côté Tzetzes ôte à celui-ci les nuits qu'il passa auprès de Phyllis, & les transporte à Acamas. Parlons plus serieusement. Si Meursius avoit bien pesé les passages où le fils de Laodice est apellé Munitus, il ne se fût pas (*g*) servi des paroles de Plutarque, pour prouver que le port de Munychia n'avoit point tiré son nom de Munychus fils de Pantacles, comme on le dit ordinairement, mais de Munychus fils de Demophoon & de Laodice.

(*C*) *Acamas aborda dans l'Ile de Cypre.*] Il y avoit dans cette Ile une montagne nommée Acamas, qui avoit tiré son nom du fils de Thesée. Hesychius l'atteste, & remarque que la riviere Bocarus qui passoit par Salamine avoit sa source dans cette montagne. Les Geographes (*h*) parlent du promontoire Acamas, fort notable dans la même Ile. Il y en a (*i*) même qui observent que toute l'Ile s'apelloit autrefois Acamantis: mais personne que je sache entre les anciens n'a dit, que le promontoire Acamas emprunta son nom d'une ville, qu'*Acchame Athenien ami des Troyens qui s'en étoit fui*, bâtit sur ce promontoire, & à laquelle il donna son nom. Cette ville, & l'amitié de l'Athenien Acamas pour les Troyens, sont aussi chimeriques l'une que l'autre. Je voudrois bien savoir où Frere (*k*) Etienne de Lusignan avoit trouvé cette rare érudition.

(*D*) *Des dix tribus.*] Mr. Moreri apelle cette tribu *Acamante*, & dit que c'étoit l'une des douze tribus des Atheniens. Sans sortir de l'Auteur (*l*) qu'il cite, il pouvoit aprendre qu'il n'y avoit que * dix tribus à Athenes. Je ne voy point d'Auteur François qui ne dise *la tribu Acamantide.* Où est-ce que Mr. Moreri avoit trouvé, que depuis que le nom d'Acamas eut été donné à cette tribu d'Athenes, ce Prince alla bâtir une ville dans la Phrygie à laquelle il donna son nom? Quel garant pourroit-il donner

(a) Dans la ville d'Aphidnes, ou Thesée l'avoit envoyée avec Helene.

(b) Scholiast. Euripid. in Hercul. Voyez Pausanias l. 10. pag. 342.

(c) Quintus Calaber l. 13. v. 496. Voyez Pausanias, ib.

(d) Tzetzes in Lycophron. apud Meziriac, sur les Epitres d'Ovide, p. 143.

(e) Parthen. ubi supra.

(f) Οἱ δὲ [illegible] [illegible] Λαοδίκης κρύφα τεκούσας ἐν Ἰλίῳ συνεκθρέψαι τὴν Αἴθραν λέγουσι. Alii hunc versum rejiciunt, (*c'est celui où Homere [illegible] même mene Æthra avec elle à Troye*) & Munychi[illegible] [illegible] Demophoonte: Laodice clam editum Ilii crevisse sub Æthra memorant. *Plut. in Theseo sub fin. p. 16.*

(g) Meursius lib. 1. c. 14. lect. Attic. apud Meziriac, qui reprend cette faute dans ses Comment. sur les Epitres d'Ovide, pag. 144.

(h) Strab. l. 14. Ptolem. l. 5. c. 14. Plin. l. 5. c. 31.

(i) Philonides apud Plin. ib. Stephanus in Κύπρος.

(k) Hist. de Cypre, fol. m. 4. & 29.

(l) C'est Suidas.

** Quelques-uns remarquent qu'on y en ajouta trois depuis. Voyez Mr. Spon. voyage de Grece t. 2. p. 187. & 354. edit. de Holl.*

cela par la designation de l'oracle. Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville (*E*) de la grande Phrygie, & lui fait avoir une guerre contre les Solymes. Je n'oserois decider si la mere d'Acamas étoit Phedre, ou (*F*) Ariadne. Nous parlons dans la remarque *D* de quelques autres ACAMAS, sur lesquels Mr. Moreri s'est comporté à son ordinaire.

ACCARISI (FRANÇOIS) Jurisconsulte Italien, né à Ancone, fit ses études à Siene. Bargalio & Benevolente y enseignoient la Jurisprudence avec assez de reputation. Il eut pour eux beaucoup d'amitié; mais pour le premier bien plus que pour l'autre. Les raisons de cette inegalité étoient naturelles. Bargalio avoit eu toutes sortes d'ouvertures * de cabinet pour ce disciple; il l'avoit loüé extremement dans une harangue qui est imprimée, & qui contient les éloges des Accarisi; & il lui avoit commis en mourant le soin de faire imprimer sa belle dispute *de Dolo*. Le premier emploi public de nôtre Accarisi fut d'expliquer les Institutes à Siene, ce qu'il fit pendant six ans. On lui commit en suite l'explication des Pandectes, & comme plusieurs Ultramontains alloient étudier à Siene, le Grand Duc Ferdinand I. voulut qu'ils y trouvassent un Professeur qui expliquât le Droit Civil de la maniere que Cujas l'avoit expliqué. Accarisi fut choisi pour cette charge, & s'en aquitta dignement; après quoi il fut promu à celle de Professeur ordinaire en Droit, vacante par la mort de Bargalio, & la remplit avec gloire pendant vingt ans. Sa reputation se repandit; toutes les Universitez d'Italie le souhaiterent, & lui offrirent des conditions très-avantageuses. Il resista long tems à ces tentations, par la consideration des douceurs dont il joüissoit à Siene. Mais à force de revenir à la charge, on le gagna enfin, & on lui fit perdre la resolution qu'il avoit prise de mourir dans son premier poste; resolution qui n'a presque point (*A*) d'exemple parmi les personnes de son caractere. Ce fut Rainuce Farnese Duc de Parme qui le fit succomber à la tentation, en

* Ab illo factus fuerat omnium suorum studiorum particeps. *Nic. Erythraus ubi infra.*

tier de cette Chronologie? Pour n'en faire pas à deux fois; marquons ici ses autres erreurs. I. Il cite le 1. livre de Strabon touchant Acamas, promontoire de l'Ile de Cypre; c'étoit le 14. qu'il faloit citer. II. Il nomme Acamante le fils de de Thesée. III. Il dit que Suidas fait mention d'*Acamantides* Philosophe d'Eliopolis. Suidas le nomme *Acamantius*. IV. Il dit qu'Homere au 2. livre de l'Iliade fait mention d'un ACAMAS Prince Thrace, qui vint au secours de Priam, & d'un ACAMAS *fils d'Antenor*, *que sa pudeur admirable fit mettre au nombre des Dieux*. Il est vrai qu'Homere au livre cité parle de ce Prince Thrace, & qu'il dit * ailleurs qu'Ajax le tua. Il est vrai encore qu'il parle d'Archilochus & d'Acamas fils d'Antenor, & qu'il les fait bien experts dans toutes sortes de combats, μάχης εὖ εἰδότε πάσης; mais pour la deïfication du chaste Acamas, il n'en parle nullement. Il s'en faut peu que Mr. Moreri n'en soit le createur; car il le feroit rigoureusement parlant, si Charles Etienne ne lui avoit fourni ce fond à bâtir; *Fuit & alius ejusdem nominis filius Antenoris, qui tempore belli Trojani cælebs erat, & diis similis habebatur*. Comme cet Auteur ne cite personne pour ce fait-là, je n'ai pu faire des recherches sur ce celibat; & si j'osois donner carriere à la conjecture, je dirois que *cælebs* a été mis pour *celebris* par les Imprimeurs, dans quelque livre que Charles Etienne copia: sans que neanmoins je veuille nier qu'Homere n'ait observé quelquefois † que tels & tels furent tuez avant que d'être maris. Mais posons le cas que ce Troyen fût garçon, & qu'on lui ait donné l'éloge de semblable aux Dieux, en faudroit-il conclure que sa pureté fut si admirable, qu'elle lui fit obtenir les honneurs divins? Si tous ceux à qui Homere distribuë l'epithete θεοείκελος avoient été deïfiez, que seroient devenuës les (*a*) épaules du pauvre Atlas?

* *Iliad. lib. 6. v. 7.*

† *Voyez Iliad. l. 4. v. 474.*

(*a*) *Voyez Juvenal dans sa 13. Satire où il dit:* - - - Contentaque sidera paucis Numinibus miserum urgebant Atlanta minori Pondere.

(*E*) *D'une ville de la grande Phrygie.*] Il la nomme *Acamantium*. Les Geographes n'en disent quoi que ce soit. L'Abbreviateur de cet Ecrivain, ou les Copistes ont estropié de telle sorte ce passage, qu'on n'y sauroit trouver de sens si on n'y suplée quelque chose. Mais supléez y ce qu'il vous plaira, vous n'en serez pas mieux instruit de la guerre d'Acamas & des Solymes.

(*F*) *Etoit Phedre ou Ariadne.*] Je voi deux savans hommes appointez contraires sur cette question. Meziriac (*b*) affirme qu'Acamas étoit fils de Phedre; mais toute la preuve qu'il semble en donner est que Demophoon frere d'Acamas étoit fils de Phedre; ce qu'il prouve par la lettre que Sabinus a écrite à Phyllis sous le nom de Demophoon. Mr. de Valois (*c*) pretend qu'Ariadne étoit la mere d'Acamas, & il cite pour cela le Scholiaste (*d*) d'Homere; il ajoûte que Demophoon étoit frere d'Acamas, selon ce Scholiaste, & qu'Euripide (*e*) le confirme. Ni l'un ni l'autre de ces Messieurs n'a remarqué, qu'il est inutile dans cette question qu'Acamas & Demophoon ayent été freres; car ils pouvoient l'être, encore que l'un fût fils d'Ariadne, & l'autre de Phedre.

(*b*) *Sur les Epitres d'Ovide, p. 137.*

(*c*) *In Harpocrat. p. 4. & 5.*

(*d*) *In Od. O.*

(*e*) *In Jone.*

(*A*) *Presque point d'exemple parmi les personnes de son caractere.*] Un des plus ordinaires defauts des Professeurs, est de ne pouvoir se fixer aux Academies où ils commencent d'avoir de l'emploi. Au lieu de regarder cette premiere vocation comme une espece de mariage, ils ne la considerent que comme un engagement passager, que comme un *interim*, & une place d'entrepos. Ils y demeurent en attendant mieux. Ils n'ont pas plus d'attachement pour la seconde vocation que pour la premiere; & ils attendent à planter leurs tabernacles pour la derniere fois, qu'ils soient parvenus aux meilleures Chaires. On a dit de quelques personnes qu'en peu de tems elles font tout

en ajoûtant aux promesses qu'il lui fit, & à la gloire de succeder à Sforce Oddus, & à Philippe Marini, le grade de son Conseiller dont il l'honora. Le Grand Duc ne souffrit pas qu'Accarisi fût long tems au service d'un autre Prince, il le fit revenir (*B*) bien-tôt, en lui donnant la premiere Chaire de Jurisprudence dans l'Université de Pise. Accarisi quitta donc le Duc de Parme, & alla exercer à Pise l'emploi qu'on lui avoit presenté. Il l'exerça jusques à sa mort qui arriva quatre ans après; ce fut le 4. d'Octobre 1622. qu'il mourut à Siene. L'Auteur * qui me fournit cet article, & qui est le seul que Mr. Moreri ait cité, ne dit point qu'Accarisi ait écrit *divers Traitez de Droit*, ni que Rainuce Farnese ait tâché en vain de l'attirer. Ce sont deux faussetez de Mr. Moreri, qui d'ailleurs n'a pas entendu ce que c'est que *IV. Non. Octobris*, car il s'est imaginé que cela signifioit *le 26. Septembre*. Nous lui marquons une autre meprise dans la seconde remarque.

* *Janus Nicius Erythræus Pinacoth. II. c. 25.*

ACCARISI (JAQUES) nâtif de Boulogne, & Docteur en Theologie. Je n'ai rien à ajoûter à ce que Mr. Moreri en a dit, si ce n'est I. que les harangues qu'il a données au public sont des pieces qu'il avoit recitées à Rome, à Cologne, à Mantouë, & ailleurs. II. Qu'il a professé la Rhetorique pendant quatre ans à Mantouë, dans l'Academie que le Duc Ferdinand y établit l'an 1627. †

† *Ex Aub. Miræo, Script. sæc.* XVII. *p.* 251.

ACCIAIOLI (DONAT) homme illustre tant par son érudition, que par les emplois qu'il eut à Florence sa patrie, a fleuri dans le XV. siecle. Il auroit pu devenir beaucoup ‡ plus docte qu'il ne l'a été, si les affaires publiques lui avoient permis de donner plus de tems à ses études, & si la delicatesse de son temperament ne l'eut empêché de jouïr d'une longue vie. Sa probité & son desinteressement n'ont pas besoin d'autres preuves, que du peu de bien qu'il laissa à ses enfans. Ses filles furent ⊥ mariées aux depens du public, comme autrefois celles d'Aristide, & cela marquoit en même tems combien sa patrie étoit satisfaite des services qu'elle avoit reçus de lui. On l'avoit envoyé en France pour demander du secours contre le Pape Sixte IV. qui harceloit extremement les Florentins; mais il mourut β avant que d'avoir passé les Alpes. Ce fut à Milan au mois d'Août 1473. il couroit sa 39. γ année. Son corps fut porté à Florence, & enterré dans l'Eglise des Chartreux δ; l'Epitaphe que l'on voit sur son tombeau est de la façon de Politien. Les Ouvrages qu'on a de lui se reduisent à la traduction Latine de quelques (*A*) vies de Plutarque, à la vie de Charlemagne, à un Commentaire sur la Morale, & sur la Politique d'Aristote. Cette vie de Charlemagne ayant

‡ *Jovius in Elog. c.* 16.

⊥ *Volaterr. l.* 21.

β *Jovius ibid.*

γ *Varillas Anecd. p.* 169.

δ *Jovius ibid.*

tout le tour des Religions; il y en en a d'autres qui font aussi-tôt qu'elles peuvent tout le tour des Academies. Quelques-uns de ceux qui ne demenagent pas, se font bien payer leur constance. Il en coûte une bonne augmentation de gages, à qui veut les retenir. Tacite qui a sans doute compris bien des defauts sous les termes de (*a*) *professoria lingua*, n'en eût pas exclus celui dont je parle s'il l'avoit conu. Les gens d'Eglise ne sont pas exemts de cette petite infirmité: on sait les plaintes des Moralistes rigides contre certains Prelats, qui commençant par un Evêché d'un mediocre revenu, passent de degré en degré jusques aux plus éminentes Metropoles. C'est une polygamie spirituelle, ou quelque chose de pis: car selon l'esprit des anciens Canons (*b*), il se contracte un mariage spirituel entre un Pasteur & son troupeau. Les Communions à plus petits Benefices n'ignorent pas les effets de cette humeur.

*Parcius * ista viris tamen objicienda memento.*

(*B*) *Il le fit revenir bien-tôt.*] Voilà le succés de tant de sollicitations, & de gratifications que le Duc de Parme avoit employées pour attirer Accarisi. Il l'eut enfin, je l'avouë; mais on le lui ôta bien-tôt, par les mêmes voyes dont il s'étoit servi pour l'ôter aux autres. Mr. Moreri dit pourtant qu'Accarisi n'alla point trouver ce Duc, & qu'*il auroit trop fait de violence à son inclination s'il eût quitté sa partie, où il étoit arrêté par les bienfaits de Ferdinand Grand Duc de Toscane.* Nouvelle faute que l'on ne sauroit excuser; car nous lisons dans Nicius Erythræus que lors qu'Accarisi alla servir le Duc de Parme, il y avoit pour le moins 20. ans qu'on lui avoit conferé la nouvelle charge que le Grand Duc Ferdinand avoit fait créer dans le College de Siene. Nous lisons aussi dans le même Auteur, qu'Accarisi ne professa que quatre ans à Pise, où il fut appellé peu après son engagement de Parme. Or il mourut en 1622. quatre ans après qu'il eut accepté la Chaire de Pise. Il faut donc que le Duc de Parme soit venu à bout de son dessein environ l'an 1616. auquel tems il n'y avoit point de Grand Duc qui se nommât Ferdinand. Mr. Moreri dit lui-même dans l'article *Medicis*, que Ferdinand I. mourut en l'année 1609. & que Ferdinand II. succeda à son pere l'an 1621.

(*a*) *Annal. l.* 13. *c.* 14.

(*b*) Ne virginalis pauperculæ societate contempta ditioris adulteræ quærat amplexus. *Hieronym. epist. ad Oceanum tom.* 2. *p.* 744. apud Autorem libri Gallici cui titulus, *Avis aux Jesuites d'Aix sur un Ballet*, p. 37.

* *Virgil. ecl.* 3. *v.* 7.

(*A*) *De quelques vies de Plutarque.*] Il en auroit traduit quatre si nous en croyions Vossius (*c*); celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, & celle de Demetrius: mais comme il ne paroît pas que ni la vie de Scipion, ni la vie d'Annibal par Plutarque soient dans la nature des choses, il est beaucoup plus probable qu'Acciaiolus a composé de son chef les vies de ces deux grands Capitaines, qu'il n'est probable qu'il les ait traduites du Grec. C'est à quoi Vossius (*d*) ne semble pas avoir pris garde. Apparemment l'Abbreviateur de la Bibliotheque de Gesner lui a servi de mauvais guide.

(*c*) *De Hist. Lat. p.* 624.

(*d*) *Konig Bibl. Vet. & nov. p.* 4. *dit la même chose que lui.*

ayant été quelquefois jointe avec celles de Plutarque, a donné lieu à une étrange bêvuë de George Wicelius. Il a debité * cette vie comme un Ouvrage de Plutarque, tant il étoit versé dans la doctrine des tems. Quelques-uns ont accusé Acciaioli de (*B*) plagiat, par raport au Commentaire sur la Morale d'Aristote: d'autres ont outré (*C*) les loüanges qu'ils lui ont données pour ce livre. Il a eu beaucoup de part à l'estime du Cardinal de Pavie, comme il paroît par les lettres qu'il en recevoit, & que l'on trouve parmi celles qui ont été publiées de ce Cardinal.

* *In Hagiologio fol 178. apud Vossium de Hist. Lat. p. 624.*

ACCIAIOLI (ZENOBIUS) Florentin, & Moine de l'Ordre de Saint Dominique, s'est distingué par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il faloit qu'il eût de l'érudition, puis que sous le Pape Leon X. il fut Bibliothecaire du Vatican. Il exerça cette charge depuis l'an 1518. jusques à sa mort qui arriva l'année 1520. Il vécut 58. ans. Il entendoit le Grec & l'Hebreu, & a traduit en Latin quelques Ouvrages des anciens Peres: Olympiodore sur l'Ecclesiaste; le Traitté d'Eusebe contre Hierocles; les douze livres de Theodoret *de Græcarum affectionum curatione*; Justin Martyr. Comme il étoit Poëte & Orateur, il a loüé le ciel & la terre tant en vers qu'en prose. Nous avons de lui des poëmes & des Sermons sur l'Epiphanie, & des vers & des Harangues en l'honneur de Leon X. On a publié quelques lettres qu'il avoit écrites à Pic de la Mirandole; un Traitté

(*B*) *Ont accusé Acciaioli de plagiat.*] On pretend qu'il s'appropria les leçons de Jean Argyropylus, & qu'il en bâtit le commentaire qu'il publia sur la Morale d'Aristote, sans rendre à chacun ce qui lui apartenoit. *Scripta quæ sub nomine Acciaioli ea de re circumferuntur, non Acciaioli commentaria, sed Argyropili prælectiones Florentiæ habitæ, & ab Acciaiolo descriptæ, editæque à plerisque existimantur.* C'est ainsi que parle Simon Simonius dans l'Epitre dedicatoire (*a*) d'un livre imprimé en 1567. Gabriel Naudé renouvella cette accusation long tems après d'une maniere fort (*b*) positive. Mr. Moreri a confondu la Morale d'Aristote avec le Commentaire sur cette Morale; *On a même cru,* dit-il, *que la Morale d'Aristote à Nicomachus que Donat avoit publiée étoit de la façon du même Argyropile; mais Volaterran soutient le contraire.* Voilà comment cet Auteur savoit traduire le Latin le plus aisé, je veux dire le Latin de Vossius: il avoit lu ces paroles dans Vossius; *Imo commentaria illa in Nicomachia Aristotelis multi arbitrantur non ipsius esse Acciaoli sed prælectiones esse Argyropoli, ab Acciaolo autem descriptas inque lucem emissas. Nihil tale tamen de eo Volaterranus.* C'est confondre deux fois les choses; c'est prendre le commentaire pour le texte; c'est prendre le silence d'un homme pour la refutation formelle d'une accusation. Le docte Conringius a justifié nôtre Donat contre Naudé; non pas en montrant qu'Argyropylus n'avoit point fourni les materiaux de l'Ouvrage, mais en disant (*c*) qu'Acciaioli avoit indiqué sa source. Quel aveu peut-on demander plus autentique que celui-ci? *Joannes (d) Argyropylus Byzantius cum Florentiæ inter cætera philosophiæ opera Aristotelis libros qui ad Nicomachum de moribus scribuntur mirificè esset complexus, eos tuo nomine Latinos fecit, publiceque deinde explicuit non sine magna audientium approbatione: habent enim libri 2. summam dignitatem, admirabilemque doctrinam, ordinem verò prope singularem. Itaque si accurata & exquisita quædam explanatio accedat, magnum auditoribus afferent fructum; quod ego jam inde ab initio mecum considerans una cum plerisque aliis qui hujus quoque præceptoris disciplinam sequuntur, in iis audiendis præcipuam curam diligentiamque adhibui .... Postea verò cum viderem hos libros à te & ab iis omnibus qui ingenio vehementer excellunt libentissime legi, ulterius progrediendum ratus* EXPOSITIONEM HUJUS DOCTORIS *accommodatam præcipuè menti philosophi literis mandare constitui, ut ii qui adesse non potuerunt ... hæc quæ nos* EX EJUS ORE ACCEPIMUS *percipere & ipsi pro arbitrio possent; quare traductionem illius ac ordinem explicandi pluribus verbis secuti sumus, lata interdum & diffusa oratione utentes, ut explanatio aperta magis magisque omnibus esset communis.* Si Vossius avoit eu conoissance de ce passage, il ne se fût point contenté d'opposer le silence de Volaterran aux accusateurs d'Acciaioli. Il le pouvoit lire dans la Bibliotheque de Gesner. N'est-il pas bien étrange qu'un pauvre Auteur, qui avoit si solennellement declaré dans sa preface qu'il ne donnoit qu'une traduction paraphrasée des leçons d'Argyropylus, ait été pendant long tems accusé de plagiat?

(*a*) *Comment. in Aristotel. Ethic.*

(*b*) Argyropylus Byzantinus cujus prælectiones Florentiæ habitas non absque manifesto plagii crimine sibi postea vendicavit Donatus Acciaiolus.

(*c*) *Introd. in Polit. Arist. pag. 649. 659. apud Thomasium de plag. literar. p. 153.*

(*d*) *Præfat. ad Cosmum Medicem Commentar. in Ethica Arist. ad Nicomach.*

(C) *Outré les loüanges.*] Cela paroît par le parallele du texte de Paul (*e*) Jove avec la paraphrase de Mr. Varillas. *Erudita & pereleganti commentatione magnum lumen attulisse judicatur* Moralibus Aristotelis, *explosis scilicet sophistarum interpretum ineptiis, quum Eustratii Græci placita secutus, certiore ubique vestigio niteretur.* Voilà le texte, & voici la paraphrase. *Il (f) ne laissa pas de traduire les Morales d'Aristote beaucoup plus exactement que ceux qui l'avoient precedé dans cette sorte de travail, ni de les purger des interpretations ridicules que les anciens & les Sophistes nouveaux leur avoient données, par un admirable commentaire, où il montra que quiconque s'engage dans ce labirinthe sans un autre guide que le fameux Eustachius ne sauroit éviter de s'égarer.* Il n'est pas besoin que j'avertisse que l'Auteur des Anecdotes va plus loin que son Latin, tant à l'égard d'Acciaioli, qu'à l'égard d'Eustratius (*g*), & qu'au lieu de louër ce dernier comme il en a l'intention, il le ravale au dernier rang des Interpretes; il devoit dire *avec un autre*, & non pas *sans un autre.* Que diroit le P. Bouhours de *par un admirable commentaire?* Ces paroles sont si mal placées, qu'elles font penser que les Sophistes ont donné des interpretations ridicules par un admirable commentaire.

(*e*) *Elog. c. 16.*

(*f*) *Anecdot. de Flor. pag. 169.*

(*g*) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Eustachius.

Traitté *de laudibus Urbis Romæ*; le Panegyrique de la ville de Naples recité dans le Chapitre General de l'Ordre; & la Chronique du Couvent de St. Marc de Florence. Il rassembla en un volume les Epigrammes Greques de Politien, & d'Alexandra Scala femme de Michel Marulle, & les fit imprimer *.

* *Ex Bibliotheca Ordin. Prædicat. ab Ambrosio de Altamura p. 243.*

ACCIUS (Lucius) Poëte tragique Latin, fils d'un (*A*) affranchi, seroit né sous le Consulat d'Hostilius Mancinus, & d'Atilius Serranus l'an de Rome 583. si nous en croyions la chronologie de St. Jerôme. Mais nous montrerons cy-dessous qu'il n'y (*B*) a pas trop de lieu de s'y fier. Il se fit conoître avant la mort de Pacuvius; car on representa l'une de ses pieces (*C*) la même année que Pacuvius produisit sur le theatre une piece de sa façon. Celui-ci avoit alors

(*A*) *Fils d'un affranchi.*] Plus je considere ces paroles de Moreri, *Marcinus & Serranus que l'ancienne Rome avoit vus élevez à la dignité du Consulat, furent ses proches parens*, plus je trouve difficile de deviner une autre cause de ce mensonge que celle-ci. Il avoit lu dans Charles Etienne, *natus parentibus libertinis, Marcino & Serano Consulibus*, & ne faisant pas assez d'attention au mot *libertinis*, ni à celui de *parentibus*, il crut devoir dire que le Poëte étoit proche parent de ces deux Consuls. Au moins devoit-il changer *Marcinus* en *Mancinus*. Voici comme parle Sr. (*a*) Jerôme; *Lucius Accius Tragœdiarum scriptor clarus habetur natus Mancino & Serrano Consulibus, parentibus libertinis.* Le P. Briet (*b*) attribuë à Aulugelle deux ou trois choses touchant Accius, qu'il ne faloit attribuer qu'à St. Jerôme.

(*a*) *In Chron. Euseb. ad ann. 2. Olymp. 160.*

(*b*) *De Poët. Lat. pag. 5.*

(*B*) *Qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier.*] Je parle ainsi sans avoir des raisons demonstratives contre cette chronologie; je n'ai que des embarras à montrer de part & d'autre. Ciceron avoit parlé plusieurs fois avec Accius; j'en aporte la preuve dans la remarque *H*. Or Ciceron étoit né l'an 647. de Rome, & il n'y a gueres d'apparence qu'avant l'âge de 20. ans il ait pu avoir de frequentes conversations avec ce Poëte; il faudroit donc qu'Accius eût été encore en vie l'an 667. de Rome. Il auroit eu donc alors 84. ans, selon la Chronique d'Eusebe. J'avouë qu'il n'y a rien là d'impossible; mais il faut bien que la vraisemblance n'y soit pas, puis que le Gyraldi n'a pu croire que le Poëte avec lequel Ciceron avoit tant de fois parlé, fût le même Lucius Accius dont on cite tant de Tragedies. Il croit qu'il y a eu deux Poëtes nommez Accius. Joignez à cela que (*c*) Corradus qui n'admet point cette distinction, n'ose faire concourir la 20. année de Ciceron qu'avec la 70. d'Accius; de sorte qu'à cause du passage de Ciceron, il place la naissance d'Accius 40. ans plus bas que St. Jerôme ne l'a placée. Mais ce n'est pas le tout: Ciceron dans sa I. Philippique nous aprend que l'on avoit representé une Tragedie d'Accius pendant la celebration des jeux que Brutus devoit donner, & ausquels il n'assista point, à cause qu'il étoit sorti de Rome depuis le meurtre de Jules Cesar. Cette piece fut fort aplaudie; mais les aplaudissemens eurent plus de relation à Brutus, qu'à Accius. Ils seroient revenus de loin sur ce Poëte, & par un saut de soixante ans; *Nisi forte Accio tum plaudi & sexagesimo post anno palmam dari putabatis, non Bruto.* Si vous comptez (*d*) ces soixante ans depuis la mort d'Accius, il faudra qu'il soit decedé l'an 650. de Rome; & par consequent que Ciceron mente, quand il raconte qu'il a souvent ouï dire certaines choses à Accius. Si vous les comptez depuis le tems que cette piece commença de paroître sur le theatre, vous ferez raisonner l'Orateur assez foiblement: car il supposera qu'on n'aplaudit qu'aux premieres representations d'une bonne piece de theatre, ce qui est très-faux. Il vaut mieux neanmoins prendre ce dernier parti, que de mettre la mort d'Accius à la 3. année de Ciceron. Si donc le passage de la I. Philippique ne prouve point qu'Accius soit mort avant l'an 667. de Rome, prolongeons la vie de ce Poëte jusques là; mais comme nous n'avons pas lieu d'être assûrez de (*e*) l'exactitude de Saint Jerôme, ne faisons pas difficulté de dire qu'Accius pouvoit être encore un homme de soixante à soixante dix ans; & que s'il a vêcu autant que Pacuve, rien n'empêche qu'on n'entende de lui & de Cesar ce que dit (*f*) Valere Maxime. *Is* (poëta Accius) *Julio Cæsari amplissimo & florentissimo viro in Collegium poëtarum venienti nunquam assurrexit, non majestatis ejus immemor, sed quod in comparatione communium studiorum aliquanto superiorem se esse consideret. Quapropter insolentiæ crimine caruit, quia ibi voluminum non imaginum certamina exercebantur.* Cette derniere pensée revient à celle dont se servit Monsieur de Saint Evremont, dans une (*g*) Satire contre l'Academie Françoise. J'avouë que ce n'est pas sans quelque difficulté, que l'on peut étendre la vie du Poëte Accius jusques à la grande prosperité de Jules Cesar; & c'est ce qui a obligé Corradus à suposer qu'il s'agit de Sextus Julius Cesar dans ce passage de Valere Maxime. Mais pourquoi n'entendroit-on point ce Caius Cesar qui fut tué par les satellites de Marius, & qui n'ayant été qu'Edile, ne laissoit pas d'avoir un si grand credit, que ses disputes avec le Tribun Sulpitius exciterent la guerre civile (*h*)? Il étoit un des premiers Orateurs de son tems, & bon Poëte tragique. Quoi qu'il en soit souvenons-nous que Cesar fut Poëte de fort bonne heure; *Feruntur & à puero & ab adolescentulo quædam scripta, ut* Laudes Herculis, *tragœdia* Oedipus (*i*).

(*c*) *In Brut. Cicer. p. 198.*

(*d*) *Manuce* in Philipp. 1. sub fin. *les compte ainsi, ayant oublié ce que Ciceron a dit de ses conversations avec Accius. Remarquez en passant que l'opinion raportée dans les Jugemens des savans sur les Poëtes t. 2. p. 15. est fausse; savoir qu'Accius mourut l'an 618. de Rome, en l'Olymp. 161.*

(*e*) *Voyez la remarque O.*

(*f*) *Lib. 3 c. 7.*

(*g*) *Intitulée* la Comedie des Academistes. *Là Godeau ayant dit à Colletet,* Colletet je vous trouve un gentil violon, *reçoit cette reponse,* Nous sommes tous égaux étant fils d'Apollon.

(*h*) *Ascon. Pedian. in Orat. pro M. Scauro.*

(*i*) *Sueton. in ejus vita, cap. 56.*

(*C*) *La même année que Pacuvius.*] Ciceron le raporte sur le temoignage (*k*) même d'Accius. Il y a dans Ciceron *iisdem Ædilibus*, mais quelques-uns ayant mal écrit ou mal lu cela, ont debité que ces deux Poëtes publierent leurs Ouvrages dans la même maison (*l*), *in iisdem ædibus*, peu d'années l'un après l'autre, *paucis quidem annis interpositis.* Ce qui est visiblement une double falsification. Corradus (*m*) croit qu'Accius avoit écrit cette circonstance de sa vie dans ses Annales; mais Vossius (*n*) pretend que ce fut dans un Ouvrage intitulé *Didascalica.* Il en donne pour raison qu'Accius trai-

(*k*) *Ut Accius iisdem Ædilibus ait se & Pacuvium docuisse fabulam, cum ille octoginta ipse triginta annos natus esset.* In Brut.

(*l*) *Crinitus de Poët. Lat. c. 5.* Glandorp. *Onomast. p. 3.*

(*m*) *In Cicer. Brut. p. 342.*

(*n*) *De Histor. Lat. p. 30.*

alors 80. ans; l'autre n'en avoit que 30. On ne sait point le nom de la piece qu'Accius fournit cette année-là; mais on sait celui de plusieurs de ses Tragedies, par le moyen de quelques Auteurs * qui les ont citées. Il prit les plus grans sujets qui eussent paru sur le theatre des Atheniens, Andromaque, Andromede, Atrée, Clytemnestre, (*D*) Medée, Meleagre, Philoctete, la Thebaïde, Terée, les Troades, &c. Il n'emprunta pas toûjours des Grecs la matiere de ses pieces, il en fit une dont le sujet fut entierement Romain; elle s'apelloit (*E*) Brutus, & traitoit de la destitution de Tarquin. S'il est vrai qu'il ait fait une piece intitulée *les Noces*, † & une autre intitulée *le Marchand*, on auroit raison de croire (*F*) qu'il faisoit aussi des Comedies. Il ne se borna pas à faire des pieces de Theatre, il composa quelques autres livres, & nommément des Annales, que Macrobe, Priscien, Festus & Nonius Marcellus ont citées. Il eut pour ami & pour patron Decimus Brutus, qui fut Consul l'an de Rome 615. & qui remporta en Espagne plusieurs victoires, qui lui valurent l'honneur du triomphe quelque ‡ tems aprés. Ce Brutus prit tant de plaisir aux vers où Accius l'avoit loüé, qu'il (*G*) en orna l'entrée des temples & des monumens qu'il fit.

* *Nonius Marcellus, Varron, Aulugelle &c*

† *Vossius* de poet. Lat. p. 7. *les cite, & la derniere sur l'autorité de Varron: je n'ay point trouvé cela dans Varron.*

‡ *L'an 623. Voyez les fastes de Sigonius.*

traitoit de la poësie & des poëtes dans cet Ouvrage, comme on le peut recueillir de ce que Charisius & Aulugelle en ont cité. Mais cette raison n'est nullement forte: Vossius se refute lui-même en refutant Corradus. Celui-ci a recouru aux Annales d'Accius, parce, disoit-il, qu'un Poëte ne parle pas de lui-même dans une piece de theatre. Les prologues de Terence font voir le contraire. Comment Vossius qui s'est servi de cette raison, n'a-t-il pas vu qu'Accius pouvoit fort naturellement faire reciter dans un prologue, qu'une de ses pieces avoit été produite sur le theatre en même tems qu'une piece de Pacuvius? Et puis outre les Annales & les Didascaliques, Accius n'avoit-il pas fait des livres qui n'étoient point pieces de theatre?

(*D*) *Medée.*] La conjecture du P. Lescalopier (*a*) me paroît fort vraisemblable, que les vers citez par Ciceron au 2. livre de la nature des Dieux apartenoient à la Medée de nôtre Poëte. Ces vers decrivent l'étonnement où l'on supposoit un berger, qui n'ayant jamais vu de vaisseau, decouvrit du haut d'une montagne celui qui portoit les Argonautes. Le bon Pierre (*b*) Crinitus en consequence de ce passage, se figure que Ciceron avoit allegué une Tragedie d'Accius intitulée *les Argonautes.* Quand même ce Poëte auroit composé une semblable Tragedie, Crinitus ne laisseroit pas d'être blâmable, puis qu'il l'auroit assûré sur un trés-mechant fondement. L'Auteur dont je viens de raporter la conjecture, ne devoit pas nous prouver par le temoignage de Crinitus, que les Grammairiens font mention de la Medée d'Accius; il devoit citer tout droit Nonius Marcellus. Je viens de voir dans les fragmens des Poëtes tragiques recueillis par Scriverius, que les vers touchant le vaisseau des Argonautes apartiennent à la Tragedie intitulée *Medée.*

(*a*) *Commentar. in Cicer. de nat. Deorum pag.* 382.

(*b*) *De Poet. Lat. l.* 1. *c.* 7.

(*E*) *Elle s'apelloit Brutus.*] Manuce a (*c*) cru faussement qu'elle fut representée quand on celebra les jeux Apollinaires, ausquels le frere de M. Antoine presida en la place de Brutus qui s'étoit absenté de Rome; mais il est clair par (*d*) les lettres de Ciceron, que la Tragedie d'Accius qui fut representée en cette rencontre étoit le Terée. Il est surprenant que la plûpart des Commentateurs de Ciceron ayent ignoré cela. Maturantius a cru qu'on representa l'Atrée; Beroalde & Hegendorphin ont cru qu'on representa le Brutus.

(*c*) *In Philipp.* 1. *Cicer. sub fin.*

(*d*) *Epist.* 2. *&* 5. *l.* 16. *ad Attic.*

(*F*) *Qu'il faisoit aussi des Comedies.*] Le Grammairien Donat ne nous permet pas d'en douter; car il met (*e*) entre les perfections de Terence de s'être contenté de faire des Comedies, sans avoir jamais succombé à la tentation de faire des Tragedies; ce qui avec d'autres choses, ajoûte-t-il, a été au dessus des forces de Plaute, d'Afranius, & d'Accius, & de presque tous les plus grands Poëtes comiques. Comme je ne m'attache pas servilement à traduire mot à mot, il est bon de raporter les propres paroles de cet Auteur. *Hæc cum artificiosissima Terentius fecerit, tum illud est admirandum quod & morem retinuit ut Comœdiam scriberet, & temperavit affectum ne in Tragœdiam transiliret, quod cum aliis rebus minime obtentum esse à Plauto, & ab Afranio, & ab Accio, & multis ferè magnis Comicis invenimus.* On pourroit recueillir de là qu'Accius au commencement ne faisoit que des Comedies; mais comme les Tragedies firent sa grande reputation, je ne sai si Donat a eu toute l'exactitude necessaire, lors qu'il l'a ainsi placé parmi les Poëtes comiques. Mr. Dacier a trés-bien su que c'étoit un Poëte tragique, & il l'a dit expressément dans sa remarque sur ce vers d'Horace (*f*);

Nil comis tragici mutat Lucilius Atti?

Neanmoins il a traduit ce vers en cette maniere, *Lucilius . . . ne trouve-t-il rien à changer dans les Comedies d'Attius?*

(*e*) *De Tragœd. & Comœd.*

(*f*) *Sat.* 10. *l.* 1.

(*G*) *Il en orna l'entrée des temples.*] Ciceron & Valere Maxime nous l'apprennent. *Decimus quidem Brutus*, dit le (*g*) premier, *summus ille vir & imperator, Accii amicissimi sui carminibus templorum ac monumentorum aditus exornavit suorum.* Voici ce que dit (*h*) Valere Maxime. *Similiter honoratus animus erga poëtam Accium D. Bruti suis temporibus clari ducis extitit, cujus familiari cultu & prompta laudatione delectatus, ejus versibus templorum aditus quæ ex manubiis consecraverat, adornavit.* Scriverius (*i*) a cité un autre passage en ces propres termes, *Amatus etiamnum in tantum Attius à Decio Bruto fuisse dicitur, ut Attianis versibus templorum & monumentorum frontes & aditus exornare consueve-*

(*g*) *Pro Archia poëta.*

(*h*) *Lib.* 8. *c.* 14.

(*i*) *In testimon. de Attio.*

fit construire de la depouille des ennemis. On pouvoit faire cela beaucoup plus par un principe de vanité, que par un principe d'amitié; & ce pouvoit être moins une preuve qu'on aimât le Poëte, qu'une preuve qu'on aimoit les louanges: mais en tout cas cela faisoit voir que Decimus Brutus trouvoit beaux les vers d'Accius. Or c'étoit un homme qui pouvoit (*H*) juger d'un Ouvrage de cette nature. Je n'ai point trouvé que Ciceron ait accusé ***Accius d'une rudesse de style un peu trop affectée***; cela regarde (*I*) un autre Poëte, comme Mr. Moreri l'eût facilement reconu, s'il ne s'en étoit point fié à ses precurseurs. Ce n'est pas que la dureté de style n'ait été jamais reprochée à Accius, qui d'ailleurs a été un Poëte * fort estimé. On peut voir dans Aulugelle la reflexion de bon (*K*) sens qu'il oposa à ce reproche. La reponse qu'il fit à ceux qui lui demandoient pourquoi il

* *Voyez la remarque N.*

sueverit. Il le donne pour les propres paroles de Ciceron *in Bruto*, mais je suis sûr qu'elles ne s'y trouvent point. Apparemment quelque Auteur moderne l'a trompé de cette façon. Il avoit cité Ciceron *in Bruto* touchant l'âge de Pacuvius, & d'Accius, & puis il avoit raporté ce qui concerne D. Brutus, & s'étoit contenté d'exprimer le sens des paroles de Ciceron, & n'avoit pas laissé de citer *idem Cicero.* Sur cela Scriverius s'est imaginé qu'on avoit cité les propres paroles de Ciceron, & qu'on les avoit tirées du même livre qui avoit été cité auparavant, & il n'a point pris la peine de verifier. Voilà comment les Compilateurs les plus laborieux & les plus habiles aiment à trouver besogne faite. Vossius (*a*), trompé sans doute par Scriverius, cite Ciceron *pro Archia & in Bruto*, touchant cette action de D. Brutus. L'illusion est peut-être plus ancienne que je ne dis: Scriverius pourroit bien ne l'avoir pas euë de la premiere main. Quelque soigneux qu'il ait été de recueillir tout ce qui a été dit d'Accius, il n'a point cité le passage de Columella que nous verrons (*b*) cy-dessous.

(*H*) *Qui pouvoit juger d'un Ouvrage de cette nature.*] Paterculus au chapitre cinquiéme du second livre, fait en peu de mots un grand éloge de ce Brutus par raport à la vertu militaire; mais voici comment (*c*) Ciceron le louë du côté de l'érudition: *D. Brutus M. filius, ut ex familiari ejus L. Accio poëta sum audire solitus, & dicere non incultè solebat, & erat cum literis Latinis, tum etiam Græcis, ut temporibus illis, satis eruditus.*

(*I*) *Cela regarde un autre poëte.*] Savoir Attilius, dont Ciceron parle non seulement dans l'une de ses lettres à Atticus, mais aussi dans un autre endroit. *Hoc* (*d*) *enim Attilius, poëta durissimus.* L'autre passage merite d'être raporté un peu au long, parce qu'il aprend de quelle maniere il faut juger de ceux qui meprisent leur propre langue, & les Auteurs de leur nation. *A quibus tantum* (*e*) *dissentio ut cum Sophocles vel optimè scripserit Electram, tamen male conversam Attilii mihi legendam putem, de quo Licinius,*

*Ferreum * scriptorem opinor, verum scriptorem tamen*
Ut legendus sit.

Rudem enim esse omnino in nostris poëtis aut inertissimæ segnitiæ est, aut fastidii delicatissimi. Mihi quidem nulli satis eruditi videntur quibus nostra ignota sunt. Suetone fait mention de l'Electra d'Attilius, comme nous le ferons voir dans l'article de ce Poëte. L'Electra étoit sans doute une Tragedie, cependant Attilius n'est compté qu'au nombre des Poëtes comiques dans le catalogue de (*f*) Volcatius Sedigitus; & selon la remarque de Vossius, les morceaux que Ciceron, Varron & Macrobe (*g*) citent de lui, sentent plus le comique que le tragique. Qui pretendroit faire de cela une difficulté, seroit dans une grande illusion. Mrs. Corneille & Racine ne sont-ils point des Poëtes tragiques simplement & absolument? neanmoins ils ont fait des Comedies; & si Moliere s'étoit avisé de composer quelque Tragedie, comme on dit que Scarron s'en voulut enfin mêler, eût-il cessé d'être tout court un Poëte comique? *A majori parte sumitur denominatio.* Voyez la remarque F. Mais pour revenir à la pretenduë accusation contre le stile d'Accius, je dois dire que Ciceron a cité souvent ce Poëte, & que dans l'oraison pour Sextius, il l'a traité de grand Poëte: *Summi poëtæ ingenium non solum arte sua, sed etiam dolore exprimebat.* L'endroit est curieux: on y voit que le fameux Acteur Esope se servoit des vers d'Accius qui avoient quelque raport à l'exil de Ciceron; qu'il s'en servoit, dis-je, pour faire sentir au peuple cette injustice. Les Romains étoient fort accoutumez à faire des applications au tems present, lors qu'ils entendoient certaines pensées à la Comedie. Voyez Suetone au chapitre 84. de la vie de Jules Cesar. Voyez aussi la 1. & la 10. Philippique de Ciceron: elles nous aprenent que pendant qu'on joüoit une Tragedie d'Accius, le peuple ne cessoit de temoigner par ses aplaudissemens l'amitié qu'il avoit pour Brutus.

(*K*) *La reflexion de bon sens qu'il opposa à ce reproche.*] Pacuve s'étant retiré à Tarente sur ses vieux jours y fut visité par Accius, qui passa par là en s'en allant dans l'Asie, la Tragedie d'Atrée en poche. Pacuve en ayant oüi la lecture, y trouva d'un côté beaucoup de grandeur & de cadence, & de l'autre beaucoup de dureté & de crudité. Accius avoüa la dette avec joye, & en tira un bon augure pour ses productions à venir; les esprits étant semblables aux pommes, qui ne valent jamais rien si elles ne sont dures & vertes avant que de mûrir. Mais il vaut mieux peser les paroles de l'original. *Tunc* (*h*) *Pacuvium dixisse ajunt sonora quidem esse quæ scripsisset & grandia, sed videri ea tamen sibi duriora paulum & acerbiora. Ita est, inquit, Accius, uti dicis, neque id sane me pœnitet, meliora enim fore spero quæ deinceps scribam. Nam quod in pomis est, itidem, inquit, esse ajunt in ingeniis: quæ dura & acerba nascuntur, post fiunt mitia & jucunda: sed quæ gignuntur statim vieta & mollia atque in principio sunt uvida, non matura*

(*a*) *De poët. Lat. pag.* 7.
(*b*) *Remarque N.*
(*c*) *In Bruto.*
(*d*) *Epist.* 20. *l.* 14.
(*e*) *Cicer. de Finib. l.* 1. *circa init.*
* *C'est ainsi que Vossius* de poët. Lat. p. 7. *range les paroles de Licinius.*
(*f*) *Apud A. Gell. l.* 15. *c.* 24.
(*g*) *Je croi que Vossius* de poet. Lat. p. 8. *se trompe touchant Macrobe.*
(*h*) *Aul. Gellius, l.* 13. *c.* 2.

il ne plaidoit pas, lui qui reüssissoit si bien sur le theatre, n'est (*L*) pas moins sensée. Il étoit de petite taille; * cependant il se fit dresser une très-grande statuë dans le temple des Muses. La consideration qu'on avoit pour lui fut telle, que l'on châtia (*M*) un Comedien qui n'avoit fait que le nommer sur le theatre. Nous verrons dans les remarques si on peut lui attribuer ce que Valere Maxime raconte d'un Poëte Accius, qui ne se leva jamais pour faire honneur à Jules Cesar dans les assemblées des Poëtes. Ciceron a parlé avec beaucoup de mepris d'un Accius qui avoit fait une Histoire; & comme le Poëte tragique a composé des Annales, il y en a qui veulent que ce soit lui que Ciceron ait mal-traité en cet endroit-là. D'autres (*N*) ne le croyent point. Il y eut en ce même tems un assez bon Orateur nommé Accius, contre lequel Ciceron defendit Cluentius. Il

* Notatum ab auctoribus & L. Accium Potam in Camenaërum æde maxima forma statuam sibi posuisse, cum brevis admodum fuisset. *Plin. l. 34. c. 5. Charles Etienne dit faussement que Dec. Brutus lui dressa cette statuë. Lloyd & Hofman ont adopté cette faute.*

tura mox fiunt, sed putria. Relinquendum igitur visum est in ingenio quod dies atque ætas mitificet. Cela me fait souvenir d'un conseil que Lipse donnoit aux jeunes gens. La passion énorme qu'il avoit conçuë pour je ne sai quel stile concis, qui degoûte ou qui fait rire la plûpart de ceux qui lisent les lettres de ce grand homme, ne l'empêcha pas de condamner la jeunesse qui affecte la brieveté. Il disoit que c'étoit le chemin de la maigreur, & qu'il faloit avoir à cet âge-là plusieurs superfluitez que l'on donnât à émonder aux années suivantes. *Adeo*, dit-il, (*a*) *juventutem ad brevitatem non voco, ut etiam absterream, sive quia tuto adsumere vix potest, & brevitatis imitatio facillimé ætatem hanc decipit: sive quia nec utiliter potest, & juvenili illo brevitatis studio aridus plerumque & exsuccus stilus evadit, nec facile ad laudatam illam temperiem venitur, nisi initio ubertas quædam & luxuries sit quam ætas paullatim depascat.* Balzac (*b*) étoit dans le même sentiment; mais pour revenir à Accius, on n'a pas eu tort de dire dans le Dictionaire de Charles Etienne, & dans ceux qui ont été bâtis sur le même fond, que Quintilien (*c*) l'a excusé sur le tems où il vivoit. *Tragœdiæ scriptores Accius atque Pacuvius clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere & autoritate personarum. Cæterum nitor & summa in excolendis operibus manus magis videri potest temporibus quàm ipsis defuisse. Virium tamen Accio plus tribuitur, Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant, volunt.* On diroit que Quintilien copie ces vers d'Horace;

*Ambigitur * quoties uter utro sit prior, aufert*
Pacuvius docti famam senis, Accius alti.

Il y a un passage d'Ovide qui semble reprocher je ne sai quoi de sauvage & de farouche au stile de nôtre Accius; mais tout bien compté j'aimerois mieux entendre par là les actions cruelles dont il avoit fait la description dans ses Tragedies. La pensée d'Ovide est que si l'on jugeoit des mœurs d'un homme par ses Ecrits, Accius seroit feroce, Terence aimeroit la bonne chere, ceux qui decrivent la guerre seroient braves.

Accius (d) esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces, qui fera bella canunt.

(*L*) *N'est pas moins sensée.*] C'est Quintilien qui nous a conservé ce petit fait. *Ajunt (e) Accium interrogatum cur causas non ageret, cùm apud eum in tragœdiis tanta vis esset, hanc reddidisse rationem, quod illic ea dicerentur quæ ipse vellet, in foro dicturi adversarii essent quæ minimè vellet.* Dans mes Tragedies, repondit-il, je dis tout ce qu'il me plaît, mais dans le barreau il me faudroit entendre ce que je ne voudrois pas.

(*a*) *Lips. in institut. Epistol.*

(*b*) Amputanda plura sunt efflorescenti illi ætati quàm inferenda, facileque est remedium ubertatis, sterilia nullo labore superantur. *In epist. select.*

(*c*) *Institut. Orat. l. 10. c. 1.*

* *Horat. epist. 1. l. 2.*

(*d*) *Ovid. Trist. l. 2.*

(*e*) *Inst. Orat. l. 5. c. 13.*

Je conois un homme d'esprit qui employa une semblable raison pour detourner son fils de l'étude de la Jurisprudence, & pour l'encourager à l'étude de la Theologie. Quoi de plus commode, lui disoit-il, que de parler devant des gens qui ne vous contredisent pas? c'est l'avantage des Predicateurs: & quoi de plus incommode que d'être obligé à entendre dès que vous avez cessé de parler un homme qui vous refute, & qui vous fait rendre compte sans quartier de tout ce que vous avez dit? c'est la condition d'un Avocat.

(*M*) *Que l'on châtia un Comedien.*] Se voyant traduit devant les Juges en reparation d'injure, il dit pour sa defense qu'il étoit permis de nommer un homme qui donnoit ses pieces de theatre à representer. Publius Mutius devant lequel la cause fut debatuë le condamna. Le Poëte Satyrique Lucilius n'eut pas le même succés, car on renvoya absous le Comedien qui l'avoit nommément offensé sur le theatre. Tant il est vrai que les Juges ne sont pas tous de la même humeur, ou qu'il y a des gens que l'on considere plus que d'autres. Celui qui nous aprend ces deux procés s'exprime ainsi (*f*). *Mimus quidam nominatim Accium poëtam compellavit in scena, cum eo Accius injuriarum agit: hic nihil aliud defendit, nisi licere nominari eum cujus nomine scripta dentur agenda .... Cajus (g) Cœlius judex absolvit eum injuriarum qui Lucilium poëtam in scena nominatim læserat, Publius Mutius eum, qui L. Accium poëtam nominaverat, condamnavit.* Glandorp n'a point su où l'on trouvoit cette histoire; il ne la (*h*) raporte que sur la foi d'un Auteur (*i*) moderne dont il copie la fausse glose, savoir que le defendeur fut condamné, parce qu'il avoit prononcé tout simplement le nom d'Accius sans titres d'honneur ni complimens, *Sine præfatione honoris nominaverat.*

(*N*) *D'autres ne le croyent point.*] Si j'avois à prendre parti je me rangerois au leur; car outre que Ciceron qui a tant de fois nommé, & tant de fois cité nôtre Accius ou avec éloge, ou sans le blâmer, auroit mauvaise grace de lui venir dire des injures dans le 1. livre des loix, je remarque que ces injures sont tout-à-fait opposées au caractere de celui qui fait le sujet de cet article. L'élevation, la grandeur, la force étoient le caractere d'Accius; & nous avons oüi (*k*) le temoignage qu'Horace & Quintilien lui ont rendu là-dessus. Joignons y deux vers d'Ovide, & un arrêt decisif de Paterculus.

*Ennius * arte carens, ANIMOSIQUE Accius oris*
Casurum nullo tempore nomen habent.

(*f*) *Rhetoricor. ad Herenn. l. 1.*

(*g*) *Ib. l. 2.*

(*h*) *Onomast. p. 3.*

(*i*) *Catanæus: il ne cite pas l'endroit, mais on le trouve dans le Commentaire in* Plin. epist. 3. l. 5.

(*k*) *Remarque K.*

* *Ovidius l. 1. Amor. eleg. 15.*

Il étoit de Pisaure; & cela peut le faire passer pour (*O*) parent de nôtre Poëte. Il n'est point vrai que Ciceron *parle aussi d'un autre celebre Orateur de ce nom, surnommé Navius.* Mr. Moreri a fait là une bevuë; il n'a pas consideré que cet *Accius Navius* n'est pas different du fameux Devin, dont il parle quelques pages après dans l'article *Actius Nævius*. (Ciceron en conte l'histoire dans le 1. livre *de* divinatione.*) Il ne se trompe pas moins, lors qu'il distingue du Poëte tragique celui qui a fait les Annales citées par Macrobe. Ce qu'il ajoûte, qu'*Aulu-Gelle parle aussi* d'Accius l'Historien distinct du Poëte tragique, au chapitre 9. du 3. livre, est doublement faux. Cet Auteur ne parle d'aucun Accius en cet endroit-là; & par tout ailleurs lors qu'il parle d'Accius, c'est le Poëte tragique qu'il faut entendre. Il y a eu des gens qui se sont exposez à la raillerie, pour avoir imité ou admiré (*P*) le Latin de cet Accius, dans les siecles d'une meilleure latinité.

* *Moreri cite* li. de divin. in Verr. *qui est une fausse citation.*

ACCO.

Clara (*a*) *etiam per idem ævi spatium fuere ingenia, in togatis Afranii, in Tragœdiis Pacuvii atque Attii usque in Græcorum comparationem* EVECTI, *magnumque inter hos ipsos facientis operi suo locum; adeo quidem ut in illis limæ, in hoc pene plus videatur fuisse* SANGUINIS. Si le nouveau temoin (*b*) que je vais produire étoit de la force des precedens, ce qui suit encheriroit de beaucoup sur tout ce que j'ai dêjà raporté; car voici Accius sur la tête du grand Euripide; *Accius poëta junior suo ingenio præcelluit Euripidem, qui fuit altus & ingenio sublimis.* Un autre (*c*) nous donne Accius & Virgile pour les deux plus excellens Poëtes de Rome: *An Latiæ Musæ non solos adytis suis Accium & Virgilium recepere, sed eorum & proximis & procul à secundis sacras concessere sedes.* Quelle aparence qu'un tel homme ait fait une histoire digne de cette censure de Ciceron? *Nam quid Accium memorem, cujus loquacitas habet aliquid argutiarum, nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis Latinis? In orationibus autem multus & ineptus, ad summam impudentiam.* Remarquez bien que les Annales du Poëte Tragique Accius étoient en vers, & que Ciceron ne parle là que de ceux qui avoient écrit l'histoire en prose Latine; car il ne dit rien d'Ennius. Nos meilleurs Critiques pensent que ce passage de Ciceron est corrompu, & qu'il faut lire non pas *Accium*, mais *Macrum*. Ainsi la censure tombera sur l'Historien Licinius Macer. Vossius (*d*) embrasse ce sentiment; mais lors qu'il aporte en preuve l'amitié qui étoit entre Sisenna & celui que Ciceron maltraite, lors, dis-je, qu'il en conclut que Ciceron n'a point parlé d'Accius, il se trompe: car, ne lui en deplaise, Accius & Sisenna ont eu à peu près le même âge. Sisenna étoit (*e*) vieux après la guerre civile de Marius & de Sylla, c'est-à-dire vers l'an 672. de Rome, & Accius n'étoit point mort en 665.

(*a*) *Patercul. l.* 2. *c.* 9.

(*b*) *Acron in Horat. epist.* 1. *l.* 2.

(*c*) *Columella de re rust. l.* 1. *præf.*

(*d*) *De Hist. Lat. l.* 1. *c.* 10.

(*e*) *Vell. Patercul. l.* 2. *c.* 9.

(*O*) *passer pour parent de nôtre poëte.*] S. Jerôme (*f*) remarque en parlant du Poëte Accius qu'il fut mené à Pisaure, lors que les Romains y envoyerent une Colonie; & qu'il y avoit auprès de la ville une Terre nommée *fundus Accianus*. C'étoit la portion qui lui échut dans le partage que l'on fit des terres aux habitans de cette nouvelle Colonie. Sur cela Scaliger observe (*g*), que la Colonie de Pisaure ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne, c'est-à-dire l'an de Rome 568. quinze ans avant la naissance d'Accius. Disons donc que S. Jerôme s'est trompé: Rome étoit un sejour plus propre qu'une Colonie à un Poëte qui étoit la gloire du theatre en ce tems-là: mais ne croyons pas que ce mensonge soit sans aucun fondement. Le pere d'Accius suivit peut-être ceux qui conduisirent la Colonie de Pisaure; & peut-être que le patron auquel il devoit sa liberté, fut un des principaux Commissaires de ce nouvel établissement. En cas qu'il eût suivi son patron, il y auroit pu être partagé de la Terre que l'on apella dans la suite *fundus Accianus*, & il auroit pu laisser entre autres enfans le pere de l'Orateur Accius. Voici comment Ciceron (*h*) à parlé de cet Orateur. *T. Accium Pisaurensem, cujus accusationi respondi pro A. Cluentio, qui & accuratè dicebat & satis copiosè, eratque præterea doctus Hermagoræ præceptis, quibus etsi ornamenta non satis opima dicendi, tamen ut hastæ velitibus amentatæ, sic apta quædam & parata singulis causarum generibus argumenta traduntur.* Scaliger ne censure pas S. Jerôme, d'avoir mis (*i*) pêle-mêle la grande reputation & la mort de Pacuvius sous la 3. année de la 156. Olympiade, & la grande reputation d'Accius sous la 2. année de la 160. Olympiade. Il ne peut sortir de là que des confusions, pour ceux qui savent que Pacuvius avoit 50. ans plus qu'Accius. Car si l'on supposoit que Pacuvius mourut âgé d'environ 90. ans, en l'année sous laquelle S. Jerôme parle de sa mort, il faudroit dire qu'Accius étoit âgé d'environ 40. ans la 3. année de la 156. Olympiade, & cependant il nâquit, selon S. Jerôme, sous le Consulat de Mancinus & de Serranus, qui tombe sur la 2. année de la 152. Olympiade. Il faut donc, comme je l'ai dit dans la seconde remarque, se defier ici un peu de ce Chronologue.

(*f*) *In Chron. Euseb. n.* 1876.

(*g*) Ex *Paterculo, l.* 1. *c.* 15.

(*h*) *In Brut. Voyez aussi l'oraison* pro Cluentio.

(*i*) Pacuvius Brundusinus Tragœdiarum scriptor clarus habetur; vixitque Romæ quoad picturam exercuit & fabulas vendidit. Deinde Tarentum transgressus prope nonagenarius diem obiit.

(*P*) *Le Latin de cet Accius.*] Perse & Martial se sont moquez de ce gens-là:

> *Est * nunc Brisæi quem venosus liber Acci,*
> *Sunt quos Pacuviusque & verrucosa moretur*
> *Antiopa, ærumnis cor luctificabile fulta.*

Voici ce qu'en dit Martial dans l'épigramme 91. du livre II.

> *Attonitusque legis terraï frugiferaï,*
> *Accius & quidquid Pacuviusque vomunt.*

Si l'on avoit imité ces vieux Auteurs, comme nos plus beaux Esprits imitent aujourd'hui Marot, & les autres poëtes du XVI. siecle dans des Contes, dans des Balades, dans des Odes Pindariques, dans des Rondeaux, &c. faits exprès en vieux langage, je ne voi pas que personne eût pu raisonnablement y trouver à mordre: mais apparemment c'étoit tout de bon qu'on em-

* Perf. Sat. 1. *Casaubon conjecture qu'il faut lire* Briseis, *& que c'étoit le titre d'une Tragedie d'Accius. Scriverius* in Testim. de Attio, *a tort de croire que Perse ne parle pas du Poëte tragique.*

ACCO. Charles Etienne debite que c'étoit une vieille femme qui devint folle de chagrin, en voyant dans un miroir de quelle maniere la vieillesse l'avoit enlaidie. Il cite le chapitre 15. du 6. livre de Cœlius Rhodiginus, mais on n'y trouve * rien qui aproche de cela. Le Continuateur de Moreri ajoûte que cette femme *se plaisoit à parler avec son image devant un miroir, & que souvent elle faisoit semblant de refuser ce qu'elle souhaitoit fort. Plutarque ajoûte*, poursuit-il, *que c'est un mot dont les meres se servoient pour épouvanter les petits enfans, & les retenir dans leur devoir.* Il cite le 16. livre de Cœlius Rhodiginus, & Ciceron 2. *ad Atticum*: je ferai ci-dessous la (*A*) critique de ce passage. En attendant voici ce que dit Rhodiginus dans un lieu qu'on ne † cite point. Acco radotoit de telle sorte, que lors qu'elle se regardoit dans le miroir elle s'entretenoit avec son image, comme si c'eût été une autre femme; on la voyoit user de signes, de promesses, de menaces, de soûris, & de tout ce qui a lieu dans une conversation. D'autres écrivent qu'elle tâchoit quelquefois d'enfoncer un clou à coups d'éponge, comme si elle eût tenu un marteau. Rhodiginus n'en dit pas davantage. Pour ce qui est de Plutarque, il dit ‡ seulement que Chrysippe n'aprouvoit point que l'on nous fit peur de la justice de Dieu pour nous detourner du peché; car, disoit-il, on ne manque pas de raisons qui combatent ce qui se dit sur les punitions divines, & qui montrent que ce discours ressemble à celui des bonnes femmes, qui font peur (*B*) d'Acco & d'Alphito aux petits enfans, afin de les empêcher de mal employer leur tems. Plutarque fait voir en suite que Chrysippe se contredit lui-même.

* *Lloyd ne change rien, si ce n'est qu'il cite Rhodiginus au livre 16. chap. 2.*

† *Le chap. 2. du 17. livre. Il dit qu'il a lu cela dans l'épitôme des Adages de Tarraus & de Didyme.*

‡ *De Stoicorum repugnant.* p. 1040. B.

employoit ce stile moisi & suranné; on le prenoit pour la parfaite éloquence, soit qu'on le debitât tout pur, soit qu'on le mêlât avec celui de son siecle. Voyez (*a*) les bons conseils que Phavorin donne à un jeune homme de ce goût-là. On n'est point sujet aujourd'hui à cette sorte de maladie, & l'on trouve beaucoup plus de gens qui se degoûtent trop tôt d'un mot ordinaire, ou qui courent trop ardemment après les mots nouveaux nez, qu'on n'en trouve qui veuillent retenir avec trop (*b*) d'affectation les vieux termes. Si l'on employe le vieux langage, c'est par forme de plaisanterie, c'est par jeu d'esprit, c'est pour un Ouvrage burlesque. Ce n'est qu'en Latin qu'il se trouve encore des Auteurs qui se plaisent à debiter les plus vieilles phrases. Il y avoit sans doute parmi les anciens Romains une autre espece de gens, lors que le Latin fut venu à sa perfection. Ces gens-là étoient admirateurs perpetuels des vieux Poëtes; sans se servir, ou sans vouloir que l'on se servît de leurs expressions surannées, ils vouloient seulement mortifier les Ecrivains de leur tems, en les mettant au dessous des vieux Auteurs. Horace avoit bien compris leur intention:

*Sic * fautor veterum ut tabulas peccare vetantes*
Quas bis quinque viri sanxerunt: fœdera regum
Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annosa volumina vatum
Dictitet Albano Musas in monte locutas.
\- - - - - - - - - -
Jam Saliare Numæ carmen qui laudat, & illud
Quod mecum ignorat, solus vult scire videri,
Ingeniis non ille favet, plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit.

C'est encore une maladie dont nôtre siecle est exemt. On se contente de mettre la Grece & l'ancienne Rome au dessus de nôtre siecle; mais on ne prefere pas les Harangues & les Poësies du XV. & du XVI. siecle à celles qu'on fait aujourd'hui.

(*a*) *Apud Aul. Gell. l.* 1. *c.* 10. *quem vide etiam ib. c.* 7.

(*b*) *L'Orateur Sisenna avoit cette affectation.* Cicer. in Bruto. *Salluste en a été accusé*; Sueton. in Aug. c. 86. & in vit. Gramm. c. 15. *& de l'affectation contraire, c'est-à-dire, de forger des mots nouveaux.* Gell. l. 1. c. 15.

* *Epist.* 1. *l.* 2.

(*A*) *La critique de ce passage.*] En 1. lieu il n'est point vrai qu'aucun des trois Auteurs que l'on cite ait dit, qu'Acco devint folle pour s'être vuë laide dans un miroir, & qu'elle faisoit semblant de refuser ce qu'elle souhaitoit fort. C'est à Plutarque nommément que l'on attribuë d'avoir dit cela, puis qu'après avoir raporté la folie d'Acco, ses illusions touchant son image, & sa dissimulation, on s'exprime ainsi, *Plutarque ajoûte.* C'est dire que Plutarque a debité ces trois faits, & par consequent c'est tromper le monde, veu que cet Auteur dit seulement ce que j'ai cité de lui. En 2. lieu quelle negligence n'est-ce pas que de citer Ciceron 2. *ad Atticum?* Veut-on citer la 2. lettre ou bien le 2. livre? faut-il laisser deviner cela aux lecteurs? faut-il leur laisser la peine de chercher quelle lettre c'est, quel livre c'est? Ceux qui auront la patience de le chercher perdront bien leur peine. Ils trouveront dans la 19. lettre du 2. livre; *Certi sumus periisse omnia: quid enim ἀκκιζόμεθα tamdiu?* C'est ma troisiéme censure; Ciceron est cité à faux, il n'a rien dit d'Acco. Le mot Grec dont il s'est servi, & dont plusieurs autres Auteurs se servent pour signifier ce que nous appellons *pateliner*, biaiser, faire le difficile sur des choses que l'on souhaite passionnément, ce mot, dis-je, qu'Erasme (*c*) a mis entre ses proverbes, a fait soupçonner qu'Acco avoit été une hypocrite; mais ce n'est qu'une conjecture, & il ne doit pas être permis de citer Plutarque, ni Ciceron, ni même Cœlius Rhodiginus pour des conjectures que d'autres gens ont avancées.

(*c*) *Voyez* acciſſare, *Chil.* 2. *cent.* 2. *n.* 99.

(*B*) *Qui font peur d'Acco & d'Alphito aux petits enfans.*] Je ne pense pas qu'il y ait de païs au monde où l'on n'ait une semblable coutume. J'ai oui condamner cela par de fort habiles gens. Les anciens Romains avoient leur *Manducus*, dont ils menaçoient les enfans, comme je le dirai sous ce mot-là.

ACCURSE (François) né à Florence, s'eſt aquis un grand nom par les gloſes qu'il a compoſées ſur le Corps du Droit. Il fleuriſſoit au XIII. ſiecle. On dit qu'il ne commença que ſur le tard à étudier la Juriſprudence, & qu'il avoit bien 40. (*A*) ans lors qu'il ſe mit à oüir les leçons du fameux Azo. Il s'étoit apliqué avant ce tems-là à d'autres études. Les progrés qu'il fit dans le Droit Civil furent ſi grands, qu'il devint un celebre Profeſſeur en cette ſcience. Il l'enſeigna à Boulogne; & puis s'enfonçant dans la retraite, il compoſa une gloſe continuë ſur tout le Droit, qui parut ſi commode & ſi utile aux jeunes gens, qu'on ne parla plus des gloſes qui avoient precedé celle-là, & qui ſans doute n'étoient point ſi bien diſpoſées, ni ſi complettes. Les contradictions que l'on remarque dans Accurſe viennent, ſelon quelques-uns, non pas de ſon inconſtance, ou d'un defaut de memoire, mais de ce qu'en raportant les diverſes opinions de ceux qui l'avoient precedé, il ne faiſoit conoître les Auteurs que par la premiere lettre de leur nom. On veut que cette lettre étant diſparuë de divers endroits, ait été cauſe que les lecteurs ayent pris pour ſon ſentiment ce qu'il n'avoit dit que comme témoin de la doctrine d'un autre. Son autorité (*B*) étoit autrefois ſi grande, que quelques-uns l'ont nommé l'Idole des Avocats *. La plûpart des Interpretes ont pris autant † ou plus ‡ de ſoin d'expliquer ſa gloſe, que de commenter le texte même des loix. Quelques Critiques grands amateurs de la politeſſe du langage, ont horriblement crié contre (*C*) la barbarie de cet Auteur. Il vêcut fort à ſon aiſe, ayant belle maiſon à la ville, belle maiſon à la campagne, & deux fils qui étudioient bien; comme on le verra bien-tôt. Il y a des gens qui lui donnent une fille (*D*) fort ſavante, & inſtallée à la

* *Tiré de Pancirole l. 2 c. 29.* de caus legum interpret.

† *Arth. Duck de uſu & author Juris civ. Rom. l. 1. c. 5 apud Pope Blount cenſ. celebr. Autor p.* 286.

‡ *Forſterus, Hiſtor. Juris civil. l. 3. c.* 12.

(*A*) *Et qu'il avoit bien* 40. *ans.*] D'autres diſent qu'il n'en avoit que 28. *Jam quadragenarius vel ut alii ſcribant* XXVIII. *annos natus jus civile ab Azone audivit.* C'eſt ainſi que parle Pancirole dans la page (*a*) 147. de la ſeconde édition, qui eſt celle de Veniſe 1655. Monſieur Pope Blount (*b*) citant Pancirole & Konig, met 37. ans & non 28. La citation de Konig eſt bonne, mais celle de Pancirole ne l'eſt pas; à moins que mon édition ne ſoit differente de la premiere. Forſterus auroit été plus propre à être cité; (*c*) car il raporte qu'Accurſe devint diſciple d'Azo à l'âge de 37. ans.

(*B*) *Son autorité étoit autrefois ſi grande.*] Je ne ſaurois rien alleguer ici de plus à propos, ni de plus divertiſſant, qu'un paſſage cité par un des Juriſconſultes modernes qui ont le moins eſtimé les Gloſſateurs. *Noſtis* (*d*) *quanta ſit autoritas gloſſatoris. Nonne heri dixit Cyn. gloſſam timendam propter præſcriptam idololatriam per advocatos, ſignificans quod ſicut antiqui adorabant idola pro Diis, ita advocati adorant gloſſatores pro Evangeliſtis. Volo enim potius pro me gloſſatorem quam textum; nam ſi allego textum dicunt advocati diverſæ partis & etiam judices, credis tu quod gloſſa non ita viderit illum textum ſicut tu, & non ita bene intellexerit ſicut tu? Ego recordor (& ſit illud pro novo) quod dum eſſem Scholaris eram ſatis acutus, & dum ſemel eſſemus multi ſocii in una collatione, auſus fui unum textum allegare contra ſententiam Doctoris mei: tantam audaciam habui. Dixit unus ſocius, tu loqueris contra gloſſam quæ dicit ſic. Et ego reſpondi etſi gloſſa dicit ſic, ego dico ſic; ignarus auctoritatis gloſſatorum. Credebam enim quod eſſent communes apoſtillæ, quales ſunt in libris grammaticæ, ſicut ſuper Virgilio & Ovidio, ſed tamen non ita eſt; fuerunt enim gloſſatores maximæ ſcientiæ viri & auctoritatis. Etſi aliud non eſſet quam gloſſarum ordinatio, & de quibus poteſt dici id quod arbitror de nullo dici poſſe, videlicet quod totum corpus Juris viderunt. Magis ergo ſtandum eſt eis qui viderant, quam nobis qui non vidimus.* Hotman cite quelques autres paſſages du même Auteur qui confirment la même choſe, & qui nous aprenent que devant les Juges la gloſe miſe en balance contre le ſentiment de deux Interpretes, l'emportoit toûjours. *Si ſententia gloſſatoris duobus Doctoribus eſt contraria, profecto in judiciis prævaleret ſententia ipſius gloſſæ.*

(*C*) *Crié contre la barbarie de cet Auteur.*] Loüis Vives (*e*) eſt un de ceux-là. Voyez auſſi Bernartius dans ſon Traité du profit qu'aporte la lecture de l'Hiſtoire. Il s'eſt trouvé parmi les Juriſconſultes du XVI. ſiecle bien des Auteurs qui ont cenſuré cette barbarie. Il ſemble qu'Alciat les ait mis en branle, & qu'il ait commencé de donner du goût pour l'union des belles lettres & du Droit Civil. Budée l'un des plus ardens cenſeurs d'Accurſe a contribué auſſi à cela †. On ne peut nier que l'ignorance des belles lettres n'ait fait tomber les Gloſſateurs dans pluſieurs bevuës. Alberic Gentil s'eſt fort declaré leur partiſan; il (*f*) n'a pas voulu avoüer qu'Accurſe ait mis en uſage la maxime, *Græcum eſt non poteſt legi*, qui lui (*g*) a été reprochée. Il croit que ces paroles ne ſe trouvent nulle part dans ce Gloſſateur, & il le fait plus habile dans la langue Greque qu'on ne le penſe ordinairement. Quoi qu'il en ſoit, le proverbe *Græcum eſt non poteſt legi*, paſſe pour avoir tiré ſon origine de la coutume des Gloſſateurs. On pretend que lors qu'ils tomboient ſur un mot Grec, ils ceſſoient d'interpreter, & en donnoient pour raiſon que c'étoit du Grec qu'on ne pouvoit lire; & après avoir ainſi ſauté cette foſſe, ils reprenoient l'explication du Latin.

(*D*) *Une fille fort ſavante*,] Pancirole (*h*) n'en parle que par un on dit, *Filiam quoque habuiſſe dicitur quæ jus civile Bononiæ publicè docuit.* Dès qu'un fait de cette nature eſt douteux, il s'en faut très-peu qu'il ne ſoit faux; car de telles

(*a*) *Ubi ſupra.*

(*b*) *Ubi ſupra.*

(*c*) *Hiſtor. Juris civilis, l.* 3. *c.* 12.

(*d*) *Raphaël Fulgoſius in l. ſi in ſolutum, C. de action. & oblig. apud Fr. Hottomannum Præf. conſiliorum.*

(*e*) *De cauſis corrupt. artium l.* 1. *Voyez auſſi Braſſicanus inter epiſtol. Eobani Heſſi.*

† *Voyez Pâquier* Recherch. de la France l. 9. ch. 39. p. m. 901. *qui donne le premier rang à Budée & le ſecond à Alciat.*

(*f*) *Alb. Gentilis de Juris interpret. fol.* 29.

(*g*) *Vide Sich. in præf. ad Cod. Theod. & Alciatum c.* 10. *l.* 2. *Diſpunct.*

(*h*) *Ubi ſupra pag.* 149.

la profession du Droit Civil. Il mourut (*E*) l'an 1229. à l'âge de 78. ans. Son tombeau se voit à Boulogne dans l'Eglise des Cordeliers, avec cette inscription * très-courte & très-simple, *Sepulchrum Accursii Glossatoris legum, & Francisci ejus filii*. Il disoit qu'on n'avoit que (*F*) faire de la Theologie pour conoître les choses divines, puis que les loix Romaines nous en instruisoient assez. Mr. Moreri allegue très-mal (*G*) le Sieur Catel. François Hotman † n'a pas eu raison de dire qu'Odofredus enseigna Azo & Accurse, car Odofredus & Accurse furent tous deux disciples d'Azo, & puis Professeurs en même tems à Boulogne.

* *Pancir. ibid.*

† *Alleric Gentil a remarqué cette faute dans ses dialogues de* Juris Interpretibus, fol. 60.

ACCURSE (Cervot) fils du precedent, se hâta beaucoup plus que son pere de se faire graduer; car il voulut être Docteur en Droit avant l'âge de 17. ans, & il vint à bout de sa demande, après qu'on eut long tems discuté si les loix le ‡ permettoient. Il se mêla de faire des gloses, & les joignit avec celles de son pere; ‡ mais on n'en fit pas beaucoup de cas.

‡ *Pancirol. ubi supr.*

‡ Deterior Interpres ineptas glossas & longè à vero distantes paternis addidit, quæ Cervotianæ vocatæ ut plurimum rejiciuntur. *Id. ib.*

ACCURSE (François) frere aîné du precedent, fut si estimé par ceux de Boulogne, que lors qu'ils eurent apris qu'il devoit suivre le Roi d'Angleterre en France pour y enseigner le Droit, ils lui defendirent de s'absenter, & le menacerent de lui confisquer tous ses biens s'il sortoit hors de leur ville. Il crut être plus fin qu'eux en vendant tous ses biens à un ami, mais sa finesse fut nulle; on ne laissa pas de les confisquer. Cela le contraignit de revenir; & il en obtint la restitution. Il avoit enseigné à Toulouse, & s'étoit trouvé un jour fort embarrassé en expliquant la matiere des interêts. Jaques de Ravanne, l'un des plus doctes Jurisconsultes de son tems, se fourra parmi les auditeurs *incognito* en faisant de l'Ecolier, & lui fit des objections qui demeurerent sans bonne reponse. Quelques-uns ont dit qu'Accurse à son retour à Boulogne y fut Professeur en Droit avec Bartole, & qu'ayant eu dispute avec lui sur la leçon d'une Loi, il falut envoyer à Pise pour y consulter le Manuscrit. Mais quelle apparence (*A*) qu'il ait vêcu jusques au tems que Bartole étoit Professeur *?

* *Ex Pancirollo ib.*

ACCUR-

telles choses sont trop singulieres, pour demeurer dans l'incertitude quand elles sont veritables. Ainsi je n'ajoûte pas beaucoup de foi à ce que je viens de lire dans le Theatre des hommes doctes de Paul Freher (*a*), qu'Accurse eut quelques filles, qui à cause de leur excellente érudition furent employées à faire des leçons publiques à Boulogne. Freher agréera, s'il lui plaît, que je me defie de Jean Frauenlobius, dont il cite un livre Allemand.

(*a*) *Pag.* 784.

(*E*) *Il mourut l'an* 1229.] Vous ne voyez rien de semblable dans le Theatre (*b*) de Paul Freher, qui a été compilé avec tant de peine, & pendant un si long tems. Vous y voyez au contraire qu'Accurse fleurissoit l'an 1236. qu'il mourut l'an 1279. & qu'il fit les gloses sur les Authentiques l'an 1236. Il est cité lui-même pour ce dernier fait par (*c*) Jean Fichard dans la vie des Jurisconsultes.

(*b*) *Pag.* 784.

(*c*) *Apud Freher. ib.*

(*F*) *Qu'on n'avoit que faire de la Theologie.*] Conringius (*d*) l'en a censuré comme il faloit; voici ses paroles; *Ridicula est* Accursii *gloriatio* in gl. ad l. 10. sect. 2. ff. de J. & J. *nihil opus esse Theologiæ studio ad cognoscenda divina, ut quæ ex legum Romanarum libris affatim queat peti.*

(*d*) *De civili prudent. c.* 3.

(*G*) *Mr. Moreri allegue très-mal le Sieur Catel.*] Comparons le texte de ces deux Auteurs l'un avec l'autre; il ne faut que cela pour conoître la bevuë. Catel (*e*) ayant dit que Montpellier est *une des premieres villes* de France en laquelle le Droit Romain a été lu publiquement, ajoûte, „ Car nous trouvons que le „ grand & ancien Jurisconsulte Placentin, qui „ vivoit avant le Glossateur Accurse, a lu publi„ quement le Droit dans la ville de Montpel„ lier, de laquelle il fait souvent mention dans „ sa Somme qu'il composa, (selon qu'il en a „ escrit sur les Institutes) demeurant à Montpel„ lier, ainsi qu'ont remarqué ceux qui ont écrit „ sa vie. Il mourut dans Montpellier le 12. Fe„ vrier 1192. & est enterré dans le cimetiere „ Saint Barthelemi. „ Or voici les paroles de Moreri; *le Sieur Catel soutient qu'Accurse mourut à Montpellier en* 1192. Ce qu'il ajoûte n'a pas peu de besoin de correction; *D'autres*, dit-il, *comme Fischard & Tritheme le placent dans le siecle suivant; même le dernier dit qu'il professoit à Bologne en* 1240. *Mais peut-être se sont-ils trompez, en confondant ce grand homme avec François Accurse son fils qui avoit beaucoup de science & de merite, & qui fut Professeur en Droit à Bologne, & Conseiller de Richard Roy d'Angleterre.* On a dû placer le pere au XII. siecle, & on ne couroit en cela precisément aucun risque de le confondre avec le fils: de sorte que le doute de Mr. Moreri est très-mal fondé. Il n'y avoit point en ce tems-là un Roi d'Angleterre nommé Richard.

(*e*) *Memoir. de l'Hist. du Languedoc p.* 293.

(*A*) *Vêcu jusques au tems que Bartole étoit Professeur.*] Bartole nâquit l'an 1313. & fut reçu Docteur en Droit à l'âge de 21. an, c'est-à-dire l'an (*f*) 1334. il faudroit donc qu'Accurse le fils eût vêcu pour le moins 120. ans, s'il avoit vu Bartole enseigner le Droit; car il avoit été (*g*) émancipé de son pere. Prenons qu'il n'eût que 15. ans lors qu'il fut émancipé, & que l'année de son émancipation ait été la (*h*) derniere de son pere, nous ne laisserons point de trouver qu'en 1334. il auroit eu 120. ans. La conjecture de Pancirolle est assez bonne (*i*): c'est que l'Accurse qui fut collegue de Bartole, étoit fils d'un Accurse qui enseignoit le Droit à Reggio sa patrie vers l'an 1273. & qui lut aussi à Padouë. Guillaume Duranti fait souvent mention de lui.

(*f*) *Pancir. ib.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *C'est-à-dire l'an* 1229

(*i*) *Pag.* 160. 161.

ACCURSE (MARIANGELUS) est un des Critiques qui ont vêcu au XVI. siecle. Il étoit d'Aquila (*A*), dans le Royaume de Naples. Sa grande passion étoit de chercher & de conferer les vieux Manuscrits, afin de corriger les passages des anciens. Il montra de quoi il étoit capable en ce genre d'érudition, par les *Diatribes* qu'il fit imprimer à Rome *in folio* l'an 1524. sur Ausone, sur Solin, & sur Ovide. Il avoit fort travaillé (*B*) sur Claudien, mais cet Ouvrage n'a point été publié, encore que l'Auteur eût fait savoir qu'il y avoit corrigé environ sept cens passages sur les anciens Manuscrits. Bartius * a temoigné du chagrin de ce qu'un pareil Ouvrage n'est point sorti de dessous la presse, & de ce qu'on ne reimprimoit † point les autres. Il ne meprise point Accurse du côté de l'esprit, & il le trouve souvent judicieux. Il nous aprend que ce Critique faisoit des vers en Latin (*C*) & en Italien, qu'il entendoit & la Musique & l'Optique, & qu'il voyagea (*D*) au Septentrion. On auroit pu ajoûter qu'il entendoit ‡ parfaitement la langue Françoise, l'Espagnole, & l'Allemande, qu'il ramassa un grand nombre d'Antiques qui furent mises dans le Capitole, & qu'il passa 33. ans à la Cour de Charles-Quint, auquel il étoit fort agreable, & dont il reçut bien des faveurs. Il ne faut pas oublier qu'il publia ⁑ un Ammien (*E*) Marcellin plus ample

* *In Statium t.* 2. *p.* 399. *t.* 3. *p.* 1602. *Voyez aussi le chap.* 18. *du* 20 *l. de ses* Adversaria.

† *On l'a fait a l'égard d'Ausone dans l'edition d'Amsterdam* 1671. *mais non pas selon toute l'étendue du titre qui promet* notas integras Accursii.

‡ *Nicolo Toppi Biblioth. Napoletana, p.* 206.

⁑ *Henr. Valesius præf. in Amm. Marcell.*

(*A*) *Il étoit d'Aquila.*] Outre le temoignage du Toppi, aprouvé par le silence de Leonard Nicodemo, voici des vers qui confirment cette verité :

Ut volucrum Regina supervolat æthera & alti
Immotum lumen solu in orbe tenet,
Sic illa genitus Mariangelus Urbe - -:-
Alite quæ à Jovia nobile nomen habet
Felici ingenio solers speculatur, &c.

Ils sont dans une piece de François Arsilius, imprimée à la fin d'un Recueil de vers intitulé *Coryciana*, qui fut publié à Rome l'an 1524. Il y a dans ce Recueil un *Protrepticon* de nôtre Accurse *ad Coricium*, qui contient 87. vers. La piece d'Arsilius a pour titre, *De poëtis urbanis ad Paulum Jovium.* Pierius Valerianus contemporain d'Accurse le surnomme *Aquilanus*, non seulement dans son Commentaire sur le 12. livre de l'Eneide, mais aussi dans des vers (*a*) Latins qu'il lui adresse. Comptons donc à coup sûr pour une faute ce que Barthius a dit de la patrie (*b*) d'Accurse. Il le fait naître à Amiterne. Konig n'a point su que cela fût faux ; il l'a adopté tout du long. Ces paroles d'Accurse, (*c*) *Nec placuit reticere, ne quis* (*quod Sallustius civis ait meus*) *modestiam in conscientiam duceret*, ont trompé Barthius. Or voici pourquoi Accurse a traité Salluste de compatriote, Salluste, dis-je, qui étoit natif d'Amiterne : c'est que la ville d'Aquila a profité de la ruïne d'Amiterne, & lui a été substituée en quelque façon. Elle n'est qu'à 5. milles des masures d'Amiterne. Consultez Mr. Baudrand.

(*a*) *Lib.* 4. *Amorum, apud Leon. Nicodem. Addizioni alla Biblioth. Napoletana.*

(*b*) Ipse Sallustii civis, Amiternus nempe. *Barth. in Stat. t.* 2. *p.* 399.

(*c*) *In Testudine.*

(*B*) *Il avoit fort travaillé sur Claudien.*] Puis que les fatigues de son voyage d'Allemagne & de Pologne ne l'empêcherent pas de corriger près de sept cens fautes dans ce poëte, on peut s'imaginer que pendant un meilleur loisir, il s'apliqua fortement au même travail. *Talis*, dit-il, (*d*) *non Ales legitur in codicibus* (Claudiani) *etiam novissime recognitis. Qui tantum abest ut non etiam nunc versibus sint claudi ac deformes, ut eos ex vetustis exemplaribus dum Germaniam Sarmatiasque nuper peragramus septingentis fere mendis inter equitandum eluerimus.*

(*d*) *Diatr. in Ausonium. On a retranché ces paroles dans l'édition d'Ausone de* 1671.

(*C*) *Faisoit des vers en Latin & en Italien.*] Voici ce que Mariangelus Accurse nous aprend sur ce sujet dans une fable intitulée *Testudo*, qu'il a jointe à ses Diatribes. Il y raconte les persecutions qu'il souffroit à Rome de la part de ses envieux, & comment ils lui faisoient un crime des choses les plus innocentes. *Novistis*, dit-il, en s'adressant à deux jeunes Princes de la Maison de Brandebourg ausquels il a dedié son livre, *ipsi principes quam mihi vestitum prope* (*ut ajunt*) *militarem probro verterint, tum fidibus scire, musicen callere, philosopho indignum prædicent, quantumque invaserint quod & Opticen cum literarum studiis, vernaculo que cum Latinis numeris, conjunxerim.* Il dit là qu'il travailloit à l'Histoire de la Maison de Brandebourg sur les memoires qu'on lui fournissoit.

(*D*) *Et qu'il voyagea au Septentrion.*] Nous l'avons dejà entendu lui-même, faisant savoir à ses lecteurs le grand nombre de passages qu'il corrigeoit sur les arçons de la selle en traversant l'Allemagne & la Pologne. Ce qui suit nous aprendra qu'il remarquoit jusqu'aux moindres choses, jusqu'aux chansons avec quoi l'on endormoit les enfans ; mais il n'en tiroit pas de fort bonnes consequences. On le va voir ; *Nuper*, dit-il (*e*), *non in Pannonia solum, atque adeo apud septentrionales plerosque populos, verum etiam ultra Sauromatas non sine admiratione audivimus ad suadendum nutricio more infantibus somnum dici, Li lu Li lu, tum & La lu La lu, & La la La la. Quod nostrates fere Nan na Nan na & Nin na Nin na, etiam mora quadam vocem suspendentes passim dicere consueverunt. Movit porro nos majori quadam admiratione quod infantes ipsi & horriduli & sordiduli vix dum fari incipientes mammam atque tatam Latine balbutiunt, ipsis quoque matribus non intellecti. Ut videri possint & hæ quoque voces naturales magis quam arbitrariæ.* Il a tort de s'imaginer que les meres n'entendissent pas ce que leurs petits enfans vouloient dire, c'étoient elles qui leur avoient apris ces mots.

(*e*) *Diatr. in Auson.*

(*E*) *Un Ammien Marcellin plus ample.*] Le Toppi avoit de mauvais memoires sur ce fait. Il n'a point dit ce qu'il faloit dire, & il a dit ce qu'il ne faloit pas avancer. Il n'a point dit qu'Accurse eût joint cinq nouveaux livres à ceux qu'on avoit dejà, il n'a parlé que du sixiéme. Or il est faux que le sixiéme ait été trouvé ; il nous manque encore les 13. premiers livres de cet Historien. Leonard (*f*) Nicodeme a relevé là-dessus comme il faloit Nicolas Toppi.

(*f*) *Ubi supra.*

ample de cinq livres qu'il n'avoit encore paru. Cette édition eſt d'Augsbourg de 1533. il pretend avoir corrigé cinq * mille fautes dans cet Hiſtorien. Il publia en la même année, & dans la même ville les lettres de Caſſiodore en douze livres, accompagnées du Traitté de l'ame; & c'eſt à lui † que l'on doit la premiere édition de cet Auteur. Comme il y avoit de ſon tems quelques Ecrivains Latins qui aimoient à ſe ſervir des termes les plus ſurannez, il ſe moque d'eux fort plaiſamment dans un (*F*) Dialogue qu'il publia l'an 1531. Il y joignit un ‡ petit Traitté de Voluſius Metianus ancien Juriſconſulte. Il a fait auſſi un livre touchant l'invention de l'Imprimerie. On l'accuſa de plagiat au ſujet de ſon Auſone, car on debita qu'il s'étoit aproprié le travail de Fabricio Varano Evêque de Camerin; mais il s'en purgea avec ſerment, & proteſta qu'il n'avoit jamais lu de livre dont il eût tiré quelque choſe qui eût ſervi à orner le ſien. La forme de ſon ſerment eſt (*G*) remarquable. On auroit vu ſortir de deſſous la preſſe pluſieurs autres Ouvrages de ſa façon, ſi ſon fils (*H*) Caſimir qui étoit homme de lettres avoit vêcu plus long tems †.

* *Toppi, ubi ſupr.*

† *Leonardo Nicodemo addizioni alla Bibliot. Napoletana.*

‡ *Il a pour titre,* Diſtributio item vocabula ac notæ partium in rebus pecuniariis pondere, numero, menſura.

† *Toppi ib.*

ACHEMENES a été le pere de Cambyſes, & le grand-pere de Cyrus premier Roi de Perſe, ſi nous en croyons Herodote β. D'autres paſſages du même Auteur ſemblent dire qu'il y a eu un Achemenes beaucoup plus ancien que celui-là; car il dit γ que la nation Perſane étoit diviſée en pluſieurs eſpeces, dont la plus illuſtre étoit compoſée des Paſargades, ſous leſquels étoient compris les Achemenides, dont les Rois de Perſe deſcendoient. Il introduit ailleurs δ Cambyſes fils de Cyrus, exhortant au lit de la mort les principaux Seigneurs de Perſe, & ſur tout les Achemenides, à ne point ſouffrir que les Medes recouvraſſent la royauté. Cela ſemble donner l'idée d'un Achemenes tige de ces Achemenides, beaucoup plus ancien que l'ayeul de Cyrus. Etienne de Byzance fait mention d'un Achemenes fils d'Egée, qu'il pretend avoir donné ſon nom à une Province de Perſe nommée Achemenie. D'autres ζ diſent que cet Achemenes fut fils de Perſée; d'autres λ inferent cela de ce que les (*A*) Rois de Perſe étoient deſcendus de Perſée. Preſque tous les Commentateurs d'Horace veulent que l'Ache-

β *Liv. 7. c. 11.*

γ *Liv. 1. c. 125.*

δ *Liv. 3. c. 65.*

ζ *Nicolaus l. 2. hiſtor. apud Magni Etymol. Autorem.*

λ *Chevreau Hiſt. du monde, l. 1. c. 5.*

(F) *Dans un Dialogue qu'il publia.*] Comme tous ceux qui auront mon livre n'auront pas celui de Leonard Nicodeme, copions amplement le titre de ce Dialogue. *Oſco, Volſco, Romanoque Eloquentia interlocutoribus, Dialogus ludis Romanis actus. In quo oſtenditur verbis publica moneta ſignatis utendum eſſe, priſca vero nimis & exoleta tanquam ſcopulos eſſe fugienda. Si quid itaque, lector optime, antiquitatem amas, ut ſane debes, libellum hunc ingenti quamvis pecunia à Bibliopola te tibi redemiſſe non pœnitebit. Nam præter quam quod vocibus partim Oſcis, partim Volſcis conſcriptus eſt, Latina quoque iſtuc verba exoletiora nimiſque priſca quibus Aborigines, Picus, Evandrus, Carmentaque ipſa loquebantur affatim collata ſunt. Quæque omnia apud Ennium, Pacuvium, Plautum, aliosve hujus notæ priſcos Autores abſtruſiora leguntur. Itemque recentiorum cacatas Apulei & Capellæ chartas, hujuſmodive aliorum. Quæ ut certè ſunt evitanda, ita tamen ab eo qui docti nomen ferat agnoſcenda ſunt, ut cum aliquando in eas offenderit, de illorum ſenſu ei turpiter hæſitandum non ſit.* Voici le jugement qu'André Schottus a (*a*) fait de ce livre: *De Apuleio metamorphoſeos ex Lucio Patrenſi ſeu Luciano ſcriptore audi amabo quæ in Dialogo olim ante hos ipſos octoginta annos à Mariangelo Accurſio (homine, ut illis temporibus pererudito, quique Naſonem, Auſonium, ac Solinum Diatriba illuſtravit) Oſcè ac Volſcè conſcripto, ut ſæculi degenerantis nimium à prima eloquentia inſaniam veluti aceto aſperſa ſatyra perſtringeret, audi inquam, & riſum contine ſi potes.*

(G) *La forme de ſon ſerment eſt remarquable.*] La voici: (*b*) *Quod dii hominesque, fas, fideſque audiat, ſacramenti religione, ac ſi quid eſt juſjurando ſanctius, affirmo, idque rite pariter ac ſine dolo malo dici, cæteriſque accipi volo, me nec ullius unquam ſcripta perlegiſſe ac ne conſpexiſſe quidem, unde vel tantillum lucubrationes noſtræ redimiri juvarique datum fuerit. Quin immo laboraſſe quoad ejus fieri licuerit ut ſi quippiam alterius, poſt obſervationem quoque meam, editum occurrerit, è noſtris protinus aboleverimus. Quod ſi pejerem, tum Pontifex perjurio, malus autem genius Diatribis contingat, uſque adeo ut ſi qua bona aut ſaltem mediocria in ipſis fuerint, imperitorum turba peſſima, bonis leviuſcula triciſque viliora cenſeantur, famæ ſi qua manent munera, vento evolent proque vulgi levitate ferantur.*

(H) *Son fils Caſimir qui étoit homme de lettres.*] C'eſt apparemment celui que le docte & le fameux patron des doctes Vincent Pinelli eut pendant quelque tems dans ſa maiſon; car encore que le Gualdo dans la vie de Pinelli ne nomme point Caſimir, mais François le fils d'Accurſe, il a peur de ſe meprendre en lui donnant le nom de François. Voici comme il parle; *Præter hos domi habuit Benedictum Octavianum res philoſophicas theologicasque doctum . . . Mariangeli Accurſii filium Franciſcum, ni fallor, inſignem moribus & doctrina.*

(A) *De ce que les Rois de Perſe étoient deſcendus de Perſée.*] Mr. Chevreau (*c*) attribuë à Herodote d'avoir dit *que les* Perſides, *c'eſt-à-dire ceux de la maiſon de* Perſis, *ou* Perſée, *étoient ſortis des* Achemenides *aliez des* Paſargades. Il aſſûre dans la même page que *ſelon le temoignage d'Herodote, les Rois de Perſe venoient de* Perſée *ou* Perſis, *& que les* Perſides *étoient deſcendus des* Achemenides, *c'eſt-à-dire du premier qui eut le nom d'*Achæmen *dans cette famille.* Tout cela eſt fort brouillé. Herodote ne dit point en gene-

(*a*) *Libro 1. Quæſt. Tullianar. pag. 59. apud Leon. Nicodemum, ubi ſupra.*

(*b*) *Mariang. Accurſius in Teſtudine, ad calcem Diatrib.*

(*c*) *Ubi ſupra.*

l'Achemenes dont il parle comme d'un homme très-riche, dans l'Ode 12. du 2. livre, ait été Roi de Perse (*B*); mais si cela est, il faut qu'il ait regné avant que les Medes eussent subjugué les Perses; car depuis que ceux-ci eurent fondé cette grande Monarchie, que l'on compte pour la seconde universelle, on ne voit aucun Roi de ce nom-là. Cyrus passe constamment pour le premier Roi de Perse, & ceux qui veulent qu'il y en ait eu deux devant lui, * les distinguent fort nettement & de son pere Cambyses, & de son ayeul Achemenes. Quoi qu'il en soit, l'épithete d'Achemeniens est souvent donnée aux Perses dans les anciens Poëtes Latins; & encore aujourdhui la Perse se nomme † *Azemia*, & les Perses, *Agemis* ‡.

ACHEMENES, fils de Darius I. du nom Roi de Perse, & frere de Xerxes ⊥ de pere & de mere, eut le commandement de l'Egypte β après que Xerxes l'eut remise sous le joug de l'obeissance, qu'elle avoit osé secouër. Quelque tems après il commanda la flote d'Egypte γ, dans la fameuse & funeste expedition contre la Grece. On ne trouve point quels autres emplois il eut pendant la vie du Roi son frere; mais on voit que l'Egypte s'étant encore revoltée après la mort de ce Monarque, on y envoya Achemenes pour la δ remettre dans son devoir. Cette entreprise fut malheureuse; car il fut batu par Inarus Chef des rebelles, assisté des Atheniens.

* *Marsham, Chron. Can. p. 605. edit. Lips.*

† *Bizarus, Hist. Pers. l. 1. p. 5.*

‡ *Teixera in itiner. Indiæ c. 6. apud Pinedo in Steph. p. 145.*

⊥ *Herod. l. 7. c. 97.*

β *Ib. c. 7.*

γ *Ib. c. 97.*

δ *Id. l. 3. c. 12. Diod. Sicul. l. 11.*

ACHERI (DOM LUC D') Benedictin de la Congregation de St. Maur, nâquit à Saint Quentin en Picardie l'an 1609. Il s'est rendu celebre par la publication de plusieurs livres, qui n'étoient encore qu'en manuscrit dans l'obscurité des Bibliotheques. Il commença en 1645. par l'édition de l'Epitre attribuée à S. Barnabé. Le Pere Hugues Menard, Religieux de la même Congregation, avoit eu dessein de publier cette Epitre, & l'avoit dejà éclaircie par diverses notes; mais la mort l'ayant empêché d'executer sa resolution, ce fut le P. Luc d'Acheri qui l'executa. On vit donc sortir de dessous la presse par ses soins l'Epitre de S. Barnabé en Grec & en Latin, avec les notes du P. Menard en l'année 1645. Au bout de trois ans Dom Luc publia la vie & les Oeuvres de Lanfranc Archevêque de Can-

general que les Persides fussent sortis des Achemenides, il ne dit cela (*a*) que des Rois de Perse, c'est-à-dire de (*b*) Cyrus, & de ceux qui ont regné après lui. Il distingue les Perses en plusieurs Classes, parmi lesquelles il y en a une qu'il qualifie en particulier du nom de Perses, une autre qu'il nomme les Pasargades, sous lesquels il met les Achemenides. Ailleurs (*c*) il dit bien que les Perses aquirent le nom de Perses, depuis que Persée fils de Jupiter & de Danaé leur eut laissé son fils Perses qu'il avoit eu d'Andromede; mais il ne dit pas, comme le supose Monsr. Chevreau, que les Rois de Perse tirassent leur extraction de Persée. Le raisonnement de Monsr. Chevreau va là, que Cyrus n'étoit point inferieur en naissance aux Rois de Medie, ni aux Rois de Perse, puis que ceux-ci descendoient d'Achemen aussi bien que Cyrus; il prouve qu'ils en descendoient, parce que les Persides en descendoient. Outre les faussetez que j'ai dejà relevées il supose celle-ci, que le premier qui porta le nom d'Achemen étoit anterieur à Persée fils de Jupiter. Monsr. Dacier avoit fort bien retenu ce qu'il (*d*) cite de memoire de cet endroit de Monsieur Chevreau.

(*a*) *Herod. l. 1. c. 125.*

(*b*) Περσῶν βασιλεῖς Ἀχαιμένους ἔκγονοι· *Plato in 1. Alcib.*

(*c*) *Herod. l. 7. c. 61.*

(*d*) *Sur Horace t. 2. p. 243.*

(*B*) *Ait été Roi de Perse.*] Monsr. Moreri dit bonnement qu'Achemenes a été le *premier Roi des Perses*, & que de lui *sont descendus tous les Princes qui ont gouverné cette Monarchie jusques à Darius.* Mais d'abord je voudrois bien lui demander, pourquoi quand il parle de Cyrus il lui attribuë la premiere fondation de la Monarchie des Perses, & pourquoi en donnant la liste des Rois de Perse il ne met point Achemenes au dessus de Cyrus, mais celui-ci au dessus de tous les autres? Il ne faut point se mêler de se tromper, ou il faut le faire consequemment. Puis je voudrois bien qu'il me dît de quel Darius il parle, car il y a eu deux ou trois Rois de ce nom en Perse. Parle-t-il de celui qui fut vaincu par Alexandre le Grand? mais en ce cas il feroit trop le decisif; les anciens ne demeurent pas d'accord que ce Darius fût de la famille royale. S'il parle de Darius fils d'Hystaspes, il s'exprime mal; ce terme *de tous les Princes* n'est pas à-propos, quand de plus de douze on ne veut parler que de deux. Je ne sai pourquoi Monsr. Dacier (*e*) borne l'épithete d'*Achemenides* au tems de Darius fils d'Hystaspe, quand il dit *que les descendans d'Achamenes Roi de Perse porterent son nom jusques* à ce Darius. Je ne doute point qu'ils ne l'ayent porté encore après lui; car outre que Xerxes (*f*) son fils raporte son extraction en ligne directe à Achemenes, nous voyons en ce même tems un Tigranes General des Medes (*g*) qualifié *Achemenide*: & nous trouvons un Achemenes, dont je parle ci-dessus, qui étoit frere de Xerxes. Je ne dis rien de Sapor, apellé *Achamenes* dans Ammien Marcellin; c'est un passage corrompu, comme Monsieur de Valois le montre dans la page 210. de son Commentaire. Monsr. Chevreau, étonné sans doute de voir cinq generations entre ce Xerxes & Cyrus, croit que ce Prince compte d'un côté ses ancêtres paternels, & de l'autre ses ancêtres maternels; en sorte qu'il ne se fasse sortir d'Achemenes que du côté maternel: mais c'est ce qu'on ne trouve pas dans Herodote; à moins qu'on ne change le texte Grec, selon la conjecture fort vraisemblable de Monsr. de Saumaise (*h*).

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) *Herod. l. 7. c. 11.*

(*g*) *Ib. c. 62.*

(*h*) *Salmas. exercit. Plinian. p. 1183.*

Cantorberi, & la Chronique de l'Abbaye du Bec. En 1651. il publia la vie & les Ouvrages de Guibert Abbé de Nogent, avec quelques autres Traittez. Ayant en suite ramassé plusieurs pieces rares & curieuses, & esperant d'en recouvrer un grand nombre de semblables, il forma le dessein d'en publier la plus ample compilation qu'il pourroit, sous le titre modeste de *Spicilege*. Il fit voir le jour à son premier tome l'an 1655. Ce volume a été suivi de douze autres, dont le dernier fut imprimé en l'année 1677.* Ce Recueil en 13. volumes *in quarto* est fort estimé de ceux qui cherchent à éclaircir dans un grand detail les matieres ecclesiastiques : mais on n'y trouve guere de Traittez qui n'ayent été composez depuis la decadence de l'Empire Romain en Occident. Le même Auteur a publié la regle des Solitaires, composée par le Prêtre Grimlaic, & quelques Ouvrages (*A*) Ascetiques. Ses prefaces & ses petites notes font voir qu'il avoit de l'habileté. Il a eu part au travail critique qui paroît dans les premiers volumes des Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, & c'est à lui & au P. Mabillon que le titre de ces Actes attribuë le travail de les avoir assemblez, & publiez. Luc d'Acheri mourut à Paris le 29. d'Avril 1685. dans l'Abbaye de St. Germain des Prez où il avoit été Bibliothecaire †.

** Voyez dans le Journal des Savans du 28. de Fevrier 1678. pourquoi ce Spicilege n'a pas été continué.*

† Voyez le Journal des Savans du 26. Novemb. 1685. & Mr. Baillet t. 3. des Jugem. des Savans p. 518.

ACHILLE. Il y a eu plusieurs personnes de ce nom. Le premier qui l'ait porté n'avoit point d'autre mere que la Terre, & rendit un fort bon office à Jupiter; car ayant reçu la Deesse Junon dans son antre, lors qu'elle fuyoit les poursuites amoureuses de ce Dieu, il lui tint des discours si persuasifs, qu'elle consentit à (*B*) consommer le mariage. On ne nous a point apris comment elle temoigna sa gratitude à un hôte qui sut lui inspirer une telle docilité; mais nous savons que Jupiter en reconnoissance de ce service promit à Achille, que desormais tous ceux qui s'appelleroient comme lui feroient parler d'eux. C'est pour cela que le fils de Thetis a été celebre. Le Precepteur de Chiron se nommoit ACHILLE; & de la vint que Chiron imposa le nom d'Achille au fils de Thetis son disciple. Cela seul suffiroit à renverser toutes ces (*C*) étymologies froides & forcées du mot *Achille*, que l'on fait dependre des qualitez personnelles du fils de Thetis. L'inventeur de l'Ostracisme parmi les Atheniens s'apelloit ACHILLE. Il y eut aussi un fils de Jupiter & de Lamie qui porta ce nom. C'étoit un si beau garçon, que par sentence du Dieu Pan il remporta le prix de beauté qu'on lui disputoit. Venus indignée de ce jugement, rendit Pan amoureux d'Echo, &

I 2

(*A*) *Et quelques Ouvrages Ascetiques.*] Il ne mit pas son nom au Recueil qu'il en publia. Voici le titre de ce Recueil tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe; *Asceticorum vulgo spiritualium, opusculorum quæ inter patrum opera reperiuntur, indiculus Christianæ pietatis cultoribus ab Asceta Benedictino Congregationis sancti Mauri digestus. Parisiis in* 4. 1648. Mr. Teissier dans ses additions à cet Ouvrage du P. Labbe, dit que Luc d'Acheri publia la vie de S. Augustin à Paris en la même année.

(*B*) *Qu'elle consentit à consommer le mariage.*] Ces paroles de Photius, συνελθεῖν τῷ Διΐ, signifient cela (*a*), comme il paroît par cette suite, καὶ πρώτην μίξιν Ἥρας καὶ Διὸς ταύτην γένεσθαι φασὶν, *& ce fut alors, dit-on, que Jupiter jouït de Junon pour la premiere fois.*

(a) Le P. Schottus les a mal traduites par ad Jovem redire.

(C) *Etymologies . . . . . que l'on fait dependre des qualitez personnelles du fils de Thetis.*] Il n'y a rien de plus plaisant que de voir ce que la Grece a inventé sur ce sujet. Elle merite là-dessus non seulement l'épithete de (*b*) menteuse, & de (*c*) fabuleuse, mais aussi celle de *malè feriata*, que nôtre terme d'*oiseuse* n'est pas encore en possession de signifier pleinement.

(b) Græcia mendax. Juven. sat. 10.

(*c*) Μυθοτόκος Ἑλλάς, fabularum parens Græcia. *Nonn. Dionys. l.* 1.

Demandez aux Grammairiens Grecs pourquoi ce Heros fut nommé ACHILLE : les uns vous repondront, parce qu'il donna beaucoup d'inquietude à sa mere & à ses ennemis: d'autres, parce qu'il chagrina beaucoup les Troyens : d'autres, parce qu'ayant apris les secrets de la Medecine, il appaisoit les douleurs : d'autres, parce qu'il n'avoit qu'une lévre: d'autres, parce qu'il étoit propre au commandement : d'autres, parce qu'il n'avoit jamais teté : & d'autres, parce qu'il sortit de chez son Precepteur Chiron, sans avoir jamais mangé des fruits de la terre. Qui voudroit montrer par quelles analyses de Grammaire ils trouvoient dans le nom d'Achille tant d'étymologies differentes, herisseroit de trop de Grec cet endroit ici. C'est pourquoi je renvoye le Lecteur, s'il lui plaît, au Grand *Etymologicum*, à Eustathius sur le 1. livre de l'Iliade, à Tzetzes sur Lycophron, &c. Messieurs Lloyd & Hofman qui, à l'exemple de Fungerus, & de plusieurs autres, ont enrichi de ses assortimens étymologiques l'article du fils de Pelée, devoient pour le moins nous avertir qu'on a pris bien de la peine pour rien, en voulant à toute force que le mot *Achille* dependît des qualitez personnelles du Heros de l'Iliade. Ils auroient pu refuter cette pretension, en montrant qu'il y a eu des Achilles avant celui-là, & nous indiquer une raison mille fois plus naturelle que toutes les autres pourquoi celui-là fut nommé Achille, c'est celle que j'ay raportée, savoir que le Precepteur de son Precepteur avoit été ainsi apellé.

& le (C) changea de telle ſorte qu'il devint un objet affreux. Un autre ACHILLE fils de Galate, vint au monde avec des cheveux blancs. Il y a eu 54. autres ACHILLES très-renommez, deux deſquels ne ſe diſtinguerent que par des actions de chien *. Nous allons faire un article à part pour celui de tous qui a eu le plus de gloire : mais avant cela je dois arrêter ici mon lecteur pour un moment. Voici pourquoi.

* *Tiré du 6. livre de Ptolomée fils d'Hephaſtion*, Novæ ad variam eruditionem hiſtoriæ, apud Photium n. 190. pag. 488. 489.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

MONSIEUR DRELINCOURT, *Profeſſeur en Medecine, & Doyen de l'Univerſité de Leide, m'a fourni tant de remarques concernant Achille, que je ne ſaurois les placer toutes dans ce Dictionaire. Elles meriteroient un Ouvrage ſeparé ; ce ſeroit l'Hiſtoire la plus complette qu'on ait jamais vuë : & ſi je pouvois obtenir, qu'avec la même bonté qui lui a fait prendre la peine de me communiquer tant d'excellens materiaux, il voulût corriger la maniere dont je les mettrois en œuvre, il en reſulteroit un Ouvrage parfaitement beau. Il m'a fourni tous les traits dont le Tableau de ce Heros a pu être composé. Tout ce que les anciens ont dit d'Achille ſe trouve dans ce Recueil, avec une exactitude, & une methode admirable. Ce Tableau eſt un Ouvrage à trois colomnes ; celle du milieu eſt la chaîne, ou la ſuite de toutes les qualitez, & de toutes les actions d'Achille. Les colomnes d'à côté contiennent très-exactement les preuves & les citations de tout, avec une infinité d'ouvertures ſur les raports & les alluſions qui regnent entre ces matieres & pluſieurs autres, & ſur les ornemens dont on les pourroit enrichir. Il eſt impoſſible de voir ce Tableau ſans en admirer l'Auteur, ſoit pour l'etenduë de ſes lumieres, ſoit pour la juſteſſe de ſa methode ; mais il eſt ſur tout impoſſible de l'admirer autant qu'il le faut, à ceux qui ſavent qu'il a placé avec tant d'économie le fond de ſa vaſte lecture, qu'il en peut recueillir en peu de tems tout le profit, quelle que ſoit la matiere qui ſe preſente. Jamais homme n'eut comme lui les treſors de ſon érudition en argent comptant* †. *Je ſuis bien fâché que la nature de mon Ouvrage ne me puiſſe pas permettre d'étaler ici tout ce que cet* ILLUSTRE DOYEN DE L'ACADEMIE DE HOLLANDE *m'a communiqué touchant Achille, & qu'en attendant l'occaſion d'en faire part au public, je ſuis contraint de n'en prendre*

† *Ingenium* (id- de [illegible] tiam) *in numerato habet*. Auguſtus de Vinicio apud Senec. Controv. 13. ſub fin.

(C) *Et le changea de telle ſorte.*] Photius qui nous a conſervé quelques fragmens des ſept livres que Ptolomée fils d'Hephæſtion avoit remplis des plus curieuſes bagatelles de l'Antiquité fabuleuſe, a tellement tronqué ce qui regarde Achille fils de Jupiter & de Lamie, qu'il faut ſe donner la peine de conjecturer que ce fut avec la Déeſſe Venus qu'il entra en concurrence ſur la beauté. On fonde cette conjecture ſur l'indignation de Venus, contre le juge qui confera le prix à Achille. Venus pour punir ce juge le rendit amoureux d'Echo, & ſi laid que ſa ſeule figure le faiſoit haïr. C'eſt ainſi que Schottus a entendu le texte de Photius. Mais Mr. de Meziriac (a) partage les effets de la colere de Venus à Pan & à Achille ; celui-là devint amoureux, & celui-ci *le plus laid homme du monde*. C'eſt en vain que l'on conſulteroit l'original, pour ſavoir ſi la verſion d'André Schottus eſt meilleure que celle de Meziriac ; car ſi d'un côté l'on peut dire que les regles d'une Grammaire exacte ſont pour Schottus, l'on peut dire de l'autre que les Auteurs Grecs ne s'aſſujettiſſoient pas à de telles regles, & qu'il n'eſt point rare que s'agiſſant de pluſieurs perſonnes dans une de leurs periodes, le pronom *le, lui*, ſe raporte indifferemment ou à la perſonne la plus éloignée, ou à la perſonne la plus prochaine. Les Latins n'y ſont pas plus ſcrupuleux. C'eſt la Grammaire Françoiſe qui eſt en cela d'une merveilleuſe exactitude ; car elle veut que l'on repete plûtôt deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laiſſer en ſuſpens l'eſprit du lecteur. Si l'on conſulte la raiſon, ou pour ou contre Meziriac & le Pere Schottus, on aura de la peine à trouver quelque point fixe. Il ſe peut faire qu'une perſonne qui a perdu ſon procés ne ſe vange que du Juge. Apollon ſe contenta de punir (b) Midas, qui avoit blâmé la ſentence de ſuperiorité prononcée en faveur d'Apollon, & au prejudice de Pan. Par là Meziriac perdroit ſa cauſe : mais on ſe vange auſſi quelquefois & de ſon Juge, & de ſon rival (c) ; & ſur ce pied-là le Pere André Schottus auroit mal traduit ; car ſelon lui Venus indignée ne fait aucun mal à celui qui remporte la victoire. Il eſt vrai auſſi que ſelon l'autre interprete elle ne fait pas grand mal au Juge inique, elle ſe contente de lui donner de l'amour pour une Nymphe qui, ſelon la tradition des anciens (d), eut une fille de lui. Tout bien compté il ſemble que Meziriac a du deſſous ; & s'il avoit raiſon, Photius ou ſon Ptolomée ſeroient blâmables, de n'avoir pas declaré que la même Venus qui rendit Pan amoureux d'Echo, le rendit malheureux dans ſes amours. Il faloit neceſſairement marquer cette circonſtance, & on le pouvoit faire ſans choquer le ſentiment de tout le monde ; car quelques-uns ont parlé des rigueurs de cette Nymphe pour le Dieu Pan. C'eſt peut-être le plus malaiſé de tous les Ouvrages de plume que (e) celui de bien abreger ; il faut un diſcernement peu commun, pour juger quelles ſont les circonſtances dont la ſuppreſſion obſcurcit ou n'obſcurcit pas un abregé. Juſtin n'eſt pas le ſeul qui ait manqué de ce fin diſcernement.

(a) *Comment. ſur l'Epître de Briſeis à Achille*, p. 253.

(b) *Ovidius Metam. l. 11.*

(c) *Arachne, Marſyas, Thamyris, les filles de Pierus, ſont une preuve qu'on ſe vange auſſi quelquefois d'un competiteur.*

(d) *Il y avoit une tradition differente de celle-là ; nous en parlons dans l'article du Dieu Pan.*

(e) *Je me ſuis ſervi de cette penſée quelque autre part dans cet Ouvrage.*

dre que quelques portions pour les inserer dans mes remarques. Que cette occasion se hâte tant qu'elle voudra, elle ne sauroit être jamais assez promte, veu l'impatience que j'ai de m'en servir, pour temoigner publiquement à cet INCOMPARABLE PROFESSEUR *combien je l'honore, & je l'admire, & avec quelle reconoissance je conserve le souvenir de ses bontez. Tout ce que l'on verra de nouveau, & qui sera bon dans les remarques sur l'Achille de ce Dictionaire, & tout ce qui aura été corrigé dans l'Achille du Projet, vient de* MONSIEUR DRELINCOURT.

Les preuves de tout ce que je viens de dire sont publiques. On n'a qu'à consulter l'Ouvrage qui a été imprimé à Leide en 1693. intitulé HOMERICUS ACHILLES CAROLI DRELINCURTII PENICILLO DELINEATUS, PER CONVICIA ET LAUDES. *Il ne differe du Tableau que je garde en manuscrit, qu'en ce que les choses n'y sont pas disposées par colonnes. L'avertissement qu'on vient de lire étoit dejà composé lors que cet Ouvrage a paru, & je l'ai laisse en son état. Je copierois volontiers l'article * de l'Histoire des Ouvrages des Savans, dans lequel on a donné à l'*INDEX HOMERICUS *& à son Auteur une partie des loüanges qui leur sont duës; mais comme cette excellente Histoire est entre les mains de tout le monde, il n'est pas necessaire d'en transporter ici cet article.*

* *C'est l'*XI. *du mois de Mai 1693. Voyez aussi Mr. Rabus dans son Journal Flamand intitulé* Boekzaal van Europe, *au mois de Septembre 1693. p. 286. Je voudrois qu'on vit la lettre que Mr.* Gronovius, *l'un des plus doctes Critiques de l'Europe, a ecrite à Mr Drelincourt à la loüange de l'Index* Homericus.

ACHILLE fils de Pelée & de Thetis, a été l'un des plus grans Heros de l'ancienne Grece. Il nâquit † à Phthia dans la Thessalie, & fut plongé dès son enfance dans les eaux du Stix afin d'être rendu invulnerable: & il le seroit devenu par tout le corps, si sa mere eût eu l'esprit de le prendre par un talon, après l'avoir tenu ‡ par l'autre; mais comme elle n'eut point cette precaution, il y eut un des talons de son fils qui demeura sujet aux blessures, & ce fut aussi par cet endroit que la mort se saisit de lui. Il ne faut pas croire cependant que les Auteurs soient bien d'accord sur cela; car on en voit qui ✝ parlent de plusieurs blessures reçuës par Achille en divers endroits du corps. Je raporterai dans les remarques une autre precaution de Thetis; c'est qu'afin de rendre son fils immortel elle β l'oignoit d'ambrosie, & le mettoit sous la braise. On le fit élever sous la discipline du Centaure Chiron; c'étoit là meilleure Ecole du monde en ces siecles-là. Chiron le nourrit d'une façon assez singuliere, puis qu'au lieu de lait, ou de pain, ou de tels autres alimens, il lui donnoit à manger (*A*) de la moüelle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages

† *Servius in Æn. 2. v. 197.*

‡ *Fulgence l. 3. c. 7 & le Scholiaste d'Horace* ad epod. 13. *marquent qu'elle le tint par le talon. Ceux qui disent qu'il mourut d'une blessure au talon, comme Hyginus c. 107. Quintus Calaber l. 3. v. 62. conviennent au fond avec les deux autres.* Servius in 6. Æn. v. 57. *dit en general qu'il étoit invulnerable, excepta parte qua à matre tentus est.*

✝ *Dictys Cret. l. 2. Dares, Ptolemæus Hephæst. l. 6. Eustathius in Odyss.* 11.

β *Voyez la Remarque A. n. 5.*

(*A*) *A manger de la moüelle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages.*] Libanius (*a*) en trois endroits, & Priscien (*b*) en un endroit, ne parlent que de la moüelle de lion: Gregoire de Nazianze (*c*) y joint la moüelle de cerf: le Scholiaste d'Homere (*d*) celle d'ours: l'Auteur du grand Etymologicum (*e*) ne parle que de la moüelle de cerf; Apollodore (*f*) parle de celle de sanglier & de celle d'ours; & y joint les entrailles de lion. Stace (*g*) joint ensemble les entrailles & la moüelle de lion, ou selon la leçon de quelques vieux Manuscrits les entrailles de lion, & la moüelle de louve. Voyez ci-dessous n. II. Philostrate (*h*) joint au miel & au lait la moüelle des faons de biche, & la moüelle des chevreuils: Tertullien (*i*) ne parle que de moüelle de bêtes sauvages en general; Eustathius (*k*) s'exprime d'une façon encore plus vague, puis qu'il ne parle que de moüelle d'animaux. Suidas (*l*) dit simplement moüelle.

Au reste c'est une tradition si vulgaire parmi les Anciens, que Chiron nourrit Achille de moüelle de lion, qu'on ne sauroit assez admirer qu'un aussi savant homme que l'étoit Mr. de Girac, ait accusé Mr. Costar (*m*) *d'une grossiere ignorance*, pour s'être servi de ces paroles: *Vous vous étiez nourri dès vôtre enfance du suc, de la substance & de l'ame des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la moüelle des lions.* Mr. de Girac fait là-dessus une demande qui n'est pas d'un Critique exact, puis qu'elle change l'état de la question, & qu'elle fait dire à Mr. Costar plus qu'il n'a dit. *Où est-ce qu'il a trouvé*, dit-il, *qu'Achille ne se nourrissoit que de la moüelle des lions?* Mais voici bien pis. Ayant allegué entre plusieurs autres raisons pour soutenir son sentiment, que selon Plutarque *Achille fut nourri de choses qui n'ont point de sang*, il ajoûte, *qu'il ne croit point qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fut nourri de moüelle de lions*: & neanmoins il cite lui-même tout aussi-tôt S. Gregoire de Nazianze, remarquant que S. Basile n'avoit pas eu comme Achille, *un Centaure auprès de soi qui lui presentât* DES MOUELLES FABULEUSES DE LIONS ET DE CERFS. *Ce qui fait voir*, poursuit Mr. de Girac, *que S. Gregoire a tenu cela pour une chose feinte & impossible.* Soit: mais il ne laissera pas d'être un témoin digne de foi. Car pour l'être en ces choses-là, il n'est pas necessaire ni que l'on soit persuadé des faits qu'on raporte, ni qu'ils existent réellement, ni même qu'ils soient possibles: il suffit que l'on ne forge pas de sa tête ce que l'on avance. Or sans point de doute, S. Gregoire de Nazianze est dans le cas. Il n'assûre point sans l'avoir lu ce qu'il raporte du Centaure Chiron & d'Achille. Il ne le croit pas, je l'avouë; mais il ne l'invente pas aussi: & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la verité morale, ni la verité physique, mais seulement la verité de relation. Monsieur de Girac qui veut que la moüelle *des cerfs ait été la seule nourriture du He-*

(*a*) *Progymn. p.* 70. *D. p.* 97. *C. p.* 129. *A.*

(*b*) *In præexercit. Rhetor.*

(*c*) *Orat.* 20. *p.* 324. *C.*

(*d*) *In Iliad. l.* 16.

(*e*) *In* Ἀχιλλεύς.

(*f*) *Lib.* 3.

(*g*) *Achil. l.* 2.

(*h*) *In Her. p.* 705. *B. & in Icon.* 2. *p.* 781. *C.*

(*i*) *De pallio; voyez ci-dessous n.* 8.

(*k*) *In Il. l.* 1. *p.* 11. *v.* 28.

(*l*) *In* χιλός. I.

Girac a mal nié qu'Achille ait été nourri de moüelle de lion.

(*m*) *Replique à Costar, sect.* 7. *p.* 59. *édit. de Holl.* in 8.

Heros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens, a trouvé sans doute dignes de foi les Auteurs qui le raportent, quoi qu'il n'y ait aucun lieu de croire ni qu'ils l'ayent cru effectivement, ni que la chose soit veritable. Il a mis sans doute dans le même rang S. Gregoire de Nazianze, pour ce qui regarde la mouëlle de cerf. Il ne peut donc point le recuser quant à celle de lion: & par consequent il a lui-même produit un témoin digne de foi, immediatement après avoir dit qu'il ne croyoit pas qu'il y en eût.

II. Preuves qu'Achille fut nourri de mouelle de lion.

Je trouve moins surprenant qu'il ait cité là S. Gregoire de Nazianze, que de voir qu'il ait ignoré ce que deux Auteurs modernes, qui sont entre les mains de tout le monde, avoient mis dans la derniere évidence. L'un est Mr. de Meziriac, qui a prouvé par le temoignage du Scholiaste d'Homere sur le 16. de l'Iliade, par celui de Libanius dans ses deux Harangues, l'une pour, & l'autre contre Achille, & par celui de Stace au 2. livre de l'Achilleïde, que ce Heros fut nourri de mouëlle de lion. L'autre est Barthius, qui sur ce passage de Stace a cité pour le même fait, outre les deux textes de Libanius, ces paroles de (a) Priscien: *Deinde sequitur victus, ut in Achille, quod* MEDULLIS LEONUM *pastus est.* Ces temoins sont aussi valables que ceux que Mr. de Girac a produits, pour justifier qu'on a fourni à Achille d'autre nourriture.

(a) *In Progymn. Rhetoricis ex Hermogene.*

Il ne faut pas dissimuler que Barthius nous ôte le temoignage de Stace pour la mouëlle de lion: car au lieu de *lubens*, il pretend qu'il faut lire *lupæ*, dans le passage où Achille parle ainsi:

Dicor & in teneris & adhuc crescentibus annis
Thessalus ut rigido senior me monte recepit,
Non ullas ex more dapes habuisse, nec almis
Uberibus satiasse famem, sed spissa leonum
Viscera, semianimesque (b) *lupæ traxisse medullas.*

(b) *D'autres lisent* lubens.

III. Passage de Plutarque mal traduit.

Ce que Mr. de Girac fait dire à Plutarque, nous decouvre qu'il n'a pas consulté le Grec: & comme il allegue là quelques-unes des remarques dont Vigenere s'est servi dans ses Notes sur Philostrate, il se pourroit bien faire qu'il n'a point eu d'autre mauvais guide que ces paroles de (c) Vigenere; *Plutarque dit que Chiron nourrit Achille dès sa naissance de choses qui n'avoient point de sang.* Il y a bien des années que (d) Meziriac a fait voir qu'Amiot avoit en cela trompé Vigenere, & qu'au lieu de dire avec (e) Amiot, *Mais ce Philinus ici, comme un nouveau Chiron, nourrit son fils en la maniere que fut élevé Achille dès son enfance, de viande dont il n'a point été tiré de sang, c'est-à-savoir des fruits de la terre*, il faut dire, *Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon dès sa naissance tout au rebours d'Achille* (ἀντιστρόφως τῷ Ἀχιλλεῖ) *à-savoir de viandes non sanglantes.* On pouvoit enveloper Xilander dans la même erreur: car sa traduction Latine porte, *Nostrum autem quo pacto Achillem Chiron nutriens iste statim à natalibus* SANGUINE CARENTIBUS. Il y a une lacune dans ce passage de Plutarque, mais le mot ἀντιστρόφως n'en devoit pas être moins intelligible pour le sens *d'au rebours*, que les Dictionaires lui donnent communément.

(c) *Vigenere Comment. sur Philostr. de la nourrit. d'Achille*, edit. in 4. p. 544.

(d) *Comment. sur l'Epitre de Briseis, pag.* 249.

(e) *Liv. 4. des propos de table de Plut. chap.* 1.

Ce que j'ai dit en prouvant la validité du temoignage de S. Gregoire, montre que Mr. de Girac a cité mal à propos Elien, Pline & Aristote, pour montrer que les lions n'ont point de mouëlle; ou que s'ils en ont, *c'est si peu que rien.* Il auroit pu citer aussi Galien au livre 11. de l'usage des parties, chap. 18. & il ne semble pas que ce fait doive être revoqué en doute, puis qu'ordinairement les Modernes (f) le passent aux anciens Naturalistes, lors même qu'ils les accusent de plusieurs meprises sur le sujet des lions. Si l'on en croyoit (g) Vossius, Athenée auroit chicané Aristote sur ce fait-là: mais quand on consulte Athenée (h) même, on voit qu'il ne dit rien touchant la mouëlle, & qu'il se contente d'attaquer la dureté des os du lion, laquelle Aristote fait si grande, qu'il dit que lors qu'ils s'entrechoquent il en sort des étincelles comme d'un caillou. On pourroit nier cela, sans douter qu'ils ne fussent destituez de mouëlle. Ce pourroit donc être un fait constant, & que Monsieur Furetiere auroit dû mêler parmi les autres remarques qu'il raporte sous le mot lion, si l'on n'avoit enfin verifié le contraire. Borrichius (i) parle de deux anatomies de lion faites à Coppenhagen, l'une il y avoit seize ans, l'autre depuis deux ans, qui avoient fait voir beaucoup de mouëlle, *copiosam medullam*, dans les os de cet animal, & même dans la plûpart des os; & il cite Severin, qui raporte que Tibere Carrafa nourrit un lion, dont les os furent trouvez creux & mouëlleux comme ceux des autres bêtes. Mais quand même il seroit constant que les lions n'ont point de mouëlle, Mr. de Girac n'auroit pas dû recourir à cette raison, puis que ce n'est pas ainsi qu'on refute les faits empruntez de la Mythologie Payenne, & principalement lors qu'on a dit qu'aucun Auteur digne de foi n'en parle. Le seul temoignage de quelques Auteurs anciens suffit alors à faire perdre hautement le procés, quand même les Naturalistes nous aprendroient l'impossibilité de la chose.

IV. Proprieté des os du lion. S'il est vrai qu'ils soient sans mouëlle.

(f) *Vossius de orig. & progr. Idolol. l.* 3. *c.* 52. *Franzius, & Bochart de animalib sacræ Script. Harduinus in Plin. l.* 11. *c.* 37. *Hofman* continuat. Lexici univers. *n'attribuë cela qu'aux dens du lion, & de jetter des étincelles en se choquant.*

(g) *Ubi supra.*

(h) *Deipnosoph. l.* 8. *c.* 11.

(i) *Dans son Traité* pro Hermetis, Ægyptiorum & Chemicorum sapientia; *imprimé à Coppenhagen l'an* 1674.

V. Remarques contre Barthius. Auteurs decisifs s'y trouvent quelquefois atrapez.

D'où paroît que Barthius s'engage dans une refutation superfluë, lors qu'en commentant les vers de Stace que j'ai raportez ci-dessus, il s'écrie fort serieusement; *C'est une étrange fable*, ingens fabula, *puis qu'un enfant qui prendroit quelque chose de semblable, ne fût-ce qu'en suçant, perriroit, n'y ayant pas jusqu'à l'haleine des lions qui ne soit venimeuse, principalement par un tel âge.* En suite de quoi il cite un passage d'Aristote, portant que les lions n'ont point de mouëlle. Peine perduë que tout cela; parce que les Anciens eux-mêmes qui avoient un peu examiné les choses, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Ne seroit-on pas bien de loisir, si l'on s'amusoit à refuter par la Physique ce qui a été dit du talon du même Achille, & de sa lévre brûlée? On a dit que sa mere l'ayant plongé dans les eaux du Styx pour le rendre invulnerable, ne put procurer cet avantage au talon, parce qu'elle tenoit son fils par là. D'autres ont dit, que pour consumer tout ce que le corps de son fils avoit de mortel, elle le mettoit sous la braise toutes les nuits, & que le jour elle l'oignoit d'Ambrosie, & qu'il n'y eut qu'une des lévres de l'enfant qui fut brulée; ce qui avint à cause qu'il s'étoit leché cette partie.

Il y a plusieurs (k) Auteurs qui raportent cette conduite de Thetis, & qui disent même que par

(k) *Apollodore l.* 3. *Schol. Homeri Il.* π. *v.* 36. *Scholiast. Aristoph. p.* 184. *A.*

vages. Les Etymologistes ont mis à profit cette tradition ; car ils pretendent que

par ce manége elle avoit fait perir six de ses enfans, lors que son mari l'y ayant surprise, fut cause qu'Achille qui étoit le septiéme en rechapa. Neanmoins Tzetzes s'inscrit (a) en faux contre ce conte, & dit *qu'il ne sait d'où Lycophron a pu pêcher cette menterie, que Thetis eut sept enfans de Peleus.* Autre exemple à joindre à celui de Mr. de Girac, pour montrer le danger à quoi on s'expose par une confiance trop decisive : car Monsr. de Meziriac cite *quatre Auteurs fort graves, qui tous s'accordent à ce qu'écrit Lycophron.* On a bien raison de dire, lors qu'on entend parler ou de quelque phrase extraordinaire, ou de quelque fait inouï, *que cela est bon pour attraper les parieurs*, c'est-à-dire certains Savans temeraires, qui sont toûjours prêts en ces sortes de rencontres à parier, que l'on ne trouvera point une telle chose dans aucun Auteur. Ils ne manquent gueres de perdre. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils nient quelquefois les choses les plus aisées à trouver. J'en donnerai divers exemples dans ce Dictionaire.

(a) *Voyez le Commentaire de Meziriac, pag.* 248.

Ne quitons point (b) Barthius, sans remarquer qu'il pretend que la leçon *lupæ*, au lieu de *lubens*, fait beaucoup d'honneur à Stace, qui par là ne se trouve point en opposition avec Aristote, & observe les mêmes distinctions qu'Apollodore ; puis que celui-ci a dit, que Chiron faisoit manger à Achille des entrailles de lion, & des mouëlles de sanglier & d'ours. Mais peu après Barthius reprenant l'air de refutation, rejette comme une absurdité manifeste cette mouëlle de louve; & dit qu'il fait qu'un enfant qui ne prendroit une telle nourriture qu'une fois, ne laisseroit pas de mourir avant le lendemain. C'est pourquoi, ajoûte-t-il, Gregoire de Nazianze accommode mieux la chose, en joignant la mouëlle de cerf avec celle de lion. On ne voit pas comment Barthius est d'accord ici avec lui-même, ayant dit dans la page precedente, que la rejection de la mouëlle de lion étoit à Stace une marque de jugement, & que l'aproche des lions est très-dangereuse à l'enfance.

(b) *Comment. in lib.* 2. *Achill. vol.* 3. *p.* 1753.

VI. On a dû feindre qu'Achille fut nourri de mouëlle de lion.

Remarquons aussi, que la raison pour laquelle Apollodore & quelques autres ont plûtot parlé des entrailles, que de la mouëlle des lions pour la nourriture d'Achille, semble venir de ce qu'ils auront ouï dire, que ces animaux sont presque sans mouëlle ; car il étoit d'ailleurs plus convenable de lui faire avaler cette mouëlle, que de lui fournir un autre aliment, veu le caractere sous lequel les Poëtes le representent. Ce n'est pas tant sous l'idée de bravoure, quoi qu'on l'en partage dans un degré éminent, que sous celle d'une colere indomtable. C'est par là qu'Homere se propose de le decrire dans l'Iliade, où selon la remarque (c) d'Horace, il prend pour thême, *Gravem Pelidæ stomachum cedere nescii*, & où il debute par

(c) *Od.* 6. *lib.* 1.

Μῆνιν ἄειδε θεὰ Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος.
Iram cane Dea Pelidæ Achillis.

Or il est certain que pour faire remonter à la cause de ce caractere, par des fictions propres à la poësie, & imprimées du merveilleux de ces anciens siecles, la mouëlle de lion étoit quelque chose de mieux imaginé que toute autre nourriture. C'est dans la mouëlle que se trouvent les parties les plus succulentes de l'animal, & même, à ce qu'on pretend, les parties specifiques & seminales. (d) Homere nous insinuë par l'exemple du petit Astyanax, que c'étoit le morceau d'un enfant gâté ; & les railleurs disent quelquefois aux meres, que c'est celui du gendre de la maison. D'ailleurs il n'y a point d'animal aussi colere que le lion ; & c'est de lui qu'on suposoit que Promethée avoit emprunté le principe qui avoit assujetti le premier homme à la colere :

(d) Ἀστυάναξ, ὃς πρὶν μὲν ἑοῦ ἐπὶ γούνασι πατρὸς Μυελὸν οἶον ἔδεσκε καὶ οἰῶν πίονα δημόν. Astyanax, qui prius quidem sui super genua patris, medullam solam comedebat & ovium pinguem adipem. *Il.* 22.

Fertur (e) Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undique
Desectam, & insani leonis
Vim stomacho apposuisse nostro.

(e) *Horat. Od.* 16. *l.* 1.

Ce n'est pas qu'on n'eût pu trouver assez bien son compte, en donnant une lionne pour nourrice à Achille. (f) Virgile a suivi cette idée pour des reproches de cruauté :

- - - *Duris genuit te cautibus horrens*
Caucasus, Hyrcanæque admorunt ubera Tigres.

Et le Capitan de la Comedie des Visionaires ne s'en éloigne pas dans cette Rodomontade :

(f) *Æneid. l.* 4. *Voyez Macrobe Saturn. l.* 5. *c.* 11.

Le Dieu Mars m'engendra d'une fiere Amazone,
Et je suçai le lait d'une affreuse lionne.

VII. Pourquoi on a feint la mouelle de cerf. La vitesse du pied étoit autrefois une qualité heroique.

Par cette clef on entendra, pourquoi quelques-uns ont choisi la mouëlle de cerf preferablement à toute autre pour Achille : c'est qu'ils étoient frapez de la tradition qui lui donnoit beaucoup de vitesse à la course, & qui a porté Homere à l'honorer incessamment ou de l'éloge de πόδας ὠκὺς, *allant bien du pied*, ou de quelque autre épithete de même signification, ποδώκης, ποδάρκης, πόδας ταχὺς, ποσὶ ταχέεσσι, κραιπνοῖσι &c. Presentement c'est ainsi que nous recommanderions le merite d'un Laquais Basque ; mais anciennement (g) c'étoit une qualité heroïque : & ainsi on ne pourroit tout au plus blâmer Homere, que d'en avoir fait une cheville de vers repetée trop souvent. On a donc cru qu'il faloit feindre, qu'un Heros d'une vitesse si extraordinaire avoit été nourri de mouëlle de cerf ; & on s'est tellement apliqué à cette notion, qu'on n'a pas pris garde que la mouëlle d'un animal si timide, étoit d'ailleurs très-peu propre à ce foudre de guerre, & à ce cœur de (h) lion, qui dans l'extrême mepris qu'il temoigna au General de l'armée, lui dit entre autres injures qu'il avoit le cœur d'un cerf,

(g) *Voyez la prodigieuse vitesse que Virgile* Æneïd. 7. *donne à une jeune Amazone nommée Camille, & là-dessus le P. La Cerda.*

(h) Ἀχιλλῆα ῥηξήνορα θυμολέοντα. Achillem frangentem viros, animo leonino. *Iliad.* 7.

Va (i) sac à vin, yeux de chien, cœur de cerf.

VIII. Fautes de quelques Interpretes de Tertullien.

Je ne pense pas que si l'on decidoit la chose à la pluralité des voix, l'on jugeât que la mouëlle de cerf ait été la nourriture d'Achille, ni que Monsr. de Girac pût trouver la confirmation de ce qu'il a dit trop legerement, que cette mouëlle *a été la seule nourriture du Heros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens.* Mais quand cela seroit vrai, un vieux (k) Traducteur François du Traité *de Pallio* ne seroit point excusable, d'avoir determiné à cette mouëlle ce que Ter-

(i) *C'est ainsi que Vigenere*, ubi supra, *traduit ce vers du* 1. *de l'Iliade*, Οἰνοβαρὲς κυνὸς ὄμματ' ἔχων κραδίην δ' ἐλάφοιο.

(k) *C'est Edmond Richer, qui publia sa Version à Paris en* 1600. in 8.

que c'eſt de là qu'eſt (*B*) venu le nom d'Achille. Il ne ſe contenta pas de lui aguerrir le corps aux exercices les plus penibles ; il lui orna auſſi l'ame de pluſieurs belles conoiſſances. Mais ſi nous en croyons Homere, c'eſt à Phenix (*C*), & non pas à Chiron qu'il faut donner la qualité de Precepteur, & de pere nourricier d'Achille. Les inquietudes de Thetis ne lui permirent pas de laiſſer ſon fils dans

(*a*) *Mr. de Saum[illegible] aprés ceux qui liſent con*cilium.

( ) Not. C[illegible] *Tertull. de Pall.* p. [illegible] *Pariſ.* 1614. in 8.

(*c*) *Lib* 4.

(*d*) Si Chilones dicti a magnis & improbis labiis, A[illegible] dicti fuerit quòd ἄνευ χιλῶν, non quòd labiorum miniſterio non uſus fuerit infans. *Salmaſ. in Tract. de Pall. pag.* 281. *edit.* 1656.

(*e*) *Dans ſon Poeme ſur les noces de Thetis & de Pelée, qu'on pretend avoir precedé celui d'Heſiode ſur le même ſujet. Ni Voſſius, ni Lorenzo Craſſo ne diſent rien de ce Poete.*

(*f*) *Il s'en eſt fait une edition à Utrecht, en* 1690. *à laquelle on a ajouté la traduction en Latin & en Flaman. La traduction Latine avoit déjà paru à part. Les Anglois le publierent en leur langue l'an* 1671.

(*g*) *Hiſtoire Poet. liv.* 2. *ch.* 15. *pag.* 158. *édit. de la Haye* 1681. *qui eſt la quatrieme.*

Tertullien avoit dit en general de celle des bêtes ſauvages. Les Traducteurs n'ont point ce droit-là. *Ille ferarum medullis educatus (unde & nominis (a) conſilium, quandoquidem labiis vacuerat ab uberum guſtu :) Lui qui avoit été nourri de mouëlle de cerf, (d'où il fut nommé à deſſein, attendu qu'il n'avoit jamais ſucé mammelle de ſes levres)* &c. Theodore (*b*) Marcilius a bronché auſſi ſur ces paroles, ayant pretendu que Tertullien deſigne l'étymologie *ſine chilo*, ἄνευ χιλῶ, ce qui eſt viſiblement faux, comme Monſr. de Saumaiſe l'a remarqué. On auroit pu remarquer une autre mepriſe de ce même Auteur. La voici : c'eſt qu'il dit que ſelon Velius Longus cité par Caſſiodore, Achille devoit ſon nom au mot χεῖλος, comme s'il eût été de ces perſonnes qu'on nommoit *Chilones*, ou *Labeones*, c'eſt-à-dire, qui avoient de groſſes levres. Lucrece leur donne le nom de (*c*) *labioſus*, & remarque qu'un amant qui veut excuſer les imperfections de ſa maîtreſſe dit, *labioſa*, φίλημα, *une groſſe lippuë eſt un beau & ſpacieux champ de baiſers.* Mais il eſt faux qu'Achille ait pris ſon nom du nom χεῖλος, *lévre*, ſur ce pied-là : c'eſt plûtôt ſur le pied d'avoir été mutilé en cette partie, quoi (*d*) que Mr. de Saumaiſe l'ait nié, contre un paſſage formel de Photius, dont j'ai déja fait mention, & contre ce qu'en a dit poſitivement un vieux Poëte nommé (*e*) Agameſtor, cité par Tzetzes.

(*B*) *Que c'eſt de là qu'eſt venu le nom d'Achille.*] Nous avons parlé des étymologies de ce nom dans la remarque B de l'article precedent; mais il faut parler en particulier de celle dont il s'agit ici. Elle va toûjours de compagnie avec la tradition, qui porte qu'Achille ne fut nourri que de chair & de mouëlle d'animaux. La liaiſon de ces deux choſes eſt fondée, ſur ce que le mot Grec χιλὸς ſignifie proprement la nourriture que la terre nous fournit. Mais quelques Auteurs ont là-deſſus une aſſez plaiſante opinion. La voici ſelon les propres termes du Pere Gautruche, dans ſon Hiſtoire Poëtique. Je choiſis cet Ouvrage plûtôt qu'un autre, parce qu'il a été (*f*) imprimé pluſieurs fois, & en pluſieurs langues, & qu'il paſſe pour être propre à tout le monde. Or il n'y a point de fautes qu'il faille plus ſoigneuſement remarquer, que celles qui peuvent tromper beaucoup de gens. *Au lieu de lait*, c'eſt le (*g*) Pere Gautruche qui parle, *& des autres viandes communes, Chiron ne le nourriſſoit que de mouëlle de lion, ou de ſanglier, pour faire naître en ſa perſonne le courage & la force de ces animaux. De là vint, ſelon l'opinion de quelques-uns, que n'étant ainſi nourri d'aucune viande, on le nomma Achille,* C'EST-A-DIRE SANS CHILE. Quoi que la derniere periode de ce paſſage ne paroiſſe pas dans les dernieres éditions, je ne laiſſerai pas de remarquer I. Que c'eſt une erreur de dire que l'on n'eſt nourri d'aucune viande, lors que l'on n'eſt nourri que de mouëlle d'animaux ; car la mouëlle eſt compriſe inconteſtablement ſous le mot de viande, par opoſition même aux alimens qui ſont permis durant le Carême. II. Qu'il eſt faux que la mouëlle ne ſe convertiſſe pas en chile, & que ceux qui ne ſeroient nourris que de mouëlle ſeroient ſans chile.

Ces remarques ne paroîtront pas ſuperfluës à ceux qui conſidereront, que cette doctrine du Pere Gautruche ſe trouve dans une infinité d'exemplaires de ſon Ouvrage, & dans d'autres (*h*) Ecrivains, & que dans l'édition où l'on a ſuprimé les fautes, on ne dit pas pourquoi on les a ôtées.

L'erreur eſt venuë de ce qu'on a pris χιλὸς, dont s'eſt ſervi Euphorion dans les vers citez par l'Auteur du Grand Etymologicum, & par Euſtathius, pour cette ſubſtance molle & blanchâtre en quoi les alimens ſe convertiſſent dans l'eſtomac, & que les Medecins apellent chyle, du mot Grec χυλὸς : au lieu qu'il faloit entendre par χιλός, comme a fait Monſr. de (*i*) Meziriac après Euſtathius, *la nourriture qu'on prend des choſes que l'on ſéme en terre.* Natalis (*k*) Comes a mal traduit Euphorion ; car il lui fait dire qu'Achille n'avoit point goûté de lait. Vigenere & Fungerus ſe fortifiant (*l*) fauſſement de l'autorité de Saint Gregoire de Nazianze, ne rencontrent pas mieux. Fungerus conclut qu'Achille a été nourri *ſine cibo*, de ce qu'on ne lui donna à manger que de la mouëlle de cerf. L'autre (*m*) veut que χιλὸς ſignifie *ſuc*, & qu'Achille ait été nourri *ſans ſuc*, *pource qu'il fut nourri non de viandes accoutumées aux hommes, mais de chairs de bêtes ſauvages toutes cruës.* François Alunnius adopte la moitié de cette derniere erreur. *Fu nutrito*, dit-il (*n*), *nel monte Pelio da Chirone Centauro, ne mai in quel tempio mangio cibo cotto, perche fu nominato Achille, perche a in Greco ſignifica ſenza, & chilos* CIBO COTTO. Il y en a qui prenant le mot χιλὸς ſimplement pour nourriture, fondent l'étymologie d'Achille (*o*) ſur ce que ſon precepteur Chiron, au bout d'un certain tems, ne lui fournit plus ni de la mouëlle de bêtes ſauvages, ni quoi que ce ſoit à manger, de ſorte qu'il fut obligé de vivre de ce qu'il prenoit à la chaſſe. Mais étoit-ce vivre ſans nourriture ? Cette explication eſt peut-être pire que les precedentes.

(*C*) *Si nous en croyons Homere, c'eſt à Phenix, & non pas à Chiron.*] Il y a bien des gens qui ne prenent point garde à cela. Decimator dans ſon (*p*) *Theſaurus linguarum*, dit qu'Achille fut premierement élevé par Chiron, qui (*q*) lui enſeigna l'Art militaire, la Muſique, & la Morale ; & qu'en ſuite il fut mis ſous la conduite de Phenix, qui lui aprit & à bien (*r*) parler, & à bien vivre, comme il s'en vante lui-même dans Homere. Mais pour peu qu'on

(*b*) *Entre autres dans le Dictionaire Hiſtorique de Juigné.*

(*i*) *Comment ſur l'Epit. de Briſeis, p.* 248. *où le Poete* Euphorion *eſt mal nommé* Euphoron.

(*k*) *Mythol. l.* 9. *c.* 12.

(*l*) *Ils attribuent à S. Gregoire ce qui n'eſt que dans la verſion Latine des Commentaires de Nicetas Serron, Archevêque d'Heraclée dans l'onziéme ſiecle, ſur les Oraiſons de ce Pere, imprimée avec ſes Oeuvres.*

(*m*) *Comment. ſur Philoſtr. de la nourrit. d'Achille pag.* 543.

(*n*) *Dans ſa* Fabrica del mondo, *qui eſt un Dictionaire ſur Boccace, Dante, Petrarque,* &c. *imprimé à Veniſe en* 1588. in fol.

(*o*) *Comment. ſur les Emblêmes d'Alciat, p.* 624. *de l'édit. de Thuilius à Padouë,* 1661. in 4.

(*p*) *C'eſt un gros* in fol. *imprimé à Leipſic l'an* 1606. *pour la* 1. *fois.*

(*q*) *Decimator le prouve à l'égard de la Muſique & de la Morale par ces vers d'Ovide liv.* 1. *de Arte*, Phyllirides puerum citharæ præfecit Achillem, Atque animos molli contudit arte feros. *Je les raporte ſans rien changer, ni à l'ortographe, ni à* citharæ præfecit, *qui doit être changé en* citharâ perfecit. *Chacun peut voir qu'il ne s'agit là que de la Muſique, & nullement de l'étude de la Morale.* (*r*) Μυθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι πρηκτῆρά τε ἔργων.

dans l'antre de Chiron pendant tout le tems qu'elle auroit voulu; elle l'en * tira qu'il

** Apollodor. c. 3.*

qu'on lise avec reflexion le 9. livre de l'Iliade, d'où cette autorité d'Homere est empruntée, on verra que Decimator s'est fort abusé. De la maniere dont Phenix s'exprime, il faut qu'il ait été le premier Precepteur d'Achille: car il represente à ce Heros le tems où il ne vouloit rien manger, si lui Phenix ne le prenoit sur ses genoux, & ne lui coupoit les morceaux. Il ajoûte (*a*) que ses habits ont été souvent salis, du vin qu'Achille lui vomissoit sur la poitrine pendant son enfance malaisée. Cela montre que si l'on veut se servir de l'autorité d'Homere à l'égard de Phenix, il faut renoncer à ce que d'autres raportent touchant Chiron; ou que du moins il ne faut pas donner à Chiron la premiere éducation d'Achille, & moins encore la faire durer jusques à ce qu'il eût apris à son disciple l'Art militaire, la Musique & la Morale. Quand on est en état d'aprendre ces choses, on ne mange plus sur le giron de son pere nourricier, & on ne lui rejette point du vin sur ses habits. Joignez à cela que ceux qui font élever Achille par Chiron, disent qu'il fut tiré de dessous sa discipline, pour être envoyé sous l'habit de fille à la Cour du Roi Lycomede; où son déguisement lui facilita bien-tôt les occasions de voir de près la fille du Roi, comme il y parut par l'enfant qu'elle mit au monde. Or depuis qu'il fut pere, il n'y a point d'apparence qu'on lui ait donné de Precepteur; par consequent point de tems où placer les fonctions de Phenix après celles de Chiron. Les fautes de Decimator se trouvent dans le *Thesaurus Scholasticæ eruditionis* de la derniere édition, quoi que cet Ouvrage ait été souvent corrigé par de doctes * Humanistes. (*b*) Dempsterus a dit aussi qu'Achille ayant été instruit par Chiron pendant son enfance, fut élevé par Phenix quand il fut devenu plus grand. Remarquez que je n'entens point nier que depuis qu'Achille fut pere, on n'ait recommandé à Phenix de lui enseigner (*c*) comment il se faut conduire dans le metier des armes, & dans les conseils de guerre. Mais je n'apelle point cela lui avoir donné un Precepteur.

Je ne sai si Malherbe avoit jamais pris garde à ceci; mais il est sûr qu'il s'est exprimé en homme qui auroit bien observé qu'il ne faut donner qu'un Precepteur à Achille. Voici comme il (*d*) parle de ce guerrier.

De quelque adresse qu'au giron,
Ou de Phenix, ou de Chiron,
Il eût fait son aprentissage.

Il faut lui donner seulement Phenix, si l'on veut s'en raporter à Homere, qui ne fait nulle mention du preceptorat de Chiron; & il faut ne lui donner que Chiron, si l'on s'en raporte à la foule des Auteurs. Le savant (†) homme, qui nous a donné des Remarques sur les poësies de Malherbe, a dit neanmoins *que Chiron fut le premier Gouverneur d'Achille, & Phenix le second*; mais il me permettra d'en apeller à lui-même, examinant de nouveau la chose. Je ne m'arrête point à l'autorité de Tzetzes, qui par une explication allegorique de ce qu'il avoit lu dans quelques Auteurs, que Phenix aveuglé par son propre pere fut mené à Chiron, qui lui rendit la vuë, pretend que cela veut dire que Chiron lui mit en main le jeune Achille; car outre qu'il n'y a rien de plus froid ni de plus forcé que cette pensée, il faut savoir que Tretzes ne prouve nullement le fait. Il veut accorder par ses pretenduës allegories Homere avec Lycophron; mais comment accordera-t-il Homere, qui dit qu'Achille tout petit enfant encore étoit sous la conduite de Phenix, comment, dis-je, accordera-t-il cela avec ceux qui font élever Achille par Chiron depuis l'âge de (*e*) six ans, jusqu'à l'âge de puberté; jusques à ce que non seulement il eût apris à se tenir à cheval sur le dos de son (*f*) Precepteur, mais aussi qu'il se fût endurci (*g*) aux exercices les plus rudes; sans compter tant d'autres choses que Chiron lui enseigna, l'Art militaire, la Musique, la Morale, (comme Decimator vient de nous le dire) la Medecine, & en particulier la Botanique, & la Jurisprudence; comme un ancien Auteur nommé (*h*) Staphylus, & plusieurs autres (*i*) nous l'aprennent? On donne au même Chiron dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat, & cela sur le témoignage d'Homere, ce qui ne convient qu'à Phenix; si nous en croyons Homere. Rien n'est plus frequent que ces *qui pro quo* parmi les Auteurs.

IX. Examen d'un passage où Homere parle de Chiron.

J'ai dit qu'Homere n'a point parlé du preceptorat de Chiron. Que veulent donc dire, me demandera-t-on, ces paroles d'Eurypyle à Patrocle dans l'onziéme livre de l'Iliade: *Mettez* (*k*) *sur ma blessure les medicamens salutaires que l'on dit que vous avez apris d'Achille, lequel Chiron le plus juste des Centaures a instruit*. Je reponds qu'elles ne signifient point que Chiron ait été Precepteur d'Achille, mais seulement qu'il lui aprit des remedes. Chacun voit la difference de ces deux choses. Monconis dans ses voyages nomme cent personnes qui lui aprenoient des receptes, & des secrets de guerison; ces gens-là n'avoient point été pourtant ses pedagogues, ne l'avoient point élevé dans son enfance. Les Professeurs en Medecine qui enseignent ou publiquement cent bons remedes à leurs auditeurs, ou en particulier quelques receptes fort rares à des amis distinguez, sont-ils pour cela ce qu'on apelle Precepteur ou Gouverneur d'un jeune homme? Et sans sortir de ce passage d'Homere, ne voyons-nous pas Achille qui aprend des remedes à Patrocle, duquel neanmoins il n'avoit pas été Precepteur? Pour entrer donc dans la pensée d'Homere, il faut dire qu'Achille fut élevé par Phenix depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à l'âge où l'on peut aprendre à bien parler, & à faire de belles actions; mais qu'il ne laissa pas dans cet intervalle de tems, ou après, d'oüir les leçons de Chiron. C'est ainsi que le Scholiaste d'Apollonius a pris la pensée d'Homere: car il remarque qu'Apollonius qui feint que Chiron descendit

(*a*) Οἶνα ἀποβλύζων ἐν νηπιέῃ ἀλεγεινῇ. *Voyez ci-dessous n. XI. la reflexion qui sera faite sur ce discours de Phenix.*

** Le premier Auteur de ce* Thesaurus, *s'apelle* Basilius Faber Soranus. *Il étoit Recteur d'un College à Erford, & il publia son livre l'an 1571. après avoir employé 36. ans à enseigner la langue Latine. L'Ouvrage fut reimprimé en 1625. avec les corrections & les additions de Buchnerus, qui est mort en 1661. à l'âge de 70. ans, après avoir été Professeur en Poësie pendant 45. ans, & en Eloquence pendant 30. ans à Wittemberg. Il corrigea encore & augmenta ce Dictionaire pour l'édition de 1655. Enfin Christophle Cellarius l'a corrigé tout de nouveau, premierement pour l'édition de l'année 1686. & puis pour celle de 1692.*

(*b*) *Paralip. ad Rosinum l. 2. c. 11.*

(*c*) *Iliad. 9. v. 440.*

(*d*) *Liv. 4. pag. m. 166.*

(†) *Feu Mr. Menage, pag. 420.*

(*e*) *Pindar. Nem. od. 3.*

(*f*) Τῷ αὐτῷ πώλῳ καὶ διδασκάλῳ χρώμενος. Eodem utens & pullo & præceptore. *Greg. Nazianz. Orat. 20.*

(*g*) *Statius l. 2. Achil.*

(*h*) *Il est cité par Natal. Comes, l. 9. c. 12. & dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat.*

(*i*) *Statius* Achill. l. 2. v. 445. Claudien de 3. Honor. Consul. *Sidonius Apollinaris carm. 9. & plusieurs autres specifient ce qui fut enseigné à Achille par Chiron.*

(*k*) Ἐπὶ δ' ἤπια φάρμακα πάσσε Ἐσθλά, τά σε προτί φασιν Ἀχιλλῆος δεδιδάχθαι, Ὃν Χείρων ἐδίδαξε δικαιότατος Κενταύρων. *Iliad. 11. v. 829.*

qu'il n'avoit encore que neuf ans, & le cacha parmi des filles, deguisé en fille, à la Cour de Lycomedes Roi de l'Ile de Scyros, dès qu'elle eut su les preparatifs que l'on faisoit contre les Troyens. La raison de sa conduite la voici ; elle savoit d'un côté que si son fils alloit à Troye il n'en reviendroit jamais, & de l'autre que Calchas avoit predit qu'on ne prendroit jamais la ville de Troye sans Achille. La ruse de Thetis ne lui servit de rien ; le devin Calchas decouvrit aux Grecs † où étoit Achille, qu'ils avoient cherché en divers endroits sans le trouver : & là-dessus Ulysse ayant été deputé à la Cour de Lycomedes, (*D*) y demêla aisément Achille, & l'en retira sans peine, quoi qu'il fût tellement aimé de la Princesse

† *Statius Achill. l. 1.*

(*a*) Ἠκολούθησαν δὲ πολλοὶ τοῖς μεθ' Ὅμηρον ποιηταῖς, ὑπὸ Χείρωνος λέγοντες τὸν Ἀχιλλέα τεθράφθαι· Ὅμηρος δὲ οὐδὲν τοιοῦτον λέγει. *In Apoll. Argon. l. 1. v. 558.*

dit au bord de la mer, pour souhaiter bon voyage aux Argonautes, & que sa femme l'y accompagna tenant Achille entre ses bras, & le montrant à Pelée, a suivi (*a*) les Poëtes qui sont venus après Homere, & supposé avec eux que Chiron nourrit le petit Achille, chose dont Homere n'avoit fait aucune mention.

X. Auteurs qui ont parlé du preceptorat de Chiron & de celui de Phenix.

Apollonius a été fort excusable, puis qu'il n'a fait que suivre la foule ; car qui n'a point parlé de Chiron comme de celui qui avoit élevé Achille ? N'est-ce point ce (*b*) qu'Orphée, ce que (*c*) Pindare, ce (*d*) qu'Euripide, ce que tant d'autres Poëtes (*e*) ont chanté ? (*f*) Xenophon, (*g*) Platon, (*h*) Apollodore, (*i*) Pline, (*k*) Plutarque, (*l*) Pausanias, (*m*) Clement d'Alexandrie, (*n*) Philostrate, (*o*) Libanius, (*p*) S. Gregoire de Nazianze, & plusieurs autres (*q*) moins anciens n'ont-ils point dit la même chose ? Mais d'autre côté, ceux (*r*) qui ont fait mention du preceptorat de Phenix ne sont pas en plus petit nombre. Il ne faut donc pas tant s'étonner que même selon quelques anciens Auteurs, Phenix & Chiron ayent été tous deux Precepteurs d'Achille : il se faut contenter de dire que ces Auteurs-là n'avoient point examiné la chose de près, ou qu'ils n'avoient eu aucun égard à l'incompatibilité qui resulte des circonstances du preceptorat de Phenix, & des circonstances du preceptorat de Chiron.

(*b*) *Argon. v. 379.*

(*c*) *Nem. od. 3.*

(*d*) *Iphig. in Aul. v. 209. 709.*

(*e*) *Senec. Troad. act. 3. v. 833. Stat. Sylv. 1. l. 2 v. 89. Achil. l. 1. v. 196. & passim alibi. Val. Flaccus, l. 1. v. 254. & 407. Ausonius, Protrept. v. 20. Claudian. de 3. consul. Honor. v. 61.*

J'ai donc pu nier dans le Projet que Stace (*s*) en parlant de Phenix & de Chiron comme de deux Precepteurs d'Achille, puisse aporter quelque secours à Decimator & à ses complices ; car outre que Stace ne marque point s'ils exercerent cet emploi en même tems, ou l'un aprés l'autre, ni lequel des deux fut le premier, (*t*) on ne peut le mettre d'accord avec Homere, qui en cas de concurrence le doit emporter hautement sur lui. (*v*) Xenophon & (*x*) Lucien qui donnent ces deux Precepteurs à Achille, sont exposez à la même baterie que Stace ; & au pis aller sont-ils Homere, que Decimator a donné pour son garant ? Notez qu'encore que Stace (*y*) dise que Phenix accompagna Achille à Troye, il ne s'ensuit pas qu'il le fasse successeur de Chiron ; car il exprime assez clairement que Phenix avoit été auprès d'Achille avant ce voyage ; il nomme celui ci (*z*) *alumnus* de Phenix. Pour ce qui est de Tzetzes qui nous conte dans son Commentaire sur Lycophron, que Pelée ayant mené Phenix dans l'antre de Chiron où Achille étoit élevé, lui dit, *Voilà ton fils, conduis-le donc comme un bon pere doit élever son fils*, il ne prouve rien contre moi ; & il n'est point favorable à ceux qui voudroient recourir à la distinction de Gouverneur & de Precepteur. Je ne pense pas que les Poëtes nous la fassent voir quant au même tems dans ces siecles si reculez, & en tout cas il ne paroît point que Pelée ait commis à Phenix la Coadjutorerie de Chiron : & si Tzetzes en s'exprimant tout-à-fait mal avoit voulu dire cela, il ne meriteroit point de creance. C'est un Auteur trop nouveau venu, pour meriter d'être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens qui ont attribué à Chiron l'éducation du petit Achille.

(*f*) *De venat. pag. 973. A. & 974. C.*

(*g*) *Hipp. T. 1. pag. 371. C. 3. de Repub. t. 2. p. 391. B.* (*h*) *Lib. 3.* (*i*) *Lib. 25 c. 5.* (*k*) *Sympos. l. 4. c 1. p. 660. F. & de Music. p. 1146. A.* (*l*) *In Lacon. p. 197.* (*m*) *Stromat. l. 1. p. 306. B.* (*n*) *In Her. p. 682. A. & 705. A.* (*o*) *Progymn. p. 71. A. p. 97. C. p. 129. A. p. 142. C. p. 143. A. & Declamat. 4 p. 259. D* (*p*) *Orat. 20. p. 324.* (*q*) *Eustath. in Homer. p. 11. 34. & 840. Scholiast. Homeri in Il. l 1. v. 50. & l. 16. v. 14. & 36.* (*r*) *Voici les principaux. Scholiast. Homeri Il. 9. v. 168. & 448. Dictys l. 2. Xenophon, Conv. p. 897. A. Plato 2. de rep. t. 2. p. 390. E. Cicero 3. de Orat. n. 15. Strabo l. 9. p 297. Quintil l. 2. c. 3. Statius ubi infr. Plut. t. 2. p. 4. 26. & 72. Lucian. Dial. mort. Philostr. Lemn. p. 136. Libanius, Progym. p. 99.* (*s*) Non tibi certasset juvenilia fingere corda Nestor, & indomiti Phœnix moderator alumni, Quique tubas acres lituosque audire volentem Æaciden, alio frangebat carmine Chiron. *Stat. l. 5. Silv. 3. v. 191.* (*t*) Tenero sic blandus Achilli Semifer Æmonium vincebat Pelea Chiron. Nec senior Peleus natum comitatus in arma Troica, sed caro Phœnix hærebat alumno. *Li. 2. Silv. 1. v. 88.* (*v*) *In conviv.* (*x*) *In Dial. Achil. & Ant.*

(*y*) *Ubi supra & l. 3 Silv. 2. v. 96.*

(*z*) *Meursius & Canterus entendent par le mot* κουροτρόφος *dont Lycophron s'est servi pour designer Phenix, que celui-ci avoit été le pere nourrissier d'Achille.*

XI. Homere critiqué touchant le discours de Phenix.

Finissons cette trop longue remarque par un trait qui paroîtra bien hardi. Je ne saurois qu'y faire. J'ose avancer qu'il ne faut que lire le discours de Phenix dans le 9. livre de l'Iliade, pour admirer ceux qui admirent encore aujourd'hui ce Poëme. Car sont-ce là des discours dignes de la majesté du Poëme Epique ? Et Horace qui, au raport de Mr. (*aa*) Moreri, se vante dans la 6. Satire du 1. livre, qu'il avoit apris l'Iliade par cœur, avoit sans doute oublié cette harangue chargée de mille inutilitez, lors qu'il donna à l'Auteur de l'Iliade cet éloge, qu'il court toûjours à son but, qu'il va vite à la conclusion : *semper ad eventum festinat*. Si cela étoit, amuseroit-il un Deputé de l'armée Greque chargé d'une commission très-importante & très-pressante, l'amuseroit-il, dis-je, à de petits contes de nourrice, & au recit de ses vieilles avantures ?

(*aa*) *Article d'Horace, mais c'est une fausseté.*

(*D*) *Y demêla aisément Achille.*] Mr. Moreri pretend avec peu d'exactitude qu'Ulysse le decouvrit, *lui ayant fait presenter par un Marchand des bijoux & des armes* ; car si on s'en tient à ce qu'Ulysse lui-même en dit (*bb*), dans sa harangue aux Generaux de l'armée, ce fut lui qui presenta non seulement à Achille, mais aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour, *ces bijoux & ces armes*. Si on s'en raporte à Hyginus, & au jeune Philostrate, c'est encore Ulysse qui les presenta, étant l'un des Ambassadeurs que les Grecs envoyerent à Lycomede

(*bb*) *Apud Ovid. Metamorph. l. 13.*

Princesse Deïdamie fille du Roi, qu'elle lui avoit permis de (E) l'engrosser. Voilà d'où sortit Neoptolemus, ou Pyrrhus, comme nous le dirons en son lieu. Achille fit une infinité de beaux combats pendant le long siege de Troye, & avant que l'on eût campé devant la ville. La grosse querelle qui s'éleva entre Agamemnon & lui pour leurs garces, (car * Agamemnon ayant rendu Chryseïs qui étoit la sienne, enleva Briseïs qui étoit celle d'Achille) obligea celui-ci à se tenir dans sa tente, sans se vouloir plus mêler de guerre; & rien ne fut capable de le faire changer de resolution, que la mort de son cher ami Patrocle, auquel il avoit prêté ses armes †, dont Hector l'avoit depouillé aussi bien que de la vie. Vulcain fit alors de ‡ nouvelles armes à (F) Achille, à la priere de Thetis. La mort

** Homer. Il. l. 1.*
† Ib. l. 16.
‡ Ib. l. 18.

de pour lui demander Achille. Que si l'on s'en raporte à Stace, l'on dira bien que ce ne fut pas Ulysse même le Chef de l'Ambassade Grecque qui fit l'étalage, mais non pas qu'il le fit faire par un Marchand. Quelques (a) modernes disent qu'il le fit déguisé en Marchand. Je n'oserois soutenir qu'ils ont forgé cela de leur tête, mais il est bien sûr qu'ils ne l'ont pas pris dans les bonnes sources. Langius (b) pretend que Lycomede fit tout ce qu'il put par ses pleurs & par ses prieres, pour empêcher qu'Achille ne suivît Ulysse, & il accuse Ciceron d'avoir pris le fils pour le pere dans ces paroles. *Nec enim. . . . Trojam Neoptolemus capere potuisset; si Lycomedem apud quem erat educatus multis cum lacrymis iter suum impedientem audire voluisset.* C'est Langius qui se trompe & non pas Ciceron. Voyez l'une de nos remarques sur l'article de Pyrrhus fils d'Achille.

(a) Textor, Officin. l. 2. c. 32. Nat. Comes Mythol. l. 6. c. 1. Vigenere, sur Philostr. au sommaire de la nourrit. d'Ach. Pomey, Panth. Myth. &c.

(b) In Cicer. de amicit. c. 20.

(E) *Elle lui avoit permis de l'engrosser.*] Achille étoit alors si jeune, qu'il y a peu d'exemples d'une faculté generative aussi prématurée que la sienne. Neanmoins la bonne instruction avoit été encore plus promte, & il n'y avoit pas eu là le desordre dont Montagne se plaint dans le 1. livre de ses (c) Essais. *On nous aprend à vivre*, dit-il, *quand la vie est passée. Cent écoliers ont pris la verolle, avant que d'être arrivez à leur leçon d'Aristote de la Temperance.* Mais si l'on vouloit moraliser sur l'Histoire Poëtique, on diroit à Montagne, que cette avanture du fils de Pelée est un avertissement, qu'on a beau faire prendre le devant à l'éducation, elle ne laisse pas de succomber sous le poids de la nature.

(c) Chap. 25.

Je dirai en passant que les fictions des anciens seroient plus souffrables qu'elles ne sont, s'ils s'étoient donné la peine de ne pas tant se contredire les uns les autres; mais il paroît qu'ils ont regardé leur Histoire fabuleuse, comme un païs où chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit sans dependance d'autrui. Apollodore dit qu'Achille n'avoit (d) que neuf ans lors qu'on l'amena dans l'Ile de Scyros, & que l'on parloit dejà de l'expedition de Troye. Selon Stace les preparatifs des Grecs avoient dejà duré un an, lors qu'Ulysse fut envoyé à l'Ile de Scyros pour en retirer Achille. Quand Ulysse y arriva Achille étoit dejà (e) pere: jugez si la nature avoit été lente à lui accorder les forces viriles, & s'il differa long tems à les exercer sur la jeune Deïdamie. Stace n'a pas osé retenir le calcul d'Apollodore; il donne pour le moins (f) douze ans à Achille avant que de le tirer de l'antre de Chiron. Je ne sai pas comment Barthius (g) a pu trouver que selon le calcul de Stace, il faloit que le fils d'Achille eût plus d'un an lors de l'Ambassade d'Ulysse; car quand même ce jeune Heros auroit joui de la belle dès le premier jour, son fils auroit pu n'avoir que trois mois à l'arrivée d'Ulysse. Il y en a qui ont dit (h) qu'il reïtera la dose à sa Maîtresse après les premieres couches, & qu'il en eut un autre fils. Mais puis qu'il étoit né (i) avant le voyage des Argonautes, entre lequel & l'expedition de Troye les Chronologues (k) mettent pour le moins 30. ans, jugez si les anciens Poëtes ont bien concerté leurs calculs.

(d) Ὡς ἐγένετο ἐννεάετης. Barthius cite ces paroles dans la page 1579. & 1685. de son Commentaire sur Stace, & neanmoins il dit dans la page 1584. qu'Apollodore ne marque point l'âge d'Achille.

(e) Stat. Achill. l. 2. v. 234.

(f) Ibid. v. 396.

(g) In Statium p. 1684. 1736.

(h) Voyez Eustathius in Il. 11. & Ptol. Hephæst. apud Phot.

(i) Apollon. Argon. l. 1. v. 558. Valer. Flaccus Arg. l. 1. v. 256.

(k) Voyez Calvisius ad ann. mundi 2727. & 2767. & le P. Labbe, Chronol. Franc. t. 1. pag. 127.

(F) *Vulcain fit alors de nouvelles armes.*] Personne ne doit trouver mauvais, que Charles Etienne, & Mrs. Lloyd, Hofman, Moreri, &c. parlent des armes impenetrables que Thetis fit faire à son fils par Vulcain pour l'expedition de Troye. Car encore qu'elle lui eût dejà rendu le corps invulnerable, en le plongeant dans le Stix, on sait qu'il y a peu de precautions qui paroissent superflues à la tendresse maternelle. Malherbe a voulu marquer ces deux précautions de Thetis, quand il a (l) dit:

Bien que sa mere eût à ses armes,
Ajouté la force des charmes.

(l) Liv. 3. pag. 75.

Mais neanmoins il ne les a pas marquées, parce que son expression fait plûtôt penser que Thetis donna des armes fées à son fils, que penser qu'outre qu'elle lui avoit charmé le corps, les armes qu'elle lui donna étoient à l'épreuve. Monsieur Menage (m) qui censure justement l'équivoque de l'expression, reconoît d'ailleurs que Thetis usa de ce double expedient, qui dans le fond ne choque pas le vraisemblable. De plus ce n'est pas à l'Auteur d'un Dictionaire à suprimer une chose, sous ombre qu'elle a été faite inutilement. Il lui suffit qu'elle se trouve dans les livres, sauf à lui à nous fortifier dans le besoin par ses sages reflexions. Or il est certain qu'un ancien Auteur nommé Philarque, ou Phylarque avoit laissé par écrit, que Thetis voyant qu'elle ne pouvoit éviter qu'Achille n'allât au siége de Troye, fut supplier Vulcain de faire (n) des armes pour Achille, à l'épreuve de toute force humaine. Vulcain ayant fait ces armes declara qu'il ne les livreroit point, qu'après avoir obtenu de Thetis ce qu'elle pouvoit accorder de plus precieux. Elle s'en defendit, offrant de témoigner sa reconnoissance par toute sorte d'autres services: mais voyant qu'il ne vouloit que le service personnel, elle lui promit de payer de sa personne, pourveu que les armes fussent propres à Achille; ce qu'il faudroit essayer sur elle-même, qui étoit de la taille de son

(m) Observ. sur Malherbe p. 372.

(n) Apud Natal. Comitem Mythol. l. 9. c. 12. Tzetzes in Lycophr. pag. 36. en touche quelque chose. Ce que je raporte, & que Natalis Comes ne raporte pas, se trouve dans le Scholiaste de Pindare in Nem. od. 4.

mort de Patrocle fut vengée (*G*) bien-tôt après; Achille se batit * avec Hector, & l'ayant tué l'attacha à son chariot, & le traîna autour des (*H*) murailles de Troye. Priam † en personne lui alla demander le cadavre, & l'obtint moyennant une grosse rançon. Il y a plusieurs opinions sur la mort d'Achille; les uns disent

* *Homer. Il. l.* 22.

† *Ib. l.* 24.

(*f*) *Æn. l.* 1. *v.* 483.

(*g*) *Il.* 23. *v.* 13. & 24. *v.* 16.

son fils. Vulcain content de son marché, livra les armes à Thetis, qui les endossa, & s'enfuit; ce pauvre boiteux ne pouvant l'atteindre lui jetta son marteau, & la blessa au talon.

On a donc pu dire en general, que Thetis fit faire à son fils des armes impenetrables pour sa premiere campagne. Mais puis qu'Homere est la principale source où il faloit puiser pour cet article, il ne faloit pas oublier qu'après la mort de Patrocle, à qui Hector avoit ôté les armes d'Achille, Thetis en obtint d'autres de Vulcain. C'est un des plus beaux Episodes de l'Iliade, & il a servi de modele à Virgile pour l'un des meilleurs morceaux de l'Eneide. Il meritoit bien donc qu'on en touchât quelque mot. Remarquez que selon (*a*) Servius, les armes que Patrocle portoit quand il fut tué avoient été faites à Pelée par Vulcain.

(*G*) *La mort de Patrocle fut vengée bien-tôt après.*] Moreri a eu raison de dire qu'Achille reprit bien-tôt les armes, que la perte de Briseïs lui avoit fait mettre bas. En effet, puis que toute l'Iliade ne comprend qu'une année, selon le sentiment du P. Mambrun (*b*) dans son Traitté du Poëme Epique, il faut que depuis la retraite d'Achille, jusqu'à son retour à l'armée après la mort de Patrocle, il ne se soit passé que peu de mois. Ainsi Malherbe tomba dans une étrange bévuë, lors qu'il debita comme un fait certain, qu'Achille (*c*) avoit été neuf ans devant la ville de Troye sans se batre.

Achille à qui la Grece a donné cette marque,
D'avoir eu le courage aussi haut que les Cieux,
Fut en la même peine, & ne put faire mieux,
Que soupirer neuf ans dans le fond d'une barque.

Sarrazin trompé apparemment par cet endroit de Malherbe qu'il voulut imiter, avoit dit dans une Ode qui est fort belle,

Achille beau comme le jour,
Et vaillant comme son épée,
Pleura neuf ans pour son amour,
Comme un enfant pour sa poupée.

Mais le savant Monsieur (*d*) Menage a corrigé cette faute, dans l'édition qu'il a procurée des Oeuvres de Sarrazin; il fit mettre *neuf mois*, au lieu de *neuf ans*. Au reste cette comparaison d'Achille avec un enfant qui pleure *pour sa poupée*, a son fondement dans l'Iliade; où nous voyons qu'Achille après avoir perdu sa concubine Briseis, court fondant en larmes en faire ses plaintes à sa mere, & que sa bonne mere le console, tout comme s'il eût été (*e*) un petit garçon. La majesté de l'Epopée souffroit ces naïvetez en ce tems-là. N'en disons donc rien.

(*a*) *In Æneid. l.* 483.

(*b*) *M. Menage Observat. sur Malherbe p.* 441. *croit qu'elle en comprend beaucoup moins.*

(*c*) *Poes. l.* 5. *p.* 125.

(*d*) *Menage ubi supra.*

(*e*) Χειρί τέ μιν κατέρεξεν, ἔπος τ' ἔφατ', ἔκ τ' ὀνόμαζε· Τέκνον τί κλαίεις; τί δέ σε φρένας ἵκετο πένθος· Ἐξαύδα, μὴ κεῦθε νόῳ ἵνα εἴδομεν ἄμφω. Manuque ipsum demulsit, verbumque dixit & nomen: Fili quid fles? quis verò tibi mentem invasit mœror, Dic, ne cela animo ut sciamus ambo. *Homer. Iliad. l.* 1. *v.* 361.

(*H*) *Le traîna autour des murailles de Troye.*] Personne peut-être n'avoit dit avant Virgile, que le cadavre d'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troye. *Ter* (*f*) *circum Iliacos raptaverat Hectora muros.* Homere n'avoit marqué le nombre des tours que par raport au sepulcre de Patrocle; & il n'est pas hors d'apparence que Virgile ait converti en trois circuits autour des murailles, les trois circuits autour du sepulcre desquels Homere (*g*) avoit expressément fait mention; qu'il les ait, dis-je, convertis de cette sorte ou par un defaut de memoire, ou pour faire un meilleur vers. La liberté de cette metamorphose n'a été imitée presque de personne; vous ne voyez pas plus les trois circuits des murailles dans les Auteurs qui ont vêcu après Virgile, que dans ceux qui l'ont precedé. (*h*) Sophocle, (*i*) Euripide, (*k*) Ovide, (*l*) Seneque, (*m*) Stace, (*n*) Dictys de Crete, (*o*) Platon, (*p*) Ciceron, (*q*) Hyginus, (*r*) Philostrate, (*s*) Libanius, (*t*) Servius, (*v*) Tzetzes, (*x*) Eustathius, parlent bien du traînement d'Hector, mais non pas du nombre des tours. Il n'y a que l'Auteur de la petite Iliade en vers Latins, autant qu'il m'en peut souvenir, qui ait marqué nommément trois courses autour des murailles, & trois courses autour du tombeau. Cet Auteur se nomme Pindarus Thebanus; il a été cité par le vieux Scholiaste de Stace, ce que Vossius (*y*) n'a point sçu. Barthius a souvent parlé de lui dans le gros volume de ses *Adversaria*, & (*z*) ailleurs. Je sai qu'Ausone dans le Sommaire du 22. livre de l'Iliade debite qu'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troye; mais je sai aussi qu'il en a été censuré, (*aa*) & que cette faute a fait croire à l'un de ses Commentateurs, qu'Ausone n'a point fait tous les Sommaires que nous avons sous son nom. Au reste le traitement de ce cadavre, les discours qu'Achille tint à Hector prêt à expirer, la liberté qu'il accorda à qui voulut d'insulter & de frapper ce corps mort, cette ame venale qui se laissa enfin persuader, à force de riches presens, de rendre à Priam le corps de son fils, sont des choses si éloignées, je ne dirai pas de la vertu heroïque, mais de la generosité la plus commune, qu'il faut necessairement juger ou qu'Homere n'avoit aucune idée de l'Heroïsme, ou qu'il n'a eu dessein que de peindre le caractere d'un brutal. Il nous represente (*bb*) Achille qui souhaite d'avoir assez de brutalité pour manger cruë la chair d'Hector:

Αἲ γάρ πως αὐτόν με μένος καὶ θυμὸς ἀνείη
Ὤμ' ἀποταμνόμενον κρέα ἔδμεναι.
Utinam enim ullo pacto ipsum me furor & animus stimularet
Crudas dissecantem carnes comedere.

Il n'a pas même compris que pour faire plus d'honneur à son Heros, il ne faloit pas donner à son ennemi autant de lâcheté & de foiblesse qu'il lui en donne.

(*h*) *In Aia. v.* 1045.

(*i*) *In Androm. v.* 108. 399.

(*k*) *Metam. l.* 12. *v.* 501. *Amor. l.* 2. *eleg.* 1. *v.* 32. & *in Ibin v.* 333.

(*l*) *Troad. act* 3. *v.* 413. *Agam. act.* 3. *v.* 447.

(*m*) *Achill. l.* 1. *v.* 6.

(*n*) *Lib.* 3.

(*o*) *De republ. l.* 3. *t.* 2. *p.* 391. *B.*

(*p*) *Tuscul. I.*

(*q*) *C.* 106.

(*r*) *In Her. p.* 697.

(*s*) *Progym. p.* 100. *D.*

(*t*) *In Ecl.* 9. *v.* 6.

(*v*) *P.* 75.

(*x*) *In Il.* χ. *v.* 401.

(*y*) *De Histor. Lat. p.* 819.

(*z*) *Voyez son Commentaire sur Stace t.* 1. *p.* 340. & *t.* 3. *p.* 393. 1609.

(*aa*) *Voyez les Diatribes de Mariang. Accursius in Auson.*

(*bb*) *Il.* χ. *v.* 346.

disent qu'Apollon * le tua, ou qu'il † aida Paris à le tuer, en dirigeant sa fleche sur la partie qui n'étoit point invulnerable; les autres disent que Paris ‡ le tua en trahison dans un temple où Achille s'étoit rendu, pour y traiter de son mariage avec Philoxene fille de Priam. Les Grecs lui firent de magnifiques funerailles (*I*), dont le Dictionaire de Moreri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude, pour ne rien dire de pis. Ils l'enterrerent au Promontoire de (*K*) Sigée, & après la prise de la ville ils immolerent Philoxene sur son tombeau, comme son Ombre le demanda. Ce guerrier le plus violent de tous les guerriers, & si brave que son (*L*) nom devint celui de la suprême bravoure,

* *Quintus Calab. l. 3. v. 62. Euripid. in Philoctete.*

† *Virgil. Æn. l. 6. Ovidius Metam. l. 12. Homer. Il. l. 22.*

‡ *Dictys Cret. l. 4. Dares Phrygius, Hyginus c. 110. Servius in Æn. 6. v. 57.*

(*I*) *Funerailles dont le Dictionaire de Moreri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude.*] Cet Auteur a dit que les Dieux pleurerent 17. jours la mort d'Achille, mais il ne faloit pas citer Homere, sans coter le lieu où il parle de cela. Ce ne peut pas être dans l'Iliade, car il y a fort bien observé la regle, qui defend d'ensevelir le Heros d'un Poëme Epique dans le Poëme même. Virgile l'a observée aussi. Il eût donc falu dire, qu'Homere parle des funerailles d'Achille dans le 24. livre de l'Odyssée, où il amene cet épisode à l'occasion des Galans de Penelope tuez par Ulysse. C'est à tort que dans l'édition d'Amsterdam on a fait venir les Continuateurs d'Homere à la place d'Homere. Ce n'est pas tout : il n'eût point falu dire *les Dieux* en general, sans specifier ce qu'Homere marque, que Thetis accompagnée des Déesses Marines vint au Camp des Grecs, pour rendre à son fils les devoirs funebres conjointement avec eux, & que les neuf Muses y tinrent bien leur partie par leurs chants lugubres. On pouvoit citer Pindare (*a*) pour ce dernier fait. Ce que le Dictionaire ajoûte, sur la foi d'Homere encore, qu'en suite de ces 17. jours, *les jeunes gens de Thessalie firent les funerailles* d'Achille, *où ils pleurerent couronnez de fleurs d'Amaranthe*, devroit être naturellement au même endroit de l'Odyssée, où est le deuil de 17. jours. Cependant il n'y est pas; & j'ai bien peur que Monsr. Moreri ne se soit servi de quelque livre, où l'on avoit mal raporté la ceremonie, dont Philostrate fait mention dans le Tableau de Neoptolême. C'est qu'ayant été ordonné aux Grecs par l'oracle de Dodone, d'aller faire tous les ans l'Anniversaire d'Achille, les Thessaliens furent les premiers qui joignirent des couronnes d'Amarante aux autres ceremonies.

(*a*) Τὸν μὲν ὄτε θάνοντ' ἀοιδαὶ ἔλιποντ', ἀλλά οἱ παρά τε πυρὰν τάφον θ' Ἑλικώνιαι παρθένοι ἔςαν ἐπὶ θρῆνοντε πολύφαμον ἔχευαν. ἔδοξεν ἆρα κ' ἀθανάτοις ἐσλόν γε φῶτα καὶ φθίμενον ὕμνοις Θεᾶν διδόμεν. Quem ne mortuum quidem carmina defecerunt: sed & ejus rogo & sepulcro Heliconiæ virgines adstiterunt & lamentationem memorabilem effuderunt. Placuit ergo immortalibus strenuum virum etiam mortuum hymnis Dearum tradere. *Pindar. Isthm. Od. 8.*

(*K*) *Ils l'enterrerent au promontoire de Sigée.*] Presque tous les Dictionaires le remarquent. Lloyd rejetant les autres citations de Pline, qu'il avoit trouvées en mauvais état dans Charles Etienne, garde celle du chap. 12. du 4. livre, mais à tort; car Pline ne parle point là du tombeau qui étoit à Sigée; il parle de celui qu'on disoit être dans une Isle du Pont Euxin. C'est au chapitre 30. du 5. livre qu'il dit, qu'il y avoit eu une ville nommée *Achilleon*, auprès du sepulcre d'Achille sur la côte de Sigée. Il est étonnant qu'après la correction de ce passage, Isaac (*b*) Vossius se soit avisé d'accuser Pline, de mettre le tombeau d'Achille au rivage de Rhetée, & celui d'Ajax au rivage de Sigée. Pline a fait tout le contraire. Solin (*c*) par un abus qui lui est assez ordinaire, a transporté ce sepulcre sur un autre Cap voisin, savoir sur celui de *Rhetée*, où étoit le tombeau d'Ajax. Alciat a suivi cette meprise dans (*d*) l'Embléme 136. Ses Commentateurs avouënt qu'il s'est trompé, à la reserve de Pignorius qui a soutenu le contraire. Il est pourtant certain par le temoignage unanime des Auteurs, que le tombeau d'Achille étoit au rivage de Sigée. Nous avons déjà dit qu'on y alloit tous les ans lui offrir des sacrifices; la tradition étoit, que son fantôme s'y faisoit voir armé, & en posture menaçante; ce qui n'empêcha point Apollonius de vouloir (*e*) s'aboucher avec lui. Je croi même qu'on a dit qu'il se faisoit des miracles à ce tombeau. Voyez l'article suivant.

(*b*) *In Melam, pag. 98.*

(*c*) *Polyhist. c. 40.*

(*d*) *Æacidæ tumulum Rhœteo in littore cernis.*

(*L*) *Son nom devint celui de la suprême bravoure.*] Mr. Moreri sans citer livre ni chapitre, pretend qu'Aulugelle a dit que quand on veut parler de quelque soldat genereux, on dit que c'est un Achille: mais il est faux qu'Aulugelle dise cela. Il dit seulement au chap. 11. du 2. livre, que Sicinius Dentatus fut nommé l'Achille Romain, à cause des actions surprenantes qu'il avoit faites à la guerre. Nôtre Auteur en raporte quelques circonstances prises de cet endroit d'Aulugelle, sans nous avertir d'où il les prend : de sorte qu'il le cite non quand il le faut, mais quand il ne le faut pas; non quand il lui emprunte son bien, mais quand il lui donne ce qui ne lui est point dû. S'il avoit cité Servius (*f*), il eût allegué de meilleures preuves. Or ce n'étoit point seulement la vigueur martiale, c'étoit aussi celle qu'on faisoit paroître au service de Venus, qui faisoit donner le nom d'Achille; temoin ce debauché, qui se sentant déjà mort quant aux parties qu'on ne nomme pas, dit dans Petrone; *Funerata est illa pars corporis qua quondam* ACHILLES *eram.* Il avoit apparemment plus de regret à cela, que Milon à la perte de la force de ses bras, & il auroit paru plus blâmable à Ciceron (*g*) que cet Athlete.

Le Dictionaire de Charles Etienne dans l'édition de Paris 1620. revuë & corrigée par Frideric Morel Professeur Royal, & dans celle de Geneve 1662. corrigée encore d'une infinité de fautes, à ce que le titre porte, attribuë à Aulugelle (*h*) bien cité, non pas que les soldats genereux, mais que les Capitaines d'une valeur extraordinaire étoient appellez Achilles; & que l'argent s'appelloit *Achilléen*, parce qu'il étoit insurmontable, ou lors qu'il étoit insurmontable. Le texte Latin de Charles Etienne peut s'entendre en ces deux façons; & j'avouë même qu'aux depens d'une mauvaise situation de paroles, & de beaucoup d'inexactitude dont on se reconnoîtroit coupable, on se pourroit sauver de l'accusation d'avoir imputé à Aulugelle ce qui regarde ce pretendu argent *Achilléen*. Mais ni Charles Etienne, ni ses Correcteurs, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui

(*e*) *Philostr. in vita Apollon. l. 4. c. 3. & 4.*

(*f*) *In Ecl. 3. v. 79. & in Ecl. 4. v. 34.*

(*g*) Quæ vox potest esse contemptior quàm Milonis Crotoniatæ, qui cum jam senex esset, athletasque se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse, at hi quidem jam mortui sunt? Non verò tam isti quam tu ipse nugator, neque enim ex te unquam es nobilitatus, sed ex lateribus & lacertis tuis. *Cicero de Senect. c. 9.*

(*h*) Tantæ fortitudinis fuisse fertur (*Achilles*) ut teste Gellio lib. 2. c. 11. insigni fortitudine duces Achilles appellentur, & argentum vocetur Achilleum quod sit insuperabile & insolubile. *Car. Stephanus.*

re, aimoit beaucoup (*M*) la Musique, & la * Poësie, & passoit pour le plus bel

* *Voyez la remarque B de l'article* Achillea.

qui l'ont suivi pied-a-pied, ne peuvent se justifier d'avoir pris *argentum*, pour *argumentum*. Car c'est pour une objection insoluble qu'on se sert de l'épithete d'*Achillea*, & l'on apelle ordinairement dans les Ecoles le principal argument d'une Secte, son Achille. Ce qui ne vient pas tant de ce qu'Achille étoit un invincible guerrier, que de la difficulté tout-a-fait embarrassante que Zenon d'Elée proposoit (*a*) contre l'existence du mouvement. Il mettoit une tortuë en comparaison avec Achille, pour montrer que jamais un mobile lent, qui precederoit tant soit peu un mobile vite, n'en pourroit être devancé. Calepin citant d'ailleurs fort mal Aulugelle, met *argumentum* & non pas *argentum*, ce qui fait voir que le mal vient de quelque ancienne source, qui a formé comme deux branches de Copistes. Les uns ayant à moitié chemin perdu *argumentum*, apparemment par la faute de l'Imprimeur qui substitua *argentum*, ont été cause que leurs descendans conservent de main en main ce dernier mot; les autres à cet égard n'ont point encore forligné, ainsi ceux qui vont à eux, comme ont fait les Correcteurs de Calepin, évitent le defaut qui s'est glissé dans l'autre branche.

(*a*) *Voyez Aristote l. 6. Physic. c. 9. & ibi Simplicius & Themistius. Voyez aussi Diog. Laert. l. 9. in Zenone.*

(*M*) *Aimoit beaucoup la Musique.*] Mr. Moreri en a parlé avec très-peu d'exactitude; il a dit *qu'Homere fait souvent conoître, que le son de la lyre avoit un merveilleux pouvoir pour faire passer la colere d'Achille, & calmer cette passion furieuse qui avoit tant donné de peine aux Troyens.* Il ajoûte qu'*Athenée l'a remarqué aussi apres Theopompe.* Mais il est certain, qu'on ne remarque dans Homere sinon que les Deputez de l'armée trouverent (*b*) Achille, chantant sur la lyre les belles actions des grans hommes pour se divertir. Achille offensé par Agamemnon, avoit alors abandonné de depit & de colere la cause commune. C'est tout ce qu'Homere nous en aprend. Pour des reflexions, il n'en fait point sur l'occupation où les Deputez trouverent Achille; c'est (*c*) Athenée qui en conclut qu'Homere a voulu signifier, que la lyre étoit d'un grand secours à ce Heros, pour moderer l'ardeur violente de sa colere. Il n'est pas vrai qu'Athenée fasse cette remarque après Theopompe, & je suis fort trompé si la cause de l'égarement de Moreri, n'est un passage de Vossius au Traité de la Musique. Ce savant homme, le Varron de la Hollande, ayant cité Athenée pour l'observation qu'on vient de voir, dit (*d*) tout de suite que les Ambassadeurs des Gétes, qui alloient pour quelque Traitté de paix ou de treve vers des gens dont il faloit appaiser l'irritation; se presentoient jouant de la lyre, & allegue pour son garant Athenée, qui raporte cela du 46. livre de l'Histoire de Theopompe. Mr. Hofman est à peu près dans la même erreur que je viens de remarquer. On eût pu trouver mieux son compte dans Philostrate (*e*); car il observe que Chiron ayant aperçu qu'Achille ne pouvoit vaincre sa colere, lui enseigna la Musique.

(*b*) Τὸν δ' εὗρον φρένα τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ . . . . Τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν, ἄειδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν, *Iliad. lib. 9. v. 186.*

(*c*) *Lib. 14. p. m. 624.*

(*d*) *Vossius de Musice, pag. 45. Le passage d'Athenee est p. m. 627.*

(*e*) *In Her. p. 705. C. Voyez aussi Elien hist. div. l. 14. c. 23.*

Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'Achille chantoit sur la lyre, non les beaux exploits des grans hommes, mais les maux que l'amour lui faisoit souffrir.

Talis cantata (f) Briseïde venit Achilles
Acrior, & positis erupit in Hectora plectris.

Ille (g) Pelethroniam cecinit miserabile carmen
Ad citharam, citharâ tensior ipse suâ.

(*f*) *Statius Silv. 4. l. 4. v. 35.*

(*g*) *In Priapeis, 69.*

Ce sont je croy, des medisances, qu'on peut refuter par la reponse que fit Alexandre le Grand à celui qui lui offroit la lyre de Paris: *Je m'en soucie peu*, lui dit-il, *mais je verrois volontiers celle d'Achille, sur laquelle il chantoit les actions des Heros du tems passé.* Plutarque qui raporte ainsi la chose dans la vie de ce Prince, lui (*h*) attribuë ailleurs une autre reponse, savoir celle-ci: *Je n'ai que faire de celle-là, car j'ay celle d'Achille au son de laquelle il se reposoit, en chantant les loüanges des vaillans personnages; mais celle de Paris avoit une harmonie trop molle, & trop feminine, sur laquelle il chantoit des chansonnettes d'amour.* Ce n'est pas le seul exemple qui montre que Plutarque se rendoit tellement maître de certains faits, qu'il les tournoit, & les apliquoit tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Assûrément Alexandre n'a point repondu ces deux choses, & apparemment c'est la derniere qui est de l'invention de l'Historien pour ce qui regarde ces paroles, *car j'ay celle d'Achille.* On croit aisément qu'Alexandre eût voulu l'avoir; mais qui doute qu'il ne soit très-faux qu'il l'ait euë? Elien (*i*) raporte le fait conformément à la premiere narration de Plutarque. Schefferus dit sur ce chapitre d'Elien, qu'Homere represente en divers endroits Achille chantant sur la lyre les exploits des grans Capitaines. Il se trompe; (Homere ne le fait qu'en un seul lieu) & son erreur étant celle d'un homme tout autrement fort de reins que Moreri en fait de literature, pourroit consoler Moreri s'il étoit en vie. Kuhnius dans sa nouvelle édition d'Elien, n'a pas corrigé cette faute de Schefferus. Stace qui contre les termes formels d'Homere, suppose qu'Achille pendant sa retraite chantoit ses amours, & sa Briseïs, temoigne en d'autres endroits que dès sa plus tendre jeunesse, il avoit employé ses instrumens de Musique dans l'antre de Chiron, à celebrer les grandes actions des anciens.

(*h*) *De la fortune d'Alex. l. 1. ch. 6.*

(*i*) *Histor. var. l. 9. c. 38.*

- - - - Nec (k) major in istis
Sudor, Apollineo quàm fila sonantia plectro
Cum quaterem, priscosque virum mirarer honores.

(*k*) *Achill. l. 2. v. 442.*

Ce furent les combats d'Hercule, ceux de Pollux & eux de Thesée, qu'il chanta devant sa mere qui l'étoit allé voir dans cet autre, à quoi il joignit les fameuses noces de son pere.

- - - Canit (l) ille libens immania laudum
Semina, qui tumidæ superarit jussa novercæ
Amphytrioniades: crudum quo Bebryca castu
Obruerit Pollux: quanto circumdata nexu
Ruperit Ægides Minoi brachia Tauri.
Maternos in fine thoros, superisque gravatum
Pelion.

(*l*) *Ib. l. 1. v. 188.*

J'avouë cependant que Philostrate le fait chanter, sous la discipline de Chiron, diverses matieres

bel homme (*N*) de ſon tems. Si ſa beauté le rendit aimable aux femmes, il ne les (*O*) aimoit pas moins de ſon côté, & l'on a dit même que ſes amours s'étoient repanduës ſur les perſonnes de (*P*) ſon ſexe, & qu'il avoit pris ſes licences en

tieres qui avoient infiniment moins de raport à la guerre qu'à l'amour; Hyacinthe (*a*), Narciſſe, Adonis, Hilas, &c.

(*a*) *Philoſtrate* in Her. *p.* 705. *les nomme* τὺς ἀρχαιὺς ἥλικας, *ce que Vigenere traduit*, les anciens qui étoient au même eage qu'Achille. *Cela eſt très-équivoque: il eût mieux valu ſe ſervir du mot de ſiecle que de celui d'âge, & ſans doute Philoſtrate a voulu dire non qu'ils étoient contemporains avec Achille, mais qu'ils l'étoient entre eux.*

Achevons cette remarque par quelque choſe qui concerne la lyre même d'Achille. Quelques-uns diſent que (*b*) Corybas fils de Jaſus & de Cybele, étant paſſé dans la Phrygie avec ſon oncle Dardanus, y établit le ſervice de Cybele, donna ſon nom aux Corybantes qui étoient les Prêtres de cette Déeſſe, & y transporta la lyre de Mercure, qui demeura en la ville de Lyrneſſe, d'où Achille l'emporta lors qu'il ſe ſaiſit de cette ville. Homere n'eſt pas de ce ſentiment, puis qu'il dit (*c*) que la lyre de ce Heros avoit été trouvée dans la ville d'Eetion, c'eſt-à-dire dans Thebes de Phrygie, lors que les Grecs la pillerent.

(*N*) *Pour le plus bel homme de ſon tems.*] Au lieu de ce fait dont on a des preuves ſi autentiques, Mr. Moreri s'eſt contenté d'obſerver que *Philoſtrate dit qu'Achille étoit de belle taille.* Achille ſe vante lui-même dans le 21. livre de l'Iliade d'être grand & beau, καλός τε μέγας τε; & lors qu'Homere a voulu parler de Nirée, il a remarqué (*d*) qu'après Achille il étoit le plus beau de tous les Grecs,

> Νιρεὺς, ὃς κάλλιστος ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθε
> Τῶν ἄλλων Δαναῶν, μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα.
> *Nireus, qui formoſiſſimus vir ad Ilium venit*
> *Cæterorum Danaorum, poſt laudatiſſimum Pelidem.*

(*b*) Diodor. Sicul. *l.* 6.

(*c*) Iliad. *l.* 9.

(*d*) *Il.* 2. *v.* 673.

Voyez le Scholiaſte d'Homere ſur le vers 131. du 1. livre de l'Iliade, où il dit (*e*) qu'Achille, le plus beau de tous les Heros, avoit tellement le viſage d'une femme, qu'il lui fut aiſé de paſſer pour fille à la Cour de Lycomede. *Plurimus illi Invicta virtute decor* (c'eſt Stace (*f*) qui parle) *fallitque tuentes Ambiguus, tenuique latens diſcrimine ſexus.* Pour ce qui eſt de la taille, je ne remarquerai point ce que Philoſtrate dit dans la vie (*g*) d'Apollonius, que l'Ombre d'Achille évoquée par ce Philoſophe parut d'abord de cinq coudées, & puis de douze, & d'une beauté qu'il n'étoit pas poſſible d'exprimer. Je ne dirai point non plus avec Lycophron qu'Achille avoit neuf coudées, ce n'eſt point ce qu'on nomme belle taille: cela n'eſt bon que pour Quintus (*h*) Calaber qui l'a converti en Geant, & ce ne ſeroit pas le moyen de juſtifier le Sieur Moreri. Diſons donc qu'il eſt fort vrai que (*i*) l'Auteur qu'il cite donne une belle & haute taille à ce Heros, & un viſage d'où il ſortoit des rayons, *un nez ni aquilin ni crochu, mais tel qu'il devoit toûjours demeurer*; c'eſt ainſi que Vigenere a traduit, ſur la verſion Latine apparemment: j'aimerois mieux traduire *tel qu'il devoit être*, & donner au verbe μέλλω cette ſignification.

(*e*) *Voyez* Platon in Conviv.

(*f*) *Achill. l.* 1. *v.* 335. *Voyez auſſi* Dictys Cret. *l.* 1.

(*g*) *Lib.* 4. *c.* 5. *Vigenere cite livre* 3. *& dit que l'ombre apparut premierement de la hauteur de ſept coudées.*

(*h*) *L.* 1. *v.* 514. *l.* 3. *v.* 716. 722.

(*O*) *Il ne les aimoit pas moins de ſon côté.*] La lubricité d'Achille fut un fruit precoce, & de durée: nous avons vu que dès l'âge de 10. ans il fit ſauter le pucelage de Deïdamie, & qu'il l'engroſſa; les ſuites furent dignes d'un ſi promt debut. Il ne tarda pas long-tems à traiter de la même ſorte Iphigenie (*k*), & ſi Diane crut qu'on lui avoit offert une vierge pour victime en la perſonne de cette fille d'Agamemnon, elle fut priſe pour duppe; Achille avoit mis bon ordre qu'au pis aller Iphigenie ne ſortît point de ce monde avant que d'avoir goûté les joyes de la conception, & les douleurs de l'enfantement. Il vit Helene ſur les murailles de Troye, & en devint ſi furieuſement amoureux qu'il en perdit le repos, & qu'il recourut à ſa (*l*) mere pour la prier de trouver quelque moyen de le faire jouïr de cette femme. Bel emploi pour une mere! Thetis ne laiſſa pas de l'accepter, & d'inventer une maniere de maquerelage, qui conſiſta à faire acroire à ſon fils qu'il jouïſſoit de la belle Helene; mais ce ne fut qu'un ſonge, & neanmoins ce regal imaginaire apaiſa les tourmens d'Achille. On eut beau lui ôter ſa Briſeïs, il ne coucha pourtant point ſeul; il avoit eu trop de ſoin de ſes proviſions de lit. Il pouvoit trouver des relais chez lui en cas de beſoin; Diomedée (*m*) prit la place de Briſeïs. Dès qu'il eut vu Polixene, fille de Priam, il voulut en faire ſa femme; & n'ayant pu ſatisfaire ce deſir pendant ſa vie, il demanda après ſa mort qu'on la lui ſacrifiât, (*n*) afin qu'il en pût jouïr aux champs Elyſées. Il avoit ſi bien merité en ce monde d'être nommé (*o*) ἐρωτικὸς, ἀσελγὴς, ἀκρατὴς, ἐρωτικώτατος (*p*), qu'on crut que même dans l'autre il avoit beſoin de femmes; & c'eſt pour cela qu'on l'y a marié avec Medée & avec Helene. Il fut accuſé (*q*) d'être devenu amoureux de l'Amazone Penthelilée peu après lui avoir ôté la vie, & d'avoir aſſouvi ſa paſſion ſur ce corps de femme frais tué. Nous en parlerons dans l'article de Therſite. Voyez auſſi l'article de Tenes.

(*i*) *In Heroic. p.* 705.

(*k*) *Vide* Tzetzem in Lycophr.

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Il. l.* 9. *v.* 660.

(*n*) *Seneca* Troad. *v.* 945.

(*o*) *Libanius Prog. p.* 101. *B. & p.* 127. *A Declam. IV. p.* 256. *B. & Orat. IX. p.* 258. *C.*

(*p*) *Plutar. in Amator. p.* 761. *D.*

(*q*) *Tzetzes in Lycophr. Libanius, Prog. p.* 101. *C. & p.* 153. *A.*

(*P*) *S'étoient repanduës ſur les perſonnes de ſon ſexe.*] Il y en a qui veulent (*r*) que Troïlus fils de Priam ſoit mort étouffé entre les bras du laſcif Achille qui le vouloit violer, & qui trouva trop de reſiſtance. On a donné un tour fort malin au choix qu'Ajax ſuggera à Menelas; il lui conſeilla d'envoyer porter par le bel Antilochus la nouvelle de la mort de Patrocle à Achille. Philoſtrate (*ſ*) qui dit aſſez clairement quelles pouvoient être les liaiſons du Heros avec le Meſſager choiſi, s'eſt trompé ſur l'auteur du choix; car ce ne fut point Menelas, comme il le dit, qui jetta les yeux ſur Antilochus; ce fut Ajax (*t*) qui le propoſa à Menelas. Mais c'eſt principalement envers Patrocle qu'on a donné un tour criminel à la tendreſſe d'Achille. Platon (*v*) prend ſon party là deſſus contre Eſchyle. Xenophon (*x*) eſt en cela de l'avis de Platon: Sextus Empyricus (*y*) traite la choſe en homme de ſa profeſſion, je veux dire pyrrhoniquement. Mais Lucien & Philoſtrate (*z*) y jettent tout leur venin; l'un (*aa*) deux pretend qu'Achille ne ſe tint point aſſez ſur ſes gardes en pleurant la mort de ſon ami, & qu'il ſe laiſſa échaper la verité par ces paroles, μηρῶν τε τῶν σῶν εὐσεβὴς ὁμιλία καλλίων, *femorum & tuorum ſancta converſatio*

(*r*) *Servius in Æn.* 1. *Lycophron v.* 307. *& ibi Tzetzes.*

(*ſ*) *In Antil. p.* 670. *C. & Icon. p.* 789. *D.*

(*t*) *Hom. Il.* 16. *v.* 628. 651. 653. 655.

(*v*) *In Conviv. t.* 3. *p.* 180. *A.*

(*x*) *In Conviv. p.* 898. *A.*

(*y*) *Pyrrh. hyp.* 3. *p.* 152. *A.*

(*z*) *In epiſt. p.* 903. *A.*

(*aa*) *In Amorib. p.* 1071. *t.* 1. *edit.* Salm.

en l'une & en l'autre Faculté, *Juris utriusque Licentiatus* ; *Doctor in utroque.* Nous verrons dans l'article suivant ce qu'il fit après sa mort, & un miracle qu'il opera dont Tertullien a parlé.

ACHILLEA, Ile du Pont Euxin, que l'on a nommée aussi l'Ile des Heros, l'Ile Macaron *, ou l'Ile des Bienheureux, Leuce, &c. étoit selon quelques-uns vis-à-vis du Boristhene, & selon quelques autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné à cause que l'on y voyoit le tombeau d'Achille †, & qu'elle étoit consacrée à ce Heros. Thetis ‡ ou Neptune la lui donnerent, & il y obtint les honneurs divins, Temple, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'ensuit. Quelques-uns ⸸ parlent de cette Ile comme si elle avoit été inhabitée, & s'il n'y avoit eu aucune sûreté à vouloir y passer la nuit: c'est ce qui faisoit que les gens qui y prenoient terre se rembarquoient vers le soir, après avoir vu les antiquitez du lieu, le Temple, & les dons qui avoient été consacrez à Achille. Ce Heros n'y étoit point seul; les ames de plusieurs autres (*A*) Heros y β avoient aussi leur demeure; & quant à lui il faloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puis qu'il y γ épousa Helene, & qu'il en eut un fils qui s'apella Euphorion, que Jupiter aima criminellement & sans succés, & qu'il tua d'un coup de foudre pour le punir de son refus. D'autres disent δ qu'Achille y avoit pour femme Iphigenie, que Diane y avoit transportée, après lui avoir communiqué le don d'une immortelle jeunesse avec la nature divine. D'autres enfin veulent que la femme qu'il épousa dans l'autre monde fût la ζ fameuse Medée: mais la plus commune opinion lui donnoit Helene pour femme. C'est celle qu'ont suivie Philostrate & θ Pausanias. Le premier κ raconte, que si les étrangers qui abordoient dans cette Ile ne pouvoient point faire voile le jour même, il faloit qu'ils passassent la nuit dans leurs vaisseaux, où Achille & Helene les venoient voir, buvoient avec eux, & chantoient non seulement leurs amours, mais aussi les vers d'Homere. Il ajoûte qu'Achille cultivoit alors avec d'autant plus de soin le talent de la poësie dont (*B*) Calliope l'avoit gratifié, qu'il n'en étoit point detourné par des occupations belliqueuses. Il ajoûte encore que ceux qui passoient auprès de ce rivage, entendoient une musique qui leur donnoit une admiration mêlée d'horreur, & qu'ils oyoient aussi un bruit de chevaux, un cliquetis d'armes, & des cris comme à la guerre. Maxime de Tyr, (*C*) & Arrien ne disent pas des choses moins surprenantes. Il ne faut point douter que ce ne fût là, qu'Achille fit le

* *Pline l. 4. c. 13. item c. 12. Pausanias l. 3. p. m. 102.*

† *Mela l. 2. c. 7. Scylax p. 28.*

‡ *Autor Peripli Ponti Euxini ab If. Vossio editus: Quintus Calaber sub fin. l. 3.*

⸸ In hac Taurica insula Leuce sine habitatoribus ullis Achilli est dedicata; in quam si fuerint quidam fortè delati, visis antiquitatis vestigiis temploque & donariis eidem heroi consecratis vesperi repetunt naves, ajunt enim non sine discrimine vitæ illic quemquam pernoctare. *Amm. Marcell. l. 22. c. 8.*

β *Dionys. Perieg.*

γ *Ptolem. Hephæ apud Phot. p. 480.*

δ *Anton. Liberalis c. 27.*

ζ *Tzetzes in Lycophr. Schol. Apollon. l 4.*

θ *Ubi supr.*

κ *In Heroic.*

satio melior. Voyez ce que je cite de † Martial.

(*A*) *Les ames de plusieurs autres Heros y avoient aussi leur demeure.*] C'est ce qui paroit par un passage de Pausanias (*a*), où il raconte que Leonyme General des Crotoniates étant allé à l'Ile de Leuce, pour y aprendre le remede qui le gueriroit d'une blessure, raporta qu'il y avoit vu Achille, les deux Ajax, Patrocle, Antilochus, &c.

(*B*) *Le talent de la poësie dont Calliope l'avoit gratifié.*] Il y a des gens qui veulent que quand Plutarque (*b*) raporte, que Minerve la Deesse des Sciences coula des gotes de nectar & d'Ambrosie à Achille, qui ne vouloit rien manger, il nous insinuë que ce Heros avoit une science universelle. C'est une des autoritez employées par Lorenzo (*c*) Crasso, pour prouver qu'Achille doit tenir rang parmi les poëtes Grecs. Dans le langage des pointes ce seroit de la science infuse, ou il n'y en auroit jamais eu. Mais quoi qu'il en soit, les paroles de Plutarque ne servent de rien à prouver ce que Lorenzo Crasso en infere: il s'agit là d'une veritable nourriture du corps, comme il paroît par le 19. livre de l'Iliade d'où elles ont été prises. Homere nous conte que Jupiter s'étant aperçu qu'Achille ne vouloit ni manger ni boire après la mort de Patrocle, dît à Minerve de lui infuser du Nectar & de l'Ambrosie dans le corps, afin qu'il ne mourût pas de faim. (*d*) C'est à Philostrate qu'il faut recourir pour prouver que ce Heros a été Poëte. C'est un temoin qui parle fort clairement là dessus.

(*C*) *Maxime de Tyr & Arrien.*] Celui-là dit (*e*) qu'Achille demeuroit dans une Ile proche du Pont Euxin, à l'opposite du Danube, & qu'il y avoit des Temples & des Autels; qu'on auroit eu bien de la peine à y descendre avant que d'avoir offert des sacrifices; que l'équipage des vaisseaux avoit souvent vu Achille sous la figure d'un jeune blondin, qui avec ses armes d'or dansoit une danse guerriere; quelques-uns l'entendoient chanter sans le voir; d'autres le voyoient & l'entendoient tout ensemble. Il arriva que quelcun s'étant endormi sans y penser dans cette Ile, fut éveillé par Achille, & conduit dans une tente où on lui donna à souper. Patrocle versoit à boire, & Achille joüoit de la lyre; Thetis & les autres Dieux étoient presens. Arrien (*f*) avoit oüi dire, & le croyoit, que ceux qui étoient jettez sur cette Ile par quelque tempête alloient consulter l'oracle d'Achille, pour savoir s'il leur étoit expedient de lui immoler la victime qu'ils choisiroient eux-mêmes au pâturage; qu'en

(bb) Bryseis multum quamvis aversa jaceret, Æacidæ propior levis amicus erat. *Martial epig. 44. l. 11.* (*a*) *Lib. 3. p. 102.* (*b*) Ἡ Ἀθηνᾶ τῷ Ἀχιλλεῖ νέκταρός τι καὶ ἀμβροσίας ἐνέσταξε μὴ προσιεμένῳ τροφήν. Minerva Achillem nutrimentum respuentem nectare & ambrosia instillatis aluit, *Plutarch. de facie in orbe lunæ, p. 938. edit. Paris. 1624.* (*c*) Istoria de Poëti Greci, pag. 6. *où il raporte la version Latine de Plutarque, comme s'il y avoit* aluit, *& non* alluit. *Aluit est pour le moins aussi bon.*

(*d*) *Οἱ νέκταρ τε καὶ ἀμβροσίην ἐρατεινὴν Στάξον ἐνὶ στήθεσσ᾽, ἵνα μή μιν λιμὸς ἵκηται.* Ei nectarque & ambrosiam amabilem instilla in pectora ut ne ipsum fames occupet. *Homer. il. 19. v. 347.*

(*e*) *Orat. 27.*

(*f*) *In Periplo Pont. Euxini.*

le miracle (*D*) dont Tertullien a parlé. Il en fit bien d'autres, dont celui qu'il exploita contre l'impieté (*E*) des Amazones *, qui vouloient piller son temple

* *Philostr. Heroic. in Neoptol.*

qu'en même tems ils consignoient sur l'autel le prix qu'elle leur sembloit valoir; que si l'oracle rejettoit leur proposition, ils ajoûtoient quelque chose à ce prix, jusques à ce qu'ils pussent conoître par son aquiescement, qu'ils avoient atteint la juste valeur; que cela fait, la victime se presentoit d'elle-même au temple, & ne s'enfuyoit plus; qu'Achille aparoissoit en songe à ceux qui s'approchoient de l'Ile, & leur montroit le lieu qui étoit le plus commode pour l'abordage; qu'il se montroit aussi quelquefois à ceux qui veilloient, &c. Arrien trouvoit cela digne de foi entre autres raisons, parce qu'Achille étoit mort jeune, & qu'il avoit été extremement beau, & si constant en amour & en amitié, qu'il voulut même mourir pour l'objet de ses amours, ὡς καὶ ἐπαποθανεῖν ἑλέσθαι τοῖς παιδικοῖς. L'équivoque de ce dernier mot, & la moindre reflexion sur le peril où il s'exposa afin de venger la mort de Patrocle, suffiront à bien des gens pour mettre (*a*) Arrien parmi ceux qui disent que la passion de ces deux personnes passoit l'amitié. Voyez la remarque P de l'article d'Achille. Voyez aussi dans la remarque F de cet article, l'une des merveilles qu'Arrien a debitées touchant l'Ile d'Achillea. C'est celle de ces oiseaux qui balioient chaque jour le temple.

(D) *Le miracle dont Tertullien a parlé.*] Tertullien, comme l'a remarqué Monsieur Moreri, nous aprend (*b*) qu'Achille guerit en songe un Athlete nommé Cleonyme: c'est-à-dire très apparemment que Cleonyme crut voir en songe Achille, qui lui enseignoit le remede necessaire. Tertullien se sert de ce fait, & de plusieurs autres semblables contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconoître rien de surnaturel dans les songes. Cette avanture n'est gueres conuë, car on n'en trouve rien dans un grand nombre d'Auteurs, qui ont amplement parlé d'Achille. Pamelius dans son Commentaire sur Tertullien ne fait que nous renvoyer à Homere, qui autant qu'il m'en peut souvenir, ne parle point de ce songe. Un passage cité par Leon (*c*) d'Allazzi donne quelque jour à ce fait: il porte que Leonyme, General de ceux de Crotone dans la guerre contre ceux de Locres, fut blessé sans savoir par qui, en attaquant une partie des troupes ennemies qui ne se retranchoit jamais; parce qu'on la consacroit aux Heros, dont on croyoit que la protection lui devoit suffire; que ce General ne pouvant guerir consulta l'oracle de Delphes, qui lui aprit qu'Achille qui l'avoit blessé le gueriroit aussi; que sur cela il fut à l'Ile de Leucé faire ses prieres à ce Heros; qu'il vit en dormant quelques Heros: qu'Achille fut celui qui le guerit; que les autres lui ordonnerent de faire savoir aux hommes certaines choses; & qu'Helene en particulier le chargea de dire à Stesichorus, qui étoit devenu aveugle pour avoir écrit contre elle, qu'il se retractât s'il vouloit recouvrer la vuë. Il est clair que cette histoire, & celle que (*d*) Pausanias & (*e*) Conon racontent sont la même quant au fond: mais dans Pausanias c'est Ajax fils d'Oïleus qui blessa Leonyme, & qui le guerit. Dans Conon ce n'est point Leonyme qui fut blessé, & gueri par cet Ajax, mais Autoleon. Il y a quelques autres diversitez que je ne remarque point, me contentant de conjecturer que le Cleonyme de Tertullien est venu de ce Leonyme. Au reste l'Auteur cité par Leon d'Allazzi dit une chose que je ne dois pas oublier; c'est qu'Homere gardant des brebis auprès du tombeau d'Achille, obtint par ses offrandes & par ses supplications que ce Heros se montrât à lui; mais il se fit voir environné de tant de lumiere, qu'Homere n'en put soutenir l'éclat. Il fut non seulement ébloui de cette vuë, mais aussi aveuglé.

(*a*) *Quelques savans ont pensé qu'il fait l'eloge d'Adonis sous le nom d'Achille, afin de faire sa Cour à l'Empereur Hadrien. Voyez Casaubon*, in Spartianum, vit. Hadriani, c. 14. & *Tristan*, Comment. Historiq. t. 1. in Hadriano.

(*b*) *Lib. de anima c.* 46.

(*c*) *De patria Homeri pag.* 145. *Il tira ce passage d'un Commentaire sur le Phedre de Platon non encore imprimé, dont l'Auteur s'apelle Hermias.*

(*d*) *In Laconic.*

(*e*) *Apud Photium Cod.* 186. *narrat.* 18. *Voyez Meziriac sur les Epitres d'Ovide pag.* 332. *qui releve quelques bevuës faites par Vigenere sur le passage de Pausanias.*

(E) *Celui qu'il exploita contre l'impieté des Amazones.*] Qu'il me soit permis de conter le fait selon la version de Vigenere; elle a ses graces & ses agrémens, quoi qu'en vieux Gaulois. Voici donc comment parle cet Auteur, après avoir dit que les Amazones firent faire des vaisseaux pour aller piller le temple d'Achille. *Estans abordées en l'Ile, la premiere chose qu'elles firent fut de commander à ces estrangers de l'Hellespонte d'aller couper tous les arbres plantez en rond aultour du temple, mais les coignées se venant rembarrer contr'eux-mêmes les exterminerent là sur la place, & tomberent tous roides morts au pied des arbres. Et là dessus les Amazones s'estans espanduës à l'entour du temple se mirent à vouloir presser leurs montures; mais Achille les ayant regardees felonneusement & d'un mauvais œil, de la même sorte que quand devant Ilion il s'alla ruer sur le Scamandre, donna un tel espouvante à leurs chevaux que ceste frayeur se retrouva assez plus forte que la bridde, si que se cabrans ils rebondirent en arriere estimans que ce qu'ils portoient sur leur doz fust une charge extraordinaire & estrange; & à guise de bestes sauvages se retournerent contre leurs cavalcatrices, les jettans par terre & foullans aux pieds, les creins herissez de la furie où ils estoient & les oreilles dressées encontremont, ainsi que de cruels lyons les desmembroient à belles dents, & leur devoroient bras & jambes faisans un fort piteux carnage de leurs entrailles. Après donques qu'ils se furent saoulez de cette chair ils se prindrent à bondir & à galopper à travers l'Ile pleins de rage & forcenerie, & les babines teintes de sang, tant qu'ils parvindrent au hault d'un Cap; d'où decouvrans la marine aplanie en bas, & cuiddans que ce fust une belle large campaigne, ils s'y jetterent à corps perdu & ainsi perirent. Quant aux vaisseaux des Amazones un impetueux tourbillon de vents estant venu donner à travers, d'aultant mêmes qu'ils estoient vuiddes & destituez de tout appareil pour les gouverner, ils venoient à se froisser l'un contre l'autre, ni plus ni moins qu'en quelque grosse rencontre navalle, dont ils se brisoient & mettoient à fonds, specialement ceux qui estoient investis & choquez en flanc de droit fil par les esperons & proües des autres, comme il advient ordinairement en des vaisseaux desgarnis de leurs conducteurs, de maniere que le bris de ce naufrage se venant rencontrer vers le temple où il y avoit force personnes à demi mortes respirantes encore, & plusieurs*

temple, ne fut pas le moins éclatant. Celui qui concerne le vol (*F*) des oiseaux a été mal raporté par Mr. Moreri, qui d'ailleurs nous fait un article à part d'une fontaine (*G*) ACHILLEE, dans laquelle Achille s'étoit lavé, & qui avoit une proprieté merveilleuse. Achille n'étoit pas le seul qui fit des miracles dans l'Ile de Leuce;

sieurs membres horriblement dispersez çà & là avec la chair que les chevaux inaccoutumez à telle pature avoient rejettée, ce lieu sainct devoit estre bien prophané: mais Achilles l'eut bientost purgé, reconcilié & expié comme il estoit aise a faire en une isle de si peu d'estenduë où les flots batoient de toutes parts à l'environ, si qu'Achilles y aiant attiré le sommet des ondes tout fut lavé & nettoyé en moins de rien.

(F) *Celui qui concerne le vol des oiseaux.*] Ce que Moreri fait dire à Pline, *qu'on n'y voit point voler d'oiseau*, est mal raporté. Voici les paroles de Pline: (*a*) *Perdices non transvolant Bœotiæ fines in Attica, nec ulla avis in Ponto, insulâ quâ sepultus est Achilles, sacratam ei ædem.* C'est-à-dire, *Les Perdris ne volent pas au delà des frontieres de la Beotie dans l'Attique, ni aucun oiseau ne vole au delà du Temple d'Achille, qui est dans une Ile du Pont Euxin.* Monsieur de Saumaise (*b*) pretend, qu'il faut entendre par ces paroles, qu'ancun oiseau n'élevoit jamais son vol au dessus de ce Temple; & il prouve par un passage d'Antigonus Carystius, qu'on debitoit cela anciennement. Et comme d'ailleurs il prouve par un passage formel (*c*) d'Arrien que les oiseaux entroient dans ce Temple tous les matins, afin d'y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les ailes, & afin de balier en suite le temple avec leurs ailes, il insulte Solin pour avoir dit, *qu'aucun oiseau n'entre dans le Temple d'Achille, & que s'il arrive à quelcun de s'en aprocher, il s'en éloigne au plus vite tout aussi tôt.* Mr. de Saumaise veut que Solin n'ait rien qu'il n'ait emprunté de Pline, & que celui-ci ait dit la même chose qu'Antigonus Carystius; mais il est plus vraisemblable, que Pline n'a point eu en vuë la pensée d'Antigonus Carystius, & que Solin avoit lu ce fait ailleurs revêtu de circonstances plus particulieres que celles de Pline. Car quelle negligence ne seroit-ce point à ce dernier, si pour nous faire conoître que les oiseaux ne voloient jamais au dessus d'un Temple, il s'étoit servi d'une expression qui signifie qu'ils ne voloient jamais au delà? C'est deux choses sont si peu la même, qu'il n'y a rien de plus aisé que de ne passer jamais par dessus une maison, & neanmoins de la laisser derriere soi. Il n'est pas plus difficile de s'élever en volant jusqu'au dessus d'une maison, sans passer plus outre. De plus les Anciens aimoient si fort à diversifier les miracles, qu'il n'est gueres apparent, après ce qu'on debitoit dès le tems d'Antigonus Carystius, qu'on ait attendu jusques à Solin à debiter que les oiseaux s'enfuyoient à la vuë du Temple d'Achille. Quoi qu'il en soit, on ne pourroit pas prouver par Pline contre Solin, que les oiseaux y entrassent, & en tout cas Monsieur Moreri fera dire à Pline plus qu'il n'a dit, & se sera laissé tromper par ces paroles de Charles Etienne dans les 2. éditions ci-dessus cottées, *Achillis insulam nulla avis transvolat. Plin.* 10. 29. 10. Mais il prendra sa revanche avec usure sur Monsieur Hofman, qui attribuë la même chose à Strabon aussi. C'est sans doute pour avoir vu que Monsieur Moreri citoit Strabon immediatement après Pline, & pour n'avoir pas pris garde, que cette citation de Strabon, avec celle de Pomponius Mela qui la suit, se raporte à d'autres choses contenuës dans l'article. *Nullam hic avem volare*; (dit-il) *Plin. l.* 10. *c.* 19. *habet & Strabo l.* 13.

(*a*) *Lib.* 10. *cap.* 29.

(*b*) *Exercit. Plinian. in Solin. cap.* 19. *p.* 215.

(*c*) In Periplo Ponti Euxini. *Philostrate a dit à peu pres la même chose.* En cette Ile (*dit-il, selon la traduction de Vigenere t.* 2. *fol.* 337. *verso de l'édit. in* 4.) il y a certaine engeance d'oiseaux tous blancs, mais aquatiques & sentans leur marine, dont Achille se sert a nettoyer son sacré bosquet, le ballians de l'éventement de leurs ailes & l'arrousans de leur pennage mouillé d'eau, de mer, car ils voletent pour cet effet un bien peu soulevez de terre.

(G) *Un article à part d'une fontaine* ACHILLÉE.] Cet article m'avoit paru d'abord un sujet à critiquer: il me sembloit que cette fontaine ne s'appelloit pas ainsi en nom propre substantif, ou substantifié; mais en epithete ou en nom adjectif, commun à toutes les choses qui appartiennent à Achille. En un mot *fons Achilleus*, & fontaine d'Achille me sembloient la même chose. Or comme il seroit ridicule de faire un article de *Jacobée*, pour cette fontaine de Jacob dont il est parlé au chap. 4. de (*d*) S. Jean, laquelle un Traducteur Latin pourroit apeller s'il vouloit *fontem Jacobeum*, il me sembloit aussi qu'on n'en devoit pas faire un de l'épithete d'*Achilleus*, dont Freinshemius se sert en parlant de la fontaine d'Achille. Mais après avoir consulté (*e*) Athenée, j'ai trouvé que cette critique seroit douteuse, parce qu'il m'a paru qu'on peut mettre en contestation, si cette fontaine s'apelloit Ἀχίλλειον substantivement, ou adjectivement, & si elle ne peut pas entrer en son ordre alphabetique, avec autant de raison que les Iles d'*Achillea*. Elle y entre dans le Tresor (*f*) Geographique d'Ortelius, sous le mot *Achillæum*, & puis sous le mot *Achilleus fons*; ce qui en tout cas vaut mieux que l'Achillea, *fons Mileti*, de Monsieur Hofman.

(*d*) *Ceux qui traduisent,* il y avoit là une fontaine de Jacob. *feroient mieux de dire,* la fontaine de Jacob étoit là, *ou comme le Port-Royal,* il y avoit là *un puits, qu'on appelloit* la fontaine de Jacob.

Je n'examine point si (*g*) Freinshemius a bien expliqué le passage d'Athenée, qui regarde les singularitez de cette fontaine. Je me contente de dire, qu'au moins on devoit citer Athenée, comme Freinshemius l'a cité, c'est-à-dire au 6. chapitre, & non au 2. du 2. livre. Monsieur Hofman cite comme Mr. Moreri, & ils avoient été precedez en cela par Ortelius. C'est peu de chose, si on le compare avec l'erreur de nous donner, comme fait Monsieur Moreri, Aristobule fils de Cassander, au lieu d'Aristobule nâtif de Cassandrie.

(*e*) Ἐν Μιλήτῳ κρήνην εἶναι Ἀχίλλειον καλουμένην. *Athen. l.* 2. *c.* 6.

(*f*) *Edit. Hanov.* 1611. in 4.

(*g*) *Suplem. in Q. Curt.* 2. 7. 24.

On ne sauroit trop se plaindre de la negligence de ceux qui font des additions aux Dictionaires; car bien souvent ils y cousent des choses qui sont contraires à celles qui y sont dejà, & en general ils oublient d'accommoder de telle sorte l'addition au fond sur quoi ils la posent, qu'il n'en resulte point de dissonance.

(*h*) *Primo ne medium, medio ne discrepet imum.*

(*h*) *Horat. de Arte.*

Par exemple, ceux qui ont augmenté le Dictionaire de Charles Etienne, n'ont point fait difficulté d'y fourrer sous le mot *Achillea* ces paroles d'Ortelius toutes crues, & sans le moindre changement, *Video à Nebrissensi Caceariam*

Leuce; Helene sa femme s'en mêloit β aussi, comme nous le dirons dans l'article de Stesichore. L'abondance (*H*) est ici plus nuisible que la disette.

ACHMET, fils de Seirim. On a un livre de sa façon qui contient l'interpretation des songes selon la doctrine des Indiens, des Perses, & des Egyptiens. Il fut traduit de Grec en Latin environ l'an 1160. par Leon Tuscus γ, qui le dedia à Hugues (*A*) Echerien. On δ le publia en Latin l'an 1577. sur un manuscrit fort mutilé qu'on trouva dans ζ la Bibliotheque de Sambucus, mais on le donna comme un Ouvrage d'Apomasares θ. Le docte Leunclavius fit savoir lui-même λ cette meprise au public dans ses Annales des Turcs. Mr. Rigault est le premier qui a publié cet Ouvrage en Grec. Il le joignit à cause de la conformité des matieres avec l'Artemidore, qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1603. Il ne changea rien à la traduction Latine de Leunclavius, & ne fit μ point de notes sur le texte. Il croit qu'Achmet fils de Seirim n'est point different de celui dont Gesner a fait mention. Celui de Gesner est ξ fils d'Habramius, & Medecin, & a composé un Ouvrage divisé en sept livres, & intitulé *Peregrinantium viatica*, qui étoit en Grec dans la Bibliotheque de Dom Diegue Hurtade de Mendoza, Ambassadeur à Vienne de la part de l'Empereur, lors que Gesner composoit son livre. Jean Antoine Sarrazin π possedoit le même Ouvrage, comme il l'assûre dans ses notes sur Dioscoride. Les deux exemplaires Grecs de la Bibliotheque du Roi de France, sur lesquels Mr. Rigault publia le livre des songes, ne portent point que l'Auteur se nommât Achmet fils de Seirim. Il est vrai que comme le commencement y manque, on peut soupçonner que lors qu'ils étoient entiers le nom de cet Auteur y paroissoit à la tête. Mais enfin ce ne sont que des conjectures, qui peuvent être fortifiées par une autre consideration; c'est qu'on a écrit d'une main plus fraîche le nom d'Achmet sur l'un des deux exemplaires. Ce nom ne paroissoit pas dans l'exemplaire dont Leon Tuscus se servit au XII. siecle pour faire sa traduction; c'est ce qu'on infere de la version Italienne que l'on a de cet Ouvrage composée par * Tricasso. Mr. Rigault en a tiré le prologue, & l'a donné en Latin; quoi qu'il estime que ce n'est point Achmet même, mais Leon Tuscus qui l'a composé †. Barthius ‡ avoit la traduction de ce Leon, & il croit que son exemplaire fut écrit au tems même de ce Traducteur. Les échantillons qu'il en donne font voir qu'on n'avoit point traduit à la lettre, & qu'on avoit retranché bien des choses. Ce qu'il y a de considerable, c'est que le nom d'Achmet & celui de Seirim sont au titre du Manuscrit avec ceux de *Syrnacham*, de *Baram* & de *Tarphan*. Le premier ⊥ de ces trois derniers personnages étoit Interprete des songes à la Cour

β *Voyez la remarque D.*

γ *Rigalt. pref.*

δ *Leunclavius, à Francfort,* in 8.

ζ *Barthius Advers. l. 31. c. 14.*

θ *Id est Abumasher seu Albumasar.* Catal. Oxoniens. pag. 35.

λ *Rigalt. ibid.*

μ *On le dit pourtant dans le Catalogue d'Oxford, pag. 5.*

ξ *Gesn. Biblioth. fol. 2. verso.*

π *Rigalt. ibid.*

* *Patrice Tricasso des Ceresars, Mantuan. Voyez la Bibliotheque de Du Verdier, p. 940.*

† *Ex præfat. Rigalt.*

‡ *Ubi supr.*

⊥ Syrbacham, *in edit. Rigaltii.*

riam, & à Carolo Stephano Cacariam in suis Dictionariis poni, sed pro Ponti insula, quam dicunt apud Melam Collisaria dici, ex depravata fortè lectione, &c. Ce qui fait un sens assez singulier; car c'est faire parler Charles Etienne de son propre Dictionaire dans le Dictionaire même, comme si c'étoit un autre Ouvrage qu'il citât; & encore paroît-il incertain en se citant, de ce qu'il avoit avancé sans nulle marque d'incertitude dans l'endroit qu'il cite.

(*H*) *L'abondance est ici plus nuisible que la disette.*] Si l'on rencontre dans cet Ouvrage le recit de plusieurs prodiges, & de plusieurs traditions miraculeuses, ce ne sera pas un signe que je veuille les faire passer pour veritables; je ne crains point les delateurs de ce côté-là: si c'étoit mon intention, je n'en rapporterois que très-peu. Je sai bien qu'en ces sortes de matieres la credulité est la source de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pepiniere (*a*) que celle-là; mais enfin on en abuse avec tant d'excés, qu'on guerit tous ceux qui ne sont pas incurables. La credulité est une mere que sa propre fecondité étouffe tôt ou tard, dans les esprits qui se servent de leur raison. Il auroit donc été de l'interêt des Payens qui ont voulu deïfier leurs Heros, de ne leur attribuër que peu de miracles; la maxime πλέον ἥμισυ παντὸς, *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis*, étoient ici de saison. Ceux qui ont tant multiplié les Saints Suaires, les images de la Sainte Vierge faites par S. Luc, les cheveux de la même Sainte, les Chefs de Saint Jean Batiste, les morceaux de la vraye croix, & cent autres choses de cette nature, devoient aussi songer à ces deux maximes; car à force de redoubler la dose, ils ont énervé (*b*) leur venin, & ont fourni tout à la fois le poison & l'antidote; *Ipsa sibi obstat magnitudo.* Achille dans l'Ile de Leuce a eu la même destinée qu'en allant à Troye: les mêmes miracles qui ont pu tromper les lecteurs, les ont pu detromper, comme la même lance dont il avoit blessé (*c*) Telephe lui fournit l'emplâtre qui guerit parfaitement la blessure. Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se desabusent par la multiplication des prodiges est si petit, en comparaison de ceux qui ne se desabusent pas, que ce n'est pas la peine de changer son train, & de prendre pour son étoile polaire en faisant voguer (*d*) la flotte de ces marchandises, les deux maximes que j'ai raportées. Nous verrons dans l'article de Pyrrhus Roi d'Epire une fausseté de Camerarius, touchant un pretendu miracle de nôtre Achille.

(*A*) *A Hugues Echerien.*] Barthius (*e*) le nomme *Hugonem Eteriarium*, & dit que c'étoit un excellent Auteur, *Scriptorem ævo suo luculentum.* On a plus de sujet de soupçonner une faute d'impression dans Barthius, que dans ces paroles de Mr. Rigault, *Hugoni Echeriano dedicavit.*

(*a*) Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur. *T. Livius Decad. 3. l. 4.*

(*b*) *Florus Proœm.*

(*c*) Vulnus Achillæo quæ quondam fecerat hosti, Vulneris auxilium Pelias hasta tulit. *Ovid. de remed. l. 1.* Nysus & Æmonia juvenis qua cuspide vulnus Senserat, hac ipsa cuspide sensit opem. *Propert. l. 2. eleg. 1.*

(*d*) *Quartier pour la dureté ou, si l'on veut, le galimatias de cette figure.*

(*e*) *Ubi supra.*

Cour du Roi des Indes; le second l'étoit à celle de Saanisan Roi de Perse, & le troisiéme, à celle de Pharao Roi d'Egypte *. Barthius conjecture de là qu'Achmet & Seirim étoient aussi deux Interpretes de songes dans quelque Cour Barbare. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage a été compilé par un Chretien; car l'Auteur le commence † au nom de la Sainte Trinité. Mr. Rigault ne regarde le texte Grec que comme une ancienne traduction de l'Ouvrage. L'Original étoit en Arabe.

ACIDALIUS (VALENS) auroit été un des bons Critiques de ces derniers siecles, si une plus longue vie lui eût permis de porter à leur perfection les talens qu'il ‡ avoit reçus de la nature. Il nâquit à Wistoch dans la Marche de Brandebourg, & ayant vu diverses Academies d'Allemagne, d'Italie, & de quelques autres païs, où il se fit (*A*) fort aimer, il s'arrêta à Breslaw, capitale de la Silesie. Il y attendit assez long tems quelque emploi; mais comme rien ne venoit, il passa dans la Communion Romaine, & y trouva bien-tôt le Rectorat d'une (*B*) Ecole. On dit qu'à peine quatre mois furent expirez, qu'il lui arriva un accident tout-à-fait étrange. Il suivoit une procession du Saint Sacrement, & il tomba tout-à-coup en phrenesie. On le porta chez lui, & il mourut bien-tôt après; quelques-uns dirent qu'il (*C*) s'étoit tué lui-même ⸸. Ce fut dommage, car il avoit de l'esprit, & il travailloit beaucoup. Cette grande application fut la cause de sa mort, si nous en croyons Mr. de Thou β, qui dit que pour avoir trop veillé en composant ses (*D*) Divinations sur Plaute, il devint (*E*) sujet à un mal qui l'emporta dans trois jours le 25. Mai 1595. Il ne faisoit que commencer (*F*) sa 29. année. Nous avons des notes de sa façon sur Quinte Curce,

* *Cela paroit par le commencement du 2. du 3. & du 4. chapitres du livre.*

† *Voyez la fin du 2. chap.*

‡ Adolescens summæ spei & eruditionis. *Thuan. l. 113. p. m. 687.*

⸸ *Barthius avoit écrit cela de sa main sur l'exemplaire des poësies d'Acidalius*, teste Konig Bibl. Vet. & Nov. p. 6.

β *Ubi supra.*

(*A*) *Où il se fit fort aimer.*] Par le commerce de lettres qu'il entretenoit avec Vincent Pinelli, Jerôme Mercurialis, Antoine Riccobon, Ascagne Persio &c, on peut voir la consideration qu'avoient pour lui les Illustres d'Italie: il (*a*) avoit demeuré trois ans en ce païs-là.

(*B*) *Le Rectorat d'une Ecole.*] C'est Barthius qui (*b*) l'assûre; *Rector Scholæ Neussanæ factus*, dit-il. Je croi qu'il faloit dire *Neissanæ*. Neisse qu'Acidalius nomme toûjours *Nyssa* dans ses lettres, est à 3. ou 4. lieües de Breslaw. L'Evêque de ce (*c*) nom y reside. Celui qui l'étoit alors avoit pour son Chancelier Jean Matthieu Wacker, qui aimoit les sciences & les savans. Il fit venir Acidalius à Neisse; & le logea chez lui. Voyez les lettres * d'Acidalius. Je n'ai point remarqué dans celles qu'il a écrites de ce lieu-là, qu'il ait jamais fait mention du Rectorat de l'Ecole.

(*C*) *Qu'il s'étoit tué lui-même.*] Christien Acidalius frere de Valens n'a pas osé franchir le mot, quand il s'est plaint des calomnies qui avoient été repanduës touchant la mort de son frere; mais il ne faut plus douter après ce que Barthius avoit écrit dans l'un de ses livres, que le sujet de ces plaintes ne fût le bruit que l'on fit courir qu'Acidalius s'étoit tué; chose qui fit bien pousser les exclamations en Chaire. Voici comme parle Christien (*d*) Acidalius, après avoir dit que son frere fut enterré pompeusement. *Ut mirari satis nequeam calida multorum in judicando nimium præcipitantium & temerariorum ingenia, qui & ipsius morbi & loci etiam sæpe ignari quicquid maledicendi libido dictavit, vel fama quæ*

Tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri,

de obitu ipsius sparsit propagare porro in exteras etiam regiones & propugnare, imo nescio quas non tragœdias etiam in concionibus ad plebem, ubi regnare solent excitare non erubuerunt. Il ne nie point que son frere n'eût eu (*e*) des transports au cerveau qui bouleverserent sa raison; mais il soutient que de très-habiles Medecins, & la famille de Monsieur Wacker chez qui Valens étoit malade, l'assisterent jusques à sa mort. Il n'y a peut-être rien sur quoi la fabuleuse renommée debite plus de mensonges, que sur les maladies & sur la mort des hommes illustres; c'est pourquoi les Predicateurs, & en general tous les Moralistes devroient être extremement reservez à faire des reflexions là dessus. On ne sauroit se defier autant qu'il le faut de la temeraire credulité, ou de la malice artificieuse de ces sortes de Nouvellistes.

(*D*) *Ses Divinations sur Plaute.*] Il eut d'un côté le plaisir de les voir (*f*) annoncées dans le Catalogue de Francfort, & de l'autre le deplaisir de faire cent plaintes contre la lenteur de son Libraire. En un mot elles ne parurent qu'après sa mort. Barthius fait cas de cet Ouvrage; *Pauci*, dit-il, (*g*) *eam Comici locum assecuti sunt . . . , solus Acidalius rectum sensum percepit, ut alia multa in Comico.* Mr. Teissier dit qu'on estime fort le commentaire d'Acidalius sur Quinte Curce. Il le dedia à l'Evêque de Breslaw qui l'en recompensa bien, comme les remercimens le temoignent dans la 89. lettre de l'Auteur.

(*E*) *Il devint sujet à un mal.*] Mr. de Thou n'explique point quelle étoit cette maladie; mais on aprend d'ailleurs qu'Acidalius s'échaufa tellement le sang, lors qu'il employa trop de veilles à commenter Plaute, qu'il fût sujet depuis ce tems-là à des fiévres chaudes. Voici comme son frere (*h*) en parle. *Uratislaviæ quæ Silesiorum Metropolis per sesquiannum plus minus utrumque se mihi præstitit*, (præceptorem & patrem;) *donec inde Nyssam evocatus familiari morbo suo, quem ex nimiis vigiliis in adornandis Plautinis Divinationibus suis contraxerat, biliosi alias etiam habitus juvenis*, FEBRI SCILICET ACUTISSIMA *opprimeretur.* Il fut grievement malade plus d'une fois en Italie, & il écrivoit à ses amis que la fiévre étoit son mal ordinaire en ce païs-là. Voyez ses lettres à la page 97. & 112.

(*F*) *Il ne faisoit que commencer sa 29. année.*] C'est ainsi que je traduis ce Latin de Mr. de Thou,

(*a*) *Epist. pag.* 209. 215.

(*b*) *Apud Konig, p.* 6.

(*c*) Episcopi Wratislaviensis sedes. *Buno in Cluverii introd.*

* *Pag.* 228. 318.

(*d*) *Preface des lettres de Valens Acidalius, qu'il fit imprimer à Hanaw en* 1606.

(*e*) Gravissimum illud febrium acutarum symptoma paraphrenitidem aliquoties sensit, quod extremum malorum animam etiam sua sede ejecit.

(*f*) *Epist. pag.* 317. 326.

(*g*) *In Statium t.* 1. *p.* 239.

(*h*) *Ubi supra.*

Curce, ſur Tacite, ſur les 12. Panegyriques, ſur Vellejus Paterculus, & ſur Plaute; outre des harangues, des lettres, & des poëſies β. Ce dernier Ouvrage inſeré dans les delices des Poëtes Allemans, contient des vers épiques, des odes & des épigrammes, que Borrichius ne trouve γ que mediocres. Sa diſſertation *de conſtitutione carminis elegiaci* plaît δ à Barthius. On lui avoit imputé (G) à tort un petit livre qui fut imprimé l'an 1595. dont le ſujet étoit *que les femmes* ζ *ne ſont pas des animaux raiſonnables.* J'ai lu quelque part qu'il (H) étoit Medecin, & qu'il auroit fait des notes ſur Aulugelle, s'il * avoit encore vécu quelque tems. Il paroît par ſes lettres qu'il avoit travaillé ſur Apulée. Mr. Baillet l'a inſeré parmi ſes *enfans celebres*, ayant dit qu'*il travailloit ſur Plaute à dix-ſept ou dix-huit ans, ſans parler de diverſes poëſies Latines que nous avons de lui, & qui ſont de même tems.* Un de ſes premiers Ouvrages imprimez eſt le Vellejus Paterculus, qu'il publia à Padouë l'an 1591. Il † dit luimême qu'il eut honte de ce fruit precoce de ſa plume; & il s'étonna ‡ qu'on eût voulu le reïmprimer en France. Lipſe qui lui écrivit quelques ⸸ lettres remplies d'eſtime & d'amitié, le regardoit comme un grand homme à venir. *Ipſe Valens (non te fallam augur) gemmula erit Germaniæ veſtræ, vivat modo.* C'eſt ce qu'il écrivit à Monavius en 1594. comme on le peut voir au commencement des lettres d'Acidalius.

ACINDYNUS (GREGOIRE) Moine Grec du XIV. ſiecle. Il ſe joignit à Barlaam, qui depuis ſon entrée dans l'Egliſe Greque avoit pris à tâche de confondre les Heſycaſtes, qui s'étoient fort multipliez parmi les Religieux du Mont Athos. Les Heſycaſtes étoient des devots contemplatifs, dont le nom fait aſſez conoitre que dès ce tems-là il y avoit des Quietiſtes dans le monde. Ils

β Teiſſier, Elog. de Mr. de Thou, t. 2. p. 215.

γ Differt. de poet. p. 125.

δ In Claudian. apud Konig, ubi ſupra.

ζ Mulieres non eſſe homines.

* Niſi juveni illi fata quietem miſerabiliter properaſſent. Sciopp. de arte Crit. p. 18.

† Epiſt. p. 70 78. 127.

‡ Ib. p. 160 161. 209. 255.

⸸ La 10. & la 26. de la Centurie ad Ital. & Hiſp.

Thou, *cum vix annum 28. exceſſiſſet.* Du Rier traduit, *n'ayant pas encore atteint ſa vint-huitiéme année.* Je laiſſe à juger aux lecteurs s'il a mieux rencontré que moi. Monſr. Baillet (a) ne donne que 27. ans & quelques mois à nôtre Acidalius. Il a peut-être decouvert que Mr. de Thou n'avoit pas été inſtruit de l'âge de ce ſavant avec toute ſorte d'exactitude.

(G) *On lui avoit imputé à tort.*] Geiſler l'a juſtifié de cette fauſſe imputation, comme il paroît par ce paſſage de Placcius (b); *Prioris* (c) *auctor quomodo non ex vero ſit habitus* Valens Acidalius, *vide apud* Geiſlerum *decadis* 3. *n.* 8. Nous parlerons de cette Diſſertation dans l'article *Gediccus*: mais ſans aller plus loin, je dois dire ici ſur quel fondement elle fut attribuée à nôtre Acidalius. Comme il cherchoit à dedommager le Libraire qui avoit imprimé ſon Q. Curce, & qui ſe plaignoit ſouvent (d) d'y avoir perdu, il lui tomba entre les mains un Ecrit que pluſieurs perſonnes avoient dejà fait copier; c'eſt celui dont il eſt ici queſtion. Il le lut, & l'ayant trouvé plaiſant il le copia, & l'offrit à ſon Libraire comme une copie lucrative. Il ne l'exhorta pas neanmoins à la mettre ſous la preſſe: il crut ſans doute qu'il ſuffiſoit de lui dire qu'elle pourroit le dedommager du mauvais debit de Q. Curce; mais il lui declara que c'étoit à lui à voir ce qu'il vouloit faire là-deſſus, & à bien examiner ſi les railleries trop libres de la piece ne le commettroient pas. Cela ne refroidit point le Libraire; il ſe hâta d'imprimer; on cria terriblement contre la Diſſertation, on le mit en Juſtice, & parce qu'il avoüa d'où la copie lui étoit venuë, on ſe dechaîna d'une maniere épouvantable contre Valens Acidalius, qui s'étonna (e) qu'on s'allarmât tant pour des jeux d'eſprit. Il pria ſon bon ami Monavius d'interceder pour le Libraire auprès des Magiſtrats & des Profeſſeurs de Leipſic, & de faire en ſorte qu'ils ne fiſſent rien qui pût flêtrir l'honneur de lui Acidalius. Il craignoit de n'en être pas quite pour les diffamations dont on l'accabloit; il n'étoit pas ſans quelque peur que l'on n'excitât contre lui la fureur du peuple, & ſur tout il deſiroit paſſionnément de n'avoir rien à demêler avec les Predicateurs. *Nomen meum ſic traductum jam in vulgus calumnioſis fabulis ſatis ſit, quod eſt nimio plus ſatis: ulterius ne quid furori populari concedatur. In primis à Theologis & Concionatoribus ne quid noceatur mihi, cum quibus nolo committi, nec quicquam magis opto quàm illorum Tribunitiis edictis nunquam miſceri, nec ſcriptis publicis inceſſi.* Il mourut peu de mois après; & comme la memoire du ſcandale que cauſa la publication de ce livre étoit encore toute fraîche, on fut beaucoup plus diſpoſé à crier & à tempêter ſur le genre de ſa mort. *Quæ calumniarum & mendaciorum lerna (f) inde potiſſimum nata eſt, quod recens adhuc eſſet fabula illa in Apologetica epiſtola ſatis refutata, quæ multorum animis altè nimis inſederat, ut facile eſſet improbis quidvis in invidiam trahere, conviciis proſcindere, & è plauſtro quaſi calumniari.* Au reſte il aſſûre que l'Ecrit en queſtion couroit depuis aſſez long tems de main en main, & qu'apparemment il avoit été compoſé dans la Pologne.

(H) *Qu'il étoit Medecin.*] Scioppius (g) lui donne cette qualité. Je penſe qu'en effet il arriva juſqu'au Doctorat; mais s'il y arriva, ce fut ſeulement *ad honores*; car il ne pratiqua jamais, & n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des Manuſcrits qu'il ſe propoſât de guerir. *Medicum* (h) τῇ πϱάξει *nec ago, nec agere propoſitum unquam fuit: certo conſilio tamen inter ejus artis Candidatos nomen dedi, nec pœnitet, eo quod petii, inde jam ablato,* &c. Le terme de *Candidatus* pourroit faire croire qu'il ne prit point ſes degrez, encore qu'il diſe peu auparavant; *Dabam illic* (in Italia) *me τοῖς Ἀσκληπιάδαις, quorum ſacris & in* Italia *fuerant initiatus*; mais ce qu'il dit (i) ailleurs ſignifie davantage, *Inde rediens cum ſolenni illorum* (ſtudiorum Medicinæ) *honore.*

(a) *Jugem. ſur les poët. n.* 1346.

(b) *De Anonymis, p.* 72.

(c) *C'eſt-à-dire,* Diſſertationis mulieres non eſſe homines.

(d) Ut id genus hominum lucri cupidum eſt, cum aviditati ejus emolumentum editionis non ſatis reſpondiſſet, queſtum perſæpe de jactura ſua. *Epiſt. Apolog. ad calcem epiſtol.*

(e) Obſtupeſco ad judicia ſæculi noſtri, & tam irritabiles animos illorum (bonos non tango) θιολογουμένων. Jocos nemo fere jam admittit, & ex leviſſima quiſque re gravem calumniandi cauſſam & anſam captat. *Ibid.*

(f) *Præf. epiſtol. Acidal.*

(g) *Ubi ſupra.*

(h) *Epiſt. p.* 215. *Voyez auſſi p.* 194. 209.

(i) *Ibid. p.* 249.

Ils croyoient voir dans le fort de leurs oraiſons une lumiere ſemblable à celle qui parut ſur JESUS-CHRIST lors de la Transfiguration à la montagne de Thabor, & ils diſoient que cette lumiere étoit increée, quoi qu'elle fût très-diſtincte de l'eſſence de Dieu β. Acindynus ſecondant l'impetuoſité de Barlaam écrivit contre les illuſions de ces fanatiques, & fut un des tenans contre eux dans un Concile de Conſtantinople. Mais il eut le malheur d'avoir en tête des gens qui avoient plus de credit que lui ni que Barlaam, & qui leur firent eſſuyer bien des cenſures, & bien des condamnations en divers Conciles. Le mauvais ſuccés qu'il avoit eu à celui de Conſtantinople environ l'an 1337. ne l'empêcha point d'accuſer publiquement d'hereſie les fauteurs de Gregoire Palamas. C'eſt pourquoi il ſe vitcité par le Patriarche de Conſtantinople l'an 1341. Il ſe trouva au Concile, & y fut condamné à ſe taire ſous peine d'excommunication. Six ans après on le pouſſa encore plus vivement, parce que Jean Cantacuzene qui étoit devenu Empereur aimoit Palamas. Les cenſures & les excommunications qui tomberent à diverſes fois ſur la tête d'Acindynus, le reduiſirent enfin a une vie plus tranquile, & tout à fait obſcure. Jaques Gretſer Jeſuïte Allemand publia à Ingolſtad en l'anné 1616. les deux livres d'Acindynus, *De eſſentia & operatione Dei*. Leon d'Allazzi a publié un γ Poëme, & quelques δ fragmens de ce même Auteur, qui ayant eu la deſtinée de paſſer (*A*) pour heretique aſſez long tems, a trouvé enfin (*B*) des juges plus éclairez & plus équitables.

β *Voyez les Auteurs citez par le P. Maimbourg Hiſt. du Schiſ. des Grecs l. 5 p. 149. 150. édit. de Holl.*

γ *Orthod. Græc. tom. 1. à pag. 756. ad 770.*

δ In libro 2. c. 16. de conſenſu, apud Appendic. Cave Hiſtor. liter. Script. Eccleſ. p. 34. *Conſultez cet Appendix touchant cet article-ci.*

ACINDYNUS (SEPTIMIUS) fut Conſul de Rome avec Valerius Proculus, l'année ‡ que Conſtantin fils du grand Conſtantin fut tué auprès d'Aquilée. Il avoit été Gouverneur d'Antioche, & il arriva une choſe ſous ſon gouvernement qui merite d'être raportée. St. Auguſtin * en fait le recit. Un certain homme ne portant pas à l'Epargne la livre d'or à laquelle il avoit été taxé, fut mis en priſon par Acindynus, qui lui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette ſomme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer ſans que ce pauvre homme ſe vit en état de ſatisfaire le Gouverneur: il avoit à la verité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent; ce fut neanmoins de ce côté-là que l'eſperance de ſa liberté lui apparut. Un homme fort riche brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or d'où dependoit la vie de ſon mari, & ne demanda † pour toute reconnoiſſance que de paſſer une nuit auprès d'elle. Cette femme inſtruite par l'Ecriture que ſon corps n'étoit point ſous ſa puiſſance, mais ſous celle de ſon mari, communiqua au priſonnier les offres de ce Galant, & lui declara qu'elle étoit prête de les accepter, pourveu qu'il y conſentit, lui qui étoit le veritable maître du corps de ſa femme, & s'il vouloit bien racheter ſa vie aux depens d'une chaſteté qui lui apartenoit toute entiere, & dont il pouvoit diſpoſer. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, prêtant même ‡ en cette rencontre ſon corps à ſon mari, non par raport aux deſirs accoutumez, mais par raport à l'envie qu'il avoit de vivre. On lui donna bien l'argent qu'on avoit promis, mais on le lui ôta adroitement, & puis on lui donna une autre bourſe, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à ſon logis

‡ *En 340. ſelon Calviſius.*

* *Lib. 1. de ſermone Domini in monte, c. 16.*

† Pollicens pro una nocte, ſi ei miſceri vellet, ſe auri libram daturum. *Aug. ubi ſupra.*

‡ Illa corpus non niſi marito dedit, non concumbere, ut ſolet, ſed vivere cupienti. *Id ib.*

(*A*) *De paſſer pour heretique aſſez long tems.*] Comme dans la chaleur de la diſpute on ne ſonge qu'à preſſer ſon adverſaire, on ne s'éblouit que trop ſouvent à un tel point, qu'on ne s'aperçoit pas que l'on paſſe d'une extremité à l'autre, ou qu'au moins on pouſſe ſes raiſons ſi loin qu'elles prouvent trop. Je ne doute point que Barlaam & Acindynus n'ayent par là donné priſe à leur Adverſaire Palamas, & qu'étant Orthodoxes dans le fond, ils n'ayent quelquefois raiſonné en heretiques. Prateolus n'a pas manqué de les placer dans ſon Catalogue; mais il eſt impoſſible de rien comprendre dans l'arrêt de leur condamnation tel qu'il le raporte. Ce qu'il y a de moins obſcur dans ſon livre (*a*) à l'égard de Barlaam & d'Acindynus, eſt que le Concile qui fut convoqué pour les condamner fut celebré en preſence du bienheureux & très-celebre Empereur Michel Andronic Paleologue, & de Jean ſon fils, ſous Henri VII. Empereur d'Allemagne, & le Pape Jean XXII. environ l'an 1313. de J. CHRIST. Tout cela fourmille de fautes; car 1. il n'y a point d'autre Empereur de Conſtantinople dans le ſiecle dont il s'agit ici, qu'un homme de la Religion de Prateolus puiſſe traiter de bienheureux, que Michel Paleologue. Il ſe reünit avec le Saint Siege, & mourut dans cette union. Or il ne ſe nomme pas Michel Andronic: il n'eut point de fils nommé Jean: & il mourut l'an 1283. En 2. lieu l'Empereur dont le fils ſe nomme Jean ne ſe nomme qu'Andronic Paleologue, & ne commença de regner qu'en 1328. & n'eut point pour contemporains Henri VII. & Jean XXII. Enfin il eſt faux qu'Acindynus ait été condamné environ l'an 1313. Le P. Gaultier n'oublie point dans ſes tables Chronologiques Barlaam & Acindynus: il les loge au quartier des Heretiques, & cela ſur le temoignage de Prateolus.

(*a*) *Pag. 86 edit. Colon. 1605. in 4.*

(*B*) *A trouvé enfin des juges plus équitables.*] Voyez les Auteurs citez par Monſieur Moreri; je veux dire Pontanus ſur Cantacuzene, & les Annales de Mr. de Sponde. Voyez auſſi celles de Bzovius, le Pere (*b*) Gretſer, le Pere Maimbourg (*c*), &c.

(*b*) *Not. in Cantacuzenum, & in editione Acindyni.*

(*c*) *Ubi ſupra.*

logis, (car elle avoit été trouver le Galant à sa maison de campagne) n'eut pas plûtôt aperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingenuë. Acindynus commença par se declarer coupable, puis que ses rigueurs & ses menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes; il se condamna à payer au Fisc la livre d'or: en suite il adjugea à sa femme la Terre d'où avoit été prise celle qu'elle avoit trouvée dans la bourse. S. Augustin n'ose (*A*) decider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise, & il panche beaucoup plus à l'aprouver (*B*) qu'à la condamner; ce qui est assez (*C*) surprenant. Nous avons vu cy-dessus * le même relâchement de Morale dans S. Chrysostôme, au sujet de la conduite d'Abraham & de Sara.

* *Dans la remarque A. d'Abimelech, p. 36.*

ACONCE (JAQUES) en Latin *Acontius*, Philosophe, Jurisconsulte & Theologien, nâquit à Trente au † XVI. Siecle. Il embrassa la Reformation; & ayant passé en Angleterre du tems de la Reine Elizabeth, il reçut mille marques

† *Moreri le met faussement au XV. siecle.*

(*A*) *N'ose decider.*] Cela est clair par ces paroles; *Nihil hic (a) in alteram partem disputo; liceat cuique æstimare quod velit.* Ailleurs (*b*) il met en question si la chasteté d'une femme perdroit son integrité, en cas que pour la vie de son mari, & par son ordre, elle couchât avec un autre homme; *Scrupulosius disputari potest utrum illius mulieris pudicitia violaretur, etiam si quisquam carni ejus commixtus foret, cum id in se fieri pro mariti vita, nec illo nesciente sed jubente permitteret, nequaquam fidem deserens conjugalem, & potestatem non abnuens maritalem.* Rivet (*c*) ayant cité ces paroles ajoûte, que St. Augustin raporte que le cas arriva sous l'Empereur (*d*) Constantin, lors qu'Acindynus &c.

(*a*) *August. ubi supra.*

(*b*) *Contra Faust. Manichæ. l. 22. c. 37.*

(*c*) *Exercit. 73. in Genes. Oper. t. 1. p. 281.*

(*d*) *Il y a* Constantius *dans l'Ouvrage de S. Augustin que j'ai cité.*

(*B*) *Beaucoup plus à l'aprouver qu'à la condamner.*] Cela paroît manifestement par ces paroles; *Non (e) ita est existimandum ne hoc etiam femina, viro permittente, facere posse videatur; quod omnium sensus excludit. Quamquam nonnullæ causæ possint existere ubi & uxor mariti consensu pro ipso marito hoc facere debere videatur.... Nihil hic in alteram partem disputo.... Sed tamen narrato hoc facto,* (savoir celui de la femme dont le mari étoit en prison sous Acindynus) *non ita respuit hoc sensus humanus quod in illa muliere viro jubente commissum est, quemadmodum antea, cum sine ullo exemplo res ipsa poneretur, horruimus.* Je ne sai donc sur quoi se fonde le Theologien Protestant que j'ai cité dans la remarque precedente, lors qu'il assûre que S. Augustin panche plus vers la condamnation, que vers la justification de cette femme. *Quo facto (f) Acindini explicato, liberum unicuique permittit Augustinus æstimare quod velit, quamvis in eam partem propensior videatur quod id fieri non liceat.*

(*e*) *August. l. 1. de Serm. in monte, c. 16.*

(*f*) *Rivet, ubi supra.*

(*C*) *Ce qui est assez surprenant.*] Un grand Theologien comme lui ne devoit-il pas savoir, que nôtre vie qui n'est qu'un bien temporel & perissable, ne nous doit pas être assez precieuse, pour nous sembler digne d'être rachetée par la desobeïssance à la loi de Dieu? Car comme cette desobeïssance est un peché qui nous soumet à une peine éternelle, & un mal moral qui blesse un Etre infini, il n'est pas moins contre la prudence que contre la droite raison, d'aimer mieux commettre un peché que perdre sa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption que l'on ouvre de toutes parts sous nos pieds, en nous disant qu'une chose qui seroit un crime si on la faisoit sans avoir dessein de sauver sa vie, devient innocente lors qu'on la fait pour sauver sa vie. Le prisonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & consenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à sa femme de coucher avec le Galant afin de gagner une livre d'or: mais parce qu'il n'y consent qu'afin de sauver sa vie, ce n'est plus un maquerelage, ce n'est plus un consentement à l'adultere, c'est une chose permise. Qui ne voit que si une telle Morale avoit lieu, il n'y auroit point de precepte dans le Decalogue dont la crainte de la mort ne nous dispensât? Où sont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'est pas obligée d'obeïr au commandement de ne point souiller son corps, quand cela peut épargner à son mari le dernier supplice, elle ne sera point obligée à y obeïr, quand il s'agira de sauver sa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimassions personne plus que nous-mêmes. On pourra donc impunément transgresser la loi de la chasteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux temoignage, l'abjuration de sa Religion &c? Les plus grands hommes sont sujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien difficile de conoître que St. Paul n'a point pretendu, qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers & du quart; Saint Paul, dis-je, lors qu'il a dit que la femme n'a point la puissance de son corps, & que cette puissance est à son mari? Cependant vous voyez que St. Augustin s'embarrasse dans ses paroles, & qu'il fait grand fond sur la distinction *marito jubente, potestatem non abnuens maritalem.* Ecoutons un Theologien (*g*) qui pour avoir vêcu plusieurs siecles après ce Pere, ne laisse pas d'être meilleur Moraliste sur ce point. *Qua in re* (savoir l'avanture de la femme dont le mari étoit prisonnier d'Acindynus) *mirum est talem ac tantum virum potuisse dubitare, cum ex sacra Scriptura constet apertissimè malum aliquod pœnæ nunquam esse redimendum malo culpæ, & vitam potius esse deponendam, quam ut eam nobis aut aliis servemus id facientes ex quo Deus offenderetur. Nullo modo itaque censendum est licitum esse adulterii remedium vel marito, vel uxori vitandæ alterius necis causa; quin potius mortem expectare convenit, imo vero ultro expetere quam alterutrius castitatem prodere, ob cujus conservationem multæ pudicissimæ fœminæ non solum ab aliis occidi sustinuerunt, sed etiam (quod tamen probare nolim) sibi ipsis vim intulerunt, non solum inter Ethnicas, sed etiam inter Christianas.* Il cite l'exemple de Sophronie: j'en parlerai en son lieu.

(*g*) *Rivet, ubi supra.*

ques de bonté de cette Princesse, comme il le temoigne à (*A*) la tête du livre qu'il lui dedia. C'est le fameux recueil des Stratagemes du Diable qui a été si souvent traduit, & si souvent imprimé. La premiere édition est celle de Bâle en 1565. l'Auteur * mourut peu après en Angleterre. Jaques Grasserus en procura une seconde édition à Bâle l'an 1610. où l'on trouve bien la lettre d'Aconce *de ratione edendorum librorum*, dans laquelle il donne des conseils si salutaires à ceux qui se veulent ériger en Auteurs; mais on n'y trouve pas son Traitté de la Methode qui est une bonne (*B*) piece, quoi que l'Auteur † ne l'eût publiée que comme un essai. Il avoit composé en Italien ‡ un Ouvrage touchant la maniere de fortifier les villes, lequel il mit lui-même en Latin pendant son sejour en Angleterre; mais je ne croi pas qu'il ait jamais été imprimé. Il travailloit aussi à une ‡ Logique, à quoi la mort apparemment l'empêcha de mettre la derniere main. Ce fut dommage, car c'étoit un homme qui pensoit juste, qui avoit beaucoup de discernement, & beaucoup de penetration. Il s'étoit formé l'idée la plus raisonnable de cet Ouvrage, & il se croyoit obligé d'y travailler avec d'autant plus de soin, qu'il prevoyoit qu'on alloit (*C*) passer dans un siecle encore plus éclairé que celui où il vivoit. Sa (*D*) conjecture étoit bien fondée. Il n'a pas eu sur la Religion les mêmes principes que Calvin; il panchoit beaucoup vers

* *Grasserus epist. ad lector. au devant des* Stratagemata Satanæ.

† Post illud tempus quo excidit nobis inchoatum illud de Methodo opusculum, bis me bis sedem ac locum mutasse, Argentoratum primo, deinde in Angliam. *Epist ad Wolf.* p. 410.

‡ *Id. ib.*

‡ *Ib. p.* 411.

(*A*) *A la tête du livre qu'il lui dedia.*] Au lieu d'Epitie dedicatoire il se contenta d'une inscription canonisante, qui commence par, DIVÆ ELIZABETHÆ ANGLIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆ REGINÆ. Il declare qu'il lui dedie son livre afin de lui temoigner sa gratitude: *In signum memoriamque grati animi ob partum ejus liberalitate, quum in Angliam propter Evangelicæ veritatis professionem extorris appulisset, humanissimeque exceptus esset, literarum otium.* Il dit dans sa Lettre à (*a*) Wolfius, que sa pension soulageoit en quelque sorte son indigence, & lui donnoit quelque loisir pour étudier. Quelles restrictions! & qu'elles marquent qu'il est difficile de contenter les exilez!

(*a*) In hoc voluntario meo exilio inopiam UTCUNQUE sublevat & otii ad alia studia suppeditat NONNIHIL, impetrato mihi ab hujus sapientissimæ atque optimæ Reginæ liberalitate honesto stipendio.

(*B*) *Qui est une bonne piece.*] C'est le jugement qu'en a fait un savant Cartesien (*b*) dans une lettre qu'il écrivit au Pere Mersenne, peu après que les Meditations de Monsr. Descartes eurent vu le jour. „Il temoignoit goûter sur „toutes choses la methode avec laquelle *Monsr.* „*Descartes* avoit traitté son sujet; il en admiroit „les proprietez, & relevoit les avantages qu'el„le avoit sur celle des écoles ordinaires: mais „sur tout il estimoit son jugement, & les raisons „pour lesquelles il avoit preferé la methode *ana*„*lytique*, ou de resolution, à la methode *syn*„*thetique*, ou de composition, tant pour en„seigner que pour demontrer. Il n'avoit encore „trouvé rien de semblable jusques là, hors le „petit livre de la Methode composé par Jaques „Acontius, qui outre cet excellent Traitté avoit „encore donné un bel essai de la methode analy„tique, dans son livre des *Stratagêmes de Satan*, „qu'il conseille de lire à tous ceux qui aiment la „paix de l'Eglise; quoi qu'Acontius n'y soit pas „exemt des prejugez de sa Communion, & „qu'il ait eu intention d'y favoriser ceux de son „parti.

(*b*) *Heulnerus. Sa lettre est datée du* 29. *d'Août* 1641. *apud Baillet, vie de Desc. t.* 2. *p.* 138.

(*C*) *Qu'on alloit passer dans un siecle.*] Il faut l'entendre lui-même; voici ce qu'il dit après avoir touché les autres raisons qui rendoient fort difficile l'execution de son projet. *Intelligo* (*c*) *etiam me in seculum incidisse cultum præter modum, nec tam certe vereor eorum qui regnare nunc videntur judicia, quàm exorientem quandam seculi adhuc paulo cultioris lucem pertimesco. Etsi enim multos habuit habetque ætas nostra viros præstantes; adhuc tamen videre videor nescio quid magis futurum.*

(*c*) *Epist. ad Jo. Wolf p.* 412.

(*D*) *Sa conjecture étoit bien fondée.*] Je croi que le XVI. Siecle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le XVII. & neanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe des prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philosophie, & celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde literature; mais en recompense il s'est repandu dans la Republique des Lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis: les gens sont aujourd'hui moins savans, & plus habiles. Aconce avoit donc raison de voir en éloignement un siecle qui seroit un juge plus à craindre pour la Logique qu'il meditoit, que ne le pouvoit être le siecle d'alors. Ce n'est pas moi au reste qui m'érige ainsi en juge de la superiorité de nôtre siecle; je ne fais que me conformer au sentiment des connoisseurs les plus fins. Nous sommes dans un tems, dit l'un (*d*) d'eux, où l'on devient sensible au sens & à la raison plus qu'à tout le reste. „En quoi „on peut dire à la loüange de nôtre siecle, que „nous connoissons dejà mieux le caractere des „Auteurs anciens, & que nous sommes plus „entrez dans leur esprit que ceux qui nous ont „precedez. La difference qu'il y a entre eux „& nous, est qu'on se piquoit bien plus d'éru„dition dans le siecle passé, que dans celui„ci. . . . . . C'étoit le genie de ce tems„là, où rien n'a été plus en vogue que la „grande capacité, & une profonde litterature: „on étudioit à fond les Langues: on s'appli„quoit à reformer le texte des anciens Auteurs „par des interpretations recherchées, à pointil„ler sur une équivoque, à fonder une conjec„ture pour bien établir une correction: enfin „on s'attachoit au sens litteral d'un Auteur, par„ce qu'on n'avoit pas la force de s'élever jus„qu'à l'esprit, pour le bien connoître: comme „on fait à present, qu'on est plus raisonnable, „& moins savant: & qu'on fait bien plus d'état „du bon sens tout simple, que d'une capacité de „travers.

(*d*) *Le Pere Rapin, Preface de la comparaison de Thucydide & de Tite Live.*

vers la tolerance, & il a eu en general certaines maximes qui l'ont rendu fort odieux à quelques (*E*) Theologiens Proteſtans. J'ai trouvé peu de choſes concernant ſes avantures. Il dit lui-même * en paſſant qu'il avoit employé une bonne partie de ſa vie à l'étude de Bartole, de Balde, & de ſemblables Ecrivains barbares, & pluſieurs années à la Cour.

* *Ibid.*

ACRONIUS (JEAN) enſeigna les Mathematiques & la Medecine à Bâle avec beaucoup de reputation, & compoſa quelques livres, *De terræ motu; de Sphæra; de Aſtrolabii & annuli aſtronomici confectione.* Il étoit de Friſe, & mourut à Bâle à la fleur de ſon âge l'an 1563. Cet Auteur a échappé † à la diligence de Voſſius, quoi que Swert & Valere André l'euſſent mis dans leur Bibliotheque des Païs-bas, où d'ailleurs ils ont oublié un autre Jean ACRONIUS Miniſtre du Saint Evangile, natif peut-être de la même Province que le precedent. C'étoit un eſprit fort inquiet, & fort ſeditieux. Il abandonna l'Egliſe de Weſel dans un tems où elle couroit un grand riſque; il fit conoître à Deventer qu'on n'auroit pu l'y faire Paſteur, ſans établir dans la ville un fort mauvais citoyen; il ſe ſepara peu honnêtement de l'Egliſe de Groeningue; il n'eut pas à Franeker la ſcience qui lui étoit neceſſaire pour la profeſſion en Theologie où il ſe fourra. Enfin il fut Miniſtre à Haerlem, & s'y comporta comme de coutume: il contrediſoit, il critiquoit tout. ‡ L'Hiſtorien de cette ville ne lui ôte pas la qualité d'homme fort docte, mais il lui donne auſſi celle d'un eſprit turbulent. Quelcun le compare à Heshuſius, contre lequel on fit courir ce diſtique.

† *Il n'en parle pas dans ſon livre* de ſcientiis Mathematicis.

‡ *Theodore Screvelius.*

Quæritur Heshuſi quarta cur pulſus ab urbe?
In promptu cauſa eſt, ſeditioſus eras.

Acronius a fait en Flaman un livre *de Jure Patronatus*, où il a inſeré pluſieurs citations du Droit Canonique ⸸. Je lui donnerois volontiers l'*Elenchus orthodoxus pſeudo-religionis Romano-Catholicæ*, qui fut imprimé à Deventer l'an 1615. Il pourroit bien être auſſi l'Auteur du Traitté *de Studio Theologico*, que le Sieur Konig attribuë à celui qui a écrit de la Sphere. Le même Konig parle d'un Ruard ACRONIUS, qui publia en l'année 1606. des expoſitions catechetiques. On auroit pu ajoûter qu'au commencement des troubles de l'Arminianiſme, il compoſa quelque choſe contre l'hypotheſe des Arminiens touchant le pouvoir des Magiſtrats dans les matieres de Religion; & que ce fut lui qui publia un Sermon qu'Uytenbogard avoit prêché à la Haye avant les troubles, fort different de la doctrine qu'il ſoutint depuis ſur cette queſtion *. Ruard Acronius fut l'un des ſix tenans des Reformez contre les Arminiens, dans la fameuſe conference de la Haye en 1611.

⸸ *Voyez Martin. Schoockius exercitat. ſacr pag.* 255. *edit. in* 4.

* *Ex Voetio, polit. Eccleſ. t.* 1. *p.* 126.

ACTOR (*A*) eſt le nom de pluſieurs perſonnes dans l'Hiſtoire fabuleuſe. C'eſt

(E) *A quelques Theologiens Proteſtans.*] Afin qu'on ne m'accuſe point d'avancer ceci en l'air & ſans preuve, je citerai les paroles d'un (*a*) Miniſtre de la Haye. „*Jacobus Acontius*, dit-il, „(*de quo jure quod de* Origene *dici ſolet*, ubi „bene nemo melius, ubi malè nemo pejus) „. . . . . *fuit vir doctus, ſed ingenii ut acris* „*quidem ita &* elatioris, *& juſto liberalioris:* „*quin à neſcio quali ſcepticiſmo & indifferentiſmo* „*in ipſam* Theologiam *introducendo haudquaquam alieni, quod tractatu ſuo de* Stratagematis „Satanæ *teſtatum ſatis fecit*, libello (*b*) (*Simone* „*Goulartio judice*) omnium malorum peſſimo. „*Voëtius* (*c*) *ei adſcribit* quod vel imperite vel „ſubdole communem confeſſionis conceptum „molitus ſit, ſub cujus vexillo militari poſſunt „& ipſi Ariani." Ce qui vient d'être raporté de Simon Goulart ne ſe trouve point, que je ſache, dans ſes livres; je croi qu'on ne le tient que d'Uytenbogard, qui a dit dans quelcun (*d*) de ſes Ouvrages que lors qu'il étudioit à Geneve, il fut cenſuré de la lecture d'Acontius par Simon Goulart, & averti que le livre des Stratagemes de Satan étoit le plus mechant livre du monde, *eſſe librum omnium malorum peſſimum.* J'ai trouvé un autre paſſage de Voëtius concernant cette matiere; ce Docteur (*e*) y met Aconce parmi les Heretiques qui ſortirent de l'Italie ſous le pretexte de la Reformation, & il aſſûre que ſi l'on avoit pris garde au venin qui eſt caché dans quelques (*f*) endroits de ſon livre, on l'auroit excommunié, ou contraint de ſigner un formulaire d'orthoxie; *Judicetur quis anguis in herba latuerit, quòd hic vir in fundamentalibus aſſertionibus nunquam τὸ ὁμοούσιον trium perſonarum ſtatuerit, nec adverſarios, Samoſatenum, Photinum, Arrium, Eunomium, Pneumatomachos aut eorum errores rejecerit, contentus ſolos illos rejectos, qui negarent filium non eſſe alium à patre.*

(A) *Actor.*] Mr. Moreri a changé ſans raiſon ce mot en celui d'*Actorius*; mais cette faute eſt legere en comparaiſon de celle où il tombe peu de lignes après, lors qu'il prouve par ces paroles, *Quæ fuit Actoridæ cum magno ſemper Achille*, qu'Ovide dont il les cite a parlé d'un *Actorius*. Comment n'a-t-il point vu qu'il n'eſt point queſtion en cet endroit d'un homme qui s'apellât *Actorius*, ou *Actorides*, mais de Patrocle que les poëtes deſignent, quand la verſification le demande, par le nom patronymique d'*Actorides*, qui veut dire iſſu d'Actor.

(*a*) *Saldenus de libris, pag.* 337. 338.

(*b*) *Trigland. Hiſt Eccleſ. pag.* 232.

(*c*) *Voet. polit. Eccleſ. part.* III. *in Indic. & pag.* 31. *&* 398.

(*d*) *In Hiſtoria ſua Belgicè conſcripta c.* 1. *p.* 7. *edit. in*4.

(*e*) *Diſput. Theol. t.* 1. *p.* 491.

(*f*) *Pag.* 114. 123. 341. *edit. Baſil.* 1610.

C'est ainsi que s'apelloit β l'un des compagnons d'Hercule dans la guerre des Amazones, qui ayant été blessé voulut s'en retourner chez lui, & mourut en chemin. C'est aussi le nom du grand-pere de Patrocle, car Menetius pere de Patrocle étoit fils d'ACTOR & d'Egine. Cet Actor étoit Locrien selon γ quelques-uns, mais il s'établit dans l'Ile d'OEnone après avoir épousé Egine, fille du fleuve Asopus, & y devint pere de Menetius. D'autres disent qu'il étoit Thessalien, fils de δ Myrmidon, qui étoit fils de Jupiter; & que la Nymphe Egine ayant dejà eu un enfant de Jupiter nommé Æacus, s'en alla ζ en Thessalie où Actor fut d'assez bonne volonté pour l'épouser, sans se faire un scrupule du noviciat par où elle avoit passé. Il en eut plusieurs enfans qui conspirerent contre lui θ, ce qui l'obligea à les chasser, & à donner son Royaume à Peleus avec sa fille Polymele. Peleus étoit fils d'Æacus, & par consequent petit-fils d'Egine: il s'étoit refugié à Phthie où Actor regnoit; il s'y étoit, dis-je, refugié après qu'il eut tué son frere Phocus. Il y a eu un ACTOR λ fils d'Hippasus qui fit le voyage des Argonautes, & un autre qui étoit μ fils de Neptune (*B*) & d'Agamede fille d'Augeus, & un autre ν qui étoit fils d'Axeus (*C*), & pere d'Astyoque, dont le Dieu Mars eut deux fils qui commanderent au siege de Troye les troupes d'Aspledon, & d'Orchomene villes de la Beotie. Un autre ACTOR ξ fils de Phorbas bâtit une ville dans l'Elide son païs natal, à laquelle il donna le nom d'Hyrmine qui étoit celui de sa mere. Augias Roi d'Elide, qui selon * quelques-uns étoit son frere, & dont les étables nettoyées par Hercule ont fait tant de bruit, l'associa † lui & ses deux fils à son Royaume. Ses deux fils se nommoient Eurytus & Cteatus, & poëtiquement *Molionides*, à cause que leur mere s'apelloit Molione. Voyez l'article *Molionides.* Enfin il y a un ACTOR qui est designé comme un brave de la premiere volée parmi les Aurunces, dans le 12. livre de l'Eneide. *Validam vi corripit hastam Actoris Aurunci spolium, quassatque trementem Vociferans, Nunc ô nunquam frustrata vocatus Hasta meos, nunc tempus adest: te maximus Actor, Te Turni nunc dextra gerit.*

β *Car. Stephanus in Diction.*
γ *Scholiast. Homeri in Il.* 18.
δ *Eustath. in Il.* 1. *Schol. Apollon. in l.* 4.
ζ *Scholiast. Pindari in Olymp.* 9.
θ *Eustath. in* 2. *Il.*
λ *Hygin. c.* 14.
μ *Id. c.* 157.
ν *Homer. Il.* 2. *Pausan. in Bœot.*
ξ *Pausan. l.* 5. *p. m.* 148.
* *Apollodor. Bibl. l.* 2. *p.* 138. *edit. Salmur.*
† *Pausan. ib.*

ACTUARIUS (*A*) est un Medecin Grec, dont on a plusieurs Ouvrages. Ambroise Leon de Nole qui en a traduit quelques-uns, & qui lui donne beaucoup de loüanges, avoüe ‡ qu'il n'a pu decouvrir quel homme c'étoit, ni d'où il étoit. Pierre Castellan dans la vie des illustres Medecins, & Wolfgang Justus dans la chronologie des Medecins avouënt la même chose ⸸. Mr. Moreau dans son Traitté de la saignée durant la pleuresie, croit qu'il a vêcu environ l'an (*B*) 1100. Ses Ouvrages furent imprimez à Paris en un volume *in folio* par Henri Etienne l'an 1567. Ils l'avoient dejà été ailleurs en 3. volumes *in* 8. Ils ont

‡ *Apud Gesner Bibl fol.* 3. *verso.*
⸸ *Voyez Merklinus dans son* Lindenius renovatus, *p.* 6.

(*B*) *Fils de Neptune & d'Agamede.*] Munckerus dans son Commentaire sur la 157. Fable d'Hyginus, pretend que le Scholiaste d'Homere veut que cet Actor soit fils de Neptune & de Molione; mais ce n'est pas ce qu'il dit. Homere dans le 749. vers du 10. livre de l'Iliade fait mention de deux freres qu'il nomme Ἀκτορίωνε Μολίονε, *Actorianas Molionas.* Son Scholiaste dit là dessus qu'il faut entendre par ces mots, Cteatus & Eurytus fils d'Actor & de Molione, ou selon quelques-uns, de Molione & de Neptune. Homere les croyoit fils de ce Dieu, car il ajoûte qu'ils auroient été tuez, si Neptune leur pere ne fût venu à leur secours dans la mêlée, en les couvrant d'un broüillard épais,

Εἰ μή σφωε πατὴρ εὐρυκρείων Ἐνοσίχθων
Ἐκ πολέμου ἐσάωσε, καλύψας ἠέρι πολλῇ.

(*C*) *Qui étoit fils d'Axeus.*] Homere (*a*) le nomme Azeus, Οὓς τέκεν Ἀστυόχη δόμῳ Ἄκτορος Ἀζείδαο. Mr. de Meziriac (*b*) releve une faute de l'Auteur du grand Etymologicum, qui a cru que l'Actor dont Homere parle ici est le grand-pere de Patrocle. C'est à quoi Homere ne songeoit point. Il parle d'un Actor Beotien qui étoit (*c*) petit-fils d'Erginus; & arriere petit-fils de Chymenus.

(*a*) *Il* 2.
(*b*) *Sur les Epitres d'Ovide p.* 44.
(*c*) *Meziriac cite pour cette filiation Eustath. in Il.* 2. *& Pausanias, in Bœot. mais Pausanias donne Clymenus pour grand-pere a Actor & non pas pour bisayeul.*

(*A*) *Actuarius.*] Quelques-uns (*d*) l'appellent Jean, fils de Zacharie; d'autres (*e*) aiment mieux le faire fils de Jean Zacharie. Vossius qui a pris ce dernier parti au chapitre 13. de son livre *de Philosophia*, parle peu après d'un Jean Actuarius qui vivoit du tems de (*f*) Constantin Ducas, comme on l'infere de ce qu'il avoit une sœur sur laquelle Michel Psellus composa une Monodie. S'il se trouvoit que ce Jean Actuarius ne differât pas du Medecin dont il s'agit ici, Vossius auroit eu tort de les distinguer, & de ne pas donner au Medecin le nom de Jean: mais par la remarque suivante il n'est gueres apparent qu'ils soient la même personne. Au reste Mr. du (*g*) Cange fait voir que le titre d'*Actuarius* marque une dignité particuliere affectée aux Medecins à la Cour de Constantinople, & il avouë qu'il ignore la raison de tout cela, après toutes les recherches du pere Possines. Il avouë aussi qu'il ne sait point si nôtre Actuarius qu'il nomme Jean fils de Zacharie, possedoit cette dignité.

(*B*) *Qu'il a vêcu environ l'an* 1100.] Mr. du Cange n'ose le placer sous l'Empire d'Alexis, (*h*) encore que son livre *de affectibus spiritus animalis*

(*d*) *Hyde, Catal. Biblioth. Oxon. Merklinus, in Linden. renovato.*
(*e*) *Gesner, Bibl. & ejus Epitomatores.*
(*f*) *Il commença à regner l'an* 1059.
(*g*) *Glossar. Grac. p.* 46.
(*h*) *Il entend, mais il eût mieux fait de l'exprimer, Alexis l'Ange, qui commença à regner l'an* 1195.

ont été auſſi imprimez ſeparément plus d'une fois. Les principaux ſont, *De actionibus & affectibus ſpiritus animalis ejuſque nutritione, libri II. De urinis libri VII.* traduits premierement en Latin par Ambroiſe Leon, & imprimez à Veniſe l'an 1519. & puis revus & ornez de notes par Jaques Goupil. *De medicamentorum compoſitione*; Ruel a traduit ce Traitté. *Methodi medendi libri VI.* traduits par Henri Mathiſius, de Bruges, & imprimez à Veniſe l'an 1554.

ACUNA β (CHRISTOPHLE DE) Jeſuïte Eſpagnol, natif de Burgos, entra dans la Societé l'an 1612. âgé de 15. ans. Après avoir donné quelques années à l'étude il paſſa en Amerique, & travailla aux converſions dans le Royaume de Chili & dans le Perou, & fut Profeſſeur en Theologie morale. Il revint en Eſpagne l'an 1640. & rendit compte au Roi ſon maître de la commiſſion qu'il avoit reçuë d'examiner la riviere des Amazones. Il publia l'année ſuivante à Madrit une Relation de cette riviere. Il fut envoyé à Rome en qualité de Procureur de ſa Province; & ayant paſſé quelques années en Eſpagne honoré du titre de *Qualificateur* de l'Inquiſition, il s'en retourna aux Indes Occidentales. Il étoit à Lima lors que le P. Sotuel, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire, publioit à Rome l'an 1675, la Bibliotheque des Auteurs Jeſuïtes. La Relation de nôtre Acuna eſt intitulée, *Nuevo deſcrubimiento del gran rio de las Amazonas.* L'Auteur fut dix mois de ſuite ſur cette riviere, & eut ordre de s'inſtruire exactement de tout ce qui le pourroit mettre en état de faire ſavoir au Roi les moyens dont on ſe pourroit ſervir, pour en rendre la navigation aiſée & avantageuſe. Pour cet effet on le fit embarquer à Quito γ avec Pierre Texeira qui avoit remonté cette riviere juſques-là, & qu'on fut bien aiſe de renvoyer. L'embarquement ſe fit au mois de (A) Fevrier 1639. Ils n'arriverent à Para qu'au mois de Decembre ſuivant. On croit δ que les revolutions du Portugal, qui firent perdre aux Eſpagnols tout le Breſil, & la Colonie de Para à l'embouchure de la riviere des Amazones, furent cauſe qu'on ſupprima la Relation de ce Jeſuïte; on craignit que ne pouvant plus ſervir aux Eſpagnols, elle ne fût d'ailleurs très-utile aux Portugais. Les exemplaires en devinrent extremement rares, de ſorte que ceux qui ont publié à Paris la ζ verſion Françoiſe de ce livre ont debité qu'il n'en reſtoit plus aucun, excepté celui dont le Traducteur s'étoit ſervi, & peut-être celui de la Bibliotheque du Vatican. Mr. de Gomberville eſt l'Auteur de cette verſion Françoiſe: on ne l'a publiée qu'après ſa mort, & on y a joint une longue Diſſertation qui merite d'être luë. La Relation le merite auſſi beaucoup. Ceux qui ne l'auront pas en pourront prendre quelque teinture dans le Journal θ de Paris, dans celui * de Leipſic, & dans l'Hiſtoire de Mr. Chevreau.

β On prononce Acugna, mais les Eſpagnols écrivent Acuna avec un tiret ſur l'N.

γ C'eſt une ville du Perou.

δ Voyez la preface de la traduction Françoiſe.

ζ En 1682. in 12.

θ Du 19. Avril 1683.

* Pag. 323. ann. 1683.

† Au tome 4. p. 171. édit. de Holl.

ADA, fille d'Hecatomme ‡, & ſœur d'Artemiſe Reine de Carie, épouſa ſon propre frere Idriée, & regna avec lui dans la Carie après la mort d'Artemiſe, qui ne ⊥ ſurvêcut que deux ans à Mauſole ſon mari. Idriée regna ſept (B) ans, & mourut de maladie ſans laiſſer poſterité. Sa veuve ayant regné environ quatre ans, fut

‡ Strab. l. 14. p. 452.

⊥ Diodor. Sicul. l. 16. C'eſt de lui que je tire la durée des autres regnes.

malis, ſoit dedié à Joſeph Racendytes, & que Nicetas au livre 3. de l'Hiſtoire d'Alexis n. 5. parle d'un Racendyſtes. Il aprouve ce que Lambecius (a) a decidé touchant le tems de ce Medecin; c'eſt qu'il a vêcu ſous l'Empire d'Andronic le Vieil, puis que dans le manuſcrit de l'un de ſes livres qui eſt à la Bibliotheque de l'Empereur, il y a un titre qui montre qu'il eſt dedié à Apocauchus. Or on ſait qu'Apocauchus vivoit ſous cet Andronic. Mr. du Cange a obſervé qu'Actuarius raconte au commencement de ſa Methode des remedes, qu'il fut envoyé par l'Empereur ſon maître aux Scythes Hyperboréens. Voilà Mr. Moreau un peu éloigné de ſon compte, car Andronic le Vieil ne commença ſon Empire qu'en l'an 1283. & ne mourut qu'en 1332.

(a) De Bibl. Cæſar. l. 6. p. 113.

(A) *Au mois de Fevrier 1639.*] J'avouë franchement que je n'ai pas la relation du Pere Chriſtophle d'Acuna, ainſi je prens cette datte dans Mr. Chevreau, & je la prefere au mois de Janvier marqué dans le Journal de Leipſic; parce que la faute que les Imprimeurs de ce Journal ont laiſſé gliſſer à la page precedente, me donne quelque ſujet de me defier. Je voi dans la page 324. de ce Journal, que le Gouverneur du Breſil fit remonter la riviere des Amazones à Pierre Texeira l'an 1639. & que Texeira ne put arriver à Quito qu'au bout d'un an. Il ne s'eſt donc point rembarqué à Quito au mois de Janvier 1639. comme on l'aſſûre dans la page 325. Mr. Chevreau eſt plus croyable, quand il debite que Pierre Texeira partit au mois d'Octobre 1637. & rendit compte de ſon voyage au Viceroi (b) du Perou, l'an 1638. en Septembre. Mr. Chevreau ne nomme pas bien l'Auteur de la Relation, puis qu'il l'apelle Chriſtofe d'*Alcuna*.

(b) Il s'appelloit le Comte de Chinchon. Chevreau, p. 171.

(B) *Idriée regna ſept ans.*] C'eſt Diodore de Sicile qui (c) le dit; Mr. Chevreau (d) qui a converti les années en mois auroit eu peut-être plus de raiſon d'allonger le terme, qu'il n'en a eu de l'accourcir; car Idriée étoit encore vivant lors qu'Iſocrate fit ſa Philippique. Or ſi l'on en croit (e) Hermippus, il la fit peu avant ſa mort, & peu avant la mort de Philippe: il faudroit

(c) Lib. 16.

(d) Hiſt. du monde, t. 4. p. 33. édit. de Holl.

(e) Voyez le ſommaire de cette harangue.

fut chassée du trône par * Pexodare son cadet, qui pour se maintenir dans cette violente usurpation, s'allia avec un grand Seigneur Persan nommé Orontobate, auquel il donna (*C*) sa fille en mariage. Elle avoit nom Ada comme la Reine detrônée; sa mere fille de Synnesis Roi de Cappadoce s'apelloit Aphneis. Orontobate † succeda à son beau-pere dans le Royaume au bout de six ans, & defendit Halicarnasse contre Alexandre le Grand. La revolution qui se fit en ce tems-là fut très-favorable à Ada : elle ‡ implora la protection de ce Conquerant contre l'Usurpateur, lui livra la ville d'Alinde qui étoit encore à elle, & lui promit de travailler à le rendre maître de plusieurs autres. Alexandre lui fit un très-bon accueil, & la retablit dans sa premiere autorité sur toute la Carie, lors qu'il eut subjugué la ville d'Halicarnasse. Elle crut lui pouvoir marquer sa gratitude en lui envoyant toutes sortes de rafraîchissemens, confitures, pâtisseries, viandes delicates, avec les meilleurs cuisiniers qu'elle put trouver: mais il lui ⸸ repondit qu'il n'avoit que faire de tout cela, & que Leonidas son Gouverneur lui avoit autrefois donné de plus excellens cuisiniers, en lui aprenant *que pour dîner avec appetit, il faloit se lever matin & se promener, & que pour faire un souper delicieux, il faloit faire un sobre dîner.*

* *Strab. & Diodor. ibid.*

† *Arrian. l. 1.*

‡ *Diodor. Sicul. l. 17. Strab. ib.*

⸸ *Plut. in Alexan.*

ADAM, tige & pere de tout le genre humain, fut produit immediatement de Dieu le sixiéme jour de la creation. Son corps ayant été formé de la poudre de la (*A*) terre, Dieu lui soufla aux narines respiration de vie, c'est-à-dire qu'il l'anima, & qu'il en fit ce composé qu'on appelle homme, qui comprend un corps organisé, & une ame raisonnable. Le même Dieu qui avoit produit Adam, le plaça dans un beau jardin *, & fit venir vers lui tous les animaux, afin qu'il leur imposât un nom; puis il fit tomber sur lui un profond sommeil, & lui ôta une (*B*) côte de laquelle il forma une femme. Adam reconut que cette femme étoit os

* *On l'appelle ordinairement le Paradis terrestre, & le Jardin d'Eden.*

droit donc qu'Idriée eût vêcu jusques à la 110. Olympiade, puis qu'Isocrate mourut peu de jours après la bataille de Cheronée, qui se donna l'an 2. de la 110. Olympiade, deux ans seulement avant la mort de Philippe. Comme donc le regne d'Idriée n'a commencé qu'environ l'an 3. de la 107. Olympiada (car j'ai montré dans les remarques de l'article d'Artemise, que son mari Mausole auquel elle survêcut deux ans ne mourut qu'à la fin de la 106. Olympiade) on n'a pas assez des sept années que Diodore lui donne. Je croi neanmoins sa chronologie plus certaine que celle d'Hermippus. Où est-ce qu'Hermippus placeroit le regne d'Ada, & celui de Pexodare, qui ont duré l'un quatre ans & l'autre six, & qui ont precedé l'expedition d'Alexandre?

(C) *Il donna sa fille en mariage.*] Mr. Valois (*a*) a cru que Philippe Roi de Macedoine demanda cette même fille de Pexodare en mariage pour Aridée son frere. Plutarque qu'il cite ne dit (*b*) point si la fille de Pexodare, de laquelle il fait mention, s'appelloit Ada, mais on peut très-bien l'inferer de ce qu'il dit qu'elle étoit l'aînée; car on sait d'ailleurs qu'Orontobate ayant épousé une fille de Pexodare nommée Ada, se crut possesseur legitime du Royaume de Carie. Jusques là donc Mr. Valois me semble très-bien fondé; mais il n'a pas eu raison de dire que Philippe rechercha cette alliance pour Aridée son frere; ce fut Pexodare qui la rechercha, & qui envoya pour cet effet un Ambassadeur à Philippe. Aridée d'autre côté n'étoit point le frere, mais le fils de Philippe; Plutarque le dit expressément. Il ajoûte une chose qu'il n'est pas inutile de savoir; pour mieux conoître les obliquitez des Cours. Les amis d'Alexandre l'allarmerent sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare : ils lui mirent dans la tête que Philippe ne vouloit avancer Aridée par un si gros mariage, qu'afin de le mettre plus en état de succeder au Royaume. Alexandre pour rompre ce coup depêcha un homme à Pexodare, afin de lui representer qu'il devoit plûtôt jetter les yeux sur Alexandre, que sur Aridée qui étoit batard, & presque fou. Pexodare ne balança point sur le choix, mais Philippe ayant eu le vent de ce manege censura vivement Alexandre, & lui dit qu'il seroit bien lâche, & bien indigne de lui succeder, s'il se contentoit de la fille d'un Carien vassal d'un Prince barbare. En même tems il exila tous les confidens de son fils, & écrivit aux Corinthiens de lui envoyer pieds & poings liez l'homme qu'Alexandre avoit depêché en Carie. C'étoit un Comedien nommé Thessalus.

(*a*) *Not. in Harpocrat. p. 99.*

(*b*) *In Alexand. c. 3.*

(*A*) *De la poudre de la terre.*] Photius, si l'on en croit le Pere Garasse (*c*), a raporté que les Egyptiens disoient *que la Sapience pondit un œuf dans le paradis terrestre, d'où nos premiers peres sortirent comme une paire de poulets.* Je ne pense pas que Photius ait dit cela, & je serois fort trompé si ce n'est point une paraphrase trop licentieuse de ce Jesuïte, forgée sur ce que Photius raporte touchant (*d*) un certain homme marin nommé Oe, que quelques-uns faisoient issu ἐκ τοῦ πρωτογόνου Ὤου, c'est-à-dire selon le P. Garasse (*e*) en un autre livre, *de la race du premier de tous les hommes qui s'apelloit Oeuf*; ou selon le P. Scottus, *è primo parente* Ὤου. Il y auroit mille recherches à faire sur l'Oeuf, qui servit selon la doctrine des anciens, à la generation des choses lors que le Chaos fut debrouillé. Nous en toucherons quelques particularitez sous le mot *Arimanius.*

(*B*) *Et lui ôta une côte.*] Un Auteur moderne (*f*) voulant montrer aux Catholiques Romains qu'ils ont tort de se croire plus habiles que les Protestans, leur reproche entre autres bêvuës celle d'un (*g*) Predicateur, qui dit qu'Adam avoit été formé de l'une des côtes d'Eve. Il raportoit qu'un Philosophe ayant proposé ces 3. questions

(*c*) *Doctr. curieuse, p. 232.*

(*d*) *Ex Helladio, p. 1583. Bibl. n. 279.*

(*e*) *Somme Theologique, p. 126. où il raporte ceci avec mille alterations.*

(*f*) *Dan. Francus de indicib. libror. prohibit. epist. dedicat.*

(*g*) *Nommé Florentin Schilling, Clerc Regulier de S. Paul, & Barnabite.*

os de ses os & chair de sa chair, & vêcut avec elle sans qu'ils eussent honte de se voir nuds. Il y avoit dans le jardin un arbre dont Dieu leur avoit defendu de manger à peine de la vie. Cependant la femme seduite par un * serpent ne laissa pas d'en manger, & de persuader à Adam d'en manger aussi. Dès lors ils s'aperçurent qu'ils (C) étoient nuds, & se firent des ceintures avec des feuilles de figuier cousuës ensemble. Dieu vint leur prononcer la peine dont il vouloit punir leur crime, les chassa du jardin, & leur fit des habits de peau. Adam donna le nom d'Eve à sa femme, & consomma son mariage. Il devint pere de Caïn & d'Abel, & puis de Seth, & de plusieurs autres fils & filles dont on ne sait pas le nom, & mourut à l'âge de 930. ans †. Voilà tout ce que nous savons de certain sur son chapitre. Une infinité d'autres choses que l'on a dites de lui sont ou très-fausses, ou très-incertaines; il est vrai qu'on peut juger de quelques-unes qu'elles ne sont point contraires à l'analogie de la foi, ni à la probabilité. Je mets en ce dernier rang ce que l'on (D) dit de sa vaste science: nous ne lisons rien dans la Genese qui ne soit moins

* *Touchant ce serpent voyez les remarques sur l'article d'Eve.*

† *Voyez les cinq premiers chapitres de la Genese.*

questions à Theodore disciple de St. Pacôme; *quel homme n'est point né mais est mort? quel homme est né mais n'est point mort? quel homme est né & mort mais non pas pourri?* eut pour reponse que les trois personnes en question étoient Adam, Enoch, & la femme de Loth. Adam n'est point né, ajoûta le Predicateur, car il a été formé de l'une des côtes d'Eve. Son sermon a été imprimé à Vienne en Autriche l'an 1654. avec l'aprobation du Sous-Doyen des Professeurs en Theologie, qui étoit alors le Pere Leonard Bachin Jesuïte. Cet Approbateur declare qu'il a lu le livre, & qu'il n'y a rien trouvé contre la foi, ni contre les bonnes mœurs. Preuve du peu d'attention avec quoi les Censeurs des livres examinent certains manuscrits.

(C) *Ils s'aperçurent qu'ils étoient nuds.*] L'Ecriture dit que leurs yeux furent ouverts. Cette expression fit croire au peuple (a) qu'Adam & Eve furent aveugles, jusques à ce qu'ils eurent transgressé le commandement de Dieu. S. Augustin refute solidement cette fausseté en divers (b) endroits de ses Ecrits, & dit que cette ouverture des yeux de nos premiers peres, consista en ce qu'ils s'apperçurent de certains mouvemens corporels qu'ils ignoroient auparavant, & qui leur donnerent de la honte: *Extitit* (c) *in motu corporis quadam impudens novitas, unde esset indecens nuditas, & fecit attentos, reddiditque confusos.*

(D) *Ce que l'on dit de sa vaste science.*] Mr. Moreri ne se contente pas d'assûrer en general qu'Adam *avoit une parfaite connoissance des sciences, & sur tout de l'Astrologie, dont il aprit plusieurs beaux secrets à ses enfans*, il ajoûte que *Josephe dit qu'Adam grava sur deux diverses tables des observations qu'il avoit faites sur le cours des Astres.* J'ai cherché cela dans Josephe, mais j'y ai seulement trouvé (d) que les descendans de Seth fils d'Adam inventerent l'Astrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions sur un pilier de brique, & sur un pilier de pierre, afin de les preserver de la destruction generale, qui selon les predictions d'Adam devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le deluge. Quand on est capable de falsifier de la sorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas d'assez près au texte de ses temoins, pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils deposent; ainsi je ne m'étonne nullement que Mr. Moreri attribuë à nôtre premier pere d'avoir imposé le nom aux plantes; je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le fasse auteur que du nom des bêtes. Ceux qui inferent de cette imposition de noms qu'Adam étoit un grand Philosophe, ne raisonnent pas assez bien pour meriter d'être refutez. Pour revenir à la vaste science qu'on attribuë à Adam; je dis que selon l'opinion (e) commune il savoit plus de choses dès le premier jour de sa vie, qu'aucun homme n'en peut aprendre par une longue experience. Il n'y avoit gueres que l'avenir casuel, les pensées du cœur, & une partie des individus qui échapassent à son esprit. Cajetan qui a osé lui derober la parfaite conoissance des astres & des élemens, en a été fort censuré. Quelques-uns ayant voulu mettre en dispute si Salomon ne doit point être excepté de la these generale, qui met les lumieres d'Adam au dessus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnez à reconoître qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il est vrai que Pinedo en excepte la Politique; mais on n'a point d'égard à son sentiment particulier: on prononce que l'entendement speculatif du premier homme étoit imbu de toutes les conoissances philosophiques, & mathematiques dont le genre humain est naturellement capable, & que son entendement practique possedoit une prudence consommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, soit en particulier soit en public; & outre cela toutes les sciences morales, & tous les arts liberaux, la Rhetorique, la Poësie, la Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun sait les loüanges qui ont été versées à pleines mains sur la memoire d'Aristote, comme si l'on s'étoit étudié à renvier les uns sur les autres. On avoit dejà épuisé toutes les idées, & toutes les comparaisons, lors qu'un bon (f) Chartreux voulant escalader un superlatif auquel on n'eût point encore porté la vuë, soutint que la science d'Aristote étoit aussi étenduë que celle d'Adam. Quelques Rabins se sont contentez d'égaler en fait de science le premier homme à Moïse & à Salomon (g), mais quelques autres ont (h) soutenu qu'il surpassoit en cela les Anges, & en ont allegué pour preuve le temoignage de Dieu lui-même. Ils disent que les Anges ayant parlé de l'homme avec quelque sorte de mepris, lors que Dieu les consulta sur sa creation, Dieu leur repliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux; & pour les en convaincre il leur presenta toutes sortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne furent que repondre; tout aussi-tôt il fit la même question à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre; & interrogé quel seroit son

(a) Neque enim cœci creati erant, ut imperitum vulgus opinatur. *August. de civit. Dei, l. 14. c. 17.*

(b) *Ib. & l. 11. de Genesi ad liter. c. 31. & l. 1. de nupt. & concupisc. c. 5. & l. 1. locutionum in Genes. n. 9. & l. 2. de peccat. merit. & remiss. c. 22.*

(c) *De civit. Dei, l. 14. c. 17.*

(d) *Antiquit. l. 1. c. 2.*

(e) *Voyez Salian Annalium t. 1. p. 107. 113*

(f) *Henri de Hassia. Il vivoit au commencement du 15. siecle.*

(g) *Voyez Rivinus, Serpent. seduct. pag. 50.*

(h) *Apud eumd. Rivinum ib. p. 49. 56. 57.*

moins propre à nous donner cette idée, qu'à nous en éloigner; neanmoins il pourroit être qu'Adam sortit des mains de son Createur avec les sciences infuses, & qu'il ne les perdit point par son peché; non plus que les mauvais Anges ne sont pas devenus moins savans depuis leur chute, & que les crimes des gens doctes ne leur font pas perdre les sciences qu'ils possedoient. On peut mettre encore au rang des choses probables ce que disent quelques-uns touchant la beauté (*E*) d'Adam; mais il est tout à fait faux qu'il ait été creé avec (*F*) les deux sexes. C'est avoir bronché lourdement sur les * paroles de l'Ecriture, que de s'être imaginé une semblable rêverie. Les revelations d'Antoinette Bourignon (*G*) seroient alleguées mal à propos pour confirmer cette fausse glose. Autant

* *Dieu donc créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il les créa mâle & femelle.* Genes. I. 27.

son nom, & quel étoit celui de Dieu, il repondit tout à fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabins, voici le sens qu'il faut donner à cet Aphorisme de leurs Docteurs, *La taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde jusques à l'autre* (*a*), c'est qu'il conoissoit toutes choses.

(*E*) *Touchant la beauté d'Adam.*] Si on s'étoit contenté de dire qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût probable; mais on a donné sur cette matiere dans les gayetez de la Rhetorique, & de la Poëtique, & même dans la vision. On a debité que Dieu voulant créer l'homme, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma sur ce modele le corps d'Adam. Par là Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à son image. On ajoûte que cette aparition de Dieu sous la forme humaine fut le premier prelude de l'Incarnation, c'est-à-dire, que la seconde personne de la Trinité se revêtit des apparences de la même nature, qu'il devoit un jour prendre jusques à la chair & aux os, & que sous l'apparence du plus bel homme qui ait jamais été il (*b*) travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont il s'étoit revêtu. Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on fasse ces exclamations; * *Quantam qualemve credas fuisse primi hominis illius venustatem? quantum in ore decus, quas gratias insedisse?* Car enfin cette forme dont le Verbe se revêtit, étoit semblable à celle que S. Pierre vit sur le Thabor, & que Moïse vit sur le mont de Sinaï, & à celle que Moïse & Elie firent paroître le jour de la transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Adam voyoit lui-même son propre Ouvrier, & la maniere dont son corps étoit formé par les belles mains de son Auteur. *Cum fingeretur homo manus illas divinas aspexit ambrosiosque vultus illos, pulcherrima brachia corpus suum fingentia, singulosque artus ducentia.* C'est un fort habile (*c*) homme qui a debité toutes ces visions; & il ne manque point de (*d*) gens qui en aprouvent une partie pour le moins.

(*F*) *Qu'il ait été creé avec les deux sexes.*] Un grand nombre de Rabins ont cru (*e*) que le corps d'Adam fut creé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules; les têtes regardoient des lieux directement opposez, comme les têtes de Janus. Or ils pretendent que Dieu quand il fit Eve, n'eut besoin d'autre chose que de diviser ce corps en deux: celui où étoit le sexe masculin fut Adam; celui où étoit le sexe feminin fut Eve. Manassé Ben-Israël le plus habile Rabin qui ait vêcu dans le XVII. siecle, a soutenu (*f*) ce bisarre sentiment. Le docte Maimonides, l'honneur & la gloire de la nation Judaïque, l'avoit (*g*) dejà soutenu. Eugubin ne s'en est éloigné qu'à l'égard de la situation des deux corps; car il pretend qu'ils étoient colez ensemble par les côtez, & qu'ils se ressembloient en tout hormis le sexe. Le corps mâle étoit à la droite, & embrassoit l'autre par le cou avec sa main gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pareille avec sa main droite. Chacun étoit animé, chacun tomba dans un profond assoupissement, lors que Dieu voulut former Eve, c'est-à-dire la separer du corps mâle. Il ne faut que savoir lire l'Ecriture, pour refuter pleinement toutes ces visions. Avant que de passer à d'autres choses, je dirai un mot de ces Androgynes, dont Platon (*h*) a parlé assez amplement. C'étoient des corps Hermaphrodites, à quatre bras & à quatre jambes, & à deux visages sur un seul cou tournez l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnoit beaucoup de force, & par là beaucoup d'insolence; ils ne songeoient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On delibera dans le ciel sur la maniere de les mettre à la raison, & l'avis de Jupiter passa, qui étoit qu'il les faloit partager en deux. Chacune des pieces conserva une forte inclination pour se reünir avec l'autre; & voilà l'origine de l'amour, si l'on en croit ce Philosophe. Mais il falut faire des changemens à la situation de certains membres, afin que la reünion fût feconde. Je remarquerai en passant que ceux qui parlent de ces Androgynes de Platon, ne raportent pas pour l'ordinaire la chose telle qu'elle est. Ils lui font dire qu'au commencement les hommes avoient cette nature-là; mais il ne le dit que de quelques-uns; il reconoît qu'il y avoit aussi comme à present des mâles & des femelles. Voyez les remarques de l'article *Salmacis*. L'Auteur d'un livre intitulé LE NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTERDAM, imprimé en 1686. dit page 36. que selon les Rabins Adam & Eve avant leur peché étoient tous deux hermaphrodites. Je ne sache que lui qui attribuë cette opinion aux Rabins.

(*G*) *Les revelations d'Antoinette Bourignon.*] Les livres de cette Demoiselle font foi qu'elle a eu des sentimens fort particuliers; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que ce qui regarde le premier homme. Elle pretend qu'avant qu'il pechât il avoit en soi les principes des deux sexes, & la vertu de produire son semblable sans le concours d'une femme: & que le besoin que chaque sexe a presentement de s'unir à l'autre pour la multipli-

(*a*) *Ibid.* pag. 56.

(*b*) Hanc ipsam divinamque pulchritudinem clementissimus formosissimusque assumens, quam erat post multa tempora usque ad carnem & ossa assumpturus, creabat hominem largiens ei speciem hanc tantam, ipse primus Archetypus, speciosissimus ipse speciosissimæ prolis creator. *Eugubin. in Cosmopœia apud Salian. annal. t. 1. p.* 106.

* *Id. Eugubinus ib.*

(*c*) *Steuchus Eugubinus.*

(*d*) *Salian. t. 1. p.* 106.

(*e*) *Voyez Heideggerus, Histor. Patriarch. t. 1. pag.* 128.

(*f*) *Conciliat. in Genesim apud Heideggerum ib*

(*g*) *In Moreh Nebochim p. 2. cap. 30. apud Heidegg. ib.*

(*h*) *In Convivio p. 1185. edit. Francof.* 1602.

Autant vaudroit-il employer à cet usage les narrations romanesques de Jaques Sadeur *.

plication, est une suite des changemens que le peché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle (a), *croyent d'avoir été créez de Dieu comme ils se trouvent à present, quoi que cela ne soit veritable, puis que le peché a defiguré en eux l'œuvre de Dieu, & au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & miseres.* On explique dans un autre Ouvrage (b) le detail de tout ce mystere, selon qu'il fut revelé de Dieu à la Demoiselle Bourignon. Elle crut voir en extase comment Adam étoit fait avant le peché, & comment il pouvoit produire tout seul d'autres hommes; bien plus elle crut aprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fecondité, par la production de la nature humaine de JESUS-CHRIST. Quoi que le passage soit un peu long, je ne laisse pas de le raporter tout entier, afin qu'on decouvre mieux l'étenduë des égaremens dont nôtre esprit est capable.

(a) *Preface du livre intitulé*, Le nouveau ciel & la nouvelle terre, *imprimé à Amsterdam en* 1679.

(b) *Vie continuée de Madem. Bourignon p.* 315.

„ Dieu lui representa dans l'esprit sans l'entremise des yeux corporels, qui auroient été accablez sous le poids d'une si grande gloire, la beauté du premier monde, & la maniere dont il l'avoit tiré du cahos: tout étoit brillant, transparent, rayonnant de lumiere & de gloire ineffable. Il lui fit paroître de la même maniere spirituelle Adam, le premier homme, dont le corps étoit plus pur & plus transparent que le cristal, tout leger & volant, pour ainsi dire; dans lequel & au travers duquel on voyoit des vaisseaux & des ruisseaux de lumiere qui penetroit du dedans en dehors par tous ses pores, des vaisseaux qui rouloient dans eux des liqueurs de toutes sortes, & de toutes couleurs, très-vives & toutes diafanes, non seulement d'eau, de lait, mais de feu, d'air, & d'autres: ses mouvemens rendoient des harmonies admirables: tout lui obeïssoit: rien ne lui resistoit & ne pouvoit lui nuire. Il étoit de stature plus grande que les hommes d'à present; les cheveux courts, annelés, tirans sur le noir, la lévre de dessus couverte d'un petit poil: & au lieu des parties bestiales que l'on ne nomme pas, il étoit fait comme seront rétablis nos corps dans la vie éternelle, & que je ne sai si je dois dire. Il avoit dans cette region la structure d'un nés, de même forme que celui du visage; & c'étoit-là une source d'odeurs & de parfums admirables: de là devoient aussi sortir les hommes, dont il avoit tous les principes dans soi: car il y avoit dans son ventre un vaisseau où naissoient de petits œufs, & un autre vaisseau plein de liqueur qui rendoit ces œufs féconds. Et lors que l'homme s'échauffoit dans l'amour de son Dieu, le desir où il étoit qu'il y eût d'autres créatures que lui pour louër, pour aimer & pour adorer cette Grande Majesté, faisoit répandre par le feu de l'amour de Dieu cette liqueur sur un ou plusieurs de ces œufs avec des delices inconcevables; & cet œuf rendu fécond sortoit quelque tems après par ce canal hors de l'homme en forme d'œuf, & venoit peu après à éclorre un homme parfait.

„ C'est ainsi que dans la vie éternelle il y aura une generation sainte & sans fin, bien autre que celle que le peché a introduite par le moyen de la femme, laquelle Dieu forma de l'homme en tirant hors des flancs d'Adam ce viscere qui contenoit les œufs, que la femme possede, & desquels les hommes naissent encore à present dans elle, conformément aux nouvelles découvertes de l'Anatomie. Le prémier homme qu'Adam produisit par lui seul en son état glorieux, fut choisi de Dieu pour être le Trône de la Divinité, l'organe & l'instrument par lequel Dieu vouloit se communiquer éternellement avec les hommes. C'est là JESUS-CHRIST, le premier né uni à la nature humaine, Dieu & homme tout ensemble *. „

* *Je voudrois que l'Auteur du* NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTTERDAM *n'eût pas insulté, comme il a fait d'une maniere trop enjouée, les visions de cette fille, & celles du Ministre qu'il attaque. On pouvoit tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam & d'Eve, sans égayer si fort ce sujet.*

Je joins à cela deux petites reflexions seulement. L'une est qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciteroit, car selon ses principes, la matiere crasse qui a été jointe depuis le peché au corps de l'homme (c), & qui pourrit dans le tombeau, ne ressuscitera point; & la resurrection n'est autre chose que le retablissement de l'homme dans son état d'innocence: état où selon les belles revelations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois (d) à Paris un Heretique nommé Amaulri, qui soutenoit entre autres erreurs, (e) *qu'à la fin du monde les deux séxes seroient reünis ensemble dans une même personne, & que cette reünion avoit commencé en* JESUS-CHRIST, *& que (f) si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes.* Faber (g) d'Etaples a cru que dans l'état d'innocence Adam auroit engendré de lui-même son semblable sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la premiere qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpetuelle propagation qui se fera, dit-elle, dans le paradis, de la maniere que les hommes auroient multiplié sur la terre, s'ils avoient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse, qui croyoit (h) que les parties necessaires à la generation ne se trouvoient point dans nos premiers peres avant qu'ils pechassent, mais qu'elles sortirent après leur peché comme une excrescence, ou comme les écroüelles viennent à la gorge? Ma 2. reflexion est que cette femme (i) attribuë à JESUS-CHRIST né d'Adam toutes les apparitions de Dieu, desquelles le Vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut *se revêtir de la corruption de nôtre chair & de nôtre sang* dans les entrailles de la Sainte Vierge, *il y renferma son corps soit en le reduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa premiere conception ou naissance, soit d'une autre maniere inconcevable à nôtre raison grossiere.*

(c) *Preface du Nouveau ciel.*

(d) *Au commencement du* 13 *siecle.*

(e) *Vide defensionem relationis de Ant. Burign. Act. erudit. Lipsiens. insertæ pag.* 150.

(f) *Prateolus Elench. hæret. voce Almaricus.*

(g) *Apud Cornel. à Lapide in Genes. c.* 2. *v.* 24.

(h) Negabat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationi hominis necessarias, postea accessisse ut strumam gutturi. *Apud Vossium de Philosophia c.* 9. *p.* 71.

(i) *Vie continuée, pag.* 317.

Sadeur (*H*). Il n'eſt pas plus vrai qu'Adam ait été produit avec la * circonciſion. Rangeons auſſi parmi les contes ce que l'on a dit de (*I*) ſa taille giganteſque, & de ſes (*K*) livres, & de ſon (*L*) ſepulcre, & d'un arbre planté

* *Les Juifs l'aſſûrent, voyez l'article d'Abraham, pag.* 44.

(*H*) *Les narrations romaneſques de Jaques Sadeur.*] C'eſt une pretenduë relation de certains peuples Hermaphrodites de la terre Auſtrale. Voyez l'article *Sadeur*.

(*I*) *De ſa taille giganteſque.*] Philon (*a*) a cru qu'Adam ſurpaſſoit tous les autres hommes & quant au corps, & quant à l'ame; mais les Thalmudiſtes vont infiniment plus loin: ils aſſûrent (*b*) qu'Adam s'étendoit depuis un des bouts du monde juſques à l'autre, quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut peché, Dieu apeſantit ſa main ſur lui, & lui reduiſit la taille à la meſure de cent aunes. Barcepha fait (*c*) mention de quelques Auteurs qui diſoient que le paradis terreſtre étoit ſeparé de nôtre monde par l'Ocean, & qu'Adam chaſſé de ce paradis traverſa la mer à pied pour venir dans nôtre monde, & la trouva par tout guayable, tant ſa taille étoit énorme. Voilà juſtement l'Orion ou le Polyphême (*d*) des Poëtes;

Quam (e) magnus Orion
Cum pedes incedit medii per maxima Nerei
Stagna viam ſcindens, humero ſupereminet undas.

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers peres, que les Auteurs de Moïſe Barcepha. Voici ce que nous aprend Mr. de Monconis (*f*): *Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Meque, & qu'après y avoir fait ſa priere, elle alloit au pied de la montagne qui en eſt diſtante d'une lieuë attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours ſuivans à la Meque; & qu'étant toutes le neuvieme de la douziéme lune qui eſt* Diel Heghe, *à la fin, dis-je, du neuviéme jour entrant au dixiéme qui eſt à l'*Aſſer, *toutes les trois Caravanes montent au deſſus de cette montagne, au ſommet de laquelle (qui eſt fort bas, comme de ces monts de terre qui ſe trouvent ſeuls au milieu des plaines) ils croyent qu'Eve avoit la tête apuyée lors qu'Adam la conut la premiere fois, & qu'elle avoit ſes deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, ſur deux autres, diſtans l'un de l'autre de deux portées de mouſquet, à chaque endroit deſquels on a fait mettre une colomne, entre leſquelles il faut pour être bon* Agi, *c'eſt-à-dire Pelerin, paſſer en allant & en revenant de la montagne, au ſommet de laquelle eſt une Moſquée qui eſt faite comme une niche où il ne peut entrer que ſept ou huit perſonnes.* Je voi qu'on cite un Jean Lucidus qui a (*g*) cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Geans, & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'Ecriture (*h*) ſelon la vulgate, *nomen Hebron ante vocabatur Cariatharbe: Adam maximus ibi inter Enacim ſitus eſt.* Saint Jerôme (*i*) s'imagine en vertu de ce paſſage qu'Adam a été enterré à Hebron. Mais on lui montre que (*k*) ni l'Hebreu, ni la verſion des L X X. ne diſent quoi que ce ſoit qui concerne Adam, ou quelque tombeau. La verſion de Geneve porte, *le nom de Hebron* étoit *auparavant Karjath-Arbah,* lequel Arbah *avoit été fort grand homme parmi les Hanakins.* Il y a dans l'Ile de Ceïlan une montagne qu'on nomme *le Pic d'Adam*, parce que ſelon la tradition du païs, elle a été le lieu de ſa reſidence (*l*). On y trouve encore les traces de ſes pieds, longues de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouveroit point là une taille auſſi giganteſque que celle que d'autres attribuent à Adam; Pythagoras, dis-je, qui (*m*) par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Heros. On dit auſſi qu'il y a ſur cette montagne quelques monumens des pleurs qui furent verſez ſur la mort d'Abel; mais d'autres diſent (*n*) qu'Adam & Eve pleurerent cette mort dans une caverne qui eſt en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de 30. pieds.

(*K*) *De ſes livres.*] Les Juifs pretendent (*o*) qu'Adam fit un livre ſur la creation du monde, & un autre ſur la divinité. Maſius (*p*) parle du premier. Un Auteur Mahometan nommé Kiſſæus (*q*) raporte qu'Abraham étant allé au païs des Sabéens, ouvrit le cofre d'Adam, & y trouva ſes livres avec ceux de Seth, & avec ceux d'Edris. Ce dernier nom eſt celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils diſent (*r*) qu'Adam avoit une vingtaine de livres tombez du ciel qui contenoient pluſieurs loix, pluſieurs promeſſes, & pluſieurs menaces de Dieu, & les predictions de pluſieurs évenemens. Quelques Rabins attribuënt le Pſeaume 92. à Adam, & il ſe trouve des manuſcrits où le titre Chaldaïque de ce Pſeaume, porte que c'eſt la loüange & le Cantique que le premier homme recita pour le jour du Sabath (*ſ*). Le bon Euſebe Nieremberg la credulité même, raporte (*t*) deux Cantiques qu'il a fidelement copiez de l'Apocalypſe du bienheureux Amadeus, dans la Bibliotheque de l'Eſcurial. Adam, dit-on, eſt l'Auteur de ces deux pieces; il fit l'une la premiere fois qu'il vit Eve; l'autre eſt le Pſeaume penitentiel que lui & ſa femme reciterent après leur peché.

(*L*) *De ſon ſepulcre.*] Nous avons dejà vu que St. Jerôme s'eſt imaginé ſans nul fondement qu'Adam avoit été enterré à Hebron; mais on n'auroit pas moins de droit de croire cela avec lui, que de penſer avec tant d'autres (*v*) qu'Adam fut enterré ſur le Calvaire. J'avouë que cette derniere opinion eſt meilleure *per la predica*; car elle eſt beaucoup plus feconde en alluſions, en antitheſes, en moralitez, & en toutes ſortes de belles figures de Rhetorique; mais une ſemblable raiſon n'eſt gueres propre qu'à ſervir de preuve envers ceux qui demanderoient pourquoi le ſentiment de St. Jerôme a eu moins de ſectateurs que l'autre. Concurrence à part, qu'il nous ſuffiſe de ſavoir que le premier homme mourut au lieu où Jeruſalem fut bâtie depuis, & qu'on l'enterra ſur une montagne voiſine, qui a été apellée Golgotha ou le Calvaire: c'eſt celle où Jesus-Christ fut crucifié. Si vous demandez comment le ſepulcre d'Adam a pu reſiſter aux eaux du deluge, & comment ſes os ont pu maintenir leur place, afin d'y

(*a*) *De Opific. mundi.*

(*b*) *In libro* Sanhedrim.

(*c*) *In tractatu de paradiſo.*

(*d*) Graditurque per æquor Jam medium, necdum fluctus latera ardua tinxit. *Virgil. Æn. l.* 3. *v.* 664.

(*e*) *Id. Æn. l.* 10. *v.* 763.

(*f*) *Voyag.* 1. *part. p.* 372. 373.

(*g*) *Lib.* 1. *de emendat. tempor. c.* 4 *apud Pererium in Geneſ. l.* 4. *quaſt.* 3.

(*h*) *Joſué c.* 14. *v. ult.*

(*i*) *In Matth. c.* 27.

(*k*) *Pererius ib.*

(*l*) *Ludovic. Romanus Patricius in ſua Navigat. apud Biſſelium, illuſtr. ruinar. Decade* 1.

(*m*) *A. Gellius noct. Att. l.* 1. *c.* 1.

(*n*) *Apud Saldenum, otia Theol. p.* 346.

(*o*) *Heidegg. hiſt. Patr t.* 1. *p.* 481.

(*p*) *Vide Salian. t.* 1. *p.* 230.

(*q*) *Apud Stanlejum, l.* 3. *c.* 3. *Philoſ. Orient.*

(*r*) *Hotting. Hiſt. Orient. p.* 22. *citante Lyſero in polyg. triumph. p.* 145.

(*ſ*) *Gaſpar Schottus Techn. curioſ. p.* 556.

(*t*) *Lib.* 2. *de Orig. ſacræ ſcript. c.* 13. *apud Schottum, ibid.*

(*v*) *Voyez Salian. Ann. t.* 1. *p.* 225. *où il montre que S. Jerôme même adopte en quelques endroits l'opinion commune.*

planté (*M*) ſur ce ſepulcre &c. mais gardons nous bien d'avoir ſur l'affaire de ſon ſalut les incertitudes de * l'Abbé Rupert, & encore plus de le croire condamné aux flames infernales, comme faiſoient † les Tatianites. Rien ne nous oblige d'adopter le ſentiment ‡ d'Origene, de S. Auguſtin, de S. Athanaſe & de pluſieurs autres, qu'Adam fut des premiers parmi ceux qui reſſuſciterent avec Jesus-Christ; encore moins eſt-on obligé de croire que ſa repentance ⊥ l'auroit fait mourir de triſteſſe, ſi Dieu ne lui avoit envoyé l'Ange Raziel pour le conſoler. Mais la raiſon veut que nous croyions que ſa foi & ſes prieres lui firent trouver miſericorde, & qu'il fit une belle mort, ſans que pour cela il faille s'imaginer qu'il harangua ſes enfans avant que de rendre l'ame, & qu'il leur recommanda nommément d'honorer leur mere, & de l'enterrer auprès de lui. On ſe donne trop de liberté quand on (*N*) forge de telles harangues directes. Nous avons raporté ailleurs β ce qui ſe dit de la durée de ſon état d'innocence.

* *Lib. 3. in Geneſ. c. 31.*

† *Epiphan. Hær. 46. Euſebius hiſt. l. 4. c. 27.*

‡ *Apud Cornel. à Lapide in Geneſ. c. 5. v. 5.*

⊥ *Vide Reuchlinum de art. Cabbal. p. 8. & Heidegger. Hiſtor. Patriarch. t. 1. p. 160.*

β *Dans la remarque A de l'article d'Abel.*

ADAM, Archidiacre de la Chambre patriarchale, & Superieur des Religieux de la Caldée, fut envoyé à Rome au commencement du XVII. ſiecle par Elie Patriarche Neſtorien de Babylone. Ce Patriarche ayant fait examiner par ſes Evêques la profeſſion de foi que le Pape Paul V. lui avoit envoyée, chargea Adam de la preſenter à ce Pape avec les changemens qu'ils y avoient faits; mais il lui donna ordre en même tems d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire. C'étoit une ambaſſade d'Obedience que celle de nôtre Adam. Ce Religieux étant arrivé à Rome, s'aquitta de ſa commiſſion avec le plus de ſoin qu'il put. Il avoit porté avec lui un écrit, où il pretendoit allier la foi des Orientaux avec celle de l'Egliſe Romaine, & faire voir que leurs differens n'étoient (*A*) qu'une diſpute de mots. Il avoit d'abord montré cet écrit à ſon Patriarche, & puis par ſon

d'y recevoir l'aſperſion du ſang de nôtre Seigneur, car c'eſt là le point & le myſtere.

Hîc (a) hominem primum ſuſcepimus eſſe ſepultum,
Hîc patitur Chriſtus: pia ſanguine terra madeſcit,
Pulvis Adæ ut poſſit veteris cum ſanguine Chriſti
Commixtus, ſtillantis aquæ virtute lavari.

Si, dis-je, vous faites cette queſtion, Barcepha vous alleguera un Docteur (*b*) fort eſtimé en Syrie, qui a dit que Noé demeura dans la Judée; qu'il planta dans les campagnes de Sodôme les cedres dont il bâtit l'arche, qu'il tranſporta avec lui dans l'arche les os d'Adam, qu'après qu'il en fut ſorti il les partagea à ſes trois fils, qu'il donna le crane à Sem, & que les deſcendans de Sem ayant pris poſſeſſion de la Judée, enterrerent ce crane au même lieu où avoit été le tombeau d'Adam.

(*M*) *D'un arbre planté ſur ce ſepulchre.*] Cornelius à Lapide (*c*) dit que les Hebreux content, que Seth par le commandement d'un Ange mit de la ſemence de l'arbre defendu dans la bouche d'Adam dejà enterré, & que de là ſortit un arbre dont la Croix de Jesus-Christ fut faite; & qu'il étoit juſte que le même bois qui avoit fait pecher Adam, fût celui ſur lequel Jesus-Christ expiât le peché d'Adam. Ce Jeſuïte nous renvoye à Pinedo, qui a raconté au long cette fable. Mais que veut-il dire par les Hebreux? Il entend ſans doute les Juifs. Or les Juifs conviennent-ils que Jesus-Christ ait expié le peché d'Adam par le ſuplice de la croix, auquel leur nation le condamna ſous Ponce Pilate? Quand un Auteur eſt plein d'une choſe, il s'imagine que les autres le ſont auſſi, & il ne s'apperçoit pas toûjours de l'abſurdité où il tombe en leur attribuant ſes propres penſées. Cette fable au reſte a été raportée diverſement; car on trouve dans un Rabin qui a vêcu long tems avant Jesus-Christ, & dont l'Ouvrage eſt intitulé *Gale Raſejah* (*d*), que les Anges porterent à Adam dans le deſert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, & qu'elle devint un arbre dont Moïſe ſe ſervit utilement; car après en avoir tiré la verge qui lui ſervit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jetta dans les eaux ameres pour les adoucir, & celui où il attacha le ſerpent d'airain. Quelques-uns diſent qu'Adam envoya Seth à la porte du Jardin d'Eden, pour prier les Anges qui en defendoient l'entrée de lui accorder une branche de l'arbre de vie, ce qu'ils firent (*e*).

(*N*) *Quand on forge de telles harangues.*] C'eſt au P. Salian que j'en veux. Non content de la harangue, il a fait une longue Epitaphe pour Adam, où il a deſigné ſon nom par ces trois lettres (*f*) J. S. P. Il a fait auſſi des Epitaphes pour Abel, pour Abraham, pour Sara, &c. En verité cela n'eſt guéres pardonnable qu'à des Auteurs frais émoulus d'une Regence de Rhetorique, & je ſuis fort perſuadé que les Sirmonds, les Petaus, les Hardouïns, & les autres grands Auteurs de la Societé des Jeſuïtes jugeroient de cela comme j'en juge.

(*A*) *N'étoient qu'une diſpute de mots.*] Le Sieur de Moni dans ſon Hiſtoire Critique du Levant, paroît fort perſuadé que le Patriarche Elie avoit raiſon de ſoutenir qu'il n'y a qu'une pure queſtion de nom entre les Neſtoriens d'aujourd'hui, & les Catholiques. *Le Neſtorianiſme d'aujourd'hui,* (*g*) dit-il, *n'eſt qu'une hereſie imaginaire, toute cette diverſité de ſentimens ne conſiſte qu'en des équivoques, d'autant que les Neſtoriens prenent le nom de perſonne d'une autre façon que ne font les Latins.* Pourquoi donc n'aquieſça-t-on pas aux éclairciſſemens que le Patriarche de Babylone fit donner? C'eſt que pour garder le *decorum*, & par une fauſſe delicateſſe de point d'honneur, il faloit toûjours ſoutenir que le Neſtorianiſme étoit une dangereuſe hereſie; autrement il auroit falu proſtituer l'honneur des Conciles Oecumeniques. C'eſt ce que le Sieur de Moni auroit dit en païs de liberté; mais en France

(*a*) *Tertullian. l. 2. Carm. contra Marcion. c. 4.*

(*b*) Dominus Jacobus Orrohaita (ſive Edeſſenus.) *S. Ephrem qui a vêcu au 4. ſiecle a été ſon diſciple. Voyez Salian, pag. 226. Cornel. à Lapide, pag. m. 105.*

(*c*) *In Geneſim, c. 2. v. 9. p. 74.*

(*d*) *Galatin le cite au chap. 15. du livre 6. de ſes myſteres de la verité Catholique. Kircher dans l'Oe*dipus Ægyptiacus *le cite mal* Raze Galchiah. *Voyez Nouvelles de la Rep. des lettres, Juillet* 1686. ex Mœbio de æneo ſerpente.

(*e*) *Voyez Saldenus exercit. 10. p. 608.*

(*f*) *Elles veulent dire,* Jacobus Salianus poſuit.

(*g*) *Pag. 93.*

son ordre à tous les Evêques du parti, & il avoit été un an entier à aller de ville en ville pour le faire aprouver à ces Evêques. Pierre Strozza Secretaire de Paul V. fut chargé de repondre à cet écrit. La reponse aprocha plus de la dureté que de la condescendance; il n'expliqua rien favorablement, & il falut que le Legat du Patriarche se soumît non seulement aux dogmes, mais aussi aux expressions de Rome. Il signa tout ce qui lui fut proposé de la part du Pape, & ne se contentant pas d'abjurer toutes les erreurs de sa nation, il fit des livres, & les adressa à ses compatriotes, pour leur communiquer les lumieres qu'il avoit aquises à Rome, & pour les desabuser de leurs erreurs. Il partit de Rome après un sejour de trois ans, & il porta à Elie un Bref de Paul V. qui rejettoit tous les moyens d'accommodement que ce Patriarche avoit proposez, & l'obligeoit à condamner tous les termes qui pourroient couvrir l'erreur *. Adam fut accompagné de deux Jesuïtes †, qui eurent ordre de travailler à l'entiere reünion de cette secte.

Tiré du chap. 10. du livre 5. de la Perpetuité de la foi defenduë. Mr. Arnaud cite le Traité de Pierre Strozza de dogmatibus Chaldæorum.

† Nic. Godignus, l. 1. de rebus Abassinorum apud Aub. Miraum, de statu relig. Christ. p. 226.

ADAM (JEAN) Jesuïte François, a été un fameux Predicateur dans le XVII. siecle. Il étoit du Limousin, & il entra chez les Jesuïtes l'an ‡ 1622. à l'âge de 14. ans. Ses Superieurs l'ayant trouvé propre à reüssir dans la Chaire, l'appliquerent à cela après qu'il eut regenté les Humanitez & la Philosophie. Il a exercé le métier de Predicateur pendant quarante ans, & s'est fait oüir dans les principales villes de France, & au Louvre même ⸸. Il commença, comme de raison, par les Provinces; mais lors qu'il s'y fut suffisamment signalé, on l'envoya sur le grand theatre du Royaume. Les conjonctures du tems le favoriserent; les disputes du Jansenisme avoient dejà fort échauffé les esprits; & jamais homme ne fut plus propre que le P. Adam à être detaché contre le parti, en Avanturier temeraire. Il étoit hardi & bouillant, & avoit toutes les parties necessaires à un grand Declamateur. Le Carême qu'il prêcha à Paris dans l'Eglise de Saint Paul en l'année 1650. fit du fracas. Le Predicateur poussa les choses si loin, que s'il n'eût pas eu de puissans patrons, on (*A*) lui eût interdit la Chaire. Il eut assez (*B*) de bonne foi pour reconoître que S. Augustin n'étoit nullement favorable au Molinisme, & il s'échauffa bien fort contre cet ancien Docteur. Les Jansenistes (*C*) ne laisserent pas tomber cette incartade. Ils publierent un Ecrit contre

‡ Sotuel, Biblioth. Societatis Jesu.

⸸ Id. ib.

France il a falu qu'il se soit servi d'expressions un peu moins developpées; *Comme les Conciles*, a-t-il dit, *ont condamné l'heresie de Nestorius, il étoit, ce semble, necessaire qu'on fit voir à Rome que le Nestorianisme étoit une veritable heresie, puis qu'elle avoit été condamnée par l'Eglise dans un Concile general.* Il ajoûte avec les mêmes menagemens, que *quelques-uns pourroient inferer* des actes mêmes des anciens Conciles, *que le Nestorianisme n'est qu'une heresie de nom, & que si Nestorius & S. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pu concilier leurs opinions.*

(*A*) *On lui eût interdit la Chaire.*] C'est ce que nous aprenons d'une lettre (*a*) de Guy Patin écrite le 12. Avril 1650. *Nôtre Archevêque*, dit-il, *a defendu la chaire à Mr. Broussel Docteur de Navarre, & Chanoine de S. Honoré qui est grand Janseniste, & point du tout Mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le Pere Adam Jesuïte eût éprouvé la même rigueur, pour avoir prêché contre S. Augustin dans l'Eglise de Saint Paul, & l'avoir apellé* l'Africain échauffé, & le Docteur bouillant, *sans le credit des Jesuïtes & des Capucins, qui en ont detourné l'Archevêque.*

(a) C'est la 23. de la 1. édition.

(*B*) *Il eut assez de bonne foi.*] Il faut entendre ceci *cum grano salis*, avec quelque restriction; car on se tromperoit si on s'alloit figurer que ce Jesuïte ne retint rien des obliquitez artificieuses de ceux qui ont pretendu que Saint Augustin n'est favorable ni aux Calvinistes, ni aux Jansenistes: car dans le même Sermon qui excita tant de plaintes, & qu'il divisa en deux parties (*b*), il destina la seconde à *montrer par la doctrine de ce Pere, que* JESUS-CHRIST *étoit mort pour tous les hommes sans en excepter aucun*; & il avoit dejà publié un livre intitulé, *Calvin defait par soi-même, & par les armes de Saint Augustin, qu'il avoit injustement usurpées sur les matieres de la grace, de la liberté, & de la predestination.* Or il ne faisoit aucune difficulté de dire que Jansenius & Calvin enseignent la même chose sur les matieres de la Grace; & il repondit peu de jours aprés son Sermon à quelcun qui lui en reprochoit l'excés: *Je (c) ne crains rien, personne ne peut attaquer mon sermon, ni mon livre de la Grace, qu'il n'entreprenne de soutenir Calvin.* Qu'est-ce donc que l'on doit entendre par la bonne foi que je lui donne? On doit entendre que la liberté avec laquelle il expliquoit ses pensées sur les defauts de Saint Augustin, marquoit clairement qu'il vouloit bien que l'on sût, qu'il ne tenoit pas Saint Augustin pour un bon modele de foi dans ces matieres.

(b) Voyez l'Ecrit des Jansenistes contre ce Sermon pag. 2.

(c) Ibid.

(C) *Les Jansenistes ne laisserent pas tomber cette incartade.*] Peu de jours après ils publierent un Ecrit (*d*) dont voici le titre, *Defence de Saint Augustin contre les erreurs, les calomnies & les invectives scandaleuses que le Pere Adam Jesuite a prêchées dans l'Eglise de Saint Paul le second jeudi du Carême, sur ce texte de l'Evangile de la Chananée*, je ne suis envoyé qu'aux brebis perduës de la maison d'Israël. Ils l'accuserent d'avoir dit; „ I. Que Saint Augustin étoit embarrassé & obscur en ses écrits, qu'étant un esprit „ Africain, ardent & plein de chaleur, il s'étoit „ souvent trop emporté, étoit tombé dans l'excés, avoit passé au delà de la verité en combatant les ennemis de la Grace, comme il arrive „ quel-

(d) De 60. pages, in quarto.

contre ſon Sermon, & ne ſe contenterent pas de faire l'apologie de S. Auguſtin ; ils refuterent quelques autres propoſitions de ce Jeſuïte, & nommément celle qui ſe raportoit à l'inſpiration (*D*) des Ecrivains Canoniques. Le P. Adam n'eut point d'égard aux plaintes que l'on fit de ſon Sermon, & d'un livre où il avoit

„ quelquefois qu'un homme qui a deſſein de fra- „ per ſon ennemi le frape avec tant de violence, „ qu'il le jette contre un arbre, & lui donne „ un contre-coup contre ſon intention. II. Que „ S. Auguſtin même en établiſſant contre les „ Pelagiens le peché originel, s'étoit emporté „ juſqu'à l'excés de l'erreur ; en diſant que le „ peché originel étoit puni dans les enfans, qui „ mouroient ſans Batême, de la peine du feu „ & du dam. III. Que S. Auguſtin n'étoit „ pas bien aſſûré en ce qu'il a écrit, puis que „ ſelon la remarque de Monſieur Gamache, il a „ changé trois fois dans la matiere de la Grace. „ Ces reproches & quelques autres de cette nature avoient dejà paru dans un livre du P. Adam ; ceux qui n'auront pas ce livre, les trouveront dans un Ouvrage qu'il eſt facile de conſulter, je veux dire dans les *Vindiciæ Auguſtinianæ* du P. Noris, où le Pere Adam eſt le premier des adverſaires modernes de S. Auguſtin que le P. Noris ait refuté.

(*D*) *Qui ſe raportoit à l'inſpiration des Ecrivains Canoniques.*] „ Que perſonne ne s'étonne „ ſi le P. Adam a dit en ſon Sermon que S. Au- „ guſtin a excedé par l'ardeur de ſon zêle, puis „ qu'il a écrit dans un mechant livre (*a*) plein „ de fauſſetez & d'erreurs, *que cette foibleſſe n'eſt* „ *pas ſi criminelle que Dieu ne la ſouffre en la per-* „ *ſonne des Auteurs qu'il inſpire, & que nous apel-* „ *lons Canoniques . . . . & que le feu naturel de* „ *S. Paul étoit bien capable de le porter dans des* „ *expreſſions de cette nature. . . . .* Pour prou- „ ver qu'il y a quelquefois *de la foibleſſe dans les* „ *auteurs Canoniques*, & qu'ils parlent *ſuivant* „ *leur imagination dans l'expreſſion des choſes que* „ *Dieu leur a revelées*, il dit, *Que lors que le* „ *Prophete Helie ſe plaint de l'impieté de ſon ſie-* „ *cle il dit à Dieu que la foi eſt éteinte dans le* „ *cœur de tous les hommes, & qu'il eſt reſté ſeul de* „ *tous ceux qui l'adoroient ſur la terre. . . . .* „ *David aſſûre que l'on n'a jamais vu plus de deſ-* „ *ordre & plus de corruption que de ſon tems, qu'il* „ *ne ſe trouve pas un ſeul homme qui faſſe une bon-* „ *ne action.* „ Voilà le dogme que les cenſeurs du Pere Adam lui reprochent. Il croyoit que la choſe inſpirée, & l'expreſſion de l'inſpiré étoient deux choſes differentes ; que Dieu étoit l'auteur unique de la premiere, mais qu'il laiſſoit l'autre à l'imagination de celui qu'il inſpiroit, & qu'il n'empêchoit pas que cette imagination n'allât plus loin que le S. Eſprit. C'étoit ſans doute la penſée du P. Adam ; car l'exemple d'Elie & de David qu'il allegue ne ſerviroit de rien à un homme qui ſeroit perſuadé, que Dieu revela qu'Elie étoit le ſeul adorateur du vrai Dieu, & qu'au tems de David il n'y avoit pas un ſeul honnête homme ſur la terre. Il faut donc que celui qui employe ces exemples ſoit perſuadé que Dieu n'avoit point revelé cela, mais ſeulement que le nombre des gens de bien étoit petit. Sur ce pied-là l'imagination de l'inſpiré rend univerſel ce qu'on lui donne avec reſtriction ; elle tombe dans le ſophiſme, *à dicto ſecundum quid ad dictum ſimpliciter* ; en un mot elle ſophiſtique la revelation, elle trompe l'Egliſe, elle ment. Les Janſeniſtes ne manquerent pas de s'écrier que cette doctrine étoit (*b*) impie, & qu'elle ouvroit la porte à mille attentats contre l'autorité de l'Ecriture : *Car ſi Dieu ſouffre*, direnr-ils, *quelque foibleſſe dans les Auteurs Canoniques qu'il inſpire, s'il y a un feu naturel en S. Paul qui ne ſoit point celui de Dieu ; tout ce qu'un libertin ou un heretique trouvera dans les livres ſaints contre ſon ſentiment, il dira que c'eſt ce qui vient de la foibleſſe ou du feu naturel de l'homme, & non de l'eſprit de Dieu . . . : Vouloir reconnoître* dans l'Ecriture *quelque choſe de la foibleſſe & de l'eſprit naturel de l'homme, c'eſt donner la liberté à chacun d'en faire le diſcernement, & de rejetter ce qui lui plaira de l'Ecriture, comme venant plûtôt de la foibleſſe de l'homme, que de l'eſprit de Dieu. . . . Le* (*c*) *libertin dira que le feu de l'enfer ne durera pas toûjours, & que lors que S. Matthieu a dit, allez maudits au feu éternel, c'eſt une expreſſion exceſſive pour marquer la longue durée, & la grandeur des peines preparées aux mechans ſuivant l'imagination de cet Evangeliſte.* Ces Meſſieurs pretendirent que le P. Adam n'en avoit uſé ainſi, que *pour ſe pouvoir defaire des expreſſions de S. Paul qui lui ſembleroient dures, & contraires à ſes ſentimens, & pour enſeigner l'art de ſe joüer de la force invincible des paroles du Docteur des nations ſur la Grace & ſur la predeſtination divine, auſſi bien que de celles de S. Auguſtin.* S'il ſe voit *preſſe par le chapitre neuviéme de l'Epitre aux Romains, où S. Paul dit*, que Dieu fait miſericorde à celui qu'il veut, & endurcit celui qu'il veut, *il* pourra *repondre que c'eſt le feu naturel de S. Paul qui l'a porté dans des expreſſions de cette nature ; que c'eſt la foibleſſe que Dieu ſouffre dans les Auteurs Canoniques ; que c'eſt l'expreſſion d'une choſe revelée ſuivant l'imagination, le naturel, & le temperament de* (*d*) *S. Paul.* Je ne raporte point ce qu'ils repondoient ſur ce qui avoit été cité d'Elie & de David ; je dirai ſeulement qu'ils trouverent une groſſe erreur de fait dans la premiere de ces citations ; car l'Auteur Canonique qui a raporté la plainte d'Elie, ne l'a point raportée comme l'expreſſion d'un homme inſpiré, mais comme l'expreſſion d'un homme qui ſe trompoit, & à qui Dieu revela qu'il ſe trompoit. Ainſi cet Auteur en raportant une fauſſe plainte d'Elie, ne s'eſt nullement écarté de l'exactitude la plus hiſtorique. Ces Meſſieurs firent ſouvenir le public qu' „ entre les propoſitions extraites des „ leçons publiques des Jeſuïtes de Louvain, re- „ conues par eux, & cenſurées par les Facultez „ de Louvain & de Doüai l'an 1588. l'on voit „ les deux ſuivantes, *Afin que quelque choſe ſoit* „ *écriture ſainte il n'eſt pas neceſſaire que toutes les* „ *paroles ſoient inſpirées du S. Eſprit. Et il n'eſt* „ *pas neceſſaire que toutes les veritez & toutes les* „ *ſentences ſoient immediatement inſpirées par le* „ *S. Eſprit à l'Auteur ſacré.* „ Mais ces deux propoſitions-là ; quelque (*e*) qualification qu'elles meritent d'ailleurs, ſont bien differentes du dogme du P. Adam ; & infiniment moins dangereuſes.

(*a*) *Troiſiéme partie, chap. 7. p. 622.*

(*b*) *Pag. 11.*

(*c*) *Pag. 16.*

(*d*) *Conferez ce qui eſt dit pag. 374. de l'Avis aux Refugiez.*

(*e*) *Voyez la Reponſe de Mr. Simon aux ſentimens de quelques Theologiens de Hollande, ch. 12. & ſon Hiſtoire Critique du texte du Nouveau Teſtament ch. 23. la Bibliotheque univerſelle, t. x. p. 132 t. xi. p. 80. & t. xix. p. 499.*

avoit debité beaucoup de choses choquantes contre le même Saint Augustin. Il ne se retracta de rien, & il continua d'écrire sur le même ton. Les Jansenistes renouvellerent leurs plaintes & leurs écritures, & il s'éleva un conflict particulier entre eux & le P. Adam. Ils critiquerent les livres qu'il publia, & il en fit quelques-uns à l'usage des ames devotes, pour contrequarrer les desseins de ces Messieurs. C'est dans cette vuë qu'il fit sortir de dessous la presse les Pseaumes de David, les hymnes, & les prieres de l'Eglise en Latin & en François. Personne n'ignore que les Jansenistes chercherent à se rendre recommandables par des traductions Françoises de cette sorte de livres. Ils critiquerent les Muses du Pere Adam; je veux dire la version qu'il avoit faite * des hymnes en vers François. Mais ce combat de plume ne dura entre eux & lui que fort peu de tems. Ses Ecrits commencerent (*E*) en 1650. & finirent en 1651. Apparemment on trouva qu'il rendroit plus de services à l'Eglise & à sa Societé par ses autres dons, que par sa plume. Il fut envoyé à Sedan, afin d'y établir un College de Jesuïtes. Il en seroit venu difficilement à bout pendant la vie du Marechal de Fabert, l'homme du monde le moins bigot, & le plus ferme sur le principe de la bonne foi. Ceux de la Religion se trouvoient fort à leur aise sous son gouvernement; les choses changerent après sa † mort. Ils furent inquietez en mille manieres par ce Jesuïte, & obligez de payer des sommes, & de ceder des fonds qui lui donnerent moyen d'établir le College qu'il meditoit. Il publia un projet auquel Mr. de St. ‡ Maurice, Professeur en Theologie à Sedan, opposa une reponse qui demeura sans repartie. Il demeura quelques années à Sedan, & y avança les affaires de son Ordre, & le projet des conversions autant qu'il put. Mais enfin les Puissances mêmes se degoûterent de lui, & soit que l'on redoutât son esprit hardi & intriguant, soit que l'on vit que sa maniere de prêcher n'avoit pas toute la gravité requise dans un lieu où il y avoit une Academie des Protestans, on fut bien aise que ses Superieurs le retirassent: j'ay même ouï dire qu'on en fit quelques instances. Il avoit été envoyé à Loudun pour y prêcher, pendant que ceux de la Religion y tinrent un Synode National, sur la fin de l'année 1659. Ce fut apparemment ce qui l'engagea à la composition d'un Ouvrage qui l'a fait conoître aux Protestans de France plus qu'autre chose, & plus que bien des Auteurs de la premiere volée n'en sont conus. Un Ministre ‡ de Poitiers ayant changé de Religion peu après la clôture de ce Synode, écrivit une β lettre où il critiqua fort malignement le jûne que cette Compagnie avoit ordonné à toutes les Eglises Reformées du Royaume. Mr. Daillé qui avoit été le Moderateur de cette Assemblée, repondit à la lettre de cet Ex-Ministre. Celui-ci lui repliqua: le P. Adam voulut

* *Voyez la replique de Mr. Daille, part. 2. p. 19. part. 3. p. 234. & 424.*

† *Arrivée au mois de Mai 1662.*

‡ *Il l'est presentement à Maestricht. Le P. Adam lui tendit cent sortes de pieges, mais il trouva un adversaire qui se demêla de tout habilement.*

‡ *Il s'apelloit Mr. Cottibi.*

β *Voyez la vie de Mr. Daillé, p. 33. & suiv.*

gereuses. Je me suis étendu sur ceci, parce que j'ai remarqué que c'étoit un fait qui a été ignoré de ceux qui à l'occasion des *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande*, ont tant écrit pendant ces dernieres années sur l'inspiration des livres sacrez. Au reste toutes les Communions ont leur P. Adam; il se trouve par tout des Ecrivains à qui d'autres doivent faire la même leçon qui fut faite à ce Jesuïte. Voici celle qu'une des meilleures Plumes Refugiées en Hollande a faite (*a*) à un celebre Ministre. „La (*b*) comparaison qu'a fait M. J. de l'imagination (*c*) des Prophetes laquelle a reçu des „impressions d'enhaut, avec une roue qui „étant mise en branle, ne cesse pas d'aller „quand la main cesse de la remuer, est encore „une autre profanation. Car s'il ne l'a point „apliquée aux grands Prophetes, cela y va de „plein droit: ou bien il devoit montrer que leur „imagination ébranlée ne rouloit pas au delà de „l'impression par sa propre impetuosité, de même que la rouë que l'on a mise en branle, comme il dit que cela arrivoit à d'autres *inspirez en „qui Dieu produit ces mouvemens extraordinaires „pour signe & pour prodige, & qui vont souvent „plus loin qu'ils ne devroient*. A quelle marque „veut-il que l'on reconoisse ces gens-là que „Dieu envoye pour signes, si leur imagination „une fois remuée confond ce qui vient de Dieu „avec leur folie, & s'ils debitent le vrai & le „faux avec l'exterieur de gens *hors du sens, & „qui sont dans un mouvement dereglé?* Ce mélange d'inspiration divine & d'extravagance „cachées sous le même exterieur qui *ressemble à la „manie*, blesse l'idée que nous avons de la sagesse de Dieu.„ Il y a des gens d'une imagination si ardente, qu'ils ne raportent jamais sans l'outrer ce qu'on leur a dit. Ils se contentent de retenir la chose, & ne se chargent pas des expressions de celui qui leur a parlé: ils en substituent d'autres, qui sont revêtuës de tout leur feu, & par consequent une image peu fidelle de ce qu'on leur avoit dit. Ces gens-là croyent aisément que les Prophetes & les Apôtres ont ainsi traité les idées que le S. Esprit leur communiquoit.

(E) *Commencerent en 1650. & finirent en 1651.*] Le P. Sotuel ne marque que cinq Ouvrages du P. Adam. Le dernier est sa reponse à une lettre de Mr. Daillé, & parut en 1660. & voici le titre des precedens; *Calvinus à seipso & à S. Augustino profligatus*, Parisiis 1650. in 8. *Psalmi Davidis Latine & Gallicè cum Canticis undecim quibus utitur Ecclesia*, Parisiis 1651. in 12. *Fidelium regula ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus deprompta*, Parisiis 1651. in 12. *Preces Catholicæ Latinè & Gallicè*, Parisiis 1651. in 8. & 12.

(*a*) *En 1692.*

(*b*) *Examen de la doctrine de Mr. Jurieu, pour servir de reponse à un libelle intitulé,* Seconde Apologie de Mr. Jurieu, *pag. 21.*

(*c*) *Voyez la XX. lettre Pastorale de 1689.*

voulut être de la partie, & publia une reponse à l'Ecrit de *(F)* Mr. Daillé l'an 1660. Mr. Daillé leur repondit à tous deux dans un même livre. Il n'a peut-être jamais fait d'Ouvrage qui lui ait mieux reüssi que celui-là, ni qui ait été tant lu par toutes sortes de gens parmi ceux de la Religion ; & voilà pourquoi le P. Adam qui s'y trouve presque à chaque periode, & souvent sous un caractere d'esprit qui fait impression, leur est plus conu que cent Auteurs qui le surpassent. Cet Ouvrage de *(G)* Mr. Daillé demeura sans repartie, & il ne faut pas s'en étonner ; ceux qui auroient dû repliquer n'étoient pas de la force d'un tel adversaire, qui même dans une mauvaise cause auroit pu les mener batant. Je ne sai point en quelle année le P. Adam fut le Procureur de la Province de Champagne à Rome ; le P. Sotuel * ne le marque pas ; mais il m'aprend qu'en l'année 1674. le P. Adam étoit Superieur de la Maison Professe à Bordeaux. Je pense qu'il mourut dans cet emploi, environ l'an 1680. Il avoit publié quelques Sermons de Controverse sur la matiere de l'Eucharistie, qui fut l'Evangile du jour par toute la France pendant la querelle de Mr. Arnaud & de Mr. Claude ; il les avoit, dis-je, publiez depuis l'impression de l'Ouvrage du P. Sotuel, & il les avoit prêchez, je pense, dans le fort de cette contestation. Ils ne sont pas mal tournez ; mais ils tiennent un peu trop du Dramatique, par le personnage d'Interlocuteur qu'on y donne quelquefois à Mr. Claude. Je n'en parle que par oüi-dire. Le P. Adam passa par les mains du P. Jarrige, mais beaucoup plus doucement que plusieurs autres ; & il en fut *(H)* quite à bon marché. Au reste il ne fut pas

* Rexit Collegium Sedanense in Provincia Campaniæ, a qua electus est procurator ad Urbem. *Sotuel ubi supra.*

(F) *Une reponse à l'Ecrit de Mr. Daillé.*] Le P. Sotuel intitule cet Ouvrage, *Responsum ad epistolam D. Allii Ministri Charentonensis Hæretici.* C'est latiniser miserablement le nom de Mr. Daillé, & c'est une marque que le P. Sotuel ne lisoit gueres les livres de controverse. Car où est le Controversiste à qui les livres Latins de Mr. Daillé soient inconus, & qui ne sache par consequent que ce Ministre se nommoit en Latin *Dallæus* ? Tous ceux qui savent confusément qu'il y a eu un Ministre de Charenton nommé Mr. Allix, croiroient sans hesiter que le P. Adam a fait un livre contre lui, s'ils n'avoient point d'autres lumieres que celles que l'article de ce Jesuïte fournit dans le Continuateur d'Alegambe ; & voilà comment les moindres fautes sur les noms propres sont capables de faire illusion aux lecteurs. Un homme qui auroit pris une fois Mr. Allix pour l'*Allius* de ce Continuateur, seroit capable de le mettre au Catalogue des enfans celebres, & de l'envoyer à Mr. Baillet * comme une addition, car il le croiroit imprimé dès l'année 1660. & refuté par un Jesuïte fameux.

* *Il publia en* 1688. *un livre intitulé,* Des enfans devenus celebres par leurs études ou par leurs Ecrits.

(G) *Cet Ouvrage de Mr. Daillé demeura sans repartie.*] Les curieux ne seront pas fâchez de voir ici, ce que le fils de cet habile Ministre a observé touchant ce livre. *Il est (a) entre les mains de tout le monde*, dit-il, *& il a été si bien reçu qu'on en a déja fait deux éditions. Ceux de nôtre Communion pour lesquels il étoit fait principalement, y trouvent avec satisfaction la plûpart de nos Controverses traitées d'une fasson fort capable de les instruire, & nôtre religion justifiée de tous les blâmes dont ses ennemis la chargent ordinairement. Et si l'on peut tirer quelque avantage du silence de nos parties, il semble qu'ils ayent passé condamnation eux-mêmes, puis que jusqu'à present ils n'y ont rien opposé ni l'un ni l'autre, quoi qu'ils ayent souvent promis le contraire, & qu'on leur en ait fait des reproches plus d'une fois.* Mr. Daillé le fils venoit de dire une chose qui insinuë manifestement que le P. Adam fut le Convertisseur du Ministre Cottibi. Je dois donc la remarquer comme l'une des proüesses de celui qui fait le sujet de cet article. Ecoutons donc encore une fois l'historien de Mr. Daillé. „ Non seulement le Neophyte Romain, qui „ étoit la partie interessée, se defendit lui-même „ en mettant au jour une assez grosse reponse ; „ mais de plus comme si sa cause n'eût pas été „ en sûreté entre ses mains, il vint à son secours „ un fameux Jesuïte, de qui quelcun de sa Com-„ munion a dit qu'il n'est le premier homme du „ monde (b) que de nom seulement. On entend „ assez par là que c'est le P. Adam, qui pour sou-„ tenir SON PROSELYTE fit paroître en „ même tems que lui une seconde reponse, à peu „ près de même taille & de même force que la „ sienne.

(a) *Abregé de la vie de Mr. Daillé, p. 35. imprimé l'an* 1670.

(b) *J'ai oüi dire que la Reine Mere ayant demandé à un grand Seigneur qui l'avoit accompagnée à un Sermon du P. Adam, ce qu'il en pensoit, il la remercia d'y avoir été si bien convaincu de l'opinion des Preadamites. On lui demanda l'explication de cette enigme ; il repondit* ce Sermon m'a fait voir tres-clairement, qu'Adam n'est pas le premier homme du monde.

(H) *Il en fut quite à bon marché.*] Je trouve trois passages qui le concernent dans les libelles de l'Ex-Jesuïte Jarrige. Voici le premier ; *Le (c) Pere Jean Adam l'un des meilleurs Predicateurs qu'ils ayent, interpretoit à une Ursuline du Convent de Saint Macaire le Traité de la generation, & parloit avec autant de clarté des parties qui contribuent à la procreation des enfans, que le Sieur du Laurens dans son Anatomie.* Le second contient ces paroles ; *Tous (d) ceux qui l'an* 1646. *étoient dans le College de Poictiers savent les querelles de Jean Adam & de Jaques Biroat, deux personnes les plus considerables de l'Ordre. Ils se sont si hostilement attaquez qu'ils ont fait paroître par un secret de la providence de Dieu leurs puantes ordures, & Jaques Biroat a demeuré convaincu* ; &c. Le troisiéme porte (e) que *le plus excellent de leurs hommes de Chaire nommé Jean Adam* est fils d'un Couturier. De ces trois passages il n'y a que le premier qui puisse faire du tort à la memoire du P. Adam ; car le second fait tomber sur la tête du seul Biroat les ordures qui se decouvrirent en consequence de leurs demêlez. Ainsi tout ce que la Chronique scandaleuse, & les Anecdotes avoient revelé au P. Jarrige concernant le P. Adam, se reduisoit à quelques leçons d'Anatomie faites à une Religieuse sur la generation des enfans. Encore un coup, c'est sortir à peu de frais des mains de Jarrige. On me l'avouëra, pour peu que l'on fasse reflexion sur

(c) *Jesuïtes mis sur l'échafaut ch.* 10.

(d) *Ibid.*

(e) *Reponse à Jaques Beaufés, ch.* 14.

pas le premier qui parla (*I*) peu obligeamment de St. Auguſtin, & qui tâcha de perſuader que S. Paul (*K*) outroit les choſes par ſon temperament trop vif.

ADAM

ſur le caractere de ſon Ouvrage. Si cet Auteur nous avoit dit l'âge de la Religieuſe, nous pourrions plus ſûrement juger de la faute. Parler de ces choſes avec une jeune Religieuſe eſt ſans doute un grand peché, à cauſe qu'il eſt moralement impoſſible qu'une telle converſation n'excite des ſentimens impurs; mais je voudrois bien qu'un Caſuiſte de bon ſens, qui ne fût ni trop relâché, ni trop rigide, examinât cette queſtion; *Une Religieuſe d'un âge ſi avancé, qu'elle écouteroit une leçon d'Anatomie ſur les organes de la generation avec la même indifference que l'explication des parties de l'oreille, pecheroit-elle par la curioſité d'entendre cette leçon?* Je croi qu'on m'avouëra qu'il eſt fort permis à une femme de quelque condition qu'elle ſoit, de ſavoir tout ce qui ſe dit touchant la circulation du ſang. Ce n'eſt point un peché à elle de ſavoir que les plus ſubtiles parties du chyle paſſent des inteſtins aux veines lactées, & de là ſucceſſivement dans le reſervoir de Pequet, dans le canal torachique, dans la veine ſouſclaviere, dans la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, dans l'artere du poumon, dans la veine du poumon, dans le ventricule gauche du cœur, dans l'aorte. Elle peut ſavoir ſans peché le jeu des valvules qui ſont aux extremitez des veines & des arteres, les anaſtomoſes, la ſecretion de l'urine, &c. Pourquoi ſeroit-elle donc criminelle d'achever tout ſon cours d'Anatomie, & d'étudier exactement tout ce qui ſe dit ſur les parties tant interieures qu'exterieures qui ſont deſtinées à la procreation des enfans? Le crime ne ſauroit conſiſter dans la ſimple conoiſſance de ces choſes; il faudroit donc qu'il conſiſtât dans les penſées impures qui accompagneroient, qui precederoient, qui ſuivroient cette étude-là: mais j'ai ſuppoſé qu'on fût dans le même calme que ſi l'on étudioit l'anatomie de l'oreille. Voilà le cas & l'eſpece ſur quoi il faut raiſonner. Ne m'érigeant point en Caſuiſte, je donne la choſe à decider à qui il apartiendra; & je dis ſeulement que pour jouër au plus ſûr, il vaut mieux que les perſonnes qui ne ſont pas de profeſſion à devoir conoître ces choſes, & ſur tout celles qui ont fait vœu de continence, n'ayent jamais une telle curioſité, & ne la contentent jamais: de ſorte que le Pere Adam n'auroit pu convenir du fait, ſans avouër qu'il étoit tombé en faute. La plus grande charité des gens n'iroit gueres qu'à ceci; c'eſt que ſon auditrice en étoit logée à la maxime, *Amare liceat ſi potiri non licet. Dum caremus veris gaudia falſa juvant.*

Doute propoſé aux Caſuiſtes ſur une curioſité anatomique.

(*I*) *Il ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de S. Auguſtin.*] Mr. Sarrau écrivit à Mr. de Saumaiſe en 1646. que les Jeſuïtes diſoient tous les jours en Chaire que S. Auguſtin n'étoit point la regle de la foi, & que pour ſe debarraſſer des objections qu'on lui faiſoit, il avoit avancé bien des choſes indiſcretement. *Non* (*a*) *eſt hic pater regula fidei. Ut ſe expediret ab argumentis hæreticorum ſui temporis multa liberius & inconſideratius dixit quibus non tenemur.* Le P. Adam avoüa quatre jours après ſon Sermon, à un homme qui lui repreſentoit le prejudice que cette predication pouvoit cauſer (*b*): *Que Gabriel à Porta Jeſuite diſoit ſouvent qu'il ſeroit à deſirer que jamais S. Auguſtin n'eût ecrit de la Grace.* Long tems avant la naiſſance du Janſeniſme, il y avoit eu des Theologiens qui avoient declaré fort librement que S. Auguſtin pouſſoit les choſes trop loin, & que quand il avoit en tête certains Adverſaires, il s'éloignoit de leur erreur ſi ardemment, qu'il ſembloit paſſer juſques à l'extremité oppoſée: par exemple, qu'en combatant l'erreur des Pelagiens, il ſembloit ſe trop avancer dans celle des Manichéens, & qu'en combatant les Manichéens, il ſembloit adopter l'hereſie de Pelâge. Un Irlandois nommé Paulus Leonardus cite (*c*) là deſſus Genebrard, Cornelius Muſſus Evêque de Bitonte, Cajetan, & Sixte de Sienne. Mais le P. Annat en cite bien d'autres, dans le même livre (*d*) où il s'efforce de prouver que S. Auguſtin n'eſt point du ſentiment de Janſenius. Voyez ce que le P. Noris a repondu à cette grande nuée de temoins, produite contre ce grand Evêque d'Hippone. Quelques Protſtans ne s'éloignent pas de cette penſée, que Saint Auguſtin outroit les choſes. Je ne parle pas du Commentaire philoſophique (*e*), où l'on aprouve en quelque maniere le jugement du Pere Adam, ni de la Bibliotheque Univerſelle (*f*), où S. Auguſtin eſt repreſenté tout tel que le P. Adam l'auroit voulu; je parle de Mr. Daillé, qui non ſeulement (*g*) enveloppe S. Auguſtin dans l'accuſation generale qu'il fait aux Peres, de ſembler donner dans un precipice quand ils en fuyent un autre: mais qui l'accuſe auſſi d'avoir (*h*) traité trop les choſes à la maniere flotante des Philoſophes Academiciens. Il a paru depuis quelque tems un petit livre intitulé *Avis important à Mr. Arnaud*, dans lequel on parle d'un tiers parti qui ſe forme, qui ne ſera ni Janſeniſte ni Moliniſte, & qui mettra S. Auguſtin entre ciel & terre, ni trop haut, ni trop bas. Ce milieu pacifieroit les troubles, ſi l'on vouloit être bien raiſonnable. Par là il ſeroit permis d'être Janſeniſte ou Moliniſte, ſelon que le cœur en diroit. Ne doit-il pas ſuffire aux Jeſuïtes que Saint Auguſtin ne ſoit point la regle de la foi? En demandoient-ils davantage dans les livres dont les Deputez des Janſeniſtes (*i*) tirerent plus de cent propoſitions qui attaquoient l'autorité de ce Pere?

(*a*) *Vide epiſtol. Sarravii, pag.* 196.

(*b*) *Dans l'Ecrit contre le Sermon du P. Adam, pag.* 24.

(*c*) *Reſponſ. ad expoſtulationes contra ſcientiam mediam, pag.* 117. 118.

(*d*) *Intitulé* Auguſtinus vindicatus à Banjanis.

(*e*) 3. *Part. pag.* 4. *Voyez auſſi le ſuplément, p.* 2.

(*f*) *Tome* XIV. *pag.* 287.

(*g*) *De l'emploi des Peres, pag.* 153.

(*h*) *Ibid. pag.* 393.

(*i*) *En* 1653. *Voyez le Memorial hiſtorique touchant les* 5. *propoſitions, p. m.* 82.

(K) *De perſuader que S. Paul outroit les choſes.*] Il y a dans la Cenſure (*k*) du Sermon du P. Adam un paſſage du P. Cauſſin (*l*), où S. Paul & S. Auguſtin ſont comparez à *deux grandes mers qui s'enflent par impetuoſite d'eſprit tellement en une rive, qu'ils ſemblent vouloir laiſſer l'autre à ſec pour un tems; mais comme l'Ocean après s'être largement repandu d'an côté retourne dans les limites que Dieu lui a ordonnées, auſſi ceux-ci après avoir couru ſur les eſprits rebelles qui s'élevent contre la verité, retournent dans une égalité paiſible pour édifier la maiſon de Dieu.* Voilà cette rouë qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons (*m*) vu qu'un Miniſtre a comparé l'eſprit prophetique. S. Paul & S. Auguſtin ſe debordent de tems en tems;

(*k*) *Pag.* 17.

(*l*) *De la Cour Sainte t.* 3. *maxime* 6. *de la predeſtination, n.* 2.

(*m*) *Cy-deſſus, remarque D vers la fin.*

mais

ADAM (Melchior) a vêcu dans le XVII. siecle. Les soins infatigables qu'il a pris de recueillir, d'ajuster, & de publier les vies d'un très-grand nombre de savans, meritoient que quelcun lui rendit un semblable office, & cependant je ne pense pas que personne le lui ait rendu. Mr. Moreri β s'étoit engagé à parler de lui, mais il ne se souvint plus de sa promesse lors que le tems & le lieu de l'executer furent venus. L'engagement & la non-execution ont subsisté jusques ici dans toutes les éditions de son Dictionaire. Il étoit difficile d'oublier un Ecrivain dont on empruntoit tous les jours tant d'articles. Pour moi qui me sens très-redevable aux travaux de Melchior Adam, je voudrois lui temoigner ma gratitude en donnant un long detail de sa vie, mais je n'ai su trouver nulle part les materiaux necessaires. Voici ce que j'ai trouvé. Melchior Adam nâquit dans γ le territoire de Grotkaw en Silesie, & fit ses études dans le College de Brieg, où les Ducs de ce nom avoient grand soin de faire fleurir les belles lettres, & sur tout la Religion Reformée: jentens celle qu'un Catholique Romain apelleroit le Calvinisme. Le jeune homme aprit dans cette Ecole à être bon Reformé. Il eut part pour continuër ses études aux liberalitez qu'un grand δ Seigneur avoit destinées à l'entretien d'un certain nombre d'Ecoliers. Il devint Recteur ζ d'un College à Heidelberg, & ce fut dans cette ville qu'il publia en l'année 1615. le premier volume de ses hommes illustres. Ce premier volume qui contenoit les θ Philosophes fut suivi de trois autres: celui qui contient les Theologiens fut imprimé l'an 1619. celui des Jurisconsultes vint en suite, & enfin celui des Medecins. Ces deux derniers furent imprimez en l'année 1620. Tous les savans dont on voit la vie dans ces 4. tomes *in* 8. ont vêcu au XVI. siecle, ou au commencement du XVII. & sont Allemans; mais il y a une vintaine de Theologiens des autres païs, dont nôtre Auteur publia les vies separément en l'anné 1618. Tous ses Theologiens sont Protestans. Quoi qu'il n'ait composé que peu de ces vies, il n'a pas laissé de donner beaucoup de tems à cet Ouvrage, & d'y prendre beaucoup de peine, parce qu'il a mis en abregé les Ecrits qui lui fournissoient les materiaux; soit que ce fussent des vies proprement dites, soit que ce fussent Oraisons funebres, Programmes, Eloges, Prefaces, ou memoires de famille. Je ne dis rien des sommaires qu'il a mis aux marges en fort grand nombre. Il a oublié quelques personnes qui n'étoient pas moins considerables que plusieurs de ceux dont il a parlé. Les Lutheriens ne sont pas λ contens de lui; ils le trouvent trop partial, & ne veulent pas qu'on juge ‡ de l'Allemagne savante par son recueil. Il mourut l'an 1622. Ses autres Ouvrages sont, *Apographum monumentorum Heidelbergensium: Notæ in Orationem Julii Cæsaris Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi: Parodiæ & Metaphrasis Horatianæ* ⸸.

β *Sous le mot* Adam *il dit cherchez* Melchior Adam, *mais quand on va a* Melchior, *on ne trouve rien là-dessus.*

γ *Melch. Adam. epist. dedicat. German. Theol.*

δ *Joachim Bergerus. Voyez l'Epitre Dedicatoire de ses Philosophes d'Allemagne.*

ζ *Henn. Witte, Diarium Biog.*

θ *Il comprenoit sous ce nom-là, les Poetes, les Humanistes, les Historiens, &c.*

λ *Vide Konig* Bibl. Vet. & Nov. p. 8. *qui renvoye à Henningus Witte,* Præfat. Memor. Theologorum, p. 17. & 18.

‡ *Morhofius Polyh. p.* 192. 209.

⸸ *Ex Diario Biogr. Henn. Witte.*

ADAM, Menuisier de Nevers & poëte François. Cherchez Billaut.

ADAMITES*, secte ridicule qui étoit, selon quelques † Auteurs, un rejetton des Carpocratiens & des Valentiniens. Theodoret lui donne (*A*) un certain

* *S. Augustin les nomme* Adamiani, *après S. Epiphane qui les apelle* ἀδαμιανοί.

† *Vide Danæum in August. de heres. c.* 31.

mais ils retournent en suite comme la marée dans les bornes que Dieu leur marque. O le beau moyen de repondre à tous les passages de Saint Paul qui incommodent! on n'a qu'à dire qu'il avoit alors inondé toute la campagne, & qu'il faut l'attendre à son retour dans le lit que Dieu lui avoit donné. Le Chevalier Edwin Sandis m'aprend une chose (*a*) qui vient trop bien ici pour n'y être pas inserée. *Je sai de très-bonne part*, dit-il, qu'en Italie *ils ont une si vive jalousie contre quelques parties de l'Ecriture, & sur tout contre les Epîtres de S. Paul, que quelques Jesuites n'agueres en publiques predications, & autres leurs fauteurs en conversations privées, exaltans S. Pierre comme un esprit excellent, censuroient S. Paul comme personne de cerveau bouillant & fougueux, qui s'étoit laissé emporter en la plûpart de ses disputes si immoderément aux saillies de son zêle, & à l'acrimonie de son esprit, qu'il ne faloit pas faire grand état de ses assertions: ains que sa lecture est fort perilleuse, sentant à l'heretique en divers endroits: & que peut-être il eût mieux valu qu'il n eût jamais écrit. En conformité de quoi, j'ai ouï dire à des Catholiques Romains plus d'une fois, qu'on a ja souvent & par plusieurs fois consulté bien à certes entr'eux, de censurer en quelque maniere, & reformer les Epîtres de S. Paul. Quoi, qu'à dire ce que j'en pense, je n'y puisse prêter foi: tant est l'entreprise en soi blasphematoire & abominable, & tant seroit desesperé le scandale en ces tems. Mais, comme qu'il en soit, il est certain, qu'ils estiment Saint Paul au dessous de tous les Ecrivains sacrez: & je say de propre science, & ouïe, que quelques-uns d'entr'eux enseignent en leurs chaires, que ce S. Apôtre n'avoit autre assûrance de sa predication, que la conference qu'il en fit avec Saint Pierre: & qu'il n'osa publier ses Epîtres, que tout premier S. Pierre ne les eût aprouvées.* Voilà des gens bien mal adroits; car si les Epitres de St. Paul furent aprouvées par S. Pierre, elles ont toute l'autenticité qu'on peut souhaiter.

(*A*) *Un certain Prodicus pour fondateur.*] Baronius le place sous l'année 120. & le fait anterieur à Valentin; ce qui l'oblige de censurer en un autre (*b*) endroit ceux qui le mettent entre les disciples de Valentin. Selon cela Lambert Daneau que j'ai cité, ne seroit pas digne de creance: je parlerai à part de ce Prodicus.

(*a*) *Relation de la Religion, chap.* 26. *p. m.* 215.

(*b*) *Ad ann.* 175. *n.* 33.

tain * Prodicus pour fondateur. Saint Epiphane † temoigne que le nom d'Adamiens leur venoit d'un certain Adam, qui vivoit au tems qu'ils furent ainsi apellez. Il y a plus d'apparence qu'Adam la tige de tout le genre humain étoit la source de ce nom-là, comme nous l'aprend S. Augustin ‡; car ces miserables imitoient la nudité dans laquelle nos premiers peres vêcurent pendant l'état d'innocence, & condamnoient le mariage par la raison qu'Adam ne conut Eve qu'après son peché, & après sa sortie du Paradis. Ils croyoient donc que si l'homme eût perseveré dans son innocence, il ne se fût fait aucun mariage. Aussi faisoient-ils profession ⸸ de continence, & de vie monastique. Quant à la nudité, ils ne l'observoient (*B*) que lors qu'ils étoient assemblez pour les exercices de leur Religion β. Ils s'assembloient dans un poîle, afin de chasser le froid par le moyen du feu qu'ils allumoient sous la chambre; ils quitoient leurs habits en y entrant, & se mettoient aussi bien les femmes que les hommes, aussi bien les Ministres que les Laïques, au même état que l'on est en sortant du ventre de la mere. On s'asseyoit pêle-mêle sur des bancs qui étoient les uns au dessus des autres, & on faisoit ses devotions, après quoi on reprenoit ses habits, & on retournoit chez soi. Si quelcun faisoit quelque faute, on ne (*C*) le recevoit plus dans l'assemblée; on disoit qu'ayant mangé comme Adam du fruit defendu, il devoit être chassé comme lui du Paradis; c'est ainsi que ces gens-là nommoient leurs Eglise. Voilà (*D*) ce que S. Epiphane en raporte, non pas pour l'avoir lu dans quelques livres, ou pour l'avoir apris de quelcun d'entr'eux; mais sur ce qu'il en avoit oüi dire

* *Theodoret Haret. fabul. l.* 1.

† *In Synopsi tomi* 1. *libr.* 2.

‡ *De Haeres. c.* 31.

⸸ Μονάζοντές τε καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες καὶ γάμον μὴ δεχόμενοι. Epiphan. ubi supra. *Mais dans l'heresie* 52. *il restreint cela à quelques-uns.*

β *Id. haeres.* 52.

(*B*) *Ils ne l'observoient que lors qu'ils étoient assemblez.*] Daneau (*a*) s'est donc abusé lors qu'il a mis au nombre de leurs erreurs, qu'il faut que les Chretiens de l'un & de l'autre sexe aillent nuds par les ruës; *Oportere Christianos homines versari in* PUBLICO, *in cœtu Ecclesiæ, in precibus, nudos, sive mares sint sive fœminæ.*

(*a*) *In Augustin. de Haer. c.* 31.

(*C*) *On ne le recevoit plus dans l'assemblée.*] Puis que S. Epiphane temoigne que ces gens-là professoient la continence & la vie monastique, & qu'ils condamnoient le mariage, il ne faut point douter que leur discipline ne condamnât la fornication & l'adultere, & qu'ainsi ils n'excommuniassent, & ne chassassent de leurs assemblées ceux qui commettoient cette faute. Et il est à remarquer qu'encore que cet ancien Pere ne veuille pas convenir de ce que disoient les Adamites, savoir qu'ils se depouilloient à cause qu'ils n'avoient point de honte de leur nudité non plus qu'Adam; il est, dis-je, à remarquer qu'encore que Saint Epiphane aime mieux attribuër leur conduite à (*b*) une lasciveté insatiable, qui vouloit procurer des amorces à la vuë, il ne dit pas neanmoins qu'il se fit des actions impures dans leurs assemblées. C'est donc faussement que Baronius lui impute de les avoir apellées des bordels, *lupanaria:* il s'est servi du terme de φωλεὸς, & de celui de σπήλυγξ, & cela dans la signification de taniere, d'antre & de caverne simplement, comme il paroît de ce qu'il remarque que c'est le nom qu'il voudroit donner aux conventicules des Heresies. Manifestement il fait allusion à ce qui est dit dans l'Evangile (*c*), qu'on avoit fait de la maison de Dieu une caverne de brigans. La notion d'impureté corporelle, ou de commerce charnel entre les deux sexes n'a point lieu ici. Le P. Gaultier (*d*) a donc grand tort de dire en citant S. Epiphane, que les Adamites ayant laissé leurs habits à la porte de leurs assemblées, se mêloient indifferemment avec les femmes qui leur tomboient sous la main, *mulieribus promiscuè utentes.* Pour la citation d'Alphonse de Castro, qu'on voit après celle de Saint Epiphane à la marge du P. Gaultier, elle ne peut que multiplier le nombre des faux accusateurs. Lambert Daneau qui accuse de la même impureté les Adamites, ne cite point Saint Epiphane, mais Clement d'Alexandrie cité par Theodoret; *Extinctis in suo cœtu lucernis promiscuè coëunt, quemadmodum ex Clemente Strom. notat Theodoretus.* On verra bien-tôt que ce passage n'a pas été bien allegué. Il est assez étrange que Saint Epiphane & Saint Augustin n'ayent rien oüi dire de cela; car ce ne sont point des choses que la renommée laisse perir, lors qu'une fois elle s'en trouve saisie, à moins que la fausseté n'en devienne tout-à-fait palpable. Encore n'arrive-t-il pas toûjours en ce cas-là, que la renommée lâche prise. Voyez dans la remarque suivante le moyen d'accorder ces deux Peres avec Clement d'Alexandrie.

(*b*) Ἕνεκα ἀκορέστου ἡδονῆς καὶ ἐρεθισμοῦ ὀφθαλμῶν ἐμποιούσης τῇ θέλξει. Id insatiatæ libidini tribuunt quæ ejusmodi oculis illecebras objicit.

(*c*) *Matth.* XXI. 12.

(*d*) *Tabul. Chronogr. Seculo* 2. *cap.* 33.

(*D*) *Voilà ce que Saint Epiphane en raporte.*] Il ne dit point que chacun se ruât sur sa chacune dans leurs assemblées: c'est ce qui a été touché dans la remarque precedente. Il leur impute encore moins les heresies de Prodicus dont le P. (*e*) Gaultier donne la liste, & que Moreri leur impute pour la plûpart. Moreri n'est pas aussi blâmable en cela, qu'en ce qu'il assûre que Saint Epiphane nomme leurs temples *des lieux infames à cause des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de prostitution.* Cet Auteur ajoûte *qu'ils rejettoient la priere.* Daneau (*f*) le dit aussi sur la foi de Clement d'Alexandrie. Cependant S. Epiphane & Saint Augustin disent le contraire; Γυμνοὶ γὰρ ὡς ἐκ μητρὸς .... συνάγονται, καὶ οὕτως τὰς ἀναγνώσεις καὶ εὐχὰς καὶ πᾶν ὁτιοῦν ἐπιτελοῦσι. *Ils s'assemblent tout aussi nuds qu'ils étoient au sortir du ventre de leurs meres, & en cet état ils font leurs lectures, leurs* ORAISONS, *& leurs autres exercices de Religion.* C'est ainsi que parle Saint Epiphane dans le sommaire du 2. livre du 1. tome: & voici les termes de Saint Augustin; (*g*) *Nudi itaque mares fœminæque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi* ORANT, *nudi celebrant sacramenta.* Le moyen d'accorder ces deux derniers Peres avec Clement d'A'lexandrie, seroit de supposer que les Adamites ausquels celui-ci donne

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) Deum à nobis precandum & orandum esse negant quia sit ipse per se quibus egeamus. Clemens hoc de illis tradit lib. 7. Strom. *Danæus ubi supra.*

(*g*) *De Haeres. c.* 31.

dire à plusieurs autres personnes. Il ne sait point si de son tems cette secte étoit entierement abolie, ou si elle subsistoit encore. Evagrius * fait mention de quelques Moines de la Palestine qui par un excés de devotion, & pour bien mortifier leur corps, s'en alloient tant hommes que femmes dans des solitudes tout nus, excepté les parties que la pudeur defend de nommer, & s'exposoient là à toutes les rigueurs du chaud & du froid d'une maniere (*E*) fort étrange. Nous parlerons sous le mot *Picars* des Adamites modernes. Je voi que les Catholiques & les Protestans se reprochent (*F*) les uns aux autres d'avoir de ces Adamites dans leurs païs : peut-être n'ont-ils pas plus de raison les uns que les autres de se le reprocher. Si je n'avois pas d'autre caution que Lindanus †, je ne croirois pas qu'en 1535. on vit des Adamites à Amsterdam, riches

* *Hist. Eccl. l. 1. c. 21.*

† *Dubitantis Dial. 2. p. m. 171.*

donne Prodicus pour fondateur, ne suivoient pas toutes les erreurs de Prodicus. Cette supposition n'a rien d'extraordinaire : il ne faut quelquefois que 30. ou quarante ans pour rendre une secte fort dissemblable à celui qui l'a fondée. Ainsi l'on n'est point exact, lors qu'on attribuë aux Adamites toutes les extravagances de Prodicus, sous pretexte qu'il a été leur fondateur. En effet il est constant par le temoignage de St. Epiphane, & par celui de St. Augustin, qu'ils se depouilloient totalement dans leurs assemblées ; mais Clement d'Alexandrie bien loin de dire rien de semblable des Sectateurs de Prodicus, observe qu'avant que d'en venir aux prises, ils faisoient ôter les chandelles (*a*) qui leur auroient donné de la honte. Ainsi Daneau n'a pas eu raison d'apliquer aux Adamites, ce que ce Pere avoit dit des Sectateurs de Prodicus. En un mot quand je considere les calomnies des Payens contre les premiers Chretiens, & celles des Catholiques contre les Protestans par raport aux assemblées nocturnes, je ne croi pas de leger tout ce que le gros de l'arbre impute.

(*E*) *D'une maniere fort étrange.*] Ils rencherirent sur les autres Moines dont le même Evagrius (*b*) fait mention, qui n'ayant pas un habit en propre, veu que celui qui avoit été porté un jour par un Religieux servoit le lendemain à un autre, avoient du moins l'usage de quelque habit. Les solitaires dont je parle se contenterent de porter une ceinture, & quant au reste ils renoncerent autant qu'ils purent à l'humanité ; ils ne voulurent point se nourrir des alimens qui servent aux autres hommes : ils se mirent à paître comme font les animaux, & ils ne paissoient qu'autant qu'ils en avoient besoin pour ne mourir pas. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes ; leur figure changea, & leur sentiment aussi. Dès qu'ils voyoient d'autres personnes ils prenoient la fuite, & s'ils se voyoient poursuivis, ils se sauvoient à toute jambe, ou dans quelque trou inaccessible. Quelques-uns rentroient dans le monde, & faisoient semblant d'être fous ; afin de temoigner plus de mepris pour la gloire, ils alloient manger dans les Cabarets, ils entroient dans les bains publics, ils conversoient & ils se lavoient avec l'autre sexe ; mais avec tant d'insensibilité, que ni la vuë ni le toucher, ni même l'embrassement d'une femme ne leur causoient aucune émotion. Ils (*c*) étoient hommes avec les hommes, & femmes avec les femmes, & ils vouloient être de tous les deux sexes. Il y a de l'apparence qu'ils n'avoient pas beaucoup de peine à contrefaire les fous, & qu'ils l'étoient effectivement ; c'est à eux pour le moins qu'on peut appliquer ce que Rutilius Numatianus * n'a pas eu raison de dire de toutes sortes de solitaires :

Quænam perversi rabies tam stulta cerebri
Dum mala formides, nec bona posse pati ?

Au reste leur nudité étoit bien contraire aux principes de ces Religieux dont je parlerai dans la remarque suivante, & ne pourroit pas même bien s'accorder avec la doctrine du P. Sanchez.

(*F*) *Se reprochent les uns aux autres.*] Monsieur Moreri assûre qu'il y a des Adamites *en Angleterre où ils font leurs assemblées de nuit, & n'aprennent que ces mots, jure, parjure, & ne decouvre point le secret.* On a eu raison de lui dire dans l'édition d'Amsterdam, qu'il n'y a point de telles gens en Angleterre, *que la police y est trop bonne pour y souffrir une infamie de cette nature, qui ne pourroit pas demeurer cachée, & qu'il n'y a gueres d'apparence non plus qu'il y en ait en Pologne* ; car il avoit dit qu il s'y trouve *encore de ces devoyez.* Il ne pourroit pas se defendre en disant qu'il ne pretend point que ces gens-là se montrent nuds au public, mais seulement qu'ils se deshabillent dans leurs conventicules nocturnes, ce qu'une bonne police peut ignorer ; il ne pourroit point, dis-je, alleguer cela pour sa justification, puis qu'il venoit de parler des Adamites de Boheme, qui alloient toûjours nuds, à ce qu'on pretend. Il faut donc que Monsieur Moreri, s'il a entendu ce qu'il disoit, assûre qu'il y a encore aujourd'hui en Angleterre des gens qui par principe de Religion vont toûjours nuds, tant hommes que femmes. Or c'est ce que la police ne souffriroit pas, & ne sauroit ignorer. Voilà donc un Catholique qui soutient qu'il y a des Adamites dans les païs Protestans. Voyons d'autre côté un Ministre (*d*) qui dit qu'il y a des Moines en Italie nommez Adamites, qui vont nuds en consequence des vœux qu'ils font, conformément aux regles les plus sacrées de leur Ordre. *Ac ne nunc quidem*, dit-il, *nomen ejus* (hæresis Adamianorum) *extaret, nisi Monachi quidam qui se falso pietatis & vitæ austeritatis prætextu commendarunt horum hæreticorum impudentes prorsus mores retinuissent, & inter sanctissima ordinis & regulæ suæ præcepta posuissent, quales ii qui etiam nunc hodie Adamitæ dicuntur, vigentque plurimum in Italia. . . . Vivunt enim nudi, non necessitate quidem adacti vel inopia vestimentorum, sed ex voti professione.* Je voudrois qu'il eût eu plus d'empressement pour prouver ce fait, que pour faire une opposition entre la conduite de ces gens-là, & celle des anciens Moines (*e*) qui ne s'étoient jamais vus nuds (*f*), & qui disoient qu'un

(*a*) *Τὸ καταισχῦνον αὐτῶν τὴν πορνικὴν ταύτην δικαιοσύνην ἐκποδῶν ποιησαμένους φῶς τῇ τοῦ λύχνου περιτροπῇ μίγνυσθαι*: Lumine amoto quod eorum fornicatoriam hanc justitiam pudore afficiebat aversa lucerna coire. *Stromat. l. 3. p. m.* 430.

(*b*) *Evagrius hist. Eccles. lib. 1. c. 21.*

(*c*) *Μετὰ ἀνδρῶν δὲ ἄνδρας εἶναι, μετὰ γυναικῶν τε αὖ γυναῖκας, ἑκατέρας τε μετέχειν ἐθέλειν φύσεως καὶ μὴ μιᾶς εἶναι*: Cum viris quidem viri sunt, fœminæ verò cum fœminis, non enim unius sed utriusque simul sexus esse cupiunt. *Evagrius, ibid.*

* *Itiner. lib. 1. v. 445.*

(*d*) *Lamb. Danaus in August. de hær. c. 31.*

(*e*) *Apud Socrat. Hist. Eccl. l. 4. c. 23. & Sozomen. l. 1. c. 13.*

(*f*) *Voyez dans l'*Historia ludicra *de Balthasar Boniface pag. 181. comment S. Jerôme soutenoit,* Se quoque ipsam virginem erubescere debere, nec se sibi nudam ostendere; *& des exemples sur cela loüez par Theodoret.*

riches & de fort bonne famille, courir tout nuds, & qu'il y en eut d'aſſez fanatiques pour monter ſur des arbres, où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du ciel, juſques à ce qu'ils tomberent eux-mêmes à demi morts ſur la terre. Je citerai ailleurs * un Ecrivain qui atteſte une partie de ces faits.

* Dans les remarques de l'article Picards.

ADONIS, mignon de la Déeſſe Venus, étoit fils de Cinyras, Roi (*A*) de Cypre. Les † Poëtes ont pretendu que Myrrha ‡ fille de ce Roi devint ſi éperdûment amoureuſe de ſon pere, qu'elle ſe fit introduire dans ſon lit ſans qu'il ſût qui elle étoit. Quelques-uns † diſent qu'elle ſe ſervit de l'artifice des filles de Lot. Adonis fut le fruit de cet inceſte. Il étoit parfaitement beau, & il parut ſi aimable aux yeux de Venus (*B*) qu'elle l'enleva, & qu'elle quita tout pour être avec lui. Le ciel même β lui ſembla un ſejour peu agreable en comparaiſon des montagnes & des bois, où elle ſuivoit Adonis qui étoit un (*C*) grand chaſſeur. Jugez ſi les poëtes γ n'ont pas diſtillé toutes les figures de leur art, pour repreſenter la douleur inexprimable qui ſaiſit le cœur de cette Déeſſe, lors (*D*) qu'un ſan-

† *Voyez ſon article.*

‡ *Ovid. Metam. l.* 10.

† *Hygin. c.* 164.

β Abſtinet & cœlo: cœlo præfertur Adonis: Hunc tenet: huic comes eſt: aſſuetaque ſemper in umbra Indulgere ſibi, formamque augere colendo Per juga, per ſilvas dumoſaque ſaxa vagatur. *Ovid. ib.*

γ *Ovidius ib. Bion* εἰδύλ. α. *Voyez auſſi Theocrite* εἰδύλ. λά. *& entre les modernes Mr. Menage.*

qu'un homme de leur profeſſion ne pouvoit contempler lui-même ſa nudité, ſans faire une choſe indigne de lui. Un Caſuiſte (*a*) moderne qui n'eſt pas des plus rigides, compte neanmoins pour un peché veniel, *propria verenda aſpicere ex quadam curioſitate absque alia mala intentione & periculo*: & pour un peché mortel, *aſpicere* (*b*) *verenda alterius ſexus operta veſtibus ita ſubtilibus ut parum aſpectui obſtent.* Voir nager une perſonne nuë de different ſexe eſt ſelon lui un peché mortel. Deux hommes d'un caractere grave, comme deux (*c*) Prelats qui s'entrevoyent nuds, commettent, dit-il, un peché mortel. Le Bernia (*d*) parle d'un homme qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à ſes parties honteuſes. Pourquoi un Caſuiſte ne pourroit-il pas exiger qu'on s'abſtint de les toucher à nud, auſſi bien que de les contempler à nud? Un ancien Philoſophe (*e*) par affectation de chaſteté n'y alloit ni avec le gant, ni ſans gant: bien éloigné en cela du principe que l'on prit pour regle dans le portrait d'Anacharſis (*f*).

(*A*) *Fils de Cinyras Roi de Cypre.*] Preſque tous les Auteurs conviennent (*g*) que Cinyras regnoit en cette Ile, encore que (*h*) quelques-uns ayent dit qu'il avoit regné premierement dans l'Aſſyrie. Ovide le (*i*) fait naître dans l'Ile de Cypre; mais il veut que Myrrha fuyant ſon pere qui la vouloit tuër, après qu'il eut conu ſon inceſte, ait traverſé l'Arabie, & ſoit accouchée d'Adonis au païs des Sabéens. Il n'eût pas mal fait de remarquer en quatre mots que Cinyras étoit paſſé de l'Ile de Cypre dans l'Arabie, ou que Myrrha s'étoit embarquée dans cette Ile. Lors qu'Adonis nâquit, ſa mere avoit été déjà metamorphoſée en l'arbre d'où coule la myrrhe. Nous aprenons de Ptolomée fils d'Hepheſtion, que Venus cherchant Adonis dont elle avoit ſu la mort, le trouva à Argos ville de Cypre dans le temple d'Apollon Erithien. Il y avoit donc des gens qui diſoient qu'il avoit été tué dans cette Ile. Properce (*k*) eſt de ce nombre lors qu'il dit:

Teſtis, qui niveum quondam percuſſit Adonim
Venantem Idalio vertice, durus aper.

(*a*) *Sanchez, de Matrimon. l.* 9. *diſp.* 46. *n.* 27. *&* 28.

(*b*) *Ib. n.* 25. *&* 26.

(*c*) *Ib. n.* 27. *&* 28.

(*d*) *Apud la Mothe le Vayer, Hexam. ruſt. p.* 79

(*e*) Ariſtoteles irridens Chalcedonium Xenocratem quod mejendo viribus non admoveret manum, inquit, puræ quidem manus, at inquinata mens. *Athen. l.* 12. *pag. m.* 530. (*f*) *Voyez Plutarque de garrulit. pag.* 505. *& Clement Alexandrin, l.* 5. *Stromat. pag.* 568. *edit.* 1688. (*g*) *Voyez Meurſius de inſula Cypro, l.* 2. *c.* 9. (*h*) *Apollodor. l.* 3. *pag. m.* 238. (*i*) *Metam. lib.* 10. (*k*) *Lib.* 2. *eleg.* 13.

Il y avoit à Amathunte dans l'Ile de Cypre (*l*) un temple d'Adonis & de Venus. Strabon (*m*) dit que Byblos étoit le ſejour du Roi Cinyras, & qu'on y voyoit des temples d'Adonis. Notez que ſelon Antonius Liberalis Myrrha, qu'il apelle Smyrna (*n*), étoit née au mont Liban, & que ſon pere s'apelloit Thejas. Aparemment Panyaſis lui avoit donné le même nom, & non (*o*) pas celui de Thoas qu'on lit aujourd'hui dans Apollodore. On le lit auſſi dans Probus ſur la 10. Eclogue de Virgile, avec cette circonſtance que ce Thoas étoit Roi de Syrie & d'Arabie; c'eſt d'Antimachus que Probus emprunte cela.

(*l*) *Pauſan. in Bœoticis.*

(*m*) *Strabo lib.* 16. *p. m.* 520.

(*n*) *Cap.* 34.

Munckeri notas in Hygin. c. 58.

(*B*) *Qu'elle l'enleva.*] Ce fait n'a été guere remarqué par les anciens Ecrivains: je m'en étonne, car il étoit conu d'un chacun. Les Peintres en faiſoient la matiere de leurs tableaux, tout comme du raviſſement de Ganymede: c'eſt ce que Plaute (*p*) nous aprend.

ME. *Dic mihi; numquà vidiſti tabulam pictam in pariete,*
Ubi aquila catamitum raperet, aut ubi Venus Adoneum?
PE. *Sape.*

(*p*) *In Menæchmis act.* 1. *ſc.* 3.

(*C*) *Qui étoit un grand chaſſeur.*] Virgile (*q*) nous le repreſente ſous une autre idée:

Nec te pœniteat pecoris, divine poëta,
Et formoſus oves ad flumina pavit Adonis.

(*q*) *Eclog.* 10. *v.* 18.

Peu de gens, ce me ſemble, ont parlé de ce mignon de Venus comme d'un Berger. Servius debite ſur ce paſſage certaines choſes qui ne ſont pas moins éloignées de la traditive commune que celle-là. Quelques-uns (*r*) ont dit que cette inclination pour la chaſſe étoit l'ouvrage des Muſes. Elles vouloient du mal à Venus, de ce qu'elle avoit inſpiré à pluſieurs d'entr'elles de l'amour pour les mortels. Afin d'en tirer vengeance, elles chanterent devant Adonis quelques airs qui lui donnerent une paſſion violente pour la chaſſe. C'eſt peut-être par la qu'il devint odieux à Diane, car gens de même metier ne s'aiment pas trop. Quelques-uns (*ſ*) ont dit que la colere de Diane fut cauſe qu'un ſanglier tua ce jeune homme.

(*r*) *Tzetzes ſur Lycophron.*

(*ſ*) *Apollod. l.* 3. *p.* 238.

(*D*) *Lors qu'un ſanglier lui eut tué ſon cher Adonis.*] Theocrite (*t*) feint que Venus s'étant fait amener ce ſanglier le querella rudement, mais

(*t*) Εἰδύλ. 31.

sanglier lui eut tué son cher Adonis. Jamais deuil n'a été plus celebré, ni plus immortalisé que celui-là; presque tous les peuples du monde en perpetuerent le souvenir par un grand attirail de (E) ceremonies anniversaires. Quelques Auteurs disent que ce ne fut pas un sanglier, mais un Dieu sous la forme de cette bête qui tua Adonis. Ce fut Mars, β selon quelques-uns; ce fut Apollon, † selon quelques autres. Mars, disent ceux-là, fit le coup, afin de satisfaire sa jalousie, & pour se venger de Venus qui lui preferoit ce rival. Apollon, disent ceux-ci, se porta à cet excés de violence, afin de venger son fils Erimanthus qui avoit été aveuglé pour avoir vu Venus ‡ pendant qu'elle se lavoit, fraîche sortie d'entre les bras de son Adonis. L'endroit de la ⸸ playe semble indiquer quelque principe de jalousie; mais la seconde tradition ne s'accorde pas avec ceux qui ont debité * qu'Adonis étoit un Hermaphrodite, qui entant que mâle jouïssoit de Venus, & entant que femelle se donnoit à Apollon. D'autres sans lui donner

β *Servius in Eclog.* 10. *Firm. Matern. p.* 22. *Nonnus, Dionys. l.* 41. *Cyrillus in Esaiam.*

† *Ptolem. Hephæst. apud Photium p.* 472.

‡ Διότι ἴδοι λουομένην Ἀφροδίτην, ἀπὸ τῆς Ἀδώνιδος μίξεως. Quod post congressum cum Adonide lavantem Venerem vidisset, *apud Phot. ib.*

⸸ Trux aper insequitur, totosque sub inguine dentes Abdidit. *Ovid. ib.*

* *Ptolem. Hephæst. apud eund. Photium p.* 485.

mais qu'il lui fit ses excuses sur la passion violente qui l'avoit saisi à la vuë d'une si belle cuisse. Il la voulut baiser, & le fit d'une maniere trop emportée. Il en eut tant de regret, qu'il trouva que ses defenses meritoient d'être coupées, & qu'il les brûla lui-même. C'est ainsi qu'un (a) Ecrivain docte & poli a corrigé le dernier vers de cette idylle de Theocrite. Les autres éditions portent ἔκαιε τὼς ἔρωτας, *exussit amores*; mais il met ὀδόντας, *dentes*, au lieu d'ἔρωτας. Ce terrible baiser me fait souvenir d'une pensée du Cavalier Marin; il introduit le Dieu Pan qui se vante que les taches qu'on voit sur la Lune sont les impressions des baisers qu'il lui a donnez. Il faloit qu'il y allât d'une grande force. Quelles caresses! pour pëu qu'on y ajoutât, elles ressembleroient à celles des singes. On dit qu'ils étouffent quelquefois leurs petits à force de les caresser. Qu'auroit dit Horace sur tout ceci, puis que pour une bien plus petite chose il a parlé de (b) cette maniere;

Sive puer furens
Impressit memorem dente labris notam.
Non si me satis audias
Speres perpetuum dulcia barbare
Lædentem oscula, quæ Venus
Quinta parte sui nectaris imbuit.

Nous parlerons peut-être de ces sortes de morsures dans l'article *Flora*.

(E) *Grand attirail de ceremonies anniversaires.*] Aristophane dans sa Comedie de la paix compte la fête d'Adonis pour l'une des principales fêtes des Atheniens. Presque tous les peuples de la Grece la celebroient: les femmes y jouoient le principal personnage (c), en pleurant la mort de ce galant, ou de ce (d) mari de Venus: elles y faisoient des funerailles en peinture, comme nous l'apprend Plutarque dans la vie d'Alcibiade, & dans celle de Nicias. Les Courtisanes n'étoient pas des moins empressées à celebrer cette grande solennité, comme on le peut recueillir d'un passage du Poëte Diphilus raporté par (e) Athenée. On n'oublioit pas de dresser deux lits, dans l'un desquels on couchoit la figure de Venus, & dans l'autre celle d'Adonis. C'est ce qu'on aprend de (f) Theocrite. Les Esprits forts se moquoient d'un culte de religion qui consistoit à pleurer; *Quid (g) absurdius quàm . . . homines jam morte deletos reponere in Deos quorum omnis cultus esset futurus in luctu.* S. Augustin aprouve cette raillerie; *Sacra sunt Veneris*, dit-il, (h) *ubi amatus ejus Adonis aprino dente extinctus juvenis formosissimus plangitur.* Les peuples de Syrie étoient encore plus fous que les Grecs à cet égard, puis qu'ils ne se contentoient pas de gemir & de pleurer, ils se donnoient aussi la discipline, & après s'être fouëttez, & avoir assez pleuré, ils faisoient le Sacrifice des morts pour Adonis, & se rasoient la tête. Les femmes qui ne vouloient pas être rasées, devoient se prostituer tout un jour aux étrangers, & l'argent qu'elles gagnoient étoit employé à un sacrifice qu'on offroit à Venus. Le deuil finissoit par la joye, car on feignoit qu'Adonis avoit recouvré la vie. Lucien (i) qui nous aprend ces circonstances, dit aussi que les Syriens pretendoient qu'Adonis avois été tué par un sanglier dans leur païs. Voyez la remarque I, où nous dirons entre autres choses que cette fête se celebroit encore à Alexandrie au tems de S. Cyrille. La procession étoit pompeuse, puis que la Reine même y portoit le simulacre d'Adonis. Arsinoë femme (k) de Ptolomée Philadelphe reçoit sur cela de l'encens de Theocrite. Les femmes qui accompagnoient la Reine portoient des fleurs & des fruits, & cent autres choses. On pretend que tout cela & le simulacre même d'Adonis devoit être jetté dans (l) la mer, ou dans des fontaines. Les jardins d'Adonis ont passé en proverbe pour signifier une chose de passade, & qui n'est pas faite pour durer. C'est manifestement en ce sens-là que Platon, que Plutarque, & que l'Empereur Julien se sont servis de ce proverbe, dont l'origine venoit de ces pots, & de ces corbeilles de fleurs qu'on portoit en procession pendant la fête d'Adonis. Voyez Erasme à la page 23. de ses Adages. Au reste il y a de l'apparence que la celebration de cette fête n'a pas moins duré à Antioche qu'à Alexandrie. Julien l'Apostat fit son entrée dans la premiere de ces deux villes en l'an 362. lors qu'on y celebroit la fête d'Adonis, ce qui fut pris pour mauvais augure. *Evenerat (m) autem iisdem diebus annuo cursu completo Adonia ritu veteri celebrari, amato Veneris, ut fabulæ fingunt, apri dente ferali deleto, quòd in adulto flore sectarum est indicium frugum. Et visum est triste quòd amplam urbem Principumque domicilium introeunte Imperatore nunc primum ululabiles undique planctus & lugubres sonus audiebantur.* Une pareille chose parut de mauvais augure aux Atheniens en deux occasions (n).

(a) *Mr. de Longe-Pierre, voyez sa traduction de Bion p.* 47. *édit. de Paris* 1686.

(b) *Od.* 13. *l.* 1.

(c) Feminæ miserabili planctu in primævo flore succisam spem gentis solitis fletibus conclamabant, ut lacrymare cultrices Veneris sæpe spectantur in sollemnibus Adonidis sacris. *Amm. Marcell. l.* 19. *c.* 1.

(d) *Venus dans l'idylle* 31. *de Theocrite le nomme son mari.* Σύ μου τὸν ἄνδρ᾽ ἔτυψας; Tun' meum virum percussisti; *Bion dans l'idylle sur la mort d'Adonis represente Venus,* βοόωσα πόσιν, *apelant son mari: & Ciceron parle d'une Venus de Syrie mariée à Adonis,* de nat. Deor. l. 3. *Voyez l'idylle* 15. *de Theocrite, & Firm. Maternus, de err. prof. relig. p. m.* 21.

(e) *Lib.* 7. *p.* 292.

(f) *Eidyll.* 15.

(g) *Cicer. de Nat. Deor. l.* 1.

(h) *De civit. Dei l.* 6. *c.* 7. *Voyez aussi Firm. Matern.* ubi supra.

(i) *De Dea Syria.*

(k) Eidyl. 15. *Voyez le sommaire de cette idylle.*

(l) *Voyez Hesychius, Zenobius, Suidas, le Scholiaste de Theocrite cité par Fasoldus pag.* 75. & 76. *de son Ierologie des anciens Grecs.*

(m) *Amm. Marcell. l.* 22. *c.* 9.

(n) *Plutar. in Alcib. p.* 209. *in Nicia p.* 532.

ner les deux sexes, n'ont pas laissé de dire qu'il étoit le favori (*F*) de Venus & de Bacchus. Il y a un Scholiaste * qui assure qu'Adonis fut aimé de Jupiter, & que Proserpine (*G*) en devint amoureuse dans les Enfers. Elle ne laissa pas d'avoir quelque compassion pour sa rivale desolée, qui demandoit avec instance la resurrection de son amant † : elle voulut bien consentir à s'en passer pendant six mois en faveur de Venus. Il fut donc dit qu'Adonis passeroit six mois avec Venus, & six mois avec Proserpine. Le Scholiaste que j'ai cité nous dit là-dessus le (*H*) blanc & le noir ; & quelques-uns ne parlent pas si avantageusement de ‡ la complaisance de Proserpine. On allegorise ce partage d'année, comme s'il faloit entendre par là ou le tems ‡ que les semences sont successivement

* *Celui de Theocrite in Syracus. sive edyll. 15.*

† *Vide Seldenum de Diis Syris l. 2. c. 11. p. m. 259. & la remarque I.*

‡ *Voyez la remarque G.*

‡ *Scholiastes Theocriti.*

(*F*) *Favori de Venus & de Bacchus.*] Dans l'endroit où Athenée (*a*) raporte quelques exemples d'expressions énigmatiques, il n'oublie point l'oracle qui fut rendu à Cinyras ; le voici.

Ὦ Κινύρα βασιλεῦ Κυπρίων ἀνδρῶν δασυπρώκτων
Παῖς σοι κάλλιστος μὲν ἔφυ θαυμαστότατός τε
Πάντων ἀνθρώπων, δύο δ' αὐτὸν δαίμον' ἔχητον
Ἡ μὲν ἐλαυνομένη λαθρίοις ἐρετμοῖς, ὁ δ' ἐλαύνων.

O Cinyra, rex Cypriorum quibus hirtus podex est,
Infans tibi genitus est formosissimus & pulcritudinis
Inter universos homines summopere admirandæ.
Illum duo numina in potestate habebunt,
Occultis & aviis callibus alterum ille subiget, illum vero alter.

(*a*) *Lib. 10. c. 22. p. 456.*

Athenée ajoûte que cela signifioit Venus & Bacchus, car tous deux l'aimerent. Platon (*b*) le Comique avoit raporté cet Oracle. Il n'est pas le seul Poëte qui ait parlé de ces amours de Bacchus. On trouve deux vers dans Plutarque (*c*) qui assûrent que Bacchus ayant vu le bel Adonis dans l'Ile de Cypre, en devint amoureux & l'enleva. Ce que Plutarque ajoûte est curieux, & pourroit en un besoin faire leçon à ceux qui nous donnent tant de genealogies Orientales de la Religion, & de la Mythologie Payenne. Un des Interlocuteurs de Plutarque soutient fort serieusement & fort gravement, qu'Adonis & Bacchus sont la même Divinité, & que les Juifs s'abstenoient du porc à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier. Or il pretend que leur Religion, leurs fêtes, leurs ceremonies étoient à peu près ce qu'on faisoit dans la Grece pour Bacchus ; & il dit même que leurs Levites étoient ainsi appellez à cause de λύσιος ou d'εὔιος, *Lysius*, *Evius*, deux noms de cette Divinité. Ausone (*d*) declare que Bacchus, Osiris, Adonis, &c. n'étoient qu'un seul & même Dieu. (*e*) Macrobe va encore plus loin.

(*b*) *In Adonide, apud Athen. ib.*

(*c*) *Sympos l. 4. c. 5.*

(*d*) *Epigr. 30.*

(*e*) *Saturnal. l. 1. c. 18. & 21.*

(*G*) *Proserpine en devint amoureuse dans les Enfers.*] S'il en faut croire Apollodore (*f*), elle n'attendit pas tant à l'aimer ; & n'attendit pas même qu'il fût sorti du berceau. Venus charmée de la beauté de cet enfant, le mit dans un coffre, & ne le montra qu'à Proserpine. Celle-ci protesta qu'elle le vouloit garder. Il falut que Jupiter prononçat sur le different, & voici de quelle maniere il le partagea. Il voulut qu'Adonis fût libre pendant les quatre premiers mois de l'année, qu'il passât auprès de Proserpine les quatre suivans, & auprès de Venus les quatre autres. Il auroit mieux valu mettre la portion d'Adonis au milieu de l'an ; & peut-être l'avoit-on ainsi dit, avant que les Abbreviateurs ou les Copistes d'Apollodore eussent mis sa Bibliotheque dans l'état où nous l'avons. Quoi qu'il en soit Adonis ne voulut point des vacances que Jupiter lui avoit données ; il y renonça en faveur de Venus, car il lui fit present de ses quatre mois. D'autres (*g*) disent que Jupiter commit la Muse Calliope à la decision de cette dispute, & que Calliope ordonna qu'Adonis seroit six mois à Venus, & six mois à Proserpine. Venus indignée qu'on ne lui donnât qu'à moitié ce qu'elle vouloit avoir tout entier elle seule, inspira à toutes les femmes de Thrace un tel amour pour Orphée fils de Calliope, que chacune le voulant ôter aux autres, elles le mirent en cent pieces. L'une des plaintes que Venus fait de son fils dans les (*h*) Dialogues de Lucien, est qu'il l'envoye courir tantôt sur le mont Ida pour Anchise, tantôt sur le mont Liban pour le bel Assyrien, dont il lui enlevoit la moitié par le soin qu'il avoit pris de le faire aimer de Proserpine. Arnobe (*i*) & Clement (*k*) Alexandrin ont parlé des amours de cette derniere Déesse pour Adonis ; & c'est sans raison que Sylburgius voudroit mettre dans le Pere Grec Ἀϊδωνεῖ, au lieu de Ἀδώνιδι ; car si on lisoit Ἀϊδωνεῖ, on feroit dire à Clement Alexandrin une fausseté, savoir que l'amour de Proserpine pour Pluton étoit un adultere. Meziriac (*l*) est l'auteur de cette derniere remarque.

(*f*) *Bibl. l. 3. p. m. 240.*

(*g*) *Hyginus, Astronom. l. 2. c. 7.*

(*h*) *Dial. Veneris & Lunæ.*

(*i*) *Lib. 4. p. 145.*

(*k*) *In Protrep. p. 21.*

(*l*) *Pag. 403.*

(*H*) *Nous dit là-dessus le blanc & le noir.*] D'un côté il dit avec peu de vraisemblance qu'Adonis sejournoit six mois chez Proserpine, & six mois chez Venus, sans les (*m*) toucher, lit à part ; & de l'autre qu'il passoit six mois entre les bras de (*n*) Proserpine, & autant entre les bras de Venus. Remarquez qu'on disoit quelque chose de semblable touchant les conventions de Ceres & de Pluton, savoir qu'il fut accordé que Proserpine demeureroit avec lui six mois, & qu'elle iroit achever l'année chez Ceres. Les anciens n'étoient point assez feconds ; ils appliquoient à trop de sujets le denoüement de leurs fables. D'ailleurs l'Egypte, la Phenicie, l'Isle de Cypre ; qui ont eté la scène d'Adonis, ne sont pas assez éloignées du soleil depuis le mois de Septembre jusques au mois de Mars, pour qu'on puisse dire qu'Adonis est alors dans le sepulcre, ou dans les Enfers : & je ne sai pas à quoi songeoit Mr. Moreri, avec *ces six mois que les jours sont si courts & les nuits si longues.* Dans les païs dont je parle la difference du plus long jour de l'année, & du plus court ne donne point lieu à cette expression. Il y auroit bien d'autres choses à corriger dans l'Adonis de cet Auteur.

(*m*) Ἄνευ τοῦ συγκαθεύδειν καὶ προσχρίζεσθαι.

(*n*) Ἓξ μῆνας ἐποίησεν ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Ἀφροδίτης ὥσπερ καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Περσεφόνης.

ment

ment sous la terre & sur la terre, ou le tems β employé par le soleil à parcourir tour à tour les signes meridionaux du Zodiaque, & les signes septentrionaux. Ces explications me paroissent moins solides, que la pensée de ceux qui † reduisent la fable d'Adonis à l'histoire d'Osiris. Les anciens ne convenoient pas du païs où étoit la scêne d'Adonis; les uns la mettoient dans la Syrie, les autres dans l'Ile de Cypre, ou en Egypte, comme on le verra dans les remarques. On dit deux choses bien opposées d'Hercule par raport à Adonis; l'une qu'il en fut amoureux ‡, & que la jalousie porta Venus à indiquer au Centaure Nessus comment il pourroit dresser des embûches à Hercule; l'autre que ce Heros voyant sortir beaucoup de monde d'un temple dans une ville de Macedoine, y voulut entrer pour y faire ses devotions; mais qu'ayant apris qu'Adonis étoit la divinité qu'on y adoroit, il s'en moqua ⸸. Quelcun * debite qu'Adonis étoit né de Jupiter, sans le concours d'aucune femme. S. Jerôme a cru que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête (*I*) d'Adonis. Au reste il est difficile de comprendre pourquoi les anciens ont feint que Venus cacha, ou même qu'elle enterra ce sien mignon sous des (*K*) laituës, puis qu'ils observoient que cette plante rend inhabile à l'acte venerien. On comprendroit peut-être leur allegorie, s'ils avoient entendu par là que Venus avoit mis sur les dens son favori, & qu'elle l'avoit fait tellement passer par l'alembic, qu'il n'etoit plus comparable qu'à la *terra damnata*, & qu'au *caput mortuum* des Chymistes: mais ils ne parlent pas d'une telle explication. Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort (*L*) de sa blessure. Il y avoit auprès de Byblos une riviere nommée ADONIS, qui descendoit

β *Macrobius Saturnal. l. 1. c. 21.*

† *Voyez le 3. volume de la Bibliotheque Universelle p. 7. Berkelius in Stephanum Byzant. voce* Ἀμαθοῦς.

‡ *Ptol. Hephæst. apud Photium, pag. 473.*

⸸ *Scholiast. Theocriti, ad vers. 21. eidyll. 5. Zenobius & Apostolius in Proverbiis.*

* *Val. Probus in Ecl. 10. Virgil. ex Philostephano.*

(I) *Que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête d'Adonis.*] Saint Jerôme a cru que le Thammus de ces (*a*) paroles d'Ezechiel, *Il me fit entrer par l'huis de la porte de la maison de l'Eternel qui* est *vers Aquilon, & voici* il y avoit *là des femmes qui étoient assises pleurantes Thammus*, est Adonis. Il n'a pas oublié de remarquer les deux faces de cette fête; d'abord on pleuroit Adonis comme mort, & puis on le chantoit & on le loüoit comme revenu au monde; *Plangitur (b) à mulieribus quasi mortuus, & postea revivifcens canitur atque laudatur.* Saint Cyrille nous aprend diverses particularitez de cette fête. Il dit (*c*) qu'on la celebroit encore dans Alexandrie; & quand il explique ces paroles (*d*), *Malheur sur le païs . . . . qui envoye par mer des Ambassadeurs & ce en des vaisseaux de jonc sur les eaux*, il veut que l'on les entende des lettres que l'on envoyoit pour faire savoir qu'Adonis étoit retrouvé. *Ils (e) prenoient*, dit-il, *un vase de terre, & en suite écrivant une lettre aux femmes de Biblos comme si Adonis eût été veritablement retrouvé & la mettant dans ce vase ils le scelloient, & le mettoient sur la mer après avoir employé quelques ceremonies. Ce vase à ce qu'ils assuroient, se rendoit de lui même à Biblos dans certains jours de l'année, & quelques femmes cheries de Venus l'y recevant cessoient de pleurer après avoir ouvert la lettre, comme si Venus eût retrouvé son Adonis.* Lucien dit qu'il a vu à Byblos la tête de carton que les Egyptiens y envoyoient tous les ans, sans autre ceremonie que de la jetter dans la mer. Les vens la portoient tout droit à Byblos dans sept jours, qui étoit le tems ordinaire qu'on employoit pour passer d'Egypte à cette ville. Procope de Gaze (*f*) raconte ceci tout de même que Saint Cyrille. Selon ce dernier les Grecs croyoient que Venus étoit descenduë dans les Enfers pour le recouvrement d'Adonis, & comme ils disoient qu'à son (*g*) retour l'on avoit su qu'elle l'avoit retrouvé, il faloit que les commencemens tristes & lugubres de la fête se terminassent par de grandes rejouïssances.

(K) *Sous des laituës.*] C'est Callimachus qui a dit (*h*) que Venus cacha Adonis sous des laituës. Selon Cratinus elle en fit autant à Phaon qu'elle aimoit fort tendrement. Qu'avoit fait Athenée de son bon sens, lors qu'il avança que les Poëtes ont voulu signifier par une semblable allegorie, que les laituës causent une espece d'impuissance à ceux qui en mangent ordinairement? Si elles avoient cette vertu, Venus les auroit-elle choisies pour en faire une couverture à ses mignons? Remarquons une difference entre Callimachus & Eubulus; ce dernier a dit (*i*) qu'après qu'Adonis fut mort, Venus l'enterra sous des laituës, d'où il infere que cette plante n'est bonne que pour les morts. L'origine de tous ces contes pourroit bien être ce que l'on disoit, qu'Adonis, ayant bien mangé d'une certaine laituë qui croissoit dans l'Ile de Cypre fut tué par un sanglier. Ceux qui feront reflexion sur l'endroit où le sanglier le blessa, trouveront sans peine le denouëment de tout ceci. Adonis étoit devenu impuissant pour avoir trop mangé de ces laituës; voila pourquoi on a feint qu'après cela il reçut une blessure mortelle à l'aine. Il ne faut donc point preferer le mot (*k*) καταφυγὼν à celui de καταφαγὼν, & il est beaucoup plus raisonnable de penser que Nicander a parlé de cette laituë comme d'un aliment d'Adonis, que de croire qu'il en ait parlé comme d'un asyle qu'Adonis chercha contre le sanglier.

(L) *Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort de sa blessure.*] Consultez sur cela le troisiéme tome de la Bibliotheque (*l*) Universelle. On peut ajoûter aux remarques que l'on y trouve (*m*) un passage de Ptolomée fils d'Hephestion; c'est celui où il est dit que ce vers de l'Hyacinthe d'Euphorion,

Κωκυτὸς μοῦνος ἀφ᾽ ἕλκεα νίψεν Ἄδωνιν.
Cocytus solus lavit vulnera Adonidis.

n'a pas été entendu. Il signifie toute autre chose que ce que l'on pense; car il nous aprend qu'un certain Cocyte disciple de Chiron avoit gueri Adonis de la blessure du sanglier. Les ceremonies de la fête nous doivent persuader qu'Adonis

(*a*) *Ch. 8. v. 14. je me sers de la version de Geneve.*

(*b*) *Lib. 3. Comment. in Ezechiel.*

(*c*) *In Esaiam l. 2.*

(*d*) *Esaïe ch. 18. v. 1. & 2.*

(*e*) *Je me sers de la traduction de Mr. de Longe-Pierre, qui raporte ce passage dans ses notes sur Bion, pag. 45.*

(*f*) *Comment. in Esai. c. 18.*

(*g*) Ἀνελθούσης δὲ ἐξ Ἅιδου καὶ μὴν καὶ ηὑρῆσθαι λεγούσης τὸν ζητούμενον συνήδεσθαι καὶ ἀνασκιρτᾶν.

(*h*) *Apud Athenæum l. 1. c. 28. p. 69.*

(*i*) *Apud Athen. ib.*

(*k*) *Dans le passage de Nicander raporté par Athenée. Ibid.*

(*l*) *Pag. 31.*

(*m*) *Apud Photium p. 472.*

doit du mont Liban. Elle devenoit rouge une fois l'an, à cause que les vens y transportoient beaucoup de poussiere qui ressembloit à du vermillon. On ne manquoit pas alors de dire que c'étoit le tems de pleurer Adonis; que c'étoit le tems où il recevoit des blessures sur le Liban *, & où son sang couloit dans cette riviere.

ADRASTE Roi d'Argos, fils de Talaüs † & de Lysianasse, fille de Polybe Roi de Sicyone, aquit une grande reputation dans la fameuse guerre de Thebes, où il s'engagea pour soutenir les droits (*A*) de Polynice son gendre, qui avoit été ‡ exclus de la couronne de Thebes par Eteocle son frere, nonobstant les conventions passées entre eux. Adraste suivi de Polynice, & de Tydée son autre gendre, de Capanée, & d'Hippomedon fils de ses sœurs, d'Amphiaraüs son beau-frere, & de Parthenopée † marcha contre la ville de Thebes; & c'est la cette expedition des sept *Preux*, qui a été tant chantée par les Poëtes. Ils y perirent tous, à la reserve d'Adraste que son cheval sauva. C'étoit un cheval d'importance nommé Arion: il en faudra parler en son lieu. Cette premiere guerre fut suivie de quelques autres; car Adraste n'ayant pu obtenir les corps des Argiens qui avoient été tuez devant Thebes, eut recours aux Atheniens β, qui sous la conduite de Thesée contraignirent le nouveau γ Roi de Thebes à faire ce que souhaitoit Adraste. Cette satisfaction ne termina point la guerre; car les fils de ceux qui avoient si mal reüssi dans la premiere expedition en firent une seconde dix ans après, qui fut nommée la guerre des (*B*) *Epigones*; & qui se termina par la prise & par le saccagement de Thebes. Aucun des chefs δ n'y perit, excepté Ægialeus fils d'Adraste. Ce fut une espece de compensation ζ pratiquée par la fortune. Cette perte toucha si sensiblement Adraste, d'ailleurs affoibli par sa vieillesse, qu'il en θ mourut (*C*) de chagrin à Megare, comme il ramenoit

* *Lucian. de Dea Syria.*
† *Pausan. l. 2. p. 50.*
‡ *Pausan. l. 9 p. 286.*
† *Hygin. c. 70. Apollod. l. 3. Diodor. Sicul. l. 5. c. 6.*
β *Pausan. l. 1. p. 37.*
γ *Eteocle & Polynice s'etoient entretuez.*
δ *Hygin. c. 71.*
ζ *Voyez la remarque H.*
θ *Pausan. l. 1. p. 41.*

qu'Adonis n'en mourut pas. On s'affligeoit au commencement comme s'il eût été mort, & en suite on se rejouïssoit comme s'il fût revenu au monde. „ Il n'est pas (*a*) difficile de „ deviner que l'on a formé cette fable sur quel„ ques expressions fortes des Egyptiens ou des „ Pheniciens, qui disoient que ceux qui étoient „ gueris d'une grande maladie, ou échappez „ d'un grand peril, avoient été tirez du tom„ beau. On en trouve divers exemples dans les „ Pseaumes. Ajoûtez à cela que (*b*) c'étoit la „ coutume des Orientaux, de consacrer des figu„ res d'or des parties du corps dans lesquelles ils „ avoient été incommodez. On en trouve un „ exemple dans le 1. liv. de Samuel ch. VI. v. 4. „ Adonis ayant été blessé dans l'aine & étant „ gueri de sa blessure, il consacra un *phallus* „ d'or. . . . L'on avoit un très-grand respect „ pour cette figure dans les mysteres d'Osiris. „ Nous trouvons ici la confirmation de la remarque precedente; les nuages se dissipent, on commence à voir le jour. Venus crut avoir perdu pour jamais non pas la vie, mais le sexe de son mari; soit qu'effectivement un sanglier lui eût mal-traité cette partie, soit qu'un sortilege, ou bien quelque autre principe que nous ne connoissons pas y eût jetté un devolu, & une funeste mortification; voilà le sujet de ses larmes. Mais la playe ayant été consolidée, ou le charme ayant été levé, Venus se persuada que son mari ressuscitoit, & qu'il lui revenoit du plus profond des Enfers; voilà le sujet de sa joye: & afin de conserver la memoire de tout cela plus mysterieusement, & plus honorablement tout ensemble, il fut dit que tous les ans la fête d'Adonis seroit celebrée de telle & de telle maniere. Il seroit aisé d'adapter à cette hypothese les explications de Macrobe; son soleil descendant aux parties inferieures du Zodiaque, & puis remontant aux superieures; son sanglier l'image du froid, & par consequent de ceux qui apartienent au titre *De frigidis & maleficiatis*; sa Venus desolée, à cause qu'elle est veuve de son soleil, & puis riante au retour de ce bel astre qui la rend feconde. Chacun voit qu'il ne seroit pas difficile de faire usage des conventions de Venus & de Proserpine, je veux dire de ces semences concentrées au sein de la terre pendant quelques mois, dont elles sortent en suite pour la propagation de l'espece.

(*a*) *Bibliotheq. Univers. t. 3. pag. 31.*
(*b*) *Ibid. pag. 33.*

(*A*) *Les droits de Polynice son gendre.*] Pausanias dit (*c*) qu'Adraste avoit marié sa fille avec Polynice avant les disputes pour la succession de Thebes, mais d'autres pretendent que ce mariage ne se fit qu'après que Polynice exclus par son frere se fut retiré chez Adraste. Ils content (*d*) que Tydée s'y retira en même tems, & que ces deux refugiez étoient couverts celui-ci d'une peau de sanglier, celui-là d'une peau de lion; ce qui fut cause qu'Adraste leur fit épouser ses filles, se souvenant d'un Oracle (*e*) qui lui avoit commandé de les marier avec un sanglier & un lion. Le suplément de Moreri dit faussement que Tydée interrogé pourquoi il portoit la peau d'un sanglier, repondit que c'étoit parce qu'Oenée son pere étoit le vainqueur du *sanglier de Calydonie*. Il ne fit point cette reponse; & ce n'étoit point Oenée, mais Meleagre qui avoit tué ce furieux sanglier. On raporte mal dans le même suplément l'Oracle qui avoit été rendu a Adraste.

(*B*) *La guerre des* Epigones.] Si l'on avoit bien pris garde en composant le 3. Volume de Moreri, que cette guerre n'est posterieure à la precedente que de dix ans, on n'auroit pas traduit le mot d'*Epigones*, par *ceux qui nâquirent après le siege de Thebes*: on se seroit contenté de dire *ceux qui survêcurent à leurs peres*, ou bien on eût dit en general, *les descendans des premiers Chefs*.

(*C*) *Qu'il en mourut de chagrin.*] Le suplément lui impute *de s'être jetté dans le bûcher de son*

(*c*) *Lib. 9. p. 286.*
(*d*) *Hyg. c. 69. Apollodore l. 3. dit que l'un deux portoit sur son bouclier la figure d'une tête de sanglier.*
(*e*) *Il est dans le Scholiaste d'Euripide ad Phœniss. v. 415. Voyez aussi Stace, Theb. l. 1. v. 395.*

noit l'armée victorieuſe qui avoit pris la ville de Thebes. C'eſt une marque qu'il fut en perſonne (*D*) à la ſeconde expedition, de quoi pourtant il n'y a gueres d'Ecrivains qui ayent parlé. Ceux de Megare honorerent beaucoup ſa memoire; mais ce n'étoit rien en (*E*) comparaiſon de ce que firent ceux de Sicyone. Ceux-ci lui dreſſerent un tombeau au milieu de leur grande place; & lui inſtituerent des fêtes & des ſacrifices qu'ils celebroient chaque année pompeuſement. On peut voir dans Herodote β comment Calliſthene Tyran de Sicyone fit ceſſer ces choſes en haine des Argiens. Il faut ſavoir qu'Adraſte avoit été Roi de γ Sicyone, en vertu du teſtament de Polybe ſon ayeul maternel, chez qui il ſe refugia une fois ſe voyant contraint (*F*) de ſortir d'Argos; & que pendant ſon regne il rendit fort illuſtre la ville de Sicyone δ, par des jeux Pythiques ζ qu'il y établit. Il y a des Ecrivains qui remarquent que ſon Royaume hereditaire fut celui de Sicyone, & qu'il obtint celui d'Argos par élection; la douceur de ſon naturel ayant eté cauſe que ceux d'Argos (G) le prierent de venir humaniſer leurs mœurs barbares. Homere * ne dit pas tout cela, mais ſeulement qu'il regna en premier lieu à Sicyone. Servius le dit auſſi ſur le 6. livre de l'Eneide, & on lit la même choſe dans Pindare †, & dans ſon vieux Scholiaſte. Ordinairement on ne lui donne ‡ que deux filles, Argie femme de Polynice, & Deipyle femme de Tydée; mais il eut encore deux fils, Ægialeus & Cyanippus, & une fille qui s'apelloit Ægialée, qui épouſa Diomede ſon neveu fils de Tydée, & le chagrina extremement par ſes im-

β *Lib* 5. *c*. 67.
γ *Id ib. Voyez auſſi Pauſan. l*. 2. *p*. 50.
δ *Pindar. Nem. od*. 9.
ζ *Les Scholiaſtes de Stace apud Barthium, t*. 2. *p*. 361. *in hac verba Statii Theb. l*. 2. *v*. 179. Quis te ſolio Sicyonis avitæ Excitum infrenos componere legibus Argos Neſciat?
* *Il. l*. 2. *v*. 79.
† *Nem. Od*. 9.
‡ *Stat. Theb. l*. 1. *v*. 393.

ſon fils, & cite Hygin *fab*. 242. & Herodote *liv*. 5. Or il eſt à remarquer qu'Herodote ne dit rien d'Adraſte, qui ait été employé dans cet article du ſuplément. La ſeule choſe que l'on pourroit ſoupçonner avoir été priſe d'Herodote eſt au commencement de l article en ces termes: Adraſte *fut obligé de ſe retirer en la ville de Sicyone chez le Roi Polybe qui lui fit un bon accueil, & lui donna ſa fille Amphithée en mariage*; mais cela même eſt fort éloigné d Herodote, qui dit que Polybe laiſſa ſon royaume par teſtament à Adraſte fils de ſa fille. Voyez la remarque ſuivante. La citation d'Hygin eſt encore plus mauvaiſe; car Hygin ne parle point là de nôtre Adraſte, mais d'un autre qui fut pere d'Hipponoüs, & qui ſe jetta dans le feu pour obeïr à un ordre d'Apollon: Hipponoüs par le même principe en fit tout autant. L'Auteur de l'*Index* d Hygin dans l'édition d'Amſterdam 1681. donne pour fils à Hercule cet Adraſte, & cet Hipponoüs, & neanmoins il pretend que le même Adraſte eſt le pere d'Æigalée, dont Hygin parle au chapitre 71. & qui eſt viſiblement le beau-pere de Polynice & le fils de Talaüs. C'eſt avoir mal entendu ces paroles; (*a*) *Hercules Jovis filius ipſe ſeſe in ignem miſit. Adraſtus & Hipponous ejus filius ipſi ſe in ignem jecerunt ex reſponſo Apollinis.*

(*a*) *Hygin. c*. 242.

(D) *Qu'il fut en perſonne à la ſeconde expedition.*] Je puis joindre à Pauſanias un ſecond temoin, ſavoir Pindare, qui dit (*b*) poſitivement qu'Adraſte ayant recueilli les os de ſon fils, ramena heureuſement l'armée à Argos. Il ne le fait donc point mourir en chemin à Megare, comme fait Pauſanias; mais neanmoins voilà deux autoritez uniformes ſur ce point-ci; qu'Adraſte ſe trouva à la 2. guerre de Thebes.

(*b*) *Pyth. Od*. 8.

(E) *En comparaiſon de ce que firent ceux de Sicyone.*] J'ai lu dans le Scholiaſte de Pindare (*c*) que Dieutuchide dans le 3. livre de ſon Hiſtoire de Megare, ſoutenoit que ceux de Sicyone n'avoient que le cenotaphe d'Adraſte, & que ſon veritable tombeau étoit à Megare.

(*c*) *In Od*. 9. *Nem*.

(F) *Se voyant contraint de ſortir d'Argos.*] On a dit dans le ſuplément de Moreri qu'Adraſte *fut chaſſé* du Royaume d'Argos *par Amphiaraus ſon beau-frere, & obligé de ſe retirer en la ville de Sicyone*; mais par une negligence peu excuſable on n'a cité perſonne qui ait dit cela: c'eſt donner bien du païs à courir à un lecteur qui veut avoir des garans. J'ai tant cherché qu'enfin j'ai trouvé une ſource dans Pindare (*d*) où j'ai vu qu'Adraſte ſortit d'Argos, & qu'il ſe retira à Sicyone, à cauſe des attentats d'Amphiaraüs, & à cauſe du renverſement de la famille de Talaüs, laquelle n'avoit plus la ſouveraine puiſſance. Ce Poëte ajoûte qu'Adraſte arrêta le cours de ce mal, & que le mariage d'Eriphyle avec Amphiaraüs fut le lien qui reünit les eſprits par la pacification des troubles. Amphiaraüs n'étoit donc pas beau-frere d'Adraſte, quand ce dernier fut obligé de ſe retirer à Sicyone. Pindare ne dit point que ce Prince fugitif ait épouſé la fille du Roi Polybe, ni que Talaüs ait été tué par Amphiaraüs; mais l'un & l'autre de ces deux faits dont le premier eſt ſi opposé à Herodote, ſe trouvent dans le Scholiaſte de Pindare. Diodore de Sicile (*e*) dit, que le mariage d'Amphiaraüs avec Eriphyle ſœur d'Adraſte n'appaiſa point les differens, puis qu'un peu avant la guerre de Thebes ces deux beaux-freres diſputoient encore à qui regneroit. Ils furent diviſez ſur un autre point; Amphiaraüs ne vouloit pas être de l'expedition, & Adraſte ſouhaitoit paſſionnément qu'il en fût. Eriphyle fut choiſie l'arbitre de tous leurs demêlez, & donna gain de cauſe à ſon frere. Apollodore (*f*) dit en partie la même choſe, quoi qu'aſſez confuſément. Barthius (*g*) a mal raporté ce que dit Diodore de Sicile; car il ſupoſe qu'Eriphyle étoit fille d'Adraſte. La verſion Latine de cet Hiſtorien imprimée à Bâle en 1548. dit fauſſement qu'Eriphyle adjugea la couronne à ſon mari.

(*d*) *Nem. Od*. 9.
(*e*) *Lib*. 5. *c*. 6.
(*f*) *Lib*. 3. *p. m*. 187.
(*g*) *In Stat. t*. 2. *p*. 870. *Voyez auſſi p*. 914.

(G) *Ceux d'Argos le prierent.*] Si Mr. Moreri avoit ſu cela, il ſe ſeroit bien gardé de dire qu'Adraſte *après 4. ans de regne quitta la ville de Sicyone ſans qu'on en ſache le ſujet, & vint regner à Argos où il eut deux (h) filles*, &c. Mais quoi qu'il en ſoit voici un morceau pour le pyrrhoniſme hiſtorique; les anciens appointez contraires ſur les deux royaumes d'Adraſte, je veux dire ſur l'ordre & le titre de la poſſeſſion. Voyez l'article *Talaüs*.

(*h*) *Il faloit dire trois filles & deux fils.*

impudicitez. Quelques-uns disent qu'il fut le premier qui bâtit un temple à la Déesse Nemesis, & que (*H*) de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée. Mais je ne doute pas qu'ils ne le confondent avec un autre ADRASTE. Celui qui bâtit le premier autel à cette Déesse, le bâtit * sur la riviere d'Æsepe dans la Phrygie. On ne trouve point que nôtre Adraste ait jamais été en Asie, & nous trouvons un Roi de ce nom dans la Phrygie † au tems du siege de Troye. Il vaut mieux donc attribuër l'établissement de ce culte de Nemesis à un Prince Asiatique nommé Adraste, qu'à un Roi d'Argos de même nom. Herodote ‡ parle d'un ADRASTE qui se refugia à la Cour de Cresus Roi de Lydie, & qui tua par mégarde le fils de ce Roi. L'article de cet Adraste est assez (*I*) bon dans le Dictionaire de Moreri.

* *Antimachus apud Strabonem, l. 13. p. 405*

† *Iliad. l. 2. v. 337. descript.*

‡ *Lib. 1. c. 35. & seq.*

ADRIANI (JEAN BATISTE) né à Florence l'an 1511. d'une famille Patricienne, a écrit en Italien l'Histoire de ce qui se passa de son tems. Son Ouvrage est une continuation de Guicciardin; il commence à l'an 1536. Le jugement & la bonne foi, la diligence & l'exactitude y regnent beaucoup, & il paroît que Cosme Grand Duc de Toscane, Prince d'un esprit vaste & d'une prudence consommée, avoit communiqué (*A*) ses Memoires à l'Auteur. Mr. de Thou † de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, reconoît ingenûment qu'il a pris beaucoup de choses dans cette Histoire, & qu'il n'y en a point qui lui ait fourni plus de materiaux que celle-là. Il trouve étrange que les Italiens n'ayent pas pour Adriani la consideration qu'il merite. Outre cette Histoire on a trois harangues β de la façon de cet Auteur, savoir l'Oraison funebre de Charles V. celle de Cosme Grand Duc de Toscane, & celle de Jeanne d'Autriche femme de François de Medicis. Il mourut à Florence l'an 1579. Je le croi aussi Auteur d'une longue lettre touchant les anciens Peintres & Sculpteurs, qui est à la tête du 3. Volume du Vasari. Il étoit fils * du docte Marcel Virgile.

† *Hist. l. 68. sub fin.*

β *Michael Pocciantius, de Scrittor. Florent. pag m. 103.*

* *Id. ib.*

ADRIA-

(*H*) *Et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastee*] Le Scholiaste de Pindare veut que ce nom ait été donné à la Déesse Nemesis, à cause de la compensation dont j'ai parlé. Adraste avoit été le seul des chefs qui ne perit point à la premiere guerre de Thebes, & son fils fut le seul des chefs qui perit à la seconde. Le contrepoids est beaucoup plus juste selon l'hypothese de ceux qui donnent toute la conduite de la seconde guerre aux Epigones; mais ceux qui pretendent qu'Adraste y alla, & qui lui donnent la gloire d'en avoir ramené l'armée victorieuse, supposent necessairement qu'il y commandoit. C'étoit donc à lui à y perir, afin que la balance devînt égale entre lui & les six collegues qu'il avoit eus la premiere fois.

(*I*) *Est assez bon dans le Dictionaire de Moreri.*] Je n'y ai trouvé que les petites fautes suivantes. I. On y fait Adraste fils de Gordius, au lieu de le faire fils de Midas, & petit-fils de Gordius, conformément à la traduction Latine d'Herodote. Je sai bien que le texte Grec porte qu'il étoit fils (*a*) de Gordius & petit-fils de Midas, mais je sai aussi d'une part que Monsieur Moreri n'étoit pas homme à rectifier les versions par les originaux Grecs, & de l'autre qu'il y a une leçon Greque conforme à la traduction. II. On ne devoit pas suprimer que Cresus usa envers Adraste des ceremonies expiatoires que l'on employoit pour la purification des homicides involontaires. III. Il ne faloit pas dire qu'Adraste se tua sur le corps du fils de Cresus, mais sur son tombeau; car Herodote remarque que Cresus ayant excusé & consolé le meurtrier fit enterrer son fils. IV. Enfin il ne faloit pas citer *Clio* ou *li.* Les noms des Muses donnez aux livres d'Herodote ne servent de rien dans les citations, & principalement lors qu'on fait un livre François d'un usage aussi populaire que le Dictionaire de Moreri; mais en tout cas il faloit achever l'évaluation de *Clio* à *livre premier.*

(*a*) *Lib. 1. c. 35.*

(*A*) *Avoit communiqué ses Memoires.*] Mr. de Thou avoit déja dit dans le 37. livre ce qu'il pensoit là-dessus, à l'occasion des secretes conferences qu'eut Catherine de Medicis avec le Duc d'Albe lors de l'entrevuë de Bayonne. Ceux de la Religion, gens fort (*b*) soupçonneux, dit-il, ont publié qu'on machina dans ces conferences l'extirpation de leur secte. Ce qui est arrivé en suite aprendra certainement à nôtre posterité si cela est faux ou non. Il ajoûte que Jean Baptiste Adriani Historien très-sincere & très-judicieux, & qui apparemment (*c*) avoit puisé bien des choses dans les Memoires du Duc de Florence, a debité qu'on avoit conclu dans cette entrevuë, selon l'avis du Roi d'Espagne expliqué par le Duc d'Albe, que l'on abatroit les principales têtes des Protestans, & qu'après cela on feroit main basse sur eux tous à la maniere des Vêpres Siciliennes. Je voudrois que d'Aubigné n'eût pas encheri sur l'Auteur qui lui servoit d'original. *Presque tous les Historiens*, dit-il (*d*), *& entre ceux-là Jean Baptiste Adrian, qui avoit entre les mains les chiffres & secrets du Duc de Florence, ont voulu comme d'un consentement que là ayent esté projettées les guerres des Païs-bas, & les massacres qui ont depuis ensuivi.* Il n'y a point de doute que Mr. de Thou ne soit en cela l'original que d'Aubigné a copié; mais le Copiste ne se donne-t-il pas trop de licence? Ne donne-t-il pas comme un fait certain, ce que Mr. de Thou n'avoit donné que comme une chose apparente? Ne parle-t-il pas des chiffres & des secrets du Grand Duc de quoi Mr. de Thou n'avoit rien dit; car *Commentarii* ne signifie point chiffres & secrets? Plus une accusation est atroce, plus doit-on s'arrêter aux termes d'une deposition; lors même que comme ici les apparences sont très-favorables. Si Zeiller avoit jetté les yeux sur cet endroit de Mr. de Thou, il n'auroit pas osé dire (*e*) que l'Histoire d'Adriani finit à la mort de Charles V.

(*b*) Genus hominum suspicax, *l. 37. pag. 749. ad ann. 1565.*

(*c*) Ex Cosmi Etruriæ Ducis commentariis ut vero simile est, multa hausit.

(*d*) *Hist. t. 1. li. 4. chap. 5.*

(*e*) *De Historicis part. 2. pag. 1.*

ADRIANUS (Corneille) Predicateur Flamand, de l'Ordre de Saint François. Cherchez Hadrianus.

ADRICHOMIA (Cornelie) Religieuse de l'Ordre de Saint Augustin, au XVI. siecle, fille d'un Gentilhomme Hollandois, s'aquit beaucoup de reputation par la conoissance de la poësie, dont elle fit un usage conforme à sa profession; car elle mit en vers les Pseaumes de David, & composa plusieurs autres poëmes sacrez. Jaques Faber d'Etaples admiroit l'esprit & l'érudition de cette fille. Cornelius Musius eut de grandes liaisons de bonne & chaste amitié avec elle. C'est ce que François Swert * nous en aprend. Je m'étonne que Valere André, dont le recueil des Ecrivains du Païs-Bas est beaucoup plus ample que celui de François Swert, ne dise rien de cette illustre Hollandoise. Il ne pouvoit pas ignorer ce qu'en avoit dit François Swert.

* *Athen. Belgic. pag.* 181.

ADRICHOMIUS (Christien) nâquit à Delft en Hollande l'an 1533. Ce fut un Prêtre zêlé pour sa Religion, & qui s'apliquoit à l'étude. Il fut assez long tems Directeur des Religieuses de Sainte Barbe dans le lieu de sa naissance; mais les guerres civiles de Religion l'ayant contraint de s'exiler, il se retira d'abord dans le (*A*) Brabant, & puis à Cologne, où il entreprit un Ouvrage considerable qui fut (*B*) imprimé après sa mort. La matiere qu'il donna à ses études fut la description de la Terre Sainte en general, & celle de la ville de Jerusalem en particulier; comme on le peut conoître par son *Theatrum terræ sanctæ*, imprimé avec des Cartes Geographiques à Cologne l'an 1593. *in folio*. Cet Ouvrage contient outre ce que j'ai déjà marqué une chronique du Vieux & du Nouveau Testament. On en fait assez de cas, & on l'estimeroit davantage, si l'Auteur ne s'étoit pas trop fié au Manethon, au Berose, & à tels autres écrits chimeriques du Moine Annius de Viterbe. Adrichomius prenoit quelquefois le titre de *Christianus Crucius*, & il publia sous ce nom † à Anvers la vie de Jesus-Christ, avec une harangue *de Christiana beatitudine* qui avoit été ‡ prononcée dans un Chapitre general. Il mourut à Cologne au mois de Juin 1585. la treiziéme année de son exil, & fut enterré dans le Monastere des Chanoinesses du Nazareth, dont il avoit été Directeur pendant quelque tems ‡.

† *En* 1578.

‡ *Le* 23. *Juillet* 1570.

‡ *Ex Valer. Andrea Bibl. Belg. pag.* 131.

ADRIEN, Empereur, ou Pape, &c. Cherchez Hadrien.

ÆGIALE'E, fille d'Adraste Roi d'Argos. Cherchez Egiale'e. J'en dis autant de tous les noms qui commencent en Latin par la diphthongue AE, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par E, on les trouvera à la lettre E selon leur rang.

ÆRODIUS, savant Jurisconsulte du XVI. siecle. Cherchez Ayraut.

AFER (Domitius) celebre Orateur sous Tibere, & sous les trois Empereurs suivans, étoit de * Nîmes. Peu après sa Preture †, ne se trouvant pas dans une grande élevation, & se sentant beaucoup d'envie de se pousser de quelque maniere que ce fût, il se porta pour accusateur contre Claudia Pulchra cousine d'Agrippine. Il gagna cette cause, & se vit par ce succés au nombre des premiers Orateurs, & dans les bonnes graces de Tibere qui (*C*) haïssoit mortellement Agrippine. Les éloges que ce Prince donna à l'éloquence de Domitius Afer lui firent prendre goût au metier, de sorte qu'il n'étoit gueres sans quelque accusation, ou sans quelque cause d'accusé en main: ce qui donna plus de reputation à sa langue qu'à sa probité; jusques à ce que même du côté de l'éloquence il perdit beaucoup de sa gloire, lors ‡ que la vieillesse lui (*D*) ayant usé l'esprit, ne

* *Euseb. Chron.*

† *Tacite, Ann. l.* 4. *c.* 52.

‡ Nisi quod ætas extrema multum etiam eloquentiæ dempsit, dum fessa mente retinet silentii impatientiam. *Id. ib.*

(*A*) *Dans le Brabant.*] L'Auteur que Mr. Moreri & moi citons s'exprime ainsi; *Inde à primis Geusio-Calvinistis pulsus, Machliniæ, Trajecti & Coloniæ vixit.* Je ne doute nullement que Mr. Moreri ne se soit trompé, en prenant ici *Trajectum* pour Utrecht; il eût mieux valu le prendre pour Maestricht.

(*B*) *Qui fut imprimé après sa mort.*] Ce que Mr. Moreri assûre, qu'Adrichomius publia lui même cet Ouvrage, & que le Theatre de la Terre Sainte est distinct de la description de la Terre Sainte &c. sont deux mensonges.

(*C*) *Qui haïssoit mortellement Agrippine.*] Cette Princesse doutoit si peu que ce fût lui qui eût suscité ce procés, qu'elle n'en temoigna point de ressentiment à Domitius. Celui-ci la rencontrant un jour dans les ruës se detourna; elle crut que la honte l'avoit porté à faire cette demarche, & l'ayant fait apeller lui dit de (*a*) ne rien craindre, & que ce n'étoit point lui mais Agamemnon qui étoit cause de tout cela. C'est une marque qu'elle avoit lu l'Iliade.

(*a*) Θάρσει Δομίτιε· οὐ γάρ σύ μοι τούτων αἴτιος εἶ, ἀλλ' Ἀγαμέμνων. Dio, l. 59. ad ann. 792.

(*D*) *La vieillesse lui ayant usé l'esprit ne put neanmoins l'obliger,*] Ce defaut n'est que trop commun; il n'y a pas beaucoup de gens qui sachent faire leur retraite bien à propos, ni qui puissent dire comme Horace (*b*);

Est mihi purgatam crebro qui personet aurem;
Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.

(*b*) *Epist.* 1. *l.* 1.

P Les

ne put neanmoins l'obliger à ne plaider plus. L'accuſation de Claudia Pulchra tombe ſur l'an de Rome 779. L'année d'après * ſon fils Quintilius Varus fut accuſé par le même Orateur, & par Publius Dolabella. Perſonne ne s'étonnoit qu'Afer qui avoit été long tems pauvre, & qui n'avoit pas bien menagé le gain de l'accuſation precedente, revint à la charge; mais on s'étonnoit qu'un parent de Varus d'auſſi grande Maiſon que l'étoit Publius Dolabella, ſe fût aſſocié à ce Delateur. Afer mourut ſous l'Empire de Neron †, l'an de Rome 812. l'on dit ‡ que ce fut à table pour avoir trop mangé. Quintilien ⊥ qui dans ſa jeuneſſe s'étoit fort (*E*) attaché à lui, en parle ſouvent. Il dit qu'on voyoit dans ſes plaidoyers pluſieurs narrations agreables, & qu'il y avoit des recueils publics de ſes bons mots, dont il raporte quelques-uns. Il parle auſſi des deux livres que cet Orateur avoit publiez ſur les temoins. Bien lui en prit une fois d'avoir l'eſprit auſſi preſent que flateur, car il eût été perdu ſans cela. Ce fut lors β que Caligula devint ſa partie, & plaida γ en perſonne contre lui. Domitius au lieu de ſe defendre, ſe mit à repeter avec des temoignages d'admiration le plaidoyer (*F*) de ce Prince, & puis ſe mit à genoux & cria merci, en declarant qu'il redoutoit plus l'éloquence de Caligula, que ſa qualité d'Empereur. Non ſeulement on lui pardonna, mais auſſi on l'éleva au Conſulat par la deſtitution de ceux qui étoient alors en charge. Sa faute étoit bien legere; il avoit érigé une ſtatuë à Caligula, & marqué dans l'inſcription que ce Prince étoit Conſul pour la ſeconde fois à l'âge de

* *Ibid. c.* 66.

† *Id. Ann. l.* 14. *c.* 19.

‡ *Euſeb. Chron.*

⊥ *Lib.* 5. *c.* 7. *& l.* 6. *c.* 3. *Voyez auſſi Pline ep.ſt.* 14. *l.* 2. (*& ibi Catan. pag.* 121.)

β *Dion, l.* 59 *ad annum* 792.

γ *Il lut ſon plaidoyé.*

Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligens à ſe retirer, parce qu'ils ont plus de beſoin que les autres d'un grand feu d'imagination: cependant il ne leur arrive que trop de ſe tenir dans la carriere juſques au dernier declin de l'âge. Il leur ſemble qu'on a condamné le public à boire juſques à la lie tout leur pretendu Nectar. Mais ſi autrefois les Legiſlateurs (*a*) renfermerent dans certaines bornes le tems où l'on ſe pouvoit marier, (car ils defendirent aux femmes de 50. ans, & aux hommes de 60. de le faire) & s'ils ſuppoſerent qu'après un certain âge il ne faloit plus ſonger à procréer des enfans, ſoit à cauſe de l'extinction, ſoit à cauſe de l'affoibliſſement des facultez, chacun devroit auſſi ſe faire des bornes pour la production des livres, qui eſt une maniere de generation à quoi tout âge n'eſt nullement propre. La comparaiſon employée par Horace me fait ſouvenir d'un precepte que Virgile (*b*) nous a laiſſé; les vieux poëtes s'en devroient faire l'application.

Hunc quoque, ubi aut morbo gravis aut jam ſegnior annis
Deficit, abde domo, nec turpi ignoſce ſenectæ.
Frigidus in Venerem ſenior, fruſtraque laborem
Ingratum trahit, &, ſi quando ad prælia ventum eſt,
Ut quondam in ſtipulis magnus ſine viribus ignis
Incaſſum furit.

Les vieux Poëtes, dis-je, devroient profiter de cette leçon, & ne pas vouloir monter ſur le Parnaſſe, lors même qu'ils ſont devenus ſemblables à ce cheval dont Pline (*c*) a parlé après Ariſtote. Ils obſcurciſſent par là leur premiere gloire, à l'exemple de nôtre Domitius Afer. Voyez ce qui ſera dit ci-deſſous de Jean Daurat. Il y en a qui conſacrent à des poëſies devotes leurs Muſes ſur le retour; ce ſont pour l'ordinaire (*d*) des fruits inſipides. Je dis, pour l'ordinaire, car ſur toutes ſortes de ſujets on a de fort excellens Ouvrages compoſez par des vieillards.

(E) *Dans ſa jeuneſſe s'étoit fort attache à lui.*] Charles Etienne, Glandorp (*e*), Lloyd, Hofman, & pluſieurs autres remarquent que Quintilien nous aprend cette particularité au livre 5. *Confitetur ſenem Domitium ſibi adoleſcentulo cultum:* mais ils diſent tous qu'il ajoûte que l'autorité que Domitius avoit euë étoit fort diminuée, *ſed priore autoritate multum imminuta.* Je n'ai point trouvé cela dans Quintilien. *Sufficiebant*, dit-il, dans le chapitre 7. du 5. livre, *alioqui libri duo à Domitio Afro in hanc rem compoſiti, quem adoleſcentulus ſenem colui, ut non lecta mihi tantum ea, ſed pleraque ex ipſo ſint cognita.* Je ne marque point les grandes & capitales omiſſions de Moreri, on les peut aſſez conoître par la ſeule confrontation. Je marquerai ſeulement que ſa citation de Suetone & de Dion *in Caligula* ne vaut rien: car outre que ce n'eſt pas la coutume de citer Dion autrement que par raport à tel ou tel livre, & que ce n'eſt que ſon Abbreviateur Xiphilin qui eſt cité par raport à tel ou tel Empereur, il n'eſt pas vrai que Suetone ni dans la vie de Caligula, ni dans aucun livre qui nous reſte de lui parle de Domitius Afer. Ainſi lors que Scaliger avance dans ſes notes ſur la Chronique d'Euſebe, que S. Jerôme a pris de Suetone ce qu'il dit de cet Orateur, il faut neceſſairement qu'il ait égard à des livres qui ſe ſont perdus depuis la mort de ce Pere. Mr. Hofman nous donne deux Domitius Afer au lieu d'un, & tombe dans la mauvaiſe citation que l'on vient de cenſurer à Mr. Moreri.

(F) *Le plaidoyer de ce Prince.*] Caligula étoit ſi charmé de cette piece, que lors qu'un de ſes affranchis qui avoit fort contribué à l'apaiſer, lui voulut faire des reproches touchant le procés intenté à Domitius, il lui repondit, *je ne devois pas ſuprimer un diſcours de cette importance.* C'eſt autant que s'il avoit dit, *Quoi j'aurois travaillé inutilement à ce plaidoyer, j'aurois mieux aimé renoncer aux loüanges que ma rhetorique meritoit, que d'expoſer la vie de Domitius?* Il n'y a que trop de Grands qui prendroient cela pour un grand deſordre: ils croyent que tout doit être ſacrifié à leurs paſſions. Ceux qui ont dit que le Cardinal de Lorraine aima mieux expoſer le Catholiciſme à tous les dangers du Colloque de Poiſſi, que de ſe priver de la gloire d'y étaler ſon ſavoir & ſon éloquence, ne le conoiſſoient pas mal.

(*a*) Quid eſt quare apud poëtas ſalaciſſimus Jupiter deſierit liberos tollere? Utrum ſexagenarius factus eſt, & illi lex Papia fibulam impoſuit? *Lactant. l.* 1. *c.* 16. Capiti Papiæ Poppeæ legis a Tiberio Cæſare, quaſi ſexagenarii generare non poſſent addito obrogavit. *Sueton. in Claud. c.* 23. *& ibi Commentatores.*

(*b*) *Georg. l.* 3.

(*c*) Generat mas ad annos triginta tres. . . Opunte & ad quadraginta duraſſe tradunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis. *L.* 8. *c.* 42.

(*d*) *Voyez Baillet, Jug ſur les poët t.* 3. *p.* 246. *Voyez auſſi ce qu'il dit des Ecrits compoſez en vieilleſſe t.* 1. *des Jug. des Sav. pag.* 389.

(*e*) *Onomaſt. pag.* 306.

de 27. ans. Il croyoit faire sa cour par là; mais l'Empereur le mit en justice, pretendant qu'il lui reprochoit sa jeunesse & l'inobservation des loix*.

* Dio, ib.

AFRANIUS Quinctianus, Senateur Romain perdu de reputation à cause de ses impudicitez infames, entra dans la grande conspiration contre Neron qui coûta la vie à Seneque l'an de Rome 818. Il avoit une raison personnelle de vouloir du mal à ce Prince, qui avoit fait contre lui une cruelle satire en vers. Il nia long tems qu'il fût de cette conspiration, mais il le confessa enfin trompé par l'esperance d'avoir sa grace. Il temoigna en souffrant le dernier suplice plus de fermeté, que l'on n'auroit dû s'en promettre de la vie qu'il avoit menée †.

† Tacite, Annal. l. 15. c. 49. 56. 70.

AGAR, servante & puis concubine du Patriarche Abraham, étoit ‡ Egyptienne. Il y a quelque apparence qu'il la prit à son service lors qu'il revint d'Egypte, après avoir recouvré sa femme que le Roi Pharao avoit enlevée. Mais c'est une fable que de dire, comme font (*A*) les Juifs, qu'Agar étoit fille de ce Roi. Chacun sait que Sara se voyant sterile (*B*) depuis long tems pria son mari d'essayer s'il pourroit avoir des enfans de cette servante, & qu'Abraham vaincu par ces sollicitations, & faisant même, comme quelques-uns ⊥ traduisent un acte d'obeïssance, s'aprocha d'Agar avec tout le succés que sa femme s'en pouvoit promettre; sa femme, dis-je, car c'étoit pour son compte qu'elle souhaitoit que sa servante fit des enfans, & n'en pouvant donner par elle-même à son mari β, elle vouloit du moins lui en donner par procureur. Ceux qui trouveront peu conforme aux manieres de nôtre siecle, qu'il ait falu employer de grandes prieres auprès d'Abraham pour de telles choses, & sur tout que ces prieres soient venuës de sa propre femme, doivent une bonne fois se bien mettre dans l'esprit, que tous les tems & tous les peuples du monde ne sont point semblables. Quoi qu'il en soit, Agar se sentant grosse devint si fiere, qu'on eût dit qu'elle venoit de faire un très-grand exploit; mais on rabatit bien-tôt son insolence. Sara qui ne put souffrir de s'en voir traittée de haut en bas, la mal-traitta de (*C*) telle sorte qu'elle la contraignit de deserter la maison. Agar n'y rentra qu'après s'être humiliée, suivant l'ordre que lui en donna un Ange, qui lui anonça qu'elle accoucheroit d'un fils qui auroit (*D*) des querelles avec tout le monde.

‡ Genese XVI. 1.

⊥ *La Vulgate porte*, cumque ille acquiesceret deprecanti, *& la version de Geneve*, & Abraham obeït à la voix de Sarai. *Genese* XVI. 2.

β Ecce conclusit me Dominus ne parerem, ingredere ad ancillam meam si forte saltem ex illa suscipiam filios: *c'est-à-dire selon la version de Geneve*, Voici l'Eternel m'a empêchée d'enfanter, vien je te prie vers ma servante, peut-être serai-je édifiée de par elle.

(*A*) *Comme font les Juifs.*] On croit que le Paraphraste Chaldéen est le premier qui ait publié cette fausse tradition. Il pretend que Pharao ayant enlevé Sara lui donna sa propre fille Agar pour servante, & que Sara amena avec elle cette servante au païs de Chanaan. C'est aussi la pensée du R. Josué (*a*). Salomon Iarchi conte la chose comme si Pharao, ayant remarqué les prodiges qui s'étoient faits sur sa personne depuis qu'il avoit enlevé Sara, avoit dit à Agar, *Ma fille il vaut mieux que tu sois servante dans cette maison, que maîtresse dans une autre.* Mais le Rabin Abraham (*b*) Zachuth ne la fait point d'une si bonne Maison; il se contente de dire qu'elle étoit servante de Churia femme de Pharao, & que Churia après la mort de son mari la donna à Sara. S. Chrysostome (*c*) veut que ce soit Pharao lui-même qui ait donné cette servante à Abraham. En effet l'Ecriture (*d*) observe qu'entre autres presens qu'il lui fit, il lui donna des servantes. S'il lui donna celle-ci, ne doutons point qu'il ne la choisit entre les personnes dont la condition étoit de servir. Je croirois volontiers ce que dit Philon (*e*), qu'elle avoit embrassé la religion d'Abraham; mais quant à ce qu'il ajoûte, que ce Patriarche cessa d'en joüir dès qu'il se fut aperçu qu'elle étoit grosse, je n'ai garde de le nier ni de l'affirmer. Ce sont des mysteres dont il ne faut point être curieux; il faut supposer qu'ils se passent sous les voiles de la nuit, ou derriere le rideau, & les laisser dans leurs tenebres naturelles. Les Juifs toûjours guindez sur les miracles, attribuent (*f*) la conversion d'Agar aux prodiges qui se firent chez Pharao à cause du rapt de Sara.

(*a*) *R. Josua filius Karcha in Pirke Eliezer c. 26. apud Heidegg. histor. Patr. t. 2. p.* 192.

(*b*) *In libro Juchasin apud Heideg. ib.*

(*c*) *Apud Cornel. à Lapide in Genes. p.* 171.

(*d*) *Genese* XII. 16.

(*e*) *In libro de Abrahamo.*

(*f*) *Apud Cornel. à Lap. ib.*

(*B*) *Depuis long tems.*] Il est dit dans la Genese, qu'Abraham avoit habité dix ans au païs de Chanaan lors qu'il coucha avec Agar; d'où les Juifs (*g*) ont inferé qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme, lors que pendant dix ans il l'a éprouvée sterile. Absurde consequence; tant parce qu'il y avoit plus de dix ans (*h*) qu'Abraham étoit marié avec Sara lors qu'elle lui proposa sa servante, que parce qu'il ne songeoit à rien moins qu'à la quitter, lors qu'il eut vécu dix ans avec elle au païs de Chanaan sans procreation de lignée.

(*C*) *La mal-traitta de telle sorte.*] Qui auroit jamais deviné que cela serviroit un jour d'apologie à ceux qui persecutent les sectes? Cependant l'esprit fecond & imaginatif de S. Augustin y a trouvé ce secret. Il a soutenu par la conduite de Sara envers Agar, que la vraye Eglise peut infliger des châtimens à la fausse, l'exiler, la tourmenter, & ce qui s'ensuit. On l'a relancé en peu de mots bien fortement dans le Commentaire (*i*) philosophique, sur *contrain les d'entrer.*

(*D*) *Qui auroit des querelles avec tout le monde.*] Ce sera, lui dit (*k*) l'Ange, un brutal, ou un âne sauvage. Sa main sera contre un chacun, & les mains d'un chacun seront contre lui. S'il étoit permis de chercher ici des types à la S. Augustin, ne diroit-on pas qu'Ismaël a été l'emblême de certains Controversistes misanthropes qui ne font que mordre le tiers & le quart, & qui pour mieux declarer la guerre au genre humain sortent à tout moment de leur sphere, écrivent sur toutes sortes de matieres à tors & à travers, & toûjours en stile

(*g*) *Abenezra in Genes.* XVI. 3 *apud Heidegg. p.* 197.

(*h*) *La sterilité de Sara étoit connuë avant qu'Abraham sortit de son païs pour venir à Charan.* Genese XI. 30.

(*i*) 3. *Part. pag.* 62.

(*k*) *Genese* XVI. 12.

monde. Elle accoucha peu après d'Ismaël, qui fut élevé chez son pere jusqu'à (*E*) l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins. On ne sait pas si la concorde des deux femmes fut bien grande pendant ce tems-là; mais on sait qu'enfin Agar fut obligée de decamper avec son fils. Sara le voulut absolument, & cela pour avoir vu qu'Ismaël se moquoit de quelque (*F*) chose. Abraham congedia la mere & l'enfant avec un très-petit viatique; la bouteille d'eau qu'il leur donna ayant été vuidée, la pauvre Agar vit l'heure que son fils (*G*) mourroit de soif. De peur d'être presente à ce spectacle, elle s'écarta du lieu où elle avoit mis Ismaël. Un Ange vint à son secours, & lui decouvrit un puits où elle remplit sa bouteille: par ce moyen elle sauva la vie à son enfant. Elle le maria en suite à une femme d'Egypte. Voilà jusqu'où l'Ecriture conduit son histoire. C'est sans aucune raison que plusieurs Rabins * pretendent qu'Agar est la même que Kethura, qui fut femme d'Abraham après la mort de Sara. Mais cette erreur est infiniment plus sup-

stile de libelle diffamatoire? Tous les âges & tous les païs fournissent de ces copies d'Ismaël. Il y a même de ces copies qui different de l'original, en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres sur tout le monde, peu de gens prenent la peine de leur en rejetter: on les laisse joüir en repos de la malheureuse impunité qui augmente leur audace, & leur frenesie.

(E) *Jusqu'à l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins.*] En voici la preuve. Ismaël avoit 14. ans lors qu'Isac nâquit, car il étoit né lors qu'Abraham avoit (*a*) 86. ans, & Abraham étoit âgé (*b*) de cent ans lors que Sara enfanta Isâc. Or celui-ci étoit sevré avant que l'on chassat Ismaël, donc, &c. Je ne m'arrête point à l'opinion de ces Juifs (*c*) qui croyoient qu'Isâc avoit teté pendant douze ans, ou pendant cinq ans; car si j'y faisois quelque fond, j'aurois donné une plus longue durée au sejour d'Ismaël chez Abraham, que celle qu'on vient de lire. Voyez la remarque G.

(F) *Qu'Ismaël se moquoit de quelque chose.*] La version des Septante porte que la mauvaise humeur de Sara vint de ce qu'elle aperçut Ismaël joüant avec Isâc. La Vulgate les a suivis en cela, *Cum vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum filio suo.* Le texte Hebreu ne particularise rien; il nous laisse à deviner si le fils d'Agar se moqua de Sara, ou d'Isâc, ou du festin qui fut fait quand on sevra Isâc, ou de telles autres choses, ou bien s'il fit trop le familier & le superieur avec Isâc, ou enfin s'il le voulut batre. Il y a des Interpretes qui ont là-dessus bien des pensées frivoles; car ils croyent que Sara vit (*d*) ou qu'Ismaël faisoit des actes d'idolâtrie, ou qu'il poussoit le jeu à des impudicitez, ou qu'il vouloit batre Isâc. Il faisoit bien plus selon quelques-uns que le vouloir batre; car ils (*e*) pretendent qu'il lui tira un coup de fleche pour le tuer. Le mot Hebreu, dit-on (*f*), signifie quatre choses dans l'Ecriture, le passetems, l'idolâtrie, le jeu d'amour, & un combat à outrance. Pour prouver la 3. signification on se sert du chapitre 26. de la Genese, où il est dit *qu'Abimelech regardant par la fenêtre vit Isâc se joüant avec Rebecca sa femme.* Mais c'est étendre la signification de ce mot au delà de ses justes bornes, que de pretendre qu'il signifie en cet endroit-là l'œuvre de la chair. Il suffit de le prendre pour une certaine privauté qui prouve entre honnêtes gens qu'on n'est point frere & sœur, mais mari & femme; car c'est la conclusion qu'Abimelech en tira. Je ne trouverois rien de plus plausible que ceci; c'est qu'Ismaël avoit temoigné des airs de mepris, qui firent craindre à Sara qu'il ne voulût un jour disputer le droit d'aînesse, si l'on n'y remedioit de bonne heure.

(G) *Que son fils mourroit de soif.*] En supposant que la moquerie dont Sara fut si choquée se passa à l'occasion du festin qui fut donné lors que l'on sevra Isâc, il faudroit qu'Ismaël eût été chassé à l'âge d'environ 16. ans. Que si l'on suppose que cette moquerie fut de beaucoup posterieure au festin, on augmentera d'autant l'âge qu'il avoit en sortant de chez son pere. Mais prenons la chose au pis; ne lui donnons que seize ans. N'est-il pas bien étrange qu'à cet âge-là sa mere soit contrainte de le porter sur ses épaules, de le mettre sous un arbrisseau, de le lever, de le prendre dans ses mains, & de lui donner à boire? Qu'on lise cet endroit de l'Ecriture, tout y porte par raport à Ismaël l'image d'un enfant qui est au maillot, ou peu s'en faut. On ne sauroit sortir de cet abîme, en supposant que ce fait n'a pas été mis à sa place; car il est expressément declaré que Sara fit chasser Ismaël, parce qu'elle ne vouloit point qu'il partageât l'heritage avec Isâc. Ismaël ne fut donc chassé qu'après la naissance d'Isâc, & par consequent il devoit être aussi propre que sa mere à chercher de l'eau, & il n'étoit plus οἷοι νῦν βροτοί εἰσιν, un petit enfant à être porté sur les épaules, &c. Je prevoi que l'on me dira, que ni la version des Septante, ni la Vulgate ne disent pas qu'Ismaël ait été mis sur le dos d'Agar, & qu'ainsi l'on doit conclure que le texte Hebreu ne favorise pas nettement ma supposition. Hè bien, abandonnons-la; le reste du narré me suffit, & je m'en raporte au jugement de tous les lecteurs qui considereront la chose sans prejugé. La meilleure solution seroit peut-être de dire que comme l'on vivoit plus long tems en ces siecles-là, on ne sortoit pas de l'enfance aussitôt que nous en sortons: voilà qui seroit fort bien, s'il n'en resultoit qu'Ismaël avoit 20. ans lors qu'il fut chassé; car il faut que selon cette reponse Isâc ait teté plus long tems que l'on ne tetoit au siecle des Maccabées. Or dans ce siecle (*g*) on tetoit trois ans; il faudroit donc croire avec Saint Jerôme, & avec plusieurs modernes la vieille tradition Hebraïque dont j'ai parlé, savoir que l'on ne sevra Isâc qu'à cinq ans. Je m'étonne que ceux (*h*) qui la suivent, ne sentent pas la difficulté; car elle ne laisse pas d'être grande, quoi que l'on suppose, comme je fais, qu'Isâc teta moins de tems que les Maccabées.

* *Targum Jonathanis, Paraphrasis Hierosolymitana, Iarchius R. Eliezer apud Heidegger. Hist. Patriarch. t. 2. p. 136.*

(*a*) *Genese* XVI. 16.

(*b*) *Genese* XXI. 5.

(*c*) *Apud Hieronymum cap. 21. in tradit. Hebraicis. Vide Salian. t. 1. p. 474. Cornelius à Lapide tient pour certain qu'Isâc ne fut sevré qu'à cinq ans:* in Genes. p. 199. *Salian, ubi* supr. *cite pour la même opinion, qui est la sienne, S. Jerôme, Del Rio, Pererius.*

(*d*) Hebræi nonnulli accipiunt de lusu idololatriæ, quasi videlicet idola fingentem & colentem Ismaelem vidisset Sara. . . . . Alii venereum hunc fuisse lusum statuunt . . . . & detectionem turpitudinis. Neque desunt qui Ismaelem fratri necem molitum esse existiment. *Heidegg.* p. 205.

(*e*) R. Eliezer *Pirke* c. 30. *apud Heidegg. ib. qui cite aussi le* Baal Hathurim.

(*f*) *Lyranus apud Pererium in Genes. c.* 21.

(*g*) *La mere des Maccabées dit à son fils qu'elle l'a allaité trois ans.* 2. Maccab. c. 7. v. 27.

(*h*) *Moreri est de ce nombre.*

supportable que la ridicule superstition des Sarrazins, qui honoroient comme une sainte relique (*H*) la pierre sur laquelle Agar, disoient-ils, accorda la derniere faveur à Abraham. Leurs Ecrivains ne marquent pas cette raison, & ne reconoissent qu'un (*I*) raport très-éloigné entre Agar & cette pierre. Un

(*H*) *La pierre sur laquelle Agar.*] Quels contes! comme si Abraham qui étoit un grand Seigneur, & dont le train montoit à plus de trois cens domestiques capables de porter les armes, n'avoit pas eu un lit à donner à une concubine de cette espece. Il ne la prenoit qu'à la sollicitation de son épouse, c'étoit Sara qui faisoit en quelque maniere les fonctions de paranymphe; cela ressembloit plus à des noces qu'à toute autre chose; & l'on nous viendra dire qu'un tel mariage se consomma sur une pierre. Ce conte seroit bon à debiter s'il s'agissoit d'un maître qui auroit eu peur de sa femme, & que cent raisons auroient obligé à faire son coup à la-derobée, la part où il en auroit trouvé l'occasion, persuadé que s'il la laissoit échapper pour attendre un meilleur gîte, il ne la retrouveroit peut-être de sa vie. Quoi qu'il en soit, nous aprenons d'Euthymius Zigabenus (*a*) que les Sarrazins honoroient & baisoient une pierre qu'ils nommoient Brachthan, & que quand on leur en demandoit la raison, les uns repondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit conu Agar sur cette pierre, les autres que c'étoit à cause qu'il y avoit attaché son chameau en allant immoler Isâc. Le même Auteur dit que cette pierre étoit la tête de la statuë de Venus, la divinité que les anciens Ismaëlites avoient adorée. Le Formulaire des anathêmes que doit reciter un Sarrazin qui embrasse le Christianisme confirme tout ce que dit cet Auteur; car il marque que cette pierre (*b*) est une figure de Venus, & que les Sarrazins en parloient comme d'une chose qui avoit servi à Abraham pour ce que dessus. Par occasion je dirai que la pierre qui étoit adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le Dieu Mars, étoit toute (*c*) noire & toute brute. Maxime de Tyr qui l'avoit vuë, dit (*d*) seulement qu'elle étoit quarrée. La Mere des Dieux que les Phrygiens adoroient avec un zêle tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre, & ils ne donnerent qu'une pierre aux Ambassadeurs Romains, qui souhaitoient d'établir à Rome le culte de cette divinité; *Is* (*e*) *Legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem quem matrem Deûm incolæ esse dicebant tradidit, ac deportare Romam jussit.* Quelque mauvaise que fût l'idolâtrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit (*f*) un monument qu'il oignit, & qu'il consacra à Dieu, elle étoit plus tolerable que celle des Sarrazins; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet pendant une nuit qu'il avoit passée, pour ainsi-dire, avec Dieu, tant les songes & les visions qui l'occuperent representoient les choses celestes. Les Sarrazins n'auroient osé en dire autant par raport à leur pretenduë pierre d'Agar. Scaliger (*g*) a ramassé une érudition très-curieuse touchant cette pierre de Jacob; mais ce que le savant Pocock a dit touchant celle que les Sarrazins honoroient n'est pas moins considerable. J'en vais raporter quelque chose.

(*I*) *Qu'un raport très-éloigné entre Agar & cette pierre.*] Pour savoir exactement leur religion là-dessus, il faut consulter (*h*) Pocock. La pierre noire qu'ils venerent est au temple de la Meque, à l'un des coins, à deux coudées ⅓ de terre. Ils supposent que c'étoit une des pierres precieuses du paradis, & qu'elle en descendit avec Adam; qu'elle y fut raportée au tems du Deluge; qu'elle fut renvoyée au monde lors qu'Abraham (*i*) bâtissoit le temple; & que ce fut l'Ange Gabriel qui la mit entre les mains de cet Architecte. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, & plus brillante que le soleil, mais elle devint noire pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois. D'autres disent que les pechez des hommes lui firent perdre sa blancheur & son éclat; d'autres avouënt qu'on l'a salie à force de la baiser, & de la toucher. Ce que Saint Jean Damascene & Euthymius assûrent qu'on y a gravé une tête qui est celle de Venus, seroit fort difficile à prouver par les livres des Arabes. Il y a une autre pierre qu'ils estiment sacrée, & sur laquelle ils pretendent que se voit une figure; mais c'est une figure de pied, & non pas une figure de tête: c'est la trace des pieds d'Abraham qui s'appuyoit sur cette pierre ou en (*k*) bâtissant le temple, ou pendant que sa (*l*) bru lui (*m*) lavoit la tête, lors qu'il alla faire une visite à Ismaël. Cette derniere pierre est enfermée dans un coffre de fer. Ahmed Ebn Yusef se vante (*n*) de l'avoir vuë & baisée, & d'y avoir bu de l'eau du puits *Zanzam*, & d'avoir pris garde que la trace du pied droit est plus enfoncée que celle du gauche, & que les doits y sont aussi longs que ceux de la main On cacha cette pierre dans une des montagnes de la Meque, lors que les Karmatiens firent (*o*) mille profanations dans le temple, & en enleverent la pierre noire. Or puis qu'Euthymius & le Catechisme à l'usage des Sarrazins convertis remarquent; que la pierre sur laquelle on pretendoit qu'Abraham avoit eu à faire avec Agar, ou à laquelle il avoit lié le Chameau, étoit au milieu de l'Oratoire, *in medio* οἴκȣ τῆς εὐχῆς, ce n'est point de la pierre noire qu'il faut entendre cela, car elle est fichée dans un coin du temple, mais de la pierre où se voyent les pieds d'Abraham. De plus, encore qu'aucun Ecrivain Arabe ne dise, que la raison pourquoi on venere cette pierre est qu'elle a fourni à ce Patriarche les usages dont Euthymius a parlé, il est à croire que la tradition raportée par Euthymius regarde plûtôt la pierre où les pieds d'Abraham sont imprimez, que la pierre noire; d'où l'on doit conclure deux choses. 1. Qu'Euthymius & le Catechiste des Sarrazins n'ont gueres conu distinctement les erreurs de ces gens-là, par raport au culte des pierres; 2. que les Ecrivains Arabes ne reconoissent point de raport prochain & direct entre Agar & la venerable pierre de la Meque. Agar n'y a que voir, qu'entant qu'Abraham y posa ses pieds pendant que la femme d'Ismaël

(*a*) *In Panoplia, apud Vossium de orig. idol. l.* 2. *c.* 31. *& l.* 6. *c.* 39.

(*b*) Ἐκτύπωμα τῆς Ἀφροδίτης ἔχειν, effigiem Veneris habere. *Vide Vossium de orig. idolol. l.* 2. *c.* 31. *pag.* 467. *edit. Franc.*

(*c*) Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἐστὶ μέλας τετράγωνος, ἀτύπωτος. Simulacrum autem est lapis niger, quadratus, nullam figuram incisam habens. *Suidas in* Θεὺς Ἄρης. Ridetis temporibus priscis Persas fluvium coluisse... INFORMEM Arabas lapidem. *Arnobius l.* 6. *p. m.* 196.

(*d*) *Dissert.* 38. *p. m.* 384.

(*e*) *Livius l.* 39.

(*f*) *Genese* XXVIII.

(*g*) *Animadv. in Euseb. n.* 2150.

(*h*) *Notis in specim. Histor. Arab. pag.* 113. *& sequent.*

(*i*) *Voyez la remarque F d'Abraham.*

(*k*) *Ex Abulfeda.*

(*l*) *La femme d'Ismaël.*

(*m*) *Ex Ahmed Ebn Yusef & Safioddino.*

(*n*) *In vita Ismaëlis.*

(*o*) *Voyez l'article* Abudhaher.

Un * Auteur cité par Eusebe vouloit sans doute parler d'Agar, lors qu'il disoit qu'Abraham épousa une servante Egyptienne, dont il eut une douzaine d'enfans qui s'emparerent de l'Arabie, & la partagerent entre eux. Les Rabins ont avancé † une autre fable, savoir qu'Ismaël ressuscita avant que de naître; car, disent-ils, sa mere perdit son fruit en punition de sa vanité, & par les fatigues du voyage; mais sa deference pour l'Ange qui lui conseilla de s'humilier sous sa maîtresse, obligea Dieu à ranimer son enfant.

AGESILAUS I. du nom Roi de Sparte, succeda à son pere Doryssus qui étoit le cinquiéme ‡ Roi depuis Eurysthenes. Le regne de cet Agesilaus a été (*A*) fort long, & neanmoins il ne fournit presque rien à un Auteur. Les histoires de ces tems si reculez ⸸ ne se sont pas conservées. Pausanias ne devoit pas dire β que Lycurgue (*B*) ait donné des loix à Lacedemone sous ce regne.

AGESILAUS II. du nom Roi des Lacedemoniens, étoit fils d'Archidamus. Il avoit peut-être assez d'ambition pour souhaiter de regner à l'exclusion d'Agis son frere aîné, mais quoi qu'il en soit on ne s'aperçut qu'après la mort d'Agis, qu'il eût envie que pour l'amour de lui on troublât l'ordre de la succession. Cette envie eut tout le succés qu'il pouvoit attendre; car on fit (*A*) l'injustice à Leotychide fils d'Agis de l'exclure de γ la couronne en faveur d'Agesilaus. Celui-

* *Melo apud Alexandr. Polyhist. citante Euseb. Præp. Ev. l. 9. c. 19.*

† *Tostat a cru cela, apud Cornel. à Lapide, in Pentat. p. 171.*

‡ *Charles Etienne, Lloyd & Hofman confondent cet Agesilaus avec le suivant; car ils disent du suivant qu'il fut le sixiéme Roi de Lacedemone.*

⸸ *Le regne d'Agesilaus commence l'an du monde 2992. selon Helvicus, 24. ans après la mort de Salomon.*

β *Lib. 3. p. 82.*

γ *Ceci arriva selon Calvisius l'an 3. de la 95. Olympiade.*

d'Ismaël lui lavoit la tête. Il y a une troisiéme pierre considerable à la Meque; elle est blanche, & passe pour être le sepulcre d'Ismaël: elle est dans une espece de parquet proche les fondemens du temple. De toutes ces choses on peut recueillir qu'il est très-facile de tromper l'homme en matiere de religion, & très-difficile de l'y detromper. Il aime ses prejugez, & il trouve des conducteurs qui le favorisent là dedans, & qui disent dans leur ame, *quando quidem populus vult decipi, decipiatur.*

(*A*) *A été fort long.*] En disant cela je defere plus à l'autorité d'Eusebe, qu'à celle de Pausanias. Celui-ci assûre (*a*) que Doryssus & son fils Agesilaus n'ont fait que se montrer sur le trône; mais Eusebe les fait regner 73. ans; il donne 29. ans au regne du pere, & 44. au regne du fils. Calvisius cite Pausanias pour cette durée; c'est bien choisir ses temoins.

(*B*) *Que Lycurgue ait donné des loix.*] Meursius prouve dans ses antiquitez de Lacedemone que Lycurgue publia ses loix l'an 30. d'Archelaus, fils & successeur d'Agesilaus.

(*A*) *On fit l'injustice à Leotychide.*] On ne peut qualifier autrement la maniere dont il fut traité, si l'on en examine bien les raisons. Agesilaus ne nioit point que selon les loix du païs la couronne n'apartint aux fils de son frere, mais il soutenoit que Leotychide n'étoit pas fils d'Agis; & pour le prouver il se servoit de ces deux moyens. Il disoit en 1. lieu que Timea mere de Leotychide s'étoit tellement coiffée d'Alcibiade, qui s'étoit refugié à Lacedemone, que son mari soupçonna que l'enfant qu'elle eut quelque tems après n'avoit point d'autre pere que ce galant. Cela regardoit Leotychide; c'étoit lui que Timea mit au monde vers ce tems-là: c'étoit lui qu'Agis n'avoit reconu pour son fils qu'au lit de la mort. Agesilaus alleguoit en 2. lieu le temoignage de Neptune. Il disoit qu'Agis avoit été chassé du lit de sa femme par un tremblement de terre, & que Timea étoit accouchée de Leotychide plus de dix mois après (*b*). Ces deux raisons ne valoient rien; la maxime, *pater est quem nuptiæ demonstrant*, les ruine de fond en comble. Si toutes les fois qu'un mari prend quelque ombrage de voir son épouse sensible aux visites & aux tête-à-tête d'un étranger, il faloit exclure de la succession les enfans qui naissent vers ce tems-là, où en seroit-on? Ainsi quand même ce qu'a dit un Historien (*c*) seroit vrai, que Timea ne faisoit point de scrupule devant ses femmes de donner à son fils entre les dens le nom d'Alcibiade, plûtôt que celui de Leotychide, il n'y auroit eu rien à conclure juridiquement de ce fait-là en faveur d'Agesilaus. Il auroit falu savoir de Timea (*d*) même ce qu'elle entendoit par ce langage, & si c'étoit tout de bon ou par bravade, ou par une folle plaisanterie qu'elle l'avoit employé. Bien moins auroit-on pu alleguer l'indiscretion d'Alcibiade, s'il eût été vrai qu'il se vantât d'avoir eu à faire à Timea non par un principe de galanterie, mais par l'ambition de donner des Rois à Lacedemone. Cent raisons comme celles-là ne devoient point balancer l'acte par lequel Agis au lit de la mort, & en presence de bons temoins avoit reconu Leotychide pour son fils. La 2. raison d'Agesilaus étoit une badinerie; car que Neptune soit tant qu'on voudra la cause des tremble-terres, comment auroit-on prouvé qu'Agis n'osa plus coucher avec Timea depuis le tremblement en question? Un accouchement posterieur de (*e*) dix mois aux dernieres caresses d'un mari ne fait point de preuve en Justice; la maxime, *pater est quem nuptiæ demonstrant*, & les decisions même des Medecins dissipent tous ces ombrages. Ainsi l'on peut dire que ceux de Lacedemone, gens qui se piquoient d'une Morale tout-à-fait severe, ôterent une couronne pour des raisons qui seroient insufisantes dans un Tribunal bien reglé à exclure de la succession d'un arpent de terre. Mais le malheur de Leotychide fut que Lysander le plus intriguant, le plus fourbe & le plus factieux de tous les hommes, accredité dans la ville à proportion de son savoir-faire, & des victoires qu'il avoit gagnées sur les ennemis, se mit en tête (*f*) de faire couronner Agesilaus. Il n'y a point de loi fondamentale qui puisse tenir contre de pareilles gens: alleguez leur la loi divine, ils l'expliquent à leur mode. C'est ce que fit Lysander, quand il eut apris qu'un Prophete de Lacedemone vouloit faire valoir en faveur de Leotychide un Oracle, qui defendoit aux Lacedemoniens de laisser regner un boiteux. Cela, dit Lysander, ne regarde pas les defauts du pied, mais

(*a*) Δι' ὀλίγυ σφᾶς τὸ χρεὼν ἐπιλαβεῖν ἀμφοτέρυς. Mors brevi utrumque oppressit. Pausanias l. 3. p. m. 82.

(*b*) *Ex Plut. in Agesil. p. 597. & Xenoph. de reb. Græc. l. 3. p. m. 214.*

(*c*) *Duris apud Plut. p. 597.*

(*d*) *Selon les maximes du Droit le temoignage qu'une personne porte contre elle-même n'est point reçu.*

(*e*) *Notez que les anciens donnoient dix mois au terme de l'accouchement;* Matri longa decem tulerunt fastidia menses. *Virg. Ecl. 4. v. 61. & ibi La Cerda.*

(*f*) *Plut. & Xenophon ubi supra.*

Celui-ci repara par un grand nombre de belles actions ce qu'il y eut d'irregulier dans cette premiere demarche, & tout petit qu'il (*B*) étoit, de mauvaise mine & boiteux, il aquit à juste titre la reputation d'un grand Capitaine. Il étoit brave, vigilant, promt: il menageoit bien ses avantages, il profitoit bien des occurrences, il entendoit toutes les ruses de la guerre, & il s'étoit mis sur un pied qu'il trompoit ses ennemis, lors même qu'il leur faisoit savoir. β ses veritables intentions. Il n'étoit pas bien aise γ qu'ils ignorassent le metier des armes, car il ne savoit alors comment les faire donner dans le piege. Il savoit aussi tromper ses propres soldats, en substituant δ aux mauvaises nouvelles qu'il recevoit, une relation supposée d'un grand triomphe. Cela vaut la peine d'être remarqué, afin de desabuser ceux qui croyent que ce n'est que depuis l'invention de la Gazette que l'on trompe le public. Dès qu'Agesilaus fut sur le trône, il ζ conseilla aux Lacedemoniens de prevenir le Roi de Perse qui faisoit de grans preparatifs de guerre; & d'aller l'attaquer dans ses Etats. Il fut choisi pour cette grande expedition, & il remporta tant d'avantages sur l'ennemi, que si la ligue que les Atheniens & les Thebains avoient formée contre Lacedemone n'eut traversé ses entreprises, il auroit porté ses armes victorieuses jusques au centre de la Monarchie des Perses. Il renonça de bonne grace à tous ces triomphes, pour venir au secours de sa patrie, & il la tira d'affaire très-heureusement par la bataille qu'il (*C*) gagna sur les Alliez dans la Beotie. Il en gagna une autre auprès de Corinthe θ, mais il eut en suite le deplaisir de voir les Thebains remporter des victoires signalées sur ceux de Lacedemone. Ces malheurs l'exposerent aux murmures de bien des gens; mais après tout ils n'obscurcirent point sa gloire. Il avoit été malade λ pendant les premiers avantages que l'ennemi remporta, & lors qu'il fut en état d'agir, il arrêta par sa valeur & par sa prudence les suites des dernieres victoires des Thebains; de sorte qu'on crut que s'il avoit été en bonne santé au commencement, on n'auroit pas eu du pire, & que sans lui ‡ tout auroit été perdu à la fin. On ne peut nier qu'il n'aimât la guerre ┼ plus que l'interêt de ses sujets ne le demandoit; car s'il eût pu vivre en paix, il eût épargné à sa patrie beaucoup de pertes, & ne l'eût point engagée à des entreprises qui ne se terminerent que par une extrême diminution de la puissance des Lacedemoniens. Cette avidité insatiable de guerres & de combats, le poussa sur ses vieux jours à une chose qui fut * generalement desaprouvée. Il avoit plus de 80. ans lors qu'il entreprit de mener des troupes en Egypte, pour soutenir Tachus qui s'étoit soulevé contre les Perses. N'étant pas content de ce Tachus, il

β Vidit, si quo esset iter facturus palam pronunciasset, hostes non credituros aliasque regiones occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum ac pronunciasset. Itaque cum ille Sardis se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit. *Cornel. Nepos in Ages. c. 3. Voyez aussi Plutarque in Agesil. p. 600. F.*

γ *Plut. in ejus vita p. 617. E.*

δ *Id. pag. 605. Xenoph. de rebus Græc. l. 4. p. m. 124.*

ζ *Cornel. Nepos in ejus vita c. 2.*

θ *Ex Cornelio Nepote.*

λ *Plut. p. 611. B.*

‡ Talem se imperatorem præbuit ut eo tempore omnibus apparuerit nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. *Corn. Nepos c. 6.*

┼ *Plut. p. 616. B.*

* *Id. ib. C.*

mais les defauts du sang, & ce seroit Leotychide qui feroit clocher vôtre Royaume, lui qui n'est pas de la race de vos Rois.

(B) *Tout petit qu'il étoit, de mauvaise mine & boiteux.*] Il étoit tout le premier à faire des railleries de sa mauvaise jambe; & c'est le parti que prenent en pareil cas toutes les personnes d'esprit. On fait avorter par là tous les complots des moqueurs. La gayeté d'Agesilaus, & la force avec laquelle il soutenoit les plus rudes exercices, reparoient (*a*) tous ses defauts corporels, car sans cela son exterieur (*b*) meprisable lui eût fait grand tort. Les Ephores avoient mis à l'amende le Roi Archidamus son pere, parce qu'il avoit épousé une petite femme (*c*), d'où ils conclurent qu'il ne leur vouloit donner que des Roitelets. Cornelius Nepos parle plus expressément que Plutarque de la mauvaise mine d'Agesilaus. *Atque hic tantus vir*, dit-il (*d*), *ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore, exiguus & claudus altero pede quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem, atque ignoti faciem ejus cùm intuerentur, contemnebant.* Jamais le *minuit præsentia famam* ne fut plus vrai qu'à son égard. Sa renommée l'avoit precedé en Egypte, & l'y avoit represénté sous les idées les plus pompeuses. Dès qu'on fut son debarquement on courut en foule pour le voir; jugez de la surprise où l'on fut en voyant un petit bout d'homme couché sur l'herbe, mal habillé, mal-propre. On ne se put empêcher de rire, & de lui apliquer la fable d'une montagne qui enfante une souris (*e*). Le mepris ne diminua point, lors (*f*) qu'on eut vu ce qu'il choisit parmi les rafraîchissemens que le Roi lui envoya. Voyez ci-dessous la remarque F.

(*a*) *Plutarch. in ejus vita p. 596.*

(*b*) Λέγεται δὲ μικρός τε γένεσθαι καὶ τὴν ὄψιν εὐκαταφρόνητος. Dicitur autem fuisse pusillus & specie aspernanda. *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Cornel. Nepos in ejus vita c. 8.*

(C) *Qu'il gagna sur les alliez dans la Beotie.*] La bataille se donna à Coronée. Xenophon (*g*) qui y servit sous le Roi Agesilaus le temoigne, & Plutarque (*h*) le dit aussi. Lambin (*i*) a voulu corriger sans necessité le mot Χαιρώνειαν dans Plutarque, par celui de Κορώνειαν. Plutarque a fait mention de ces deux lieux, sans pretendre que la bataille se soit donnée au premier. Mais, dit Lambin, Agesilaus put-il en sortant de la Phocide s'avancer dans la Beotie jusques à Cheronée, si Cheronée est dans la Phocide? Non sans doute, mais ce si est faux, & Lambin temoigne par là qu'il ne savoit gueres de Geographie. Charles Etienne (*k*) a erré encore plus grossierement, lors qu'il a mis Coronée dans le Peloponnese. Mrs. Lloyd & Hofman l'ont suivi dans cette faute.

(*e*) *Plut. ib. p. 616. Voyez l'article de Tachus.* (*f*) *Cornel. Nepos ubi supra.* (*g*) *De rebus Græcor. l. 4. p. m. 225.* (*h*) *Pag. 605.* (*i*) *In hæc verba Cornelii Nepotis in Agesilao c. 4.* apud Coroneam quos omnes gravi prælio vicit. *Voyez le Commentaire de Kirckmaier sur Cornel. Nepos pag. m. 722.* (*k*) *In Agesilao.*

il l'abandonna pour ſe jetter dans le parti de Nectanabe parent de Tachus. Il rendit de grans ſervices à ce Nectanabe, après quoi il voulut s'en retourner à Lacedemone; mais il mourut de maladie * en (*D*) chemin à l'âge de 84. ans, dont il en avoit regné 41 †. Mr. Moreri a (*E*) fait ici quelques fautes. Nous verrons dans l'article de Conon, ſi Cornelius Nepos & Juſtin ont fait leur devoir ſur l'hiſtoire d'Ageſilaus. Ce Prince ne voulut jamais ſouffrir ‡ que l'on fit ſon effigie ſoit en boſſe, ſoit en plate peinture, & jamais perſonne n'a vêcu dans une (*F*) plus grande ſimplicité que lui. Mais il ſavoit très-bien loger l'eſprit, le (*G*) cœur & la religion d'un Souverain, ſous cet exterieur de reforme, & ſous cette frugalité philoſophique. Il avoit une ſi grande tendreſſe pour ſes enfans, qu'il

** L'an 3. de la 104. Olympiade ſelon Calviſius; par où on voit que ſon calcul ne vaut rien, car depuis la 3. année de la 95. Olympiade, commencement ſelon lui du regne d'Ageſilaus, juſques à la 3. année de la 104. Olympiade. il n'y a que 36. ans: & neanmoins il en donne 41. à ce regne. Mettons en donc le commencement avec Helvicus à la 2. année de la 93. Olymp. & la fin à la 3 année de la 104.*

† Plut. p. 617. 618. Cornel. Nepos. in Ageſil.

‡ Plut. in ejus vita circa init.

(D) *Il mourut de maladie en chemin.*] Une tempête l'ayant obligé de relâcher, on le porta dans un lieu deſert nommé le Port de Menelas, & il y mourut (*a*). *Veniſſetque in portum qui Menelai vocatur jacens inter Cyrenas & Ægyptum, in morbum implicitus deceſſit* (*b*).

(E) *Mr. Moreri a fait ici quelques fautes.*] Il eſt faux I. que Leotychide fût fils naturel du Roi Agis. II. Que Lyſander ait ſoutenu avec chaleur les pretenſions de Leotychide (*c*). III. Qu'Ageſilaus ait jamais campé auprès de la ville d'Heronce (*d*) dans la Beotie. IV. Qu'il ait eu l'air (*e*) noble & plein de majeſté. V. Qu'il ait dit que l'Oracle qui excluoit de la couronne les boiteux, ſe devoit entendre des defauts de l'ame, ou de celui de la naiſſance. Ces deux dernieres fautes apartiennent au ſuplément de Moreri. Je ne remarquerai pas qu'on nomme mal l'Egyptien à qui Ageſilaus rendit du ſervice: il ne s'apelloit point *Nactenebon.*

(F) *N'a vêcu dans une plus grande ſimplicité.*] Il n'y (*f*) avoit preſque perſonne dans ſon armée plus mal habillé que lui. A ſon retour de l'Aſie où il avoit aquis une ſi haute reputation, qui avoit reçu de nouveau un ſi grand éclat à la bataille de Coronée, il vêcut dans Sparte tout comme auroit fait un bon Lacedemonien du vieux tems. Il ne changea rien dans ſes habits, dans ſes meubles, dans ſes bains, dans ſes repas, & ce qui étoit peut-être plus difficile, il ne ſouffrit point que ſa femme fût mieux vêtuë qu'auparavant, ni qu'elle diſtinguât ſa fille dans les Proceſſions par des ornemens qui ſurpaſſaſſent ceux des autres filles. Il ne fit aucune reparation aux portes de ſon logis, quoi qu'elles fuſſent ſi vieilles, & ſi delabrées, qu'il ſembloit que c'étoient les mêmes qu'Ariſtodeme (*g*) y avoit miſes (*h*). *In hoc (* Ageſilao *) illud in primis fuit admirabile, cum maxima munera ei ab regibus & dynaſtis civitatibuſque conferrentur nihil unquam in domum ſuam contulit, nihil de victu, nihil de veſtitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus qua Euryſthenes* (*i*) *progenitor majorum ſuorum fuerat uſus, quam qui intrarat nullum ſignum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat: contra plurima patientiæ atque abſtinentiæ. Sic enim erat inſtructa ut nulla in re differret à cujusvis inopis atque privati* (*k*). Quand on ſut ſon arrivée en Egypte, on lui envoya de toutes ſortes de proviſions: il ne choiſit * que les plus communes, & laiſſa à ſes valets les parfums, les confitures, & tout ce qui s'y trouvoit de plus delicieux. Les Egyptiens au lieu d'admirer cela ſe moquerent d'Ageſilaus, & le prirent pour un niais qui ne ſavoit pas encore ce qu'il y avoit de bon au monde. *Ille* (*l*) *præter vitulina & hujuſmodi genera obſonii quæ præſens tempus deſiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, ſecundamque menſam ſervis diſpertiit, cætera referri juſſit. Quo facto eum barbari magis etiam contemſerunt, quod eum ignorantia bonarum rerum illa potiſſimum ſumpſiſſe arbitrantur.* Vous trouverez dans † Plutarque 1. que ce Prince ſe comporta de la même ſorte quand les Thaſiens lui envoyerent des preſens. 2. Qu'il ſe moqua d'eux quand ils lui offrirent les honneurs divins.

(G) *Le cœur, l'eſprit & la Religion d'un Souverain.*] Plutarque temoigne (*m*) que ceux qui gouvernoient dans Lacedemone, ne reconoiſſoient point d'autre juſtice que ce qui ſervoit au bien & à l'agrandiſſement de l'Etat. C'étoit parmi eux la regle & la meſure du Droit & de l'honnête; ſi une choſe étoit utile au public, elle paſſoit dès là pour legitime. Je croi que Plutarque dit la verité; mais il ne devoit pas mettre en jeu la ſeule ville de Sparte. Celle d'Athenes ‡, & celle de Thebes n'avoient point de meilleurs principes; ce ſont generalement parlant les maximes de tous les Etats: la difference des uns aux autres n'eſt que du plus au moins; les uns ſauvent mieux les apparences que les autres. Quoi qu'il en ſoit, Ageſilaus étoit tout penetré de cette mechante Morale. Se voyant ſoupçonné d'avoir induit Phebidas à ſurprendre la citadelle de Thebes en pleine paix, & par une fraude qui faiſoit crier toute la Grece, il (*n*) repreſenta qu'il faloit avant toutes choſes examiner ſi cette action étoit profitable à la patrie, & que chacun devoit faire de ſon propre mouvement ce qui tendoit à l'avantage de l'Etat. Il obtint que Phebidas ſeroit diſculpé, & qu'on enverroit une garniſon dans la citadelle. Dans ſon expedition d'Egypte n'abandonna-t-il point Tachus qui l'avoit pris à ſa ſolde, & n'embraſſa-t-il pas les interêts de Nectanabe, par (*o*) la ſeule raiſon qu'il étoit plus important aux Lacedemoniens de ſoutenir celui-ci que celui-là? Action qui ſous le maſque du bien public étoit une trahiſon toute pure, comme Plutarque l'a remarqué. En converſation (*p*) Ageſilaus ne parloit que de juſtice; c'étoient les plus beaux diſcours du monde que les ſiens. Entendant dire qu'une certaine choſe étoit agreable au grand (*q*) Roi, *par où eſt-il plus grand Roi que moi s'il n'eſt plus juſte*, demanda-t-il? Voilà une belle theorie, mais la pratique n'y repondoit pas, lors qu'il s'agiſſoit de ſon Royaume. Je veux croire que pour des interêts particuliers il n'auroit pas facilement contrevenu à ſes lumieres, & c'eſt par là que je pre-

(a) Plut. pag. 618.

(b) Cornel Nepos ſub fin.

(c) Sur ces deux premieres fautes voyez la remarque A.

(d) Je ne croy pas que ni dans la Beotie, ni ailleurs il y ait une ville nommée Heronce.

(e) Voyez la remarque B.

(f) Plut. pag. 603. C. *(g) Celui des Heraclides qui eut pour ſa part la ville de Sparte, & duquel deſcendirent les Rois de Lacedemone diviſez en deux familles, à cauſe des deux fils qu'il laiſſa.* *(h) Plut. pag. 606.* *(i) Il eût mieux fait de dire comme Plutarque* Ariſtodemus, *car Ageſilaus ne deſcendoit pas d'Euryſthenes, mais de Procles le ſecond fils d'Ariſtodeme.* *(k) Cornel. Nepos c. 7.* ** Plut. ibid. pag. 616.*

(l) Cornel. Nepos, ib. c. 8.

† Plut. in Apophth. pag. 20. Voyez auſſi Athenée l. 14. pag. 657.

(m) In Ageſilao, pag. 617. item in Alcibiade.

‡ Voyez les remarques de l'article d'Ariſtides.

(n) Id. in Ageſ. pag. 608.

(o) Ἀτόπου καὶ ἀλλοκότου πράγματος παρακαλύμματι τῷ συμφέροντι τῆς πατρίδος χρησάμενος. ἐπεὶ ταύτης γε τῆς προφάσεως ἀφαιρεθείσης τὸ δικαιότατον ὄνομα τῆς πράξεως ἦν προδοσία. Abſurdo & indigno facinori commodum prætexens patriæ: quando hoc quidem velamento detracto nomen iſtius facti veriſſimum erat proditio. *Id. ib. p. 617.*

(p) Id. pag. 608.

(q) Les Grecs parloient ainſi du Roi de Perſe.

qu'il s'amusoit avec eux aux (*H*) exercices les plus pueriles, comme est celui d'aller à cheval sur un bâton.

AGIS, Roi de Lacedemone issu en droite ligne * du precedent, eut une fin très-malheureuse. Il s'étoit mis en tête de reformer son Royaume par le retablissement des loix de Lycurgue; mais il succomba sous le poids d'une entreprise qui ne pouvoit être que desagreable à tous ceux qui possedoient de grans biens, & qui s'étoient tellement accoutumez aux douceurs d'une vie voluptueuse, qu'ils n'étoient plus capables de s'accommoder de l'ancienne discipline de Lacedemone. Agis à la fleur de son âge, par un (*A*) desir de gloire assez rafiné, conçut

* *Il étoit éloigné de lui de cinq degrez de generation.* Plut. in ejus vita, *pag.* 796.

pretens qu'il avoit l'esprit & la Religion d'un Souverain. Combien y a-t-il de Rois & de Princes zêlez pour leur Religion, équitables, & honnêtes de leur personne; mais s'agit-il de leur grandeur, & de l'utilité publique, s'agit-il de nuire à leurs ennemis, ils suivent tous ou presque tous les maximes de Lacedemone? Ce seroit je croi un livre de bon debit que celui de *la Religion du Souverain* : il feroit oublier celui de *la Religion du Medecin.*

Faisons encore deux remarques. Premierement je distingue entre ce que croyoit Urbain VIII. & ce que croyoit Maphée Barberin. La religion du Souverain entant que tel, & la religion personnellement parlant sont deux choses.

Autre remarque. Agesilaus avoit un respect extrême pour ses Dieux, il ne souffroit point qu'on pillât ou qu'on profanât leurs temples, ni en Grece ni au païs des Barbares, & il mettoit au nombre des sacrileges ceux qui mal-traitoient un ennemi refugié dans un temple (*a*). Pendant la marche de ses (*b*) troupes il alloit toûjours loger dans les temples les plus sacrez, afin d'avoir les Dieux pour temoins des actions les plus secrettes de son domestique. Voilà sa religion personnelle; mais dès qu'il se regardoit comme Roi, le bien & l'avantage de son Royaume étoit sa divinité principale; à laquelle il sacrifioit la vertu & la justice, les loix divines & les loix humaines. Je ne sai si tous ceux qui citent cette sentence d'Euripide (*c*),

> *Nam si violandum est jus, regnandi gratia*
> *Violandum est: aliis rebus pietatem colas.*

en comprennent toute l'énergie: on y voit l'esprit & de ceux qui acquierent des Royaumes, & de ceux qui gouvernent les Etats; ils vont quelquefois jusqu'à la superstition. Regardez la conduite particuliere d'Agesilaus, tout y est dans l'ordre, *aliis rebus pietatem colas*; il ne sort de l'équité qu'entant qu'il regne, *regnandi gratia violandum est.* Entant qu'homme il vous dira sincerement comme un autre, *amicus usque ad aras*; mais entant que Souverain, s'il parle selon sa pensée, il vous dira, *J'observerai le traitté de paix pendant que le bien de mon Royaume le demandera; je me moquerai de mon serment dès que la maxime d'Etat le voudra.* Que s'il aimoit mieux que les Perses violassent la treve, que de commencer luimême à la violer, c'est qu'il esperoit un grand profit de cette conduite des Perses. *Multum* (*d*) *in eo consequi se dicebat, quod Tissaphernes perjurio suo & homines suis rebus abalienaret, & Deos sibi iratos redderet.*

Nôtre bon Agesilaus qui eût cru blesser la belle Morale s'il avoit été bien vêtu, & s'il eût fait bonne chere, ne se faisoit nul scrupule d'être l'Usurpateur d'un Royaume. C'est ainsi (*e*) que certains Casuistes damnent sans remission les femmes qui s'ajustent trop mignonnement: ils ne peuvent souffrir ni leurs rubans, ni leurs pierreries; mais non seulement ils permettent aux hommes de se soulever, & de s'engager à une guerre civile, ils les y exhortent aussi.

(*H*) *Aux exercices les plus pueriles.*] Un jour qu'on le surprit à cheval sur un bâton avec ses enfans, il se contenta de dire à celui qui l'avoit vu en cette posture, (*e*) *Attendez à en parler que vous soyiez pere.* On ne pourroit pas citer ici ces vers d'Horace (*f*);

> *Ædificare casas, plostello adjungere mures*
> *Ludere par impar*, EQUITARE IN ARUNDINE LONGA
> *Si quem delectet barbatum, amentia verset.*

Car ce Poëte n'entend point parler de ceux qui par complaisance pour leurs propres enfans, s'amuseroient à de telles choses dans leur logis. La Mothe le Vayer (*g*) n'est point exact lors qu'il dit, que *le Roi Agesilaus aussi bien qu'Alcibiade furent surpris* folâtrant au milieu des petits garçons, & que le Philosophe Socrate en faisoit gloire. On cite Seneque au dernier chapitre du I. livre *de tranquillitate.* Il y a là plusieurs choses qui manquent d'exactitude. I. Il auroit falu specifier qu'Agesilaus ne folâtroit qu'avec ses enfans. II. Le Traitté *de tranquillitate* ne contient qu'un livre. III. Il n'est rien dit ni d'Alcibiade, ni d'Agesilaus dans le chapitre cité. IV. Il n'y est point dit que Socrate faisoit gloire de folâtrer avec les enfans; on se contente de dire (*h*) qu'il n'en avoit point de honte. V. Valere Maxime (*i*) & Elien (*k*) qui raportent ce jeu de Socrate, disent qu'Alcibiade l'y surprit: mais je ne me souviens pas d'avoir lu que d'autres y ayent surpris Alcibiade. VI. Ces deux Auteurs observent que c'étoit avec ses propres enfans que Socrate folâtroit.

(*A*) *Par un desir de gloire assez rafiné.*] La narration de Plutarque (*l*) nous insinuë clairement, qu'Agesistrata fit voir à son fils le prejudice qu'il se feroit à lui-même par son plan de reformation, veu les grans biens qu'elle possedoit; mais il la pria de vouloir sacrifier ses richesses à la gloire de son fils. Car jamais, lui dit-il, je ne pourrai aller du pair avec les autres Monarques sur le chapitre des richesses: les valets des Satrapes, les valets des Financiers de Seleucus & de Ptolomée, sont plus riches que tous les Rois de Lacedemone; mais si par ma temperance, & par la grandeur de mon ame je m'éleve au dessus du luxe de ces Princes, & si je puis introduire dans mon Royaume l'égalité des biens, j'arriverai à la veritable gran-

(*a*) Cornel. Nepos, c. 4.

(*b*) Ἐσκήνου μὲν γὰρ ἀποδημῶν καθ' αὑτὸν ἐν τοῖς ἁγιωτάτοις ἱεροῖς· ἃ μὴ πολλοὶ καθορῶσιν ἄνθρωποι πράττοντας ἡμᾶς, τούτων θεοὺς ποιούμενος ἐπόπτας καὶ μάρτυρας. Tendebat enim cum iter faceret solus in sanctissimis delubris, ac quibus rebus paucos adhibemus arbitros earum Deos faciebat inspectores. *Plut. pag.* 603.

(*c*) *Cicer. Offic. l.* 3. *c.* 21.

(*d*) *Corn. Nepos, c.* 2.

(*e*) *Plut in ejus vita, pag.* 610. *Ælianus Var. hist. l.* 12. *c.* 15.

(*f*) *Sat.* 3. *l.* 2. *v.* 247.

(*g*) *Tom.* 1. *pag.* 217. *edit. in* 12.

(*h*) Cum pueris Socrates ludere non erubescebat.

(*i*) Non erubuit tunc cum interposita arundine cruribus suis cum parvulis filiolis ludens ab Alcibiade risus est. *l.* 8. *c.* 8. *sub fin.*

(*k*) Σωκράτης δὲ κατελήφθη ποτε ὑπὸ Ἀλκιβιάδου παίζων μετὰ Λαμπροκλέους ἔτι νηπίου. Socrates etiam aliquando deprehensus est ab Alcibiade ludere cum Lamprocle adhuc infante. *Ælian. varia hist. l.* 12. *c.* 15.

(*l*) *In Agide, p.* 798.

conçut le dessein de cette reforme, & la pratiqua tout le premier en sa personne : ses habits & sa table étoient selon les manieres du vieux tems, ce qui meritoit d'autant plus d'admiration qu'Agesistrata sa mere, & Archidamia sa grand' mere l'avoient élevé * mollement. Lors qu'il pressentit la disposition des esprits, il trouva les jeunes gens moins opposez à son projet, que ceux qui avoient joui plus long tems du relâchement de la discipline. La plus grande difficulté paroissoit devoir venir de la part (*B*) des femmes. Elles avoient alors plus de credit que jamais ; car leur regne n'est jamais plus grand, que lors que le luxe est à la mode dans une ville. La mere d'Agesilaus ne trouvoit nullement son compte à cette reforme ; elle y auroit perdu ses richesses qui la faisoient entrer de part dans mille sortes d'intrigues ; ainsi elle s'opposa d'abord au dessein d'Agis, & le traita de chimerique. Mais Agesilaus son frere qu'Agis avoit engagé dans ses interêts, la sut tellement manier, qu'elle promit de seconder l'entreprise. Elle tâcha de gagner les femmes, mais au lieu de se laisser persuader, elles s'adresserent à Leonidas l'autre Roi de Lacedemone, & le suplierent très-humblement de faire avorter les desseins de son collegue. Leonidas n'osa point s'y opposer ouvertement, de peur d'irriter la populace à qui la reformation étoit agreable, parce qu'elle devoit lui être utile. Il se contenta de la traverser par des intrigues, & en semant des soupçons, comme si Agis eût aspiré à la tyrannie par l'abaissement des riches, & par l'élevation des pauvres. Agis ne laissa point de proposer au Senat ses nouvelles loix qui portoient l'abolition des dettes, & un nouveau partage des terres. Leonidas soutenu par les gens riches s'opposa si fortement à ce projet, qu'il y eut un suffrage de plus pour la rejection que pour l'admission. Il paya cherement le succés de son affaire. Lysander l'un des Ephores qui avoit été le grand promoteur de la reforme, le mit en justice, allegua les (*C*) signes celestes, & poussa un Prince du sang royal qui s'apelloit Cleombrotus, & qui étoit gendre de Leonidas, à s'assûrer du Royaume. Leonidas transi de peur se refugia dans un temple, où sa fille femme de Cleombrotus l'alla joindre. On le cita, & parce qu'il ne comparut point on le declara dechu de sa dignité, & on la confera à Cleombrotus. Les nouveaux Ephores firent un procés d'innovation à Lysander & à Mandroclidas : ceux-ci persuaderent aux deux Rois de s'unir, & de casser ces Ephores ; la chose fut executée, mais non pas sans que la ville fût dans un grand trouble. Agesilaus l'un des Ephores substituez à ceux que l'on venoit de casser, auroit fait mourir Leonidas sur le chemin de Tegée où il obtint permission de se retirer, si Agis ne lui eût envoyé une bonne escorte. La reformation auroit pu alors s'établir, si Agesilaus n'avoit trouvé le moyen d'eluder les bonnes intentions des deux Rois. Sur ces entrefaites les Achéens demanderent du secours ; on leur en donna, & ce fut

* Ἐντεθραμμένος πλούτοις καὶ τρυφαῖς γυναικῶν τῆς τε μητρὸς Ἀγησιστράτας καὶ τῆς μάμμης Ἀρχιδαμίας, αἳ πλεῖστα χρήματα Λακεδαιμονίων ἐκέκτηντο· Enutritus esset in opibus & deliciis muliebribus matris Agesistratæ & aviæ Archidamiæ, quæ in Lacedæmoniis erant pecuniosissimæ. *Id. pag.* 797.

grandeur, je passerai pour grand Prince. C'est là un rafinement de l'amour propre : on vous surpasseroit quelque progrés que vous fissiez par une certaine route ; prenez en une toute contraire où vous n'aurez point de rivaux ; ceux qui vous mettront en balance avec d'autres pourront soutenir, qu'en son genre vôtre merite ne cede point à celui d'autrui. Mais l'oseroit-on dire si la dispute rouloit sur des qualitez de même espece, les unes visiblement inferieures, & les autres visiblement superieures, comme l'auroient été l'opulence d'Agis, & celle des Rois de Syrie ?

(*B*) *Devoit venir de la part des femmes.*] Les Lacedemoniens étoient les meilleurs maris du monde ; ils communiquoient à leurs femmes les affaires de la Republique, beaucoup plus qu'elles ne communiquoient à leurs maris les affaires du menage. Au tems dont nous parlons presque toutes les richesses de Lacedemone étoient tombées en quenouille, se trouvoient à la disposition du sexe, & c'est ce qui fit échouër le dessein du Prince. Les Dames craignirent de perdre tout à la fois leurs richesses, leurs plaisirs & leur credit ; & peut-être ne se trompoient-elles pas. Mais laissons parler Plutarque. *Erant id temporis*, dit-il, (*a*) *fere penes mulieres opes Laconicæ, id quod cœpta difficiliora & laboriosiora reddidit. Siquidem intercesserunt mulieres non modo quia delicias amittebant, in quibus summum bonum virtutis ignoratione collocabant, verum etiam quod honorem & potentiam quam ex divitiis obtinebant viderent detrahi sibi.*

(*a*) *Pag.* 798.

(*C*) *Allegua les signes celestes.*] Voici ce que c'est. Une (*b*) fois tous les neuf ans les Ephores contemploient le ciel pendant une nuit sereine & sans lune, & s'ils voyoient tomber une étoile, ils jugeoient que les Rois avoient peché contre Dieu, & ils les suspendoient de leur dignité, jusques à ce qu'il vint un Oracle ou de Delphes, ou d'Olympe qui les rehabilitât. Lysander se vanta d'avoir vu ce phenomene ; là-dessus il intenta un procés au Roi, & produisit des temoins qui declarerent que Leonidas avoit eu deux enfans d'une femme Asiatique. Or il y avoit une ancienne loi qui defendoit aux (*c*) Heraclides de faire des enfans à une femme étrangere. Quelle bisarrerie qu'un gouvernement comme celui-là, où la fortune des Rois n'étoit attachée qu'au bon plaisir d'un Ephore qui avoit vu tomber une étoile, ait subsisté si long tems !

(*b*) *Plut. p.* 800.

(*c*) *C'est-à-dire aux descendans d'Hercules, du nombre desquels étoient les Rois de Lacedemone.*

fut Agis qui eut le commandement des troupes. Il aquit beaucoup (*D*) de reputation dans cette Campagne. A son retour il trouva les choses si brouillées par la mauvaise conduite d'Agesilaus, qu'il lui fut impossible de se maintenir. Leonidas fut rapelé à Lacedemone; Agis s'enfuit dans un temple, & Cleombrotus à un autre. La femme de ce dernier se conduisit d'une maniere * qui la fit admirer de tout le monde. Leonidas se contenta de faire exiler son gendre, après quoi il s'apliqua tout entier à la ruine d'Agis. Un des Ephores qui souhaitoit de ne point rendre ce qu'Agesistrata lui avoit prêté, fut le principal instrument de l'infortune de cette famille. Agis ne sortoit de son asyle que pour aller se baigner: un jour qu'il retournoit du bain à son temple, cet Ephore l'entraîna dans la prison. On lui fit son procés, on le condamna à mort, & on le livra à l'executeur. Sa mere & sa grand mere demandoient avec instance, que pour le moins on accordât à un Roi de Lacedemone la permission de plaider sa cause devant le peuple. On craignit que ces paroles ne fissent trop d'impression, & on se hâta dès l'heure même d'étrangler Agis. L'Ephore debiteur d'Agesistrata permit à cette Princesse d'entrer en prison: il permit la même chose à la grand' mere, & puis il les fit étrangler l'une après l'autre. Agesistrata mourut d'une maniere tout-à-fait † glorieuse. Agiatis femme d'Agis, l'une des plus belles de la Grece, d'ailleurs très-riche, & fort sage, fut arrachée de son logis par le Roi Leonidas, & contrainte d'épouser le fils de ce Prince. C'étoit un jeune garçon peu capable encore du mariage. Il regna aprés son pere, & eut une fin pour le moins aussi tragique que celle d'Agis, dont il avoit tâché d'executer les desseins. Il s'apelloit Cleomede ‡. Mr. Moreri (*E*) ne raporte pas comme il faut ce que dit Agis à ceux qui plaignoient sa destinée. Les autres Dictionaires sont très (*F*) fautifs sur cet article. Les considerations de Plutarque sur le suplice de ce Roi, se verront dans l'article d'Amphares.

* *Elle s'apelloit Chelonis. Voyez son article.*

† *Voyez l'article* Amphares.

‡ *Tiré de Plutarque* in vita Agidis & Cleomenis. *Sethus Calvisius met la mort d'Agis sous la* 135. *Olympiade. Meursius* de regno Lacedæm. p. 87 *ne devoit pas dire que cet Agis regna* 9. *ans, car le passage de Diodore de Sicile qu'il allegue regarde un autre Agis.*

AGRICOLA. Un nombre presque infini d'Auteurs portent ce nom, mais comme il n'y en a que trois ou quatre qui me soient un peu conus, je ne parlerai que de ceux-là.

AGRICOLA (GEORGE) Medecin Allemand, excella dans la conoissance des metaux. Il nâquit à Glaucha dans la Misnie le 24. de Mars 1494. Les decouvertes qu'il fit dans les montagnes de Bohême après son voyage d'Italie, lui donnerent une passion si ardente de conoître à fond tout ce qui concerne les metaux, que lors même que par le conseil de ses amis il se fut engagé à pratiquer la Medecine à ⸸ Joachimstal, il donnoit le plus de tems qu'il pouvoit à l'étude des fossiles. Pour mieux satisfaire cette passion il se transporta à Chemnits, où il s'apliqua tout entier à cette étude. Il y depensoit non seulement la pension qu'on lui avoit obtenuë de Maurice Duc de Saxe, mais aussi une partie de son bien; de sorte qu'il remporta de ses travaux beaucoup plus de gloire que de profit. Il composa quantité de beaux Ouvrages: *De ortu & causis subterraneorum: De natura eorum quæ effluunt ex terra: De natura fossilium: De medicatis fontibus: De*

⸸ *C'est-à-dire la Vallée de Joachim. C'est une ville de Misnie.*

Q 2

(D) *Il aquit beaucoup de reputation dans cette Campagne.*] Ayant joint àuprès de Corinthe Aratus General des Achéens, il fut d'avis de donner bataille à l'ennemi au delà de l'Isthme; mais il soumit son sentiment à celui d'Aratus qui trouva plus à propos de ne point donner bataille, comme il l'avoüa lui-même dans son livre. Un certain Baton de Sinope ne laissa pas de publier qu'Agis dissuada le combat, auquel Aratus étoit (*a*) resolu. N'est-il pas bien étrange qu'un Historien debite des choses touchant un General, qui sont dementies par les relations de ce General? Est-il bien croyable que ces relations soient menteuses au prejudice de leur Auteur? On peut souffrir cette hardiesse pendant quelques mois, & pour cause, mais quand les évenemens ont passé ce terme, il ne faut plus contredire les grands acteurs.

(a) *Voyez Plutarque in Agide* p. 801.

(E) *Mr. Moreri ne raporte pas comme il faut.*] Voici ce que dît Agis en voyant pleurer un des Sergens; *Ne me pleures* (b) *point, car puis qu'on me fait mourir avec une injustice si criante, je suis d'un plus grand merite que les auteurs de ma mort.* Au lieu de cela Mr. Moreri lui fait dire. *Ne pleure point, car ceux qui pleurent son beaucoup plus à plaindre que moi.* Ce n'est point la seule faute de cet article. Mr. Moreri dit faussement, 1. *Qu'au commencement du regne* d'Agis un Ephore nommé Epitadeus fit ordonner, *que les peres pourroient desheriter leurs enfans.* 2. *Qu'Agis rectifia les termes de cette Ordonnance, qui repeupla en peu de tems la ville.* 3. Que les plus considerables donnerent les mains au dessein d'Agis, Lisez Plutarque, vous verrez 1. qu'il y avoit long tems qu'Epitadeus avoit fait passer son decret: 2. qu'Agis n'eut point le bonheur d'y faire changer la moindre chose: 3. que ce furent les gens riches qui s'opposerent à son dessein.

(b) *Plut.* p. 804.

(F) *Très-fautifs sur cet article.*] Charles Etienne confond cet Agis avec un autre plus ancien, & le distingue de celui que les Lacedemoniens pendirent. Mr. Hofman ne commet que la premiere de ces deux fautes. Lloyd n'en corrige aucune.

De subterraneis animantibus : *De veteribus & novis metallis* : *De re metallica*, & quelques (*A*) autres sur divers sujets. Il examina ce que Budée, Leonard Portius, & Alciat avoient observé touchant les poids & les mesures, & y remarqua bien des fautes. Alciat se voulut defendre, & n'y trouva point son compte. Bodin * soutient qu'en comparaison d'Agricola, les Aristotes & les Plines n'ont été que des aveugles sur les questions metalliques. Il ne faut pas oublier que lors que le Duc Maurice, & le Duc Auguste allerent joindre en Bohême l'armée de Charles-Quint, Agricola les suivit pour leur temoigner sa fidelité, quoi qu'il falût † qu'il abandonnât le soin de son bien, ses enfans, & sa femme qui étoit alors enceinte. Il mourut à Chemnits le 21. de Novembre 1555. très-bon Papiste. L'ardeur avec laquelle il combatit sur ses vieux jours la doctrine Protestante, dont il n'avoit point paru fort (*B*) éloigné au commencement, le rendit si odieux aux Lutheriens, qu'ils le laisserent (*C*) cinq jours sans sepulture. Il falut qu'on allât tirer de Chemnits ce cadavre pour le transporter à Zeits, où il fut enterré dans la ‡ principale Eglise. Voilà (*D*) des fruits du zêle aveugle. Je ne trouve

* *In Method. histor.* Voyez *dans Pope Blount*, Censura celebr. Authorum *pag.* 413. *un grand nombre d'eloges très-honorables d'Agricola.*

† Uxore prægnante cum dulcissimis liberis domi relicta, fortunis etiam omnibus posthabitis, cum jusjurandum, quo eis erat devinctus, nullo modo negligendum putaret, in exercitu eorum pene senex militavit. *Melch. Adam in ejus vita.*

‡ *Ex Melchiore Adamo in vita Georgii Agricolæ.*

(*A*) *Et quelques autres sur divers sujets.*] Je compte pour un Ouvrage de politique sa harangue (*a*) *de bello Turcis inferendo* ; pour un Ouvrage de controverse son Traitté *de traditionibus Apostolicis*, & pour un Ouvrage de Medecine son Traitté *de peste*. Melchior Adam ignore si ces deux derniers Ouvrages ont jamais été imprimez ; je l'ignore aussi quant au Traitté de controverse, mais je sai que l'autre parut à Bâle l'an 1554. & qu'il avoit été depuis imprimé deux fois avant que Melchior Adam publiât son livre. Voyez Mercklin dans son *Lindenius renovatus*.

(*a*) *Imprimée à Bâle l'an* 1538.

(*B*) *N'avoit point paru fort éloigné au commencement.*] Il avoit desaprouvé non seulement le trafic sordide des Indulgences, mais aussi plusieurs autres choses. Voici quatre vers de sa façon qu'on afficha en l'année 1519. dans les ruës de (*b*) Zwickaw. Ils regardent les Indulgences de Rome.

Si nos injecto salvabit cistula nummo,
Heu nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Christe, tua servatos morte beasti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris.

(*b*) *Il y enseignoit le Grec.*

Melchior Adam a cru que quatre choses empecherent la conversion d'Agricola. I. Les écrits temeraires de quelques Theologiens. II. La vie scandaleuse de quelques Sectateurs de la reforme. III. Le brisement des images & la revolte des Paisans. IV. L'inclination naturelle qu'il avoit pour la pompe des ceremonies. De ces quatre choses les trois premieres degoûterent entierement Erasme du parti des Protestans. Un grand nombre d'autres personnes qui avoient soupiré après la reformation de l'Eglise, s'achopperent au même piege qu'Erasme ; & de là vient que Theodore de Beze rencontre (*c*) tant de personnes dans son chemin qui avoient d'abord goûté la bonne semence, & puis s'étoient replongées au bourbier. Quand on parle de cela à gens qui écoutent raison, on leur entend dire que dans l'état où étoient les choses il n'y avoit pas moyen de se soutenir, ni de s'avancer avec un stile debonnaire, & par la pure patience ; & qu'ainsi la providence de Dieu dont les voyes sont toûjours infiniment sages, laissa voir l'homme dans le grand ouvrage de la Reformation, afin de parvenir plus naturellement à son but, qui étoit comme l'experience nous l'aprend, d'empêcher qu'aucune des deux Religions n'achevât de ruiner l'autre. C'est bien dit. Il y a certains moyens qui par cela même qu'ils sont fort propres à faire la moitié de l'œuvre, sont incapables de la faire toute.

(*c*) *Voyez son Histoire des Eglises.*

(*C*) *Ils le laisserent cinq jours sans sepulture.*] Scaliger a condamné avec raison cette conduite ; *Agricolam*, dit-il, (*d*) *quo nihil doctius, Lutherani mortuum sepelire noluerunt, quia manserat Pontificius. Italus quidam scripsit & hortatus est ut sepelirent hominem Christianum ; barbaries magna.* Je n'oserois soutenir qu'il est faux qu'un Italien ait exhorté par une lettre à cet office d'humanité, mais je n'y voi aucune apparence ; la memoire de Scaliger ou celle de ses Pensionaires ont confondu apparemment les objets. Il y a une lettre de (*e*) Matthiole où il fait ses doleances, de ce qu'un venerable vieillard tel que George Agricola, n'avoit pu trouver dans sa patrie autant de terre qu'il en faloit pour couvrir son corps ; de cela on a pu forger qu'un Italien exhorta par une lettre ceux qui avoient le corps de ce savant homme à l'inhumer. Qu'on ne s'étonne point que je fasse peu de cas de ce que dit ici le grand Scaliger ; car quel fond pourrois-je faire sur lui concernant Agricola, puis qu'il avoit dit (*f*) un autre jour que c'étoit un grand impie, qui n'avoit merité qu'à peine d'être enterré. *Non minus eruditus & in censenda metallorum natura curiosus fuit quàm verè impius, nulli addictus religioni, ut post mortem vix sepeliri meruerit.*

(*d*) *In Scaligeranis, p. m.* 5.

(*e*) Id Matthiolus ad Caspar. Nævium Med. (lib. 2. epist.) queritur, hunc præclarum probumque senem in patria tantum terræ non invenisse quo suum operiretur cadaver. *Melchior Adam. ubi supra.*

(*f*) *Scaligerana prima, pag.* 80.

(*D*) *Voilà des fruits du zêle aveugle.*] Il n'y a point aujourdhui de Protestant que ne condamne la conduite que l'on tint envers ce cadavre, & je ne doute pas que dès ce tems-là la plûpart des Lutheriens ne la condamnassent. Melchior Adam paroît en jetter toute la faute sur le Ministre du lieu. Il est maintenant plus aisé de voir le desordre de ce faux zêle ; le tems a calmé les ressentimens, qui comme des (*g*) tempêtes impetueuses deroboient la vuë du ciel. A quoi ne se porte-t-on pas pour user de represailles, & lors qu'on a sujet de parler ainsi ?

Res dura (*h*) *& regni novitas me talia cogunt Moliri.*

(*g*) Eripiunt subito nubes cœlumque diemque Teucrorum ex oculis: ponto nox incubat atra. *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 88.

(*h*) *Dido apud Virgilium, Æn.* l. 1. *v.* 563.

Le Sieur Freher remarque (*i*) qu'Agricola se mit tellement en colere dans une dispute de Theo-

(*i*) *Theatr. pag.* 1238.

trouve point qu'*Agricola ait apris le Grec & le Latin* à Leipsic: Mr. Moreri (*E*) qui l'assûre ne l'avoit point lu dans les Ecrivains qu'il a citez.

AGRICOLA (JEAN) Theologien Saxon, né à * Islebe le 20. † d'Avril 1492. ne causa que des desordres dans la Religion Protestante qu'il embrassa. On a dit qu'il avoit suivi l'Electeur de Saxe en qualité de son Ministre à la Diete de ‡ Spire, & à celle ⟊ d'Augsbourg; mais il est sûr qu'il ne fit ces deux voyages qu'en qualité de Ministre du Comte de Mansfeld. Il est vrai que ce Comte les fit avec l'Electeur de Saxe, & que pendant ce tems-là son Ministre prêcha quelquefois devant l'Electeur; & voilà l'origine de la meprise. Agricola ne reüssit pas mal à prêcher: cela lui fit croire qu'il étoit un grand personnage, & qu'il pouvoit s'élever au dessus de Melanchthon. C'est pourquoi il écrivit β contre lui en l'année 1527. Son humeur inquiete & ambitieuse l'engagea en 1536. à demander permission de sortir de sa patrie, où il exerçoit le ministere & la principalité du College. Sa demande fut accompagnée de plaintes, & parut si deraisonnable au Comte de Mansfeld, qu'il n'obtint son congé qu'avec de fâcheux reproches d'ingratitude, d'avarice, & d'ivrognerie, outre qu'on lui dit qu'il avoit exercé sa charge negligemment, & plus disputé contre les Evangeliques, que contre les Catholiques. Il s'en alla à Wittemberg, & y obtint une chaire de Professeur & de Ministre. Il enseigna des doctrines peu édifiantes touchant l'usage de la Loi sous l'Evangile: en un mot il devint fondateur γ de la secte Antinomienne. Luther qui avoit été (*A*) son bon ami l'attaqua bien rudement, & l'obligea à promettre qu'il retracteroit ses erreurs; mais pendant que l'on travailloit à dresser le formulaire qu'il devoit signer, Luther fit de nouveaux livres dont Agricola se sentit tellement piqué, qu'il presenta δ à l'Electeur une requête fort choquante contre son Antagoniste, où il se plaignoit entre autres choses qu'on lui imputoit des sentimens qu'il n'avoit pas. Luther lui repondit avec tout son feu, & pour ne demeurer pas chargé de la note de calomniateur public, il fit venir des attestations d'Islebe sur quelques conversations particulieres d'Agricola. Les Theologiens de Wittemberg accoururent au secours de Luther, & prononcerent que ses accusations étoient bien fondées. L'Electeur de Saxe bien embarrassé avoit fait donner des Juges aux parties, & temoigné qu'il souhaitoit qu'on trouvât des voyes d'accommodement, & puis il fit promettre à Agricola de ne se point retirer avant la fin du procés. Cette promesse fut violée; Agricola se retira tout ζ doucement à Berlin, sans attendre la reponse à la demande qu'il avoit faite de son congé. L'Electeur de Brandebourg tâcha de le reconciler avec Luther, mais il n'y eut rien à faire que sous l'une de ces deux conditions, ou qu'Agricola reviendroit poursuivre le jugement du procés, ou qu'il donneroit par écrit une retractation de ses erreurs, & des injures qu'il avoit dites à Luther. Il choisit (*B*) ce dernier parti, & il publia un livre à Berlin, où il demanda par-

* *Ville de la Comté de Mansfeld. Il etoit aussi conu sous le nom* d'Islebius, *que sous celui* d'Agricola.

† *Melchior Adam in ejus vita.*

‡ *En* 1526.

⟊ *En* 1530.

β *C'étoit touchant le formulaire de la visite ecclesiastique dressé par Melanchthon.*

γ *Voyez l'article* Islebiens.

δ *Le* 30. *Mars* 1540. *pendant l'assemblée de Smalcalde.*

ζ *En* 1540.

Theologie, qu'il gagna une fievre chaude qui l'emporta. Il ne cite que Melchior Adam qui n'en dit rien. Il faut croire qu'Agricola avoit irrité les Lutheriens par des marques d'une aversion excessive. Pierre (*a*) Albinus le represente comme un Catholique Romain obstiné. Comparez cela je vous prie avec le premier *Scaligerana*.

(E) *Mr. Moreri qui l'assûre ne l'avoit point lu.*] Melchior Adam ne parle du voyage de Leipsic, qu'après avoir raporté qu'Agricola avoit érigé une école Greque (*b*) dans une autre ville l'an 1518. après quoi il s'en alla à Leipsic, poursuit-il, & y fut Lecteur de Mosellan; *Post Lipsiam profectus Petri Mosellani, qui eo tempore columna habebatur Universitatis, Lector fuisset.* Chicanera-t-on pour Moreri? dira-t-on que par *aprendre le Grec & le Latin à Leipsic*, il entend qu'Agricola avoit enseigné ces deux langues? Je ne crains pas qu'on m'oppose une chicanerie si mal fondée.

(*A*) *Luther qui avoit été son bon ami.*] Ils étoient de la même ville. Nous trouvons (*c*) qu'Agricola servit de Secretaire à Luther dans la conference de Leipsic en 1519. & qu'il fut (*d*) envoyé à Francfort en 1525. avec une lettre de Luther aux Magistrats, pour y être un des Ministres de l'Evangile. L'Auteur que je cite (*e*) censure Mr. Varillas, qui a dit que Luther n'entreprenoit rien de considerable sans Agricola. C'est pousser la chose trop loin, & on n'en sauroit donner des preuves.

(*B*) *Il prit ce dernier party.*] Il y a quelque apparence qu'il se porta à cette bassesse par ces deux raisons: premierement il ne voyoit rien à esperer du jugement de son procés; il ne pouvoit le gagner, sans que Luther fût declaré calomniateur de ses freres. Or il auroit falu être le plus credule de tous les hommes, pour esperer de gagner en Saxe un procés à ce prix-là. Les peuples auroient lapidé les Juges, qui auroient flêtri de la sorte la reputation d'un Reformateur. L'Eglise, eût-on dit, a besoin de la bonne renommée de Luther, les Papistes tireroient trop d'avantage de sa flêtrissure. N'avons-nous pas vu des gens qui ne sont que des Pygmées en comparaison de Luther, se derober par cette voye aux peines canoniques qu'ils meritoient? La 2. raison d'Agricola fut apparemment qu'il craignoit de perdre, en ne se soumettant pas, le quartier de gages qui lui étoit dû.

(*a*) *Dans la Chronique de Misnie.*

(*b*) Anno Christi decimo octavo Cygneæ ludum Græcum aperuisset. *Un Auteur Alleman cité par Magirus.* Eponymolog. pag. 19. *nomme cette ville* Zwicka.

(*c*) *Seckendorf l.* 1. *pag.* 92. *liter. r.*

(*d*) *Ib. pag.* 243. *lit. e.*

(*e*) *Ib. p.* 306. *n.* 1.

pardon à ceux qu'il avoit pu offenſer par ſes erreurs, & à Luther nommément, & protesta de vouloir vivre & mourir dans la foi qu'il avoit combatuë. Luther ne ſe fia point à ces belles proteſtations; Agricola s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui temoigna qu'il n'avoit jamais eu un * deplaiſir auſſi grand, que celui que ſon demêlé avec l'homme de Dieu lui avoit donné; & que puis qu'il ne gagnoit rien par l'offre de ſon ſerment, il remettoit ſa cauſe au Juge du monde; ſupliant neanmoins très-humblement Monſieur l'Electeur de lui faire payer trois mois de gages qui lui étoient dus, dont il avoit bon beſoin pour nourrir ſa femme & ſes neuf enfans †. Je ne penſe pas qu'il ait jamais pu rentrer en grace ni auprés de l'Electeur, ni auprès de Martin Luther. Il s'en conſola ſans doute par l'éclat que lui donnoit à Berlin ſa charge de Predicateur de Cour, & par le choix que l'on fit de ſa perſonne pour la compoſition d'un Ouvrage qui fit grand bruit. Je parle de l'*Interim* qu'il dreſſa ‡ avec Jules Phlug, & avec Michel Heldingus ⸸. On pretend que l'Empereur recompenſa largement Agricola de la peine qu'il avoit priſe en cette rencontre. La guerre β qui s'éleva quelque tems après en Allemagne entre les Theologiens Proteſtans fit conoître que ce Miniſtre étoit un eſprit dangereux, & un grand brouillon. Il faiſoit l'empreſſé pour pacifier les choſes, & n'épargnoit point le don de langue dont il étoit pourvu, dans les conferences qui furent tenuës ſur ce ſujet; mais il n'accommodoit rien. Il mourut à Berlin en 1566. Il y avoit été δ Surintendant de la Marche de Brandebourg. On dit qu'il auroit voulu ramener l'uſage des ſaintes huiles envers les malades, & qu'il ne doutoit point que les gueriſons miraculeuſes n'y euſſent été attachées comme anciennement ζ. Il ne fit (C) que peu de livres. On outre les choſes quand on dit qu'il (D) rentra dans la Papauté.

AGRICOLA (MICHEL) Miniſtre Lutherien à Abo dans la Finlandie, eſt le premier qui ait traduit le Nouveau Teſtament en la langue du païs, ce qui contribua beaucoup à la propagation du Lutheraniſme λ.

AGRICOLA (RODOLPHE) a été un des plus ſavans hommes du XV. ſiecle. L'Italie, qui en ce tems-là traitoit de barbare tout ce qui étoit au delà des Alpes, n'avoit rien à quoi la Friſe ne pût comparer ſon Agricola ſans avoir peur d'être vaincuë. Ce grand homme (A) étoit de baſſe naiſſance: il nâquit environ l'an 1442. dans le village de *Baſſlon*, à deux milles de Groningue. Il fit

* *Nihil tota vita ſibi gravius accidiſſe quam ſimultatem illam cum viro Dei quem ipſe patris loco veneratus ſit, & in cujus obſequio mori velit, apud quem tamen nihil proficiat ne juramenti quidem oblatione, ideo ſe Deo cauſam committere.*

† *Tiré de la reponſe de Seckendorf au Lutheraniſme du P. Maimbourg, l.* 3. a pag. 306. uſque ad pag. 310.

‡ *En l'an* 1548.

⸸ *On le nomme ordinairement* Michael Sidonius, *parce qu'il étoit Evêque titulaire de Sidon.*

β *C'étoit ſur la queſtion des choſes indifferentes en la religion.*

γ *Micrælius, Hiſt. Eccleſ. p.* 733. *edit.* 1679.

δ *C'eſt ainſi qu'on nomme parmi les Lutheriens les Miniſtres qui ont l'inſpection ſur pluſieurs Egliſes.*

ζ *Ex Melchior. Adamo in vita Jo. Agricolæ.*

λ *Ex Micrælio, hiſtor. Eccleſiaſt. ubi ſupra. lit. m. n.*

(C) *Il ne fit que peu de livres.*] L'explication de trois cens proverbes Allemans fut un des premiers. Il y maltraitta beaucoup (a) Ulric Duc de Wittemberg. On en fit des plaintes, qui obligerent l'Auteur à reconoître ſa faute dans une lettre fort ſoumiſe. Cela n'empêcha point que le Duc (b) Ulric n'alleguât entre autres griefs à la Diete de Francfort l'an 1536. que l'on protegeoit dans la Comté de Mansfeld Jean Agricola, dont il avoit été maltraité par des mediſances publiques. L'Auteur augmenta de plus de quatre cens proverbes ſon Ouvrage dans la 2. édition. Il fit des commentaires ſur S. Luc; il refuta l'explication du Pſeaume dix-neuviéme publiée en Allemand par Thomas (c) Muncer, &c.

(D) *Qu'il rentra dans la Papauté.*] C'eſt un fait certain qu'en ſortant de Saxe il ſe retira à la Cour de Brandebourg, & que l'Electeur Joachim II. qui (d) avoit établi la reformation dans ſes Etats en l'année 1539. le reçut honorablement, & le fit ſon Predicateur. Il n'eſt pas moins certain qu'il a joui toute ſa vie de la faveur de ce Prince; c'eſt donc une fauſſeté que de dire, comme font Melchior Adam & Paul Freherus, qu'Agricola étoit (e) Papiſte lors que Charles-Quint ſe ſervit de lui pour la conſtruction de l'*Interim*. Il ſe relâcha, je l'avouë, ſur bien des choſes dans cet *Interim*, mais Phlug, & l'Evêque de Sidon ne ſe relâcherent-ils pas auſſi ſur bien d'autres? Etoient-ils pour cela Lutheriens? Le projet de ces trois perſonnes ne contenta ni les Proteſtans, ni les Catholiques; cela eſt très-ſûr: mais il y a une grande diſtinction à faire entre ceux qui pour le bien de la paix abandonneroient quelques parties de la reformation, & ceux qui ſortent actuellement de la Communion Proteſtante, pour entrer dans la Communion de Rome. Agricola étoit ſans doute de cette premiere claſſe de gens, mais n'ayant pas été de la ſeconde, il ne doit point paſſer pour Papiſte. Trouvez donc une faute dans ces paroles de (f) Micrælius; *Joh. Agricola. . . . noſter primo, deinde ſuus, tandem Pontificiorum.* Je ne ſai ſi quand il dit trois lignes après, *homini Epicuræo ſimilior quam pio Theologo, ut ſcribit Oſiander ad annum* 1566. *quo obiit Agricola*, il entend un homme voluptueux, ou un homme qui tenoit l'indiference des Religions.

(A) *Etoit de baſſe naiſſance.*] Je ſai bien que dans la vie d'Agricola, parmi celles des Profeſſeurs de Groeningue, on aſſûre qu'il étoit d'une des plus conſiderables familles de Friſe; *Ex Agricolarum familia apud Friſios inter honoratiores ſemper habita, vir hic incomparabilis oriundus:* mais comme cette vie n'eſt point differente de celle qu'on trouve dans Melchior Adam, elle ne ſauroit balancer le temoignage d'Ubbo Emmius. Or voici ce que dit Ubbo Emmius (g), l'homme du monde qui connoiſſoit le mieux ſon païs de Friſe; *Obſcuris natalibus apud Baſloos ortus* (Rodolphus Agricola) *tantum ſibi in literis nomen paravit per omnem Europam ut, &c.*

(a) *Seckendorf l.* 2. *p.* 135. (b) *Ib. p.* 142. *lit. b.* (c) *Melchior Adam in ejus vita.* (d) *Seckendorf l.* 3. *pag.* 234. *& ſeq.* (e) Tunc pontificiis ſeſe adjunxerat.

(f) *Micrælius, Syntagm. hiſtor. Eccleſiæ p.* 733.

(g) *Libr.* 30. *hiſtor. Friſ. ad ann.* 1490. *p.* 457.

fit conoître dès les basses classes ce qu'il seroit un jour; & à peine avoit-il reçu le degré de Maitre és Arts à Louvain, qu'il auroit trouvé une Chaire de Professeur s'il avoit eu cette envie. Son inclination le porta plûtôt à voyager. Il passa de Louvain à Paris, après avoir vêcu dans la premiere de ces deux villes comme un Athlete *, je veux dire avec beaucoup † de sobrieté, de chasteté, & d'application au travail. De Paris il alla en Italie, & s'arrêta ‡ deux ans (*B*) à Ferrare, où le Duc le gratifia de plusieurs bienfaits. Theodore Gaza expliquoit Aristote dans cette ville. Agricola qui fut l'un de ses auditeurs, se fit entendre à son tour, & ne fit pas moins admirer son stile que son accent. On avoit du chagrin en ce païs-là, qu'un tel homme ne fût pas né en Italie. Il n'eût tenu qu'à lui lors qu'il eut regagné son païs natal, d'y occuper des charges considerables; mais l'amour des livres l'empêcha de songer à ces sortes d'établissemens, ou l'en retira bien-tôt. Il avoit accepté enfin une charge dans Groningue, & il suivit la Cour de Maximilien I. pendant six mois pour les affaires de cette ville. Il s'aquitta heureusement de sa commission, & n'eut pas beaucoup de sujet de se louër de la gratitude de ses maîtres; aussi les laissa-t-il là, & se remit à voyager. Il n'avoit garde, amateur de sa liberté comme il étoit, d'accepter la principalité de College que ceux d'Anvers lui offrirent. Comment l'auroit-il acceptée, puis qu'il avoit refusé d'entrer sous des conditions très-avantageuses chez l'Empereur Maximilien? Il preferoit le repos & l'independance à toutes choses, & il avoit le goût bon. Après avoir mené une vie fort ambulatoire il se fixa au Palatinat, où l'Evêque de Worms auquel il avoit enseigné le Grec, trouva le moyen de l'arrêter. Ce fut l'an 1482. qu'il alla au Palatinat; il y passa tout le reste de sa vie, tantôt à Heidelberg, tantôt à Worms. L'Electeur Palatin se plut à l'entendre discourir sur l'antiquité, & souhaita qu'il composât un abregé de l'ancienne histoire. Agricola le fit en habile homme. Il lut en public à ⊥ Worms, mais ses auditeurs étant plus faits aux chicaneries de la Dialectique, qu'aux belles lettres, n'avoient pas le tour d'esprit qu'il souhaitoit. Il commença à étudier en Theologie à l'âge d'environ 40. ans, & n'esperant pas d'y reüssir sans l'intelligence de l'Hebreu, il s'attacha à l'étude de cette langue, & avec le secours d'un Juif il commençoit à (*C*) y faire de bons progrés. La mort qui le vint saisir à Heidelberg le 28. d'Octobre β 1485. ne lui donna pas le tems de continuer. Il se resigna chretiennement aux ordres d'enhaut, & fut enterré en habit de Cordelier dans l'Eglise des Freres Mineurs de cette ville. La description qu'on a faite de son caractere peut persuader aisément que c'étoit un fort honnête homme, franc, sans envie, moderé, de belle humeur. Il ne se maria jamais, quoi qu'il eût aimé, ou fait semblant d'aimer quelquefois. Il avoit en ses jeunes ans resolu de se marier; mais après avoir examiné profondément ce qu'il alloit faire, il abandonna ce dessein, non pas tant par la crainte des incommoditez domestiques,

* Qui studet optatam cursu contingere metam, Multa tulit fecitque puer: sudavit & alsit: ABSTINUIT VENERE ET VINO. *Horat. de Arte poet.*

† Lovanii vixit honestissime ab omni compotatione ac comessatione contra gentis suæ morem alienissimus. Tantus erat in eo bonarum literarum amor, tam indefessum studium, ut turpis Veneris fornices & lustra ne noverit quidem. *Melch. Adam in ejus vita.*

‡ *En* 1476. *&* 1477.

⊥ *Je ne trouve point dans Melchior Adam ce que Vossius* de Hist. Lat. pag. 566. *avance, qu'Agricola professa trois ans la Philosophie à Heidelberg.*

β *Erasme avoit donc été trompé, lors qu'il avoit ouï dire qu'Agricola n'avoit pas* 40. *ans quand il mourut.* Adag. Chil. 1. cent. 4. n. 39.

(*B*) *Et s'arrêta deux ans à Ferrare.*] Il y aprit le Grec, & y enseigna le Latin: il disputoit avec Guarin à qui écriroit le mieux en prose, & avec les Strozza à qui feroit mieux des vers; & pour ce qui regarde la Philosophie, il en discouroit avec Theodore Gaza (*a*).

(*C*) *Il commençoit à y faire de bons progrés.*] On sait de lui-même qu'au commencement cette étude lui parut très-difficile; *Studia Hebræa* (*b*) . . . *primum ei plurimum negotii, uti scribit ipse, exhibuerunt, ut sibi videretur cum Antæo luctari.* En suite ayant rencontré un Juif qui entendoit passablement cette langue, il alla en peu de mois jusques à pouvoir traduire sans faute quelques Pseaumes de David. *Nactus* (*c*) *Judæum ejus linguæ utcunque peritum paucis mensibus tantum profecit, ut aliquot Psalmos Davidicos in Latinam linguam citra culpam transtulerit.* Il n'y a pas là de quoi dire avec Vossius (*d*) qu'Agricola étoit très-docte en Hebreu, *Hebraïcè doctissimus*; on peut sans faire injustice degrader ce superlatif, & le traiter comme un Cavalier que l'on demonte pour l'incorporer dans l'Infanterie. Gesner a mieux distingué que Vossius; celui-ci a mis le superlatif au Latin, au Grec, & à l'Hebreu d'Agricola indifferemment, mais voici comment Gesner s'est exprimé; *Græci & Latini sermonis peritus, & Hebraïcæ linguæ non ignarus.* Il emprunte de Tritheme ces paroles. Konig encherit sur Vossius, car il se sert du superlatif *callentissimus*. Voyez ci-dessous la 3. faute de Varillas. Remarquons aussi que Tritheme ne parle point exactement, lors qu'il assûre (*e*) qu'Agricola avoit fait une traduction du Psautier sur l'original Hebreu; car on ne met point parmi les Ouvrages d'un Auteur les thêmes qu'il fait en aprenant une langue; or il est manifeste que la traduction que faisoit Agricola de quelques Pseaumes de David, étoit un thême que son Juif lui corrigeoit. Ce Juif s'étoit converti à la Religion Chretienne. Jean Dalburg Evêque (*f*) de Worms ne l'entretenoit chez lui que pour l'amour d'Agricola, si nous en croyons Valere André. * *Primus exsulantes è Germania Græcas restituit litteras, quibus ætate provectior etiam Hebraïcas adjecit, præceptore usus Judæo quodam ad fidem converso, quem Wormasiensis Episcopus* Joannes Dalburgius *solius* Rodolphi *causa, domi suæ alebat.*

(*a*) *Ex Valerio Andrea, Bibl. Belg. pag.* 798.

(*b*) *Melch. Adam ubi supra.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *De Histor. Lat. pag.* 566.

(*e*) *Apud Valer. Andr. ubi supra. Gesner l'assûre aussi.*

(*f*) *Et non d'Heidelberg, comme dit Bullart,* Academ. des scienc. t. 1. p. 276.

* *Valer. Andreas ibid.*

tiques; que par une (*D*) certaine pareſſe naturelle qu'il ſe ſentoit, qui le faiſoit ſuccomber aux moindres ſoins. On ne diroit pas qu'un homme auſſi enfoncé que lui dans les études de l'antiquité, ait ſu chanter ſur les inſtrumens les chanſons qu'il faiſoit lui-même; cependant il donnoit quelquefois ce regal (*E*) aux Dames. On pretend que ſur le chapitre de la Religion, il avoit ſenti quelques avant-goûts de (*F*) la lumiere qui parut au ſiecle ſuivant. Il laiſſa ſes livres à Adolphe Occo, natif de Friſe, & Medecin de la ville d'Augsbourg *. Mr. Moreri (*G*) n'a pas eu raiſon de dire qu'Eraſme & Agricola firent conoiſſance à Ferrare. Le Sieur † Paul Freher n'a pas entendu (*H*) tout ce qu'il a copié d'Eraſme à la loüange d'Agricola. Nous aprenons du même Eraſme ‡ qu'Agricola mourut pour n'avoir pas été ſecouru aſſez-tôt des Medecins. Reuchlin ‡ prononça l'oraiſon funebre de ce ſavant homme. Mr. Varillas (*I*) nous fournira ici bien des fautes.

** Tiré de Melchior Adam dans la vie de Rodolphe Agricola.*

† *Theatr. virorum erudit.* p. 1430.

‡ Velut si quis in morbo capitali medicum operiatur [illegible] ignem aut procul accersendum, quæ res hominem illum verè divinum extinxit Rodolphum Agricolam, etenim dum cunctatur medicus mors antevertit. *Adag. Chil.* 3. *cent.* 3. *n.* 62.

‡ *Valer. Andr Bibl. Belg.* p 798.

AGRIPPA

(D) *Que par une certaine pareſſe naturelle qu'il ſe ſentoit.*] Comme je ne ſaurois atteindre à la force de ſes expreſſions, je raporterai les mots Grecs dont il ſe ſervit. *Uxorem nunquam duxit: quamquam in priore ætate ducturum deſtinarat. Sed poſteaquam incepit diligentius ſe ipſe introſpicere, averſus eſt ab eo conſilio non incommodis rei œconomicæ, ſed deterruit ipſum genus vitæ ſuæ & animus leviſſimus etiam curis impar,* καὶ φιλήσυχόν τι τῆς φύσεως *(verba ſunt ipſius epiſtola quadam ad Capnionem)* ἔχε μᾶλλον ἀπραγμοσύνη καὶ ῥαθυμία τις παντὸς τοῦ βίου (*a*).

(E) *Il donnoit quelquefois ce regal aux Dames.*] Voyez comme parle ſon Hiſtorien (*b*). *Puellas amare ſe nonnunquam ſimulabat, verum nunquam deperibat. In earum gratiam vernacula lingua quædam carmina ſcripſit elegantiſſime: quæ virginibus primariisque amicis præſentibus voce & teſtudine modulatiſſime canebat.* Il entendoit toute ſorte de muſique; (*c*) *Canebat voce, flatu, pulſu.*

(F) *Quelques avant-goûts de la lumiere.*] Quelcun (*d*) qui avoit oüi diſcourir entre eux Agricola & Weſſelus, temoigne qu'ils deploroient les tenebres de l'Egliſe, & qu'ils blâmoient la Meſſe, le celibat, & la doctrine des Moines ſur la juſtification par les œuvres.

(G) *Mr. Moreri n'a pas eu raiſon.*] La preuve en eſt facile à donner. Eraſme nâquit l'an 1467. Il étudioit à Deventer à l'âge de 12. ou 13. ans. Agricola étoit à Ferrare l'an 1476. & 1477. Comment donc auroit-il pu contracter dans cette ville une amitié éternelle avec Eraſme? Si Mr. Moreri avoit lu le prognoſtic d'Agricola touchant Eraſme, il n'auroit pas dit que ce fut à Ferrare qu'ils ſe connurent. Agricola étoit revenu d'Italie, lors qu'ayant lu les thêmes des Ecoliers d'Hegius à Deventer, il trouva je ne ſai quoi dans celui d'Eraſme qui lui donna envie de voir cet enfant, & après l'avoir bien conſideré, il dit que ce ſeroit un grand homme. Eraſme n'avoit pas 20. ans lors qu'Agricola mourut, & il n'étoit point encore ſorti des tenebres où des tuteurs impertinens l'avoient detenu; il ne pouvoit donc pas y avoir entre lui & Agricola cette amitié dont Mr. Moreri parle. Voici pour n'en faire pas à deux fois quelques autres mepriſes de cet Ecrivain. Agricola, dit-il, *étoit ſavant en tout genre de literature, & même en la langue Greque.* C'eſt comme ſi l'on diſoit, *un tel eſt ſavant dans toutes les parties de la Theologie, & même dans les queſtions de la Grace.* La langue Greque n'eſt-elle pas une des plus nobles parties de la literature? Je ne ſai où Mr. Moreri a lu qu'Agricola fut Syndic de la ville de Groningue pendant deux ans.

(*a*) *Melch. Adam ubi ſupra. Voyez auſſi la vie d'Agricola parmi celles des Profeſſeurs de Groningue.*

(*b*) *Melch. Adamus.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib. & vita Profeſſorum Groningenſ.*

(H) *Tout ce qu'il a copié d'Eraſme.*] Il aplique à nôtre Agricola ce qu'Eraſme a dit d'un autre. Il faut ſavoir qu'Eraſme ayant bien loüé Agricola (*e*), confeſſe qu'une des raiſons qui le rendoient ſi enclin à lui donner des éloges, étoit que lui Eraſme avoit eu pour maître un homme (*f*) qui avoit été diſciple d'Agricola. Là-deſſus il nous étale le merite de cet homme, & dit entre autres choſes que l'envie même ne le pourroit critiquer en chicanant, que de ce qu'il mepriſa trop la renommée, ſe ſouciant peu de l'avenir, & n'écrivant rien que par forme d'amuſement. Freher raporte cette remarque comme ſi elle concernoit Agricola, par où il attribuë à Eraſme une fauſſeté; car les Oeuvres d'Agricola recueillies (*g*) en un corps, & imprimées à Cologne l'an 1539. font foi qu'il a écrit beaucoup de choſes avec ſoin, & avec toute ſon induſtrie.

(I) *Mr. Varillas nous fournira ici bien des fautes.*] I. Agricola, dit-il, (*h*) *eut la memoire ſi vaſte, qu'il ne lui échapa jamais rien de ce qu'il avoit une fois retenu.* C'eſt une hyperbole dont je ne trouve nul fondement dans l'hiſtoire de ce grand homme, encore que l'on s'y ſoit fort étendu ſur ſes talens. Auroit-on oublié celui-là, qui eſt le plus extraordinaire qui ſe puiſſe voir? II. *Il devint ſavant juſqu'au prodige avec des livres d'emprunt, & ſans maître.* L'hyperbole eſt ici accompagnée d'une fauſſeté palpable; car nous liſons dans ſa vie qu'il fut envoyé (*i*) de très-bonne heure au College, & qu'après l'étude de la Grammaire il alla étudier à Louvain, où il logea au College du Faucon, & y fit toutes les fonctions d'un Ecolier de Philoſophie, & il s'attacha d'ailleurs à quelques perſonnes qui avoient du goût pour la belle latinité. A Ferrare (*k*) il fut un auditeur aſſidu de Theodore de Gaza. Il eſt bien vrai que dans ſes voyages il ne portoit avec lui que peu de livres, & que laiſſant le reſte de ſa bibliotheque chez ſes amis, il ſe ſervoit de livres d'emprunt ſelon qu'il en avoit beſoin; mais outre qu'il n'y a point d'homme de lettres qui n'en uſe ainſi en voyageant, oſeroit-on dire qu'Agricola a tout apris pendant ſes voyages? III. *Il commença ſes études par où les autres avoient accoutumé de les finir, c'eſt-à-dire par la langue Hebraique. Il la voulut ſavoir non ſeulement dans ſa pureté, mais encore avec toutes les alterations que le tems & le rafinement*

(*e*) *Adag. Chil.* 1. *centur.* 4. *n.* 39.

(*f*) *Alexander Hegius.*

(*g*) *Par les ſoins d'Alard d'Amſterdam. Elles comprennent deux volumes in* 4.

(*h*) *Anecdotes de Florence pag.* 184.

(*i*) Puer admodum in ludum literarium miſſus.

(*k*) Ibi Theodorum Gazam Ariſtotelis ſcripta enarrantem, diligenter audivit.

AGRIPPA (Henri Corneille) grand Magicien, si l'on (*A*) en croit beaucoup de gens, a été un fort savant homme dans le XVI. siecle. Il nâquit à * Cologne le 14. de Septembre 1486. d'une famille (*B*) noble & ancienne. Voulant marcher † sur les traces de ses ancêtres, qui depuis plusieurs generations avoient exercé des charges auprès des Princes de la Maison d'Autriche, il entra de fort bonne heure au service de l'Empereur Maximilien. Il y eut d'abord un emploi de Secretaire; mais comme il étoit aussi propre à l'épée qu'à la plume, il prit en suite le parti des armes, & servit (*C*) sept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie. Il se signala en plusieurs rencontres, & obtint en recompense de ses beaux faits le titre de Chevalier. Il voulut joindre à ses honneurs militaires ‡ les honneurs academiques; il se fit donc recevoir Docteur en Droit, & en Medecine. On ne peut nier que ce ne fût un très-grand esprit; & qu'il n'eût la conoissance d'une infinité de cho-

R ses

* *Agrippa epist.* 26. *l.* 7. *pag.* 1041. *edit. in* 8. *Lugd.*

† *Epist.* 18. *l.* 6. *pag.* 970. *& epist.* 21. *l.* 7. *pag.* 1021. *Voyez aussi pag.* 736.

‡ Utriusque juris & Medicinarum Doctor evasi, antea etiam auratus eques; quem ordinem non precario mihi redemi, non à transmarina peregrinatione mutuavi, non in Regum inthronisatione impudenti insolentia surripui, sed in publicis prælijs media acie bellica virtute commerui. *Epist.* 21. *l.* 7. *pag.* 1021. *Voyez aussi pag.* 737. 977.

ment des Rabins y ont produit. Il eut le même soin de s'introduire en la langue Greque. . . . Enfin il se mit au Latin, sans avoir égard aux remontrances de ceux qui pretendoient l'en dissuader, sur ce que l'habitude d'écrire & de prononcer l'Hebreu sembloit avoir introduit dans son esprit de l'incompatibilité avec les phrases & les expressions Romaines. Où est l'homme qui puisse lire cela sans étonnement, s'il sait (*a*) que nôtre Rodolphe n'aprit l'Hebreu que peu d'années avant sa mort, & que les progrés qu'il y fit furent mediocres? Je m'imagine que Monsr. Varillas a été trompé par ce Latin; *Transisti enim,* (*b*) c'est une apostrophe à Agricola, *Hebraicas, Græcasque literas usque adeo stupenda celeritate, ut nequaquam Gruningiæ in ultima Frisia, sed Hierosolymis Athenisque natus ac educatus à doctissimis crederere. Latinas porro tanta felicitate didicisti, docuistique ut, &c.* Voilà pourquoi, ce me semble, Monsr. Varillas s'est imaginé qu'Agricola aprit d'abord la langue Hebraique, puis la Greque, & enfin la Latine, & qu'il composoit & parloit souvent en Hebreu. IV. *Il fit un progrés si surprenant* dans le Latin, *qu'Erasme si peu accoutumé à loüer en autrui les richesses qu'il possedoit, ne se pouvoit lasser de l'admirer, principalement après qu'il eut donné au public ses commentaires si polis, & si dignes du siecle d'Auguste, sur la Retorique & la Logique d'Aristote.* Si je savois quand ces Commentaires furent publiez, il me seroit sans doute aisé de porter une bonne bote. Ne le sachant pas, je me contente d'observer en general qu'Erasme étoit si peu de chose lors qu'Agricola mourut, que c'est mal chercher les progrés de son admiration pour Agricola, que de les chercher dans le tems qui a precedé la mort d'Agricola. C'est d'ailleurs un anachronisme que de dire, que cet illustre Frison a vêcu jusques au tems que la possession des belles lettres empêchoit Erasme de les *loüer en autrui.* Voici encore deux observations. Les Commentaires sur la Logique d'Aristote ne parurent qu'après la mort de l'Auteur. C'est Erasme (*c*) qui nous l'aprend, & qui dit même qu'ils étoient tronquez. *Latitabant apud nescio quos Commentarii dialectices, nuper in publicum prodierunt, sed mutili.* A coup sûr ce n'est pas dans cet Ouvrage qu'on peut admirer le Latin d'Agricola, ni les manieres polies du siecle d'Auguste. V. *L'Electeur Palatin. . . . fit venir Agricola à Heidelberg. . . . lui donna la premiere chaire pour l'éloquence dans l'Université . . . & le fit son Conseiller d'Etat.* La vie d'Agricola ni parmi celles des Professeurs de Groningue, ni dans Melchior Adam ne dit rien de tout cela. C'est à l'Evêque de Worms qu'elle attribuë d'avoir attiré Agricola au Palatinat.

(*a*) *Voyez ci dessus la remarque C, & joignez y ces mots d'Erasme;* Extremo vitæ tempore ad literas Hebraicas . . . totum animum appulerat. *Erasm. Chiliad.* 1. *cent.* 4. *n.* 39.

(*b*) *Paul. Jovius elog. c.* 32.

(*c*) *Ubi supra.*

(*A*) *Grand Magicien, si l'on en croit bien des gens.*] Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio sont ses principaux accusateurs. Nous verrons dans la remarque N les bevuës où ils sont tombez. Elles sont palpables, & neanmoins une infinité de personnes se persuadent encore aujourd'hui sur l'autorité de ces Ecrivains qu'Agrippa étoit consommé dans la science du Grimoire.

(*B*) *D'une famille noble & ancienne.*] Elle s'apelloit *de Nettesheym.* Mr. Teissier (*d*) assûre qu'Agrippa *etoit nâtif de Nettesheym dans le païs de Cologne*; Melchior Adam qu'il cite ne dit point cela; il le fait naître à Cologne même, & nous renvoye à une (*e*) lettre d'Agrippa, où on lit ces propres paroles adressées aux Magistrats de Cologne; (*f*) *Possem vobis horum verissima exempla referre, nisi civium vestrorum pudori parcendum & patriæ meæ rationem habendam ducerem. Sum enim & ego, si forte nescitis, civitate vestra oriundus, & prima pueritia apud vos enutritus.* Thevet (*g*) par une plus grande faute a debité qu'Agrippa *nâquit à la ville de Nestre.* Je ne sai rien du pere de nôtre Agrippa, sinon qu'il servit la (*h*) Maison d'Autriche, & qu'il mourut (*i*) vers le commencement de l'année 1518.

(*C*) *Il servit sept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie.*] Le Sieur Freher (*k*) qui ne se hasarde que rarement à sortir des bornes de ceux qu'il copie, a voulu ici agir en maître, & faire voir qu'il pouvoit dire ce que Melchior Adam n'avoit point dit. Mal lui en a pris; car il fait commencer ces sept années à l'an 1508. & finir à l'an 1515. S'il avoit bien su son Agrippa, il n'auroit pas ignoré que cet Auteur étoit en Espagne l'an 1501. à Dole l'an 1509. en Angleterre l'an 1510. Il faut que cette semaine d'années ait commencé en 1511. & qu'Agrippa ait pretendu avoir passé au service militaire de l'Empereur tout le tems qu'il demeura en Italie. Mais ses propres lettres l'eussent trahi, si on se fût mis à compter. On ne voit point que depuis qu'il monta en chaire à Pavie, il ait eu de l'emploi dans les armées. Quant au reste, le Sieur Freher en tout ce qu'il copie de Melchior Adam se contente des fautes de cet Auteur, il n'y en ajoûte point d'autres.

(*d*) *Eloges tirez de Mr. de Thou, t.* 2. *pag* 74.

(*e*) *La* 26. *du* 7. *livre.*

(*f*) *Pag.* 1041.

(*g*) *Histoire des hommes illustres. t.* 7. *pag.* 222. *édit. de Paris, in* 12. 1671.

(*h*) *Agrippa epist.* 18. *l.* 6. *pag.* 970.

(*i*) *Epist.* 19. *lib.* 2. *pag.* 736.

(*k*) *Paulus Freher, Theatr. pag.* 1221.

ses & (*D*) de plusieurs langues; mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre, & son humeur inconstante le rendirent malheureux. Il changeoit éternellement de poste; il se faisoit par tout des affaires; & pour comble d'infortune il s'attira par ses écrits la haine des gens d'Eglise. On voit par ses lettres β qu'il avoit été en France avant l'année 1507. qu'il voyagea en γ Espagne l'an 1508. & qu'il étoit δ à Dole en 1509. Il y fit des leçons (*E*) publiques qui le commirent avec le Cordelier Catilinet. Les Moines en ce tems-là soupçonnoient d'erreur ou d'heresie tout ce qu'ils n'entendoient pas; comment auroient-ils souffert qu'Agrippa expliquât impunément le mysterieux Ouvrage de Reuchlin *de verbo mirifico?* Ce fut la matiere des leçons qu'il fit à Dole en l'année 1509. avec un fort grand éclat. Les Conseillers mêmes du ζ Parlement l'alloient entendre. Pour mieux s'insinuer dans la faveur de Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, il fit alors le Traitté de l'excellence des femmes θ; mais la persecution qu'il souffrit de la part des Moines l'empêcha de le publier. Il leur quitta la partie, & s'en alla λ en Angleterre, où il travailla sur les Epitres de Saint Paul μ, quoi qu'il eût entre les mains une autre affaire fort secrete. Etant repassé à Cologne, il y fit des leçons publiques sur les questions de Theologie qu'on nomme *quodlibetales*; aprés quoi il alla joindre en Italie l'armée de l'Empereur Maximilien, & y demeura jusques à ce que le Cardinal de Sainte Croix l'apellât à Pise. Agrippa y auroit fait paroître ses talens en qualité de Theologien du Concile, si cette assemblée avoit duré. Il enseigna depuis publiquement la Theologie à Pavie, & à Turin ‡. Il fit des leçons sur Mercure Trismegiste à Pavie * l'an 1515. Sa sortie de cette ville la même année, ou l'année suivante, tint plus de la fuite, que de la retraite †. Il avoit dès lors (*F*) femme & enfans. Il paroît par le second livre de ses lettres que ses amis travaillerent λ en divers lieux à lui procurer quelque établissement honorable, ou à Grenoble, ou

β Epist. [illegible] l. 1.

δ Epist. 17. l. 1.

ζ Voyez [illegible] Agrippa [illegible] Catilinetum Franciscanum per Burgundiam Provinciali Ministro.

θ Voyez l'epitre Dedicatoire de ce Traitté, datée d'Anvers au mois d'Avril 1529.

λ C'est de Londres que son expostulatio est datée 1510.

μ Defens. [illegible] pag. 59[illegible].

‡ Ex defens. proposit. pag. 596.

* Oper. t. 2. pag. 1073.

† Epist. 49 l. 1. pag. 715. comparata cum epist. 52.

(*D*) *Et de plusieurs langues.*] Il en savoit huit, & de ce grand nombre il n'y en avoit que deux qu'il n'entendit pas en perfection. Il nous le dira lui-même sans faire trop le modeste: n'aprehendons pas de lui faire tort en l'estimant selon le prix où il se met. *Octo linguarum* (a) *mediocriter doctus, sed illarum sex adeo peritus ut singulis non loqui modo & intelligere, sed & eleganter orare, dictare & transferre noverim, tum præter multimodam etiam abstrusarum rerum cognitionem, peritiam & cyclicam eruditionem, utriusque Juris & Medicinarum doctor evasi.* Il travailla de fort bonne heure à la Pierre Philosophale, & il paroit (b) qu'on l'avoit vanté à quelques Princes comme un excellent sujet pour le grand Oeuvre, ce qui mit quelquefois en risque sa liberté. Il est sûr qu'un homme qu'on croiroit capable de faire de l'or, auroit à craindre que quelque Prince ne l'emprisonnât. On voudroit se servir de lui, & empêcher que d'autres Princes ne s'en servissent.

(*E*) *Il y fit des leçons publiques.*] Il semble se contredire lui-même sur ce sujet; car tantôt il assûre qu'il les fit sans avoir de gages, & tantôt qu'il avoit des gages. *Publicis prælectionibus quas ad honorem Illustrissimæ Principis Margaretæ & unici studii Dolam feci* GRATIS. C'est ainsi qu'il parle dans (c) sa plainte contre le Cordelier Catilinet. Mais ailleurs (d) il dit qu'il fut aggregé au Corps des Professeurs en Theologie, & gratifié d'une pension. *In Dola Burgundiæ publ. lectura sacras literas professus sum, ob quam ab hujus studii Doctoribus in Collegium receptus, insuper regentia &* STIPENDIIS *donatus sum.* Le moyen d'accorder ces choses est de dire qu'au commencement il lisoit gratis, & dans la suite pour de l'argent.

(*F*) *Il avoit dès lors femme & enfans.*] Quoi que je me serve du nombre pluriel, je sai qu'il n'avoit qu'un fils. *Quorsum, quæso, in tam suspecta tempestate una cum uxore filioque ac familia confugissem, relicta Papiæ domo ac supellectile, rebusque omnibus?* C'est ainsi qu'il parle dans la 49. lettre du 2. livre. Il étoit fort content de sa femme, & voici ce qu'il en dit en un (e) autre lieu; *Ego quidem Deo omnipotenti innumeram habeo gratiam, qui uxorem mihi conjunxit secundum cor meum, virginem nobilem bene moratam, adolescentulam, formosam, quæ ita ad meam vivit consuetudinem, ut ne contumeliosum verbum inter nos intercidat, atque quo fœlicissimum me dixero, quorsum se res vertunt, in prosperis & adversis, semper æquè mihi benigna, affabilis, constans, integerrimi animi, sani consilii, semper apud se manens.* Il n'y a qu'une chose qu'il ne dit pas, c'est si elle étoit riche ou non; car d'ailleurs il la represente doüée de tout ce qu'il pouvoit souhaiter, belle, jeune, vertueuse, de famille noble, & d'une complaisance qui ne se dementoit jamais. Il la perdit l'an 1521. & voulut, je ne sai pourquoi, (f) qu'elle fût enterrée à Mets où il ne demeuroit plus. Il avoit soin de recommander que l'on s'aquitât (g) de tous les anniversaires qu'il avoit fondez pour l'ame de la defunte. Il convola (h) en secondes noces à Geneve l'an 1522. Il ne se louë pas moins de cette seconde femme que de la premiere; *Ante biennium hoc*, dit-il, (i) *secundam uxorem duxi virginem nobilem pulcherrimamque, quæ adeo ad meam vivit consuetudinem ut nescias istane priorem, anne hanc illa, utra alteram in amando obsequendoque æquet an superet.* La derniere surpassoit de beaucoup l'autre en fecondité; il ne vint qu'un fils de la premiere; la seconde accoucha trois fois dans deux ans, & une quatriéme fois l'année suivante; *Duos (k) ista mihi filios peperit, ambo superstites, filiamque unam quæ vita excessit. . . Uxor mea (l) jam partui proxima est.* Il ne dit pas si elle étoit riche; mais un de ses amis assûre

(a) Epist. 21. l. 7. pag. 1021.

(b) Epist. 2. l. 1. item epist 10.

(c) Oper. t. 2. pag. 510.

(d) In defens. proposit. pag. 596.

(e) Epist. 19 l. 2. pag. 736.

(f) Epist. 8. l. 3. pag. 785.

(g) Epist. 19. l. 4. pag. 846.

(h) Epist. 33. l. 4. pag. 800. vide etiam, pag. 851.

(i) Epist. 60. l. 3. pag. 818.

(k) Ibid.

(l) Epist. 74. l. 3. pag. 826.

ou à Geneve, ou à Avignon, ou à Mets. Il prefera le parti qui lui fut offert dans la derniere de ces villes, & je trouve β que dès l'an 1518. il y exerçoit un bon γ emploi. Les persecutions que les Moines lui susciterent tant parce qu'il avoit refuté l'opinion commune touchant les trois maris de Sainte Anne, que parce qu'il avoit protegé une païsane (G) accusée de sorcelerie, lui firent abandonner la ville de Mets. Ce qui le poussa à écrire sur la monogamie de Sainte Anne, fut de voir δ que Jaques Faber d'Etaples son ami étoit mis en pieces par les Predicateurs de Mets pour avoir soutenu ce sentiment. Agrippa se retira en son païs de Cologne l'an 1520. quittant volontiers ζ une ville que ces Inquisiteurs seditieux avoient renduë l'ennemie des belles lettres, & du veritable merite. C'est la destinée de tous les païs où pareilles gens s'impatronisent, de quelque Religion qu'ils soient. Il sortit de sa patrie l'an 1521. & s'en λ alla à Geneve: il n'y gagnoit pas beaucoup d'argent, puis qu'il se plaint μ de n'être pas assez riche pour faire un voyage à Chamberi, afin d'y solliciter lui-même la pension qu'on lui faisoit esperer du Duc de Savoye. Cette esperance n'aboutit à rien, & alors Agrippa sortit de Geneve, & s'en alla ‡ à Fribourg ┼ en Suisse l'an 1523. pour y pratiquer la Medecine, comme il avoit fait à Geneve. L'année suivante il s'en alla à Lyon, & obtint une pension de François I. Il entra chez la mere de ce Prince en qualité de Medecin, mais il n'y fit point fortune, & ne suivit pas même cette Princesse * lors qu'elle partit de Lion au mois d'Août 1525. pour aller mener sa fille sur les frontieres d'Espagne. On le laissa morfondre à Lion, & implorer vainement le credit de ses amis pour le payement de ses gages. Avant que de les toucher, il eut le chagrin d'être averti † qu'on l'avoit rayé de dessus l'état. La cause de sa disgrace fut qu'ayant reçu ordre de sa Maitresse de chercher par les regles de l'Astrologie le cours que les affaires de France de-

R 2

re (a) qu'elle l'étoit, & ne me le persuade point; car les lettres d'Agrippa depuis le second mariage ne prêchent pas moins la misere qu'auparavant. Le troisiéme fils qu'il eut de son second mariage eut (b) le Cardinal de Lorraine pour parrain. Lors qu'il partit de Paris pour Anvers au mois de Juillet 1528. il laissa (c) sa femme grosse à Paris. Elle accoucha de (d) son cinquiéme fils à Anvers le 13. de Mars 1529. On pourroit ce me semble recueillir de la lettre 77. du 5. (e) livre qu'elle ne savoit pas écrire. Elle mourut au mois d'Août 1529. à Anvers extremement regrettée de son mari, comme on le voit dans la 81. lettre du 5. livre; elle avoit près de 26. ans accomplis. Je n'ai point remarqué qu'il fasse mention de son troisiéme mariage dans ses lettres; mais on sait d'ailleurs qu'en l'année 1535. il repudia sa femme: *Ubi conjugem Mechliniensem Bonnæ repudiasset anno tricesimo quinto supra sesquimillesimum.* C'est ce que nous aprend Jean Wier (f) qui avoit été son domestique. Si Thevet avoit su toutes ces choses, il ne se seroit pas contenté de nous aprendre qu'Agrippa *épousa Mademoiselle Louïse Tyssie, issuë de fort noble maison, l'an de son âge* 23. *& de salut* 1509. il eût parlé en general pour le moins des deux autres mariages. Melchior Adam en savoit plus que Thevet, car il n'a pas ignoré qu'Agrippa avoit eu deux femmes: *Duum uxorum maritus nobilium, & liberorum aliquot parens*; mais outre qu'il paroit avoir ignoré le 3. mariage, il a fait plusieurs fautes de chronologie quand il a parlé du premier. Voici ses paroles: *Mortuo Maximiliano sub diversis & principibus & civitatum magistratibus per Italiam, Hispaniam, Angliam, Galliam egit, multaque egregia facinora designavit. Tandem laborum terra marique exantlatorum satur ac quietis & otii cupidus, ducta uxore, virgine nobili, sedem in Allobrogibus fixit, ut procul negotiis sibi ac musis viveret. Invitatus autem ab inclyta* Medio*matricum repub. munus syndici, advocati & oratoris obivit.* Notez que l'Empereur Maximilien mourut le 12. de Janvier 1519. & qu'Agrippa fit le voyage d'Espagne en 1508. & celui d'Angleterre en 1510. Voilà donc dejà un anachronisme. Après son retour d'Angleterre il s'arrêta à Cologne quelque tems, & puis s'en alla en Italie. Il y étoit encore l'an (g) 1517. il étoit à Mets (h) l'an 1518. il ne retourna point en Italie depuis qu'il en fut sorti pour venir à Mets; voilà donc un nouvel anachronisme. Remarquez aussi qu'en (i) l'année 1515. il étoit dejà marié. Où sont donc ces grandes fatigues essuyées par mer & par terre depuis la mort de l'Empereur Maximilien, ausquelles il voulut mettre fin par le mariage? Comment a-t-il pu se fixer avec sa femme au païs des Allobroges, lui qu'on voit mener une vie fort ambulatoire avec sa femme dans l'Italie. Ajoûtez à cela, qu'avant son voyage de Mets il n'avoit point planté le piquet au païs des Allobroges, & qu'il étoit Syndic de Mets avant que Maximilien fût decedé. Melchior Adam est tout plein de semblables (k) fautes. Il feroit beau voir quelcun occupé à l'accorder avec Thevet. Selon celui-ci, Agrippa se marie à 23. ans; selon l'autre il ne se marie qu'après une infinité de voyages & d'affaires, sou du travail, & cherchant enfin quelque repos.

(G) *Une païsane accusée de sorcellerie.*] Le Dominicain Nicolas Savini, Inquisiteur de la foi à Mets, vouloit (l) que l'on mit cette femme à la question, sur le simple prejugé que l'on tiroit de ce qu'elle étoit fille d'une sorciere qui avoit été brûlée. Agrippa fit tout ce qu'il put pour faire observer exactement les procedures, & neanmoins il n'empêcha pas que la femme ne fût apliquée à la question; mais il donna lieu à faire conoître qu'elle n'étoit point coupable: on condamna à l'amende les accusateurs (m).

β *Epist.* 12. *l.* 2.

γ *Il étoit Syndic, Avocat & Orateur de la ville. Voyez sa* 4. *harangue.* Oper. t. 2. p. 1090.

δ *Epist.* 25. *l.* 2. *pag.* 743. *Voyez aussi pag.* 746.

ζ *Epist.* 32. *l.* 2. *pag.* 749.

λ *Epist.* 7. *l.* 3. *p.* 784.

μ *Epist.* 24. *l.* 3. *pag.* 794.

‡ *Epist.* 41. *l.* 3. *& sequent.*

┼ *Et non pas en Brisgaw, comme dit Melchior Adam.*

* *Epist.* 79. *l.* 3. *pag.* 828.

† *Epist.* 52. *l.* 4. *pag.* 869.

(a) Te nunc degere Gebennis, illicque proba, nobili, formosa ac locuplete ducta uxore in artis Apollineæ experimentis clarere singulariter. *Epist.* 33. *l.* 3. *pag.* 800.

(b) *Epist.* 76. *l.* 3. *pag.* 827.

(c) *Epist.* 55. *l.* 5. *pag.* 933.

(d) *Epist.* 68. *l.* 5. *pag.* 941.

(e) Hodie abs te literas accepit uxor, quæ quoniam Gallica lingua sunt scriptæ non recte illas legimus... Scribe in posterum latine ad uxorem ut illi sim Mercurius. Si ad singula literarum tuarum non respondetur, scito me Romanum non Gallicum esse.

(f) *De Magis, c.* 5.

(g) *Epist.* 1. *l.* 2. *pag.* 722.

(h) *Epist.* 12. *l.* 2. *pag.* 730.

(i) *Epist.* 47. *&* 48. *l.* 1.

(k) *Une partie de celles qu'on vient de marquer sont d'autant plus excusables qu'il les a faites après Agrippa, qui faute de memoire ou autrement exposa à Marguerite Reine de Hongrie dans une lettre, que depuis la mort de Maximilien il avoit fait tels & tels voyages, &c. Voyez sa lettre* 21. *du* 7. *livre.*

(l) *Epist.* 39. *l.* 2. *pag.* 754.

(m) *Epist.* 40. *l.* 2. *pag.* 757. *vide etiam pag.* 763.

devoient tenir, il desaprouva trop librement que β cette Princesse voulût l'appliquer à ces vaines curiositez, au lieu de se servir de lui dans des choses plus importantes. La Dame γ prit en mauvaise part cette leçon; mais elle fut encore plus irritée, lors qu'elle sut que ‡ l'Astrologie d'Agrippa promettoit de nouveaux (*H*) triomphes au Connetable de Bourbon. Agrippa se voyant (*I*) cassé murmura, pesta, menaça, écrivit, & dit tout ce que son humeur mal endurante lui suggeroit; mais enfin il falut songer à un nouvel établissement. Il jetta les yeux sur le Païs-Bas, & ayant obenu à Paris après une infinité de longueurs le passeport qui lui étoit necessaire, il arriva à Anvers ⸸ au mois de Juillet 1528. Une des causes de ces longueurs fut la brusquerie du Duc de Vendôme, qui au lieu de signer le passeport le dechira, en disant qu'il ne vouloit point signer * pour un Devin. En l'année 1529. Agrippa se vit apellé tout à la fois † par Henri Roi d'Angleterre, par le Chancelier de l'Empereur, par un Marquis Italien, & par Marguerite d'Autriche Gouvernante du Païs-Bas. Il choisit ce dernier parti, & accepta la charge d'Historiographe de l'Empereur que cette Princesse lui fit donner. Il publia pour prelude l'Histoire du couronnement de Charles-Quint, & bien-tôt après il falut qu'il fit l'Oraison funebre de cette Dame, dont la mort fut en quelque maniere la vie de nôtre Agrippa; car on avoit terriblement prevenu contre lui l'esprit (*K*) de cette Princesse. On lui rendit les mêmes mauvais offices auprès

β Scripsi Seneschallo ut admoneat illam ne ad tam indignum artificium ingenio meo diutius abutatur, nec in has nugas ulterius impingere cogar qui multo fœlicioribus studiis illi inservire queam. *Epist.* 29. *l.* 4. *pag.* 854.

γ *Epist.* 37. *l.* 4. *p.* 859. *item p.* 870.

‡ Rediit in mentem scripsisse me Seneschallo comperisse me in Borbonii natalitiis revolutionibus illum frustratis vestris exercitibus etiam in hunc annum victorem fore . . . dixique intra me, ô infelix propheta hoc vaticinio: jam omnem Principis tuæ gratiam concacasti: hoc est ulcus, hic antrax, hic carbo, hic cancer ille quem noli me tangere dicunt, quem tu imprudens tetigisti etiam cauterio. *Epist.* 62. *l.* 4. *pag.* 880. ⸸ *Epist.* 51. *l.* 5. *pag.* 932. * Conspecto, sive audito nomine meo præcipiti ira repente dirupit papyrum totam, inquiens, se nequaquam signaturum in favorem divinatoris. *Epist.* 30. *l.* 5. *pag.* 920. † *Epist.* 84. *l.* 5. *pag.* 951.

(*H*) *Promettoit de nouveaux triomphes au Connetable de Bourbon.*] Ceux qui savent la Carte de ce tems-là voyent fort bien, que nôtre Astrologue ne pouvoit pas faire plus mal sa cour à la mere de François I. qu'en promettant de bons succés à ce Connetable, Agrippa fut dès lors regardé comme un Bourboniste (*a*). Pour refuter ce reproche il representa le service qu'il avoit rendu à la France, en detournant quatre mille bons fantassins de suivre le parti de l'Empereur, & en les attachant à celui de François I. Il allegua le refus qu'il fit des grans avantages qu'on lui promettoit quand il sortit de Fribourg, en cas qu'il voulût entrer au service du Connetable. Il paroît par la 4. & par la 6. lettre du 5. livre, qu'il avoit des correspondances étroites avec ce Prince au commencement de l'année 1527. Il lui donnoit des avis & des conseils, refusant pourtant de l'aller joindre, & lui promettoit la victoire. Il l'assûra (*b*) que les murailles de Rome tomberoient dès les premieres attaques; il n'oublia que le principal, c'est que le Connetable y seroit tué. La mort de ce Connetable arrivée avant qu'Agrippa sortît de Lion, me fait songer à trois fautes de Melchior Adam. Il dit qu'Agrippa attiré premierement par le Connetable, & puis par le Chancelier, s'en alla à la Cour de Bourgogne, & que peu après il se trouva très-malheureux à cause de la mort de ces deux patrons. C'est tomber trois fois dans l'anachronisme. I. Le Connetable étoit mort avant qu'Agrippa sortît de France, & jamais il n'avoit songé à l'attirer à la (*c*) Cour de la Princesse Marguerite. II. Le Chancelier Gattinara le voulut bien attirer, mais ce fut à la Cour de Charles-Quint, & c'étoit une vocation qu'Agrippa (*d*) distinguoit fort clairement de celle qui lui étoit proposée par raport à la Cour de Marguerite. III. Il étoit dejà dans le Païs-Bas, lors que ce Chancelier lui faisoit faire des propositions.

(*a*) *Voyez la* 62. *lettre du* 4. *livre, pag.* 881.

(*b*) Jam fata illis propinquam stragem suamque perniciem denunciant: mox illa superba mœnia vix oppugnata corruere videbis. Eja ergo nunc strenuissime Princeps quem tantæ victoriæ ducem fata constituunt, rumpe moras, perge intrepidè quò cœpisti prosperè, aggredere fortiter, pugna constanter, habes electissimorum militum armatas acies: adest cœlorum favor, aderit & justi belli vindex Deus; nihil formidaveris, ingens siquidem te manet gloriæ triumphus. *Epist.* 6. *l.* 5. *p.* 900. *La lettre est écrite de Lion le* 30. *de Mars* 1527. (*c*) *C'est celle que l'on entend par la Cour de Bourgogne.* (*d*) *Epist.* 84. *l.* 5. *pag.* 951.

(*I*) *Agrippa se voyant cassé murmura, pesta, menaça.*] Il avoit usé de menaces avant même qu'on lui ôtat sa pension; le depit de n'être point payé de ses gages, & de se voir meprisé, lui fit dire qu'il se porteroit à faire quelque mechant coup: *Crede mihi*, écrit-il (*e*) à un ami, *eò se inclinant res meæ atque animus ni tuis precibus illiusque celeri adjuver auxilio, malo aliquo utar consilio, siquidem & malis artibus nonnunquam bona fortuna parata est.* Après qu'il eut su sa destitution, il écrivit (*f*) plusieurs lettres foudroyantes, & menaça de faire des livres où il decouvriroit tous les defauts des Courtisans qui l'avoient perdu. Il se porta jusques à dire brutalement qu'il tiendroit desormais la Princesse, dont il avoit été Conseiller & Medecin, pour une cruelle & perfide Jesabel: *Nec* (*g*) *ultra illam ego pro principe mea (jam enim esse desiit,) sed pro atrocissima & perfida quadam Jesabele mihi habendam decrevi.* Que n'auroit-il point fait dans une telle colere, & dans un tel desir de vengeance, s'il avoit eu autant de credit auprès des Demons qu'on a voulu le persuader? Je ne sache point que quelcun ait dit, que cette indignation d'Agrippa devint funeste à quelques personnes de la Cour de France. Ce malheureux homme ne fut pas plus satisfait de la Cour de Charles-Quint. Il presenta une Requête au Conseil Privé de ce Prince, dans laquelle il se fit tout blanc de son épée, & representa qu'il pouvoit faire du bien & du mal: ses menaces (*h*) étoient les plus intelligibles du monde, mais on y fut insensible impunément.

(*K*) *Prevenu contre lui l'esprit de cette Princesse.*] Voici ce qu'il nous aprend là-dessus, après s'être plaint qu'on le laissoit mourir de faim: (*i*) *Quòd ad te scribam non habeo aliud nisi quod*

(*e*) *Epist.* 25. *l.* 4. *pag.* 850.

(*f*) *Voyez la* 52. *& la* 62. *du* 4. *livre.*

(*g*) *Epist.* 62. *l.* 4. *pag.* 884. *Voyez la* 52. *lettre du livre* 5. *toute pleine de fureur, & la* 23. *du même livre, où il dit que cette Princesse seroit fort mal conseillée, si elle le reprenoit à son service.*

(*h*) Cogeretis me acceptam ea repulsa injuriam ad novarum rerum licentiam transferre, & malo aliquo consilio (ceu quale Hermocles dedit Pausaniæ) uti oportere . . . Quin & malis artibus sæpissimè bona fortuna parta est . . . Sed interea memineritis inter Æsopi Apologos esse murem aliquando subvenisse leoni, & scarabeum expugnasse aquilam. *Epist.* 22. *l.* 6. *pag.* 979. (*i*) *Epist.* 15. *l.* 6. *pag.* 968.

auprès β de Sa Majesté Imperiale. Le Traité de la vanité des sciences, qu'il fit imprimer en l'année 1530. γ irrita furieusement ses ennemis. Celui qu'il publia bien-tôt δ après à Anvers *de la* ζ *Philosophie occulte* leur fournit encore plus de pretextes de le diffamer. Bien lui valut que le θ Cardinal Campege Legat du Pape, & le Cardinal de la Mark Evêque de Liege parlassent pour lui. Leurs bons offices ne firent pas qu'il pût recevoir un sou de sa pension d'Historiographe, & n'empêcherent point qu'il ne fût mis κ dans les prisons de Bruxelles l'an 1531. Il n'y demeura pas long tems. Il fit une visite λ l'année suivante à l'Archevêque de Cologne. Il lui avoit dedié sa Philosophie occulte, μ & il en avoit reçu une lettre remplie d'honnêtetez. La crainte des creanciers π fut cause qu'il se tint dans le païs de Cologne plus long tems qu'il n'auroit voulu. Il s'opposa ⊥ vigoureusement aux Inquisiteurs qui avoient fait arrêter l'impression de sa Philosophie occulte, lors qu'il en faisoit faire à Cologne une seconde édition corrigée & augmentée. En depit d'eux on acheva l'impression; c'est celle de l'an 1533. Il se tint à Bonn jusques en l'année 1535. Alors il eut envie de retourner à Lion. On l'emprisonna en France pour quelque chose qu'il avoit écrite contre la mere de François I. mais il fut élargi à la priere de quelques personnes, & il s'en alla à Grenoble, où il mourut la même année * 1535. Quelques-uns disent qu'il mourut à l'Hôpital; mais selon † Gabriel Naudé, ce fut *chez le Receveur general de la Province de Dauphiné, le fils duquel a été premier President* de Grenoble. L'Auteur de ‡ la Bibliotheque de Dauphiné assûre qu'Agrippa mourut à Grenoble, *dans la maison qui apartient à la famille de Ferrand rue des Clercs, qui étoit alors au President Vachon, & qu'il fut enterré aux Jacobins.* Il vêcut toûjours dans la Communion Romaine; ainsi on n'a pas du dire (*L*) qu'il a été Lutherien.

β *Epist.* 15. *l.* 6. *p.* 969.
γ *Epist* 20. *l.* 6. *p.* 974.
δ *Epist.* 14. *l.* 6. *p.* 968.
ζ *Voyez la remarque* O.
θ *Epist.* 20. *l.* 6 *p.* 975.
epist. 12. *l.* 7. *pag.* 1010.
epist. 21. *l.* 7. *pag.* 1022.
κ *Epist.* 23. *l.* 6. *p.* 980.
λ *Epist.* 6. *lib.* 7.
μ *Epist.* 1. *lib.* 7.
π *Epist.* 21. *l.* 7. *pag.* 1024.
⊥ *Voyez la lettre* 26. *du* 7. *livre & les suivantes.*
* *Joh. Wierus de Magis, c.* 5. *p. m.* 111.
† *Apolog. des grands hommes, p. m.* 427.
‡ *Allard, pag.* 4.

quod ego hic egregie esurio, ab istis aulicis diis totus præteritus. Quid magnus (*a*) *ille Jupiter, suspicari nequeo. Ego quanto fuerim in periculo, jam primum rescivi, tantum enim, dictum est mihi, prævaluerant cucullìones illi apud Dominam, sed muliebriter religiosam principem, ut nisi illa mox periisset, jam ego, quod maximum crimen est, monachalis majestatis sacræque cucullæ reus tanquam in religionem Christianam impius periturus fuissem.* Ordinairement une maîtresse est plus à craindre qu'un maître quand on est accusé d'irreligion.

(*a*) *C'est-à-dire Charles-Quint.*

(*L*) *On n'a pas dû dire qu'il a été Lutherien.*] J'avouë que je n'ai point remarqué dans ses lettres que quand il parle de Luther, il se serve de paroles ou de reflexions injurieuses; j'avouë aussi qu'il s'informe assez curieusement de ce que Luther, ou les sectateurs de Luther publioient sur les matieres de controverse; mais cela ne veut pas dire qu'il aprouvât les dogmes de ce Reformateur. Les plus rigides Protestans de la Confession de Geneve ne pourroient-ils pas donner ordre qu'on leur achetât tout ce que les Sectaires de Transilvanie font imprimer; & ne seroit-on pas bien ridicule de pretendre sur cela qu'ils sont du sentiment de ces heretiques? Ceux qui embrassoient la reformation de Luther, ne traitoient pas ce Docteur avec cette indifference que l'on voit dans les lettres d'Agrippa, c'est-à-dire sans le louër, ni le blâmer. Si Agrippa étoit l'Auteur de la 82. lettre du 3. livre, il ne faudroit plus être en doute qu'il n'eût été un bon & franc Lutherien; mais encore qu'on ait mis au titre, *Agrippa ad amicum*, il est certain qu'elle n'est pas d'Agrippa: en voici la demonstration. Celui qui a écrit cette lettre marque que sa femme étoit accouchée d'un fils au mois de Novembre 1525. Or la femme d'Agrippa étoit accouchée d'un fils au mois de Juillet precedent; cela est clair par la lettre 76. du 3. livre, où l'on voit même que le Cardinal de Lorraine fut parrain de cet enfant. Il est donc incontestable qu'Agrippa n'a point écrit la lettre en question. Je laisse à dire qu'il n'étoit point à Strasbourg, mais à Lion, au tems que cette lettre fut écrite de Strasbourg. Ainsi ceux qui voudroient procurer une telle preuve à Sixte de Sienne qui a dit (*b*) qu'Agrippa étoit Lutherien, ne lui fourniroient rien qui vaille. Quenstedt a refuté Sixte de Sienne par le 6. chapitre du Traitté de la Vanité des Sciences, où Agrippa traite Luther d'heresiarque. Cette refutation est infiniment plus solide, que celle dont s'est servi un (*c*) Theologien d'Utrecht, en alleguant la profession de Theologie à laquelle Agrippa fut élevé à Dole & à Pavie, & l'emploi qu'il eut auprès du Cardinal de Sainte Croix pour le Concile de Pise. Cela ne prouve rien du tout, parce que tous ces bonheurs d'Agrippa precederent la premiere predication de Luther contre le Pape. Si l'on me demande pourquoi Agrippa parle plus durement de Luther dans son livre de la Vanité des sciences, que dans ses lettres, je ne repondrai point que dans ce livre il se proposoit de critiquer tout le monde; j'aime mieux me servir d'une autre raison. Quand il composa ce Traitté il étoit apparemment revenu de l'esperance qu'il avoit d'abord conçuë de Luther. Je croi qu'aussi bien qu'Erasme il avoit regardé au commencement ce Reformateur comme un Heros, qui feroit cesser la tyrannie que les Moines mendians, & le reste du Clergé exerçoient sur l'esprit & sur la conscience. Ignorans & voluptueux ils fomentoient mille basses superstitions, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les belles lettres; ils ne vouloient ni sortir de la barbarie, ni souffrir que les autres en sortissent: de sorte qu'il suffisoit d'être bel esprit, savant, poli, pour être l'objet de leurs violentes declamations. Agrippa, Erasme, & quelques autres grans Genies furent ravis que Luther eût rompu la glace; ils en attendirent une crise qui delivreroit de l'opression les honnêtes gens; mais quand ils virent que les choses ne prenoient pas le train qu'ils auroient voulu, ils furent les premiers à jetter la pierre contre Luther.

(*b*) *Biblioth. Sanct. l.* 5. *annotat.* 72. *apud Quenstedt de patriis illustr. viror. p.* 144. *Delrio lib.* 2. *qu.* 16. *& Tannerus ad* 1. *Thomæ tract. de potentia angelorum quæst.* 3. font Agrippa Protestant, *apud Voetium, disput. parte* 3. *p.* 616.

(*c*) *Voetius ibid.*

 Disons

Lutherien. Je ne croi point qu'il ait écrit pour (*M*) le divorce de Henri huitiéme. Quant à la Magie dont on l'accuse, je consens que chacun en croye ce qu'il voudra. Une chose sai-je bien, c'est que les lettres qu'il écrivoit à ses intimes amis, sans pretendre qu'elles fussent un jour imprimées, portent toutes les marques d'un homme stilé aux reflexions de Religion, & au langage du Christianisme. Ses accusateurs (*N*) n'ont pas été bien informez de ses avantures, & cela éner-

Disons pourtant qu'Agrippa fut sujet à diverses alternatives. Il protestoit à Erasme en lui envoyant sa declamation sur la Vanité des sciences, qu'il (*a*) n'avoit point d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Catholique. Il souhaitoit (*b*) en dediant l'apologie de cette declamation au Legat du Pape, que Dieu purgeât son Eglise de l'impieté des heretiques, & peu après il écrivit à Melanchthon le plus honnêtement du monde (*c*), il le pria de saluer de sa part l'invincible heretique Martin Luther: *Salutabis mihi invictum illum hæreticum Martinum Lutherum, qui ut in actibus ait Paulus, servit Deò secundum sectam quam hæresim vocant*; & lui (*d*) temoigna souhaiter de sortir de Babylone. Un tems a été qu'on lui (*e*) recommandoit les freres; ainsi ce qu'on vient de voir qu'il écrivit à Melanchthon étoit un retour de certains premiers mouvemens que ses disgraces, & les injustes procedures des Theologiens Catholiques lui inspiroient. En tout cas il est bien certain qu'il a vêcu, & qu'il est mort dans la Communion Romaine. Nous toucherons quelques-unes de ses opinions dans la Remarque R.

(*a*) Illud te admonitum volo, me de his quæ ad religionem attinent nequaquam secus sentire quàm sentit Ecclesia Catholica. *Epist. 36. l. 6. p. 999.*

(*b*) *Epist. 12. l. 7. pag. 1013.*

(*c*) *Voyez la lettre 13. du 7. livre, pag. 1013. Il paroit assez favorable à la nouvelle religion dans la lettre 18. & 52 du 3. livre.*

(M) *Qu'il ait écrit pour le divorce de Henri huitiéme.*] J'ai lu dans l'Ouvrage d'un fort (*f*) habile homme, que Crammer ayant fait „ un voyage en Allemagne, où il aquit la conoissance du „ celebre Cornelius Agrippa, l'entretint de l'affaire du divorce, & lui en representa si bien la „ necessité que ce grand homme defendant avec „ chaleur les poursuites de Henri, fut fort maltraitté par l'Empereur, & mourut enfin en prison. „ Celui qui (*g*) a critiqué cet Ouvrage a repondu entre autres choses; I. *Que R. Wakfeld qui écrivoit en ce tems-là pour Henri VIII. a dit positivement qu'il repond au livre de l'Evêque de Rochester, & à un autre qu'on croit être de Vivés, ou d'Agrippa.* II. *Qu'Agrippa est mort en France, & nullement prisonnier en Allemagne.* J'ai trouvé dans les lettres d'Agrippa certaines choses qui me persuadent qu'il ne fut point du sentiment de Crammer. L'Ambassadeur (*h*) de sa Majesté Imperiale à Londres écrivit (*i*) à Agrippa le 26. de Juin 1531. pour l'exhorter à soutenir les interêts de la Reine, & le fit souvenir d'un (*k*) endroit de la Vanité des sciences qui censure Henri huit. Agrippa fit reponse que de bon cœur il s'engageroit à cette entreprise, pourveu que l'Empereur lui expediât ou ses ordres, ou sa permission. Il marqua très-fortement qu'il detestoit ces lâches Theologiens qui aprouvoient le divorce, & voici ce qu'il dit touchant la Sorbonne. *Non* (*l*) *est mihi incognitum queis artibus res hæc apud Parisiorum Sorbonam tractata est, quæ cæteris tanti sceleris ausum temerario porrexit exemplo. Vix me continere queo quin imitatus poëtam illum exclamem, Dicite Sorbonici in Theologia quid valet aurum? Quantum pietatis & fidei illorum pectore clausum putabimus quorum venalis magis quàm sincera conscientia est, qui extimescendas universo orbi Christiano determinationes auro venales fecerunt, ac servatam tot annis fidei & sinceritatis opinionem nunc tandem extrema avaritiæ infamia corruperunt?* Il ne laisse pas de representer le peril où il s'exposeroit, en écrivant contre un divorce que tant de Theologiens avoient aprouvé; gens, dit-il, qui me veulent beaucoup de mal à cause de ma Vanité des sciences. L'Ambassadeur revint (*m*) à la charge, lui fit esperer que la Reine d'Angleterre écriroit ou à l'Empereur, ou à la Reine de Hongrie touchant l'ordre d'écrire sur cette matiere, & lui expliqua pourquoi Erasme, Vives, & les autres bonnes plumes du tems ne devoient pas être choisis aussi-tôt que lui. Agrippa se comptoit pour engagé à cet Ouvrage; car dans la lettre (*n*) qu'il écrivit à la Reine de Hongrie après qu'il se fut retiré à Bonn, il represente comment il donnoit toutes ses veilles à son emploi d'Historiographe, quoi qu'il n'en eût encore retiré aucun profit. Je ramasse des memoires, dit-il, pour l'Histoire de la guerre d'Italie, & de Hongrie, & outre cela j'ai un plus grand dessein en tête, c'est d'écrire pour la Reine Catherine vôtre tante. *Sed* (*o*) *longe majus his negotium pro vestri sanguinis decore, pro tua, inquam, matertera Angliæ celebratißima Regina meis humeris impositum suscepi, in quo licet multi hactenus operam suam collocarunt, nullus adhuc nodum rei dissecuit.* Je ne pense pas que ce dessein ait jamais été executé; * l'Auteur en disgrace à la Cour Imperiale, trouva bon sans doute de ne se pas exposer à l'indignation du Roi d'Angleterre. Si Crammer l'avoit gagné, il faudroit qu'il eût fait cette conquête pour le plûtôt en l'année 1532. & si Robert Wakefeld publia son livre (*p*) avant l'année 1532. il est sûr que le Traitté qu'il refute, & qui passoit pour être de Vives ou d'Agrippa, n'est nullement d'Agrippa.

(*d*) Utinam hic Nabuchodonosor (*il parle de Charles-Quint*) aliquando ex bestia rediret in hominem, aut ego relinquere possem istud Ur Chaldæorum.

(*e*) *Epist. 16. & 34. l. 3. vide etiam epist. 15. ejusd. libri.*

(*f*) *Histoire de la Reformation d'Angleterre par le Docteur Burnet (à present Evêque de Salisbury) l. 2. p. 230. ad ann. 1530. édit. d'Amsterd.*

(*g*) *Le Grand, Histoire du divorce de Henri VIII. t. 2. pag. 116. Voyez aussi t. 1. pag. 249.* (*h*) *Il est nommé dans les lettres d'Agrippa* Eustochius Chapusius, *& dans celles d'Erasme* Eustathius Chapusius. (*i*) *Epist. 19. l. 6. p. 973.* (*k*) Hodie adhuc nescio cui regi persuasum audio, ut liceat sibi jam plus viginti annorum uxorem dimittere & nubere pellici. *Cap. 63. p. m. 124.* (*l*) *Epist. 20. l. 6. pag. 974.*

(*m*) *Epist. 29. l. 6. pag. 986. vide etiam epistol. 33. pag. 996.*

(*n*) *C'est la 21. du 7. livre.*

(*o*) *Pag. 1024.*

* *Sanderus qui dans l'Histoire du Schisme d'Anglet. nomme plusieurs Auteurs qui écrivirent contre le divorce ne parle point d'Agrippa.*

(N) *Ses accusateurs n'ont pas été bien informez de ses avantures.*] J'ai dit dans la premiere remarque que Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio sont ses principaux accusateurs, & j'ai promis de montrer leurs fautes; les voici donc.

I. Paul Jove le fait (*q*) mourir à Lion dans un mechant cabaret, & le charge du soupçon infame de Magie, par la raison que vous allez voir. Agrippa, dit-il, menoit toûjours avec lui un diable sous la figure d'un chien noir; aux aproches de la mort comme on le pressoit de se repentir, il ôta au chien un colier garni de clous qui formoient des inscriptions necromantiques, & lui dit, *Va t'en malheureuse bête qui és cause de ma perte totale.* Ce chien prit tout aussi-tôt la fuite vers la Saone, s'y jetta, & n'en sortit point. Cet Auteur avoit donné de grans éloges à Agrippa du côté de l'esprit & de la science, jusques à dire que cette science lui avoit procuré la dignité de Chevalier que l'Empereur lui

(*p*) *Mr. le Grand t. 1. p. 249. dit que cet Ouvrage est intitulé Cotzer. Or selon le Catalogue d'Oxford. p. 246. le Cotzer fut imprimé à Londres l'an 1527.*

(*q*) *Paulus Jovius in elog. cap. 101.*

énerve leur temoignage. On aura lieu d'être surpris de leurs bevuës, & de l'effet qu'ils lui avoit donnée (*a*). Commençons par là nôtre Critique.

Il est certain par le temoignage (*b*) d'Agrippa, que son Ordre de Chevalerie fut la recompense de ses exploits militaires. D'ailleurs il n'est pas mort à Lion, & enfin Jean Wier son domestique temoigne que ce chien noir étoit un vrai chien, & qu'il l'a souvent mené avec un cordon de crin. *Silentio involvi*, dit-il (*c*), *diutius ob veritatis prærogativam non patiar quod in diversis (d) aliquot scriptoribus legerim, diabolum forma canis ad extremum Agrippæ halitum comitem ipsi fuisse, & postea nescio quibus modis evanuisse. Satis equidem mirari hic nequeo tantæ existimationis viros tam insulsè aliquando loqui, sentire & scribere ex inanissimo vulgi rumore. Canem hunc nigrum mediocris staturæ, gallico nomine Monsieur (quod Dominum sonat) nuncupatum novi ego si quis alius familiarissimè, quem nimirum non raro ubi Agrippam sectarer, loro ex pilis concinnato alligatum duxi; at verè naturalis erat canis masculus, cui alias fœmellam fere colore & reliqua corporis constitutione similem quam Gallicè Madamoiselle (Dominam) appellabat, me præsente, adjunxit.* Cet Auteur ajoûte qu'Agrippa aimoit follement ce chien, qu'il le baisoit souvent, qu'il le faisoit quelquefois manger à sa table, qu'il le souffroit dans son lit, & que pendant que lui Wier & Agrippa étudioient sur la même table, ce chien se tenoit toûjours couché entre eux deux au milieu d'un tas de papiers. Or comme Agrippa étoit des semaines toutes entieres sans sortir de son poîle, & qu'il ne laissoit pas de savoir presque tout ce qui se passoit en divers païs du monde, il y avoit des badauts qui disoient que son chien étoit un Diable qui lui aprenoit tout cela. Il n'y a pas long tems qu'un soldat Refugié me disoit fort serieusement, que pourveu que Mr. de Melac ait son dogue, il revient toûjours victorieux. Il m'assûra que dans l'opinion generale des soldats, ce dogue est un esprit familier qui lui revele les postes des ennemis, & leur nombre, & leurs desseins, &c. Monsieur de Melac n'est point fâché (*e*) peut-être qu'on croye cela: cette opinion peut faire que le soldat ne craigne rien sous sa conduite. Voilà de quelle nature étoient les bruits sur lesquels Paul Jove s'étoit fondé.

II. Passons à Thevet. *On ne peut nier*, dit-il (*f*), *qu'Agrippa n'ait été miserablement ensorcelé de la plus fine & execrable magie qu'on puisse imaginer, & de laquelle, au veu & sçu d'un chacun il a fait profession si evidente (ainsi que le present discours le justifiera) qu'il n'est possible de reculer en arriere par negatives, palliations ou deguisemens.* Or voyons à quoi se reduisent les preuves que ce *present discours* aporte. En premier lieu Antoine de Leve *cherissoit tellement ce personnage que par son conseil, advis & prudence il venoit à bout des desseins de ses hautes & superbes entreprises, ce qui a fait que certains envians à cet Espagnol ses victoires ont dit que par art magique & Agrippine il a grippé sur ses ennemis avec ses mains podacres & crochuës ce que beaucoup de vaillans Capitaines n'eussent sçu par le cliquetis de leurs armes & combat furieux.* En second lieu les enseignemens d'Agrippa *sont tellement deraisonnables que le Docteur Jean Vuier quoi qu'en plusieurs endroits de ses œuvres il le loüe & exalte grandement comme son bon maître, il est neanmoins quelquefois contraint de lui donner un coup de pied & le desavouër.* On nous renvoye au chapitre (*g*) 44. du 2. livre des illusions & apparitions des esprits, pour y trouver que Jean Vuier se moque (avec Cardan au 18. livre de la subtilité) *des rêveries d'Agrippa qui forgeoit des apparitions plus que ridicules.* En troisiéme lieu *son livre de la Philosophie cachée a été condamné & censuré par les Chrêtiens. . . . & pour cette occasion fut contraint Agrippa d'abandonner la Flandres où il ne peut être souffert, faisant profession de la magie, de maniere qu'il prit la route d'Italie, où il sejourna l'espace de trois ans ou environ, & y épancha plus que n'eût été requis du poison avec telle abondance, que plusieurs gens de bien apercevans qu'il en avoit en si peu de tems infecté l'air de l'Italie, lui donnerent la chasse si vive qu'il n'eut rien de plus hâtif que de se retirer à Dole, où il leut publiquement le livre* de verbo mirifico. En 4. lieu *il obscurcit tellement la Bourgogne des fumées & broüillard de ses sciences noires que s'il n'eût fait un trou à la nuë il est bien à craindre qu'avec le feu on ne l'eût éclairé de plus près qu'il n'eût seu souhaiter.* En 5. lieu *il se rendit à Lyon fort pietre & denué de facultez, il chercha tous les moyens qu'il put pour vivoter, remuant le mieux qu'il pouvoit la queuë du bâton, & il gagnoit si peu qu'il mourut en un chetif cabaret, abhorré de tout le monde qui le detestoit comme un maudit & execrable Magicien, parce que toûjours il menoit en sa compagnie un diable sous la figure d'un chien.* Thevet ajoûte à cela le reste du conte que Paul Jove a inseré dans ses Eloges.

Il seroit facile de montrer la nullité de ces cinq preuves. Il n'est pas besoin de refuter la I. puis que Thevet a reconu qu'Antoine de Leve ne s'adressoit point à Agrippa *pour quelques prestigieux & iniques charmes, mais plûtôt pour la rare merveille de son esprit*, & que l'Empereur ne *le prit à son service* (*h*) par l'intercession d'Antoine de Leve, que *pour l'assûrance qu'il avoit que par son mûr & rassis jugement il pourroit survenir aux grandes affaires qui lui etoient tombées sur les bras.* Voilà donc l'accusé hors d'affaire par la confession même de l'accusateur; il est bien plus mal-aisé de justifier celui-ci d'une très-crasse ignorance. Je n'ai remarqué dans les lettres d'Agrippa aucun vestige de ses liaisons avec Antoine de Leve, & je m'étonne que sur la foi d'un Auteur comme Thevet, tant (*i*) d'habiles gens ayent debité qu'Agrippa *fut favori d'Antoine de Leve & Capitaine en ses troupes.* Il ne fut jamais au service des Espagnols, il ne servit que dans les troupes de l'Empereur (*k*) Maximilien, & je ne pense pas que depuis la harangue qu'il fit à Pavie l'an 1515. il ait endossé le harnois. Il fit encore quelque sejour en Italie; il y eut pour patron (*l*) Guillaume Paleologue Marquis de Monferrat; il enseigna à Turin, & il repassa les Alpes vers le (*m*) commencement de l'année 1518. Qu'on me montre qu'Antoine de Leve ait servi l'Empereur Maximilien. Mais voici une ignorance encore plus crasse. Agrippa n'obtint le titre de Conseiller &

(*a*) Vir educatus in literis & a Cæsare eruditionis ergo equestris ordinis dignitate cohonestatus.

(*b*) *Voyez le passage cité cy-dessus*, ex epist. 21. l. 7. &c.

(*c*) *De Magis c. 5. p.* 111.

(*d*) *Jovius in Elog. & ex hoc Andreas Hondorff in libro exemplorum German. & alii.*

(*e*) *Voyez ce que Plutarque raporte de la biche de Sertorius dans la vie de ce General.*

(*f*) *Histoire des hommes illustres t. 7. pag. 221. édit. de Paris* 1671.

(*g*) *Je n'ai point trouvé de livre qui ait ce titre ni cette division dans les Oeuvres de Jean Wier imprimées à Amsterdam, 1660. in 4.*

(*h*) *Thevet pag.* 225.

(*i*) *Naudé, Apolog. des grands hommes pag. 405. Voyez aussi Teissier, Elog. tirez de Mr. de Thou t. 2. pag. 74. voyez à la page suivante la citation b.*

(*k*) *Dans la harangue qu'il fit à Pavie en 1515. il apostrophe ainsi le Marquis Jean de Gonzague;* Neque mireris Marchio Illustris, Joannes Gonzaga strenuiss. militum dux, quod cum me proximis his annis fœlicissimis Cæsareis castris Præfectum cognosceres, nunc me sacrarum literarum præpositum pulpito cernas. *Oper. t. 2. pag.* 1075.

(*l*) *Il lui dedia son Traitté* de triplici ratione cognoscendi Deum *l'an 1516. Voyez le 2. tome de ses Oeuvres p. 489. & 718.*

(*m*) *Voyez ses lettres pag. 718. & 730.*

qu'ils ont produit, nonobstant la negligence qu'ils ont aportée dans la recherche des faits

& Historiographe de Charles V. que par le moyen des amis qu'il rencontra à la Cour de la Princesse Marguerite Gouvernante du Païs-Bas. Charles-Quint n'étoit point alors dans le Païs-Bas; il y vint quelque tems après si prevenu contre Agrippa, que sans les bons offices du Cardinal Campege, & du Cardinal de la Mark, il l'auroit (b) fait mettre dans un cachot. Il ne vit point Agrippa, & ne lui fit point payer ses gages, tant s'en faut qu'il se soit servi de ses conseils pour se debarrasser *des grandes affaires qui lui étoient tombées sur les bras*. C'est une plaisante preuve de l'habileté d'Agrippa dans le Droit, que (c) de dire que *Charles-le-Quint le reçut au nombre de ses Conseillers*. Ne fait-on pas que le titre de Conseiller du Roi se donne à une infinité de gens, à des Medecins, à des Historiographes, à des Auteurs qui entrent dans les Conseils du Prince aussi peu que le dernier de tous les Bourgeois? La II. raison de Thevet ne prouve rien. Agrippa a parlé de quelques apparitions si ridicules, que même l'un de ses meilleurs amis s'en est moqué; donc il a été Magicien. Que deviendroient Bodin, Martin Del Rio, le Loyer, & la plûpart des Demonographes si cette maniere de raisonner avoit lieu? La III. raison fourmille de faussetez. Si Agrippa eût fait profession de Magie, on ne se fût pas contenté de le faire sortir de Flandres; on ne punit pas si doucement une telle profession. Il ne fut jamais en Italie depuis les censures de sa Philosophie occulte. Cet Ouvrage ne parut qu'en 1531. Si Agrippa *eût épanché* dans l'Italie avec tant d'abondance le poison de sa Magie, le Cardinal de Sainte Croix l'auroit-il choisi pour l'un des Theologiens du Concile de Pise? Le Pape lui auroit-il écrit (d) un Bref si honnête en l'an 1513.? Bien loin que nôtre Agrippa chassé d'Italie se soit retiré à Dole, il n'alla en Italie qu'après avoir quitté Dole. La IV. raison suppose faux; Agrippa se fit des affaires à Dole, pour avoir donné dans les hypotheses de Capnion, dont il expliquoit le livre *De verbo mirifico*. On sait les longues querelles des Moines & de Capnion. Le Cordelier Catilinet aimant mieux prêcher contre Agrippa devant la Princesse Marguerite, que disputer ou s'éclaircir avec lui à Dole, prit le party de l'aller diffamer à Gand sur la chaire de verité. Mais il ne l'accusa point de Magie; il ne l'accusa que d'attachement à la Cabale Judaïque, & de pervertir l'Ecriture par des explications Cabalistiques (e). Les declamations mal placées de ce Cordelier, qui au lieu de prevenir la Cour & le peuple contre un Professeur absent, devoit l'accuser dans les formes devant les Juges Academiques, n'empêcherent point (f) que le celebre Jean Colet ne logeât Agrippa chez lui à Londres, & que l'Empereur Maximilien, ayeul de la Princesse Marguerite, ne lui donnât de l'emploi en Italie. La V. raison de Thevet a dejà été refutée; il n'a fait que copier Paul Jove, & ils ont été l'un & l'autre assez imprudens pour parler de la misere d'Agrippa. Beau moyen de persuader à un lecteur judicieux que cet homme étoit un grand Magicien! Belle methode de le persuader au peuple, lors qu'on sait d'ailleurs que *dès qu'il y a un (g) Prince ou Seigneur auquel l'heur rit, soudain on lui jette le chat aux chambes qu'il courtise Agrippa.*

(b) *Le Sieur Clavigni de Sainte Honorine, pag. 106.* de l'usage des livres suspects, *dit que la fin d'Agrippa n'eût pas été moins funeste que celle de Lucilius Vaninius, si le Cardinal Campege & Antoine de Leve ses protecteurs n'eussent detourné Charles-Quint de le faire punir.*

(c) *A la jurisprudence il avoit donne une si vive atteinte que (comme j'ai ci-dessus remarqué) l'Empereur Charles-le-Quint le reçut au nombre de ses Conseillers.* Thevet p. 223. *Il avoit dit dans la page precedente qu'Agrippa fut si bien reçu à la Cour de cet Empereur qu'il fut du nombre de ses Conseillers.*

(d) *Epist. Agrippa* 38. *l.* 1. *pag.* 710.

(e) *Voyez* l'expostulatio *d'Agrippa au 2. tome de ses œuvres pag.* 508.

(f) *Oper. Agripp. t.* 2. *p.* 596.

(g) *Thevet pag.* 224.

III. Quant à Martin Del Rio il raconte ces trois ou quatre choses: 1. Agrippa en voyageant payoit dans (h) les hôteleries en monnoye qui paroissoit très-bonne, mais au bout de quelques jours on s'apercevoit qu'il avoit donné des morceaux de corne, ou de coquille. 2. Charles-Quint le (i) chassa de la Cour & de ses Etats, & avec lui deux autres personnes de condition qui lui avoient promis de grans tresors par le moyen de la Magie. 3. Le même Empereur (k) ne remit point la peine de mort à Agrippa, mais il le condamna au bannissement apres qu'il eut su sa fuite. 4. Agrippa (l) avoit à Louvain un pensionaire fort curieux. Un jour qu'il sortit hors de la ville, il recommanda à sa femme de ne laisser entrer personne dans son cabinet. Le pensionaire en obtient pourtant la clef; il y entre, & y lit un livre de conjurations; il entend frapper à la porte une & deux fois sans interrompre sa lecture; le Demon veut savoir qui l'apelle & pourquoi, & parce qu'on ne sait que lui repondre, il étrangle le lecteur. Agrippa revenant à son logis, voit les demons qui sautent sur sa maison; il les apelle, & aprend d'eux ce qui étoit arrivé; il donne ordre à l'homicide d'entrer dans le cadavre, & de lui faire faire quelques tours de promenade à la place la plus frequentée des Ecoliers, & puis de se retirer. Cela fut fait. Le pensionaire après trois ou quatre tours de promenade tomba roide mort; on pensa long tems que ce fût de mort subite, mais certaines marques de suffocation rendirent la chose suspecte dès le commencement; en suite le tems aprit tout, & Agrippa fugitif dans la Lorraine, commença d'y vomir les heresies qu'il avoit retenuës dans le cœur.

La misere d'Agrippa, & la peur où il paroît tant de fois dans ses lettres de n'avoir pas de quoi manger, refutent pleinement la premiere de ces histoires. Quand on a un moyen si court de payer ses creanciers, on ne doit pas être en peine de quoi vivre: c'est la pistole volante. Il n'est point vrai que Charles-Quint ait jamais chassé Agrippa de ses Etats; il étoit trop habile homme pour punir de cette maniere un Magicien dispensateur des tresors; il auroit craint que les autres Princes ne profitassent à son dommage des secrets d'un tel bani. Del Rio refute la seconde historiette par la troisiéme; car il pretend dans la troisiéme que Charles-Quint eût fait mourir Agrippa s'il l'avoit eu en son pouvoir, & que l'arrêt de bannissement fut posterieur à la fuite de ce Magicien. Pures fables. Agrippa (m) presentoit requête sur requête au Conseil de cet Empereur ou pour être payé de ses gages, ou pour avoir son congé; & quand il fut las de n'obtenir rien il s'en alla à Cologne, où il parla (n) le plus hardiment du monde aux Magistrats, contre les Moines qui arrêtoient l'impression de son Ouvrage. Il vêcut tranquillement à Bonn, jusques à ce qu'il en partit pour aller en France. Charles-Quint auroit-il souffert cela à un homme qu'il auroit

(h) *Disquisit. Magicar. l.* 2. *quæst.* 12. *n.* 10.

(i) *Ibid.*

(k) *Ib. l.* 5. *sect.* 2.

(l) *Ib. l.* 2. *quæst.* 29. *sect.* 1.

(m) *Vide operum ejus volumen* 2. *a p.* 975. *usque ad paginam* 984. *item pag.* 1017. *& sequent.*

(n) *Ibid. pag.* 1033.

faits. Après tout s'il a été Magicien, il est une forte preuve de l'impuissance de la Magie; car jamais homme n'a echoüé plus de fois que lui, ni ne s'est vu plus souvent que lui dans la crainte de manquer de pain. Les Financiers de François I. & ceux de Charles-Quint étoient sans doute très-persuadez de son innocence à cet égard, veu la maniere dont ils le joüoient quand il s'adressoit à eux pour toucher ses gages. Il y a des erreurs (O) de fait dans les moyens dont quelques-uns se sont servis pour faire son Apologie. Mr. Moreri s'est

auroit bani de ses Etats? L'eût-il souffert à un Magicien, qui n'auroit évité le dernier suplice que par la fuite? Sur la 4. historiette soit renvoyé à (a) Gabriel Naudé dont voici les paroles; *On la peut nier encore plus raisonnablement avec (b) Ludwigius, que Delrio ne l'assûre, veu qu'il l'a traduite mot pour mot d'un livre intitulé le theatre de la nature, divulgué en Italien & en Latin sous le nom de Stroze Cicogna, & en François & Espagnol sous celui de Walderama.* On peut se servir d'une autre refutation, la voici. Del Rio remarque que la femme qui avoit prêté la clef au pensionaire, fut repudiée depuis par Agrippa. Il faut donc que ce soit la troisiéme femme de ce Magicien. Or la seconde ne mourut qu'en 1529. il faut donc que l'avanture du pensionaire soit posterieure à l'an 1529. Il faudroit donc qu'Agrippa eût pris la fuite vers la Lorraine depuis l'an 1530. ou environ; il faudroit que depuis qu'il fut installé à la charge d'Historiographe de Charles-Quint, il eût été louër une maison à Louvain pour y tenir des pensionaires; mais rien n'est plus faux que cela. Car 1. il n'alla point en Lorraine comme fugitif, il y alla pour exercer une belle charge à Mets, laquelle lui avoit été offerte (c) avec tous les agrémens possibles, pendant qu'on lui presentoit ailleurs des conditions honorables. 2. Il n'alla en Lorraine qu'en 1518. & il avoit encore alors sa premiere femme. 3. Les doctrines qu'il soutint en ce païs-là, & pour lesquelles il fut exposé aux vexations de quelques Moines, n'étoient ni magiques ni heretiques; elles rouloient sur la question si Sainte Anne mere de la Sainte Vierge a eu trois maris, & un enfant de chacun, ou si elle n'a eu qu'un mari & une fille. Agrippa (d) soutint ce dernier parti, qui fait infiniment plus d'honneur que l'autre à la memoire de Sainte Anne. 4. Il ne paroît point qu'il ait demeuré ailleurs qu'à Anvers & à Malines, depuis qu'il fut fait Historiographe de l'Empereur jusques à ce qu'il se retira chez l'Electeur de Cologne; & je ne pense pas qu'il ait jamais eu de pensionaires à Louvain. On pourroit donc se dispenser de repondre à Martin Del Rio & à ses consors, jusques à ce qu'ils eussent un peu arrangé les circonstances des tems & des lieux.

Je m'étonne que le celebre Naudé n'ait pas eu la prevoyance d'objecter aux accusateurs d'Agrippa, le grand nombre de faussetez historiques dont je viens de les convaincre.

(O) *Il y a des erreurs de fait dans les moyens.*] J'ai Gabriel Naudé en vuë. Il tâche de justifier Agrippa entre autres raisons (e), *par la faveur de deux Empereurs & autant de Rois.* C'est supposer que Charles-Quint eut de l'amitié pour Agrippa; mais on n'a qu'à lire les plaintes (f) de cet Auteur pour voir clairement le contraire. De plus Naudé suppose qu'on ne s'avisa de crier contre la Philosophie occulte que long tems après qu'elle eut été publiée; il pretend qu'on ne cria contre ce livre, que pour se venger des injures qu'on croyoit avoir reçuës dans celui de la Vanité des sciences. Il est fort vrai que ce dernier livre irrita furieusement plusieurs personnes. Les Moines, les Suppôts des Academies, les Predicateurs, les Theologiens s'y reconurent. Agrippa (g) étoit un esprit trop ardent; ses peintures étoient trop fortes, les couleurs en étoient trop noires, ses traits étoient trop marquez. On s'en fâcha donc, je l'avouë; mais il n'est pas vrai que cette colere ait eu un effet retroactif sur un livre qu'on eût laissé en repos plusieurs années. Naudé eût mieux fait de garder cette pensée pour une autre application: il eût trouvé où la placer tôt au tard, quand même il n'auroit pas eu autant de lecture qu'il en avoit. Je m'explique. Il n'est point rare que des zelateurs laissent long tems en repos un livre, & celui qui l'a composé, quel que puisse être d'ailleurs ce livre, pourveu qu'il n'attaque point personnellement ces zelateurs. Mais si au bout de 10. 15. 20. ans ils se brouillent avec l'Auteur, si quelque nouvel Ouvrage vient faire des descriptions où l'on puisse reconoitre ce que l'on cache le plus soigneusement que l'on peut au peuple, le premier livre ne peut plus jouïr de son repos, il devient heretique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zêle de la maison de Dieu; on le persuade aux bonnes gens: mais ceux qui ne sont point dupes voyent bien quelle est la passion honteuse, que l'on couvre sous le beau masque des interêts de la pieté. Rendons justice aux Theologiens de Louvain; ils ne meritent pas la flêtrissure dont l'Apologiste d'Agrippa les charge par un tel endroit. La Philosophie occulte ne fut imprimée qu'après la declamation de la Vanité des sciences; il suffit de leur reprocher qu'ils userent de mille chicaneries, pour trouver des propositions condamnables dans cette declamation. Voyez la forte reponse qui leur fut faite: elle est au second volume d'Agrippa, & commence à la page 252.

Faisons en peu de mots l'histoire de cette Philosophie occulte. Agrippa fit cet Ouvrage dans ses jeunes (h) ans, & le montra à l'Abbé Trithème dont il avoit (i) apris bien des choses. Tritheme en fut charmé, comme il paroît par (k) la lettre qu'il lui écrivit le 8. d'Avril 1510. mais il lui conseilla de ne le communiquer qu'à des personnes affidées. Je ne sai si l'Auteur le communiqua à trop de gens, ou si les premiers qui en eurent une copie manquerent de discretion: la verité est qu'il en courut diverses copies manuscrites presque par toute l'Europe. Il n'est pas besoin d'avertir que la plûpart étoient fort defectueuses; cela ne manque jamais d'arriver en pareils cas. On se prepa-

Morceau de la conduite inique des faux devots.

Histoire du livre de la Philosophie occulte.

(a) *Apolog. pag.* 424.

(b) *Quæst.* 15. *Damonomag. f.* 187.

(c) *Epist.* 9. & 10. *l.* 2. *mais sur tout voyez son remerciment à Messieurs de Mets p.* 1092.

(d) *Voyez les Oeuvres d'Agrippa t.* 2. *pag.* 583. 747.

(e) *Pag.* 409.

(f) *Epistol. l.* 6. *p.* 975. *& alibi passim: voyez le* 2. *volume de ses Oeuvres pag.* 251. 447. 584. *& les endroits citez ci-dessus dans l'article pag.* 133. *lettre* θ.

(g) Ex ejus libri (de vanitate scientiarum) qualicunque gustu deprehendi hominem esse ardentis ingenii, variæ lectionis & multæ memoriæ, alicubi tamen majore copia quam delectu; ac dictione tumultuosa verius quam composita. In omni genere rerum vituperat mala, laudat bona. Sed sunt qui nihil aliud sustinent quàm laudari. *Erasmus epistol. l.* 27. *p. m.* 1083.

(h) *Voyez la preface.*

(i) *Epistol.* 33. *l.* 3. *p.* 800.

(k) *Elle est à la tête du livre, & à la page* 704. *du* 2. *tome.*

s'est declaré hautement pour lui, & c'est ce qu'on ne devoit pas attendre de sa plume. Ses fautes (P) ne sont pas nombreuses dans cet article. Nous avons dejà marqué les principaux livres d'Agrippa, & nous en parlerons plus en detail dans

roit à l'imprimer sur une de ces mauvaises copies; c'est ce qui determina l'Auteur à le publier lui-même, avec les additions & les changemens dont il l'avoit embelli depuis qu'il l'avoit montré (a) à l'Abbé Tritheme. Il avoit refuté dans son Ecrit de la Vanité des sciences sa Philosophie occulte, & neanmoins il la publia, afin d'empêcher que d'autres ne l'imprimassent pleine de fautes & (b) mutilée. Il la fit (c) aprouver par des Docteurs en Theologie, & par des personnes que le Conseil de l'Empereur commit specialement à cette lecture; & sur ces approbations il obtint un privilege de sa Majesté Imperiale, il fit imprimer son livre à Anvers, & le dedia à (d) l'Electeur de Cologne. Ce livre parut l'an 1531. Il fut rimprimé d'abord à Paris. Ces deux éditions se vendirent sans nul obstacle. L'Auteur fit travailler à une troisiéme à Cologne. Le pere Conrad de Ulme, Inquisiteur de la foi, en eut le vent, & fit arrêter l'impression; mais la vigoureuse requête d'Agrippa aux Magistrats eut sans doute son effet, puis qu'il y a une édition de Cologne de la Philosophie occulte en 1533. Elle contient trois livres, au lieu que les precedentes ne contenoient (e) que le premier. On y a joint depuis un quatriéme livre qui n'est (f) point du même Auteur: il y avoit 40. ans qu'Agrippa n'étoit plus au monde, quand ce quatriéme livre fut publié; *Abominabilis libellus nuper in lucem ab impio homine emissus, tributusque Henr. Corn. Agrippæ, meo olim hospiti & præceptori honorando, ultra annos quadraginta jam mortuo, ut hinc falso ejus manibus jam inscribi sperem, sub titulo quarti libri de occulta philosophia, seu de ceremoniis magicis.* C'est ainsi que parle Jean Wier. Voyons presentement les mensonges qui sont repandus dans ces paroles de (g) Naudé; „ Les Theologiens de „ Louvain censurerent rigoureusement sa declamation contre les sciences: Jean Catilinet „ Cordelier declama publiquement contre l'explication qu'il avoit faite à Dole *de verbo mirifico*: les Jacobins de Mets écrivirent contre les propositions qu'il avoit divulguées, „ pour soutenir l'opinion de Faber Stapulensis „ touchant la monogamie de Sainte Anne, & „ toutefois pas un de ces Censeurs ne put trouver aucun sujet de rien dire, ou remarquer „ sur les deux premiers livres de la Philosophie „ occulte, imprimez LONG (h) TEMS AUPARAVANT toutes ces pieces tant à Paris „ qu'à Anvers & ailleurs.... L'avarice (i) „ des Libraires & la vanité de certains esprits.... „ font tort à la memoire de cet Auteur, lui attribuant un 4. livre plein de ceremonies magiques.... Wierus (k) assûre pour la defense „ d'Agrippa, que ce livre ne fut divulgué que „ 27. ans après sa mort, & qu'assûrement il ne „ l'avoit pas composé.

En faveur de ceux qui n'auront pas les Ouvrages d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Declamation contre les sciences fut imprimée l'an 1530. & la Philosophie occulte l'an 1531. Par (l) une lettre imprimée avec celles d'Agrippa, & datée le 10. de Janvier 1531. on aprend que l'Electeur de Cologne avoit reçu un exemplaire de la Vanité des sciences, & vu quelques feuilles de la Philosophie occulte qui s'imprimoit à Anvers. L'Auteur de la Bibliotheque du Dauphiné a pris une peine bien inutile dans son *Errata*: il y a fait mettre 1567. au lieu de 1467. Son livre porte que le Traitté de la vanité des sciences fut composé dans Grenoble l'an 1467. Corrigez selon l'*Errata*, vous supposerez que ce livre fut composé 32. ans après la mort de son Auteur. Il auroit autant valu ne point corriger. Je pense qu'on se tromperoit quelque année que l'on mit, car je ne croi pas que cet Auteur eût sejourné jamais à Grenoble considerablement lors qu'il y alla mourir.

(P) *Les fautes* de Moreri *ne sont pas nombreuses dans cet article.*] I. On y voit *Cohori* au lieu de Gohori (m); *Gattinaria*, au lieu de *Gattinara*; *Rauclin*, au lieu de *Reuchlin*; *Carlinetus*, au lieu de *Catilinetus*. II. On y voit qu'Agrippa *obtint une chaire de Professeur à Padoue*; cela est faux; il faloit dire *Pavie*. Mr. Teissier a été trompé aussi par la ressemblance des mots; il a mis *Paris* pour *Pavie*: peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression; en tout cas le lecteur doit être averti qu'il ne doit pas croire ce qu'il trouve dans Monsieur Teissier (n), savoir qu'Agrippa a été *Professeur des lettres saintes à Dole & à Paris.* Il est à craindre que quelque Compilateur ne ramasse tout ce qu'il trouvera épars en plusieurs livres, & qu'il ne nous vienne debiter l'un de ces jours qu'Agrippa a professé les lettres saintes à Dole, à Paris, à Pavie, à Turin, à Padouë, à Cologne, &c. Il est arrivé sans doute plus d'une fois par une semblable cause qu'on a multiplié faussement les charges d'un homme, avec bien des reflexions à son avantage sur l'étenduë de son merite. III. Ces paroles jettent dans la confusion; *Le Cardinal de Sainte Croix le voulut engager à le suivre au Concile qu'on devoit assembler à Pise, & dans le même tems le Roi d'Angleterre, Marguerite d'Austriche, & Gatinaria Chancellier du même Charles V. l'apellerent à leur service.* Les regles de nôtre Grammaire veulent qu'on raporte tout cela à un même tems, & sur ce pied-là Moreri auroit debité un grand mensonge; car ce fut en 1529. long tems après l'affaire de Pise, qu'Agrippa se vit recherché par Henri VIII. par Marguerite d'Autriche, & par le Chancelier de Charles-Quint. Mais d'ailleurs si l'on veut bien chicaner, on niera qu'on ait apliqué à la même année les offres de tous ces emplois. Un lecteur prevoit la possibilité de ces chicanes, & ainsi il ne sait à quoi s'en tenir. IV. Il n'y a point de chicanerie

(a) *Melchior Adam se trompe, quand il dit qu'Agrippa ayant corrigé & augmenté ce livre dans un âge plus avancé le fit voir à l'Abbé Tritheme.*

(b) *Voyez la preface.*

(c) Liber ille jam nuper per aliquos Ecclesiæ Prælatos & Doctores sacrarum humanarumque literarum eruditissimos, & ex Cæsaris consilio ad hoc specialiter deputatos commissarios examinatus & probatus fuerit, deinde etiam totius Cæsarei consilii assensu admissus, & ejusdem Cæsareæ Majestatis authentico diplomate & appensa in rubra cera Cæsaris aquila privilegiatus, insuper Antverpiæ & postea etiam Parisiis sine contradictione impressus & publicè venditus & distractus sit. *Epist. 26. l. 7. pag.* 1033. Voyez aussi pag. 1045.

(d) *L'épitre dedicatoire est datée de Malines au mois de Janvier 1531. & est la 13. lettre du livre 6.* (e) *Voyez l'épitre dedicatoire du 2. & du 3 livre au même Electeur de Cologne.* (f) *Voyez Jean Wierus. de Magis c. 5. p. m. 108.* (g) *Apolog. p. 411.* (h) *Il repete ces mêmes mots pag. 416. Pour comprendre toute la faute il faut se souvenir que Catilinet declama l'an 1509. que les Jacobins de Mets écrivirent sur Sainte Anne l'an 1519. & que la Declamation sur la vanité des sciences parut en 1530. un an avant la Philosophie occulte.* (i) *Pag. 413.* (k) *Pag. 414.*

(l) *C'est la 14. du 6. livre pag. 968.*

(m) *C'est un savant Medecin.*

(n) *Elog. tirez de M. de Thou t. 2. p. 74.*

dans les remarques. Il suffit d'ajoûter qu'il a fait un Commentaire sur l'Art de Raimond Lulle, & une Dissertation sur l'origine du peché, où il établit que la chute de nos premiers peres vint de ce qu'ils s'aimerent impudiquement. Il promettoit un (Q) Ouvrage contre les Dominicains, qui auroit rejouï bien des gens, & hors de l'Eglise Romaine, & dans l'Eglise Romaine. Il eut quelques opinions (R) qui n'étoient pas de la routine, & jamais Protestant ne parla avec plus de force que lui contre * l'audace des Legendaires.

* *Voyez la preface de son Traitté de la Monogamie de S. Anne, Oper. t. 2. p. 1053.*

AGUIRRE. La Bibliotheque des Ecrivains Espagnols fournit cinq ou six Auteurs qui ont ce nom-là. Le plus considerable de tous est, ce me semble, Michel de AGUIRRE nâtif d'Aspeitia, au Diocese de Pampelonne dans la Province de Guipuscoa. C'étoit un Jurisconsulte qui pendant qu'il étoit membre du College de Saint Clement à Boulogne, écrivit pour les pretensions du Roi d'Espagne Philippe II. sur la couronne de Portugal. Son livre fut imprimé à Venise l'an 1581. sous ce titre, *Responsum pro successione regni Portugalliæ pro Philippo Hispaniarum rege adversus Bononiensium, Patavinorum, & Perusinorum collegia.* Besoldus l'a inseré dans son Recueil de Conseils. Michel de Aguirre exerça la charge de Juge en divers Tribunaux du Royaume de Naples, & puis étant retourné en Espagne il y eut la charge de Conseiller au Conseil de Grenade. Il mourut en 1588.† Ceux qui continueront l'Ouvrage de Dom Nicolas Antonio auront un AGUIRRE infiniment plus celebre à y placer. Je parle du Cardinal Joseph Saenz de AGUIRRE, l'un des savans hommes de ce siecle. On attend de lui l'édition de tous les Conciles tenus en Espagne. C'étoit un Moine de l'Ordre de Saint Benoît, lors que le Pape Innocent XI. lui donna le Chapeau de Cardinal en l'année 1686. Il étoit Censeur & Secretaire du Conseil suprême de l'Inquisition en Espagne, premier Interprete de l'Ecriture dans l'Université de Salamanque, & il avoit été plus d'une fois Abbé du College de Saint Vincent. Ceux qui voudront se former une juste idée de l'Ouvrage qu'il a entrepris, & auquel la dignité de Cardinal ne l'empêche pas de s'appliquer tout de bon, doivent

† *Ex Bibliotheca Scriptorum Hispaniæ, t. 2. pag. 101.*

S 2

nerie à trouver en faveur de ce qui suit: *Mais Agrippa qui aimoit extremement la liberté prefera le plaisir de voyager à ces avantages, & après avoir passé quelque tems à Fribourg, à Geneve & ailleurs, il se retira à Lion.* Pitoyable anachronisme compliqué d'autres faussetez. Moreri pretend donc qu'aucun parti ne fut accepté; neanmoins celui de la Princesse Marguerite le fut, & lors qu'on l'offrit Agrippa ne songeoit plus à voyager, il en avoit passé son envie, il avoit été à Geneve, à Fribourg, & à Lion. V. Il n'est pas vrai que Paul Jove, Del Rio, Thevet & quelques autres soutiennent qu'Agrippa *avoit deux demons sous la forme de deux petits chiens, & qu'il en nommoit un Monsieur, & l'autre Mademoiselle.* Paul Jove & Thevet, &c. parlent seulement d'un chien, sans dire quel nom il portoit. VI. Il ne faloit pas distinguer le livre de la Vanité des sciences, d'avec les autres Oeuvres d'Agrippa qui composent deux volumes; car ce livre est en tête du second volume. Je ne dis rien du desordre qui regne dans le narré de Moreri par raport à la chronologie.

(Q) *Il promettoit un Ouvrage contre les Dominicains.*] Comme ils étoient les principaux Directeurs de l'Inquisition, il ne faut pas s'étonner qu'il leur en voulût plus particulierement qu'à d'autres. La patience lui échapoit lors qu'il les voyoit si indulgens pour les erreurs de leurs confreres, & si durs envers les propositions équivoques des autres gens. Cette indulgence auroit été moins scandaleuse, si elle ne se fût trouvée qu'en eux; mais le mal est que les peuples sont si sots, que pendant qu'ils louënt le zêle d'un Inquisiteur qui trouve des heresies par tout où bon lui semble, ils ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre lui, & qu'on étale aux yeux du public ses doctrines pernicieuses. Agrippa devoit là-dessus parler de la belle maniere aux Dominicains, & sur d'autres choses aussi. *Neque tamen putetis*, dit-il (a) aux Magistrats de Cologne, *hunc solum articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alii multi quos cum hic nimis longum vobisque tædiosum foret referre enumerabo alibi, in eo scilicet libro quem de Fratrum Prædicatorum sceleribus & hæresibus inscripsi, ubi infecta sæpius veneno sacramenta, ementita sæpissime miracula, interemptos veneno Reges & principes, proditas urbes & respublicas, seductos populos, assertasque hæreses, & cætera ejusmodi heroum illorum facinora flagitiaque in varias transfusa linguas, omnique populo exposita dilucidè narrabo.*

(a) *Oper. tom. 2. p. 1037.*

(R) *Quelques opinions qui n'étoient pas de la routine.*] J'ai déja touché celle qui regardoit la chute d'Adam. Les autres n'étoient pas si scabreuses, & n'avoient point d'autre mal que d'être conformes aux hypotheses des Reformateurs. Sa Dissertation du mariage dediée à Louïse de Savoye mere de François I. donne de bonnes atteintes à la loi du celibat, & marque assez clairement que l'adultere rompt l'engagement conjugal. Un de (b) ses amis lui fit savoir que cette Dissertation avoit deplu à la Cour, & qu'on n'avoit osé d'abord la presenter à la Princesse. Voyez ce qu'il repondit. Il n'aprouvoit point les images (c), & de tout son cœur il auroit donné dans une Reforme qui n'auroit pas produit l'érection d'autel contre autel.

(b) *Capellanus, Medecin de François I. Voyez les lettres d'Agrippa, pag. 832. 833. 836.*

(c) *Vide Gesnerum in Biblioth. fol. 309. verso.*

vent lire le (*A*) *Prodrome* qu'il en publia à Salamanque l'an 1686. ou s'ils ne l'ont pas, les extraits qu'en (*B*) donnerent les Journalistes. On l'a cru pendant quelque tems l'Auteur d'un Ouvrage fort docte (*C*) contre les decisions du Clergé de France de l'an 1682. mais on * a su enfin le contraire. Les conjectures n'étoient pas sans apparence, veu l'attachement de ce Cardinal aux doctrines des Ultramontains, & l'ardeur avec laquelle il a tâché d'éloigner l'accommodement de la Cour de Rome avec la France, qui vient pourtant † d'être conclu.

AJAX, fils d'Oïlée, fut un des principaux Seigneurs qui allerent au siege de Troye. Comme il étoit fils d'un Prince dont les Etats avoient beaucoup d'étenduë aux païs des Locriens, il ne lui fut pas mal-aisé d'équipper quarante ‡ vaisseaux pour cette fameuse expedition. Il se signala en plusieurs rencontres, & on ⊥ pretend qu'il y a trois vers dans le livre de l'Iliade qui ne sont point d'Homere, parce qu'ils donnent une insigne superiorité à Ajax fils de Telamon sur l'Ajax de cet article, ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'Homere a dit d'eux en un β autre endroit. Il est sûr que nôtre Ajax peut être comparé à tout autre Prince qui fût dans l'armée Greque γ pour ce qui regarde le courage, la hardiesse, la (*D*) promtitude; quant au jugement & à la conduite c'est une autre

* *Voyez la remarque C.*

† *Au mois d'Octobre* 1693.

‡ *Homer. Il. l.* 2. *v.* 41. *descript.*

⊥ *Voyez le Scholiaste d'Homere in Iliad. l.* 2 *v.* 35. *descript.*

β *Il. l.* 13. *v.* 701.

γ *Philostr. in Heroic.*

(*A*) *Le* Prodrome *qu'il en publia.*] En voici le titre; *Notitia Conciliorum Hispaniæ atque novi Orbis, epistolarum decretalium & aliorum monumentorum sacræ antiquitatis ad ipsam spectantium, magna ex parte hactenus ineditorum, quorum editio paratur Salmanticæ cum notis & dissertationibus, sub auspiciis Catholici Monarchæ Caroli II. Studio & vigiliis M. Fr. Josephi Saenz de Aguirre. Salmanticæ apud Lucam Perez, Universitatis typographum,* 1686. *in* 8.

(*B*) *Les extraits qu'en donnerent les Journalistes.*] Messieurs de Leipsic en parlerent dans leurs (*a*) *Acta* du mois de Fevrier 1688. L'Abbé de la Roque en donna un extrait dans son Journal du 13. de Janvier 1687. Je m'étonne que ce Journal n'ait point paru dans les éd tions de Hollande. L'article qui concerne l'Ouvrage dont je parle ici est très-curieux; l'on y donne des avis fort adroitement à Mr. le Cardinal de Aguirre, sur ce qu'il a declaré qu'il vouloit garantir pour bonnes plusieurs Decretales que *tous les savans* jugent supposées.

(*C*) *D'un Ouvrage fort docte contre les decisions.*] En voici le titre; *Tractatus* (*b*) *de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ continens amplam discussionem Declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis Parisiis mandato regio congregatis anno* 1682. *Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. Leodii apud Matthiam Hovium* 1684. *superiorum permissu.* L'Abbé Faydit nous promet entre autres choses dans sa Preface, que l'on verra (*c*) dans son livre *la refutation des principales maximes du Traitté* de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ adversus quatuor propositiones Cleri, *imprimé à Liege, & attribué à Monsieur le Cardinal d'Aguirre, &* (*d*) *à Monsignor Cazzoni.* Mais voyons un peu ce que dit l'Auteur de la *lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome sur le Decret de l'Inquisition du* 7. *Decembre* 1690. *contre* 31. *propositions.* „ Nous-mêmes dans (*e*) nos „ Assemblées nous n'avons pas seulement la li„ berté de proposer ce que nous jugerions d'avan„ tageux pour nôtre cause. Vous savez à qui „ il tient. C'est ce qui a fait qu'un des livres „ qui auroit dû être plus fortement refuté par „ nos Theologiens, & même flêtri par une cen„ sure épiscopale, court la France impunément, „ & que ceux qui en suivent les sentimens le „ repandent & en font par tout l'éloge, se van„ tant qu'on n'a osé y repondre. Il me nomma „ aussi-tôt le livre *de libertatibus Ecclesiæ Gallica*„*næ*, qui est un gros *in* 4. dont l'Auteur n'est „ pas si inconu qu'il s'imagine. C'est une cho„ se honteuse, continua-t-il, que le Clergé de „ France souffre sans dire mot que cet Auteur „ qui est un Religieux François enseigne une „ doctrine que nous tenons tous comme hereti„ que; car il soutient tout franc que nous n'a„ vons pas de droit divin nôtre jurisdiction „ Episcopale. „ Mais si le Cardinal de Aguirre n'est pas l'Auteur de ce Traitté-là, il est toûjours vrai qu'il a écrit contre les decisions de l'Assemblée de 1682. La lettre qu'on vient de citer me l'apprend d'une maniere qui merite d'être raportée, afin que mon lecteur sache le jugement que l'on fait en France du livre de ce Cardinal. „ A peine (*f*) nos 4. articles eurent„ ils paru, qu'une foule d'Ecrivains s'éleverent „ pour les combatre, & à peine s'est-il trouvé „ quelqu'un en France qui ait pris la plume pour „ les defendre. Je ne dis pas que les Ouvrages „ qui les combatent soient formidables. Ils font „ pitié la plûpart, mais ils ne laissent pas de „ faire du mal dans les païs où l'on est dejà dis„ posé en faveur de la doctrine qu'ils defen„ dent . . . . Et enfin les recompenses écla„ tantes dont la Cour de Rome fait payer le zêle „ de ceux qui se declarent pour elle, donnent du „ prix & du lustre aux Ouvrages les moins con„ siderables & les plus obscurs. N'est-ce pas „ par là que le Cardinal d'Aguirre est devenu ce „ qu'il est, de Moine Espagnol qu'il étoit aupa„ ravant? L'Abbé de S. Gal n'avoit-il pas été „ nommé à un Evêché, & n'avoit-on pas des„ sein de le faire Cardinal pour recompense d'un „ Ouvrage fait contre les 4. articles, aussi bien „ que celui du Cardinal d'Aguirre? „ Au reste trois ans avant que la lettre d'où ce passage est tiré fût imprimée, on s'étoit plaint (*g*) publiquement de ce que les Pensionaires du Clergé laissoient le *tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* sans y repondre.

(*D*) *La promtitude.*] Homere (*h*) lui donne ordinairement l'épithete ταχὺς, *velox.* Les trois mains que d'autres lui ont données ne signifioient que la rapidité de son action dans le combat. *A multis* (*i*) *historicis Græcis tertiam manum dicitur post tergum habuisse, quod ideo est fictum*

(*a*) *Pag.* 71.

(*b*) *Voyez ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Juillet* 1685. *Art.* 1.

(*c*) *Voyez l'Extrait d'un Sermon prêché le jour de S. Polycarpe à St. Jean en Greve à Paris, imprimé à Liege* 1689.

(*d*) *A la page* 148. *il se sert de ces paroles,* l'Auteur du Traitté *de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, ou plûtôt les Auteurs, car j'aprens qu'ils sont plusieurs qui ont travaillé à cet Ouvrage, & que tous les Docteurs Romains y ont épuisé toute leur science, quoi que ce soit un très mediocre ouvrage, ces Auteurs, dis-je, soutiennent, *&c.*

(*e*) *C'est un Evêque que l'on fait parler. pag.* 59.

(*f*) *Pag.* 55. 56.

(*g*) *Dans les Sentimens d'Erasme, publiez à Cologne* 1688. *pag.* 155.

(*h*) *Voyez sur tout les derniers vers du* 14. *livre de l'Iliade.*

(*i*) *Servius in Æneid. l.* 1. *v.* 41.

autre chose, & ce n'étoit point son fort. Les Poëtes l'ont fait si intrepide, qu'ils ont même dit que les Dieux tombant sur lui avec leurs foudres & leurs tempêtes ne pouvoient domter son audace ; de sorte qu'il leur fut plus facile (*E*) de le perdre que de l'humilier. L'action qui l'exposa à cette colere des Dieux étoit infame & brutale au dernier point. Il avoit violé Cassandre fille de Priam dans le temple même de Minerve, où elle avoit cru trouver un asyle. Les Grecs mêmes furent choquez d'une violence si profane, & Ulysse * fut d'avis qu'on le lapidât. Il paroit par quelques passages des anciens Auteurs qu'Ajax n'avoüoit point le fait, & qu'il s'en † voulut purger par serment. Il avouë bien dans Philostrate ‡ qu'il enleva cette fille dans le temple même de Minerve, & qu'il l'arracha du simulacre de cette Déesse qu'elle tenoit embrassé; mais il soutient qu'il ne la viola pas, & que ce fut Agamemnon qui fit repandre ce mauvais bruit, afin de pouvoir garder Cassandre dont il s'étoit saisi, & que lui Ajax reclamoit comme le premier occupant. Nous verrons dans les remarques comment Minerve (*F*) tira raison de cette injure. Le corps d'Ajax fut jetté par les vagues de la mer sur l'Ile de Delos (*G*), où Thetis l'enterra. Quelques Auteurs ont debité

* *Pausanias. l.* 10. *pag.* 347.

† *Id. ib. pag.* 343.

‡ *In Heroicis.*

fictum quia sic celeriter utebatur in prælio manibus, ut tertiam habere putaretur. Plusieurs Interpretes entendent de lui ces mots (*a*) d'Horace, *& celerem sequi Ajacem.* Monsr. Hofman adopte leur explication, car il confirme par ces paroles l'Οἰλῆος ταχὺς υἱὸς d'Homere. Je ne savois ce qu'il vouloit dire, en confirmant par ces mots Grecs ce que le Compilateur de son Dictionaire avoit dit touchant la vitesse des pieds d'Ajax; *Quod autem supra, Ajacem pedibus velocem fuisse scribit hujusce Dictionarii compilator, Homerum habet authorem*; je trouvois étrange, je trouvois incomprehensible, que Monsr. Hofman parlât du Compilateur de son Dictionaire comme d'un Auteur distinct de lui; mais enfin j'ai rencontré la solution de cette énigme. Monsr. Hofman avoit tiré mot à mot du Dictionaire de Lloyd ce que je viens de citer. Dans Lloyd la chose n'a point de difficulté, parce que cet Auteur n'a donné son Dictionaire que comme une augmentation, & une correction de celui d'un autre. Il y a dans les livres un grand nombre d'obscuritez qui procedent du même principe, que celle de ce passage de Monsr. Hofman. On ne change (*b*) point ce qu'il faut changer, quand on abrege, ou quand on transplante les passages d'un Auteur.

(*E*) *Plus facile de le perdre que de l'humilier.*] Minerve avoit en quelque maniere joüé de son reste pour le punir; elle avoit excité une tempête furieuse; il avoit vu perir son vaisseau; & neanmoins (*c*) il s'étoit sauvé sur un rocher. Alors il avoit chanté le triomphe avec un blasphême horrible, *Malgré les* (*d*) *Dieux*, s'écria-t-il, *j'en rechaperai.* Neptune indigné de cette audace fendit le rocher en deux avec son trident, de sorte que la portion sur laquelle Ajax étoit assis tomba dans la mer. C'est ainsi qu'Homere le conte dans le 4. livre de l'Odyssée. Quintus Calaber particularise les choses avec beaucoup plus d'étenduë; il est si prolixe, que ce seul endroit temoigne qu'il n'étoit pas un grand maître. Quoi qu'il en soit, il nous aprend que Minerve non contente des foudres que Jupiter lui mit en main, voulut encore que Neptune lui prêtât tous ses orages. La tempête fut la plus horrible qu'on se puisse figurer; Minerve lançoit la foudre à tous momens, elle mit en feu & en pieces le vaisseau d'Ajax; ce furieux homme ne laissa pas de se sauver au travers des ondes les plus agitées, & de braver (*e*) tous les Dieux sur le rocher qu'il gagna. Il falut pour venir à bout de lui l'accabler sous la chute d'une montagne, comme on en avoit usé autrefois envers Encelade. Seneque dans la tragedie d'Agamemnon s'accorde à cela; lisez la premiere scêne du troisiéme acte, vous y verrez la description d'une resistance, & d'une fierté poussées jusques aux dernieres bornes. Le Festin de Pierre ne donne rien qui en aproche. On ne souffriroit pas aujourd'hui que les Poëtes portassent si loin leurs fictions sur le theatre. Voilà donc un Poëte Latin & deux Poëtes Grecs qui attribuënt à Neptune la mort d'Ajax, mais Virgile & (*f*) Hygin en donnent toute la gloire à Minerve.

> - - - *Pallasne* (*g*) *exurere classem*
> *Argivûm, atque ipsos potuit submergere ponto*
> *Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei?*
> *Ipsa Jovis rapidum jaculata è nubibus ignem*
> *Disjecitque rates, evertitque æquora ventis.*
> *Illum expirantem transfixo pectore flammas*
> *Turbine corripuit, scopuloque infixit acuto.*

(*F*) *Comment Minerve tira raison de cette injure.*] Voyez la remarque precedente. J'ajoûterai seulement ici, que la tempête qu'elle excita fit perir un grand nombre de vaisseaux proche des rochers de Capharée, au voisinage de l'Ile d'Eubée, qui s'apelle aujourd'hui Negrepont. On ne pourroit sans une extrême imprudence, & sans suposer un faux principe, condamner les Poëtes Grecs qui ont fait châtier par cette Déesse toute une nation (*h*) pour le crime d'un particulier, *Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei.* L'objection prouveroit trop, & pourroit être retorquée contre l'histoire de David. Il est vrai non seulement dans les Ecrivains profanes, mais aussi dans les Ecrivains sacrez que

> *Quidquid* (*i*) *delirant reges plectuntur Achivi.*

(*G*) *L'Ile de Delos où Thetis l'enterra.*] Lycophron nous aprend cette particularité (*k*), depuis que les Interpretes l'ont arrachée du milieu de ses énigmes. Voyez ce que Canterus & Meursius ont dit là-dessus; mais ne vous fiez pas à tout ce qu'ils disent, car ils se trompent sur le passage de Pausanias qu'ils employent pour confirmer leurs conjectures. Pausanias (*l*) ne

(*a*) *Od.* 15. *l.* 1.

(*b*) *Voyez ci-dessus, pag.* 82. *col.* 2.

(*c*) Καὶ νύ κεν ἔκφυγε κῆρα, καὶ ἐχθόμενός περ Ἀθήνῃ Εἰ μὴ ὑπερφίαλον ἔπος ἔκβαλε, καὶ μέγ' ἀάσθη. Et sane effugisset mortem quantumvis invisus Palladi, nisi impium dictum protulisset, & grave facinus patrasset. *Homer. Odyss. l.* 4.

(*d*) Φῆ ῥ' ἀέκητι θεῶν φυγέειν μέγα λαῖτμα θαλάσσης. Dixit vel invitis diis fore ut effugeret ingentes fluctus maris. *Id. ib.*

(*e*) Φῆ δὲ καὶ εἰ μάλα πάντες ὀλύμπιοι εἰς ἓν ἵκωνται Χωόμενοι, καὶ πᾶσαν ἀνασχήσωσι θάλασσαν Ἐκφυγέειν. Jactavit autem, etiamsi cuncti Cœlites in unum convenirent irati, & totum ex imo eruerent mare, effugiturum se. *Quint. Calaber. l.* 14. *v.* 564.

(*f*) *Cap.* 116.

(*g*) *Æneid. l.* 1. *v.* 39.

(*h*) Quicquid Oilides commiserat, omnibus unus Peccavit Danais, omnibus ira nocens. *Sabinus in epist. Ulyss.*

(*i*) *Horat. epist.* 2. *l.* 1.

(*k*) *Vers.* 400.

(*l*) *Lib.* 1. *pag.* 34.

debité qu'il se sauva de la tempête, & qu'il arriva (*H*) en bonne santé chez lui. Les Locriens* ont eu une singuliere veneration pour sa memoire. Nous dirons ailleurs † comment ils furent obligez d'expier son crime. Il avoit tellement apriroisé un serpent long de 15. pieds ‡, qu'il s'en faisoit suivre comme d'un chien. Il le faisoit manger à sa table.

** Voyez la remarque D, de l'article Achillea, p. 81.*

† Dans l'article de Cassandre.

‡ Philostr. in Heroic.

AJAX, fils de Telamon ⊥, étoit après Achille (*A*) le plus vaillant Capitaine Grec qui fût au siege de Troye. Il y commandoit β les troupes de Salamine, & il y fit plusieurs beaux exploits que l'on peut lire dans γ l'Iliade, & dans la harangue qu'Ovide δ a faite pour lui au sujet de la dispute touchant les armes d'Achille. Ajax perdit sa cause, car ces armes furent adjugées à Ulysse son competiteur. Il en fut si indigné, ξ qu'il en devint fou. Il se rua sur des troupeaux, & y fit une grande tuerie, s'imaginant qu'il tuoit ceux qui l'avoient offensé en lui disputant les armes d'Achille, ou en les donnant à un autre. S'étant aperçu qu'il n'avoit tué que des bêtes, il devint encore plus furieux, & se tua. On a dit que sa fureur fit beaucoup de bien ζ aux assiegeans. Il fut condamné, selon φ quelques-uns, non par les suffrages des Princes Grecs, mais par la decision des Troyens ausquels on avoit demandé lequel leur avoit fait plus de mal, Ajax ou Ulysse. Le fondement de cette opinion est expressément contenu dans l'onziéme livre de l'Odyssée. Ajax ressembloit en plusieurs choses à Achille; il étoit colere θ & mal endurant comme lui, & invulnerable (*B*) par tout le corps à une partie près. On conoîtroit peu la Mythologie, si on croyoit que les causes &

⊥ Voyez dans la remarque A de l'article Telamon *la genealogie d'Ajax, tant du côté paternel que du maternel.*

β Son pere regnoit dans cette Ile. Il donna 12. vaisseaux à Ajax. Hom. Il. l. 2. *γ Voyez aussi Dictys Cretensis, & Quintus Calaber, l. 5. & alibi.* *δ Metamorphos. l. 13.* *ξ Sophocles in Ajac. Quintus Calaber, l. 5.* ζ Fortis Ajax semper, fortissimus tamen in furore Nam facinus fecit maximum, cum Danais inclinantibus Summam rem perfecit manus, prælium cùm restituit insaniens. *Apud Ciceron. Tuscul. 4.* *φ Voyez Eustathius, & le Scholiaste in Odyss. l. 11. Scholiast. Aristophan. in Equit.* *θ Plutarch. Sympoſiac. l. 1. sub fin. pag. 619. Voyez aussi Ciceron* de Officiis l. 1. c. 31.

ne parle point du tombeau du fils d'Oïlée; il ne parle que de celui d'Ajax fils de Telamon. La critique de Meursius sur le Grec de Pausanias n'est point juste; il voudroit qu'au lieu de lire τὴν ἔσοδον πρὸς τὸ μνῆμα οὐ χαλεπὴν ποιῆσαι, on lût τὴν ἔσοδον πρὸς τὸ μνῆμα οἱ χαλεπὴν ποιῆσαι. Selon cette correction le Mysien qui parloit à Pausanias lui auroit dit, que la mer lui avoit rendu mal-aisée l'aproche de ce tombeau; mais au contraire il racontoit à Pausanias que la mer avoit été cause qu'on y avoit vu la grosseur d'un des os d'Ajax. Il faut donc entendre que la mer ayant fait ébouler des terres, avoit rendu cet endroit plus accessible, moins escarpé, &c.

(*H*) *Et qu'il arriva en bonne santé chez lui.*] Mr. Lloyd a cité ces paroles de Timæus Locrus; (*a*) Μετὰ τῆς Τροίας ἅλωσιν πολλοὶ τῶν Λοκρῶν περὶ τὰς Γυρέας ναυαγησάντων ἀνῃρέθησαν· οἱ δὲ λοιποὶ σὺν Αἴαντι μόλις ἐς Λοκρίδα διεσώθησαν. C'est-à-dire, *Après la prise de Troye plusieurs Locriens firent naufrage & perirent auprès des* (*b*) *Gyres; le reste se sauva à peine avec Ajax, & revint dans le païs.*

(*A*) *Etoit après Achille le plus vaillant.*] C'est sur le temoignage (*c*) d'Homere que je fais cette restriction:

Ἀνδρῶν δ᾽ αὖ μέγ᾽ ἄριστος ἔην Τελαμώνιος Αἴας
Ὄφρ᾽ Ἀχιλεὺς μήνιεν· (ὁ γὰρ πολὺ φέρτατος ἦεν.)
Virorum verò longe præstantissimus erat Telamonius Ajax
Interea dum Achilles in odio permanebat (nam is multo fortissimus erat.)

Plutarque (*d*) raporte comme une tradition qui ne recevoit point de difficulté, qu'Ajax étoit le plus beau, le plus grand, & le plus vaillant de tous les Grecs après Achille, & il fonde là-dessus l'objection qu'il fait à Platon, qui a feint que l'ame d'Ajax ne fut enrôllée que la vintiéme. Τί οὖν (εἶπεν) ὃ δευτερεῖα μὲν ὁ Αἴας κάλλους καὶ μεγέθους καὶ ἀνδρείας ἀεὶ φέρεται μετ᾽ ἀμύμονα Πηλείωνα? *Quid (inquit) nonne Ajax semper ab Achille secundus habetur pulchritudine, magnitudine & fortitudine?* Monsr. Moreri raporte ce passage tout falsifié; voici ses paroles; *Plutarque remarque en ses questions de table pour quelle raison Platon ne donne après Achille que la 22. place à l'ame d'Ajax, qui étoit estimé le premier en beauté, en force & en courage, & il fait voir que ce philosophe se joüoit par la differente signification des noms.*

(*B*) *Invulnerable par tout le corps à une partie près.*] Voici l'origine de cette singularité. Hercule (*e*) voyant Telamon fâché d'être sans enfans, pria Jupiter de lui donner un garçon qui eût la peau aussi dure que celle du lion de Nemée, & autant de courage que ce lion. Il vit une aigle après avoir cessé de prier, & la prenant pour un bon augure, il promit à Telamon un fils tel qu'il venoit de lui souhaiter, & ordonna que cet enfant fût nommé Ajax, à cause de l'aigle (*f*) qui avoit fourni le presage. Il revint voir Telamon après la naissance d'Ajax, & (*g*) se faisant donner cet enfant tout nud il l'enveloppa de la peau de son lion de Nemée, d'où il arriva que tout le corps d'Ajax devint invulnerable, excepté la partie qui se trouva sous le trou qui étoit dans cette peau, à l'endroit où Hercule portoit son carquois. On n'est point d'accord touchant la partie qui se trouva sous ce trou; les uns (*h*) la mettent sous l'aisselle; d'autres à (*i*) la poitrine, d'autres (*k*) au cou, d'autres (*l*) au côté.

(*a*) *Histor. l. 2.*

(*b*) *Rochers de la mer Egée. Voyez les peintures de Philostrate.*

(*c*) *Iliad. l. 2. v. 275. Pindare* Nem. *7. apelle Ajax* κράτιστον, Ἀχιλλέος ἄτερ, μάχᾳ; strenuissimum, excepto Achille in pugna. *Sophocles en dit autant* in Ajace. *Joignez y Horace;* Ajax Heros ab Achille secundus *Sat. 3 l. 2. v. 193.*

(*d*) *Sympoſiac. l. 9. quæst. 5. p. m. 740. A; ce qui est emprunté d'Homere* Αἴανθ᾽ ὃς πέρι μὲν εἶδος πέρι δ᾽ ἔργα τέτυκτο τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ᾽ ἀμύμονα Πηλείωνα. *Odyss. l. 11.*

(*e*) *Pindar. Isthm. Od. 6. Voyez aussi Apollodore, l. 3.*

(*f*) *Les Grecs nomment l'aigle* ἀετός.

(*g*) *Voyez Suidas* in ἀσφαδάστῳ, *le Scholiaste de Sophocle* in Ajace; *celui d'Homere* in Il. l. 23. & *Tzetzes* in Lycophr.

(*h*) *Suidas in* ἀσφαδάστῳ.

(*i*) *Tzetzes in Lycophr. Ovide paroît de ce sentiment, quand il dit* Dixit, & in pectus tum denique vulnera passum, Qua patuit ferro letalem condidit ensem. *Metam. 13.*

(*k*) *Apud Tzetzen; item Scholiastes Homeri in Iliad. l 23.* (*l*) *Scholiast. Sophocl. in Ajacem.*

& les circonstances de sa mort n'ont pas été raportées en plusieurs manieres, dont les (C) unes detruisent les autres. Un des caracteres d'Ajax étoit (D) l'impieté; ce n'est pas qu'il crût que les Dieux n'avoient pas un grand pouvoir, c'est qu'il s'imaginoit que les plus lâches pouvant vaincre par leur entremise, il n'y avoit point de gloire à vaincre de cette façon. Il ne vouloit être redevable de la victoire qu'à son courage. On a feint * que son ame ayant la liberté de choisir un corps pour retourner dans ce monde, prefera celui d'un lion à celui d'un homme: tant elle detestoit le genre humain, en se souvenant de l'injustice qu'on lui avoit faite touchant les armes d'Achille. Nous dirons ailleurs † quelque chose de la posterité qu'il laissa, d'où sortit la famille de Miltiade. Les Poëtes

* *Plato de republ. l. 10. p. m. 765.*

† *Dans l'article* Tecmesse.

(C) *Dont les unes detruisent les autres.*] Car il y a des Auteurs qui veulent qu'il se soit donné la mort, dans la fureur qui le transporta après avoir perdu le procés des armes d'Achille; d'autres disent qu'il n'eut point de demêlé avec Ulysse touchant ces armes, mais touchant le Palladium qu'on avoit enlevé de Troye au saccagement de la place. Ces deux narrez sont incompatibles, veu que les armes d'Achille furent adjugées à Ulysse avant la prise de Troye, & qu'Ajax se desespera peu après l'adjudication. Quoi qu'il en soit Dictys de Crete (*a*) raconte qu'Ulysse remporta le Palladium sur Ajax par le jugement des Chefs, & qu'Ajax transporté de colere menaça de tuer ceux qui lui avoient fait cette injustice; mais qu'il fut trouvé mort dans sa tente le lendemain transpercé d'un coup d'épée. Ulysse soupçonné de cet homicide, & voyant les murmures de l'armée, s'embarqua, & mit à la voile le plus promtement qu'il put. Suidas (*b*) & Cedrenus avouënt bien qu'Ajax & Ulysse disputerent le Palladium, mais non pas que les Juges ayent prononcé en faveur de l'un ou de l'autre. Ils disent qu'on se separa avant qu'il y eût rien de decidé; & que la nuit suivante Ajax fut trouvé roide mort. Il y en a qui veulent que son combat avec Paris lui ait été aussi funeste qu'à son adversaire; il y reçut (*c*) une blessure dont il mourut, & il y (*d*) tua Paris. D'autres (*e*) disent que les Troyens avertis par un Oracle que le fer ne pouvoit rien sur son corps, & que si on vouloit le faire mourir il faloit l'accabler de bouë, le firent perir de cette façon.

(D) *Etoit l'impieté.*] Quand il partit pour l'armée (*f*), son pere lui recommanda de joindre toûjours à la force de son courage l'assistance du bon Dieu. Ajax lui repondit, que les poltrons mêmes sont souvent victorieux avec une telle assistance, mais que pour lui il s'en passeroit, & qu'il étoit assûré de vaincre sans cela.

Τέκνον, δορὶ
Βούλου κρατεῖν μὲν, σὺν θεῷ δ' ἀεὶ κρατεῖν.
Ὁ δ' ὑψικόμπως κἀφρόνως ἠμείψατο
Πάτερ, θεοῖς μὲν κἂν ὁ μηδὲν ὢν ὁμοῦ
Κράτος κατακτήσαιτ'· ἐγὼ δὲ καὶ δίχα
Κείνων, πέποιθα τοῦτ' ἐπισπάσειν κλέος.
Mi fili, inquit, virtute
Velis vincere, sed auxiliante Deo, semper velis vincere.
Ipse vero superbe ac stulte respondebat
Adjuvante Deo, inquit, etiam ignavi
Vincere solent. Ego vero vel absque
Auxilio divino, confido me istam attracturum esse gloriam.

Minerve (*g*) se voulut mêler un jour de lui donner des avis, il lui repondit fierement: *Ne vous mettez point en peine de mon poste, j'en rendrai bon compte, vous n'avez qu'à garder vos bons offices pour les autres Grecs.* Une (*h*) autre fois elle s'offrit à conduire le chariot d'Ajax dans la mêlée: il ne le voulut point souffrir. Il fit même effacer (*i*) de son écu la choüette qu'on y avoit peinte. Il craignit apparemment que cette peinture ne fût prise pour un acte de devotion envers Minerve, & pour une defiance de ses propres forces. On ne feroit pas équitable si l'on n'aprenoit ici aux lecteurs qu'il n'est pas si indevot dans Homere; car s'il n'y prie (*k*) pas Jupiter en se preparant au combat contre le vaillant Hector, il demande pour le moins que d'autres fassent des prieres à ce Dieu, ou tout bas de peur que les Troyens ne l'entendent, ou même tout haut; car, ajoûte-t-il, je ne crains personne. Il n'y a pas là de quoi le donner pour un modele de devotion, comme on le fait dans le Commentaire (*l*) sur les Emblêmes d'Alciat. Il ne veut pas que les Troyens sachent qu'on prie Dieu pour le bon succés de ses armes, cela peut recevoir deux explications; il craignoit peut-être que les Troyens ne prissent cette invocation de Dieu pour une marque qu'on se defioit de sa valeur: ou bien il craignoit que les Troyens avertis des vœux que les Grecs feroient pour lui, n'en fissent de semblables, ou même de plus ardens pour leur Hector. La premiere de ces deux explications lui laisse une vanité fort injurieuse à Dieu; la seconde lui laisse beaucoup de persuasion du pouvoir celeste. Mais à quoi sert cela puis qu'il consent qu'on prie tout haut, qu'il y consent, dis-je, par la confiance qu'il met en sa force & en son adresse; en un mot par la raison qu'il ne craint rien, & qu'il se soucie peu que les Troyens fassent des contre-prieres, ou qu'ils n'en fassent pas? Est-ce là un exemple de pieté que le Commentateur d'Alciat doive proposer? Un homme disoit l'autre jour que les Princes Catholiques font fort mal de laisser mettre dans les Gazettes les pelerinages de Lorette, les offrandes, les vœux, les prieres de quarante heures, qu'ils ordonnent pour obtenir une glorieuse Campagne, car dès que leur ennemi le fait, il ordonne les mêmes choses chez lui, & promet encore plus de largesses aux Saints & aux Saintes. On lui repondit que cela montroit la bonne foi de ces Princes: ils ne veulent pas surprendre les arrêts du Ciel, ils ne veulent pas comme Ajax ôter à leur adverse partie la conoissance de leurs requêtes, & les moyens de se pourvoir contre: ce seroit vouloir qu'on prononçât sans avoir ouï les deux parties.

(*a*) *Lib. 5.*

(*b*) *In voce* παλλάδιον.

(*c*) *Dares Phrygius, & Scholiastes Sophocl. in argum. Ajac.*

(*d*) *Dares Phryg.*

(*e*) *Apud Schol. Sophocl. ib.*

(*f*) *Sophocl. in Ajac. p. m. 80. 81. Il y a cet autre passage dans la page 51.* Εἰ δέ τις θεῶν βλάπτοι, φύγοι γ' ἂν χὠ κακὸς τὸν κρείσσονα. Sed cum Deus adversatur tunc etiam ignavi effugiunt è manibus virorum fortium.

(*g*) *Ibid. pag. 81.*

(*h*) *Scholiast. Sophocl.*

(*i*) *Idem.*

(*k*) *Iliad. l. 7. v. 194.*

(*l*) Rectè Ajax apud Homerum qui Deos invocat sese ad arma componens; neque enim putat sibi felicius rei bene gerendæ auspicium capere posse quam ab invocatione numinis. *In emblem. 127. p. m. 547.* C'est mal raporter le fait; le passage du 17 de l'Iliade v. 645. ne sert de rien ici.

Poëtes ont donné à Ajax le même éloge que l'Ecriture Sainte donne au Roi Saul à l'égard de la taille *. Il fut le sujet de † plusieurs pieces de theatre tant en Grec qu'en Latin. Le fameux Comedien Esope ‡ n'aimoit pas à les jouër. Les Grecs ⸸ rendirent beaucoup d'honneur à ce brave Capitaine après sa mort β. Ils lui dresserent (*E*) un superbe monument sur le promontoire de Rhetée. On a conté quelques (*F*) avantures miraculeuses touchant ce tombeau. La faute que Ronsard (*G*) crut avoir faite touchant Ajax fut corrigée dans une nouvelle édition.

* Voyez la remarque F.

† Auguste en avoit commencé une. Voyez Suetone, in ejus vita c. 85.

‡ Cicero de offic. l. 1. c. 31.

⸸ Voyez la remarque E.

β Quintus Calaber l. 5. Dictys Cret. l. 5.

AJAX, fils de Teucer, fit bâtir un temple à Jupiter dans Olbe ville de la Cilicie. Le Prêtre de ce Temple étoit Seigneur du païs qu'on apelloit *Trachiotide.* Plusieurs Tyrans tâcherent d'envahir ce païs-là, & de s'y maintenir, de sorte qu'il devint un vrai theatre de brigandage. Après qu'on eut exterminé ces Tyrans, il fut appellé le païs de Teucer, & la Prêtrise. Voilà les noms qu'il avoit du tems de Strabon, qui ajoûte que la plûpart des Pontifes qu'on y avoit vus avoient porté le nom de Teucer, ou celui d'Ajax, & qu'Aba fille de Zenophanes l'un des Tyrans, étant entrée par mariage dans cette famille, se rendit maîtresse du païs, après que son pere l'eut gouverné sous le titre de Tuteur. Elle fut confirmée dans la possession par Marc Antoine & par Cleopatre, ausquels elle avoit fait sa coûr habilement. Après sa mort le païs revint au pouvoir de ceux qui en devoient être les possesseurs legitimes γ. Recueillons de là que le supplément de Moreri est tout (*A*) plein de fautes dans cet article.

γ Ex Strab. l. 14. p. m. 462.

AJAX,

(E) *Lui dresserent un superbe monument sur le promontoire de Rhetée.*] Ce fut un de (*a*) ceux qu'Alexandre voulût voir & honorer. Nous disons ailleurs (*b*) qu'on a tort d'accuser Pline d'avoir ignoré la vraye situation de ce tombeau. Mais s'il est vrai que les Grecs ayent érigé ce monument, que veut dire Horace (*c*), quand il censure Agamemnon d'avoir laissé Ajax sans sepulture ?

Cur Ajax heros ab Achille secundus
Putrescit, toties servatis clarus Achivis,
Gaudeat ut populus Priami, Priamusque inhumato,
Per quem tot juvenes patrio caruere sepulcro ?

Je repons que ce Poëte ne fait qu'employer un des incidens de la Tragedie d'Ajax; c'est celui où Sophocle feint qu'Agamemnon ne vouloit pas consentir qu'Ajax joüît des honneurs de la sepulture. Il ceda enfin aux fortes instances de Teucer. Remarquez qu'il y a des Auteurs qui disent que l'on ne brûla point le corps d'Ajax, & qu'il y en a qui disent que l'on le brûla. Dictys de Crete & Quintus Calaber sont de ce dernier parti ; Philostrate est du premier. Il dit (*d*) que Calchas declara que la religion ne souffroit pas que l'on brûlât ceux qui se tuoient eux-mêmes. Voyez dans le même Philostrate comment les Atheniens se distinguerent à honorer ce Heros. Pausanias (*e*) nous aprend que l'une de leurs tribus portoit le nom d'Ajax, & que les (*f*) honneurs qu'ils decernerent tant à lui qu'à Eurysaces son fils subsistoient encore. Ceux (*g*) de Salamine avoient bâti un temple à Ajax. Toute la nation Greque (*h*) l'invoqua quelque tems avant la bataille de Salamine, & lui consacra (*i*) en suite, comme une partie des premices destinées aux Dieux, l'un des vaisseaux qu'on prit sur les Perses dans cette memorable journée.

(F) *Quelques avantures miraculeuses touchant ce tombeau.*] Ulysse ayant fait naufrage sur les côtes de Sicile, perdit entre autres choses les armes d'Achille. Le bouclier sortit en suite de dessous les ondes auprès du sepulchre d'Ajax, & y fut apendu; mais le lendemain il fut frapé de la foudre. Voilà ce que Ptolomée fils d'Hephestion raporte (*k*). Pausanias (*l*) dit en general que la tempête porta sur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille après le naufrage d'Ulysse. La matiere étoit trop belle, & trop feconde en moralitez pour n'être pas empaumée par les Poëtes. Voyez dans l'Anthologie (*m*) ce que les Grecs ont chanté sur ce sujet. Alciat en a tiré (*n*) l'un de ses emblêmes. Quant aux prodiges, ou aux merveilles qui firent parler d'Ajax après sa mort, voyez (*o*) nôtre article *Achillea*, & Pausanias à la page 34. du 1. livre. Ne finissons point cette remarque sans dire (*p*) que les vagues ayant entrouvert le tombeau d'Ajax on fut curieux d'y regarder, & on remarqua qu'une vertebre du genou étoit aussi grande qu'un de ces disques ou palets dont on se servoit dans les jeux de prix (*q*). L'homme qui le racontoit à Pausanias vouloit qu'il jugeât par là quelle avoit été la taille d'Ajax. Homere (*r*) la lui donne tout-à-fait avantageuse.

(G) *La faute que Ronsard crut avoir faite.*] Il avoit mis Ajax parmi les braves qui prirent Troye : mais il l'en ota dans la deuxième édition de sa Franciade, ayant été averti par Florent Chretien (*s*) qu'Ajax se tua avant la prise de cette ville. Apparemment il ne savoit pas que, selon quelques Auteurs, ce grand Capitaine ne mourut qu'après le saccagement de Troye; car s'il l'avoit su, il auroit dit à Florent Chretien qu'il n'ignoroit pas ce qu'Homere, Sophocle, Ovide & quelques autres ont raconté; mais qu'il savoit aussi ce que d'autres avoient dit, & qu'il avoit mieux aimé se conformer à Dictys de Crete qu'à Homere; & ainsi il n'eût point fait l'aveu d'une faute. C'est un aveu très-mal-plaisant à un Poëte, & même aux autres Auteurs.

(A) *Est tout plein de fautes.*] Après l'avoir bien mesuré je trouve que le meilleur moyen d'être court, c'est de raporter tout entier l'article

(a) Diodor. Sicul. l. 17.

(b) Ci-dessus pag. 77. col. 1.

(c) Satir. 3. l. 2.

(d) In Heroic.

(e) Lib. 1. p. 5 voyez Plut. sympos. l. 1. quæst. 10. p. 628. Herodote l. 5. c. 66

(f) Pausan. ib. pag. 33.

(g) Id. ib.

(h) Herodot. l. 8. c. 64.

(i) Id. ib. c. 121.

(k) Apud Photium p. 484.

(l) Lib. 1. pag. 34.

(m) Lib. 1. c. 22. init.

(n) C'est le 28.

(o) Pag. 80. col. 1.

(p) Pausan. l. 1. pag. 34.

(q) Voyez dans la remarque D. de l'article precedent quelques fautes concernant ce passage de Pausanias.

(r) Ἀνὴρ ἠΰς τε μέγας τε Ἔξοχος Ἀργείων κεφαλὴν ἠδ' εὐρέας ὤμους. Vir latusque magnusque, procerissimus Argivorum capite tum latis humeris. Il. l. 3. v. 226.

(s) Voyez les notes de Florent Chretien sur le Philoctete de Sophocle.

AJAX, Ecclesiastique recommandable par sa pieté & par ses bonnes mœurs sous l'Empire de Theodose. Il avoit un frere nommé Zenon, qui étoit de la même sagesse que lui. Ils la firent éclater d'abord non pas dans la solitude, mais dans la ville de Gaza; puis ils s'attacherent à la vie monastique. Ils reçurent souvent de rudes coups, à cause qu'ils soutenoient courageusement la foi orthodoxe contre les Payens. Ajax avoit épousé une très-belle femme; mais on dit qu'il ne la conut que trois fois, d'où sortirent trois garçons: après quoi il se separa d'elle par raport au commerce conjugal, & gouverna sagement l'Eglise de *Botolium*. Il éleva deux de ses fils à l'étude des choses divines & au celibat, & maria le troisiéme *.

* *Sozomene l. 7. c. 28.*

AIGUILLON, petite ville de Guyenne sur le confluent du Lot & de la Garonne, à quatre lieuës au dessous (*A*) d'Agen, fut érigé en Duché-Pairie pour le Duc de Mayenne l'an 1599. Les lettres en furent verifiées au Parlement l'année † suivante; mais la posterité de ce Duc ayant manqué, on renouvela l'érection sous le regne de Louïs XIII. l'an 1638. par lettres qui furent verifiées la même année ‡. Le Cardinal de Richelieu fit faire cela en faveur de la Dame de Combalet sa niece, qui a été depuis si conuë sous le nom de DUCHESSE D'AIGUILLON. Nous parlerons d'elle en ⟊ son lieu. Elle a laissé par son testament cette Duché à Marie Magdeleine Terese de Vignerod sa niece, sœur du Duc de Richelieu β. Rien n'est plus singulier (*B*) dans l'Histoire que la resistance que la ville d'Aiguillon fit au Duc de Normandie, qui depuis fut

† *Le 2. Mars.*

‡ *Le 19. Mai.*

⟊ *Dans l'article* Vignerot (Marie de)

β *Voyez l'état de la France t. 2. p. 88. & 89. édit. de 1680.*

cle du Suplément: le voici. *Ajax fils de Teucer, Roi de Salamine en l'Ile de Cypre, ayant succedé à son pere consacra un temple à Jupiter en la ville d'Olbus. Il se maintint dans la possession de ce Royaume contre plusieurs Princes qui s'en vouloient rendre maîtres, & le laissa à ses descendans qui porterent presque tous le nom d'Ajax ou de Teucer. Strabon, l. 14.* Je remarque contre cela, 1. qu'il n'y a point de lecteur qui ne soit tenté de croire en vertu de ce narré, que la ville d'Olbus étoit dans l'Ile de Cypre. 2. Qu'il n'est point vrai que Strabon dise qu'Ajax succeda à son pere au Royaume de Salamine. L'infatigable Meursius qui a tant cherché les noms de tous ceux qui ont regné dans l'Ile de Cypre, n'a (*a*) trouvé pas un seul Ajax. 3. Qu'il n'est point vrai que plusieurs Princes ayent tâché d'ôter à Ajax le Royaume de Salamine. Leurs attentats regardoient la Trachiotide, le patrimoine ou le domaine de l'Eglise de Jupiter Olbien dans la Cilicie, & Strabon ne dit pas qu'on ait tâché d'en depouiller Ajax, ni même qu'Ajax en ait été possesseur. On peut bien bâtir un temple sans en être le Pontife, & sans jouïr des biens qu'on lui attribuë. 4. Que supposé qu'Ajax eût été tout à la fois Prince & Prêtre de la Trachiotide, il seroit faux qu'il en eût conservé la possession, & qu'il l'eût laissée à ses descendans; il est clair par la narration de Strabon que la suite des successions legitimes fut interrompuë quelquefois.

(*a*) *Voyez son Traité* de Cypro *l. 2. c. 7. & seq.*

(*A*) *Au dessous d'Agen.*] Si j'avois voulu marquer au milieu de quelles villes celle d'Aiguillon est située, je n'aurois pas pris Agen & Nerac, comme a fait Mr. Moreri, car ce sont trois lieux qui font un triangle; mais j'aurois pris Agen & Tonneins, l'une au dessus, & l'autre au dessous d'Aiguillon sur la Garonne. La faute que je reprens ici est d'autant plus considerable, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en conclût que Nerac est sur la même riviere.

(*B*) *Descript. flumin. Gall.*

(*B*) *N'est plus singulier . . . . que la resistance.*] Papyre (*b*) Masson dit que ce siege dura 14. mois. *Acilionem* (*c*) *urbem irrita Joannis, postea Regis Francorum, & tunc Ducis Normanniæ quatuordecim mensium obsiatone memorabilem.* La nombreuse armée du Duc de Normandie n'est pas moins à considerer que la durée du siege. Ce Duc s'étoit rendu (*d*) *à Toulouse au commencement de Janvier avec cent mille hommes portans armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulême, d'où elle se rabatit sur Tonneins, & de là vint assieger Aiguillon, . . . bien muni & bien fortifié pour ce tems-là.* Les manieres de l'attaque sont une troisiéme circonstance à considerer. *Dans tout* (*e*) *ce siecle* (quatorziéme) *on ne voit point de siege plus memorable soit pour les attaques, soit pour les deffenses. On y donna trois assauts par jour une semaine durant; après on en vint à l'artillerie & aux machines par terre & par eau.* Voici une citation qui embrasse les deux passages de Mezerai. Je la tire des Memoires de Câtel (*f*) pour l'Histoire du Languedoc. *Froissard au chap. cent vingt. unième du premier volume écrit comme lors que le Duc de Normandie avec cent mille François assiegea la ville d'Aiguillon tenuë par les Anglois, il envoya querir à Tolose huit des plus grands engins qui étoient dans la dite ville, & lors qu'on voulut assaillir ceux d'Aiguillon, il fut arrêté par les Seigneurs François que ceux de Tolose, Carcassonne & Beaucaire assailliroient du matin jusques à midi, & ceux de Rouergue, Cahors, & Agenois quand les autres seroient retirez jusques à Vêpres.* Que Mezerai ne fasse durer qu'une semaine les trois assauts par jour, est une chose qui ne repond point à l'attente où il avoit mis son lecteur; car qu'est ce qu'une semaine en 14. mois? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juste idée qu'il devoit donner de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de chronologie. Selon lui le Duc de Normandie arrive à Toulouse au mois de Janvier 1346. il employe trois mois à prendre quelques bicoques, en suite il prend Angoulême, & puis retourne vers la Garonne, prend Tonneins, assiege Aiguillon, & en leve le siege à cause de la bataille de Creci. Cette

(*c*) *Baudrand la nomme* Aguillonum.

(*d*) *Mezerai. Abreg. Chron. ad annum 1346. t. 3. p. 24. édit. de Holl. 1673.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Pag. 563.*

fut le Roi Jean. On a honte aujourd'hui de lire cela, & nos guerriers ne sauroient assez admirer que l'art militaire fût alors si miserable en comparaison de ce qu'il est à present. Si le Duc de Normandie fils aîné du Roi de France avoit emporté Aiguillon après quatorze mois de siege, il se seroit rendu digne d'un grand triomphe; & aujourd'hui une ville comme étoit alors celle-là ne feroit presque point d'honneur à un Colonel qui l'emporteroit d'emblée. Les Romains faisoient à-peu-près cette reflexion, lors qu'ils (C) comparoient les premieres guerres de leur ville avec les conquêtes qu'ils firent long tems après. Mezerai * s'embarrasse beaucoup à l'affaire dont je parle. Aiguillon n'eut pas entierement contre les Anglois en l'année 1430. le même avantage qu'il avoit eu l'an 1346. contre le Duc de Normandie; car lors que les Anglois l'assiegerent en 1430. † il n'y eut que le château qui ne fût point pris; la ville fut prise & pillée.

AILLI ‡ (PIERRE D') Evêque de ⸸ Cambrai & Cardinal, nâquit à Compiegne (*A*) en Picardie l'an 1350. Sa famille étoit fort obscure; quelques-uns β disent qu'il fut Sous-portier du College de Navarre; mais ils se trompent. Il n'entra dans ce College qu'environ l'an 1372. Il y fut reçu Boursier parmi les Etudians en Theologie. Il étoit alors Procureur de la nation de France dans l'Université de Paris, & capable de s'ériger en bon Auteur, comme il le temoigna par des Traitez (*B*) de Logique selon les hypotheses des Nominaux, & par des Traitez sur la nature de l'ame, & sur celle des Meteores. Il fit paroître tant de penetration & de netteté dans ces Ouvrages, qu'il jetta par là les fondemens de cette haute reputation où il s'est vu élevé. Il ne reüssit pas moins dans l'explication de Pierre Lombard en l'année 1375. Cette heureuse aplication à la science de l'Ecole, ne l'empêcha pas de devenir bon Predicateur. Il obtint le Doctorat en 1380. & un Canonicat à Noyon. Il fut rapellé à Paris quatre ans après, pour y exercer la charge de grand Maître du College de Navarre. Il y eut une infinité de disciples, & entre autres Jean Gerson, & Nicolas de Clemangis. L'an 1387. il plaida avec tant de force devant le γ Pape, contre un Jacobin δ apellant de la sentence que la Faculté de Theologie de Paris avoit prononcée contre lui, qu'il obtint la confirmation de cette sentence. Il fit aussi un Traité contre ce même Jacobin. Cela le mit dans une telle reputation, qu'en l'année 1389. il fut fait Confesseur & Aumônier de Charles VI. & Chancelier de l'Université. Cinq ans après on lui confera la premiere dignité de la Sainte Chapelle de Paris; c'est celle de Thresorier. Tant de differens emplois n'em-

** Voyez la remarque B.*

† Darnalt Antiquit. d'Agen, p. 100.

‡ *En Latin* Petrus de Alliaco, *ou* ab Aliaco, *ou* ab Alyaco, *ou* Alliacensis, *ou* Alliacus, *ou* Ailliacus, *&c.*

⸸ *Vossius* de Hist. Lat. pag. 548. & de scient. Mathem. p. 182. 228. *l'en fait Archevêque. Thevet avoit fait la même faute.*

β Voyez la remarque A.

γ C'est l'Antipape Clement VII. qui siegeoit à Avignon.

δ C'étoit un Arragonois nommé Jean de Monteson, qui nioit la conception immaculée de la Vierge.

te bataille se donna le 26. d'Août 1346. Non seulement il est impossible selon cette narration de Mezerai que le siege d'Aiguillon ait duré 14. mois, mais aussi que veu la coutume de ces tems-là ce siege ait été fort long: & c'est parler improprement que de dire que le Duc de Normandie *s'y étoit opiniâtré* (*a*). Il faloit mettre à l'an 1345. l'arrivée de ce Prince à Toulouse.

(C) *Lors qu'ils comparoient les premieres conquêtes de leur ville.*] Voyez Florus & son stile plein d'exclamations au chapitre 11. du 1. livre. *Sora (quis credat?) & Algidum terrori fuerunt: Satricum atque Corniculum provinciæ. De Verulis & Bovillis, pudet, sed triumphavimus. Tibur nunc suburbanum & æstivæ Præneste deliciæ, nuncupatis in Capitolio votis petebantur. Idem, tunc Fæsulæ, quod Carræ nuper; idem nemus Aricinum, quod Hercynius saltus: Fregellæ, quod Gesoriacum: Tiberis quod Euphrates. Coriolus quoque (prô pudor) victus adeò gloriæ fuit, ut captum oppidum Cajus Marcius Coriolanus quasi Numantiam aut Africam nomen induerit.* Mais quelque honte qu'il y eût pour les François à n'avoir pu prendre Aiguillon avec tant de gens commandez par le fils aîné de leur Roi, ce fut une grande gloire pour les Anglois d'avoir defendu si long tems ce poste.

(*A*) *Nâquit à Compiegne en Picardie.*] Cela paroît par les (*b*) Regîtres publics de l'Eglise de Cambrai; on peut donc mettre dans la liste des mensonges de Thevet, ce qu'il dit touchant la patrie de Pierre d'Ailli. *Il fut natif d'Allemagne,* dit-il, *en un village fort obscur dit Ailly, dont aussi pour la vilité de ses parens il a tiré sa denomination. Il fut si pauvre que pour avoir moyen de vaquer à l'étude des lettres, il fut contraint de servir de Sous-Portier au College de Navarre.* Volateran (*c*) avoit dejà publié que Pierre d'Ailli étoit Allemand.

(*B*) *Par des Traittez de Logique.*] Il l'entendoit parfaitement, & c'est à cela qu'il fut redevable de la force & de l'adresse avec quoi il soutenoit ses opinions, & renversoit celles d'autrui. Le celebre Wesselus de Groningue en parle (*d*) de cette maniere. *Quis unquam ad illum apicem Theologiæ quo Petrus de Alliaco conscendit absque definitionibus, divisionibus, argumentationibus, instantiis logicalibus perveniret? In disputationibus dico ubi discussione diserta opus est. Quomodo Petrus Joannem de Montesono in Rota* (*e*) *de errore quatuordecim illarum conclusionum concussisset, nisi distinctione multiplici, aut elenchi ignorantia antecedente vel consequente delusum docuisset? Opus igitur Theologicis Logicam inferre.* Et Gerson iste *quo tandem tantus ipse Theologus nisi per accuratissimam illam suam Magistri Petri Logicam evasit?* Sans doute la Dialectique contribua puissamment à cet éloge de Pierre d'Ailli: *Aquila Franciæ* (*f*), *atque aberrantium à veritate malleus indefessus.*

(a) Mezerai ib.

(b) Apud Launoium Hist. Colleg. Navarr. p. 137.

(c) Voyez Gesner, Bibl. fol. 543. verso.

(d) Lib. de potestate Papæ c. 9. apud Launoium ib. p. 469.

(e) Mr. de Launoi croit que Rota de errore, *&c. étoit le titre d'un livre fait par Pierre d'Ailli; mais j'aimerois mieux entendre par* Rota *le lieu où le Pape entendit les disputans.*

(f) Launoius ubi supr. pag. 134. 476.

n'empêcherent pas qu'il ne s'apliquât fortement à chercher les moyens les plus efficaces de faire cesser le schisme qui divisoit l'Eglise Romaine. Il alla trouver de la part du Roi l'Antipape Benoît XIII. en 1394. & il lui rendit un temoignage si avantageux à son retour, qu'il fut resolu au Conseil du Roi de le reconoître pour le Pape legitime. Il obtint l'Evêché * du Puy-en-Vellai sur la fin de l'année 1395. & celui de Cambrai au commencement de l'année suivante. Il fut fort consideré de Boniface IX. & il se servit de cette faveur pour faire établir un Theologal dans toutes les Eglises Episcopales du Royaume. L'an 1405. il prêcha à Genes sur le mystere de la Trinité devant le Pape Benoît XIII. & persuada à ce Pape de faire celebrer à toute l'Eglise la fête de la Trinité. Il fit admirer son érudition & sa prudence dans le Concile de Pise l'an 1409. Il avoit soutenu à Paris dans toutes les assemblées, où l'on avoit deliberé sur les remedes du schisme, que la seule voye de l'éteindre étoit la convocation d'un Concile general. Deux ans après il fut promu au † Cardinalat; il alla en Allemagne l'an 1414. en qualité de Legat du Pape. Il presida à la 3. Session du Concile de Constance; il composa trois Ecrits pendant la tenuë de ce Concile, l'un *de emendanda Ecclesia*; un autre *de duodecim honoribus beati Josephi*, un autre *de modo & forma eligendi Papæ*, & personne n'eut plus de part que lui aux affaires de cette grande Assemblée qui dura trois ans. Il mourut (*C*) l'an 1425. & fut enterré dans sa Cathedrale de Cambrai. Il fit de (*D*) grans biens au College de Navarre, & destina de grandes sommes par son testament aux services que l'on feroit en plusieurs Eglises pour le repos de son ame ‡. Mr. de Launoi dont j'emprunte tout ce que l'on vient de lire, n'oublie point de regarder comme une tache ⊥ sur un beau corps la doctrine de Pierre d'Ailli touchant la puissance ecclesiastique. Il veut que l'on impute cela au malheur du tems; mais je m'étonne qu'il ait oublié une autre tache de ce Docteur, je veux dire son (*E*) entêtement pour l'Astrologie judiciaire. Au reste nôtre Pierre d'Ailli qui soumettoit à la puissance ecclesiasti-

* *Selon Moreri, ce fut l'Evéché de Bellai, mais il se trompe.*

† *Moreri dit que ce fut à Pise; il se trompe.*

‡ *Tiré de l'Histoire Latine du College de Navarre faite par Mr. de Launoi, pag. 467. & suiv.*

⊥ Dictata hujusmodi danda injuriæ temporis; sunt nævus in candidissimo pectore. *pag.* 480.

(*a*) *Voyez le P. Labbe, de Scriptor. Eccles. t.* 2. *p.* 179.

(C) *Il mourut l'an* 1425.] C'est une chose étrange qu'un homme de ce rang & de cette distinction soit mort, sans qu'on sache au vrai ni où, ni en quelle année. Les uns disent qu'il mourut en Allemagne l'an 1416. Les autres qu'il mourut à Avignon le 8. d'Août 1425. étant (*a*) Legat du Pape en France. D'autres (*b*) disent bien qu'il mourut à Avignon, mais ils mettent sa mort à l'année 1426. Mr. de Launoi se contente de la marquer à l'année 1425. dans la page 479. de son livre, mais dans la page 129. il avoit dit que Pierre d'Ailli étoit mort Legat du Saint Siege en Allemagne (*c*) l'an 1423. Les Regîtres de l'Eglise de Cambrai (*d*) portent qu'il mourut le 9. d'Octobre 1425. étant Legat du Saint Siege dans la basse Allemagne, & qu'au mois de Juillet suivant on porta son corps à Cambrai, où on l'enterra derriere le grand autel. La difference de 1416. & de 1426. est venuë d'une faute d'impression; le chiffre 1. mis par megarde au lieu du chiffre 2. a fondé deux sentimens.

(D) *Il fit de grans biens au College de Navarre.*] Il en a été apellé le second (*e*) fondateur. C'est lui qui y fit bâtir la maison des Theologiens, mais ce n'est point lui qui y fit bâtir la Bibliotheque. Monsieur de Sponde qui l'assûre (*f*) s'est trompé, c'est l'ouvrage de Charles VIII. Il est bien vrai que Pierre d'Ailli voulut qu'une partie des biens qu'il laissoit à ce College (*g*) servît à acheter des livres, & qu'il donna souvent des livres. Je ne sai point s'il donna sa propre bibliotheque, comme Aubert le Mire l'a debité. *Alliacus*, dit-il (*h*), *anno* 1425. *Avenione moriens bibliothecam suam legavit Navarræo Parisiis Collegio quam ibi magna cum voluptate aliquando vidimus.* Je n'ai point vu que Mr. de Launoi le dise; son silence seul seroit capable de refuter l'Ecrivain Flamand.

(E) *Son entêtement* (*i*) *pour l'Astrologie judiciaire.*] Bellarmin n'a point oublié cette tache. *Unum est*, dit-il, (*k*) *in quo reprehenditur hic auctor, quod videlicet sensisse videatur Christi nativitatem prænosci potuisse ex genethliacis observationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem stellæ quæ apparuit Magis.* D'autres (*l*) observent que Pierre d'Ailli dans son livre *de concordia historiæ & astrologiæ divinatricis*, a soutenu que le deluge de Noé, la naissance de Jesus-Christ, & tels autres miracles, & tous les prodiges ont pu être devinez & predits par l'Astrologie; & qu'il (*m*) *raporte les naissances, changemens & ruïnes des Republiques & des religions aux conjonctions des hautes planetes.* Bodin ajoûte que *Jean Pic Prince de la Mirande prend les hypotheses de* (*n*) Pierre d'Arliac *pour certaines, sans autrement s'enquerir plus avant de la verité, combien que de* 36. *grandes conjonctions que ce Cardinal a remarquées depuis* 115. *ans après la creation du monde jusques à l'an de Jesus-Christ* 1385. *il ne s'en trouve pas six veritables* (*o*). Le même Bodin attaque ces hypotheses par le fondement: *Le Cardinal d'Arliac*, dit-il, *prend sa racine aux grandes conjonctions au tems de la creation du monde, supposant à son compte qu'il y a* 7158. *ans suivant l'erreur d'Alphons qui est reprouvé de tous les Hebrieux, & maintenant d'un commun consentement de toutes les Eglises. . . . Et par ainsi c'est un erreur insupportable de supposer la grande con-*

(*b*) *Vossius de Hist. Lat. pag.* 548. *Bellarmin* de Script. Eccles. *met la même année, mais sans marquer aucune ville.*

(*c*) Anno postquam vastatum est à Burgundionibus quinto. *Or pag.* 126. *il met ce ravage sous l'an* 1418.

(*d*) *Apud Launoium, pag.* 137.

(*e*) *Laun. ibid. pag.* 134. 475.

(*f*) Spondanus in annalibus Ecclesiasticis prodidit ab eo extructam esse bibliothecam. Sed aberrat; id est opus Caroli octavi Regis, cujus & nomen μονόγραμμον in Bibliothecæ vitro centies depingitur & statua in occidentali turbinati parietis cono erecta conspicitur. *Id. p.* 475.

(*g*) *Ibid. pag.* 134. 135.

(*h*) *In Auctario c.* 454. *pag.* 265.

(*i*) *Voyez la remarque H, à la fin.*

(*k*) *Ubi supra, il nous renvoye à Sixte de Sienne l.* 5. *Bibl. sanctæ annot.* 15. *&* 81. *& l.* 6. *annot.* 10.

(*l*) *Vossius de scient. Mathem. pag.* 215.

(*m*) *Bodin l.* 4. *de la republique, pag.* 548. *de la* 1. *édition.*

(*n*) *C'est ainsi qu'il le nomme.*

(*o*) *Ce passage de Bodin a été ainsi changé dans l'édition Latine,* Mirum mihi visum est quamobrem J. Picus Mirandulæ princeps illius hominis errores sanè pudendos in cœlestium orbium doctrina pro certis & compertis demonstrationibus habuerit; cum enim post orbem conditum anno centesimo decimo quinto usque ad annum Christi 1385. triginta sex Jovis & Saturni concursus tradiderit, vix tamen ullus eo quo decuit loco ac tempore describitur.

ſiaſtique les Sceptres & les Couronnes, qui travailloit à la multiplication des fêtes, qui fonda un ſi grand nombre de Meſſes pour le repos de ſon ame, qui condamna Jean (*F*) Hus au ſuplice, ne laiſſe pas de paroitre dans le (*G*) catalogue des temoins de la verité, comme un Precurſeur de Luther & de Calvin. Il avoit été

conjonction des trois hautes planetes l'an de la creation 320. & poſer qu'il y eût à preſent 7118. ans, c'eſt-à-dire douze cens ans devant que le monde fût creé. Cette maniere de combatre Pierre d'Ailli ne ſauroit être deciſive preſentement, veu le poids des hommes doctes qui preferent le calcul de la Bible Greque touchant la durée du monde au calcul du texte Hebreu. Voſſius (*a*) a plus de raiſon de l'inſulter ſur la naiſſance de l'hereſie d'Arrius, que ſur la durée du monde. Voici les paroles de Voſſius; on y voit que nôtre Aſtrologue a mis le commencement de cette hereſie ſept cens ans après J. CHRIST, ce qui eſt une très-craſſe ignorance. *Valde etiam futile eſt fundamentum quod arti iſti ponit. Ait ab initio mundi uſque ad diluvium fluxiſſe* (*b*) *annos 2042. à diluvio ad natalem Chriſti 3102. His ita conſtitutis, totus eſt in eo ut oſtendat quandocunque mirandum aliquid contigit in terris etiam illuſtrem aliquam ſtellarum conjunctionem apparuiſſe in cœlis. Atqui falſiſſimum eſt quod ſibi ſumit de anno vel diluvii vel natalis Domini: nec levis eſt error ſed ſpiſſiſſimus; in priori quidem numero annorum pene ſexcentorum, in altero autem* (*c*) *paulo pauciorum. Quid mirum? omnino Cameracenſis fuit Chronologiæ imperitiſſimus, ut vel arguit quod Arianam hæreſim cœpiſſe dicat anno Chriſti ſeptingenteſimo, quàm veriſimilius tùm pene extinctam dixiſſet. Ortam vero conſtat ferè initio ſeculi quarti.* Si Thevet eût écrit avec jugement, auroit-il parlé de Pierre d'Ailli en ces termes? „ Je deſirerois (*d*) que tous ceux qui ſe mêlent d'aſtrologiſer daignaſſent un peu mettre le nez „ avant dans ſes livres: ils n'y perdroient leurs „ peines, car outre les ſingulieres obſervations „ que je viens de (*e*) ramentevoir, ils y trouveroient la ſentence minutée à l'encontre de „ ceux qui ſous le nom de la vraye Aſtrologie „ prennent plaiſir de s'embeguiner du faux maſque d'Aſtrologie, introduiſans une idolâtrie „ des aſtres du tout abominable. „ Cette pretenduë idolâtrie n'étoit pas plus à craindre au tems de Thevet que le culte religieux de la terre, de ſorte que ſi les livres de Pierre d'Ailli n'étoient bons qu'à convertir cette ſorte d'idolâtres, on n'avoit preſque point à faire d'eux. Mais comme d'autre côté ils étoient propres à entretenir le credit de l'Aſtrologie, par les vertus que cet Auteur attribuë aux conjonctions des Planetes, choſes dont Thevet ne dit pas un mot, leur lecture étoit infiniment plus prejudiciable que profitable.

(*a*) *De front. Mathem. pag.* 215.

(*b*) *Voſſius a voulu dire* 2242.

(*c*) *Voſſius dans ſon hypotheſe a dû trouver ici une erreur de plus de ſix cens ans.*

(*d*) *Hiſtoire des hommes illuſtr. t. 7. p. 89. édit in* 12.

(*e*) *Il n'avoit parlé que de la reduction de tous les paralleles de Ptolomée à douze.*

(F) *Qui condamna Jean Hus au ſuplice.*] Ce ne fut point ſans l'exhorter à ſe ſoumettre, & ſans lui declarer que c'étoit le meilleur parti à prendre. *Examinatis dictis teſtium, & recitatis articulis erroneis in Patrum conceſſu, Cardinalis Cameracenſis judex cauſæ deputatus à Concilio, dixit ad Joannem Huſſ. En viæ duæ propoſitæ ſunt tibi ut ex his eligas unam; aut te offeras omnino totum in poteſtatem & gratiam Concilii, ejusque decretis ſuper hac re acquieſcas; ita namque fiet ut Concilium ob honorem domini noſtri Regis Romanorum nunc præſentis, ac fratris ejus Bohemiæ Regis clementer acturum ſit tecum; aut ſi ex dictis articulis quoſdam tenere ac defendere intendas, & deſideres aliam audientiam, concedetur tibi quidem; ſed tunc ſcias hic eſſe magnos & illuminatos viros qui fortiſſima habent adverſus articulos tuos fundamenta, & verendum eſt ne inde gravioribus involvaris erroribus. Id conſulendo dixerim tibi, non ut judex.* Monſieur de Launoi ayant raporté (*f*) cela ajoûte, que cet heretique aima mieux ſoutenir opiniâtrément ſes opinions, & être brûlé, que ſuivre le conſeil ſalutaire du Cardinal d'Ailli. *Verum litigioſus homo dogmata ſua nimis pertinaciter propugnare maluit & comburi, quam uſque adeo ſalubre Cardinalis Alliaci conſilium ſequi* (*g*).

(*f*) *Ex Huſſitæ cujuſdam relatione apud Bzovium ad ann.* 1415. *n.* 47.

(G) *De paroître dans le catalogue des temoins de la verité.*] Thevet (*h*) remarque „ que par la „ determination du Concile de l'Egliſe Françoiſe „ Pierre d'Ailli fut delegué, pour denoncer aux „ deux Papes qui s'entrequerelloient pour la Papauté, qu'ils ſe demiſſent du ſiege papal. Que „ pour reponſe lui fut dit que les Papes de Rome „ ſont exemts de toute tache de ſchiſme, mais „ que c'étoient les Prelats François qui de gayeté „ de cœur ſchiſmatiſoient. Que pour cette occaſion il fut depuis renvoyé ſuivant l'avis du „ Concile tenu à Paris avec le Sieur Jean Maingre „ Marechal de Boucicaud, lequel par après étrilla bien l'Antipape à Avignon, comme auſſi le „ Cardinal d'Ailli lui lava la tête du long & du „ large (*i*). „ *Et c'eſt ce*, continuë Thevet, *que Henri Pantaleon ſemble le coucher au roolle de ceux qui en cette ſaiſon crierent & de voix & d'écrits contre l'ambition des Papes, corruption de l'Egliſe, ſchiſmes & diviſions qui lors pulluloient grandement, diſant qu'il a écrit un livre intitulé de la reformation de l'Egliſe, lequel pourtant ne ſe trouve pas au Catalogue de ſes livres qui ſont en grand nombre tant en Theologie qu'en Mathematiques.* Rien n'eſt plus vrai que ce qu'aſſûre Pantaleon touchant ce livre de Pierre d'Ailli. Quant au Catalogue des temoins de la verité compilé par Flacius Illyricus; on y (*k*) trouve Pierre d'Ailli condamnant le dogme de la (*l*) tranſubſtantiation, & donnant au Concile de Conſtance un projet de reformation, ſelon lequel la Cour de Rome eût été privée de tant de moyens qu'elle employoit pour amaſſer de l'argent; les Prelats euſſent été obligez à bien vivre & à remplir leurs fonctions; la pompe des ceremonies, les fêtes ſuperfluës, l'abus des jûnes, & la canoniſation des Saints euſſent été abolies; le nombre des Moines, des images, & des temples eût été diminué (*m*). On peut être très-aſſûré que tous les Ecrits de Pierre d'Ailli ne ſont pas propres à plaire à la Cour de Rome, puis que l'on en a inſeré trois ou quatre depuis peu (*n*) dans l'Appendice du *Faſciculus rerum expetendarum & fugiendarum.* Orthuinus Gratius avoit dejà inſeré dans ce *Faſciculus* le Traitté de ce Cardinal *de emendatione Eccleſiæ.* Ce que j'ai dit touchant la diminution des Moines ne s'accorde pas avec ce que Thevet (*o*) avoit ouï dire; que Pierre d'Ailli compoſa un livre intitulé *le bouclier de pauvreté*, où il faiſoit l'apologie des Religieux Mendians.

(*g*) *Hiſtor. Coll. Navarr. pag.* 474.

(*h*) *Ubi ſupr. p.* 88.

(*i*) *Voyez ce que du Pleſſis Mornai cite de Froiſſart ſur cette matiere dans ſon Myſtere d'iniquité, pag.* 486. *& ſuiv. édit. in fol.* 1611.

(*k*) *Lib.* 1.

(*l*) *Voyez la Diſſertation de Mr. Allix à la tête de la* Determinatio Fr. Joannis Pariſienſis, *imprimée à Londres* 1686. *p.* 71. 72.

(*m*) *Voyez du Pleſſis Myſt. d'iniquité, pag.* 523.

(*n*) *A Londres l'an* 1690.

(*o*) *Ubi ſupra, pag.* 90.

été chaſſé de ſon Egliſe Epiſcopale, ſi nous en croyons Eraſme*, qui ajoûte que cet exil lui procura le Chapeau de Cardinal. Il compoſa (*H*) beaucoup de livres dont quelques-uns n'ont jamais (*I*) été imprimez. Il ſe mêla même de (*K*) rimailler en langue vulgaire. Conſultez les Auteurs † citez par Mr. Moreri.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on ‡, le pere de ces quatre Preux que nos vieux Romans ont tant chantez. On les apelle ordinairement *les quatre fils Aimon*. Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre nommé *Bayard*. Je ne parlerois pas d'une choſe qui ne paſſe que pour un conte à dormir debout, ſi je n'avois à dire que ces groteſques de nos vieux Romanciers, & les fables qu'ils ont écrites de nos Paladins, ont fait irruption dans le Sanctuaire. La ſuperſtition des peuples les a introduites dans la Religion, & ſi quelcun avoit dit à ces impertinens Ecrivains, *Hæ* ┼ *nugæ ſeria ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'Hiſtoire de Luxembourg compoſée par Jean Bertels Abbé d'Epternach, nous aprend β que Renaud l'aîné de ces quatre freres a été martyriſé pour le nom de JESUS-CHRIST; qu'il a été canoniſé, que l'Egliſe celebre ſa fête, & qu'on lui a conſacré des temples, & entre autres l'Egliſe de Saint Renaud dans le païs de Cologne, à laquelle eſt annexé un Couvent de filles. On voit auſſi à Cologne l'Egliſe du même Saint auprès de celle de S. Maurice, & dans cette Egliſe l'image des quatre freres ſur la muraille. Ils ſont ſur le même cheval, & leur aîné Renaud a un diadême autour de la tête, comme une marque de ſa ſainteté. On γ pretend qu'après avoir été un grand guerrier ſous Charlemagne

* Petrum Aliacenſem Cameracenſis civitas Epiſcopum ejecit, Roma ex exule fecit Cardinalem. *Eraſm. de ratione conſcrib. epiſtolarum, epiſt. conſolat.*

† *Au lieu de Friſſart auquel il renvoye, liſez Froiſſard.*

‡ *Joh. Bertels Hiſt. Luxemburg. in deſcript. oppidi Chimiaci.*

┼ *Horat. de Art. poët.*

β *Ubi ſupr.*

γ *Ferrarius in Catal. Sanctorum ad 7. Januar.*

(H) *Il compoſa beaucoup de livres.*] Ses commentaires ſur le Maître des Sentences, & les quatre Traitez qui ont été mis dans l'Appendix du *faſciculus rerum expetendarum*, furent imprimez à Strasbourg en 1490. On imprimà au même lieu & en même tems un volume de ſes Traitez & de ſes Sermons. Une partie de ces Traitez fut rimprimée à Doüai l'an 1634. par les ſoins de Leandre de St. Martin Profeſſeur en Hebreu à Doüai. Thevet (*a*) aſſûre qu'il a un livre de Pierre d'Ailli *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix le douziéme Août, au commencement que l'art d'imprimerie fut en uſage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de Mathematiques.* Cela ne peut être, car l'imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an 1440. Il eût pu dire qu'on imprima à Louvain en 1487. le *Sacramentale* de cet Auteur, & à Paris en (*b*) 1488. ſes queſtions, *in ſphæram mundi Joannis de Sacro boſco cum commentariis Petri Cirveli Daronenſis Hiſpani.* Ses Meteores furent rimprimez à Strasbourg l'an 1504. & à Vienne en Autriche l'an 1509. Sa vie du Pape Celeſtin V. fut imprimée à Paris l'an 1539. (*c*) & ſe trouve dans les vies des Saints compilées par Surius. Le titre de cet Ouvrage fait quelque peine, parce qu'il donne à Pierre d'Ailli la qualité de Confeſſeur de Charles V. mais il vaut incomparablement mieux ſupoſer qu'on a mis là Charles cinquiéme au lieu de Charles ſixiéme, que de dire qu'il y a eu un autre Pierre d'Ailli. Poſſevin qui a cru cela s'eſt fort trompé. Je ne voi point de matiere qui ait autant tenu au cœur à ce Cardinal que l'Aſtrologie; car outre qu'il preſenta au Concile de Conſtance un Ecrit ſur la reformation du Calendrier, il a compoſé les livres ſuivans; *Tractatus de vero cyclo lunari: Vigintilogium de concordantia aſtronomicæ veritatis cum theologia: Tractatus de* (*d*) *concordia aſtronomicæ veritatis & narrrationis hiſtoricæ: Tractatus elucidarius aſtronomicæ concordiæ cum theologia & cum hiſtorica narratione: Apologetica* (*e*) *defenſio aſtronomicæ veritatis: alia ſecunda* (*f*) *apologetica defenſio ejuſdem: Tractatus de concordia diſcordantium aſtronomorum.*

(*a*) *Ubi ſupr pag.* 89.

(*b*) *Selon Geſner fol.* 547. *verſo ce fut en* 1468.

(*c*) *Tout ceci eſt tiré ou de Mr. de Launoi, pag.* 476. *& ſeq. ou du P. Labbe t.* 2. *pag.* 180.

(*d*) *Il le fit à Bâle l'an* 1418.

(*e*) *Il la fit a Cologne au mois de Septembre* 1418.

(*f*) *Faite à Cologne au mois d'Octobre* 1418.

(*I*) *Quelques-uns n'ont jamais été imprimez.*] Ils ſont dans la Bibliotheque du (*g*) College de Navarre; Mr. de Launoi en donne la liſte. Il y en a qui contiennent la reponſe à des queſtions bien curieuſes, comme, *Utrum eſſe tria ſuppoſita unius naturæ ſit perfectio: Utrum libertas creaturæ rationalis ante & poſt lapſum intrinſecè ſit æqualis: Utrum creaturæ rationalis conſcientia erronea ejus actum excuſare poſſit.* Cette derniere queſtion me fait ſouvenir de certains Ecrits qui ont paru en Hollande depuis quelque tems ſur les droits de la conſcience erronée. On a prouvé d'une maniere ſi demonſtrative dans ces Ecrits que toute action faite contre les lumieres de la conſcience eſt eſſentiellement mauvaiſe, & qu'il la faut éviter neceſſairement & indiſpenſablement, que ceux qui ont voulu combatre cette doctrine ſe ſont precipitez dans ce ſentiment affreux, *qu'il ne faut pas toûjours agir ſelon les lumieres de ſa conſcience*; d'où il s'enſuit qu'on fait quelquefois une bonne action en agiſſant contre les lumieres de ſa conſcience. Monſtre de doctrine qui renverſe toute la Morale, & en comparaiſon duquel le Probabiliſme le plus outré eſt un ſentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela c'eſt que ce ſont des fanatiques qui ſe ſont jettez dans ce precipice, eux qui ont plus d'interêt que perſonne à travailler pour les droits de la conſcience.

(*g*) *On en trouve une partie à Cambridge dans le College d'Emanuel.* Oudin Supplem. pag. 690.

(K) *De rimailler en langue vulgaire.*] Je cite en marge mon garant (*h*) qui aſſûre que Pierre d'Ailli *a eſcrit pluſieurs vers François en rithme uſitée de ſon tems leſquels ont eſté mis en vers latins par Nicolas de* Clemangis. *J'en ay vu*, dit-il, *quelques-uns imprimez il y a plus de cent ans.* Il ajoûte que le même Auteur *a eſcrit en François un livre intitulé les ſept degrez de l'eſchelle de penitence figurez & expoſez ſur les ſept Pſalmes penitentiels, imprimé à Paris.* Je crains que la Croix du Maine ne nous trompe quant à ce dernier Ouvrage; car Mr. de Launoi marque poſitivement qu'Antoine Belard fit une verſion Françoiſe du Traité Latin de Pierre d'Ailli ſur les 7. Pſeaumes Penitentiels, & que Denys de Harſi imprima cette traduction à Lion l'an 1544. *in* 16.

(*h*) *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag.* 381.

magne il se fit Moine à Cologne; qu'il mourut martyr, & qu'à cause qu'il fit des miracles après sa mort, on lui bâtit une Eglise *.

Voyez Voetii Disput. Theol. t. 3. pag. 508.

AYRAULT (PIERRE) en Latin *Ærodius*, Lieutenant Criminel au Siege Presidial d'Angers, étoit né en cette ville l'an 1536. Il fit ses Humanitez & son Cours de Philosophie à Paris; en suite il alla à Toulouse pour y étudier en Droit, d'où il passa à Bourges pour profiter des leçons de Duarenus, de Cujas, & de Donellus trois des plus excellens Jurisconsultes de ce tems-là. Ayant pris à Bourges ses degrez de Bachelier, il alla revoir sa patrie, y fit quelques leçons publiques sur le Droit Civil, & y plaida quelques causes. Il avoit alors 22. ans. Il retourna à Paris quelque tems après, & y devint l'un des plus (*A*) celebres Avocats du Parlement. Il y publia en 1563. les Declamations de Quintilien, qu'il corrigea en divers endroits, & qu'il accompagna de notes. L'année suivante il fit imprimer dans la même ville un Traitté *du Retrait lignager*, composé par François Grimaudet Avocat du Roi à Angers, & y mit une Preface *de la nature, varieté & mutation des loix*. Il publia en 1567. un livre intitulé, *Decretorum rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatarum libri duo.... Accedit tractatus de origine & auctoritate rerum judicatarum.* Il l'augmenta beaucoup dans (*B*) les autres éditions. Il quitta Paris l'année suivante, pour aller exercer dans sa patrie la charge de Lieutenant Criminel. Il l'exerça avec tant d'exactitude que comme un nouveau Cassius, il fut apellé l'*écueil des accusez*. Pendant les desordres de la Ligue, il exerça par (*C*) *interim* la charge de President au même Siege, & s'en aquitta avec la même integrité que de l'autre. La ville d'Angers lui temoigna son estime en plusieurs manieres, & principalement par la charge d'Echevin perpetuel qu'elle lui donna. Il fut fort brouillé avec Philippe Gourreau, Maître des Requêtes son compatriote, & il publia † une lettre Apologetique contre lui en 1577. Il fut ferme dans le bon parti contre la Ligue, & il étoit obligé de l'être non seulement par la charge qu'il avoit au Presidial, mais aussi par celle de Maître des Requêtes du Duc d'Anjou qu'il avoit euë conjointement avec le Jurisconsulte Baudoüin, avant que ce Prince montât sur le trône. La harangue qu'il fit à ce Duc

† Il en fit deux éditions dans la même année à Angers, la seconde plus ample que la premiere. Cette piece est en Latin.

(*A*) *L'un des plus celebres Avocats du Parlement.*] Antoine Loisel en son Dialogue des Avocats du Parlement de Paris met nôtre Ayrault dans la liste des plus fameux, & lui donne la préeminence sur Bodin. Il est vrai qu'il remarque que Bodin ne reüssit pas dans le Barreau. Voici comme parle Loisel; *Maître Pierre Ayrault fut aussi pourveu de l'état de Lieutenant Criminel à Angers dont il etoit, & s'y retira sur la fin des Grands Jours de Poictiers de l'an* 1567. *encore qu'il plaidât assez bien & doctement, mieux beaucoup que ne faisoit Maître Jean Bodin, Angevin, quelque grande & exquise doctrine qui fût en lui, car il ne lui succeda jamais en plaidoirie qu'il ait faite.* On imprima à Paris l'an 1568. quelques (*a*) plaidoyez de Pierre Ayrault. Ils furent imprimez à Roüen en 1614. avec les notes & les additions d'un jeune Jurisconsulte. Monsr. Menage qui dit cela (*b*) pouvoit ajoûter qu'on les imprima à Paris en 1598. *in* 8. avec quelques autres Opuscules de Pierre Ayrault. Les Curez de Paris le choisirent en 1564. pour plaider leur cause contre les Jesuïtes; cependant il ne la plaida pas, & peut-être que cela vint de ce qu'on ne trouva pas à-propos que les interêts des Curez fussent separez de ceux de l'Evêque de Paris. C'est la conjecture du Sieur du Boulai (*c*). Quoi qu'il en soit son plaidoyé fut rendu public, comme je viens de le dire dans une note marginale.

(a) Il y en a 22. le 20. est celui qu'il avoit preparé pour les Curez de Paris contre les Jesuites en 1564.

(b) In vita Petri Ærodii, p. 26.

(c) In historia Academ. Parisiens. t. 6. pag. 966. Vide testimonia de Petro Ærodio ante ejus vitam.

(*B*) *Il l'augmenta beaucoup dans les autres éditions.*] La seconde édition est de Paris 1573. *in* 8. & contient six livres. La troisiéme est *in folio*, & a pour titre, *Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectæ.* Elle est aussi de Paris 1588. Après la mort de l'Auteur on imprima les mêmes Pandectes à Paris l'an 1615. avec le petit Traité *de patrio jure.* Il les avoit revuës & corrigées. Mr. Menage en avoit promis (*d*) une nouvelle édition qu'il devoit accompagner de petites notes marginales, qui auroient indiqué les sources d'où Ayrault avoit tiré ses exemples. L'ouvrage est fort docte; *Continet* (*e*) *enim res ab omni antiquitate apud Indos, Judæos, Græcos, Romanos, Francos, alios judicatas.* Celui qu'il fit en François, *de l'ordre & instruction judiciaire dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, conferé à l'usage de nôtre France*, est pareillement fort docte & fort curieux. Il fut imprimé pour la premiere fois à Paris en 1575. *in* 8. la 2. édition qui est de Paris 1588. *in* 4. fut augmentée de deux livres: la troisiéme fut augmentée d'un livre (*f*) à Paris l'an 1598. *in* 4. Ainsi l'Ouvrage comprend quatre livres. Le quatriéme livre qui traite *des procés faits au cadaver, aux cendres, à la memoire, aux bêtes brutes, choses inanimées & contumax*, avoit été imprimé à part à Paris en 1591. J'ai oublié de dire que son Traité *de decretis rebusve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatis*, fut imprimé à Francfort l'an 1580. sur la premiere édition. Les Abbreviateurs de Gesner n'ont conu nôtre Pierre Ayrault que par cette édition d'Allemagne. Ils ont mal cru qu'il s'apelloit Paul.

(d) Ubi supra, pag. 28.

(e) Menagius ibid. pag. 27.

(f) C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de Mr. Menage, p. 17. Quem postea anno 1588. duobus libris, & anno 1598. tribus auctiorem in eadem urbe publicavit.

(*C*) *Par* interim.] Mr. Menage fait durer deux ans cet *interim*; *Eo Præturæ* (*g*) *munere per biennium functus Ærodius est*; & neanmoins il dit (*h*) qu'Ayrault ne fut nommé à cette charge que l'onziéme de Mai 1589. & qu'Henri le Grand en pourvut un autre au commencement de l'année 1590. *ineunte anno* 1590.

(g) Pag. 24.

(h) Pag. 23.

Duc faisant son entrée à Angers le 7. de Janvier 1570. a été imprimée (*D*) avec le discours qu'il lui adressa pour le louër de ses victoires, & de la restauration de l'Université d'Angers. Ce discours roule principalement sur ce que Baudouïn avoit dedié à ce Prince deux anciens Panegyriques; celui qu'Eumenius avoit fait de Constantius, & celui que Pacatus avoit fait de Theodose. Le discours qu'Ayrault publia l'an 1589. sur la mort de Henri III. & sur *le scandale qu'en avoit l'Eglise*, temoigne son attachement au parti de ce Monarque. Il n'y mit ni son nom, ni celui de l'Imprimeur. Mr. de Thou * en a parlé avec éloge. On a trouvé parmi les papiers de l'Auteur la version Latine qu'il en avoit faite. Il écrivit en ce tems-là un discours où il exhortoit Henri IV. à se faire Catholique: mais de tous ses Ouvrages celui qui l'a fait le plus conoître dans les païs étrangers, & sur tout parmi les Protestans, est le Traité (*E*) de la puissance paternelle. Il le composa pendant le procés qu'il eut avec les Jesuïtes, au sujet de son fils ainé †, qui avoit pris l'habit de leur Ordre. Il l'avoit envoyé dans leur College de Paris, afin de le rendre plus capable de lui succeder un jour, & il eut quelque tems après le chagrin d'aprendre qu'ils lui avoient persuadé d'entrer dans leur Corps. Il en fit ‡ ses plaintes au Parlement de Paris; & quand il eut su qu'ils l'avoient fait évader, il presenta requête au Pape, & obtint des ┼ lettres de Henri III. au Cardinal d'Est Protecteur des affaires de France, & au Marquis de Pisani Ambassadeur de cette Couronne, par lesquelles lettres le Roi demandoit très-instamment qu'on sollicitât un ordre du Pape pour la liberté du jeune garçon. Tout cela fut inutile. Le Traité de la puissance paternelle qu'il adressa trois ans après à ce fils desobeïssant, ne fut pas plus efficace. Quoi qu'Ayrault eût d'autres fils, il ne laissa pas de se chagriner excessivement de la perte de celui-là. Il avoit épousé à Paris en 1564. Anne des-Jardins, fille de Jean des-Jardins Medecin de François I. de laquelle il eut 15. enfans, dont dix étoient en vie quand il mourut à Angers le 21. de Juillet 1601. âgé de 65. ans β. Nous destinons un article particulier à son fils aîné. Pierre AYRAULT son second fils succeda aux vertus & à la charge de son pere, & fut President en la Senechaussée d'Angers, Conseiller de ville & Maire. Il procura en 1603. une profession en Droit dans l'Academie d'Angers à Guillaume Barclai. La harangue qu'il fit à Marie de Medicis mere de Louïs XIII. à Angers le 16. d'Octobre 1619. se voit au 6. tome du Mercure François. Il fut deputé à l'assemblée des Notables convoquée à Rouën en 1617. Il a laissé posterité. Jean AYRAULT son frere fut Avocat au Parlement de Paris. Guillaume AYRAULT leur frere Religieux de l'Ordre de St. Benoît, Docteur de Sorbonne, eut beaucoup de part à l'amitié de Louïs Servin Avocat General au Parlement de Paris. Guyonne AYRAULT l'une de leurs sœurs épousa Guillaume Menage Avocat du Roi au Presidial d'Angers. De ce mariage est sorti feu Mr. Menage, l'un des plus doctes hommes de France γ. C'est de lui que j'emprunte cet article.

* *Hist. l. 95.*

† *Voyez l'article suivant.*

‡ *Le 19. de Mai 1586.*

┼ *Elles sont datées du 18. de Juillet 1586.*

β *Sainte Marthe s'est trompé dans l'Eloge de Pierre Ayrault, où il ne lui a donné que 63. ans de vie.*

γ *Ex vita Petri Ærodii ab Ægidio Menagio ejus ex filia Nepote scripta, & typis data Parisiis 1675. in 4.*

AY-

(D) *A été imprimée avec le discours qu'il lui adressa.*] Mr. Menage n'a pas bien marqué le tems auquel ces deux pieces furent imprimées; il dit que ce fut en 1577. & qu'alors le Prince qui y est loüé étoit Roi de Pologne & Duc d'Anjou. C'est dire assez clairement qu'il n'étoit pas Roi de France; neanmoins le Duc d'Anjou fut sacré à Reims au mois de Fevrier 1575. & il étoit censé Roi de France dès le jour (*a*) que Charles IX. deceda. Soyez assûré que la harangue & le discours en question parurent en 1570. & par consequent lors que celui qu'on y loüoit n'étoit pas encore Roi de Pologne.

(E) *Le Traitté de la puissance paternelle.*] L'Auteur l'écrivit en François & en Latin; un de ses compatriotes nommé Jacob Frubert, le traduisit en Italien (*b*). Voyons ce qu'en dit (*c*) Monsr. Menage; *Egit cum fugitivo filio tanquam cum absente reo, hoc est annotatione & programmate;*

Qualis populea mœrens philomela sub umbra
Amissos queritur fœtus.

Et quæ sequuntur, notum enim tibi carmen est, talis Petrus Ærodius amissum filium insolabiter in scriptis suis queritur. Vide quæso. . . . quos ipse questus fundat in libro tertio Ordinis judiciarii modo fratrem Johannem Ærodium modo Renatum filium compellans. Quis vero tam ferus ac ferreus est qui cum querelas ejus legat in libello illo aureo & tot laudibus à Stephano Pascasio (d) celebrato quem de patrio jure ad fugitivum filium contra Jesuïtas scripsit à gemitu & lacrimis temperare possit? . . . At non solus Ærodius fatum suum gemuit, ingemuere & alii, lege Stephani Pascasii & Johannis Bodini (e) ea de re ad Petrum Ærodium epistolas. Lege Antonii Arnoldi advocati Parisiensis. . . . . Orationem pulcherrimam habitam in Senatu Parisiensi contra Jesuitas anno MDLXXXXIV. Mr. Menage a raporté dans ses remarques ce qu'Antoine Arnauld dît là-dessus, & ce qui lui fut repondu par Pierre Barny Procureur des Jesuïtes du College de Clermont. La reponse va là, que les Jesuïtes ne voulurent jamais recevoir en France René Ayrault *bien qu'il eût pour le moins 18. ans*; mais que *sans leur rien decouvrir, il s'en alla en Allemagne où il fut reçu.* Voyez la remarque de l'article suivant.

(*a*) *C'étoit le 30. de Mai 1574.*

(*b*) *Menag. ubi supra, pag. 28.*

(*c*) *Pag. 37.*

(*d*) *Voyez la 10. lettre du livre 11. de Pâquier.*

(*e*) *Mr. Menage produit la lettre de Bodin, pag. 249.*

AYRAULT (René) fils aîné du precedent, causa un très-grand chagrin à son pere. Il nâquit à Paris * l'onziéme de Novembre 1567. & fut donné à instruire aux Peres Jesuïtes. Pierre Ayrault les estimoit † alors, & les aimoit, & n'auroit pas accepté de plaider contre eux pour les Curez de Paris, comme il l'avoit accepté en l'année 1564. Ayant vu dans son fils aîné un esprit fort vif, beaucoup de memoire & plusieurs qualitez aimables, il pria très-instamment le Provincial des Jesuites, & le Recteur du College de Clermont, lors qu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune maniere à entrer dans leur Religion; il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à consacrer à l'Eglise; mais qu'il destinoit celui-là à remplir sa charge, & qu'il en vouloit faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Neanmoins les grans talens de ce jeune homme firent souhaiter aux Jesuïtes d'avoir un sujet de cette importance dans leur Societé; de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en Rhetorique sous le Pere Jaques Sirmond, ils lui donnerent l'habit de leur Ordre en l'année 1586. Son pere sans l'avis duquel cela s'étoit executé fit beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, & les somme de lui rendre son enfant. Ils repondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. Ayrault impetre chefs de monitoire, & obtient un Arrêt du Parlement qui ordonne aux Jesuïtes du College de Clermont de ne point recevoir dans leur Ordre René Ayrault, & de notifier aux autres Colleges cette defense. On n'obeït pas à cet arrêt, on transporte le jeune homme de lieu en lieu, on lui change le nom, on l'envoye en Lorraine, en (A) Allemagne, en Italie; Henri III. fait agir auprès du Pape son Ambassadeur ‡ & le Protecteur de ses affaires; Ayrault en écrit à sa Sainteté; le Pape se fait montrer le rôlle de tous les Jesuïtes du monde; René Ayrault revêtu d'un autre nom, ne paroît pas dans ce rôle. Trois ans de peines & de recherches n'ayant rien produit, le pere recourt à sa plume, fait un livre de la ⸸ puissance paternelle, & l'adresse à René son fils. René y fit une reponse; mais ses Superieurs ne trouverent pas à-propos de la publier. On aima mieux β que Richeome Provincial des Jesuïtes de Paris refutât l'Ouvrage de Pierre Ayrault. La reponse de Richeome n'a point été imprimée. Voyons presentement les avantures de René. Il entra dans l'Ordre à Treves le 12. Juin 1586. il passa en suite à Fulde où il repeta ses études de Rhetorique. Il parcourut l'Allemagne, & y fut pris par les Protestans; il alla à Rome, & y étudia un an en Philosophie sous Mutius Vitelleschi γ. Il continua cette étude l'année suivante à Milan, & vint l'achever δ à Dijon. Ayant regenté les Classes dans la même ville pendant quatre ans avec beaucoup de succés, il en sortit lors que les Jesuïtes furent banis de plusieurs villes du Royaume, l'an 1594. Il s'en alla dans le Piemont où il regenta deux ans; il vint en suite à Avignon, & y étudia pendant quatre ans en Theologie. Après quoi il retourna à Rome, d'où il fut envoyé à Milan pour y enseigner la Rhetorique. Il le fit pendant quelques années, & puis il revint en France, où il a passé par les plus beaux emplois de son Ordre. Il regenta la Philosophie, il prêcha, il fut Prefect de College. Il fut Recteur à Reims, à Dijon, à Sens, à Dole, à Bezançon; il fut Assistant du Provincial, & Procureur de la Province de Champagne, & puis de celle de Lion à Rome. Enfin il mourut à la Fleche le 18. de Decembre 1644 ζ. Son pere par acte passé devant Notaire & temoins le priva de sa benediction l'an 1593. mais il ne persevera pas dans sa colere jusques à sa mort; car on trouva parmi ses papiers un Ecrit signé de sa main, où il lui donnoit sa benediction φ.

AITZEMA (Leon d') Gentilhomme de Frise né à Doccum l'an 1600. a été Conseiller des villes Hanseatiques, & leur Resident à la Haye. Il a compilé une Histoire des Provinces-Unies qui a eu beaucoup de debit, & qui est d'un grand usage à ceux qui sont employez aux affaires politiques; car on y trouve mot à mot les Traitez de paix, les instructions & les Memoires des Ambassadeurs, les lettres & les reponses des Souverains, les capitulations des villes & autres actes publics, chacun en sa langue originale, & puis traduit en Flamand. C'est en cette derniere langue que cette Histoire est écrite. On en a fait deux éditions. La premiere comprend 15. volumes *in* 4. qui ont été imprimez l'un après l'autre. Le premier en 1657. & le dernier en 1671. Le premier commence à la cessation de la Treve qui avoit été concluë par les soins de Henri le Grand entre l'Espagne.

Marginal notes:

* *Voyez Mr. Menage, p. 245.*

† Quos tunc ipse & amabat & magni faciebat: quin & eos vocari Andegavum & ibi sedem habere aliquando voluit. *Id. p. 35. Voyez pag. 245. où il cite Ayrault au livre 3. de son Ordre judiciaire.*

‡ *Voyez l'article precedent.*

⸸ *Voyez la remarque E, de l'article precedent.*

β Id aggressus est Ludovicus Richeomus. . . quod me docuit privata ipsius Renati Ærodii ad ipsum Richeomum epistola, cujus exemplar quæ sua est humanitas, misit ad me Roma Petrus Possinus presbyter Societatis Jesu doctissimus, idemque Jesuiticæ historiæ scriptor celeberrimus. *Menag. pag. 39.*

γ *Il a été General des Jesuïtes.*

δ *En ce tems-là le Cours de Philosophie duroit 3. ans.*

ζ *Ex vita Petri Ærodii à Menagio conscripta.*

φ *Voyez les remarques de Mr. Menage, pag. 257.*

(A) *En Lorraine, en Allemagne & en Italie.*] Antoine Arnauld dans son plaidoyé de l'an 1594. exposa que les Jesuïtes *avoient soutrait* René Ayrault *dès l'âge de 14. ans, & qu'ils le tenoient en Italie, & en Espagne.* Il ne paroît pas qu'on lui ait jamais fait (a) voir l'Espagne, & il n'étoit gueres loin de sa 19. année quand il prit l'habit de Jesuïte.

(a) Hispaniam quoque petiisse falsò creditum est. *Menag. pag. 37.*

pagne & les Provinces Unies, & s'étend depuis l'année 1621. jusques à l'année 1625. Le dernier comprend l'histoire de l'an 1668. La seconde édition est en 7. volumes *in folio*, qui ont été imprimez en 1669. & en 1671. Le dernier de ces volumes contient une Table generale des six autres, avec la relation de la paix de Munster, & un Traité qui a pour titre *le Lion retabli*. C'est un recit des choses qui se passerent dans les Provinces Unies en 1650. & en 1651. par raport à quelques charges importantes dont la vacance fut remplie. Ce Traité avoit deja paru *in* 4. l'an 1652. La relation de la paix de Munster avoit été imprimée en Latin en 1654. Quoi que cette compilation d'Aitzema soit principalement considerable à cause des pieces authentiques qu'il y a ramassées avec beaucoup de patience & d'aplication, je ne voudrois pas juger du reste comme (*Z*) a fait Mr. de Wicquefort. J'ai oui dire que cet Historien a parlé d'une maniere desinteressée de ce qui regarde les disputes de Religion. Mr. Arnaud l'a cité * pour une chose qui n'est pas trop avantageuse aux Protestans †. Valere André parle d'un Leon Aetsma Frison, qui fit imprimer ses vers Latins de jeunesse à Franeker l'an 1617. Quelques-uns croyent que ce Poëte ne differe point de l'Historien dont je parle dans cet article. Leon d'Aitzema mourut à la Haye le 23. de Fevrier 1669. après y avoir exercé environ 40. ans la Residence des villes Hanseatiques, qui lui avoit été procurée par Foppius d'AITZEMA son oncle, Resident de Hollande à Hambourg. Nôtre Leon étoit un fort honnête homme, officieux, affable, liberal envers les pauvres, & très-versé dans la Politique. Il parloit plusieurs langues, l'Alleman, le François, l'Italien, l'Anglois. Son pere étoit Secretaire de l'Amirauté ξ de Frise. Il ne sera pas inutile de remarquer qu'on a deja vu deux volumes *in folio* de la continuation d'Aitzema; le premier fut imprimé à Amsterdam en l'année 1685. & s'étend depuis 1669. jusqu'à 1679. le second imprimé au même lieu en 1688. s'étend depuis 1679. jusqu'à 1687. Un Ministre nommé AITZEMA a écrit en Flamand sur les Sybilles.

* *Dans la 2. Partie de l'Apologie pour les Catholiques, pag. 267.*

† *Biblioth. Belg. pag. 623.*

‡ *Konig. Bibl. p. 19.*

ξ *Elle residoit alors à Doccum: presentement elle reside à Harlingen.*

AKAKIA (MARTIN) Professeur en Medecine dans l'Université de Paris au XVI. siecle, étoit de (*A*) Châlons en Champagne. Il s'apelloit ⊥ *Sans, malice*, mais selon la coutume d'alors il changea son nom en celui d'*Akakia*, qui signifie en Grec la même chose que *Sansmalice* en François. Il le transmit à ses descendans qui l'ont toûjours porté jusques à cette heure. Il fit des progrés considerables à Paris sous le Professeur Pierre Brissot, & aprit β de lui la plûpart des choses qu'il publia en suite sur Galien. Il fut reçu Docteur en la Faculté de Medecine de Paris l'an 1526. François I. dont il fut l'un des principaux Medecins le considera beaucoup. Je ne sai point en quelle année il devint Professeur en Medecine; mais il l'étoit au tems que Gesner publia sa Bibliotheque, c'est-à-dire l'an 1545. Il mourut l'an 1551. Il avoit pris pour Armes, de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre cubes aussi d'or, avec cette devise, *Quæcunque ferat fortuna, ferenda est, Faut suporter fortune quoi qu'elle aporte.* Il publia en 1538. une traduction Latine des deux livres de Galien *de ratione curandi*, γ & l'accompagna d'un Commentaire. Après cela il traduisit l'*Ars Medica quæ & ars parva*, du même Galien. Cet Ouvrage fut imprimé à Lion en 1548. Il est aussi l'Auteur d'un livre imprimé à Paris, sous le titre de *Synopsis eorum quæ quinque prioribus libris Galeni de facultatibus simplicium medicamentorum continentur*. Si j'avois pu trouver sa vie composée par Mulla, j'en aurois tiré sans doute quelques particularitez qui auroient rendu cet article un peu meilleur, mais je n'en ai pu savoir autre chose sinon que René δ Moreau l'a citée. Akakia prit pour femme Marie Chauveau veuve de Silvain de Monthelon, & en eut un fils qui

⊥ *En Latin* Sammalitius. *Voyez Naudé*, præfat. in Opuscula Niphi, & *la Mothe le Vayer tom. 12. pag. 277.*

β *René Moreau in vita Brissoti.*

γ *Gesner in Biblioth. fol. 500.*

δ *In vita Brissoti.*

V fut

(*Z*) *Comme a fait Mr. de Wicquefort.*] C'est d'Aitzema qu'il parle dans les (*a*) paroles que l'on va lire. „L'Histoire, *ou le recit des affaires d'Etat & de guerre*, qui a été écrite en Hollande en quatorze ou quinze volumes contient „plusieurs Traittez, resolutions, & autres pieces authentiques, de sorte qu'elle peut servir „comme d'Inventaire à ceux qui n'ont point „d'accés aux Archives de l'Etat: mais ce que „l'Auteur y a ajoûté du sien ne vaut pas la gazette, de quelque façon qu'on le puisse prendre. „Il n'a point de stile, son langage est tout-à-fait „barbare, & ce n'est qu'un Chaos que tout le „composé de son Ouvrage. Cela lui est commun avec la plûpart de ceux qui en ce païs se „mêlent d'écrire l'Histoire sans ordre & sans „permission, & presque toujours sans jugement & sans verité„. Avoüons que ce jugement est bien sec & bien desavantageux, & qu'il choque bien des gens.

(*a*) *Traitté de l'Ambassadeur, tome 1. p. 172. Voyez aussi la page 446.*

(*A*) *Etoit de Châlons.*] Mr. Moreri n'ayant pas entendu ce que veut dire *Catalaunensis*, a cru bonnement qu'Akakia étoit Catalan. *Il étoit de Catalogne*, dit-il, & pour comble de mepri-se il nous renvoye à Quenstedt, qui a marqué (*b*) positivement que ce Medecin étoit de *Châlons, ville dont l'Evêque se dit Comte & Pair de France.*

(*b*) *De patriis viror. pag. 51.*

fut Professeur en Medecine, comme l'on va voir. Presque tous ses descendans ont marché dans la même route, mais il s'en est trouvé un qui s'est mêlé d'autre chose (*B*) que de medecine. Ceux qui ont mis (*C*) la mort de nôtre Martin Akakia à l'année 1605. se sont étrangement abusez.

AKAKIA (MARTIN) Parisien, fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine de la Faculté de Paris l'an 1572. Tristan de Rostaing Chevalier de l'Ordre, & Amiot Evêque d'Auxerre se rendirent (*A*) ses patrons, & lui firent donner par Charles IX. en 1574. la charge de premier Lecteur & Professeur Royal en Chirurgie. Quatre (*) ans après il devint second Medecin de Henri troisiéme. Comme il se plaisoit à porter des leçons fort étudiées dans les Ecoles Royales, & que cela lui prenoit beaucoup de tems, il craignit que la visite des malades, & les fonctions qu'il lui faloit faire à la Cour ne fussent un fardeau trop pesant pour lui. De sorte que pour ne pas succomber à tant de peines, il se demit de sa chaire de Professeur sous le bon plaisir du Roi entre les mains de Jean Martin, homme très-capable de cette charge, comme ses Ecrits (*B*) le temoignent. Mais ce Jean Martin ayant bien consideré que cette charge seroit incompatible

* *Voyez la remarque A.*

(*B*) *D'autre chose que de Medecine.*] Une lettre de Guy Patin datée du 22. Juillet 1664. contient ces paroles; „Le Roi a fait mettre à „la Bastille le frere de Mr. Acakia nôtre Col- „legue pour avoir écrit quelque chose qui a „deplu à Mr. le Prince. Il avoit été employé „il n'y a pas lontems pour le mariage du Duc „d'Enguien, & avoit été Secretaire de l'Am- „bassade de Pologne„. Tout le monde a su les plaintes qu'un ami de la Maison d'Autriche deguisé sous le nom de *Stanislaus Lysimachus Eques Polonus*, publia en 1683. contre les intelligences que la France entretenoit avec le Comte Tekeli, par le moyen d'Akakia & de du Vernai-Boucauld. Je viens de lire un Imprimé (*a*) qui a pour titre, *Journal d'Amsterdam*, où j'ai lu que ce même Mr. Akakia eut beaucoup de part aux intrigues qui tendoient à faire tomber la couronne de Pologne sur la tête du Duc de Longueville par la deposition du Roi Michel. On assûre dans ce Journal que l'Empereur en avoit fait faire des plaintes au Roi de France, & qu'il avoit nommé *entre autres Mr. Acakia comme un des principaux conducteurs de cette affaire*; que Mr. Acakia *fut mis à la Bastille*; *mais qu'il n'en eut que plus d'attention à l'intrigue qu'il avoit commencée, & plus de loisir pour entretenir les correspondances qu'il avoit liées*; *que ses lettres & sa negociation allerent toûjours leur train, nonobstant cet emprisonnement*, & que l'affaire fut si avancée, qu'il n'y eut que la mort de Monsieur de Longueville (*b*) qui en empechât l'execution. Les medailles étoient dejà toutes preparées. Ce second emprisonnement de Mr. Akakia ne dura que cinq ou six mois, s'il en faut croire une personne que j'ai consultée depuis la lecture de ce Journal. Cette personne m'a dit de plus que Mr. Akakia eut tant de joye de se voir choisi pour aller fomenter les troubles de la Hongrie, qu'encore qu'il fût bien malade, il se trouva bien-tôt assez de santé pour partir. N'osant prendre la route d'Allemagne, il s'en alla en Angleterre, où il s'embarqua pour la Suede, d'où il se rendit par mer à Riga, & de là en Pologne, où il est mort. C'étoit un homme d'intrigue, & qui agit vivement pour la conclusion de la paix d'Olive.

(*a*) *Il a paru au mois de Septembre 1693.*

(*b*) *Il fut tué au passage du Rhin le 12. Juin 1672.*

(*C*) *Ceux qui ont mis la mort . . . . . à l'année 1605.*] C'est ce qu'a fait depuis peu l'Auteur (*c*) du *Diarium Biographicum*; car voici comme il parle sous cette année, *Martinus Akakia, Gallus* CATALAUNENSIS, *Medicinæ Doctor & Professor Lutetiæ Paris.* Après quoi il donne le titre de quelques livres, dont Akakia de Châlons est veritablement l'Auteur. Si l'on avoit su que Brissot dont nôtre Akakia fut disciple n'étoit plus en France l'an 1519. on n'auroit pas alongé la vie de ce disciple jusques à l'année 1605. ou bien on auroit dû dire quelque chose d'une vieillesse aussi extraordinaire que l'auroit été celle-là. Ce qui a pu tromper l'Auteur du *Diarium*, est qu'en l'année 1605. il mourut un Medecin qui s'apelloit Akakia. Il étoit petit fils du disciple de Brissot. Guy Patin en (*d*) parle de cette maniere avec sa liberté Cynique; *Deux Docteurs de nôtre Compagnie travaillerent* à l'Apologie de Theodore Mayerne Turquet; savoir *Seguin nôtre ancien qui a toûjours porté les Charlatans, & son beau frere Acakia qui mourut l'an 1605. de la verole qu'il avoit raportée d'Italie où il étoit allé avec Mr. de Bethune Ambassadeur à Rome.* Si nôtre Martin Akakia eût pu gagner un tel mal au tems de cette Ambassade, il auroit été sans contredit le plus vieux paillard de l'Europe.

(*c*) *Henningus Witte, Professeur à Riga en Livonie.*

(*d*) *Lettre 8. de la 1. édit.*

(*A*) *Se rendirent ses patrons.*] On n'en sauroit donner une preuve plus convenable que les paroles que je vais citer d'un panegyrique de Henri trois: *Vix dum* (c'est Martin Akakia qui parle) *igitur in publica professione qua nos Carolus Rex Christianissimus, Tristando Rostagnio Equite Torquato fortissimo, & Jacobo Amyoto Altissiodorensium Episcopo de nobis referentibus, cohonestaverat, quadriennium compleveramus, cum Tu nos inter tuos Medicos allegisti & conscripsisti.* Ce Panegyrique fut imprimé à Paris l'an 1578. en voici le titre: *Martini Akakiæ Regii & Medici & Professoris ob suam in ordinem Regiorum Medicorum cooptationem Panegyricus, Henrico Valesio Regi Christianissimo dictus.*

(*B*) *Comme ses Ecrits le temoignent.*] René Moreau a eu soin de faire imprimer deux Ouvrages de cet Auteur; *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de morbis internis*, à Paris 1637. *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de aëre, aquis & locis*, à Paris 1646. Il a mis l'éloge de l'Auteur à la tête du premier. On voit à la tête du second quelques vers Latins d'Antoine Mornac à la loüange du même Martin, qui fut l'un des Commissaires à la fameuse conference de du Perron, & de du Plessis.

patible avec ses autres affaires, s'il la vouloit remplir en conscience, rendit cette demission à Martin Akakia. Celui-ci disposa tout aussi-tôt de sa charge en faveur de Pierre Seguin son beau-fils, & mourut fort peu après en 1588. âgé d'environ 49. ans. Il laissa deux fils dont je vais parler, & une fille qui fut mariée à Pierre Seguin, l'un des plus doctes Medecins de la Faculté de Paris, & qui exerça la profession de son beau-pere dans le College Royal depuis l'an 1588. jusques en 1599. Le Traitté *de morbis muliebribus*, & les *Consilia Medica* de nôtre Martin ne sont presque conus de personne; que sous la fausse supposition qu'ils viennent de la même main que les Traittez de Martin Akakia de Châlons. Je n'ai point vu de Bibliographe qui distingue les Ecrits du pere d'avec les Ecrits du fils, on attribuë les uns & les autres à Martin Akakia *Catalaunensi*. J'y aurois été trompé aussi bien que Mr. Moreri, si je n'eusse recouru (*C*) aux lumieres de quelques amis. Les deux livres *de morbis muliebribus* ont été inserez dans le Recueil qu'un Medecin nommé Israël Spachius fit imprimer à Strasbourg en 1597. de divers Traittez touchant les maladies du sexe; & pour les *Consilia Medica*, on les trouve dans le Recueil de pareils Ouvrages que Scholzius fit imprimer à Francfort en 1598. Il y a beaucoup d'apparence qu'Israël Spachius a cru que les deux livres *de morbis muliebribus* étoient un Ouvrage du disciple de Brissot. C'est lui sans doute qui mit au titre, *Martini Akakiæ Medici Regii & in Universitate Parisiensi Professoris Medicinæ doctissimi*, &c. L'Ouvrage n'avoit jamais été imprimé, il couroit en manuscrit; Spachius savoit en general que Martin Akakia l'avoit fait, & il crut bonnement que cet Akakia étoit le même dont le public avoit déjà vu des livres; ainsi il lui donna les qualitez de l'Akakia de Châlons, & non pas celle de Professeur Royal que l'Auteur se seroit donnée, s'il avoit publié lui-même son livre.

AKAKIA (MARTIN) fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine à Paris le premier de sa Licence en 1598. Il devint Professeur Royal en Chirurgie l'année d'après, par la demission de Pierre Seguin * son beau-frere. Il fit un voyage à Rome, & mourut de maladie à Paris sans laisser posterité l'an 1605. Il est enterré avec son pere à S. Germain de l'Auxerrois. Son frere Jean AKAKIA, promu au Doctorat de Medecine à Paris le premier de sa Licence en l'année 1612. fut Medecin de Louis XIII. & mourut en Savoye l'an 1630. Il laissa plusieurs enfans; 1. Martin AKAKIA, Professeur Royal † en Chirurgie, qui se demit de sa charge en faveur de Mathurin Denyau, & mourut quelques années après en 1677. laissant un fils qui a été Commis du Contrôlle general des

* *Il se demit de sa charge, ayant été fait Lecteur Royal en Medecine le 10. Sept. 1599. par la demission de Jean Duret.*

V 2

(*C*) *Si je n'eusse recouru aux lumieres de quelques amis.*] Monsieur le Professeur Drelincourt a eu la bonté de m'aprendre que Martin Akakia Auteur du Traitté *de morbis muliebribus*, cite non seulement Fernel, & Amatus Lusitanus, mais aussi l'Ouvrage de Scaliger contre Cardan, & la *Cosmocritice* de Corneille Gemma. Fernel dedia ses livres à Henri II. qui ne commença à regner qu'en 1547. Amatus Lusitanus composa sa 2. (*a*) Centurie à Rome (*b*) l'an 1551. à Rome, dis-je, où le Pape Jules III. l'avoit apellé. Le livre de Scaliger contre Cardan ne fut imprimé qu'en l'année 1557. Celui de Corneille Gemma fut écrit à l'occasion de l'étoile de l'an 1572. & ne fut imprimé qu'en 1575. Il faut donc que ce Martin Akakia ait été en vie l'an 1575. les remarques de Monsieur Drelincourt que l'on vient de lire le prouvent manifestement. Or comme j'avois lu dans les Antiquitez de Paris (*c*) que Martin Akakia étoit Professeur Royal en Medecine dès l'an 1577. & que Pierre Seguin fut mis à sa place le 20. Septembre 1594. je souhaittai de savoir ce que Guillaume Du-Val a dit là dessus dans son Catalogue des Professeurs du College Royal. Je l'ai su par le moyen du curieux & du savant Monsieur (*d*) Pinsson des Riolles, qui a pris la peine le plus obligeamment du monde de m'envoyer plusieurs particularitez concernant les *Akakia*. Il m'a fait savoir entre autres choses I. que Martin Akakia de Châlons Medecin de François premier mourut l'an 1551. De ce fait & des remarques de l'Illustre Doyen de Leyde, il resulte necessairement que l'Auteur du livre *de morbis muliebribus* n'est pas *Martin Akakia Catalaunensis*. II. Qu'il est bien vrai que Pierre Seguin fut pourvu dès l'année 1588. de la charge de Lecteur Royal en Chirurgie par la demission de Martin Akakia son beau-pere, mais qu'il eut besoin de prendre de nouvelles Lettres l'an 1594. En voici la raison: pendant les guerres civiles le nombre des Lecteurs Royaux se multiplia beaucoup plus que la fondation ne portoit; plusieurs personnes avoient obtenu subrepticement les provisions de cette charge. Henri IV. cassa une partie de ces Lecteurs en l'année 1594. & redonna de nouvelles Lettres à ceux qui furent retenus. Pierre Seguin fut de ceux-ci. Voilà pourquoi sa promotion a été marquée sous l'an 1594. par l'Auteur des Antiquitez de Paris; mais si cet Auteur étoit exact, il ne se contenteroit pas de dire que Pierre Seguin fut mis à la place de Martin Akakia le 20. Septembre 1594. Il craindroit de faire juger à ses Lecteurs que Martin Akakia mourut cette même année, & que Pierre Seguin commença alors d'être Professeur Royal. Or quiconque diroit cela, debiteroit deux grans mensonges.

† *Il l'étoit déja lors que Guillaume du Val publia son Catalogue en 1644.*

(*a*) *C'est celle qu'Akakia cite sans la designer, mais ce qu'il cite se trouve* Centur. 2. Curat. 39. pag. 187.

(*b*) *Il le dit lui-même pag.* 236.

(*c*) *Par le Pere du Breul pag. m.* 568.

(*d*) *Avocat au Parlement de Paris.*

des Finances, & une fille mariée à Mr. le Vayer de Boutigni, Conseiller au Parlement de Paris. 2. Roger AKAKIA. C'est l'homme d'intrigue dont j'ai parlé ci-dessus *. 3. Charles AKAKIA, Ecclesiastique fort pieux, attaché à Port-royal. 4. Simon AKAKIA dit du Plessis, Agent des Dames de Port-royal. 5. N. AKAKIA, conu sous le nom de Mr. du Lac. Il prend soin de l'édition des livres de feu Mr. de Saci sur l'Ecriture. Il y a eu d'autres enfans de Jean Akakia outre ces cinq.

AKIBA, fameux Rabin, a fleuri peu après que Tite eut ruiné la ville de Jerusalem. Il n'étoit Juif que du côté de sa mere, & l'on pretend que son pere descendoit de Sisera General d'armée de Jabin Roi de Tir. Akiba vêcut à la campagne jusqu'à l'âge de 40. ans, & n'y eut pas un emploi fort honorable, puis qu'il y gardoit les troupeaux d'un riche bourgeois † de Jerusalem. Enfin il entreprit d'étudier à l'instigation de la fille de son maître, laquelle lui promit de l'épouser s'il faisoit de grans progrés dans les sciences. Il s'apliqua si fortement à l'étude pendant les 24. ans qu'il passa aux Academies, qu'aprés cela il se vit environné d'une foule de disciples, comme un des plus grans maîtres qui eussent été en Israël. Il avoit jusqu'à 24. mille Ecoliers. Il se declara pour l'imposteur ‡ Bar-cochebas, & soutint que c'étoit de lui qu'il faloit entendre ces paroles de Balaam, *une étoile sortira de Jacob*, & qu'on avoit en sa personne le veritable Messie ‡. Il ne se contenta pas de faire envers lui ce que Samuel avoit fait envers les deux premiers Rois des Juifs, je veux dire de l'oindre β, il voulut de plus faire la fonction de son Ecuyer γ. Les troupes que l'Empereur Hadrien envoya contre les Juifs, qui sous la conduite de ce faux Messie avoient commis des massacres épouventables, exterminerent cette faction. Akiba δ fut pris, & puni du dernier suplice avec beaucoup de cruauté; on lui dechira la chair avec des peignes ζ de fer, mais de telle sorte qu'on faisoit durer la peine, & qu'on ne le fit mourir qu'à petit feu. Il vêcut 120. ans, & fut enterré avec sa femme dans une caverne, sur une montagne qui n'est pas loin de Tiberiade. Ses 24. mille disciples furent enterrez au dessous de lui sur la même montagne θ. Je raporte ces choses sans pretendre qu'on les croye toutes. J'ai dejà λ dit qu'on croit qu'il a supposé (*A*) un livre au Patriarche Abraham. Quelques-uns lui attribuent un attentat encore plus condamnable que celui-là, c'est d'avoir (*B*) alteré le texte Hebreu de la Bible, afin de (*C*) pouvoir repondre

* *Dans la remarque B, du premier Akakia.*

† *Il s'apelloit Calba Schwa.*

‡ *Ce mot signifie en Hebreu,* fils de l'étoile.

‡ *Vide Joh. à Lent Schediasma Historico-Philologicum de Judæorum Pseudo-Messiis, pag. 9.*

β *Id. Lent, pag. 14.*

γ *Ib. p. 9. & 15.*

δ *Ib. pag. 14. ex Tractatu Talmudico Eruf. fol. 21.*

ζ *Ib. pag. 15. ex tractatu Talmudico Berachos, fol. 61.*

θ *Ib. p. 15. ex autore libelli de Cippis ab Hottingero editi & Latine translati.*

λ *Ci dessus pag. 44. col. 2.*

(*A*) *Qu'il a supposé un livre au Patriarche Abraham.*] Ce livre est intitulé *Sepher Jezirah*, c'est-à-dire, *le livre de la creation*. Voyez la remarque E de l'article d'Abraham, & ajoûtez y ce suplément. Lambecius ne devoit pas dire (*a*) que ce livre de la creation fut imprimé à Mantouë la premiere fois, car l'édition de Mantouë *in* 4. accompagnée du Commentaire d'Abraham Ben-Dior, & de celui de plusieurs (*b*) autres Rabins, avoit été precedée par l'édition de Paris *in* 8. 1552. Le même livre a été imprimé à Bâle *in folio* l'an 1587. avec plusieurs autres de même trempe. Il est d'un grand poids chez les Cabalistes: ils s'en servent à faire des miracles, disent-ils (*c*).

(*B*) *D'avoir alteré le texte Hebreu de la Bible.*] Cette alteration se raporte à l'âge qu'avoient les Patriarches, lors qu'il leur naissoit des enfans. Personne n'ignore qu'en cette année-là ils étoient plus vieux selon la Bible des Septante, que selon la Bible Hebraïque. Adam, par exemple, si nous suivons le texte Hebreu avoit 130. ans lors que sa femme accoucha de Seth, mais selon la version des Septante, il étoit alors dans sa deux cens trentiéme année. La plûpart des Theologiens veulent qu'on prefere le texte Hebreu, au texte Grec. Ceux qui tiennent l'autre parti sont en petit nombre, mais en recompense ce ne sont pour l'ordinaire que des savans d'élite. Le Pere Dom Paul (*d*) Pezron qui s'est rangé au petit nombre, a debité entre autres choses que les Juifs ont alteré le texte Hebreu dans le tems qui a coulé depuis la ruine de Jerusalem sous Tite, jusques à la 12. année de l'Empereur Hadrien (*e*). Il le prouve par la version d'Aquila publiée l'an douze de cet Empereur, & assez conforme au texte Hebreu d'aujourd'hui. Or comme cet Aquila en passant du Christianisme au Judaïsme se mit sous la discipline d'Akiba, il paroît fort vraisemblable au Pere Pezron, qu'il faut imputer à ce Rabin cette alteration de l'Ecriture. Il est certain qu'Akiba *étoit* (*f*) *alors en grande estime parmi les Juifs, & sur tout parmi ceux de la Palestine, car il fut environ* 40. *ans le maître du College qu'ils avoient à* Jabné, *ou à* Tyberiade *proche le lac de Genezareth.* . . . *Il* (*g*) *avoit beaucoup de disciples, passoit pour le plus savant d'entre les Juifs, & avoit tant de creance dans leur esprit, que ce fut lui qui declara que* Barcochebas *étoit le Messie.*

(*C*) *Afin de pouvoir repondre à une objection des Chretiens.*] „Jamais (*h*) les Chrêtiens ne „disputerent contre les Juifs plus fortement „qu'en ce tems-là, & jamais aussi ils ne les „combatirent plus efficacement. Car ils ne „faisoient que leur montrer d'un côté les Evangiles, & de l'autre les ruines de Jerusalem qui „étoient devant leurs yeux, pour les convaincre „que JESUS-CHRIST qui avoit si clairement predit sa desolation étoit le Prophete „que Moïse avoit promis . . . . . Mais ils „les

(*a*) *Histor. literar. prodromo, pag. 53. apud Placcium de Pseudonymis, pag. 134.*

(*b*) *Voyez en les noms dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, p. 536.*

(*c*) *Placcius ibid.*

(*d*) *Il est Religieux de l'Abbaye des Prieres, de l'étroite Observance de l'Ordre de Citeaux, & Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.*

(*e*) *Voyez son livre de l'Antiquité des tems chap. 16. pag. 289. édit. de Paris 1687. in 4.*

(*f*) *Id. pag. 290.*

(*g*) *Id. pag. 291.*

(*h*) *Id. ib.*

dre à une objection des Chretiens. Les Juifs (*D*) lui donnent de grans éloges, & le regardent comme celui qui leur a apris (*E*) toute la Loi non écrite. La remarque que nous faisons là-dessus contiendra quelques particularitez de sa vie. S'il faloit juger de ses leçons par ses preceptes de (*F*) garderobbe, on auroit lieu de les traitter de ridicules.

ALABASTER (GUILLAUME) Theologien Anglois, nâquit à Hadley dans la Comté de Suffolc. Il fut un des Docteurs du College de la Trinité à Cambridge, & il accompagna le Comte d'Essex en qualité de Chapelain à l'expedition de Cadis sous le regne d'Elizabeth. On veut que les premieres pensées de changer de religion lui soient venuës, pour s'être laissé éblouïr à la pompe des Eglises de la Communion Romaine, & au respect dont il lui sembla que les Prêtres y sont honorez; & qu'ayant paru chancelant, il ait trouvé des personnes qui menagerent ces dispositions, & qui profiterent de telle sorte des plaintes qu'il faisoit d'avoir été peu avancé en Angleterre, qu'il ne hesita plus à passer dans le Papisme, dès qu'il eut bien consideré que l'esperance d'un meilleur avancement ne seroit pas trop bien fondée. Quoi qu'il en soit, il s'aggregea à la Communion Romaine, & n'y trouva point ce qu'il avoit esperé. Il s'en dégoûta bien-tôt; il ne s'accommoda point d'une Discipline qui ne lui passoit en compte aucun des degrez où il étoit dejà monté; apparemment il ne s'accommodoit pas mieux de ce culte des creatures que les Protestans sont accoutumez de regarder avec horreur; ainsi il repassa en Angleterre pour y reprendre sa premiere religion. Il y obtint un Canonicat dans l'Eglise de Saint Paul; & puis la Cure de Tharfield dans la Province de Hartford. Il entendoit fort bien la langue Hebraïque, mais il se gâta l'esprit par l'étude de la Cabale dont il s'entêta. On en vit des preuves dans le Sermon qu'il fit quand il fut reçu Docteur en Theologie à Cambridge. Il prit pour texte le commencement du premier livre des Chroniques, *Adam*, *Seth*, *Enos*, & après avoir touché le sens literal, il se jetta dans le mystique, soutint qu'Adam signifioit là malheur & misere, & ainsi

 des

„ les pressoient vivement par leurs propres traditions qui portoient que le CHRIST se manifesteroit après le cours d'environ *six mille ans*, „ en leur montrant que ce nombre d'années étoit „ accompli. Cela les embarrassoit étrangement, „ & c'est sans doute la raison pourquoi il est dit „ dans le Talmud qu'*Akiba* (*a*) & *Samsai* supputoient les années dont on tiroit contr'eux de si „ puissans argumens. „ Il est certain que les Juifs pouvoient repondre à l'objection des six mille ans, si la Bible étoit telle que nous l'avons aujourd'hui; car il s'en faut bien qu'elle ne nous donne ce nombre d'années depuis Adam jusqu'à J. CHRIST.

(*a*) *Talmud. in tractatu de Synedrio.*

(D) *Les Juifs lui donnent de grans éloges.*] Ils l'appelloient (*b*) *Sethumtaah*, c'est-à-dire l'authentique. Il faudroit un volume tout entier, dit l'un (*c*) d'eux, si l'on vouloit parler dignement de lui. Son nom, dit un autre, a parcouru tout l'Univers, & nous avons reçu de sa bouche toute la Loi orale; *Hujus nomen* (*d*) (*inquit* autor libri Zemach David) *exiit ab uno extremo mundi usque ad aliud, atque totam legem oralem ex ejus ore accepimus.*

(*b*) *Vide Jo. à Lent ubi supra pag. 9.*

(*c*) *Zacutus in Juchasin p. 66. apud Lent p. 9.*

(*d*) *Konig, Biblioth. pag. 19.*

(E) *Qui leur a apris toute la Loi non écrite.*] Voyez le passage qu'on vient de citer, & le livre (*e*) que le Pere Paul Pezron a publié à Paris l'an 1691. On y (*f*) trouve, que Rabbi Akiba fils de Joseph est le premier Compilateur des *Deuteroses* ou des traditions Judaïques, & le chef des *Traditionaires*; qu'il ramassa les traditions qu'Hillel, Simeon, & autres anciens Docteurs avoient inventées; qu'il y en ajoûta d'autres de son invention; qu'elles eurent cours toutes ensemble jusqu'à la fin du V. siecle, auquel tems on y en joignit d'autres dont le Talmud fut composé; qu'Akiba se (*g*) servit du Rabin Meïr le plus celebre de tous ses disciples, pour *rediger par écrit une partie de ces traditions dont on a depuis composé la Misne* (*h*); qu'il fut assesseur (*i*) du Patriarche, & le maître (*k*) d'Aquila & du Rabin José qui est l'Auteur de la grande Chronique des Juifs; qu'il devint chef des écoles Judaïques la même année que Josephe acheva ses Antiquitez; qu'il occupa cette place durant 40. ans; qu'il est très-souvent cité dans le *Pirke-Eliezer*, & qu'il souhaitoit la damnation éternelle à tous ceux qui liroient les Ouvrages des Chretiens.

(*e*) *Intitulé* Defense de l'antiquité des tems.

(*f*) *Pag. 61.*

(*g*) *Pag. 63. ex Tzemah David, pag. 99.*

(*h*) *Les Juifs pretendent que le Rabbi Juda qui la compila nâquit le même jour qu'Akiba mourut.* R. Juda princeps natus est illo die quo obiit R. Akiba, de quo ajunt; sol exortus est & sol occidit. *Pezron p. 70.*

(*i*) *Nerva permit aux Juifs de se choisir un Patriarche de leur nation.*

(F) *Par ses preceptes de garderobbe.*] La nation Judaïque a été livrée à un tel esprit de pueriles & de chimeriques observances, que leurs plus graves Docteurs ont étendu le Rituel jusques aux actions les plus machinales, comme est celle d'aller au privé. Malheur à qui ne sait pas bien s'orienter, car les quatre points cardinaux de l'horison ne sont pas également favorables. Je ne puis dire qu'en Latin le reste de leurs ridicules superstitions. *Dixit R. Akiba, ingressus sum aliquando post Rabbi Josuam in sedis secretæ locum & tria ab eo didici. Didici 1. quod non versus Orientem & Occidentem sed versus Septentrionem & Austrum convertere nos debeamus. Didici 2. quod non in pedes erectum, sed jam confidentem se retegere liceat. Didici 3. quod podex non dextrâ sed sinistrâ manu abstergendus sit. Ad hæc objecit ibi Ben Hasas; usque adeo verè perfricuisti frontem erga magistrum tuum ut cacantem observares? Respondit ille, legis hæc arcana sunt ad quæ discenda id necessario mihi agendum fuit* (*l*). Voilà un merveilleux Docteur qui même sur sa chaise percée expliquoit sans dire mot les mysteres de la Loi.

(*k*) *Ex Hieronymo in cap. 8. Isaiæ.*

(*l*) *Ex Barajetha in Massech. Berachos, fol. 62. apud Lent pag. 10.*

des autres *. Sa methode d'expliquer l'Ecriture ne fut point au goût *(A)* des Catholiques Romains ; je dirai dans les remarques ce qu'ils en penſerent, & comment il ſe tiroit † de l'objection que l'on fait ſur les trois jours & trois nuits que Jesus-Christ devoit être dans le ventre de la terre, comme Jonas au ventre de la baleine. Je ne dois point oublier qu'on faiſoit un très-grand cas de ſes vers. Il fit ‡ une Tragedie Latine intitulée *Roxama*, dont la repreſentation dans un College de Cambridge fut accompagnée d'un accident très-notable. Il y eut une Dame qui fut ſi épouvantée du dernier mot de la Tragedie, *Sequar, Sequar*, tant il fut prononcé d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie. Alabaſter vivoit encore en l'année 1630. Son *Apparatus in revelationem Jeſu Chriſti* fut imprimé à Anvers en l'année 1607. Quant au *Spiraculum tubarum, ſeu fons ſpiritualium expoſitionum ex æquivocis Pentaglotti* ⸸ *ſignificationibus*, & ſon *Ecce ſponſus venit, ſeu tuba pulcritudinis, hoc eſt demonſtratio quod non ſit illicitum nec impoſſibile computare durationem mundi & tempus ſecundi adventus Chriſti*, ils ſont imprimez à Londres β. On peut juger par ces ſeuls titres quel étoit le goût du perſonnage, mais on en jugera mieux par les paroles d'André Rivet *(B)* que je citerai. Il ne faut pas oublier ſon *Lexicon Hebraï-* [illegible] *cum,*

* *Ex libro Fulleri cui titulus* Worthies of England.

† *Voyez la remarque A.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *C'eſt ainſi que porte le Catalogue d'Oxford. Il faloit dire* Pentateuchi.

β *Voyez le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford.*

(A) Ne fut point au goût des Catholiques Romains.] François Garaſſe Jeſuite après avoir raporté une opinion d'Iſidore de Peluſe qui eſt aſſez chimerique (*a*) continuë ainſi. „ L'expo„ ſition d'Alabaſter eſt encores plus eſloignée „ du ſens commun, car il s'en va ravaudant ſur „ des fantaiſies Rabineſques qui ſont à la veri„ té plaiſantes, ſi elles eſtoient auſſi ſolidement „ fondées comme elles ſont ſubtilement con„ trouvées. Il dit en ſon Apparat chap. IX. que „ Jonas & N. S. ont demeuré ponctuellement „ trois jours & trois nuicts l'un dans le ventre „ de la terre, & l'autre dans le ventre de la „ baleine en la façon qui s'enſuit. Jonas, dit„ il, fut porté juſques au centre du monde „ comme il le depoſe lui-même ; *Ad extrema* „ *montium deſcendi, terræ vectes circumdederunt* „ *me.* Or eſt-il qu'eſtant en cet endroit il avoit „ le jour & la nuit tout à la fois, car regardant „ vers noſtre hemiſphere il avoit le jour en face „ & la nuit à dos, & puis le lendemain tout au „ contraire, de façon que n'ayant que demeuré „ un jour & demi il y a demeuré trois jours „ entiers, d'autant qu'il faut doubler l'eſpace, „ pource qu'il avoit tout à la fois ce que nous „ avons ſucceſſivement. Ainſi noſtre Seigneur „ eſtant dans le ventre de la terre a eu comme „ Jonas le jour & la nuit tout à la fois, d'au„ tant que ſon ame s'en eſt allée juſques au cen„ tre de la terre afin d'avoir le jour d'un coſté „ & la nuit de l'autre, & par ainſi accourcir le „ terme de ſa demeure ſans forcer la verité, tant „ il avoit d'impatience de laiſſer ſes Diſciples „ deſolez. Je dis que cette invention fait tort „ à l'Ecriture Sainte, d'autant qu'elle eſt trop „ contrainte & ſophiſtiquée & reſſemble juſte„ ment les fantaiſies des Rabins, & partant ce „ n'eſt pas ſans ſujet que le livre d'Alabaſter a „ eſté condamné à Rome : mais il fut ſi idolâ„ tre de ſes inventions qu'il fit encores pis que „ Heliodore, pource qu'il quitta ſa religion „ pour ne quitter pas ſes groteſques dangereu„ ſes qu'il a fait ſur l'Ecriture Sainte. „ Joignons le jugement d'un Jeſuïte du Païs-Bas à celui de ce Jeſuïte François. Bonfrerius (*b*) ayant condamné ceux qui par les machines de la Cabale trouvent tout dans chaque paſſage de l'Ecriture, pourſuit ainſi ; *Quod nuper fecit inſulſe nimis & irreligioſe* Guilielmus Alabaſter, *qui in illo ſuo Apparatu ex inanibus hujuſmodi fundamentis, ne dicam quiſquilus, conatus eſt nobis ſuam myſticam theologiam, & (ita ipſe vocat) interiorem ſcripturæ ſenſum ac medullam (re ipſa aliud nihil quam deliramenta & ſomnia) exprimere. Qua ex re male audit & Romæ cenſoriam Eccleſiæ virgulam merito expertus eſt. Quis enim ferat quempiam in re tam ſeria, Scripturæ inquam interpretatione, pro probatis mercibus vendere quæ ipſe parum ſano cerebro delirarit ?* Il raporte en ſuite quelques exemples des explications chimeriques de cet homme.

(*a*) *Doctrine curieuſe p. 593 imprimée l'an 1623.*

(*b*) *Dans les Prolegomenes de ſon Commentaire ſur le Pentateuque imprimé en 1625.*

Nous entendrons bien-tôt un Proteſtant qui reproche aux Catholiques Romains d'avoir toleré les viſions de cet Alabaſter.

(B) Les paroles d'André Rivet que je citerai.] *Anno* 1607. dit-il, (*c*) *quidam Pontificius Anglus* Gulielmus Alabaſtrus, *edidit Antverpiæ librum cui titulum fecit*, Apparatus in revelationem Chriſti, *in quo profitetur ſe* novam & admirabilem rationem *afferre* inveſtigandi Prophetiarum myſteria ex Scriptura ſe ipſam interpretante. *Ibi novam Cabbalam inſtituit ex qua quidlibet ex quolibet educit & mutatis vel inverſis aut ſeparatis & disjunctis Ebræorum vocabulorum literis aut ſyllabis, vel etiam in iiſdem variorum numerorum ratione excogitata, novis etiam ſignificationibus contra grammaticæ rationem aſſignatis, diverſis nominibus aut verbis omnia pervertit, & ipſi adeò commentum placet ut quamvis ſæpè excipiat ſe nolle præjudicare latinæ verſioni, cum tamen videat ex ea nullis fidiculis ſenſum quem ſibi proponit poſſe erui, non veretur dicere pag.* 61. Deum, Chriſti & Religionis Chriſtianæ myſteria per illam verborum formam in Ebræo legis codice expreſſiſſe quæ ſenſum carnalem & à divina mente alienum lectori prima fronte offerret, atque ita voluiſſe ut in Eccleſia Chriſtiana nulla paſſim legeretur verſio quam quæ ſecundum Ebræorum verborum corticem conciperetur, ut hoc modo ſapientia divina non eſſet cuivis profano obvia. *Sed poſtea idem, per totum illud opus ita ſapientiam illam divinam ex ſcripturæ, ſi Deo placet, penetralibus haurit, ut ne ulli quidem hactenus ex patribus ſanctiſſimis vel unius loci talis interpretatio in mentem unquam venerit, ne ipſis quidem omniſciis Pontificibus.* Mr. Rivet ayant donné 2. exemples (*d*) des viſions de ce perſonnage, continuë ainſi ſon diſcours ; *Alia bujus*

(*c*) *Iſagoge ad Scripturam Sacram c. 15. Oper. t. 2. p. 937.*

(*d*) *L'un eſt ſur le verſet 9. du chap. 37. de la Geneſe; l'autre ſur le verſet 8. du chap. 40. du même livre.*

cum in folio. Je n'ai point parlé des motifs de conversion qu'il publia après avoir embrassé le Catholicisme ; on sait assez que c'est la coutume de ceux qui changent de religion. Cette coutume étoit même plus en vogue en ce tems-là qu'aujourd'hui. Le public n'avoit pas eu encore le tems de se degoûter de cette sorte de livres. Celui d'Alabaster fut refuté par Roger Fenton *.

ALAINS, peuples barbares qui contribuerent beaucoup à la ruine de l'Empire Romain. Pline † les place dans l'Europe au delà des embouchures du Danube, mais Josephe marque plus precisement leur situation ; car il ‡ les met proche des Marais Meotides ; & du Tanaïs. Il decrit une furieuse irruption qu'ils firent dans la Medie, & dans l'Armenie sous l'Empire de Vespasien. Ce fut alors que ⊥ Vologeses Roi des Parthes fit prier cet Empereur de le secourir contre les Alains, & de lui envoyer pour General l'un de ses fils ; sur quoi Domitien fit tout son possible pour obtenir cette commission. Voilà ce qui a pu engager Mr. Moreri à nous dire, en confondant un peu les tems, que ces barbares *s'étoient déja fait conoître dès le tems de Domitien.* Mais ce defaut d'exactitude chronologique est peu de chose ; si on le compare avec le reste. Il nous conte que les Alains se joignirent aux Vandales, aux Sueves, & puis aux Goths au commencement du V. siecle ; qu'ils combatirent contre les François l'an 505 ; qu'ils ravagerent les Gaules ; qu'il avoient pour chef Gonderic fils de Aodegigile ; que vers l'an 509. ils passerent en Espagne ; qu'ils s'y établirent, & qu'ils y furent defaits par Vallia Roi des Wisigoths en 418. Il n'est pas aisé de comprendre que de pareilles meprises puissent ne pas sauter aux yeux du lecteur ; car enfin des peuples vaincus en 418. dans un païs où ils sont passez environ l'an 509. devroient reveiller l'attention la plus languissante. La verité est que Mr. Moreri a fait un anachronisme de cent ans. Les Alains s'avancerent β en 406. des bords du Danube jusques au Rhin sans trouver nulle resistance, & ayant été joints par les Vandales rechapez de la bataille qu'ils avoient perduë contre les Francs, ils entrerent dans les Gaules. Leur Roi s'apelloit Respendial, celui des Vandales s'apelloit Gunderic, & étoit fils de Godisigile qui avoit été tué dans la derniere bataille. Plusieurs autres nations barbares s'unirent à ces deux-là, & causerent une desolation prodigieuse dans toutes les Gaules. Une partie des Alains sous la conduite d'Utace, qui avoit succedé à Respendial, passa en Espagne l'an 409. & s'établit dans la Province de Cartagene, & dans la Lusitanie ; l'autre partie tint bon dans les Gaules sous sa conduite de deux Rois. Les Alains d'Espagne defaits par Vallia Roi des Wisigoths près de Merida en 418. furent contraints de se soumettre à Honorius. Leur Roi Vatace perdit la vie dans le combat. Nous trouvons encore des Alains sous l'an 464. qui secouënt le joug des Huns après la mort d'Attila, & qui entrent dans l'Italie pour y fixer leur demeure ; mais Ricimer marchant contre eux avec les troupes de l'Empire les defait de telle sorte près de Bergame, qu'il ne s'en sauve que très-peu, & que leur Roi même Biorg est tué dans le combat. Il y avoit long tems que les Huns ayant fait beaucoup de ravage & de carnage dans le païs des Alains, s'étoient associez avec ceux qui échaperent à leur fureur. C'est Ammien Marcellin γ qui nous l'aprend. Il fait δ une assez longue description des mœurs des Alains ; il dit que

* *Sa réponse est intitulée* An Answer to W. Alabasters Motives. *Lond.* 1599. in 4.

† *Liv.* 4. *c.* 12. *& non pas c.* 2. *comme dans Moreri.*

‡ *De bello Jud. l.* 7. *c.* 29.

⊥ Cum Vologeses Parthorum Rex auxilia adversus Alanos ducemque alterum ex Vespasiani liberis depoposcisset, omni ope contendit ut ipse potissimum mitteretur. *Sueton. in Domit. c.* 2.

β *Cordemoi, Histoire de France aux années que je marque.*

γ *Lib.* 30. *c.* 3.

δ *Id. c.* 2.

hujus farinæ multa, pag. 57. *& seqq. afferuntur à nugatore blasphemo quibus syllabas unius nominis & verbi seorsim accipiens & à sua radice divellens omnia sursum deorsum vertit. Et tamen in regno Pontificio toleratur hæc novitas ubi simplex scripturæ ex ipsa scriptura interpretatio hæreseos insimulatur. Sed de his hactenus. Videant Pontificii an suo Alabastro non debeant nigrum præfigere theta : nos hominis insolentissimam audaciam detestamur, etsi eum Jesuita Possevinus suis Catholicis scriptoribus inseruerit, Appar. Sacri Tomo primo.* Notez 1. que l'Ouvrage dont ceci est tiré parut pour la premiere fois en l'année 1626. & que l'édition *in folio* dont je me sers imprimée l'an 1652. avoit été revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur. 2. Que le livre d'Alabaster avoit été condamné à Rome le 30. de Janvier 1610. & que l'Auteur étoit revenu au giron de l'Eglise Anglicane depuis assez long tems, lors de la premiere édition du livre de Mr. Rivet. Voici les termes dont se servit la Congregation de l'*Index* ; je les raporte parce qu'il semble que l'on en pourroit inferer que l'Apparat d'Alabaster fut reimprimé à Rome avec des changemens & des corrections. *Apparatus* (*a*) *in revelationem Jesu Christi* Auctore *Gulielmo Alabastro Anglo* Antverpiæ 1607. *Et Antithesis Benedicti à Benedictis* Veneti, *contra Gulielmum Witackerum, nisi fuerint ex* CORRECTIS AB AUCTORIBUS ET ROMÆ IMPRESSIS, *cum approbatione P. Mag. Sacri Palatii.* Mais peut-être n'a-t-on voulu signifier sinon qu'en cas que ces Auteurs corrigeassent leurs Ouvrages, & les fissent imprimer à Rome avec l'aprobation du Maître du Sacré Palais, alors il feroit permis de lire cette nouvelle édition. Je croy que c'est le vrai sens. Samuel André Theologien Allemand a fait un livre (*b*) contre la Cabale de Henri Morus, où il raporte quelques exemples des chimeres d'Alabaster.

(*a*) *Voyez l'Index librorum prohibitorum, imprimé à Rome sous Alexandre VII. pag.* 206.

(*b*) *Examen Cabbala Henr. Mori, pag.* 55.

que c'étoient les mêmes peuples que l'antiquité avoit nommez (*A*) Massagetes; il veut qu'ils ayent habité dans les vastes solitudes de la Scythie, qu'ils ayent communiqué leur nom aux nations voisines en les subjugant, & qu'ils ayent repandu ce nom jusques au Gange. Quoi qu'il les represente cruels & sauvages il ne leur fait pas égaler à cet égard la brutalité des Huns, & il remarque qu'ils exerçoient leurs brigandages jusqu'aux Palus Meotides, & jusques dans la Medie & dans l'Armenie.

ALAIS, Ville de France dans les Sevennes, au Diocese de Nîmes, à cinq * lieuës d'Usez, est la capitale d'une ancienne Seigneurie qui a été érigée en Comté, & possedée par Charles de Valois Duc d'Angoulême fils naturel de Charles IX. C'est sous le nom de Comte d'Alais qu'a été long tems conu Louïs Emanuël de Valois †, Colonel General de la Cavalerie legere de France, & Gouverneur de Provence, fils de ce Duc d'Angoulême, & pere de Françoise Marie de Valois femme de Louïs de Lorraine Duc de Joyeuse. Par ce mariage la Comté d'Alais fondit dans la Maison de Lorraine établie en France, car du mariage du Duc de Joyeuse avec Françoise Marie de Valois sortit Louïs-Joseph de Lorraine Duc de Guise, qui mourut à Paris de la petite verole le 30. de Juillet 1671. âgé de 21. an ‡. La ville d'Alais est devenuë Episcopale depuis la ‡ revocation de l'Edit de Nantes. Nous parlerons de cela plus amplement, si cet Ouvrage se reimprime.

ALALCOMENE, petite ville de la Beotie. On la nomma ainsi ou à cause β d'Alalcomenée qui fut le pere nourrissier de Minerve, selon quelques-uns, ou à cause d'Alalcomenie l'une des filles d'Ogyges (*B*), laquelle γ nourrit Minerve, selon quelques autres. Cette Déesse étoit δ née en ce lieu-là, & y avoit un temple, & un simulacre ζ d'ivoire extremement respectez des peuples. Ce respect fut cause, à ce que dit Strabon θ, qu'Alcalcomene quoi que facile à emporter ne fut jamais saccagée, & que tout le monde s'abstint d'employer la violence sur ce lieu-là. Mais Pausanias assûre que la statuë de Minerve en fut enlevée par Sylla, & qu'en suite le temple commença d'être negligé. Il ajoûte que de son tems les murailles s'en étoient fenduës, à cause qu'un gros tronc de lierre avoit

* *Ex Baudrando.*

† *C'est celui dont Gassendi parle si souvent, & auquel il a écrit tant de lettres,* Ludovico Valesio.

‡ *Le Pere Anselme, Genealog. de la Maison de France, pag. 175. 176.*

‡ *Faite en 1685.*

β *Stephanus de Urbib. Pausanias l. 9.*

γ *Pausanias ib. selon l'interpretation de Scaliger* in Eufeb. n. 229.

δ *Strabo l. 9.*

ζ *Pausan. ubi supra.*

θ. Ἀπόρθητος ἀεὶ διετέλεσεν ἡ πόλις . . . τὴν δὲ πόλιν σεβόμενοι πάντες ἀπείχοντο πάσης βίας. Nunquam vastata est ob reverentiam Deæ omnibus omnem vim abstinentibus. *Ubi supra.*

(*A*) *Les peuples que l'antiquité avoit nommez Massagetes.*] Il y a deux passages sur cela dans (*a*) Ammien Marcellin; le premier est au chapitre 5. du livre 23. & ne souffre aucune difficulté; Lucullus *per Albanos & Massagetas quos Alanos nunc appellamus, hac quoque natione perrupta vidit Caspios lacus.* L'autre est au 2. chapitre du 31. livre, dans un endroit où les manuscrits sont si brouillez, qu'il a falu recourir aux conjectures de la Critique pour y trouver ce que j'attribuë ici à Marcellin; ce n'est donc que suivant la conjecture du docte Mr. Valois que cet Historien a dit là, *adusque Alanos pervenit, veteres Massagetas.* Or comme le premier passage prouve manifestement que Marcellin plaçoit les Alains dans l'Asie, il me semble que l'on pourroit contester à ce savant Commentateur l'explication qu'il donne à ces paroles du texte: (*b*) *Hister advenarum magnitudine fluente Sauromatas prætermeat adusque amnem Tanaim pertinentes qui Asiam terminat ab Europa. Hoc transito in immensum extentas Scythiæ solitudines Alani inhabitant.* Mr. Valois veut que *Hoc transito* se raporte au Danube, & non pas au Tanaïs, & il allegue sur cela Pline, Denys Characenus, Orose, & Tzetzes, qui placent les Alains dans la Sarmatie, & au delà du Danube; mais il ne s'agit pas de ce que d'autres en ont dit; il n'est question que du sentiment de Marcellin, & sur ce pied-là il me semble que *Hoc transito* se doit raporter à Tanaïs, puis qu'outre que les Massagetes n'ont point habité entre le Tanaïs & le Danube, nous voyons que peu après cet Historien (*c*) met les Alains au voisinage des Amazones, & qu'il les fait courir en brigands d'un côté jusques dans la Medie & dans l'Armenie, & de l'autre jusques aux Marais Meotides & au Bosphore Cimmerien. Toutes ces choses temoignent qu'il n'a pas suivi le sentiment des Auteurs qui ont placé les Alains dans la Sarmatie d'Europe; car qui s'aviseroit jamais de donner pour une chose notable que des brigans situez en ce lieu-là ravageassent non seulement la Medie & l'Armenie, mais aussi les Marais Meotides? Marcellin ne seroit pas le seul qui mettroit ces barbares dans l'Asie; Mr. Valois (*d*) ne cite-t-il pas Procope, qui les met entre le Caucase & les Portes Caspiennes? Au reste que veut dire Mr. Moreri par ces paroles: *Pline les met dans la Sarmatie de l'Europe où est aujourdhui la Lituanie?* Il veut dire sans doute, en cas qu'il sache parler nettement François, que la Sarmatie des anciens est la Lithuanie d'aujourd'hui; mais cela est faux, car la Lithuanie n'est qu'une petite portion de l'ancienne Sarmatie Européenne. Remarquez que Ptolomée reconoît deux sortes d'Alains, les uns en Europe, les autres en Asie.

(*B*) *Laquelle nourrit Minerve.*] Scaliger (*e*) pretend 1. que Pausanias avouë que quelques-uns ont attribué l'éducation de Minerve à Alalcomenie fille d'Ogyges: mais c'est plûtôt deviner ce qu'on croit que Pausanias a dû ou a voulu dire, que s'attacher à la lettre de son texte, comme le reconoîtront tout ceux qui examineront l'original. 2. Qu'Etienne de Byzance fait mention de cette fille d'Ogyges; c'est ce qui ne se trouve point dans l'endroit où cet Auteur parle de la ville d'Alalcomene.

(*a*) *Moreri cite le 1. livre, qui est perdu.*

(*b*) *Amm. Marcell. lib 31. c. 2. p. 618.*

(*c*) Parte alia prope Amazonum sedes Alani sunt Orienti adclines, diffusi per populosas gentes & amplas, Asiaticos vergentes in tractus quos dilatari ad usque Gangem accepi fluvium. *Id. ibid. pag. 619.*

(*d*) *Henr. Valesius in Marcell. l. 31. pag. 618.*

(*e*) *Scaliger in Eufeb. n. 229. p. m. 21.*

avoit poussé ses branches entre les pierres. Parmi les épithetes de Minerve celle d'*Alalcomenienne*, ἀλαλκομενηΐς, qu'Homere * lui donne, n'est pas la moins digne de consideration. Plutarque † raporte qu'Ulysse étant né à Alalcomene voulut qu'une ville d'Ithaque portât ce nom, afin de mieux conserver la memoire du lieu où sa mere étoit acouchée de lui. Etienne de Byzance ne dit rien de cela lors qu'il parle d'Alalcomene, & il nomme Alcomene la ville de l'Ile d'Ithaque. Ce que dit Mr. Moreri qu'Alalcomene étoit considerable par le tombeau de Tiresias, & que selon Plutarque elle eut depuis le nom d'Ithaque, est faux ‡. Mr. Hofman fait encore plus de fautes (*C*).

* *Il* δ. *v.* 8. *Voyez aussi Stace Theb. l.* 7. *v.* 330.

† *Quæst. Græc.* 43.

‡ *Voyez l'article* Tiresias.

ALAMANDUS (LOUÏS) Archevêque d'Arles, & Cardinal du titre de Sainte Cecile, a été un des grans hommes du XV. siecle. Ceux qui parlent des affaires de ce tems-là où il fut mêlé, l'apellent ordinairement le Cardinal d'Arles. Il n'étoit point Bourguignon, comme l'ont debité quelques Auteurs, mais il ne s'en faloit gueres, puis que le païs de Bugei lui a donné la naissance. C'est ce que Guichenon fait voir dans son Histoire de Bresse; comme Mr. Moreri le remarque en parlant de nôtre Alamandus, auquel il donne le nom de Louïs Aleman. Pour ne pas repeter ce qu'il en dit, je m'arrêterai à d'autres choses. Le Cardinal d'Arles presida au Concile de Bâle qui déposa Eugene IV. & qui élut l'Antipape ⫫ Felix V. Il a été fort loüé par Enée Silvius β, comme un homme tout-à-fait propre à presider à de telles Compagnies, ferme & vigoureux, illustre par sa vertu, savant, & d'une memoire admirable pour recapituler tout ce que les Orateurs & les Disputans avoient dit. Un jour qu'il harangua contre la superiorité du Pape sur le Concile, il se fit admirer de telle sorte que plusieurs l'allerent baiser, & que d'autres s'empresserent à baiser sa robe. On élevoit son habileté γ jusques au ciel: habileté qui avoit fait qu'encore qu'il fût François, il avoit surpassé les Italiens quelque fins qu'ils fussent. Il savoit fort bien employer les machines de la devotion, car un jour de Session il fit porter par des Prêtres dans l'assemblée toutes les reliques qui se purent trouver à Bâle, & les fit mettre à la place des Evêques absens. Cela produisit un tel effet, que lors qu'on vint selon la coutume à invoquer le Saint Esprit chacun se mit à pleurer. Il ne fit pas moins pleurer les assistans lors δ qu'il officia le jour d'une autre Session, & que la tête chauve toute nuë il distribua la communion à tous ceux qui se presenterent, leur donna à tous le baiser de paix, & les exhorta à communier dignement. Il fut inflexible à tout pendant la peste qui s'éleva dans la ville ζ; la mort d'une partie de ses domestiques, & les prieres de personne ne le purent obliger de sortir; il aima mieux sauver le Concile au peril de sa vie par sa presence, que sauver sa vie au peril du Concile par son absence. Il étoit extremement laborieux, & si sobre qu'il y eut des Conclavistes qui ne purent souffrir qu'en diminuant leur ordinaire, on leur representât l'exemple de ce Cardinal. La reponse que fit là-dessus un Polonois (*A*) vaut la peine d'être luë. Il ne faut pas deman-

⫫ *Il étoit Duc de Savoye, & se nommoit Amedée.*

β *Æneas Silvius lib.* 1. *de gestis Basileensis Concilii.*

γ Prudentiam ejus magnopere commendabant, qui licet origine esset Gallicus, Italos tamen hac die summa hominès astutia superasset. *Id. ib.*

δ *Id. lib.* 2.

ζ Neque ullum preces neque domesticorum funera flectere potuerunt, volentem potius cum vitæ periculo salvare Concilium, quàm cum periculo Concilii salvare vitam; sciebat enim, quoniam se recedente pauci remansissent, facileque committi fraus in ejus absentia potuisset. *ib.*

(*A*) *Mr. Hofman fait encore plus de fautes.*] Il dit 1. qu'Alalcomene étoit une ville de Beotie, qui avoit pris son nom de l'Alalcomene des Beotiens, *denominata à Bœotorum Alalcomenæo.* Il est très-certain qu'il prend après Mr. Lloyd ce dernier mot non pas pour le nom d'un homme, mais pour celui d'une ville (*a*). Mr. Lloyd a raison; car voici ce qu'il dit, *Alalcomenæ urbs Ithacæ denominata à Bœotorum* Alalcomenæo *ut Plut. in Hellen. refert pag.* 537. *Edit. Steph. afferens simul causam nominis.* Tout cela est vrai; mais comme Mr. Hofman au lieu de ces paroles de Mr. Lloyd *Urbs Ithacæ* a mis *Urbs Bœotiæ*, & a gardé la suite sans changement, il est tombé dans cette double meprise, c'est que d'un côté il assûre qu'une ville de Beotie a pris son nom d'elle-même, & de l'autre que c'est Plutarque qui l'a dit. 2. Il impute faussement à Plutarque d'avoir avancé dans la page 537. que le sepulcre de Tiresias & le temple de Minerve ont rendu celebre cette ville de Beotie, d'où est venu que le Poëte a dit Ἀλαλκομενηΐς Ἀθήνη. Mr. Lloyd attribuë toutes ces mêmes choses à Plutarque, excepté celle qui concerne le tombeau de Tiresias. 3. Mr. Hofman nous donne comme une autre ville celle qu'il nomme *Alalcomenium, op. Bœotiæ, ad lacum Copaïdem inter Haliartum & Coronæam, templo Minervæ clarum,* c'est multiplier les êtres sans necessité. Je ne pense pas qu'aucun des Auteurs citez par Moreri dise, que le Prince Alalcomene mit dans la ville de ce nom la statuë de Venus.

(*a*) *Cette ville est tantôt du genre neutre* ἀλαλκομένιον, *tantôt du feminin au singulier* ἀλαλκομενία, *tantôt au pluriel* ἀλαλκομεναί. *Voyez* Berkel. in Stephan. p. 89.

(*A*) *Que fit là dessus un Polonois, vaut la peine d'être luë.*] Quelle comparaison, s'écria-t-il lors qu'on lui proposa l'exemple de Louïs Alamandus! Vous me parlez d'un François, sobre, qui n'a point de ventre, ou pour mieux dire qui n'est point homme; je puis voir à travers le rideau qui nous separe tout ce qu'il fait; je ne l'ai jamais vu encore ni manger ni boire; il ne dort ni nuit ni jour; il lit perpetuellement ou il negocie; il ne songe à rien moins qu'à son ventre; ce n'est point mon homme, je n'ai rien de commun avec de sem-

 blables

demander si le Pape Eugene foudroya le President d'un Concile où il avoit été deposé. Il le priva de toutes ses dignitez, & (*B*) le traitta de fils de la gehenne. Cependant (*C*) Louïs Alamandus ne laissa pas de mourir en odeur de sainteté, & de faire tant de miracles après sa mort qu'à la requête des Chanoines & des Celestins d'Avignon, & sur les instances du Cardinal de Clermont, Legat *à latere* de Clement VII. il fut beatifié * par ce Pape en l'année 1527. Oderic Raynaldus a pretendu que cet Archevêque d'Arles se repentit de tout ce qu'il avoit fait dans le Concile de Bâle, mais † on lui montre qu'il ne sauroit donner nulle preuve de ce repentir, & qu'un ‡ an avant sa mort ce Prelat fut un de ceux qui dans le Concile de Lausanne parlerent du Concile de Bâle ⊥ comme d'une assemblée sainte & sacrée. Il mourut à l'âge de 60. ans β, le 16. de γ Septembre 1450. Les uns δ disent que ce fut en Savoye à l'Abbaye de Hautecombe, où les Moines lui bâtirent une Chapelle, & l'invoquerent durant la celebration de la Messe; les autres ζ disent qu'il mourut à Salon. Son corps est à Arles: la Bulle de Clement VII. en permit la translation des lieux humides & souterrains à tout autre plus commode dans la même Eglise. Je voi des gens qui assûrent après θ Jaques Philippe de Bergame que Louïs Alamandus publia plusieurs opuscules dignes de lui, mais je ne voi personne qui marque le titre de ces opuscules, ni les bibliotheques où ils sont.

* Voyez en la Bulle apud Launoium epist. ultim. part. 1.

† Launoius ib.

‡ C'étoit l'an 1449.

⊥ Sacri Basileensis Concilii in diplomate Concilii Lausanensis apud Raynaldum ad ann. 1449.

β Voyez la Bulle de Clement VII. apud Laun. ib.

γ Ex ejus epitaphio.

δ Petrus Monodus in Amedeo Pacifico c. 86 apud Launoium ubi supra.

ζ Moreri.

θ In l. 15. Chronicor.

ALAMOS (BALTHASAR) nâquit à Medina-del-Campo dans la Castille. Ayant étudié en Droit à Salamanque, il entra au service d'Antoine Perez Secretaire d'Etat sous le Roi Philippe II. Il eut part à l'estime & à la confidence de son maître, & de là vint qu'après la disgrace de ce Ministre on s'assûra de la personne d'Alamos. On le detint en prison onze ans. Philippe III. parvenu à la Couronne le mit en liberté, suivant les ordres que son pere lui en donna dans son Testament. Alamos mena une vie privée, jusques à ce que le Comte Duc d'Olivarez favori de Philippe IV. l'apellât aux emplois publics. On lui donna la charge d'Avocat General dans la Cour des causes criminelles, & dans le Conseil de guerre, en suite il fut Conseiller au Conseil des Indes, & puis au Conseil du patrimoine Royal. Il étoit Chevalier de Saint Jaques, homme d'esprit & de jugement, & qui avoit la plume meilleure que la langue. Il vêcut 88. ans, & ne laissa que des filles. Sa traduction Espagnole de Tacite, & les Aphorismes politiques dont il en borda les marges, lui ont aquis beaucoup de reputation; mais non pas sans que les (*A*) sentimens soient partagez là-dessus. Cet Ouvrage publié

blables gens. *Quos inter* (ce sont les paroles d'Enée Silvius (*a*) au sujet de la nourriture de ceux qui étoient entrez dans le conclave) *Cracoviensis Archidiaconus diminutionem* (cibariorum) *tulit. Cui cum oves & arietinæ carnes afferrentur substractæ aviculæ sunt, orante in porta famulo ut quod plus esset, id Domino dimitteretur; sperabat namque ex ariete partem, ex ovibus autem non sperabat: Dominus tamen aviculam præoptasset. Ideoque cum spolium sensit utique conquestus est publiceque testatus, nunquam se diem postquam sacerdos fuit, tulisse pejorem. Ac cum rogaretur ne admirationem haberet, quoniam id obtigisset Cardinali* (Arelatensi) *Prob, inquit, Cardinalem mihi æquiparas, hominem Gallicum, parcum, eventrem, aut ut verius loquar, non hominem. Ego apud eum meo infortunio sum locatus, omnia quæ facit, perlustris mihi cortina indicat, nec adhuc bibere eum, aut comedere vidi; & quod mihi molestius est, insomnes noctes insomnesque dies ducit (quamquam nulla est apud nos dies) aut legit semper, aut negotiatur. Nulla ei minor quàm ventris est cura, mihi nihil cum eo commune est.*

(a) Æneas Silvius de gestis Basileensis Concilii lib. 2.

(*B*) *Et le traitta de fils de la gehenne.*] Dans une Bulle donnée à Florence l'an 1442. il l'appelle *iniquitatis filium, rebellionum & facinorum multorum reum*, & il dit que le Concile de Ferrare, & de Florence l'avoient condamné & depouillé de toutes ses dignitez, *à Ferrariensi & Florentino Conciliis damnatum & universis dignitatibus privatum fuisse* (*b*).

(b) Vide Launoium epistol. ultim. partis 1.

(*C*) *Cependant Louïs Alamandus ne laissa pas de mourir en odeur de sainteté.*] Cet exemple & celui de Pierre de Luxembourg (*c*) beatifié par la même Bulle de Clement VII. sont un peu embarrassans pour les Controversistes du parti Romain; car enfin si selon leur pretension tout homme qui n'est point uni au Pape est hors de l'Eglise, comment se peut-il faire que non seulement on se soit sauvé dans les deux Obediences, mais qu'on y ait aussi merité le grade de Saint. La meilleure reponse qu'on puisse faire est de dire, que la distinction du vrai Pape & du faux Pape étant au dessus des forces des particuliers, & une pure question de fait, l'erreur étoit invincible, & par consequent ne devoit point prejudicier à ceux qui étoient dans la bonne foi quant à la question de droit. Mais gare les repliques, & les consequences qui naissent de là en faveur d'autres erreurs.

(c) Voyez Mr. Claude, Defense de la reformation 3. partie vers la fin.

(*A*) *Sans que les sentimens soient partagez.*] Ce partage concerne beaucoup plus les aphorismes que la traduction, comme on le va voir par les citations suivantes. „ Quant aux (*d*) aforismes d'Alamos, ce n'est point ce que l'on „ pense, car vous n'y trouvez presque rien „ qui sente l'aforisme, ni qui aproche même de „ la force de ce qui est exprimé dans le texte de „ la version. Au lieu que l'aforisme devroit „ être plus sentencieux que le texte, les paroles,

(d) Amelot de la Houssaye Disc. Critique à la tête de sa traduction des Annales de Tacite imprimée l'an 1690. Ce Discours critique avoit déjà paru à la tête de la Morale de Tacite en 1686. Il est un peu augmenté dans l'édition des Annales.

publié à Madrid l'an 1614. devoit être suivi *(B)* d'un Commentaire qui n'a jamais été imprimé que je sache. L'Auteur avoit composé le tout pendant sa captivité, & il avoit même travaillé *(C)* en cet état à obtenir un privilege pour l'impression. Il laissa quelques autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimez; *Advertimentos*

X 2

„ les du texte sont toûjours plus sentencieuses, „ que l'aforisme. Enfin, pour trancher court, „ l'aforisme n'est le plus souvent qu'une version „ périfrasée de la version même; chose fade & „ ennuyeuse pour des lecteurs, qui ont de l'in„ telligence & de la delicatesse. Cela suposé, „ je ne feins point de dire que la traduction „ d'Alamos est beaucoup meilleure, que ses „ aforismes. Et c'est un jugement, qu'a fait „ avant moi l'Auteur de la Bibliografie Histo„ rique-Politique dans l'article des Historiens „ Latins. Le *Tacite illustré*, dit-il, (c'est le „ titre de la version d'Alamos) est fort estimé „ de nos voyageurs; mais, à en juger saine„ ment, les notes n'en valent pas mieux, que „ les impertinentes pensées nouvelles de Loüis „ d'Orleans sur cet Auteur, ni que les remar„ ques auliques & politiques du Comte Hanni„ bal Scot, de Plaisance, lesquelles Juste-Lipse „ apelle à bon droit des notes de plomb. Ce„ pendant certain Secretaire Espagnol nommé „ *Juan Onate* n'a pas laissé de prendre la peine „ d'aranger ces aforismes sous des titres parti„ culiers par ordre alfabetique, & n'a pas fait „ dificulté de les intituler; *Alma de Cornelio* „ *Tacito:* & de plus un Jerôme Canini les a tra„ duits en Italien & les a incorporez à la ver„ sion Italienne d'Adriano Politi comme quel„ que chose de bien excellent, temoin ce titre, „ *Opere di Corn. Tacito illustrate con* NOTABI„ LISSIMI AFORISMI *del Signor D. Baldassar* „ *Alamo.* „

Voilà deja deux Auteurs qui parlent avec mepris de ces aforismes, & deux qui en font beaucoup de cas. On s'étonnera moins de cette difference de sentimens, si l'on se souvient qu'en l'année 1683. Monsr. Amelot n'avoit pas la même opinion là-dessus qu'il a fait paroître en 1686. & en 1690. Consultons la preface de son Tibere *(a)*; *Il est bien vray*, dit-il, *qu'Alamos n'a pas seulement traduit Tacite, mais y a fait encore un grand nombre de remarques qu'il apelle Aforismes, & qu'Antoine de Covarruvias (b) son Aprobateur dit être la principale partie de son Ouvrage. . . . . J'avouë que le sien est excellent, soit pour la traduction qui est aussi claire que l'original est obscur, soit pour les Aforismes qui sont à toutes les marges, dont la plûpart sont proprement des parafrases & des versions des sentences de Tacite, & les autres des conclusions morales ou politiques tirées des évenemens qu'il raconte; mais quelque aplaudissement que ce livre ait eu dans le monde je ne laisse pas d'esperer que le mien y sera très-bien reçu de ceux qui sont capables d'être juges en cette sorte de matiere, & même d'autant mieux que ce que j'ay fait étoit beaucoup plus difficile à faire que ce qu'Alamos a fait. Car tous ses aforismes . . . sont autant de pieces & de morceaux, & comme dit le proverbe, du sable sans chaux & sans ciment, au lieu que dans mes chapitres je fais un discours continu de toutes les citations latines qui sont aux marges, & même un corps uniforme de toutes pieces diferentes. A quoi Juste Lipse dit (c) qu'il faut avoir travaillé pour savoir combien cela est difficile.*

(a) Imprimé à Amsterdam en 1683.

(b) Aun es la principal parte y de mas momento desta Obra.

(c) Hoc totum quàm arduum mihi fuerit frustra dixerim apud non expertum. *Præf. doct. civ. Mr. Amelot cite beaucoup plus au long cet endroit de Lipse.*

(B) *Devoit être suivi d'un Commentaire.*] Le privilege du Roi fait expressément mention de ce Commentaire. Antoine Covarruvias en parle comme d'un livre qu'il a lu, & il nous en aprend même la forme & les principales parties. C'est dans l'aprobation qu'il a donnée à l'Ouvrage d'Alamos imprimée à la tête de la traduction. Un autre Aprobateur parle nommément du Commentaire. Alamos dans ses prefaces en parle plus d'une fois, & promet d'éclaircir là les obscuritez de Tacite: cependant Nicolas Antoine n'en dit pas un seul petit mot, & ce qui est plus étrange il ne parle pas même de la traduction; il dit seulement qu'Alamos fit des Aforismes sur les œuvres de Tacite.

(C) *Il avoit même travaillé.*] Je ne remarque pas cela afin d'alonger l'article, comme quelques lecteurs accoutumez à precipiter leurs jugemens se pourront imaginer. Je me propose l'instruction d'un petit procés qu'on a intenté à Dom Nicolas Antonio avec beaucoup d'aparence de raison. Il pretend *(d)* qu'Emanuël Sueiro traduisit les Oeuvres de Tacite en Espagnol après qu'Antoine de Herrera en eut traduit quelque partie, & que Balthasar de Alamos, & Carlos Coloma les eurent traduites toutes entieres; *Post Antonii de Herrera aliqualem, Balthasaris de Alamos & Caroli Coloma illustrium virorum integram operam in hujusmet autoris interpretatione positam.* Or il reconoît que la version de Sueiro fut imprimée à Anvers en l'an 1613. & il est certain que celle d'Alamos fut imprimée à Madrit en 1614. C'est la date que Dom Nicolas Antonio a donnée *(e)* aux Aforismes d'Alamos. D'ailleurs Alamos a exposé dans sa preface *(f)* les raisons qui ne l'avoient pas empêché de publier son Tacite, depuis que la Traduction de Sueiro avoit vu le jour. Il ne semble donc pas qu'il soit possible de repondre pour le Bibliothecaire des Ecrivains Espagnols à cette objection de Mr. Amelot de *(g)* la Houssaie; *temoignage*, dit-il en citant ce que je viens de citer, *que Don Nicolas Antonio s'est mepris quand il fait la version d'Emanuël Sueiro posterieure à celle d'Alamos.* Je ne vois que ce seul rayon d'excuse, c'est de dire que peut-être Sueiro n'ignoroit pas lors qu'il entreprit son Ouvrage, qu'Alamos avoit deja obtenu un privilege pour en publier un tout semblable, qui avoit été vu & aprouvé par Antoine Covarruvias. La nouvelle avoit pu lui en venir jusqu'à Anvers, car dès l'an 1594. le Roi Philippe II. avoit donné ordre à ce Covarruvias d'examiner tout ce travail d'Alamos, & dès l'an 1603. Philippe III. avoit accordé la permission de l'imprimer. Alamos conte tout cela dans son avis au lecteur, ce qui pour le dire en passant, renverse la conjecture de ceux qui se voudroient imaginer *(h)* qu'il ne borda d'aforismes sa traduction qu'afin d'*encherir sur celle de Sueyro.* Les aforismes étoient l'une des parties principales de son travail, dès le tems qu'il fut aprouvé par Antoine Covarruvias.

(d) Bibl. Hisp. t. 1. pag. 273.

(e) P. 140.

(f) Y aunque agora avia salido otro Tacito traduzido por Manuel Sueyro no quise que dexasse de publicarse el mio *&c.*

(g) Disc. Critique.

(h) Disc. Critique au devant de la Morale de Tacite, & de la version des Annales.

mientos al govierno, adreſſez au Duc de Lerme vers le commencement du regne de Philippe III. *El Conquiſtador*, c'étoient des conſeils touchant des conquêtes à faire dans le Nouveau Monde. *Puntos politicos o de Eſtado.* Dom Garſias Tellode de Sandoval Chevalier de Calatrava, gendre d'Alamos, a donné conoiſſance de ces manuſcrits à Dom Nicolas * Antonio; duquel j'ai tiré la plus grande partie de cet article.

ALBERT LE GRAND, Religieux Dominicain, Evêque de Ratisbonne, & l'un des plus celebres Docteurs du XIII. ſiecle, nâquit à Lawingen ſur le Danube dans la Suaube, l'an 1193 (*A*) ou l'an 1205. On pourra voir dans le Dictionaire † de Moreri les diverſes charges qu'on lui confera, & le ſuccés avec lequel il enſeigna dans pluſieurs villes. Je m'arrêterai principalement à quelques menſonges qu'on a fait courir ſur ſon ſujet. On a dit ‡ qu'il avoit exercé le metier de ſage femme, & l'on a trouvé fort mauvais qu'un homme de ſa profeſſion s'érigeât en accoucheur. Le fondement de ce conte eſt qu'il a couru un livre ſous le nom d'Albert le Grand, où il y a pluſieurs inſtructions pour les ſages femmes, & tant de conoiſſance de leur art, qu'il ſemble qu'afin d'y être ſi habile, il ait falu l'exercer. Mais les Apologiſtes d'Albert le Grand ſoutiennent qu'il (*B*) n'eſt point l'Auteur de ce livre, non plus (*C*) que de celui *de ſecretis mulierum*, où il y a bien des choſes qui n'ont pu être exprimées qu'en termes ſales & vilains; ce qui a bien fait crier contre celui qui a paſſé pour l'avoir écrit. Ses Apologiſtes ne peuvent pas toûjours recourir à la negation du fait; ils avouënt ⸸ que l'on trouve dans ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences quelques queſtions (*D*) touchant la pratique du devoir conjugal, où il a falu ſe ſervir des mots qui choquent le plus les chaſtes oreilles; mais ils alleguent ce qu'il obſerva lui-

* *Voyez la Bibliotheca Scriptor. Hiſpan. t. 1. p. 141.*

† *Voyez auſſi Bullart, Academ. des Sciences, t. 2 p. 145. & ci-deſſous la remarque H.*

‡ *Voyez Theophile Raynaud Hoploth. Sect. 2. Ser 3 cap. 10. p. 361.*

⸸ *Ibid.*

(*A*) *L'an* 1193. *ou l'an* 1205.] Voſſius (*a*) a raiſon de cenſurer Nicolas Reuſnerus qui a mis la naiſſance d'Albert à l'an 1293. & la mort à l'an 1382. c'eſt avoir commencé ſon livre par une bevuë: *Quæ magna eſt ἀνιςοιησία peccantis in ipſo operis ingreſſu, velut cantherius in porta, ut dici ſolet, nam ab hoc Alberto icones & elogia ſua auſpicatur.* Voilà comment parle Voſſius, ſans ſe ſouvenir qu'à la page 62. par une faute qui n'eſt pas moindre que celle-là, il avoit mis l'état floriſſant d'Albert à l'an 1160. & ſa mort à l'an 87. de ſa vie en 1208. & qu'il l'avoit fait contemporain d'Urbain IV. & de l'Empereur Rodolphe.

(*B*) *Qu'il n'eſt point l'Auteur de ce livre.*] Cet Ouvrage eſt intitulé *de natura rerum*, & traite amplement & par le menu du metier des ſages femmes. L'Auteur ſoutient que cette matiere peut très-bien apartenir à la plume d'un Religieux, à cauſe que l'ignorance des accoucheuſes fait perir beaucoup d'enfans, & les prive pour jamais de la beatitude celeſte. Pierre de Pruſſe (*b*) Moine de l'Ordre de St. Dominique, ſoutient que ce livre *de natura rerum* a été compoſé par Thomas de Cantopré diſciple d'Albert le Grand, & il ne nie pas qu'on n'y trouve pluſieurs preceptes ſur la maniere de procurer un heureux accouchement qui ne peuvent être exprimez ſans des termes ſales: mais ce n'eſt point la nature, c'eſt la ſenſualité humaine qui a ſali ces objets. *Admodum* (*c*) *ſuccenſet in blaterones illos qui Alberto impoſuerunt quod egiſſet obſtetricem: faſſus tamen Cantipratanum ad inſtructionem obſtetricum in Opere perperam ſuppoſito præceptori ejus Alberto tradidiſſe modos & vias fœlicis obſtetricationis, cujus præcepta chartis committi nec voce tradi poſſunt abſque expreſſione multorum quæ libido non natura fœdavit.* C'eût été quelque choſe de bien ſingulier que de voir Albert le Grand entreprendre ſur le metier des ſages femmes, & mettre la main à l'œuvre. Voyez les remarques ſur l'article *Hierophile.*

(*C*) *Non plus que de celui* de ſecretis mulierum.] Naudé (*d*) ſe ſert de ces deux preuves. 1. Albert ne s'eſt pas nommé au commencement de cet Ouvrage; celui qui l'a commenté debite un menſonge lors qu'il ſoutient le contraire. 2. On ſe ſert fort ſouvent de l'autorité d'Albert dans ce livre; il faut donc juger que l'Auteur *a vécu quelque tems après lui.* Ces deux preuves ne valent rien; & la conſequence qu'on tire de la ſeconde eſt nulle. Cent raiſons differentes obligent les gens à ne point mettre leur nom au commencement d'un livre; il n'y a point d'Auteurs qui ſe citent plus volontiers eux-mêmes, que ceux qui ſuppriment leur nom; il n'eſt rien de plus ordinaire que de citer des Auteurs contemporains.

(*D*) *Quelques queſtions touchant la pratique du devoir conjugal.*] Pierre de Pruſſe ne pouvant diſputer le terrain ſur le fait ſe retranche ſur le droit, & montre dans le 18. chapitre (*e*) de ſon livre, *qu'il eſt avantageux & neceſſaire de ſavoir les choſes naturelles ſans exception des impudiques*, & qu'ainſi Albert le Grand & quelques autres Caſuiſtes ont eu raiſon de travailler ſur des ſujets remplis d'ordure; car ſans cela les Confeſſeurs ne ſeroient pas en état de remedier aux deſordres de leurs penitens. *Qualia* (*f*) *item multa ab Alberto de uſu conjugii in 4. S. d. 31. ſub finem, ſcripto comprehenſa fatetur, illud ex ipſo Alberto ibidem præfatus [dicendum primo, quod hujuſmodi turpes quæſtiones, nunquam tractari deberent niſi illa cogerent monſtra quæ his temporibus in confeſſione audiuntur] ne ergo Confeſſarii rudes ſint medicinæ quam facere debent adeo frequentibus morbis, juſtum cenſuit Albertus in illud olétum ſtylum demittere.* Il ſeroit à ſouhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eût que les Confeſſeurs qui nourrîſſent leur eſprit de ces puantes écritures; mais il faut qu'il y ait des livres où l'on trouve

(*a*) *De Scient. Math. pag.* 362.

(*b*) *In Alberti Magni vita, cap.* 18.

(*c*) *Ibid. apud Th. Raynaud. Hoploth. Sect. 2. Ser. 3. cap. 10. p. 361.*

(*d*) *Apolog. des grands hommes, pag.* 524.

(*e*) *Le titre de ce chapitre eſt,* Quod ſcire naturalia etiam impudica utile ſit & neceſſarium.

(*f*) *Theoph. Raynaud. ibid.*

lui-même pour sa justification, que l'on aprenoit tant de choses monstrueuses au Confessional, qu'il étoit impossible de ne pas toucher à ces questions. Il est certain qu'Albert le Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné prise sur lui par cet endroit à d'autres accusations. On a dit qu'il (*E*) travailloit à la Pierre philosophale, & même qu'il (*F*) étoit un insigne * Magicien, & qu'il avoit fabriqué une machine semblable à un homme laquelle lui servoit d'oracle, &

* Non surrexit post eum vir similis ei qui in omnibus literis, scientiis & rebus tam doctus, eruditus, & expertus fuerit. Quod autem de necromantia accusatur, injuriam patitur vir Deo dilectus. *Trithem. de Scriptor.*

trouve la resolution des cas de conscience qui concernent ce vilain sujet : *Necessarium (a) est enodationem solidam atque legitimam dubiorum circa fœditates illas emergentium prostare alicubi apud probatos Doctores, cujusmodi fuit Albertus qui proinde reprehensione vacat, etiamsi illum veluti scriptionis putorem suis commentariis immiserit.* Mais il seroit encore plus necessaire d'abolir ce qui rend necessaires ces sortes d'Ecrits; car quelque bonne que puisse être l'intention des Auteurs, c'est à des livres de cette nature qu'on peut apliquer mieux qu'à cent autres le *peccare docentes historias* (b).

(E) *Qu'il travailloit à la Pierre philosophale.*] Naudé (c) nous aprend que Mayer, le grand fauteur des Alchymistes, *n'a point eu honte d'assûrer en ses symboles (d) de la table d'or des douze nations, que S. Dominique avoit* eu premierement la conoissance de la Pierre philosophale, *& que ceux à qui il l'avoit laissée la communiquerent à Albert le Grand, qui acquitta par le moyen d'icelle en moins de trois ans toutes les debtes de son Evêché de Ratisbonne.* Mayer se fonde sur trois livres de Chymie qu'il attribuë à Albert le Grand. On lui (e) repond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas *été recueillis dans ses œuvres, ou specifiez par Tritheme*, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement atribué par François Pic (*f*). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (*g*) & Guibert (*h*), qui ont soutenu qu'Albert le Grand *se moque des Alchymistes & de leur transinutation pretenduë dans son 3. livre des Mineraux*: on n'a garde de se servir de cette preuve, *veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire*; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence *se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison.* Ces deux circonstances *se doivent indubitablement raporter à Jean du Rupescissa.*

(F) *Qu'il étoit un insigne Magicien.*] Naudé (*k*) pretend qu'on ne peut fonder cette accusation que sur deux Ouvrages qui ont couru sous le nom d'Albert le Grand, & sur l'Androïde. Voilà donc deux preuves : voyons ce qu'il dira de chacune.

I. Le premier des deux écrits est celui *de mirabilibus*, l'autre est le *Miroir d'Astrologie où il est traité des auteurs licites & defendus qui ont écrit* de cette science. (*l*) François Pic & Martin (*m*) Delrio conviennent que c'est faire un grand tort à Albert le Grand que de lui attribuer le livre *de mirabilibus*. Le Miroir d'Astrologie *a été (n) condamné par Gerson (o) & Agrippa (p) comme superstitieux au possible, & par François Picus (q) & beaucoup d'autres à cause que son Auteur maintient en icelui une opinion grandement erronée en faveur des livres de Magie qu'il soutient, sauf un meilleur avis, devoir être conservez soigneusement, parce que le tems aproche que pour certaines causes lesquelles il ne specifie, l'on sera contraint de les feuilleter, & s'en servir en quelques occasions.* Il semble donc que si nôtre Albert avoit composé un tel livre, il le faudroit prendre pour un Magicien; mais Naudé n'accorde point cette consequence, veu que le Jesuïte Vasquez (*r*) *dit formellement que les livres de Magie sont necessaires, & les magiciens permis de Dieu afin que les libertins soient aucunement retirez de l'Atheïsme.* D'ailleurs Naudé pose en fait que Roger Baccon est l'Auteur de cet Ouvrage, comme François Picus le soutient dans son premier livre contre les Astrologues. Voilà pour la premiere preuve de l'accusation. Voyons maintenant ce qu'on repond à la seconde.

II. Il y a des gens (*s*) qui ont cru qu'on pouvoit faire des têtes d'airain sous certaines constellations, & en tirer des reponses qui servoient de guide dans toutes les affaires que l'on avoit. Un certain Yepes raporte (*t*) que Henri de Villeine en avoit fait une à Madrid, qui fut brisée par le commandement de Jean II. Roi de Castille. Virgile, le Pape Silvestre, Robert de Lincolne, & Roger Baccon ont eu de semblables têtes, si l'on en croit certains Ecrivains. Albert le Grand a été jugé plus habile, car on pretend qu'il (*v*) *avoit composé un homme entier de cette sorte, ayant travaillé 30. ans sans discontinuation à le forger sous divers aspects & constellations, les yeux par exemple . . . . lors que le soleil étoit au signe de Zodiaque correspondant à une telle partie, lesquels il fondoit de metaux mélangez ensemble, & marquez des caracteres des mêmes signes & planetes & de leurs aspects divers & necessaires, & ainsi la tête, le col, les épaules, les cuisses & les jambes façonnez en divers tems & montez & reliez ensemble en forme d'homme, avoient cette industrie de reveler audit Albert la solution de toutes ses principales difficultez.* C'est ce qu'on apelle l'Androïde d'Albert le Grand. Elle fut brisée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put suporter avec patience son trop grand caquet. *Henri (x) de Assia & Barthelemi Sibille assûrent* qu'elle étoit *composée de chair & d'os, mais par art non par nature : ce que toutefois étant jugé impossible par les Auteurs modernes, & la vertu des images, aneaux & cachets planetaires étant en grande vogue, l'on a toûjours cru depuis. . . . que telles figures avoient été faites de cuivre ou de quelque autre metail, sur lequel on avoit travaillé avec la faveur du ciel & des planetes.* C'est sur ce pied-là que Naudé refute les accusateurs d'Albert; c'est-à-dire qu'il suppose que la pretenduë Androïde étoit composée de metal. Il montre par de très-fortes raisons qu'elle ne pouvoit ni entendre, ni parler, ni servir d'instrument au Diable pour la parole; & que si le Diable avoit parlé dans cette machine, il l'auroit fait sans le concours des organes metalliques qui la composoient. Il n'auroit donc pas été necessaire d'employer tant de tems & tant de ceremonies pour forger cette machine; une bou-

(a) *Idem ibid.*
(b) *Horat. Od. 7. l. 3.*
(c) *Apologie des grands hommes, pag. 519.*
(d) *Lib. 6.*
(e) *Naudé, pag. 520.*
(f) *Lib. 3. de auro.*
(g) *Tractatu 1. cap. 9. l. 3. Physic.*
(h) *Cap. 13. Alchym. impugnata.*
(i) *Lib. 2. c. 7.*
(k) *Ubi supra, pag. 523.*
(l) *Lib. 7. de prænot. c. 7.*
(m) Alberto Magno tributus liber de mirabilibus vanitate & superstitione refertus est, sed magno doctori partus suppositius. *Disquisit. Mag. lib. 1. cap. 3.*
(n) *Naudé, pag. 525.*
(o) *De libris astrologicis non tolerandis, proposit. 3.*
(p) *In epistolis.*
(q) *De Prænot. l. 7. c. 2.*
(r) *1. Part. quæst. 2. art 3. disput. 20. c. 4. in principio.*
(s) *Naudé, p. 528.*
(t) *Apud Emanuel de Moura Sect. 2. cap. 15. art. 6.*
(v) *Naudé, p. 529.*
(x) *Idem pag. 531.*

& lui expliquoit toutes les difficultez qu'il lui proposoit. Je croirois facilement que comme il savoit les Mathematiques, il avoit fait une tête dont les ressorts pouvoient former quelques voix articulées; mais quelle sottise n'est-ce pas que de fonder là-dessus une accusation de Magie? Quelques-uns pretendent qu'il y a un grand (*G*) miracle qui a parlé pour sa justification. Quoi qu'il fût aussi capable qu'un autre d'inventer l'artillerie, on a lieu de croire que ceux qui lui en attribuent (*H*) l'invention se trompent. On raconte * que naturellement il avoit l'esprit fort grossier, & tellement incapable d'instruction, qu'il étoit sur le point de

* *Voyez le I. Volume des Annales de Bzovius.*

bouteille ou une trompette n'auroient pas été moins propres à soudre toutes les difficultez d'Albert le Grand. Enfin Naudé remarque que ceux qui parlent de cette Androide n'aportent aucune preuve du fait. Tostat avec tout son esprit & toute sa science ne laissoit pas d'être fort credule; ainsi son autorité n'établit rien. Si l'on veut soutenir qu'une tradition repanduë comme celle-là doit avoir quelque fondement, Naudé en donne un fort plausible, c'est qu'Albert le Grand peut avoir eu dans son Cabinet une tête, ou une statuë d'homme semblable à ces machines de Boece dont Cassiodore (*a*) a dit: *Metalla mugiunt, Diomedis in ære grues buccinant, æneus anguis insibilat, aves simulatæ fritinniunt, & quæ propriam vocem nesciunt ab ære dulcedinem probantur emittere cantilena.*

(*a*) *Lib.* 1. *variar. epist.* 45.

(G) *Un grand miracle qui a parlé pour sa justification.*] Selon le Pere Theophile Raynaud les accusateurs d'Albert disent qu'un jour des Rois il traita Guillaume Comte de Hollande & Roi des Romains, qui passoit par la ville de Cologne, & que pour rendre remarquable son repas il changea l'hyver en un été tout plein de fleurs & de fruits (*b*). Tritheme le raporte. Ils ajoûtent à cela la tête parlante, le livre *de mirabilibus*, & celui *de secretis mulierum*. Le Pere Theophile ne s'amuse point à opposer à ces sortes d'accusations les éloges que plusieurs Historiens donnent à la vertu de l'accusé. Il recourt au temoignage que Dieu lui-même a rendu à la sainteté d'Albert par diverses operations miraculeuses, & en preservant de toute corruption son cadavre jusques à aujourd'hui: *Testimonium quod ejus sanctitati Deus perhibuit patratis in ejus gratiam miris plerisque operibus, & ipsius Alberti corpore ad hunc usque diem à tabe & putrefactione exempto.* Cet Apologiste ajoûte que la (*c*) metamorphose de l'hyver en été & la tête parlante sont deux grans mensonges, & que les deux livres en question ont été faussement attribuez à Albert le Grand. Il nie que S. Thomas (*d*) avouë qu'il ait autrefois brisé chez son maître cette tête parlante. Voyez ce que ce Jesuite raporte de quelques machines qui rendent des sons très-harmonieux. Il veut bien qu'Albert ait eu une tête si artistement composée, que l'air que l'on y souffloit y ait pu prendre les modifications requises pour former la voix humaine. Quant à l'exemption de pourriture, voici ce que j'en ai lu dans (*e*) Thevet; „Nôtre Albert, „après avoir vêcu 87. ans mourut l'an de nôtre „salut 1280. à Cologne où il s'étoit retiré pour „étudier, & là au milieu du Chœur du Convent des Jacobins son corps est enterré & ses „entrailles furent portées à Ratisbonne, lequel „du tems de l'Empereur Charles le Quint étoit „encore entier, & fut deterré par son commandement & après remis en son premier monument.„ Le Jesuite Raderus (*f*) a fait quelques vers Latins sur l'incorruption de ce corps. Ils finissent ainsi;

(*b*) Horridam hyemem in floridam fructiferamque æstatem convertit, ut scribit Trithemius in Chron. Spanh. anno 1254. *Th. Rayn. Hoplotn. Sect.* 2. *Ser.* 1. *c.* 14. *p.* 149.

(*c*) Hyems in veris amœnitatem versa & caput æneum articulate loquens ad Deum Fabulinum sunt ablegandatanquam conficta & falso jactata de tanto viro. *Ib. p.* 150.

(*d*) 3. *Contra Gent. c.* 104.

(*e*) *Histoire des Savans, t.* 2. *pag.* 87.

(*f*) *Bullart les raporte* ubi supra.

Illius (*g*) *doctas mirentur sæcula chartas,*
Miror ego salvas post tria sæcla manus.

(*g*) *C'est-à-dire, d'Aristote.*

Mr. Moreri au lieu de trois cens ans n'en met que deux cens. Ce n'est ni sa coutume ni son genie d'amoindrir les choses de cette nature.

(H) *Qui lui attribuent l'invention* de l'artillerie *se trompent.*] „Jean (*h*) Matthieu de Luna „qui vivoit il y (*i*) a plus de six-vingt ans soutient, contre l'opinion toutefois de Polydore, „Magius, Mayer, Pancirole, Flurence Rivault, Bezoldus, & tous les Auteurs qui ont „écrit de l'invention des bâtons à feu, que ce „fut Albert le Grand qui trouva le premier „l'usage du gros canon, de l'arquebuse, & du „pistolet (*k*), sans neanmoins que j'aye remarqué dans tous ces auteurs aucune chose qui „pût approcher de cette opinion, sinon que „telles machines furent mises en pratique de „son tems & par un Moine Allemand qu'ils „nomment Berthold Schuuartz, ou par un Chymiste lequel au jugement de Cornazanus Auteur assez ancien demeuroit en la ville de Cologne, en laquelle il est certain qu'Albert le „Grand demeura toûjours depuis qu'il eut pris „l'habit de Jacobin.„ Voilà comment Naudé refute son Jean Matthieu de Luna. La derniere chose qu'il affirme est fausse; car ceux qui ont fait (*l*) l'histoire d'Albert le Grand disent qu'il entra dans l'Ordre de Saint Dominique l'an 1222. qu'après que ses Superieurs l'eurent envoyé à Cologne pour y enseigner la Theologie & la Philosophie, & qu'il se fut aquitté de cet emploi avec l'étonnement de ses auditeurs, il alla se faire admirer à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne & à Strasbourg; qu'il retourna à Cologne l'an 1240. qu'il y eut entre autres disciples Thomas d'Aquin, auquel il laissa sa Chaire lors qu'il s'en alla professer dans la ville de Paris; qu'après avoir enseigné trois ans dans Paris il retourna à Cologne; qu'il fut fait Provincial de son Ordre l'an 1254. qu'il fit les visites des Provinces à pied; qu'il alla à Rome par ordre d'Alexandre IV; qu'il y exerça la charge de Maître du sacré Palais; qu'il y fit des leçons en Theologie, qu'il retourna en Allemagne l'an 1260; qu'il y fut élu Evêque de Ratisbonne; qu'au bout de 3. ans il obtint la permission de quitter son Evêché; qu'il retourna dans sa cellule de Cologne; que peu après le Pape lui commanda d'aller prêcher la Croisade par toute l'Allemagne & la Boheme; qu'en 1274. il assista au Concile de Lion; qu'il y eut le caractere d'Ambassadeur de l'Empereur; & qu'enfin il retourna à Cologne. Comment se peut-il faire que Naudé qui avoit tant lu ignorât toutes ces courses d'Albert le Grand?

(*h*) *Lib. de rerum inventorib. cap.* 12. *f.* 10.

(*i*) *C'est Naudé qui parle pag.* 518. *de l'Apologie des grands hommes imprimée à Paris l'an* 1625.

(*k*) *Moreri au lieu de cela ne parle que de la poudre à canon, de quoi Naudé ne dit rien.*

(*l*) *Voyez Bullart* ubi supra.

de sortir du Cloître, parce qu'il desesperoit d'aprendre ce que son habit de Moine demandoit de lui; mais que la Sainte Vierge lui apparut, & lui demanda en quoi il aimoit mieux exceller, ou dans la Philosophie, ou dans la Theologie; qu'il choisit la Philosophie; que la Sainte Vierge l'assûra qu'il y deviendroit incomparable, & qu'en punition de n'avoir point choisi la Theologie, il retomberoit avant sa mort dans sa premiere stupidité. On ajoûte qu'après cette apparition il eut infiniment de l'esprit, & qu'il profita dans toutes les sciences avec une promtitude qui étonna tous les maîtres; mais que trois ans avant sa mort il oublia tout d'un coup ce qu'il savoit, & qu'étant demeuré court en faisant une leçon de Theologie à Cologne, & ayant tâché en vain de rapeller ses idées, il comprit que c'étoit là l'accomplissement de la prediction. On a donc dit que par des voyes miraculeuses il avoit été metamorphosé d'âne en Philosophe, & puis de Philosophe en âne. Il seroit très-inutile que je remarquasse que ce sont des fables; ceux qui m'en croiroient n'ont pas besoin de mes avis, & en feroient ce jugement sans les attendre; & quant à ceux qui en jugent autrement, ils ne changeroient pas d'opinion en lisant ici que je ne suis pas de la leur. Nôtre Albert étoit un fort petit homme. A l'audience qu'il eut du Pape*, il s'étoit déja levé lors qu'il reçut ordre de le faire. On croyoit qu'il fût encore à genoux. Il mourut à Cologne le 15. de Novembre 1280. âgé ou de 87. ans ou de 75. Il a écrit un si prodigieux nombre de livres qu'ils montent à 21. volumes *in folio* dans l'édition de Lion 1651. Un Jacobin de Grenoble nommé Pierre Jammy l'a procurée.

* *Bullart, ubi supra, pag. 148.*

ALBRET, famille. Elle a été pendant quelques siecles l'une des plus illustres de France par les grans hommes qu'elle a produits, dont le merite a brillé dans les dignitez les plus éminentes du Royaume. Tout le monde sait qu'elle a possedé la Navarre & le Bearn. Mr. Moreri parle au long de cette famille; j'y renvoye le lecteur & n'examine pas même si tout ce qu'il en a dit est correct. Je remarquerai seulement une chose qu'il ne dit pas, c'est qu'il ne reste plus de mâle de cette grande Maison, depuis que le † Marquis d'Albret fut tué en Picardie dans la maison du Marquis de Bussi-Lamet. Il avoit épousé la fille unique du Marechal d'Albret son oncle l'an 1662. mais il ne vint nuls enfans de ce mariage. Apparemment le Marechal consulta plus les interêts de sa Maison que l'inclination du cousin & de la cousine, car on dit qu'il n'y eut guere de bonne intelligence entre le mari & la femme. Elle s'est remariée avec le Comte de Marsan, l'un des fils du Comte d'Harcourt. Le Marquis d'Albret son premier mari étoit en état d'arriver aux premieres charges de la guerre. Il étoit deja Marechal de Camp, & il devoit achever la Campagne de 1678. sous le Marechal de Schomberg qui fut envoyé sur les frontieres de Champagne au commencement du mois d'Août. Pendant que son Camp volant s'approchoit de Charleville, le Marquis d'Albret lui demanda congé pour quelques jours. On n'a point douté que ce ne fût pour une affaire de galanterie. Quoi qu'il en soit, il fut tué chez le Gentilhomme ci-dessus nommé, qui se tira fort bien d'affaire en justifiant son *alibi*. Voilà le lit d'honneur où perit le seul rejetton qui restât de tant de Heros. Sa famille avoit merité de finir dans une occasion plus glorieuse. Le Marechal d'Albret étoit mort Gouverneur de Guyenne deux ans auparavant. Il avoit obtenu en 1653. le Bâton de Marechal de France: ceux qui ont dit qu'il merita cette dignité pour s'être assûré de la personne du Prince de Condé ne savent pas bien la chose. Ce ne fut point lui qui l'arrêta, ce fut Mr. de Guitaud ‡; il ne fit que conduire les Princes au Bois de Vincennes. Il commandoit alors les Gendarmes de la garde. Il avoit apris en Hollande le metier de la guerre, & s'apelloit le Comte de Miossens. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roi le 1. de Janvier 1662. & Gouverneur de Guyenne au mois de Novembre 1670. Il avoit épousé en 1645 Magdeleine de Guenegaud, fille puînée de Gabriel de Guenegaud Tresorier de l'Epargne ‡. Il a été l'un des Heros de Scarron: cela paroit clairement dans les Ouvrages de cet Ecrivain.

† *Il s'apelloit Charles Amanjeu d'Albret.*

‡ *Voyez Priolo, l. 5. c. 3.*

‡ *Voyez le P. Anselme, t. 2. pag. 285.*

ALBUTIUS SILUS (CAJUS) Orateur celebre du tems d'Auguste étoit natif de Novare, & il s'y étoit avancé jusques à la charge d'Edile; mais il en sortit à cause d'une insulte qui lui fut faite, par des gens qui avoient perdu leur procés. C'étoit lui qui avoit été leur Juge, & qui leur prononçoit la sentence; dans ce même tems ils le renverserent de son Tribunal en le tirant par les pieds. Cet affront l'obligea à sortir tout aussi-tôt de sa patrie, & à s'en aller à Rome où il s'associa avec l'Orateur Munacius Plancus. L'émulation les ayant brouillez, il dressa un auditoire à part, & enfin il se hasarda à plaider des causes. Il lui

arriva

arriva quelques disgraces (*A*) dans le Barreau, qui l'obligerent à y renoncer. Etant vieux & incommodé d'un abscés, il s'en retourna à Novare, où ayant convoqué le peuple, il representa dans une longue harangue les raisons qui l'empêchoient de vouloir vivre, & se laissa mourir de faim *. Seneque le pere qui l'avoit ouï quelquefois, parle de lui † amplement, & raporte plusieurs extraits de ses harangues. Il lui donne l'éloge de n'avoir pu ni souffrir, ni faire une injure; & il apelle cela une grande probité, *Homo summæ probitatis qui nec facere injuriam nec pati sciret.* Seneque le Philosophe auroit mieux defini la nature de la probité. Albutius composa une Rhetorique, comme il est aisé de le recueillir d'un passage de ‡ Quintilien.

ALBUTIUS (TITUS) Philosophe de la secte d'Epicure, alla de Rome à Athenes ⸸ dès sa premiere jeunesse, & prit un tel goût aux manieres Greques, qu'il aimoit mieux passer pour Grec que pour Romain; ce qui donna lieu à une plaisanterie (*B*) de Scevola, laquelle Lucilius tourna fort malignement dans l'une de ses Satires, comme nous l'aprenons β de Ciceron. Nous aprenons de ce même γ Auteur 1. qu'Albutius étoit un Epicurien passionné, & qu'il auroit été meilleur Orateur δ, s'il se fût moins apliqué à la secte d'Epicure. 2. Qu'il entendoit ζ bien l'érudition Greque, & qu'il θ avoit publié des harangues. 3. Qu'il avoit été dans les charges de la Republique, qu'il avoit gouverné λ la Sardaigne en qualité de Propreteur; & qu'il n'obtint point (*C*) du Senat la procession qu'il avoit

* Sueton. de clar. Rhetor.

† Præfat. l. 3. Controverſ. & alibi passim.

‡ Albutius non obscurus professor atque autor, scientiam benè dicendi esse consentit (Rhetoricam.) Instit. l. 2. c. 5.

⸸ Cicero in Bruto.

β L. 1. de finib. init.

γ L. 1. de Nat. Deorum.

δ In Bruto.

ζ Ibid.

θ Ibid.

λ De Provinc. Consular. & in Pisonem.

(*A*) *Quelques disgraces dans le Barreau.*] Il croyoit un jour ne pousser qu'un beau lieu commun, en disant à son adverse partie, *jurez par les cendres & par la memoire de vôtre pere & vous gagnerez vôtre cause.* Après qu'il eut enluminé & actionné cette pensée le mieux qu'il put, l'Avocat qui lui étoit opposé se mit à dire *nous acceptons la condition.* Albutius repliqua qu'il n'avoit point offert ce parti, qu'il n'avoit dit cela que comme une figure de Rhetorique, & que l'on baniroit les figures, si l'on prenoit ainsi les choses au pied de la lettre. L'autre Avocat repliqua qu'on pouvoit vivre sans ces figures, & qu'elles n'avoient qu'à perir si elles vouloient. Les Juges donnerent lieu au serment, & ainsi Albutius perdit sa cause, pour s'être amusé à de faux brillans de declamation. Il en eut tant de depit, qu'il renonça au metier (*a*). Voici ce qu'en dit Suetone; *Cum in lite quadam centumvirali ab adversario quem ut impium erga parentes incessebat, jusjurandum quasi per figuram sic obtulisset: jura per patris matrisque cineres qui inconditi jacent & alia in hunc modum, arripiente eo conditionem nec judicibus aspernantibus, non sine magna sui invidia negotium afflixit.* Depuis ce tems-là les maîtres recommanderent à leurs Eleves (*b*) de ne se point servir de ces figures mal-à-propos.

(*B*) *A une plaisanterie de Scevola.*] Elle consistoit en ce que quand il recevoit visite d'Albutius à Athenes il le saluoit en Grec, & le faisoit saluer en la même langue par tuot son monde. On ne peut sentir le ridicule qu'il y avoit là dedans, si l'on ne songe à l'action même. Voici comment Ciceron (*c*) s'exprime; *Res vero bonas verbis electis graviter ornateque dictatas quis non legat, nisi qui se planè Græcum dici velit, ut à Scævola est Prætor salutatus Athenis Albutius, quem quidem locum cum multa venustate & omni sale idem Lucilius, apud quem præclare Scævola,*

Græcum te, Albuti, quàm Romanum atque Sabinum
Municipem Ponti, Titii, Anni, Centurionum
Præclarorum hominum ac primorum signiferumque,
Maluisti dici. Græce ergo Prætor Athenis
Id quod maluisti, te, cum ad me accedi' saluto:
Χαῖρε, inquam, Tite: lictores, turma omni', cohorsque
Χαῖρε. Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.

Voilà Ciceron qui dit positivement qu'Albutius étoit alors Preteur à Athenes, & neanmoins les vers de Lucilius temoignent qu'Albutius faisant des visites à Scevola étoit salué en Grec, & avec des airs moqueurs qui le piquerent, & qui le rendirent ennemi de Scevola. N'est-il pas clair comme le jour que selon Lucilius c'étoit Scevola, & non pas Albutius qui exerçoit la Preture? Si Albutius eût été Preteur, il eût reçu & non pas fait les visites, & s'il en eût fait, on n'auroit pas osé les recevoir avec des plaisanteries piquantes. Je m'étonne donc ou que Ciceron ait donné la Preture à Albutius, ou que s'il l'a donnée à Scevola, comme il est très-apparent, on n'ait pas corrigé la faute qui s'est glissée dans les éditions. Il faudroit lire, (*d*) *ut à Scævola est prætore salutatus Athenis Albutius*, & non pas, *ut à Scævola est prætor salutatus Athenis Albutius.* Mr. Dacier (*e*) cite ces vers de Lucilius, & les traduit de telle sorte qu'il declare que Scevola étoit Preteur à Athenes, lors qu'il se moquoit d'Albutius qui lui alloit faire sa Cour. Corradus (*f*) estime qu'Albutius étudioit à Athenes, & que Scevola y passa en faisant le voyage de Rhodes, dont il est parlé dans le premier livre de l'Orateur.

(*C*) *Qu'il n'obtint point du Senat la procession.*] Ciceron parle de cela afin d'ôter aux amis de Gabinius & de Pison la consolation qu'ils en tiroient. Il leur fait voir que les choses n'étoient point pareilles: (*g*) *Hac consolatione utuntur etiam T. Albutio supplicationem hunc ordinem denegasse, quod est primum dissimile: res in Sardinia cum mastrucatis latrunculis à Proprætore, una cohorte auxiliaria gesta, & bellum cum maximis Syriæ gentibus ac tyrannis consulari exercitu imperioque confectum. Deinde Albutius, quod à Senatu petebat, ipse sibi in Sardinia ante decreverat: constabat enim, Græcum hominem ac levem in ipsa provincia quasi triumphasse. Itaque hanc* ejus

(*a*) Seneca præf. l. 3. Controv.

(*b*) Quintil. l. 9. c. 2.

(*c*) De finib. l. 1.

(*d*) Corradus in Brutum Ciceronis. pag. 189. veut que l'on corrige ainsi. D'autres Critiques sont du même sentiment. Voyez le Ciceron de Mr. Gronovius.

(*e*) In Satir. 2. l. 2. Horatii pag. 121. édit. de Holl.

(*f*) Ubi supra.

(*g*) De provinc. Consular.

avoit demandé qu'on fit en action de graces aux Dieux pour ses exploits; qu'il fut accusé (*D*) de concussion, & (*E*) bani, * & qu'il s'en alla philosopher à Athenes. La plaisanterie de Scevola fut une (*F*) semence d'inimitié entre eux deux.

* *Tuscul.* 5.

ejus temeritatem Senatus supplicatione denegata notavit. On croit (*a*) qu'Albutius commandoit dans la Sardaigne l'an 649. de Rome.

(D) *Qu'il fut accusé de concussion.*] On n'en peut douter après avoir lu ces paroles; *Mutius* (*b*) *autem Augur, quod pro se opus erat, ipse dicebat, ut de pecuniis repetundis contra* T. *Albutium. Is oratorum in numero non fuit, juris civilis intelligentia, atque omni prudentiæ genere præstitit.* Il n'est pas si certain que Mutius Scevola ait été l'accusateur; j'aimerois mieux dire qu'il se trouva seulement mêlé dans cette cause, & obligé d'éclaircir ou de soutenir quelque chose qui le concernoit, & qui alloit à la charge de l'accusé. Il avoit assez d'éloquence pour un coup de cette nature, mais d'ailleurs il n'étoit point Orateur; c'est ce que nous lisons clairement dans les paroles que j'ai citées. Quelques Critiques (*c*) y aiment mieux cette leçon, *Mutius autem Augur, quod opus erat, per se ipse dicebat*; peu m'importe, car en lisant ainsi on ne laisse pas d'avoir lieu de conjecturer que Scevola ne fit qu'intervenir dans cette cause, & parler sur quelque incident. Cette conjecture dont je parlerai encore dans la remarque F, se confirme puissamment par une raison que Ciceron allegua contre celui qui lui disputoit la charge d'accuser Verres. Il dît (*d*) que Caïus Julius ayant une semblable dispute contre Cneïus Pompée dans l'affaire d'Albutius, se servit de deux moyens, l'un que ce Pompée avoit été le Questeur d'Albutius, l'autre que les habitans de Sardaigne l'avoient prié d'accuser Albutius. Il fut jugé que Pompée ne seroit point l'accusateur. On peut donc conclure que cette fonction demeura à Caïus Julius. Le lecteur qui ne le savoit pas aprendra ici en chemin faisant, (*e*) qu'on n'aprouvoit point à Rome qu'un Magistrat superieur fût accusé par son subalterne. Apulée vient troubler ce que j'ai tâché d'établir, car il dit dans sa seconde Apologie que C. Mutius accusa A. Albutius. Mais il est facile de repondre à cette objection, puis que d'un côté les personnes dont parle Apulée ne s'appellent point comme celles dont il s'agit ici, & que de l'autre on ne sauroit appliquer au Scevola dont il est ici question ce qu'Apulée remarque de son C. Mutius. Il est certain que nôtre Albutius s'apelloit Titus & non pas Aulus, & que nôtre Scevola se nommoit Quintus Mucius, & comme il étoit Augure, on le designoit souvent par cette charge, *Quintus Mucius Scævola Augur.* L'Accusateur dont parle Apulée étoit un jeune homme (*f*) qui faisoit son coup d'essai pour se mettre au monde, pour se faire conoître dans le Barreau; c'est ce qui ne convient point à nôtre Mutius Scevola: il fut Consul l'an 636. de Rome; il étoit vieux quand Ciceron (*g*) n'avoit que 18. ans, c'est-à-dire l'an de Rome 665. & Albutius ne fut accusé qu'après son retour de Sardaigne, où il étoit Pro-Preteur en l'année 649. Voyez la remarque suivante. Peut-être que les Copistes d'Apulée ont peu-à-peu en passant de faute en faute converti C. *Julius*, en C. *Mutius*. Il est certain que C. Julius a été l'accusateur d'Albutius, & si Apulée l'avoit nommé, il seroit à cet égard dans l'exactitude; mais on ne sauroit le justifier en ce qu'il avance que tous les accusateurs qu'il a nommez étoient de jeunes avanturiers, qui cherchoient à signaler par quelque cause celebre leur avenement au monde. Il emprunte de Ciceron tous ces exemples, comme l'illustre Monsieur Grævius (*h*) l'a judicieusement remarqué, pourquoi donc les reduit-il tous à une espece, puis que Ciceron (*i*) en a fait diverses classes? N'est-ce point à cause qu'ils ne lui eussent de rien servi s'ils eussent été divisez? Voilà une cause très-feconde de la falsification des faits. Quand on ne les trouve pas tels qu'on les souhaite, on leur donne en les alleguant le pli & l'entorse dont on a besoin.

(E) *Et bani.*] Nous ne trouvons point cela aux mêmes endroits de Ciceron où il est parlé du procés d'Albutius, & il ne faut point s'en étonner; car quand on ne fait point la vie d'un homme, on se contente de dire de lui ce qui concerne le sujet present. Lors que Ciceron a dit quelque chose du procés d'Albutius, il n'avoit en vuë que les personnes qui avoient parlé ou voulu parler contre l'accusé; il n'étoit donc pas necessaire qu'il touchât à l'issuë de cette cause. Lors qu'il a parlé de l'exil d'Albutius, il n'avoit en vuë que de montrer le bon usage que l'on peut faire de l'exil; il ne faloit donc pas qu'il remarquât pourquoi Albutius avoit été exilé. C'est à nous à faire un tissu de ces differens passages, & par ce moyen nous trouverons qu'Albutius ayant été accusé de concussion à la requête des habitans de (*k*) Sardaigne, fut condamné & bani. *Albutius,* (*l*) CUM *in Sardinia triumphasset, Romæ damnatus est. Quid* (*m*) T. *Albutius, nonne animo æquissimo Athenis exul philosophabatur? cui tamen illud ipsum non accidisset, si in republica quiescens Epicuri legibus paruisset.* Mr. Gassendi (*n*) a très-mal cité ce passage, puis qu'au lieu de *si in republica . . . paruisset*, il a dit *nisi in republica . . . paruisset.*

(F) *Fut une semence d'inimitié entre eux deux.*] C'est ce que Lucilius remarqua dans ses Satires, *Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.* Un savant homme a cru qu'ils étoient souvent appointez contraires, & qu'ils le furent nommément dans la cause de Granius accusé par Albutius, & defendu par Mutius. Il dit que pour le moins Mutius eut beaucoup de joye de l'absolution de Granius. Il prouve cela par un passage de Ciceron, auquel il avouë que d'autres ont donné une explication differente, savoir qu'Albutius accusa Mutius de concussion? *Sæpe* (*o*) *inter se dissentirent & contenderent; ut quum Albutius Granium oppugnabat, & Mucius eum defendebat, certe illo absoluto gaudebat, ut libro secundo de Oratore scriptum videbis, quamvis aliter alii verba illa sint interpretati, & putarint ipsum Scævolam ab Albutio de pecuniis repetundis accusa-*

tum

(*a*) Le P. *Proust dans son Commentaire* in usum Delphini, *sur Ciceron* de claris Oratorib.

(*b*) *Cicero, in Bruto.*

(*c*) *Corradus in Brutum Ciceronis, pag.* 189. *Douza in Lucilium, pag.* 99.

(*d*) *In Verrem divinat.*

(*e*) Neque, fere unquam venit in contentionem de accusando qui Quæstor fuisset, quin repudiaretur. Itaque neque L. Philoni in C. Servilium nominis deferendi potestas est data, neque M. Aurelio Scauro in L. Flaccum, neque Cn. Pompejo in T. Albutium: quorum nemo propter indignitatem repudiatus est, sed ne libido violandæ necessitudinis autoritate judicum comprobaretur. *Cicero ibid.*

(*f*) Neque autem gloriæ causa me accusat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium .... quippe homines eruditissimi juvenes laudis gratia primum hoc rudimentum forensis operæ subibant, ut aliquo insigni judicio civibus suis noscerentur, qui mos incipientibus adolescentibus ad illustrandum ingenii florem apud antiquos concessus, diu exolevit. *Apul. Apolog.* 2.

(*g*) *Cicero in Lælio, init.*

(*h*) *Notis in Cicer. de Offic. l.* 2. *c.* 14.

(*i*) *Il donne son accusation contre Verres pour un exemple: il n'a donc point pretendu citer seulement ceux qui avoient accusé dans leur premiere jeunesse.*

(*k*) Julius hoc secum autoritatis ad accusandum afferebat quod ut hoc tempore nos ab Siculis, sic tum ille ab Sardis rogatus ad caussam accesserat. *Cicero divin. in Verrem.* Aut patrocinio ut nos pro Siculis, pro Sardis Julius. *C'est ainsi qu'il faut lire avec Lambin,* ou pro Sardis, contra Albutium Julius, *avec Manuce, dans Ciceron au chap.* 14. *du* 2. *livre des Offices. Confer Sueton. in Julio c.* 55.

(*l*) *Id. in Pison.*

(*m*) *Id. l.* 5. *Tusculan.*

(*n*) *De vita Epic. l.* 2. *c.* 6. *pag.* 188. *in fol. où les citations en marge vont très-mal.*

(*o*) *Corradus in Brutum Ciceronis, pag.* 189.

deux. Les Dictionaires (*G*) ne sont pas ici exemts de fautes. Je ne croi pas que nôtre Titus Albutius soit le même (*H*) que celui dont Horace parle dans la 2. Satire du 2. livre. On ne trouve rien de ce Medecin ALBUTIUS, qui est mis par Pline * au nombre des plus celebres.

* *Lib.* 29. *c.* 1.

AL-

tum fuisse, quod ut nos de viro tali credamus adduci non possumus. Je ne saurois m'accommoder ni du sens que ce Critique rejette, ni de celui qu'il aprouve. J'aimerois mieux croire que Ciceron a voulu dire que Scevola fut mêlé dans le procés de concussion qui fut intenté à Albutius, & tellement mêlé, que de sa condamnation devoit resulter la justification d'Albutius. Je suppose selon cette conjecture que Scevola plaida sa cause à la charge d'Albutius, & que de là est venu qu'il a passé pour l'accusateur d'Albutius. Je suppose qu'il se tira pleinement d'affaire, ce qui servit à la conviction d'Albutius. Je suppose outre cela que ce dernier se servit des Regîtres du crieur Granius pour convaincre Scevola, & que sa preuve fut jugée insuffisante. Granius fut très-aise de l'absolution de Scevola, & en fut raillé comme s'il se fût rejoui que les Juges n'eussent eu aucun égard à ses livres ou à ses procés verbaux. Voici les paroles de Ciceron (*a*); *Bella etiam est familiaris reprehensio quasi errantis, ut quum objurgavit Albius Granium quod quum ejus tabulis quiddam Albutio probatum videretur, & valde absoluto Scævola gauderet, neque intelligeret contra suas tabulas esse judicatum.* Si on vouloit d'autres preuves de l'inimitié d'Albutius & de Scevola, je pourrois dire que Lucilius a introduit Scevola (*b*) se moquant du stile d'Albutius. Je voudrois bien savoir d'où le P. Proust (*c*) a pris que la colere de Lucilius contre nôtre Scevola, venoit de l'amitié qu'il avoit pour Albutius contre lequel Scevola avoit plaidé. Si Lucilius étoit ami d'Albutius, il a verifié la maxime (*d*), *qu'un railleur prefere ses railleries à ses amis*; car nous avons vu comment ce Poëte satirique se divertissoit aux depens d'Albutius.

(*G*) *Les Dictionaires ne sont pas ici exemts de fautes.*] I. Charles Etienne pretend que Varron a parlé de nôtre Titus Albutius, & cela comme d'un Poëte qui avoit fait des Satires à la maniere de Lucilius, *Luciliano stylo.* Mais quand on consulte Varron, on trouve qu'il a parlé (*e*) d'un Lucius Albutius. II. Il n'est pas vrai que Lucilius se soit moqué d'Albutius comme d'un homme qui mêloit des mots Grecs avec son Latin; Charles Etienne n'a pas pris le sens de ce Poëte, il s'est imaginé que le χαῖρε apartenoit à Albutius, cependant c'est à Scevola & à ses gens qu'il le faut donner. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont point corrigé ces deux fautes. Prenez bien garde que je ne pretens pas nier qu'Albutius ne mêlât du Grec à son Latin. III. Ce que Charles Etienne, Lloyd & Hofman supposent est très-incertain, que le pere de l'empoisonneuse Canidia soit le même Albutius dont il est parlé dans la 2. Satire du 2. livre d'Horace. M. Dacier (*f*) croit que ce sont deux Albutius. IV. Ces trois Auteurs de Dictionaire se trompent, lors qu'ils prenent l'Albutius de la 2. Satire du 2. livre d'Horace pour un avare fieffé. Nous verrons bientôt que cela est faux. V. Mr. Moreri se trompe quand il s'imagine que l'Albutius dont Ciceron parle *au commencement du* 1. *livre des Fins*, n'est pas le même que celui dont il fait mention au 1. livre de la nature des Dieux, & au 5. livre des questions Tusculanes. VI. Il n'est pas vrai qu'Horace dise qu'il y avoit un Albutius *le plus avare de tous les hommes, qui avoit accoutumé de châtier ses domestiques avant qu'ils entreprissent ce qu'il leur commandoit, de peur, disoit-il, qu'il n'oubliât de le faire s'ils oublioient de se bien aquitter de ce qu'il leur commandoit.* Monsieur Moreri qui donne tout ce discours à Horace a été trompé par Charles Etienne, encore que ce dernier n'attribuë pas formellement à Horace ce petit conte. Voici tout ce que dit Horace (*g*) sur ce sujet.

Mundus erit, qui non offendet sordidus, atque
In neutram partem cultus miser: hic neque servis
Albuti senis exemplo, dum munia didit
Sævus erit: neque, sicut simplex Nævius unctam
Convivis præbebit aquam.

Il établit que la veritable propreté n'est point outrée, & qu'elle s'éloigne non seulement de la saleté, mais aussi *d'une* (*h*) *exactitude trop scrupuleuse & trop recherchée.* S'il avoit vu le soin excessif & servile que l'on prend de la netteté des maisons en quelques endroits de Hollande, il auroit nommé cela une fausse propreté. Albutius & Nævius sont les deux exemples qu'il aporte de l'extremité vicieuse; le premier est l'exemple du trop de façon, le dernier est l'exemple du trop peu de façon. Quelques Interpretes (*i*) ont pris le change; ils ont pris Nævius pour un prodigue, & Albutius pour un avare. Mais peut-être ne s'agit-il point là d'avarice & de prodigalité, peut-être ne s'agit-il que de propreté & de mal-propreté. Ce dernier defaut est joint quelquefois avec la depense superfluë. Il y a des gens prodigues & en habits, & en meubles, & en repas, qui cependant ne passent point pour se mettre bien, ni pour donner aux ornemens de leurs chambres un arrangement bien entendu, ni pour avoir une bonne table. Quoi qu'il en soit, Albutius n'est point ci un exemple d'avarice. Je finis par observer que la barbarie d'Albutius pour ses esclaves, n'est pas une chose que Monsieur Moreri ait forgée; il l'avoit luë dans son (*k*) patron, mais il n'a point su que la source en est dans un ancien Scholiaste (*l*).

(*H*) *Soit le même que celui dont Horace parle.*] Nous venons de voir que l'Albutius d'Horace étoit d'une exactitude outrée, qu'il ne pardonnoit rien à ses domestiques, qu'il vouloit que l'un fit precisément ceci, & l'autre cela, & qu'il entroit là-dessus dans un detail pedantesque. Celui dont parle Lucilius (*m*) *qui affectoit si fort en tout la politesse & l'élegance des Grecs, qu'il vouloit passer pour Grec*, étoit justement taillé pour fournir l'exemple dont Horace avoit besoin; car tout homme qui affecte les manieres des païs étrangers, y mêle je ne sai quoi de forcé & d'exorbitant, qui fait passer la chose dans le ridicule. Voyez ce que font certains Pro-

(*a*) *Lib.* 2. *de Orat.*

(*b*) *Voyez ci-dessous la remarque H.*

(*c*) *Comment. in Cicer. de Orat. l.* 1. *n.* 72. *in usum Delphini.*

(*d*) Dummodo risum Excutiat sibi, non hic cuiquam parcet amico. *Horat. Sat* 4. *l.* 1.

(*e*) Nonne item L. Albutius, homo (ut scitis) apprime doctus, cujus Luciliano charactere sunt libelli, dicebat in Albano fundum suum pastionibus semper vinci à villa, agrum enim minus dena millia reddere, villam plus vicena. *Varro de Re rustica, l.* 3. *c.* 2.

(*f*) *In Sat.* 1. *l.* 2. *pag.* 40.

(*g*) *Sat.* 2. *l.* 2.

(*h*) *Voyez Mr. Dacier sur ce passage.*

(*i*) *Le vieux Commentateur, Lambin, Cruquius, &c.*

(*k*) *Charles Etienne.*

(*l*) Asper in exigenda à singulis impensi ratione castigandoque, adeò ut servos nonnunquam castigaret prius & cæderet quam peccassent, dicens vereri se ne cum peccassent, cædere tunc ei non vacaret. *Vetus Commentator in Horat.*

(*m*) *Voyez Mr. Dacier, ubi supra.*

ALCASAR (Louïs de) Jesuïte Espagnol*, nâquit à Seville l'an 1554. Il entra chez les Jesuïtes l'an 1569. malgré la resistance de sa famille qui possedoit de grans biens. Après avoir regenté la Philosophie, il enseigna la Theologie à Cordouë & à Seville pendant plus de vingt ans. Il s'apliqua sur tout à la recherche des secrets de l'Apocalypse, & il employa près de 20. bonnes années à ce travail †. L'Ouvrage qu'il a composé là-dessus est un des meilleurs (A) que les Catholiques Romains ayent produit sur l'Apocalypse. On ‡ pretend que Grotius y *a pris beaucoup de ses idées*. Cet Ouvrage est intitulé *Vestigatio arcani sensus in Apocalypsi*; il a été imprimé (B) diverses fois. L'Auteur soutient ⊥ que l'Apocalypse est parfaitement accomplie jusqu'au 20. chapitre, & il y trouve les deux temoins sans parler d'Elie ni d'Enoch. Il ne fait aucune difficulté d'abandonner les anciens Peres; & comme toutes ses principales études n'avoient pour but que l'explication de ce livre, l'autre Ouvrage qu'on a de lui n'est qu'un Commentaire des endroits du Vieux Testament qui ont du raport aux Revelations de S. Jean. Il fut imprimé après sa mort sous ce titre, *In eas Veteris Testamenti partes quas respicit Apocalypsis, nempe Cantica Canticorum, Psalmos complures, multa Danielis, aliorumque librorum capita, libri V.* Voilà donc deux Volumes *in folio*, qui ne sont à proprement parler qu'un Commentaire sur l'Apocalypse, mais il y a un *appendix* à chacun; celui du premier volume est un Traitté *de sacris ponderibus & mensuris*, & celui du second un Traitté *de malis medicis*. Louïs de Alcasar mourut à Seville le 16. Juin 1613. à l'âge de 60. ans β.

* *On l'a fait Portugais dans l'Index de l'Apocalypse de Mr. de Meaux.*

† *Sotuel Biblioth. Script. Societ. Jesu, pag. 557.*

‡ *Mr. de Meaux Pref. de l'Apocalyp. pag. 33. édit. de Hollande.*

⊥ *Idem. ibid.*

β *Alegambe lui avoit donné 63. ans: le P. Sotuel a corrigé cette faute.*

ALCE'E, nâtif de Mitylene dans l'Ile de Lesbos, a été un des plus grans Poëtes Lyriques de l'antiquité. Il y en a qui veulent qu'il ait γ été l'inventeur de cette espece de poësie. Il fleurissoit δ dans la 44. Olympiade, en même tems que Sappho, qui étoit de Mitylene aussi bien que lui. *La (C) Chronique ζ scandaleuse dit qu'Alcée s'avisa un jour de demander je ne sai quoi à Sappho, & que Sappho*

γ Dic Latinum Barbite, carmen Lesbio primum modulate civi. *Hor. Od.* 32. *l.* 1.

δ *Euseb. in Chron.*

ζ *Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs.*

Provinciaux si souvent joüez par Moliere, à l'égard des modes qu'ils ne savent jamais tenir dans le milieu. J'ai de la peine à croire qu'Horace ait amené sur la scene Albutius le Grec, l'Albutius de Lucilius, mais je ne trouve pas si étrange que Torrentius ait cru cela. Mr. Dacier aime mieux dire que l'Albutius d'Horace étoit fils de celui de Lucilius. Je croi que l'affectation d'Albutius le Grec regardoit le langage principalement, où l'on sait d'ailleurs par les railleries de Lucilius qu'il aimoit un artifice trop étudié. *Collocationis* (a) *est componere & struere verba sic ut neve asper eorum concursus neque hiulcus sit, sed quodammodo coagmentatus & levis. In quo lepide soceri mei* (b) *persona lusit is qui elegantissime id facere potuit, Lucilius,*

Quàm lepidè lexeis compostæ, ut tesserulæ omnes
Arte, pavimento, atque emblemate vermiculato.

Quæ cum dixisset in Albutium illudens, &c.

(a) *Cicer. de Orat. l.* 3. *Voyez aussi son* Orator.

(b) *Mutius l'Augure: d'où nous aprenons que Lucilius le faisoit quelquefois parler dans ses Satires.*

(A) *Des meilleurs que les Catholiques Romains ayent produit sur l'Apocalypse.*] Voici ce qu'en dit Dom Nicolas Antonio, dans sa Bibliotheque des Ecrivains Espagnols; *Insignem posuit operam in adornando atque illustrando* Apocalypsis *libro obscurissimo. Edidit namque lucubrationes suas ad ipsum ingeniosas quidem, eruditas, elaboratasque, ut censet Cornelius à Lapide. Sed quisnam sponsor erit, telo eum quamvis acuto & forti scopum tetigisse?* Je suis sûr qu'il n'y a point de banqueroutier ni de prisonnier pour dettes qui ne trouvât caution bourgeoise plus aisément, que n'en trouveroient les explicateurs de l'Apocalypse, s'il y avoit un tribunal sur la terre qui taxât à de grosses sommes ceux qui auroient cautionné les fausses explications. Pendant qu'on flatte ses passions en croyant sans rien risquer, on est credule; mais pour les cautions que Dom Nicolas Antonio demande, c'est en vain qu'on les chercheroit.

(B) *Imprimé diverses fois.*] Le P. Alegambe ne marque que l'édition d'Anvers chez Jean Keerberge en 1614. & tout aussi-tôt il dit que l'autre volume fut posthume. Si le premier n'avoit été imprimé qu'en 1614. il auroit été posthume, & ainsi on n'auroit pas eu raison de distinguer par là l'un d'avec l'autre. Il faut donc croire, comme le remarque Nicolas Antonio, que le premier fut imprimé à Anvers chez Jean Keerberge l'an 1604. Outre cette édition Nicolas Antonio parle de celle de 1619. *Antverpiæ apud Notios*, & de celle de Lion en 1616. Draudius (c) cotte ces deux dernieres éditions, & outre cela une d'Anvers chez Keerberge en 1611. Le P. Sotuel avec l'édition de 1614. ne marque que les deux dernieres de Nicolas Antonio, & continuë de dire que l'autre volume a été posthume. Sa revision d'Alegambe n'a donc pas été aussi exacte qu'elle devoit l'être.

(c) *Bibliothec. Class. pag.* 22.

(C) *La Chronique scandaleuse.*] J'ai cité les propres paroles de Mr. le Fevre, & je suis fort trompé s'il a pris ailleurs que dans la Rhetorique (d) d'Aristote ce petit conte. Aristote (e) cite ces mots d'Alcée;

Θέλω τιν εἰπεῖν, ἀλλά με κωλύει
Αἰδώς.

Et cette reponse de Sappho,

Αἰ δ' ἦχες ἐσλῶν ἵμερον, ἢ καλῶν,
Καὶ μή τι εἰπεῖν γλῶσσ' ἐκύκα κακὸν,
Αἰδώς κέ νυ σ' οὐχ εἶχέν ὄμματ'
Ἀλλ' ἔλεγες περὶ τῶ δικαίω.

Voici le sens de ces vers. Alcée declare qu'il voudroit bien dire quelque chose, mais que la honte l'en empêche; Sappho lui repond que s'il

(d) *L.* 1. *c.* 9.

(e) *Je range ce Grec comme Scaliger in Euseb. p.* 85. *édit.* 1658.

Sappho qui n'étoit pas ce jour-là de si belle humeur que d'ordinaire, lui refusa ce qu'elle lui offrit peut-être le lendemain. Quoi qu'il en soit il se mêla d'autre chose que de vers, il voulut donner des preuves de son courage à la guerre, & n'y fut pas tout-à-fait heureux; car il ne se sauva * qu'en fuyant, & qu'en abandonnant ses armes, lors que les Atheniens gagnerent une bataille contre ceux de Lesbos: mais il trouva dans cette disgrace une assez douce consolation, puis que les vainqueurs firent appendre ses armes au temple de Minerve à Sigée; ce qu'ils n'eussent point fait avec cette distinction, qu'ils n'avoient jugé qu'elles seroient un monument très-glorieux de leur victoire. Alcée n'oublia point cette circonstance dans les vers † qu'il fit (D) sur le malheur qui lui étoit arrivée. Sa muse à laquelle il donnoit de l'occupation au milieu des armes ‡, soit pour des chansons à boire, soit pour des chansons d'amour, & pour louër la personne qu'il aimoit, qui n'étoit que trop une (E) aide semblable à lui, sa muse, dis-je, ne garda point le silence sur la defaite des Lesbiens. On sait d'ailleurs qu'elle ne badinoit pas toûjours, & qu'elle pouvoit traiter noblement (F) les matieres les plus graves, & sur tout un beau lieu commun contre les tyrans. Alcée suivoit alors une pente fortifiée par ses propres avantures, & par des interêts personnels; car il avoit été aux prises avec ceux qui avoient voulu empieter sur la liberté de sa patrie, & nommêment (G) avec Pittacus, qui ne laissa pas de devenir Usurpateur, quoi qu'il ait été un des sept Sages de la Grece. Il remit en liberté ⊥ Alcée qui étoit

* *Herod. l. 5. c. 95.*

† *Id. ib. & Strabo l. 13. pag. 412. & 413.*

‡ Qui ferox bello tamen inter arma Sive jactatum religarat udo Littore navim Liberum & Musas, Veneremque & illi Semper hærentem puerum canebat Et Lycum nigris oculis, nigroque Crine decorum. *Horat. ubi supra.*

⊥ *Heraclitus apud Diog. Laert. in Pittaco.*

avoit desiré des choses bonnes & honnêtes, & si sa langue n'eût pas été prête à prononcer quelque mal-honnêteté, la honte ne lui seroit point montée au visage, & qu'il feroit une proposition raisonnable. Ceux à qui il est donné de juger des livres de Mr. le Fevre, gens comme il a dit dans sa premiere Journaline, *qui ont l'ame capable de plusieurs formes, & qui sentent à demi mot le beau & le fin des pensées & des expressions*, voyent bien que ces paroles d'Alcée sont une de ces declarations d'amour qui demandent l'heure du berger, & que Sappho comprenoit parfaitement ce qu'il vouloit dire. Sa reponse est sage, mais elle est peut-être d'un trop grand sens froid selon cette supposition.

(D) *Les vers qu'il fit sur le malheur.*] Celui de tous les Poëtes Latins qui ressemble le mieux à Alcée, a confessé aussi bien que lui dans ses poësies (a), qu'il s'étoit sauvé du combat en jettant ses armes, comme un meuble très-inutile à des fuyards.

Tecum Philippos & celerem fugam
Sensi, relicta non benè parmula,
Quum fracta virtus & minaces
Turpe solum tetigere mento.

Archilochus (b) avoit eu la même avanture avant Alcée, & s'en étoit confessé publiquement. Horace n'auroit pas été peut-être de bonne foi jusques à ce point, s'il n'avoit eu ces grans exemples devant les yeux. Chabot se trompe quand il soutient que (c) Plutarque a refuté Herodote sur la fuite d'Alcée. Plutarque s'est contenté de dire (d) qu'Herodote a suprimé une belle action de Pittacus, mais non pas la mauvaise action d'Alcée.

(E) *N'étoit que trop une aide semblable à lui.*] Horace nous aprend que la Maîtresse d'Alcée étoit un garçon qui se nommoit Lycus, & qui avoit les yeux & les cheveux noirs. C'est apparemment le même que celui qui avoit une tache au doigt, laquelle lui servoit d'une parure tout à fait charmante selon le goût de ce Poëte; *Nævus in articulo pueri delectat (e) Alcæum, ac est corporis macula nævus, illi tamen hoc lumen videbatur.*

(a) *Horat. Od. 7. l. 2.*

(b) *Voyez l'une des remarques de son article.*

(c) *In Horat. Od. 13. l. 2.*

(d) *De la malignité d'Herodote.*

(e) *Cicero de Nat. Deor. l. 1.*

Ciceron dit en un autre lieu (f) qu'encore qu'Alcée eût temoigné beaucoup de courage, il avoit rempli ses vers d'une excessive pederastie; *Fortis vir in sua republica cognitus quæ de juvenum amore scripsit Alcæus?*

(F) *Traitter noblement les matieres les plus graves.*] C'est ce qui a fait dire à Horace (g).

Et te sonantem plenius aureo,
Alcæe plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli,
Utrumque sacro digna silentio
Mirantur umbræ dicere: sed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus.

Mr. Dacier remarque sur ces paroles I. *que le stile d'Alcée étoit noble & fort, & qu'il traittoit des matieres plus relevées que celles que traittoit Sappho qui dit de lui dans Ovide,*

Nec plus Alcæus consors patriæque Lyræque
Laudis habet, quamvis grandius ille sonet.

II. Qu'Horace lui *donne le* plectre d'or *parce qu'il parle de cette partie de ses Ouvrages où il decrivoit les guerres civiles qui étoient arrivées à Mitilene, & les diverses factions des Tyrans Pittacus, Myrsilus, Megalagyrus, les Cleanactides, & de quelques autres (h), & que ces poësies étoient apellées* διχοστασιαστικὰ ποιήματα, *poësies sur les seditions.* Il cite ce passage de (i) Quintilien: *Alcæus in parte operis aureo plectro merito donatur qua tyrannos insectatur. Multum etiam moribus confert, in eloquendo brevis & magnificus, & diligens, plerumque Homero similis, sed in lusus & amores descendit, majoribus tamen aptior.* Joignez à cela l'épithete de menaçantes qui a été donnée à ses Muses, *& Alcæi* MINACES, (k) *Stesichorique graves Camœnæ.*

(G) *Et nommément avec Pittacus.*] Il vomit contre lui des injures fort grossieres, il l'apella *pied-plat, grosse bedaine*, &c. comme nous l'aprenons de Suidas sous le mot σαράπους, & de Diogene Laerce dans la vie de Pittacus. La moderation de celui-ci fut fort loüable, & a paru telle à Valere (l) Maxime.

(f) *Tuscul. quæst. 4.*

(g) *Od. 13. l. 2.*

(h) *Voyez Strabon, l. 13. pag. 424.*

(i) *L. 10. c. 1.*

(k) *Horat. Od. 9. l. 4.*

(l) Pittaci quoque moderatione pectus instructum, qui Alcæum poëtam & amaritudine odii & viribus ingenii adversus se pertinacissimè usum, tyrannidem à civibus delatam adeptus, tantummodo quid in opprimendo posset admonuit. *L. 4. c. 1.*

étoit devenu ſon priſonnier, & dît que la remiſſion d'un crime vaut mieux que le châtiment. Il y en a qui diſent * qu'Alcée fut *chaſſé avec beaucoup d'autres, mais qu'enfin il ſe mît à la tête de ces Exilez, fit la guerre aux tyrans & les chaſſa.* Je ne trouve dans Denys † d'Halicarnaſſe ſinon que les habitans de Mitylene élurent Pittacus pour leur chef contre le Poëte Alcée, & ſes adherens qu'on avoit banis. D'autres veulent qu'ayant abuſé de la clemence de Pittacus, & n'ayant point ceſſé de cabaler & d'invectiver ‡, on ceſſa d'uſer de ſupport à ſon égard, & que c'eſt ce qu'Ovide a voulu ſignifier par ces paroles ;

Utque lyræ vates fertur periiſſe ſeveræ
Cauſa ſit exitii dextera læſa tui.

Cela eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'Alcée ne paſſoit point pour un homme qui s'oppoſât aux innovations ⊥, parce que c'étoient des innovations, mais par ce que d'autres que lui les introduiſoient. C'eſt un defaut qui lui eſt commun avec bien des gens. Il ne nous reſte que des lambeaux de ſes poëſies.

ALCE'E Athenien β, Poëte tragique, fut le premier ſelon quelques-uns, qui compoſa des Tragedies. Si l'on en croit Suidas, il eſt different d'ALCE'E Poëte comique, le cinquiéme de l'ancienne Comedie, & fils de Miccus. Il renonça, ce ſemble *, à ſa patrie qui étoit la ville de Mitylene, & ſe dit Athenien. Il laiſſa dix pieces dont l'une étoit intitulée *Paſiphaë* : ce fut celle γ qu'il produiſit lors qu'il diſputa avec Ariſtophane en la 4. année de la 97. Olympiade. Athenée cite quelques-unes des autres. On ne ſait pas bien ſi l'Endymion cité par Pollux appartient à Alcée le tragique, ou à Alcée le comique : mais il y a de l'aparence que la piece intitulée *Cœlum* étoit du premier, puis que Macrobe δ la cite comme une Tragedie. Je trouve dans Plutarque ζ un Poëte ALCE'E qui differe de tous les precedens. Il vivoit en la 145. Olympiade, l'an de Rome 555. comme il paroît par la chanſon qu'il compoſa ſur la bataille que Philippe Roi de Macedoine perdit dans la Theſſalie. Cette chanſon faiſoit fuir Philippe plus vite qu'un cerf, & amplifioit le nombre des morts afin de lui faire plus de depit Neanmoins Plutarque aſſûre que Titus Flaminius qui avoit gagné cette bataille, ſe trouva plus choqué des vers d'Alcée que Philippe, à cauſe que la chanſon nommoit les Etoliens avant les Romains, & ſembloit par là donner aux Etoliens le principal honneur de cette victoire. Philippe ſe defendit contre la chanſon d'Alcée par une (*A*) autre chanſon. Il faut avouër que Plutarque donne au Conſul Romain une ſenſibilité bien outrée. On parle auſſi d'un ALCE'E Meſſenien, qui θ vivoit ſous l'Empire de Veſpaſien & ſous celui de Titus. Il y a quelques-unes de ſes épigrammes dans l'Anthologie. Je ne ſai point lequel de tous ces Alcées ſouffrit pour ſes impudicitez, un genre de (*B*) mort bien ſingulier. Mr. Voſſius κ a cru que ce fut celui qui offenſa Philippe Roi de Macedoine. Il le prend pour le Comique, & ſe trompe en cela, puis que le Comique étoit contemporain d'Ariſtophane.

ALCHA-

* *Dacier ſur l'ode 13. du 2. l. d'Horace.*

† *Antiq. Rom. l. 5. c. 82.*

‡ *Vide Dionyſ. Salvagnium Boeſſium comment. in Ibin, pag. 102. & 103. edit. in 4.*

⊥ Οὐδ' αὐτὸς καθαρεύων τῶν τοιούτων νεωτερισμῶν. Ne ipſe quidem purus ſtudii ejuſmodí novandarum rerum. *Strabo l. 13. p. 425.*

β *Suidas.*

* Μιτυληναῖος, εἶτα ἀθηναῖος. Idem.

γ *Scholiaſt. Ariſtophanis, argum. Pluti.*

δ *Saturn. l. 5. c. 20.*

ζ *In Flaminio, pag. 373.*

θ *Tzetzes in Lycophr. apud Gyrald. de poët. dial. 10. pag. 373.*

κ *Obſervat. in Catul. pag. 42.*

(*A*) *Par une autre chanſon.*] Voici quelle en étoit la ſubſtance :

Sans feuille aucune & ſans eſcorce auſſi,
Ami paſſant, on a fait ici tendre,
Sur ce coſtau cete potence-ci,
Expreſſément pour Alcæus y pendre.

C'eſt ainſi qu'Amiot a traduit ce Grec

Ἄφλοιος καὶ ἄφυλλος, ὁδοιπόρε, τῷ δ' ἐπὶ νώτῳ
Ἀλκαίῳ σταυρὸς πήγνυται ἠλίβατος.

(*B*) *Un genre de mort bien ſingulier.*] Mr. Voſſius (*a*) raporte cette Epitaphe tirée d'une Anthologie qui n'eſt encore qu'en manuſcrit :

Ἀλκαίου τάφος οὗτος ὃν ἔκτανεν ἡ πλατύφυλλος
Τιμωρὸς μοιχῶν γῆς θυγάτηρ ῥάφανος.

Cela ſignifie qu'Alcée mourut de la peine des adulteres, qui conſiſtoit dans une certaine maniere d'empaler. C'eſt qu'on leur fichoit au fondement une des plus groſſes raves que l'on trouvât. Au defaut des raves on prenoit un poiſſon, qui avoit la (*b*) tête fort groſſe. Par là on comprend cette menace de Catulle (*c*) :

Ah tum te miſerum malique fati
Quem attractis pedibus patente porta
Percurrent raphanique mugilesque.

Lucien parle de cette ſorte de punition, mais il ne decide pas ſi le criminel en mouroit, & n'eſt pas peu different de ſon Scholiaſte. Ils diſent tous deux qu'on batoit bien le paillard, mais le Scholiaſte dit qu'on ne lui fichoit la rave que lors qu'il étoit prêt d'expirer ſous les coups qu'il avoit reçus. Lucien nous inſinuë tout le contraire, car le rufien (*d*) dont il parle ayant été bien batu ſauta en bas du toit, & s'enfuit avec la rave qui lui bouchoit le derriere. Monſr. Voſſius ne devoit pas conclure de ce paſſage de Lucien

(*a*) *In Catullum, pag. 42.*

(*b*) *Scholiaſt. Juven. in hæc verba Sat. 10.* Quoſdam mœchos & mugilis intrat.

(*c*) *Epigr. 15. Voyez ſur ce paſſage Barthenius, Muret, Achille Statius.*

(*d*) Κατὰ τοῦ τέγους ἁλόμενος διέφυγε ῥαφανῖδι τὴν πυγὴν βεβυσμένος. De tecto deſiliens aufugit natibus raphano oppletis. *Lucian. de morte Peregr.*

ALCHABITIUS, Aſtrologue Arabe, a compoſé une Introduction à la connoiſſance (*A*) des influences celeſtes. Il a écrit auſſi de la conjonction des Planetes, & un Traitté d'Optique qui fut trouvé dans un Couvent d'Allemagne, & aporté à l'Auteur du livre *de lumine Animæ*. Ses Ouvrages d'Aſtrologie traduits par Jean * de Seville furent imprimez à Veniſe en 1491. avec l'expoſition de Jean de Saxe, & en 1521. avec les corrections d'Antoine de Fantis Medecin de Terviſe en Italie †. On ne ſait pas bien en quel tems a vêcu Alchabitius.

ALCHINDUS, Medecin & Aſtrologue parmi les Arabes. Cardan ‡ l'a mis entre les douze eſprits ſublimes, qu'il regardoit comme les premiers de tous ceux qui ont excellé dans les ſciences. C'eſt rencherir ſur Albohazen Haly, & ſur Haly Rodoan qui lui ont deferé le titre de grand Aſtrologue, & ſur Raſis & Meſué qui le traittent de très-docte & très-experimenté Medecin, & ſur Averroës & Wimpina qui l'apellent ſubtil Philoſophe. On peut juger de ſon eſprit & de ſon érudition par les deux livres imprimez que l'on a de lui, *De temporum mutationibus*, & *De gradibus medicinarum compoſitarum inveſtigandis*. On en trouve beaucoup d'autres citez fort ſouvent par les Auteurs, ſous les titres *De ratione ſex quantitatum : De quinque eſſentiis : De motu diurno : De vegetabilibus*, & *De Theorica magicarum artium*. Ce dernier Ouvrage a donné ſujet à tous les Demonographes de parler d'Alchindus comme d'un pernicieux Magicien. François Pic & Conrad Wimpina ont diſcouru amplement des hereſies, des blaſphêmes & des abſurditez qu'on remarque dans ce livre. Le fameux Jean Pic ne paroît pas en avoir jugé ſi deſavantageuſement, puis qu'il a dit qu'il n'avoit reconu que trois hommes qui euſſent effleuré la Magie naturelle & permiſe, ſavoir Alchindus, Roger Baccon, & Guillaume Evêque de Paris. Ce qu'il y a de plus certain au dire de Gabriel ⸸ Naudé dont j'emprunte cet article, eſt 1. que cet Ouvrage eſt rempli de ſuperſtitions, & de doctrines tout-à-fait contraires à nôtre foi, & telles qu'on le doit attendre d'un Mahometan qui écrit fort librement ce qu'il penſe. 2. Qu'il n'y auroit nulle apparence de l'accuſer de Magie, puis que bien loin de s'amuſer à la Magie Teürgique ou Goëtique, ſon deſſein n'a été autre que de raporter à la nature tout ce que l'on attribuë aux Anges bons ou mauvais; c'eſt ce qu'ont fait depuis lui Pierre d'Apono & Pomponace. Ces gens-là pour trouver leur compte ſuppoſent que les choſes ſublunaires dependent entierement des cieux, & qu'elles reçoivent toutes leurs proprietez les unes des autres, & que chacune les reçoit du total par le moyen de certains rayons corporels, qui paſſant des plus petites juſques aux plus grandes, ſont la cauſe, à ce qu'ils diſent, de tout ce qui ſe fait dans la nature. On ne ſait pas au vrai en quel tems a vêcu Alchindus, mais puis qu'Averroës fait mention de lui, il faut qu'il ait vêcu il y a cinq ou ſix cens ans. Il y a un *Jacobus* ALKINDUS, que quelques-uns (*B*) confondent avec celui dont je parle.

* Joannes Hiſpalenſis.

† Geſner in bibl. & ex eo Voſſius de Scient. Mathem. pag. 354. & 369.

‡ De ſubtilit. l. 16. Naudé amplifie trop le temoignage de Cardan, Apolog. p. m. 354.

⸸ Apolog. des grands hommes, chap. 14.

ALCIAT (ANDRE') grand Juriſconſulte, a fleuri au XVI. ſiecle. Il étoit fils d'un riche (*C*) marchand de Milan, & il nâquit dans cette ville le 12. de Mai

cien que ce ſuplice n'étoit pas mortel; car il y a bien de l'aparence que ſi le patient ne ſe fût ſauvé, il lui en eût couté la vie tôt ou tard. Les deux vers citez (*a*) par Monſieur Voſſius qu'il prend pour le diſcours d'une adultereſſe, qui diſoit à ſa Commere que ſi au lieu de la rave on ſe ſervoit du ſuplice de la croix contre leurs galans, perſonne ne viendroit plus vers elles, ces deux vers, dis-je, ſont une meilleure preuve que les paroles de Lucien.

(*a*) Ex Heſychio in ῥαφανιδωθῆναι. Voyez auſſi le Scholiaſte d'Ariſtophane in nubibus.

(*A*) *A la conoiſſance des influences.*] Le titre du livre dans Geſner & dans Simler eſt *Iſagoge ad magiſterium judiciorum aſtrorum, vel ad ſcrutanda ſtellarum magiſteria.* Voſſius le donne d'une autre maniere, mais qui revient au même ſens; *Iſagoge ad ſcrutanda aſtrorum judicia.* Je penſe que ma traduction Françoiſe y revient auſſi; mais Mr. Moreri ayant pris un mot pour un autre dans Voſſius, *initia* pour *indicia*, nous a donné un titre aſſez incomprehenſible; *l'introduction pour conoître le commencement des Aſtres.* Il paroît que Voſſius avoit cru lire *indiciorum*, où Geſner & Simler ont mis *judiciorum*.

(*B*) *Que quelques-uns confondent avec celui dont je parle.*] Wolfgang Juſtus (*b*) fait vivre ce *Jacobus Alkindus* ſous le Pape Eugene troiſiéme en 1145. contemporain d'Averroës & d'Avicenne: il dit que c'étoit un Medecin & un Philoſophe Arabe. Les Bibliographes attribuent les mêmes livres à *Alchindus*, & à *Jacobus Alkindus*. Voſſius (*c*) ſemble les diſtinguer; car quand il parle d'Alchindus il ne lui donne que le Traité *de ſex quantitatibus*, & ne marque point quand il a vêcu; mais touchant *Jacobus Alkindus* il dit qu'il a vêcu en 1235. & qu'il a écrit entre autres choſes *de radiis ſtellarum.* C'eſt ſans doute le même livre que Geſner allegue ſous le titre *de radiis ſtellicis*, & qu'il croit être de Jaques Alkindus, quoi que le nom de Jaques n'y ſoit pas joint à celui d'Alkindus. On jugeroit par le titre ſeul qu'il apartient à celui qui a été ſuſpect de Magie.

(*b*) Apud Mercklinum in Lindenio renovato.

(*c*) De Scient. Mathem. pag. 61. & 179.

(*C*) *Il étoit fils d'un riche marchand.*] J'ai ſuivi Panzirole, le ſeul des Auteurs que j'ai conſultez qui (*d*) le faſſe fils d'un homme de cette profeſſion: les autres le font plûtôt fils d'un Gentil-

(*d*) Ex Joanne pecunioſo negotiatore Mediolani fere nullo parentis dolore natus & educatus fuit.

Mai 1492. On pretend * que sa mere ne sentit presque aucune douleur lors qu'elle accoucha de lui. Après avoir étudié les Humanitez † sous Janus Parrhasius qui les enseignoit à Milan, il fut étudier en Droit à Pavie & à Boulogne ‡, & s'attacha principalement aux leçons de Jason, dans la premiere de ces Universitez, & à celles de Charles Ruinus dans la seconde ⍭. Après sa promotion au Doctorat il s'apliqua β au Barreau dans la ville de Milan, jusques à ce qu'il se (*D*) vit apellé pour une Chaire de Droit par l'Université d'Avignon. Il remplit cette charge avec tant de capacité, que François I. le crut propre à faire fleurir la Jurisprudence dans l'Academie de Bourges. Il l'y attira donc en l'année (*E*) 1529. & dès l'année suivante il lui fit doubler sa γ pension. Alciat pro-

* *Panzirol. de clar. legum interpret. l. 2. c. 169.*

† *Minos in vita Alciati.*

‡ *Je ne trouve point qu'il ait étudié à Veronne, comme Mr. Teissier l'assûre en citant Cl. Minos,* Elog. de Mr. de Thou t. 1. pag. 35.

⍭ *Panzirol. ib.*

β *Minos ibid.*

γ *Elle étoit d'abord de six cens écus.*

Gentilhomme d'ancienne famille; *Andreas Alciatus in pago Alciato seu Alzato Mediolanensi natus è nobili Alciatorum familia.* C'est ainsi que Claude de Minos debute. On (*a*) ne peut pas m'objecter qu'en certains lieux la qualité de Marchand & celle de Gentilhomme ne sont pas incompatibles, car lors qu'elles sont jointes un Historien ne parle pas de la plus foible sans parler de la plus forte; puis donc que Panzirole n'a parlé que du negoce du pere d'Alciat, il est sûr qu'il n'a point été du sentiment de Claude Minos.

(*a*) *In vita Andreæ Alciati. Ghilini, Lorenzo Crasso, Paul Freher, Bullart, &c. le font sortir d'ancienne noblesse.*

(*D*) *Jusques à ce qu'il se vit apellé. . . . par l'Université d'Avignon.*] Pour le coup je me garde bien d'adopter le recit de Panzirole. Si je l'adoptois, il faudroit que j'assûrasse qu'Alciat ayant été fait Docteur en Droit Civil & en Droit Canon l'an 1517. à l'âge d'un peu plus de 22. ans, enseigna premierement à Pavie, & en suite à Avignon; *Primum itaque Ticini professus, postea Avenioni docuit.* Si je disois cela je dementirois Alciat lui-même, qui dans une harangue qu'il recita à Pavie declare que lors qu'il obtint six cens écus de gages à Avignon, il n'étoit jamais monté en chaire: *Avenioni (b) cum nunquam ad eam diem cathedram ascendissem stipendium sexcentorum mererer.* Le recit de Panzirole est d'ailleurs suspect de fausseté; il marque une extrême negligence; on y voit qu'Alciat n'a point encore 23. ans en l'année 1517. & cependant son épitaphe raportée par Panzirole trois pages après temoigne qu'il avoit près de 59. ans au mois de Janvier 1550. il en avoit donc 25. en 1517. Ce que Panzirole assûre qu'Alciat publia ses Paradoxes & ses *Dispunctiones* environ l'an 1517. ne peut pas être éclairci par Claude Minos, car jamais cahos de livre ne fut plus absurde que l'endroit où ce dernier Ecrivain a parlé de l'édition des Paradoxes d'Alciat. *Duodecim post annos*, dit-il, *cum civilis & pontificii juris professoriis insignibus donatus esset paradoxa & dispunctiones in publicum emisit, opus ut ipse dicit elaboratum horis succisivis, & à candidato adhuc & tirone.* On ne sauroit comprendre à quoi se raporte le terme *duodecim*; car tout ce qui precede est le recit des diverses stations d'Alciat, & de sa maniere d'enseigner le Droit. Si l'on pouvoit entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ses Paradoxes douze ans après sa promotion au Doctorat, on dissiperoit tout le cahos; mais alors que deviendroit Panzirole, qui place l'édition de ce livre environ le tems du Doctorat, c'est-à-dire environ l'an 1517? Que deviendroient le Ghilini (*c*) & le Picinelli (*d*), qui assûrent qu'Alciat fit un Ouvrage important „avant „l'âge de *vingt* ans. C'est celui que nous avons „sous le titre de *Paradoxes du Droit Civil*, qu'il „divisa en six livres, & qu'il dedia au Chan„celier du Prat étant à Bourges en 1529. dou„ze ans après l'avoir publié dans son païs en „prenant le bonnet de Docteur, mais dix-sept „ou dix-huit ans après l'avoir composé.„ L'Ouvrage que je cite m'aprend que le coup d'essai d'Alciat fut l'explication & la correction des termes Grecs qui se trouvent dans le Digeste; que ce livre parut d'abord en Italie, & quelques années après à Strasbourg en 1515. J'ai lu quelque (*e*) part que *la premiere dedicace* qu'Alciat ait faite de ses Oeuvres est de l'année 1513. & que c'est celle des trois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il publia ses Paradoxes dediez au Chancelier Antoine Du-Prat environ (*f*) l'an 1517. Il publia environ le même tems ses *Dispunctiones*, dediées à Jean de Selve President du Senat de Milan, & ses *Prætermissa* dediez à Jaques Minutius Conseiller au même Senat, & ancien Professeur en Jurisprudence à Orleans. Il étoit Professeur à Avignon dès l'année 1521. car dans l'épître dedicatoire de son Traitté *de verborum significatione* datée de Bourges le 1. de Mai 1529. il dit qu'il y avoit 8. ans qu'il l'avoit dicté à ses écoliers.

(*b*) *Voyez les Commentaires sur ses Emblêmes, pag.* 612. *édit.* in 4.

(*c*) *Theat. litter. p. 1. apud Baillet, enfans celebres, p. 126.*

(*d*) *Athen. Milan. p. 26. 28. apud eumd. ib.*

(*e*) *Dans les Recherches de Pâquier l. 9. ch. 39. pag. 901.*

(*f*) *Voyez la Preface des Paradoxes au devant de l'édition de 1529.*

(*E*) *En l'année* 1529.] J'ai mieux aimé suivre Minos que Panzirole. Ce dernier anticipe d'un an cette vocation; *Deinde anno* 1528. *Bituriges quo magna studiosorum multitudo ad ejus famam confluxit, amplo* 1200. *aureorum stipendio à Rege Francisco est conductus.* Je n'objecte point à Panzirole que la pension ne fut d'abord que de 18. cens francs, & qu'en la doublant l'année suivante, on la porta à la somme qu'il a marquée; j'ai de plus grans reproches d'inexactitude à lui faire. Il dit 1. qu'Alciat ne put demeurer en France que peu d'années, parce que François Marie Duc de Milan lui ordonna de revenir, & le menaça de la confiscation de tous ses biens en cas de desobeïssance. 2. Qu'Alciat étant retourné chez lui enseigna quelques années à Pavie, jusques à ce qu'à cause des gerres il s'en allât à Boulogne l'an 1532. Il est certain qu'Alciat sejourna cinq (*g*) ans à Bourges; puis donc qu'au dire de Panzirole il y avoit été apellé l'an 1528. il faut qu'il ne l'ait quittée qu'en 1533. Comment auroit-il donc pu enseigner quelques années à Pavie depuis sa sortie de Bourges, & aller en suite à Boulogne l'an 1532? Sa Dissertation du duel dediée à François I. est datée d'Avignon le 1. de Mars 1529. La preface de ses Paradoxes est datée de Bourges le 24. d'Août 1529. Voilà qui est decisif contre Panzirole. Il nous reste deux faussetez à relever, l'une de Mr. Moreri, l'autre de Paul Fre-

(*g*) *Cela paroît par les vers qu'il fit en la quittant.* Urbs Biturix invitus amans te desero amantem, Quinque per æstates terra habitata mihi. *Apud Cl. Minos ubi supra.*

Fieher.

professa cinq ans à Bourges, & y aquit de la gloire. Il mêloit beaucoup de literature à l'explication des loix, & chassoit heureusement la barbarie de langage qui avoit regné jusques là dans les leçons, & dans les écrits des Jurisconsultes. Mr. de Thou le loüe fort noblement là-dessus; Mr. de (*F*) Thou, dis-je, mal instruit d'ailleurs de son histoire. La harangue que ce Professeur fit sur le champ à François I. qui étoit entré (*G*) dans son Auditoire, plut beaucoup à ce Monarque. François Sforce Duc de Milan se crut obligé à faire revenir dans la patrie un homme qui pouvoit y tant briller, & il en vint à bout en lui donnant outre de gros gages, la dignité de Senateur. Alciat alla donc enseigner le Droit à Pavie; mais il passa peu après à l'Université de Boulogne*, & s'y arrêta quatre ans. Puis il revint à Pavie, d'où il alla à Ferrare † attiré par le Duc Hercule d'Est, qui tâchoit de rendre celebre son Academie. Elle reprit son éclat sous un Professeur si couru; mais au bout de quatre ans Alciat la quita pour retourner à Pavie, où enfin il trouva le vrai remede de son (*H*) humeur inconstante, je veux dire la mort, le 12. jour de Janvier 1550 ‡. Il n'avoit pas encore 58. ans accom-

* *Il y fit sa harangue inaugurale le 3. de Novembre 1537.*

† *Il fit sa harangue inaugurale en 1543.*

‡ *Ex Pancir. ubi supra. Voyez touchant le tems de sa mort la remarque F à la fin.*

Freher. Celui-là dit que *la liberalité de François I. attira* Alciat *en France où il enseigna à Avignon*; selon celui-ci (*a*) Alciat alla enseigner dans cette ville, lors qu'il ne faisoit que de sortir de l'école de Parrhasius. C'est une fausseté absurde que de dire que la liberalité d'une Roi de France fait venir un Professeur au païs d'autrui; & qui ne sait que depuis qu'Alciat eut quitté l'Ecole de Parrhasius, il alla étudier à Pavie & à Boulogne, fut reçu Docteur en 1517. & fit imprimer des livres avant que de professer dans Avignon?

(*F*) *Mr. de Thou, dis-je, mal instruit.*] Il suppose I. qu'Alciat après avoir enseigné long tems à Bourges fut Professeur à Avignon, c'est tout le contraire. II. Qu'Alciat sortit de France sur le declin de son âge. Il n'avoit qu'une quarantaine d'années plus ou moins. III. Qu'Alciat de retour en Italie lut premierement à Boulogne, & puis à Ferrare. Il lut à Pavie avant que d'aller à Boulogne. IV. Qu'Alciat mourut l'an 1551. son épitaphe marque le 12. de Janvier 1550. Il est vrai que quelques Auteurs raportent qu'elle donne 58. ans 8. mois & 4. jours à Alciat, ce qui prouveroit qu'il mourut le 12. Janvier 1551. mais d'autres raportent qu'elle ne lui donne que 57. ans 8. mois & 4. jours. L'erreur de Monsr. de Thou est moindre que celle de Forsterus, adoptée par Mr. (*b*) Doujat, & que celle d'Imperialis. Celui-ci (*c*) met la mort d'Alciat à l'année 1559. Forsterus la met à l'année 1548.

(*G*) *A François I. qui étoit entré dans son Auditoire*] Minos raporte ce fait: Panzirole n'en dit rien; mais au lieu de cela il assûre que le Daufin ayant assisté à une leçon d'Alciat, lui fit present d'une medaille qui valoit quatre cens écus. C'étoit celle que les habitans avoient donnée au Dauphin. Je l'ai dejà dit en d'autres rencontres; dès qu'un fait de la nature de celui-ci varie dans les Auteurs, ou ne paroît point dans la plûpart de ceux qui font l'éloge d'une personne, il merite de passer pour fort douteux. Cependant il faut excepter celui-ci de cette regle, car on trouve (*d*) parmi les Oeuvres d'Alciat le discours qu'il fit quand François I. assista à une de ses leçons.

(*H*) *Le vrai remede de son humeur inconstante.*] Si j'avois voulu me prevaloir de tout ce que j'ai rencontré dans les Auteurs sur les divers demenagemens d'Alciat, j'eusse pu le faire paroître encore plus inconstant qu'il ne l'a été, mais j'eusse fait conscience de le charger davantage. C'est bien assez que d'Avignon il se soit transporté à Bourges, de Bourges à Pavie, de Pavie à Boulogne, de Boulogne à Pavie, de Pavie à Ferrare, de Ferrare à Pavie, & cela avant l'âge de 60. ans. Thevet arrange si mal ce qu'il dit de ce docte Jurisconsulte, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en infere qu'Alciat retourna en France après que le Duc de Milan l'eut tiré de Bourges. Nous avons vu que Panzirole l'envoye de Pavie à Avignon. Monsr. Moreri l'envoye de Bourges à Orleans, & d'Orleans à Padouë. Mr. Teissier (*e*) le fait Professeur à Milan. Si j'avois voulu faire une masse generale de tout cela, qu'elle girouëtte n'aurois-je pas fait de nôtre inconstant Professeur? mais j'aurois été mille fois plus condamnable que les Auteurs de ces mensonges, si je m'en étois prevalu à son prejudice. Il n'ignoroit pas qu'on le blâmoit de tous ces frequens changemens d'Academie: il voulut s'en justifier entre autres raisons par celle-ci (*f*); c'est que personne ne trouve mauvais que le soleil parcoure toute la terre afin d'animer toutes choses par sa chaleur, & par ses rayons: il ajoûtoit que quand on loue les étoiles fixes, on n'a pas dessein de condamner les planetes. Il y avoit une vanité insuportable dans ces sortes de comparaisons; c'étoit se regarder comme une source de lumiere qui devoit successivement parcourir toute la Republique des Lettres, afin de chasser par sa presence les tenebres de la barbarie de tous les endroits où elles voudroient se cantonner. Mais accordons lui sa comparaison, & disons lui qu'il devoit faire comme le soleil de Copernic; se tenir dans son centre, & illuminer de là tous ceux qui s'en aprochoient. Il y a bien plus de gloire à faire venir de toutes parts où l'on demeure un grand nombre d'Ecoliers, comme fit le Philosophe Abelard (*g*), qu'à se transporter soi-même dans les villes où se rendent beaucoup d'Ecoliers. Et sans doute si l'amour de la gloire étoit tout seul

(*a*) *In Theatr. pag. 826.*

(*b*) *In praenot. Canon. pag. 619.*

(*c*) *Apud Moreri.*

(*d*) *Au 4. tome pag. 870. de l'edition de Francfort 1617.*

(*e*) *Elog. t. 2. pag. 305. Il cite Pâquier au ch. 29. du 9. livre des Recherches: il faloit citer le ch. 39. mais on n'y trouve point Milan. Voici les paroles de Pâquier.* J'ouis 3. ou 4. des leçons *d'Alciat* dedans la ville de Pavie. De là m'étant transporté en la ville de Boulongne où lisoit Marianus Socinus neveu de Bartholomæus, tous les Ecoliers Italiens faisoient beaucoup plus de compte de cestui que de l'autre. Voire que ceux qui plaidoient, pour s'assûrer de leurs causes recherchoient plus le Socin, pour ceste seule consideration (disoient-ils) que jamais il n'avoit perdu le tems en l'étude des lettres humaines comme Alciat. *Monsieur Teissier citant ce passage dit que* Bartelemi Socin enseignoit la Jurisprudence à Bologne, dans le tems qu'Alciat étoit Professeur à Milan. *Ces deux faits ne se trouvent point dans Pâquier.*

(*f*) *Voyez la harangue qu'il recita à Ferrare l'an 1543. Oper. tom. 4. pag. 862. & Claude Minos dans sa vie.*

(*g*) *Voyez son article & celui de Foulques.*

accomplis. Paul III. lui fit un accueil honorable en passant par Ferrare, & lui offrit de l'avancement dans les dignitez Ecclesiastiques. Alciat se contenta de celle de Protonotaire, & ne voulut point renonçer à la profession du Droit. L'Empereur le créa Comte Palatin & Senateur. Philippe Roi d'Espagne passant par Pavie lui fit present d'une chaine d'or. On croit que la maladie dont Alciat mourut lui étoit venuë pour * avoir trop mangé, car il avoit le defaut d'être non seulement (*I*) fort avare, mais aussi un grand mangeur. C'étoit † un gros homme, & de grande taille. Après que sa mere fut morte dans un âge fort avancé, il eut envie d'employer sont bien à la fondation d'un College; mais ayant reçu un affront de quelques Ecoliers insolens il abandonna ce dessein, & choisit pour ‡ son heritier François ALCIAT, jeune homme de grande esperance qu'il avoit élevé chez lui, quoi que leur parenté ⟊ fût fort éloignée. Ce François Alciat succeda & aux biens & à la Chaire d'André, & se rendit celebre à Pavie par ses leçons de Jurisprudence. Le Cardinal Borromée qui avoit été son disciple le fit venir à Rome, & lui servit de si bon patron auprès de Pie IV. qu'il lui fit avoir un Evêché, la charge de Dataire, & un Chapeau de Cardinal β. On a quelques Traittez de Jurisprudence de ce Cardinal Alciat, qui mourut à Rome au mois d'Avril 1580. âgé d'un peu plus de 50. ans. André passa toute sa vie dans γ le celibat. Il s'érigea de très-bonne heure ξ en Auteur. Il a

* Ex cibo quem largiorem sumere consueverat morbum contraxit. *Id. ib.*

† Vir fuit corpulentus, proceræ staturæ *id. Mr. Teissier lui donne pourtant une taille mediocre*, t. 2. p. 394.

‡ *Il n'est donc pas vrai qu'il y eût a Naples en* 1686. un petit fils du grand Alciat. *Voyez le voyage du Docteur Burnet p.* 339. *édit. de Rotterdam* 1688. *Il auroit falu d'ailleurs qu'il eût été fort vieux.*

⟊ *Moreri la fait de l'oncle au neveu.*

β *Id. Panzir. ib. Voyez touchant le Cardinal François Alciat, la* 2. Pinacotheca *de Nicius Erythraus, ch.* 47.

γ *Cardan in vita Alciati apud Teissier, tom.* 2. *pag.* 394.

ξ *Voyez la remarque D.*

Z

seul dans une ame, s'il n'étoit mêlé avec l'amour du profit, ou avec une bisarrerie d'humeur qui fait que l'on se degoûte bien-tôt des mêmes choses, on ne verroit pas tant de gens frappez de la maladie d'André Alciat. L'idée de la belle gloire inspireroit à un homme la resolution non pas d'aller chercher les grands theatres, mais de convertir en un grand theatre celui où l'on se trouve placé, quelque petit qu'il soit. On verroit dans cette idée qu'il est bien plus beau de faire une chose gratuitement, que de la faire à gages, & qu'ainsi plus on aproche du don gratuit, c'est-à-dire d'une profession sans gages, plus on s'aproche du grand & du beau; au lieu qu'on s'en éloigne pour s'aprocher de l'esprit bas & mercenaire, à proportion de l'augmentation de gages que l'on extorque. C'est reduire à la nature des arts les plus mecaniques la profession des sciences. Un Cordonnier ou un Chapelier qui fait plus payer de sa besogne qu'un autre, se fait par cela même la reputation d'un habile Ouvrier. Pretendez que si l'on vous donne une plus grosse pension pour ce que vous direz en chaire, c'est une preuve qu'on vous estime un plus grand Predicateur, ou un plus savant Professeur, ne jugez-vous pas de vôtre metier comme l'on juge de celui d'un Cordonnier ou d'un Chapelier? Cela est fort propre à decrier les sciences, & à faire mepriser ceux qui les professent; car un faux goût de gloire joint à l'avarice est ordinairement cause du defaut que l'on blâmoit dans Alciat: je veux dire de cette passion de faire bien-tôt tout le tour des Academies, de laquelle j'ai deja parlé une (*a*) fois. C'est assûrément mettre son érudition à l'encan, & faire savoir au public qu'on ne se livrera qu'au plus offrant & dernier encherisseur.

REFLEXION sur l'humeur coureuse de Chaire en Chaire de plusieurs Docteurs.

(*a*) *Ci-dessus p.* 53. *remarque A.*

(*I*) *D'être non seulement fort avare.*] Panzirole s'exprime ainsi; *Avarior habitus est, & cibi avidior.* Il ajoûte qu'Alciat ayant reçu 300. écus pour une consulte, & su qu'on en avoit donné davantage à Marianus Socin pour la même affaire, s'écria qu'on avoit trouvé un meilleur marchand, mais non pas un meilleur Jurisconsulte. Prenez ceci en passant pour une confirmation de ce qui a été cité de Pâquier. Nous allons aprendre d'autres nouvelles de l'avarice d'Alciat. „ De deux points est-il taxé; (c'est „ Thevet (*b*) qui parle) l'un que sa methode „ ressentoit je ne sai quelle ostentation doctoralle. . . . L'autre que l'avarice commandoit tellement, qu'il sembloit que sa langue, „ plume & doctrine fussent à gage des Seigneurs, qui plus lui donnoient d'écus. Et „ même je me souviens qu'aux parerges, parlant de Jason, il vueille prêcher pour l'argent, le prisant de ce qu'à lui ont été augmentez les gages des Docteurs. D'où Alciat „ a bien seu faire son profit, ayant tiré de l'Université de Bourges douze cens écus d'état, „ outre ses licences & Doctorats, qu'il faisoit „ bien tripler, suivant la trace du Docteur Jason, lequel fut le premier, qui pour les degrez & honneurs qu'il donnoit aux Jurisconsultes, prenoit cinquante & cent écus, au „ lieu qu'auparavant lui on avoit accoutumé „ de passer pour trois ou quatre écus. A cause „ de ce (dit-il) que lui, Decius, Ruine & „ les autres Docteurs peuvent s'enrichir de ces „ gratieusetez, que payent les Ecoliers, sans „ être sujets à reprehension. De là il n'est pas „ mal-aisé de recueillir qu'il se fait fort de Jason, contre ceux qui se formalisoient à l'encontre de lui, de ce qu'il étoit tellement tenant „ à l'argent, que pour recevoir de lui la dignité „ de Docteur, Bachelier ou Licentié, il falloit „ qu'on desgaignast à foison des écus. Ce qui „ me fait persister davantage en cette opinion, „ est qu'au dernier chapitre du cinquiéme livre „ de ses parerges, reprenant son propos de „ Jason, il se plaind des Princes & Seigneurs, „ qui couchent en si petit état les doctes & savans hommes, au lieu qu'au tems passé, mêmes du tems de Vespasian (au raport de Tranquille) cét Empereur faisoit delivrer de ses „ deniers publics quinze cens écus aux Orateurs „ & Rhetoriciens Grecs & Latins: mêmes adjouste-il l'authorité du Rhetoricien Eumenius, „ qui exerçoit sa vocation à Authun, auquel „ par l'Ordonnance des Empereurs Diocletian „ & Maximian, on donnoit d'état quinze mil „ écus par an. „

(*b*) *Tome* 7. *p.* 179.

Il a publié beaucoup de livres en Droit, & quelques notes ſur Tacite, (*K*) la latinité duquel lui paroiſſoit d'une extrême dureté. Muret dans * l'une de ſes harangues s'emporta beaucoup contre cette delicateſſe. Alciat n'en ſentit rien, car il étoit dejà mort; mais d'autres Critiques, & nommément Floridus Sabinus qui l'attaquerent de ſon vivant, lui firent bien ſentir leurs dens & leurs † ongles. Ses emblêmes (*L*) ont été fort eſtimez, & ont merité que trois ou quatre ſavans les ayent ornez de Commentaires. On a trop loüé ſes poëſies, comme Mr. Baillet ‡ l'a remarqué finement.

** C'eſt la 17. du 2. tome. Voyez auſſi Bodin, Meth. hiſtor. c. 4. p. m. 85.*

† Cl. Minos ubi ſupra.

‡ Jugem. ſur les poëtes t. 3. n. 1286.

ALCIAT (JEAN PAUL) Gentilhomme Milanois, fut un de ces Italiens qui abandonnerent leur patrie dans le XVI. ſiecle afin de s'unir à l'Egliſe Proteſtante, & qui en ſuite s'amuſerent à tant rafiner ſur le myſtere de la Trinité, qu'ils formerent un nouveau parti, non moins odieux aux Proteſtans qu'aux Catholiques. Alciat avoit porté les armes; il commença ſes innovations à Geneve de concert ⸸ avec un Medecin nommé Blandrata, & avec un Avocat nommé Gribaud, auſquels Valentin Gentilis s'aſſocia. Les precautions que l'on prit contre eux, & les procedures ſeveres que l'on exerça contre ce dernier, rendirent les autres plus timides, & les β engagerent même à chercher un autre theatre. Ils choiſirent la Pologne, où Blandrata & Alciat ſemerent leurs hereſies avec aſſez de ſuccés. Ils attirerent (*A*) Gentilis, qui ne manqua γ pas de les aller joindre. Il

⸸ Voyez l'Hiſtoire de la condamnation de Gentilis, par Aretius.

β Beza in vita Calvini.

γ Id. ib.

(K) *La Latinité* de Tacite *lui paroiſſoit d'une extrême dureté.*] C'eſt en écrivant à Paul Jove (*a*) que cette plainte lui échapa: dans une autre rencontre il avoit parlé bien autrement (*b*): *Certat in Tacito ſermonis gravitas cum elegantia.* Je renvoye la diſcuſſion de ceci à l'article de Tacite.

(*a*) Alciatus non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Pauli Jovii eſſe ſenticeta. *Voſſius de Hiſt. Lat. l. 1. pag. 160.*

(*b*) *Vide Canonherii diſc. politic. in Tacit. p. 3.*

(L) *Ses emblêmes ont été fort eſtimez.*] Scaliger le pere qui n'étoit point prodigue de loüanges, comme chacun ſait, parle (*c*) ainſi de cet Ouvrage: *Alciati præter emblemata nihil mihi videre contigit. Ea vero talia ſunt ut cum quovis ingenio certare poſſint. Dulcia ſunt, pura ſunt, elegantia ſunt, ſed non ſine nervis; ſententiæ verò tales ut etiam ad uſus civilis vitæ conferant.* Ces emblêmes ont été traduits en François, en Italien & en Eſpagnol (*d*). Les verſions Françoiſes ſont trois pour le moins (*e*); celle de Barthelemi Aneau, celle de Jean le Fevre, & celle de Claude Minos. Ce dernier ne ſe contenta pas de les traduire, il les commenta auſſi. Un des plus ſavans (*f*) Humaniſtes d'Eſpagne les a crus dignes d'un commentaire de ſa façon. Pignorius ſavant Italien en a fait le même jugement, & après eux tous un Profeſſeur (*g*) de Fribourg les a publiez avec leurs notes & avec les ſiennes, & y a joint à la fin celles de Frederic Morel. Cette édition eſt fort bonne, c'eſt dommage qu'on n'y puiſſe pas diſtinguer ce qui appartient à chaque Commentateur: elle eſt de de Padoüe 1661. *in* 4. Je ne parle point de Sebaſtien Stockhamerus (*h*) dont le travail n'a pas été fort eſtimé, ni de ce Jeſuïte (*i*) qui expliqua publiquement à Paris ces mêmes emblêmes; mais je penſe qu'on ne ſera pas fâché de voir le titre dont Barthelemi Aneau (*Bartholomæus Anulus*) ſe ſervit, le voici: *Les emblêmes d'André Alciat traduits vers pour vers jouxte la diction latine, & ordonnez en lieux communs avec ſommaires, inſcriptions, ſchemes & briefves expoſitions epimythiques ſelon l'allegorie naturelle, morale ou hiſtoriale.* Les éditions de cet Ouvrage d'Alciat ſont innombrables; dans celle de Thuilius dont je me ſers il y a 212. emblêmes, ainſi j'ai été ſurpris que Paul Freherus nous vienne dire dans ſon Theatre, que ce livre ne contient que 100. emblêmes.

(*c*) *Lib. 6. de poetic.*

(*d*) *Jo. M. Toſcanus in Peplo Italiæ, l. 3.*

(*e*) *Voyez la Bibliotheque de la Croix du Maine.*

(*f*) *Sanctius Brodenſis.*

(*g*) *Joannes Thuilius Mariamontanus Tirol. Phil. & Med. D. atque olim in Archid. Friburg. Briſgoiæ Univerſitate Human. liter. Profeſſor ordinarius.*

(*h*) Sebaſtianum Stockhamerum vix Commentatoris nomine dignor, quia in ſola epigrammatis reſolutione occupatur, pauciſſimis, iiſque ſatis vulgatis ſententiis & fabulis additis; ad hæc vix mediam emblematum partem hoc ſuo more explicat. *Thuilius in Præf. Claude Minos en juge à peu près de même dans ſa Preface.*

(*i*) *Minos ib.*

(*A*) *Ils attirerent Gentilis.*] J'ai ſuivi Aretius (*k*) & Theodore de Beze, qui s'accordent à debiter que Gentilis n'alla en Pologne qu'après que Blandrata & Alciat y eurent dogmatiſé; & j'abandonne l'Auteur de la Bibliotheque des Anti-trinitaires, qui dit (*l*) qu'Alciat & Gentilis allerent enſemble en Pologne environ l'an 1562. Staniſlaus Lubienietzki (*m*) a dit à peu près la même choſe; mais ces Auteurs ne ſont point aſſez exacts pour meriter la preference. Hornius la merite encore moins, lui qui a dit que George Blandrata, & Paul Alciat tous deux Medecins (il ſe trompe à l'égard d'Alciat) ſe ſauverent de Suiſſe en Pologne épouvantez par le ſuplice de Servet, & par celui de Gentilis. Dans la même page de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique il aſſûre qu'ils ſuivoient le tritheïſme de Valentin Gentilis. Mais il eſt certain que l'Hereſie d'Alciat étoit le pur Socinianiſme (*n*). On ne ſauroit mieux refuter la chronologie de Hornius, que par une lettre de Pierre Martyr écrite à Zurich l'onziéme de Juillet 1558. On aprend à Calvin dans cette lettre qu'on avoit vu Gregoire le Medecin accompagné de Jean Paul le Piemontois; qu'on les exhorta à ne point rompre l'union de l'Egliſe, & à ſe conformer au formulaire de l'Egliſe Italienne de Geneve; qu'on n'y gagna rien; & que de l'avis de Bullinger on leur conſeilla de vuider la ville; qu'ils le firent; que le Medecin dît qu'il s'en alloit en Tranſilvanie; & que Jean Paul ſe retira à Chiavenne. Il faut lire dans Pierre Martyr au lieu de *Gregorium Medicum*, *Georgium Medicum*; qui n'eſt autre que George Blandrata, tout comme *Joannes Paulus Pedemontanus* n'eſt autre que nôtre Alciat. Si Calvin ne diſoit pas expreſſément que tous ces heterodoxes Italiens, & nommément Jean Paul Alciat ſignerent le formulaire, on ſeroit fort tenté de penſer que ceux dont parle Pierre Martyr refuſerent d'y ſouſcrire. Quoi qu'il en ſoit ils n'étoient plus à Geneve peu après la ſignature, car elle ſe fit le 18. de Mai 1558.

(*k*) *Ubi ſupr. Voyez auſſi la 81. lettre de Beze.*

(*l*) Ambo hi circa annum 1562. in Poloniam venerunt. *pag. 26.* Alciatus Valentini Gentilis (quem è carcere redemerat) circa an. 1562. in Poloniam comes: *pag. 27.*

(*m*) Valentinus iſte & Paulus Alciatus Pedemontanus cum Genevæ ob odia Calvini acerrima ſubſiſtere non poſſent anno 1563. in Poloniam venerant. *pag. 107.*

(*n*) *On trouve ces fautes dans l'édition de 1687. augmentée des notes & de la continuation de Mr. Leidecker.*

Il avoit l'obligation à Alciat*, qu'à sa priere le Baillif de Gex l'avoit (*B*) mis hors de prison. On pretend que de la Pologne ils passérent dans la Moravie. Nous dirons en son lieu quelle fut depuis la destinée de Gentilis; pour ce qui est d'Alciat il se retira à Dantsic, & (*C*) y mourut dans les sentimens de Socin; car il n'est pas vrai qu'il se (*D*) fit Turc. Il avoit écrit deux † lettres à Gregoire

* *Histor. Reformat. Polon. pag.* 107. *Bibl. Antitrinit. pag.* 27.

† *Bibl. Antitrin. pag.* 28.

1558. & ils étoient à Zurich l'onziéme Juillet suivant. Gentilis ne fut mis à mort qu'en 1566. Il étoit sorti de Geneve quelques mois après la signature, & s'étoit retiré au païs de Gex où il confera avec Alciat; ce qui montre ou qu'Alciat n'alla point à Chiavenne en sortant de Zurich, ou qu'il y demeura peu. Voyez l'article *Blandrata*, où je tâche de debrouiller l'ordre des tems par raport à ces gens-là.

(*B*) *L'avoit mis hors de prison.*] On ne sait si les prieres suffirent; Sandius (*a*) insinuë qu'il falut donner de l'argent; *In oppido nomine Gajum in carcerem conjicitur*, (Gentilis) *unde cum evadere non posset quod esset pauper, à socio suo Paulo Alciato redimitur: quem ut pote locupletem, præterea vero nobili genere ortum, immo & militem simili modo non audebant aggredi.*

(*a*) *Bibl. Antitrinit. pag.* 26.

(*C*) *Et y mourut dans les sentimens de Socin.*] C'est de quoi on ne peut raisonnablement douter, après les preuves que Martin Ruarus (*b*) en a données. Il dit d'abord que cet homme vécut quelques années à Dantzic en bon Chretien, & qu'en mourant il recommanda son ame à JESUS-CHRIST son sauveur, & puis il ajoûte (*c*) „Catherine Weimera ayeule de ma „femme qui le connoissoit familierement & qui „assista à sa mort, l'a souvent dit à David „Werner Buttel son mari qui est encore en „vie, & il n'y a que trois ans qu'elle est mor„te. Ma belle-mere me dît encore hier qu'elle „avoit souvent veu en cette ville la veuve d'Al„ciat, qui survêcut quelques années à son „mari.„ Il ajoûte par occasion qu'il a ouï dire à André Woidovius qu'Alciat courant risque d'être assommé à Cracovie par des Ecoliers à cause qu'il passoit pour Arrien, éluda leurs mauvaises intentions en leur disant qu'il croyoit en JESUS-CHRIST fils du Dieu vivant & de Marie; ce nom de Marie le sauva; *Ridiculo schemate evasisse cum se non Arianum sed Marianum esse diceret, quod cum illi quid sibi vellet quærerent respondisse, credere se Jesum Christum Dei vivi & Mariæ filium. Illi non minore stupore quam malitia obsessi, audito venerando Mariæ nomine incolumem dimiserunt.* Voilà un cas où la maxime des devots outrez de la Sainte Vierge se trouva veritable, *que l'on* (*d*) *est quelque fois sauvé avec plus de promtitude en invoquant le nom de Marie, qu'en invoquant le nom de Jesus.*

(*b*) *Lisez ainsi, & non pas* Martin Bucerus, *dans la Biblioth. des Antitrinit. pag.* 27.

(*c*) *Dans une lettre écrite à Calovius & datée de Dantsic* a. d. III. Non. Apr. 1640. *C'est la* 47. *de la premiere Centurie.*

(*d*) Velocior est nonnunquam salus invocato nomine Mariæ, quàm invocato nomine Jesu. *S. Anselmus de excellentia Virginis c.* 6.

(*D*) *Il n'est par vrai qu'il se fit Turc.*] On vient d'en lire les preuves; & sur cela qui peut s'empêcher de dire qu'il seroit à souhaiter, que ceux qui soutiennent la bonne cause ne fussent point sujets à certains defauts, qui regnent éternellement parmi les persecuteurs de l'orthodoxie? Un excés de credulité, un fond de mauvaise haine, je veux dire une haine qui ne comprend pas moins la personne de l'heretique, que son heresie même, nous font avaler tous les contes que l'on debite au desavantage d'un Heresiarque. Court-il quelque bruit qu'il s'est tué, que le Diable l'a emporté, qu'il est mort enragé & en blasphemant, on le croit sans attendre que la chose soit averée; on l'écrit à ses amis par tout où l'on a commerce; on l'imprime, qui pis est; & dès là on seme un mensonge dont la graine ne se perd jamais, tant elle tombe en bonne terre: le premier qui le publie n'est pas long tems le seul qui l'ait publié. On ne chomme pas à le faire passer de livre en livre, comme un grand motif de zêle, ou comme un objet de reflexions. Les Protestans n'ont pas été moins trompez que les Catholiques au pretendu Mahometisme de Jean Paul Alciat. Ils n'ont pas été moins soigneux de le debiter les uns que les autres. *Iliacos* (*e*) *intra muros peccatur & extra.* Sponde l'a inseré dans ses Annales Ecclesiastiques; & c'est de là sans doute que le P. Maimbourg (*f*) l'avoit copié, quoi qu'il ne cite point cet Auteur, comme Mr. Moreri le cite. Le fameux Calovius l'avoit debité; Ruarus lui écrivit ce que l'on a vu: il y avoit deux ans que sa lettre étoit imprimée lors qu'on fit une nouvelle édition de l'Histoire Ecclesiastique de Micrælius; cependant celui qui a pris la peine d'y ajoûter beaucoup de choses, n'en a pas ôté le mensonge pour lequel Calovius avoit été censuré. Je ne sai si Ruarus a bien decouvert l'origine de cette fable. Il croit qu'une lettre de Theodore (*g*) de Beze en a été le fondement. Cette lettre porte que Valentin Gentilis interrogé sur son camarade Alciat avoit repondu, *Il s'est fait Mahometan, & il y a long tems que je n'ay eu aucun commerce avec lui.* Les deux conjectures de Ruarus ne sont pas mauvaises; 1. Gentilis crut faire plaisir par là aux Juges qui lui faisoient son procés. Nous aprenons tous les jours par nos Gazettes quelque chose de semblable, c'est-à-dire que les deserteurs debitent mille nouvelles très-propres à chatouiller ceux qui les questionnent. 2. Gentilis qui reconoissoit en nôtre Seigneur une generation ou une filiation fort singuliere, étoit bien-tôt disposé à mettre dans la même categorie les Samosateniens & les Mahometans. Deux sectaires qui se brouillent s'entre-haïssent plus au commencement, qu'ils ne haïssent le tronc duquel ils se sont separez: de sorte que Gentilis étoit un mauvais temoin à l'égard d'Alciat, après les disputes violentes qui les avoient desunis dans la Pologne. Voetius (*h*) & Lætus (*i*) n'ont cité que cette lettre de Theodore de Beze, quand ils ont dit qu'Alciat s'étoit fait Mahometan. Hornius n'a cité personne, quoi qu'il avance cela avec la derniere confiance; *Alciatus*, dit-il (*k*), *transiit ad Turcas, ac Muhammedismum amplexus, inter eos vitam finit.* Hoornbeeck ne cite non plus personne dans l'Apparat de ses disputes contre les Sociniens, où il dit deux ou trois fois qu'Alciat embrassa le Mahometisme. *Dignam* (*l*) *pœnam dedit quando eum Deus ad Muhammedanos prolabi sivit; nempe ne alibi quam inter infideles istos nomen*

(*e*) *Horat. epist.* 2. *l.* 1.

(*f*) *Hist. de l'Arian. t.* 3. *pag.* 344. *edit. de Holl.*

(*g*) *C'est la* 81.

(*h*) *Disput. t.* 3. *pag.* 781.

(*i*) *Compend. Hist. univ. p. m.* 436.

(*k*) *Histor. Eccles. p.* 351. *edit.* 1687.

(*l*) *Pag.* 29. *vide etiam pag.* 23.

goire Pauli, l'une en 1564. l'autre en 1565. datées de Hufterilts, où il foutenoit que JESUS-CHRIST n'a commencé d'être qu'à fa naiffance de la Sainte Vierge. On a eu donc raifon de * blâmer Moreri qui l'avoit fait Arrien, & puis Mahometan. Peut-être qu'avant que de fe retirer à Dantzic, il avoit fait un tour en Turquie fans avoir deffein de s'y faire Renegat; mais feulement d'y être à couvert des (*E*) perfecutions; & c'eft peut-être ce qui donna lieu au bruit qui a tant couru, & qui court encore de fon pretendu Mahometifme. Calvin & Beze ont parlé de lui comme d'un fou à lier. Le premier dit que le jour † que l'on propofa aux Italiens foupçonnez d'heterodoxie un formulaire à figner, Alciat s'emporta d'une maniere furieufe; l'autre dit ‡ que c'étoit un homme à vertiges & un phrenetique.

* *Dans l'édition de fon Dictionaire* 1692.

† Inter quos princeps fuit Joannes quidam Paulus Alciatus homo non ftolidi tantum ac væfani ingenii, fed plane phreneticus ad rabiem ufque. *Perfid. Valent. Gentil. in Opufcul.*

‡ Paulus quidam Alciatus Mediolanenfis, homo jam antea plane phreneticus & vertiginofus. *Beza epift.* 81.

ALCIAT (TERENCE) Jefuïte Italien, iffu de la même famille qu'Alciat le Jurifconfulte, nâquit à Rome l'an 1570. Il étudia cinq ans en Droit avant que de fe faire Jefuite. Ce fut au mois de Mars 1591. qu'il entra dans cette Societé. Les emplois qu'il y a eus temoignent qu'on l'y regardoit comme un fujet important. Il fut pendant treize ans Prefect du College de Rome, il y enfeigna cinq ans la Philofophie, & dix-fept ans la Theologie. Après cela il fut Directeur de la Penitencerie du Vatican, & Sous-Superieur de la Maifon Profeffe. Il affifta à la neuviéme Congregation generale des Jefuïtes comme Deputé de la Province de Rome, & lors qu'il mourut d'apoplexie le 12. de Novembre 1651. il étoit Sous-Provincial. Il n'étoit pas dans une moindre confideration hors de la Societé; car outre qu'il fut long-tems Qualificateur de la Congregation du Saint Office, & Confulteur de la Congregation des Rites, il fut choifi par le Pape Urbain VIII.

men fuum ultra profiteretur. On pourroit foupçonner que cette fable n'a pas eu la lettre de Theodore de Beze pour fon fondement unique, fi l'on ne confideroit que legerement l'hiftoire de la reformation Polonoife; car quand on y voit que l'Auteur ayant parlé d'un certain Adam Neufferus (*a*), qui enfin fe vit contraint de s'enfuir à Conftantinople, ajoûte qu'Alciat avoit eu une femblable deftinée, on ne peut gueres penfer finon que la chofe eft veritable, puis qu'un tel Hiftorien la debite. Mais en examinant de près les paroles de cet Auteur, on trouve que fon temoignage fe reduit à rien. Voici comme il parle dans la page 200. *Exacto trimeftri neceffe habebat* (Adamus Neufferus) *periculo fibi ab exploratoribus Cæfareis imminente folum vertere, & Conftantinopolim (quam & Alciati fortunam fuiffe fupra vidimus, adeo Turcæ ante Chriftianos æquitate & humanitate longe funt!) confugere.* Ces paroles nous renvoyent à un endroit precedent, je croi que c'eft à la page 109. Or fi d'un côté l'on trouve dans cette page que quelques-uns ont écrit que Gentilis s'étoit fait Mahometan, on y trouve auffi de l'autre que ce furent fes ennemis qui forgerent cette impofture. C'eft fans doute ce qu'a voulu dire le Sieur Staniflas Lubienietzki. On le fent malgré les fautes d'impreffion qui defigurent miferablement fon livre. *De Alciato*, dit-il, *fcriptum accepi eum in epiftolis ad Gregorium Pauli anno 1564. & 1565. Hufterlitzii datis diffuafiffe fententiam quod Chriftus extiterit antequam ex Maria nafceretur, & acerrimè dogmati vulgari de trinitate reftitiffe; ita ut Mahometifmum confilii in primordio reformationis fat ancipiti & arduo ignarus ei prætuliffe fcribatur, fed à Calvino* (*b*) *& inventurum ejus æmulis, odio internecino iri eum & alios veritatis amantes flagrantibus.*

(*a*) *Il y a dans l'imprimé* Neufnerus, *mais ce livre eft tout plein de fautes, & fur tout quant aux noms propres.*

(*b*) *Je croi qu'il faut lire*, à Calvino effe inventum & ejus æmulis odio internecino in, &c.

(*E*) *A couvert des perfecutions.*] Cela me fait fouvenir de Pierre Abelard, qui fut fur le point d'aller chercher un afyle au païs des Infidelles, contre les agens ou les promoteurs de l'Orthodoxie. Il avoit été batu de l'oifeau, & s'allarmoit plus qu'un autre; car toutes les fois qu'il entendoit dire qu'il fe feroit bien-tôt une affemblée d'Ecclefiaftiques, il s'imaginoit que c'étoit pour le condamner. D'ailleurs il avoit éprouvé le grand credit de ces agens, & il n'étoit pas facile de leur échaper fous des Princes de leur parti. Ils écrivent par tout, & avant que leur ennemi foit arrivé dans une ville, le portrait de fes erreurs y fait dejà peur, & y fouleve tous les efprits. Un tems a été que ceux qui avoient l'oreille des Papes pouvoient rendre la meilleure partie de l'Europe un païs inhabitable, à l'égard d'un homme qu'ils fe feroient mis fortement en tête de faire paffer pour heretique; & ce pauvre miferable pouvoit en quelque façon leur apliquer quelques endroits du (*c*) Pfeaume 139. Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Abelard ait eu envie d'aller chercher du repos au milieu des Mahometans ou des Payens; il efperoit qu'en payant tribut il auroit la liberté de profeffer le Chriftianifme hors de la fphere d'activité de l'*odium theologicum*, & il craignoit qu'à moins que d'en venir là, il fe trouveroit toûjours enfermé dans cette fphere. Voici fes paroles. *Deus* (*d*) *ipfe mihi teftis eft quotiens aliquem Ecclefiafticarum perfonarum conventum adunari noveram, hoc in damnationem meam agi credebam. Stupefactus illico quafi fupervenientis ictum fulguris expectabam, ut quafi hæreticus aut profanus in Conciliis traherer aut Synagogis. ... Sæpe autem (Deus fcit) in tantam lapfus fum defperationem ut Chriftianorum finibus exceffis ad Gentes tranfire difponerem, atque ibi quietè fub quacumque tributi pactione inter inimicos Chrifti Chriftiane vivere.* Or comme Alciat avoit encore plus à craindre du Papifme qu'Abelard, & qu'il ne voyoit gueres de fûreté dans les païs où les autres Chretiens étoient les maîtres, *Tenent Danai qua deficit ignis* (*e*), fes boutades & fes caprices auroient bien pu lui faire naître l'envie d'effayer la tolerance des Turcs, & l'en degoûter bien-tôt, pour l'envoyer à Dantzic. Aprenons à nous defier de certains recits, encore que des Auteurs confiderables les adoptent.

(*c*) Quo ibo à fpiritu tuo, & quo à facie tua fugiam? ... fi fumpfero pennas meas diluculo & habitavero in extremis maris... illuc tenebit me dextera tua.

(*d*) *Oper. pag.* 32.

(*e*) *Virgil. Æn.* II, 505.

VIII. pour refuter le Pere Paul. Il preparoit une édition des Actes du Concile de Trente, qui auroit été l'Apologie de cette assemblée contre toutes sortes d'adversaires, & nommément contre ce redoutable Venitien. Il avoit dejà ramassé un grand nombre de materiaux pour cet important & penible Ouvrage, lors que la mort le fit sortir de ce monde *; mais encore qu'il eût donné plusieurs années à ce travail, il n'avoit presque pas commencé la forme de son Ouvrage. Le Pere Sforce Palavicin qui fut chargé du même dessein, nous aprend pourquoi le Pere Alciat étoit demeuré (Z) si loin de l'execution. Si Mr. Moreri avoit seulement jetté les yeux sur la preface du Cardinal Palavicin, il n'auroit pas mis entre les Oeuvres du Pere Alciat *les Actes du Concile de Trente*. Il n'y faut mettre qu'un Sermon sur la Passion, prononcé devant le Pape Clement VIII. en 1602. & la vie de Pierre Fabri compagnon de Saint Ignace Loyola. Le Pere Alciat deguisé sous le nom d'*Eminius* † *Tacitus* l'a traduite en Italien ‡ du Latin de Nicolas Orlandino ✝. Mr. Moreri remarque que le Pape Urbain VIII. disoit que le Pere Alciat étoit digne du Chapeau de Cardinal. Nicius Erythræus β le raporte. Si l'on demande à quoi tenoit-il donc que ce Jesuite n'eut pas ce qu'il meritoit? Urbain VIII. n'étoit-il pas le distributeur de ces Chapeaux? La reponse est fort aisée; il faut conferer cette dignité à tant de gens par des raisons de Politique, qu'on ne peut toûjours y admettre ceux que l'on croit la meriter.

* *Ex Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu, Auctore Nathanaële Sotuello.*

† *Leon Allatius* in Apibus urbanis, pag. 238. *& Alegambe disent* Eimlnius.

‡ *Pinacoth. 2. c. 47.*

✝ *Sotuellus ib.*

β *Cette traduction fut imprimée à Rome en 1629. Le Latin fut imprimé à Lion en 1617.*

ALCINOE, fille de Polybe le Corinthien, & femme d'Amphilochus, devint folle d'amour pour un certain Xanthus de l'Ile de Samos, qui étoit logé chez elle. Ce n'est point là ce qu'il y eut de plus étrange dans son avanture; le grand sujet de surprise est de voir que ce fut Minerve qui lui inspira cette maladie d'amour, pour la punir de ce qu'elle n'avoit pas payé tout ce qu'elle avoit promis à une femme qui avoit travaillé chez elle. Cette femme pria Minerve de la vanger; & voilà comment ses prieres furent exaucées. Alcinoë par les soins de cette Déesse devint si furieusement amoureuse de son hôte, qu'elle abandonna sa maison & ses petits enfans, & s'embarqua avec lui. Mais pendant le voyage elle fit reflexion sur sa conduite, elle en pleura, elle se souvint avec cris & larmes de son jeune mari, & de ses enfans; enfin toutes les bonnes paroles de Xanthus qui promettoit de l'épouser étant une trop foible consolation, elle se precipita dans la mer γ. Grand exploit, & bien digne de la Déesse Minerve? Voyez l'une des remarques des articles *Egialée*, & *Myrrha*.

γ *Parthenius, Erot. c. 27*

ALCINOUS, Roi des Phæaques dans l'Ile qu'on nomme aujourd'hui Corfou, étoit fils δ de Nausithous ζ, & petit-fils (A) de Neptune & de Peribée. Il épousa Arete sa niece fille unique de Rhexenor fils de Nausithous, & en eut cinq θ fils, & une fille nommée Nausicaa, dont Homere dit beaucoup de bien. Il louë encore davantage la mere, & en fait une Heroïne. Il fait aussi de fort longues descriptions du palais & des jardins d'Alcinous. A son dire il y avoit les plus excellens fruits du monde dans ces jardins; & cela sans vicissitude d'hyver & d'été, mais tous les mois de l'année. C'est sans doute par ses

δ *Homer. Odyss. l. 6. & 7.*

ζ *Il ne faut pas dire* Nasitoüs, *comme Moreri.*

θ *Odyss. l. 6. v. 62*

(Z) *Etoit demeuré si loin de l'execution.*] Il dit que le Pere Alciat s'étoit imposé la loi de ne rien nier à son adversaire, sans aporter des preuves de sa negative; de sorte qu'il employa bien des années à chercher des memoires qui lui fournissent ces preuves. Le Cardinal Palavicin pretend que c'étoit une œuvre de surerogation, parce qu'il n'y a point de loi qui oblige à la preuve celui qui nie; c'est à l'accusateur à prouver, & s'il ne le fait point, il merite la peine du talion. Mais la personne accusée peut se contenter d'un, *je nie le fait*; cela suffit à la faire absoudre, pendant qu'on ne prouve rien contre elle; *Là dove (a) questi s'era fatto lecito d'accusare senza provare, il che dalle leggi è punito colla pena del talione; quegli non volle negare senza haver la prova della falsita, dal che ogni legge il disobligava. Quindi fu che spese moltissimi anni in cercar memorie certe di que' successi.* N'en deplaise à ce Cardinal, je ne croi pas qu'en cette rencontre ce fût assez de nier ce que le P. Paul affirmoit. Quand on a les rieurs contre soi, il faut avoir droit & demi; & accumuler preuve sur preuve, si l'on veut gagner sa cause. Ce Cardinal ajoûte que le P. Alciat composoit fort lentement, parce qu'il ne se pardonnoit rien qui fût éloigné de la perfection: la vieillesse, & les affaires de la Compagnie furent de nouveaux obstacles. *Dapoi (b) la freddezza dell' età decrepita, la natura perplessa, la penna altre tanto lenta, quanto esquisita, le occupazioni de' nostri governi domestici hanno cagionato ch'egli sia morto con lasciar solo qualche vestigio dell' opera conceputa in idea.* Que ceci nous fasse comprendre qu'il y a des gens qui à force de travailler à être de bons auteurs, demeurent toûjours privez de la qualité d'Auteur.

(a) *Introduzione cap. 5.*

(b) *Ibid.*

(A) *Petit-fils de Neptune.*] Britannicus (c) nous asseure qu'Alcinous étoit fils de Phæax, & que Phæax l'étoit de Neptune & de Corcyre. Je voi bien dans Etienne de Byzance le dernier de ces deux faits, mais non pas le premier, savoir que ce fils de Neptune & de Corcyre ait été le pere d'Alcinous.

(c) *Britann. in Juvenal. Sat. 5. v. 151.*

ses jardins qu'Alcinous a principalement (*B*) immortalisé sa memoire. Il reçut avec beaucoup (*C*) de civilité Ulysse que la tempête avoit jetté sur la côte des Phæaques, lui offrit sa fille, & le fit mener à Ithaque chargé de presens. Or comme pendant le festin où il l'admit, celui-ci fit cent contes à dormir debout à toute la compagnie, on croit (*D*) que cela fit naître quelques proverbes qui étoient en usage parmi les anciens. Quoi qu'il en soit le Royaume d'Alcinous étoit un vrai païs de Cocagne; on y aimoit (*E*) la bonne chere, & les commoditez

(B) *Qu'Alcinous a principalement immortalisé sa memoire.*] Tous les Poëtes parlent à l'envi de ses jardins. Mr. Lloyd en cite plusieurs passages; contentons nous de celui de Juvenal (*a*):

Illa jubebit
Poma dari, quorum solo pascaris odore,
Qualia perpetuus Phæacum autumnus habebat.

(*a*) *Satir.* 5.

& joignons y ce temoignage d'un Auteur en prose. *Antiquas* (*b*) *nihil prius mirata est quàm Hesperidum hortos, ac regum Adonis* (*c*) *& Alcinoi.* Mr. Lloyd cite Theophile Patriarcue d'Antioche qui a parlé de ces jardins dans son troisiéme livre *ad Autolicum*, mais il avertit qu'il faut y corriger la leçon ordinaire, *Antinoui*, & substituer *Alcinous.* Il cite aussi ces paroles de S. Gregoire de Nazianze (*d*);

(*b*) *Plin. l.* 19. *c.* 4.

(*c*) *Je ne sai si Pline a bien entendu ce qu'il avoit lu touchant les jardins d'Adonis. Ils n'étoient pas ce qu'il s'imagine; voyez-ci-dessus, pag.* 107. *col.* 2.

- - - Ἡ δὲ τράπεζα ἢ ἄλσεος ἀλκινόοιο
Τερπνοτέρη.

(*d*) Tua Alcinoi mensa est jucundior horto. *Carm. ad Vitalian.*

Je n'ai point remarqué que les Poëtes ayent feint que ce Prince *fût le gardien des vergers*, comme Mr. Moreri le debite. Charles Etienne l'a jetté dans cette erreur, car on voit dans son Dictionaire un Alcinous different du Roi des Pheaques, & caracterisé par la charge de *Hortorum custos*; ce que l'Auteur prouve par le 2. livre des Georgiques de Virgile, & par des vers d'Ovide & de Stace, où il ne s'agit point de cela, mais uniquement des jardins d'Alcinous. Apparemment cette bevuë doit sa premiere origine à la faute de quelque Copiste, ou de quelque Imprimeur, qui aura mis *custos* au lieu de *cultor.*

(C) *Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse.*] Plusieurs Auteurs, comme Ravisius Textor (*e*), & Decimator (*f*), attribuent cette reception à Nausicaa fille d'Alcinous, sans en faire aucune part au pere. Ils ne considerent pas qu'elle ne donna que des habits & des conseils à Ulysse hors de la ville, & qu'elle avoit pere & mere qui firent tous les honneurs de l'accueil, & de l'hospitalité. Voyez ci-dessous l'article *Nausicaa.*

(*e*) *In Epithet.*

(*f*) *In Sylva vocabul. & in Thesauro linguarum.*

(D) *On croit que cela fit naître quelques proverbes.*] Moreri dit qu'Ulysse *compta* (je copie son orthographe) *la fable des Ciclopes des Lestrigons & des autres, comme on dit, le coude sur table. Ce qui donna occasion à ce proverbe des anciens qu'Erasme n'a pas oublié, la table d'Alcinoë, ou comme l'exprime Platon, Est-ce que je vous dois raconter la fable d'Alcinous?* Tout cela ne vaut rien: ce *des autres* est une expression obscure; & tout à fait negligée. En 2. lieu le proverbe de la table d'Alcinous ne vint point de ces contes d'Ulysse, mais de la bonne chere qu'Alcinous faisoit ordinairement. Voyez la remarque suivante. De plus il n'est pas vrai que Platon s'exprime par une interrogation: il declare (*g*) simplement qu'il ne dira point l'Apologue d'Alcinous. Il est encore plus faux que ce qu'il dit soit en d'autres termes la même chose que la table d'Alcinous. Il est certain qu'on trouve dans l'Indice des Adages d'Erasme, *Alcinoi Mensa*, & *Alcinoi Apologus*, comme deux proverbes differens. Le premier n'est point en titre dans le corps du livre; il n'est raporté que comme un petit accessoire de l'Adage (*h*) *Sybaritica Mensa*, & il est tiré de ces paroles de Gregoire de Nazianze, Οὐχ ὡς λωτοφάγων πενίαν, ἀλλ' ὡς ἀλκινόου τράπεζαν, *non ad Lotophagorum inopiam, sed Alcinoi mensam.* Adrien Junius qui a fait un recueil de proverbes après Erasme, où il a mis *Alcinoi Horti* comme un proverbe capital, cite dans l'explication de celui-là cet autre passage du même Pere touchant la table d'Alcinous;

(*g*) *De Rep. l.* 10.

(*h*) *C'est le* 65. *de la* 2. *cent. de la* 2. *Chiliade.*

Καὶ δόμον αἰγλήεντα καὶ ἀλκινόοιο τράπεζαν
Non si marmoreum dederis lectum Alcinoique Mensam.

Lloyd cite un autre passage, où ce saint Docteur employe la même phrase. Quant à l'*Alcinoi apologus*, Erasme le raporte deux fois. Premierement il l'explique (*i*) d'un conte de vieille, *de longis & anilibus fabulamentis*, & il se fonde sur les fables qu'Ulysse debita à la table d'Alcinous. *Prodegiosas ac deridiculas fabulas & portentuosa mendacia de Lotophagis, Læstrygonibus, Circe, Cyclopibus atque id genus aliis plurimis miraculis, fretus videlicet Phæacum inscitia barbarieque.* Mais ailleurs (*k*) il nous aprend qu'il avoit trouvé une autre signification de ce même Adage dans le 4. livre de la (*l*) Rhetorique d'Aristote, & qu'il veut suspendre sa decision jusques à ce qu'il y voye plus clair, ou par les Commentaires de Saint Gregoire de Nazianze sur les livres d'Aristote, ou par quelque autre moyen. Je ne voi presque personne qui fasse attention à ce dernier passage d'Erasme. On s'arrête au premier, comme si c'étoit là que l'on trouve le vrai sens: il s'en faut bien qu'on l'y rencontre; car pour peu qu'on voye ce que dit Erasme sur les paroles d'Aristote, on se defie entierement de l'explication qu'il avoit donnée en un autre endroit. J'avouë que ce passage d'Aristote est obscur, qu'on le lit differemment, & qu'il n'est pas peut-être sans lacune; mais il n'y a nulle aparence que par l'Apologue d'Alcinous, on s'y doive figurer des contes de ma mere l'Oye. Gilbert Cousin qui a fait un recueil de proverbes depuis Erasme se figure neanmoins cela, quoi qu'il ne considere la chose que selon la citation d'Atistote (*m*). Il y a un passage d'Elien (*n*) où *Alcinoi Apologi*, Ἀλκίνου ἀπόλογοι, ne se peut prendre que pour les discours qu'Ulysse fait à ce Prince dans l'Odyssée.

(*i*) *N.* 32. *Cent.* 4. *Chil.* 2.

(*k*) *N.* 82. *Centur.* 1. *Chil.* 5.

(*l*) *Il est dans le chap.* 16. *du livre* 3. *dans l'édition de Geneve* 1605.

(*m*) *N.* 210. *il cite comme Erasme le* 4. *livre de la Rhetorique.*

(*n*) *L.* 13. *c.* 13.

(E) *On y aimoit la bonne chere, & les commoditez de la vie.*] C'est de quoi Alcinous ne fit point mystere à Ulysse: nous (*o*) aimons, lui

(*o*) *Αἰεὶ δ' ἡμῖν δαίς τε φίλη κίθαρίς τε, χοροί τε Εἵματά τ' ἐξημοιβά, λοετρά τε θερμὰ, καὶ εὐναί. Odyss. l.* 8. *v.* 248.

ditez de la vie, ce qui n'empêchoit pas que les gens * n'y fussent agiles, & fort bons hommes de mer, & qu'Alcinous † ne fût ut Prince très-juste.

ALCYONIUS (PIERRE) a été un de ces doctes Italiens qui cultiverent les belles lettres dans le XVI. siecle. Il aquît une intelligence fort raisonnable du Grec & du Latin, & fit quelques pieces d'éloquence qui ont merité l'aprobation des conoisseurs. Il fut Correcteur d'imprimerie (*A*) pendant long tems à Venise chez Alde Manuce, & il doit par consequent avoir part aux éloges que l'on donne aux éditions de ce savant Imprimeur. Il a traduit en Latin plusieurs ‡ Traittez d'Aristote, & n'y a gueres reüssi. Sepulveda ⸸ écrivit contre ces versions, & y remarqua tant de fautes, qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remede à sa disgrace que d'acheter autant d'exemplaires qu'il lui fut possible de l'Ecrit de Sepulveda, pour les jetter dans le feu. Paul Jove l'accuse d'un second defaut qui est plus honteux que le premier, c'est d'avoir été un (*B*) impudent parasite, qui ne faisoit point difficulté de manger deux ou trois fois hors de chez lui dans un même jour. Je ne sai s'il en faut croire tout-à-fait Paul Jove, car il se brouilla β avec Alcyonius, dès qu'il eut oüi dire qu'il avoit en lui un rival dans la commission (*C*) d'écrire l'Histoire. Le Traitté qu'Alcyonius fit imprimer touchant l'exil contenoit tant de beaux endroits parmi d'autres assez chetifs, qu'on crut qu'il avoit cousu à ses pensées plusieurs morceaux d'un (*D*) Traitté de Ciceron *de gloria*, & qu'en suite pour empêcher qu'on ne le convainquît de ce

* *Odyss. l. 6. v. 270. l. 7. v. 35. 107. l. 8. v. 247. 253. & passim alibi.*

† Ἀλκίνοος κρειόντεσσι δικαιότατος βασιλήων. Orpheus.

‡ *Voyez en la liste dans la Bibliotheque de Gesner.*

⸸ *Paul. Jovius Elog. c. 123 Voyez aussi les Epitres des Princes recueillies par Ruscelli, & traduites par Belleforêt, fol. 93.*

β *Voyez les Epitres des Princes, fol. 92. verso.*

lui dit-il, les repas, la musique, la danse, le changement d'habits, les bains, & le lit. Horace (*a*) exprime en cela cette maniere.

Alcinoique
In cute curanda plus æquo operata juventus,
Cui pulcrum fuit in medios dormire dies, &
Ad strepitum citharæ cessatum ducere curam.

Il n'est pas besoin d'avertir que par *Alcinoi juventus*, il faut entendre les jeunes gens du Royaume d'Alcinous. Athenée parle quelquefois de la vie voluptueuse des Phæaques.

(*A*) *Correcteur d'imprimerie pendant long tems à Venise chez Alde Manuce.*] Paul Jove n'en dit pas tant; *Cum diu in Chalcographorum Officinis*, dit-il, *corrigendis erroribus menstrua mercede operam navasset, multa observatione ad præcellentem scribendi facultatem pervenit.* C'est de Mr. Varillas que je tire ce qui concerne Alde Manuce, & j'avouë que je le fais en tremblant, veu le grand nombre de fautes que cet Ecrivain a commises touchant les beaux esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. *Le public lui est redevable*, dit-il (*b*), *de l'exactitude dont usoit Alde Manuce dans l'impreßion des meilleurs Auteurs Grecs & Latins que nous admirons aujourd'hui, car il a été toute sa vie Correcteur de cette fameuse imprimerie.* Cette derniere particularité est fausse; car Alcyonius étoit Professeur à Florence sous le pontificat d'Hadrien VI.

(*B*) *Un impudent parasite.*] Raportons les termes de Paul Jove; *Cum nulla ex parte ingenuis, sed planè plebeis & sordidis moribus fœdaretur, erat enim impudens gulæ mancipium, ita ut eodem sæpe die bis & ter aliena tamen quadra cœnitaret.* Mr. Varillas ne parle que de l'ivrognerie d'Alcyonius; il ne l'accuse que *de s'être enivré toutes les fois qu'il en trouvoit l'occasion.* Latomus dont Paul Jove raporte les vers fait mention des deux excés de ce personnage, de celui de boire & de celui de manger.

(*C*) *Un rival dans la commißion d'écrire l'histoire.*] Celui (*c*) qui nous aprend cela ajoûte qu'il n'étoit point vrai qu'Alcyonius dût composer une histoire, & qu'on ne l'avoit dit à Paul Jove, qu'afin de les brouiller ensemble.

(*a*) *Epist. 2. l. 1.*

(*b*) *Anecdot. p. 168.*

(*c*) *Lettres des Princes, fol. 93.*

Le Cardinal de Medicis se divertissoit à ces querelles des Savans; il se faisoit un plaisir des inquietudes où il jettoit Alcyonius en protegeant Sepulveda (*d*).

(*D*) *D'un Traité de Ciceron* de gloria.] Paul Jove n'est pas le seul qui raconte cette supercherie funeste. Paul Manuce dans son Commentaire sur ces paroles de Ciceron (*e*); *librum tibi celeriter mittam de gloria*, en parle ainsi; *Libros duos significat, quos de gloria scripsit: qui usque ad patrum nostrorum ætatem pervenerunt. Nam Bernardus Justinianus in Indice librorum suorum nominat Ciceronem de Gloria. Is liber postea, cum universam bibliothecam Bernardus monacharum monasterio legasset, magna conquisitus cura, neutiquam est inventus. Nemini dubium fuit, quin Petrus Alcyonius, cui monachæ medico suo ejus tractandæ bibliothecæ potestatem fecerant, homo improbus furto averterit. Et sane in ejus opusculo de Exsilio, adspersa nonnulla deprehenduntur, quæ non olere Alcyonium auctorem, sed aliquanto præstantiorem artificem videantur.* Nous aprenons de ce passage qu'Alcyonius étoit Medecin de profession. Or puis qu'il l'a été d'un Couvent de Religieuses, il ne sauroit être vrai, ce me semble, qu'il ait passé toute sa vie dans l'imprimerie de Manuce. C'est une nouvelle preuve de l'erreur de Varillas.

J'ai deux choses à remarquer contre cet Historien. La premiere est que dans le fragment de son Louïs XI. il imputoit à Philelphe le plagiat & la destruction du Traité *de gloria*, & citoit les petits Eloges de Paul Jove. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres (*f*) l'avertit que cela ne se trouvoit point dans ce livre de Paul Jove. Mr. Varillas a profité sans doute de cet avis en publiant son Louïs XI. car aprés avoir observé touchant Philelphe les mêmes choses que dans le fragment il ajoûte: (*g*) *Il n'est pourtant pas certain qu'il ait été coupable de ce crime qui passe pour un des plus grands qui se commettent en matiere de literature, & il y a des Auteurs qui l'imputent à un sçavant du même tems nommé Alcyonius, & soutiennent qu'il s'appropria ce livre de Ciceron aprés en avoir changé le titre qui étoit de* la Gloire *en celui de* l'Exil.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Epist. 27. l. 15. ad Atticum.*

REMARQUES contre Varillas.

(*f*) *Mois de Juin 1685. article 1. sur la fin.*

(*g*) *Liv. 1. pag. 39. edit. de Hollande.*

ce vol, il jetta au feu ce manufcrit de Ciceron, l'unique qui fût au * monde. Les deux harangues qu'il fit après la prife de Rome, où il reprefenta fort éloquemment l'injuftice de Charles-Quint, & la barbarie de fes foldats, diffiperent un peu les mauvais foupçons qu'on avoit formez contre lui †. Ce font deux fort bonnes pieces. On parle d'une harangue ‡ qu'il fit fur les Chevaliers qui étoient morts au fiege de Rhodes. Il étoit Profeffeur à Florence fous le pontificat d'Hadrien VI. & avoit outre fa penfion dix ducats par mois du Cardinal de Medicis pour traduire ⊥ un Ouvrage de Galien. Lors qu'il eut fu que ce Cardinal avoit été creé Pape, il demanda fon congé aux Florentins, & ne l'ayant pas obtenu, il ne laiffa pas d'aller à Rome plein d'efperance de s'y avancer β. Il perdit tout fon bien pendant les troubles que les Colonnes exciterent dans Rome, & quelque tems après lors γ que les troupes de l'Empereur prirent la ville, il reçut une bleffure en fe fauvant au Château Saint Ange. Il ne laiffa pas d'y entrer malgré les foldats qui le pourfuivoient, & d'y joindre Clement VII. Il fe rendit coupable

* *Jovius, ibid.*

† *Idem ibid.*

‡ *Lettres des Princes, fol. 93.*

⊥ *C'eft celui.* De partibus animalium.

β *Lettres des Princes, fol. 95.*

γ *L'an 1527.*

l'Exil. Il aplique à ce dernier fait la citation de Paul Jove. S'il avoit entierement fuprimé ce qui regarde Philelphe, il fe feroit mieux tiré de tout embarras ; car où trouveroit-il que l'on ait accufé Philelphe de cette fupercherie? D'ailleurs on n'accufe pas Alcyonius d'avoir publié le livre de Ciceron, & d'y avoir feulement changé le titre; on lui pardonneroit aifément fa vanité s'il n'étoit coupable que de cela; la joye d'avoir l'Ouvrage de Ciceron feroit oublier la fraude ; mais on (a) l'accufe d'en avoir tiré une riche broderie pour la mettre fur fes lambeaux, & puis d'avoir brûlé tout l'Ouvrage de Ciceron. Ma feconde remarque eft que quand Mr. Varillas dans les Anecdotes de Florence (b) fait mention de François Philelphe, il ne lui attribuë rien par raport au livre *de gloria* ; c'eft Alcyonius feul qu'il accufe de ce forfait. Il dit (c) que *ce miferable Plagiaire fut obligé de confoler le Proveditеur Cornaro dans l'exil où il avoit été condamné pour avoir été batu faifant la guerre aux Turcs, quoi qu'il n'y eût point de fa faute. Algionus (d) lui envoya le livre intitulé* de fortiter toleranda exilii fortuna. *Et comme ce traitté n'étoit compofé que de fentences fort mal ajuftées du livre de la Gloire de Ciceron, il ne laiffa pas d'être beaucoup eftimé, quoi que les plus judicieux remarquaffent bien qu'il n'y avoit aucune liaifon. Algionus ravi du fuccés de fon Ouvrage changea le deffein qu'il avoit eu de faire imprimer la piece de Ciceron. Et comme il favoit bien que perfonne n'en avoit de copie, il le jetta dans le feu, de peur qu'on ne trouvât un jour parmi fes papiers de quoi le convaincre de larcin.* Si l'on compare ce narré avec celui qui fe trouve dans la vie de Louïs XI. on y admirera qu'un même homme puiffe raporter un fait avec tant de varietez incompatibles. Comme je n'ai point ce Traité d'Alcyonius, je ne puis determiner par moi-même fi Monfr. Varillas en a bien marqué le fujet & l'occafion. Je puis dire feulement que le titre qu'il lui donne n'eft point conforme à celui que Gefner a marqué, *Medices Legatus five de exilio liber*, & qu'un paffage de (e) ce livre m'a fait conoître que Jean de Medicis qui a été le Pape Leon dixiéme y parle. Mais ce que je ne puis determiner par moi-même, je puis l'affirmer fur la parole d'un (f) de mes amis, dont l'exactitude & les lumieres me font très-conuës. Or voici ce qu'il vient de me marquer. „ Le *Legatus Medices, feu de* „ *exilio* de Petrus Alcyonius, bien loin d'être „ écrit pour fervir de confolation au pretendu „ Proveditеur Cornaro, eft adreffé par l'Auteur „ *ad Nicolaum* (g) *Shonbergum Pontificem Cam-* „ *panum*, & dans tout le livre il n'y a pas un „ mot qui puiffe directement ni indirectement „ regarder Cornaro. Cet Ouvrage imprimé à „ Bale en 1546. eft divifé en 2. livres dont voi- „ ci le titre de mot à mot; *Petri Alcionii Medices* „ *Legatus feu de exilio ad Nicolaum Shombergum* „ *Pontificem Campanum*. Il eft écrit en dialogue, „ dont Jean de Medicis qui a été depuis Leon „ X. Jules de Medicis & Laurent de Medicis „ font les interlocuteurs. Voilà pourquoi on a „ mis *Medices* au titre, & parce que l'Auteur „ fuppofe que ces interlocuteurs s'entretinrent „ peu de tems après que le Pape Jules II. eut en- „ voyé Jean de Medicis comme fon Legat à la „ tête de l'armée qui devoit reprendre Boulogne, „ on a joint le mot *Legatus* à celui de *Medices*. „ Voici à coup fûr une lourde faute. *Il s'en* (h) *repentit neanmoins fur la fin de fa vie*, (favoir Alcyonius) *& fit une efpèce d'amende honorable à la tête des deux harangues qu'il avoit compofées à Venife fur la defolation de Rome par les Lutheriens.* Il ne faut point douter que l'on n'ait voulu traduire là ces paroles de Paul Jove : *Verum non multo poft confirmatæ fufpicionis invidiam duabus fplendidiffimis orationibus peregregiè mitigavit, quum in clade urbis vehementiffime invectus in Cæfarem, populi Romani injurias & barbarorum immanitatem fumma perfecti oratoris eloquentia deploraffet.* Y a-t-il dans ce paffage la moindre ombre de Lutheriens? Y a-t-il quelque trace de repentir, quelque veftige d'amende honorable au fujet du *livre de gloria*? Paul Jove a-t-il quelque autre deffein que de faire voir que les harangues d'Alcyonius furent trouvées fi bonnes, qu'on crut beaucoup moins qu'auparavant qu'il fût incapable d'avoir produit de fa tête ce que le livre *de exilio* contenoit de beau? Il me paroît très-faux que ces harangues ayent été compofées à Venife.

Au refte je m'étonne que Pierius Valerianus (i) qui a regretté la fupreffion d'un Ouvrage de laquelle il a taxé Alcyonius, n'ait rien dit de celle du Traité *de gloria*. Ayant raporté que Pierre Martellus n'avoit pu à caufe de fes maladies achever les Ouvrages qu'il preparoit, il ajoûte : *Quatuor tamen libros exactiffimæ interpretationis in Mathematicas difciplinas Braccius ejus filius ab interitu vendicarat, vel ipfius auctoris de fe teftimonio abfolutos, atque ii* (k) *Barbarorum manus effugerant, Braccii ipfius diligentia in Arcem Æliam afportati. Sed enim in Petri Alcyonii manus cum incidiffent, ita fuppreffi funt ut nufquam amplius apparuerint.*

(a) Ex libro de gloria Ciceronis quem fecataria malignitate aboleverat, multorum judicio contectum crederetur. In eo enim tanquam vario centone præclara excellentis purpuræ fila, languentibus cæteris coloribus, intertexta notabantur. *Jovius.*

(b) *Pag.* 169.

(c) *Pag.* 165.

(d) *C'eft ainfi qu'on a toujours mis dans l'édition des Anecdotes.*

(e) *Lifez-le (il eft curieux) dans les Opufcules de Colomiez, chap. 15.*

(f) *Monfieur de Larroque.*

(g) *Il fut depuis Cardinal: je parle de lui fous* Schomberg *(Nicolas.)*

(h) *Anecdot. pag.* 168.

(i) *De Literat. infelicit. pag. 76.*

(k) *Il parle des foldats de Charles-Quint qui pillererent Rome l'an 1527.*

pable d'une noire ingratitude envers ce Pape, car dès que le siege fut levé, il s'alla rendre au Cardinal Pompeé Colonne, chez qui il mourut de maladie au bout de quelques mois *. Sa vanité (*E*) l'empêcha de devenir plus habile, & sa medisance (*F*) lui attira beaucoup d'ennemis. Le Suplément de Moreri ne vaut rien (*G*) sur cet article. On n'a fait que copier Mr. Varillas dont les fautes sur Alcyonius sont prodigieuses, comme on le verra dans nos remarques. Au reste il y a de savans hommes (*H*) qui ont fort loüé Alcyonius, & ses traductions.

* *Pier. Valerianus de liter. infœl. p. m.* 63.

ALCMAN, Poëte Lyrique, fleurissoit dans † la 27. Olympiade. Les uns disent qu'il étoit de Lacedemone, les autres qu'il étoit né à Sardes, ville capitale de la Lydie. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a eu droit de (*A*) bourgeoisie dans

† *Suidas in* Ἀλκμάν.

(E) *Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile.*] C'est le sentiment de Pierius (*a*) Valerianus; *Non displicuisset mihi*, dit-il, *Alcyonius si quantum stylo profecerat, amicorum consilium de rebus adhibere voluisset, qui nisi ipsimet sibi tantum arrogasset futurus omnino fuerat è primoribus, multam enim Græcis, Latinisque literis operam impenderat & disciplinis variis oblectatus erat.*

(*a*) *Ubi supra, p.* 63.

(F) *Et sa medisance lui attira beaucoup d'ennemis.*] Ecoutons encore le même temoin: *Is eo primum infelicitatis incommodo flagellatus est, quod dum de litteratis omnibus male sentit, dicacissima omnes obtrectatione lacerabat, unde omnium tam doctorum quam imperitorum in se odium concitarat.*

* *Cela me fait souvenir que Claude du Verdier pag.* 73. *de sa censure* in omnes pene auctores, *dit que* Petrus Avionius *a marqué beaucoup de fautes dans le livre d'Apulée* de mundo. L'errata *corrige* Avionius *par* Alcionius. *Neanmoins on a cité* Avionius *dans le* plagiariorum syllabus, *p.* 56. *Amstel.* 1694.

(G) *Le Suplément de Moreri ne vaut rien sur cet article.*] I. On n'a pas pris garde que l'*Algionus* * des Anecdotes de Mr. Varillas est une chimere des Copistes. Il y avoit sans doute *Alcionius* dans l'original de ces Anecdotes, & par consequent il ne faloit pas distinguer de *Pierre Alcionius*, que Moreri avoit fort bien placé au XVI. siecle, le pretendu Algionus. II. Il faloit considerer que puis que selon Mr. Varillas ce pretendu Algionus avoit deploré les ravages que l'armée de Charles-Quint fit à Rome sous Clement VII. il devoit être donné au XVI. siecle. III. Ce qu'on a tiré des Anecdotes n'a été purgé d'aucune faute.

(H) *De savans hommes qui ont fort loüé Alcyonius.*] Je me contenterai de raporter ce qui fut écrit à Erasme par Ambroise Leon l'an 1518. Cet ami un fort habile Medecin lui aprit que le Senat de Venise avoit fait publier à son de trompe, que tous ceux qui aspireroient à la profession des lettres Greques vacante par la mort de Marc Musurus eussent à se presenter, & qu'on (*b*) destinoit deux mois à prendre leurs noms, & à voir ce qu'ils étoient capables de faire sur les Auteurs Grecs. Ambroise Leon ajoûte que plusieurs des disciples de Musurus se preparoient à disputer sa succession, & qu'Alcyonius l'un des plus polis d'entr'eux s'étoit fait conoître par des traductions admirables. Il vaut mieux exprimer la chose selon l'original; *Inter* (*c*) *eorum elegantiores unus* Petrus Alcyonius *multa è* Græco *in* Romanum *sermonem elegantissimè vertit. Nam Orationes plerasque* Isocratis *ac* Demosthenis *tanta* Arpinitate *expressit, ut* Ciceronem *ipsum nihilominus legere videaris.* Aristotelisque *multa vertit tam candidè ut* Latium *gloriabundum dicere possit; en* Aristotelem *nostrum habemus. Idem ipse juvenis, ut est literarum optimarum utrarumque maximus alumnus ita tui quoque amantissimus, ac studiorum tuorum laudator summus.* Erasme repondant à cette lettre le 15. du mois d'Octobre de l'année suivante; fit faire des complimens à Pierre Alcyonius, & avoüa qu'il n'avoit jamais oüi parler de lui. Il seroit à souhaiter dans ce partage de sentimens sur la qualité des traductions d'Alcyonius, que le savant Monsieur Huet lui eût fait l'honneur de se souvenir de lui, quand il composa les dialogues *de interpretatione.*

(*b*) Statutum est tempus duorum mensium quo competitores & nomina dent, & legendo & aperiendo Græcos autores ostendant qui viri sint, & quantum lingua & ingenio polleant. *Epist. Eras.* 28. *l.* 10. *pag.* 530.

(*c*) *Ibid. pag.* 531.

(*A*) *Droit de bourgeoisie dans Sparte.*] Cela paroît par une épigramme que Plutarque a inserée dans son Traitté de (*d*) l'exil. On y fait dire à Alcman que s'il avoit été élevé dans Sardes la patrie de ses ancêtres, il seroit un pauvre Prêtre de la Déesse Cybele destitué de ses parties viriles, mais qu'il se voit à present citoyen de Lacedemone, bien instruit aux lettres Greques, ce qui le rend superieur aux Rois de Lydie. L'Interprete Latin a mal traduit le premier vers de cette épigramme, Σάρδιες ἀρχαῖος πατέρων νόμος: . . *O mea majorumque meorum patria Sardes*, * car il faudroit conclure de cette version qu'Alcman étoit né à Sardes, ce que l'on ne peut conclure des paroles Greques; & voilà comment un Traducteur est quelquefois un semeur de zizanie lors qu'il y pense le moins. Celui qui a mis en Latin l'épigramme Greque ne songeoit pas qu'en ajoûtant le mot *mea* qu'il croyoit être sans consequence, il seroit cause que plusieurs s'opiniâtreroient à soutenir qu'Alcman n'est point né à Lacedemone. Combien y a-t-il d'Auteurs qui ne consultent que les versions, & qui prenent dans les livres Grecs toutes les preuves que les versions leur fournissent, soit que l'original le souffre, soit qu'il ne le souffre pas? Monsr. de Saumaise (*e*) a savamment corrigé cette épigramme; mais je ne voi pas trop ce que veulent dire ceux qui nous renvoyent à lui, comme à un juge qui a terminé le procés de la patrie d'Alcman. Il s'agit dans ce procés si ce Poëte est né à Lacedemone, ou à Sardes dans la Lydie. Suidas (*f*) soutient le premier parti: Crates (*g*) soutient le second. Velleius (*h*) Paterculus, & Elien (*i*) nient ce que Suidas affirme. A quoi sert l'épigramme pour terminer ce procés, puis qu'elle ne nous aprend pas où est né Alcman, mais seulement qu'il n'a pas été élevé dans Sardes la patrie de ses ancêtres, qu'il a été élevé à la maniere des Grecs, & qu'il joüit de la bourgeoisie de Lacedemone? Cela peut signifier également ces deux choses; ou qu'Alcman fut transporté en Grece dans son enfance, ou que son pere s'y fut établir avant que ce garçon lui fût né. En ce dernier cas rien n'empêcheroit qu'Alcman n'eût reçu le jour dans la ville de Lacedemone. Scaliger a été dans ce sentiment; mais il s'est fondé sur une mauvaise raison.

(*d*) *Oper. Moral. p. m.* 599.

* *Amiot a fait la même faute.*

(*e*) *Exercit. Plinian. pag.* 885.

(*f*) *Il le fait naitre à Messoa, qui étoit un quartier de Lacedemone, selon Strabon corrigé par Saumaise,* ubi supra.

(*g*) *Apud Suidam.*

(*h*) Alcmana Lacones falso sibi vindicant. *L.* 1. *sub fin.*

(*i*) *Lib.* 12. *c.* 50.

dans Sparte, & que les (*B*) Lacedemoniens se sont fait honneur d'avoir fourni à la Grece un bel Esprit comme celui-là. Il avoit fait quantité de vers, dont il ne nous reste que peu de chose cité par Athenée, ou par quelque autre ancien Auteur. Il étoit d'un temperament fort amoureux, & il passe pour * le pere de la poësie galante. Il semble même que l'on ait dit † qu'il fut le premier qui introduisit la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. On nous a ‡ conservé le nom de l'une de ses Maitresses; elle s'apelloit Megalostrata, & se mêloit de versifier. S'il s'en fût tenu là on n'auroit pas tant de sujet de se plaindre, mais on parle ⊥ aussi d'un Chéeron duquel il fut amoureux. Alcman a été β un des grans mangeurs de son siecle; cette qualité auroit eu de fâcheux inconveniens, si la poësie avoit été en ce tems-là sur le pied qu'on l'a vuë souvent, peu propre à faire vivre son maitre. Il mourut d'une maladie assez singuliere, car, il fut γ mangé des poux. Il ne faut pas le distinguer (*C*) du Poëte Alcmæon, & je ne voi point de necessité de reconoitre (*D*) deux Alcman, l'un de Lacedemone, l'autre de Messene.

ALCMENE, fille (*A*) d'Electryon Roi de Mycenes, fut femme d'Amphitryon & mere d'Hercule. Elle accoucha de ce fils pendant la vie de son mari, & cependant Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon, mais de Jupiter qui faisant semblant (*B*) d'être le mari d'Alcmene, fut admis sans nul scrupule aux fonctions

* Ἀλκμᾶνα γεγονέναι τῶν ἐρωτικῶν μελῶν ἡγεμόνα; Amatoriis versibus condendis omnium principem & ducem Alcmanem fuisse. *Archytas Harmoniacus teste Chamæleonte apud Athen. l.* 13. *p.* 600. *Vide etiam Suidam ubi supra.*

† *Athen. ibid.*

‡ *Idem ibid.*

⊥ *Idem pag.* 416.

β *Ibid. & Ælian. var. histor. l.* 1. *c.* 27.

γ *Aristotel. de histor. anim. l.* 5. *c.* 31. *Plin. l.* 11. *c.* 33. *Plutarch. in Sylla, pag.* 474.

Ego, dit-il, (*a*) *Laconem fuisse arbitror, quum Laconica dialecto usus sit.* S'il se fût souvenu de l'épigramme que Plutarque a raportée, il n'eût pas manqué de voir la fausseté de cette raison; Alcman n'ayant pas été élevé dans la Lydie, mais en Grece, & demeurant à Lacedemone, a dû se servir de la dialecte Dorique qui étoit celle de Sparte. Quelque rude qu'elle fût (*b*), il ne laissa pas de s'en servir à faire de bons poëmes.

(*B*) *Les Lacedemoniens se sont fait honneur.*] Le passage de Paterculus que j'ai cité le prouve; ces paroles de Stace (*c*), *& tetricis Alcman cantatus Amyclis*, le prouvent aussi. Joignez à cela le sepulcre qu'ils dresserent à Alcman (*d*) proche du temple d'Helene.

(*C*) *Il ne faut pas le distinguer du Poëte Alcmaeon.*] St. Jerôme dans la Chronique d'Eusebe après avoir parlé d'Alcmæon sous la 30. Olympiade, parle d'Alcman (*e*) sous la 42. & se sert de cette circonspection, *ut quibusdam videtur.* Scaliger a corrigé au 1. passage *Alcmaon* par *Alcman.* Il est visible par le regne d'Ardys Roi de Lydie sous lequel Crates (*f*) a placé Alcman, que ce Poëte fleurissoit environ la 30. Olympiade, tems auquel on met Alcmæon dans la Chronique d'Eusebe. Si cette raison ne suffit pas pour montrer qu'il faut reduire ces deux noms à une même personne, on vous prouvera invinciblement (*g*) qu'Alcmæon, Ἀλκμαίων, & Alcman, Ἀλκμάν, ne different que de dialecte; & que le premier se doit convertir au second par les regles de la dialecte Dorique. L'Alcman de la 42. Olympiade est une chimere. On le place là parce qu'on avoit lu des Auteurs qui s'étoient trompez sur l'âge d'Alcman.

(*D*) *De reconoître deux Alcmans.*] Suidas est je pense le seul qui le fait. Or son autorité n'est pas fort grande lors qu'il ne cite personne, & qu'il ne marque point de circonstances. Voilà le cas de son Alcman de Messene, il n'en dit rien. Souvenons-nous qu'il a dit que le veritable Alcman étoit né à Messoa, ἀπὸ Μεσσόας. Ce lieu n'est pas autrement celebre, & c'est ce qui aura fait juger à quelques Copistes qu'il faloit lire ἀπὸ Μεσσήνης, dans les Auteurs qui avoient debité la même chose que Suidas. Leur pretenduë correction aura forgé un nouvel Alcman, que l'on aura cousu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paroît plus vraisemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconoît qu'un Alcman, mais il le veut nâtif de Messene, & il corrige dans Suidas ἀπὸ Μεσσόας par ἀπὸ Μεσσήνης. Scaliger (*h*) rejette avec raison cette conjecture.

(*A*) *Fille d Electryon.*] Le Poëte (*i*) Asius la fait naître d'Amphiaraus & d'Eriphyle. D'autres disent bien qu'Electryon étoit son pere, mais (*k*) ils lui donnent pour mere Anaxo, fille d'Alcée fils de Persée, & non pas (*l*) Lysidice fille de Pelops & d'Hippodamie. Le Scholiaste (*m*) de Pindare tient pour Lysidice.

(*B*) *Faisant semblant d'être le mari d'Alcmene.*] Diodore de Sicile (*n*) remarque que Jupiter prit ce parti parce qu'il ne vouloit point user de force, & que par la voye de la persuasion, il n'esperoit rien d'une personne aussi sage que l'étoit Alcmene. Le même Historien observe que Jupiter en cette rencontre, ne fut point agité de cette passion lascive qu'il avoit tant de fois sentie pour d'autres femmes, & qu'il n'eut pour but que de procréer un illustre enfant. C'est pourquoi il ne le fit point à la hâte, il y mit beaucoup de tems, trois nuits de suite. Nos Medecins se moqueroient de cette raison. Je ne sai pourquoi Plaute (*o*) fit parler ainsi Jupiter à Amphitryon.

Tu cum Alcumena uxore antiquam in gratiam
Redi: haud promeruit quamobrem vitio verteres,
Mea vi subacta est facere.

Car puis que Jupiter avoit pris la figure du mari il n'étoit pas necessaire d'user de force, & nous venons d'entendre qu'il ne prit cette figure que parce qu'il ne vouloit point employer la force. Un Auteur moderne (*p*) s'est servi de cet exemple d'Alcmene pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe; & il a cité de très-beaux vers de Moliere. Il y a mille choses à dire sur cela: c'est un grand sujet de reflexions.

(*a*) *Animadv. in Euseb. n.* 1360.

(*b*) Ὧ ποιηταὶ ἄσματα, οὐδὲν ἐς ἡδονὴν αὐτῶν ἐλυμήνατο τῶν Λακώνων ἡ γλῶσσα, ἥκιστα παρεχομένη τὸ εὔφωνον. Cui in canticis pangendis nihil omnino Laconica lingua obfuit, etsi nihil ea in vocibus appellandis habet suavitatis. *Pausan. l.* 3. *p.* 96.

(*c*) *Silv.* 3. *l.* 5. *v.* 153.

(*d*) *Pausan. l.* 3. *pag.* 96.

(*e*) *Alcman, ut quibusdam videtur, clarus habetur.* (*f*) *Apud Suidam in* Ἀλκμάν. (*g*) *Salmasius exercit. Plin. pag.* 885.

(*h*) *Animadv. in Euseb. n.* 1360.

(*i*) *Apud Pausaniam l.* 5. *pag.* 165.

(*k*) *Apollodor. Bibl. l.* 2. *pag.* 96. *Scholiast. Homeri in Iliad.* ξ. *v.* 323.

(*l*) *C'est celle que Charles Etienne, Lloyd, Hofman &c. lui donnent.*

(*m*) *In Olymp. Od.* 7.

(*n*) *Lib.* 5. *c.* 2.

(*o*) *In Amphitr. sub finem.*

(*p*) *Voyez les Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag.* 280. *& suivant.*

tions matrimoniales. Le jeu lui plut de telle ſorte, qu'il fit durer (*C*) cette nuit trois fois plus qu'à l'ordinaire. Voilà d'où ſortit Hercule. La plûpart des Auteurs modernes diſent qu'Alcmene étoit dejà groſſe du fait d'Amphitryon; mais Apollodore inſinuë aſſez clairement qu'elle étoit encore (*D*) fille, & c'eſt tourner mieux la choſe à l'honneur de Jupiter. Quoi qu'il en ſoit, Amphitryon revint

(C) *Qu'il fit durer cette nuit trois fois plus qu'à l'ordinaire.*] On lira peut-être ſans degoût ce vieux Gaulois. Jupiter (*a*) *trouva une telle ſaveur en la Dame qu'il prolongea cette nuit du jour & de l'autre nuit enſuivant, ce qui auroit mu Lycophron d'appeller Hercule* τριέσπερος λέων, *le lion de trois nuits, comme fait auſſi Lucien.* Le dialogue de Lucien où il eſt parlé de la longue nuit que Jupiter eut d'Alcmene, nous aprend que Mercure alla porter au Soleil l'ordre de ſe tenir en repos pendant trois jours, afin que Jupiter eût le tems qui lui étoit neceſſaire pour produire Hercule; une (*b*) nuit ne ſuffiſant pas à la production d'un ſi grand guerrier. Il parut que Jupiter n'y épargna pas l'étoffe, car la peſanteur de l'enfant penſa faire crever la mere.

Tendebat (c) gravitas uterum mihi, quodque ferebam
Tantum erat, ut poſſes auctorem dicere tecti
Ponderis eſſe Jovem.

Il y a bien des Auteurs qui aſſûrent que cette nuit ne fut pas triplée, mais doublée (*d*) ſeulement. D'autres diſent qu'elle dura neuf fois plus que de coutume. S. Jerôme qui avoit pu lire cela dans les Ecrits de deux (*e*) Peres de l'Egliſe ne s'en ſervit point pourtant, il s'en tint à la tradition de la double nuit; *In Alcmenæ adulterio duas noctes Jupiter copulavit.* Jupiter prit alors congé des femmes; Alcmene fût la derniere des mortelles avec laquelle il coucha. Niobe avoit été la premiere; il y avoit eu ſeize generations de l'une à l'autre (*f*); telle fut la durée des amours de Jupiter pour les femmes. Or comme le divertiſſement avec Alcmene étoit en ce genre-là le dernier qu'il devoit prendre dans ce monde, n'étoit-il pas raiſonnable qu'il le fit durer long tems? Alcmene (*g*) admira la longueur de cette nuit: elle lui parut donc longue; cela lui fait honneur. Auſſi étoit elle une très-honnête femme (*h*), & qui n'auroit pas merité ſi elle eût perdu la vuë, qu'on eût fait contre elle un diſtique tel que celui-ci;

Cum longas noctes Moreta (i) ab amore rogaret,
Favit amor votis, perpetuasque dedit.

Soſie valet d'Amphitryon s'aviſa d'une remarque digne de lui, quand il s'aperçut que la nuit duroit plus qu'à l'ordinaire. Il felicita les galans qui n'avoient pas eu bon marché de leur proye.

Ubi (k) ſunt iſti ſcortatores qui ſoli inviti cubant
Hæc nox ſcita'ſt exercendo ſcorto, conducto malè.

(D) *Qu'elle étoit encore fille.*] Apollodore nous (*l*) aprend qu'Electryon allant venger la

(*a*) *Vigenere ſur Philoſtr. t. 2. fol. 17. édit. in 4. il avoit peut-être en vuë ces paroles d'Hygin chap. 29.* Qui tam libens cum ea concubuit, ut unum diem uſurparet duas noctes congeminaret.

(*b*) Τοῦτον ἐν μιᾷ νυκτὶ ἀποτελεσθῆναι ἀδύνατον. Igitur una nocte abſolvi non poteſt. *Lucian. dial. Merc. & Solis.* Voyez Diodore de Sicile l. 5. c. 2.

(*c*) *Ovid. Metam. l. 9.*

(*d*) *Id. amor. l. 1. eleg. 13. Propert. l. 2. eleg. 22. Capella l. 2. c. 39.*

(*e*) *Clem. Alexandr. in Protrep. p. 20. Arnobius l. 4. pag. 145. cujus hæc ſunt verba,* Quis illum in Alcmena novem noctibus fecit pervigilaſſe continuis?

(*f*) *Diodor. Sicul. l. 5. c. 2.*

(*g*) *Hygin. ubi ſupra.*

(*h*) *Voyez la remarque B.*

(*i*) *La Comteſſe de Moret Maîtreſſe de Henri le Grand.*

(*k*) *Amphitr. act. 1. ſc. 1. v. 130.*

(*l*) *Apollod. Biblioth. lib. 2. pag. 99.*

mort de ſes fils, mit ſon Royaume & ſa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, après l'avoir fait jurer qu'il ſe contiendroit envers Alcmene juſques à ſon retour. Amphitryon l'ayant tué par megarde peu après, fut obligé de chercher une retraitte. Il ſe retira dans la Beotie avec Alcmene, & parce qu'elle declara (*m*) qu'elle épouſeroit celui qui vengeroit la mort de ſes freres, il s'engagea à pourſuivre cette vengeance, & s'aſſociant avec d'autres il porta la guerre chez les Teleboes qui avoient tué les freres d'Alcmene. De retour à Thebes victorieux & triomphant, il aprit qu'un autre lui-même avoit couché avec cette Dame. Il eſt viſible que ce ne fut point lui qui eut la premiere faveur; Alcmene avoit differé ſans doute la ceremonie des noces, la conſommation pour le moins de ſon mariage juſques à ce qu'Amphitryon eût vaincu les Teleboes. Jupiter ſachant qu'Amphitryon revenoit, & que pour cueillir cette fleur de virginité, il n'y avoit point d'autre tems à prendre que celui qu'Amphitryon employeroit à ſon voyage, le prima, & fit avant l'arrivée du mari ce qu'il y avoit à faire. Apollodore ajoûte qu'Amphitryon ayant couché avec Alcmene (*n*) lui fit un enfant, qui fut plus jeune d'une nuit qu'Hercule. Nouvelle confirmation de ce que j'ai à prouver. Le Scholiaſte d'Homere (*o*) eſt plus precis qu'Apollodore; il dit nettement que le mariage ne ſe fit qu'après le retour d'Amphitryon. Dans la Comedie de Plaute les choſes vont autrement. Amphitryon y (*p*) laiſſe ſa femme groſſe en s'en allant à la guerre. Grand ragoût pour Jupiter! Ce ſeroit bien pis ſi Plaute avoit obſervé l'unité de tems, comme le veut Mademoiſelle le Fevre. Il faudroit dire en ce cas-là que Jupiter interrompit tout le cours de la nature en arrêtant le ſoleil, afin de ſe divertir plus long tems avec une femme groſſe de deux enfans, & ſi proche de ſon terme que pour peu qu'il eût differé ſa retraite, la ſage-femme auroit été obligée de lui dire, *cedez moi la place.* C'eſt une fâcheuſe alternative pour Plaute; il faut ou que ſa piece dure pluſieurs mois, ou qu'il faſſe d'une femme toute prête d'accoucher de deux jumeaux, un des plus friands morceaux du monde pour le plus grand de tous les Monarques; & cela en ſuppoſant que ce maître des Dieux & des hommes a dejà produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce Poëte ne feint pas que Jupiter ſe deguiſa en Amphitryon, pour venir en bon mari au ſecours d'Alcmene pendant le travail d'enfant; c'étoit la viſite d'un homme bien amoureux. Voici comme parle Mercure dans le prologue.

Et meus pater nunc intus hic cum illa cubat,
Et hæc ob eam rem nox eſt facta longior
Dum ille qua cum volt voluptatem capit.

Et voici comme il releve ces paroles de Soſie:

(*m*) *Id. p. 101.*

(*n*) Ἀλκμήνη δὲ δύο ἐγέννησε παῖδας. Διῒ μὲν Ἡρακλέα μιᾷ νυκτὶ πρεσβύτερον. Ἀμφιτρύωνι δὲ Ἰφικλέα. Alcmena vero duos peperit filios: Jovi quidem Herculem una nocte grandiorem, atque Amphitryoni Iphiclem. *Id. p. 103.*

(*o*) *In Il. ξ. v. 323.*

(*p*) Gravidam ego illanc hic reliqui cum abeo. *Act. 2. ſc. 2. v. 34.* Et cum te gravidam cum te pulcrè plenam adſpicio, gaudeo. *Ib. v. 52. Mercure avoit aſſûré le même fait dans le Prologue.*

hæc

revint chez lui le jour même qui succeda à la longue nuit que ce Dieu avoit passée avec Alcmene. Il ne trouva point que sa femme le reçût avec les empressemens qui accompagnent la premiere vuë après une absence, & il en fut bien-tôt la raison par l'histoire qu'elle lui fit de la nuit derniere. Ceux qui se mettront à sa place pourront nous dire les pensées qu'il eut là-dessus. Il alla d'abord au Devin, & il sut de Tiresias, que Jupiter deguisé en Amphitryon avoit eu à faire avec Alcmene. Ce fut à lui à se consoler, & il ne paroît pas que son chagrin ait été fort long, puis que dès * la nuit suivante il fit un enfant à sa femme dejà grosse du fait d'un Dieu †. Junon par un effet de sa jalousie ordinaire traversa le plus qu'elle put les couches de cette femme, & ce ne fut que par l'adresse d'une servante que (*E*) l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine ‡, qui empêchoit Alcmene de se delivrer. Elle accoucha de deux garçons; celui dont Jupiter étoit pere fut nommé Hercule; celui qui étoit fils d'Amphitryon fut apellé Iphiclus ⊥. On dit β qu'elle épousa Rhadamanthe après la mort d'Amphitryon, & que son tombeau se voyoit auprès de celui de Rhadamanthe, proche d'Haliarte dans la Beotie. D'autres disent γ qu'elle fut enterrée à Megare, & que l'oracle l'ordonna ainsi lors que les enfans d'Hercule le consulterent sur le different où ils étoient, les uns voulant qu'elle fût portée à Argos, les autres soutenant qu'il faloit la porter à Thebes. Elle mourut en chemin sur les frontieres de Megare, comme elle s'en retournoit d'Argos à Thebes δ. Hercule étoit dejà mort; elle avoit eu le chagrin de lui survivre, mais d'autre côté elle avoit eu la satisfaction de tenir entre ses mains la tête (*F*) du persecuteur d'Hercule, & de lui arracher les yeux. On a conté que son cadavre ζ disparut pendant la ceremonie des funerailles, & qu'on trouva une pierre dans son lit. C'est ce qui fait dire à Pausanias θ qu'elle fut convertie en pierre. Diodore de Sicile marque λ simplement qu'elle disparut, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. Ils

* *Hygin. c. 29. dit qu'il ne coucha plus avec elle, & ne parle que d'Hercule.*

† *Ex Apollodoro Bibl. l. 2. p. m. 97. & sequent.*

‡ *C'étoit la Déesse des accouchemens.*

⊥ *Apollod. ib. p. 103.*

β *Plutarch. in Lysandro, p. 449.*

γ *Pausan. l. 1. p. 39.*

δ *Id. ib.*

ζ *Plut. in Romulo, pag 35.*

θ *Lib. 9. p. 294.*

λ *Lib. 5. cap. 4.*

hæc (a) nox scita'st exercendo scorto conducto male

Meus pater nunc pro hujus verbis recte & sapienter facit
Qui complexus cum Alcumena cubat amans animo obsequens.

Il se felicite (*b*) d'avoir écarté tout ce qui pouvoit interrompre la joye de Jupiter, & il se prepare à continuer ses bons offices jusques à ce que le Galant n'en veuille plus.

Bene & prospere hoc hodie operis processit mihi;
Amovi à foribus maximam molestiam
Patri ut liceret tuto illam amplexarier.
- - - - - -
Erroris ambo ego illos & dementiæ
Complebo, atque omnem Amphitruonis familiam
Adeo, usque satietatem dum capiet pater
Illius quam amat.

(E) *Par l'adresse d'une servante que l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine.*] Je me suis reglé sur la narration d'Ovide (*c*). Il y avoit sept jours qu'Alcmene étoit en travail d'enfant avec des douleurs horribles. Galanthis l'une de ses femmes entroit & sortoit, & se doutant d'un malefice en voyant une femme qui marmotoit assise à la porte les mains jointes sur ses genoux, elle lui alla dire qu'Alcmene étoit accouchée. Lucine (car c'étoit elle qui se tenoit en cette posture) n'eut pas plûtôt oüi ces mots qu'elle separa ses mains & se leva, ce qui fit accoucher Alcmene.

Subsedit in illa
Ante fores ara, dextroque à poplite lævum
Pressa genu, digitis inter se pectine junctis
Sustinuit partus, tacita quoque carmina voce
Dixit, & inceptos tenuerunt carmina partus.
- - - - - - - -
Una ministrarum media de plebe Galanthis
Flava comas aderat, faciendis strenua jussis
Officiis dilecta suis. Ea sensit iniqua
Nescio quid Junone geri, dumque exit & intrat
Sæpe fores, Divam residentem vidit in ara,
Brachiaque in genibus digitis connexa tenentem;
Et quæcunque es, ait, dominæ gratare, levata est
Argolis Alcmene, potiturque puerpera voto.
Exsiluit, junctasque manus patefacta remisit
Diva potens uteri: vinclis levor ipsa remissis.

Pausanias (*d*) ne raconte point la chose avec les mêmes circonstances. Il dit qu'on voyoit à Thebes la figure de certaines femmes (*e*) que Junon avoit envoyées empêcher les couches d'Alcmene. La fille de (*f*) Tiresias les trompa, en criant qu'Alcmene étoit delivrée. Du tems de Pline on prenoit encore pour un malefice la posture dont j'ai parlé. S'asseoir auprès des *femmes grosses, ou quand l'on medicamente quelcun, les doigts entrelassez en forme de pigne, c'est un charme nuisible, & dit on que de cela l'experience s'en put voir lors qu'Alcmene enfanta Hercule: pire encore est il si l'on tient les mains accouplées contre l'un de ses genoils ou les deux* (*g*). Nous verrons dans les remarques de l'article *Teleboes* la liberté que Plaute a prise de supposer qu'Alcmene accoucha sans douleur.

(F) *La tête du persecuteur d'Hercule.*] Apollodore (*h*) nous aprend que les fils de ce Heros trouverent un bon asyle dans Athenes contre Eurysthée, & qu'Hyllus l'un d'eux l'ayant tué lui coupa la tête, & la donna à Alcmene; Καὶ τὴν μὲν κεφαλὴν ἀποτεμὼν Ἀλκμήνῃ δίδωσιν. ἡ δὲ κερκίσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξώρυξεν αὐτοῦ. *Ejusque caput amputatum Alcmenæ dedit. Hæc autem illi textoriis radiis oculos effodit.*

(*a*) *Act. 1. sc. 1. v. 133.*

(*b*) *Act. 1. sc. 2.*

(*c*) *Metamorph. l. 9.*

(*d*) *Lib. 9. p. 290.*

(*e*) *On les apelloit* Φαρμακίδες. *Nous les apellerions aujourd'hui Sorcieres.*

(*f*) *Elle s'apelloit Historis.*

(*g*) *C'est ainsi que Vigenere* ubi supra *traduit ces paroles de Pline l. 28. c. 6.* Adsidere gravidis, vel cum remedium alicui adhibetur, digitis pectinatim inter se implexis veneficium est: idque compertum tradunt Alcmena Herculem pariente. Pejus si circa unum ambove genua.

(*h*) *Lib. 2. pag. 151.*

Ils montroient encore sa chambre du tems de * Pausanias. On voyoit son autel à Athenes † en ce même tems. Le present qu'elle reçut de Jupiter pour la longue nuit qu'elle avoit passée avec lui, étoit montré dans Lacedemone ‡ plusieurs siecles après, comme une rareté singuliere. On a raconté des choses bien merveilleuses touchant (G) son tombeau. Consultez l'article d'Amphitryon.

* Pausan. l. 9 p. 290. Il vivoit environ 150. ans après la naissance de Jesus-Christ.

† Id. l. 1. pag. 17.

‡ Voyez l'une des dernieres remarques de l'article Teleboës.

ALCMEON. Plusieurs personnes ont été ainsi apellées. Le dernier Archonte perpetuel d'Athenes se nommoit ALCMEON. Après lui on créa d'autres Archontes, dont la charge ne duroit que dix ans. Ce changement arriva ┼ pendant la 6. Olympiade, un peu avant que Romulus bâtit la ville de Rome. Herodote β parle d'un ALCMEON qui vivoit à Athenes du tems de Cresus, & qui rendit mille bons offices aux Ambassadeurs que ce Roi envoya à Delphes. Cresus l'ayant apris le fit venir à sa Cour, & lui permit de prendre dans ses tresors tout autant d'or qu'il pourroit porter. On peut lire dans Herodote les expediens dont Alcmeon se servit, pour se donner une charge bien pesante. Cresus lui fit encore d'autres presens, de sorte qu'il le mit en état de donner un très-grand lustre à sa famille dans Athenes. Elle y a été l'une des plus considerables. Les ALCMEONIDES (c'est ainsi que l'on apelloit les descendans d'Alcmeon) s'y distinguerent en plusieurs rencontres, & sur tout en s'oposant fortement à la tyrannie que Pisistrate & ses fils tâcherent en vain de perpetuer. Voyez l'article de Megacles. Je croi que cet Alcmeon est le même qui fut General des Atheniens dans γ la guerre qu'on entreprit pour la protection du temple de Delphes, à la sollicitation de Solon, Je trouve dans Plutarque δ un ALCMEON, qui fut grand ennemi de Themistocle. Il y a dans le Dictionaire (A) de Moreri plusieurs fautes concernant le mot *Alcmeon*. Je vais parler à part de deux personnes qui ont porté ce nom-là.

┼ Euseb. Chron.

β Lib. 6. c. 125.

γ Plut. in Solone, pag. 84.

δ In vita Aristid. sub fin. p. 334. E.

ALC-

(G) *Des choses bien merveilleuses touchant le tombeau* d'Alcmene.] Agesilaus Roi de Sparte voulant faire transporter les reliques d'Alcmene à Lacedemone, envoya des gens à Haliarte qui ouvrirent le tombeau de cette femme. On y trouva deux vases de terre, un brasselet d'airain, & une table de cuivre sur laquelle il y avoit des lettres gravées que personne ne conoissoit. Comme elles étoient semblables à l'écriture des Egyptiens, Agesilaus les fit copier & envoya cette copie au Roi d'Egypte, & le pria de faire expliquer à ses Prêtres ce que c'étoit, s'ils le savoient (a). Plutarque ajoûte qu'Agetoridas Deputé d'Agesilaus alla à Memphis, où le Prophete Chonuphis dechiffra cette inscription. Elle contenoit un ordre adressé aux Grecs, qu'ils eussent à vivre en paix, à honorer les Muses, & à terminer leurs differens selon les regles de l'équité. Les lettres de l'inscription étoient conformes à l'écriture qu'Hercule aprit sous le regne du Roi Protée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les habitans d'Haliarte ayant eu une très-mauvaise recolte, & de grandes inondations, crurent que ces maux étoient venus de ce qu'ils avoient souffert que l'on remuât le tombeau d'Alcmene. On lit de semblables reflexions dans plusieurs Legendes, par raport au demembrement ou à la translation des Corps saints.

(a) In libro de Socratis Genio, pag. 576. & seq.

(A) *Dans le Dictionaire de Moreri plusieurs fautes.*] I. Il n'est pas vrai qu'Alcmeon dernier Archonte perpetuel ait vêcu vers l'an 301. ou 300. de Rome. Eusebe qu'on cite met avant la fondation de Rome, la fin des Archontes perpetuels. II. D'ailleurs l'année 301. de Rome ne repond pas à l'année 3300. du monde, mais environ à l'année 3530. selon le Pere Petau, ou à l'année 3498. selon Sethus Calvisius. III. Alcmeon l'Archonte perpetuel n'est pas le même (b) Alcmeon qui reçut tant de presens de Cresus. Il preceda d'environ 190. ans la premiere année du regne de ce Monarque. IV. La derniere année de ce regne repond à l'an 206. de Rome. V. Herodote que l'on cite ne dit point qu'Alcmeon ait succedé à Megacles son pere en la charge d'Archonte annuel, ni que les Ambassadeurs de Cresus ayent demandé à Alcmeon, *s'il vouloit se joindre avec* leur maître *pour aller à Delphes*, ni *qu'après leur avoir promis de le faire ce Roi lui fit present d'autant d'or qu'il en pourroit porter*, ni qu'ayant aperçu qu'Alcmeon s'étoit chargé d'or *au delà de ses forces, il le fit porter avec ce fardeau dans sa maison, parce qu'il ne pouvoit pas marcher à cause de sa charge.* Je ne saurois deviner par quel esprit on cite Herodote, lors qu'on a falsifié si étrangement ce qu'il raconte. VI. Alcmeon fils d'Amphiaraus n'épousa point Callirhoé après la mort d'Alphesibée sa premiere femme; celle-ci étoit en vie (c) pendant le second mariage. VII. Plutarque ne dit point que la fable d'Alcmeon signifie *qu'il tua sa mere, c'est-à-dire sa partie pour aller vivre à la campagne qui nous est exprimée par le fleuve son beaupere.* Ne diroit-on pas que Monsr. Moreri a lu dans Plutarque qu'Alcmeon se châtra; c'est à quoi conduisent naturellement ces paroles, *il tua sa mere, c'est-à-dire sa partie.* Je veux croire qu'au lieu de *partie* l'Auteur avoit dit *patrie*; mais cela ne le tire point d'affaire, car Plutarque ne dit point qu'Alcmeon tua sa patrie, ou qu'il la mal-traita: il dit au contraire (d) qu'Alcmeon fuyant les magistratures, les seditions, les factions, & les calomnies, se choisit une petite retraite pour y vivre dans le repos, & que c'est ainsi qu'il fuit les Furies. VIII. La Chronique d'Eusebe est citée encore plus mal à propos, pour expliquer ce que la Fable a dit d'Alcmeon; car à quoi peut servir pour l'explication de cette Fable de dire que la ville

(b) On le dit pourtant dans l'édition de Hollande. Le suplément de Moreri n'avoit dit sinon que cet Alcmeon avoit été Archonte annuel d'Athenes.

(c) Outre Apollodore voici Ovide pour temoin, Amphilochi frater ne Phegida semper amaret Callirhoe fecit parte recepta tori. *Rem. med. am.*

(d) De exilio, pag. 602.

 ville

ALCMEON, fils d'Amphiaraus & d'Eriphyle sœur d'Adraste, executa l'ordre que son pere lui avoit donné de tuer sa mere. Amphiaraus lui avoit donné cet ordre, parce qu'il regardoit Eriphyle comme la cause de sa mort. Il ne vouloit point aller à la guerre contre les Thebains; car comme il étoit grand Devin, il avoit prevu que s'il y alloit, il y periroit. D'ailleurs il avoit promis avec serment que pour ce qui regarderoit les disputes qu'il pourroit avoir avec Adraste, il s'en remettroit à tout ce que sa femme en ordonneroit. Ils eurent un different sur l'expedition de Thebes; Adraste vouloit qu'Amphiaraus s'y engageât, Amphiaraus n'en vouloit rien faire, & en detournoit les autres. Eriphyle decida la chose selon les desirs d'Adraste, ayant été gagnée par Polynice * qui lui avoit fait present d'un beau colier †: elle l'accepta sans avoir égard aux defenses que son mari lui avoit faites de rien prendre de Polynice. Elle est devenuë par là un grand fond de lieux communs, & de pensées morales entre les mains des censeurs du sexe. On sait qu'Amphiaraus ayant pris la fuite après la deroute de l'armée fut englouti tout vivant, & son chariot avec lui, par un abîme qu'un coup de foudre avoit ouvert sur son chemin. Il avoit donné ordre à ses fils avant que de marcher contre Thebes, qu'aussi-tôt que l'âge le leur permettroit ils tuassent Eriphyle, & attaquassent les Thebains. Tous les autres Generaux, à la reserve d'Adraste, perirent dans cette guerre. Leurs fils resolurent dix ans après d'aller venger cet affront, & ils choisirent Alcmeon pour leur Generalissime. Eriphyle gagnée encore par des presens les sollicita à cette guerre. Thersandre fils de Polynice lui avoit donné un ‡ colier & une ⟊ robe. Alcmeon quelque envie qu'il eût de tuer sa mere avant que d'accepter le generalat, marcha contre Thebes sans avoir executé l'ordre d'Amphiaraus. Cette expedition fut très-heureuse; les Thebains par le conseil de Tiresias abandonnerent leur ville; on la pilla, & on la ruina. Alcmeon transporté d'une nouvelle colere, après avoir su qu'Eriphyle s'étoit laissé corrompre par des presens contre lui aussi, ne balança plus à la tuer lors qu'il eut consulté l'oracle. Quelques-uns soutiennent que son frere Amphilochus l'assista dans ce parricide, mais le plus grand nombre des Auteurs nie cela. Alcmeon persecuté par les Furies à cause de cette action, se retira à Psophis dans l'Arcadie, où il expia son crime entre les mains de Phegeus, selon les ceremonies ordinaires en pareils cas, & se maria avec Arsinoé β fille du même Phegeus, à laquelle il fit present du colier & de l'habit qui avoient été donnez à Eriphyle. Une grande famine s'étant élevée, on eut recours à l'oracle, qui ordonna à Alcmeon de se refugier chez Achelous. Il s'y rendit après plusieurs courses vagabondes, y reçut de nouveau les ceremonies de l'expiation, s'y maria avec

* *Hygin c. 73. dit qu'Adraste donna le colier, & qu'Eriphyle decouvrit le lieu où Amphiaraus s'étoit caché.*

† *Voyez touchant ce colier les remarques sur Callirhoë.*

‡ *Fiez vous plûtôt à Diodore de Sicile, qui dit que Thersandre donna seulement le* peplum. *Il ne pouvoit pas donner le colier, puis qu'Eriphyle l'avoit deja.*

⟊ *Nommée en grec* πιπλ۞.

β *Pausanias l. 8. p. 255. la nomme* Alphesibee.

ville de Thebes fut pillée, que Tiresias fut fait prisonnier, que sa fille Manto fut consacrée au service d'Apollon? IX. Il n'est pas vrai qu'Eusebe raporte ces choses *en l'an 817. d'Abraham.* Il ne dit rien de ce pillage de Thebes; il parle en general des sept Capitaines qui attaquerent cette ville, & de leurs descendans qui renouvellerent la guerre, il parle, dis-je, de la premiere de ces deux expeditions sous l'an 784. & de la derniere sous l'an 823. En X. lieu ni Eusebe ni aucun autre Historien ne remarque que l'expedition (*a*) d'Alcmeon contre Thebes ait été malheureuse, car ce fut alors que les *Epigones* pillerent la ville, &c. XI. *Ils ne menerent point le pauvre aveugle Tiresias*, il avoit pris la fuite avec les autres Thebains avant que les ennemis entrassent dans cette ville. XII. *Ils ne firent pas un grand butin pour venger le deshonneur de leur pere.* Il faloit dire que *pour venger le deshonneur de leurs peres*, ils entreprirent une seconde expedition. XIII. Il n'est pas vrai que le Philosophe Alcmeon *ait fait voir que la lune a une proprieté particuliere qui ne finit jamais*; il a supposé l'éternité de cet astre: c'est une chose que l'on ne peut que supposer; & c'est une negligence plus impardonnable à un Prêtre qu'à un autre Auteur, que de dire qu'on *a fait voir* que la lune est éternelle, & *que l'ame immortelle tourne toûjours comme le soleil.* XIV. Eusebe ne parle point d'Alcmeon le Philosophe; c'est sans doute le Poëte qu'il a pretendu designer, lors qu'il a dit: *Alcmæon clarus habetur, & Lesches Lesbius qui parvam fecit Iliadem.* XV. Il l'a dit sous la 31. Olympiade, & non pas sous la soixante-neuviéme. XVI. Il n'est pas vrai que Plutarque *en la vie de Solon* cite un Historien nommé Alcmeon. Voyez en marge les paroles (*b*) de Plutarque; elles serviront à montrer comment les Copistes precipitez s'abîment dans des bevuës grossieres. Mrs. Lloyd & Hofman ont trouvé le pretendu Historien Alcmeon dans cet endroit de Plutarque: *In Delphorum commentariis*, disent-ils, *citatur à Plutarcho in Solone.* Il est visible que ces *Commentaires de Delphes* sont l'Ouvrage qu'ils attribuent à Alcmeon, & qu'ils pretendent avoir été cité par Plutarque. Je m'étonne que Vossius ait donné dans une telle bevuë: *Alcmaon*, dit-il, (*c*) *in Delphorum commentariis*, Ἀλκμαίων ἐν τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασι, *citatur à Plutarcho in Solone.*

(*a*) *Voici comme parle Mr. Moreri tant dans l'édition de Lion,* 1688. *que dans celle de Hollande,* Après sa malheureuse expedition de Thebes.

(*b*) Οὐ μέντοι στρατηγὸς ἐπὶ τοῦτον ἀπεδείχθη τὸν πόλεμον, ὥς λέγειν φησὶν Ἕρμιππος Εὐάνθη τὸν Σάμιον. Οὔτε γὰρ Αἰσχίνης ὁ ῥήτωρ τοῦτ' εἴρηκεν, ἔν τε τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασιν Ἀλκμαίων, οὐ Σόλων, Ἀθηναίων στρατηγὸς ἀναγέγραπται. Non fuit ille tamen ad bellum hoc designatus dux, ut tradere Samium Euanthem Hermippus ait. Neque enim id orator prodidit Æschines, & in Delphorum commentariis Alcmæon, non Solon, est Atheniensium dux. *Plut. in Solone, pag.* 84. *A.*

(*c*) *De Histor. Græc. p.* 501.

avec Callirhoé fille d'Achelous, & s'établit dans un coin *(A)* de terre que cette riviere avoit formé en accumulant des sables. Callirhoé lui declara qu'elle ne coucheroit point avec lui, s'il ne lui faisoit present du colier & de la robe d'Eriphyle. Cela le contraignit de retourner chez Phegeus, dont il obtint le colier, après lui avoir fait acroire qu'il avoit apris de l'oracle que la persecution des Furies ne cesseroit, que lors qu'il auroit offert ce colier à Apollon. Phegée fut en suite qu'Alcmeon destinoit ce present à Callirhoé, c'est pourquoi il donna ordre à ses deux fils de le poursuivre, & de le tuer, ce qu'ils firent: & parce qu'Arsinoé s'en formalisa, ils la transporterent dans un coffre à Tegée, & lui imputerent le meurtre d'Alcmeon. Quelques-uns disent qu'Alcmeon pendant sa fureur se divertit avec la Prophetesse Manto fille de Tiresias, & qu'il en eut deux enfans *. Voyez la suite de tout ceci dans l'article de Callirhoé. Les furies d'Alcmeon ont fait un grand bruit sur le Theatre de l'ancienne Grece †, mais il ne nous reste *(B)* aucune de ces Tragedies. Ce qu'on a dit *(C)* de son tombeau merite d'être consideré. Les Oropiens qui devancerent tous les autres peuples à mettre Amphiaraus au rang des Dieux, exclurent Alcmeon des honneurs divins qu'ils confererent à son pere & à son ‡ frere. On remarque qu'un Perse nommé Oronte ⊥ ressembloit parfaitement à nôtre Alcmeon.

* *Tiré de la Bibliotheque d'Apollodore l. 3. pag. m. 187. & seq. Voyez aussi Diodore de Sicile l. 5. c. 6.*

† Alcmæon olim Tragicorum pulpita lassavit cum furore suo, nunc nullam sui nominis fabulam habet.

ALCMEON, nâtif de Crotone, & disciple de Pythagore. On croit β qu'il fut le premier qui écrivit sur la Physique. Il avoit des opinions très-heterodoxes, comme que la lune étoit éternelle, & que nôtre ame tournoit toûjours à la maniere du soleil. Voilà ce qu'en dit Laërce. Ciceron represente mieux le systême de ce Philosophe; car quelle negligence n'est-ce pas que de choisir entre tous les astres ausquels Alcmeon attribuoit une nature éternelle, celui dont les alterations paroissent le plus, je veux dire la lune? Il faloit donc dire comme Ciceron γ a fait, que ce Philosophe attribuë la divinité à tous les astres, & même à nôtre ame. Mais comme c'est le propre des mechans systêmes de n'avoir rien de lié, nous voyons que nôtre Alcmeon raisonnoit peu consequemment, lors qu'il faisoit une grande distinction entre les connoissances des Dieux, & celles des hommes. Il δ disoit que les Dieux savoient manifestement les choses, & que les hommes ne faisoient que conjecturer. Voilà ce que peuvent dire ceux qui reconoissent un seul & vrai Dieu; mais ceux qui prenent les astres, & les ames humaines pour autant de Dieux, se rendent en suite ridicules, s'ils pretendent que la science humaine & la science divine different autrement que du plus au moins. Il n'est pas vrai que cet Alcmeon soit mort *(A)* d'une maladie pediculaire.

Barthius in Statium t. 2. pag. 449.

‡ *Pausanias l. 1. pag. 33.*

⊥ *Plutarch. in Arato, p. 1028.*

β *Phavorin. in omnimoda histor. apud Laërt. l 8. in Alcma. Clem. Alex. Stromat. l. 1. Theodoret. Serm. 1.*

γ *De nat. Deor. l. 1.*

δ *Laërt. ubi supra.*

ALDRIN-

(A) *Dans un coin de terre que cette riviere avoit formé.*] Il ne sera pas mal d'éclaircir Apollodore par un passage de Pausanias (a), qui porte qu'Alcmeon après avoir tué sa mere s'enfuit d'Argos à Psophis, où il épousa Alphesibée fille de Phegeus. Le mariage ne le guerit pas de sa fureur, ainsi il recourut à l'oracle qui lui ordonna de se retirer sur une terre toute neuve, & faite depuis le meurtre d'Eriphyle; on l'assûra que les Furies ne l'y poursuivroient point. Ayant donc rencontré aux embouchures de la riviere d'Achelous une terre que les flots avoient charriée, il y prit poste, & se maria avec Callirrhoé.

(a) *Lib. 8. pag. 255.*

(B) *Il ne nous reste aucune de ces Tragedies.*] Je ne doute point que les deux vers que Plutarque a raportez dans l'un de ses livres ne soient pris de quelqu'une de ces pieces. Le lieu commun que Plutarque touche en cet endroit est plus important qu'on ne pense: il regarde un defaut qu'on trouve par tout. C'est celui de ceux qui reprochent à leur prochain un vice qu'ils ont eux-mêmes, ou qui est plus petit que le leur. Alcmeon reproche à Adraste qu'il est frere d'une femme qui a tué son mari: Adraste lui repond, *& vous, vous avez tué vôtre propre mere.* Il ne faut point faire le Caton & le Censeur, lors qu'on est tout plein de defauts. *Non (b) itaque adulterium objice alteri, ipse insano puerorum amore flagrans, neque prodigalitatem sordidus ipse. Alcmæon Adrastum hoc maledicto incessit,*

Tibi quæ maritum suum interfecit est soror.

Quid Adrastus? Non alienum sed proprium ei reponit opprobrium,

Matrem necasti tu manu tua tuam.

(C) *Ce qu'on a dit de son tombeau merite d'être consideré.*] Ce tombeau étoit à Psophis dans l'Arcadie; il n'avoit gueres d'éclat ni d'ornemens, mais il étoit entouré de Cyprès si hauts qu'ils pouvoient couvrir de leur ombre le côtau qui dominoit sur la ville. On ne les coupoit point, parce qu'on les croyoit consacrez à Alcmeon, & on les apelloit les pucelles (c).

(A) *Soit mort d'une maladie pediculaire.*] Antigonus Carystius (d) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit qu'Alcmeon le Physicien avoit eu cette maladie, il a pris, dis-je, Alcmeon le disciple de Pythagore pour le Poëte Alcman. Charles Etienne ne se contente pas de dire que le

(b) Οὐκοῦν μηδὲ μοιχὸν λοιδορήσῃς, αὐτὸς ὢν παιδομανής. Μηδ' ἄσωτον αὐτὸς ὢν ἀνελεύθερος. Ἀνδροκτόνου γυναικὸς ὁμογενὴς ἔφυς τὸν Ἄδραστον ὁ Ἀλκμαίων. Τί οὖν ἐκεῖνος; οὐκ ἀλλότριον ἀλλ' ἴδιον ἑαυτῷ προσφέρων ὄνειδος· Σὺ δ' αὐτόχειρ γε μητρὸς ἥ σ' ἐγείνατο. *Plut. de cap. ex inimic. utilit. p. 88.* (c) *Id. Pausan. ib.* (d) *Histor. mirab. cap. 95. Meursius dans ses notes lui a marqué cette faute.*

ALDRINGER, fameux General d'armée sous l'Empereur Ferdinand II. s'étoit poussé par la seule recommandation de son merite. Il étoit du païs de Luxembourg, & d'une naissance *(A)* tout-à-fait obscure. Dès sa premiere jeunesse il se mit au service de quelques Gentilshommes qui alloient en France; il s'apliqua avec eux à l'étude, & se rendit fort habile. Etant passé en Italie il devint Chancelier du Comte Madrucci. Il alla en suite à Trente, & y eut un emploi honorable dans la Chancelerie; mais la jalousie de ses collegues, & leur conduite lui causerent un si grand depit qu'il abandonna sa charge, rempli d'un esprit mutin contre la fortune, & resolu de s'attacher à la profession du premier homme qu'il rencontreroit sur son chemin. Il prit la route d'Inspruk, & comme il rencontra proche du pont un soldat qui s'en retournoit en Italie, il prit le parti des armes, & s'enrôla simple soldat. Il devint Sergent peu après; & comme il fit conoître qu'il savoit très-bien manier la plume, on l'employa à dresser tous les comptes de la Compagnie, & à écrire les reponses que le Capitaine avoit à faire. Il donna des lumieres à ce Capitaine qui lui ouvrirent la porte d'un plus grand emploi. Cet avancement fut cause que le Lieutenant de la Compagnie devint Capitaine, & qu'Aldringer monta à la place du Lieutenant. Il se defendit si bien avec 50. hommes dans un mechant poste, qu'il le conserva malgré les rudes attaques de l'ennemi. Dès lors la reputation de son courage ne fut pas moins repanduë que celle de son habileté: plusieurs Colonels lui offrirent une Compagnie; le neveu de l'Archevêque de Saltzbourg fut de ce nombre. Il avoit besoin à cause de sa jeunesse d'avoir un tel homme dans son Regiment; il le rechercha, il l'obtint, & il s'aquit tant de gloire par les bons conseils d'Aldringer, que pour lui en temoigner sa reconoissance il le fit son Sergent Major. Aldringer fut en suite Lieutenant Colonel, puis Colonel, & il fit tellement paroître qu'il entendoit à fond le metier, qu'on le jugea digne de commander en chef * à l'expedition de Mantouë †. Il joignit fort à-propos ‡ aux debris de la bataille de Leipsic les troupes qu'il ramena d'Italie; & peut-être que si le Comte de Tilli avoit attendu à donner bataille que ces troupes fussent arrivées, comme on le lui conseilloit, l'évenement n'eût pas été si funeste aux Imperiaux. Aldringer se separa de Tilli quelque tems après pour se retirer en Boheme, à cause des defiances que le mauvais état des affaires semoit entre les Imperiaux & les Bavarois ⸸; mais cette desunion ne dura pas. Il étoit dès le mois de Mars 1632. avec Tilli sur les bords du Leck, pour en disputer le passage au Roi de Suede. Il étoit alors β Grand Maître de l'artillerie. La blessure qu'il reçut à la tête ne contribua pas peu à l'avantage qu'eut ce Prince de passer cette riviere. Cette blessure ne l'empêcha pas de servir la même Campagne; il alla joindre en Boheme Wallestein, malgré les efforts que firent les Suedois pour empêcher cette jonction: mais il falut bientôt revenir dans la Baviere, pour s'oposer aux troupes du General Horn. Les succés varierent de part & d'autre dans ces quartiers-là tout le reste de l'année, & au commencement de la suivante. Le plus glorieux exploit d'Aldringer pendant ce tems-là, fut d'avoir contribué en 1633. à faire lever le siege de la ville de Constance. Il fut joindre en suite le Duc de Feria, qui avoit amené d'Italie quelques troupes Espagnoles. On a cru que Wallestein *(B)* avoit donné des ordres secrets à

* *En 1630.*

† *Tiré du Comte Galeazzo Gualdo Priorato au livre 9. de l'Histoire des guerres d'Allemagne.*

‡ *En 1631.*

⸸ *Id. l. 2. ad ann. 1631.*

β *Blanc, Histoire de Baviere, t. 4. p. 374.*

le Philosophe Alcmeon est mort d'une maladie pediculaire; il dit aussi que c'est le premier qui en soit mort, & il se munit de l'autorité d'Elien. Ce sont deux mensonges; Elien ne parle pas de nôtre Alcmeon; c'est d'Alcman le Poëte qu'il observe plusieurs choses; mais ayant dit *(a)* que le Philosophe Pherecydes étoit mort de la maladie dont il s'agit ici, il lui auroit sans doute accordé la primauté sur Alcmeon, s'il avoit parlé de ce dernier par raport à cette sorte de maladie. Les erreurs de Charles Etienne se trouvent dans le P. Lescalopier *(b)*.

(A) D'une naissance tout-à-fait obscure.] *Humili apud Lucenburgicos loco ortus*, dit Mr. Pufendorf; qui ajoûte qu'il *(c)* fut d'abord laquais de quelques Barons François, & en suite Secretaire. Un autre Historien ne lui donne pas une *(d)* condition si chetive, il le fait d'abord étudier, puis aller à la guerre, puis servir de Secretaire, en suite reprendre les armes. Il le fait boileau *(e)* de son naturel, ce qui étoit une très-mauvaise & très-nuisible qualité en Allemagne dans un homme de guerre.

(B) Que Wallestein avoit donné des ordres secrets à Aldringer.] L'Historien *(f)* de Baviere que j'ai cité convient que les Suedois *ne demandoient pas mieux que de venir à un combat general, quoi qu'ils ne se trouvassent pas si avantageusement postez que les Catholiques.* Le Duc de Feria, poursuit-il, *voyant l'occasion belle fit d'inutiles efforts pour obliger Aldringer à venir aux mains avec l'ennemi, mais jamais il ne put rien obtenir d'un homme qui étoit sous la ferule de Wallestein, & les Suedois s'étant retirez comme en triomphe sur la fin d'Octobre, le mauvais procedé d'Aldringer qui coûta bon à l'union Catholique, deplut tant au Duc de Feria, que bien-tôt après il en mourut de douleur.* Cet Historien avoit dit dans la page pre-

(a) Var. histor. l. 4. c. 28.

(b) In Ciccr. de Nat. Deor. pag. 41.

(c) Rerum Suecicar. l. 6. pag. 157.

(d) Luxemburgi tenui sed honesto loco editus primam ætatem literis dedit. *Joh. Cluverus Epit. histor. l. 11. append.*

(e) Ingenio prompto atque acri & natura vini abstinens.

(f) Blanc, hist. de Baviere, t. 4. pag. 424.

à Aldringer de rendre inutiles tous les desseins de ce Duc, & que ce fut la veritable raison & le motif secret pourquoi Aldringer ne voulut jamais consentir à livrer bataille. Il ne faut pas croire neanmoins qu'il entrât dans tous les complots de Wallestein; il n'avoit pour lui que certaines complaisances qui sans ruiner les affaires du maître commun, avançoient beaucoup les interêts particuliers de ce Generalissime. Il y a de semblables intelligences dans presque toutes les armées. Il fut tué l'an 1634. à Landshut ville de Baviere, & l'on n'a jamais bien su si ce furent ses propres soldats, ou les Suedois qui firent le coup. Il avoit été élevé à la dignité * de Comte. C'étoit un homme qui avoit (*C*) d'excellentes qualitez; c'est dommage qu'elles ayent été accompagnées d'une (*D*) avarice & d'une cruauté excessives.

* *Blanc, ubi supra, pag.* 436.

ALDROVANDUS † (ULYSSE) Professeur en Philosophie & en Medecine à Boulogne sa patrie, a été un des plus curieux hommes du monde par raport à l'Histoire naturelle. Ses soins, ses travaux, & ses depenses sur ce sujet sont incroyables. Il voyagea dans les païs les plus éloignez, sans autre motif que de s'instruire des choses que la nature y fait paroître: les mineraux, les metaux, les plantes, les animaux étoient l'objet de ses recherches & de sa curiosité: mais il s'attachoit principalement aux oiseaux; & pour en avoir des figures bien exactes & au vif, il employa pendant plus de 30. années à ses propres frais les plus excellens (*A*) Artistes de l'Europe. Ces depenses l'abîmerent, il se vit enfin reduit à la derniere necessité, & l'on pretend qu'il est mort à l'hôpital de Boulogne chargé d'années, & aveugle l'an 1605 ‡. C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public, & même contre l'excessive curiosité des particuliers. Il y auroit mille reflexions & mille beaux lieux communs à pousser sur cette avanture; je les laisse à quiconque s'en voudra saisir, & me contente de cette petite observation, c'est que l'antiquité ne nous fournit point d'exemple d'un dessein aussi étendu, & aussi laborieux que celui de nôtre Ulysse par raport à l'Histoire naturelle. Pline, je l'avouë, s'est repandu sur plus de sortes de sujets; mais il ne fait qu'effleurer, il ne dit que peu de mots sur chaque chose, au lieu qu'Aldrovandus ramassoit ⟂ tout ce qui se pouvoit rencontrer. Sa compilation comprend plusieurs gros volumes *in folio*; mais il ne faut pas (*B*) lui en attribuer toute la gloire, car il y a tel volume qui a paru après sa mort dans lequel on

† *Issu de Comtes de ce nom, à ce que dit Aubert le Mire, de* Scriptor. sæc. 16. pag. 154.

‡ *Voyez Merklinus in Lindenio renovato, pag.* 1047.

⟂ *Voyez la remarque* C.

precedente, qu'Aldringer affidé à Wallestein *n'agissoit guere que par ses ordres, & qu'en ce tems-là on publia un écrit qui assûroit que tandis que Wallestein mandoit à l'Empereur qu'il envoyoit Aldringer au Duc de Baviere pour en disposer entierement, il lui donnoit des ordres secrets de ne le servir que pour la defensive du petit secours qu'il commandoit: ce qu'Aldringer n'ayant pas ponctuellement executé, Galas lui temoigna de la part de Wallestein qu'il ne lui pardonneroit jamais cette desobeïssance.*

(C) *Qui avoit d'excellentes qualitez.*] Il avoit l'esprit fort vif & fort penetrant, beaucoup d'aquis, une intelligence rafinée, un grand courage; il se faisoit admirer dans un Conseil de guerre par la force de ses raisons, & par la vraisemblance de ses conjectures; c'étoit d'ailleurs une bonne plume; il savoit plusieurs langues, & il avoit su tirer la quintessence des maximes de divers païs. La Politique d'un Espagnol Italianisé ne surpassoit pas la sienne; *Le da lui praticate varie nationi, l'osservate diverse massime, e gli investigati genii e inclinationi di molti popoli lo resero cosi accorto nelle attioni, che alcuno Spagnuolo Italianato non lo avanzava* (*a*).

(D) *D'une avarice & d'une cruauté excessives.*] Il étoit sans misericorde pour les peuples, & il exigeoit les contributions avec la derniere rigueur; il n'avoit nul égard aux necessitez du soldat, de sorte qu'il n'étoit aimé ni des peuples ni des armées. Il fit bien sa main au sac de Mantouë; & il n'y eut point d'Officier dans l'armée Imperiale qui sortît de là avec autant de butin que lui (*b*). On a cru que ses propres gens l'avoient tué sur le pont de Landshut, l'occasion de le faire sans être conu étant fort bonne. *Fu colpito e fatto cader morto, non senza sospetto cio divenisse dalla parte de' suoi per vendetta d'alcune ingiurie fatte loro, essendo egli per la sua severita piu temuto che amato dalla militia* (*c*).

(*a*) *Priorato l.* 9. *pag.* 291. *Histoire des guerr. d'Allem. edit.* in 4.

(*b*) *Priorato, ubi supra.*

(*c*) *Idem pag.* 289.

(*A*) *Les plus excellens Artistes de l'Europe.*] Voici ce qu'Aubert le Mire (*d*) avoit recueilli sur ce sujet: *Pictori cuidam ea in arte unico triginta & amplius annos annuum aureorum ducentorum stipendium persolvit. Delineatores celeberrimos,* Laurentium Benninum *Florentinum, &* Cornelium Suintum *Francofurtensem ære suo conduxit, nec non* Jacobi Ligotii *Serenissimi* Etruriæ *ducis Pictoris eximii opera in hac eadem provincia Florentiæ quandoque usus est, ut quo maximo fieri posset artificio aves ea designarentur. Tandem Sculptorem habuit insignem* Christophorum Coriolanum *Norimbergensem, atque ejus nepotem, qui eas adeo venustè adeoque eleganter exsculpserat, ut non in ligno sed in ære facta videantur.*

(*d*) *De Scriptorib. sæculi* 16. *pag.* 154.

(*B*) *Il ne faut pas lui en attribuer toute la gloire.*] Il paroît par la Bibliotheque (*e*) des livres de Medecine, que la plûpart des volumes de l'Histoire naturelle d'Aldrovandus ont été imprimez après sa mort. L'Ornithologie (*f*) en trois volumes *in folio*, & les sept livres des Insectes en un volume de même taille sont les seuls

(*e*) *Lindenius renovat. p.* 1047.

(*f*) *C'est-à-dire l'histoire des oiseaux.*

on ne croit pas qu'il ait autre part que celle (*C*) d'avoir fourni le modele, ou tout au plus quelques memoires informes. J'explique cela dans les remarques. Il ne paroit pas possible qu'il ait fait le prodigieux nombre de livres dont Imperialis * a donné le catalogue; & il n'est pas étrange qu'occupé à tant de recherches qui emportent toute l'attention, il ait donné souvent pour des vers † ce qui étoit très-contraire aux regles de la poësie, & qu'il n'ait point su ‡ beaucoup de Grec. Un Poëte (*D*) qui a été Pape l'a loüé d'une maniere très-bien tournée.

* *In Musæo historico. Voyez aussi le Theatre de Paul Freherus, pag.* 1317.

† *Vossius de Orig. idolol. l.* 3. *c.* 91. *p. m.* 1227.

‡ *Ezech. Spanhem. apud Konig. Bibl. pag.* 24.

ALEANDRE (Jerôme) Archevêque de Brindes & Cardinal au XVI. siecle. Alexandre VI. (*A*) souhaita de l'avoir à son service, & le voulut donner pour Secretaire à son fils. Il changea peu après de resolution, & aima mieux l'envoyer negocier en Hongrie; mais Aleandre se trouva malade en ce tems-là, & ne put partir de Venise où il demeuroit. Louis XII. le fit venir en France l'an 1508. (*B*) pour la profession des belles lettres dans l'Université de Paris. Alean-

seuls qu'il ait donnez au public. Le volume des serpens; les trois volumes des bêtes à quatre pieds; le volume des poissons; celui des animaux qui n'ont point de sang; l'histoire des monstres avec les suplémens de celle des animaux en douze volumes; le Traité des metaux; la Dendrologie (*a*) ont paru en divers tems, par les soins de differentes personnes depuis la mort d'Aldrovandus. En effet le volume des serpens a été mis en ordre & sous la presse par Barthelemi (*b*) Ambrosin; celui des quadrupedes au pied fourchu fut mis en ordre premierement par Jean Corneille Uterverius, & puis par Thomas Demsterus, & publié par Marc Antoine Bernia & par Jerôme Tamburin. Celui des quadrupedes au pied continu, & celui des poissons ont été mis en état par Uterverius, & publiez par Tamburin. Celui des quadrupedes à doits ou à griffes, a été compilé par Ambrosin. L'histoire des monstres, & les suplémens ont été rassemblez par le même, & publiez aux depens de Marc Antoine Bernia. La Dendrologie est l'Ouvrage d'Ovide Montalbanus (*c*).

(*a*) *C'est-a-dire l'histoire des arbres.*

(*b*) *In patrio Bononiæ Archygymnasio Simpl. Med. Professor Ordinarius, Musæi illustriss. Senatus Bonon. & horti publici Præfectus.*

(*c*) *Ex Lindenio renovato.*

(*C*) *Que celle d'avoir fourni le modele.*] Mr. l'Abbé Gallois (*d*) a si bien representé le jugement qu'il faut faire sur ce gros Ouvrage, que j'ai cru qu'on me sauroit plus de gré de la copie, que de l'abregé de ce qu'il a dit. Voici donc ses propres termes. „Aldrovandus n'est „pas l'Auteur de ce livre (*e*), non plus que de „beaucoup d'autres qui ont neanmoins été publiez sous son nom. Mais il est arrivé au recueil de l'histoire naturelle dont ces livres „font partie, comme à ces grands fleuves qui „conservent pendant tout leur cours le nom „qu'ils avoient à leur source, quoi qu'à la fin „la plus grande partie des eaux qu'ils portent à „la mer ne leur apartienne pas, mais à d'autres „rivieres qu'ils reçoivent. Car comme les six „premiers volumes de ce grand Ouvrage étoient „d'Aldrovandus, quoi que les autres ayent été „composez depuis sa mort par differens Auteurs, „on n'a pas laissé de les lui attribuer, soit parce que c'étoit la continuation de son dessein, „ou parce qu'on s'étoit servi de ses memoires, „ou parce qu'on avoit suivi sa methode, ou „peut-être afin que ces derniers volumes fussent mieux reçus sous un nom si celebre. „ Ceux qui voudront savoir le plan de cette compilation, n'auront qu'à jetter les yeux sur les paroles suivantes; c'est Mr. l'Abbé Galois qui continuë de parler. „On n'a presque rien écrit „de ces arbres qui ne se trouve ramassé dans ce „volume. Car cet Auteur ne se contente pas de „raporter tout ce qu'il en a lu dans les Naturalistes: il remarque encore suivant la metode d'Aldrovandus ce que les Historiens en ont écrit, „ce que les Legislateurs en ont ordonné, & ce „que les Poëtes en ont feint. De plus il explique les differens usages ausquels on employe „ces arbres dans l'Oeconomique, dans la Medecine, dans l'Architecture, & dans les autres „arts. Enfin il parle des moralitez, des proverbes, des devises, des énigmes, des hieroglyphes, & de quantité d'autres choses qui regardent son sujet. „ Il n'avoit pas negligé de consulter les medailles, & d'en tirer ce qui pouvoit lui servir (*f*).

(*d*) *Journal des Sav. du* 12. *de Novemb.* 1668.

(*e*) *De la Dendrologie.*

(*f*) *Voyez Spanhem. de præst. numism. Dissert.* 3. *sub fin. pag.* 252.

(*D*) *Un Poëte qui a été Pape l'a loüé.*] Je parle de Maphée Barberin, ou d'Urbain VIII. Voici son épigramme à la loüange d'Aldrovandus.

Multiplices rerum formas, quas pontus & æther
Exhibet, & quidquid promit & abdit humus,
Mens haurit, spectant oculi, dum cuncta sagaci
Aldrovande tuus digerit arte liber.
Miratur proprios solers industria fœtus
Quamque tulit moli se negat esse parem.
Obstupet ipsa simul rerum fœcunda creatrix,
Et cupit esse suum quod videt Artis opus.

(*A*) *Alexandre VI. souhaita de l'avoir à son service.*] Je me sers de cette expression, parce que l'Auteur que j'ai suivi reduit la chose à un pur dessein qui ne fut jamais executé. De la maniere qu'il en parle, Aleandre ne fut jamais actuellement au service de ce mechant Pape. Si cela est il faut compter pour perduës toutes les reflexions qu'on a faites au desavantage d'Aleandre, en vertu de la pernicieuse école d'Alexandre VI. & de Cesar Borgia, où l'on pretend qu'il a été élevé. Je ne decide rien, je laisse au lecteur la peine d'aprofondir un peu la chose. (*g*) *Aleandrum (qui paulo ante* Cancellarius Leodiensis, *& olim famosissimi* Cæsaris *illius* Borgiæ *seu Ducis Valentini* Secretarius *fuerat, famulus Hero dignus, & pars aulæ Romanæ sub Alexandro VI.) pessime describit Lutherus.*

(*g*) *Seckendorf de Lutheran. l.* 1. *pag.* 125. *n.* 3.

(*B*) *L'an* 1508.] Pallavicini ne marque point cette année, mais comme il dit qu'Aleandre âgé de 28. ans fut apellé à Paris, je n'ai pas cru me tromper en la marquant; puis que d'ailleurs l'épitaphe d'Aleandre porte qu'il (*h*) mourut l'an 1542. âgé de 62. ans moins 13. jours. Il étoit donc né le 13. de Fevrier 1480. Car ceux qui marquent le jour de sa mort la mettent au premier jour de Fevrier. Je suis surpris

(*h*) *In Nomenclatore Cardinalium & in Athenæo Romano Oldoini.*

Aleandre étoit alors âgé de 28. ans. Il se fit fort estimer dans cette charge. Il passa au service d'Everard de la Mark Evêque de Liege, qui l'envoya à Rome pour faciliter sa promotion au Cardinalat contre les oppositions de la France. Leon X. trouva tant d'habileté dans Aleandre qu'il souhaita de le retenir, à quoi l'Evêque de Liege donna les mains. Aleandre fut d'abord placé chez le Cardinal de * Medicis, auquel il servit de Secretaire : il eut en suite la charge de Bibliothecaire du Vatican après la mort d'Acciajoli. Mais le grand theatre où il commença de paroître avec éclat fut l'Allemagne, au commencement des troubles que la Reformation y excita. Il y fut envoyé Nonce du Pape l'an 1519. Il y fit le personnage d'Ambassadeur, & le personnage de Docteur selon les rencontres. Il parla trois heures de suite devant la Diete de Worms contre la doctrine de Luther †, mais on pretend qu'il ne la raporta point fidelement ‡. Il ne put point empêcher que Luther ne fut ouï dans cette Diete, & il refusa de disputer avec lui; mais il obtint que l'on brûleroit ses livres, & qu'on proscriroit sa personne, & il dressa même ⊥ l'Edit qui le proscrivoit. Il fut envoyé une seconde fois en Allemagne l'an 1531. & y trouva un changement considerable, s'il en faut croire ce qu'on dit qu'il écrivit. Le peuple dans les villes Protestantes n'étoit plus si animé contre le Pape, mais dans les villes Catholiques il temoignoit une envie extrême de secouër le joug de Rome, & de s'enrichir des biens d'Eglise comme avoient fait les Protestans. Le changement de ceux-ci venoit de ce qu'ayant esperé une grande liberté, pourveu qu'ils secoüassent le joug papal, ils éprouvoient que le joug de la puissance seculiere sous lequel il leur faloit vivre n'étoit pas plus doux. Aleandre fit tout ce qu'il put, mais sans succés, pour empêcher que Charles-Quint ne fit une treve avec les Protestans d'Allemagne. Il fut creé Cardinal par Paul III. & destiné à la presidence du Concile avec deux autres β Legats. En attendant il alla en Allemagne Legat du Pape l'an 1538. Cette legation dura un an. Sa mort arrivée le 1. jour de Fevrier 1542. l'empêcha de presider au Concile. Quelques-uns disent qu'il mourut (*C*) par la bêtise de son Medecin. Je n'ai point parlé de toutes ses Nonciatures. Mr. Moreri fournira ce que j'ai omis. Aleandre avoit (*D*) publié quelques Ouvrages. Il

* *Qui fut le Pape Clement VII.*

† *Ex Pallavicini Hist. Conc. Trid. ce fut l'an 1521.*

‡ *Voyez Seckendorf Historia Lutheran. l. 1. pag. 149.*

⊥ *Palavic. l. 1. c. 28. n. 5.*

β *Les Cardinaux Campege & Simonete.*

pris de la negligence des auteurs de son épitaphe. Ils y mettent qu'il nâquit à la Motte dans la Carniole l'an 1479. & qu'il mourut à Rome l'an 1542. âgé de 62. ans moins 13. jours. Cela ne peut-être vrai, que dans la supposition que l'année 1479. ne commença pas au mois de Janvier, & que l'année 1542. y commença : or il est ridicule de supposer dans une épitaphe une maniere de marquer le tems si destituée d'uniformité. Je m'étonne que l'Auteur du *Nomenclator* ne se soit point aperçu de cette fausse supposition. Il dit une chose incompatible avec le P. Pallavicini, savoir qu'Aleandre n'avoit que 20. ans lors qu'il enseignoit dans l'Université de Paris.

(*C*) *Quelques-uns disent (a) qu'il mourut par la bêtise de son Medecin.*] Cela ne s'accorde gueres avec son épitaphe, qui temoigne qu'une maladie de langueur contractée par les travaux de ses Ambassades le fit mourir; *Mox diversis legationibus pro summis Pontificibus ad omnes ferè Christianos principes fideliter & diligenter perfuncto, & IDEO IN TABEM DELAPSO.* Un passage de Paul Jove mal compris d'abord, & puis metamorphosé de main en main en differens sens, aura peut-être donné lieu à cette bêtise du Medecin d'Aleandre. Quoi qu'il en soit, nous aprenons de Paul Jove qu'Aleandre ruïna lui-même sa santé par le trop de soin qu'il en prit, & qu'il fut à lui-même un très-mechant Medecin, pour s'être servi de trop de remedes non necessaires. *Lætatus est ea purpura per annos (b) quinque, pervasurus haud dubie ad exactam ætatem nisi nimia tuendæ valetudinis solicitudine intempestivis medicamentis, sibi hercle insanus & infelix medicus, viscera corrupisset.*

(*a*) *Voyez les Jugem. des Savans sur les Poët. t. 3. n. 1273. pag. 194.*

(*b*) *Il faudroit conclure de là qu'il obtint le Cardinalat en 1537.*

(*D*) *Aleandre avoit publié quelques Ouvrages.*] Mr. de la Rochepozai (*c*) me donne encore un petit sujet de me plaindre de son manque d'exactitude. Il dit qu'Aleandre quoi que très-capable de traitter les plus sublimes matieres, n'avoit pas dedaigné d'écrire sur les Humanitez, & de publier quelques petits opuscules dont le sujet étoit fort mince ; *De re. . . . literaria licet inferiori bene mereri non dedignatus est, exilis argumenti operulis editis, quæ tamen autoris nomen & famam nec elevant neque imminutum eunt.* Il n'y a point d'homme qui lisant cela ne se prepare à ne voir que de fort petits livrets dans le Catalogue des Oeuvres d'Aleandre, qui est à la suitte de ces paroles du *Nomenclator*. Cependant voici le debut de cette suitte. *Scripsit vastum opus adversus singulos disciplinarum professores, in quos censuram acerbius & felicem exercuit calamum. Tabulas in Grammaticam Græcam, seu potius Grammaticam ad literas Græcas. Dialogos duos festivissimos, quorum alter Cicero relegatus inscribitur, alter verò Cicero revocatus. Carmina quædam illustrium poëtarum Italorum carminibus indita. Epistolas multas quarum 4. habes inter epistolas Federici Nauseæ, & alias in quibus de rebus Ecclesiasticis agit. Annotationes item quasdam in Bibliotheca Cardinalis Sirleti asservatas.* Si l'on est choqué de voir un grand & immense Ouvrage où l'on ne devoit rencontrer qu'une petite dissertation, on ne revient pas de ce dégoût en ne trouvant dans le Catalogue des Ecrits d'un homme aucune marque qui fasse la distinction de ce qui a été imprimé, & de ce qui ne l'est point. Voilà un defaut qui regne dans le *Nomenclator*, dans l'*Athenæum* d'Oldoini,

(*c*) *Evêque de Poitiers, Auteur du* Nomenclator Cardinalium.

Il entendoit fort bien l'Hebreu & le Grec; & on lui attribuë (*E*) une memoire ſurprenante. Je ne croi pas qu'on ait eu raiſon de dire que l'Hebreu étoit ſa langue maternelle, ou, pour m'exprimer plus clairement, (*F*) qu'il étoit né Juif. Il

ni, & dans pluſieurs autres Bibliographes. Le grand Ouvrage d'Aleandre, où il faiſoit la cenſure de toutes ſortes de Profeſſeurs, n'a jamais été imprimé. Il y mettoit, dit-on (*a*), la derniere main, lors qu'il mourut. C'eſt ce que Mr. Moreri a vou'u dire par ces paroles; *Il mourut le* 1. *Fevrier* 1542. *dans le tems qu'il alloit publier un Ouvrage conſiderable.* Paul Jove a été ſur cela l'original de beaucoup de gens: *Quum vaſtum*, dit-il, (*b*) *opus vaſta illa memoria adverſus ſingulos diſciplinarum profeſſores agitaret, Romæ interiit.* Les Continuateurs de Geſner & Konig n'ont conu de tous les Ouvrages d'Aleandre que les Tables de la Grammaire Greque. Draudius n'a pas même conu cela. Le Catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit Poëme de cet Auteur.

(a) Mentre andava compiendo una vaſtiſſima Opera contra i Profeſſori di tutte le ſcienze fu aſſalito in Roma dalla morte. *Lor. Craſſo iſtor. de Poeti Greci pag.* 277.

(E) *On lui attribuë une memoire ſurprenante.*] Je ne ſaurois prendre ce que Paul Jove en a dit que pour une ſaillie poëtique, quoi qu'il l'ait aſſûré en proſe. Il dit (*c*) qu'Aleandre retenoit tout ce qu'il liſoit, & qu'il le pouvoit reciter long tems après, ſans ſe meprendre en rien ni quant aux choſes, ni quant aux paroles. *Detur hoc incomparabili inuſitatæ memoriæ felicitati quæ in Hieronymo Aleandro ſupra cujuſque vel antiqui ſeculi captum admiranter excelluit, ut ejus ex vero depicta facies vel in pudenda ingenii ſterilitate inter fœcundiſſimas imagines conſpiciatur, quando nihil eum cuncta volumina cupide perlegentem vel rerum vel verborum omnino ſubterfugerit, quin ſingula memoriter vel à multis annis longo ſepulta ſilentio recitaret.* On a de la peine à croire cela ſi l'on ne le voit; mais comme une memoire ne laiſſe pas d'être très-heureuſe encore qu'elle ne le ſoit point au degré que Paul Jove vient de decrire, je ne doute point de la conoiſſance parfaite de pluſieurs langues que l'Epitaphe d'Aleander lui attribuë; *Hebraicæ, Græcæ, Latinæ aliquoque aliarum linguarum exoticarum ita exactè docto, ut eas rectè & aptè loqueretur & ſcriberet.*

(b) *In elog. c.* 98.

(c) *Elog. c.* 98.

(F) *Qu'on ait eu raiſon de dire.... qu'il étoit né Juif.*] Luther & ſes diſciples donnerent cela pour un fait certain pendant la premiere Nonciature d'Aleandre en Allemagne; & voici ce que nous liſons dans les Oeuvres de (*d*) Luther. *Venit his diebus Hieronymus Aleander vir ſua opinione longe maximus non ſolum propter linguas quas eximie callet, ſiquidem Ebræa illi vernacula eſt, Græca à puero illi coaluit, Latinam autem didicit diutina profeſſione, ſed etiam mirabilis ſuis videtur ob antiquitatem generis. Nam Judæus natus eſt quæ gens immodicè gloriatur de Abraham vetuſtiſſimo ſe originem ducere. An vero baptiſatus ſit neſcitur. Certum eſt eum non eſſe Phariſæum, quia non credit reſurrectionem mortuorum, quoniam vivit perinde atque cum corpore ſit totus periturus, adeo nullum à ſe pravum affectum abſtinens. Uſque ad inſaniam iracundus eſt, quavis occaſione furens. Impotentis arrogantiæ, avaritiæ inexplebilis, nefandæ libidinis & immodicæ, ſummum gloriæ mancipium quamquam mollior quam qui poſſit* (*e*) *elaborato ſtylo gloriam parare, & pejor quam qui vel conetur in argumento honeſto. At ne neſciamus, ceſſit feliciſſime ſimulata defectio ad Chriſtianos.* Voilà un portrait qui nous repreſente Aleandre non ſeulement comme un Juif qui faiſoit ſemblant d'être Chretien, & dont le batême étoit une choſe douteuſe, mais auſſi comme un homme qui ne croyoit point l'immortalité de l'ame, & qui ſe plongeoit dans les plus infames voluptez; emporté juſqu'à la fureur, avare, & ſuperbe au ſouverain point. Il repondit à l'accuſation d'être né Juif, & declara devant la Diete de Worms que ſes ancêtres avoient eu la dignité de Marquis dans l'Iſtrie, & qu'il avoit fourni de bonnes preuves de ſa noble & illuſtre extraction lors qu'il étoit devenu Chanoine de Liege. Il prit à temoin pluſieurs perſonnes de probité qui l'entendoient, & qui conoiſſoient ſa famille. C'eſt Mr. Seckendorf qui nous aprend cette particularité. Il l'a trouvée dans les Archives des Ducs de Weimar, où on garde entre pluſieurs manuſcrits de ce tems-là les Actes de la Diete de Worms. La longue harangue d'Aleandre eſt en abregé dans ces Actes, & c'eſt de là que cet illuſtre Lutherien a tiré ce que l'on va lire tel qu'il l'a traduit en Latin (*f*). „ *Tandem queſtus eſt à* „ *Luthero ſpargi quaſi Aleander gente Judæus eſſet:* „ Deum immortalem! *dixit*, multi hic ſunt boni „ viri quibus notus ſum ego & familia mea, & „ aſſerere ego verè poſſum, majores meos Mar- „ chiones (*g*) in Iſtria fuiſſe: quod vero paren- „ tes mei ad inopiam redacti ſunt, fato tribui „ debet. Natales meos ita legitimavi ut in Ca- „ nonicum Leodienſem receptus ſim, quod fa- „ ctum non foret, niſi ortus eſſem ex familia „ illuſtri vel ſpectabili. „ Ce qui me fait croire que ce reproche de naiſſance Judaique étoit injuſte, n'eſt pas une petite raiſon. Hulric Hutten publia contre Aleandre une invective, où il ſe mit ſi en colere qu'il le menaça de le tuer (*h*). Il n'ignoroit pas que ce Nonce avoit refuté devant la Diete le reproche de Judaiſme, & s'étoit vanté de deſcendre d'une maiſon très-illuſtre; mais tant s'en faut qu'il s'engage à ſoutenir ce reproche, qu'il nie qu'on le lui eût fait. Peu m'importe qu'il ait eu tort de le nier, la preuve que je tire de ſon ſilence n'en eſt pas moins bonne; car s'il avoit vu quelque fondement dans l'accuſation, il eût pour le moins ſoutenu qu'Aleandre nioit fauſſement ſon extraction Juive. Ne lui ſoutint-il pas que les Comtes qu'il ſe donnoit pour parens, ne le reconoiſſoient pas pour tel? *Nihil intellexiſti proxima auditione cum multis quidem excuſares Judaicam originem, nemo objiceret. Nam eſſe malum quacunque etiam gente editum ſciebant omnes. Itaque nemo magnopere putabat generis pravitatem tibi objiciendam: adverſum mores fremebant infenſe multi. Et poterat ſentiri jam manifeſte quæ eſſet animorum commotio: tu tamen quaſi illic potiſſimum expurgatione opus eſſet multis tractabas locum eum ad faſtidium uſque audientium: ſed tanta cum fiducia ut plane certus tibi eſſe videreris neminem intelligere quam impudenter ibi mentireris omnia. Illo enim poſt multa erupiſti, ut ad nobiliſſ. Comitum qui te penitus ignorant,* &

(d) *Tom* 1. *fol* 496. *apud Seckendorf de Luther. l.* 1. *p.* 125. *n.* 4.

(e) *Paul Jove temoigne qu'Aleandre ne s'exerça qu'à parler, & que lors qu'il voulut écrire il ſentit trop tard ſon foible.*

(f) *Lib.* 1. *pag.* 149. *lit. k.*

(g) *On aſſure dans ſon Epitaphe qu'il étoit iſſu* è Comitibus Laudri in Carnia Petræpiloſæ in Hiſtria.

(h) Omnem advertam diligentiam, omne adhibebo ſtudium, omnia tentabo conaborque, ut qui furore, amentia & iniquitate gravis acceſſiſti, vita inanis hinc efferaris. Neque enim exſpectandum adhuc tibi eſt ut ſtilos doctorum hic virorum ſentias, ſed futurum crede ut fortium gladiis confodiare.

Il fit lui-même son épitaphe (*G*) qui temoigne qu'il ne se depitoit point contre son destin, comme on l'en a accusé. Erasme fait souvent (*H*) mention de lui dans ses lettres, & presque toûjours en mal. Il s'est plaint entre autres choses des

& quos tu haud satis nosti, genus, originem tuam referres. Or comme il n'y a si petite chose qui en passant de bouche en bouche ne devienne considerable, je ne voudrois pas nier que la medisance qui courut contre le Nonce n'ait eu pour fondement ce que dit Paul Jove (*a*), que les Juifs admiroient l'habileté d'Aleandre en fait d'Hebreu, & qu'ils n'avoient nulle peine à croire qu'il étoit de leur nation; *Latinæ Græcæque literæ quum sæpe alacriter jactabundo pro vernaculis haberentur, Hebraicas admirantibus Judæis & suæ stirpis eum facilè credentibus solertissimè didicit.* Ceux qui chercheront à me critiquer sont avertis que je ne pretens point que le livre de Paul Jove ait donné lieu à la medisance, ma pensée est que long tems avant que Paul Jove eût dit cela, d'autres pouvoient l'avoir dit.

(*a*) *Ubi supra.*

(*G*) *Son épitaphe qui temoigne.*] Elle consiste en deux vers Grecs qui signifient qu'il étoit mort de bon gré, parce qu'il cesseroit d'être temoin de plusieurs choses dont la vuë étoit plus insuportable que la mort.

Κάτθανον ȣ̓κ ἀέκων, ὅτι παύσομαι ὢν ἐπιμάρτυς
Πολλῶν, ὧνπερ ἰδεῖν ἄλγιον ἦν θανάτȣ.

Voilà quelle seroit la disposition de tous les hommes si la reflexion, si la raison, si le bon sens étoient capables de surmonter les impressions machinales qui nous font aimer la vie. Mais laissant à part cette profonde moralité, je dis qu'il est bien étrange que Paul Jove ait produit contre soi-même un temoin aussi formel que cette épitaphe. Il avoit dit qu'Aleandre indigné contre son destin (*b*) qui l'emportoit un an avant son année climacterique, rendit l'ame en se plaignant de cette anticipation, & tout aussi-tôt il ajoûte qu'Aleandre ordonna par son testament qu'on mit dans son épitaphe un distique Grec, où il avoit enfermé cette pensée;

Excessi è vita ærumnis facilisque lubensque,
Ne pejora ipsa morte dehinc videam.

(*b*) Interiit fato suo vehementer indignatus quum se præreptum anno uno ante climactericum inter anxia supremaque suspiria quereretur. *Jovius, ubi supra.* Fu assalito in Roma dalla morte contro la quale mostrossi anche negli ultimi sospiri sdegnato. *Lor. Crasso ubi supra.*

Il nous presage, dit Paul Jove, de nouveaux malheurs prêts à fondre sur nos têtes, *novas clades imminere nobis ominatur*; mais rien n'est plus faux que cela; Aleandre ne regardoit à l'avenir que par accident, toutes ses vuës se portoient sur le passé, il s'imaginoit seulement que l'avenir ne vaudroit pas mieux en ce monde. Voilà donc une seconde erreur de Paul Jove. Quant à la premiere on ne sauroit l'en justifier, qu'on ne le charge d'ailleurs d'une horrible medisanse, c'est d'avoir representé Aleandre comme un fourbe moribond, qui ordonnoit par son testament qu'on fit accroire un grand mensonge à toute la posterité, savoir qu'il n'étoit pas mort à regret. Lorenzo Crasso (*c*) raporte que Scraderus a inferé dans ses monumens d'Italie l'inscription sepulcrale d'Aleandre, avec la version Latine des deux vers Grecs. Cette version est la même que Paul Jove a raportée, elle n'est guere moins mauvaise que celle-ci (*d*): *Non invitus obii, quia quiesco, testis multorum quæ videre pejus est morte.* Voilà ce qu'on gagne quand on se sert d'une langue peu conuë; toute la force & toute la grace du distique Grec a échapé aux traducteurs.

(*c*) *Ibid. pag.* 278.

(*d*) *Chytraus lib.* 17. *fol.* 458. *la raporte apud Seckendorf l.* 1. *p.* 128. *lit. b.*

(*H*) *Souvent mention de lui dans ses lettres, & presque toûjours en mal.*] Aleandre bouillant de son naturel, & interessé d'ailleurs à la ruine du Lutheranisme, par sa qualité de Nonce envoyé en Allemagne pour étouffer ce parti dans le berceau, n'avoit pu souffrir la moderation d'Erasme. Ce ne fut pas tout; les ennemis d'Erasme ne cesserent de le diffamer comme fauteur de Luther; ainsi l'amitié & l'estime reciproque qui avoient été entre lui & le Nonce souffrirent une grande diminution au premier voyage d'Aleandre en Allemagne. *Hieronymum Aleandrum* (*e*) *nuncium apostolicum hominem apprime doctum, mihique vetere ac jucundissima necessitudine conjunctum, miris mendaciis in me conati sunt irritare.... Quid multis? persuaserant homini, ut acri simplicique ingenio prædito ita credulo, me parum amice de ipso & sentire & loqui. Nec defuerunt qui coalescentem amicitiam novis subinde delationibus discinderent.* C'est parler bien foiblement des mauvaises dispositions d'Aleandre, s'il est vrai comme on n'en peut gueres douter que ce soit lui que l'on ait designé ailleurs (*f*) par le titre de *porteur de bulles*, διπλωματοφόρος; car ce porteur de bulles fit tout ce qu'il put pour perdre Erasme, & bien en prit à ce dernier que l'Empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandoit; *Me quò minus oppresserit per illum non stetit: perierat Erasmus si pronas aures principum reperisset.* Une lettre (*g*) qu'Erasme avoit écrite à Luther, & que les amis de celui-ci rendirent publique irrita si fort Aleandre, qu'il tâcha de ruiner son ancien ami tant auprès du Pape, qu'auprès de l'Evêque de Liege. Il affecta de dire que les heretiques avoient trouvé dans les Ouvrages d'Erasme le fondement de toutes leurs fausses doctrines. *Jam* (*h*) *audio multis persuasum ex meis scriptis extitisse totam hanc ecclesiæ procellam. Cujus vanissimi rumoris præcipuus autor fuit* Hieronymus Aleander, *homo, ut nihil aliud dicam, non superstitiosè verax.* Il ne se contentoit pas de mordre sur la Religion d'Erasme, il medisoit aussi de l'érudition, & des Ouvrages de ce grand homme. Cela paroît par une lettre (*i*) qu'Erasme lui écrivit en l'année 1524. où il lui decharge son cœur. Il le regardoit comme un ennemi si irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des censures que la Sorbonne avoit publiées contre ses livres, & pour l'auteur veritable de l'invective qui avoit couru sous le nom de Jules Cesar Scaliger. *Non* (*k*) *tamen erant proditura Censuræ nisi quidam oleum camino addidissent. Lutetiæ fuit* Eccius, *& ut suspicor* Aleander, *quem suspicor hac de causa præcipue venisse, ut Erasmo moliatur exitium.* Julii Scaligeri *libellum tam scio illius esse quàm scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodito fuco.* J'ai montré ailleurs (*l*) qu'Erasme se trompe sur ce dernier fait; la harangue

(*e*) *Erasm. epist.* 24. *l.* 17. *pag.* 767.

(*f*) *Dans la* 24. *lettre du* 25. *livre, pag.* 1379.

(*g*) Hæc dedit ansam Aleandro jampridem iniquo in me animo ut me perditum iret, conatus Leonis animum irritare in me, simul Leodiensis episcopi qui prius pene deperibat, ut ita loquar in Erasmum. Nam ipse Leodiensis ostendit mihi literas quas ad eum è Roma scripserat Aleander satis odiosè me attingentes. *Id. epist.* 113. *l.* 19. *pag.* 949.

(*h*) *Id. ep.* 84. *l.* 20. *pag.* 1040.

(*i*) *La* 53. *du* 18. *livre.*

(*k*) *Id. ep.* 56. *l.* 30. *pag.* 1941.

(*l*) *Dans l'article d'Erasme.*

des mauvais offices qu'il en avoit reçus auprès de l'Evêque de Liege, chez qui Aleandre avoit un * frere qui étoit beaucoup plus grand maître que lui en l'art de dissimuler.

ALEANDRE (Jerôme) de † la même famille que le precedent, & petit-fils maternel de Jerôme Amalthée, a été un des Savans du XVII. siecle. Dès qu'il eut quitté le Frioul son païs natal pour aller à Rome, il trouva chez le Cardinal Octave Bandini un emploi de Secretaire, qu'il remplit avec honneur pendant près de 20. ans. Il avoit commencé de fort bonne heure à subir les hasards de l'impression, car à peine avoit-il reçu ses degrez de Jurisconsulte, qu'il avoit mis au jour un Commentaire sur les Institutes de Caïus. Il ne laissa point engourdir sa plume à Rome, car s'étant aggregé des premiers à l'Academie naissante des Humoristes, il avoit toûjours quelque composition à y faire voir, & il fit même en langue Italienne un Traitté fort docte sur la devise de cette Assemblée. La fecondité de son genie & de ses études se montra par divers Ecrits sur differentes matieres. Il expliqua (*A*) des Antiques; il écrivit sur la question des Eglises suburbicaires, & publia un Ouvrage contre celui qu'un ‡ Anonyme avoit composé là-dessus en faveur des Protestans. Un volume de ses vers sortit de dessous la presse, & fut suivi d'une apologie de l'Adonis du Cavalier Marin, contre les rudes attaques du Cavalier Stiliani. Urbain VIII. lui temoigna avantageusement son estime; car il travailla lui-même à le tirer du service du Cardinal Bandini, pour l'attacher à celui des Barberins, de sorte qu'Aleandre devint Secretaire du Cardinal François Barberin neveu du Pape Urbain VIII. Il fut du voyage de France, lors que ce Cardinal y alla avec le caractere de Legat *à latere*. Aleandre avec son temperament delicat, & sa petite santé, ne succomba point aux fatigues de ce long voyage; il les soutint courageusement, il s'en tira fort

* Habet fratrem apud *Leodiens.* hoc perniciosiorem quod omnia potest dissimulare, id quod non potest Aleander. *Erasm. ep.* 51. *l.* 20. *p.* 1011.

† *On les distingue en apellant l'autre* Aleander Senior, *& celui-ci* Aleander Junior.

‡ *C'étoit Saumaise.*

gue de Scaliger étoit l'ouvrage de celui dont elle portoit le nom; & dire qu'en 1531. Aleandre alloit à Paris principalement pour machiner la ruine d'Erasme, est se croire trop important, & ignorer la nature des emplois que le Pape donnoit à ce Nonce. Nous verrons (*a*) ailleurs si Erasme a eu raison d'attribuer à Aleandre un livre qui portoit le nom de Dolet. Il est vrai, comme de fort habiles gens le croyent, que c'est d'Aleandre qu'Erasme a parlé dans une lettre (*b*) à Sadolet: il faut donc que la passion d'Aleandre ait été extrême; car la personne dont Erasme se plaint avoit fait courir un (*c*) Ecrit à la Cour de Rome, où il disoit au Pape qu'il s'étonnoit qu'y ayant eu tant de milliers de personnes qui avoient peri en Allemagne dans la guerre des païsans, Erasme l'auteur & le chef de ce furieux tumulte vêcût encore. Si Aleandre avoit fait ce livre, il avoit eu des liaisons très-étroites avec Erasme, même table, même chambre, & même lit avec lui, & il en avoit reçu de bons offices; car voici ce qu'Erasme nous aprend (*d*); *Cum altero fuit mihi olim non tectum modo ac mensa verum etiam cubiculum & lectus* (*e*) *communis: adeoque à me nulla læsus est injuria, ut quum illi res essent angustiores, commendatricibus literis meis nonnihil etiam adjutus sit, nec usquam illius in scriptis meis nisi honorifica mentio.* On ne peut s'empêcher de reconoître là Aleandre, lors qu'on se souvient d'une autre lettre (*f*) où l'on trouve ces paroles: *Ut video, tibi propemodum persuasit* (Aleander), *at ego qui è domestico convictu ac lectuli quoque contubernio totum intus & in cute novi tam scio esse* (*g*) *ovum illius, quàm scio me vivere.* Finissons la relation desavantageuse par un passage qui concerne les mœurs d'Aleandre. Il vivoit en Epicurien à Venise l'an 1533. si nous en croyons Erasme: *Nunc* (*h*) *Venetiæ planè vivit Epicureum, non sine dignitate tamen.* Sans doute par cette dignité il entend la double mitre, dont il avoit fait mention dans la lettre (*i*) 60. *Aleander gemina mitra insignitus, nam Brundusinus & Oretinus est: apud Cæsarem agit legatum Anglicum.* Ce dernier mot est équivoque, & peut-être Erasme n'avoit point écrit *Anglicum*, mais *Angelicum*, afin de signifier l'emploi de Nonce Apostolique qu'Aleandre avoit alors en Allemagne. En tout cas on n'eût point mal fait d'avertir dans une note marginale, qu'il n'étoit point Ambassadeur du Roi d'Angleterre auprés de l'Empereur Charles-Quint, car c'est à quoi l'esprit du lecteur se porte tout droit. Quant aux deux mitres, je n'entens point celle qu'Erasme a designée par le mot *Oretinus*; je ne trouve point d'Evêché qui porte ce nom, & si les imprimeurs avoient mis ce mot à la place d'*Otrantinus*, Erasme auroit fait une lourde faute, puis que l'Archevêque de Brindes, & l'Archevêque d'Otrante, *Hydruntinus*, ne sont que la même chose. Il faut pour le moins qu'on voye ici un passage d'Erasme à l'avantage d'Aleandre: *Etiamsi* (*k*) *nominasses istum qui* Aleandrum Erasmo *præfert in omnibus nihil erat periculi. Nam & ipse plurimum tribuere soleo* Aleandro *præsertim in literis, nihiloque magis me lædi puto si doctior est, quam quod ditior est aut formosior.* La lettre où Erasme parle ainsi est datée du 31. d'Août 1524.

(*A*) *Il expliqua des Antiques.*] C'étoient deux marbres, une table & une statuë. La table contenoit la figure & les symboles du soleil; la statuë étoit entourée d'une ceinture toute pleine de gravures. Voici le titre de l'Ouvrage d'Aleandre; *Explicatio antiquæ tabulæ marmoreæ solis effigie symbolisque exculptæ: explicatio sigillorum zonæ veterem statuam marmoream cingentis.* C'est un *in quarto* imprimé à Rome l'an 1616. & à Paris l'an 1617. Je ne doute point qu'il ne soit entré par là dans le commerce du P. Morin. Il paroit par le livre intitulé (*l*), *Ecclesiæ Orientalis Antiquitates*, qu'ils s'écrivoient quelquefois.

(*a*) *Ibid.*

(*b*) *La* 24. *du* 25. *livre.*

(*c*) In quo docebat quid significet *Hebrais racha.*

(*d*) *Epist.* 24. *l.* 25. *pag.* 1379.

(*e*) *Ce fut apparemment à Venise, lors qu'Erasme travailloit chez Alde Manuce.*

(*f*) *La* 58. *lettre du* 30. *livre d'Erasme, pag.* 1945.

(*g*) *Il parle de la harangue de Scaliger.*

(*h*) *Epist.* 62. *l.* 30. *pag.* 1949.

(*i*) *Ejusd. l.* 30.

(*k*) *Epist.* 4. *l.* 21. *pag.* 1065. *Vide etiam pag.* 814.

(*l*) *Il fut imprimé à Londres l'an* 1682. *& à Francfort l'an* 1683. *in* 12.

fort bien: il n'eut pas la même force à l'égard de la bonne chere. Il étoit convenu avec quelques-uns de ses intimes amis, qu'ils se regaleroient tour-à-tour de trois en trois jours; il ne pouvoit s'empêcher en presence de tant de bons mets de manger plus qu'il ne faloit, eu égard à un estomac aussi debile que le sien; c'est pourquoi il tomba malade, & ne put guerir de sa maladie *. Le Cardinal son maître lui fit faire de magnifiques funerailles à l'Academie des Humoristes, & les Academiciens ses confreres porterent son corps au sepulcre †. Gaspar de Simeonibus y prononça ‡ l'oraison funebre le 31. de Decembre 1631. Aleandre avoit une maniere d'écrire (*B*) si nette & si degagée, que le compliment qu'un de ses amis lui en fit merite une reflexion.

ALEGAMBE (PHILIPPE) Jesuite Flamand, nâquit à Bruxelles le 22. de Janvier 1592. Il étudia les Humanitez dans son païs, après quoi il s'en alla en Espagne, & entra chez le Duc d'Ossune. Il le suivit en Sicile lors que ce Duc y alla exercer la charge de Viceroi. Se sentant une vocation à la vie Religieuse, il prit l'habit de Jesuite à Palerme le 7. jour de Septembre 1613. Il fit son Noviciat & son Cours de Philosophie dans la même ville, & ses études de Theologie à Rome, d'où il fut envoyé en Autriche pour enseigner la Philosophie dans l'Academie de Gratz. Ayant rempli les devoirs de cette fonction au contentement de ses maîtres, il fut avancé à la profession de la Theologie Scholastique, & promu solennellement au Doctorat l'an 1629. Sur ces entrefaites le Prince d'Eggemberg favori de l'Empereur Ferdinand II. voulut faire voyager son fils, & lui donner un Jesuite prudent & docte pour Confesseur dans ses voyages. Le P. Alegambe fut jugé propre à cet emploi; ainsi on le tira des écoles pour le faire voyager avec ce jeune Seigneur. Il fut avec lui pendant cinq ans, & vit l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal & l'Italie. Etant de retour à Gratz il y enseigna la Theologie Morale, & y fut le Pere Spirituel de la jeunesse. L'an 1638. le jeune Prince qu'il avoit accompagné dans ses voyages fut nommé par l'Empereur Ferdinand III. à l'Ambassade d'Obedience auprès du Pape Urbain VIII. Il voulut avoir avec lui le P. Alegambe: ainsi ce Jesuite fit le voyage de Rome en qualité de Confesseur de l'Ambassadeur. Quand cette fonction fut finie, le General des Jesuites le retint auprès de lui pour son Secretaire des depêches Latines qui regardoient l'Allemagne. Alegambe ayant rempli quatre ans de suite les devoirs de cette penible fonction, fut contraint de la quitter à cause que l'application continuelle à écrire lui affoiblissoit trop la vuë. On lui donna alors la Prefecture des choses spirituelles dans la maison Professe, & la charge de confesser dans l'Eglise, de quoi l'on assûre qu'il s'aquitta admirablement. Il mourut à Rome d'hydropisie le 6. jour de Septembre 1652. ⊥ Il n'a pas (*A*) fait beaucoup de livres, mais

* *Mr. Baillet Jug. sur les Poët. n.* 1420. *& Witte dans son* Diarium Biogr. 2. *part. pag.* 40. *mettent sa mort à l'an* 1631. *Witte le nomme* Alexander.

† *Tiré de Nicius Erythræus Pinacoth.* 1. *Voyez aussi Allatius in* Apibus Urbanis, *pag.* 123. 124. 125.

‡ *Elle a été imprimée à Paris l'an* 1636.

⊥ *Tiré de la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé des Jesuites, édition de Rome* 1675. *pag.* 706. 707.

(*B*) *Une maniere d'écrire si nette & si degagée que le compliment . . . . merite une reflexion.*] Nicius Erythræus lui disoit (*a*) souvent, *Lors que je lis vos Ouvrages, je me trouve un habile homme, mais quand je lis ceux des autres Ecrivains qui se piquent d'éloquence, je me trouve très-ignorant, car je n'y entens rien.* Qu'il y a peu d'Auteurs Latins aujourd'hui ausquels on puisse faire ce compliment! Je ne parle point de ceux qui écrivent en stile de Chancellerie, ou de Scholastique, je parle de ceux qui écrivent en Orateurs, & qui travaillent leurs phrases. Ils ne sont propres la plûpart du tems qu'à mortifier la presomption de leurs lecteurs, qui se trouvent à tout moment accrochez par quelque allusion, ou par quelque metaphore exprimée si confusément qu'ils n'y voyent goutte. Le mal est qu'on ne mortifie gueres les lecteurs par ce moyen, veu que l'amour propre les engage à rejetter la cause de ces tenebres non pas sur leur ignorance, mais sur le galimathias de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on sera bien aise de voir ici la jolie pensée de Nicius Erythræus en original. *Scribendi ejusdem ratio tum in soluta oratione tum in versibus adeo erat pura, adeo elegans, adeo perspicua, ut sæpe ex me audiret tum demum me mihimet doctum eruditumque videri, cum sua legerem, cum autem in aliorum scripta qui se eloquentes dici vellent incurrerem tum plane me indoctum omniumque rerum rudem agnoscere, eò quod verbum prorsus in illis nullum intelligerem.* Cela devoit lui être un motif puissant pour ne laisser nulle obscurité dans ses éloges, & neanmoins on y en trouve. Quelques-uns (*b*) ne voyent pas qu'il ait exprimé clairement, si ce fut à Rome ou à Paris que la bonne chere fut fatale à Aleandre; ils croyent que ce fut à Paris. Pour moi je ne doute point du contraire; les conventions de se regaler tour-à-tour deux ou trois fois la semaine, sentent mieux des gens qui sont en repos chez eux, que des voyageurs. Outre que le voyage que le Legat François Barberin fit en France l'an 1625. ne dura que peu de mois, & qu'Aleandre ne mourut qu'en 1631.

(*a*) *Pinacoth.* 1. *pag.* 46.

(*b*) *Voyez les Jugemens des Savans,* ubi supra.

(*A*) *Il n'a pas fait beaucoup de livres.*] Voici tous ceux que le Jesuite Sotuel lui donne; *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu, Antverpiæ* 1643. *in folio. Vita P. Joannis Cardim Lusitani ex Societate Jesu, Romæ* 1649. *in* 12. *Heroes & victimæ charitatis Societatis Jesu, Romæ* 1658. *in* 4. *Mortes illustres & gesta eorum de Societate Jesu qui in odium fidei ab Hæreticis vel aliis occisi sunt, Romæ* 1657. *in folio.*

mais il ne laisse pas de meriter l'éloge d'un très-bon Auteur; car la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre est en son genre un bon livre, & surpasse de beaucoup tout ce qui avoit paru d'Ouvrages de cette nature jusqu'à ce tems-là. Il falut qu'il employât une grande peine à ramasser les materiaux; cela demande deux talens qui ne se trouvent gueres ensemble, beaucoup de patience & beaucoup d'ardeur. Il falut en suite mettre en ordre les memoires ramassez, & c'est ce qu'il y a de plus penible dans cette sorte d'Ouvrages, parce que l'on n'est plus soutenu de l'avidité ardente avec laquelle on recherche les materiaux qu'on n'a pas encore. C'est à Rome * qu'Alegambe travailla à dresser la Bibliotheque pour laquelle il avoit recueilli tant de memoires. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1643. Il augmenta de telle sorte ce que le Jesuïte (*B*) Ribadeneira avoit commencé sur ce sujet, qu'au lieu que l'Ouvrage de ce dernier n'est qu'un fort petit *octavo*, le sien est un *in folio* d'une raisonnable grandeur. Nous raporterons dans les remarques le bien & le mal (*C*) qu'on en a dit. Il songeoit à une nouvelle édition, & pendant les neuf années qu'il survêcut à la premiere, il recueillit

* *Sotuel ibid.*

(*B*) *Ce que le Jesuïte Ribadeneira avoit commencé sur ce sujet.*] Afin que le Lecteur qui voudra savoir l'histoire de la Bibliotheque dont nous parlons, n'ait point la peine de passer d'un Tome à l'autre, je dirai ici que Pierre Ribadeneira commença en l'année 1602. le Catalogue des Ecrivains Jesuïtes. Son Ecrit ne contenoit que peu de feuilles; il l'augmenta depuis, il lui donna la forme de livre, & le publia l'an 1608. à Anvers. On le rimprima à Lion l'année suivante avec quelques additions & corrections, sur certaines choses qui n'avoient pas été bien conuës à l'Auteur, touchant les Jesuïtes François. Le Pere Jules Nigroni s'aperçut que cet Ouvrage avoit besoin d'être retouché en beaucoup d'autres endroits, principalement à l'égard des Jesuïtes Italiens; on fit donc une nouvelle édition en l'année 1613. à Anvers. Le P. André Schott en prit soin, elle fut notablement augmentée (*a*): mais c'étoit encore un Ouvrage bien defectueux; & de là vint qu'Alegambe s'engagea à le mettre en meilleur état, & à le rendre plus propre à donner une idée avantageuse de l'érudition de la Compagnie. Il le publia l'année 1643. Il a été encore fort augmenté par le Jesuïte Sotuel, dont l'édition parut à Rome l'an 1675. & il faudra sans doute qu'on l'augmente tout de nouveau, tant parce que la Societé des Jesuïtes fournit incessamment de nouveaux Auteurs, que parce qu'il est échappé plusieurs choses au dernier Continuateur, qui pourront rendre plus parfaite la Bibliotheque de l'Ordre. Le second (*b*) Tome de la Bibliotheque Romaine nous aprend que le Jesuïte Bonannus travaille au Catalogue des Ecrivains de sa Compagnie, qui ont publié quelque chose depuis l'an 1675. L'exactitude d'Alegambe est sans doute merveilleuse; mais il ne laisse pas d'y avoir encore dans son livre quelques pechez d'omission & de commission. Il n'a pas toûjours marqué la premiere édition des livres, ce qui est un defaut important, & qui regne dans toutes les compilations qu'on a vuës jusqu'ici. Personne ne s'est encore avisé de publier un recueil exact de toutes les éditions, & de marquer soigneusement la premiere. Gesner & ses Continuateurs ont eu là-dessus une extrême negligence. Le Pere Sotuel voulant éviter le detail où Alegambe descend quelquefois un peu trop, est tombé dans une trop grande secheresse. Il s'en faut bien qu'il ne fût né pour ce travail autant qu'Alegambe. Les curieux, je parle même de ceux qui l'excusent sur les ordres qu'il peut avoir reçus de ses Superieurs par raport aux Ecrivains Anonymes, ou Pseudonymes, mettent en cela son Ouvrage fort au dessous du precedent, où l'on trouve la decouverte de tant d'Ecrivains cachez.

(*a*) *Ex præfat. Alegambe.*

(*b*) *Imprimé à Rome l'an 1692. l'Auteur s'apelle* Prosper Mandosio.

(*c*) *Jugem. des Sav. t. 2. n. 112. pag. 130.*

(*C*) *Le bien & le mal qu'on en a dit.*] Monsieur Baillet (*c*) nous fournira de quoi commenter le texte de cette remarque. Commençons par le beau côté.

Il dit que *la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé* . . . . est un *Recueil qui a surpassé de beaucoup tous ceux de cette nature, & qu'on le doit considerer comme un des plus achevez en ce genre.* Que selon (*d*) Nicolas Antoine, *les Jesuïtes ont fait voir par ce travail combien ils sont curieux, & combien ils ont d'industrie pour les choses qui les regardent, & qu'ayant bâti sur les fondemens de* Ribadeneira, *ils ont élevé ce grand édifice dont la beauté consiste particulierement dans la justesse & la proportion de ses parties, & dont toute la gloire est duë à Alegambe*, Ecrivain *si sûr & si juste qu'il ne faut point apprehender de se tromper avec lui, parce que non seulement il est sans confusion, & qu'il ne prend jamais un Auteur pour un autre, mais encore en ce qu'il n'attribuë point aux Jesuïtes des livres qu'ils n'ont point faits, & qu'il est exact & fidelle à representer ceux qui viennent veritablement de la Societé.* Monsieur Baillet ajoûte que ce n'est pas *une mediocre loüange* . . . . d'avoir *évité avec tant de soin un vice dans lequel on a vu tomber la plûpart des autres Reguliers qui ont écrit des hommes illustres de leur Ordre, & qui croyans faire honneur à leurs Communautez en grossissant indifferemment & sans choix le nombre de leurs Savans & de leurs Saints, ont mis au rang de leurs confreres quantité d'Auteurs qui n'en furent jamais, au lieu qu'on n'en voit presque pas un dans la Bibliotheque de la Societé qui n'ait été Jesuïte.* Qu'on n'y voit pas même les Ecrivains qui sont sortis de leur Compagnie comme *Papyre Masson*, *Gaspar Scioppius*, *Marc Antoine de Dominis*, *Chrêtien Francken*, *&c.* Ou que si on les y voit, c'est seulement par raport aux livres qui ont precedé leur sortie; que c'est ainsi que l'on y trouve *François de Macedo Portugais qui de Jesuïte se fit Cordelier, & Claude Dausquey Flamand*, qui quitta la Societé pour prendre l'aumusse à Tournai. Enfin Monsr. Baillet remarque que selon l'Auteur (*e*) des Nouvelles de

(*d*) *Præf. Biblioth. Script. Hispan.*

(*e*) *Au mois de Juillet 1684. art. 5. où il condamne indirectement ceux qui se contentent d'exprimer en belles phrases les qualitez d'un homme, sans faire conoître ni sa patrie, ni sa famille, ni ses differens emplois; & où il dit nettement,* Qu'on ne sauroit lire sans depit & sans se plaindre de la negligence de l'historien la vie de plusieurs Empereurs de Rome, qui ne nous aprend ni le lieu de leur naissance, ni leur famille, ni leur âge, ni la maniere dont ils s'étoient avancez.

cueillit beaucoup de choses qui pouvoient servir ou de correction ou d'addition. Le Pere Sotuel qui publia à Rome l'an 1675. une nouvelle édition de cette Bibliotheque, s'est servi de ces recueils d'Alegambe *. * *Id. ib.*

ALES (ALEXANDRE) en Latin *Alesius*, Theologien celebre de la Confession d'Augsbourg, étoit né à Edimbourg en Ecosse le 23. d'Avril 1500. Il fit des progrés admirables dans la Theologie Scholastique, & il se mit de bonne heure sur les rangs afin de rompre une lance avec Luther. C'étoit alors la controverse à la mode, & le grand champ de bataille où les Auteurs jeunes & vieux cherchoient à donner des preuves de leur merite. Il eut sa part peu après à la dispute verbale que Patricius Hamilton (*A*) eut à soutenir contre les Ecclesiastiques, pour la nouvelle creance qu'il avoit aportée de Marpourg. Il tâcha de le ramener au Catholicisme, mais il ne put rien gagner sur lui; & il ne fit qu'entrer en doute lui-même sur sa propre Religion, par les discours de ce Gentilhomme,

Cc &

de la Rep. des Lettres, Alegambe *a fort bien observé le goût de nôtre siecle, c'est-à-dire de toutes les personnes de bon sens; que ce goût consiste à voir regner l'exactitude chronologique dans tout ce qui a du raport à l'histoire; que c'est ce qui a fait donner l'approbation aux éloges d'Alegambe, qui marque par tout le tems & le lieu de la naissance des Auteurs, l'âge où ils se sont faits Jesuites, leurs emplois, leurs principales actions selon la suite des tems, & que cet ordre a je ne sai quoi qui revient extremement à l'esprit. Au reste*, poursuit Mr. Baillet, *comme la Compagnie des Jesuites a été jusqu'à present la plus savante de toutes les Societez Regulieres, c'est-à-dire pour le moins la plus abondante en toutes sortes d'Ecrivains (hors sur la Medecine) . . . on doit juger par là de l'avantage qu'on peut tirer de cette riche Bibliotheque, qui est assez bien écrite sans affectation de stile particulier & sans ornemens trop recherchez . . . . disposée dans une très-belle methode, & embellie d'un très-grand nombre de tables très-laborieuses & très-utiles.* Voila pour le bien; passons au mal.

Mr. Baillet dit que *comme les corps les mieux faits ne sont pas toûjours exemts de taches & de defauts, quand leur beauté ne consiste que dans la taille & la proportion des parties, on ne sera pas surpris d'apprendre que cette belle Bibliotheque a rencontré ses censeurs comme les autres; que les uns ont cru y trouver un peu de cet amour de Societé*, qui fait qu'on ne represente les Ecrivains *que par le bel endroit*; *qu'ils ajoûtent qu'en effet on n'apperçoit dans ce gros volume que des éloges, & que parmi une si grande multitude d'Auteurs & de livres on ne voit pas que l'Alegambe & le Sotwel y en reconnoissent un seul qui soit mauvais, si ce n'est peut-être ceux qui ont été mis à l'Inquisition ou à* l'Index; que d'*autres ont encore remarqué qu'il n'y a presque pas un Ecrivain dans toute cette Bibliotheque qu'on ne nous depeigne comme un saint.* Il est vrai que *les personnes raisonnables* doivent être *satisfaites* de voir à la tête & à la fin du livre une solennelle protestation, *qu'on ne pretend pas être garant de ce qu'on avance sur la sainteté & les vertus que l'on attribuë à ses confreres, non plus que sur les autres éloges qu'on leur a donnez.* Il est plus difficile selon Monsieur Baillet, *de bien repondre à deux autres points d'accusation*; *le premier est qu'Alegambe* trompé par de faux memoires que *des personnes mal intentionnées* lui envoyoient a traitté d'heretiqus Mr. Marion & Mr. Servin, & quelques autres Magistrats illustres & bons Catholiques. *Le second est qu'il a été trop indiscret de reveler certaines choses qu'il étoit très-important à la Societé de tenir cachées & assoupies, comme par exemple, lors qu'il assûre que* l'Amphitheatre d'honneur *fait contre l'autorité royale, par un nommé* Bonarscius, *est d'un celebre Jesuite, contre l'assûrance que le P. Coton avoit donnée du contraire au Roi Henri le Grand*, & que d'autres livres *faits contre l'Episcopat & la Hierarchie en general, & contre le Clergé de France & la Sorbonne en particulier, ont été composez par des Peres de la Societé, quoi que les principaux d'entre les Jesuites de France qui gouvernoient les Maisons de Paris ayant été appellez pour cet effet eussent protesté, même par écrit signé de leur main, que les Jesuites n'étoient pas les Auteurs de ces libelles.* Monsieur Baillet ajoûte que *Sotwel a été plus discret qu'Alegambe en ce point, car on ne lit pas dans son édition les Ecrits du faux* Smith, *& du faux* Of-Jesu, qui ont causé tant de scandale; *non plus que les livres de* Guimenius, *de* Vernant, *de* l'Apologiste des Casuistes, *& il a eu soin même de nous avertir par avance, que son silence à l'égard de ces sortes de livres devoit passer pour un desaveu & une secrete condamnation qu'en fait la Societé. Mais on ne peut nier d'ailleurs qu'il n'y ait laissé les fautes d'Alegambe en beaucoup d'autres endroits*, & que son édition ne soit *moins exacte & moins belle* que celle d'Alegambe. Voyez la remarque precedente.

(*A*) *Patricius Hamilton.*] Beze (*a*) a fait en peu de mots l'éloge de ce martyr Protestant, qui étoit d'une famille alliée aux Rois d'Ecosse. Il met son martyre à l'an 1530. Buchanan le met à l'année 1528. (*b*) & lui donne pour pere le frere du Comte d'Aran, & pour mere la sœur du Duc d'Albigni. Il remarque que peu après son suplice, la mort d'un Dominicain qui avoit été son Delateur consterna fort les esprits. Ce Dominicain s'apelloit Alexandre Cambel; c'étoit un jeune homme qui avoit beaucoup de genie, & beaucoup d'érudition: il avoit souvent discouru avec Hamilton sur l'interpretation de l'Ecriture, & lui avoit avoüé qu'il reconnoissoit pour vrayes la plûpart des doctrines qui passoient alors pour paradoxes. Hamilton se souvenant de cet aveu le traitta de mechant homme quand il le vit son Accusateur, & le cita devant le thrône de Dieu. Ces mots le troublerent de telle sorte qu'il en perdit le jugement, & qu'il mourut fou quelque tems après (*c*). Ales (*d*) raporte touchant le suplice de Patricius Hamilton bien des choses, que Rabus a inserées dans son Histoire Allemande des Martyrs.

(*a*) *In Iconibus.*

(*b*) *Louis Rabus au livre* 4. *de l'Histoire des Martyrs; Buchanan dans Ἐπιγραμ.* pag. 38. *Honndorf Prompt.* pag. 64. *Justus de Academiis* p. 45. *le mettent comme Buchanan,* apud Thomasium ubi infra.

(*c*) *Buchan. rer. Scotic. l.* 14.

(*d*) *Exposit. in Psalm.* 37. *fol.* 164. *Voyez aussi sa reponse à Cochleus,* p. 9.

& plus encore par la constance qu'il temoigna sur le bûcher, où David Beton Archevêque de St. André le fit mourir. Les doutes de nôtre Ales n'auroient eu peut-être aucune suite, si on l'eût laissé joüir en repos du Canonicat qu'il possedoit dans l'Eglise metropolitaine de St. André; mais on le persecuta d'une maniere si violente, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne, où il aquît enfin la plenitude de la lumiere. Cette persecution lui fut suscitée à cause qu'il avoit fortement prêché devant un Synode Provincial en 1529. contre les Prêtres fornicateurs. Le Prevôt de St. André dont les commerces impudiques étoient conus de tout le monde, se reconut à ce Sermon, & s'imagina qu'on l'avoit voulu mettre en spectacle à tout l'Auditoire. Il resolut de s'en venger à la premiere occasion; & comme il étoit d'un temperament mille fois plus propre à un soldat qu'à un Chanoine, il ne choisit que des manieres violentes. Ayant su que tout le Chapitre s'étoit assemblé, pour envoyer porter des plaintes contre lui au Roi Jaques V. il se rendit à l'assemblée avec des gens bien armez, & ordonna qu'on lui saisit Ales qui lui representoit de moderer sa colere; il mit même l'épée à la main pour repondre à cette juste remontrance. Ce pauvre Chanoine fut saisi de tant de peur, qu'il se jetta aux pieds du Prevôt, & lui demanda la vie fort humblement. Il en fut quitte pour un coup de pied sur la poitrine, dont il demeura quelque tems évanoüi: après quoi il fut conduit en prison: tous les autres Chanoines y furent aussi conduits; mais le Roi ayant su la chose les fit mettre en liberté. Il n'y eut qu'Ales qui ne fut point élargi, car au contraire on le mit dans un cachot épouvantable, où il demeura vingt jours. Sa liberté ne fut pas de longue durée; il n'avoit pas cru devoir taire aux Magistrats le mal qu'il avoit souffert: là-dessus le Prevôt qui lui avoit defendu de le leur dire, le fait remettre en prison, & represente à l'Archevêque que c'étoit un heretique, comme il l'avoit temoigné dans le Sermon synodal, & qu'il meritoit cette peine. Il se fâcha tellement de ce que pendant un voyage qu'il avoit fait on avoit mis Ales hors de prison, qu'il voulut à toute force l'y renvoyer, sans lui donner le tems d'achever la Messe qu'il avoit commencée. Mais enfin il se laissa flechir aux prieres des Chanoines, & attendit jusques à la fin de la Messe à renvoyer son homme en prison. Or comme on savoit qu'il le feroit mettre au cachot dès le lendemain, on conseilla au prisonnier de prendre la fuite toute la nuit, & d'abandonner l'Ecosse. Il crut ce conseil, & s'en alla en Allemagne l'an 1532. Il fut d'abord un peu flottant entre les deux Religions, comme on le peut voir par ses reponses à Cochleus: mais enfin il embrassa la Lutherienne, & y persevera toute sa vie; encore que dans les divers partis qui s'y formerent il se rangeât quelquefois du côté de ceux qui paroissoient les moins orthodoxes. C'est ainsi qu'en 1560. il soutint * le dogme de George Major touchant la necessité des bonnes œuvres. J'oubliois de dire que le changement qui se fit en Angleterre par raport à la Religion, en suite du mariage de Henri VIII. avec Anne de Boulen, fut cause qu'Ales alla à Londres en 1535. Il y fut fort consideré par Cranmer Archevêque de Cantorberi, par Latimer, & par Thomas Cromwel qui étoient alors en grand credit auprès du Roi, & il enseigna même publiquement. La chute de ces Favoris l'obligea à retourner en Allemagne, où l'Electeur de Brandebourg le fit Professeur en Theologie à Francfort sur l'Oder l'an 1540. Ales y eut une querelle deux ans après, sur la question *si le Magistrat peut & doit punir la paillardise*. Il étoit pour l'affirmative avec Melanchthon. Je ne sai s'il trouva mauvais qu'on differât à prononcer sur cette dispute; & si ce mecontentement fut cause qu'il sortit de Francfort d'une maniere precipitée; mais il est certain que la Cour de Brandebourg se plaignit de lui, & qu'elle écrivit à l'Université de Wittemberg pour le faire châtier. L'attachement qu'il avoit pour Melanchthon avoit fait croire qu'il s'étoit retiré à Wittemberg, cependant il avoit mieux aimé † se rendre à Leipsic, d'où il refusa en 1543. une chaire de Professeur qu'Albert Duc de Prusse lui offrit dans l'Academie qu'il vouloit ériger à Konigsberg, & qu'il érigea l'année suivante. On ne sait pas bien si dès lors il avoit une profession dans l'Université de Leipsic, ou si seulement on lui faisoit esperer celle de Theologie qu'il y eut en suite, & qu'il exerça jusques à sa mort arrivée le (*B*) 17. Mars 1565. Il

* *Le titre de son Ecrit est,* De necessitate & merito bonorum operum disputatio proposita in celebri Academia Lipsica ad XXIX. diem Novemb. 1560. *Cette dispute est la cinquiéme* inter Anti-Tapperianas, *& voila un* Anti *à ajoûter au recueil de Mr. Baillet.*

† *Melanchthon dans sa* 290. *lettre à Camerarius ne sait si Ales se defioit de son amitié. Dans la lettre* 288 *il avouë qu'il avoit remarqué en lui des saillies & des boutades, παραβόλους καὶ παραλόγους ὁρμάς.*

(*B*) *Le* 17. *Mars* 1665.] Le Kalendrier de Paul Eber marque qu'Ales mourut le 18. de Mars 1565. âgé de 75. ans; la premiere faute est fort legere, puis qu'elle n'est que d'un jour; mais la seconde est de dix ans, & ainsi elle est plus considerable. Ales écrivit lui-même sur la matricule

Il avoit été (*C*) preſervé de la mort pas miracle dans ſa jeuneſſe. L'eſtime & l'autorité où il étoit ſe peuvent conoître par le grand (*D*) nombre de Conferences où il aſſiſta. Il s'étoit marié avec une Angloiſe, dont il eut deux filles & un fils. Il ne lui reſtoit qu'une fille quand il mourut *. Ses principaux Ecrits ſont, *Commentarii in Euangelium Johannis, & in utramque Epiſtolam ad Timotheum ; Expoſitio in Pſalmos Davidis ; De juſtificatione contra Oſiandrum ; De ſancta Trinitate cum confutatione erroris Valentini Gentilis ; Reſponſio ad* 32. *articulos Theologorum Lovanienſium, &c.*

* *Ceci a été extrait d'une Harangue de Jaques Thomaſius Profeſſeur à Leipſic, imprimée avec pluſieurs autres à Leipſic, l'an* 1683. in 8. *Tout ce qu'il dit eſt accompagné de citations. Je n'ai pas cru devoir les copier ; ceux qui voudront aller aux ſources trouveront très-facilement la Harangue qui les indique.*

ALETS, ou ALEZ, cherchez ALAIS.

ALEXANDRE D'ALEXANDRE, en Latin *Alexander* (*A*) *ab Alexandro*, a été un Juriſconſulte Napolitain qui avoit beaucoup d'érudition. Il a fleuri vers la fin du XV. ſiecle, & au commencement du XVI. (*B*) Il s'attacha au Barreau avec ardeur premierement à Naples †, & puis à Rome, mais tout le tems qu'il pouvoit derober aux embarras des procés il le conſacroit à l'étude des belles lettres, & enfin il abandonna entierement le Barreau, afin de mener avec les Muſes une vie plus tranquille & plus agreable. Voici la raiſon qu'il (*C*) allegue pourquoi il renonça à la profeſſion d'Avocat : ‡ il dit que ce

† *Genial. dier. l.* 2. *c.* 1.

‡ *Ib. l.* 6. *c.* 7.

tricule de l'Univerſité de Leipſic qu'il étoit né l'an 1500. Bucholcerus (*a*) & Reuſnerus (*b*) lui donnent tout autant de vie que Paul Eber. Toute cette remarque a été priſe de Thomaſius. Il auroit pu reprendre Bucholcer en une autre choſe, c'eſt qu'il a dit qu'Ales vêcut & enſeigna en Allemagne depuis le tems qu'il arriva à Wittemberg, c'eſt-à-dire depuis l'an 1533.

(C) *Il avoit été preſervé de la mort par miracle.*] Il dit dans l'un de ſes (*c*) livres qu'il ſe remet ſouvent en memoire, mais non pas ſans de grans friſſons par tout le corps, que comme il rouloit vers un precipice ſur le ſommet d'une très-haute montagne, & qu'il étoit dejà fort près de ce precipice, il ſe ſentit tranſporter en un autre lieu ſans ſavoir par qui ni comment ; ce qu'il attribuë à la foi de ſes parens, & non pas aux billets qu'il portoit ſur ſoi contenans quelques verſets de St. Jean, ſelon la coutume des enfans en ce tems-là.

(D) *Le grand nombre de Conferences.*] Lors que Melanchthon fut prié en 1555. par ceux de Nuremberg de (*d*) venir terminer les diſſenſions que les Diſciples d'André Oſiander cauſoient dans leur ville, il amena avec lui Ales, qui tint fort bien (*e*) ſa partie dans les diſputes où l'on entra. Melanchthon le conoiſſoit bien par cet endroit, car il l'avoit dejà eu pour aſſeſſeur en 1554. dans la Conference de Naumbourg, où il s'agiſſoit d'aſſoupir les troubles theologiques de la Pruſſe. Camerarius à ce ſujet donne un fort grand éloge à Ales (*f*). Il avoit remarqué en un autre lieu que Granvelle, qui preſidoit à la conference de Worms de la part de Charles-Quint en 1541. ne voulut point qu'Ales, que l'Electeur de Brandebourg y avoit envoyé, parlât ; *Qui quidem & paratus erat & cupidus conflictus, ſed huic obſtitit juſſum præſidis qui & Aleſum ad pugnam inſtructum ſciret, & talem adminiſtrationem rei vicioſam eſſe animadverteret.*

(A) *Alexander ab Alexandro.*] Ceux qui (*g*) traduiſent *Alexandre d'Alexandrie* s'abuſent. Nôtre Auteur étoit d'une famille Napolitaine, dont le nom étoit Alexandre. On pretend qu'elle avoit dejà produit des gens illuſtres, comme Monſr. Moreri le raporte après Lorenzo Craſſo. Chacun ſait la plaiſanterie de Balzac ; *N'y a-t-il pas eu*, dit-il, (*h*) *au Royaume de Naples un Grammairien Juriſconſulte qui s'eſt fait apeller* ALEXANDER AB ALEXANDRO? *Et ſe peut-il rien imaginer de plus magnifique & de plus ſuperbe que d'être deux fois Alexandre, que d'avoir Alexandre pour ſon nom, & de l'avoir encore pour ſa Seigneurie ?*

(B) *Et au commencement du XVI.*] Ce qui me fait parler ainſi, eſt que nôtre Auteur (*i*) parle de Jovien Pontan comme d'une perſonne qui n'eſt plus. Or Jovien Pontan n'eſt mort qu'en l'année 1505. C'eſt à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont placé la mort de nôtre Alexandre à l'an 1494. en quoi Monſr. Moreri leur donne beaucoup plus de temoignages de ſon aprobation, que de ſon incertitude.

(C) *La raiſon qu'il allegue.*] Je croi que pour en montrer toute la force, je ſuis obligé de la raporter dans les propres termes de l'Auteur. *Quæ cum viderem*, dit-il (*k*), *patroniſque contra vim potentiorum aut gratiam nihil præſidii eſſe, nihil opis, fruſtra nos in legum controverſiis & ediſcendis tot caſuum varietatibus tam penſiculate editis, tantum laboris & vigiliarum ſuſcipere, tantoque nos ſtudio fatigari dicebam, cum ad ignaviſſimi impuriſſimique cujuſque temeritatem qui juri dicendo præſideret quem leges virum bonum eſſe volunt, non æquo jure ſed ad gratiam & libidinem judicia ferri, decretaque legum tanto conſilio edita convelli & labefactari viderem.* Il fit beaucoup mieux d'abandonner le Barreau, que d'imiter quelques autres Avocats qui ayant perdu pluſieurs bonnes cauſes, prenent le parti de ſe charger des plus mauvaiſes. Je liſois l'un de ces jours (*l*), *qu'un Avocat des plus fameux de ce ſiecle à qui ſes confreres demandoient pourquoi il ſe chargeoit de mechantes cauſes, leur repondit en riant que c'étoit qu'il en avoit perdu quantité de bonnes. C'eſt une mauvaiſe excuſe*, pourſuit l'Auteur, *un Avocat qui après avoir examiné une cauſe la trouve inſoutenable, eſt obligé de l'abandonner.* J'ai trouvé un autre (*m*) endroit dans le livre d'*Alexander ab Alexandro*, qui marque la droiture de ſon cœur. Un de ſes amis voyant qu'il ne pouſſoit point ſa fortune, lui conſeilla de ſe ſervir des expediens qui avoient ſi bien reüſſi à tels & à tels qu'il lui nommoit ; c'étoient toutes perſonnes que la faveur avoit élevées aux honneurs & aux prelatures

(*a*) *Chronol. p.* 613.

(*b*) *Iſagog. Hiſt. pag.* 636.

(*c*) *Epiſtola dedicatoria Commentar. in Joannem Vide & Præfat. in alteram ad Timotheum, apud Thomaſium, ubi ſupra.*

(*d*) *Camerar. in vita Melanchthonis, Thomaſius, ubi ſupra.*

(*e*) *Beza in Iconib.*

(*f*) Alexander Aleſius patria Scotus, valde carus Philippo Melanchthoni, rei Theologicæ intelligentiſſimus, & artifex excellens congruentium diſputationum, & vir dignitate atque doctrina exquiſita præſtans. *Ibid.*

(*g*) *Simon Goulart l'a fait dans la verſion de Philippe Camerarius.*

(*h*) *Preface du Socrate Chretien.*

(*i*) *Lib.* 1. *c.* 1.

(*k*) *Lib.* 6. *c.* 7.

(*l*) *Journal des Savans* 1690. *p.* 301. *édit. de Holl.*

(*m*) *Lib.* 6. *c.* 16.

ce fut à cause de l'ignorance ou de la mechanceté de ceux qui rendoient la justice, & qu'il aima mieux vivre en repos, que prendre beaucoup de peine à bien étudier la Jurisprudence, puis que cette peine ne servoit de rien contre la temerité d'un mauvais Juge. Il avoit vu à Rome bien des exemples de ce desordre, lesquels il cita à Raphael Volaterran qui lui avoit demandé la cause de sa retraite. Il est un peu étrange que de ce grand nombre d'hommes doctes qui vêcurent de son tems, ou qui ont fait l'éloge des Savans de ce tems-là, il n'y en ait presque aucun qui fasse mention (*D*) de lui. Nous saurions très-peu de chose de sa vie, s'il n'en avoit touché lui-même quelques particularitez dans son Ouvrage *. C'est là que nous aprenons † qu'il a été logé à Rome dans une maison où il revenoit des esprits; & ainsi voila un temoin à citer à nos incredules, un temoin, dis-je, qui se vante d'avoir vu, & qui raconte des singularitez étonnantes du spectre qui tourmentoit cette maison. Il nous dit aussi qu'étant fort jeune ‡ il alloit aux leçons de Philelphe, qui expliquoit à Rome les questions Tusculanes de Ciceron. Philelphe étoit alors bien âgé. On peut recueillir du chapitre 21. du 4. livre, que nôtre Alexandre étoit (*E*) à Rome lors que Nicolas Perrot & Domitius Calderinus y faisoient des leçons publiques sur Martial. Je ne sache point qu'il ait parlé de la charge de Protonotaire du Royaume de Naples, qu'on ⊥ pretend qu'il a glorieusement exercée. Tout le β monde l'a blâmé de l'affectation qu'il a temoignée de ne point citer les Auteurs qui lui fournissoient ce qu'il debite. Tiraqueau a remedié à ce dosordre par un docte Commentaire, qui γ fut imprimé à Lyon en 1587. On l'a rimprimé à Leyde en 2. volumes *in* 8. l'an 1673. avec les notes de Denys Godefroi, de Christophle Colerus, & de Nicolas Mercerus sur le même texte. J'aprens de la Bibliotheque de Gesner que l'édition qu'on fit à Paris de cet Ouvrage d'*Alexander ab Alexandro* l'an 1532. étoit plus exacte que les autres, & que Gerard Morrhius de Campen qui la corrigea, avoit collationné aux originaux les endroits que l'Auteur avoit pris d'autrui. Il avoit donc collationné bien des choses, car les six livres des *Jours geniaux* ne sont presque que des pieces de raport. C'est un mêlange d'une infinité de recueils concernant l'Histoire & les coutumes des anciens Grecs & Romains; on y trouve aussi plusieurs questions de Grammaire. L'exactitude (*F*) n'y est point dans sa perfection. Je ne croi pas que la traduction Fran-

* *Intitulé* Genialium dierum libri VI.

† *Ib. l. 5. c. 23.*

‡ Eum ego adolescentulus senem inter cæteros coævos meos colui & observavi. *l. 1. c. 23.*

⊥ *Panzirole, de clar. leg. interpr. l. 2. c. 122.*

β *Barclaius, de regno l. 6. c. 5. Cypræus de Sponsal. c. 13. n. 61. Vossius de Hist. Lat. pag. 609.*

γ *Sous le titre de* Semestria in Genialium dierum Alexandri ab Alexandro lib. VI. in fol. *On le rimprima à Francfort,* in fol. *en* 1594.

tures malgré le merite de leurs concurrens, & qui étoient parvenues à la faveur par des voyes illegitimes. Nôtre Auteur n'ignoroit pas ces exemples, & il en savoit de pires; il avoit vu dans sa jeunesse un fort honnête homme, savant & en Latin & en Grec, qui n'ayant fait que luter contre une extrême pauvreté pendant qu'il se fioit à sa vertu & à sa science, se resolut de tenter une autre voye: il se jetta dans un (*a*) si vilain metier qu'on n'oseroit le nommer, & peu après le voilà riche & puissant, & pourvu de bons Benefices. Mais ces exemples n'ébranlerent point nôtre Avocat; il aima mieux se contenter de sa mediocrité, que de risquer sa conscience. *Longe igitur* (*b*) *multumque præstat, satiusque fuit uti ingenio meo, vacuumque his molestiis modico civilique cultu contentum esse, neque in ambitionem non necessariam incurrere, quam bona animi, si qua sibi homo studio & labore paravit, ea turpi quæstu pessimo exemplo fœdare.* Le conseil qu'on lui donnoit ressemble fort à celui-ci;

Aude (*c*) *aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum*
Si vis esse aliquis. Probitas laudatur & alget.

Il dedia son livre au Duc d'Atri. Ce Duc étoit fort savant, comme nous le dirons sous *Aquaviva.*

(D) *Qui fasse mention de lui.*] Cependant si nous en croyons Mr. Moreri, tous les grans hommes de ce siecle-là, un George de Trebizonde, un Theodore de Gaze, un Domitius Calderinus, un Hermolaus Barbarus, un Philelphe, un Pontanus, &c. *étoient ses amis & ses admirateurs.* Tout ce que l'on peut recueillir du livre même d'*Alexander ab Alexandro*, est qu'il ouït (*d*) en sa jeunesse les leçons que Philelphe dejà vieux faisoit à Rome, & qu'il mangeoit quelquefois avec plusieurs personnes de lettres chez (*e*) Jovianus Pontanus, chez (*f*) Hermolaus Barbarus, chez (*g*) Sannazar, chez (*h*) Gabriel Altilius, &c. Il faut un fondement plus solide que celui-ci pour affirmer que certaines gens admirent certaines gens. Voyez la remarque suivante.

(E) *Etoit à Rome lors que Nicolas Perrot.*] Voilà tout ce que l'on peut recueillir de ce qu'il raporte touchant Nicolas Perrot & Domitius Calderinus; car pour cette grande familiarité que (*i*) Panzirole a pretendu qu'il ait euë avec eux, il la faut chercher quelque autre part, & je ne sai s'il est possible d'en trouver les preuves. Je ne doute point que Panzirole n'ait dit cela à vuë de païs, & sur la foi de sa memoire, sans prendre garde que la memoire est un moule où les objets changent de forme très-aisément.

(F) *L'exactitude n'y est pas dans sa perfection.*] J'aime mieux le dire par le temoignage de l'un des Commentateurs que de mon chef. Voici donc ce que dit Nicolas Mercerus; *Est profecto, mi Linoceri* (*k*), *verum quod ajunt.* *Fuit*

(*a*) Eo vesaniæ processit ut coactus inopia obscœnis & libero homine indignis artibus vacaret (quibus verò artibus non libet dicere: ita fœdæ & pudendæ sunt) confectaque fuit sibi res ex sententia, namque haud multo post & sacerdotio & opibus auctus, affluens & beatus tranquillissimè vitam egit. *Ib.*

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Juven. Sat. 1. v. 73.*

(*d*) *Lib. 1. c. 23.*

(*e*) *Lib. 1. c. 1. voyez aussi l. 3. c. 8.*

(*f*) *Lib. 3. c. 1.*

(*g*) *Lib. 2. c. 1.*

(*h*) *Lib. 5. c. 1.*

(*i*) Admodum familiaris fuit: *Panzirol. de Claris legum interpret. l. 2. c. 122.*

(*k*) *C'est celui à qui il dedie ses notes.*

Françoise, que * Bernard de la Roche en fit, ait été jamais imprimée. L'Auteur de la Bibliotheque Napolitaine n'a nullement reüssi dans (*G*) l'article de nôtre Alexandre; mais les additions du Toppi (*H*) sont très-curieuses sur ce sujet.

* *La Croix du Maine, p.* 476.

ALEXANDRE LE GRAND, Roi de Macedoine. Cherchez MACEDOINE.

ALEXANDRE VII. Pape. Cherchez CHIGI.

ALEXANDRE VIII. Pape. Cherchez OTTOBONI.

ALEXIS, Piemontois. Il y a un livre de secrets, qui court depuis assez long tems sous le nom de cet Alexis. Il fut imprimé à Bâle *in* 8. l'an 1563. † traduit d'Italien en Latin par Wecker. Il a été aussi traduit en François, & imprimé plusieurs fois avec des augmentations. On y voit une Preface où le Seigneur Alexis aprend au public qu'il est né de Maison noble; que dès son enfance il s'est apliqué à l'étude; qu'il a apris le Latin, le Grec, l'Hebreu, le Chaldéen, l'Arabe & plusieurs autres langues; qu'ayant eu sur tout une extrême passion pour les secrets de la nature, il en a ramassé autant qu'il a pu pendant ses voyages qui ont duré 57. ans; qu'il s'étoit piqué de ne communiquer à personne ses secrets, mais qu'à l'âge de 82. ans & sept mois ayant vu à Milan un pauvre malade qui étoit mort, lequel il eût pu guerir s'il eût communiqué son secret au Chirurgien, il fut touché d'un si grand remors de conscience, qu'il se fit presque Hermite: & ce fut dans cette solitude qu'il mit ses secrets en état d'être donnez au public. Les Colporteurs les promenent par les foires de village, avec leurs autres petits livres couverts de bleu. Il est vrai qu'ils n'ont que l'élite des remedes du Seigneur Alexis Piemontois; le recüeil entier seroit un volume trop gros pour eux.

† *Merklin. in Lindenio renovato, pag.* 28.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS) natif de Cremone, premierement Cordonnier, & puis disciple du celebre Jurisconsulte Servius ‡ Sulpitius, & enfin

‡ *Acron le nomme* Marc, *mais il faut* Servius, *selon Guill. Grotius*, Vit. Jurisc. p. 86. *Voyez Aulugelle l.* 6. *c.* 5. *& Pomponius* in l. 2. D. de orig. juris.

Fuit Alexander vir eruditus & multæ lectionis: multa ad utilitatem publicam scripsit eleganter, multa tamen, ut hominum est infirmitas, minus accuratè vel memoria vitio, vel imprudentia lapsus. Quæ lectoribus indicari magni interfuit. Je ne suis pas le seul qui trouve mauvais que ceux qui nous donnent des *Variorum*, retranchent les Epîtres dedicatoires & les Prefaces. Ils devroient tous faire ce qu'on a fait dans la derniere édition de Diogene Laërce. Si on l'avoit fait dans celle d'*Alexander ab Alexandro*, j'aurois pu donner plus de lumieres sur cet Auteur, & sur son livre.

(G) *N'a nullement reüssi dans l'article de nôtre Alexandre.*] Il s'est contenté de renvoyer ses lecteurs à trois ou quatre autres livres, & il n'a point su qu'*Alexander Jurisconsultus Neapolitanus*, Auteur des 4. Dissertations desquelles il donne le titre, n'est point different d'*Alexander ab Alexandro*: de sorte qu'il parle deux fois du même homme, sans savoir que ce ne sont pas deux Ecrivains. Voici le titre des 4. Dissertations. *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani Dissertationes quatuor de rebus admirandis quæ in Italia nuper contigere, id est, de somniis quæ à viris spectatæ fidei prodita sunt, inibique de laudibus Juniani Maii somniorum conjectoris: de umbrarum figuris & falsis imaginibus: de illusionibus malorum dæmonum, qui diversis imaginibus homines delusere: de quibusdam ædibus quæ Romæ infames sunt ob frequentissimos lemures, & terrifices imagines, quas author ipse singulis fere noctibus in Urbe expertus est: Romæ, in* 4. On n'a marqué ni le nom de l'Imprimeur, ni l'année de l'impression. Nous verrons dans la remarque suivante que ce sont des pieces qui ont été incorporées au volume des Jours geniaux.

(H) *Les additions du Toppi sont très-curieuses.*] On y prouve qu'Alexander ab Alexandro est l'Auteur des 4. Dissertations, parce que la plûpart des choses qu'elles contiennent, se lisent dans les Jours geniaux: par exemple ce qui concerne les loüanges de Junianus Majus & les presages des songes (*a*) se voit au chapitre 11. du 1. livre, où ce Junianus est représenté comme un homme qui avoit tous les jours chez lui une foule de songeurs, ausquels il donnoit l'explication de leurs songes, & cela d'une maniere très-intelligible, & qui faisoit que plusieurs évitoient la mort ou de grans chagrins. Lisez le chapitre 23. du (*b*) 5. livre, vous y trouverez ce qui regarde les spectres & les lutins qui tourmentoient le logis même de l'Auteur. Le Toppi nous donne le titre d'une édition *in folio* des Jours geniaux qui est aparemment la premiere; le voici. *Alexandri de Alexandro Dies geniales. Ne quis opus excudat denuo infra septennium, sub diris imprecationibus Apostolica autoritate interdictum est.* On lit à la fin, *Romæ, in ædibus Jacobi Mazochii, Rom. Academiæ Bibliopolæ. Anno Virginei partus* 1522. *Kalend. April. Pontif. S. D. N. de cujus nomine pontificali adhuc non constat, anno primo.* Il raporte un fragment de lettre (*c*) de Jerôme Niger, qui n'est gueres obligeant ni pour les Napolitains en general, ni pour nôtre Alexandre en particulier. *Quel libro d'Alessandro de gli Alessandri è intitolato Dies geniales, a similitudine delle notti Attiche d'Aulo Gellio, e de' Saturnali di Macrobio, cose cavate di quà e di là. Ed in vero ha molto del Napoletano, con sopportazion del Sannazaro parlando. Vendesi sei carlini, al parer mio troppo caro.* Je ferai un article touchant Junianus Majus, l'Artemidore de son siecle.

(*a*) *Il a pour titre*, Miracula de somniis apud nonnullos cognita & comperta, & quæ ipse expertus fui.

(*b*) *Il y a dans le Toppi le* 9. *livre, c'est une faute.*

(*c*) *Cette lettre est datée de Rome le* 26. *de Juin* 1522.

enfin Consul, a été un fort habile homme (*A*) en matiere de Jurisprudence. Ses funerailles furent faites aux depens du public. Voilà tout ce que nous dit de lui l'un des vieux Scholiastes d'Horace, dans ses notes sur un passage (*B*) qui regarde nôtre Alfenus, dont on * veut que le Consulat tombe sur l'an 754. de Rome. Je n'en voudrois pas jurer. Alfenus avoit écrit quarante livres de Digestes dont il est fait mention dans l'Indice des Pandectes, & quelques livres de Recueils, *Collectaneorum*. Aulugelle cite l'un & l'autre de ces deux Ouvrages, & quoi (*C*) qu'il refute ce qu'il en cite, il ne laisse pas d'attribuer à l'Auteur un esprit qui recherchoit les antiquitez. Le Jurisconsulte Paulus a fait † l'abregé des livres d'Alfenus. S'il étoit vrai que parmi les Conseillers de (*D*) l'Empereur Alexandre Severe il y eût eu un ALFENUS, disciple de Papinien, comme quelques-uns le disent en s'apuyant sur un passage fort embrouillé de Lampridius, il auroit pu être de la posterité de l'autre, quoi qu'il faille confesser qu'il y a eu des Alfenus differens du disciple de Sulpitius. Il y a un ALFENUS dont Ciceron parle dans son Oraison pour Quinctius, & un ALFENUS *Varus*, General d'armée sous Vitellius, & Prefect du Pretoire, qui ne ‡ temoigna pas la resolution d'un brave homme, lors que son parti eut été vaincu par celui de Vespasien. Donat dans la vie de Virgile parle d'un (*E*) ALFENUS, qui avec quelques autres exemta les Terres de ce Poëte du sort où celles du voisinage furent

* *Voyez Cruquius in Hor. Sat. 3. l. 1.*

† *Guill. Grot. ubi supra.*

‡ *Tacit. Histor. l. 2. c. 29. & 43. l. 3. c. 36. 55. & 61. l. 4. c. 11.*

(*A*) *Un fort habile homme en matiere de Jurisprudence.*] Ce passage d'Ammien Marcellin (*a*) contre les Avocats de son tems, *Hi ut altius videantur jura callere, Trebatium loquuntur, & Cascellium, & Alfenum, & Auruncorum Sicanorumque jamdiu leges ignotas*, suffit pour nous convaincre de la grande autorité où étoit le nom d'Alfenus en fait de Jurisprudence. Joignez à ceci les temoignages alleguez par Bertrand au (*b*) 1. livre de ses Jurisconsultes.

(*B*) *Un passage qui regarde nôtre Alfenus.*] Les paroles d'Horace (*c*) sont dignes d'être raportées;

Alfenus vafer omni
Abjecto instrumento artis, clausaque taberna
Sutor erat, sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex, sic rex solus.

(*C*) *Il refute ce qu'il en cite.*] Cela regarde la signification de ces paroles, *argentum purum putum*, qui étoient dans le Traité de paix conclu entre la Republique Romaine & celle de Carthage. Les Romains devoient recevoir tous les ans un certain tribut en argent *purum putum*, c'est-à-dire de bon alloi. Mr. Moreri s'imagine que le nom propre de ce tribut étoit *purum putum*, ce qui est une imagination fort plaisante. Aulugelle ne meprise pas sans raison le sens qu'Alfenus a donné à ces paroles, & s'il faloit juger par là des lumieres de ce Jurisconsulte, on le feroit bien descendre des premiers rangs. Il croyoit que *purum putum* avoit été formé de *purus*, comme *novicius* & *propicius* ont été formez de *novus* & de *proprius*, afin de donner plus de force à la signification du mot primitif. Aulugelle le refute solidement, & montre que *putum* signifie ce de quoi on a retranché toutes les superfluitez. Il ne cite point le livre que Moreri cotte, savoir le 4. & le 30. des Digestes, ni celui que Bertrand allegue, savoir le 30. des mêmes Digestes: il en cite le 34. Quant à l'autre Ouvrage qu'il cite, il est intitulé *Conjectaneorum*, dans l'édition de Henri Etienne; mais je voi que Bertrand & Guillaume Grotius ont lu *Collectaneorum*. Ce dernier titre semble se raporter mieux aux passages des Pandectes où Servius est cité sur le temoignage d'Alfenus; *Servius apud Alfenum notat, putat*; mais on feroit fort mal de preferer par cette raison le dernier titre à celui que Henri Etienne a gardé. Bertrand fait dire à Aulugelle ce qu'il ne dit pas, savoir que l'Ouvrage intitulé *Collectanea* comprenoit quatre livres. Voici les paroles d'Aulugelle; *In libro digestorum trigesimo & quarto, conjectaneorum autem secundo, in fœdere, inquit*, &c. Je ne doute pas que puis que Bertrand a dit qu'Aulugelle a cité le 30. livre des Digestes, il n'ait cru que *& quarto* se raportoit au mot suivant, & que sans prendre garde à la suite il n'ait conclu qu'on avoit cité le 4. livre des *Collectanées*; d'où neanmoins il n'avoit pas lieu de conclure que l'Ouvrage ne contenoit que quatre livres, & que c'étoit Aulugelle qui le disoit. Les remarques critiques sur cet Ouvrage de Bertrand inserées dans l'édition de Leyde, ni Guillaume Grotius ne nous ont pas avertis de ces petites meprises. Je mets en marge le bien qu'Aulugelle (*d*) a dit d'Alfenus.

(*D*) *Parmi les Conseillers de l'Empereur.*] Le passage de Lampridius de la maniere qu'il est imprimé est si faux à certains égards, qu'on ne peut en rien conclure pour l'existence d'un Alfenus sous Alexandre Severe. Voyez Casaubon sur ce passage. Mais en tout cas Monsr. Moreri ne devoit point nous citer Horace, ni Aulugelle pour son *Alfenus surnommé le jeune, qui vivoit*, dit-il, *sous le regne de l'Empereur Alexandre Severe.*

(*E*) *Parle d'un Alfenus.*] Mr. Moreri faisant un article de celui-ci dans la page 170. le nomme *Alphenius Varus Chevalier Romain*, & cite Donat *in vita Virgilii*. Mais Donat ne qualifie point cet homme *Chevalier Romain*, & d'ailleurs (*e*) les meilleures éditions portent *Alphenus, Varius*, comme deux personnes, & non pas Alphenius Varus comme une. Il faut neanmoins avouër que ces vers de la 9. Eclogue de Virgile,

Immo hæc quæ Varo necdum perfecta canebat,
Vare tuum nomen (superet modo Mantua nobis
Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ)
Cantantes sublime ferent ad sidera cygni;

sont

(*a*) *Lib. 30. c. 4. p. m. 594.*

(*b*) *Pag. 56. 57. edit. Lugd. Bat. 1675.*

(*c*) *Sat. 3. l. 1. v. 130.*

(*d*) *Alfenus Jurisconsultus, Servii Sulpicii discipulus, rerumque antiquarum non incuriosus. L. 6. c. 5.*

(*e*) *Celle d'Hackius à Leyde, 1680.*

rent exposées, lors qu'après la defaite de Brutus elles furent assignées aux soldats. De fort * habiles gens croyent que celui qui rendit ce bon office à Virgile est le même Alfenus qui avoit été Cordonnier, & le même Alfenus dont parle Catulle. Cela n'est pas (*F*) sans difficulté. Voyez nos remarques, où Mr. Moreri est mis quelquefois dans son tort.

* Dacier sur Horace Sat. 3. l. 1.

ALFONSE. Cherchez les Rois de ce nom sous celui de leur Royaume.

ALYPIUS, d'Antioche, vivoit sous l'Empire de Julien l'Apostat. Il avoit dejà commandé dans l'Angleterre, lors que ce Prince eut la fantaisie de faire rebâtir le temple de Jerusalem, & le preposa à ce travail. Alypius † hâtoit l'ouvrage avec une grande force, & se trouvoit secondé par le Gouverneur de la Province. Il falut neanmoins qu'il abandonnât l'entreprise; les feux qui sortoient de dessous la terre rendirent le lieu impraticable. Huit ans après il se trouva enveloppé dans l'horrible persecution qui fit perir une infinité de personnes, & qui fut excitée au commencement contre ceux qui avoient cherché par la Magie quel seroit le successeur de Valens. Quand ceux qui reçurent la commission d'informer contre les coupables eurent mis les choses en train, on ne vit que personnes accusées, & tout aussi-tôt condamnées & punies. Alypius ‡ qui s'étoit reduit à une vie privée pour y jouïr des agrémens du repos, y fut attaqué par des delateurs: on l'accusa d'empoisonnement; son fils Hierocles en fut accusé aussi. Alypius fut bani, tous ses biens furent confisquez; son fils condamné à mort fut sauvé par un grand bonheur ‡, pendant qu'on le menoit au suplice. La nouvelle de cette heureuse rencontre adoucit l'affliction d'Alypius dans son exil. Il y a beaucoup d'aparence que l'Auteur d'un Ouvrage de Geographie qui plut beaucoup à Julien l'Apostat, ne (*A*) differe point de nôtre Alypius; mais je

† Voyez la remarque A.

‡ Voyez la remarque A.

‡ Voyez comment dans l'article d'Hierocles.

sont apliquez par le Grammairien Servius à un Alfenus Varus qui fut envoyé par Auguste au delà du Po pour y commander, après que Pollion eut perdu ce gouvernement. Le même Grammairien remarque, qu'il y a eu des gens qui ont apliqué au Jurisconsulte Alfenus Varus, successeur de Servius Sulpicius, ces autres vers de Virgile.

Nam (a) neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinna
Digna, sed argutos inter strepere anser olores.

(a) Eclog. 9.

Leur raison étoit qu'Alfenus Varus le Jurisconsulte avoit composé quelques vers: Servius les refute en montrant qu'il faut apliquer cet éloge au Poëte Varius, qu'Horace a tant encensé.

(*F*) *Cela n'est pas sans difficulté.*] Un homme qui s'aplique au Droit avec tant d'ardeur, que non seulement il efface par ses progrés la honte du metier mechanique qu'il avoit exercé au païs natal, mais qu'il succede aussi au plus grand maître de Jurisprudence qui fût alors dans la Republique de Rome, est selon toutes les aparences assez grave pour ne point entrer dans les plus étroites liaisons de debauche avec un Catulle, & tels autres galans de même volée, fort effeminez. Or l'Alfenus dont parle Catulle étoit de la bande de ces impudiques, *Alphene (b) immemor, atque unanimis falsae sodalibus*; il menoit (c) Catulle chez sa garce; il n'y a donc pas beaucoup d'apparence qu'il fût le disciple de Sulpitius. On a censuré Muret qui avoit dit que Catulle entend Quintilius Varus par ce Varus qui l'avoit mené chez son amie, & on (d) a fondé la censure sur ce qu'il y a pour le moins 57. ans entre la defaite des 3. legions de Varus, & la visite dont parle Catulle. Je me sers de cette raison. Il y auroit 50. ans plus ou moins entre cette même visite & le Consulat (e) d'Alfenus, il n'y a donc gueres d'apparence que si le Cordonnier de Cremone a été Consul l'an de Rome 754. il ait eu 50. ans auparavant une si étroite liaison de plaisirs & de debauche avec Catulle: car un Cordonnier de Province qui renonce à son metier pour aller étudier dans la capitale, n'est point un jeune garçon lors qu'il est ami intime des gens importans. Joignez à cela que celui qui rendit un si bon office à Virgile, commandoit (f) au delà du Po quarante ans avant le Consulat en question. Il y a donc lieu de douter que l'Alfenus qui a été Consul l'an 754. de Rome, soit le même que le bienfaiteur de Virgile: car il est rare qu'un homme parvienne aux grandes dignitez, lors que la saison ordinaire de les obtenir est passée depuis fort long tems. Voilà le cas où étoient à Rome ceux qui après un gouvernement de Province passoient 40. ans sans obtenir la dignité consulaire.

(b) Catull. epig. 31. Mr. Dacier cite la 27. in Hor. Sat. 3. l. 1.

(c) Varus me meus ad suos amores Visum duxerat è foro otiosum, Scortillum ut mihi tum repente visum est Non sane illepidum nec invenustum. Catul. epig. 10.

(d) Scalig. in Catull. epigr. 10.

(e) On le met à l'an 754. de Rome.

(f) Servius in Ecl. 9. v. 29.

(*A*) *L'Auteur . . . ne differe point de nôtre Alypius.*] Cet Auteur vivoit sous Julien l'Apostat. On a deux lettres que ce Prince lui écrivit qui temoignent qu'Alypius étoit frere de Cesarius, & qu'il exerçoit une charge considerable (*g*). Ce dernier caractere convient admirablement à Alypius d'Antioche, qui après avoir été Lieutenant de Gouverneur en Angleterre, fut envoyé dans la Judée pour y avoir l'Intendance de la construction du temple. Ammien Marcellin nous aprend toutes ces choses. *Ambitiosum (h) quondam apud Hierosolymam templum . . . . instaurare sumptibus cogitabat immodicis: negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui olim Britannias curaverat pro Praefectis. Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvaretque provinciae rector, metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum.* Voici comme il parle dans le 29. livre: (*i*) *Ecce autem Alypius quoque ex Vicario Britanniarum, placiditatis homo jocundae, post otiosam & repositam vitam (quoniam huc usque injustitia tetenderat manus) in squalore maximo volutatus ut veneficii reus citatus est cum Hierocle filio.*

(g) Voyez la remarque B.

(h) Lib. 23. c. 1. pag m. 350. ad ann. 363.

(i) Cap. 1. p. 556. ad ann. 371.

je ne croi point que cet Ouvrage soit la description du (*B*) vieux monde, que Jaques Godefroi a traduite de Grec en Latin. Je ne conois pas bien cet ALYPIUS, qui fit un Traitté * de Musique, dont Cassiodore parle; Meursius est le premier qui l'a publié en Grec. Mr. Hofman (*C*) eût mieux fait d'oublier entierement cet article.

* Εἰσαγωγὴ μουσική, introductio musica. *Voyez Vossius de scient. Math. pag.* 94.

ALYPIUS Philosophe d'Alexandrie, contemporain de Jamblique, & l'un des plus subtils Dialecticiens de son tems. Il étoit petit comme un nain, mais son esprit reparoit ce defaut-là. Il eut beaucoup de sectateurs, ausquels il se contentoit de donner des instructions de vive voix sans leur rien dicter. Cela fit qu'on le quitta pour s'attacher à Jamblique, sous qui on pouvoit profiter en plus de manieres, par des leçons & par des écrits. Jamblique ayant eu quelques entretiens avec nôtre Alypius, fit grand cas de son jugement, & de son genie, & composa même sa vie, où il loüa de plus sa vertu & la fermeté de son ame. Alypius mourut fort âgé dans la ville d'Alexandrie †.

† *Eunapius, in vita Jambl.*

ALYPIUS, Evêque de Tagaste ‡ sa patrie, fut un des bons amis de Saint Augustin. Il fut batisé à Milan avec lui l'an 388. Il fit un voyage dans la Palestine cinq ans après; & si d'un côté le grand bien qu'il dit de St. Augustin à St. Jerôme servit de ciment à l'amitié de ces deux Peres, il semble de l'autre qu'à son retour en Afrique il refroidit un peu le cœur de St. Augustin. On croit que ce fut en lui raportant le mal que disoient de St. Jerôme les adversaires qu'il avoit à Jerusalem. Alypius ne parvint à l'Episcopat de Tagaste qu'en 394. un an après son voyage de la Palestine. Il assista l'an 403. au Concile de Carthage, où l'on chercha les moyens de faire rentrer les Donatistes dans l'Unité. Les grans biens que fit Pinianus à l'Eglise de Tagaste lors qu'il y alla en 409. accompagné des deux Melanies & d'Albine sa belle-mere, exposerent Alypius à la medisance, comme si par ses beaux discours & par son adresse il avoit trop extorqué de ces bonnes & charitables personnes. Les habitans d'Hippone murmurerent furieusement contre lui, parce qu'ils le regarderent comme la cause qui leur avoit fait manquer la proye qu'ils croyoient avoir entre les mains. Ils avoient obligé Pinianus

‡ *C'est une ville d'Afrique.*

(*B*) *Soit la description du vieux monde que Jaques Godefroi a traduite.*] Cette description est un Ouvrage anonyme, composé sous les Empereurs Constantius & Constans. On en avoit une ancienne traduction Latine fort barbare, que Saumaise communiqua au docte Jaques Godefroi. Celui-ci la fit sortir de dessous la presse avec le texte Grec, & avec une nouvelle version accompagnée de notes (*a*). Vossius ne s'éloigne pas de croire que l'Auteur de cette description est le même Alypius qui envoya à Julien l'Apostat un Ouvrage de Geographie; mais si cela est, ajoûte-t-il, il faut dire selon la remarque de Jaques Godefroy, qu'Alypius la composa avant que de commander en Angleterre, car on n'y parle de cette Ile que sur la foi d'autrui. *Britannia provincia, sicut qui fuerunt narrant, valde maxima.* Pour moi je conclurois volontiers de ce passage qu'Alypius n'a point fait cette description; voici sur quoi je me fonde. Il avoit été Lieutenant en Angleterre depuis long tems, (*b*) lors que Julien lui donna la commission de faire bâtir le temple de Jerusalem. Il envoya sa Geographie à cet Empereur, pendant qu'il commandoit sous lui dans quelque Province. Il étoit donc en état de parler de l'Angleterre comme temoin oculaire. Il n'est donc point l'Auteur de la description du vieux monde, dans laquelle on ne parle de cette Ile que sur la foi de ceux qui y ont été. Qu'on ne me dise point qu'il a fait deux livres, l'un avant que d'aller en Angleterre, l'autre sous Julien l'Apostat, & que le premier est la description publiée par Godefroi; car il y a beaucoup d'apparence que s'il eût fait cette description, il l'eût inserée dans l'Ouvrage qu'il envoya à Julien, & qu'ainsi l'on ne se fût plus soucié du premier Ouvrage. Il se feroit donc perdu, & l'on n'auroit pas aujourd'hui le livre que Godefroi a traduit & orné de notes. Au reste nous aprenons de Julien qu'Alypius étoit Poëte: Ἔχει γὰρ, dit-il, (*c*) καὶ τὰ διαγράμματα τῶν πρόσθεν βέλτιον, καὶ κατεμούσωσας αὐτὸ προσθεὶς τοὺς ἰάμβους: *sunt enim in ea* (tabula) *tum descriptiones prioribus meliores, tum jambi quibus eam exornasti.* Il aprouve en suite la maniere dont Alypius traitoit les peuples, & le loüe de se servir tantôt de douceur, & tantôt de fermeté. Περὶ δὲ τὴν διοίκησιν τῶν πραγμάτων, ὅτι δραστηρίως ἅμα καὶ πράως ἅπαντα περαίνειν προθυμῇ συνηδόμεθα. μῖξαι γὰρ πραότητα καὶ σωφροσύνην ἀνδρείᾳ καὶ ῥώμῃ, καὶ τῇ μὲν χρῆσθαι πρὸς τοὺς ἐπιεικεστάτους, τῇ δὲ ἐπὶ τῶν πονηρῶν ἀπαραιτήτως πρὸς ἐπανόρθωσιν οὐ μικρᾶς ἐστι φύσεως οὐδ' ἀρετῆς ἔργον. *De republica autem administratione quod diligenter & humaniter transigere omnia studes gratum est. Etenim lenitatem ac moderationem cum fortitudine & robore ita temperare ut illa erga bonos viros utare, hanc ad pravos severè corrigendos adhibeas, non mediocris ingenii ac virtutis est.*

(*C*) *Mr. Hofman eût mieux fait.*] En I. lieu il écrit *Alipius*. II. Il dit qu'Alipius d'Antioche est l'Auteur de la description du vieux monde. III. Que cette description fut publiée en Latin sous Constantius & Constans. IV. Qu'il y a un autre Alipius d'Antioche qui a composé quelque Traitté de Geographie. V. Que c'est Ammien Marcellin qui l'assûre. Mr. Hofman ne dit que cela. Il tombe donc dans plusieurs fautes d'omission, mais le pis est que le peu qu'il dit est tout plein de fautes de commission.

(*a*) *Vossius de scient. Math. p.* 248.

(*b*) Negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi qui OLIM Britannias curaverat pro præfectis. *Amm. Marc. l.* 23.

(*c*) *Epist.* 30.

nus bon gré malgré qu'il en eût à promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise dans leur ville; ses grans biens les avoient portez à lui faire cette violence; dès le lendemain il sortit d'Hippone, & s'en retourna à Tagaste: il ne se crut point obligé par une promesse aussi forcée que l'avoit été la sienne. L'an 411. Alypius fut l'un des sept Prelats Catholiques qui disputerent avec sept Evêques Donatistes, dans la fameuse Conference de Carthage. L'an 419. il fut deputé à Honorius par les Eglises d'Afrique. Le Pape Boniface le reçut avec mille marques d'amitié, & le chargea d'envoyer à St. Augustin quelques lettres artificieuses que les Pelagiens repandoient par les Eglises. On souhaitoit que St. Augustin, la meilleure plume du tems, les refutât. Il n'y manqua point, il y employa toutes ses forces *; mais Alypius refuta encore plus fortement cette heresie, par les arrêts (*A*) severes qu'il obtint à la Cour d'Honorius contre les Pelagiens. Nous conoitrions mieux ses actions & son merite, si nous avions l'Ouvrage que (*B*) St. Augustin promet là dessus dans une lettre qu'il écrit à Saint Paulin. Au reste il s'en falut peu † qu'Alypius ne se mariât.

Tiré des Annales de Baronius aux années qu'on a marquées.

† *Voyez l'article de Saint Augustin, remarque B, page 414. col. 2.*

ALYPIUS (Faltonius Probus) frere de Q. Clodius Hermogenianus ‡ Olybrius, fut Prefect de Rome sous l'Empereur Theodose. Baronius l'a prouvé par des inscriptions. Il ajoûte ⸸ qu'on a plusieurs lettres de Symmaque à cet Alypius; il cite le Martyrologe Romain, qui temoigne que (*A*) Saint Almachius fut tué par les Gladiateurs sous la prefecture d'Alypius; enfin il conjecture, 1. qu'Alypius Gouverneur d'Egypte, avec lequel Jean l'Anachorete eut une conversation (*B*), est le même que celui dont je parle dans cet article; 2. que

‡ *Sa fille Demetriade est fort loüée par les Peres.*

⸸ Ad eundem quoque Alypium complures extant epistolæ Symmachi, deque eo meminit in epistola ad Flavianum. *Baron. ad ann. 395. n. 18. Il cite la 82. lettre du 2. livre de Symmaque. Dans mon édition je trouve à la 83. ces mots,* Jampridem domino & fratri meo Alipio comitatum sacrum visere atque adire cupienti.

(*A*) *Par les arrêts severes qu'il obtint.*] Baronius n'affirme point que les Eglises d'Afrique ayent envoyé Alypius à l'Empereur, pour lui demander l'usage du bras seculier contre les sectateurs de Pelage; il se contente de le conjecturer, & de fonder sa conjecture sur les ordres qui furent expediez en la même année par l'Empereur Honorius contre les Pelagiens d'Afrique. Mais Mr. Maimbourg ne parle point de ceci comme d'une chose douteuse, puis qu'après avoir comparé odieusement la conduite des Ministres avec celle des Pelagiens, il ajoûte; (*a*) „ Ce „ qui a comblé de joye toute la France, est qu'une Ordonnance si juste a été bien-tôt après suivie de ce grand Edit d'Octobre qui a donné „ le dernier coup fatal à l'heresie, en defendant „ l'exercice public de la Pretendue Reformée, „ renversant tous ses temples, & banissant ceux „ d'entre ses Ministres qui ne voudroient pas renoncer à leurs erreurs. Et c'est là justement „ ce que l'Empereur Honorius fit contre les Pelagiens, à la requête du Clergé d'Afrique presentée par Alypius. Car par l'Edit que ce „ Prince lui accorda pour le bien de toute l'Eglise, cette heresie fut exterminée de l'Empire; on defendit à tous ceux qui pouvoient „ encore en être suspects de s'assembler, & „ l'on chassa de leurs sieges ces faux Evêques „ qui ne voulurent pas souscrire à sa condamnation. „

(*a*) *Histoire du Pontificat de St. Leon, l. 1. p. 35. édit. de Holl.*

(*B*) *L'Ouvrage que St. Augustin promet là dessus.*] Comme ce qu'il dit dans cette lettre (*b*) peut donner une idée generale du merite d'Alypius, il est bon de le raporter ici. *Est etiam aliud quo istum fratrem amplius diligas, nam est cognatus venerabilis & verè beati Episcopi Alypii quem toto pectore amplecteris & merito: nam quisquis de illo viro benigne cogitat, de magna Dei misericordia & de mirabilibus Dei muneribus cogitat. Itaque cum legisset petitionem tuam qua desiderare te indicasti ut historiam suam tibi scriberet, & volebat facere propter benevolentiam tuam, & nolebat propter verecundiam suam, quem cum viderim inter amorem pudoremque fluctuantem, onus ab illo in humeros meos transtuli: nam hoc mihi etiam per epistolam jussit. Cito ergo si Dominus adjuverit, totum Alypium inseram præcordiis tuis: nam hoc sum ego maxime veritus ne ille vereretur aperire omnia quæ in eum Dominus contulit, ne alicubi minus intelligenti (non enim abs te solo illa legerentur) non divina munera concessa hominibus, sed seipsum prædicare videretur, & tu qui nosti quomodo hæc legas propter aliorum cavendam infirmitatem, fraternæ notitiæ debito fraudareris.*

(*b*) *C'est la 32.*

(*A*) *Saint Almachius fut tué par les Gladiateurs.*] Il avoit voulu faire cesser le culte des fausses divinitez le jour de l'Octave de Noël, (c'est le premier jour de l'an) & il lui en coûta la vie. Voici les paroles du Martyrologe sous le 1. de Janvier; *Romæ S. Almachii martyris, qui jubente Alypio Urbis præfecto cum diceret, hodie Octavæ Dominici diei sunt, cessate à superstitionibus idolorum & à sacrificiis pollutis, à gladiatoribus occisus est.* Theodoret au chapitre 26. du 5. livre de son Histoire Ecclesiastique parle d'un Moine nommé Telemachus, qui du fond de l'Orient vint à Rome pour travailler à l'abolition des jeux des Gladiateurs. Il eut le courage d'aller catechiser ces gens-là au plus fort de leurs exercices sanguinaires, mais les spectateurs lui en furent si mauvais gré qu'ils le lapiderent. Honorius l'ayant su le fit mettre au rang des Martyrs, & commanda qu'on abolît ces sortes de jeux. L'Annaliste de Rome voudroit bien reduire à un seul fait ce qu'on vient de lire, & ce que j'ai cité du Martyrologe; il seroit bien aise qu'on pensât que Theodoret a nommé *Telemachus* celui qu'il faloit nommer *Almachius*, qu'il a transporté à l'empire d'Honorius ce qui s'étoit fait sous celui de Theodose, & qu'il a imputé aux spectateurs l'action des Gladiateurs. Sur ce pied-là cet ancien Historien se seroit trompé en trois choses.

(*B*) *Jean l'Anachorete eut une conversation.*] Baronius cite sur cela un long passage, (*c*) où l'on aprend que le bon Palladius trouva fort mauvais que l'Anachorete l'eût quitté pour aller entretenir Alypius Gouverneur de la Province. Le depit qu'il en conçut lui donna du

(*c*) *Pallad. in Lausiac. cap. 22. apud Lipom. tom. 3.*

 mepris

2. que cet entretien de l'Anachorete convertit Alypius. Un savant Anglois a conjecturé que le Martyr Saint Almachius est un Saint imaginaire, & que le titre (*C*) de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation.

ALKINDE, ou ALKINDUS, cherchez ALCHINDUS.

ALLATIUS (LEON) garde de la Bibliotheque du Vatican, natif de l'Ile de Chio, est un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle. Il étoit laborieux & infatigable, avide de manuscrits, doüé d'une grande memoire, très-propre à rassembler des materiaux, & digne par consequent du poste qu'il occupoit, quoi que d'ailleurs il n'eût pas une fort grande penetration, ni une maniere de raisonner qui sentît un bon Logicien. Je ne parle point des emplois qu'il eut avant que de devenir Bibliothecaire du Pape, & je n'ai pas même examiné si Mr. Moreri qui en a fait mention assez amplement, a eu toute l'exactitude qu'il faloit. (*A*) Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les remarques. M'abstenant donc de dire ici ce qu'on peut trouver dans son Dictionaire, je ne toucherai que certaines choses qui n'y sont point. Allatius a été d'un grand secours à Mrs. de Port-Royal, dans la dispute qu'ils ont eüe avec Mr. Claude sur la creance des Grecs à l'égard de l'Eucharistie. Mr. Claude le nomme souvent *le grand Auteur de Mr. Arnaud*, & nous en fait une peinture (*B*) très-peu honorable. Mr.

mepris pour l'Anachorete, & lui inspira la resolution de se retirer. Il auroit executé cette pensée, si l'Anachorete ne lui eût fait dire d'attendre encore. Palladius conut alors qu'il y avoit un grand fond de spiritualité dans cet homme, & un talent tout particulier de deviner les pensées. Il attendit donc jusques à ce que le Gouverneur se retirât, après quoi l'Anachorete fit ses excuses.

(*C*) *Le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation.*] Ceux qui ne pourront pas se servir du livre Anglois imprimé à Londres en 1688. & intitulé, *The enthusiasm of the Church of Rome*, c'est-à-dire, *L'enthousiasme de l'Eglise Romaine*, pourront consulter l'onziéme volume de la Bibliotheque Universelle à la page 139. Ils y verront que suivant les conjectures de l'Auteur Anglois, *Quelque Moine ignorant du 7. ou 8. siecle voyant au haut du Calendrier* S. Almanachum, *écrit par abreviation selon la coutume de ce tems-là*, S. Almachum, *prit ce mot peu usité alors pour le nom de quelque saint, lui donna une terminaison en* us, *& le plaça* au premier jour de l'année. *L'ignorance & le hasard n'eurent pas plûtôt mis au monde ce nouveau saint, qu'il trouva des Martyrologistes qui le firent tuer dans l'Amphitheatre de Rome sous le Prefet* Alipius, *par les gladiateurs qu'il vouloit empêcher de combatre. Aucun* (a) *ancien Auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse. Alcuin est le premier qui en a parlé* (b) *d'une maniere assez douteuse.*

(a) *Il est pourtant vrai que Theodoret la donne au Moine Telemachus.*

(b) *De divin. offic. c.* 4.

(*A*) *Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les remarques.*] Je trouve dans Lorenzo Crasso (*c*) que Leone Allacci (c'est ainsi qu'il le nomme) n'avoit que neuf ans lors qu'il fut porté de l'Ile de Chio dans la Calabre, où il trouva la protection d'une puissante famille (*d*). Au bout d'un certain tems il fut envoyé à Rome, où il étudia les Humanitez, la Philosophie & la Theologie dans le College des Grecs. Il fut élu à Naples grand Vicaire de Bernard Justiniani Evêque d'Anglona. Il retourna dans sa patrie, & n'y trouvant rien à faire selon ses desirs, il revint à Rome, où il étudia en Medecine sous Jules Cesar Lagalla, & voulut recevoir le Doctorat en cette science. Il tourna en suite ses études du côté des belles lettres, & enseigna le Grec dans le College de sa nation. La mort de Gregoire XV. lui fit perdre la recompense de la commission qu'il avoit eüe (*e*), de faire transporter à Rome la Bibliotheque de l'Electeur Palatin. Il entra quelque tems après chez le Cardinal Bisci, puis chez le Cardinal François Barberin; enfin il reçut du Pape Alexandre VII. la garde de la Bibliotheque du Vatican. Lorenzo Crasso ne dit que cela dans le livre que j'ai cité. J'y ajoûte qu'Allatius avoit été long tems Bibliothecaire du Cardinal Barberin.

(c) *Istoria de' Poeti Greci. p.* 306.

(d) *Des Spinelli.*

(e) *Moreri met cela à l'an* 1621. *mais Heidelberg ne fut pris qu'en* 1622.

(*B*) *Une peinture très-peu honorable.*] Allatius „ étoit (*f*) un Grec qui avoit quitté sa „ religion pour embrasser la Romaine; un Grec „ que le Pape avoit fait son Bibliothecaire, „ l'homme du monde le plus attaché aux interêts de la Cour de Rome, l'homme du monde le plus malin, & le plus outrageux contre les personnes; l'homme du monde le plus „ animé contre les Grecs qu'on apelle schismatiques, & en particulier contre Cyrille, & „ au reste un vrai vendeur de fumée . . . Son „ attachement à la Cour de Rome paroît dès „ l'entrée de son livre, (*g*) *De perpetua consensione*, car voici comme il parle en faveur du Pape: „ *Le Pontife Romain*, dit-il, *ne reléve de personne; il juge tout le monde, & n'est jugé de qui „ que ce soit, il lui faut rendre obeïssance encore „ qu'il gouverne iniquement, il donne les loix sans „ en recevoir, il les change comme il lui plaist, il „ crée les Magistrats, il détermine les choses de la „ foi, il ordonne comme bon lui semble des grandes „ affaires de l'Eglise. Quand il voudroit errer il „ ne le peut; car il n'y a ni infidelité ni illusion qui „ puisse aller jusqu'à lui, & quand un Ange diroit „ autrement, étant muni comme il est de l'autorité „ de* JESUS-CHRIST, *il ne peut changer.* „ L'aigreur avec laquelle il traite ceux contre „ qui il dispute comme Chytréus, Creygton, „ l'Archevêque de Corfou, & quelques autres „ qu'il attaque de gayeté de cœur se découvre „ par la simple lecture de ses écrits; chaque „ période les honore de quelqu'un de ces beaux „ tîtres, (*h*) *sots, menteurs, bébétez, champignons pourris, bouches infernales, garnemens, „ impudens*, & autres termes semblables qui ne „ marquent pas un esprit extrémement moderé. „ Pour nous prouver la conformité de l'Eglise Grecque

(f) *Mr. Claude reponse au livre de Mr. Arnaud l.* 3. *ch.* 12. *t.* 1. *p.* 452. *édit. in* 8.

(g) *Allat. de Perpet. conf. lib.* 1. *cap.* 2.

(h) *Vide Allat de Perpet. conf. lib* 3. *cap.* 15, 16, 17, 18. *& advers. Chr. ygt. passim.*

Mr. Simon ne lui donne guere (*C*) de bonne foi. Jamais Latin de naissance n'a été plus emporté contre les Grecs schismatiques qu'Allatius, ni plus devoüé au Siege de Rome. Il ne s'engagea ni au mariage, ni aux ordres Ecclesiastiques, & il en donna une raison (*D*) qui merite d'être suë. Il seroit difficile de trouver dans l'histoire des Auteurs une singularité plus notable, que celle qui concerne une plume (*E*) dont Allatius se servoit. Il a donné au public quantité de livres, soit en faisant imprimer des manuscrits; soit en traduisant des Auteurs Grecs; soit en composant de son propre fond. La liste qu'on voit dans le Dictionaire de Moreri ne distingue point ces trois especes d'Ouvrage, & ne comprend pas tout ce qu'Allatius a publié. On peut remarquer dans ses productions beaucoup plus de lecture & d'érudition, que d'esprit & de jugement. Il decouvroit assez bien les fautes de ceux contre qui il écrivoit, mais il mêloit à sa decouverte trop d'aigreur & trop d'insulte. C'est ce qu'on peut voir principalement dans les Dissertations * qu'il a publiées contre Mr. Creygthon, au sujet du Concile de Florence. On peut conoître son genie & celui de sa memoire, par les fauts qu'il faisoit d'une matiere à une autre dans un même volume. Mr. Sallo n'a été rien moins que (*F*) son admirateur en cela. Allatius mourut

* *Voyez le Journal des Savans du 15. Novemb.* 1666.

„ Grecque avec la Romaine dans les choses essencielles, il prend pour principe de ne reconnoître pour la veritable Eglise Grecque que le party soûmis au siége de Rome, & à l'égard des autres Grecs qu'il appelle *Hérétiques & Schismatiques*, il soûtient fierement qu'on fait bien quand on peut, de les reduire à l'obeïssance par le fer & par le feu, (*a*) *qu'il faut proscrire, exterminer, punir les heretiques, & s'ils sont opiniâtres les mettre à mort, & les brûler*, ce sont ses termes. „ Monsieur Moreri n'avoit-il pas beaucoup de raison de le traiter *de bon homme?* Cet éloge meprisant est-il dû à ceux qui ne parlent que de loix penales, que d'extirpation, que de droit du glaive, que de fer & que de feu, quand il s'agit de savoir ce qu'il faut faire aux heretiques?

(*a*) *Allat. de Per. consf. lib. 2. cap. 13. Ibid. lib. 3. cap. 11.*

(C) *Ne lui donne guere de bonne foi.*] Tout le premier chapitre de l'Histoire Critique du Levant a pour but de faire voir que Leon Allatius s'est emporté sans raison contre Caucus Archevêque de Corfou; que Caucus n'a point imputé aux Grecs des opinions, ou des pratiques qu'ils n'ayent pas, & qu'Allatius *pour être agreable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le dessein de reünir les Grecs avec l'Eglise Romaine par des voyes d'adoucissement*, a adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs. C'est dire assez clairement qu'il a été de mauvaise foi; car si Caucus a raison, on n'a pu le contredire par complaisance pour le Pape, sans sacrifier la bonne foi à la maxime d'Etat.

(D) *Une raison qui merite d'être suë.*] Le Pape Alexandre VII. lui demanda un jour pourquoi il n'embrassoit pas le sacerdoce, *C'est afin*, lui repondit-il, *d'être toûjours prêt à me marier:* mais pourquoi donc, reprit le Pape, ne vous mariez-vous pas, *C'est afin*, repondit Allatius, *d'avoir toûjours pleine liberté de me faire Prêtre* (*b*). Il passa ainsi toute sa vie à deliberer entre une paroisse & une femme: il se repentit peut-être en mourant de n'avoir choisi ni l'une ni l'autre; mais il se seroit peut-être repenti 30. ou 40. ans de suite d'avoir choisi ou l'une ou l'autre.

(*b*) *Mabillon, Musaum Ital. t. 1. p. 61.*

(E) *Une plume dont Allatius se servoit.* Cette particularité vient du même lieu que la precedente, savoir de Jean Pastricius bon ami d'Allatius, heritier de ses livres, & Principal du College *de propaganda fide.* Il raconta à Don Mabillon, (*c*) qu'Allatius se servit quarante ans d'une même (*d*) plume pour écrire en Grec, & que l'ayant enfin perduë il en pensa pleurer de douleur. Il écrivoit avec une extrême vitesse, car il copia (*e*) dans une nuit le *Diarium Romanorum Pontificum*, qu'Hilarion Rancatus Moine de Citeaux lui avoit prêté. On ne voulut point permettre à Allatius de le donner au public.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Voyez ce qui sera dit dans l'article de Lancelot Moine Olivetan.*

(*e*) *Id. Mabillon, pag. 77.*

(F) *Rien moins que son admirateur en cela.*] Voici comme il parle, (*f*) après avoir observé que la principale piece d'un Ouvrage d'Allatius étoit une plainte de la Vierge. Cette plainte „ a été composée par Metaphraste, d'où Leo „ Allatius . . . . a pris sujet de nous donner un „ éloge de Metaphraste écrit par Psellus. Et „ comme Metaphraste s'apelloit Simeon, il a „ aussi pris de là sujet de faire une très-longue Dissertation sur la vie & sur les Ouvrages „ des grands hommes qui ont eu le nom de Simeon. Des Simeons il a passé aux Simons, „ de ceux-cy aux Simonides, enfin de ces derniers il est venu aux Simonactides. Ce genre d'écrire est du goût de Leo Allatius. Car „ il a déja fait d'autres Dissertations sur la vie „ & les Ouvrages de quelques Auteurs qui ont „ porté des noms équivoques comme celui de „ George, celui de Methodius, celui de Nicetas, celui de Philon, & celui de Psellus, „ sur tous lesquels il a fait divers écrits. Ces „ sortes de desseins sont d'une invention nouvelle, au moins ne nous reste-t-il rien de „ semblable dans les Ouvrages des anciens. „ Diogene Laërce n'oublie gueres de marquer à la fin de chaque vie des Philosophes, ceux qui ont porté le même nom qu'eux. Allatius n'est pas l'inventeur de ces desseins: Meursius avant lui avoit publié divers Traittez de cette nature. Voyez Monsieur Teissier dans sa Bibliotheque des Bibliotheques, où il donne la (*g*) liste des Auteurs qui ont exercé leur plume sur ce sujet. Il les apelle *Scriptores de homonymis.* Selon Monsieur Sallo il faudroit traduire *Homonymi* par *ceux qui portent des noms équivoques*; mais ne lui en deplaise ce seroit mal traduire. On n'a jamais dit que les Princes de même nom, les Charles, les Louïs, les Henris, ayent eu des noms

(*f*) *Journal des Savans du 19. Janvier* 1665.

(*g*) *Pag.* 355.

mourut à Rome au * mois de Janvier 1669. âgé de 83. ans. Il avoit fait souvent des Poëmes Grecs. Il en fit un sur la naissance de Louïs XIV. où il faisoit parler la Grece. Il le fit reimprimer à la tête de son livre *de perpetua consensione*, qui est dedié à ce Monarque. J'oubliois de dire que Mrs. de Port-Royal n'ont pas manqué de repondre quelque (G) chose à Mr. Claude en faveur d'Allatius.

* *Henn. Witte, Diarium Biograph. Moreri met sa mort en 1670.*

† *Launoius, Hist. Gymn. Navarr. pag. 6 1.*

(a) *On ne l'y trouve point chez les Libraires; mais on l'y trouve quelquefois dans ce qu'on appelle auctions en stile Walon. Ce sont les ventes publiques des Bibliotheques.*

ALMAIN (Jaques) Professeur en Theologie à Paris dans le College de Navarre, a fleuri au commencement du XVI. siecle. Il étoit natif de Sens, & il s'aquit la reputation d'un des plus subtils Dialecticiens, & des meilleurs Scholastiques de ce tems-là. Le grand attachement qu'il eut pour la doctrine de Scot, & pour celle d'Occam & de Gabriel Biel, peut faire foi du caractere de son genie. Il enseigna la Logique & la Physique avant que d'être aggregé en l'année 1508. à la Maison de Navarre, & il publia des Traittez sur ces deux parties de la Philosophie en 1505. & en 1508. Il fut reçu Docteur en Theologie l'an 1511. & l'année d'après il expliqua dans le College de Navarre le 3. livre des Sentences. Il fut employé en ce même tems à écrire pour le Roi Louïs XII. contre le Pape Jules II. & pour l'autorité des Conciles contre un Ecrit du Cardinal Cajetan. Le Concile de Pise avoit envoyé à la Faculté de Theologie de Paris le livre de ce Cardinal, afin qu'elle le fit refuter; elle choisit Almain pour cette courvée, & n'eut pas sujet de se repentir de son choix. Ce Docteur mourut assez jeune l'an 1515. On fit une édition de toutes ses Oeuvres à Paris deux ans après. Ce fut Olivier Lugduneus qui prit cette peine, & qui y joignit une preface, où Almain est loüé très-amplement. Les principaux de ses Ouvrages sont quatre Traittez de Morale; *Expositio circa decisiones quæstionum Magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis*; *De auctoritate Ecclesiæ & Conciliorum*; *Dictata super sententias Magistri Roberti Holcot.* † Ceux qui ont dit qu'il étoit Moine (A) se sont trompez.

AL-

* *De Patavin p. 86 Polyh. pag. 179.*

(b) *Reponse generale chap. 13. pag. 212.*

(c) *Drelincourt Dialog. de la descente aux enfers pag. 290. & suiv. dans mon édition qui est la 2. il faut chercher à la page 466. & aux suivantes ce qui concerne Allatius. Il est certain que Mr. Drelincourt le cite honorablement, & se prevaut de sa doctrine touchant la Pythonisse, qui fit voir l'ombre de Samuel Il cite son Traitté de Engastrimytho publié l'an 1630.*

noms équivoques. Les noms de cette nature sont ceux qui se peuvent prendre en differens sens; c'est là leur espece & leur usage, tant en Logique que dans le langage ordinaire. Mais pour revenir à Leon Allatius, je dois dire qu'il étoit fort propre à dresser des listes ou des catalogues. Il le fit paroître lors qu'il publia ses *Apes Urbanæ*; c'est un livre qui devient rare, & qui est deja bien cher (a) en Hollande. Il contient une liste de tous les hommes de lettres qui parurent à Rome depuis l'an 1630. jusques à 1632. & une liste de leurs Ouvrages. La raison du titre est tirée des abeilles que le Pape Urbain VIII. portoit dans ses Armes. Il y a une autre liste d'Allatius qui est moins conuë que celle-là, & qui a pour titre *Drammaturgia*. Elle regarde les pieces de Theatre, & leurs Auteurs. Le livre qu'il publia à Rome l'an 1636. *De erroribus magnorum virorum in dicendo*, contient plusieurs remarques derobées à Claude Du Verdier. Monsr. Morhof * le lui reproche.

(G) *Repondre quelque chose à Mr. Claude en faveur d'Allatius.*] Ils raportent (b) premierement une partie de ce que Monsieur Claude dit de lui, & puis ils continuent de cette maniere. „ Mais „ outre que ces reproches en l'air sont toûjours de „ mauvaise grace, que les écrits d'Allatius donnent toute une autre idée de lui, & que (c) ses „ confreres en ont parlé tout d'une autre sorte en „ le citant avec éloge, ils sont encore contre le „ bon sens, car il y a si loin d'être interessé ou „ aigre contre les Auteurs que l'on refute, à être „ fourbe & capable de supposer de faux passages „ & de fausses histoires, qu'il n'y a nulle consequence de l'un à l'autre. Il n'en est pas des „ vices comme des vertus des hommes, ils „ n'ont nulle liaison entr'eux; ils sont même souvent contraires, & des gens peuvent être emportez, violens, flateurs, interessez, sans „ qu'on ait droit pour cela de croire que les pas„ sages qu'ils citent soient supposez. L'on a „ moins encore de sujet de le croire d'Allatius „ que d'un autre, parce que des livres qu'il a ci„ tez lors qu'ils n'étoient encore que manuscrits, „ ayant été imprimez depuis ont justifié sa fide„ lité; & que d'ailleurs il paroît qu'il s'est toû„ jours extremement piqué de la reputation de „ savant Critique, & que l'on sçait que les gens „ de cette sorte sont fort éloignez de falsifier les „ Auteurs. „

(A) *Qu'il étoit Moine.*] Le Pere (d) Labbe accuse Gesner & son Abbreviateur Simler d'avoir avancé faussement ce fait: Monsieur Moreri n'a point manqué de copier en cela le Pere Labbe. Monsieur de Launoi (e) intente cette accusation à Gesner un peu mieux circonstantiée, car il le blâme d'avoir dit dans sa Bibliotheque qu'Almain avoit été de l'Ordre des Franciscains; il ajoûte que Possevin dans son Apparat s'est contenté de le faire Moine. Le Pere Labbe n'a pas employé cette distinction; il a dit qu'Almain a été Moine selon Gesner, mais que selon d'autres il a été de l'Ordre de Saint François. Je ne croi point que Gesner ait dit ce qu'on lui impute, car je n'ai pu rencontrer aucun lieu dans sa Bibliotheque où il soit parlé d'Almain. J'y ai bien trouvé un Benedictin nommé *Almannus*, mais on lui assigne pour le tems où il a vêcu l'an 890. Quant à Simler, il est fort vrai qu'il a dit que Jaques Almain Moine a fait un livre contre le Cardinal Cajetan. Au reste Monsieur Moreri n'a pas bien su l'âge de cet Ecrivain; *il florissoit encore*, dit-il, *au commencement du XVI. siecle.* Dites plûtôt qu'il ne commença à fleurir qu'en ce tems-là.

(d) *De Script. Ecclef. t. 1. pag. 488.*

(e) *Ibid. pag. 614.*

ALPAIDE, concubine de Pepin, & mere de Charles Martel. Quelques * Auteurs assûrent (*A*) sans beaucoup de fondement que Plectrude femme legitime de Pepin fut repudiée, & qu'en suite Pepin se maria avec Alpaïde. C'est une opinion assez generale que Lambert Evêque de Liege n'eut jamais la lâcheté d'aprouver (*B*) les amours de Pepin pour cette Maîtresse, & qu'Alpaïde indignée de la liberté qu'il prenoit de les censurer, fit consentir Pepin au dessein qu'elle forma contre la vie de ce Prelat. On ajoûte que Dodon frere d'Alpaïde fut l'executeur de cet abominable dessein, & qu'après avoir fait ce meurtre il tomba dans une maladie qui fit naître une infinité de vers sur son corps, & qui l'obligea à se jetter dans la Meuse *. Lambert a été canonisé; il fut, dit-on, le seul (*C*) Prelat qui osa dire ses veritez à Pepin, & il éprouva le meme sort que S. Jean Batiste. Sa Morale étoit si pure, qu'il ne voulut pas même donner la benediction (*D*) qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde. Cette femme se † retira enfin dans un Monastere, & y mourut. Un Cloître est ordinairement aux personnes de cette espece ce qu'étoit autrefois Ligourne aux Banqueroutiers.

* *Mezerai Abregé Chron. t. 1. p. 171. ad ann. 707. Cordemoi Hist. de Fr. t. 1. pag. 381.*

† *Moreri, qui dit que ce monastere avoit été fondé par Alpaïde à Orp-le-grand dans le Brabant.*

ALSTEDIUS (JEAN HENRI) Theologien Allemand de la Religion Reformée, a été l'une des plus fertiles plumes du XVII. siecle. C'étoit un Ecrivain infatigable, & qui soutenoit merveilleusement son ‡ anagramme. Il fut long tems Professeur en Philosophie & en Theologie à Herborn dans la Comté de Nassau, d'où il passa en Transilvanie pour professer à Albe-Jule ‖. Il y mourut l'an 1638. à l'âge de 50. ans. Il avoit été l'un des Peres du Synode de Dordrecht.

‡ *Le mot* sedulitas *se trouve precisément dans* Alstedius.

‖ *Witte, Diar. Biograph. t. 1.*

 L'une

(*A*) *Assûrent sans beaucoup de fondement que Plectrude. . . . fut repudiée.*] Mr. de Cordemoi (*a*) remarque qu'ils ne s'apuyent que sur le second Continuateur de Fredeguaire, qui dit que Pepin *épousa Alpaïde*. „ Mais outre que cet „ Auteur qui écrivoit (comme tout le monde „ sait) par les ordres du frere & du neveu de „ Charles Martel, n'avoit garde de parler des „ amours de Pepin & d'Alpaïde autrement que „ comme d'un mariage, il ne dit pas que Plec„ trude ait été repudiée. Il reste même plusieurs „ actes qui font voir que Plectrude n'a jamais vê„ cu separée d'avec Pepin, de sorte que ni selon „ les loix ecclesiastiques, ni selon les loix civi„ les, Alpaïde n'a pu être regardée comme sa „ femme legitime, & s'il l'a épousée, il a eu „ deux femmes à la fois. „

(*a*) *Hist. de France Vol. 1. pag.* 381.

(*B*) *La lâcheté d'aprouver les amours de Pepin.*] Il ne faut pas s'étonner que le second Continuateur de Fredeguaire ne dise rien de cette conduite de Lambert, ni des suites funestes qu'on pretend qu'elle eut; il ne pouvoit toucher à cela sans encourir la disgrace des parens de Charles Martel qui se servoient de sa plume; ainsi son silence n'est d'aucune force, mais (*b*) l'Auteur *des gestes* n'en dit rien non plus. Un Auteur (*c*) qui vivoit alors dit seulement, *Que Saint Lambert fut tué par un Seigneur apellé Dodon qui voulut vanger la mort de deux de ses parens, que les gens de ce Saint Evêque avoient tuez sans qu'il le sût.* Si nous savions de quel parti étoit cet Auteur, s'il tenoit pour Charles Martel, ou pour Plectrude, s'il esperoit, ou s'il craignoit quelque chose, nous pourrions conoître les consequences de son silence. Monsieur de Cordemoi ajoûte (*d*) qu'il ne paroît point *par aucun memoire du tems ni que ce Dodon fût frere d'Alpaïde, ni qu'elle l'eût excité à tuer St. Lambert; qu'il y a veritablement quelques mots dans des Martyrologes faits vers ce tems qui font conoître que cette violence avoit été faite par ordre de la Cour, & que comme Pepin en étoit le maître, ceux qui ont écrit depuis ont cru devoir expliquer au desavantage de ce Prince & d'Alpaïde ce qui est en paroles couvertes dans ces Martyrologes.* Le plus sûr à mon avis est de renvoyer ceci au nombre des faits douteux. Ceux qui (*e*) disent que le seul Lambert Evêque de Liege osa reprendre Pepin, & parler hautement de sa bigamie *comme d'un adultere public*, sans se laisser ébranler ni par les promesses, ni par les menaces de Dodon frere d'Alpaïde, *n'ont écrit* (*f*) *que long tems depuis*; cela les éloigne un peu de la qualité d'un temoin certain. D'ailleurs le fils d'Alpaïde étoit un sujet si redoutable, qu'on ne peut rien inferer du silence des Auteurs contemporains.

(*b*) *Cordemoi, ibid.*

(*c*) *Godescalc. in vita S. Lamberti c. 7. apud Cordemoi, ibid.*

(*d*) *Pag.* 382.

(*e*) *Anselm. Laodicens. Canonicus. Sigibert. Monachus Gemblacens. Nicolaus Laodic. Canonic. Vener. & alii citante Cordemoi, pag.* 381.

(*f*) *Cordemoi pag.* 381.

(*C*) *Le seul Prelat qui osa dire ses veritez.*] L'Auteur d'un Dictionaire Historique auroit mille & mille occasions de remarquer, qu'il n'y a point de plus grans flateurs des Puissances que les gens d'Eglise; leurs predications, leurs prieres, leurs harangues, leurs Epitres dedicatoires sont si remplies d'éloges outrez, qu'on ne sauroit mieux representer l'état où ils mettent un auditeur ou un lecteur bien honnête homme que par le proverbe, *date mihi pelvim*. Pepin, me dira-t-on, n'étoit point Roi; Pepin, repondrai-je, avoit en sa main la clef des bouches & des plumes, les peines & les recompenses; il ne lui manquoit que le titre de Souverain; il en avoit la realité, il en faisoit les fonctions. Les flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre: ils adorent plus devotement celui qui a le pouvoir sans le titre, que celui qui a le titre sans le pouvoir.

(*D*) *La benediction qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde.*] Voici comment un Historien (*g*) moderne raconte le fait. *Ad epulas invitatur* (B. Landebertus) *à principe. Pippinus cæterique illustres viri qui aderant, scyphum quisque suum ab Antistite benedici, aut, ut alii dicunt, de manu ejus poculum accipere, pia ambitione cupiebant. Cum Alpais (nam & ipsa pleno convivio interat) scyphum suum à Landeberto signari optaret, indignabundus Episcopus palatio excessit, convivarum hilaritate confusa.* Conferez avec ceci les histoires raportées par le Critique du Calvinisme (*h*) de Mr. Maimbourg.

(*g*) *Hadrian. Valesius l. 33. rerum Francicarum.*

(*h*) *Nouvelles lettres pag. 614. & suivant.*

L'une de ses principales occupations étoit de composer des methodes, & de reduire en certains systêmes toutes les parties des arts & des sciences. Son Encyclopedie * trouva grace (*A*) devant les Catholiques Romains, car elle fut rimprimée à Lion, & a eu assez de debit en France. Quelques-uns tiennent qu'un de ses meilleurs Ouvrages est son Tresor de Chronologie, dont il y a plusieurs éditions; d'autres en parlent avec mepris. Vossius n'en dit rien; il se contente de marquer en general † l'Encyclopedie, & en particulier le Traitté de l'Arithmetique. Il reconoit que cet Auteur avoit beaucoup de lecture; & que son érudition étoit fort diversifiée. Ceux qui jugent de lui avec le moins de flaterie, conviennent qu'il (*B*) y a du bon dans ses methodes, & dans ses systemes. Il n'a pas persuadé à beaucoup de gens ce qu'il a tâché d'établir dans son *Triumphus Biblicus*, qu'il faut chercher dans l'Ecriture les materiaux, & les principes de toutes les sciences, & de tous les arts. Il étoit impossible qu'Alstedius publiât un si grand nombre de livres, sans se servir du travail d'autrui. Il copioit (*C*) sans scrupule les autres Auteurs, & en prenoit à toutes mains. Jean Himmelius Theologien de la Confession d'Augsbourg, & Professeur en Theologie à Iene, est un de ceux qui ont écrit (*D*) contre lui. Mr. Moreri n'a point (*E*) su l'année de la mort d'Alstedius, & il eût mieux fait de n'en rien dire.

* *Elle est in fol. divisée en 4. tomes.*

† *De Scient. Mathem. pag. 326.*

ALTAEMPS (MARC) fils d'une sœur de Pie IV. fut l'un des Cardinaux qui presiderent au Concile de Trente. Wolfgang Altaemps son pere étoit Comte de l'Empire au Diocese de Constance. Quelque belle que fût la dignité de Legat du Pape dans ce Concile, ce Cardinal ne l'obtint que par les souplesses de gens mal intentionnez. Les Borromées parens du Pape au même degré que lui, voulant l'éloigner de la Cour firent en sorte qu'il fut envoyé à Trente ‡. Il y demeura (*Z*) depuis le mois de Janvier 1562. jusques vers le commencement du

‡ *Voyez Amelot de la Houssaie qui cite une lettre de Mr. de l'Ile au Roi du 9. de Decem. 1561. dans ses notes marginales de la version de Fra-Paolo, p. m. 445.*

(*A*) *Trouva grace devant les Catholiques Romains.*] Lorenzo Crasso a mis Alstedius entre les grans hommes dont il a publié l'éloge. C'est de là très-aparemment que Monsieur Moreri a tiré l'encens qu'il donne à Alstedius. Je voi qu'on renvoye les lecteurs à un (*a*) Ouvrage de Sorel, pour aprendre des nouvelles de ce savant Allemand. Il faloit qu'il fût plus conu, & plus estimé que bien d'autres parmi les Catholiques Romains. Le Pere Lami de l'Oratoire juge qu'Alstedius (*b*) *est presque le seul d'entre tous les faiseurs d'encyclopedies & de systêmes de sciences qui merite d'être lu, & de tenir son rang dans une Bibliotheque choisie.* Voyez la remarque suivante.

(*a*) *De la perfection du Chrêtien, pag. 991. apud Konig, Bibl p. 29.*

(*b*) *Entret. sur les sciences, apud Baillet, Jugem. t. 2. n. 269. pag. 328.*

(*B*) *Conviennent qu'il y a du bon dans ses methodes.*] Voici ce que Monsieur Baillet (*c*) a tiré de l'Allemand Anonyme qui a fait la *Bibliographia curiosa historico-philologica.* Alstedius „ renferme à la verité beaucoup de bonnes choses, mais il n'est pas assez exact en plusieurs „ endroits: neanmoins il n'a point laissé d'être „ reçu du public avec de grands aplaudissemens „ quand il parut pour la premiere fois, & il n'est „ pas inutile à ceux qui étant d'ailleurs destituez „ des autres secours, & n'ayant pas les auteurs, „ veulent aquerir quelque conoissance des termes de chaque profession & de chaque science. Au reste on ne sauroit trop louër sa patience & son travail, le discernement & le „ choix des bons auteurs qu'il a fait pour en „ tirer ses abregez. Car ce ne sont pas de simples lambeaux & des rhapsodies mal cousuës, „ mais il donne les principes des Sciences & des „ Arts avec beaucoup d'ordre; il tâche même „ d'être uniforme par tout, quoi qu'il y ait des „ pieces meilleures les unes que les autres, & „ qu'il s'en trouve même qui ne valent rien, „ comme son Histoire, sa Chronologie, &c. . . „ Il faut avouër qu'il s'est souvent trop embarrassé pour avoir voulu se rendre trop clair; „ qu'il est trop chargé de divisions & de sou„ divisions, & qu'il affecte une methode trop „ gênée. „

(*c*) *Ubi supra.*

(*C*) *Il copioit sans scrupule.*] Voici ce que Thomasius (*d*) remarque dans son Traitté des Plagiaires. *Hunc in Paratitlis Theologicis quicquid de silentio sacrorum affert (e), observo prope de verbo descripsisse è Casaubono (f), quem nominari tamen etiam lectoris intererat, ut sciret unde plura sibi haurienda forent. Vereor autem ne quercum eamdem alibi quoque excusserit, cum in ipso ad lectorem principio reperiam periodum unam alteramque dedicationis Casaubonianæ.*

(*d*) *N.* 354. *pag.* 155.

(*e*) *Tit. initiati, pag.* 166. 167. 168.

(*f*) *Exerc.* 16. *ad Baron. n.* 43. *pag. m.* 399.

(*D*) *Qui ont écrit contre lui.*] Son Ouvrage est intitulé *Anti-Alstedius, sive examen Theologiæ Polemicæ Johannis Henrici Alstedii.* Quand cette remarque ne serviroit qu'à marquer le titre d'un des principaux Ouvrages d'Alstedius, elle ne seroit pas entierement inutile.

(*E*) *Moreri n'a point su l'année.*] Alstedius, dit-il, *mourut vers l'an* 1645. *ou* 46. *d'autres disent l'an* 1640. *âgé de* 52. Des trois Auteurs qu'il cite, il y en a deux (*g*) qui ne disent rien de cela. Je n'ai pas Lorenzo Crasso qui est le troisiéme; si c'est lui qu'on a suivi, on n'a pas eu un bon guide.

(*g*) *Vossius, & Zeiller.*

(*Z*) *Il y demeura depuis le mois de Janvier.*] Pallavicin a (*h*) repris le Pere Paul d'avoir dit que le Cardinal Simonette & le Cardinal Altaemps furent nommez Legats du Pape en même tems, pour être ajoûtez aux Legats qui avoient deja été nommez. C'est n'avoir point su que Simonette avoit été honoré de la Legation du Concile en même tems qu'Osius & Seripande, plusieurs mois avant qu'on leur donnât pour collegue le Cardinal Altaemps. Il le censure d'une autre chose, c'est de n'avoir fait mention d'Osius & de Seripande qu'en parlant des choses qui suivirent d'assez loin leur legation. Ces sortes de fautes ne sont pas bien importantes, & neanmoins on ne peut justement trouver mauvais qu'un censeur les porte en compte, car il est du devoir d'un Historien de les éviter.

(*h*) *L.* 15. *c.* 13. *n.* 11.

du printemps de 1563. Le Pape le rapella pour lever des troupes; car ayant apris * que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Lantgrave de Hesse en levoient, & que les Allemans avoient envie de saccager Rome où ils avoient trouvé un si grand butin l'an 1527. il ne voulut pas se laisser surprendre *. La harangue de Pibrac deplut beaucoup à ce Cardinal. Il fut d'avis qu'on y fit une reponse vigoureuse; & il dit même *qu'il faloit reprimer l'insolence de ce Legiste, qui n'avoit accoutumé de traiter qu'avec de petites gens* †. Il fut promu à la pourpre l'an 1561. & peu avant sa legation, les Chanoines de Constance l'avoient choisi pour leur Evêque. Il n'avoit ni la science, ni l'experience necessaire pour presider à un Concile; mais Pie IV. son oncle n'ignoroit pas que les autres Presidens supléroient ce qui manqueroit à celui-ci ‡, & lui aprendroient le manege des Conciles Oecumeniques. Lors que ce Pape l'envoya Nonce auprès de l'Empereur Ferdinand l'année 1560. il lui donna pour pedagogue le fameux Corneille Mussus ⊥ Evêque de Bitonte. Altaemps possedoit alors l'Evêché de Cassane. Cette famille augmenta dans la suite ses dignitez; car nous trouvons un Duc d'ALTAEMPS qui mourut β l'an 1620. Il étoit savant, & c'est lui, si je ne me trompe, qui ramassa la Bibliotheque qui a été si long tems celebre à Rome sous ce nom, & qui n'étoit pas encore tout-à-fait venduë lors que Dom Mabillon fit son γ voyage d'Italie. Ce Duc d'Altaemps se nommoit *Jean Ange*, & a publié la vie du Pape Anicet. Un autre Duc d'ALTAEMPS, nommé *Gaudentius*, mort l'an 1677. n'a pas été moins curieux de livres, ni moins docte. Il a publié la vie de St. Chrysostôme, & la Sainteté persecutée triomphante δ.

** Fra Paolo l. 7. pag. 648. de la version d'Amelot.*
† Ibid. pag. 494.
‡ Pallavic. Hist. Conc. Trident. l. 15. c. 13. n. 10.
⊥ Id. l. 14. c. 13.
β Witte, Diarium Biogr. t. 2. pag. 26.
γ En 1685. Voyez son Musæum Italicum, t. 1. p. 78. 79.

ALTHUSIUS (JEAN) Jurisconsulte d'Allemagne, florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il a fait un livre de Politique. Quelques Jurisconsultes de son païs s'emportent (*Z*) étrangement contre lui, parce qu'il a soutenu que la souveraineté des Etats apartient aux peuples. Il a fait un Traité *De Jurisprudentia Romana*, un autre *De civili conversatione*, un autre qu'il intitule *Dicæologia*, &c.

δ Witte ib. p. 116.

ALTILIUS (GABRIEL) nâtif du Royaume de Naples, a fleuri vers la fin du ζ XV. siecle. Il se fit principalement estimer par ses vers Latins, qui montrerent qu'il cultivoit la belle literature, & qu'il lisoit les anciens avec beaucoup de profit. Cela lui fut avantageux pour se pousser à la Cour de Ferdinand Roi de Naples, laquelle se ressentoit encore du bon goût qu'on avoit aquis sous le Roi Alfonse. Il fut choisi pour Precepteur du jeune (*A*) Prince Ferdinand θ. Il

ζ Et non pas du XIV. comme dit Moreri.
θ Jovius Elog. cap. 125.

(*Z*) *S'emportent étrangement contre lui.*] Boecler * soutient que le principe d'Althusius n'est propre qu'à rompre tous les liens de la societé civile, & que son Ouvrage bien loin de meriter qu'on le recommande aux étudians, comme font plusieurs, est digne du feu. *Omnes reges nihil aliud esse quàm Magistratus, Althusio inter solemnia carmina placet, cujus politica non tradit sane quî civitatis finis & felicitas & tranquillitas obtineri debeat, sed quibus modis omne vinculum societatis ac salutis civilis dissolvi ac everti possit. Dæmagogica appelles merito; & tamen quia Jurisconsulti nomen præfert & quædam subinde in ostentationem ejus scientiæ jacit, commendari juventuti Academicæ audimus librum orco* (*a*) *damnandum judicio eorum qui venena à cibis distinguere didicerunt.* Voici le jugement qu'en fait le docte Conringius. *Fundamentum doctrinæ suæ politicæ collocat in eo quod summa Reip. cujusvis jure sit penes solum populum: qui error pestilens est & turbando orbi aptus.*

(*A*) *Precepteur du jeune Prince Ferdinand.*] C'est ce qu'a voulu dire Paul Jove en se servant de cette expression, *junioris Ferdinandi regis.* Ughelli (*b*) s'en sert aussi. Le Toppi (*c*) est d'un autre sentiment: *Fu maestro*, dit-il, *di Rè Ferdinando I. d'Aragona e Vescovo di Policastro nel* 1471. Je croi qu'il se trompe. Ferdinand I. mourut l'an 1494. âgé de plus de 70. ans: il étoit donc né environ l'an 1424. il faudroit donc qu'Altilius eut été son Precepteur environ l'an 1440. Le Precepteur d'un fils de Roi n'est pas ordinairement fort jeune; il faut qu'il ait eu le tems de faire paroître son érudition: & sans doute le Roi Alfonse qui étoit savant & environné de savans, n'auroit pas choisi Altilius sans avoir examiné les preuves de sa noblesse literaire. On peut donc supposer qu'en 1440. Altilius auroit eu 30. ans: or il n'en avoit qu'un peu plus (*d*) de 60. quand il mourut en 1484. il n'avoit donc qu'environ quinze ans lors que Ferdinand I. eut besoin de Precepteur; il est donc indubitable qu'il ne fut point choisi pour cela. Je m'étonne que Nicodeme qui a fait un si beau suplément au livre du Toppi, n'ait point relevé cette meprise. J'ai une petite remarque à faire contre Paul Jove. Il pretend (*e*) qu'Altilius ne fit plus de vers depuis son élevation à l'Episcopat, & que le plus beau de ses poëmes est l'Epithalame d'Isabelle d'Arragon. Je ne doute pas que cette Isabelle ne soit celle qui épousa Jean Galeas Sforce Duc de Milan environ l'an 1480. je ne saurois donc me persuader qu'Altilius soit coupable de la desertion qu'on lui impute. Il devint Evêque l'an 1471. le plus beau de ses poëmes fut composé 10. ans après, plus ou moins: peut-on donc se plaindre que la mitre l'ait fait abandonner le Parnasse?

** In Grotium de Jure belli, l. 1. c. 3.*

(*a*) *C'est l'avis de Meyer.* in Analys. libri 3. polit. Aristot. *Voici ce qu'il dit.* In classem istam referendi sunt illi politicorum qui majestatis πρῶτον δεκτικὸν populum faciunt, inde *politici populares*, &, quia jugulum omnium principum ac Regum petunt, *Monarchomachi* dicti. Horum hominum nefanda dogmata refertim habet *Althusius* in sua politica Vulcano, publico edicto consecranda. (*b*) *Ubi infra.* (*c*) *Biblioteca Napoletana, pag.* 101.

(*d*) *Jovius in Elog. Voyez aussi Ughellus Ital. Sacra t. 7. pag. 796.*

(*e*) *Ubi supra.*

Il paroit même qu'il fut employé à des affaires d'Etat, & qu'il * accompagna Jovien Pontanus à Rome, pour une negociation de paix entre le Roi Ferdinand & le Pape Innocent VIII. Il eut beaucoup de part à l'amitié & à l'estime du même Pontanus; on en a des marques publiques dans les Ecrits de ce dernier †. Sannazar ne lui a pas donné de moindres marques de son estime dans ses ‡ poësies; ces deux-là ne sont pas (*B*) les seuls qui l'ayent loüé. L'un des plus beaux poëmes de Gabriel Altilius est celui qu'il composa sur le mariage (*C*) d'Isabelle d'Aragon. On ne croiroit pas aisément que des vers Latins l'eussent élevé à la prelature; mais il est sûr qu'ils lui servirent beaucoup à obtenir l'Evêché de Policastro. Quelques-uns ont trouvé mauvais que depuis cette élevation il ait negligé les Muses (*D*), qui lui avoient été si utiles. Ils ont trouvé de l'ingratitude & de l'impudence dans la maniere precipitée dont il les abandonna: & sa faute leur paroîtroit irremissible s'ils n'avoient égard aux excuses qu'il pouvoit faire, sur ce que l'Episcopat exigeoit de lui qu'il s'apliquât promtement à l'étude des saintes lettres. Il mourut dans son Evêché à l'âge ⊥ de plus de 60. ans. Il y avoit été élevé par Sixte IV. l'an 1471. & il en jouït jusques en l'année 1484. qui fut celle de sa mort β. On n'a inseré dans le Recueil (*E*) de Gruterus & dans celui de Jean Matthieu, que l'épithalame d'Isabelle d'Aragon. Il y a beaucoup d'aparence que la plûpart des autres vers d'Altilius sont peris.

* *Pontanus praef. tractatus de magnificentia.*

† *Il fit l'epitaphe d'Altilius, & il lui dédie le Traité de magnificentia.*

‡ *Voyez eleg. 11. v. 17. & epigr. 7.*

⊥ *Jovius, ibid.*

β *Ughellus tom. 7. Ital. Sacra p. 795. 796.*

ALTING (Henri) Professeur en Theologie à Heidelberg, & à Groningue, nâquit à Embden le 17. Fevrier 1583. Sa famille étoit depuis long tems fort considerable dans la Frise. Dès le berceau il fut destiné à une charge où son pere (*A*) s'étoit signalé, je veux dire au saint Ministere. Pour cet effet on

(*B*) *Ne sont pas les seuls qui l'ayent loüé.*] Le Gyraldi en parle très-avantageusement. Basile Zanchius a fait plusieurs vers à la loüange d'Altilius, qui se trouvent dans les delices des Poëtes d'Italie. Jean Matthieu Toscan (*a*) dit beaucoup de bien de lui tant en vers qu'en prose; mais ceux qui voudront voir l'éloge de son esprit & de son cœur en même tems, doivent s'adresser à Alexandre d'Alexandre, qui a decrit assez amplement (*b*) la matiere dont lui & quelques autres furent regalez par Altilius quand ils le furent feliciter de sa prelature. Il leur donna un souper plus conforme à son premier état, qu'à la dignité Episcopale dont il étoit alors revêtu; il n'avoit pas encore repudié les Muses ses premieres maîtresses, (supposé qu'il les ait jamais repudiées) ainsi l'entretien roula sur quelques vers de Martial qui avoient été chantez par un jeune Musicien.

(*a*) *In Peplo Italiae.*

(*b*) *Genial. dierum. l. 5. c. 1.*

(*C*) *Le mariage d'Isabelle d'Aragon.*] C'est par là & par les élegies qu'il aquit sa (*c*) reputation. Jules Scaliger a trouvé trop de profusion dans l'épithalame: voici le jugement qu'il en a fait. *Gabriel* (*d*) *Altilius epithalamium cecinit longe optimum, excellentissimum vero futurum si sibi ille temperasset. Dum enim vult omnia dicere, afficit auditorem aliquando fastidio tanto quanta in aliis voluptate. Est enim nimius, quod vitium illi genti est peculiare. Est enim totis illis Italiae tractibus perpetua loquendi fames.* Cela n'est gueres obligeant pour ceux * de Naples.

(*c*) Usque adeò molliter ac admirandè in elegis & heroïco carmine excelluit sicuti ex epithalamio Isabellæ Aragoniæ perspici potest, ut Pontani atque Actii testimonio antiquis vatibus æquaretur. *Jovius.*

(*d*) *Poetic. l. 6. p. m. 736.*

* *Confer quæ supra pag. 205. col. 2. sub fin.*

(*D*) *Negligé les Muses qui lui avoient été si utiles.*] On a peine à digerer qu'un Evêque (*e*) soit l'auteur de ce reproche, & qu'il l'ait exprimé en termes si durs: *Is virtutis merito Policastri (ea urbs olim Buxentum fuit) antistes factus, à Musis per quas profecerat, celeriter* IMPUDENTERQUE *discessit,* MAGNO *hercle,* INGRATI *animi* PIACULO, *nisi ad spem non injustæ veniæ ob id culpa tegeretur, quod ad sacras literas nequaquam ordinis oblitus tempestivè confugisset.* Voyez sur cela les reflexions judicieuses de Mr. Baillet (*f*). Ces 4. vers de Latomus ne sont pas mauvais.

(*e*) *Paul. Jovius.*

(*f*) *Jugem. sur les Poet. t. 1. pag. 138 Voyez aussi t. 3. pag. 82.*

Audiit Altilius desertis transfuga Musis
In quarum tabulis nobile nomen erat.
Sed quid peccavit, si demereatur ut olim
Carminibus Phœbum, nunc pietate Deum.

(*E*) *On n'a inseré dans le recueil de Gruterus.*] J'entens par ce Recueil l'Ouvrage qu'on intitule *Deliciæ CC. Italorum poëtarum collectore Ranutio Ghero.* Le Recueil de Jean Matthieu Toscan est intitulé, *Carmina illustrium poëtarum Italorum.* Cet Auteur dit dans son *peplum* qu'il n'a lu que l'épithalame, & quelque peu d'épigrammes d'Altilius. Celui qui a procuré en 1689. une nouvelle édition des poësies Latines de Sannazar, & qui les a ornées de quelques notes, observe (*g*) qu'il ne se souvient point d'avoir vu d'autres pieces imprimées d'Altilius que l'épithalame & une épigramme, d'où il infere qu'il s'en est perdu beaucoup, puis que Paul Jove parle des élegies de ce Poëte, & que Sannazar lui attribuë des odes. Pour reparer en quelque façon cette perte, on nous a donné dans les notes sur Sannazar trois ou quatre pieces d'Altilius qu'on avoit en manuscrit. Le Toppi (*h*) fait mention de trois pieces d'Altilius inserées *ne' fiori delle Rime de' poëti illustri raccolti & ordinati da Girolamo Ruscelli, stampati in Venetia. nel* 1558. *in* 8. Ces trois pieces sont, *Gabrielis Altilii lamentatio, ejusdem epithalamium, ejusdem elegia.*

(*g*) *In notis, p. 184.*

(*h*) *Ubi supra pag. 102.*

(*A*) *A une charge où son pere s'étoit signalé.*] Il s'apelloit Menso Alting, & étoit petit-fils d'un autre Menso qui avoit été donné en ôtage au Duc de Gueldre par les Etats de Drente l'an 1523. Un autre Menso Alting bisayeul de celui qui fut donné en ôtage, avoit été Conseiller de Reinold le Gras Duc de Gueldre, & (*i*) s'étoit retiré au païs de Drente l'an 1361. Menso Alting le Ministre fut le premier qui avec deux

(*i*) *Vita Jacobi Alting.*

on l'envoya de fort bonne heure aux Ecoles, & après qu'il eut fait à Groningue ses Humanitez & son Cours de Philosophie, on le fit aller en Allemagne l'an 1602. Il s'arrêta trois ans à Herborn, & y fit de si grans progrés sous le celebre Piscator, sous Matthias Martinius, & sous Guillaume Zepperus, qu'il obtint la permission d'enseigner la Philosophie & la Theologie. Il se preparoit à voyager en Suisse & en France, lors qu'il fut choisi pour être Precepteur de * trois jeunes Comtes qui étudioient à Sedan avec le Prince Electoral Palatin. Il prit possession de cet emploi au commencement de Septembre 1605. L'orage qui menaça le Duc de Bouillon de la part de Henri IV. & qui n'eut aucune suite, fut cause que le Prince Electoral sortit de Sedan avec les autres jeunes Seigneurs en l'année 1606. Alting les suivit à Heidelberg, où il continua d'instruire les trois jeunes Comtes. Il fut même admis à donner quelques leçons de Geographie & d'Histoire au Prince Electoral, & il devint tout-à-fait son Precepteur l'an 1608. Il l'accompagna à Sedan en cette qualité, & il l'instruisit d'une si bonne maniere, que lors que ce jeune Prince retourna à Heidelberg en l'année 1610. & qu'il fut interrogé sur tous les points de la Religion devant le Duc de Deux Ponts Administrateur de l'Electorat, & devant plusieurs autres personnes d'importance, il repondit fort pertinemment, & en Latin. La Bibliotheque du Vatican conserve (*B*) les preuves du preceptorat d'Alting. Lors qu'en 1612. le jeune Electeur s'en alla en Angleterre, Alting fut une des personnes d'élite qui l'accompagnerent. Il y aquit la conoissance de George Abbot Archevêque de Cantorberi, celle de King Evêque de Londres, & celle du Docteur Hacquell Precepteur du Prince de Galles. Il eut même l'honneur de parler avec le Roi Jaques. Les noces de l'Electeur & de la Princesse d'Angleterre ayant été celebrées à Londres au mois de Fevrier 1613. † Alting prit les devans avec ses anciens disciples, & arriva à Heidelberg le premier d'Avril. Au mois d'Août suivant la profession des lieux Communs de Theologie lui fut conferée; & comme il n'auroit pas pu presider à des disputes s'il n'eût été Docteur en Theologie, il falut qu'au mois de Novembre il reçût le Doctorat selon les ceremonies ordinaires. En 1616. on lui confera une charge qui n'étoit pas peu penible; ce fut la direction du Seminaire, s'il m'est permis d'apeller ainsi le *College de la Sapience* qui étoit à Heidelberg. On vouloit lui donner la profession que Coppenius laissa vacante par sa mort l'an 1618. c'étoit la seconde Chaire dans la Faculté de Theologie; mais il s'en excusa, & fit qu'elle fut donnée à Abraham Scultet. Il donna des preuves éclatantes de son savoir dans le Synode de Dordrecht, où il fut envoyé avec deux ‡ autres Deputez du Palatinat. Ce fut alors que l'Academie de Leide fut rehabilitée, par raport au Doctorat qu'elle avoit laissé éteindre. Alting y créa solennellement Licentié en Theologie le Professeur Jean Polyander, qui en suite reçut de Scultet le caractere de Docteur, & se vit par là revêtu de l'autorité requise pour conferer le Doctorat à ses collegues. Alting conçut sans doute bien des esperances peu après son retour à Heidelberg. Les troubles de Boheme valurent une couronne à l'Electeur Palatin; mais ces beaux commencemens furent suivis d'une affreuse ruïne. Tilli prit d'assaut Heidelberg au mois de Septembre 1622. & y laissa commettre tous les desordres (*C*) qu'on se put imaginer. Alting échapé

* *Le Comte de Nassau, le Comte de Solms, & le Comte d'Isenberg.*

† *Konigne lui donne pas un tems convenable en disant* vixit anno 1613. *ce n'étoit point encore son état le plus florissant.*

‡ *Abraham Scultet, & Paul Tossan. Ce dernier fut Deputé du Senat Ecclesiastique, les deux autres, de l'Academie.*

deux autres prêcha la reformation dans le territoire de Groningue environ l'an 1566. pendant les violences du Duc d'Albe, (*a*) *sub ipsa Albani ducis grassante tyrannide.* Il fut aussi le premier Ministre qui prêcha dans la grande Eglise de Groningue, après la reduction de la place au pouvoir des Etats Generaux l'an 1594. Il servit fidelement l'Eglise d'Embden 38. ans, & s'opposa avec un courage ferme aux fureurs des Anabatistes, & aux machinations des Ubiquitaires. Il mourut le 7. d'Octobre 1612. le jour même que son fils & Abraham Scultet penserent (*b*) perir sur le lac de Haerlem. Sa vie amplement écrite par Ubbo Emmius est entre (*c*) les papiers de ses heritiers.

(*B*) *La Bibliotheque du Vatican conserve les preuves du preceptorat d'Alting.*] On y conserve les thêmes du Roi de Boheme corrigez de la main d'Alting, & on les montre aux voyageurs, à ce que dit l'Auteur de la vie de ce Professeur. Il ajoûte que ces monumens ne sont pas moins dignes d'être montrez aux curieux, que la plûpart des reliques qu'on leur montre. *Hujus magisterii ejus ne unquam apud posteros intestata queat esse industria, vel Roma, quod miremur, faciet, quæ in Bibliotheca Vaticana inter Heidelbergensia cimelia, dicam an spolia, ostentat themata & exercitia styli Regis Bohemiæ* Altingii *manu emendata*, eruditis peregrinatoribus *minimeque superstitiosis visenda, atque non minus credo, quàm pleraque ipsorum reliquiæ ἀξιοθέατα, digna spectatu.*

(*C*) *Tous les desordres qu'on se put imaginer.* On pilla, on tua, on viola, on gêna; en un mot on n'oublia rien de tout ce que la fureur du soldat animée par le faux zêle de Religion

(*a*) *J'avertis le lecteur que le Duc d'Albe n'arriva dans le Païs-Bas qu'en 1567. ainsi l'Auteur de la vie de Henri Alting n'a pas été ici assez exact.*

(*b*) Subita ac procellosa coorta tempestate, naufragio ab submersioni proximi ægrè tandem toto corpore madentes, salvi tamen divina clementia in proximam ripam evaserunt. *Vit. Henr. Alting.*

(*c*) *Vit. Jacobi Alting.*

échapé comme (*D*) par miracle à la fureur du ſoldat, alla trouver ſa famille qu'il avoit envoyée depuis quelque tems à Heylbron. Il la rejoignit à Schorndorff, & eut de la peine à y pouvoir ſejourner durant quelques mois: les Miniſtres (*E*) Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance. Il ſe retira avec ſa famille à Embden l'an 1623. & fut d'abord ſaluer le Roi de Boheme à la Haye. Ce Prince le retint auprès de lui pour l'inſtruction de ſon * fils aîné, & ne voulut point conſentir qu'il s'engageât à ſervir l'Egliſe d'Embden qui le demandoit pour Miniſtre, ni l'Academie de Franeker qui en 1625. lui offrit la place de Profeſſeur en Theologie, que la mort de Sibrand Lubbert avoit fait vaquer. Ce

* *Qui perit ſur la mer de Haerlem le 7. Janvier 1629.*

(*a*) *Ex vit. Alting.*

eſt capable de commettre. (*a*) *Urbs.... impetu & vi capta, omniaque dira exempla paſſa direptionis, laniena, libidinis, qua militaris licentia, victoris inſolentia, odium religionis, barbarorum Croatarum ferit as comminiſci potuere aut patrare..... Ea nocte inſomni & mœſta inter lamenta & ejulatus quibus omnia undique perſtrepebant, aut ſequioris ſexus vim patientis, aut virorum equuleis ſubditorum, ac per varia tormenta ac vulnera lenta citave morte affectorum*, &c. Voilà les fruits ordinaires de la guerre: voilà de quoi faire trembler ceux qui l'entreprenent, ou qui la conſeillent pour remedier à des maux qui peut-être n'arriveroient jamais, & qui au pis aller ſeroient quelquefois beaucoup moindres que les maux qui ſuivent neceſſairement une rupture. Nous aurons lieu de raporter plus d'une fois les angoiſſes où de grans Capitaines ſe ſont vus reduits, lors que leur conſcience leur reprochoit les ravages dont ils avoient été cauſe.

(D) *Echapé comme par miracle à la fureur du ſoldat.*] Les circonſtances de ſon évaſion meritent d'être raportées. Il étoit dans ſon cabinet, lors qu'il aprit que l'ennemi maître de la ville commençoit à la ſaccager. Il ferma le verrouil de ſa porte, & n'eut recours qu'à l'oraiſon. Un de ſes amis accompagné de deux ſoldats fut l'avertir de ſe retirer par la porte de derriere chez le Chancelier, dont la maiſon avoit été miſe ſous une bonne ſauvegarde, parce que le Comte de Tilli vouloit avoir en leur entier tous les papiers qui y étoient. Le Lieutenant Colonel du Regiment de Hohenzollern gardoit cette maiſon; *avec cette hache*, diſoit-il, *j'ay tué aujourdhui dix hommes; le Docteur Alting ſeroit bien-tôt l'onziéme, ſi je ſavois où il eſt caché; qui êtes-vous?* pourſuivit-il en adreſſant la parole à ce Docteur. Alting ne fut pas ſi troublé qu'il n'inventât ſur le champ une reponſe (*b*), qui n'étoit pas la plus fauſſe qu'il pouvoit faire; *J'ai été Regent*, repondit-il, *dans le College de la Sapience.* Le Lieutenant Colonel lui promit de le ſauver. Le lendemain les Jeſuites prirent poſſeſſion de la maiſon, & en firent decamper ſi vite cet Officier, qu'il n'eut pas le tems de s'informer de ſon Regent du College de la Sapience. Alting ſe trouva donc entre les mains des Jeſuites, mais il s'étoit ſauvé dans un galetas, & par bonheur un Cuiſinier de la Cour Electorale fut employé par le Comte de Tilli, dont la Cuiſine fut logée dans la maiſon du Chancelier. Cet homme nourrit en ſecret Alting dans le galetas, & lui fournit même le moyen d'aller voir ce qui ſe paſſoit chez lui. Il lui donna pour eſcorte trois ſoldats de l'armée Bavaroiſe. Alting trouva ſa maiſon dans un grand deſordre, & ſon cabinet au pouvoir d'un Capitaine, qui lui dit ou par moquerie, ou par courtoiſie, qu'il lui permettoit d'emporter tel livre que bon lui ſembleroit. On ne voulut point accepter ſon offre, & on ſe contenta de lui repondre que ſi ces choſes lui apartenoient, on ſouhaitoit que Dieu lui en accordât une plus longue poſſeſſion qu'à leur premier maître. Alting eſſuya mille perils en s'en retournant, & au bout de trois jours Tilli lui permit de ſe retirer. J'ai lu (*c*) quelque part que ſi Alting n'avoit pas craint d'expoſer ſon propre bien, & de paſſer pour plagiaire, il auroit pu ſauver pluſieurs livres de la Bibliotheque Electorale, & qu'il en avoit tranſporté pluſieurs au College de la Sapience; mais j'avouë que je n'entens rien à tout cela: j'y trouve de la contradiction. Si de peur de paſſer pour plagiaire il ne tranſporta point dans ſon cabinet aucun livre de la Bibliotheque Electorale, pourquoi dites-vous qu'il en avoit retiré pluſieurs au College de la Sapience, & qu'il auroit pu en ſauver pluſieurs? Outre que ſelon l'Auteur de ſa vie, il n'eut permiſſion que d'emporter un volume.

(*b*) *L'Auteur de ſon éloge la compare à celle que fit S. Athanaſe:* Sanè, *dit-il*, ille vultus, ille habitus, ille ſermo, is rerum articulus quemvis alium percellere poterat: at noſter imperterritus ſolerti tamen uſus reſponſo nec aperte ſe negavit Altingium, nec tamen intempeſtivè ſe prodidit, eadem fere qua olim in caſu ſimili S. Athanaſius dexteritate uſus, *Ego*, inquit, *Ludimagiſter fui in Collegio Sapientiæ.*

(*c*) Hunc (*Quintilianum*) & alios illius Bibliothecæ libros ſua manu in collegio Sapientiæ exceperat Henricus Altingius, atque ex communi illo incendio Bavarico eripuiſſet, niſi ſuis reculis timuiſſet, & ne plagiarius haberetur, ſi antiquus liber in ejus ſupellectile reperiretur, veritus fuiſſet. *Lomeier de Biblioth. pag.* 278. *J. ne ſai ſi p'agi ire ſe dit d'un homme qui derobe non les penſées d'un Auteur, mais un livre ou un volume en eſpece.*

(E) *Les Miniſtres Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance.*] A la priere de l'Electrice il obtint du Duc de Wirtemberg la permiſſion de ſejourner à Schorndorf. Il s'y arrêta juſques au mois de Fevrier qui ſu vit la deſolation du Palatinat. Les Miniſtres Lutheriens murmuroient de ce ſejour, & de la permiſſion que le Duc lui avoit donnée; le fondement de leur chagrin étoit qu'Alting étoit un Profeſſeur d'Heidelberg. *Ibi* (*d*) *ad Februarium uſque haſit, facultate hac per ſereniſſimam Electricem impetrata à Duce Wirtembergico, cujus alias Miniſtri Lutherani quaſi Ponti Axeni accolæ, aut aves Diomedeæ, quæ ſolos ſocios gratanter excipiunt, id ferebant ægerrimè, non alia de cauſa quàm quod* Altingius *Profeſſor eſſet Heidelbergenſis.* Je croi en effet qu'ils euſſent mieux obſervé les droits d'hoſpitalité envers un marchand du Palatinat, ou même envers un Profeſſeur Calviniſte d'un païs très-éloigné, qu'envers un Profeſſeur d'Heidelberg. Le Palatinat étoit voiſin du Wirtemberg; les Profeſſeurs de Tubingue & ceux d'Heidelberg ſe choquoient de tems en tems par des Theſes, & par des écrits polemiques. Voilà une ſource de haine Theologique & Profeſſorale. Mais après tout il n'eſt pas poſſible d'excuſer l'intolerance qu'on eut pour Alting. Il étoit échappé du milieu des flames papales; l'injure que l'ennemi commun lui avoit faite lui devoit ſervir d'une puiſſante recommandation; ſa foi ne differoit de celle de Wirtemberg qu'en des choſes non eſſentielles. Si on avoit à ſe haïr & à ſe perſecuter pour la Religion, on devroit attendre que l'on fût comme les (*e*) peuples d'Egypte, les uns au ſervice d'un Dieu, & les autres au ſervice d'un tout autre Dieu.

(*d*) *Vita Altingii.*

(*e*) Inter finitimos vetus, atque antiqua ſimultas, Immortale odium, & nunquam ſanabile vulnus Ardet adhuc Ombos, & Tentyra. ſummus utrinque Inde furor vulgo, quod numina viciniorum Odit uterque locus, quum ſolos credat habendos Eſſe deos, quos ipſe colit. *Juven. Sat.* 15. *v.* 33.

Ce Prince consentit avec peine l'année suivante qu'il acceptât une profession en Theologie à Groningue. Alting en prit possession le 16. de Juin 1627. & ne la quitta qu'avec la vie. Il est vrai qu'il étoit parfaitement resolu en 1633. de changer Groningue contre Leyde; mais il s'étoit reservé cette condition que les Etats de Groningue y consentiroient; or c'est ce qu'ils ne firent pas. Il est vrai encore qu'il avoit prêté l'oreille aux propositions que le Prince * Louïs Philippe lui fit faire en 1634. de venir retablir l'Academie de Heidelberg, & les Eglises du Palatinat, & qu'il s'étoit dejà avancé jusques à Francfort au travers de mille perils; mais la bataille de Norlingen gagnée par les Imperiaux fit évanouïr cette entreprise. Il falut qu'il s'en retournât à Groningue par des chemins detournez. Il ne paroît dans son histoire aucune autre envie de transmigration. Les dernieres années de sa vie furent un tems très-fâcheux; les chagrins & les maladies le persecuterent cruellement. Il eut tant de regret de la mort de sa fille aînée en 1639. qu'il en tomba dans une opiniâtre melancolie qui lui causa une fievre quarte, dont il ne guerit qu'avec mille peines, & encore n'en guerit-il qu'imparfaitement; car les restes de la maladie degenererent l'an 1641. en une fâcheuse lethargie. Cent combats livrez par les Medecins à ce mal l'avoient à peine chassé, qu'il survint une affliction domestique qui ramena plus que jamais l'infirmité corporelle. Alting perdit sa femme l'an 1643. & en conçut tant de chagrin, qu'il ne fut plus capable de surmonter la melancolie. Il ne fit presque depuis cette solitude jusques au jour de sa mort que passer d'infirmité en infirmité. Il mourut chretiennement & devotement le 25. d'Août 1644. C'étoit un homme de beaucoup de merite. Les livres (*F*) qu'il a composez font foi de sa science, & de son aplication au travail Academique, & on sait d'ailleurs qu'il se mêloit d'autres choses pour le service du prochain. Il alloit voir tous les ans le Roi de Boheme, & faisoit la revuë des études de la famille royale. Il travailla puissamment aux collectes qui furent faites dans tout le monde Protestant pour les Eglises d'Allemagne, & principalement pour celles du Palatinat. Il fut l'un des trois Oeconomes des collectes d'Angleterre, & il presida aux aumônes de Louïs de Geer. Je ne parle point de deux commissions importantes dont il fut chargé, dont l'une regarde la revuë qui se fit à Leyde de la nouvelle version Flamande de l'Ecriture, & l'autre regarde la visite de la Comté de Steinfurt. Il eut des collegues dans la premiere; mais il fut le seul Inspecteur general dans la seconde; le Comte de Bentheim l'ayant fait venir pour informer contre le Socinianisme qui menaçoit le païs, & pour mettre un bon ordre dans les Eglises. Alting, à ce que dit son Eloge, n'étoit point un Theologien (*G*) querelleux; il ne s'amusoit point à la vetille des faux scrupules; il n'aimoit point les nouveautez; il étoit zelateur de l'ancienne traditive, ennemi des subtilitez de l'Ecole, & il ne vouloit puiser † qu'à l'Ecriture.

* *Il étoit Administrateur du Palatinat, & il offrit en 1633. à Alting une place de Professeur en Theologie, & de Senateur Ecclesiastique.*

† Theologiam probabat ac tuebatur solidam ac masculam non ex lacunis Scholasticorum, etsi illarum inexpertus non esset, sed ex fontibus Siloe & Scripturarum derivatam; ut gloriæ sibi duceret se ab imperitis nonnullis ac nasutis Palæmonibus traduci tanquam Theologum scripturarium & biblicum. *In vita ejus.*

(F) *Les livres qu'il a composez.*] Voici ceux qui ont été donnez au public. *Notæ in Decadem problematum Johannis Behm, de glorioso Dei & beatorum cœlo*, Heidelbergæ 1618. *Loci communes cum didactici tum elenctici*; *Problemata tam Theoretica quàm practica : Explicatio Catecheseos Palatinæ cum vindiciis ab Arminianis & Socinianis*, Amstelodami 1646. en 3. volumes. *Exegesis Augustanæ Confessionis unà cum syllabo controversiarum Lutheranarum*, Amstelod. 1647. *Methodus Theologiæ Didacticæ & Catecheticæ*, Amstelod. 1650. Ceux qu'on n'a point publiez sont en plus grand nombre; la derniere main manque à quelques-uns. On en voit la liste à la fin de la vie de l'Auteur. J'y ai vu que la *Medulla historiæ profanæ*, publiée par Daniel Pareus, est un Ouvrage de nôtre Alting. C'est un plagiat qui n'a pas été remarqué par Thomasius, ni par Monsr. Almeloveen (*a*). L'Histoire Ecclesiastique du Palatinat depuis la reformation jusques à l'Administrateur Jean Casimir, est parmi les Ouvrages manuscrits d'Alting l'un des plus considerables.

(*a*) *Il vient de publier un Catalogue des Plagiaires à la fin de ses* Amœnitates Theologico-philologicæ, *Amstelod.* 1694.

(G) *N'étoit point un Theologien querelleux* &c.] Raportons les propres termes de son Historien. *Alienus à jurgiis & vitilitigiis cuminisectorum, ab iis distinctiunculis & ineptiis Sophistarum, quibus mysteria salutis potius implicantur quàm explicantur*; *à scrupulositatibus præcisistarum qui nodum quærunt in scirpo, colant culicem camelum deglutientes.* La secte des Precisistes faisoit du bruit en Hollande il y a 30. ou 40. ans : la voilà fort bien caracterisée; on y coule le moucheron, on y engloutit le chameau; on y ouvre la porte à des disputes qui ne servent qu'à l'armement des profanes & des libertins. Poursuivons; *ab omni denique καινωφονία & novatione in Theologicis quasi illud semper Tertulliani tenens*, primum quodque verissimum. Il n'y a point de doute que l'amour des nouveautez ne soit une peste, qui après avoir mis en feu les Academies & les Synodes ébranle & secouë les Etats, & les bouleverse quelquefois : ainsi on ne sauroit trop louër les Professeurs qui recommandent à leurs disciples de s'éloigner de cet esprit d'innovation. Il ne faut point se rebuter, sous pretexte qu'en recommandant fortement l'observation de l'ancienne & commune traditive, il semble qu'on suppose le principe ou la voye de l'autorité, que l'on a rejettée quand on a eu à combatre l'Eglise Romaine; il ne faut point, dis-je, se decourager pour tout cela; car si on attendoit à se servir d'une raison jusques à ce qu'elle fût à couvert de toute difficulté, on seroit trop long tems sans rien faire.

l'Ecriture. Toutes les perſonnes de ſa profeſſion devroient (*H*) regler leur domeſtique comme le ſien étoit reglé. On n'en parloit que pour dire en general que tout y étoit dans l'ordre; il ne fourniſſoit point d'autre matiere aux converſations. Il s'étoit marié à Heidelberg l'an 1614. & avoit eu ſept enfans. Il y en eut trois qui lui ſurvêcurent, une fille & deux garçons. L'aîné a été Profeſſeur en Droit à Deventer *. L'article ſuivant traite de l'autre.

* *Tiré de la vie de Jaques Alting, parmi celles des Profeſſeurs de Groningue, imprimées* in folio *l'an* 1654.

ALTING (JAQUES) fils du precedent, a été Profeſſeur en Theologie à Groningue. Il nâquit à Heidelberg le 27. de Septembre 1618. pendant la deputation de ſon pere au Synode de Dordrecht. Toute ſon enfance fut un perpetuel changement de lieu. A l'âge de deux ans on l'envoya chez Chretien Chytræus Miniſtre de Bretten. L'année ſuivante ſa mere nonobſtant ſa † groſſeſſe fut obligée de ſe retirer à Heilbron, où elle le mena. Au bout d'un an il falut ſe retirer à Schorndorf, d'où Henri Alting amena toute ſa famille à Embden par des chemins detournez. D'Embden il la tranſporta à Leyde, où il fut Precepteur des fils du Roi de Bohemê. La peſte l'obligea d'aller de Leyde à Honſlaerdijk; enfin il paſſa de Honſlaerdijk à Groningue, lors qu'il y fut apellé pour la profeſſion de Theologie l'an 1627. Jaques Alting étoit alors âgé de neuf ans. Il fit ſes études à Groningue avec beaucoup de ſuccés; & comme ſa grande paſſion étoit pour les langues Orientales; il s'en alla à Embden l'an 1638. afin de profiter des lumieres du Rabin *Gumprecht Ben-Abraham*. Il alla en Angleterre l'an 1640. s'y fit conoître aux plus grans hommes, y prêcha, & y fut reçu Prêtre de l'Egliſe Anglicane par le docte Jean Prideaux Evêque de Worceſter. Il avoit reſolu d'y paſſer toute ſa vie, mais il accepta la profeſſion en Hebreu que la mort de Gomarus rendit vacante à Groningue. Il y fut inſtallé le 13. de Janvier 1643. le même jour que Samuel Des-Marets fut inſtallé à la profeſſion de Theologie que le même Gomarus avoit exercée. Les titres & les charges d'Alting augmenterent avec le tems; il fut reçu Docteur en Philoſophie le 21. d'Octobre 1645. Predicateur Academique l'an 1647. Docteur & Profeſſeur en Theologie l'an 1667. Il avoit fait deux voyages à Heidelberg, l'un en l'année 1651. l'autre en l'année 1662. & avoit reçu mille temoignages d'eſtime de l'Electeur Palatin Charles Louïs, qui le ſollicita pluſieurs fois d'accepter là une Chaire de Theologie, de quoi il s'excuſa honnêtement. Il ſe brouilla dans peu de tems avec ſon collegue Samuel Des-Marets, & il étoit difficile que cela n'avint, veu que leur methode d'enſeigner n'étoit pas la même, & que ſur divers points ils n'avoient pas les mêmes principes. Alting s'attachoit à l'Ecriture ſans aucun mêlange de Theologie Scholaſtique, il entroit dans la carriere de la gloire, il ſe hâtoit de s'y avancer, il ne manquoit ni d'eſprit ni d'érudition pour ſoutenir ſes ſentimens. Les premieres leçons qu'il fit en particulier ſur le Catechiſme attirerent tant d'auditeurs, que faute de place dans ſa chambre, il falut qu'il ſe ſervît de l'Auditoire Academique. Il avoit pour lui la plûpart des Etudians étrangers. Son collegue étoit habitué à ſe ſervir des diſtinctions & de la methode des Scholaſtiques, ſon nom faiſoit du bruit depuis long tems, il publioit quantité de livres, il avoit un grand feu d'eſprit, beaucoup de ſavoir, les Propoſans du païs s'attachoient à lui comme au chemin le plus ſûr d'avoir une Egliſe, car toutes les paroiſſes étoient ſervies par des Miniſtres qui avoient étudié ſelon ſa methode. En voilà plus qu'il n'en faut pour allumer & pour entretenir la diviſion, quand même le temperament ne ſe mettroit pas de la partie. Alting avoit à combatre des obſtacles très-puiſſans, la pluralité des voix & l'autorité de l'âge étoit du côté de ſon adverſaire; qui d'ailleurs avoit pour lui une batterie capable de gendarmer tout le monde, & de reveiller les prejugez les plus venerables: c'étoit de dire qu'Alting étoit un innovateur, un homme qui remuoit les bornes ſacrées que nos peres avoient ſi ſagement miſes ſur les confins de la verité & du menſonge. Il devint accuſateur public

† Sequente mox anno propter imminentem Heidelbergæ obsidionem, matre etiam comite, eaque tum gravida Hailbronnam, indeque exacto anno Schorndorfium miſſus eſt. *Vit. Jac. Alting.*

(H) *Devroient regler leur domeſtique comme le ſien étoit reglé.*] On ſavoit ſeulement que perſonne ne ſavoit ce qui s'y paſſoit, hormis qu'on n'ignoroit pas que toutes choſes y étoient dans la bienſeance, & ſelon la crainte de Dieu. *Hinc in familia ejus omnia ſemper pacata, omnia ordinata, de qua hoc ſolum ſciretur, quod à nemine ſciretur quid in illa fieret, niſi quod piè, compoſitè, decenter omnia fieri neminem lateret.* Cela eſt cent fois plus beau que ſi le monde s'entretenoit de ce qui ſe dit, & de ce qui ſe paſſe chez un Miniſtre. On y a debité une telle nouvelle ce matin, dit l'un, on y diſputa hier au ſoir ſur une telle reflexion de Nouveliſte, dira l'autre. Il peut s'excuſer, dit un troiſiéme, comme Adam, & dire, *la femme que tu m'as donnée me l'a fait faire.* Il ne faut pas s'étonner qu'Alting ait été inconſolable après la mort de ſon épouſe, s'il eſt vrai, comme ſon hiſtorien le debite, qu'il ait vêcu avec elle (*a*) près de 30. ans ſans aucune plainte ni conteſtation. Peu de gens ſe peuvent vanter d'une telle choſe.

(*a*) Cum ea per annos prope 30. ſine rixa ſine querela conjunctiſſime vixit.

blic seulement sur 31. propositions erronées qu'il imputoit à Jaques Alting. Les Curateurs de l'Academie envoyerent aux Theologiens de Leyde, sans en avertir les parties, l'écrit de l'Accusateur, & la reponse de l'Accusé, & les prierent de prononcer là-dessus. On rendit (*A*) un jugement digne de remarque: on trouva * Alting exemt d'heresie; on blâma seulement son imprudence à forger de nouvelles hypotheses; d'autre côté, on trouva que Des-Marets avoit manqué de modestie & de charité. Ce dernier n'aquiesça point à ce jugement, & n'accepta pas l'offre du silence: il voulut que la cause fût examinée par les Consistoires, par les Classes, & par les Synodes; mais les superieurs n'y voulurent pas consentir, & defendirent d'écrire ni pour ni contre le jugement des Theologiens de Leyde; ainsi l'Ouvrage de Des-Marets, *Audi & alteram partem*, fut suprimé. Cette querelle fit un grand bruit, & eût pu avoir de fâcheuses † suites par la vocation de Des-Marets à l'Academie de Leyde, mais il mourut ‡ à Groningue avant que de prendre possession de cet emploi. Il se fit une maniere (*B*) de reconciliation au lit de mort; j'en parlerai dans les remarques. Alting fut obligé (*C*) de se plaindre qu'on l'avoit joüé, & ne fut point en repos après avoir été delivré d'un adver-

* Cum Altingium ab omni hæreseos nota absolverent, in ipso autem prudentiam in procudendis novè inventis, in Maresio modestiam & charitatem requirerent. *Vit. Jac. Alting.*

† Et res miram habitura catastrophen videbatur Maresio quamquam sene ad Theologiæ Professionem Lugdunum in Batavis vocato. *Ibid.*

‡ *Au mois de Mai* 1673.

(*A*) *On rendit un jugement digne de remarque.*] Je ne pretens point prendre parti dans l'affaire particuliere dont il s'agit en cette rencontre; je me contente de dire que dans le general on ne sauroit s'empêcher sur pareilles contestations, de juger comme firent les Theologiens de Leyde. Ceux qui avancent de nouvelles hypotheses se piquent trop de les soutenir au prejudice de la paix, & de la tranquillité Ecclesiastique & Academique. Ils seront donc Orthodoxes tant qu'il leur plaira, mais ils n'auront pas assez de prudence; il y aura de la temerité dans leur fait; car c'est être temeraire que de troubler le repos public sans une grande & urgente necessité. Ceux qui s'opposent à une nouvelle methode d'enseigner, temoignent trop de passion; je veux croire que quelquefois il n'y a rien de personnel qui conduise leurs demarches, mais ils outrent les choses, ils allarment toute l'Eglise pour des bagatelles, ils font craindre la depravation totale de la Confession de foi, lors qu'on n'y donne encore aucune atteinte. Ils seront donc zêlez tant qu'il leur plaira; mais ils ne seront ni moderez, ni charitables, ni équitables. Ils seront même aussi imprudens que leurs adversaires: ils ne prenent pas garde qu'une nouvelle methode dont on ne fait pas semblant de s'apercevoir, tombe d'elle-même, au lieu que si on la choque de droit front, elle degenere en parti. Le nouveau methodiste aura des parens dans la Regence qui le soutiendront de tous leurs cliens, & ainsi vous verrez bientôt la combinaison du Droit Civil & du Droit Canon; les factions d'Etat, & les factions d'Eglise appariées ensemble. Que n'a-t-on point à craindre de ce conflict? Qu'on épargneroit de maux à la Religion & à l'Etat, si on se contentoit de s'opposer aux innovations fondamentales!

(*B*) *Une maniere de reconciliation au lit de mort.*] Un Ministre de Groningue voyant Monsieur Des-Marets hors d'état de guerison lui profa de se reconcilier avec son Collegue, & en suite de son aquiescement, alla proposer la même chose à Monsieur Alting. Celui-ci fit reponse que le silence qu'il avoit gardé au milieu des clameurs, & des livres de son adversaire, repondoit de son humeur pacifique; qu'il étoit toûjours prêt d'accepter la paix sous des conditions raisonnables, mais qu'il demandoit reparation des injures qui avoient été publiées contre son honneur, & qu'il ne voyoit pas qu'on pût souhaiter aucune liaison avec lui, pendant qu'on le croiroit tel qu'on l'avoit depeint. Le mediateur se retira sans proposer autre chose. Peu après il se repandit un bruit par toute la ville, que Monsieur Alting avoit eu la dureté de refuser tout à plat la paix à un Collegue mourant: tant il est vrai que les bruits de ville sont peu conformes à l'état naturel des faits. Le mediateur accompagné d'un autre Ministre retourna chez Monsieur Alting, & tira de lui un formulaire de satisfaction. Ce formulaire ne plut point au malade, & celui qu'il dicta ne plut point à Monsr. Alting; il falut employer plus d'allées & de venuës que pour la capitulation d'une forteresse. Enfin le changement que Monsieur Alting insera au formulaire de Monsr. Des-Marêts ayant été accepté, à condition que Monsieur Alting accepteroit ce que Monsieur Des-Marêts y ajoûta, afin que les conditions fussent égales de part & d'autre, on en vint aux signatures, & ce fut là toute la reconciliation. Notez que les parties ne revoquerent que les injures personnelles, car pour ce qui est des accusations doctrinales, l'Accusateur en remit le jugement à l'Eglise (*a*).

(*C*) *Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avoit joüé.*] Il fondoit sa plainte sur la derniere édition du Systême de Des-Marêts, où il se voyoit fort mal-traité. Il pretendoit que son adversaire devoit abolir tous les monumens de la discorde, & que puis qu'il n'avoit pas suprimé un Ouvrage si outrageux, sa reconciliation n'avoit pas été exemte de supercherie. *Posteaquam autem ad plures abiit* (Maresius) . . . . *monitus fui ego* (*b*) *de systematis novi perpetuis annotationibus, quæ infandis maledictis cum in alios tum in me constant. Liber ille paucis ante mortem ipsius diebus vendi quidem cœperat, sed nondum in meas ædes fuerat illatus* . . . . *Curavi ergo afferri, atque inde didici quantopere D. Maresius mihi illusisset quando in speciem concordiam redintegrari expetiit. Etenim quotiescunque verum illud est ac sincerum votum non tantum verbis pax initur, sed etiam abolentur omnia monumenta prioris inimicitiæ. Tenera namque conscientia ad suam ipsius infamiam spectare retur, si quod ipsamet damnavit atque ex sua memoria abolitum voluit universorum notitiæ ac memoriæ infixum dederit, editis contumeliosis chartis per universum orbem disseminatis.* S'il m'est permis

(*a*) *Tiré d'une lettre de Jaques Alting inserée au* 5. *volume de ses Oeuvres.*

(*b*) *Alting. t.* 5. *Mantiss. pag.* 425.

adverfaire fi terrible; le Clergé grondoit (*D*) éternellement contre ce qu'il apelloit innovations, mais le bras feculier arrêtoit par fa prudence les tempêtes fynodales ou confiftoriales, & menaça d'interdiction ceux qui dans quelque affemblée ecclefiaftique remueroient la querelle de ces deux Athletes. Alting n'eut gueres de fanté les trois dernieres années de fa vie, & enfin le 20. d'Août 1679. une fievre continuë qui n'avoit duré que neuf jours l'ôta de ce monde. Il mourut pieufement refigné aux ordres de Dieu, & recommanda plufieurs fois à Menfo Alting fon coufin Bourgmeftre de Groningue l'édition de toutes fes Oeuvres. On a fatisfait à ce defir quelques années après fa mort, par l'impreffion (*E*) de 5. volumes *in folio*. Il avoit * vêcu hors du mariage jufqu'à l'âge de près de 30. ans: enfin il s'ennuya de cet état, & fe maria. De huit enfans que Dieu lui avoit donnez, il n'y en avoit que trois en vie lors qu'il mourut, dont l'un étoit Medecin, un autre étoit Avocat, & l'autre avoit pris le parti des armes. Le premier & le dernier moururent peu d'années après leur pere. Si Jaques Alting eût vêcu encore quelque tems; il auroit compofé deux livres, l'un en Latin, l'autre en Flamand; le premier eût été une apologie de fa doctrine, & l'autre, une hiftoire de fa vie depuis fon Profeffotat, & l'on auroit vu par ce moyen l'injuftice qu'on lui avoit faite, en lui fufcitant (*F*) une longue fuite de chagrins †. Voilà ce que j'ai extrait de fa vie, qui eft à la tête du I. volume de fes Oeuvres. Si quelcun

* Vitam cælibem ad annum ætatis trigefimum fere perduxit, cujus tandem pertæfus junxit fibi tori fociam. *Ib.*

† *Ex vita Jacobi Altingii in limine operum, edit. Amftel.* 1687.

mis de dire un peu franchement ma penfée, il ne me femble pas qu'on ait eu raifon de pretendre que Des-Marets fuprimât tout un gros livre; il eût falu dedommager le Libraire, & ainfi les frais de la reünion n'euffent pas été un fimple dedit, un *nollem factum*; ils euffent été une perte pecuniaire à la famille. Il ne s'agiffoit pas de 3. ou 4. cartons; il s'agiffoit de l'ouvrage tout entier, comme le reconoît Alting (*a*) lui-même. C'étoit affez qu'il declarât dans un Ecrit figné de fa main, qu'il (*b*) retractoit tout ce qu'il pourroit avoir dit ou publié contre la reputation de fon Adverfaire. Avec cela feul il a pu mourir dans les formes, *e morto canonicamente*, comme on dit au delà des monts.

(*a*) Cum in ipfius effet poteftate totum opus fuppreffiffe, quæ unica fuperat in opere ufquequaque fibi conformi emendatio. *Ibid.*

(*b*) Ita ut indicta velit Cl. D. Marefius fi quæ in dictis & fcriptis ipfius in famam Cl. D. Altingii incurrere videantur. *Ibid.*

(D) *Le Clergé grondoit éternellement.*] Les paroles que je m'en vais raporter aprendront ce que c'étoit. *Qualis fuerit utriufque ante mortem mutua reconciliatio ipfiufmet Autoris* Epiftola *initio* Mantiffæ *tomi quinti pofita teftatur. Quiefcente* Marefio, *non fic tamen quiefcendum fibi duxerunt qui ipfius partium fuerant. Nihil autem adeo dediffe operam videntur, quam ut via quafi ecclefiaftica per Synodos, Claffes, & quas dicimus Correfpondentias*, Altingii *opinionibus obfifterent. Ita variis quidem fluctibus poftea jactatus vir optimus, fuæ autem fententiæ tenaciffimus tandem fere enatavit; fiquidem quotiefcunque aliquid proponeret Ecclefiafticorum ordo, illud mox procerum edicto vel confulto rejectum eft. Imo exauctorationis etiam pœna in eos conftituta, qui de controverfiis* Marefio-Altingianis *in cœtu aliquo Paftorum quidquam moverent. Ita factum fæpius eft ut generalibus etiam verbis concepta gravamina* de periculofis novitatibus *in fpongiam incubuerint* (*c*). D'où paroît que Jaques Alting eût eu tout à craindre de la part des Theologiens, s'il n'avoit été protegé par les Magiftrats.

(*c*) *In vita Jacobi Alting.*

(E) *Par l'impreffion de* 5. *volumes* in folio.] Mr. Bekker alors Miniftre d'Amfterdam, qui avoit été difciple & bon ami de l'Auteur, prit un foin particulier de cette édition. Elle parut à Amfterdam en l'année 1687. & contient plufieurs fortes de Traittez, *analytiques*, *exegetiques*, *pratiques*, *problematiques & philofophiques*, qui font foi non feulement de la vie laborieufe de Jaques Alting, mais auffi de fon grand favoir. On peut conoître fa diligence par un autre endroit: la plûpart des gens d'étude deviennent enfin pareffeux à écrire des lettres; il n'a jamais conu ce defaut, il (*d*) en avoit écrit cinq mille, mais on n'a pu en publier qu'un petit nombre. Le nom feul des Theologiens à qui elles font écrites montre qu'il n'étoit point *Voetien*.

(*d*) Loquuntur epiftolæ quarum tam paucas ex 5000. publicari potuiffe, id equidem dolendum. Erat autem ad fcribendas literas impiger. *In vita ejus.*

(F) *En lui fufcitant une longue fuitte de chagrins.*] Ceux qui aimeront mieux les paroles de l'original que mon abregé, trouveront ici de quoi fatisfaire leur envie. *Dixit inter alia* (*e*) (Altingius) *fi Deus fibi vitam virefque concederet, ftare fibi animum duos libellos in lucem mittendi, alterum quidem quem orfus etiam eft, quo fe purgaret coram Ecclefiâ ab heterodoxias & hærefeos crimine fibi intentato, alterum verò quo hiftoriam vitæ fuæ publicæ panderet, ab eo tempore quando in Academia docere cœpiffet; unde cuivis judicandum relinqueret, quo jure qua injuria tantum ipfi moleftiarum creatum fuiffet. . . . . Præ cæteris autem conquerebatur à malevolorum infidiis atque inimicitiis ftetiffe quo minus ut vellet publico infervire potuiffet.* C'eft affûrément une chofe bien deplorable, que par des guerres civiles on empêche plufieurs excellens ouvriers de faire valoir leur talent au fervice de leur Communion, & contre les ennemis de dehors, gens contre lefquels il faudroit toûjours tenir toutes les forces du parti bien reünies. Je ne parle point du fcandale que cela caufe, car au contraire il faut être fcandalifé du peu de fcandale que cela caufe. Eft-ce que pour fe fcandalifer à propos il faut un degré d'efprit à quoi peu de gens parviennent? Eft-ce que la coutume endurcit enfin à tout, & que *ab affuetis non fit paffio?* D'où que cela vienne, il eft certain que les peuples ont une indulgence exceffive pour ceux qui entretiennent la difcorde par des écrits violens, injurieux, remplis de chicaneries, fous le faux pretexte de zêle. Rien ne feroit plus capable de corriger la demangeaifon rongeante que l'on voit en certaines gens d'entaffer livre fur livre, avec un fiel très-amer contre leurs confreres, que fi les peuples fe fcandalifoient tout de bon de cette conduite, & donnoient des marques éclatantes de leur mepris, & de leur mecontentement. Mais pendant qu'on les verra fuivre le parti qui fait faire plus de vacarmes, & plus de fracas, il faut tenir la maladie pour incurable.

(*e*) *Ibid.*

EN QUOI doit confifter prefentement le fcandale des difputes.

cun trouve des fauſſetez dans cet article, je le prie de ne s'en prendre pas à moi, qui n'ai fait que raporter fidelement ce que m'a fourni l'Ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes que je ne me rens point caution de ces ſortes de recits. Je conclus par cette remarque, c'eſt qu'Alting étoit un Theologien fort attaché au texte de l'Ecriture, au Coccéïaniſme & au Rabiniſme. Cette derniere aplication l'expoſa à une (*G*) terrible injure. Il prêchoit bien en 3. langues, en Allemand, en Flamand, & en Anglois.

AMABLE, Prêtre de Riom en Auvergne dans le V. ſiecle, eſt loüé par Gregoire de * Tours comme un homme admirable en ſainteté, & qui faiſoit beaucoup de miracles. *Il commandoit à ce qu'on dit aux ſerpens*, c'eſt ainſi que cet Hiſtorien s'exprime: mais il depoſe ſur un autre fait comme temoin oculaire. *J'ai vu à ſon ſepulcre*, † dit-il, *un Energumene delivré, j'y ai vu un parjure devenu auſſi roide qu'une barre de fer, & après avoir confeſſé ſon crime, devenir libre comme il étoit auparavant.* Quand un homme comme Gregoire de Tours ſe ſert d'un *on dit*, c'eſt ſigne que la choſe n'eſt pas fort certaine; neanmoins l'empire ſur les ſerpens eſt ce qui paſſe pour le plus certain de tout ce que l'on attribuë à Saint Amable. On diroit que ç'a été ſon apennage & ſon lot, ou pour parler en Mallebranchiſte ‡, que Dieu l'a établi cauſe occaſionnelle de la gueriſon de ceux que les ſerpens ont bleſſez. Un Auteur moderne qui tout Chanoine qu'il eſt dans ┼ la ville dont S. Amable eſt Patron, ne laiſſe pas *d'avouër* β *qu'il ne croit pas tous les miracles qui ſont raportez de lui dans les vies des Saints d'Auvergne, ni dans pluſieurs autres Legendes*, declare d'autre côté, *qu'il y croit fermement* que ce Saint *a un pouvoir ſouverain ſur les ſerpens, parce que tout le monde depuis* (*H*) 1300. *ans aſſûre en avoir vu des effets merveilleux .... & que d'ailleurs il a eu le bonheur d'en voir auſſi lui-même. Il* δ *doute beaucoup de la verité d'une certaine tradition qui court à Riom ſur ce grand* γ *ſaint, à ſavoir que quand il alla à Rome à pied le ſoleil lui ſervit de valet, & lui porta en l'air ſes gans & ſon manteau en guiſe de paraſſol pendant la grande chaleur, & de parapluye pendant le mauvais tems. Cette tradition paſſe pour ſi certaine en ce païs-là, qu'on ne depeint preſque jamais S. Amable dans aucun tableau ſans ſes gans & ſon manteau ſoutenus en l'air par un rayon du ſoleil. Credat Judæus* ζ *Appelles*, dit-il, *non ego*. Cela ſuffit ſans aucune reflexion de ma part, pour donner à cet article la forme que ce Dictionaire ſemble demander. Un ſimple recit de ſemblables choſes eſt un recueil d'erreurs.

* *De la gloire des Confeſſ. chap.* 33.

† *Je me ſers de la verſion de l'Abbé de Villeloin*

‡ *Voyez l'Abbé Faydit, ſuplém. à la Diſſertat. ſur le Sermon de S. Polycarpe, p.* 30.

┼ *Riom.*

β *Id. pag.* 102.

γ *Ib. pag.* 101.

δ *Pag.* 103.

ζ *C'eſt ainſi qu'il orthographie. Horace Sat.* 5. *l.* 1. *dit* Apella, *qui eſt plus ſelon les regles de la quantité.*

AMAMA (SIXTINUS) Profeſſeur en langue Hebraïque dans l'Academie de Franeker, a été un fort ſavant homme. Il étoit de Friſe, & il avoit été diſciple (*A*) de Druſius. L'Univerſité de Leyde qui enleve autant qu'elle peut aux

(*G*) *L'expoſa à une terrible injure.*] Il ſe vit traitté de demi-Juif, d'homme qui ne differoit preſque d'un Juif que par le prepuce, enfin d'homme qui ſe plaignoit quelquefois de n'être pas circoncis, & à qui le prepuce peſoit. L'occaſion de ces injures fut qu'il avoit ſoutenu que les points du nom *tetragramme* ne lui ſont point propres, & qu'ainſi on n'en conoît pas la veritable prononciation, & qu'il ne faut point accuſer de ſuperſtition Judaïque ceux qui le liſent *Adonai*. Voici le jugement que l'on fit de cette penſée. (*a*) *Impudentia eſt Grammaticorum nonnullorum & filiorum Bicri negare ex ſuperſtitione Judaïca oriri quod id nomen aliter pronuncietur quam legitur. . . . Sed per nos homines ſemi-Judæi doctrina, ſtudio, affectu, commercio & qui ſolo fere pondere præputii, & quo interdum ſe gravari dolent diſtant à recutitis, inſaniant ut libuerit . . . . Veſtra eſt impudentia, petulantia, & ſuperbia in primo gradu, quod auſitis dicam ſcribere imperitiæ & ignorantiæ tot illuſtribus Eccleſiæ viris vobis etiam longe doctioribus, quod id nominis enuncient & pronuncient uti ſcribitur.* Etoit-ce un ſujet legitime de ſe mettre ſi fort en colere, & ne voit-on pas bien ici un exemple de ce (*b*) qu'un Philoſophe payen a remarqué judicieuſement? Que pourroit-on dire de plus fort contre un homme qui marchanderoit ſon apoſtaſie, & qui n'attendroit à ſe faire Juif que la ſolution de trois ou quatre petites difficultez?

(*a*) *Oper. Altingii tom.* 5. *in Mantiſſ. pag.* 426.

(*b*) Crede mihi levia ſunt propter quæ non leviter excandeſcimus, qualia quæ pueros in rixam & jurgium concitant. Nihil ex his quæ tam triſtes agimus ſerium eſt, nihil magnum. Inde, inquam, vobis ira & infantia eſt, quod exigua magno æſtimatis. *Seneca de ira l.* 3. *c.* 34.

(*H*) *Depuis* 1300. *ans.*] Ce calcul ne s'accorde pas exactement avec ce qu'on dit dans la page ſuivante, que S. Gregoire de Tours *n'a vêcu qu'environ* 50. *ou* 60. *ans* après S. Amable. Il n'eſt pas beſoin de prouver que ces paroles ne veulent pas dire qu'il eſt né 50. ou 60. ans après ce Saint; il eſt aſſez évident qu'elles ſignifient qu'il étoit parvenu à l'âge de l'homme, lors qu'il y avoit 50. ou 60. ans que S. Amable étoit mort. Selon cela la mort de ce Saint tomberoit ſur le commencement du 6. ſiecle, car Gregoire de Tours (*c*) n'a vêcu qu'environ 52. ans, & il eſt mort l'an 594. Or s'il y avoit 1300. ans qu'on voit les miracles du Saint de Riom, il faudroit qu'il eût fleuri vers la fin du 4. ſiecle; & en ce cas, on ne peut pas dire qu'un homme âgé de 20. ans en l'année 562. ait vêcu 50. ou 60. ans après lui.

(*c*) *Le P. Labbe de Script. Eccleſ. t.* 1. *pag.* 398. La plûpart *mettent ſa mort à l'an* 596.

(*A*) *Il avoit été diſciple de Druſius.*] Cela eſt certain par divers paſſages de l'*Anti-barbarus biblicus*. Pour ce qui eſt de *Sineſius*, dont on le fait diſciple dans le ſupplément de Moreri, j'avouë qu'il m'eſt abſolument inconu, & je doute fort qu'on le conoiſſe dans les Provinces Unies.

aux Academies voisines leurs plus celebres Professeurs, en leur offrant des avantages plus considerables que ceux qu'ils possedent, tâcha de * l'ôter à l'Academie de Franeker. C'étoit pour remplir la place d'Erpenius, qui avoit été l'un des plus habiles hommes de son siecle dans les langues Orientales. Amama ne refusa point cette vocation, mais d'autre côté il ne l'accepta pas absolument; il n'y donna les mains que pourveu que ses Superieurs de Frise lui accordassent son congé. Or c'est ce qu'ils ne firent pas †; & sans doute ils ameliorerent de telle sorte sa condition, qu'il n'eut pas sujet de se repentir de n'être pas Professeur à Leyde. Le premier livre qu'il publia fut un essai d'un très-beau dessein qu'il avoit conçu. Il avoit entrepris de censurer la Version Vulgate, que le Concile de Trente a declarée authentique; & sans attendre que tout son dessein fût executé, il publia la ‡ Critique de la version du Pentateuque. Voilà ⸸ par où il debuta pour s'aggreger au Corps des Auteurs. Il preparoit la suitte de cette Critique, lors qu'il se vit obligé de travailler à une autre chose; je veux dire à conferer la version Flamande de l'Ecriture avec les originaux, & avec les plus exactes versions. Cette traduction Flamande avoit été faite sur la version Allemande de Luther. Amama rendit compte de son travail au public par l'Ouvrage qui parut β à Amsterdam en langue vulgaire, intitulé, *Bybelsche Conferentie.* On a parlé de cet Ouvrage dans le suplément (*B*) de Moreri. Ce soin de collationner occupa beaucoup Amama, de sorte que la publication de ce livre, & celle de quelques écrits de Grammaire γ l'empêcherent assez long tems de s'apliquer à la censure de la Vulgate. Il se remettoit à ce travail, lors (*C*) qu'il sut que le P. Marin Mersenne l'avoit refuté quant aux six premiers chapitres de la Genese. Quitant donc toute autre besogne, il s'attacha à justifier sa Critique contre le P. Mersenne. Sa reponse est une des pieces dont l'*Anti-barbarus Biblicus* qu'il publia l'an 1628. est composé. Les autres pieces sont la Critique de la Vulgate sur les livres historiques du Vieux Testament, sur Job, sur les Pseaumes, sur les livres de Salomon, & quelques Dissertations particulieres. Il y en a une sur le celebre passage des Proverbes, *Le Seigneur m'a créée au commencement de toutes ses voyes*, où Amama montre que ceux qui accusoient Drusius de favoriser l'Arianisme, étoient d'insignes calomniateurs. L'*Anti-barbarus Biblicus* devoit contenir 2. parties, chacune de trois livres. L'Auteur ne donna que la premiere. On la rimprima après sa mort à Franeker *in* 4. δ l'an 1656. & on y joignit le 4. livre, qui contient la censure de la Vulgate sur Esaïe, & sur Jeremie. Il est impossible de parer les coups qu'il a portez à la Vulgate, & de satisfaire

* *En* 1626.

† *Voyez l'epitre dedicatoire de l'*Anti-barbarus Biblicus.

‡ Censura vulgatæ Latinæ editionis Pentateuchi, *Franekeræ* 1620.

⸸ Te obstetricante (*dit-il à Gomarus*) primus ille adolescentiæ meæ fœtus in dias luminis oras prodiit. *Anti-barb. Bibl. p. m.* 295. *Je croi qu'il avoit publié dejà l'an* 1618. *un petit traitté* de decimis Mosaicis *qui contient* 9. *pages* in 4. *& qui a été rimprimé à Londres, l'an* 1660.

β *L'an* 1623.

γ *Ibid. p.* 160.

(δ) *C'est de cette édition que Mr. Baillet a parlé dans ses* Anti, *t.* 2. *p.* 315. Il ne faut pas oublier, *dit-il*, l'ANTI-BARBARE, qu'un Professeur en Hebreu de l'Université de Franeker en Frise nommé Sixtinus Amama publia sur le texte de l'Ecriture Sainte l'an 1656. in 4. dans la ville où il enseignoit. . . L'Ouvrage est farci de diverses petites Dissertations & discours qui ne rendent pas son œconomie fort agreable.

(B) *Dans le suplément de Moreri.*] Ce suplément porte que selon Mr. Simon, *Le dessein* de Sixtinus Amama *dans ce livre est de faire voir que la Bible Flamende qu'on lisoit parmi les Protestans des Pays-Bas, & qui avoit été traduite sur l'Alemande de Luther étoit remplie de fautes, & c'est ce qu'il montre fort bien*, ajoûte-t-on. Pour donner une instruction plus complette là-dessus, il faut raporter en propres termes ce qu'a dit l'Auteur que l'on cite. *Les Protestans des Pays-Bas*, c'est Mr. Simon qui parle dans sa lettre à Monsieur P. touchant l'inspiration des livres sacrez, page 10. *n'ont apuyé leur reformation que sur une version Flamande qui avoit été faite* sur celle de Luther; *mais enfin . . . . ils resolurent de travailler à une nouvelle traduction. Sixtinus Amama composa pour ce sujet en Flaman un livre intitulé*, Bybelsche Conferentie, *où il fait voir fort au long les raisons qu'on avoit de publier un nouvelle Bible pour les Eglises Flamandes. Il assûre que la version Flamande qu'ils lisoient dans leur Eglise, & qui avoit été prise de celle de Luther, contenoit en de certains lieux plus de fautes que de versets, & il en donne dans cet Ouvrage un grand nombre d'exemples.* Dans la page 11. Monsieur Simon raporte ceci. . . . *Il est vray que les Calvinistes des Pays-Bas* rejetterent leur ancienne version, *& en composerent une nouvelle. Mais s'ils ont suivi dans leur nouvelle traduction la methode que Sixtinus Amama propose dans sa* Bybelsche Conferentie, *elle ne peut pas être exacte; car pour faire sa reformation il ne suit que Pagnin, Junius & Tremellius, la Bible de Zurich, la Françoise de Geneve, l'Allemande de Piscator, l'Espagnole de Cyprien de Valera, l'Italienne de Diodati, l'Angloise de Geneve, & d'autres nouvelles traductions . . . . . defectueuses.*

(C) *Il sut que le Pere Marin Mersenne l'avoit refuté.*] Ce fut Monsieur Rivet qui le lui aprit, car sans cela il couroit risque de ne le savoir de long tems; il n'avoit jamais ouï dire qu'il y eût un Pere Mersenne au monde. Voici comme il parle dans son epitre dedicatoire (c). *Absque te fuisset Cl.* Rivete, *nomen Mersenni qui* VI. *priorum Geneseos capitum adversus meas stricturas suscepit patrocinium etiamnum juxta cum ignarissimis ignorassem. Tu primus mihi indicium, tu voluminis copiam fecisti, tu ad modestam & mansuetam replicationem hortamentis tuis me animasti.* Je m'étonne qu'il n'ait pas inseré dans son *Anti-barbarus* l'avancoureur de sa reponse; il l'avoit publié en l'année 1627. sous le titre de *Epistola* (d) *πρόδρομος ad Marinum Marsennam.*

(c) *Elle est datée du* 27. *Decembre,* 1626.

(d) *In Catal. Oxoniensi.*

faire aux raisons par lesquelles il a établi la necessité de consulter les originaux. Aussi voit-on peu d'habiles gens de la Communion Romaine qui nient cela ; ils se retranchent à soutenir, pour sauver l'honneur du dernier Concile, qu'il n'a point pretendu soumettre les originaux à l'autorité de la Vulgate. Il n'est pas ici question d'examiner si l'on peut dire cela dans la bonne foi. Nôtre Sixtinus exhorta si fortement à l'étude des langues originales de la Bible, qu'il y eut des Synodes qui étant frappez de ses raisons (*D*), ordonnerent que desormais on ne recevroit aucun Ministre qui n'eût pour le moins une mediocre intelligence de l'Hebreu & du Grec de l'Ecriture. Il ne faut pas oublier parmi ses éloges le zéle qu'il temoigna pour faire cesser dans l'Academie de Franeker un desordre, qui n'y regnoit pas avec moins de debordement qu'aux Universitez d'Allemagne. Je parle (*E*) de l'ivrognerie. Il harangua fortement sur cette matiere l'an 1621. On fut si content de lui en Frise, qu'après sa mort qui arriva en Decembre 1629. on usa de beaucoup de liberalité envers ses enfans, comme Nicolas AMAMA l'un des deux le temoigne avec bien de la reconoissance, dans l'épitre (*F*) dedicatoire d'un livre.

AMASEUS (ROMULUS) Professeur en Grec & en Latin à Boulogne (*A*) au XVI. siecle, se rendit celebre par son érudition & par ses emplois. Il étoit originaire de Boulogne, & natif d'Udine. Le Pape Paul III. l'attira auprès de soi, pour le faire Precepteur d'Alexandre Farnese son petit-fils. Il fut en suite employé à des affaires plus importantes ; on le deputa à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, & à la Cour de Pologne. Il n'y avoit point de Savans à Rome sous le pontificat de Jules III. qui brillassent plus que lui. Il fut Secretaire de ce Pape. Il a fait paroître son intelligence de la langue Greque par la traduction de Pausanias, & par celle d'un Ouvrage * de Xenophon. Il a fait aussi

* *L'expedition du jeune Cyrus.*

(*D*) *Il y eut des Synodes qui . . . ordonnerent.*] Voici les termes de l'Acte qui fut dressé sur cela par le Synode de Frise tenu à Harlingen l'an 1624. *Decretum est ut in posterum Theologiæ Candidati quotquot ad examen Ministerii Eccles. admitti desiderabunt ; præter testimonia Senatus Academici & Theologiæ Professorum exhibeant etiam testimonia Professorum Ebrææ & Græcæ linguæ, quibus doceant se in prædictis linguis eos saltem progressus fecisse, ut originalem Veteris Novique Testamenti textum mediocriter possint intelligere, utque in Classe ista, cujus examini se offerunt, ejus quoque rei specimen edere teneantur.* Il paroît par le même Acte que ce fut la *Supplex* (*a*) *paranesis* d'Amama, dont on avoit distribué des exemplaires à la Compagnie, qui fit prendre cette bonne resolution.

(*a*) *Elle fait partie de l'*Anti-barbarus Biblicus, *& avoit déja été imprimée deux fois.*

(*E*) *Je parle de l'ivrognerie.*] Les vigoureuses resolutions qui furent prises contre ce desordre ne doivent pas être principalement attribuées à Sixtinus Amama ; il suffit de dire qu'il y contribua pour sa part, & quand il n'auroit fait que haranguer, & que feliciter publiquement ceux qui avoient reformé l'Academie sur ce chef, il meriteroit bien des loüanges. Il reconoît qu'Amesius Professeur en Theologie, & Hachting Professeur en Logique ayant été aggregez au Senat Academique, & se trouvant bien soutenus par le Recteur de l'Université, entreprirent courageusement & avec un heureux succés la reformation de ce desordre. Il les en felicite, & leur dedie à cause de cela sa harangue *de barbarie morum.* On ne sera pas fâché de voir ici comment il s'exprime, & les difficultez qu'essuyerent ces Reformateurs. *Ad primam* (*b*) *occasionem . . . intrepidis & commasculatis animis horrendas illas & feroces belluas Ebrietatem & Licentiam, quæ hic stabulabantur, ex Academia ejecistis, ac Christianam disciplinam jam desperatam, Deo supra quam à quoquam sperari potuisset benedicente, Academiæ redonastis. Cujus præclari & æterna gratitudine dignissimi facinoris sicuti invidiam apud dissolutam & barbaram juventutem sustinuistis, & quasi præpilatis hastis objecti fuistis soli, ita & æquissimum censeo, ut vobis quoque præ aliis tam egregii operis gloria transcribatur.* Il dit des choses affreuses touchant la debauche qui regnoit dans quelques Academies. Tous les nouveaux venus s'y enrôlloient au service de Bacchus avec certaines ceremonies solennelles, & on les faisoit jurer par un Saint Etienne de bois qu'ils depenseroient tout leur argent. Si quelcun avoit plus d'égard au serment qu'il avoit prêté au Recteur de l'Academie, qu'à ce pretendu serment Bachique, les Ecoliers debauchez le harceloient de telle maniere, qu'ils le contraignoient ou de s'en aller, ou de faire comme les autres. Il a joint à sa harangue quelques fragmens des complaintes d'Alstedius sur le même sujet. Bellarmin (*c*) deplore avec beaucoup de vehemence dans son 20. Sermon l'ivrognerie qui regnoit dans l'Université de Louvain.

(*b*) *In Præli. Anti-barbar. Bibl.*

(*c*) *Amama le remarque dans l'épitre dedicatoire de sa harangue* de Ebrietate.

(*F*) *Dans l'épitre dedicatoire d'un livre.*] Il fut imprimé l'an 1651. C'est un *Octavo* de 600. pages intitulé, *Dissertationum marinarum decas*, où il y a beaucoup de lecture, & où sans s'attacher à la nouvelle Philosophie, on s'éloigne très-souvent des opinions d'Aristote. Il n'est pas jusqu'à l'ortographe que l'Auteur n'ait innovée.

(*A*) *Au XVI. siecle.*] Moreri ne s'étoit pas trompé dans cette chronologie : il ne faloit donc pas la changer comme on a fait dans l'édition de Hollande, où au lieu du seiziéme siecle on a mis le quatorziéme. Il y avoit trois choses à corriger dans cet article, que l'on n'auroit pas dû laisser en repos. 1. Il étoit trop sec & trop decharné. 2. Il devoit être sous Amaseus, & non pas sous Romulus. 3. Il faloit dire non pas qu'Amaseus a traduit les Oeuvres de Xenophon, mais qu'il a traduit les 7. livres que cet Auteur nous a laissez de l'expedition du jeune Cyrus.

aussi un volume de harangues, & *scholas duas de ratione instituendi.* Pour ce qui est des deux livres qu'il avoit écrits, où il faisoit voir que la langue Latine est plus belle que l'Italienne, ils n'ont jamais été imprimez. Il mourut l'an 1558. à l'âge de 69. ans. Il laissa un fils qui s'apelloit Pompilius, & qui ne degenera point; car ce fut un homme qui sut du Grec, & qui se mêla d'en traduire. Il fut † même Professeur en cette langue à Boulogne. Je croi que ses traductions se bornerent à deux fragmens (*B*) du sixiéme livre de Polybe: il y fit paroître plus de capacité que Perrot & Musculus n'en ont temoigné en traduisant cet ‡ Auteur. Un habile homme ne laissa pas de l'accuser d'avoir passé tous les endroits difficiles, se contentant d'avertir qu'on en pouvoit trouver ailleurs l'interpretation ⟊. Quant à son pere l'on convient qu'il s'attachoit extremement à l'élegance, & à la clarté; il étendoit ce qui étoit trop concis, & serroit ce qui étoit trop diffus; il éclaircissoit les endroits obscurs β. Sa traduction de Pausanias a eu besoin de la revision de Sylburgius.

AMASTRIS, niece du dernier Darius, & femme de Denys Tyran d'Heraclée. Cherchez son histoire dans l'article de ce Denys. Vous y trouverez aussi la ville d'AMASTRIS fondée par cette Princesse.

AMBOISE (FRANÇOIS D') Parisien, merite une place parmi les personnes que la profession des lettres a élevées aux honneurs du monde. Il étoit fils d'un Chirurgien de Charles neuf & de Henri trois, & il fut entretenu par la liberalité de Charles neuf au College de Navarre pendant ses études de Rhetorique, & pendant celles de Philosophie. Il enseigna en suite dans ce College, car on trouve qu'en 1572. il avoit déjà regenté la seconde classe pendant quatre ans. On le fit alors Procureur de la Nation de France. Il s'attacha depuis au Droit, & devint fort bon Avocat au Parlement de Paris; après quoi il eut une charge de Conseiller au Parlement de Bretagne, & enfin il fut Maître des Requêtes γ, & Conseiller δ d'Etat. Il publia pendant sa jeunesse quantité de vers François, & quelques pieces Latines qui apparemment ne lui paroissoient pas des endroits fort honorables quand il se vit élevé aux dignitez; car ces sortes d'Ouvrages sentent un homme qui court après les matieres du tems, & qui envoye ses Muses à la quête de part & d'autre, tantôt par des complimens de condoleance, tantôt par des felicitations; un homme, en un mot, qui auroit été pourvu en titre d'office de la charge de porteur des complimens du Parnasse chez les grans Seigneurs. Quoi qu'il en soit voici le titre de quelques Ouvrages de François d'Amboise; *Elegie* ζ *sur le trepas d'Anne de Montmorency Pair & Connetable de France avec un panegyriq Latin & ode Françoise sur le desastre de la France*, en 1568. θ *Panegyrique sur le mariage de Monsieur le Duc de Guise Henri de Lorraine, & de Madame Catherine de Cleves, Comtesse d'Eu*, en 1570. *Le tombeau* λ *de Messire Gilles Bourdin Procureur General du Roi en sa court de Parlement à Paris tant en trois sonnets, une Elegie traduite du Latin d'Antoine Valet, qu'en hendecasyllabes Latins*, en 1570. *Les* μ *amours de Clion*, où se voit un poëme intitulé, *Les desesperades ou eglogues amoureuses*, en 1572. *Amours Comiques contenant plusieurs histoires facetieuses*, & entre autres celle qu'il nomme *les Neapolitaines*, en 1584. Ces Neapolitaines étoient la traduction d'une Comedie Italienne. Il se nomme à la tête de cette version *Thierri de Timophile G. Picard*, & il prit aussi le même masque à la tête des *Regrets funebres de quelques animaux*, qu'il traduisit de l'Italien en 1576. & à la tête du *Dialogue & devis des Damoiselles*, qu'il publia l'an 1583. La Croix du Maine qui m'aprend cela dit que cet Auteur *avoit conoissance de beaucoup de langues; & qu'il* (*A*) *avoit voyagé en divers païs loingtains*, & publié plusieurs Ouvrages en langue Latine. Son recueil de devises fut publié après sa mort l'an 1620. Tout cela, ce me semble, doit moins contribuër à l'immortalité de son nom, que la peine

(*B*) *Deux fragmens du 6. livre de Polybe.*] Pompilius Amaseus ayant traduit ces fragmens qui traitent de la discipline militaire des Romains, les éclaircit par un commentaire qui est parmi les manuscrits de la Bibliotheque de Mr. de Thou (*a*). Ce manuscrit est en Italien. L'Auteur traduit tant en Latin qu'en sa langue maternelle ces fragmens-là.

(*A*) *Et qu'il avoit voyagé.*] Du Verdier Vau-privas remarque que François d'Amboise *feit à Warsovie* une *description du Roiaume de Pologne lors que Monseigneur Henri Duc d'Anjou à present Roi de France fut élu Roi de Pologne.* Voilà un de ses voyages. On ne sauroit determiner par les paroles que j'ai citées, s'il le fit à la suite du nouveau Roi, ou s'il se trouva en Pologne lors qu'on y fit l'élection du Duc d'Anjou. Ce dernier sens seroit le seul qu'il faudroit donner à ces paroles, si du Verdier Vau-privas eût eu la coutume d'écrire très-exactement. Voyez les devises † de François d'Amboise, où l'on voit qu'au tems de cette élection il étoit en ce païs-là chez l'Evêque de Valence.

* Ex Thuano l. 21. p. 432. & addition. Teisserii.

† Bumald. apud Baill. jugem. des Sav. t. 4. pag. 400.

‡ C'est le jugement de Casaubon, apud Baillet, ibid.

⟊ Huet. de clar. interpr. p. 222. edit. Bat.

β C'est le jugement de Mr. Huet ib.

γ Ex Michaele Thrioto in laudatione Hadriani Ambrosii apud Launoium, Hist. Colleg. Navarr. pag. 799. & 800. Voyez aussi p. 356.

δ Dans l'édition d'Abelard il a le titre d'Equitis, Regis in sanctiore Consistorio Consiliarii, Baronis Chartræ, &c.

ζ Du Verdier, Bibl. Franc. pag. 385.

θ La Croix du Maine, Bibl. Fr. pag. 87.

λ Du Verdier, ibid.

μ La Croix du Maine, ib.

(*a*) Pag. 453.

† A la page 42.

ne qu'il a prise de recueillir les manuscrits (*B*) de Pierre Abelard, & d'y joindre une Preface apologetique qui se voit à la tête de l'édition de (*C*) l'an 1616. Cette Preface m'aprend une chose que je n'avois point trouvée dans l'Histoire du College de Navarre, savoir que François d'Amboise a publié un petit Traitté du Concile, & une (*D*) Preface sur l'Histoire de Gregoire de Tours, dans laquelle Preface il justifie cet Historien contre les accusations de Flacius Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Areopagite, & celui de Corinthe. Il tient son rang sous le faux nom de *Thierry de Timophile*, dans la liste des Auteurs deguisez que Mr. Baillet a publiée

AMBOISE (ADRIEN D') frere puîné du precedent, ne s'avança pas moins que lui, puis qu'il parvint jusques à la Prelature. Il eut part comme lui aux liberalitez de Charles neuf, qui l'entretint assez long tems au College de Navarre. Il trouva la même grace auprès du Roi Henri trois. Il étoit de la maison * de Navarre, lors qu'en 1579. on l'élut Recteur de l'Université de Paris. Pendant son Rectorat l'Université demanda au Roi la confirmation de ses privileges, & il porta la parole suivi d'un grand nombre de Docteurs. Il reçut ses Licences en Theologie l'an 1582. & fut preconisé en cette rencontre par Michel Thiriot,

* Socius Navarricus. *Launoius ubi supra pag.* 360.

(B) *Les manuscrits de Pierre Abelard.*] Il fit ses diligences là-dessus d'une maniere à meriter la gratitude du public; c'est à ses soins que nous devons une fort bonne édition des Ecrits de ce fameux Dialecticien. Elle comprend 1. les lettres qu'Abelard & Heloïse s'écrivirent, qui sont precedées de la relation qu'il fit lui même de ses infortunes. 2. Les lettres qu'il écrivit à quelques autres personnes, & celles que S. Bernard, l'Abbé de Clugni, &c. écrivirent au sujet de ses erreurs, ou de sa condamnation, ou de sa mort, avec quelques Traittez qu'un de ses disciples publia pour lui. 3. Quelques Traittez dogmatiques d'Abelard, comme l'exposition de la priere Dominicale, celle du Symbole des Apôtres, celle du Symbole de St. Athanase, la reponse à quelques questions d'Heloïse, un Commentaire sur l'Epitre de St. Paul aux Romains. 4. Plusieurs Sermons sur les principales Fêtes. 5. Une introduction à la Theologie, où se trouve son livre sur la Trinité. 6. De savantes notes d'André du Chêne sur l'Histoire des calamitez d'Abelard. Il y a encore quelques Ouvrages de cet Auteur qui ne sont pas imprimez. On en peut voir les titres dans le Suplément du Pere Oudin (*a*), avec les Bibliotheques où ils se trouvent. François d'Amboise a fait traduire en nôtre langue les regles qu'Abelard avoit marquées aux Religieuses du Paraclet. Sa Preface apologetique a deplu à bien des gens, & quelques-uns ont debité qu'elle fut cause de ce que l'on fit à Rome contre l'Ouvrage qu'il publia. *Et ce que depuis n'agueres les œuvres de cet* ABAJELARD, *ayants été imprimez, ils auroient passé par l'indice expurgatoire de Rome, je croi que la faulte n'en doibt tant estre imputée à l'Auteur qu'à celui qui auroit fait la Præface; en laquelle au lieu d'advertir le lecteur d'estre sobre en la lecture de tels & tels passages* D'ABAJELARD, *il se seroit ingeré de le vouloir deffendre: & de là le desordre.* C'est ainsi que parle l'Auteur (*b*) des Antiquitez de Melun, Avocat au Parlement de Paris. Depuis l'impression de l'article d'Abelard, j'ai vu ce qu'a dit cet Avocat touchant ce fameux Dialecticien. On ne peut pas dire dans la bonne exactitude qu'il ait fait la vie de Pierre Abelard; je l'avois cru sur la foi (*c*) d'autrui; mais ayant enfin recouvré les Antiquitez de Melun, je n'y ai vu qu'un court recit des principales avantures de ce personnage. Ce recit contient un assez bon nombre d'erreurs; ce n'est pas ici le lieu de les critiquer: mais sans sortir du veritable sujet de cette remarque, je puis fort bien dire que François d'Amboise n'a pas procuré à Pierre Abelard toute la gloire qu'il croyoit lui procurer par l'édition de ses Oeuvres. Le public n'a point trouvé dans les Ecrits de cet Auteur cette grande subtilité, cette grande force qui le rendirent si celebre durant sa vie. Ecoutons encore une fois Sebastien Roulliard; (*d*) *Quant aux escripts de cet* ABAJELARD, *certainement ils ne m'ont semblé remplire la capacité ni correspondre à la grandeur des titres & éloges à lui donnez par tant d'insignes Autheurs. Et partant me suis je persuadé que l'excellence de cet homme gisoit en un esprit præsent, en un discours facond & fæcond, & en la force d'un genie philosophique qui le rendoit redoutable & invincible en toutes sortes de disputes. Comme on ha veu de nos jours deux ou trois personnages avoir aquis grande estime par aucunes de ces perfections, & neanmoins ce qu'ils ont fait imprimer de leurs escripts, s'est trouvé beaucoup inferieur à ce que chascun en auroit attendu.*

JUGEMENT sur les Ecrits d'Abelard.

(C) *De l'édition de l'an* 1616.] La commodité des chiffres a ses incommoditez. Les Imprimeurs y font mille fautes que les Correcteurs n'apperçoivent pas, & cela multiplie furieusement les êtres sans necessité. Nous en avons ici un exemple. Quelques-uns (*e*) mettent cette édition d'Abelard en l'année 1606. & quelques autres (*f*) en l'an 1626. Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs Auteurs que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'espace de 20. ans, & comme quelques-uns (*g*) disent qu'on les imprima *in folio* l'an 1616. c'est un nouveau moyen de multiplier les éditions sans necessité.

(D) *Une Preface sur l'Histoire de Gregoire de Tours.*] Je ne doute point que ce ne soit celle dont Mr. l'Abbé de Marolles (*h*) a parlé ainsi; *Son Histoire des François* (il s'agit de Gregoire de Tours) *qui est le plus beau de ses Ouvrages fut autrefois traduite par Claude Bonnet* (*i*) *Gentilhomme de Dauphiné, qui se qualifioit Docteur en Droit Civil & Canon, sur laquelle Monsieur Hemens d'Amboise Maître des Requêtes a fait une assez longue Preface adressée à Madame Henriette de Balzac Marquise de Verneuil, & fut imprimée à Paris in 8. chez Claude de la Tour en* 1610.

(*a*) Pag. 413.

(*b*) *Sebastien Roulliard, pag.* 350. *Son livre fut imprimé à Paris l'an* 1628.

(*c*) *Vide Biblioth. Bibliothecarum, in* 4. *p.* 290.

(*d*) *Ibid, pag.* 348.

(*e*) *Launoius ubi supra pag.* 801.

(*f*) *Le P Oudin. supplem. pag.* 413.

(*g*) *Spizelius specim Biblioth. universal. Konig Bibl. vet. & nova. Christophorus Hendreich,* dans les premieres feuilles de ses *Pandectæ Brandenburgica.*

(*h*) *Preface sur Greg. de Tours.*

(*i*) *Il n'est point dans la Bibliotheque du Dauphiné du Sr. Allard.*

Thiriot, qui entre autres louänges lui donna celle d'être sorti d'une (*A*) très-noble famille. Il étoit Predicateur & Aumônier du Roi, & Grand Maître du College de Navarre, * lors qu'en 1594. l'Université de Paris prêta serment de fidelité à Henri le Grand. Environ ce tems-là il obtint la Cure de St. André à Paris, & enfin en l'année 1604. on le fit Evêque de Treguier. Il mourut le 28. Juillet 1616. & fut enterré dans sa Cathedrale, où (*B*) son épitaphe lui donne de grans éloges. Je ne sache point qu'il ait composé d'autres Ecrits qu'une Tragedie Françoise intitulée *Holoferne*, qui fut imprimée l'an 1580. †

AMBOISE (JAQUES D') frere cadet du precedent, s'attacha à la profession de son ‡ pere, & y devint très-habile; mais après qu'il eut assez fait connoître sa capacité dans la Chirurgie, il monta plus haut de quelques degrez; il devint Docteur en Medecine. Cette promotion se fit entre l'an 1582. & l'an 1597. car Pineau ⊥ temoigne dans le livre qu'il composa en 1597. touchant les marques de virginité, qu'alors Jaques d'Amboise étoit Docteur en Medecine, mais qu'il n'étoit que Maître és Arts & Bachelier en Chirurgie lors qu'avec beaucoup de dexterité, & en presence de plusieurs grans Maîtres il fit la dissection d'une femme qui avoit été penduë l'an 1579. pour avoir tué son fruit. Nous savons d'ailleurs qu'il n'étoit encore que Chirurgien β l'an 1582. & qu'il étoit Licentié en Medecine & Medecin γ du Roi l'an 1594. lors qu'il fut élu Recteur de l'Université de Paris. Le serment que cette Université prêta à Henri le Grand, & le procés qu'elle intenta aux Jesuïtes tombent sous ce Rectorat. On a deux harangues Latines que Jaques d'Amboise prononça au Parlement en qualité de Recteur le 12. Mai & le 13. Juillet 1594. elles sont sanglantes contre les Jesuïtes. Il avoit été δ membre du College de Navarre avant que d'être Recteur.

* *Id. pag.* 371. 372.

† *Ex Launoio ib. pag.* 800.

(‡) Natu minimus paternum, hoc est ulceribus medendi artem amplexatus, multis salutarem manum feliciter praebet *Mich. Thirietus laudat. Hadr. Ambosii* 1582.

⊥ *ud Launoi. p.* 799.

(⊥) Jacobus Ambosianus in Artibus Magister & in Chirurgia Baccalaureus (nunc autem in utraque Medicina Doctor & Medicus regius). *L.* 2. *c.* 8. *Mr. de Launoi entend par là le Chirurgien de Charles* 9. *& se trompe.*

β *Mich. Thiriot. ubi supra.*

γ *Launoi. pag.* 568.

δ *Id. ib.*

(*A*) *D'une très-noble famille.*] Neanmoins Thiriot fait expressément mention de la Chirurgie du pere dans cet éloge du fils. J'emprunte de Mr. de Launoi ce *neanmoins*, car voici comme il parle, „ *attamen Thiriotus ait*, Hadrianum fuit antiqua & nobilissima satum esse familia. *His enim verbis utitur*: Franciscus primum in duorum inferiorum Navarræ sodalitiorum disciplinam receptus est, & Caroli IX. liberalitate ad Rhetoricas ac Philosophicas institutiones eruditus. Deinde humaniores literas ibidem docuit, &c. „ Un très-bon moyen de tirer d'affaire ces deux Auteurs, seroit de dire que *nobilissima familia* ne signifie point ce que les François appellent *famille très-noble*, *famille de Gentilhomme*; car si Thiriot avoit ainsi entendu son Latin, il eût parlé peu exactement; la Chirurgie n'est point en France la profession d'un Gentilhomme. Si Mr. de Launoi avoit pris la chose en ce même sens, il eût aporté des preuves sans necessité, & ses preuves n'auroient eu aucune force. Il n'est pas necessaire de prouver que l'on a donné la qualité de Gentilhomme à quelcun, lors qu'en propres termes on a dit qu'il est né d'une famille très-noble, au sens que les François entendent ce mot; & si pour prouver un fait de cette évidence on alleguoit la qualité de Boursier, & celle de Regent de Seconde que ce quelcun auroit euë dans le College de Navarre, il est sûr qu'on ne songeroit pas à ce qu'on diroit. Pareilles preuves de noblesse ne furent jamais de mise. Il pourroit donc être que non seulement Michel Thiriot, mais aussi Mr. de Launoi ont pris *nobilissima familia*, pour une famille considerable, & qui faisoit belle figure, & non pas pour une famille de Gentilhomme. C'est à quoi il faut prendre garde dans les éloges Latins des hommes de lettres; on se tromperoit si l'on prenoit pour des Gentilshommes tous ceux dont on dit *nobili loco, nobili genere, nobili prosapia oriundi.* Je sai bien que François d'Amboise se qualifie Ecuyer dans l'édition d'Abelard, mais cela prouve tout au plus que son pere ou lui avoient été annoblis, & nullement que son pere eût été Chirurgien & Gentilhomme tout ensemble. Il me vient une pensée que je donnerai pour ce qu'elle me coûte, c'est que peut-être les predecesseurs de François d'Amboise ayant derogé, il obtint la rehabilitation de sa famille. Que sait-on même si du côté gauche il ne descendoit pas de l'illustre Maison d'Amboise? C'est ce qui paroît le plus vraisemblable (*a*), car il raconte qu'il alla (*b*) au Couvent du Paraclet pour y ramasser tout ce qu'il pourroit des Oeuvres de Pierre Abelard, & qu'il y fut très-bien reçu par l'Abbesse, Marie de la Rochefoucaut sa parente, dont l'ayeule paterne, dit-il, Antoinette d'Amboise, femme du Seigneur de Barbesieux Chevalier de l'Ordre, étoit fille unique de Guy d'Amboise, & petite-fille & heritiere de Charles Seigneur de Chaumont Marechal de France: de sorte qu'elle recueillit toute la succession de cette très-ancienne famille, & qu'elle transporta les biens de la branche aînée dans la Maison de la Rochefoucaut. *Totam vetustissimam familiam crevit, & primogenita* NOSTRA *ad Rupifocaldos transtulit.* C'est une chose assez singuliere, que le fils d'un Chirurgien de Charles neuf ait parlé ainsi.

(*a*) *Je ne voudrois pas nier absolument que quelque branche de l'illustre Maison d'Amboise ne soit demeurée ou ne soit tombée dans l'obscurité. Le Chirurgien de Charles IX. étoit peut-être de cette branche.*

(*B*) *Où son épitaphe.*] Je ne croi pas qu'on soit fâché de la voir ici, je la copie sur Mr. de Launoi;

(*b*) *Prefat. Apologet. in oper. Abel.*

Amboesi pater eruditionum,
Argiva & Latia madens Minerva,
Paulina in Cathedra diserte praeco,
Idemque hæreseos severe censor,
Priscorum nova norma Episcoporum,
Antistes pie, pauperum patrone,
Custos virginitatis atque amator,
Tu quocumque ieris, sequeris agnum.

AM-

AMBOISE (MICHEL D') Ecuyer & Seigneur de Chevillon, vivoit au XVI. siecle. Il se donna dans ses Ouvrages un nom * de guerre, ou plûtôt un nom poëtique qui ne leur a point servi de grand relief, & qui n'a pas empêché qu'avec le grand nombre de ses poësies, il ne soit tombé dans les tenebres de l'oubli. Il ne paroît pas plus que François d'Amboise dans le vaste recueil de Mr. Baillet: cependant il y a quelque apparence qu'il espera que le titre de ses Ouvrages entretiendroit long tems la curiosité des lecteurs. L'une de ses pieces a pour titre, *les Epîtres Veneriennes, fantasies, complaintes, epitaphes, trente quatre rondeaux & trois ballades*. Elle fut imprimée à Paris en 1536. Une autre s'apelle † *le blason de la dent*. Les *Contr'epîtres d'Ovide*, c'est-à-dire, les lettres ‡ qu'il composa pour reponse à celles que les Heroines d'Ovide écrivirent à leurs maris où a leurs Galans, sembloient devoir être un grand attrait, & neanmoins elles ont subi la destinée des autres poësies de Michel d'Amboise. On ne sait plus ce que c'est Il se mêla de traduire; il mit en vers François quatre Satires de ┼ Juvenal; le 10. livre des Metamorphoses d'Ovide, les Eglogues β de Baptiste Mantuan, & le traitté Italien d'Antonio Phileremo Fregoso, intitulé γ *Ris de Democrite, & pleur d'Heraclite*. Il a écrit en vers heroïques *la deploration* δ *de la mort de Messire Guillaume du Bellai Seigneur de Langey*, & en prose le Guidon ζ des gens de guerre. Voyez la Bibliotheque de du Verdier-Vauprivas.

* *L'Esclave fortuné.*
† *A Lyon* 1537.
‡ *A Paris* 1541.
┼ *Ibid.* 1543.
β *Ibid.* 1530.
γ *Ibid.* 1547.
δ *Ibid.* 1543. *la Croix du Maine, pag.* 322.
ζ *Ibid.* 1543.

AMBROISE, General de l'Ordre de Camaldoli. Cherchez CAMALDOLI.

AMELIA, ville d'Italie. On l'apelloit anciennement *Ameria*. Elle est située entre le Tibre & le Nera. Caton θ debite qu'elle fut fondée 964. ans avant la guerre de Persée: si bien que cette guerre ayant commencé l'an 581. de Rome, il s'ensuivroit qu'Ameria auroit été plus ancienne que Rome de 383. ans. Festus donne le nom d'*Amirus* au fondateur de cette ville. Il paroît par des inscriptions qu'elle devint une de ces villes que les Romains apelloient *municipium*. Ciceron le confirme dans le beau plaidoyé qu'il fit pour Roscius Amerinus. Elle aquit le droit de Colonie Romaine sous Auguste λ. Elle est située dans un terroir fertile, & les côtaux qui l'environnent ont de beaux vignobles μ. Il n'est pas certain qu'anciennement on estimât les vignes d'Ameria. Comme je ne fais cet article que pour (*A*) rectifier celui de Moreri, je ne le fais pas fort long. Leandre Albert (*B*) a besoin aussi d'être corrigé.

θ *Apud Plinium l.* 3. *c.* 14.
λ *Voyez Cluvier Ital antiq. l.* 2. *c.* 7.
μ *Leander Albert. descript. Ital. pag. m.* 144.

AMELIUS, Philosophe Platonicien au III. siecle, étoit de Toscane. Son vrai nom étoit *Gentilianus*, & il aimoit mieux le surnom d'*Amerius* que celui d'*Amelius*. Il fut disciple de Pliton à Rome pendant 24. ans, après quoi il se retira dans Apamée, ville de Syrie. Il y étoit quand Plotin mourut. Il adopta un certain Justin Hesychius natif de la même ville ν. Voilà sans doute les sources du mensonge que Suidas a debité, quand il dit qu'Amelius étoit d'Apamée. Il ne se trompe gueres moins quand il assûre que (*A*) Porphyre fut disciple d'Amelius. Ce qu'il y a de certain est qu'Amelius fut fort estimé de son maître, &

ν *Porphyrius in vita Plotini.*

(*A*) *Que pour rectifier celui de Moreri.*] I. Il n'y a point d'Auteurs qui *ayent écrit qu'*Ameria *fut bâtie du tems de la guerre de Persée*. II. Pline ne *soutient* point *qu'elle étoit bâtie en 964. avant cette guerre*. Il raporte simplement que Caton avoit dit cela. III. Ciceron n'a point plaidé pour un Comedien né en cette ville: le *Roscius Amerinus* pour qui il plaida étoit different du Roscius Comedien pour qui il plaida aussi. IV. Ces paroles de Virgile (*a*), *Atque Amerina parant lenta retinacula viti*, ne prouvent point que de son tems on *estimât les vignes d'Amelia*. Ce vers ne signifie autre chose sinon qu'on trouvoit au territoire de cette ville quantité de branches souples comme l'osier, desquelles on se servoit dans la culture des vignes.

(*a*) Geor. l. 1. v. 265. *Il est très-mal raporté par Moreri* Atque Amerina parent lenta retinacula viti.

(*B*) *Leandre Albert a besoin aussi d'être corrigé.*] Il impute à Caton d'avoir dit qu'Ameria fut retablie plus de neuf cens ans avant la guerre de Persée, & qu'elle fut bâtie premierement par ceux de Veies, peuple de Toscane, sous la conduite d'Ameroe fille d'Atlas l'Italien, & de Pleione. Il suppose que Pline a dit qu'elle fut bâtie 964. ans avant la guerre de Persée, & il fait de Caton & de Pline deux chefs d'opinion. En suite il travaille à les accorder, & voici la maniere dont il s'y prend. La Chronologie de l'un convient assez avec la Chronologie de l'autre, dit-il, Caton parle de plus de 900. ans avant la guerre de Persée, Pline en marque 964. avant cette même guerre. Il est donc aisé de les mettre d'accord ensemble. Que si l'un d'eux employe le terme de rebâtir, & l'autre le terme simple de bâtir, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'ils assûrent choses contraires, car le mot *condere* dont se sert Pline se prend indifferement & pour fonder & pour reparer. Ces vaines & chimeriques disputes tombent par terre à la honte de cet Auteur dès que l'on consulte Pline, car on voit qu'il ne forme point de sentiment, & qu'il se contente de dire *Ameriam* (*b*) . . . . *Cato ante Persei bellum conditam annis* 964. *prodidit*.

(*b*) *Lib.* 3. *c.* 14. *in fine.*

(*A*) *Que Porphyre fut disciple d'Amelius.*] Porphyre dit (*c*) lui même que lors qu'il commença d'être disciple de Plotin, il y avoit 18. ans qu'Amelius étudioit sous ce Philosophe. Il

(*c*) *In vita Plotini.*

& qu'il repondit à cette estime par une singuliere veneration pour Plotin. Lors qu'il commença d'étudier sous ce fameux Philosophe, il ne savoit que ce qu'il avoit apris d'un certain * Lysimachus, mais par son aplication au travail il devança tous ses condisciples. Il savoit par cœur une partie des leçons de Numenius. Il les avoit ramassées & copiées presque toutes. Il faisoit aussi de gros recueils de tout ce qu'il entendoit dans les conferences de Philosophie, & il composa de ces recueils une centaine de Traitez qu'il donna à son fils adoptif. Il n'avoit encore osé produire que cela lors † que Porphyre vint à Rome, c'est-à-dire après avoir profité des instructions de Plotin pendant l'espace de 18. ans. Depuis il composa 40. livres contre Zostrianus, l'un de ces anciens heretiques tant en Philosophie, qu'en religion, qui faisoient un si horrible mélange des doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. Il s'éleva un grand nombre de ces heretiques au tems de Plotin, & c'est ce qui l'obligea d'armer contre eux. Il prit sur lui la defaite des Gnostiques, pendant qu'Amelius combatroit contre Zostrianus, & que Porphyre attaqueroit les pretendues revelations de Zoroastre. Aprés cela Amelius ayant oüi dire que l'on accusoit Plotin de s'être paré des depouilles de Numenius, prit la plume pour justifier son maître, & dans trois jours il composa un Ouvrage qu'il dedia à Porphyre, & auquel celui-ci donna pour titre, *De la difference qui se trouve entre la doctrine de Numenius, & celle de Plotin.* Ce que je vais dire suffit à faire conoître l'estime que Plotin avoit pour Amelius. Comme Plotin se soucioit peu d'étaler ses forces, il laissoit des doutes dans l'esprit de ses auditeurs, & il avoit en quelque façon besoin d'être forcé à montrer le meilleur de sa doctrine. C'est ce qui fit que ‡ Porphyre lui proposa par écrit plusieurs objections, pour prouver que nos idées sont hors de nôtre entendement. Voilà ce que le P. Mallebranche a renouvellé de nos jours. Plotin ayant lu ces objections les donna à refuter à Amelius. L'opposant repliqua, Amelius dupliqua, & enfin Porphyre comprenant la doctrine de Plotin y donna les mains, & lut sa retractation en plein auditoire. Longin dont le goût étoit si sûr & la critique si redoutable, trouvoit à la verité trop de verbiage dans les écrits d'Amelius; mais il le mettoit neanmoins (*B*) au petit nombre des Philosophes dont les Ouvrages lui sembloient dignes de consideration. Il écrivit une longue lettre contre celle qu'il avoit reçuë d'Amelius, touchant les manieres de la philosophie de Plotin. Amelius étoit un devot ‡ du Paganisme, grand observateur (*C*) des nouvelles lunes & des fêtes. Il avoit cité dans l'un de ses livres

* *C'étoit un Philosophe Stoïcien.*

† *En 263.*

‡ Διὸ καὶ ἀντιγράψαι προσήγαγεν δεικνύναι πειρώμενος, ὅτι ἔξω τοῦ νοῦ ὑφέστηκε τὸ νόημα. Quapropter eum contra scribendo provocare tentavi conatus ostendere ea quæ intelliguntur extra intellectum esse. *Porphyr. in vita Plot.*

‡ *Tiré de la vie de Plotin composée par Porphyre.*

ajoûte qu'il fut le condisciple d'Amelius pendant 6. ans; après quoi ils partirent de Rome, lui pour aller en Sicile, & l'autre pour aller à Apamée. Ils demeurerent pour le moins jusques à la mort de Plotin au lieu où ils s'étoient retirez. Or comme Porphyre avoit alors environ 38. ans, & qu'il avoit eu à Rome plus de reputation qu'Amelius, il n'y a nulle apparence qu'il soit devenu son disciple. Joignez à cela qu'Amelius en lui dediant son Apologie de Plotin le prie d'en excuser, & d'en corriger les defauts (*a*). Enfin le silence de Porphyre de quelle force n'est-il point contre Suidas? Porphyre fait mention d'Amelius à tout moment dans la vie de Plotin, & il n'auroit jamais dit un mot des études qu'il auroit faites sous la discipline d'un tel maître? Suidas pourroit bien avoir été trompé par Theodoret (*b*), qui apelle Aurelius le chef de l'Ecole de Porphyre, *c'est-à-dire* (selon l'interpretation de Monsr. de (*c*) Tillemont) *de l'école de Plotin où Porphyre étudioit. Aussi Suidas le fait maître de Porphyre.* (c'est Monsr. de Tillemont qui parle) On peut *mettre encore entre ses disciples Castricius Firmus, homme . . . . qui rendoit toutes sortes de services à Amelius.* Voilà donc un Auteur moderne qui donne dans l'erreur de Suidas, & qui va même plus loin; car il est visible par la vie de Plotin à laquelle il nous renvoye touchant Castricius, que c'étoit du vivant de Plotin que Castricius avoit à Rome un si grand attachement pour Amelius. Or il est incontestable que pendant que ce dernier a été à Rome, il n'a point eu de disciples. Il étoit disciple de Plotin, & ne dressoit point autel contre autel.

(*a*) *Ibid.*

(*b*) *Græcar. aff. pag. 500.*

(*c*) *Hist. des Emper. t. 3. pag. 1004.*

(*B*) *Au petit nombre des Philosophes.*] Ce nombre étoit si petit qu'il ne comprenoit que deux Auteurs, Plotin & Amelius. La gloire de ce dernier en étoit d'autant plus grande; cependant cela ne fit pas que ses écrits ne dechussent assez tôt de leur premiere reputation. Eunapius (*d*) les met dans la même catagorie que ceux de deux autres condisciples de Porphyre, & prononce cet arret contre tous, Συγγράμματά γε αὐτῶν περισώζεται. λόγος δὲ αὐτῶν οὐδὲ εἷς, *Quorum extant quidem volumina, sed existimatio propre nulla est.* Il en donne pour raison qu'ils étoient destituez des ornemens du langage, & purement dogmatiques.

(*C*) *Grand observateur des nouvelles lunes & des fêtes.*] Je n'ignore pas qu'au lieu *des nouvelles lunes*, il seroit plus sûr de dire, *des premiers jours du mois*, comme a fait (*f*) Marsile Ficin, mais j'ai cru que mon expression seroit plus facilement entenduë. Voici les termes de Porphyre: (*g*) Φιλοθύτου δὲ γεγονότος τοῦ Ἀμελίου, καὶ τὰ ἱερὰ κατὰ νουμηνίαν, καὶ τὰς ἑορτὰς ἐκπεριιόντος. Qu'on aille dire après cela que les Philosophes sont des impies. S'ils l'avoient été ils n'auroient pas tant écrit en faveur du Paganisme; ils n'auroient pas été les seules plumes que les Chretiens eurent à combattre: car pour les Prêtres & les Sacrificateurs ils ne se mêlerent pas de cela; leur ignorance les en dispensoit.

(*d*) *In vitis Sophist. pag. 20.*

(*e*) *Je raporte la version d'Hadrianus Junius, où il me semble que* prope *est superflu.*

(*f*) *Per Calendas sacra faceret,* dit-il.

(*g*) *In vita Plot.*

livres le commencement de l'Evangile de St. Jean, pour confirmer la doctrine de Platon. Eusebe * a raporté ce passage, mais non pas aussi amplement que Theodoret † & que St. Cyrille ‡.

AMESIUS (GUILLAUME) Anglois de nation, & Professeur en Theologie à Franeker, a fleuri au XVII. siecle. Il se mêla beaucoup dans les disputes des Arminiens, & il écrivit divers (A) Ouvrages contre eux. C'est un des Theologiens Reformez qui ont traité avec le plus d'exactitude & de methode les cas de conscience. Il est presque inutile de remarquer qu'il écrivit contre ‡ Bellarmin, car personne n'ignore qu'en ce tems-là les Ouvrages de ce Jesuite étoient la bute de presque tous les Controversistes Protestans. Amesius fit un livre intitulé, *Medulla Theologiæ.* Il écrivit aussi contre les Sociniens, & quelque chose contre la Metaphysique, & pour le Puritanisme dont il étoit sectateur rigide. Il publia ce dernier Ouvrage en Angleterre l'an 1610. Je ne dis rien de ses leçons sur les Pseaumes, ni de son explication des Epîtres de St. Pierre. Il ne mourut pas β l'an 1639. comme Witte l'assûre.

AMESTRIS, femme de Xerxes Roi de Perse. Voyez la premiere remarque de l'article MASISTES.

AMYOT (JAQUES) Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France, a été un des plus illustres Savans du XVI. siecle. Il étoit né à Melun le 30. d'Octobre 1514. Son pere & sa mere gens de bien à la verité, mais de fort petite (A) condition, employerent toute leur industrie pour le faire subsister à Paris, où

* De Prapar. Euang. l. 11. c. 19.

† Grec. aff. l. 2. p. 500.

‡ In Jul. l. 8.

‡ Son livre s'apelle Bellarminus enervatus.

β L'Epitre dedicatoire de ses leçons sur les Pseaumes en 1635. temoigne qu'il étoit déja mort. On voit dans cette même épître qu'après avoir été Professeur à Franeker 12. ans il avoit obtenu son congé pour aller être Professeur à Rotterdam. Witte met sa mort à 1639. in Diario Biograph.

(A) Il écrivit divers Ouvrages contre eux.] Il avoit commencé à disputer de vive voix avec Grevinchovius Ministre de Rotterdam, & n'ayant pu dire tout ce qu'il avoit sur le cœur, parce qu'on les interrompit, il continua la dispute par lettres, & publia ce qu'il avoit objecté, & ce qu'on lui avoit répondu. Il s'agissoit de deux choses, du rachat de l'homme par la mort de JESUS-CHRIST, & de l'élection fondée sur la prevision de la foi. Grevinchovius fit une autre édition de leur dispute à Rotterdam l'an 1615. *in 4.* Amesius est l'Auteur d'un livre où il répondit aux réponses que les Arminiens avoient faites aux objections des Ministres de Hollande. Cet Ouvrage est intitulé, *Coronis ad Collationem Hagiensem.* Son Ouvrage intitulé *Anti-synodalia,* contient des remarques sur les *Scripta Synodalia* des Remonstrans. Il fut imprimé à Franeker l'an 1629.

(A) *Mais de fort petite condition.*] Quelques-uns (a) disent que le pere d'Amyot étoit *un Courroyeur de Melun* : selon d'autres (b) *il faisoit & vendoit des bourses & aiguilletes* ; enfin selon d'autres il étoit Boucher. Je trouve trois bons Auteurs pour cette derniere opinion, Monsr. de Thou, Papyre (c) Masson, & Brantôme. On ne sera pas faché, je m'assûre, de voir ici les paroles du dernier un peu au long, car elles contiennent une autre particularité qui ne doit pas être ignorée, quand même elle seroit fausse. Brantome ayant raporté que Charles IX. haranguant le Parlement dit *d'une audace brave & menaçante,* „ C'est à vous autres „ d'obeir à mes Ordonnances sans disputer ni „ contester quelles elles sont ; car je sai mieux „ que vous ce qui est propre & convenable „ pour le bien & profit de mon Royaume, *ajoûte,* „ N'ayant point encore de barbe au menton il tint ces propos devant ces vieux & „ sages personnages, qui tous s'esmerveillerent „ d'un si brave & grave langage, qui sentoit „ plus son genereux courage que les leçons de „ Monsieur Amiot son Precepteur, qui l'avoit „ pourtant bien instruit, & qu'il aymoit fort & „ lui avoit donné de bons & beaux benefices, & „ fait Evêque (e) de Lizieux, & l'appelloit toûjours son maître, & se joüant quelquefois „ avec lui, reprochoit son avarice & qu'il „ ne se nourrissoit que de langues de bœuf ; „ aussi étoit-il fils d'un boucher de Melun, & „ faloit bien qu'il mangeast de la viande qu'il „ avoit veu apprester à son pere : osté cette avarice c'étoit un grand & savant personnage en „ Grec & Latin, tesmoin les belles & eloquentes traductions qu'il a faites de Plutarque, „ qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il ne les avoit pas faites, mais un certain grand personnage & fort savant en Grec, „ qui se trouva par bon cas pour lui prisonnier „ dans la Conciergerie du palais de Paris & en „ necessité ; il le sceut là, le retira & le prit à „ son service, & eux deux en cachette firent „ ces livres, & puis lui les mit en lumiere en „ son nom : mais c'est une pure menterie, disoit-on, que les envieux lui ont prestée, car „ c'est lui seul qui les a faits ; & qui l'a connu, „ sondé son savoir & discouru avec lui, dira „ bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du „ sien. Pour fin il nourrit très bien ce brave „ Roy, & sur tout fort Catholiquement. „ Si j'avois à mettre en doute les trois basses professions qu'on attribuë au pere de nôtre Amiot, ce ne seroit point par la raison qu'Amiot n'en a designé aucune dans le manuscrit de sa vie ; il s'est contenté de marquer qu'il étoit sorti d'un pere & d'une mere qui avoient plus de vertu que de bien, *parentibus (f) honestis magis quàm copiosis.* Cette raison là ne me frappe point, car il y a peu de grans hommes issus de bas lieu qui ne soient bien aises de passer legerement sur l'obscurité de leur naissance ; le detail les importune sur ce sujet. Ils vous avoueront en general tant qu'il vous plaira qu'ils n'étoient pas d'une condition relevée ; mais n'attendez pas qu'ils vous donnent des memoires où vous puissiez lire que leur pere étoit Boucher, Savetier, vendeur d'aiguilletes, ou d'allumettes, qu'ils ont demandé l'aumône dans leur enfance, &c. Ceux qui avoüent de semblables faits, &

(a) St. ...eal de ...usage de Histoire. ...ag. 74.

(b) Roulliard Antiquitez de Melun, pag. 605.

(c) Histor. ...100. ad ...ann. 1591. ...m. 504.

(d) Lanii ...lius erat, Meloduno ...ppido ...rtus, vir ...xcellenti ...ngenio, ...atineque ...Græcè ...octissi...nus. Ca...olus Ma...istrum ...um apel...abat, inter ...ocos ava...itiam ob...iciens & ...ordes ...quod lin...guis bu...bulis ute...etur. *In Historia vita Caroli IX.*

(e) Il se trompe ; il faloit dire Auxerre & non Lisieux.

(f) Roulliard, ib.

où il fit ses Humanitez & son Cours de Philosophie au College du Cardinal le Moine. Il avoit l'esprit pesant de son naturel, mais le travail & l'application remedierent à ce défaut. Ayant été reçu Maître és Arts à l'âge de 19. ans, il continua ses études sous les Professeurs Royaux que François I. avoit établis. Il ouït Jaques Tusan qui expliquoit les Poëtes Grecs, Pierre Danés qui professoit l'Eloquence, & Oronce Fine qui enseignoit les Mathematiques. Il sortit de Paris à l'âge de 23. ans pour aller à Bourges (*B*) avec le Sieur * Colin, qui possedoit dans cette ville l'Abbaye de Saint Ambroise. A la recommandation de cet Abbé, il y eut un † Secretaire d'Etat qui prit Amyot chez lui, pour le faire Precepteur de ses enfans. Les progrés qu'ils firent sous ce Precepteur engagerent leur pere à le recommander fortement à la Princesse Marguerite, Duchesse de Berri, sœur unique de François I. Cette recommandation fut cause qu'Amyot obtint une Chaire de Lecteur public en Grec & en Latin dans l'Université de Bourges. Il fit pendant dix ans deux leçons par jour, une leçon Latine le matin, & une leçon Greque l'apresmidi. Ce fut pendant ce tems-là qu'il traduisit en François les amours ‡ de Theagene & de Chariclée. Cette traduction plut si fort à François I. qu'il ne tarda gueres à pourvoir d'un Benefice celui qui l'avoit composée. Il lui donna l'Abbaye (*C*) de Bellosane, que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer. Ce Prince mourut peu après, & cela fit croire à Amyot qu'il feroit mieux de chercher de l'avancement en Italie, que d'attendre quelque chose de la Cour de France. Il suivit donc à Venise Morvillier que Henri II. y envoyoit en Ambassade, Morvillier se servit de lui dans quelques affaires, & l'envoya (*D*) porter à Trente les lettres du Roi au Concile en 1551. Lors qu'on

* *Il a été Lecteur de François I.*

† *Guillaume Bochetel Sieur de Sassy.*

‡ *Appellé ordinairement ce livre* l'Histoire Ethiopique d'Heliodore.

& qui veulent bien qu'on les place dans leur éloge sont si rares, qu'encore qu'il fût vrai qu'Amiot gueusa quelque tems par les rues de Paris, je ne m'étonnerois pas qu'il n'eût point chargé de cela les memoires de sa vie. Ainsi je ne refute point par son silence ce que (*a*) l'on conte de sa gueuserie, & de sa condition de laquais, & de son sejour à l'Hôpital d'Orleans. Il est vrai que je ne saurois accorder avec ce silence l'endroit de son Testament, où il legue (*b*) douze cens écus à cet Hôpital *en reconnoissance de la charité* qu'il y avoit éprouvée. On a observé, * que dans *ses œuvres il ne s'est jamais qualifié du titre de son païs*, & que pendant son bonheur il a eu *fort peu d'habitude* avec sa patrie. Il avoit sans doute la foiblesse de regarder cette ville comme un rabat-joye; & de s'imaginer que ses relations avec Melun ne serviroient qu'à faire causer le monde sur la bassesse de sa naissance. J'ai lu neanmoins qu'il avança quelques personnes de sa famille. *Il est mort honoré (c) de grands estats & riche de plus de deux cens mil écus sans infinis autres moiens qu'il avoit d'avancer ses parens, aucuns desquels se sentent de ses liberalitez.*

(*a*) *Saint Real. ib. pag.* 76.

(*b*) *Id. pag.* 75.

* *Roulliard ubi supra.*

(*c*) *C'est la* Popeliniere *qui dit cela p.* 259. *de l'idée de l'Histoire.*

(B) *Pour aller à Bourges avec le Sieur Colin.*] Bulart (*d*) qui a suivi presque par tout les Antiquitez de Melun, s'en écarte ici pour nous aprendre un fait assez inconu; c'est qu'Amiot *embrassa la profession Religieuse dans l'Abbaye de Saint Ambroise de la ville de Bourges. Mais que l'Abbé le jugeant digne d'une vie plus éclatante que celle du cloître, le fit conoître au Sieur de Sacy Bochetel.* C'est dommage que l'on ne cite personne qui ait laissé par écrit une particularité si peu conue.

(*d*) *Academ. des sciences, n.* 1. *pag.* 166.

(C) *Il lui donna l'Abbaye de Bellosane que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer.*] Ceci est entierement incompatible avec le narré de Monsr. de Saint Real. Cet Auteur (*e*) veut que sous le regne de Henri II. Amiot ait été encore dans l'obscurité d'une petite pedagogie chez un Gentilhomme de ses amis, & que Monsieur de L'hopital ne le conût point. Cela ne sauroit n'être point faux, s'il est vrai comme le porte le manuscrit de la vie d'Amiot, que ce docte personnage avoit été plusieurs années Professeur à Bourges avant la mort de François I. & que ses Ouvrages presentez à ce Monarque avoient valu à leur Auteur une fort bonne Abbaye. Seroit-il possible que Monsieur de L'hopital n'eût pas conu un François, dont le public avoit vu en 1549, (*f*) pour le plus tard une traduction de l'Histoire Ethiopique d'Heliodore? Qui nous a dit que le voyage de Henri II. à Bourges ait été fait avant la premiere édition des amours de Theagene? Ajoûtons que la vie manuscrite d'Amiot le fait aller en Italie peu après la mort de François I. Accordez cela si vous pouvez avec l'Abbé de Saint Real, qui le fait Precepteur à Bourges pendant le voyage de Henri II. à cette ville.

(*e*) *Ubi supr. p.* 80.

(*f*) *Je parle ainsi parce que du Verdier Vau-privas marque une édition de* 1549. *Or cela ne prouve point qu'il n'y en ait point eu d'anterieure.*

(D) *Porter à Trente les lettres du Roi au Concile.*] Il faut necessairement redresser ici l'Auteur (*g*) qui me fournit cet article, quoi qu'il assûre qu'il a puisé dans une vie d'Amiot commencée par lui-même, & achevée par son Secretaire. Nous avons une lettre d'Amiot qui contient la relation de son voyage de Trente. Il écrivit peu de jours après ce voyage à Monsr. de Morvillier Maître des Requêtes. Or bien loin de dire que Monsr. de Morvillier Ambassadeur de France à Venise l'eût envoyé porter les lettres du Roi au Concile, qu'il declare expressément qu'il fut choisi pour cette affaire par le Cardinal de Tournon, & par l'Ambassadeur de Selve. C'est une preuve convaincante que Morvillier n'étoit pas alors Ambassadeur à Venise: & cela paroît encore plus évidemment par la lettre d'Amiot; car elle est adressée à Monsr. de Morvillier en Cour. Remarquez bien ces paroles d'Amiot; *Il a plu à Monsieur le Cardinal de Tournon, & à Monsieur l'Ambassadeur*

(*g*) *Sebastien Roulliard Antiq. de Melun.*

qu'on le rapella de ſon Ambaſſade, Amyot ne voulut point repaſſer les monts avec lui; il aima mieux aller à Rome, où l'Évêque de Mirepoix l'accueillit avec beaucoup d'affection, & le logea environ deux ans. Ce fut alors qu'Amyot examinant avec ardeur les manuſcrits du Vatican, où Romulus Amaſeus qui étoit le Garde de cette fameuſe Bibliotheque lui donnoit un libre accés, aprit qu'Heliodore Evêque de Trica étoit l'Auteur des amours de Theagene. Il trouva un manuſcrit de cet Ouvrage beaucoup plus correct, & plus entier que celui qu'il avoit traduit, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il faloit pour être en état de donner une meilleure édition. Les occupations ſavantes ne l'empêcherent pas de ſonger aux interêts de ſa fortune. Il fit fort adroitement ſa cour au Cardinal de Tournon, & s'inſinua ſi bien dans ſes bonnes graces, que ce Cardinal le nomma au Roi, lors que ce Prince l'ayant rapellé en France le pria de lui indiquer un bon Precepteur pour ſes deux * puînez. Ce fut environ l'an 1558. Voilà donc Amyot Precepteur de deux fils de Henri II. Pendant cet emploi il acheva † la traduction des hommes illuſtres de Plutarque, & la dedia à ce Prince; après cela il entreprit celle des Oeuvres morales, & l'acheva ſous le regne de Charles IX. auquel il la dedia. Charles IX. lui fit de grans biens; il lui donna l'Abbaye de St. Corneille de Compiegne, & le fit grand (*E*) Aumônier de France, & Evêque d'Auxerre. Henri III. auroit ſuccombé peut-être aux ſollicitations importunes de l'Evêque de Saint Flour qui l'avoit ſuivi en Pologne, & qui demandoit inſtamment la dignité de grand Aumônier; mais la Ducheſſe de Savoye tante de ce

* *Ils ont regné l'un après l'autre ſous le nom de Charles IX. & de Henri III.*

† *Il l'avoit commencée du vivant de François I. auquel il preſenta quelques unes de ces vies écrites à la main par maître Adam Charles, Ecrivain de Paris.* Roulliard ubi infra.

ſadeur de Selve de m'élire pour cette commiſſion, ſans que je penſaſſe à rien moins qu'à cela n'y à choſe ſemblable. . . . Il faut noter que non ſeulement je n'étois point nommé en celle lettre (*a*) *ni près ni loin, mais qui pis eſt, on n'en avoit pas ſeulement envoyé la coppie, par laquelle nous puſſions ſavoir ce qu'il y avoit dedans. De ſorte que je ne vis jamais une choſe ſi mal couſuë que cela.* Ce ne fut donc point le Roi qui l'envoya faire ſes proteſtations contre le Concile, ce fut le Cardinal de Tournon, & l'Ambaſſadeur de France à Veniſe qui le choiſirent pour porter la lettre du Roi, & pour lire mot à mot devant l'Aſſemblée la proteſtation de ſa Majeſté. Il s'aquitta tout-à-fait bien de la commiſſion. Voici où j'en veux venir. Monſieur l'Abbé de Saint Real poſe en fait qu'Amyot étoit Precepteur des enfans de France avant la negociation qui vient d'être raportée, & il ſuppoſe qu'Henri II. l'employa à cette affaire, parce qu'il avoit reconu la verité du bon temoignage que Monſieur de Lhopital avoit rendu, quand il avoit dit au Roi qu'Amyot *meritoit d'être Precepteur des Enfans de France.* Tout cela eſt refuté invinciblement par la lettre d'Amyot à Morvillier. Corrigez ſans crainte ce menſonge dans du (*b*) Sauſſai: *Caterum Amiotus adhuc Abbas ad Concilium Tridentinum ab Henrico II. miſſus fuit negotiorum magni momenti cauſa.* Henri II. n'eut aucune part à cela.

(*a*) *C'eſt celle que le Roi écrivoit aux Peres de Trente.*

(*b*) *De Scriptor. Eccleſiaſt. continuat. n. 52.*

(*E*) *Grand Aumônier de France & Evêque d'Auxerre.*] La premiere de ces deux dignitez fut conferée à Amyot le 6. de Decembre 1560. par Charles IX. à Orleans. Du-Peyrat * qui avoit lu les regîtres des grans Aumôniers de France, raporte cette datte comme extraite du regître d'Amyot. C'eſt donc un fait averé. Or on fait tomber par là plus de la moitié de l'hiſtoire que l'Abbé de S. Real raconte, touchant la fortune de ce Prelat. Il dit qu'Amyot ſous le regne de ſes diſciples François II. & Charles IX. n'avoit que l'Abbaye de Belloſane, avec la gloire d'avoir *prononcé devant tout le Concile* la *judicieuſe & hardie* proteſtation de Henri II. & que *ſa fortune étoit apparemment pour en demeurer là, ſans une rencontre fortuite qui le porta plus haut qu'il n'avoit jamais eſperé, & qui marque admirablement l'eſprit de la Cour.* Ce cas fortuit fut qu'un jour à la table de ce Prince *on loua* Charles-Quint *de pluſieurs choſes, mais ſur tout d'avoir fait ſon Precepteur Pape . . . . Cela fit impreſſion ſur l'eſprit de Charles IX. juſques là même qu'il dit que* ſi l'occaſion s'en preſentoit, il en feroit bien autant pour le ſien. *Et de fait peu de tems après la grande Aumônerie de France ayant vaqué, le Roi la donna à Amiot.* Tout cela tombe par terre dès qu'on conſulte les regîtres de cette grande Aumônerie, où l'on trouve la charge de grand Aumônier conferée à Amyot le ſecond jour du regne de Charles IX. D'ailleurs François II. ne fut pas diſciple d'Amyot, mais de Pierre Danes. Pourſuivons. Monſieur de St. Real ſuppoſe que la Reine Mere ayant ſu bien-tôt ce que Charles IX. avoit fait pour ſon Precepteur, *fit apeler celui-ci dans ſon cabinet, où elle le reçut d'abord avec ces effroyables paroles.* „ J'ay fait bouquer les Gui„ ſes & les Chatillons, les Connetables & les „ Chanceliers, les Rois de Navarre & les Prin„ ces de Condé, & je vous ay en tête petit Pre„ ſtolé. „ *Amiot eut beau proteſter de ſes refus, la concluſion fut, que s'il avoit la charge il ne vivroit pas* 24. *heures.* L'Abbé dit en ſuite qu'Amyot s'alla cacher, & que Charles neuf s'aviſant *auſſitôt de ce que ce pouvoit être . . . . entra dans une telle fureur . . . . que la Reine qui avoit aſſez de peine à le gouverner, & qui le craignoit autant qu'elle l'aimoit, n'eut rien de plus preſſé que de faire trouver Amiot.* C'eſt ſuppoſer que Charles IX. étoit Roi depuis long tems, lors qu'il donna cette charge à ſon Precepteur. Mais rien n'eſt plus faux, il la lui donna le lendemain de ſon avenement à la Couronne, avant que Catherine de Medicis eût goûté de la Regence, & qu'elle eût fait bouquer bien des gens. Tout le monde ſait que ſon pouvoir fut aſſez petit ſous François II. Je ne laiſſe pas de dire que les reflexions de Mr. de Saint Real ſur ces faits, conſiderées en elles-mêmes, ſont belles & bonnes. Quant à l'Evêché d'Auxerre il ne fut donné à Amyot (*c*) qu'en (*d*) 1568.

* *Guillaume du Peyrat* ubi infra *p.* 102.

(*c*) *Du Peyrat ubi infra pag.* 481.

(*d*) *On s'eſt donc trompé dans la table de la verſion de Fra-Paolo. où l'on a dit qu'Amiot* alla Ambaſſadeur à Rome ſous le nom d'Evêque d'Auxerre, *en* 1562. *L'Evêque d'Auxerre dont Fra-Paolo parle n'etoit point Jaques Amyot.*

ce Monarque lui recommanda de ſi bonne ſorte, quand il paſſa par Turin en revenant de Pologne, les interêts d'Amyot, que non ſeulement ſa charge lui fut conſervée, mais qu'on y ajoûta auſſi un nouvel éclat en ſa faveur: car quand Henri III. fit Amyot Commandeur de l'Ordre du St. Eſprit *, il voulut qu'en ſa (*F*) conſideration tous les grans Aumôniers de France fuſſent à l'avenir Commandeurs nez de cet Ordre. Amyot au milieu de ſes dignitez n'oublia point ſes études; il revit exactement toutes ſes verſions, & les compara au texte Grec; il y fit bien des changemens; en un mot il ſongeoit à une édition plus parfaite, où il vouloit ajoûter les diverſes leçons des manuſcrits; mais il ne vêcut pas aſſez pour mettre la derniere main à ce travail. Les guerres civiles & l'eſprit (*G*) rebelle de ſes Dioceſains lui cauſerent mille chagrins: il fut volé en revenant des Etats de Blois l'an 1589. Il mourut le 6. Fevrier 1593. courant (*H*) ſa 79. année. Il avoit prêché quelquefois le jour des fêtes ſolennelles; mais quoi qu'il prononçât ſes Sermons en ſa langue, il les écrivoit en Latin. Il avoit une coutume fort particuliere en prêchant; il tournoit du côté du peuple l'ouverture de la chaire, & ſe tenoit aſſis au milieu ſur un fauteuil. Il ſe mêla de poëſie (*I*), & n'y reüſſit pas. Voilà ce que j'ai extrait d'une † vie d'Amyot commencée par lui-même, & achevée par ſon Secretaire. Ses traductions ont été ſon plus (*K*) bel endroit, quoi que les ſentimens de tous les (*L*) Critiques ne lui ſoient pas favorables à cet égard, & qu'on ait même voulu dire qu'il

* *A la premiere inſtitution de cet Ordre, le 31. Decembre 1578.*

† *Elle eſt en Latin, & n'a pas été imprimée, mais Sebaſtien Roulliard Avocat au Parlement de Paris qui l'a luë, en a publié un extrait dans les Antiquitez de Melun, pag. 605. & ſuiv. C'eſt de ſon extrait que j'ai tiré cet article.*

(F) *Qu'en ſa conſideration tous les grans Aumôniers de France.*] Voici ce que je trouve ſur cela dans un autre (*a*) Auteur. Henri III. *en l'année* 1578. *inſtituant l'Ordre du St. Eſprit ordonna en* (*b*) *faveur* d'Amiot, *que ſon grand Aumonier ſeroit aſſocié au même Ordre en titre de Commandeur, & ſes ſucceſſeurs audit Etat: leſquels toutesfois (dit-il) ne ſeront tenus faire preuve de nobleſſe, ce qu'il ajoûta pour gratifier ledit Amiot lequel n'étoit pas de noble extraction, mais qui entroit au temple de l'honneur par celui de la vertu.* Voyez dans du Sauſſai (*c*) la reponſe de Henri III. aux Courtiſans qui murmurerent de la promotion d'un homme de ſi baſſe naiſſance. Le même Auteur aſſûre qu'Amiot dreſſa les ſtatuts & les Litanies, ou plûtôt l'Office de l'Ordre, *Hujus ſtatuta & horarias preces ſcitè & ſcienter compoſuit.*

(G) *L'eſprit rebelle de ſes Dioceſains.*] Monſr. de Thou fait (*d*) une remarque bien flêtriſſante pour la memoire de nôtre Amyot, car il l'accuſe d'avoir oublié les bienfaits dont les deux Princes ſes éleves l'avoient comblé, & d'avoir eu trop de complaiſance pour la fureur ſeditieuſe & ligueuſe de ceux d'Auxerre. L'amour de l'étude & la vieilleſſe lui avoient fait prendre le parti de la reſidence, & il n'eut pas la force de reſiſter au torrent de la rebellion. Sebaſtien Roulliard n'en parle pas de la ſorte, il inſinuë qu'on le maltraitta à cauſe de ſa fidelité (*e*). Sainte Marthe (*f*) avouë bien les mauvais bruits qui avoient couru, mais il ne les croit pas veritables.

(H) *Courant ſa 79. année.*] Mr. de Thou s'étoit adreſſé à des gens bien mal inſtruits ſur le chapitre d'Amyot, puis qu'ils ne ſurent lui aprendre ni quand il mourut, ni à quel âge. Il dit en general qu'Amyot avoit paſſé 60. ans lors qu'il mourut: & il met ſa mort au mois de Juillet 1591. Sainte Marthe (*g*) la met à l'an 1592. *Triennio poſt Henricum tertium deteſtabili parricidarum coitione ſublatum è vivis exceſſit.*

(I) *Il ſe mêla de poëſie & n'y reüſſit pas.*] Sebaſtien Roulliard ſon compatriote l'épargneroit ſans doute ſur ce ſujet, ſi cela étoit poſſible. Voici ce qu'il en dit. *Quant* (*h*) *au poëme Latin qu'il fit ſur le ſacre du Roi Charles IX. on reconoiſt par icelui qu'il s'eſtoit fort adonné à la lecture d'Horace, mais auroit eſté peu adroit en ſon genie poëtique.* La verſion des vers Grecs en vers François, à laquelle Amyot ſe voulut aſſujettir dans ſon Plutarque, eſt affreuſe. Charles (*i*) neuf la trouvoit groſſiere, *en quoi ſon opinion ha eſté ſuivie de beaucoup d'aultres.* Roulliard aporte une excuſe pitoyable, *c'eſt un ramas*, dit-il, *de divers Auteurs & de ſtile different.* Ajoûtons ſon jugement ſur la proſe d'Amyot. *Tant y ha*, dit-il, *que ſelon mon advis il eſtoit plus heureux en la traduction qu'en ſa compoſition ſoit Françoiſe ou Latine: car ce que j'en ay veu me ſemble eſtrangement peſant & traiſnaſſier.*

(K) *Ses traductions ont été ſon plus bel endroit.*] La premiere de toutes a été celle des amours de Theagene & de Chariclée; mais celle de Plutarque lui a procuré ſa principale reputation. Il a traduit auſſi les Paſtorales (*k*) de Longus, pluſieurs livres de Diodore de Sicile, & quelques Tragedies Greques. La Ducheſſe de Savoye ne trouvant point dans Plutarque la vie d'Epaminondas, ni celle de Scipion, le pria de les compoſer. Il le fit, mais elles n'ont pas été publiées. La Preface étoit dejà toute prête: Pierre Matthieu l'a (*l*) vuë, il faut donc croire qu'Amyot avoit mis la derniere main à cet Ouvrage. Il n'oſa, dit-on (*m*), entreprendre la traduction de Philoſtrate, quoi que le Roi Henri III. la lui eût ſouvent demandée: il s'en excuſa ſur l'impoſſibilité; & quand ce Prince ayant vu la verſion de Vigenere dît à Amyot, *& bien vous diſiez que Philoſtrate étoit hors de traduction*, Amyot lui repondit qu'il l'avoit cru juſqu'à cette heure.

(L) *Tous les Critiques ne lui ſoient pas favorables.*] Mr. Baillet (*n*) a très-heureuſement recueilli les éloges que l'on a donnez au Plutarque

(*a*) *Guillaume du Peyrat, Hiſtoire Eccleſiaſtique de la Cour, ou les Antiquitez & recherches de la Chapelle & Oratoire du Roi de France, pag.* 385.

(*b*) *L'ordonnance eſt raportee au livre* 18. *du Code-Henri, tit.* 11. *du St. Eſprit.*

(*c*) *Ubi ſupra.*

(*d*) *Ubi ſupra.*

(*e*) Les afflictions *dit-il pag.* 612. l'accueillirent à la ſortie des Etats de Blois l'an 1589. pource que par la fureur des troubles qui pour lors s'échaufferent il fut tout volé & detrouſſé à mi-chemin retournant à Auxerre, & qu'étant arrivé là lui fut baillé beaucoup de peine par les habitans, voire par ſon Clergé pour les cauſes du tems. Enfin petit à petit les affaires s'appaiſerent: tellement qu'il ne bougea d'icelui lieu, ſe plaignant toutefois journellement de ce que la privation de ſes biens & commoditez du paſſé lui ôtoit le plaiſir de l'étude.

(*f*) *In elog. pag. m.* 96.

(*g*) *Id. ibid.*

(*h*) *Pag.* 614.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *C'eſt ainſi qu'il faloit traduire le* Longi Pœmenica *de Mr. de Thou, & non pas comme du Ryer par* les Pœmeniques de Longus.

(*l*) *Bullart ubi ſupra p.* 168. *le raporte.*

(*m*) *Du Verdier Vau-privas, Proſopographie t.* 3. *pag.* 2572.

(*n*) *Jugem. des Sav. t.* 4. *pag.* 521. *Voyez auſſi Pope-Blount, pag* 521.

qu'il (*M*) y a été plagiaire. Quelques-uns l'ont (*N*) accusé d'avarice. L'Abbé de Saint Real * a su mille particularitez curieuses qui ne sont point dans la vie d'Amyot. On les peut voir dans le Dictionaire de Moreri: c'est ce qui auroit fait que je ne m'en serois pas servi, quand même je n'en aurois pas douté. Si j'ai quelques suplémens ou quelques éclaircissemens à joindre à ce que l'on vient de lire, je les mettrai dans les remarques.

* *Voyez son Traité de l'usage de l'Histoire. Mr. Teissier en a pris (en le citant) tout ce qui concerne Amyot, & la mis dans ses additions aux éloges tirez de Mr. de Thou t. 2. p. 152.*

AMYRAUT (MOÏSE) Ministre & Professeur en Theologie à Saumur, a été un des plus illustres Theologiens qu'on ait vus en France dans le XVII. siecle. Il nâquit d'une bonne (*A*) & ancienne famille originaire d'Orleans, à Bourgueil petite ville de Touraine, au mois de Septembre 1596. Ayant fait son Cours de Philosophie, il fut envoyé à Poitiers pour y étudier en Droit; il s'appliqua à cette science avec tant d'assiduité, qu'il y employoit 14. heures chaque jour. Il prit ses Licences † au bout d'un an, mais il en demeura là. Mr. Bouchereau

† *En 1616.*

tarque d'Amyot. Ils sont beaux & glorieux. J'y ajoûte ce que j'entendis dire à Mr. Conrart en l'année 1675. lors que quelcun lui eut apris que presque tous les exemplaires du Plutarque de Mr. l'Abbé Tallemant avoient peri dans l'incendie du magazin d'un Libraire. *On s'en consolera aisément*, dit-il, *pendant qu'on aura la traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de nôtre langue, & la plus heureuse œconomie de nos periodes.* Monsr. Baillet n'a pas recueilli avec moins de soin les jugemens desavantageux: il n'a pas oublié que Monsr. de Thou loüe beaucoup plus l'élegance que la fidelité de ce Traducteur; *Diodoro ac præcipuè Plutarcho licet majore plerumque elegantia* (*a*) *quam fide gallicè redditis.* Il a oublié un autre passage de Monsr. de Thou que Monsr. de Girac raporte. Monsieur de Girac sera le seul dont j'allegurai les paroles, comme un espece de suplément au beau recueil de Mr. Baillet. „Pour ce qui (*b*) „est d'Epitimius qui est tué dans Amyot, au „lieu que dans le texte Grec ce n'est que son „cheval, j'aime mieux croire, que ce fameux „Interprete s'est servi d'exemplaires différens „de ceux que nous avons, que de dire, avec „Monf. (*c*) de Thou, que ses versions sont bien „plus polies que fideles, & qu'il ne recherchoit pas tant la verité, qu'il affectoit de plaire „aux oreilles delicates. Je sai qu'un savant (*d*) „& sage Jurisconsulte, l'accuse de n'avoir pas „seu comprendre une belle antiquité, touchant une loi de Solon; car au lieu d'écrire, „que ce Legislateur s'étoit vanté quelque part „dans ses poësies, qu'il avoit délivré les Atheniens de toutes les debtes qu'ils avoient contractées, *& osté les brandons ou pannonceaux* „*qui étoient posez en beaucoup de lieux sur les* „*terres hypothequées*; il avoit traduit, *D'avoir* „*osté les bornes qui paravant faisoient les separa-* „*tions des héritages de tout le territoire Attique.* „Je pourrois ajoûter plusieurs remarques sur „quantité d'endroits, où le bon Amyot a pris „le change; mais je ne saurois approuver Mr. „de Meziriac, lequel (*e*), dans un discours qu'il „a fait de la Traduction, *après avoir loüé l'esprit*, „*le travail, & le stile de cet éloquent Traducteur* „*en sa version de Plutarque*; *pretend montrer* „*qu'en divers passages qu'il a remarquez jusques* „*au nombre de deux mille, il a fait des fautes* „*très-grossieres.*

(*a*) *Histor. l. 100. p. 405.*

(*b*) *Girac, replique à Costar section 51. pag. 438. édit. de Holl.*

(*c*) Amiotus hic Pœmenica Longi, Heliodori Æthiopica, Diodori Siculi historica, ac postremo Plutarchum in linguam nostram Gallicam de Græcis verterat, sed hunc majore elegantia quam fide, dum auribus nostris placere quam de sensus veritate laborare potius existimat. *Thuan. de vita sua lib. 5.*

(*d*) *L'Oiseau de l'action hypotheq. liv. 3.* Ὅτι τῆς τε χρεουποκειμένης γῆς ὅρυς ἀνεῖλε πολλαχῇ πεπηγότας.

(*e*) *Mr. Pelisson dans l'histoire de l'Academie, pag. 232.*

(*M*) *Qu'il y a été plagiaire.*] On a vu (*f*) ce que dit Brantôme sur ce sujet. Voyons maintenant ce que d'autres en on dit. *J'ay oüi dire* (c'est Monsr. (*g*) Colomiez qui parle) *à Mr. Patin qu'il avoit apris du bon homme Laurens Bochel* (*qui a fait imprimer les Decrets de l'Eglise Gallicane, &c.*) *qu'Amiot avoit traduit les vies de Plutarque sur une vieille version Italienne de la Bibliotheque du Roi, & qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne sai si cette version n'est point celle que fit sur le Latin l'an 1428. Baptiste Alexandre Jaconel de Rieté, qui est dans la même Bibliotheque.* La Popeliniere (*h*) accuse Amyot de n'avoir pas rendu à Turnebe l'honneur qui lui étoit dû, en publiant les secours qu'il avoit tirez de lui pour l'intelligence des passages difficiles. Il pretend que Turnebe lui envoyoit *les passages tous entiers tournez en François* sur lesquels Amyot étoit en peine, & que plusieurs autres gens doctes (*i*) l'aiderent de leurs bons avis.

(*f*) *Ci-dessus remarque A.*

(*g*) *Opuscul. p. 124. edit. Ultraj.*

(*h*) *Idée de l'histoire accomplie, l. 3. p. 259.*

(*i*) *Histoire des histoires p. 359.*

(*N*) *Quelques-uns l'ont accusé d'avarice.*] J'ai cité dans la remarque A un long passage de Brantôme, où Charles IX. fait la guerre de ce defaut à son Precepteur. Un autre livre (*k*) m'aprend qu'un jour qu'Amyot demandoit un Benefice de grand revenu, ce Prince lui dît, *Et quoi mon maître, vous disiez que si vous aviez mille écus de rente vous seriez content, je croi que vous les avez & plus. Sire, repondit-il, l'appetit vient en mangeant, & toutefois obtint ce qu'il desiroit.* On prendra si l'on veut pour une preuve équivoque de son avarice les deux cens (*l*) mille écus de bien qu'il amassa.

(*k*) *La Prosopographie de Du Verdier, t. 3. p. 2573.*

(*l*) *Voyez la remarque A, à la fin.*

(*A*) *D'une bonne & ancienne famille.*] Etienne L'Amyrault son Bisayeul étoit Echevin d'Orleans, lors qu'on y reforma la Coutume en 1509. Le procés verbal de la Coutume en fait foi. On pretend que le chef de la famille est un L'Amyrault dont le tombeau est de l'année 1370. & se voit dans l'Eglise de Saint Pierre en Pont. Il étoit venu de la ville d'Hagenaw en Alsace Capitaine d'une Compagnie de Reîtres, à ce que porte son Epitaphe. Cette famille est bienfaitrice du Couvent & de l'Eglise des Minimes d'Orleans, & en cette qualité ses Armes se trouvent dans les vitreaux de l'Eglise. Je remarquerai par occasion qu'un Anglois (*m*) de la Communion Romaine a très-mal latinisé le nom d'Amyraut, puis qu'au lieu d'*Amyraldus* il a dit *Amurath*. Cette faute seroit petite, si par une froide & basse allusion il ne l'avoit accompagnée d'un doute fort ridicule sur la famille Amyraut. Moses *quidam* Amurath, dit-il, *Minister Salmuriensis, homo saltem nomine* (*nescio an & progenie*) *Judæo-Turca.* Dans les pages suivantes il l'appelle *Amyrath*.

(*m*) *Dans ses notes sur quelques extraits des Harangues d'Edouard Dering. Cela fut imprimé à Londres l'an 1659. avec une piece intitulée,* Nuncius à mortuis, *qui est un Dialogue supposé entre l'ame de Henri VIII. & celle de Charles I.*

chereau son compatriote & Ministre de Saumur, lui conseilla d'étudier en Theologie: la lecture de l'Institution de Calvin lui donna un grand goût pour ce conseil; ainsi ayant temoigné à son pere qui avoit ses vuës (*B*) en le destinant au Barreau, qu'il souhaitoit passionnément d'être Ministre, il obtint quoi qu'avec peine le consentement qu'il demandoit. Il alla étudier à Saumur sous Cameron, qui l'aima & qui l'estima d'une façon particuliere, & il fut assez long tems Proposant. Lors qu'il fut reçu Ministre, on le donna à l'Eglise de Saint Aignan au païs du Maine, où ayant demeuré 18. mois il fut apellé à Saumur pour y succeder à Mr. Daillé *, qui sortoit de ce poste afin d'aller être Ministre de Charenton. En même tems que l'Eglise de Saumur le souhaita pour Ministre, le Conseil Academique jetta les yeux sur lui pour la profession en Theologie. C'est pour cela que l'Eglise de Rouën & celle de Tours qui le demanderent en même tems au Synode ne l'obtinrent pas, car les Synodes Nationaux avoient reglé que les interêts des Academies seroient preferez à ceux des Eglises. Sa reception au Professorat en 1633. l'examen qui la preceda, & la These inaugurale, *de Sacerdotio Christi*, lui attirerent beaucoup d'applaudissemens. On reçut avec lui deux autres excellens Professeurs, Louïs Cappel, & Josué de la Place, si bien que l'on donna tout à la fois à l'Academie de Saumur les trois personnes qui étoient les plus capables de la rendre florissante; puis qu'outre leur grand savoir, il y avoit entre eux une sympathie merveilleuse, qui a produit une concorde pleine d'édification & de bonheur, & d'autant plus digne de loüange, qu'elle est une rareté fort difficile à trouver en païs Academique. Mr. Amyraut fut deputé au Synode National de Charenton l'an 1631. Cette Compagnie le deputa pour aller haranguer le Roi, & pour presenter à Sa Majesté le cahier des plaintes concernant les infractions des Edits. On le chargea en particulier de faire en sorte qu'il ne parlât point (*C*) à genoux, comme avoient fait les Deputez du dernier Synode National, & il menagea cette affaire avec tant d'adresse & de fermeté, qu'il fut enfin admis à l'audience † selon l'ancien usage, & selon le desir de la Compagnie. Cette deputation le fit conoître au Cardinal de Richelieu, qui s'étonna de lui trouver tant de qualitez qui ne sentoient point son homme d'étude. Quelque tems après il publia un Ecrit (*D*), où il expliqua le mystere de la predestina-

* *La vie de Mr. Daillé nous aprend qu'il fut apellé à Paris 1626.*

† *La harangue qu'il fit au Roi est inserée dans le Mercure François de l'an 1631.*

(*B*) *Avoit ses vuës en le destinant au Barreau.*] Il le destinoit à remplir la charge de Senechal, occupée par son oncle qui n'avoit point d'enfans.

(*C*) *Qu'il ne parlât point à genoux.*] Monsr. Amyraut fut celui qui representa au Synode l'état de cette question, & il promit en même tems de faire toutes les instances possibles, en cas que la Compagnie lui donnât des instructions là dessus. Il fut donc chargé de demander le retablissement du privilege dont les Ministres avoient joui, de parler debout à Sa Majesté, comme font les Ecclesiastiques du Royaume. Il partit accompagné de deux Anciens pour Monceaux où étoit la Cour, & s'étant adressé à Mr. de la Vrilliere Secretaire d'Etat, il aprit que le Roi n'entendoit point que les Deputez du Synode lui parlassent autrement que ceux du Synode precedent. Comme il y avoit toûjours un Commissaire de la part du Roi dans nos Synodes, celui qui assistoit alors au Synode National de Charenton, avoit fait savoir au Roi ce que l'on avoit chargé les Deputez de demander; & la Cour ayant trouvé à propos de ne pas accorder cette demande, Mr. de la Vrilliere eut ordre de le declarer d'abord aux Deputez. Monsr. Amyraut lui representa fort adroitement & fort respectueusement tout ensemble les raisons de la Compagnie, & il se passa plus de 15. jours sans que de part ni d'autre on relâchât quelque chose. Le Cardinal de Richelieu informé de la vigueur de ce Ministre, voulut conferer avec lui sur ce sujet, & tâcha de l'induire à n'insister pas davantage. On repondit, & on lui reliqua sur tout ce que cette Eminence put alleguer de plus plausible; & enfin l'audience fut accordée sur le pied que Mr. Amyraut la demandoit. Le Cardinal s'entretint avec lui diverses fois touchant le cahier des plaintes, & goûta extremement l'esprit & les manieres de ce Ministre.

(*D*) *Un Ecrit où il expliqua les mysteres de la predestination.*] Un homme de qualité, de la Religion Romaine, fut l'occasion de cet Ecrit. Il avoit dîné à Bourgueil avec Monsr. Amyraut chez Monsieur l'Evêque (*a*) de Chartres, de qui ce Ministre étoit fort conu. Après le repas il fit tomber la conversation sur une matiere de controverse; il accusa les Protestans d'enseigner des choses tout-à-fait dures sur la predestination. Mr. Amyraut prit la parole, & il se noüa une espece de dispute, mais douce & honnête, entre lui & Monsieur l'Evêque de Chartres, sur cette question épineuse. Le soir étant venu on se separa; le lendemain Monsr. Amyraut s'en retournant à Saumur passa par la (*b*) maison de l'homme de qualité, comme il le lui avoit promis, & lui trouva de bons sentimens pour la Religion Protestante, avec divers scrupules sur le dogme de la predestination tel que Calvin l'a expliqué. Monsr. Amyraut lui leva tous ces scrupules le mieux qu'il lui fut possible, & aquiesçant à la priere que lui fit ce Gentilhomme de composer un Traitté où la chose fût beaucoup mieux aprofondie que dans une simple conversation; il écrivit & il publia (*c*) le livre dont je parle. Voilà ce que portent mes memoires manuscrits. Mr. Amyraut ne debite point

(*a*) *Il étoit de la Maison d'Etampes-Valencai & fut depuis Archevêque de Reims.*

(*b*) *Elle a nom* le Plessis-Rideau.

(*c*) *En* 1634.

destination & de la grace selon les hypotheses de Cameron. Cet Ecrit excita une espece de guerre (*E*) civile parmi les Theologiens Protestans de France. Ceux qui n'étoient point dans ces hypotheses crierent à la nouveauté, & sur tout lors qu'il virent le grand du Moulin en campagne, qui ne cessoit d'accuser Mr. Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriser l'Arminianisme. L'autorité de ce celebre Theologien, qui s'étoit aquis dans son parti la veneration des peuples par quantité de livres de Controverse, fit une telle impression sur plusieurs Ministres, qu'encore que Mr. Amyraut eût publié un Ecrit * où il soutenoit que Calvin avoit enseigné la Grace universelle, on vit au Synode National d'Alençon † un bon nombre de Deputez chargez d'instructions contre Mr. Amyraut; & il y en eut (*F*) de si ardens qu'ils ne parloient que de deposer. Les

* *Intitulé* Echantillon de la doctrine de Calvin.

† *L'an* 1637.

point ce sujet de son Ouvrage, mais un autre (*a*) assez different.

(*a*) *Præfat. Speciminis animadvers. de Gratia Univers.*

(*E*) *Une espece de guerre civile parmi les Theologiens.*] Cette dispute a été assez considerable, pour devoir faire un bon morceau des Annales Ecclesiastiques des Protestans. Celui * qui a publié depuis peu en Anglois une histoire très-curieuse de nos Synodes de France, peut nous instruire des differens que le dogme de la Grace universelle y a excitez. Ce seroit medire, je pense, bien cruellement de ceux qui ont les premiers remué cette question, que de soutenir qu'ils n'auroient pas laissé de le faire, encore qu'ils eussent prevu tous les maux qui en devoient resulter: car où est l'utilité & le *cui bono* de ces disputes? Ne reste-t-il plus de difficultez, pourveu qu'on se serve de l'hypothese de Cameron? N'est-il pas vrai au contraire que jamais remede ne fut aussi palliatif que celui-là? On a bien besoin d'autre chose pour contenter la raison, & si vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il ne bouger de vôtre place; tenez vous en repos dans le Particularisme. Mais je veux que l'Universalisme ait quelque avantage, & qu'il reponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels que les factions traînent après elles, tant de mauvais soupçons, tant de sinistres interpretations, tant de fausses imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres desordres qui viennent en foule à la suite d'un tel conflict theologique? Si vous croyez que le Particularisme damne les gens, vous faites bien de le refuter quoi qu'il en coûte. Je dis la même chose à ceux qui prendroient l'Universalisme pour une heresie mortelle: mais puis que de part ni d'autre vous ne croyez pas refuter une opinion pernicieuse, ne disputez qu'autant que vous le pouvez faire sans troubler le repos public, & taisez-vous dès que l'évenement vous montre que vous divisez les familles, ou qu'il se forme deux partis. N'achevez pas de reveiller mille mauvaises passions, qu'il faut tenir enchaînées comme autant de bêtes feroces, & malheur à vous si vous êtes cause qu'elles brisent leurs fers. Graces à Dieu la guerre civile de la Grace universelle, & quelques autres encore n'ont pas été dignes (il s'en faut beaucoup) de l'application que j'ai ouï faire de quelques vers aux disputes Schismatiques. On comparoit les preparatifs & les troupes auxiliaires des deux Chefs à cette decoration de Theatre.

* *Johannes Quick Ministre à Londres: son livre est intitulé* Synodicon in Gallia reformata, *& imprimé* in fol. *en* 1692.

REFLEXION sur les maux qu'aportent les disputes des Theologiens.

Aigles, (b) Vautours, Serpens, Grifons,
Hippocentaures & Typhoes
Des taureaux furieux dont la gueule beante
Eût transi de frayeur le grand cheval d'Atlante,
Un char que des dragons étincelans d'éclairs
Promenoient en sifflant par le vuide des airs,
Demogorgon encor à la triste figure,
Et l'Horreur & la Mort s'y voyoient en peinture.

(*b*) *Voyez la vie d'Eschile de Mr. le Fevre.*

Monsieur Amyraut eut la joye de se reconcilier avec ses plus ardens adversaires, & il ne falut pas que les Grans du monde se mêlassent toûjours de la pacification. Monsr. le Prince de Tarente s'en étoit mêlé en 1640. je ne sai pas si les parties lui donnerent plus de peine que n'en donnent aux Marechaux de France les differens qui relevent de leur ressort; mais quoi qu'il en soit il vint à bout de son entreprise, (*c*) & mieux peut-être que n'auroit fait un Synode. Pour ce qui est de la reconciliation avec Monsr. du Moulin, ce fut Mr. de Langle Ministre de Rouën qui la procura. Dès qu'il en eut fait la proposition, Monsr. Amyraut y donna les mains avec joye, & offrit toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier, & Monsr. du Moulin lui répondit fort honnêtement. On publia ces lettres pour l'édification de l'Eglise. Elles sont datées de l'an 1655. Monsr. Daillé a inseré la reponse de Monsr. du Moulin dans l'un (*d*) de ses livres. La raison & la charité nous portent à croire que ceux qui avoient tant crié, & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconu enfin innocent, & dont enfin le defenseur leur a paru un fidele serviteur de Dieu, ne sont point morts sans s'être couverts de confusion, pour le moins aux pieds du trône de la Majesté divine, à la vuë de cette prevention mortifiante, qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypothese où il n'y a nul venin. Voyez ce qui suit.

(*c*) *Il accorda dans le Château de Thoüars le 16. d'Octobre 1649. Mr. Amyraut avec Mr. de Champvernou, Ministre de Taillebourg, & avec Mr. Vincent, Ministre de la Rochelle. Voyez les Actes authentiques de David Blondel pag. 85. Ce Mr. de Champvernou s'apelloit Guillaume Rivet, & étoit frere d'André Rivet Professeur en Theologie à Leyde.*

(*F*) *Il y en eut de si ardens qu'ils ne parloient que de deposer.*] S'ils ont vêcu encore 30. ou 40. ans, je ne vois pas de quelle maniere ils osoient regarder le monde; car enfin cette doctrine qu'ils jugeoient digne des anatêmes les plus foudroyans, se trouva être celle des plus grans hommes qui servissent les Eglises Reformées de France. Ce fut celle de Mr. Mestrezat, celle de Mr. le Faucheur, celle de Mr. Blondel, celle de Mr. Daillé, celle de Mr. Claude, celle de Mr. du Bosc. Il falut que les Particularistes reconussent bien-tôt pour leurs freres, & pour de fideles Ministres de JESUS-CHRIST les partisans de la Grace universelle; & on a vu que les Ministres Refugiez qui ont signé un Formulaire au Synode de Rotterdam en l'année 1686. n'ont point été soumis à quelque declaration qui donnât la moindre atteinte au systême de Monsr. Amy-

(*d*) *Vindiciæ Apologiæ, pag.* 418.

Les Deputez des Provinces de delà la Loire furent ceux qui temoignerent le plus de chaleur. Neanmoins la Compagnie ayant ouï en plusieurs seances Mr. Amyraut qui exposa son sentiment, & qui satisfit aux difficultez qui lui étoient proposées, le renvoya avec honneur à l'exercice de sa charge, & imposa sur ces questions un silence qui ne fut pas trop bien gardé. On * porta plainte au Synode National de Charenton en 1645. contre Mr. Amyraut, *comme ayant contrevenu aux reglemens* qui concernoient ce silence; & il se plaignit à son tour *de quelques contraventions faites contre les mêmes reglemens.* La Compagnie ensevelit *par une sainte amnistie* toutes ces plaintes reciproques, renouvela les reglemens du silence, renvoya Mr. Amyraut avec honneur à l'exercice de sa charge, & lui permit de faire contre les Etrangers qui l'attaqueroient ce que le Synode d'Anjou trouveroit bon. Ce Synode lui permit de publier une reponse † aux trois volumes de Mr. Spanheim sur la Grace Universelle, ce qui fut la source de quantité d'autres livres ‡. Pendant le Synode National de l'année 1645. Mr. Amyraut fut prié par la Compagnie d'entrer en conference avec Mr. de la Milletiere, afin de tâcher de le ramener. La conference dura plusieurs jours, mais ils ne s'accorderent pas mieux en disputant de vive voix, que dans les livres qu'ils avoient dejà publiez l'un contre l'autre. La doctrine de Mr. de la Place sur le peché originel fut attaquée dans ce Synode. Mr. Amyraut en ayant été averti se presenta à la Compagnie pour plaider la cause de son collegue, & montra par un long discours que le sentiment dont on se plaignoit n'avoit rien de dangereux. Cette action ne fut pas seulement loüée à cause de l'habileté avec laquelle la doctrine de Mr. de la Place fut soutenuë, mais aussi à cause que Mr. Amyraut n'avoit en vuë que l'interêt de son collegue; car son sentiment là-dessus n'étoit point celui de Mr. de la Place. Si j'ajoûte que Mr. Cappel ne suivoit pas la route ordinaire des Protestans sur l'antiquité des points de l'écriture Hebraïque, j'aurai dit tous les chefs de plainte que l'on faisoit contre l'Academie de Saumur: mais ces plaintes n'empêchoient pas que l'on n'y vît un grand concours de Proposans, qui diminua à vuë d'œil après la mort de ces trois ⸸ illustres Professeurs. Mr. Amyraut survêcut à ces deux collegues, & a eu le tems de publier un très-grand (G) nombre de livres. Il avoit autant de facilité pour la plume que pour la langue, &

* *Blondel, Actes authent. pag.* 36.

† *Elle est intitulée* Specimen animadversionum in Exercitationes de gratia universali, *& fut imprimée à Saumur en* 1648. in 4.

‡ *Blondel, ib. p.* 40. 41.

⸸ *Ils sont les Auteurs de ce qu'on apelle* Theses Salmurienses, *Ouvrage très-estimé.*

Amyraut. D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce systeme? D'où vint que la même doctrine passa d'abord pour un monstre, & puis pour une chose innocente? Ne faut-il pas là reconoître le doigt du peché originel, & l'influence de mille passions tenebreuses qui doivent enfin produire, si l'on est du nombre des predestinez, une salutaire & mortifiante humiliation? Le pis est qu'on ne profite pas du passé; chaque generation fournit les mêmes symptômes, tantôt plus grans, tantôt plus petits: car on peut bien dire très-souvent, lors que l'on voit en campagne les Factums, les Denonciations, les Apologies, les Theses, (*a*) *jamque faces & saxa volant*, & que les livres coup sur coup volent en foule de lieu en lieu, *Laissez-les faire, ils s'accorderont bien & à peu de frais*;

Hi motus (b) animorum atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.

Mais on ne peut pas le dire toûjours. Les choses sont quelquefois poussées à l'extremité, *Res in nervum erumpit.*

(*G*) *Un très-grand nombre de livres.*] Il publia en 1631. son Traitté des Religions. Cinq ans après il publia six Sermons sur la nature, l'étenduë, &c. de l'Evangile. Il en a publié plusieurs autres en divers tems. Son livre *de l'élevation de la foi & de l'abaissement de la raison* parut en 1641. La defense de Calvin sur la doctrine de la reprobation absoluë parut en Latin la même année, & l'an 1644. en François. Il commença ses Paraphrases sur l'Ecriture en 1644. l'Epitre aux Romains fut paraphrasée la premiere; il continua par les autres Epitres, & finit par les Evangiles; mais il eut la même sagesse que Calvin de ne toucher pas à l'Apocalypse. De peur que son nom n'empêchat les Catholiques Romains de lire ses Paraphrases, il ne l'y mit pas. Il publia en 1647. une Apologie pour ceux de la Religion, un Traitté du franc arbitre, & un autre *De secessione ab Ecclesia Romana, deque pace inter Evangelicos in negotio religionis constituenda.* Il traitta depuis plus amplement cette matiere de la reunion des Calvinistes & des Lutheriens, dans l'*Irenicon* qu'il fit imprimer l'an 1662. Son livre de la vocation des Pasteurs parut en 1649. Il avoit prêché sur cette matiere devant Monsieur le Prince de Tarente, pendant la tenuë d'un Synode Provincial dont il fut Moderateur. Ce Prince souhaita que ce Sermon fût imprimé, & que la matiere fût traittée plus amplement; car c'étoit un grand lieu commun entre les mains des Missionnaires. C'est pourquoi Monsr. Amyraut ne se contenta pas de faire imprimer son Sermon, il publia aussi un Traitté complet sur cette importante controverse, & dedia le tout à Monsieur le Prince de Tarente. Sa Morale Chretienne en 6. volumes *in* 8. dont le premier fut imprimé l'an 1652. est le fruit des conversations qu'il avoit souvent avec Monsieur de Villarnoul, Seigneur d'un merite extraordinaire, & l'un des plus savans Gentilshommes de l'Europe, heritier, en cela aussi, de son ayeul maternel Mr. du Plessis Mornai. Il y a peu de matieres sur quoi Monsr. Amy-

(*a*) *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 150.

(*b*) *Idem Georg. lib.* 4. *v.* 86.

& c'est beaucoup dire; car il avoit un flux de bouche merveilleux tant en Latin qu'en François, tant pour les leçons de Theologie, que pour les Sermons. Il savoit le monde, & il pouvoit fournir en conversation cent sortes de choses qui étoient hors de son metier: & c'est sans doute ce qui contribua autant ou plus que la reputation de sa science, au bonheur qu'il eut toute sa vie d'être consideré & honoré des grans Seigneurs de contraire Religion. J'ai dejà dit que le Cardinal de Richelieu eut de l'estime pour lui; je n'ajoûte point qu'il lui fit parler de son grand dessein (*H*) de reünir les deux Eglises; car ce ne seroit pas une preuve d'une consideration assez distinguée, ce Cardinal ayant sondé là-dessus plusieurs Ministres qui étoient bien inferieurs à celui-ci. Le Marechal (*I*) de Brezé & le Marechal (*K*) de la Meilleraye, doivent être mis au nombre des grans Seigneurs qui firent un cas tout particulier de nôtre Monsieur Amyraut. Monsieur le Goux (*L*) de la Berchere premier President au Parlement de Bourgogne,

Amyraut n'ait écrit. Il a publié un Traitté des Songes; deux volumes sur le Regne de mille ans, où il refute un Avocat de Paris nommé Mr. de Launai, qui étoit un grand Chiliaste; la vie du brave la Noüe surnommé Bras de fer; & plusieurs autres Ouvrages dont je ne parle pas, ou dont je parle dans le reste de cet article. Il monta même sur le Parnasse; car il fit un Poëme intitulé, l'*Apologie de S. Etienne à ses Juges*. On attaqua cet Ouvrage du côté qui donnoit le moins à craindre à certains égards, puis que ce ne furent point les Poëtes qui s'éleverent contre, & que ce furent les Missionaires. On pretendit que l'Auteur avoit parlé *du S. Sacrement de l'Autel* avec la derniere irreverence, mais il publia un Ecrit pour sa justification, duquel je ne puis rien dire de plus à propos que ce que Mr. Daillé en a dit. Ecoutons-le donc. „Quant à l'*Apologie* „de S. Etienne à ses Juges que vous employez „en suite, (il s'adresse (*a*) au Pere Adam) pour „nous convaincre d'avoir mal-traitté vôtre Sacrement, si vous & ceux qui s'en sont si fort „offensez aviez daigné lire la lettre que l'Auteur „a fait imprimer pour se justifier, vous & eux „n'en auriez pas cette mauvaise opinion, & „peut-être même que vous vous étonneriez de „l'illusion que les prejugez de vôtre passion ont „causée dans vôtre esprit, lui faisant prendre „comme dites contre vous & contre vôtre transsubstantiation, des choses qui n'avoient été „écrites que contre les extravagances de l'idolâ„trie des Payens.„

(*a*) *Replique aux deux livres d'Adam & de Cottiby*, 2. *part. chap.* 17. *p. m.* 108.

(*H*) *Grand dessein de reünir les deux Eglises.*] Le Jesuïte qui s'entretint là dessus avec Monsieur Amyraut s'apelloit le Pere Audebert. Mr. de Villeneuve qui étoit alors Lieutenant de Roi à Saumur les ayant fait dîner ensemble, & cela avec tant de complaisance pour le Ministre, qu'il lui donna le haut bout sur le Jesuïte, & qu'il n'y eut point pour le coup de *Benedicite* à sa table, fit en sorte que l'apresdînée ils pussent entretenir en particulier. Il est vrai que Mr. Amyraut declara qu'il ne pourroit s'empêcher de communiquer à ses collegues tout ce qui se passeroit. Le Jesuïte debuta par avoüer que le Roi & son Eminence l'envoyoient faire des propositions d'accommodement sur le fait de la Religion; & puis étant entré en matiere, il fit entendre qu'on sacrifieroit au bien de la paix l'invocation des creatures, le Purgatoire, & le merite des œuvres; qu'on limiteroit le pouvoir du Pape, & que si la Cour de Rome refusoit d'y consentir, on en prendroit occasion de créer un Patriarche; qu'on donneroit la coupe aux Laïques; & qu'on pourroit même se relâcher sur d'autres choses, si on remarquoit dans les Protestans un veritable desir de paix & de reünion. Mais il declara lors que Mr. Amyraut le mit sur les dogmes de l'Eucharistie, qu'on ne pretendoit pas y rien changer; sur quoi l'autre lui repondit qu'il n'y avoit donc rien à faire. Leur conversation dura environ quatre heures. Le Jesuïte voulut exiger le secret; Mr. Amyraut lui protesta que selon la declaration qu'il en avoit faite d'abord à Mr. de Villeneuve, il communiqueroit à ses collegues l'entretien qu'ils venoient d'avoir; mais qu'il lui repondoit de leur discretion. Dès le soir même il leur rendit compte de la conference, & il ne fit point scrupule d'en parler dans l'occasion, après que le Cardinal de Richelieu & le Pere Audebert furent morts.

(*I*) *Le Marechal de Brezé.*] Il étoit Gouverneur de Saumur, & il n'y alloit jamais sans envoyer prier Mr. Amyraut de le venir voir. Il le prioit même fort souvent d'aller à son Château de Milly, où il demeuroit ordinairement; & lors qu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc de Fronsac son fils Amiral de France, il voulut avoir toûjours auprès de lui Mr. Amyraut. Il en reçut plusieurs visites durant sa derniere maladie, & il se recommanda même à ses prieres, & voulut que l'on priât Dieu pour lui dans le Temple de Saumur. Il mourut dans le Château de Milly en 1650.

(*K*) *Le Marechal de la Meilleraye.*] Du tems qu'il étoit de la Religion, il avoit étudié à Saumur avec Mr. Amyraut. Il s'étoit toûjours souvenu de cette ancienne conoissance, & dès le lendemain de son arrivée à Saumur, lors que la Cour y étoit en 1652. il envoya faire un compliment à ce Ministre, qui ne manqua pas de lui aller faire la reverence tout aussi-tôt, & d'en être reçu comme à l'ordinaire avec mille marques de consideration. Ce Marechal ayant apris la derniere maladie de Mr. Amyraut le fit visiter par un Gentilhomme, & lui temoigna que si sa Goute lui eût permis de suporter le carosse il feroit venu le voir. Il étoit alors à son Château de Montreuil-Bellai, à 4. lieuës de Saumur.

(*L*) *Monsieur le Goux de la Berchere.*] Il fut relegué à Saumur l'an 1637. & il y demeura jusqu'en 1644. Comme il avoit beaucoup de merite, & beaucoup d'érudition, il aimoit les gens de lettres, de quelque religion qu'ils fussent. Il voulut d'abord conoître Mr. Amyraut, & il le trouva si digne de son amitié, qu'il

gogne, & les Intendans (*M*) de la Province d'Anjou sont de ce nombre; & nous y pouvons même joindre des Evêques (*N*) & des Archevêques, & par dessus tous le (*O*) Cardinal Mazarin, dont les honnêtetez pour ce Professeur furent extraordi-

qu'il se forma entre eux une grande liaison. Ils se voyoient ordinairement deux fois la semaine; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que le Ministre ait pu fournir des Memoires pour la vie du President. Il n'est pas besoin de dire ici que Mr. de la Berchere mourut premier President au Parlement de Grenoble, & que Monsieur son frere lui succeda; mais il est bon de dire que ce dernier voulant faire écrire la vie de l'autre, pria Mr. Amyraut de lui communiquer des Memoires touchant ce qui s'étoit passé entre eux de particulier. Mr. Amyraut lui envoya entre autres choses le recit de la conference qu'il avoit euë avec le Pere Audebert; car dès que le bruit se fut repandu dans Saumur qu'il s'étoit entretenu secretement avec ce Jesuïte, Mr. de la Berchere voulut savoir de lui-même ce qui en étoit. Mr. Amyraut lui en recita une bonne partie, en lui recommandant le silence. Cet endroit de ses Memoires n'a pas été employé dans la vie de Mr. de la Berchere qui a été donnée au public. Il dedia en 1648. son livre *des Droits du mariage* à cet illustre Magistrat, qui étoit alors premier President de Grenoble.

(*M*) *Les Intendans de la Province d'Anjou.*] Il ne manquoit jamais de les aller saluer, & ils lui rendoient tous sa visite, & lui marquoient une grande consideration. Lors qu'en 1658. il alla prendre les eaux de Bourbon, il reçut mille honnêtetez à Bourges de Mr. Mandat Intendant de la Province. Il ne tint qu'à lui d'aller loger chez cet Intendant qui l'en pria, & chez qui il dîna avec l'Archidiacre de Bourges, & avec quelques autres Ecclesiastiques.

(*N*) *Des Evêques & des Archevêques.*] Voyez ce qui a été dit ci-dessus (*a*) concernant Monsieur l'Evêque de Chartres. J'ajoûte ici qu'en l'année 1662. Monsieur l'Archevêque de Paris Hardouïn de Perefixe étant allé à Saumur, pour un vœu que la Reine Mere avoit fait à Nôtre Dame (*b*) des Ardilliers, fit dire à Mr. Amyraut qu'il seroit bien aise de le voir. Mr. Amyraut fut très-disposé à lui rendre une visite, mais il fit entendre qu'il ne lui donneroit point le titre de Monseigneur. L'Archevêque y ayant donné les mains, reçut deux visites de ce Ministre, s'entretint avec lui près de deux heures chaque fois, & le traita fort civilement. On parla entre autres choses des livres de Mr. Daillé, dont le Prelat dit beaucoup de bien par raport à l'érudition.

(*a*) *Dans la remarque D.*

(*b*) *Elle est dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire au bout d'un faux-bourg de Saumur.*

(*O*) *Et par dessus tous le Cardinal Mazarin.*] Il arriva à Saumur en 1652. quelques jours après que le Roi & la Reine Mere y furent arrivez; & comme il ouït qu'on parloit fort d'un Sermon du Ministre Amyraut pendant le souper de la Reine, il pria le Comte de Comminges de temoigner à ce Ministre qu'il seroit bien aise de le conoître. Ce Comte étoit Gouverneur de Saumur, & avoit beaucoup d'amitié pour Mr. Amyraut: il lui avoit promis que ceux de la Religion pourroient s'assembler à l'ordinaire le Dimanche, quoi que le Roi fût dans la ville; mais il lui declara en même tems qu'il faloit qu'ils interrompissent leurs assemblées les trois premiers jours après l'arrivée du Roi. On tint ce qui avoit été promis. Mr. Amyraut prêcha le Dimanche sur ces paroles, *Craignez Dieu, honorez le Roi*, & fut ouï de beaucoup de personnes de la Cour qui en furent très-satisfaites, & qui parlerent de son Sermon avec éloge, non seulement au Roi dès qu'ils furent sortis du temple, mais aussi le soir pendant le souper de la Reine. Ce fut alors que le Cardinal Mazarin ouït parler de ce Sermon, & qu'il aprit de la bouche de Mr. de Comminges le zêle que Mr. Amyraut, & tous ceux de la Religion de ces quartiers-là avoient temoigné pour le service du Roi dans les derniers troubles. L'envie qu'eut le Cardinal de voir ce Ministre fut si grande, qu'il la lui fit temoigner dès le lendemain matin par le Juge de la Prevôté: de sorte que Mr. de Comminges ayant vu qu'il n'avoit pas été le premier porteur de la nouvelle, dit à Mr. Amyraut en riant: *Je vois bien Monsieur qu'au premier jour nous aurons besoin de vôtre intercession auprès de son Eminence, ce qui vous prouvera l'utilité de l'invocation des saints.* La premiere visite fut assez courte, mais on pria Mr. Amyraut de revenir le lendemain à 8. heures. Le Cardinal lui fit toute sorte d'honnêtetez, voulut qu'il s'assît auprès du feu, lui parla d'affaires d'Etat, lui dit les efforts que l'on faisoit en Xaintonge pour entraîner ceux de la Religion au parti des Princes, & le pria de travailler à rendre inutiles tous ces efforts. Mr. Amyraut l'assûra qu'il n'y avoit rien à craindre de la part des Protestans de France, & qu'il écriroit à plusieurs Ministres de Xaintonge, afin que le Synode qu'ils devoient tenir bien-tôt temoignât authentiquement sa fidelité. La chose fut executée. Deux jours après cette audience, le Cardinal sous pretexte de voir le College de ceux de la Religion, & la Bibliotheque de Mr. du Plessis Mornai, eut un autre tête-à-tête avec Mr. Amyraut dans le cabinet de ce dernier. Ils parlerent de l'Edit de Nantes, & sur ce que Mr. Amyraut interrogé si Henri IV. avoit été dans l'obligation de le donner avoit repondu qu'oui, mais que quand même ç'auroit été une grace au commencement, l'observation en seroit aujourd'hui une chose necessaire, le Cardinal lui dît qu'il avoit raison, & lui cita cette maxime du Droit, *quod initio fuit voluntatis, ex post facto fit necessitatis.* On sera peut-être bien aise de voir ici ce que Monsieur (*c*) de Guitaut dit à Madame de la Trimouille en presence de la Reine. *Son Eminence est chez le Ministre Amyraut; ce sont deux Ecclesiastiques ensemble, mais je suis sûr qu'ils ne parleront point de religion, son Eminence n'y trouveroit pas son compte.* Pendant les cinq semaines que le Roi fut à Saumur, Mr. Amyraut fit plusieurs visites au Cardinal, & en fut toûjours bien reçu; & lors qu'il prit congé de son Eminence, elle lui dît de lui écrire directement toutes les fois qu'il auroit à demander quelque chose soit pour le parti en general, soit pour ses interêts particuliers. Il ne se servit d'une telle permission qu'après le voyage qu'il

(*c*) *Il étoit Capitaine des Gardes de la Reine, & oncle de Mr. de Comminges.*

ordinaires. Il y a beaucoup d'apparence qu'il trouva grace auprès de ce Cardinal, entre autres raisons parce qu'il se declara hautement pour la doctrine de l'obeïssance des sujets. Il le fit utilement pour la Cour de France pendant les desordres de la Fronde, où la fortune du Cardinal Mazarin fut si balotée; & en plusieurs autres occasions il temoigna que c'étoit (*P*) son dogme favori, jusques à s'en quereller avec un * Ministre de la Rochelle: mais cela n'empêcha point qu'en ce qui regardoit la conscience il (*Q*) n'exhortât à desobeïr. Il n'est pas besoin de dire en quelle consideration il étoit chez les grans Seigneurs Protestans: cela s'entend assez de soi-même. Il fut brouillé avec un Ministre de Saumur nommé Mr. d'Huisseau; & il n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendoit de cette affaire au Synode † National de Loudun. On a cru que la gloire dont il jouïssoit lui avoit été contraire en cette rencontre; comme s'il eût été un grand arbre qui faisoit ombre aux petits, & qu'il faloit abaisser. Outre

* *Philippe Vincent.*

† *En 1659.*

 que

qu'il fit à Paris sur la fin de l'année 1658. Il vit trois ou quatre fois son Eminence, qui lui fit beaucoup de civilitez. Il lui parla du Synode National, dont on demandoit la convocation depuis tant d'années. Le Cardinal repondit que les raisons qui avoient empêché de l'accorder subsistoient encore, & voulut que Mr. Amyraut lui en écrivît. On se donna l'honneur de lui en écrire deux fois; il repondit de sa propre main; & depuis toutes les fois qu'il lui fit reponse il se servit à la verité de la main d'un Secretaire, mais il signa *proprio pugno.*

(*P*) *Que c'étoit son dogme favori.*] Dans l'Apologie qu'il publia pour ceux de la Religion en l'an 1647. il excuse le mieux qu'il peut leurs guerres civiles de France, mais il declare (*a*) neanmoins: *Qu'il ne veut nullement entreprendre la defense de la prise des armes contre son Prince pour quelque cause que ce puisse être . . . & qu'il a toûjours cru qu'il convient beaucoup mieux à la nature de l'Evangile, & à la pratique de l'Eglise ancienne de n'avoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes & aux prieres. . . . Et à toutes les fois*, dit-il, (*b*) *que je repasse les yeux de l'esprit dessus l'histoire de nos peres, je ne puis que je ne regrette très-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus dont ils nous ont laissé les exemples, de l'imitation des premiers Chrêtiens, en cette invincible patience qu'ils montrerent sous les persecutions des Empereurs.* On peut voir dans un Ecrit Latin (*c*) qu'il publia deux ans après, comment il soutint cette cause contre les plaintes d'un Ministre de la Rochelle, qui auroit bien mieux fait de ne se pas reconoître au livre de Monsr. Amyraut, que de s'en formaliser. Le livre *de la souveraineté des Rois* publié en 1650. à l'occasion de la mort tragique de Charles I. Roi d'Angleterre, temoigne encore avec plus de force les sentimens de nôtre Monsieur Amyraut sur la prise d'armes des sujets contre leurs Princes. Il n'y avoit pas moyen de se taire; car on ne cessoit d'imputer cette tragedie au parti Presbyterien, & d'en tirer mille consequences odieuses contre les Protestans de France. Mr. Amyraut ne crut pas devoir laisser sans reponse l'injustice de ces reproches. Pendant les troubles de la derniere Minorité, ce Ministre inspira toûjours aux peuples par ses predications le parti de l'obeïssance, & lors qu'on le consulta sur la maniere dont on se devoit conduire, il repondit *qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que de se tenir au gros de l'arbre.* Aparemment les personnes qui le consulterent y alloient de bonne foi, & ne penetroient pas l'artifice perpetuel qui regne dans ces sortes de confusions. Les rebelles ne manquent jamais de soutenir qu'ils ne veulent que remedier aux abus, & chasser d'auprès du maître les mauvais conseillers qui l'environnent. Il faut être bien simple pour donner dans ce panneau, & pour avoir besoin de consulter son Directeur de conscience. La distinction du Pape & du St. Siege n'est pas un sophisme si grossier. Enfin Mr. Amyraut dechargea pleinement son cœur dans l'Epitre dedicatoire de sa Paraphrase Latine des Pseaumes. C'est là qu'il soutient & qu'il établit, que par les veritables principes du Christianisme les sujets ne doivent point prendre les armes contre leurs Souverains. Il se declara hautement pour ce qu'on nomme *l'obeïssance passive.* Cet Ouvrage fut dedié au Roi d'Angleterre Charles II. peu après que ce Prince fut remonté sur le trône. L'Auteur avoit fait conoissance à Paris avec un Chapelain de ce même Prince l'an 1658. Deux ans après il lui temoigna sa joye du retablissement du Roi, & le felicita de l'Evêché de Durham. On lui fit reponse que le Roi le remercioit. C'est ce qui encouragea Monsr. Amyraut à lui dedier sa paraphrase des Pseaumes: mais il ne le fit qu'après avoir su de l'Evêque de Durham que ce Monarque en seroit bien aise.

(*Q*) *Il n'exhortât à desobeïr.*] Cela parut lors que le Senechal de Saumur lui communiqua un Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonnoit à ceux de la Religion de tendre devant leurs maisons le jour de la Fête-Dieu. Il le lui communiqua la veille de cette fête, & le pria de donner ordre qu'on s'y conformât, de peur que la desobeïssance ne fit soulever le peuple contre ceux de la Religion. Monsieur Amyraut lui repondit, qu'au contraire il s'en alloit exhorter ses oüailles à ne point tendre, & qu'il seroit le premier à ne tendre point: qu'il avoit toûjours prêché qu'il faut obeïr aux puissances superieures, mais qu'il n'avoit jamais entendu cela à l'égard de semblables choses qui interessent la conscience. En sortant du logis du Senechal il alla de maison en maison exhorter ses Paroissiens à tout souffrir plûtôt que d'executer cet Arrêt. Le Senechal le fit publier à son de trompe; le Consistoire s'assembla, remercia Monsieur Amyraut de sa conduite, & chargea les Anciens de tenir la main à ce que personne ne tendît. Le Lieutenant de Roi refusa de prêter main forte au Senechal, & empêcha le tumulte qui commençoit à se former. L'arrêt fut revoqué quelque tems après.

(*a*) Pag. 75.

(*b*) Pag. 76.

(*c*) *Intitulé*, Adversus epistolæ historicæ criminationes Mosis Amyraldi defensio.

que les parens de ceux qui s'étoient declarez chefs de parti contre le dogme de la Grace Universelle, favoriserent son ennemi le plus qu'ils purent. Il auroit apparemment été de la (*R*) Table dans ce Synode où il assista de la part de sa Province, si l'on ne l'eût cru personnellement interessé aux affaires que Mr. d'Huisseau avoit avec l'Eglise de Saumur. Il mourut fort Chretiennement le 8. jour de Janvier * 1664. & fut enterré selon toutes les ceremonies Academiques. Il eut pendant sa derniere maladie une grande liberté d'esprit, qui lui donna lieu de tenir plusieurs discours très-édifians, & de donner de beaux temoignages de sa foi en presence d'un bon nombre de personnes de differente religion. Entre ses autres vertus on doit remarquer sa charité pour les pauvres. Il leur donna les gages de son Ministere pendant les dix dernieres années de sa vie. Il donnoit l'aumône sans distinction de Catholiques & de Reformez; les Religieux Mendianus qui alloient à la quête chez lui ne s'en retournoient jamais à vuide, & il recommanda à † Mr. Hervart les Recollets de Saumur, lors qu'ils recoururent à l'Epargne pour faire rebâtir leur Cloître qui avoit été brûlé. Ils le remercierent du bon effet de sa recommandation. Il ne laissa qu'un fils qui a été un fort habile Avocat au Parlement de Paris, & qui s'est refugié à la Haye depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Il avoit eu une fille qui mourut en 1645. dix-huit mois après avoir été ‡ mariée. La douleur où cette perte plongea sa femme fut cause qu'il composa un Traité *de l'état des fidelles après la mort*, & qu'il le lui dedia. On l'imprima l'année suivante. On ne sera pas fâché de voir le distique que ⸸ Mr. du Bosc écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de Mr. Amyraut,

A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus :
More, ore & calamo, mirus uterque fuit.

Ce fut quelques années après la mort de ce Professeur, que son portrait fut gravé par les soins de Monsieur son fils β.

AMYRUTZES, γ Philosophe Peripateticien, nâtif de Trebizonde, s'étoit aquis une grande consideration à la Cour de l'Empereur David son maître, & avoit signalé sa plume en faveur des Grecs contre les decisions du Concile de Florence δ; mais il ternit toute sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'Empereur David à Constantinople, lors que Mahomet second l'y fit transporter après la prise de Trebizonde en l'année 1461. Ce Philosophe se laissant gagner aux promesses du Sultan abjura son Christianisme, & se fit Turc avec ses enfans, l'un desquels sous le nom de Mehemet-Beg traduisit en Arabe plusieurs livres des Chretiens par ordre de Mahomet second. Ce Prince donna des emplois considerables dans le Serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui ou avec Mehemet-Beg ζ. De la maniere dont Allatius s'est exprimé, on prendroit ce Philosophe pour le (*A*) Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde. N'oublions point de dire qu'Amyrutzes ne commença point à être estimé

* *Konig dans sa Bibliotheque, & Witte dans son* Diarium *mettent mal sa mort en* 1665.

† *Il étoit alors Controlleur des Finances.*

‡ *A Bernard de Haumont, qui fut depuis Avocat du Roi a Saumur.*

⸸ *C'est une allusion à ce que les Juifs ont dit à la louange de* Moses Maimonides *fameux Rabin.*

β *Memoires communiquez. Tout ce dont on ne donnera point de preuves publiques dans les remarques de cet article, est tiré de ces memoires.*

γ *Dans le Supplément de Moreri on le nomme mal* Amyruta.

δ *Leo Allatius de perp. consens. lib. 3. c 3. pag. 935. & 1379.*

ζ *Guillet, Hist. de Mahomet II. t. 1. pag. 441. & tom. 2. pag. 136.*

(R) *Il auroit été de la Table.*] Si tous ceux qui liront ce livre étoient des François de la Religion cette remarque seroit superfluë, mais elle ne le sera pas à l'égard des autres lecteurs. Il y avoit ordinairement dans nos Synodes de France quatre personnes qui formoient ce qu'on apelloit la Table, l'une de ces quatre personnes étoit le President de la Compagnie (on l'apelloit le Moderateur) les trois autres étoient l'Adjoint au Moderateur, le Secretaire, & celui qui recueilloit les Actes.

(*A*) *Pour le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde.*] Allatius page 936. n'avoit parlé que par conjecture du livre que cet Amyrutzes composa contre le Concile de Florence, mais dans les additions il nous aprend qu'on lui avoit envoyé de l'Ile de Chio l'Ouvrage même; puis il dit que Dorothée Archevêque de Monembase fait conoitre (*a*) la condition de cet homme, *cujusnam conditionis vir iste fuerit.* Il raporte le passage de Dorothée en Grec & en Latin. Le Grec porte que Mahomet fit embarquer pour Constantinople l'Empereur David, & quelques autres personnes, & entre autres τὸν φιλόσοφον Ἀμυρούτζην τὸν πρωτοβεστιάριον, *Philosophum Amyrutzium Protovestiarium.* C'est ainsi qu'Allatius traduit & ponctuë. Il ne faut donc point douter qu'il n'ait cru qu'Amyrutzes & le Protovestiaire n'étoit qu'un, & qu'il ne lui ait attribué la suite du passage de Dorothée; où l'on voit que ce personnage étoit cousin germain de Machomet Bassa, qu'il avoit trahi l'Empereur David, & qu'après la prise de Trebizonde il reçut de grans honneurs de son cousin, & du Sultan Mahomet; qu'il étoit rusé, grand, bien fait, bon tireur d'arc, & propre à toutes choses. Sa parenté avec Machomet étoit fondée sur ce que sa mere étoit sœur de la mere de Machomet; ces deux sœurs étoient filles de Jagarus. Je n'ajoûte pas beaucoup de foi à ce discours, car je voi que Monsr. Guillet (*b*) en citant la *Turco-Græcia* de Crusius, dit que le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde s'apelloit George, qu'il

(*a*) *In Synopsi historiarum.*

(*b*) *Vie de Mahomet t. 1. pag.* 439.

estimé des Princes, lors que l'Empereur de Trebizonde l'honora de son affection; car il y avoit long tems qu'il s'étoit vu très-consideré à la Cour de Constantinople. Il fut un * des principaux Savans avec lesquels l'Empereur Jean Paleologue delibera sur son voyage d'Italie, & il accompagna cet Empereur † dans ce voyage, comme il le raconte lui-même ‡. C'est dans la relation qu'il composa de ce qui s'étoit passé au Concile de Florence, & qu'il adressa à Demetrius Gouverneur de Napoli de Romanie. Cette relation dit entre autres choses, que le Patriarche de Constantinople † fut étranglé pendant la tenuë du Concile, & que les Medecins attesterent qu'il étoit mort de cette façon.

AMMIEN MARCELLIN. Cherchez MARCELLIN (AMMIEN.)

AMMONIUS. Plusieurs Ecrivains ont porté ce nom. Athenée cite deux Ouvrages de très-differente nature, composez par un Auteur qu'il apelle AMMONIUS. L'un β traitte des autels & des sacrifices; l'autre γ traitte des (A) Courtisanes d'Athenes. Il ne dit point positivement que ces deux livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté il ne dit rien qui insinuë le contraire: & quant au reste il ne touche rien ni sur la patrie, ni sur le siecle de cet Auteur. On sait par une (B) autre voye la patrie de celui qui a composé l'Ouvrage des autels & des sacrifices. Il étoit de Lampria δ. Le Suidas que nous avons aujourd'hui ne parle que d'Ammonius Saccas, mais il ne faut point douter que le veritable Suidas n'ait fait mention d'un Ammonius different de celui-là; car ce qu'on trouve dans son Dictionaire ne peut pas avoir été dit d'un seul homme. Il est impossible que le même Ammonius ait abjuré la foi Chretienne, & qu'il ait succedé à Aristarque dans l'Ecole d'Alexandrie avant l'empire d'Auguste. Voilà les deux choses que l'on trouve dans Suidas sur le chapitre d'Ammonius. Auroit-il été assez ignorant pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'aparence. Quelcun ζ a conjecturé qu'il faut supposer une lacune dans ce θ passage, & que Suidas pourroit bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athenée dans cette lacune. Si cela étoit veritable il faudroit dire que le Traité des sacrifices & des autels, ou celui des Courtisanes d'Athenes, ou tous les deux ont été écrits par un Grammairien qui fut successeur d'Aristarque. Le second AMMONIUS dont je veux parler est un Philosophe λ d'Egypte. Plutarque dont il avoit été Pre-

* *L'histoire politique de Constantinople le nomme avant Bessarion, & Gemiste, apud Allat. p. 883.*

† *Cet Empereur arriva à Venise le 8. de Fevrier 1438.*

‡ *Apud Allatium pag. 886.*

† *Id. ib. pag. 908.*

β *Athen. l. 11. pag. 476.*

γ *Id. l. 13. pag. 567.*

δ *C'étoit une ville de l'Attique.*

ζ *Jonsius de scriptor. histor. Phil. pag. 169. & dans l'Index.*

θ *Gesner in Biblioth. le cite sans faire paroitre qu'il en ait senti l'absurdité.*

λ *Eunapius proœm. vit. Soph.*

qu'il étoit d'une mine avantageuse, & d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il y surpassoit tous les Grecs & tous les Turcs; qu'il étoit fils d'une fille d'un Prince Chretien apellé Iagrus, qui avoit marié son autre fille en Servie, où elle eut un fils qui fut le renegat Machmut. Très-volontiers je mettrois une virgule dans le passage de Dorothée après ἀμυρούτζην, afin de faire deux personnes de ce Philosophe, & du Protovestiaire qu'Allatius confond ensemble.

(A) *Des Courtisanes d'Athenes.*] Ceux qui dans ces derniers tems ont fait des livres intitulez le *Putanisme* de Rome, ou de quelque autre grande ville, n'ont pas été des Auteurs originaux. L'antiquité avoit vu quantité d'Ouvrages de cette nature, qui heureusement sont demeurez par les chemins. Il n'en est parvenu aucun jusques à nous.

(B) *On sait par une autre voye la patrie de celui.*] On ne le sait point par la voye d'Harpocration, comme Monsieur Lloyd l'assûre, mais par la voye de celui qui a composé le livre *De differentiis vocum.* Vossius & plusieurs autres l'apellent Ammonius. Si Monsieur Lloyd avoit bien copié Vossius, il n'auroit pas dit, *Ammonius historicus* ἐν τῷ περὶ βωμῶν καὶ θυσιῶν *citatur ab Harpocratione in* Ἀμαζόνιον, *uti & in voce* Ἐσχάρα. *Ex quo etiam discimus Lampriensem fuisse, ut Gesnerus falso Alexandrinum vocet.* Voilà de ces fautes d'Abreviateur dont je parle si souvent. Vossius après avoir dit jusques au mot Ἐσχάρα ce que je viens de citer de Lloyd, ajoûte (a) ἐν πρώτῳ περὶ θυσιῶν *ab Ammonio lib. de differ. voc. in* βωμός. *Ubi &* Λαμπτρεὺς *fuisse dicitur, ut Gesnerus falso Alexandrinum vocet.* Parce que Lloyd n'a pas voulu raporter tout le passage de Vossius, & qu'il en a sauté une ligne, il est tombé dans un grand mensonge; car il n'est pas vrai qu'Harpocration nous aprenne que l'Ammonius qu'il cite fût de Lampria. Si on vouloit sauter quelque chose c'est à la derniere ligne que l'on devoit s'adresser, dans laquelle Vossius a dit un mensonge. Gesner ne dit pas qu'Ammonius l'Auteur du livre des sacrifices fût Alexandrin. Il y a un troisiéme passage (b) d'Harpocration où nôtre Ammonius est cité; Ἀμμώνιος ἐν τετάρτῃ περὶ Βωμῶν γράφει ταυτὶ *Ammonius libro quarto de aris ista scribit.* C'est ainsi que le docte Maussac a corrigé le texte d'Harpocration; il met βωμῶν au lieu de κωμῶν, personne qu'on sache n'ayant jamais dit que cet Auteur ait fait un livre *De oppidis vel pagis.* Monsieur Valois (c) aprouve cette correction. On auroit pu soupçonner que puis qu'Ammonius fit un livre touchant les Courtisanes d'Athenes, il en fit un aussi sur les festins de debauche, περὶ κώμων; & ainsi il ne seroit pas necessaire de pretendre que selon la leçon ordinaire d'Harpocration, le livre d'Ammonius concernoit les bourgs ou les peuples d'Attique; cependant je ne trouve rien de plus vraisemblable que la correction de Maussac. Elle a paru telle à Vossius, qui la debite comme si elle venoit de lui. Monsieur Valois (d) a cité un passage du Scholiaste d'Hermogene, où l'Auteur du livre des autels est apellé Ammonius Lamprien.

(a) *De Histor. Græcis, pag. 502.*

(b) *Au mot* θόλος.

(c) *Notis in Notas Maussaci, pag. 111.*

(d) *Ibid.*

Precepteur fait souvent mention * de lui. Mais Mr. Moreri avance très-faussement (C) que Plutarque en a parlé *avec éloge*, *sur tout sur la fin de la vie d'Aristote*. Mr. Moreri n'est pas plus heureux (D) par raport à AMMONIUS fils d'Hermeas, auquel il donne entre autres livres un Ouvrage composé *sous l'Empire de Valentinien*. Cet † Ammonius étoit fils & frere de Philosophe. Les Savans croyent qu'il a fleuri sous l'Empire d'Anastase, au commencement du VI. siecle, & que c'est lui qui a composé les Commentaires que nous avons sous le nom d'Ammonius sur quelques Traitez d'Aristote; & en particulier sur le livre *de* ‡ *interpretatione*. L'Auteur de ce dernier Commentaire dit dès l'entrée qu'il a été disciple de Proclus. C'est à lui que ⊥ quelques-uns attribuent cette vie d'Aristote qui court sous le nom d'Ammonius. C'est de lui aussi que β l'on entend un passage de Photius γ, où il est parlé d'un Ammonius qui se plaisoit extremement à expliquer les vieux Poëtes, & à faire des remarques critiques sur la langue Greque. Cela fait croire à δ quelques-uns qu'il lui faut attribuer le Traité qu'on a *de la difference des mots Grecs*. Mais Mr. Menage ζ le donne à Herennius Philon. Le meme Ammonius duquel Photius a dit ce qu'on vient de raporter, avoit une âne d'un goût merveilleux pour la poësie; car il aimoit mieux ne point toucher à la nourriture qu'il avoit devant lui, & souffrir la faim, que d'interrompre son attention à la lecture d'un poëme θ. Le troisiéme AMMONIUS dont je veux parler, étoit un Poëte qui vivoit au V. siecle. Il composa un poëme sur la guerre qu'on avoit faite à Gainas Roi des Goths, & l'ayant recité devant l'Empereur Theodose le Jeune, il en fut fort aplaudi λ. Il nous faut parler dans des articles separez non seulement de quelques modernes qui ont eu le nom d'Ammonius, mais aussi d'un ancien Philosophe qui lui a donné plus d'éclat que tous les autres.

* *Voyez en particulier la page* 70. *& la* 385. *des Oeuvres Morales*, edit. Franc. 1620.

† *Suidas in* Ἑρμείας. *Voyez ci-dessous l'article* Hermias.

‡ *Vossius de Philosoph. sectis, p.* 90. *&* 113. *Labbe de Script. Eccles. t.* 1. *pag.* 59.

⊥ *Jonsius, pag.* 300.

β *Id. ibid.*

γ *Biblioth. n.* 242. *p.* 1040.

δ *Jonsius ibid.*

ζ *In Laërt. l.* 2. *n.* 5.

θ *Photius ib. ex Damascio in vita Isidori Philosophi.*

λ *Socrates Hist. Eccl. l.* 6. *c.* 6. *& ex eo Nicephor. l.* 13. *c.* 6.

AMMONIUS, surnommé (*A*) *Saccas*, a été un des plus celebres Philosophes de son tems. Il fleurissoit vers le commencement du troisiéme siecle. Il étoit d'Alexandrie, & ayant succé avec le lait la foi Chretienne, il y persevera jusques à la fin, comme ses Ouvrages le temoignoient. Eusebe μ raportant cela accuse Porphyre d'une fausseté évidente, pour avoir dit qu'Ammonius abandonna le Christianisme auquel on l'avoit élevé, & passa dans la religion publique ν dès que l'âge lui permit de philosopher. Ce grand Philosophe donna un merveilleux éclat à l'Ecole d'Alexandrie, & mit sur un pied honorable la science dont il faisoit profession. Il la trouva miserablement depravée par les vaines subtilitez des disputeurs. On a vu dans le Christianisme ce qu'ils sont capables de faire, on l'a vu, dis-je, par les controverses des Thomistes & des Scotistes, des Reaux & des Nominaux. Ils faisoient tous profession de suivre Aristote, & neanmoins ils multiplierent les disputes à l'infini. Quelle idée ne doit-on pas donc se former des disputes qui regnoient anciennement, lors que les Philosophes partagez en plusieurs sectes sous differens chefs, condamnoient les uns Platon, & les autres Aristote, &c.? C'étoit un cahos de chicaneries qui des-

μ *Hist. Eccles. l.* 6. *c.* 19.

ν Ὅτι τοῦ φρονεῖν καὶ τῆς φιλοσοφίας ἥψατο, εὐθὺς πρὸς τὴν κατὰ νόμους πολιτείαν μετεβάλετο. Simul atque per ætatem sapere potuit & philosophiæ limen attingere, statim ad vivendi rationem legibus consentientem descivit. *Porphyr. l.* 3. *adversus Christianos apud Euseb. ib.*

(*C*) *Avance très-faussement que Plutarque.*] Cette vie d'Aristote est une chimere. Il faloit dire *Themistocle*, & non pas *Aristote*. Or il est bien vrai que Plutarque à la fin de la vie de Themistocle fait mention d'Ammonius, mais il est très-faux qu'il le louë. Il n'en dit là ni bien ni mal.

(*D*) *N'est pas plus heureux par raport à Ammonius fils d'Hermeas.*] Il s'y embarrasse dans 3. ou 4. grosses fautes pour le moins. I. Il ignore que Proclus a fleuri sous Theodose le Jeune & long tems après; car s'il l'avoit su, auroit-il dit qu'Ammonius disciple de Proclus fit un livre *sous l'Empire de Valentinien?* II. Quelle maniere de marquer les Empereurs? Il y en a eu trois de ce nom; & c'est le premier que l'on entend lors qu'on dit tout court *Valentinien*. Ce premier Valentinien mourut l'an 375. jugez si le disciple de Proclus a pu écrire sous cet Empereur. III. Si Mr. Moreri avoit entendu l'Auteur dont il se servoit, je veux dire le Pere Labbe, il auroit apris qu'Ammonius disciple de Proclus & fils d'Hermeas a fleuri sous l'Empereur Anastase, qui ne commença de regner que plus de 35. ans après la mort de Valentinien troisiéme. IV. Le Pere Labbe a observé qu'il est souvent fait mention d'un Ammonius dans les Chaînes des Peres Grecs sur l'Evangile de Saint Jean, & sur d'autres livres de l'Ecriture; & il croit qu'Ammonius fils d'Hermeas est different de celui-là. Au lieu de ces choses Mr. Moreri nous conte, que quelques Auteurs attribuent à Ammonius fils d'Hermeas l'explication des Peres Grecs sur l'Evangile de St. Jean.

(*A*) *Surnommé* Saccas.] Ammien (*a*) Marcellin & Suidas (*b*) temoignent qu'il avoit ce surnom. On croit assez communément que de son premier metier il étoit porteur de sacs, & on se fonde sur le même Suidas. Voici les paroles du docte Henri Valois (*c*). *Saccas videtur ex eo dictus Ammonius quod mercibus ex portu Alexandrino comportandis victum sibi quæsivisset, cujusmodi homines Saccarios antiqui vocabant; ut videre est in Codice Th. tit. de Saccariis portus urbis Romæ. Suidas*, Πλωτῖνος, *inquit*, μαθητὴς Ἀμμωνίου τοῦ πρώην γενομένου σακκοφόρου.

(*a*) *Lib.* 22. *circa finem.*

(*b*) *In* Ὠριγένης.

(*c*) *In Amm. Marcell. l.* 22.

deshonoroit la profession. Le veritable moyen de rehabiliter cette science, étoit de banir les disputes inutiles, & de s'attacher aux dogmes en quoi Platon & son disciple s'étoient accordez. C'étoient sans doute les doctrines les plus certaines, & par consequent les plus importantes. Voilà pourquoi Ammonius se fit un devoir capital de (*B*) concilier ces deux chefs de secte, & d'éclaircir le mal-entendu sur lequel on bâtissoit leurs pretenduës oppositions; & l'on ne sauroit dire la gloire qu'il s'aquit par cette maniere de philosopher. On lui donna l'éloge d'un inspiré, d'un homme (*C*) enseigné de Dieu, d'un homme qu'un instinct celeste avoit mis dans cette route. Mr. Moreri (*D*) & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange. On ne s'est pas moins trompé, lors qu'on a dit qu'Ammonius enseignoit (*E*) à ses disciples les mysteres de l'Evangile

Hh 3

(*a*) Τὰς μὲν ἐκούσιας ἔριδι καὶ ἀπονοίᾳ σφᾶς αὐτὰς προσαναθεῖσας, τὰς δὲ καὶ προλήψει καὶ ἀμαθίᾳ δεδουλωμένας. Alios sua sponte contendendi studio atque vesaniæ sese addicentes, alios præoccupata opinione atque imperitia subactos. *Photius n. 214. pag. 549.*

(*b*) *Hierocles apud Photium ibid.*

(*c*) Ἕως Ἀμμωνίου τοῦ θεοδιδάκτου. οὗτος γὰρ πρῶτος ἐνθουσιάσας πρὸς τὸ τῆς φιλοσοφίας ἀληθινὸν, &c. Usque ad divinitus edoctum Ammonium. Hic enim primus æstu quodam raptus ad Philosophiæ veritatem, multorumque opiniones, qui magnum decus Philosophiæ attulerunt, contemnens, utramque sectam probe calluit, & in concordiam adduxit, & à contentionibus liberam Philosophiam tradidit omnibus suis auditoribus, & maxime doctissimis æqualibus suis Plotino & Origeni & successoribus. *Hierocles apud Photium n. 251. pag. 1581.*

(*B*) *De concilier ces deux chefs de secte.*] Nous aprenons cela d'Hierocles, Auteur d'un Ouvrage sur la providence dont on trouve des extraits dans la Bibliotheque de Photius. Il n'y avoit, selon cet Auteur, que des gens dominez (*a*) par l'envie de contredire, & par la manie de disputer, ou par la force des prejugez & par les tenebres de leur esprit, qui trouvassent de la discorde entre les dogmes de Platon & ceux d'Aristote. De ces deux sortes de disputeurs la premiere avoit été fort nombreuse, avant que les lumieres d'Ammonius vinssent éclairer le monde: *Donec Ammonii aliquando sapientia orbi illuxit, quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat. Hunc enim veterum philosophorum opinionibus perpurgatis, & resectis quæ utrimque excreverant nugis, in præcipuis quibusque & maxime necessariis dogmatibus concordem esse Platonis & Aristotelis sententiam demonstrasse* (*b*).

(*C*) *L'éloge d'un homme enseigné de Dieu, d'un homme qu'un instinct celeste.*] Nous venons de raporter un passage d'Hierocles où se trouvent ces paroles, ὃν καὶ θεοδίδακτον ἐπικαλεῖσθαι ὑμνεῖ, *quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat*. En voici un autre où ce même Auteur raconte, que les disciples de Platon & ceux d'Aristote se plaisoient tellement à immortaliser leurs querelles, qu'ils corrompoient le texte de ces deux chefs de parti, afin de montrer plus facilement que l'un étoit opposé à l'autre. Ce desordre dura, poursuit-il, jusques (*c*) au tems d'Ammonius le disciple du grand Dieu; car enlevé par enthousiasme vers la verité philosophique, il penetra le fond des deux sectes, & les accorda ensemble, & donna à ses auditeurs un systême de Philosophie affranchi des brouilleries de la dispute.

(*D*) *Mr. Moreri & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange.*] Ammonius, selon Mr. Moreri, „s'attacha plus particulierement à la divine philosophie de JESUS-CHRIST. Il y aquit en effet une telle „estime, qu'on le regarda comme un homme „qui avoit été particulierement instruit de „Dieu, & on lui donna pour cette raison le „nom de THEODIDACTE„. Il se trompe: je ne veux point contester à Ammonius son savoir theologique; il en aura tant qu'on voudra; mais sûrement ce n'est point par cet endroit qu'il aquit l'éloge de *Theodidacte*. Il l'aquit par ses leçons de Philosophie, qui ne parloient que de Platon & d'Aristote, & nullement de JESUS-CHRIST & de l'Evangile. Ses Auditeurs étoient partagez; les uns professoient le Paganisme, les autres le Christianisme; il faloit donc qu'il laissât à part les matieres de religion; & principalement celles de pieté. Hierocles qui étoit un Philosophe Payen, auroit-il parlé comme il a fait si la science de l'Evangile avoit procuré à Ammonius l'éloge dont il s'agit? Je croirois sans peine qu'Ammonius ne passoit point pour Chretien parmi les Payens, & que c'est la raison qui a mû Porphyre à debiter qu'Ammonius étoit sorti du Christianisme, dès qu'il avoit pu manier la Philosophie. Il étoit connu pour Chretien parmi ses freres, & il temoigna sa foi par des Ecrits qui apparemment ne furent guères connus aux Payens. Plotin se seroit-il attaché pendant si long tems à la discipline d'Ammonius, s'il l'eût cru ennemi de la religion dominante? Les Chretiens n'étoient pas encore si considerez.

(*E*) *Qu'Ammonius enseignoit à ses disciples les mysteres de l'Evangile.*] J'ai été étonné de trouver ici le Pere Labbe en flagrant delit. *Idem Porphyrius*, dit-il, (*d*) *in vita Plotini Platonicæ sectæ Philosophi narrat Ammonium Religionis Christianæ arcana discipulis suis sub silentii religione communicasse, & Herennium, Origenem atque Plotinum obstrinxisse, cumque Herennius primus eam fregisset, nec Originem nec Plotinum promissis stetisse.* Il y a là deux très-grandes fautes; premierement il n'est pas vrai qu'Ammonius ait fait jurer ses disciples qu'ils ne communiqueroient à personne ce qu'ils aprendroient de lui. En second lieu il est faux que Porphyre parle d'autre chose que des dogmes de Philosophie. Tout ce qu'il dit se peut reduire à ceci. Erennius, Origene & Plotin étoient convenus de ne point rendre publiques les choses qu'ils avoient oüi dire à Ammonius, & qui leur avoient paru d'un travail exquis, & d'un rafinement singulier. Plotin garda sa parole, mais Erennius n'ayant pas gardé la sienne fut bien-tôt imité par Origene. Ce n'est pas ici le lieu de montrer que cet Origene n'est pas celui qui a tant écrit, & tant allegorisé l'Ecriture; mais comme la plûpart de mes lecteurs seront hors d'état d'avoir un Plotin à consulter, je raporte ici ses propres paroles, selon la version de Ficin. Le Grec est en marge. *Cum* (*e*) *verò Erennius & Origenes & Plotinus olim inter se constituissent ne Ammonii dogmata ederent, quæ audita ab eo tanquam in primis purgata præcipuè comprobaverant; Plotinus quidem stetit promissis, familiariter quidem nonnullos excipiens salutantes: instituta verò Ammonii secreta integraque conservans. Erennius autem primus pacta dissolvit, & Origenes anticipantem Erennium est deinde sequutus.* Autre sujet d'étonnement: les deux fautes du Pere Labbe se trouvent dans Luc (*f*) d'Holstein.

(*d*) *De script. Eccles. t. 1. pag. 58.*

(*e*) Ἐρεννίῳ δὲ καὶ Ὠριγένει καὶ Πλωτίνῳ συνθηκῶν γεγονυιῶν μηδὲν ἐκκαλύπτειν τῶν Ἀμμωνίου δογμάτων ἃ δὴ ἐν ταῖς ἀκροάσεσιν αὐτοῖς ἀνεκεκάθαρτο, ἔμενε καὶ ὁ Πλωτῖνος, συνὼν μέν τισι τῶν προσιόντων. τηρῶν δὲ ἀνέκπυστα τὰ παρὰ τοῦ Ἀμμωνίου δόγματα. Ἐρεννίου δὲ πρώτου τὰς συνθήκας παραβάντος, Ὠριγένης μὲν ἠκολούθει τῷ φθάσαντι Ἐρεννίῳ. *Porphyrius in vita Plot.*

(*f*) *De vita & script. Porphyr. p. m. 28.*

gile sous le sceau du secret. Il y a des gens qui ont confondu ses Ouvrages de (F) Theologie avec ceux de quelques autres Auteurs; mais enfin on a su rendre à chacun le sien. Il eut entre autres disciples Plotin, & Origene. Il mourut environ * l'an 230. Je croi qu'on (G) le doit distinguer du Peripateticien Ammonius, qui étoit, selon Philostrate, le plus savant homme de son siecle, & celui qui avoit le plus de lecture.

* *Juxta Cave Histor. liter. pag. 72.*

(k) *Hadr. Valesius in Amm. Marcell. l. 22. pag. 344. édit. in fol.*

AMMONIUS (André) nâtif de Luques, alla chercher fortune en Angleterre vers le commencement du XVI. siecle, & s'y seroit (A) apparemment avancé s'il eût vêcu plus long tems. Il cultivoit les belles lettres, & la poësie

(F) *Ont confondu ses Ouvrages de Theologie avec ceux de quelques autres.*] St. Jerôme met Ammonius au nombre (a) des Ecrivains Ecclesiastiques, & lui attribuë entre autres Ouvrages l'invention des Canons Evangeliques. Il ajoûte qu'Eusebe s'est servi de ce modele quand il a fait un pareil Ouvrage. Si cela étoit vrai, Eusebe seroit un grand fourbe, puis que dans une lettre (b) où il explique la nature & les usages de ses dix Canons sur la concorde des Evangiles, il assûre qu'il les a inventez à l'occasion d'un Ouvrage d'Ammonius. Cet Ouvrage est intitulé *Monotessaron*, ou *Diatessaron*. Voici comment il differe des Canons Evangeliques. Ces *Canons* (c) *ne sont que des indices des endroits des Evangiles qui sont contenus dans un, deux, trois, ou quatre Evangelistes, au lieu que l'harmonie ou la Concorde d'Ammonius* (c'est la même chose que le Diatessaron, ou Monotessaron) *contenoit le texte entier des quatre Evangelistes dont Eusebe s'étoit servi pour faire ses Canons qui se raportoient à cette concorde, & qui en étoient comme la table.* C'est donc une faute que de dire, comme fait Mr. Moreri, que les Canons Evangeliques & l'Harmonie de l'Evangile sont la même chose. Victor Evêque de Capouë, Zacharie Evêque de Chrysople, Tritheme & plusieurs modernes s'apuyant sur l'autorité de St. Jerôme, & ne faisant aucune attention à la lettre d'Eusebe que j'ai citée, font Ammonius l'inventeur des Canons Evangeliques. Voici une autre confusion. Il y a dans la Bibliotheque des Peres deux Harmonies des quatre Evangiles.* L'une fut attribuée à Tatien par Victor Evêque de Capouë, qui vers l'an (d) 545. la traduisit en Latin & y joignit (e) une Preface. De là est venu que l'autre Harmonie a été donnée à Ammonius. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'il faloit. L'Harmonie que l'Evêque de Capouë a donnée à Tatien ne peut pas être de cet Auteur, puis qu'elle contient toutes les genealogies de Jesus-Christ que les Evangelistes ont raportées; au lieu que Tatien avoit (f) ôté de son Harmonie tous les passages des Evangiles qui prouvent que Jesus-Christ est issu de David. D'autre côté l'Harmonie qu'on attribuë à Ammonius est (g) mutilée de ces passages. Sixte de Sienne, George Ederus & plusieurs autres ont suivi l'erreur de Victor. Mais il y a plus de 500. ans que Zacharie Evêque de Chrysople a fait voir (h) qu'Ammonius est l'Auteur de cette Harmonie. Baronius a suivi ce sentiment. Remarquons bien une chose dont le Pere Oudin nous avertit, (i) c'est que l'Harmonie qui est sous le nom d'Ammonius dans la Bibliotheque des Peres imprimée l'an 1575. laquelle Harmonie a été traduite en Latin par Ottomarus Luscinius, n'est ni d'Ammonius ni de Tatien. On a perdu l'Ouvrage d'Ammonius, *de consensu Mosis & Jesu*. Si l'on s'en raporte à Henri Valois on a aussi perdu tous les autres: *Hujus Ammonii, quod sciam, hodie nihil extat*, dit-il dans son Commentaire sur le dernier chapitre du 22. livre d'Ammien Marcellin. Se souvenoit-il de l'Harmonie des Evangiles inserée dans la Bibliotheque des Peres, ou croyoit-il qu'elle n'est pas d'Ammonius? Hadrien Valois n'ayant point fait de remarque sur cela dans la 2. édition, a fait assez conoître sa conformité avec son frere.

(a) *Cap.* 55.

(b) Ad Carpianum: *elle est imprimée avec les dix Canons* de consonantia quatuor Euangeliorum, *à la tête du Nouveau Testament Grec de Robert Etienne, édition de Paris* 1550. *Voyez le P. Labbe de Script. Eccles. t.* 1. *pag.* 308. *item pag.* 58.

(c) *Du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclesiast. t.* 1. *pag.* 120. *édit. d'Amst.*

(d) *Oudin supplém. de script. Eccles. pag.* 15.

(e) *Labbe, pag.* 57.

(f) *Eusebe & Theodoret l'assûrent, apud Phil. Labbe, de script. Eccles. t.* 1. *pag.* 57.

(g) *Cave, histor. literar. p.* 72.

(h) *Commentar. in eam Harmoniam apud Labbe*, ib.

(i) *Ubi supra.*

(G) *Qu'on le doit distinguer du Peripateticien Ammonius.*] Un fort savant homme ne panche pas à l'en distinguer. *Hic esse videtur*, dit-il, *Ammonius* (k) *Peripateticus Philosophus, quem* πολυγραμματώτατον *fuisse sæculi sui testatur Philostratus in Sophistæ Hippodromi vita, quo qui plura legisset neminem se vidisse.* Mais s'il avoit pris garde aux paroles de Longin raportées dans la vie de Plotin, il n'auroit pas balancé à distinguer ces deux Philosophes l'un de l'autre. Longin remarque qu'il y a eu des Philosophes qui ont composé des livres, mais qu'il y en a eu d'autres qui n'ont instruit que de vive voix. Il en nomme quelques uns de chacune de ces deux especes; les uns sont Platoniciens, les autres sont Stoïciens, ou Peripateticiens. Il met dans la seconde classe Ammonius & Origene, & il les donne pour deux sectateurs de Platon. Il dit qu'il les a conus (l), & qu'ils ont surpassé en intelligence tous les Philosophes de leur siecle. Après cela il nomme quelques Stoïciens qui ont été aussi de cette seconde classe de Philosophes, je veux dire de ceux qui n'ont point écrit, ou qui ont peu écrit. Enfin il nomme deux Peripateticiens de la même classe, qui sont Ammonius & Ptolomée. Il dit qu'en matiere de Philologie ils ont surpassé tous les Savans de leur siecle; il dit cela principalement (m) d'Ammonius; voilà donc l'Ammonius dont Philostrate a parlé; il est donc très-different de celui qui philosophoit à Alexandrie, & qui a été le maître de Plotin & d'Origene. Nous aprenons dans la lettre de Longin, que ces Peripateticiens si savans n'ont écrit que des poëmes & des harangues; ce grand Critique supose qu'ils n'avoient point pretendu que ces Ouvrages fussent conservez; car s'ils avoient eu ce dessein, dit-il, ils auroient écrit avec plus d'exactitude.

(A) *Et s'y seroit apparemment avancé.*] Ce ne sont pas mes conjectures; c'est le sentiment d'Erasme. *Periit*, dit-il, *& apud Gallos Faustus,* (n) *& apud Britannos Andreas Ammonius, quorum alter diu regnavit Lutetiæ, alter ad summam dignitatem emersurus erat, si vita diuturnior contigisset.* Il en jugeoit de la sorte non seulement lors que

(l) Οἷς ἡμεῖς τὸ πλεῖστον τοῦ χρόνου προσεφοιτήσαμεν, ἀνδράσιν οὐκ ὀλίγῳ τῶν καθ' ἑαυτοὺς εἰς σύνεσιν διενεγκοῦσι. Quibuscum nos diu versati sumus, viris profecto intervallo non parvo sui sæculi philosophos intelligentia superantibus. *Longinus apud Porphyr. in vita Plotini.*

(m) Ἀμμώνιος καὶ Πτολεμαῖος φιλολογώτατοι μὲν τῶν καθ' ἑαυτοὺς ἄμφω γενόμενοι, καὶ μάλιστα ὁ Ἀμμώνιος. οὐ γάρ ἐστιν ὅστις ἐκείνῳ γέγονεν εἰς πολυμαθείαν παραπλήσιος. Ammonius atque Ptolemæus, disciplinarum ambo profecto maxime omnium suo tempore pleni, præsertim Ammonius: nullus enim ad disciplinarum illius copiam prope accessisse videtur. *Id. ib.*

(n) *Epist.* 24. *l.* 2. *pag.* 132. *scripta anno* 1518.

poësie Latine. C'est par ses vers Latins (*B*) qu'il merite principalement d'être mis au rang des Auteurs. Il y eut entre Erasme & lui beaucoup d'amitié, & un grand commerce de lettres. Ammonius logea * quelque tems chez Thomas Morus, & puis † au College de Saint Thomas; car il n'avoit pas assez d'argent pour louër une maison, & tenir menage. Il ‡ temoignoit à Erasme qu'il se repentoit d'avoir quitté Rome, & qu'il étoit peu content de l'état où il se voyoit en Angleterre. Les conseils qu'Erasme lui donna sont très-conformes aux (*C*) manieres frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde: il faut croire qu'Erasme ne le faisoit que pour plaisanter. Il fit des ⊥ iambes à sa loüange qui sont très-beaux, & qui temoignent qu'Ammonius avoit mille perfections de corps & d'esprit. Mais il ne faut pas compter beaucoup sur les éloges poëtiques, la prose d'Erasme établira plus solidement dans nos remarques la gloire de son ami. La fortune diminua ses rigueurs pour Ammonius; il devint Secretaire β de Henri VIII. & il eut même un caractere γ public auprès de lui de la part de Leon X. S'il ne fût pas mort avant l'âge de quarante ans, il auroit pu monter davantage. Il étoit à l'armée δ l'an 1513. lors que les Anglois gagnerent la bataille des éperons, & prirent Teroüenne, & Tournai. Il ne manqua pas de faire des vers sur ces victoires, & sur celle qu'ils remporterent contre Jaques IV. Roi d'Ecosse. Il (*D*) mourut de la sueur Angloise l'an

* *Erasm. epist.* 2. *l.* 8. *pag.* 408.

† *Ib. epist.* 23. *p.* 424.

‡ *Ib. epist.* 25. *p.* 426. *item epist.* 11. *p.* 413.

⊥ *Ib. epist.* 22. *p.* 422.

β *Balæus apud Simlerum. Epit. Gesneri.*

γ *Andreas Ammonius* tuæ sanctitatis apud Anglos *Nuncius* literis significabit. *Erasm. ep.* 6. *l.* 2. *pag.* 104.

δ *Epist.* 40 *l.* 8. *pag.* 434.

que la playe étoit fraîche, c'est-à-dire lors que peu après la mort d'Ammonius l'affliction le poussoit à le louër; mais aussi lors qu'un bon nombre d'années avoit effacé les premieres impressions du regret & de la douleur. *Quàm multos*, écrivoit-il (*a*) en l'année 1524. *hic ex vetere sodalitio desidero. Primum Andream Ammonium Lucensem. Deum immortalem quanta ingenii dexteritate, quàm fideli memoria præditum! Tum animus quàm erat excelsus, quàm alienus à livore, quàm alienus à sordibus! Hunc & suis dotibus & omni principum applausu florentem maximis rebus destinatum subita mors intercepit natu minorem annis quadraginta. Cujus equidem decessum non possum non dolere, quoties in mentem venit quàm mihi fuerit jucunda ejus familiaritas.*

(*a*) *Epist.* 5. *l.* 23. *p.* 1210.

(*B*) *C'est par ses vers Latins qu'il merite principalement.*] L'abregé de la Bibliotheque de Gesner nous donne ce catalogue des poësies d'Ammonius; *Scotici conflictus historia lib.* 1. *Bucolica, seu Ecloga lib.* 1. *De rebus nihili lib.* 1. *Panegyricus quidam lib.* 1. *Epigrammata lib.* 1. *Poëmata diversa lib.* 1. On cite Balæus. Ce qu'on nomme *Panegyricus quidam*, est un poëme sur les victoires que les Anglois remporterent l'an 1513. à la journée des éperons, à la prise de Terouënne, à la prise de Tournai, &c. Erasme donne son jugement sur ce poëme dans une lettre (*b*) qu'on a datée du jour de St. Thomas 1510. C'est une preuve incontestable qu'on a quelquefois ajoûté la date à ses lettres sans nulle attention: on les a d'ailleurs mal rangées. La reponse precede quelquefois de plusieurs pages la lettre qui est le sujet de la reponse (*c*).

(*b*) *C'est la* 20. *du* 8. *livre.*

(*c*) *Voyez l'article* Carmilianus.

(*C*) *Aux manieres frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde.*] N'ayez honte de rien, lui dit-il, (*d*) intriguez-vous dans les affaires de tout le monde; *coudoyez* (*e*) *un chacun, & tranchez du notable*: debusquez qui vous pourrez: reglez vôtre haine & vôtre amitié sur vôtre profit: ne donnez qu'à ceux qui vous le rendront avec usure: soyez complaisant envers tout le monde en toutes choses: ayez deux cordes à vôtre arc: apostez des gens qui vous recherchent: menacez de quitter, & preparez vous au depart: montrez des lettres où l'on vous promette mille avantages ailleurs. *Principio perfrica frontem, ne quid usquam pudeat. Deinde omnibus omnium negotiis te misce, protrude quemcunque potes cubito. Neminem nec ames nec oderis ex animo, sed omnia tuo compendio metiare. Ad hunc scopum omnis vitæ ratio spectet. Ne quid des nisi unde speres fœnus: assentare omnibus omnia. At ista vulgaria sunt, inquis. Age quando ita vis, accipe peculiare consilium, sed heus in aurem. Nosti* τὴν Βριταννικὴν ζηλοτυπίαν, *hac in tuum bonum abutere. Duabus sedeto sellis. Suborna diversos procos qui te ambiant. Minare & appara discessum. Ostende literas quibus magnis pollicitis avocaris. Subducito te nonnunquam, ut subtracta copia desiderium acuat.*

(*d*) *Epist.* 13. *l.* 8. *pag.* 414.

(*e*) *C'est un vers de Moliere.*

(*D*) *Il mourut de la sueur Angloise.*] Consultez l'Histoire du divorce de Henri VIII. composée par Mr. le Grand, vous y trouverez ce que c'est que cette sorte de maladie. On la nommoit „la suée (*f*), ou le sutin, parce „qu'on mouroit en suant. Cette espece de peste „commença à se faire sentir pour la premiere „fois en 1486. Auparavant on ne la connoissoit „point. Tous les remedes y étoient inutiles, „& elle emporta beaucoup de monde avant „que les Medecins sçussent de quelle maniere „il la falloit traiter. C'étoit un fleau dont Dieu „ne vouloit d'abord punir que les Anglois. „En quelque lieu qu'ils fussent ils en étoient „attaquez, sans que les étrangers avec qui ils „vivoient en fussent incommodez.„ Parmi les preuves que Monsieur le Grand a produites, il (*g*) y a des lettres de l'Evêque de Bayonne Ambassadeur de France en Angleterre qui parlent de ce mal: Anne Boulen en fut attaquée: cet Ambassadeur en fut attaqué aussi; il y avoit deja quelque tems que ce mal tomboit sur d'autres que sur des Anglois; car nôtre Italien Ammonius en étoit mort l'an 1517. nonobstant l'esperance qu'il avoit euë de s'en preserver par sa grande sobrieté. Voici ce que Thomas Morus en (*h*) écrivit à Erasme. *In his*, c'est-à-dire parmi le grand nombre de gens qui étoient morts (*quod tibi quoque dolori esse doleo*) *Andrea nostro Ammonio, in quo & literæ & omnes boni magnam fecere jacturam. Is valdè sibi*

(*f*) *Tome* 1. *pag.* 94. *il cite Godewin.*

(*g*) *Voyez le* 3. *tome de l'Histoire du divorce pag.* 137. 152.

(*h*) *Epist.* 4. *l.* 7. *pag.* 386.

l'an (*E*) 1517. L'un des principaux services qu'il rendit à Erasme, fut de lui envoyer de tems en tems à Cambridge provision (*F*) du meilleur vin. Il y a de l'hyperbole dans la lettre où il lui marque qu'on brûloit (*G*) tous les jours tant d'heretiques, que cela avoit encheri le bois.

AMMONIUS (JEAN AGRICOLA) Professeur en Grec à Ingolstad au XVI. siecle. Cherchez HAMMONIUS.

AMMONIUS (LIVINUS *) se distingua parmi les Chartreux de Flandres, non seulement par le caractere de Dom Procureur dont il se vit honoré à Gand sa patrie, mais aussi par son savoir †, & par sa pieté. Erasme l'estimoit beaucoup, & il paroît par deux lettres ‡ qu'il lui écrivit qu'il le tenoit pour bien gueri des (*A*) prejugez, & des mauvaises passions des personnes de son rang. Ammonius lui avoit fait confidence des chagrins qu'il enduroit, & de la resolution qu'il avoit prise de se soumettre à la dureté de sa condition. Il n'est pas mal-aisé de deviner qu'il eût souhaité plus de loisir pour cultiver son esprit, & pour faire de bonnes études; ses Superieurs ne s'accommodoient point de cela; ils aimoient mieux qu'il fût ignorant, & qu'il s'attachât aux observances exterieures de l'institut. Il ne laissa pas de parvenir à la qualité d'Auteur. On peut voir le titre de ses Ouvrages dans Moreri, mais il ne faut pas se fier à (*B*) la citation de Vander Linden.

* *C'est ainsi qu'Erasme le nomme. Valere André dit* Lævinus.

† Livinus Ammonius vir eruditione juxta ac pietate insignis. *Erasm. epist. 23. l. 28 pag.* 1704.

‡ *La 94. du 20. livre, & la 20. du 25.*

AMPHARES, l'un des Ephores de Lacedemone au tems du Roi Agis, fut le principal Instrument de la mort tragique de ce Prince. Nous avons dit ailleurs comment le Roi Agis après le retablissement de Leonidas son collegue se refugia dans un temple. Amphares fut un de ceux qui l'y allerent voir familierement,

sibi videbatur adversus contagionem victus moderatione munitus: qua factum putavit ut quum in nullum pene incideret cujus non tota familia laboraverat, neminem adhuc è suis id malum attigerit, id quod & mihi & multis præterea jactavit non admodum multis horis antequam extinctus est, nam hoc sudore nemo nisi primo die perit. Ego uxorque ac liberi adhuc intacti, reliqua familia tota revaluit. Hoc tibi affirmo, minus periculi in acie quàm in urbe esse.

(*E*) *L'an* 1517.] La lettre de Thomas Morus dont je viens de citer un grand passage, est datée du 19. d'Août 1520. Il semble donc qu'Ammonius ne soit point mort l'an 1517. car quelle apparence que Morus ait laissé passer trois années sans en rien dire à Erasme? Je repons que cette difficulté ne balance point les lettres où Erasme même a parlé de la mort d'Ammonius. Il remarque dans la lettre 24. du 2. livre, & dans la 20. du 3. livre, toutes deux datées de l'an 1518. que cette année avoit été fatale aux hommes doctes, à Musurus, à Paleottus, à Faustus Andrelinus, à Ammonius. Dans la 31. lettre du 3. livre datée du 9. de Septembre 1517. il parle (*a*) de la mort d'Ammonius. Cette lettre est bien datée, car Erasme y fait mention du depart du Roi d'Espagne, comme d'une chose nouvelle. Or on sait que ce Monarque fit voile au commencement de Septembre 1517. Disons donc que Baleus se trompe d'un an, lors qu'il met (*b*) la mort d'Ammonius à l'année 1518. Erasme a pu dire en 1518. que l'on avoit perdu cette année plusieurs grans hommes. L'une des lettres où il dit cela est du mois de Mars; il entendoit *par cette année* les 10. ou 12. mois precedens. Ceci se confirme par une lettre (*c*) de Bombasius bien datée du 6. Decembre 1517. où l'on trouve que Musurus étoit mort à Rome pendant le dernier automne, & que Paleottus l'avoit precedé de huit mois.

(*a*) Ammonii mortem acerbissimè fero, *pag.* 198.

(*b*) *Apud Simlerum Epito. Gesners.*

(*c*) *La 23. du 2. l.*

(*F*) *Provision du meilleur vin.*] Les lettres reciproques de ces deux amis font souvent mention de l'envoi du vin, mais voici un endroit (*d*) qui temoigne qu'Erasme ne haïssoit pas cette liqueur, & qu'il aimoit mieux être dans un lieu pestiferé que boire de l'eau; *Simul atque Anglicum solum tetigi ubi locorum esses rogare cœpi, siquidem Cantabrigiensem pestem fugere te scripsisti. Unus tandem Sixtinus mihi dixit te quidem Cantabrigiam ob pestem reliquisse, & concessisse nescio quò, ubi cum vini penuria laborares, & eo carere gravius peste duceres, Cantabrigiam repetiisse atque inibi te nunc esse. O fortem Bassarei commilitonem qui in summo periculo ducem deserere nolueris.*

(*d*) *Epist.* 40. *l.* 8.

(*G*) *Qu'on brûloit tous les jours tant d'heretiques.*] Ces gens-là n'étoient ni de ces Papistes, ni de ces Protestans qui couroient également risque d'être punis en Angleterre sous Henri VIII. depuis qu'il eut renoncé à la primatie du Pape. C'étoient d'autres gens, puis que la lettre qui fait mention de ces suplices est datée du mois de Novembre 1511. Les bûchers n'extirpoient point ces devoyez; lisez la (*e*) marge.

(*e*) Lignorum precium auctum esse non miror, multi quotidie hæretici holocaustum nobis præbent, plures tamen succrescunt. Quin & frater germanus mei Thomæ, stipes verius quam homo, sectam (si diis placet) & ipse instituit, & discipulos habet. *Ammonius epist.* 8. *l.* 8. *inter Erasmianas pag.* 410.

(*A*) *Pour bien gueri des prejugez.*] Sans cela il n'eût pas pris la liberté de lui dire que l'ennemi du genre humain avoit eu part à l'institution des Couvens; mais il auroit bien pu lui avoüer que les ignorans y aquierent plus de consideration, en établissant le vrai merite dans l'observation exacte du ceremoniel. *Quum* (*f*) *interdum mecum reputo, Ammoni charissime, cujusmodi ingenia premantur ac sepeliantur in istis ceremoniis, interdum subit animum cogitatio fortassis humana, istiusmodi vitæ ergastula non fine instinctu satanæ fuisse inducta . . . . . Ac fere fit ut quo quisque indoctior stupidiorque est, hoc in isto vitæ instituto pluris habeatur, tumidus fiducia ceremoniarum, & alieni spiritus iniquus æstimator.*

(*f*) *Epist.* 20. *l.* 25. *pag.* 1361.

(*B*) *A la citation de Vander Linden.*] Cet Auteur n'a point fait la Bibliotheque Belgique; on l'a mis là pour Valere André. C'est la Bibliotheque des Medecins qu'il a composée.

lierement, & qui lui tinrent compagnie quand il ſortoit de cet aſyle pour aller au bain, & quand il retournoit au temple. Un jour en le ramenant du bain, Amphares mit la main ſur lui pour l'obliger à comparoître devant les Ephores, & à leur rendre compte de ſa conduite. Il le fit entrer par force dans la priſon; les Ephores & leurs aſſeſſeurs s'y tranſporterent tout auſſi-tôt pour faire le procés au Roi. Il leur declara qu'il n'avoit eu autre deſſein que de remettre les choſes ſur le pied que Lycurgue les avoit miſes, & qu'il ne ſe repentiroit jamais d'un ſi beau deſſein. Là-deſſus on le condamna à la mort, & on ordonna aux Sergens de le conduire au * lieu du ſuplice. Les Sergens trouverent ſi étrange † & ſi inouï que l'on mit les mains ſur la perſonne d'un Roi, qu'ils temoignerent de l'averſion pour cet ordre; il falut que Demochares l'un des amis d'Amphares fit lui-même cette fonction. Ageſiſtrata mere d'Agis accompagnée d'Archidamia ſa mere étoit accouruë aux portes de la priſon, & demandoit qu'il fût permis à ce Prince de plaider ſa cauſe devant le peuple. Cela fut cauſe que l'on hâta l'execution. Dès qu'Agis eut été étranglé, Amphares vint aſſûrer Ageſiſtrata qu'on ne feroit point de mal à ſon fils, & qu'elle pouvoit entrer pour le voir, ſi elle le ſouhaittoit. La même permiſſion fut accordée à la grand'mere: ainſi elles entrerent toutes deux dans la priſon. Amphares fit d'abord pendre Archidamia, & puis fit entrer Ageſiſtrata où l'execution s'étoit faite. La premiere choſe qui ſe preſenta à la vuë de cette Dame fut le corps mort de ſon fils étendu par terre, & celui de ſa mere qui étoit encore pendu. Elle aida les bourreaux à le dependre, & l'étendit auprès du corps d'Agis, & baiſant ſon fils s'écria, *qu'il s'étoit perdu, & qu'il les avoit attirées dans ce precipice par ſa trop grande debonnaireté.* Amphares à l'ouïe de ces paroles, lui dit que puis qu'elle aprouvoit la conduite d'Agis, elle ſeroit traittée tout comme lui. Ageſiſtrata ſans s'étonner tendit le cou au bourreau pour être penduë, & ſe contenta de dire ‡ qu'elle ſouhaitoit que toutes ces choſes tournaſſent au bien & à l'avantage de la patrie. Le peuple fut fort indigné d'une violence ſi extraordinaire; il en murmura, mais il n'en fut autre choſe. On vit alors la verité d'une maxime qui a lieu en cent ſortes d'occaſions; *on fait du bruit, & puis on ſe conſole.* Rien ne pouſſa tant Amphares à ce crime, que l'envie de ne point rendre ce qu'Ageſiſtrata lui avoit prêté. Plutarque de qui j'emprunte cet article, nous aprend ce qui fut dit (*Z*) ſur le ſuplice du Roi Agis. Je m'en vai le rapotter comme je m'y ┼ ſuis engagé.

* *Il étoit dans la priſon même, & s'apelloit* Decas.

† Ἀποστρεφομένους καὶ φεύγοντας τὸ ἔργον, ὡς οὐ θεμιτὸν οὐδὲ νενομισμένον βασιλέως σώματι τὰς χεῖρας προσφέρειν. Avertentes ſe & refugientes facinus, ut nefarium & inſolens ut corpori regis quis admoveret manus. *Plut. in Agide, p.* 803. 804.

‡ Μόνον ἔφη συνενέγκαι ταῦτα τῇ Σπάρτῃ. Tantùm ſint hæc, inquit, ex uſu reipublicæ Spartanæ. *Id. pag.* 804.

┼ *Ci-deſſus pag.* 123. *à la fin de l'article* Agis.

AMPHITRYON, fils d'Alcée (*A*) fils de Perſée, eſt moins conu par ſes exploits, que par l'aventure d'Alcmene ſa β femme qui a ſervi (*B*) de ſujet aux Poëtes comiques. Alcmene étoit fille d'Electryon Roi de Mycenes. Les fils de Ptere-

β *Elle étoit auſſi ſa niece, veu que ſa mere Anaxo étoit ſœur d'Amphitryon.* Apollod. l. 2. p. 97.

(*Z*) *Ce qui fut dit ſur le ſuplice du Roi Agis.*] Ces trois executions ne conſternerent pas tellement le peuple, qu'il n'oſât faire paroître qu'il en étoit extremement affligé, & qu'il haïſſoit Leonidas & Amphares. On ne croyoit pas que depuis que les Doriens étoient venus habiter au Peloponneſe, il ſe fût rien fait de plus atroce, ni de plus abominable à Lacedemone. Car les ennemis mêmes avoient beaucoup d'égard dans les batailles pour la perſonne des Rois de Sparte; ils ſe detournoient par la veneration de leur majeſté, quand ils les voyoient venir à eux: & de là vint qu'en tant de batailles que les Spartiates avoient données aux autres peuples de la Grece avant le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, il n'y eut qu'un ſeul Roi (*a*) de Sparte qui fut tué. On n'accordoit pas aux Meſſeniens qu'Ariſtodême eût ôté la vie à Theopompus; on avoüoit ſeulement qu'il l'avoit bleſſé. Agis eſt le premier Roi de Lacedemone qui ait été mis à mort dans la ville; Prince qui avoit eu un très-beau deſſein, & très-digne de ſon païs, dans un âge qui fait que l'on excuſe ceux qui font des fautes. Ses amis le blâmoient plus juſtement que ſes ennemis; ſes amis, dis-je, qui lui reprochoient d'avoir eu trop de bonté & trop de douceur, & d'avoir ſauvé Leonidas, & de s'être fié à d'autres. Les paroles de ſa mere ſont remarquables; Ἡ πολλή σε ὦ παῖ εὐλάβεια καὶ τὸ πρᾶον καὶ φιλάνθρωπον ἀπώλεσε μεθ' ἡμῶν, *Nimia tua te, fili, modeſtia, lenitas, & humanitas nobiſcum perdidit.* Voilà ce que nous aprend Plutarque; je l'ai raporté ſans diminution & ſans addition; mais j'y joins à preſent cette remarque. C'eſt qu'en parcourant bien l'hiſtoire, on trouveroit aparemment plus de Princes renverſez du trône parce qu'ils étoient trop bons, ou trop foibles; que parce qu'ils étoient trop mechans. Ceux-ci trouvent plus de reſſources dans leur propre mechanceté contre les machinations de leurs ennemis, que ceux-là dans la juſtice de leur cauſe, & dans la fidelité de leurs peuples.

(*a*) *Savoir Cleombrotus à la bataille de Leuctres.*

(*A*) *Fils d'Alcée.*] Apollodore (*b*) dit qu'Hipponome fille de Menœcée étoit la mere d'Amphitryon. D'autres le font fils de Lyſidice fille de Pelops; d'autres lui donnent pour mere Laonome fille de Guneus (*c*).

(*B*) *Qui a ſervi de ſujet aux Poëtes comiques.*] Une des plus belles Comedies de Plaute eſt (*d*) l'Amphitryon. Moliere a fait une Comedie du même titre. C'eſt une de ſes meilleures pieces. Il a pris beaucoup de choſes de Plaute, mais il leur donne un autre tour, & s'il n'y avoit qu'à comparer ces deux pieces l'une avec l'autre pour decider la diſpute qui s'eſt élevée depuis quelque tems ſur la ſuperiorité ou l'inferiorité des Anciens, je croi que Mr. Perraut gagneroit bien-

(*b*) *Pag.* 97.

(*c*) *Pauſan. l.* 8. *pag.* 248.

(*d*) *C'eſt le jugement qu'en fait Mademoiſelle le Fevre qui l'a traduite en François avec d'excellentes notes,* à Paris 1683. *Voyez les dernieres remarques de l'article* Telebues, *où il y a quelques petites reflexions ſur cette piece de Plaute.*

Pterelaus avoient fait une irruption sur les terres de ce Prince qui leur avoit été fatale; ils y étoient * tous peris, mais ils avoient aussi fait perir tous † les fils d'Electryon. Celui-ci se preparant à venger la mort de ses fils, laissa son Royaume & sa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, & lui fit promettre avec serment de ne point jouïr de cette fille. Ceux qui avoient accompagné les enfans de Pterelaus avoient amené au païs d'Elide les troupeaux d'Electryon; ils furent rachetez par Amphitryon, mais en les remettant entre les mains de leur maître il eut le malheur d'être la cause (*C*) innocente de la mort de ce pauvre Prince. Sthenelus profita de cette occasion, pour le faire ‡ sortir du païs des Argiens. Amphitryon se retira avec Alcmene auprès de Creon Roi de Thebes, & reçut de lui les ceremonies de l'expiation. Après quoi il se prepara à faire la guerre aux (*D*) Teleboes, afin de venger la mort des freres d'Alcmene, condition (*E*) qu'elle exigeoit de celui qui voudroit être son mari. Il falut que pour engager Creon à le suivre, il le delivrât d'un renard qui faisoit de grans ravages. Il l'en delivra par le moyen de Cephale, qui lui prêta le chien que Procris avoit amené de l'Ile de Crete. Amphitryon assisté de divers peuples entra sur les terres de Pterelaus, & les ravagea; mais il fut redevable du grand succés de cette guerre à la perfidie de Comethe fille de Pterelaus. Cette fille devint amoureuse d'Amphitryon, & arracha pour l'amour de lui le cheveu d'or que Pterelaus avoit sur la tête, & d'où dependoit sa vie. Ce malheureux pere mourut aussi-tôt, & alors Amphitryon s'empara universellement de tous ses Etats. Il fit mourir Comethe, & s'en retourna à Thebes chargé de depouilles. La premiere nouvelle dont on l'y regala, fut qu'il avoit passé la nuit precedente auprès d'Alcmene. Il étoit fort convaincu que cela étoit très-faux. Enfin on sut que Jupiter avoit joüé ce tour-là, en prenant la figure d'Amphitryon. Celui-ci sans se rebuter s'aprocha d'Alcmene, & la rendit un exemple de *superfetation* qui a été mille fois cité. Elle avoit dejà conçu Hercule, & il lui fit concevoir un autre fils. Pour discerner celui qui étoit à lui d'avec celui qui étoit à Jupiter, il jetta deux serpens sur leur lit; Hercule n'en eut point de peur, l'autre prit la fuite: il n'en falut pas davantage pour conoître qu'Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon. ‡ On pretend qu'Alcmene chargea sa tête (*F*) d'un ornement, qui faisoit conoître au monde que Jupiter

* *Exceptez-en un qui étoit demeuré à la garde des vaisseaux.* Id. ib.

† *Exceptez-en le bâtard Licymnius.* Id. p. 99.

‡ *Il n'est donc pas vrai, comme on le dit dans le suplément de Moreri, qu'Amphitryon succeda à Electryon.*

‡ *Ex Apollodoro Biblioth. l. 2. p. 97. & seq.*

bien-tôt sa cause. Il y a des finesses, & des tours dans l'Amphitryon de Moliere, qui surpassent de beaucoup les railleries de l'Amphitryon Latin. Combien de choses n'a-t-il pas falu retrancher de la Comedie de Plaute, qui n'eussent point reüssi sur le theatre François? Combien d'ornemens & de traits d'une nouvelle invention n'a-t-il pas falu que Moliere ait inseré dans son Ouvrage, pour le mettre en état d'être aplaudi comme il l'a été? Par la seule comparaison des prologues on peut conoître que l'avantage est du côté de l'Auteur moderne. Lucien a fourni le fait sur quoi le prologue de Moliere roule, mais il n'en a point fourni les pensées. Jamais un bon conoisseur ne dira ici,

Qui bene (a) vertendo, & eas describendo male, ex Græcis bonis Latinas fecit non bonas.

Qu'on ne prenne pas ceci de travers, j'en suplie tout le monde; je tombe d'accord non seulement que l'Amphitryon de Plaute est une de ses meilleures pieces, mais aussi que c'est une piece très-excellente à certains égards. Il semble qu'on la joüoit (*b*) encore du tems d'Arnobe. Je voudrois bien que nous eussions l'Amphitryon d'Euripide, & les deux Amphitryons d'Archippus.

(C) *D'être la cause innocente.*] Voici comment; *Cum bos una (c) aufugeret in ipsam Amphitryo tum quam manibus forte clavam gestabat immisit, quæ de bovis cornibus repulsa in Electryonis caput resiliens ipsum vita privavit.* Dans le suplément de Moreri au lieu de *massuë* on a dit *pierre*.

(*a*) *Terent. Prol. Eunuch.*

(*b*) Ponit animos Jupiter si Amphitryo fuerit actus pronunciatusque Plautinus. *Arnob. lib. 7. p. 238.*

(*c*) *Apoll. l. 2. p. 99.*

(D) *A faire la guerre aux Teleboes.*] Nous disons ailleurs (*d*) quel peuple c'étoit, & nous marquons les differences qui se trouvent entre Apollodore que nous avons suivi, & le Scholiaste d'Apollonius.

(E) *Condition qu'elle exigeoit.*] Nous verrons dans l'article auquel la remarque precedente a renvoyé le lecteur, qu'Alcmene demandoit principalement qu'on vengeât la mort de son pere.

(F) *Chargea sa tête d'un ornement.*] Voilà qui est singulier. Il lui devoit suffire que la tête de son mari fût chargée du pennache, & fortifiée d'Ouvrages à corne, & de demi lunes capables de l'emporter sur les (*e*) tours de la Déesse Cybele; qu'étoit-il besoin qu'elle (*f*) portât trois lunes entieres sur son front? Beau trophée portatif pour le pauvre Amphitryon! quel monument de son honneur sain & sauf! Vouloit-elle que tous ceux qui jetteroient l'œil sur sa coiffure, se souvinssent de la triple nuit que ses charmes avoient fait produire? Encore un coup son mari ne devoit pas trop s'accommoder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait s'acquiescer à la reflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon ayant su que Jupiter promettoit monts & merveilles pour la reparation de l'injure, commençoient à lui en temoigner leur joye; mais Sosie les interrompit:

Messieurs, voulez-vous bien suivre mon sentiment?
Ne vous embarquez nullement,
Dans ces douceurs congratulantes:

C'est

(*d*) *Dans l'article* Teleboes.

(*e*) Qualis Berecyntia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. *Virgil. Æneid.* VI. 785.

(*f*) Par-voque Alcmena superbit Hercule, tergemina crinem circumdata luna. *Stat. Theb. l. 6. v. 288. Plusieurs interpretes veulent que ces trois lunes ayent été le monument des trois nuits que Jupiter passa chez Amphitryon.*

piter avoit triplé la durée de la nuit pour la caresser plus long tems. Il n'est pas vrai qu'Amphitryon ait apris aux hommes (*G*) à mettre de l'eau dans le vin. Alcmene survêcut * à son mari. Les debris de leur maison se voyoient encore à Thebes du tems de † Pausanias. Il faut se souvenir qu'Amphitryon ‡ étoit né à Argos. Il y a des Auteurs ⸸ qui l'apellent Roi de Thebes.

* *Pausan. l. 1. p. 39.*

† *Lib. 9. pag. 290.*

‡ *Plaut. Amphitr. in Prolog.*

⸸ *Servius in Æneid. l. 8. v. 103.*

ANACREON, Poëte Grec nâtif de Teos (*A*) ville d'Ionie, fleurissoit au tems que (*B*) Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hipparchus jouïssoit à Athenes de la domination que son pere Pisistrate y avoit usurpée. C'est de quoi l'on ne peut douter lors que l'on consulte les livres de Platon, & ceux d'Herodote;

car

C'est un mauvais embarquement ;
Et d'une & d'autre part, pour un tel compliment,
Les phrases sont embarrassantes.
Le grand Dieu Jupiter nous fait beaucoup d'honneur,
Et sa bonté sans doute est pour nous sans seconde.
Il nous promet l'infaillible bonheur,
D'une fortune en mille biens feconde,
Et chez nous il doit naître un fils d'un très-grand cœur ;
Tout cela va le mieux du monde.
Mais enfin coupons aux discours,
Et que chacun chez soi doucement se retire.
Sur telles affaires toûjours
Le meilleur est de ne rien dire.

Amphitryon trouve cela si judicieux, qu'il y donne par son silence un entier consentement.

(*G*) *Apris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin.*] Cette invention est d'un autre, si l'on en croit Athenée (*a*); mais comme cet autre se nommoit Amphictyon; il est arrivé à un très-docte Critique de le confondre avec le mari d'Alcmene. Je ne doute point que de semblables meprises ne soient souvent cause de la diversité d'opinions que l'on trouve dans les Auteurs. Lisez Athenée, vous direz qu'Amphictyon Roi d'Athenes a inventé le mêlange de l'eau & du vin. Lisez Casaubon (*b*), vous attribuerez ce secret à Amphitryon Roi de Thebes, d'où il arrivera que d'assez bons Compilateurs formeront 2. sentimens: *Quelques-uns*, diront-ils, *attribuent cette invention à Amphictyon, d'autres l'attribuent à Amphitryon.*

(*a*) *Lib. 4. c. 27. pag. 179.*

(*b*) Quod mox de Amphytrionis (*je raporte l'orthographe comme je la trouve*) invento temperandi vinum sequitur quo pertineat subobscurum est. Spectat autem eo ne quis miretur quod postea dicit, Homerum varia temperamenta vini habuisse nota. Cur enim hoc miremur, cum τῆς τȣ͂ οἴνȣ κράσεως inventor sit Amphitryo, quem ante Iliaca tempora Thebis regnasse nemo dubitat? *Casaub. in Athen. pag. 323. 324.*

(*A*) *Teos ville d'Ionie.*] Je refute dans l'article *Teos* ceux qui ont dit qu'Anacreon étoit de *Teium* sur le Pont Euxin.

(*B*) *Fleurissoit au tems que Polycrate.*] Je n'ai point marqué d'Olympiade, car pour un homme qui a vêcu 85. ans il me semble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes si étroites. Aussi voit-on que ceux qui le font s'éloignent beaucoup les uns des autres. Eusebe (*c*) qui a choisi la 62. Olympiade n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52. & que Monsieur le Fevre de Saumur (*d*) n'ait mieux aimé la 72. Mais ne decidons rien sur Suidas; son texte est assûrement corrompu, & il n'est point pardonnable à ses Traducteurs d'avoir laissé passer l'épouvantable bevuë qui s'y trouve. On y lit qu'Anacreon a vêcu du tems de Polycrate tyran de Samos dans la 52. Olympiade, ou selon d'autres, du tems de Cyrus & de Cambyse dans l'Olympiade 25. Il paroît par Herodote (*e*) que Polycrate & Cambyse moururent environ en même tems. Eusebe les fait contemporains sous la 63. Olympiade, & il a raison: il n'est donc point vrai qu'il faille mettre entre eux deux 27. Olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55. Olympiade, où l'on met ordinairement l'époque de la Monarchie des Perses, à la 25. Vossius (*f*) fait dire à Suidas qu'Anacreon a vêcu dans la 61. ou dans la 62. Olympiade; c'est ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à Monsieur le Fevre de Saumur qui a choisi la 72. Olympiade pour le tems precis de la vie d'Anacreon; il est plus facile de ruïner ses preuves, que de montrer que ce Poëte n'a pas vêcu en ce tems-là. Monsieur le Fevre raisonne ainsi; Anacreon vint à Athenes du tems d'Hipparchus: celui-ci avoit un frere nommé Hippias *qui sollicita Darius fils d'Hystaspes d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Atheniens. Cela étant*, dit-il, *vous voyez precisément l'année* 489. *avant* Jesus-Christ, *& l'Olympiade* 72. J'avouë que l'expedition des Perses contre les Atheniens de laquelle il s'agit ici, & où Darius ne se trouva point en personne, quoi que la phrase de Monsieur le Fevre le signifie, regarde (*g*) la 72. Olympiade, & l'an 489. avant Jesus-Christ; mais il faut savoir que ce pretendu voyage de Darius ne fut fait que vingt ans après (*h*) qu'Hippias eut été chassé d'Athenes, & qu'il en fut chassé la quatriéme année après la mort d'Hipparchus, & la dix-huitiéme après la mort de Pisistrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avoit dominé quatorze ou quinze ans. Il est donc très-possible 1. qu'il ait fait venir Anacreon à Athenes trente ans avant que Darius fils d'Hystaspes suivît les instigations d'Hippias contre les Atheniens. 2. Que la mort d'Anacreon ait precedé de quelques années la 72. Olympiade, & l'année 489. avant Jesus-Christ marquée si precisément par Monsieur le Fevre, comme le tems precis où Anacreon a vêcu. Voici une autre remarque. Il écrivit ses Poëtes Grecs (*i*) en 1659. Or dans son Anacreon imprimé en 1660. il fait fleurir ce Poëte 555. ans avant Jesus-Christ plus ou moins, & il accorde à Suidas qu'Anacreon a pu vivre en la 52. Olympiade, puis qu'il a vêcu familierement, dit-il, avec Polycrate qui fleurissoit au même tems qu'Amasis regnoit en Egypte; Monsieur le Fevre a été donc un peu trop flottant sur la chronologie d'Anacreon. On ne dira jamais sans se tromper d'un homme qui a pu fleurir dans la 52. Olympiade, que la 72. Olympiade est le tems precis où il a vêcu. D'ailleurs c'est mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52. Olympiade, que de le prouver par la raison qu'il a été bon ami de Polycrate contemporain d'Amasis, car ces deux Princes sont morts celui-ci (*k*) à la fin de la 64. Olympiade, & celui-là deux ans après.

(*c*) *Calvisius lui fait dire qu'Anacreon a fleuri dans la 25. Olymp. je ne trouve point cela dans l'Eusebe de Scaliger.*

(*d*) *Vie des Poëtes Grecs.*

(*e*) *Herod. l. 3. c. 120. & seq.*

(*f*) *De Poët. Græc. p. 22. Hofman le copie. Mais Moreri, son autre copiste; a mis 60. au lieu de 61.*

OBSERVATIONS sur Mr. le Fevre de Saumur.

(*g*) *Voyez Calvisius.*

(*h*) *Petav. Ration. temporum, part. 1. l. 3. c. 2. & part. 2. l. 3. c. 9.*

(*i*) *Voyez la fin de la Preface.*

(*k*) *Voyez Calvisius.*

car l'on y voit * qu'Hipparchus (*C*) fit venir Anacreon à Athenes, & † qu'Anacreon étoit dans la chambre de (*D*) Polycrate durant l'audience qui fut donnée à un Envoyé d'Oretes Gouverneur de Sardes. Cambyses étoit alors Roi de Perse; ce que je remarque afin que tous mes lecteurs puissent se representer avec plus de facilité le tems auquel Anacreon a vêcu. Ce Poëte avoit l'esprit delicat, & il y a des graces & des charmes inexprimables dans ses poësies: mais il aimoit trop les plaisirs; il étoit d'un temperament si amoureux qu'il lui faloit & des garçons (*E*) & des filles, & d'ailleurs il amoit le vin. Ce dernier defaut se fit sans doute remarquer excessivemeut à Athenes, puis que la statuë qu'on y voyoit d'Anacreon ‡ le representoit comme un homme yvre qui chante. Si nous avions tous ses poëmes, nous y verrions une infinité (*F*) de traits de son humeur voluptueuse; mais le peu qui nous en reste nous la fait assez conoître. On y trouve la passion dont il brûloit (*G*) pour Bathyllus; & si à cause que l'on n'attachoit point

* *Plato in Hipparcho. Ælian. var. hist. l.* 8. *c.* 2.

† *Herodot. l.* 3. *c.* 121. *Voyez aussi Pausanias l.* 1. *p.* 2.

‡ *Pausan. ibid. p.* 23.

(*C*) *Hipparchus fit venir.*] A Dieu ne plaise que je pretende critiquer Monsr. le Fevre, de ce qu'il a dit *qu'Hipparchus fils de* (*a*) *Pisistrate envoya à Teos un vaisseau à* 50. *rames avec des lettres fort civiles & fort obligeantes, par lesquelles il conjuroit* Anacreon *de passer la mer Egée, & de faire un voyage à Athenes, l'assûrant que sa vertu trouveroit là des admirateurs qui ne connoissoient pas mal le prix des belles compositions, & le merite des personnes rares*; je n'ai garde de critiquer cela sous pretexte que je ne trouve dans Platon autre chose que ceci; *il* (*b*) *fit venir dans nôtre ville Anacreon nâtif de Teos, en lui envoyant un vaisseau de* 50. *rames*; & sous pretexte (*c*) qu'Elien se renferme dans la même generalité; car outre que Monsieur le Fevre pouvoit avoir apris dans des livres qui ne me sont point conus les particularitez qu'il raporte, les loix de la vraisemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou a fait écrire obligeamment à Anacreon: & ainsi l'on peut supposer tout ce que Monsieur le Fevre supose; on le peut, dis-je, suposer avec d'autant moins de scrupule, que la plûpart du tems une narration seroit trop seche & trop degoûtante, si l'on ne faisoit qu'une version literale des originaux. Mais quand il nous donne Platon pour son Auteur, j'avouë que je ne saurois m'empêcher de le reprendre.

(*a*) *Moreri & Hofman disent* Philostrate.

(*b*) Ἐπ' Ἀνακρέοντα τὸν Τήϊον πεντηκόντορον στείλας ἐκόμισεν εἰς τὴν πόλιν. Plat. in Hipparcho.

(*c*) *Var. Hist. l.* 8. *c.* 2.

(*D*) *Dans la chambre de Polycrate.*] C'est tout ce que nous en aprend Herodote; cependant je suis fort sûr que Monsieur le Fevre a pu dire comme il a fait, que *Polycrate tyran de Samos tint* Anacreon *d'ordinaire près de sa personne, & voulut qu'il eût part en ses affaires & en ses plaisirs*: car étant certain d'un côté qu'Anacreon (*d*) a été cheri de Polycrate, & de l'autre que les principales affaires de ce Tyran n'étoient (*e*) que de se bien divertir, on ne risque pas beaucoup en croyant tout ce que je viens de citer de Mr. le Fevre. *Vous le savez*, ajoûte-t-il, *car il n'y a pas encore deux ans qu'on lisoit Herodote à la table de Monsieur vôtre pere.* C'est cela qui ne me paroît point exact, veu qu'il n'y a rien dans Herodote d'où l'on puisse raisonnablement inferer qu'Anacreon ait eu part dans les affaires de Polycrate. Je suis fâché que des gens de beaucoup d'esprit & de beaucoup d'érudition, ayent cru sans l'examiner que Platon & qu'Herodote ont dit tout ce que ce savant Critique leur prête. Il faloit mieux distinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(*d*) *Pausanias l.* 1. *pag.* 2. *Ælian. var. hist. l.* 9. *c.* 9. *Strabo l.* 14.

(*e*) *Athen. l.* 12. *c.* 9. 10.

(*E*) *Et des garçons & des filles.*] Outre Bathyllus & Smerdias dont il sera parlé (*f*) ci-dessous, il aima le beau Cleobulus. Il avoit pensé le tuer entre les bras de sa nourrice, en la choquant rudement comme il marchoit de travers un jour qu'il avoit trop bu; & non content de cela il dit des injures à cet enfant (*g*). La nourrice lui souhaitta qu'un jour il le loüât plus qu'il ne l'avoit blâmé alors: son vœu fut exaucé; Cleobulus devint très-beau; Anacreon l'aima, & fit bien des vers (*h*) pour lui. Voilà une belle punition, & une nourrice bien vengée.

(*f*) *Remarque* G.

(*g*) *Maximus Tyr. Orat.* 11. *circa init.*

(*h*) *Dion Chrysostôme en raporte quelques-uns.*

(*F*) *Une infinité de traits de son humeur voluptueuse.*] Voici quelques passages recueillis entre plusieurs autres, où il est parlé du contenu de ses poësies. Ἄτοπος ὁ Ἀνακρέων ὁ πᾶσαν αὑτοῦ τὴν ποίησιν ἐξαρτήσας μέθης. *Ineptus Anacreon qui totam suam poësin ebrietatis mentione contexuerit* (*i*). Ἀνακρέων ὁ Τήϊος πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας. *Anacreon Teius qui primus post Lesbiam Sappho magnam carminum suorum partem in exprimendis amoribus consumpsit* (*k*). Voici comment Horace (*l*) a parlé des amours d'Anacreon;

(*i*) *Athen. l.* 10. *c.* 7. *pag.* 429.

(*k*) *Pausanias, l.* 1. *pag.* 23.

(*l*) *Epod.* 14.

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teium,
Qui persæpe cava testudine flevit amorem.

Voyez aussi Suidas, & Ciceron au 4. livre des Tusculanes.

(*m*) *Var. Hist. l.* 9. *c.* 4.

(*G*) *Dont il brûloit pour Bathyllus.*] Cet exemple refute l'excessive charité d'Elien (*m*), qui ne peut souffrir que l'on forme de mauvais soupçons sur l'amitié de nôtre Poëte pour Smerdias, l'un des Mignons de Polycrate. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Elien se fonde sur cette raison generale, que (*n*) personne ne doit accuser Anacreon d'incontinence, & d'intemperance. Polycrate devint furieusement jaloux, quand il s'aperçut que ce Poëte s'étoit insinué fort avant dans les bonnes graces de Smerdias, par les vers flateurs qu'il avoit composez pour lui. La jalousie le porta (*o*) à faire raser ce garçon. Le rival qui comprit bien ce que cela vouloit dire usa de souplesse, & fit des vers là-dessus où il menagea adroitement Polycrate. Ceux qui se souviendront de ces quatre vers de Petrone,

(*n*) Μὴ γάρ τις ἡμῖν διαβαλλέτω πρὸς θεῶν τὸν ποιητὴν τὸν Τήϊον μὴ δ' ἀκόλαστον εἶναι λεγέτω. Nemo enim per Deos hanc calumniam impingat Teio Poëtæ, neque eum intemperantiæ aut incontinentiæ arguat. *Id. ib.*

Quod solum formæ decus est, cecidere capilli
Vernantesque comas tristis abegit hyems.
Nunc umbra nudata sua jam tempora mærent
Areaque attritis ridet adusta pilis.

(*o*) *Ælian. ibid. Voyez aussi Athenée, l.* 12. *c.* 9.

con-

point alors à cette espece d'amour une note d'infamie, comme on le fait en païs de Chretienté, il ne merite pas toute l'horreur que l'on auroit d'un Poëte Chretien en pareil cas, il faut que l'endurcissement de son siecle paye pour lui; je veux dire que l'indignation des lecteurs doit tomber sur ces tems-là, selon tout ce en quoi elle ne se decharge point sur chaque particulier. Les debauches d'Anacreon ne l'empêcherent pas de vivre 85. ans, si nous en croyons Lucien, qui l'a mis au nombre des personnes de longue vie. On dit qu'il soutenoit sa langueur dans cette grande vieillesse en mangeant des raisins sechez, & qu'un pepin qui s'arrêta à son gosier l'étrangla. Valere Maxime (*H*) attribuë une fin si douce à une faveur particuliere des Dieux. Personne, que je sache, n'a marqué le lieu ni le tems (*I*) de sa mort, ni decidé (*K*) comment s'apelloit son pere. On a plusieurs traductions (*L*) de ses poësies, mais il y des Critiques qui ne croyent pas

concluront de l'action de Polycrate qu'il aimoit mieux que son Mignon cessât d'être beau, que de lui être fidelle. Strabon (*a*) remarque qu'Anacreon a fourré par tout dans ses poësies ce Tyran de Samos, d'où Vossius (*b*) a eu raison de conclure qu'il ne faut pas être surpris qu'il en fut aimé. *Polycrati*, dit-il, *carus fuit. Quod mirum? cum versibus suis cum celebraret.* Il faloit imprimer, *quid mirum, cum versibus suis eum celebraret?* Nous verrons dans l'article de Bathyllus comment Monsr. le Fevre a justifié les amours d'Anacreon.

(*a*) *Τούτῳ συνεβίωσεν Ἀνακρέων ὁ μελοποιὸς καὶ δὴ καὶ πᾶσα ἡ ποίησις πλήρης ἐστὶ τῆς περὶ αὐτοῦ μνήμης.* Cum hoc vixit Anacreon Lyricus & mentione ejus opplevit sua carmina. *Strabo lib.* 14.

(*b*) *De Poët. Græc. pag.* 22.

(*H*) *Valere Maxime attribuë.*] Voici ses paroles: (*c*) *Cui quidem* (Pindaro) *crediderim eadem benignitate Deorum & tantum poëticæ facundiæ, & tam placidum vitæ finem attributum; sicut Anacreonti quoque, quamvis statum humanæ vitæ modum supergresso, quem uvæ passæ succo tenues & exiles virium reliquias foventem unius grani pertinacior in aridis faucibus humor absumpsit.*

(*c*) *Lib.* 9. *c.* 12. *Voyez aussi Pline l.* 7. *c.* 7.

(*I*) *Le lieu ni le tems de sa mort.*] Suidas dit bien qu'Anacreon chassé de Teos à cause de la revolte d'Histiéus se retira à Abdere dans la Thrace, mais ce n'est point dire qu'il y mourut; c'est seulement nous fournir de quoi le conjecturer avec quelque vraisemblance. En effet Anacreon devoit être fort âgé en ce tems-là, veu que les victoires remportées par les Perses sur les fauteurs de la revolte d'Histiéus, sont de beaucoup posterieures à la mort d'Hipparchus, & tombent dans la 71. Olympiade. Au reste l'on peut conjecturer de ce passage de Suidas, qu'Anacreon s'étoit retiré à Teos en sortant d'Athenes où Hipparchus l'avoit fait venir, ce qui rend assez vraisemblable qu'il s'étoit aussi retiré à Teos après la ruïne de Polycrate, & que ce fut-là qu'Hipparchus lui envoya le vaisseau à 50. rames, comme Mr. le Fevre l'assûre. Il ne faut pas s'étonner qu'Anacreon ait choisi Abdere pour son asyle, car c'étoit une ville que ceux de Teos (*d*) avoient bâtie après avoir abandonné leurs maisons, lors qu'Harpagus Lieutenant de Cyrus se rendit maître de l'Ionie. Strabon (*e*) ne designe point ainsi leur transmigration; il se contente de dire que du tems d'Anacreon les Teïens ne pouvant souffrir les injures des Perses, se retirerent à Abdere. Cela peut être reduit à l'évenement dont Herodote a parlé, car l'invasion de l'Ionie par Harpagus se fit dans la 59. Olympiade, tems auquel Anacreon faisoit figure.

(*d*) *Herodote l.* 1. *c.* 168.

(*e*) *Lib.* 14.

(*K*) *Ni decidé comment s'apelloit son pere.*] Suidas nomme quatre personnes qui ont passé pour le pere d'Anacreon. Si c'est un diminutif de l'honneur rendu à Homere dont plusieurs villes differentes ont passé pour la patrie, il faut avouër que c'en est un bien petit diminutif: car au fond cela temoigne pour l'obscurité de sa famille plus que pour toute autre chose. Si son pere avoit été un homme de beaucoup de distinction dans Teos, les Auteurs l'eussent moins perdu de vuë, & l'auroient moins confondu avec d'autres gens. Je vois neanmoins que (*f*) Mademoiselle le Fevre cite Platon, pour prouver *qu'Anacreon étoit de grande naissance, & parent de Solon dont le pere étoit de l'ancienne famille du Roi Codrus, & la mere cousine germaine de la mere de Pisistrate.* Elle pretend prouver cela par un passage du Dialogue de la temperance, où elle a trouvé que le pere de Charmides descendoit *de l'ancienne famille de Dropidas, d'Anacreon, & de Solon qui s'étoit toûjours distinguée des autres par sa beauté, par sa vertu & par ses richesses.* Persuadé comme je le suis de l'érudition de cette Dame, je me voi reduit à penser l'une de ces trois choses; ou que son Platon est fort different du mien; ou qu'elle a pris ce passage hors de son original; ou qu'elle a suivi trop bonnement la mauvaise version de Jean de Serres. Je ne trouve dans mon Platon si ce n'est que la famille paternelle de Chermidas avoit été (*g*) loüée par Solon, par Anacreon, & par plusieurs autres Poëtes, comme ayant possedé avec distinction les avantages de la beauté, de la vertu, &c. Je passe sous silence qu'on pourroit être descendu de Solon & d'Anacreon du côté paternel, sans que Solon & Anacreon fussent parens. Chaque personne a deux sortes de parens paternels, la famille de son ayeul paternel, & celle de son ayeule paternelle.

Si Anacreon a été de grande naissance.

(*f*) *Vie d'Anacreon.*

(*g*) Ἥ τε γὰρ πατρῴα ὑμῶν οἰκία ἡ Κριτίου τοῦ Δρωπίδου καὶ ὑπὸ Ἀνακρέοντος καὶ ὑπὸ Σόλωνος καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν ποιητῶν, ἐγκεκοσμιασμένη παραδέδοται ἡμῖν ὡς διαφέρουσα κάλλει τε καὶ ἀρετῇ καὶ τῇ ἄλλῃ λεγομένῃ εὐδαιμονίᾳ. *Voilà le passage selon l'édition de Francfort* 1602. *Celle de Serranus n'en differe qu'à l'égard du mot ἐγκεκοσμιασμένη, qui par la faute des Imprimeurs de Francfort a été mis au lieu de l'ἐγκεκωμιασμένη de l'édition de Serranus: mais la version de Ficin est beaucoup meilleure, quoi qu'elle soit peut-être inferieure à celle qui suit.* Nam quæ paternum vobis genus est, domus Critiæ filii Dropidæ, tum ab Anacreonte, tum à Solone, multisque aliis poëtis laudata nobis tradita fuit ut præcellens forma, virtute, cæterisque quæ fælicitatis nomine veniunt. *Voici la version de Serranus,* Nam paternum quidem genus quod cum isto Critia commune habes à Dropida & Anacreonte & Solone & aliis multis celeberrimis poëtis deducitur, & vobis traditur veluti & robore & virtute & alio omni genere felicitatis instructissimum.

(*L*) *On a plusieurs traductions de ses poësies.*] Voici celles que Mademoiselle le Fevre marque. Mon lecteur sera bien aise de savoir le jugement qu'elle en fait. *Il y a long tems*, dit-elle, qu'Anacreon *a été traduit en François par Remi Belleau, mais outre que sa traduction est en vers, & par consequent peu fidele, elle est en si vieux langage qu'il est impossible d'y trouver aucun agrément. On l'a aussi traduit en Italien depuis quelques années, & le traducteur ne s'est pas plus attaché au Grec que Remi Belleau: sa version ne laisse pas neanmoins d'être assez agreable, quoi qu'il*

pas que tous les vers qui courent aujourd'hui sous son nom soient * de lui. Ceux qui ont parlé de ses amours pour Sapho, n'ont point consulté la Chronologie, comme nous le ferons voir dans l'article de Sapho. On dit qu'un present que Polycrate lui avoit fait en argent l'embarrassa de telle sorte, qu'il fut quelques nuits sans pouvoir dormir, & qu'il alla le rendre à ce Prince. Cela n'est gueres vraisemblable, encore que Stobée nous en donne Aristote pour garant. Gyraldi † ne cite pour cela que les recueils Grecs d'Arsenius.

* *Tanaq. Faber* notis in Anacr. *Mlle. le Fevre sa fille n'est pas en cela toujours d'accord avec lui.* Pref. sur Anacreon.

† *Histor. Poët. l. 9.*

ANAXANDRIDE Roi de Lacedemone, fils de Leon, est le seul homme ‡ de son pais qui ait eu deux femmes à la fois. Ce ne fut pas tant sa faute que celle des Ephores, qui voulurent l'obliger à repudier sa femme à cause qu'elle étoit sterile, & à se marier à une autre qui lui donnât des enfans. Comme il aimoit fort sa ⊥ femme, il protesta qu'il ne la repudieroit point. Les Ephores le voyant ferme là-dessus, lui proposerent d'épouser une autre femme sans repudier la premiere, & lui firent entendre que s'il ne prenoit pas ce parti il pourroit s'en trouver mal. Il accepta cette seconde proposition, mais il ne voulut pas loger les deux femmes sous un même toit; il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouse accoucha bien-tôt de Cleomenes: cette bonne fortune d'Anaxandride se repandit jusqu'à sa premiere femme; elle devint grosse aussi. Les domestiques de l'autre Reine fâchez de cela repandirent cent medisances, & soutinrent que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'on ne cherchoit qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Cette medisance fit tant d'impression sur les Ephores, que lors que le terme d'accoucher aprocha ils donnerent β des gardes à la Reine, pour être assurez du fait. Ce ne fut nullement une feinte; la Dame accoucha d'un garçon, que l'on nomma Dorieus. Quelque tems après elle accoucha γ de deux jumeaux, dont l'un fut ce brave Roi Leonidas qui perit si glorieusement au passage des Thermopyles, & l'autre eut nom Cleombrotus. Le fils de la seconde femme n'avoit presque pas le sens commun; Dorieus au contraire surpassoit en toutes choses les personnes de son âge; neanmoins on rejetta ses pretensions, qui étoient que l'on eût moins d'égard au droit d'aînesse qu'au merite. Cleomenes nonobstant son indignité succeda à la Couronne δ; les loix du pais le vouloient ainsi, & on les observa. Anaxandride fut plus favorisé

‡ *Pausan. l. 3. p. 84.*

⊥ *Elle étoit fille de la sœur d'Anaxandride.*

β *On pourroit traduire le Grec d'Herodote en ce sens: qu'ils furent eux-mêmes les inspecteurs ou les gardes de la Reine.*

γ *Il y en a qui disent que Leonidas & Cleombrotus nâquirent de deux grossesses.*

δ *Ex Herodoto l. 5. c. 39. & sequent. Voyez aussi Pausanias ubi supra.*

qu'il s'éloigne fort souvent du sens d'Anacreon, & qu'il prene même à tous momens des libertez qui doivent la faire passer plûtôt pour une paraphrase que pour une version. La traduction Latine dont une partie a été faite par Henri Etienne, & l'autre par Elias Andreas, & qui est celle dont on se sert ordinairement me paroît la meilleure: elle n'est pourtant pas sans defauts, & comme elle est aussi en vers elle est souvent fort obscure, & dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacreon n'a jamais pensé. C'est ainsi que parle Mademoiselle le Fevre dans la Preface de son Anacreon. Elle le publia à Paris l'an 1681. avec le texte Grec d'un côté, & sa version en prose Françoise de l'autre. Elle a fait des remarques sur chaque poëme d'Anacreon. J'ajoûterai quelque chose au passage que j'ai cité. La traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a debité que Daurat étoit le veritable auteur de la version qu'Henri Etienne s'attribua. Mr. Colomiez temoigne qu'Isaac Vossius lui avoit *dit, qu'il avoit possedé un Anacreon où Scaliger avoit marqué de sa main qu'Henri Etienne n'étoit pas l'Auteur de la version Latine des Odes de ce poëte, mais Jehan Dorat.* La version Italienne dont Mademoiselle le Fevre parle, pourroit bien être celle que Barthelemi Corsini * fit imprimer à Paris l'an 1672. Je ne m'étonne pas que Mademoiselle le Fevre n'ait point parlé de la traduction d'Anacreon faite par un enfant, qui est devenu depuis extraordinairement celebre sous le nom d'Abbé DE LA TRAPE, car je ne croi pas que cette version ait jamais été imprimée. Mr. Baillet nous aprendra bien des choses là-dessus. *Il sceut si bien*, c'est Mr. Baillet (a) qui parle d'Armand Bouthillier de Rancé, *cooperer avec ses maîtres par l'assiduité & l'application qu'il aporta à l'étude, qu'à l'âge de dix ans il savoit fort bien les poëtes Grecs, & Homere sur tous les autres, & qu'à peine avoit-il* douze *ou* treize *ans lors qu'il publia une nouvelle édition des poësies d'Anacreon avec des remarques en Grec qui furent admirées des savans. Cette édition parut* in 8. *à Paris en 1639. & le tems n'a rien diminué jusqu'icy de l'étonnement que ces remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les conferent avec la tendresse de l'âge où étoit alors leur Auteur. Je ne vous parle pas d'une traduction Françoise qu'il fit alors du même poëte, quoiqu'elle se trouvât fort au goût de ceux qui travailloient en ce tems à la perfection de nôtre langue, & qu'elle fit voir qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice & d'habitude pour la Greque & la Latine.* Mr. Baillet n'ajoûtant pas le lieu ni l'année de l'impression, & ne disant pas même en general que cet Ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuscrites; & je me confirme dans cette pensée lors que je voi que Mr. de Longe-Pierre ne dit pas un mot de cette version; lui qui remarque qu'Henri Etienne *avoit mis en vers François les mêmes Odes* d'Anacreon qu'il *rendit* en suite *Latines.* Il remarque aussi que Ronsard en a traduit un bon nombre. C'est dans la Preface de sa version qu'il dit cela. Son Ouvrage vit le jour l'an 1684. Le (b) Grec est d'un côté, sa traduction en vers François est de l'autre; on trouve des observations critiques à la fin de chaque piece. Mr. Regnier des Marais, Secretaire perpetuel de l'Academie Françoise, donna en 1693. une traduction d'Anacreon en vers Italiens.

* *Voyez le Journal de Leipsie 1693. pag. 236.*

(a) *Enfans celebres, pag. 359.*

(b) *Voyez les Nouvelles de la Repub. des Lettres, Novembre 1684. Art. 8.*

vorifé de la fortune que les Rois fes predeceffeurs à l'égard des Tegeates; car les Lacedemoniens commencerent à les vaincre * fous fon regne, c'eft-à-dire, environ (Y) la 60. Olympiade. Plutarque nous a laiffé un recueil des Apophthegmes d'Anaxandride parmi ceux des Lacedemoniens. Le fuplément (Z) de Moreri eft ici tout plein de bevuës.

* *Paufan. ib. Herod. l. 1. c. 67.*

ANAXANDRIDE, Poëte Comique, nâtif de (A) Camire † dans l'Ile de Rhodes, fleuriffoit environ la (B) 101. Olympiade. Il fut le premier ‡, felon Suidas, qui amena fur la fcene les aventures d'amour, & les difgraces qui arrivent aux filles quand elles fe laiffent ôter leur virginité. Je croirois fans peine qu'on attendit jufqu'à la 100. Olympiade à introduire des rôles auffi difficiles

† *Chamæleon Heracleotes l. 6. de Comœdia, apud Athen. l. 9. p. 374.*

‡ Πρῶτος ἐρωτικὰς καὶ παρθένων φθορὰς εἰσήγαγεν. Primus amores, & ftupra virginum introduxit in fcenam. *Suidas.*

(Y) *Environ la 60. Olympiade.*] Les Hiftoriens obfervent que les Tegeates ne furent vaincus par les Lacedemoniens, qu'après que ceux-ci eurent transporté dans leur ville les os d'Orefté qui étoient enterrez à Tegée. Cette tranflation fe fit en la 58. Olympiade. *Prifcorum* (a) *autem teftantur molem etiam Oreftis fuprema, cujus offa Olympiade quinquagefima & octava Tegeæ inventa à Spartanis Oraculo monitis difcimus impleffe longitudinem cubitorum feptem.* On fait d'ailleurs que Cleomenes fils & fucceffeur d'Anaxandride fut exhorté à faire la (b) guerre à Polycrate Tyran de Samos, qui mourut miferablement (c) la 2. année de la 64. Olympiade. Je ne remarque pas que Cleomene regnoit depuis affez long tems, lors que les defcendans de Pififtrate furent obligez de fortir d'Athenes, ce qui arriva (d) environ la 67. Olympiade. Mr. Moreri ne devoit pas dire, *qu'on ne fait pas bien le tems auquel Anaxandride a vêcu*, ni que les Ephores *l'obligerent de repudier fa premiere femme*, ni que le fils aîné de cette premiere femmie s'apelloit *Dorcée.* Il faloit le nommer *Dorieus*, ou *Doriée.* Je ne dis rien de fes fautes d'omiffion, quoi qu'elles ne foient pas petites. Je ne dois point paffer fous filence qu'il eft mal-aifé d'accorder Solin avec Herodote à l'égard de la Chronologie. Solin met la tranflation des os d'Orefte à la 58. Olympiade. Mais, felon Herodote (e), les Lacedemoniens avoient dejà remporté plufieurs avantages fur ceux de Tegée depuis cette tranflation, lors que Crefus rechercha leur amitié. Or il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus, & fon expedition contre Cyrus tombe (f) fur la fin de la 56. Olympiade; comment donc accorderoit-on la Chronologie de Solin avec celle d'Herodote? Quoi qu'il en foit Monfr. Moreri ne devoit pas dire qu'on ne fait pas le tems auquel Anaxandride a regné; car ne lit-on pas dans Herodote (g) qu'il regna au tems de Crefus?

(a) *Solin. c. 1. p. 9.*

(b) *Plutarch. in apophth. p. 223. C.*

(c) *Calvifius ad ann. mundi 3428.*

(d) *Id. ad ann. mundi 3440.*

(e) *Lib. 1. c. 68. & 69.*

(f) *Vide Calvifium ad ann. mundi 3398.*

(g) *Lib. 1. c. 67.*

(Z) *Le fuplément de Moreri eft ici tout plein de bevuës.*] Ajoûtons aux trois fautes de Moreri que nous venons d'indiquer, celles de fon Continuateur. En I. lieu il n'eft pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate fecond: il étoit fon (h) petit-fils, & fils de Leon. En II. lieu il n'eft pas vrai qu'Anaxandride prit la ville de Tegée, avant que les os d'Orefte en euffent été tirez. Ce ne fut qu'après cette tranflation que la fortune ceffa de favorifer les Tegeates; comment donc fe pourroit-il faire que leur ville capitale eût été prife, avant que les os d'Orefte en euffent été tranfportez? La prife de la ville capitale n'eft-elle pas la ruïne entiere de cette forte de petites Republiques? III. Il n'eft pas vrai que Glycas (i) entra dans Tegée à la fuite du victorieux Anaxandride: il y alla comme on va en tems de paix dans les villes de fes voifins. IV. Ce ne fut point lui qui trouva le tombeau d'Orefte, & qui en retira les os; il raporta feulement lors qu'il fut de retour à Lacedemone, qu'il croyoit que le fepulcre d'Orefte étoit chez un forgeron de Tegée, qui lui avoit raconté qu'en faifant un puits à la cour de fa maifon, il avoit trouvé un tombeau de 7. coudées, & reconu en l'ouvrant que celui pour lequel on l'avoit fait, avoit été de cette taille. Lychas conclut que c'étoit le tombeau d'Orefte, parce que l'oracle avoit dit qu'on le trouveroit à Tegée dans un lieu où deux vens étoient chaffez avec impetuofité, & où fe voyoit l'image d'un combat, & playe fur playe. Il apliqua ces chofes aux foufflets, au marteau & à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, & la communiquer à fes fuperieurs, qui fur cela banirent un criminel. Celui-ci fe retira à Tegée, & prit à loüage du forgeron l'endroit où le tombeau de 7. coudées avoit été decouvert. Il en tira les os d'Orefte; & les tranfporta à Lacedemone. V. Il eft faux que l'oracle eût dit que pour faire cette tranflation, *Il faloit éloigner les vents, le frapeur; & le frapé avec la pefte & la ruïne des hommes.* Herodote cité dans le fuplément ne dit point cela. VI. Il ne falut pas *éloigner toutes ces chofes*, afin de trouver le tombeau d'Orefte; car il n'étoit pas fous la forge, mais dans une cour où l'on avoit voulu faire un puits. VII. *La guerre ne ceffa* point dès que les os de ce Prince *eurent été inhumez* à Lacedemone. Herodote dit feulement que depuis cela (k) les Lacedemoniens eurent l'avantage dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les habitans de Tegée. VIII. Il n'eft donc pas vrai que ceux-ci *furent entierement foumis aux Lacedemoniens*, tout auffitôt que les os d'Orefte eurent été inhumez à Lacedemone. IX. Plutarque n'avoit que faire d'être cité; car il ne dit rien de ce que porte l'article.

(h) *Paufan. l. 3. pag. 83.*

(i) *Il faloit dire Lychas, comme auparavant.*

(k) Ἀπὸ τούτου τοῦ χρόνου ὅκως ἐπειρῶντο ἀλλήλων, πολλῷ κατυπέρτεροι τῷ πολέμῳ ἐγίνοντο οἱ Λακεδαιμόνιοι. Quo ex tempore Lacedæmonii quoties cum Tegeatibus congreffi funt, fuperiores extitere. *Herod. lib. 1. c. 68.*

(A) *Nâtif de Camire.*] Suidas le dit comme Chamæleon, mais il fait entendre que ce n'étoit point le fentiment de tous les Auteurs; il y avoit partage; les uns vouloient qu'Anaxandride fût Colophonien, & les autres qu'il fût Rhodien.

(B) *Environ la 101. Olympiade.*] L'Auteur anonyme des Olympiades s'accorde en cela avec Suidas; & comme ce dernier remarque qu'Anaxandride affifta aux jeux de Philippe Roi de Macedoine, il nous donne un fait qui établit cet âge d'Anaxandride. On fait d'ailleurs que ce Poëte (l) mal-traita Platon, & que quelques-unes de fes Comedies ont été citées par (m) Ariftote. Il faut donc qu'il ait vêcu au tems que Suidas a marqué.

(l) *Diog. Laërtius in Platone l. 3. n. 26. edit. 1692.*

(m) *Rhetor. l. 3. c. 12.*

les à soutenir & à menager, que le font ceux de semblables filles sur le theatre; mais je ne saurois croire qu'on ait differé jusqu'à ce tems-là à mêler l'amour dans les Comedies. Anaxandride * étoit un homme de belle taille, & de bonne mine; il avoit grand soin de ses cheveux, & il s'habilloit magnifiquement; il portoit une robe de pourpre à franges d'or. Cet équippage ne sentoit nullement son Poëte. Il affectoit tellement la pompe, qu'un jour qu'il devoit lire un poëme dans Athenes il se rendit à cheval au lieu de l'assignation, & recita une partie de sa piece à cheval. Ces manieres rendent vraisemblable ce qu'on ajoûte de lui, c'est † qu'il se depitoit extremement lors que ses pieces ne remportoient pas la victoire. Il ne faisoit pas comme les autres personnes de son metier; il ne retouchoit point; il ne corrigeoit point ses Comedies, afin de les faire entrer en lice une autre fois sous une meilleure forme; il les envoyoit habiller chez les *Francœurs* de ce tems-là *le poivre & la canelle*. Cette humeur bourruë & mutine contre les spectateurs fit perir plusieurs belles Comedies qu'il avoit faites. Il faut pourtant que son depit ait assez souvent cedé à la tendresse paternelle; puis qu'il ne vainquit que ‡ dix fois, & que l'on trouve citées plus de vingt de ses Comedies; (voyez dans les remarques la (C) reflexion d'Athenée) il en avoit ⊥ composé 65. Le Poëte Comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de Copiste; on pourroit donc peut-être substituer nôtre (D) Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.

* *Chamæleon ubi supra.*

† Ὅτε γὰρ μὴ νικῴη λαμβάνων ἔδωκεν εἰς τὸν λιβανωτὸν κατατεμεῖν. Vi tas conscindendas dabat ut ex iis thuris involucra fierent. *Id. ib.*

‡ *Suidas.*

⊥ *Idem.*

ANCHISE, Prince Troyen, issu de Dardanus, & fils de Capys β, plut si fort à Venus, qu'elle s'aparut à lui sous la forme d'une belle Nymphe pour lui declarer son amour. Elle lui dit que son destin la contraignoit à venir s'offrir en mariage; elle l'assûra qu'il la trouveroit γ bien fille, & le conjura de la presenter à sa parenté, afin qu'on dressât bien-tôt le contrat. Anchise repondit en fort galant homme, que puis qu'elle n'étoit point une Déesse, rien n'étoit capable de l'empêcher de jouir d'elle sur le champ δ. Il fut pris au mot, on se mit au lit, &c. Sur le soir Anchise s'endormit, & à son reveil il s'aperçut qu'il avoit couché avec une Déesse. Il eut peur de ne vivre pas long tems après un tel coup,

β *Homer. Il. l. 20.*

γ Ἀπειρήτην φιλότητος. Imperitam venerei congressus. *Id. in hymno Veneris.*

δ Πρὶν σῇ φιλότητι μιγῆναι αὐτίκα νῦν. Quo minus tibi in amore misceas statim nunc. *Id. ib.*

Ἔπει οὐ βιοθάλμιος ἀνὴρ γίγνεται, ὅς τε θεαῖς εὐνάζεται ἀθανάτῃσι. Quoniam non longævus vir est quisquis cum deabus concumbit immortalibus. *Id. ib.*

(i) *Suidas in ἀσελγέρος.*

(C) *Voyez dans les remarques la reflexion d'Athenée.*] Ayant cité (a) un vers du Terée d'Anaxandride, piece qu'on n'estimoit pas beaucoup, il prend occasion de raporter ce que j'ai cité de Chamæleon; après quoi il demande avec quelque sorte d'étonnement, d'où est venu que le Terée & d'autres semblables pieces du même Auteur qui n'avoient pas remporté l'honneur du triomphe, se sont conservées? Il auroit pu trouver la solution de cette difficulté dans les paroles mêmes de Chamæleon. Elles insinuent clairement qu'Anaxandride ne fit éclater contre ses pieces le depit qu'il concevoit contre le jugement des spectateurs, que lors qu'il fut vieux. Il avoit donc laissé vivre plusieurs de ses Comedies vaincues, pendant que les cheveux gris ne l'avoient pas encore jetté dans l'humeur bourruë. Πολλὰ (b) ἔχοντος κωμῳδιῶν δραμάτων ἠφάνιζε, ἠφάνιζε, δυσκολαίνων τοῖς θεαταῖς διὰ τὸ γῆρας. *Spectatoribus iratus ob senilem morositatem elegantes multas fabulas è medio sustulit.*

(D) *Substituer nôtre Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.*] C'est le sentiment de Casaubon (c). Il se fonde sur ce que Suidas ne fait aucune mention d'Alexandride, & sur ce que la même (d) piece qui est attribuée à Alexandride dans (e) l'onziéme livre d'Athenée, est citée sous le nom d'Anaxandride dans le (f) quatorziéme livre. Casaubon ajoûte une troisiéme raison. Pollux au chap 6. du livre 9. cite l'Anchise d'Alexandride: or il est certain qu'Anaxandride avoit fait une piece de ce nom; Athenée la cite au (g) chapitre 18. du 6. livre. Meursius est (h) entierement de l'avis de Casaubon; il veut que les deux ou trois pieces de theatre qui sont données dans les éditions d'Athenée à Alexandride, apartiennent à Anaxandride, & que l'on donne à ce dernier (i) l'Helene & le (k) Pisandre qui paroissent dans Suidas sous le nom d'Alexandride. Vossius (l) embrasse le même sentiment. Sur ce pied-là qui est assez vraisemblable, on auroit les citations d'une trentaine de pieces d'Anaxandride. Son Thesée cité par * Diogene Laërce a été inconu à Meursius. On est dans une semblable confusion à l'égard d'un ANAXANDRIDE de Delphes. Le Scholiaste (m) d'Euripide l'a cité, Ἀναξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant la peine qui fut imposée à Apollon de servir à gages Admetus, pour avoir tué le serpent Python. Plutarque (n) le cite Ἀναξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant les sommes d'argent que Lysandre mit en depôt au temple de Delphes. Il cite ailleurs (o) un Anaxandride touchant les tems où la Prêtresse de Delphes rendoit les Oracles. Au commencement elle ne les rendoit qu'une fois l'an; long tems après elle les rendit une fois le mois. Il est très-probable qu'en ces deux endroits Plutarque a cité le même Auteur, & que cet Auteur n'est point different de celui du Scholiaste d'Euripide. La question est de savoir si son nom est Alexandride, ou Anaxandride. Vossius (p) ne fait qu'en penser. Il faut sans doute attribuer à ce même Anaxandride, l'Ouvrage dont il est parlé dans le Recueil de proverbes publié par André Schot sur le manuscrit du Vatican. L'Ouvrage dont ce Recueil fait mention a pour sujet les (q) sacrileges commis au temple de Delphes, & a été composé par un homme qui s'apelloit Anaxandride. Il avoit conté une histoire qui a donné lieu au proverbe Grec, ἄκρον λάβε, καὶ μέσον ἕξεις, *prenez le haut, & vous aurez le milieu.*

(a) *Lib. 9. pag. 373.*

(b) *Ibid. pag. 374.*

(c) *In Athen. l. 6. c. 18. p. 455.*

(d) *Intitulée μυλίλος.*

(e) *Cap. 2. p. 460.*

(f) *Cap. 20. p. 654.*

(g) *Pag. 263.*

(h) *De Rhodo l. 1. c. 4. p. 87.*

(k) *Id. in Ἀγροικογύνης.*

(l) *De Poët. Græc. pag. 49.*

* *Lib. 3. n. 26.*

(m) *In Alcestid. init.*

(n) *In Lysandro p. 443.*

(o) *In quæst. Romanis p. 292.*

(p) *De hist. Græc. p. 502.*

(q) Περὶ τῶν συληθέντων ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων. De anathematis quæ sacrilegio Delphis fuere sublata. *Voyez Vossius de Histor. Græc. pag. 320.*

coup; mais Venus le raſſûra, & lui dît qu'elle auroit un fils de lui qui ſe nommeroit Enée, qu'elle feroit nourrir cet enfant par les Nymphes des bois juſqu'à l'âge de cinq ans, & qu'alors elle le lui remettroit entre les mains. Elle l'avertit qu'il prît bien garde de ne ſe vanter jamais d'avoir eu la jouïſſance de Venus, & que s'il lui arrivoit de manquer de diſcretion, il ſeroit foudroyé de Jupiter *. On pretend qu'Anchiſe (*A*) n'eut pas la force de ſe taire ſur cette bonne fortune, & qu'un jour en buvant avec ſes amis ce ſecret lui échapa. La menace de Venus eut ſon effet; il fut frappé d'un coup de foudre, mais il n'en mourut (*B*) pas. Les uns diſent qu'il en perdit (*C*) ſeulement la vuë, les autres pretendent que la playe (*D*) ne ſe put jamais fermer. Il vêcut, dit-on,

* *Id. ib.*

(A) *Qu'Anchiſe n'eut pas la force de ſe taire.*] La menace avoit été pourtant bien terrible.

(a) *Homer. in hymn. Vener. ſub fin.*

Εἰ δέ κεν (a) ἐξείπῃς ἐπεύξεαι ἄφρονι θυμῷ
Ἐν φιλότητι μιγῆναι ἐϋστεφάνῳ Κυθερείῃ,
Ζεύς σε χολωσάμενος βαλέει ψολόεντι κεραυνῷ.
Si vero rem declaraveris & te jactaveris amenti animo
In amore mixtum eſſe cum bene coronata Cytherea,
Jupiter te iratus feriet ardenti fulmine.

Cette aventure eſt un portrait que l'on copie ſouvent. Les Dames de la plus haute volée qui deviennent amoureuſes de leurs inferieurs, ſont obligées de faire toutes les avances. Elles exigent un grand ſecret, & menacent de punir terriblement l'indiſcretion; & cependant le favori ne laiſſe pas quand le vin lui a un peu échauffé la tête de jaſer plus qu'il ne faut. Il eſt même quelquefois ſi vain qu'il cauſe trop ſans avoir bu. Raportons des autoritez ſur l'indiſcretion d'Anchiſe. *Fulminatus eſt Anchiſes quia ſe cum Venere concubuiſſe jactabat.* C'eſt ce que dit Servius (b); & voici ce que dit Hygin; (c) *Venus Anchiſam Aſſaraci (d) filium amaſſe, & cum eo concubuiſſe dicitur: procreavit Æneam, eique præcepit ne id apud homines enunciaret. Quod Anchiſes inter ſodales per vinum eſt elocutus. Ob id à Jove fulmine eſt ictus.*

(b) *In Æn. l. 2. v. 649.*

(c) *Cap. 94.*

(d) *Hygin eût mieux fait de lui donner Capys pour pere, & non pas Aſſaracus qui étoit le pere de Capys.*

(B) *Mais il n'en mourut pas.*] Venus ayant ſu qu'Anchiſe s'étoit vanté des faveurs qu'il avoit obtenuës d'elle, en fit ſes plaintes à Jupiter, & obtint qu'il ſeroit foudroyé: mais comme elle ne vouloit point le perdre, & qu'elle n'eſpera pas qu'il pût rechaper d'un coup de foudre, elle eut ſoin de detourner le coup. *Cum * inter æquales exultaret Anchiſes gloriatus traditur de concubitu Veneris, quod cum Jovi Venus queſta eſſet emeruit ut in Anchiſem fulmina mitterentur. Sed Venus eum cum fulmine poſſe vidiſſet interimi, miſerata juvenem in aliam partem detorſit. Anchiſes tamen afflatus igne cœleſti ſemper debilis vixit.* Voilà encore un original dont il ſe fait des copies dans tous les ſiecles. On ſe met en colere contre un Galant indiſcret; on eſt bien aiſe de lui faire ſentir ſa faute; mais on ne pouſſe pas les choſes trop loin; on donne lieu au retour.

* *Servius in Æn. l. 2. v. 649.*

(C) *Qu'il en perdit ſeulement la vuë.*] C'eſt de Servius (e) que l'on aprend qu'une exhalaiſon foudroyante aveugla Anchiſe, parce qu'il s'étoit vanté des faveurs que Venus lui avoit accordées; *Quod cum jactaret Anchiſes afflatus eſt fulmine, oculoque privatus eſt.* Le ſingulier *oculo* ne doit pas faire penſer qu'il devint ſeulement borgne, car Servius (f) en un autre endroit ſe ſert de l'autorité de Theocrite, pour nous aprendre que ce fût un veritable aveuglement.

(e) *Sur ces deux vers du 1. de l'Eneide;* Tunc ille Æneas quem Dardanio Anchiſæ Alma Venus genuit Phrygii Simoentis ad undas?

(f) *In Æn. l. 2. v. 687.*

(D) *Que la playe ne ſe put jamais fermer.*] Il ne ſe plaint dans Virgile (g) que d'une grande debilité que le coup de foudre lui avoit cauſée.

(g) *Æn. l. 2. v. 647.*

Jampridem inviſus divis & inutilis annos
Demoror, ex quo me divum pater atque hominum Rex
Fulminis adflavit ventis, & contigit igni.

Je m'étonne que Scarron qui a fait conoître dans ſa paraphraſe burleſque de cet endroit de Virgile qu'il n'ignoroit pas la raiſon de cette diſgrace, ait uſé d'une ſi grande retenuë; il me ſemble que la matiere étoit propre à devenir bien riſible entre ſes mains. Quoi qu'il en ſoit voici ſa verſion.

Vieil, caſſé, mal propre à la guerre,
Je ne ſers de rien ſur la terre;
Spectre qui n'ai plus que la voix
J'y ſuis un inutile poids.
Depuis le tems que de ſon foudre
Jupin me voulut mettre en poudre,
Depuis le tems qu'il m'effraya
Ce grand Dieu qui me giboya,
Par une vengeance ſecrette;
Mais je ſuis perſonne diſcrete,
Je n'en dirai point le ſujet;
Suffit que j'aurois eu mon fait
Sans Venus qui ſauva ma vie.
J'ay depuis eu cent fois envie
De m'aller pendre un beau matin,
Et finir mon chien de deſtin.

Si nous comparons enſemble un paſſage de Plutarque & un paſſage de Denys d'Halicarnaſſe, nous prouverons que le coup de foudre fit une playe qui ne ſe ferma jamais. Plutarque dit quelque (h) part que ſi d'un côté le muſc (i) rend de bonne odeur les habits les plus dechirez, de l'autre le pus d'un ulcere empuantit les étoffes les plus precieuſes. Voilà ſa penſée; mais au lieu que je le fais parler en general, il s'attache à l'exemple particulier d'Anchiſe. *De deſſous le riche & precieux habillement du Duc Anchiſe*, dit-il, ſelon la verſion d'Amiot, *il ſortoit une bouë de bien mauvaiſe odeur, ainſi que dit le Poëte (k),*

(h) *De vitio & virtute. Oper. moral. pag. 100.*

(i) *Je ne m'attache pas aux paroles mais à la penſée de Plutarque.*

(k) *Meziriac ſur Ovide pag. 671. traduit ainſi,* l'ulcere d'Achille jettoit une bouë puante, *Qui ſuppurant ſans ceſſe degoutoit Sur ſon habit qui de fin lin étoit.*

Son vêtement qui de fin lin étoit
Bouë d'odeur puante degoutoit.

L'original porte, τοῦ δ' Ἀγχίσου τὸ ῥάκος ἰχῶρας πονηρὸν ἐξεδίδου, μοτοῦ καταστάζοντα βύσσινον φᾶρος. Or comme, ſelon l'uſage le plus commun, ῥάκος ſignifie des haillons & des lambeaux,

on, jusqu'à l'âge de 80. ans, & fut enterré (*E*) sur le mont Ida, où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort differente de celle de Virgile; car, selon ce Poëte, la nuit que Troye fut prise, Enée chargea son (*F*) pere sur ses épaules, & le mit en lieu de sûreté; & ce bon vieillard ne mourut que quand les Troyens qui se joignirent à Enée furent parvenus en Sicile aprés une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Enée pour son pere, & le soin qu'il prit de sauver les Dieux Penates, sont le fondement du caractere qui le distingue des autres Heros. Ce caractere consiste dans * la pieté. Il y en a qui disent qu'Anchise vécut jusques à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette Terre de promission † que les destinées lui avoient ordonné d'aller chercher au travers de mille perils. Caton, Denys d'Halicarnasse, & Strabon embrassent (*G*) ce sentiment. Au reste l'amour de Venus pour Anchise ne fut point une passion passagere; le premier accouchement ne la guerit pas, elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le 3. livre de sa Bibliotheque.

* *Virgile lui donne souvent l'epithete de* Pius Æneas.

† *Voyez entre autres passages le 1. livre de l'Eneide v. 205. & 258.*

ANCRE (Le Marechal d'). Cherchez Concini.

beaux, il n'y a nulle aparence qu'il faille laisser un tel mot dans le texte Grec; c'est pourquoi un savant (*a*) Critique met ἕλκ☉, *playe, ulcere*, au lieu de ῥάκ☉. Les Traducteurs n'ont pas ignoré que Plutarque raporte les paroles de quelque Poëte; mais ce n'est pas assez, il faut savoir de plus de quel Poëte sont ces paroles. Meziriac (*b*) nous l'aprendra; il les a trouvées dans Denys d'Halicarnasse qui raporte (*c*) des vers de Sophocle, dont le troisiéme est le même que Plutarque cite.

(*a*) *Meziriac, ibid. pag.* 670.

(*b*) *Ibid. p.* 671.

(*c*) *Antiquit. l.* 1. *c.* 48. *Ces vers de Sophocle sont pris de son Laocoon.*

Νῦν δ' ἐν πύλαισιν Αἰνείας ὁ τῆς θεοῦ
Πάρεστ' ἐπ' ὤμων πατέρ' ἔχων, κεραυνίου
Μοτοῦ καταστάζοντα βύσσινον φάρ☉.
Je vois déja le fils de Cytherée,
Le bon Ænée, aux portes d'Ilion
Dessus son dos portant son pere Anchise,
Qui du grand coup de foudre qu'il reçut
Garde la playe encore distillante
Sur le fin lin dont il est revêtu.

Meziriac qui est l'Auteur de ces vers François a corrigé une faute au commencement du troisiéme vers de Sophocle; au lieu de νώτου qu'on lit dans toutes les éditions de Denys d'Halicarnasse, il a mis μοτοῦ. Il n'y a rien là qui ne soit selon les regles de la Critique; la comparaison des Auteurs qui ont cité en divers tems un même passage fait souvent trouver la veritable leçon. Sylburgius qui a revu la version Latine de Denys d'Halicarnasse faite par Sigismond Gelenius, a laissé en mauvais état (*d*) ce qui concerne le troisiéme vers de Sophocle. On n'y trouve point de playe qui suppure, & on y voit qu'Anchise fut frappé au dos, c'est-à-dire qu'on n'y voit pas ce que Sophocle y avoit mis, & qu'on y voit ce qu'il n'y avoit pas mis. Si les anciens Ecrivains revenoient au monde, ils seroient bien étonnez de voir dans leurs livres tant de choses ausquelles ils ne songerent jamais.

(*d*) *Voici la traduction des trois vers;* Nunc in porta est Æneas Deæ filius, humeris bajulans patrem fulminata terga amictum fluxa veste byssina.

(*E*) *Et fut enterré sur le mont Ida.*] Eustathius (*e*) raporte cela, mais Pausanias est d'un tout autre sentiment. Il dit (*f*) qu'Enée allant en Sicile relâcha dans la Laconie, & y bâtit deux villes; & qu'Anchise étant mort au pied d'une montagne d'Arcadie y fut enterré; ce qui fut cause que la montagne fut nommée *Anchisia*. Pausanias ajoûte qu'on voyoit les debris d'un temple de Venus auprès de ce sepulcre d'Anchise, & que les habitans de Troye ne montroient en aucun lieu le tombeau de ce vieillard. Etienne de Byzance veut (*g*) qu'Anchise ait été enterré dans une ville de Thrace bâtie par Enée, ou plûtôt il cite un vieux Scholiaste de Lycophron, nommé Theon, qui avoit debité cela. Tzetzes (*h*) est du même sentiment, si ce n'est qu'il dit que cette ville étoit dans la Macedoine. Virgile a conduit le bonhomme jusques en Sicile, c'est là qu'il le fait mourir; c'est par là qu'il conclut le long narré que son Heros fit à Didon.

(*e*) *In Iliad. l.* 12.

(*f*) *Lib.* 8. *p.* 247.

(*g*) *In* Αἰνεια.

(*h*) *In Lycophr.*

Hinc (*i*) *Drepani me portus & illætabilis ora,*
Accipit. Hic pelagi tot tempestatibus actus,
Heu genitorem, omnis curæ casusque levamen,
Amitto Anchisen. Hic me, pater optime, fessum
Deseris, heu tantis nequicquam erepte periclis.

(*i*) *Æn l.* 3. *v.* 707.

Selon Servius (*k*) le tombeau d'Anchise étoit sur la montagne d'Eryce proche de Drepanum. J'ai nommé trois Ecrivains qui ont dit qu'Anchise mourut en Italie. Caton (*l*), Denys d'Halicarnasse (*m*), & Strabon (*n*) le raportent.

(*k*) *In Æn. l.* 1. *v.* 570.

(*l*) *Apud Servium ibid.*

(*F*) *Chargea son pere sur ses épaules.*] Les paroles de Virgile sont assez belles pour meriter d'être raportées.

(*m*) *Antiquit. l.* 1. *c.* 6.

(*n*) *Lib.* 5. *p.m.* 158.

Ergo (*o*) *age care pater, cervici imponere nostræ,*
Ipse subibo humeris, nec me labor iste gravabit
- - - - - - - - - -
Hæc (*p*) *fatus latos humeros subjectaque colla*
Veste super, fulvique insternor pelle leonis,
Succedoque oneri. Dextræ se parvus Iulus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis.
- - - - - - - - -
Nunc (*q*) *omnes terrent auræ: sonus excitat omnis*
Suspensum, & pariter comitique onerique timentem.

(*o*) *Æn. l.* 2. *v.* 707.

(*p*) *Ibid. v.* 721.

(*q*) *Ibid. v.* 728.

Les Poëtes ont fort celebré cette action: elle le meritoit bien. Ils ont même dit (*r*) que les flames le respecterent, & que de peur de faire du mal à un fils qui avoit une si grande tendresse pour son pere, elles se fendirent afin de laisser un espace libre à Enée.

(*r*) *Voyez en les preuves dans le Commentaire de La Cerda sur cet endroit de Virgile.*

(*G*) *Embrassent ce sentiment.*] Voyez ci-dessus la remarque E à la fin.

ANDLO (Petrus ab) eſt un nom ſuppoſé, ſous lequel un Carteſien Hollandois ſe cacha en l'année 1670. pour écrire contre la Diſſertation *de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ ſurrepente & vitando in rebus theologicis & fidei.* Mr. des-Marets Profeſſeur en Theologie à Groningue étoit l'Auteur de cette Diſſertation. Il la publia à Groningue l'an 1670. pour repreſenter aux Egliſes Proteſtantes les grans maux qu'on avoit à craindre, ſi l'on ſouffroit que les opinions de Mr. Des-Cartes paſſaſſent des Ecoles de Philoſophie dans celles de Theologie. Quelques mois après on vit paroître un Ecrit intitulé, *Petri ab Andlo Batavi ſpecimen confutationis Diſſertationis de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, &c. Jamais refutation ne fut écrite d'un ſtyle plus violent: Mr. des-Marets y fut traitté de la plus deſobligeante maniere du monde. Il ne demeura pas en reſte; ſon apologie parut bien-tôt intitulée, *Vindiciæ Diſſertationis de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, où il n'y eut ſorte d'injures qu'il ne dechargeât ſur la tête de ſon ennemi. Il le traitta de très-impudent Socinien, de Spinoziſte, d'impie, de non Chretien, d'Athée. Petrus ab Andlo publia fort promtement ſa Replique intitulée, *Animadverſiones ad vindicias Diſſertationis quam Samuel Mareſius edidit de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ.* S'il avoit été emporté dans ſa premiere Diſſertation il le fut encore plus dans la ſeconde, mêlant neanmoins comme la premiere fois pluſieurs goguenarderies parmi les traits de ſa colere. Il nia fortement * qu'il conut Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il aprouvât ſes ſentimens. Ce ſecond Ecrit de Petrus ab Andlo vint entre les mains du Profeſſeur de Groningue le 19. de Decembre 1670. & fut refuté avec tant de promtitude, que la Duplique de Mr. des Marets fut † achevée le 3. de Janvier ſuivant. Elle eſt intitulée, *Samuelis Mareſii Clypeus Orthodoxiæ, ſive vindiciarum ſuarum priorum pro ſua Diſſertatione de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, &c. L'Auteur declara qu'il n'écriroit plus contre cet homme de neant ‡, mais qu'il ſeroit toujours prêt d'entrer en lice pour la verité avec un adverſaire ſavant & honnête qui n'auroit point honte de declarer qui il ſeroit. Il tint ſa parole, car il laiſſa ſans repartie le troiſiéme Ecrit de Petrus ab Andlo intitulé, *Specimina Bombomachiæ Samuelis Mareſii ſe defendentis clypeo orthodoxiæ, ceu vindiciis vindiciarum Diſſertationis de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ.* Ainſi finit une diſpute qui verifia le proverbe, *nullum violentum durabile*, d'ailleurs faux (*A*) aſſez ſouvent dans les guerres d'érudition. Mr. des-Marets ne put jamais deterrer le veritable (*B*) nom de ſon adverſaire.

ANDRADA (Diego de Payva d') en Latin Andradius, ſavant Portugais, nâtif de Conimbre, ſe ſignala dans le Concile de Trente, où le ┼ Roi Sebaſtien l'avoit envoyé comme l'un de ſes Theologiens. Il prêcha devant l'Aſſemblée le ſecond Dimanche après Pâques 1562. Il ne ſe contenta pas des ſervices qu'il rendit en expliquant les matieres ſur quoi on le conſulta, il voulut encore employer ſa plume à la defenſe des Canons de ce Concile. C'eſt ce qu'il fit dans l'Ouvrage β qui a pour titre, *Orthodoxarum explicationum libri X.* Il repond là en particulier à un Ecrit que Chemnice avoit publié contre la doctrine (*A*) des Jeſuïtes, avant la clôture du Concile de Trente; & comme Chem-

* Spinozam nec novit Petrus, nec vidit, nec audivit, nec abſurda ejus dogmata probat. *Animadverſ. ad vindicias, pag.* 7.

† *Vindic. Vindiciarum Diſſertat. ſub fin.*

‡ *Le terme dont il ſe ſert eſt le même que celui que l'Ecriture employe contre les Dieux des Gentils, en les nommant des Dieux de fiente.* Animo non ulterius hanc ferram cum hoc ſtercoreo homine reciprocandi. *Ib.* Proteſtari nihil amplius mihi futurum negotii cum hoc hominis ſterquilinio & infami nebulone quem pudet ſui ipſius. *In judicio de Theolog. Pacifica Wittichii ſub fin.*

┼ *Palavic. Hiſt. Concil. Trident. l.* 19. *c.* 16. *n.* 7.

β *Imprimé à Cologne* 1564. *Le premier de ces dix livres qui eſt une Apologie des Jeſuïtes fut imprimé en François à Lion* 1565. Du Verdier Bibl. Françoiſe pag. 266.

(*A*) *Faux aſſez ſouvent dans les guerres d'érudition.*] Nous n'irons pas loin ſans trouver un exemple de ce que je dis. Les querelles de Mr. Des-Marets & de Mr. Voetius furent extremement violentes, & durerent près de 30. ans, tout autant que la guerre d'Allemagne qui finit à la paix de Munſter.

(*B*) *Ne put jamais deterrer.*] Il y employa inutilement ſes conjectures, & les recherches de ſes amis; de ſorte que ſe laſſant d'une chaſſe ſi infructueuſe, il prit le parti de laiſſer ſon adverſaire ſous le maſque; *Quis ſit ille larvatus* Petrus ab Andlo, Batavus . . . *ut nec hactenus conjectura aſſequi, nec amicorum diligentia reſcire potui, ita nolo amplius inquirere.* Voilà comme il parle au commencement de ſon *Clypeus orthodoxiæ.* Ses amis repandus par tout, & faiſant envers lui les bons valets avec plus de zêle que de diſcernement, comme il arrive preſque toûjours à ceux qui paſſent pour le fleau des Novateurs, lui firent acroire qu'il y avoit en Zelande un Miniſtre nommé *Petrus ab Andlo*, marié à la fille de Cocceius. Il publia cette nouvelle à telle fin que de raiſon; mais ayant ſu que le gendre de Cocceius s'apelloit *Anſelaer*, il lui fit faire ſes excuſes: *Apud* (*a*) *R. D. Anſelaer curavi me honeſtè excuſari quod id mihi excidiſſet ex relatione honeſti cujuſdam R. viri, etiam in Carteſianiſmum . . . pronioris, cui non erat cur ultro aſſerenti fidem detrectarem.* Il dit (*b*) quelque part que le bruit couroit que trois perſonnes avoient travaillé à la defenſe de Wittichius, & qu'ils avoient publié leur travail ſous le feint nom de *Petrus ab Andlo.* Nous verrons ſi Mr. Placcius ou Mr. Baillet ſeront plus heureux que moi à demaſquer ce pſeudonyme, que je crois être Regnier de Manſvelt Profeſſeur en Philoſophie à Utrecht.

(*A*) *Contre la doctrine des Jeſuïtes.*] Un Miniſtre (*c*) Lutherien qui a fait l'éloge de Chem-

(*a*) *Vindic. Vindiciarum pag.* 6. (*b*) *In judicio de Theol. Pacifica Wittichii.* (*c*) *Spizelius in templo honoris pag.* 4.

Chemnice prit cette occasion de faire un très-gros Ouvrage qu'il intitula, *Examen Concilii Tridentini*; Andradius se crut obligé de maintenir son premier Ecrit contre ce (*B*) docte adversaire. Il composa donc un livre que ses deux freres publierent après sa mort à Lisbonne l'an 1578. & qui a pour titre, *Defensio Tridentinæ fidei Catholicæ quinque libris comprehensa adversus Hæreticorum calumnias, & præsertim Martini Kemnitii.* Ces Ecrits d'Andradius ont été reïmprimez plusieurs fois *, & neanmoins ils sont si rares à Paris que Mr. Pellisson ne put les (*C*) trouver dans toute la ruë Saint Jaques. Il n'y a gueres d'Auteur Catholique qui ait été plus cité que lui par les Protestans: c'est à cause qu'il a soutenu des sentimens un peu outrez sur le salut des Philosophes Payens. Il étoit Predicateur; on a publié ses Sermons en trois parties, dont la seconde a été traduite de Portugais en Castillan par Benoît de Alarcon †. La Bibliotheque des Ecrivains Espagnols ne parle point (*D*) de tous ses Ouvrages.

* *Ex Nicolai Antonii Bibliotheca Hispan. t. 1. pag.* 236.

† *Id. ib.*

Chemnitius, s'exprime de cette maniere; *Breve quidem sed nervosum scriptum durante adhuc Concilio Tridentino Jesuitarum Theologiæ opposuit, cujus opusculi cum Andradius Lusitanus in se suscepisset refutationem, Chemnitio occasionem subministravit conscribendi insigne illud . . . . opus quod* Tridentini Concilii examen *nuncupavit.* J'ajoûte à cela un passage d'Eisengreinius (*a*), parce qu'il paroît fournir une petite matiere de critique. Cet Auteur pretend qu'Andradius a fait des merveilles contre les heretiques dans ses explications orthodoxes, & sur tout contre Chemnitius; *Præsertim contra Martini Kemnitii petulantem audaciam, qui Coloniensem censuram quam à viris Societatis Jesu compositam esse ait, una cum ejusdem sanctissimæ Societatis vitæ ratione temerè calumniandam suscepit.* Nicolas Antonio après avoir cité ce passage, censure Eisengreinius d'avoir cru qu'Andradius étoit Jesuite: *Hæc ille*, dit-il, *falsus saltem in eo quod Andradam nostrum unum ex Jesuitico sodalitio credidit.* Si cette censure n'a pas d'autre fondement que les paroles que Dom Antonio a citées, je la croi fausse.

(*a*) *In Catalogo testium veritatis, apud Nicol. Anton. Bibl. Hisp. t. 1. p.* 235.

(*B*) *Contre ce docte adversaire.*] Cet éloge est dû à Chemnice, & dans le fond je ne dis pas plus de bien de lui que Dom Nicolas Antoine. Il semble d'abord que ces paroles de l'Ecrivain Espagnol, *Cui cum reposuisset profligatissimus hæreticus librum in quo gravissimas adversus universalem Ecclesiam contumelias intorquebat, descendere denuo in campum sibi opus esse Paiva vidit, ut immanem hostem totis viribus profligaret*, soient extremement desobligeantes; mais quand on les pese bien, on les trouve propres à inspirer de la vanité à Chemnitius. N'est-il pas bien doux de se voir traitté comme le Goliath & le Polyphême de son parti, par ceux du parti contraire, lors qu'on croit d'ailleurs soutenir la bonne cause?

(*C*) *Que Mr. Pellisson ne put les trouver dans toute la ruë St. Jaques.*] Un recit sur ce sujet ne deplaira pas aux curieux. Monsieur Leibnitz dans ses remarques contre les Reflexions (*b*) sur les differens de la Religion, allegua (*c*) entre autres choses qu'Andradius a fait un livre intitulé, *Explicationes orthodoxæ de controversis Religionis capitibus*; où il enseigne en ces propres termes, *que les Philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour conoître un vray Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la Foi qui fait vivre le Juste . . . Que ce seroit la plus grande cruauté du monde* (neque immanitas deterior ulla esse potest) *de condamner les hommes aux peines eternelles pour avoir manqué d'une foi à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir.* Monsr. Pellisson (*d*) repondit d'abord *qu'il n'avoit jamais vu cet Auteur, & qu'il le chercheroit par curiosité quand il seroit à Paris.* Quelque tems après il fit savoir qu'il (*e*) avoit *cherché avec soin le livre du Docteur Portugais Payva Andradius*; mais, ajoûta-t-il, „ Ce n'est pas une petite affaire que de le „ trouver à Paris: la ruë Saint Jaques ne le co„ noît pas; les Bibliotheques les plus nombreu„ ses ne l'ont point, non pas même celle des „ Jesuïtes, ce qui est remarquable, parce qu'il „ a écrit en leur faveur. A la fin on me l'a de„ terré dans la Bibliotheque de Sorbonne. Mon„ sieur l'Abbé Priot personne de merite, s'il y „ en a aujourd'hui en France ni ailleurs, & l'un „ des plus capables & des plus illustres sujets de „ cette Maison, qui ne connoissoit cet Auteur „ non plus que moi, s'est donné la peine de le „ lire à ma priere. . . . . Cet Ecrivain a du „ merite, & n'est pas un Scholastique sec & de„ charné, comme sont tant d'autres: on lui „ trouve par tout de l'esprit, de l'élegance & „ de la vivacité fort au dessus du commun, & „ il repond en un mot à la reputation qu'il avoit „ dans le Concile de Trente. „ Il est étonnant qu'un livre si peu conu aux plus grans Libraires, & aux plus nombreuses Bibliotheques, ait été cité par cent Auteurs qui n'avoient gueres de livres; cela, dis-je, est étonnant pour ceux qui ne savent pas que l'examen du Concile de Trente par Chemnitius est un livre fort commun, & qu'on y trouve de quoi citer à perte de vuë le Docteur Andradius. Cent autres Auteurs ont parlé aussi fortement que lui pour le moins sur cette matiere, comme la Mothe le Vayer le montre (*f*) dans l'un de ses livres. D'où viendroit donc qu'ils n'auroient pas été citez aussi souvent qu'Andradius, quand il s'est agi d'excuser Zuingle par voye de recrimination, ou de reprocher aux Papistes qu'ils ont panché vers les heresies de Pelage? d'où est-ce, dis-je, que cela viendroit, si j'avois mal indiqué la cause des frequentes citations d'Andradius?

(*b*) *C'est le titre d'un livre de Mr. Pellisson.*

(*c*) *Voyez le livre de Mr. Pellisson intitulé*, De la tolerance des Religions, *pag.* 19.

(*d*) *Ibid. pag.* 71.

(*e*) *Ibid. pag.* 83.

(*f*) *A la fin de son Traitté de la vertu des Payens.*

(*D*) *Ne parle point de tous ses Ouvrages.*] On n'y trouve point le livre qu'il composa sur l'autorité du Pape, (*g*) pendant la tenuë du Concile l'an 1562. Les Legats du Pape très-contens de cet Ecrit l'envoyerent au Cardinal Borromée. La Cour de Rome en fut extremement satisfaite; le Pape fit remercier l'Auteur très-obligeamment. Je croi que cet Ouvrage n'est point different de celui *de conciliorum autoritate*, dont (*h*) Palavicin à cité le 1. livre.

(*g*) *Palavic. l.* 19. *c.* 16. *n.* 7.

(*h*) *Lib.* 24. *c.* 10. *n.* 17.

vrages. On a donné bien des loüanges (*E*) à Andradius, qui sont raportées dans les remarques.

ANDRE' (JEAN) fameux Canoniste du XIV. siecle, étoit fils d'un Prêtre (*A*), & nâquit à Mugello auprès de Florence. Il étoit encore fort jeune lors qu'il alla à Boulogne pour * y étudier. Il auroit eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de Precepteur; mais avec les secours que cet emploi lui procura; il fut en état de s'apliquer tout à son aisé à l'étude du Droit Canonique, en quoi il fit de très-grans progrés sous le Professeur Gui de † Baïf. Il eut toujours un respect particulier pour la personne & pour les gloses de ce Professeur; car il n'avoit pas moins de deference pour ces gloses que pour le texte. Il lui avoit une obligation qui est ordinairement plus sensible que celle de l'instruction; Gui de Baïf s'étant aperçu que faute d'argent il n'osoit demander le Doctorat, le poussa à le demander, & le lui fit obtenir *gratis*. C'est ‡ André lui-même qui fait cette confession. Le même Gui l'encouragea à demander le professorat, ce qui eut tout le succés que l'on s'en pouvoit promettre. On trouve que nôtre André étoit Professeur à Padouë environ l'an 1330. & qu'il l'a été aussi à Pise; mais il fut rapellé à Boulogne ⁜, & c'est là qu'il aquît le plus de reputation. On dit des merveilles de l'austerité de sa vie: il maceroit son corps par oraisons & par jûnes β & il coucha sur la dure toutes les nuits pendant 20. ans envelopé d'une peau d'ours. Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par γ ses prieres. Il avoit épousé une femme nommée Milantia, dont il fait quelquefois mention dans ses Ecrits, & avouë qu'il avoit apris d'elle beaucoup de choses, & entre autres δ que si les noms se vendoient, les peres & les meres en devroient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans. J'ai oublié de dire que sa mere s'apelloit *Novella*, & qu'il eut une fille qui porta le même nom, & qui fut si docte qu'il l'envoyoit faire (*B*) leçon en sa place, quand il n'avoit

* Bononiam admodum adolescens venit, ubi ob paupertatem Pædagogum gessit, Scarpectam filium Mainardi Ubaldini erudiendo. *Volaterr. l. 21.*

† *Il est plus connu sous le nom* d'Archidiaconus, *qui étoit celui de la dignité ecclesiastique qu'il possedoit à Boulogne.* Doujatius Præn. Canon. pag. 602.

‡ *In prim. sexti apud Doujat. ib. p. 603.*

⁜ *Panzirol. de claris legum interpret. l. 3. c. 19.*

β *Volaterr. ibid.*

γ *Apud Panzirol. ibid.*

δ *In cap.* cum secundum, *Extravag.* de præbend.

(*E*) *Bien des loüanges à Andradius.*] On a déja vu le jugement que Mr. Pellisson a fait de lui. Osorius dans la Preface qu'il a mise au devant des explications orthodoxes d'Andradius lui donne beaucoup d'esprit, une ardente application, l'intelligence des langues, le zêle & l'éloquence d'un bon Predicateur. Voici ce que Rosweide (*a*) en a dit: *Ad Concilium Tridentinum & profundissimi Theologi mentem, & linguam eloquentissimi Oratoris attulit.*

(*A*) *Etoit fils d'un Prêtre.*] Tous les Auteurs conviennent que le pere de Jean André a été Prêtre, mais non pas qu'il le fût lors qu'il procrea cet enfant. *Patrem constat presbyterum fuisse; an filium ante, an post sacerdotium genuerit, incertum.* Voilà comment Mr. Doujat en a parlé (*b*) après avoir lu Panzirole, qui decide hardiment (*c*) que Jean André vint au monde avant la prêtrise de son pere. *Is ex Andrea Presbytero antequam Sacerdos fieret, & matre nomine Novella genitus.* C'est une marque que Mr. Doujat ne comptoit pas pour beaucoup par raport à un tel fait la decision de Panzirole; & de quel droit, je vous prie, ce dernier en seroit-il cru plûtôt que Volaterran (*d*) qui avoit assûré tout le contraire? Il avoit dit formellement que Jean André nâquit du concubinage d'un Prêtre, & personne n'a osé dire que Novella ait jamais été mariée au pere de Jean André. Il est donc indubitable que pour le moins nôtre celebre Canoniste est né comme Erasme hors de legitime mariage, d'un pere qui a été Prêtre. Il ne faut pas s'imaginer que Forsterus dise que cet homme ne devint Prêtre qu'après avoir fait cet enfant. Il ne veut dire sinon que le pere de Jean André fut Prêtre dans le lieu de sa naissance: *Patre Joanne* (*e*) *Andrea, cive initio, deinde Presbytero Mugellano, natus est.*

(*B*) *Il l'envoyoit faire leçon en sa place.*] Je n'ai trouvé ce fait ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans Mr. Doujat, mais dans la cité des Dames de Christine de Pise. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1546. & avoit été composé sous le regne de Charles sixiéme. Ecoutons parler cette Christine en son vieux (*f*) Gaulois. *Pareillement à parler de plus nouveaux temps sans querre les anciennes histoires, Jehan Andry solemnel Legiste à Boulogne la Grasse n'a mie soixante ans n'étoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle & bonne fille que il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fit apprendre lettres & si avant és lois, que quand il étoit occupé d'aucune essoine, parquoi il ne pouvoit vacquer à lire les leçons à ses escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escholes en chayere, & afin que la biauté d'elle n'empescheast la pensée des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle, & par celle maniere suppleoit & allegeoit aucunes fois les occupations de son pere, lequel l'ama tant que pour mettre le nom d'elle en memoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle.* Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singuliere, ne se trouve pas dans tous les Auteurs qui traittent de Jean André, ou du moins dans la plûpart, & j'avouë que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais en tout cas ce pourroit être la matiere d'un joli problême: on pourroit examiner si cette fille avançoit, ou si elle retardoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. Il y auroit cent choses à dire pour & contre là-dessus. Je croi bien que les Ecoliers se seroient trop amusez à regarder sa beauté, & que cela leur eût causé des distractions; mais d'ailleurs on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laisse plus toucher, plus per-

(*a*) *In lege talionis Casaubono retaliata, apud Nicol. Antonium, t. 1. p. 236.*

(*b*) *Prænot. Canonic. pag. 604.*

(*c*) *De clar. legum interpret. l. 3. c. 19. init.*

(*d*) Joannes Andreæ patre Andrea presbytero & matre concubina natus apud Mugellum agri Florentini oppidum juris scientia virtutibusque aliis natalium pudorem contexit. *Volaterr. l. 21. p. m. 781.*

(*e*) *Histor. juris civil. l. 3. c. 26.*

(*f*) *Part. 2. ch. 36.*

n'avoit pas le tems de monter en chaire. C'est pour l'amour de sa mere & de cette fille qu'il * intitula *Novellæ* son Commentaire sur les Decretales de Gregoire IX. Il eut un fils naturel nommé Bonicontius (*C*), qui publia quelques livres; & l'on dit que l'ayant perdu il adopta Jean Calderin savant Canoniste, & qu'il lui fit épouser (*D*) sa fille Novella. Il avoit une autre fille qu'il maria à Jean de Saint George, celebre Professeur en Droit Canonique à Boulogne. Elle s'apelloit Betine, & mourut † en 1355. à Padouë; où son mari avoit été apellé pour une semblable profession. Jean André mourut de peste à Boulogne l'an 1348. après quarante-cinq ans de profession, & fut enterré dans l'Eglise des Dominicains. Il avoit écrit (*E*) plusieurs livres; on (*F*) lui a donné de pompeux éloges, mais on l'accuse aussi d'avoir été un (*G*) insigne plagiaire. Quelques-

* *Panzirol. ibid.*

† *Panzirole ubi supr. raporte son Epitaphe.*

persuader; & vous voyez des femmes qui pour devorer des yeux un Predicateur qui a bonne mine & bonne grace, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien Poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît (*a*) davantage dans un beau corps, se peut dire de la science. Quoi qu'il en soit si la fille du Professeur Jean André mettoit un rideau entre elle & ses auditeurs, afin que les traits de sa beauté ne blessassent point leur cœur, & n'interompissent point leur attention, elle leur faisoit un grand sacrifice, dont ils se seroient bien passez. Apparemment ils auroient pris beaucoup de plaisir à la voir, & de son côté elle n'auroit pas été fâchée d'être vuë, si elle n'avoit preferé leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable & de l'ordre naturel, puis qu'elle n'étoit point de ces savantes qui ont sujet de dire comme (*b*) Sappho,

Si je n'ay pas reçu des mains de la nature
Un visage bien fait,
Mon esprit assez beau reparé avec usure
Ce tort qu'elle m'a fait.

Voyez ci-dessous la remarque D.

(*B*) *Bonicontius qui publia quelques livres.*] C'étoit le nom de son ayeül. Les livres qu'il publia sont *De privilegiis & immunitate Clericorum: De accusationibus & inquisitionibus: De appellationibus.*

(*D*) *Et qu'il lui fit épouser sa fille Novella.*] L'ancien usage des adoptions n'auroit point souffert * un tel mariage; & peut-être ne faut-il entendre autre chose par l'adoption de Calderin, si ce n'est que Jean André le fit son gendre. On pretend (*c*) que Calderin consultoit souvent sa femme; mais s'il faut juger des autres matieres sur lesquelles il recouroit à cet oracle domestique, s'il en faut, dis-je, juger par celle dont Calderin a fait mention, nous n'y verrons rien qui reponde à l'idée que Christine de Pise nous a donnée de Novella: il n'y a gueres de femme qui ne puisse passer pour aussi habile que celle-là. Voici le fait. Calderin demanda un jour à son épouse si celui qui a convié à un repas doit envoyer avertir les conviez quand l'heure de manger est venuë, elle lui repondit qu'il faloit en user ainsi envers les Dames & envers les étrangers, mais non pas envers les autres, à moins que ce ne fussent des personnes d'importance. Voyez les railleries de François Hotman sur ce sujet. « *Verum enimvero medius fidius*, (*d*) dit-il, *nequaquam inficiandum aut dubitandum est quin mulieres consilium dare possint, quandoquidem (ô dignam historiam & digito ligandam) refert Joh. Calderinus Canonist. famosissimus quod semel consuluit suam uxorem, an convivator teneatur hora prandii mittere ad convivas ut veniant, quæ sapienter & tanquam altera Sybilla respondit, ad fœminas & extraneos esse mittendum qui se facilè non ingerunt, sed non ad alios nisi essent graves personæ. Johan. Calderin. in c. ult. de renunt. & post eum Ægid. Bell. in c. quidam col. 3. vers. tertio quæro. eo. ti. & Panormit. in c. cum inter universal. in fin. de elect. & de hoc etiam per Collect. in cap. à crapula, Ext. de vit. & hon. cleric. & Bal. in proœm. Gregor. col. 5. vers. quære, quidam scholaris.* Ce qui me persuade le plus que Calderin a été marié avec une fille de Jean André, est de voir qu'un Jean Calderin qui fit reparer le tombeau de Jean André l'an 1501. l'apelle (*e*) son quatriéme ayeul, *atavum*, & qu'il dit qu'un Jean Calderin étoit son troisiéme ayeul, *abavus*. Je doute que les adoptions de ces derniers siecles ayent fondé de tels degrez de parenté jusques à la cinquiéme generation, & franchement je ne croi pas que si la Demoiselle de Gournai eût laissé lignée, ses descendans se qualifiassent aujourd'hui dans une inscription publique, simplement & absolument, petit-fils ou arriere petit-fils de Michel de Montagne.

(*E*) *Il avoit écrit plusieurs livres.*] Son premier Ouvrage fut une glose sur le 6. livre des Decretales. Il étoit bien jeune quand il le fit, & il le retoucha en suite & l'augmenta. Il fit aussi des gloses sur les Clementines, & puis un Commentaire sur les Decretales lequel il intitula *Novellæ*, par la raison que j'ai raportée ci-dessus. Il fit un Commentaire *in regulas Sexti*, qu'il intitula *Mercuriales*; ou parce qu'il y avoit travaillé les Mecredis, ou parce qu'il y avoit inseré ses disputes du Mecredi. Il augmenta le *Speculum* de Durant en l'année 1347. Je ne parle point de quelques autres Traittez qu'il publia. C'est dommage qu'il ait tant suivi la methode des Pyrrhoniens, car il a prouvé fort solidement son opinion lors qu'il a voulu le faire; mais il l'a voulu rarement; il a mieux aimé raporter ce que les autres disoient, & laisser ses lecteurs au milieu de la dispute (*f*).

(*F*) *On lui a donné de pompeux éloges.*] Il est apellé *Archidoctor Decretorum* dans l'Epitaphe de sa fille Betine: on lui donne dans son Epitaphe le titre de *Rabi Doctorum, lux, censor, normaque morum.* On pretend que le Pape Boniface VIII. le regala de l'éloge de *lumen mundi* (*g*).

(*G*) *D'avoir été un insigne plagiaire.*] La plûpart de ses additions au *Speculum* de Durant furent

(*a*) Gratior & pulcro veniens in corpore virtus. *Virgil. Æn. l. 5. v. 344.*

(*b*) Si mihi difficilis formam natura negavit, Ingenio formæ damna repende meæ. *Ovidius epist. Sapph.*

* Octaviam Claudius antequam Neroni traderet, ne sororem is suam ducere videretur, Claudii & ipse filius adoptivus, in aliam familiam adoptandam dedit. *Torrentius in Suet. Claud. c. 35. & Xiphil. & Zonara.*

(*c*) Is conjugem velut eruditis parentibus (*Milantia femme de Jean André étoit savante*) ortam prudentem nactus, sæpe ob sapientiam consulere consueverat. *Panzirol. l. 3. c. 21.*

(*d*) *Adversus Italogalliam Matharelli, pag. m. 214.*

(*e*) *Vide Panzir. l. 3. c. 19.*

(*f*) *Ex Panzirolo ibid.*

(*g*) *Ex eodem Panzirolo ib.*

uns disent que la petitisse excessive de sa taille (*H*) fit bien rire les Cardinaux, dans l'audience que Boniface VIII. lui donna en plein Consistoire. Il avoit, dit-on, predit sa mort un an avant qu'il mourût *.

* Ex Panzirolo ib.

ANDRE' (TOBIE) Professeur en Histoire & en langue Greque à Groningue, nâquit à Braunfels dans la Comté de Solms le 19. d'Août 1604. Son pere étoit Ministre du Comte de Solms-Braunfels, & Inspecteur des Eglises qui dependoient de ce Comte. Sa mere étoit fille de Jean Piscator, fameux Professeur en Theologie à Herborn dans la Comté de Nassau. Il fit ses Humanitez à Herborn, & puis il étudia en Philosophie au même lieu sous les auspices d'Alstedius, & de son oncle ‡ Piscator; après quoi il s'en alla à Breme; & y sejourna (*A*) sept ans. Il fut un des auditeurs les plus assidus du Sieur Gerard de Neuville Medecin & Philosophe; & comme il aspiroit à la charge d'enseigner publiquement, il s'y prepara par des leçons particulieres qu'il fit en Philosophie. Il retourna en son païs l'an 1628. & sans y faire beaucoup de sejour il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting son bon patron. Il fit là pendant quelque tems des leçons particulieres sur toutes les parties de la Philosophie; après quoi Alting lui donna ses enfans à instruire; & lors qu'ils n'eurent plus besoin de Precepteur, il lui fit avoir un semblable emploi auprès d'un Prince Palatin, ce qui dura trois ans, qu'il passa en partie à Leyde, & en partie à la Haye à la Cour du Prince d'Orange. Il fut apellé à Groningue l'an 1634., pour succeder à Janus Gebhardus qui avoit exercé la profession de l'Histoire, & celle de la langue Greque †. Il remplit ce poste avec une extrême application à ses fonctions, jusques à sa mort qui arriva ‡ le 17. d'Octobre 1676. Il avoit été Bibliothecaire de l'Academie, & grand ami de Mr. (*B*) Descartes; ce qu'il temoigna

‡ Fils du Professeur en Theologie.

† Ex vitis Professorum Academiæ Groning. pag 124.

‡ Witte, Diar. Biograph.

furent prises mot à mot d'un livre (*a*) d'Oldrade; de sorte que Balde ayant decouvert & indiqué ces larcins, ne put s'empêcher de le nommer *voleur insigne du travail d'autrui, insignis alienorum laborum fur* (*b*). Cela étoit d'autant plus inexcusable, que dans ces mêmes additions il decouvre (*c*) & il indique quantité de voleries de Durant. On l'accuse outre (*d*) cela d'avoir volé le Traitté *de sponsalibus ac matrimoniis*, que Jean Anguissola, de Cesene, avoit composé.

(*a*) *Intitulé* Consilia.

(*b*) *Panzirol. ib.*

(*c*) *Vide Thomasium de plagio literario n. 359. 414.*

(*d*) *Panzir. ibid. Doujatius Præn. Canon. pag. 604.*

(*H*) *Fit bien rire les Cardinaux.*] On dit que quelques Decretales étant devenuës suspectes de fausseté, l'Academie de Boulogne deputa à Boniface VIII. Jaques de Castello qui étoit un petit homme fort laid. Il entra dans le Consistoire accompagné d'un grand nombre de personnes; le Pape lui fit bien des honneurs, & le croyant à genoux il lui dît trois fois de suite de se lever *. Le Deputé ne savoit que dire tant il étoit honteux. Il y eut un Cardinal qui se mit à dire que c'étoit un autre Zachée, ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens soutiennent que ce ne fut point à Castello à qui ceci avint, mais à Jean André homme de petite taille, & fort laid (*e*).

* *Voyez ci-dessus Albert le Grand pag. 167.*

(*e*) *Panzirol. ib.*

(*A*) *Et y sejourna sept ans.*] Mon lecteur feroit fort mal de le croire, si l'Auteur des vies des Professeurs de Groningue n'avoit pas été plus exact dans ce calcul, qu'à l'égard du tems que Tobie André fut à Herbron. C'est une chose étrange qu'un Correcteur d'imprimerie laisse passer de semblables fautes dans l'espace de cinq ou six lignes, lors que les distractions de l'Auteur l'ont empêché de les voir. Vous trouvez dans la vie de nôtre André qu'il alla à Herborn l'an CIↃ IↃ CXVII. qu'il y étudia cinq ans dans les classes, & un an en Philosophie; & qu'après cela ayant été faire un tour chez lui il vint à Groningue l'an CIↃ IↃ CXXVIII. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étoient apparemment dans la copie. Paul Freher (*f*) a copié cela fort bonnement, & n'y a point aperçu d'erreur de calcul.

(*f*) *Theatr. virorum illustr. p. 1538.*

(*B*) *Grand ami de Mr. Descartes.*] Il le servit de bon cœur dans le procés contre Martin Schoockius, Professeur en Philosophie à Groningue. Ce Professeur se vit poursuivi par Mr. Descartes en reparation de calomnies atroces; car il l'avoit accusé publiquement d'Atheïsme. Quoi que Mr. Descartes n'eût vu qu'une fois en sa vie nôtre André, il ne laissa point de lui recommander son affaire, l'ayant vu plein de bonne volonté en son endroit. Monsieur de la Thuillerie Ambassadeur de France & les amis de Monsr. Descartes agirent d'un côté; les ennemis que (*g*) Voetius avoit à Groningue agirent de l'autre, & par ce moyen Monsr. Descartes obtint justice. Son accusateur (*h*) le reconut innocent: mais il en fut quitte pour cet aveu; ce qui étoit une indulgence scandaleuse & de très-mauvais exemple; car si on lui avoit fait subir la peine du talion, comme il en étoit très-digne, on auroit un peu refrené l'audace de ces plumes seditieuses, qui accusent si facilement & si temerairement d'Atheïsme tant d'honnêtes gens. Monsieur Descartes écrivit *le 26. de Mai 1645. au Sieur Tobie André pour le remercier en son particulier de ses bons offices, & pour le prier de presenter en son nom ses très-humbles actions de graces aux Juges. Voyant qu'on avoit traitté fort doucement son adversaire, quoi que punissable de la peine des calomniateurs . . . . ; il ne laissa point de reconoître que les Juges lui avoient donné toute la satisfaction qu'il avoit souhaitée, & qu'il pouvoit legitimement pretendre.* „Car, dit-il (*i*) aux Magistrats d'Utrecht, „les particuliers n'ont aucun droit de demander le sang, ou l'honneur, ou les biens de „leurs ennemis. C'est assez qu'on les mette „hors d'interêt autant qu'il est possible aux Ju-„ges. Le reste ne les touche point; mais seu-„lement

INDULGENCE excessive pour celui qui accusa d'Atheïsme Mr. Descartes.

(*g*) *La condamnation de Schoockius retomboit par contrecoup sur Voetius.*

(*h*) *Voyez la vie de Mr. Descartes par Mr. Baillet t. 2. p. 252. & sequ. ad ann. 1645.*

(*i*) *Tom. 3. des lettr. p. 17. apud Baillet ubi supra pag. 257.*

moigna & pendant (*C*) la vie, & depuis la mort (*D*) de cet illustre Philosophe. Il fit des livres pour lui, comme on le verra dans les remarques. Il avoit épousé la fille d'un * Suedois, illustre entre autres endroits par la charité envers ceux qui souffroient pour la cause de l'Evangile.

* *Louis de Geer.*

ANDREINI (ISABELLE) native de Padouë, a été sur la fin du XVI. siecle & au commencement du XVII. une des meilleures Comediennes de l'Italie. Ce n'étoit point le seul endroit par où elle se faisoit admirer, elle faisoit des vers en perfection. On le sait non seulement par les éloges qu'une infinité de Savans, & de beaux Esprits lui ont donnez, (ce seroit une preuve un peu équivoque) mais aussi par les Ouvrages qu'elle fit sortir de dessous la presse. Les *Intenti* de Pavie (c'est ainsi qu'on nomme les Academiciens de cette ville) crurent faire honneur à leur Corps en l'y aggregeant; pour leur temoigner sa reconoissance elle n'oublioit jamais dans ses titres celui d'*Academica Intenta*, & sans doute elle songeoit aussi à se faire honneur par cette sorte de qualité. Voici toutes ses qualitez, *Isabella Andreini, Comica Gelosa, Academica Intenta, detta l'Accesa.* Elle avoit une chose qui n'est pas des plus communes parmi les excellentes Actrices, c'est qu'elle étoit belle; de sorte qu'elle charmoit sur le theatre & les yeux (*A*) & les oreilles en même tems. Le Cardinal Cinthio Aldobrandini neveu de Clement VIII. la considera beaucoup, comme il paroît par quantité de poësies qu'elle composa pour lui, & par l'Epître dedicatoire de ses Ouvrages. Elle vint en France, † & y fut favorablement reçuë par leurs Majestez, & par les personnes les plus qualifiées de la Cour. Elle composa plusieurs sonnets à leur loüange, qui se voyent dans la seconde partie de ses rimes. Elle mourut d'une fausse couche à Lion le 9. de Juin 1604. dans la 42. année de sa vie. Son mari François ANDREINI la fit enterrer dans la même ville, & l'honora d'une (*B*) Epitaphe qui

† *Voyez l'épitre dedicatoire de la 2. partie de ses poësies.*

„ lement le public. „ Le texte de ma remarque m'obligeant de toute necessité à parler des bons offices rendus à Monsr. Descartes par Tobie André, j'ai cru que mon lecteur seroit bien aise sans chancher de page de savoir en gros l'issuë de ce procés.

(C) *Ce qu'il temoigna & pendant la vie.*] On en vient de voir une preuve. Ajoûtons qu'il étoit le fauteur des disciples de Mr. Descartes, & qu'il lui attiroit autant de sectateurs qu'il pouvoit. Ce fut par ses conseils (*a*) que Clauberge devint Cartesien, & ce fut une conquête glorieuse & utile à tout le parti.

(*a*) *Clauberg. epist. dedicat. Logicæ.*

(D) *Et depuis la mort de cet illustre Philosophe.*] Il prit la plume pour lui contre un Professeur de Leyde nommé Revius, & publia une vigoureuse reponse l'an 1653. intitulée, *Methodi Cartesianæ assertio opposita Jacobi Revii. . . Præf. Methodi Cartesianæ considerationi Theologicæ.* La 2. partie de cette reponse parut l'année suivante. Il écrivit aussi l'an 1653. (*b*) contre Mr. Regius, pour soutenir les remarques que Monsr. Descartes avoit faites sur un programme qui contenoit une explication de l'esprit humain. Il enseignoit dans sa maison la Philosophie Cartesienne, encore que sa profession ne l'apellât point à cela, & lors même que l'âge avoit extremement affoibli ses forces. Mr. Des-Marêts (*c*) m'aprend ces particularitez à l'occasion d'un Proposant Suisse, qui n'osoit aller aux leçons Philosophiques de Tobie André; car il craignoit que si on l'eût su en Suisse, on ne lui eût fermé la porte du ministere. *Nec defuit unus ex illis cujus nomini parco, bene alias doctus & in philosophiam Cartesianam valdè propensus, qui dum hic esset, professus est non audere se frequentare Collegia Cartesiana Cl. Tobiæ Andreæ (qui Clinicus licet, quod summopere doleo, Deumque veneror ut illi suas vires restituat, ea solet habere in superpondium suæ professionis, nec enim ad philosophiam, sed ad linguam Græcam & Historias est vocatus) ne hoc in sua patria resciretur, & suæ promotioni obesset.*

(*b*) *Le titre de cet écrit est,* Brevis replicatio brevi explicationi mentis humanæ Dn. Henrici Regii reposita.

(*c*) In judicio de Theologia pacifica Wittichii, *imprimé l'an* 1671.

(A) *Et les yeux & les oreilles.*] Cela fournissoit bien des pensées aux flateurs. On mit au bas de son portrait, *Hoc Histricæ eloquentiæ caput, lector admiraris, quid si auditor sies?* Les antitheses & les pointes d'Erycius Puteanus roulent là-dessus pour la plûpart.

Hanc vides, dit-il, *& hanc audis,*
Tu disputa, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantum enim sermonem vultus
Quantum sermo vultum commendat.
Quorum alterutro æterna esse potuisset,
Cum vultum omnibus simulacris emendatiorem,
Et sermonem omni Suada venustiorem possideat.

(B) *L'honora d'une Epitaphe.*] Quand ce ne seroit que pour desabuser ceux qui parlent tant de la rigueur de l'Eglise, par raport à la sepulture des Comediens en terre sainte, je copierai ici l'épitaphe d'Isabelle Andreini, où l'on voit sa profession de Comedienne tout joignant l'esperance de la resurrection;

D. O. M.

Isabella Andreina Patavina, mulier magna virtute prædita, honestatis ornamentum, maritalisque pudicitiæ decus, ore facunda, mente fecunda, religiosa, pia, Musis amica, & artis Scenicæ caput, hic resurrectionem expectat,

Ob abortum obiit 4. Idus Junii 1604. annum agens 42.

Franciscus Andreinus mœstissimus posuit.

La remarque suivante fera savoir la tendresse conjugale de François Andreini.

qui temoigne qu'elle avoit beaucoup de pieté & de chasteté. Il a fait (*C*) savoir au public depuis ce tems-là qu'il la regrettoit ; & qu'il l'estimoit beaucoup. La mort de cette excellente Comedienne mit en pleurs tout le Parnasse ; ce ne furent que plaintes funebres en Latin & en Italien ; on en imprima beaucoup à la tête de ses Poësies dans l'édition de Milan 1605. Erycius Puteanus Professeur en ce tems-là à Milan, reüssit * extremement bien à lui faire une inscription. Elle étoit encore en vie quand il composa ce petit éloge. Outre des Sonnets, des Madrigaux, des chansons, & des Eglogues, on a une Pastorale de sa façon intitulée *Mirtilla*. On a aussi des lettres qui furent imprimées à Venise l'an 1610. Elle chantoit bien, & joüoit admirablement des instrumens, † n'ignoroit pas la Philosophie, & entendoit le François & l'Espagnol.

* *Voyez la remarque A.*

† *Voyez les vers à sa louange à la tête de ses Poësies.*

ANDRELINUS (P. FAUSTUS) nâtif de Forli en Italie, a été pendant fort long tems Professeur en Poësie dans l'Université de Paris. Louïs ‡ XII. le fit Poëte couronné : je ne sai point si la Reine Anne de Bretagne, ou quelque autre Reine l'honora de sa protection speciale ; mais je sai bien qu'Erasme (*A*) qui l'avoit conu fort particulierement a dit qu'il étoit non seulement Poëte du Roi, mais aussi Poëte de la Reine. Il ne s'est pas contenté de faire des vers ; il a écrit aussi en prose quelques lettres morales & proverbiales, qui furent imprimées l'an 1517. ⸸ On les reimprima en 1519. revuës & corrigées par l'Auteur ; Beatus Rhenanus y joignit une (*B*) preface, où il les louë beaucoup. Elles ont été com-

‡ Faustus Andrelinus item poëta suavissimus à Ludovico XII. Franciæ rege laurea coronatus. *Leand. Albert. descript. Ital. pag. m.* 478.

⸸ *Gesner. biblioth. pag.* 573.

(*C*) *Il a fait savoir au public.*] La Preface de ses *Bravure del Capitano Spavento* nous aprend qu'il étoit nâtif de Pistoye, & que pendant qu'il fut dans la Troupe des Comediens *Gelosi*, il se plut beaucoup à jouër le personnage d'un Rodomont. Il prenoit le titre de *Capitan Spavento da Vall' Inferna*, & il quitta le personnage où il s'étoit principalement signalé qui étoit celui d'Amant, *io lasciai di recitare la parte mia principale, laquelle era quella dell' innamorato.* Cette Troupe de Comediens s'aquît une reputation surprenante, mais la mort d'Isabelle Andreini fut le commencement d'une triste decadence. Son mari ne songea plus qu'à changer sa qualité d'Acteur en celle d'Auteur, & il choisit pour la matiere de ses Ouvrages celle où il s'étoit exercé sur la scene, je veux dire les Rodomontades d'un Capitan. Il fit des Dialogues ou des *Ragionamenti* en prose, & leur donna le titre que j'ai raporté ci-dessus. L'édition dont je me sers qui est la quatriéme est de Venise 1623. *in* 4. mais comme le Privilege est daté de l'an 1607. on doit placer à cette derniere année la premiere édition. On voit à la tête du livre les Complaintes du Berger Corinto *alla defunta sua Fillide*, (il la nomme sa femme) *& alla sua Boscareccia Sampogna.* Jamais amant ne poussa plus loin les expressions passionnées, & ne murmura plus fortement contre la rigueur inexorable du destin. Ce sont sans doute les regrets d'Andreini sur la mort de son Isabelle. Mais voici des paroles qui ne laissent rien à conjecturer : *Finito (a) che fù quel termine, e venuto meno il vivere d'Isabella mia dilettissima consorte (la quale fu lume e splendore di quella virtuosa e honorata compagnia) fui da molti amici miei consigliato à scrivere alcuna cosa e donarla alla stampa per lasciar qualche memoria di me, e per seguitare l'honorato grido della moglie mia, la quale haveva lasciato al mondo con tanta sua gloria e con tanto suo honore il suo bellizzimo Canzoniero, la sua bellissima Mirtilla Favola Boscareccia, e il compendio delle sue bellissime lettere.* Il y a un Jean Batiste ANDREINI qui a fait une Tragedie intitulée *La Florinda*, imprimée à Milan en 1606.

(*a*) *Preface del Capitano Spavento.*

(*A*) *Erasme qui l'avoit conu fort particulierement.*] Voici comme il en parle ; *Faustus (b) Andrelinus Foroliviensis poëta non solum Laureatus, verum etiam regius ; atque etiam si diis placet, regineus, vetus congerro meus, qui plus quam triginta jam annos in celeberrima Parisiorum Academia poëticen docet, in carmine quod de Pavimento Parisiensi inscripsit, adagionem* (Syracusana Mensa) *in Anglos derivavit, Mensa, inquiens, Britanna placet.* On voit parmi les lettres d'Erasme (*c*) deux ou trois billets qu'Andrelinus lui écrivit d'un style si Laconique, qu'en comparaison les lettres de Brutus passeroient pour longues. Erasme qui lui repondit en même style est un peu plus diffus, lors qu'il le pria (*d*) de faire valoir ses Adages, & lors qu'il lui decrit (*e*) les plaisirs de l'Angleterre afin de l'y attirer. Je remarquerai en passant que c'est une fort mauvaise coutume aux Auteurs, de ne designer le tems auquel ils écrivent que par le terme vague de *nunc*, *jam*, &c. Il faudroit qu'ils marquassent precisément l'année ; car outre qu'il y a des livres ausquels on travaille plusieurs années de suite, ou qui ne paroissent que long tems après que l'Auteur y a mis la derniere main ; n'y en a-t-il pas qui s'impriment plusieurs fois ? A quoi se peut-on fixer alors, si on rencontre un *hoc anno*, un *nunc*, & choses semblables ? Voici Erasme qui nous parle d'Andrelinus comme d'un homme plein de vie, & qui enseignoit depuis 30. ans la Poëtique dans Paris. Il dit cela dans un livre imprimé l'an 1546. où la preface n'est point datée, mais où il y a une épitre dedicatoire datée du 13. Août 1528. Cela n'est-il point capable de faire croire qu'Andrelinus vivoit l'an 1528 ? Et ne faut-il pas recueillir de là que les plus grans hommes quand ils revoyent leurs Ouvrages pour une nouvelle édition, y laissent mille choses qui ne sont plus vrayes ? J'ai remarqué ce defaut dans la derniere édition de la grande Histoire de France de Mezerai.

(*b*) *Adag.* 68. 2. *Cent.* 2. *Chiliad.*

(*c*) *Lib.* 5. *pag.* 316. *edit. Londinensis.*

(*d*) *Epist.* 23. *l.* 5. *pag.* 321.

(*e*) *Epist.* 10. *l.* 5. *pag.* 315.

CENSURE des Auteurs qui se servent du mot vague *nunc*.

(*B*) *Une preface où il les louë beaucoup.*] Voici les paroles de Gesner ; *Beatus Rhenanus in præfatione commendat has epistolas tanquam eruditas, lepidas, & utiles ; etsi enim hic author (inquit)*

commentées par Jean Arboreus, Theologien de Paris. La plûpart de ses poësies sont des distiques; ils ont été imprimez avec le Commentaire dont Josse Badius Ascensius les voulut bien honorer, * traduits vers pour vers par un Poëte de Paris qui s'apelloit Etienne Privé. Cette traduction Françoise parut l'an 1604. & n'est propre qu'*à faire mepriser l'original.* Jean Paradin avoit dejà † mis en quatrains François une centaine des distiques qu'Andrelinus ‡ *adressa à Jean Ruzé Thresorier general des Finances du Roi Charles VIII. pour le remercier d'une pension forte & honorable que ce Prince lui faisoit payer avec des soins extraordinaires, & qui ne meritoit pas le deshonneur que ce plaisant Poëte a pensé lui faire, en nous donnant lieu de croire qu'on lui payoit ses vers (C) au cartron ou au cent.* Les poësies d'Andrelinus ont été inserées dans le premier tome *des Delices des Poëtes Italiens*, quoi que les conoisseurs (*D*) les ayent peu estimées. On met sa mort (*E*) à l'année 1518. Les lettres qu'il avoit écrites en proverbes ont été jugées dignes ⊥ d'une nouvelle impression à Helmstat en 1662. selon l'édition de Cologne de 1509. Les mœurs de cet Auteur n'étoient pas de bon exemple, mais on l'épargna là-dessus, à cause qu'il donnoit du lustre à l'Université de Paris. Il fut si heureux que la liberté qu'il prit de piquer les Theologiens ne lui fit point des affaires. C'est Erasme (*F*) qui nous aprend ces petites particularitez.

* *Baillet, Jugem. sur les Poëtes, t. 3 p. 121.*

† *En 1545.*

‡ *Baillet, ib citant Colletet pag. 118. 125. 126. de l'art Poët.*

⊥ *Morhof. Polyh. pag. 258.*

quit) in nonnullis opusculis genuino poëtarum more lasciviusculus sit, hic tamen integrum ac modestum oratorem agit.

(C) *Qu'on lui payoit ses vers au cartron ou au cent.*] Mr. Baillet (*a*) aporte pour preuve de cela ces quatre vers traduits du Latin d'Andrelinus par Paradin.

(*a*) *Jugem. sur les Poëtes, t. 3 p. 122.*

Croissez mes vers soyez en plus grand nombre,
Car c'est aux frais & salaires du Roi.
Seure richesse empêchant tout encombre
Exige vers en copieux arroi.

La dixiéme Eglogue d'Andrelinus nous donne une chose assez rare, c'est un Poëte qui bien loin de se plaindre de l'ingratitude de son siecle, & d'accuser les Muses de ne procurer pas du pain à ceux qui se mettent à leur service, reconoît que sa pension étoit copieuse, & que lors qu'il recita devant Charles VIII. son poëme sur la conquête de Naples, il en reçut un sac d'argent qu'il pouvoit à peine porter sur ses épaules.

Dum stupeo totus visu defixus in isto,
Jupiter ecce venit magno stipatus honore,
Ipse olim vultus inter nutritus agrestes,
Admiror primo aspectu: mox poplite flexo
Ante ipsum quæsita Jovem modulamina fundo,
Scilicet ut bello claram expugnavit aperto
Parthenopem, patrios victorque redivit in agros,
Quamvis Hesperio vetitus foret orbe regressus;
Nescio qua nostri captus dulcedine cantus
Ipse fuit, fulvi saccum donavit & æris
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus umbrosis resonans sua gaudia sylvis.

(D) *Les conoisseurs les ayent peu estimées.*] Vossius (*b*) nomme trois Auteurs qui enfermoient de grans riens dans une grande multitude de paroles: le premier est l'Orateur Anaximenes, le second est Longolius aussi Orateur, le troisiéme est le Poëte Andrelinus. Quant au premier il raporte que Theocrite de Chio le voyant prêt à haranguer se mit à dire, *Une* (*c*) *riviere de paroles commence à couler & une goutte de sens.* Il dit sur la foi de François Luisinus que Constantin Lascaris faisoit le même jugement de Longolius, mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelinus, dans les poësies duquel il ne manquoit qu'une syllabe, comme Erasme le disoit fort ingenieusement. Cette syllabe étoit νῦς, qui signifie *sens, entendement, esprit.* Si je savois où Erasme a parlé d'une maniere si peu conforme (*d*) aux grans complimens & aux grans éloges qu'il a écrits à Andrelinus, je le dirois. Je ne doute point que le jugement fait par Jules Scaliger (*e*) du Poëte Faustus ne concerne celui-ci, plûtôt que Gerhardus Faustus. *Fausti facilitas*, dit-il, *viventis in scribendo secundo plausu excepta est, scholas tamen sapit illa juniorum, à qua nihil aliud quam hoc ipsum expectes.*

(*b*) *Institut. poëtic. pag. 2.*

(*c*) *Ἄρχεται λέξεων μὲν ποταμός, νοῦ δὲ σταλαγμός.*

(*d*) *Voyez la remarque F.*

(*e*) *De poëtic. l. 6. p. m. 736. Voyez Baillet* ubi supra.

(E) *On met sa mort à l'année* 1518.] Je ne citerai point la Bibliotheque de Konig, ni les lettres (*f*) du savant Reinesius à Daumius. J'ai un temoin contemporain (*g*) qui dans une lettre datée du 6. de Mars 1518. remarque que cette année avoit emporté quelques hommes doctes; *Hic annus multos eximios viros tui similes absumpsit* Marcum Musurum *Romæ, jam Archiepiscopum designatum, & ante hunc* Paleotum Camillum, *Lutetiæ* Faustum *immortalitate dignum.* On auroit tort de conclure de ces paroles qu'Andrelin est mort l'an 1518. car il est certain que Musurus (*h*) mourut l'an 1517.

(*f*) *Pag. 15.*

(*g*) *Erasme epist. 20. l. 3. ad Petrum Barbirium. Voyez aussi epist. 24. l. 2.*

(*h*) *Voyez les remarques sur son article.*

(F) *C'est Erasme qui nous aprend ces petites particularitez.*] On sera bien aise de les voir ici en original. Parisiensis *Academiæ* (*i*) *candorem ac civilitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos* Faustum *tulerit, nec tulerit, solum verum etiam aluerit evexeritque. Cum* Faustum *dico, multa tibi* (*k*) *succurrunt quæ nolim literis committere. Qua petulantia solitus est ille in Theologorum ordinem debacchari? Quàm non casta erat illius professio? Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum* Galli *doctrinæ hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodum erat progressa.* Voyez la difference de style entre les lettres qu'Erasme écrivoit à Andrelin, & celles qu'il écrivoit à d'autres touchant Andrelin. Il est même vrai qu'il parle de lui quelquefois avec éloge, (*l*) dans les lettres qu'il écrivit à d'autres.

(*i*) *Erasm. epist 20. l. 21. pag. 1090.*

(*k*) *Il écrit à Louis Vives.*

(*l*) *Voyez la remarque L.*

ANDRINOPLE, ville de Thrace. Elle doit ſon nom à la folie de l'Empereur Hadrien : Mr. Moreri touche (*X*) cela, & y met un grand deſordre. Quelques-uns ont dit que cette ville fut fondée par Oreſte, (*Y*) & qu'elle en porta le nom. Elle fut auſſi nommée * *Uſcudama.* Les deux vers Latins que Mr. Moreri a citez ne ſont propres qu'à le convaincre (*Z*) qu'il écrivoit ſans nulle attention. Je ne touche point aux autres choſes qu'il dit d'Andrinople; le Lecteur y pourra avoir recours.

* *Voyez la remarque Z.*

ANDROMAQUE, en Latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, étoit fille d'Eetion Roi de Thebes dans la † Cilicie. Son mariage lui étoit avantageux en toutes manieres; car outre que ſon mari paſſoit pour le rempart de ſa patrie, & pour le plus ferme apui du trône, il avoit beaucoup de bonté pour elle; & l'on dit même qu'il ne l'expoſa jamais au deplaiſir à quoi les femmes des grans Heros ſont ſi ſujettes, je veux dire qu'il lui gardoit (*A*) exactement la foi

† *Homer. Il. l. 6. Cette Cilicie n'étoit pas loin de Troye.*

Ll 2

(*X*) *Mr. Moreri touche cela, & y met un grand deſordre.*] Raportons ſes propres paroles. *Quelques Auteurs payens diſent que ce Prince y ayant été gueri de ſon hydropiſie en invoquant le furieux Oreſte, ſe fit un plaiſir de travailler à l'embelliſſement de cette ville.* Ces Auteurs Payens ne ſont point les deux que Moreri cite, Spartien, & Ammien Marcellin, & je ſerois fort trompé s'il ne les faloit pas reduire au ſeul Ælius Lampridius. Or voyons un peu comment ce dernier s'exprime. *Et* (*a*) *Oreſtam quidem urbem Adrianus ſuo nomini vindicari juſſit, eo tempore quo furore cœperat laborare, ut ex reſponſo quum ei dictum eſſet ut in furioſi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitam inſaniam ferunt per quam multos ſenatores occidi juſſerat.* En comparant ces paroles avec celles de Monſr. Moreri, on trouve trois ou quatre groſſes fautes dans ce dernier. I. Il eſt faux qu'Hadrien ait été gueri dans la ville d'Andrinople. II. Il eſt faux que la maladie dont il eſt ici queſtion ait été l'hydropiſie. III. Il eſt faux que ſa gueriſon ſoit venuë de l'invocation d'Oreſte. IV. Il eſt faux que depuis ſa gueriſon il ſe ſoit plu à embellir cette ville. Lampridius ne dit autre choſe ſinon qu'Hadrien devenu furieux fit donner ſon nom à Oreſta, pour obeïr à un Oracle qui lui avoit conſeillé de ſe ſaiſir de la maiſon ou du nom de quelque furieux, ce qui, dit-on, apaiſa les accés de ſa manie.

(*a*) *In Antonino Heliogabalo, p.m.* 809.

(*Y*) *Par Oreſte, & qu'elle en porta le nom.*] Lampridius (*b*) ſera mon unique temoin. *Et Oreſtem quidem ferunt*, dit-il, *non unum ſimulachrum Dianæ, nec uno in loco poſuiſſe, ſed multa in multis. Poſteaquam ſe apud tria flumina circa Hebrum ex reſponſo purificavit, etiam Oreſtam condidit civitatem, quam ſæpe cruentari hominum ſanguine neceſſe eſt. Et Oreſtam quidem urbem Adrianus ſuo nomini vindicari juſſit*, &c. J'ai raporté ce paſſage tout du long, afin de faire conoître de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'Empereur Hadrien fit porter ſon nom (*c*) à pluſieurs villes très-éloignées l'une de l'autre, mais Lampridius ne nous laiſſe pas douter qu'il n'ait eu en vuë celle de Thrace, & qu'il n'ait voulu dire qu'Oreſte la fonda où l'Hebre reçoit deux autres rivieres.

(*b*) *Ubi ſupra.*

(*c*) Quum titulos in operibus non amaret, multas civitates *Adrianopolis* appellavit, ut ipſam Carthaginem & Athenarum partem. *Spartianus in Adriano c.* 20. *Voyez le Treſor Geografique d'Ortelius.*

(*Z*) *Qu'il écrivoit ſans nulle attention.*] Voici ſes paroles. „ On dit qu'elle fut premierement „ bâtie par Oreſte qui l'appella *Oreſta* de ſon „ nom, qui lui fut depuis changé en celui d'*Uſcada* ou d'*Uſcudama*.

„ *Tandemque Uſcudamæ mutato nomine priſco*
„ *Matricida ſuo de nomine dixit Oreſtam.* „

Ces deux vers prouvent tout le contraire de ce à quoi Monſr. Moreri les a deſtinez. Ils prouvent manifeſtement qu'Oreſte trouva cette ville revêtuë du nom d'*Uſcudama*, & qu'il lui donna le ſien à l'excluſion de celui-ci. Ammien Marcellin cité au (*d*) livre 4. par Monſieur Moreri, nous aprend (*e*) au chapitre 4. du 27. livre qu'Andrinople avoit eu le nom d'Uſcudama.

(*d*) *Les 13. premiers livres de cet Hiſtorien ſont perdus.*

(*e*) Poſt hanc Æminontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uſcudama.

(*A*) *Qu'il lui gardoit exactement la foi conjugale.*] Il y a des vers d'Euripide (*f*) où Andromaque declare qu'elle avoit aimé juſqu'aux Maîtreſſes de ſon mari afin de lui faire plaiſir, & qu'elle avoit allaité les batards qu'il avoit eus d'elles. Le Scholiaſte convient là-deſſus qu'Anaxicrates (*g*) avoit debité qu'Hector laiſſa deux (*h*) fils legitimes qui échaperent des mains des Grecs, & un (*i*) batard qui fut pris dans Troye; mais il accuſe & ſon Euripide & Anaxicrates d'avoir falſifié l'Hiſtoire, & il leur ſoutient qu'Hector n'eut jamais aucun batard, & qu'il faut être bien inconſideré pour avancer le contraire. Ovide regardoit Hector comme l'exemple d'un bon mari qui ne prenoit point le change, & qui ſe cachoit à ſoi-même les mauvais endroits de ſon épouſe.

Felix Andromache, certo benè nupta marito!
Uxor ad exemplum fratris habenda fui.

C'eſt ainſi qu'il fait parler Oenone * la femme de Paris : ailleurs (*k*) il dit qu'au ſentiment de tout le monde Andromaque étoit plus grande qu'il ne faloit, mais qu'aux yeux de ſon mari elle étoit d'une taille mediocre.

Omnibus Andromache viſa eſt ſpatioſior æquo;
Unus qui modicam diceret, Hector erat.

Au reſte Monſr. Colomiés (*l*) a eu raiſon de remarquer que Mercerus dans ſes notes ſur le 4. livre de Dictys de Crete ne devoit pas dire, *que l'antiquité ne conoît point d'autres amours d'Hector que pour Andromaque ſa femme, ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle*; car il donne lieu de juger qu'il ne ſe ſouvenoit pas de l'Hiſtorien Anaxicrate, ni du Poëte Euripide. Mais Mr. Colomiés qui remarque outre cela que Voſſius n'a point conu cet Hiſtorien, eût bien fait de dire qu'il tenoit de Meziriac les paſſages qu'il allegue, & que Mallincrot (*m*) a parlé d'Anaxicrate ſans faire mention de l'Ouvrage que le Scholiaſte d'Euripide en a cité : il dit ſeulement que Strabon en parlant de l'Arabie au livre 14. ſe ſert de l'autorité d'Anaxicrate.

(*f*) *In Androm.*

(*g*) *Argolicor. l.* 2.

(*h*) *Nommez Amphineus, & Scamandrius.*

(*i*) *Nommé Palaterus.*

* *In epiſt. ad Paridem.*

(*k*) *Lib.* 2. *de Arte amandi.*

(*l*) *Bibl. choiſ pag.* 169.

(*m*) *Paralipom. p.* 5.

foi conjugale. Si Euripide n'en eſt pas demeuré d'accord, il nous a fait ſavoir en même tems que cela ne troubloit point le bonheur de cette femme, ſon humeur étant là-deſſus tout-à-fait (*B*) commode. La mort d'Hector fut donc un terrible coup pour Andromaque; neanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque tems après par le ſaccagement de Troye, par la perte de ſon cher fils Aſtyanax qu'on precipita du haut d'une tour, & par ſa propre captivité. Elle échut à un maître qui tout farouche & ſanguinaire qu'il étoit, en uſa bien avec ſa captive. Pyrrhus le cruel fils du cruel Achille ne laiſſa pas de s'humaniſer avec Andromaque, de partager (*C*) ſon lit avec elle, & de rendre ſa condition ſi heureuſe, que la belle Hermione qu'il épouſa depuis en * conçut une furieuſe jalouſie. Après la mort ou même (*D*) du vivant de ce Prince, Andromaque épouſa Helenus fils de Priam ſon compagnon de captivité, & regna avec lui dans une partie de l'Epire. Elle avoit (*E*) eu des enfans de Pyrrhus, & elle en eut un encore d'Helenus. Quelques Auteurs croyent que les Rois des Epirotes juſques à ce Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains †, deſcendoient d'un fils de Pyrrhus & d'Andromaque. Cette Princeſſe avoit ſept freres ‡, qui furent tous tuez avec leur pere dans un même jour par Achille. Un Auteur ⊥ a dit qu'elle accompagna Priam lors qu'il alla ſuplier Achille de lui rendre en bien payant le corps d'Hector, & que pour faire plus de compaſſion elle y mena ſes deux β fils qui étoient encore enfans. Elle a été le ſujet de pluſieurs belles Tragedies (*F*) tant anciennes que modernes. Sa grande

Id. ... *Andromach.*

† *Voyez la remarque E.*

‡ *Il. l. 6. v. 414. & ſeq.*

⊥ *Dictys Cretenſis l. 3.*

β Aſtyanacta quem nonnulli Scamandrum appellabant, & Laodamanta parvulos admodum filios præ ſe habens. *Id. ibid.*

(*B*) *Son humeur étant là-deſſus tout-à-fait commode.*] Voyez la remarque precedente, où il ne paroîtra pas qu'Andromaque ait pouſſé la choſe au point où Livie & la femme de Cromwel l'ont portée. Celle-ci (*a*) par ambition favoriſoit les amourettes de ſon mari. Livie faiſoit (*b*) l'office de maquerelle pour Auguſte dans l'occaſion, afin de maintenir ſon credit. Andromaque ne ſe propoſoit que d'avoir la paix dans ſon domeſtique en ne chagrinant point Hector.

(*a*) *Leti vie de Cromwel dans le Journal de Mr. de Beauval 1692. pag. 499.*

(*b*) Circa libidines hæſit (*Auguſtus*) poſtea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior quæ ſibi undique etiam ab uxore conquirerentur. *Sueton. in Aug. c. 71.*

(*C*) *Et de partager ſon lit avec elle.*] Virgile (*c*) pour garder le *decorum* a introduit Andromaque qui fait conſiſter en cela ſon plus grand chagrin; car dès qu'Enée lui eut demandé ſi la veuve d'Hector étoit mariée à Pyrrhus, elle baiſſa les yeux, & dît avec honte que ç'avoit été à ſon corps defendant, & qu'elle envioit la deſtinée de Polyxene que la mort avoit exemtée d'une ſemblable neceſſité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces diſcours; il en faut rabatre beaucoup pour la bienſeance d'une honnête politique.

Hectoris Andromache Pyrrhin' connubia ſervas?
Dejecit vultum, & demiſſa voce locuta eſt,
O felix una ante alias Priameïa Virgo
Hoſtilem ad tumulum Trojæ ſub mœnibus altis
Juſſa mori, quæ ſortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos patria incenſa, diverſa per æquora vectæ
Stirpis Achilleæ faſtus, juvenemque ſuperbum
Servitio enixæ tulimus, qui deinde ſecutus
Ledæam Hermionem Lacedæmoniosque Hymenæos,
Me famulo famulamque Heleno tranſmiſit habendam.

(*c*) *Æneid. l. 3. v. 320.*

Mais il faut lui rendre juſtice; on ne l'a point repreſentée de complexion amoureuſe. Ovide (*d*) ne croyoit qu'à peine en la voyant mere qu'elle couchât avec ſon mari.

(*d*) *De art. l. 3.*

Nunquam ego te, Andromache, nec te, Tecmeſſa, rogarem
Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vos ego cum veſtris concubuiſſe viris.

(*D*) *Ou même du vivant de ce Prince.*] Cette alternative m'a paru neceſſaire, parce que les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le tems du mariage d'Andromaque avec Helenus. On vient de voir que ſelon Virgile ce mariage preceda la mort de Pyrrhus. Juſtin (*e*) le dit auſſi. Mais, ſelon Servius (*f*), Andromaque ne devint la femme d'Helenus que parce que Pyrrhus l'avoit ordonné en mourant. Pauſanias (*g*) met auſſi leurs noces après la mort de ce Prince.

(*e*) *Lib. 17. c. 3.*

(*f*) *Servius in l. 3. Æneid. v. 319.*

(*g*) Τούτῳ γὰρ Ἀνδρομάχη συνῴκησεν ἀποθανόντος ἐν Δελφοῖς Πύῤῥου. Huic enim (*Heleno*) Andromache nupſit mortuo Delphis Pyrrho. *Lib. 1. pag. 10.*

(*E*) *Elle avoit eu des enfans de Pyrrhus.*] Quelques-uns (*h*) les mettent au nombre de trois, & les nomment Moloſſus, Pielus, & Pergamus; ou bien (*i*) Pyrrhus, Moloſſus, & Æacide. D'autres (*k*) ne parlent que de Moloſſus, & c'eſt de lui, ſelon Euripide (*l*), que deſcendirent les Rois de Moloſſie. Pauſanias les fait deſcendre de Pielus. Quant à Pergamus, le même Pauſanias nous aprend qu'il s'en alla en Aſie, & que ſa mere Andromaque l'y ſuivit, qu'il tua Areus Prince de Teuthranie, s'étant batu en duel avec lui pour la ſouveraineté; qu'il donna ſon nom à la ville, & qu'on y voyoit ſon tombeau avec celui de ſa mere. Servius parle bien differemment de tout cela ſur le 72. vers de la 6. Eclogue de Virgile. Pour ce qui eſt du fils qu'Helenus eut d'Andromaque, il s'apelloit Ceſtrinus; & il alla s'établir avec une troupe d'Epirotes qui le ſuivirent volontairement dans une Province qui étoit au deſſus du fleuve Thyamis, il alla, dis-je, s'y établir après que ſon pere fut mort, & que le Royaume eut été remis à Moloſſus fils de Pyrrhus (*m*).

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Schol. Euripid. in Androm.*

(*k*) *Servius ubi ſupra.*

(*l*) *In Androm.*

(*m*) *Pauſan. ibid.*

(*F*) *Belles Tragedies tant anciennes que modernes.*] Celle d'Euripide ſubſiſte encore; & ſi l'on veut ſavoir le ſuccés de celle qui a paru ſur le theatre de Paris, on n'a qu'à lire ce que le Parnaſſe Reformé a mis en la bouche de Montfleuri fameux Comedien, & y joindre un paſſage

de taille (*G*) a été conuë de toute la posterité. Son dialogue avec Hector dans le 6. livre de l'Iliade est un des meilleurs (*H*) morceaux de ce poëme.

ANDROMAQUE, en Latin *Andromachus*. Je ne parlerai que de 6. hommes de ce nom. Le I. ANDROMAQUE étoit de Sicile: il fut pere de l'historien Timée, & fondateur de la ville de Tauromenium, aujourd'hui *Taormine*. C'étoit un homme de cœur, & fort opulent. Il rassembla * sur une éminence nommée *Taurus*, proche de Naxus, les habitans de cette ville qui s'étoient sauvez lors que le tyran Denys la ruina. Il se maintint long tems dans ce poste, & ce fut la raison pour laquelle il le nomma Tauromenium. Les fugitifs de Naxus prospererent dans cette nouvelle demeure, de sorte qu'en peu de tems ce fut une ville considerable †. Andromaque y reçut Timoleon, & voulut bien qu'il en fit sa place d'armes. Ce General Corinthien ne venoit que pour delivrer la Sicile des tyrans dont elle étoit opprimée; Andromaque faisoit profession ouverte d'inimitié contre les tyrans, & il sollicitoit depuis long tems les Corinthiens à se porter pour liberateurs de la Sicile. Ils convinrent donc aisément Timoleon & lui d'agir de concert pour le retablissement de la liberté ‡. Le II. ANDROMAQUE servit sous Alexandre le Grand, & fut Gouverneur de Cœle-Syrie. Les Samaritains le brûlerent vif; ⊥ mais Alexandre fit châtier selon leur merite les auteurs de cette cruelle action. Je n'ai point trouvé d'autre Andromaque dans Q. Curce, quoi que Mr. Moreri pretende y en avoir vu plusieurs. Le III. ANDROMAQUE

L l 3 fut

* *En la* 105. *Olympiade, vers l'an de Rome* 395.

† *Diodor. Siculus l.* 16. *pag.* 411.

‡ *Plutarch. in Timoleonte, pag* 240 *Voyez aussi Diodore de Sicile l.* 16.

⊥ *Curtius l.* 4. *c.* 9. *Eusebius ad Olymp.* 112.

sage d'un Poëte moderne. *Qui voudra savoir de quoi je suis mort* (c'est Montfleuri qui parle) *qu'il ne demande point si c'est de la fievre, de l'hydropisie ou de la goute, mais qu'il sache que c'est d'Andromaque. . . . Je voudrois que tous ces composeurs de pieces tragiques, ces inventeurs de passions à tuer les gens, eussent comme Corneille un Abbé d'Aubignac sur les bras, ils ne seroient pas si furieux: mais ce qui me fait le plus de depit, c'est qu'Andromaque va devenir plus celebre par la circonstance de ma mort, & que desormais il n'y aura plus de poëte qui ne veuille avoir l'honneur de crever un Comedien en sa vie.* Joignez à cela ces deux ou trois vers:

- - - - Un Marquis
Enflé de son savoir chez les Dames aquis,
Ennemi du bon sens qu'à grand bruit il attaque,
Va pleurer au Tartuffe & rire à l'Andromaque.

(G) *Sa grande taille.*] J'ai dejà raporté deux vers d'Ovide sur ce sujet dans la remarque A. En voici deux autres du même (*a*) Auteur,

Parva vehatur equo: quod erat LONGISSIMA, *nunquam*
Thebaïs (*b*) *Hectoreo nupta resedit equo.*

Juvenal n'a point ignoré cette grande taille, puis qu'en parlant de certaines femmes qui élevoient divers étages d'ornemens & de cheveux sur leur tête, il dit qu'à les regarder par devant on les prendroit pour des Andromaques; mais qu'elles paroissoient fort petites par derriere.

Tot (*c*) *premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum*
Ædificat caput. Andromachen à fronte videbis,
Post minor est.

Voilà quelque chose d'aprochant de nos *Fontanges* dans les modes de l'ancienne Rome. Un autre Poëte (*d*) s'exprime ainsi.

- - - Celsæ procul aspice frontis honores
Suggestumque comæ.

La Mere des Dieux (*e*) avec ses tours sur la tête n'y feroit œuvre, si l'on se met une fois à outrer la mode de nos *Fontanges*. Voyez les *Amœnitates Theologico-Philologicæ* de Mr. Almeloveen Medecin à Tergou; vous y trouverez (*f*) une curieuse literature sur l'antiquité des *Fontanges*. Voiez aussi l'article *Conecte*, & le passage que je cite de Synesius *. Mais pour revenir à l'épouse du grand Hector, je dois dire que Dares le Phrygien l'a ornée de cent bonnes qualitez, sans oublier la grande taille, *Andromacham oculis claris, candidam,* LONGAM, *formosam, modestam, sapientem, publicam, blandam.*

(H) *Est un des meilleurs morceaux de ce poëme.*] C'est le jugement qu'en a fait Mr. Perrault. Il a mis ce dialogue en vers François; il lut sa version à l'Academie Françoise (*g*) quand on y reçut Mr. l'Abbé Fenelon. Cette lecture fut precedée d'un petit discours très-bien tourné: il protesta qu'il reconnoissoit Homere *pour le plus excellent, le plus vaste, & le plus beau genie que la poësie ait jamais eu*, & qu'afin de persuader les incredules qu'il l'honore selon son merite, il avoit traduit en François cet endroit de l'Iliade. Il avouë qu'il en a retranché quelques digressions qui lui sembloient trop languissantes. Voilà le defaut d'Homere, il est trop grand parleur, & trop naïf; grand genie d'ailleurs, & si fecond en belles idées, que s'il vivoit aujourd'hui il feroit un poëme épique où il ne manqueroit rien. Il n'auroit garde de donner à Andromaque parmi les plaintes qu'elle fait de la mort de son mari cette reflexion, que le petit Astyanax (*h*) ne mangeroit plus sur les genoux de son pere la mouëlle & la graisse des moutons. C'est peindre d'après nature, je l'avouë, mais aujourd'hui on ne souffre point ces naïvetez dans l'Epopée: nous trouverions cela trop bourgeois, & bon pour la Comedie. Je ne sai si nos Comtesses & nos Marquises ne craindroient pas de parler bourgeoisement, si elles disoient comme la Reine de Carthage dans Virgile, *Si quis mihi parvulus aula Luderet Æneas.* Ce ne sont pas les defauts des anciens Poëtes, c'est celui de leur tems: proprement il n'est pas question si les esprits sont meilleurs aujourd'hui qu'anciennement, mais si l'on a a mieux l'idée de la perfection.

(*a*) *De arte amandi l.* 3.

(*b*) *Martial refute Ovide tant sur ceci, que sur ce qui a été dejà cité, car voici ce qu'il dit dans l'épigramme* 105. *du livre* 11. Masturbabantur Phrygii post ostia servi, Hectoreo quoties sederat uxor equo.

(*c*) *Sat.* 6. *v.* 500.

(*d*) *Stat. Silv.* 2. *l.* 1. *v.* 113.

(*e*) Qualis Berecynthia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. *Virg. Æn. l.* 6. *v.* 785.

(*f*) *Pag.* 106. & *sequent.*

(*) *Il dit* epist. 3. *en parlant d'une nouvelle mariée,* μέλλει γὰρ καὶ εἰς τὴν ἠθεῖσαν ἰοῦσαν ταινιῶσθαί τε καὶ πυργοφόρος καθάπερ ἡ Κυβέλη περιελεύσεσθαι. Quippe etiam in diem septimum sequentem tæniis ornabitur atque turrita quemadmodum Cybele circumibit.

JUGEMENT sur l'Epopée des anciens.

(*g*) *Le* 31. *Mars* 1693. *on a imprimé cette version dans la* 1. *Partie du recueil de pieces curieuses à la Haye chez Moetjens* 1694.

(*h*) *Voyez ci-dessus, pag.* 71. *col.* 2.

fut * beau-frere de Seleucus Callinicus Roi de Syrie, & eut un † fils qui s'empara des Provinces situées au deçà du mont Taurus, & qui se fit saluer Roi au tems d'Antiochus le Grand. Cet Andromaque fut detenu prisonnier assez long tems en Egypte. Les Rhodiens obtinrent sa liberté non pas de (Z) Ptolomée Evergetes, comme on l'a dit dans le supplément de Moreri, mais de Ptolomée Philopator. Le IV. ANDROMAQUE fut un traître qui fit savoir aux Parthes tous les desseins de Crassus, & qui ayant été choisi pour guide, mena l'armée Romaine dans des lieux où il n'étoit pas possible d'éviter qu'on ne la taillât en pieces ‡. Le V. ANDROMAQUE étoit Medecin de Neron: j'en parle dans l'article suivant. Le VI. ANDROMAQUE est un Sophiste, qui enseignoit dans Nicomedie sous le regne de Diocletien. C'est Suidas qui le dit.

ANDROMAQUE, nâtif de l'Ile de Crete, Medecin de l'Empereur Neron ⊥, s'est principalement immortalisé par l'antidote qu'il inventa, en mêlant des chairs de vipere au β Mithridat. Cet antidote fut nommé *Theriace*, à cause de ce γ mélange: nous l'apellons *theriaque*. Il effaça δ le Mithridat qui avoit été jusques alors dans une très-grande estime. Andromaque fit la description ζ de son antidote en vers élegiaques, & la dedia à Neron. Son fils nommé ANDROMAQUE fit la même description θ en prose. Damocrates κ la fit en vers iambiques, dans un poëme qu'il composa sur les antidotes. Nous aprenons de Galien λ qu'Andromaque le pere fit un Traitté *de medicamentis compositis ad adfectus externos*, & que μ c'étoit un homme docte & éloquent. Erotien lui dedia son Lexicon. Je suis surpris que Meursius ait oublié un si celebre Medecin, dans la liste qu'il a donnée des hommes illustres de l'Ile de Crete au livre 4. de son Traitté de cette Ile. Quelques-uns pretendent que ce Medecin a été un bon (A) Astrologue.

* *Sa sœur Laodice fut mariée à ce Seleucus.* Polyb. l. 4.

† *Il se nommoit* Achæus. *Polybe parle amplement de lui.*

‡ *Plutarch. in Crasso, pag.* 562.

⊥ *Galenus de Theriaca ad Pisonem.*

β *Vossius de Philosophia c.* 12. *pag.* 95.

γ *Θηρίον signifie une bête, mais les Medecins entendent en particulier par θηρία les têtes venimeuses. Voyez Galien* de Ther. ad Pamphilianum.

δ *Vossius ibid.*

ζ *Galenus l.* 1. *de antidotis, Tzetzes Chil.* 12. *n.* 397. *pag.* 224.

θ *Galen. ibid.*

κ *Id. de theriaca ad Pisonem.*

λ *Apud Vossium ibid. pag.* 96.

μ *Lib.* 1. *de Antid. c.* 1.

AN-

(Z) *Non pas de Ptolomée Evergetes.*] La faute du Continuateur de Moreri est visible, à quiconque fait reflexion que quand les Rhodiens obtinrent la liberté d'Andromaque, il y avoit (a) deux ans que son fils avoit passé le mont Taurus avec Seleucus Ceraunus Roi de Syrie pour faire la guerre à Attalus Roi de Pergame. Or cette expedition fut faite la (b) même année que Ptolomée Evergetes mourut, & que Ptolomée Philopator lui succeda; c'est donc Ptolomée Philopator qui mit en liberté Andromaque, afin de favoriser les Rhodiens qui vouloient ôter à la ville de Byzance la faveur d'Achée; & qui ne crurent pas que rien fut plus propre à leur procurer la bienveuillance de ce Prince, que le present qu'ils lui feroient de son pere.

(A) *Que ce Medecin a été un bon Astrologue.*] Commençons par raporter les paroles de Vossius (c). *Circa Olympiadem CXI* (l'Imprimeur a oublié un C, il faloit dire CCXI.) *ac deinceps, nempe extremis Neronis temporibus, & sub Vespasiano, magnum sibi decus hac scientia peperit Andromachus Cretensis, qui primus dicitur edidisse theoricas Planetarum.* Voilà le texte de Vossius, & voici le commentaire qu'il y ajoûte; cette division est sa methode ordinaire. *Consentiunt de eo Lucas Gauricus, & Christophorus Clavius, nisi quod Gauricus perperam* Andronicum *vocat qui Cluvio rectius* Andromachus. *Illum vide in Calendario Ecclesiastico (d): hunc Commentario (e) in Sphæram Joan. de Sacrobosco.* Je m'étonne que Vossius n'ait point dit s'il croyoit ou non que cet Andromaque l'Astrologue fût le même que celui qui a inventé la theriaque. Le tems où il le fait vivre, & la patrie qu'il lui donne conduisent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque; je croi neanmoins que le silence de Vossius est un silence de precaution. Il ne voyoit pas assez clair dans cette affaire, il n'a osé rien dire ni pour ni contre. Moreri bien plus hardi a decidé qu'Andromaque le Medecin de Neron, & Andromaque l'Astrologue, le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes, sont une seule & même personne, Je croirois facilement que l'Astrologie d'Andromaque est une chimere; car MONSIER DRELINCOURT RECTEUR MAGNIFIQUE (f) depuis quelques jours de l'Academie de Leyde, Oracle que je ne consulte jamais sans avoir lieu d'admirer l'étenduë & l'exactitude de son érudition, a eu la bonté de m'aprendre, avec plusieurs autres choses dont je me suis servi dans cet article, que l'*inventor theoricarum* de Clavius est une faute, laquelle on doit corriger par *inventor theriacarum*. Les deux temoins de Vossius sont aneantis par là, pour ce qui concerne la theorie des Planetes: l'un ne parle que d'Andronicus, & l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la theriaque. Nous avons ici un exemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression, & de copiste font commettre aux hommes doctes. Blancanus sur la foi de Clavius a mis Andromaque parmi les Mathematiciens; *Andromachus (g) Cretensis quem Theoricarum inventorem facit Clavius.* Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de *theriacarum* en *theoricarum*, pour dire qu'Andromaque est le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes. Monsieur Drelincourt fortifie sa conjecture entre autres raisons par celle-ci; c'est que l'épithete d'*inventor* ne vaut rien avec la theorie des Planetes, qui étoit d'ailleurs connuë avant l'empire de Neron; mais *inventor* joint avec *theriacarum* va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourroit faire qu'une semblable meprise

(a) *Voyez Polybe au livre* 4.

(b) *Voyez Calvisius ad ann.* 3. *Olympiadis* 139.

(c) *De scient. Mathem. pag.* 161.

(d) *Fol.* 16. *edit. Venet. apud Juntas ann.* 1552.

(e) *In cap.* 1. *pag.* 4.

(f) *Sa Majesté Britannique l'a choisi pour cette charge au mois de Fevrier* 1694. *sans qu'il eût employé comme d'autres aucune brigue, ni aucune sollicitation.*

(g) *In Mathem. Chronol. pag.* 50.

ANDRONICUS, Philosophe Peripateticien, nâtif de l'Ile de Rhodes, vint à Rome au tems de (*A*) Pompée & de Ciceron, & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit (*B*) conoitre les Ecrits après les avoir tirez de la confusion où ils étoient, & leur avoir (*C*) donné un ordre plus methodique. La destinée de ces Ecrits avoit été fort singuliere, comme nous le dirons

meprise des Imprimeurs ou des Copistes eût érigé en Astrologue nôtre Andromaque entre les mains de Clavius, ou entre les mains de l'Auteur que Clavius a suivi soit mediatement, soit immediatement. Pour l'Andronicus de Gauric, ou pour quelque nom semblable, on aura pu imprimer *Andromachus*. Sur cela ceux qui auront su qu'un Andromachus de Crete a été Medecin de Neron, & inventeur de la theriaque, auront ajoûté ces titres & ces éloges au mot *Andromachus* en donnant la liste des Astrologues.

(*A*) *Vint à Rome au tems de Pompée & de Ciceron.*] On peut recueillir cela de deux passages de Plutarque; l'un est dans la vie (*a*) de Sylla, l'autre dans la vie (*b*) de Luculle. Celui de la vie de Sylla nous aprend trois choses; 1. que Sylla fit porter d'Athenes à Rome la Bibliotheque d'Apellicon, où les Oeuvres d'Aristote se trouvoient pour la plûpart. 2. Que le Grammairien Tyrannion tira de la Bibliotheque de Sylla plusieurs livres. 3. Qu'Andronicus le Rhodien eut de ce Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. L'autre passage de Plutarque nous aprend que Tyrannion fut pris par Luculle à la defaite de Mithridate, & que Murena l'ayant demandé à Luculle l'affranchit. On sait d'ailleurs que ce Grammairien s'enrichit à Rome, & y amassa une nombreuse Bibliotheque. Il faut donc qu'Andronicus ait été à Rome au tems que je marque, puis qu'il retira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Nous verrons dans la remarque C si le P. Rapin a dû dire qu'Andronicus ne vint à Rome qu'après la mort de Tyrannion.

(*a*) Pag. 468.

(*b*) Pag. 584.

(*B*) *Dont il fit connoître les Ecrits.*] Cela suppose qu'ils n'étoient pas conus à Rome, & j'ai raison de le supposer, puis que Ciceron l'assûre, & que Plutarque veut même qu'ils ayent été peu conus aux Atheniens (*c*), lors que Sylla se saisit des livres d'Apellicon. Le P. Rapin (*d*) a remarqué avant moi ce que je suppose. *Ce fut cet Andronicus*, dit-il, *qui commença à faire connoître Aristote dans Rome environ le tems que Ciceron s'élevoit par sa grande reputation aux premieres charges de la Republique.* . . . . . Ciceron *avoit apris en Grece ce que c'étoit qu'Aristote*, „il conoissoit une partie de „son merite qui n'étoit pas encore fort conu à „Rome, comme il paroît par la surprise de „Trebatius, qui étant venu rendre visite à Ci„ceron dans sa maison de Tusculum, & étant „entré avec lui en sa Bibliotheque, tomba par „hasard sur le livre des Topiques d'Aristote „dont Ciceron avoit une copie. Trebatius lui „demanda ce que c'étoit que ce livre, & de „quelle matiere il traitoit; car quoi qu'il ne „fût pas ignorant, il n'avoit pas toute fois en„core entendu parler d'Aristote. Ciceron lui „repondit qu'il ne devoit pas s'en étonner, „*car ce Philosophe n'étoit conu que de fort peu de* „*gens* (*e*)„. Je ne saurois m'empêcher de dire ici que cet agreable Ecrivain ne raporte pas exactement le passage de Ciceron. Apparemment il ne l'a point fait par megarde, mais afin que sa narration fût moins chargée. C'est un inconvenient inseparable de ceux qui s'attachent à l'exactitude; ils ne sauroient éviter un detail qui fatigue le lecteur. Or on aime mieux être trompé par une narration coulante, & serrée, que d'être ennuyé par un discours trop exact. Voici ce qu'il auroit falu dire, pour representer en abregé le passage de Ciceron dans son état naturel. Trebatius feuilletant dans la Bibliotheque de Ciceron tels livres que bon lui sembloit, tomba sur les Topiques d'Aristote; il fut frapé de ce titre, & demanda tout aussi-tôt à Ciceron ce que c'étoit que cet Ouvrage, & dès qu'il l'eut su il pria Ciceron de vouloir lui expliquer cette matiere. Ciceron aima mieux lui conseiller ou d'étudier lui-même ce livre, ou de se le faire expliquer par un habile Rhetoricien. Trebatius essaya l'une & l'autre de ces deux choses sans nul succés: l'obscurité du livre le rebuta: le Rhetoricien lui dît qu'il ne conoissoit point Aristote. Ciceron n'en fut pas étonné, encore que cette ignorance ne lui parût pas digne d'excuse. Il falut donc qu'à la priere de Trebatius qui étoit un docte Jurisconsulte, il écrivît * sur les Topiques d'Aristote. *Utrumque* (*f*), *ut à te audiebam, es expertus. Sed à libris te obscuritas rejecit. Rhetor autem ille, magnus ut opinor, Aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minimè sum admiratus, eum Philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis Philosophis præter admodum paucos ignoretur. Quibus eo minus ignoscendum est, quod non modo rebus iis quæ ab illo dicta & inventa sunt allici debuerunt: sed dicendi quoque incredibili quadam cùm copia, tum etiam suavitate.* Pour ne rien celer aux lecteurs, je dois dire ici que Strabon (*g*) donne à entendre que le Bibliothecaire de Sylla permit aux Libraires de faire faire des copies des Ouvrages d'Aristote, mais qu'ils se servirent de Copistes ignorans, & qu'ils ne collationerent point; cela fit que ces Ouvrages furent publiez avec mille fautes. On ne pourroit point refuter par là ce que j'ai dit: je puis repondre que l'édition d'Andronicus étant plus correcte excita la curiosité des Savans, qui étoit demeurée assoupie pour des éditions pleines de desordre. Voyez la note marginale.

(*c*) Οὔπω τότε σαφῶς γνωριζόμενα τοῖς πολλοῖς. Hauddum satis in vulgus noti. *Plut. in Syllæ pag.* 468.

(*d*) *Comparaison de Platon & d'Aristote pag. m.* 374.

(*e*) *Le P. Rapin cite en marge ce qui suit.* Quod quidem minime sum admiratus, eum philosophum Trebatio non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis, præter admodum paucos, ignoretur. *Topic. init.*

* *Il le composa après la mort de Cesar, d'où l'on peut conclure que l'édition même d'Andronicus ne rendit pas d'abord bien communs dans Rome les livres d'Aristote.*

(*f*) *Cicero init. Topicor.*

(*g*) *Lib.* 13. *pag.* 419.

(*C*) *Et leur avoit donné un ordre plus methodique.*] Plutarque assûre (*h*) qu'Andronicus ayant eu de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote & ceux de Theophraste, les publia, & y joignit des indices; Παρ' αὐτοῦ τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων εἰς μέσον θεῖναι, καὶ ἀναγράψαι τοὺς νῦν φερομένους πίνακας. Amyot a rendu ainsi ce Grec, *Andronicus le Rhodien ayant par* les *mains* de Tyrannion *recouvré les originaux, les mit en lumiere, & écrivit les sommaires que nous avons maintenant.* Il est bon de joindre à cela ce passage (*i*) de Porphyre. Μιμνησόμενος δὲ Ἀπολλόδωρον τὸν Ἀθηναῖον, καὶ Ἀνδρόνικον τὸν Περιπατητικὸν, ὧν ὁ μὲν Ἐπι-

(*h*) *In Sylla p.* 468.

(*i*) *In vita Plotini.*

dirons en un autre lieu *. On ne sauroit bien representer le grand service qui fut rendu alors par Andronicus à la secte des Peripateticiens. Peut-être ne seroit elle jamais devenuë fort celebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des Oeuvres du fondateur. Cela lui aquit beaucoup de † gloire. Quelques Savans ne lui attribuent pas la Paraphrase de la Morale (*D*) d'Aristote; d'autres la lui attribuent, & pretendent qu'il a aussi composé le petit livre des passions, que David Hoeschelius publia l'an 1593. Il est certain qu'Andronicus avoit publié quelque chose; car Aulugelle faisant un chapitre ‡ sur les deux especes de leçons qu'Aristote faisoit à ses Ecoliers, donne mot à mot une lettre qu'Alexandre écrivit à Aristote, & la reponse d'Aristote; & nous aprend qu'il avoit trouvé ces deux lettres dans un Ouvrage du Philosophe Andronicus. Personne ne sauroit dire si cet Ouvrage est la Paraphrase des Categories, ou celle de la Physique. On

* *Dans les remarques de l'article* Tyrannion.

† Quem cum acutum diligentemque Aristotelicorum librorum & judicem & repertorem judicaverit antiquitas. *Boetius Proœm. libr. de interpretat.*

‡ *C'est le* 5. *du* 20. *livre.*

Ἐπίχαρμον τὸ κωμῳδογράφον εἰς δέκα τόμους φέρων συνήγαγε, ὁ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου βιβλία εἰς πραγματείας διεῖλε, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταυτὸ συναγαγών. οὕτω δὴ καὶ ἐγώ. *Imitatus Apollodorum Atheniensem & Andronicum Peripateticum, quorum ille Epicharmum Comicum in decem collegit tomos, iste verò Aristotelis & Theophrasti libros in tractatus distribuit proprias suppositiones in idem conducens; sic & ego.* J'avouë que je n'entens pas trop bien la force de ces mots Grecs, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταυτὸ συναγαγών. J'entens beaucoup moins cette version, *proprias suppositiones in idem conducens*; mais il me semble que l'un ou l'autre de ces deux sens peut passer. Porphyre veut nous aprendre ou qu'Andronicus rassembla en un même corps tous les Traitez qui apartenoient à une même matiere, ou qu'il joignit à chaque Traitté un sommaire convenable. Le premier sens me paroît meilleur, & s'accorde mieux avec Plutarque, & avec la comparaison que Porphyre fait entre Andronicus & lui; car Porphyre n'a fait autre chose que mettre des titres aux écrits de son maître Plotin, & que les ranger sous certaines classes. Je n'ai point trouvé d'Auteur qui dise tout ce que j'ai lu dans le P. Rapin, & comme il ne cite que Plotin, je ne sai s'il parle après quelque livre que je n'ai pas consulté, ou s'il paraphrase Plotin & Plutarque; quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit. Moreri n'a fait que le copier. *Après (a) la mort de* Tyrannion *Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, & conoissant fort bien le merite d'Aristote parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traitta avec les heritiers de Tyrannion de ces écrits, & les ayant en son pouvoir il s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner, & à les reconoître, qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur, comme l'assûre Porphyre dans la vie de Plotin. Car non seulement il y retablit ce qui s'y étoit gâté par la longueur du tems, & par la negligence de ceux qui avoient eu ces écrits entre les mains; mais il les tira même de l'étrange confusion où il les avoit trouvez, & en fit faire des copies.* Le commencement de ce passage dement Plutarque, qui assûre qu'Andronic tira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Plutarque, je l'avouë, n'est pas si exact qu'il faille se faire un scrupule de s'écarter de ses circonstances, mais quand on n'a point d'Auteur qui assûre que les heritiers de Tyrannion, & non pas Tyrannion lui-même, vendirent les écrits d'Aristote à Andronicus, je croi qu'on fait bien de suivre Plutarque, puis que les raisons Chronologiques ne se declarent pas contre lui. Voyez les remarques de l'article *Tyrannion.* Quelcun (*b*) a dit qu'Andronicus a été le dixiéme successeur d'Aristote, & qu'il a fleuri en la 180. Olympiade.

(*a*) *Compar. de Platon & d'Aristote pag. m.* 373. 374.

(*b*) *Ammonius apud Jonsium de Scriptor. Hist. Philos p.* 60.

(*D*) *La Paraphrase de la Morale d'Aristote.*] Daniel Heinsius qui a traduit en Latin cette Paraphrase, fait conoître assez clairement qu'il la croit de ce celebre Peripateticien. Il la publia en Grec & en Latin à Leyde l'an 1607. *in* 4. elle n'avoit jamais été imprimée ni en Grec ni en Latin. Il se glissa une infinité de fautes dans cette édition, qui furent corrigées du moins en partie dans celle de l'an 1617. *in* 8. Heinsius a mis le nom d'Andronicus Rhodius à la tête de la seconde édition. Il s'étoit contenté dans la premiere de donner le livre à un ancien Philosophe, excellent Peripateticien. Il s'en tint à cette generalité. Une parenthese dans le passage que je cite peut justifier Gabriel Naudé (*c*) contre Mr. Placcius. Voyez ma note marginale. Meursius (*d*) ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette Paraphrase, & le Traitté περὶ παθῶν que David Hoeschelius a (*e*) publié. Vossius (*f*) attribuë ce dernier livre à un Andronic, beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet article. Reinesius (*g*) est du même avis que Meursius; mais Saumaise soutient hautement qu'Andronicus de Rhodes n'est point l'Auteur de la Paraphrase que Daniel Heinsius a traduite. C'est sans aucun jugement (*h*), dit-il, que ceux qui ont les premiers publié cette Paraphrase l'ont attribuée à Andronicus; & il se moque (*i*) de ce qu'ils s'étoient vantez d'avoir trouvé plusieurs bonnes preuves de ce fait dans les anciens Interpretes d'Aristote. Il montre que le veritable Andronicus explique autrement dans Aulugelle que ne fait le Paraphraste, la difference qu'il y avoit entre les ἐξωτερικὰ, & les ἀκροατικὰ d'Aristote. Il s'étend beaucoup là-dessus. Il ajoûte (*k*) qu'en plusieurs choses le Paraphraste n'est point du sentiment d'Aristote. *In tam multis abit à mente Aristotelis, ut Andronici esse genuinum opus soli possint credere qui nihil in litteris his vident.* Il ne sauroit croire qu'un aussi grand Philosophe qu'Andronicus eût voulu abuser de son loisir, jusques au point de paraphraser un Ouvrage qui est le plus clair du monde; *Quis credat tanti nominis Peripateticum otium suum occupasse in Ethicis Aristotelis paraphrasi elucidandis, quo libro nihil est lucidius?* Cette derniere preuve me semble foible.

(*c*) Cui se Danielis Heinsii... diligentiâ socium non ita pridem adjunxit Andronicus Rhodius (aut potius Olympiodorus:) talem enim appellationem in posteriori editione consulto fortitus est, cum in priori ab eodem Heinsio facta Lugduni Batavorum sub anonymi nomine latens... fuisset... avide à cunctis receptus. *C'est Naudé qui dit cela dans sa* Bibliographie politique, *sur quoi Mr. Placcius* de Anonym. p. 62. *fait cette remarque,* ubi lapsus memoriæ sit oportet quod de *Olympiodoro* memorat, cum ejus nullam unquam in alterutra editione mentionem *Heinsius* fecerit. *La parenthese que j'ai ajoûtée montre qu'on a pu n'imputer à Heinsius que le titre* d'Andronicus Rhodius.

(*d*) *De Rhodo lib.* 2. *cap.* 5. *pag.* 88.

(*e*) *Sur deux manuscrits, l'un qu'il avoit reçu de Margunius Evêque de Cythere, l'autre qu'André Schottus avoit envoyé d'Espagne à Sylburgius.*

(*f*) *De Philosophia c.* 5. *p.* 36.

(*g*) *Epist. ad Rupertum pag.* 312.

(*h*) *In Epictet. & Simplicium pag.* 227.

(*i*) *Ib. p.* 228.

(*k*) *Ib. p.* 241.

On sait bien qu'Andronicus a paraphrasé ces (*E*) deux Traittez d'Aristote. Je ne croi pas qu'il ait été le (*F*) maître de Strabon.

ANDRONICUS (MARCUS POMPILIUS) Syrien de nation, enseigna la Grammaire à Rome. S'attachant (*A*) trop à étudier la Philosophie, il ne soutenoit pas avec la diligence necessaire sa profession de Grammairien; de sorte que son Ecole fut negligée. Quand il vit que non seulement on lui preferoit Antoine Gniphon, mais aussi d'autres Grammairiens inferieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir Ecole, ni demeurer à Rome; il se retira à Cumes, & employa son loisir à faire des livres. Cette occupation ne le tira pas de la misere; il étoit si pauvre qu'il fut obligé de vendre à un très-vil prix le meilleur (*B*) de ses Ouvrages. On avoit suprimé cet Ouvrage, mais Orbilius le racheta, & le publia sous le nom de l'Auteur. Il s'en vanta pour le moins. Andronicus étoit de la secte d'Epicure, & vivoit au tems de Ciceron*. Mr. Moreri (*C*) a commis ici bien des fautes.

* *Ex Suetonio de illustrib. Grammaticis c.* 8.

(*E*) *A paraphrasé ces deux Traittez d'Aristote.*] Simplicius le temoigne en divers endroits de ses Commentaires. Voyez François Patricius (*a*).

(*F*) *Je ne croi pas qu'il ait été le maître de Strabon.*] Je ne sai si les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou quelques lignes de la copie de Reinesius, ou si Reinesius est le veritable Auteur de ces paroles * de la page 312. *Amasiæ Magister* (Andronicus Rhodius) *Strabonis: hic l.* XIV. C'est dire que Strabon dans son 14. livre nous aprend qu'il fut disciple d'Andronicus Rhodius à Amasia. Je trouve bien (*b*) qu'il fut disciple du Grammairien Aristodemus à Nyse, & du (*c*) Philosophe Peripateticien Xenarque dans un autre lieu: mais je suis fort trompé s'il dit autre chose d'Andronicus dans son 14. livre, que de le (*d*) compter entre les hommes illustres de l'Ile de Rhodes, & j'oserois assûrer qu'il n'a dit en aucun lieu de ses Ouvrages ni qu'il ait été disciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enseigné dans Amasia.

(*a*) *Discussionum peripateticarum t.* 1. *l.* 4. *pag.* 40. 41.

* *C'est dans ses lettres à Rupert.*

(*b*) *Lib.* 14. *pag.* 447.

(*c*) *Ib. p.* 461.

(*d*) *Pag.* 451.

(*A*) *S'attachant trop à étudier la Philosophie.*] Les paroles de Suetone sont bien choisies. *Studio Epicureæ sectæ desidiosior in professione Grammatica habebatur, minusque idoneus ad tuendam scholam.* C'est une leçon à tous ceux qui veulent s'attirer un grand nombre de disciples. Il faut ou qu'ils s'apliquent tout entiers à leur profession, ou que l'on ne sache pas qu'ils s'apliquent à d'autres choses. Un Humaniste qui veut faire le Philosophe, qui est curieux d'experiences Physiques, qui examine avec ardeur si Descartes a mieux reüssi que Gassendi, court grand risque de voir deserter sa classe. Un Medecin fort attaché aux Medailles, aux Mathematiques, aux genealogies, verra diminuer de jour en jour le nombre de ses malades. C'est pour cela que Mr. Spon (*e*) fut bien aise d'aprendre au public que l'on se tromperoit fort, si l'on croyoit que l'étude de l'Antiquariat fût sa principale affaire. Il éprouvoit que cette opinion lui faisoit grand tort, eu égard à la pratique de la Medecine. Il est même indubitable qu'un Professeur qu'on sait engagé à la composition de plusieurs livres, ne passe pas pour être propre à faire de bons Ecoliers; on s'imagine qu'il n'en a pas le tems. C'est pourquoi ceux qui chercheroient à s'enrichir par l'instruction de la jeunesse, feroient fort mal de s'engager à être Auteurs.

AVIS à ceux qui exercent une certaine profession.

(*e*) *Voyez la lettre qu'il écrivit à l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Janv.* 1685. *art.* 5.

(*B*) *Le meilleur de ses Ouvrages.*] Suetone le traitte d'opuscule. *Opusculum*, dit-il, *Annalium elenchorum.* Le titre devoit donc être *Elenchi Annalium.* Il y a de bons manuscrits de Suetone qui ont cette leçon, *opusculum suum Annalium Ennii elenchorum* (*f*). Achille (*g*) Statius & (*h*) Vossius se declarent pour cette leçon, & ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise on peut conoître qu'Andronicus avoit censuré quelque Annaliste.

(*C*) *Mr. Moreri a commis ici bien des fautes.*] I. Il a dit *Pompinius* au lieu de *Pompilius.* II. Il avance faussement qu'Andronicus *avoit été Precepteur de Jules Cesar, & que Ciceron étant déja Preteur se faisoit un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs.* III. Il traduit *Annalium Elenchi*, par *des Annales disposées en tables.* IV. Il dit que *quelques-uns ont attribué* ces tables *à Ennius.* C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen libris est* annalium Ennii elenchorum. V. Il énerve le raisonnement de Suetone. Cet Historien avoit touché deux circonstances qui prouvoient merveilleusement la pauvreté d'Andronicus; l'une étoit prise de l'importance de ce qui fut vendu, c'étoit le principal Ouvrage de l'Auteur; l'autre étoit tirée du vil prix que cet Ouvrage fut vendu. Mr. Moreri croyoit tout dire par ces paroles, *Il étoit si pauvre qu'il fut contraint pour subsister de vendre un petit Traitté qu'il avoit composé.* Comment ne voyoit-il pas qu'il ôtoit presque toute la force à la preuve de l'Historien Latin? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venuë sa seconde faute, qui comprend deux ou trois insignes faussetez. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissoit de prouver qu'Andronicus avoit vêcu au tems de Sisenna, de Quadrigarius, & de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon & Andronicus ont vêcu en même tems, & que ce Gniphon au raport de Suetone, enseignoit dans la maison de Jules Cesar, & eut Ciceron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules Cesar, lors que Jules Cesar n'étoit encore qu'un enfant: Ciceron deja Preteur l'alloit entendre; voilà deux circonstances de tems que Vossius emprunte de Suetone pour établir l'âge de Pompilius Andronicus; en y joignant cet autre fait attesté par Suetone, c'est qu'Andronicus & Gniphon tinrent Ecole en même tems. Monsieur Moreri s'est égaré au milieu du plus beau chemin; il a entendu d'Andronicus, ce que Vossius disoit de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir Ecole dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être Precepteur de son fils.

(*f*) *Vide Casaubonum in hunc Sueton. locum.*

(*g*) *In Sueton. ib.*

(*h*) *De Histor. Latin. p.* 47.

ANDRONICUS (TRANQUILLUS) né en Dalmatie dans le XV. siecle, enseigna le Grec à Paris. Il fut le dernier * de ceux qui vinrent en France sous le regne de Louïs XI. pour y subsister par le moyen de l'érudition, le dernier, dis-je, de ceux que les armes des Ottomans contraignirent à sortir de leur patrie. S'il est vrai, comme Moreri l'assûre, qu'il fut chassé de Constantinople par les Turcs l'an 1453. *qu'il passa en Italie, en suite à Bâle où il enseigna la langue Greque, & que de là il vint* à Paris sous le regne de Louïs XI. il le faudroit distinguer du Tranquillus ANDRONICUS de Paul Jove; car celui-ci vivoit encore l'an 1504. & travailloit (*A*) à un Ouvrage qu'il faisoit esperer au public. Il étoit de Dalmatie, & il avoit enseigné dans l'Academie de (*B*) Leipsic en même tems que Mosellan. On verra dans les remarques qu'il a publié quelque chose. Erasme lui écrivit une lettre qui est la 10. du 4. livre.

ANGIOLELLO (JEAN MARIE) natif de Vicenze, a composé en Italien & en Turc une Histoire de Mahomet II. laquelle il lui dedia. Elle fut agreablement reçuë par ce fier Sultan, qui outre les caresses qu'il fit à Angiolello, lui donna des marques de sa liberalité. L'Auteur avoit été temoin oculaire de ce qu'il raportoit, car étant un des esclaves du jeune Sultan Mustapha, il le suivit à l'expedition de Perse l'an 1573. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en personne avec près de deux cens mille combatans dans les Etats d'Ussun-Cassan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello qui conoissoit sans doute la fierté de cet Empereur Turc, ait osé redire les paroles outrageantes qu'Ussun-Cassan employa pour lui reprocher une naissance illegitime, lors que d'une hauteur qui étoit au bord de l'Euphrate il eut decouvert l'armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toûjours que l'Histoire eût immortalisé cette injure, car les Princes ne savent pas tout ce qui est dans les Histoires qu'on leur dedie. Quoiqu'il en soit l'Ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien recompensé †. Ceux ‡ qui le font fleurir en 1524. le prenent un peu trop sur son arriere-saison; mais ce qu'ils ajoûtent qu'il a composé la vie d'Ussun-Cassan est plus juste. On imprima à Venise l'an 1553. un Ouvrage ⊥ de Gio. Mario Angiolello *della vita & fatti di Re di Persia*, & l'on voit dans le Catalogue de Mr. de β Thou, *Relatione della vita e de' fatti del Signor Usuncassan*, par nôtre Angiolello. On a oublié de marquer l'année & le lieu de l'impression.

ANGLUS (THOMAS) Prêtre Anglois; ne s'est pas moins fait conoître par la singularité de ses opinions, que par la multitude de ses petits livres dans le XVII. siecle. Il étoit d'une fort bonne maison, & il l'a souvent (*A*) indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages. Il a (*B*) porté plusieurs noms, & il

* *Naudé additions à l'Histoire de Louïs XI. pag. 187. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle p. m. 239. parle d'un* Antonicus *venu de Grece sur le milieu du 14. siecle avec Gaza, Gemistus, &c. il vouloit dire peut-être* Andronicus, *& il a mis 14. pour 15.*

† *Voyez l'Histoire de Mahomet II. par Guillet, t. 2. pag. 210. 218. 234.*

‡ *Konig Bibl. vet. & nova, voce* Angelellus.

⊥ *Voyez le Catalogue d'Oxford.*

β *Premiere partie pag. 450.*

(*A*) *Travailloit à un Ouvrage qu'il faisoit esperer au public.*] Paul Jove (*a*) ayant raporté que le triste état où les Turcs avoient reduit la Dalmatie, ne permettoit point qu'on y cultivât l'étude des belles lettres, & qu'ainsi le recueil de ses éloges ne comprendroit point de gens de ce païs-là, ajoûte, *à moins que Tranquillus Andronicus ne fasse conoître le merite de ses compatriotes.* Le passage que je cite en marge insinuë qu'Andronicus avoit fait le voyage de Constantinople ou comme Envoyé, ou à la suite d'un Ambassadeur. Konig n'use pas de tant de reserves; il decide qu'Andronicus fut Deputé en Turquie, & qu'il a fait un livre sur sa negociation, *Legationem ad Turcam obiit, eamque suis commentariis illustravit.* On ne sauroit trop souvent fronder les Auteurs qui amplifient ce qu'ils citent. Paul Jove ne parle que d'un Ouvrage auquel Andronicus travailloit. Konig convertit cela en un livre donné au public.

(*B*) *Dans l'Academie de Leipsic en même tems que Mosellan.*] C'est de Simler (*b*) que je sai cela: *Hic*, dit-il, *literas docuit Lipsiæ Pet. Mosellani tempore.* Il le nomme *Tranquillus Parthenius Andronicus, Dalmata*, & lui donne une harangue imprimée à Augsburg l'an 1518. & à Vienne l'an 1541. le sujet de cette harangue est d'exhorter tous les Princes d'Allemagne à la guerre contre les Turcs. On a une autre harangue de lui *de laudibus eloquentiæ*, & quelques vers Latins (*c*). Les suplémens (*d*) de du Verdier nous donnent un Dialogue du même Auteur. Il a pour titre *Sylla*: les interlocuteurs sont Cesar, Sylla, Pompée, Minos: il est imprimé à Leipsic *in* 8. l'année de l'impression n'est point marquée.

(*A*) *Il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages.*] Par exemple, ses trois Dialogues *de mundo*, imprimez à Paris en l'année 1642. contiennent au titre, *Authore* Thoma *Anglo è generosa Albiorum in Oriente Trinobantum prosapia oriundo.*

(*B*) *Il a porté plusieurs noms.*] Voici ce que Monsieur Baillet (*e*) remarque sur ce sujet. Mr. d'Igby „avoit près de lui le fameux Thomas „*Anglus* Gentilhomme Anglois, Prêtre Catho-„lique d'une des plus anciennes maisons d'Angle-„terre, revêtu d'un exterieur Hibernois, vivant „dans une grande mais volontaire pauvreté. Son „vrai surnom étoit *Withe*, qu'il avoit coutume „de deguiser tantôt en *Candidus*, tantôt en (*f*) „*Albius*, quelquefois en *Bianchi*, quelquefois „en *Richworth*, mais il n'étoit presque conu en „France que sous le nom de Thomas Anglus. „.... Mr. Descartes l'apelloit ordinairement „*Monsieur Vitus*.„ On voit au bas de plusieurs épitres dedicatoires de Thomas Anglus, *Thomas ex Albiis*.

(*a*) Sic ut nemo dignus elogio compareat, nisi in lucem studiosè producat cives suos Tranquillus Andronicus præclarus Ciceronis æmulator, dum gravissimarum actionum ac Othomanicæ legationis, obscurorumque nobis itinerum Commentaria perscribit. *In Elog. pag.* 299.

(*b*) *In epit. Biblioth. Gesneri pag.* 806.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Epitomes Biblioth. Gesner.*

(*e*) *Vie de Descartes t. 2. p. 245. ad ann.* 1644.

(*f*) Albius *étoit équivoque, à cause d'Albion & d'Albus.*

il y a peu de païs en Europe où il n'ait fait du sejour. Il fut Principal de College à Lisbonne, & Sous-principal à Doüai *. Rome & Paris lui ont fourni de longues stations. Il a été long tems domestique du Chevalier Digbi, & il a temoigné publiquement qu'il avoit une estime très-particuliere (C) pour les opinions de ce Mylord. Il se piqua de perseverer dans le Peripatetisme, & de resister (D) aux lumieres que Mr. Descartes voulut lui donner. Il pretendit même faire servir les principes d'Aristote à l'éclaircissement des plus impenetrables mysteres de la Religion; & dans cette vuë il se mêla de manier les matieres de la liberté, & de la grace. Il s'y embarrassa, & pour avoir donné trop l'essor à ses pensées particulieres, il ne plut ni aux Molinistes, ni aux Jansenistes. Il avoit l'esprit assez penetrant, & assez vaste, mais il n'étoit pas heureux à discerner les idées qui meritoient de servir de regle & de fondement, ni à † developer les matieres. C'étoit un Philosophe & un Theologien *Heteroclite*. Quelques-uns de ses Ouvrages ont été flêtris à Rome par la Congregation (E) de l'*Index*, & en d'autres lieux par les censures des Academies. Il eut un sentiment fort

* *Voyez le livre intitulé* Statera appensa, *pag.* 50.

† *Voyez quant à son obscurité la remarque D.*

(C) *Une estime particuliere pour les opinions de ce Mylord.*] Voici le titre d'un de ses livres imprimé à Lion en 1646. *Institutionum Peripateticarum ad mentem summi viri clarissimique Philosophi* KENELMI EQUITIS DIGBÆI. La Preface donne la raison de ce titre en cette maniere. *Quòd ad mentem summi viri & clarissimi Philosophi Kenelmi Equitis Digbæi scriptas pronunciem, inde est quod cum in invidendo illo de animæ immortalitate libro totam naturæ compositionem à prima corporis ratione usque ad invisibiles animæ spiritualis articulos dissecuerit, & in omnium oculos intulerit, alia quam ipse præcesserat incedere neque volui neque potui. Quicquid itaque de illo subjecto vides, inde translatum est.* Il ne se contenta pas de lui faire hommage de ses doctrines philosophiques; il voulut de plus relever de lui en qualité de Theologien, & cela par raport aux plus sublimes mysteres; temoin le livre (a) qui a pour titre, *Quæstio Theologica, quomodo secundum principia Peripatetices Digbæanæ sive secundum rationem & abstrahendo quantum materia patitur, ab authoritate*, humani arbitrii libertas *sit explicanda, & cum* gratia efficacia *concilianda*. Il fit imprimer l'an 1652. ses *Institutiones Theologicæ, super fundamentis in Peripateticâ* Digbæanâ jactis, extructæ.

(a) *C'est un in 12. le lieu & l'année de l'impression n'y paroissent point. On voit par la Preface que l'Auteur étoit déjà vieux.*

(D) *Aux lumieres que Mr. Descartes voulut lui donner.*] Je recours encore à Monsr. Baillet; Thomas Anglus, dit-il, (b) „ étoit un Peripateticien encore plus extraordinaire que Mr. le „ Chevalier d'Igby, & il le surpassoit assurément pour l'obscurité de ses conceptions, & „ pour l'incomprehensibilité de ses pensées. Il „ étoit du reste l'un des Philosophes les plus „ subtils de son tems, & il s'étoit affranchi de „ l'assujettissement de la Scholastique qui retient la plûpart des Paripateticiens. Mr. Descartes . . . avoit conçu de l'estime pour lui, „ sur les temoignages avantageux que Mr. le „ Chevalier d'Igby lui en avoit rendus. Il souffrit volontiers que Thomas Anglus lui fit des „ objections. La nature de ses objections, & „ la haute idée que Mr. d'Igby lui avoit donnée de son esprit, lui firent esperer de le voir „ bien-tôt rangé parmi les sectateurs de sa philosophie, mais l'évenement fit voir qu'il „ presumoit un peu trop de la docilité de Thomas Anglus. Celui-ci se laissa brouiller la cervelle dans les questions épineuses de la predestination, de la liberté, & de la grace qui „ commençoient à troubler les Facultez Theologiques de Louvain & de Paris. Persuadé „ que Mr. Descartes n'étoit point apellé de Dieu „ pour lui donner les solutions necessaires à ces „ difficultez toutes surnaturelles, il aima mieux „ recourir aux lumieres d'Aristote pour percer „ ces tenebres mysterieuses. Ce qu'il en a écrit „ avec cette assistance ne ressemble point mal „ à des oracles pour l'obscurité, & c'est peut-„ être ce qui l'a rendu inintelligible (c) à Messieurs de la Congregation Romaine de l'*Index*, & qui l'a fait regarder par les Jesuites „ (d) comme un Theologien sauvage. „ Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce qu'il repondoit à ceux qui l'accusoient d'obscurité; sa reponse peut servir à nous faire mieux conoître le caractere de son genie. *Je me pique de la brieveté, qui convient aux Maîtres & aux distributeurs des sciences* (e), disoit-il. *Les Theologiens sont cause que mes écrits demeurent obscurs, car ils évitent de me donner l'occasion de m'expliquer: enfin ou les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas; s'ils m'entendent, & s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur est facile de me refuter; s'ils ne m'entendent pas, c'est à tort qu'ils criaillent contre ma doctrine.* Cela sent son homme qui ne cherche qu'à faire parler de soi, & qui est marri de n'avoir pas assez d'adversaires pour attirer sur sa personne les yeux & l'attention du public. *Riserunt aliqui hominem quod evidentiam jactet, cùm tamen perobscurè ipsum scribere, quotquot eum legant, queritentur. Respondet ille, se brevitati scientiarum traditoribus aptæ studere; Theologos in causa esse quòd obscura maneant ipsius scripta, dum sese explicandi ansam præbere refugiunt. Addit vel doctos eum intelligere posse; unde &, si errores scribat, ipsum confutare in proclivi est; vel non intelligere, & sic neque debere ipsi occlamitare; cùm pessimus sit animi moribus calumniari quod nescis.*

(b) *Ubi supra ad ann.* 1644.

(c) *Decret. sacr. congr. collect.*

(d) *Labbæ dictus* Theologaster.

(e) *Præfat.* Statera appensa.

(E) *Par la Congregation de l'*Index, *& en d'autres lieux.*] Le decret de cette Congregation du 10. Juin 1658. condamna ces 4. Traittez de Thomas Anglus, *Institutiones Peripateticæ: Appendix Theologica de origine mundi: Tabula suffragialis de terminandis fidei litibus ab Ecclesia Catholica fixa: Tessera Romanæ evulgatio.* Les deux dernieres pieces furent publiées contre le fameux Pere Macedo, qui dans les guerres de plume a été un veritable chercheur d'occasions, un Chevalier errant toûjours pret à rompre

fort particulier ſur l'état des ames ſeparées de leur corps, & ſur la facilité d'aquerir le Paradis. Je ne ſai pas bien en quelle année il eſt mort; il ne l'étoit pas lors que Charles II. fut retabli ſur le trône d'Angleterre. J'ai vu des livres de ſa façon compoſez depuis le mariage de ce Prince avec l'Infante de Portugal. Il ne fut point ami des Jeſuïtes, & il n'auroit pas été fâché qu'ils l'euſſent (*F*) jugé digne de leur colere. J'ai oui dire qu'au commencement des troubles qui s'éleverent entre Charles I. & le Parlement, il écrivit en Anglois pour ſoutenir avec l'Egliſe Anglicane le ſentiment de l'obeïſſance paſſive.

ANICIUS, famille Romaine. Elle a été plus illuſtre ſous les Empereurs Chretiens, qu'au tems de la Republique, quoi qu'elle ait produit des Conſuls avant que Jules Ceſar fût au monde. On voit dans Pline * un Q. ANICIUS *Prænestinus*

* *Lib.* 33. *c.* 1.

rompre une lance. Il attaqua Thomas Anglus, mais au lieu de repliquer au *Tabulæ ſuffragiales*, & au *Tesseræ Romanæ evulgatio* qu'on avoit oppoſé à ſon attaque, il recourut à des intrigues qui firent condamner ces pieces par la congregation de l'*Index* (*a*). Les Docteurs de Doüai cenſurerent 22. propoſitions extraites des Inſtructions ſacrées de Thomas Anglus. Il oppoſa à leur cenſure une *Supplicatio poſtulativa juſtitiæ*, où il ſe plaignit qu'ils ſe fuſſent contentez d'une cenſure très-vague accompagnée d'un *reſpective* (*b*), ſans qualifier chaque propoſition en particulier. Il leur montre que c'eſt agir en Theologiens prevaricateurs. Et en effet ne jette-t-on point par là tous les ſimples dans le peril de ſe tromper, & de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en general ſur 30. propoſitions qu'elles ſont reſpectivement temeraires, dangereuſes, heretiques, où ſera l'homme que vous n'expoſiez à prendre pour heretique ce qui n'eſt que temeraire, ou pour temeraire ſeulement, ce qui eſt hereſie en toute rigueur? Cette reflexion aura plus de force ſi je l'emprunte de la lettre d'un Anonyme qui paroît homme d'eſprit, & de jugement. Voici donc comme il parle (*c*), *ſur le Decret de l'Inquiſition du 7. Decembre* 1690. *contre* 31. *propoſitions.* „Je ne ſai, Monſieur, dit le „Prelat en s'adreſſant au Docteur, ſi vous avez „bien compris toute l'addreſſe & tout l'artifice de la Cenſure. Vous ſçavez la maniere „dont ces Meſſieurs ont accoûtumé de qualifier les Propoſitions, non en leur donnant „à chacune en particulier leur note & leur qualité, ſoit de ſcandaleuſe, ou d'erronée, ou „autre; mais en mettant d'abord de ſuite toutes les Propoſitions, y en eût-il 500. & „après ſous ces Propoſitions en bloc & en tas, „toutes les qualifications qu'il leur plaît de „leur donner, en y ajoûtant un *reſpectivè* au „bout. De ſorte que c'eſt aux Theologiens „particuliers à deviner quelles de ces Propoſitions ſont condamnées ſeulement comme ſcandaleuſes, & quelles le ſont comme herétiques, „ou d'une autre maniere.„ Dans la page ſuivante on introduit un Conſeiller au Parlement qui s'exprime ainſi; „Sur tout nous croirions „nous moquer de la juſtice; & nous expoſer „à la riſée & à l'indignation publique, ſi „nous mettons dans nos Arreſts, d'une part „toutes les pretentions des parties & tous les „chefs d'un procés, & de l'autre confuſément „& en un tas toutes les deciſions differentes „avec un *reſpectivè* qui rendroit l'Arreſt inintelligible, & ſeroit une ſource de mille „procés éternels.„ Thomas Anglus forma pluſieurs (*d*) doutes ſur chaque cenſure des Theologiens de Doüai, & pretendit que ſi on n'y ſatisfaiſoit pas on couvriroit de confuſion l'Academie, & on le combleroit de gloire. Lors que la cabale a plus de part que la raiſon aux cenſures d'un Ouvrage, le particulier cenſuré ne manque gueres de confondre ſes cenſeurs. On n'a qu'à ſe ſouvenir de la lettre que Monſieur Arnauld écrivit en 1683. à l'Univerſité de Doüai.

REFLEXION ſur les cenſures des propoſitions extraites d'un livre.

(*a*) *Voyez la Preface du livre intitulé* Statera appenſa quoad ſalutis aſſequendæ facilitatem, *imprimé à Londres en* 1661. *in* 12.

(*b*) *Voyez la même Preface.*

(*c*) *Pag.* 29. *de la Lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome. Le titre de mon édition porte* Jouxte la Copie imprimée à Thoulouſe 1691.

(*d*) *Præf. Statera.*

Je n'ai pas encore dit tout ce que je ſai des cenſures qui tomberent ſur les livres de Thomas Anglus. Dès que ſa *Statera morum* eut paru, l'Archevêque de Malines & l'Evêque d'Anvers en firent des plaintes à l'Internonce de Bruxelles. Il y eut un important qui paſſa en Angleterre pour extorquer des ſignatures contre la doctrine de cet Auteur (*e*), & il paroît (*f*) que l'Evêque de Chalcedoine deſaprouva le Traitté *de medio animorum ſtatu*, & qu'on fit courir le bruit qu'il l'avoit cenſuré publiquement.

(F) *Qu'ils l'euſſent jugé digne de leur colere.*] Cela paroît par la Preface (*g*) que j'ai tant de fois citée. L'Auteur de cette Preface & du livre qui la ſuit, n'eſt peut-être pas different de Thomas Anglus. Il écrivit peut-être lui-même contre ſa *Statera morum*, tant pour avoir lieu d'éclaircir des difficultez, que pour engager le public à prendre garde à un livre qui couroit riſque de n'être point demêlé de la foule des livres nouveaux. En tout cas l'Auteur de cette Preface n'eſt pas un homme qui paroiſſe mal inſtruit des penſées de Thomas Anglus, ni mal intentionné contre lui. Or voici ce qu'il dit touchant les Jeſuïtes, *Increbuerunt ſæpiuſcule rumores comminatam eſſe doctam illam Societatem ſe contra D. Albii Opera ſtricturam calamum. Hoc idem ab iis maxime exſpectabant omnes, ut quos præcipue ac pæne unice ſcriptis ſuis laceſſiverat. Attamen, ſive ex motivis prudentialibus ſuppreſſi ſint libri illi jam ſcripti, ſive nulli omnino ſcripti fuerint, nihil dum editum eſt. Hic triumphat maxime D. Albius, & cauſam ſuam hoc diſcurſu tueri ſolet; Minas illas quas intentabant clamores quibus ipſi paſſim obſtrepebant manifeſta eſſe indicia non defuiſſe* voluntatem *illum confutandi: Neque eo genio eſſe P P. Societatis ut quicquam famâ ſuâ charius habeant; unde evidenter conſtare ſolam iis defuiſſe* potentiam, *poſtquam ad tam inſignem ignominiam propellendam adeò tardi extiterint.* Vous voyez là un homme qui n'ayant pu avoir la gloire d'être commis avec les Jeſuïtes, ſe prevaut de leur ſilence, & ſe dedommage en l'imputant à leur foibleſſe, & non pas à leur inſenſibilité.

(*e*) *In ead. Præf. Statera.*

(*f*) *Voyez l'epitre dedicatoire du livre de Th. Anglus intitulé,* Villicationis ſuæ de medio animarum ſtatu ratio, *imprimé l'an* 1653.

(*g*) *Statera appenſa.*

nestinus qui fut créé Edile Curule dans le V. siecle de Rome. L. ANICIUS Gallus fut Preteur au siecle suivant, savoir l'an 585. & commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur qu'il ne mit (*A*) qu'un mois à la subjuguer, & à prendre prisonnier le Roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année * suivante. L'un des Consuls de l'an 593. avoit nom L. ANICIUS Gallus. Je ne trouve sous les premiers Empereurs qu'ANICIUS Cerealis, qui étoit Consul designé l'an † de Rome 818. Il se trouva enveloppé dans un complot contre Neron, & il se tua lui-même l'an de Rome 819. Il fut d'autant ‡ moins regretté, qu'on se souvenoit qu'il avoit revelé à Caligula une conspiration qui se tramoit contre sa vie. Les Consulats furent frequens dans cette famille depuis le regne de Diocletien, & l'on n'avoit jamais vu deux freres exercer le Consulat ensemble avant l'année de JESUS-CHRIST 395. que Probinus & Olybrius furent Consuls. Ils étoient fils de Probus, dont nous parlerons en son lieu, & ils descendoient d'ANICIUS le premier (*B*) grand Seigneur de Rome qui embrassa le Christianisme. Les biens immenses de cette Maison l'exposoient à la medisance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les Benedictins pretendent que le fondateur de leur Ordre étoit de la famille des Anicius; & on a vu des livres où ils ont tâché de montrer que l'auguste Maison d'Autriche en est aussi descenduë. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son livre est intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé, il est seulement en manuscrit dans † la Bibliotheque de l'Empereur. Nous toucherons quelque chose (*C*) d'assez curieux concernant le sujet de cet Ouvrage.

* *Voyez Sigonius de fastis Roman.*

† *Tacit. Ann. l. 15. c. 74.*

‡ *Id. l. 16. c. 17.*

† *Lambecius Commentar. Biblioth. Vindobon. t. 1. n. 50.*

AN-

(*A*) *Il ne mit qu'un mois à la subjuguer.*] Il n'étoit encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plûtôt apris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il falut dans celle-ci prendre la très-forte place de Scodra. Le bon succés fut si entier, que le Prince qu'on avoit à combatre tomba avec sa mere, sa femme, ses enfans, son frere, & tous les principaux de son Etat entre les mains d'Anicius, & qu'on fit un butin très-considerable. Voici comment T. Live (*a*) en parle: *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecto nuncium victoriæ Perpennam Romam misit, & post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre aliisque principibus Illyricorum. Hoc* (*b*) *unum bellum prius perpetratum, quam cœptum Romæ auditum est.* Ces prisonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe; les richesses, & les dépouilles transportées de l'Illyrie, & les liberalitez qu'on fit aux soldats le rendirent très-considerable. Le General reçut plus de loüanges de son armée, que Paul Emile qui avoit triomphé peu auparavant, n'en avoit reçu de la sienne. *Lætior hunc triumphum est secutus miles; multisque dux ipse carminibus celebratus* (*c*). Mr. Lloyd observe que le Consul de l'an 593. est le fils du vainqueur de Gentius, mais il ne cite persônne.

(*a*) *Lib. 44. pag. m. 861.*

(*b*) Hoc bellum ante finitum est quam geri Romæ nunciaretur. *Florus l. 2. c. 13.*

(*c*) *Livius l. 45. pag. 890.*

(*B*) *Le premier . . . qui embrassa le Christianisme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence (*d*);

> *Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis*
> *Inlustrasse caput.*

(*d*) *In Symm. l. 1. v. 553.*

Baronius conjecture que ce Poëte a voulu parler d'Anicius Julianus qui fut Consul l'an 322. Lloyd beaucoup plus decisif assûre sans rien citer qu'Anicius Julianus fut le premier Senateur Romain qui embrassa l'Evangile, comme Flavius Constantin fut le premier Empereur Romain qui l'embrassa, & que de là vint qu'ensuite presque tous les Empereurs prirent le surnom de Flavius, & presque tous les Senateurs le surnom d'Anicius. Je demanderois volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius étoit veritable, il faudroit comparer Anicius Julianus avec ce Seigneur François qui se fit batiser le premier de tous à l'exemple de Clovis, & qui prit pour son cri de guerre, *Dieu aide au premier Chrêtien.* On dit que les Seigneurs de Montmorenci descendent de celui-là, & qu'ils se sont dits par cette raison *premiers Barons Chrêtiens.*

(*C*) *Quelque chose d'assez curieux.*] Selon Mr. (*e*) Baillet, le Manuscrit de Streinnius demeurera toûjours supprimé pour deux raisons; l'une est celle que Lambecius a declarée, c'est que cet Ouvrage est imparfait; l'autre plus importante, & sur laquelle il n'avoit garde de rien dire, est que l'Anti-Anicien *n'est point composé sur les prejugez du vulgaire des païs Hereditaires, ni sur les idees de ceux qui pour faire leur cour à leur Empereur ont fait remonter la maison d'Autriche jusqu'aux Aniciens de l'ancienne Rome. . . . . L'Auteur l'avoit entrepris pour fronder les Moines de S. Benoît en Allemagne, sur ce qu'ils paroissoient infatuez de leur parenté avec la maison d'Autriche, & pour refuter en particulier le livre d'un Benedictin Flamand nommé Arnold Wion, qui par un enchaînement de rêveries avoit fait voir les deux branches de la famille Romaine* Anicia *l'une pour les Princes de la maison d'Autriche, l'autre pour son Patriarche S. Benoît.* Mr. Baillet ajoûte que si Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans son livre des familles Romaines, *c'est parce que ce n'étoit pas une des familles de la vieille Roche.* Il nous aprend que Lambecius *avoit conçu le dessein de repondre à* l'Anti-Anicien *de Streinnius dans les Prolegomenes des Annales d'Autriche qu'il promettoit. . . .* & qu'il semble qu'il *avoit choisi pour servir de fondement & de modele à sa reponse le livre qu'un* (*f*) *Abbé Benedictin, mais de l'Ordre de Citeaux nommé Jean Seyfrid, publia douze ans après la mort de Streinnius sous le titre d'*arbor Aniciana; *mais que quand ce Seyfrid auroit eu intention d'attaquer* l'Anti-Anicien, *on peut dire que Streinnius auroit été* vangé

(*e*) *Tome 2. des Anti n. 154. pag. 228. & suiv.*

(*f*) *Tom. 2. Comm. Vind. pag. 418. & sequ.*

ANNAT (FRANÇOIS) Confesseur de Louïs XIV. étoit du Rouërgue *. Il nâquit le 5. de Fevrier 1590. il devint Jesuïte au mois de Fevrier 1607. & Profés du quatriéme vœu en l'année 1624. Il enseigna à Toulouse la Philosophie pendant six ans, & la Theologie pendant sept; & comme il s'en aquitta avec éclat, il fut apellé à Rome pour y exercer la fonction de Censeur general des livres que la Societé publioit, & la fonction de Theologien auprès du General de la Compagnie. Etant retourné dans sa Province il fut Recteur du College de Montpellier, & puis de celui de Toulouse. Il assista à la 8. Congregation generale des Jesuites qui se tint à Rome l'an 1645. il y assista, dis-je, comme Deputé de sa Province, & il y donna tant de preuves de merite, que le Pere Vincent Carafa General des Jesuïtes ne trouva personne plus propre que lui à remplir la charge d'Assistant de France qui vint à vaquer au bout de 18. mois. La neuviéme Congregation generale lui redonna le même emploi auprès de François Picolomini General de la Compagnie, après la mort duquel on le fit Provincial de la Province de France. Pendant qu'il exerçoit cette dignité il fut choisi pour Confesseur de Louïs XIV. & ayant occupé ce poste pendant seize ans, il fut contraint de demander sa demission, à cause que le grand âge lui avoit extremement affoibli l'ouïe. Comme le Roi étoit fort content de lui, il ne lui accorda son congé qu'avec beaucoup de regret. Le Pere Annat ne vêcut que quatre mois depuis sa sortie de la Cour. Il mourut dans la maison professe de Paris le 14. de Juin 1670. Le Pere † Sotuel dont j'emprunte ce qu'on vient de lire lui attribuë de grandes vertus, un parfait desinteressement, beaucoup de modestie, & d'humilité, un attachement exact aux observances & à la discipline de son Ordre, un grand soin de ne point se servir de son credit pour son utilité particuliere, ni pour l'avancement de sa famille, & un grand zêle de Religion. Il fut le marteau ‡ des heresies, dit-il, & il attaqua nommément avec une ardeur incroyable la nouvelle heresie des Jansenistes; il travailla puissamment à la faire condamner par le Pape, & à la tenir en bride sous l'autorité du Roi très-Chretien; outre qu'il la refuta par sa plume avec tant de force, que ses Adversaires n'ont pu lui repliquer rien de solide. Le P. Sotuel ne persuadera jamais ce dernier point à un grand nombre de gens; mais pour ce qui regarde le desinteressement du P. Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi; car tous ceux qui ont voulu s'en informer, ont pu aprendre que ce Pere Confesseur n'avança point sa famille. On ⸸ pretend avoir ouï dire au Roi qu'il ne savoit point si le Pere Annat avoit des parens. Il en avoit qui ne s'oublierent pas, & qui le furent trouver au Louvre, mais ils ne remporterent aucun Benefice. Il y a des tems où le grand & le petit Nepotisme sont à la mode; quelquefois le petit Nepotisme regne, pendant que le grand est aboli. Au tems du Pere Annat le grand β Nepotisme étoit à son comble, mais le petit Nepotisme quant à la branche des Peres Confesseurs, étoit à Paris au plus bas degré. Je me sers de restriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens constituez dans les Dignitez ecclesiastiques, qui ne cessent d'accumuler sur la tête de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Plusieurs d'entre eux sans doute alloient leur train ordinaire, pendant que le P. Annat ne souffroit point autour de lui les loups beans venus du Rouërgue. Le public a vu dans les Amours du Palais royal (*A*) que le P. Annat voulut se defaire de sa charge;

* *Ruthenensis.*

† *Biblioth. Scriptor Societ. Jesu, pag.* 211.

‡ Hæresium malleus, & nominatim novæ Jansenistarum hæresis oppugnator acerrimus. *Ibid.*

⸸ Adeo ut dixisse aliquando perhibeatur sua Majestas nescire se an P. Annatus haberet aliquos sanguine sibi conjunctos. *Ibid.*

β *C'est celui de la Cour de Rome.*

vangé suffisamment par Scioppius qui publia l'an 1651. *une petite dissertation pour tourner en ridicule ce Seyfrid & ses semblables, justement dans le tems qu'un autre Moine Benedictin nommé Bucelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour son* Aquila Imperii Benedictina. *Ce n'étoit plus en cette occasion*, continuë Mr. Baillet, *ce medisant & satyrique Scioppius. C'étoit un fidele & zélé serviteur de la maison d'Autriche, un Conseiller de l'Empereur & du Roi d'Espagne, attaché aux interêts des Princes de leur nom par plus d'un enchaînement, infiniment plus savant que ces Rêveurs oisifs; qui s'étoit rendu terrible en matiere de fausses genealogies plus de* 40. *ans auparavant par son Scaliger Hypobolimée. Si donc Scioppius, tout devoüé qu'il étoit d'ailleurs à la Maison d'Autriche, a cru devoir s'opposer aux vanitez & aux chimeres de la genealogie Anicienne de ces Moines, c'est un prejugé que leurs inventions ne font point honneur aux Princes de la Maison d'Autriche ni aux disciples de S. Benoît, & que l'*Anti-Anicien *de Streinnius doit être quelque Ouvrage d'importance. . . . Encore que Seyfrid ait avancé que S. Thomas étoit de l'illustre famille des Aniciens, il n'est pas à esperer qu'un Jacobin François s'avise jamais de faire un* Aquila Imperii Thomistica. *Cet avantage est peut-être reservé à quelque Dominicain Allemand ou Espagnol serviteur zêlé de la maison d'Autriche.* Je demande à mon lecteur de ne me considerer en tout ceci que sur le pied de simple Copiste.

(*A*) *Dans les Amours du Palais Roial.*] Voici le passage. „ Le pauvre Pere Annat Confesseur „ du Roi soufflé par les Reines l'alla aussi trou„ ver, & feignit de vouloir quitter la Cour, „ faisant entendre finement que c'étoit à cause „ de

charge, lors de la grande faveur de Mademoiselle de la Valiere. Si cela étoit vrai ce seroit le plus bel endroit de sa vie, & le plus beau sujet d'éloge que l'on puisse trouver dans la vie d'un Confesseur de Monarque. L'Auteur de cette Satire qui, selon l'esprit & la nature de ces sortes d'Ouvrages, cherchoit à donner un tour malin à toutes choses, a bien vu cela ; c'est pourquoi il a fait en sorte que son lecteur n'y trouvât rien de loüable. Il a couru une satire (*B*) beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraye ou fausse de congé tant de faussetez de notorieté publique, qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au monde qui veuillent mentir publiquement avec si peu d'industrie. Le P. Annat a fait un fort grand nombre (*C*) de livres, les uns en Latin, & les autres en Fran-

„ de son commerce. Le Roi en riant lui accorda tout franc son congé : le Pere se voyant pris „ voulut raccommoder l'affaire, mais le Roi en „ riant toûjours lui dît qu'il ne vouloit desormais „ que de son Curé. L'on ne peut dire le mal „ que tout son Ordre lui voulut d'avoir été si peu „ habile. „ On me pourroit demander sur cela trois choses ; 1. S'il est vrai que le Pere Annat ait demandé permission de se retirer. 2. Si ce fut par feinte, & par complaisance pour les Reines. 3. S'il se retira en effet, ou si les Jesuïtes eurent l'adresse de raccommoder les choses. Je ne puis repondre à la 1. question, si ce n'est que je n'en sais rien, & que l'autorité d'un homme qui écrit une satire ne me paroît d'aucun poids : je n'ajoûte foi à ce qu'il avance qu'à proportion qu'il le prouve. Ceux qui composent une histoire sont dispensez de prêter serment, (*a*) & de fournir des temoins ; on les en croit sur leur parole, & sans qu'ils jurent ; mais pour ceux qui écrivent des libelles, c'est une faveur, c'est une civilité que de les en croire sur leur serment confirmé par des temoins. J'ai encore moins de lumieres sur la 2. question, je ne m'ingere pas à fouiller dans les abîmes du cœur. Sur la 3. je ne sai que la notorieté publique ; c'est que le Pere Annat a été sans interruption Confesseur du Roi de France jusques au printems de 1670.

(a) Quis unquam ab historico juratores exegit? *Seneca de morte Claudii.*

(*B*) *Une satire* (*b*) *beaucoup plus moderne.*] L'Auteur de cette satire suppose (*c*) que le Pere la Chaize *servit beaucoup à porter le Pape à ce que le Roi souhaitoit de lui* après l'insulte de la garde Corse, & que le Cardinal Mazarin en reconoissance de ce service *lui fit mille caresses*, le recommanda au Roi, *& le fit même admettre de son vivant dans le conseil de conscience, ce qui étoit proprement le rendre Coadjuteur du Confesseur.* On met en marge l'année 1663. pour les premieres caresses du Cardinal, & l'année 1665. pour l'admission dans le conseil de conscience. C'est bien savoir l'histoire moderne ! Où est l'homme qui ne sache que le Cardinal Mazarin mourut en 1661 ? L'Auteur ajoûte (*d*) que le Pere la Chaize suplanta le Pere Annat, en excusant les amours du Roi pour la Valiere sur l'infirmité de la nature, pendant que le Confesseur *chagrinoit tous les jours* le Roi *là dessus, & ne lui donnoit point de repos.* Il ajoûte encore que la Valiere ayant su les maximes du Pere la Chaize souhaita de l'avoir pour son Confesseur, & lui fit proposer la chose (*e*) par Mr. de Montauzier ; mais qu'en suite d'une conversation qu'elle eut avec ce Jesuïte, elle aima mieux lui procurer la place du Pere Annat, & qu'en ayant parlé au Roi cette affaire fut concluë dans peu de jours ; parce que le Pere Annat qui ne tarda gueres à venir annoncer (*f*) les terribles jugemens de Dieu, & à demander son congé puis qu'on ne s'amendoit pas, fut pris au mot. On met en marge l'an 1667. J'avouë que je ne comprens rien à une telle hardiesse ; car il est de notorieté publique que le Pere Annat ne prit congé de la Cour qu'en 1670. & qu'un Jesuïte de Rouërgue nommé le Pere Ferrier prit sa place de Confesseur de Louïs XIV. & que le Pere la Chaize n'y entra qu'après la mort du Pere Ferrier, arrivée le (*g*) 29. d'Octobre 1674. A quoi songent des gens qui publient des faussetez si grossieres ? Comment ne voyent-ils pas qu'ils ruïnent leur principal but ? car quel prejugé ne donnent-ils point contre tout leur livre, quand ils paroissent ou si mal instruits des choses qui sont exposées aux yeux de toute la terre, ou assez depourvus de honte pour oser publier des faussetez évidentes ? Ont-ils les maximes de certaines gens, qui debitent une fraude pieuse à tout un peuple en raisonnant de cette maniere ? Pour un Auditeur qui conoîtra que je me trompe, il y en aura mille qui ne le conoîtront point ; mille seront édifiez de ma fraude, un en sera scandalisé ; le mal sera donc petit en comparaison du bien ; il est donc de la charité & de la prudence d'assûrer cette fausseté devant cette nombreuse assemblée. Je ne sai point si nos faiseurs de libelles raisonnent de la même maniere, mais je sai bien qu'ils parviendroient à leurs fins beaucoup plus heureusement, s'ils consultoient un peu mieux la Chronologie, & les regles de la fiction. *Est ars etiam maledicendi*, disoit Scaliger (*h*), il y a un art de medire ; ceux qui l'ignorent diffament moins leur ennemi, qu'ils ne temoignent l'envie qu'ils ont de le diffamer. Au reste c'est plus pour l'utilité publique que pour l'interêt d'aucun particulier que j'ai fait cette remarque. Il est bon que dans ce siecle nous puissions juger des satires qui ont couru depuis mille ans, & que les siecles à venir puissent juger de celles que nous voyons. Pour en bien juger il ne faut point avoir égard à ce principe, *il n'y a pas apparence que si cela eût été visiblement faux on eût osé le publier.*

(b) *Intitulée* Histoire du Pere la Chaize Jesuïte & Confesseur du Roi Louïs XIV. *A Cologne chez Pierre Marteau 1693. in 12.*

(c) *Pag.* 106.

(d) *Pag.* 107.

(e) *Pag.* 108.

(f) *Pag.* 115.

(g) *Ex Nathan. Sotuello Biblioth. Societ. pag.* 449.

AVIS sur les Satires.

(h) *Scaligerana* 2. *pag. m.* 10.

(*C*) *Le Pere Annat a fait un fort grand nombre de livres.*] Ses Traittez Latins publiez en divers tems furent recueillis en 3. volumes *in* 4. & imprimez à Paris chez Cramoisi l'an 1666. Le 1. contient l'Ouvrage *de scientia media contra novos ejus impugnatores*, una *cum exercitatione scholastica sub nomine Eugenii Philadelphi, & appendice ad Guilhelmum Camerarium.* Le 2. contient l'Ouvrage qui a pour titre *Augustinus à Bajanis*, hoc est Jansenianis, *vindicatus.* On trouve dans le 3. les Traittez suivans ; *Catholica dispu-*

François. Les Latins sont beaucoup meilleurs que les autres, parce qu'il avoit aquis plus d'habitude de traitter une matiere de Theologie selon la methode dogmatique & polemique des Ecoles, que de la tourner selon le genie du siecle.

ANNE, nom de quelques personnes dont il est parlé dans l'Ecriture. La mere du Prophete Samuel s'apelloit ANNE : c'étoit une femme fort pieuse, & fort aimée d'Elkana son mari; elle étoit sterile, & ce malheur l'affligeoit d'autant plus sensiblement, qu'elle se voyoit exposée par là aux railleries & aux insultes de l'autre femme d'Elkana. Elle fit tant de prieres à Dieu pour avoir un fils qu'elle fut enfin exaucée *, car Dieu lui donna Samuel, & en suite † trois fils & deux filles. Le livre de Tobie, livre Apocryphe chez les Protestans, fait mention d'ANNE, femme de Tobit, & mere de Tobie. Dans l'Evangile de Saint Luc ‡ il est fait mention d'ANNE la Prophetesse, fille de Phanuel. C'étoit une femme fort devote, qui sans doute étoit veuve depuis long tems, puis qu'elle étoit âgée d'environ 84. ans, & qu'elle n'en avoit vêcu que sept avec son mari. Baronius en a fait une Religieuse (*A*) cloitrée, & s'est trompé en cela. L'Evangile fait aussi mention d'un homme qui s'apelloit ANNE, & qui étoit Souverain Sacrificateur parmi les Juifs au tems de nôtre Seigneur. Son gendre Caïphe avoit la même dignité quand JESUS-CHRIST fut mis à mort. Quant à SAINTE ANNE mere de la Sainte Vierge, la plus celebre de toutes les femmes de ce nom parmi les Catholiques Romains, elle ne paroît ni en blanc ni en noir dans l'Ecriture. Les Ecrits des trois premiers siecles de l'Eglise n'en font aucune mention Saint Epiphane est le premier qui ait dit quelque chose d'elle, & neanmoins les siecles suivans ont debité une fort longue Legende de Sainte Anne, comme on le verra dans l'article de Saint Joachim son mari. Je m'étonne qu'Erasme n'ait trouvé dans les anciens livres (*B*) que trois femmes nommées *Anne*.

* *I. Livre de Samuel, chap. 1.*

† *Ib chap. 2. v. 21.*

‡ *Chap. 2. v. 36.*

AN-

disputatio de Ecclesia præsentis temporis. De incoacta libertate contra novum Augustinum Iprensis Episcopi, Vincentium Lenem, Apologistam Jansenii & Commentatorem quinque propositionum. Informatio de quinque propositionibus ex Theologia Jansenii collectis quas Episcopi Galliæ Romano Pontifici ad censuram obtulerunt. Jansenius à Thomistis gratiæ per se ipsam efficacis defensoribus condemnatus. Cavilli Jansenianorum contra latam in ipsos à sede Apostolica sententiam, seu confutatio libelli (a) trium Columnarum. Voilà cinq Traitez dans le 3. volume qui sont precedez de quelques avertissemens au lecteur, & de quelques notes sur le Journal de Saintamour. Voici quelques-uns des livres François. Reponse au livre qui a pour titre *la Theologie morale des Jesuites*. Reponse à quelques demandes touchant la premiere lettre de Mr. Arnaud. La bonne foi des Jansenistes dans la citation des Auteurs. Recueil de plusieurs faussetez & impostures contenuës dans (*b*) le Journal de tout ce qui s'est passé en France sur le sujet de la Morale, & de l'Apologie des Casuïstes. Remedes contre les scrupules qui empêchent la signature du Formulaire. Remarques sur la conduite qu'ont tenuë les Jansenistes dans l'impression & dans la publication du Nouveau Testament imprimé à Mons. La doctrine de Jansenius contraire au Saint Siege Apostolique, & à Saint Augustin. Je laisse le titre de quelques autres; on le trouvera dans le Pere Sotuel. Mais pour le dire en passant, lui & son predecesseur Alegambe ont oublié une chose qu'il ne faloit pas omettre. Ils devoient toûjours raporter le titre des livres dans la langue dont l'Auteur s'étoit servi, & puis le traduire en Latin. On éprouve tous les jours chez les Libraires que si on demande certains livres non par leur titre, mais par le sens de leur titre, on s'en retourne sans le trouver, quoi qu'ils soient dans les Magazins, ou dans la boutique des Libraires. Au reste quelque vieux que fût le Jesuïte Annat pendant le grand feu de la guerre des Jansenistes, au sujet de la signature du Formulaire, & touchant la version de Mons, il ne laissoit pas de publier plusieurs petits livres *in 4*. Il ne se contentoit pas de servir la cause par l'oreille du Prince, il la vouloit soutenir aussi par sa plume jusqu'à la derniere goute de son encre.

(*a*) *Il y a dans le P. Sotuel* Calumniarum

(*b*) *Les Curez de Paris firent l'Apologie de ce Journal dans leur 8. & 9. Ecrit.*

(*A*) *Une Religieuse cloîtrée, & s'est trompé en cela.*] Raportons ses paroles. (*c*) *Quomodo autem Anna nunquam è templo discessisse dicatur, ut merito eamdem S. Cyrillus (d) Hierosolymitanus religiosissimam monialem appellet, consule quæ superius dicta sunt de præsentatione Dei genitricis in templo.* On voit là deux choses; 1. Il prend au pied de la lettre cette expression de Saint Luc, (*e*) *elle ne bougeoit du temple.* 2. Il trouve que S. Cyrille a eu beaucoup de raison de donner à Anne la Prophetesse le titre de *très-Religieuse Nonain.* Mais il est visible qu'il ne faut point presser les paroles de Saint Luc au delà du sens qu'on a tous les jours en vuë, lors que pour signifier qu'un homme va très-souvent dans une maison, on dit *qu'il n'en bouge, qu'il y est toûjours, qu'on l'y rencontre éternellement, de nuit, & de jour.* C'est ce qu'on dit en particulier des femmes devotes qui vont plusieurs fois le jour à l'Eglise; *elles ne bougent*, dit-on, *d'auprès des Autels, elles sont toûjours en prieres & en oraisons dans les Eglises.* Pour ce qui est de S. Cyrille, il n'est pas vrai qu'il apelle *Nonne* la Prophetesse Anne. L'interprete Latin de ce Pere n'y a point pris garde d'assez près. Le mot Grec ἀσκητής, ἀσκητρία, n'étoit point tellement affecté aux Moines, & aux Nonains, qu'il ne se donnât aussi à tous ceux qui pratiquoient exactement les exercices de la Religion. C'est ce que le (*f*) docte adversaire de Baronius a fait voir très-clairement.

(*B*) *Que trois femmes nommées* Anne.] La premiere est la sœur de Didon; elle fut surnommée

(*c*) *In Annal. Eccles. t. 1. ad ann. 1. n. 41.*

(*d*) *Catech. 10.*

(*e*) Οὐκ ἀφίστατο ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ νηστείαις καὶ δεήσεσι λατρεύουσα νύκτα καὶ ἡμέραν. *C'est-à-dire, selon la version de Geneve,* elle ne bougeoit du temple servant *Dieu* en junes & oraisons nuit & jour.

(*f*) *Casaubon. exercit. 2. n. 13.*

ANNIUS de Viterbe, fameux imposteur. Cherchez NANIUS.

ANSELME, Augustin dechaussé, nâtif de Paris, sera trop souvent cité dans ce Dictionaire, & il a fourni trop de materiaux à Monsr. Moreri, pour ne meriter pas ici une place. Il est mort à Paris le 17. de Janvier 1694. âgé de 69. ans. Il en avoit passé 50. dans un detachement de toutes les charges monastiques, s'apliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuse, & à composer des livres. Il étoit prêt de donner une seconde édition (*Y*) de son Histoire Genealogique de la Maison de France, & des grans Officiers de la Couronne, avec des corrections, & avec des augmentations ausquelles il travailloit depuis long tems. Il avoit aussi entrepris un Ouvrage qui traitte des Maisons souveraines, & des plus illustres familles de l'Europe, & il y avoit dejà mis la derniere main*; je ne sai ce qu'on fera de ces Manuscrits : je voudrois qu'on les publiât.

ANTHERMUS, Sculpteur, nâtif de l'Ile de Chio, fils de Micciade, & petit-fils de Malas, qui avoient été l'un & l'autre Sculpteurs, laissa deux fils qui furent de la même profession; l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre (*Z*) Athenis. C'est contre eux qu'Hipponax écrivit des vers extremement satiriques, pour se venger de la representation ridicule qu'ils avoient faite de sa laideur †. J'en parle plus amplement dans l'article de ce Poëte. Voyez aussi l'article de Bupalus.

* *Mercure Galant du mois de Janvier* 1694.

† *Plin. l.* 36. *c.* 5.

ANTINOE, ou ANTINOPOLIS (*A*), ville d'Egypte sur le (*B*) Nil bâtie ou reparée par l'Empereur Hadrien en l'honneur d'Antinous. Elle étoit la capi-

nommée *Perenna*, & on la mit, dit-il, au nombre des Dieux à cause de l'amitié singuliere qu'elle eut pour sa sœur. Les autres Dictionaires ont raporté si amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé necessaire d'y toucher. La seconde est la femme d'Elcana; c'est assez, dit-il, pour la louër (*a*) que de dire que dans sa vieillesse, & par une faveur particuliere de Dieu elle accoucha de Samuel; qui fut un Prêtre très-pieux, & un Juge très-incorruptible. La troisiéme est la mere de la Sainte Vierge. Il dit que cette derniere Anne a été fort celebrée par Rodolfe Agricola, & par Batiste Mantoüan. Il y a là & des pechez d'omission, & des pechez de commission. Que lui avoient fait la fille de Phanuel & la mere de Tobie, pour être ainsi oubliées? Mais où a-t-il trouvé que la mere de Samuel fut vieille? L'Historien sacré ne dit point cela, & nous fait plûtôt entendre qu'elle étoit encore assez jeune; n'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut sevré Samuel? Le même Historien la fait repondre au grand Sacrificateur Heli qui l'accusoit d'être ivre, qu'elle n'avoit bu ni vin ni biere. Josephe ne trouvant point cela assez singulier lui a suggeré une autre reponse, savoir qu'elle ne buvoit jamais que de l'eau. Monsieur Moreri a mieux aimé suivre l'Historien Juif que l'Ecriture. Au reste la Dame à qui Erasme a écrit la lettre où il parle de ces trois Annes meriteroit bien un article; il la qualifie *Annam Bersalam principem Veraniæ*. Si je puis deterrer sa famille & ses aventures, je m'engage à parler d'elle. Erasme en fut secouru dans ses besoins, & nous la represente comme une Heroïne persecutée de la fortune.

(*a*) Cujus ad laudem abunde satis est quod & anus, & auspice Deo, Samuelem pepererit, non utique sibi, sed Deo quidem Sacerdotem religiosissimum, populò verò judicem incorruptissimum. *Erasm. epist.* 38. *l.* 9. *p.* 500.

(*Y*) *Une seconde édition de son Histoire genealogique.*] Il avoit publié cette Histoire avec celle des grans Officiers de la Couronne l'an 1674. en 2. volumes *in* 4. On avoit dejà vu de lui un gros livre intitulé *Le palais de l'honneur, ou les Genealogies historiques des illustres maisons de France, & de plusieurs nobles Familles de l'Europe.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1668. On y trouve des abregez d'une infinité de choses concernant le blason, le sacre des Rois, les entrées solennelles, les batêmes des enfans de France, les obseques des Rois, les Ordres militaires, &c. Il n'y avoit pas autant de degagement dans ce gros volume, que dans les deux qui le suivirent. Ils ont tous besoin d'une nouvelle édition revuë, corrigée & augmentée : mais il est certain qu'ils ont été d'un grand usage, & qu'on ne sauroit comprendre toute la peine qu'il a falu que ce bon Religieux se soit donnée pour ramasser tant de noms, tant de mariages, tant d'enfantemens, & tant de dates. On a beau faire; si la nature nous incline à certaines choses, on n'en guerit pas sous le froc. Le Pere Anselme étoit né pour les recherches genealogiquês; le peu de raport qu'elles ont avec le genre de vie auquel il s'étoit voüé n'empêcha pas qu'il ne suivît son panchant. Un (*b*) de ses confreres, mais qui n'est pas dechaussé, court nuit & jour après les decouvertes geographiques; c'est son naturel; l'habit d'Augustin ne le change pas.

(*b*) *Le Pere Lubin.*

(*Z*) *Et l'autre Athenis.*] C'est ainsi que Suidas (*c*) le nomme. Il étoit nommé *Anthermus* dans les éditions de Pline; mais le P. Hardoüin a fait sauter cela, & a mis *Athenis* à la place. Voyez les remarques de l'article d'Hipponax. Les Dictionaires de Charles Etienne, de Lloyd, de Moreri, de Hofman l'apellent Anthermus en depit de Suidas.

(*c*) *In* Ἱππῶναξ.

(*A*) *Ou Antinopolis.*] Mr. Baudrand dit deux fois dans la même page qu'Etienne de Byzance la nomme ainsi; je n'ai point trouvé cela ni dans l'édition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius: j'ai trouvé seulement dans l'une & dans l'autre que la ville Ἀντινόεια, *Antinoia*, s'apelloit aussi *Adrianopolis*. Monsieur Moreri n'a pas pris garde que ce dernier nom & Adrianople ne sont pas deux noms differens; il les donne comme tels.

(*B*) *Ville d'Egypte sur le Nil.*] Dion-Cassius marque (*d*) positivement qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinous étoit mort. Il venoit de dire que selon la relation d'Hadrien ce malheureux étoit tombé dans le Nil : puis donc qu'Hadrien vouloit que le monde crût qu'Antinous s'étoit noyé dans cette riviere, il faut que la ville qu'il consacra à ce favori ait été sur

(*d*) Ὡς καὶ πόλιν ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ τοῦτ᾽ ἔπαθε, συνοικίσαι, καὶ ὀνομάσαι ἀπ᾽ αὐτοῦ. Ut urbem in eo loco in quo ille obiisset, restitutam ex eo nominari voluerit. *In Adriano.*

capitale de la Thebaïde, si nous en croyons un * Auteur du IV. siecle. Cet Auteur ajoûte † qu'elle étoit si peuplée, que l'on y voyoit de son tems jusqu'à douze Monasteres de femmes. Ammien Marcellin ‡ la donne pour l'une des trois plus celebres villes de la Thebaïde. Il n'est pas vrai que Leon d'Afrique ait dit qu'elle s'apelle (C) *Anthios*. Voyez la remarque *D* de l'article *Antinous*, vous y trouverez d'autres choses touchant cette ville.

** Palladius, histor. Lausiac. c. 47. apud Tristan Comment. histor. t. 1. pag. 541.*

† Ibid. c. 137. apud eundem ibid.

‡ Lib. 22. cap. 16.

ANTINOUS, mignon de l'Empereur Hadrien, étoit nâtif de ⸸ Bithyne dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant sa famille. Sa beauté embrasa de telle sorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de passion plus effrenée, ni plus extravagante que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette passion ne se montra jamais plus furieuse qu'après la mort d'Antinous; car il n'y eut point d'honneurs divins (*A*) qu'Hadrien trouvât trop sublimes pour cet objet de son amour. Quelques-uns disent qu'Antinous lui avoit donné la plus grande marque d'affection qu'on puisse donner, c'est-à-dire qu'il (*B*) étoit mort pour lui. D'autres assûrent qu'il se noya dans le Nil, pendant le sejour qu'Hadrien fit

⸸ On nommoit aussi cette ville Claudiopolis. *Xiphilin. in Adriano.*

sur le bord du Nil, & proche du lieu où il disoit que ce jeune homme avoit peri. Pausanias (*a*) marque expressément que cette ville étoit sur le Nil; Ἐπὶ τῷ Νείλῳ πόλις Αἰγυπτίων ἐστὶν ἐπώνυμος Ἀντίνου. *In Ægypto apud Nilum urbs de Antinoi nomine est appellata.* Concluez de là que les ruïnes qui se voyent à dix lieuës du Nil, selon Moreri, ne sont point celles d'Antinopolis. Concluez la même chose encore plus hardiment contre ces ruïnes de ville que Monsieur Baudrand a placées à 49. lieuës du Nil.

(a) Lib. 8. p. m. 244.

(C) *Qu'elle s'apelle* Anthios.] C'est encore une meprise de Monsieur Baudrand. Je ne croi pas me tromper si j'en attribuë la cause à la liberté qu'on se donne de paraphraser les Auteurs dont on se sert. Considerez bien ces paroles d'Ortelius; *Anthios, hodie dici ex Joannis Leonis Africæ descriptione deprehenditur:* comparez les avec celles-ci de Monsieur Baudrand, *nunc in ruinis jacet, Anthios dicta teste Leone Africano*; vous verrez que si ce dernier Ecrivain s'étoit scrupuleusement renfermé dans les bornes du precedent, il auroit donné beaucoup moins de prise. Ortelius pourroit chicaner le terrain, en apliquant le mieux qu'il pourroit ce qu'a dit Leon d'Afrique, mais Monsieur Baudrand ne peut pas recourir aux aplications ni aux conjectures; il faut qu'il montre que ce Leon a dit positivement, que l'ancienne ville Antinoe se nomme aujourd'hui Anthios. Or c'est ce qu'on ne montrera jamais; car Leon d'Afrique ne dit autre chose si non qu'Anthius a été bâtie par les Romains, sur le Nil du côté d'Asie, & qu'on y voit encore plusieurs inscriptions Latines sur des marbres. Il en parle comme d'une très-belle ville, que l'industrie & la bonne humeur des habitans rendent très-considerable; tant s'en faut qu'on puisse le citer comme un temoin qui depose qu'elle est tout-à-fait ruïnée; *Nunc in ruinis jacet*, Anthios *dicta teste Leone Africano.* Monsieur Baudrand ajoûte qu'elle est à 49. lieuës du Nil vers l'Orient. Elle n'est donc point l'*Anthios* de Leon d'Afrique. Monsr. Moreri ôte 39. lieuës à cette distance; *On voit ses ruïnes, dit-il, à dix lieuës du Nil.* Nous avons prouvé dans la remarque precedente qu'Antinopolis étoit sur ce fleuve.

(*A*) *D'honneurs divins qu'Hadrien trouvât trop sublimes.*] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de statuës, ou de simulacres (*b*) qu'il lui fit faire presque par tout le monde. Je dis qu'il lui fit bâtir des temples; qu'il lui ordonna des Prêtres, & des jeux sacrez (*c*), & qu'il lui consacra des (*d*) mysteres. Pausanias (*e*) dit que la Religion d'Antinous fut établie à Mantinée avec un soin tout particulier de cet Empereur, à cause que la patrie d'Antinous étoit une Colonie de Mantinée. On y celebroit des jeux tous les cinq ans en l'honneur de ce favori; mais pour les mysteres qui lui étoient consacrez, on les celebroit tous les ans. Ceux qui apuyent (*f*) sur ce qu'il y a eu des Prêtres d'Antinous qui prenoient la qualité de Prophetes, ceux, dis-je, qui apuyent sur cela, & qui en tirent la raison de ce qu'il avoit un oracle, cherchent des mysteres où il n'y en a point. Ces Prophetes étoient les Prêtres qu'Antinous avoit (*g*) en Egypte dans la ville qui portoit son nom, ville qui étoit Eglise mere (*h*), & Chef d'Ordre dans cette nouvelle Religion. Or dans les Colleges des Prêtres d'Egypte, on nommoit Prophetes ceux qui étoient comme les Doyens & les Chefs. Voyez les preuves que le docte Henri Valois en aporte dans ses notes sur (*i*) Eusebe. On a une inscription dans laquelle Antinous est placé sur le même trône que les Dieux d'Egypte (*k*), σύνθρονος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ θεῶν. La dignité d'*assesseur des Dieux* étoit de beaucoup inferieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le Philosophe Celsus (*l*) avance, que les Egyptiens ne souffriroient pas que l'on égalât Antinous à Jupiter & à Apollon. Origene soutient le contraire, mais j'avouë qu'il le dit sans preuve, & que je n'entens point son raisonnement.

(*B*) *Qu'il étoit mort pour lui.*] Hadrien ne disoit point cela; mais Dion n'a nul égard à l'histoire de cet Empereur, où il avoit lu qu'Antinous étoit tombé dans le Nil, & s'y étoit noyé. Il donne pour un fait constant qu'une operation magique à laquelle Hadrien faisoit travailler, demanda que quelcun livrât son ame volontairement, & qu'Antinous accepta cette condition. L'Abbreviateur Xiphilin nous a derobé aparemment quelques circonstances qui éclaircissoient un peu ce mystere, car il n'est point vrai-semblable que Dion Cassius ait raporté une telle chose d'une maniere si coupée, ou plûtôt si étranglée. Quoi qu'il en soit, on ne peut conclure de la narration de Xiphilin qu'Antinous ait donné sa vie pour sauver

(b) Xiphil. in Adrian.

(c) Hegesippus apud Eusebium Histor. ecclesf. lib. 4. cap. 8.

(d) Pausanias in Arcadicis, seu l. 8. p. m. 244.

(e) Ibid.

(f) Voyez Casaubon & Saumaise sur Spartien vit. Adriani p. m. 137. 143.

(g) Vide Hegesippum ubi supra.

(h) Voyez la remarque D.

(i) Ad cap. 8. l. 4.

(k) Vide Spanhem. de numism. pag. 657.

(l) Apud Origen. l. 3. p. m. 133.

fit en Egypte environ l'an 132. de l'Ere Chretienne. Quoi qu'il en soit, cet Empereur le pleura * à chaudes larmes, & voulut qu'on lui bâtit des temples & des autels; ce qui fut executé avec tout l'empressement qu'on pouvoit attendre d'une nation † accoutumée depuis long tems aux (C) plus honteuses flatteries. Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinous rendoit des oracles. Il en courut quelques-uns sur ce pied-là, mais on ne laissoit pas de croire qu'Hadrien les avoit forgez. Il fit rebâtir (D) la ville où son mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori. Il étoit bien aise qu'on lui vint dire, qu'on voyoit au ciel un nouvel astre qui étoit l'ame (E) d'Antinous, & il disoit lui-même qu'il voyoit l'étoile d'Antinous ‡. Ce qu'il y a de plus étrange

* *Muliebriter flevit. Spartian. p. m.* 135.

† Et Græci quidem volente Adriano eum consecraverunt, oracula per eum dari afferentes quæ Adrianus ipse composuisse jactatur. *Id. p.* 137.

‡ *Xiphilin. ubi supra.*

ver ou pour prolonger celle d'Hadrien. On en doit plûtôt conclure qu'il la donna, afin que par l'inspection de ses entrailles les devins pussent conoître l'avenir que cet Empereur cherchoit. Et qu'on ne me dise pas, avec un de nos (a) Antiquaires, *que si ce n'eust esté que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de devination, il n'estoit pas necessaire d'exposer à cette espreuve celui qu'il aimoit le plus de tous les humains; il y avoit assez d'autres jeunes enfans d'exquise beauté, en tout ce grand empire (si la * beauté y servoit) qui eussent peu estre employez à cet infame mystere*: qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection, car cet Ecrivain en a reconu lui-même la nullité, en ajoûtant tout aussi-tôt ces paroles; *il se pouvoit faire neanmoins que le secret de cet art necromantique requeroit que ce fust lui comme son mieux aimé, qui fust sacrifié pour rendre le sacrifice plus efficace.* Il devoit ajoûter ce que Dion dit nommément, qu'il faloit une victime volontaire: or les autres jeunes enfans que l'Empereur eût destinez à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croyez-vous qu'il ne falût pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Heliogabale livroit à ses Magiciens? *Cædit* (b) *& humanas hostias lectis ad hoc pueris nobilibus & decoris per omnem Italiam patrimis & matrimis, credo ut major esset utrique parenti dolor. Omne denique magorum genus aderat illi operabaturque quotidie hortante illo, & gratias diis agente quod amicos eorum invenisset, quum inspiceret exta puerilia & excuteret hostias ad ritum gentilem suum.* La Magie de ces siecles-là demandoit de ces sortes de victimes, & St. Justin remarque qu'elle choisissoit des enfans dont la pudicité fût (c) immaculée. Sur ce pied-là Antinous eût été un sujet fort mal propre. Revenant à Hadrien, je dis qu'on doit ce me semble supposer 1. qu'il ne consentit à immoler son mignon que pour le besoin le plus pressant. 2. Que le desir d'éviter la mort étoit pour lui une chose plus pressante, que l'envie de penetrer dans l'avenir: j'aimerois mieux donc suivre Aurelius Victor que Xiphilin. Voici ce que dit Aurelius Victor (d), *Quæ quidem alii pia volunt religiosaque, quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum voluntarium ad vicem magi poposcissent, cunctis retractantibus Antinoum objecisse se referunt* (e).

(a) *Tristan, Comment. historiq. t.* 1. *p.* 541.

* *Il ne faloit point parler de cela en doutant. Voyez Apulée ubi infra.*

(b) *Lampridius in ejus vita c.* 8.

(c) Νεκυομαντεῖαι μὲν γὰρ καὶ αἱ ἀδιαφθόρων παίδων ἐποπτεύσεις. Justin. in Apologetico 2. *Voyez Saumaise sur Spartien in Adriano pag.* 136. *& Apulée in Apologia pag. m.* 301.

(d) *In Cæsaribus.*

(e) De quo (*Antinoo*) varia fama est, aliis eum devotum pro Hadriano afferentibus. *Spartian. pag.* 135.

(C) *Aux plus honteuses flateries.*] (f) Casaubon met entre les basses complaisances que l'on eut pour la passion d'Hadrien, ce que fit le Poëte Pancrates. Or voici ce qu'il fit. Il montra comme un miracle à Hadrien une fleur de *lotos* qui étoit semblable à une rose, & lui dit qu'il la faloit nommer *Antinoïenne*, & qu'elle étoit née dans le lieu qui avoit été arrousé du sang du lion que lui Hadrien avoit tué à la chasse. L'Empereur prit tant de plaisir à ce discours, qu'il ordonna une pension à Pancrates dans le *Musée* d'Alexandrie (g). Athenée n'explique point pourquoi ce Poëte vouloit que le nom d'Antinous fut donné à cette fleur, mais on devine aisément que l'intention de Pancrates étoit d'honorer la memoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque tems que ce passage d'Athenée avoit donné lieu au mensonge du Sieur Moreri que j'ai raporté sur la fin de cet article; mais j'ai changé d'opinion après avoir lu ces paroles d'un Auteur (h) moderne. *Hadrian . . . donna le nom de ce miserable* (Antinous) *à une ville d'Egypte . . . comme aussi il le confera à un astre, à une fleur, à des temples, à des sacrifices, à des oracles, & à des jeux de prix, bref en fit un Dieu.* Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinous de Moreri, pourront juger si cet Ecrivain se savoit servir des livres qu'il consultoit.

(f) *In vit. Adriani à Spartiano p.* 137.

(g) *Athen. l.* 15. *c.* 6. *p.* 677.

(h) *Tristan. Comment. histor. t.* 1. *pag.* 541.

(D) *Il fit rebâtir la ville où son mignon étoit mort.*] J'ai suivi le Traducteur de Xiphilin qui ne parle que d'une ville reparée, quoi que Xiphilin se soit servi du mot συνοικίσαι. D'autres n'y regardant pas de si près disent qu'Hadrien (i) bâtit une ville qui porta le même nom qu'Antinous. Elle étoit dans la Thebaïde, & se nommoit anciennement Besa, qui étoit aussi le nom du Dieu particulier qu'on y adoroit. Casaubon (k) l'assûre, & remarque que les Egyptiens laissant aux Grecs le nouveau nom, continuerent de l'apeller Besa; mais il se trouva des gens qui par l'union de l'ancien & du nouveau nom, la nommerent Besantinous. C'est ce que fit (l) Helladius qui y étoit né. N'oublions pas que le tombeau d'Antinous y étoit. Nous l'aprenons de ces paroles de Saint Epiphane (m); Ὡς ὁ Ἀντίνοος ὁ ἐν Ἀντινόῳ κεκηδευμένος καὶ σὺν λουσορίῳ πλοίῳ κείμενος ὑπὸ Ἀδριανοῦ κατετάγη. *Ad hunc modum Antinous in urbe sui nominis cum lusorio navigio sepultus ab Adriano in Deorum numerum relatus est.* Nous aprenons d'Origene (n) qu'on disoit qu'il se faisoit des miracles dans ce temple d'Antinous. C'est là où Saumaise pose le pretendu oracle de cette fausse & ridicule divinité. *Licet in multis*, dit-il, (o) *Græciæ urbibus templa & sacerdotes habuerit Antinous, præcipuè tamen eum coluisse videntur Ægyptii in ea urbe quæ ab ipso nomen accepit, nam ibi sepultus est, ibi oracula* (p) *per eum reddi credebantur, ibi & prophetas habuit.*

(i) Πόλιν ἔκτισεν ἐπώνυμον Ἀντινόου. Urbem condidit Antinoo cognominem. *Hegesippus ubi supra. Voyez aussi Amm. Marcellin l.* 22. *c.* 16.

(k) *Not. in Spartiani Adrian. p.* 138.

(l) *Apud Photium Biblioth. p.* 1596.

(m) *In Ancorato n.* 108.

(n) *Adversus Celsum l.* 3. *p. m.* 132.

(o) *In Spart. pag.* 143.

(p) *Origene le temoigne* ubi supra, *si on lit le passage comme Saumaise in Spartian. pag.* 143. *l'a cité* Πνεῖν δῆθεν ἀπὸ τῦ Ἀντινόυ πνοήν. *Voyez aussi Scaliger in Eusebium n.* 2145. *où il ne cite pas comme Saumaise, quoi que Spencer l'assûre* in notis ad Origen. contra Celsum, *pag.* 44.

(E) *Un nouvel astre qui étoit l'ame d'Antinous.*] On s'étoit dejà servi d'une semblable flaterie à l'égard

étrange là dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avoit pour la foiblesse de ce Prince, dont on se * moquoit d'ailleurs; mais c'est de voir que long tems après sa mort on ait perseveré dans le culte de cette nouvelle divinité. Ce culte étoit encore en vogue sous † l'empire de Valentinien, lors qu'il ne s'agissoit plus de flater un Prince, ni de craindre l'édit ‡ exprès qui avoit ordonné cette religion. C'étoit donc par le sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinous. Les Peres de l'Eglise se servirent avantageusement de cette folle superstition, pour faire sentir la vanité de la Religion Payenne. Il étoit aisé de remonter jusques à la source, à l'égard de cette nouvelle divinité, & puis de rendre suspecte l'origine de toutes les autres. Ils parlerent diversement d'Antinous selon les tems; ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cause infame de son apotheose, en s'adressant à Antonin Pius fils adoptif, & successeur d'Hadrien, où à Marc Aurele adopté par Antonin Pius selon l'intention d'Hadrien. Ils ⸸ toucherent alors delicatement à cette playe; mais Tertullien plus éloigné de ce tems-là, & sous des Empereurs qui n'avoient pas le même interêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement (*F*) observé que le mignon d'Hadrien étoit monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter, puis qu'Antinous étoit à table, pendant que Ganymede versoit à boire. Il pouvoit dire,

- - - Mediis β videor discumbere in astris
Cum Jove, & Iliaca porrectum sumere dextra
Immortale merum.

De tout tems les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux Dieux de la terre qu'aux Dieux du ciel. Je ne sai pourquoi Mr. Moreri debite qu'Hadrien *crut* Antinous *changé en δ fleur & en temple*, & même qu'il lui fit bâtir un autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des temples? & cela est-il plus vrai que le changement d'Antinous en fleur?

* *Id. ib.*

† *Tristan, Comment. historiques pag. 543.*

‡ *Saint Athanase contre les Gentils & Theodoret au 7. discours sacré apud Tristan ib. disent qu'il y eut un édit exprés d'Adrien pour le culte d'Antinous.*

⸸ *Justin Martyr Apolog ad Anton. Pium. Athenagoras ad Marcum Imper.*

β *Statius Silv. 2. l. 4.*

δ *Voyez la remarque C.*

ANTIPATER, Iduméen (*A*) de nation, illustre par sa (*B*) naissance, par

l'égard de Jules Cesar. *Ludis (a) quos primo consecratos ei hæres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam, creditumque est animam esse Cæsaris in cœlum recepti, & hac de caussa simulacro ejus in vertice additur stella.* Ovide a fini ses Metamorphoses par celle de l'ame de Cesar en astre;

Vix ea fatus erat, media cum sede Senatus
Constitit alma Venus nulli cernenda, suique
Cæsaris eripuit membris, nec in aëra solvi
Passa recentem animam, cœlestibus intulit astris.
Dumque tulit, lumen capere atque ignescere sensit
Emisitque sinu. Luna volat altius illa
Flammiferumque trahens spatioso limite crinem
Stella micat.

Avant cela les Poëtes Grecs avoient mis en usage cette invention pour les cheveux de Berenice; l'Empereur Hadrien étoit trop savant pour ne savoir pas tout cela, & neanmoins il se paya d'une flaterie qui ne pouvoit plus avoir la grace de la nouveauté. A quoi songerent ceux qui ne mirent ce mignon qu'au plus bas étage du ciel? Il y en eut qui ne le placerent (*b*) que dans le globe de la Lune.

(*F*) *Prudence a finement observé.*] Ses vers meritent d'être raportez plus correctement que les Sieurs Tristan (*c*) & Moreri ne les raportent; les voici donc selon l'édition de Nicolas Heinsius;

Quid (d) loquar Antinoum cœlesti in sede locatum?
Illum delicias nunc Divi Principis: illum
Purpureo in gremio spoliatum sorte virili
Hadrianique Dei Ganymedem, non cyathos dîs
Porgere, sed medio recubantem cum Jove fulcro
Nectaris ambrosii sacrum potare lyæum,
Cumque suo in templis vota exaudire marito?

(*a*) Sueton in Cæsare cap. 88. *Voyez les Pensées diverses sur les Cometes p. 219.*

(*b*) Πῶς ὁ τεθνεὼς Ἀντίνοος μειράκιον ἐν τῇ σελήνῃ ὡραῖον καθίδρυται. Tatianus.

(*c*) *Ubi supra pag. 542.*

(*d*) *Contra Symmach. l. 1. v. 271.*

(*A*) *Iduméen de nation.*] Eusebe (*e*) le fait Ascalonite. Une troupe de brigans, dit-il, qui avoit pillé un temple auprès d'Ascalon, amena avec le reste du butin Antipater dans l'Idumée; où il demeura parce que son pere n'eut pas dequoi le racheter. Ce que je dirai dans la remarque suivante refute ce conte. Photius me paroît ici un peu blâmable. En donnant l'extrait de Josephe (*f*), il assûre qu'Herode étoit fils d'Antipater qui avoit servi dans le temple d'Ascalon, Ὁ τοῦ Ἀντιπάτρου τοῦ Ἀσκαλωνίτου τοῦ ἱεροδούλου. Ce n'est point dans Josephe qu'il trouvoit cela, & neanmoins où sont les lecteurs qui ne s'imaginent que tout ce que dit Photius est dans les livres dont il parle? Ailleurs (*g*) il dit qu'Antipater étoit d'Idumée, & de la ville d'Ascalon, & qu'il fut grand ennemi d'Hyrcan pour l'amour d'Aristobule. Cette derniere faute ne doit pas être imputée à Photius, car toute la suite de son discours montre qu'il associe Antipater à Hyrcan. C'est à ceux qui ont publié cet Auteur qu'il faut adresser ses plaintes quant à cela, mais il est responsable de l'autre faute. Ascalon n'étoit pas une ville de l'Idumée; & après tout ce n'est pas Josephe qui a dit qu'Antipater étoit d'Ascalon. Or c'est de Josephe que Photius donne là l'extrait.

(*B*) *Illustre par sa naissance.*] Son pere nommé Antipater fut Gouverneur de l'Idumée sous

(*e*) *Hist. Ecclef. l. 1. c. 6. & 7. ex Africano.*

(*f*) *Bibl. n. 76. pag. 168.*

(*g*) *N. 238. pag. 969.*

par ses richesses, & par son esprit, profita habilement des confusions où la discorde d'Hyrcan & d'Aristobule plongea la Judée. C'étoient deux freres qui se disputoient la souveraine sacrificature. Antipater embrassa avec chaleur le parti d'Hyrcan, & y engagea de telle sorte Aretas Roi des Arabes, & puis Pompée General des armées Romaines, qu'Hyrcan gagna le dessus *. Sous son gouvernement Antipater disposoit de toutes choses, & il le faisoit à l'avantage des Romains toutes les fois que l'occasion s'en presentoit. Cela fit que les Generaux de la Republique, un Scaurus, un Gabinius, un Cassius l'honorerent de plusieurs importantes commissions, ou defererent beaucoup à ses conseils †. Il rendit un service signalé à Jules Cesar pendant la guerre d'Alexandrie, il lui amena & des vivres & des troupes, & il paya de sa personne courageusement; de sorte qu'outre bien des loüanges il obtint de Jules Cesar le droit de bourgeoisie Romaine, & l'administration de la Judée ‡. Les plaintes ⊥ d'Antigonus ne purent rien contre lui. Son aplication aux affaires, & son habileté le mirent dans une si haute consideration, qu'on ne l'honoroit gueres moins β que s'il eût été revêtu de l'autorité royale selon les formes. La maniere dont il se precautionnoit contre les revers de la fortune en donnant à l'un de ses fils le gouvernement de Jerusalem, & à un autre celui de Galilée, & le commandement des troupes, fit soupçonner avec raison qu'il cherchoit à n'avoir personne au dessus de lui, ni de nom ni d'effet. Un Juif nommé Malichus plein de ces soupçons resolut de prevenir l'inconvenient, & n'en trouvant point de meilleur moyen que d'ôter du monde Antipater; il s'en defit par la voye du poison γ. Il se rendit coupable en cela d'une noire ingratitude, car celui qu'il fit mourir l'avoit comblé de bienfaits, & lui avoit même sauvé la vie δ. Antipater ζ laissa entre autres enfans le fameux Herode qui fut Roi des Juifs.

ANTOINE, famille Romaine, en Latin *Antonia*. Une θ vieille tradition la faisoit descendre d'Anton fils d'Hercule. Elle a produit deux branches, l'une patricienne avec le surnom de Merenda; l'autre plebeienne sans presque point de surnom. On ne trouve pas que la branche patricienne ait duré long tems, ni qu'elle ait produit d'autres personnes mentionnées dans l'Histoire que T. ANTONIUS MERENDA, & Q. ANTONIUS MERENDA; dont le premier κ fut l'un des Decemvirs abrogez à cause de la fierté tyrannique d'Appius Claudius l'an 304. de Rome, & l'un de ceux qui s'exilerent volontairement, & dont les biens furent confisquez, après le procés qui fut fait à App. Claudius, & à Sp. Oppius, & le dernier λ fut Tribun militaire l'an 333. de Rome. Mais la branche plebeienne a duré long tems, & a fleuri (*A*) avec un très-grand éclat; car outre qu'elle a pu se glorifier d'avoir possedé deux fois le generalat de la Cavalerie, six fois le Consulat, une fois la Censure, trois fois l'honneur du triomphe μ, elle s'est vuë en la personne de M. Antoine le Triumvir maîtresse de la moitié de l'Empire. Nous allons faire des articles particuliers pour les principaux de cette ancienne (*B*) Maison.

* *Joseph. Antiq. l. 14. c. 2. & seq.*
† *Ib. c. 9. & seq.*
‡ *Ib. c. 14. & 15.*
⊥ *Il étoit fils d'Aristobule.*
β *Ib. c. 17.*
γ *Ib. c. 19.*
δ *Ib. c. 18.*
ζ *Sa femme nommée Cypris étoit de grande Maison dans l'Arabie.* Joseph. de bell. Jud. l. 1. c. 6.
θ *Plutarch. in M. Antonio, pag. 917.*
κ *Livius l. 3. pag. m. 88.*
λ *Id. l. 4. pag. 128.*
μ *Voyez Glandorp. Onomastic. pag. 66.*

AN-

sous Alexandre Jannée Roi des Juifs. Eusebe le nomme (*a*) Herode, & le fait valet d'un temple, & si pauvre qu'il ne lui fut pas possible de racheter son fils qui étoit tombé entre les main des voleurs. Mais les Savans ne doutent point qu'en cela Eusebe, & Africain qu'il copie, n'ayent suivi de mauvais memoires, & qu'il ne faille ajoûter plus de foi à Josephe (*b*), qui assûre qu'Antipater fut établi Gouverneur de l'Idumée par le Roi Alexandre, & par la Reine sa femme; & que par la multitude de ses presens il s'aquit l'amitié des Arabes, & celle des habitans de Gaza, & d'Ascalon. En un autre (*c*) endroit Josephe parlant d'Antipater le fils remarque qu'il étoit le principal de l'Idumée, tant par l'antiquité de sa famille que par ses richesses. Hegesippe (*d*) dit du même Antipater qu'il étoit illustre par ses ancêtres dans sa patrie. De tout tems on a aimé à ravaler la naissance de ceux que la fortune fait (*e*) monter au sommet des dignitez. Au reste l'ambiguité d'un passage de Josephe a fait que quelques-uns s'imaginent que l'ayeul d'Herode ne s'apelloit point Antipater, mais Antipas.

(*A*) *A fleuri avec un très-grand éclat.*] Il faut bien se souvenir que Marc Antoine l'Orateur mort l'an 667. est le premier qui porta dans cette famille les honneurs du Consulat, ceux du triomphe, & ceux de la Censure.

(*B*) *De cette ancienne Maison.*] Ceux qui ont le plus de lecture, le plus de recueils, le plus de materiaux destinez à un Libraire, tombent quelquefois dans des oublis assez étranges. Le P. Vavasseur en est un exemple dans son excellent Traitté du style burlesque, lors qu'il refute la conjecture de Photius touchant Antonius Diogenes. Photius a cru que cet Ecrivain de Roman suivit d'assez (*f*) près Alexandre. Le P. Vavasseur allegue contre cela plusieurs raisons dont il trouve celle-ci la plus forte, c'est que la famille Antonia ne subsistoit point encore, & que son nom n'étoit encore ni fait

(*a*) Τῦτον δὲ Ἡρώδε τινὸς ἀσκαλωνίτε τῶν περὶ τὸν νεὼ τῦ Ἀπόλλωνος ἱεροδύλων καλυμένων γεγονέναι. Huic vero Herodem queradam Ascalonitam unum ex numero servorum templi Apollinis quod Ascalone est patrem fuisse. *Euseb. l. 1. c. 6. Vide ibi Valesium.*

(*b*) *Antiquit. lib. 14. cap. 2.*

(*c*) *De bello Judaico, l. 1. c. 5.*

(*d*) *De excid. l. 1. c. 14.*

(*e*) *Voyez les remarques de l'article* Touchet.

(*f*) Οὐ λίαν πόῤῥω τῶν χρόνων τῦ βασιλέως Ἀλεξάνδρυ. Non ita diu post Alexandri Magni tempora floruisse. *Photius n. 167. pag. 364.*

ANTOINE (MARC) l'Orateur, a été le plus grand ornement de sa Maison. A son entrée dans les charges il fit éclater son merite, par un endroit qui est digne d'être raporté. Il avoit obtenu la Questure de la Province d'Asie, & il étoit dejà arrivé à Brundusium pour s'y embarquer afin d'aller exercer sa charge, lors que ses amis lui firent savoir qu'il avoit été accusé d'inceste par devant le Preteur Cassius, le juge du monde le plus severe, jusques-là que l'on appelloit son Tribunal *l'ecueil des Accusez.* Marc Antoine auroit pu se servir du benefice de la loi, qui defendoit de recevoir les accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la Republique; mais il aima mieux se justifier dans les formes, & pour cet effet il revint à Rome, poursuivit son procés, & le gagna glorieusement *. La Sicile lui échut pendant sa Preture, & il donna la chasse aux Pirates qui infestoient ces mers-là. Il fut fait Consul avec A. Posthumius Albinus l'an de Rome 653. & reprima courageusement & heureusement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus Tribun du peuple. Quelque tems après il fut Gouverneur de la Cilicie en qualité de Proconsul, & y fit tant de belles choses, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. Il ne faut pas oublier qu'afin de cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avoit, il voulut bien en quelque maniere devenir le disciple des plus grans hommes qui fussent à Athenes, & à Rhodes, tant en allant en Cilicie, qu'en s'en retournant à Rome. Il exerça en suite la charge de Censeur avec beaucoup de gloire, ayant gagné sa cause devant le peuple contre M. Duronius qui lui avoit intenté une accusation de brigue, pour se venger d'avoir été rayé du Senat par Marc Antoine; ce que ce sage Censeur avoit fait à cause que Duronius, pendant qu'il étoit Tribun du peuple, avoit cassé la loi qui reprimoit les depenses immoderées des festins †. C'étoit un des plus grans Orateurs qu'on eût jamais vu à Rome; & il fut cause selon le temoignage de Ciceron, bon juge en ces sortes de matieres, que l'Italie se pouvoit vanter d'égaler la Grece en l'art de bien dire. Il defendit entre autres personnes Marcus Aquilius, & toucha tellement les Juges par les larmes qu'il repandit ‡, & par les cicatrices qu'il montra sur la poitrine de son client, qu'il gagna sa cause. On peut voir fort amplement le caractere de son éloquence, & celui de son action dans les ⸸ livres que je cite. Il ne voulut jamais publier (*A*) aucune de ses harangues, afin,

* *Valer. Maxim. l. 3. c. 7. n. 9. qui raporte l. 6. c. 8. la constance d'un esclave de ce Marc Antoine à nier que son maitre fût coupable.*

† *Glandorpius ubi supra pag. 68. ex epitome Livii, Cicerone &c.*

‡ *Cicero de Orat. l. 2. & in Verrem 7. initio.*

⸸ *Cicer. in Bruto, & de Oratore.*

fait ni conu. *Neque (a) quod gravissimum est, tum nata gens Antonia aut facta vox, aut audita temporibus illis.* Rien de plus faux. Nous avons produit sur la foi de Tite Live un Titus Antonius Decemvir l'an 304. de Rome, & un Quintus Antonius Tribun Militaire environ trente ans après. On trouve dans le même Tite Live un Marcus Antonius creé General de la Cavalerie par le Dictateur Cornelius Rufinus l'an 421. Or c'est une chose certaine qu'Alexandre mourut l'an 430. Je n'allegue pas la tradition raportée par Plutarque, car on pourroit me repondre très-justement, qu'Anton fils d'Hercule étoit aussi peu la tige des Antoines en Italie, que Coccejus Nerva la tige de la Maison de Cossé en France.

(*A*) *Il ne voulut jamais publier aucune de ses harangues.*] Ce fait & la raison de ce fait sont deux choses assez curieuses, pour meriter que j'en raporte les preuves. Ciceron & Valere Maxime sont mes deux temoins. Voici comme parle Ciceron (*b*). *Hominem ingeniosum M. Antonium ajunt solitum esse dicere, idcirco se nullam unquam orationem scripsisse ut si quid aliquando non opus esset ab se esse dictum, posset se negare dixisse.* Nous allons entendre Valere Maxime (*c*). *Jam M. Antonio remittendum convitium est, qui idcirco se ajebat nullam orationem scripsisse, ut si quid superiore judicio actum ei quem postea defensurus esset, nociturum foret, non dictum à se affirmare posset: qui facti vix pudentis tolerabilem caussam habuit, pro periclitantium enim capite non solum eloquentia sua uti, sed etiam verecundia abuti erat paratus.* Je ne pense pas qu'il y ait de chicaneur assez injuste pour soutenir que je traduis mal le mot *scribere.* Tout lecteur qui aura quelque intelligence comprendra que Marc Antoine ne vouloit pas dire qu'il plaidoit par meditation, qu'il n'écrivoit rien de tout ce qu'il debitoit devant les Juges; car si c'eût été son sens il auroit donné une raison impertinente de sa conduite, puis qu'il n'avoit pour but que d'empêcher qu'on ne se servît contre lui de ses propres armes. Il pouvoit empêcher cela également soit qu'il écrivît, soit qu'il n'écrivît point ses plaidoyez, pourveu qu'il ne les publiât pas. Un Manuscrit caché dans un coffre ne peut pas convaincre un homme dans le Barreau, qu'il a soutenu autrefois une maxime toute opposée à ce qu'il avance presentement; cet homme le niera avec la même assûrance que s'il avoit plaidé par meditation, & ne craindra pas qu'on le condamne à produire l'original de son plaidoyé; il auroit plusieurs moyens infaillibles de s'en garantir. Concluons donc qu'il ne s'agit point ici d'écrire ou de ne pas écrire une harangue, mais de la publier ou de ne la publier pas. S'il étoit besoin de donner des preuves dans une chose si claire, j'en fournirois bien-tôt deux qui seroient très-fortes. La 1. seroit prise d'un endroit de Ciceron, où Brutus se plaint (*d*) de ce que l'Orateur Marc Antoine n'avoit donné au public qu'un très-petit livre. Il se sert là du mot *scribere.* Je prendrois la 2. de la harangue même de Ciceron où se trouve le fait dont je parle; car Ciceron voulant montrer que Marc Antoine ne se precautionnoit pas autant qu'il croyoit, represente

(*a*) *Vavassor de ludicra dictione, pag. 148.*

(*b*) *In oratione pro Cluentio.*

(*c*) *Lib. 7. c. 13. n. 5.*

(*d*) Vellem aliquid Antonio præter illum de ratione dicendi sane exilem libellum . . . libuisset scribere. *In Bruto p. m. 278.*

afin, difoit-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procés, ce qui feroit contraire à ce qu'il diroit dans un autre. La Morale du Barreau ne trouvoit point en ce tems-là qu'il fût honteux de fe dedire en faveur de fon Client. La precaution d'Antonius (*B*) eft neceffaire aux perfonnes de fa profeffion, & n'eft pas neanmoins toûjours capable (*C*) de les tirer d'affaire. Nôtre Marc Antoine af-

(a) Perinde quafi quid à nobis dictum aut actum fit id nifi literis mandaverimus hominum memoria non comprehendatur. *Cicero pro Cluentio.*

prefente (a) non pas que l'on peut obliger un Avocat à produire l'original de fon plaidoyé, mais qu'il y a des auditeurs qui fe fouviennent long tems de ce qu'ils ont oui dire à un Avocat.

(*B*) *La precaution d'Antonius eft neceffaire aux perfonnes de fa profeffion.*] Je me fouviens d'une lettre (b) publiée l'an 1685. où l'on recherchoit les caufes des contradictions des Auteurs. On mit en jeu les Avocats, & voici ce qui fut dit fur leur chapitre; „ On a quelquefois le plaifir „ dans une même femaine d'entendre plaider „ un même Avocat pour un mari contre fa „ femme, & pour une femme contre fon mari. „ S'il a l'imagination exceffive, il ne parle dans „ fon premier plaidoyé que de l'Empire des „ maris: il le fonde fur la Nature, fur la raifon, „ fur la parole de Dieu, fur l'ufage. Il cite „ l'Ecriture, il cite les Peres, il cite les Jurifconfultes, il cite les Voyageurs. Il declame „ contre les femmes, & il ne raifonne que fur „ des propofitions univerfelles. Mais deux jours „ aprés ce n'eft plus cela. Il paffe dans des „ Maximes toutes oppofées, il traitte d'ufurpation l'autorité des maris, il parcourt la Ste. „ Ecriture, le Code, la Phyfique, l'Hiftoire, „ & la Morale en faveur des femmes, raifonnant „ toûjours fur des Principes univerfels; car un „ efprit vehement ne croit rien prouver s'il n'affirme ou s'il ne nie fans exception, & par „ confequent s'il s'engage à foutenir des interêts oppofez, il faut neceffairement qu'il fe „ contredife. „ Avoüons qu'un Avocat qui auroit donné au public un plaidoyé fur les privileges des femmes rempli de tout le feu de fon imagination, feroit aifé à refuter s'il plaidoit pour les privileges des maris. On n'auroit qu'à le renvoyer à fon livre. Nôtre Orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvenient & fe referver la liberté de fe contredire, en foutenant un jour une chofe, & le lendemain une autre felon l'interêt de fes parties. Il feroit aifé de montrer que les Avocats ne font pas les feuls qui en ufent de cette maniere; les Theologiens Controverfiftes (c) ne font autre chofe à mefure qu'ils ont à faire à diverfes gens. Bellarmin contre les Enthoufiaftes * foutient que l'Ecriture eft toute remplie de caracteres de divinité; mais contre les Proteftans il foutient qu'elle eft obfcure, & qu'elle a befoin de l'autorité de l'Eglife. Un Miniftre que je ne nommerai pas foutient contre ceux de l'Eglife Romaine que l'Ecriture eft toute brillante de caracteres de divinité. Contre Monfr. Pajon il tient un autre langage. Il faudroit laiffer en propre ce privilege aux Poëtes & aux Orateurs. Ils „ difent (d) „ fouvent en differens endroits des chofes contraires les unes aux autres, felon ce qui fait à leur „ propos. *Nos poëtarum more, uti fe res dederit, ita vel populi vel eruditorum hominum fententiam noftro quodam jure fequimur, atque alias, fi fit opus, aliter de eadem dicimus*, dit „ l'excellent Monfignor della Cafa Archevêque „ de Benevent dans une de fes lettres à Victorius. „ Et Euftathius fur le vers 181. du fegond livre de l'Odyffée, & fur le 243. du douziéme „ de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit „ en ces endroits des chofes touchant les augures qui étoient contraires à celles qu'il avoit „ dites ailleurs; ce qu'il apelle τὸ ἀμφοτερόγλωσσον. J'ai donc dit en ces premiers endroits „ de mes poëfies que je viens d'alleguer que „ c'étoit une vilaine chofe qu'un vieux poëte, „ parce que cela faifoit à mon fujet. Mais cela „ n'empêche pas que je ne puiffe dire ailleurs „ le contraire fi l'occafion s'en prefente. „ Que j'aime cette bonne foi! & que je ferois ravi de la trouver dans Bellarmin, & dans le Miniftre: mais ce n'eft pas une chofe qu'il faille efperer. Nous entendrons bien-tôt Ciceron fur le droit des Avocats par raport à la liberté de fe contredire.

REFLEXION fur les contradictions des Auteurs.

(b) *C'eft la 2. des Nouvelles lettres contre le Calvinifme de Maimbourg.*

(c) *Voyez ci-deffus, pag.* 102. *col.* 2.

* *Voyez les efforts que le Jefuite Mulhufinus fait dans l'*auctarium primum fpeculi miferiarum Parei *pour foudre cette contradiction.*

(d) *C'eft Mr. Menage qui parle dans l'Anti-Baillet t.* 2. *pag.* 174. 175.

(*C*) *Toûjours capable de les tirer d'affaire.*] Nous avons vu comment Ciceron a obfervé que la memoire des auditeurs eft redoutable aux Avocats qui fe contredifent; (elle ne l'eft pas moins aux Predicateurs, lors que bien loin de fe contredire ils debitent de tems en tems prefque mot à mot le même Sermon) s'il en avoit donné des exemples il auroit mieux fait conoître que les precautions de Marc Antoine étoient inutiles. Mais il faut avouër que ce qu'il ajoûte eft affez propre à juftifier la conduite de cet Orateur. Il dit que Marcus Brutus qui accufoit L. Plancius defendu par L. Craffus, fit venir deux perfonnes qui lurent tout haut certains endroits qu'il avoit choifis dans deux harangues de L. Craffus; l'une defquelles élevoit extremement l'autorité du Senat, & l'autre ne l'abaiffoit pas moins. Cela mit un peu en peine l'Orateur, & l'obligea (e) à preparer des excufes fur la diverfité des tems & des caufes, qui avoit exigé de lui ces deux fortes de maximes. *Ego vero*, dit Ciceron (f), *in ifto genere libentius cùm multorum tum hominis eloquentiffimi & fapientiffimi L. Craffi autoritatem fequor, qui quum L. Plancium defenderet accufante M. Bruto, homine in dicendo vehementi & callido, quum Brutus duobus recitatoribus conftitutis ex duabus ejus orationibus capita alterna inter fe contraria recitanda curaffet, quod in diffuafione rogationis ejus quæ contra Coloniam Narbonenfem ferebatur quantum poteft de autoritate Senatus detrahit: in fuafione legis Serviliæ fummis ornat Senatum laudibus, & multa in Equites Romanos quum ex ea oratione afperius dicta recitaffet, quo animi illorum judicum in Craffum incenderentur: aliquantum effe commotus dicitur. Itaque in refpondendo primum expofuit utriufque rationem temporis, ut oratio ex re & caufa habita videretur.* Ciceron n'avoit garde de defaprouver le parti que L. Craffus choifit en cette rencontre; Ciceron, dis-je, qui fe voyoit dans le même cas, veu qu'on avoit recité un morceau de l'une de fes harangues qui étoit fort contraire à la caufe qu'il avoit alors en main. Il repondit que la harangue dont on avoit recité quel-

(e) *Voyez là même, & encore mieux l.* 2. *de Oratore fol* 81. *D. comment il fe vengea de Brutus en faifant venir trois lecteurs.*

(f) *Orat. pro Cluentio.*

affectoit (*D*) de ne passer point pour savant. Sa modestie & ses autres qualitez d'honnête homme ne le rendoient pas moins cher à un grand nombre d'illustres amis, que son éloquence le faisoit admirer de tout le monde. Il perit malheureusement durant les confusions sanglantes que Marius & Cinna causerent dans Rome. Il fut decouvert au lieu où il s'étoit caché, & aussi-tôt des soldats furent envoyez pour le tuer. La maniere dont il leur parla les attendrit, & il n'y eut que celui qui les commandoit qui eût la brutalité de le tuer, n'ayant pas écouté son discours, mais étant entré dans sa chambre tout en colere de ce que les soldats n'avoient pas executé son * ordre. Sa tête fut exposée sur la Tribune aux Harangues, *pro rostris*, † lieu qu'il avoit orné de depouilles triomphales. Cela arriva l'an de Rome 667. Marc Antoine laissa deux fils, dont je vais parler.

Plutarch. in Mario pag. 431. Valer. Maxim. l. 8. c. 9.

† *Cicero de oratore l. 3.*

ANTOINE (Marc) fils aîné du precedent, eut le surnom de *Cretique.* Il ne s'avança pas au delà de la Preture, mais il l'exerça avec une étenduë d'autorité qui n'étoit pas ordinaire, veu qu'ayant eu la commission de faire venir des blés, cela lui donna le commandement sur toute la mer ‡. On pretend qu'il se laissa corrompre par de mauvais conseils, pour faire des extorsions dans les Provinces.

‡ *Paterculus l. 2. c. 31.*

(*c*) *Ajoûtez ce qu'il dit lui même dans ce 2. livre* de Orat. *fol. 78. E.*

quelque partie, ne contenoit point les expressions de ses veritables sentimens, & qu'il ne faut pas considerer ce que dit un homme en qualité d'Avocat, comme s'il l'avançoit en qualité de temoin; que c'est le langage de la cause, & non pas le langage de l'Orateur. Cela est assez intelligible; il faut parler selon l'interêt de la cause, & selon les conjunctures, & non pas selon ses opinions particulieres. *Ego* (*a*) *si quid ejusmodi dixi, neque cognitum commemoravi, neque pro testimonio dixi: & illa oratio potius temporis mei quam judicii & auctoritatis fuit. . . . Errat vehementer si quis in orationibus nostris quas in judiciis habuimus autoritates nostras consignatas se habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes causarum & temporum sunt, non hominum ipsorum aut patronorum. Nam si causæ ipsæ pro se loqui possent nemo adhiberet oratorem: nunc adhibemur ut ea dicamus non quæ nostra autoritate constituantur, sed quæ ex re ipsa causaque dicantur.* Je m'assûre que la plûpart de mes lecteurs seront si aises de voir que ces deux grans Orateurs ayent de tels principes (*b*), & qu'ils ayent si bien conu le foible de leur metier, qu'on me pardonnera tout ce qui pourroit sentir trop la digression dans cette remarque.

(*a*) *Idem ibid.*

(*b*) *Joignez à cela ces paroles que Ciceron met dans la bouche de M. Antoine l'Orateur.* Oratoris omnis actio opinionibus non scientia continetur, nam & apud eos dicimus qui nesciunt, & ea dicimus quæ nescimus ipsi: ita & illi alias aliud iisdem de rebus & sentiunt & judicant, & nos contrarias sæpe causas dicimus, non modo ut Crassus contra me dicat aliquando, aut ego contra Crassum, quum alterutri necesse sit falsum dicere, sed etiam ut uterque nostrum eadem de re alias aliud defendat, quum plus uno verum esse non possit. Ut igitur in ejusmodi re quæ mendacio nixa sit, quæ ad scientiam non sæpe perveniat, quæ opiniones hominum & sæpe errores aucupetur, ita dicam. *De Oratore l. 2. fol. m. 72. C.*

(*D*) *Nôtre Marc Antoine affectoit de ne passer pour savant.*] Si je ne me trompe c'étoit moins par modestie, que par politique. Il se voyoit établi dans une belle reputation de grand Orateur, ne pouvoit-il pas croire qu'on l'admireroit davantage, si l'on se persuadoit qu'il ne devoit son éloquence qu'à son genie, que si on la croyoit le fruit d'une longue étude des livres Grecs? Il avoit une autre raison: il croyoit que le peuple se laisseroit plus toucher par ses harangues en les prenant pour une production de la nature, qu'en les prenant pour une production de l'art. On se defie de ceux qui ont apris toutes les ruses du metier. A l'égard des Juges, Marc Antoine ne croyoit pas que rien fût plus propre à produire un bon effet, que de leur faire acroire qu'on plaidoit sans preparation, & que de leur cacher soigneusement les finesses de la Rhetorique dont on se servoit pour rendre sa cause meilleure. Mais dans le fond il étoit savant, & n'ignoroit pas les bons livres que les Grecs avoient produits. Prouvons tout ceci par quelques passages de Ciceron. *Magna nobis pueris, Quinte frater, si memoria tenes, opinio fuit L. Crassum non plus attigisse doctrinæ quam quantum prima illa puerili institutione potuisset, M. autem Antonium omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum fuisse . . . . Quum nos . . . . ea disceremus quæ Crasso placerent, & ab his doctoribus quibus ille uteretur erudiremur, etiam illud sæpe intelleximus . . . illum & Græcè sic loqui nullam ut nosse aliam linguam videretur, & doctoribus nostris ea ponere in percontando, eaque ipsum omni in sermone tractare, ut nihil esse ei novum nihil inauditum videretur. De Antonio verò quamquam sæpe ex humanissimo viro patruo nostro acceperamus, quemadmodum ille vel Athenis vel Rhodi se doctissimorum hominum sermonibus dedidisset, tamen ipse adolescentulus, quantum illius ineuntis ætatis meæ patiebatur pudor, multa ex eo sæpe quæsivi. Non erit profecto tibi quod scribo hoc novum (nam jam tum ex me audiebas) mihi illum ex multis variisque sermonibus nullius rei, quæ quidem esset in his artibus de quibus aliquid existimare possem, rudem aut ignarum esse visum. Sed fuit hoc in utroque eorum ut Crassus non tam existimari vellet non didicisse quam illa despicere, & nostrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre. Antonius autem* (*c*) *probabiliorem hoc populo orationem fore censebat suam, si omnino didicisse nunquam putaretur. Atque ita uterque se graviorem fore si alter contemnere, alter ne nosse quidem Græcos* (*d*) *videretur.* Voilà l'exorde du 2. livre de l'Orateur. Dans la suite ce n'est plus Ciceron qui parle, & l'on entend dire entre autres choses à M. Antoine ce qui suit. (*e*) *Ego ista studia non improbo moderata modo sint: opinionem istorum studiorum & suspicionem artificii apud eos qui res judicent oratori adversariam esse arbitror, imminuit enim & oratoris autoritatem, & orationis fidem.* Voilà le fondement de la conduite que Ciceron (*f*) lui attribuë; *Erat memoria summa, nulla meditationis suspicio, imparatus semper aggredi ad dicendum videbatur, sed ita erat paratus, ut judices illo dicente nonnunquam viderentur non satis parati ad cavendum fuisse.* Je me souviens à ce propos d'une remarque (*g*) de Monsieur Daillé, sur la difference qui se trouve entre *faire l'Orateur*, & *être Orateur*. Cette remarque est très-bonne.

(*d*) *Il dit dans ce 2. livre de l'Orateur fol. 73. D. qu'il ne lisoit les Auteurs Grecs que pour se divertir, qu'il n'entendoit rien aux livres des philosophes,* verbum prorsus nullum intelligo ita sunt angustis & concisis disputationibus illigati, *qu'il laissoit là les Poëtes dont le langage n'étoit point humain, & qu'il s'arrêtoit aux Historiens ou aux Orateurs qui s'étoient humanisez avec les demi savans,* videantur voluisse esse nobis qui non sumus eruditissimi, familiares.

(*e*) *Fol. 78. C.*

(*f*) *In Bruto pag. 251. edit. Corradi.*

(*g*) *Reponse au P. Adam 3. part. pag. m. 156.*

vinces. La guerre de Crete dont il avoit cru que le bon succés seroit si facile, qu'il avoit embarqué * moins d'armes sur sa flote, que de fers pour enchaîner les vaincus, ne lui ayant pas reüssi, il tomba malade de chagrin, & en mourut. Il n'eut pas la force de resister aux reflexions mortifiantes qui s'élevoient dans son ame, lors qu'il songeoit que les ennemis s'étant rendus maîtres de plusieurs de ses vaisseaux, avoient pendu aux mats les soldats Romains, & que voguant avec ce spectacle ils triomphoient insolemment de la Republique en mille lieux. Il laissa de Julie sa seconde (*A*) femme trois fils, savoir Marc Antoine, Caius Antoine, & Lucius Antoine †, dont nous parlerons dans la suite.

* Florus l. 3. c. 7.

† Glandorp. ubi supra, pag. 73.

ANTOINE (CAIUS) frere du precedent, eut une conduite assez dereglée, de sorte que lui & son aîné furent mieux les dignes oncle & pere du Triumvir, que les dignes fils de celui qui leur donna la vie. Ce C. Antoine porta les armes sous Sylla pendant la guerre de Mithridate, & fit beaucoup de concussions dans l'Achaïe, ce qui avec d'autres sujets de blâme qu'on eut à alleguer contre lui, fut cause qu'en suite les Censeurs le degraderent du Senat. Il ne laissa pas de devenir Consul, preferablement à Catilina l'un de ses competiteurs; mais il parvint à ce grade avec beaucoup moins de gloire que Ciceron, qui malgré les complots qu'avoient faits lui C. Antoine & Catilina pour l'exclure, fut declaré Consul d'un consentement unanime, au lieu que C. Antoine ne l'emporta sur Catilina que de quelques ‡ voix. Ce fut sous ce Consulat qu'éclata la conjuration de Catilina, contre laquelle Ciceron se porta avec un grand zéle. Son collegue eut le commandement de l'armée qu'on envoya contre Catilina, & remporta une victoire complette par son Lieutenant General Petrejus; car pour lui une maladie feinte ou veritable l'empécha de se trouver au combat. Dion ⁂ pretend qu'elle étoit feinte, & que C. Antoine craignant que Catilina ne revelât des secrets fort importans contre lui, ne commanda point en personne. Après la victoire il mena ses troupes dans la Macedoine, & fut batu par les Dardaniens. Il gouverna cette province pendant 3. ans avec tant de violence & tant d'exactions, que le Senat indigné de sa conduite lui envoya un successeur. A son retour à Rome il fut accusé par M. Cœlius, & quoi que Ciceron eût entrepris sa defense, il fut convaincu & bani. Quelques-uns croyent qu'il passa 15. ans dans l'Ile de Cephalonie, & que M. Antoine (*B*) son neveu qui se trouva fort puissant à Rome lors que les assassins de Jules Cesar en furent sortis, le rapella de son exil. Il mourut quelque tems après accablé d'années & de chagrins, & ne laissa qu'une fille qu'il vit repudiée par son mari M. Antoine le Triumvir, peu après les noces, sous pretexte β de galanterie avec Dolabella γ.

‡ Asconius Pedianus in Orationem Ciceronis in toga candida.

⁂ Lib. 37. ad annum Roma 691.

β Voyez les remarques de l'article Fulvie.

γ Voyez Glandorp ubi supra, pag. 75. 76.

ANTOINE (MARC) l'un des Triumvirs, conu ordinairement en François sous le nom de Marc Antoine sans queuë, étoit petit-fils de Marc Antoine l'Orateur, & fils de Marc Antoine le Cretique. Mr. Moreri a parlé amplement de lui, c'est ce qui fait que je n'en parlerai point. Les faussetez que j'ai recueillies sur ce chapitre pourront trouver place ou dans l'article de Fulvie, ou ailleurs.

ANTOINE (CAIUS) frere du precedent, servit sous Jules Cesar dans la guerre contre Pompée, & fut contraint de se rendre aux ennemis faute de vivres, avec les troupes δ qu'il commandoit dans l'Illyrie. Après la mort de Cesar, & pendant qu'il étoit Preteur, & que Marc Antoine son frere étoit Consul, il fut envoyé dans la Macedoine pour y aporter l'arrêt du Senat qui donnoit à Marc Antoine le gouvernement de cette Province. Mais quelque diligence qu'il eût faite il fut primé par Brutus, & il tomba ζ même entre ses mains. D'abord Brutus le traita honorablement, & lui laissa les marques de sa Preture; mais quand il se fut aperçu que Caius Antoine tâchoit de lui debaucher l'armée, il le mit sous bonne garde, & puis il le fit mourir, lors qu'il eut apris les proscriptions du Triumvirat, le meurtre de D. Brutus, celui de Ciceron &c. Marc Antoine après la bataille de Philippes, ayant Hortensius en son pouvoir l'immola aux Manes

δ Glandorp p. 80. ex Cæsare, Lucano Phars. l. 4. Eutropio.

ζ Il fut pris par Hortensius qui le livra à Brutus.

O o de

(*A*) *De Julie sa seconde femme.*] Elle étoit fille de Julius Cesar Consul l'an de Rome 664. & sœur d'un autre Julius Cesar Consul l'an 690. Sa vertu & son merite l'égaloient (*a*) aux plus illustres Dames de son tems. Elle ne fut pas des plus heureuses en maris, car après la mort de Marc Antoine le Cretique, elle épousa Publius Cornelius Lentulus qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina, & l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. La premiere femme de nôtre Antoine s'apelloit Numitoria: elle étoit fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'apelle la fille d'un traître dans les Philippiques de Ciceron (*b*).

(*a*) Ταῖς ἀρίσταις τότε καὶ σωφρονεστάταις ἐνάμιλλος. Plutarchus apud Glandorpium, pag. 74.

(*B*) *Que M. Antoine son neveu. . . . le rapella de son exil.*] Il y a quelques difficultez touchant le tems de ce rapel, qui feront examinées dans les remarques sur l'article de Dolabella, ou sur l'article de Fulvie.

(*b*) Tiré de Glandorp, pag. 74. & 75.

de ſon frere. Ciceron parle quelquefois dans ſes Philippiques de C. Antoine, & toûjours en mal. *

ANTOINE (Lucius) frere du precedent, eut les defauts de ſon frere le Triumvir, ſans en avoir les bonnes qualitez. Il ne manquoit pas toutefois de cœur. Il étoit Tribun du peuple l'année de la mort de Ceſar, pendant que ſon frere Marc étoit Conſul, que Caius ſon autre frere étoit Preteur. Il fut Conſul l'an de Rome 713. & triompha le premier jour de ſon Conſulat de quelques habitans des Alpes, qu'il fit acroire qu'il avoit vaincus, quoi qu'il ne leur eût rien fait qui fût digne du triomphe, & qu'il n'eût même exercé aucune charge dans leur païs. Mais Fulvie femme de M. Antoine, & belle-mere d'Octave Ceſar, laquelle faiſoit alors à Rome tout ce qu'elle vouloit, lui procura par ſon ſeul credit cet honneur-là. Cette même femme imperieuſe voulant ſe venger d'Octave qui avoit repudié ſa fille, excita Lucius Antoine à prendre les armes contre lui, prenant pour pretexte la protection des habitans de la Campagne dont on avoit aſſigné les terres aux ſoldats. Les troupes qu'il aſſembla ayant éte introduites de nuit dans Rome, il en chaſſa Lepidus l'un des Triumvirs, harangua le peuple, & lui declara que ſuivant l'intention de ſon frere il vouloit abolir le Triumvirat. Cette promeſſe repandit la joye dans la ville. On le declara *Imperator*; il marcha contre Octave Ceſar, mais n'oſant tenir la campagne il s'enferma dans Perouſe, où il ſe defendit juſqu'à ce que la diſette de vivres le contraignit de ſe rendre. Octave lui donna en ſuite la liberté, & depuis on ne trouve point ce qu'il eſt devenu. †

ANTOINE (Marc Jules) fils du Triumvir & de Fulvie, trouva grace devant Auguſte après la conquête d'Egypte; de telle ſorte qu'il fut avancé aux charges de degré en degré, & enfin au Conſulat l'an de Rome 744. Il épouſa Marcella fille d'Octavie, & par ce moyen étant devenu gendre de la ſœur d'Auguſte, pour laquelle ce Prince avoit une extrême conſideration, il tint le premier rang dans la faveur, après Agrippa gendre d'Auguſte, & après les fils de l'Imperatrice. Mais il paya d'ingratitude ſon bienfaiteur, puis qu'il fut un des premiers qui corrompirent ſa fille Julie, ce qui joint à quelques ſoupçons de conjuration le fit condamner à la mort. Il y a des Hiſtoriens qui diſent qu'il ſe tua lui-même ‡, pour prevenir l'infamie de ſon arrêt. Il avoit ⸸ étudié ſous le Grammairien L. Craſſitius, & il compoſa un Poëme β de douze livres en vers heroïques, & quelques Traitez en proſe. C'eſt à lui qu'Horace adreſſe l'ode 2. du 4. livre. Il laiſſa un fils qui étoit encore extremement jeune, & qui s'apelloit L. Jules Antoine. L'Empereur relegua ce jeune garçon à Marſeille, ſous le ſpecieux pretexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funebres aſſez ſinguliers; car il fit ordonner par le Senat que ſes os ſeroient portez dans le tombeau de la famille d'Octavius γ. Il paroît que ce fut là la fin de l'ancienne & puiſſante famille Antonia, dont Tacite δ dit qu'elle avoit été illuſtre mais malheureuſe, *Multa claritudine generis, ſed improſpera.* Nous allons mettre enſemble les erreurs (*A*) de Mr. Moreri concernant cette famille.

AN-

* *Glandorp. ex Plutarcho in M. Antonio &c.*

† *Glandorp. ubi ſupra, pag. 81. ex Dione &c.*

‡ *Vell. Paterculus l. 2. c. 100.*

⸸ *Sueton. de illuſtr. Gramm. c. 18.*

β *Intitulé* Diomedeæ. *Vetus interpres Horat. in od. 2. l. 4.*

γ *Tacit. Annal. l. 4. c. 44.*

δ Ibid. *C'eſt à l'occaſion de la mort de L. Julius Antonius arrivée l'an 738. de Rome.*

(*A*) *Nous allons mettre enſemble les erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il ne faloit point parler de cette famille dans la lettre M, à l'occaſion de Marc Antoine, il faloit que tant lui que ſa famille fuſſent dans la lettre A. II. Il ne faloit pas dire *que la famille des* Antoniens *étoit celebre à Rome entre les nobles*, car il eſt viſible qu'en parlant ainſi on a voulu la diſtinguer des familles plebeïennes; or c'eſt une fauſſe diſtinction. Le ſeul Tribunat du peuple dont Marc Antoine étoit revêtu au commencement de la guerre de Ceſar & de Pompée, juſtifie invinciblement que la famille *Antonia* étoit plebeïenne; car il devint Tribun du peuple ſans s'être fait adopter par un plebeïen, il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui voulant être Tribun du peuple recourut à une telle adoption. J'avoue que les Antoines ont été au commencement patriciens: cela paroît par les charges de Decemvirs, & de Tribuns militaires qu'on leur confera, dans un tems où les familles du peuple n'avoient pas encore obtenu l'admiſſion aux premieres dignitez de la Republique. Mais ſoit que les Antoines qui ont paru avec tant d'éclat dans le VII. ſiecle de Rome, ne deſcendiſſent pas de la même tige que ceux qui porterent le ſurnom de *Merenda*, ſoit qu'ils ayent paſſé d'une maniere qu'on ne conoît pas du rang de patriciens à celui de plebeïens, comme il eſt arrivé à quelques autres familles, il eſt certain que leur Maiſon étoit plebeïenne au tems de l'Orateur Marc Antoine qui en commença l'élevation. III. C'eſt une ignorance craſſe que de dire que cette Maiſon *étoit diviſée en deux branches, des Merenda, & des Marcs.* Le mot Marc eſt un prenom. Or les prenoms ne ſervoient qu'à diſtinguer les perſonnes: ce qui diſtinguoit les branches s'apelloit *cognomen*, & occupoit la (*a*) troiſiéme place, comme *Ceſar*, *Scipion*, &c. IV. Il n'eſt pas certain que Q. Antonius Merenda Tribun militaire environ l'an 332. de Rome fût fils de T. Antonius Merenda

(*a*) *Cajus Julius Ceſar. Publius Cornelius Scipio.*

ANTONIA, fille aînée (*A*) de Marc Antoine & * d'Octavie, fut une Dame que † sa vertu & sa beauté rendirent un objet d'admiration. Elle épousa Drusus fils de Livie & frere de Tibere, & en eut beaucoup d'enfans ‡, mais il n'y en eut que trois qui survêcurent à Drusus, savoir Germanicus, Claude qui a été Empereur, & Liville qui fut femme du fils de Tibere. Antonia jeune & belle encore (*B*) dans son veuvage fut recherchée par de grans partis. Elle les

* *Elle ét sœur d'Auguste.*

† Σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητος. Castitate & forma inclytam. *Plutarch. in Anton. p. 955. E.*

‡ *Sueton. in Claud. c. 1.*

da Decemvir l'an 303. V. Il est faux que Tite Live fasse mention de M. Antonius Merenda Colonel de la cavalerie sous la Dictature de P. Cornelius. Il le nomme simplement M. Antonius. VI. Marc Antoine le Cretique ne fut point tué en combatant. Asconius Pedianus (*a*) ne laisse aucun lieu de hesiter là-dessus. VII. Au lieu de dire que Marc Antoine l'Orateur *n'écrivoit jamais aucune de ses oraisons*, il faloit dire qu'il (*b*) n'en publia jamais aucune. VIII. Sa reponse à ceux qui lui demanderent la raison de sa conduite, est mal raportée; il ne repondit point *qu'il ne vouloit pas donner des armes à ceux qui le pourroient convaincre d'avoir mal parlé*; il ne craignoit pas pour ses mots, ou pour ses phrases, je veux dire qu'on lui reprochât quelque barbarisme, ou quelque faute contre les loix de la Grammaire, & c'est neanmoins ce que Monsr. Moreri lui impute, comme l'avoûront tous ceux qui savent entendre le sens d'un Auteur. Mais voici ce que Marc Antoine craignoit, qu'on ne le convainquît par ses Ouvrages de souffler le chaud & le froid, & d'avoir refuté depuis quatre ans le plaidoyé qu'il alloit faire. IX. Monsr. Moreri prête d'ailleurs une reponse très-absurde à Marc Antoine, car on peut écrire ses plaidoyez sans donner des armes à un Critique, pourveu qu'on les garde dans son coffre. X. M. Aquilius n'étoit pas dejà condamné, lors que M. Antoine *entreprit sa cause*. XI. Les Juges n'avouërent point *que celui qui avoit si souvent exposé sa vie pour le salut de la Republique, ne devoit pas la perdre avec tant de deshonneur*. Si Monsr. Moreri avoit su qu'Aquilius (*c*) n'auroit été condamné tout au plus qu'au bannissement, il n'eût pas donné à son style les couleurs de l'art oratoire. XII. Quelle confusion n'est-ce pas que de dire *que Marc Antoine fut Consul, Censeur en 626. de Rome avec A. Posthumius en 657. avec L. Valerius, &c.* Il y a pis que confusion là-dedans; les faussetez n'y manquent pas. Marc Antoine fut Consul avec A. Posthumius Albinus l'an (*d*) 655. & Censeur avec L. Valerius Flaccus l'an 657.

(*A*) *Fille aînée de Marc Antoine.*] Suetone & Plutarque sont contre moi; le premier (*e*) formellement & en propres termes; le second d'une maniere implicite: car il ne fait autre chose à cet égard que parler (*f*) du mariage de l'une des deux Antonia avec Domitius, avant que de parler du mariage de l'autre avec Drusus. Or comme Suetone a écrit après Tacite, & qu'il semble même le refuter quelquefois, ne vaudroit-il pas bien mieux lui donner la preference, & presupposer qu'il n'a pris le parti contraire, qu'à cause qu'il avoit verifié l'erreur de Tacite (*g*)? D'ailleurs n'est-ce rien que l'arrangement des mots de Plutarque? Que chacun en juge comme il lui plaira; j'ai suivi Tacite sans pretendre rien contester à ceux qui suivront Suetone. Je vois que Lipse (*h*) ne prend nul parti, & que Glandorp (*i*) preferé celui de Tacite à celui de Suetone. Il y a une raison pour Tacite, mais qui n'est pas concluante. On pourroit dire que Drusus, qui en qualité de fils d'une Imperatrice toute puissante étoit un des plus grans partis de Rome, eut l'aînée des deux sœurs; mais on peut repondre que l'Antonia qui lui fut donnée étoit parfaitement belle. Or c'est un droit d'aînesse beaucoup plus au goût d'un jeune Prince, (& il n'est pas besoin d'être jeune Prince pour avoir ce goût) que celui qui n'est fondé que sur le plus grand nombre d'années. Drusus en qualité de grand parti eut apparemment le choix, & sans doute il prit la plus belle des deux sœurs soit qu'elle fût l'aînée, soit qu'elle fût la cadette.

(*B*) *Antonia jeune & belle encore dans son veuvage . . . fut un exemple de continence.*] Ce que l'on dit de son mari est encore plus surprenant, c'est qu'il garda la foi conjugale. *Drusum (k) etiam Germanicum eximiam Claudiæ familiæ gloriam, patriæque rarum ornamentum, & quod super omnia est operum suorum pro habitu ætatis magnitudine, vitrico pariter ac fratri Augustis, duobus reipublicæ divinis oculis mirificè respondentem, constitit usum Veneris intra conjugis (l) charitatem clausum tenuisse.* Qu'à la Cour d'Auguste le beau-fils de l'Empereur se soit contenté de son ordinaire comme un bourgeois, c'est assurément un cas singulier; & il ne serviroit de rien de dire qu'Antonia étoit si jeune & si belle, que Drusus n'auroit su où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de Princes & de grans Seigneurs, & d'autres gens pour qui cette raison est tout à fait fausse? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valere Maxime continue son discours. *Antonia quoque fœmina laudibus virilem familiæ suæ claritatem supergressa amorem mariti egregia fide pensavit: quæ post ejus excessum forma & ætate florens cubiculum socrus pro conjugio habuit, in eodemque toro alterius adolescentiæ vigor extinctus est, alterius viduitatis experientia consenuit.* La chasteté d'Antonia a trouvé des Panegyristes dans la Judée. Josephe merite d'être ouï: il nous aprend qu'Auguste sollicita cette Dame à se remarier, mais qu'elle persista dans le dessein de n'en rien faire, & qu'elle conserva dans son veuvage toute sa belle reputation. Voilà où est la rareté; car on trouve assez de grandes Dames ou qui vivent separées de leurs maris, ou qui ne se remarient point, quoi qu'on les recherche: mais vivent-elles sans reproche? ne font-elles point parler de leurs commerces, & de leurs galanteries? c'est-là le point, *hoc opus, hic labor est* (*m*). Voici les paroles de Josephe (*n*). Τιμία δ' ἦν Ἀντωνία Τιβερίῳ εἰς τὰ πάντα συγγενείας τε ἀξιώματι, Δρούσου γὰρ ἦν ἀδελφοῦ τοῦ αὐτοῦ γυνή, καὶ ἀρετῆς τοῦ σώφρονος, νέα

(*a*) Indicto Cretensibus bello male re gesta ibidem periit. *In Cicer. Divin.* Cretæ mortuus. *In Verr. de præt. urb.*

(*b*) *Voyez ci-dessus la remarque A de l'article d'Antoine l'Orateur.*

(*c*) Quum mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset. *C'est Marc Antoine qui parle, apud Ciceronem l. 2. de Orat. fol. 80. B.*

(*d*) *Plin. l. 8. c. 7. Sigonius & Calvisius mettent ce Consulat à l'an 654. & la Censure deux ans après.*

(*e*) Germanicus C. Cæsaris pater, Drusi & minoris Antoniæ filius. *In Calig. c. 1. vide etiam in Claud. c. 1.* Ex Antonia majore patrem Neronis procreavit (Domitius). *In Nerone cap. 5.*

(*f*) *In M. Anton. pag. 955.*

(*g*) *Il y a deux passages de Tacite, l'un Annal. l. 4. c. 44. l'autre Annal. l. 12. c. 64. où la femme de Domitius est nommée* Antonia minor.

(*h*) *In Tacit. Ann. l. 12.*

(*i*) *Onomast. pag. 87.*

(*k*) *Val. Maxim. l. 4. c. 3.*

(*l*) *Voyez les vers de la remarque G.*

(*m*) *Il y a des medisans qui pretendent qu'il s'en trouve qui pratiquent ce que l'on accuse Luther d'avoir permis aux maris,* si nolit uxor, *disoit-il,* veniat ancilla. *On tourne ici la medaille* si nolit, si desit maritus, veniat famulus. *On a mal entendu les paroles de Luther.*

(*n*) *Joseph. Antiquit. l. 18. c. 8. pag. 632. C.*

les refusa tous, & fut un exemple de continence d'autant plus beau, qu'elle vivoit dans une Cour extremement corrompuë. Tibere dont l'humeur étoit si farouche respecta beaucoup cette Dame; ce qui montre qu'elle avoit su joindre à sa chasteté une autre vertu qui étoit un peu inconuë à la chaste Agrippine sa belle-fille, je veux dire la douceur & la prudence. Ce fut Antoine (C) qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan; ce Prince ne fut point * ingrat après un service de cette importance. Pline † nous aprend une chose tout-à-fait singuliere d'Antonia, c'est qu'elle ne cracha jamais. Il dit aussi qu'elle aimoit fort tendrement un poisson ‡, & qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille, ce qui étoit cause que plusieurs alloient exprès dans sa maison de plaisance pour voir cette rareté. Cette Dame fut malheureuse dans sa famille. A la verité Germanicus son fils eut toutes les perfections que l'on pouvoit souhaiter dans un heritier presomptif de l'Empire, & il étoit l'amour & les delices de tout le peuple Romain; mais cela même mit le comble à l'affliction d'Antonia, lors qu'une mort precipitée lui enleva ce jeune Prince. Cette mere desolée ne fut pas en état (D) de mener le deuil, quand on fit les funerailles de Germanicus. Son autre fils lui étoit si desagreable, & lui paroissoit si bête qu'elle le traitoit (E) de monstre, & d'ébauche d'homme, & qu'elle en faisoit un sujet de comparaison, quand elle vouloit representer un gros lourdaut. Sa fille fut une autre sorte de monstre: elle attenta à l'honneur & à la vie de son époux, & poussa jusques au bout ses attentats; car elle fut convaincuë d'adultere, & d'avoir empoisonné son mari. Le bras seculier auquel elle fut livrée fut sa propre (F) mere qui l'enferma dans une chambre, & l'y laissa mourir de faim. Les enfans de Germanicus qu'Antonia élevoit chez elle ne lui donnerent pas de petits chagrins. Elle veilloit sur leur conduite, mais sa vigilance ne servit qu'à la rendre temoin oculaire de leurs enormes dereglemens. Elle surprit ‡ un jour Caligula en flagrant delit avec sa sœur: ce miserable n'avoit pas encore quitté la robe d'enfance, & il s'étoit dejà souillé

* *Josephus Antiq. l. 18. c. 8. p. 632. C.*

† *Lib. 7. cap. 19.*

‡ In eadem villa (*apud Baulos in parte Baiana*) Antoniæ Drusi, murænæ quam diligebat inaures addidit: cujus propter famam nonnulli Baulos videre concupiverunt. *Id. l. 9. c. 55.*

‡ Ex his (*sororibus*) Drusillam vitiasse virginem prætextatus adhuc creditur: atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab avia Antonia apud quam simul educabantur. *Suetoni. in Calig. c. 24.*

ᾗ χηρεύαν παρέμεινεν γάμω τε ἀπεῖπεν τῷ πρὸς ἕτερον, καίπερ τῦ σεβαςῦ κελεύσαντ☉ τινὶ γαμεῖσθαι, καὶ λοιδωρελῶν ἀπηλλαγμένον διεσώσατο αὐτῆς τ̃ βίον. *Antonia in magno honore habebatur apud Tiberium vel propter affinitatem quod Drusi fratris uxor fuerat: vel propter continentiam, quod florente etiam tum ætate vidua recusarit alteras nuptias, licet hortante Augusto ad iterandum conjugium, in eoque vitæ genere omnem caverit infamiam.*

(C) *Ce fut Antonia qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan.*] Il y a beaucoup d'apparence que Tacite avoit étendu ce fait, mais par malheur cette partie de ses Annales est perduë. Josephe, si je ne me trompe, est le seul Historien qui nous aprenne la part qu'eut Antonia à la decouverte de cette conspiration. Il est digne d'être cru, parce que les liaisons de Berenice, & celles d'Agrippa son fils avec cette Dame, & les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent conoître dans la Judée, & obligerent l'Historien Juif à s'informer exactement de ce qui la concernoit. Croyons donc sur son temoignage qu'aussi-tôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Sejan, elle en écrivit exactement les circonstances à Tibere, qui étoit dans l'Ile de Caprée, où elle lui depêcha le plus fidele de ses domestiques, chargé de sa lettre. La consideration que ce Prince avoit toûjours euë pour cette Dame devint plus forte depuis un service si important. Ο῾ ή (a) μαθὼν τόντε Σηιανὸν κλείνει καὶ τὺς συνεπιβόλυς τήνδε Α᾿ντωνίαν καὶ πρὶν ἀξιολόγως ἄγων τιμιωτέραν τε ὑπελάμβανε κἀπὶ τοῖς πᾶσι πιθανήν. *Quibus ille* (Tiberius) *cognitis Sejanum occidit & socios consilii, Antoniaque jam ante habitæ in precio majorem etiam in posterum fidem habuit per omnia.*

(a) *Joseph. ibid.*

(D) *Ne fut pas en état de mener le deuil.*] Voyons comment Tacite (b) narre la chose, & comment il la pare de ses reflexions. *Tiberius atque Augusta publico abstinuere, inferius majestate sua rati si palam lamentarentur, an ne omnium oculis vultum eorum scrutantibus falsi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurna actorum scriptura reperio ullo insigni officio functam, cum super Agrippinam, & Drusum & Claudium, cæteri quoque consanguinei nominatim perscripti sint, seu valetudine præpediebatur, seu victus luctu animus magnitudinem mali perferre visu non toleravit. Facilius crediderim Tiberio & Augusta qui domo non excedebant cohibitam, ut par mæror & matris exemplo avia quoque & patruus attineri viderentur.*

(b) *Annal. l. 3. c. 3. ad ann.* 773. c'étoit l'an 20. de Grace.

(E) *Qu'elle le traitoit de monstre.*] C'est Suetone (c) qui nous l'sprend. *Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum à natura sed tantum inchoatum, ac si quem socordia argueret, stultiorem ajebat filio suo Claudio.* A cela peut-on conoître qu'elle se piquoit d'esprit & d'habileté; car une femme du commun ne s'aperçoit pas que ses enfans soient des sots, ou si elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un si grand depit, pour s'en disculper, & pour traiter cela d'une production qui a été negligé à moitié faite.

(c) *In Claudio c. 3.*

(F) *Fut sa propre mere qui l'enferma dans une chambre.*] Ceci temoigne encore que c'étoit une maîtresse femme, qui n'aimoit ses enfans qu'autant qu'ils lui faisoient honneur, & qui preferoit aux sentimens de la nature ceux de la grandeur Romaine. Il y avoit deux traditions (d) touchant la mort de Liville; l'une que Tibere la fit mourir, l'autre qu'il lui pardonna son crime pour l'amour d'Antonia; mais qu'Antonia la condamna à mourir de faim.

(d) *Dio l. 58.*

fouillé d'un inceste capital. Lors qu'il fut parvenu à l'Empire, il fit decerner * tout à la fois à son ayeule Antonia tous les honneurs que le Senat avoit decernez à Livie; mais ce ne fut que par boutade, puis que dans la suite il ne tint aucun compte d'Antonia; & qu'il lui refusa une audience particuliere. Ces affronts la plongerent dans (*G*) un chagrin qui la fit mourir: on a dit même qu'il employa le poison afin de hâter les mauvais effets du chagrin. Il ne rendit aucun honneur à la defunte, & n'assista pas même à ses funerailles †. Le temple d'Antonia (*H*) dont Pline est le seul qui parle, devoit apparemment son nom à cette Princesse. Elle ne vit point les malheurs de sa petite-fille ANTONIA (*I*), de laquelle Mr. Moreri n'a point parlé sans se tromper.

* *Id. ib. c. 15. Voyez aussi Dion l. 59.*

† *Sueton. ib. c. 23.*

ANTO-

(*G*) *Dans un chagrin qui la fit mourir.*] Suetone & Dion s'accordent sur ce point là. *Per istiusmodi indignitates & tædia caussa* (*a*) *extitit mortis, dato tamen, ut quidam putant, & veneno.* Dion (*b*) ne parle pas d'empoisonnement, il se contente de dire que ce barbare ne pouvant souffrir les (*c*) censures de sa grand' mere, l'obligea à mettre fin à ses jours. Je n'ai pu trouver en quelle année mourut cette illustre Dame; mais puis que ce fut sous l'Empire de Caligula, on peut ce me semble placer sa mort à l'an 792. de Rome. Celle de son mari arriva l'an 744. On peut savoir à peu près à quel âge elle commença d'être veuve, & combien elle a vécu, car elle nâquit l'an 714. de Rome, veu qu'Octavia sa mere qui épousa (*d*) Marc Antoine l'an 713. étoit déjà accouchée † d'une fille lors qu'il retourna en Grece l'année suivante. Le poëme intitulé (*e*) *Consolatio ad Liviam Augustam de morte Drusi Neronis*, represente Antonia fort desolée, & lui donne de beaux éloges. On aprend là comme dans Valere Maxime que Drusus n'alloit pas à la picorée amoureuse. On y aprend que ses dernieres paroles furent pour sa chere femme:

Quid referam de te, dignissima conjuge Druso,
Atque eadem Drusi digna parente nurus?
Par bene compositum, juvenum fortissimus alter,
Altera tam forti mutua cura viro.
Fœmina tu princeps, tu filia Cæsaris: illi
Nec minor es magni conjuge visa Jovis.
Tu concessus amor, tu solus & ultimus illi
Tu requies fesso grata laboris eras.
Te moriens per verba novissima questus abesse,
Et mota in nomen frigida lingua tuum.

(*H*) *Le temple d'Antonia dont Pline est le seul qui parle.*] Il en fait mention dans la liste des tableaux d'Apelles: *Ejusdem arbitrantur*, dit-il, (*f*) *manu esse & in Antoniæ templo Herculem aversum: ut quod est difficillimum, faciem ejus ostendat verius pictura, quam promittat.* Un fort savant (*g*) Commentateur dit sur ce passage qu'il ne sait si ce temple apartenoit à l'aînée des Antonia ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il étoit bâti. *Cujus illud Antoniæ fuerit, majoris, minorisve, quove Urbis situ conditum fuerit, incompertum. Utraque Antonii Triumviri filia, major Germanici & Claudii Cæsaris parens: Neronis avia.* C'est preferer le sentiment de Tacite * à celui de Suetone; c'est donner à Drusus l'aînée: mais d'ailleurs ces paroles *Neronis avia* me font de la peine; je soupçonne que l'Imprimeur a oublié pour le moins *minor*, car en substituant ce mot nous verrons que le Pere Hardouïn nous aura dit quelque chose de l'une & de l'autre *Antonia*; de l'aînée qu'elle fut mere de Germanicus & de l'Empereur Claude, de la cadette qu'elle fut ayeule de Neron. Si on ne substitue rien on trouvera une faute, puis que la mere de Germanicus ne fut point la grand' mere de Neron: recourir à l'adoption de Neron par Claude seroit une mauvaise chicane. Dans un autre lieu (*h*) ce docte Commentateur avoit preferé le sentiment de Suetone à celui de Tacite.

(*I*) ANTONIA, *de laquelle Mr. Moreri.*] Elle étoit fille de l'Empereur Claude, & d'Ælia Petina; mais elle étoit née avant qu'il fût Empereur. Il la maria premierement à Cnejus Pompejus (*i*) Magnus, & puis à Faustus Sylla. Elle vit perir de mort violente ses deux maris. Le premier (*k*) fut mis à mort par les ordres de l'Empereur Claude: le second fut massacré à Marseille par des gens que Neron (*l*) y envoya pour cet effet. Elle refusa d'épouser ce Prince, qui voulut en faire sa femme après la mort de Poppée (*m*). Neron la fit mourir sous pretexte qu'elle se trouva mêlée dans une conspiration. Je croi que ce fut dans celle de Pison. Un Historien (*n*) a dit que Pison devoit mener avec lui Antonia dans le Camp des Gardes Pretoriennes. Tacite (*o*) le raporte sans y trouver une grande vraisemblance. Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'exposer à un grand peril, sans esperer de devenir l'épouse de Pison. Or cette esperance n'avoit aucun fondement; car Pison étoit conu par toute la ville pour un mari fort amoureux de de sa femme. Tacite n'avoit garde de s'arrêter là; il y joint une restriction à sa maniere; si ce n'est, dit-il, que la passion de dominer soit la plus violente de toutes. Par là il redonne au narré de Pline la vraisemblance qu'il lui avoit ôtée. Antonia aura pu croire que Pison repudieroit sa chere femme, afin de s'ouvrir le chemin du trône en épousant la fille de l'Empereur Claude. *Interim* (*p*) *Piso apud ædem Cereris opperiretur, unde eum præfectus Fenius & cæteri accitum ferrent in castra, comitante Antonia Claudii Cæsaris filia ad eliciendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modo traditum non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inani spei Antoniam nomen & periculum commodavisse, aut Pisonem notum amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse: nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.* Les fautes de Mr. Moreri sont 1. que Tacite nomme *Cornelius Salvus* le second mari d'Antonia. Il le (*q*) nomme *Cornelius Sulla*. 2. Qu'Antonia fut long tems veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815. la conjuration de Pison éclata l'an 818. Poppée mourut la même année: il y a beaucoup d'apparence qu'Antonia fut recherchée peu après, & que son

(*a*) *Sueton. in Calig. c. 23.*

(*b*) *Lib. 59.*

(*c*) *Confer Sueton. ib. c. 29.*

(*d*) *Calvisius ad ann. mundi 3910.*

† *Plut. in Antonio pag. 930. E. Voyez aussi pag. 931. D.*

(*e*) *On l'imprime avec les Oeuvres d'Ovide, & plusieurs le croyent d'Ovide.*

(*f*) *Lib. 35. c. 10. p. m. 213.*

(*g*) *Le Pere Hardouin.*

* *Voyez ci dessus la remarque A.*

(*h*) *In Plin. l. 7. c. 19. t. 2. pag. 38.*

(*i*) *Il lui redonna ce surnom que Caligula lui avoit ôté. Dion l. 60.*

(*k*) *Sueton. in Claud. c. 27.*

(*l*) *Tacit. Ann. l. 14. c. 57.*

(*m*) *Sueton. in Ner. cap. 35.*

(*n*) *Plinius apud Tacitum Ann. l. 15. c. 53.*

(*o*) *Ibid.*

(*p*) *Tacit. ibid.*

(*q*) *Annal. l. 13. c. 23. (& non pas c. 5. comme dans Moreri) & 47. Moreri a cité mal l. 14. c. 16. il faloit citer l. 14. c. 57. Il n'a point cité tous les endroits qu'il faloit citer.*

ANTONIA, sœur cadette de la precedente tant du côté paternel, que du côté maternel, ne sauroit fournir qu'un petit article. Je ne trouve rien d'elle sinon qu'elle fut femme de Lucius Domitius Ænobarbus, & que de ce mariage sortirent un fils, & deux filles; le fils nommé Cneus Domitius fut pere de l'Empereur Neron. Nous parlerons des filles sous le mot *Domitia*, & nous montrerons que Mr. Moreri s'est trompé, quand il a dit que l'une d'elles épousa Galba.

ANTONIANO (SILVIUS) Cardinal & savant homme, s'éleva de bien bas par son merite; car il étoit de vile naissance, & tant s'en faut que ceux à qui il devoit la vie pussent le faire étudier, qu'ils avoient besoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il étoit né hors de legitime mariage, mais Joseph Castalion * qui a composé sa vie a fait voir tout le contraire. Quoi qu'il en soit il nâquit à † Rome l'an (*A*) 1540. Il fit des progrés si promts & si surprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix ans il (*B*) faisoit des vers sur quelque matiere qu'on lui proposât, qui étoient si bons & si justes quoi que ce fussent des *impromptu*, qu'un habile homme n'auroit pu en composer de semblables qu'avec beaucoup de tems & beaucoup de peine. On en fit l'experience à la table du Cardinal de Pise, un jour qu'il traittoit plusieurs Cardinaux. Alexandre Farnese prenant un bouquet le donna au jeune garçon, avec ordre de le representer à celui de la troupe qui seroit Pape. Cet enfant le presenta au Cardinal de Medicis, qui quelques années après fut le Pape Pie IV. & fit son éloge en vers. Ce Cardinal s'imagina qu'on lui avoit joué une piece, & que c'étoit un poëme que l'on avoit preparé avec beaucoup d'art afin de se moquer de lui: il en parut fort fâché, mais on lui protesta avec serment que c'étoit un *impromptu*, & on le pria de mettre l'enfant à l'épreuve. Il le fit, & se convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua sur le champ en fort beaux vers la (*C*) matiere qui lui avoit été proposée. Le Duc de Ferrare venant à Rome pour feliciter Marcel II. du pontificat, fut si charmé de l'esprit d'Antoniano qu'il le voulut avoir à (*D*) Ferrare, où il lui donna d'excellens maîtres pour l'instruire en toutes sortes de sciences. C'est de là qu'il fut tiré par Pie IV. qui se souvenant de l'aventure du bouquet lors qu'il se vit sur la Chaire de Saint Pierre, voulut savoir qu'étoit devenu le jeune Poëte. Ayant sû où il étoit il le fit venir à Rome, & lui donna un poste honorable

* Scripsit Sylvii Card. Antoniani vitam, quem tum rationibus tum publicarum tabularum testimoniis ab eorum calumniis vindicare conatus est, qui illum a parente minus justa uxore genitum asserebant. *Nicius Erythr. Pinacoth.* 1. *p.* 167.

† Romæ humili loco . . . ortus. *Id. ib. p.* 36. Le Toppi dans sa Bibliotheque de Naples pag. 283. le fait nâtif de Castelli dans l'Abruzze, & raporte une inscription faite par Mutiu. Panza où on le fait *ex Castellorum oppido oriundus*. Cela pourroit signifier seulement que son pere étoit de ce lieu.

son refus obligea Neron à faire revivre les procedures contre elle en particulier. En tout cas sa viduité n'a point pu être fort longue, puis que Neron qui la fit mourir, mourut en l'année 821. En 3. lieu les Auteurs citez par Mr. Moreri ne disent point que Neron contraignit Antonia de se tuer.

(*A*) *L'an* 1540.] Je le recueille de ce que selon le Pere Oldoini (*a*), il mourut le 16. Août 1603. à l'âge de 63. ans. Nicius Erythreus ne marque point en quelle année du siecle il deceda, mais seulement que ce fut dans son année climacterique de 63. ans. Mr. de la Rochepozai dans *son Nomenclator Cardinalium* met sa mort au 16. Août 1604. J'ai mieux aimé suivre le Pere Oldoini.

(*B*) *A l'âge de dix ans.*] Le Pere Strada qui a inseré dans (*b*) l'une de ses harangues avec beaucoup de politesse la narration de cette avanture, dit qu'Antoniano n'avoit pas encore 12. ans accomplis.

(*C*) *La matiere qui lui avoit été proposée.*] Le Pere Strada nous aprend que comme le Cardinal de Medicis cherchoit un sujet à proposer au jeune garçon, l'horloge qui étoit dans la sale vint à sonner; cela fut cause qu'il donna des vers à faire sur l'horloge. Cet Auteur raporte ceux qu'il suppose qu'Antoniano fit sur le champ, & ajoûte que le Cardinal de Trente donna un colier d'or au jeune garçon.

(*D*) *Le voulut avoir à Ferrare.*] Antoniano y recita quelques Harangues, qui ont été imprimées (*c*) avec celles qu'il prononça à Rome; cela me feroit aisément croire qu'il fut Professeur à Ferrare. Nicius Erythreus ne parle que des sciences qu'on y enseigna à Antoniano; pourquoi ne rien dire de celles qu'il y enseigna? Ce n'est point pour de telles choses que la crainte d'être prolixe doit engager à la supression. Je n'ai pu encore consulter la vie de ce Cardinal composée par Joseph Castalion, où l'on voit sans doute sur quel pied il étoit à Ferrare, & en quelle année il mourut, & bien d'autres particularitez. Encore moins ai-je peu trouver un livre que Mr. Conrart avoit envoyé à Mr. de Balzac. C'étoient des *discours* (*d*) *Italiens du philosophe Orateur*. Mr. de Balzac les meprisa: *Il est* (*e*) *vrai*, dit-il, *que l'éloge du Cardinal Dossat & celui du Cardinal Silvio Antoniano sont deux pieces assez raisonnables, & dans lesquelles* l'Auteur *n'imite pas malheureusement les comparaisons des vies de Plutarque. La longue invective qu'il fait contre la noblesse est le grand effort de son esprit: j'y ai remarqué de beaux endroits, & quelque chose de son invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, & particulierement de la harangue de Caius Marius dans la guerre Jugurtine. Je croi neanmoins que sans faire tort à sa matiere il pouvoit accourcir sa digression. Ce lieu commun qu'il a étendu si au long, qu'il a si curieusement & si ambitieusement étalé, ne devoit être touché qu'en passant. Outre qu'il s'est fait par là de puissans & de dangereux ennemis. Il n'avoit que faire d'offenser tout ce qu'il y a de Gentilshommes au monde, pour prouver que ce n'est pas un vice d'être fils d'un artisan ou d'un Villageois.*

(*a*) *Athen. Roman. pag.* 605.

(*b*) *Prolus. Acad.* 3. *l.* 2.

(*c*) *Par les soins de Joseph Castalion en* 1610.

(*d*) *Voyez les Dissertations après le Socrate Chretien, p. m.* 10

(*e*) *Pag.* 47.

table dans son palais. Puis il le fit Professeur aux belles lettres dans le College Romain. Antoniano remplit cette charge avec une telle reputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs non seulement une grande foule de monde, mais aussi 25. Cardinaux. Il devint ensuite Recteur du même College, & après la mort de Pie IV. l'esprit de devotion l'ayant saisi il s'attacha à Philippe Neri, & ne laissa pas d'accepter la charge de Secretaire du Sacré College qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça 25 ans, & y aquit la reputation d'un homme de bien, & d'un habile homme. Il refusa l'Evêché que Gregoire XIV. lui voulut donner, mais non pas le Secretariat des Brefs qui lui fut offert par Clement VIII. qui le fit aussi son Camerier, & puis Cardinal. On dit que le Cardinal Alexandre de Montalte, qui avoit été un peu trop fier à l'égard d'Antoniano, le voyant élevé à la pourpre dit qu'à l'avenir il ne mepriseroit jamais un homme à soutane & à petit collet, quelque bas & quelque rampant qu'il le vît, puis qu'il pouvoit arriver que celui qu'il mepriseroit devint non seulement son égal, mais aussi son maitre. Antoniano se tua à force de travailler; il passoit des nuits entieres à faire des lettres, ce qui lui procura une maladie dont il mourut à l'âge de 63. ans. Il écrivoit avec un si grande facilité qu'il ne faisoit aucune rature, & on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité *. Les Ouvrages qu'on a de lui sont, *De Christiana puerorum educatione*; *Dissertatio de obscuritate solis in morte Christi*; *De successione Apostolica*; *De stylo Ecclesiastico seu de conscribenda Ecclesiastica historia*; *De primatu S. Petri*; *Lucubrationes in Rhetoricam Aristotelis & in Orationes Ciceronis*; plusieurs pieces de vers, quelques Sermons, beaucoup de (*E*) lettres, & des notes & des prefaces sur le Romain d'Achille Statius, & sur le Terence de Gabriel Faernus †, &c. On pretend qu'il a eu ‡ part au Catechisme du Concile de Trente.

* *Ex Jani Nicio Erythreo, Pinacoth. 1. pag. 36.*

† *Nomenclat. Cardinal. pag. 178.*

ANTONIO (NICOLAS) Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques, & Chanoine de Seville, a fait beaucoup d'honneur à la nation Espagnole par la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols, qu'il fit imprimer à Rome en deux volumes *in folio* l'an 1672. C'est un très-bon (*A*) livre ┼ en son genre, & personne peut-être n'a mieux reüssi que Dom Nicolas Antonio dans ces sortes de recueils. Il nâquit à Seville l'an 1617. d'un pere que le Roi Philippe quatre fit President de l'Amirauté établie dans cette ville l'an 1626. Ayant étudié dans sa patrie les Humanitez, la Philosophie & la Theologie, il alla étudier en Droit à Salamanque, & s'attacha principalement aux leçons de Francisco Ramos del Manzano qui a été depuis Conseiller du Roi, & Precepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ses progrés que par les desseins qu'il conçut en fait de livres, & par la maniere dont il a executé une partie de ses projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étoient inévitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y étoit en qualité d'Agent General du Roi son maitre, & il avoit d'ailleurs des procurations speciales tant de l'Inquisition d'Espagne, que des Vicerois de Naples & de Sicile, & du Gouverneur de Milan, pour negocier à la Cour de Rome les affaires qu'ils y avoient. Le dessein de la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols comprend deux parties. La premiere regarde tous les Auteurs de cette nation qui ont vêcu avant la fin du XV. siecle: l'autre regarde ceux qui ont vêcu après la fin de ce siecle-là. Cette derniere partie ayant été plûtôt prête que la premiere, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome comme je l'ai dejà dit en 2. volumes *in folio* l'an 1672. Je ne sai point si l'Auteur a pu trouver le loisir qui lui étoit necessaire pour mettre la derniere main à l'autre partie, & à un second dessein qui n'étoit pas moins penible que celui-là. Il travailloit à un Ouvrage

‡ *Voyez Colomiez Bibl. chois. pag. 36.*

┼ *Voyez le jugement avantageux qu'en a fait Mr. Baillet au tome 2 des Jugemens des Savans n. 128. Le Journal des Savans du 6. Juillet 1676. donne un chetif article de cet excellent Ouvrage.*

(*E*) *Beaucoup de lettres.*] Ce sont les Brefs Apostoliques qu'il composa pendant qu'il fut Secretaire. On les (*a*) met au nombre des lettres d'où les Ecrivains d'Anecdotes doivent faire leurs extraits; les autres sources sont les lettres des Cardinaux Bembo & Sadolet, celles de Pierre Martyr, &c.

(*a*) *Varillas, Preface des Anecdotes de Florence.*

(*A*) *Très-bon livre en son genre.*] J'ai cité Mr. Baillet qui en fait conoître le prix en detail. C'est avec raison qu'il en a loué jusques aux Tables, car elles sont très-bien étenduës & très-utiles. L'Auteur y a mis une petite Preface qui temoigne son bon goût & son jugement; il y raporte la pensée d'un Ecrivain Espagnol, *Indicem libri ab Autore, librum ipsum à quovis alio conficiendum esse.* On fait tout le contraire; les Auteurs se dechargent sur le dos d'autrui de la peine de composer les Tables alphabetiques; & il faut avoüer que ceux qui ne sont pas laborieux, & dont le talent ne consiste qu'en un grand feu d'imagination, font bien de laisser composer à d'autres l'Indice de leurs Ouvrages; mais un homme de jugement, & de travail reüssira mieux aux Tables de ses écrits qu'un étranger. Il y a cent bons conseils à donner sur la composition des Indices.

PENSÉE sur les Indices des livres.

vrage dont voici le titre, *Trophæum Historico-ecclesiasticum Deo Veritati erectum ex manubiis Pseudo-historicorum qui Flavii Lucii Dextri, M. Maximi, Helecæ, Braulionis, Luitprandi & Juliani nomine circumferuntur; hoc est vindiciæ veræ atque dudum notæ Hispanarum rerum historiæ, germanarum nostræ gentis laudum non ex Germano-Fuldensibus Chronicis emendicatarum in libertatem & puritatem plena assertio.* Il a raison de dire que c'est un Ouvrage non seulement d'une vaste discussion *, mais aussi dont les suites sont dangereuses; car où sont les gens qui veuillent être desabusez des fables qui ont flatté long tems la vanité d'une nation? A quoi ne s'exposent point ceux qui osent s'opposer au torrent d'une tradition également fabuleuse, & glorieuse? Personne n'ignore les vacarmes des Provençaux contre Mr. de Launoi, qui avoit voulu les guerir de leurs erreurs à l'égard de la Madeleine, & du Lazare. Peut-être que Dom Nicolas Antonio ne pretendoit guere toucher (*B*) à certaines fables pieuses, conoissant trop bien l'indocilité de son païs à cet égard, & l'humeur intraitable de l'Inquisition. Il insinuë qu'il avoit encore d'autres Ouvrages en tête. Mais n'oublions pas celui qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1659. *De exilio, sive de pœna exilii exulumque conditione & juribus, in folio* †.

* Immensæ molis ac forsan invidiæ opus.

† *Tiré de sa Bibliotheca Hispanica t. 2. pag.* 118. 119.

APAFI (MICHEL) Prince de Transilvanie, fut promu à cette principauté l'an 1661. sans qu'il y songeât. Ali Bassa qui avoit contraint Kimin Janos d'abandonner la Transilvanie, craignoit de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, & d'y rendre son parti superieur par le moyen des troupes Imperiales. Il resolut donc de lui opposer un Prince élu par les Etats du païs, sous la protection de la Porte. Pour cet effet il demanda ‡ aux Deputez des villes de Transilvanie qui étoient dans son armée, s'il n'y avoit pas dans les lieux qui s'étoient soumis à ses armes quelque grand Seigneur Transilvain qui fut digne de la principauté. Ils lui indiquerent Michel Apafi qui se tenoit dans son château d'Ebestfalve, & qui se sentoit encore des longues incommoditez qu'il avoit souffertes parmi les Tartares, dont enfin il se voyoit delivré moyennant une très-grosse rançon. Ali l'envoya chercher sans lui faire dire son dessein. Apafi (*A*) crut qu'on l'alloit faire mourir, & n'osa neanmoins refuser de suivre l'escorte qu'on lui avoit envoyée. Sa femme prête d'accoucher se trouva dans de mortelles allarmes, le comptant dejà pour perdu. Il aprit avant que d'être sorti de ses terres qu'elle étoit heureusement accouchée d'un garçon: il ne savoit s'il devoit se rejouïr ou s'affliger de cette nouvelle; mais les Turcs qui le menoient, & qui sans doute conoissoient bien

‡ *Joannes Betlenius, rerum Transylvaniæ l.* 3. *pag.* 246.

(*B*) *A certaines fables pieuses.*] Je me trompe peut-être, car Mr. Baillet en parle ainsi; *Sa critique est fort saine & fort solide en plusieurs endroits, sur tout quand il s'agit des traditions fabuleuses des premiers Catechistes qui ont planté la foi en Espagne, & de ces faux historiens que l'imposture nous a produits pour la seduction des Espagnols, & dont nôtre savant Auteur nous a promis une Critique particuliere.* Cela me rendroit plus decisif, si je ne trouvois à la suite de ces paroles de Mr. Baillet cette autre remarque; *On pourroit neanmoins le soupçonner d'avoir été un peu trop indulgent pour quelques opinions communes & vulgaires qui sont abandonnées des Critiques qui ont le meilleur goût.* Quoi qu'il en soit on ne peut revoquer en doute qu'il n'ait voulu abolir l'autorité de tous les Auteurs supposez dont son titre fait mention. Il ne seroit pas le premier qui auroit écrit sur ce ton-là; car voici ce que j'ai lu dans (*a*) les feuilles de Mr. l'Abbé de la Roque; *Depuis un siecle on a osé y fabriquer* (il parle de l'Espagne) *& publier de fausses chroniques pour se jouër de la credulité des savans ou des simples. Cela bien loin de diminuer releve la gloire de Monsieur le Marquis d'Agropoli, lequel a si bien frondé & exterminé le Dexter qui est la plus ancienne de ces fausses chroniques dans ses* Dissertationes Ecclesiasticas por el honor de los antiquos tutelares contra las ficciones modernas, *imprimées à Saragoce en* 1671.

(*a*) *Journal des Savans du* 13. *Janvier* 1687. *pag.* 11.

(*A*) *Apafi crut qu'on l'alloit faire mourir.*] J'ajoûte plus de foi à cela, qu'à ceux qui disent que c'étoit un homme ambitieux. J'ai cité un Auteur (*b*) qui étoit bien informé; il vivoit en ce tems-là, & il avoit des charges en Transilvanie qui lui donnoient toutes sortes de moyens de savoir le fond des choses. Or il raconte d'une maniere qui paroît fort ingenuë qu'Apafi devint Prince de Transilvanie sans y avoir rien contribué, & il afirme que ce n'étoit point un homme ambitieux. Cependant c'est une faute fort excusable d'avoir dit (*c*) *qu'Apaffi . . . avoit assurément des qualitez qui le rendoient digne d'une principauté, qu'avec cela il avoit une* AMBITION *proportionnée à son* GRAND *cœur*: car pour l'ordinaire ceux qui montent à ces principautez électives au milieu des troubles excitez par les concurrens, ont l'ame très-ambitieuse. Un Auteur François qui a publié une Histoire des troubles de Hongrie, ne represente point Michel Apafi comme un Prince qui cherchât à s'agrandir; car lors qu'il parle de la resolution qui fut prise par les Protestans de Hongrie de se liguer avec ceux de Transilvanie, pour maintenir l'épée à la main la liberté de conscience, il (*d*) ajoûte ces paroles, *La Princesse Abaffi femme d'un esprit turbulent & extremement attachée aux erreurs de Calvin, sollicitoit puissamment cette union tandu que son mari plus paisible ne s'occupoit qu'à la chasse, & à la conversation des savans.*

(*b*) *Voici les titres qu'il prend à la tête de son Histoire de Transilvanie imprimée à Amsterdam* 1664. *in* 12. Joannes Betlenius Comes Comitatus Albensis, regni Transylvaniæ Consiliarius Cancellarius, ac sedis Siculicalis Udvarhely Capitaneus supremus &c.

(*c*) *Ricaut Histoire de Mahomet IV. p.* 292.

(*d*) *Au livre* 2. *ad ann.* 1668. *pag.* 75. *de l'édition d'Amsterdam* 1686.

bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui presageoit une heureuse principauté. Ali le reçut honorablement, & peu de jours après il le fit élire Prince de Transilvanie. Il fit en sorte qu'il parut que l'élection s'étoit faite legitimement; il fit venir dans son armée le plus qu'il put de Gentilshommes de Transilvanie, & leur temoigna qu'il souhaitoit que conjointement avec les Deputez des villes ils choisissent quelcun d'eux pour être leur Prince, & leur promit de conferer au nom du Sultan les marques de la principauté à celui qu'ils éliroient *. Voila comment Michel Apafi devint Prince de Transilvanie, sans avoir (*B*) brigué, & sans s'y être attendu. Il étoit † à la verité de (*C*) grande naissance, mais d'un naturel tranquille; & que la longue prison de Crimée avoit fort humilié. Kimin Janos qui attendoit des merveilles de sa jonction avec les Imperiaux commandez par le Comte Montecuculi, se vit bien trompé; car dès qu'on eut su l'état des forces Ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à-propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages. Kimin Janos fut tué dans un combat contre les Turcs en Transilvanie (*D*) au mois de Janvier 1662. Son fils voulut entreprendre de se maintenir, mais ses efforts furent sans succés. Apafi fut obligé de joindre ses forces à celles des Turcs, pour le recouvrement des places que l'Empereur avoit occupées dans la Transilvanie. La garnison Imperiale de Clausembourg se defendit ‡ très long tems, de sorte que

* *Ex eodem Betlenio p.* 248. & 249.

† Hic erat ex antiquissima Magnatum familia ortus, pius, sed tam natura quàm propter diuturnas carceris Crimensis molestias plus justo demissus ac lenis, ut adepto etiam principatu nimiæ à plerisque lenitatis insimularetur. *Id. pag.* 247.

‡ *Le Gouverneur s'apelloit* David Rettani. *C'étoit un Venitien, bon Ingenieur.* Vianoli Hist. Veneta t. 2. p. 669.

P p

(*B*) *Sans avoir brigué, & sans s'y être attendu.*] C'est de quoi j'ai dejà parlé dans la remarque precedente. Il ne me reste qu'à marquer quelques Auteurs, qui ne paroissent pas avoir été bien informez de la maniere dont il fut élu. *Au commencement de l'année* 1663. dit (*a*) l'un d'eux, *Kimin Janos fut defait & perdit la vie.... Les Turcs ne trouvant plus rien qui leur resistât se rendirent maîtres de toute la Transsylvanie, à la reserve des places dont les Imperiaux avoient pris possession. Michel Abaffi qui avoit été élu à la place de Kimin Janos demanda la paix aux Turcs, & pour cet effet Hali Bassa entra en negociation avec le Baron de Grez.* Ce discours signifie nettement 1. qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs dès qu'il se vit sur le trône de Transilvanie. 2. Qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos, & par consequent qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut élu pendant la vie de Kimin Janos l'an 1661. & par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662. L'Auteur de la vie du Comte Tekeli (*b*) raporte sur un *on dit*, que *Michel Apafi* fut élevé par les Turcs à la *principauté de Transsylvanie*, parce *qu'il leur promettoit un tribut plus considerable.* Renvoyons cette promesse au même lieu que ces *autres competiteurs qu'il eut, & qui s'adresserent au grand Seigneur*, à ce que dit le mal informé Monsieur Moreri.

(*C*) *Il étoit à la verité de grande naissance.*] L'Auteur (*c*) que je cite se servant de ces paroles, *ex antiquissima Magnatum familia*, refute pleinement Monsieur Moreri, qui a dit que Michel Abaffi *étoit fils d'un magistrat de la ville d'Harmanstad capitale de la Transilvanie.* C'est sans doute sur la foi de ce Dictionaire que l'Auteur du Mercure Historique (*d*) assûre le même fait.

(*D*) *En Transilvanie au mois de Janvier* 1662.] J'ai dejà refuté celui qui a mis la mort de Kimin Janos au commencement de l'année 1663. Voici une autre refutation à faire. Monsieur Ricaut (*e*) debite que Kimin Janos ayant été batu près de Clausembourg, *resolut* quelque tems après *de tenter une seconde fois la fortune*; qu'il *donna bataille aux Turcs à quelque distance de Presbourg*; que le succés fut assez long tems incertain, mais qu'il falut ceder au nombre, & que Kimin Janos ayant pris la fuite, *fut renversé de cheval par ses propres gens qui le foulerent aux pieds.* Cet Historien remarque que les Turcs tuerent ou firent prisonniers 50. mille Chretiens à la bataille de Clausembourg, & qu'un peu auparavant ils éviterent le combat, parce que les troupes de l'Empereur, & celles de Kimin Janos étoient superieures aux leurs. Je ne trouve rien de cela dans mon Auteur Transilvain. Il m'aprend (*f*) au contraire que Montecuculi & Kimin Janos s'étant avancez jusques au delà de Clausembourg, furent informez que l'armée d'Ali Bassa étoit quatre fois plus forte que la leur; si bien que Montecuculi declara à Kimin Janos, que veu le mauvais état où étoit l'infanterie, à cause de la disette de vivres qu'elle avoit soufferte, il ne vouloit point risquer les troupes de sa Majesté Imperiale. Kimin Janos (*g*) au desespoir, & retenant à peine ses larmes, sur cette declaration, fut contraint de retourner en Hongrie avec Montecuculi. Il ne donna point d'autre combat que celui où il fût tué: il le (*h*) donna non pas en Hongrie proche de Presbourg, mais dans la Transilvanie proche d'un village nommé *Hetur* le 23. de Janvier 1662. L'Historien remarque (*i*) que la faim & les maladies firent perir environ cinq mille soldats de l'armée de Montecuculi. Cette circonstance jointe à ce qui a été dit ci-dessus ne rend pas trop digne de foi ce que dit Monsieur Ricaut (*k*), que les forces de l'Empereur & *celles du Prince Kemini jointes ensemble formoient une armée si belle & si nombreuse, que l'on eût dit qu'elle alloit non seulement defendre les frontieres de la Chretienté, mais disputer aux Ottomans l'Empire de tout le monde.* Comment cela, puis que l'armée Ottomane étoit quatre fois plus forte? Mais quel moyen de comprendre cette victoire des Turcs près de Clausembourg qui coûta 50. mille hommes aux Chretiens; quel moyen, dis-je, de la comprendre, lors qu'on n'en voit pas un mot dans l'Historien de Transilvanie? Les Turcs ont-ils à Constantinople des Gazetiers, qui à l'envi des Chretiens composent des victoires imaginaires?

(*a*) *Histoire des troubles de Hongrie l.* 1. *p.* 41.

(*b*) *Pag.* 18. *de l'édition de* 1694.

(*c*) *Betlenius pag.* 247.

(*d*) *Mois de Mars* 1690. *pag.* 490.

(*e*) *Histoire de Mahomet IV. pag.* 292. 293. *ad ann.* 1661.

(*f*) *Betlenius, pag.* 251.

(*g*) *Pag.* 252.

(*h*) *Pag.* 284. 281.

(*i*) *Pag.* 254.

(*k*) *Ubi supra pag.* 291.

que les Turcs & Michel Apafi leverent ce siege avec honte. On negocia vainement sur l'évacuation de ces places, il en falut venir à la guerre ouverte *. Elle fut heureuse aux Turcs l'an 1663. mais ils perdirent l'année suivante la fameuse bataille de Saint Gothard, après quoi le Grand Visir consentit à une treve de 20. ans. Apafi traita en 1664. avec les garnisons Imperiales de Clausembourg & de Zatmar †, qui lui livrerent ces deux villes. Il vécut sous la protection de la Porte, dans une grande independance de la Cour de Vienne, pendant la treve des deux Empires. Il favorisa d'abord les Mecontens de Hongrie sans rompre avec l'Empereur; mais enfin il entreprit une guerre ouverte pour eux, & en exposa les raisons dans un (*E*) Manifeste Latin qu'il adressa à tous les Princes Chretiens. Les Turcs rompirent avec l'Empereur l'an 1683. & entrerent dans la Hongrie avec une armée si formidable, qu'elle penetra jusqu'à Vienne avec la derniere facilité. Ces heureux commencemens furent suivis d'un revers épouvantable. Le Grand Visir leva le siege de Vienne, & depuis ce tems-là ce ne furent plus que pertes sur pertes, que malheurs sur malheurs dans le parti Ottoman. La Transilvanie tomba sous la discretion des troupes Imperiales, & y est encore; & bien loin qu'Apafi ait travaillé à la liberté de la Hongrie, qu'au contraire il a été cause que ce (*F*) Royaume a perdu l'ombre de liberté qui lui restoit,

* *Ex Betlenio in eadem historia.*

† *Buno. not in Phil. Cluverii Introduct. Geograph. p. m. 281.*

(*E*) *Dans un Manifeste Latin qu'il adressa à tous les Princes Chretiens.*] J'en ai un exemplaire imprimé l'an 1682. sur la copie de Transilvanie. Mais comme il n'y a nulle date au Manifeste de Michel Apafi, & que mon édition ne marque pas en quel tems fut faite celle de Transilvanie, je n'oserois assûrer que ce Prince declara la guerre en 1682. car je voi dans la (*a*) vie du Comte Tekeli, qu'en 1681. Abaffi le vint joindre *avec une armée de Transylvains, & qu'il entreprit avec lui le siege de Zathmar.* L'Auteur de l'Histoire des troubles d'Hongrie parle de ce siege sous (*b*) la même année. Il nous aprend (*c*) que Michel Apafi se rendit maître de la ville, mais que n'ayant pu reduire la citadelle, il se retira, & (*d*) qu'il perdit tout son bagage dans la retraite; qu'on (*e*) n'a pu bien penetrer la veritable cause de cette disgrace; que les uns l'attribuoient à une mesintelligence survenuë entre le Comte Tekeli, & Teleki qui commandoit les troupes de Transsylvanie à ce siege; qu'on accusoit ce dernier de s'être servi de mauvaise poudre qui ne faisoit nul effet; que selon d'autres, *le Prince Apaffi n'avoit pas voulu lui-même s'en rendre maître, sur l'avis qu'il avoit eu que le Grand Seignour pretendoit qu'il lui remit cette place entre les mains*; qu'il est certain, quoi qu'il en soit, *que le Bassa qui commandoit les Turcs à ce siege envoya à Constantinople de grands memoires contre ce Prince, ce qui l'obligea de retourner en son païs de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant son absence.* Voilà comment cet Historien raporte les discours des raisonneurs. Le Mercure historique & politique les a copiez (*f*) fidelement.

(*a*) Pag. 104.

(*b*) *Dans l'édition d'Amsterdam 1686. on marque au haut des pages l'an 1680. Cette faute peut tromper ceux qui n'y regardent pas de près.*

(*c*) *Liv.* 8. *pag.* 30.

(*d*) *Pag.* 39.

(*e*) *Pag.* 32.

(*f*) *Mois de Mai 1690. pag. 492. mais il met le siege de Zathmar en 1680.*

(*F*) *Il a été cause que ce Royaume a perdu.*] On auroit tort sur cela de l'accuser d'imprudence; car jamais on n'a eu plus de raisons de se promettre un bon succés. Les seules forces des Mecontens avoient jusques là tenu en échec les troupes Imperiales. Que ne pouvoit-on donc pas attendre raisonnablement des preparatifs extraordinaires du Grand Seigneur, qui avoit promis monts & merveilles à Tekeli? Par une de ces fatales conjonctures que la providence de Dieu se plaît à produire de tems en tems, pour confondre les esperances humaines les mieux fondées, il est arrivé qu'Apafi non seulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie, mais aussi qu'il a jetté son propre païs dans la servitude. *Sic erat in fatis.* Il est arrivé qu'au lieu d'affoiblir la Maison d'Autriche, on l'a tirée de sa decadence; on l'a remise en état de rentrer dans la superiorité; on lui a redonné toute la couronne de Hongrie; on a fait des Etats du Turc une source inépuisable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'est formée contre la France, durant le cours de la guerre. Faut-il dire pour cela qu'Apafi a été un étourdi, & un temeraire? Nullement, à moins qu'on ne veuille qualifier de la sorte tous ceux qui ne savent pas prevoir les évenemens les plus contraires aux aparences. Les plus excellens Politiques n'auroient-ils pas garanti que la France pousseroit à la rouë de son côté, pendant que les Turcs agiroient de l'autre? Qui auroit jamais pu se persuader qu'elle se tiendroit six ans de suite dans l'inaction autant qu'elle a fait, au milieu des occasions les plus favorables de s'agrandir que jamais nation ait euës? Apafi, Tekeli, & leurs adherans sont fort excusables, de n'avoir pu deviner qu'on aimeroit mieux faire la guerre à l'Edit de Nantes, qu'à la Maison d'Autriche.

Si le mauvais succés de l'entreprise d'Apafi le peut convaincre d'imprudence.

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous viennent de Turquie, n'est ignoré de personne. Nos Gazetiers & nos autres Nouvelistes ne nous disent presque jamais rien de ce païs-là qui ne soit propre à rejouïr; le murmure des peuples, leur misere, leurs vœux pour la paix; la discorde dans le Divan, un premier Vizir étranglé, des factions formidables, des pestes, & des incendies à Constantinople, des soulevemens en Egypte, en Arabie, en Syrie, & cent autres choses de cette nature qui viennent par les couriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne sont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes prises, combien de partis defaits, combien de courses heureusement executées dans le païs ennemi n'a-t-on pas eu raison de publier pendant les étez, & quelles esperances de paix n'a-t-on pas données pendant les hyvers? Il n'est pas jusqu'à la levée du siege de Belgrade en 1693. qu'on n'ait debitée comme un bon évenement; puis qu'à tout

restoit; car il n'est plus électif presentement, il a été regardé comme un païs de conquête, & sur ce pied-là il est érigé en royaume hereditaire. Apafi (G) mourut à Weissembourg vers la fin d'Avril 1690. Les Turcs tâcherent de mettre le Comte Tekeli à sa place, mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avoit faite dans * le païs. Le Prince Louïs de Bade le fondit, pour ainsi dire, par sa presence, comme le soleil fond la neige, & depuis ce tems-là jusques au tems † où j'écris ceci, il n'a gueres troublé le nouveau Prince titulaire de Transilvanie, c'est le fils de Michel Apafi.

* Pendant la campagne de 1690.

† Au mois de Mars 1694.

APELLES, l'un des plus illustres peintres de l'antiquité, étoit nâtif de l'Ile de (A) Co, & fleurissoit au tems (B) d'Alexandre. Il fut si estimé de ce Prince, qu'il fut le seul ‡ qui obtint la permission de le peindre. Il en obtint une autre marque d'une singuliere consideration; car Alexandre lui ayant donné à peindre l'une de ses (C) concubines, & l'en voyant amoureux, la lui ceda. Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abusé autant (D) qu'on dit de la bonté de ce

‡ Voyez les remarques de l'article Lysippe.

tout prendre, les troupes Imperiales avoient executé leurs principales intentions, qui étoient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Transilvanie. Quelcun disoit peu après la reduction de l'Irlande, qu'on eût bien fait d'y entretenir long tems la guerre; afin d'avoir un fond assûré de nouvelles avantageuses & dans l'Orient, & dans l'Occident.

(G) *Apafi mourut à Weissembourg.*] Les Nouvellistes ont été appointez contraires sur les circonstances de sa mort. Les uns (a) ont publié qu'il mourut subitement dans l'assemblée des Etats de Transilvanie, les autres (b) après avoir été long tems malade. Tous conviennent qu'il mourut à (c) Weissembourg.

(A) *Etoit nâtif de l'Ile de Co.*] Je n'ai trouvé que deux Auteurs qui le disent, encore faut-il supposer que l'un deux n'avoit point écrit ce que la plûpart des éditions lui font dire, mais qu'au lieu de ces paroles (d), *Apelles eo usque Olympiade* 112. *provectus, ut plura solus prope quam cæteri omnes contulerit*, il se servit de celles-ci, *Apelles Cous Olympiade* 112. *pictura plura solus prope quam cæteri omnes contulit.* Turnebe avoit conjecturé qu'il faloit lire *Apelles Cous*, & non pas *Apelles eo usque.* Sa conjecture a été confirmée (e) par le Manuscrit du Vatican, & par ceux (f) de la Bibliotheque du Roi, & de la Bibliotheque de Mr. Colbert. L'autre temoin est Ovide (g). Il parle ainsi.

Ut Venus artificis labor est gloria Coi
Æquoreo madidas quæ premit imbre comas.

Nous parlons dans la remarque I d'un autre passage de ce Poëte, où les uns lisent *Cois*, & les autres *Cous*. Le grand nombre d'Auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles, obligea le Mazzoni (h) à soutenir la cause d'Ovide; mais au lieu de *Co*, il avance que ce Poëte a dit *Chio*. Trois (i) Auteurs de poids font Apelles nâtif d'Ephese. Suidas le fait nâtif de Colophon, & ajoûte que la ville d'Ephese l'adopta.

(B) *Fleurissoit au tems d'Alexandre.*] On ne peut nier qu'il ne fût dejà au faîte de sa reputation, lors que ce Prince commença la conquête de l'Asie, c'est-à-dire dans la cent onziéme Olympiade. L'aventure d'Apelles à la Cour d'Egypte, fait voir qu'il survêcut à Alexandre. C'est donc une faute que de dire avec Mejoragius qu'il étoit Eleve de Zeuxis; la distance de plus de 120. ans qui est entre la 84. Olympiade, où Zeuxis (k) étoit dans sa fleur, & le regne du premier Ptolomée, ne permet pas cela. C'est Carlo Date qui releve cette faute de Majoragius: *Non so*, dit-il, (l) *con qual fondamento Marcantonio Majoraggio nel Comento sopra l'Orat. di Cicer. a* 11. *dicesse che Apelle fosse scolare di Zeusi, quando tra l'uno e l'altro corse l'eta d'un uomo.* Voici ce que c'est que l'aventure de la Cour d'Egypte. Apelles (m) n'avoit pas eu le bonheur de se faire aimer de Ptolomée à la Cour d'Alexandre. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie, pendant le regne de Ptolomée. Un fourbe pour lui jouër un mauvais tour, lui alla dire que le Roi l'invitoit à son dîner. Apelles se presenta, & voyant le Roi fort en colere il allegua pour son excuse qu'il ne venoit que par son ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avoit invité, cela n'étoit point possible, car le fourbe n'étoit point alors dans la chambre. Apelles se mit à le crayonner sur la muraille avec un charbon; Ptolomée le reconnut dès les premiers traits.

(C) *L'une de ses concubines ..... la lui ceda.*] Pline raconte la chose de cette maniere; *Alexander* (n) *ei honorem clarissimo præbuit exemplo, namque cum dilectam sibi è pallacis suis præcipuè, nomine Campaspen, nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle jussisset, eumque tum pari captum amore sensisset, dono eam dedit. Magnus animo, major imperio sui: nec minor hoc facto quam victoria aliqua, quippe se vicit, nec torum tantum suum, sed etiam effectum donavit Artifici; ne dilectæ quidem respectu motus, ut quæ modo regis fuisset, nunc pictoris esset. Sunt qui Venerem anadyomenen illo pictam exemplari putant.* Elien (o) parle de la même histoire, mais il donne le nom de Pancaste à cette maîtresse d'Alexandre. L'article de ce Prince contiendra une remarque sur ce sujet; nous ferons voir qu'un homme qui donnoit à peindre toute nuë la plus belle de ses concubines, ne merite pas les éloges de continent & de chaste qui lui ont été donnez.

(D) *Ait abusé autant qu'on dit de la bonté de ce grand Monarque.*] Pline (p) a beau dire qu'Apelles s'étoit rendu agreable à ce Prince par sa politesse & par sa douceur; il aura de la peine à persuader à ceux qui connoissent Alexandre, qu'un peintre lui ait dit impunément: *Taisez-vous, les garçons qui broyent mes couleurs se moquent*

(a) *Gazette de Paris, du* 20. *Mai* 1690.

(b) *Mercure historique, mois de Mai* 1690. *pag.* 490. *Vie du Comte Tekeli pag.* 263.

(c) *La vie du Comte Tekeli dit* à Albe-Jule. *C'est la même ville que* Weissembourg.

(d) *Plinius, l.* 35. *c.* 10.

(e) *Voyez Carlo Dati dans ses Apostilles sur la vie d'Apelles, pag.* 104.

(f) *Voyez le P. Hardouin sur Pline, t.* 5. *pag.* 264.

(g) *De Ponto l.* 4. *eleg.* 1.

(h) *Difesa di Dante l.* 3. *c.* 16. *apud Carol. Dati ubi supra, pag.* 103.

(i) *Strabo l.* 14. *Lucianus, de cal mn. Ælian. hist. anim. l.* 4. *c.* 50. *Voyez aussi Tzetzes Chil.* 8. *hist.* 197. *v.* 193.

(k) *Voyez les remarques de l'article* Zeuxis.

(l) *Postille alla vita d'Apelle, pag.* 105.

(m) Non fuerat ei gratia in comitatu Alexandri cum Ptolemæo, quo regnante Alexandriam vi tempestatis expulsus, subornato fraude æmulorum plano regio invitatus, ad Regis cœnam venit, indignantique Ptolemæo & vocatores suos ostendenti ut diceret à quo eorum invitatus esset, arrepto carbone exstincto è foculo imaginem in pariete delineavit, agnoscente vultum plani rege ex inchoato protinus. *Plin. l.* 35. *c.* 10.

(n) *Lib.* 35. *c.* 10.

(o) *Var. hist. l.* 12. *c.* 34.

(p) Fuit & comitas illi propter quam gratior Alexandro Magno erat frequenter in officinam ventitanti.... Sed & in officina imperite multa disserenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum erat auctoritati juris in regem alioqui iracundum. *Lib.* 35. *cap.* 10.

ce grand Monarque : il étoit apparemment trop bon Courtisan, pour ignorer qu'un discours aussi peu respectueux que celui qu'on lui attribuë étoit fort capable de deplaire. La reponse qu'il fit (*E*) touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs. On a fort parlé de son tableau de la calomnie; mais presque personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent (*F*) dans la narration du fait qui

quent de vous. Il n'est point croyable qu'Apelles ait pu esperer qu'une expression aussi forte que celle-là, de quelque maniere qu'on s'en servit, seroit prise en bonne part; & on a de la peine à croire qu'Alexandre qui avoit été si bien instruit, & dont le genie étoit si beau, ait parlé assez impertinemment de la peinture pour meriter la moquerie du plus petit aprentif. C'est le sentiment du docte Freinshemius : *Non (a) crediderim in officina imperitè multa disserentem ab Apelle mordaci dicterio repressum fuisse. Nam id neque majestati tanti regis, neque modestiæ pictoris, hominis non stupidi nec indocti convenisset, & Alexander liberalibus studiis ab extrema ætate imbutus, etiam de artibus quas non calleret haud ineptè judicare didicerat,* Pour ce qui est de Megabyze (*b*) Prêtre de Diane, il ne seroit pas si étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'est lui, si nous en croyons (*c*) Plutarque, qui fut censuré de cette maniere par Apelles; *Ne voyez-vous pas*, lui dît-on, *que ces garçons qui broyent l'ocre, & qui pendant que vous ne disiez mot, ne jettoient sur vous que des regards de respect à cause de l'or & de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plûtôt oüi raisonner d'une chose que vous n'entendez pas, qu'ils se sont moquez de vous?* Un autre Auteur (*d*) dit que ce fut Zeuxis qui parla ainsi à Megabyze. On pourroit me persuader plus facilement la liberté dont on dit (*e*) qu'Apelles usa envers Alexandre dans une autre rencontre. Alexandre ayant examiné son portrait qu'Apelles venoit de faire, ne le loüa point selon son merite. Peu après on fit venir un cheval qui hennit à la vuë du cheval du même portrait comme s'il eût vu un vrai cheval. *Sire*, dit alors Apelles à Alexandre, *on diroit que ce cheval se conoît mieux en peinture que ne fait vôtre Majesté.* Mais pour dire franchement ce je que j'en pense; je trouve tout cela trop dur, trop grossier & trop brutal, pour l'attribuer à un peintre qu'on me represente d'ailleurs comme un homme doux, civil & poli. Il faut être ou sur le pied de bouffon dans une Cour, ou avoir cette humeur bizarre & capricieuse que l'on voit assez souvent dans les Artistes les plus consommez, il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux suppositions, pour croire ce que l'on conte d'Apelles non seulement envers Alexandre, mais aussi envers ce Megabyze que l'or & la pourpre faisoient respecter.

Le discours d'Apelles à Alexandre au sujet du cheval qui avoit henni, est plus honnête dans les traductions de quelques Savans, qu'il ne l'est dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait gueres d'honneur : c'est une faute, c'est une ignorance. Voyons le Grec (*f*). Ἀλέξανδρος θεασάμενος τὴν ἐν Ἐφέσῳ εἰκόνα ἑαυτοῦ τὴν ὑπὸ Ἀπελλοῦ γραφεῖσαν οὐκ ἐπῄνεσε κατὰ τὴν ἀξίαν τοῦ γράμματος. εἰσαχθέντος δὲ τοῦ ἵππου καὶ χρεμετίσαντος πρὸς τὸν ἵππον τὸν ἐν τῇ εἰκόνι ὡς πρὸς ἀληθινὸν καὶ ἐκεῖνον, ὦ βασιλεῦ (εἶπεν ὁ Ἀπελλῆς) ἀλλ' ὅγε ἵππος ἔοικέ σου γραφικώτερος εἶναι κατὰ πολύ. Voici de quelle maniere Erasme (*g*) raporte ce fait. *Apud Ephesum quum Alexander conspectam effigiem sui corporis ad vivum magna arte expressam admiraretur, atque interim fortè equus inductus picto in eadem tabula equo adhinniret, deceptus imitatione, Apelles, equus, inquit, ô Rex, multo melius expressus est quàm tu.* Je laisse là les circonstances qu'Erasme raporte sans les avoir trouvées dans Elien, je m'arrête à la reflexion qu'il fait faire au peintre; *Sire j'ai beaucoup mieux reüssi à peindre vôtre cheval, qu'à peindre vôtre Majesté.* Ce n'est point le sens du Grec; un savant Critique (*h*) a montré que γραφικὸς signifie un homme qui entend la peinture, & il a convaincu par là Cœlius Rhodiginus & Erasme d'avoir très-mal raporté cette historiette. Je m'étonne que Pline l'ait ignorée, lui qui raporte quelque chose touchant le hennissement d'un cheval. Voyez ci-dessous la remarque M.

(E) *La reponse qu'il fit touchant Laïs.*] Elle étoit encore jeune fille lors qu'Apelles la voyant revenir de la fontaine, & admirant sa beauté, la cajola de telle sorte qu'elle alla où il voulut. Il la mena à un repas où quelques-uns de ses amis se devoient trouver; ils se moquerent (*i*) de lui de ce qu'au lieu d'amener une courtisane, il amenoit une pucelle; *Ne vous en mettez pas en peine*, leur repondit-il, *n'en soyez point surpris, je la dresserai si bien qu'avant que trois ans se passent, elle saura son metier en perfection.* Ne diroit-on pas qu'il s'agissoit d'une jeune cheval qui ne savoit pas le manege, mais qui entre les mains d'un excellent Ecuyer aprendroit toutes sortes de voltes & d'exercices? On a horreur quand on songe à la corruption de ces siecles là. Les amis d'Apelles temoignoient encore plus (*k*) de dereglement que lui. Laïs devint une des plus renommées Courtisanes de son siecle. Les peintres (*l*) alloient chez elle pour y prendre le modele d'une belle gorge. Apelles entant que peintre se servit sans doute de ce même original. *Nemini * dubium esse potest quin hunc ipsam quoque Laïdem sibi veluti in contubernium adsciverit Apelles, quo vivam emendatissimæ formæ imaginem ab animali exemplo in tabulas suas transfunderet.*

(F) *Des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait.*] Voici comment Lucien l'expose. Le peintre Antiphilus ne pouvant souffrir la faveur dont Apelles joüissoit auprès du Roi Ptolomée, l'accusa d'être complice de la conspiration de Theodote Gouverneur de Phenicie. Il soutint que l'on avoit vu Apelles dînant avec Theodote, & lui parlant à l'oreille pendant tout le repas : puis il vint aprendre que par le conseil d'Apelles la ville de Tyr s'étoit revoltée, & que celle de Pelusium avoit été prise. Cependant il étoit certain que l'accusé n'avoit point été à Tyr, & qu'il ne conoissoit Theodote que sous la qualité generale de Gouverneur de Phenicie. Ptolomée s'emporta de telle sorte, que sans rien examiner il fut

(a) *Supplem. in Curtium l. 2. c. 6.*

(b) *Plusieurs Savans croyent que Megabyze étoit un nom affecté au Prêtre de Diane. D'autres entendent ici par Megabyze un grand Seigneur de Perse.*

(c) *De adulat. & amici pag. 58 & de tranquill. animi pag.* 471. 472.

(d) *Ælian. var. hist. l. 2. c. 2. Freinshemius* ibid. *le cite comme ayant attribué cela à Apelles.*

(e) *Idem Ælian. l. 2. c. 3.*

(f) *Ælian. l. 2. c. 3.*

(g) *In Apophthegm.*

(h) *Paulus Leopardus Emendationum l. 12. c. 4.*

(i) Χλευασθέντων δ' αὐτὸν τῶν ἑταίρων ὅτι ἀνθ' ἑταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἀγάγοι· μὴ θαυμάσητε εἶπεν, ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μέλλουσαν ἀπόλαυσιν μετ' οὐδ' ὅλην τριετίαν καλὴν δείξω. Irrisus autem à familiaribus quod meretricis loco virginum adduxisset, Nolite mirari, inquit, mihi etenim non toto opus erit triennio ut eam ad futuræ voluptatis usum pulcre doctam instituamque reddere valeam. *Athen. l. 13. p. 588.*

(k) *Richelet dans son Dictionaire au mot Pucelage, raporte qu'on dit que le pucelage en matiere de filles est le ragoût des sots.*

(l) *Athen. ubi supra.*

* *Junius in Catalogo Artificum in Apelle, pag. 19.*

qui fut cause de ce tableau. Le Traité * où Lucien parle de cela est une excellente piece. Le chef-d'œuvre d'Apelles étoit le portrait (*G*) de Venus sortant de la mer. Quelques-uns disent que la Maîtresse qu'Alexandre lui avoit cedée, lui servit d'original quand il voulut faire ce portrait: d'autres disent que la Courtisane Phryne servit à cela. On parle d'un autre portrait de Venus qu'il avoit commencé, qui auroit surpassé le premier, si la mort (*H*) ne l'eût empêché de le finir. Mr.

* *Il a pour titre* Περὶ τῦ μὴ ῥᾳδίως πιστεύειν διαβολῆ; de non temere credendo calumniæ.

tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne considera ni la condition de l'accusateur, ni celle de l'accusé. Celui-là par jalousie de metier pouvoit entreprendre la ruïne d'un innocent: celui-ci étoit un trop petit particulier pour être capable d'un tel complot; quand même la reconoissance de tant de bienfaits dont Ptolomée l'avoit comblé, n'auroit pas étouffé en lui les mauvaises intentions. Le Prince ne faisoit nulle attention à cela; il ne demandoit pas si Apelles avoit fait un voyage à Tyr; il ne faisoit que pester, & que jurer; & si l'un des conjurez n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier supplice de l'accusé étoit infaillible. Mais aussi quand Ptolomée eut conu le crime de l'accusateur, il le condamna à être l'esclave d'Apelles, & donna cent talens à celui-ci. Voilà l'occasion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la calomnie, dont Lucien fait la description. C'est dommage qu'il l'ait faite sans s'apercevoir de son monstrueux anachronisme; car la conspiration de Theodote (*a*) regarde le regne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre: jugez si Apelles pouvoit être alors en vie. Il faut établir de deux choses l'une; ou que Lucien parle d'un Apelles different de celui qui fut si consideré d'Alexandre, ou qu'il a confondu quelque complot tramé sous Ptolomée Philadelphe, avec la trahison de Theodote. N'y ayant point d'Auteur qui nous puisse fournir des lumieres sur quelque complot où la calomnie ait pu mêler nôtre peintre, ce seroit peine perduë que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voyons seulement s'il a eu en vuë un autre Apelles que celui dont je parle dans cet article. Je ne saurois me le figurer; car tout homme qui sait écrire se garde bien lors qu'il fait mention d'un peintre, qui n'a rien de commun que le nom avec le grand & l'incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or Lucien n'avertit point de cela, & tout ce qu'il dit mene en ligne droite au grand Apelles; c'est donc de lui qu'il pretend parler. Je sai bien qu'un homme docte fait fond (*b*) sur l'épithete d'Ephesien, Α'πελλῆς ὁ Ἐφέσιος: mais je sai aussi que (*c*) d'autres ont donné cette épithete au grand Apelles. Je puis même me servir de la raison contenuë dans le passage que je cite; car si Lucien a pu donner cette épithete à son Apelles, parce qu'il parloit d'un peintre né à Colophon, & adopté par les habitans d'Ephese, je puis pretendre qu'il l'a donnée au grand Apelles né dans l'Ile de Co, mais sans doute bourgeois d'Ephese. Un homme de cette importance se seroit-il établi dans cette ville, (c'est là qu'Alexandre le vit & le frequenta) sans y recevoir tous les droits de citoyen? Autre preuve; Monsieur Tollius accorde que Lucien parle du meme Apelles que Suidas: or Suidas ne parle que du grand Apelles. Je le prouve 1. parce qu'il ne parle que d'un Apelles: auroit-il laissé le grand & l'illustre, pour ne parler que de l'obscur & de l'inconu? 2. Parce qu'il donne à son Apelles la qualité d'Eleve de Pamphile d'Amphipolis, qualité que Pline (*d*) a donnée au grand Apelles. Ainsi l'erreur de Lucien est évidente, & je suis surpris que ni (*e*) Jean Batiste Adriani, ni (*f*) Carlo Dati, ni (*g*) François Junius, ni tant d'autres celebres Auteurs qui ont parlé de ce Traitté de Lucien ne l'ayent pas aperçuë, & qu'ils ayent tous pris cette narration comme une aventure effective du grand Apelles. Monsieur Tollius a très-bien conu que le crime dont on accusoit Apelles se raportoit au regne de Ptolomée Philopator, mais il n'a point conu que Lucien se soit trompé; il a mieux aimé supposer que Lucien avoit en vuë un autre Apelles, contemporain d'Antiphilus, & disciple de Pamphilus. Je ne saurois dire en quel tems vivoit Antiphilus, ni Ctesidemus dont il fut (*h*) Eleve, mais il est clair, selon Pline (*i*), que Pamphilus florissoit au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand. . .

(*G*) *Le portrait de Venus sortant de la mer.*] Auguste le consacra dans le temple de Jules Cesar. Les parties inferieures en étoient gâtées, & personne ne fut capable de les retablir. Le tems acheva de ruïner le reste, & alors Neron fit faire une autre Venus par Dorothée, & la substitua à celle d'Apelles. *Venerem exeuntem è mari Divus Augustus dicavit in delubro patris Cæsaris quæ Anadyomene vocatur, versibus Græcis tali opere dum laudatur victo, sed illustrato: hujus inferiorem partem corruptam qui reficeret non potuit reperiri. Verum ipsa injuria cessit in gloriam artificis. Consenuit hæc tabula carie, aliamque pro ea Nero principatu substituit suo.* Ce sont les termes de Pline au chapitre 10. du 35. livre. Je raporte dans la remarque C le passage où il dit que la Maîtresse d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Venus fut tirée. L'article de Phryne nous aprendra une tradition differente de celle-ci.

(*H*) *La mort ne l'eût empêché de le finir.*] Si Calcagnini avoit mieux aimé raporter le temoignage des anciens Auteurs, que dire les choses de sa tête, il n'auroit pas assûré qu'Apelles laissa volontairement imparfaite sa Venus Anadyomene. La raison de cette conduite, dit-il, fut qu'Apelles desespera que la conclusion fût digne du commencement. *Sed* (*k*) *ô me multo Apelle incautiorem! ille enim tanta felicitate Veneris emergentis partes superiores expressit, ut diffisus penicillo reliquas posse absolvere desperaverit, atque ita in admirationem posteritatis tabulam inchoatam reliquerit.* Carlo Dati accuse cet Auteur d'avancer beaucoup de choses sans dire d'où il les prend, & il en donne deux autres exemples. Il est certain que les paroles de Pline convainquent de fausseté le Calcagnini; on va le voir. *Apelles* (*l*) *inchoaverat aliam Venerem*

(*a*) *Voyez Polybe au 4. & au 5. livre. Il en parle fort au long.*

(*b*) Ad distinctionem illius Apellis qui sub Alexandro & Ptolemæo Lagi vixit maximi nominis & artis, Coi patria. Hic autem patria Colophonius, verum θέσει, id est adoptione fuit Ephesius teste Suida, Pamphili Amphipolitæ discipulus. *Jacobus Tollius not. in Lucian. de calum.*

(*c*) *Strabon, Elien, Tzetzes.*

(*d*) Lib. 35. c. 10. & init. c. 11. *Carlo Dati pag.* 105. *& le P. Hardouïn* in Plin. t. 5. pag. 205. *disent que Plutarque dans la vie d'Aratus dit qu'Apelles fut disciple de Pamphilus: mais c'est un temoignage fort obscur. Plutarque pag.* 1032. *semble plûtôt dire qu'Apelles fut disciple de Melanthus.*

(*e*) *Dans une lettre qui est à la tête du 3. vol. du Vasari.*

(*f*) *Ubi supra.*

(*g*) *In Catalogo Artificum, in Apelle.*

(*h*) *Plin. l. 35. c. 10. pag. 222.*

(*i*) *Ibid. pag. 206.*

(*k*) *Lib. 13. p. 177. apud Carolum Dati ubi supra, pag. 145.*

(*l*) *Plin. l. 35. c. 10. p. m. 212.*

Mr. Moreri a pris (*I*) l'un de ces tableaux pour l'autre, & n'a pas bien raporté ce qui concerne (*K*) la peinture d'un cheval. Il n'y avoit point d'affaire si im-

nerem Cois superaturus etiam suam illam priorem. Invidit MORS *peracta parte, nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est.* Ciceron en deux (*a*) endroits de ses Oeuvres dit simplement qu'Apelles laissa cette Venus imparfaite.

(*a*) *Epist. 9. ad famil. l. 1. de Offic. l. 3. c. 2.*

(I) *Mr. Moreri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.*] Voici comment il s'exprime. *Les plus belles de toutes* les pieces d'Apelles *furent deux portraits de Venus, dont l'une qui sortoit de la mer fut nommé Anadiomene, & l'autre est celle qu'il fit pour ceux de l'Ile de Co dont Ovide parle en ces termes.*

Si nunquam Venerem Coïs pinxisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide *in Sent.* il faloit citer le 3. livre *de arte amandi.* Il faut savoir qu'Apelles n'acheva pas le second de ces deux portraits, Pline (*b*) l'assûre formellement. Quelle apparence qu'Ovide ayant deux portraits de Venus à alleguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laissé celui-là, pour ne parler que de celui-ci? Pour en user de la sorte il faudroit ne savoir pas les plus communs loix du raisonnement. De plus le 2. vers est une allusion manifeste à la Venus *Anadyomene*, c'est-à-dire *sortant des ondes.* Il s'agit donc du premier portrait. Nous savons que Venus avoit cette attitude dans celui-là, nous ne savons pas celle qu'elle avoit dans le second. J'ajoûte que si les deux vers d'Ovide étoient sortis de sa plume tout tels qu'on vient de les raporter, il auroit très-mal raisonné: il faut donc les corriger en cette maniere, & alors ils formeront une preuve raisonnable de ce qui precede.

(*b*) *Voyez la remarque precedente.*

Si venerem Coïs nusquam posuisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins Critiques aiment mieux mettre *Cous* que *Cois.* Je croi qu'ils ont raison, encore qu'il soit apparent qu'Apelles fit sa Venus *Anadyomene* pour les habitans de l'Ile de Co; car c'est deux qu'Auguste l'obtint, & il leur remit en consideration de ce portrait la somme de cent talens, sur le tribut qu'ils devoient à son Espargne. Ils avoient cette Venus dans le temple d'Esculape, avec l'Antigonus du même peintre. *Lacter* (*c*) *promontorium est Coæ insulæ in cujus suburbio est ædes Æsculapii nobilitata Antigono Apellis . . . conspiciebatur ibidem quoque ejusdem artificis Venus Anadyomene,* Ἣ (*d*) νῦν ἀνάκειται τῷ θεῷ Καίσαρι ἐν Ῥώμῃ, τοῦ Σεβαστοῦ ἀναθέντος τῷ πατρὶ τὴν ἀρχηγέτιν τοῦ γένους αὐτοῦ. Φασὶ δὲ τοῖς Κῴοις ἀντὶ τῆς γραφῆς ἑκατὸν ταλάντων ἄφεσιν γενέσθαι τοῦ προσταχθέντος φόρου. *Quæ nunc dedicata est divo Cæsari, Augusto consecrante patri generis sui patronam. Ajunt Cois pro pictura fuisse remissa centum talenta de imperati tributi summa.* Pline pourroit bien avoir ignoré que la Venus *Anadyomene* eût été faite pour l'Ile de Co: on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Venus d'Apelles.

(*c*) *In Catalogo Artificum, in Apelle, pag. 22.*

(*d*) *Strabo l. 14. p.m. 452.*

S'IL Y A eu deux Venus d'Apelles.

Il me vient un scrupule que je men vais proposer: je ne sai si Pline ne multiplie pas les êtres sans necessité, lors qu'il nous parle d'une Venus *Anadyomene*, & d'une autre Venus commencée pour les habitans de l'Ile de Co. Le fondement de mon scrupule, est que la premiere Venus n'étoit dans l'état de perfection qu'à l'égard du haut du tableau. C'est Pline qui nous l'aprend (*e*), & qui ajoûte qu'aucun peintre n'osa reparer ce qui s'en étoit gâté. Or l'autre Venus n'étoit finie qu'à l'égard des parties superieures, & aucun peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquoit. C'est encore Pline (*f*) qui nous l'aprend. Je croi qu'il est le seul qui fasse cette remarque touchant deux Venus d'Apelles defectueuses aux mêmes endroits. Les autres Auteurs ne la font que de la Venus d'Apelles en general; & lors qu'ils parlent de cette Venus ils la mettent (*g*) dans l'Ile de Co, & nous avons vu que c'est de cette Ile qu'Auguste (*h*) tira la Venus *Anadyomene.* Il pourroit donc bien être que Pline a manqué d'exactitude. Je m'en raporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(*e*) *Lib. 35. p. 212.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Voyez Ciceron, de Offic. l. 3. c. 2. de natura Deor. l. 1. in Verrem orat. 9.*

(K) *Ce qui concerne la peinture d'un cheval.*] Les anciens Auteurs ont parlé avec grande estime, dit Monsr. Moreri, *d'un cheval tiré tellement au naturel* par Apelles, *que les jumens hannissoient en le voyant.* Je ne pense pas qu'aucun ancien Ecrivain ait dit cela: mais voici ce que Pline nous aprend. (*i*) *Est & equus ejus, sive fuit, pictus in certamine: quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitu æmulos prævalere sentiens singulorum picturas inductis equis ostendit: Apellis tantum equo adhinnivere, idque & postea semper illius experimentum artis ostentatur.* Cela veut dire qu'Apelles disputant contre quelques autres à qui peindroit mieux un cheval, & se defiant de l'integrité des juges, aima mieux commettre sa cause à la decision des bêtes; on fit entrer des chevaux; ils ne hennirent qu'à la vuë de l'Ouvrage d'Apelles. Quelques-uns (*k*) croyent que le conte d'Elien (*l*) n'est qu'une corruption de celui-ci; c'est-à-dire qu'ils croyent que ce qui se passa entre Apelles & les juges du prix, lors que ce peintre prefera le jugement d'un cheval au leur, a donné lieu de conter qu'il avoit dit à Alexandre que son cheval s'entendoit mieux en peinture que lui. D'autres (*m*) croyent que ce sont deux aventures toutes differentes. Pour moi j'ai dejà fait conoître mon petit avis, qui est qu'il faut regarder comme une fable l'historiette raportée par Elien. Le silence de Pline dans une occasion si belle de parler me confirme dans mon sentiment. Pline se seroit-il tû touchant le cheval qui hennit dans la boutique d'Apelles en presence d'Alexandre, & touchant la consequence qu'Apelles en infera; Pline, dis-je, se seroit-il tû sur de tels faits lors qu'il raportoit l'autre aventure, où Apelles avoit apellé du jugement des arbitres, au jugement des chevaux? Carlo Dati * a observé que dans aucun de ces deux cas Apelles n'avoit parlé en habile peintre, puis qu'il avoit supposé que plus on étoit connoisseur, plus on prenoit la figure pour l'objet même. Mais il faloit prendre

(*h*) *Ex Strab l. 14. p. 452.*

(*i*) *Lib. 35. pag 213.*

(*k*) *Schefferus in Ælian. Var. hist. l. 2. c. 3.*

(*l*) *Voyez la remarque D.*

(*m*) *Carlo Dati, pag. 128.*

* *Ibid. pag. 129.*

importante qui pût obliger Apelles d'être un jour sans apliquer son pinceau, d'où nâquit (*L*) un fameux proverbe. Les livres que * ce grand peintre avoit composez sur la peinture sont tous perdus. On ne sait ni où, ni quand il mourut. Une de ses principales perfections étoit de rendre ses Ouvrages extremement ressemblans, de sorte que les physionomistes (*M*) ne devinoient pas moins sur ses portraits, que s'ils avoient vu les originaux. On peut raporter à cela ce qu'il fit † à la Cour d'Egypte.

* *Voluminibus etiam editis quæ doctrinam eam continent.* *Plin. l.* 35. *c.* 10.

APELLES, excellent Acteur pour le Tragique sous Caligula. Il s'étoit mis en faveur par des voyes très-infames; mais lors que la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit Comedien ‡, & il se maintint de telle sorte dans les bonnes graces de Caligula, que ce Prince le vouloit toûjours avoir avec lui en ⊥ public même, & qu'il le β mit au nombre de ses Conseillers. Mais un jour qu'il lui demanda auprès de la statuë de Jupiter, lequel lui sembloit plus grand de Jupiter ou de lui, il se mit si en colere de ce qu'Apelles ne repondoit pas assez tôt, qu'il le fit fouëtter cruellement. Il dit même par forme de plaisanterie qu'Apelles avoit la voix agreable, même dans le ton plaintif γ. C'est ce que nous lisons dans Suetone. Philon δ dit que ce barbare Empereur fit mettre Apelles aux fers, & qu'il donna ordre que de tems en tems on le fit tourner sur une rouë.

† *Voyez la remarque B.*

‡ *Philo, legat. ad Cajum, pag.* 1021.

⊥ *Dio, l.* 69. *pag.* 643.

β *Philo, ib.*

APELLICON, qui acheta la Bibliotheque d'Aristote. Voyez les remarques de l'article *Tyrannion.*

APICIUS. Il y a eu à Rome trois Apicius renommez pour leur gourmandise. Le premier vivoit avant le changement de la Republique; le second sous Auguste & sous Tibere; & le dernier sous Trajan. C'est du premier APICIUS qu'Athenée ζ veut parler, lors qu'ayant dit sur le temoignage de Posidonius θ que l'on conservoit à Rome la memoire d'un certain Apicius, qui avoit surpassé tous les hommes en gourmandise, il ajoûte, que c'est le même Apicius qui fut cause de l'exil de Rutilius. On sait que Posidonius a fleuri du tems de Pompée, & que Rutilius fut exilé environ l'an de Rome 660. Le second APICIUS est le plus celebre des trois. Athenée κ le place sous Tibere, & dit qu'il depensa des sommes immenses pour son ventre, & qu'il y avoit diverses sortes de gâteaux qui portoient son nom. C'est de lui que Seneque parle dans le Traitté de consolation λ qu'il écrivit à sa mere Helvia sous l'Empereur Claude. Il dit que cet Apicius avoit vêcu de son tems, & qu'il avoit tenu, pour ainsi dire, Ecole de gueule & de gourmandise à Rome; qu'il avoit depensé deux millions & demi à faire bonne chere; que se voyant fort endetté, il avoit enfin songé à examiner l'état de son bien; & qu'ayant trouvé qu'il ne lui resteroit que 250. mille livres, il s'empoisonna, comme s'il avoit craint de mourir de faim avec une telle somme. Dion μ qui l'appelle M. Gabius Apicius raporte la même chose, ajoûtant une particularité raportée aussi par Tacite ν, que Sejan dans sa premiere jeunesse s'étoit

γ Inter varios jocos cum assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem. *Sueton. in Calig. c.* 33.

δ *Philo, ib.*

ζ *Lib.* 4. *pag.* 168.

θ *Historiar. l.* 49.

κ *Lib.* 1. *pag.* 7.

λ *Il en conte une chose curieuse dans l'épitre* 95. *Vide etiam de vita beata c.* 11.

μ *Lib.* 57.

ν *Annal. l.* 4. *c.* 1.

dre garde que cette censure ne peut point tomber sur l'évenement que Pline raporte; car Apelles ne preferoit le jugement des chevaux à celui des hommes, que parce qu'il voyoit que la brigue de ses rivaux avoit corrompu les juges. La remarque de Carlo Dati est très-bonne quant au fond; il est plus facile de tromper ceux qui ne se conoissent pas en tableaux, que ceux qui s'y connoissent. Il cite Jean Paul (*a*) Lomazzo: on peut citer desormais Mr. Perraut (*b*), qui a très-bien refuté les consequences que l'on tire à l'avantage des anciens peintres, de ce qu'ils trompoient les hommes & les bêtes.

(*L*) *D'où nâquit un fameux proverbe.*] C'est Pline qui nous l'aprend: (*c*) *Apelli fuit alioqui perpetua consuetudo nunquam tam occupatam diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit.* Carlo Dati (*d*) remarque sur cela que Saumaise pour confirmer ce proverbe a cité comme un vers d'Horace ces paroles, *Nulla dies abeat quin linea ducta supersit*, qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien Poëte. Il ajoûte qu'il est arrivé très-souvent à cet Auteur de se trop fier à sa memoire: *Non lascerò d'auvertize in questo luogo che Claudio Salmasio grandissimo Critico dell' eta nostra nelle Dissertaz. Pliniane sopra Solino a* 5. *in confermazione di questo proverbio fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio . . . il quale non è (ch' io sappia) ne d'Orazio ne d'altro poëta latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per le bocche de gli nomini senza sapersene l'autore.*

(*M*) *Les physionomistes ne devinoient pas moins.*] Le Grammairien Apion a debité sur cela une chose si peu croyable, qu'on auroit bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un Auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand hableur, l'assûreroit. Contentons-nous de savoir historiquement ce que Pline en dit (*e*). *Imaginem adeo similitudinis indiscretæ pinxit, ut (incredibile dictu) Apion Grammaticus scriptum reliquerit quemdam ex facie hominum addivinantem (quos metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futuræ mortis annos aut præteritæ.* Pline lui-même ne sauroit se persuader qu'à la vuë d'un tableau bien ressemblant, on puisse dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut supposer que le Devin s'informoit si cette personne vivoit ou non.

(*a*) *Lib.* 3. *c.* 1. *della pittura.*

(*b*) *Paralele des anciens & des modernes, dialog.* 2. *p. m.* 136.

(*c*) *Lib.* 35. *c.* 10. *pag.* 208.

(*d*) *Pag.* 107 *Le Pere Hardouin fait la même remarque, in Plin. tom.* 5. *pag.* 208.

(*e*) *Ubi supra, pag.* 210.

s'étoit proſtitué à lui. Pline l'apelle M. Apicius, & fait ſouvent mention des ragoûts qu'il inventa *; *Nepotum omnium altiſſimus gurges.* On avoit fait un livre † ſur ſa gourmandiſe cité par Athenée. Le troiſiéme APICIUS vivoit ſous Trajan. Il avoit un ſecret admirable pour conſerver les huitres ‡: cela parut lors qu'il en envoya à Trajan au païs des Parthes: elles étoient encore fraîches quand ce Prince les reçut. Le nom d'Apicius eſt demeuré long tems affecté à divers mets, & a fait comme une eſpece de ſecte parmi les Cuiſiniers. Nous avons un Traitté *de re culinaria*, ſous le nom de *Cœlius Apitius*, que quelques Critiques jugent aſſez ancien, quoi qu'ils n'eſtiment pas qu'il ait été compoſé par aucun de ces trois Apicius. Quelques-uns aiment mieux nommer l'Auteur de ce livre *Apicius Cœlius.* Un ſavant Danois eſt de ce nombre, & il attribuë cet Ouvrage à celui qui envoya des huitres à l'Empereur Trajan. Ce livre fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne auprès de Montpellier par Albanus Torinus, qui y étoit allé avec le ſavant Prelat Guillaume Peliſſier, & qui le publia douze ans après à Bâle l'an 1541. Mais il avoit été dejà trouvé ailleurs près de cent ans auparavant ſous le Pape Nicolas V. par Enoch d'Aſculum. Il y avoit au titre *M. Cæcilius Apicius.* Voſſius ⟂ eſtime que l'Auteur s'apelle M. Cœlius, ou M. Cæcilius, & qu'il intitula ſon Ouvrage, *Apicius*, à cauſe qu'il traitoit de la cuiſine. Conſultez Caſaubon β ſur Athenée. Je mets dans une ſeule (*A*) remarque quelques petites fautes que j'ai decouvertes.

* *Lib.* 8. *c.* 51. *l.* 9. *c.* 18. *l.* 10. *c.* 48. *l.* 19. *c.* 8.

† *Apion en étoit l'Auteur. Athen. l.* 7. *p.* 294.

‡ *Borrichius, cogit. de variis linguæ Lat. ætatibus p.* 18.

⟂ *De Analogia l.* 1. *c.* 14.

β *Lib.* 1. *c.* 6. *& l.* 4. *c.* 19.

APION,

(*A*) *Quelques petites fautes que j'ai decouvertes.*] Je commence par Mr. MORERI. Il ne devoit pas dire ni que l'Apicius dont parle Seneque *a écrit un Ouvrage des delicateſſes du manger*, ni qu'il *ſe pendit de deſeſpoir voyant qu'il avoit diſſipé tout ce qu'il avoit.* Monſieur Moreri cite Seneque *li. de conſol.* Cela eſt trop vague puis que nous avons trois Traittez de ce Philoſophe intitulez, *De conſolatione.* Il faloit citer celui qu'il adreſſa à ſa mere. On y voit (*a*) qu'Apicius s'empoiſonna, pour avoir trouvé par le calcul de ſes biens qu'il ne lui reſteroit que la ſomme (*b*) de 250. mille livres toutes ſes dettes payées. N'avoir pas ſuivi l'Auteur qu'on cite quant au genre de mort eſt une petite faute, mais on a ôté à cette hiſtoire tout ſon merveilleux, lors qu'on a ſuprimé la ſomme qui reſtoit à ce prodigue. La citation d'Athenée *li.* 11. ne vaut rien du tout. Enfin Monſieur Moreri devoit ſavoir qu'il y a eu trois Apicius, & ne ſe borner pas à un. CHARLES ETIENNE pretend que l'Apicius dont parle Seneque (*c*) ſe pendit, & qu'il avoit publié un livre *de gulæ irritamentis*, qui eſt encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon Critique qui croye que l'Ouvrage que nous avons *de re culinaria*, ſoit de l'Apicius dont Seneque fait mention. Quoi qu'il en ſoit voilà ſur quel original Mr. Moreri a fait une partie de ſes fautes. C'eſt de là qu'il a tiré qu'Apicius ſe pendit, & qu'il écrivit un livre des delicateſſes du manger. Il faloit auſſi en prendre qu'Apicius avoit encore 250. mille francs, car c'eſt un fait que Charles Etienne n'a point omis. LLOYD a ſuivi en tout Charles Etienne, excepté qu'il n'a point dit que l'Ouvrage *de gulæ irritamentis* ſoit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a conſiderablement augmenté l'article, en copiant ce que Lipſe a remarqué ſur les trois Apicius. Mais il n'a point ſu que le paſſage de Suidas, touchant les huitres envoyées à Trajan au païs des Parthes, ſe trouve dans Athenée. La memoire des plus grans hommes leur fait faux bond mille & mille fois. Voilà Lipſe qui cite deux fois Athenée au ſujet des Apicius, & qui ne ſe ſouvient pas d'un troiſiéme (*d*) endroit d'Athenée auſſi notable pour le moins que les deux autres. HOFMAN n'a fait que copier Lloyd, hormis qu'il a cité plus de paſſages. Ses citations ne ſont pas toûjours bien juſtes; car par exemple il cite Seneque *de conſolatione ad Albin.* & *de conſol. ad Elbiam*, comme ſi c'étoient deux Ouvrages. CASAUBON (*e*) attribuë à Athenée d'avoir dit que pluſieurs gâteaux portoient le nom du 1. Apicius; mais il eſt certain qu'Athenée dit (*f*) cela du 2. Apicius, de celui qui vivoit ſous l'empire de Tibere: Ἐγένετο κατὰ τοὺς Τιβερίου χρόνους ἀνήρ τις Ἀπίκιος, πλουσιώτατος, τρυφηλὸς, ἀφ' οὗ πλακούντων γένη πολλὰ Ἀπίκια ὀνομάζεται. *Tiberii ſæculo vixit Apicius, vir ditiſſimus, luxu ſolutus, à quo complura placentarum genera Apicia nominant.* DALECHAMP a laiſſé une faute dans la traduction d'Athenée, dont il étoit facile de s'apercevoir. Elle eſt au 4. livre page 168. Athenée ayant raporté ce que Poſidonius avoit dit touchant le 1. Apicius, homme diffamé pour ſa gourmandiſe, ajoûte, Περὶ δὲ Ἀπικίου τοῦ καὶ αὐτοῦ ἐπὶ ἀσωτίᾳ διαβοήτου ἐν τοῖς πρώτοις εἰρήκαμεν, ce qui ſignifie que dès le commencement il avoit parlé d'Apicius qui étoit fameux lui auſſi par ſa gourmandiſe. Ainſi la verſion Latine eſt fauſſe, *Antea nos quoque iſtius Apicii ob immodicum luxum famoſi meminimus*, elle eſt, dis-je, doublement fauſſe, car elle ne repond point à la force des mots Grecs, & elle impute à Athenée un menſonge. Il n'eſt point vrai qu'Athenée eût dejà parlé de l'Apicius dont Poſidonius avoit fait mention. Dalechamp (*g*) marque qu'Athenée au 3. livre a parlé du même Apicius dont il s'agit au commencement de la page 7. je croi que cela eſt faux. Je ne dis rien ſur ce (*h*) qu'il cite *Cœlius l.* 5. *c.* 30. Il veut parler de COELIUS RHODIGINUS dont le 5. livre n'a que 14. chapitres: c'eſt le chapitre 11. du 9. livre qu'il faloit citer. Cet Auteur dit là pluſieurs choſes d'Apicius, mais s'il falſifie par tout ailleurs ce qu'il cite, comme il falſifie en cet endroit un paſſage d'Athenée, malheur à ceux qui le donnent pour leur caution. Athenée ſelon lui raconte qu'Apicius

(*a*) Ære alieno oppreſſus rationes ſuas tunc primum coactus inſpexit. Superfuturum ſibi ſeſtertium centies computavit, & velut in ultima fame victurus ſi ſeſtertio centies vixiſſet, veneno vitam finivit. Quanta luxuria erat, cui ſeſtertium centies egeſtas fuit! *Cap.* 10.

(*b*) *Je me ſers de l'évaluation de Lipſe, in Tacit. Ann. l.* 4. *c.* 1.

(*c*) *Il le cite* in libro de conſolatione ad Albinam. *Caſaubon cite de même in Athen. p.* 23.

(*d*) *C'eſt celui du livre* 1. *pag.* 7.

(*e*) *In Athen. pag.* 23.

(*f*) *Pag.* 7.

(*g*) *Pag.* 706.

(*h*) *Ibid.*

APION, (*A*) fameux Grammairien, nâtif d'Oâsis en Egypte, professa à Rome sous l'Empire de * Tibere. On ne peut nier qu'il ne fût (*B*) savant, & qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquitez les moins conuës, & ce qui donne à l'érudition un caractere d'exactitude, & un caractere de varieté: mais il avoit tout (*C*) l'orgueil d'un franc Pedant, & il s'amusoit trop à des questions difficiles & (*D*) peu importantes. L'Empereur Tibere ne conut pas mal

* *Suidas in* Ἀπίων.

picius cherchant une espece d'écrevices à Alexandrie avec une extrême diligence, aprit qu'on en prenoit de fort grandes sur les côtes de Lybie; tout aussi-tôt il fit voile de ce côté-là, & ayant trouvé qu'on lui en avoit fait acroire il maudit le païs, & s'en éloigna, bien resolu de n'y retourner de sa vie. Ce n'est nullement ce qu'Athenée raporte; il dit (*a*) qu'Apicius mangeoit à Minturne dans la Campanie une espece de sauterelles d'eau, qui surpassoient en grosseur les écrevices d'Alexandrie, & qu'ayant apris qu'on en trouvoit en Afrique qui étoient d'une grandeur demesurée, il s'y transporta sans delai, & avec bien des incommoditez. Les Pêcheurs avertis de son arrivée lui allerent au devant, avec les plus grosses sauterelles qu'ils eussent pêchées: il n'eut pas plûtôt su d'eux qu'ils n'en avoient point qui surpassassent celles-là, que sans avoir voulu prendre terre il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne.

(*A*) *Apion . . . nâtif d'Oasis.*] Je ne saurois comprendre pourquoi dans le Dictionaire de Moreri on nous donne ce Grammairien en deux articles, tantôt sous le nom d'Apian, tantôt sous celui d'Appion, sans nous avertir qu'il n'y a là qu'un seul personnage. Je ne croi pas qu'il y ait d'habiles gens qui l'ayent nommé Apian, mais je sai que ceux qui se piquent d'exactitude ne le nomment point Appion. Leur raison (*b*) est que son nom étoit pris d'Apis, divinité des Egyptiens, & non d'Appia, famille Romaine. Sa patrie étoit horriblement defigurée dans Moreri; on l'avoit changée en *Osias*. Le suplement l'a marquée comme il faloit. Suidas remarque qu'Heliconius avoit dit qu'Apion étoit de l'Ile de Crete; mais il ne faut point douter qu'il ne fût d'Oasis, puis que Josephe l'assûre (*c*), & qu'il lui fait un crime d'avoir abjuré sa patrie pour se dire Alexandrin. Cette accusation de Josephe ne vaudroit rien quand même il ne l'auroit pas exaggerée, & repanduë dans un grand amas de paroles: car Apion n'avoit rien fait en se disant Alexandrin depuis l'acquisition de la bourgeoisie dans cette ville, que plusieurs celebres Professeurs n'eussent dejà pratiqué. Le surnom (*d*) de *Plistonices*, qu'on lui affecte, étoit d'une (*e*) signification tout-à-fait avantageuse; mais on ne sait pas la raison pourquoi on le surnommoit ainsi. Suidas le fait fils d'un homme qui s'apelloit Plistonices, Ἀπίων ὁ Πλειστονίκου. Sur ce pied-là le surnom n'auroit rien dit à sa loüange. D'autres disent que son pere s'apelloit Posidonius, Ἀπίων ὁ Ποσειδωνίου (*f*). Il ne seroit pas impossible que les Copistes eussent changé Πλειστονίκου en Ποσειδωνίου.

(*B*) *On ne peut nier qu'il ne fût savant.*] Tatien (*g*) le traitte d'homme très-renommé, ἀνὴρ δοκιμώτατος. Aulugelle en parle de cette maniere: (*h*) *Literis homo multis præditus, rerumque Græcarum plurima atque varia scientia fuit: ejus libri non incelebres feruntur, quibus omnium fermè quæ mirifica in Ægypto visuntur audiunturque historia comprehenditur.* Voilà qui regarde sa literature, & voici dequoi conoître son caquet & sa hardiesse, *facili atque* (*i*) *alacri facundia fuit.* Mais n'empietons pas sur la remarque suivante.

(*C*) *Il avoit tout l'orgueil d'un franc Pedant.*] Aulugelle (*k*) nous en dit assez pour nous le faire concevoir sous l'idée d'un fanfaron. *In his quæ audivisse vel legisse sese dicit, fortasse à vitio studioque ostentationis fit loquacior. Est enim sane quam in prædicandis doctrinis suis venditator.* Apion se vanta avec la derniere effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ses Ouvrages. Jamais prediction ou promesse n'a été plus fausse. Aucun de ses livres n'a pu resister aux injures du tems; & si d'autres Auteurs ne nous eussent pas apris qui il étoit, nous ignorerions aujourd'hui & son nom & sa personne: il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettoit à la tête de ses Ouvrages. Raportons le passage de Pline (*l*) en son entier. *Apion quidam Grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, quum publicæ famæ tympanum potius videri posset, immortalitate donari à se scripsit, ad quos aliqua componebat.* Mr. de Tillemont avouë (*m*) qu'il n'entend pas ce que Pline dit de nôtre Apion en cet endroit. J'aime mieux avouër la même chose que d'adopter l'interpretation que j'ai luë dans le suplément de Moreri. *Il se vantoit*, voilà les paroles du suplément, *d'immortaliser ceux à qui il dedioit quelqu'un de ses Ouvrages. C'est pourquoi l'Empereur Tibere l'apella la Cymbale du monde: surquoi Pline dit qu'il faloit plûtôt l'apeller le Tambour du monde, parce qu'il ne rendoit qu'un son desagreable.* Mais premierement il n'est pas vrai que Pline raporte, que parce qu'Apion faisoit tant de cas de ses epîtres dedicatoires, cet Empereur le nomma *Cymbalum mundi.* En second lieu Pline ne dit pas qu'il le faloit apeller plûtôt *le tambour du monde*, il se sert de la phrase *publicæ famæ tympanum*, qui a une force particuliere pour representer cet homme comme une espece de crieur public, qui au son du tambour, ou à son de trompe, fait savoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on souhaite que personne n'ignore. En troisiéme lieu Pline ne dit point qu'à cause qu'Apion ne rendoit qu'un son desagreable, il valoit mieux l'apeller *Tympanum* que *Cymbalum*. Qui a dit au Continuateur de Moreri que la Cymbale soit plus agreable que le Tambour?

(*D*) *A des questions difficiles & peu importantes.*] Jules Africain (*n*) le nomme le plus pointilleux des Grammairiens, ou celui qui recherchoit les choses avec le plus de curiosité, & de scrupule, περιεργότατος γραμματικῶν. Selon Suidas on lui avoit donné le surnom de μόχθος. Ce mot signifie travail, & a plus de force en cet endroit que celui de μοχθηρὸς, *laborieux*, ou *importun*, qui selon la conjecture d'un

(*a*) *Lib.* 1. *pag.* 7.

(*b*) *Vossius de Hist. Græc. pag.* 531.

(*c*) *Lib.* 2. *contra Apionem.*

(*d*) *Plinius l.* 37. *c.* 5. *Aul. Gellius l.* 5. *c.* 14. & *l.* 6. *c.* 7.

(*e*) Ἀπίων ὁ γραμματικὸς ὁ πλειστονίκης ἐπικληθείς. Apion Grammaticus, qui πλειστονίκης, id est, sæpe victor est cognominatus. *Clem. Alexandr. Strom. l.* 1. *pag.* 320.

(*f*) *Jul. Africanus apud Eusebium, præp. Ev. l.* 10. *c.* 10. *pag.* 490. *Justin. ad Græcos pag.* 9.

(*g*) *Apud Euseb. præpar. l.* 10. *c.* 11. *p.* 493. *D.*

(*h*) *Lib.* 5. *c.* 14.

(*i*) *Id. l.* 6. *c.* 7.

(*k*) *Lib.* 5. *c.* 14.

(*l*) *In præfatione natur. Historiæ.*

(*m*) *Histoire des Emper. t.* 1. *p. m.* 776.

FAUTES du suplément de Moreri. *Voyez aussi la remarque E.*

(*n*) *Apud Eusebium ubi supra.*

mal le defaut de cet esprit ; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce Prince * vouloit dire, on conoît sans peine qu'il prenoit Apion pour un hableur, qui étourdissoit le monde par une ostentation trop criante de son savoir. Cet homme fut chef de l'ambassade que ceux d'Alexandrie envoyerent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville, avec lesquels ils avoient eu de grans differens. Il alla à Rome avec deux autres Deputez. Les Juifs envoyerent aussi trois † hommes à Caligula pour justifier leur conduite. Philon étoit le chef de leur ambassade. Apion animé de toute la haine que les Egyptiens conservoient de tems immemorial contre la nation Judaïque, accusa les Juifs de plusieurs crimes, & insista principalement sur ce qui pouvoit irriter le plus l'esprit de Caligula ; c'est que les Juifs ne vouloient pas (*E*) lui consacrer des images, ni jurer par son nom, pendant que tous les peuples de l'Empire lui consacroient des temples & des autels ‡. Un des principaux Ouvrages d'Apion étoit celui des Antiquitez d'Egypte. C'est sans doute dans cet Ouvrage qu'il parla des Pyramides assez amplement, pour meriter que Pline ⱡ l'ait mis au nombre des douze Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Il parla dans ce même livre fort desobligeamment des Juifs ; mais il ne se contenta pas de les mal-traiter dans l'occasion que lui en fournirent ses Antiquitez d'Egypte ; β il fit un

** Voyez la remarque C.*

† C'est selon Josephe ubi intra, *car Philon pag. 1043. dit que les Deputez des Juifs etoient cinq.*

‡ Ex Josepho Antiquit. l. 18. c. 10.

ⱡ Lib. 36. cap. 12. Voyez aussi l. 37. c. 5.

β Justin. paræn. ad Græcos p. 9. Clem. Alexandr. Stromat. l. 1. p. 320.

d'un (*a*) habile homme s'est peut-être glissé dans Suidas au lieu de μόχθος. Didyme qu'on surnomma (*b*) χαλκέντερος, c'est-à-dire *l'homme aux entrailles d'airain*, eut en la personne d'Apion un disciple qui fut son parfait imitateur. Apion laborieux comme son maître eut comme lui un surnom qui marquoit ce temperament : je ne pense pas que le disciple fût d'un autre goût que le maître touchant le choix des matieres. Didyme (*c*) fit des Traittez sur la patrie d'Homere, sur la veritable mere d'Enée, sur les mœurs d'Anacreon, & de Sappho. Son disciple rechercha si ardemment quelle étoit la patrie & la famille d'Homere, qu'il se servit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuse, lors qu'il decouvrit que les deux premieres lettres de l'Iliade prises numeralement valoient 48. Sur ce fondement il assûra qu'Homere attendit à mettre le premier vers à la tête de l'Iliade, que ses deux poëmes fussent achevez, & que pour commencer son Iliade il choisit un terme dont les deux premieres lettres marquassent que ses deux poëmes contenoient 48. livres. Voilà qui sent les mysteres de la Cabale. Cet homme qui étoit si grand ennemi des Juifs ne donnoit pas mal dans leurs rêveries, par raport aux mysterieuses positions des lettres. Quoi qu'il en soit écoutons ceux qui nous aprenent les faits que j'avance : *Quærat* (*d*) *aliquis quæ sint mentiti veteres magi, cum adolescentibus nobis visus Apion Grammaticæ artis, prodiderit cynocephaliam herbam quæ in Ægypto vocaretur Osyrites, divinam & contra omnia veneficia : sed si tota erueretur, statim eum qui eruisset, mori : seque evocasse umbras ad percontandum Homerum quanam patria, quibusque parentibus genitus esset, non tamen ausus profiteri, quid sibi respondisse diceret.* Il paroît par ce passage qu'Apion s'étoit vanté lui même dans ses écrits d'avoir employé la Magie pour s'aboucher avec Homere, & qu'il faisoit le mysterieux sur les reponses qu'on avoit faites à ses demandes. Cela sent fort le Charlatan ; Pline fait assez entendre le jugement qu'il faisoit du personnage. Seneque ne l'estimoit pas beaucoup. *Appion Grammaticus*, dit-il, (*e*) *qui sub C. Cæsare tota* (*f*) *circumlatus est Græcia, & in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus, ajebat, Homerum utraque materia consummata, & Odyssea & Iliade, principium adjecisse operi suo quo bellum Trojanum complexus est. Hujus rei argumentum afferebat, quod duas literas* (*g*) *in primo versu posuisset ex industria librorum suorum numerum continentes* (*h*). Nous aprenons par ces paroles que ce Grammairien en donnoit bien à garder à la Grece, puis qu'on l'y recevoit dans toutes les villes comme un second Homere, comme un Homere ressuscité. Un homme qui a du savoir, & outre cela de l'impudence & du faste, trompe bien des gens par son babil.

(*E*) *Les Juifs ne vouloient pas lui consacrer des images.*] Ce fut la principale accusation ; Josephe dans l'endroit que le Continuateur de Moreri a cité le raconte nettement : & comme c'étoient les Juifs d'Alexandrie qu'Apion avoit ordre d'accuser, il est manifeste qu'il ne s'agissoit pas de ce que les Juifs de Jerusalem faisoient ou ne faisoient point. Cependant si l'on en croit nôtre Continuateur, il ne s'agissoit que de cela, & ce n'étoit point la ville d'Alexandrie qui se plaignoit des Juifs, c'étoit Caligula *qui se plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas voulu recevoir son image dans le temple de Dieu.* Il faut avouër que cet Empereur fit de grans efforts, pour faire placer sa statuë dans le temple de Jerusalem (*i*) ; mais avoüons aussi que l'Ambassade de Philon, ni celle d'Apion ne regardoient pas ce fait. Philon lors qu'il raporte si exactement les (*k*) plaintes, & les questions que Caligula lui fit, ne raconte rien qui concerne cette statuë du temple. Caligula fait des plaintes generales de ce que les Juifs étoient les seuls qui refusoient de l'honorer comme un Dieu. Apion l'avoit dejà aigri sur ce sujet, afin de l'empêcher de rendre justice sur le fond de l'affaire. Il s'agissoit proprement des privileges dont les Juifs devoient jouïr dans Alexandrie : leur cause étoit bonne, ils l'auroient gagnée devant des juges desinteressez. Que fit Apion ? il donna le change, il rendit odieux les Juifs à Caligula, il se jetta sur les accusations d'impieté, il amusa le Bureau par des incidens captieux. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les faux devots pour se maintenir dans la très-injuste domination qu'ils usurpent tant sur les consciences, que sur toutes sortes d'affaires. On ne sauroit trop souvent le repeter.

(a) Tillemont ubi supra.

(b) Amm. Marcellin l. 22. c. ult. p. m. 344.

(c) Seneca epist. 88. p. m. 361.

(d) Plinius l. 30. c. 2. sub fin.

(e) Epist. 88. p. m. 361.

(f) Le manuscrit de Lipse porte circulatus est. *Lipse in* hæc verba Senecæ *aprouve cette leçon, & pretend qu'Apion etoit un Charlatan & un Saltinbanque,* Agyrta fuit & circulator.

(g) Le premier mot de l'Iliade est μῆνιν. La lettre μ vaut 40. l'η vaut 8.

(h) Confer quæ Plutarch. sympos. l. 9. c. 3. pag. 739.

(i) Philo. de Legat.

(k) Ibid. p. 1041. & seq.

un Ouvrage tout exprès contre eux. Josephe (*F*) se crut obligé de refuter les malignes calomnies que cet Auteur avoit publiées contre les Juifs. Apion étoit déja mort quand Josephe le refuta ; car ce dernier fait une remarque sur le genre de mort de cet adversaire. Il dit qu'Apion qui s'étoit tant moqué des ceremonies Judaïques, & qui n'avoit pas même pris garde qu'à certains égards il fouloit aux pieds, par ses medisances contre les Juifs, les anciennes * loix des Egyptiens, s'étoit vu atteint d'une maladie qui exigea qu'on lui fit des incisions aux parties naturelles ; mais que ce remede n'empêcha pas qu'il ne mourût de ce mal au milieu d'une très-grande douleur †. Apion s'étoit vanté ‡ d'avoir évoqué l'ame d'Homere, pour savoir la patrie & la famille de ce Poëte On conoît le titre (*G*) de quatre ou cinq de ses livres.

* *Entre autres celle de la Circoncision.*
† *Joseph. l. 2. contra Apion. sub fin.*
‡ *Voyez la remarque D.*

APOLLINARIS (Caius Sulpitius) Grammairien fort docte, nâtif de (*A*) Carthage, a vêcu dans le II. siecle sous les Antonins. Il eut pour successeur dans la profession de Grammaire ⊥ Helvius Pertinax qui avoit été son disciple, & qui fut enfin Empereur. On le croit Auteur des vers qui paroissent à la (*B*) tête des Comedies de Terence, & qui en contiennent le sommaire. On a un distique fort (*C*) joli qu'il composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Eneïde. Aulugelle qui (*D*) avoit étudié β sous lui en parle souvent avec éloge. Je conseille sur tout de voir ce qu'il en a dit dans le chapitre

⊥ *Jul. Capitolinus in Pertinace c. 1.*
β *Noct. Atticar. l. 6. c. 6. & l. 13. c. 16. & l. 20. c. 6.*

(*F*) *Josephe se crut obligé de refuter.*] Le Continuateur de Moreri bronche encore en cet endroit. Cela, dit-il, *donna lieu en suite à Josephe d'écrire la vie & les erreurs d'Appion.* Il n'est point vrai que Josephe ait écrit la vie de ce Grammairien ; & c'est parler peu exactement que de dire qu'il *écrivit ses erreurs.* Ces paroles inspirent naturellement cette pensée, c'est que Josephe écrivit un livre de controverse contre les heresies d'Apion. La verité est qu'ayant apris que plusieurs Critiques s'étoient élevez contre ses Antiquitez Judaïques, non pas pour en condamner la forme, ou le stile, mais pour l'accuser de mille fables debitées à l'avantage de sa nation, il composa une Apologie où il repondit à ces censures, & aux calomnies que l'on debitoit contre les Juifs. La moitié de l'Apologie ne regarde pas Apion, quoi qu'on la cite ordinairement comme si elle étoit toute *contre Apion.* Elle est citée par Origene contre Celsus sous le titre *De antiquitate gentis Judaïcæ.*

(*G*) *Le titre de quatre ou cinq de ses livres.*] J'ai parlé de ses Antiquitez d'Egypte divisées en (*a*) cinq livres, & de son Traité contre les Juifs. J'ajoûte qu'il composa un (*b*) Traité *De luxu Apicii*, un autre (*c*) *De lingua Romana*, & un autre (*d*) *De disciplina metallica.* Suidas lui attribuë une Histoire où il traitoit de chaque nation, ἔγραψεν ἱστορίαν κατ' ἔθνος, *scripsit historiam de singulis gentibus.* La fameuse histoire du lion d'Androcle n'est conuë que par le recit d'Apion. Il en parle comme temoin oculaire. Aulugelle (*e*) la raporte après lui. Il lui doit une autre remarque, c'est la raison pour laquelle les anciens portoient une bague à la main gauche au doigt le plus voisin du petit. Apion (*f*) en donnoit une raison tirée des decouvertes qu'on avoit faites en Egypte par l'Anatomie.

(*A*) *Nâtif de Carthage.*] Je n'ai point trouvé d'Auteur ancien qui me l'aprenne ; je ne le debite que sur la foi du Pere Briet (*g*).

(*B*) *Des vers qui paroissent à la tête des Comedies de Terence.*] J'ai lu dans une (*h*) lettre de Pierre Crinitus, que Politien avoit remarqué que ces vers ne devoient pas être attribuez à Terence, comme le croyoient bien des gens, mais à Sulpicius Apollinaris. Il ajoûte qu'on lisoit dans un très-ancien manuscrit de Terence, cette inscription en grans caracteres sur les sommaires, G. Sulpici Apollinaris periocha. On s'est fort reglé sur cette inscription dans les éditions de Terence. Monsieur de Tillemont (*i*) nous renvoye à Sethus Calvisius touchant ces sommaires. Il est vrai que Calvisius en parle sous l'année 163. mais il cite Suidas, & je doute fort qu'il l'ait dû faire. Il ne tient pas à Monsieur de Tillemont que l'on ne croye que nous avons encore deux Ouvrages d'Apollinaris. *Il* (*k*) *a laissé quelques lettres*, dit-il, *&* (*l*) *un écrit où il reprenoit un autre Grammairien nommé Cæsellius Vindex.*

(*C*) *On a un distique fort joli.*] Je m'en vais le raporter comme je le trouve dans le Recueil du Pere Briet (*m*).

Infelix alio cecidit prope Pergamon igne,
Et pœne est alio Troja cremata rogo.

Je m'étonne que ce Jesuïte ne parle pas des sommaires de Terence, & que Vossius ne dise rien de ce Poëte. J'avouë qu'il parle d'un Apollinaris que le Gyraldi a compté entre les Poëtes Latins ; mais comme c'est un Apollinaris qui vivoit au tems de Martial (*n*), il est manifeste que ce n'est pas le nôtre. D'ailleurs tous ceux qui se plaisent aux vers ne sont pas Poëtes ; ainsi on a eu raison de contester au Gyraldi la qualité de Poëte qu'il a donnée à l'Apollinaris de Martial, & qu'il a fondée sur l'amour (*o*) qu'avoit cet Apollinaris pour les poësies de Martial.

(*D*) *Aulugelle... en parle souvent avec éloge.*] Il l'apelle (*p*) *virum præstanti literarum scientia : hominem* (*q*) *memoria nostra doctissimum : virum eleganti* (*r*) *scientia ornatum : virum* (*s*) *in memoria nostra præter alios doctum.* Voyez le chapitre 13. de son 12. livre. Il lui donne une autre qualité qui n'est pas moins estimable que l'érudition ; c'est qu'Apollinaris n'avoit pas cette fierté pedantesque qui fait qu'on censure magistralement ceux qui s'émancipent à parler des choses dont ils ne sont pas bien instruits. Pour

(*a*) *Tatianus apud Euseb. præp. pag.* 493.
(*b*) *Athen. l. 7. pag.* 294.
(*c*) *Id. l. 15. pag.* 680.
(*d*) *Plinius in indice l.* 35.
(*e*) *Lib. 5. cap.* 14.
(*f*) *Id. l. 10. c.* 10.
(*g*) *De Poët. Lat. pag.* 43.
(*h*) *Elle est parmi celles de Politien, la 22. du 12. livre, édit. de Paris* 1526. *in 4.*
(*i*) *Hist. des Emper. t. 2. pag.* 589.
(*k*) *Gellius l. 15. c.* 5.
(*l*) *Id. l. 2. cap.* 16.
(*m*) *Pag. 350. Voici le jugement qu'il en fait p. 42.* Versus habemus ejus aliquos de Æneide Maronis qui deperditorum accendunt sitim.
(*n*) *Il lui adresse l'epigr. 25. du 7. l.*
(*o*) Eum in poëtis memorat Lilius, sed non sat firmo argumento ; nec enim si delectaretur epigrammatis, eo & ipse fuerit Poëta. *Vossius de Poët. Lat. pag.* 50.
(*p*) *Lib. 4. cap.* 17.
(*q*) *Lib. 13. c.* 16.
(*r*) *Lib. 16. c.* 5.
(*s*) *Lib. 18. c.* 4.

pitre 4. du 18. livre. On y trouvera le portrait d'un (*E*) fanfaron d'érudition, & la maniere adroite dont Apollinaris se moqua de lui.

APOLLODORE. Un grand nombre de personnes de differentes professions, & de beaucoup de merite ont été ainsi apellées. Scipion * Tetti, Napolitain, a composé un Traitté des Apollodores, qui fût imprimé † à Rome l'an 1555. Thomas Gale ‡ a retouché cette matiere plus de cent ans après. Mr. Moreri a donné beaucoup d'articles sous ce mot, qui auroient bon besoin de revision. Il a publié un illustre Apollodore, qui est le seul dont j'aye dessein de parler.

APOLLODORE, fameux Architecte sous Trajan & sous Hadrien, étoit de Damas. Il eut la direction du pont de pierre que Trajan fit construire sur le Danube l'an 104. & qui a passé pour le plus magnifique de tous les somptueux Ouvrages de cet Empereur. Procope ⸸ en parle; & il y a quelque aparence qu'Apollodore en avoit laissé la description par écrit. Hadrien qui se piquoit de savoir en perfection tous les arts & toutes les sciences, jusques à concevoir de la jalousie & de la haine contre ceux qui s'étoient aquis une reputation éminente dans leur profession, avoit des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que β Trajan discouroit avec ce grand Architecte sur les bâtimens qu'il faisoit construire dans Rome, Hadrien voulut dire son avis, & le fit en homme qui n'y entendoit rien. Apollodore le brusqua, *Allez vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles, car pour ce qui est des choses dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant.* Hadrien en ce tems-là s'occupoit à peindre des citrouilles, & s'en vantoit même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon; Hadrien s'en souvint toute sa vie, & quand il se vit Empereur il n'oublia pas à se venger. Il n'employa point Apollodore, il le relegua, & enfin il le fit accuser de plusieurs crimes, & le fit mourir sous ce pretexte: il auroit eu honte d'avouër la vraye cause de ce suplice. Apollodore avoit ajoûté à la vieille offense une injure qui piqua jusqu'au vif cet Empereur; il avoit critiqué, & bien critiqué, qui pis est, un somptueux édifice qu'Hadrien avoit fait faire. Le Prince pour montrer à Apollodore qu'on se pouvoit passer de lui, affecta de lui envoyer le qlan du Temple de Venus; & quoi qu'il lui demandât son avis, ce n'étoit point pour en profiter, la construction étoit dejà faite. Apollodore écrivit fort ingenûment ce qu'il

* *Moreri l'apelle,* Tattius, *au lieu de* Tettius.

† *Avec la Bibliotheque d'Apollodore traduite en Latin par* Benedictus Ægius. *Voyez Nicodeme, Additions à la Biblioth. de Naples.*

‡ *Voyez son Apollodore imprimé à Paris avec d'autres Traittez en 1675.*

⸸ *De ædific. l. 4. c. 6. p. 81. apud Tillemont, Hist. des Emper. t. 2. pag. 302.*

β *Xiphilin. in Adriano.*

Pour lui il avertissoit doucement de l'erreur. Aulugelle (*a*) en produit un illustre exemple, car pour peu qu'Apollinaris eût été Pedant, il auroit pris le ton le plus aigre de la censure dans l'occasion où Aulugelle le represente revêtu de beaucoup d'honêteté. On avoit demandé en sa presence dans une Bibliotheque qui étoit un certain *Cato Nepos*, qui paroissoit à la tête d'un volume. Un jeune Ecolier prit la parole tout le premier, & se mêla de repondre à la question, & se trompa. La majesté professorale se trouvoit là offensée; un jeune homme avoit prononcé sur une question en presence d'un Professeur en Grammaire, sans attendre que le Grammairien eût dit son avis; cette precipitation n'étoit guere suportable; neanmoins Apollinaris ne rectifia point la fausse reponse du jeune homme sans debuter par des loüanges, & par des honnêtetez. *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placide admodum leniterque laudo, inquit, te mi fili; quod in tantula ætate etiamsi hunc M. Catonem, de quo nunc quæritur quis fuerit ignoras, auditiuncula tamen quadam de Catonis familia aspersus es.*

(*E*) *Le portrait d'un fanfaron d'érudition.*] Ce fanfaron se vantoit chez un Libraire d'être le seul qui entendît bien Salluste. Je ne m'arrête pas, disoit-il, à l'écorce, ou à l'exterieur de ses pensées, je vais jusques au sang & aux mouëlles. *Neque primam tantum cutem ac speciem sententiarum, sed sanguinem quoque ipsum ac medullam verborum ejus eruere atque introspicere penitus prædicaret.* Apollinaris recourant aux manieres ironiques (*b*) de Socrate, adressa la parole à cet homme avec un air respectueux, & se felicita de trouver si à-propos un oracle à consulter sur un passage de Salluste dont on lui avoit demandé l'explication le jour precedent, sans qu'il eût pu la lui donner. Il lui demanda quelle difference mettoit Salluste entre *stolidior* & *vanior*, quand il disoit (*c*) *Cn. Lentulus. . . perincertum stolidior an vanior.* Le fanfaron repondit d'un air meprisant qu'il faloit proposer ces bagatelles à d'autres, & qu'il ne se donnoit point la peine d'aprofondir ce que tout le monde savoit. Il ne laissa pas de faire clairement conoître son ignorance sur la question proposée; mais quand il vit qu'on le vouloit serrer de plus près, & qu'on se moquoit de lui, il se retira sous pretexte d'avoir ailleurs des affaires. Apollinaris expliqua en suite ce passage de Salluste, & pretendit que *vanus* signifioit un fourbe, & que *stolidus* signifioit un homme rude & grossier. Les paroles d'Aulugelle sont dignes d'être raportées; elles peignent bien. *Tum ille rictu oris labearumque ductu contemni à se ostendens & rem de qua quæreretur, & hominem ipsum qui quæreret. Priscorum, inquit, & remotorum ego verborum medullas & sanguinem, sicuti dixi, perspicere & elicere soleo, non illorum quæ propulcata vulgo & protrita sunt. Ipso illo quippe Cn. Lentulo stolidior est & vanior qui ignorat ejusdem stultitiæ esse vanitatem & stoliditatem.*

(*a*) *Lib.* 13. *c.* 18.

(*b*) Jactatorem quempiam & venditatorem Sallustianæ lectionis irrisit illusitque genere illo facetissimæ dissimulationis, qua Socrates ad Sophistas utebatur. *Gell. l.* 18. *c.* 4.

(*c*) *In l.* 12. *histor.*

qu'il penſoit de cet édifice, & y trouva (*A*) des defauts très-eſſentiels, que l'Empereur ne pouvoit ni deſavouër ni reparer. Ce fut ce qui jetta ce Prince dans la plus grande indignation, & qui le pouſſa à ſe defaire d'Apollodore *. Cette derniere ingenuité étoit infiniment plus excuſable que la premiere. On ne ſait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en preſence des plus grans maîtres. On choque quelquefois celui (*B*) dont on doit devenir ſujet †, ou avoir beaucoup de beſoin. Cela me confirme dans ma conjecture touchant (*C*) les converſations d'Apelles & d'Alexandre.

* *Ex Xiphilino ib.*

† *Voyez ci-deſſus l'article d'Antoninno pag.* 295.

APOLLON, Divinité payenne. Cherchez PHOEBUS.

APOLLONIUS (PIERRE) Prêtre de Nouarre au XV. ſiecle. Cherchez COLLATIUS.

APOLLONIUS de Tyane, a été l'un des hommes du monde dont on a dit les choſes les plus extraordinaires. J'avois reſolu d'en faire un fort long article, mais ayant vu celui que Mr. de Tillemont en a fait, j'ai cru qu'il valoit mieux employer mon tems à d'autres recherches, que prendre bien de la peine pour ne rien dire que ce qu'il a dit, ou que prendre ſimplement la peine de le copier. Son livre paſſera par plus de mains que celui-ci, & tout le monde ſera plus à portée de le conſulter, que de conſulter mon Dictionaire. Il ſuffit donc d'avertir que l'on trouvera dans le ſecond tome de ſon Ouvrage ‡ un recueil plein & exact, de tout ce qu'il y a de plus remarquable à dire touchant Apollonius de Tyane. Je dirai neanmoins, quand ce ne ſeroit que par forme, qu'il náquit à Tyane dans la Cappadoce vers le commencement du I. ſiecle; qu'à l'âge de 16. ans il s'érigea en obſervateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, à toute ſorte de chair, ne portant point de ſouliers, laiſſant croître ſes cheveux, ne s'habillant que de toile ⸸; que peu après il s'érigea en reformateur; qu'il fit élection de domicile dans un temple d'Eſculape, où bien des malades lui alloient demander leur gueriſon; qu'étant devenu majeur il ceda une partie de ſon bien à ſon frere aîné, qu'il en diſtribua une autre partie à des parens pauvres, & qu'il en retint très-peu pour lui; qu'il paſſa cinq ans ſans parler; qu'il ne laiſſa pas dans ce ſilence (*A*) d'arrêter pluſieurs ſeditions en Cilice & en

‡ *Pag.* 200. & *ſequent. édit. de Bruxelles.*

⸸ *Philoſtr. in vita Apoll. l.* 1.

(*d*) *C'étoit la troiſiéme ville de la Pamphylie.*

(*A*) *Et y trouva des defauts très-eſſentiels.*] Il fit voir par bonnes raiſons qu'on ne l'avoit fait ni aſſez grand, ni aſſez haut, & que l'on y avoit mis des ſtatues d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce temple; car, diſoit-il, ſi les Déeſſes vouloient ſe lever & ſortir, elles ne pourroient pas executer cette envie (*a*). Voici comment un de nos Auteurs (*b*) a paraphraſé cette penſée: *L'Architecte Apollodore voyant certaines figures de quelques Dieux dans le temple de Venus, ces Dieux, dit-il, feront fort bien de demeurer aſſis comme ils ſont. S'ils ſe vouloient lever, à moins que de ſe courber extremement ils renverſeroient la voute du temple, & ce ſeroit bien pis, s'il leur prenoit envie d'en ſortir, car les portes étant trop baſſes pour eux, ils ſeroient reduits à ſe baiſſer d'une faſſon incommode & indecente.* J'ai lu quelque part que l'on critiquoit par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias.

(*a*) *Ex Xiphilino, in Hadriano.*

(*b*) *Coſtar, Apolog. pag.* 90.

(*B*) *Celui dont on doit devenir ſujet.*] La parenté qui étoit entre Trajan & Hadrien pouvoit avertir de cela Apollodore: mais voilà le defaut de ceux qui ſe croyent neceſſaires, & que leur grande habileté introduit dans la faveur; ils s'imaginent qu'ils n'ont pas beſoin de menager les jeunes Princes, & que le grand patron leur ſuffit. Les tems changent, & ils éprouvent que leur fierté magiſtrale, & impitoyable contre tout ce qui oſe parler impertinemment de leur metier devant eux, eſt une grande ſottiſe.

(*C*) *Touchant les converſations d'Apelles & d'Alexandre.*] J'ai declaré (*c*) ci-deſſus que je ne ſaurois me perſuader, que ce grand peintre ait oſé prendre envers ce jeune conquerant une liberté de le cenſurer auſſi groſſiere, que celle dont quelques Auteurs font mention. Je ſai bien que ceux qui excellent dans certains arts ſont quelquefois d'une humeur ſi capricieuſe, qu'ils ne ſont point capables de ſe contenir dans le reſpect lors qu'une boutade les ſaiſit; mais je ſai auſſi que l'on attribuë à Apelles beaucoup de douceur & de politeſſe. Ce n'eſt point ma principale raiſon; la plus forte eſt celle-ci. Alexandre le plus mal endurant de tous les hommes n'auroit point laiſſé impunie une cenſure ſi mepriſante: or nous ne liſons point qu'Apelles ſoit jamais dechu des bonnes graces de ce Prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien étoit moins fier qu'Alexandre, il n'étoit point Roi quand on l'inſulta; & cependant la cenſure de l'Architecte fut une offenſe mortelle.

(*c*) *Dans la remarque D de l'article d'Apelles.*

(*A*) *Qu'il ne laiſſa pas dans ce ſilence d'arrêter pluſieurs ſeditions.*] Celle qu'il arrêta dans Aſpende (*d*) étoit des plus difficiles à calmer; puis qu'il s'agiſſoit de faire entendre raiſon à des gens que la faim (*e*) avoit pouſſez dans la revolte; *fames* (*f*) *magiſtra peccandi, duriſſima neceſſitatum.* On étoit prêt de brûler le Souverain, à cauſe que quelques riches en cachant le blé avoient mis une extrême diſette dans la ville. Apollonius ſans dire un ſeul mot arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un ſilence plus éloquent, plus actif, plus perſuaſif? C'étoit bien un autre homme que celui dont parle Virgile (*g*);

Tum pietate gravem ac meritis ſi forte virum quem

(*e*) *Les François ont un proverbe que* ventre affamé n'a point d'oreilles. *Les anciens en avoient un ſemblable. Voyez dans les Chiliades d'Eraſme,* Venter non habet aures. *Caton commença une harangue par ces paroles,* Arduum eſt ad ventrem verba facere qui caret auribus. *Il s'agiſſoit d'apaiſer le peuple qui demandoit des grains.*

(*f*) *Quintil. Declam.* 12.

(*g*) *Æneid. l.* 1.

en Pamphylie *; qu'il se mit à voyager, & à faire le Legislateur; qu'il se vantoit de savoir toutes les langues, sans les avoir jamais aprises, de conoître les pensées des hommes †, & d'entendre les oracles que les oiseaux ‡ rendoient par leur chant; qu'il condamnoit les danses, & les autres divertissemens de cette nature; qu'il recommandoit les œuvres de charité ⊥; qu'il voyagea presque dans β toutes les parties du monde, qu'il (*B*) souleva à Cadis γ contre Neron celui qui avoit l'Intendance du païs; & qu'il mourut δ fort âgé sans qu'on ait jamais su bien certainement ni où, ni de quelle maniere. Sa vie (*C*) a été amplement decrite par Philostrate: il ne faut point douter qu'elle ne contienne mille choses fabuleuses, ou que si les faits étoient vrais, on ne dût les attribuër à l'art magique. Les Payens étoient fort aises d'opposer (*D*) les pretendus miracles de cet homme à ceux de nôtre Seigneur, & de les mettre en parallele les uns avec les autres. Il est remarquable que S. Augustin ζ a reconu qu'Apollonius au pis aller valoit mieux que le Jupiter des Gentils. On ne peut nier que ce Philosophe n'ait reçu de très-grands (*E*) honneurs & pendant sa vie, & après sa mort; & que sa repu-

* *Id. ibid.*

† *Id. ibid. c. 13.*

‡ *Ib. c. 14.*

⊥ *Id. l. 4. c. 1. & 2.*

β *Voyez la 103 lettre de S. Jerôme.*

γ *Id. l. 5. c. 3. & 12.*

δ *Sous l'Empire de Nerva, en l'année de Grace 96. ou 97.*

ζ *Voyez la remarque F, à la marge.*

Conspexere silent, arrectisque auribus astant:
Ille regit Dictis *animos ac pectora mulcet.*

Il faut que celui-ci parle, s'il veut arrêter la fougue d'un peuple mutin. Apollonius n'a pas besoin de cela; son silence Pythagorique fait tout ce que les plus belles figures de l'art Oratoire sauroient operer.

(B) *Qu'il souleva à Cadis.*] „ Philostrate (*a*) „ lui fait un merite d'avoir soulevé contre Neron à Cadis l'Intendant du païs, & les autres „ Philosophes n'en faisoient pas plus de scrupule „ que lui [n'y ayant que la Religion Chrêtienne qui aprenne à considerer les hommes selon „ ce qu'ils sont non en eux-mêmes, mais dans „ l'ordre de Dieu, & à ne violer jamais la foi „ qu'on leur a promise.„] Mr. de Tillemont se pouvoit fort bien passer de cette remarque morale, & de toute sa parenthese. Le Christianisme a des avantages très-réels & très-sublimes au dessus de toute Philosophie; mais sur le point dont il est ici question je ne voi pas que depuis plus de mille ans, il soit en droit d'insulter les Philosophes. Les Chretiens & eux ne s'en doivent gueres les uns aux autres il y a long tems. On peut dire de cet engagement *à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise*, ce que les Poëtes (*b*) disoient de la chasteté. Il ne passa pas les trois premiers siecles. Monsieur de Tillemont (*c*) remarque qu'Apollonius *s'efforça de soulever tout le monde contre l'Empereur Domitien.* Celui qui a fait la vie de ce Philosophe lui compte (*d*) cela pour un exploit heroïque. Cet imposteur avoit fait le singe du Fils de Dieu par raport à diverses choses, mais sur l'article de la soumission, & de la patience, il se demasqua, il donna du nez à terre. Point de parallele là-dessus.

(C) *Sa vie a été amplement decrite par Philostrate.*] Celle que Damis originaire de Ninive, *le* (*e*) *plus attaché à lui de tous ses disciples*, avoit composée, *n'étoit proprement que des memoires assez mal écrits.* Ils tomberent entre les mains de l'Imperatrice Julie femme de Severe. *Elle* (*f*) *les donna à Philostrate, qui sur cela & sur ce qu'il put tirer des Ouvrages d'Apollone même, & de quelques autres memoires composa l'histoire que nous en avons. Il parle d'un Maxime d'Eges qui avoit composé un livre sur Apollone, & d'un Mœragene qui en avoit écrit quatre livres, mais il ne veut point qu'on s'arrête à ce dernier.* * Quant à la vie qu'il a composée, elle fut premierement imprimée en Grec à Venise par Alde Manuce, avec le Traitté d'Eusebe contre Hierocles. Ce Traitté fut mis en Latin par Zenobius Acciajoli: la vie d'Apollonius fut traduite en la même langue par Alemannus Rhinuccinus, Florentin. On imprima le Latin de ces deux Ouvrages à Cologne l'an 1532. *in* 8. avec plusieurs corrections, & plusieurs petites notes marginales de Gisbert Longolius. L'édition de Paris de toutes les Oeuvres des Philostrates par les soins de Frederic Morel est meilleure que celles qui avoient precedé; mais il seroit à souhaiter que quelque grand Grec voulût corriger la version Latine. Il y trouveroit bien des choses qui demandent la main d'un bon Medecin. Voyez la remarque I. & la marge de l'article au sujet de la traduction de Vigenere.

(D) *D'opposer les pretendus miracles de cet homme à ceux de nôtre Seigneur.*] On n'a qu'à voir l'ouvrage d'Eusebe (*g*) contre un certain Hierocles, grand ennemi de l'Evangile sous l'Empereur Diocletien. Il paroît que le but d'Hierocles dans le Traitté qu'Eusebe refute, avoit été de faire un parallelisme entre Jesus-Christ & Apollonius de Tyane, où il donnoit la preference à ce dernier. Ces paroles de Lactance (*h*) confirment ce que je viens de dire; *Item cum facta* Jesu Christi *mirabilia destrueret nec tamen negaret, voluit ostendere Apollonium vel paria vel etiam majora fecisse.* Ce qu'a dit (*i*) Mr. de Tillemont est remarquable: Apollone, dit-il, a été (*k*) *l'un des plus dangereux ennemis que l'*Eglise *ait eus dans sa naissance, par l'innocence apparente de sa vie, & par ses miracles pretendus. Le* (*l*) *demon semble l'avoir mis au monde selon ses propres panegyristes [vers le même tems que* Jesus-Christ *y voulut paroître, ou pour* (*m*) *balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendroient les illusions de ce magicien pour de vrais miracles] ou afin que ceux qui le reconnoîtroient pour un vrai fourbe & pour un magicien, fussent portez à douter aussi des merveilles de* J. Christ *& de ses disciples.*

(E) *De très-grans honneurs & pendant sa vie, & après sa mort.*] Monsieur de Tillemont (*n*) lui reproche justement, De (*o*) *n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu*, (*p*) & d'avoir souffert *qu'on l'adorât comme une Divinité. Que s'il empêcha* (*q*) *en une rencontre qu'on lui rendît publiquement des honneurs divins ce fut, dit son Historien, par la crainte de l'envie.* Les habi-

tans

(*a*) *Tillemont, Hist. des Emper. t. 2. pag.* 208.

(*b*) Credo pudicitiam Saturno rege moratam In terris, visamque diu. . . . Quippe aliter tunc orbe novo cœloque recenti Vivebant homines. *Juven. Sat. 6. init.*

(*c*) *Pag.* 210.

(*d*) *Philostrate, l. 7. chap. 2.*

(*e*) *Tillemont, pag. 201. ex Philostr. l. 1. c. 3.*

(*f*) *Philostr. l. 1. c. 2. & 3. apud Tillemont, ibid.*

* *Voyez dans la remarque I d'autres Auteurs de la vie d'Apollonius.*

(*g*) *Dans le volume* de demonstrat. Euangel. *pag.* 511.

(*h*) *Divinar. institut. lib. 5. c. 3.*

(*i*) *Pag.* 200.

(*k*) *Godeau, pag.* 245.

(*l*) *Apollon. vita l. 1. c. 3. pag. 5. D.*

(*m*) *Godeau, pag.* 246.

(*n*) *Pag.* 216.

(*o*) *Philostr. in Apoll. vita l. 8. c. 2. pag.* 376.

(*p*) *Ib. l. 7. c. 10. pag. 346. Voyez aussi l. 1. c. 13. pag.* 25.

(*q*) *Ib. l. 4. c. 10. pag.* 189.

reputation (*F*) n'ait duré autant que le Paganiſme. Il laiſſa quelques Ouvrages

tans de Tyane (*a*) bâtirent un temple à leur Apollonius après ſa mort : ſon image étoit ailleurs dans (*b*) beaucoup de temples. L'Empereur Hadrien ramaſſa les lettres d'Apollonius autant qu'il lui fut poſſible, & les mit dans ſon beau palais d'Antium, avec un petit livre de ce Philoſophe touchant les reponſes qu'il avoit reçuës de l'oracle de Trophonius. Ce petit livre ſe voyoit encore à Antium lors que Philoſtrate vivoit ; & il n'y eut point de ſingularité qui rendît celebre cette ville, autant que fit ce (*c*) livret. Antonin Caracalla eut pour Apollonius une extrême veneration, il lui bâtit même un (*d*) temple comme à un heros. L'Empereur Alexandre avoit l'image de ce Philoſophe *dans* (*e*) *un lieu particulier du palais, mêlée avec celles de* J. CHRIST, *d'Abraham, & des meilleurs Princes.* Aurelien reſolu de ſaccager Tyane ne le fit pas, à cauſe qu'Apollonius lui aparut, & lui defendit de le faire. Non content d'obeïr à cet ordre d'Apollonius, il lui voüa une image, un temple & des ſtatuës. Vopiſque en nous aprenant cela ſe declare l'admirateur & le devot d'Apollonius, & promet d'écrire ſa vie. Le paſſage quoi que long merite d'être raporté : preſque tout y eſt une preuve du texte de cette remarque; *Taceri* (*f*) *non debet res quæ ad famam venerabilis viri pertinet. Fertur enim Aurelianum de Thyanæ civitatis everſione vera dixiſſe, vera cogitaſſe : verùm Apollonium Thyanæum celeberrimæ famæ autoritatisque ſapientem, veterem philoſophum, amicum verum deorum, ipſum etiam pro numine frequentandum, recipienti ſe in tentorium ea formâ quâ videtur, ſubito aſtitiſſe, atque hæc Latine, ut homo Pannonius intelligeret, verba dixiſſe :* Aureliane, ſi vis vincere, nihil eſt quod de civium meorum nece cogites. Aureliane, ſi vis imperare, à cruore innocentium abſtine. Aureliane, clementer te age, ſi vis vincere. *Norat vultum philoſophi venerabilis Aurelianus, atque in multis ejus imaginem viderat templis. Denique ſtatim attonitus, & imaginem & ſtatuas & templum eidem promiſit, atque in meliorem rediit mentem. Hæc ego à gravibus viris comperi, & in Ulpiæ bibliotheca libris relegi, & pro majeſtate Apollonii magis credidi. Quid enim illo viro ſanctius, venerabilius, antiquius, diviniusque inter homines fuit? Ille mortuis reddidit vitam. Ille multa ultra homines & fecit & dixit : quæ qui velit noſſe, Græcos legat libros qui de ejus vita conſcripti ſunt. Ipſe autem, ſi vita ſuppetat, atque ipſius viri favori uſquequaque placuerit, breviter ſaltem tanti viri facta in literas mittam : non quo illius viri geſta munere mei ſermonis indigeant, ſed ut ea quæ miranda ſunt, omnium voce prædicentur.* Les paroles de Lampridius touchant le culte de l'Empereur Alexandre ne ſont pas moins dignes d'être raportées. Nous y aprenons que lors qu'il étoit en état de le faire, c'eſt-à-dire lors qu'il n'avoit point couché avec ſa femme, il commençoit la journée par des actes de devotion. Il s'en alloit dès le matin dans ſon Oratoire pour y pratiquer les ceremonies religieuſes en l'honneur des Patrons qu'il s'étoit choiſis. Apollonius en étoit un. *Uſus* (*g*) *vivendi eidem hic fuit : Primum ut, ſi facultas eſſet, id eſt ſi non cum uxore cubuiſſet, matutinis horis in larario ſuo (in quo & divos principes, ſed optimos electos & animas ſanctiores, in queis & Apollonium, & quantum ſcriptor ſuorum temporum dicit,* CHRISTUM, *Abraham, & Orpheum, & hujuſcemodi deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat.* „ Euſebe (*h*) „ temoigne que de ſon tems il y avoit des perſon- „ nes qui pretendoient faire des enchantemens, „ en y mêlant le nom d'Apollone. „

(*a*) *Ibid. l. 1. c. 4. p. 6. Voyez auſſi l. 8. c. ult.*

(*b*) *Vopiſcus in Aureliano p. m.* 475.

(*c*) *Philoſtrat. ubi ſupra, l.* 8. *c.* 8.

(*d*) Ἡρῷον. *Dio, l.* 77. *pag.* 878. *C. apud Tillemont, pag.* 219.

(*e*) *Lamprid. pag.* 123. *apud eumdem.*

(*f*) *Vopiſcus in Aureliano, p. m.* 474.

(*g*) *Lamprid. in Alexand. Severo, p. m.* 930.

(*h*) *In Hierocl. pag.* 476. 477. *apud Tillemont, pag.* 220.

(F) *Que ſa reputation n'ait duré autant que le Paganiſme.*] Mr. de Tillemont qui nie cela ſe ſert du temoignage de Lactance, & de celui d'Euſebe. *Dès le commencement du IV. ſiecle qui que ce fût,* dit-il, (*i*) *n'honoroit* Apollonius *comme un Dieu, quoi qu'on pretende que les Epheſiens reveroient encore ſa ſtatuë, mais ſous le nom d'Hercule & non ſous le ſien, parce qu'il étoit conſtant que ce n'étoit qu'un homme & qu'un impoſteur. Euſebe aſſûre auſſi que* [*preſque*] *perſonne ne connoiſſoit plus alors Apollone, non comme un Dieu ou comme un homme extraordinaire & admirable, mais même comme un ſimple philoſophe.* Mr. de Tillemont cite le 3. chapitre du 5. livre de Lactance, & le Traité d'Euſebe contre Hierocles à la page 468. J'avouë que Lactance ſupoſe que perſonne n'honoroit Apollonius comme un Dieu : *Cur igitur,* demande-t-il, *ô delirum caput, nemo Apollonium pro Deo colit? niſi forte tu ſolus illo ſcilicet Deo dignus cum quo te in ſempiternum verus Deus puniet*; mais il ne s'inſcrit point en faux contre ce que l'Auteur qu'il refute avoit avancé, que l'on honoroit encore à Epheſe le ſimulacre conſacré à Apollonius ſous le nom (*k*) d'Hercule : il ſe contente de ſe prevaloir de ce qu'Apollonius n'étoit point honoré ſous ſon vrai nom, mais ſous un nom emprunté; *Ideo alieni nominis titulo affectavit divinitatem, quia ſuo nec poterat nec audebat.* Cela eſt plus ſubtil que ſolide; car quand les Epheſiens conſacrerent ce ſimulacre, ils n'eurent intention que d'honorer Apollonius, & ils ne ſe ſervirent du titre d'*Hercules* ἀποτρόπαιος, ou *Alexicatus*, que pour marquer qu'Apollonius les delivra de la peſte. Il n'y eut aparemment nulle ſorte d'artifice dans tout cela; Apollonius ne chercha point à ſe couvrir d'un autre nom par aucune crainte que le ſien ne jettât quelque ſcrupule dans les eſprits. Voilà donc un bon temoin produit par Lactance, touchant le culte que l'on rendoit encore à nôtre Apollonius au commencement du IV. ſiecle. Avec tout le reſpect dû à ce Pere de l'Egliſe, je ne ſaurois me perſuader que ceux de Tyane euſſent diſcontinué leurs venerations, ou qu'on eut ôté de tous les temples les images (*l*) d'Apollonius. Je trouve dans Euſebe (*m*) que de ſon tems on faiſoit courir le bruit, que par l'invention du nom d'Apollonius il ſe faiſoit bien des choſes. Il les apelle magiques ou ſuperſtitieuſes, mais il ne faut point douter que pluſieurs Payens ne les priſſent pour de bons miracles. Je trouve dans St. Auguſtin, que de ſon tems on importunoit de telle ſorte les Chretiens par le chimerique parallele des miracles d'Apollonius avec ceux de J. CHRIST, & par la ridicule pretenſion que les premiers égaloient ou ſurpaſſoient les derniers,

(*i*) *Pag.* 220.

(*k*) Simulacrum ejus ſub Herculis Alexicaci nomine conſtitutum ab Epheſiis etiam nunc honorari.

(*l*) *Voyez le paſſage de Vopiſcus dans la remarque precedente.*

(*m*) Αὐτίκα τῶν νῦν εἰσιν, οἳ περιέργυς μηχανὰς τῇ τῦ ἀνδρὸς ἀνακειμένας προσηγορίᾳ κατειληφέναι λέγυσι. Neque vero hodie quoque deſunt qui expertos ſe dicant ejus nomini invocato magicas ineſſe virtutes ad ſuperſtitioſa quædam peragenda. *Euſeb. in Hierocl. p. m.* 541.

ges (*G*) qui ne ſubſiſtent plus. On parle d'un (*H*) autre Philoſophe nommé Apollonius de Tyane: il vivoit ſous l'empire d'Hadrien. Je ne ſai pas de quelle ſecte il étoit, mais perſonne n'ignore que nôtre Apollonius étoit un Pythagoricien à brûler. Il faiſoit une ſi ouverte profeſſion de croire la metempſychoſe, qu'il fit * adorer un lion ſous pretexte que l'ame † d'Amaſis ſe trouvoit en lui. Nous avons ſa vie traduite en François par Blaiſe de Vigenere ſur ‡ le Grec de Philoſtrate, avec de fort amples commentaires d'Artus Thomas Sieur d'Embry, Pariſien. Il n'y a pas long tems qu'une traduction (*I*) Angloiſe de cette vie avec des notes a furieuſement ſcandaliſé les bonnes ames. Elle a été condamnée, proſcrite,

** Id l. 5. c. 15.*

† Il avoit été autrefois Roi d'Egypte.

‡ Le titre aprend que Fed. Morel Lecteur & interprete du Roi a revu & exactement corrige cette verſion ſur l'original Grec. Elle fut imprimée à Paris l'an 1611. en 2. vol. in 4.

niers, qu'on recourut à cette grande lumiere de l'Egliſe pour avoir la refutation de cette difficulté. *Sed (a) tamen etiam ego in hac parte qui* PLURIMIS *quicquid reſcripſeris* PROFUTURUM *eſſe confido, precator acceſſerim ut ad ea* VIGILANTIUS *reſpondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, feciſſe vel geſſiſſe mentiuntur.* APOLLONIUM *ſiquidem ſuum nobis & Apulejum alioſque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitiſſe miracula.* Ce fut alors que Saint Auguſtin declara ce qu'on a (*b*) lu dans l'article, c'eſt qu'Apollonius de Tyane valoit beaucoup mieux que Jupiter: ce qui pour le dire en paſſant, doit faire honte à je ne ſai quels Theologiens modernes, qui ne ſauroient ſouffrir que l'on regarde la privation de la conoiſſance de Dieu comme un moindre mal que le culte des Gentils pour des Dieux abominables, & pires, ſelon le ſentiment de St. Auguſtin, que des Magiciens. Enfin je trouve qu'Eunapius (*c*) *écrivoit au commencement du V. ſiecle*, qu'Apollonius *n'étoit pas tant un Philoſophe, que quelque choſe qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme, & que Philoſtrate devoit avoir intitulé l'hiſtoire qu'il en a faite*, la deſcente d'un Dieu ſur la terre. Ai-je donc tort d'aſſûrer que la gloire d'Apollonius dura autant que le Paganiſme? Il ne me reſte qu'à repondre à l'autorité d'Euſebe, dont Mr. de Tillemont s'eſt fortifié. J'y repons facilement, parce qu'il eſt clair par les faits qui ont été alleguez dans cette remarque, qu'Euſebe donne dans une hyperbole qui ne paroît avoir aucune ombre de verité. Comment pourroit-il être veritable, que perſonne au tems d'Euſebe ne faiſoit l'honneur à Apollonius de le traiter de Philoſophe, puis qu'Ammien Marcellin dans le même ſiecle ayant dit un mot par occaſion d'une fontaine qui étoit auprès de Tyane, ne manque pas de ſe ſouvenir d'Apollonius avec cet éloge, *Ubi (d) ampliſſimus ille Philoſophus Apollonius traditur natus?* J'aimerois mieux dire pour l'honneur d'Euſebe, qu'il parle de Philoſtrate, en ſorte que ſon ſens ſoit qu'il n'eſt pas beſoin de refuter amplement les rêveries debitées par Philoſtrate, puis que c'eſt un Auteur dont perſonne ne fait cas, & que l'on ne met pas même au nombre des Philoſophes. Cette explication, je l'avouë, ſouffre quelques difficultez, mais il eſt ſûr qu'Euſebe pretend attaquer le fantôme de Philoſtrate, & non le veritable Apollonius. Ne declare-t-il pas qu'il a toûjours regardé Apollonius comme un ſavant homme, & qu'il conſent qu'on le place au nombre des Philoſophes avec toute ſorte d'honneur? qu'il ne rejette que les fables & les vertus ſurnaturelles dont Philoſtrate & quelques autres Panegyriſtes ont parlé, & qu'en prenant droit ſur (*e*) Philoſtrate, il montrera qu'Apollonius eſt indigne d'être compté non ſeulement au nombre des Philoſophes, mais auſſi au nombre des gens d'une mediocre vertu: tant s'en faut qu'on le puiſſe mettre en parallele avec JESUS-CHRIST.

(G) *Il laiſſa quelques Ouvrages qui ne ſubſiſtent plus.*] Il avoit écrit (*f*) quatre livres ſur l'Aſtrologie (*g*) judiciaire, & un Ouvrage (*h*) ſur les ſacrifices, pour marquer ce qu'il faloit offrir à chaque divinité. Cet Ouvrage devint fort celebre: Euſebe (*i*) le cite, Suidas (*k*) le marque auſſi, & y ajoûte un teſtament, un recueil d'Oracles & de lettres, & la vie de Pythagore. La Theologie dont Euſebe (*l*) cite un endroit, eſt peut-être la même choſe que l'Ouvrage ſur les ſacrifices. Apollonius avoit écrit une infinité de lettres: Philoſtrate en a inſeré dans ſon hiſtoire quelques-unes, toutes fort courtes. L'Hymne ſur la memoire n'eſt pas un Ouvrage d'Apollonius, comme Mr. de Tillemont le pretend. Il cite le chapitre 11. du 1. livre de Philoſtrate page 18. Je n'y ai point trouvé cela, mais ſeulement qu'Apollonius âgé de cent ans avoit la memoire meilleure que Simonide ne l'avoit euë, & qu'il chantoit ſouvent l'hymne que Simonide avoit compoſée à la loüange de la memoire. Suidas raporte cela ſi confuſément, qu'il ſemble dire que ce fut Apollonius qui compoſa cette piece. Konig y a été attrapé. Voyez ſa Bibliotheque à la page 49.

(H) *On parle d'un autre Philoſophe nommé Apollonius de Tyane.*] C'eſt Suidas qui en parle ſur la foi d'Agreſphon, qui avoit écrit un livre touchant les perſonnes de même nom, *περὶ ὁμωνύμων, de homonymis.* Cela me fait ſouvenir de ce qui a été cité dans l'article * de Leon Allatius. Le ſavant homme qu'on a cité doute ſi les anciens ont fait des livres ſemblables à ceux de Leon Allatius, *de Simeonibus, de Pſellis*, &c. Qu'il n'en doute point, car outre Agreſphon, on lui peut donner un Demetrius Magnes dont le livre *περὶ ὁμωνύμων* a été cité par Diogene Laërce dans la vie d'Ariſtote.

(I) *Une traduction Angloiſe de cette vie.*] L'Auteur de cette verſion ne l'avoit conduite que juſques au 3. livre excluſivement. S'il n'avoit fait que traduire, on n'auroit point eu ſujet de ſe plaindre; mais il a joint à ſa verſion quantité de notes fort amples, qu'il avoit tirées pour la plûpart des Manuſcrits du fameux Baron Herbert. C'eſt le nom d'un grand Deïſte, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes m'ont aſſûré qu'elles ſont remplies de venin; elles ne tendent qu'à ruiner la religion revelée, & à rendre mepriſable l'Ecriture Sainte. L'Auteur ne travaille pas à cela par des raiſons propoſées gravement & ſerieuſement, mais preſ-

que

(*a*) *Marcellin. ad Auguſtin. epiſt. 3. inter Auguſtini epiſtolas.*

(*b*) Quis autem vel riſu dignum non putet, quod *Apollonium & Apulejum cæteroſque magicarum artium periſſimos* conferre Chriſto vel etiam præferre conantur, quamquam TOLERABILIUS ferendum ſit quando illos ei potius comparent quam Deos ſuos: multo enim melior, quod fatendum eſt, Apollonius fuit, quam tot ſtuprorum auctor & perpetrator quem Jovem nominant. *Auguſt. epiſt. 4. p. m. 23.*

(*c*) *Præf. pag. 11. je me ſers des paroles de Mr. Tillemont, pag. 220.*

(*d*) *Lib. 23. c. 6. p. m. 370.*

(*e*) Μόνην ἐπισκεψώμεθα τὴν τοῦ Φιλοστράτου γραφὴν δι' ἧς εὐθύνομεν ὡς οὐχ ὅτι γε ἐν φιλοσόφοις, ἀλλ' οὐδ' ἐν ἐπιεικέσι καὶ μετρίοις ἀνδράσιν ἀξιον ἐγκρίνειν, οὐχ ὅπως τῷ σωτῆρι ἡμῶν Χριστῷ παραλληλα θεῖναι τὸν Ἀπολλώνιον. Unam modo penſitemus Philoſtrati hiſtoriam, ex hac enim certis rationibus convincemus Apollonium non inter Philoſophos locum, ac ne inter mediocris quidem ac uſitatæ probitatis viros dignum ſortiri, nedum ſit ille Salvatori noſtro ratione aliqua conferendus. *Euſeb. in Hierocl. p. m. 514.*

(*f*) *Philoſtr. l. 3. c. 13.*

(*g*) Περὶ μαντείας ἀστέρων.

(*h*) *Ibid. Vide etiam l. 4. c. 6.*

(*i*) *Præpar. Euang. l. 4. c. 13. pag. 150.*

(*k*) *Pag. 376.*

(*l*) *Demonſtr. Euang. l. 3. c. 3. pag. 105.*

* *Ci-deſſus, pag. 211. col. 2.*

proſcrite, anathematiſée, & avec raiſon. J'en parle dans les remarques. Si nous avions ce qu'un Philoſophe γ contemporain avoit écrit de ſatirique contre Apollonius de Tyane, nous ſaurions un ample detail de mediſances; car lors que de tels rivaux ſe declarent une fois la guerre, ils deterrent bien des ſecrets. Philoſtrate * a raiſon de ſe ſervir du ſilence de cet Euphrates pour convaincre de calomnie ceux qui avoient medit d'Apollonius par raport à la chaſteté, & pour ſoutenir hardiment qu'Apollonius dans ſa plus grande jeuneſſe avoit triomphé de la nature, & avoit toûjours vêcu dans une exacte continence. Sidonius Apollinaris a fait une deſcription d'Apollonius, dans laquelle on voit (*K*) un Heros de philoſophie auſſi grand qu'on en puiſſe voir. L'auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ſes excuſes à la foi Catholique.

γ *Nommé Euphrates.*

* *Lib.* 1. *c.* 8.

† *Voyez l'article ſuivant.*

APROSIO (ANGELICO) né à Vintimiglia dans la riviere de Genes le 29. d'Octobre 1607. a eu beaucoup de reputation parmi les Savans, & a composé un très-grand nombre de livres. Il eſt ſorti beaucoup de perſonnes de lettres † de ſa famille. Il n'avoit que 15. ans lors qu'il ſe jetta dans l'Ordre des Auguſtins, & il s'y fit tellement conſiderer, qu'il parvint enfin à la charge de Vicaire General de la Congregation de Nôtre Dame de Conſolation à Genes ‡. Dès qu'il eut achevé ſes études on le jugea propre à enſeigner: ainſi il enſeigna la Philoſophie pendant cinq ans; après quoi il voyagea en divers endroits de l'Italie, & ſe fixa l'an 1639. à Veniſe au Couvent de S. Etienne, où il enſeigna les Humanitez ⊥. Une des choſes qui lui ont été autant glorieuſes a été la Bibliotheque des Auguſtins de Vintimiglia β, qui fut ſon Ouvrage, & une preuve éclatante de ſon amour pour les livres, & de l'habitude qu'il s'étoit faite de les bien conoître. Il a publié un livre touchant (*A*) cette Bibliotheque qui eſt fort recherché des curieux. Au reſte il ſe plaiſoit extremement à ſe deguiſer ſous des noms forgez à plaiſir

‡ *Michel Juſtiniani, Scrittori Liguri. pag.* 63.

⊥ *Philippus Elſſius, in Encomiaſtico Auguſtiniano apud Juſtinianum, ubi ſupra.*

β *Raffael Soprani, li ſcrittori della Liguria, p.* 21.

que toûjours par des railleries profanes, & par de petites ſubtilitez. C'eſt donc avec beaucoup de juſtice & de ſageſſe, que ce livre qui avoit été imprimé à Londres l'an 1680. * a été ſeverement defendu. Ce nouveau Traducteur de Philoſtrate étoit un Gentilhomme Anglois nommé Charles Blount. Il publia en 1693. un Traitté qui a pour titre *les Oracles de la raiſon*, & l'accompagna de quelques autres opuſcules de même alloi. Il fit une fin tragique en la même année: il étoit fort amoureux de la veuve de ſon frere, & pretendoit pouvoir l'épouſer ſans inceſte; il avoit fait un Traitté pour le prouver, mais il ne vit nulle apparence à obtenir le conſentement de l'Egliſe. Sur cela il lui prit une penſée de deſeſpoir, & il ſe tua lui même. Voyez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans (*a*). Au reſte Monſr. de Tillemont, en parlant de ceux qui ont fait la vie d'Apollonius, s'eſt arrêté à Philoſtrate. Allons plus loin. Nicomaque qui vivoit ſous l'Empire d'Aurelien fit la vie d'Apollonius ſur celle que Philoſtrate avoit écrite; Taſcius Victorianus en fit une autre ſur celle que Nicomaque avoit compoſée; Sidonius Apollinaris en fit une autre, & ſe regla beaucoup plus ſur le modele de Victorianus, que ſur celui de Nicomaque (*b*). Nous liſons dans Suidas que Soterichus, nâtif d'Oaſe en Egypte, avoit compoſé la vie d'Apollonius. Cet Auteur vivoit ſous l'Empire d'Aurelien. Je ne ſaurois dire ſur quoi Savaron (*c*) ſe fonde, lors qu'il met Plutarque parmi ceux qui ont écrit la vie de nôtre Apollonius.

* *Le titre marque l'année 1680. Il faut que le livre ſoit demeuré caché pluſieurs années, car il n'a été condamné qu'en 1693.*

(*a*) *Mois de Novem.* 1693. *pag.* 135. 136.

(*b*) *Ex Sidonii Apollinaris epiſt.* 3. *l.* 8.

(*c*) *In Sidon. Apollinar. pag.* 491.

(*K*) *Où l'on voit un Heros de philoſophie.*] Afin que chacun en puiſſe juger, étalons ici les paroles de Sidonius Apollinaris. Il avoit écrit la vie d'Apollonius, & en l'envoyant à un Conſeiller d'Evarige Roi des Goths, voici ce qu'il lui dit. *Lege* (*d*) *virum* (*fidei Catholicæ pace præfata*) *in plurimis ſimilem tui, id eſt, à divitibus ambitum, nec divitias ambientem; cupidum ſcientiæ, continentem pecuniæ; inter epulas abſtemium, inter purpuratos linteatum, inter alabaſtra cenſorium: concretum, hiſpidum, hirſutum, in medio nationum delibutarum; atque inter ſatrapas regum tiaratorum myrrhatos, pumicatos, malobatratos, venerabili ſqualore pretioſum. Cumque proprio nihil eſui aut indutui de pecude conferret, regnis ob hoc, quæ pererravit, non tam ſuſpicioni, quàm fuiſſe ſuſpectui: & fortuna regum ſibi in omnibus obſecundante, illa tantùm beneficia poſcentem, quæ mage ſit ſuetus oblata præſtare, quàm ſumere.*

(*d*) *Epiſt.* 3. *l.* 8. *p. m.* 486.

(*A*) *Un livre touchant cette Bibliotheque.*] Mr. Morhof avoit fort oüi parler de ce livre, mais il ne ſavoit pas qu'il eût été imprimé. Il en fait mention en divers endroits (*e*) du *Polyhiſtor* qu'il publia l'année 1688. & toûjours comme un homme qui croyoit que cet Ouvrage n'étoit point encore ſorti de deſſous la preſſe. Il eſt neanmoins certain que la *Bibliotheca Aproſiana* fut imprimée à Boulogne l'an 1673. & que Martin Fogelius Profeſſeur à Hambourg en avoit un exemplaire, comme Mr. Morhof avoit pu le voir dans le Catalogue des livres de ce Profeſſeur; car il cite ce (*f*) Catalogue qui fut imprimé l'an 1678. Voilà ce que Mr. Placcius obſerve dans ſon *Invitatio amica*, publiée à Hambourg l'an 1689. Il ajoûte qu'il a fait mention de cet Ouvrage d'Aproſio dans ſes (*g*) Pſeudonymes, & il nous (*h*) renvoye aux notes ſur le Catalogue de Rhodius. En effet il nous aprend à la page 150. de ſes Pſeudonymes, qu'il ſavoit par une lettre de Monſieur Magliabecchi à Martin Vogelius, qu'Aproſio avoit publié un livre in 12. l'an 1673. intitulé *Bibliotheca Aproſiana, paſſa tempo Autonnale*, & qu'il s'y étoit deguiſé ſous le nom de *Cornelio Aſpaſio Antivigilmi tra i vagabondi di Tabbia detto L'Aggirato.* Dans les notes ſur le Catalogue de Rhodius on revoque en doute ce que Scavenius avoit dit, qu'Aproſio avoit compoſé un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il (*i*) reſtituoit beaucoup d'Ouvrages à leurs veritables Auteurs.

(*e*) *Pag.* 38. 59. 144.

(*f*) *Polyh. pag.* 37.

(*g*) *N.* 74.

(*h*) *Pag.* 27. 28.

(*i*) *Voyez la remarque D.*

paroître à la tête de ses Ouvrages : peut-être n'osoit-il écrire sous son veritable nom sur des matieres aussi peu conformes à la vie religieuse, que l'étoient les differens des beaux Esprits touchant l'Adonis du (*B*) Cavalier Marin, ou (*C*) choses semblables. Peut-être se plaisoit-il naturellement a la recherche de differentes allusions, ou à mettre en peine ceux qui aiment à ôter le masque à un Auteur deguisé. Il aimoit assez lui-même (*D*) cette occupation. Quoi qu'il en soit on verra par le titre de ses Ouvrages, si l'on consulte les Auteurs * qui nous ont donné le Catalogue des Ecrivains de la Ligurie, qu'il se donnoit mille faux noms, tantôt celui de *Masuto Galissoni*, tantôt celui de *Carlo Galissoni*, tantôt celui de *Scipio Glareano*, tantôt celui de *Sapricio Saprici*, tantôt celui d'*Oldauro Scioppio*, &c. On dit † qu'on trouve la vie dans dans l'Ouvrage intitulé *Bibliotheca Aprosiana*. Plusieurs Auteurs lui ont donné de grans éloges, & quelques-uns ‡ peut-être ont passé les limites de la raison. Il fut aggregé entre autres Academies à celle de *gli Incogniti* de Venise, comme il (*E*) paroit par le livre intitulé *le glorie de gli Incogniti, overo gli huomini illustri dell' Academia de' i Signori Incogniti di Venetia*, où l'on voit son Eloge assez amplement. Il étoit encore en vie l'an 1680. lors qu'Oldoini publia son *Athenæum Ligusticum*.

* *Rafael Soprani & Michel Justiniani en 1667. Augustin Oldoini en* 1680.

† *Placcius Anon. n.* ...

‡ Magnifica ejus & planè invidenda elogia adferuntur à Gregorio Leti, Italia regnante. *Part.* 4. *lib.* 3. *pag.* 377. Morhof. Polyh. p. 38. *Voyez aussi pag.* 144.

APRO-

teurs. On doute de céla, parce que l'on n'a point vu dans les listes des Ouvrages d'Aprosio cette *Bibliotheca Apocryphorum*, mais seulement *Bibliotheca Aprosia*. Or on croit qu'il aura été facile à Scavenius de metamorphoser *Aprosia* en *Apocrypha*. Il est un peu étrange que le P. Oldoini n'ait point fait mention de la *Bibliotheca Aprosiana, passa tempo Autonnale*, puis qu'il n'a publié son *Athenaum Ligusticum* qu'en l'année 1680. Il est bien vrai qu'il met entre les Ecrits d'Aprosio, *Bibliotheca Aprosiana & antiquitates Abintimillienses*, mais c'est d'une maniere très-propre à nous persuader que cet Ouvrage n'étoit point encore imprimé. Monsr. Teissier (*a*) en 1686. a laissé plus de sujet d'être en doute, que de decider quelque chose. Mr. Morhof (*b*) remarque que Monsr. Leti cite un Auteur qui a cité le 2. tome de la Bibliotheque Aprosienne.

(*a*) *Catalog. Auctor*, *p.* 18.

(*b*) Producit idem Leti ex Abbate Libanoro pag. 379. locum quo tomus secundus Bibliothecæ Aprosianæ citatur, quo multi continentur ab Hieron. Savanorola Msti. Libri. *Morhof Polyh. pag* 38.

(*B*) *L'Adonis du Cavalier Marin.*] Le Cavalier Stigliani (*c*) ayant publié le livre de *l'Ochiale*, ou de la lunette, qui est une censure piquante de l'Adonis, se vit attaqué de toutes parts. On s'aperçut alors combien l'Italie étoit infatuée de l'Adonis; on courut à cette querelle comme au feu : mais parmi tant de gens qui prirent la plume pour le Cavalier Marin, *Personne* (*d*) *ne temoigna plus de zéle pour l'Adonis, ni plus de feu contre les ennemis de ce poëme, que le Pere Aprosio de Vintimiglia Ermite de Saint Augustin.* Il publia *l'Occhiale Stritolato* (*e*) *di Scipio Glareano per risposta ad Signor Cavaliere Fra Tomaso Stigliani. La Sferza* (*f*) *poëtica di Sapricio Saprici, lo scantonata Accademico Heteroclito per risposta alla prima censura dell' Adone del Cavalier Marino, fatta dal Cavalier Tomaso Stigliani. Del Veratro Apologia di Sapricio Saprici per risposta alla seconda censura dell' Adone del Cavalier Marino fatta dal Cavaliere Frà Tomaso Stigliani.* Cet Ouvrage est divisé en deux (*g*) Traittez; ce fut un Ellebore donné en deux prises. Il avoit écrit contre le même Stigliani; *Il Vaglio Critico* (*h*) *di Masoto Galistoni da Terama sopra il mondo nuovo del Cavalier Fra Tomaso Stigliani da Matera. Il Buratto* (*i*), *Replica di Carlo Galistoni al Molino del Sig. Carlo Stigliani.*

(*c*) *Voyez Baillet Jug. sur les Poet. t.* 4. *pag.* 198.

(*d*) *Ibid. pag.* 200.

(*e*) *In Venetia* 1641.

(*f*) *Ibid.* 1643.

(*g*) *L'un imprimé en* 1645. *l'autre en* 1647 *ibid.*

(*h*) *In Trevigi* 1637.

(*i*) *In Venetia* 1642.

(*C*) *Ou choses semblables.*] Je ne pense pas que les disputes sur l'Adonis du Cavalier Marin fussent plus éloignées de la profession monastique, que les Ouvrages suivans. *Annotationi di Oldauro Scioppio all'* (*k*) *Arte degli Amanti dell' Illustrissimo Signor Pietro Michele Nobile Veneto. Lo Scudo di Rinaldo* (*l*), *overo lo specchio del disinganno, Opera di Scipio Glareano. Le Bellezze* (*m*) *della Belisa Tragedia dell' Illustrissimo Signor D. Antonio Muscettola, abbozzate da Oldauro Scioppio Accademico Incognito, Geniale &c.* Il y a plusieurs semblables compositions parmi les Ecrits non imprimez d'Angelico Aprosio : mais il ne faut pas dissimuler 1. qu'on y voit aussi les leçons qu'il fit sur le Prophete Jonas dans (*n*) l'Eglise de Nôtre Dame de la Consolation à Genes, l'an 1649. & l'an suivant. 2. qu'il publia en 1643. sous le nom d'Oldauro Scioppio, la traduction Italienne qu'il avoit faite des Sermons Espagnols d'Augustin Osorius.

(*k*) *In Venetia* 1642.

(*l*) *Ibid.* 1642.

(*m*) *In Lovano ou Loano* 1664.

(*n*) *Soprani, p.* 23.

(*D*) *Cette occupation*] Ce n'étoit pas tout-à-fait sans fondement que Scavenius debita qu'Aprosio avoit fait un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituoit plusieurs Ouvrages à leurs veritables Auteurs; car c'est à lui que l'on attribuë deux Ecrits dont l'un a pour titre, *La visiera alzata Necataste di alcuni Scrittori che andarono in Maschera fuori del tempo di Carnevale*, & l'autre qui n'est que la suite du precedent, s'apelle *Pentecoste di alcuni Autori Anonimi, e pseudonimi scoperti per Mantissa della Necataste della visiera alzata.* Le P. Oldoini (*o*) ne nous aprend point si ces deux Ouvrages étoient imprimez ou non; il dit seulement qu'Aprosio les a écrits sous un autre nom, & on ne pourroit pas conclure qu'ils étoient imprimez de ce qu'il cite dans la page suivante *La visiera alzata evulgata sub nomine Friani Forbotta*; car il fait assez conoître que ce Forbotta est distinct d'Angelico Aprosio. On ne peut raisonnablement douter que les deux Ouvrages qu'il attribuë à nôtre Aprosio ne soient ceux dont il est parlé dans le Journal (*p*) de Leipsic. Ils furent imprimez à Parme en 1689. Le nom qui paroît à la tête est *Jean Pierre Villani, de Sienne, Academicien Humoriste, Infecond, & Genialis.* Il paroît qu'ils avoient été dediez dès l'an 1678. à Messieurs Magliabecchi.

(*o*) *In Append. Athen. Ligust.*

(*p*) *Mense Jul.* 1690. *pag.* 363.

(*E*) *Comme il paroît par le livre.*] Il fut imprimé à Venise l'an 1647. *in* 4. Le P. Labbe (*q*) a cru que Jean François Lauredan en étoit l'Auteur; mais d'autres (*r*) ne le croyent pas,

(*q*) *Biblioth. Biblioth. p.* 118. *edit.* 1678.

(*r*) *Placcius de anonym. pag.* 115. *Voyez dans le même volume le Catalogue de Rhodius & p.* 23. 26.

APROSIO (PAUL AUGUSTIN) Juriſconſulte, & Academicien Apatiſte de Florence, nâquit à Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, & qui peut ſe glorifier d'avoir produit depuis le commencement du XVII. ſiecle juſques à l'année 1667. neuf Docteurs en Droit & un Medecin. Celui dont je parle ayant étudié à Genes ſous les Jeſuïtes, alla à Rome pour y étudier la Juriſprudence. Il s'y fit recevoir Docteur l'an 1649. après quoi il s'en retourna chez lui, acheta beaucoup de livres curieux, ſe retira dans une maiſon de campagne, afin d'y jouïr tranquillement du plaiſir de la lecture, & de la compoſition. Il a fait des notes ſur la Beliſe *di D. Antonio Muſcetola*, qui ont été imprimées avec les *Bellezze della medezima abbozzate da Oldauro Scioppio*, l'an 1664. Lors que le Coprani, de qui j'emprunte cet article, publia ſon Catalogue des Ecrivains de la Ligurie en 1667. nôtre Aproſio travailloit à un grand Ouvrage de Morale ſur la * defaite des vices capitaux par les vertus oppoſées. Oldoini m'aprend que cet Ouvrage fut imprimé à Genes l'an 1674. & dedié au Prince de Monaco.

* *Strage de vitii capitali trionfati dalle virtù oppoſte.*

APULE'E (LUCIUS) en Latin *Apulejus*, Philoſophe Platonicien, conu de tout le monde par le fameux Ouvrage de l'*Ane d'or*, a vêcu au (*A*) deuxiéme ſiecle ſous les Antonins. Il étoit de Madaure (*B*), Colonie Romaine dans l'Afrique. Sa famille étoit (*C*) conſiderable, il fut bien élevé, il étoit bien fait de

& ils ſe fondent entre autres raiſons, ſur ce que l'éloge de Lauredan qui eſt dans ce livre eſt trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même. On ſupoſe que les vers qui ſont à la tête de l'Ouvrage, & qui felicitent Lauredan non pas comme l'Auteur du livre, mais comme le fondateur de l'Academie de *gli Incogniti*, ont été cauſe de l'erreur du Pere Labbe.

(*A*) *A vêcu au deuxiéme ſiecle ſous les Antonins.*] Pierre Pithou (*a*) rejettant bien loin ceux qui diſent qu'Apulée a vêcu après Theodoſe, prouve qu'il a vêcu environ le tems d'Antonin Pius, & après. Ce ſentiment eſt apuyé ſur de ſi bonnes raiſons, que je ne voi perſonne qui ne l'embraſſe. Il eſt manifeſte qu'un Scipion Orfitus, qu'un Lollianus Avitus, qu'un Claudius Maximus, qu'un Lollius Urbicius, deſquels Apulée parle comme de perſonnes vivantes, ont vêcu ſous les Antonins. Le Pere Noris (*b*) critique mal Elmenhorſt; il lui impute d'avoir avoüé ſon ignorance ſur le tems auquel Apulée a vêcu, & il lui montre deux paſſages de l'Apologie d'Apulée, dans l'un deſquels Antonin n'eſt point qualifié *Divus*, & dont l'autre fait mention du Proconſul Lollianus Avitus qui fut Conſul l'an 144. L'abſence de *Divus* eſt une aſſez bonne preuve qu'Antonin vivoit encore. Le Pere Noris n'auroit point tort, ſi celui qu'il a critiqué n'avoit point dit (*c*) ce que l'on va lire. *Quo anno natus* (Apulejus) *non liquido liquet. Veriſimiliter tamen poſſumus adſerere eum temporibus Antonini Pii Divorumque fratrum vixiſſe. Meminit enim* (*d*) *Lolliani Aviti, Lollii* (*e*) *Urbicii Pudentis, &* (*f*) *Scipionis Orphiti Coſſ. qui ſub Antonino præcipue floruerunt, ſummis macti honoribus ut conſtat ex* L. 3. ff. de his qui teſtamentis &c. & L. 3. ff. de Decurion. Le paſſage où Antonin n'eſt point qualifié *Divus*,* contient les reproches qu'Apulée fait au fils de ſa femme, ſur ce qu'il produiſoit des lettres d'amour de ſa mere. *Hucuſque* (*g*) *à vobis miſerum iſtum puerum depravatum; ut matris ſuæ epiſtolas, quas putat amatorias, pro tribunali Proconſulis recitet apud virum ſanctiſſimum Claudium Maximum, ante has Imperatoris Pii ſtatuas filius matris ſuæ pudenda exprobret ſtupra, & amores objectet?* Jonſius (*h*) ſe trompe doublement, lors que pour prouver qu'Apulée a vêcu au tems que je lui aſſigne, il dit que ce Philoſophe donne à Antonin Pius l'éloge de *Divus*. Le fait eſt faux, & la conſequence que l'on en tire eſt nulle.

(*a*) *Adverſ. l. 2. c. 10.*

(*b*) *Cenotaph. Piſan. p. 33.*

(*c*) *In vita Apulejs.*

(*d*) *Apolog. pag. 289. Capitol. Antonino 27.*

(*e*) *Apolog. pag. 274. Capitolin. Pertinace 78.*

(*f*) *Florid. pag. 357. 358.*

(*g*) *Apolog. pag. 327.*

(*h*) *De Script. Phil. pag. 267.*

(*B*) *De Madaure, Colonie Romaine.*] Cette ville qui avoit apartenu à Syphax, fut donnée à Maſſiniſſa par les Romains. *Neque hoc eo dixi, quo* (*i*) *me patriæ meæ pœniteret, etſi adhuc Syphacis oppidum eſſemus: quo tamen victo, ad Maſiniſſam regem conceſſimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum militum novo conditu, ſplendidiſſima colonia ſumus.* Peu auparavant il avoit dit qu'il n'avoit point de honte de participer comme Cyrus à deux nations differentes. *De patria mea vero quod eam ſitam Numidiæ & Gætuliæ in ipſo confinio meis ſcriptis oſtendiſti, quibus memet profeſſus ſum:... Seminumidam & Semigætulum, non video quid mihi ſit in ea re pudendum, haud minus quam Cyro majori quod genere mixto fuit, Semimedus ac Semiperſa.* Un certain homme qui ſe voulut ériger en Cenſeur general vers la fin du XVI. ſiecle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que Lucien ſous la forme pretenduë d'âne enſeigne mille impudicitez, il ajoûte (*k*), *Apulejus hunc imitatus, ut vir Græcus ſe Latinè neſciviſſe ingenuè confeſſus, in Aſino aureo plane rudit.* Premierement il n'eſt pas vrai qu'Apulée avouë qu'il n'entend point le Latin: il dit ſeulement 1. qu'il l'ignoroit la premiere fois qu'il vint à Rome: 2. qu'il l'aprit ſans maître. En ſecond lieu il n'eſt point vrai qu'il fût Grec. Madaure étoit une Colonie Romaine, & lors qu'il ſe veut juſtifier par l'exemple des autres Poëtes, il (*l*) cite les Grecs comme étrangers, & les Latins comme ſes compatriotes. *Fecere tamen & alii talia, &... apud Græcos Tejus quidam...* APUD NOS *vero, Æditus, & Portius, & Catulus.* Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la Langue Latine n'étoit pas commune à Madaure. Apulée fils d'un des premiers Magiſtrats n'y entendoit rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla ſa femme n'entendoit que le Punique, & un peu de Grec, que ſa mere originaire de Theſſalie lui avoit apris. *Loquitur* (*m*) *nunquam niſi punicè, & ſi quid adhuc à matre græciſſat: Latinè enim neque vult neque poteſt.*

(*C*) *Sa famille étoit conſiderable.*] Son pere qui ſe nommoit (*n*) Theſée avoit exercé à Madaure la charge de Duumvir. C'étoit la premiere

(*i*) *Apul. Apolog. pag. 289.*

(*k*) *Claudius Verderius, in auctores pene omnes Cenſion. pag. 73. Ce livre fut imprimé à Lion en 1586.*

(*l*) *Apolog. pag. 278.*

(*m*) *Apolog. pag. 336.*

(*n*) *On ne le ſait que par ces paroles:* Si contentus lare parvulo, Theſei illius cognominis patris tui virtutes æmulaveris. *Metamorph. l. 1. p. 112.*

de sa personne, il avoit de l'esprit, il devint savant; mais il se rendit suspect de Magie, & cette mauvaise reputation fait beaucoup de tort encore aujourd'hui à sa memoire. Il étudia (*D*) premierement à Carthage, puis à Athenes, en suite à Rome où il aprit la langue Latine sans le secours de qui que ce soit. Une insatiable curiosité de tout savoir l'engagea à faire divers voyages, & à s'enrôler dans diverses (*E*) confrairies de religion. Il vouloit voir le fond de leurs pretendus

miere dignité d'une Colonie. *In (a) qua colonia patrem habui loco principe Duumviralem, cunctis honoribus perfunctum.* Sa mere nommée Salvia (*b*) étoit originaire de la Thessalie, & descendoit de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même dès le commencement de son Roman. Saint Augustin a reconu qu'Apulée étoit de bonne maison, c'est dans sa 5. lettre. Voyez ci-dessous la remarque E à la premiere citation.

(*a*) *Apolog. p.* 289.

(*b*) *Metam. l.* 2. *pag.* 115.

(*D*) *Premierement à Carthage, puis à Athenes, en suite à Rome.*] On ne trouveroit point cette gradation si l'on s'arrêtoit au prologue de son Roman, puis qu'il n'y parle point de Carthage. Il se contente de dire que ses premieres études ont été celles de la langue Greque dans la Grece, & qu'après cela il vint à Rome, où il étudia le Latin sans le secours d'aucun maître. *Ibi linguam Attidem primis pueritiæ stipendiis merui, mox in urbe latia advena studiorum Quiritium indigenam sermonem ærumnabili labore, nullo magistro præeunte, aggressus excolui.* Cette narration est trompeuse; elle n'est rien moins qu'exacte; il la faut rectifier par d'autres passages d'Apulée. Se faut-il étonner qu'un Auteur raconte mal les actions d'autrui? ne raconte-t-il pas quelquefois les siennes bien confusément? Voici ces autres passages de nôtre Auteur. Il (*c*) dit aux Carthaginois qu'il a étudié dans son enfance chez eux, & qu'il a même commencé d'y embrasser la secte Platonicienne. *Sum vobis nec lare alienus, nec pueritia invisitatus, nec magistris peregrinus, nec secta incognitus. .... Enimvero & pueritia apud vos, & magistri vos; & secta, licet Athenis Atticis confirmata, tamen hic inchoata est.* Quelques pages après il fait un denombrement des sciences qu'il étudia dans Athenes. *Prima (d) cratera Litteratoris ruditatem eximit: secunda Grammatici doctrinâ instruit: tertia Rhetoris eloquentia armat. Hactenus à plerisque potatur. Ego & alias crateras Athenis bibi: Poëticæ commentam, Geometricæ limpidam, Musicæ dulcem, Dialecticæ austerulam, enimvero universæ philosophiæ inexplebilem, scilicet nectaream.* Quelques-uns veulent qu'il ait étudié dans la Grece en deux differens tems; d'abord avant que d'étudier à Carthage, & puis lors qu'il eut étudié dans cette ville. Ils ne parlent point de Rome; ils pretendent que ce fut à Carthage qu'il aprit la langue Latine (*e*): ce dernier fait est visiblement dementi par le prologue de l'Ane d'or.

(*c*) *Florid. pag.* 359. *Voyez aussi pag.* 361. *où il dit,* Hanc ego vobis mercedem, Carthaginienses, ubique gentium dependo, pro disciplinis quas in pueritia sum apud vos adeptus. Ubique enim me vestræ civitatis alumnum fero.

(*d*) *Pag.* 363.

(*e*) *Il passa les premieres années de son enfance dans la Grece, & les suivantes à Carthage où il aprit le Latin sans maitre, & avec beaucoup de peine. Il commença aussi à y étudier la philosophie. Il alla en suite à Athenes, où il aprit la poësie, &c.* Tillemont hist. des Emper. t. 2. pag. 722.

(*E*) *A s'enrôler dans diverses confrairies de religion.*] Il se fait dire ces paroles dans le 3. livre de l'Ane d'or pag. 136. *Paveo & formido solidè domus hujus operta detegere, & arcana dominæ meæ revelare secreta. Sed melius de te doctrinaque tua præsumo qui præter generosam natalium dignitatem, præter sublime ingenium sacris pluribus initiatus, profecto nosti sanctam silentii fidem.* Il finit son Roman par le narré de son entrée dans la religion d'Osiris. Ce fut à Rome que cet honneur lui arriva. Il ne fut gueres parmi le commun des initiez; il monta bien-tôt aux premiers grades. *Denique per dies admodum pauculos, Deus Deûm magnorum potior, & majorum summus, & summorum maximus, & maximorum regnator Osiris non in alienam quampiam personam reformatus, sed coram suo illo venerando me dignatus afflamine, per quietem præcipere visus est... Ac ne sacris suis gregi cætero permixtus deservirem, in collegium me Pastophororum suorum, imo inter ipsos Decurionum quinquennales elegit.* Avant que de venir à Rome il avoit été initié aux mysteres d'Isis, ce furent les premices de son humanité recouvrée. Il mêle dans la description de ces sortes de ceremonies plusieurs nobles sentimens, & qui ne sont dignes que de la vraye religion. Tel est, par exemple, celui-ci. *Te jam (f) nunc obsequio religionis nostræ dedica, & ministerii jugum subi voluntarium, nam cum cœperis Deæ servire tunc magis senties fructum tuæ libertatis.* Ceux qui l'accuserent de Magie lui objecterent entre autres choses, qu'il conservoit je ne sai quoi dans un mouchoir avec une singuliere superstition. Voici ce qu'il repondit. *Vin dicam (g) cujusmodi illas res in sudario obvolutas, laribus Pontiani commendarim? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Græcia participavi. Eorum quædam signa & monumenta tradita mihi à sacerdotibus sedulo conservo. Nihil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmistæ, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, & absque omnibus profanis tacitè veneremini. At ego, ut dixi, multijuga sacra, & plurimos ritus, varias cerimonias, studio veri & officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc ferme triennium est, cum primis diebus quibus Oeam veneram, publicè disserent de Æsculapii majestate, eadem ista præ me tuli, & quot sacra nossem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgo legitur, in omnium manibus versatur. . . . Etiamne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deûm conscium, quædam sacrorum crepundia domi adservare, atque ea lineo texto involvere, quod purissimum est rebus divinis velamentum.* Il est probable que si Apulée étoit Magicien, son crime étoit incomparablement moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne savoit pas qu'il n'y eût que de mauvais Genies qui s'attachassent à faire certaines choses à la presence de certaines ceremonies. Il croyoit avec les Platoniciens (*h*) que de bons Genies pouvoient aussi faire cela. J'ai cité dans le texte de cet article Saint Augustin, qui temoigne qu'Apulée avoit une dignité de religion (*i*) qui lui donnoit l'intendance des combats des gladiateurs, & des bêtes. Enfin je trouve que nôtre Auteur s'étoit consacré au culte d'Esculape, l'une des principales Divinitez des Carthaginois, & qu'il avoit même une digni-

(*f*) *Metam. l.* 11. *pag.* 264.

(*g*) *Apol. pag.* 309. 310.

(*h*) *Voyez la dispute de S. Augustin contre le sentiment d'Apulée, au livre* 8. *de la cité de Dieu.*

(*i*) Sacerdos provinciæ pro magno fuit, ut munera ederet venatoresque vestiret. *Epist.* 5.

tendus mysteres, & c'est pour cela qu'il demandoit à y être initié. Il depensa presque (*F*) tout son bien dans ces voyages, de sorte qu'étant retourné à Rome, & se voulant consacrer au service d'Osiris, il n'avoit pas assez d'argent pour soutenir la depense à quoi l'exposoient les ceremonies de la reception. Il engagea * jusqu'à son habit pour faire la somme necessaire; après quoi il gagna sa vie à plaider des causes: & comme il étoit assez éloquent & assez subtil, les procés † & même les grans procés ne lui manquoient pas. Mais il se mit encore plus à son aise par le moyen d'un bon mariage, que par le moyen de plaidoirie. Une veuve ‡ qui n'étoit ni jeune (*G*) ni belle, mais qui avoit besoin d'un mari, & beau-

* *Voyez la remarque F.*

† Quæ res summum peregrinationi meæ tribuebat solatium, nec minus etiam victum uberiorem subministrabat. Quidni? spiritu faventis Eventus quæsticulo forensi nutrito, per patrocinia sermonis Romani . . . quam nunc incontanter gloriosa in foro redderem patrocinia. *Metam. l. 11. pag. 272. edit. Elmenhorstii* 1621. in 8.

‡ *Elle s'apelloit* Pudentilla.

dignité dans ce College. (*) *Principium mihi apud vestras aureis auspicatissimum ab Æsculapio Deo capiam, qui arcem vestræ Carthaginis indubitabili numine propitius respicit. Ejus Dei hymnum Græco & Latino carmine vobis sic canam, jam illi à me dedicatum. Sum enim non ignotus illius* SACRICOLA, *nec recens cultor, nec ingratus* ANTISTES.

(*) *Florid. pag. 361.*

(F) *Il depensa presque tout son bien dans ces voyages.*] Ce ne fut point la seule cause de la pauvreté où il tomba; il fit des depenses pour des raisons beaucoup plus loüables; il s'en vanta du moins lors qu'il repondit au reproche qu'on lui avoit fait de sa misere. *Ad istum modum desponsus sacris, sumptuum tenuitate contra votum meum retardabar: nam & viriculas patrimonii peregrinationis attriverant impensæ.* C'est ainsi qu'il parle en representant (*a*) l'embarras où il se trouvoit à Rome, au sujet de sa vocation à la Confrairie d'Osiris. Il étoit hypothequé à cette mysterieuse congregation, les promesses étoient données, mais comme on n'a jamais fait rien pour rien, il faloit payer quelque chose pour les ceremonies inaugurales, & il n'avoit pas dequoi fournir à cette depense. Il falut pour ainsi dire qu'il vendît jusqu'à sa chemise; la divinité qui le pressoit ne lui indiqua point d'autre ressource. *Jamque* (*b*) *sapiculè non sine magna turbatione stimulatus, postremo jussus veste ipsa mea quamvis parvula distracta sufficientem corrasi summulam, & idipsum præceptum fuerat specialiter. Au tu, inquit, si quam rem voluptati struendæ moliris laciniis tuis nequaquam parceres, nunc tantas cerimonias aditurus impœnitendæ te pauperiei contaris committere.* Alors il n'attribuoit son indigence qu'aux frais de ses voyages; mais dans l'autre rencontre dont j'ai parlé, il dit qu'il avoit depensé beaucoup à faire de bonnes œuvres, à secourir ses amis, à reconoître les soins de ceux qui l'avoient instruit, à doter les filles de quelques-uns d'eux. Il ajoûte qu'il n'auroit pas fait difficulté d'acheter au prix de tout son patrimoine le mepris de son patrimoine, mepris qui est un bien plus considerable que le patrimoine même. C'est parler en Philosophe cela. *Si tamen nescis* (c'est ainsi qu'il (*c*) adresse la parole à son Delateur) *profiteor mihi ac fratri meo relictum à patre H-S. vicies, paulo secus; idque à me longa peregrinatione, & diutinis studiis, & crebris liberalitatibus modice imminutum. Nam & amicorum plerisque opem tuli, & magistris plurimis gratiam retuli, quorumdam etiam filias dote auxi. Neque enim dubitassem equidem vel universum patrimonium impendere, ut adquirerem mihi quod majus est, contemptum patrimonii.* Il avoit fait des reflexions (*d*) très-solides & très-morales sur la pauvreté.

(*a*) *Metam. l. 11. pag. 271.*

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Apolog. pag. 288.*

(*d*) *Ibid. pag. 285. 286. 287.*

(G) *Une veuve qui n'étoit ni jeune ni belle, mais qui avoit besoin d'un mari.*] L'accusateur d'Apulée la soutenoit (*e*) âgée de 60. ans: il avoit son but, il croyoit prouver par là que la passion qu'elle avoit conçuë pour l'accusé n'étoit point naturelle, mais l'effet de quelque charme magique. Apulée fit voir (*f*) qu'elle n'avoit guere plus de 40. ans, & que si elle en avoit passé près de 14. dans l'état de veuve, ce n'avoit nullement été par aversion pour le mariage, mais à cause des oppositions de son beau-pere; qu'enfin cet état de continence lui avoit ruïné la santé, jusques là que les Medecins & les sages femmes s'accorderent à dire, qu'il n'y avoit point de meilleur remede aux suffocations qui la tourmentoient, que le mariage. Une femme à qui on dit cela, & qui n'a guere de tems à perdre si elle veut mettre à profit ce qui lui reste d'années de fecondité, n'a nul besoin d'être contrainte par la force des sortileges à se choisir un époux. Ce raisonnement d'Apulée a beaucoup de force. *Eo* (*g*) *scrupulo liberata cum à principibus viris in matrimonium peteretur; decrevit sibi diutius in viduitate non permanendum. Quippe ut solitudinis tædium perpeti posset; tamen ægritudinem corporis ferre non poterat. Mulier sanctè pudica, tot annis viduitatis sine culpa, sine fabula absuetudine conjugis torpens, & diutino situ viscerum saucia, vitiatis intimis uteri, sæpe ad extremum vitæ discrimen doloribus abortis exanimabatur. Medici cum obstetricibus consentiebant, penuria matrimonii morbum quæsitum. Malum in dies augeri, ægritudinem ingravescere: dum ætatis aliquid supersit, nuptiis valitudinem medicandam.* C'est un malheur pour une femme que certains procés, où il faut dire cent choses (*h*) en pleine audience qu'on aimeroit mieux cacher, soit que l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infirmité morale, soit qu'elle y ait moins de part. Sans ce procés Apulée se fut bien gardé d'indiquer la cause des maux dont Pudentilla avoit été tourmentée pendant son veuvage. Elle y trouvoit neanmoins quelque petite douceur; car puis qu'elle avoit tant souffert, c'étoit une marque qu'elle ne s'étoit point servie du vrai remede. On n'allegua point aux Juges cette consequence; mais on assura que cette veuve avoit vecu chastement, & qu'il n'avoit couru d'elle aucun mauvais bruit. Revenant à son âge, je dis qu'Apulée étoit sans doute plus jeune qu'elle, car elle avoit un fils (*i*) qui avoit été à Athenes le camarade d'Apulée; mais qu'il ne l'épousa pas sans esperance d'en avoir des enfans. Il le temoigne lors qu'il repond au reproche qu'on lui faisoit de s'être allé marier à la campagne. Après avoir repondu qu'on avoit pris ce parti afin d'éviter les frais que les noces leur auroient

CERTAINS procés pourquoi mal plaisans au sexe.

(*e*) *Apolog. pag. 317. 330.*

(*f*) *Ibid. pag. 330.*

(*g*) *Apolog. pag. 318.*

(*h*) *Voyez ci-dessous la remarque I.*

(*i*) *Apolog. pag. 320.*

beaucoup de bien, le trouva fort à ſon goût. Il ne fit point le rencheri, il ne ſe ſoucia point de reſerver ſa bonne mine (*H*), ſa propreté, ſon eſprit, & ſon éloquence

roient coûté dans la ville, il ajoûte que la campagne eſt un poſte beaucoup plus favorable que la ville en matiere de fecondité, & que ſe coucher ſur l'herbe, & à l'ombre des ormeaux, & au milieu d'une infinité de productions qui naiſſent du ſein fertile de la terre, ne peut qu'aporter bonheur à des nouveaux mariez qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette penſée pour ſes *Florida*, je veux dire pour ces declamations de Rhetoricien, où il lâche la bride à toutes les fauſſes penſées de ſon imagination. Cet endroit gâte ſon Apologie, il n'eſt digne ni des juges à qui il parlòit, ni de la cauſe qu'il plaidoit. *Immo (a) ſi verum velis, uxor ad prolem multo auſpicatius in villa quam in oppido ducitur: in ſolo uberi, quam in loco ſterili: in agri ceſpite, quam in fori ſilice: mater futura in ipſo materno ſi nubat ſinu, in ſegete adulta ſuper fœcundam glebam. Vel enim ſub ulmo marita cubet in ipſo gremio terræ matris inter ſoboles herbarum, & propagines vitium, & arborum germina.* Nous verrons (*b*) ci-deſſous qu'on declara en pleine audience que Pudentilla n'étoit point belle, & que ſon contrat de mariage contenoit des clauſes qui ſupoſoient qu'elle étoit encore en âge d'avoir des enfans.

(a) *Pag.* 329.

(b) *Dans la remarque I.*

(H) *De reſerver ſa bonne mine, ſa propreté.*] Voici quelques parties de ſon portrait. *At (c) illa obtutum in me converſa, En, inquit, ſanctiſſima Salviæ matris generoſa proles. Sed & cetera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, inenormis proceritas, ſucculenta gracilitas, rubor temperatus, flavum & inaffectatum capillitium; oculi cæſii quidem, ſed vigiles, & in aſpectu micantes prorſus aquilino, quoquò verſum floridi: ſpecioſus & immeditatus inceſſus.* Ses accuſateurs lui reprocherent ſa beauté (*d*), ſes beaux cheveux, ſes belles dents, ſon miroir. Sur les deux premiers chefs il repondit qu'il étoit fâché que l'accuſation fût fauſſe. *Quòd (e) utinam tam gravia formæ & facundiæ crimina verè mihi approbaſſet! non difficile ei reſpondiſſem, quod Homericus Alexander Hectori:*

(c) *Metamorph. l. 2. pag. 115. Voyez auſſi l. 1. pag.* 112.

(d) Accuſamus apud te philoſophum formoſum, & tam Græcè quam Latinè, proh nefas! diſertiſſimum. *Apolog. pag.* 275.

(e) *Ibid. & pag.* 276.

Οὔτι ἀπόβλητ' ἐςὶ θεῶν ἐρικύδεα δῶρα.
Ὅσσα κὲν αὐτοὶ δῶσιν, ἑκὼν δ' ὐκ ἄν τις ἕλοιτο.

Munera deum glorioſiſſima nequaquam aſpernanda:
Quæ tamen ab ipſis tribui ſueta, multis volentibus non obtingunt.

Hæc ego de forma reſpondiſſem. Præterea, licere etiam Philoſophis eſſe vultu liberali. Pythagoram, qui primùm ſeſe Philoſophum nuncuparit, eum ſui ſæculi excellentiſſima forma fuiſſe: item Zenonem. . . . Sed hæc defenſio, ut dixi, aliquammultum à me remota eſt: cui, præter formæ mediocritatem, continuatio etiam litterati laboris omnem gratiam corpore deterget, habitudinem tenuat, ſuccum exorbet, colorem oblitterat, vigorem debilitat. Capillus ipſe, quem iſti aperto mendacio ad lenocinium decoris promiſſum dixere, vides quàm non ſit amœnus ac delicatus, horrore implexus atque impeditus, ſtuppeo tomento aſſimilis, & inæqualiter hirtus, & globoſus, & congeſtus: prorſus inenodabilis diutina incuria, non modò comendi, ſed ſaltem expediendi & diſcriminandi. A l'égard du troiſiéme chef, il ne ſe defendit point d'avoir envoyé à un ami une poudre qui étoit propre à bien nettoyer les dens, & d'y avoir joint des vers qui contenoient une deſcription exacte des effets de cette poudre: il ſoutint de plus que chacun devoit avoir un ſoin tout particulier de tenir ſa bouche nette, & plus que tous les autres ceux qui parloient en public. Il eut là un beau champ de tourner en ridicule ſon adverſaire, & de rendre ſa cauſe bonne, quoi qu'apparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de ſe diſtinguer des autres Savans. Voilà comment certaines cauſes ſont aiſées à defendre, encore qu'on ait un peu de tort. *Vidi ego dudum*, (*f*) repondit-il, *vix riſum quoſdam teneneteis, cum mundicias oris videlicet orator ille aſperè accuſaret, & dentifricium tanta indignatione pronuntiaret, quanta nemo quiſquam venenum. Quid ni? crimen haud contemnendum Philoſopho, nihil in ſe ſordidum ſinere, nihil uſpiam corporis apertum, immundum pati ac fœtulentum; præſertim os, cujus in propatulo & conſpicuo uſus homini creberrimus: ſive ille cuipiam oſculum ferat, ſeu cum cuiquam ſermocinetur, ſive in auditorio diſſertet, ſive in templo preces alleget. Omnem quippe hominis actum ſermo prait: qui, ut ait Poëta præcipuus, è dentium muro proficiſcitur.* Faiſons le même jugement de la derniere accuſation. Ce n'eſt pas un crime à un Docteur dans quelque Faculté que ce ſoit d'avoir un miroir, mais s'il le conſultoit trop quand il s'habille, on l'en pourroit critiquer fort juſtement. Dans le tems d'Apulée la Morale étoit beaucoup plus rigide qu'aujourd'hui, par raport à l'exterieur, car il n'oſe point avouër qu'il ſe ſerve de ſon miroir. Il ſoutient qu'il le pourroit faire, & il le prouve par pluſieurs raiſons philoſophiques, qui pour dire la verité ſont beaucoup plus ingenieuſes, que judicieuſement placées; mais il nie qu'il conſulte ſon miroir. *Sequitur (g) de ſpeculo longa illa & cenſoria oratio, de quo pro rei atrocitate pœnè diruptus eſt Pudens, clamitans,* Habet ſpeculum philoſophus, poſſidet ſpeculum philoſophus. *Ut igitur habere concedam, ne aliquid objeciſſe te credas, ſi negaro, non tamen ex eo me accipi neceſſe eſt exornari quoque ad ſpeculum ſolere . . . Plurimis rebus poſſeſſu careo, uſu fruor: quod ſi neque habere utendi argumentum eſt, neque non utendi non habere, & ſpeculi non tam poſſeſſio culpatur quam inſpectio, illud etiam doceat neceſſe eſt quando & quibus præſentibus in ſpeculum inſpexerim, quoniam, ut res eſt, majus piaculum decernis ſpeculum philoſopho, quam Cereris mundum profano videre.*

(f) *Ibid. pag.* 277.

(g) *Ibid. pag.* 281. 282.

(h) Ille tenet ſpeculum pathici geſtamen Othonis, Actoris Aurunci ſpolium: quo ſe ille videbat Armatum, cum jam tolli vexilla juberet. Res memoranda novis annalibus atque recenti Hiſtoria, ſpeculum civilis ſarcina belli. *Sat.* 2. *v.* 99.

Voyez l'invective de Juvenal (*h*) contre l'Empereur Othon, qui comptoit ſon miroir pour l'une des principales pieces de ſon équipage de guerre. Au reſte il me ſemble (je n'oſe neanmoins l'affirmer) qu'Apulée avoit en vuë ſon procés, lors qu'il decrivit dans l'une de ſes harangues celui d'Apollon & de Marſyas. Il ſuppoſe (*i*) que Marſyas debuta par louër ſes cheveux entortillez, ſa barbe affreuſe, ſa poitrine veluë (*k*), & par reprocher à Apollon une propreté extrême; *Marſias, quod ſtultitia*

(i) *Florid. pag.* 341.

(k) *Il reproche à ſon accuſateur qu'il n'etoit qu'un gros paiſan fort laid.* Mihi iſtud crede quamquam teterrimum os tuum minimum à Thyeſta tragico demutet, tamen profecto diſcendi cupidine ſpeculum inviſeres, & aliquando relicto aratro mirarere tot in facie tua ſulcos rugarum. At ego non mirer, ſi boni conſulis me de iſto diſtortiſſimo vultu tuo dicere, de moribus tuis multo truculentioribus reticere? *Apol. pag.* 284.

quence pour quelque jeune tendron; il épousa de bon cœur la riche veuve dans une maison de campagne auprès d'Oeea, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procés: les parens des deux fils de cette Dame pretendirent qu'il s'étoit servi de sortileges pour (*I*) s'emparer de son cœur, & de son argent: ils le * defererent comme un Magicien, non pas devant des Juges Chretiens

* *L'accusateur s'appelloit* Sicinius Æmilianus. *Il étoit frere du premier mari de Pudentilla.*

titiæ maximum specimen est, non intelligens se deridiculo haberi, priusquam tibias occiperet inflare, prius de se & Apolline quadam deliramenta barbarè effutivit: laudans sese quod erat & coma relicinus, & barba squallidus, & pectore hirsutus, & arte tibicen, & fortuna egenus, contra Apollinem, ridiculum dictu, adversis virtutibus culpabat. Quod Apollo esset & coma intonsus, & genis gratus, & corpore glabellus, & arte multiscius, & fortuna opulentus. . . Lingua fatidica seu tute oratione, seu versibus malis, utrobique facundia æquipari. . . Risere Musæ, cum audirent hoc genus crimina, sapienti exoptanda, Apollini objectata (*a*), & *tibicinem illum certamine superatum, velut ursum bipedem, corio execto nudis & laceris visceribus reliquerunt.*

(*a*) *Voyez l'aplication qui est faite de ce passage dans les Nouvelles de la Republ. des lettres, Septemb. 1685. article 7.*

(*I*) *Pour s'emparer de son cœur & de son argent.*] Apulée n'avoit pas besoin d'une grande justification par raport au premier article; car puis que par des raisons de santé Pudentilla s'étoit determinée à un second mariage, avant même que d'avoir vu ce pretendu Magicien, la jeunesse, la bonne mine, le beau caquet, l'esprit, & les autres agrémens d'Apulée étoient un charme plus que suffisant à le faire aimer de cette Dame. Il eut les occasions les plus favorables de gagner son amitié, car il logea quelque tems chez elle; le fils aîné de Pudentilla le voulut absolument, & ce fut lui qui souhaita qu'il se mariât avec elle, & qui le sollicita à y songer (*b*). Apulée menagea finement tous ses avantages, & poussa dans le ridicule par des traits vifs & agreables ses accusateurs. Vous vous étonnez, leur disoit-il, qu'une femme se soit remariée après 13. ans de viduité; il est bien plus étonnant qu'elle ne se soit pas plûtôt remariée. Vous croyez qu'il a falu de la Magie pour obliger une veuve de son âge à se marier avec un jeune garçon, & au contraire c'est ce qui montre que la Magie eût été bien superflue. *Cur* (*c*) *mulier libera tibi nupsit post annos tredecim viduitatis? quasi non magis mirandum sit quod tot annis non nupserit. . . . At enim major natu non est juvenem aspernata. Igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magia fuisse ut nubere vellet mulier viro, vidua cœlibi, major juniori.* Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article qui est celui de l'argent fait naître quelques soupçons, non pas de Magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un sacrifice à des raisons d'interêt. Ne condamnons pas neanmoins Apulée sans l'entendre. Il offre de prouver par son contrat de mariage qu'il ne se fit rien donner par Pudentilla; mais qu'il se fit seulement promettre une somme assez modique en cas qu'il lui survécût, & en cas qu'il vint des enfans de leur mariage. Il fait voir par plusieurs faits combien sa conduite avoit été desinteressée, & combien il étoit raisonnable qu'il exigeât de sa femme la somme qu'elle lui avoit promise. C'est là qu'il est obligé de faire des confessions en pleine audience dont Pudentilla se seroit très bien passée. Il dit qu'elle n'étoit ni belle ni jeune, ni un sujet qui pût tenter (*d*) en nulle maniere de recourir aux enchantemens, & qu'il ne faudroit pas s'étonner qu'elle eût fait de grans avantages à un homme comme lui. *Quamquam* (*e*) *quis omnium vel exigue rerum peritus culpare auderet, si mulier vidua & mediocri forma, at non ætate mediocri nubere volens, longa dote & molli conditione invitasset juvenem neque corpore, neque animo, neque fortuna pœnitendum.* Il dit (*f*) que Pontianus fils de Pudentilla ne lui proposa le mariage de sa mere que comme une charge, & comme une action d'ami & de Philosophe; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, & à un Philosophe, que ne seroit pas d'attendre un parti, où il pût trouver en même tems des richesses & de la beauté. Il releve extremement les avantages d'une fille sur une veuve. Une belle fille, dit-il, quelque pauvre qu'elle soit vous aporte une grosse dot, un cœur tout neuf, la fleur & les premieres épreuves de sa beauté. C'est avec une grande raison que tous les maris font un si grand cas de la fleur du pucelage; tous les autres biens qu'une femme leur aporte sont de telle nature, qu'ils peuvent les lui rendre s'ils ne veulent point lui avoir de l'obligation; elle peut les retirer, elle peut les recouvrer, celui-là seul ne se peut rendre, il reste toûjours au pouvoir du premier époux. Si vous épousez une veuve, & qu'elle vous quitte, elle remporte tout ce qu'elle vous a aporté, vous ne pouvez point vous vanter de retenir quoi que ce soit qui lui ait apartenu. Il remarque plusieurs autres inconveniens des mariages avec des veuves, & il conclut que si Pudentilla n'avoit pas trouvé en lui une humeur de Philosophe, il lui en auroit coûté bon pour se marier. *Virgo* (*g*) *formosa, etsi sit oppidò pauper, tamen abunde dotata est. Affert quippe ad maritum novam animi indolem, pulcritudinis gratiam, floris rudimentum. Ipsa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptissima est. Nam quodcunque aliud in dotem acceperis, potes cum libuit ne sis beneficio obstrictus omne ut acceperas retribuere; pecuniam renumerare, mancipia restituere, domo demigrare, prædiis cedere. Sola virginitas cum semel accepta est reddi nequitur: sola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis divortio digreditur. Nihil affert irreposcibile, sed venit jam ab alio præflorata: certe tibi, ad quæ velis, minime docilis: non minus suspectans novam domum, quam ipsa jam ob unum divortium suspectanda: sive illa morte amisit maritum, ut scævi ominis mulier, & infandi conjugii, minime appetenda; seu repudio digressa est, utramvis habebat culpam mulier: quæ aut tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam insolens, ut repudiaret. Ob hæc & alia viduæ dote aucta procos solicitant. Quod Pudentilla quoque in alio marito fecisset, si Philosophum spernentem dotis non reperisset.*

(*b*) *Apolog. pag.* 320.

(*c*) *Ibid. p.* 291.

Apul. Apolog. init.

(*d*) *Apolog p.* 332.

(*e*) Quod instituí pergam disputare, nullam mihi caussam fuisse Pudentillam veneficiis ad nuptias prolectandi. Formam mulieris & ætatem ipsi ultro improbaverunt, idque mihi vitio dederunt talem uxorem causa avaritiæ concupisse, atque adeo primo dotem in congressu grandem & uberem rapuisse. *Apol. pag.* 331.

(*f*) Considere sese fore ut id onus recipiam, quoniam non formosa pupilla, sed mediocri facie mater liberorum mihi offeratur. Sin hæc reputans formæ & divitiarum gratia me ad aliam conditionem reservarem, neque pro amico neque pro philosopho facturum. *Ib. pag.* 320.

(*g*) *Apolog pag.* 352.

Il

tiens, ainsi que * Saint Augustin l'assûre, mais devant Claudius Maximus Proconsul d'Afrique, & Payen de religion. Il se defendit avec beaucoup de vigueur: nous avons l'Apologie qu'il prononça devant les Juges. C'est une très-belle † piece; on y voit des (K) exemples des plus honteux artifices, que la mauvaise foi d'un impudent calomniateur soit capable de mettre en jeu. On ‡ a observé qu'Apulée avec tout son art magique ne put jamais parvenir à aucune magistrature, quoi qu'il fût de bonne maison, qu'il eût été fort bien élevé, & que son éloquence fût fort estimée. Ce n'est point par un mepris philosophique, poursuit-on, qu'il a vêcu hors des emplois politiques, car il se faisoit honneur d'avoir une charge de Prêtre qui lui donnoit l'intendance des jeux publics; & il disputa vivement ⸸ contre ceux qui s'opposoient à l'érection d'un statuë dont les habitans d'Oeea le voulurent honorer. Rien ne montre plus sensiblement l'impertinente credulité des Payens. que d'avoir dit qu'Apulée (L) avoit fait un si grand nombre de miracles, qu'ils égaloient ou même qu'ils surpassoient ceux de

* *De Civit. Dei l. 8. c. 19.*

† *August. ibid.*

‡ *St. Augustin fait cette remarque dans son epitre 5. Voyez la remarque L a la fin.*

⸸ Pro statua sibi apud Oeenses locanda, ex qua civitate habebat uxorem, adversus contradictionem quorundam civium litigaret, quod posteros ne lateret ejusdem litis orationem scriptam memoriæ commendavit. *Augustin. epist. 5.*

Il y auroit bien des reflexions à pousser sur cé discours d'Apulée, si on n'avoit autre chose à faire que cela; mais quelque pressé que je sois de passer à d'autres articles je dirai pourtant deux choses: l'une que ce bien que l'on ne retire jamais d'entre les mains d'un mari est fort chimerique; il n'y a ni Boulanger ni Boucher qui voulût faire credit de cinq sols sur cette imperissable possession. L'autre est qu'Apulée n'avoit pas consideré les desavantages des veuves selon toutes les especes. Il n'a rien dit (aussi ne se trouvoit-il point dans le cas) des veuves qui n'ont point eu d'enfans. Un Chanoine de Paris qui vint embrasser à G. la religion Protestante l'an 167... eut bien-tôt demêlé parmi les femmes qu'il vit au temple une jeune veuve, riche & bien faite. Il trouva bien-tôt l'occasion de lui parler, & plus il la vit, plus il conut qu'elle seroit bien son fait. Mais comme il n'avoit aporté de France que l'embonpoint des personnes de sa profession, & quelques lumieres sur les abus du Papisme, on le rebuta un peu fierement. Il me fit confidence de ce rebut, & se plaignit moins du fond même de l'affaire, que des (a) manieres. Je lui representai ingenument qu'il avoit eu tort de se commettre veu l'état present de sa fortune, & la grande volée de la Dame. Il m'avoüa qu'elle étoit trop riche pour un homme comme lui; mais il faut rabatre beaucoup de ses richesses, poursuivit-il, à cause qu'elle n'a point eu d'enfans, cela seul y fait une breche de 30. ou 40. mille livres. Sans la presomption qu'elle est sterile, je l'estimerois d'autant un meilleur parti que je ne fais, veu sur tout que mon frere unique n'a point d'heritiers, & que ma famille court risque de perir si je ne laisse posterité. Je ne voulus point entrer en dispute avec un homme qui avoit examiné si precisément cette matiere: je lui en laissai toutes les compensations & les évaluations. Je me contentai de croire que l'envie de ne laisser point perir sa race, avoit été pour lui une vive source de lumieres.

REFLEXION d'un Chanoine converti sur une veuve qui n'a point eu d'enfans.

(a) *Il n'en parloit jamais sans dire* Est modus in rebus.

(K) *Des exemples des plus honteux artifices.*] J'en produirai un seulement, afin qu'on voye que dans tous les siecles l'esprit de la calomnie a eté de forger des preuves par des lambeaux, ou des extraits infideles de ce que quelcun a dit ou écrit. Les accusateurs d'Apulée pour le convaincre de Magie, alleguerent une lettre que sa femme avoit écrite pendant qu'il la recherchoit. Ils soutinrent qu'elle avoit avoüé dans cette lettre qu'Apulée étoit Magicien, & qu'il l'avoit ensorcelée. Il ne leur étoit pas difficile de faire acroire qu'elle avoit écrit cela, car ils ne lisoient que certains mots de sa lettre detachez de ce qui les precedoit, & de ce qui les suivoit, & personne ne les pressoit de lire tout. Apulée les couvrit enfin de honte, en faisant lire tout le passage de la lettre de Pudentilla. Il parut que bien loin de se plaindre d'Apulée, elle le justifioit, & se moquoit finement des accusateurs. Voyez (b) la marge, vous trouverez que les mêmes termes precisément peuvent être ou l'accusation, ou la justification d'Apulée, selon qu'on les detache de ce qui precede, ou qu'on ne les en detache pas. Il exaggera comme il faut cette sorte de fourberie. Ses paroles sont dignes d'être gravées en lettres d'or en mille lieux, pour étonner s'il est possible les calomniateurs qui en tout païs, & en tout siecle se servent de semblables infidelitez. *Multa sunt*, dit-il, (c) *quæ sola prolata calumniæ possunt videri obnoxia. Cujavis oratio insimulari potest, si ea quæ ex prioribus nexa sunt principio sui defraudentur, si quædam ex ordine scriptorum ad libidinem supprimantur, si quæ simulationis causa dicta sunt, adseverantis pronunciatione quam exprobrantis legantur.*

(b) Βουλομένῃ γάρ με δι' ἃς εἶπον αἰτίας γαμηθῆναι, μόνος τοῦτον ἔπεισας ἀντὶ πάντων αἱρεῖσθαι, θαυμάζων τὸν ἄνδρα, καὶ σπουδάζων αὐτὸν οἰκεῖον ἡμῖν δι' ἐμοῦ ποιῆσαι. νῦν δὲ ὡς μοχθηροὶ ὑμᾶς κακοήθεις τε ἀναπείθουσιν, αἰφνίδιον ἐγένετο Ἀπουλήϊος μάγος, καὶ ἐγὼ μεμάγευμαι ὑπ' αὐτοῦ, καὶ ἐρῶ. καὶ ἐλθέτε νῦν πρὸς ἐμέ, ἕως ἔτι σωφρονῶ. Cùm enim vellem nubere propter eas causas, quas dixi, tu ipse persuasisti mihi, ut hunc præ omnibus eligerem, admirans virum, & cupiens reddere eum nobis familiarem meâ operâ. Nunc verò cùm nefarii & maligni vos sollicitant, Apulejus repentè Magus factus est, & ego incantata sum ab eo. Certè amo eum. Venite nunc ad me, donec adhuc sum compos mentis. *Apol. pag.* 326. (c) *Ibid.*

(L) *Qu'Apulée avoit fait un si grand nombre de miracles.*] On auroit de la peine à croire que cela eût été dit, si des gens dignes de foi ne l'attestoient: mais nous voyons que cette impertinence des Payens étoit tellement pronée au siecle de St. Augustin, qu'on pria ce grand Prelat de la refuter. *Precator* (d) *accesserim ut ad ea vigilantius respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur. Apollonium siquidem suum nobis & Apulejum aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula.* St. Augustin se contenta de repondre (e) que si Apulée avoit été un si puissant Magicien, il n'eût point vêcu avec l'ambition qui le possedoit dans une condition aussi petite que l'avoit été la sienne: que d'ailleurs il s'est defendu de la Magie, comme d'un grand crime. On parloit de ses pretendus miracles long tems avant Saint Augustin, car Lactance s'étonne que l'Auteur qu'il a refuté n'eût pas joint Apulée à Apollonius de Tyane: *Voluit*

(d) *Marcellinus ad August. epist. 4. inter epist. Augustini. Voyez aussi la lettre 49. de St. Augustin p. m. 208.* (e) *Epist. 5.*

de Jesus-Christ. Il y eut sans doute bien des gens qui prirent pour une histoire veritable tout ce qu'il raconte dans son Ane d'or. Je m'étonne que St. Augustin * ait été flotant sur cela, & qu'il n'ait pas certainement su qu'Apulée n'avoit donné ce livre que comme un † Roman. Il n'en étoit pas l'inventeur, la chose venoit de plus loin, (*M*) comme Mr. Moreri l'a entrevu dans les paroles de Vossius qu'il n'a pas bien entenduës. Quelques Payens (*N*) ont parlé de ce Roman avec mepris. Apulée (*O*) avoit été extremement laborieux: Il avoit composé (*P*) plusieurs livres, les uns en vers, les autres en prose, dont il

* *De civit. Dei l. 18. cap.* 18.

† Sermone isto Milesio varias fabulas conseram. *In Prologo.*

(*a*) *Voluit ostendere Apollonium vel paria, vel etiam majora fecisse. Mirum quod Apulejum praetermisit cujus solent & multa & mira memorari.* Apulée a eu le destin de bien d'autres gens: on n'a parlé de ses miracles qu'après sa mort; ses accusateurs ne lui objecterent que des vetilles, ou prouverent le plus mal du monde ce qui pouvoit avoir l'apparence de sortilege. Mais je ne sai comment accorder Saint Augustin avec Apulée. L'un dit (*b*) qu'Apulée ne put jamais parvenir à aucune charge de judicature, *ad aliquam judiciariam Reipublicæ potestatem.* L'autre (*c*) se vante d'occuper le poste que son pere avoit occupé, son pere, dis-je, qui avoit passé par toutes les charges de sa patrie. *In qua colonia patrem habui loco principe Duumviralem cunctis honoribus perfectum. Cujus ego* LOCUM *in ea repub. exinde ut participare* CURIAM *cœpi nequaquàm degener pari spero honore & existimatione tueor.*

(*a*) *Divin. institut. l. 5. c. 3.* Voyez aussi *St. Jerôme* in Psalmum 81.

(*b*) *Aug. epist. 5.*

(*c*) *Apul. Apol. pag. 289.*

(*M*) *La chose venoit de plus loin, comme Mr. Moreri l'a entrevu.*] Raportons premierement ses paroles. *La metamorphose de l'ane d'or* est „une paraphrase de ce qu'il avoit pris dans Lucien, comme celui-ci l'avoit tirée de Lucius „de Patras dont parle Photius . . . . . Il y a „même apparence qu'Apulée tira de sa source „même le sujet de la fable qu'il a accommodée à sa façon, car il savoit très bien la langue greque & la latine.„ Pour bien juger si Mr. Moreri merite d'être critiqué, il faut comparer avec ce qu'il vient de dire le passage de Vossius (*d*) qui lui a servi d'original. *De ætate* Lucii Patrensis *non liquet, nisi quod antiquior credatur Luciano, quippe qui inde compilasse videatur Lucium seu asinum suum, uti ex Luciano postea asinum suum aureum exscripsit Appulejus. Nisi is potius ex eodem Lucii fonte sua hausit, & hoc sane verisimilius est. Nempe ut Lucium in epitomen redegit Lucianus, ita paraphrasin Lucii scripsit Appulejus, sed ille Græce, hic Latinè.* Il est clair que Monsr. Moreri n'a pas entendu la pensée de Vossius, & qu'il ne devoit pas dire que l'Ouvrage d'Apulée est la paraphrase de celui de Lucien. Il devoit dire que Lucius de Patras avoi été abregé par Lucien, & paraphrasé par Apulée. Le raisonnement que Monsr. Moreri enferme dans ces paroles, *car il savoit très bien la langue Greque & la Latine*, ne vaut rien du tout. Mettez en forme ce raisonnement, vous y trouverez cet enthymême, *Il savoit très-bien la langue Greque & la Latine. Donc il a tiré de sa source même le sujet de cette fable qu'il a accommodée à sa facon*, c'est-à-dire, *donc il n'a pas paraphrasé Lucien, mais Lucius de Patras.* Cet enthymême est ridicule; il ne faut pas moins savoir la langue Greque pour se servir de Lucien, que pour se servir de Lucius; & il ne sert de rien de savoir la langue Latine, pour *accommoder à sa façon* un sujet emprunté de Lucius. Monsr. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à sa facon un conte d'Ouville? Il feroit d'un plus grand usage qu'on ne pense de critiquer la fausse Logique des Auteurs. Les jeunes gens qui sont nez pour composer, profiteroient beaucoup de bonne heure à une telle critique.

(*d*) *De Histor. Græc. pag. 517. 518.*

(*N*) *Quelques Payens ont parlé de ce Roman avec mepris.*] Je n'en veux point d'autre preuve que la lettre où l'Empereur Severe se plaint au Senat des honneurs qu'on avoit rendus à Clodius Albinus. On lui avoit donné entre autres loüanges celle de savant. L'Empereur ne pouvoit souffrir qu'un telle loüange eût été donnée à un homme qui s'étoit uniquement rempli l'esprit des contes & des rapsodies d'Apulée. (*e*) *Major fuit dolor quod illum pro literato laudandum plerique duxistis, quam ille næniis quibusdam anilibus occupatus inter Milesiacas punicas Apuleii sui, & ludicra literaria consenesceret.* Macrobe a renvoyé aux (*g*) nourrices tous les Romans semblables à l'Ane d'or d'Apulée.

(*e*) *Capitolin. in Clodio Albino p. m.* 703.

(*f*) Vel argumenta fictis casibus amatorum referta quibus vel multum se Arbiter exercuit, vel Apulejum nonnunquam lusisse miramur. Hoc totum fabularum genus quod solas aurium delicias profitetur, e sacrario suo in nutricum cunas sapientiæ tractatus eliminat. *Saturnal. l. 1. c. 2.*

(*O*) *Apulée avoit été extremement laborieux.*] Voyez ce qu'il dit lui-même (*g*) quand il repond à son adversaire sur le chapitre de l'éloquence. *De eloquentia verò, si qua mihi fuisset, neque mirum neque invidiosum deberet videri, si ab ineunte ævo unis studiis litterarum ex summis viribus deditus, omnibus aliis spretis voluptatibus, ad hoc ævi, haud sciam anne super omneis homines impenso labore, diuque noctuque, cum despectu & dispendio bonæ valetudinis, eam quæsissem.*

(*g*) *Apolog. pag.* 276.

(*P*) *Il avoit composé plusieurs livres.*] Voyez la Dissertation *de vita & scriptis Apulei*, que Wower a mise à la tête de son édition: & que Mr. Fleuri Scholiaste Delphin a fait imprimer à la tête de la sienne. On peut dire qu'Apulée étoit un genie universel: il y a peu de sujets qu'il n'ait maniez. Il a traduit le Phedon de Platon, & l'Arithmetique de Nicomachus: il a écrit *de republica, de numeris; de Musica*; on cite ses questions de table; ses lettres à Cerellia qui étoient un peu bien libres; ses proverbes, son Hermagoras, ses *Ludicra*. Il parle lui-même (*h*) de ce dernier: *Legerunt*, dit-il, è Ludicris *meis epistolium de dentifricio, versibus scriptum.* Nous avons encore son Ane d'or en onze livres; son Apologie; ses Traitez de *Philosophia naturali; de Philosophia morali; de Syllogismo categorico; de Deo Socratis; de Mundo*, & ses *Florida.* Quant à ses lettres à Cerellia, je ne veux point omettre la pensée d'un savant (*i*) Critique. Il croit que le nom de Ciceron doit être inseré dans le passage d'Ausone où il est parlé de ces lettres; car c'est à Ciceron qu'on a reproché d'avoir eu des liaisons peu loüables avec Cerellia, & de lui

(*h*) *Apolog. p.* 276

(*i*) *Fridericus Gronovius in Auson. Cent. Nuptial. in editione Ausonii, Amstelod. 1671. pag. 516.*

 avoir

il n'y a qu'une partie qui ait resisté aux injures du tems. Il se plaisoit à declamer, & il le faisoit avec l'aplaudissement de tout l'Auditoire. Lors qu'il se fit ouïr à Oeea, * les auditeurs s'écrierent tout d'une voix qu'il lui faloit conferer l'honneur de la bourgeoisie. Ceux de Carthage l'écouterent favorablement, † & lui érigerent une statuë: plusieurs autres villes ‡ lui firent le même honneur. On dit que sa femme lui tenoit la chandelle pendant qu'il étudioit; mais je ne croi pas qu'il faille prendre cela au pied de la lettre, c'est apparemment une figure des l'éloquence Gauloise de Sidonius Apollinaris, ⸸ *Legentibus meditantibusque candelas & candelabra tenuerunt.* Plusieurs Critiques ont publié des notes sur Apulée. Philippe Beroalde en publia de fort amples sur l'Ane d'or. L'édition de Colvius comprend trois volumes *in* 8. & beaucoup de notes. Celle d'Elmenhorst n'en comprend qu'un. Priceus a publié β à part l'Ane d'or & l'Apologie avec de observations fort amples. Les notes de Casaubon, & de Gentilis sur l'Apologie sont estimées. Je ne sache point qu'on ait d'autres traductions (*Q*) Françoises de l'Ane d'or qu'en vieux Gaulois. On a raison de prendre ce livre (*R*) pour une satire continuelle des desordres dont les Magiciens, les Prêtres, les impudiques, les voleurs, &c. remplissoient alors le monde.

* *Apolog. pag.* 310.

† *Florid. pag.* 355. *& seq.*

‡ *Ib. pag.* 356.

⸸ *Epist.* 10. *l.* 2.

β *L'Apologie à Paris en* 1635. in 4. *l'Ane d'or à Gouda en* 1650. in 8.

AQUAVIVA (ANDRÉ MATTHIEU) Duc d'Atri dans le Royaume de Naples, ajoûta à l'éclat de sa naissance une érudition qui le rendit très-illustre vers la fin du XV. siecle, & au commencement du XVI. Son pere Jules Aquaviva Comte de Conversano s'étoit distingué en plusieurs rencontres par sa valeur, & il commandoit l'armée de Naples γ lors qu'il fut tué dans une escarmouche, pendant que les Turcs assiegeoient Otrante l'an 1480. Son fils dont nous parlons dans cet article, fut δ inconsolable de cette perte assez long tems. Il ne se contenta pas d'étudier, & de se familiariser avec les Savans; il se mêla aussi de faire des livres, & il s'en tira honorablement; comme il paroît par l'Ouvrage qu'il intitula *l'Encyclopedie*, & par un autre où il traitte (*A*) de la vertu morale. Mais avant que de s'appliquer aux lettres avec tant d'ardeur, il avoit donné au metier des armes tout ce que sa naissance pouvoit exiger de lui, & il s'y étoit signalé, encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'étoit trouvé deux fois à des batailles perdues, & y avoit été blessé & pris prisonnier. L'étude le consola dans sa prison, & il fut assez heureux pour obtenir sa liberté de Ferdinand Roi d'Aragon, lors que Gonsalve surnommé le grand Capitaine le vouloit envoyer en Espagne avec les autres prisonniers. Depuis ce tems-là il joüit tranquille-

γ *Voyez l'Hist. de Mahomet II. par Guillet t.* 2. *p.* 373.

δ *Voyez les vers que Marulle lui adressa epigramm. l.* 1. *p. m.* 16.

avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là il faut lire ainsi dans Ausone, *Esse Apulejum in vita Philosophum, in epigrammatis amatorem; Ciceronis in præceptis omnibus exstare severitatem, in epistolis ad Cæelliam subesse petulantiam.*

(*Q*) *D'autres traductions Françoises de l'Ane d'or qu'en vieux Gaulois.*] Jean Louvean, si je ne me trompe, est l'Auteur de la premiere: la Croix du Maine (*a*) en fait mention, sans marquer l'année qu'elle parut. Il se contente de dire qu'elle fut imprimée à Lion. Elle fut rimprimée à Paris par Claude Micard l'an 1584. Un certain J. de Montlyard a donné une traduction de ce même livre avec un Commentaire. Les deux éditions que j'en ai vuës sont l'une *jouxte la copie imprimée* à Paris chez Abel l'Angelier 1612. l'autre à Paris chez Samuel Thiboust 1623. La Preface est assez longue, & contient la critique de plusieurs fautes de Jean Louveau.

(*a*) *Pag.* 238.

(*R*) *Prendre ce livre pour une satire continuelle.*] Voici ce que je trouve dans les (*b*) notes de Mr. Fleury Scholiaste Dauphin. *Tota porro hæc metamorphosis Apulejana & stilo & sententia Satyricon est perpetuum (ut recte observavit Barthius Advers. l.* 51. *cap.* 11.*) in quo magica deliria, sacrificulorum scelera, adulterorum crimina, furum & latronum impunitæ factiones palam differuntur.* Il ajoûte que les chercheurs de la Pierre Philosophale y pretendent trouver les mysteres du grand Oeuvre. Un homme qui s'en voudroit donner la peine, & qui auroit la capacité requise, (il faudroit qu'il en eut beaucoup) pourroit faire sur ce Roman un Commentaire fort curieux, & fort instructif, & où l'on aprendroit bien des choses que les Commentaires precedens, quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs, n'ont point dites. Il y a quelques endroits fort sales dans ce livre d'Apulée. On croit que l'Auteur y a mis quelques Episodes de son invention (*c*), & entre autres celui de Psyché, qui a fourni de nos jours la matiere d'une excellente piece de Theatre à Moliere, & d'un fort joli Roman à Mr. de la Fontaine.

(*b*) *Pag.* 2.

(*c*) Horum certe noster ita imitator fuit, ut è suo penu innumerabilia protulerit, atque inter cætera venustissimum illud Psyches Ἐπεισόδιον. *Jul. Floridus Comment. in usum Delphini p.* 2.

(*A*) *Où il traitte de la vertu morale.*] Il semble que Paul Jove veuille dire que c'étoit un Commentaire sur le Traitté de Plutarque de la vertu morale, & c'est ainsi que l'Auteur moderne des notes sur les poësies Latines de Sannazar l'a entendu (*d*): mais je n'ai pas trouvé assez de clarté dans les expressions de Paul Jove pour oser me determiner à ce sens-là; j'ai mieux aimé me tenir dans une idée plus vague. Voici le Latin de cet Auteur; *Nemo ex his qui illustribus orti familiis ætate nostra claruerunt... Andrea Matthæo Aquavivio ... se luculentius optimis disciplinis exornavit; uti præclarè constat eo libro nobili pariter ac erudito qui Encyclopædia inscribitur, & de morali virtute Plutarchi plenior liber subtili & copioso commentario persimilis ostendit.* C'étoit apparemment une Paraphrase fort travaillée de ce Traitté de Plutarque.

(*d*) Librum nempe nobilem cui *Encyclopædia* nomen, itemque commentarium in Plutarchum de virtute morali. *Not. ad Sann. eleg. pag.* 188.

quillement des douceurs de la vie privée au milieu des livres, & de la converſation des hommes de lettres dont il ſe vit fort loüé *(B)*, & fort honoré. Il inſpira la même ardeur pour l'étude à ſon frere Belliſaire, qui devint lui auſſi Auteur, car il fit un livre de la chaſſe, & un autre du duël. Nôtre Aquaviva auroit été plus heureux, s'il eût été un peu meilleur économe; mais pour avoir fait trop de depenſe pendant pluſieurs années, il ſe trouva enfin incapable d'en faire aſſez. Il mourut à Converſano âgé de 72. ans, lors que les troupes de France ſous la conduite de Lautrec ravageoient la Pouille *; c'eſt-à-dire l'an 1528.

* *Ex Jovio, elog. doctor. vir. c. 73.*

AQUIN (PHILIPPE D') en Latin *Aquinas* ou *Aquinius*, s'eſt aquis beaucoup de reputation par la connoiſſance de l'Hebreu qu'il enſeignoit à Paris ſous le regne de Louïs XIII. Il étoit originaire d'Aquino dans le Royaume de Naples †, & de là venoit ſon nom; mais il étoit né dans le païs d'Avignon. Il ſe convertit du Judaïſme. Il eſt fait mention de lui *(C)* dans le procés du Marechal d'Ancre. Simeon de Muis *(D)* lui a donné bien des loüanges; Valerien de Flavigni *(E)* au contraire en a dit du mal. Les principaux Ouvrages de Philippe d'Aquin ſont un *Dictionarium Hebræo-Chaldæo-Thalmudico-Rabbinicum, fol.* imprimé à Paris l'an 1629. Les Racines de la langue Sainte, *ad formam Cubi Hutteriani*, à Paris 1620. *in* 16. La traduction en Italien des Apophthegmes des anciens Docteurs de l'Egliſe Judaïque, recueillis par le Rabin Simeon fils de Gamaliël; l'expoſition des ‡ 13. manieres dont les anciens Rabins ſe ſont ſervis pour expliquer le Pentateuque. Il y a eu un Louïs Henri d'AQUIN contemporain de celui-là, & fort verſé comme lui dans les langues Orientales. Je ne ſai s'il étoit ⸸ ſon fils ou ſon frere. Il traduiſit quelque choſe d'Hebreu en Latin qui fut imprimé à Paris l'an 1620. & l'an β 1622.

† *Je ne ſai cela que par ouï dire.*

‡ *Imprimée à Paris* in 4. 1620.

⸸ *Mr. Colomiez croit qu'il étoit ſon fils.*

β *Voyez Colomiez, Gallia Orient. pag.* 254. 256.

ARAGON (ALFONSE V. DU NOM ROI D'). Cherchez ſous le mot NAPLES, Alfonſe I. du nom Roi de Naples.

ARAGON (JEANNE D') femme d'Aſcagne Colonna Prince de Tagliacozzi, a été une Dame très-illuſtre dans le XVI. ſiecle. Elle étoit de Naples, & deſcendoit des Rois d'Aragon. Les beaux Eſprits de ſon tems firent *(A)* ſonner ſes éloges d'une façon extraordinaire. Le Philoſophe Auguſtin Niphus

ne

(B) *Fort loüé & fort honoré.*] Alexandre d'Alexandre lui dedia ſes *Jours geniaux*. Pontanus lui dedia ſon 1. livre *de rebus cœleſtibus*. Sannazar l'a loüé delicatement ſur ce qu'il étoit, comme on l'a dit depuis de Mr. de Montauzier,

Favori de Pallas quelque nom qu'on lui donne,
Ou celui de Minerve ou celui de Bellone.

Voyez la derniere élegie du 2. livre ſur la fin, & la 2. épigramme du 2. livre. Pour ce qui eſt de l'épigramme 44. du même livre, je doute qu'elle ſoit à la loüange de nôtre Aquaviva, comme l'a cru *(a)* l'Auteur des notes ſur Sannazar; elle s'adreſſe *ad Neritinorum Ducem* qui, ſelon le temoignage de Paul Jove, étoit Beliſaire Aquaviva frere d'André Matthieu. La 1. élegie du 3. livre ne ſe raporte point non plus ce me ſemble à ce dernier, mais à Jules Aquaviva ſon pere.

(a) Pag. 188.

(C) *Dans le procés du Marechal d'Ancre.*] La choſe eſt trop ſinguliere pour ne devoir pas être raportée. „ Item eſt verifié par informations, „ même par la depoſition de Philippes Dacquin „ ci devant Juif; & aujourdhui Chretien, lequel Conchine & ſa femme ont mandé à „ Moulins où étoit icelui Dacquin *(b)* chez le „ Lieutenant Criminel, que Conchine & ſa femme ſe ſont aidez de la Cabale & des livres des „ Juifs. Etant à noter ce qu'a depoſé ce Dacquin, que Conchine en la preſence de ſa „ femme auroit ôté un pot de chambre pour „ l'impureté, & emporté hors l'image du Crucifix, de peur d'empêchement à l'effet que Conchine & ſa femme pretendoient tirer de la „ lecture de quelques verſets du Pſalme 51. *miſerere mei* en Hebrieu: laquelle lecture ils „ vouloient faire faire par Dacquin en la forme „ qu'elle leur avoit été quelquefois faite par „ Montalto. „

(b) *Peut-être y étoit-il Precepteur de Gilbert Gaulmin, qui a reconnu qu'il avoit été diſciple de Philippe d'Aquin*, integrum Ms. librum, *dit-il*, *ad libros de vita & morte Moſis p.* 305. ex Philippi Daquin præceptoris olim mei χειμηλίοις deſcripſimus.

(D) *Simeon de Muis lui a donné bien des loüanges.*] Voici ce qu'il dit ſur le verſet du Pſeaume 35. *Cum hîc hærerem dubius, Philippus Aquinas è Judæo Chriſtianus, vir raræ & exquiſitiſſimæ in Hebraicis literis doctrinæ, & quem nunquam fruſtra conſulas, forte venit ad me viſendi gratia, & venit quidem optatus. Ille ſtatim atque de re communicavi, ut ſingulos Bibliorum verſus imo & voces ſingulas in numerato habet, ac tanquam digitos tenet, indicavit locum ex Eſaïæ* 66. : 13.

(E) *Valerien de Flavigni . . . . en a dit du mal.*] Il étoit Profeſſeur en Hebreu dans le College Royal à Paris. Il fronda cruellement la Bible de Monſr. le Jai, il ſoutint que le texte Hebreu y avoit été miſerablement defiguré par Philippe d'Aquin. *Tot ac tantis conſpurcatum maculis atque ſordibus, obſtetricantibus impuriſſimis manibus Philippi Aquinatis Avenionenſis ex Judæo Chriſtiani, ut à planta pedis uſque ad verticem non ſit in eo ſanitas (c).*

(c) *In epiſtola de Heptaplis Pariſienſibus, apud Colomeſium, Gall. Orient. pag.* 256.

(A) *Firent ſonner ſes éloges d'une façon extraordinaire.*] Je n'ai point vu de Dictionaire où l'article de cette Dame ſe trouve: c'eſt un peché d'omiſſion très-digne d'être cenſuré; car jamais peut-être il n'y avoit eu ni homme ni femme dans le monde, dont le merite eût été loüé, ni par autant de beaux Eſprits, ni en autant de langues, que le fut au XVI. ſiecle celui de Jeanne d'Aragon. Les vers qui furent

DEÏFICATION poetique de cette Dame.

faits

ne fut pas des moins empressez à lui rendre ses hommages. Il la representa si belle, & il particularisa (*B*) de telle sorte les perfections de son corps, qu'il s'est trouvé des (*C*) Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée, & que l'amour l'avoit

faits à sa loüange ont été recueillies par Jerôme Ruscelli, & publiez à Venise en 1555. sous le titre de TEMPIO ALLA DIVINA SIGNORA DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *fabricato da tutti i piu gentili Spiriti, & in tutte le lingue principali del mondo*. L'Apotheose poëtique de cette Dame se fit à-peu-près comme la canonisation des Saints. D'abord plusieurs beaux Esprits s'aviserent de leur propre mouvement, de temoigner leur devotion à cette Divinité, & de lui preparer un Temple; & en suite l'affaire passa en decret l'an 1551. à Venise dans l'Academie *de' Dubbiosi*. Après plusieurs deliberations & consultations sur un incident qui se presenta, savoir si ce Temple apartiendroit conjointement à la *Donna Giovanna d'Aragona*, & à la Marquise du Guast sa sœur, le decret porta, que veu les oppositions qui furent faites anciennement de la part des Pontifes à Marcellus, lors qu'il voulut dedier un même Temple à la Gloire & à la Vertu, la Marquise du Guast ne pourroit avoir sa part au Temple de sa sœur, qu'au moyen de quelques interpretations particulieres. Non seulement les Poëtes dont Ruscelli recueillit les vers, mais lui aussi dans la prose de son Epitre dedicatoire au Cardinal de Trente, & dans celle de la preface se servent des termes d'adoration, & de divin. Il est vrai qu'il y ajoûte ce correctif, que l'adoration de cette Dame seroit relative au Souverain Etre (*a*) qui lui avoit conferé tant de perfections. Voici ses paroles: *Questa conoscenza . . . . ha fatto questi anni à dietro che conoscendosi in universale & in particolare da ogni piu raro giudicio i gran meriti, & il sommo valore & la bellezza infinita di corpo & d'animo della Illustrissima & Excellentissima Signora* DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *si sieno tutti i piu begli spiriti di commune consentimente posti à sacrarle un Tempio, come à Donna interamente divina, & la quale, come nobilissima fattura & sembianza del sommo Iddio, meriti veramente d'esser con la lingua & col cuore adorata per immenso honore del fattor suo; potendosi degnamente da ciascuno far giudicio, quanto sia infinito il sapere, il potere, & l'amor verso di noi di chi cosi (alla capacita della mente nostra) infinitamente bella & perfetta, & degna d'esser' adorata creatura habbia potuto, saputo, & degnatosi di voler fare in questa eta nostra*. Les langues les moins flexibles à la Poësie, & les moins connues, furent employées à la construction de ce Temple, comme vous diriez la Sclavonne, la Polonoise, la Hongroise, l'Hebraïque & la Caldaïque; & ce n'est peut-être qu'en faveur de Monsr. de Peiresc (*b*), qu'un pareil, ou même qu'un plus grand concours de langues a été mis en usage.

(*a*) *Il dit dans la Preface que le précis de toutes les pieces de son Recueil est*, Che questa gran Donna, come perfettissima di corpo & d'animo, & come particolarissima fattura del sommo Iddio, meriti d'essere adorata ad honore del fattor suo. Overo che ciascuno partitamente l'offerisce il suo voto, à la purita dell' affetto suo.

(*b*) *Voyez les remarques de son article.*

(*B*) *Il particularisa de telle sorte les perfections de son corps.*] Niphus a dedié à cette Dame son Traité du Beau; & pour refuter les anciens Philosophes, qui ont soutenu qu'il n'y a point de beauté parfaite dans l'univers, il leur allegue dans le 5. chapitre l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un detail si exact en faisant le portrait de cette Belle, qu'assûrément on n'a rien vu de si bien particularisé parmi ce grand nombre de portraits, que les Romans de Mademoiselle de Scuderi mirent à la mode il y a 30. ou 40. ans. Il ne se contente pas de decrire les beautez visibles à tout le monde, il passe jusqu'à celles (*c*) *quas sinus abscondit*, & jusqu'à la proportion qui regnoit entre la cuisse & la jambe, & entre la jambe & le bras. On voit à la tête de ce Traité une lettre du Cardinal Pompée Colonne à Augustin Niphus, laquelle rend (*d*) temoignage à l'excellente beauté, & aux autres grandes qualitez de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un Cardinal de qualité est juge competent en ces matieres, & même fin connoisseur, *quàm elegans formarum spectator siet*.

(*C*) *Il s'est trouvé des Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée.*] Louïs Guyon (*e*) ne sauroit se persuader, que toutes les beautez que Niphus attribuë à *la Princesse Jeanne d'Aragon, de l'illustre maison des Colonnes*, fussent en elle, *mais je cuide*, dit-il, *qu'il en fut amoureux, attiré à son amour pour l'avoir vuë toucher, palper nuement en plusieurs parties de son corps malade, comme les Medecins font coutumierement, par le privilege que leur donne leur art: & que passionné pour aquerir ses bonnes graces, a mis ce livre en lumiere qu'il lui a dedié, d'autant qu'il n'y a rien qui attire plus une femme ou fille à aimer quelqu'un, que de lui faire à croire que sa beauté l'a attiré à son amour.* Après quoi il remarque, *que si ainsi est, ce Medecin n'a pas observé le serment qu'on lui fit faire prenant ses degrez de Medecin, entre autres preceptes de ne convoiter les filles & femmes qu'il traitera.* Dans la table des matieres il dit positivement, *que Niphus Medecin devint amoureux, pour avoir traité la Princesse Jeanne d'Aragon*. C'est aller un peu bien vite; il en faloit demeurer à la conjecture pour le plus. J'avouë que Niphus, qui étoit l'un des meilleurs Philosophes du dernier siecle, étoit de complexion fort amoureuse; de sorte que ni la vieillesse, ni la goute ne purent le detacher de cette chaîne, (*f*) sous laquelle il joüoit quelquefois un personnage très-honteux, jusqu'à danser au son de la flûte. J'avouë aussi qu'ayant été amoureux d'une (*g*) Demoiselle d'honneur de Jeanne d'Aragon, il a pu voir de près cette belle Dame, & se chauffer de près à ce grand feu; mais il n'est pas certain qu'il se soit oublié jusques à porter ses vuës si haut. D'ailleurs comme il ne (*h*) pratiquoit point la Medecine, encore qu'il y eût été gradué, il n'y a point d'aparence qu'il ait été le Medecin de cette Duchesse; car les personnes de cette qualité se fient plus dans leurs maladies à un

(*c*) Ventre sub pectore decenti, & latere cui secretiora correspondeant. Amplis atque perrotundis coxendicibus, coxâ ad tibiam & tibiâ ad brachium sesquialterâ proportione se habente. *Niphus pag.* 213. *Opuscul. edit. Paris.* 1645.

(*d*) Non vulgo speciosissima quæque exponit natura: nostro tamen ævo parens officiosa ac liberalis veluti divinitatis æmula, ut perfectum admirandumque aliquid, Diisque immortalibus quàm simillimum gentibus proferret, Joannem Aragoniam Columnam procreavit, atque ab incunabulis ad hanc usque ætatem, in qua est florentissima per omnes pulcritudinis & venustatis numeros provexit, ut facilè principem locum inter formosissimas vindicarit. Animum præterea singularibus & dotibus & virtutibus insignivit, &c. (*e*) *Divers. leçons, vol.* 3. *l.* 3. *ch.* 12. (*f*) Susceptis liberis, & senescente uxore, septuagenarius senex puellæ citra libidinem impotenti amore correptus est usque ad insaniam; ita ut plerique philosophum senem atque podagricum ad tibiæ modos saltantem miserabili cum pudore conspexerint. *Jovius Elog. c.* 92. (*g*) *Naudæus Judic. de Aug. Nipho.* (*h*) Medicinam licet circitoris instar aut periodeutæ nunquam exercuerit, optimè tamen callebat. *Id. ib.*

voit jetté dans les hyperboles. On a même pretendu que la qualité de Medecin (*D*) lui avoit donné des privileges qui l'avoient enflammé d'amour. Ces pensées me paroissent * fades. Ce n'étoit point seulement par sa beauté qu'elle se fit admirer; le courage, la prudence, & la capacité des grandes affaires † la distinguerent extremement des autres femmes de qualité. Sous le Pontificat de Paul IV. elle eut part aux resolutions qui furent prises par les Colonnes contre les interêts de ce Pape. On l'auroit emprisonnée, si l'on n'eût eu quelques considerations pour son sexe; mais en cette consideration on se contenta de (*E*) lui defendre de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en ‡ sortir bien adroitement, afin d'être plus en état de seconder les entreprises de son fils, qui étoit ce Marc Antoine Colonne qui aquit dans la suite tant de gloire à la bataille de Lepante. Il ne paroît pas qu'en ce tems-là elle fût bien avec son mari; car elle étoit entierement dans les interêts de son fils: or il y avoit une (*F*) mesintelligence si outrée entre le pere & le fils, que celui-ci contribua à l'emprisonnement de

* *Voyez la remarque C.*

† *Voyez la remarque E.*

‡ *En 1555.*

un Medecin d'experience, qu'à un Medecin de speculation, qui fait son fort, comme faisoit Niphus, de la profession de Philosophie. Ainsi j'aimerois mieux dire, que le jugement n'ayant pas été sa partie dominante, il s'est émancipé de parler des choses qu'il n'avoit point vuës, & d'y apliquer ses idées. Ce que Louïs Guyon remarque, que cette Princesse étoit de la Maison des Colonnes, pourroit être vrai du côté maternel, & neanmoins il ne se seroit pas bien exprimé. Nous avons vu que le Cardinal Pompée Colonne l'apelle *Joannam Aragoniam Columnam*, c'est aparemment à cause qu'elle étoit mariée à Ascanio Colonna. On auroit peut-être critiqué avec plus de fondement Augustin Nyphus sur le chapitre 68. du Traitté *De pulcro*; où après avoir dit qu'il n'y avoit que Jeanne d'Aragon en ce temslà qui meritât le nom d'heureuse, veu qu'elle possedoit les deux parties de la felicité des femmes, savoir la beauté & la chasteté, il parle tout aussi-tôt de Victoire Colonne Marquise de Pescaire, comme d'un exemple éclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

NIPHUS censuré.

(*D*) *Que sa qualité de Medecin lui avoit donné des privileges.*] Il y a long tems que les Poëtes, & bien d'autres aussi font des reflexions sur ce privilege des Medecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Aconce.

REMARQUE sur les attouchemens des Medecins.

Me miserum! quod non Medicorum jussa ministro,
Astringoque manus, insideoque thoro.
Et rursus miserum! quod me procul inde remoto,
Quem minimè vellem, forsitan alter adest.
Ille manus istas astringit, & assidet ægræ.
Invisus superis, cum superisque mihi.
Dumque suo tentat salientem pollice venam,
Candida per causam brachia sæpe tenet,
Contrectatque sinus, & forsitan oscula jungit,
Officio merces plenior ista suo est.

Remi Belleau dans son Commentaire sur le 2. livre des Amours de Ronsard, pretend que le Sonnet 46. a été pris de cette Epître d'Ovide. Voici les paroles de Ronsard:

Ha! que je porte & de haine & d'envie,
Au Medecin qui vient soir & matin
Sans nul propos tâtonner le tetin,
Le sein, le ventre, & les flancs de m'amie.
Las! Il n'est pas si soigneux de ma vie
Comme elle pense, il est mechant & fin:
Cent fois le jour il la visite, afin
De voir son sein, qui d'aimer le convie.

Mais il faloit observer cette difference, que celui dont Aconce se plaint étoit fiancé avec la malade. Sans cela elle n'auroit pas osé avouër, en repondant à Aconce que ce rival ne la baisoit que quelquefois, *oscula rara accipit.* Brantome cite en quelque endroit de ses Memoires ce Sonnet de Ronsard, & en dit de bonnes à cette occasion.

(*E*) *On se contenta de lui defendre de sortir de Rome.*] Le passage que je vais citer d'Antoine Marie Gratiani, contient en beaux termes la preuve dont j'ai besoin. *Joanna* (*a*) *Arragonia Marci Antonii mater, virilis audaciæ femina, quæ virorum quoque consiliis apud filium habitis interfuerat, continere se domi, neque pedem inde efferre fuerat jussa; id enim sic indulserat dignitati ejus Pontifex, ne in carcerem duceretur. Ea cùm rem spectare ad arma bellumque, & primum Pontificiorum impetum in oppida filii fore intelligeret, vestibus manè summo commutatis, cum filia & nuru, corruptis aut deceptis portæ custodibus, egressa Urbe, conscensis quos ad id præparaverat equis, protinus Neapolim aufugit. Pontifex quanquam deceptum se delusumque à femina graviter ferebat, acerbiùs tamen Hispanis, quorum ea consiliis administrarentur, irascebatur.* Ce fut en consequence de cette évasion, & des autres sujets de colere qui aigrirent l'esprit du Pape contre les Colonnes, qu'il „ adressa un (*b*) Monitoire à Jeanne d'Arragon, par lequel il lui defendoit de marier pas „ une de ses filles sans sa permission, faute de „ quoi le mariage, même après la consomma„ tion, seroit (*c*) nul „.

(*a*) *De casibus virorum illustrium pag. 322.*

(*b*) *Le 2. Janvier 1556.*

(*c*) *Fra-Paolo Hist. du Concile de Trente p. 723. de la traduct. d'Amelot édit. d'Amsterdam 1686.*

(*F*) *Une mesintelligence si outrée entre le pere & le fils.*] Le Cardinal Palavicin remarque qu'Ascagne Colonne avoit fait tant de violences à ses creanciers, que le Procureur Fiscal le fit citer pour lui faire rendre compte de sa conduite. Comme Ascagne ne comparut point, on le condamna par contumace, & on lui confisca ses Terres. Marc Antoine (*d*) son fils brouillé avec lui depuis long tems, prit cette occasion de depouiller son propre pere en s'emparant des biens confisquez, dont il chassa les ministres de la Justice, peu avant la mort de Jules III. Il étoit sorti de Rome contre la defense de Paul IV. cette desobeïssance jointe aux griefs precedens obligea ce Pape à publier des Monitoires contre le pere, & contre le fils. Le pere s'excusa sur la prison où il étoit detenu à Naples, pour avoir tâché d'exciter un soulevement: le fils allegua qu'il avoit mis en sequestre les Terres entre les mains de Mendoza, qui

(*d*) In ipsa rei confectione Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres & nunquam satis compositæ controversiæ intercedebant, vim interposuit, eodemque tempore patrem oppidis spoliavit, ab eisque Fisci ministros procul habuit. *Histor. Concil. Trident. l. 13. c. 14. n. 9.*

de l'autre pour crime d'Etat. Chose fâcheuse qu'une Dame d'un si grand merite, fût d'ailleurs en mauvais menage avec son mari. Cela n'est point aussi rare qu'il devroit l'être parmi les personnes de son sexe qui ont de si grandes qualitez. Elle avoit une (G) sœur qui fut fort belle jusques dans sa vieillesse. J'en parlerai dans les remarques. Elle eut aussi une bru qui fut très-illustre. Voiez la marge †.

† Que cosas no podrian dezirse en laude, y exaltation de la hermosissima Duquesa de Tallacoza donna Joana de Aragon, muger de sangre ne? y en summo grado casta, y buena? y ansi de donna Maria su Hermana Marquesa des Vasto. Y de donna Isabel de Gonzaga su nuera? *Joan de Spinosa, Dialogo en laude de las mugeres fol. 98. verso.*

ARAGON (ISABELLE D') fille d'Alfonse Duc de Calabre, fils de Ferdinand Roi de Naples, fut mariée avec Jean Galeas Sforce Duc de Milan environ l'année 1480. Ce Duc étoit sous la tutele de Louïs Sforce son oncle avant son mariage, & n'y fut pas moins depuis qu'il eut épousé Isabelle d'Aragon. Les conseils de cette Princesse aussi ambitieuse que belle, lui * donnerent le courage de temoigner qu'il vouloit jouïr pleinement de tous ses droits; mais il avoit à faire à forte partie: son Tuteur étoit l'homme du monde le plus intriguant, & le plus capable de se soutenir contre les justes pretensions de son neveu. Il étoit devenu amoureux de la Princesse Isabelle la premiere fois qu'il la vit, & comme elle n'étoit encore l'épouse de Jean Galeas que par Procureur, il ne desespera point de l'épouser à l'exclusion de son neveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette Princesse, & l'assûra qu'elle commanderoit plus certainement si elle l'épousoit, que si elle étoit la femme de Jean Galeas. Cette proposition fût rejettée fierement. Le Tuteur ne se rebuta pas; il fit en sorte que son neveu ne consommât point son mariage; & l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une (A) ligature magique. En même tems il fit negocier à la Cour de Naples son mariage

qui ne pouvoit s'en dessaisir sans l'ordre de l'Empereur. Palavicin ne parle point de la femme d'Ascagne Colonne, j'en suis surpris: mais comme nous savons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Rome dans les intrigues de son fils, & que son fils étoit mal avec son pere, nous pouvons hardiment penser qu'elle n'étoit pas trop bien avec son mari. Gratiani parle plus positivement de la conduite très-odieuse de Marc Antoine envers son pere. *Ante omnes*, dit-il, (a) *Colonniorum familia, magna in civitate pollensque pro illo* (Cæsare) *stabat, cujus princeps Marcus Antonius cum paulo ante Ascanium patrem à quo hostili odio dissidebat insimulatum majestatis in custodiam tradendum Neapoli curasset, aliquot oppidis intra fines Romanæ Ecclesiæ haud longe ab Urbe imperitabat.*

* *Varillas, Hist. de Charles VIII l. 2. p. m. 157.*

(a) *Ubi supra pag. 320.*

(G) *Elle avoit une sœur dont je parlerai dans les remarques.*] C'étoit Donna Maria d'ARAGON, femme d'Alphonse d'Avalos Marquis du Guast, l'un des meilleurs Capitaines de Charles-Quint. Sorbiere (b) la nomme Marquise de Vasco, & la met parmi les femmes savantes. Brantome qui l'a fort loüée l'a mise entre les beautez qui durent long tems; car après avoir raporté les douceurs, dont le Grand Prieur de France la regala dans une nombreuse compagnie: *Que son automne surpassoit tous les printems & étez qui étoient en cette salle*, il ajoûte, (c) *Comme de vray elle se montroit encore une très-belle Dame & fort aimable; voire plus que ses deux filles, toutes belles & jeunes qu'elles étoient. Si avoit-elle bien alors pres de 60. bonnes années.* (d) Le Grand Prieur *en fut aussi-tôt épris*, mais quoi qu'il aimât fort la mere, il prit pour sa maîtresse la fille ainée, *por adombrar la cosa*. Au bout *de six ans ou plus*, Brantome étant retourné à Naples, *ne la trouva que fort peu changée, & encor aussi belle, qu'elle eût bien fait*, dit-il, *commettre un peché mortel, ou de fait ou de volonté.* Je ne me souviens point d'avoir remarqué, qu'il ait jamais fait mention de la sœur de celle-ci. Il est vrai qu'il parle quelque (e) part de la femme d'un Ascanio Colonne, qui passoit pour la plus grande beauté d'Italie, & que Barberousse tâcha d'enlever pour en faire un present au Grand Seigneur: mais il la nomme la Signora Livia (f) Gonzaga. Ce n'est donc point celle dont il s'agit en cet article; quoi que la maniere dont Augustin Niphus a parlé de sa beauté puisse faire juger, qu'elle n'étoit pas moins propre que l'autre à s'attirer une semblable algarade de Barberousse. Mr. de Thou a parlé de nôtre Marie d'Aragon; il a dit que (g) l'Ile d'Ischia étoit principalement considerable pour avoir été le lieu de retraite de cette Dame.

(b) *Lettr. 15. p. 73.*

(c) *Dames Gal. t. 2. pag. 243. 245.*

(d) *C'étoit François de Lorraine, General des Galeres, fils de Claude premier Duc de Guise. Ce voyage de Naples se fit l'an 1559.*

(e) *Dames illustr. ib. pag. 283.*

(f) *Il devoit dire* Julie. *Nous en parlerons sous le mot Gonzague.*

(g) Dragutes . . . Ænariam insulam arce munitissima, quæ inter duas terras saxo imposita est, sed maximè Mariæ Aragoniæ Alfonsi Avali Vastii viduæ secessu nobilem petit. *Histor. l. 11. ad ann. 1552. pag. 222.*

(A) *Qu'il se servit pour cela d'une ligature magique.*] Guicciardin assûre que le bruit en courut, & que toute l'Italie en demeura persuadée. *E manifesto*, dit-il, (h) *che quando Isabella figlivola d'Alfonso andò à congiugnersi col marito, innamorato di lei Lodovico come la vidde, desiderò ottenerla per moglie dal padre: e a questo effetto operò (cosi fu allhora creduto per tutta Italia) con incantamenti, e con malie che Giovan Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consummatione del matrimonio: alla qual cosa Ferdinando harebbe acconsentito, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico escluso di questa speranza, presa altra moglie & havutone figlivoli, voltò tutti i pensieri à trasferire in quegli il Ducato di Milano.* Mr. Varillas, autant que je l'ai pu remarquer, ne touche point cette particularité, il se contente de dire (i) que Louïs Sforce *empêcha durant plus de trois mois la consommation du mariage.* Il fait assez entendre que l'empêchement ne venoit que de ce que l'on ne souffroit pas que les deux parties s'aprochassent, car il dit (k) que le pere de la mariée *mit son point d'honneur . . . . à ne pas souffrir* que Louïs Sforce *separât plus long tems les deux jeunes époux l'un de l'autre, qu'il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, & de l'armer pour venger sa querelle.* C'étoit une grande malice, & une violence bien insuportable que celle de ce Tuteur. Mais pour ne rien dissimuler, il faut que je dise ce que je trouve dans (l) Pierre Bembus, c'est que Jean Galeas n'étoit point encore à l'âge de puberté quand il épousa Isabelle d'Aragon. Il ne

(h) *Lib. 1 p. m. 15.*

(i) *Hist. de Louïs XII. liv. 1. pag. 47.*

(k) *Hist. de Charles VIII. l. 3. p. 211.*

(l) *Histor. Venet. l. 2. fol. m. 24. verso.*

riage avec Iſabelle. Ferdinand paroiſſoit y donner les mains, mais le Duc de Calabre ne voulut point y conſentir *. Louïs Sforce fut donc obligé de livrer la proye à Jean Galeas; mais il ne renonça point à la vengeance, & il ſe deſtina pour principale victime Iſabelle d'Aragon. *Il lui † retrancha diverſes choſes qui flatoient ſon goût ou ſon divertiſſement*, & il épouſa une Princeſſe qui lui diſputa le terrein en toutes choſes. La jeune Iſabelle eut tant de chagrins à eſſuyer dans ce conflit, & dans cette eſpece de faction (*B*) qui vaut bien la peine d'être decrite, qu'elle fit ſavoir à ſon pere & à ſon ayeul que ſi on ne la tiroit pas de cette miſere elle ‡ attenteroit à ſa vie. Ces Princes ne furent pas en état de reduire Louïs Sforce à la raiſon, car il fut l'un des inſtrumens qui attirerent les François en Italie, ce qui abima toute la Maiſon d'Aragon qui regnoit à Naples. Il pouſſa ſon crime juſques (*C*) à ſe defaire ⸸ de ſon neveu. On eut beau dire

** Ibid. l. 3. p. 210. 211.*

† Ibid. l. 2. p. 157.

‡ Voyez la remarque B.

⸸ Conjuge Joanne Galeacio orbata eſt, eo quidem luctuoſius ac miſerius quod is veneficio ſublatus crederetur. *Jovius elogior. l. 5. p. m. 422.*

ne faudroit donc pas trouver étrange que Louïs Sforce l'eût tenu ſeparé de ſon épouſe pendant quelques mois, en attendant l'âge de majorité que le Droit civil a preſcrit pour la conſommation des mariages.

(B) *Cette eſpece de faction qui vaut bien la peine d'être decrite.*] Comme il me ſemble que Mr. Varillas a bien reüſſi dans ce portrait, j'ai cru que je donnerois un fragment curieux, ſi je raportois ici ſes propres paroles. C'eſt une piece d'autant plus neceſſaire à cet article, qu'elle ſert à faire conoître l'humeur, l'eſprit, & les qualitez interieures d'Iſabelle d'Aragon. „ Louïs „ Sforce (c'eſt Monſr. Varillas qui (*a*) parle) „ abandonna Iſabelle à ſon neveu . . . . & pour „ lui donner une rivale qui la controllât en tou„ tes occaſions, il rechercha la Princeſſe Alphon„ ſine, fille de Hercule d'Eſte Duc de Ferrare. „ Alphonſine reſſembloit à Iſabelle en toutes cho„ ſes, excepté qu'elle n'étoit pas ſi belle. Elles „ étoient toutes deux (*b*) entêtées mal a propos „ de leurs Naiſſances, puis qu'elles n'avoient „ rien à ſe reprocher en ce point, & qu'il y avoit „ de la bâtardiſe dans la Genealogie de l'une & de „ l'autre. Elles étoient fieres juſqu'à l'excez, & „ leur fierté tenoit de la plus fine ambition. El„ les étoient plus chaſtes par gloire que par tem„ perament. Iſabelle s'étoit reſoluë au mariage, „ & Alphonſine y aſpiroit, plûtôt pour partager „ le pouvoir de leurs Epoux que leurs lits. Elles „ aimoient toutes deux le Luxe; & quoi quel„ les euſſent été élevées dans des Maiſons où rien „ n'étoit tant en recommandation que l'épargne, „ elles étoient prodigues, & leur humeur alloit à „ depenſer autant qu'elles en auroient le moyen. „ Le Duc de Ferrare ne delibera pas un moment „ s'il accorderoit Alphonſine à Louïs Sforce. Il „ n'avoit point de dot à lui donner, & de plus il „ avoit lieu d'eſperer qu'elle ſeroit Ducheſſe de „ Milan. Elle fut donc promptement envoyée à „ Louïs Sforce qui en eut deux fils de ſuite. Cet„ te fecondité lui donna lieu d'inſulter à Iſabelle „ qui n'avoit accouché la ſeconde fois que d'une „ fille; mais la jalouſie avoit dêjà mis de la diſ„ corde entre elles. Alphonſine ne pouvoit „ ſouffrir que l'on loüât en ſa preſence la beau„ té d'Iſabelle, parce qu'elle s'imaginoit qu'on „ lui reprochoit ainſi ſa laideur; & Iſabelle „ n'enduroit pas plus volontiers que l'on ren„ dît des honneurs extraordinaires à Alphon„ ſine, parce qu'elle croyoit qu'ils ne fuſſent „ deûs qu'à elle. L'une & l'autre demeuroient „ dans un même Palais, & mangeoient enſem„ ble. Elles avoient tous les jours une infinité „ d'occaſions d'augmenter leur averſion, & les „ Courtiſans leur en fourniſſoient la plus grande „ partie. Ils étoient fort aſſidus auprès d'Al„ phonſine, à cauſe que ſon mari diſtribuoit les „ graces; & ils n'alloient que par maniere d'ac„ quit dans l'apartement d'Iſabelle. Elle en étoit „ au deſeſpoir, & ce fut bien autant cette ſolitu„ de, que le peu d'argent qu'on lui fourniſſoit „ pour s'entretenir, qui lui fit écrire à ſon pere „ & à ſon ayeul, qu'elle attenteroit à ſa propre „ vie (*c*), ſi on ne la délivroit de captivité. Al„ phonſine de ſon côté ſe laſſa tellement d'Iſabel„ le, que pour s'en defaire elle ſollicita Louïs „ Sforce ſon mari, de la faire Ducheſſe comme il „ lui avoit promis, & d'ajoûter la qualité de „ Duc de Milan à celle d'Adminiſtrateur de ce „ Duché.

(a) Vie de Charles VIII. l. 3. pag. 211.

(b) Borſo d'Eſte Tris-Ayeul paternel d'Alphonſine, & Ferdinand Ayeul paternel d'Iſabelle étoient bâtards.

(G) *Il pouſſa ſon crime juſques à ſe defaire de ſon neveu.*] Je me ſervirai encore des propres termes de Monſr. Varillas. Voici donc ce qu'il dit (*d*) ſous l'année 1494. après avoir conduit ſon Roi juſques à Pavie. „ Louïs Sfor„ ce perſuadé qu'il étoit tems de ſe défaire du „ Duc Jean Galeas ſon neveu, lui avoit, dit„ on, fait donner un de ces poiſons lens qui „ produit le mieux dans le corps humain les „ ſimptomes de l'épuiſement, afin de rendre „ plus vraiſemblable le bruit que l'on répandit „ en même tems, que le mal de ce jeune Prin„ ce n'étoit venu que de ſon trop d'attachement à „ la beauté de ſa femme. Les Medecins n'eſ„ peroient dêjà plus ſa gueriſon, quand le Roi „ paſſant par Pavie où il étoit malade, ne put „ ſe diſpenſer de le viſiter. Sa Majeſté ne lui „ parla point d'affaires, parce que Louïs Sforce „ avoit demandé avec tant d'inſtance d'être pre„ ſent à cette entrevuë, que l'on n'avoit oſé le „ refuſer. Elle temoigna ſeulement du regret de „ voir ſon couſin germain (*e*) dans un ſi pi„ toyable état, & elle tâcha de le flatter de quel„ que eſperance de gueriſon; mais Jean Ga„ leas qui ſe ſentoit mourir, & ne doutoit pas „ que ce ne fût par la méchanceté de ſon on„ cle, profita de cette conjoncture. Il ne pen„ ſa plus à ſoi; & ne ſe ſouvenant que du fils & „ de la fille qu'il laiſſoit au monde, il les re„ commanda au Roi avec une abondance de „ larmes qui marquoit aſſez, que ſi Sa Majeſté „ ne prenoit d'eux un ſoin particulier, il pré„ voyoit qu'on les empoiſonneroit auſſi bien „ que lui. La Ducheſſe ſa femme pour ache„ ver la tragedie, ſe jetta aux pieds du Roi, ſe„ lon les Auteurs Italiens, qui ſont en cela „ plus

(*c*) *Mr. Varillas avoit dit dans la page 158. qu'Iſabelle avoit écrit* au Duc de Calabre ſon pere & au Roi de Naples ſon ayeul des lettres dont il reſte encore la meilleure partie. (*il cite en margé l'Hiſtoire de Bernardin Corio*) Elle s'y plaignoit de ſon malheur dans les termes les plus pathetiques dont on uſoit alors: elle en faiſoit une peinture ſi vive qu'elle étoit capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs: elle pretendoit ne s'être rendue eſclave que par obeiſſance, & elle menaçoit de ſe donner la mort par ſes propres mains, ſi on ne la mettoit bien-tôt en liberté.

(*d*) *Ibid. pag. 253.*

(*e*) *Ils étoient deux fils de deux ſœurs, Princeſſes de Savoye.*

dire que Jean Galeas (*D*) étoit mort de trop careſſer ſa femme, la tradition qui a imputé ſa mort à l'ambition de ſon oncle a prevalu. La Princeſſe Iſabelle ſe retira à Naples après que les François eurent pris Milan, & parut la plus afligée de toutes les Princeſſes ſes parentes ‡ qui ſe trouverent en grand nombre dans l'Ile d'Iſchia lors que le Roi Frideric fut obligé de ſe remettre à la diſcretion de Louïs XII. l'an 1501. Elle ne fit que paſſer de deuil en deuil pendant un aſſez long tems; elle perdit dans l'eſpace de quelques années ſon (*E*) ayeul, ſon mari, ſon pere, ſon frere, ſon oncle, ſon fils. La ſeule conſolation qui lui reſtoit fut de voir que Louïs Sforce ſon perſecuteur expia ſes crimes en France, dans une dure captivité qui ne finit que par ſa mort. Elle eut une autre conſolation auſſi ſenſible peut-être, ou même plus ſenſible que celle-là, c'eſt que ſa fille unique Bonne Sforce fut mariée à Sigiſmond Roi de Pologne. Elle s'étoit retirée dans une * ville du Royaume de Naples qui lui avoit été donnée pour ſon doüaire, & elle y vêcut d'une maniere qui temoigna que les revers de la fortune n'avoient point abatu cet air de grandeur royale ſous lequel elle avoit été élevée. Elle mourut d'hydropiſie, mais elle avoit eu le tems de faire un voyage de devotion à Rome ſous le pontificat de Leon X. Elle alla à pied au Vatican ſuivie d'un grand nombre de Dames parées comme des épouſées. Toute la ville accourut à ce ſpectacle †. Il ſeroit à ſouhaiter pour ſa memoire que nous puſſions finir ici ſon article, ſans y ajoûter une queuë qui eſt un peu incommode; mais nous ne ſommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres panegyriſtes ſe ſont ſervis de la concluſion que l'on va voir. Cette Dame qui dans ſa plus grande jeuneſſe avoit fait parler glorieuſement de ſa vertu, donna (*F*) priſe à la mediſance quand elle fut ſur le retour, & ſouffrit les galanteries de Proſper Colonne avec très-peu d'égards pour la renommée. Sa fille Reine Doüairiere de Pologne s'étant retirée à la même Terre du Royaume

‡ *Gratianus, de caſibus viror. illuſtrium pag.* 41.

* *A Bari, voyez la derniere remarque.*

† *Jovius, ibid.*

(*a*) *Lib.* 1 *pag.* 27. *ad ann.* 1494.

(*b*) Ludovicum Sfortiam qui pubeſcentem primo, dein adoleſcentem jam ætatem Joannis Galeatii fratris filii Mediolanenſis Ducis procuratione hactenus ac patrociuio tutatus eſt ſuo, veneno illum è medio ſuſtuliſſe cives advenæ, peregrini paſſim atque impune omnes prædicant. . . . . Fora, porticus, plateæ, circuliſque infimorum cujuſque generis hominum nefandi criminis accuſationibus . . . imprecationibus etiam maximè diris plena undique circumſonant. *Jovius Pontan. de prudentia l.* 4. *init.*

„ plus croyables que Commines; qui veut que ce „ fût aux pieds de Louïs Sforce. Elle étoit trop „ fiere, pour s'abaiſſer juſques-là; & quand elle auroit pu s'y reſoudre, elle n'étoit que trop „ convaincuë que ſa ſoumiſſion feroit inutile. Elle ne parla pas de ſes enfans, parce qu'elle ſupoſa que les larmes de ſon mari auroient eu „ leur effet en ce point: elle employa les ſiennes pour ſon pere; & le Roi ne lui repartit autre choſe, ſinon que l'expedition de Naples étoit trop avancée, pour la laiſſer imparfaite. „

(D) *Jean Galeas étoit mort de trop careſſer ſa femme.*] Guicciardin (*a*) avouë que l'on publia cela, mais il ne laiſſe pas de donner pour l'opinion generale de toute l'Italie, que ce Prince mourut du poiſon que Louis Sforce lui avoit fait avaler. *Fu publicato da molti la morte di Giouan Galeazzo eſſere proceduta da coito immoderato, non dimeno ſi credette univerſalmente per tutta Italia, che e' fuſſe morto non per infermita naturale ne per incontinentia, ma di veleno: e Teodoro da Pavia uno de' Medici Regii, il quale era preſente quando Carlo lo viſito, affermò haverne veduto ſegni manifeſtiſſimi. Ne fu alcuno, che dubitaſſe che ſe era ſtato veleno, non gli fuſſe ſtato dato per opera del zio.* Jovien Pontan aſſûre que tout le monde (*b*) parloit hautement de ce crime abominable de Louis Sforce. La foule des Hiſtoriens va là, un (*c*) Bernardin Corio, un Pierre (*d*) Bembus, un (*e*) Vianoli, &c.

(E) *Elle perdit dans l'eſpace de quelques années ſon ayeul, ſon mari.*] Paul Jove (*f*) decrit éloquemment cette longue ſuite de malheurs, mais il n'a pas toujours obſervé l'ordre; il a mis la mort du mari avant celle de l'ayeul. Quant au fils de nôtre Princeſſe il dit que les François l'enleverent à ſa mere, & le tranſporterent en France pour en faire un Moine, & qu'il tomba de cheval à la chaſſe & ſe tua. *In venatione currentis equi lapſu in Heduis exanimatus eſſe nunciaretur. Hunc enim vel invita depoſcentibus Gallis tradiderat, à quibus cucullati ſacerdotis habitu in opulenti ſacerdotii cœnobium idcirco conjectus fuerat, ne Sforzianæ Regni legitima prolis hæres ſupereſſet.* Bernardin Corio fait une deſcription touchante de la douleur où cette Princeſſe fut plongée, lors qu'elle vit tout à la fois ſon mari dans le tombeau, ſon fils exclus de la Duché de Milan, & la femme de Louïs Sforce ſur le trône. *Li ſuoi fautori cridando Duca, viſito* (Ludovico) *il templo di Divo Ambroſio, e le campane in ſegno de letitia fece ſonare, il morto corpo di Giovanne Galeazo anchora eſſendo nel Domo ſcoperto, e quaſi univerſalmente da tutti pianto e condoluto il miſerando e pietoſo caſo. Iſabella ſua mugliere a Pavia con li poveri figlioletti veſtiti de lugubre veſtimenti, come pregionera ſi recluſe entro una camera, e gran tempo ſtette giacendo ſopra la dura terra; che non vide aere. Doverebbe penſare ogni lectore l'acerbo caſo de la ſconſolata Duciſſa, e ſe piu duro il cuore haveſſe che diamante, piangerebbe a conſiderare qual doglia dovea eſſere quella de la ſciagurata e infelice mugliere, in uno punto vedere la morte del giovenetto e belliſſima conſorte, la perdita de tutto lo imperio ſuo; e li figlioletti a canto orbati de ogni bene; il patre e fratello con la caſa ſua expulſi dal Neapolitano Reame, e Ludovico Sforza con Beatrice ſua mugliere nel modo dimoſtrato havergli occupata la ſignoria.*

(F) *Donna priſe à la mediſance quand elle fut ſur le retour.*] Paul Jove m'aprend cela dans l'éloge qu'il a fait de cette Princeſſe. Il le finit par un *au reſte* qui contient le cas. *Cæterum in hac eximiæ virtutis fœmina improba plebis rumor non mediocriter pudoris decus perſtrinxit, ob id gravior quod quum florente ætate impenetrabilem pudicitiam prætuliſſet, in ipſo demum ætatis flexu Proſperum Columnam ſibi cultum, & officium aſſiduè tribuentem, ſæpeque procacem ad urbaniores jocos admitteret.*

(*c*) *Hiſtor. Mediolan. part.* 7. (*d*) *Ubi ſupra fol.* 30. (*e*) *Hiſtor. Veneta part* 2. *p.* 20. (*f*) *Elog. l.* 5. *pag. m.* 422.

me de Naples, y suivit cet (G) exemple maternel, tant il est vrai que c'est l'écueil le plus ordinaire & le plus inevitable de la gloire & du merite des femmes, lors qu'elles vivent dans le grand monde. Elles sont exposées à échouër là tôt ou tard. *Serius ocius sors exitura.*

ARAGON (MARIE D') femme de l'Empereur Othon III. & fille d'un Roi d'Aragon, se diffama terriblement par ses impudicitez, qui enfin la precipiterent dans le suplice du feu. Elle avoit eu l'adresse de se procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit * deguiser en fille. Il ne faut pas demander si elle usa de moderation ; son temperament & la perpetuité des occasions disent assez que sa pretenduë femme de chambre ne manquoit pas d'exercice, & qu'elle étoit de tous les voyages de la Cour. L'Empereur s'étant aperçu de cette vilaine supercherie en voulut faire la honte toute entiere à l'Imperatrice ; & pour cet effet en presence de plusieurs temoins il fit depouiller le jeune homme, & sur la decouverte incontestable de son sexe il le fit condamner au feu. Il fut assez debonnaire pour ne punir point sa femme ; il espera qu'elle se corrigeroit à l'avenir, mais il se trompa : elle devint éperdument amoureuse d'un jeune Comte auprès de Modene, & lui fit promtement sa declaration ; car elle étoit beaucoup plus en possession de solliciter, que d'être sollicitée sur cette sorte d'affaires. Le Comte aussi chaste que beau resista à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites ; mais si en cela il ne fit qu'imiter Joseph, il n'eut pas le même bonheur que lui d'en être quitte pour la prison. L'Imperatrice se plaignit à son mari que ce Comte lui avoit parlé d'amour, & demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le credule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accusé. Voici comment l'accusatrice eut son tour. Le Comte se voyant condamné, & n'esperant point de grace, & ne voulant pas neanmoins reveler tout le mystere, avoit fait promettre à sa femme qu'elle le justifieroit le mieux qu'il lui seroit possible auprès d'Othon. Elle lui tint sa parole, garda sa tête, & prit son tems lors que l'Empereur rendoit justice dans une assemblée generale qui se tenoit au milieu d'une grande plaine auprès de Plaisance, elle prit, dis-je, ce tems pour demander que le meurtrier de son mari fût châtié. L'Empereur qui ne la conoissoit pas lui promit justice, selon toute la rigueur des loix. Là-dessus cette Comtesse lui montra la tête de son mari, & s'offrit de justifier son innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées ; on fit aporter un fer tout rouge ; elle le prit & le tint tant qu'on voulut sans se brûler, & puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de son mari : enfin elle se contenta de la punition de l'Imperatrice, qu'Othon condamna à être brûlée †. Ceci se passa vers la fin du X. siecle.

* Secum muliebri habiti circumduxit juvenem quo cum congrediebatur quotidie, quandoquidem ea pro cubicularia utebatur. *C'est-à-dire,* Elle menoit avec elle le jeune homme deguisé en femme, & lui ordonnoit chaque jour le congrés, car elle le faisoit passer pour sa femme de chambre. *Munster. Cosmogr. l.* 3.

† *Gotfrid. Viterb. Chron. pag.* 17. *Alb. Krantz. Cuspinian. in Othone III. Sigon. apud Maimb. decad. de l'Emp. pag.* 118.

ARAMONT (GABRIEL) Ambassadeur de France à Constantinople sous le regne de Henri II. étoit un Gentilhomme de Gascogne, qui s'aquitta dignement de son emploi. Le Connetable de Montmorenci examinant l'ouverture que le Pape Paul III. avoit donnée, que le seul moyen de tirer Plaisance des mains de l'Empereur, étoit de faire venir la flotte Turque sur les côtes de Naples & de Sicile, obligea le Roi son maître à negocier sur cela avec Soliman. On choisit Aramont pour cette affaire. Il n'étoit ni moins adroit ni moins experimenté que la Forêt, Rincon, & Paulin qui l'avoient precedé dans cette ambassade. Il se fit des amis à la Porte qui lui procurerent un libre accés, & des audiences secrettes, & il sut si bien tourner les choses, qu'il ramena Soliman que l'on avoit un peu prevenu contre les François. Il ne fut plus question que de savoir à quoi la flotte de sa Hautesse seroit employée : c'est pour cela qu'Aramont s'en retourna promtement en France, afin de concerter avec son maître les moyens d'employer utilement les secours du Grand Seigneur. Le Roi & le Connetable lui aprirent qu'ils avoient des intelligences dans l'Ile de Corse, & qu'il seroit aisé de

(G) *Y suivit cet exemple maternel.*] Mr. de Thou dit beaucoup plus de mal de la fille, que Paul Jove de la mere. Chacun en pourra juger par la confrontation des passages. *Eodem tempore Bona Sfortia Sigismundi Augusti Poloniæ regis parens . . . . filii pertæsa, Sarmatia relicta in Italiam venit, & honorificè Venetiis excepta est . . . . unde paratam triremem conscendens in Apuliam ad Barium navigavit, cujus urbis possessio gentilitio Aragoniæ gentis jure dotale* (a) *& hæreditarium illi erat. Ibi solute & dissentiente à priore vita ratione postea vixit consuetudine cujusdam Papacaudæ non satis honeste usa, cui & omnia bona testamento præteritis liberis reliquit, & fama ac bonis decoctis haud multo post in summa egestate & infamia decessit.* Voilà ce que dit Mr. de Thou (b) de la Reine Doüairiere de Pologne. Il pretend qu'après avoir fait banqueroute & de biens & de reputation, elle mourut dans la pauvreté & dans l'infamie. Que sauroit-on ajoûter à cet éloge ?

(a) *Mr. Varillas dans la vie de Louis XII. l.* 1. *pag.* 47. *dit que Louis Sforce se voyant contraint de sortir de la Duché de Milan,* transporta *à la Duchesse Isabelle* le Duché de Barri & la principauté de Rossano, qui lui avoient été donnez pour recompense d'avoir retabli la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

(b) *Histor. l.* 16. *ad ann.* 1555. *pag. m.* 326.

s'en emparer, pourveu que la flotte Turque & celle de France l'attaquassent en même tems. Il partit avec ce projet pour le communiquer au Grand Seigneur : mais dès qu'il eut debarqué à Malte, il fut instamment prié par le * Grand Maître d'aller trouver les Generaux Turcs qui avoient mis le siege devant Tripoli de Barbarie, & d'employer son credit, & l'autorité de Henri II. pour les obliger à lever le siege. Il eut cette complaisance, & se rendit au camp des Turcs lors que leurs bateries commençoient d'être en état. Il eut plusieurs conferences avéc Sinan Bassa, & avec Dragut, dans lesquelles il leur remontra qu'ils s'engageoient à une entreprise entierement opposée au Traitté que Soliman alloit conclure avec la France, puis que sa Hautesse étoit demeurée d'accord de n'attaquer que l'Empereur, & que Tripoli apartenoit à l'Ordre de Malte. On lui repondit que les Chevaliers de Malte étoient des parjures, qui nonobstant le serment qu'ils avoient fait à Soliman lors qu'ils en furent traittez avec tant d'honnêteté à la sortie de Rhodes, faisoient incessamment des hostilitez contre les Turcs. On ajoûta qu'on avoit ordre de les chasser de l'Afrique, & qu'on ne pouvoit surseoir l'execution de cet ordre. Aramont ne manqua ni d'excuses ni de repliques, & voyant qu'il ne gagnoit rien auprès de Sinan Bassa, il se resolut à partir en diligence pour Constantinople, afin d'obtenir de Soliman, s'il étoit possible, qu'on ne prit point Tripoli. Mais comme son credit & ses intrigues n'étoient point inconuës au Bassa, il ne put obtenir la permission de continuer son voyage qu'après la prise de Tripoli. Il sauva la vie & la liberté aux François qui se trouverent dans la place, & assista même à un festin où Sinan & Dragut l'inviterent après leur conquête. Charles-Quint étoit trop bon Politique pour laisser tomber cet évenement; il en prit occasion de publier que la France avoit contribué à la prise de Tripoli. Henri II. (*A*) fit tout ce qu'il put pour repondre à cette plainte †. Je n'ai pas eu le tems de chercher la suite des negociations, & des avantures d'Aramont. Je sai bien que ses depêches furent quelquefois interceptées, & que l'Empereur s'en servit pour reprocher aux François (*B*) leurs in-

* *C'étoit un Espagnol nommé Omeda.*

† *Varillas, Histoire de Henri II. livre 2. p. m. 198. & seq. ad ann. 1551. Voyez aussi Mr. de Thou l. 7. p. m. 155.*

(*A*) *Henri II. fit tout ce qu'il put pour repondre à cette plainte.*] Le Grand Maître de Malte accusoit nôtre Aramont d'avoir poussé le Gouverneur de Tripoli à capituler. Monsr. de Thou refutant cette accusation, expose que le Connetable de Montmorenci qui étoit alors le tout puissant, avoit chargé cet Ambassadeur de temoigner au Grand Maître l'attachement particulier qu'il avoit lui Connetable aux interêts & à la prosperité de l'Ordre. Cet Historien ajoûte qu'il a vu des lettres où le Connetable temoignoit beaucoup de chagrin de la prise de Tripoli, & que ces lettres ne doivent point être suspectes de quelque dissimulation, puis qu'elles furent écrites à une (*a*) personne à laquelle le Connetable disoit fort librement ses pensées. Mais lors que Henri II. eut su que les partisans de l'Empereur accusoient l'Ambassadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il depêcha un Gentilhomme au Grand Maître pour se plaindre des bruits qu'on faisoit courir, & pour lui demander comment Aramont s'étoit conduit dans cette affaire. Il declara qu'il le feroit châtier selon l'exigence du cas, s'il le trouvoit coupable de quelque faute, mais qu'il souhaitoit que si son Ambassadeur étoit innocent, le Grand Maître en voulût rendre un temoignage public. La reponse du Grand Maître disculpa (*b*) pleinement Gabriel Aramont. Le Roi de France ne manqua pas de produire cette reponse (*c*) dans toutes les Cours de l'Europe, afin de montrer que ses ennemis debitoient à tort & à travers sans fondement tout ce qui pouvoit le rendre odieux. Cela pouvoit bien persuader que les partisans de Charles-Quint s'étoient trompez en cette rencontre, mais ceux qui n'aimoient pas la France les excusoient facilement. On s'imagine sans peine quand cela s'accommode avec nos inclinations, qu'il est permis d'interpreter toutes choses d'un certain sens, selon le systême qui a été une fois bâti sur des raisons très-probables. C'est à la verité une source inepuisable de faux jugemens; mais pourveu qu'ils soient utiles, on ne s'en met pas trop en peine.

(*B*) *Leurs intelligences avec les Turcs.*] Charles-Quint dans une lettre qu'il écrivit l'année 1552. aux Princes & aux Etats de l'Empire, s'étonne que l'Ambassadeur de France eût cru avoir justifié son maître par raport aux liaisons avéc Soliman : n'ai-je pas, dit-il, les memoires d'Aramont dressez à Constantinople, qui font foi de l'alliance menagée contre un Prince Chretien entre la Porte & la France? *Jam* (*d*) *quod de communicatis cum Turco consiliis obiter perstringit, quasi abunde purgatum existimet, qua fronte excusare potest? atqui penes me habeo Aramontii Gallici legati commentarios Byzantii scriptos, & ad regem per Costam centurionem quemdam missos qui societatis cum Turcis in Christani nominis principem initæ plenam fidem faciunt.* Mr. Varillas (*e*) observe que *le Pape & l'Empereur faisoient déja leur compte d'accuser* le Roi de France *en plein Concile, d'une intelligence avec les infideles, & de produire sur ce sujet des lettres d'Aramon interceptées ausquelles il étoit aisé de donner un sens malin, parce que le veritable n'y* étoit

(*a*) *A Brissac, qui commandoit en Piemont.*

(*b*) Quo in negotio nullum officium prætermisisset ut Ordini ea in re nostro gratificaretur, hoc enim à V. M. enixè ac religiose sibi injunctum. Præterea ut quorum culpa ea clades accepta esset certo cunctis constaret undique probationes collegimus, & inquisitione diligenti super ea re habita nihil comperimus quo Aramontium cladi causam dedisse, aut deditionis auctorem fuisse credi debeat. Quinimo ex equitibus captivis . . . didicimus eum non solum omni culpa vacare, sed multis benefactis totum Ordinem sibi devinxisse, ac proinde non rectè nec secundum rationem factum existimamus ut is rumor sparsus sit. *Thuan. l. 7. sub fin.*

(*c*) Eas literas . . . postea rex per oratores suos passim publicari jussit, qua publicatione compressis Cæsarianorum querelis ac rumoribus, evulgata in Gallici nominis invidiam fama pariter conquievit. *Id. ibid.*

(*d*) *Idem Thuan. l. 10. pag. m. 213.*

(*e*) *Hist. de Henri II. l. 2. pag. 202.*

intelligences avec les Turcs. La relation de son Ambassade est en manuscrit dans la Bibliotheque de Mr. de Lamoignon *.

* *Varillas ib. p. 200.*

ARBRISSELLES (Robert) Fondateur de l'Ordre de Fontevraud. Cherchez Fontevraud.

ARCHELAUS, Roi de Cappadoce au tems d'Auguste, étoit arriere petit-fils d'Archelaus, General d'armée en Grece pour Mithridate contre Sylla. Ce General qui s'étoit tant signalé à la defense † du Pirée, abandonna le parti de Mithridate dans la seconde guerre, & prit celui des Romains. Il laissa un fils nommé comme lui Archelaus, ‡ qui sur la nouvelle que les Romains alloient attaquer les Parthes, se rendit auprès de Gabinius Gouverneur de la Syrie, pour avoir part à l'expedition. Le Senat changea de dessein: l'armée de Gabinius fut destinée au retablissement du ⸸ Roi d'Egypte qui avoit imploré l'assistance du peuple Romain, pour recouvrer la couronne sur sa propre fille Berenice. Archelaus accompagna Gabinius dans cette guerre, mais il le quitta pour s'en aller à Alexandrie où il épousa (*A*) Berenice. Il ne posseda pas long tems la couronne qu'il aquit par ce mariage, car il perdit la vie au bout β de six mois dans un (*B*) combat contre les troupes de Gabinius, l'an de Rome 698. Il avoit obtenu de Pompée une dignité (*C*) fort honorable; c'étoit le γ pontificat de Comane dans la Cappadoce. Son fils Archelaus la posseda δ après lui, jusques à ce que Cesar la lui eût ôtée l'an 707. de Rome, pour la (*D*) donner à un autre. On ignore la suite de ses avantures, mais on sait qu'il fut marié à une très-belle femme nommée Glaphyra, & qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'apelloit Sisinna, & l'autre s'apelloit Archelaus. Le premier disputa le Royaume

† *Appian. in Mithridat. Voyez la derniere remarque.*

‡ *Strabon, l. 12. pag. 384. & l. 17 p. 547. Dion, l. 39.*

⸸ *Il s'apelloit Ptolomee Auletes.*

β *Strabon, ibid.*

γ *Id. l. 12. pag. 384.*

δ *Id. ibid.*

Tt 2 de

étoit expliqué qu'à demi. Mais qu'avoit-on à faire d'un sens malin, puis qu'il étoit indubitable qu'Aramont negocioit un Traitté entre la France & la Porte contre la Maison d'Autriche? Cela ne suffisoit-il pas de lui-même à prouver l'intelligence dont on vouloit accuser Henri II? Le meilleur parti que la France pouvoit prendre n'étoit pas de contester sur le fait, mais de se retrancher sur le droit; en montrant que lors qu'il ne s'agit point de religion, mais seulement de s'opposer à l'invasion de ses Etats, il doit être permis de se faire des alliez par tout où l'on en peut rencontrer. Si Charles-Quint n'en avoit pas eu toûjours bonne provision parmi les Princes Chretiens, Papistes ou non Papistes, il auroit bien su en trouver chez les Infideles; & il auroit bien su en profiter autrement que ne fit François I. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I. Avec lui les flotes Turques n'eussent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient si mal les choses qu'on en a honte, ou pitié, ou qu'on s'en moque quand on lit l'Histoire de ces tems-là. La bonne foi ne seroit gueres utile sur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à son ennemi ses alliances avec les Heretiques, ou avec les Infidelles, quand on se sentiroit tout prêt à faire de semblables alliances si les maximes d'Etat le demandoient. Où seroient donc les gens qui pourroient faire faire des harangues pathetiques, presenter de beaux memoires, pousser cent beaux lieux communs? Il faudroit rengaîner tout cela: or on se feroit un grand prejudice; on ne jetteroit point de la poudre aux yeux, on n'animeroit point les peuples; il faudroit renoncer à mille loüanges exquises, & à cent titres pompeux; *Accusat Mævia si rea non est.* Ordinairement on ne cesse de faire des reproches sur ce sujet, que lors qu'on les merite soimême.

Reflexion sur les alliances avec les Heretiques ou avec les Infideles.

(*A*) *Où il épousa Berenice.*] Nous fe[r]ons un article de cette Princesse, où nous examinerons si le P. Noris a dû dire qu'elle attira Archelaus en lui promettant de l'épouser.

(*B*) *Dans un combat contre les troupes de Gabinius.*] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que Ptolomée ayant été retabli dans son Royaume fit mourir sa fille, & son gendre Archelaus. Je ferai voir dans l'article de Berenice que Strabon s'est trompé là, & qu'il s'est même contredit. Comptez à coup sûr pour une faute de Moreri ces paroles; *Ptolomée ayant été retabli en* 699. fit mourir Archelaus & Berenice.

(*C*) *Une dignité fort honorable.*] Le Pere Noris pretend que le Pontife de Comane étoit Souverain du lieu. *Hunc Archelaum*, dit-il (*a*), *Pompejus Sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem (utraque enim dignitas unà eidemque conferebatur) constituerat*, cuivis Dynastæ parem opibus, *ex Appiano in Mithridat. pag.* 252. Nous examinerons en (*b*) un autre lieu s'il a raison.

(*a*) *Cenotaph. Pisan. pag.* 255.

(*b*) *Dans l'article* Comane.

(*D*) *Pour la donner à un autre.*] Hirtius (*c*) raconte que Cesar disposa de ce Benefice en faveur de Nicomedes, qui alleguoit de fort justes pretensions. *Id homini nobilissimo Nicomedi Bithynio adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus, propter adversam fortunam majorum suorum mutationemque generis jure minime dubio, vetustate tamen intermisso, sacerdotium id repetebat.* Le Pere Noris assûre que Cesar confera cette dignité à Lycomedes après avoir vaincu Pharnaces; mais tous ceux qui consulteront Hirtius verront aisément que ce fut avant le combat. Quant au nom de Lycomedes, on le voit dans les éditions de (*d*) Strabon. Il est certain aussi que l'on voit dans Dion (*e*) un Lycomedes depouillé de ses Etats par Auguste, après la fuite de Marc Antoine, & qu'il pourroit bien être celui que Cesar éleva au pontificat de Comane, car il regnoit dans une partie de la Cappadoce. On en fera ce qu'on voudra. L'épithete de Bithynien dont Hirtius s'est servi favorise plus la leçon * de *Nicomedes*, que celle de *Lycomedes*.

(*c*) *De bello Alexandrino.*

(*d*) *Lib.* 12. *pag. m.* 384.

(*e*) *Lib.* 51. *init.*

* *C'est celle des éditions d'Appien in Mithridat. sub fin.*

de Cappadoce à Ariarathes qui le possedoit. Marc Antoine fut juge de ce different l'an 713. de Rome, & le termina * selon les desirs de Sisinna. Le beau sexe avoit trop de pouvoir sur lui, & Glaphyra étoit une trop belle femme pour que le procés eût une autre issuë. Il y a des Historiens qui la traitent de † Courtisane; c'est le moyen de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea si favorablement pour Sisinna: mais quelque vraisemblance qu'il y ait dans ces medisances, il ne seroit pas impossible que l'amitié de Marc Antoine pour ‡ cet Archelaus qui épousa Berenice l'eût fait agir. On ne sait point ce que Sisinna devint, on sait seulement qu'Ariarathes remonta sur le trône de Cappadoce; car il falut que Marc Antoine l'en chassât l'an 718. de Rome, & alors ⊥ il confera ce Royaume à ARCHELAUS, autre fils de Glaphyra. C'est celui qui paroit à la tête de cet article. Il devint fort puissant β, & il temoigna sa reconnoissance à Marc Antoine son bienfaiteur en lui amenant de bonnes troupes durant γ la guerre Actiaque. Il fut si heureux que cela ne le mit point mal dans l'esprit d'Auguste; on le laissa possesseur de la Cappadoce, δ & il fut presque le seul à qui l'on fit cette grace. Il aida ζ Tibere l'an 734. à retablir Tigranes dans l'Armenie, & il obtint d'Auguste θ la petite Armenie, & une bonne partie de la Cilicie. Il établit sa residence (*E*) dans l'Ile d'Eleuse proche de la côte de Cilicie, & s'étant marié avec Pythodoris veuve de Polemon Roi du Pont, il augmenta considerablement sa puissance; car comme les fils de Polemon n'étoient encore que des enfans, il eut sans doute (*F*) l'administration de leur Royaume conjointement avec leur mere. Il se signala d'une maniere éclatante à faire sa cour à Caius Cesar, envoyé dans l'Orient κ par Auguste son grand-pere. Cela lui fut très-funeste (*G*) dans la suite; car Tibere se souvenant qu'il n'avoit reçu aucune civilité de lui pendant son sejour à Rhodes, & qu'au contraire Caïus Cesar en avoit reçu mille honneurs, s'en voulut venger dès qu'il se vit maître de Rome; & pour cet effet il le cita, (*H*) & lui donna le Senat pour juge des ac-

* *Appian. l. 5. belli civili pag. 675.*

† *Voyez l'article* Glaphyra.

‡ *Plutarch. in Anton. pag. 917.*

⊥ *Dion, l. 49.*

β *Voyez la remarque L. à la fin.*

γ *Plutarch. in Anton. pag. 944.*

δ *Dion, l. 51. init.*

ζ *Josephus, Antiq. l. 15. c. 5.*

θ *Dion, l. 54. ad ann. 734. vide etiam Strab. l. 12. p. 368. & 382 & l. 14. p. 461.*

κ *L'an de Rome 753.*

(E) *Il établit sa residence dans l'Ile d'Eleuse.*] C'est ce que Strabon & Josephe nous aprennent. *Post (a) Corycum Eleusa insula est continenti propinqua. Eam Archelaus condidit ac regiam sibi fecit, cum totam asperam Ciliciam excepta Seleucia esset nactus.* Josephe (*b*) remarque qu'Herode ayant abordé à Eleuse dans la Cilicie, y trouva Archelaus Roi de Cappadoce. C'est là (*c*) que les Envoyez d'Herode eurent ordre de porter la lettre qu'il écrivoit à Archelaus. Cet Historien observe (*d*) qu'Eleuse s'apelloit *Sebaste*. Ne seroit ce point Archelaus, qui pour faire sa cour à Auguste auroit fait ce changement de nom?

(F) *Il eut sans doute l'administration du Royaume.*] Le P. Noris (*e*) l'affirme rondement & absolument: j'ai mieux aimé employer une expression qui signifiât non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens livres, mais qu'on le doit juger très-conforme aux apparences. Ce qui m'a porté à me servir de ce petit menagement, est de voir que Strabon ne dit autre chose, si ce n'est que Pythodoris (*f*) demeura avec son mari Archelaus pendant qu'il vêcut. Elle savoit commander, il ne seroit donc pas impossible qu'elle eût voulu gouverner seule les Etats de ses enfans. Γυνὴ (*g*) σώφρων καὶ δυνατὴ προΐστασθαι πραγμάτων, *prudens mulier & praeesse rebus gnara.*

(G) *Cela lui fut très-funeste dans la suite.*] J'ai dejà remarqué (*h*) plus d'une fois que tel qu'on meprise est destiné par la providence à une haute fortune, malheur alors à ceux qui l'ont meprisé. Peu de gens sont aussi équitables que Louïs XII. qui disoit qu'un Roi de France ne devoit pas venger les injures faites au Duc d'Orleans. Nôtre Archelaus agissoit selon les lumieres de la Politique: il savoit qu'Auguste aimoit tendrement son petit-fils; & selon toutes les apparences ce jeune Prince devoit succeder à son ayeul. Tibere dans l'Ile de Rhodes étoit dans une espece de disgrace, qui ne lui presageoit point l'Empire. Archelaus croyoit ne hasarder rien en le negligeant, & on l'avertit même qu'il se commettroit en cultivant cette amitié. Il crut que tous les honneurs qu'il rendroit à Caius Cesar seroient un fond assûré de biens, & de recompenses pour toute sa vie. Il se trompa; il ne conut pas assez l'habileté de Livie à debarrasser pour son fils le chemin du trône. Caius & son frere ne vêcurent pas long tems, elle en savoit apparemment la raison. Après tout la plus fine Politique est le plus souvent de menager, lors même qu'ils sont en disgrace *, tous ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. Aportons les autoritez qui nous aprenent le ressentiment de Tibere. *Rex Archelaus*, c'est Tacite (*i*) qui parle, *quinquagesimum annum Cappodocia potiebatur, invisus Tiberio quod eum Rhodi agentem nullo officio coluisset: nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente Cajo Cæsare, missoque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur.* Dion dit (*k*) à peu près la même chose. *Tiberius Cappadociæ regem Archelaum infensus ei quia cum olim sibi is supplicasset, suoque patrocinio usus, cum ab incolis apud Augustum accusaretur, fuisset, Rhodi se neglexisset, ac Cajum in Asiam venientem officiose coluisset, insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam.* Nous aprenons de ce passage que Tibere se plaignoit non seulement de l'incivilité d'Archelaus, mais aussi de son ingratitude. La circonstance du lieu pouvoit encore aigrir l'Empereur; car l'Ile d'Eleuse, la residence d'Archelaus, n'étoit éloignée de Rhodes que de (*l*) 15. mille pas.

(H) *Il le cita, & lui donna le Senat pour juge.*] C'est Dion (*m*) qui le raporte. *Insimulatum quasi novis*

(*a*) *Strabo l. 14. pag. 461.*

(*b*) *Antiq. l. 16. c. 8.*

(*c*) *Ibid. c. 16.*

(*d*) *Lib. 16. c. 8.*

(*e*) *Ubi supra, pag. 227. Il ne cite personne.*

(*f*) Αὕτη δὲ συνῴκησεν Ἀρχελάῳ, καὶ συνέμεινεν ἐκείνῳ μέχρι τέλους. Ipsi Archelao nupsit & cum eo dum is in vivis permansit vitam exegit. *Lib. 12. pag. 383.*

(*g*) *Idem pag. 382.*

(*h*) *Voyez ci-dessus l'article d'Apollodore, pag. 309.*

* *Pomponius Atticus se trouva bien d'une semblable conduite. Voyez son article.*

(*i*) *Annal. l. 2. c. 42.*

(*k*) *Lib. 57.*

(*l*) *Strab. l. 14. pag. 448.*

(*m*) *Lib. 57.*

accusations qu'on auroit à lui intenter. L'âge, la (*I*) goute, & plus que tout cela l'indignité du traitement le firent bien-tôt mourir, encore que le Senat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt (*K*) du Senat en faisant semblant d'extravaguer. Il mourut l'an de Rome 770. le 52. de son regne, après quoi la Cappadoce (*L*) fut reduite en Province. On se vantoit dans sa fa-

novis rebus studeret, evocavit Romam, ac Senatus judicio tradidit. C'étoit donc d'un crime d'Etat que l'on l'accusoit. Tacite ne semble pas donner là; il insinuë fort clairement que Tibere eut la bonne foi de ne se plaindre que de l'incivilité d'Archelaus, & qu'il lui fit esperer que par sa presence & par ses prieres il pourroit obtenir pardon. *Ut versa (a) Cæsarum sobole imperium adeptus est, elicit Archelaum matris literis, quæ non dissimulatis filii offensionibus clementiam offerebat, si ad precandum veniret.* Cette bonne foi sur l'article des offenses personnelles, cachoit un piege très-dangereux. Le Roi de Cappadoce ne l'aperçut pas, ou n'osa agir en homme qui s'en fût aperçu. Il partit de la main pour se rendre à Rome, fut très-mal reçu de Tibere, & se vit peu après mis en justice. *Ille (b) ignarus doli, vel si intelligere crederetur vim metuens, in urbem properat, exceptusque immiti à principe, & mox accusatus in Senatu.* Suetone (c) n'a parlé qu'en gros de cette action de Tibere. *Reges infestos suspectosque comminationibus magis & querelis quam vi repressit: quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut . . . Archelaum Cappadocem.* Je ne sai si Archelaus malgré son âge ne fut point tenté de remuer quelque chose après le decés d'Auguste, car il est parlé d'un (d) de ses complots qui ne put concerner que ce tems-là.

(*a*) *Tacit. Ann. l.* 2. *c.* 42.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *In Tiber. c.* 37. *Voyez aussi Eutropius l.* 7.

(*d*) *Philostr. in vit. Apoll. l.* 1. *c.* 7.

(*I*) *L'âge, la goute. . . . le firent bien-tôt mourir.*] Continuons d'entendre Tacite. *Mox accusatus in Senatu non ob crimina quæ fingebantur, sed angore, simul fessus senio, & quia regibus æqua nedum infima insolita sunt, finem vitæ sponte an fato implevit.* Cet Historien ne fait si Archelaus se fit mourir, ou s'il succomba sous le poids de son infortune; mais on peut inferer de son recit que ce Prince ne fut point condamné, & encore moins puni de mort. Dion nous aprendra plus de circonstances.

(*K*) *Qu'il évita l'arrêt du Senat en faisant semblant d'extravaguer.*] Dion assûre qu'Archelaus accablé de sa vieillesse passoit pour un homme qui radotoit; qu'il avoit neanmoins tout son bon sens, mais qu'il contrefit le fou, parce qu'il ne voyoit que ce seul moyen de sauver sa vie; qu'avec tout cela il auroit passé le pas (e), si un faux temoin n'avoit été l'accuser de s'être servi de menaces, & d'avoir dit que quand il seroit retourné à son Royaume, il montreroit à Tibere qu'il ne manquoit point de vigueur. Cela fit rire, & detourna Tibere du dessein de le faire mourir. Il étoit si foible, si attenué, qu'il le falut porter en litiere dans le Senat. Dion ajoûte que pour le coup Archelaus évita la mort, mais qu'il mourut peu après. Le texte de ma remarque n'est point dementi par Dion; car si le faux temoin sauva la vie à Archelaus, ce ne fut qu'à cause qu'on jugea que les menaces dans un homme aussi confisqué que lui étoient une preuve certaine de delire, de radoterie, de rechute dans l'état d'enfance &c. A ceci peut

(*e*) *Mr. de Tillemont t.* 1. *p.* 107. *impute faussement à Dion d'avoir dit qu'Archelaus* fut absous par le Senat en faisant semblant d'avoir perdu l'esprit.

on conoître que Xiphilin n'avoit pas le goût fort bon. Il a suprimé la feinte folie d'Archelaus. Or c'est un fait qu'il faloit garder, quelque court que l'on voulut être. David, Brutus & quelques autres se sont utilement servis de cette feinte, j'en conviens; mais ce sont pourtant des avantures singulieres, & qu'un Abreviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion observe qu'Archelaus avoit été autrefois réellement fou, à telles enseignes qu'Auguste lui avoit donné un Tuteur qui fut Regent du Royaume. Je ne sai si ce ne seroit point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibere. Il y eut recours se voyant accusé par ses sujets; mais ne pourroit-il pas avoir été accusé de folie, dans un tems qu'il lui restoit assez de raison pour souhaiter qu'on ne le mit point en tutele, & pour soutenir que ses sujets par belle malice le vouloient faire passer pour incapable du gouvernement? Il seroit difficile d'éclaircir cela. Les anciens Historiens avoient tellement pour maxime de ne raporter que le gros des choses, qu'ils ne fournissent gueres de lumieres par raport à certains petits details. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de specifier les faits en peu de mots & en passant, qui seroit d'un grand usage si on le vouloit, ou si on le savoit pratiquer. Une Histoire *in folio* par le moyen de cet art leveroit mille disputes, éclarciroit cent choses particulieres, sans être plus longue de 50. pages.

(*L*) *Après quoi la Cappadoce fut reduite en Province.*] Velleius (*f*) Paterculus, Tacite (*g*), Dion (*h*) & plusieurs (*i*) autres l'assûrent formellement. Ce fut Germanicus (*k*) qui executa cet ordre. Appien s'est donc bien trompé, lors qu'il a dit (*l*) que le Royaume de Cappadoce fut reduit en province sous Auguste. Le Pere Noris qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux (*m*) bien considerables dans Riccioli, l'une de genealogie, & l'autre de chronologie. Les paroles qu'il raporte de cet Auteur sont celles-ci: *Summoto (n) Mithridate creatus est, Cappadocum consensu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelao pronepote mortuo Romæ Consulibus C. Cælio Rufo & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno* 84. *ante Christum, desiit regnare in Cappadocia.* Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé: il n'est point rare que des Imprimeurs sautent des lignes toutes entieres. Quoi qu'il en soit Archelaus ne descendoit point d'Ariobarzane, (voilà l'erreur genealogique de Riccioli) & le Consulat de C. Cælius Rufus & de L. Pomponius sous lequel il mourut à Rome tombe à l'an 17. de J. CHRIST, voilà l'erreur de chronologie. Strabon (*o*) temoigne en termes formels qu'Archelaus n'étoit point parent d'Ariobarzane. *Ita rex ab iis factus est Ariobarzanes, cujus in tertia stirpe genus defecit. Exinde Archelaus ab Antonio rex est constitutus* NULLA AFFINITATE *ipsis conjunctus.* L'erreur que Noldus impute à Jornandes est bien differente de celle d'Appien. Il veut (*p*) que la Cappadoce soit devenuë une pro-

(*f*) Tib. Cæsar. . . ut has armis, ita auctoritate Cappadociam populo R. fecit stipendiariam. *L.* 2. *c.* 39.

(*g*) Regnum in provinciam redactum est. *Ubi supra.*

(*h*) Paulo post obiit (*Archelaus*) ac inde Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equitique regenda data. *Lib.* 57. *p.* 614.

(*i*) *Strabo, l.* 12. *pag.* 368. *Sueton. in Tib. c.* 37. *Eutrop. l.* 7.

(*k*) *Sueton. in Calig. c.* 1. *Tacit. Ann. l.* 2, *c.* 56.

(*l*) *In Mithridaticis, pag.* 244. *apud Noris, Cenot. Pisan. pag.* 241.

(*m*) *Ibid. pag.* 226.

(*n*) *Chron. reformat. t.* 1. *lib.* 5. *c.* 9. *n.* 5.

(*o*) *Lib.* 12. *p.* 273.

(*p*) *De regnor. & tempor. success. pag.* 645. *apud Noldum de vit. Herod. pag.* 194.

famille d'une très-ancienne (*M*) & très-glorieuse extraction. Nous dirons dans l'article de Glaphyra quelque chose de ses descendans. Il n'est pas hors d'apparence qu'il ait composé (*N*) des livres. L'adresse dont il * se servit pour apaiser l'indignation farouche d'Herode envers Alexandre son fils, temoigne qu'il savoit faire des tours de maître. Quelques-uns l'ont confondu (*O*) avec Archelaus fils d'Herode. Je n'ai point trouvé qu'Eutrope dise ce qu'un Auteur moderne † lui impute, savoir qu'Archelaus legua son Royaume en mourant au peuple Romain, & que ce fut sur ce titre que la Cappadoce fut reduite en province. Mr. de Tillemont pouvoit être très-assûré d'une chose dont ‡ il doute, c'est que le même Archelaus qui étoit Roi de Cappadoce, obtint par la faveur d'Auguste une partie de la Cilicie, & l'Armenie mineure. Mr. Moreri a fait plusieurs pechez d'omission dans cet article. Son Continuateur n'en a fait qu'un de commission, mais qui en vaut (*P*) quatre tant il est énorme.

* *Joseph. Antiq. l.* 16. *c.* 12. *& de bell. l.* 1. *c.* 17.

† *Noldus, de vita & gestis Herodum, pag.* 194.

‡ *Hist. des Emper. t.* 1. *p. m.* 33.

ARCHI-

province sous l'Empereur Claude, & cela en vertu du testament d'Archelaus. Au reste les revenus de la Cappadoce étoient si considerables lors qu'Archelaus mourut, que Tibere se crut en état par l'aquisition qu'il en fit de se passer de la moitié d'un impôt qu'il faisoit lever. *Regnum* (*a*) (Archelai) *in provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesimæ vectigal professus Cæsar, ducentesimam in posterum statuit.* Il soulagea (*b*) même cette province, & n'en voulut pas tirer tout ce qu'elle avoit fourni au dernier Roi.

(*a*) *Tacit. Ann. l.* 2. *c.* 42.

(*b*) *Id. ib. c.* 56.

(*M*) *D'une très-ancienne & très-glorieuse extraction.*] Glaphyra (*c*) fille du dernier Archelaus, & femme d'Alexandre fils d'Herode, parloit souvent de la noblesse de sa Maison, & se vantoit de descendre de Temenus, du côté paternel, & de Darius fils d'Hystaspes, du côté maternel.

(*c*) *Joseph. de bello l.* 1. *c.* 17.

(*N*) *Hors d'apparence qu'il ait composé des livres.*] Pline nous fournit toute cette probabilité. Il cite deux fois Archelaus, & lui donne dans la premiere citation le titre de Roi de Cappadoce, *Archelaus qui regnavit in Cappadocia.* Cette premiere citation est au chapitre 3. du 37. livre, & concerne certaines particularitez qui regardent l'ambre. La 2. citation est au chapitre 7. du même livre, & concerne les proprietez d'une espece de pierres precieuses. C'est donc le même Archelaus, & son Ouvrage est sans doute celui *de lapidibus*, cité par Plutarque au Traitté de (*d*) *fluviis*.

(*d*) *Pag.* 1153. *Vide Harduin. in Indice Autor. Plin. & Malincrot, Paralip. pag.* 60.

(*O*) *L'ont confondu avec Archelaus fils d'Herode.*] Le Pere Noris (*e*) a convaincu Riccioli de cette faute. Ce dernier Auteur a pretendu que Tibere plaida pour Archelaus devant Auguste, dans le procés qu'Archelaus eut avec ses freres touchant la succession d'Herode, & il pretend le prouver par ce passage de Suetone (*f*) : *Civilium officiorum rudimentis Archelaum, Trallianos, & Thessalos varia quosque de causa, Augusto cognoscente defendit:* & comme Velleius Paterculus lui aprend que Tibere quitta Rhodes pour retourner à Rome l'an 755. il conclut qu'en cette année-là, & non pas en 751. ou plûtôt Archelaus fut fait Ethnarque. Le Pere Noris lui montre par le passage de Dion raporté ci-dessus, que les paroles de Suetone se doivent entendre d'Archelaus Roi de Cappadoce. Il pouvoit ajoûter une instance qui ruïne l'hypothese de Riccioli, c'est que Tibere soutint la cause d'Archelaus avant que d'aller à Rhodes. Cela est clair par les paroles de Dion, & se peut inferer manifestement de celles de Suetone, qui met le plaidoyer pour Archelaus en tête de toutes les causes entreprises par Tibere, lors qu'il fit (si j'ose parler ainsi) ses premieres campagnes de robe longue, *civilium officiorum rudimenta.* Torrentius a cru tout comme Riccioli, que Suetone a voulu parler du grand procés d'Archelaus fils d'Herode; comment n'a-t-il point vu que Josephe (*g*) auquel il nous renvoye n'eût pas ignoré ce bon office de Tibere, & qu'il en auroit parlé s'il l'avoit su? J'ai été surpris que le Pere Noris qui fait de si frequentes & de si vigoureuses sorties sur le Jesuïte Salian, l'ait épargné en cette rencontre. Ce Jesuïte est tombé dans la même faute que Riccioli; il a (*h*) censuré Casaubon d'avoir apliqué le (*i*) passage de Suetone à Archelaus Roi de Cappadoce; il lui a representé que la cause de ce Prince fut agitée sous l'Empire de Tibere; il a soutenu qu'il faut donc entendre ici Archelaus fils d'Herode; & il a prouvé par cette supposition que Jesus-Christ demeura deux ans en Egypte: car, dit-il, Tibere n'étoit pas encore retourné à Rome l'an 2. de Jesus-Christ, il étoit pourtant à Rome lors qu'Archelaus disputa avec ses freres sur la succession d'Herode, puis qu'il l'honora de sa protection. Voilà comment on entasse faute sur faute, dès qu'on pose mal son fondement. Il est clair comme le jour que le Roi de Cappadoce eut un procés devant Auguste, avant que Tibere se retirât dans l'Ile de Rhodes (*k*).

(*e*) *Cenot. Pisan. pag.* 148.

(*f*) *In Tiber. c.* 8.

(*g*) In Sueton. Tiber. c. 8. *il nous renvoye à Eusebe* in Chron. & Eccles. hist. l. 1. *& à Josephe* Antiq. l. 17. c. 11.

(*h*) *Annal. in Schol. ad ann. Christi* 3. *n.* 7.

(*i*) *Comment. in Sueton.*

(*P*) *Qui en vaut quatre tant il est énorme.*] Le Continuateur dit *que Sylla* (c'est son orthographe) après avoir pris la ville d'Athenes *tua lui-même Archelaus* General des troupes de Mithridate, *au pié des Autels où il s'étoit refugié.* On cite *Aulu-Gelle l.* 14. Il est certain qu'Aulugelle au chapitre 1. du 15. livre parle d'une chose dont le Continuateur a fait mention, je veux dire d'un expedient employé par Archelaus, pour empêcher que les Romains ne brûlassent une tour de bois qui defendoit le Pirée: nous verrons ci-dessous ce que c'est; mais il est très-faux qu'il dise qu'Archelaus se refugia dans un temple, & que Sylla le tua lui-même au pied des autels. Je ne pense pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela; car c'est un fait notoire qu'Archelaus (*l*) ayant contraint Sylla d'abandonner les attaques du Pirée, & de s'attacher uniquement à la ville, eut le têms de se retirer lors qu'il la fut prise d'assaut. Sylla le poursuivit, & gagna sur lui de grandes victoires, & l'obligea de faire la paix à des conditions desavantageuses. Archelaus se voyant soup-

(*k*) *Voyez Noldus, de vita & gestis Herodum, pag.* 194. *& seq.*

(*l*) *Voyez Appien in Mithridaticis.*

ARCHILOCHUS, Poëte Grec, nâtif de l'Ile de * Paros, fils de (*A*) Telesicles, a fleuri dans la (*B*) XXIX. † Olympiade. Le caractere de ses poësies a été un debordement de (*C*) medisance tout-à-fait extraordinaire. On en

* *Herodot. l. 1. c. 12. Lucianus in Pseudol.*

† *Euseb. in Chron.*

soupçonné de malversation (*a*) n'osa se fier à Mithridate, & vint trouver Murena qui commandoit les Romains. Il fut reçu avec honneur, comme Strabon (*b*) l'a remarqué en plus d'un endroit.

SI ARCHELAUS savoit rendre le bois incombustible.

Le secret de preserver sa tour de bois consistoit à la bien frotter d'alun. Je pense que Quadrigarius est le seul Historien qui en ait parlé. Les autres disent que ses tours & ses machines furent ruïnées par les assiegeans. Il est bien certain que l'alun n'a point la vertu dont Quadrigarius parle. Voici ses paroles: (*c*) *Tum Sulla conatus est & tempore magno eduxit copias ut Archelai turrim unam, quam ille interposuit, ligneam incenderet. venit. accessit. ligna subdidit. submovit Græcos. ignem admovit. satis sunt diu conati. nunquam quiverunt incendere: ita Archelaus omnem materiam obleverat alumine. quod Sulla atque milites mirabantur; &, postquam non succendit, reduxit copias.* Si Mr. l'Abbé de la Roque avoit eu conoissance de cet endroit d'Aulugelle, il n'auroit pas dit (*d*) que „l'Histoire remarque „que Sylla entreprit autrefois de brûler une tour „de bois, qu'un des Lieutenans de Mithridates „defendoit, & qu'il n'en put jamais venir à bout, „parce qu'elle étoit enduite d'une certaine drogue „DONT LE NOM N'EST PAS VENU JUSQU'A NOUS, qui avoit la vertu de reprimer „l'activité du feu.„ Deux choses m'étonnent, l'une que puis que Quadrigarius a parlé d'un accident si peu ordinaire, tous les autres Historiens n'en ayent pas fait mention; l'autre que puis que tant d'Historiens n'en ont dit mot, Quadrigarius en ait parlé d'une maniere si précise. Ces sortes de faits frapent de telle maniere les esprits, que la tour de bois incombustible eût été la derniere chose que les relations auroient omise. Sylla l'eût infailliblement inserée dans ses memoires; Plutarque (*e*) qui les cite si souvent l'y auroit vuë, & n'auroit eu garde de s'en taire. Concluons de son silence, & de celui de tant d'autres Historiens que le fait est faux. Mais d'où est-ce que Quadrigarius l'avoit pris? Je croi qu'il n'est pas possible de deterrer l'origine de son erreur. Il est bien vrai que l'alun de plume resiste au feu, & ne se consume point; mais en frotter une tour de bois, & la rendre incombustible par ce moyen, est une chose que je crois impraticable.

(*a*) *L'épitome de Tite Live marque qu'Archelaus livra la flotte de Mithridate aux Romains. Aurelius Victor dit que Sylla* classem Mithridatis proditione Archelai intercepit.

(*b*) Ἦν δ' οὗτος Ἀρχελάου υἱὸς μὲν τοῦ ὑπὸ Σύλλα καὶ τῆς συγκλήτου τιμηθέντος. Fuit hic Archelaus filius ejus cui à Sylla & Senatu honor est habitus. *Strab. l. 12. p. 384. Voyez aussi l. 17. p. 547.*

(*c*) *Apud Aul. Gell l. 15. c. 1.*

(*d*) *Journ. des Sav. du 15. Fevrier 1677. p.m. 54.*

(*e*) *In vita Syllæ.*

(*A*) *Fils de Telesicles.*] C'est ce que l'on trouve non seulement dans Suidas, mais aussi dans Oenomaus cité par Eusebe (*f*).

(*B*) *A fleuri dans la 29. Olympiade.*] Les Auteurs varient un peu là dessus. Tatien & Saint Cyrille ont placé Archilochus sous la 23. (*g*) Olympiade. Clement Alexandrin l'a placé sous la 20. un autre (*h*) sous la 15, sous la 18. & sous la 19. Ciceron (*i*) l'a fait vivre durant le regne de Romulus; Cornelius Nepos (*k*) le place au tems de Tullus Hostilius. Herodote (*l*) veut non seulement qu'il ait fait des vers sur l'avanture de Gyges & de Candaule, mais aussi qu'il ait vêcu en ce tems-là. Eusebe le fait fleurir dans la 29. Olympiade. Il est facile d'accorder entre eux quelques-uns de ces Auteurs, mais on ne sauroit les mettre d'accord tous ensemble; car la revolution qui se fit dans la Lydie par la mort de Candaule, & par l'installation de Gyges, tombe sous la 17. (*m*) Olympiade. La mort de Romulus est une affaire de l'Olympiade precedente. Le regne de Tullus Hostilius est enfermé entre la premiere année de la 35. Mr. de Saumaise fort heureux à relever une grosse bevuë de Solin, n'a pas évité de se meprendre de son chef. Solin a été assez étourdi pour mettre dans un même siecle les trois Orateurs de la famille des Curions, Archilochus & Sophocle: *Plurimi*, dit-il, (*n*) *inter Romanos eloquentia floruerunt, sed hoc bonum hereditarium nunquam fuit nisi in familia Curionum, in qua tres serie continua oratores fuere: magnum hoc habitum est sane eo sæculo quo facundiam præcipue & humana & divina mirata sunt: quippe tunc percussores Archilochi poetæ Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum; cumque Lysander Lacedæmonius Athenas obsideret, ubi Sophoclis tragici inhumatum corpus jacebat; identidem Liber Pater ducem monuit per quietem sepeliri delicias suas sineret, nec prius destitit, &c.* Monsr. de Saumaise remarque (*o*) que l'un de ces Curions a vêcu du tems de Jules Cesar, qu'Archilochus a vêcu du tems de Tarquin le Superbe, & que Sophocle n'est venu que plus de deux siecles après Archilochus. Il a donc raison de se moquer de Solin, mais il a tort de placer Archilochus au tems de Tarquin le Superbe, qui a regné depuis l'an 3. de la 61. Olympiade, jusques à la derniere année de la 67. il a, dis-je, tort de le mettre là, puis qu'ailleurs il l'établit sous (*p*) la 29. Olympiade. Ayant fait la faute de rendre contemporains Archilochus & le dernier Roi de Rome, il ne devoit pas trouver deux cens ans entre Archilochus & Sophocle, car la mort de celui-ci arriva dans la 92. Olympiade plus ou moins. Un autre grand homme (*q*) s'est trop laissé emporter à l'envie de reprendre, lors qu'il a imputé à Herodote de s'être servi d'un pitoyable raisonnement, pour prouver qu'Archilochus a vêcu sous Gyges, c'est de dire qu'Archilochus a fait mention de ce Roi. J'avouë que ce raisonnement seroit absurde, mais il n'est pas vrai qu'Herodote s'en soit servi; il n'a fait que supposer (*r*), il n'a tiré nulle consequence.

(*f*) *Lib. 6. c. 7. præp. Euang. p. 256. item l. 5. c. 33. p. 227.*

(*g*) *Voyez Vossius de Poët. Gr. pag. 14.*

(*h*) *Anonymus in descript. Olymp. apud Vossium ib.* (*i*) *Tusculan. 1. init.* (*k*) *Apud Gellium l. 17. c. 21.* (*l*) *Lib. 1. c. 13.*

(*m*) *Voyez Sethus Calvisius.*

(*n*) *Cap. 2. sub fin.*

(*o*) *Plin. exercit. pag. 52.*

(*p*) Circiter vigesimam nonam Olympiadem inclaruit Archilochus. *Plin. exercit. p. 854.*

(*q*) *Scaliger in Euseb. p. 57. 58. edit. 1658.*

(*r*) Τοῦ καὶ Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος ἐν ἰάμβῳ τριμέτρῳ ἐπεμνήσθη. Cujus rei meminit & Archilochus parius qui per idem tempus fuit in jambo trimetro. *Herod. l. 1 c. 12.*

(*C*) *De medisance tout-à-fait extraordinaire.*] De là vient qu'Horace a consideré Archilochus comme un homme atteint de la male-rage (*s*), *Archilochum proprio rabies armavit iambo*; & que quand on vouloit donner l'idée d'une satire souverainement atroce, on disoit qu'elle ressembloit à celles d'Archilochus.

In (t) malos asperrimus
Parata tollo cornua
Qualis Lycambæ spretus infido gener.

Ovide dans le même esprit a usé de cette menace;

(*s*) *De art. poët.*

(*t*) *Horat. epod. 6.*

Post-

en vit les effets terribles lors que Lycambe se pendit, après la satire violente qu'Archilochus fit contre lui. L'indignation de ce Poëte venoit de ce qu'on lui avoit manqué de parole; Lycambe lui avoit promis sa fille, & puis la lui avoit refusée. Archilochus prit la chose si à cœur, soit qu'il aimât la belle, soit qu'on eût ajoûté au refus quelque mepris particulier, qu'il rassembla tous les torrens de sa bile afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'apparence qu'il enveloppa toute la famille sous ses pasquinades; car on pretend (*D*) que la fille suivit l'exemple du pere, & il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe soient mortes de desespoir en même tems. Il releva peut-être des avantures également diffamantes, & éloignées de la conoissance du public. Il semble du moins qu'il y avoit des endroits fort sales dans ce poëme; car ce fut à l'occasion de cette satire que (*E*) ceux de Lacedemone jetterent un interdit sur les vers d'Archilochus, après avoir consideré qu'une lecture comme celle-là étoit peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut * lui même banni de Lacedemone; mais ils en donnent pour raison la maxime qu'il avoit inferée dans ses vers, *Qu'il vaut mieux jetter bas les armes, que perdre la vie.* Il avoit écrit cela pour sa justification (*F*). Sa medisance qui le mit quelquefois assez mal dans (*G*) ses affaires,

* *Plutarch. Instit. Lacon. tom. 2. pag. 239.*

Postmodo si pergas, in te mihi liber iambus
Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.

C'est dans son poëme *in Ibin*, Ouvrage si medisant, que ceux (*a*) qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus seroient excusables, s'il n'étoit pas aisé de conoître par ces deux vers,

(*a*) *Johannes Tortellius Aretinus in commentariis de orthographia, & Jacobus Lannius l. 2. subsec. lect. c. 4. apud Dionys. Salvagnium Boessium Comment. in Ibin. p.m. 25.*

Nunc quo Battiades inimicum devovet Ibin,
Hoc ego devoveo teque tuosque modo,

qu'Ovide s'est proposé d'imiter le Poëte Callimachus. Il y a je ne sai combien de proverbes qui éternisent la medisance de nôtre Poëte; *Archilochia edicta, Archilochum teris, &c.* On trouve le premier dans Ciceron, qui s'en est servi pour designer les édits que le Consul Bibulus faisoit afficher. Ce pauvre Consul (*b*) n'osant sortir de sa maison, ne retint quelque ombre d'autorité que pour se venger par des pasquinades, où il étaloit (*c*) les plus infames debauches de Cesar, & disoit leurs veritez à ses ennemis. C'est ce que Ciceron apelle *Archilochia edicta*, qui plaisoient si fort au peuple, qu'on ne pouvoit fendre la presse dans les rues où ils étoient affichez, car on s'y rendoit en foule pour les lire, & cela faisoit crever de depit Pompée. *Archilochia (d) in illum Bibuli edicta ita populo sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur præ multitudine eorum qui legunt præterire nequeamus, ita ipsi acerba ut tabescat dolore, mihi mehercule molesta quod & eum quem semper dilexi nimis excruciant.* Quant au proverbe *Archilocum teris*, je ne croi point qu'il signifie, comme Erasme se l'est figuré, un medisant qui marche sur les traces d'Archilochus, ou qui étudie ses livres; mais un homme qui ayant offensé Archilochus, doit craindre la destinée de celui qui marche sur un serpent, & qui en reçoit tout aussi-tôt une blessure mortelle. Voyez ce que Lucien (*e*) met en la bouche d'Archilochus contre quelcun qui avoit medit de lui, *Alis cicadam comprehendisti*, & vous ne douterez point que l'explication d'Erasme, quelque conforme qu'elle soit à la pensée de Suidas, ne soit fausse. Il y a quelques épigrammes dans l'Anthologie (*f*) qui donnent une très-forte idée de la medisance de nôtre homme; on y exhorte Cerbere à veiller plus que jamais, & même à prendre garde qu'on ne le morde, puis qu'Archilochus s'en alloit dans les enfers. Nous verrons dans la remarque H qu'il medisoit de lui-même.

(*b*) In eam coegit desperationem, ut quoad potestate abiret domo abditus, nihil aliud quam per edicta nunciaret. *Sueton. in Cæs. c. 20.*

(*c*) *Id. ib. cap. 49.*

(*d*) *Cicer. ad Attic. epist. 21. l. 2.* Βίβλος μὲν εἰς τὴν οἰκίαν κατακλεισάμενος οὐδ᾽ ὁμοῦ μηνῶν ὀκτὼ προῆλθεν ὑπατεύων, ἀλλ᾽ ἐξέπεμπε διαγράμματα βλασφημίας ἀμφοῖν ἔχοντα καὶ κατηγορίας. Bibulus domi abditus non prodiit octo consulatus sui menses in publicum, edicta tantum proposuit maledictorum & probrorum in ambos (*Pompejum & Cæsarem*) plena. *Plutarch. in Pomp.* (*e*) *In Pseudolog. tom. 2. pag. 748. Voyez l'article de Tettix.*

(*f*) *Lib. 3. cap. 25. Vide etiam Salmasium exercit. Plinian. p. 394. 395.*

(*D*) *Que la fille suivit l'exemple du pere.*] J'ai dit qu'Archilochus prit la chose fort à cœur, mais ce ne fut rien en comparaison de son beau-pere & de sa Maîtresse. Il se contenta d'une cruelle satire, mais Lycambe & ses filles ne trouverent leur consolation qu'au bout d'un licou. Horace ne parle que de la penderie du pere (*g*), & de celle de la fille qui avoit été promise à Archilochus: c'est dans l'Anthologie (*h*) qu'on voit que les deux, ou même que les trois filles de Lycambe se pendirent. Voyez dans l'article d'Hipponax quelques exemples de l'effet funeste & mortel de la satire. N'oublions pas ce qu'un des Scholiastes (*i*) d'Horace a remarqué, c'est que Neobule (il nomme ainsi la fiancée d'Archilochus) ne se pendit pas à cause des satires de son galant, mais à cause du regret qu'elle conçut de la deplorable fin de son pere. La plûpart des lecteurs seront pour l'Anthologie, où Archilochus est representé comme la cause immediate.

(*g*) Non res & agentia verba Lycamben . . . . . Nec socerum quærit quem versibus oblinat atris, Nec sponsæ laqueum famoso carmine nectit. *Epist. 19. lib. 1.*

(*E*) *Ce fut à l'occasion de cette satire que ceux de Lacedemone.*] Valere Maxime (*k*) l'assûre en termes formels. *Lacedæmonii libros Archilochi è civitate sua exportari jusserunt, quod eorum parum verecundam ac pudicam lectionem arbitrabantur. Noluerunt enim ea liberorum suorum animos imbui, ne plus moribus noceret quàm ingeniis prodesset. Itaque maximum poëtam, aut certè summo proximum, quia domum sibi invisam obscenis maledictis laceraverat, carminum exilio multarunt.*

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *In 6. Epod.*

(*k*) *Lib. 6. cap. 3.*

(*F*) *Pour sa justification.*] Voyez la remarque H.

(*G*) *Assez mal dans ses affaires.*] Pindare m'aprend cette particularité; car il dit qu'Archilochus a été souvent reduit fort à l'étroit, quoi qu'il s'engraissât à medire.

Εἶδον (*l*) γὰρ ἑκὰς ἐὼν τὰ πολ-
λ᾽ ἐν ἀμαχανίᾳ
Ψογερὸν Ἀρχίλοχον, βαρυλό-
γοις ἔχθεσιν πιαινόμενον.

(*l*) *C'est-à-dire* Vidi enim procul existens sæpè in angustiis conviciatorem Archilochum dum maledicis odiis pinguefieret, *Pythior. Od. 2.*

Aretius

faires, & qu'il étendit jusques (*H*) à sa propre personne, ne lui ôta point les bonnes graces d'Apollon; car lors qu'il eût été tué dans un combat, l'oracle de Delphes * chassa du temple (*I*) le meurtrier, & ne se laissa radoucir qu'à force d'excuses & de prieres; & après cela même il lui ordonna d'aller dans une certaine † maison, pour y appaiser les Manes d'Archilochus. Cependant (*K*) ce meurtre avoit été fait de bonne guerre. C'est dans les vers ïambiques que ce Poëte

** Plut. de his qui sero à numine puniuntur, p. 560. & fuse Suidas in Ἀρχίλοχ.*

† Voyez l'article Tettix.

Aretius n'a pas entendu (*a*) ce passage, puis qu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'étoit bien trouvé de ses medisances, & qu'elles l'avoient élevé à l'éclat & aux richesses, de miserable qu'il étoit. Le mot πιαίνεσθαι qui veut dire *s'engraisser*, a été cause de son illusion; il faloit se souvenir qu'encore aujourd'hui se nourrir & s'engraisser de quelque chose, signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son poëme contre Ibis;

Utque repertori nocuit pugnacis ïambi,
Sic sit in exitium lingua proterva tuum.

Nous verrons dans la remarque I que ceux qui (*b*) disent qu'il en coûta la vie à Archilochus pour avoir medit, se trompent.

(*H*) *Jusques à sa propre personne.*] Ce Poëte se plaisoit tellement à la medisance, que non content de dechirer son prochain, il disoit aussi du mal † de soi-même. C'est de quoi Critias (*c*) le blame; nous ne saurions point sans lui, disoit Critias, que sa mere Enipone étoit une esclave, que la misere le contraignit de quitter l'Ile de Paros, pour passer en celle de Thasus, qu'il s'y fit haïr, qu'il medisoit & de ses amis, & de ses ennemis, qu'il étoit extremement adonné à la debauche des femmes, & fort insolent, & ce qui est pis (*d*) que tout cela, qu'il avoit jetté son bouclier. Le Scholiaste d'Aristophane nous aprend que ce fut dans la guerre contre les Saïens, peuple de Thrace, qu'Archilochus pour sauver sa vie jetta ses armes & s'enfuit. Aristophane (*e*) avoit employé deux vers de ce Poëte touchant cette avanture, & là-dessus son Scholiaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque (*f*) raporte les mêmes vers, & quelque chose de plus.

Ἀσπίδι μὲν Σαΐων τις ἀγάλλεται ἣν περὶ θάμνῳ.
Ἐντὸς ἀμώμητον κάλλιπον οὐκ ἐθέλων.
- - - - - Ἀσπὶς ἐκείνη.
Ἐῤῥέτω· ἐξαῦθις κτήσομαι οὐ κακίω.
Nunc aliquis nostra se ex hostibus aspide jactet
Sub vepre quam reliqui invitus integram.
Illa quidem valeat, nunc ipse à clade superstes
Emam suo non deteriorem tempore.

Cependant nôtre fuyard se piquoit plus (*g*) d'être soldat, que d'être Poëte. Alcée rangeoit de la même sorte les places chez lui, il donnoit le premier rang aux armes, & lors qu'il decrit sa maison (*h*), il ne parle point de livres, mais de casques & de boucliers; tout y sent l'arsenal, & rien la Bibliotheque. On sait neanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, & non par ses armes. Voyez son article.

(*I*) *Chassa du temple le meurtrir.*] Celui qui tua Archilochus s'apelloit *Callondas Corax* (*i*), & il étoit de l'Ile de Naxos. La Prêtresse de Delphes le chassa du temple (*k*), parce qu'il avoit mis à mort un homme consacré aux Muses. Il l'avoit tué neanmoins à la guerre, & de bonne guerre, comme nous l'aprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude necessaire, lors qu'il a dit (*l*) au nombre pluriel, *Archilochi poëtæ interfectores Apollo arguit Delphis.* Solin son copiste ayant voulu faire le paraphraste, s'est mis hors d'état d'être excusé; il a eu la hardiesse de specifier que ce Poëte avoit été tué par des voleurs, *Percussores * Archilochi poëtæ Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum.* Eusebe cite (*m*) un Auteur Grec nommé Oenomaus, qui donne le nom d'Archias à celui qui tua Archilochus, *Quare*, dit-il, (*n*) *qui Archilochum occidit Archias à templo quasi scelestus exire ab Apolline jussus est: musarum enim amicum occiderat.* Galien (*o*) a raporté les paroles de l'oracle;

Μουσάων θεράποντα κατέκτανες· ἔξιθι νηοῦ.
Musarum famuli occisor, templo procul esto.

On a fort blâmé Apollon d'avoir reconu pour client des Muses, & d'avoir extremement loüé un Poëte qui avoit écrit tant de saletez. Oenomaus (*p*) en fait des reproches à ce Dieu: Origene & Eusebe se sont servis de cela pour faire honte aux Payens. Τούτοις προσθῶμεν, dit Eusebe (*q*), καὶ δι' ὧν αὖθις ὁ Ἀπόλλων θαυμάζει τὸν Ἀρχίλοχον, ἄνδρα παντοίαις κατὰ γυναικῶν αἰσχροῤῥημοσύναις καὶ ἀῤῥητολογίαις ἃς οὐδ' ἀκοῦσαι τις σώφρων ἀνὴρ ὑπομείνειεν, ἐν τοῖς οἰκείοις ποιήμασι κεχρημένον. *Addamus vero quæ summam in Archilochi commendationem effundit hominis ejusmodi qui opera sua omni adversus mulieres obscenitate verborum impleverit, quam ne audire quidem homo verecundas possit.* Je ne raporte pas le passage d'Origene; on le trouvera au livre 3. contre Celsus, à la page 125. de l'édition de Cambridge 1677.

(*K*) *Ce meurtre avoit été fait de bonne guerre.*] J'ai dejà dit que Suidas nous aprend ce fait plus clairement que Plutarque, mais il me reste quelque chose à dire qui vaut la peine d'être raporté. On a un petit Traitté des Republiques (*q*) attribué à Heraclide; l'ordre que la Prêtresse de Delphes donna au meurtrier d'Archilochus de sortir du temple s'y trouve, avec la reponse du meurtrier. Cette reponse est une énigme impenetrable dans la traduction Latine. Le Traducteur suppose que ce meurtrier repondit, je suis innocent, car je l'ai tué de loin, comme la loi le commande. Voici le Grec & la version, (*r*) Ἀρχίλοχον τὸν ποιητὴν Κόραξ ὄνομα ἔκτεινε, πρὸς ὅν φασιν εἰπεῖν τὴν Πυθίαν, ἔξιθι νηοῦ. τοῦτον δὲ εἰπεῖν, ἀλλὰ καθαρός εἰμι ἄναξ, ἐν χειρῶν γὰρ νόμῳ ἔκτεινα.

(a) Benedictus in Pindar. Od. 2. Pythior.

(b) Lescalopier in Ciceron. l. 3. de nat. Deor. pag. 703. Boessius in Indice comment. in Ibim.

† Voyez le passage de Plutarque qui sera cité dans la remarque N lettre h.

(c) Apud Ælian. var. Hist. l. 10. c. 13.

(d) C'est Critias qui parle.

(e) In Comœd. de Pace circa finem.

(f) In instit. Lacon. pag. 239.

(g) Εἰμὶ δ' ἐγὼ θεράπων μὲν Ἐνυαλίοιο ἄνακτος Καὶ μουσέων ἐρατὸν δῶρον ἐπιστάμενος. Martis regis cultor sum: amabile musarum donum ego quoque didici. *Athen. l. 14. c. 6.*

(h) Apud Athen. l. 14. c. 5.

(i) Plutarch. de iis qui serò puniuntur pag. 560. Suidas in Ἀρχίλοχ. Voyez aussi Plutarque in Numa pag. 62.

(k) Ἐξελήθεις ὑπὸ τῆς Πυθίας ὡς ἱερὸν ἄνδρα τῶν μουσῶν ἀνῃρηκώς. *Plutarch. de iis qui sero puniuntur ubi supra.*

(l) Lib. 7. cap. 29.

** Cap. 1. p.m. 11.*

(m) Citante Harduino in Plin. t. 2. pag. 124. *Ce ne sont pas les propres termes d'Oenomaus: c'est seulement sa pensée.*

(n) De prepar. Evang. l. 5. c. 33.

(o) In Suasoria t. 2. c. 9. p. 10. apud Harduin. ib.

(p) Apud Eusebium ibid.

(q) Ibid. c. 32. p. 227.

(r) Juxta editionem Nicolai Cragii ad calcem Tractatus de republica Lacedæmoniorum.

Poëte a excellé; il en étoit (*L*) l'inventeur, & l'un des trois Poëtes qu'Aristarque avoit approuvez en ce genre de poësie *. Quintilien le met à certains égards au dessus des deux autres. Le Grammairien Aristophane trouvoit que plus les poëmes ïambiques d'Archilochus étoient longs, plus (*M*) ils étoient beaux. L'Hymne qu'il fit sur Hercule & sur Jolaus eut cet avantage, qu'on † avoit accoutumé de la chanter trois fois en l'honneur de ceux qui remportoient la victoire aux jeux Olympiques. Il ne s'est presque rien conservé de ses Ouvrages, ce qui est plûtôt un gain (*N*) qu'une perte, par raport aux bonnes mœurs. Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus (*O*) multiplient les êtres sans necessité. Si nous avions le Dialogue composé par ‡ Heraclide sur la vie de nôtre

* *Voyez la remarque L.*

† *Pindar. Olymp. Ode 9. & ibi Jo. Benedictus. Voyez aussi dans les Chiliades d'Erasme* Archilochi melos.

‡ *Diog. Laërt. in Heracl.*

τεινω. *Quidam Corax dictus Archilochum poëtam interfecit. Itaque Pythia ad eum ajebat, exi templo. Cui is respondit, at purus sum Rex, eminus enim ut lex jubet interfeci* (Archilochum.) Un de mes amis (*a*), grand Humaniste, m'avoüa qu'il n'avoit jamais oüi parler non plus que moi d'un Edit qui disculpât les meutriers qui tuoient de loin, & qu'il ne croyoit pas non plus que moi que ἐκ χειρῶν signifiât *eminus*. Comme il est intime ami de Mr. GRONOVIUS, il le consulta sur cette difficulté, & voici la docte reponse de ce savant Professeur. Ἐν χειρῶν νόμῳ, *locutio est propria in præliis occisorum & occidentium. Quem in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellua deprehendens ad Orcum mittit, is trucidatur* ἐν χειρῶν νόμῳ. *Ita omnes Græci & præsertim Polybius, ut libro 1, cap. 34.* Καὶ πάντες σωρηδὸν ἐν χειρῶν νόμῳ διεφθείροντο. Ὁ πάνυ (*b*) *illic* pugnantes: *quod quidem non sufficit, nam & in prælio multi possunt non pugnantes occidi, & tamen* ἐν χειρῶν νόμῳ. *Rursus eodem libro cap. 57.* τούτους γὰρ αὐτοὺς ἀεὶ συνέβαινε διαφθείρεσθαι κατά τινας συμπλοκὰς τοὺς ἐν χειρῶν νόμῳ περιπεσόντας. Il ne reste plus de difficulté après cette savante reponse; on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les loix de la guerre.

(*a*) *C'est Monsieur* HENRICIUS *dont on pourra voir l'éloge dans l'épître dedicatoire du Traitté que Mr. Gronovius publia à Leyde l'an 1693. sous le titre de* Disquisitio de Icuncula Smetiana quam Harpocraten indigetarunt. *Je suis bien aise d'avoir cette occasion de temoigner publiquement à Monsieur Henricius ma reconnoissance de la bonté singuliere qu'il a de me prêter les livres de son excellente Bibliotheque.*

(*b*) *C'est-à-dire Casaubon.*

(*L*) *Il en étoit l'inventeur.*] C'est ce qui paroît par ces vers d'Horace, à l'epître 19. du 1. livre,

Parios ego primus ïambos
Ostendi Latio, numeros, animosque secutus
Archilochi.

Mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus, (*c*) *Neque quemquam alium cujus operis primus auctor fuerit in eo perfectissimum præter Homerum & Archilochum reperiemus.* Il est constant que la poësie ïambique (*d*) a été le fort de ce Poëte, c'est donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'inventeur. Il l'auroit aussi été de la poësie épique, si ce qu'on impute à Terentianus étoit vrai; *Doctrinæ laudem ei Terentianus tribuit, ut & Epicorum versuum inventionem libr. de metris p. 86.* C'est ainsi qu'on parle dans le *Thesaurus Fabri* à l'article d'Archilochus; mais il est aisé de voir quand on consulte le passage de Terentianus Maurus qu'il s'agit là de l'épode, & non pas des vers épiques. De plus il ne seroit pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'inventeur de l'épode, si l'on n'apprenoit (*e*) d'ailleurs cette verité. Cet endroit pourroit sembler une citation alleguée comme un exemple de l'épode dont on parle en ce lieu-là, qui est un vers hexametre suivi de la moitié d'un pentametre;

Hoc doctum Archilochum tradunt genuisse Magistri
Tu mihi Flacce sat es.

(*c*) *Lib. 1. cap. 5.*

(*d*) Ex tribus receptis Aristarchi judicio scriptoribus iamborum ad ἕξιν maximè pertinebit unus Archilochus. Summa in hoc vis elocutionis, cum validæ tum breves vibrantesque sententiæ, plurimum sanguinis atque nervorum, adeò ut videatur quibusdam quod quoquam minor est, materiæ esse non ingenii vitium. *Quintil. l. 10. c. 1.* (*e*) *De Marius Victorinus l. 3. art. Grammat.*

(*M*) *Plus ils étoient beaux.*] Ciceron nous aprend cette particularité, en disant la même (*f*) chose des lettres de son ami Atticus; *Ut Aristophani Archilochi ïambus, sic epistola longissima quæque optima videtur.* On a fait le même jugement des harangues de Demosthene.

(*N*) *Plûtôt un gain qu'une perte.*] On ne verroit que de très-mauvais exemples dans les vers d'Archilochus. Il avoit temoigné un regret fort violent, de ce que le mari de sa sœur étoit peri sur la mer. Voilà une sensibilité qui pouvoit être édifiante; mais il la fit degenerer en une maxime pernicieuse, savoir qu'il chercheroit sa consolation dans le vin, & dans les autres plaisirs des sens, puis (*g*) que ses larmes ne feroient aucun bien à son beau-frere, ni ses divertissemens aucun prejudice. Le pis est qu'il ne faisoit pas difficulté de se diffamer lui-même, en remplissant ses poësies de mille sales medisances contre le sexe. (*h*) Τῶν ὑπ' Ἀρχιλόχου πρὸς τὰς γυναῖκας ἀπρεπῶς καὶ ἀσελγῶς εἰρημένων, ἑαυτὸν παραδειγματίζοντος. Voyez l'usage que Theodore de Beze a fait de ce dernier mot dans ses notes sur le 1. chapitre de St. Matthieu.

(*f*) *Epist. 11. l. 16.*

(*g*) Οὔτέ τι γὰρ κλαίων ἰήσομαι, οὔτε κάκιον θήσω, τερπωλὰς καὶ θαλίας ἐφέπων. Pour lamenter son mal ne gueri-rai, Ni pour jouër je ne l'empirerai. *Plut. de audiend. Poet. p. 33.*

(*h*) *Id. Plut. de curiosit. pag. 520.*

(*O*) *Multiplient les êtres sans necessité.*] Un passage d'Eusebe mal entendu est cause, qu'on parle d'un Archilochus Historien & Chronologue, à qui l'imposteur de Viterbe a eu la hardiesse de supposer un petit livret. Voici ce qu'il y a dans Eusebe sélon la version Latine, (*i*) *Licet Archilochus vicesimam tertiam Olympiadem . . . . . supputet.* On pretend que cela veut dire qu'Archilochus a supputé de telle sorte les tems, qu'il a mis Homere sous la 23. Olympiade. Mais Scaliger a montré que le Grec d'Eusebe ne signifie autre chose, sinon qu'il y a eu des Auteurs qui ont fait fleurir Homere & Archilochus en même tems. Geropius Becanus (*k*) avoit dejà éclairci cela dans le grand & curieux ramas qu'il a fait sur Archilochus, afin de refuter pleinement les fourberies d'Annius de Viterbe. Voilà donc le pretendu Chronologue Archilochus reduit à rien. Vossius eût mieux fait de suivre cette correction, que de mettre † Archilochus entre les Historiens Grecs. Il ajoûte que Scaliger le place sous le regne de Darius (*l*) fils d'Hystaspes, sans en rapporter aucune preuve. Je n'ai pu trouver cela

(*i*) *In Chron. ad ann. 908.*

(*k*) *Lib. 4. Origin. Antverp. Ce qu'il dit là-dessus se trouve dans la* Biblioth. Hispanica *de Schottus p. 375. & suiv.*

† *Vossius de Histor. Græcis pag. 5.*

(*l*) *Il monta sur le trône l'an 3. de la 64. Olympiade.* Voss. ibid. pag. 6.

tre Poëte nous en aprendrions aparemment bien des particularitez, & sans doute nous y trouverions comment ce Poëte * conduisit une Colonie de Pariens dans l'Ile de Thasus.

ARCHIMELUS, Poëte Grec, a fleuri au tems (*Z*) d'Hieron Roi de Syracuse ; cela paroît par le present qu'il reçut de ce Monarque. Il avoit fait une épigramme à la loüange d'un † navire d'une grandeur prodigieuse qu'Hieron avoit fait bâtir : cette épigramme lui valut mille muids de blé, que ce Prince lui fit porter au Pirée ‡. Voila donc un Poëte à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des Amiraux ⊥ de Joyeuse.

ARETIN (CHARLES) étoit d'Arezze dans la Toscane, comme son surnom le temoigne, (ce qui soit dit pour tous les autres qui ont été nommez Aretin.) Il tient un rang considerable parmi les Savans du XV. siecle. Pogge β lui donne de grans éloges, mais ils doivent être suspects, à cause que Charles Aretin étoit grand ennemi de Philelphe, & que Pogge haïssoit mortellement Philelphe. Celui-ci γ se plaint amerement de nôtre Aretin, & le represente comme un mechant homme, plein de fraude, & de ruses malicieuses. Cela aussi doit être suspect, venant d'un ennemi tel que Philelphe, qui naturellement medisant l'étoit devenu davantage, à cause des querelles qu'il eut avec quelques autres hommes doctes. Quoi qu'il en soit il y a des gens desinteressez δ, qui disent que Charles Aretin entendoit parfaitement la langue Latine, & la langue Greque ; & qu'il l'a temoigné par quelques versions du Grec. Il étoit d'ailleurs assez bon Poëte, & il a fait quelques Comedies dont ζ Albert de Eyb a inseré des morceaux dans sa *Marguerite Poëtique*. Mais ce qui marque beaucoup plus clairement son habileté, est qu'il fut choisi pour succeder (*A*) à Leonard Aretin dans la charge de Secretaire de la Republique de Florence. Nous dirons dans l'article de ce Leonard qu'il mourut l'an 1443. Quant à Charles nous ne savons pas l'année de sa mort, mais il est certain que Mr. Moreri se trompe en disant que c'est l'année (*B*) 1443. Les Auteurs qu'il cite ne disent point que nôtre

* *Oenomaus apud Euseb. præpar. Euangel. l. 6. cap. 7.*

† *Voyez en la description dans Athenée l. 5. p. 206.*

‡ *Athen. pag. 209.*

⊥ *L'Amiral de ce nom donnae ne Abbaye pour un sonnet.* Entret. 8. de Balzac.

β *Init. Histor. discept. & 2. invect. in Philelphum.*

γ *Epist. ad Carol. Aretin. anno 1433. & epist. seq.*

δ *Leander Albert. descript. Ital. p. 96.*

ζ *Gesner. Biblioth.*

cela dans les notes de Scaliger que Vossius cite, & je ne croi pas que cela y soit. Vossius dans un autre (*a*) livre ayant parlé de nôtre Poëte Archilochus sous la 29. Olympiade, en promet un autre sous la 94. mais quand on l'y va chercher on n'y trouve qu'un Antilochus. Charles Etienne, & Mrs. Lloyd & Hofman nous ont donné un Archilochus Poëte Lacedemonien, florissant à Rome sous Tullus Hostilius, & un autre Archilochus fils de Nestor, & tué au siege de Troye par Memnon. Ce sont toutes chimeres ; ce dernier s'apelloit Antilochus ; & il ne faloit que peu d'attention pour se souvenir que la Cour des premiers Rois de Rome n'étoit pas un theatre propre à des Poëtes Grecs. La plûpart de ces dernieres fautes se voyent dans Calepin.

(*Z*) *Au tems d'Hieron.*] C'est-à-dire environ l'an de Rome 520. & l'Olympiade 136. Il y a de l'apparence qu'il demeuroit à Athenes, puis qu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faisoit present. Je m'étonne que Vossius ait oublié un tel Poëte : la recompense de son épigramme le rendoit notable. Athenée nous (*b*) a conservé les 18. vers qui furent si largement payez. Monsieur Catherinot n'a point raporté fidelement l'état de la recompense ; *Archimelus*, dit-il, (*c*) *fut regalé par le Roi Hieron de six mil muids de blé, pour une épigramme de vingt vers sur son vaisseau.*

(*A*) *Pour succeder à Leonard Aretin.*] C'est ce que nous aprenons de Leandre Albert. *Diem functus* (*d*) *est*, dit-il, (Leonardus Aretinus) *anno post* C. N. MCCCCXL. *ætatis suæ* LXXIIII. *Florentiæ, cum illi Reipub. diu à secretis fuisset, & successorem in eo munere habuit Carolum item Aretinum, & Græcis Latinisque litteris eruditissimum, qui etiam ipse quædam de Græcis Latina fecit.* Joignons à ce temoignage celui d'Enée Silvius, encore qu'il soit un peu long, car il nous sert de preuve pour plus d'une chose : *Commendanda est*, dit-il, (*e*) *multis in rebus Florentinorum prudentia, tum maxime quod in legendis Cancellariis non juris scientiam ut pleræque civitates, sed oratoriam spectant, & quæ vocant humanitatis studia. Norunt enim rectè scribendi dicendique artem non Bartolum aut Innocentium, sed Tullium, Quintilianumque tradere. Nos tres ex ea urbe cognovimus, Græcis & Latinis & conditorum operum fama illustres, qui Cancellariam alius post alium tenuere, Leonardum & Carolum Aretinos, & Poggium ejusdem reipublicæ civem, qui Secretarius Apostolicus tribus quondam Romanis Pontificibus dictarat Epistolas.* Il faut corriger par ce passage l'obscurité ou l'erreur d'un autre passage d'Enée Silvius, qui a mis en peine Vossius (*f*). Voici cet autre passage ; *Leonardum* (*g*) *Aretinum ex te primum sensi obiisse, qui Latium ornavit literis, quo nemo post Lactantium Ciceroni proximior fuit. Gaudeo Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed maluissem potius locum non vacasse, ne tanto splendore caruisset Hetruria.*

(*B*) *Que c'est l'année* 1443.] Il est certain que Pogge a succedé à nôtre Charles Aretin dans le Secretariat de Florence ; or il paroît par la harangue où il felicite Nicolas V. sur sa promotion au Papat, qu'il n'avoit encore aucun emploi à Florence l'an 1447. qui est celui de l'élection de Nicolas V. Il faut donc dire qu'en 1447. Charles Aretin étoit Secretaire de Florence, car Leonard Aretin son predecesseur étoit mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus demonstrative de l'erreur de Mr. Moreri. Pogge dans une lettre écrite sous le Pon-

(*a*) *De Poët. Græc. pag.* 14.

(*b*) *Lib.* 5. *pag.* 209.

(*c*) *Traitté de la marine pag.* 6.

(*d*) *In descript. Ital. pag.* 96.

(*e*) *Histor. de Europa c.* 54.

(*f*) *Epist.* 51.

(*g*) *Voyez la remarque A de l'article de Leonard Aretin.*

tificat

nôtre Aretin ait laiſſé un volume de lettres. Quelques-uns * croyent que Jean Aretin, dont nous parlerons en ſon lieu, étoit ſon frere.

* *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 579.*

ARETIN (François) a vêcu au XV. ſiecle. Il avoit beaucoup de lecture, & ſavoit le Grec. Il traduiſit en Latin les Commentaires de Saint Chryſoſtôme ſur Saint Jean, & une vintaine d'Homilies du même Pere. Il traduiſit auſſi en Latin (*A*) les lettres de Phalaris. On a encore de lui un Traitté *de balneis Puteolanis*. Jean Antoine Campanus qui fut en faveur auprès de Pie II. & de Sixte IV. fut l'un de ſes intimes amis †. Eraſme (*B*) n'eſtimoit point le travail de nôtre Aretin ſur Saint Chryſoſtôme.

† *Tiré d'Aubert le Mire, Auctar. de ſcript. Eccleſiaſt. pag. 268.*

ARETIN (Gui) Moine de l'Ordre de Saint Benoît, vivoit dans l'XI. ſiecle. Il s'eſt rendu celebre pour avoir trouvé une nouvelle methode d'aprendre la Muſique. Il publia ſur ce ſujet un livre qu'il intitula *Micrologus*, & une lettre qui a été inſerée par le Cardinal Baronius dans ſes Annales ſous l'an 1022. Il étoit âgé de 34. ans lors qu'il publia le *Micrologus*, ſous le Pontificat de Jean XX. & il avoit été dejà trois fois apellé à Rome par le Pape Benoît VIII. qui avoit examiné ſon Antiphonaire, & admiré diverſes choſes qu'il avoit apriſes de lui. Voilà ce que nous en dit Poſſevin ‡ dans ſon Apparat. Pour dire quelque choſe touchant cette invention de Gui Aretin, je dois remarquer que c'eſt lui qui a trouvé les ſix notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*. On veut ⊥ que les noms de ces ſix notes ayent été empruntez d'une hymne qui contient ces vers ſapphiques,

‡ *Pag. 694.*

⊥ *Voyez Voſſius de Muſice pag. 40.*

UT queant laxis — *R Eſonare fibris*
M Ira geſtorum — *F Amuli tuorum*
S O Lve pollutis — *L Abiis reatum.*

Il n'a falu pour cela que prendre la premiere & la ſixiéme ſyllabe de chaque vers Il y en a β qui pretendent que le mot *Gamme*, ſi ordinaire dans la Muſique, eſt venu de ce que Gui Aretin s'étant ſervi des premieres lettres de l'Alphabet pour deſigner où pour cotter ſes notes, y employa la lettre G, que les Grecs apellent *Gamma*, & qu'il le fit pour marquer que la Muſique eſt venuë de la Grece. Ceux qui lui attribuent un livre contre Berenger ſe trompent (*A*).

β *Furetiere au mot* Gamme.

ARE-

tificat de Nicolas V. temoigne que Charles Aretin l étoit venu voir. *Quo primum anno*, dit-il, (*a*) *Nicolaus Pontifex quintus peſtis cauſa, Fabrianum, Piceni oppidum ſeceſſit, cum me ad Terram novam natalem patriam cum familia contuliſſem, venit eò poſtmodum rogatus à me qui Florentiam ob negotia publica adibat, Carolus Aretinus.* Ce qui a trompé Mr. Moreri, eſt d'avoir vu que Voſſius (*b*) ne refute pas l'Auteur Alleman qu'il cite, & qui a dit dans ſon recueil des jours mortuaires & des jours de nativité, que Charles Aretin Orateur & Hiſtorien eſt mort l'an 1443. à l'âge de 74. ans. Tout cela convient ſi bien à Leonard Aretin, que ſelon toutes les apparences l'Auteur Alleman a confondu Charles avec Leonard; & en tout cas il meritoit que Voſſius lui montrât ſa faute, touchant l'année de la mort de nôtre Aretin.

(*a*) *Init. diſceptat. 1.*

(*b*) *De Hiſt. Lat. pag. 578.*

(*A*) *Il traduiſit auſſi en Latin les lettres de Phalaris.*] J'ai vu dans un livre (*c*) imprimé en Allemagne l'an 1689. pluſieurs curieuſes recherches touchant ces lettres, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on attribuë à Leonard Aretin ce qui n'eſt dû qu'à François. *Latinè emiſit Leonhardus Aretinus Florentiæ* MCCCCLXXX. Nous verrons en ſon lieu que Leonard n'étoit point en vie, lors que cette édition fut publiée.

(*c*) *Decas Decadum Joh. Alberti Fabri n. 8.*

(*B*) *Eraſme n'eſtimoit point le travail de nôtre Aretin.*] Il remarque en deux endroits la faute que ce traducteur avoit faite ſur le mot οἴησις, dans la verſion du Commentaire ſur la 1. Epître aux Corinthiens. *Quod attinet ad fidem bene reddendi* Græca, *magis peccatum eſt ab* Aniano, Aretino *& cæteris quam ab* Oecolampadio, *qui magis peccat feſtinatione quam imperitia. Verſionem* Franciſci Aretini *in priorem ad* Corinth. *habemus uſque ad cap. 30. Cepi guſtum quàm ſcitè tractaſſet rem, & ecce in ipſo ſtatim limine, quod eſt* τὸ τῦφον κατέβαλε καὶ χαμαὶ ἔῤῥιψε πᾶσαν αὐτῶν οἴησιν, οἴησιν opinionem *vertit pro* arrogantia (*d*). Il remarque en un autre lieu (*e*) qu'Aretin avoit achevé de traduire les Commentaires ſur la 1. Epître aux Corinthiens juſques à la 20. Homilie.

(*d*) *Epiſt. 59. l. 26. p. 1478. Voyez auſſi epiſt. 4. l. 28. pag. 1591.*

(*e*) *Pag 1591.*

(*A*) *Contre Berenger ſe trompent.*] Voſſius a donné dans cette erreur, & a établi par là qu'il floriſſoit ſous l'Empereur Conrad le jeune, & qu'ainſi ceux qui l'ont placé cent ans après, n'ont pas eu raiſon. L'erreur dont il parle ici eſt venuë de ce qu'on a confondu Gui Aretin avec un autre Moine nommé Guitmond, qui étoit du Couvent de Saint Leufred, Ordre de Saint Benoît dans le dioceſe d'Evreux, & qui devint Cardinal, & Archevêque d'Averſa en Italie. Ils étoient à-peu-près contemporains, car Guitmond eſt mort environ l'an 1080. C'eſt lui qui (*f*) a fait trois livres *de veritate corporis & ſanguinis Chriſti in Euchariſtia, adverſus Berengarium*, qui ont été imprimez à part, & dans la Bibliotheque des Peres. La cauſe que j'aſſigne de cette erreur eſt ſi vraye, que le même Voſſius dit expreſſément en un autre endroit (*g*) qu'en 1070. ſous le Pontificat de Gregoire VII. a fleuri Guido, ou Guidmond, nâtif d'Arezze, *patria Aretinus*, premierement Moine dans le monaſtere de St. Leufred au dioceſe d'Evreux en Normandie, & puis Cardinal

(*f*) *Vide Labbeum de ſcript. Eccleſ. t. 1. p. 402.*

(*g*) *De ſcient. Mathem. pag. 95.*

&

ARETIN (JEAN) surnommé *Tortellius*, étoit un des savans hommes du XV. siecle. Il composa une vie (*Y*) de S. Athanase à la priere du Pape Eugene IV. Nicolas V. qui étoit savant, & qui aimoit les Savans, le fit son Camerier *, & l'admit à sa confidence. Il étoit agreable en conversation, & se distingua glorieusement des autres Savans ses contemporains, en ne deshonorant pas comme ils faisoient par des disputes violentes & injurieuses la profession des belles lettres. Il étoit principalement versé dans la conoissance de la Grammaire, comme il le temoigna par son livre *de potestate literarum*. La Bibliotheque de Gesner raporte les titres de plusieurs autres Ouvrages de Tortellius, mais on y a oublié un Lexicon qu'il avoit fait, & qui est cité par Magius †. Laurent Valle étoit fort de ses amis, & lui a dedié (*Z*) ses livres *De latina elegantia*. Vossius qui assûre ‡ qu'il étoit frere de Charles Aretin se tromperoit fort, s'il n'en avoit point d'autre preuve que Volaterran auquel il semble nous renvoyer. Volaterran ┼ ne dit rien de cette fraternité.

ARETIN (LEONARD) est plus conu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il étoit d'Arezze, que sous celui de Brunus, ou Bruni qui étoit son nom de famille. Il a été un des plus savans (*A*) hommes du XV. siecle. Il aprit β le Grec sous Emanuel Chrysolore, comme il le raconte lui-même; & ayant fait conoître son merite au Pape Innocent VII. il γ en obtint quoi que jeune la charge de Secretaire des Brefs, de laquelle il s'aquitta dignement sous ce Pontificat, & sous les quatre suivans. Il fut en suite δ Secretaire de la Republique de Florence, & amassa beaucoup de biens ζ, tant parce qu'il vêcut dans le θ celibat; que parce qu'il fut excessivement bon menager. Il traduisit de

* *Jovius, Elog. c.* 108.
† *Miscellan. l.* 2. *c.* 14.
‡ *De Histor. Lat. pag.* 579.
┼ *Comment. l.* 21. *pag.* 773. *edit.* 1603.
β *Histor. rerum Italicar. Vide etiam Jovium Elog. c.* 23.
γ *Jovius ib. c.* 9.
δ *Leand. Albert. descript. Ital.*
ζ *Jovius, ibid.*
θ *Volaterran. l.* 21. *p. m.* 772.

& Archevêque d'Aversa; qu'il composa pendant qu'il fut Moine deux Traittez de Musique, l'un en vers, l'autre en prose, & que c'est le même qui a fait trois livres contre Berenger.

(*Y*) *Il composa une vie de S. Athanase.*] Paul Jove insinuë assez clairement que Tortellius ne fit que la traduire en Latin; *Divi Athanasii vitam Eugenio expetenti Latinam fecit.* Gesner le dit beaucoup plus expressément; *Athanasii Alexandrini vitam ad Eugenium Pontificem in Latinum transtulit.* Mais Vossius (*a*) lui attribuë en cela beaucoup plus que la fonction de Traducteur; *Athanasii vitam ex variis, Eugenii postulato, consarcinavit*, & il cite Paul Jove, & Volaterran. La citation de Paul Jove ne sauroit être tout à fait exacte, comme chacun le peut voir par la confrontation des paroles. Celle de Volaterran n'est pas plus exacte; voici ses (*b*) propres paroles: *Joannes* (Aretinus) *cognomento Tortellius, Romanæ Ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit. Orthographiam, vitamque Athanasii, ac nonnulla alia conscripsit.* Vossius assûre que Wicelius a mis cette vie de S. Athanase dans son *Hagiologia*. Il conjecture que Tortellius est l'Auteur de la vie de S. Zenobius Evêque de Florence, inserée dans la compilation de Surius sous le 25. de Mai. La raison de sa conjecture est prise des circonstances du tems, & de ce que l'Auteur de cette vie a nom *Joannes Archipresbyter Aretinus.*

(*a*) *De Hist. Lat. pag.* 579.
(*b*) *Lib.* 21. *pag.* 773.

(*Z*) *Et lui a dedié ses livres.*] De la maniere que Gesner s'est exprimé, il n'y a personne qui ne jugeât que c'est Tortellius qui a dedié cet Ouvrage à Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner; *Joannes Tortellius natione Aretinus, Laurentii Vallæ amicissimus, ad quem elegantiarum linguæ Latinæ sex libros perscripsit. Nicolai postmodum pontificis contubernalis, & studiorum ejus intimus comes.* Un Compilateur qui par l'envie de faire un gros livre en peu de tems, ou pour d'autres raisons, ne cherche jamais hors de la page qu'il a sous ses yeux l'instruction dont il a besoin, feroit aisément trois grosses fautes, pour peu qu'il joignît ses conjectures à ce texte de Gesner. 1. Il diroit que Tortellius a fait six livres des élegances de la langue Latine, & qu'il les a dediez à Laurent Valle. 2. Qu'il devint après cela domestique du Pape Nicolas V. & son homme d'étude, & que ce fut le grand succés de son livre qui lui procura cet honneur. 3. Que Nicolas V. siegeoit l'an 1420. car puis que Gesner met en ce tems-là l'état florissant de Tortellius, & que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être placé au tems que Tortellius étoit en faveur auprès de Nicolas V. il s'ensuit que selon Gesner ce Pape siegeoit au tems que j'ai dit. La verité est qu'il fut élu en 1447. & que Tortellius étoit déjà son homme d'étude & son Camerier, lors que Laurent Valle lui dedia ses Elegances. Je ne sai ce que veut dire Moreri sur cet article, avec sa citation vague de Valere André. Que ne consultoit-il Vossius & Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remede contre la maigreur?

(*A*) *Un des plus savans hommes du XV. siecle.*] Selon Paul Jove, c'est Leonard Aretin qui a le premier retabli en Italie l'éclat de la langue Greque. Philelphe (*c*) lui donne beaucoup d'éloquence, & un grand fond de genie, & d'érudition. Pogge (*d*) & Laurent Valla (*e*) l'ont mis au dessus de tous ses contemporains, en matiere d'éloquence & de science; mais Floridus (*f*) Sabinus le louë un peu plus sobrement, & ne donne pas une idée avantageuse de son Latin, à quoi Erasme (*g*) ne s'accorde pas trop mal. Enée Silvius louë beaucoup nôtre Aretin dans sa lettre 51. & nous aprend que les Florentins avoient conferé sa charge à Pogge. Sur cela Vossius remarque qu'Enée Silvius & Leandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant dans sa description d'Italie, que Charles Aretin succeda à Leonard dans le Secretariat de la Republique de Florence. Voyez ci-dessus l'article de Charles Aretin, où nous prouvons par Enée Silvius lui-même (*h*) que Leandre Albert a raison.

(*c*) *Convivior. l.* 1. *& epist. ad eum scripta.*
(*d*) *In Philelph. invect.* 2.
(*e*) *Apud Philelph. invect.* 1. *in Vallam.*
(*f*) *Advers. Calumn. ling. Lat.*
(*g*) *In Ciceroniano.*
(*h*) *Dans la remarque A.*

Grec en Latin quelques vies (*B*) de Plutarque, & la Morale d'Ariſtote. Il compoſa trois livres de la guerre Punique, qui peuvent (*C*) ſervir de ſuplément à quelques-uns de ceux qui nous manquent de T. Live. Il compoſa auſſi l'Hiſtoire des choſes qui ſe firent (*D*) en Italie de ſon tems, celle de la Republique de Florence, celle de l'ancienne (*E*) Grece, & celle des Goths. Mais cette derniere qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avoit fait que la traduire du Grec de Procope, attira * ſur ſa memoire une eſpece d'infamie, dès qu'on ſut après ſa mort par les ſoins de Chriſtophle (*F*) Perſona, que Procope dont il avoit ſuprimé le nom en s'apropriant ſon travail, étoit le veritable Auteur de cette Hiſtoire des Goths. Il compoſa pluſieurs autres livres dont on peut voir le catalogue dans la Bibliotheque de Geſner, & mourut l'an (*G*) 1443. âgé de 74. ans † à Florence, où l'on voit ſon tombeau de ‡ marbre dans l'Egliſe de Sainte Croix. Mr. de la Mare Conſeiller au Parlement de Dijon, publia en 1653. un Catalogue des Livres de Leonard Aretin, leſquels il avoit deſſein de faire imprimer. Je ne penſe pas que la choſe ait jamais été executée. J'ai oui dire qu'on a trouvé depuis peu parmi les Manuſcrits de la Bibliotheque d'Oxford un exemplaire des lettres de Leonard Aretin, où il y a 40. lettres qui n'ont jamais été imprimées, & que cela pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle édition.

* *Jovius ibid. & c. 116.*

† *Varillas dans les Anecdotes de Florence p. 162. se trompe en le faiſant vivre plus de 80. ans.*

‡ *Idem c. 9.*

ARETIN (Pierre) nâtif d'Arezze, renommé par ſes Ecrits ſales & ſatiriques, vivoit au XVI. ſiecle. Ceux qui voudront ſavoir ce que c'eſt qu'une medaille qu'on pretend qu'il fit fraper, pour aprendre à toute la terre la peur que les plus grans Princes avoient eue de ſes ſatires, le trouveront dans le Dictionaire de Mr. Moreri. L'Aretin ſe vantoit dans cette medaille d'avoir mis ſous contribution ceux à qui les autres hommes payent des tributs & des impôts. Cette tradition eſt ſi generale, qu'il n'eſt pas moins conu ſous le titre de *fleau des Princes*, que ſous le nom de l'*Aretin*, ou ſous celui de *Pierre Aretin*. On lui donne un autre

(*B*) *Quelques vies de Plutarque.*] Savoir celle (*a*) de Paul Emile, celle des deux Gracches, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Demoſthene, celle de Marc Antoine, & celle de Caton d'Utique. Les Imprimeurs ont fait une étrange bevuë dans le Dictionaire de Moreri, en mettant *vers de Plutarque*, pour *vies de Plutarque*.

(*C*) *Qui peuvent ſervir de ſuplément.*] Les deux premiers de ces (*b*) trois livres traittent de la premiere guerre Punique, qui nous manque dans T. Live: le troiſiéme traitte des deſordres où les Carthaginois tomberent par la mutinerie des ſoldats, & par la revolte des peuples; comme auſſi de la guerre contre les Gaulois, & contre ceux d'Illyrie; toutes choſes qui nous manquent dans l'Hiſtorien Romain. L'Aretin n'a preſque (*c*) fait que traduire le Grec de Polybe, quoi qu'il l'ait nié dans ſa preface; & de là vient que Badius Aſcenſius a mis le nom de Polybe à la tête de cet Ouvrage dans ſon édition de Paris.

(*D*) *Des choſes qui ſe firent en Italie de ſon tems.*] Cet Ouvrage commence au ſchiſme qui s'éleva contre le Pape Urbain VI. en 1378. & s'étend juſqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anglare l'an 1440.

(*E*) *Celle de l'ancienne Grece.*]. Cet Ouvrage s'étend depuis le Generalat de Theramene & de Thraſybule chez les Atheniens, juſques à la mort d'Epaminondas. C'eſt comprendre 45. ou 50. ans.

(*F*) *Par les ſoins de Chriſtophle Perſona.*] Il ſe determina, ſelon (*d*) Voſſius, à traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaiſe foi de nôtre Aretin. Voſſius allegue ſur cela Paul Jove; mais il eſt certain que Paul Jove ni dans le lieu (*e*) qu'on en cite, ni dans un autre qu'on (*f*) pouvoit citer, ne parle aucunement d'Agathias, & qu'il y parle expreſſément de Procope. J'avouë que Perſona a traduit auſſi Agathias; mais c'eſt de ſa verſion de Procope que Voſſius devoit parler dans l'endroit où il s'agiſſoit du plagiat de l'Aretin. C'eſt ainſi qu'il faut dire ce me ſemble, & non pas *Plagianiſme*, comme a fait un Auteur moderne dont je vais raporter tout le paſſage, à cauſe qu'il eſt plein d'erreurs. *Nous devons*, dit-il, (*g*) *l'Hiſtoire de Procope en Grec à David Heſchelius. Leonard Aretin l'avoit déjà donnée en langue Gothique, mais il avoit ſuprimé le nom de l'Auteur: de ſorte que quand cet Aretin fut mort Chriſtophe Perſonne l'accuſa de larcin, parce qu'ayant lui-même trouvé un autre exemplaire de cette Hiſtoire en la même langue, il la divulga ſous le nom de ſon Auteur, & ainſi convainquit l'Aretin de Plagianiſme.* De quel monſtre eſt-ce qu'il nous parle là? Procope en langue Gothique publié premierement par Aretin, & puis par Perſona, eſt une chimere qu'on n'a jamais vuë, & qu'on ne verra jamais. De plus c'eſt parler ſans aucune exactitude, que de dire que Leonard Aretin, & Perſona ont donné l'Hiſtoire de Procope, car ils n'ont traduit qu'une partie de cette Hiſtoire. Les Imprimeurs du Dictionaire de Moreri ont lourdement bronché, quand ils ont mis que *l'Hiſtoire des Goths n'étoit proprement qu'une traduction de Plutarque.*

(*G*) *L'an 1443. âgé de 74. ans.*] Leandre Albert dit bien qu'il eſt mort à l'âge de 74. ans, mais il place ſa mort à l'année 1440. Son calcul ne s'accorde pas avec Matthieu (*h*) Palmerius, qui met l'année natale de Leonard Aretin en 1370. & comme d'ailleurs je voi dans Volaterran (*i*) que nôtre Aretin mourut en 1443. (ce fut le 9. de Mars ſelon Bucholcer) je n'ai point voulu ſuivre Leandre Albert. J'ai remarqué ci-deſſus (*k*) la mepriſe d'un moderne, qui a cru que Leonard Aretin vivoit encore l'an 1480.

(*a*) *Geſner. in Bibl.*

(*b*) *Geſn. ibid.*

(*c*) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 557.*

(*d*) *Ubi ſupra.*

(*e*) *Il eſt au ch. 116. des Eloges.*

(*f*) *Il eſt au chap. 9. des Eloges.*

(*g*) *Le Gallois, Traitte des plus belles Bibliotheques, pag. 169. (mal marquée 163.) édit. de Paris 1680.*

(*h*) *In Chronico ad ann. 1370. Les Imprimeurs de Voſſius de Hiſt. Lat. p. 557. ont mis par erreur* CIↃ CCCCLXX.

(*i*) *Lib. 22. pag. m. 722.*

(*k*) *Dans l'article de François Aretin.*

autre titre fort glorieux, c'est le même dont toute l'antiquité honora le grand merite de Platon, c'est celui (*A*) de Divin, *il Divino Aretino:* il a été qualifié sur des * medailles *Divus Petrus Aretinus.* Quelques-uns ont dit que peut-être il se donnoit cette qualité, pour signifier (*B*) qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre, par les foudres dont il frapoit les têtes les plus éminentes. Il se vantoit que ses libelles faisoient (*C*) plus de bien au monde que les sermons. On lui écrivoit que sa plume (*D*) lui avoit assujetti plus de Princes, que les plus grans Rois n'en avoient soumis par leurs armes, & on l'exhortoit (*E*) à continuer sur ce ton-là, afin que les Monarques se corrigeassent. Nôtre siecle a d'aussi envenimez & d'aussi hardis satiriques que l'Aretin ait pu être, cependant je ne croi pas qu'aucun d'eux ait établi ses contributions dans le païs ennemi. Plusieurs Ecrivains mal informez le font passer pour l'Auteur (*F*) du livre *de tribus impostoribus*.

* *Spizelius assure qu'il en a vu.* Scrutin. Atheismi pag. 19.

JUGEMENT de Montagne sur l'Aretin.

(*A*) *C'est celui de Divin.*] On ne sera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne sur cet éloge: *Platon*, dit-il (*a*), *a emporté ce surnom de Divin par consentement universel qu'aucun n'a essayé lui envier, & les Italiens qui se vantent avec raison d'avoir communément l'esprit plus éveillé, & le discours plus sain que les autres nations de leurs tems en viennent d'étrener l'Aretin, auquel, sauf une façon de parler bousie & bouillonnée de pointes ingenieuses à la verité, mais recherchées de loin & fantastiques, & outre l'éloquence enfin telle qu'elle puisse être, je ne voi pas qu'il y ait rien au dessus des communs Auteurs de son siecle, tant s'en faut qu'il aproche de cette divinité ancienne.*

(*a*) *Essais l. 1. ch. 51. à la fin.*

(*B*) *Qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre.*] J'ai vu cette pensée dans un Auteur Italien cité par un Auteur Alleman. *Cur* (*b*) *vero sibi arrogaverit aliorum consensu divinitatem, nescio, nisi fortè* DEI *munus exercuisse dicendus sit, cum summa capita velut celsissimos montes fulminaverit, lingua corrigens & mulctans quæ ab aliis castigari nequeunt.*

(*b*) *Jacobus Gaddius de Scriptoribus non Ecclesiasticis tom. 1. pag. 13. apud Spizelium, in felice literato pag. 112.*

(*C*) *Faisoient plus de bien au monde que les sermons.*] Il dit dans l'Epitre dedicatoire de la seconde partie de ses Raggionamenti, que si on ne vouloit pas l'estimer à cause de ses inventions, il faloit du moins lui accorder quelque gloire pour le service qu'il avoit rendu à la verité, en la poussant dans la chambre & dans les oreilles des Grans, à la honte de la flaterie & du mensonge. Il raporte qu'un Ambassadeur du Duc d'Urbin disoit que si les Ministres des Princes, & leurs Courtisans étoient recompensez de leurs services, ils en avoient l'obligation à la plume de Pierre Aretin. Il ajoûte qu'un autre disoit: *L'Aretin est plus necessaire à la vie humaine que les predications, parce que les predications ne mettent dans le bon chemin que les simples, mais ses Ecrits y mettent les Grans Seigneurs.* Voici ses paroles en Italien: *Quando io non fossi degno di honor veruno, mercè de le inventioni con le quali do l'anima a lo stile, merito pur qualche poco di gloria per havere spinto la verita ne le camere, e ne le orecchie de Potenti ad onta de l'adulatione, e de la menzogna, e per non difraudere il mio grado, usero le parole stesse del Singulare M.* Gianiacopo, *ambasciadore d'Urbino, noi che spendiamo il tempo ne servigi de Prencipi insieme con ogni huomo di Corte, e non ciascun virtuoso, siamo riguardati, e riconosciuti da nostri padroni, bontà de gastighi che gli ha dati la penna di Pietro. E lo sa Milano, come cadde de la sacra bocca di colui, che in pochi mesi mi ha arricchito di due Coppe d'oro: l'Aretino è piu necessario a la vita humana, che le predicationi, e che sia il vero esse pongono in su le dritte strade le persone semplici, & i suoi scritti le signorili, & il mio non è vanto, ma un modo di procedere per sostener se medesimo osservato da Enea, dove non era conosciuto.*

(*D*) *Que sa plume lui avoit assujetti.*] J'ai lu cela dans une lettre (*c*) qui lui fut écrite par Batiste Tornielli. On lui declare qu'il meriteroit le titre de Germanique, de Pannonique, &c. comme autrefois les Empereurs se donnoient le nom des Provinces où ils avoient triomfé. *Non sapete voi, che con la penna vostra in mano havete soggiogato piu Principi, ch'ogni altro potentissimo Principe con l'arme? La penna vostra a qual non mette terrore, à quale non è formidabile, à chi anche non grata, a chi non cara, ove si mostra amica? La penna vostra si puo dir, che v'ha fatto trionfator quasi di tutti i Principi del mondo; che quasi tutti vi sono tributarii, & come infeudati. Meritareste esser chiamato Germanico, Pannonico, Gallico, Hispanico, & finalmente insignito di quei titoli, quali si deveno a gli antichi Imperadori Romani, secondo le provincie per loro soggiogate: che se quelli soggiogavano le provincie per forza d'arme, & per esser piu di loro potenti, non era gran meraviglia: maggior meraviglia assai è, che un privato, inerme, haggio soggiogato infiniti potenti: che l'un potente l'altro, non è meraviglia.*

(*c*) *Elle est dans un recueil publié l'an 1558. à Venise* appresso Dominico Giglio in 8. *au feuillet 128. verso du 1. livre.*

(*E*) *On l'encourageoit à continuer.*] C'est le Marquis du Guast qui lui fit cette exhortation, dans une lettre (*d*) qu'il lui écrivit de sa propre main. Il ne demandoit pas d'être privilegié; il voulut bien que ses defauts fussent censurez par l'Aretin, & il l'exhortoit à le faire. Il y a bien de l'aparence qu'il étoit sûr qu'il ne seroit pas pris au mot. L'Aretin ne confondoit pas les amis avec les ennemis; il ne faisoit ses executions que sur ceux qui avoient negligé de s'en racheter. *Seguite dico col solito animo*, c'est ce que le Marquis du Guast lui écrit, *e se in me vostro amico alcuna cosa men che laudabile conoscete; ricordatevi di non lasciar di riprenderla: acciochè fatto accorto dell' error, come desidero, lo fugga, e divenga migliore. Seguite lo stil vostro, che di nuovo ve ne prego: acciochè, se i defetti con verità saranno in altri trovati, si vergognino, & vergognandosi, & mendandosi fuggano dal vitio alla virtù. Onde i rei divenuti buoni, abbraciati con essa virtù, si confermino nel bene. del che quanto in ciò l'humana Repub. si avanzi; lo giudichino quelli, che lo sanno meglio intender, ch'io no'l so esprimere.*

(*d*) *Elle est au feuillet 44. du second livre du même recueil.*

(*F*) *Pour l'Auteur du livre* De tribus impostoribus.] Nous aurons peut-être occasion d'examiner amplement cette matiere, & de faire voir qu'il

postoribus. Je ne saurois croire qu'on ait mis sur son tombeau dans l'Eglise de Saint Luc à Venise l'épitaphe (*G*) raportée par Mr. Moreri. L'Auteur de cette Epitaphe outra sans doute la chose; si l'on avoit raison de penser que l'Aretin n'aimoit point Dieu, on n'en avoit point de dire qu'il ne le conoissoit pas; ses Ouvrages de pieté (*H*) temoignent manifestement le contraire. Je ne croi pas que l'on

qu'il y a très-peu d'aparence que ce livre ait jamais existé. Mr. l'Abbé Nicaise (*a*) l'un des plus honnêtes hommes de ce siecle, qui a des habitudes avec tous les Savans de l'Europe, au nombre desquels il tient une place très-honorable, eut la bonté de m'envoyer l'année (*b*) passée une très-curieuse Dissertation de Monsieur de la Monnoye son (*c*) compatriote sur le livre *De tribus impostoribus.* Elle est remplie de remarques très-bien choisies, & meriteroit extremement d'être imprimée. Mr. de Beauval (*d*) vient d'en donner un petit extrait. L'Auteur montre par de très-fortes raisons que ce livre est une pure chimere. Grotius a cru, & peut-être sur un mauvais fondement, que l'on a parlé de ce livre avant que (*e*) l'Aretin fût au monde. Le bon Pere Mersenne (*f*) a debité qu'un de ses amis qui avoit lu le livre en question, y avoit reconu le style de Pierre Aretin. Chansons que tout cela. Neanmoins on ne sauroit dire combien on (*g*) promene cette proposition du Pere Mersenne.

(*G*) *L'Epitaphe raportée par Mr. Moreri.*] Il ne dit point positivement & precisément que cette épitaphe ait été mise sur le tombeau de Pierre Aretin dans l'Eglise de Saint Luc; mais il n'y a personne qui ne soit en droit de supposer que c'est ce qu'il a voulu dire, car il s'est exprimé de cette maniere: „ Il mourut à Venise où il est enterré „ dans l'Eglise de Saint Luc. Voici son épitaphe,

„ *Condit Aretini cineres lapis iste sepultos*
„ *Mortales atro qui sale perfricuit.*
„ *Intactus Deus est illi, causamque rogatus*
„ *Hanc dedit, ille, inquit, non mihi notus erat.* „

Il n'y a rien dans le narré de Mr. Moreri qui puisse faire soupçonner le moins du monde, que ces quatre vers ne sont pas l'inscription même du tombeau de l'Aretin. C'est donc tromper tout lecteur qui n'est pas capable de se tirer d'un mauvais pas par ses propres reflexions. C'est en particulier tendre un piege aux Protestans, qui à moins que d'aller un peu peu bride en main, se portent à croire qu'il n'y a presque point d'objet de scandale que les Italiens n'admettent dans leurs Eglises. Plusieurs donc d'entr'eux croiroient aisément sur la parole de Mr. Moreri, que le Patriarche de Venise souffrit que non seulement on enterrât un Athée en terre sainte, mais aussi que l'on exposât aux yeux du monde dans une Eglise l'épitaphe de cet Athée en quatre vers qui tournent la chose en plaisanterie. Pour moi je ne saurois croire que la corruption, & la negligence du Clergé soient jamais allées jusques à souffrir de semblables inscriptions sepulcrales dans une Eglise. Je croi donc que les quatre vers raportez par Mr. Moreri sont une de ces pieces satiriques que l'on fait sur la mort des gens, & à qui l'on donne le titre & la forme d'Epitaphe. Combien en fit-on de semblables sur le Cardinal de Richelieu, & sur le Cardinal Mazarin? Ceux qui font l'éloge des hommes illustres, & qui à l'exemple de Paul Jove se plaisent à raporter leurs Epitaphes, devroient toûjours expliquer si ce sont des vers qui ayent été gravez effectivement sur le tombeau, ou s'ils ont été simplement un jeu d'esprit. Si l'on avoit eu cette precaution à l'égard de l'Aretin, on ne verroit pas dans le Theatre de Paul Freherus, & dans le * *Felix literatus* de Spizelius, que les quatre vers en question se lisent (*h*) sur le tombeau du personnage à Venise. Un Theologien (*i*) d'Utrecht assûre que l'épitaphe de Pierre Aretin inserée dans les Eloges de Paul Jove, & celle que Pazzi a raportée temoignent que c'étoit un grand Apôtre de l'Atheïsme. *Aretini epitaphium apud* Jovium in Elogiis virorum doctorum, *& alterum* apud Guizeppe Pazzi *indicat qualis & quantus atheismi præco fuerit, sic enim Pazzi in libr. cui tit.* Continuatione della monstruosa farina, *Venetiis* 1609. Qui (*k*) giace l'Aretini poëta Tosca, Che disse mal d'ogn'un fuor che di Dio; ma si scuso dicendo, io no'l conosco. *Aliter sic.* Qui giace estinto quell' amaro Tosco; Ch'ogn' huomo vivendo col mal dir trafisse. Vero e che mal di Dio giamai non disse, Che si scuso dicendo io no'l conosco (*l*). Sur cela j'ai à dire premierement que Paul Jove ne raporte point l'épitaphe de Pierre Aretin. Comment la raporteroit-il, puis qu'il mourut avant lui? C'est celle de Leonard Aretin qu'il raporte, mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au Christianisme du defunt; elle ne touche à la religion ni de près ni de loin. En second lieu il n'y a nul fond à faire sur les deux épitaphes Italiennes, car elles ont été faites sans aveu, & n'ont point été gravées sur le tombeau. Ce fut un jeu d'esprit de quelque Poëte satirique. Spizelius (*m*) a copié presque mot à mot tout le passage de Voetius sans citer. Notez que Lorenzo Crasso † insinue encore plus clairement que Moreri, que les quatre vers Latins sont sur le tombeau de cet Athée à l'Eglise de St. Luc.

(*H*) *Ses Ouvrages de pieté temoignent manifestement le contraire.*] Paul Freherus (*n*) raporte que quelques Princes d'Italie mauvais imitateurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faisoient des presens à l'Aretin pour n'en être pas dechirez, lui firent donner cent coups de bâton, & que ce châtiment eut un tel effet, que cet Auteur renonça aux satires & aux libelles diffamatoires, & ne fit plus que des livres de pieté. Il lui arriva donc la même chose, à quelques differences près, qu'à ceux dont Horace dit (*o*),

--- *Vertêre modum formidine fustis*
Ad bene dicendum delectandumque redacti.

Je ne toucherai que deux differences. La premiere est qu'il n'en avoit pas été quitte pour la peur; le bâton avoit effectivement joüé sur ses pauvres épaules. La 2. est qu'il ne divertit pas beaucoup en changeant de style: il étoit sorti de son élement: on ne signale gueres son esprit, quand on se met sur le tard à faire des livres de

(*a*) *Voyez l'éloge qu'on lui donne dans le* Menagiana.

(*b*) *C'est-à dire, l'an* 1693.

(*c*) *Ils sont de Dijon.*

(*d*) *Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier* 1694. *pag.* 278. 279. *Il a raporté l'éloge que le* Menagiana *donne à Mr. de la Monnoye.*

(*e*) *Voyez Grotius* Append. ad comment. de Antichristo p. 133. *où il dit que les ennemis de Frideric Barberousse l'accuserent d'avoir fait composer cé livre. Il devoit dire Frideric II.* Vide Deckherum de scriptis adespotis pag. 374. edit. 1686.

(*f*) *In Genesim, pag.* 1830.

(*g*) *Voetius Disput. Vol.* 1. *pag.* 206. *& Spizelius, Atheis. scrutinio, pag.* 18.

* *A la page* 111.

(*h*) *Venetiis* sepultus jacet cum hoc Epitaphio, Condit Aretini &c. *Paulus Freher. in Theat. pag.* 1461.

(*i*) *Voet. Disput. t.* 1. *p.* 206.

(*k*) *Cette épitaphe est raportée par Moreri, non sans quelque faute.*

(*l*) *J'ai corrigé quelques fautes dans l'Italien.*

(*m*) *Spizel. Scrutin. in Atheism. pag.* 18.

† *A la page* 38. *du* 1. *tome des eloges.*

(*n*) Quidam principes Italiæ minus sibi convenire existimantes donis eum afficere, fustibus ad mortem usque cædere per alios curarunt, & hoc modo linguam ejus maledicam refrenarunt, qui deinceps à scriptis satyricis abstinens sacra scripsit, non sicut priora per Inquisitionem prohibita. *Freher. ubi supra.*

(*o*) *Epist.* 1. *l.* 2.

l'on trouve dans ses Ecrits aucun dogme d'Atheïsme; mais comme plusieurs de ses libelles attaquent violemment les desordres du Clergé, & decrivent d'un style profane & de debauche une infinité d'impuretez attribuées à la vie de Couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait passer pour Athée. Joignez à cela qu'un homme qui auroit eu quelque respect pour la religion, & pour l'honnêteté morale, n'auroit jamais fait des dialogues sur les matieres que l'Aretin à choisies, & n'y auroit pas employé un langage si impudent. On voit bien que je (*I*) parle de ses *Ragionamenti.* Ils furent imprimez (*K*) pendant sa vie. Nous avons six

de devotion: cela soit dit selon l'hypothese du Sieur Freherus que j'examinerai ci-dessous. Mais le bon de l'affaire est qu'au sentiment de quelques personnes, les livres qu'il fit en ce genre sentent un homme bien converti. *On* (a) *n'ignore point quelle a été la conversion du fameux Aretin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût changé jusqu'à son nom: & quelques-uns pretendent qu'il y a si bien reüssi, qu'il n'est presque pas possible de reconoître dans les livres de devotion de* (b) *Partenio Etiro, les marques du vieil homme qui sont si fortement empreintes dans les Ouvrages de Pietro Aretino.* On a recueilli des conversations de Mr. Menage une chose qui doit avoir ici sa place. „ L'Aretin (c) a fait aussi des Oeuvres de devotion, „ & cela a fait dire de lui, *Ubi bene, nemo melius, ubi male, nemo pejus. . . .* Voici une „ Epigramme sur la *paraphrase des sept Pseaumes* „ *de la Penitence* par l'Aretin.

„ *Si ce livre unit le destin*
„ *De David & de l'Aretin*
„ *Dans leur merveilleuse science,*
„ *Lecteur, n'en sois pas empêché,*
„ *Qui paraphrase le peché,*
„ *Paraphrase la penitence.* „

Il paroît par le passage que j'ai cité du Sieur Freherus qu'on a cru que les livres de libertinage, & les livres de devotion ont été composez en divers tems par l'Aretin, les premiers avant sa conversion, les derniers depuis sa conversion. Mr. Moreri lui attribuë d'avoir fait *sur la fin de ses jours* les Ouvrages de pieté: je doute fort de cela, car il dit lui-même dans l'Epitre dedicatoire de la 2. partie de ses *Ragionamenti*, qu'il se piquoit principalement de travailler vite, & de tirer de son propre fond: & pour prouver la fecondité & la promtitude de sa plume, il étale le titre de plusieurs Ouvrages qu'il avoit faits en très-peu de tems, les uns sur des matieres de devotion, les autres sur des matieres de gayeté. *Tutto e ciancia, eccetto il far tosto, e del suo. Eccovi la i Salmi, eccovi la historia di* Christo, *eccovi le Comedie, eccovi il Dialogo, eccovi i volumi divoti & allegri, secondo i soggetti, & ho partorito ogni opera quasi in un di, e per che si fornisca di vedere cio che sa far la dote, che si ha ne le fasce, tosto udiransi i furori de l'armi e le passioni d'amore, che io doverei lasciar di cantare per descrivere i gesti di quel Carlo Augusto.* Sa Paraphrase sur les Pseaumes penitentiels étoit dejà traduite en François, & imprimée à Lion l'an 1540. Sa paraphrase sur la Genese avec la vision où Noé conut *les mysteres du vieil & Nouveau Testament*, fut imprimée à Lion en 1542. traduite de son Italien (d). Qui oseroit dire qu'en ce tems-là cet Auteur avoit renoncé à ses pechez à ses libelles? Quoi qu'il en soit, voici le titre de quelques-uns de ses Ouvrages de devotion. *Specchio* (e) *delle opere di Dio. Parafrasi sopra i sette Salmi. Vita della beata Vergine. Humanita del figlivolo di Dio. Vita di Santo Tomaso d'Aquino. Vita di Santa Catarina Vergine & Martire.*

(*I*) *Que je parle de ses* Ragionamenti.] Ils sont divisez en 3. parties, dont la derniere qui traitte de la Cour & du jeu des cartes, est beaucoup plus supportable que les autres. La premiere traitte des desordres des Nones, des femmes mariées, & des filles de joye. Il suffit de dire en general que la seconde est l'esprit & l'histoire du *Putanisme.* Quelque abominables que soient ces Dialogues, ils le sont beaucoup moins que le livre qu'on lui attribuë, *de omnibus Veneris schematibus.*

(*K*) *Ils furent imprimez pendant sa vie.*] La preface de l'édition de 1584. le témoigne clairement. Le Libraire sous le nom supposé de Barbagrigia (f) declare que l'Auteur avoit resolu de publier ses Dialogues divisez par journées à la maniere de Boccace, & comme ils le sont dans l'édition que j'ai cottée; mais que d'autres le devancerent, & qu'ils publierent cet Ouvrage contre son gré, & en assez grand desordre. Je joins à cela quelque chose de plus precis, & je le fais avec d'autant plus de satisfaction qu'en même tems je m'acquite d'un devoir indispensable envers Monsieur Minutoli, par le temoignage public que je lui donne de mon estime singuliere, & du grand prix que je mets à l'amitié dont il m'honore. J'avois consulté cet habile Professeur de Geneve, & voici l'extrait qu'il me communiqua d'une lettre qu'on lui avoit écrite de Dijon. „ Il faut, Monsieur, „ vous parler presentement d'un livre qui est „ fort opposé (g) à celui-là, qui est les *Ragio-* „ *namenti di Pietro Aretino*: vous souhaitez que „ je vous éclaircisse de quelques choses qui les „ regardent. Les *Ragionamenti*, ou Entretiens „ capricieux de l'Aretin ont paru avant sa mort, „ il n'en faut point douter, puis qu'en 1551. il „ y a eu une invective de Joachim Perion, „ Moine Benedictin contre l'Auteur des *Ragio-* „ *namenti*, qui ne mourut (h) qu'en 1556. An- „ tonio Francesco Doni dans la premiere partie „ de sa Librairie publiée en 1550. qui contient „ les livres imprimez, parle de deux Dialogues „ (i) *delle Donne* qui sont differens des *Ragiona-* „ *menti*, dont il ne dit pas un mot, parce qu'as- „ sûrement ils n'étoient pas encore imprimez. „ A l'égard des *lettres*, il n'y a que le seul pre- „ mier volume qui merite d'être lu, quoi qu'il „ ne

(a) *Baillet, Jugem. sur les Poëtes t.* 1. *pag.* 133.

(b) *Il prit cette Anagramme de son nom à la tête de ses livres de pieté.*

(c) Menagiana, pag. m. 266. *Notez qu'à la* 2. *édition* du Menagiana *on a ôté le* ubi benè nemo melius, *& qu'on a dit qu'en matiere de devotion on ne peut souffrir le stile d'Aretin, & que c'est la chose du monde la plus pitoyable que* les vies de J. C. de la Vierge, de S. Thomas d'Aquin, la Genese, & la paraphrase sur les Pseaumes, *soit pour les pensées, soit pour l'expression.*

(d) *Biblioth. de du Verdier.*

(e) *Freher ubi supra ex Theatro Ghilini.*

(f) Hoggi vi presento di loro una buona parte. . . da meridotte ne la maniera ch'egli le compose, e ne la medesima maniera ch'egli haveva diterminato di farle la prima volta stampare, s'altri (contra sua voglia) non l'havessero prima di lui date per mezzo de la stampa in luce assai male acconcie: conciosia cosa che Giornate questo nomasse per seguitare l'alte pedate del gran Giovanni Boccaccio.

(g) *On venoit de parler du livre de Mr. Baillet touchant la devotion à la Sainte Vierge.*

(h) *Paul Freber dans son Theatre pag.* 1461. *met la mort de Pierre Aretin vers l'an* 1566.

(i) *Le même Freber met ces deux Dialogues entre les Oeuvres de l'Aretin, & ne parle point des* Raggionamenti. *Peut-être que ces deux Dialogues sont cette premiere édition qui fut faite contre la volonté de l'Auteur, & dans un autre ordre que le sien.*

six volumes de ses (*L*) lettres qui ne valent pas grand' chose. Ses * Ouvrages de devotion n'ont pas eu beaucoup de debit, & neanmoins ils ont trouvé des approbateurs † qui leur ont donné beaucoup de loüanges. Les Comedies qu'il fit en prose sont beaucoup meilleures dans leur espece. Quant à l'année de sa mort voyez la remarque K, à la 2. colonne de la page 345.

* *Voyez la remarque H.*

† *Voyez la remarque H.*

ARIGONI (POMPE'E) Cardinal & Archevêque de Benevent, étoit né à Rome l'an 1552. Pendant qu'il étoit du nombre des Avocats Consistoriaux il plaida les affaires de Philippe II. Roi d'Espagne. Il harangua sous le Pontificat de Sixte V. pour montrer qu'il faloit canoniser le bienheureux Diegue de Complute. Il fut fait Auditeur de Rote l'an l'an 1591. & Cardinal en 1596. & il exerça la charge de Dataire sous Leon XI. & sous Paul V. L'Archevêché de Benevent lui fut conferé par ce dernier Pape. Il mourut le 4. Avril 1616. à la Tour des Grecs auprès de Naples, où il s'étoit retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Benevent, où ses neveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'Eglise Metropolitaine. Outre la harangue dont j'ai parlé qui a été imprimée par Pierre Galesini ‡, on a des lettres Latines de nôtre Pompée parmi celles de Jean Batiste Lauri. Pour ce qui est de ses decisions de la Rote, elles ne sont qu'en manuscrit dans les cabinets de plusieurs Savans. Charles Carthari lui donne beaucoup d'éloges dans sa liste des Avocats Consistoriaux ⸸.

‡ *In libello pro Canonizatione B. Didaci Complutensis. Voyez aussi Franciscus Pegna in vita ejusdem Didaci.*

⸸ *Ex Biblioth. Romana Prosperi Mandosii.*

ARIMANIUS, l'une des principales Divinitez des Perses. Cette nation devoit sa Philosophie à Zoroastre, dont les Manichéens renouvellerent l'un des dogmes les plus fondamentaux, savoir qu'il y a deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perses nommoient *Oromasdes* la Divinité qu'ils reconoissoient pour le principe de tout bien, & pour l'auteur du premier état où les choses furent produites, & ils appelloient Arimanius la Divinité qu'ils reconoissoient pour le principe du mal, & pour l'auteur de la corruption dans laquelle la premiere nature est tombée. Ils disoient qu'Oromasdes ayant produit les bons Esprits, & les étoiles, enferma celles-ci (*A*) dans un œuf, & qu'Arimanius

(*a*) *Menagiana pag. 396. de la 1. édition de Hollande.*

„ ne contienne presque rien de satirique : les „ autres cinq sont extrememment fades, & vous „ pouvez vous en tenir là dessus à Monsieur Menage dans le Menagiana, qui leur fait encore „ trop d'honneur quand il les estime pour le stile. „ Dans une autre lettre Monsieur Minutoli a eu la bonté de me faire part de deux remarques, qu'il fit en lisant les lettres des hommes illustres publiées par Jean Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la page 369. dans une lettre de Jean Maludanus à Denys Lambin; *Pœnè me fugerat quod scribendum in primis fuisse arbitror. A Perionio editam esse audio orationem adversus Petrum Aretinum. Periculum est ne ut jampridem principum, ita posthac & μοναχῶν flagellum esse & nominari velit lacessitus Aretinus.* Il n'y a dans cette lettre que la date du jour, *Nonis Maiis*, mais comme la reponse de Lambin est datée *Nonis Juniis anno* CIϽ IϽ LI. il est aisé de conjecturer en quelle année Maludanus lui avoit écrit. Mon lecteur sera bien aise de trouver ici ce que Lambin qui étoit alors à Rome, jugeoit de la harangue de Perion. *Perionii orationem in Petrum Aretinum jampridem legeramus, sed multo non sine risu. Quid enim magis ridiculum excogitari potest quam hominem Benedictinum, Philosophum, Ciceronianum, Theologum, cum P. Aretino verbis decertare? Omnino suæ existimationi parum consuluisse judicatur, nam quod arguit illum esse impurum, sceleratum, impium, quid tum postea? Tales homines non verbis aut scriptis castigandi, sed legibus & pœnis sunt coërcendi. Sed hac de re alias plura.*

(*L*) *Six volumes de ses lettres qui ne valent pas grand' chose.*] Nous avons dejà vu sur ce sujet le jugement d'un savant homme de Dijon, il faut y joindre celui de Monsr. Menage. *J'ai lu*, dit-il, (*a*) *toutes les lettres de Pierre Aretin, sans y trouver rien que j'aye jamais pu faire entrer dans aucun de mes livres. Il n'y a que du stile à prendre dans cette lecture.* On ne sauroit donner une idée plus expressive d'un Ouvrage sec, & très-semblable à un logis demeublé, à une terre sablonneuse, en friche, à des landes; car Mr. Menage étoit un des hommes du monde qui savoit le mieux profiter de ses lectures, & qui possedoit le mieux l'art d'en varier les applications.

(*A*) *Enferma celles-ci dans un œuf.*] J'ai averti en un autre (*b*) endroit que je toucherois ici quelque chose touchant l'œuf, qui selon l'ancienne Theologie des Payens avoit servi à la production des êtres lors que le cahos fut debrouillé. Je dis donc que suivant les Pheniciens l'air obscur, & le cahos avoient été le principe de toutes choses. Cet air obscur est sans doute la même chose que d'autres apellent la nuit, & à laquelle ils attribuent la generation d'un œuf, duquel l'amour & le genre humain sortirent. Τίκτει (*c*) πρώτιστον νὺξ ἡ μελανόπτερος ᾠόν. On peut ingenieusement expliquer cela de la terre, & l'ajuster avec les paroles de Moïse, en supposant (*d*) que les parties les plus grossieres de cet air obscur & épais se precipiterent sur la circonference de l'abîme, où elles trouverent une écume grasse & gluante, avec quoi elles s'embarrasserent pour former ensemble une espece de limon, qui s'étant durci devint la terre habitable. Quelques anciens (*e*) ont dit qu'une colombe couvant un œuf avoit produit Venus ou l'Amour. Lucius Ampelius (*f*) a dit que c'étoit un œuf de poisson; *Ovum piscis columbam adsedisse dies plurimos, & exclusisse Deam Benignam.* Le (*g*) Docteur Burnet entend

(*b*) *Ci-dessus p. 92. col. 2. remarque A.*

(*c*) *Aristophanes apud T. Burnetium. Tell. theor. sacr. l. 2. c. 7. pag. 243.*

(*d*) *C'est ce que fait le Docteur Burnet, ib. pag. 244.*

(*e*) *Verba citat* Grotius *ex* Nigidio *in* Scholiasten Germanici. ovum miræ magnitudinis quod volventes ejecerunt in terram, *atque* ita columbam insedisse, & post aliquot dies exclusisse Deam Syriæ quæ vocatur Venus. *Id. p. 259.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Ibid.*

manius produisit les mauvais Genies qui casserent cet œuf, d'où sortit la confusion, & le mélange du bien & du mal. Ils ajoûtoient qu'enfin après plusieurs combats, où la victoire seroit tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromasdes vaincroit pleinement Arimanius, & le perdroit sans ressource; ce qui seroit suivi d'un grand bonheur pour le genre humain, & d'un changement très-commode, qui seroit que le corps de l'homme seroit transparent, & qu'il se conserveroit sans nourriture *.

* *Tiré du* Telluris Theoria sacra *du Docteur T. Burnet, l. 2. ch. 10. pag. 289. 290. qui cite Plutarque* de Isid. & Osir.

ARION, cheval admirable, & tout autrement fameux dans l'Histoire poëtique, que Bucephale dans l'Histoire d'Alexandre. On parloit diversement de son origine, quoi qu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns disoient † que Neptune voulant procurer aux hommes les utilitez que les chevaux étoient capables de leur aporter, donna un coup de trident sur la terre dans la Thessalie, & en fit sortir subitement deux chevaux dont l'un fut nôtre Arion. D'autres disoient que (*A*) Neptune disputant avec Minerve à qui nommeroit la ville d'Athenes, il fut dit par les Dieux que celui qui feroit un meilleur present aux hommes donneroit son nom à cette ville. Là dessus Neptune frapa le rivage, & en fit sortir un cheval; mais Minerve produisit un Olivier, & remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix dont l'Olivier est le symbole, vaut mieux que la guerre à quoi le cheval est propre. Or il y en a qui pretendent que le cheval qui fut produit par Neptune en cette rencontre eut nom *Arion*. D'autres disent que ce cheval eut Ceres pour mere, & Neptune pour pere β. Cette Déesse errant par le monde pour chercher sa fille, rencontra Neptune qui lui parla fortement d'amour, de sorte que comme elle ne se trouva point disposée à le contenter, elle jugea à-propos de prendre la forme d'une cavalle. Ceci se passa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Ceres eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laissa pas de la discerner, & de jouïr d'elle metamorphosé en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, & puis s'appaisa & se lava dans la riviere voisine. Elle eut de Neptune non seulement une fille, dont il n'étoit pas permis de dire le nom aux profanes; mais aussi nôtre cheval Arion. Il y en a qui disent ⊥ qu'elle étoit (*B*) sous la forme d'une Furie lors que Neptune l'engrossa de ce cheval, ou qu'en ‡ effet une Furie le procrea du fait de Neptune. Le Poëte Antimachus cité par Pausanias ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie: mais Quintus Calaber le fait fils du (*C*) vent Zephyre, & d'une Harpie. Quoi qu'il en soit on a cru qu'il avoit (*D*) été nourri par les Nereïdes, & qu'étant quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce Dieu γ, il l'avoit traîné avec une vitesse incroyable par toutes les mers. Il avoit cela de rare, que du côté droit ses pieds ressembloient δ à ceux d'un homme. Hercule le montoit lors qu'il prit la ville d'Elide, & puis il en fit present à Adraste.

† *Lutatius in Statii Theb. l. 4. v. 43.*

β *Pausanias l. 8. pag. 257.*

⊥ Τοῦτον ἐκ Ποσειδῶνος ἐγέννησε Δημήτηρ εἰκασθεῖσα Ἐρινύϊ κατὰ τὴν συνουσίαν. Hunc ex Neptuno genuit Ceres similis facta Erynni in coitu. *Apollod. l. 3.*

‡ Ἀρίων ὁ ἵππος Ποσειδῶνος υἱός, καὶ μιᾶς τῶν Ἐρινύων. Arion, equus Neptuni filius & unius ex Erynnibus. *Hesychius.*

γ *Stat. Theb. l. 6. v. 308.*

δ *Lutatius in Stat. Theb. l. 6. v. 302.*

entend le Chaos par l'œuf, le Saint Esprit par la colombe, & la terre par Venus. Mais il semble qu'il ne faudroit pas borner à la seule production de la terre cette Venus qui sortit de l'œuf, il faudroit entendre toute la machine du monde. Ce Docteur remarque que l'œuf étoit une chose fort sacrée dans les mysteres de Bacchus, à cause de sa conformité avec l'Etre qui engendre & qui enferme tout en lui-même (*a*); Ὡς μίμημα τοῦ τὰ πάντα γεννῶντος καὶ περιέχοντος ἐν ἑαυτῷ. Il n'oublie pas d'observer (*b*) que l'expression de Moïse a du raport à l'action des poules qui couvent. *Huic doctrinæ de* Ovo mundano *dataque interpretationi tacite favere mihi videtur* incubatio Spiritus Sancti *in abyssum, de qua* Moses *in prima telluris productione, ubi ad ovum manifesto alluditur.*

(*a*) *Ex Plutarcho sympos. l. 2. qu. 3.*

(*b*) *Pag. 286.*

(*A*) *Que Neptune disputant avec Minerve.*] Servius nous aprend cela sur ces paroles de Virgile (*c*);

(*c*) *Georg. l. 1. v. 12.*

- - - Tuque ô, cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune. - - - - - - - -

Voyez aussi Probus sur ce même passage de Virgile.

(*B*) *Sous la forme d'une Furie.*] Barthius (*d*) a confondu ce sentiment d'Apollodore avec celui d'Hesychius. *Unius ex Erynnibus*, dit-il, *sobolem assentitur Apollodoro Hesychius Lexicographus.* Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion étoit né d'une des Furies; mais c'est ce qu'il n'a point dit; il a remarqué expressément que Ceres étoit la mere de ce cheval, & qu'elle avoit seulement pris la figure d'une Furie lors de la copulation. Mr. Lloyd a pillé Barthius sans le corriger en cet endroit.

(*d*) *In Stat. t. 2. pag.* 899.

(*C*) *Le fait fils du vent Zephyre.*] Voici une seconde faute de Barthius, que Mr. Lloyd a transplantée dans son Lexicon toute telle qu'il l'avoit trouvée. *Intercedit Quintus Smyrnæus*, dit Barthius, (*e*) *Harpyiæ patronus, cujus fuerit potius seminio oriundus patre Zephyro, ingratiis etiam Neptuni.* Il n'y a rien dans ce Poëte (*f*) qui marque que ce fût ou avec, ou contre l'agrément de Neptune que Zephyre & l'Harpie produisirent Arion.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Voyez le au livre 4. v. 571.*

(*D*) *Qu'il avoit été nourri par les Nereïdes.*] Il suffira de citer (*g*) Claudien.

Si dominus legeretur equis, tua posceret ultro
Verbera, Nereïdum stabulis nutritus Arion.

(*g*) *Cons. 4. Honorii v. 555. Lloyd cite 2. fois ceci.*

C'eſt ce que nous aprend Pauſanias, qui ajoûte qu'Antimachus en faiſoit Adraſte le troiſiéme poſſeſſeur (*E*). Heſiode * le repreſente au ſervice d'Hercule dans le combat contre Cygnus. Stace † dit en general qu'il ſervit Hercule dans ſes travaux, & qu'après cela les Dieux le donnerent à Adraſte. Probus ‡ attribuë à Neptune tout l'honneur de ce preſent. C'eſt ſous ce dernier maître qu'Arion s'eſt le plus ſignalé; il gagna le (*F*) prix de la courſe aux jeux que les Princes qui alloient aſſieger Thebes inſtituerent en l'honneur d'Archemore, (ce ſont les jeux Neméens) & il fut cauſe qu'Adraſte ne perit pas dans cette fameuſe expedition, comme tous les autres chefs. Apollodore le temoigne au livre troiſiéme.

* *In clyp. Herc.*

† *Ubi ſupra.*

‡ *In Virgil. Georg. 1.*

ARISTANDRE, fameux Devin ſous Alexandre le Grand, étoit d'une ville ⊥ d'Aſie, où preſque tout le monde naiſſoit avec des diſpoſitions à prophetiſer. Il ſuivit Alexandre à la conquête de la Perſe, & s'aquit un aſcendant (*A*) merveilleux ſur l'eſprit de ce Monarque, par le bon ſuccés de

⊥ *Telmeſſe. Voyez ſon article. Plutarque, Arrien, Lucien, Clement d'Alexandrie & pluſieurs autres remarquent qu'Ariſtandre étoit de cette ville.*

(*E*) *Adraſte le troiſiéme poſſeſſeur.*] Cela étoit vrai ſelon l'hiſtoire qu'en fait le Scholiaſte d'Homere ſur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erinnys (*a*), ſe metamorphoſa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouſe; qu'il l'engroſſa d'un cheval qui fut nommé Ἀρείων, à cauſe qu'il ſurpaſſoit tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Aliarte; que celui-ci en fit preſent à Hercule, qui gagna le prix de la courſe avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trœzene, & qu'enfin Hercule en fit preſent à Adraſte.

(*a*) *C'eſt-à-dire d'une des Furies.*

(*F*) *Il gagna le prix de la courſe.*] Apollodore au livre 3. dit qu'Adraſte fut le vainqueur à la courſe de cheval, mais Stace feint que ce Prince donna ſon Arion à Polynice ſon gendre, & qu'Arion jetta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaraus ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il ſuffiſoit qu'il l'eût gagné à ſes concurrens, ou que Polynice jetté en bas n'eût rien à pretendre en vertu de la viteſſe ſuperieure de ſon cheval.

Forſitan & victo (b) prior iſſet Arione Cygnus,
Sed vetat æquoreus vinci pater: hinc vice juſta
Gloria manſit equo, ceſſit victoria vati.

(*b*) *Stat. Theb. l. 6. v. 528.*

Apollodore convient qu'Amphiaraus vainquit à la courſe de chariot, ἅρματι, ce que ſon traducteur Latin devoit rendre par *curru*, & non pas par *curſu*, comme Barthius (*c*) l'a remarqué. Quant à ce diſtique de (*d*) Properce qui nous donne Arion comme un animal parlant,

(*c*) *In Stat. t. 3. pag. 537.*

(*d*) *Lib 2. eleg. ult.*

Qualis & Adraſti fuerit vocalis Arion
Triſtis ad Archemori funera victor equus,

je ne croi pas qu'il lui attribuë la triſteſſe que Paſſerat s'imagine; je croi que le mot *triſtis* ſe raporte à l'accident funeſte d'Archemore pour lequel ces jeux étoient celebrez, & non pas au depit qu'Arion conçut en ſentant qu'un autre qu'Adraſte ſe ſervoit de lui.

(*A*) *Un aſcendant merveilleux ſur l'eſprit de ce Monarque.*] Il eſt certain d'un côté qu'il n'y avoit point dans l'armée Macedonienne aucun Devin qui eût autant de reputation, & d'autorité qu'Ariſtandre: *Peritiſſimus (e) vatum, Cui (f) maxima fides habebatur, Cui tum (g) plurimum credebatur ex vatibus.* Il eſt d'ailleurs très-conſtant qu'Alexandre étoit fort ſuperſtitieux: *Erat non (h) intactus ea ſuperſtitione mentis; Superſtitionis (i) potens non erat.* Il eſt donc aiſé de conclure qu'Ariſtandre avoit beaucoup de pouvoir ſur lui. Ce Prince, comme le remarque Quinte (*k*) Curce, lui avoit livré ſa credulité. *Qui poſt Darium victum ariolos & vates conſulere deſierat, rurſus ad ſuperſtitionem humanarum gentium ludibria revolutus, Ariſtandrum* CUI CREDULITATEM SUAM ADDIXERAT, *explorare eventum rerum ſacrificiis jubet.* C'étoit avec lui qu'il s'enfermoit, lors qu'il étoit queſtion de ſe rendre les Dieux favorables dans les grandes criſes des affaires, c'étoit, dis-je, avec lui qu'il s'enfermoit pour executer les plus myſterieuſes, & les plus ineffables ceremonies de la religion. C'eſt Plutarque qui nous l'aprend, lors qu'il raconte les preparatifs de la bataille d'Arbelles. *Alexander (l), quieſcentibus Macedonibus cum vate Ariſtandro egit pro tabernaculo ſuo ſacris quibuſdam arcanis operans, atque Apollini immolans.* Quinte Curce dit qu'en cette occaſion Alexandre bien en peine fit venir auprès de lui Ariſtandre, afin d'implorer le ſecours des Dieux, & qu'Ariſtandre en habit de ceremonie lui dictoit le formulaire des prieres. *Alexander (m) non alias magis territus ad vota & preces Ariſtandrum vocari jubet. Ille in candida veſte verbenas manu præferens, capite velato praibat preces regi Jovem, Minervam Victoriamque propitianti.* On ne doit pas s'étonner que ce Prince fit tant de cas de ſon Devin, car il en retiroit plus de ſervice que d'aucun des ſes Generaux: par ſon moyen il rempliſſoit d'eſperance & de courage ſon armée, & c'étoient de grandes avances pour reüſſir dans ſes entrepriſes. Voyez-moi cet Ariſtandre qui au plus fort de la bataille d'Arbelles, habillé de blanc, & le laurier à la main, dit aux ſoldats qu'il voit une aigle ſur la tête d'Alexandre, caution aſſûrée de la victoire, & qu'ils peuvent la voir auſſi bien que lui. Combien croyez-vous que cela ſervit à la victoire, ſans qu'il fût beſoin que le ſoldat vît cela? Il s'en fioit aux yeux du Devin, & s'il ne voyoit rien, il s'en prenoit à ſa vuë, ou au peu de tems qu'il pouvoit donner à chercher un tel objet au milieu des airs. *Vates (n) Ariſtander alba veſte indutus, & dextra præferens lauream militibus in pugnam intentis avem monſtravit, haud dubium victoria auſpicium. Ingens* ERGO *alacritas ac fiducia paulo ante territos accendit ad pugnam.* Plutarque obſerve qu'Alexandre prêtoit la (4) main à ſes Devins

(*e*) *Curtius l. 4. cap. 2.*

(*f*) *Ibid. cap. 6.*

(*g*) *Id. l. 5. c. 4.*

(*h*) *Id. l. 4. c. 6.*

(*i*) *Id. l. 7. c. 7.*

(*k*) *Lib. 7. cap. 7.*

(*l*) Ἀλέξανδρος δὲ τῶν Μακεδόνων ἀναπαυομένων, αὐτὸς πρὸ τῆς σκηνῆς μετὰ τοῦ μάντεως Ἀριστάνδρου διέτριβεν ἱερουργίας τινὰς ἀπορρήτους ἱερουργούμενος καὶ τῷ Φόβῳ σφαγιαζόμενος. *Plut. in Alex. pag. 683.*

(*m*) *Q. Curt. lib. 4. cap. 13.*

(*n*) *Id. l. 4. c. 15.*

de son art (*B*). Il avoit dejà eu le même emploi à la Cour du Roi Philippe, & ce fut lui qui expliqua mieux que ne surent faire ses confreres le songe que ce Prince fit après avoir épousé Olympias. Il lui sembla qu'il apliquoit sur le ventre de la Reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres Devins lui conseillerent là-dessus de faire observer plus (*C*) soigneusement la conduite de sa femme; mais Aristandre soutint que ce songe signifioit que la Reine étoit enceinte

Devins, & que de peur que l'évenement ne justifiât ceux qui sifloient la promesse d'Aristandre, qu'avant la fin du mois on prendroit la ville de Tir, il ordonna que le jour present qui étoit le dernier du mois, ne fût compté à l'avenir que le 28. Il vouloit donner du tems à son Prophete, qui neanmoins ne s'étoit pas trop avancé; car la ville fut emportée ce jour-là, si nous en croyons Plutarque (*a*), Auteur fort suspect en ces matieres. N'oublions point que personne ne faisoit aussi bien que nôtre Aristandre le metier de consolateur auprès de son maître. Il n'usoit pas de beaucoup de Rhetorique pour le tirer des chagrins les plus accablans. Un songe lui tenoit lieu de toutes choses. Alexandre au desespoir d'avoir tué Clitus, se met hors d'haleine à force de gemir & de pleurer. On craint qu'il ne soit mort de douleur, on enfonce la porte de sa chambre; il ne veut écouter personne: mais dès (*b*) qu'Aristandre le fait souvenir d'un songe qui se raportoit à la mort de Clitus, & qu'il lui represente que ce malheureux étoit predestiné à cela depuis long tems, voilà un Prince qui se trouve tout consolé.

(*B*) *Par le bon succés de son art.*] Ceux qui se mêlent de predire l'avenir sont heureux, lors qu'ils servent un Prince que la providence de Dieu destine à de grandes choses. Mille raisons humaines les portent à predire toutes sortes de prosperitez vaille qui vaille, & ils ont la joye de voir que l'évenement justifie leur temerité. Aristandre fut dans le cas. Il s'embarrassoit dans l'avenir à tout hasard, & Alexandre avec sa bonne fortune le tiroit d'affaire. Le Devin avoit bien raison d'aimer un tel Conquerant, & celui-ci étoit excusable de se fier à un homme qui devinoit si juste. Je m'étonnois autrefois qu'Alexandre fût superstitieux, & presentement je m'étonnerois s'il ne l'avoit pas été; & je m'étonne que sa deference pour les Devins ait été interrompuë dans (*c*) le tems de sa plus haute prosperité. Il ne pouvoit pas ignorer que son bonheur n'allât mille fois plus loin que les lumieres de sa prudence, & que les forces de son courage. Il faloit donc qu'il crût necessairement qu'une vertu invisible & très-puissante, prenoit un soin tout particulier de ses affaires, il faloit donc naturellement parlant, qu'il fût toujours disposé à se menager la faveur de cette puissance par tous les expediens que les Devins lui suggeroient; les Devins, dis-je, qu'il consideroit comme les observateurs continuels du tems de la bonne ou de la mauvaise humeur de la Fortune, & comme les arbitres des moyens de lui plaire & de l'appaiser. On trouveroit moins étrange que certains Princes meprisassent tous les conseils de ceux qui sont preposez à leurs devotions, certains Princes, dis-je, qui ne reüssissent dans leurs entreprises qu'à proportion des moyens humains dont ils se servent pour les rendre presque immanquables, & qui ont du dessous par tout où leur prudence n'a point pris toutes les mesures necessaires. Ils sont les Antipodes des grans Conquerans. Mais j'avouë qu'il reste toûjours un sujet d'étonnement. Un grand esprit comme Alexandre pouvoit-il se representer Dieu sous l'idée que la superstition en donne? Il avoit des intervalles lucides à l'égard de la superstition, comme quand il renvoya bien loin l'un de ses Devins qui le venoit detourner d'une attaque, pour laquelle on preparoit toutes choses: Au milieu de ces preparatifs, lui dit-il, rien ne sauroit être plus importun qu'un Devin superstitieux. *Si quis, (d) inquit, arti tuæ intentum & exta spectantem sic interpellet, non dubitem quin incommodus ac molestus videri tibi possit. Et cum ille ita prorsus futurum respondisset, censesne, inquit, tantas res non pecudum fibras ante oculos habenti, ullum esse majus impedimentum quam vatem superstitione captum?* La confiance qu'il avoit en sa fortune l'empêcha quelquefois de se soumettre à l'avis de son Aristandre. Il se sentoit destiné à de grandes choses, sentiment qui est l'un des puissans ressorts de la providence; & là-dessus il releva le courage de ce Devin. *Rex (e) jussum confidere felicitati suæ remisit. Sibi enim ad alia gloriam concedere Deos.*

Si quelcun trouve ces remarques trop longues, qu'il sache que j'ai eu mes raisons. J'ai voulu decharger d'autant un (*f*) article où la matiere n'étoit que trop abondante. On lit plûtôt quatre choses qu'une, encore que cette une soit plus courte que les quatre autres. C'est ce qui m'oblige à repandre deçà & delà bien des choses qui appartiennent naturellement à un seul sujet. Que ne faut-il pas faire, pour s'accommoder à un siecle degoûté?

(*C*) *Observer plus soigneusement la conduite de sa femme.*] Leur raison étoit pour le moins aussi bonne que celle d'Aristandre; car voici son raisonnement. On ne cachette (*g*) point une boëte vuide, il faut donc que la Reine soit grosse, puis que le Roi a songé qu'il lui cachetoit le ventre. Mais voici le raisonnement des autres Devins; on ne cachete pas une boëte lors qu'il n'y a nul danger que personne l'ouvre, on ne la cachete que lors que l'on se defie de ceux qui en peuvent aprocher; il faut donc que la boëte de la Reine soit exposée au pillage, puis que le Roi a songé qu'il y apposoit le seau: le lion gravé sur le cachet marque la necessité d'une grande precaution. Cela fait voir que la place est assiegée, & qu'elle songe à se rendre, & qu'à moins que l'on n'y envoye une forte & courageuse garnison, les assiegeans y seront bien-tôt entrez. Ciceron pour se moquer des interpretes des songes allegue † l'explication diferente qu'ils donnerent dans un cas qui ressembloit fort à celui-ci. Mais, dira-t-on, Aristandre rencontra mieux, il raisonna donc mieux. Je nie la consequence; on peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile: & puis ne pouvoient-ils pas avoir raison les

(*a*) Διαπορημένον αὐτὸν ἰδὼν ὁ βασιλεὺς καὶ συμφιλοτιμούμενος (*l'édition de Francfort 1620. porte* συμφιλοτιμούμενον, *ce qui feroit tout un autre sens*) ἀεὶ τοῖς μαντεύμασιν, ἐκέλευε. Cernens rex perplexum, favensque semper vaticiniis vetuit. *Plut. in Alex. p. 679.*

(*b*) Ἀριστάνδρου δὲ τοῦ μάντεως ὑπομιμνήσκοντος αὐτὸν τήν τε ὄψιν ἣν εἶδεν περὶ τοῦ Κλείτου, καὶ τὸ σημεῖον ὡς δὴ πάλαι καθειμαρμένων τούτων ἔδοξεν ἐνδιδόναι. At quum vates Aristander visum illi quod de Clito fuerat ei repræsentatum & prodigium subjiceret, jamdudum hæc in fatis fuisse, visus est animum relaxare. *Id. ibid. pag. 694.*

(*c*) *Voyez ce qui a été cité de Q. Curce l. 7. c. 7. dans la remarque precedente.*

(*d*) *Quintus Curtius l. 9. cap. 4.*

(*e*) *Id. l. 7. c. 7.*

(*f*) *Celui d'Alexandre le Grand.*

(*g*) *Plut. in Alex.*

† Parere quædam matrona cupiens, dubitans essetne prægnans, visa est in quiete obsignatam habere naturam: retulit, negavit eam quoniam obsignata fuisset concipere potuisse: at alter prægnantem esse dixit, nam inane obsignari nihil solere: quæ est ars conjectoris eludentis ingenio. *Cicero de divinat. l. 2. fol. 323. A.*

ceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion *. Elle étoit alors grosse d'Alexandre. Le Roi Philippe s'étoit (*D*) voulu mêler de l'explication de son songe, & n'y avoit rien entendu. Quoi qu'Aristandre s'apliquât beaucoup à l'intelligences des songes, & qu'il soit l'un des Auteurs qui eût écrit le † plus doctement sur cette matiere, il ne laissa pas d'exercer son art sur toutes sortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une statuë d'Orphée a sué, il dit ‡ que cela presage que les Poëtes sueront un jour à chanter les victoires d'Alexandre. Si une hirondelle vient importuner ce Prince, & se poser même sur sa tête ⟊, Aristandre dit que c'est un signe que l'on conspire contre le Roi, mais que la conspiration sera decouverte. Si pendant qu'on se prepare au siege de Tir, le sang qui sort du pain d'un soldat étonne le Roi β, Aristandre le rassûre; il lui dit que puis que le sang étoit sorti des parties interieures du pain, c'étoit un signe funeste à la ville qu'on assiegeroit. Dans une autre rencontre il intreprete le presage γ d'un corbeau qui avoit laissé tomber quelque chose sur la tête d'Alexandre, & puis s'étoit allé mettre sur une tour où on l'avoit pris. Les entrailles des δ victimes étoient aussi du ressort de ce grand Devin; il expliquoit même les presages des actions (*E*) des hommes. Il y a donc beaucoup d'apparence que c'est à lui que l'on doit donner ce livre tout rempli d'évenemens prodigieux, duquel (*F*) Pline fait mention. Mais pour les livres d'agriculture ζ dont Varron & Columelle ont parlé, je les croirois facilement d'un autre ARISTANDRE, veu même que Varron a donné le surnom d'Athenien à celui qui les a faits. Nôtre Aristandre survêcut

* *Plutarch. in Alexand. init. pag.* 665.

† *Artemidor. l.* 1. *c.* 33. *p.* 30.

‡ *Plut. ib. p.* 671.

⟊ *Arrian. l.* 1. *c.* 8.

β *Q. Curtius l.* 4. *c.* 2.

γ *Ib. c.* 6.

δ *Id. l.* 7. *c.* 7. *Plutarch. in Alex. pag.* 679.

ζ *Le P. Hardouin* in Indice Auctorum *prend pour le même Aristandre celui de Varron & de Columelle, & celui de Pline.*

les uns & les autres? la grossesse & la chasteté se suivent elles? Olympias pouvoit ressembler un peu à Julie qui disoit, *nunquam nisi* (a) *navi plena tollo vectorem.* Nous allons voir une autre explication de ce même songe.

(D) *Le Roi Philippe s'étoit voulu mêler de l'explication de son songe.*] Ce n'est point Plutarque ou quelque autre Auteur Payen qui nous l'aprend, c'est un Pere de l'Eglise. Je m'en vais raporter tout ce qu'il dit là-dessus, car on y aprend plusieurs choses. *Philippus* (b) *Macedo nondum pater Olympiadis uxoris naturam obsignasse viderat annulo. Leo erat signum: crediderat praeclusam genituram, opinor, quia leo semel pater est. Aristodemus vel Aristophon conjectans immo nihil vacuum obsignari, filium & quidem maximi impetus portendi. Alexandrum qui sciunt leonem annuli cognoscunt.* Il paroît de là 1. que le cachet apliqué en songe aux parties naturelles d'Olympias, faisoit croire à son mari qu'elle n'auroit point d'enfans. Il y avoit quelque vraisemblance dans cette pensée, & l'on pourroit presque soupçonner que Philippe étoit un de ces Payens d'Europe qui avoient lu, dit-on, la Sainte Ecriture; on pourroit, dis-je, le soupçonner, si les seules idées du sens commun ne conduisoient assez naturellement à la conjecture de ce Prince. Mais il est sûr que la parole de Dieu represente sous cette idée la sterilité des femmes. Si la (c) clôture de la matrice y represente la punition que Dieu exerçoit par la voye de la sterilité; l'ouverture y represente (d) la benediction par laquelle il faisoit cesser ce mal. En 2. lieu il paroît que Tertullien ne fit nulle reflexion sur cette idée que l'Ecriture fournit, & que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion qui étoit gravé sur le cachet, il crut que Philippe fonda toute sa conjecture sur ce lion. Tertullien suppose faux en cet endroit, & conclut mal. Il est faux (e) que le lion ne soit pere qu'une fois, & d'ailleurs un homme qui le croiroit veritable, ne seroit-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'auroit jamais des enfans; il devroit pour le moins en conclure qu'il en auroit un? Il paroît en 3. lieu que Tertullien avoit oublié le nom du Devin qui rencontra le mieux de tous; il ne sait s'il doit le nommer Aristophon ou Aristodême. Il n'avoit retenu que les deux premieres syllabes du nom, & il ne put suppléer juste les autres; en un mot le nom d'Aristandre ne lui revint pas en memoire. En 4. lieu nous voyons qu'il étoit fort satisfait de l'explication du songe; c'est un de ceux qu'il allegue pour prouver l'excellence de nôtre ame. Finissons ceci en disant, que peut-être le Roi Philippe disputa long tems contre ses Devins pour l'explication qu'il donnoit au songe, & qu'Aristandre lui dît peut-être ce qu'un Musicien dît un jour à ce même Prince en pareil cas; *A Dieu ne* (f) *plaise que vôtre Majesté soit jamais assez malheureuse pour enteddre ces choses mieux que moi.*

(E) *Les presages des actions des hommes.*] Par exemple il predît que Lysimachus (g) Garde du Corps d'Alexandre parviendroit à la royauté, mais que ce ne seroit pas sans beaucoup de peines. Sa raison étoit que Lysimachus ne pouvant plus suivre à pied Alexandre monté sur un bon cheval, se prit à la queuë de ce cheval afin de ne quitter pas son maître. Il fut blessé par hasard au front; & comme Alexandre dont la lance avoit fait ce coup eut la bonté de se servir de son diadême, faute de linge pour bander cette blessure, il arriva que ce diadême fut teint de sang. Voilà sur quoi fut fondée la prediction d'Aristandre.

(F) *Duquel Pline fait mention.*] Voici ses paroles: *Prodigio* (h) *autem fiunt ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis: è caprifico fici, aut contra: gravi ostento cum in deteriora mutantur ex olea in oleastrum, ex candida uva & fico in nigras: ut Laodiceae, Xerxis adventu platano in oleam mutata: qualibus ostentis* ARISTANDRI *apud Graecos volumen scatet, ne in infinitum habeamus: apud nos vero C. Epidii Commentarii, in quibus arbores locutae quoque reperiuntur.* Conferez avec ceci le passage de Ciceron touchant les habitans de Telmesse, raporté dans l'article de cette ville, & admirez la facilité incroyable des anciens Payens à multiplier les prodiges.

(a) *Macrob. Saturnal. l.* 2. *c.* 5.

(b) *Tertullian. de anima c.* 46.

(c) *Genese* xx. 18.

(d) *Ib. ch.* 30 *v.* 22. *Voyez aussi chap.* 29. *v.* 31.

(e) *Voyez les notes de Rigaut sur cet endroit.*

(f) Μὴ γένοιτό σοι οὕτως, ὦ βασιλεῦ, κακῶς, ἵνα ἐμοῦ ταῦτα βέλτιον εἰδῇς. Absit ô Rex ut eò tu infortunii devolvare, ut harum rerum scientia me fias prior. *Plut. de discrim. adulat. & amici, pag.* 67.

(g) *Appian. in Syriacis.*

(h) *Lib.* 17. *c.* 25.

vêcut au Roi son maître, & fut cause par ses remontrances qu'on songea tout de bon à l'enterrer. Je ne sai pas si cette particularité a été touchée par quelque autre que par Elien, qui en fait mention au dernier chapitre du 12. livre de son Histoire diverse.

ARISTIDE, surnommé le Juste, florissoit à Athenes en même tems que Themistocle. Ils furent fort brouillez ensemble, & il parut alors que pour être superieur à un autre en vertu, on ne (*A*) l'est pas en credit. L'éloquence impetueuse de Themistocle le fit triompher de la justice de son rival. Il est remarquable qu'un de ceux qui opinerent au bannissement d'Aristide, se fonda sur la grande (*B*) reputation de probité dont Aristide jouïssoit. Il n'est pas moins remarquable que ce grand homme qui observoit si exactement les regles de l'équité chez lui, & envers ses compatriotes, ne faisoit point de scrupule de preferer l'utile à l'honnête quand il (*C*) s'agissoit d'une affaire de politique. Il vêcut dans une grande pauvreté, & il en tiroit un sujet (*D*) de gloire. Il ne laissa ni de quoi marier ses filles, ni de quoi faire ses funerailles. Le public * se chargea de tous ces frais. Il fut assez genereux pour ne pas se joindre aux ennemis de Themistocle †, dans un tems où il y avoit lieu de croire qu'on l'accableroit; car

* *Plut. in Arist. pag.* 335.

† *Ibid. pag.* 334.

(*A*) *On ne l'est pas en credit.*] Cette pensée est de (*a*) Cornelius Nepos; *In his cognitum est quanto antistaret eloquentia innocentiæ; quamquam enim adeo excellebat Aristides abstinentia ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine* Justus *sit appellatus, tamen à Themistocle collabefactus testula illa exilio decem annorum multatus est.* Soyez le plus honnête du monde, & n'ayez pas l'art de criailler, de clabauder, & de tempêter par des harangues, comptez que vous succomberez, ayant à faire au plus mal-honnête homme de la ville.

(*a*) *Corn. Nepos in vita Aristidis.*

(*B*) *Sur la grande reputation de probité dont Aristide jouïssoit.*] Un bourgeois d'Athenes qui mettoit sur sa marque qu'Aristide fût bani, repondit naïvement à Aristide qui lui demandoit la raison de ce suffrage, (*b*) *Je ne le conois point, mais il me deplaît à cause qu'il a travaillé ardemment à être surnommé juste.* Une infinité de gens pensent comme celui-là, mais ils n'ont pas sa bonne foi. Tout ce qui excelle, leur deplait: ils regardent plus équitablement une vertu très-commune, qu'une vertu distinguée.

(*b*) *Cumque animadverteret quemdam scribentem ut patria pelleretur quæsisse ab eo dicitur,* quare id faceret, aut quid Aristides commisisset, cur tanta pœna dignus duceretur? *Cui ille respondit,* se ignorare Aristidem, sed sibi non placere quod cupide elaborasset ut præter cæteros justus appellaretur. *Id. ibid.*

(*C*) *Quand il s'agissoit d'une affaire de politique.*] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-dessus (*c*) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Aristides avoit fait jurer une certaine chose aux Atheniens, & il avoit lui-même prêté le serment en leur nom. Dans la suite il leur conseilla de faire ce qu'ils trouveroient à-propos pour l'utilité publique, & de le laisser chargé lui seul du parjure, pendant qu'ils se prevaudroient des circonstances favorables que la fortune leur presentoit. C'étoit sa maxime generale, comme Theophraste l'observe (*d*); Καθ' ὅλου δ' ὁ Θεόφραστος φησὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον περὶ τὰ οἰκεῖα καὶ τοὺς πολίτας ἄκρως ὄντα δίκαιον, ἐν τοῖς κοινοῖς πολλὰ πρᾶξαι πρὸς τὴν ὑπόθεσιν τῆς πατρίδος ὡς συχνῆς ἀδικίας δεομένην. *In universum hunc virum ait Theophrastus in rebus privatis & erga cives summe justum: in repub. tamen multa ad tempora patriæ quasi multa iniqua illa flagitaret perpetrasse.* Malheureux engagement que celui d'être assis au timon: le bien de l'Etat ne demande pas une ou deux injustices pendant la vie d'un homme; il en demande plusieurs. Aristide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Ciceron * nous en donne toute une autre idée.

(*c*) *Pag.* 120. *col.* 2.

(*d*) *Apud Plutarch. in Arist. p.* 334. *A.*

* *Cicero, de Officiis lib.* 3. *c.* 11. *p. m.* 318.

(*D*) *Il en tiroit un sujet de gloire.*] Il avoit un parent fort riche nommé Callias, qui se voyant accusé publiquement de ne lui pas fournir de (*e*) quoi manger, le pria de temoigner devant les Juges, s'il n'étoit pas vrai qu'il n'avoit jamais voulu recevoir les sommes que lui Callias lui avoit très-souvent offertes, & s'il n'avoit pas repondu qu'il se glorifioit de sa pauvreté plus que Callias de ses richesses; il repondit qu'oui. La raison étoit qu'on voyoit beaucoup de gens qui se servoient bien ou mal de leurs richesses, mais qu'il étoit rare de trouver un homme qui suportât noblement la pauvreté (*f*). C'étoit donc, dira-t-on, par un principe d'orgueil qu'il meprisoit les richesses, c'est-à-dire, pour se distinguer de la foule. C'est un grand plaisir aux avares & aux ambitieux, de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur ressemblent pas. Mais qu'y gagnent-ils, quand il seroit vrai que tous les hommes agissent par un principe d'amour propre, n'est-ce rien que de tirer sa gloire plûtôt de ceci que de cela? n'est-ce pas une assez juste motif d'admirer les uns, & de ne mepriser les autres? Elien (*g*) raconte une chose qui paroît d'abord peu compatible avec la pauvreté reconuë d'Aristide: ceux qui avoient fiancé ses filles renoncerent, dit-il, à ce mariage après sa mort; c'est à cause, poursuit-il, qu'on conut alors son extrême pauvreté. Il se trompe, ce me semble, dans son raisonnement. On conoissoit cette pauvreté pendant la vie d'Aristide, mais on savoit en même tems qu'il avoit un grand credit. Or les ames les plus venales & les plus interessées ne croyent pas s'engager à un contrat desavantageux, en épousant toute nuë, pour ainsi dire, la fille d'un Favori, qui a cent charges lucratives à sa disposition. Voilà ce qui pouvoit faire que les filles d'Aristide sans un sou de dot, trouvoient des partis pendant sa vie; mais lui mort on n'avoit plus rien à esperer, on les laissoit donc là faute d'argent. Un bel Esprit (*h*) met dans la bouche d'un Favori une reflexion judicieuse; *Un tel se tiendroit honoré de mon alliance but à but, & il croit pourtant faire un sacrifice à ma faveur en me demandant ma niece.* Tant il est vrai que lors qu'on recherche les parentes d'un homme de grand credit, on songe plus aux avancemens qu'il peut procurer, qu'à la dot de ces parentes.

(*e*) *On concluoit en voyant Aristide si mal vêtu qu'il manquoit de pain.* Plut. pag. 334.

(*f*) *Plut. ibid.*

REFLEXION sur l'amour propre, & sur la recherche qu'on fait des filles d'un Favori.

(*g*) *Var. histor. l.* 10. *c.* 15.

(*h*) *La Demoiselle des Jardins dans ses Exilez de la Cour d'Auguste.*

car ſans qu'Ariſtide s'en mêlât, Themiſtocle fut condamné au banniſſement. Les Auteurs varient ſur les dernieres heures d'Ariſtide *, mais il ne faut point douter que Seneque (*E*) n'y ait fait une lourdre faute. Nous dirons dans l'article d'Artemidore à quoi un petit-fils d'Ariſtide gagnoit ſa vie. C'étoit à dire la bonne aventure par les ſonges.

ARISTOTE, nommé ordinairement le Prince des Philoſophes, ou le Philoſophe par excellence, a été le fondateur d'une ſecte qui a ſurpaſſé, & qui enfin a † englouti toutes les autres. Ce n'eſt pas qu'elle n'ait eu ſes revers & ſes infortunes ‡, & qu'en ce ſiecle ſur tout on ne l'ait violemment ſecoüée : mais les Theologiens Catholiques d'un côté, & les Theologiens Proteſtans de l'autre ont couru comme au feu à ſon ſecours, & ſe ſont tellement fortifiez du bras ſeculier contre les nouveaux Philoſophes, qu'il n'y a point d'apparence qu'elle perde de long tems ſa domination. Mr. Moreri trouva tant de bons materiaux dans un Ouvrage ⸸ du Pere Rapin, qu'il donna un fort long article d'Ariſtote, & fort capable de me diſpenſer de mettre la main à cette matiere. Auſſi n'ai-je pas deſſein de m'y étendre beaucoup, & je me contenterai même de ne produire dans les remarques qu'une partie des erreurs que j'ai recueillies concernant ce Philoſophe. Je penſe en avoir trouvé quelques-unes dans la narration (*A*) du P. Rapin. Il n'eſt pas certain qu'Ariſtote ait exercé la Pharmacie dans Athenes pen-

* *Il mourut l'an 2. de la 78. Olympiade, qui étoit le 4. après le banniſſement de Themiſtocle.* Cornel. Nepos in ej. vita.

† Ariſtoteles more Ottomanorum regnare ſe haud tuto poſſe putabat, niſi fratres ſuos omnes contrucidaſſet. *Bacon, de augm. ſcient. l. 3. c. 4.*

‡ *Voyez le livre de Mr. de Launoi* de varia Ariſtotelis fortuna.

⸸ *La comparaiſon de Platon & d'Ariſtote.*

(E) *Que Seneque n'y ait fait une lourde faute.*] Il pretend (*a*) qu'Ariſtide fut condamné à la mort, & que tous ceux qui le rencontrerent lors qu'il alloit au ſuplice baiſſerent les yeux en gemiſſant, excepté un fripon qui lui cracha au viſage; qu'Ariſtide ſe mit à ſourire; & qu'il dit aux Magiſtrats qui l'accompagnoient, *avertiſſez ce perſonnage de ne pas ouvrir la bouche une autrefois ſi vilainement.* Lipſe a fort bien remarqué ſur ce paſſage que Seneque a pris l'un pour l'autre, il a donné à Ariſtide, ce qu'il faloit donner à Phocion. C'eſt Phocion (*b*) qui fut condamné à la mort, c'eſt à lui que l'on cracha au viſage, lors qu'on le menoit à la priſon où il devoit boire la ciguë, & c'eſt lui qui ſe tournant vers les Magiſtrats qui l'accompagnoient, leur demanda ſi quelcun n'arrêteroit pas l'inſolence de ce cracheur. Seneque a tourné à ſa maniere ces paroles : il y a mis une pointe, *Verba (c) noſter etiam per argutiolam invertit.* Apparemment ce n'eſt pas la premiere fois qu'il a changé & les choſes & les paroles; il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût le ſeul qui prit cette liberté. On aime trop à raporter un bon mot non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais ſelon la forme qu'on croit la meilleure. Qu'il ſe ſoit trompé quant au fond, il eſt clair par le recit de Plutarque. Cet Hiſtorien avouë que quelcun (*d*) a dit qu'Ariſtide mourut exilé, mais il refute cela. A plus forte raiſon faut-il rejetter comme une fable ce que dit Seneque.

(*A*) *Quelques-unes dans la narration du P. Rapin.*] Cette remarque ſera un peu longue; ainſi j'uſerai de diviſion.

I. Dire qu'encore qu'Ariſtote eût *quité ſes études (e) par pur libertinage, & eût abuſé quelque tems de l'indulgence de ſon tuteur, il reüſſit neanmoins dans la poëſie, temoin le poëme qu'il compoſa ſur la mort des guerriers qui furent tuez au ſiege de Troye*, n'eſt pas raiſonner fort juſte; car ſi Euſtathius & Porphyre qui font mention de ce poëme ne diſent (*f*) pas expreſſément qu'Ariſtote le compoſa dans ſa jeuneſſe, nous pouvons penſer qu'il le fit après s'être remis à l'étude, & alors on ne pourra plus debiter ce poëme comme une preuve des progrés qu'il fit en poëſie, nonobſtant ſon libertinage.

II. Dire qu'*ayant (g) diſſipé par ſes debauches une partie du bien que ſon pere lui avoit laiſſé, il ſe jetta dans les troupes de la Republique*, eſt une expreſſion impropre, & très-vague. S'il s'agiſſoit d'un homme né dans Athenes, ou à Lacedemone, on entendroit bien cette expreſſion : mais il s'agit d'un homme qui étoit né dans la Macedoine. Athenée (*h*) ne conoiſſoit qu'un ſeul Auteur qui eût dit qu'Ariſtote ayant depenſé ſon patrimoine, s'enrôla, & puis ſe mit à vendre des drogues, après avoir vu que la profeſſion des armes n'étoit point ſon fait. L'Auteur unique de cette hiſtoire étoit Epicure. Il y a beaucoup d'apparence qu'Elien (*i*) la tenoit de lui. Ariſtocle (*k*) qui l'a rejetté ne cite que le ſeul Epicure. Quoi qu'il en ſoit aucun des Auteurs que le P. Rapin allegue ne ſpecifie dans quelles troupes Ariſtote prit parti, & ils arrangent tous de cette maniere les faits. Premierement Ariſtote depenſa ſon bien, puis il s'en alla à la guerre, en ſuite il leva boutique, & enfin il s'attacha aux leçons de Platon. Le Pere Rapin veut qu'il ait été en même tems vendeur de drogues, & diſciple de Platon : les Auteurs (*l*) qu'il cite ne diſent rien touchant l'union de ces deux choſes, mais je ne croi pas que pour cela il le faille cenſurer; car il eſt fort vraiſemblable que *parce* qu'Ariſtote *avoit diſſipé ſon bien, il fut contraint pour ſubſiſter pendant quelque tems de faire un petit trafic de poudres de ſenteur, & de remedes qu'il debitoit à Athenes.* C'eſt ainſi que parle le P. Rapin, par raport au tems où Ariſtote étudioit en Philoſophie. François Patricius (*m*) va beaucoup plus loin; il croit qu'Ariſtote fut auditeur de Platon juſqu'à l'âge de 40. ans, & qu'il exerça la Pharmacie & la Medecine juſqu'à ce tems-là afin d'avoir de quoi vivre. *Satis conſtat inter omnes ad quadrageſimum uſque ætatis annum Platonis fuiſſe auditorem : quo univerſo tempore pharmacopolii arte nec non etiam medica victum quæritaſſe ſatis eſt & hiſtoriæ & rationi conſonum.* Il ajoûte qu'anciennement les Medecins faiſoient le

(*a*) Ducebatur Athenis ad ſupplicium Ariſtides, cui quiſquis occurrerat, dejiciebat oculos, & ingemiſcebat non tanquam in hominum juſtum, ſed tanquam in ipſam juſtitiam animadverteretur. Inventus eſt tamen qui faciem ejus inſpueret : poterat ob hoc moleſte ferre, quod ſciebat neminem id auſurum puri oris. At ille abſterſit faciem, & ſubridens ait comitanti ſe magiſtratui, admone iſtum ne poſtea tam improbe oſcitet. *Conſol. ad Helviam c. 13. pag. m. 785.* (*b*) *Plut. in Phocione.* (*c*) *Lipſius in Senec. ibid.* (*d*) *In Ariſt. p. 335.* (*e*) *Rapin Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote, p. m. 303.* (*f*) *Le P. Rapin ne dit point qu'ils faſſent cette remarque.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Lib. 8. pag. 354.*

(*i*) *Var. hiſt. l. 5. c. 9.*

(*k*) *Apud Euſeb. præp. l. 15. c. 2. pag. 791.*

(*l*) *Ariſtocles Meſſen. ex ep. Epicur. Ælian. l. 5. c. 9. Athen. l. 8.*

(*m*) *Diſcuſſ. peripat. t. 1. pag. 3.*

pendant qu'il étoit disciple de Platon * ; mais il n'est pas non plus certain qu'il ne l'y ait pas exercée. On ne doit pas ajoûter beaucoup de foi à la tradition qui court, qu'il aprit beaucoup (*B*) de choses d'un Juif. Ceux qui pretendent qu'il

* *Voyez la remarque A, n. II.*

le metier d'Apotiquaire, & que trois raisons persuadent qu'Aristote étoit Medecin. Il étoit de famille à cela : il a composé un Ouvrage de la santé & des maladies : & il inspira (*a*) plus que personne à Alexandre l'étude de la Medecine, en quoi ce Monarque aquit beaucoup de lumieres tant pour la theorie, que pour la pratique. Enfin Patricius allegue le temoignage de Timée. Cet Historien a fort mal parlé d'Aristote, & lui a reproché nommément la fermeture (*b*) d'une boutique de remedes très-renommée. Je ne sai s'il ne me sera point permis de m'imaginer que Timée se moque, quand il se sert de l'épithete πολυτίμητον. Sans cela je ne voi point qu'on puisse accorder ce passage de Suidas, avec celui qu'Eusebe raporte du même Timée. Eusebe nous donne un fragment où un Peripateticien (*c*) repousse plusieurs medisances publiées contre Aristote, & en particulier celle de l'Historien Timée, qui avoit dit qu'Aristote sur ses vieux jours ferma sa boutique de Medecine qui étoit dans un grand mepris : Ἢ πῶς ἄν τις ἀποδέξαιτο Τιμαίου τοῦ Ταυρομενίτου λέγοντος ἐν ταῖς ἱστορίαις, ἀδόξου θύρας αὐτὸν ἰατρείου καὶ τὰς τυχούσας, ὀψὲ τῆς ἡλικίας, κλεῖσαι. Ce passage à été fort mal traduit ; car la traduction Latine fait dire à Timée, qu'Aristote dans sa vieillesse étoit preposé à fermer les portes de la boutique d'un Medecin peu estimé. *Quis Timæum Tauromenitanum audiat dum suis in historiis illum ait affecta jam ætate, neglectis obscuri cujusdam Medici officinæ claudendis foribus præfuisse.* Ne voilà-t-il pas un emploi bien digne de la vieillesse d'Aristote ? Quel relief que d'être Suisse d'un Apotiquaire, ou d'un Medecin qui n'étoit presque pas conu !

III. *Clement Alexandrin assûre*, c'est le P. Rapin (*d*) qui parle, *qu'Aristote eut des conferences à Athenes avec un Juif pour s'instruire dans la Religion des Egyptiens: Eusebe l'a dit aussi bien que lui : l'un & l'autre l'ont cru sur le temoignage d'un Peripateticien nommé Clearque.* Il y a bien à rabatre dans ces paroles ; car 1. tout ce que Clement Alexandrin assûre se reduit à ceci, c'est que le Peripateticien Clearque (*e*) dit qu'il conoît un Juif qui a eu des conversations avec Aristote. Quant au lieu & à la matiere de ces conversations, demandez en des nouvelles à qui vous voudrez plûtôt qu'à Clement Alexandrin. 2. Il n'est pas vrai qu'Eusebe affirme là-dessus quelque chose, il ne fait que raporter les paroles de Clement d'Alexandrie. 3. Clearque auquel il faut remonter comme à la premiere source, ne dit point qu'Aristote ait eu des conversations à Athenes avec un Juif; il dit au contraire que ce (*f*) fut dans l'Asie, & il ne dit point si elles roulerent sur la religion des Egyptiens, ou sur quelque autre matiere particuliere ; il se tient dans une grande generalité. Je pense bien que si nous avions son livre nous y trouverions du detail : mais nous n'en avons qu'un passage qui fut cité par Josephe dans le 1. livre contre Apion, afin de montrer que la nation Judaïque n'avoit pas été inconuë aux Grecs. Si le P. Rapin avoit consulté les originaux, eût-il dit *qu'il est assez vraisemblable* qu'Aristote *pour supléer au voyage d'Egypte qu'on croyoit alors necessaire pour devenir savant, se contenta de s'éclaircir en particulier des mysteres & de la religion des Egyptiens, afin de menager le tems qu'on s'expose à perdre dans les voyages ?* Aristote ne voyageoit-il pas actuellement dans l'Asie lors qu'il eut ces conversations, s'il en faut croire Clearque ? Nous verrons dans la remarque B s'il merite d'être cru.

(*a*) *Plutarch. in Alexandro.*

(*b*) Τὸ πολυτίμητον ἰατρεῖον ἀποκεκλεικότα; qui preciosam tabernam medicam clausit. *Timæus apud Suidam in* Ἀριστοτέλης.

(*c*) *Aristocles apud Euseb. Præpar. l. 15. c. 2. pag. 791.*

(*d*) *Pag. 304.*

(*e*) Κλέαρχος ὁ Περιπατητικὸς εἰδέναι φησί τινα Ἰουδαῖον, ὃς Ἀριστοτέλει συνεγένετο. Clearchus Peripateticus dicit se nosse quemdam Judæum qui cum Aristotele versatus est. *Stromat. l. 1. pag. 304.*

(*f*) Τότε διαλεγομένων ἡμῶν περὶ τὴν Ἀσίαν. Nobis tum in Asia forte degentibus. *C'est Aristote qui parle dans ce livre de Clearque, de somno, apud Josephum l. 1. contra Apion. & apud Eusebium præp. l. 9. c. 5. pag. 410.*

IV. Il n'est pas vrai qu'Hermias donna (*g*) sa sœur Pythias en mariage à Aristote. Voyez la remarque F vers la fin.

V. Les autres fautes du P. Rapin que j'ai observées sont repanduës dans les remarques suivantes.

(*B*) *Qu'il aprit beaucoup de choses d'un Juif.*] Cette tradition n'a point d'autre fondement que le passage de Clearque, dont je viens de faire mention. Ce passage ne seroit pas d'une petite autorité, s'il étoit du Clearque qui fut un des plus celebres disciples d'Aristote. Mais selon toutes les apparences il est d'un autre Clearque : car 1. l'Auteur cité par Josephe dit qu'Aristote voyageant en Asie rencontra un Juif, qui eut en suite plusieurs conversations avec lui, & avec quelques autres personnes d'étude, ἡμῖν τε καὶ τισιν ἑτέροις τῶν σχολαστικῶν. De savans (*h*) hommes pretendent qu'au siecle d'Aristote le mot σχολαστικὸς n'étoit point encore en usage pour signifier un Ecolier, un disciple, un étudiant. Quoi qu'il en soit, comme ce voyage d'Asie ne peut s'accorder avec l'histoire d'Aristote, il n'y a point d'apparence qu'un de ses disciples eût voulu feindre dans un dialogue un fait tel que celui-là, dont lui & tant d'autres conoissoient la fausseté. C'est donc un Clearque plus moderne qui a supposé ce voyage, & il aura pu le faire de bonne foi, car on sait que Solin (*i*) assûre qu'Aristote suivit Alexandre dans la guerre contre Darius. L'Auteur (*k*) anonyme de la vie d'Aristote debite le même fait. 2. S'il étoit vrai qu'Aristote eût eu beaucoup de conversations avec un Juif, aussi habile que celui dont il est parlé dans le passage de Clearque, auroit-il cru ce qu'il debite touchant l'origine des Juifs ? auroit-il dit que les Juifs descendent des Calains peuple des Indes, & qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs à cause qu'ils y occupoient une province qui se nommoit la Judée ? Voilà ce qu'Aristote debite dans le passage de Clearque cité par Josephe. Son Juif l'auroit-il laissé dans une erreur si puerile ? & verrions-nous si peu de traces de la Judée, & de la nation Judaïque dans tous les Ecrits d'Aristote, après tant de belles lumieres que le Juif lui auroit communiquées ? 3. Nous lisons dans Diogene Laërce (*l*) que les Gymnosophistes descendoient des Mages, & qu'il y avoit des gens qui donnoient aux Juifs la même origine. Voilà deux faits : quant au premier on le donne sur le temoignage de Clearque le disciple d'Aristote ; mais pour le second on ne cite qui que ce soit. N'est-il pas vrai que c'étoit l'occasion du monde

(*g*) *Rapin, pag. 306.*

(*h*) *Jonsius de script. hist. phil. p. 99.*

(*i*) *Cap. 14. apud Jonsium ib. p. 100.*

(*k*) *Ammonius selon quelques-uns, Philoponus selon quelques autres. Voyez les notes de Nunnesius sur cette vie n. 44.*

(*l*) *In proœmio n. 9.*

qu'il étoit Juif (*C*) lui-même, se trompent beaucoup plus grossierement. La mauvaise ponctuation d'un passage a été cause de leur bevuë. On s'est trompé quand on a dit qu'il avoit été disciple de Socrate (*D*) trois années consecutives, car lors qu'il nâquit il y avoit 12. ou 15. ans que Socrate n'étoit plus au monde. On parle diversement (*E*) de la conduite d'Aristote envers Platon son maître : les uns veulent

de la plus favorable, & la plus inevitable de citer Clearque touchant cette pretenduë origine Indienne de la nation Judaïque, dont il est parlé dans Josephe ? Si le livre *de somno* où Aristote parle de cette origine Indienne, étoit du même Clearque (*a*) que Diogene Laërce cite, auroit-on manqué de le citer? Je laisse les autres raisons de Jonsius, (*b*) ces trois-là me suffisent pour être persuadé qu'Aristote n'a point dit ce que le Clearque de Josephe lui attribuë. J'entre donc un peu dans le sentiment de ceux qui trouvent mauvais que Cuneus ait maltraitté Aristote, pour une sottise dont il n'étoit pas coupable. *Petrus* (*c*) *Cunæus l. 1. de repub. Hebr. c. 4. Aristotelem falsè nimis & temerè perstringit, quod hic apud Clearchum statuat Judæos ab Indiæ sapientibus esse propagatos: verba Cunæi hæc sunt.* „ Portentosum est & cum summa „ inscitia conjunctum quod Aristoteles apud „ Clearchum autumavit, Judæos esse ab Indiæ „ sapientibus propagatos, sed nomen mutavisse. Quippe philosophos illos qui apud Indos „ Callani appellantur, in cava Syria Judæos di„ci. Pudet me anilitatis adeo hoc nihil est. „ On me peut objecter que Clearque connoissoit le Juif qui avoit parlé avec Aristote; qu'il vivoit donc en même tems qu'Aristote; mais je nie que Clearque le conût. Josephe ne le dit point; c'est Clement Alexandrin qui ajoûte cette clause; il cita apparemment de memoire, qui est un moyen presque infaillible de pervertir un passage à l'égard même des circonstances essentielles. Voyez le peu d'attention des Traducteurs; celui d'Eusebe (*d*) traduit εἰδέναι par *vidisse*: celui de Clement Alexandrin se contente de *nosse*. On ne concluroit pas necessairement qu'un Auteur a vêcu dans le même tems qu'un autre homme, de ce qu'il diroit qu'il conoît un homme qui a dit ou fait ceci & cela; car il pourroit entendre qu'il conoît les livres où cet homme a dit telle & telle chose, mais dès qu'on dit qu'un Auteur a vu un tel ou un tel, cette consequence est * infaillible, ils sont donc contemporains. Cela ne souffre point de difficulté, & par consequent le Traducteur d'Eusebe s'est donné une licence, qui jointe à celle de Clement Alexandrin, falsifie étrangement les consequences qu'on peut tirer du passage de Clearque tel que Josephe l'a cité. Il y a des Juifs qui assûrent (*e*), non seulement qu'Aristote avoit copié les Oeuvres de Salomon, mais aussi qu'il s'étoit fait proselyte de justice.

(C) *Qu'il étoit Juif lui-même.*] Voici la source de cette bevuë. L'ancienne version de Josephe par George de Trebizonde portoit, *atque ille, inquit Aristoteles Judæus erat*, au lieu de *atque ille, inquit, Aristoteles, Judæus erat*. Là-dessus Marsile Ficin se mit à dire qu'Aristote (*f*), au raport de Clearque étoit Juif. Genebrard (*g*) est tombé dans la même faute. C'est Jonsius (*h*) qui m'aprend cela; je ne veux point imiter Schoockius (*i*), qui s'est orné de ces depouilles sans en donner la gloire à qui elle appartenoit.

(*a*) C'est-à dire de celui qui a été disciple d'Aristote.

(*b*) Notez que Schoockius parte 2. fabulæ Hamelensis c. 12. allegue presque mot à mot les plus belles observations de Jonsius sans le citer.

(*c*) Jonsius ubi supra, p. 98.

(*d*) De Præp. l. 15. pag. 410.

* Bien entendu qu'on suppose que le temoin est sincere.

(*e*) Apud Buxtorfium citante Konig. Bibl. pag. 61.

(*f*) Clearchus Peripateticus scribit Aristotelem fuisse Judæum. de Christ. relig. c. 26.

(*g*) Ea de causa fortasse Clearchus Peripateticus scripsit Aristotelem fuisse Judæum. Chronol. ad ann. 2670.

(*h*) Pag 100.

(*i*) Ubi supra.

(*D*) *Disciple de Socrate trois années consecutives.*] La vie d'Aristote qu'on a attribuée à Ammonius, ou à Jean Philoponus contient cette faute. Le docte Nunnesius qui a fait des Observations sur cette vie, dit qu'il n'a trouvé personne parmi les anciens hormis Olympiodore (*k*), qui ait dit qu'Aristote ait été disciple de Socrate. Il ajoûte que le Cardinal Bessarion (*l*) a été dans la même erreur, & que Leonard Aretin au 6. livre de ses lettres, & Octavien Ferrarius dans son Ouvrage *de sermonibus exotericis*, ont montré cet anachronisme.

(*E*) *On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon.*] Diogene Laërce (*m*) dit que Platon voyant qu'Aristote avoit rompu avec lui, se mit à dire, *il a rué contre nous, comme font les poulains contre leur mere.* Elien *explique amplement cette pensée de Platon. Le poulain, dit-il, donne des coups de pied à sa mere, après s'être rassasié de son lait. Aristote pareillement après avoir pris de Platon les semences & les provisions philosophiques, se sentant bien engraissé de l'excellente pâture que son maître lui avoit fournie, lui jetta des ruades, & ouvrit une Ecole à l'envi de celle de Platon (*n*). Voici bien pis: Elien raconte en un autre lieu (*o*) qu'Aristote déplut à Platon par la propreté trop magnifique de ses habits, par son air railleur, & par son trop grand caquet, de sorte que Platon attacha son amitié à quelques autres de ses disciples. Aristote ayant fait bande à part se servit d'une occasion que l'absence de Xenocrates, & la maladie de Speusippus lui offrirent. C'étoient pour ainsi dire les deux épées de chevet de Platon; il étoit donc facile alors de lui faire insulte. Aristote prit ce temslà pour aller avec une grande foule de disciples dans l'Ecole de Platon. Ce bon vieillard âgé de 80. ans n'avoit presque plus de memoire: Aristote abusant de l'infirmité de son maître lui fit cent questions captieuses, le poussa dans tous les coins de sa Logique, & triompha fierement. Depuis cet affront le bonhomme n'enseigna plus en public, il se tint chez lui avec ses disciples. Aristote s'empara de la place: mais Xenocrate ayant su à son retour dans Athenes comment tout s'étoit passé, gronda furieusement Speusippe d'avoir permis qu'Aristote se mit en possession de l'Ecole, & s'opposa si vivement à l'usurpateur, qu'il lui fit quitter la place, & qu'il y retablit le premier maître. Si Aristote en avoit usé ainsi, il meriteroit d'être detesté; mais je ne croi point que ce conte soit veritable. Ses sectateurs ont soutenu qu'il ne manqua ni de respect ni de gratitude envers son maître; ce ne seroit pas en avoir manqué, que d'avoir été l'Auteur d'une autre Philosophie. Les Platoniciens auroient grand tort d'exiger qu'il eût suivi Platon en toutes choses. Platon n'avoit-il rien ajoûté aux lumieres que Socrate lui avoit fournies ? Quoi qu'il en soit on soutient dans la

(*k*) Praxi 42. in Gorgiam Platonis.

(*l*) Lib. 1. adversf. calumniator. Platonis.

(*m*) Lib. 5. n. 2. in vita Arist.

(*n*) Ælian. Var. hist. l. 4. c 9. Voyez Helladius dans la Bibliotheque de Photius pag. 1589. qui change un peu les idées. Ἀριστοτέλης ὁ τοῦ περιπάτου προστάτης ὑπὸ Πλάτωνος ἵππος ἐπωνομάζετο, ἐναντιοῦσθαι δοκῶν τῷ διδασκάλῳ· καὶ γὰρ ὁ ἵππος τὸν ἐκγόνου φιλεῖ πατέρα δάκνειν. Aristoteles Peripateticæ princeps scholæ à Platone equus nominatus est, quod præceptori contradiceret, equo enim volupe est etiam patrem mordere.

(*o*) Lib. 3. c. 19.

veulent que par une vanité, & une ingratitude prodigieuse il ait élevé autel contre autel, il ait dressé une Ecole dans Athenes pendant la vie de Platon, afin de lui causer du chagrin; d'autres disent qu'il ne s'érigea en Professeur qu'après la mort de son maître. On debita des choses desavantageuses touchant (F) ses amours: on pretendit qu'il y eut de l'idolatrie dans sa passion conjugale, & que s'il ne se fût retiré d'Athenes, le procés d'irreligion que les Prêtres (G) lui avoient fait auroit pu avoir les mêmes suites que celui de Socrate. Quoi qu'on ait

la vie d'Aristote qu'il n'érigea point une école dans le Lycée pendant la vie de son maître, & on le prouve par la raison que Chabrias & Timothée parens de Platon, & tout-puissans alors à Athenes ne l'eussent pas enduré. On ajoûte qu'Aristote consacra un Autel à Platon avec une inscription glorieuse, & qu'il n'enseigna dans Athenes qu'après la mort de Speusippe, qui avoit succedé à Platon. Enfin on remarque qu'il ne s'ingera point de lui-même à cet emploi, mais par les sollicitations des Atheniens qui lui envoyerent des deputez. La vieille version Latine de cette vie d'Aristote, est quelquefois plus ample que l'original. Par exemple à l'endroit où l'Auteur nie qu'Aristote ait érigé une école pendant la vie de Platon, la traduction marque que c'est une calomnie d'Aristoxene, & d'Aristocles. Le Grec n'a point cela. Voyez ce qu'Eusebe (a) raporte du 7. livre de cet Aristocles; vous y verrez un passage d'Aristoxene qui semble contenir sous des termes generaux & assez obscurs cette accusation contre Aristote, & puis vous verrez qu'Aristocles ayant refuté plusieurs autres accusations, abandonne la cause par raport à l'ingratitude de ce disciple. Le P. Rapin (b) s'est donc bien trompé, quand il a dit qu'Eusebe (c) *le justifie entierement de ce reproche.* Je ne sai pourquoi ce même Jesuïte a joint à Eusebe, comme deux Apologistes differens, Ammonius & Philoponus, car la vie d'Aristote que le P. Rapin cite ne vaut qu'un Auteur; c'est Ammonius selon quelques-uns, c'est Philoponus selon quelques autres.

(F) *Touchant ses amours.*] Il y a ici complication d'ordures. Les medisans debiterent qu'Aristote se retira chez Hermias, qui commandoit dans Atarne petite ville de Mysie proche l'Hellespont; qu'Hermias (d) eut pour lui des complaisances très-criminelles; qu'il lui fit épouser sa fille ou sa niece; que le voyant (e) amoureux de sa concubine il la lui ceda; qu'Aristote fut si follement amoureux de cette femme, que l'ayant épousée, il lui offrit un sacrifice tout semblable à celui que les Atheniens offroient à Ceres; il temoigna d'ailleurs sa reconoissance à Hermias par une hymne qu'il composa en son honneur. Sans que j'en avertisse mes lecteurs ils verront bien que toutes ces medisances ne venoient pas d'une même plume; les uns debitoient celles-ci, les autres debitoient celles-là. Un des (f) Apologistes d'Aristote a observé qu'on ne s'accordoit pas à lui intenter les mêmes accusations; chaque censeur venoit avec ses satires particulieres. C'est une marque, dira-t-on, qu'ils n'agissoient pas de concert; ajoûtons que c'est une marque qu'on n'avoit de bonnes preuves de rien; car lors qu'une accusation grave a été prouvée, tous ceux qui écrivent contre l'accusé la lui reprochent éternellement. Le même Apologiste remarque qu'il se formoit un si grand nombre de crimes de toutes les accusations particulieres qu'on avoit écrites contre Aristote, que quand il n'y en auroit eu qu'une de veritable, il auroit été puni mille fois par les Juges qui vivoient alors. Entre autres choses ses ennemis publierent qu'il avoit trahi sa patrie, & que l'on avoit intercepté des lettres qu'il écrivoit contre les interêts des Atheniens (g). Pour revenir à la femme d'Aristote, quelques-uns (h) dirent que ce fut après sa mort que son mari lui offrit les sacrifices que les Atheniens offroient à Ceres. La reponse d'Aristocles est 1. que les livres d'Apellicon touchant le commerce d'Hermias & d'Aristote justifioient pleinement ces deux amis. 2. Qu'Aristote lui-même s'étoit justifié entierement sur son mariage avec Pythias, dans les lettres qu'il avoit écrites à Antipater. Cette Pythias étoit la sœur d'Hermias; & sa fille d'adoption. Aristote faisoit voir qu'il ne l'avoit épousée qu'après la mort d'Hermias, que c'étoit une fort honnête femme, mais reduite à un si fâcheux état depuis la mort de son frere, que lui Aristote s'étoit cru obligé de l'épouser en consideration d'Hermias.

(G) *Le procés d'irreligion que les Prêtres lui avoient fait.*] On ignore les circonstances de cette affaire. Diogene Laërce (i) s'est contenté de nous dire que le Prêtre Eurymedon accusa Aristote d'impieté, à cause de l'hymne composée pour Hermias, & à cause d'une inscription gravée sur la statuë du même Hermias au temple de Delphes. Phavorin (k) attribuoit l'accusation à Demophilus. On ne sauroit deviner par quelle chicanerie les accusateurs pouvoient trouver quelque ombre de preuve dans l'inscription d'Hermias. Elle consiste en 4. vers qui n'ont nul raport aux choses sacrées, mais seulement à la perfidie du Roi de Perse envers ce malheureux ami d'Aristote. Nous aprenons d'Athenée (l) que l'autre fondement de l'accusation, savoir l'hymne composée pour Hermias étoit injuste, veu que ce n'étoit point un poëme de religion, ni une piece sacrée, comme Demophile le pretendoit. Athenée ajoûte (m) qu'Eurymedon avoit suborné Demophile, pour donner plus de poids à l'accusation. Aparemment Demophile étoit quelque homme de qualité, & de grande autorité dans Athenes: peut-être ne penetra-t-il pas toute la profondeur de la politique sacerdotale; & ne comprit pas que le Prêtre Eurymedon ne le vouloit faire agir, qu'afin de rendre plus suspect le pauvre Aristote. On s'attendoit à voir faire ce raisonnement: s'il n'y avoit que les Prêtres qui accusassent Aristote, le mal pourroit être suportable; leur grande pieté les allarme pour les moindres choses qui blessent la religion: mais voici un Demophile qui est si scandalisé des blasphêmes d'Aristote, qu'il en demande justice, il faut que le mal soit bien grand. L'Hymne en question s'est conservée: on la trouve

POURQUOI Aristote a dû craindre les Prêtres ses accusateurs.

(a) *Præpar. Evangel. l. 15. c. 2.*

(b) *Ubi supra, pag. 305.*

(c) *Ce ne seroit pas Eusebe qui le justifieroit, ce seroit Aristocles. Mais ni l'un ni l'autre ne le justifient.*

(d) Ὃν οἱ μὲν φασὶ παιδικὰ γενέσθαι αὐτοῦ. Quem alii quidem delicias ac lusus ipsius fuisse tradunt. *Diogenes Laërt. in vit. Arist. n. 3.*

(e) *Aristippus in primo de antiquis deliciis libro apud Laërtium, ibid.*

(f) *Aristocles apud Euseb. præp. l. 15. c. 2.*

(g) *Aristoclei, ibid.*

(h) *Φησὶ θύειν Ἀριστοτέλη θυσίαν τεθνηκυίᾳ τῇ γυναικὶ τοιαύτην, ὁποίαν Ἀθηναῖοι τῇ Δήμητρι.* Scribit (*Lycon Pythagoreus*) Aristotelem idem sacrificii genus quod Cereri ab Atheniensibus fiebat, demortuæ uxori facere solitum. *Aristocles ib.*

(i) *In vita Aristot. l. 5. n. 5.*

(k) *In Omnimoda historia apud Laërtium, ibid.*

(l) *Lib. 15. c. 16. pag. 696.*

(m) *Voyez les notes de Casaubon sur Athenée, pag. 984.*

ait pu lui donner très-justement des éloges magnifiques, il est certain que la plûpart des mensonges ou des erreurs qui le concernent doivent être cherchez dans les louanges dont on l'a comblé : car, par exemple, n'est-ce pas mentir que de dire, * *Que si dans sa Physique Aristote a parlé en homme, dans sa Morale il a parlé en Dieu, & qu'il* † *y a sujet de douter si dans ses Morales il tient plus du Jurisconsulte que du Prêtre, plus du Prêtre que du Prophete, plus du Prophete que de Dieu?* Je raporterai dans les remarques quelques éloges (*H*) encore plus forts que ceux-là. Le Cardinal Palavicin ne fait point difficulté d'avouër en quel-

* *Le P. Pardies dans la lettre d'un Philosophe à un Cartesien, dit que c'est le sentiment d'un bel Esprit, & il cite en marge* Cornel. à Lapide præfat. in Eccles.

† *C'est le sentiment d'un autre bel Esprit, selon le P. Pardies,* ibid.

trouve dans Athenée, & dans Diogene Laërce, & on ne sauroit y voir aucune trace d'impieté. Mais les accusateurs disoient sans doute qu'Aristote profanoit les divins cantiques, en les faisant servir à la gloire d'un homme mortel. Ils soutenoient (*a*) qu'il chantoit tous les jours cette Hymne dans ses repas. Aristote ne se fiant point au bon tour qu'on pouvoit donner à son petit poëme, se retira tout doucement à Chalcis dans l'Ile d'Eubée, & plaida sa cause de loin par (*b*) écrit. Il fit bien, car les accusateurs étoient des gens qui ne lui auroient jamais donné aucun repos, & qui auroient fait agir tant de machines, qu'enfin ils en auroient trouvé une qui auroit fait le coup. Il n'étoit pas possible, grand esprit comme il étoit, qu'il ne se fût quelquefois moqué des bassesses du culte public des Atheniens, & qu'il n'eût jamais dit son sentiment sur les fourberies des Prêtres. On eût ramassé toutes ses conversations, on eût fait oüir des temoins, en un mot on l'eût accablé sans ressource. Que sait-on même s'il ne lui étoit pas échapé quelquefois des impietez effectives, en pensant ne parler que de la grandeur immuable de l'être souverainement parfait? Origene (*c*) dit que le procés d'impieté qu'on vouloit faire à Aristote étoit fondé sur quelques-uns de ses dogmes; il dit en (*d*) un autre endroit que c'est un dogme des Peripateticiens, que les prieres & les sacrifices ne servoient de rien. Aparemment ils fondoient cela sur ce faux principe, qu'une sagesse infinie fait de tout tems ce qu'elle doit faire, & qu'elle ne change point de route selon les desirs ou les interêts humains, comme si elle avoit besoin que nos prieres fussent des avis qu'on lui donnât, de ne pas faire ce à quoi il nous semble qu'elle est toute determinée. Un tel principe, quand il n'est pas rectifié par les lumieres de la religion, est une impieté très-réelle. Aristote n'auroit jamais échappé aux Prêtres Atheniens, s'ils l'avoient tenu par là. Ce qu'il repondit à ceux qui voulurent savoir la cause de sa retraite, montre qu'il craignoit qu'on ne trouvât contre lui ou de bonnes preuves, ou de mauvaises. *Je n'ai pas voulu être cause que les Atheniens commissent une seconde injustice contre la Philosophie.* La premiere avoit été la mort de Socrate. Πρὸς (*e*) τὸν ἐρόμενον διὰ τί ἀπέλιπε τὰς Ἀθήνας, ἀπεκρίνατο ὅτι οὐ βούλεται Ἀθηναίους δὶς ἐξαμαρτεῖν εἰς Φιλοσοφίαν· τὸ περὶ Σωκράτην πάθος αἰνιττόμενος, καὶ τὸν κατ' αὐτὸν κίνδυνον. *Interroganti cur reliquisset Athenas respondit; quoniam noluisset committere ut Athenienses bis peccarent in Philosophiam: obscure Socratis mortem innuens, & suum periculum.* Il se servit d'un vers d'Homere, pour signifier qu'il ne faisoit pas bon demeurer dans une ville où la race des delateurs ne decroissoit point; les uns succedant aux autres à point nommé. On pourroit croire qu'il se sentoit coupable d'avoir offensé personnellement par quelque trait de raillerie le Prêtre (*f*) de Ceres Eurymedon, & que ce fut ce qui reveilla le zêle du personnage, qui avoit laissé (*g*) 20. ans en repos la pretenduë impieté de l'Hymne. Or il étoit plus dangereux d'offenser ces Messieurs-là en leur personne, que de les offenser en la personne de leurs Dieux. Voyez la remarque Q, où nous dirons ce qu'ont pensé quelques Auteurs touchant la cause de la fuite d'Aristote. J'ai dit sur la fin de l'article qu'Hesychius a debité qu'on l'avoit effectivement condamné, & executé dans Athenes.

(*H*) *Quelques éloges encore plus forts que ceux-là.*] „ Averroës a dit (*h*) qu'avant qu'Aristote „ fût né la nature n'étoit pas entierement achevée; qu'elle a reçu en lui son dernier accomplissement, & la perfection de son être; „ qu'elle ne sauroit plus passer outre; que c'est „ l'extremité de ses forces, & la borne de l'intelligence humaine. Un autre Philosophe a „ encheri sur Averroës, & a dit depuis qu'Aristote étoit une seconde nature. „ Cela me fait souvenir des scrupules d'un Auteur Payen, (*i*) qui voyant que la nature elle-même souscrit aux imaginations d'Aristote, n'oseroit douter de ce qu'il a dit. *Rectè & hoc Aristoteles, ut cetera, nec possum non assentiri viro, cujus inventis nec ipsa natura dissentit.* Un (*k*) Theologien Espagnol pretend que la portée de l'esprit de l'homme ne va pas jusqu'à pouvoir penetrer, sans l'assistance particuliere d'un Genie, les secrets de la Nature autant qu'Aristote les a penetrez. Il croit donc qu'Aristote avoit un bon ou un mauvais Ange, qui l'instruisoit invisiblement de mille choses à quoi l'intelligence humaine ne sauroit atteindre. Guillaume Evêque de Paris soutient „ en (*l*) beaucoup d'endroits de ses „ Oeuvres, que ce Philosophe tenoit pour conseiller de toutes ses actions un Esprit qu'il „ avoit fait descendre de la sphere de Venus, par „ le sacrifice d'un agneau enchevêtré, & quelques autres ceremonies. „ D'autres ont dit qu'il n'avoit pas eu besoin de tels secours. C'étoit „ l'opinion du celebre Theologien Henri „ de Assia, qu'Aristote avoit pu s'aquerir (*m*) „ naturellement une aussi parfaite conoissance „ de la Theologie, que celle qui fut decouverte „ (*n*) à nôtre premier pere lors qu'il s'endormit au paradis terrestre, ou à Saint Paul en „ son ravissement. „ Un Concile tenu en France

(*a*) *Athen. p. 696. B.*

(*b*) *Athenee p. 697 A. raporte quelques paroles de cette Apologie, mais il ne garantit pas qu'elle soit effectivement d'Aristote. Phavorin dans Diogene Laerce n. 9 assure qu'Aristote ecrivit alors une harangue dans le genre judiciaire, & qu'il fut le premier qui fit de telles harangues en sa propre cause, ou que ce fut la premiere fois qu'il en fit pour lui. Nunnesius assûre,* not. in vit. Arist. *pag. 147. que Seneque* de vita beata *dit qu'Aristote ne fit que celle-là en sa vie.*

(*c*) *Contra Celsum l. 1.*

(*d*) *Ibid. l. 2.*

(*e*) *Ælian. l. 3. c. 36. Vide etiam Ammonium in vita Aristotel. Origen. lib. 1. contra Celsum. Diogen. Laërt. in Arist. n. 9.*

(*f*) *Diog. Laert. in vit. Arist. n.* 8.

(*g*) *Aristote avoit enseigné 13. ans à Athenes lors que le proces d'irreligion l'obligea de se retirer à Chalcis,* Ammon. in ejus vita. *Il n'étoit revenu à Athenes qu'après avoir instruit Alexandre, dont il n'étoit devenu Precepteur qu'après la mort d'Hermias.*

(*h*) *Balzac, discours 2. au Cardinal Bentivoglio, à la suite du Socrate Chrêtien, p. m. 459.*

(*i*) *Macrobius, Saturn. l. 7. c. 6.*

(*k*) *Medina, in Thom. Aquin. 1. secunda quæst. 109. art. 1. apud Naudæum Apolog. des grands hommes, p. m. 327.*

(*l*) *Part. 1. de universo spirit. cap. 92. 153. & 2. part. cap. 6. apud Naudæum ib. pag. 328.*

(*m*) *Apud Sibillam 1. decade peregrin. quæst. cap. 8. qu. 1. quæstiuncula 4. citante Naudæo pag. 329.* (*n*) *Voyez ci-dessus pag. 93. col. 2.*

quelque façon, que ſans (*I*) Ariſtote l'Egliſe auroit manqué de quelques-uns de ſes articles de foi. Les Chretiens ne ſont pas les ſeuls qui ayent autoriſé ſa Philoſophie; les Mahometans * ne s'en ſont guere moins entêtez, & l'on debite qu'encore aujourd'hui (*K*) malgré l'ignorance qu'ils laiſſent regner parmi eux, ils ont des Ecoles pour cette Secte. Ce ſera un ſujet éternel d'étonnement pour les perſonnes qui ſavent bien ce que c'eſt que Philoſophie, que de voir que l'autorité d'Ariſtote a été tellement reſpectée dans les Ecoles pendant quelques ſiecles, que lors qu'un diſputant citoit un paſſage de ce Philoſophe, celui qui ſoutenoit la theſe n'oſoit (*L*) point dire *tranſeat*; il faloit ou qu'il niât le paſſage, ou qu'il

* *Voyez le P. Rapin, compar. de Plat. & d'Ariſtote pag. 403.*

ce ſous Philippe Auguſte fit brûler la Metaphyſique d'Ariſtote. *Un Docteur* (*) *Anglois de l'Ordre de St. Auguſtin a laiſſé par écrit, qu'on croyoit alors qu'il n'y avoit que l'Antechriſt qui dût bien entendre les livres d'Ariſtote dont il ſe ſerviroit pour convaincre tous ceux qui entreroient en diſpute contre lui.* Finiſſons cette petite compilation par un paſſage d'Agrippa (*a*), qui nous aprend que les Theologiens de Cologne ſoutinrent qu'Ariſtote avoit été le precurſeur du Meſſie dans les myſteres de la nature, comme St. Jean Batiſte l'a été dans les myſteres de la Grace. *Digniſſimus profecto hodie Latinorum gymnaſiorum Doctor, & quem Colonienſes mei Theologi etiam divis adnumerarent, librumque ſub prælo evulgatum ederent cui titulum facerent de ſalute Ariſtotelis; ſed & alium verſu & metro de vita & morte Ariſtotelis quem Theologica inſuper gloſſa illuſtrarunt; in cujus calce concludunt, Ariſtotelem ſic fuiſſe Chriſti præcurſorem in Naturalibus, quemadmodum Joannes Baptiſta in Gratuitis.* Parlant ſans preoccupation ni pour ni contre on peut dire que ces Panegyriſtes outrez font plus de mal que de bien à la memoire d'Ariſtote. On peut aſſûrer d'eux à certains égards le mot de Tacite (*b*), *peſſimum inimicorum genus laudantes.* On pouvoit donner tant de juſtes (*c*) loüanges à Ariſtote, qu'il n'y a pas moyen d'excuſer ceux qui non contens de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

(*) *Alexander Neccam lib. de Nat. rerum apud la Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, oper. t. 5. p. 102. edit. in 12.*

(*a*) *De vanit. ſcientiar. cap. 54. p. m. 95. Balée a copié ceci Cent. 14 pag. 220. Voyez ci-deſſous la remarque V.*

(*b*) *In vita Agricolæ cap. 41.*

(*c*) *Vous en trouverez pluſieurs de telles dans les harangues de Conringius, intitulées* Ariſtotelis laudatio.

(I) *Que ſans Ariſtote l'Egliſe auroit manqué.*] L'Auteur de l'Evangile nouveau du Cardinal Pallavicin ne manqua pas de (*d*) relever ces paroles du chapitre 19. du 8. livre n. 13. *Di ciò ſi doveva in gran parte l'obligazione ad Ariſtotele, il quale ſe non ſi foſſe adoperato in diſtinguer accuratamente i generi delle ragioni, noi mancavamo di molti Articoli di fede.* Cet éloge me fait ſouvenir d'un paſſage de Nicius Erythreus, auſſi flateur qu'il s'en puiſſe voir pour Ariſtote. Cet Auteur pretend qu'en vain le ſubtil & ſavant Patricius a combatu de toutes ſes forces la doctrine du Lycée, doctrine inébranlable, & qui verra toûjours perir ſes rivales. *Altius* (*e*) *Ariſtotelis auctoritas radices egit, quam ut cujuſquam vim impetumque pertimeſcat: viget, ſemperque vigebit, hominis diſciplina; tantumque quis exiſtimabitur ſcire, quantum ex doctrina ejuſdem fontibus hauſtum, intelligentia comprehenſum habuerit; ac nemo, cui cor ſapiat, non ſatius eſſe ducet in iis, quæ ad Philoſophiam pertinent, cum eo, ut ita dicam, philoſophorum errare, quam cum aliis recte ſapere, minorum gentium magiſtris. Itaque ille, omnibus in gymnaſiis, ad ſapientiam properantibus, dux ſemper habebitur: ille Theologorum quaſi militiæ, adverſus religionis noſtræ hoſtes, definitiones, argumentorum copiam, & alia præclare dicta multa, tanquam amentatas haſtas elargietur, quas illa theologicis lacertis ac viribus, de cœlo ſuppeditatis, torqueat ac vibret.* Je me croi obligé de dire, pour agir ſelon les regles de la bonne foi, que le Cardinal Palavicin n'avance point de lui même la maxime qu'on a raportée, ni comme une obſervation qu'il voulût aprendre au monde; il ne la raporte que comme une raillerie maligne du P. Paul. Il eſt vrai qu'il traitte cette raillerie d'impertinente, & qu'il pretend que les Conciles où l'on diſtingua ſi ſubtilement *la ſubſtance, la perſonne, l'hypoſtaſe*, n'y étoient pas moins ſujets; il eſt vrai en un mot qu'il ne nie pas le fait, & qu'il ſe contente de ſe moquer (*f*) de ceux qui s'en moquent. Le P. Paul après avoir raporté le Decret de la VI. Seſſion, raporte ce que l'on y critiqua, & il dit entre autres choſes que ceux qui étoient verſez dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique, remarquerent que tous les autres Conciles pris enſemble avoient decidé moins d'articles que cette ſeule Seſſion, à quoi Ariſtote avoit eu beaucoup de part (*g*); *In che haveva una gran parte Ariſtotele, coll' haver diſtinto eſſattamente tutti i generi di cauſe, à che, ſe egli non ſi foſſe adoperato, noi mancavamo di molti articoli di fede.* Les remontrances (*h*) de la Sorbonne ſur leſquelles le Parlement de Paris donna un Arret contre des Chimiſtes l'an 1629. portoient *qu'on ne pouvoit choquer les principes de la Philoſophie d'Ariſtote, ſans choquer ceux de la Theologie Scholaſtique reçuë dans* l'Egliſe.

(*d*) *Chap. 6. art. 6. p. m. 253.*

(*e*) *Pinacoth. 1. pag. 204.*

(*f*) Ma quale ſtoltizia è quello Scherno, che di ciò ſi doveva in gran parte l'obligazione ad Ariſtotele, *&c. Voyez le P. Rapin,* Reflex. ſur la Philoſophie, *p. m. 449.*

(*g*) *Lib. 2. ad ann. 1547. p. m. 234. édit. 1629.*

(*h*) *Rapin, compar. de Plat. pag. 413.*

(K) *Qu'encore aujourd'hui* les Mahometans ... *ont des Ecoles pour cette Secte.*] „La (*i*) Philoſophie Peripatetique s'eſt tellement établie par „tout, qu'on n'en lit plus d'autre par toutes les „Univerſitez Chretiennes. Celles mêmes qui „ſont contraintes de recevoir les impoſtures de „Mahomet, n'enſeignent les ſciences que conformément aux principes du Lycée, auſquels „ils s'attachent ſi fort qu'Averroës, Alfarabius, „Almubaſſar, & aſſez d'autres Philoſophes Arabes ſe ſont ſouvent éloignez des ſentimens de „leur Prophete, pour ne pas contredire ceux d'Ariſtote que les Turcs ont en leur idiôme Turqueſque & en Arabe, comme Belon (*k*) le „raporte.„ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles dit dans un autre (*l*) volume que ſelon la relation d'Olearius, les Perſes ont toutes les Oeuvres d'Ariſtote expliquées par beaucoup de Commentateurs Arabes, qui nomment communément ſa Philoſophie le gobelet du monde. *Bergeron, dit-il, remarque dans ſon Traitté des Tartares qu'ils poſſedent les livres d'Ariſtote traduits en leur langue, enſeignant avec autant de ſoumiſſion qu'on peut faire ici ſa doctrine à Samarcand, Univerſité du Grand Mogol, & à preſent ville capitale du Royaume d'Usbec.*

On trouve cela dans la page 211. de la verſion d'Amelot 1686.

(*i*) *La Mothe le Vayer, de la vertu des Payens t. 5. pag. 101.*

(*k*) *Lib. 3. cap. 14.*

(*l*) *Le 12. pag. 245.*

(L) *N'oſoit point dire* tranſeat.] Si quelcun oſoit

qu'il l'expliquât à sa maniere : c'est ainsi qu'on en use dans les Ecoles de Theologie à l'égard de l'Ecriture Sainte. Les Parlemens * qui ont proscrit toute autre Philosophie que celle d'Aristote, peuvent être mieux excusez que les Docteurs; car soit que les membres des Parlemens fussent persuadez, comme il y a beaucoup d'apparence, que cette Philosophie étoit la meilleure de toutes, soit qu'ils ne le crussent pas, le bien public a pu les porter à proscrire les nouveaux dogmes, de peur que les divisions Academiques ne repandissent leurs malignes influences sur la tranquillité de l'Etat. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes sages, c'est que les Professeurs se soient si furieusement entêtez des hypotheses philosophiques d'Aristote. Si on avoit eu cette prevention pour sa Poëtique; & pour sa Rhetorique, il y auroit moins de sujet de s'étonner; mais on s'est entêté du plus foible (*M*) de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique, & de sa Physique. Il faut rendre cette (*N*) justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choses où il a choqué le Christianisme. Ces choses sont de la derniere consequence, puis qu'il a soutenu l'éternité de l'Univers, & qu'il n'a point cru que la providence divine s'étendit sur les êtres sublunaires. Pour l'immortalité de l'ame (*O*) on ne sait pas bien s'il l'a reconuë. Nous raporterons en quelque autre lieu les disputes longues qui ont regné dans l'Italie sur ce point de fait. Il y a près de 50. ans que le celebre Capucin Valerien Magni a publié un † Ouvrage de l'atheisme d'Aristote. On a soutenu depuis peu en ce païs dans la ‡ Preface de quelques livres, que la doctrine de ce Philosophe ne differe pas beaucoup du Spinosisme. Cependant si l'on en veut croire quelques Peripateticiens, il n'ignoroit pas (*P*) le mystere de la Trinité; il fit une

** L'an 1624. le Parlement de Paris banit de son ressort trois hommes qui avoient voulu soutenir publiquement des theses contre la doctrine d'Aristote; defendit à toutes personnes de publier, vendre & debiter les propositions contenues dans ces theses à peine de punition corporelle, & d'enseigner aucunes maximes contre les anciens Auteurs & aprouvez, à peine de la vie.* Mercure François, t. 10. p. 504. *Voyez la remarque I. à la fin*

† Imprimé l'an 1647.

‡ Hassel dans la Preface de l'Anti-Spinoza de Wittichius imprimé l'an 1690. & dans la Preface de l'Investigatio epistolæ ad Hebræos *du même, imprimée l'an 1691.*

osoit contester ce fait, je le renverrois à plusieurs Cours de Philosophie imprimez dans le XVI. siecle, où l'on voit regner la methode que voici. L'Auteur prouve sa these premierement par autoritez, & puis par raisons. Les preuves par autoritez sont des passages d'Aristote. La reponse aux objections comprend aussi deux parties. On satisfait premierement aux passages d'Aristote qui semblent contraires à la these, & qui sont des preuves d'autorité pour l'autre parti, en suite on satisfait aux raisons, mais on se garde bien de dire, *J'avouë qu'Aristote a cru cela, & je nie neanmoins que ma these où je soutiens une autre doctrine soit fausse.* On employe toute son industrie à donner aux passages objectez un sens qui s'accommode avec la chose en question. On en use encore ainsi dans les Ecoles de Theologie à l'égard de Saint Augustin, & de Thomas d'Aquin parmi ceux de l'Eglise Romaine.

(*M*) *Du plus foible de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique & de sa Physique.*] Pour être convaincu de la foiblesse de ces Ouvrages, il ne faut que voir Gassendi dans ses (*a*) *exercitationes paradoxicæ adversus Aristoteleos.* Il en dit assez contre la Philosophie d'Aristote en general, pour persuader à tout lecteur non preoccupé qu'elle est très-defectueuse; mais il ruine en particulier la Dialectique de ce Philosophe. Il se preparoit à critiquer de la même sorte la Physique, la Metaphysique & la Morale, lors qu'il aprit l'indignation formidable du parti Peripateticien contre lui. Il aima mieux abandonner son Ouvrage, que s'exposer à de fâcheuses persecutions.

(*N*) *Cette justice à ses plus aveugles sectateurs.*] Je ne veux pas neanmoins entrer en procez contre Luther pour les Theologiens de Cologne. Il leur reproche (*b*) & à ceux de Louvain aussi, qu'ils defendent ou qu'ils adoucissent par des interpretations forcées les plus grandes & les plus impies absurditez d'Aristote. *Aristotelem ipsis in summo esse pretio, & nihil ab eo dictum esse tam absurdè, vel alienè à nostra religione quod non defendant, quod non aliqua interpretatione quantumvis longe petita circumvestiant, quò suus illi constet honos atque nominis existimatio.*

(*O*) *Pour l'immortalité de l'ame on ne sait pas s'il l'a reconuë.*] Pomponace & Niphus ont eu une grosse querelle sur ce sujet. Le premier soutint qu'on ne pouvoit accorder l'immortalité de l'ame avec les principes d'Aristote : le dernier s'engagea à soutenir le contraire. Voyez le discours (*c*) de la Mothe le Vayer sur l'immortalité de l'ame.

(*P*) *Aristote n'ignoroit point le mystere de la Trinité.*] Emanuel de Moura (*d*) disputant contre ceux qui accusent Aristote d'Atheisme, dit 1. qu'une (*e*) femme le cageola si bien qu'elle lui fit consulter l'oracle d'Apollon. 2. Qu'il ordonna (*f*) par son testament que l'on dediât à Jupiter & à Minerve les effigies de certains animaux, qu'il avoit vouëz pour le salut de Nicanor. 3. Qu'il confesse au premier (*g*) livre du ciel & du monde, *Se cum aliis obtulisse Diis trina sacrificia in recognitionem trinæ perfectionis in eis inventæ.* On conclut de ces passages non seulement qu'il croyoit des Diables, & qu'il étoit superstitieux, mais aussi qu'il avoit conu *la Trinité des personnes avec l'unité d'essence, comme a voulu Salmeron,* (*h*) *& auparavant lui George Trapezonce* (*i*), *qui a fait un livre entier de la conformité de la doctrine d'Aristote avec la Sainte Ecriture.* Naudé dont j'emprunte ce qu'on vient de lire remarque, qu'*Emanuel de Moura impose manifestement à Philoponus, qui ne dit rien autre chose suivant le texte Grec, & la vieille traduction conforme à celle de Nunnesius, sinon qu'Aristote ayant atteint l'âge de 16.* (*k*) *ans fut conseillé par l'oracle Pythien de s'adonner principalement à la Philosophie. . . . Les trois sacrifices qu'il fit aux Dieux*, c'est Naudé qui parle, *ou la conoissance de la Trinité que lui ont donnée*

(a) Elles sont dans le 3. vol. de ses Oeuvres.

(b) Apud Sledanum de statu Relig. & Reip. l. 2. fol. m. 33.

(c) Il est au 4. tome de l'édition de ses Oeuvres in 12.

(d) Lib. de Ensal. sect. 2. cap. 3. n. 19. apud Naudeum ubi supra pag. 328.

(e) Il cite Philoponus en la vie d'Aristote.

(f) Il cite Plutarque & Diogene.

(g) Sect. 2. cap. 2. num. 10.

(h) Tomo 2. tract. 23. n. 3. apud Naudeum pag. 329.

(i) Lib. 2. de comparat. Arist. & Plat.

(k) La circonstance de l'âge énerveroit toute la preuve de Moura, car ceux qui pretendroient qu'Aristote auroit nié l'existence des esprits ne le prendroient pas à l'âge de 17. ans.

une belle mort (*Q*), & il jouït de la (*R*) fecilité éternelle. Il compofa un très-grand nombre de livres, dont une affez bonne partie eft parvenuë jufques à nous. Il eft vrai que certains Critiques forment mille doutes fur cela. Nous parlons des avantures de ces livres dans les remarques * fur l'article *Tyrannion*. Il fut extremement honoré dans fa (*S*) patrie, & il y a eu des heretiques (*T*) qui veneroient fon image conjointement avec celle de JESUS-CHRIST. Je n'ai point trouvé que les Antinomiens *portaffent plus de refpect à ce fage Payen qu'à la fageffe increéee*, † ni que les *Aëtiens ayent été excommuniez, parce qu'ils donnoient*

* *Voyez ci-deffus les remarques de l'article* Andronicus, *pag.* 271. 272.

† *Rapin, compar. de Platon & d'Ariftote p.m.* 392.

donnée beaucoup de Docteurs Catholiques „ font „ toutes chimeres, qui ont pris leur origine & „ fondement fur ce qu'il dit en fon premier li- „ vre du ciel parlant du nombre ternaire ; Διὸ „ παρὰ τῆς φύσεως εἰληφότες ὥσπερ νόμους ἐκείνης „ καὶ πρὸς τὰς ἁγιστείας τῶν Θεῶν χρώμεθα τῷ ἀριθ- „ μῷ τούτῳ, c'eft-à-dire, *Quapropter hoc à na-* „ *tura numero fumpto perinde atque quadam illius* „ *lege, & in Deorum facrificiis celebrandis uti fo-* „ *lemus.* Duquel paffage on ne fauroit conclure „ autre chofe, finon qu'Arioftote dit que l'on fe „ fervoit en fon tems du nombre de trois aux fa- „ crifices, ce qui nous eft auffi temoigné par „ Theocrite. „ Après cela Naudé remarque que le Cardinal Beffarion (*a*) *fe moque de Trapezonce, de ce qu'il avoit tant pris de peine pour prouver par ce texte qu'Ariftote avoit eu une entiere conoiffance de la Trinité.*

(*Q*) *Il fit une belle mort.*] Se fentant (*b*) proche de fa fin il verfa un torrent de larmes, & tout penetré de douleur & d'efperance il implora la mifericorde du fouverain Etre. Il aprouvoit extremement une fentence d'Homere, qui porte qu'il ne fied pas mal aux Dieux de fe revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étoient des preffentimens de l'Incarnation du fils de Dieu. Voilà ce que nous lifons dans Cœlius Rhodiginus. Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut gueres mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernieres heures d'Ariftote. (*c*) Ils „ difent qu'il mourut de deplaifir de n'a- „ voir pu comprendre la caufe du flus & du „ reflus de l'Euripe. Sur quoi quelques Mo- „ dernes ont inventé cette fable qui depuis a eu „ cours, que ce Philofophe fe precipita dans „ l'Euripe en difant ces paroles, *Que l'Euripe* „ *m'engloutiffe puis que je ne le puis comprendre.* „ Diogene Laërce (*d*) cite un Auteur nommé Eumelus, qui avoit dit qu'Ariftote s'étant refugié à Chalcis s'empoifonna à l'âge de 70. ans. Apollodore (*e*) me paroît plus digne de foi : il a dit que ce grand homme mourut de maladie à l'âge de 63. ans.

(*R*) *Il jouït de la felicité éternelle.*] Sepulveda (*f*) l'un des plus favans hommes du XVI. fiecle, n'a point hefité à le placer parmi les bienheureux : il a foutenu publiquement fon opinion, & par écrit. Le Jefuïte Gretferus (*g*) le reprend d'avoir été trop hardi ; mais neanmoins il avouë qu'il incline en faveur d'Ariftote auffi bien que Sepulveda, dont *il n'improuve en cela que la façon de parler affirmative.* Joignez à ceci ce que j'ai cité de Cœlius Rhodiginus, & ce que des gens de poids ont remarqué touchant la raifon qui obligea Ariftote à fortir d'Athenes. Albert le Grand a foutenu qu'on le chaffa à caufe de fes bonnes mœurs ; *Propter morum rectitudinem pulfus* (*h*) *Athenis.* Gretferus (*i*) dans fa difpute contre Sepulveda touchant le falut d'Ariftote, *ne doute point qu'il n'ait voulu éviter par ce banniffement volontaire la neceffité où on vouloit le reduire, de rendre à des idoles un culte qu'il croyoit n'être deu qu'à Dieu feul.* Nous avons donc en fa perfonne un illuftre Refugié pour la vraye Religion. Origene (*k*) a favorablement interpreté cette fuite d'Ariftote, car lors qu'il explique le precepte que nôtre Seigneur (*l*) donne à fes Apôtres, *de fuir d'une ville où ils feroient perfecutez dans une autre*, il dit à Celfus qui fe moquoit de cela *avec fes profanations ordinaires, que l'éloignement d'Ariftote dont nous parlons a été conforme à la Morale de l'Evangile, & qu'il fit la même chofe étant pourfuivi calamnieufement, que* JESUS-CHRIST *confeille à fes difciples.*

(*S*) *Extremement honoré dans fa patrie.*] Elle avoit été ruïnée par le Roi Philippe, mais Alexandre la fit rebâtir à la priere d'Ariftote. Les habitans pour reconoître ce bienfait (*m*) confacrerent un jour de fête à ce Philofophe, & lors qu'il fut mort à Chalcis dans l'Ile d'Euboée, ils tranfporterent fes os chez eux, ils dreflerent un autel fur fon monument, ils donnerent à ce lieu le nom d'Ariftote, & y tinrent dans la fuite leurs affemblées. Mandeville (*n*) dans la fabuleufe relation de fes voyages dit que tout cela fubfiftoit encore de fon tems, c'eft-à-dire dans le XIV. fiecle.

(*T*) *Il y a eu des heretiques qui veneroient fon image . . . . que les Antinomiens portaffent plus de refpect.*] Voici un paffage du P. Rapin. „ (*o*) Les Carpocratiens (*p*) furent condamnez „ pour avoir mis l'image de ce Philofophe avec „ celle de JESUS-CHRIST, & pour l'avoir „ adorée par une extravagance de zêle pour fa „ doctrine. Les Aëtiens (*q*) furent excommu- „ niez par l'Eglife, & par les Ariens même dont „ ils étoient fortis, parce qu'ils donnoient à leurs „ difciples les Categories d'Ariftote pour Cate- „ chifmes. Les Antinomiens (*r*) allerent juf- „ ques à cet excés d'impieté, que de porter plus „ de refpect à ce fage Payen qu'à la fageffe in- „ créé. „ Je n'avois jamois fi bien conu qu'en cet endroit-ci, que cet agreable Ecrivain ne fe donnoit pas la peine de confulter les originaux. J'avouë que Baronius fous l'année que le P. Rapin cite dit que les Carpocratiens avoient des images, & entre autres celle de JESUS-CHRIST qu'ils difoient avoir été faite par Pilate, celle de Pythagoras, celle de Platon, celle d'Ariftote, & qu'ils leur rendoient la veneration que les Payens rendoient aux idoles ; mais cela ne meritoit pas d'être allegué : car outre que Baronius ne dit point que c'ait été la raifon pourquoi on condamna ces heretiques, il ne paroît pas qu'ils ayent eu plus de zêle

pour

(*a*) *Cap.* 15 *lib.* 3. *adverfus calumniat. Plat.*

(*b*) Proditum & illud monumentis eft, quum philofophus hic extrema fibi ingruere præfenfiffet, dolore ac fpe in lacrymas amplius profufum primæ caufæ mifericordiam intentius implorafse. Quin & Homeri fententiam ex Odyffea vehementer approbaffe, qua non effe immortalibus diis indecôrum pronunciatur hominis induere naturam, quo ab erroribus fevocentur mortales. Qua in re CHRISTI præfenfiffe adventum augurantur nonnulli ejus viri gloriæ in primis addicti. *Cœl. Rhodigin. l.* 17. *c.* 34.

(*c*) *Le P. Rapin. p.* 310. *qui cite Juftin. in adm. ad Gentes. Greg. Naz. contra Jul. Voyez auffi Rhodiginus l.* 29. *c.* 8. *Quant aux citations du P. Rapin voyez la remarque Z.*

(*d*) *In Arift. n.* 6.

(*e*) *Apud Laërt. ibid. n.* 10.

(*f*) *Lib. de anim. p. apud la Mothe le Vayer tom.* 5. *pag.* 114.

(*g*) *Apud eumdem la Mothe le Vayer, ibid.*

(*h*) *Lib.* 5. *Ethic. c.* 1. *apud Rapin, p.* 310.

(*i*) *De variis cœl. Luth. cap.* 13. *apud la Mothe le Vayer ib. p.* 109.

(*k*) *Lib* 2. *contra Celfum apud eumdem.*

(*l*) *Matth. chap.* 10. *v.* 23. *ibid.*

(*m*) *Ammonius in vita Ariftot.*

(*n*) *Itinerar. c.* 2. *apud Hornium, hift. philof. l* 3. *c.* 15. *pag.* 197.

(*o*) *Compar. pag.* 392.

(*p*) *Baronius Ann. Eccl. ad ann.* 120.

(*q*) *Ibid. ad ann.* 208.

(*r*) *Eufeb. Hift. c.* 27.

noient à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Catechisme; mais j'ai bien lu quelque part qu'avant la Reformation il y a eu des Eglises en Allemagne, où l'on lisoit au peuple tous les Dimanches la Morale (*V*) d'Aristote au lieu de l'Evangile. Il n'y a gueres de marques de zêle pour la religion, que l'on n'ait données pour le Peripatetisme. Paul de Foix célebre par ses Ambassades; & par son érudition, ne voulut pas * voir à Ferrare François Patrice, parce qu'il aprit que ce savant homme enseignoit une autre Philosophie que la Peripateticienne. C'étoit prattiquer envers les ennemis d'Aristote, ce que les zelateurs veulent qu'on fasse à l'égard des Heretiques. Après tout il ne faut pas s'étonner que le Peripatetisme, tel qu'on l'enseigne depuis plusieurs siecles, trouve (*X*) tant de protecteurs, & qu'on en croye les interêts † inseparables de ceux de la Theologie; car il accoutume l'esprit à aquiescer sans évidence. Cette reunion d'interêts doit être aux Peripateticiens un gage de l'immortalité de leur secte, & aux nouveaux Philosophes un sujet de diminuer leurs esperances. Joint qu'il y a des doctrines d'Aristote que les modernes ont rejettées, & qu'il faudra enfin adopter ‡. Les Theologiens Protestans ont bien changé de maxime, s'il est vrai que les premiers Reformateurs (*Y*) ayent crié contre le Peripatetisme autant que l'on dit. Le genre

* *Thuanus ... l. 1.*

† *Voyez la remarque I.*

‡ *Telle est l'hypothese des Intelligences motrices; car la doctrine des tourbillons sous quelques loix generales, & sans quelque direction particuliere à chaque planete, ne peut contenter l'esprit.*

pour la doctrine d'Aristote, que pour celle des autres Philosophes dont ils veneroient les images. Mon édition (*a*) de Baronius ne contient pas un seul mot sous l'année 203. de ce que le P. Rapin raconte. Aussi n'est-il pas possible que des gens qui sont sortis des Ariens, soient chassez de la communion de l'Eglise au commencement du 3. siecle. C'est sous l'an 356. que Baronius a parlé d'Aëtius : il raporte un long passage de Suidas, où l'on voit non pas que cet heretique donnât à ses disciples les Categories d'Aristote pour Catechisme, mais qu'il leur expliquoit les choses selon la methode des Categories d'Aristote. C'est qu'il étoit fort versé dans les subtilitez & dans les disputes de la Dialectique. C'est ainsi que presentement un Scholastique Espagnol qui entreprendroit d'expliquer un point de foi, le bâtiroit selon le plan de l'Ecole. Pourroit-on dire qu'il substitueroit les Ouvrages d'Aristote à nos livres de religion ? Citer Eusebe au chapitre 27. de son Histoire est une maniere de citer insoutenable. Je ne pense pas que cet Auteur ait rien dit sur les Antinomiens.

(*V*) *La Morale d'Aristote au lieu de l'Evangile.*] Je m'en vais citer mon Auteur; c'est Mr. Spanheim le pere dans la Harangue (*b*) seculaire qu'il prononça à Geneve l'an 1635. *Quin & Philippus Melanchton*, dit-il, (*c*) *vir candidissimus testatur diebus Dominicis variis in locis pro thematibus Dominicalibus, inde à Karoli M. ætate opera P. Guarenfridi seculo octavo in Cathedras Ecclesiasticas introductis, Ethica Aristotelis publicè populo prælecta, & à se Tubingæ in agro Wirtenburgico audita.* Si on me demande un autre temoin, & qu'on veuille se contenter de Magirus, je le produirai. *Tubingæ quondam Monachus* (*d*), dit-il, *pro concione Aristotelis librum Ethicorum explicavit, ita vulgo dicebat*, quemadmodum Johannes Baptista Christi præcursor fuit in Theologicalibus, ita Aristoteles fuit præcursor Christi in Physicalibus (*e*).

(*X*) *Que le Peripatetisme . . . . trouve tant de protecteurs.*] Si tous ceux qui ont embrassé la Philosophie de Mr. Descartes avoient eu cette sage retenuë, qui fait qu'on s'arrête quand on est parvenu jusques à un certain point; s'ils avoient su discerner (*f*) ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire, ils n'auroient pas fait tant crier contre la secte en general. La methode des anciens maîtres étoit fondée sur de bonnes raisons. Ils avoient des dogmes pour tout le monde, & des dogmes pour les disciples initiez aux mysteres. Quoi qu'il en soit l'application qu'on a voulu faire des principes de Mr. Descartes aux dogmes de la Religion, a fait un grand prejudice à sa secte, & en arrête les progrés. C'est un cas presque inévitable. Les anciens Peres (*g*) se plaignirent extremement de la secte d'Aristote, & c'est une plainte presque generale que la Philosophie fait tort à la Theologie : mais d'autre côté il est certain que la Theologie nuit à la Philosophie. Ce sont deux Facultez qui ne s'accorderoient gueres sur le reglement des limites, si la voye de l'autorité toûjours dans les interêts de la premiere n'y donnoit bon ordre.

(*Y*) *Les premiers Reformateurs ayent crié contre le Peripatetisme autant que l'on dit.*] Voici encore un passage du P. Rapin; „Rien (*h*) „ne fit plus d'honneur à la doctrine de ce (*i*) „grand homme dans le siecle passé que les invectives atroces de Luther, de Melancthon, „de Bucer, de Calvin, de Postel, de Paul (*k*) „Sarpy & de tous ceux qui écrivirent alors contre l'Eglise Romaine. Car ils ne se plaignent „tous d'Aristote, que parce que la solidité de „sa methode donne un grand avantage aux Catholiques pour decouvrir les ruses, & les artifices des faux raisonnemens dont se sert l'heresie, pour deguiser le mensonge & detruire „la verité.„ Dans un autre Ouvrage cet Auteur ne parle pas si en l'air, ni avec si peu de preuves. Saint Thomas, dit-il, (*l*) s'est servi de la methode d'Aristote avec tant de succés pour expliquer la doctrine de l'Eglise Romaine, que Bucer un des plus grands ennemis qu'ait eu nôtre religion avoit coutume de dire (*m*), *qu'on suprime les Ouvrages de Saint Thomas & je detruirai l'Eglise Romaine.* „Ce fut cette methode „prise d'Aristote, qui rendit la doctrine de „nôtre Religion si redoutable à tous les Novateurs des derniers siecles, que ne pouvant „y resister, ils entreprirent de la décrier, en „declamant contre les Scholiastiques, & principalement contre Aristote, duquel ils avoient „auparavant emprunté la methode, qui s'est „établie dans l'école depuis Saint Thomas. Les Ana-

(*a*) *C'est celle d'Anvers 1597.*

(*b*) *Elle a pour titre* Geneva restituta.

(*c*) *Pag.* 17. 18.

(*d*) *In Eponymologio Critico, p.* 81. 82.

(*e*) *Il cite Greg. Michael in not. ad Jac Gaffarelli curiosit. inaudit. pag.* 109.

(*f*) Finita potestas denique cuique Quanam sit ratione utque altè terminus hærens. *Lu ret. lib.* 1.

(*g*) *Voyez dans Mr. de Launoi* de varia Aristotelis fortuna *c. 1. une longue liste de leurs passages.*

(*h*) *Compar. de Plat. pag.* 412.

(*i*) *Il parle d'Aristote.*

(*k*) *Comment peut-on dire qu'il ait écrit contre l'Eglise Romaine dans le XVI. siecle?*

(*l*) *Reflexions sur la Philosophie p. m.* 450.

(*m*) Tolle Thomam & Ecclesiam Romanam subvertam. *Bucer. Le P. Rapin eût bien fait de citer le livre & la page de Bucer.*

re de mort qui peut à certains égards faire plus d'honneur à la memoire d'Aristote, est de dire que le chagrin (Z) de n'avoir pu decouvrir la cause du flus & du reflus de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut. Quelques-uns disent * que s'étant refugié dans l'Ile d'Euboée, à cause d'un procés d'irreligion qu'on lui faisoit à Athenes, il s'empoisonna. Mais il n'avoit que faire de sortir de cette ville, pour se delivrer de la persecution par cette voye. Hesychius † assûre non seulement qu'il y eut arrêt de mort contre lui, à cause d'une hymne qu'il avoit faite en l'honneur de son beau-pere, mais aussi qu'il avala de l'aconit en

 exe-

* Eumelus apud Laërt. l. 5. n. 6.

† In vita Aristot.

„ (a) Anabaptistes commencerent les premiers „ à rendre l'usage universel de la Philosophie „ suspect à ceux de leur secte dans tout le Septentrion, où ils eurent de l'autorité, & ils „ se servirent des paroles de Saint Paul aux Colossiens, pour l'interdire dans leurs écoles. „ Luther (b) se declara avec tant de chaleur „ contre la Philosophie d'Aristote, qu'il avança dans des Theses soutenuës à Heidelberg „ l'année 1518. qu'on ne pouvoit raisonner selon les principes de ce Payen, sans abandonner les maximes de la sagesse de JESUS-CHRIST, & il ne laisse passer aucune occasion dans ses Ouvrages de s'emporter contre ce Philosophe: en quoi il a été suivi de „ Zuingle, de Pierre Martyr, de Zanchius, „ du * Melancthon, & de tous ceux qui ont „ combatu la doctrine de l'Eglise Romaine. „ Ce (c) qui a fait dire à Melchior Cano Evêque des Canaries, le plus disert de tous les „ Scholastiques, que les Lutheriens avoient un „ grand mépris pour la Philosophie, qui s'enseignoit alors en l'école. Calvin ne parle jamais d'Aristote qu'avec toute l'aigreur, & toute l'amertume de stile, que lui inspiroit son „ genie naturellement chagrin & medisant. Et „ ce fut ainsi qu'en userent tous ceux qui écrivirent dans les derniers siecles, contre l'Eglise „ Romaine.

(a) Ex Nicolao Blesdikio in historia Davidis Georgii. *Ex Hornii Hist. Philos.*

(b) Qui in Aristotele vult Philosophari, prius oportet in Christo stultificari.

* *Nous ferons voir en son lieu que Melanchthon étoit fauteur d'Aristote.*

(c) Nullo apud Luteranos Philosophiam esse in pretio. *Lib. 9. Locor. Theol. cap. 3.*

(Z) *Le chagrin de n'avoir pu decouvrir.*] Ce genre de mort seroit une preuve de l'ardeur immense avec laquelle Aristote auroit fouillé dans les secrets de la Nature. Il marqueroit une extrême sensibilité pour la gloire d'avoir apris au genre humain les mysteres les plus cachez: ne seroit-ce pas mourir au lit d'honneur? ne seroit-ce pas s'être apliqué à sa charge avec la ferme resolution de venir à bout de son entreprise, ou de mourir à la peine? Je trouve que ceux qui ont dit que le genie d'Aristote n'avoit point d'autres bornes que celles de la Nature, ou qu'il avoit été admis à la plus intime confidence, & au (d) secretariat de la Nature, ne devroient point admettre d'autre tradition touchant sa mort, que celle dont je parle ici. Un confident qui se voit disgracié, & qui éprouve sur ses vieux jours qu'on lui fait mystere d'une chose, ne doit point survivre à cette chute. Serieusement parlant je ne pense pas qu'Aristote ait été assez mal habile homme pour mourir d'un tel chagrin. *Quelle apparence (e) qu'un homme aussi avisé que* lui *eût pu se resoudre . . à s'abandonner au chagrin & au desespoir de ne pouvoir comprendre le flus & le reflus; lui qui sentoit son esprit borné sur tant d'autres choses qu'il ignoroit sans en avoir d'inquietude.*

(d) Ἀριστοτέλης τῆς φύσεως γραμματεὺς ἦν. Τὸν κάλαμον ἀποβρέχων εἰς νοῦν. Aristoteles fuit Naturæ scriba calamum imbuens mente; (*il trempoit sa plume dans le bon sens*) Suidas.

(e) *Le P Rapin, compar. pag. 310.*

Au reste on attribuë souvent à Justin Martyr, & à Gregoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit touchant la mort d'Aristote. Ils n'ont point dit qu'il se precipita dans l'Euripe. Justin dit (f) seulement que la honte de n'avoir pu decouvrir la cause du Phenomene qu'on y voyoit le fit mourir de chagrin. St. Gregoire de Nazianze à proprement parler n'en dit pas autant; il se contente de (g) ne point contredire Julien, qui avoit allegué Aristote comme un exemple d'une si grande passion pour l'étude, qu'elle lui avoit donné la mort. Ἢ καὶ τὴν Ὁμήρου φιλομάθειαν περὶ τὸ Ἀρκαδικὸν ζήτημα· καὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν καὶ προσεδρίαν ἐπὶ ταῖς τοῦ Εὐρίπου μεταβολαῖς ὑφ' ὧν τεθνήκασι· *Laudas insuper in Homero discendi amorem circa Arcadicam quæstionem, & in Aristotele philosophiam & diutinam moram ad reciprocos Euripi æstus quibus uterque occubuit.* Ceci est fort remarquable, & je ne sai si quelcun s'en est encore aperçu. Plusieurs personnes n'ayant pas pour les Peres de l'Eglise tout le respect qu'il faudroit, se plaisent à les taxer d'une aveugle credulité. Ils les accusent nommément d'avoir diffamé Aristote au sujet de l'Euripe. Mais il y a quelque apparence que Julien l'Apostat avoüoit le fait dont Justin Martyr a parlé, car il paroît par la reponse de Saint Gregoire de Nazianze, que cet Empereur avoit joint Homere avec Aristote pour produire deux exemples d'une avidité de savoir qui avoit causé la mort. Or selon la tradition qui concerne Homere, il mourut de deplaisir de n'avoir pu entendre la reponse que lui firent certains pêcheurs. On peut donc croire que Julien avoit adopté une tradition semblable touchant Aristote & l'Euripe. Je conviens neanmoins qu'il se pourroit faire, qu'il n'eût voulu dire sinon qu'Aristote observa avec tant d'assiduité les mouvemens de l'Euripe, & qu'il medita si profondément sur ce sujet, que cette forte aplication de corps & d'esprit ruïna sa santé, & lui attira la maladie dont il mourut. Je croirois cela plûtôt que toute autre chose. Il ne semble pas qu'Eustathius en veuille dire davantage, lors qu'il parle de l'Euripe en cette maniere: Ἑπτάκις τὸ ὅλον νυχθήμερον μεταβάλλει ὁ περὶ Εὔβοιαν Εὔριπος· περὶ ὃν φασι διαλειφθέντα τὸν Ἀριστοτέλην καταλῦσαι τὸν βίον. *Septies intra diem naturalem reciproco æstu agitatus Euboïcus Euripus, circa quem dicunt Aristotelem occupatum interiisse.* Voyez en marge un long passage de Monsieur le Fevre, où après avoir donné un coup de dent en passant aux Predicateurs, il impute à Justin Martyr, & encore plus à Gregoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit (h).

APOLOGIE pour Justin Martyr & Gregoire de Nazianze.

(f) Οὐδὲ τὴν τοῦ Εὐρίπου φύσιν τοῦ ὄντος ἐν Χαλκίδι γνῶναι δυνηθεὶς διὰ πολλὴν ἀδοξίαν καὶ αἰσχύνην λυπηθεὶς μέτεστη τοῦ βίου. Cum neque Euripi Chalcidici naturam cognoscere posset, unde propter ingens probrum & pudorem in mœrorem conjectus morte vitam commutavit. *Justin. Cohort. ad Græcos, pag. 34.*

(g) *Orat. 3. p. m. 79.*

(h) Videlicet in Græcia, quemadmodum hodieque fit, oratores sacri, si tamen tanto nomine illa pulpitorum crepitacula, & plebeculæ cymbala, cohonestari oporteat, vulgo dictitabant, Aristotelem, cum illius septenæ in dies singulos reciprocationis causam non potuisset cognoscere, ibi tum misellum sese in Euripum dedisse præcipitem, & in maximam malam crucem abiisse. Justinus cognomento Martyr, & Gregorius Nazianzenus, qui primi, aut inter primos, hanc fabulam olim in scripta sua retulerunt, id vel studio Philosophiæ Christianæ (ita enim isti Græculi Christianismum vocare solent) fecere; dum videlicet insanientem veterum Græcorum sapientiam, obscurandam & premendam existimarunt; vel fortasse etiam, (quidni enim veris locus sit?) priscæ historiæ ignoratione. Nam ex Eumolpi, Apollodori, Favorinique scriptis, quæ illa etiam tempestate superfuisse scimus, facile didicisse Boni Viri poterant, rem longe se secus habuisse, quàm prodiderunt. *Tanaq. Faber epist. part. 1. p. 49 50*

execution de l'arrêt. Si la chose étoit veritable elle seroit raportée par plus d'Auteurs. Voyez les remarques G & Z.

ARISTOTE, Architecte celebre dans le XV. siecle, étoit de Boulogne & de la famille des * Albert. Une des plus remarquables choses qu'on conte de lui, est qu'il savoit transporter d'un lieu en un autre une tour (*Y*) de pierre toute entiere. Jean Basilides grand Duc de Moscovie le fit venir auprès de lui †, & se servit de son industrie pour la construction de plusieurs Eglises. Il y a des noms difficiles à porter; celui d'Aristote est de ce nombre: cependant on trouve plus (*Z*) de 30. Aristotes.

* *Joh. Baptista Albertus in descript. Italiæ p. m. 516.*

† *Voyez la Relation de Moscovie d'Hercules Zani dans le Journal de Leipsic 1691. pag. 476.*

ARIUS, chef & fondateur de l'ARIANISME, secte qui nioit la divinité éternelle & la consubstantialité du Verbe, vivoit dans le IV. siecle. Il étoit né dans la Libye proche de l'Egypte. Eusebe Evêque de Nicomedie fort aimé de Constantia, sœur de l'Empereur Constantin, & femme de Licinius, contribua ‡ extremement à la propagation de cette heresie. C'étoit un esprit adroit, un veritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius sous sa protection, & l'insinua dans les bonnes graces de Constantia: car on s'imagine toûjours que si les femmes ne se mêlent des interêts d'une secte, les progrés n'en sauroient être considerables. Le parti d'Arius se fortifioit à vuë d'œil: il y eut des Evêques qui l'embrasserent hautement: ce ne furent plus que disputes dans les villes: on passoit quelquefois des paroles aux effets: il fut absolument necessaire que l'Empereur remediât à ces desordres. C'est ce qu'il fit en convoquant le Concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius l'an 325. Cet Heresiarque fut exilé par l'Empereur, qui voulut de plus que tous ses livres fussent brûlez, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder (*A*) fût puni du dernier suplice. Quelques-uns pretendent (*B*) qu'Arius ayant abjuré son heresie en presence du Concile, évita la

‡ *Hieronym. ad Ctesiphont.*

(*Y*) *Transporter . . . une tour de pierre toute entiere.*] Jonsius (*a*) cite deux temoins, Beroalde, & Matthieu Palmerius. Le premier s'exprime ainsi dans son Commentaire sur le chapitre 18. du Vespasien de Suetone. *Non diu est quod Aristoteles civis noster mechanicus longe omnium præstantissimus turrim ex sede sua movit, motamque arte mechanica in alium haud longe dissitum locum transportavit. Non est mendacio locus, cum adhuc supersint qui vidêre.* Et voici les paroles de Palmerius dans sa Chronique sous l'an 1455. *Aristoteles Bononiensis Architectura insignis habetur, qui lapideas turres integras illæsas subjectis fundamento lapidibus ad alium traduxit locum.*

(*a*) *De scriptor. hist. philos. pag. 68.*

(*Z*) *On trouve plus de 30. Aristotes.*] Voyez les Dissertations de Jonsius *de Historia Peripatetica*, vous y trouverez 21. Aristotes dans la premiere. L'Auteur croyoit (*b*) alors n'avoir rien laissé à dire, mais il éprouva que la science croît avec l'âge. Il eut onze nouveaux Aristotes à produire, quand il publia son Traitté *de scriptoribus historiæ philosophiæ*. Il eut aussi quelque chose à ajoûter à ce qu'il avoit dit de quelques-uns des 21. Ce qui a été raporté dans la remarque precedente, est une de ces additions.

(*b*) *Voyez le 12. chapitre du Traitté qu'on vient de citer.*

(*A*) *De les garder fût puni du dernier suplice.*] Socrate (*c*) raporte la lettre où Constantin ordonnoit que tous ceux qui trouveroient un livre composé par Arius, & ne le brûleroient pas, fussent punis de mort sans remission dès aussitôt qu'ils seroient surpris dans cette faute. Ἐκεῖνο μέντοι προαγορεύω, ὡς εἴ τις σύγγραμμα ὑπὸ Ἀρείου συνταγὲν φωραθείη κρύψας, καὶ μὴ εὐθέως προσενεγκὼν πυρὶ καταναλώσῃ, τούτῳ θάνατος ἔσται ἡ ζημία· παραχρῆμα γὰρ ἁλοὺς ἐπὶ τούτῳ κεφαλικὴν ὑποστήσεται τιμωρίαν. Je ne me souviens point d'avoir lu aucun Auteur qui ait remarqué l'étrange & surprenante disparate de Constantin. Il se contenta de banir l'Heresiarque; il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivroient l'Arianisme, & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de savoir ce que disent les heretiques, & de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un Orthodoxe de garder quelque livre d'Arius par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu sur le champ, & l'on auroit laissé vivre un homme qui auroit fait profession de l'Arianisme? quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les heretiques, & à leur defendre sous peine de mort de garder les livres de leur fondateur.

(*c*) *Histor. Eccles. l. 1. c. 9. p. m. 32.*

(*B*) *Pretendent qu'Arius. . . évita la peine du bannissement.*] Baronius affirme sur la foi de St. Jerôme qu'Arius fit semblant de se repentir, & qu'ayant souscrit au Concile de Nicée, il fut reçu à la paix de l'Eglise par ce Concile, & ne fut point exilé. On ne peut nier que (*d*) Saint Jerôme ne dise qu'Arius fit sa paix avec le Concile de Nicée, mais on doit ajoûter incomparablement plus de foi à la lettre de ce Concile, qu'au sentiment d'un particulier qui a vêcu depuis ce tems-là. On expose dans cette lettre comment les opinions d'Arius avoient été examinées & condamnées; mais pour ce qui avoit été fait contre sa personne, & ce qu'il étoit devenu, on se dispense d'en parler, afin de ne point paroître avoir envie d'insulter à sa disgrace. Parleroit-on ainsi d'un homme à la retractation duquel on auroit aquiescé? Le docte Henri (*e*) Valois raisonnant sur cette lettre du Concile louë la moderation de la Compagnie, sur

(*d*) *In Dialogo contra Luciferianos.*

(*e*) *In Sozomenum lib. 2. c. 16. p. m. 108.*

la peine du banniſſement ; mais d'autres ſoutiennent * qu'il (*C*) fut exilé, & que l'Empereur (*D*) ne le rapela qu'au bout de dix ans. Ils content que l'on fit accroire à ce Prince qu'Arius étoit au fond orthodoxe : ils ajoûtent que Conſtantin s'étant confirmé dans cette penſée, par la profeſſion de foi que cet homme lui preſenta, écrivit en ſa faveur aux Evêques qui étoient aſſemblez à Jeruſalem pour la dedicace du Temple ; que les Evêques qui ſe trouverent encore dans cette ville lors qu'Arius y arriva avec la lettre de Conſtantin étoient pour la plûpart Ariens cachez ; qu'ils ne manquerent donc pas de prononcer que ſa doctrine étoit orthodoxe, & de le recevoir à la communion de l'Egliſe ; que pour remporter un plein triomphe ils s'imaginerent qu'il faloit qu'Arius fût rehabilité dans Alexandrie, où il avoit reçu les premiers coups de l'anatheme ; & que comme Saint Athanaſe qui en étoit Patriarche, & qui étoit le grand adverſaire d'Arius avoit été relegué, ils crurent qu'en ſon abſence il ſeroit facile de retablir Arius dans la communion de l'Egliſe d'Alexandrie ; mais qu'ils ſe tromperent ; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre ; que Conſtantin averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Conſtantinople, & obtint de lui ſans aucune difficulté la ſignature du Concile de Nicée ; qu'en ſuite il le renvoya aux Evêques qui étoient alors aſſemblez à Conſtantinople, qu'il le leur renvoya, dis-je, afin qu'ils le reçuſſent à la communion dans cette ville Imperiale ; que celui qui en étoit Evêque ne voulut jamais y conſentir, quoi qu'on lui repreſentât qu'Arius avoit ſigné tout ce qu'on avoit voulu ; qu'Euſebe n'eût pas laiſſé nonobſtant cela de faire rendre la communion eccleſiaſtique à ſon ami dans la grande Egliſe de Conſtantinople ; qu'il l'y menoit comme en triomphe accompagné d'une grande troupe de ſes partiſans ; mais que comme on aprochoit de la grande place, Arius preſſé d'une neceſſité naturelle ſe retira à la hâte dans un lieu public, & y mourut ſur le champ, tous ſes inteſtins s'étant écoulez avec ſon foye & ſa rate l'an 336 †. De fort ſavans hommes rejettent (*E*) cette chronologie. La Secte d'Arius

* *Voyez l'Arianiſme du P. Maimbourg, l.* 1. *&* 2.

† *Tiré de Maimbourg, ubi ſupra.*

ſur ce qu'elle n'avoit point nommément frapé de ſes anathêmes la perſonne d'Arius, mais en general ceux qui enſeigneroient telles & telles hereſies, & ſur ce qu'au lieu de ſolliciter l'Empereur à banir les heretiques, elle temoignoit être fâchée de leur exil.

(C) *D'autres ſoutiennent qu'il fut exilé.*] Sozomene eſt de ceux-là, puis qu'il aſſûre qu'Arius fut rapelé (*a*) peu après la tenuë du Concile. La ſoumiſſion des deux Evêques qui furent exclus de leurs Egliſes, & envoyez en exil, fournit une preuve du banniſſement d'Arius. Je parle d'Euſebe & de Theognis. Ces deux Prelats furent exilez par Conſtantin trois mois après la clôture du Concile, comme nous l'aprend Philoſtorgius (*b*) : ils obtinrent leur rapel trois ans après le Concile, comme le même Philoſtorgius l'aſſûre. Or ils l'obtinrent en ſe ſoumettant aux deciſions par un Ecrit quils envoyerent aux Evêques, dans lequel ils (*c*) remarquent que celui qui étoit le chef de ces diſputes avoit été rapellé de ſon exil, & qu'il ſeroit abſurde qu'après la reconciliation de celui-là, ils ne fiſſent point paroître leur innocence. Voilà donc deux faits prouvez, l'un qu'Arius fut exilé, l'autre qu'il fit ſa paix avec les Evêques, & qu'il obtint ſon rapel avant qu'Euſebe & Theognis obtinſſent le leur. Ils l'obtinrent en 328. ſelon Philoſtorgius, dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'hiſtoire de ce tems-là ; il eſt donc faux qu'Arius n'ait obtenu ſon rapel qu'en 335.

(D) *Et que l'Empereur ne le rapela qu'au bout de dix ans.*] Le P. Maimbourg a ſuivi cette fauſſe chronologie. On vient de voir la preuve de ſon erreur.

(E) *De fort ſavans hommes rejettent cette chronologie.*] Henri Valois prouve qu'Arius (*d*) n'étoit point en vie au tems du Synode de Jeruſalem, qui reçut des lettres de Conſtantin touchant la reconciliation de quelques principaux membres de l'Arianiſme. Ce n'eſt donc point Arius l'Hereſiarque qui fut recommandé à ce Concile par Conſtantin, & qui trouva ſi favorables les Evêques aſſemblez à Jeruſalem. Cependant Socrate dit en propres termes, que le Concile transferé de Tyr à Jeruſalem pour la dedicace du temple, reçut à la Communion de l'Egliſe Arius & ſes adherens, en vertu des lettres de Conſtantin qui temoignoient qu'il étoit perſuadé de l'orthodoxie d'Arius, & de celle d'Euzoius. Ἄρειον (*e*) μὲν καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἐδέξαντο τοῖς βασιλέως γράμμασι πειθαρχεῖν λέγοντες, δι' ὧν δεδηλώκει αὐτοῖς πεπεῖσθαι περὶ τῆς πίστεως Ἀρείου καὶ Εὐζωΐου. *Arium quidem una cum ſociis in communionem recipiunt, obtemperare ſe dicentes Imperatoris literis, quibus certiores ipſos fecerat fidem ſe Arii & Euzoii penitus perſpectam habere.* Conſtantin avoit envoyé aux Evêques aſſemblez à Jeruſalem la (*f*) profeſſion de foi qu'Arius & Euzoius lui preſenterent, & Saint Athanaſe dit formellement (*g*) que le Synode de Jeruſalem reçut à ſa communion Arius & ſes fauteurs. Mr. Valois leve la difficulté, en diſant qu'il y a eu deux Arius ; l'un étoit l'Hereſiarque, l'autre étoit ſectateur de l'Hereſiarque ; ils avoient été excommuniez tous deux par Alexandre Evêque d'Alexandrie. Celui qui preſenta à Conſtantin une profeſſion de foi conjointement avec Euzoius, & qui fut reconcilié par le Synode de Jeruſalem n'étoit pas l'Hereſiarque, c'étoit l'autre Arius. Mr. Valois le prouve non ſeulement par les raiſons qu'il a alleguées, pour montrer que l'Hereſiarque étoit mort long tems avant l'année 335. mais auſſi par la requête d'Euſebe & de Theognis. Ces deux

(*a*) Οὐ πολλῷ δὲ ὕστερον τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου, Ἄρειος ἐπὶ τὴν ἐξορίαν ἀπαγόμενος, ἀνεκλήθη. Non multo poſt Synodum Nicænam Arius ab exilio revocatus eſt. *l.* 2. *c.* 16. *Mr. Valois obſerve que ſelon la force de ces mots* ἐπὶ τὴν ἐξορίαν, *il faut entendre qu'Arius fut rapelé pendant qu'il aloit au lieu du baniſſement.*

(*b*) *Apud Valeſium in Hiſt. Eccleſ. Socrat l.* 1. *c.* 14. *p. m.* 10.

(*c*) *Sozomen. l.* 2. *c.* 16.

(*d*) Arius hæreſiarches diu ante Synodum Hieroſolymitanam è vivis exceſſerat, ut certiſſimis argumentis probavi in libro ſecundo obſervationum Eccleſiaſticarum capite 2. *Not. in Socrat. l.* 1. *c.* 33.

(*e*) *Hiſt. Eccleſ. l.* 1. *c.* 33.

(*f*) *Elle eſt tout du long dans Sozomene au livre* 2. *chap.* 27.

(*g*) Γράφοντες δεῖν δεχθῆναι Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ; ſcribentes ſuſcipiendos eſſe Arium & ſocios. *In libro de Synodis, apud Valeſium in Socrat. l.* 1. *c.* 33. *pag. m.* 16.

d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a subsisté assez long tems & avec éclat en divers païs du monde. On ne sauroit assez admirer, qu'un Ministre (*F*) qui passe pour fort habile ait ignoré un fait si notoire. Il en a ignoré un autre qui n'est pas

deux Evêques demanderent grace en protestant de leur innocence l'an 328. & alleguerent que le chef & l'auteur de ces controverses avoit été reconcilié & retabli. C'est ce qu'on ne pouvoit pas dire de cet Arius qui fut reüni à l'Eglise dans le Synode de Jerusalem, car la requête ou la profession de foi que lui & Euzoius presenterent à Constantin un peu avant ce Synode, c'est-à-dire environ l'an 335. temoigne qu'ils étoient encore dans l'exil & dans l'excommunication. Cette mort subite d'Arius, où les Orthodoxes ont trouvé tant de mysteres, arriva après le Concile de Jerusalem. Il faut donc que l'Arius qui mourut de cette maniere ne fût point l'Heresiarque, ou que l'on aît transporté en un tems ce qui étoit arrivé dans une autre conjoncture. Il est étrange qu'il y ait si peu d'ordre, & si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclesiastique; on ne sauroit averer l'exil d'Arius, la durée de cet exil & choses semblables, qu'en raisonnant sur divers faits dont les uns sont attestez par celui-ci, les autres par celui-là. Un bon Historien, quand tous les autres seroient perdus, suffiroit à donner la suite des évenemens principaux.

(F) *Qu'un Ministre qui passe pour fort habile ait ignoré un fait si notoire.*] Voici ce qu'il dit, *Je* (*a*) *suis même persuadé que l'Arrianisme n'a jamais fait un grand corps dans le monde. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profession, mais cette heresie ne passoit point au peuple.* Ce qu'il dit ailleurs est beaucoup plus fort, car il assûre que l'Arianisme ne fit que passer comme un torrent. On ne peut pas dire pour l'excuser, que c'est une de ces faussetez que l'on avance par surprise, & faute d'attention; il a donné ce fait comme une remarque essencielle & fondamentale à son Systême. Son opinion est d'un côté que les heresies contre le mystere de la Trinité sont fondamentales & mortelles, & de l'autre que Dieu n'a point souffert que les sectes qui étoient tombées dans cette sorte d'heresies durassent long tems, & fissent figure dans le monde. *Dieu ne sauroit permettre*, dit-il, (*b*) *que de* GRANDES *societez Chrêtiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent* LONG TEMS; *au moins à juger des choses par l'experience nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé.* Mr. Nicole est le premier qui lui ait donné des leçons sur les paroles de la page 149. il le fit sans aigreur ni insulte; & en ces (*c*) termes; „ Ce que dit Mr. Jurieu est „ très-veritable étant entendu du grand feu de „ l'Arianisme qui passa comme un éclair: mais „ il seroit moins exact pour les tems qui ont „ suivi celui-là. Quoi que l'Eglise eût repris „ tout son éclat dans la plus grande partie du „ monde, il y avoit neanmoins des corps con„ siderables comme les Vandales en Afrique, les „ Gots en Asie, en Italie, dans une partie de „ la France & en Espagne qui faisoient très-net„ tement profession de l'Aranisme, & où les „ choses étoient assez éclaircies pour que le peu„ ple y prit part. „ Mr. Pelisson (*d*) vint à la charge quelque tems après, & voici comment. „ Ces Arriens l'importunoient neanmoins, aussi „ bien que les Phanatiques d'aujourd'hui, les „ Sociniens, & ceux qu'il nomme Photiniens de „ Pologne & de Transilvanie. Un reste de pu„ deur l'empêchoit de s'associer avec eux dans „ une même Eglise. Il a trouvé un moyen de „ s'en defaire sans entrer dans cette discussion, „ ni appeller des Experts pour savoir si le fon„ dement étoit ruïné, ou ruïné entier, ou ruï„ né en partie. Il n'entend comprendre, dit„ il, dans cette Eglise une & étenduë que les „ Societez qui font Corps. Les Arriens n'ont „ point fait de Corps, au moins de grand Corps, „ (& cela contre la foi de toute l'Histoire, qui „ nous marque par tout leur Communion, leur „ assemblée, leurs Basiliques ou Eglises entie„ rement separées de celles des Orthodoxes.) „ Les Phanatiques, les Sociniens, les Photi„ niens d'aujourd'hui n'ont point encore d'as„ semblées reglées, ni de police, ni d'union „ ensemble. Il ne les faut compter pour rien. „ Mais par ses principes, si Dieu, pour punir „ nos fautes & nos miserables divisions, per„ met que ces ennemis communs se multiplient, „ qu'ils se reglent & se forment en un Corps, „ les voilà au rang des autres. Il n'y aura pas „ de difficulté, qu'on ne se sauve parmi eux. „ L'Auteur repliquant à Mr. Nicole avoüa (*e*) que les Arriens *ont fait un* GRAND *Corps.*, mais il soutint qu'*ils ont fort peu duré* au monde, & que *Dieu a fait perir* leur *Communion à cause de cela qu'elle ne conservoit pas les veritez fondamentales.* Un troisiéme Censeur s'est élevé, qui a soutenu comme les deux autres que l'Arianisme a eu non seulement beaucoup d'étenduë; mais aussi une durée considerable, & que c'étoit une heresie qui passoit au peuple. Voyez le livre (*f*) intitulé *Janua Cœlorum reserata.* On montre (*g*) que l'Arianisme subsista avec éclat plus de 300. ans; qu'il fut pendant près de deux siecles la religion dominante en Espagne; qu'il fut sur le trône & dans l'Orient & dans l'Occident, & qu'il regna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique. Jamais Auteur ne fut balotté, ni roulé de consequence fâcheuse en consequence plus fâcheuse, comme l'a été l'Auteur du Systême par le feint (*h*) *Carus Larebonius.* On lui a montré que si Dieu n'a jamais permis *que de grandes Societez Chrêtiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent long tems*, & que si Dieu *a fait perir* l'Arianisme à cause qu'*il ne conservoit pas les veritez fondamentales*; il s'ensuit de toute necessité 1. que les erreurs de l'Eglise Romaine ne sont point mortelles. 2. Que le Mahometisme a conservé les veritez fondamentales. L'Auteur du Systême pretend que le Mahometisme est une secte sortie du Christianisme, & il ne sauroit lui disputer ni l'étenduë, ni la durée. Voilà des objections à quoi il est impossible que la chicane la plus outrée reponde. Les Synodes n'en sauroient pretendre cause d'ignorance, & neanmoins ils n'ont jamais censuré cette doctrine du Systê-

(*a*) Pag. 149. du vrai Systême de l'Eglise, imprimé à Dordrecht 1686.

(*b*) Ibid. pag. 236.

(*c*) Pag. 15. & 16. de la Preface de l'Unité de l'Eglise.

(*d*) Reflex. sur les differens de la Religion 2. Part. p. 149 43.

(*e*) De l'Unité de l'Eglise, pag. 564.

(*f*) Il fut imprimé à Amsterdam en 1692.

(*g*) Pag. 87.

(*h*) C'est le nom qu'a pris l'Auteur du Janua Cœlorum reserata.

pas moins évident, car il a debité que l'on ne s'étoit point servi de loix (*G*) penales contre cette secte. Une autre chose qu'il a debitée ne l'a pas mediocrement embarrassé, car on s'est extremement prevalu de ce qu'il a dit touchant la croyance (*H*) des Peres qui ont precedé l'Arianisme. Cette secte a été (*I*) tour-à-tour

Systême, quoi qu'elle justifie pleinement l'Eglise Romaine, & convainque par consequent de schisme les Reformez.

(G) *Que l'on ne s'étoit point servi de loix penales contre cette secte.*] Raportons un beau passage du *Preservatif contre le changement de religion.* Le Ministre dont je parle publia ce (*a*) livre pendant qu'il étoit en France, & l'oposa à l'Exposition Catholique de l'Evêque de Condom. Voici ce qu'il dit (*b*) à la page 11. *L'Eglise a souffert des persecutions, mais elle n'en a jamais fait. Elle a eu le dessus sur le Paganisme, comme le Paganisme l'avoit eu sur elle, mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'est pas servie de l'autorité des Constantins & des Theodoses pour ensanglanter les temples des faux Dieux du sang de leurs adorateurs, comme les Payens avoient employé les épées des Nerons, des Maximins, des Decies & des Diocletiens pour baigner la terre du sang des Chrêtiens. Il faut être peu savant dans l'histoire de l'Eglise, pour ignorer que dans les demêlez qu'elle a eus avec les Arriens, les Eutychiens, & les autres heretiques, elle ne s'est servi que d'exhortations, que de raisons, que de Conciles, & d'autres semblables armes.* L'Auteur du Commentaire philosophique s'étonna (*c*) avec raison qu'un Professeur en Theologie, qui passoit en France pour un homme fort éclairé dans l'histoire Ecclesiastique, eût debité une ignorance comme celle-là. Mais il fut encore plus étonné de ce qu'après le grand jour où le Pere Thomassin avoit mis la chose, un autre Ecrivain François eût dit en s'adressant à Monsieur l'Evêque de Meaux, *J'ai à vous dire*, Monseigneur, *que dans toute l'histoire ancienne & moderne tout ce qu'il y a eu de voyes de fait exercé par les Princes en matiere de Religion, n'a été jamais regardé que comme des spectacles d'horreur, & que le nom de ces Princes-là ne se profere encore aujourdhui qu'avec execration.* Je mets en marge la (*d*) reflexion du Commentateur. Le Theologien qui publia le Preservatif a mieux étudié les Antiquitez Ecclesiastiques depuis sa transplantation en Hollande. Il y a apris à refuter la tolerance par l'autorité des Constantins, des Theodoses, & des Charlemagnes. *Le Paganisme*, dit-il (*e*), *seroit encore debout, & les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* Il trouvoit fort mauvais en France qu'on employât l'autorité du bras seculier, & il trouve fort mauvais en Hollande qu'on dise qu'il ne la faut pas employer: & après cela qu'on nous vienne dire qu'en changeant de climat (*f*), on ne change point d'opinion. Il y a une foi locale, & une foi à tems, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses especes. Voyez l'une des dernieres remarques de l'article de St. Augustin.

(H) *La croyance des Peres qui ont precedé l'Arianisme.*] Il a soutenu (*g*) que ces Peres ne croyoient pas l'égalité des personnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une generation temporelle du Verbe, laquelle avoit conferé à la seconde personne sa pleine & sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne differe de l'Arianisme que du plus au moins, & qu'il renverse la Trinité éternelle des personnes. Monsieur de Meaux (*h*) a poussé avec tant de force Monsieur Jurieu là-dessus, qu'il l'a contraint d'abandonner le silence à quoi il l'avoit reduit sur d'autres articles: mais la replique a fait plus de tort que n'auroit fait le silence; il a falu se contredire, & desavouër bien des choses, & après tout on n'a rien gagné. Monsr. de Meaux est revenu à la charge, a poussé son homme à bout, & l'a reduit à n'oser plus se montrer: de sorte qu'entre les éloges les plus caracteristiques dont on regale ce Prelat, on n'oublie (*i*) point qu'il a fait taire la critique la plus hardie. A peine Monsieur Jurieu étoit-il sorti des mains de Monsieur de Meaux, qu'il tomba dans celle de *Carus Larebonius*, qui lui fit voir (*k*) que si les Peres des trois premiers siecles avoient eu sur la Trinité, & sur la generation du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'ensuivroit necessairement que l'heresie des Ariens, ni celle des Sociniens ne seroit pas mortelle & fondamentale. Il faut bien prendre garde que les victoires remportées sur ce Ministre ne regardent que ses sentimens particuliers, & nullement la doctrine de son Eglise. C'est de quoi l'Histoire des Ouvrages des Savans (*l*) a donné avis au public. Ceci n'est point une matiere usurpée; elle apartient de droit à mon Dictionaire Critique, car c'est une fausseté de fait que l'heresie d'Arius ait été enseignée implicitement par les Peres des trois premiers siecles. Il est bien étrange que Monsieur Jurieu ayant parlé de l'Arianisme par tant de côtez, ait toûjours donné à gauche; cela est si difficile, qu'on auroit moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne fût jamais fraper un taureau. *Taurum* (*m*) *toties non ferire difficile est.* Il ne faut pas omettre que sur la question de fait qui regarde les loix penales de Constantin, & la durée & l'étenduë de l'Arianisme, les Auteurs que j'ai citez ci-dessus lui ont marqué son erreur fort honnêtement, & sans recourir aux insultes & aux duretez, dont il se seroit servi en pareil cas contre un adversaire.

(I) *A été tour-à-tour persecutrice & persecutée.*] On ne peut nier que les Orthodoxes n'ayent été les aggresseurs; car nous avons vu que Constantin employa la peine du banissement contre les principaux chefs de l'Arianisme, & qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteroient pas au feu les Ecrits de l'Heresiarque: mais il est certain que Constantius son fils, & Valens qui firent monter sur le trône l'Arianisme, traiterent plus rigoureusement les Orthodoxes, que Constantin n'avoit traité les Ariens. A cela près il semble, generalement parlant, que ceux-ci ayent eu plus de tolerance que ceux-là; & c'est une these que le Commentateur philosophique a entrepris de prouver dans le suplément (*n*) de son Ouvrage. Il se sert entre autres raisons de ce qu'au tems que Recarede extirpa l'Arianisme dans l'Espagne, les Evêques Catholiques étoient en

(*a*) *Je croi que la premiere édition est de Rouën en 1680. il s'en est fait d'autres en Hollande.*

(*b*) *Edit. de la Haye 1682.*

(*c*) *Pag. 354. du Suplément.*

(*d*) *Quoi les Constantins, les Theodoses, les Honorius, les Marciens, les Justiniens qui ont fait executer tant de loix penales contre les Sectaires, qui ont condamné à mort ceux qui perseveroient dans l'Idolatrie Payenne, dans le Manicheïsme &c. ou ceux qui liroient & garderoient les livres des Heretiques sont des noms qu'on ne profere encore aujourdhui qu'avec execration? Comment prouveroit-on cela?* Suplem. du Commentaire Philosoph. pag. 355.

(*e*) *Droits des deux Souverains pag. 280.*

(*f*) Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt. *Horat. epist. 11. l. 1.*

(*g*) *Dans ses lettres Pastorales.*

(*h*) *Dans ses Avertissemens.*

(*i*) *Voyez le Discours prononcé par Mr. de la Bruyere lors qu'il fut reçu à l'Academie Françoise.*

(*k*) *Voyez* Janua Cœlorum reserata. *Pag. 119. & seq.*

(*l*) *Mois de Mai 1692. Article 9. pag. 391. & suiv.*

(*m*) *Voyez Trebellius Pollion dans la vie de Gallien.*

(*n*) *Au chapitre 30. & 31.*

à-tour persecutrice & persecutée, & enfin elle a peri par la voye (*K*) de l'autorité. Je ne voi presque point d'Auteur qui ne fasse un crime à Arius, d'avoir mis en vers ses sentimens pour les faire chanter à ses disciples. On condamne & la matiere (*L*), & la forme du poëme qu'il avoit intitulé *Thalie*. Il pourroit bien y avoir

en beaucoup plus grand nombre que les Evêques Ariens, quoi que depuis près de deux cens ans la Religion Arienne fut la dominante. C'est un puissant prejugé qu'on n'inquietoit gueres les Catholiques.

(*K*) *Elle a peri par la voye de l'autorité.*] Mariana (*a*) coule doucement sur les rigueurs qu'il falut que Recarede exerçât, & il les excuse sur ce que la necessité les demandoit, & qu'elles ne deplurent pas aux peuples. L'Auteur (*b*) que j'ai cité ci-dessus remarque que si nous avions les plaintes que firent les Ariens, nous verrions aparemment un fort long detail de violences, & qu'en tout cas ce n'a été que par accident que l'Arianisme a été ruïné sans de rigoureuses persecutions: car puis que selon Mariana les peines ne furent employées que lors que la necessité le demandoit, il faut conclure 1. que si on ne les employa pas très-souvent, c'est parce que les Ariens ne furent pas opiniâtres. 2. Que s'ils avoient fait les difficiles, on les auroit reduits de gré ou de force au point où on les vouloit. Cet Auteur (*c*) fait voir en passant une contradiction très-grossiere, où tombent les Ecrivains qui se mêlent de parler de conversions. Ils posent pour maxime generale que l'opiniâtreté est le caractere de l'heresie; & neanmoins pour mieux cacher les violences des Convertisseurs, ils disent que les conversions se sont faites facilement, & ils tirent de cette facilité une preuve de l'heresie des convertis. On ne quite pas avec tant de facilité, dit-on, la vraye Eglise; la resistance que les Ariens firent au Roi Recarede *fut* (*d*) *si foible & si courte, qu'on pouvoit bien juger de là même que ce n'étoit que pour le mensonge qu'on combatoit, & non pour la verité qui est seule capable de dominer les esprits raisonnables, & leur inspirer de la fermeté.*

(*L*) *Et la matiere & la forme du poëme qu'il avoit intitulé* Thalie.] On a une très-grande raison de condamner les heresies, & de plaindre ceux qui les professent de bonne foi, & d'avoir en abomination ceux qui les enseignent sans les croire, car de tels docteurs sont des monstres d'ambition, & de malice; mais je ne saurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs heretiques, de ce qu'ils se servent d'une methode proportionnée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumieres de leur conscience. *Depuis* (*e*) *qu'Arius étoit sorti de l'Eglise, il s'étoit avisé de faire diverses chansons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, & il en avoit aussi mis en air quelques autres qu'il croyoit capables de toucher ses sectateurs selon leurs differentes dispositions, tâchant d'inspirer son impieté par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres. . . . Mais sa Thalie étoit beaucoup plus celebre que tous ses autres Ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien poëte nommé Sotade. . . . . Ce poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson, & la cadence en étoit si effeminée que les Payens mêmes le traittoient avec le dernier mepris comme un homme ridicule, & il n'y a en cela nulle exaggeration dans les paroles de St. Athanase, puis que les poëtes les moins chastes, & qui écrivent avec plus de licence, rougissent de l'impureté des chansons de cet infame poëte de l'antiquité. C'étoit à l'imitation de cet Auteur, qu'Arius avoit donné à son ouvrage le nom de Thalie, qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gens, ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins.* Monsieur Hermant raporte ensuite un fort long passage de (*f*) Saint Athanase, où Arius est apellé *un je ne sai quel Sotade qui est ridicule aux Payens mêmes. . . . .* & un heretique *qui n'a eu de l'émulation que pour les discours ridicules de Sotade seul.* On voit dans le même passage le commencement de la Thalie, & un autre morceau qui contient l'heresie d'Arius touchant JESUS-CHRIST. On ne sauroit ne pas condamner l'orgueil ridicule & insuportable qui paroît dans cet exorde de la Thalie; mais encore un coup blâmons-le d'avoir été heretique, & non pas, cela suposé, de ce qu'il a mis en vers un formulaire de sa creance: car autrement nous donnerions lieu aux heretiques & aux infideles de condamner les veritables Chretiens, non seulement de ce qu'ils professent le veritable Evangile, mais aussi de ce qu'ils chantent outre les Pseaumes de David plusieurs Hymnes, & plusieurs Cantiques dont les vers & les airs peuvent être très-semblables aux chansons les plus profanes, & les plus coquettes de l'Opera. Generalement parlant il vaut mieux que chacun dans sa religion chante des vers de pieté, que des vers lascifs, & satiriques: le Matelot & le Meunier Arien, dans le malheur d'être Arien, faisoient mieux de chanter leur Catechisme, que de chanter leurs amours. Ce seroit alleguer une mauvaise raison, que de dire que les Payens même se moquoient des chansons des Ariens, car je ne croi pas que les Gentils missent une grande difference entre les Ariens & les Orthodoxes: ils les haïssoient également; les Ariens n'étoient pas plus favorables que les Orthodoxes au culte des idoles Payennes. Mais je ne sai si Monsieur Hermant a raison de dire *que les Payens mêmes traittoient* Arius *avec le dernier mepris comme un homme ridicule*, car les paroles de Saint Athanase qu'il raporte peu après, montrent manifestement que c'est de Sotade & non point d'Arius que Saint Athanase a dit qu'il étoit ridicule aux Payens mêmes. Je le dis, & je le repete, on peut faire des vers pieux sur les mêmes rimes, & de la même mesure que les chansons de l'Opera; on en pouvoit faire par consequent sur la mesure des vers Sotadiques. Ce n'est point dans cette conformité qu'est le mal; il est plûtôt dans le pretexte que l'on fournit aux railleurs de mepriser le Cantique. Je mets ici à part la matiere du poëme. Et pour faire voir aux Protestans en particulier le jugement qu'ils doivent faire des invectives contre la Thalie d'Arius, il faut les avertir de ce que le P. Maimbourg publia contre les Pseaumes

S'IL FAUT blâmer les Cantiques spirituels, dont les airs sont les mêmes que ceux des chansons profanes.

(*a*) Contigit autem Recaredo, quod nescio an Regum ulli, ut religione permutanda, quod propemodum necesse erat, motus existerent, sed neque diuturni admodum neque graves; & severitas animadversionis non modo invidiosa non esset, quia necessario suscipiebatur, sed etiam popularis & cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratissima. *Lib.* 5 *c.* 14 *Consultez le Suplement du Comment. Philosophique, pag.* 373.

(*b*) *Suplément du Comment. Philos. pag.* 375. 376.

(*c*) *Ibid. pag.* 377.

(*d*) *Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, pag.* 449.

(*e*) *Hermant, Vie de Saint Athanase, l.* 1 *c.* 13 *pag.* 61.

(*f*) *Ex Orat.* 2. *contra Arianos.*

avoir du prejugé dans tout cela. Un Auteur * moderne qui étoit du sentiment de cet heretique, a écrit quelques Ouvrages pour montrer que les Peres des trois premiers siecles avoient eu la même opinion. Il n'eut pas beaucoup de peine à compiler des passages, car il les trouva tous assemblez dans les *dogmata theologica* du P. Petau. Deux Theologiens † Anglois, & un ‡ François ont fait contre lui l'Apologie des anciens Peres.

* *Il s'apelloit Sandius; ce qu'il a écrit sur cette matiere est* Nucleus historiæ ecclesiasticæ *en 1668. in 8. Le même livre fort augmenté en 1676. in 4.* Appendix addendorum, confirmandorum & emendandorum ad Nucleum historiæ ecclesiasticæ cum responsionibus ad Gardinerum, *en 1678. in 4.*

† *Gardiner, & Bullus.*

‡ *Mr. le Moyne Professeur à Leyde.*

ARNAULD, famille noble & ancienne d'Auvergne. Il y a plus de deux cens ans qu'une fille de cette Maison fut mariée à un Seigneur de la Fayette, petit-fils de celui qui étoit Marechal de France sous Charles six. Henri ARNAULD épousa vers l'an 1480. Catherine Bariot, parente de celui ⸸ qui fut Conseiller du Parlement de Paris, & Maître de Requêtes sous Louïs onze. Peu de tems après ce mariage il vint s'établir à Riom, où il fut attiré avec (*A*) plusieurs autres personnes de merite par Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu, qui y faisoit sa residence ordinaire. Ce Prince étoit marié avec Madame Anne de France fille de Louïs XI. laquelle gouvernoit absolument l'esprit de Charles VIII. son frere, & étoit Regente pendant sa minorité. Henri Arnauld se fit estimer du Comte & de la Comtesse de Beaujeu. Il devint Ecuyer du Comte, & Gouverneur de la ville & du château de Hermant. C'étoit le lieu de sa naissance à 8. lieuës de Riom, sur les frontieres de la Marche du Limosin près d'Ussel. Ce gouvernement lui fut continué par le Connetable de Bourbon, gendre du Comte de Beaujeu. La charge d'Ecuyer lui fut aussi conservée. Il rendit un très-grand service à ce Connetable, en faisant ferrer ses chevaux à rebours β, lors que François I. qui le traittoit de rebelle envoya des gens pour le prendre. Ces gens-là jugeant par la trace des chevaux qu'il étoit parti du lieu où au contraire il s'étoit caché, allerent courir inutilement où il n'étoit pas. Henri Arnauld avoit lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, Secretaire du Comte de Beaujeu, & depuis Secretaire d'Etat sous François I. & il ne tint qu'à lui de procurer à son fils un mariage très-avantageux par la generosité de cet ami; mais il voulut repondre (*B*) à cette generosité par une autre. Il laissa deux fils, Jean, & Antoine. Le premier mourut sans enfans; il se donne dans les Regîtres Batistaires de la ville de Riom en 1542. la qualité de Commandeur de Hermant. Antoine ARNAULD son cadet a continué la posterité. Il épousa en premieres noces Marguerite

⸸ *De lui sont sortis Monsieur Bariot Marquis de Moussy, & Mrs. Bariot Comtes d'Honneuil, & du Muzy.*

β *On voit dans les Galanteries des Rois de France imprimées en Hollande l'an 1694. à la page 189. du 1. tome; que la maison d'Arnauld fut pillée à cause de cette ruse.*

mes que Clement Marot a traduits. Il n'en dit gueres moins de mal que de la (*a*) Thalie d'Arius. Ce n'est pas sans raison que j'ai allegué en exemple les chansons de l'Opera: j'ai voulu faire conoître qu'il faut éviter plus soigneusement l'imitation des airs du Pont Neuf dans les cantiques spirituels, autrement on expose trop la religion au mepris, & à la risée, comme il paroît par le livre dont l'Auteur de l'Evêque de Cour s'est tant moqué. (*b*) C'est un Recueil de chansons spirituelles composées par un Jesuïte, & par le Pere Martial de Brive Capucin sur les airs les plus ridicules & les plus burlesques qui eussent été chantez dans les rues, sur l'air de *Daye d'en Daye*, sur celui de *vous y perdez vos pas Nicolas* &c. Je doute que la Thalie d'Arius aprochât de l'impertinence de ce Recueil, imprimé avec l'aprobation de deux Docteurs en Theologie.

(*a*) *Ce qu'il dit de la Thalie se trouve à la page 81. du 1. tome de son Arianisme, édition de Hollande, & voici ce qu'il dit des Pseaumes.* Ce sont là les Pseaumes qu'on chantoit alors ausquels Beze ajoûta depuis le reste du Psautier, & qui furent mis en musique en un certain air de chanson mol & effeminé, qui n'a rien du tout de devot & de majestueux comme le chant de l'Eglise Catholique. *Hist. du Calvin. l. 2. p. 99.* On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas *Hist. de l'heresie l. 21. ad ann. 1559. pag. 49.* que les airs furent choisis parmi les plus belles chansons du tems. Voyez de Pours, au 2. livre de la divine Melodie, pag. 577. (*b*) *Voyez son 3. Entretien pag. 86. & suiv.* édit. in 12. 1674.

(*A*) *Avec plusieurs autres personnes de merite.*] On montre encore dans Riom les maisons des Montboissier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chasteaugay, Mariliac, Dubourg, Duprat, Forget, & Robertet, qui tous furent les principaux Officiers & Favoris du Comte & de la Comtesse de Beaujeu, & du Connêtable de Bourbon leur gendre, par qui ils furent tous avancez dans la suite aux premieres dignitez de l'Epée & de la (*c*) Robe. Voilà par quel cas fortuit il est arrivé, que tant d'Auvergnats ont paru à la Cour de France dans les postes les plus sublimes sous Charles VIII. Louïs XII. & François I. La Comtesse de Beaujeu les avoit tirez de leur Province, & leur avoit mis la fortune en main. Sans elle ils seroient morts dans l'obscurité; leurs grans talens ne seroient jamais sortis hors de terre. Concluez de là que la gloire particuliere d'une Province en certains tems, ne depend que de ces sortes de patronages.

(*B*) *Repondre à cette generosité par une autre.*] Voici ce que c'est. Florimond de Robertet quittant Montbrison sa patrie fut s'établir dans Riom, & devint Secretaire du Comte de Beaujeu. Il le gouvernoit absolument; comme il gouverna en suite l'esprit de Charles VIII. à qui la Regente le donna, & celui de Louïs XII. après la mort du Cardinal d'Amboise; & enfin celui de François I. dont il fut Secretaire d'Etat. Il aimoit si fort Henri Arnauld, que lors qu'il quitta Riom pour s'établir à la Cour de Charles VIII. il y amena tous ses enfans, hormis Jeanne de Robertet sa fille aînée qu'il laissa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariassent avec Jean Arnauld leur fils aîné quand elle seroit en âge. Mais les tuteurs ne trouverent pas leur fils un parti assez bon pour elle, ainsi ils la marierent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Ceriers, fils d'une (*d*) Mariliac,

(*c*) *D'un memoire inseré dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1693. pag. 41.*

(*d*) *Tiré du même Memoire.*

guerite Mosnier-Dubourg, proche parente du Chancelier de ce nom, sœur du fameux Anne Dubourg, Conseiller au Parlement, & de Jean Dubourg Lieutenant Criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, savoir Jean de la Motte-ARNAULD, dont parle Mr. de Thou dans son Histoire avec tant d'éloge, qui à la tête d'une compagnie de Cavalerie dont il étoit Capitaine, s'enferma dans la ville d'Yssoire qui tenoit pour le Roi contre la Ligue, & en soutint long tems le siege avec les Seigneurs de Chabanes, & de Chazeron, après quoi il fit une vigoureuse sortie à la tête de trente Maîtres, tua de sa propre main le Comte de Randam *, chef du parti de la Ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le siege, & fut cause du gain de la bataille qui se donna en suite, & qui assûra toute l'Auvergne à Henri IV. le même jour & la même année qu'il gagna la bataille d'Yvri. Le pere de ce Jean Arnauld suivit d'abord le parti des armes. Il leva une compagnie de Chevaux legers, & se trouva en diverses occasions. Mais Catherine de Medicis le conoissant capable & fidele, le fit son Procureur General, & Procureur du Roi au Presidial de Riom, † qui en ce tems-là avoit plus de 40. lieües d'étenduë. Il se distingua fort dans ces deux charges. Il prend dans tous les Actes qui restent de lui la qualité de Seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Pessac, & de Bonnefilles, qui sont des Fiefs & des Chateaux à une demi-lieuë de Riom. Il épousa en secondes noces Anne Forget ‡, fille du premier Maître d'Hôtel du Connetable de Bourbon. Il vêcut jusqu'à l'âge de cent & un an, & mourut à Paris, où la Reine Catherine de Medicis l'avoit apellé. On l'enterra dans l'Eglise de Saint Sulpice, à la premiere Chapelle qui y ait été bâtie dont il étoit le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avoit une charge de Correcteur des Comptes, & de Contrôleur General des Restes, & qu'il étoit Seigneur de Corbeuille près de Paris. De ce mariage sortirent douze mâles, & entre autres Antoine ARNAULD dont je parlerai à part; Isâc ARNAULD, qui fut Intendant des Finances; David ARNAULD Capitaine, tué au siege de Jerzeau; Louïs ARNAULD, General des Finances à Riom; un autre Louïs ARNAULD, Secretaire du Roi à Paris, & Pierre ARNAULD le plus jeune des douze freres, & celui qui se distingua le plus dans la profession des armes. Il fut Marechal des Camps & Armées du Roi Louïs XIII. Gouverneur du Fort Louïs, & Colonel du Regiment de Champagne. C'est celui dont le Sieur de Pontis fait une si honorable mention; il ne craint point de l'égaler aux plus fameux Capitaines qui ayent jamais été parmi les Grecs & les Romains. Il dit que c'étoit l'homme du monde qui savoit le mieux l'ancienne Discipline militaire, & qui la faisoit le mieux observer par les soldats, dont il étoit aimé jusques à l'adoration. Isâc Arnauld dont il a été parlé ci-dessus fut pere d'un autre Isâc ARNAULD, qui fut Gouverneur de Philisbourg, & Mestre de Camp des Carrabins, un des plus braves hommes, & des plus beaux esprits de son siecle: il est celebre dans les Ecrits de Voiture. Sa sœur fut mariée à Manassé de Feuquieres, qui commandoit l'armée du Roi devant Thionville, l'an ⸸ 1639.

ARNAULD (ANTOINE β) Avocat au Parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'article precedent, s'aquit par son éloquence une merveilleuse reputation. Henri IV. voulant mener le Duc de Savoye au Parlement, fit choisir un jour qu'Arnauld devoit plaider une γ belle cause. Il donna à cet habile homme un Brevet de Conseiller d'Etat. La Reine Marie de Medicis le fit son Avocat General, & voulut le faire Secretaire d'Etat; mais il refusa cette charge, & dit à la Reine, *Qu'il serviroit mieux sa Majesté étant Avocat, que s'il étoit Secretaire d'Etat.* On a insinué ce fait (*A*) dans son épitaphe. Mr. l'Avocat General Marion δ fut un jour si satisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son carrosse, l'amena dîner, & fit mettre sa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le diner il le tira à l'écart, & lui demanda ce qu'il pensoit de sa fille; & ayant su qu'elle lui sembloit d'un grand merite

** Madame de Senecey Gouvernante du Roi étoit sa fille.*

† Les Presidiaux de Gueret, de Clermont & d'Aurillac n'en avoient pas été demembrez encore.

‡ Mr. Forget Secretaire d'Etat sous Henri IV. & President au Mortier, étoit de la même famille.

⸸ Tiré d'un Memoire communiqué à l'Auteur du Mercure Galant, & inseré au mois de Decembre 1693.

β Konig le nomme Marc Antoine. La lettre M. que lui ou d'autres ont vuë au devant d'Antoine dans quelque livre François, où elle signifioit Maître, où Monsieur, a été apparemment la cause de cette meprise.

γ Il s'agissoit de la peine des calomniateurs. Voyez dans Matthieu à l'Histoire de Henri IV. t. 1. pag. 455. & suiv. les plaidoyez sur cela.

δ Messieurs Marion Comtes de Druys descendent de lui.

(*A*) *On a insinué ce fait dans son épitaphe.*] Monsieur le Maître petit-fils & filleul d'Antoine Arnauld l'Avocat, est l'Auteur de cette épitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que sur cette page; ceux qui n'en feront pas curieux n'ont qu'à passer outre. Ils le feroient bien sans attendre mon avis.

Passant, du grand Arnauld revere la memoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son païs, sa voix au Parlement,
Son esprit à son siecle, & ses faits à l'histoire.
Contre un second Philippe Usurpateur des lis
Ce second Demosthene anima ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence.
Il vit comme un neant les hautes dignitez,
Et prefera l'honneur d'oracle de la France
A tout le vain éclat des titres empruntez.

merite, il la lui donna en mariage*. Une des plus fameuses causes qu'Antoine Arnauld ait plaidées, est celle de l'Université contre les Jesuïtes l'an 1594. Quelques-uns disent qu'il publia un (*B*) livre pour empêcher leur rapel en l'année 1602. mais qu'ayant bien prevu qu'ils reviendroient, & qu'ils seroient redoutables, il tâcha de le suprimer. Il avoit été Conseiller & Procureur General de la Reine Catherine de Medicis. Ceux qui ont debité qu'il étoit de la Religion (*C*) ont debité un très-grand mensonge. Il † eut de son mariage avec Catherine Marion 22. enfans; l'aîné s'apelloit Robert. C'est celui qui s'est rendu si celebre sous le nom d'ARNAULD D'ANDILLI. Le second est mort Evêque d'Angers au mois de Juin 1692. Il s'apelloit Henri ARNAULD, & s'étoit fait fort estimer sous le nom d'Abbé de Saint Nicolas, avant que de parvenir à la Mitre. Etant à Rome

Aaa

il

* *Du Memoire inseré dans le Mercure Galant au mois de Decembre* 1693.

† *Ceci jusqu'à la fin de l'article est tiré du Memoire inseré au Mercure Galant de Decembre* 1693.

(B) *Qu'il publia un livre pour empêcher leur rapel.*] C'est un petit livre intitulé, *Le Franc & veritable discours.* Le P. Richeome le refute dans sa Plainte apologetique, où il refute aussi le Catechisme des Jesuïtes qui avoit paru en même tems, & qui venoit de la plume d'Etienne Pasquier. J'ai lu dans les remarques (*a*) sur la Confession Catholique de Sancy, un fait que je m'en vais raporter en simple Copiste. „L'Avocat Arnaud ne repondit point: ce ne „fut pas que (*b*) *le livre de la verité defenduë* „l'eût fait fuir. Mais c'est qu'il vit bien que „la faveur des Jesuïtes auprès d'Henri IV. „l'emporteroit à la fin sur toutes les raisons „qu'on pouvoit avoir de laisser subsister contre „eux l'arrêt de leur bannissement. En effet le „pauvre homme eut même tant de peur d'en „avoir trop dit dans son petit livre, que j'en ai „vu un exemplaire où un habile homme de ce „tems-là avoit fait de sa propre main l'observa„tion suivante, *Ce livre* (le Franc & veritable „discours) *composé par Mre. Antoine Arnaud leur* „*bon ami:* & plus bas *les copies retirées par l'Au*„*teur.*„

(*a*) *Sur le chap.* 6. *pag.* 535.

(*b*) *L'Auteur des remarques avoit dit page* 534. *que Richeome sous le nom de François de la Montagne avoit repondu l'an* 1594. *au plaidoyer de Pâquier par un livre qui avoit pour titre,* La verité defenduë.

(C) *Qu'il* (*c*) *étoit de la Religion ont debité un très-grand mensonge.*] Du Pleix le debita, & s'en retracta publiquement. Il avoit dit dans la 1. édition de son Histoire de Henri IV. en parlant du procés qu'eurent les Jesuïtes avec l'Université de Paris en 1594. qu'*Antoine Arnauld faisant profession du Calvinisme, le choix que les Agens de l'Université avoient fait de lui fut trouvé grandement scandaleux, & de mauvaise grace.* Mais voici comment il se retracta. *Antoine Arnauld homme très-éloquent fut employé pour plaider la Requête des* (*d*) *Demandeurs: J'avois cru ci-devant sur de mauvaises instructions qu'il fut Religionaire, mais la verité est qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans très-vertueux & très-zélez à la Religion Catholique.* C'est une chose étrange qu'un Historien qui n'étoit pas du commun, ait pu se laisser tromper sur la profession de Religion d'un si celebre Avocat, qui avoit pris à témoin de sa catholicité tout le Parlement, dans le plaidoyer même qui donna lieu à Du Pleix de parler de lui. Voyons ce qu'il dit dans ce plaidoyé. *Si d'aventure ils ne sont si impudens & ceux qui les soutiennent d'oser dire que la Sorbonne étoit heretique en* 1554. *lors qu'elle fit ce decret contre eux: tout ainsi qu'ils sont si eshontez que de publier parmi les femmes de leur congregation que tous ceux qui poursuivent cette cause sont heretiques qui viennent de Geneve & d'Angleterre. Que si moi qui parle n'étois cogneu depuis mon enfance instruite dans le College royal de Navarre, & que ma profession si notoire & ma reception en charges publiques & honorables dès l'an* 80. & 85. *ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils me feindroient volontiers envoyé de là mêmes pour plaider contre eux.* L'experience lui montra & nous montre encore aujourd'hui, qu'il avoit tort de se croire à couvert de l'imposture; car outre du Pleix & les livres citez en marge, il s'est trouvé depuis peu 2. nouveaux accusateurs: le 1. est le P. Hazart: le 2. ne s'est donné qu'un faux (*e*) nom, mais il a produit une lettre d'un Gentilhomme nommé Mr. de Heucour (*f*), qui atteste que le pere de Mr. Arnaud Docteur de Sorbonne est né & mort Huguenot. J'ai raison de dire que le P. Hazart a renouvelé l'accusation; car voici ses paroles (*g*), *La retractation de Mr. du Pleix ne m'incommode point, ni ne me ravit la liberté de prendre son premier sentiment pour le fils legitime de sa meilleure connoissance, & le second pour celui de sa complaisance pour la parenté du Sr. Arnauld, qui étoit lors d'un suffisant credit pour gagner ou obliger un Auteur à quelque chose de cette nature.* On lui a (*h*) repondu qu'il faut avoir l'esprit très-mal fait „pour préferer ce qu'un „Historien reconnoît avoir dit sur de mauvaises „instructions, à ce qu'il assûre comme constant „& indubitable étant mieux informé. S'il y „avoit bien des gens d'un si méchant caractere, „le mal qu'auroit fait un Historien en publiant „sur de mauvais memoires des faussetez preju„diciables à l'honneur du prochain, seroit ir„reparable: puis qu'il auroit beau se retracter„ on le retrancheroit dans la reponse du P. Hazart. *Voilà cependant*, conclut-on, *Mr. du Pleix bien recompensé d'avoir été si partial pour les Jesuïtes dans son Histoire. Ils lui font bien de l'honneur en voulant qu'il ait eu si peu de conscience, que n'ayant rien dit que de vrai lors qu'il avoit assuré que l'Avocat qui avoit plaidé contre eux étoit Religionnaire, il s'en soit retracté en mentant par complaisance.* Je ne sache point qu'on ait repondu à la sommation de celui qui a publié la lettre de Mr. de Heucour. La sommation étoit neanmoins pressante, car voici les termes dont on se servoit en parlant à Mr. Arnauld: *Cette lettre Monsieur dont on m'a remis l'original pour vous l'envoyer, demande absolument que vous produisiez vôtre Baptistere, car ce ne sont plus les Jesuïtes vos ennemis qui vous reprochent d'être né Huguenot.* Mais on n'a pas laissé de confondre celui qui a publié la lettre, puis qu'on a informé le public (*i*) que Mr. de Heucour la desavoüoit.

(*c*) *L'Auteur de* l'Amphitheatrum honoris, *deguisé sous le nom de* Clarus Bonarscius, *qui est l'anagramme de* Carolus Scribanius *son veritable nom, traitte nettement de Calviniste, Ant. Arnauld l'Avocat.* L'Imago primi sæculi Soc. Jesu *le fait aussi. L'Auteur de l'Apologie de Jean Chatel dit pag.* 205. *que le nom d'Arnauld vient d'ἀρνοῦμαι, qui signifie* renier *ou apostasier, & qu'il aproche de celui de l'Antechrist où se trouve le nom de la Bête: & pag.* 206. Digne Ministre de celui auquel a été donnée gueule proferante grandes choses & blasphêmes, Apocal. 13. *Voyez la Question curieuse si Mr. Arnauld est heretique pag.* 13.

(*d*) *C'est-à-dire de l'Université.*

(*e*) *Celui de* Sainte Foi, *dans les Avis importans à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes. C'est une lettre datée de Paris le* 28. *de Septemb.* 1691.

(*f*) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Reucour, *comme dans l'Imprimé.*

(*g*) *Voyez le* 4. *Factum pour les petits neveux de Jansenius pag.* 20.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Dans l'histoire des Ouvrages des Savans mois de Novemb.* 1692. *pag.* 134.

il sauva par son adresse & par son courage l'honneur & les biens des Barberins ; contre les entreprises des Creatures & des parens d'Innocent X. Le Prince de Palestrine, & les Cardinaux Antoine, François, & Charles Barberin par reconnoissance firent non seulement frapper sa medaille, & tirer son portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons, mais lui érigerent aussi une statuë dans leur Palais de Rome, avec un * vers que Fortunat avoit composé pour Saint Gregoire de Tours. Il est mort en odeur de sainteté à Angers dans son Diocese, d'où il n'étoit jamais sorti depuis près de 44. ans qu'il étoit Evêque. Catherine ARNAULD, l'ainée des filles d'Antoine, fut mariée à Mr. le Maître Conseiller du Roi & Maître des Comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître fameux Avocat, & Isâc le Maître de Sacy conu par sa traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de JESUS-CHRIST, par la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, & par ses poësies sacrées. Angelique ARNAULD autre fille d'Antoine, Abbesse perpetuelle de Port-Royal des Champs, reforma (*D*) cette Abbaye sur le pied de la Reforme de Clairvaux, & la rendit élective & triennale. Cinq de ses sœurs avec leur mere se firent Religieuses dans ce Couvent, & y ont mené jusqu'à la mort une vie très-austere †.

* *Le voici* Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis. *Les Barberins faisoient allusion aux Armes & à la patrie des Arnauld. Cette famille est d'Auvergne, & porte pour armes une montagne.* Memoire du Merc. Galant, *ubi supra.*

ARNAULD D'ANDILLI (ROBERT) fils aîné du precedent, a été une personne de grand merite. Voyez son éloge dans le Dictionaire de Moreri. Il épousa Mademoiselle de la Bodrerie, fille de celui qui a été si long tems Ambassadeur en Angleterre, & petite-fille d'une sœur du Chancelier de Silleri. De ce mariage sortirent cinq filles toutes Religieuses à Port-Royal (dont l'aînée sœur Angelique de Saint Jean a passé pour un prodige d'esprit, de savoir, & de vertu)

† *Du Memoire inseré dans le Mercure Galant au mois de Decembre* 1693.

FAITS historiques touchant le Monastere de PORT ROYAL.

(D) *Reforma cette Abbaye.*] Le nom de Port-Royal fait tant de bruit, & les Arnauld sont si mélez là-dedans, & tout cela est si peu conu en detail, qu'on peut être très-assûré que les curieux liront avec joye ce qu'on pourra leur aprendre de particulier sur ce sujet. J'ai donc cru que je ferois plaisir à mon lecteur, si je transportois dans mon livre ce que j'ai lu dans (a) un *Factum.* Ces sortes d'Ecrits sont ordinairement inconus à une infinité de gens.

(a) *C'est le 4. pour les petits neveux de Jansenius contre le P. Hazart.*

„ Port-Royal est originairement un Mona„stere de Religieuses Bernardines à 6. lieües „de Paris. Une des sœurs de Mr. d'Andilly „en fut faite Abbesse au commencement de ce „siecle, n'ayant qu'onze ans. C'étoit en ce „tems-là un desordre assez commun, dont Dieu „a tiré un grand bien. Car dès l'âge de 17. ans „Dieu lui donna une si forte pensée de refor„mer son Abbaye, quoi qu'il n'y en eût au„cune ni d'hommes ni de filles qui fût refor„mée dans tout l'Ordre de Cisteaux, qu'el„le l'entreprit, & en vint à bout avec assez de „facilité, tant Dieu donna de benediction à ses „bons desseins. Elle en bannit toute proprie„té, toutes ses Religieuses à son exemple ayant „mis en commun tout ce qu'elles avoient en „particulier. Elle y établit une exacte clôture, „l'abstinence perpetuelle, l'Office de la nuit, „les Jûnes, le travail, le silence selon la regle „de Saint Benoît. Et ç'a été cette odeur de „sainteté, comme le parfum de l'époux, qui „a attiré dans cette maison ses sœurs, & ses „nieces, & sa mere même, chacune en leur „tems. Le dessein d'une si parfaite reforme si „courageusement entrepris, & si heureusement „executé la mit en une si grande estime dans „l'Ordre, qu'elle fut choisie n'ayant que 27. „ou 28. ans, pour reformer la celebre Abbaye „de Maubuisson. Elle y passa 4. ou 5. ans; „ce qui l'obligea de laisser à sa sœur, qu'on a „depuis appellée la *Mere Agnes*, la conduite „de sa Maison de Port-Royal en qualité de „Coadjutrice. Ce fut en ce tems-là, & pen„dant quelle étoit à Maubuisson, qu'elle vit „St. François de Sales qui étoit venu à Paris, „pour y établir une maison de la Visitation. „Elle le fit prier de la venir voir, & se mit „sous sa conduite, & on peut voir par les lettres „de ce Saint l'estime qu'il faisoit de sa chere fille „l'Abbesse de Port-Royal.

L'Auteur du Factum ajoûte que la veuve d'Antoine Arnauld, mere de cette Abbesse, eut une forte inspiration de se faire Religieuse, sous la conduite de sa fille ; & que comme Dieu lui donna ce desir dans le même tems que l'on avoit conseillé à l'Abbesse de transferer son Monastere des Champs à Paris, „ elle acheta „dans le Faubourg St. Jacques une maison & „un jardin fort beau & fort grand, qu'elle „donna à l'Abbesse, Convent, & Reli„gieuses de Port-Royal pour y faire leur „établissement, comme elles firent en effet, „ayant mis la maison de Paris, avec une très„grande depense, en l'état où elle est mainte„nant, par la benediction qu'il a plu à Dieu „de donner à leur charité & à leur desinteres„sement. Ce fut là que cette heureuse mere „de tant de pieux enfans prit sa fille pour sa „Mere, en se consacrant à Dieu par la Profes„sion Religieuse pour vivre sous sa discipline: „ce qu'ayant fait pendant 14. ou 15. ans avec „une ferveur & une humilité très-édifiante, „elle eut la consolation avant que de mourir „de donner sa benediction à ses six filles, & „à ses six petites filles, qui étoient toutes dans „le Monastere, & qui y ont toutes été Reli„gieuses, hors une qui est morte jeune y étant „pensionaire. „ Enfin on voit dans ce Factum que *l'Abbesse de Port-Royal étoit titulaire perpetuelle, & une de ses sœurs coadjutrice; mais que l'une & l'autre n'ayant en vuë que le plus grand bien de leur maison,* voulurent bien quitter leur titre *pour y établir l'élection triennale.* Mr. d'Andilly obtint du Roi la permission necessaire, quoi que cela lui enlevât les moyens de retenir toûjours cette Abbaye dans sa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans son article.

vertu) & trois fils. L'aîné est Mr. l'Abbé ARNAULD, Abbé Commendataire de Chomes, qui ayant porté les armes long tems pour le service du Roi dans le Regiment d'Isac Arnauld son cousin, Mestre de Camp des Carrabins, se retira auprès de Mr. l'Evêque d'Angers son oncle. Le second est Henri ARNAULD Sieur de Luzancy, qui a passé sa vie dans la solitude. Le troisieme est Simon ARNAULD Marquis de Pompone, ci-devant Ministre & Secretaire d'Etat, & à present encore Ministre d'Etat, conu par ses Ambassades de Hollande, & de Suede *. Mr. Arnauld d'Andilly fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachoient à la Cour, & à la suite du feu Roi, & il ne se laissa point (*A*) corrompre au mauvais air que l'on y respire. On peut voir dans le recueil de ses lettres le different qu'il eut avec le President de Grammond, qui avoit parlé de lui dans son Histoire Latine autrement qu'il ne devoit. Ceux qui forgerent le Roman de l'assemblée de Bourg-Fontaine designerent par les lettres A. A. l'un des pretendus complices du dessein que l'on suppose qui y fut pris d'introduire le Deïsme, & quand ils virent que ces lettres ne pouvoient pas convenir à Mr. Arnauld le Docteur, ils indiquerent une autre personne, savoir Arnauld d'Andilly, comme on s'en est enfin expliqué † fort nettement. Mais l'Auteur des Factums des petits neveux de Jansenius, a fait voir par de solides raisons que cette (*B*) seconde application des deux A. A. étoit absurde. Mr. d'Andilly se retira au (*C*) Couvent de Port-Royal en 1644. & y a passé le reste

* *Memoire du Mercure Galant ubi supra.*

† *Dans la reponse du P. Hazart au Factum des petits neveux de Jansenius. Voyez leur 4. Factum pag. 14.*

(*A*) *Il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire.*] C'étoit „ l'un des hommes de France qui a eu pendant toute sa vie „ à la Cour, à Paris, & dans les Provinces une „ reputation mieux établie, & plus generalement „ reconuë de pieté & de probité, n'y ayant „ personne qui n'ait souscrit de bon cœur à ce „ qu'a écrit de lui il y a plus de cinquante ans „ un Auteur celebre, *qu'il ne rougissoit point des* „ *vertus Chretiennes, & ne tiroit point de vanité* „ *des Morales.* „ Voilà ce qu'on trouve dans le 4. Factum (*a*) des petits neveux de Jansenius. On y trouve aussi (*b*) „ qu'avant même qu'il „ eût quitté le monde, & lors qu'il étoit à la „ Cour, il a voulu que tout ce qu'il avoit de „ genie pour les vers ne fût consacré qu'à la „ gloire de son Sauveur, & à faire goûter les „ veritez Chretiennes; car il ne s'étoit point encore retiré quand il a fait son (*c*) poëme de la „ vie de JESUS-CHRIST, & ses stances sur les „ plus belles & les plus édifiantes veritez de nôtre „ religion. „

(*a*) *A la page 12.*

(*b*) *Page 18.*

(*c*) *Voyez ci-dessous la remarque C à la marge, lettre h.*

(*B*) *Que cette seconde application des deux A. A. étoit absurde.*] Je ne raporterai pas toutes les raisons qu'on a alleguées pour le montrer; je dirai seulement qu'on a observé (*d*) entre autres choses qu'il étoit de tous les voyages que le Roi Louis XIII. faisoit toutes les années, avant & après le tems (*e*) de l'assemblée chimerique de Bourg-Fontaine, *Pour dompter ceux de ses sujets que leur fausse Religion avoit engagez dans la revolte. Ce lui étoit une occasion*, ajoute-t-on, *d'avoir plus de zéle pour la Religion Catholique, par l'aversion que ces sortes de guerres font avoir de l'heresie; mais ce n'étoit pas un moyen de devenir Theologien, n'ayant jamais étudié en Theologie, comme il auroit falu être pour soutenir le personage qu'on fait jouër à tous les Auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il savoit de la Religion ce qu'un homme de grand esprit en peut aprendre par le Catechisme, par les livres de pieté, par la conversation avec des personnes fort saintes, en lisant la parole de Dieu & l'entendant prêcher: mais moins* (*f*) *il savoit ce qu'on en enseigne dans l'école, plus il étoit incapable de former des doutes sur la verité de nos mysteres, parce qu'il s'étoit accoutumé de bonne heure à captiver son esprit sous l'autorité divine, qui nous est manifestée par l'Eglise, & que jamais personne n'a été plus éloigné de chicaner avec Dieu, & de vouloir comprendre par la raison foible & superbe ce que l'on se doit contenter de croire par une humble foi.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ce tems est l'année 1621.*

(*f*) *Ces paroles sont très-notables, & confirment ce que plusieurs soupçonnent, qu'il n'y a gueres de gens moins persuadez que ceux qui employent le plus de tems à disputer, & à enseigner dans les Ecoles.*

(*C*) *Il se retira dans le Couvent de Port-Royal.*] Continuons à citer le 4. Factum. „ Ce fut à „ Port-Royal des Champs qu'il se retira l'an „ 1644. où ses neveux Mr. le Maître l'Avocat, & un de ses freres qui étoit d'épée s'étoient retirez il y avoit 5. ou 6. ans, lors „ qu'il n'y avoit point encore de Religieuses. „ Car ce ne fut qu'en 1648. que la Maison de „ Paris obtint de Mr. l'Archevêque d'envoyer „ une partie des Religieuses à leur Maison des „ Champs. „ C'est à mon lecteur à choisir entre l'Auteur de ce Factum & Mr. Richelet, (*g*) qui ne donne pour lieu de retraite à Mr. Arnauld d'Andilly que sa maison de Pompone: je me contente de mettre de front ces deux diverses autoritez, & je raporte d'autant plus agreablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choses particulieres concernant la vie des grans personnages, desquelles tant de gens sont si curieux. „ Arnaud d'Andilli . . . . . . servit vingt ans le „ Roi & l'Etat. On lui donna pour recompense de ses services huit mille livres de pen- „ sion qui furent reduites à six; avec cela il se „ retira à Pomponne, village à 7. ou 8. lieuës „ de Paris. Là s'étant detrompé des vanitez „ du monde, & menant une vie veritablement „ Chretienne, il composa plusieurs Ouvrages. „ Ses *lettres*, *le poëme* (*h*) *sur la vie de* JESUS- „ CHRIST; . . . . *Joseph de l'histoire des Juifs*; „ *les Oeuvres de Sainte Therese*; & *celles de Da-* „ *vila*; sont les fruits de sa solitude . . . . La „ meilleure de ses traductions est celle de Jo- „ seph (*i*). Un jour que Richelet l'alla voir „ à Pomponne, qu'il n'y avoit pas long-tems „ qu'elle étoit publiée, la conversation, en „ suite de quelques discours, tomba sur la ma- „ niere dont les Auteurs travailloient. Comme „ il savoit que Richelet conoissoit particulie- „ rement le celebre d'Ablancourt, il lui de- „ manda

(*g*) *Voyez le jugement qu'il fait de Mr. Arnauld d'Andilly à la tête du Recueil de lettres qu'il a publié, pag. 10. édit. d'Amsterd. 1694.*

(*h*) *Cela est contraire à ce qui a été dit ci dessus dans la remarque A.*

(*i*) *Les Critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voyez les sentimens de quelques Theologiens de Hollande. J'ai oui dire que Mr. le Moyne fut prié par les amis de Mr. d'Andilly de marquer les endroits où il croiroit que le Traducteur se seroit trompé, & qu'il s'en excusa crainte d'en marquer trop.*

reste de ses jours dans une application continuelle à des Ouvrages de pieté. Il y composa beaucoup de livres * que le public a reçus favorablement. Il y mourut † le 27. de Septembre 1674. dans la 86. année de son âge.

ARNAULD (ANTOINE) Docteur de Sorbonne, fils d'Antoine (*A*) Arnauld l'Avocat. Nous avions dessein quand nous publiâmes le Projet de ce Dictionaire de parler indifferemment & des vivans & des morts, mais nous avons changé de dessein: nous ne ferons point d'articles pour les personnes que nous saurons être vivantes. Mr. Arnauld sera une exception à cette regle, parce qu'on a cru qu'il faloit inserer dans cet Ouvrage ce qui a paru dans le Projet. Disons donc ‡ qu'Antoine ARNAULD Docteur de Sorbonne nâquit à Paris le 6. jour de Fevrier 1612. le vintiéme enfant du mariage de son pere avec Catherine Marion. Il fit ses Humanitez, & son cours de Philosophie dans le College ⸸ de Calvi, & ses études de Theologie en Sorbonne. Pour le Traitté de la Grace il fut disciple de Mr. L'Escot; mais ne trouvant point conformes à la Doctrine de St. Paul les leçons de ce Professeur de Sorbonne, il voulut étudier cette matiere dans St. Augustin, & il prefera le systême de ce Docteur de la Grace à celui de Mr. L'Escot, comme il le temoigna publiquement par la Tentative qu'il soutint β pour prendre le degré de Bachelier. Mr. L'Escot en conçut un ressentiment fort vif, & s'en vengea dans l'occasion. *Il y n'avoit point apris au Cardinal de Richelieu son penitent à pardonner, & il avoit apris de son penitent à ne pardonner pas.* Il empêcha autant qu'il put que Mr. Arnauld ne fut admis à la Societé de Sorbonne, & n'ayant pu l'empêcher, il travailla à l'en exclure dès que l'occasion lui en fut offerte. Le livre de la frequente Communion publié par Mr. Arnauld l'an 1643. deplût extrêmement aux Jesuïtes. Ils le refuterent & dans leurs Sermons, & dans des Ouvrages imprimez, comme rempli d'une très-pernicieuse doctrine. Les disputes sur la Grace qui s'échaufferent en ce tems-là dans l'Université de Paris, ne servirent qu'à fomenter l'animosité reciproque des Jesuïtes & de Mr. Arnauld. Ce Docteur soutint le parti de Jansenius par des Ecrits d'une grande force, soit en refutant les trois Sermons de Mr. Habert, & l'apologie que le Predicateur en fit, soit en refutant δ Mr. le Moine Professeur de Sorbonne, & quelques autres. On ne trouva lieu de le censurer juridiquement, que lors qu'il eut publié deux lettres sur (*B*) une aventure du Duc de Liancour grand ami de Port-Royal. On trouva dans la 2. de ces lettres deux

** Voyez-en la liste à la fin de son éloge, dans le Journal des Savans du 9. de Septembre 1675.*

† Moreri pag. 346.

‡ En écrivant ceci le 3. de Mai 1694. nous le savons plein de vie.

⸸ Il ne subsiste plus, les nouveaux édifices de Sorbonne ayant été élevez sur ses ruines.

β L'an 1636. cette These fut dediee au Clergé de France assemblé alors à Paris.

γ Il fut Confesseur du Cardinal de Richelieu, & puis Evêque de Chartres.

δ Cette refutation a pour titre, Apologie pour les Saints Peres de l'Eglise defenseurs de la grace de JESUS-CHRIST.

„ manda combien de fois cet excellent homme „ retouchoit chaque Ouvrage qu'il donnoit au „ public: six fois, répondit Richelet; & moi, „ lui repliqua Monsieur Arnaud, j'ai refait dix „ fois l'Histoire de Joseph, j'en ai châtié le stile „ avec soin, & l'ai beaucoup plus coupé que „ celui de mes autres œuvres. Arnaud d'Andilli . . . dans sa retraite, après 7. ou 8. „ heures d'étude chaque jour, se divertissoit à „ prendre les plaisirs de la campagne, & sur tout „ à cultiver ses arbres. Il lui venoit de si beau „ fruit qu'il en envoyoit tous les ans à la Reine „ Anne d'Autriche; & cette Princesse les trou„ voit si à son goût, que dans le tems elle de„ mandoit qu'on lui en servît.

(*A*) *Fils d'Antoine Arnauld l'Avocat.*] Cette filiation est sans doute l'origine de la grande haine des Jesuïtes pour Mr. Arnauld, & de Mr. Arnauld pour les Jesuïtes. L'Auteur de la (*a*) *question curieuse* ne m'en desavoura pas tout-à-fait, puis qu'il parle ainsi: (*b*) *Mr. Arnauld vint au monde le 6. de Fevrier l'an 1612. & eut pour pere Mr. Antoine Arnauld si celebre dans le barreau, & conu dans l'histoire des Jesuites par le fameux plaidoyer qu'il fit contr'eux pour l'Université de Paris en 1594.* . . . *Par la raison que je viens de dire Mr. Arnauld nâquit avec un second peché originel que nul sacrement ne peut effacer, & le crime du plaidoyer ayant rendu le Pere Calviniste* (*c*) *& Ministre de l'Antechrist dans l'esprit des Jesuites, quoi que toujours bon Catholique & bon Chretien par tout ailleurs; le fils ne pouvoit manquer de naître à leur égard enfant de colere, & d'être heretique & pu encore avant que d'être Chretien.* L'un des Protestans qui ont écrit contre l'histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg, a cru que la haine de Mr. Arnauld pour les Jesuites étoit une haine d'éducation. Voici ses (*d*) paroles: *Je l'ai* (*e*) *autrefois comparé à Annibal trop opiniatrément persecuté par les Romains: je ne sai si je ne pourrois pas le comparer au même Annibal promettant à son pere dès ses plus tendres années, qu'aussi-tôt qu'il seroit en âge de porter les armes, il feroit la guerre à ces mortels ennemis de sa patrie. On sait que Mr. Arnauld est fils de ce celebre Antoine Arnauld Avocat au Parlement de Paris, qui plaida si éloquemment pour l'Université contre les Jesuïtes l'an 1594. & qui n'oublia rien pour persuader aux Juges; qu'il ne faloit point les soufrir dans le Royaume. Cette action le rendit odieux à toute la Societé, autant ou plus que la Societé ne lui étoit odieuse. Il est fort apparent qu'il inspira à ses fils les sentimens qu'il avoit pour les Jesuites, au moins est-il bien certain qu'en cela ils n'ont point degeneré de la vertu de leur pere.*

(*B*) *Sur une aventure du Duc de Liancour.*] Ce Duc faisoit élever sa petite-fille à Port-Royal, & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzey. Il se presenta en 1655. pour la confession à un Prêtre de St. Sulpice sa paroisse, qui *lui declara qu'il ne lui pouvoit donner l'absolution, à moins qu'il*

(a) Voyez à la marge du texte de cet article page 373 quel livre c'est.

(b) Pag. 12.

(c) Voyez ci-dessus pag. 369. col. 2.

(d) Nouvelles lettres pag. 125.

(e) C'est dans la 5. lettre de la Critique generale; Quand je me figure ce grand homme reduit à la dure necessité de se cacher, je songe au fameux Annibal & aux dernieres paroles que les injustes persecutions des Romains lui arracherent, *Liberemus diuturna cura populum Romanum, quando mortem senis expectare longum censent, &c.* T. Live l. 39.

deux propositions; que la Faculté de Theologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même tems declaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des irregularitez (C) dans les procedures. Il y avoit dejà long tems que Mr. Arnauld ne se montroit point; car depuis qu'à l'occasion des troubles de la frequente Communion il se vit cité à Rome, & que ce ne fut qu'à force de remontrances que l'on fit revoquer à la Reine mere les ordres qu'elle lui avoit donnez de partir incessamment, *il demeura ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Royal des Champs.* Cette vie de retraite dura près de 25. années, jusques à la paix du Jansenisme concluë l'an 1668. Mr. Arnauld fut compris dans cette paix, il alla faire la reverence au Roi, & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public; jusques à ce qu'en 1678. il se retira volontairement hors du Royaume, parce qu'il sut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi *. On ne doute point qu'il n'ait vécu depuis ce tems-là dans le Païs-Bas, mais il ne s'est jamais fait conoître qu'à un petit nombre d'amis affidez. On l'inquieta (D) à Liege l'an 1690. La reflexion qui a été faite sur cette entreprise est digne † de l'attention de ceux qui gouvernent. Il a continué ses exploits de plume, & il les continuë tous les jours contre les Jesuïtes avec une grande force. Il continua aussi pendant quelque tems à écrire contre ceux de la Religion; mais il y eut un Ministre le plus exposé de tous à ses attaques, qui se servit d'un stratagême qui a fait cesser ses irruptions sur le parti Protestant depuis l'an 1683. Je parle de l'Auteur de l'ESPRIT DE (E) Mr. ARNAULD. Nous pourrions donner une longue

* *Tiré d'un livre imprimé l'an 1690. sous le titre de* Question curieuse si Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne est heretique.

† *Voyez l'article de Jaques le Bossu.*

qu'il ne lui promit de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite fille de Port-Royal, & de congedier de chez lui cet Abbé. . . . Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une lettre pour la justification de ce Seigneur. . . Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiez contre cette lettre, Mr. Arnauld se crut obligé de refuter les faussetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde lettre qui repond à neuf de ces Ecrits (a).

(a) *Question curieuse, p.* 58. & 59.

(C) *Bien des irregularitez dans les procedures.*] „On (b) nomma pour Commissaires „(à Mr. Arnauld) ses plus declarez ennemis, „contre qui il avoit écrit sur ces matieres, & „qui étoient conus de tout le monde pour les „plus ardens à sa perte. Et tout ce qu'il put „faire representer sur cela ne lui servit de rien. „Tous les Docteurs de la Communauté de Saint „Sulpice, contre qui la lettre de Monsr. Arnauld „étoit écrite, eurent la dureté & l'injustice de „demeurer ses juges nonobstant sa recusation, „au lieu qu'il ne leur faloit qu'un peu d'hon„neur pour les porter à se recuser eux-mêmes, „comme font les honnêtes gens dans les tribu„naux mêmes laïques (c). „ On verra plusieurs autres *irregularitez, innovations, contraventions à l'ordre toûjours observé en ces rencontres, & violement même de l'équité naturelle;* si on lit l'Acte (d) de protestation que Mr. Arnauld fit signifier à la Faculté.

(b) *Ib. p.* 69. & 70.

(c) *Ce terme fera rire bien des gens, qui ne croyent pas que les tribunaux civils puissent être comparez aux Ecclesiastiques, que comme le bon au moins bon.*

(d) *Il est à la page 71. de la Question curieuse. Voyez dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Juin 1686. art. 3. ce que Mr. de Launoi jugeoit de cette censure Sorbonique.*

(D) *On l'inquieta à Liege l'an 1690.*] Six Superieurs s'assemblerent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le Gardien des Recollects, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jesuïtes, le Vicaire des Carmes Dechaussez, & le Prieur des Jacobins. Ils l'apellerent *un certain Arnold*; mais, ne leur en deplaise, cela ne fait point d'honneur à leurs Communautez; il y a là ou une ignorance impardonnable à des gens de lettres, ou une affectation d'airs dedaigneux, qui ne sied pas bien à des personnes consacrées au service divin, & qui decretent pour la foi. Il n'y a point d'homme de lettres qui puisse dire, sans s'exposer à la risée des Savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond un certain Petau, un certain Saumaise, un certain Grotius, un certain Seldenus, & (s'il s'agit du Docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les disputes où ce dernier se trouve encore engagé ont fait tant de bruit, & sont remarquables par tant de grans exploits de part & d'autre, que tout homme d'étude qui se verroit soupçonné de les ignorer, auroit sujet d'opposer à ces soupçons injurieux ces quatre vers (e) de Virgile,

REFLEXION sur ce que Mr. Arnauld a été traitté de *un certain Arnold.*

(e) *Æneid. lib.* 1.

Quis genus Æneadum, quis Trojæ nesciat urbem,
Virtutesque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtusa adeo gestamus pectora Pœni,
Nec tam aversus equo Tyria sol jungit ab urbe.

Quoi qu'il en soit, je ne saurois m'empêcher de mettre ici le decret (f) des six Reguliers de Liege; la latinité en est si exquise, qu'elle pourra delasser un peu mon lecteur. *Nos infra scripti Superiores Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis, quæ habentur apud* CERTUM ARNOLDUM *doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitative certiorandum, ut similia Conventicula dissipare, & prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in Conventu Minorum hac 25. Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Laniet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum intentionem nostram.* L'Auteur de la Question curieuse dit bien (g) que le P. d'Iserin s'étoit vanté *d'avoir ou commission ou permission de son Altesse* l'Evêque de Liege *de faire arrêter Mr. Arnauld, par tout où il le trouveroit dans le Diocese*, mais il traite (h) cela d'une insigne fausseté.

(f) *Il est raporté dans la p.* 228. *de la Question curieuse.*

(g) *Pag.* 198.

(h) *Pag.* 200.

(E) *De l'*ESPRIT DE Mr. ARNAULD.] Il y auroit cent choses à raporter touchant cet Ouvrage, mais comme on aura apparemment d'autres occasions d'en parler, on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'Auteur de ce livre avoit publié un Ecrit qui eut beaucoup de succés.

longue liste des faussetez de fait qui regardent ce Docteur, mais nous nous contenterons d'en raporter quelques-unes. On l'a fait naître Huguenot *: on l'a mis de (F) l'assemblée

* Voyez la remarque G de l'article d'Antoine Arnauld l'Avocat.

succés. Ceux qui eurent soin de l'impression à la Haye l'intitulerent, *La Politique du Clergé de France.* Ce sont des Dialogues où il y a beaucoup d'agrémens & de politesse, mais peu de solidité de raisonnemens, & très-peu de circonspection dans le debit de plusieurs faits notoirement faux. Monsieur Arnauld refuta (†) ce livre avec un peu trop de hauteur, & d'une maniere d'autant plus desobligeante, qu'il convaincoit manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetez. Il entama un autre (a) Ouvrage du même Auteur; il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de la Morale des Reformez au sujet de l'inamissibilité de la Grace, en un mot l'Auteur de la Politique du Clergé previt très-bien qu'il alloit avoir en la personne de Monsr. Arnauld un Adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos, & qui ne lui passeroit aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres, & qui ne se donnoit gueres la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu, & à son imagination, & c'étoit une source inépuisable de fausse Logique, & de contradictions grossieres. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus Mr. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela que de l'attaquer personnellement, je veux dire que de lui imputet toutes sortes de mauvaises qualitez personnelles. Il executa ce dessein avec tout l'emportement imaginable, & se trouvant en train de medire il n'épargna quoi que ce soit; il se jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satiriser, & l'on peut dire de lui sur le chapitre de la medisance ce que l'on disoit de Voiture sur le chapitre de l'amour; il l'a étendue *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusques à la cale.* Monsieur Arnauld ne trouvant pas à-propos de se commettre avec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par raport aux Reformez, & ainsi ce que toute la Societé des Jesuites n'avoit su imaginer, un seul Ministre l'imagina & l'executa heureusement; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ait retiré de cette satire; il imprima une telle crainte à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes à qui il auroit pu se rendre desagreable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre; car enfin il y a peu de familles à qui on ne puisse reprocher (b) quelque avanture, ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte, lors qu'on sait par qui le faire imprimer impunément. L'Esprit de Mr. Arnauld sembloit promettre l'impression à toutes les historiettes scandaleuses qu'on enverroit par la poste; soit qu'elles regardassent un simple particulier comme le Prêtre Soulier, soit qu'elles regardassent un Secretaire d'Etat comme feu Mr. Colbert.

(†) Dans l'Apologie pour les Catholiques imprimée en 1682.

(a) Intitulé, Preservatif contre le changement de Religion.

(b) Les Espagnols ont ce proverbe, no ay generacion do no aya puta ò ladron.

(F) *On l'a mis de l'assemblée de Bourg-Fontaine.*] L'abus de Du Pleix à l'égard du pere n'est rien en comparaison de la fausseté que Monsieur Filleau, Avocat du Roi au Presidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654. car il y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis Mr. Arnauld au nombre des sept Docteurs de l'assemblée de (c) Bourg-Fontaine. Voici ce que c'est en peu de mots. Mr. Filleau publiant en 1654. une Relation Juridique de ce qui s'étoit passé à Poitiers, au sujet de la nouvelle doctrine de Jansenius, exposa qu'un Ecclesiastique lui avoit dit, que dans une Conference que sept personnes eurent à Bourg-Fontaine l'an 1621. il fut deliberé des moyens d'aneantir le Christianisme; que cet Ecclesiastique étoit l'un des sept personnages; qu'il avoit rompu quelque tems après avec les six autres, dont il ne restoit qu'un en vie, & qui étoient (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.) Par de certaines circonstances dont ce recit est accompagné, & par le caractere de certains livres, qu'on fait entendre n'avoir été publiez qu'en execution des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du 1. nom designoient Jean du Verger de Hauranne Abbé de S. Cyran; que celles du 2. designoient Corneille Jansenius Evêque d'Ipre; que celles du 3. designoient Philippe Cospean Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Lisieux; que celles du 4. designoient Pierre Camus Evêque de Belley; que celles du 5. designoient Antoine Arnauld, dont nous parlons dans cet article; & que celles du 6. designoient Simon Vigor Conseiller au Grand Conseil. Mr. Filleau assûre, *qu'il fut resolu dans cette Assemblée d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui sont celui de la Penitence, & celui de l'Eucharistie; & le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procureroit; non en témoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins frequentez, mais en rendant la pratique si difficile, & accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce tems, qu'ils restassent comme inaccessibles, & que dans le non-usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdît peu à peu la foi.* Le public a cru que cela s'adressoit à Mr. Arnauld, à cause de son livre de la frequente Communion, & qu'ainsi Mr. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquiéme de ces dangereux (d) Conspirateurs contre la Religion Chretienne, marqué (A. A.)

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la verité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que Monsieur Arnauld traita (e) cela d'un des plus grans excés de calomnie qu'on ait jamais vû, & qu'en particulier il se justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avoit intentée, de s'être trouvé à la conference de ces Deïstes. Car il fit voir qu'étant né en 1612. il n'avoit que neuf ans lors qu'on pretendoit qu'elle s'étoit tenuë. Cette justification est si forte, que non seulement le silence du Denonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis fit conoître qu'on n'avoit

(c) C'est une Chartreuse à 16. ou 17. lieuës de Paris.

(d) Le 4e Factum pour les parens de Jansenius, pag. 11. & 12. montre que c'est lui qu'on a designé dans la Relation juridique.

(e) Dans sa lettre à un Duc & Pair, en 1655. Voyez aussi la 1. partie du 4. Factum des parens de Jansenius.

l'assemblée de Bourg-Fontaine: on l'a fait aller (*G*) au Sabat: on l'a envoyé commander (*H*) les troupes Vaudoises: on lui a donné la charge (*I*) d'Ecuyer du

n'avoit rien à y repliquer. Le Pere (*a*) Meynier pretendant d'ailleurs, que la Relation de Monsr. Filleau touchant la Conference de Bourg-Fontaine ne contenoit rien qui ne fût très-positif, *avoüa que Monsieur Arnauld avoit donné des preuves convaincantes, qu'il n'étoit pas de cette assemblée; mais il se trompe*, ajoûta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld. *Je lui dis de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres designent un autre qui est encore en vie, & qui est trop bon ami de Mr. Arnauld pour lui être inconu.* Monsr. Pascal, qui travailloit alors aux Provinciales, pressa vivement les Jesuïtes de nommer le Delateur secret de la Conference, les six Docteurs qui y avoient assisté, & en particulier celui qui étoit designé par les lettres A. A. & qui n'étant point Mr. Arnauld, étoit trop de ses amis pour ne lui être pas conu. Mais on laissa tomber ces sommations, & ce n'est que depuis quelques années, qu'un (*b*) Jesuïte d'Anvers fort celebre a declaré au Public, que cet ami de Mr. Arnauld étoit son propre frere Arnauld d'Andilly. On a refuté cela. Voyez la remarque B de l'article *Arnauld d'Andilly*.

(*a*) *Dans le livre intitulé*, Le Port-Royal & Geneve d'intelligence contre le S. Sacrement de l'Autel. *Imprimé à Poitiers en* 1656.

(*b*) *Le P. Hazart dans sa Reponse au Factum pour les Parens de Jansenius. Voyez l'Hist. des Ouvr. des Sav. Fevr. 1688. & la 2. partie du 4. Factum des Parens de Jansenius.*

(*G*) *On l'a fait aller au Sabat.*] Je ne sai à laquelle des deux assemblées Mr. Arnauld auroit mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourg-Fontaine, ou à celle dont feu Monsr. de Maupas Evêque d'Evreux a quelquefois parlé. *Il est certain qu'il a* (*c*) *assûré à plusieurs personnes, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti, qu'il avoit vu au Sabat Mr. Arnauld & une* (*d*) *Princesse du Sang, & que Mr. Arnauld y avoit fait une fort belle harangue aux Diables.* S'il faloit choisir entre ces deux extremitez, & qu'il se trouvât que la harangue ne tendît qu'à porter les Demons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'aimât mieux avoir harangué au Sabat, qu'opiné dans la Chartreuse de Bourg-Fontaine à l'abolition du Christianisme, & à la propagation du Deïsme.

(*c*) *Quatriéme Factum susdit, pag.* 2.

(*d*) *C'est apparemment la feüe Duchesse de Longueville.*

Ce seroit abuser de la patience de mes Lecteurs, que de les avertir du ridicule de l'Historiette que ce Prelat a racontée à plusieurs personnes; & c'est une de ces faussetez, que Monsr. Arnauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de refuter. Voici ses paroles; (*e*) *L'interêt de l'honneur peut être regardé en deux manieres, ou par raport à la calomnie en soi, qui d'elle même seroit atroce, ou par raport à ceux qui pouvant en être prévenus, auroient en suite très-mechante opinion de la personne calomniée. C'est proprement ce dernier raport qui oblige à s'en defendre; car quelques énormes qu'elles fussent on les pourroit negliger, si elles étoient de telle nature, qu'il n'y eût point de personne sage qui y pût ajoûter foy. Par exemple, ce que feu Mr. de Maupas Evêque d'Evreux avoit dit autrefois, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti que Mr. Arnauld avoit été au Sabat, & que les Diables avoient admiré la harangue qu'il y avoit faite, étoit en soi une horrible calomnie; cependant auroit-on voulu que si quelque brouillon avoit mis cela dans un libelle, ce Docteur se fût amusé à le refuter, & que faute de le faire on eût droit de supposer*, que ç'auroit été l'impuissance de repondre qui l'auroit forcé à se taire, & qu'il y auroit donné les mains.

(*e*) *Tome 3. de la Morale Pratique, chap. 11. pag. 257.*

(*H*) *Envoyé commander les troupes Vaudoises.*] La fausseté que voici n'est gueres plus vraisemblable que la precedente. Il y a (*f*) eu des nouvelles manuscrites qui ont assûré *positivement*, que cet Arnauld qui est à la tête des Vaudois est Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, *qu'il s'est enfin declaré, & qu'il fait merveille en Savoye à la tête des troupes du party.* Ce seroit une metamorphose bien surprenante, si à l'âge de 78. ans un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Ministres, étoit devenu lui-même un Ministre Colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne se servir que du mousquet & du sabre; travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ses oncles, fort conu des Rochelois, n'en fit parler sous le (*g*) regne de Louïs XIII. Feu Mr. l'Evêque de Liege *a oüi dire* (*h*) *à sa table que Mr. Arnauld avoit fait abjuration de la foi Catholique à Boisleduc, & qu'il s'y étoit marié.* La plûpart de ceux qu'on apelle zelateurs, ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu *qui ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive*; ils veulent que leur accusé se pervertisse, & ils sont fâchez qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre veritables leurs accusations. Ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passoient pour des calomniateurs insignes. Voyez (*i*) ce qu'a dit un Auteur moderne.

(*f*) *Question curieuse, pag.* 4.

(*g*) *Voyez les Memoires du Sieur de Pontis.*

(*h*) *Troisiéme plainte de Mr. Arnauld, pag.* 8.

(*i*) *Critique generale de Maimbourg, pag. 584. de la 2. edition.*

(*I*) *La charge d'Ecuyer du Goliath Pierre Jurieu.*] Ceux qui ont placé Monsr. Arnauld à la tête des Vaudois lui ont fait sans doute plus de plaisir, que ceux qui l'ont representé comme l'Ecuyer du Goliath Mr. Jurieu. C'est ce qu'a fait Monsr. l'Evêque de Malaga dans sa Plainte Catholique, en appliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux Ecrivains une pensée de St. Bernard sur Pierre Abelard. & (*k*) Arnaud de Bresse; ce qui lui donne lieu d'employer cette conclusion: *Isti qui modo surrexerunt novus Golias, & ejus armiger*, PETRUS *scilicet*, & ARNALDUS *facili negotio exterminabuntur.* Le public a vu la lettre que Monsr. Arnauld a écrite à ce Prelat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement surpris (*l*) son Altesse, puis qu'on lui a fait prendre le Docteur *Arnauld, pour l'Ecuyer de Jurieu le Goliath des Protestans, contre le party Catholique. Car*, poursuit-il, *vôtre Altesse, auroit-elle été capable, si elle avoit connu cet* Arnauld, *d'une aussi grande faute de jugement, que de mettre du même party les deux ennemis les plus declarez, & de prendre celui qui a soutenu avec zele la cause de l'Eglise contre ce Ministre, pour son associé & son confident dans la cruelle guerre qu'il fait à l'Eglise.* Il est certain que les deux Auteurs qu'on a pris l'un pour Goliath, l'autre pour l'Ecuyer de Goliath, le sont si peu, qu'il n'est pas plus faux que Monsr. Arnauld ait assisté à la Conference de Bourg-Fontaine, ou au Sabat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il est faux qu'il soit l'Ecuyer du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne sauroit être

(*k*) *Le P. Maimbourg s'est fort joué sur la même équivoque d'Arnaud de Bresse, dans sa Decadence de l'Empire; & le P. Theoph. Raynaud a fait un livre intitulé*, Arnaldus de Brixia redivivus in Arnaldo de Lutetia.

(*l*) *On le traitte ainsi, à cause qu'il étoit fils naturel de Philippe IV. Roi d'Espagne.*

du Goliath Pierre Jurieu : on a dit qu'il avoit (*K*) été bani de France ; & qu'il avoit fait l'Apologie pour les Catholiques afin de recouvrer (*L*) ses Benefices :

être non seulement plus froid, mais aussi plus éloigné de la verité, que les allusions trouvées dans le passage de St. Bernard.

C'est ce que le pretendu Goliath n'a pas moins reproché à l'Auteur de la Plainte Catholique, que le pretendu Ecuyer. *Si* cet Evêque *avoit du bon goût*, (*a*) dit-il, *il n'auroit pas fait rouler ses violentes invectives sur de froides allusions des noms* d'Arnaud de Bresse *&* Pierre Abaillard ; *voulant que* Monsr. Arnaud *soit le successeur* d'Arnaud de Bresse, *& le Ministre* Pierre Jurieu *celui de* Pierre Abaillard. *Il n'auroit pas apellé ce Ministre le Goliath ennemi de l'Eglise, & Arnaud son Ecuyer. Cet Arnaud & ce Ministre s'entendent trop mal, pour faire partie ensemble : & de plus Mr. Arnaud est bien d'âge, de taille & de force à être le Goliath plûtôt que l'Ecuyer : aussi le pretend-il bien, & l'on veut bien lui en laisser l'honneur.*

(*a*) *Religion des Jesuites, pag.* 59.

Je remarquerai ici un petit defaut de memoire de Mr. Arnauld. C'est qu'ayant parlé dans sa Reponse au II. tome de la Defense des nouveaux Chretiens de sa lettre à Mr. l'Evêque de Malaga, il (*b*) se plaint qu'après *la froide comparaison* d'Arnauld de Bresse *avec* Arnauld de Paris, *& de* Pierre Abaillard *avec* Pierre Jurieu, on fait dire au Prelat, *que ce Docteur est le Goliath du party, & le Ministre, son Ecuyer.* Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(*b*) *A la fin du* 3. *tome de la Morale pratique, pag.* 773.

(K) *Qu'il avoit été bani de France.*] Un Docteur de Sorbonne (*c*) Savoyard de nation, a soutenu dans ses Prejugez legitimes contre le Jansenisme, imprimez (*d*) à Geneve l'an 1686. que Monsieur Arnauld avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'Avertissement au Lecteur ; *Je n'ay pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartuffe,* QUE LA JUSTICE DU ROI TRES-CHRETIEN A RENDU FUGITIF *dans la Hollande.* Il est neanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Royaume volontairement ; & l'on n'en sauroit douter après les lettres qu'il écrivit en 1679. à Mr. le Chancelier le Tellier, & à Monsr. l'Archevêque de Paris, imprimées dans le 1. tome de l'Esprit de Monsr. Arnaud l'an 1684. De sorte qu'il est assez étrange, que deux ans après l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une verité exposée aux yeux de tout le monde, dans une Satyre qui a tant couru. Mais il est encore plus étrange qu'en l'année 1690. Monsr. Arnauld ait été obligé de faire imprimer ces deux lettres, pour refuter ceux qui (*e*) *publient par tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un brouillon.* Je ne croi pas que l'Auteur de son Esprit ait debité un moindre mensonge que celui-là, en soutenant *qu'il* (*f*) *a été chassé de Flandres. Bien que ce bonhomme,* poursuit-il, *croye que ses avantures sont fort enterrées, on n'a pas laissé d'aprendre de bonne part, qu'il avoit été chassé des Païs-Bas par ordre du Gouverneur.* Le terme de *chasser* dont l'Auteur de la Critique generale du Calvinisme s'est servi est un peu équivoque. *Ils ont fait acroire*, dit-il, (*g*) *que la maison* de Monsr. Arnauld *étoit un Rendé-vous de Mecontens, qu'on y tenoit des conferences pleines de cabale & de faction, qu'on y preparoit des memoires pour la Cour de Rome, en un mot ils ont obtenu tout ce qu'il faloit pour le* CHASSER *avec le reste de la troupe.* Cela ne veut dire sinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à Mr. Arnauld, qui furent cause qu'il se choisit une retraite dans les païs étrangers.

(*c*) *Il s'apelle l'Abbé de Ville. Voyez les Nouv. de la Rep. des Lettres Juillet* 1686. *art.* 8.

(*d*) *Il ne faut pas s'arrêter au titre, qui porte* à Cologne chez Abraham du Bois.

(*e*) *Quest. curieuse, pag.* 212.

(*f*) *Tome* 1. *pag.* 38.

(*g*) *Lettre* 5.

(L) *Afin de recouvrer ses Benefices.*] L'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld s'est fort abusé, lors qu'il a soutenu que Mr. Arnauld avoit fait l'Apologie pour les Catholiques dans la vuë d'obtenir son rapel en France, afin d'y (*h*) *jouïr paisiblement de son bien, & de ses Benefices* ; & que la crainte qu'on *ne fit confisquer ses Benefices* l'a engagé dans quelques demarches. On ne pourroit gueres mieux convaincre cela de faux par une demonstration geometrique, que par la declaration que Monsieur Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun Benefice ; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur aussi jaloux de sa reputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moyen d'éviter la plus mortifiante de toutes les confusions, en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque Benefice, en ait quelcun, s'il se trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jetter les yeux sur ces paroles de Monsr. Arnauld, pour être demonstrativement convaincu du mensonge de son Adversaire. *La maniere seditieuse*, (*i*) dit-il, *dont ils avoient osé parler des affaires de ce païs-là, a obligé l'Ambassadeur de sa Majesté Britannique, d'obtenir de Messieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plu de donner pour titre* l'Esprit de Monsr. Arnauld, *quoi que je sois peut-être le moins mal traitté d'un grand nombre de personnes, qu'ils y dechirent sans aucun raport à moi, que ridicule ou imaginaire ; n'ayant presque rien autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetez manifestes : comme lors qu'ils disent, que ce n'a été par aucune vuë de Religion, que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vuë d'interêt, pour ne pas perdre mes Benefices,* MOI QUE TOUT LE MONDE SAIT QUI N'EN AI AUCUN. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre datée du 20. Octobre 1684. Il ne parle pas moins affirmativement dans un (*k*) livre imprimé en 1689. *Pour le livre faussement intitulé* l'Esprit de Monsr. Arnauld, *il n'a* (*l*) *jamais eu aucune pensée d'y repondre ; car lui ayant été envoyé quelque tems après qu'il parut, en ouvrant l'un & l'autre tome en divers endroits, il tomba sur des choses qui lui firent assez conoître le genie de ce Ministre, comme est cette folle calomnie,* Qu'on laissoit lire à Port-Royal les livres des Sociniens à des (*m*) enfans de qualité de 12. ou 13. ans, à qui on enseignoit les lettres humaines. *Et une autre non moins ridicule, quoi que moins atroce, que Mr. Arnauld* QUI N'A AUCUN BENEFICE, ET QUI N'EN A JAMAIS RECHERCHÉ, *a écrit l'Apologie des Catholiques pour conserver ses Benefices. Il conclut de là, qu'un calomniateur si outré & si deraisonnable, étant indigne de creance ne meritoit aucune reponse, & il n'a depuis rien lu de ce livre,*

(*h*) *Tome* 1. *pag.* 34. 36. 44.

(*i*) *Seconde addit. à l'Apolog. pour les Cathol. pag.* 14.

(*k*) *Tome* 3. *de la Morale prat. pag.* 237. 238.

(*l*) *C'est de lui même que Mr. Arnauld parle.*

(*m*) *Voyez la refutation de ce conte dans la Dissertation de Mr. Arnauld, sur le pretendu bonheur des plaisirs des sens, imprimée en* 1687.

ces: on lui a imputé (*M*) plusieurs livres: on a imputé son silence à une fausse

vre, avant que vôtre Defense *eût paru. Voilà ce que je sai d'original.*

Il est donc arrivé à l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld, ce que les Latins exprimoient par le proverbe, *Cantherius in porta:* il a bronché dès le premier pas.

(*M*) *On lui a imputé plusieurs livres.*] Nous diviserons cette remarque en 4. Sections.

PERPETUITÉ de la foi. Dispute entre Mrs. Arnauld & Claude.

I. Sans avoir égard à l'ordre du tems, je donnerai pour la premiere fausseté en matiere d'attributions de livres celle qui regarde *la Perpetuité de la foi.* Car cet Ouvrage a donné lieu à l'une des plus celebres disputes, qui se soit jamais excitée entre les Catholiques Romains & les Protestans. Monsr. Claude, qui a été le Tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle reputation que jamais Ministre se soit aquise: & Monsr. Arnauld, qui a été le principal Tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être employé avec plus d'application qu'alors toutes les forces de son esprit. On a vu de part & d'autre dans le cours de cette fameuse contestation, tout ce que le genie, l'éloquence, la lecture, la Logique peuvent fournir de plus brillant, & de plus fort; chaque parti pretend avoir remporté la victoire; sans que les peines incroyables que le Port-Royal s'est données, pour faire venir à grans frais un grand nombre d'attestations du Levant, ayent presque de rien servi, contre la persuasion où étoient les Reformez touchant la foi des Chretiens de ce païs-là par raport à l'Eucharistie. L'ignorance qui regne parmi ces Chretiens, le decri de la nation Grecque de tems immemorial sur le chapitre de la bonne foi, la (*a*) venalité de signature dont on les croit capables &c. énervent à l'égard des Protestans les attestations que le Port-Royal a produites. Mais cela n'empêche pas, que cette dispute ne puisse être regardée (mettant à part les prejugez de parti) comme une des plus memorables & des plus glorieuses occupations de Monsieur Arnauld. C'est donc avec raison que j'ai commencé cette remarque, par le premier exploit de ce grand combat.

(*a*) *Emendicatis undique per Legatos Regios, Consules, Missionarios Graeculorum hac de re testimoniis, à quibus nihil non pretio extorqueas.* Spanhem. Strictur. in exposit. Episc. Condom. *Mr. Arnauld produisit plusieurs attestations de Prêtres Grecs, pour montrer qu'ils étoient là-dessus dans les hypotheses des Catholiques Romains: mais il est vrai aussi qu'on en obtint la plupart à force d'argent. Mr. Wheler assûre dans ses voyages de Grece, qu'il a parlé à plusieurs Papas, que Mr. de Nointel neveu de Mr. Arnauld a tâché de corrompre de cette maniere.* Biblioth. Univers. t. 11. pag. 445. *Remarquez que Mr. de Nointel n'est pas neveu de Mr. Arnauld. On le dit là apparemment, pour avoir lu dans la Reponse de Mr. Claude, l. 4. ch. 3. p. m. 597. que Mr. de Pompone neveu de Mr. Arnauld, & Ambassadeur alors en Suede, lui avoit procuré quelques materiaux.*

Je voudrois que l'Auteur (*b*) qui nous a donné un bon Abregé de la vie de Monsieur Claude, eût marqué avec la derniere precision l'époque de cette guerre, puis que Mr. Claude n'avoit mis aucune date à la preface de son premier livre. Ce defaut de date peut tromper beaucoup de gens, car, par exemple, j'ai la premiere Reponse de Monsieur Claude, imprimée à Paris chez Etienne Lucas en 1672. Le titre n'aprend point si c'est la premiere, ou la seconde édition; & dès la premiere ligne de la preface je voi qu'*il y avoit environ quatre ans* que cette dispute étoit née, & qu'il y avoit un an que le Manuscrit qu'on avoit communiqué en ce temslà à Monsieur Claude étoit imprimé. Si je n'ai point d'autres lumieres je me sens presque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpetuité de la Foi a été imprimée pour la 1. fois l'an 1671. Je ne dis pas cela sans avoir pris garde que plusieurs Auteurs sont tombez dans de semblables meprises, pour n'avoir pas trouvé dans des prefaces la date qui leur convient. Mon édition de la Perpetuité de la Foi est la 4. & de l'an 1666. mais je ne laisse pas d'y aprendre la date de la premiere, parce que j'y trouve au bas de l'Extrait du Privilege, que ce livre a été achevé d'imprimer pour la 1. fois le 15. de Juillet 1664. La publication de la premiere Reponse de Monsieur Claude est de l'an 1666. ce me semble. L'Auteur de sa vie n'ayant pas cru qu'un detail precis des dates fût necessaire dans un Abregé, a été cause que les savans hommes qui font le Journal de Leipsic, avec beaucoup d'avantage pour la Republique des lettres, & avec beaucoup de gloire pour leur ville, qu'on peut à bon droit apeller l'Athenes de l'Allemagne, se sont trompez sur le premier Ecrit de cet habile Ministre. Ils (*c*) pretendent que sa premiere Reponse à la Perpetuité de la Foi fut imprimée avant la seconde, & avant qu'il allât servir l'Eglise de Montauban; mais la verité est que la premiere & la seconde ont été imprimées en même tems, après que la premiere eut couru quatre ou cinq années en manuscrit, & lors qu'il n'étoit plus à Montauban. Revenons au fait.

(*b*) *A. B. R. D. L. D. P. c'est-à-dire,* Abel Rotolp de la Deveze Pasteur. *Il étoit ci-devant Ministre à Castres, & à present il l'est à la Haye.*

(*c*) *Acta erudit.* 1687. *pag.* 659.

Mr. de la Deveze n'assûre pas que la *Perpetuité de la Foi* soit un Ouvrage de Mr. Arnauld, il se contente de dire qu'on l'en croit l'Auteur. Le (*d*) Journal de Leipsic se renferme dans les mêmes bornes; mais le suplément de Moreri, qui a donné un fort long article de Monsr. Claude, tiré en partie de l'abregé de sa vie, dit tout net que Monsieur Arnauld est l'Auteur de la *Perpetuité de la Foi.* Cependant l'opinion la plus commune, & la plus probable donne ce livre à Monsr. Nicolle, les trois gros volumes de la Perpetuité defenduë à Monsieur Arnauld, & la Reponse generale au second livre de Monsr. Claude à Mr. Nicolle. La Question curieuse ne dit rien de positif sur cela; parce que l'énumeration qu'on y trouve des Ecrits de Mrs. de Port-Royal contre ceux de la Religion, ne distingue point ceux de Monsieur Nicolle, d'avec ceux de Monsr. Arnauld.

(*d*) *Ubi supra. Mais en* 1683. *pag.* 442. *il l'affirme.*

LE SECOND tome de la Morale pratique.

II. L'Auteur de l'Esprit de Monsr. Arnauld attribuë à ce Docteur le II. volume de la Morale pratique, mais comme il n'en donne aucune raison, & que Mr. Arnauld a (*e*) nié publiquement qu'il eût fait ce livre, sans que son accusateur se soit mis en devoir depuis ce tems-là de justifier ce qu'il avoit avancé, l'équité veut que nous jugions que c'est une fausse imputation. Il faut bien que les preuves en soient difficiles à donner, puis que Mr. l'Evêque de Malaga n'en parle qu'en doutant, sur la seule autorité de Mr. Jurieu, *modo sit* ARNALDUS, dit-il, (*f*) *ut innuit* PETRUS JURIEUS *in suo* SPIRITU. L'Auteur de la Defense des nouveaux Chretiens, qu'on croit être le P. le Tellier l'une des meilleures plumes de l'Ordre, a été plus decisif que le Prelat, quoi qu'il ne paroisse pas avoir d'autre cau-

(*e*) *Il est certain que Mr. Arnauld n'est point Auteur de la Morale pratique. Les Jesuites ne la lui attribuent . . . que sur la foi de Mr. Jurieu, cet homme si decrié par ses faussetez & ses mensonges; & qui n'impute cette Morale à Mr. Arnauld que comme il fait beaucoup d'autres pieces, ausquelles tout le monde sait qu'il n'a pas eu la moindre part.* Lettre d'un Theolog. sur la Defense des nouv. Chrêt. pag. 2. (*f*) *Catholic. querim. pag.* 103.

fauſſe (*N*) raiſon; on lui a donné des lunettes (*O*) & un valet infidele. Les principaux livres qu'il a fait depuis ſa ſortie de France concernent le ſyſtême de la Nature & de la Grace du P. Mallebranche, le peché philoſophique, la Morale prattique des Jeſuïtes, & quelques propoſitions de Mr. Steyaert. Il s'eſt batu vigoureuſement contre le Pere Simon dans ce dernier livre.

ARNGRIMUS, ſavant homme nâtif d'Iſlande. Cherchez JONAS.

AARON, grand Prêtre des Juifs, & frere de Moïſe. Son hiſtoire eſt trop facile à trouver dans le Pentateuque, & dans le Dictionaire de Moreri, pour ne me diſpenſer pas d'en faire ici un article. Je dirai ſeulement que la foibleſſe qu'il eut de condeſcendre aux deſirs ſuperſtitieux des Iſraëlites dans l'affaire du veau

(a) Tome 3. de la Morale prattique, pag. 36.

caution que Monſr. Jurieu. C'eſt pour cela que Mr. (*a*) Arnauld lui fait une rude reprimende, & qu'il l'accuſe *d'un jugement temeraire, qui bleſſe le plus la charité & la juſtice, ſi on en conſidere bien les circonſtances. La ſeule raiſon*, ajoûte-t-il, *que vous ayez de l'en faire Auteur eſt le temoignage d'un homme, que vous dites vous-mêmes être indigne de toute creance, & ſi decrié pour ſes menſonges, qu'il n'eſt capable que de faire douter des veritez les plus claires, quand il les avance.*

PREJUGEZ legitimes.

(b) Ann. 1683. pag. 438. 450. & dans l'Index pag. 561. Ann. 1690. pag. 18. 595.

(c) Il le nomme mal Nicol. Que l'on attribuë juſtement, *dit-il*, à Mr. Nicol, un des plus polis Ecrivains de Port-Royal.

III. Le Journal de Leipſic dans l'Extrait (*b*) des Prejugez legitimes contre les Calviniſtes, & ailleurs, attribuë cet Ouvrage à Monſieur Arnauld. C'eſt pourtant Monſr. Nicolle qui en eſt l'Auteur, ſelon l'opinion generale de tous ceux qui ſont les mieux inſtruits de ces ſortes de particularitez; & c'eſt à lui nommément que l'Abbé de (*c*) Ville l'attribuë, dans la preface du livre dont j'ai fait mention ci-deſſus; où il retorque contre Mrs. de Port-Royal les prejugez, dont ils ſe ſont ſervis contre la Reforme. La preuve dont ſe ſervent Meſſieurs de Leipſic n'eſt pas bonne; car bien que l'Evêque de Condom, & celui de Grenoble donnent leur approbation par un même Acte aux Prejugez legitimes, & à trois autres livres dont l'un eſt conſtamment de Monſr. Arnauld, ils ne pretendent pas que les autres le ſoient auſſi. On les a joints enſemble, parce qu'ils étoient ſortis tous quatre de Port-Royal preſque en même tems. Ces quatre livres ſont les Prejugez legitimes; la Reponſe generale à Monſieur Claude; le Renverſement de la Morale; & le ſecond tome de la Perpetuité defenduë.

LA DEFENSE de l'Egliſe.

(d) Le titre porte à Cologne chez Pierre Marteau.

(e) Ann. 1690. pag. 18. & dans l'Index, pag. 611.

(f) Hiſt. des Ouvrages des Savans, Août 1689. pag. 541. Sept. 1689. pag. 34.

IV. On a (*d*) imprimé à Anvers en 1689. la Defenſe de l'Egliſe contre le livre de Mr. Claude intitulé la Defenſe de la Reformation. Les (*e*) Journaliſtes de Leipſic conjecturent que c'eſt un Ouvrage de Mr. Arnauld; mais il vient d'une autre main, ſavoir du Pere d'Antecourt Religieux de Sainte Genevieve, & Chancellier de l'Univerſité de Paris, comme nous l'aprend un autre excellent (*f*) Journaliſte.

(N) *On a imputé ſon ſilence à une fauſſe raiſon.*] Les difficultez propoſées à Mr. Steyaert, font voir que l'Aauteur du Voyage du monde de Deſcartes, n'a pas conſulté exactement l'époque de la querelle de Monſr. Arnauld & du P. Malebranche, quand il a dit que le premier s'y engagea, afin d'avoir un pretexte de ne pas repondre à deux livres qui avoient paru contre lui, l'un compoſé par un Miniſtre, l'autre compoſé par un Jeſuïte. Il faut avoüer que le public n'eſt pas encore trop bien revenu de l'étonnement, que lui donnerent les premieres années du ſilence de ce Docteur à l'égard de ces deux livres; mais il eſt certain, quoi qu'en diſe le Voyageur ſubtil & poli de ce nouveau monde, que la partie étoit liée avec le P. Malebranche, avant que l'Eſprit de Mr. Arnauld, & les Obſervations du P. Tellier euſſent paru. Je ne dois pas diſſimuler que les raiſons que Mr. Arnauld a données de ſon ſilence ont plu à quelques perſonnes; mais il s'en faut beaucoup qu'elles ayent plu à tous les lecteurs. J'ai deja raporté un paſſage (*g*) qui concerne ces raiſons, en voici un autre; „ Et (*h*) quant à Mr. Jurieu, „ il s'eſt rendu ſi fameux dans toute l'Europe „ par ſes mediſances & ſes calomnies, qu'il n'eſt „ plus capable de faire du mal à ceux qu'il „ dechire. Je ſçay que deux diverſes perſon„ nes tous deux Proteſtans en ont écrit à Monſr. „ Arnauld, comme d'un homme decrié parmi „ les ſiens, & dont les emportemens leur fai„ ſoient honte, & qu'ils ſe ſont offerts de lui „ envoyer des memoires qui le feroient conoî„ tre pour tel qu'il eſt. Mais on ne s'étonne „ pas que Monſr. Arnauld ne les ait pas pris au „ mot, & qu'il n'ait pas voulu perdre le tems „ à écrire contre un homme qui n'eſt fort qu'en „ injures & en mediſances. „ Il produit tout incontinent quelques faits, qu'il pretend n'être que des calomnies atroces publiées par ce Miniſtre. Les raiſons (*i*) qu'il donne de ſon ſilence par raport au P. Tellier ont ſatisfait peu de gens.

(g) Il eſt à la page 237. du 3. tome de la Morale pratique. Voyez auſſi la page 361.

(h) Diſſertation ſur le pretendu bonheur des plaiſirs des ſens, pag. 12.

(i) Morale prat. t. 3. pag. 266. 267.

(O) *Des lunettes & un valet infidele.*] Les Ecrits publiez ſur le commerce de lettres d'un faux Arnauld avec un Profeſſeur de Doüai, contiennent des choſes qui pourroient convenir à cet Ouvrage, neanmoins je ne raporterai que la maniere dont Mr. Arnauld refute la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par ſon valet, & d'avoir de la peine à cauſe de ſon grand âge à lire le petit caractere. *Comment*, (*k*) dit-il, *me pourrois-je plaindre d'un valet qui m'auroit volé & trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de très-fidelles, & qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je ſuis ſorti de Paris.* Dans une note ſur la lettre de Mr. de Ligni il y a, *que jamais Mr. Arnauld ne s'eſt ſervi de lunettes, & qu'il ne laiſſe pas de lire la plus petite lettre auſſi bien que la groſſe* (*l*). Voilà deux petites ſingularitez, qui meritoient d'être communiquées aux curieux de l'hiſtoire des hommes illuſtres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'eſt une des plus fines Comedies qui ait été jamais joüée: le ſuccés en a été auſſi grand que les auteurs le pouvoient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en ſi peu de tems plus de Profeſſeurs à une Academie, que cette affaire en a enlevé à l'Univerſité de Doüai, & jamais decharge n'éclaircit ſi bien les rangs: c'eſt de quoi ſe ſouvenir de cette parole du Pſalmiſte, *& renovabis faciem terræ.*

(k) Premiere Plainte, pag. 9.

(l) Imperialis raporte que François Piccolomini mort à l'âge de 84. ans ne s'étoit jamais ſervi de lunettes. Le Valeſiana *p. 3. nous aprend qu'Hadrien Valois* à plus de 80. ans écrivoit & liſoit les caracteres les plus menus ſans ſecours de lunettes.

veau d'or, a donné lieu (*A*) à bien des mensonges. Un certain Moncæjus publia vers le commencement du XVII. siecle une Apologie * d'Aaron qui fut condamnée à Rome par l'Inquisition, comme le Jesuïte Cornelius à Lapide † l'avoit predit à l'Auteur. On suppose dans cette Apologie qu'Aaron eut dessein de representer le même objet que Moïse representa dans la suite, je veux dire un Cherubin, & que contre son intention les Israëlites adorerent cette figure. Un Docteur de Sorbonne, ‡ Chanoine d'Amiens, refuta solidement ces suppositions l'an 1609. Il y en a qui disent que la crainte d'être assommé fit qu'Aaron eut cette criminelle complaisance, & qu'il esperoit qu'en proposant aux femmes de fournir leurs pendans d'oreille ⊥, il éluderoit la demande de ce peuple, comme si elles eussent dû aimer mieux n'avoir point de divinité visible, que se priver de leurs ornemens; mais qu'il éprouva que rien ne coûte à des esprits enivrez de superstition & d'idolatrie. L'Ecriture Sainte ne favorise nullement ceux qui pretendent que le veau (*A*) d'or n'étoit que de bois doré.

ARRIA, ou Arrie, nom de quelques Dames Romaines dont je parlerai dans les remarques de l'article *Petus*.

ARSENIUS, Diacre de l'Eglise Romaine, illustre par la noblesse de sa famille, mais beaucoup plus par sa vaste érudition & par sa pieté, fut choisi pour être

Bbb 2

* *Elle a pour titre* Aaron purgatus. *On la rimprima à Francfort l'an* 1675. in 8. *L'édition de Leipsic* 1689. in 12. *dont il est fait mention au* 17. *tome de la Bibliotheque universelle ne differe de celle de Francfort, qu'en ce que les Libraires ont imprimé un nouveau titre.*

† *Cornel. à Lapide Commentar. in Exod. c.* 32. *v.* 4. *pag.* 605.

‡ *Il se nomme* Visorius: *son livre a pour titre* Destructio Pseudo-Cherubi Moncæi.

⊥ *Id. Corn. à Lapide, ibid.*

(*A*) *Donné lieu à bien des mensonges.*] I. Le Rabin Salomon a cru (*a*) que le veau que les Israëlites adorerent étoit vivant & animé, & qu'Aaron le voyant marcher & manger à la maniere des autres veaux, lui dressa un autel. Il y a quelque chose de semblable dans (*b*) l'Alcoran. II. Plusieurs Rabins pour disculper Aaron disent que ce ne fut point lui qui fit le veau d'or; qu'il n'y contribua qu'en jettant l'or dans le feu, pour se delivrer de l'importunité du peuple, mais que certains Magiciens qui s'étoient mêlez avec les Israëlites à la sortie d'Egypte, donnerent la figure de veau à cet or. Comme l'Ecriture declare que ce fut un Ouvrage de fonte à quoi on employa le burin, on peut supôser deux choses; ou que l'on fit un moule semblable à un veau, dans lequel on jetta l'or fondu, ou qu'après avoir fait une masse d'or, on la convertit en veau par le moyen de la sculpture. III. Plusieurs ont cru qu'Aaron ne fit point un veau tout entier, mais seulement une tête. IV. On conte *que la* (*c*) *poudre du veau d'or que Moïse fit brûler, & mêler dedans de l'eau dont les Israëlites burent, s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avoient adoré, & eurent les barbes dorées, qui fut une marque speciale pour reconoître ceux qui avoient adoré le veau.* Ce conte a été inseré au chapitre 32. de l'Exode dans une Bible Françoise imprimée à Paris l'an 1538. par Antoine Bonnemere qui dit en sa preface; *Cette Bible en François a été la premiere fois imprimée à la requête du Très-Chrêtien Roi de France Charles VIII. de ce nom, assavoir en l'an* 1495. *& depuis a été corrigée & imprimée.* La même preface fait savoir que le Traducteur François *n'a rien ajoûté que pure verité comme elle est en la Bible Latine, & que rien n'en a été laissé sinon choses qui ne se doivent point translater.* Ainsi on doit prendre pour un fait certain ce qui regarde les barbes dorées, & une autre chose de semblable alloi qui a été inserée au même chapitre 32. c'est *que les enfans d'Israël crachèrent si fort contre Hur qui refusoit de faire des Dieux, qu'ils l'étoufferent.* Le livre (*d*) d'où j'emprunte ceci a été fait par un Ministre Wallon, qui ne manque pas de se recrier sur la hardiesse que l'on a eue d'ajoûter certaines choses d'un côté, pendant que de l'autre on faisoit des suppressions. Double attentat; version obreptice & subreptice; traditions pueriles inserées: & neanmoins on ne promet dans la preface *que pure verité*, & on declare *que cette translation a été faite non pas pour les clercs, mais pour les laics & simples Religieux & Heremites qui ne sont pas lettrez comme ils doivent.* Cela même rend plus blâmable l'infidelité du Traducteur: les habiles gens se peuvent garantir du piege, les ignorans ne le peuvent pas. Au reste la barbe d'or n'est pas l'unique chimere que les Rabins ayent forgée. Ils ont dit que l'eau que Moïse fit avaler impregnée des corpuscules du veau d'or, fit le même effet à-peu-près que les eaux de jalousie. Elle causa des enflures, & des ulceres à ceux qui étoient coupables, & ne fit nul mal aux innocens (*e*).

(*a*) *Apud Cornel. à Lapide in Exod. pag.* 605.

(*b*) Ascemeli taurum fudit, corporeum, emittentem mugitum. *In Azora* 30. *Latini Codicis,* 20. *Arabici, apud Seldenum de Diis Syris Synt.* 1. *c.* 4. *p. m.* 54.

(*c*) *Voyez Jeremie de Pours à la page* 829. *de sa Divine Melodie.*

(*d*) *Il a pour titre* La divine Melodie du Saint Psalmiste, *& est imprimé à Middelbourg l'an* 1644. *L'Auteur se nomme* Jeremie de Pours.

(*B*) *Que le veau d'or n'étoit que de bois doré.*] L'Ecriture dit (*f*) expressément que ce fut un veau de fonte; & si elle dit (*g*) ensuite que Moïse le brûla & le reduisit en poudre, cela ne doit pas necessairement s'entendre comme si cette idole avoit été faite d'une matiere combustible; cela peut signifier que Moïse refondit cet or, & qu'il le divisa en parties très-menues qui étant jettées dans l'eau y devinrent imperceptibles, comme celles qu'on dit que le Tage & le Pactole charrient. Ainsi François Junius pourroit bien s'être trompé quand il a dit (*h*), *Quamvis non tam existimari possit vitulus iste totus ex auro fuisse conflatus, quam auri laminis tantummodo obductus, cætera ligneus, ut quem S. litteræ tradunt combustum atque in cineres versum.* Il a eu plus de sujet de mettre Aaron à la tête de son Catalogue des anciens Sculpteurs, Architectes, Peintres, Statuaires, &c. Aaron meriteroit cette place par le droit d'antiquité, quand même l'ordre alphabetique ne la lui donneroit pas. Cela me fait souvenir de ceux qui disent qu'il faloit que Moïse fût en perfection la Chimie, puis qu'il savoit faire de la poudre d'or, ou reduire l'or en poudre. Plusieurs croyent qu'Aaron ne fit qu'ordonner à des Orfevres la fonte du veau d'or, & qu'il n'y mit point la main lui-même; & que Moïse n'ordonna point aux Israëlites de boire la poudre d'or, mais que l'ayant jettée dans le torrent qui étoit le seul endroit d'où ils pouvoient boire, on a eu raison de dire qu'il leur avoit fait avaler l'idole qu'ils avoient adorée (*i*).

(*e*) *Voyez Salian, t.* 2. *p.* 165. *Bochart, Hieroz. part.* 1. *l.* 2, *c.* 34.

(*f*) *Exod. chap.* 32. *v.* 4.

(*g*) *Ibid. v.* 20.

(*h*) *In Catalogo Artificum, pag.* 1.

(*i*) *Voyez Rivet sur le ch.* 32. *de l'Exode Oper. t.* 1. *pag.* 1184.

être envoyé à l'Empereur Theodose qui cherchoit un Precepteur à son fils Arcadius. Ce fut le Pape Damase qui fit ce choix. Arsenius arriva à Constantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'Empereur, qui lui donna toute sorte d'autorité sur son fils. Il se fâcha même un jour & contre le disciple & contre le maître, parce qu'il avoit vu celui-ci debout, & l'autre assis pendant la leçon. Il ordonna que son fils quoi qu'il l'eût deja declaré Auguste, se tint debout & decouvert quand Arsenius l'instruiroit, & qu'il mit bas en ce tems-là les marques de sa dignité Imperiale. Arsenius employant toute son industrie à élever son disciple aux sciences & à la vertu, se crut obligé d'ajoûter enfin le châtiment aux censures. Le jeune Arcadius en fut si outré, qu'il pria un de ses Officiers de le defaire de son Precepteur *. L'Officier en avertit Arsenius, qui prit le parti de se retirer secretement, & de s'en aller dans les deserts de l'Egypte. Il y passa un fort grand nombre d'années avec les solitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente & de la plus austere devotion. Il y mourut à l'âge de 95. (*A*) ans. Theodose qui aprit avec regret la retraite d'Arsenius, le fit chercher par tout sans le decouvrir †. Il y a quelques fautes (*B*) dans le Dictionaire de Moreri qui concernent cet article. J'en ai trouvé aussi quelques-unes dans (*C*) d'autres Ecrivains.

* *Tiré des Annales de Baronius ad ann. 383. n. 22. 23. Il cite Metaphraste sous le 8. de Mai, & Surius sous le 19. de Juillet.*

† *Flechier, Histoire de Theodose, p. m. 273. 274.*

AR-

(*A*) *Il y mourut à l'âge de 95. ans.*] Voici le partage que Monsieur Arnauld d'Andilly (*a*) donne à cette longue vie d'Arsenius. *Il en passa*, dit-il, *quarante dans la Cour de l'Empereur Theodose, quarante en Sceté, dix à Trohé qui est au dessus de Babylone, à l'opposite de la ville de Memphis., trois en Canapé d'Alexandrie, & deux en ce même lieu de Trohé, où étant retourné il finit sa course dans la crainte de Dieu.* Cette expression, *il passa quarante ans dans la Cour de Theodose*, est très-impropre, car si on n'y veut pas trouver une insigne fausseté il la faut prendre en ce sens-ci, *il avoit quarante ans lors qu'il sortit de la Cour de Theodose.* En effet en la prenant selon la signification propre & naturelle des termes, il faudroit qu'Arsenius eût vêcu plus de six-vints ans. Il faudroit ajoûter aux 95. ceux qu'il avoit lors qu'il partit pour Constantinople, choisi Precepteur d'Arcadius par Damase. Ce Pape n'auroit pas choisi un jeune garçon de 20. ans. Outre que Theodose ne regna qu'environ 16. ans, & qu'il ne reçut Arsenius qu'en la 4. année de son empire.

(*a*) *Ubi infra, pag.* 204.

(*B*) *Il y a quelques fautes dans le Dictionaire de Moreri.*] I. Arsenius n'a point pu être envoyé à Theodose l'an 383. pour être Precepteur d'Arcadius & d'Honorius, puis qu'Honorius ne nâquit qu'en 384. Baronius (*b*) avoit marqué cette faute à ceux qui ont fait la vie d'Arsenius, & il l'avoit attribuée à quelcun qui savoit en general que Theodose avoit deux fils, *aliquis quod sciret duos fuisse Theodosio filios, adjecit Honorium.* Cette faute est demeurée dans la vie (*c*) d'Arsenius dressée par Monsieur Arnauld d'Andilly, qui cite Rufin (*d*) pour son garant. II. J'avouë que (*e*) Baronius sur la foi de la vie (*f*) des Peres, avance qu'Arsenius fut le parrain des deux fils de Theodose, mais cela ne s'acorde point avec Rufin, qui dit (*g*) qu'ils furent mis entre les mains d'Arsenius *aussitôt après leur batême*: outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la vie d'Arsenius, lors qu'on dit qu'il fut envoyé par Damase pour être Precepteur d'Arcadius & d'Honorius. Le dernier n'étoit pas encore né; l'autre avoit environ huit ans: & il n'y a point d'aparence qu'Arsenius soit demeuré à la Cour de Theodose, jusques au tems qu'Honorius eut besoin de Precepteur. III. Monsieur Flechier dit en propres termes que Theodose *fit chercher* Arsenius *dans toutes les terres de l'Empire.* Il n'est donc gueres aparent qu'Arsenius ne soit sorti de la Cour qu'*après la mort de Theodose en* 395. Cela, dis-je, n'est gueres aparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain & dans le premier volume du Dictionaire, & dans le troisiéme. IV. Il ne faloit pas suprimer la circonstance que Monsieur Flechier a expressément marquée, c'est que l'Officier qu Arcadius chargea de tuer Arsenius en avertit ce Precepteur. Le Suplément du Dictionaire supose qu'Arsenius *en fut averti divinement.* V. Arcadius ne fut point associé à l'empire à l'âge de 6. ans, mais à l'âge de 7. ou 8. ans, comme Baronius (*h*), & Monsieur Flechier le remarquent. VI. Socrate n'avoit que faire d'être cité; car ce qu'il a dit d'Arsenius n'a presque point de raport à l'article du Suplément. En tout cas il faloit citer le chapitre 23. du 3. livre.

(*b*) *Ad ann.* 383. *n.* 22.

(*c*) *Elle est au* 2. *tome de la vie des Peres des deserts, pag.* 188. *de l'édition in* 8. *de* 1676.

(*d*) *Lib.* 3. *n.* 37.

(*e*) *Ad ann.* 395. *n.* 26.

(*f*) *Part.* 2. *c.* 36.

(*g*) *Apud Arnauld d'Andilly, ubi supra.*

(*h*) Erat tunc Arcadius annum ætatis agens octavum, natus nimirum sub consulatu Gratiani quarto & Merobaudis, triennio ante Theodosii patris imperium. *Ad ann.* 383. *n.* 22.

(*C*) *Quelques-unes dans d'autres Ecrivains.*] Matthias dans son Theatre historique (*i*) supose perpetuellement qu'Arsenius fut Precepteur d'Honorius aussi bien que d'Arcadius, & cela en même tems. Il ne considere pas qu'Honorius n'étoit point né, lors qu'on envoya Arsenius à Theodose pour instruire Arcadius: il ne songe pas qu'Honorius étant plus jeune de neuf ans que son frere, n'étoit gueres propre à assister aux leçons qu'on faisoit à Arcadius pendant la vie de Theodose. Remarquez bien cette circonstance, puis que Matthias n'ignoroit point qu'Arsenius s'évada avant la mort de cet Empereur, car il remarque que Theodose le fit chercher soigneusement. Il cite le chapitre 23. du 4. livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce soit de ce qu'il a debité. Il ajoûte qu'Arcadius après la mort de son pere aprit où étoit Arsenius, & qu'il lui fit demander pardon de ce qui s'étoit passé, & sa sainte benediction. Monsieur Doujat entraîné par le torrent joint (*k*) Honorius à Arcadius. Charles Etienne n'a connu nôtre Arsenius que sous la qualité de Patrice; il ne lui fait point quiter la Cour, mais son simple patrimoine pour l'envoyer dans un Couvent, en vertu d'une voix tombée des nuës qui lui ordonnoit la fuite, le silence & le repos. Mr. Hofman n'a joint à cela que la charge de Precepteur d'Arcadius. Mr. Lloyd a suprimé tout l'article.

(*i*) *Pag.* 713. *edit. Amstel.* 1668.

(*k*) Arsenius, non ille Arcadii & Honorii præceptor. *Pran. Canon. pag.* 429.

ARSENIUS, Patriarche de Constantinople dans le XIII. siecle, étoit natif de cette ville. Il fut élevé dans un Monastere de Nicée, & en fut même Superieur: mais il renonça à cette charge pour se mieux apliquer à la vie Monastique, soit dans les Couvens d'Apolloniade, soit dans ceux du mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255. par l'Empereur Theodore Lascaris, qui le fit Patriarche de Constantinople. Le même Empereur quatre ans après le declara en mourant l'un des deux Tuteurs de Jean son fils. L'autre Tuteur étoit George Muzalon. Celui-ci temoignant des intentions fort pernicieuses pour le jeune Prince, degoûta si fort Arsenius de son emploi, qu'il fut cause de son retour au Couvent. Mais lors qu'en 1261. les Grecs eurent regagné Constantinople sous la conduite de Michel Paleologue, Arsenius y fut apellé pour reprendre le Patriarchat, & en occuper le Siege duquel les Patriarches avoient été exclus pendant plus de 50. ans. L'année d'après l'Empereur Michel Paleologue fit crever les yeux à Jean Lascaris fils de l'Empereur Theodore. Arsenius indigné d'un traitement si barbare fait à son pupille excommunia Michel, qui pour repousser ces foudres Ecclesiastiques convoqua un Concile, & sous de fausses accusations y fit deposer Arsenius, & le relegua dans la Proconnese. Il vêcut long tems dans cet exil, mais on ne trouve pas precisément en quelle année il mourut. C'étoit un homme de bien, mais tout-à-fait mal propre aux affaires*. Il est (X) Auteur.

ARSENIUS, Archevêque de Monembasia, ou Malvasia dans la Morée, au XVI. siecle, a passé pour un savant Humaniste. Il fut l'ami particulier de Paul III. & il lui écrivit des lettres fort élegantes; une entre autres où il se plaint du peu d'affection (Y) de l'Eglise Romaine pour la nation Greque. Il se soumit à l'Eglise Romaine, ce qui le rendit si odieux aux Grecs Schismatiques, que Pachome Patriarche de Constantinople l'excommunia, & que les Grecs disent qu'Arsenius fut après sa mort *Broukolakas*, c'est-à-dire que le Demon venoit errer à l'entour de son cadavre, & l'animoit encore †. On a quelques (Z) Ouvrages de sa façon.

ARSENIUS, Moine Grec, a écrit une lettre contre Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, qui a été publiée en Grec & en Latin à Paris l'an 1643. avec les Actes du Concile où Parthenius Patriarche de Constantinople fit condamner la Confession de Cyrille Lucar l'an 1642. Chacun sait que cette Confession de Cyrille étoit conforme aux sentimens de Geneve. Mr. Claude ‡ a soutenu que cette condamnation est une piece supposée. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a confondu Arsenius Auteur du Nomo-Canon avec nôtre Moine Grec.

„AARSENS (François) Seigneur de Somelsdyck & de Spyck &c. étoit „un des plus grans (A) Ministres que les Provinces-Unies ayent eus pour la nego-

* *Tiré de Cave, Histor. literar. Scriptor. Eccles. pag.* 725.

† *Voyez Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, pag. m.* 327. *& Crusius dans sa* Turco-Græcia.

‡ *Reponse à Mr. Arnauld l.* 3. *c.* 12. *pag. m.* 473.

(X) *Il est Auteur.*] Il a fait un Nomo-Canon, ou un Recueil de Canons divisé en 141. titres, à chacun desquels il ajoûte quelques points, ou quelques chefs des loix Imperiales. On l'a inseré en Grec & en Latin dans la Bibliotheque du Droit Canonique publiée par Mrs. Justel, & Voel. On a aussi le Testament d'Arsenius publié en Grec & en Latin par Mr. Cotelier, dans le tome 2. de ses Monumens de l'Eglise Greque (a).

(Y) *Du peu d'affection de l'Eglise Romaine.*] Voici les paroles de Mr. (b) Guillet. Arsenius *a écrit de très-élegantes lettres* au Pape Paul III. *qui se trouvent encore. Il y en a une, où il se plaint fort du peu d'affection de l'Eglise Romaine pour la nation des Grecs, en ce qu'elle n'en a élevé aucun à la dignité de Cardinal. Paul fut creé Pape l'année* 1535. Si l'on donnoit à cette plainte une étenduë generale, on imputeroit un mensonge à Arsenius; car il est certain que le Cardinal Bessarion étoit Grec: il faut donc croire que les reproches d'Arsenius étoient semblables à ceux de Musurus. Celui-ci se plaignit amerement, de ce qu'aucun Grec n'avoit eu part à la (c) nombreuse promotion que Leon X. venoit de faire. Paul III. fut élu Pape au mois d'Octobre 1534.

(a) *Cave Histor. Literar. pag.* 726. *Doujat, Prænot. Canon. pag.* 429.

(b) *Lacedemone Anc. & Nouv. pag. m.* 327.

(c) *Voyez l'article* Musurus.

(Z) *On a quelques Ouvrages de sa façon.*] On a un Recueil d'Apophthegmes imprimé à Rome en Grec: un autre recueil de Scholies sur sept Tragedies d'Euripide, imprimé à Venise en 1534. Il dit dans son Epitre Dedicatoire au Pape Paul III. qu'il l'avoit dressé en Candie, à Venise, & à Florence. Voyez la Bibliotheque de Gesner.

(A) *Etoit un des plus grans Ministres* . . . . *pour la negociation.*] Ses ennemis ne lui disputent point cette qualité, car quand ils disent, *Qu'il* (d) *étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté, & d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours étrangeres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise, qu'il étoit ardent & persuasif, qu'il trouvoit des raisons pour apuyer les plus mauvaises causes, que* (e) *c'étoit un esprit intriguant qui avoit eu des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les actions étoient non seulement suspectes mais odieuses au Roi*, & qu'ayant gagné le Secretaire de l'Ambassadeur de France à la Haye, il savoit (f) les plus particulieres intentions des Ministres de cette Couronne; quand, dis-je, ils lui donnent ces qualitez, ils en font l'homme du monde le plus capable

(d) *Du Maurier, Memoir. pag.* 376.

(e) *Ibid. pag.* 378.

(f) *Ibid. pag.* 384.

„ negociation. Son pere qui étoit un autre habile homme étoit dans (*B*) un „ poste, où il lui étoit facile de faire donner de l'emploi à son fils. Jean d'Olden- „ barnevelt qui avoit alors la principale direction des affaires de Hollande & de „ toutes les Provinces Unies, le fit envoyer en France en qualité d'Agent. Ce „ fut là où il aprit à negocier avec ces grans maîtres Henri IV. Villeroi, Rôni, „ Silleri, Jeannin, &c. & il y reüssit en sorte qu'ils aprouverent sa conduite. Il „ eut en suitte le caractere d'Ambassadeur, & fut le premier qui fut consideré en „ cette qualité dans cette Cour-là, & du tems duquel le Roi Henri IV. declara „ que l'Ambassadeur des Provinces Unies prendroit rang immediatement après „ celui de Venise. Il fut après cela employé auprès de cette (*C*) Republique, „ & auprès de plusieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, à l'occasion des mou- „ vemens (*D*) de Boheme. Il a outre cela fait plusieurs Ambassades ex- traor-

capable des Ambassades les plus importantes, & des negociations les plus delicates. Au reste Monsr. du Maurier qui se dechaîne cruellement contre François Aersens, fournit lui-même aux lecteurs le moyen de ne se laisser pas preoccuper par ses invectives; car il nous aprend que son pere & cet Ambassadeur Hollandois *furent toujours* (*a*) *ennemis*; qu'il y avoit *une incompatibilité insurmontable* entre leurs naturels, & que *la grande aversion* qui s'étoit élevée entre eux *s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer*. Il nous aprend même que son pere harangua le 13. Novembre (*b*) 1613. devant les Etats Generaux contre François Aersens, & lui *reprocha d'avoir osé parler irreveremment de leurs Majestez & de Messieurs de leur Conseil, qui étoient les plus fermes soutiens de la liberté des Provinces confederées*, & l'accusa *d'audace, de legereté en ses langages ordinaires, & d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé*. Nous voilà suffisamment munis d'antidote. Qui ne sait qu'il faut bien rabatre de la signification des termes, quand un ennemi parle de son ennemi?

(*a*) *Page* 388.

(*b*) *Page* 381.

(*B*) *Son Pere . . . étoit dans un poste.*] Il s'apelloit (*c*) Corneille Aersens, & étoit Greffier des Etats: il avoit conu Monsr. du Plessis Mornai auprès de Guillaume Prince d'Orange, & il le pria de prendre son fils à sa suite. Cela fut fait, & dura quelques années. Ce fils entendant la langue Françoise & les affaires du Royaume, succeda l'an 1598. à Levin Calüard, qui étoit mort Resident auprès du Roi Henri IV. pour les Provinces Unies, & ne fut que Resident des Etats jusqu'en 1609. Mais comme on conclut alors une Treve de douze ans, dans laquelle l'Espagne avoit traitté avec les Provinces Unies comme avec des peuples libres, il fut reconnu par Henri IV. pour Ambassadeur. *Pendant son sejour en France qui fut de 15. ans, il reçut de grands bienfaits du Roi, & même des honeurs, car il fut annobli & fait Chevalier & Baron, ce qui fut cause qu'en suitte il fut reçu en Hollande entre les Nobles de Province*. Il devint en suite si odieux à cette Cour, qu'elle souhaitta qu'on le rapellât, à ce que dit Monsr. du Maurier. Voyez ci-dessous la remarque D.

(*c*) *Du Maurier ib. p.* 377. 378.

(*C*) *Auprès de cette Republique.*] C'est à ce tems-là qu'il faut apliquer ce que le Cardinal Pallavicin a reproché au Pere Paul. *Il* (*d*) *dit qu'il a une lettre du Sieur de Zuilichem, Secretaire du Prince d'Orange, où il raconte que s'étant rencontré à Venise dans une entrevuë fortuite du Sieur de Sommerdick, Ambassadeur de Hollande, & de* Fra Paolo, *ce Pere avoit dit à ce Ministre qu'il ressentoit une extrême joye de voir le* Representant *d'une Republique qui tenoit le Pape pour le vrai Antechrist.* L'Auteur de la *Cancellaria secreta Anhaltina* raporte quelques fragmens de lettre, par où il paroît que François Aarsens en allant à Venise avoit des lettres de creance pour negocier avec les Cantons Protestans, & qu'il en reçut de grans honneurs. Ce fut un an après la deputation (*e*) des Ministres Suisses au Synode de Dordrecht.

(*d*) *Voyez la Preface de l'Histoire du Concile de Trente traduite par Amelot de la Houssaye.*

(*e*) Gratias se imprimis egisse quod Civitates & oppida non Catholica prædicantes suos anno PRÆTERLAPSO ad Synodum Dordracensem dimiserint. *pag.* 151.

(*D*) *A l'occasion des mouvemens de Boheme.*] Ce fut en l'an 1620. & il est à remarquer „ que le Roi de France (*f*) defendit à ses trois „ Ambassadeurs, le Duc d'Angoulême, le „ Comte de Bethune & l'Abbé des Preaux, de „ recevoir les visites de Monsr. d'Aarsens, qui „ alloit de la part des Etats des Provinces Unies „ negocier avec quelques Princes d'Allemagne „ & d'Italie, touchant les mêmes affaires de Bo- „ heme qui faisoient le sujet de l'Ambassade de „ France. L'ordre qu'on leur envoya portoit que „ ce n'étoit pas à cause des Etats avec lesquels „ le Roi vouloit continuer de vivre en bonne „ intelligence, mais à cause de Mr. d'Aarsens „ en particulier, pour en avoir mal usé touchant „ le service & la dignité de sa Majesté. Ceux „ qui ont quelque connoissance des affaires de „ ce tems-là, ne peuvent pas ignorer que ce fut „ parce qu'Aarsens s'étoit mis à la tête de ceux „ qui s'opposerent en l'an 1619. à l'affaire que „ le Roi fit negotier à la Haye avec beaucoup „ d'empressement par Boissise & du Maurier „ Ambassadeurs. „ Ajoûtons à ces paroles de Monsr. Wicquefort un passage de Mr. du Maurier qui les éclaircit. *L'an* 1618. dit-il, (*g*) *Mr. de Boissise eut commandement du Roi de faire plainte en son nom aux Etats Generaux d'un libelle diffamatoire écrit, signé & publié par François Aersens au grand scandale & deshonneur de Messieurs du Conseil de sa Majesté, dont lors il ne put tirer aucune raison.* Il y a de l'apparence que la plainte étoit fondée sur ce qu'on avoit accusé le Conseil de France de trahir le Roi, en favorisant ceux qui machinoient en Hollande le retour de cette Republique sous le joug du Roi d'Espagne; car s'il en faut croire du Maurier, le grand lieu commun de Mr. d'Aarsens, & le texte continuel de tous ses livres, & des placards attachez aux coins des rues, étoit que la faction de Barneveld s'entendoit avec l'Espagne, pour abolir la Religion Reformée & la liberté tout à la fois dans les Provinces Unies. C'est ici que l'on peut dire, *Se non e vero e ben trovato*: rien ne confirmeroit mieux que cette invention la profonde habileté de Monsr. Aersens.

(*f*) *Wicquef. de l'Ambass. t.* 1. *pag.* 658.

(*g*) *Page* 362.

„ traordinaires en France (*E*) & en Angleterre ; dont il a fait des recueils fort „ exacts & très-judicieux. On y peut remarquer que toutes les instructions que „ l'Etat lui a données, & toutes les lettres de creance qu'il a emportées en ses der- „ nieres Ambassades, sont toutes de sa façon ; tellement qu'il faut croire qu'il „ étoit l'homme de tout le païs qui savoit le mieux non seulement negocier, mais „ aussi instruire l'Ambassadeur de ce qu'il devoit negocier. Et de fait il a fait „ honneur à l'Etat en toutes ses Ambassades, aussi bien qu'au caractere dont ses „ Souverains l'ont revêtu, quoi que lui ni sa posterité ne doivent point (*F*) regret- „ ter le tems qu'il a employé au service de la patrie *. „ Il est mort fort âgé, laissant un fils qui a passé pour le plus riche de Hollande, & qui a été fort conu sous le nom de Monsieur de Sommerdic †. Il étoit Gouverneur de Nimegue; & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il laissa deux fils, dont l'aîné nommé François Seigneur de la Plaate se noya passant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. après un voyage de huit ans en divers endroits de l'Europe ; l'autre nommé Corneille a porté le nom de Sommerdic ; il a été Colonel dans les armées de Hollande, puis Gouverneur de Surinam où il fut tué par la garnison mutinée environ l'an 1688. Il avoit épousé la fille aînée de Monsieur le Marquis de Saint André Mombrun, dont il a eu plusieurs enfans. De sept sœurs qu'il avoit il y en a trois qui ont été mariées à des personnes de qualité ; les quatre autres se sont jettées dans une devotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le Sieur Labbadie Ministre Schismatique comme si c'eût été un Apôtre.

* *Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur t. 2. pag. 435. & 436. Le reste de cet article a été copié presque tout des Memoires de du Maurier pag. 387. 390.*

† *C'est ainsi qu'on prononce, quoi que le nom soit* Sommelsdick.

ARSINOE. Il y a eu plusieurs Reines de ce nom. Mr. Moreri a parlé des principales, non sans se tromper quelquefois. Il a été un peu trop court sur Arsinoe, sœur de Cleopatre: nous reparerons cette brieveté dans l'article de Ptolomée Auletes.

ARTABAN, ‡ fils d'Hystaspe, & (*A*) frere de Darius I. du nom Roi de Perse, nous est representé par Herodote comme un homme sage, qui deconseilloit toûjours ces expeditions d'éclat qui furent si funestes à la Monarchie des Perses. Il ne fut point d'avis que Darius ⫫ allât attaquer les Scythes ; encore moins que Xerxes s'engageât à faire la guerre aux Grecs. Herodote nous a conservé β les raisons solides (*B*) sur lesquelles il apuyoit son avis, & le

‡ *Herodoti l. 4. c. 83.*

⫫ *Id. ibid.*

β *Lib. 3. cap. 10.*

(*E*) *Ambassades extraordinaires en France & en Angleterre.*] Il le fut en Angleterre l'an 1620. & l'an (*a*) 1641. La premiere fois il étoit le premier des trois Ambassadeurs extraordinaires, & il fut le second la derniere fois. Dans cette Ambassade-ci il eut pour Collegues le Seigneur de Brederode qui le precedoit, & Heemsvliet qui le suivoit ; le sujet de l'Ambassade étoit le mariage du Prince Guillaume fils du Prince d'Orange. L'Ambassade extraordinaire de France est de (*b*) l'an 1624. *Comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume, & qu'il ignoroit le mecontentement que les Ministres precedens avoient eu de cet* Ambassadeur, *il en fit état, & le conoissant éclairé . . . il s'en aida pour parvenir à ses fins *.*

(*F*) *Regretter le tems.*] Du Maurier (*c*) dit que François Aersens mourut riche de cent mille livres de rente.

(*A*) *Fils d'Hystaspe.*] Je ne sai point où Mr. Moreri avoit lu qu'Artaban *étoit natif d'Hircanie.* Les deux Auteurs (*d*) qu'il a citez ne disent rien de semblable. Ctesias (*e*) donne pour pere à Artaban un favori de Cambyses, qu'il nomme Artasyras, qui d'abord favorisa l'usurpation du Mage, & en suite le dessein que 7. grans Seigneurs formerent de chasser le Mage.

(*B*) *Les raisons solides.*] On diroit qu'Herodote avoit pris à tache de faire honneur & à la prudence, & à l'esprit d'Artaban : il ne donne jamais plus d'essor à son imagination que lors qu'il fait raisonner ce Prince. Xerxes (*f*) après s'être bien fâché, & après l'avoir outragé, s'étoit rendu à ses raisons, & ne vouloit plus penser au voyage, mais deux songes consecutifs le poussoient à le continuer. Il s'en va trouver Artaban, lui dit ses songes, veut savoir s'il en aura de semblables, & pour cet effet lui propose de prendre les habits de lui Xerxes, de s'asseoir sur son trône, & de coucher dans son lit. Artaban repond qu'il n'est pas digne de tant d'honneur, raisonne fort sensément sur les songes, dit que s'il y a quelque chose de divin dans ceux de Xerxes, sa Majesté a eu raison d'esperer qu'il en feroit de semblables : car que seroit-ce si un Dieu qui auroit à cœur une guerre, & qui viendroit de nuit la commander à un Monarque resolu de vivre en paix, ne venoit point ordonner la même chose au premier Ministre d'Etat, lors qu'on veut conoître à cette preuve si ce Dieu souhaitte la guerre? Mais, poursuit-il, ne croyez pas qu'il soit necessaire pour cela que je prenne vos habits, & que je couche dans vôtre lit; ce je ne sai quoi qui vous est apparu en songe n'est pas assez bête pour conclure que je suis vous, de ce qu'il me verra revêtu de vos habits, & s'il ne daigne s'adresser à moi, vos habits non plus que les miens ne l'obligeront pas à changer de sentiment à mon égard. Xerxes voulut absolument être obeï : Artaban songea en conformité avec son maître, & ne s'opposa plus à la guerre, mais en devint le promoteur, quoi qu'il lui restât (*g*) une assez grande defiance du succès. Si ces choses étoient vrayes, n'en faudroit-il pas conclure qu'elles venoient de l'esprit menteur & meurtrier dès le commencement; car il menaçoit (*h*) Xerxes d'un honteux abaissement,

REFLEXION d'Artaban sur les songes, & sur la longueur de la vie.

(*a*) *Wicquef. de l'Amb. t. 1. p. 650. & 750.*

(*b*) *Du Maurier pag. 386.*

* *Aarsens fut envoyé l'an 1628. ou en France ou en Angleterre : ne pouvant s'embarquer à cause des glaces il revint à la Haye, on prit à mauvais augure que des chiens l'eussent renversé.* Arssenius à canibus forte occursantibus in terram dejectus malevolis occasionem præbuit sinistra ipsi ominandi. *Barlaus epist. 76. pag. 217.*

(*c*) *Page 377.*

(*d*) *Diodore de Sicile l. 11. & Justin. l. 2. il faloit citer Justin l. 3. chap. 1.*

(*e*) *In Persic. cap. 13. 14. 20.*

(*f*) *Lib. 7. cap. 15. & seq.*

(*g*) *Ibid. cap. 47.*

(*h*) *Ibid. cap. 14.*

* Ib. c. 49. & seq.
† Id. l. 7. c. 52. 53.
‡ Diodor. l. 11. Justin. l. 3. cap. 1.
ǂ Just. ib.
β Ubi supra.

le jugement * qu'il porta sur la prodigieuse armée de mer & de terre avec laquelle Xerxes se preparoit à passer d'Asie en Europe. Les difficultez qu'Artaban lui representa furent cause qu'on aima mieux le renvoyer † dans la Perse pour y commander en l'absence du Roi, que de lui faire continuer le voyage. L'évenement montra combien ses conseils avoient été judicieux, & fideles. Il ne persevera pas toûjours dans cette fidelité, car il conspira ‡ contre Xerxes & le tua; & puis il engagea Artaxerxes fils de Xerxes à se defaire de son frere Darius: il l'y engagea, dis-je, en lui faisant accroire que Darius étoit le meurtrier de Xerxes. Mais Artaxerxes conut la verité peu aprés, & tua Artaban dans le tems ǂ que celui-ci ôtoit sa cuirasse. Diodore β de Sicile parle autrement que Justin de la maniere dont Artaban fut châtié de son crime. On verra dans la remarque B de quelle maniere ce Prince savoit raisonner sur les songes, & sur la durée de nôtre vie.

γ Environ 240. ans avant Jesus-Christ.
δ Justin. l. 42. c. 2.

ARTABAN I. Roi des Parthes, le septiéme depuis Arsaces γ fondateur de la Monarchie, étoit fils (Z) de Priapatius, & frere de Phrahate & de Mithridate, qui avoient tous trois regné successivement sur les Parthes. Il succeda à Phrahate son neveu, & mourut peu de tems après, ayant été blessé au bras dans la guerre qu'il fit aux Thogariens δ.

ζ Joseph. Antiq. l. 18. c. 3.
θ Tacit. ann. l. 2. cap. 2.

ARTABAN II. Roi des Parthes, n'étant encore que Roi des (A) ζ Medes fut apellé par les Parthes, afin qu'il regnât sur eux à l'exclusion de Vonones qu'ils avoient été chercher jusques à Rome, & que Tibere leur avoit accordé de fort bonne grace. Artaban étoit de la race des Arsacides aussi bien que Vonones, & il avoit d'ailleurs l'avantage que l'éducation θ Romaine ne le rendoit pas odieux à ces peuples. La premiere bataille fut heureuse pour Vonones; mais il fut si maltraitté à la (B) seconde, qu'il fut obligé de s'enfuir dans l'Armenie. Le victorieux Artaban ne l'y laissa pas en repos, & comme Tibere ne promettoit point

(a) Ibid. cap. 46.

ment, s'il desistoit de l'entreprise? Une autre fois (a) Artaban raisonna d'une maniere très-peu commune sur la brieveté de nôtre vie, chose qui avoit fait pleurer Xerxes à la vuë de ses troupes innombrables. Nous ne vivons que trop, dît-il, notre vie toute courte qu'elle est a plus d'étenduë qu'il n'en faut pour nous faire bien enrager, & pour nous faire souvent souhaiter la mort comme un doux refuge contre les miseres qui nous accablent; que si neanmoins la vie a été assaisonnée d'un goût agreable, c'est une preuve que Dieu porte envie au genre humain. Où sont les Philosophes Grecs qui n'eussent dû dire de cette maniere de penser, ce que dît (b) Pyrrhus quand il eut été reconnoître l'armée Romaine; *L'ordre de bataille de ces barbares*, dit-il, *& leur façon de camper n'ont rien de barbare.* C'est aux Chretiens à rectifier cela.

(b) Plutarch. in ejus vita pag. 393.

(Z) *Etoit fils de Priapatius.*] Mr. Moreri le fait fils de Phrahate I. & oncle de Phrahate II: mais voilà deux relations incompatibles: car Phrahate II. étoit fils de Mithridate; celui-ci étoit frere de Phrahate I. comment donc se pourroit-il faire qu'un fils de Phrahate I. fut oncle de Phrahate II? Cette raison a été cause qu'encore que Justin ne donne à Priapatius que deux fils, je lui en ai donné un troisiéme, savoir Artaban I. Quand des Auteurs s'expliquent mal, ils nous donnent cette liberté sur eux. Justin (c) debite deux choses; 1. Que Priapatius en mourant l'an 15. de son regne laissa deux fils, dont l'aîné qui s'appelloit Phrahate regna avant Mithridate son cadet. 2. (d) Que Phrahate fils de Mithridate regna après son pere, & qu'il eut pour successeur Artaban son oncle paternel. C'est une grande brouillerie: c'est insinuer que Mithridate & Phrahate étoient les seuls fils de Priapatius, & c'est dire qu'il en eut encore un autre, puis que sans cela Artaban ne sauroit être l'oncle paternel du fils de Mithridate. J'ai cherché en vain cette difficulté dans plusieurs Commentateurs de Justin, & même dans les notes du dernier Traducteur François (e).

(c) Lib. 41. c. 5.
(d) Lib. 42. cap. 1. & 2.

(A) *N'étant encore que Roi des Medes.*] Mrs. Moreri & Hofman ont dit que Tacite l'a fait Roi *des Daces.* C'est à quoi cet Historien ne songea jamais; il dit (f) seulement qu'il avoit été élevé parmi les Dahes, *Artabanus Arsacidarum è sanguine apud Dahas adultus excitur.* Il y a bien de la difference entre les Dahes & les Daces, & il a falu être bien distrait (pour ne rien dire de pis) quand on a pu croire qu'un Prince Parthe avoit été élevé auprès du Danube.

(e) Il prend titre de Monsieur D. L. M. sa traduction a été rimprimée à Amsterdam en 1694. sur l'édition de Paris 1693.

(B) *Si maltraitté à la seconde.*] Mr. Moreri a debité deux autres mensonges. Il fait remporter deux victoires sur les Parthes à Vonones, qui neanmoins ne vainquit (f) qu'une seule fois son competiteur, & il attribuë à Vitellius une defaite de l'armée d'Artaban, une defaite, dis-je, suivie d'autres pertes d'Artaban vers l'an 36. Mais 1. il est faux que Vitellius ait defait les troupes de ce Roi des Parthes; & en 2. lieu il est certain que le mal que Vitellius lui fit par intrigues & par argent, fut posterieur à ces *autres pertes.* Mr. Hofman donne aussi deux victoires à Vonones, & une à Vitellius, qui fut cause, dit-il, qu'Artaban abandonna l'Armenie. Abus; mais abus incomparablement plus excusable que celui où cet Ecrivain est tombé après Mr. Lloyd & Charles Etienne, en disant qu'Artaban grand ennemi de Tibere se saisit de l'Armenie, & fut tué par un soldat Persan nommé Artaxerxes, depuis lequel il n'y a point eu de Rois des Parthes, mais des Rois des Perses. Anachronisme prodigieux! Voyez l'article d'Artaban IV.

(f) Ann. l. 2. c. 3.
(g) Joseph. Antiq. l. 18. c. 3. Tacit. ibid.

point à Vonones la protection qui lui étoit necessaire *, celui-ci se vit contraint de sortir de l'Armenie, & de se retirer auprès de Silanus Gouverneur de la Syrie. Cela affermit beaucoup sur la tête d'Artaban la couronne qu'il avoit obtenuë environ l'an 16. du I. siecle. Il ne laissa pas d'être inquiet du sejour de son rival dans la Syrie †, car le commerce des nouvelles étant plus aisé entretenoit les factions : ainsi il envoya ‡ une Ambassade à Germanicus pour le renouvellement de l'alliance, & demanda qu'en attendant Vonones fût renvoyé hors de la Syrie. On ne sait point les suites de cette Ambassade ; mais on sait qu'après la mort de Germanicus ┴, le Roi des Parthes devint fier envers les Romains, & cruel envers ses peuples. Les heureux succés de la guerre qu'il avoit faite à plusieurs nations voisines lui avoient enflé le courage ; de sorte que sans aucun égard pour (C) Tibere dont il meprisoit les cheveux blancs, il s'empara de l'Armenie, & la donna à Arsaces (D) son fils aîné ; il envoya redemander tous les thresors que Vonones avoit laissez dans la Syrie & dans la Cilicie β, & faisant le Rodomont, il publia que si on ne lui rendoit pas tout ce que Cyrus & Alexandre avoient possedé, il l'iroit prendre par force. Les mecontens de sa Cour γ deputerent secretement à Tibere, pour lui demander Phrahate fils du Roi Phrahate. Il le leur accorda très-volontiers ; & lors qu'il eut su que ce Prince voulant vivre à la maniere des Parthes, dont il étoit desaccoutumé depuis long tems, étoit mort de maladie, il lui substitua δ Tiridate. Il suscita d'ailleurs un autre adversaire à Artaban, savoir Pharasmane Roi d'Iberie. Artaban eut du dessous de ce côté-là ; car après que son fils Arsaces Roi d'Armenie eut été empoisonné, son autre fils Orode qu'il envoya dans l'Armenie y fut batu par Pharasmane. Il y fut batu lui-même quelque tems après, & ayant été obligé de s'avancer vers les Provinces que ζ Vitellius Gouverneur de la Syrie menaçoit, il n'y eut plus rien qui empêchât θ Mithridate frere de Pharasmane de devenir Roi d'Armenie. Cette perte d'Artaban fut bien-tôt suivie d'une plus grande : Vitellius fit par ses intrigues & par son argent que ce Monarque quitta le païs, & se retira dans l'Hircanie, λ où il fut reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chasse, pendant que Vitellius mit Tiridate en possession de la couronne. Mais il se forma un parti si formidable contre le nouveau Roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban que l'on rapella μ de contraindre Tiridate, qui étoit un pauvre Prince, à se retirer. Ceci se passa l'an 36. du I. siecle. On ne trouva plus dans Artaban son premier orgueil ; il rechercha de lui-même ν l'amitié de Caligula, & lors que par la diligence de Vitellius il vit en état d'échouër le dessein qu'il avoit eu de porter la guerre dans la Syrie ξ, il consentit à une entrevuë avec ce Romain, & à un traitté de paix dont les conditions étoient à l'avantage de Caligula. Dix ρ ans après il fut detrôné, & contraint de chercher une retraitte auprès d'Izate Roi de l'Adiabene σ. Il en fut reçu de la maniere la plus genereuse ; ce ne furent point de purs complimens. Izate negocia de telle sorte auprès des Parthes, qu'il les obligea à le retablir sur le trône, & ce fut Cinname même qu'ils avoient

* Ib. c. 4.
† Ibid. cap. 58.
‡ L'an de Rome 771. de Jesus-Christ 18.
┴ Id. Ann. l. 6. c. 31.
β En l'an de Rome 788.
γ Tacit. ib. c. 32. & seq.
δ Il étoit de la Maison des Arsacides, proche parent de Phrahate.
ζ Ib. c. 36.
θ Dio l. 58. sub fin.
λ In Hircanis repertus est inluvie obsitus, & alimenta arcu expediens. Tacit. ann. l. 6. c. 43.
μ Id. ib. cap. 44.
ν Sueton. in Calig. cap. 14. Voyez la remarque C.
ξ Dio lib. 59.
ρ L'an de Jesus-Christ 47.
σ Joseph. Antiq. l. 20. c. 2.

(C) *Sans aucun égard pour Tibere.*] On ne peut pas être plus insulté que le fut cet Empereur par Artaban, qui n'eut pas plûtôt aperçu que son invasion de l'Armenie étoit une injure dont Tibere ne se vengeoit pas (a), qu'il attaqua la Cappadoce. Mais que peut on voir de plus terrible que les lettres qu'il lui écrivit ? Ecoutons Suetone ; (b) *Quin & Artabani Parthorum regis laceratus est litteris, parricidia & cades & ignaviam & luxuriam objicientis, monentisque ut voluntaria morte maximo justissimoque civium odio quam primum satisfaceret.* Il y avoit là quelque chose de personnel, car du reste Artaban en usa le plus honnêtement du monde, & même fort humblement envers le successeur de Tibere. Ecoutons encore Suetone. *Artabanus* (c) *Parthorum rex odium semper contemtumque Tiberii præ se ferens, amicitiam* Caligulæ *ultro petiit, venitque ad colloquium legati consularis, & transgressus Euphratem aquilas & signa Romana Cæsarumque imagines adoravit.* Dion (d) remarque que Vitellius avoit obligé Artaban à sacrifier à la statuë d'Auguste, & à celle de Caligula, & à donner en ôtage ses enfans, après avoir consenti au Traitté de paix qu'il lui prescrivit. Cela montre que Josephe s'est abusé, lors qu'il a cru (e) que l'entrevuë de Vitellius & d'Artaban, & tout ce qui en resulta avint sous Tibere. Ce fut à Tibere, selon lui, que Darius fils d'Artaban fut envoyé en ôtage avec de riches presens, & avec un Geant, Juif de nation, qui se nommoit Eleazar, & qui avoit sept coudées.

(D) *Arsaces son fils aîné.*] C'est ainsi que Tacite & Dion le nomment. Josephe (f) le nomme Orode, il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui se nommoit Orode ne fut point Roi d'Armenie ; mais il fut envoyé dans l'Armenie pour venger la mort d'Arsaces son aîné, & y pensa mourir à la peine ; car s'étant batu corps à corps avec Pharasmane Roi d'Iberie durant la bataille, il fut bien blessé, mais non pas tué, comme le bruit en courut sur l'heure (g) au grand prejudice des Parthes, & comme Josephe l'a depuis assûré dans ses Antiquitez (h) Judaïques.

(a) Dio l. 58. sub fin.
(b) In Tiber. c. 66.
(c) In Calig. c. 14.
(d) Lib. 59.
(e) Lib. 18. Antiq. c. 6.
(f) Lib. 18. c. 3.
(g) Fama occisi falso credita exterruit Parthos, victoriamque concessere. Tacit. Ann. l. 6. c. 35.
(h) Ubi supra.

mis à sa place qui lui remit le diadême sur la tête. Il y a de l'apparence qu'Artaban mourut peu après, soit par le crime de (*E*) Gotarze son fils ou son frere, soit autrement.

ARTABAN III. Roi des Parthes, successeur & peut-être fils du Vologese dont Suetone parle comme d'un bon ami de Neron & de Vespasien, vivoit au tems de l'Empereur Titus. C'est ce que nous aprenons de Zonaras * en cette maniere. Il dit qu'un homme d'Asie nommé Terentius Maximus, pretendant être Neron, persuada cela à quelques personnes dans son païs, & encore à plus de gens vers l'Euphrate, & qu'enfin il se retira auprès d'Artaban Roi des Parthes, qui étant alors de mauvaise humeur contre (*A*) Titus reçut fort bien ce personnage, & se prepara à le retablir.

* *In Tito ad ann. circiter* 80.

ARTABAN IV. a été le dernier Roi des Parthes; car Artaxerxes Persan de nation l'ayant depouillé de la couronne & de la vie en l'année 229. se donna le titre de Roi des Perses, que les successeurs porterent pendant que cette Monarchie dura. Le regne d'Artaban avoit été assez glorieux, & s'étoit fait sentir aux Romains, qui de leur côté se firent sentir à ce Prince. Il avoit eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes pendant que l'Empereur Severe ravageoit les païs voisins; il dormoit en repos sous le benefice de la paix, lors qu'il vit fondre tout d'un coup les troupes Romaines sur ses Etats. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver † avec une petite escorte; la ville Ctesiphonte où il faisoit sa residence fut ‡ pillée, tous ses thresors, & tous ses meubles tomberent entre les mains de l'ennemi. Mais cette supercherie ne fut rien en comparaison du tour deloyal que lui joüa Caracalla. Il lui envoya des Ambassadeurs chargez de riches presens ⊥ pour lui demander en mariage sa fille, & lui allegua cent belles choses qui devoient resulter de cette alliance au bien & à la gloire des deux nations. Artaban rejetta d'abord cette demande, ne prevoyant aucune concorde dans ce mariage, veu la difference de langage & de coutumes qui seroit entre sa fille, & un Empereur Romain. Enfin les nouvelles instances de Caracalla, ses sermens, ses protestations d'amitié pour sa future épouse, obtinrent le consentement du pere. Mais on va voir que Caracalla meditoit une perfidie qu'on peut regarder comme le modelle, ou du moins comme l'ébauche de la Saint Barthelemi de Catherine de Medicis. Il alla avec son armée au païs des Parthes, & fut reçu par tout comme le gendre du Roi; & dès qu'Artaban eut apris qu'il étoit près de la capitale, il lui alla au devant accompagné d'une multitude infinie de monde. Les Parthes ne songeoient qu'à bien temoigner leur joye; ils ne fai-

† *Herodian. l.* 3. *cap.* 9.

‡ *En l'annee* 200. *selon Calvisius.*

⊥ *Herodian. l.* 4. *cap.* 10. *& seq.*

(*E*) *Gotarze son fils ou son frere.*] La maniere dont l'exact Mr. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. *Artabane mourut bien-tôt après*, (*a*) dit-il, *par le crime de Gotarze son frere selon Tacite, ou plûtôt son fils comme l'assure Joseph.* Il n'y a personne qui en lisant ces paroles ne s'imagine que Joseph dit que Gotarze fit mourir son pere Artaban. Neanmoins il ne le dit pas; il parle d'Artaban comme d'un homme qui mourut de maladie, il lui fait succeder Varadan son fils; & à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Chose étrange que Tacite & Josephe conviennent si peu dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur tems! Celui-ci donne à Artaban une mort paisible & plusieurs fils: l'autre le fait perir avec sa femme & son fils par le crime de son frere, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avoit qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, veu que Tacite n'est gueres exemt de contradiction. D'abord il pose que Gotarze étoit frere d'Artaban, mais peu après il le fait frere de Bardanes, & il insinuë très-clairement que Bardanes étoit fils d'Artaban, car il le represente fort en colere contre ceux de Seleucie, tant parce qu'ils ne se soumettoient point à lui, qu'à cause (*b*) qu'ils avoient été rebelles à son pere. Quel est ce pere, si ce n'est pas Artaban? Je serois presque tenté de croire que l'Artaban dont parle Tacite (*c*) étoit le fils qui avoit deja succedé, ou qui devoit succeder au Roi Artaban, & que Gotarze autre fils du Roi Artaban se defit de ce frere afin de regner, & enveloppa pour plus grande sûreté la femme & le fils dans la même ruïne que le pere. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diversitez entre Josephe & Tacite. Celui-ci fait mourir (*d*) Gotarze de maladie, & lui donne Vonone pour successeur, auquel il fait succeder son fils Vologese. Josephe (*e*) fait perir Gotarze par la trahison de ses sujets, & lui donne pour successeur immediat son frere Vologese.

(*A*) *Contre Titus.*] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Neron, bien des gens auront quelque peine à croire qu'il faille distinguer ce Terentius Maximus du fourbe dont Suetone a parlé. Et si l'on objecte que celui-ci ne parut que 20. ans après la mort de Neron, c'est-à-dire la 7. année de Domitien, on repondra que Zonare n'est point incapable de confondre deux regnes l'un avec l'autre; & qu'après tout il seroit un peu étrange, qu'en si peu de tems deux imposteurs eussent trouvé un grand support au même païs; ou que l'y ayant trouvé ils n'eussent pas été tous deux placez dans l'Historien, qui a parlé de l'un d'eux comme d'un évenement singulier. L'unique dont parle Suetone (*f*) trouva beaucoup de support auprès des Parthes.

(*a*) *Hist. des Emper. ad ann.* 47. *pag.* 3[illegible] *edit. de B[illegible]x.*

(*b*) In quos ut patris sui quoque defectores, ira magis quam ex usu præsenti accensus. *Ann. l.* 11. *c.* 8.

(*c*) Inter Gotarzis pleraque sæva (qui necem fratri Artabano conjugi-que ac filio ejus properaverat, *d'autres lisent, præparaverat*, unde metus ejus in [illegible]) acciverat Bardanem. *Id. ibid.*

(*d*) *Annal. l.* 12. *c.* 14.

(*e*) *Antiq. l.* 20. *c.* 2.

(*f*) Cum post viginti annos adolescente me extitisset conditionis incertæ qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus & vix redditus sit. *Sueton. in Neron. sub finem.*

faiſoient que boire, que chanter & que danſer: alors Caracalla donnant le ſignal à ſes troupes fit faire main baſſe ſur cette multitude de gens; on en tua tant qu'on voulut, car il n'y avoit perſonne qui fût en état de reſiſter. Artaban ne fut ſauvé qu'avec peine. Depuis cette journée Caracalla ne fit que piller & que brûler, juſques à ce qu'étant las de le faire il s'en retourna dans la Meſopotamie, ou il fut tué. Artaban affamé de tirer raiſon de l'injure qu'il avoit ſoufferte, marcha le plûtôt qu'il put contre l'armée Romaine, qui avoit élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat ayant duré deux jours de ſuite depuis le matin juſques au ſoir, recommença le troiſiéme, & auroit apparemment duré juſques à l'entiere ruïne de l'une ou de l'autre armée, ſi Macrin n'eût fait ſavoir à Artaban la fin malheureuſe de Caracalla, & ne lui eût declaré qu'il deſaprouvoit le paſſé, & qu'il vouloit lui rendre tous les priſonniers & tout le butin qui ſe trouveroient encore, & vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres, & ainſi la paix fut concluë entre lui & le nouvel Empereur en l'année 217. Il fut le * premier que l'on nomma le Grand Roi, & il portoit un double diadême. Sa mauvaiſe fortune lui ſuſcita en l'année 226. un redoutable ennemi, je veux dire cet Artaxerxes qui ſoutint ſa rebellion avec tant de bonheur & tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la Monarchie des Parthes.

* Herodian. l. 6. cap. 2.

ARTABAZE, fils de Pharnace, † commandoit les Parthes & les Choraſmiens dans l'expedition de Xerxes. Ce fut lui qui après la bataille de Salamine ‡ eſcorta le Roi ſon maître juſqu'à l'Helleſpont avec 60. mille hommes d'élite. Dès que Xerxes eut repaſſé en Aſie, Artabaze revint ſur ſes pas, & il ſe crut obligé en chemin faiſant de punir la ville de Potidée, qui avoit ſecoüé le joug des Perſes ſur les nouvelles de leur mauvaiſe fortune. Il l'aſſiegea fort long tems, ſans pouvoir en venir à bout à cauſe des inondations cauſées par les tempêtes. Il avoit été plus heureux au ſiege d'Olynthe. Il deſaprouva la reſolution qu'on prit de ⸸ laiſſer Mardonius en Europe, & ce fut auſſi contre ſon avis que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui fut ſi funeſte aux Perſans. Artabaze qui avoit prevu ce qui avint, conſerva (*A*) les quarante mille hommes qu'il commandoit, & les ramena en Aſie avec beaucoup de prudence. Mr. Moreri n'uſe point là de diſcernement. Voyez la remarque A.

† Herod. l. 7. c. 66.

‡ Id. l. 8. c. 126.

⸸ Id. l. 9. c. 65. 88.

ARTAVASDE I. Roi d'Armenie, fils & β ſucceſſeur de ce Tigrane qui fut vaincu par Lucullus & par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expedition de Craſſus; γ car après avoir été trouver ce General avec ſix mille chevaux pour lui promettre un ſecours de quarante mille hommes, il ne tint point ſa parole, & s'excuſa ſur la guerre qu'il avoit à ſoutenir dans ſon païs contre les Parthes. Craſſus ſe voyant joüé uſa δ de grandes menaces, mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie; au contraire Artavaſde eut bonne part aux rejouïſſances qui furent faites à la Cour du Roi des Parthes, pour la ruïne de l'armée Romaine. Il avoit arrêté le mariage de ſa ſœur avec Pacore fils d'Orode Roi des Parthes ζ, & il étoit à la Cour d'Orode pendant les excés de joye qu'une ſi grande victoire y cauſa. Il vit mille divertiſſemens remplis d'inſulte pour les Romains; il aſſiſta aux feſtins & aux Comedies, & il entendit apliquer des vers d'Euripide au deſaſtre de Craſſus, dont la tête fut aportée pendant qu'on repreſentoit les Bacchantes de ce Poëte. Cela fournit à Plutarque l'occaſion de dire qu'Orode entendoit le Grec, & qu'Artavaſde (*A*) a compoſé des Tragedies, des harangues, & des Hiſtoires qui ſubſiſtoient encore

β Dio, lib. 40.

γ Plutarch. in Craſſo pag. 554.

δ Id. pag. 556.

ζ Id pag. 564 Cicer. epiſt. ad famil. 3. l. 15.

(*A*) *Conſerva les quarante mille hommes.*] Monſr. Moreri debite qu'Artabaze recueillit les debris de l'armée. C'eſt n'avoir point entendu l'Auteur qu'on cite. Herodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de lui ces 40. mille hommes comme un corps de reſerve, & que lors qu'il les voulut mener au combat il s'apperçut de la deroute de Mardonius, & prit le parti de la fuite par un autre chemin. Si Mardonius avoit ſurvêcu à cette perte de bataille, il n'eût pas manqué de dire dans ſon manifeſte qu'Artabaze l'avoit ſacrifié, qu'Artabaze n'avoit été ou que le ſpectateur du combat, ou qu'un fuyard, & que pour faire voir qu'il avoit deconſeillé cette bataille avec raiſon, il avoit contribué de ſon mieux à la faire perdre. Artabaze ne ſeroit pas le ſeul qui auroit ſoutenu par cette ſorte de preuves l'opinion qu'il auroit euë au Conſeil de guerre. C'eſt une étrange bevuë que de dire comme fait Mr. Moreri, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce ſiege de Potidée nud & degarni de toutes ſortes de circonſtances, que fait-il là? de quoi ſert-il à un lecteur?

(*A*) *Qu'Artavaſde a compoſé.*] Voici un Poëte & un Hiſtorien Grec, qui entant que Poëte a été oublié par Voſſius, mais non (*a*) pas entant qu'Hiſtorien, quoi que Mallincrot le mette dans ſon recueil des Hiſtoriens qui avoient échapé aux recherches precedentes. Mallincrot obſerve qu'Appien a cité l'Hiſtoire de nôtre Artavaſde, mais qu'il a donné à l'Auteur un nom

(*a*) De Hiſt. Græc. pag. 154.

core en partie. Je ne pense pas qu'il faille (*B*) distinguer cet Artavasde de celui qui trompa Marc Antoine. Il lui persuada * de tourner ses armes contre le Roi † des Medes, & l'embarqua par ce moyen dans une entreprise qui eut un très-mauvais succés, & où il ne le seconda nullement. Marc Antoine renvoyant la vengeance à une occasion plus commode dissimula pour le coup ; mais deux ans après, savoir l'an 720. de Rome, il se servit de tant d'artifices, & de tant de belles promesses, qu'il l'attira enfin à s'aboucher avec lui, & alors il le retint prisonnier, le chargea de chaînes (*C*) d'argent, & l'emmena en triomphe à Alexandrie. La femme & les enfans d'Artavasde furent aussi un des ornemens du triomphe de Marc Antoine. Ils furent tous amenez à Cleopatre au milieu du peuple, chargez de chaînes d'or : mais on ne put obtenir d'eux ni par promesses, ni par menaces qu'ils se missent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fissent des supplications : ils ne la nommerent que par son nom, ce qui fut cause qu'on les traitta plus durement. Quelque tems après on fit mourir Artavasde, & on envoya sa tête au Roi des Medes. Ce fut Cleopatre ‡ qui lui envoya ce present, lors qu'elle après. C'est oublier une circonstance très-essencielle, car il fut tué (*i*).

* *Dio, l. 49. Strabo, l. 11. pag. 351. & 366. Plutarch. in Anton. pag. 933.*

† *Il s'appelloit Artavasde.*

‡ *Dio l. 51. Voyez la remarque B à la marge, lettre i.*

nom un peu different. Il ajoûte que ce Prince est le premier de son nom qui ait regné en Armenie (*a*). Cela pourroit être vrai, quand même la conjecture de plusieurs Critiques sur un passage de Justin seroit bonne. Ils pretendent qu'il faut lire *Artavasdes*, & non pas *Ortoadistes* au 2. chapitre du livre 42. Il y auroit donc eu un Roi d'Armenie nommé Artavasdes, au tems de Mithridate le Grand, Roi des Parthes. Ce Mithridate fut chassé, & eut Orode son frere pour successeur, lequel Orode remporta une si memorable victoire sur les Romains. Nôtre Artavasde à la verité regnoit en même tems qu'Orode, mais rien n'empêche qu'il n'ait commencé de regner avant lui ; & que Tigrane son pere ne soit mort avant la deposition de Mithridate le Grand, auquel cas Artavasde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il est vrai qu'afin que Justin soit d'accord avec Plutarque (*b*), & avec Dion (*c*), il faut supposer que son Mithridate le Grand est le Phrahate que ceux-ci font regner du tems de Tigrane.

(*B*) *Qu'il faille distinguer cet Artavasde.*] Voici mes raisons ; celui qui trompa Crassus étoit fils de Tigrane, à ce que Dion (*d*) assûre. Celui qui trompa Marc Antoine étoit fils aussi de Tigrane, à ce que dit Josephe (*e*), dont le temoignage pourroit être confirmé en cas de besoin par Strabon (*f*), qui assûre non seulement que celui que Marc Antoine punit de sa perfidie avoit regné après Tigrane, mais même qu'il étoit son fils (*g*). Donc celui qui usa de supercherie envers les Romains au tems de Crassus, est le même qui les trompa dans l'expedition de Marc Antoine. Mr. Moreri ne l'entendoit pas ainsi ; il vouloit qu'on reconût deux Artavasdes. S'il en fût demeuré-là, on n'auroit pas trouvé fort étrange son sentiment, mais voici ce qu'on ne sauroit payer. Il veut que l'un de ces Artavasdes soit celui qui avoit composé des histoires & des poësies, & que l'autre soit celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720. de Rome. Il dit que celui-ci *laissa un fils de ce même nom, qui est peut-être celui dont parle Plutarque qui avoit* (*h*) *tant d'esprit, & qui trahit Crassus.* Quel aveuglement ! Crassus fut trahi l'an 701. celui qui le trahit étoit actuellement Roi d'Armenie ; comment donc seroit-il le fils d'un Roi d'Armenie detrôné l'an 720 ? Mr. Moreri remarque que ce Prince detrôné *mourut en prison quelque tems après.* C'est oublier une circonstance très-essencielle, car il fut tué (*i*). On ajoûte qu'il laissa un fils nommé Artavasdes. Ce n'est point cela ; son fils aîné qui lui succeda se nommoit Artaxias, son autre fils se nommoit Tigrane. Et quant à cet autre Artavasdes qui selon Mr. Moreri citant Tacite, perdit bien-tôt l'Armenie que Tibere lui avoit donnée, il n'étoit point fils de l'autre, & il ne fut que le troisiéme ou le quatriéme Roi après lui. Il est faux de plus que Tacite (*k*) nous aprenne que Tibere lui donna l'Armenie. Enfin ce que dit Mr. Moreri, qu'Auguste y avoit envoyé un fils d'Agrippa qu'on chassa bien-tôt, est très-faux ; car l'envoi de Caius Cesar fils d'Agrippa fut posterieur à la ruïne du dernier Artavasdes. Caius Cesar ne fut point envoyé dans l'Armenie pour y regner ; mais pour y mettre ordre aux affaires ; il y établit Ariobarzanes, & puis continua de visiter l'Orient avec une pompe digne de l'heritier presomptif de tout l'Empire Romain. Si l'on tâchoit à faire des fautes, en feroit-on plus que Mr. Moreri ? en feroit-on 7. ou 8. dans 16. lignes ? Mr. Hofman n'en fait que trois dans cet article. Il dit 1. qu'Artavasdes secourut (*l*) Crassus contre les Parthes. 2. Que Tibere donna l'Armenie à un autre Artavasdes. 3. Qu'avant cela Auguste l'avoit donnée à Artabaze fils d'Agrippa qui fut bien-tôt chassé. Mr. Lloyd a supprimé tout cet article, quoi qu'il fût assez bon dans Charles Etienne.

PLUSIEURS fautes de Moreri.

(*C*) *De chaînes d'argent.*] Dion (*m*) remarque qu'on les choisit telles, pour ne pas faire deshonneur à la majesté royale par des chaînes de fer. Paterculus (*n*) dit qu'afin qu'elles fussent honorables, on voulut qu'elles fussent d'or. On avoit usé d'une semblable ceremonie envers (*o*) Darius. Mais que dirons nous de Monsr. Ryck, (*p*) qui a traitté de fiction un fait avancé par Louïs Dorleans pour accorder Paterculus avec Dion ? Ce fait est qu'Artavasde fut chargé de chaînes d'argent en prison, & de chaînes d'or le jour du triomphe. Mr. Ryck soutient que ni l'un ni l'autre de ces deux Historiens n'a parlé ni de prison, ni de triomphe, & qu'ainsi on ne sauroit les concilier ensemble. Il est pourtant vrai que Dion dans la même page où il a parlé des chaînes d'argent, parle des chaînes d'or qu'on donna à Artavasde & à sa famille le jour du triomphe.

(*a*) *Paralipomenon de Hist. Gr. p. 11. & 87. il le nomme avec Vossius* Artuasides. *Mr. Ryck* in Tacit. pag. 28. *pretend que Plutarque le nomme Artabaze, mais il est certain qu'il le nomme plus souvent Ἀρταουάσδης.*

(*b*) *In Pompejo.*

(*c*) *Lib. 37.*

(*d*) *Lib. 40.*

(*e*) *Lib. 15. c. 5.*

(*f*) *Lib. 11. sub finem.*

(*g*) *Lib. 11. pag. 365.*

(*h*) *Plutarque ne dit point qu'il eût* beaucoup ni tant d'esprit.

(*i*) Ἀνῃρέθη συστάντος τοῦ Ἀκτιακοῦ πολέμου. Bello Actiaco glifcente interfectus est. *Strabo l. 11. sub finem. Selon Dion Cleopatre étoit de retour à Alexandrie après la bataille d'Actium quand ce meurtre fut commis. Voyez Tacite Ann. l. 2. c. 3.*

(*k*) Dein jussu Augusti impositus Artavasdes, & non sine clade nostra dejectus. Tum C. Cæsar componendæ Armeniæ deligitur. Is Ariobarzanem origine Medum ob insignem corporis formam & præclarum animum volentibus Armeniis præfecit. *Tacit. ib.*

(*l*) *Charles Etienne le dit aussi.*

(*m*) *Lib. 49. circa fin.*

(*n*) Catenis, sed ne quid honori deesset, aureis vinxit. *Lib. 2. c. 82.*

(*o*) *Curt. l. 5. c. 12. Vide ibi Freinshemium.*

(*p*) *Animadv. ad Tacit. Ann. l. 2. c. 3. pag. 28. 29.*

qu'elle fut de retour à Alexandrie après la perte de la bataille d'Actium. Elle crut que cette tête porteroit le Roi des Medes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguste. On verra dans l'article suivant ce que devinrent les fils d'Artavasde. Il avoit * une fille mariée au fils du Roi Dejotarus.

ARTAVASDE II. fut établi Roi d'Armenie par Auguste. Il avoit été precedé depuis la mort d'Artavasde I. par Artaxias, par Tigrane, & par les enfans de Tigrane. Artaxias fils aîné d'Artavasde I. s'étoit † sauvé lors que son pere fut mis aux fers, mais non pas avant que d'avoir essayé de se maintenir avec les ‡ troupes & les villes qui le declarerent Roi, lors que son pere eut été pris. Il eut le malheur d'être batu par Marc Antoine, & alors il se refugia chez les Parthes, & il fit si bien avec leur secours qu'enfin il ⊥ regna dans l'Armenie : mais sur les plaintes de ses sujets, & sur la demande qu'ils firent de Tigrane son frere qui étoit élevé à Rome β, Auguste donna ordre à Tibere de chasser Artaxias, & de conferer le Royaume à Tigrane. Artaxias fut tué par ses sujets avant l'arrivée (*A*) de Tibere, ainsi il ne fut pas mal-aisé d'installer Tigrane γ. Cela fut fait l'an 734. de Rome. Tigrane δ ni ses fils ne jouïrent pas long tems de la Royauté, ils firent (*B*) place à Artavasde II. qui ne conserva gueres ce poste ζ. Au-

* *Cicer. ad Attic. epist.* 21. *l.* 5.

† *Joseph. Antiq. l.* 15. *c.* 5.

‡ *Dio. l.* 49.

⊥ Arsacidarum vi seque regnumque tutatus est. *Tacit Ann. l.* 2. *c.* 3.

β *Dio. l.* 54.

γ *Id. ibid.*

δ Nec Tigrani diuturnum imperium fuit, nec liberis ejus. *Tacit. ibid.*

ζ *Id. ibid.*

(*A*) *Avant l'arrivée de Tibere.*] Dion qui nous aprend cette circonstance s'est abusé sur les noms, car (*a*) il apelle Artabaze, celui qu'il devoit nommer Artaxias. Tacite (*b*) n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahison de ses parens, *occiso Artaxia per dolum propinquorum*; mais Horace l'attribuë à la valeur de (*c*) Tibere. Il ne faut pas s'en étonner; les Poëtes savent trop bien donner un bon tour aux évenemens; tout se convertit en sujet de loüange entre leurs mains; ils trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. Josephe (*d*) dit seulement qu'Artaxias fut chassé par Archelaus, & par Tibere. Suetone (*e*) sans dire un mot d'Artaxias, se contente d'observer que Tibere mit Tigrane sur le trône. *Ducto ad orientem exercitu regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro Tribunali diadema imposuit.* Je ne voi pas que le terme de restituer ait été ici bien employé, car Tigrane qui étoit le cadet d'Artaxias n'avoit jamais été possesseur de l'Armenie, & n'avoit point dû l'être pendant la vie de son aîné. Scaliger (*f*) qui a eu raison de dire qu'Eusebe ne devoit point se servir d'un (*g*) mot signifiant que l'Armenie fut subjuguée par Tibere, puis que les Armeniens ne demanderent pas mieux que d'avoir pour Roi Tigrane qu'il leur amenoit, Scaliger, dis-je, qui releve justement cette fausseté, ou cette improprieté d'Eusebe, auroit bien fait d'éviter le *restituit* de Suetone, & de ne pas donner le titre d'Usurpateur à Artaxias (*h*). Il y a une autre improprieté ou fausseté dans Eusebe, & dans St. Jerôme son traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous assûrent que Tibere se saisit de l'Armenie, παρεσήσατο, *occupavit Armeniam* : or il ne fit autre chose que donner aux Armeniens le maître qu'ils demandoient. Il est certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadême sur la tête, & qu'il lui auroit prêté main forte s'il l'avoit falu; d'où vient donc que Scaliger dit que l'Armenie fut renduë à Tigrane sans l'intervention de Tibere? Que veut-il dire quand il soutient, que Saint Jerôme a dû croire que l'Armenie apartenoit dejà aux Romains, puis qu'il a dit que Tibere s'en empara, *occupavit*? J'avouë que je n'entens rien à cette Grammaire. Mais pourquoi n'intentoit-il pas un procés à Paterculus, aussi bien qu'à ces deux Peres de l'Eglise? Paterculus Historien aussi flateur envers Tibere qu'un Poëte, ne l'a-t-il pas loüé d'avoir (*i*) reduit l'Armenie sous la puissance du peuple Romain? Ce n'est pas sa seule faute; il a nommé Artavasde celui que Tibere couronna Roi d'Armenie, & il faloit le nommer Tigrane.

(*a*) *Voyez Lipse sur Tacite Ann. l.* 2. *c.* 3.

(*b*) *Tacit. ibid.*

(*c*) Claudi virtute Neronis Armenius cecidit. *Epist.* 12. *l.* 1.

(*d*) *Antiq. l.* 15. *c.* 5.

(*e*) *In Tiber. c.* 9.

(*f*) *In Euseb. pag.* 170.

(*g*) Παρεσήσατο, armis subjugavit, recepit, ad deditionem compulit.

(*h*) *Il le nomme mal Artabaze, à l'imitation de Dion.* Fratre ejus Artabaze, *dit-il*, regni insessore ab Armeniis occiso.

(*i*) Redacta *Armenia* in potestatem populi Romani, regnum ejus Artavasdi tradidit. *Lib.* 2. *c.* 94.

(*B*) *Ils firent place à Artavasde II.*] Les Auteurs du supplément de Moreri n'ont pas été en cet endroit moins fautifs que Moreri même. Je laisse passer ce qu'ils disent que nôtre Artavasde étoit fils d'Artaxias, & par consequent neveu de Tigranes; il n'est rien dit de cela dans le 2. livre des Annales de Tacite, le seul Auteur qu'ils ayent cité. Mais passe pour cela. Ils ajoûtent que les fils de Tigranes *furent nommez Rois par Tibere*, & qu'*Artavasdes II. leur cousin succeda* bien-tôt *à la Couronne par ordre* du même Empereur. Tacite leur temoin unique les confond, car il dit expressément que tout cela fut fait par Auguste. Il ne dit point avec eux que les Romains ayent fait la guerre à cet Artavasdes, & qu'ils l'ayent enfin detruit; ses paroles sont *non sine clade nostra dejectus*, qui peuvent signifier le contraire de ce qu'ils disent, savoir qu'on le chassa malgré les Romains qui le soutenoient, & par la defaite de leurs secours. Voyez l'article d'Artavasde Roi des Medes. Enfin ils disent que Tigrane oncle de nôtre Artavasde *eut la tête tranchée à Rome sous l'Empereur Tibere.* C'est une absurdité, car l'installation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils pretendent, d'Artavasde II. se fit l'an 734. de Rome, & son regne dura fort peu. Le supplice de Tigrane sous Tibere arriva l'an 789. il faudroit donc selon ces Messieurs que ce Prince detrôné eût survêcu à sa chute plus de 50. ans, & qu'il fût parvenu à une vieillesse que l'Historien n'eût pas omise, en parlant de l'indignité de sa mort. Remarquez bien que Tigrane creé Roi d'Armenie en l'an 734. avoit été fait prisonnier avec son pere par Marc Antoine en 720. & qu'il étoit dejà (*k*) grand. Remarque aussi que peu après son couronnement il maria (*l*) ses enfans ensemble, selon la coutume de ces nations-là. Mais il y a plus. Celui que Tibere fit mourir est un petit-fils d'Herode. Josephe (*m*) nous dit qu'Alexandre fils d'Herode eut de Glaphyra sa femme, fille d'Archelaus Roi de Cappa-

FAUTES du suplément de Moreri.

(*k*) *Voyez Josephe, l.* 15. *c.* 5.

(*l*) *Tacit. Ann. l.* 2. *c.* 3.

(*m*) *Lib.* 18. *c.* 7.

Auguste qui le lui avoit donné aprenant les confusions de l'Armenie, y envoya Caius Cesar son petit-fils pour y mettre ordre. Ce jeune Prince y établit pour Roi Ariobarzane, avec la satisfaction de tout le monde.

ARTAVASDE, Roi de Medie, fut attaqué par Marc Antoine à la sollicitation d'un autre Artavasde Roi d'Armenie. Cette entreprise fut très-funeste à Marc Antoine, & comme il crut que celui qui l'y avoit engagé l'avoit trahi, il tourna toute sa colere de ce côté-là, & fit alliance avec le Roi de Medie. Il lui donna une partie de l'Armenie dès qu'il en eut depouillé l'autre Artavasde, & il voulut cimenter cette paix par le mariage de son fils Alexandre avec Jotape fille du Roi des Medes. Les troupes qu'il lui fournit le rendirent victorieux des Parthes, & d'Artaxias fils d'Artavasde Roi d'Armenie; mais quand il les eut reti-
* Lib. 49. rées, & qu'il eut retenu celles que son allié lui prêta, celui-ci ne put resister à
† Id. l. 51. ses ennemis, & tomba entre leurs mains. Dion * raconte cela sous l'an 721. de Rome. Il est croyable que ce Prince ne fut pas long tems captif, & qu'il est
‡ Plutarch. in Lucullo, pag. 513. Strab. l. 11. pag. 364. ce Roi de Medie † auquel Cleopatre envoya la tête d'Artavasde Roi d'Armenie l'an 724. de Rome. Le suplément de Moreri est ici (*Z*) tout plein de fautes.

ARTAXATA (*A*), étoit la ville capitale de l'Armenie sur la riviere d'Araxe. Ce fut Annibal ‡ qui non seulement en traça le plan, mais qui aussi en dirigea

Cappadoce deux fils, dont l'un appellé Tigranes regna en Armenie, & fut accusé devant les Romains. Voilà sans doute celui dont Tacite (*a*) parle en cette maniere. *Ne Tigranes quidem Armenia quondam potitus, ac tunc reus, nomine regio supplicia civium effugit.* La conjecture de Mr. de Tillemont (*b*) que ce Tigranes fut Roi de la petite Armenie, qui avoit été donnée par Auguste à Archelaus, seroit bonne si on pouvoit l'accorder avec Josephe, qui dit que (*c*) les descendans d'Alexandre fils d'Herode & de Glaphyra ont régné dans la grande Armenie. Ἡ δ' Ἀλεξάνδρου γενεὰ τῆς μεγάλης Ἀρμενίας ἐβασίλευσεν.

(*a*) *Ann. l. 6. c. 40.*

(*b*) *Hist. des Emper. tome 1. not. 11. sur Tibere.*

(*c*) *De bello Jud. l. 2. c 19.*

(*Z*) *Le suplément de Moreri est ici tout plein de fautes.*] On y debite 1. que cet *Artavasdes Roi des Medes fils & successeur de Darius, soutint vigoureusement la guerre contre Artavasdes Roi d'Armenie, & contre Pompée.* 2. *Qu'il fut enfin defait par les Parthes, & qu'il se refugia à Rome auprès d'Auguste, qui lui donna la petite Armenie au lieu de la Medie qu'il avoit perduë.* On cite Plutarque, & Dion au livre 49. Mais pour refuter cela en retrogradant, n'est-ce pas se moquer du monde que de citer simplement Plutarque? N'est-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimeroit mieux s'abstenir de critiquer, que de lire deux gros volumes *in folio* pour verifier un petit fait? Il est sûr que Dion au livre 49. ne dit point que cet Artavasdes se soit refugié à Rome, ni qu'Auguste lui ait fait present de la petite Armenie. Je ne sache point d'Auteur qui dise cela. Je trouve bien dans Tacite qu'Auguste fit regner dans l'Armenie un Artavasde après les fils de Tigrane, mais non pas que ce fut pour le dedommager de la Medie. Apparemment ceux qui ont fait le 3. volume de Moreri se sont servis à deux mains de ce passage de Tacite; d'un côté pour debiter que Tibere donna l'Armenie à un Artavasdes (*d*) fils d'Artaxias, & neveu de Tigranes, & de l'autre pour dire qu'Auguste la confera à un Artavasdes Roi depouillé de la Medie. Enfin quelle negligence que de dire qu'on s'est defendu vigoureusement contre le Roi d'Armenie & contre Pompée? Cette guerre contre le Roi d'Armenie qui n'avoit gueres besoin d'être vigoureusement repoussée, veu la trahison de ce Prince envers Marc Antoine, est posterieure d'environ 30. ans à celle que Pompée fit en ce païs-là. Je n'ai remarqué ni dans Plutarque, ni dans Dion, ni dans Apien, aucun Artavasde Roi des Medes qui ait été attaqué par Pompée. Je voi seulement dans Apien (*e*) que Pompée subjugua Darius Roi des Medes.

(*d*) *Voyez la remarque B de l'article d'Artavasde II.*

(*e*) *In Mithridat.*

(*A*) *Artaxata.*] Plutarque * observe que cette ville tira son nom de celui du Roi d'Artaxas (ou Artaxias) à qui Annibal en proposa la construction. Ce que Mrs. Lloyd & Baudrand remarquent que Tacite l'appelle *Artaxia*, n'est pas vrai, il l'apelle constamment *Artaxata*. Ce qu'ils ajoûtent que Strabon la nomme (*f*) *Artaxiasata*, n'est point exact, car c'est clairement insinuer qu'il ne la nomme qu'ainsi, ou du moins que c'est le principal nom qu'il lui donne. Or il est certain qu'il l'appelle principalement *Artaxata*, & qu'il se contente de dire une fois qu'elle avoit aussi le nom d'*Artaxiasata*. Pinedo a eu raison de changer Ἀρταξιασώτα en Ἀρταξιάσατα dans Etienne de Byzance, qui sans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puis qu'il le cite. Il est sûr du moins qu'il n'a pas nommé cette ville *Artaxia*, comme Ortelius le lui impute aussi faussement qu'à Tacite. L'omission que Pinedo reproche à cet Etienne est inexcusable; car qu'Annibal refugié dans l'Armenie, & remarquant une situation très-avantageuse, ait conseillé au Prince son hôte d'y faire bâtir une ville, & qu'il se soit chargé de la direction de ce travail, est une circonstance que l'on ne doit pas suprimer dans un Dictionaire de villes. Je dirois volontiers qu'Etienne ayant Strabon devant les yeux quand il fit l'article d'Artaxata, n'oublia point ce qu'il y vit touchant Annibal, & que c'est à son Abbreviateur, moins habile homme que lui, qu'il faut imputer la negligence dont Pinedo a fait une juste plainte. Il n'y a peut-être point d'Ouvrage qui demande plus de discernement, & de bon goût que l'abregé d'un gros livre (*g*). Je ne me lasse point de faire cette remarque, parce que je porte chaque jour la peine de la negligence des Abbreviateurs. Ils sont cause que je trouve des obscuritez embarrassantes en cent endroits, qui apparemment étoient fort intelligibles dans l'Auteur qu'on a abregé. Voyez ce que Mr. Gronovius (*h*) observe contre les Auteurs du *Synopsis Criticorum*.

* *In Lucullo, pag. 513.*

(*f*) *C'est apparemment par une faute d'impression qu'on lit dans Braudrand* Arraxiasata.

(*g*) *Voyez cy dessus pag. 68. col. 2.*

(*h*) *Gronovius in tractatu de Juda proditore. Consultez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Mai 1684. art. 6. pag. 276.*

dirigea la conſtruction *, à la priere d'Artaxias Roi d'Armenie chez qui il s'étoit retiré après la defaite d'Antiochus. On peut croire qu'une ſituation qui avoit été choiſie par un ſi grand Capitaine, étoit fort (*B*) avantageuſe ſoit en tems de guerre ; ſoit en tems de paix. Cette ville fut brûlée par Corbulon l'an de Rome 811. †. Ce grand Capitaine n'auroit point exercé cette rigueur contre des habitans qui lui avoient porté les clefs de la ville dès qu'il l'eut fait inveſtir, ſi les loix de la guerre (*C*) ne l'y euſſent comme forcé. C'étoit une grande ville qu'il ne pouvoit garder ſans une groſſe garniſon ; il ne pouvoit y laiſſer autant de ſoldats qu'il y en faloit, ſans affoiblir de telle ſorte ſon armée qu'il eût été hors d'état de rien entreprendre, & il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une place qu'on auroit abandonnée toute telle qu'on l'auroit priſe. Il ſe reſolut donc à la ruïner, & y fut encouragé par un (*D*) grand miracle, *ſi credere dignum eſt*. La ville fut couverte tout d'un coup d'un nuage épais d'où partoient une infinité d'éclairs, pendant que le ſoleil luiſoit comme de coutume juſques à l'enceinte des murailles. Cette ville fut rebâtie quelque tems après par Tiridate, qui la nomma ‡ Neronée pour faire honneur à Neron, duquel il avoit reçu mille careſſes à Rome, où il étoit allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

ARTAXIAS I. Roi d'Armenie, n'étant encore qu'un des Generaux d'Antiochus le Grand, partagea l'Armenie avec un des autres (*A*) Generaux de ce même Roi. Ce Prince leur permit ⸸ à l'un & à l'autre d'y commander ſouverainement : ils ne manquerent pas de profiter de ſa complaiſance, & lors qu'il eut été vaincu par les armées Romaines, ils ſe ſoumirent aux vainqueurs qui leur donnerent le titre de β Roi, & depuis cela ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux depens de leurs voiſins. Tigranes qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avoit épouſé la fille, deſcendoit d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal s'étant retiré après la defaite d'Antiochus auprès γ d'Artaxias, lui donna mille bons conſeils, & qu'ayant trouvé qu'un lieu dont on ne tenoit aucun compte, étoit très-propre à y bâtir une ville, il y en traça le plan, il y mena Artaxias, & il l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la propoſition, & pria Annibal de ſe charger de la conduite de l'ouvrage ; il obtint ce qu'il ſouhaittoit, & de là ſortit une grande & belle ville qui fut nommée Artaxate à cauſe de lui. Voilà tout ce que je trouve dans les deux δ Auteurs que le ſuplément de Moreri a citez : car pour la revolte contre ſon Prince legitime, cauſée par la confiance que l'on avoit en l'amitié des Romains, je n'y en voi ni ζ ombre ni trace, non plus que de l'emploi de toutes ſortes de moyens pour ſe maintenir dans l'uſurpa-

* *Voyez l'article d'Artaxias I.*

† *C'eſt le 58. de J.* CHRIST.

‡ *Dio in Nerone.*

⸸ *Strabo l. 11. pag. 366 Voyez auſſi pag. 364.*

β *Plutarque, & Strabon ubi infra & Stephanus in* Ἀρτάξατα, *donnent ce titre à Artaxias.*

γ *In Lucullo pag. 513. il l'appelle* Ἀρτάξας. *Voyez auſſi Strabon, pag. 364.*

δ *Plutarch. in Lucullo. Strabo l. 11.*

ζ *Strabon dit expreſſément* ἦρχον οὗτοι τοῦ βασιλέως ἐπιτρέψαντος. Hi regis permiſſu imperaverunt.

(*B*) *Etoit fort avantageuſe.*] Strabon nous aprend qu'Artaxata étoit bâtie dans un endroit où la riviere faiſoit une peninſule, de ſorte que les murailles étoient entourées de cette riviere comme d'un cercle preſque entier. Son Traducteur n'a pas entendu la choſe, & Pinedo (*a*) le lui a fort juſtement reproché. Si l'on ne conſultoit que la verſion, on croiroit que cette ville étoit ſans murailles, hormis l'endroit où la riviere ne l'entouroit pas, *Cincta muri loco flumine, niſi qua iſthmus eſt.* Le Grec ne dit point cela ; Το τεῖχος κύκλῳ περιβεβλημένον τὸν ποταμὸν, πλὴν τοῦ ἰσθμοῦ.

(*C*) *Si les loix de la guerre ne l'y euſſent comme forcé.*] Plus on conſidere les ſuites inevitables de la guerre, plus ſe ſent-on porté à deteſter ceux qui en ſont cauſe. Voilà Corbulon qui reduit en cendres une grande & belle ville ; & qui jette dans la derniere deſolation une infinité de femmes, d'enfans, de vieillards qui ne lui avoient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le metier des armes s'il fit bien, ils vous repondront qu'il fit très-bien, & qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il auroit agi en très-mal habile General, comme il eût été aiſé de l'en convaincre par les raiſons que Tacite (*b*) a expoſées. Les inſultes que l'on fait à ſon ennemi lors qu'il abandonne ſes conquêtes ſans les mettre hors d'état de lui nuire, ou lors qu'il ne les garde qu'en affoibliſſant trop ſes armées, le rendent ſi mepriſable, que pour maintenir ſa reputation, l'un des plus grans reſſorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces inſultes. C'eſt donc par une fatale & malheureuſe neceſſité, que les dures loix de la guerre obligent à priver ſon ennemi de ce dont on ne ſauroit profiter ſoi-même.

(*D*) *Par un grand miracle.*] Tacite avec tout ſon grand eſprit, donnoit d'auſſi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à ſe repaître. Les habitans d'Artaxata chercherent ſans doute à ſe conſoler de la ruïne de leur ville, entre autres raiſons par quelque miracle qui les aſſûrât que les Dieux ne l'avoient point agréée, & ils crurent aiſément tout ce que l'on inventa dans cette vuë. Mais ils n'ont point eu d'Hiſtorien qui ait fait parvenir juſques à nous ce qu'ils crurent. Les Romains de leur côté ne manquerent pas de gens qui ſurent tourner la medaille. Nous le ſavons graces à Tacite (*c*).

(*A*) *Un des autres Generaux.*] Dans les éditions de Strabon il eſt nommé Θαελάδης en (*d*) un lieu, & Ζαελάδρευς ou Ζαδριάδευς en un autre (*e*). Il étoit facile à ceux qui ont preſidé à ces éditions de mettre par tout le même mot, & je m'étonne que Caſaubon n'ait point fait de note ſur cela ; il en a fait qui ne ſont pas plus importantes.

(*a*) *In Stephan. de urbib. pag.* 117.

(*b*) Artaxatis ignis immiſſus deletaque & ſolo æquata ſunt, quia nec teneri ſine valido præſidio ob magnitudinem mœnium, nec id nobis virium erat quod firmando præſidio & capeſſendo bello divideretur, vel ſi integra & incuſtodita relinquerentur, nulla in eo utilitas aut gloria quod capta eſſent. *Tacit. Ann. l.* 13. *c.* 41.

(*c*) Adjicitur miraculum velut numine oblatum, nam cuncta extra tectis hactenus ſole inluſtria fuere, quod mœnibus cingebatur ita repente atra nube coopertum fulguribuſque diſcretum eſt, ut quaſi infenſantibus deis exitio tradi crederetur. *Ann. l.* 13. *c.* 41.

(*d*) *Pag.* 364. *edit.* 1587.

(*e*) *Pag.* 366.

pation, ni de sa mort dans les prisons d'Antiochus Epiphanes. Ce sont de pures chimeres par raport aux citations.

ARTAXIAS II. Roi d'Armenie, fils ainé d'Artavasde, comme nous l'avons * dejà dit, fut proclamé † Roi (Z) par les troupes de son pere, après que celui-ci eut été fait prisonnier avec sa femme, & avec ses autres enfans. L'aîné tâcha de se maintenir contre Marc Antoine, & lui donna bataille, mais il fut batu, & contraint de s'enfuir au pais des Parthes. Il rentra depuis dans l'Armenie, & y regna: ce fut sans doute après la prise d'Artavasde Roi de Medie; car avant que les Parthes eussent pris ‡ ce Roi, ils en avoient été batus, & Artaxias avoit eu part à cette disgrace. Il deplut tellement à ses sujets qu'ils l'accuserent à Rome, & qu'ils ‡ demanderent pour Roi Tigranes son cadet. Auguste qui avoit auprès de lui ce Tigranes le leur envoya, & donna ordre à Tibere de l'installer. Artaxias fut tué par ses propres parens avant l'arrivée de Tibere.

ARTAXIAS III. Roi d'Armenie, étoit fils de Polemon Roi du Pont, & s'apelloit Zenon. Il s'étoit tellement plu dès son enfance à imiter les coutumes des Armeniens, qu'il s'aquit par là les bonnes graces de la nation: de sorte que Germanicus ne crut point qu'il falût jetter les yeux sur un autre, pour remplir la place de Vonones que les Armeniens avoient chassé. Il alla donc à Artaxate, & en presence de tout le peuple il donna le diademe à ce Zenon, l'an de Rome 771. Tout à l'heure l'assemblée le proclama *Artaxias*, du nom de la ville capitale. Tacite qui nous aprend toutes ces β choses, parle de sa mort sous γ l'an 788.

ARTEMIDORE, celui qui a écrit sur les songes, étoit d'Ephese, neanmoins il s'est donné le surnom de *Daldianus* dans ce livre-là, afin de faire honneur (A) à la patrie δ de sa mere. Il s'étoit surnommé Ephesien dans d'autres livres. Il vivoit sous Antonin Pius, comme il nous l'aprend lui-même, quand il dit ζ qu'il a conu un Athlete qui ayant songé qu'il avoit perdu la vuë, remporta le prix de la course dans les jeux que cet Empereur fit celebrer. Jamais Auteur n'a plus travaillé pour un sujet raisonnable, qu'Artemidore a travaillé pour un sujet très-indigne (B) d'un homme de jugement. Il ne se contenta pas d'ache-

* *Dans Artavasde II.*

† *Dio l. 49.*

‡ *Id. ib. sub fin.*

‡ *Id. l. 54. Tacite Ann. l. 2. c. 3. Voyez la remarque B de l'article d'Artavasde II.*

β *Ann. l. 2. c. 56.*

γ *Ann. l. 6. c. 31.*

δ *Daldia, petite ville dans la Lydie.*

ζ *Artemid. lib. 1. c. 28. Voyez aussi le ch. 66. du même livre.*

FAUTES du suplément de Moreri.

(Z) *Par les troupes de son pere.*] Les Continuateurs de Moreri font dire à Josephe, ou à Tacite, que ce fut Marc Antoine qui mit sur le trône Artaxias; il n'y a rien de plus faux. Ils ajoûtent qu'Artaxias ayant été defait fut envoyé en exil chez les Parthes. Autre bevuë; il s'y refugia. Si Marc Antoine avoit été en état de le banir après sa victoire, il ne l'auroit pas envoyé chez les Parthes, il l'auroit mené à Alexandrie pieds & poings liez.

(A) *Afin de faire honneur à la patrie de sa mere.*] Ephese, dit-il, d'où à la tête de plusieurs livres j'ai declaré que j'étois, est assez illustre par elle-même, & par les loüanges que plusieurs personnes dignes de foi lui ont données; mais la petite ville de Daldia est demeurée jusques ici dans l'obscurité, faute de tels Panegyristes: puis donc que c'est ma patrie du côté de ma mere, je veux lui temoigner ainsi ma reconoissance. Cela me seroit plus suspect de vanité si j'y voyois plus de façon, & plus de mystere; mais l'ingenuïté avec laquelle cet Auteur s'exprime, me fait juger qu'il parloit selon l'usage d'alors, & sans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacheroit aujourd'hui. Τὴν (a) δ' ἐπιγραφὴν μὴ θαυμάσῃς διότι Ἀρτεμιδώρου Δαλδιανοῦ καὶ οὐχὶ Ἐφεσίου ἐπιγέγραπται, ὥσπερ πολλὰ τῶν ἤδη εἰς ἄλλας πραγματείας πεποιημένων μοι βιβλίων. τὴν μὲν γὰρ Ἔφεσον συμβέβηκε καὶ αὐτὴν δι' ἑαυτὴν περιώνυμον εἶναι καὶ πολλῶν ἀξιολόγων κηρύκων τετυχηκέναι. Δαλδία δὲ, πόλισμα Λυδίας καὶ οὐ σφόδρα ἐλλόγιμον. διὰ τὸ μὴ τοιούτων ἀνδρῶν τετυχηκέναι, ἄγνωστον τὸ μέχρι εἰς ἐμὲ μεμένηκε. διὸ θρεπτήρια ὡς ἤδη μοι πατρίδι πρὸς μητρὸς ταῦτα ἀποδίδωμι αὐτῇ. *At verò de inscriptione ne mireris quapropter Artemidori Daldiani & non Ephesii inscriptum legis, quemadmodum multos jam alios libros diversis argumentis à me conscriptos habere vidisti. Etenim Ephesum contigit ipsam per seipsam celebrem esse, insuperque multos praeclaros & fide dignos praecones nancisci: Daldia autem Lydiae oppidulum non valde clarum, propterea quod ejusmodi viros non est nactum, usque ad me penitus ignobile permansit. Quapropter ipsi quod mihi à matre patria existit, hac in nutritiorum vicem rependo.* Il faloit s'en tenir à cette raison, & n'en pas chercher deux autres comme a fait Mr. Rigaut; (b) l'une prise de ce qu'Apollon avoit inspiré à Artemidore dans la ville de Daldia le dessein d'expliquer les songes; l'autre prise de ce qu'y ayant un autre Artemidore d'Ephese, il faloit que l'interprete des songes ne se donnât pas le surnom d'Ephesien, occupé dejà par l'autre. Cette derniere raison plus mauvaise que la precedente, a été adoptée pourtant par un (c) homme de merite. Artemidore la refute lui-même invinciblement, puis qu'il declare qu'il s'est dit d'Ephese dans un grand nombre de livres. Il ne songeoit donc pas à empêcher que l'on ne le confondît avec Artemidore le Geographe. On le connoissoit sans doute beaucoup mieux en qualité (d) d'Ephesien, qu'en celle de Daldien.

(B) *Très-indigne d'un homme de jugement.*] Quand on ne seroit point convaincu par sa propre experience, qu'il n'y a rien de plus confus, ordinairement (e) parlant, que les idées qu'on apelle songes, il ne faudroit que considerer les propres maximes d'Artemidore, pour être persuadé que son art ne merite pas l'attention d'un homme sage. Il n'y a point de songe qu'il explique d'une certaine maniere, qui ne puisse souffrir

(a) *Artemid. l. 3. suo fin. pag. 193.*

(b) *Not. in Artemidor. pag. 1.*

(c) *Mr. de Tillemont, au 2. t. de l'Hist. des Emper. 2. part. pag. 731. édit. de Bruxelles.*

(d) *Lucien le cite Ἀρτεμίδωρον τὸν Ἐφέσιον. In Philopatr.*

(e) *On ne pretend rien dire contre les songes extraordinaires dont il est parlé dans l'Ecriture.*

d'acheter tout ce qui avoit été écrit ſur l'explication des ſonges, ce qui montoit à pluſieurs (*C*) volumes, il employa de plus beaucoup d'années à voyager, afin de faire des conoiſſances avec les diſeurs de bonne aventure. Il eut un grand commerce * avec eux dans les villes & dans les aſſemblées de la Grece, dans l'Aſie, dans l'Italie, & dans les Iles les plus peuplées, ramaſſant par tout les vieux ſonges, & l'évenement qu'on diſoit qu'ils avoient eu. Il mepriſa les mediſances de ces gens graves, & à ſourcil froncé, qui † traittent d'eſcrocs, d'impoſteurs, & de joüeurs de gobelets ceux qui ſe mêlent de predire; & ſans avoir égard à ce que les Catons en diroient, il pratiqua pluſieurs années ces Devins. En un mot il conſacra tout ſon tems, & toutes ſes veilles à courir après des ſonges, & il croyoit que ce grand travail lui avoit fourni de quoi payer (*D*) de raiſon & d'experience. Il eut grand ſoin d'inſtruire ſon fils aux mêmes ſciences, comme il paroît par les deux livres qu'il lui dedia. Je m'étonne moins qu'il ſe ſoit ſi fortement occupé de cette matiere, quand je ſonge qu'il croyoit y avoir été pouſſé par les conſeils, & en quelque maniere par les ordres d'Apollon ‡. Il prie fort ſe-

* *Artemid. Præf. p* 3. *Voyez auſſi l.* 5 *p.* 252.

† Τῶν ἐν ἀγορᾷ μάντεων ὡς δὴ προΐκτας τε καὶ γόητας καὶ βωμολόχους καλοῦσιν οἱ σεμνοπροσωποῦντες καὶ τὰς ὀφρῦς ἀνεσπακότες. *Id. præf.*

‡ *Sub fin. lib* 2. *pag.* 161.

ſouffrir une explication toute differente, & cela avec la même probabilité, & avec des raports auſſi naturels pour le moins que ceux qui lui ſervent de fondement. Je ne dis rien du tort que l'on fait aux Intelligences, à la direction deſquelles il faut neceſſairement que l'on attribuë nos ſonges, ſi on y veut trouver un preſage de l'avenir. Quelle maniere d'enſeigner leur donne-t-on! Qu'elle ſeroit indigne de leurs lumieres, de leur gravité, en un mot de ce qu'elles ſont! Si elles ne ſavent pas mieux inſtruire, quelle ignorance! ſi elles ne veulent pas mieux inſtruire, quelle malignité! * Ce qui me paſſe c'eſt de voir qu'Artemidore ait tant travaillé à ſe perſuader une doctrine qui pouvoit lui cauſer mille chagrins: car ne devoit-il pas craindre de ſonger ce que ſon art lui montroit comme un ſonge de mauvais augure? Il avoit trouvé par ſes (*a*) recherches que quand un voyageur ſonge qu'il a perdu la clef du logis, c'eſt un ſigne qu'on lui a debauché ſa fille. Si Artemidore eût fait un tel ſonge hors de chez lui, n'eût-il pas cru qu'on laiſſoit aller le chat au fromage dans ſa maiſon? auroit-il eu bien à faire de ſavoir cela? N'eût-il pas bien mieux valu que cette penſée ne fût pas venuë? Il nous conte qu'ayant ſongé que ſa femme l'avoit (*b*) batu, il en fut le lendemain tout troublé, quand il vit venir vers lui un homme qui n'étoit pas de ſes amis. Voilà comment il convertiſſoit un mal imaginaire en un mal réel, par la vertu de ſon *Onirocriſie*.

(*C*) *Ce qui montoit à pluſieurs volumes.*] J'ai deja temoigné mon étonnement, qu'il y ait eu des perſonnes qui ayent fort travaillé à ſe convaincre de la pretenduë ſcience des ſonges. Je ne m'étonnerois pas que pluſieurs ſoi diſans Devins ſe vantaſſent de la poſſeder; ils pouvoient gagner leur vie à cela, & profiter des ſonges d'autrui ſans ſe chagriner des leurs, car ils pouvoient n'avoir nulle foi pour l'art dont ils faiſoient profeſſion. Mais je ne ſaurois juger ainſi d'Artemidore, ni de tant d'autres Auteurs (*c*) graves qui ont écrit ſur l'explication des ſonges. Ils y étoient trompez tout les premiers. Voici ceux que Monſr. Rigaut (*d*) nomme: *Artemon Mileſius, Antiphon, Apollodorus Telmiſſenſis, Apollonius Attalenſis, Ariſtander Telmiſſenſis, Ariſtarchus, Alexander Myndius, Cratippus, Demetrius Phalereus, Dionyſius Rhodius, Epicharmus, Geminus* (*e*) *Tyrius, Hermippus, Nicoſtratus Epheſius, Phœbus Antiochenus, Philochorus, Panyaſis Halicarnaſſeus, Serapion, Strato.* Ils avoient tous precedé Artemidore, ſelon Monſr. Rigaut. Tertullien n'en nomme qu'une partie: *Quanti autem*, dit-il, (*f*) *commentatores & adfirmatores in hanc rem, Artemon, Antiphon, Strato, Philochorus, Epicharmus, Serapion, Cratippus, & Dionyſius Rhodius, Hermippus tota ſaculi literatura.* André Schott (*g*) outre quelques-uns de ceux-là, nomme Attrampſychus, Caſſius Maximus, & Dionyſius Heliopolita. Il dit qu'Artemidore a cité ces deux derniers; mais quant à Caſſius Maximus je ne voi point qu'Artemidore, qui lui dedie les trois premiers livres de ſon Ouvrage, en parle que comme d'un homme qui étoit (*h*) curieux de cette ſcience, & qui pourroit la (*i*) comprendre en peu de tems: & pour ce qui eſt de Denys Heliopolite, je ne l'ai point rencontré dans Artemidore. On peut nommer à coup ſûr Pappus d'Alexandrie, car il a écrit ſur l'explication des ſonges, comme nous l'aprend Suidas. Voyez l'article d'Achmet fils de Seirim. Entre les modernes il y a un certain Joſué Abrech, qui promet monts & merveilles dans le titre de ſon livre. Je n'en conois que cela pour l'avoir vu dans Vander (*k*) Linden, & dans Theophile (*l*) Spizelius. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1607. Nous parlerons de (*m*) Junien Majus en ſon lieu. Tout à ce moment je rapelle dans ma memoire que Lyſimachus, fils de la fille d'Ariſtides, gagnoit ſa vie à interpreter des ſonges dans un carrefour. La miſere l'avoit reduit à cela. Il eût fait moins de tort à la glorieuſe memoire de ſon ayeul, ſi au lieu de cette maniere (*n*) d'Almanach dont il ſe ſervoit pour repondre aux conſultans, il eût manié une alêne & du ligneul afin de racommoder de vieux ſouliers.

(*D*) *De quoi payer de raiſon & d'experience.*] Il faut l'entendre lui-même (*o*). Ἀεὶ τὴν πεῖραν καὶ κανόνα καὶ μάρτυρα τῶν ἐμῶν λόγων ἐπιβοῶμαι. Ἐγὼ μὲν οὖν πάντων ἤδη διὰ πείρας ἐλήλυθα· τῷ μηδὲν ἄλλο πράττειν ἀεὶ δὲ καὶ νυκτὸς καὶ μεθ' ἡμέραν πρὸς ὀνειροκρισίαν εἶναι. *Semper experientiam & regulam teſtes meorum ſermonum advoco. Ego itaque ad omnium experientiam jam perveni, neque enim quicquam aliud feci, verum ſemper & noctu & interdiu circa ſomniorum judicationem ac interpretationem verſatus ſum.*

* *Conferez avec ceci les reflexions d'Artaban; ci-deſſus, pag.* 383. *col.* 2.

(*a*) *Lib.* 5. *pag.* 255. *n.* 17.

(*b*) Δόξας ὑπὸ τῆς ἐμαυτοῦ γυναικὸς ἐν ὕπνοις ὑβρίζεσθαι. *Cornarius traduit ainſi*, per ſomnium viſus ſum mihi ab uxore mea vituperiis & plagis impeti. *Lib.* 2. *c.* 53. *p.* 144.

(*c*) *Voyez ci-deſſous le paſſage de Tertullien.*

(*d*) *Not. in Artem. pag.* 5.

(*e*) *André Schott* ubi infra, *&* *Jonſius* de Script. Hiſt. phil. pag. 329. *diſent* Geminus Pyrius. *Il y a dans l'Artemidore de Rigaut l.* 2. *c.* 49. Γεμίνου τοῦ Τυρίου.

(*f*) *Tertul. l. de anima c.*46 *Voyez auſſi Fulgence l.* 1. *Myth. c.* 13 *& ibi Muncker.*

(*g*) *In hac verba Senecæ Controv.* 9. Antiphontis libros vocabat, tantum in illis ſomniorum eſt.

(*h*) *Lib.* 3. *init. pag.* 164. *l.* 4. *init. pag.* 197.

(*i*) *Lib.* 2. *circa fin. pag.* 161.

(*k*) *De Script. Medicis.*

(*l*) *Specim. biblioth.*

(*m*) *Voyez ci-deſſus, pag.* 205. *col.* 2.

(*n*) Μνημονεύειν Ἀριστείδου θυγατριδοῦν τὸ μάλα πένητα Λυσίμαχον, ὃς ἐκ πινακίου τινὸς ὀνειροκριτικοῦ παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον καθεζόμενος ἐβόσκετο. Inter Ariſtidis nepotes ex filia cognoſſe oppido pauperem Lyſimachum qui juxta locum, quod Iacheum appellatur, ſedens vitam interpretandis ex tabula quadam ſomniis toleraret. *Phalerus in Socrate apud Plutarch. ſub fin. vita Ariſtid. pag.* 335.

(*o*) *Lib.* 2. *ſub fin. pag.* 161.

serieusement tous ses lecteurs de ne rien ôter de son livre, & de n'y rien ajoûter, & il leur fait là-dessus une espece (*E*) d'adjuration au nom de cet œil perçant de la providence qui prend garde à tout. Il a dedié ses trois premiers livres à un Cassius (*F*) Maximus, & les deux autres à son fils. Alde Manuce les imprima en Grec à Venise l'an 1518. Mr. Rigaut les publia à Paris en Grec & en Latin l'année 1603. & y joignit quelques notes. La version Latine qu'il employa est celle que Jean Cornarius avoit publiée à Bâle l'an 1539. Artemidore avoit fait un traitté des Augures, & un autre de la Chiromance. On ne les a (*G*) point. Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit * où il cotte plusieurs Auteurs *Onirocritiques* †; mais Lucien ‡ ne l'oublie pas, quoi qu'il ne nomme que deux Ecrivains de cette espece.

ARTEMISE Reine de Carie, & fille de (*A*) Lygdamis, suivit en personne (*B*) le Roi Xerxes ⸸ dans la guerre contre les Grecs. C'étoit une femme capable des grandes affaires, & qui avoit un courage tout-à-fait viril. Se trouvant donc saisie de l'autorité souveraine pendant les preparatifs de Xerxes, tant à cause qu'elle étoit veuve, qu'à cause de la minorité de β son fils, elle prit cette

* *Voyez la remarque C.*

† *C'est-à-dire interpretes des songes.*

‡ *In Philopatr.*

⸸ *Herodot. l. 7. c. 99.*

β *Il s'apelloit Pisyndelis. Voyez les remarques de l'article* Mausole.

(*z*) *Sub fin. lib. 3. pag. 161.*

(*E*) *Une espece d'adjuration.*] Si quelcun, dit-il, (*z*) peut ajoûter de nouvelles choses à mon livre, qu'il les garde pour lui, qu'il les conserve en pure proprieté, cela est plus commode; s'il trouve que j'en ai dit trop, il n'a qu'à prendre ce qui sera à son usage, & laisser le reste où il est; Τὰ λοιπὰ τῶν βιβλίων μὴ ἐξαιρῶν θεὸν ἐπόπτην καὶ φύλακα πάντων ποιούμενος τὸν Ἀπόλλωνα, *reliquis ex libris non exemptis Deum inspectorem & custodem omnium reveritus Apollinem.* Il craignoit ces tours de Frippier qui ont lieu dans la librairie, par lesquels on bouleverse tout le travail d'un Auteur, tantôt par des abregez, & tantôt par des mêlanges.

(*F*) *A un Cassius Maximus.*] Mr. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part, & peut-être, dit-il, devroit-on lire ΓΑΒΙΩ ou ΤΑΤΙΩ ΜΑΞΙΜΩ, car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maximus qui fut Prefect du Pretoire pendant 20. ans sous l'empire d'Antonin, & qui eut pour successeur Tatius Maximus. Quoi qu'il en soit le Heros du livre d'Artemidore étoit Phenicien de (*a*) nation, grand Orateur (*b*), & d'un esprit si penetrant que sans lire tout ce que les Auteurs avoient dit, il entendoit leurs Ouvrages. André Schot (*c*) le nomme Cossinius Maximus, & le distingue de Cassius Maximus. Deux fautes pour une, sans compter celle de la remarque C. Je ne sai si personne s'est avisé de conjecturer qu'il faudroit mettre Claudius Maximus, au lieu de Cassius Maximus. Il y avoit sous l'empire d'Antonin Pius un Proconsul d'Afrique nommé Claudius Maximus. L'accusation de Magie dont Apulée se defendit, fut portée devant ce Proconsul. Il paroit par divers endroits de son plaidoyé que ce Claudius Maximus passoit pour savant, & pour un homme qui avoit été curieux des livres de (*d*) Philosophie: *Benè quod apud te, Maxime, causa agitur, qui pro tua eruditione legisti profectò Aristotelis* περὶ ζώων γενέσεως, περὶ ζώων ἀνατομῆς, περὶ ἱστορίας *multijuga volumina: præterea problemata innumera ejusdem, tum ex eadem secta cæterorum in quibus id genus varia tractantur.* C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après on l'apostrophe de cette maniere; *Audisti Maxime, quorum pleraque scilicet legeras apud antiquos philosophorum.* Ailleurs (*e*) on lui dit; *Multa fando, Maxime, audisti, & plura legendo didicisti, non pauca experiendo comperisti.*

(*a*) *Lib. 2. in fine, pag. 161.*

(*b*) *In Præfat. p. 4.*

(*c*) *In Senecam ubi supra.*

(*d*) *Il semble même qu'il avoit été au commencement Philosophe de profession, & qu'il s'étoit poussé par ses longs services militaires.* Erras . . . si eum fortunæ indulgentia non ex philosophiæ censura metiris: si virum tam AUSTERÆ SECTÆ, tamque diutinæ militiæ non putas amiciorem esse coercitæ mediocritati quam delicatæ opulentiæ. *Apol., pag. 102. vol. 2. edit. Lugdun. 1614. in 8.*

(*e*) *Pag. 149. ajoûtez ces paroles de la p. 157.* An quod multo præstabilius est, tua doctrina, Claudi Maxime, tuaque perfecta eruditione fretus, contemnam stultis & impolitis ad hæc respondere.

(*G*) *On ne les a point.*] C'est à tort que (*f*) Vander Linden assûre, même dans l'édition de Merklinus, qu'Alde les a imprimez en Grec, que Cornarius les a traduits en Latin, & que Rigaut les a publiez en ces deux langues. Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce mensonge, & il n'est pas inutile de faire cette observation; elle peut faire comprendre à ceux qui font des abregez, la cause la plus feconde des égaremens où ils engagent leur lecteur. Gesner avoit dit: *Artemidorus . . . scripsit de somniorum interpretatione libros 4. item de auguriis & manuum inspectione. Suidas. Hujus autoris quinque libros Aldus Græcè excudit.* Il avoit observé ensuite que ces 5. livres ne regardoient que les songes. Voici comment Simler abregea ce texte: *Artemidorus . . . scripsit de somniorum interpretatione lib. 4. Item de auguriis & manuum inspectione. Eos Aldus Græce excudit.* Est-ce reduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou est ce le falsifier? C'est plûtôt le dernier que le premier.

(*A*) *Fille de Lygdamis.*] Herodote ne dit point ce que Moreri lui fait dire, savoir que ce Lygdamis (*g*) fût Roi d'Halicarnasse. Il dit seulement qu'Artemise étoit d'Halicarnasse, du côté de son pere, & de Crete du côté de sa mere. Si je ne voyois point dans (*h*) ce même Historien que ce Lygdamis qui assista Pisistrate, & auquel Pisistrate après s'être retabli à Athenes donna le commandement de l'Ile de Naxos, étoit nâtif de cette Ile, je le prendrois pour le pere ou pour l'ayeul de nôtre Artemise. On a laissé dans la derniere édition d'Harpocration la faute des precedentes, *Damis* (*i*), pour Lygdamis. Les notes de Mr. de Valois avertissent de la correction qu'il faloit faire.

(*B*) *Suivit en personne le Roi Xerxes.*] Suidas dit (*k*) que ce fut contre les Perses qu'elle prit parti, mais ce passage pourroit bien avoir été estropié; car le bon mot de Xerxes raporté tout de suite par Suidas, *Les hommes sont devenus femmes, & les femmes sont devenues hommes*, seroit destitué de sens, si Artemise avoit été dans l'armée Greque, veu que les hommes s'y batirent comme des lions (*l*). Maussac suppose qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocration, κατὰ τὰ Περσικά, *tempore belli Persici.*

(*f*) *De Script. Medic.*

(*g*) *Lib. 7. cap. 99.*

(*h*) *Lib. 1. c. 61. 64.*

(*i*) *In* Ἀρτεμισία.

(*k*) Ἠρίστευσε κατὰ Περσῶν, Fortissimè se gessit adversus Persas.

(*l*) *Not. in Harpocr.*

cette occasion de faire parler de soi, & s'engagea de son propre mouvement à * cette fameuse expedition. Personne ne s'y distingua plus qu'elle soit du côté de la tête, soit du côté de la main. Les raisons qu'elle allegua * pour soutenir son avis, qui étoit de ne point donner la bataille de Salamine, étoient les plus sensées du monde. Elle se tira † d'affaire fort habilement dans ce combat; car se voyant poursuivie par un vaisseau Athenien, sans aucune apparence de se pouvoir garantir de cette poursuitte, elle attaqua un vaisseau des Perses monté par Damasithymus Roi de Calynde, avec qui elle avoit eu une querelle, & le coula à fond. Cela fit croire à ceux qui la poursuivoient que son vaisseau étoit du parti (*C*) des Grecs, & ils n'eurent garde de pousser leur pointe. Par bonheur pour elle il ne se sauva personne du vaisseau de Damasithymus, de sorte que sans avoir passé pour la cause de cette perte, elle se defit d'un ennemi, elle évita d'être prise, & fut loüée d'avoir coulé à fond un vaisseau Grec. Xerxes fut sa principale duppe là-dedans, car il s'écria ‡ *que ses hommes s'étoient comportez comme des femmes, & ses femmes comme des hommes.* Il lui confia la conduite des jeunes Princes de Perse ses enfans, lors que suivant ses avis il abandonna la Grece pour repasser en Asie. Les Atheniens étoient si fâchez qu'une femme leur fit la guerre ⊥, qu'ils promirent une grande somme à ceux qui leur ameneroient Artemise vivante, & qu'ils ordonnerent à tous leurs Capitaines de vaisseau d'y tâcher. On voyoit sa statuë à Lacedemone β parmi celles des Generaux Perses, dans le portique qui avoit été construit des depouilles de cette nation. La ruse dont elle se servit pour se rendre maîtresse de Latmus est aussi bonne selon le Machiavelisme, que mauvaise selon le Christianisme: elle γ mit ses troupes en embuscade, & s'en alla avec un grand équipage de devotion composé d'Eunuques, de femmes, de trompettes & de tambours, celebrer la fête de la mere des Dieux dans le boïs qui lui étoit consacré auprès de la ville. Les habitans édifiez de ce zêle, accoururent là pour admirer sa devotion, & pendant cela les troupes d'Artemise s'emparerent de Latmus. Ces grandes qualitez ne la delivrerent pas des (*D*) foiblesses amoureuses: elle aima passionnement un homme d'Abydos δ nommé Dardanus, & fut si outrée de son mepris, qu'elle lui creva les yeux pendant qu'il dormoit. Les Dieux pour la punir la rendirent encore plus amoureuse: de sorte que l'oracle lui ayant conseillé d'aller à Leucade ζ, le refuge des amans desesperez, elle y fut faire le saut, & n'en rechapa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent (*E*) mal-à-propos avec l'Artemise dont je vais parler.

* *Id. l.* 8. *cap.* 67.

† *Ib. c.* 87.

‡ *Ib. c.* 88. Artemisia regina Halicarnassi quæ in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrime ciebat, quippe ut in viro muliebrem timorem, ita in muliere virilem audaciam cerneres. *Justin. l.* 2. *c.* 12. *Voyez aussi Polyænus Stratag. l.* 8. *c.* 53. *Pausanias l.* 3. *p.* 93.

⊥ *Herod. l.* 8. *c.* 93.

β *Pausanias ubi supra.*

γ *Polyænus Strat. l.* 8. *cap.* 53.

δ *Ptolem. Hephæst. apud Photium n.* 190 *pag.* 491.

ζ *Voyez l'article* Leucade.

ARTE-

(C) *Son vaisseau étoit du parti des Grecs.*] Herodote a oublié une circonstance très-essentielle, sans quoi sa narration perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne nous dit point comme il devoit faire, & comme Polyænus (*a*) a fait, qu'Artemise fit ôter de son vaisseau le pavillon Perse. Polyænus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arborent toutes sortes de pavillons selon le besoin; quand elle poursuivoit un vaisseau Grec, elle arboroit le pavillon des barbares, mais s'il faloit fuir devant les Grecs, elle arboroit leur pavillon. Il tourne en tant de manieres le combat de cette Reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions differentes, & il nous parle d'un fuseau & d'une quenouille envoyez par le Roi de Perse à un Capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun sens, puis que le vaisseau attaqué par Artemise fut coulé à fond, & qu'il ne s'en sauva personne.

(D) *Ne la delivrerent pas des foiblesses amoureuses.*] Toutes les femmes de grand courage ne sont pas comme Agrippine, (*b*) qui s'étoit defaite des defauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. Semiramis ambitieuse & guerriere au souverain point, étoit de la derniere lasciveté. On remarque que les plus grans hommes de guerre sont pour la plûpart de complexion amoureuse, de quoi les Humanistes mystiques peuvent faire honneur à Homere, qui a si naïvement raconté les liaisons de Mars & de Venus; mais je croi qu'à l'égard des femmes cela n'est pas si commun, & que les grandes affaires les élevent mieux au dessus de l'amourette.

(E) *La confondent mal-à-propos.*] Il semble que Pline soit coupable de cette faute, car il dit (*c*) qu'Artemise femme de Mausole donna son nom à l'herbe qu'on appelloit *Parthenis*. Or comme Hippocrate fait mention de l'herbe *artemisia* (c'est celle que nous appellons *armoise*) & que la femme de Mausole n'a vêcu qu'après Hippocrate, il s'ensuit que l'une des deux Artemises a été prise pour l'autre dans ce passage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué son nom à l'armoise, il faut que ce soit la fille de Lygdamis, l'habile & la courageuse Artemise qui suivit Xerxes. Monsr. Chevreau (*d*) dont j'emprunte cette remarque contre Pline, m'apprend que Leon d'Allazzi dont il l'avoit empruntée a censuré avec raison Robert Etienne, qui a dit (*e*) *qu'Artemise femme de Mausole se signala dans la guerre de Xerxes en Grece.* Mr. Chevreau a remarqué la même faute dans le Theatre historique de Chretien Matthieu; il ajoûte *que ce n'a pas été sans quelque raison, que Pline dans le passage qu'il a allegué donne à Mausole le titre de riche.* Je trouve bien cette épithete dans la version de Du Pinet; mais non pas

(*a*) *Strat. l.* 8. *c.* 53.

(*b*) Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat. *Tacit. Ann. l.* 6. *Cap.* 25.

(*c*) *Lib.* 25. *c.* 7.

(*d*) *Chevreau Hist. du monde t.* 4. *p.* 33. *édit. de Holl.*

(*e*) *Dans son* Thesaurus linguæ Latinæ. *J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans le* Dictionarium nominum propriorum, &c. *imprimé* in 8. *à Cologne* 1558.

ARTEMISE, Reine de Carie, fille d'Hecatomne*, sœur & femme de Mausole, s'est immortalisée par les honneurs qu'elle rendit à la memoire de son mari. Elle lui fit bâtir dans Halicarnasse un tombeau très-magnifique que l'on apella *Mausolée*, qui a été l'une des sept merveilles du monde, & qui a fait que depuis on a donné le titre de Mausolée à tous les tombeaux où la somptuosité paroissoit avec éclat. Pline † nous a laissé une description assez particularisée de ce superbe monument. On la peut voir en François dans l'Histoire de Mr. Chevreau ‡, & dans le supplément de Moreri. Artemise ne survêcut que ⊥ deux ans à son cher mari, qui étoit mort sans enfans β après 24. ans de regne, vers la (*A*) fin

* *Strabo l.* 14. *pag.* 451. *Suidas in* Ἀρτεμισία.

† *Lib.* 36. *cap.* 5.

‡ *Lib.* 7. *cap.* 3.

⊥ *Diodor. Sicul. lib.* 16.

β *Strabo ubi supra.*

pas dans le Pline du P. Hardouïn : & je voi que Pline decrivant en un autre lieu (*a*) la magnificence du Mausolée, se contente de dire que Mausole étoit un petit Roi de Carie, *Cariæ regulus*. Le P. Hardouïn tâche d'aller au secours de son Auteur, en soupçonnant que tous les Rois de Carie s'appelloient Mausole, comme tous les Rois d'Egypte s'apelloient Ptolomée ; & qu'ainsi l'Artemise femme de Mausole à laquelle Pline attribuë l'ambition d'avoir fait porter son nom à une herbe, est celle qui vivoit du tems de Xerxes : mais il me permettra de dire que son Auteur en ce cas-là seroit très-digne de censure par un autre endroit. Il eût caracterisé une Reine par un titre qui lui auroit été commun avec toutes les autres Reines du païs. Le P. Hardouïn fonde ses soupçons sur un passage (*b*) où les deux Artemises sont qualifiées Reines de Carie. Je laisse là ce fondement ; mais je trouve que Tzetzes (*c*) se brouille un peu. L'une des Artemises est selon lui femme de Mausole, l'autre est femme d'Hecatomne, & c'est à la premiere qu'il attribuë d'avoir suivi Xerxes. Or tous les Auteurs conviennent que celle qui fit bâtir un magnifique tombeau à son mari étoit fille d'Hecatomne, & femme de Mausole ; & que l'Artemise qui suivit les Perses contre les Grecs, étoit fille de Lygdamis. Le grand Scaliger ne passera pas ici à la montre ; il a trop visiblement (*d*) pris l'une pour l'autre, & cela dans un endroit où il n'étoit pas facile de se meprendre : car l'Auteur dont il donnoit un extrait dit (*e*) en propres termes qu'il parle d'une Artemise fille de Lygdamis, laquelle avoit pris les armes pour les Perses. Scaliger supprimant tous ces caracteres a substitué celui de *veuve de Mausole*, qui ne peut être apliqué qu'à cette Reine de Carie qui fit tant d'honneurs à la memoire de son mari. Ce grand homme a fait errer un autre grand homme, puis qu'il a été cause que Henri Valois a debité (*f*) qu'Artemise après la mort de Mausole se voyant meprisée de Dardanus qu'elle aimoit, lui creva les yeux, & puis se trouvant encore plus amoureuse s'en alla faire le saut de Leucade, qui la tua. Pour peu qu'on confronte ce passage avec celui de Scaliger, on se convainc pleinement que l'un est la copie de l'autre. Ce faux pas de Mr. de Valois en si beau chemin, & la diversité qu'il observe entre Theopompe qui fait mourir Artemise de regret pour la perte de son mari, & Ptolomée fils d'Hephestion qui la fait mourir d'amour pour un autre homme, à ce que Mr. de Valois pretend, sont des choses d'autant plus étonnantes, qu'il avoit cité deux lignes plus haut le 7. livre de ce Ptolomée, afin de prouver que le pere d'Artemise ne s'apelloit point Damis, mais Lygdamis. Balthasar Boniface (*g*) qui raporte le même faux conte de la femme de Mausole, ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confitentem reum* : & l'on peut bien dire sur ces sortes de propagations de faute,

> *Dedit* (*h*) *hanc contagio labem*
> *Et dabit in plures : sicut grex totus in agris*
> *Unius scabie cadit & porrigine porci*
> *Uvaque conspecta livorem ducit ab uva.*

On feroit une longue énumeration, si l'on marquoit tous ceux qui ont confondu les deux Artemises. Ravisius (*i*) Textor & les Auteurs du *Thesaurus Fabri* sont de ceux-là. Olivier (*k*) qui a fait un Commentaire sur Valere Maxime, en est aussi, quoi qu'il ait su que Strabon & Herodote ne conviennent pas sur la Genealogie de l'Artemise dont ils parlent. Il s'est imaginé bonnement que l'un des deux se trompoit, & n'a point compris que l'un parle de l'une, & l'autre de l'autre, & qu'ils ont tous deux raison. Mr. Hofman à la verité donne deux articles d'Artemise, mais il a mis pêle-mêle dans le premier ce qu'il faloit dire separément, & il ne sait si la femme de Mausole & la fille de Lygdamis sont une même personne. D'ailleurs il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. Mr. Lloyd l'avoit precedé dans cette fausse citation qu'il n'avoit pas corrigée à Charles Etienne, sur lequel d'autre côté il fait une course assez surprenante ; il lui ôte tout l'article de l'Artemise qui suivit Xerxes : or cet article étoit fort bon.

(*A*) *Vers la fin de la* 106. *Olympiade.*] Presque toutes les éditions de Pline (*l*) portent que Mausole Roi de Carie mourut l'an 2. de la centiéme Olympiade, le 302. de Rome. Mais le P. Hardouïn a mis dans la sienne, suivant les meilleurs manuscrits, la cent sixiéme Olympiade & l'an 402. de Rome. *Obiit Olympiadis centesimæ sextæ anno secundo. Urbis anno* CCCCII. Mr. Chevreau (*m*) observe qu'Usserius a jugé que le passage de Pline étoit corrompu, & que Mausole est mort la quatriéme année de la 106. Olympiade, l'an du monde 3651. Cela s'accorde parfaitement avec ces paroles du P. Hardouïn, *Quid quod & Diodorus non ad Olympiadis* C V I. *annum alterum Mausoli obitum, sed ad quartum refert. lib.* 16. *vers.* 435. & avec la durée des regnes de ceux qui ont succedé à Mausole jusques à l'expedition d'Alexandre. Voyez la remarque B de l'article Ada. Il est certain que Mausole étoit dejà mort, & qu'Artemise qui ne lui a survêcu que deux ans n'étoit pas encore morte, lors que Domosthene harangua pour la liberté des Rhodiens. Or il prononça cette harangue l'an [illegible] de la 107. Olympiade, comme

(*a*) *Lib.* 36. *c.* 5.

(*b*) *Ce passage est d'Harpocration, mais on le donneroit à Tzetzes si l'on suivoit rigoureusement l'expression du P. Hardouin t.* 4. *pag.* 398.

(*c*) *Chil.* 12. *Hist.* 455.

(*d*) *Ausonianar. Lection. l.* 2. *c.* 18. *Vide Ausonium Tollii pag.* 329.

(*e*) *Ptol. Hephæst. apud Photium n.* 190. *pag.* 491.

(*f*) *Notis in Harpocrat. Lexicon p.* 11.

(*g*) Hæc Ptolomæus Hephæstionis filius apud Juniorem Scaligerum recenset. *Hist. Ludicr. l.* 3. *cap.* 37.

(*h*) *Juven. Sat.* 2.

(*i*) *In officina.*

(*k*) *Voyez Val. Max.* Variorum *pag.* 395. *edit.* 1655.

(*l*) *Lib.* 36. *cap.* 5. & *cap.* 6.

(*m*) *Hist. du monde l.* 7. *c.* 3.

fin de la 106. Olympiade. Elle mourut de * regret (*B*) & de tristesse avant que le † Mausolée fut achevé. On dit ‡ qu'elle detrempa les os & les cendres de son mari dans de l'eau, & qu'elle les avala afin de lui servir d'un tombeau vivant. Il faut se souvenir qu'elle lui fit faire d'excellens Panegyriques, ⁑ & qu'elle proposa un prix de grande valeur pour celui qui s'en aquiteroit le mieux. Theopompe le remporta. On dit (*C*) qu'Isocrate son maitre fut l'un des Orateurs qui se mirent sur les rangs. Erythrée de Naucratis, & Theodecte de Phaselide en furent aussi. Ce dernier composa une Tragedie intitulée *Mausolus*, qui eut plus de succés que sa prose. Mais il ne faut pas oublier qu'au lieu des lamentations & des pleurs, où la plûpart des Ecrivains plongent Artemise durant sa viduité, il y en a qui (*D*) lui font faire des conquêtes très-vigoureuses.

* *Voyez la remarque D.*
† *Plin. ubi supra.*
‡ *A. Gellius l. 10. c. 18. Val. Maxim. l. 4. c. 6.*
⁑ *A. Gellius ib. Plutarch. in vita Isocr.*

comme on le peut recueillir de Denys (*a*) d'Halicarnasse; il faut donc que Mausole soit mort la derniere année de la 106. & que l'anonyme qui a decrit les Olympiades se soit trompé, en mettant l'Oraison funebre de Mausole par Theopompus à la 1. année de la 103. Olympiade. Monsieur de Valois (*b*) a commis la même faute dans ses notes sur Harpocration, page 99. Ceux qui à l'exemple de Calepin, de Monsieur Lloyd, de Monsieur Hofman, &c. nous renvoyeront au 7. livre d'Herodote pour y aprendre des nouvelles du Mausolée, ne consulteront pas bien les tables Chronologiques; il faudroit qu'elles fussent bien mauvaises, si l'on y trouvoit la mort de Mausole avant celle d'Herodote.

(*a*) *Epist. de ætat. & script. Demosth.*

(*b*) Hæc Artemisia in funere mariti agones celebravit Olymp. 103.

(*B*) *Elle mourut de regret & de tristesse.*] Nous avons pour ce fait-là plusieurs temoins d'importance, un Theopompe, un Ciceron, un Strabon. Les termes de Theopompe (*c*) sont bien forts : Ἦν φησὶ Θεόπομπος φθινάδι νόσῳ ληφθεῖσαν διὰ τὴν λύπην τὴν ἐπὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ ἀδελφοῦ Μαυσώλου, ἀποθανεῖν. *Quam Theopompus ait tabe correptam præ animi dolore, quem desiderio defuncti mariti & fratris conceperat, obiisse.* Ceux de Ciceron ne le sont pas moins : *Artemisia illa*, dit-il, (*d*) *Mausoli Cariæ Regis uxor quæ nobile illud Halicarnassi fecit sepulcrum quamdiu vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Huic erat illa opinio quotidie recens, quæ tum denique non appellabatur recens cum vetustate exaruit.* Il est presque indubitable que Ciceron a ignoré qu'Artemise ne survêcut que deux ans à son mari, car s'il l'avoit su, il n'auroit pas employé des expressions qui signifient une très-longue tristesse. Mais voyons ce que dit Strabon (*e*): Φθίσει δ' ἀποθανούσης διὰ πένθος τοῦ ἀνδρὸς, *præ desiderio mariti tabe contabuit.*

(*c*) *Apud Harpocrat.*

(*d*) *Tusculan. 3. Ce passage est mal cité dans le Val. Maxime* Variorum, *la derniere periode en caractere Romain est sans la particule* non, *ce qui fait un galimatias impenetrable.*

(*e*) *Lib. 14. pag. 451.*

(*C*) *On dit qu'Isocrate.*] J'ai cité deux (*f*) bons garans ; mais je n'ignore point que Suidas sans faire aucune mention d'Isocrate l'Athenien, parle d'un autre Isocrate disciple & successeur de celui-là, & né ou à Heraclée, ou à Apollonie sur le Pont Euxin. C'est celui-ci, selon Suidas (*g*), qui disputa le prix d'éloquence au tombeau de Mausole avec Theodecte, Theopompe, & Erythrée. Ce dernier étoit de Naucratis en Egypte : il faut donc croire qu'il y a faute dans Aulugelle à l'endroit où nous lisons que Theopompe, Theodecte, & (*h*) Naucrites disputerent ce prix-là. Naucrites n'est point le nom propre de l'un de ces concurrens, ce n'est que son nom de ville un peu alteré, car il faudroit dire *Naucratites*. Olivier (*i*) les nomme *Theopompus, Theodotes & Naucrates.* Au reste le passage de Plutarque a été traduit par Amiot tout autrement que par Wolfius, & pas Xilander : ceux-ci trouvent que le Panegyrique de Mausole par Isocrate étoit perdu, mais selon Amiot c'est tout le contraire; Isocrate, dit-il, *combatit au jeu de prix que la Reine Artemisia institua sur le tombeau de son mari Mausolus, & trouve on encore là l'oraison qu'il y fit à la loüange du defunt.* La diverse maniere d'accentuer produit sans doute ces traductions differentes; les uns ont lu τὸ δ' ἐγκώμιον οὐ σώζεται, *sed ea laudatio non extat*, les autres ont lu τὸ δ' ἐγκώμιον οὗ σώζεται, *hac autem laudatio ibi servatur.* Voilà comment la fortune se joüe des manuscrits; un point ôté, ou ajoûté, ou changé fait passer les choses du oüi au non.

(*f*) *Plutarch. in vita Isocrat. Aul. Gellius l. 10. c. 18.*

(*g*) *In*, Ἰσοκράτης.

(*h*) *Moreri & Hofman disent* Naucrites.

(*i*) *In Val. Maxim. pag. 395. edit. Lugd. Bat. 1655.*

(*D*) *Qui lui font faire des conquêtes.*] Je ne parle pas de la harangue * de Demosthene qui a été citée ci-dessus, quoi qu'il soit certain par la maniere dont cet Orateur s'exprime, qu'on ne se representoit point Artemise dans Athenes comme une veuve desolée qui sechoit sur pied, & qui negligeoit les affaires de son Royaume pour ne songer qu'à la memoire de son mari. Les Atheniens la consideroient comme une femme qui étoit en état de se faire craindre; car l'une des raisons que Demosthene eut à combattre étoit tirée des mouvemens qu'Artemise pourroit faire, si les Atheniens se mêloient des interêts du peuple de Rhodes. Je laisse cela pour passer à quelque chose de plus fort. Vitruve (*k*) nous dit qu'après la mort de Mausole, les Rhodiens indignez qu'une femme dominât dans la Carie entreprirent de la detrôner. Leur dessein échoüa miserablement par un stratagême d'Artemise, qui fut promtement suivi d'un autre qu'elle executa en personne avec tant de vigueur, & tant de bonheur qu'elle se vit maîtresse de Rhodes en très-peu de tems. Elle y fit dresser un trophée de sa victoire avec deux statues de bronze, dont l'une representoit la ville de Rhodes, & l'autre representoit Artemise qui marquoit d'un fer chaud la ville de Rhodes. Vitruve ajoûte que les Rhodiens n'oserent jamais ôter de sa place ce trophée, (car c'étoit une chose que la religion defendoit) mais qu'ils l'environnerent d'un édifice qui en deroboit la vuë. Voit-on là l'état d'une veuve inconsolable qui ne fait que gemir & que soupirer, & qui use tellement sa vie par sa tristesse, qu'elle en vient à bout dans deux ans? Qu'on ne me dise point que Vitruve parle de l'autre Artemise; je sai bien que Mr. (*l*) Chevreau l'a cru, mais deux raisons invincibles refutent cette pensée. Car 1. l'Artemise de Vitruve avoit été femme de Mausole, en 2. lieu elle

* *C'est celle* de libertate Rhodiorum *à la page 78. de ses Oeuvres edit.* Genev. 1607. fol.

(*k*) *De Architect. l. 2. c. 8.*

(*l*) *Ubi supra pag. 34.*

ASPASIE de Milet, Maîtresse de Pericles. Nous donnerons son histoire dans les remarques de l'article de Pericles.

ASPASIE de Phocée, Maîtresse du jeune Cyrus. Nous donnerons son histoire dans les remarques de l'article de ce Prince.

ASTYANAX, fils (*A*) unique d'Hector & d'Andromaque, donna de l'inquietude aux Grecs au milieu de leur victoire, quoi qu'il ne fût encore qu'un enfant. Les vens contraires les empêchant de s'en retourner chez eux après la ruïne de Troye *, Calchas declara qu'il faloit precipiter Astyanax du haut en bas des murailles, parce que s'il devenoit grand il ne manqueroit pas de venger la mort de son pere, & d'être plus brave encore que lui. Là-dessus Ulisse se mit à le chercher; & l'ayant trouvé nonobstant les soins qu'avoit pris sa mere de le cacher, il le jetta en bas des murailles. D'autres † disent que ce fut Menelas qui fit cette execution. D'autres ‡ l'attribuent à Pyrrhus tout seul, sans dire que les Grecs ou Calchas l'eussent jugée necessaire. Quoi qu'il en soit les Poëtes & (*B*) les faiseurs de Roman ont bien su le ressusciter, ou plûtôt le faire échapper de la main des Grecs.

* *Servius in Æn. l.* 3. *v.* 489.

† *Id. in Æn. l.* 2. *v.* 457.

‡ *Pausan. lib.* 10.

ATHENE'E (*A*) étoit un lieu public à Rome, bâti par l'Empereur Hadrien

elle s'empare d'une ville (*a*) qui ne fut bâtie que pendant la guerre du Peloponnese, lors que Xerxes & Artemise n'étoient plus au monde. Ce n'est donc pas sans raison que Tzetzes (*b*) a dit que l'une & l'autre Artemise ont commandé des armées, *ἄμφω δὲ στρατηγίδας, γυναίκας ἀμφοτέρας.* On ne sait que penser des Auteurs, quand on voit qu'ils ont debité des choses si incompatibles d'une même Reine. Il n'aura falu qu'un homme sensible à ses liberalitez, pour persuader au genre humain que le regret d'avoir perdu son mari l'avoit tuée. Les Ecrivains l'auront cent fois repeté de main en main, comme une chose non seulement rare, mais aussi qu'il est important de proposer en exemple. Les embellissemens les plus singuliers viennent tôt ou tard sur ces sortes de traditions.

(*a*) Ἡ δὲ νῦν πόλις ἐκτίσθη κατὰ τὰ Πελοποννησιακὰ ὑπὸ τοῦ αὐτοῦ ἀρχιτέκτονος, ὥς φασιν, ὑφ' οὗ καὶ ὁ Πειραιεύς. Urbs quæ nunc est, Peloponnesiaci belli tempore extructa est ab eo ipso architecto, ut ajunt, qui Peiræum ædificavit. *Strabo l.* 14. *p.* 450.

(*b*) *Chil.* 12. *vers.* 966. *Hist.* 455.

(*A*) *Fils unique.*] Homere le dit expressément, car il ne faut point douter que ceux qui traduisent Ἑκτορίδην ἀγαπητὸν (*c*) par *fils unique d'Hector*, n'ayent raison, c'est ainsi que l'entend le Scholiaste. Les regrets d'Andromaque au 22. livre de l'Iliade temoignent clairement qu'elle n'avoit que ce fils. Hector lui donnoit le nom de Scamandrius, & les Troyens l'appelloient Astyanax (*d*), à cause qu'Hector étoit la seule defense de la ville.

(*c*) *Id. l.* 6. *v.* 401.

(*d*) *Ib. v.* 403. *& l.* 22. *v.* 507.

(*B*) *Les Poëtes & les faiseurs de Roman.*] Ils ont dit (*e*) que le même fils d'Hector qui avoit été nommé Astyanax ou Scamander, s'apella Francion, & qu'il fut la tige d'où les Rois de France sont sortis. Le Manethon d'Annius de Viterbe dit que Francus fils d'Hector fut Roi des Celtes, c'est-à-dire des Gaulois. L'Imposteur qui a forgé cette piece cite dans ses notes Vincent de Beauvais, qui dit que ce Francus s'étant retiré dans les Gaules après la ruïne de Troye, s'y fit tellement aimer du Roi qu'il en épousa la fille, & qu'il succeda à sa couronne. Je n'ai point trouvé dans Manethon (*f*) ce que Du Pleix (*g*) lui attribuë, c'est que Francus succeda à Rhemus Roi des Gaules duquel il avoit épousé la fille. Je n'ai pas même trouvé cela dans le Commentateur de Manethon. Du Pleix ajoûte que *Tritheme alleguant pour son Auteur Hunnibaud qui vivoit sous Clovis I. & celui-ci nommant pour ses garans Dorac & Wasthald Historiens Scythes*, dit qu'Hector eut deux fils, dont l'un apellé Astyanax ou Scamander perit à la prise de Troye; *L'autre apellé Leodamas* (*h*) *ou Francion échapa de la main des ennemis, & s'enfuit avec un bon nombre de Troyens en la Pœonie, qui depuis fut dite Pannonie*, & ayant été accueilli humainement du Roi des Pœoniens, *il s'arrêta en cette contrée* sur les frontieres de la Scythie, & y bâtit la ville de Sicambrie, où lui & sa posterité regnerent jusques au tems du Roi Antenor, qui fut tué par les Goths 420. ans avant Jesus-Christ. Les violences des Goths obligerent les Troyens ou Sicambriens à se retirer en Allemagne, où ils se diviserent en 2. branches, l'une desquelles fonda enfin la Monarchie Françoise dans les Gaules, l'autre s'arrêta dans l'Allemagne, & y fonda la Franconie ou la France Orientale. Que de chimeres! Monsr. Moreri ne considerant pas que les Auteurs de ces Legendes sont assez chargez de mensonges, leur en attribuë qu'ils n'ont point dit. Il impute *au faux Manethon & à d'autres Auteurs de cette trempe d'avoir fait premier Roi des Gaules Françion ou François* (*i*), fils d'Hector. Mais ils ne pretendent point cela, puis qu'ils disent que le Roi des Gaules lui donna sa fille. De plus quelle negligence n'est-ce pas que de faire conoitre Andromaque seulement comme mere de ce Françion, lors qu'on pouvoit lui donner un fils plus reel, je veux dire Astyanax? Voilà deux fautes de Moreri; en voici une autre. Il dit qu'Astyanax fut precipité par ordre d'Ulysse, & il cite l'Eneïde de Virgile. Or ce Poëte n'a rien dit de semblable dans aucun de ses Ouvrages.

(*e*) *Voyez Ronsard au commencement de la Franciade.*

(*f*) *Edition in 8. Antverp.* 1552.

(*g*) *Memoires des Gaules l.* 2. *ch.* 24.

(*h*) *Dictys de Crete au livre* 6. *dit que Pyrrhus emmena prisonnier Laodamas fils d'Hector & d'Andromaque.*

(*i*) *C'est mal traduire le nom propre Francus.*

(*A*) *Athenée.*] Ce nom vient de Minerve, en Grec Ἀθηνῆ, la Deésse des beaux arts & des sciences: on trouva juste qu'un édifice fait en faveur des Savans portât le nom de cette Deésse. Quelques-uns ont cru que c'étoit un temple qui lui étoit consacré, mais Aurelius Victor ne nous en donne pas cette idée; *Gymnasia*, dit-il, (*k*) en parlant de l'Empereur Hadrien, *doctoresque curare occœpit, adeo quidem ut etiam ludum ingenuarum artium quod Athenæum vocant, constitueret.* Les autres Historiens qui en parlent ne le representent que comme un lieu à leçons, à declamations, à lectures. *Ad Athenæum audiendorum & Græcorum & Latinorum rhetorum vel poëtarum caussa frequenter processit:* c'est

(*k*) *Aurelius Victor in Hadriano.*

Hadrien (*B*) pour servir d'Auditoire aux Docteurs, & à ceux qui vouloient lire leurs Ouvrages en presence de beaucoup de monde. Il paroit par le commencement des Satires de Juvenal que ces sortes de lectures étoient fort frequentes, & que Fronton * prêtoit sa maison & ses jardins aux Poëtes qui vouloient reciter leurs vers devant une nombreuse compagnie. Plusieurs autres † voulurent bien que leurs maisons servissent à cet usage; mais par malheur pour les Poëtes, ils leur laissoient souvent bien (*C*) des frais à faire; c'étoit à celui qui devoit lire son Ouvrage à garnir la chambre; c'étoit lui qui payoit le loüage des chaises. Il y a quelque apparence que l'Empereur Hadrien qui aimoit & qui entendoit les sciences,

* Frontonis platani convulsaque marmora clamant, Semper & assiduo ruptæ lectore columnæ.

† Stella, *dans Martial. epig. 6. l. 4.* Titinnius Capito, *dans Pline l. 8. epist. 12.* Quadratus, *dans Arrien Epict. l. 3. c. 23.*

c'est ainsi que Lampridius parle touchant Alexandre Severe. On cite ce passage dans Calepin, peu après avoir debité que l'Athenée étoit consacré à Minerve, & que les Poëtes & les autres Ecrivains Grecs y aportoient leurs Ouvrages, comme les Ecrivains Latins aportoient les leurs dans le temple d'Apollon. Jugez par là de l'exactitude de ceux qui ont composé, ou corrigé ce gros Dictionaire. Cruquius (*a*) use du même partage; il envoye les Poëtes Latins au temple d'Apollon, & les Poëtes Grecs dans le temple de Minerve lequel il nomme *Athenée*. Mais continuons à voir ce que les Anciens ont dit du lieu en question; *Cum Pertinax* (*b*) *eo die processionem quam ad Athenæum paraverat, ut audiret Poëtam, ob sacrificii præsagium distulisset.* Un autre (*c*) dit que Gordien qui fut Empereur avoit declamé dans l'Athenée; *ubi adolevit, in Athenæo controversias declamavit.* Philostrate dit que le Sophiste Adrien qui tint le haut bout à Rome, n'avoit pas plûtôt annoncé qu'il harangueroit, que les Senateurs, les Chevaliers, & tout le monde (*d*) accouroient à l'Athenée. Ajoûtons encore ces paroles de St. Jerôme, *Quando omne Athenæum Scholasticorum vocibus personabat* (*e*), & celles-ci de Sidonius Apollinaris (*f*), *Dignus omnino quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitante crepitantis Athenæi subsellia cuneata quaterentur.* L'étymologie que Dion nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athenée pour un temple de Minerve; il dit (*g*) que ce lieu s'apelloit ainsi à cause des exercices des gens de lettres, ἀπὸ τῆς ἐν αὐτῷ τῶν πεπαιδευμένων ἀσκήσεως. Il nous aprend aussi que le Consul assembla le Senat dans l'Athenée, lors qu'il eut su que les Cohortes Pretoriennes avoient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'objection qu'on pourroit tirer de ce que le Senat ne s'assembloit que dans des lieux consacrez par les Augures, ne balance nullement les raisons qui montrent que l'Athenée n'étoit point un temple de Pallas. Au reste ceux (*h*) qui disent que le premier lieu qui a été nommé *Athenée* étoit dans Athenes, auroient bien de la peine à le prouver. Le bon Mr. de Marolles se faisoit de ce mot-là une idée beaucoup plus fausse, car il a dit dans sa traduction d'Aurelius Victor, qu'Adrien *fit venir des doctes & des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eût voulu mettre Athenes dans Rome.*

(*B*) *Bâti par l'Empereur Adrien.*] Je l'ai prouvé par le passage d'Aurelius Victor, ainsi Casaubon (*i*) est très-bien fondé à se moquer de Theodore Marsilius, qu'il traitte assez durement sans le nommer. Cet homme employe beaucoup de verbiage dans son Commentaire sur Perse pour prouver que l'Athenée, & le temple d'Apollon Palatin étoient la même chose. Vossius (*k*) lui a relevé la même faute, & lui a donné pour complice le pere Raderus sur l'épigramme 70. du livre 10. de Martial. Il auroit pu lui donner pour second complice Savaron (*l*), qui par ces paroles d'Horace (*m*), *Hæc ego ludo, Quæ nec in æde sonent certantia judice Turpa*, entend qu'Horace ne vouloit pas que ses vers fussent lus dans l'Athenée. Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien Scholiaste. Lipse (*n*) se sert de la même autorité, quoi qu'il avouë qu'un autre vieux Scholiaste entend là par *ædem* le temple d'Apollon Palatin. Si ce savant homme avoit songé au passage d'Aurelius Victor, il n'eût point (*o*) preferé l'explication du premier de ces Scholiastes, à celle du dernier. Voyez en son lieu l'article *Tarpa*.

(*C*) *Bien des frais à faire.*] L'Auteur du Dialogue *de causis corruptæ eloquentiæ* m'en est garant lors qu'il dit, *Domum mutuatur, & auditorium exstruit, & subsellia conducit, ut beatissimus recitationem ejus eventus consequatur.* Juvenal me servira de second temoin, car il (*p*) menace les Poëtes du chagrin de ne trouver aucun grand Seigneur qui leur donne de quoi se rembourser de la depense qu'ils auront faite,

Nemo dabit regum quanti subsellia constent,
Et quæ conducto pendent anabathra tigillo,
Quæque reportandis posita est orchestra cathedris.

Je ne voudrois pas nier qu'ils n'ayent quelquefois recité dans une maison de loüage, mais je ne saurois m'empêcher de dire que Vossius le soutient sans nulle raison, puis que les temoignages qu'il en allegue ne signifient rien moins que ce qu'il pretend. Le premier passage qu'il cite est celui du Dialogue *causis corruptæ eloquentiæ*, où l'on vient de voir *domum mutuatur*, ce qui signifie maison d'emprunt, & non pas maison loüée. Le second est de Juvenal (*q*), & consiste en ces paroles,

- - - Cum jam celebres notique Poëtæ
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent.

Ce qui ne marque que la maudite sterilité du metier, qui avoit pensé contraindre les Poëtes à faire banqueroute aux Muses, afin de gagner leur vie dans quelque emploi mechanique, comme vous diriez la profession de Baigneur, de Boulanger, de Crieur. Le troisiéme temoignage est tiré de ces paroles du meme Juvenal (*r*).

Ipse facit versus, atque uni cedit Homero
Propter mille annos; & si dulcedine famæ
Succensus recites, Maculonis commodat ædes.

Il est si manifeste que dans ce passage, non plus que dans le precedent il n'est point dit que les Poëtes loüassent la chambre où ils recitoient leurs poë-

SI LES Poëtes recitoient dans une maison de loüage. Erreurs de Vossius.

(*a*) *In Horat. Sat. 10. l. 1.*

(*b*) *Julius Capitolin. in Pertin.*

(*c*) *Capitolin. in Gordian.*

(*d*) Δρόμῳ ἐχώρει ἐς τὸ Ἀθήναιον ὁρμῆς μεστοί. Contento cursu & studio inflammato in Athenæum convolabant. *In Adriano.*

(*e*) *De obitu Paulinæ ad Pammach.*

(*f*) *Epist. 14. l. 9. Vide etiam epist. 9. ejusd. libri & epist. 8. lib. 4.*

(*g*) *Xiphilin. in Didio Juliano sub fin. où Xilander traduit* Ἀθήναιον *par* templum Minervæ.

(*h*) *Le Thesaurus Fabri, edit. 1692.*

(*i*) *Comment. in Capitol. vit. Pertin.*

(*k*) *De imitat. pag. 36.*

(*l*) *In Sidon. Apoll. ep. 14. l. 9.*

(*m*) *Sat. ult. l. 1.*

(*n*) *Epist. 48. centur. 2. ad Belg.*

(*o*) *Voyez Vossius de imitat. pag. 61.*

(*p*) *Sat. 7.*

(*q*) *Ibid.*

(*r*) *Ibid.*

sciences, se proposa entre autres fins quand il fit construire l'Athenée, de ne plus laisser les Auteurs sous le joug de ces incommoditez. Il ne faut point doûter que ce lieu ne servît aussi * de College; non seulement on y lisoit des Ouvrages, mais on y faisoit aussi des leçons. Je trouve même que le Senat † s'y assembloit quelquefois. On a étendu le nom de ce lieu sur toutes sortes de Colleges destinez à l'explication des sciences & des langues: car on les apelle en Latin *Athenæa.* Il y en a même ‡ qui croyent que les Bibliotheques ont porté le nom d'*Athenica.*

* *Voyez la remarque A.*

† *Voyez la remarque A, sur la fin.*

‡ *Salmas. in Trebell. Pollion. de triginta tyranni.*

ATHENE'E Grammairien Grec, nâtif de Naucratis en Egypte, a fleûri au III. siecle, car il a vecu ┼ après Oppien qui dedia un poëme à l'Empereur Caracalla. C'étoit un des plus savans hommes de son tems; il avoit tant lu & il se souvenoit de tant de choses, qu'on peut justement le nommer β le Varron des Grecs. De tous les (*A*) Ouvrages qu'il composa, il ne nous reste que celui qui avoit pour titre *les Dipnosophistes* γ, c'est-à-dire *les Sophistes à table*, dans lequel il introduit un certain nombre de Savans, de toutes sortes de professions, qui discourent d'une infinité de choses à la table d'un Bourgeois de Rome nommé Larens. Il y a une infinie varieté de faits & de citations dans cet Ouvrage d'Athenée, qui en rendent la lecture très-agreable à ceux qui sont assez habiles pour aimer l'antiquité avec conoissance de cause. Mais il ne faut point douter que les Savans qui étoient contemporains de l'Auteur, ne jugeassent moins avantageusement de son Ouvrage que l'on n'en juge en ce siecle. Ces Savans pouvoient aller à la source, & y avoient vu la plûpart des choses qu'Athenée leur debitoit: ainsi ils ne consideroient son Ouvrage que du mauvais côté, que comme un entassement, & une compilation de recueils. Mais pour nous qui ne pouvons plus consulter qu'une très-petite partie des Auteurs alleguez par Athenée, & qui ne trouvons que dans son livre cent particularitez curieuses dont il parle, nous regardons sa compilation comme un tresor très-precieux; nous la considerons du beau côté, & nous transportons sur l'Auteur l'estime que nous avons pour les raretez qu'il raporte, qui ne sont devenuës des raretez que parce que les livres d'où il les avoit tirées ne subsistent plus. C'est ainsi qu'il y a tel Compilateur dont nôtre siecle ne fait nul cas, qui seroit admiré d'ici à mille ans, s'il arrivoit dans la Republique des lettres les mêmes revolutions qui ont fait perir la plûpart des livres des anciens Auteurs Grecs, & Romains. Nous ne pouvons pas repondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable; ne blâmons donc pas ceux qui compilent: ils travaillent peut-être plus utilement pour les siecles à venir que les Auteurs qui n'empruntent rien de leurs confreres. On trouve dans les Dipnosophistes de nôtre Auteur plusieurs traits de medisance, & plusieurs morceaux de la chronique scandaleuse, & bien des contes obscenes. Il ne nous reste point de livre qui ait été plus mal-traité qu'Athenée (*B*) par les Copistes; toutes les éditions (*C*) que l'on en a sont très-impar-

┼ *Voyez Athenée* lib. 1. pag. 13. *& Mr. le Fevre de Saumur* epist. 63. lib. 1.

β *Voyez la Preface de Casaubon sur Athenée.*

γ Δειπνοσοφιστῶν βιβλία πεντεκαίδεκα. Deipnosophistarum libri quindecim. *Vossius auroit mieux fait de ne pas employer deux fois dans la même page* (*c'est la* 232 de Histor. Græcis) *le terme* δειπνοσοφιστικῶν.

poësies, qu'on ne sauroit comprendre comment de si horribles meprises ont pu échaper à la vuë du savant Vossius. Remarquez qu'elles se trouvent dans un livre qui fut imprimé durant (*a*) la vie de l'Auteur, & qui a pour titre, *De imitatione cum Oratoria tum præcipuè poëtica, deque recitatione veterum.* Ce dernier sujet a été traité amplement par Cresollius dans son Theatre des anciens Sophistes.

(*a*) *A Amsterdam 1647. avec les* Institutiones poëticæ.

(*A*) *De tous les Ouvrages qu'il composa.*] Il en avoit écrit un des Rois de Syrie, comme il nous (*b*) l'aprend lui-même. Vossius (*c*) lui en attribuë un autre sur les hommes illustres, & les Generaux d'armée qui s'étoient batus en duël. Il se fonde sur ces paroles du 4. livre, *Illustres* (*d*) *quidem viros & exercituum duces provocatos singulare certamen non detrectasse alibi diximus.* Cette matiere seroit très-propre pour un Traitté particulier, mais elle pourroit aussi être inserée comme un Episode dans un autre Ouvrage, & sur tout par un Auteur qui batoit autant de païs qu'Athenée en peu de tems, & qui aimoit la rhapsodie autant que lui. C'est pourquoi l'opinion de Vossius n'est pas fort certaine.

(*b*) *Lib. 5. pag. 211.*

(*c*) *De Hist. Gr. pag. 232.*

(*d*) Ὅτι δὲ καὶ οἱ ἔνδοξοι καὶ οἱ ἡγεμόνες ἐμονομάχουν καὶ ἐκ προκλήσεως τοῦτ' ἐποίουν ἐν ἄλλοις εἰρήκαμεν. *Athen. l. 4. c. 13. in fine.*

(*B*) *Plus mal-traitté qu'Athenée par les Copistes.*] On ne sauroit conter les omissions, les transpositions, les fausses leçons, veu leur grand nombre. Voilà des fautes qu'on peut imputer aux Copistes: mais pour la perte qu'on a faite d'une partie de l'Ouvrage, il ne faut pas qu'on s'en prenne tant à eux. Il nous manque les deux premiers livres, le commencement du troisiéme, & la plus grande partie du dernier. Pour supléer cette perte le mieux qu'il a été possible, on a imprimé avec ce qui nous reste d'entier l'abregé de ce qui s'est perdu; car comme je le dirai bien-tôt, on a encore l'abregé de tout l'Ouvrage.

(*C*) *Toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites.*] La premiere édition est celle qu'Alde Manuce donna l'an 1514. Marc Musurus Grec de nation l'assista de ses soins & de ses lumieres. Cependant comme ils n'avoient pas de bons manuscrits, & qu'ils n'eurent pas l'exactitude necessaire en corrigeant, il demeura une infinité de fautes dans leur travail. L'édition de Bâle qui suivit celle-là en 1535. par les soins de Jaques Bedrot, & de Christien Herlinus ne valut pas mieux. Natalis Comes osa bien se hasarder à mettre en Latin Athenée. Personne n'ignore

imparfaites. Quelcun avoit fait (*D*) un abregé de cet Ouvrage : Mr. (*E*) Moreri s'est voulu mêler de dire un mot de cela, & s'est fort trompé. Tout ce qu'il a dit d'Athenée & de deux (*F*) autres personnes de ce nom est defectueux.

ATTI-

n'ignore qu'il avoit de l'érudition. On conoît par sa Mythologie qu'il avoit fort lu & fort étudié ; mais comme il n'entendoit rien dans la Critique, il est certain que sa traduction est du dernier pitoyable. C'est la premiere (*a*) qui ait été publiée. Dalechamp Medecin celebre en donna une seconde qui vaut mieux que celle de Natalis Comes, & qui auroit pu être beaucoup meilleure qu'elle n'est, si l'Auteur avoit eu moins de pratique. Mais comme il s'attachoit à sa profession, & qu'il ne donnoit à Athenée que le tems que ses malades lui laissoient de reste, il n'a point fait tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, quoi que pendant près de 30. années il ait consacré à cela tout le loisir qu'il pouvoit trouver (*b*). On en est demeuré là. L'édition de Dalechamp, le Grec d'un côté, le Latin de l'autre, avec le volume des notes de Casaubon, est le meilleur Athenée qu'on puisse acheter. Monsr. l'Abbé de Marolles a traduit en nôtre langue cet Auteur Grec, apparemment sur la traduction Latine. Je ne conois cet Ouvrage que par le Journal des (*c*) Savans. Il est *in* 4. & fut imprimé à Paris l'an 1680. C'est la premiere traduction Françoise de l'original, & la derniere composition du Traducteur.

(*D*) *Quelcun avoit fait un abregé de cet Ouvrage.*] Casaubon (*d*) avouë de bonne foi que cet Abbreviateur lui est inconu, & qu'il n'en conoît ni le nom, ni le païs, ni le siecle. Il le met (*e*) neanmoins plus de cinq cens ans au dessus de lui, & il est bien assûré qu'il le faut mettre au dessus d'Eustathius, parce qu'Eustathius s'est servi plus d'une fois de l'abregé d'Athenée preferablement à l'original, ce qui l'a fait tomber (*f*) dans quelques fautes. Casaubon pretend que cet Abbreviateur étoit quelque Grammairien, qui entreprit sur Athenée la même chose qu'Hermolaus avoit entreprise sur l'Ouvrage d'Etienne de Byzance, & qui merite qu'en certaines choses on louë son érudition, & qu'en d'autres on blâme son manque d'exactitude (*g*). Les manuscrits d'Athenée étoient dejà fort corrompus quand cet Abregé fut fait. Deux (*h*) raisons le prouvent : on voit dans l'Abregé plusieurs corruptions semblables à celles de ces manuscrits : & l'Abbreviateur avouë qu'il passe certaines choses parce qu'elles ont été falsifiées. Casaubon (*i*) avoit le manuscrit de l'Abregé : David Hoeschelius le lui envoya : il y manquoit le premier livre & une partie du second, de sorte qu'on avoit retranché du commencement presque tout ce qui en avoit été inseré dans les éditions d'Athenée, pour supléer ce qui s'est perdu des Dipnosophistes.

(*E*) *Mr. Moreri . . . s'est fort trompé.*] Voici ses paroles ; Athenée *a écrit un Ouvrage des Dipnosophistes en quinze livres, qu'Hermolaus de Bizance mit en abregé selon Suidas.* Je ne dis rien de son peché d'omission : il est assez évident qu'il devoit nous dire si ce que l'on a est l'Ouvrage même, ou seulement l'Abregé qu'il nous annonce. Arrêtons nous seulement aux pechez de commission. I. Il est faux qu'Hermolaus de Byzance ait abregé Athenée. II. Il est faux que Suidas le dise. III. Il est faux que Suidas ait parlé d'aucun Abbreviateur des Dipnosophistes. Je crus d'abord que Casaubon étoit la cause de l'égarement, mais la cause très-innocente ; car qui auroit jamais deviné que l'on broncheroit sur ces paroles ? *Putem* (*k*) *confectam Constantinopoli ante annos quingentos & amplius hanc epitomen ab aliquo Grammatico, qualis fuit Hermolaus Byzantius auctor eorum Excerptorum quæ hodie pro* Ἐθνικῶν *Stephani libris in doctorum manibus versantur.* Mais j'ai trouvé dans la suite que c'est Charles Etienne qui a trompé Monsieur Moreri. Je pense que Volaterran est le premier qui a imputé faussement à Suidas d'avoir dit qu'Hermolaus de Byzance avoit abregé Athenée. On releva cette faute de Volaterran dans l'édition d'Athenée de l'an 1535. comme on peut l'aprendre sans consulter cette édition, pourveu qu'on jette les yeux sur la Bibliotheque de Gesner. Quelque aisé qu'il fût de ne pas tomber dans la même faute, puis que Gesner la marquoit, il est sûr que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman y sont tombez tout de leur long ; & ils ont assûré qui pis est, qu'il ne nous reste d'Athenée (*l*) que l'Abregé d'Hermolaus Byzantin.

(*F*) *De deux autres personnes de ce nom.*] Ce sont ATHENE'E l'Historien, & ATHENE'E le Philosophe. Mr. Moreri debite que le premier Athenée *a écrit l'Histoire de Semiramis*, & que cette Histoire se trouve dans le deuxiéme livre de Diodore de Sicile, & que Muret l'a decrite sans citer l'Auteur. Il faut être bien peu attentif lors qu'on ne sent pas que ces paroles renferment je ne sai quoi de contradictoire. Un Historien met-il dans un petit coin de son Ouvrage tout ce qu'un autre Historien a écrit sur un long regne, sur un regne fecond en évenemens ? Un Critique comme Muret pourroit-il enfermer dans un de ses (*m*) courts chapitres toute la vie de Semiramis ? Cela est absurde. Il faloit donc s'exprimer en cette maniere, ou en quelque autre semblable ; *Diodore de Sicile raporte une action de Semiramis, & cite un Auteur qui s'apelloit Athenée. Muret raporte la même action sans citer personne.* Conclure de là que cet Athenée avoit composé l'Histoire de Semiramis, & par consequent qu'il doit avoir place entre les Historiens, c'est aller trop vite : sur ce pied-là Seneque auroit fait l'histoire de presque tous les grans hommes, car il n'y en a gueres dont il ne raporte quelque action, ou quelque sentence memorable. Cela soit dit contre Vossius, qui à tout hasard met au nombre des Historiens celui dont Diodore de Sicile fait mention : mais il s'est bien gardé de dire positivement que cet Athenée ait fait l'Histoire de Semiramis. A l'égard d'Athenée le Philosophe, il est faux que Strabon cité par Mr. Moreri dise qu'il enseigna dans Rome la Philosophie d'Aristote, qu'étant retourné chez lui il fut accusé d'avoir dessein de former une Republique, & qu'on l'arrêta. Voici ce que Strabon (*n*) en dit. ATHENE'E Philosophe

(*a*) Ante omnes alios (nam de Sanga Romano vereor ut credendum sit Paulo Jovio, Latinum fecit Athenæum. *Casaubon. præf. anim. in Athen.* Quamvis rumor spargeretur Sangam patritium Romanum virum, ut ajunt, eximiæ doctrinæ id præstitisse. *Dalechamp. epist. dedic.* Casaubon ne marque pas en quel endroit Paul Jove a dit cela ; c'est au livre *de piscibus Romanis*, selon Gesner *in Bibl. fol.* 99. *verso.*

(*b*) *Ex præfatione Isaaci Casauboni in Athenæum.*

(*c*) *Du* 20. *Mai* 1680.

(*d*) *Animadv. in Athen. init.*

(*e*) *In præfat. & in anim. pag.* 3.

(*f*) *In animadv. p.* 1. & 2.

(*g*) *Ibid. pag.* 3.

(*h*) *Id. in præfat.*

(*i*) *Animadv. init.*

(*k*) *Anim. pag.* 3.

(*l*) Opus, quod ad nos [illegible] hauquaquam in- [illegible] pervenit ; [illegible] Hermolao Byzantio [illegible] Autho[r] Suid.

(*m*) *C'est le* [illegible] *6. livre* variarum lect[ionum] [illegible] *reri l'a cité, mais on a mis cette citation à l'article d'Athenée Medecin.*

(*n*) *Lib.* 14. *pag.* 461.

ATTICUS (T. Pomponius) passe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il savoit se menager si adroitement, que sans sortir de l'état de neutralité il se conservoit (*A*) l'estime & l'affection des deux partis. L'amitié intime qu'il eut pour Ciceron ne l'empêcha point d'avoir des liaisons très-étroites avec Hortensius; & il fut cause que ces deux rivaux en éloquence non seulement ne s'entre-blâmerent point, mais vêcurent aussi (*B*) dans une bonne intelligence. Il ne fut jamais brouillé ni avec sa mere (*C*), ni avec sa sœur. Il

sophe Peripateticien, nâtif de Seleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, & fut Demagogue (*a*) dans sa patrie pendant quelque tems. Ensuite il devint intime ami de Murena, & s'enfuit avec lui quand on eut decouvert que Murena avoit conspiré contre Auguste. Il fut pris dans sa fuite, mais l'Empereur ne le trouvant point coupable, le mit en liberté. Athenée retourna à Rome, & dît à ceux qu'il rencontra les premiers ces paroles d'Euripide,

Ἥκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκότου πύλας
Λιπών.

Je viens de quitter l'antre des morts, & les portes de l'enfer. On ne sauroit comprendre l'origine de ces faussetez de Mr. Moreri; car il semble qu'il soit plus malaisé de gâter ainsi les choses, que de les raporter telles qu'on les trouve.

(*A*) *Il se conservoit l'estime & l'affection des deux partis.*] Il envoya (*b*) de l'argent au fils de Marius qui avoit été declaré ennemi de la Republique, & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces de Sylla, que ce General Romain le vouloit toûjours avoir auprès de lui, & qu'il ne trouva pas mauvais qu'Atticus se defendît de le suivre à Rome, en alleguant pour ses raisons qu'il vouloit garder la neutralité. *Noli,* (*c*) *oro te, inquit Pomponius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui.* Dans la guerre de Cesar & de Pompée, il se tint coi dans Rome; cela ne deplut (*d*) point à Pompée, & plut infiniment à Cesar. Après la mort de ce dernier, il envoya de l'argent à Brutus quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, & il rendit mille bons offices à la femme & aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti sembloit perdu sans ressource. Marc Antoine ne fut pas ingrat, car encore qu'il étendît sa furieuse haine sur tous les amis de Ciceron, il écrivit (*e*) de sa propre main à Atticus une lettre très-obligeante. Il travailla dans la suite (*f*) au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa favori d'Auguste. Enfin malgré les cruelles divisions qui s'éleverent entre Marc Antoine & Auguste, nôtre Atticus se maintint dans l'amitié de l'un & de l'autre. L'un (*g*) quand il étoit en voyage lui écrivoit exactement ce qu'il faisoit, ce qu'il lisoit, & où il devoit aller; & lors qu'il étoit à Rome, il lui écrivoit presque tous les jours pour le consulter sur quelque question: l'autre (*h*) lui rendoit un compte exact de ses affaires. Il étoit (*i*) sans doute très-difficile de conserver en même tems l'amitié de ces deux Antagonistes.

(*B*) *Vêcurent aussi dans une bonne intelligence.*] Ceux qui savent combien la jalousie d'éloquence agite & remuë les autres passions, ne se feront pas une idée mediocre de l'adresse, & du merite d'un homme qui sut conserver la paix entre les deux plus celebres Orateurs de l'antiquité. Il ne suffisoit pas que Pomponius Atticus s'insinuât agreablement dans les esprits, il faloit de plus que l'on remarquât en lui des qualitez qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractere de son merite. *Utebatur* (*k*) *intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, & id quod erat difficillimum, efficiebat ut inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.*

(*C*) *Ni avec sa mere ni avec sa sœur.*] A l'âge de 67. ans il perdit sa mere qui en avoit 90. & il avoit alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funerailles de sa mere qu'il declara qu'il n'avoit jamais eu besoin de se reconcilier avec elle, & qu'il n'y avoit jamais eu de rupture entre sa sœur & lui. Je ne touche point cette circonstance du tems afin de grossir mon livre, & de remplir plûtôt une feuille de papier; chacun voit qu'elle est de l'essence de cette remarque: car si l'humeur commode d'Atticus se montre ici sous l'idée d'une grande singularité, c'est principalement à cause du nombre d'années qu'il passa avec sa mere & avec sa sœur sans aucune brouillerie. C'est dommage que l'histoire n'ait pas ajoûté comment il se gouverna avec sa femme. Il ne se (*l*) vanta de rien là-dessus, & cela pourroit faire soupçonner que son adresse ou que sa patience ne purent pas se signaler à cet égard autant qu'envers sa mere & sa sœur, qui peut-être de leur côté contribuerent notablement à la concorde, & ne l'obligerent pas à faire de grandes avances. Le fait en ce cas-là perdroit beaucoup de sa singularité par raport à Atticus, mais à tout prendre il n'en perdroit rien, & l'augmenteroit plûtôt. Voyez dans la remarque suivante qu'Atticus fut toûjours bien avec un oncle dont l'humeur étoit si bourruë, qu'aucun parent n'avoit pu la suporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il est étrange que Cornelius Nepos n'en dise ni bien ni mal, & qu'il faille recourir à d'autres Auteurs pour aprendre qu'elle s'apelloit PILIA, & qu'Atticus (*m*) l'épousa l'an de Rome 697. Il n'étoit plus jeune, il avoit 53. ans. Il ne s'étoit pas haté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une lettre (*n*) de Ciceron que Pilia aimoit son mari; car pour cet autre passage (*o*) où quelques-uns ont trouvé qu'elle songeoit à faire divorce, il est visible qu'il doit être autrement lu, & qu'il signifie qu'elle étoit menacée de paralysie. Mr. Sarrazin assûre dans sa traduction de la vie de Pomponius Atticus, que la ville d'Athenes érigea aussi des statuës à Pilia femme d'Atticus, mais

(*a*) *Qu'il me soit permis d'employer ce mot à la maniere des Grecs, pour signifier ceux qui par leurs harangues s'aqueroient un grand credit sur le peuple, & lui faisoient prendre telle ou telle resolution.*

(*b*) *Cornel. Nepos, in vita Attici c.* 2.

(*c*) *Idem c.* 4.

(*d*) *Idem c.* 7. *cependant Ciceron* epist. 6. l. 11. ad Atticum, *temoigne que Pompée auroit fait un mauvais parti à Atticus s'il eût vaincu.*

(*e*) *Idem c.* 10.

(*f*) *Idem c.* 12.

(*g*) *Savoir Auguste,* ib. c. 20.

(*h*) *Savoir Marc Antoine,* ibid.

(*i*) Hoc quale sit facilius existimabit is qui judicare poterit, quantæ sit sapientiæ eorum retinere usum benevolentiamque, inter quos maximarum rerum non solum æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, cum se uterque principem non solum urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet. *Idem ibid.*

(*k*) *Idem c.* 5.

(*l*) Hoc ipsum verè gloriantem audierim in funere matris suæ quam extulit annorum 90. cum esset septem & 60. se nunquam cum matre in gratiam rediisse, nunquam cum sorore fuisse in simultate quam prope æqualem habebat; quod est signum aut nullam unquam inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc ea fuisse in suos indulgentia, ut quos amare deberet irasci eis nefas duceret. *Corn. Nepos, ib. c.* 17.

(*m*) *Voyez la* 3. *lettre de Ciceron* ad Quintum fratrem *l.* 2. *& Fabricius dans la vie de Ciceron* ad annum urbis 697.

(*n*) *L'onziéme du* 5. *livre* ad Atticum.

(*o*) *Ex epist.* 7. *l.* 16. *ad Atticum.*

Il en uſa toûjours genereuſement avec ſes amis, & leur ouvrit ſa bourſe dans leurs beſoins. Il pouvoit le faire, car outre les grans biens qui lui échurent (*D*) par ſucceſſion, il trouva des voyes de faire valoir ſon argent qui lui aporterent beaucoup de profit. Les troubles qui s'éleverent à Rome entre le parti de Cinna & celui de Sylla, le determinerent dans ſa jeuneſſe à s'en aller à Athenes où il ſejourna long tems. Il ſe fit tellement (*E*) aimer des Atheniens, que le jour qu'il ſe retira de leur ville fut en quelque maniere un jour de deuil. Il aimoit extremement les belles lettres, & il avoit dans ſon domeſtique pluſieurs Libraires, & de fort bons lecteurs. Il faiſoit * toûjours lire à ſa table, lors même qu'il regaloit ſes amis. Il ne ſe ſoucia point de s'élever au deſſus de l'état † où il étoit né; il auroit pu parvenir aux grandes charges de la Republique, mais il aima mieux (*F*) y renoncer, parce que dans la corruption qui regnoit alors, il n'auroit pu ni les obtenir ni les exercer ſelon les loix. Il n'eut jamais de procés & il ne ſe porta jamais pour accuſateur contre perſonne, & ne fut jamais le ſecond d'un accuſateur. L'Empereur Auguſte fut ſon allié; voici comment. Atticus avoit marié ſa fille avec Agrippa. Il vint une fille de ce mariage laquelle Auguſte ‡ fiança avec Tibere, preſque auſſi-tôt qu'elle fut au monde. Je ne croi pas que la femme d'Atticus ait été de ⸸ grande naiſſance. Il doit être (*G*) compté au nom-

* Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quam anagnoſten... Neque unquam ſine aliqua lectione apud eum cœnatum eſt, ut non minus animo quam ventre convivæ delectarentur, namque eos vocabat quorum mores à ſuis non abhorrerent. *Cornel. Nepos in vita Attici c. 14.*

† *Il étoit de l'Ordre des Chevaliers.*

‡ Nata eſt Attico neptis ex Agrippa cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæſar vix anniculam Tiberio Claudio Neroni Druſilla nato privigno ſuo deſpondit. *Idem c. 19.*

⸸ *Voyez la remarque C à la fin.*

mais il eſt viſible qu'il s'eſt ſervi d'une mauvaiſe édition, car il ne faut point lire *Pilia* dans Cornelius Nepos. Le mariage d'Atticus ſuivit de trop loin ſon retour d'Athenes, pour que les Atheniens ayent ſongé à ériger des ſtatuës à ſa femme. Cornelius Nepos auroit-il été aſſez étourdi, pour nous parler des ſtatuës de Pilia ſans dire ce qu'elle étoit? La famille *Pilia* ne fait aucune figure dans l'ancienne Hiſtoire Romaine.

(D) *Qui lui échut par ſucceſſion.*] Quintus Cæcilius étoit ſon oncle maternel. C'étoit un homme inſuportable; mais Atticus menagea ſi bien cet eſprit farouche, qu'il ſe maintint dans ſes bonnes graces ſans aucune interruption juſques à la fin. Il trouva fort bien ſon compte à cette ſoupleſſe, car Cæcilius le fit ſon principal heritier, & lui laiſſa près d'un million. Le patrimoine d'Atticus avoit été d'environ (*a*) deux cens mille francs. Au reſte parce que Cæcilius adopta ſon neveu par ſon teſtament, il falut qu'Atticus ſe nommât depuis ce tems-là *Q. Cæcilius Pomponianus Atticus.* Voyons ce que dit Cornelius Nepos de l'humeur chagrine de cet oncle. (*b*) *Habebat avunculum Q. Cæcilium equitem Romanum familiarem* (*c*) *L. Luculli, divitem, difficillima natura, cujus ſic aſperitatem veritus eſt, ut quem nemo ferre poſſet hujus ſine offenſione ad ſummam ſenectutem retinuerit benevolentiam: quo facto tulit pietatis fructum, Cæcilius enim moriens teſtamento adoptavit eum hæredemque fecit ex dodrante. Ex qua hæreditate accepit circiter centies LLS.*

(E) *Il ſe fit tellement aimer des Atheniens.*] Il avoit (*d*) tranſporté chez eux la meilleure partie de ſes effets, & ſoit en prêtant, ſoit en donnant, il rendit de grans ſervices à la ville d'Athenes. On n'en fut pas meconnoiſſant, on (*e*) lui rendit toutes ſortes d'honneurs publics; il refuſa celui de la bourgeoiſie, & l'érection d'une ſtatuë, mais après qu'il fut parti on lui en érigea pluſieurs. On fut très-fâché de ſon depart. Il parloit ſi bien (*f*) la langue Greque qu'on l'eût pris pour Athenien. Quelques-uns croyent que le ſurnom d'*Atticus* lui vint de là. Volaterran (*g*) l'aſſûre comme une choſe dite par Cornelius Nepos; mais il ſe trompe. Mr. l'Abbé de Saint Real (*h*) debite qu'Atticus ſe nommoit ainſi, *parce qu'il étoit fort ſavant en Grec, & qu'il demeuroit la plûpart du tems à Athenes.* On lui a (*i*) repreſenté qu'*il auroit falu dire ſimplement à cauſe du long ſejour qu'il fit pendant ſa jeuneſſe à Athenes; puis qu'il eſt certain qu'il demeura la plûpart de ſa vie en Italie ou en Epire, où il avoit beaucoup de bien, comme il paroît par ſa vie écrite par Cornelius Nepos, & par divers endroits des lettres de Ciceron.*

(F) *Il aima mieux y renoncer.*] C'eſt apparemment la plus forte preuve qu'il ait donnée de ſa vertu. On ne pouvoit alors s'élever aux charges que par de mauvaiſes voyes, & on ne pouvoit les exercer ſelon les regles de la juſtice, & pour le bien de la patrie, ſans s'expoſer à la violence d'une infinité de mechans. Il aima mieux ſe tenir dans une condition privée, que d'aller aux dignitez aux depens de ſa conſcience. Que cela eſt beau! Que cela eſt rare! Si tout le monde reſſembloit à Atticus on auroit lieu d'aprehender l'état d'Anarchie: mais on peut dormir en repos de ce côté-là; il y aura toûjours plus de malhonnêtes gens prêts à occuper les charges par toutes ſortes de voyes illegitimes, qu'il n'y aura de charges à conferer. J'ai oüi dire qu'un homme qui n'avoit fait que voyager toute ſa vie, repondit à ceux qui lui reprochoient ſon humeur ambulatoire, qu'il auroit bien voulu ſe fixer dans quelque ville, mais qu'il n'en avoit trouvé aucune où la puiſſance & le credit fuſſent entre les mains des honnêtes gens. On dit un jour à un autre Voyageur, qui aſſûra qu'il ceſſeroit de courir de lieu en lieu dès qu'il trouveroit une ville gouvernée par les perſonnes qui avoient le plus de merite, VOUS MOURREZ DONC EN VOYAGEANT. *Honores* (*k*) *non petiit cum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem: quòd neque peti more majorum, neque capi poſſent conſervatis legibus in tam effuſis ambitus largitionibus, neque geri è republica ſine periculo corruptis civitatis moribus.* Conferez avec ceci ce que l'on a dit ci-deſſus dans l'article d'*Alexander ab Alexandro* à la 2. colonne de la page 203.

(G) *Atticus doit être compté au nombre des bons Auteurs.*] Il compoſa des Annales où il obſer-

(*a*) In ſeſtertio vicies quod à patre acceperat. *Cornel. Nepos ib. c. 14.*

(*b*) *Id. ib. cap. 5.*

(*c*) *Valere Maxime* l. 7. c. ult. n. 5. *dit que Cæcilius avoit promis ſa ſucceſſion à Lucullus, & que l'ayant trompé, ſon cadavre fut traîné par les ruës.*

(*d*) *Corn. Nepos, c. 2.*

(*e*) Quo factum eſt ut huic omnes honores quos poſſent publicè haberent, civemque facere ſtuderent, quo beneficio ille uti noluit: quod nonnulli interpretantur, amitti civitatem Romanam, alia adſcita. Quamdiu affuit ne qua ſibi ſtatua poneretur reſtitit, abſens prohibere non potuit... Tranquillatis autem rebus Romanis remigravit Romam... Quem diem ſic univerſa civitas Athenienſium proſecuta eſt, ut lacrymis deſiderii futuri dolorem indicaet. *Id. c. 3. & 4.*

(*f*) *Idem c. 4.*

(*g*) *Lib. 18. p. m. 666.*

(*h*) *Remarques ſur les lettres de Ciceron à Atticus dans la Bibliotheque Univerſelle, t. 20. pag. 78.*

(*i*) *L'Auteur de la Bibliotheque Univerſelle,* ibid.

(*k*) *Cornel. Nepos, cap. 6.*

nombre des bons Auteurs. Il parvint à l'âge de 77. ans sans avoir gueres éprouvé ce que c'étoit que maladie. Il avoit été des 30. ans de suite sans avoir besoin de remedes. Enfin il tomba malade ; sa maladie fut assez legere pendant trois mois, mais après cela les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa son gendre & deux autres personnes, & leur declara qu'il avoit resolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien : il les pria d'aprouver sa resolution, & de ne la point combatre, puis qu'aussi bien toutes leurs exhortations seroient inutiles. Agrippa ne laissa point d'employer ses larmes & ses prieres pour l'obliger à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Après deux jours d'abstinence la fievre cessa, & la maladie fut plus legere ; neanmoins Atticus persista dans son dessein, & mourut trois jours après *. Ce fut l'an de Rome 721. Il a trouvé depuis peu un Censeur très-dangereux (*H*) en la personne de l'Abbé de Saint Real ; mais on ne l'a pas abandonné (*I*) à la rigueur de cette censure. Nous avons quelque chose à (*K*) corriger dans le Dictionaire de Moreri. J'ai oublié de dire qu'Atticus

* *Ex Cornelio Nepote, in vita Pomponii Attici.*

observa une chronologie très-acte, & debrouilla le plus nettement du monde les Genealogies des Magistrats Romains. Cet Ouvrage comprenoit sept siecles, & par là on peut aisément conjecturer qu'il regardoit principalement l'histoire de Rome : je dis *principalement*, car il ne faut point douter que l'Auteur ne fit conoître dans une suite chronologique l'histoire abregée de plusieurs autres Etats. Ciceron ne permet point d'en douter : *Cognoscat etiam*, dit-il, (*a*) *rerum gestarum & memoriæ veteris ordinem maximè scilicet nostræ civitatis : sed & imperiosorum populorum & regum illustrium : quem laborem nobis Attici nostri levavit labor, qui conservatis notatisque temporibus nihil cum illustre prætermitteret annorum septingentorum memoriam uno libro colligavit.* Peu s'en faut qu'il n'y eût des Tables Chronologiques dans ces Annales. *Habuit iste liber Attici & (b) nova mihi quidem multa, & eam utilitatem quam requirebam, ut explicatis ordinibus temporum uno in conspectu omnia viderem.* J'ai dejà dit qu'Atticus observoit fort nettement l'ordre genealogique ; j'ajoûte ici qu'il fit des Traitez particuliers sur quelques familles, & qu'il composa des inscriptions de 4. ou 5. vers chacune (*c*) pour mettre sous le portrait des hommes illustres, & qu'on admiroit son adresse à comprendre tant de choses en si peu de mots. *Moris etiam (d) majorum summus imitator fuit antiquitatisque amator, quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit quo magistratus ornavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani quæ non in eo suo tempore sit notata, & quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexuit ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris, ut M. Bruti rogatu Juniam familiam à stirpe ad hanc ætatem ordine enumeravit, notans qui à quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii de Marcellorum ; Scipionis Cornelii, & Fabii Maximi de Corneliorum & Fabiorum & Æmiliorum quoque, quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum.* C'est dommage que ces livres se soient perdus : ils éclairciroient un nombre infini de difficultez. Je ne dis rien de l'histoire du Consulat de Ciceron qu'Atticus (*e*) avoit écrite en langue Greque, & sans (*f*) ornemens.

(*a*) *In Oratore.*

(*b*) *Idem Cicero in Bruto.*

(*c*) Attigit quoque poëticen, credimus, ne ejus expers esset suavitatis. Namque versibus qui honore rerumque gestarum amplitudine ceteros Romani populi præstiterunt exposuit ita ut singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisque versibus descripserit, quod vix credendum sit tantas res tam breviter potuisse declarari. *Corn. Nepos c.* 18.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Cicer. ep.* 1. *l.* 2. *ad Atticum.*

(H) *Un Censeur très-dangereux en la personne de l'Abbé de Saint Real.*] Voyez le livre intitulé *Cesarion, ou Entretiens divers.* Il fut rimprimé à la Haye sur la Copie de Paris en 1685. Il est divisé en 4. journées, dont la 3. est une critique fort rigoureuse de Pomponius Atticus, & de son Panegyriste Cornelius Nepos. L'Auteur de cet Ouvrage a persisté, à ce qu'on m'a dit, dans les mêmes sentimens, & l'a temoigné dans les remarques qu'il a jointes à la traduction des deux premiers livres des lettres de Ciceron à Atticus. On a parlé de cette version dans un livre (*g*) fort conu, & je me suis toûjours étonné que les Libraires d'Amsterdam ne la contrefissent pas ; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ouvrage.

(*g*) *Au 20. tome de la Bibliotheque Universelle. pag.* 73. *Voyez aussi le Journal des Savans du* 12. *Fevrier* 1691.

(I) *On ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure.*] Il parut un petit livre en Hollande l'an 1686. sous le titre de *Le retour des pieces choisies, ou bigarrures curieuses*, parmi lesquelles on insera l'Apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Cesarion. L'Auteur de l'Apologie ne se nomma pas, mais on n'ignore point que c'étoit feu Monsieur Rainssant Garde du Cabinet des Medailles de sa Majesté T. C. Les Nouvelles (*h*) de la Republique des Lettres s'étendirent sur l'Ecrit de Monsr. Rainssant, d'une maniere qui ne plut pas à Monsieur l'Abbé de Saint Real.

(*h*) *Au mois de Dec.* 1686. *artic.* 4. *pag.* 1405.

(K) *Quelque chose à corriger dans le Dictionaire de Mr. Moreri.*] I. Il est faux que Ciceron ait épousé la sœur d'Atticus. Ce fut le frere de Ciceron qui l'épousa. II. Il ne faloit point parler des liaisons d'amitié produites par ce mariage, puis que Cornelius Nepos (*i*) remarque très-expressément, que l'amitié d'Atticus fut beaucoup moins forte pour Quintus Ciceron son beau-frere, que pour Ciceron. *Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni, easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo à condiscipulatu vivebat conjunctissimè, multo etiam familiarius, quam cum Quinto, ut judicari possit plus in amicitia valere similitudinem morum quam affinitatem.* Pomponia sœur d'Atticus n'étoit pas toûjours fort bien (*k*) avec son mari : elle n'étoit donc gueres propre à serrer le nœud de l'amitié de son mari & de son frere. III. Ciceron n'a point dedié un volume de ses lettres à Atticus ; il faloit dire qu'il eut un continuel commerce de lettres avec lui, & que l'on a un recueil des lettres qu'il lui écrivit qui est divisé en 16. livres. Cornelius Nepos (*l*) en parle, & dit que l'on y trouve l'histoire du tems, & en quelque sorte la prophetie de ce qui devoit arriver.

(*i*) *Cap.* 5.

(*k*) *Voyez les lettres de Ciceron à Atticus, l.* 5. *ep.* 1.

(*l*) *Cap.* 16.

ticus étoit de la * secte d'Epicure, & qu'on peut defier les plus ardens defenseurs du dogme qui établit, que sans la crainte d'une providence il est impossible d'égaler, par raport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconu un Jupiter & un Neptune, &c. de montrer un aussi honnête homme qu'Atticus parmi les plus grans bigots du Paganisme.

ATTILA Roi des Huns, surnommé *le fleau de Dieu*, vivoit au V. siecle. On peut le compter parmi les plus grans Conquerans, puis qu'il n'y eut gueres de Provinces dans l'Europe qui ne sentissent le poids de ses armes victorieuses. Il n'accorda la paix à l'Empereur Theodose (*A*) qu'en le rendant son tributaire. La bataille qu'il perdit dans la Champagne † l'an 451. ne l'affoiblit pas tellement, qu'il ne se vît bien-tôt en état d'aller ravager l'Italie; & si les prieres du Pape Leon ne l'eussent pas arrêté, il eût pris infailliblement la ville de Rome. Il ne faut pas croire ce qu'on conte de l'apparition d'un vieillard tenant une épée nuë à côté de St. Leon, & menaçant Attila. Ce Prince barbare étoit un homme qui, quoi ‡ que de petite taille, jettoit la terreur dans l'ame des plus intrepides, tant il avoit la demarche fiere, & le regard foudroyant. Il savoit fort bien (*B*) joindre la ruse à la force. La superstition (*C*) étoit l'une de ses ruses. Il

* *Vide Gassendum de vita Epicuri l. 2. c. 6.*

† *In Campis Catalaunicis.*

‡ *Maimbourg, Hist. de l'Arianisme t. 3 p. 5. ex Jornande cap. 25. & Paulo Diacono in Miscell. lib. 15.*

(*a*) *On trouve le nom de quelques-uns de ces domestiques d'Atticus dans les lettres que Ciceron lui a écrites.*

(*b*) In ea (*familia*) erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, & plurimi librarii, ut ne pedissequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchre facere posset. Pari modo ARTIFICES CETERI quos cultus domesticus desiderat apprime boni. Neque tamen horum quemquam nisi domi natum domique factum habuit. *Cap.* 13.

river. *Ut nihil in iis non appareat, & facilè existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt cecinit ut vates.* IV. C'est outrer les choses que de dire, qu'Atticus *n'avoit que des serviteurs qui fussent propres pour lire devant lui.* Il faloit se contenter de dire qu'il avoit plusieurs domestiques savans, capables de bien lire, & de bien écrire, & de relier un livre (*a*), & que tous ses valets de pied s'entendoient à tout cela. Cornelius Nepos n'en dit pas davantage, d'où vient donc qu'au XVII. siecle on ose en dire vint fois plus qu'il n'en a dit? N'a-t-il (*b*) pas expressément remarqué, qu'outre les Domestiques qui pouvoient être lecteurs & (*c*) Libraires, Atticus en avoit d'autres, tous bien dressez, sans, qu'il y en eût aucun qui ne fût né, & qui n'eût été élevé dans sa maison? La 1. & la 3. de ces quatre fautes ne sont pas dans l'édition de Hollande.

(*A*) *Qu'en le rendant son tributaire.*] Selon la maxime des fanfarons, qu'il faut donner aux choses un nom honorable, on n'apella point tribut, mais pension ce qu'on s'obligeoit de payer tous les ans à Attila. Voici les paroles d'un moderne (*d*): *Il contraignit l'Empereur Theodose le jeune de lui demander honteusement la paix, & il ne put même l'obtenir qu'à force d'argent, en lui payant sur le champ six mille livres (e) d'or, & s'obligeant à lui en payer mille (f) tous les ans: de sorte que l'Empire d'Orient, quelque recours qu'il eût au specieux titre de pension pour sauver son bonneur, devint tributaire des Huns.* Ce même Auteur conte qu'Attila *ayant vu dans le palais de Milan un tableau qui representoit un Empereur sur son trône, ayant à ses pieds des Scythes enchainez, le fit ôter de là, & en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un trône environné d'Empereurs chargez de sacs d'or & d'argent, qu'ils venoient repandre à ses pieds en une posture fort humiliée, voulant faire entendre par là que comme il avoit obligé Theodose sept ou huit ans auparavant à lui payer tribut, il contraindroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie, & les miserables restes de son Empire (g).*

(*c*) *Il faut entendre par ce mot les Copistes & les Relieurs selon la maniere d'accommoder les livres en ce tems-là.*

(*d*) *Maimbourg Hist. de l'Arianisme t. 3. pag. m. 4. ex Paulo Diacono in Miscell. lib. 15.*

(*e*) *Six cens soixante-dix-huit mille écus.* (*f*) *Cent douze mille cinq cens écus.*

(*g*) *Maimb. Histoire de St. Leon l. 3. p. m. 210. il cite* Suid.

(*B*) *Fort bien joindre la ruse à la force.*] C'est ce qu'on peut voir par le manege dont il se servit dans l'expedition des Gaules. Il chercha à desunir les Romains commandez par Aëtius, & les Wisigoths dont Theodoric étoit Roi. Pour cet effet il fit dire à l'Empereur Valentinien qu'il ne songeoit point à faire aucun acte d'hostilité sur les sujets de l'Empire, qu'il ne vouloit que châtier les Francs, & les Wisigoths, dont les premiers avoient eu l'audace de mettre le pié sur les terres de l'Empire, & les derniers étoient les esclaves de lui Valentinien. (*h*) Il fit dire en même tems à Theodoric qu'il avoit fait croire au Roi des Vandales qu'il venoit dans les Gaules contre les Wisigoths; mais que ce n'étoit qu'un pretexte pour tromper l'Empereur, que son veritable dessein étoit de partager l'Empire entre les Huns & les Wisigoths, & qu'il se jetteroit sur l'Italie si Theodoric vouloit attaquer les Gaules (*i*). Valentinien & Theodoric decouvrirent aisément ce piege, & repousserent de concert ce Conquerant artificieux.

(*C*) *La superstition étoit l'une de ses ruses.*] „Il avoit (*k*) trouvé le moyen de remplir les „esprits de ses soldats d'une creance superstitieuse, qu'il y avoit dans lui quelque chose „de divin à quoi son bonheur étoit attaché; „car soit qu'il le crût, ou plûtôt qu'il feignît „d'en être persuadé, il leur fit accroire qu'il „avoit trouvé le coutelas de Mars qu'on adoroit parmi ces peuples, & que les destinées „promettoient l'Empire de tout le monde à „celui qui auroit cette épée fatale„. C'est un des plus puissans stratagêmes dont un General d'armée se puisse servir, que de manier & de remuer ses soldats par les ressorts d'une mysterieuse superstition qui les remplisse de confiance, ou de crainte selon les besoins; de confiance quand il faut se batre, de crainte quand l'envie de se mutiner commence à naître. Il est bon qu'un soldat (*l*) se persuade que son General a un Esprit familier qui le tire de tout mauvais pas. Attila étoit lui-même (*m*) superstitieux, car un peu avant la bataille de Chaalons, il (*n*) consulta ses devins, qui lui dirent „qu'à la verité toutes leurs observations ne promettoient rien d'avantageux aux Huns: mais „qu'elles leur avoient fait conoître que le chef „des

(*h*) Homo subtilis antequam bella gereret, arte pugnabat, cætera epistolas blandimentis oppleverat, studens fidem adhibere mendacio. *Jornandes de reb. Goth.*

(*i*) *Cordemoi, Hist. de France t. 1. pag. 116. ex Jornande. Voyez aussi Maimbourg Hist. de l'Arian. t. 3. p. 9.*

(*k*) *Voyez Maimbourg ibid. pag. 6.*

(*l*) *Voyez nos remarques sur Aristandre, & ci-dessus p. 135. col. 1. à la fin du n. 1.*

(*m*) Religioni persuasionibusque de Diis à sua gente susceptis usque ad superstitionem addictus. *Callimachus Experiens in Attila.*

(*n*) *Cordemoi p. 120. ex Jornande.*

Il étoit dissimulé, fin & subtil, sage dans le conseil, & hardi dans l'execution, cruel à ses ennemis, mais assez doux à ceux qui se mettoient en posture de supplians. On dit même qu'il se piquoit de garder * inviolablement la foi à deux qu'il avoit une fois reçus en sa protection †. Il ‡ ne souffroit point les flateurs outrez. Le sentiment le plus ordinaire sur le genre de sa mort, est que la (*D*) nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa. Nous dirons ailleurs ⸸ de quelle maniere il fut recherché par la sœur de Valentinien III. Sa vie fut composée au XV. siecle par un Italien refugié en Pologne, nommé Callimachus Experiens. D'autres l'ont écrite depuis (*E*).

* *Voyez la remarque E.*

† *Maimb. ibid.*

‡ *Voyez l'article* Marulle de Calabre.

⸸ *Dans l'article d'Honoria.*

ATTILIUS, Poëte Latin, a vêcu selon toutes les apparences au commencement du VII. siecle de Rome. Volcatius Sedigitus lui a donné le 5. rang parmi les dix Poëtes Comiques. C'étoit pourtant un mauvais Auteur; son style étoit dur comme le fer β non seulement selon le goût de Ciceron, mais aussi selon le goût de Licinius, qui n'avoit pas à beaucoup près l'oreille aussi delicate que Ciceron. La traduction de l'Electre de Sophocle par Attilius ne valoit rien; cependant Ciceron la γ jugeoit digne d'être luë. Suetone δ remarque qu'on en tira quelques endroits pour les chanter pendant la pompe funebre de Jules Cesar, à cause qu'ils pouvoient être apliquez aux assassins de cet Empereur. C'est en vain que Casaubon & Torrentius ont changé ce passage de Suetone. Ils n'ont fait que donner (*A*) un exemple des desordres que la Critique peut quelquefois aporter.

β *Voyez la remarque I de l'article* Accius.

γ *Voyez la même remarque.*

δ *In Cæsare c.* 84.

ATTIUS

„ des ennemis seroit tué dans la bataille. Ce fut „ assez pour decevoir Attila: il s'imagina que la „ mort d'Aëtius étoit certaine, & que pourveu „ que cet homme ne lui fit plus d'obstacle la con- „ quête de l'Empire lui seroit aisée. Il n'appre- „ henda point de perdre ses soldats, & se per- „ suada qu'il lui en resteroit toûjours assez, pour- „ veu qu'il vécut après ce grand Capitaine „. Il fut trompé, car Aëtius ne fut pas même blessé dans cette bataille.

(*D*) *La nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa.*] On conte qu'après que les prieres du Pape Leon l'eurent engagé à épargner le reste de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie chargé de butin, & qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laissa pas d'en prendre une toute nouvelle qui étoit fille du Roi des Bactriens. Elle étoit parfaitement belle, & il en devint si amoureux qu'il lui voulut faire l'honneur de l'épouser dans les formes, pour lui donner le premier rang parmi ses femmes. Il celebra ses noces avec beaucoup de solennité; mais il but tant, & puis il s'échauffa avec tant d'excés dans les caresses de sa nouvelle épouse, que s'étant enfin endormi, il lui prit un saignement de nez qui l'étouffa. *Ildico (a) puella ei fuit præ cæteris gratissima, Bactrianorum regis filia mira pulchritudine & incomparabili venustate, cujus amore succensus eam primariæ uxoris loco habere constituit. Comparatis pro regis dignitate nuptiis per omne intemperantiæ licentiam in conjugali convivio sibi indulsit, Baccho ac Venere corpus ita ea nocte confecit, ut inter dormiendum supino corpore, profluvio sanguinis è naribus continuo suffocatus interierit.* Il n'y auroit rien que de vraisemblable dans ce conte, si l'on n'ajoûtoit pas qu'Attila étoit alors à l'âge de 124. ans. On a de la peine à croire qu'à cet âge un homme soit en état de faire de grans excés avec le sexe. Un Historien Frison n'a pas laissé d'alleguer ce fait comme une preuve favorable aux Historiens de sa nation, qui donnent une très-longue vie à leurs anciens Rois. Il ne (*b*) l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Ritius. Au reste il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon, mais que *sa nouvelle épouse qui ne l'aimoit pas, le voyant ivre & assoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couteau* (*c*).

(*a*) *Bonfinius, Hist. Hungar. decad.* 1. *lib.* 7. *p. m.* 75.

(*b*) His adde testimonium Michaelis Richii qui libro de regibus Hungariæ primo scribit, Attilam Italica præda opimisque spoliis onustum in Pannoniam se recepisse, uxoremque superduxisse regis Bactrianorum nomine Milzoth, etsi plures alias haberet in matrimonio, eumque cum nuptiales epulas apparatissimè celebrasset, liberius solito crapulatum in cubiculum se recepisse, erumpenteque è naribus sanguine in os dormientis extinctum esse, anno ætatis suæ 124. regni sui 44. Si tantam ætatem in hoc libidinoso tauro Scythico credimus, cur non & eamdem Frisiis accidere potuisse censeamus? *Bernard. Furmerius Annal. Phrisicor. l.* 3. *c.* 9. *p.* 243.

(*c*) *Maimb. ubi supra p.* 25. *ad ann.* 453. *ex Cassiodoro.*

(*E*) *D'autres l'ont écrite depuis.*] Nicolas Olahus Archevêque de Strigonie a fait une vie d'Attila, beaucoup plus ample que celle que Callimachus Experiens avoit faite. Il la composa pendant qu'il étoit Conseiller de Marie d'Autriche Reine de Hongrie, Gouvernante des Païs-Bas. Vous y voyez la Harangue que fit Attila à son armée peu avant la bataille de Chaalons. Toutes sortes de lieux communs entrent dans cette Harangue, comme on le peut voir par les notes marginales. Sambucus a inseré cet Ouvrage d'Olahus, & celui de Callimachus Experiens dans son édition de Bonfinius. Le Sieur Otrokocsi (*d*) qui a publié depuis peu un livre sur l'origine des Hongrois, a parlé fort amplement d'Attila, & il s'est principalement servi de la relation de Priscus, qui avoit accompagné les Ambassadeurs que Theodose envoya à ce Roi des Huns l'an 448. Il tire de cette relation plusieurs remarques pour faire voir qu'Attila étoit un fort honnête homme: il n'oublie point les reproches que ce Prince fit faire à l'Empereur Theodose, sur ce que l'Eunuque Chrysaphius avoit voulu engager Edecon Deputé d'Attila à la Cour de Theodose à tuer son maître. Ce Deputé fit semblant de s'y engager, & se fit promettre une grosse somme d'argent, & puis il decouvrit le tout à Attila. L'argent fut porté, la trame fut averée; le Roi des Huns s'en plaignit à Theodose en grand homme, & d'un air qui rend probable ce qu'on dit de (*e*) sa debonnaireté pour ceux qui se soumettoient, & de la fidelité de sa parole.

(*d*) *C'est un Ministre Protestant fugitif de la Hongrie son païs. Son livre intitulé* Origines Hungaricæ *a été imprimé à Franeker in* 8. *l'an* 1693.

(*e*) Supplicibus prope ad mollitiem facilis, & qui in fidem semel receptos, in perniciem usque suam tueretur. *Callim. Experiens.*

(*A*) *Donner un exemple des desordres.*] Casaubon ayant trouvé dans tous les exemplaires de Suetone, *ex Electra Attilii alia ad similem sententiam*, ne laissa pas de croire qu'il faloit ôter cet *Attilii*, & mettre à la place *Attii. Sic emendavimus*,

ATTIUS (LUCIUS) Poëte tragique. Cherchez ACCIUS.

AUBERTIN (EDME) en Latin *Edmundus Albertinus*, Ministre de l'Eglise de Paris au XVII. siecle, a été un très-savant homme. Il étoit né à Chaalons sur Marne l'an 1595. Il fut reçu Ministre au Synode de Charenton l'an 1618. & donné à l'Eglise de Chartres, d'où il fut transferé à Paris l'an,* 1631. Il n'a fait, à proprement parler, (*A*) qu'un livre, mais il s'est aquis plus de reputation par ce seul livre, que d'autres habiles gens n'en aquierent par l'impression de cent volumes. Cet Ouvrage roule sur la controverse de l'Eucharistie. Il parut en l'année 1633. sous le titre de *l'Eucharistie de l'ancienne Eglise*. Les Agens du Clergé (*B*) de France attaquerent Mr. Aubertin au Conseil du Roi, & obtinrent prise de corps contre lui, à cause qu'il s'étoit qualifié Pasteur de l'Eglise Reformée de Paris. Ce procés n'eut point de suites; le tems n'étoit point encore propre à pousser bien loin ces sortes d'affaires †. Or soit que la bonté du livre sans le secours de cet incident le fit rechercher, soit que l'on conclût qu'il faloit

* *Preface de son livre* de Eucharistia *faite par David Blondel.*

† *J'ai ouï dire que depuis pour quelque mot qui lui étoit échappé en chaire la Cour lui defendit de prêcher 2. ou 3. ans.*

davimus, dit-il, *corruptam omnium librorum lectionem* Attilii. Torrentius ne se contenta pas de chasser Attilius en faveur d'Attius; il chassa aussi l'Electre, & pretendit que Suetone n'avoit parlé que d'une piece d'Attius intitulée comme celle de Pacuvius laquelle il venoit de citer, *Armorum judicium*. La raison de Torrentius est que les manuscrits varient furieusement sur le nom du Poëte, mais qu'ils ont plus souvent *Accius* ou *Attius*. Voilà comment les Critiques sont d'accord sur les leçons des manuscrits, qui est une matiere de fait. Casaubon avouë qu'il a trouvé *Attilius* par tout. Torrentius dit au contraire qu'il a trouvé moins souvent *Attilius*. Pierre Crinitus (*a*) s'étoit plaint que les Grammairiens eussent mis *Accius* au lieu d'*Attilius* dans ce passage de Suetone. Mais venons à quelque chose de moins creux. Encore que Casaubon ne nous ait point dit pourquoi il avoit changé le texte, on ne doit point douter qu'il n'ait eu la même raison que Torrentius. Or voici la raison de Torrentius: il ne se souvenoit point d'avoir rien lu touchant l'Electre d'Attius, ni touchant un Poëte qui eût nom Attilius. Il est moins surprenant qu'un homme docte se laisse entraîner par un tel principe à la negation d'un fait, que de voir que ces deux excellens Critiques ignorassent que Ciceron a parlé de l'Electre d'Attilius; qu'il a traité Attilius de Poëte très-dur; que Volcatius Sedigitus fait une honorable mention de lui dans Aulugelle; & que Varron l'a cité au 5. & au 6. livre de la langue Latine (*b*). Je ne parle point de Crinitus, ni de Gregoire Gyraldus qui ne l'ont pas oublié dans la vie des Poëtes Latins, à telles enseignes que ce dernier (*c*) a imputé faussement à Ciceron de l'avoir qualifié Poëte tragique. Je n'ai que faire de toucher aux plaintes qui ont été publiées contre ceux qui changent les leçons des manuscrits, à proportion qu'ils entendent ou qu'ils n'entendent pas une chose. Ce seroit songer à cela mal à propos, veu les grans services que Casaubon a rendus à la Republique des lettres par son érudition aussi vaste que judicieuse. Le merite de Torrentius n'est pas de la même force, mais il a son prix, que je ne pretens point diminuer.

(*a*) *De Poët. Lat. cap.* 14.

(*b*) *Voyez Reinesius var. lect. l.* 3. *c.* 3. *pag.* 379. *apud Suetonium. Graevii in Caesare c.* 84.

(*c*) *Apud Vossium de Poët. Lat. pag.* 7.

(*A*) *A proprement parler qu'un livre.*] Car l'Essai qu'il donna sur Saint Augustin, pour montrer que les sentimens de ce Pere touchant l'Eucharistie n'étoient point conformes à ceux de l'Eglise Romaine, mais à ceux des Protestans, ne doit être regardé que comme un petit avant-coureur (*d*) du livre qu'il publia *in folio* l'an 1633. Je n'ai jamais vu *les observations qu'il fit pour l'amour* de Mr. l'Abbé de Marolles, *sur un livre de Mr. de la Milletiere, qui le pressoit de repondre à des questions difficiles*; mais on m'a dit que c'est un Ouvrage de 226. pages, qui fut imprimé l'an 1648. & qui regarde la controverse de l'Eucharistie. Mr. l'Abbé de Marolles en fait mention dans la liste des presens qu'il a reçus des Auteurs.

(*B*) *Les Agens du Clergé de France l'attaquerent au Conseil du Roi.*] Ils exposerent dans leur Requête que Maître Edme Aubertin Ministre de la Religion pretenduë reformée à Charenton, avoit fait imprimer un livre *où il prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise reformée de Paris, & adressoit sa Preface aux fidelles de l'Eglise reformée dudit Paris*, & qu'en l'aprobation de ce livre les autres Ministres de Charenton *prenoient qualité de Pasteurs des Eglises de l'Ile de France, Champagne & païs Chartrain, & en leurs seings se qualifioient Maistrezat & Drelincourt, Pasteurs de l'Eglise reformée de Paris, & Dallié* (*e*) *Ministre du Saint Evangile de ladite Eglise*. Les mêmes Agens se plaignirent de ce que les Cardinaux Bellarmin & Du Perron avoient été apellez *Adversaires de l'Eglise* dans le titre de l'Ouvrage. Le Roi ordonna qu'Aubertin fût *pris au corps, & amené és prisons du Fort l'Evêque, si pris & aprehendé pouvoit être, sinon qu'il seroit crié à trois briefs jours, ses biens saisis & annottez suivant l'Ordonnance pour lui être son procés fait & parfait*, & que *les dits Maistrezat, Drelincourt & Dallié seroient adjournez à comparoir en personne pour être ouis, & interrogez sur les faits mentionnez en la Requête.* Sa Majesté *enjoignit* (*f*) *aux Ministres & autres faisant profession de la Religion pretenduë reformée, de prendre la qualité à eux attribuée par les Edicts & non autre, avec defenses d'apeler les Catholiques adversaires de l'Eglise.* Cet arrêt fut (*g*) donné au Conseil Privé du Roi le 14. de Juillet 1633. L'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes nous aprend (*h*) que *cette affaire qui fit beaucoup de bruit & peu d'effet, se termina presque aussi-tôt qu'elle fut née, & ne produisit pour cette fois que des defenses* (*i*) *verbales.* Il ajoûte que *le livre n'en fut que plus recherché, & que le succés encouragea son Auteur à le revoir, à le grossir, & à traitter cette matiere à fond dans un gros volume Latin qui n'a vu le jour qu'après sa mort, & que les Docteurs Catholiques non suspects n'ont jamais osé refuter pied à pied.*

(*d*) Augustinum quem obtorto collo in partes trahere conabatur Perronius abducenti fortiter extorsit, vindicatumque in Dei castra feliciter reduxit. Hoc insigni virtutis specimine dato, & tirocinio, ut sic dicam, posito, de patrum universorum causa asserenda serio cogitans, *Antiquae Ecclesiae Eucharistiam* nobis accuratiore studio repraesentavit. *David Blondellus in Praef.*

(*e*) *Ils copioient mal les noms de Mestrezat & Daillé.*

(*f*) *Voyez l'une des remarques de l'article de Mathieu Bochart.*

(*g*) *Il est dans le Recueil des Arrets obtenus pour les affaires du Clergé durant l'Agence & à la poursuite des Sieurs Abbé de Paimpont & Prieur de Moustiers.* (*h*) *Tome* 2. *p.* 534. (*i*) *Cela ne doit point s'entendre des defenses contenues dans l'arrêt du* 14. *Juillet* 1633.

faloit qu'il fût bien fort, puis que le Clergé ne l'attaquoit que par la voye du bras seculier, il est certain que l'Auteur eut sujet d'être content du succés de (*C*) son Ouvrage. C'est ce qui l'obligea à le revoir, à l'augmenter, & à le perfectionner avec tant d'application, qu'il sembloit avoir consacré à cela tous ses travaux & toutes ses veilles. Il voulut que son nouvel Ouvrage fût en Latin, mais il n'eut pas la satisfaction de le voir sortir de dessous la presse. On l'imprima * à Deventer après sa mort par les soins de David Blondel. Lors que ce livre commençoit à s'effacer de la memoire des hommes, il s'éleva une querelle entre Mrs. de Port-Royal & Mr. Claude qui fit conoître (*D*) le nom d'Aubertin, & le caractere de son Ouvrage à une infinité de gens qui n'en avoient jamais ouï parler, ou qui ne s'en souvenoient plus. Mr. Claude eut (*E*) mille occasions de parler du merite de ce livre. Mr. Aubertin mourut à Paris le 5. d'Avril 1652. âgé de 57. ans. Il fut exposé dans son agonie aux vexations (*F*) du Curé de Saint Sulpice,

* *L'an 1654. C'est un in folio qui a près de mille pages à 2. colonnes.*

(*C*) *D'être content du succés de son Ouvrage.*] Nous venons de voir ce qu'en a dit l'habile homme qui a composé l'Histoire de l'Edit de Nantes. Il n'a fait que se conformer au jugement de Mr. Daillé le fils, dont (*a*) voici les paroles: *Le nom de* Mr. Aubertin *demeure immortel ici bas, & vivra toûjours dans ce grand & incomparable Ouvrage de l'Eucharistie, qui jusqu'à present est demeuré au dessus de toutes les attaques de ceux de l'autre Communion, dont pas un n'a osé le combattre de bonne guerre, ni l'entreprendre tête à tête, s'il faut ainsi dire. Ceux-là même qui passent parmi eux pour des colomnes & des chefs de party, n'ont pu faire autre chose que lui porter quelques coups obliques, selon les regles de ce nouvel Art qu'ils ont inventé, & que le desespoir de leur cause leur a fait mettre en pratique sous le nom specieux de methode de prescription.* Mr. Daillé designe là les Theologiens de Port-Royal, qui dans leur livre de la Perpetuité de la foi ne combatirent de tout l'Ouvrage de Mr. Aubertin, que l'histoire du changement de creance; encore ne combatirent-ils cette histoire que par des raisonnemens, & non pas en opposant preuves de fait à preuves de fait. Voyez le 2. chapitre du 1. livre de la grande reponse de Mr. Claude, où il montre que l'Auteur de la Perpetuité de la foi attaqua le livre de Mr. Aubertin *d'une maniere oblique & indirecte.*

(*a*) *Dans la vie de son pere pag. 28.*

(*D*) *Une querelle . . . . qui fit conoître le nom d'Aubertin.*] L'Auteur de la Perpetuité de la foi ne choisit à refuter dans le gros Ouvrage de ce Ministre que l'histoire de l'innovation. Cela fournit assez d'occasions de produire sur la scene le nom & le travail d'Aubertin. Voici un passage de la Perpetuité de la foi. „ Aussi „ Aubertin ayant bien vu qu'il n'y avoit pas „ de moyen de soutenir une folie (*b*) si visible, „ a cru devoir reformer ce plan. Et voici à „ quoi se reduit ce que ce Ministre, qui a con„ sumé malheureusement sa vie à chercher dans „ les écrits des anciens de quoi obscurcir la ve„ rité, a trouvé de plus plausible pour rendre „ vraisemblable le prodigieux renversement de „ l'ancienne foi, qu'il est obligé d'admettre afin „ de ne passer pas lui même pour novateur. „ Monsieur Arnauld l'a traité beaucoup plus desobligeamment, quoi qu'il avouë (*c*) *qu'il seroit fort à souhaiter que quelque personne habile travaillât à refuter les livres des nouveaux Ministres, & entre autres* CELUI D'AUBERTIN *& ceux de* Mr. Daillé. Il soutient (*d*) „ que l'Ouvrage „ d'Aubertin est un Ouvrage très-meprisable; „ que ce Ministre étoit un homme de peu d'esprit, qui n'avoit qu'une basse critique sans éle„ vation & sans jugement; qui a lu beaucoup, „ parce qu'il ne faut pour cela que des yeux & „ du loisir, mais qui a lu sans discernement „ & sans lumiere; qui ne distingue point en„ tre les bonnes & les mauvaises raisons; qui „ se récrie à tout moment sur les preuves les „ plus foibles; qui s'est corrompu le sens com„ mun, par l'accoutumance de repeter toû„ jours les mêmes absurditez, & qui bien loin „ *d'avoir remporté une belle victoire sur l'Ecole de* „ *Rome*, n'a fait que decouvrir la foiblesse des „ Calvinistes. „

QUEL jugement le Port-Royal fait d'Aubertin.

(*b*) *Il entend la supposition de Blondel que la transsubstantiation étoit née long tems apres Berenger.*

(*c*) *Dans la Preface de la Perpetuité defenduë.*

(*d*) *Perpetuité defenduë l. 1. ch. 1. pag. m. 5.*

(*e*) *Reponse au livre de Mr. Arnaud l. 1. ch. 2. p. 25.*

(*E*) *Mr. Claude eut mille occasions de parler du merite de ce livre.*] En faveur de ceux qui sans autre peine que celle de lire cet article souhaiteront de savoir le plan d'Aubertin, je copierai ces paroles de Monsieur Claude (*e*). „ Tout „ le livre de Monsieur Aubertin est un corps de „ dispute sur le sujet de l'Eucharistie, qui est „ divisé en trois parties. Dans la premiere, il „ traite la matiere par l'Ecriture Sainte, & par „ le raisonnement humain. Il produit ses pas„ sages & ses argumens, il réfute les reponses „ qu'on y fait, il raporte les passages & les ar„ gumens de ceux de la Communion de Ro„ me, il y satisfait, & il repond, à peu près, „ à tout ce que les Controversistes ont dit jus„ qu'ici de plus considerable sur ce sujet. Dans „ la seconde, il examine la créance de l'Eglise „ durant six cens ans, par une discussion exacte „ de tous les passages de part & d'autre, & il „ fait voir que la transsubstanciation & la pre„ sence réelle sont des dogmes inconnus pen„ dant tout ce tems-là. Dans la troisiéme, il „ fait l'Histoire de l'introduction de ces doctri„ nes. „ Monsieur Claude avoit déja dit (*f*) dans sa premiere reponse, que Monsieur Aubertin après avoir traité à fond toutes les questions de l'Eucharistie *par l'Ecriture Sainte & par le raisonnement, & avoir remporté une belle victoire sur toutes les subtilitez de l'école Romaine, examine fort au long tous les passages des SS. Peres qui ont été jusques ici produits sur cette matiere de part & d'autre, faisant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'Eglise Romaine a fait, en faisant lui même une perpetuelle comparaison de la grace ancienne & de la nouvelle: à quoi il ajoûte l'histoire de la naissance & des progrez de la transsubstantiation & de la presence reëlle.*

(*f*) *Au 1. chapitre de la reponse au 2. traité.*

PLAN du livre d'Aubertin.

(*F*) *Dans son agonie aux vexations du Curé de Saint Sulpice.*] Il se presenta (*g*) à la porte du malade avec le Bailli de St. Germain à neuf heures

(*g*) Viciniam non latuit extrema hæc calamitas, quæ pii viri spirans adhuc spolium cujusvis illudere parati injuriæ exponebat. Lamentabili ista occasione infeliciter usus præfervidi sed tumultuosi zeli vir Joannes Jacobus Ollerius, Basilicæ S. Sulpitii Curatus, & Sodalitatis quæ *de propaganda fide* dicitur primipilus, *&c. David Blondellus Præfat. libri Albertini de Eucharistia.*

pice, & malgré l'assoupissement qui avoit été l'un des principaux symptômes de sa maladie, il eut l'esprit assez libre pour declarer lors que ce Missionaire le questionna, qu'il mouroit persuadé des veritez qu'il avoit toûjours professées. Il avoit eu beaucoup d'accés auprès du Duc de Verneuil, qui étoit en ce tems-là Abbé de St. Germain des Prez. Ce Prince le vouloit avoir souvent à sa table: il le trouvoit de bonne conversation, fort universel, bien versé dans la culture des arbres fruitiers, & des fleurs, dans la Musique &c. Un des fils de Mr. Aubertin a été Ministre d'Amiens.

AUDEBERT (GERMAIN) President en l'Election d'Orleans, a été un homme de beaucoup de merite, & bon Poëte Latin au XVI. siecle. Il fut disciple d'Alciat à Boulogne pendant quelques années, & il revint d'Italie si satisfait du païs, & des gens qu'il y avoit pratiquez, qu'il employa tout l'art de sa poësie à la description de Rome, à celle de Venise, & à celle de Naples *. Ces trois poëmes ont été inserez au premier volume des Delices des Poëtes de France. On verra ci-dessous de quelle maniere les Venitiens recompenserent la description de leur ville. Il avoit composé d'autres poëmes †, qui auroient pu être communiquez au public, si son fils qui étoit Conseiller au Parlement de Bretagne lui eut survêcu quelque tems. Scevole de Sainte Marthe a fait l'éloge de nôtre Audebert avec son éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualitez les plus essentielles à un honnête homme. Mr. Moreri a fidellement raporté le precis de cet éloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les consequences avantageuses que les Protestans ont tirées de ce chapitre de Scevole de Sainte Marthe, pour justifier d'une horrible accusation l'un de leurs plus illustres Ministres. On ne sauroit assez deplorer ou la malice ou l'ignorance de l'homme, quand on songe que Theodore de Beze a été accusé d'une infamie abominable, sur un fondement aussi frivole que l'est son épigramme, *de sua in Candidam & Audebertum benevolentia.* Mr. Maimbourg renouvela cette accusation dans son Histoire du Calvinisme. On le refuta ‡ très-solidement par l'examen de la piece même, & on n'oublia point de fortifier l'Apologie par le grand merite d'Audebert. Theodore de Beze (*A*) s'étoit dejà servi de cette raison. Mr. Graverol le Ministre avoit eu dessein de publier les Epitaphes de cet illustre Magistrat, dans une Dissertation Latine ⊥ qu'il mit au jour en ce tems-là, mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, & voici une occasion (*B*) très-commode de les publier. On y verra l'histoire de

* *Sammarthanus Elog. l.* 2.

† Relictis præter ea quæ commemoravi poëmata, Silvarum aliquot libris qui lucem expectare poterant ab ejus hærede &c. *Sammarthanus ib.*

‡ *Mr. Jurieu Apolog. pour les Reform.* 1. *part. pag.* 141. *& suiv.*

⊥ De juvenilibus Theodori Bezæ poëmatis, *Amstel.* 1683. *in* 12.

heures du soir. La canaille au nombre de 40. personnes le suivoit avec des armes. Celui qui frapa à la porte contrefit la voix du Medecin, afin qu'on ouvrit. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe se jetta impetueusement dans la maison, & se mit à dire que le malade souhaitoit de faire son abjuration entre les mains d'un Curé, mais qu'on l'en empêchoit, qu'on venoit donc pour delivrer de cet esclavage sa conscience. Le fils aîné du Ministre agonisant defendit autant qu'il put les montées, mais enfin pour empêcher que cette canaille ne rompît les portes des chambres, on consentit que le Curé & le Baillif entrassent seuls à la chambre du malade. Les cris & les huées de leur escorte firent un peu revenir Mr. Aubertin de son assoupissement lethargique, si bien qu'il declara fort distinctement sa perseverance dans la Religion Reformée. Le Curé & le Baillif sortirent, & eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avoit fait sortir par force le Curé, & auroit enfoncé & pillé toute la maison, si deux Notables n'eussent interposé leurs prieres. Peut-on songer à cela sans se souvenir de ce triste mot de Lucrece? *Tantum relligio potuit suadere malorum!* Un zêle (*a*) furieux de religion de quoi n'est-il point capable? Il ne laisse pas même mourir les gens en repos, après les avoir tourmentez pendant leur vie. Il va leur tendre des pieges jusques dans les bras d'une maladie mortelle, qui ôte l'usage de la raison.

(*a*) Tristius haud illo monstrum nec sævior ulla Pestis & ira Deûm Stygiis sese extulit undis. *Virgil. Æn. l.* 3. *v.* 214.

(*A*) *Theodore de Beze s'étoit dejà servi de cette raison.*] C'est dans sa 2. Apologie contre Claude de Xainctes. Il dit que lors qu'il composa l'épigramme, Audebert étoit dejà Avocat au Parlement de Paris. Voici son Latin; *Quid* (*b*) *quum eousque proveheris ut meam cum honestissimo viro, & jam tum in Senatu Parisiensi Advocato, quem vocant, nunc vero in civitate Aureliensi magna cum dignitate versanti, amicitiam & familiaritatem summam ad nefarium & execrandum illud scelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ut omnes norunt, pro ludo & joco ducitur, quis te ipsum vir honestus non execretur?*

(*b*) *Beza, Operum tom.* 2. *pag.* 360.

(*B*) *Voici une occasion très-commode de publier les épitaphes d'Audebert.*] Pour ne point la laisser perdre, j'insererai ici mot-à-mot ce que la personne que j'ai nommée m'écrivit & m'envoya.

Je vous prie d'agréer que je vous envoye un extrait fidelle des Epitaphes de Germain Audebert & de son fils. Si je les eusse reçuës dans le tems qu'on me les avoit promises, je les aurois ajoûtées à la petite Apologie Latine de Theodore de Beze, qu'une occasion singuliere m'obligea de donner au public. Une piece si autentique me paroît seule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a jusques ici chargé la memoire de cet excellent Serviteur de Dieu, par quelque évasion qu'on tâche d'en éluder la force, & vous rendrez un service signalé

de nôtre Audebert toute telle qu'un Dictionaire Historique la doit fournir. Le Sieur Konig a coupé (*C*) cet Auteur en deux. Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait (*D*) fait l'éloge de cet illustre Magistrat.

AVENTIN (JEAN) celebre par ses Annales de Baviere, a fleuri (*A*) au XVI. siecle. Il étoit de basse naissance, fils d'un Cabaretier (*B*) d'Abensperg dans

signalé à la verité, si vous donnez au public ce nouveau moyen de la defendre.

Cy gist Messire Germain Audebert nâtif de cette ville d'Orleans, Prince des Poëtes de son tems, qui pour sa seule vertu fut annobli lui & les siens naiz & à naistre par le très-Chretien Roi de France & de Pologne Henri III. & fait Chevalier. Et pour comble d'honneur sa Majesté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la decoration d'icelles. Nôtre S. Pere le Pape Gregoire XIII. & le Duc & Seigneurie de Venise le firent pareillement Chevalier, & ceux-ci lui envoyerent par leur Ambassadeur l'Ordre de St. Marc jusques en France. Et nonobstant ces grands honneurs il s'est toûjours plu à exercer l'état d'Elu dans cette Election l'espace de 50. ans, tant il étoit amateur de sa Patrie. Ce que considerant sadite Majesté, ayant creé & érigé un President & un Lieutenant en chaque Election de France, exemta le dit Messire Germain Audebert, & voulut qu'il presidât & precedât l'un & l'autre (*a*). Il a écrit trois livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trepassa l'an 1598. le 24. de Decembre âgé de 80. ans ou environ.

Et sous le même marbre gist Messire Nicolas Audebert Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bretagne, fils du dit Messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus paternelles, qui trepassa cinq jours après son pere en l'âge de 42. ans. Leurs ames soient entre les Bienheureux.

(*a*) *Concluez de là que Mr. Jurieu s'est trompé, lors qu'il a dit pag. 145. qu'Audebert mourut* après avoir passé dans toutes les plus belles charges de la Robe. *Sainte Marthe auroit pu lui épargner ce mensonge, car il a expressément remarqué qu'Audebert fut si modeste, qu'il se contenta d'une charge fort au dessous de son merite.* Nec sibi quidquam de solita modestia detraxit, contentus, ea quam apud suos jamdudum exercebat vectigalium indictionumque præfectura, humili fortasse illa & obscura, si hominis dignitatem respicias, sed quam eo tantum animo susceperat, ne nullam Reipublicæ partem attigisse, sibique soli vixisse diceretur.

Audebertorum, Germani Patris, & Nicolai filii tumulus.

Audebertorum si quis depingere laudes
Cogitet, ille sibi nihilo plus explicet, ac si
Insane sapiens solem illustrare laboret.
Parcendum verbis igitur, vanoque labori.
Sit dixisse satis, situs hic jacet Audebertus,
Et pater, & gnatus patris cito fata secutus.
Nominat hæc quisquis sincerâ nomina linguâ
Virtutum & laudum gazas simul eruit omnes:
Quas qui nescierit communis luminis expers
Credateur furvis semper vixisse sub antris.

Ces trois Epitaphes se trouvent écrites en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la gallerie du cimetiere de l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans, en entrant à main gauche, environ 60. pas dans la gallerie. Elles ont été copiées mot à mot sur l'original par une personne fidelle *.

* *Ici finit l'extrait de la lettre de Mr. Graverol.*

(*C*) *A coupé cet Auteur en deux.*] Il nous donne un *Germanus Audebertus*, & un *Aurelius Audebertus*. Il nous renvoye pour le premier à la page 191. des Eloges de Sainte Marthe, & il dit du second qu'il a composé trois poëmes en l'année 1603. *Scripsit Venetias, Romam, Parthenopen carmine, A.* 1603. Cette date est une nouvelle faute, puis qu'Audebert mourut en l'année 1598. Il est vrai que ces trois poëmes furent imprimez à Hanaw en 1603. mais ce n'étoit pas la premiere édition. On peut voir par là qu'il est moins facile qu'on ne pense de bien composer la Bibliotheque des Auteurs. Ceux qui ne conoissent point la chronologie des éditions, ni la difference des noms de batême & des noms de patrie, sont bien sujets à se tromper. *Germanus* est le nom de batême d'Audebert; *Aurelius* est son nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'est de voir que Mr. Konig nous renvoye à un Auteur qu'il n'avoit pas vu lui-même: car s'il avoit pris la peine de jetter les yeux sur l'endroit qu'il cite de Sainte Marthe, il y auroit vu que Germanus Audebert est celui qui a composé les trois poëmes de Venise, de Rome & de Naples, *Venetias, & Romam & Parthenopen. . . . ea carminis majestate descripsit.* Quand on renvoye son lecteur à quelque livre il faudroit payer d'exemple, il faudroit y aller soi-même tout le premier.

(*D*) *Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge.*] Un Avocat au Grand Conseil qui s'est donné en Latin le nom de *Rodolphus Botereius*, a loüé magnifiquement Audebert dans son Histoire de France (*b*). Il n'oublie point les honneurs que le Pape & la Republique de Venise lui firent; mais au lieu que l'épitaphe attribuë à Gregoire XIII. l'honneur qu'Audebert reçut de la Cour de Rome, il l'attribuë à Gregoire XIV. Il dit où l'Ambassadeur de Venise confera la Chevalerie de S. Marc, & devant quel concours de monde. *Gregorius XIV. ac Veneti illum civitatis jure & equestris ordinis dignitate donarunt: effusius Veneti, qui per Oratorem suum in suburbano Tybure Gentiliaco, assidente spectaculo & convivio longa corona hominum literatissimorum, Audebertum torque aureo Divi Marci insigniverunt.*

(*b*) *Lib. 5. pag. 460. & seq. ad annum* 1598.

(*A*) *A fleuri au XVI. siecle.*] Il nâquit l'an 1466. & mourut l'an 1534. D'où Vossius (*c*) infere avec beaucoup de raison que Genebrard s'est trompé, en faisant fleurir cet Historien l'an 1366. Le Pere Gaultier a suivi la faute de Genebrard. Dans l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner on met faussement la mort d'Aventin à l'an 1529.

(*c*) *De Histor. Lat. pag.* 655.

(*B*) *D'un Cabaretier d'Abensperg.*] Jerôme Zieglerus (*d*) dit que cet homme se nommoit Jean Thurmair, & que de là vint que Leonard d'Eckh donna dans une épigramme le nom de Thurniomarus (*e*) à Jean Aventin. Il ajoûte que l'Annaliste de Baviere se nomma *Aventinus*, à cause que l'ancien nom d'Abensperg est *Aventinium*. L'Empereur Antonin, continuë-t-il, la nomme Abusina dans son Itineraire. Monsr. Bullart (*f*) n'a pas bien entendu ceci, *La ville d'Abensperg*, dit-il, *est assez celebrée en l'histoire Romaine principalement par l'Empereur Antonin, qui dans son Itineraire la nomme* Aventinium. Cet Auteur seroit bien embarassé, si l'on exigeoit de lui qu'il prouvât que cette ville est assez celebre dans l'histoire Romaine. Le docte Lambecius ne croyoit pas qu'on trouvât qu'elle eût porté

(*d*) *In vita Joannis Aventini.*

(*e*) *Il ne semble pas que l'un de ces noms vienne bien de l'autre. Il y a peut-être dans l'un ou dans l'autre faute d'impression.*

(*f*) *Academ. des sciences, tom. 1. pag.* 147.

dans la Baviere. Il étudia premierement à Ingolstadt, & puis dans l'Université de Paris sous Jaques le Fevre d'Etaples, & sous Josse Clictou. Etant retourné en Allemagne l'an 1503. il s'arrêta quelque tems à Vienne, où il enseigna en chambre l'éloquence & la poësie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507. & enseigna publiquement la Grammaire Greque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, passa quelque tems à Ratisbonne, d'où il se transporta à Ingolstadt l'an 1509. & y expliqua quelques livres de Ciceron. Comme il passoit pour fort habile homme on le fit venir à Munic l'an 1512. afin d'être Precepteur du Prince Louïs & du Prince Ernest *. Il voyagea en Italie avec le † dernier de ces deux Princes. Après cela il entreprit de composer (*C*) les Annales de Baviere; & y fut encouragé par les esperances que les Ducs de ce nom lui donnerent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour repondre là-dessus à l'attente de ses maîtres; il consulta le mieux qu'il put les Archives d'Allemagne, & il s'apliqua tout entier à cet Ouvrage. Il n'a point perdu sa peine, car il s'est aquis par là beaucoup de reputation. Il reçut en 1529. un affront, qui lui causa un chagrin dont il fut rongé tout le reste de sa vie. On le tira par force du logis de sa sœur à Abensperg, & on le mit en prison. Personne n'a jamais su au vrai le sujet d'une telle violence, que l'on auroit poussée plus loin, si le Duc de Baviere n'eût pris ce savant personnage sous sa protection. La melancolie indomtable qui accompagnoit Aventin depuis ce tems-là, bien loin de lui faire prendre la resolution de continuer à vivre dans le celibat, comme il y avoit vêcu jusqu'à l'âge de 64. ans, le poussa peut-être à songer au mariage. Cette nouvelle passion ne fut pas si forte, qu'elle ne lui laissât la liberté de consulter la Sainte Ecriture, & ses amis sur ce qu'il avoit à faire. Il ne trouvoit que des conseils (*D*) remplis de beaucoup d'incertitude, c'est pourquoi il falut qu'il donnât lui-même la resolution de ce problême, & il conclut (*E*) pour le mariage. Il ne fut plus question que de chercher un parti, &

* *Ils étoient fils d'Albert le Sage Duc de Baviere.*

† *Voyez l'Histoire de Baviere du Sieur Blanc, t. 3. pag. 414. 415.*

porté d'autre nom que celui d'*Abusina*, qui lui est donné dans l'Itineraire d'Antonin; & c'est pour cela qu'il blâme (*a*) l'Auteur des Annales de ne s'être pas nommé Abusinensis.

(C) *De composer les Annales de Baviere.*] Il eut pension pour cela. Il y mit la premiere main peu avant la mort de l'Empereur Maximilien. L'Ouvrage comprend 7. livres, & s'étend jusques à l'année 1553. Vossius (*b*) remarque toutes ces choses: *Annales Bojorum libris* VII. *reliquit. . . . Terminatur ejus historia anno* CIↃ IↃXXXIII. *Extremis Maximiliani temporibus jam cœperat historiam suam scribere auspiciis & liberalitate fruens Guilielmi & Ludovici, Bavariæ ducum, qui patri suo Alberto successerant anno* 1508. Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554. Ce fut Jerôme Zieglerus Professeur en Poësie dans l'Université d'Ingolstadt qui les publia: mais comme il l'avouë lui-même dans la preface, il en ôta (*c*) les invectives qui regardoient les gens d'Eglise, & plusieurs contes qui ne faisoient rien à l'histoire de Baviere. La precaution de Zieglerus, & la bonne foi avec laquelle il confessa les mutilations, n'étoient point deux choses qui fussent nées l'une pour l'autre; car cet aveu excita la curiosité des Protestans, & les obligea à deterrer ce qui avoit été suprimé: & ils chercherent si bien un manuscrit non tronqué des Annales d'Aventin qu'ils le trouverent. Il fut publié à Bâle l'an 1580. par les soins de Nicolas Cisnerus. Le titre de cette édition porte *Joannis Aventini annalium Bojorum libri* VII. *ex autenticis manuscriptis codicibus recogniti, restituti, aucti, diligentia Nicolai Cisneri.* Coeffeteau n'a pu s'empêcher de faire éclater son chagrin contre l'édition de Cisnerus. Voici comme il parle: (*d*) *Aventin n'est point Auteur digne de foi en ces matieres ecclesiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales que de deshonorer le Clergé, & sur tout il est recusable en l'histoire de Gregoire* VII. . . . *L'incontinence de sa plume en ces matieres avoit esté cause que Zieglerus en sa premiere impression en avoit retranché beaucoup de narrations mensongeres, & beaucoup d'invectives contre les Ecclesiastiques, mais les Protestans* qui detournent leurs oreilles de la verité pour s'adonner aux fables, *n'ont peu suporter cette correction, & nous ont publié ses Annales avec toutes ces ordures.*

(D) *Que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude.*] Voici ce que Mr. Bullart recite à l'égard des reponses que les livres firent. „ Socrate „ (*e*) le laissoit en peine, par ce discours qu'il a „ autrefois tenu à un jeune homme qui étoit „ dans la même irresolution. *Mariez vous, ou „ ne vous mariez pas, vous ne pouvez manquer à „ vous repentir de l'un & de l'autre.* Il n'eût point „ eu besoin d'autre conseil s'il eût cru celui de „ Diogene, qui disoit aux jeunes gens *qu'il n'é„ toit pas encore tems qu'ils se mariassent*, & aux „ vieillards *que le tems étoit passé.* Euripide fla„ toit son desir, en disant *que la femme est une „ douce consolation au mari dans ses maladies & „ ses adversitez*, mais il l'affligeoit par plusieurs „ autres sentences qu'il prononce ailleurs contre „ ce sexe. „ C'est un pur Roman, & une occasion mendiée de debiter un lieu commun; car la vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina avec deux de ses amis que des passages de l'Ecriture; *Sæpius multos locos ex sacris literis suadentes & dissuadentes matrimonium protulit.*

(E) *Il conclut pour le mariage.*] Continuons d'entendre parler le même Mr. Bullart. „ Aven„ tin lassé de chercher des avis parmi les morts „ &

(*a*) Patria ejus fuit *Abusina*, unde falso cum se nominare debuisset *Abusinensem*, cognomine usus est AVENTINI. *Lambec. lib. 2. comment. Biblioth. Cæsar. c. 6. pag. 471. in not. margin. n. 2. apud Magirum Eponymol. pag. 91.*

(*b*) *Ubi supra.*

(*c*) Multa sine dubio emendasset (*Aventinus*) pleraque forsitan mutasset, etiam, si per fata licuisset.... Invectivas quasdam contra Ecclesiasticas personas, item fabulosas narrationes nihil quidquam ad historiam facientes non fraude sed judicio omisimus. *Zieglerus in præf. Cisner dans sa preface montre qu'Aventin s'il avoit vêcu, n'auroit point changé ce que Zieglerus pretend qu'il auroit changé.*

(*d*) *Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité du Sieur du Plessis, pag. 673.*

(*e*) *Academ. des Sciences, t. 1. pag. 148.*

& il l'eut l'imprudence de s'en raporter à une vieille rusée qui le trompa (*F*) vilainement; car elle lui amena une femme du païs de Suaube qui avoit trois grandes imperfections. Elle étoit pauvre, laide, & de très-mauvaise humeur. Elle donna lieu à Aventin de faire (*G*) bien des experiences. Il avoit loüé une maison à Ratisbonne depuis ses noces, d'où un Gentilhomme * l'attira à Ingolstad en l'année 1533. pour lui confier l'éducation de son fils. Il partit d'Ingolstad pendant les fêtes de Noël pour aller prendre sa femme à Ratisbonne, afin de la transporter à Ingolstad; mais il arriva à Ratisbonne atteint de la maladie dont il mourut le 9. de Janvier 1534. âgé de 68. ans. Il ne laissa † qu'une fille qui n'avoit gueres que deux mois. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Hemeran à Ratisbonne, où son épitaphe lui donne l'éloge de bon Catholique ‡. Cependant par les recherches que les Jesuites ont faites, il s'est trouvé qu'il étoit (*H*) un bon Lutherien caché. C'est par là que ceux de l'Eglise Romaine tâchent d'affoiblir le poids

** Leonardus ab Eck [illegible] du Duc de Baviere.*

† Il avoit eu un fils qui etoit mort.

‡ Tiré de sa vie composée par Jerôme Zieglerus. Elle est à la tête de ses Annales.

„ & les vivans, & esperant de rencontrer une „ femme selon ses souhaits, s'écria tout-à-coup, „ *Je* (*a*) *suis vieil, j'ai besoin d'une compagne qui* „ *m'assiste & me serve dans la caducité de mon* „ *âge.* „ Sa conclusion fut selon les regles de la Logique, *conclusio sequitur debiliorem partem.* D'un côté ses livres & ses amis lui conseilloient de deliberer toute sa vie, & de l'autre, son infirmité lui conseilloit de se marier. Par sa conclusion il se mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux enfans en peu d'années; & cela quoi que la laideur, & les criailleries de sa diablesse de femme ne fussent pas fort propres à l'échauffer? Il avoit donc tort de dire qu'il lui faloit une femme à cause de la caducité de sa vieillesse: il lui en faloit aussi une à cause des restes de jeunesse qu'il sentoit encore.

(*F*) *Qui le trompa vilainement.*] Son Historien lui fait ici beaucoup de tort, car voici comment il s'exprime; *Duxit Suevam, morosam mulierem, illepidam, & omnino pauperem deceptus ab anu quadam, quæ ei illam ut famulam saltem adduxerat.* La vieille ne lui amena point cette fille de Suaube sur le pied d'une femme qu'il dût épouser, mais comme une simple servante. En quoi donc est-ce qu'elle le trompa? Il faloit que Zieglerus prit la peine de nous l'aprendre; car en prenant droit sur ses expressions on peut facilement disculper la vieille, & faire tomber toute la faute sur le bon vieillard. On croira qu'ayant resolu de se marier, & n'ayant perdu que trop de tems à s'y resoudre veu son âge, il prit la premiere fille qui lui tomba sous la main, & ce fut sa propre servante: & ainsi le voilà un sujet propre à grossir la liste des Colletets (*b*), & de tant d'autres qui se sont mariez avec leurs servantes.

(*G*) *De faire bien des experiences.*] „ Ayant „ (*c*) franchi le pas, & decidé toutes ses delibe- „ rations par son mariage, il n'eut plus rien à „ faire qu'à mediter sur le changement de sa „ vie, & à considerer s'il est moins fâcheux de „ nourrir une femme pauvre, que de souffrir „ l'orgueil d'une riche, de posseder celle que „ personne ne veut, que d'en garder une belle. „ Comme la sienne étoit pour le moins aussi „ mauvaise que la Xantippe de Socrate, l'exem- „ ple de ce grand Philosophe pouvoit encore „ lui servir de consolation. „ Sans mentir ce docte Allemand fut bien malheureux: il croyoit entrer dans un bon port, & se mettre à couvert de mille incommoditez, & il s'exposa à une tempête continuelle. Encore si sa femme eût été jolie & riche, mais elle n'avoit eu pour dot (*d*) que sa laideur, & son humeur querelleuse.

(*H*) *Qu'il étoit un bon Lutherien caché.*] Je dis caché, car puis qu'il fut enterré dans une Eglise Catholique avec les ceremonies ordinaires, & qu'on mit à son épitaphe *Veræ Religionis amator*, il faut croire qu'il ne se declara point publiquement pour les Protestans, non pas même à l'article de la mort, dans ce moment decisif où il n'est plus question de dissimuler. Il est même vrai que le style de son histoire est tout Catholique Romain, si l'on excepte les endroits où il parle si librement contre la tyrannie des Papes, & contre les mauvaises mœurs du Clergé (*e*). Il ne faut donc pas trouver étrange que Mr. du Plessis l'objecte à ceux de l'Eglise Romaine, comme un temoin qui a été de leur Religion. Mr. du Plessis ne savoit pas les Anecdotes que le Pere Gretser avoit publiées. Voici un passage de ce Jesuite; *Addit* (*f*) *Plessæus Invectivæ Aventinianæ hanc clausulam*; hæc quidem licet professione Romanus, plura forte si licuisset, dicturus. *Professione Romanus, hoc est Catholicus non fuit Aventinus, sed hæreticus; cujus criminis ut alia probamenta deessent, id tamen satis superque liqueret ex epistola Melancthonis ad Aventinum quam ex ipso Autographo recitavi lib. 2. contra Calvinianum* replicatorem *cap.* 19. Coeffeteau n'a point su cette particularité, neanmoins il a soutenu hautement qu'Aventin étoit heretique: *Quant à ce*, dit-il (*g*), *que du Plessis fait Aventin de profession Romaine, nous ne l'accorderons jamais. Son langage le decouvre, & on voit par toutes ses Annales comme la passion le transporte contre le S. Siege. C'est pourquoi pour le trancher court, tout ce qu'on nous objecte de lui ne vaut pas une feuille de chesne, & ne le jugeons non plus digne de reponse que l'imposteur Benno sur les memoires duquel il a escrit la vie de ce* (*h*) *Pontife.* Dans l'Indice des livres defendus Aventin est traitté d'Auteur Lutherien. Fromond neanmoins ne le croit pas heretique, (*i*) mais seulement semblable à Erasme, en fait de parler trop librement contre les defauts des Moines. Les plus vastes memoires ne savent pas tout ce qui est assez commun. J'en vais donner un exemple. Conringius avoit oublié que ceux qui publierent à Ingolstad les Annales d'Aventin, en (*k*) retrancherent ce qui ne leur

(*a*) *Voici ce que dit Zieglerus;* Senectutem suam omnino considerans, tandem prorumpens in hæc verba dixit, senex sum, mihi ministrari opus est.

(*b*) *Voyez le Menagiana, pag.* 252.

(*c*) *C'est Mr. Bullart qui parle,* ubi supra.

(*d*) Aventinus vir doctus, magni judicii integritatisque sed fortunæ admodum tenui, quam corrupit ulterius ducta uxore rixosa & malorum morum, ut cum duobus malis paupertate & uxore mala ipsi fuerit conflictandum. *Conringius differtat. de Rebusp. apud Magirum Eponymolog. Critic. pag.* 90.

(*e*) *Voyez Rivet dans sa reponse à Coeffeteau pour du Plessis, t.* 2. *pag.* 167.

(*f*) *In Examine Mysterii Plessæani cap.* 45. *pag.* 354.

(*g*) *Reponse au Mystere d'Iniquité, pag.* 676.

(*h*) *Savoir Gregoire VII.*

(*i*) Liberrimæ enim linguæ (hæreticæ dicere non ausim, neque puto) & plane Erasmicæ in Monachorum & Ecclesiasticorum vitia fuit Aventinus. *Plus etiam nimio favens schismaticis, & parum integra fide res Rom. Pontificum prodidisse perhibetur*, ideoque meruit in classe auctorum, *cautè legendorum* ab Indice expurgatorio recenseri. *In libro de orbe terræ immob. pag.* 24.

(*k*) *Voyez la remarque C.*

poids de son temoignage contre la conduite des Papes, & contre la mauvaise vie des Prêtres : car les Protestans ont mille fois allegué les Annales d'Aventin pour montrer les desordres de l'Eglise. La plûpart des autres (*I*) Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez. Mr. Moreri (*K*) a mal reüssi dans cet article.

S. AUGUSTIN, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise, nâquit à Tagaste dans l'Afrique le 13. de Novembre 354. Son pere nommé Patrice n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaste : sa mere s'apelloit Monique, & avoit beaucoup de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination (*A*) pour l'étude. Il falut neanmoins qu'il

leur paroissoit pas d'un bon Catholique. *Libri ejus*, dit-il, *post mortem demum ab ipsis pontificiis Ingolstadii sunt editi, ut hinc appareat primos saltem editores non improbasse quæ ibi (a) reperiantur.* Il avouë (*b*) qu'Aventin entretenoit commerce de lettres avec plusieurs Protestans, & nommément avec Melanchthon, & qu'il panchoit de leur côté, ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût dans la Communion Romaine. Je remarque qu'on peut comparer fort justement le sort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(*I*) *La plûpart des autres Ecrits de cet Auteur n'ont jamais été imprimez.*] Vossius (*c*) remarque qu'Aventin aprend à ses lecteurs dans la page 236. de ses Annales (c'est la 344. dans l'édition de 1580.) qu'il avoit publié l'histoire d'Udine, *publicatæ à se historiæ Utinensium meminit.* Gesner n'a point fait mention de cette histoire. Il n'a parlé que d'une Grammaire publiée par Aventin l'an 1519. & d'un livre touchant la maniere de compter sur ses doigts publié à Ratisbonne l'an 1532. auquel l'Auteur avoit joint le sommaire d'un grand Ouvrage, qui ne demandoit que le secours d'un Mecene pour sortir de dessous la presse. Voici le titre du livre imprimé en 1532. *Numerandi per digitos manusque (quinetiam loquendi) veterum consuetudinis abacus, sive explicatio ex Beda cum picturis & imaginibus, una cum capitibus rerum quibus illustrabitur Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecœnas.* Gesner raporte le precis de ce grand Ouvrage d'Aventin. On conoît par là que cet Auteur avoit formé un plan très-beau & très-vaste pour illustrer les antiquitez d'Allemagne. La seule vuë generale des matieres qu'il embrassoit est capable d'étonner. Aventin devoit publier bien-tôt une Chronique semblable à celle d'Eusebe, une Histoire Ecclesiastique depuis le commencement du monde jusques à son tems; quelques anciens Grammairiens, un Dictionaire Grec & Latin, des notes sur Claudien (*d*) &c. On ne sait ce que ces Ouvrages sont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu suffire à tant d'écrits, il faut songer qu'il (*e*) commençoit à étudier dès la pointe du jour, & que souvent il se remettoit à l'étude un peu après souper jusques à minuit. Comme il a rompu (*f*) la glace à ceux qui ont travaillé sur les Antiquitez de Baviere, il ne faut pas s'étonner qu'ils (*g*) ayent trouvé des fautes dans ses Annales. Il en trouveroit beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avoient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius (*h*) l'a repris en beaucoup de choses.

(*K*) *Mr. Moreri a mal reüssi dans cet article.*] I. Que dans la premiere édition il ait parlé d'Aventin sous la lettre I, c'est une faute pardonnable, mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvoit pas ignorer que tout le monde se plaignoit qu'il eût placé les hommes illustres suivant leur nom de batême. Pourquoi n'a-t-on pas ôté ce sujet de plainte dans les éditions suivantes? II. Aventin est né l'an 1466. & non pas l'an 1460. III. Ayant une fois fait cette faute, il ne faloit pas donner 68. ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il faloit mentir encore une fois en le faisant vivre 74. ans; & pour n'avoir pas ajoûté ce second mensonge au premier on a commis une très-lourde bevuë, on a pretendu que depuis l'année 1460. jusques à l'année 1534. il n'y a que 68. années. IV. Il n'est pas vrai que Nicolas Gisner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il faloit dire (*i*) Nicolas Cisner. V. Ce seroit parler très-improprement que de dire que Nicolas Cisner a publié ces Annales avec des additions; car manifestement cela voudroit dire qu'il y auroit ajoûté certaines choses de son fond & de son cru. Or c'est ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci: il a publié ces Annales sur un manuscrit d'Aventin qui n'avoit point été châtré; de sorte que son édition est plus ample que celle de Zeilerus, parce qu'elle contient tous les endroits que Zeilerus avoit suprimez. Les paroles de Vossius (*k*) qui ont fait broncher Monsieur Moreri n'auroient pas trompé un homme attentif: elles insinuent assez clairement que Cisner ne fit autre chose que restituer à Aventin ce qu'on lui avoit ôté. VI. Un Prêtre qui l'est autant que Monsr. Moreri, soutient un étrange personnage lors qu'il qualifie *considerables* les additions de Nicolas Cisner; car ces additions ne consistent qu'en invectives contre les Papes, & contre le Clergé Romain. VII. Les *autres pieces* qu'Aventin *laissa* ne sont point celles *dont les sentimens* ne sembloient pas bien orthodoxes au Cardinal Baronius. C'est contre les Annales de Baviere que ce Cardinal s'est fort fâché. VIII. Il ne faloit point citer Baronius (*l*) T. IX. *Anni* A. C. 772. car cela signifie que Baronius a consacré pour le moins neuf tomes à la seule année 772.

(*A*) N'*avoit nulle inclination pour l'étude.*] Par le portrait que Saint Augustin a fait lui même de son enfance, on peut conoître qu'il étoit ce qu'on apelle *un garnement*: il fuyoit l'école comme la peste, il n'aimoit que le jeu, & que les spectacles; il deroboit (*m*) tout ce qu'il pouvoit chez son pere; il inventoit mille (*n*) mensonges pour échaper aux coups de fouët, dont on étoit obligé de se servir contre son liber-

SI SAINT AUGUSTIN a été savant & Auteur dès l'enfance.

(*i*) *Conringius apud Magirum, ubi supra.*

(*b*) Vixit superiori seculo quando maxima illa sacrorum mutatio fieret, & multa pontificiæ religionis dogmata improbavit. Per literas familiaritatem coluit cum Protestantium nonnullis, & cum Philippo quoque Melanchthone: reperire tamen non potui reliquisse eum penitus Ecclesiam Romanam utut in Protestantes videatur propensior: vixit enim & mortuus est in illa Ecclesia, sepultusque Reginoburgi in Monasterio S. Emerani ceremoniis pontificiæ Ecclesiæ usitatis. *Id. ib.*

(*c*) *Ubi supra.*

(*d*) *Voyez Gesner, Biblioth. fol.* 386.

(*e*) *Zieglerus in ejus vita.*

(*f*) *Conringius ubi supra.*

(*g*) *Brunnerus dans ses Annales de Baviere le critique souvent. Voyez Zeiller de Histor. pag.* 13. (*h*) *In Commentar. Biblioth. Cæsar. l.* 2. *c.* 1, 2. *Vide Magiri Eponymol. pag.* 91.

(*i*) *Dans l'edition de Hollande on a dit Nicolas Gesner.*

(*k*) Annales Bojorum libris VII. reliquit: quos ex authenticis codd. restituit & auxit Nicolaus Cisnerus. *De Hist. Lat. pag.* 655. *Vossius a un peu tort de n'avoir pas touché quelque chose de l'édition mutilée: s'il en eût parlé ce que je viens de citer eût été plus clair.*

(*l*) *Vossius, l'unique Auteur que Moreri ait consulté touchant Aventin, le pouvoit si bien preserver d'erreur, car il cite* ex T. IX. ad annum 772.

(*m*) Furta etiam faciebam de cellario parentum & de mensa, vel gula imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum suum mihi, quo pariter utique delectabantur, tamen vendentibus. *Augustin. Confess. l.* 1. *c.* 19. (*n*) Fallendo innumerabilibus mendaciis & pædagogum & magistros & parentes amore ludendi, studio spectandi nugatoria, & imitandi ludicra inquietudine. *Ibid.*

qu'il étudiât; son pere voulut l'avancer par cette voye, & l'envoya faire ses Humanitez à Madaure. Il l'en retira âgé de 16. ans, pour l'envoyer faire sa Rhetorique à Carthage. Saint Augustin y alla vers la fin de l'an * 371. Il s'avança fort dans les sciences, mais il se (*B*) plongea dans la debauche des femmes. Il voulut lire l'Ecriture Sainte, mais la simplicité du style l'en degoûta : il étoit encore trop grand admirateur de l'éloquence Payenne, pour trouver son compte dans la Bible. Il avoit en general une forte envie de conoitre la verité, & ayant cru la trouver dans la Secte des Manichéens, il s'y engagea, & en soutint la plûpart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Ayant demeuré à Carthage quelque tems il retourna à Tagaste, où il enseigna la Rhetorique avec tant d'applaudissement, que l'on felicitoit sa mere d'avoir un fils si admirable: mais cela n'empêchoit pas cette sainte femme de s'affliger extremément à cause de l'heresie de son fils, & de la debauche où il se plongeoit. Il retourna à Carthage l'an 380. & y enseigna la Rhetorique avec une reputation très-glorieuse. Ce fut alors qu'il fixa son incontinence, qui avoit été vague & repanduë sur plusieurs objets. Il prit une concubine, & s'en contenta, & en eut un fils qu'il appella *Adeodatus*, Dieu-

* *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccl. t.* 3. *p. m.* 158.

bertinage. Par là on refute ce que Leon Allatius a debité, (*a*) „ qu'à l'âge de *douze* ans Saint „ Augustin avoit étudié, & compris tout seul „ sans le secours d'aucun maître tous les li„ vres d'Aristote, qui concernent la Logique „ & la Theorie, & qu'il avoit dans le même „ âge composé d'excellens écrits, pour decouvrir „ & refuter les erreurs de beaucoup d'Au„ teurs. „ L'Ecrivain qui a pris le nom de Christianus Liberius a (*b*) debité la même chose. Monsr. Baillet les refute fort solidement tous deux par les Confessions de Saint Augustin, & il decouvre la cause de leur meprise; *Croyons*, dit-il, (*c*) *que ceux qui les ont trompez pourroient avoir lu* douze *pour* vingt *dans l'endroit où Saint Augustin en a parlé. Ce saint reconoît* (*d*) *qu'il avoit près de* vingt *ans lors qu'il lui tomba entre les mains un Traité d'Aristote qu'on nomme les dix Categories, dont il avoit entendu parler à Carthage avec beaucoup d'ostentation . . . Il le lut seul & l'entendit parfaitement. De sorte qu'en ayant conferé depuis avec ceux qui disoient l'avoir apris avec beaucoup de peine d'excellens maîtres, qui le leur avoient expliqué non seulement de vive voix, mais aussi par des figures qu'ils en avoient tracées sur le sable, ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avoit compris de lui même en particulier. Il temoigne aussi qu'à cet âge il lut & entendit sans le secours de personne, tous les livres des Arts Liberaux qu'il put rencontrer. Il dit la même chose des Mathematiques, & nommément de la Geometrie, de la Musique, & de l'Arithmetique.*

(*B*) *Il se plongea dans la debauche des femmes.*] Il commença de très-bonne heure, car à l'âge de 16. ans il s'abandonna aux instincts de cette furieuse passion. *Ubi eram*, dit-il, (*e*) *& quam longe exulabam à deliciis domus tuæ, anno illo sexto decimo ætatis carnis meæ, cum accepit in me sceptrum, & totas manus ei dedi vesaniæ libidinis.* Il passa cette année dans l'oisiveté, parce que son pere n'ayant pas de quoi l'entretenir à Carthage, amassoit peu-à-peu l'argent qui lui étoit necessaire pour l'y envoyer. La joye de ce bon pere fut grande, lors qu'étant au bain (*f*) avec son fils il s'aperçut des progrés premat urez de la nature: il ne put s'empêcher d'aprendre cette nouvelle à sa femme, & sentoit dejà je ne sai quelle petite joye de grand-pere, en voyant que son fils étoit si-tôt prêt à marier. La mere de St. Augustin eut plus d'inquietude que de joye de cela; elle craignit que les desordres n'en commençassent plûtôt, & c'est pourquoi elle lui fit de très-serieuses remontrances (*g*) de s'abstenir du sexe, & sur tout de l'adultere: mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations. Il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manicheïsme, & qu'il se preparoit au batême, il prit une nouvelle concubine (*h*) à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui destinoit pour femme eût atteint l'âge nubile. Il faloit (*i*) attendre près de deux ans: Il est remarquable que dans la dispute de Saint Augustin & d'Alypius sur le mariage & le celibat, Alypius bien loin de persuader à St. Augustin le celibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menoit une vie chaste : il avoit goûté en passant & comme à la derobée le plaisir Venerien au commencement de sa jeunesse, mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconseilloit (*k*) le mariage à Saint Augustin, comme un obstacle au dessein qu'ils avoient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. St. Augustin lui avoüa (*l*) ingenûment qu'il ne lui seroit pas possible de se contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez qui avoient été fideles à Dieu & à leurs amis. Il ajoûta qu'il y avoit (*m*) une grande difference entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avoit goûtez, & qu'il avoit oubliez, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui deviendroient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ce discours qu'il resolut de se marier, afin, disoit-il, de conoître par experience ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même. *Cœperat & ipse desiderare conjugium nequaquam victus libidine talis voluptatis, sed curiositatis. Dicebat enim scire se cupere, quidnam esset illud sine quo vita mea quæ illi sic placebat, non mihi vita, sed pœna videretur.* Ils ne se marierent neanmoins ni l'un ni l'autre, & ils vêcurent dans la continence.

(*a*) *In Apib. Urbanis pag.* 140. *apud Baillet, Enfans celebr. pag.* 59.

(*b*) *De scrib & leg. libr. pag.* 178. *apud Baillet, ibid.*

(*c*) *Ibid. p.* 60. 61.

(*d*) *Confess lib.* 4. *cap.* 16.

(*e*) *Confess. l.* 2 *cap.* 2.

(*f*) Quinimo ubi me ille pater in balneis vidit pubescentem & inquieta indutum adolescentia, quasi jam ex hoc in nepotes gestiret, gaudens matri indicavit. *Ib. cap.* 3. C'etoit contre la bienseance conuë même des Payens, qu'un fils & un pere se baignassent au même lieu. *Voyez Ciceron* de Offic. l. 1. c. 35. *Valere Maxime* lib. 2. c. 1. n. 7. *Plutarque* in Catone majore pag. 348.

(*g*) Secreto memini ut monuerit cum solicitudine ingenti ne fornicarer, maximeque ne adulterarem cujusquam uxorem. Qui mihi monitus muliebres videbantur, quibus obtemperare erubescerem. *Ib.*

(*h*) *Ibid. lib.* 6. *cap.* 15.

(*i*) *Ib. c.* 13.

(*k*) Prohibebat me Alipius ab uxore ducenda, causans nullomodo nos posse securo ocio simul in amore sapientiæ vivere sicut jam diu desideraveramus, si id fecissem. *Ib. c.* 12.

(*l*) Ita hærere visco illius voluptatis, ut me affirmarem quotiescunque inde inter nos quæreremus, cœlibem vitam nullo modo posse degere. *Ibid.* (*m*) Multum interesse inter illud quod ipse raptim & furtim expertus esset, quod pœne jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delectationes consuetudinis meæ, ad quas si accessisset honestum nomen matrimonii, &c. *Ibid.*

Dieu-donné (C), & qui eut beaucoup d'eſprit. Il devint un peu flotant dans ſa Secte, parce qu'il ne trouvoit perſonne qui repondit pleinement (D) aux difficultez qu'il avoit à propoſer: neanmoins il ne changea pas de profeſſion, il attendit de plus grans éclairciſſemens. Monique ſa bonne mere l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'hereſie & de la luxure; & ne deſeſpera de rien, quoi qu'elle vît que ſes remontrances fuſſent inutiles. Il chercha un nouveau theatre à ſon eſprit, & ſe reſolut d'aller à Rome; & pour n'être pas detourné de ce deſſein il s'embarqua ſans en rien dire à ſa mere, ni à Romanien * ſon parent qui l'avoit entretenu dans les Ecoles. Il enſeigna dans Rome la Rethorique avec le même ſuccés qu'à Carthage: de ſorte que Symmaque Prefect de la ville ayant ſu qu'on demandoit à Milan un habile Profeſſeur de Rhetorique, le deſtina à cet emploi l'an 383. St. Auguſtin fut fort eſtimé à Milan; il alla rendre viſite à St. Ambroiſe, & en fut fort bien reçu. Il alloit à ſes Sermons beaucoup moins par un principe de pieté, que par un principe de curioſité critique. Il vouloit voir ſi l'éloquence de ce Prelat meritoit la reputation à quoi elle étoit montée. Dieu ſe ſervit de ce moyen pour le convertir; les Sermons de St. Ambroiſe firent une telle impreſſion, que St. Auguſtin ſe fit Catholique l'an 384. Sa mere qui l'étoit venu trouver à Milan fut d'avis qu'il ſe mariât, afin de renoncer à la vie deshonnête qu'il menoit. Il conſentit à cette propoſition, & renvoya en Afrique ſa concubine; mais comme la fille qu'on lui deſtinoit pour épouſe ne devoit être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire une ſi longue reſiſtance à ſon naturel, il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Epîtres de St. Paul, les ſollicitations & les larmes de ſa mere, les bons diſcours de quelques amis attirerent ſur lui le dernier coup de la grace; il ſe ſentit bon Chretien, pret à tout quiter pour l'Evangile; il renonça à ſa profeſſion de Rhetorique, & il ſe fit batiſer par St. Ambroiſe la veille de Pâques l'an 387. L'année ſuivante il s'en retourna en Afrique. Il avoit perdu ſa mere à Oſtie, où ils devoient s'embarquer †. Il fut ordonné Prêtre l'an 391. par Valere Evêque d'Hippone. Quatre ans après il devint Coadjuteur de ce Prelat, & il rendit des ſervices très-importans à l'Egliſe par ſa plume, & par ſa pieté, juſques à ſa mort qui arriva le 28. d'Août ‡ 430. Le detail de ſa vie Epiſcopale & de ſes Ecrits ſeroit ici ſuperflu; on le peut trouver dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin; & ſi ces Meſſieurs n'avoient paſſé trop legerement ſur la vie dereglée de St. Auguſtin, j'aurois pu me diſpenſer entierement de cet article. Mais pour la plus grande inſtruction du public, il eſt bon de faire conoître les grands hommes à droit & à gauche. L'aprobation que les Conciles & les Papes ont donnée à St. Auguſtin ſur la doctrine de la Grace fait un grand bien à ſa gloire; car ſans cela les Moliniſtes dans ces derniers tems auroient hautement levé la baniere contre lui, & mis à neant ſon autorité. Nous avons fait voir ailleurs ⸸ que toute leur Politique n'a pu les contraindre à bien ſauver les apparences, & à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il eſt certain que l'engagement où eſt l'Egliſe Romaine de reſpecter le ſyſtême de St. Auguſtin; la jette dans

* *Son pere étoit mort environ l'an 372.*

† *Tiré de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Jean le Sueur t. 3. ad ann. 388. pag. 484. & ſuiv. de l'édit.* in 12.

‡ *Du Pin ubi ſupra.*

⸸ *Ci-deſſus pag. 98. & 102. vous y verrez divers jugemens qu'on a faits de St. Auguſtin.*

(C) *Un fils qu'il apella. . . Dieu donné, & qui eut beaucoup d'eſprit.*] Mon lecteur ſera ſans doute bien aiſe de trouver ici quelque choſe touchant ce batard; j'en dirai ce que j'en trouve dans Monſieur Baillet (*a*). „ Adeodat n'avoit „ que *quinze* ans lors que ſon pere fut batizé; „ mais il étoit alors ſi avancé, & ſon eſprit avoit „ dêjà reçu tant de lumieres, qu'il paſſoit bien „ des perſonnes âgées, & beaucoup de ceux „ que l'on conſidere dans le monde pour leur „ gravité & leur litterature. Saint Auguſtin „ compoſa vers le même tems un livre en for- „ me de Dialogue, intitulé *Du Maître.* Adeo- „ dat & lui ſont les deux perſonnages qui s'y „ entretiennent, & il prend Dieu à temoin que „ tout ce qu'il fait dire à ſon fils dans cet Ou- „ vrage eſt entierement de lui, quoi qu'il n'eût „ alors que *ſeize* ans. St. Auguſtin ajoûte, qu'il „ avoit vu de cet enfant pluſieurs choſes encore „ plus admirables, que ce que nous venons de „ rapporter. Enfin tout Eſprit fort qu'il étoit, „ il declare que la grandeur de l'eſprit de ſon fils „ l'épouvantoit. Adeodat reçût la grace du Ba- „ tême avec ſon pere, & il mourut peu de tems „ après. „

(*a*) *Ubi ſupra pag. 63. ex Auguſt. Confeſſ. l. 9. cap. 6.*

(D) *Qui repondît pleinement aux difficultez qu'il avoit à propoſer.*] Saint Auguſtin avoit l'eſprit penetrant; il étoit Rhetoricien de profeſſion; il entendoit la Dialectique. Il eſt aiſé à un ſubtil & éloquent diſputeur de former des doutes, & de trouver des repliques: il ne faut donc pas s'étonner qu'il embarraſſât les Docteurs Manichéens. Il ne faut pas même s'étonner qu'il embarraſſât pluſieurs Catholiques, & que les foibles reponſes qu'ils faiſoient à ſes objections le confirmaſſent dans ſes hereſies. Il avouë qu'à ſon dam (*b*) il avoit remporté ſur eux mille victoires: tant il eſt vrai que chaque orthodoxe ne doit pas ſe mêler de la diſpute; & qu'à moins que d'avoir à faire à un Heretique de ſa volée; on ne peut, naturellement parlant; qu'endurcir ſon Antagoniſte.

(*b*) Quædam noxia victoria pœne mihi ſemper in diſputationibus proveniebat, differenti cum Chriſtianis imperitis; quo ſucceſſu creberrimo gliſcebat adoleſcentis animoſitas, & impetu ſuo in pervicaciæ magnum malum imprudenter vergebat. *Auguſt. de duabus anim.*

dans un embarras qui (*E*) tient beaucoup du ridicule. Les Arminiens (*F*) n'ayant pas les mêmes menagemens à garder, en usent sincerement avec ce Saint Pere de l'Eglise. Un savant Critique François a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de conoître qu'il meprise (*G*) de tout son cœur les Commentaires

(E) *Dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule.*] Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans prejugé, & avec les lumieres necessaires, que la doctrine de Saint Augustin & celle de Jansenius Evêque d'Ipre sont une seule & même doctrine; qu'on ne peut voir sans indignation que la Cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Jansenius, & d'avoir neanmoins conservé à Saint Augustin toute son autorité & toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus: le Concile de Trente en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre a necessairement condamné celle de Saint Augustin; car il n'y a point de Calviniste qui ait nié ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine, & la liberté de nôtre ame au sens que Saint Augustin a donné au mot de concours, de cooperation, & de liberté. Il n'y a point de Calviniste qui ne reconoisse le franc arbitre, & son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de Saint Augustin. Ceux que le Concile de Trente a condamnez ne rejettent le franc arbitre, qu'entant qu'il signifie la liberté d'indifference. Les Thomistes le rejettent aussi sous cette notion, & ne laissent pas de passer pour très-Catholiques. Voici une autre scene de Comedie. La predetermination Physique des Thomistes, la necessité de Saint Augustin, celle des Jansenistes, celle de Calvin sont au fond la même chose; & neanmoins les Thomistes renoncent les Jansenistes, & les uns & les autres pretendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il étoit permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on seroit fort tenté de dire que les Docteurs sont ici de grans Comediens, & qu'ils n'ignorent pas que le Concile de Trente n'a condamné qu'une chimere, qui n'étoit jamais montée dans l'esprit des Calvinistes, ou qu'il a condamné Saint Augustin, & la predetermination Physique: de sorte que quand on se vante d'avoir la foi de Saint Augustin, & de n'avoir jamais (*a*) varié dans la doctrine, on ne le fait que pour garder le *decorum*, & pour éviter la dissipation du systême qu'un aveu sincere de la verité produiroit necessairement. Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, & qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutineroit plus souvent contre les Docteurs, que contre les Maltotiers. *Si vous ne conoissez pas*, leur diroit-on, *que vous nous trompez, vôtre stupidité merite qu'on vous envoye labourer la terre; & si vous le conoissez, vôtre mechanceté merite qu'on vous mette entre quatre murailles au pain & à l'eau.* Mais on n'a rien à craindre; les peuples ne demandent qu'à être menez selon le train accoutumé; & s'ils en demandoient davantage, ils ne seroient pas capables d'entrer en discussion; leurs affaires ne leur ont pas permis d'aquerir une si grande capacité.

(*a*) *Mr. Basnage montre clairement que l'Eglise Romaine dans le Concile de Trente & ailleurs, a decidé contre St. Augustin & d'autres Conciles. Voyez son Histoire de la Religion des Eglises Reformées t. 2. pag. 452. & & suiv.*

SI LES peuples seroient quelquefois à craindre à leurs conducteurs Ecclesiastiques en cas d'une grande capacité.

(F) *Les Arminiens .... en usent sincerement avec ce Saint Pere de l'Eglise.*] Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain comme les Jesuïtes; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entierement Saint Augustin à leurs Adversaires, & de le reconoître pour un aussi grand *Predestinateur* (c'est un terme fort usité parmi eux) que Calvin. Les Jesuïtes en auroient fait autant sans doute, s'ils avoient osé condamner un Docteur que les Papes & les Conciles ont aprouvé.

(G) *Qu'il meprise de tout son cœur les Commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture.*] Je parle de Mr. Simon: voyez son Histoire (*b*) critique du Vieux Testament, où le principal éloge qu'il donne à Saint Augustin est d'avoir conu son insuffisance. *Il a très-bien remarqué*, dit-il (*c*), *les qualitez necessaires pour bien interpreter l'Ecriture, & comme il étoit modeste il a avoüé librement que la plûpart de ces qualitez lui manquoient, & partant on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Ecriture. . . . Il reconut* (*d*) *bien-tôt que l'entreprise* de repondre aux Manichéens, *étoit au dessus de ses forces, In scripturis* (*e*) *exponendis tyrocinium meum sub tanta sarcinæ mole succubuit.* J'avouë que Monsieur Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvoit-il écrivant en France ne pas se servir de quelque menagement? *Je ne puis*, dit-il (*f*), *aprouver les emportemens de Pierre Castellan grand Aumônier de France qui accuse Saint Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant* de n'avoir fait que rêver *lors qu'il a expliqué l'Ecriture Sainte.* Ceux qui ont écrit contre lui (*g*) ont très-bien su lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre *l'estime qu'il veut faire paroître pour les Ecrits* de Saint Augustin, & le jugement qu'il en fait, & ils se sont servis de cette occasion pour donner une idée fort desavantageuse de ce Pere. *On ne peut*, disent-ils, *se former une autre idée du bienheureux Saint Augustin, que d'un Declamateur qui dit tout ce qui lui vient en la tête, à propos ou non, pourveu que cela s'accorde avec un certain Systême Platonicien qu'il s'étoit formé de la Religion Chrêtienne, d'un esprit qui se perd à tous momens dans les nuës, & qui se laisse emporter à de froides Allegories qu'il debite comme des Oracles; d'un homme enfin qui n'avoit aucune des qualitez que doit avoir un Interprete de l'Ecriture Sainte.* Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. Mr. Simon dans sa Replique ne s'est pas fort attaché à defendre Saint Augustin. On sent bien que son cœur n'étoit point là (*h*): il donne quelque chose à la bienseance, & beaucoup plus à l'interêt de critiquer son adversaire. On peut remarquer en divers endroits de ses écrits, qu'il croit que puis que Saint Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les Peres Grecs sur les matieres de la Grace, personne n'est obligé de le suivre preferablement aux Peres Grecs. Ce subterfuge seroit bien commode, mais il n'y a pas moyen de s'en servir: car puis que la doctrine de Saint Augustin sur la Grace a été aprouvée par l'Eglise, il faut que toute

(*b*) *Liv. 3. chap. 9.*

(*c*) *Ibid. pag. 397.*

(*d*) *Pag. 398.*

(*e*) *August. lib. 1. Retract. cap. 18.*

(*f*) *Ubi supra pag. 399.*

(*g*) *Voyez le livre intitulé* Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, *pag. 357. & suiv. & la Defense de ces sentimens pag. 348. & suiv.*

(*h*) *Voyez la reponse aux sentimens de quelques Theologiens de Hollande pag. 202. & suiv. & la reponse à la defense des sentimens pag. 198. & suiv.*

mentaires de St. Augustin sur l'Ecriture. Mr. Claude (*H*) qui a condamné dans ce Pere l'aprobation des loix penales en matiere de conscience, se seroit exposé lui-même à une rude censure s'il avoit encore vêcu 3. ou 4. ans.

AURAT,

toute doctrine opposée à celle-là soit à rejetter; & ainsi tout ce que St. Chrysostôme a pu dire de favorable au Molinisme est un dogme particulier, & flêtri pour le moins implicitement par l'aprobation authentique qui a été donnée à St. Augustin. C'est ce que j'ai apellé ci-dessus un embarras qui jette l'Eglise Romaine dans une espece de ridicule. Je mets en marge (*a*) les paroles de Castellan; elles sont notables, & sa vie n'est pas un livre fort commun en ce païs-ci.

(*H*) *Mr. Claude . . . . se seroit exposé lui-même à une rude censure.*] J'ai deux choses à montrer, l'une que Mr. Claude a trouvé mauvais que St. Augustin ait prouvé les loix penales contre les heretiques; l'autre que s'il avoit vêcu encore 3. ou 4. ans, il eût été censuré d'avoir censuré St. Augustin.

I. Pour prouver la premiere de ces deux choses, je n'ai qu'à raporter les termes dont Mr. Claude s'est servi dans une lettre qui a été renduë publique. Il avouë que St. Augustin *avoit l'esprit admirablement beau, l'imagination abondante & heureuse, marquant presque par tout une grande pieté, une grande justice, & une grande charité*; mais il ajoûte, (*b*) *qu'il y a une chose, qui flêtrit extremement sa memoire, savoir qu'après avoir été dans des sentimens de douceur, & de charité touchant la conduite qu'on doit tenir envers les heretiques; les contestations qu'il eut avec les Donatistes l'échaufferent tellement, qu'il changea du blanc au noir, & soutint hautement qu'il falloit persecuter les heretiques.*

II. Les Actes du Synode des Eglises Wallones des Provinces Unies des Païs-Bas, tenu à Amsterdam au mois d'Août 1690. établissent invinciblement la seconde chose que j'ai à prouver; car c'est ici une (*c*) des propositions que cette Assemblée condamna, *Le Magistrat n'est point en droit d'employer son autorité pour abatre l'idolatrie, & empêcher les progrés de l'heresie.* Cette proposition, dis-je, est une de celles que le Synode *declare solennellement & unanimement fausses, scandaleuses, pernicieuses, destructives également de la morale & des dogmes de la religion.* Le Synode *comme telles les proscrit, les interdit, & les condamne, defendant sous les dernieres censures à toutes personnes Ecclesiastiques & seculieres de les debiter ni dans les chaires, ni dans les conversations particulieres . . . & ordonnant très-expressément à tous les Consistoires de son ressort de redoubler leurs soins, & leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de reprimer sans distinction & sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la Sainte Cene: & à l'égard des Ministres ils les suspendront de leur charge jusques au prochain Synode, en apellant à ce jugement deux Pasteurs des Eglises voisines.* Si Mr. Claude eût été en vie (*d*) pendant la tenuë de ce Synode, on n'auroit pas peut-être condamné la proposition que j'ai raportée; mais quoi qu'il en soit on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre: car il est visible que St. Augustin n'a établi autre chose sinon que les Magistrats doivent reprimer les heretiques, en les soumettant à certaines peines; or le Synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la proposition contraire au nombre des erreurs pernicieuses, pour lesquelles il veut qu'on excommunie les laïques, & qu'on suspende les Ministres: ce Synode a donc decidé la même doctrine que Mr. Claude avoit condamnée dans Saint Augustin, ainsi le sentiment de Mr. Claude a été fulminé dans ce Synode.

Si Monsr. Claude a été surpris que St. Augustin soit *passé du blanc au noir*, d'autres s'étonnent encore plus que les Ministres * fugitifs de France soient passez tout de même du blanc au noir. Car au lieu que St. Augustin changea d'opinion à cause que les loix des Empereurs avoient fait cesser un schisme, les Ministres refugiez ont changé de sentiment, lors que la ruïne de leurs Eglises par l'autorité du Souverain étoit encore toute fraîche, & que la playe étoit encore toute sanglante. Si on leur avoit demandé pendant que les Edits de persecution ne cessoient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensoient de la conduite d'un Souverain, qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumieres de leur conscience, ils auroient repondu qu'elle est injuste, & dès qu'ils se sont vus en d'autres païs, ils ont prononcé anathême sur ceux qui condamnent l'usage des loix penales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines; il y a bien à moraliser là-dessus.

Celui qui fut le promoteur de ces decisions Synodales avoit dejà passé du blanc au noir, mais c'étoit en quelque façon par un privilege special, & par une dispense prophetique qui ne tiroit point à consequence pour les autres. Sa Politique du Clergé, son Preservatif, &c. avoient condamné hautement l'usage des loix penales en matiere de religion. Il avoit traité amplement de cela dans sa reponse à l'Histoire du Calvinisme, & pour le moins il avoit donné à conoître qu'il souhaitoit de refuter solidement les Apologistes des loix penales. Il est vrai qu'il avoit ruïné d'une main ce qu'il avoit tâché de bâtir de l'autre, & qu'il tomba dans une pitoyable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs Ecrits qu'on a publiez contre lui; mais enfin jusques là on ne pouvoit pas le convaincre d'avoir dit nettement & precisément le ouï & le non. Ce n'a été qu'en consequence des revelations qu'il a cru recevoir d'enhaut sur la prochaine ruïne du Papisme, ce n'a été, dis-je, qu'en consequence de cela, qu'il s'est élevé contre ceux qui ne croyoient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras seculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisoient une querelle personnelle, & qu'ils conspiroient contre son explication de l'Apocalypse (*e*). Le Clergé de France

(*a*) Ut didum Augustinum contra hæreticos de hominis Christiani justificatione disputando, proxime ad divi Pauli sententiam accessisse fatebatur, ita linguarum ignoratione somniasse frequenter atque etiam delirasse sacra explicando asseverabat: cumque bonarum artium magis non ignorans quam penitus dici posset, non satis idoneum esse judicabat cui de artibus differenti legendo tempus transmitteretur, qui minime otio abundaret. Eam quoque stili Augustiniani anfractuosam sinuositatem esse, & sermonis omni elegantia vacui impuritatem addebat, ut ab homine liberaliter in literis educato citra fastidium legi vix posset. *Petrus Gallandius in vita Castellani p. 44. 45.*

(*b*) *Voyez la lettre écrite de Suisse, imprimée à Dordrecht* 1690 *pag.* 20.

(*c*) *Voyez ce qui a été publié des Actes de ce Synode dans le Tableau du Socinianisme, pag. 565.*

(*d*) *Il étoit mort au mois de Janvier 1687.*

* *Ils étoient en beaucoup plus grand nombre dans le Synode, que les Ministres Walons, & ils ont agi de concert avec les Ministres Refugiez en Angleterre. Voyez les Actes de ce Synode, touchant ce fait, dans la 8. lettre du tableau du Socinianisme pag. 559. & suiv. L'Auteur de ce tableau assûre p. 558.* que l'arrêté & les definitions de ce Synode ont été faites d'une maniere unanime.

(*e*) *Voyez l'Apologie pour les vrais Tolerans par Mr. Huet pag. 133. 134.*

AURAT, ou **D'AURAT** (JEAN) en Latin *Auratus*. Voyez DAURAT.

AUROGALLUS (MATTHIEU) savant homme du XVI. siecle, & Professeur * en trois langues dans l'Academie de Wittemberg, étoit né dans la Boheme. Il avoit été curieux de ramasser beaucoup de livres de la bonne antiquité, & il ne se contentoit pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à se faire un nom par leurs nombreuses Bibliotheques, il en aimoit aussi beaucoup la lecture. J'ai vu une épitre dedicatoire † où on l'exhorte à publier Actius, XIX. livres de l'Histoire naturelle composez par un Auteur inconu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix Orateurs d'Athenes, & plusieurs autres Manuscrits Grecs aportez du Levant en Boheme par le Baron Bohuslas de Hassensteyn, & parvenus entre ses mains, *cognationis & studiorum hæreditario jure*. Il semble qu'on pourroit inferer de ces paroles qu'il étoit parent de ce Baron. Je ne sache point qu'on ait d'autres livres de lui que ‡ *Compendium Hebrææ Chaldææque Grammatices*, imprimé à Wittemberg *in* 8. l'an 1525. & à Bâle l'an 1539. & *De Hebræis urbium, regionum, populorum, fluminum, montium & aliorum locorum nominibus liber è veteri instrumento congestus*, imprimé à Wittemberg l'an 1526. & à Bâle en 1539. *in* 8. Cette seconde édition avoit été augmentée par l'Auteur. Il mourut l'an 1543. ⸸ & avoit été d'un grand secours à Luther dans la traduction de la Bible.

* *Voyez l'épitre dedicat.* de qua infra.

† *C'est celle de Parthenius* de amatoriis affectibus *par* Janus Cornarius, Medicus Zuiccaviensis, *datée du* 1. *d'Avril* 1530.

‡ *Epit. Biblioth. Gesneri.*

⸸ *Micrælius, Syntag. histor. Konig se trompe de mettre* 1533. *& de citer Micrælius.*

AUTRICHE (DOM JUAN) fils naturel de l'Empereur Charles-Quint, nâquit à Ratisbonne le 24. de Fevrier 1545. Une Demoiselle de Ratisbonne qui s'apelloit β *Barbe Blomberg*, (*A*) voulut bien passer pour sa mere, afin d'épargner

β *Voyez son article.*

France s'est fort servi des raisons de St. Augustin, pour justifier la conduite de la Cour envers les Reformez. On a fait imprimer à part en beau François tout ce que St. Augustin a (*a*) publié sur cette matiere. Voyez les reflexions (*b*) qui ont été faites sur le prejudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce Saint. On a été surpris que Mr. Poiret ait tâché de l'excuser. Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans au mois de Mai 1692. page 358. & au mois d'Août de la même année page 552.

(*A*) *Barbe Blomberg voulut bien passer pour sa mere.*] Le P. Strada (*c*) dit que le Cardinal de la Cueva lui avoit revelé ce secret. Ce Cardinal l'avoit apris de Claire Eugenie Princesse du Païs-Bas, à laquelle Philippe II. qui n'avoit rien de caché pour elle en avoit fait confidence. Philippe II. temoigna (*d*) toûjours devant le monde que Barbe Blomberg étoit la mere de Dom Juan. Le sacrifice que cette Dame voulut bien faire de sa propre reputation à celle d'une grande Princesse, n'est pas à beaucoup près si considerable que l'on s'imagine: on se fait une honte de passer pour la Maitresse d'un particulier, mais combien y a-t-il de Dames qui se glorifient d'être les Maîtresses des Rois & des Empereurs? J'ai dit que ce sacrifice se faisoit en faveur d'*une grande Princesse*, c'est Strada qui me l'aprend. *Joannem Austriacum non ex Barbara Blomberga uti creditum ad eam diem, sed ex longe illustriori ac* PLANE PRINCIPE *femina procreatum: cujus ut famæ parceretur prætentam fuisse aliam à Carolo Cæsare.* Le même Historien remarque que Dom Juan fut trompé (*e*) deux fois à sa mere, & qu'il n'y fut jamais detrompé. Il se crut d'abord fils de Madeleine d'Ulloa, & puis de Barbe Blomberg. Je m'étonne que le P. Strada ne dise rien d'une troisiéme personne qui a passé pour la mere de Dom Juan. L'Auteur d'une docte Dissertation (*f*) qui fut imprimée l'an 1688. parle avec de grans éloges de Catherine de Cardonne née à Naples l'an 1519. elle passa en Espagne avec la Princesse de Salerne sa cousine l'an 1559. & s'aquit de telle sorte par sa vertu & par sa pieté l'estime de Philippe II. qu'il commanda à Ruy-Gomez Prince d'Evoly Gouverneur de Dom Carlos & de Dom Juan, d'avoir soin de cette Dame. Ruy Gomez la prit chez lui, & lui trouvant une sagesse admirable il la pria de se charger de la conduite de sa maison, & de partager avec lui l'éducation des deux Princes. Elle s'aquitta de cette charge avec tout le soin imaginable. Dom Juan l'honora toûjours comme *sa mere*. L'Auteur de la Dissertation fait une remarque sur ce mot. *Il ne faut pas passer outre*, dit-il, (*g*) *sans justifier cette sainte d'une horrible calomnie, par laquelle quelques-uns abusant de ce mot ont voulu faire croire qu'elle étoit* la veritable mere *de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg semble avoir donné lieu à cette supposition, lors que dans sa genealogie de la Maison d'Autriche il marque la mere de ce Prince sous le seul nom de* Catherine. *Mais la vie si chaste & si mortifiée qu'avoit menée Catherine de Cardonne dès son enfance, ne pouvoit pas permettre qu'on eût d'elle un tel soupçon.* On ajoûte plusieurs autres raisons à celle-là pour justifier Catherine de Cardonne, & on finit la remarque par ces paroles: *C'étoit une autre personne plus illustre* (qui étoit la mere de Jean d'Autriche) *& que nôtre Sainte* (*h*) *avoit même conuë, comme remarque l'Historien de sa vie; mais qui pour de grandes considerations n'a point été divulguée.* Joignons à tout ceci un passage de Mr. Varillas. Le secret de la naissance de Jean d'Autriche, dit-il, (*i*) *n'a jamais été tout à fait decouvert, & soit que la qualité trop élevée de sa veritable mere exigeât toutes les precautions qui furent apportées; ou que l'on eût eu plus de soin d'éviter le scandale, que le peché, il est certain que Charles ne decouvrit qu'au seul Quichada quel étoit Jean d'Autriche; & qu'il lui ordonna de le faire passer pour son fils, jusqu'à ce que Sa Majesté Imperiale apprit à Philippes II. en lui resignant ses Etats qu'il avoit un frere naturel.* Cette retenuë de Mr. Varillas est plus loüable, que la liberté que l'on s'est donnée dans la 2. édition du *Menagiana*, de dire

(*a*) *Un Protestant en a donné la refutation pleine & entiere dans la 3. partie du Commentaire Philosophique sur* contrain les d'entrer.

(*b*) *Dans la defense des sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique, pag.* 365. *& suiv.*

(*c*) *Strada, de bello Belg. Decad.* 1. *l.* 10. *p. m.* 626.

(*d*) Eodemque loco habitam à Philippo Rege scenæ pariter inserviente. *Strada ib.*

(*e*) Bis in matre deceptus, semper alienam nunquam suam. *Id. ib. p.* 627.

(*f*) *Sur l'Hemine de vin & sur la livre de pain de S. Benoit.*

(*g*) *Pag.* 186.

(*h*) *C'est-à-dire Catherine de Cardonne. Son Histoire est dans l'Histoire Generale des Carmes dechaussez* 1. *part. liv.* 5. *Voyez la Dissertation sur l'Hemine. pag.* 182.

(*i*) *Histoire de François I. l.* 13. *pag.* 389.

pargner à ceux qui avoient donné la vie à cet enfant, la honte qui leur étoit inevitable si le public avoit su le nom de la veritable mere. L'enfant fut transporté en (*B*) Espagne avant l'âge d'un an; l'Empereur en donna la commission à Louïs Quisciada, dont il conoissoit * par plusieurs épreuves la profonde taciturnité. Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa sa femme, sans que personne pût conjecturer qui étoit le pere. Quisciada servit en cela son maître avec toute la fidelité imaginable, car non seulement il ne revela le mystere à qui que ce fût, mais il eut aussi un soin extrême de l'éducation de Dom Juan. Charles prêt à rendre l'ame decouvrit à son fils Philippe qu'il étoit le pere du jeune Seigneur que Quisciada élevoit à Villagarsia, & lui recommanda de le reconoître desormais pour son frere, & de le traiter selon cette qualité. Philippe n'executa cet ordre (*C*) qu'au bout de deux ans, mais alors il le fit de bonne grace. Il fit élever Dom Juan avec Dom Carlos, & avec Alexandre Farnese. Ces trois Princes étoient à peu près de même âge, mais Dom Juan étoit le mieux fait, & de corps & d'esprit. Philippe ne fut pas bien aise de la repugnance qu'il lui trouva pour l'état ecclesiastique, auquel son pere l'avoit destiné: il le fut beaucoup moins de l'équippée que fit ce jeune Seigneur, lors que sans la permission du Roi il s'en alla à Barcelone accompagné de bon nombre de Gentilshommes, pour aller à la guerre de Malthe. Les lettres qu'il reçut du Roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voyage. Il obeït si promtement à l'ordre qu'il avoit reçu de retourner, que sa diligence appaisa un peu la colere de Philippe; & il se remit entierement dans ses bonnes graces, pour avoir été le premier qui lui revela les machinations de Dom Carlos. Il y avoit très-peu (*D*) d'amitié entre ces deux jeunes Princes. Dom Juan fut peu après envoyé en Grenade contre les Maures, & se signala dans cette guerre. Il fut declaré Generalissime de la ligue contre les Turcs, & en cette qualité il gagna la fameuse bataille de Lepante l'an 1571. après quoi il prit la ville de Tunis, & celle de Biserte, & revint triomphant en Italie suivi d'Amidas Roi de Tunis, qu'il avoit fait prisonnier. Il avoit laissé garnison dans Tunis contre les ordres de Philippe, & deja par l'entremise du Pape on parloit de lui conferer le titre de Roi de Tunis. Le Roi d'Espagne n'étoit gueres content de toutes ces prosperitez; † l'idée qu'il se forma de l'ambition de ce jeune Prince lui donnoit de l'inquietude. Il l'envoya com-

* Quem expertus erat arcanorum celantissimum. *Strada dec. 1. l. 10. p. m. 612.*

† Quod Philippo suspicionem incendit elatum victoriarum cursu juvenem non diu laturum privatam fortunam, & regna nunc rogare aliquando invasurum. *Idem pag. 617.*

re tout net & tout franc que Dom Juan d'Autriche est né de la propre sœur de son pere. C'est à l'occasion d'une très-excellente (*a*) parole de Charles-Quint.

(*B*) *Fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an.*] Brantôme fait un autre conte, que je raporterai dans les remarques de l'article *Barbe Blomberg*, & qui ne doit pas être cru au prejudice du P. Strada.

(*C*) *N'executa cet ordre qu'au bout de deux ans.*] L'aplication au principal est cause qu'un Historien ne s'aperçoit pas toûjours de ses erreurs de calcul. Voici Strada qui assûre que Dom Juan nâquit le 24. de Fevrier 1545. que son pere mourut le 21. de Septembre 1558. que Philippe reconut Dom Juan deux ans après la mort de son pere, qu'il le fit élever avec Dom Carlos son fils, & que ces deux Princes n'avoient pas encore atteint leur 15. année, *annum quartum decimum nondum supergressi*. Si Strada avoit bien compté il auroit trouvé plus de 15. ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année de la naissance est la 1547. J'avouë que Mr. Moreri l'assûre, mais ce ne peut pas être l'opinion du P. Strada, puis qu'en mettant la mort de Dom Juan au 1. d'Octobre 1578. il lui donne 33. ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impression au chiffre 1545. L'Auteur de la Dissertation sur l'Hemine met (*b*) la naissance de ce Prince au 14. Fevrier 1545. & la mort environ le premier Octobre 1578. *à l'armée près Namur*; & il censure la genealogie de la Maison d'Autriche qui le fait mourir à Bruges âgé de 25. ans. Il censure aussi le P. Strada d'avoir mis la mort de Dom Juan au mois de Decembre, mais on lit (*c*) en propres termes dans Strada *Kalendis Octobris*. Mr. Varillas n'est point croyable quand il dit (*d*), *Que Philippe II. laissa couler onze ans sans executer les ordres de son pere, & que Jean d'Autriche avoit déja vingt ans, lors que sa Majesté Catholique s'avisa de le reconoître pour frere.* Il auroit eu 24 ans selon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoyé Generalissime en Grenade l'an (*e*) 1569. Il faudroit, selon Monsr. Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconoître pour fils naturel de Charles-Quint. Ce seroit bien mal conoître Philippe II. que de lui attribuer une conduite si precipitée.

(*D*) *Il y avoit très-peu d'amitié entre ces deux jeunes Princes.*] Raportons une particularité qui se trouve dans (*f*) Brantôme. On dit que Dom Carlos „ s'étant decouvert de quelque chose „ d'importance à Dom Jean, qu'il le revela au „ Roi d'Espagne dont il l'en aima toûjours da- „ vantage, mais mal reconu depuis, & Dom „ Carlos l'en haït si bien qu'ordinairement ils „ avoient dispute, jusques-là qu'il l'apella une „ fois batard & fils de putain; mais il lui repon- „ dit *Si yo lo soy, mas yo tengo padre mejor que* „ *vos*, ouï je le suis, mais j'ai un pere meilleur „ que vous, & ils en cuiderent venir aux „ mains. „

(*a*) *On pretend qu'il dit en dechirant un injuste privilege qu'il avoit signé*, J'aime mieux gâter ma signature que ma conscience. *Sur quoi l'on a fait cette glose dans la 2. édition du Menagiana p. 422.* Voilà une conscience bien delicate pour un homme qui a tant fourbé pendant toute sa vie, & qui, si l'on en croit la medisance, ne faisoit pas scrupule de coucher avec sa propre sœur, pendant que Barbe Plomberge servoit de couverture à ce commerce infame, & se disoit la mere de Dom Juan d'Autriche.

(*b*) *Pag.* 187.

(*c*) *Pag. m.* 611.

(*d*) *Hist. de François I. liv.* 13. *pag.* 389.

(*e*) *Moreri dit* 1570.

(*f*) *Vies des Capitaines étrangers, t. 2 p. m.* 117. 118.

commander dans les Païs-Bas; mais il lui ordonna de pacifier ces Provinces : il n'étoit pas bien aise de l'y savoir à la tête des armées. Avec cette preoccupation il avaloit aisément tous les bruits qui pouvoient lui rendre suspecte la conduite de son frere; & quelques-uns disent que pour augmentur la division, on trouva * moyen de lui faire dire que Dom Juan s'alloit marier avec la Reine Elisabeth. Disons pour couper court que Jean Escovedo Secretaire de Dom Juan ayant été envoyé à Madrit par son maître, pour y solliciter les secours que l'on attendoit depuis long tems, (*E*) y fut tué. Dom Juan se crut alors en pleine disgrace : le † chagrin de se voir sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité (*F*) où on le mettoit de leur tenir tête, lui causa une maladie dont il mourut le 1. d'Octobre 1578. On a cru même (*G*) qu'il fut empoisonné. Il recommanda bien au Roi Philippe sa pretenduë mere, & son pretendu frere uterin, & ses domestiques, mais il n'osa point lui faire parler de ses deux filles (*H*) naturelles ‡.

AZOTE,

* *Voyez la remarque F.*

† Majoribus in dies pressus angustiis ac desertus, uti palam querebatur à Rege, traditusque hostium ludibrio, ingens animi speique princeps... ex mœrore contabuit. *Idem pag. 619.*

‡ *Tiré de Strada au 10. livre de la 1. decade.*

(*E*) *Escovedo Secretaire de Dom Juan. . . . y fut tué.*] Mr. le Laboureur (*a*) dit qu'il avoit lu des Memoires qui *font mourir Escovedo après son maître.* Ces Memoires avoient été dressez par le fameux Mr. de Peiresc. Mr. du Vair qui avoit apris cette particularité *dans une conversation familiere avec Antonio Perez*, la conta à Mr. de Peiresc. Cela merite d'être examiné. Nous ferons peut-être un article pour Escovedo, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, & nous verrons si ce fut avant ou après la mort de Dom Juan, que l'on sut à la Cour d'Espagne les machinations que lui & le Duc de Guise avoient tramées. Philippe II. n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine; & Dom Juan étoit capable avec le tems de lui susciter plus d'affaires que les Hollandois. Il ne valoit gueres mieux par raport à son Souverain que le Duc de Guise. Mais il est vrai que l'humeur jalouse de Philippe, & sa mysterieuse Politique inspiroient le plus souvent dans sa famille ces pensées de rebellion *.

(*F*) *Par l'impossibilité où on le mettoit.*] Voilà comment le Roi d'Espagne tout grand Politique qu'il étoit, aimoit mieux perdre les Païs-Bas, que de ne point satisfaire les jalousies, & autres passions cachées qui lui rongeoient l'ame. C'est à cela que les Hollandois sont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'à leur bonne & sage conduite. Il y a peu de grandes affaires qui ne reüississent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'étoit pas mal-aisé de faire donner dans le panneau Philippe II. dès qu'on deterroit ses jalousies. Strada se figure que le Prince d'Orange écrivit à un de ses amis à Paris le mariage de Dom Juan avec la Reine d'Angleterre, & la promesse que Dom Juan faisoit de la liberté de conscience à ceux de la nouvelle Religion, qu'il écrivit, dis-je, cela tout exprès afin d'augmenter les soupçons du Roi Philippe : il crut que sa nouvelle ne manqueroit pas d'être sue par l'Ambassadeur d'Espagne. *Quin* (*b*) *ad hanc quoque suspicionem Regi confirmandam haud sanè dubitaverim aspexisse Orangium, scriptis ad amicum litteris in Galliam, quibus Joan. Austriaci, atque Angla Regina conjugium significabat : addebatque, pro suâ in eam rem operâ, spem sibi ab Austriaco factam libera per Belgium Religionis. Id, quod à Varga, Hispano apud Gallum oratore in arcana quaque intento, sollicitè admonitum ferunt Philippum Regem.*

(*G*) *On a cru même qu'il fut empoisonné.*] J'ai cité les paroles de Strada. Voyons ici celles de (*c*) Brantôme. *Ce pauvre Prince*, dit-il, *ne jouit pas longuement de cette belle gloire & louange; car lui qui avoit tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mol & tendre comme si c'eût été quelque mignon de Venus, & non un fils de Mars. Il mourut de peste qu'il avoit prise de Madame la Marquise d'Avré, disoit-on, de laquelle il étoit épris, mais tout le monde ne dit pas cela, & mêmes en Espagne : car on tient qu'il mourut empoisonné par des botines parfumees.*

(*H*) *De ses deux filles naturelles.*] Dom Juan le plus beau Prince de son siecle, étoit d'ailleurs fort galant, & fort civil. Jugez si ce ne fut point un homme à bonnes fortunes. Il eut une fille à Madrit, & une autre à Naples. Celle de Madrit s'apelloit Anne, & avoit pour mere une fille de la premiere qualité (*d*), & d'une beauté achevée. La même (*e*) Dame qui avoit élevé Dom Juan, éleva secretement cette batarde jusqu'à l'âge de sept ans, après quoi elle la mit dans un cloître. Philippe II. l'en tira, & la fit mener à Burgos, où elle devint superieure perpetuelle des Benedictines. L'autre fille de Dom Juan s'apelloit Jeanne : elle avoit pour mere une Demoiselle de Sorrento nommée Diane Phalanga, & après avoir été élevée jusqu'à l'âge de 7. ans chez Marguerite Duchesse de Parme sœur de son pere, elle fut mise chez les Religieuses de Sainte Claire à Naples, où ayant vêcu vingt ans elle fut enfin mariée avec le Prince de Butero. Ces deux filles de Dom Juan moururent presque le même jour, au mois de Fevrier 1630. Il les avoit fait élever si secretement (*f*), qu'il ne doutoit pas que le Roi n'ignorât tout le mystere : & il n'en avoit jamais fait confidence au Prince de Parme son grand ami, qui ne fut la chose à l'égard de l'une de ces batardes, que par le moyen de la Duchesse sa mere peu avant la mort de Dom Juan (*g*). L'Auteur de la vie de ce Prince imprimée à Amsterdam en 1690. veut que (*h*) *Don Jean ait fait confidence à son cher neveu le Prince Alexandre Farneze de ses amours avec la belle Mendoce, & de sa fille Anne, parce que vivant alors dans une même Cour en Espagne ils se voyoient de trop près, & parce qu'ils étoient trop bons amis pour se derober l'un à l'autre. Mais bien persuadé que la manifestation d'un crime est un crime, il lui avoit fait mystere*, dit-il, *de ses amours avec Diane.* C'est dementir Strada sans raison ni preuve, & c'est alleguer une raison de silence qui prouve trop.

(*a*) *Additions à Castelnau, t. 2. pag. 889.*

* Multi fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt. *Seneca epist. 3.*

(*b*) *Strada, de Bello Belg. dec. 1. lib. 10. p. 618.*

(*c*) *Ubi supra, pag. 140.*

(*d*) Ex Maria Mendozia splendidissimi generis formæque elegantissimæ puella. *Strada pag. 624.*

(*e*) *Catherine Ulloa femme de Dom Louïs Quixcida.*

(*f*) Eas regi incompertas crederet: quippe occulte adeo cauteque educatas, ut Alexander ipse secretorum ejus planè omnium particeps filiarum alteram ignoraret ; alteram non ab Austriaco sed à Margarita matre haud pridem nosset. *Id. ib.*

(*g*) *Ex Strada ib.*

(*h*) *Pag. 146.*

AZOTE, en Latin *Azotus*, ville de la Palestine proche de la mer, l'une des cinq * Satrapies des Philistins. C'étoit là qu'ils gardoient la principale de leurs idoles, qu'ils nommoient Dagon, laquelle tomba & se brisa devant l'Arche qu'ils avoient prise sur les Juifs, & qu'ils avoient mise dans le temple de cette idole †. Il ne paroît pas que les Juifs ayent subjugué cette place avant le regne (*A*) d'Hosias ‡ Roi de Juda. Elle leur fut prise par Tartan, General d'armée de Sargon Roi d'Assyrie, comme nous l'aprend ⸸ Esaïe qui vivoit en ce tems-là. Elle fut assiegée quelque tems après par Psammitichus Roi d'Egypte, & ce fut un des plus longs sieges dont on ait jamais ouï parler; car on fut 29. ans β devant cette place avant que de la prendre. Il est apparent qu'elle fut ruïnée par les Egyptiens, veu que le Prophete Jeremie γ n'en parle que comme d'un reste de ville. Elle étoit considerable lors de la guerre des Maccabées; ce ne fut pas le moindre exploit de Jonathan que la prise de cette ville. Les ennemis qu'il avoit batus s'y retirerent, & s'enfermerent au temple de Dagon. Il y fit δ mettre le feu, de sorte qu'ils y perirent dans les mêmes flames qui consumerent le temple & la ville. Nous lisons ζ dans les Actes des Apôtres, que S. Philippe ayant batisé l'Eunuque de la Reine Candace fut *ravi par l'esprit du Seigneur, & se retrouva* (*B*) *à Azote*. Les Auteurs profanes ont parlé de ce lieu-là comme de la ville θ marchande des Arabes, & il faut bien que ses habitans fissent figure, puis que Strabon κ les a mis dans la liste des quatre peuples qui étoient mêlez avec les Celosyriens, & avec les Pheniciens, les deux principales nations, selon lui, qui occupassent la Syrie. Etienne de Byzance pretend que le fondateur d'Azote étoit un de ces fugitifs qui vinrent de la mer rouge dans la Palestine, & qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifioit une chevre. Mr. Bochart λ a rejetté tout cela. S. Jerôme dit μ que de son tems Azote étoit encore (*C*) une ville considerable.

* *Josué, c. 13 v. 3. où la version de Geneve la nomme* Asçdod.

† *I. liv. de Samuel, chap. 5.*

‡ *Second livre des Chroniques c. 26. v. 6.*

⸸ *Ch. 20. v. 1.*

β *Herodot. l. 2. c. 157.*

γ *Ch. 25. v. 20.*

δ *I. liv. des Maccab. ch. 10. v. 83. & seq.*

ζ *Chap. 8. v. 40.*

θ *Pomp. Mela l. 1. c. 10.*

κ *Lib. 16. pag. 515. Voyez aussi pag. 522.*

λ *Geogr. sacra l. 2. c. 12.*

μ *De Locis Hebr.*

(*A*) *Avant le regne d'Hosias.*] Cherchez tant qu'il vous plaira dans le chapitre 11. & 15. du livre de Josué, où Monsieur Moreri nous renvoye, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la tribu de Juda l'ayent conquise au tems des Juges; l'Auteur (*a*) qui le dit, & qui cite le 1. chapitre du livre des Juges n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé ou Monsieur Moreri, ou l'Auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre 15. de Josué l'on voit cette ville dans le partage de la tribu de Juda. Mais il faloit prendre garde que l'on mettoit dans ces partages ce qui étoit déjà subjugué, & ce qui le seroit un jour. Il paroît manifestement par le 3. chapitre des Juges que les cinq Gouvernemens des Philistins, & Azote par consequent ne furent point subjuguez par Josué. Dieu lui-même lors qu'il represente que ce Conquerant étoit trop vieux pour achever cette guerre, met (*b*) entre les païs qui restoient à subjuguer les mêmes cinq Gouvernemens. Cela nous indique une autre faute de Moreri; *Josué*, dit-il, *la soumit premierement aux Hebreux vers l'an 2586. du monde, & elle fut depuis une des cinq Satrapies des Philistins.* Ne l'étoit-elle pas avant Josué par le temoignage de Dieu même?

(*a*) *Christoph. Heidmannus in Palæstina, pag. 90.*

(*b*) *Josué* XIII. 3.

(*B*) *Se retrouva à Azote.*] Mr. Moreri pretend que ce fut dans cette ville que St. Philippe fut ravi. S'il avoit lu le chapitre 8. des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela.

(*C*) *Etoit encore une ville considerable.*] Voici ces paroles; *usque hodie insigne oppidum Palæstinæ.* Monsieur Baudrand (*c*) veut qu'ayant été anciennement une ville Episcopale sous l'Archevêché de Cesarée, elle soit ensuite devenuë un simple *municipium* au tems de St. Jerôme. Il me permettra de lui dire que son ordre paroît renversé. D'où seroit venuë la ruïne de l'Episcopat d'Azote entre le tems de l'érection, & le siecle de ce Saint?

(*c*) Olim episcopalis sub Archiepiscopo Cæsariensi, postea municipium tempore S. Hieronymi.

B.



ABELOT Aumônier du Duc de Mompensier pendant les guerres civiles de France sous Charles IX. se distingua tellement par sa cruauté, qu'il s'est aquis une place bien notable dans l'Histoire. On n'aura donc pas sujet de trouver étrange qu'il ait ici un article. C'étoit un Cordelier * qui avoit quitté le Cloître afin de suivre „les armées, par la haine implacable contre les Calvinistes dont il „étoit possedé. Elle étoit si peu conforme à son caractere & à sa profession, que „bien loin de sauver la vie à ceux que le sort des armes reduisoit à la discretion „de Montpensier, il sollicitoit obstinément qu'ils fussent punis du dernier supplice, „& ne pouvoit souffrir que l'on (*A*) pardonnât à aucun d'eux. Cette soif du „sang Calviniste que les deux premieres guerres n'avoient pu étancher s'augmen„toit dans la troisiéme, lors que les soldats du Prince † avertis que Babelot s'é„toit renfermé imprudemment dans Champigni ‡, livrerent un assaut si furieux „qu'ils emporterent la place ⊥. Le plaisir de se voir maîtres de la personne de „celui qu'ils regardoient comme leur bourreau, les rendit plus humains à l'égard „de la bourgeoise de Champigni. Ils lui pardonnerent, & dechargerent toute „leur colere sur Babelot. On le β pendit à un gibet (*B*) extraordinairement „haut, & si on lui donna le tems de se preparer à la mort, ce ne fut que pour avoir „le loisir de lui faire des reproches de sa cruauté. La vengeance que le Duc de „Montpensier qui l'aimoit, prit de son suplice sur les Calvinistes, quand le hasard „ou la foiblesse les jettoit entre ses mains, mit pour quelques semaines la *mauvai„se γ guerre* entre les deux partis. Les soldats de Brissac égorgerent la garnison „de Mirebeau, quoi qu'elle eût capitulé dans les formes, & d'Andelot traita „de même celle de Saint Florent.„ Voilà un homme bien destiné à faire mourir les Huguenots, puis que même après sa mort il fut cause qu'on en égorgea beaucoup. Brantôme le croyoit capable d'une autre sorte de crimes, c'est-à-dire d'inspirer à son maître la brutalité de faire violer (*C*) les femmes.

** On ne fait que copier Varillas, Hist. de Charles IX. t. 2. pag. 147.*

† Il entend le Prince de Condé Chef des Protestans.

‡ Ville de Poitou, elle apartenoit au Duc de Montpensier.

⊥ En 1568.

β C'est grand hasard si ses Confreres ne l'ont mis au nombre de leurs Martyrs.

γ C'est-à-dire qu'il n'y eut plus de quartier.

BA-

(*A*) *Que l'on pardonnât à aucun d'eux.*] Brantome merite d'être oui. *Quand on lui amenoit*, dit-il (*a*), en parlant du Duc de Montpensier, *quelques prisonniers, si c'étoit un homme il lui disoit de plein abord seulement, vous êtes un Huguenot mon ami, je vous recommande à Monsieur Babelot. Ce Monsieur Babelot étoit un Cordelier savant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement, & ne bougeoit jamais d'auprès de lui, auquel on amenoit aussi-tôt le prisonnier, & lui un peu interrogé, aussi-tôt condamné à mort & executé.*

(*B*) *A un gibet extraordinairement haut.*] Cela me fait souvenir de la conduite de Galba (*b*), envers un homme qui tâchoit de se delivrer du dernier suplice par son droit de bourgeoisie Romaine; il le fit attacher à une croix bien blanchie, & beaucoup plus haute que les autres: c'étoit pour faire honneur à la qualité du criminel, & pour lui fournir une petite consolation; mais tout cela pouvoit bien tenir de la moquerie. Je ne sai pas quel fut le motif de ceux qui choisirent un gibet plus exhaussé pour le Moine Babelot; peut-être voulurent-ils simplement exciter plus d'attention sur la bisarrerie des caracteres du personnage, sans allusion ni raport à la pratique de (*c*) l'antiquité. On a voulu quelquefois par la taille demesurée du gibet, que le patient fût exposé à la vuë de plus de monde. Voyez l'une des remarques de l'article d'Othon III. Je dirai en passant que (*d*) ceux qui comparent cette croix de Galba avec celle dont Verres se servit contre Gavius, n'ont aucune exactitude, car tout ce qu'il y eut de remarquable dans celle-ci, fut qu'on la posa non pas au lieu où les habitans de Messine avoient accoutumé de crucifier les gens, mais du côté qui regardoit l'Italie. C'est ainsi que Verres voulut insulter au patient qui se disoit bourgeois Romain: il regardera, dit-il, du haut de sa croix l'Italie & sa maison. *Quid attinuit cum Mamertini more atque instituto suo crucem fixissent post urbem in via Pompeja, te jubere in ea parte figere quæ ad fretum spectaret, & hoc addere quod negare nullo modo potes, quod omnibus audientibus dixisti palam, te idcirco illum locum deligere, ut ille qui se civem Romanum esse diceret, ex cruce Italiam cernere ac domum suam prospicere posset.* C'est cette derniere circonstance que Ciceron (*e*) a principalement relevée, quoi que Lactance (*f*) qui n'avoit que faire de cela pour le but de son discours, ne lui fasse considerer que l'indignité de ce suplice en general.

(*C*) *De faire violer les femmes.*] Le Duc de Mompensier avoit la coutume de recommander ses prisonnieres à son Guidon, *viro benè vasato & benè mutoniato.* Brantome decrit cela fort librement, & ajoûte ce qui suit. „ * Voilà „ la punition de ces pauvres Dames Huguenotes inventée par Monsieur de Mompensier, qui „ me fait penser avoir été prise & tirée possible „ de Nicephore (*g*) par Monsieur Babelot, où „ il dit que l'Empereur Theodose ôta & abolit „ une coutume qui étoit de long tems dans „ Rome, à savoir que si quelque femme avoit „ été

(*a*) *Memoir. t. 3. p. m.* 281.

(*b*) Tutorem quod pupillum cui substitutus hæres erat veneno necasset cruce affecit, implorantique leges & civem Romanum se testificanti, quasi solatio & honore aliquo pœnam levaturus, mutari, multoque præter cæteras altiorem & dealbatam statui crucem jussit. *Sueton. in Galba c.* 9.

(*c*) *Voyez Justin. l. 18. c. 7. touchant Maleus General disgracié des Carthaginois*, qui filium cum ornatu suo in altissimam crucem in conspectu urbis suffigi jussit; *& Silius Italicus l. 2. v. 343. touchant Regulus*; Vidi cum robore pendens Italiam cruce sublimis spectaret ab alta. *Haman dans le livre d'Ester avoit preparé pour Mardochée un gibet de 50. coudées.* (*d*) *Torrentius le fait* in Suet. Galb. c. 9.

Torrentius en faute sur un passage de Ciceron.

(*e*) *In Verr. 7.*

(*f*) *Instit. divin. l. 4. c. 18.*

(*) *Brant. ubi supra pag. 282. 283.*

(*g*) *Il eût mieux valu citer Socra . l. 5. . 18*

BABYLAS, l'un des plus celebres Martyrs de l'ancienne Eglise, fut fait Evêque d'Antioche dans le III. siecle sous l'empire de * Gordien. Il gouverna son Eglise comme un bon & saint Prelat doit faire, & après s'être aquitté dignement de sa fonction environ 13. ans, il merita la couronne du martyre vers l'année 251. pendant la persecution de Decius. Quelques-uns † disent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi Chretienne; d'autres disent ‡ qu'il mourut dans la prison. On convient qu'il souhaita ⸸ d'être enterré avec ses chaînes. On pretend que ses reliques imposerent silence à un Oracle d'Apollon. St. Chrysostôme a deployé plus d'une fois toutes les forces de son éloquence pour celebrer la memoire de St. Babylas; c'est dommage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il suppose que ce Martyr fut mis à mort pour avoir (*A*) exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel, & il parle du crime de cet Empereur en (*B*) homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire. Il n'a point même

* *Eusebius Hist. Ecclef. l. 6. cap. 29.*

† *Chrysostom. tom. 1. p. 641. 669.*

‡ *Martyrolog. Romanum ad diem 24. Januar. Eusebius ubi supra cap. 39.*

⸸ *Chrysostom. & Martyrol. Romanum ibid.*

„ été surprise en adultere, les Romains la punissoient, non par la coërcion du crime qu'elle „ avoit commis, mais par plus grand embrasement de paillardise; car ils enfermoient en „ une étroite logette celle qui avoit commis „ l'adultere, & puis après permettoient impudemment, qu'elle assouvît sa lubricité & paillardise son saoul, & d'un chacun qui voudroit „ venir & qui étoit plus vilain & sale. C'est „ que les compagnons galans & paillards qui alloient, se garnissoient & accommodoient de „ certaines sonnettes au tems qu'ils avoient compagnie avec la Dame, à ce qu'au mouvement „ elles faisant un son & tintinnement, donnassent non seulement avertissement aux passans „ & écoutans de leur fait & besogne qu'ils y „ étoient, mais aussi afin que par ce moyen & „ à ce son de sonnettes fût enseignée cette peine conjointe avec injure & opprobre. Quel „ opprobre! dont elles s'en soucioient beaucoup. Vrayement voilà une terrible coutume que ce sage Empereur abolit, ainsi que „ le dit l'Historien Nicephore, dans lequel possible Monsieur Babelot l'avoit feuilletée, & „ tirée pour la faire pratiquer à ce brave Guidon. „

(*A*) *Pour avoir exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel.*] On ne peut douter que Babylas ne soit mort sous l'empire de Decius. Ce seroit donc Decius qui auroit été exclus de l'entrée de l'Eglise, si la narration de St. Chrysostôme étoit veritable; mais il ne paroît pas que Decius ait jamais été à Antioche pendant son empire. Baronius (*a*) avance sans preuve que Decius alla en Syrie l'an 253. pour faire la guerre aux Perses, & que ce fut en cette rencontre que Babylas ne souffrit point que son Eglise fut profanée par la presence d'un tel Empereur. Cela ne s'accorde ni avec la Chronologie, ni avec l'Histoire, ni avec la prudence de l'Evêque d'Antioche. Les meilleurs (*b*) Chronologues mettent la mort de Decius à l'an 251. Aucun bon Historien ne dit que Decius ait été dans l'Orient pour faire la guerre aux Perses. Il est vrai que les Actes de St. Laurent assûrent (*c*) que cet Empereur alla faire la guerre aux Perses, & qu'il leur enleva le païs de Babylone, l'Assyrie, toute la Perse, l'Hircanie & même la Bactriane, & quil mourut à Rome possedé du Demon peu après le martyre de (*d*) St. Laurent; mais ces actes *sont* (*e*) *sans autorité & pleins de fautes.* Le P. Noris (*f*) n'a point hesité à dire que toute cette guerre de Perse *est une pure fable.* A l'égard de la prudence de St. Babylas, nons pouvons dire qu'elle n'auroit point souffert qu'il eût resisté à un Empereur Payen. *Il n'étoit pas dans l'ordre de la conduite de l'Eglise que St. Babylas entreprit de l'empecher d'y entrer, s'il y fût venu étant Payen pour y commettre quelque violence, car l'Eglise n'avoit de puissance & ne l'exerçoit que sur ceux qui étoient du nombre de ses enfans, & elle souffroit paisiblement l'insulte des persecuteurs.* C'est ainsi que parle l'Auteur de (*g*) la vie de Tertullien & d'Origene. Monsr. de Tillemont confirme cette remarque. *L'Eglise dans ces occasions ne se defendoit*, dit-il, (*h*) *que par ses prieres, & par la patience humble & paisible avec laquelle elle souffroit les insultes des persecuteurs. Que si l'on trouve dans une Oraison* (*i*) *attribuée à St. Chrysostôme que St. Romain d'Antioche a empêché un Gouverneur Payen d'entrer dans l'Eglise, c'est une conduite fort extraordinaire & ce fait n'est nullement assûré.* Il remarque aussi que tous les termes de St. Chrysostôme indiquent, que le Prince auquel St. Babylas resista étoit Chretien. Il n'est donc pas vrai que ce saint homme ait resisté à Decius, & cependant il est mort sous Decius: il faut donc dire que St. Chrysostôme s'est trompé, quand il a dit que St. Babylas souffrit la mort pour avoir defendu l'entrée de son Eglise à un Empereur.

(*B*) *Il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire.*] Il conte (*k*) qu'un certain peuple qui faisoit la guerre à cet Empereur souhaita de la terminer, & d'affermir la paix *par tous les liens les plus forts & les plus inviolables qui fussent parmi les hommes*; que l'accord fut *fait & confirmé par serment de part & d'autre*; que ce peuple voulant faire conoître à ses ennemis qu'il agissoit sincerement, persuada à son Roi de donner son propre fils en ôtage au Prince avec lequel il avoit conclu la paix; que la suite temoigna que l'on avoit mis dans la gueule du lion celui que l'on croyoit *avoir mis comme en depôt en la garde* d'un ami, puis que ce Prince *n'ayant égard ni à la jeunesse* du fils de son Allié, *ni à la sainteté inviolable du serment qu'il avoit fait, ni à cet œil toûjours ouvert de la justice divine pour la punition des crimes, ... égorgea de sa propre main celui qu'il devoit cherir comme le depôt sacré & le nœu inviolable de* l'alliance. Voilà selon St. Chrysostôme quel fut le crime du Prince que St. Babylas traita de la maniere que l'on va voir. Ce grand Prelat (*l*) *imita parfaitement en cette rencontre le zêle d'Elie & de Saint Jean, car il ne considera point qu'il avoit alors à resister non seu-*

(*a*) *In Annal. ad ann. 253. n. 128.*

(*b*) *Calvisius, Petau, Pagi, &c.*

(*c*) *Voyez Tillemont t. 3. p. 600.*

(*d*) *Ce Saint ne mourut qu'en 258.* Tillemont ibid.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *De epochis Syro-Mac. p. 293. apud Tillemont ibid.*

(*g*) *Imprimée à Paris en 1675. Voyez la page 642.*

(*h*) *Ubi supra p. 821.*

(*i*) *Chrysost. t. 1. Orat. 48. p. 547. a. 549. e. 550. e.*

(*k*) *Voyez la vie de Tertullien & d'Origene pag. 632.*

(*l*) *Voyez la même vie p. 636.*

même su ce que l'on disoit de la (*C*) deference de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas. On peut trouver le fondement (*D*) general de quelques-unes de ses meprises. Nous parlons de tout cela dans les remarques, comme aussi

seulement à un Prince, à un Roi ordinaire; mais a celui qui étoit maître d'une grande partie de la terre, qui avoit une armée très-puissante, & que toutes choses sembloient devoir contribuer à lui rendre redoutable. Il ne fut point ébloui par tout cet éclat exterieur . . . & ce même éclat ne servant qu'à lui representer en ce moment la majesté du Roi suprême dont il étoit le ministre . . . il s'avança hardiment vers ce Prince criminel *au milieu de tous ses gardes, l'arrêta avec la main qu'il lui mit contre l'estomach, lui representa son crime, & lui defendit de la part de Dieu d'entrer dans l'assemblée des fideles.* Il n'est pas necessaire d'observer que St. Chrysostôme ajoûte à la narration de ces faits les figures (*a*) les plus vives & les plus pathetiques de sa Rhetorique; on se l'imagine de reste quand on sait (& qui ne le sait?) qu'il étoit grand Predicateur, & qu'il parloit à un (*b*) peuple rempli de respect & de zêle pour le nom de St. Babylas. Mais ne pourroit-on pas le plaindre d'avoir employé tant d'ornemens, & tant d'efforts d'imagination & de poitrine sur des faussetez? Car qu'y a-t-il de plus chimerique que ce peuple ennemi des Romains, qui persuada à son Roi de mettre son fils en ôtage entre les mains de leur Empereur? Si quelque peuple avoit fait cela, ce seroient sans doute les Perses. Or il est bien sûr qu'ils ne firent rien de semblable pendant la prelature de St. Babylas. Je doute fort qu'aucun Empereur de Rome ait jamais tué de sa propre main un jeune Prince, qui lui eût été donné comme en depôt & en ôtage après une paix concluë: mais il est très-faux qu'une perfidie si barbare ait été commise par les Empereurs sous lesquels St. Babylas a joui de l'Evêché d'Antioche. Je ne doute nullement que St. Chrysostôme n'ait erré de bonne foi; car non seulement il debita en chaire ces faussetez, (*c*) mais aussi dans un Ecrit qu'il composa contre les Gentils. S'il avoit pu se promettre que ses auditeurs lui feroient quartier sur une tradition fausse & pieuse, il n'auroit pas esperé la même grace des ennemis du nom Chretien. Il croyoit donc ne rien dire qui fût faux.

(*a*) *Erasme conseilloit de lire cette Homilie dans les Colleges, comme un modele que les Ecoliers devoient preferer à Lysias, à Libanius, &c. Voyez la lettre qu'il écrivit au Principal d'un College de Louvain, c'est la 24. du 28. livre pag. 1705.*

(*b*) *Au peuple d'Antioche. St. Babylas avoit été Evêque de cette ville.*

(*c*) *St. Chrysost. Homil. de St. Babyl. pag. 641. vol. 1. item contra Gentil. & de St. Babyl. pag. 647. 655. &c. apud Autorem vitæ Tertulliani & Origenis pag. 632.*

(C) *De la deference de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas.*] St. Chrysostôme a supposé que St. Babylas eut à faire à un Monarque, qui punit du dernier suplice la sainte hardiesse qu'on avoit euë de lui refuser l'entrée du Temple. La fausseté de ce fait a été déjà montrée par la raison que St. Babylas mourut sous l'empire de Decius, & que Decius n'avoit point trouvé de resistance à la porte de l'Eglise d'Antioche. Voici un nouveau moyen de montrer cette même fausseté. Le predecesseur de Decius s'apelloit Philippe: c'est à lui qu'on croit que St. Babylas refusa l'entrée de son Eglise, ne le considerant pas comme Empereur, mais comme Chretien qui devoit subir les loix de la penitence, & les Canons de la Discipline. Or on pretend que cet Empereur s'y soumit, & qu'il en usa à peu près envers le Prelat d'Antioche (*d*), comme Theodose en usa depuis envers St. Ambroise à Milan. Eusebe raconte (*e*) que l'Empereur Philippe voulut assister aux prieres publiques la veille de Pâques; mais que l'Evêque ne lui permit d'entrer dans l'Eglise qu'après l'avoir obligé à confesser ses pechez, & à se mettre au nombre des penitens; ce que l'Empereur executa avec des temoignages sinceres de pieté, & de crainte de Dieu. Eusebe ne raconte cela que sur un simple ouï-dire, & ne nomme ni le lieu de ce grand évenement, ni le Prelat qui fit un si bel exploit. Il est bien étrange que de telles choses ayent été si confusément connuës. Aussi voit-on de très-savans hommes qui soutiennent que l'Empereur Philippe n'étoit point Chretien. Mais quoi qu'il en soit, il ne faut point separer la fermeté de Babylas, & la soumission de Philippe, comme St. Chrysostôme les separe; il faut ou les recevoir, ou les rejetter toutes deux. Il y a des Historiens qui en parlent d'une maniere moins vague qu'Eusebe. La Chronique d'Alexandrie (*f*) marque que l'Imperatrice ne fut pas moins condamnée à la penitence, que l'Empereur son mari: elle ajoûte que St. Babylas usa de cette rigueur, à cause que Philippe avoit tué le fils de l'Empereur Gordien.

(*D*) *Le fondement general de quelques-unes de ces meprises.*] Nous venons de voir qu'on a dit que St. Babylas se fonda sur la deloyauté sanguinaire de Philippe. L'Empereur Gordien sous qui il étoit Prefet du Pretoire lui avoit confié son fils: après que Gordien fut mort, Philippe voulant regner en sa place tua le jeune Prince qu'on lui avoit confié. St. Babylas le sachant souillé d'un meurtre si execrable, ne voulut point l'admettre à l'Eglise: Decius vengea l'affront fait à Philippe, car il fit mourir St. Babylas à cause de cet affront. Voilà ce qu'on trouve dans la Chronique d'Alexandrie, & c'est Leonce qui avoit debité cela: ce Leonce étoit Evêque d'Antioche l'an 348. Il ne savoit pas bien la conduite de Philippe, mais il s'éloignoit un peu moins de la verité que St. Chrysostôme. L'Empereur Gordien sous qui Philippe étoit Prefect du Pretoire, n'avoit point d'enfans à confier à personne, car il n'en avoit point du tout. Ce ne fut donc point pour succeder à cet Empereur déjà mort que Philippe tua le fils du defunt, & ainsi Leonce raporte très-mal la chose. Philippe se prevalant de la jeunesse de l'Empereur Gordien cabala de telle sorte, qu'il se fit declarer Collegue & Tuteur de Gordien. Les factions recommencerent; celle de Gordien succomba: Philippe le fit deposer, & puis tuer (*g*). Voilà la verité du fait. Les alterations de ce fait sont allées en augmentant. Leonce a dit que Philippe avoit tué le fils de son Empereur, le même fils que cet Empereur lui avoit donné en garde. C'est déjà un égarement; c'est se poster fort

(*d*) *Erasme trompé par St. Chrysostome a trouvé une grande difference quant au succés entre la fermeté de St. Babylas, & celle de St. Ambroise.* Babylæ, *dit-il*, parum feliciter cessit quod Imperatorem impiâ cæde funestatum templo prohibuit; imo feliciter cessit ipsi qui præsulis autoritatem suâ morte confirmavit. At Ambrosio cessit felicius, qui summa constantia suam tuens autoritatem, ipsum etiam Cæsarem Christo lucri fecit. *Epist. 3. l. 28. pag. 1586.* Ambrosius Episcopus Mediolanensis ausus est Theodosium Cæsarem, ob crudelem ac præcipitatam in Thessalonicenses sententiam, à templi limine secludere, postque sævas objurgationes, post indictam sit stationem in pœnitentium classem relegare. . . . . Tentavit idem Babylas Antiochenus Episcopus adversus regem innocentis homicidio pollutum, & interfectus est. *Epist 69. l. 29. p. 1803.* (*e*) *Hist. Eccles. l. 6. c. 34.* (*f*) *Pag. 630. apud Tillemont t. 3. p. 822.* (*g*) *Voyez Capitolin dans la vie de Gordien.*

aussi de la demande qu'on pretend que fit Apollon (*E*) à l'Empereur Julien par raport aux reliques de Saint Babylas. On attribuë à ce Martyr trois * grans triomphes sur les Empereurs Payens, deux pendant sa vie, un après sa mort. Le premier est l'avantage qu'il remporta sur Philippe, en l'obligeant de se tenir hors de l'Eglise dans l'état de penitent : le second est celui qu'il remporta sur le persécuteur Decius, lors qu'il aima mieux se preparer à tout souffrir pour la foi, que de rien faire qui fût indigne d'un bon Prelat : le troisiéme est celui que ses

Voyez la vie de Tertullien & d'Origene pag. 757.

Hhh

cendres

fort à côté de la verité. Saint Chrysostome assûre que Philippe avoit tué le fils d'un Prince avec lequel il avoit conclu un Traité de paix, le même fils que ce Prince lui avoit laissé en depôt comme un gage de son amitié, & de son desir sincère de vivre en bonne intelligence avec lui ; c'est un second égarement, c'est se loger fort à côté du faux poste de Leonce. Ce dernier Auteur avance que Decius fit mourir Saint Babylas, pour le punir de son insolence envers Philippe. Ceux qui ont su l'aversion de Decius pour Philippe, aversion qu'on croit avoir été cause que Decius persecuta les Chretiens, ont trouvé absurde ce que Leonce disoit. Ils l'ont (*a*) donc corrigé en supposant que Philippe fit mourir lui-même Saint Babylas ; ils ont corrigé une faute par une autre, & ont malheureusement trompé Saint Chrysostôme. Ils lui ont fait perdre des reflexions qu'il auroit parées des ornemens de son éloquence, pour repousser les insultes des Payens, & pour donner du relief au ministere Evangelique. L'humiliation d'un Empereur à la parole d'un Evêque eût fourni de belles pensées à Saint Chrysostôme : c'est dommage qu'il ne l'ait point sue. Voyez un peu de quelle maniere il se prevaut de la resistance de Saint Babylas ; „ Au lieu, *dit-*„ *il*, (*b*) que les Prêtres des fausses divinitez sont „ plus esclaves des Empereurs que de leurs Dieux, „ & ne se rendent assidus à leur culte que par „ la crainte qu'ils ont de ces Princes, à qui les „ demons sont ainsi redevables de leur culte, „ & de l'honneur qui leur est rendu par les hom„ mes, ce grand Evêque d'Antioche montra „ en punissant l'Empereur même d'un châtiment „ très-sensible à un esprit raisonnable, & au„ tant qu'il lui étoit permis de le faire selon la „ mesure de la puissance de l'Eglise, que les „ Prêtres de la Religion de JESUS-CHRIST „ ne sont esclaves de qui que ce soit sur la terre, „ & qu'ils doivent être si jaloux de cette sainte „ élevation que Dieu leur a donnée en partage „ comme le vray caractere de leur dignité, qu'ils „ soient plûtôt disposez à prodiguer saintement „ leur vie, qu'à perdre ce privilege. Ce mê„ me exemple, ajoute-t-il, en confondant l'or„ gueil des Payens augmenta la pieté des fide„ les, qui apprirent de la conduite de leur Pa„ steur à craindre plus Dieu que tous les hom„ mes ; & il ferma entierement la bouche à ceux „ qui osoient soutenir avec une extrême impuden„ ce qu'il n'y avoit point de vray courage parmi „ les Chrêtiens, mais que tout y étoit & em„ prunté, n'étant couvert que d'une belle appa„ rence. „

(*a*) *Voyez Tillemont ubi supra pag. 822.*

(*b*) *Contra Gentil. de S. Babyl. oper. t. 1. pag. 664. 665. apud autorem vitæ Tertull. & Origenis pag. 639.*

(*E*) *Que fit Apollon . . . par raport aux reliques de Saint Babylas.*] Il y avoit auprès d'Antioche un Temple & un Oracle d'Apollon dans un lieu qui s'apelloit Daphné. La superstition & la débauche concouroient comme à l'envi à distinguer ce lieu-là ; c'étoit le rendez-vous des amans & de leurs Maîtresses. D'autres y alloient pour faire leurs devotions ; & apparemment plusieurs y alloient pour ces deux fins tout à la fois. Gallus frere de Julien l'Apostat n'eut pas été plûtôt declaré Cesar, que pour faire cesser ce double desordre il fit bâtir dans ce lieu-là une Eglise, où il donna ordre que l'on transportât le sepulcre de Babylas. On dit que dès que cela fut fait, Apollon ne rendit plus de reponses. Le tombeau de ce Martyr en fut cause, & non pas l'interruption des sacrifices : car les sacrifices ayant recommencé sous l'empire de Julien, l'oracle continua de se taire, & lors que Julien le consulta en personne, il aprit que les cadavres dont ce lieu-là étoit plein fermoient la bouche à l'oracle. L'Empereur n'apliqua cela qu'au sepulcre de Babylas, c'est pourquoi il en ordonna la translation. Les Chretiens d'Antioche transporterent ce tombeau dans la ville. Ce fut une procession de personnes de tout sexe & de tout âge, qui chanterent par tout le (*c*) chemin un Cantique de triomfe, car leur (*d*) refrein concernoit la confusion de ceux qui adorent les idoles (*e*), & étoit pris du Pseaume 97. Par l'argument du plus au moins on pourroit conclure de cette histoire, que la naissance de JESUS-CHRIST imposa silence aux oracles du Paganisme, si d'ailleurs on ne voyoit que de l'aveu de Sozomene, cet oracle d'Apollon avoit rendu des reponses jusques à l'empire de Constantius, sous lequel Gallus eut la dignité de Cesar. L'objection paroît plus forte contre ceux qui ne reconoissent aucune operation diabolique dans les oracles des Payens. Mais voici ce que repond Monsr. Van Dale. Il (*f*) suppose que les Prêtres d'Apollon ne voulant point être éclairez de si près par les Chretiens, qui venoient en foule au tombeau de Babylas, inventerent une reponse qui pût obliger l'Empereur à faire ôter de ce lieu le tombeau de ce Martyr. Ces Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incredules, & ils n'esperoient pas de pouvoir cacher leurs finesses, à des gens aussi curieux de les decouvrir qu'étoient les Chretiens. Peut-être aussi que l'aveugle superstition de ces Prêtres leur persuadoit qu'ils feroient un bon acte de religion, s'ils faisoient ôter du voisinage de leur temple le tombeau d'un martyr Chretien, veneré par les ennemis de leurs Dieux.

(*c*) *Il étoit d'environ 40. stades, c'est-à-dire 5000. pas.*

(*d*) Ἐξῆρχον δὲ τῶν ψαλμῶν τοῖς ἄλλοις οἱ τούτους ἀκριβοῦντες, καὶ ξυνεπήχει τὸ πλῆθος ἐν συμφωνίᾳ καὶ ταύτην τὴν ῥῆσιν ἐπῇδεν· ᾐσχύνθησαν πάντες οἱ προσκυνοῦντες τοῖς γλυπτοῖς οἱ ἐγκαυχώμενοι τοῖς εἰδώλοις. Præcinebant autem cæteris ii qui Psalmos apprime callebant ; multitudo deinde respondebat cum concentu & hunc versiculum succinebat : Confusi sunt omnes qui adorant sculptilia, qui gloriantur in simulachris. *Sozom. ubi infra.*

(*e*) *Ex Sozomeno l. 5. c. 20.*

(*f*) Christiani quibus repleta erat Antiochia, aliique ejusdem religionis aliunde advenientes, visitabant quotidie sepulchra Martyrum, atque inprimis quidem Babylæ. Sed quo prætextu dum loca illa ita frequentarent, cum subreperent etiam huic Oraculo, oculisque emissitiis omnia perlustrarent, ut sic detegerent imposturas ac præstigias ibi exercitas, neque id ferrent ea tempora, ut vi expellere eos inde possent Antistites ; illi sub prætextu à mortuis purgandi locum Dis sacratum, cum Babila aliisque, Christianos inde removere nitebantur. Nihil enim magis aut citius detegere valebat Antistitum ejusmodi imposturas, quam continuus concursus publicæque Panegyres, ob ludos aut festa publica ibi celebranda : si quarumcunque sectarum Philosophis, eorumve sequacibus ad illa pateret accessus. *Van Dale de Oraculis p. 442. Voyez les nouvelles de la Republ. des lettres, mois de Mars 1684. p. 15. 16.*

cendres * remporterent ſur l'Oracle d'Apollon auprès d'Antioche. Mr. Chevreau (*F*) a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.

BABYLONE. Mr. Moreri & ſes Continuateurs ont ramaſſé tant de choſes touchant cette ville, que ſi je voulois donner à cet article une forme raiſonnable, je ſerois contraint de repeter la plûpart de leurs recueils. Ainſi pour épargner au public le degoût de trouver les mêmes choſes dans differens Dictionaires, je m'arreterai ici à un fait qu'ils n'ont point touché. Je n'examine point ſi ce qu'ils raportent eſt dans toute l'exactitude qu'il faudroit.

Les habitans de Babylone pretendoient que cette ville étoit très-ancienne: ils comptoient 473. mille ans depuis que leurs Aſtrologues avoient commencé leurs obſervations, juſqu'à l'arrivée d'Alexandre. C'eſt ce que nous aprend † Diodore de Sicile. D'autres s'attachant à un nombre rond, diſent ‡ que les Babyloniens ſe vantoient d'avoir conſervé dans leurs Archives, les obſervations que leurs Aſtrologues avoient faites ſur les nativitez pendant 470. mille ans. Il faut corriger par là un (*A*) endroit de Pline, dont quelques Auteurs ſe ſervent mal à propos

* *Voyez la remarque E.*

† *Lib.* 11. *pag.* 118. *edit. Rhodom.*

‡ Contemnamus etiam Babylonios, & eos qui ex Caucaſo cœli ſigna ſervantes, numeris & motibus ſtellarum curſus perſequuntur. Condemnemus inquam hos aut ſtultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui CCCCLXX. millia annorum, ut ipſi dicunt, monumentis comprehenſa continent. *Cicer. de divinat. l.* 1. *fol. m.* 307. Quod ajunt 470. millia annorum in periclitandis experiundiſque pueris quicunque eſſent nati, Babylonios poſuiſſe fallunt. Si enim eſſet factitatum, non eſſet deſitum. Neminem autem habemus autorem qui aut fieri dicat, aut factum ſciat. *Id. l.* 2. *de divinat. fol.* 320. *A.*

(*F*) *Mr. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de Saint Babylas.*] Voici ce qu'il en dit: „(*a*) Babylas Evêque d'Antioche ſoufrit le „martyre avec ſes trois enfans, pour n'avoir „pas voulu permettre à *Numerien* de voir les „ceremonies des Chrêtiens, ajoûtant, *Qu'un* „*homme ſouillé de ſang & du ſacrifice des Idoles,* „*ne pouvoit pas entrer dans l'Egliſe*; ou, com„me le dit Suidas, *Qu'il ne ſoufriroit point que* „*le loup entrât dans la Bergerie du Seigneur.* 1. Babylas n'avoit point d'enfans; il faloit dire qu'il y eut (*b*) trois freres encore enfans ou fort jeunes qui ſouffrirent le martyre avec lui. 2. Il y a plus de 30. ans entre la mort de Babylas & l'empire de Numerien. 3. Les anciens Auteurs ne prêtent pas au Martyr les phraſes de Monſr. Chevreau. Avoüons que c'eſt une entrepriſe bien difficile que celle de l'hiſtoire univerſelle. Monſr. Chevreau étoit habile homme; il conoiſſoit les defauts de ceux qui l'ont precedé dans ce deſſein; il a mis un tems fort long à ſon Ouvrage; & cependant. . . . Comme il † eſt plein de vie, & que nonobſtant ſon âge, il jouït de la ſanté du corps, & de celle de l'eſprit, je ne doute pas qu'il ne publie une nouvelle édition qui ſera encore plus belle que les precedentes. Au reſte je dois conſeiller à mes Lecteurs de conſulter ce ſavant Ouvrage que * Mr. de Larroque fit imprimer à Leide l'an 1688. ſous le titre de *Matthæi Larroquani adverſariorum ſacrorum libri tres.* Voyez y la page 79. & les ſuivantes.

(*A*) *Il faut corriger par là un endroit de Pline.*] Voici les paroles de cet Auteur (*c*); *Epigenes apud Babylonios* 720. *annorum obſervationes ſyderum coctilibus lateritiis inſcriptas docet, gravis auctor inprimis: qui minimum Beroſus & Critodemus* 480. *annorum. Ex quo apparet æternus literarum uſus.* Il venoit de dire qu'il croyoit que les (*d*) lettres Aſſyriennes avoient toûjours exiſté, ou que les Aſſyriens avoient toûjours eu l'uſage de l'écriture; il faut donc prendre pour la preuve de ſon opinion les temoignages qu'il emprunte d'Epigenes & de Beroſe, touchant les obſervations aſtronomiques que les Egyptiens avoient fait graver: car la concluſion qu'il tire de ces temoignages eſt la même choſe que l'opinion qu'il avoit repreſentée peu auparavant: *ex quo apparet*, voilà ſa concluſion, *æternus litterarum uſus.* Or il n'y a rien de plus abſurde que ſon raiſonnement, ſi l'on ſuppoſe qu'il a parlé comme il parle dans les manuſcrits & dans les éditions de ſon livre. Epigenes Auteur grave aſſûre que les obſervations des Aſtrologues Babyloniens comprennent 720. ans. Ceux qui leur donnent la plus petite étenduë, comme Beroſe & Critodeme, leur aſſignent 480. ans. Donc l'uſage des lettres eſt éternel, & j'eſtime avec raiſon qu'il a exiſté toûjours dans l'Aſſyrie. C'eſt ainſi que Pline raiſonne dans l'état où eſt aujourd'hui ſon Hiſtoire naturelle; c'eſt ainſi, dis-je, qu'il raiſonne après avoir obſervé que Cadmus aporta l'uſage des lettres dans l'Europe, & qu'on diſoit que leur invention en Egypte preceda de 15. ans le regne de Phoronée. Un fou, un homme yvre, un radoteur pourroient-ils faire une plus extravagante rhapſodie? Il faut donc ſuppoſer neceſſairement que ce paſſage n'eſt pas dans ſon état naturel: & c'eſt un grand ſujet d'étonnement que mille doctes Critiques ayent examiné ces paroles, ſans y apercevoir une impertinente Logique qui les leur rendît ſuſpectes. Les Scaligers, les Voſſius, les Marshams, les Dodwels ſont ſi peu entrez en defiance là-deſſus, qu'ils les ont priſes pour le fondement des concluſions qu'ils vouloient bâtir touchant (*e*) l'âge de Beroſe, ou contre (*f*) l'antiquité de Babylone, ou pour (*g*) d'autres vuës. Le P. Hardouïn a corrigé une partie de ce paſſage; mais ce n'a pas été principalement afin de faire bien raiſonner Pline, car ſi ce motif principal l'avoit fait agir, il auroit corrigé tout; c'eſt Mr. Perizonius (*h*) qui a developpé amplement les cauſes du mal, & les preuves de la corruption du texte (*i*). Il a montré qu'il faut ajoûter le nombre de mille tant du côté d'Epigenes, que du côté de Beroſe; & ainſi Pline auroit dit que ſelon le temoignage d'Epigenes, les obſervations des Aſtrologues de Babylone comprennent 720. mille ans; & ſelon le temoignage de ceux qui comme Beroſe & Critodeme leur donnent le moins d'étenduë, 480. mille ans. Pline a raiſon en ſuppoſant comme il fait que ces temoins ſont dignes de foi, de conclure que l'on ne ſauroit marquer le commencement des lettres Aſſyriennes. Or quand une choſe eſt ſi ancienne qu'on n'en ſauroit marquer la naiſſance, on ne fait point de ſcrupule, en écrivant comme faiſoit Pline, de la nommer éternelle. Mais oſeroit-on la qualifier de la ſorte, lors que les preuves de l'antiquité qu'on lui donneroit, la laiſſeroient plus nouvelle qu'une choſe dont on marqueroit le commencement?

C'eſt

(*a*) *Hiſtoire du monde l.* 4. *chap.* 4. *pag.* 400. *du* 2. *tome édit. de Holl.*

(*b*) *Vie de Tertull. & d'Orig. pag.* 758.

† *On écrit ceci l'an* 1694. * *Daniel Larroquanus Matthæi filius.* (*c*) *Hiſtor. natur. l.* 7. *c.* 56. (*d*) Litteras ſemper arbitror Aſſyrias fuiſſe. *Mr. Perizonius* ubi infra *croit qu'il faut lire* Aſſyriis.

(*e*) *Scaliger ad Græca Euſebii pag.* 407. *Voſſius de Hiſtoricis Græcis, apud Perizonium ubi infra.*

(*f*) *Marshamus ſecul. XVII. pag.* 474. *edit. Anglic. apud eumdem.*

(*g*) *Vide Dodwell. obſervat. Cyprian. in Append. p.* 36. 37.

(*h*) *Ci-devant Profeſſeur à Franeker. Il eſt Profeſſeur à Leyde en Grec, en Hiſtoire & en Eloquence depuis l'année paſſée* 1693.

(*i*) *Voyez ſa* Differtatio prima Philologica de Originibus Babylonicis: *ce ſont des Theſes ſoutenues au mois d'Avril* 1694.

propos ou pour refuter l'antiquité de Babylone, ou à d'autres usages. Un savant Professeur de Leyde l'a remarqué depuis peu, & il est étrange qu'on ait tant tardé à le remarquer. Aristote savoit sans doute que les Babyloniens se vantoient de posseder une suite d'observations Astronomiques, qui comprenoit un prodigieux nombre de siecles. Ayant voulu s'en éclaircir par le moyen de Callisthene qui étoit à la suite d'Alexandre, il trouva bien du mecompte; car on pretend que Callisthene lui fit savoir qu'il n'avoit vu dans Babylone que pour 1903. ans d'observations Astronomiques. Simplicius * raporte cela, & l'emprunte de Porphyre. Si Callisthene a bien supputé, il faut convenir que les hommes après le deluge se hâterent furieusement de devenir Astrologues, car selon la Bible Hebraïque on ne sauroit trouver deux mille ans depuis le deluge jusqu'à la mort d'Alexandre. Il y a lieu de douter de ce que raporte Simplicius; & il est remarquable que tous les anciens Auteurs qui ont attribué à Semiramis la fondation de Babylone, n'ont † eu pour garant que Ctesias, dont les Histoires étoient remplies de fables. Aussi voyons nous que Berose ‡ blâme fort les Ecrivains Grecs, d'avoir publié que Semiramis avoit bâti Babylone, & qu'elle l'avoit ornée de bâtimens admirables. Le suplément de Moreri cite Quinte Curce touchant l'impudicité des femmes de Babylone. On peut ajoûter que ce desordre étoit fort ancien. La lettre de Jeremie inserée dans le livre de Baruc en touche quelque chose, mais d'une maniere obscure, & qui a besoin d'un (B) commentaire tiré d'Herodote.

* *In lib. 2. de cælo, com. 46. pag. 123.*

† *Marshamus pag. 507. edit. in 4.*

‡ *Lib. 3. Chaldaicorum apud Joseph. l. 1. contra Ap. pag. 1045.*

BACHO-

C'est le cas où Pline se trouveroit, s'il avoit dit ce que l'on trouve aujourd'hui dans son Ouvrage. Pesez bien ce qu'il a dit touchant Cadmus, & Phoronée.

Il faut expliquer à part la correction du P. Hardouïn. Il retablit ainsi le texte de Pline. *E diverso Epigenes apud Babylonios CCCCLXX. annorum M. observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet . . . qui minimum, Berosus & Critodemus CCCCXC. annorum.* D'un côté il met 470. mille au lieu de 720. & de l'autre il met 490. au lieu de 480. Il se fonde sur les manuscrits quant à la derniere correction, & sur l'autorité (a) de Ciceron quant à la premiere. Il est vrai qu'il dit en passant (b) que le lieu même de Pline semble demander la premiere correction; c'est une marque qu'il a senti le mauvais raisonnement que la leçon ordinaire attribuë à Pline.

(a) *C'est-à-dire sur les deux passages* de divinatione *citez ci-dessus.*

Mais si l'on ajoûte mille aux 480. de la leçon ordinaire, l'on tombe dans une autre difficulté; l'on soutient que Berose donne 480. mille ans aux observations des Astrologues Babyloniens, & cependant nous savons qu'il n'a parlé que de 150. mille ans, lors qu'il a fait mention de la diligence avec laquelle ceux de Babylone conservoient la memoire de diverses choses naturelles, & historiques. Βηρωσσὸς ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Βαβυλωνιακῶν φησὶ γενέσθαι αὐτὸν κατ' Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου τὴν ἡλικίαν, ἀναγραφὰς δὲ πολλῶν ἐν Βαβυλῶνι φυλάσσεσθαι μετὰ πολλῆς ἐπιμελείας ἀπὸ ἐτῶν που ὑπὲρ μυριάδων ιε περιεχούσας χρόνον. περιέχειν δὲ τὰς ἀναγραφὰς ἱστορίας περὶ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ θαλάσσης, καὶ πρωτογονίας, καὶ βασιλέων, καὶ τῶν κατ' αὐτοὺς πράξεων. *Berosus* (c) *in primo libro Babylonicorum ait natum se ætate Alexandri Philippi filii: scripta vero multa servari Babylone magna cum cura quæ tempus contineant annorum supra myriadas quindecim: hæc autem scripta continere historias circa cœlum, mare, & rerum primordia, & reges, eorumque res gestas.* Il faut avouër que ce passage prouve également ces deux choses: l'une qu'il faut chasser du texte de Pline le nombre de 480. ou 490. l'autre qu'il ne faut pas y substituer 480. mille, mais plûtôt 150. mille. Ce n'est pas qu'on ne puisse faire des chicanes; on peut objecter que Berose s'étant mieux instruit du fait trouva 480. mille ans, & debita ce calcul dans un Ouvrage sur lequel Pline se regla. On pourroit aussi objecter que les nombres ont été falsifiez dans le passage qu'Eusebe cite. Quoi qu'il en soit j'aimerois mieux retenir la correction du P. Hardouïn, & y ajoûter quant à Berose & à Critodeme le changement de 490. en 150. mille.

(b) Certè annorum millia locus ipse postulare videtur, non annos. *Tom 2. p. 134. n. 157.*

(c) *Berosus apud Alexandrum Polyhistor. citatum ab Eusebio in Chronico Græco p. 5. & 6. edit. Scalig. 1658.*

Je dirai en passant que Vossius n'a point raporté comme il devoit ce qui concerne Berose dans le passage de Pline qui sert de sujet à cette remarque. Il (d) pretend que Pline dit que Berose a fait l'Histoire de ce qui s'étoit passé pendant le cours de 480. ans. Je cite les paroles de Vossius, comparez-les avec le passage de Pline, & vous verrez un fort grand mensonge. A qui se fier?

(d) Plinius lib. VI. Hist. Nat. cap. LV. (*il faloit dire lib.* VII. *cap.* LVI.) refert Berosum tradere memoriam quadringentorum annorum & octoginta. *Vossius de Hist. Græc. pag. 86.*

(B) *A besoin d'un commentaire tiré d'Herodote.*] Voici le texte de Jeremie (e); *Les femmes environnées de cordes sont assises par les chemins . . . . & quand quelqu'une d'elles attirée par quelque passant a couché avec lui, elle reproche à sa voisine qu'elle n'a pas été trouvée digne comme elle, & que sa corde n'a pas été rompuë.* Pour bien entendre cela il faut recourir à Herodote (f), qui nous aprend qu'il y avoit une loi à Babylone qui obligeoit toutes les femmes du païs à s'aller assoir auprès du temple de Venus, pour y attendre l'occasion d'avoir à faire à un étranger. Il faloit qu'une fois en leur vie toutes passassent par là. Les plus riches se tenoient dans des carrosses, & menoient un grand nombre de domestiques: les autres n'avoient qu'une cloison de corde, c'est-à-dire (g) qu'elles formoient certains rangs qui étoient separez les uns des autres par des cordes; mais de telle maniere qu'il y avoit des entrées & des issues, afin que les étrangers se promenassent librement dans les intervalles, & choisissent celle qu'ils trouveroient le plus à leur gré. Quand ils l'avoient choisie, ils lui jettoient de l'argent sur le giron, & ils la menoient en quelque lieu à l'écart pour jouïr d'elle. Ils faisoient une priere pour elle à la Deesse (h) du temple. Il n'étoit

(e) *Livre de Baruc parmi les Apocryphes ch. 6. v. 42. & 43.*

(f) *Herod. lib. 1. cap. 199.*

(g) *On aide à la lettre, afin de faire mieux entendre par une paraphrase ce qu'Herodote n'explique pas assez en detail.*

(h) *C'étoit Venus: les Babyloniens l'apelloient* Mylitta. *Herod. ib.*

point

BACHOVIUS (REINIER) nâquit à Cologne l'an 1544. Sa vie se trouve parmi celles des Jurisconsultes d'Allemagne dans Melchior Adam. Je ne repeterai point ce que Moreri en a tiré; je developerai seulement les persecutions qui furent faites à Bachovius dans Leipsic, à cause de son Calvinisme. D'abord on n'eut que des soupçons contre lui, & on se contenta de l'éloigner des emplois publics; mais les tems ayant changé il obtint la charge de Senateur, & puis en l'année 1585. celle d'Echevin, & au bout de trois ans celle de Consul. L'Electeur Christien I. étant mort l'an 1591. on pressa Bachovius de professer le Lutheranisme, & comme il n'en voulut rien faire, on le contraignit de renoncer à ses charges. Il n'écouta point le conseil qu'on lui donna de se retirer, quoi qu'on lui representât le peril de la prison; il crut que la fuite donneroit lieu à ses ennemis de publier qu'il ne se sentoit pas innocent: mais il falut en 1593. ceder aux émotions populaires, & sortir de Leipsic. Il se retira d'abord à Serveste, & l'année suivante au Palatinat, non sans avoir perdu presque tous ses biens. Il trouva un bon protecteur en la personne de l'Electeur Palatin, & il exerça plusieurs charges lucratives & honorables à Heidelberg, jusques à sa mort arrivée le 27. de Fevrier * 1614. Il publia (A) un livre qui sentoit plus le Theologien que le Juriste. Il laissa entre autres enfans Reinier, ou Reinhard BACHOVIUS, qu'il vit monter de la profession de Politique à celle de Jurisprudence dans l'Academie d'Heidelberg. Ce fils a été un (B) assez grand nom parmi les Jurisconsultes du XVII. siecle; il possedoit sur tout l'art † de refuter subtilement ce qu'il s'engageoit de combatre. Il fut flotant sur la religion, car il dît en confidence à un Professeur ‡ Lutherien, que si on vouloit souffrir qu'il fit des leçons particulieres en Jurisprudence à Strasbourg, il quitteroit sa profession d'Heidelberg, & s'en iroit à Strasbourg. Il declara qu'il detestoit le dogme de la predestination absoluë, & qu'il croyoit la presence corporelle de JESUS-CHRIST au Sacrement de la Cene, quoi qu'il n'en sût pas la maniere. Celui à qui il s'ouvrit de cette disposition la communiqua aux Magistrats de Strasbourg, qui le chargerent de lui temoigner qu'il seroit le bien venu. Bachovius se rendit dans cette ville avec sa Bibliotheque; mais n'y trouvant point de quoi vivre ⸸ il s'en retourna à Heidelberg, où son Confident le trouva chagrin & malade l'an β 1629.

* *Tiré de Melchior Adam dans le volume des Jurisconsultes.*

† *Voyez la remarque B.*

‡ *Il s'apelloit Tabor, & passe pour un grand Jurisconsulte.*

⸸ Vitæ præsidiis destitutus religionem omisit. *Praschius in Mausoleo Taboris.*

β *Tiré de Praschius in Mausoleo Taboris.*

BACON (ROGER) Cordelier Anglois, vivoit au XIII. siecle. Il étoit grand Astrologue, grand Chymiste & grand Mathematicien. C'est sans doute ce qui donna lieu de le soupçonner de Magie. Il court une tradition parmi le peuple

(a) *Il étoit destiné à des usages de religion.* Γίνεται γὰρ ἱρὸν τοῦτο τὸ ἀργύριον. Si quidem in sacrum convertitur usum. *Herodot. ibid.*

(b) Καὶ γὰρ τριέτεα καὶ τετραέτεα μετεξέτεραι χρόνον μένουσι. Nam quædam triennium quadrienniumque expectant. *Id. ibid.*

point permis à ces femmes de refuser aucun étranger, ni l'argent (a) qu'on leur donnoit, quelque petite que fût la somme. Il faloit qu'elles suivissent le premier étranger qui leur jettoit de l'argent. Après la consommation de l'acte elles pouvoient retourner à leur logis, la devotion ou l'expiation que la Deesse exigeoit étoit accomplie. Celles qui étoient belles ou jolies étoient bien-tôt expediées, & relevées de sentinelle; mais les laides attendoient long tems l'heure propice pour satisfaire à la loi. Il y en avoit de si malheureuses que 3. ou 4. (b) ans d'attente ne finissoient point leur noviciat. Il n'y a plus d'obscurité presentement dans les paroles de Jeremie. Chacune de ces femmes se tenoit dans une cellule entourée de corde, & n'en sortoit qu'en rompant la corde, après quoi elle insultoit à celles qui étoient encore dans la * cloison. Qui pourroit assez deplorer la monstrueuse alliance qui se faisoit dans le Paganisme entre le culte des Dieux, & les passions les plus sales. C'est ce que l'on auroit pu apeller à juste titre *la devotion aiseé*, si la Comedie avoit contenu plus d'actes & plus de scenes, & si l'on n'avoit pas fait un mélange desavantageux à la laideur; car cette patience de 3. ou 4. ans pour un seul coup étoit une rude penitence. Martin del Rio retracta ce qu'il avoit dit sur les † paroles que j'ai raportées du livre de Baruc.

* *On pouvoit apliquer ceci à celles qui en sortoient tard;* Tam gratum mihi quam ferunt puellæ Pernici aureolum fuisse malum. Quod zonam solvit diu ligatam. *Catull. epigr. 2.*

† *Il avoit cru qu'elles traitoient de certain ligatures pratiquées pour se faire aimer. Voyez ses disquisitions magiques* lib. 3. parte 1. quæst. 3. pag. m. 13.

(A) *Il publia un livre qui sentoit plus le Theologien.*] C'étoit une espece de Commentaire sur le fameux Catechisme du Palatinat. Melchior Adam en dit ceci: * *Propagandæ veritatis euangelicæ studio edidit* Catechesin Palatinatus, *testimoniis sacræ scripturæ ac sententiis patrum qui primis quingentis à Christo nato annis in Ecclesia Dei claruerunt exornatam & illustratam, cum* epitome vitæ *eorundem* patrum, *&* methodica narratione de Conciliis, *quorum Canones in illo Catechetico libello citantur.*

(B) *A été un assez grand nom parmi les Jurisconsultes.*] Conringius (c) l'apelle *disciplinæ juridicæ æternum decus.* Selon Vinnius (d) il est *subtilissimus Jurisconsultus, non tam suæ sententiæ adstructor, quam destructor alienæ.* Un autre (e) dit, *Eo in his quæ ad solidam nostri juris interpretationem faciunt, acutiorem vix tradit prior ætas.* Enfin les épithetes d'*accuratissimus*, de *subtilissimus*, d'*acutissimus*, d'*inexorabilis censor* (f) ne lui manquent pas. L'éloge que Vinnius lui donne ne convient qu'à trop de gens; on ne voit que trop d'Ecrivains subtils, & grans raisonneurs qui prouvent mal leur doctrine; mais qui renversent de fond en comble celle d'autrui. L'homme est ordinairement plus fort dans la dispute offensive, que dans la defensive. Voyez ce que disoit un Electeur de Cologne touchant les demêlez des Cordeliers & des Jacobins. C'est Fra Paolo (g) qui le raporte.

* *Melch. Adam. in vitis Jurisc. pag.* 472. 473.

(c) *De autoritate juris publ. Justin. in Germania apud Magirum Eponym. p.* 99.

(d) *Cap.* 11. *de pact. n.* 9. *apud eund.*

(e) *Hahn. in dedic. observ. ad Wesenbec. apud eumdem.*

(f) *Schutz. apud eumdem.*

(g) *Hist. du Concile de Trente l.* 4. *pag.* 309 *de la version d'Amelot* 1686.

peuple d'Angleterre, que ce Cordelier fit une tête (*A*) d'airain qui repondoit à ses questions. Seldenus (*B*) rejette cela comme une fable puerile, & remarque qu'aucun Historien n'en a parlé, & que Baleus qui avoit diffamé Roger Bacon, se retracta, & repara honorablement cette injure. François Picus * dit qu'il a lu dans un livre de Bacon „ qu'un homme pourroit devenir Prophete & predi- „re les choses futures par le moyen du miroir Almuchefi, composé suivant les re- „gles de perspective, pourveu qu'il s'en servît sous une bonne constellation, & „qu'il eût auparavant rendu son corps bien égal & temperé par la Chymie.„ Cela n'est point contraire à Jean Pic de la Mirande †, qui a soutenu que Bacon ne s'est amusé qu'à la Magie naturelle. Ce Cordelier envoya plusieurs instrumens de son invention au Pape Clement IV. ‡ On a publié plusieurs de ses livres, *Specula Mathematica & perspectiva: Speculum Alchemiæ: De mirabili potestate artis & naturæ: Epistolæ cum notis*, &c. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne faisoit rien par engagement avec le Demon, mais qu'il ne laissoit pas d'attribuër une efficace surprenante à des choses qui ne pouvoient l'avoir naturellement. On a donc raison de dire que ses écrits contiennent beaucoup (*C*) de superstition. Il étoit fort infatué (*D*) de l'Astrologie judiciaire.

BACON (FRANÇOIS) Grand Chancelier d'Angleterre sous le Roi Jaques, a été un des plus grans Esprits de son siecle, & l'un de ceux qui conurent le plus doctement l'imperfection où étoit la Philosophie. Il travailla fortement aux moyens d'y remedier, & il forma de très-beaux (*X*) plans de reformation. Le public reçut favorablement ses Ouvrages. On en fit une édition complette à Francfort *in folio* l'an 1665. Le Journal des Savans ⸸ n'en parla pas sans donner beau-

* *Lib. 2. de prænotione cap. 1. & lib. 7. cap. 7. apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m. 490.*

† *In præfat. Apolog. apud Naudé, ib.*

‡ *Naudé, ibid.*

⸸ *Dans le Journal du 8. Mars 1666. Notez qu'on en promit une édition en 6. volumes in 12. l'an 1684. Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juin 1684. au Catalogue des livres nouveaux n. 5.*

(*A*) *Fit une tête d'airain qui repondoit à ses questions.*] Majer remarque (*a*) qu'on a de coutume d'introduire Roger Bacon dans les Comedies comme un grand Magicien, *Et que le bruit commun est que lui & son frere de religion Thomas Bungey travaillerent 7. ans à forger cette tête, pour savoir d'elle s'il n'y auroit pas quelque moyen d'enfermer toute l'Angleterre d'un gros mur & rampart; sur quoi elle leur donna une reponse laquelle toutesfois ils ne purent bien entendre, parce que ne la croyans recevoir si-tôt, ils s'étoient occupez à autre chose qu'à prêter les oreilles à cet oracle.* Ce sont des contes populaires qui ne meritent pas d'être refutez. On en fait courir de semblables (*b*) d'Albert le Grand.

(*B*) *Seldenus rejette cela comme une fable puerile.*] Raportons ses propres paroles; (*c*) *Istiusmodi caput ex ære conflatum ab eruditissimo Rogero Bachone est in ore nostratis vulgi, sed non sine injuria in illius Mathesin, quam summam & à dæmonum præstigiis puram monstrant satis illius opera quotquot nos legisse contigit, & quidquid adversus eum uti magum seu νεκυόμαντιν J. Balæus inscitia dicam, an in optimas artes malitia, editione centuriarum prima satis incogitanter effutierat, id bene monitus omne non modo retractavit, verum in ea quæ tali & tanto viro digna sunt postrema recognitione etiam prudenter commutavit. Nec quod hanc vulgi famam adstruat, habent Annales nostri.* Jean Dée Philosophe & Mathematicien Anglois (*d*) a fait une Apologie de Roger Bacon.

(*C*) *Contiennent beaucoup de superstition.*] Martin del Rio, l'homme du monde qui sur ces matieres-là prodigue le moins son absolution aux personnes soupçonnées, ôte cependant Roger Bacon du nombre des Magiciens, & se contente d'en faire un Auteur superstitieux. *Alchindus*, dit-il, (*e*) *Rogerius Bachonus, & Geber Arabs multis scatent superstitiosis, ideo vetita lectionis etiam hos putarim.* Jean Wier n'a pas la même indulgence, car il met dans la même classe Roger Bacon, Pierre d'Apone, Anselme de Parme, Cicchus d'Asculum, & quelques autres, au lieu que Martin del Rio (*f*) traite de vrais Magiciens les trois derniers que j'ai nommez, & ne met Bacon qu'au nombre des superstitieux. Wier s'accorde parfaitement avec lui quant au reste, c'est-à-dire qu'il a pris Pierre d'Apone, Anselme de Parme &c. pour des sectateurs de la mauvaise Magie. *Superiorum* (*g*) *magorum nugamenta itidem insulsè sequuti sunt Appion Grammaticus, Julianus Apostata, Robertus Anglicus apud Helvetios misere mortuus,* ROGERIUS BACHON, *Petrus Aponensis Conciliator dictus, Albertus Teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus Parmensis, Picatrix Hispanus, vel author libri ad Alfonsum sub Picatricis nomine, Cicchus Asculus Florentinus, & plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certe ingenii homines. Qui quum se magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quædam nulla ratione subnixa, aut superstitiones piis omnibus indignas congesserunt.*

(*D*) *Infatué de l'Astrologie judiciaire.*] Jean Pic (*h*) soutient que le livre qui a pour titre *Speculum Astrologiæ*, où il est traitté des Auteurs licites & illicites qui ont écrit de l'Astrologie, est un Ouvrage de Roger Bacon. Ce livre a été condamné par Gerson (*i*) & par Agrippa (*k*), *comme superstitieux au possible :* François Picus (*l*) & beaucoup d'autres l'ont condamné, à cause que l'on y soutient *sauf un meilleur avis*, que les livres de Magie doivent être conservez soigneusement, parce que le tems aproche que pour certaines causes que l'on ne specifie pas, il faudra necessairement *les feuilleter, & s'en servir en quelques occasions.* Monsieur Naudé ajoûte *que Roger Baccon étoit tellement adonné à l'Astrologie judiciaire, que Henri de Hassia, Guillaume de Paris, & Nicolas Oresme .... furent contraints de declamer asprement contre ses écrits, & toutes les vanitez des Astrologues.*

(*X*) *Il forma de très-beaux plans de reformation.*] Voyez ce que Mr. Baillet en a dit dans le premier tome (*m*) de la vie de Mr. Descartes, & ce que Gassendi (*n*) a dit en particulier de la Logique de Bacon.

(*a*) *Lib. 10. Symbol. aureæ mensæ pag. 453. apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m. 491.*

(*b*) *Voyez ci-dessus, pag. 165. col. 2.*

(*c*) *De Diis Syris Syntagm. 1. c. 2. pag. m. 30.*

(*d*) *Il en fait mention dans l'épitre dedicatoire de ses* Propædeumata Aphoristica de præstantioribus quibusdam naturæ virtutibus, *apud Naudé, p. 488.*

(*e*) *Disquisit. Magicar. l. 1. cap. 3. pag. m. 22.*

(*f*) Ab hoc numero removeo ut demoniacos magos Picatricem Hispanum, Anselmum Parmensem, Cicchum Esculanum, Petrum de Abono, & Cornel. Agrippam, & Paracelsum .... homines partim atheos, partim hæreticos. *Ibid.*

(*g*) *Wier. de præstig. l. 2. c. 4. Il remarque que Jean François Pic lib. 7. c. 7. refute Bacon.*

(*h*) *Lib. 1. adversus Astrolog. apud Naudé p. 526.*

(*i*) *Lib. de libris Astrolog. non tolerandis proposit. 3. apud Naudé, p. 525.*

(*k*) *In epistol. apud eumdem, ibid.*

(*l*) *Lib. 7. de prænot. cap. 2. apud eumdem, ibid.*

(*m*) *Pag. 147. & 148.*

(*n*) *Oper. t. 1. pag. 62.*

beaucoup d'éloges à cet illuſtre Chancelier. Le Traité (*Y*) *de augmentis ſcientiarum* qui fut rimprimé à Paris l'an 1624. eſt une des meilleures productions de l'Auteur. Ses Oeuvres morales & politiques traduites en François par Baudouïn eurent un ſi bon debit, qu'il falut en faire pluſieurs éditions. Sa vie de Henri VII. Roi d'Angleterre * eſt fort eſtimée. A force de travailler pour la Republique des lettres, Bacon negligea tellement ſes affaires domeſtiques, ou ſe plongea en tant de depenſes, qu'il mourut fort pauvre. Nous raporterons (*Z*) deux autoritez ſur ce ſujet. On met la fin de ſa vie au 9. jour d'Avril 1626. Il avoit 66. ans.

* *Voyez dans Pope Blount pag. 635. le jugement qu'en ont fait Conringius, Boeclerus, &c. On voit la même d'autres jugemens à la gloire de Bacon.*

BACOUE (LEON) nâtif de Caſteljaloux dans la baſſe Guyenne, quitta la religion de ſa naiſſance qui étoit la Reformée, & entra chez les Cordeliers. Il parvint enſuite à la prelature, & fut fait Evêque de Glandeve. Celui qui † m'aprend cela remarque que le Pere Leon Bacouë eſt le ſeul Huguenot converti, qui ſoit parvenu à l'Epiſcopat ſous le regne de Louïs XIV. Ce Cordelier publia un poëme Latin ſur l'éducation d'un Prince, environ le tems qu'on devoit donner des Precepteurs à Mgr. le Dauphin. Il le fit reimprimer à Paris l'an 1685. Le Journal des Savans ‡ en parla l'année ſuivante.

† *Rocoles, Hiſtoire veritable du Calviniſme, pag. 166.*

‡ *Le 21. de Janvier p. m. 23.*

BADIUS (JODOCUS *ou* JOSSE) ſurnommé *Aſcenſius*, à cauſe qu'il étoit né dans le bourg ⸸ d'Aſſche auprès de Bruxelles, s'eſt fait eſtimer par le grand nombre de livres qu'il a imprimez & commentez. Il nâquit en 1462. Il fit ſes premieres études à Gand, il les continua en Italie, & fit beaucoup de progrés dans la langue Greque à Ferrare ſous Batiſte Guarini. Il s'établit à Lion, & y enſeigna tant en public qu'en particulier la langue Latine & la langue Greque. Puis il tranſporta ſes tabernacles à Paris, & y dreſſa une (*A*) Imprimerie qui lui fit honneur. Il en fit ſortir un bon nombre d'Auteurs (*B*) Claſſiques, avec ſes explications

⸸ *Moreri a tort de l'apeller une maiſon. Les Auteurs qu'il cite ſe ſervent du mot* municipium. *Geſner donne à Badius le ſurnom de* Gandenſis.

(*Y*) *Le Traité* de augmentis ſcientiarum .... *eſt une des meilleures productions de l'Auteur.*] Voici ce que Coſtar (*a*) en écrivit à Voiture; *J'ai lu depuis quelques mois le livre que le Chancelier Bacon a fait du progrés des ſciences, où j'ai trouvé beaucoup de choſes admirables.* Il raporte enſuite quelques-unes de ces choſes, & fait voir par ce choix-là ſon bon goût, car en effet ce ſont toutes belles & grandes penſées. J'ai ouï dire que les Oeuvres de Bacon étoient un des livres que Coſtar manioit le plus, & qu'il en tiroit le fond ou la baſe de ſes recueils; c'eſt-à-dire qu'ayant trouvé dans les Ecrits de Bacon quelque penſée qui lui plaiſoit, il l'écrivoit ſur une feuille, & puis quand il rencontroit dans d'autres livres quelque choſe qui ſe raportoit à cela, il l'ajoûtoit à cette feuille; après quoi il ne manquoit pas de repertoire, ni de lieux communs.

(*a*) *Entretiens de Voiture & de Coſtar, pag. 173. édit. de Paris 1654.*

(*Z*) *Nous raporterons deux autoritez ſur la* pauvreté de Bacon.] La premiere m'eſt fournie par la Bibliotheque Univerſelle, & la ſeconde par le *Sorberiana.* La Bibliotheque Univerſelle (*b*) m'aprend que Jaques Howel dit dans une (*c*) lettre *datée du 6. de Janvier* (*d*) 1625. . . . *que le Chancelier* Bacon *mourut ſi pauvre qu'à peine avoit-il laiſſé de quoi l'enſevelir, ce qui fait juger à Howel qu'encore que ce fût un grand genie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribuë neanmoins la pauvreté de ce fameux Chancelier ou au mepris des richeſſes, ou à une exceſſive liberalité. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au rapport d'Howel, une lettre pitoyable au Roi, dans laquelle il le prioit de le ſecourir,* „*de peur qu'il ne fût reduit, en ſes derniers jours,* „*à porter la Beſace, & que lui qui ne ſouhaitoit* „*de vivre que pour étudier, fût contraint d'étu-* „*dier pour vivre.*„ *Paroles qui ſemblent auſſi baſſes à nôtre Auteur, que celles d'une autre lettre, que le même avoit écrite auparavant au Prince de Galles, étoient prophanes. Il diſoit à ce Prince* „*qu'il eſperoit que comme le Pere avoit été ſon* „*createur: le Fils ſeroit ſon redempteur.*„ Voyons maintenant ce que dit Sorbiere (*e*). „Hiſtoire „*Naturelle de Bacon* à Paris 1631. traduite, ou „plûtôt abregée par Pierre Amboiſe, Ecuyer, „Sieur de la Madelaine. Il y a un diſcours du „Traducteur ſur la vie de ce Chancelier, & au „bout eſt ajoûtée la verſion du *Nova Atlantis.* „Ce peu d'excellentes remarques que j'ai vuës „me fait grandement ſouhaiter une verſion en- „tiere & fidele. Monſieur Boſwel me dît qu'il „avoit eu particuliere connoiſſance avec ce rare „homme, qui lui laiſſa par teſtament tous ſes pa- „piers, qui fut la ſeule choſe executée de plus „d'un million de legats qu'il avoit fait par galan- „terie. Il leguoit 400. mille livres à un Col- „lege imaginaire, dont il dreſſe le plan en ſon „*Nova Atlantis.*„ Ce diſcours ne ſemble pas dire que Bacon ſoit mort dans la pauvreté, c'eſt plûtôt inſinuër qu'il mourut un peu bien (*f*) viſionaire: mais prenez y garde de plus prés, vous trouverez qu'il y a là un temoignage d'indigence.

(*b*) *Tome 15 pag. 45.*

(*c*) *La 8. de la Sect. 4. du 1. volume.*

(*d*) *Il faut qu'il y ait ici une faute d'impreſſion dans les chiffres, car le Chancelier Bacon ne mourut que le 9. d'Avril 1626.*

(*e*) *Sorberiana, pag. 41. édit. de Holl.*

(*f*) *Voyez ce que dit le Sieur du Maurier touchant le teſtament de Cerisantes,* Memoir. de Hollande, pag. 430.

(*A*) *Une Imprimerie qui lui fit honneur.*] Le Pere du Moulinet nous aprend (*g*), que Jodocus Badius eſt le premier qui ait aporté en France les caracteres ronds, & qu'avant lui tous les Imprimeurs du Royaume s'étoient ſervis de caracteres Gothiques. *Il vint d'Italie* en France *environ l'an* 1500. *tant pour y enſeigner le Grec à Paris, que pour y établir une fort belle Imprimerie qu'il appella* PRÆLUM ASCENSIANUM. Le P. du Moulinet oublie que Badius s'arrêta aſſez long tems à Lion, avant que de venir à Paris. Voyez la remarque H.

(*g*) *Dans le Journal des Savans du 31. Janvier 1684. pag. m. 38.*

(*B*) *Un bon nombre d'Auteurs Claſſiques.*] Valere André en donne une (*h*) liſte dans laquelle paroiſſent Horace, Perſe, Terence, Juvencus, Theocrite, Sallufte, Valere Maxime, Quintilien, Aulugelle, & pluſieurs Traitez de Ciceron. La liſte de Swert (*i*) eſt plus ample, Ovide & les Tragedies de Seneque y paroiſſent.

(*h*) Commentarii verò ſive familiares enarrationes circumferuntur in *Horatium Flaccum, &c.* Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 589.

(*i*) *In Athen. Belg.*

tions & ses notes. Il prit la même peine sur quelques Auteurs modernes, comme sur Petrarque, sur Politien, sur Laurent Valle, sur Batiste Mantoüan, &c. Il publia aussi quelques livres (*C*) de sa façon tant en vers qu'en prose *, & fit demeurer d'accord les conoisseurs que si les soins domestiques (*D*) ne l'avoient pas obligé de diriger ses travaux du côté du gain, autant ou plus que du côté de la gloire, il eût reüssi beaucoup mieux qu'il ne faisoit. Il échapa à Erasme de le comparer en certaines choses à Budée; & on ne sauroit croire les vacarmes qui furent faits à Paris (*E*) contre cette comparaison. Ceux qui mettent la mort de Jodocus Badius à l'an (*F*) 1526. se trompent. Il étoit chargé d'une assez grosse famille; & l'on a dit dans son épitaphe qu'apparemment il auroit produit autant d'enfans que de livres, s'il se fût (*G*) mis aussi-tôt à l'une de ces fonctions qu'à l'autre; mais qu'il y avoit long tems qu'il étoit Auteur, lors qu'il s'engagea au mariage. Je ne voudrois pas repondre que cela (*H*) fût exactement vrai. Conrad

* *Ex Valerio Andrea, Biblioth. Belg. pag. 588. 589.*

(C) *Quelques livres de sa façon.*] Valere André marque les suivans, *Psalterium B. Mariæ: Epigrammatum liber: Navicula stultarum mulierum: De grammatica: De conscribendis epistolis: Vita Thomæ à Kempis.*

(D) *Si les besoins domestiques.*] Erasme (a) en parle assez franchement; *Nec infeliciter omnino cessit conatus Badio, adest illi facilitas non indocta, felicius tamen cessurus nisi curæ domesticæ, reique parandæ studium interrupissent otium illud Musis amicum hujus laudis candidato necessarium.* Il confirme dans une (b) de ses lettres ce jugement. *Aliis liberum erit de Badio judicare quod volunt, ego semper illum habui in eorum numero quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam possis contemnere: tametsi non dissimulo illum longe majorem fuisse futurum, si fortuna benignior otium ac tranquillitatem studiorum suppeditasset.* Brixius après avoir donné une idée tout-à-fait mediocre de Badius, l'accuse de travailler beaucoup plus à gagner du bien qu'à devenir éloquent. *Scio (c) Badium non esse prorsus ἄμουσον. Verum qualis qualis est talem se certe hominibus nostris hactenus probavit, ut quoties de doctis sermo inter doctos incidit de Badio plane οὐδεὶς λόγος. Illi quod non inficiaris, quæstus tantum non eloquentia scopus est.*

(a) *In Ciceroniano, pag. m. 73.*

(b) *La 28. du 22. livre, pag. 1172. 1173.*

(c) *In epistola ad Erasmum inter epistolas Erasmi 27. l. 22. pag. 1166.*

(E) *Les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaison.*] Brixius qui étoit ami d'Erasme lui écrivit sur ce sujet la lettre dont je viens de raporter quelques paroles. Il ne lui cache point que les Savans de Paris étoient indignez de voir qu'on eût en quelque façon preferé Badius à Budée: *Quo major indignatio nostrorum omnium animos subit, quod hac in opinione, justa de causa quum sint, existiment illum abs te non tantum* Badio *collatum, sed & postpositum. . . Ea (d) una commissura adeo nostris omnibus invidiosa est, ut multorum tibi benevolorum animos à tui studio abalienarit, ob id quod existimant* Budæum *cum* Badio *commissum perinde esse ac si quis* Achillem *cum* Thersite *committeret.* Erasme se justifia, & fit voir qu'il avoit très-clairement établi la superiorité de Budée. Il s'étonnoit (e) qu'on n'eût pas aperçu cela en France, ou que si on l'avoit aperçu, on eût tant crié, & tant composé de vers satiriques. Cette affaire fut tant prônée, qu'elle vint jusques aux oreilles de François I. *Si verus (f) est rumor sic fremunt amici* Budæi, *quasi in cineres patris ac matris illius imminxerim. Clamant ô Cœlum! ô terra!* Budæum *cum* Badio? *Clamant me invidere gloria* Budæi, *meque multis epigrammatiis dilacerant. . . . Causa delata est & ad Regis cognitionem. Volenti cognoscere dissidii causam, dictum est* Budæum *me taxasse in loco quodam, eo me offensum quæsisse vindictam, eumque cum* Badio *contulisse.* Si Erasme avoit eu dessein de faire honneur à Badius par cette comparaison, il fut bien trompé; car quels coups de poignard n'enfonçoit-on pas dans le cœur de ce pauvre homme, toutes les fois qu'on se plaignoit de l'injustice que Budée avoit soufferte? Il auroit mieux valu pour Badius qu'Erasme ne se fût point souvenu de lui. On raccommoda l'endroit dans la 2. édition.

(d) *Ibid. pag. 1168.*

(e) Demiror isthic esse doctos qui hæc non videant, & si vident, magis etiam demiror esse qui vociferentur, qui maledicis versiculis rem dignam existiment. *Epist. 28. l. 22. pag. 1172.*

(f) *Erasm. epist. 72. l. 20. pag. 1030.*

(F) *Sa mort à l'an 1526. se trompent.*] Swert (g) s'étoit contenté de dire qu'il trouvoit que Badius étoit parvenu jusques à l'année 1526. Cela signifioit bien qu'on ne savoit pas s'il avoit vêcu au delà de cette année, mais on ne pretendoit point assûrer qu'il n'eût point vêcu au delà. Konig au lieu de se servir de cette reserve, affirme que Badius est mort l'an 1526. D'autres l'ont dit après lui. Mais qu'on voye un peu la lettre de Brixius que j'ai citée: elle fut écrite l'an 1528. on y parle de Badius comme d'un homme plein de vie. Valere André ne dit rien touchant la mort de cet homme: Monsr. Moreri l'a placée environ l'an 1529. ou 1530. Gesner dans sa Bibliotheque imprimée l'an 1545. observe qu'il y avoit environ 10. ans que Badius étoit mort. Il ne l'étoit pas lors qu'on imprima à Paris le livre d'Alphonse de Castro contre les heresies, car Badius fut l'un de ceux qui l'imprimerent: or ce livre fut imprimé l'an 1534. (h).

(g) *Ubi supra.*

(h) *Voyez la Caille, Hist. de l'Imprimerie, p. 74.*

(G) *Autant d'enfans que de livres s'il se fût mis aussi-tôt.*] Cette pensée fut le sujet d'une épitaphe (i) qu'on lui composa. La voici,

Hic, liberorum plurimorum qui parens,
Parens librorum plurimorum qui fuit,
Situs Jodocus Badius *est* Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam senescens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere.

Cette épitaphe n'est point celle que l'on voit (k) sur le tombeau de Jodocus Badius au Charnier de l'Eglise Collegiale de S. Benoît à Paris. C'est là (l) qu'il fut enterré. Si les vers qu'on vient de lire sont un exposé fidelle, il avoit suivi la maxime de la plupart des Savans, il s'étoit marié tard. Voyez le (m) livre intitulé *Valesiana.*

(i) *Swert Athen. Belg. pag. 490. raporte cette épitaphe comme faite par un ami de Badius. Il devoit dire par le* petit-fils. *Voyez la remarque suivante.*

(k) *Vous la pouvez lire dans la Caille* ubi supra, *pag. 75.*

(l) *Rocoles, Hist. veritable du Calvinisme, pag. 213.*

(m) *Pag. 5. edit. Amstelod.*

(H) *Repondre que cela fût exactement vrai.*] Le Sieur de la Caille m'inspire ce doute: il m'aprend

Conrad **Badius** son fils nâquit à Paris, & fut s'établir à Geneve. Il devint fort bon Protestant, & il le temoigne dans l'Alcoran des Cordeliers. Il en a traduit le premier livre & compilé le second, & il a orné l'un & l'autre de notes marginales qui emportent la piece. Il étoit Imprimeur & Auteur, & se mêloit de faire des vers François. Il en fit contre * Nostradamus. Deux de ses (*I*) sœurs furent mariées à de fameux Imprimeurs. J'ai ignoré pendant quelque tems ce que vouloit dire un moderne, qui sembloit accuser (*K*) Henri Etienne d'avoir censuré Josse Badius. Je ne sai que dire d'un Conradus Badius qui mourut de peste † avec toute sa famille à Orleans, où il étoit Ministre l'an 1562. & qui avoit été ami de Theodore de Beze depuis sa jeunesse ‡.

BAGNI (Jean François) a vêcu au XVII. siecle. Il fut élevé au Cardinalat par le Pape Urbain VIII. l'an 1629. à la recommandation de la ⸸ France. Mr. Moreri parle de lui assez amplement, mais non pas sans faire des fautes qu'il sera (*A*) bon de lui marquer. Ce Cardinal avoit passé par plus d'emplois que

* *Du Verdier Vau-privas Biblioth. Franc. pag.* 237.

† *Beze, Hist. des Eglis. l.* 6. *pag.* 149.

‡ *Ant. Fayus in vita Th. Bezæ, pag.* 45.

⸸ *Ministere du Cardinal de Richelieu ad ann.* 1630. *init.*

m'aprend (*a*) que Badius à son retour d'Italie enseigna plusieurs Gentilshommes à Lion, *&* *composa & imprima quantite de bons livres chez* Jean Trechsel *Imprimeur de Lyon, duquel il épousa la fille nommée* Thelif Trechsel... *Ce fut à lui*, poursuit cet Auteur, *que le savant Robert Gaguin vingtiéme General de l'Ordre des Trinitaires, qui connoissoit son merite & sa capacité pour la correction des impressions, écrivit pour imprimer ses Ouvrages, ainsi qu'on le voit par la lettre que ce General lui adresse, qui est à la tête de ses épitres* in quarto *l'an* 1498. *Ce qui obligea Badius à venir à Paris vers l'an* 1499. *ou* 1500. *après la mort de son beau pere, tant pour y enseigner la langue Greque, que pour y retablir l'art de l'imprimerie qui commençoit à decliner.* Il resulte de ce passage que Badius étoit marié en 1500. Or il n'avoit encore que 38. ans: on ne peut donc pas dire qu'il ait differé son mariage jusques à la vieillesse; *jam senescens cœpit illos gignere:* & cependant c'est Henri Etienne son petit-fils qui l'assûre; car c'est Henri Etienne (*b*) qui est l'Auteur de cette épitaphe Latine, & d'une épitaphe Greque qui roule sur la même pensée. Mr. Almeloveen les raporte toutes deux avec une autre Latine du même Auteur, dans sa curieuse Dissertation *De vitis Stephanorum.*

(*I*) *Furent mariées à de fameux Imprimeurs.*] Catherine Badius fille de Jodocus fut mariée à Michel Vascosan (*c*). Perrette Badius autre fille de Jodocus fut femme de Robert Etienne (*d*). Celle-ci savoit la langue Latine, soit que son pere la lui eût enseignée, comme le croit Monsr. Almeloveen (*e*), soit qu'elle l'eût aprise à force d'entendre parler Latin chez son mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité; ceux qui se rangeront à la seconde se pourront fonder sur ce qu'une sœur de Henri Etienne (*f*), fille de Perrette Badius, aprit le Latin sans le secours de la Grammaire, & par la seule voye de l'usage. C'est que la maison de Robert Etienne étoit remplie de gens qui parloient toûjours Latin, ce qui fit que les servantes mêmes aquirent l'intelligence de cette langue. Voyez l'épitre dedicatoire de l'Aulugelle de Henri Etienne.

(*a*) *Histoire de l'Imprimerie, p.* 72. 73.

(*b*) Jodoco Badio elegantissimis hisce epitaphiis parentavit ex filia Nepos Henricus Stephanus, quæ propter elegantiam non potui non adscribere. *Almeloveen de vitis Stephanorum, pag.* 28. Les Epitaphes se trouvent dans le livre de Henri Etienne *De artis typographicæ querimonia.*

(*c*) *La Caille, ibid. pag.* 102.

(*d*) *Ibid. pag.* 96.

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) Aviæ tuæ eorum quæ Latinè dicebantur (nisi rarius aliquod vocabulum intermisceretur) haud difficilior erat intellectus, quàm si dicta sermone Gallico fuissent. Quid de superstite sorore mea, amita autem tua, nomine Katharina dicam? Illa quoque eorum quæ Latine dicuntur interpretem non desiderat: multa vero & ipsa eodem loqui sermone potest; & quidem ita (licet nonnunquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. Unde illi hæc Latinæ linguæ cognitio? Artem certè Grammaticam haud magistram habuit, nec alius illi hac in re quàm usus præivit. *Henr. Stephanus præfat. Auli Gellii ad Paulum filium. Il explique ce qu'il entend par cet usage, c'est que les Imprimeurs & les Correcteurs de Robert Etienne ne parloient que Latin.*

(*K*) *Sembloit accuser Henri Etienne d'avoir censuré Josse Badius.*] J'étois dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une periode Françoise du Sieur de la Caille: mais enfin je l'ai comprise, ce me semble. Cette periode contient ces termes: „ Voici son (*g*) épitaphe raportée par Henri „ Etienne dans le livre qu'il a composé *de artis* „ *typographicæ querimonia*, imprimé par le mê„ me Etienne en 1569. où il y a plusieurs „ plaintes adressées audit Badius, tant en „ Grec qu'en Latin. „ J'avois d'abord cru qu'on vouloit dire que Henri Etienne faisoit cent reproches à Badius tant en langue Greque, qu'en langue Latine, d'avoir gâté le metier: mais faisant reflexion qu'il étoit son petit-fils, & ne trouvant rien contre Badius dans la *querimonia artis typographicæ* que Monsieur Almeloveen a publiée, je demeurois fort en suspens. Monsieur Almeloveen m'ayant assûré qu'il n'avoit rien retranché de la *querimonia*, a été cause que j'ai relu tout de nouveau la periode, & que j'ai compris que *tant en Grec qu'en Latin* se doit raporter peut-être non pas *à plaintes*, mais à *épitaphe*. Enfin j'ai pu consulter cet Ouvrage (*h*) même de Henri Etienne. J'y ai trouvé 1. une preface en prose contre l'ignorance des Imprimeurs. 2. Un poëme où l'on introduit l'Imprimerie qui se plaint de sa decadence. 3. L'épitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin seulement de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes ni contre Badius, ni adressées à Badius; cet endroit du Sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une meprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, ayent tant d'obscuritez à nôtre égard; la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les tenebres, dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots?

(*g*) *Hist. de l'Imprim. pag.* 74.

(*h*) *Mr. Almeloveen qui prête si obligeamment ses livres, a eu la bonté de m'envoyer* l'Artis typographicæ querimonia.

(*A*) *Qu'il sera bon de lui marquer.*] Il dit I. que le Cardinal Bagni étoit *des Comtes de Guidi*. C'est pretendre que le nom de sa famille étoit *de Guidi*. Je doute fort de cela, & qu'il faille separer le nom *Guidi* (qui est ordinairement un nom de batême) de celui de *Bagni* ou *à Balneo*. Naudé ne les separe jamais. II. Qu'il nâquit le 4. d'Octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un Auteur (*i*) dont l'exactitude est un garant mille fois plus assûré que Mr. Moreri. Cet Auteur met la mort du Cardinal Bagni, au 24. de Juillet 1641. & lui donne 76. ans de vie.

(*i*) *Baillet, vie de Descartes, t.* 1. *pag.* 119.

que Mr. Moreri n'en indique, comme on le verra dans nos remarques. On a dit de lui une chose dans le *Sorberiana* (*B*) qui est fausse en plusieurs manieres. Il avoit (*C*) un frere, si je ne me trompe, qu'on nommoit le Marquis de BAGNI, & qui fut General des troupes du Pape dans la Valteline l'an 1624.

BAIUS

vie. Il met donc sa naissance à l'an 1565. III. que Clement VIII. envoya Bagni en France, pour y feliciter Henri le Grand sur son mariage avec Marie de Medicis. Ce n'est point cela. Mr. Moreri n'a point entendu Thomasin qu'il a cité. Il pouvoit lire dans cet Auteur que le Cardinal Aldobrandin Legat de Clement VIII. en France tant au sujet du mariage de Henri IV. que pour la paix de Savoye, avoit à sa suite Jean François Bagni. Voilà en quoi consistoit la pretenduë deputation de cet homme. IV. Mr. Moreri multiplie plus qu'il ne faut les Nonciatures de Bagni, il veut qu'on l'ait envoyé deux fois Nonce en France, une fois sous Gregoire XV. & une fois sous Urbain VIII. & qu'outre cela Gregoire XV. l'ait envoyé Nonce en Flandres. Thomasin en dit un peu moins, il se contente de dire que Bagni fut envoyé à Paris par Gregoire XV. en qualité de Nonce Extraordinaire, & qu'il alla de Paris en Flandres pour y faire la fonction de Nonce Ordinaire. Gassendi dans la vie de Mr. de Peiresc en dit moins que Thomasin; il dit que Bagni allant à la Nonciature de Brusselles passa par Paris, & y vit *incognito* tout ce qu'il y eut à voir. *Transiit sub id tempus* (c'est-à-dire au mois de Juillet 1621.) *Parisiis memoratus supra Vicelegatus à Balneo, Pontificis Nuncius* DESTINATUS *in Flandriam, qui cum vellet singularia quæque in urbe spectare, sed tamen quasi* INCOGNITUS, *commodum profecto convaluit Peireskius qui ipsum variè deduceret ad eruditos, ad Musæa, ad opera omnia rariora* (*a*). Je sai bien qu'il a été Nonce en France, mais ce fut dans un autre tems. Le même Gassendi racontant les connoissances que fit Mr. de Peiresc avec des hommes illustres l'an 1614. dit ceci de nôtre Jean François Bagni. *Unus fuit Joannes Franciscus Vidius à Balneo, Patracensis Archiepiscopus, & per ea tempora Avenionensis Vicelegatus. Singularis enim deinceps necessitudo intercessit seu donec ille Avenione degit, seu cum est versatus perillustris Nuncius tam apud principes Belgarum, quam apud Regem Christianissimum, seu postquam factus est Cardinalis raræ ac spectatæ virtutis* (*b*). Il est très-certain que Bagni avoit été deux fois Nonce; car Naudé qui fut long tems son domestique & son Bibliothecaire, lui parle ainsi en lui dediant ses coups d'Etat, „MONSEIGNEUR, puis que vous êtes maintenant à Rome jouïssant des honneurs qui servent de recompense à vos merites, & vivant „dans le repos que les fonctions publiques heureusement exercées en sept Gouvernemens, „une vice-Legation, & deux NONCIATURES „vous y ont aquis, je n'ai pas cru &c.„ Il fut envoyé Nonce à Brusselles par Gregoire XV. & en France par Urbain VIII. Thomasin & Moreri sont tous deux en faute; ils n'ont su debrouiller un fait le plus facile du monde à bien raconter. Ce fut pendant la Nonciature de France que Bagni fut élevé au Cardinalat. Gassendi (*c*) conte qu'au printems de l'année 1631. il passa par la Provence pour s'en retourner à Rome, & qu'il alla voir son ancien ami Mr. de Peiresc. Il amenoit avec lui le docte Gabriel Naudé. Il continua à Paris les fonctions de Nonce pendant plus d'un an, depuis son élevation au Cardinalat, & se mêla en particulier de la pacification des differens qui regnoient entre la Reine Mere, & le Cardinal de Richelieu (*d*).

(*a*) Gassend. in vita Peireskii l. 3. ad ann. 1621. pag. m. 289.

(*b*) Ibid. pag. 281.

(c) Vere novo Cardinalis à Balneo utraque sua legatione functus, & accepto Parisiis purpurato pileo Romam rediit. *Gassend. in vita Peireskii l. 4. pag. 307. ad ann. 1631.*

(*d*) Voyez l'Histoire du Cardinal de Richelieu par Aubery t. 1. p. 264. & 279. édit. de Hollande in 12.

(*B*) *Dans le* Sorberiana *qui est fausse en plusieurs manieres.*] On pretend qu'à la vuë des Conciles imprimez au Louvre en 37. tomes, il s'écria, *Je m'étonne qu'il y ait encore des heretiques en France; où est le Chretien qui desormais puisse n'être pas Catholique?* Sorbiere admire cette pensée (*e*). *Optime Cardinalis Banius in Gallia Nuncius, dum 37. vol. Concil. cerneret typis regiis impressa ajebat. Miror unde jam in Gallia hæretici fiant, quis enim hypothesium Christianarum servans potest non esse Catholicus?* Il est faux que ce Cardinal ait vu ces 37. tomes. Il mourut l'an 1641. & cette édition des Conciles est de l'an 1644. mais s'il avoit dit ce qu'on lui impute, il eût debité une très-fausse pensée. Car il n'y a rien de moins propre à la conversion des heretiques qu'un Ouvrage de plusieurs volumes, que 37. tomes de Conciles. De dix mille Protestans à peine s'en trouve-t-il deux qui puissent lire une page dans cette édition du Louvre, & parmi ceux qui entendent le Latin, la plûpart n'ont ni le goût ni la patience necessaire pour entreprendre une si vaste lecture. On n'ôteroit pas l'inconvenient par des versions en langue vulgaire, car où sont les ignorans qui ne se perdissent sur une mer comme celle-là? Sans la grace de Dieu, & la force de l'éducation, la lecture des Conciles feroit cent fois plus d'incredules que de Chretiens? Il n'y a point d'histoire qui fournisse plus de sujets de scandale, ni un theatre plus choquant de passions, d'intrigues, de factions, de cabales, & de ruses que celle des Conciles. Ceux qui ont publié le *Menagiana*, ont oublié un bon mot que j'ai ouï plus d'une fois aux Mercuriales de Mr. Menage. On y citoit un homme d'esprit qui lors qu'il entendoit dire, *Un tel fut condamné dans un tel Concile*, s'écrioit, *c'est une preuve qu'il n'avoit pas su cabaler aussi bien que ses adversaires, ou qu'il n'avoit pas eu comme eux l'appui du bras seculier.* Ceux qui connoissent la Religion de Sorbiere ne doivent-ils pas être bien édifiez de son *optime?*

SI LES Conciles en 37. Volumes peuvent convertir les Heretiques.

(*e*) Sorberiana, pag. 25. édit. de Holl.

(*C*) *Il avoit un frere, si je ne me trompe, qu'on nommoit le Marquis de Bagni.*] Mr. Baillet (*f*) assûre que ce Marquis étoit frere du Cardinal Jean François Bagni, & qu'ayant quitté l'épée il s'avança dans les dignitez Ecclesiastiques jusques au Cardinalat, dont il fut pourvu l'an 1657. *Il avoit été Nonce en France durant tout le Pontificat d'Innocent X. & les deux premieres années d'Alexandre VII.. ... Il mourut à Rome le 23. d'Août 1663. âgé de 80. ans.* (*g*) Mr. Baillet trouve vraisemblable que Mr. Descartes l'alla voir à la Valteline: il fonde sa conjecture sur l'attachement de ce Marquis pour les études de Physique (*h*). Ce qu'il y a de bien certain

(*f*) Vie de Descartes, t. 1. pag. 161.

(*g*) Id. ib. pag. 119. 120.

(*h*) Ibid. pag. 119. Voyez aussi pag. 161.

BAIUS * (MICHEL) Professeur en Theologie à Louvain, étoit né à Melin dans le territoire d'Aeth l'an 1513. Pendant le cours de ses études à Louvain il se distingua de telle maniere par ses progrés, & par la sagesse de sa conduite, qu'il ne sortit de la condition d'Ecolier que pour passer à celle de Principal de la Maison de † Standonck. Ayant eu cette charge pendant trois ans, il se mit à enseigner la Philosophie, & après qu'il eut donné six années à cette profession, il obtint la charge de Principal dans le College du Pape l'an ‡ 1549. Il prit cette même année ses licences en Theologie. Deux ans après il reçut le Doctorat, & devint Professeur Royal de l'Ecriture. Il fut en 1563. l'un des Theologiens que le Roi d'Espagne envoya (*A*) de Louvain à Trente. Il se fit admirer dans le Concile. Il obtint le Doyenné de Saint Pierre de Louvain l'an 1575. Au bout de trois ans on lui confera la dignité de Conservateur des privileges de l'Academie ⊥. Son épitaphe porte qu'il fut Chancelier de la même Academie, & Inquisiteur General dans le Païs-Bas. C'étoit un fort habile homme, & qui n'étoit pas moins recommandable par ses bonnes mœurs, par sa pieté, par sa modestie, que β par son esprit & par sa science. Il avoit γ lu neuf fois les Oeuvres de Saint Augustin: il composa divers Ouvrages (*B*) de Theologie qui sentoient δ cette lecture, & où l'on (*C*) pretendit avoir trouvé un grand nombre de propositions que le Pape Pie V. censura. Il écrivit aussi quelques livres (*D*) de controverse

* *Il est plus connu sous ce nom latinisé que sous celui de* De Bay, *qui étoit son nom veritable.*

† *C'est le nom du Fondateur.*

‡ *Je corrige ainsi Valere André, car son nombre* CIↃ. IↃ. XCV. *est une faute très-absurde des Imprimeurs.*

⊥ *Ex Valer. Andrea Biblioth. Belg pag.* 670.

β *Voyez la remarque H.*

γ *Swert. in Athen. Belg. Valer. André.*

δ *Voyez la remarque E.*

certain c'est que Descartes étoit fort conu, & fort estimé du Cardinal Jean François Bagni (*a*). Le Mercure François (*b*) raporte *que le Marquis de Bagni auquel sa Sainteté avoit donné le pouvoir de commander les gens de guerre qui étoient à la Valteline étoit reconu pour partisan d'Espagne, issu de la Maison des Colonnes tout à fait Espagnole, Chef des Gibelins en la Romagne, & qui avoit toûjours été Pensionaire d'Espagne, ayant en cette qualité accompagné le Connêtable Colonne au voyage qu'il fit en Espagne il y a quatre ans.*

(*A*) *Que le Roi d'Espagne envoya de Louvain à Trente.*] Voyez dans le Cardinal Palavicin (*c*) tous les ressorts qui retarderent, ou qui avancerent la deputation de Michel Baïus. L'Historien de Commendon (*d*) a passé legerement sur cela, & avec trop de flatteries: mais celui du Concile debrouille fort nettement toute l'intrigue de Commendon, & ne lui donne que ce qui lui apartient. Ce Nonce étant à Brussellés l'an 1561. prit connoissance des differens qui avoient paru à Louvain, sur ce que Baïus & Hessels ne suivoient point la route ordinaire dans le dogme du franc arbitre, dans celui des œuvres, & dans quelques autres. Ces deux Docteurs avoient gardé le silence pendant quelque tems, par deference pour ceux qui leur donnerent des avis; mais quand ils surent que la Sorbonne à la sollicitation des Cordeliers avoit censuré 18. propositions, & qu'ils se virent exhortez par leurs disciples à soutenir cette cause, ils se preparerent à la defensive. Commendon arrêta cette grêle d'écritures, non pas par ses beaux discours comme Gratiani l'affirme, mais parce (*e*) que les lettres qu'il écrivit furent cause que le Pape donna ordre au Cardinal de Granvelle d'imposer silence.

(*B*) *Il composa divers Ouvrages de Theologie.*] Il en publia quelques-uns dont voici les titres tels que je les trouve dans Valere André; *De meritis operum libri II. De prima hominis justitia & virtutibus impiorum libri II. De sacramentis in genere contra Calvinum. De forma baptismi.* Tous ces Traittez furent imprimez ensemble à Louvain l'an 1565. On y imprima l'année suivante ceux-ci; *De libero hominis arbitrio liber I. De charitate, justitia & justificatione libri III. De sacrificio liber I. De peccato originis liber I. De indulgentiis liber I. De oratione pro defunctis liber I.*

(*a*) *Baillet, vie de Descartes pag.* 253. 254. 300. 301 302.

(*b*) *To.* 10. *pag.* 179. *ad ann.* 1624. *citant les Gazettes de Venise.*

(*c*) *Histor. Concil. Trident. l.* 15. *c.* 7.

(*d*) *Antoine Marie Gratiani Vie du Cardinal Commendon traduite par Mr. Flechier, p. m.* 158.

(*e*) *Palavic. ibid. n.* 11.

(*C*) *Où l'on pretendit avoir trouvé.*] Je n'ai pas voulu dire *où l'on trouva*, car la question de fait n'est pas encore vuidée, & je voi que Michel Baïus est bien éloigné d'accorder qu'il eût enseigné ce qu'on lui attribuoit. *Cependant*, dit-il, (*f*) *entre ces propositions* (*g*) *il y en avoit quelques-unes fort éloignées de nos sentimens; d'autres que nous n'avions jamais soutenuës ni traitées dans aucun sens, mais toutes ou au moins la plûpart étoient tournées ou exprimées d'une maniere si maligne, que les seules expressions les pouvoient rendre suspectes, principalement dans l'esprit de ceux qui n'avoient pas étudié exprès ces sortes de questions.* Voilà le manege perpetuel de l'ODIUM THEOLOGICUM; cette passion qui a formé depuis long tems un proverbe, 'trouve des heresies par tout où elle souhaite d'en trouver: elle fabrique des extraits si artificieux, & si propres à gendarmer la multitude, qu'elle transforme en heresies pernicieuses, ce qui n'est pas seulement heterodoxe quand il est consideré avec ses principes, avec ses restrictions, & avec ses applications. Cette passion est contagieuse: un Medecin qui affectera de ne se porter pour delateur que par un motif de zêle, se trouve tout à coup saisi de l'esprit sacerdotal; il aporte des extraits sophistiquez, il separe ce qu'il faloit joindre, il joint ce qu'il faloit separer, il donne aux propositions un tour propre à surprendre la religion des Juges. Le Medecin François Blondel nous en donnera bientôt un exemple. Ce n'est pas la seule injustice qu'on remarque dans les personnes possedées de cette passion: la duplicité de poids & de mesure est une autre iniquité qui les accompagne. Demandez leur la censure de leurs promoteurs, & de leurs chiens au grand colier, faites leur voir manifestement la justice de vôtre cause, ils font la sourde oreille, ou bien ils vous payent de galimatias. C'est alors que leur charité souffre tout, qu'elle excuse tout.

(*D*) *Quelques livres de controverse contre ceux de la Religion.*] Le même Valere André en fournit les titres que voici; *Responsio ad quæstiones* Phil. Marnixii *de Ecclesia Christi, & sacramento*

(*f*) *Dans sa lettre au Cardinal Sirlet apud Gery, Apologie des censures, pag.* 42.

(*g*) *Il parle de celles que les Cordeliers montrerent au Cardinal de Granvelle, & qui furent envoyées ensuite à Rome. Voyez l'Apologie des censures, pag.* 42. & 43.

METHODE d'extraire des propositions d'un livre qu'on veut faire censurer.

troverse contre ceux de la Religion. Il eut tant (*E*) de deference pour la censure du Pape, quoi qu'il ne crût pas avoir enseigné aucune heterodoxie, qu'il ne voulut point * qu'on reimprimât les livres que l'on pretendoit contenir les propositions censurées. Valere André a fait (*F*) plusieurs fautes en parlant de cette

* *Valer. Andreas in Bibl. pag.* 671.

mento altaris, à Louvain 1579. *Apologia pro responsione contra objectiones ejusdem de veritate corporis Christi in Eucharistia*, à Louvain 1581. *Epistola de statuum Inferioris Germaniæ unione cum iis qui se desertores Romanæ Ecclesiæ vocant, & de juramento quod eorum jussu à Clero & Monachis exigitur*, à Louvain & à Cologne 1579. Il fit aussi une lettre *de juramento jussu Ducis Alenzonii Antverpiæ in prætorio concepto & comprobato*.

(E) *Tant de deference pour la censure du Pape.*] Pour bien commenter ce texte, je me servirai des paroles du Sieur Gery Bachelier en Theologie. *Ce pieux & savant Docteur*, dit-il (*a*) en parlant de Baïus, *pendant l'éclat de sa plus grande reputation vit paroître tout d'un coup une Bulle contre 76. Propositions que ces soliciteurs de cette Censure lui attribuoient toutes, quoi qu'il y en eût qui n'étoient point de lui, d'autres qu'on avoit tournées d'une maniere maligne pour les rendre censurables, & d'autres que la Bulle même reconnoît pouvoir être soutenuës dans un sens Catholique. On ne se contenta pas de l'envoyer à Louvain dans les formes ordinaires en* 1570. *On en fit une seconde publication neuf ou dix ans après, & l'on affecta de la faire faire par un Jesuite en* 1580. *ce que la Societé avoit sans doute solicité pour faire parade de son credit. Que fit Baïus; que fit la Faculté? Rien autre chose que de se soumettre humblement, & de supprimer pour le bien de la paix & pour l'édification des fideles toutes les justifications & toutes les explications qu'ils auroient pu faire, & tout ce qu'ils auroient pu representer.* Il ne faut pas croire neanmoins que Baïus n'ait rien écrit pour sa justification : sa lettre (*b*) au Cardinal Sirlet prouve le contraire, car il y expose que le Docteur Jean Hessels & lui mirent entre les mains du Cardinal de Granvelle, leur reponse à certaines propositions que ce Cardinal leur avoit communiquées. Les Scotistes pour decrier ces deux Docteurs fabriquerent ces propositions, & les presenterent *à des personnes établies en dignité*, sans nommer ni Hessels, ni Baïus. Si l'on me demande pourquoi l'on voulut decrier ces deux Professeurs, je repondrai que ce fut à cause qu'ils se servoient d'une methode qui avoit l'air d'une fâcheuse nouveauté. *Après* (*c*) *l'explication du Maître des sentences, ils tâchoient de reduire l'étude de la Theologie à l'Ecriture Sainte, & aux Ecrits des anciens Peres*, & principalement à ceux de St. Augustin. Cela ne plut point *à des personnes accoutumées à d'autres sentimens, & particulierement à ceux qui ne voulant pas se donner la peine de beaucoup étudier, croyent qu'il vaut mieux suivre les opinions reçuës par le plus grand nombre, que celles que l'on établissoit avec beaucoup de soin sur le solide fondement des Ecritures : & ces personnes s'imaginoient qu'on avoit dessein de les reprendre & de les marquer, toutes les fois que dans les leçons ou dans les disputes on parloit autrement qu'eux, ou que l'on enseignoit quelque chose de different de ce qu'ils avoient... accoutumé de lire dans certains auteurs.* Baïus ne se contenta pas de cette (*d*) lettre, il envoya une Apologie de ses sentimens au Pape l'an 1569.

(*a*) *Apologie historique des deux Censures de Louvain & de Douai, pag.* 26. *édit. de Cologne* 1688.

(*b*) *Le Sieur Gery pag.* 40. *en produit une partie qu'il a traduite du Latin qui est imprimé dans les Fastes de l'Université de Louvain, pag.* 366.

(*c*) *Gery, pag.* 40. 41.

(*d*) *Elle est citée dans la Bibliotheque Universelle, t.* 14. *pag.* 198. *comme écrite au Cardinal Simonete, & comme étant imprimée à la fin de l'Apologie de Baïus à Rouën* 1666.

(F) *Valere André a fait* (*e*) *plusieurs fautes.*] I. Il donne pour un fait constant que la Bulle de Pie V. contre les 76. propositions fut confirmée par Gregoire XIII. On montrera (*f*) dans la nouvelle édition de Baïus que cela est faux. II. Il assûra que la plûpart de ces 76. propositions furent extraites des livres de Baïus. On fera voir le contraire dans la nouvelle édition. III. Il se contente de dire que la Bulle de Pie V. fut publiée à Louvain le 17. & le 19. d'Avril 1570. Mais outre qu'il devoit dire *le* 16. *de Novembre*, il est tombé dans quelques pechez d'omission. Il n'a point dit que la Bulle fut publiée non pas par l'ordre du Pape, ou par celui du Cardinal de Granvelle, mais par l'ordre du Duc d'Albe, & par celui du Synode de Malines. Ce fut une irregularité, puis que le Pape avoit commis le Cardinal de Granvelle pour notifier la Bulle aux Theologiens de Louvain, en la maniere qu'il jugeroit la plus convenable. En tout cas Valere André devoit exprimer qui furent ceux qui donnerent ordre que l'on publiât la Bulle. Il devoit aussi observer qu'aux jours qu'il marque, je veux dire le 17. & le 19. d'Avril, Michel Baïus exposa publiquement quelle étoit son opinion sur les propositions condamnées. La retractation qu'on tira de lui fut extorquée par de mauvais moyens. La nouvelle édition traitera de toutes ces choses. IV. Il raconte que des personnes dignes de foi dirent au Pape qu'il y avoit des Theologiens à Louvain, qui faisoient l'Apologie des propositions condamnées. On montrera par le temoignage de Tolet, que ce furent des imposteurs qui raporterent ces bruits au Pape. V. Il assûre que Gregoire XIII. condamna tout de nouveau les mêmes propositions. On fera voir que cela est faux. VI. Il met la mort de Baïus au 16. de Decembre : il faloit la mettre (*g*) au 16. de Septembre. Je ne repete point ce que j'ai dejà observé (*h*) touchant la mauvaise chronologie de ses Imprimeurs. Je ne dois point y ajouter *l'an* 1551. qu'il donne pour le premier de la profession royale en Theologie; il ne se trompe pas, mais l'épitaphe de Baïus ne fut point dressée sur cette date, puis qu'elle fait durer 40. ans cette profession, deux ans plus que n'en demande le calcul de Valere André. Ce qui a pu porter bien des gens à multiplier les Bulles contre Michel Baïus, est qu'on s'imagine qu'il n'y a point de difference entre condamner un dogme, & faire publier la condamnation qu'un autre a faite de ce dogme. En ce sens-là il est vrai de dire que Gregoire XIII. a condamné les 76. propositions; car non seulement il fit une Bulle dans laquelle il insera la constitution de Pie V. en declarant qu'il l'avoit trouvée dans ses Regîtres, & qu'on y devoit ajoûter une entiere foi, mais aussi il commanda que sa Bulle fût publiée solennellement à Louvain par le Jesuite Tolet l'an 1580. Morillon

(*e*) *In Fastis Academicis Studii Lovaniensis.*

(*f*) *Ce que je dis tant ici que dans le corps de l'article, touchant la nouvelle édition de Baïus, est tiré d'un memoire qui m'est tombé entre les mains, & qui vient de bon lieu.*

(*g*) *Il l'a fait dans la Bibliotheque Belgique.*

(*h*) *A la marge du texte de ces articles.*

te cenſure. On fait eſperer une nouvelle édition des Oeuvres de Michel Baïus. Elle contiendra pluſieurs pieces qui n'ont jamais été imprimées. Celui qui les a raſſemblées l'enrichira de beaucoup de notes theologiques & hiſtoriques. Il a confronté les éditions des Ouvrages de cet Auteur avec tous les manuſcrits qui s'en trouvent dans de bonnes Bibliotheques. On a voulu dire * que Michel Baïus pour ſe venger des Jeſuïtes, qu'il croyoit avoir été les promoteurs de la cenſure de ſa doctrine, employa tout ſon credit à Louvain pour y faire cenſurer les dogmes de Leſſius. Je ne dois point paſſer ſous ſilence que l'on (G) menagea ſon honneur dans la Bulle de Pie V. Son teſtament fut une preuve (H) de ſa grande charité, car il laiſſa † tous ſes biens aux pauvres

** Voyez l'Apologie des cenſures des deux Univerſitez, publiée par Mr. Gery l'an 1688.*

† Swert. in Athenis Belg. pag. 565.

ſon grand Vicaire de Malines notifia celle de Pie V. aux Theologiens de Louvain en 1567. Il la leur notifia encore avec un peu plus de formalité l'an 1570.

(G) *Que l'on menagea ſon honneur dans la Bulle de Pie V.*] La lettre de Baïus qu'on a citée ajoûte (a), *qu'après beaucoup de longues ſollicitations qui commencerent dès le Pontificat de Pie IV. ils obtinrent enfin de Pie V. une Bulle datée du 1. Octobre 1567. qui condamne (b) 76. propoſitions.* Il eſt vrai que celui qui porta (c) la Bulle par commiſſion du Cardinal de Granvelle, dit devant tout le monde dans l'aſſemblée de la Faculté de Theologie de Louvain, que les 60. premieres de ces propoſitions avoient été tirées des Ecrits de Baïus; mais enfin la Bulle ne le nommoit pas, & d'ailleurs elle adouciſſoit la note de la condamnation, puis qu'elle portoit qu'une partie de ces propoſitions pouvoit recevoir un ſens favorable. Le Cardinal Palavicin nous aprend (d) qu'afin de traiter Baïus avec une plus grande douceur, le Pape Pie V. ſe contenta de faire ſignifier en particulier ſa Bulle à l'Univerſité de Louvain par l'Archevêque de Malines; mais que comme le mal ne ceſſa pas, Gregoire XIII. jugea qu'il la faloit publier ſolemnellement, & qu'il deputa à cette fin le Jeſuïte Francois Tolet ſon Predicateur, qui n'obligea point Baïus à une retractation publique, & qui le laiſſa ſans flêtriſſure: *Hic ſtuduit Baium removere à pravis illis opinionibus, cohortatus, ut Sedis Apoſtolicæ judicio acquieſceret: & perpaucis colloquiis id obtinuit, privatâ illius retractatione contentus: atque hoc pacto Baius non ſolùm illæſus perſtitit, ſed ipſius etiam nomini verba Diplomatis pepercere; quin per illud ejus errores manum tam mitem experti ſunt, ut vix viderentur errores, cùm aliquæ ex proſcriptis poſitionibus, nullis certis in hac exceptione adnotatis, dicerentur poſſe ſuſtineri in aliqua minùs proprie ſignificatione.* Nous avons remarqué ailleurs (e) l'inconvenient des cenſures qui tombent ſur un tas de propoſitions d'une maniere ſi vague, que le *reſpective* qu'on met au bout n'aprend à rien diſtinguer. La Bulle de Pie V. avoit ce même inconvenient, & outre cela elle jettoit les eſprits dans l'incertitute par un autre endroit: car ſans rien marquer nommément, elle aſſuroit que parmi les propoſitions condamnées, il y en avoit quelques-unes qu'elle permettoit de ſoutenir en quelque façon. C'étoit la moindre choſe qu'elle permettoit, & l'on ne pouvoit pas revoquer en doute qu'elle ne permit cela; mais on pouvoit pretendre qu'elle permettoit beaucoup plus. L'arrangement des termes produiſoit cette obſcurité embarraſſante; une virgule fut omiſe: cette omiſſion étoit cauſe que les termes étoient ſuſceptibles de deux ſens très-differens, & ce fut la ſource de beaucoup de conteſtations. Voyez le Latin (f) cité en marge, & admirez les avantures & les haſards des controverſes. Ce que les Payens apelloient jeux & caprices de la fortune n'eſt point exclus de ce ſanctuaire: l'oracle pretendu infallible de Rome ne remedie pas au deſordre. Après s'être bien tourmenté pour concerter toutes les ſyllabes de ſa reponſe, il peut voir que ſon Copiſte ou ſon Secretaire oubliant une virgule, ſera cauſe de la damnation d'un infinité de gens. Il y a plus; la virgule n'y fait rien, mettez la après *poſſint*, ou ne l'y mettez pas, l'équivoque ſubſiſte toûjours: l'uſage des Ecrivains, ni celui des Imprimeurs n'établit pas qu'une virgule après *poſſint*, attache neceſſairement ce qui ſuit au mot *damnamus*. On vous fera voir dans les livres les plus corrects cent mille virgules ſituées comme celle que l'on mettroit après *poſſint*, qui n'empêchent pas que depuis une telle virgule juſques au *comma* ſuivant, les paroles ne ſe raportent au mot *poſſint* ou à tel autre.

(a) *Gery, ubi ſupra pag. 43.*

(b) *Palavicin met* ſeptuaginta novem Baii poſitiones.

(c) *Ibid. pag. 44.*

(d) *Hiſtor. Concil. Trident. l. 15. c. 7. n. 12.*

(e) *Ci-deſſus p. 276. col. 1.*

BULLE où la ſituation des mots cauſoit une obſcurité qui fut rendue plus grande par l'omiſſion d'une virgule.

(f) Quas quidem ſententias ſtricto coram nobis examine ponderatas, quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſint in rigore & proprio verborum ſenſu ab auctoribus intento hæreticas, erroneas, ſuſpectas, temerarias, ſcandaloſas & in pias aures offenſionem immittentes reſpectivè & præſentium autoritate damnamus.

(H) *Son teſtament fut une preuve de ſa grande charité.*] L'Apologiſte des cenſures de Louvain & de Doüai oppoſe cette vertu de Michel Baïus aux pretendus miracles de Leſſius. *C'eſt un grand miracle*, dit-il, (g) *qu'une grande humilité avec un grand eſprit & une profonde ſcience, qui ont fait dire à Tolet même cette parole qui s'eſt conſervée dans Louvain par tradition:* Michaële Baïo, nihil doctius, nihil humilius. *C'eſt un grand miracle qu'une ſoumiſſion, & une patience telle qu'on la vit en lui dans la conduite que l'on tint à ſon égard au ſujet de la Bulle. C'eſt un grand miracle qu'un ſaint Prêtre dont les études & les occupations infinies ne deſechent point la pieté, & que l'on voit fondre en larmes à l'Autel, vivement penetré de la ſainteté de nos Myſteres. Enfin c'eſt un grand miracle qu'une grande charité pour les pauvres, qui va juſqu'à ne vouloir point avoir d'autres heretiers qu'eux, & étouffer pour cela tous les ſentimens du nepotiſme, quelque legitimes qu'ils euſſent pu être en lui. C'eſt ce qui rendra toûjours Baïus aimable à la poſterité; au lieu qu'une reputation, qui n'eſt ſoutenue que par un bruit artificiel de miracles & de merveilles fondez ſur rien, ſe flêtrit au bout de quelque tems, & s'évanoüit en fumée.* Le Cardinal Palavicin raporte que Commendon rendant compte au Cardinal de Mantoüe de l'état où il trouvoit l'Univerſité de Louvain l'an 1561. lui marque que Michel Baïus & Jean Heſſelius avoient enſeigné quelques nouveautez ſur le franc arbitre, & que c'étoient deux (h) perſonnages recom-

Journal de Saint Amour part. 2. pag. 64. apud Bibliothec. univerſalem t. 14. pag. 201.

(g) *Gery, ubi ſupra p. 37. 38.*

(h) Erant ambo & ſcientia & exemplo vitæ conſpicui. *Palavic. Hiſt. Concil. Trid. l. 15. c. 7. n. 7.*

pauvres. Il fonda un College à Louvain, & le mit sous la protection de St. Augustin *. Il mourut le 16. de Septembre 1589. âgé de 77. ans, & fut enterré dans le College du Pape où il avoit été long tems Principal. Jaques BAÏUS son neveu, Docteur en Theologie, lui fit dresser un monument avec un belle inscription †. Ce neveu marcha sur les traces de son oncle. Sa promotion au Doctorat en Theologie est de ‡ l'an 1586. Il fut souvent deputé pour les affaires de l'Academie de Louvain, & s'aquita sagement & habilement de ces commissions ⊥. Il fut Doyen de Saint Pierre dans la même ville, & Professeur β Royal du Catechisme. Il publia (*I*) quelques Traittez. Il destina tous ses biens (*K*) aux usages d'un College, & deceda le cinquiéme γ d'Octobre 1614.

* *Id. ib.*

† *Vous la trouverez dans Swertius* ubi supra.

‡ *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag.* 401.

⊥ *Swert. ib. p.* 355.

β *Val. Andreas ib.*

γ *Id. ibid. Swert dit le* 9. *d'Octobre.*

BALBUS. Ce mot fait tant de figure dans l'ancienne Histoire Romaine, qu'il est bien étrange que les Dictionaires (*A*) historiques lui ayent fait si peu d'honneur. Si je tâche de reparer leur faute, c'est principalement à l'égard de Lucius Cornelius BALBUS, qui fut Consul l'an de Rome 714. & qui eut un neveu dont je parlerai par occasion soit dans le texte, soit dans les remarques. Ce Consul étoit né à Cadis. Il se signala avec beaucoup de courage dans les guerres que les Romains eurent en Espagne contre Sertorius, & contre les Lusitains, de sorte que Pompée fort satisfait de ses grans services le declara Bourgeois de Rome. Lucius Gellius & Cn. Cornelius qui furent Consuls peu après, firent une loi portant que tous ceux que Pompée auroit faits Bourgeois de Rome avec le consentement du Conseil de guerre, le seroient effectivement. Par ce moyen Balbus entra pleinement dans la possession de la bourgeoise Romaine δ. Il prit à cause de l'un de ces deux (*B*) Consuls le prenom de *Lucius*, & à cause de l'autre, le nom de *Cornelius*.

δ *Voyez Ciceron in Oratione pro Cornelio Balbo, & ibi Mancium & Nicolaum Abramum.*

recommandables par leur science & par leur bonne vie; que Ruard Tapper avoit pris ombrage de leur union, & jugé qu'ils estimoient trop leur science, quoi qu'ils fussent d'ailleurs modestes & vertueux; *Mais*, ajoûtoit-il, *chacun met sa vanité dans le metier qu'il exerce, & suporte facilement les autres choses* (*a*).

(*I*) *Il publia quelques traittez.*] Un Panegyrique sur l'arrivée de l'Archiduc Albert, & de l'Infante d'Espagne: un Catechisme, *Sive institutionum Christianæ religionis Libri IV.* & *De venerabili Eucharistiæ Sacramento & Sacrificio Missæ libri* (*b*) III.

(*K*) *Il destina tous ses biens aux usages d'un College.*] Swert assûre 1. que Jaques Baïus laissa l'administration de ses biens à Gilles Baïus son neveu, Docteur & Professeur en Theologie, & qu'il le chargea de les employer totalement à la construction d'un College pour des jeunes gens de son païs. 2. Que Gilles Baïus executant la volonté de son oncle, fit bâtir un très-beau College qui s'apelle à juste titre BAJANUM. 3. Qu'il n'y avoit que peu d'années (*c*) que ce College étoit bâti, il marque en quel endroit. Mais Aubert le Mire qui ne pouvoit pas ignorer ce que Swertius avoit écrit là-dessus se contente d'assûrer (*d*), qu'il a lu que Jaques Baïus avoit songé à la fondation d'un College, où l'on entretiendroit des Etudians en Theologie. C'est ainsi qu'on parle quand on ne peut loüer un homme, que des bonnes intentions qu'un Auteur que l'on a lu lui attribuë; car lors qu'on sait qu'elles ont été effectuées, on le marque expressément. Il faut donc qu'Aubert le Mire n'ait point su la construction du *Collegium Bajanum*. Or cette ignorance d'un fait si notoire est quelque chose de prodigieux, dans un homme comme celui-là qui savoit si bien son Païs-Bas Espagnol.

(*a*) Compertum sibi esse Ruardum in Theologicis disciplinis præclarum dum is in illa Academia docens, in his duobus adhuc ætate juvenili observaret infaustam conjunctionem ingenii & audaciæ, solitum esse dicere se nonnisi schisma ab illis expectare, & Theologicam lauream diu ipsis distulisse: eos profecto videri scientiæ suæ nimis amantes, quamvis alioqui probos & modestos: & hæc ille verba sapienter usurpavit digna quæ à nobis repetantur, *sed cujusque superbia in ea arte quam profitetur sita est, cetera facile suffert.* Ibid. n. 9. (*b*) *Ex Valer. Andrea Bibl. Belg. pag.* 401. (*c*) Obsecutus patrini desiderio, augustissimum (Collegium) ab hinc paucis annis exstruxit è regione Pædagogii Falconis & BAÏANUM merito indigetatur. *Swert. Ath. Belg. pag.* 355. *Ce livre fut imprimé l'an* 1628. (*d*) De altero Collegio sacrarum literarum studiosis adolescentibus pariter alendis pie prudenterque cogitasse scriptum invenimus. *De scriptoribus sæculi XVI. pag.* 134.

(*A*) *Que les Dictionaires historiques lui ayent fait si peu d'honneur.*] Ils sont d'une maigreur prodigieuse sur le mot *Balbus*. Charles Etienne remarque que ç'a été le surnom des Atiliens, & que le premier de cette famille qui fut surnommé *Balbus*, le fut à cause qu'il étoit bégue; après quoi ses descendans conserverent ce surnom. Il est fort vraisemblable que ce titre a commencé ainsi dans plusieurs familles, comme il est certain que c'est pour une pareille raison, qu'il y a en tout païs tant de gens nommez le *Blanc*, le *Noir*, &c. & puis qu'il y a bien eu un (*e*) Empereur d'Orient, & un (*f*) Empereur d'Occident qui ont porté le surnom de Balbus, ou de *Bégue*, à cause qu'ils avoient ce defaut de langue, pourquoi ne croiroit-on pas qu'au tems de la Republique Romaine, un pareil defaut introduisit dans plusieurs familles illustres ce surnom? Ce n'est donc pas en cela que Charles Etienne merite d'être critiqué, mais en ce qu'il a pris les Atiliens pour les Acciens, ou Atiens, & qu'il s'est exprimé de telle sorte, qu'il semble dire que les Atiliens n'ont eu que ce surnom-là: & neanmoins il y a eu des Regulus, des Seranus, des Calatinus parmi eux. Il y a eu même un C. Atilius Bulbus Consul l'an de Rome 508. & 518. qui est peut-être la cause de l'erreur de Charles Etienne. Il auroit dû suffire à Monsr. Lloyd de corriger cet article, mais il a trouvé plus à-propos de le suprimer entierement; à l'imitation de ces Chirurgiens, qui au lieu de guerir une blessure coupent la partie blessée, ou comme ces Controversistes qui coupent le nœud d'une objection, lors qu'ils se trouvent à-peu-près aux mêmes termes qu'Alexandre à l'égard du nœud Gordien. Mr. Hofman n'a ni gueri, ni coupé, il a retenu l'article tel qu'il l'a vu dans Ch. Etienne.

ORIGINE du surnom *Balbus*. Si Ch. Etienne l'a bien donné aux Atiliens.

(*e*) *C'est Michel II. du nom, qui fut Empereur de Constantinople depuis l'an* 820. *jusqu'à* 826.

(*f*) *Ce fut Louis III. du nom, qui étoit aussi Roi de France, & qui mourut en* 879.

(*B*) *Il prit à cause de l'un de ces deux Consuls le prenom de* Lucius.] Selon l'usage de Rome

QUEL nom se donnoient

Cornelius. Il se fit tellement estimer à Rome, qu'il eut pour amis les plus grandes têtes de l'Etat, Pompée, Crassus, Cesar, Ciceron, & qu'il fut adopté par * Theophanes qui étoit aimé, & consideré très-particulierement de Pompée. C'est à cause de cette adoption que (C) Capitolin † le nomme *Balbus Cornelius Theophanes*, lors qu'il dit que l'Empereur Balbin se disoit issu de lui. La prosperité de Balbus lui attira des ennemis qui lui susciterent un procés sur sa bourgeoise: Crassus, Pompée, & Ciceron plaiderent sa cause ‡, & la gagnerent. Il se trouva fort embarrassé durant la guerre de Cesar & de Pompée; il avoit de grandes obligations à l'un & à l'autre. Il paroît qu'il donna la preference à Cesar ⫩, mais de telle sorte qu'il tâchoit de porter les choses à la reconciliation. Velleius Paterculus remarque β comme une insigne temerité, que Balbus osa passer au Camp de Pompée pour conferer avec le Consul Lentulus, qui balançoit à quel prix il se vendroit. C'est par ce moyen, ajoûte-t-il, que Balbus quoi qu'Espagnol s'ouvrit la porte du triomfe, celle du pontificat, & celle du consulat. En effet Pline remarque que Balbus fut Consul, & le premier des étrangers γ qui obtint cette dignité; mais quant à l'honneur du triomfe il dit que ce fut un autre Cornelius Balbus neveu de celui-ci, qui l'obtint avec la bourgeoisie Romaine, le premier de tous les étrangers δ. Nous verrons en quoi consiste la (D) faute de Paterculus. Ces deux Cornelius Balbus ont été si riches

* *Ciceron ib. & epist. 7. ad Attic. lib. 7.*

† *In Balbino.*

‡ *Voyez l'Oraison de Ciceron pro Cornelio Balbo.*

⫩ *Voyez la remarque G.*

β *Lib. 2. cap. 51.*

γ *Lib. 7. cap. 43.*

δ *Lib. 5. cap. 5.*

Rome ceux qui obtenoient la bourgeoisie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. C'est pour cela que l'Historien Theophanes & ses descendans ont porté le nom de Pompée. Pourquoi donc, me demandera-t-on, Cornelius Balbus ne prit-il pas aussi le nom de Pompée? Je repons que ce fut à cause qu'il aima mieux fonder son droit sur une Loi, que sur l'honnêteté de ce General. La Loi dont je parle est celle que firent de l'avis du Senat les Consuls L. Gellius & Cn. Cornelius, l'an de Rome 682. (a) Elle portoit que tous ceux à qui Pompée, avec le consentement du Conseil de guerre, accorderoit la Bourgeoisie de Rome, seroient censez citoyens Romains. Balbus regardant ces deux Consuls comme les veritables collateurs de l'honneur dont il joüissoit, prit de l'un le prénom *Lucius*, & de l'autre le nom *Cornelius*. Cela est beaucoup plus vraisemblable que ce que dit (b) Manuce, *qu'encore que Balbus eût été fait Bourgeois Romain par Pompée, il avoit neanmoins l'obligation de ce grade à L. Cornelius Lentulus, dont il emprunta le prenom & le nom selon la coutume*. Il conjecture aussi, que ce L. Cornelius Lentulus est le même qui fut Consul la premiere année de la guerre civile, c'est-à-dire l'an 704. de Rome. Au reste ceci nous aprend, que le Cardinal Baronius (c) a fait une trop longue énumeration des bienfaits de Titus envers Josephe, lors qu'il a marqué en particulier qu'outre le droit de Bourgeoisie Titus lui confera le nom de la famille *Flavia*. Car en premier lieu ce fut (d) Vespasien & non pas Titus qui le fit Bourgeois, & d'ailleurs après cela le nom *Flavius* s'en alloit sans dire.

(C) *Que Capitolin le nomme* Balbus Cornelius Theophanes.] Voici les paroles de cet Auteur (e), *Familiæ vetustissimæ (ut ipse (f) dicebat) à Balbo Cornelio Theophane originem ducens qui per Cn. Pompejum civitatem meruerat, quum esset sua patria nobilissimus, idemque historiæ scriptor.* Casaubon (g) s'imagine que cela regarde l'Historien Theophanes, natif de Mitylene dans l'Ile de Lesbos. Vossius (h), Mr. de Tillemont (i) & bien d'autres sont dans le même sentiment. Je croi qu'ils se trompent, & qu'il vaut mieux trouver ici le fils adoptif que le pere. Cornelius Balbus étoit fils de Theophanes par adoption: c'est à lui que conviennent les trois titres dont Capitolin s'est servi, & il n'y a que le dernier qui convienne à Theophanes. Si on me dit que Balbus n'étoit pas le plus noble Gentilhomme de sa patrie, je repondrai que Theophanes n'avoit pas non plus le même rang dans Mitylene. Il est vrai que Strabon (k) assûre que Theophanes eut part aux charges publiques, & qu'il se rendit le plus illustre de tous les Grecs; mais ce n'est pas nous fournir de quoi confirmer les paroles de Capitolin, ce n'est pas lui attribuer une antiquité de famille, une noblesse de sang qui le mette au dessus de tous les autres Mityleniens; & c'est de quoi il est question dans Capitolin. L'objection ne vaudroit donc rien puis qu'elle prouveroit trop: & il me suffit que les ennemis de Balbus ne niassent pas qu'il ne fût d'une famille (l) très-honorable. Apparemment ils n'avoüoient pas tout ce qu'il s'attribuoit là-dessus. Il y a une autre objection à craindre. Balbus fut Consul, & Theophanes ne le fut pas; d'où vient donc que Capitolin qui a remarqué la qualité d'Historien, a oublié celle de Consul, tout autrement propre que l'autre à relever la noblesse de Balbin. Je repons que Capitolin n'est pas un homme de qui l'on doive attendre beaucoup de justesse d'esprit & de jugement. Le pis qui en pourroit arriver seroit de dire qu'il apliqua mal la pretension de Balbin; & qu'il crut que le Cornelius Balbus Theophanes dont cet Empereur se disoit issu, étoit le même Theophanes de l'Ile de Lesbos, dont la principale gloire est celle d'avoir été Historien. Je ne voudrois pas absolument rejetter cette conjecture; de plus habiles gens que Capitolin auroient pu prendre le change en cet endroit là; mais j'aime mieux dire qu'il a su que Balbus le Gaditain étoit Auteur d'une Histoire.

(D) *En quoi consiste la faute de Paterculus.*] Raportons ses paroles; *Tum Balbus Cornelius*, dit-il (m), *excedente humanam fidem temeritate ingressus castra hostium sæpiusque cum Lentulo collocutus*,

ceux qui obtenoient la Bourgeoisie Romaine.

(a) Nascitur, Judices, causa Cornelii ex ea lege quam L. Gellius, Cn. Cornelius ex Senatus sententia tulerunt; qua lege videmus satis esse sanctum, uti cives Romani sint ii, quos Cn. Pompejus de consilii sententia singillatim civitate donaverit. *Cicero pro Balbo.*

(b) *In argumento Orat. pro Cornel. Balbo. Voyez aussi la Note sur le 9. l. des Epitres de Ciceron à Atticus* p. 8. edit. Græv. *où il semble qu'il y ait faute d'impression.*

(c) *Ad ann. 36. n. 12.*

(d) *Joseph. in vita sua.* (e) *In Balbino p. m. 147.* (f) *Savoir Balbinus.* (g) *In hunc locum Capitol.* (h) *De Hist. Græc. p. 147.*

(i) *Histoire des Emper. t. 3. p. m. 489.*

(k) *Lib. 13. p. 425.*

(l) Hunc in ea civitate in qua sit natus, honestissimo loco natum esse concedis. *Cicero pro Cornel. Balbo non procul init.*

(m) *Lib. 2. cap. 51.*

ches, que l'oncle en mourant laiſſa * à chaque citoyen Romain 25. drachmes, & que le neveu † fit bâtir à Cadis ‡ une nouvelle ville. L'oncle fit une Hiſtoire de Jules Ceſar en forme de ⊥ Journal. C'eſt lui ſans doute qui fut lié d'une amitié (*E*) fort étroite avec Pomponius Atticus. Il y a des gens qui ont confondu Cornelius Balbus (*F*) avec Cornelius Gallus. Nous allons montrer que Voſſius a (*G*) eu tort de cenſurer Savaron; que Mrs. Lloyd & Hofman meritent

* *Dio, lib.* 48.

† *Strabo, lib.* 3. *p.* 116.

‡ *Il en étoit nâtif comme ſon oncle.*

⊥ *Sidonius Apollinaris lib.* 9. *epiſt.* 14.

locutus, Conſule dubitante quanti ſe venderet, illis incrementis fecit viam quibus non Hiſpanienſis natus, ſed Hiſpanus in triumphum & Pontificatum aſſurgeret, fieretque ex privato Conſularis. C'eſt-à-dire, ſelon la verſion de Monſr. Doujat, *Alors Balbus Cornelius par une temerité qui excede la croyance des hommes, étant entré dans le camp des ennemis pour gagner le Conſul Lentulus*, dont il étoit ami particulier, *traita pluſieurs fois avec lui qui delibera quelque tems à quel prix il mettroit ſa foi. Par ce moyen Balbus s'ouvrit le chemin à ces agrandiſſemens, par leſquels quoi* (*a*) *qu'il fût* non ſeulement *né en Eſpagne* comme pluſieurs Romains & Italiens, mais *né d'Eſpagnols naturels, il trouva moyen de s'élever dans Rome à l'honneur du triomphe & du Pontificat, & d'un petit particulier qu'il étoit il devint enfin Conſulaire.* Je laiſſe là cette action de Balbus, ſur laquelle on pourra trouver un bon éclairciſſement, ſi l'on conſulte (*b*) Ciceron aux lieux que je cite. VI. Je m'arrêterai ſeulement un peu ſur Paterculus.

Ou il ne dit rien de raiſonnable, ou il aſſûre que Balbus fut élevé au Conſulat, auſſi bien qu'au triomphe & qu'à la dignité de Pontife; & ce ſeroit en vain qu'on le nieroit ſous pretexte qu'il n'a pas dit *& Conſulatum*, comme il ſemble qu'il eût été plus naturel de dire afin de ſignifier que Balbus fut Conſul; ce n'eſt pas à nous à regler les expreſſions d'un homme qui parloit auſſi poliment que cet Auteur, il a eu ſes raiſons pour changer le tour de ſa phraſe quand il a voulu deſigner le Conſulat. Mais il s'eſt trompé dans la choſe, & il a confondu les honneurs de l'oncle avec les honneurs du neveu. Le Balbus qui negotia avec Lentulus au commencement des guerres civiles eſt le neveu, comme il paroît par les lettres de Ciceron qu'on vient de citer. C'eſt Balbus le neveu qui triompha des Garamantes, le premier des étrangers qui fut honoré du triomphe comme nous l'aprenons de (*c*) Pline: mais ce fut Balbus l'oncle qui fut honoré du Conſulat, le premier de tous les étrangers, ainſi que le même Pline (*d*) nous l'aprend. On diſtinguoit à Rome ces deux Balbus par le titre de *Major* qu'on donnoit à l'oncle, & par celui de *Minor* que l'on donnoit au neveu. Je m'étonne que Monſr. de (*e*) Saumaiſe qui a fort bien demêlé les honneurs de l'un & de l'autre, ait laiſſé en repos la faute de Paterculus.

(E) *Lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus.*] On ne ſauroit nier cela, quand on conſidere qu'Atticus ayant reſolu de mettre fin à ſa vie en ne mangeant rien, fit (*f*) venir ſon gendre, & L. Cornelius Balbus, & Sextus Peduceus, pour leur declarer cette derniere reſolution. Je croi avoir lu dans une (*g*) lettre de Ciceron, que Balbus étoit un de ceux qui mangeoient aſſez ſouvent à la table d'Atticus. Ce qui prouveroit qu'il ſe plaiſoit à entendre (*h*) lire de bonnes choſes.

(*a*) *Cette explication de la difference que fait Paterculus entre* Hiſpanienſis *&* Hiſpanus (*ſi toutesfois ſon texte portoit cela*) *paroit auſſi bonne que celle de Lipſe, qui par* Hiſpanienſis *a entendu un habitant de l'Eſpagne, & par* Hiſpanus *un Eſpagnol naturel.*

(*b*) *L'Epître* 32. *du* 10. *livre* ad familiares, *& le Comment. ſur l'Epitre* 9. *du* 8. *livre à Atticus.*

(*c*) *Lib.* 5. *cap.* 5.

(*d*) *Lib.* 7. *cap.* 43.

(*e*) *In Solin. cap.* 9.

(*f*) *Cornel. Nepos in ejus vita c.* 21.

(*g*) *Je n'ai pu trouver l'endroit, mais il me ſemble avoir lu cela dans les lettres de Ciceron à Atticus.*

(*h*) *Voyez ci-deſſus pag.* 403.

(F) *Qui ont confondu Cornelius Balbus avec Cornelius Gallus.*] C'eſt pour une choſe qui ne fait point d'honneur à ſa memoire. Ils (*i*) le font mourir dans l'acte Venerien. Sans doute la premiere origine de cette fauſſeté eſt une faute d'impreſſion. Sur l'autorité de Pline (*k*) on avoit mis Cornelius Gallus dans la liſte de ceux qui ſont morts en cet état; & l'Imprimeur mettant un B pour un G, a été cauſe que pluſieurs ont pris une perſonne pour une autre. Je trouve cette erreur dans diverſes éditions du Commentaire de Tiraqueau ſur les Loix matrimoniales.

(G) *Voſſius a eu tort de cenſurer Savaron.*] Voulant relever une faute qu'il croyoit avoir trouvée dans le Commentaire de Savaron ſur Sidonius Apollinaris, il s'eſt (*l*) trompé lui-même. Savaron avoit aſſûré que Balbus, auquel (*m*) Sidonius Apollinaris attribuë le Journal de la vie de Jules Ceſar, eſt le même que Balbus Cornelius Theophanes, dont Jules Capitolin dit dans la vie de Balbinus, *qu'il avoit obtenu la Bourgeoiſie Romaine par la faveur de Pompée, & qu'il etoit d'ailleurs le plus noble de ſes concitoyens, & Hiſtorien.* Voſſius refute cette pretenſion de Savaron, 1. parce que Balbus Auteur du Journal étoit intime ami de Jules Ceſar, comme il paroit par (*n*) Suetone, & par (*o*) Aulugelle; au lieu que Theophanes étoit intime ami de Pompée, & qu'on en fit un crime à ſes deſcendans, comme Tacite le remarque au 6. livre des Annales. 2. Parce que Theophanes étant de Lesbos a écrit en Grec, & que Balbus a vêcu à Rome, & a écrit en Latin.

Qui voudroit faire trop le Critique, je dirois contre ces raiſons 1. que le même Balbus qui a été des amis intimes de Ceſar, a été des bons amis de Pompée, & tellement honoré de ſa confidence, que les autres (*p*) amis de Pompée en avoient de la jalouſie. Il eſt vrai que la liaiſon qui étoit alors entre Pompée & Ceſar ayant permis à Balbus de cultiver l'amitié de celui-ci, ſans manquer à ce qu'il devoit à l'autre, il ſe trouva enfin que les bienfaits de Ceſar furent ſuperieurs à ceux de Pompée: & neanmoins Balbus obtint de Ceſar (*q*) la permiſſion de ne le point ſuivre contre Pompée, & ſe retira à Rome durant la guerre civile. Il eſt vrai encore qu'il y fut l'homme d'affaires de Ceſar, & qu'en tâchant de porter les choſes à la reconciliation, il ne parut pas tout à fait exemt de quelque partialité. Mais enfin ce n'eſt pas de quoi faire une juſte oppoſition entre Balbus & Theophanes, que de dire d'un côté avec Suetone, que Balbus a été intime ami de Jules Ceſar, & avec Aulugelle que Balbus étoit à Rome l'un des Agens de Ceſar pendant ſon abſence; & que de dire de l'autre avec Tacite, que Theophanes avoit été intime ami de Pompée, & que Tibere en fit un crime aux deſcendans de Theophanes: car veu l'humeur bourruë

(*i*) *Balthaſar Boniface Hiſtor. ludicra lib.* 16. *cap.* 16. *ex Tiraquello Leg. Connub.* 15. *n.* 27.

(*k*) *Lib.* 7. *cap.* 53.

(*l*) *De Hiſtor. Græc. lib.* 1. *cap.* 23. *pag.* 148.

(*m*) *Epiſt.* 14. *l.* 9.

(*n*) *Suet. in Caſ. c.* 81. *mal cité c.* 71. *par Voſſius, & cap.* 74. *par Moreri.*

(*o*) *A. Gellius l.* 17. *cap.* 9. *où il dit que Jules Ceſar & Balbus s'écrivoient en chifre.*

(*p*) *Cicero ad Attic. l.* 9 *epiſt.* 13.

(*q*) *Epiſt. Balbi ad Ciceron. l.* 9. *ad Attic. p.* 36. *edit. Grævii.*

tent un peu de (*H*) censure; que Paul (*I*) Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt; que Glandorp (*K*) a multiplié les êtres sans necessité; que la distinction de grand & de petit Consulat (*L*) est chimerique; & que Mr. Moreri

bourruë de cet Empereur, il étoit capable de persecuter une famille, sous pretexte qu'elle auroit obtenu la Bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée. Or cela seroit vrai au pied de la lettre à l'égard de Theophanes, quand même on le confondroit avec Cornelius Balbus; puis qu'il est certain non seulement que Pompée lui confera cette Bourgeoisie, mais même qu il plaida pour lui quand on voulut la lui contester, & qu'il le combla de bienfaits. La premiere raison de Vossius n'est donc pas bonne. Je pourrois dire en 2. lieu, que le Theophanes dont Vossius entend parler n'a pas moins vêcu à Rome que Balbus; & qu'y ayant eu des Romains qui ont écrit des Histoires en Grec, il ne s'ensuit pas que Balbus ne soit pas Theophanes, de ce que Theophanes a écrit en Grec. Que savons-nous même, si le Balbus en question n'est pas le Cornelius Balbus, dont (*a*) Macrobe cite le 18. livre des Ἐξηγητικῶν? (*b*) Simler n'en doute point.

(*a*) *Saturnal. l.* 3. *c.* 6.

(*b*) *In Epit. Bibl. Gesner.*

Mais sans m'amuser à des disputes qui pourroient être accusées d'une trop rigoureuse precision, voici le *jugulum causæ*, & le point decisif en trois mots. Vossius s'est imaginé que Savaron a confondu Cornelius Balbus, avec Theophanes nâtif de l'Ile de Lesbos, & Auteur d'une Histoire de la guerre de Mithridate. Mais c'est ce qu'il n'a point fait. Il ne l'a confondu qu'avec le Theophanes dont parle Capitolin, & qui est bien different de celui de Lesbos, quoi qu'il ait de commun avec lui d'avoir reçu de Pompée la qualité de Bourgeois de Rome. Or rien n'est plus raisonnable, que de prendre le Theophanes de Capitolin pour le Cornelius Balbus de Suetone, & pour le Balbus de Sidonius Apollinaris; car il est certain que ce même Cornelius Balbus nâtif de Cadis, & honoré de la Bourgeoisie Romaine par Pompée, fut adopté à la recommandation du même Pompée par (*c*) Theophanes de Lesbos: après quoi selon la coutume il se nomma Lucius Cornelius Balbus Theophanes, comme Paul Manuce & Corradus l'ont remarqué; celui-là dans le sommaire de l'Oraison de Ciceron pour ce même Balbus; celui-ci dans ses Notes sur les Epitres de Ciceron à Atticus: & l'un & l'autre ont pris ce Balbus pour l'Historien Cornelius Balbus Theophanes dont Capitolin a parlé. De sorte que s'il y eût eu là dequoi critiquer, il auroit falu tirer en cause ces deux savans Italiens, plûtôt que Savaron qui n'est venu qu'assez long tems après eux.

(*c*) *Et adoptio Theophanis agitata est.* Cicero pro Balbo. *Placet igitur etiam me expulsum & agrum Campanum periisse & adoptatum patricium a plebeio, Gaditanum à Mitylenæo.* Id. epist. 7. ad Attic. l. 7.

(*H*) *Mrs. Lloyd & Hofman meritent un peu de censure.*] Je ne dis rien de Charles Etienne; il a été un peu trop sec sur nôtre Cornelius Balbus, mais ce qu'il en a touché n'est pas mal choisi. Monsieur Lloyd en a ôté quelques paroles qui n'étoient pas superflues, savoir que nous avons encore l'Oraison de Ciceron pour ce Balbus; car ce sont deux faits fort differens, l'un que Ciceron a plaidé une telle cause, l'autre que nous avons encore son plaidoyer; & c'est au dernier des deux que les lecteurs s'interessent davantage. Mr. Hofman allonge l'article, pour nous aprendre qu'il y a eu un autre Cornelius Balbus (*d*) de Lesbos, surnommé Theophanes, c'est-à-dire pour nous aprendre une fausseté. Lucius Cornelius Balbus Theophanes ne differe nullement de celui qui étoit de Cadis, & dont il s'agit dans cet article.

(*d*) *Dans le* 1. *volume de sa Continuation il donne de bonnes additions touchant Cornelius Balbus.*

(*I*) *Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt.*] J'ai dejà touché quelqu'une de ses meprises: en voici deux autres. L'une est dans le sommaire de l'Oraison de Ciceron pour Cornelius Balbus, & dans les notes sur l'endroit de cette Oraison où il est parlé de l'adoption de ce Balbus. Il dit là (*e*) très-faussement que Theophanes étoit un affranchi de Pompée, car ce ne fut pas la liberté, mais la bourgeoisie Romaine, que Pompée donna à Theophanes. *Quid Magnus hic noster*, dit (*f*) Ciceron, *qui cum virtute fortunam adæquavit: nonne Theophanem Mitylenæum scriptorem rerum suarum in concione militum civitate donavit?* L'autre faute de Manuce (*g*) est de nous renvoyer touchant le triomphe du jeune Cornelius Balbus, neveu de celui dont nous parlons, entre autres autoritez au livre 7. de Pline ch. 43. car Pline ne parle en cet endroit-là que du Consulat de l'oncle. On se meprend aisément en semblables choses; le P. Hardouïn sur ce même endroit de Pline nous renvoye à un passage de Paterculus (*h*), où il n'est question que de Balbus le neveu.

(*e*) *Il le repete dans ses Notes sur l'Epitre* 11. *à Attic. l.* 5

(*f*) *Orat. pro Archia: autant en dit Val. Maxime, lib.* 8. *cap.* 14.

(*g*) *In argument. Orat. Cicer. pro Balbo, où au lieu de citer le ch.* 43. *du* 7. *livre de Pline, on cite le* 37. *& au lieu du ch* 29. *de Solin on cite le* 42. *Cette edition de Manuce est de Cologne* 1582. in 8.

(*h*) *Lib.* 2. *cap.* 51.

(*K*) *Que Glandorp a multiplié les êtres sans necessité.*] Il n'a pas dû produire trois Consuls nommez L. Cornelius Balbus. C'est multiplier les êtres sans necessité. Le premier est selon lui (*i*) Balbus l'aîné, dont il met le Consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le Consulat duquel il ne dit rien de precis, se contentant de raporter les paroles de Paterculus. Le troisiéme est un L. Cornelius Balbus, qu'il dit avoir été fait Consul pour quelques jours vers la fin de l'année par Auguste, & par M. Antoine, & avoir été si riche qu'il laissa en mourant 25. drachmes à chaque citoyen Romain. Ces 3. Consuls dans la verité se reduisent à un seul, car Balbus l'oncle n'est point different de celui dont le Consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le P. Hardouïn pour marquer le caractere de ce Consulat dit ingenieusement, (*k*) que Balbus fut Consul sous le Consulat de Cn. Domitius Calvinus, & de C. Asinius Pollion, l'an de Rome 714. *Consul hic fuit, quoniam ita necesse est dicere, Cn. Domitio Calvino secundum, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis* DCCXIV. Au reste si Glandorp avoit eu quelque conoissance de l'endroit de Pline (*l*), où Balbus l'aîné est apellé oncle paternel, *Patruus*, de Balbus le jeune, il ne se fût pas reduit à la citation d'un aussi mauvais garant que Volaterran, pour nous aprendre que l'un de ces Balbus étoit fils du frere de l'autre.

(*i*) *Onomastic. Roman. pag.* 277.

(*k*) *In Plin. l.* 7. *c* 43. *p.* 64. *t.* 2.

(*l*) *Lib.* 5. *c* 5. *p. m.* 545.

(*L*) *La distinction de grand & de petit Consulat est chimerique.*] Voyez un peu à quels

travers

reri a fait (*M*) plusieurs fautes, quoi que son article de Balbus soit très-petit & très-maigre.

Je ne dirai que peu de chose de quelques-uns des autres Balbus, dont les anciens Auteurs ont parlé. Lucius Lucilius BALBUS, disciple de Mucius Scevola, & Precepteur du celebre Servius Sulpitius, a été un excellent Jurisconsulte. Il florissoit vers l'an de Rome 670. Ciceron a dit que (*N*) Sulpitius surpassa son maître, qui avoit joint à sa science un caractere de maturité qui le rendoit un peu lent, au lieu que le disciple étoit promt & expeditif. On a perdu les Ecrits de Balbus, à quoi peut-être son disciple Sulpitius n'a pas peu contribué, en les * inserant pour la plûpart dans les siens. Il ne faut pas confondre, comme a fait Glandorp †, ce Balbus avec Quintus Lucilius BALBUS, Philosophe Stoïcien, l'un des interlocuteurs de Ciceron dans les livres de la nature des Dieux. Publius Octavius BALBUS a été contemporain de Ciceron, qui ‡ le loue pour sa science du Droit Civil, pour son esprit, pour sa probité, & pour plusieurs autres belles qualitez. Ciceron ⸸ ne donne gueres moins de loüanges à Lucius Octavius BALBUS, qui vivoit dans le même tems. L'un de ces deux Octavius Balbus est apparemment celui dont Valere Maxime β raconte, que s'étant sauvé par une porte de derriere durant les fureurs des Triumvirs, & entendant qu'on tuoit son fils dans sa maison, il retourna sur ses pas, & se fit tuer. Appien γ raporte la chose un peu autrement.

* *Pomponius lib. 2. de origine juris.*

† *Onomastic. pag. 552. Dans la page 637. Glandorp prend pour un seul homme l'interlocuteur de la nature des Dieux, celui qui est loüé dans l'Oraison pour Cluentius, & celui qui est loüé dans la 7. Verrine.*

‡ *Orat. pro Cluentio fol. m. 114. C.*

⸸ *In Verrem Orat. 7. fol. 40. B.*

β *Lib 5. c. 7.*

γ *Lib. 4. de bell. civil. pag. 601.*

travers d'esprit les gens sont sujets. Il s'en est trouvé (*a*) qui sur ces paroles de Pline, *fuit & Balbus Cornelius Major Consul*, se sont jettez dans la chimere de deux degrez de Consulat, & ont pretendu que Balbus avoit été fait Grand Consul, ou premier Consul. Il étoit aisé de voir, que *Major* dans ce passage ne se raporte pas à *Consul*.

(*M*) *Et que Mr. Moreri a fait plusieurs fautes.*] I. Ce n'est que sur un *on dit*, qu'il debite que Cornelius Balbus *composoit un Journal, ou des Ephemerides de ce qui arrivoit tous les jours à Cesar.* S'il avoit su que Sidonius Apollinaris a parlé de ce Journal comme d'un livre subsistant alors, & qu'il en a même parlé avec éloge (*b*), il auroit rejetté bien loin son *on dit.* Quelques-uns veulent que (*c*) Symmaque ait parlé du même livre lors qu'il écrivit à son ami, *Si Tite Live ne satisfait pas pleinement à l'envie* que vous avez de conoître l'Histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Ephemerides de Cesar dont je vous ai fait present. *Si impar est desiderio tuo Livius, sume* EPHEMERIDEM *C. Cæsaris decerptam Bibliothecula mea ut tibi muneri mitteretur. Hac te origines, situs, pugnas, & quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit.* Mais d'autres (*d*) pretendent qu'il ne s'agit là que des Memoires que Cesar avoit faits lui-même, & que nous avons encore sous le titre de Commentaires de la guerre des Gaules. Il est pourtant vrai qu'il avoit fait d'autres Memoires sous le titre *d'Ephemeride*, comme nous l'aprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourroit-il pas parler de ceux-ci? II. L'avis *de prendre garde de ne pas confondre, comme Savaron & d'autres l'ont fait, cet Auteur avec un de ce nom surnommé Theophanes, qui étoit de Lesbos*, contient deux fautes. Nous avons montré la premiere en justifiant Savaron de la censure de Vossius. La deuxiéme consiste à supposer qu'il y a eu un Historien nâtif de l'Ile de Lesbos qui s'appelloit Cornelius Balbus Theophanes. Rien n'est plus faux. L'Historien Theophanes nâtif de Mitylene en l'Ile des Lesbos a bien été appellé Cn. Pompejus Theophanes, à cause que Pompée lui avoit conferé la Bourgeoisie Romaine, mais il n'a jamais ajoûté à son nom de famille celui de Balbus, ou de Balbus Cornelius; & il y a lieu d'être surpris qu'il soit échapé à Vossius de dire, que l'Historien Cornelius Balbus Theophanes, dont Jules Capitolin a fait mention, (*e*) est le Theophanes de l'Ile de Lesbos, qui écrivit la guerre de Mithridate. III. Mais encore, pourquoi faut-il prendre garde de ne pas faire comme Savaron? C'est parce que Cornelius Balbus *vivoit à Rome*, & que Theophanes *étoit de Lesbos.* Ne sont-ce pas là deux attributs bien incompatibles dans un même sujet; & peut-on demander de meilleures preuves de distinction personnelle? Voilà comment les erreurs croissent. Moreri pour avoir voulu abreger la preuve de Vossius, l'a renduë incomparablement plus mauvaise qu'elle n'étoit. IV. *Je pense que c'est le premier*, poursuit-il, *que Ciceron defendit contre ceux qui l'accusoient de prendre injustement le titre de citoyen Romain.* Outre que l'expression (*f*) est tournée si peu nettement, qu'elle fait d'abord penser que Ciceron commença cette sorte de plaidoyers par la personne dont il s'agit, ce qui n'est point ce que l'on veut dire, ni ce qu'il faut dire; il y a ceci de mauvais dans ces paroles, c'est qu'il ne faloit pas parler de cela comme d'un fait incertain; & qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de s'en convaincre évidemment par la lecture des Sommaires de Paul Manuce, du Pere Abram &c. sur l'Oraison de Ciceron *pro L. Cornelio Balbo.*

(*N*) *Ciceron a dit que Sulpitius surpassa son maître.*] On comprendra mieux la pensée de Ciceron par ses paroles que par les miennes. Qu'on lise donc ce qui suit. *Cum* (*g*) *dicendi caussa duobus peritissimis operam dedisset* (Servius) *L. Lucilio Balbo, C. Aquilio Gallo, Galli hominis acuti & exercitati promptam in agendo & in respondendo celeritatem subtilitate diligentiaque superavit: Balbi docti & eruditi hominis in utraque re consideratam tarditatem vicit, expediendis conficiendisque rebus. Sic & habet quod uterque eorum habuit, & explevit quod utrique defuit.*

(*a*) *Voyez Saumaise exercit. Plin. pag.* 383.

(*b*) Quis opera Suetonii, quis Juvenci, Martialis Historiam, quisve ad extremum BALBI EPHEMERIDEM FANDO ADÆQUAVERIT? *Sidon. Apollinar. Epist.* 14. *l.* 9.

(*c*) *Epist.* 18. *l.* 4.

(*d*) *Vossius de Hist. Lat. p.* 64. *où il attribuë à Suetone ce qui est de Symmaque.*

(*e*) *Voyez dans la remarque C Casaubon & autres qui ont fait la même faute.*

(*f*) *Si on vouloit remarquer les fautes de cette nature qui sont dans le style de Moreri, on les feroit compter par milliers.*

(*g*) *Cicero, in Bruto, p. m.* 264.

* Non vi hà mancato chi lo riponga nel numero de' Beati, e come tale si vede dipinto nel Tempio di S. Tomaso di Pavia, in luogo eminente vicino al soffitato. *Alfonso Fernandez apud Michaelem Justinianum in libro* de gli Scrittori Liguri, pag. 312.

BALBUS, BALBI, ou **BALBO** (JEAN) Moine Jacobin, florissoit au XIII. siecle. Il savoit le Grec, chose rare en ce tems-là, & beaucoup plus de Latin que tous ses confreres ensemble. Il n'étoit pas moins estimé pour sa bonne vie que pour son savoir, & il s'est * trouvé des gens qui l'ont traité de Beat : ce fut sur ce pied qu'on mit son Image dans l'Eglise de Saint Thomas à Pavie. Le titre de ses Ouvrages se peut voir dans Mr. Moreri, qui au lieu de nous renvoyer au volume de Vossius sur les Historiens Latins, auroit bien fait de remarquer que Jean Balbus est incomparablement plus conu sous le nom de *Joannes de Janua*, ou de *Joannes Januensis*, que sous aucun autre. Nous allons dire pourquoi il porta ce nom, & discuter s'il est le même que Jaques de Voragine. Nous ne ferons qu'une remarque (*A*) pour tout cela, & pour ce qui en pourra naître.

BAL-

(*A*) *Nous ne ferons qu'une remarque pour tout cela.*] Jean Balbus, Noble Genois, fut apellé *Januensis*, ou *de Janua*, parce qu'il étoit de Genes. Il dit lui-même dans son Catholicon au mot *Janua*, qu'il étoit d'une ville nommée Janua. Cette ville n'est autre que celle de Genes: dès le tems de Luitprand elle étoit plûtôt nommée Janua que Genua; soit qu'on voulût plus clairement insinuer que Janus en étoit le fondateur; soit qu'on eût égard à la raison raportée par *Jo. de Janua*, savoir que cette ville est la porte de la Provence, de la Lombardie, & de la Toscane. Il nous aprend là même qu'il s'apelloit *Frater Joannes Januensis de Balbis*, & qu'il avoit fait quelques autres livres. A la fin du Catholicon il fait savoir, qu'après plusieurs années de grand travail il l'acheva le jour des Nones de Mars, c'est-à-dire le 7. jour de Mars 1286.

Si Jean de Janua & Jaques de Voragine sont le même Auteur.

Mr. Oudin ci-devant Religieux de l'Ordre de Premontré, & maintenant aggregé à l'Eglise Protestante au grand contentement du parti, qui se felicite avec raison d'une si bonne conquête, & qui attend plusieurs beaux Ouvrages de cette plume; Mr. Oudin, dis-je, pretend, (*a*) que *Jacobus de Voragine* Auteur de la Legende dorée, & *Joannes de Janua* Auteur du Catholicon, ne sont qu'un seul & même homme. Il se fonde sur ce qu'on convient qu'ils vivoient en même tems, qu'ils étoient tous deux Jacobins, tous deux de Genes, & à cause de cela tous deux nommez *Januenses*. Il aura donc été facile à ceux qui auront vu à la tête de plusieurs manuscrits le nom *Januensis*, precedé de la lettre J initiale du nom de batême *Joannes* & *Jacobus*, de les attribuer tantôt à *Jacobus Januensis*, tantôt à *Joannes Januensis*; ce qui aura converti un Auteur en deux.

(*a*) *Supplement de Scriptor. Ecclesf. pag.* 561.

Mais il me permettra de lui dire, que sa conjecture est assez rudement choquée par le denombrement que l'Auteur du Catholicon a donné de ses Ouvrages au mot *Janua*; car encore que le tems où il acheva son Catholicon, puisse avoir été fort éloigné de celui où il acheva l'article *Janua*, il n'est nullement vraisemblable, que s'il avoit composé quelques livres dans le tems qui se seroit écoulé entre la composition de cet article, & la clôture du Dictionaire, il ne les eût pas ajoûtez aux autres dans le même article. Ainsi on peut supposer que le catalogue qu'il donne sous le mot *Janua* est de l'an 1286. auquel il mit la derniere main au Catholicon. Or il est certain que Jaques de Voragine publia en 1270. une traduction Italienne de la Bible; quelle apparence que si au bout de seize ans il avoit parlé des livres qu'il avoit donnez au Public, il en eût oublié un d'une entreprise aussi nouvelle, & à tous égards aussi remarquable que la version de l'Ecriture en langue vulgaire? Il n'est donc point vraisemblable que l'Auteur du Catholicon soit Jaques de Voragine. N'en decidons point pourtant. Attendons les lumieres des Savans, & en particulier celles de Mr. Oudin. Mr. Cave (*b*) veut bien être encore là-dessus dans l'incertitude. Voilà comment je parlai dans mon Projet: mais presentement je parle d'un ton plus ferme contre la conjecture du Pere Oudin, je suis fondé sur plusieurs bonnes raisons qui viennent de très-bon (*c*) lieu. Voici l'extrait d'un Memoire venu de Dijon. „Je croi qu'on pourroit decider nettement, que „*Joannes de Janua* ne doit nullement être con„fondu avec *Jacobus de Voragine*. Le premier „qui est Auteur du Dictionaire intitulé Catholi„con, n'a jamais été cité sous le nom de *Jaco„bus*. Le second qui est Auteur de la Legende „dorée n'a jamais été cité sous le nom de *Joan„nes*. Le premier est toûjours apellé *Joannes „de Januâ*, ou *Januensis*, parce qu'il étoit ve„ritablement de Genes, de la famille des Balbi. „Le second, dont la famille est inconnuë, est „presque toûjours appellé *Jacobus de Voragine*, „très-rarement *Jacobus Januensis*, & alors il „faut ou sousentendre *Archiepiscopus*, ou croire „que c'est à cause du peu de distance qu'il y a de „ce bourg de Ligurie, nommé *Voragine*, lieu „de sa naissance, jusqu'à Genes. Le premier „n'étoit qu'un simple Religieux Jacobin. Le „second a été élevé à l'Archevêché de Genes. „Tous les Auteurs, & les Jacobins entre autres „ont toûjours distingué les noms, le païs, & „les ouvrages de ces deux Ecrivains. C'est ce „qu'observe soigneusement Leandro Alberti „dans sa description *della riviera di Genova di „Ponente*. Jaques Bracelli Genois qui écrivoit „dès l'an 1431. & dont nous avons un petit li„vre *de claris Genuensibus*, n'y fait nulle men„tion de *Jacobus de Voragine*, parce qu'il n'étoit „pas de Genes, mais y parle avec éloge de „l'Auteur du Catholicon, *Joannes Balbus*, au„quel il n'auroit pas manqué de donner la quali„té d'Archevêque de Genes s'il l'avoit euë, „comme il la devoit avoir suivant l'opinion de „ceux qui le confondent avec *Jacobus de Vora„gine*.„

(*b*) *De Script. Ecclesf. pag.* 750.

(*c*) *Du savant Monsieur de la Monnoye.*

(*d*) *Epitome Biblioth. Gesneri.*

Simler (*d*) n'a garde de confondre ici deux Auteurs en un, puis qu'au contraire d'un il en fait trois, car il parle de *Joannes de Janua*, de *Joannes Januensis*, & de *Joannes Balbus*, comme de trois Auteurs differens. Il se trompe de plus en mettant Baldus pour Balbus, faute que (*e*) Quenstedt a suivie dans son Traité de la patrie des

Mutliplication de *Joannes de Janua* en plusieurs Auteurs.

(*e*) *Pag.* 307.

BALDE, celebre Jurisconsulte dans le XIV. siecle, étoit fils de François Ubaldus *, Medecin de Perouse. Il étudia sous Bartole, & n'ayant encore que 15. ans il lui proposa une objection si embarrassante qu'il falut demander du tems pour y penser, & qu'on n'en donna la solution que le lendemain. Ainsi ceux qui disent que Balde (*A*) commença fort tard ses études, se trompent grossierement. Peu après sa promotion au Doctorat il soutint des theses que Bartole attaqua pendant 5. heures de suite, sans pouvoir gagner la victoire. Il plaida souvent des causes contre Bartole, & il s'éleva entre eux une émulation qui degenera bien-tôt en haine. On n'en sauroit douter, quand on voit que Balde prend à tâche d'offusquer la reputation de son maitre. Ce qu'on a dit que les Pandectes de Pise ayant été consultées au sujet de la dispute qu'ils eurent sur la leçon d'une

* *Remarquez donc que* Baldus *est le nom de batême de ce Jurisconsulte,* & Ubaldus *son nom de famille. Moreri l'apelle outre cela* Pierre, *c'est confondre le frere ainé avec le cadet.* Petrus Ubaldus *étoit le troisiéme fils du Medecin* Franciscus Ubaldus *& fut bon Jurisconsulte.* Angelus Ubaldus *son frere fut aussi un grand Juriste. Voyez Panzirole* de claris legum interpretibus *l. 2. c. 70. & sequent.*

des hommes illustres. Mart'nius dans le (*a*) Catalogue des Dictionaires, dont il s'est servi pour faire le sien, donne aussi dans les fautes de multiplication. Il allegue le Catholicon achevé le jour des Nones de Mars 1506. & cite les propres paroles qui sont à la fin du Dictionaire de *Joannes de Janua.* Immediatement après il allegue une *Summa quæ vocatur Catholicon*, publiée par Frere Jean de *Janua*, & imprimée à Venise en 1487. Il est clair que ce ne sont que deux differentes éditions d'un même livre, & que la premiere ne devoit pas être moins attribuée à Jean de *Janua* que la seconde. Martinius n'y eût pas manqué, s'il avoit su ce qui est dans l'article *Janua* au Catholicon achevé en 1286.

(*a*) *Au commencement de son* Lexicon Philologicum, *imprimé à Breme en 1623. & puis augmenté à Francfort en 1655.*

Du livre intitulé *Catholicon.*

Je voi qu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'Auteur du Dictionaire, qui a été le premier intitulé *Catholicon.* Monsr. du (*b*) Cange le donne à nôtre Jean de *Janua*, & veut que ni Papias ni Ugutio, qui avoient fait des compilations anterieures, n'ayent pas employé ce titre: mais (*c*) Corrichius qui a écrit après avoir lu la preface de Monsr. du Cange, ne laisse pas de soutenir que Papias est l'Auteur du Catholicon, & qu'il acheva cet Ouvrage l'an 1286. Il avoit vu qu'on soutenoit dans cette preface que Papias avoit fleuri, non en 1200. comme l'assûre Trithême, mais en 1053. comme la Chronique d'Alberic le justifie; & neanmoins il pose en fait que Papias a achevé son Dictionaire en 1286. Il faloit ou refuter Monsr. du Cange, ou du moins observer qu'il se trompoit. Ces menagemens, & ce silence ne font qu'embarrasser les lecteurs. En tout cas c'est une forte presomption contre feu Monsr. Borrichius, que de voir qu'il met la conclusion du Dictionaire de Papias precisément en la même année 1286. que *Joannes de Janua* acheva son Catholicon. Le memoire cité ci-dessus m'assûre que Papias n'a point fait le *Catholicon* achevé l'an 1286. & que Jean Balbi est le premier qui se soit servi du titre de *Catholicon* à la tête d'un Dictionaire.

(*b*) *Præfat. Glossar. Lat.*

(*c*) *Append. de Lexicis Græcis & Lat. à la fin de ses Analecta ad Cogit. de ling Lat.* 1682.

Age de Papias selon Barthius. Negligence des continuateurs des compilations.

Il y avoit long tems que Barthius (*d*), sans avoir consulté la Chronique manuscrite d'Alberic, avoit jugé que Papias étoit plus ancien qu'on (*e*) ne le fait. Il l'avoit placé sous l'empire de (*f*) Henri II. en considerant que cet Auteur ne conduit que jusqu'à Henri qu'il nomme *minorem*, la liste qu'il donne sous le mot *ætas* de tous les Princes des siecles passez: il n'auroit point fait cela s'il y eût eu dejà plus de 2. Empereurs du nom de Henri. Il est vrai que Barthius se fait un doute, que la prodigieuse negligence de ceux qui continuent ou qui amplifient les compilations rend legitime generalement parlant. C'est que peut-être Papias a laissé l'article *ætas* tout tel qu'il l'a trouvé dans quelque vieux Dictionaire, sans pousser le catalogue jusques à son tems. C'est ainsi qu'on trouve dans la Chronique de l'Abbé (*g*) d'Ursperg, en un endroit que l'Auteur étoit à Rome l'an 1102. en un autre qu'il étoit très-jeune, *in minori ætate*, l'an 1198. & en un autre qu'il fut fait Abbé l'an 1215. Si le Continuateur éclaircissoit les choses par raport à ses additions, on ne rencontreroit pas ces brouilleries.

(*d*) *Adversar. liv. 3. c. 3.*

(*A*) *Que Balde commença fort tard ses études, se trompent.*] On a debité qu'il avoit 40. ans lors qu'il commença d'étudier en Droit, & que Bartole lui ayant dit, *tarde venisti Balde*, Balde lui repondit, *citius recedam* (*h*). La Mothe le Vayer donne à Bartole un discours un peu plus long, *vous* (*i*) *venez tard Balde, vous serez Avocat dans l'autre monde.* Je ne croi pas que si Bartole avoit dit cela, il eût fait aucune allusion à la raillerie de Caton. Ce censeur pour se moquer de l'école d'Isocrate disoit, *Que* (*k*) *les disciples y vieillissoient afin d'aller exercer leur éloquence dans les Enfers, en plaidant au Barreau de Minos.* Le conte dont il est ici question n'a nul fondement. Panzirole prouve que Balde âgé de 15. ans fit une objection très-embarrassante au fameux Bartole; qu'à l'âge de 17. ans il fit des leçons publiques; & que quatre ans après (*l*) il fit un livre *de pactis*, & un autre *de constituto.* Voici les paroles de cet Ecrivain. *Opinioni* (*m*) *Bartoli adeo argutè contradixit, ut ille argumenti acumine perterritus respondere non potuerit, commendatoque juvene tempus ad solvendum petiit, & sequenti mane respondit. Deinde 17. annum ingressus solenni interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit, unde fabulosum est quod vulgo fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse.* Le Jurisconsulte Zasius (*n*) raporte le même conte sur la foi de Paul Citadin, mais Tiraqueau le (*o*) rejette comme une fable. Monsr. Baillet (*p*) observe que la Mothe le Vayer, & le Pere Bartoli *semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait étoit*

(*g*) *Voyez Vossius de Histor. Lat. li. 2. c. 57. & Bellarm. de Script. Eccles. p. m. 335. faussement accusé par Zeiller de Histor. pag. 155. d'avoir cru falsifié le nombre 1102.*

(*h*) *Panzirol de claris legum interpretibus, l. 2. c. 70. pag. 201.*

(*i*) Sero venis Balde, eris advocatus in alio sæculo.

(*k*) *Plutarchus in Catone, pag. 350.*

(*e*) *Platine donne pour constant qu'il a vêcu sous le Pape Innocent III. c'est-à-dire au commencement du XIII. siecle, ce qui s'accorde avec Tritheme. Borrichius le met à la fin de ce XIII. siecle.* (*f*) *Il mourut l'an 1024. ainsi il semble que la raison de Barthius prouveroit trop.*

(*l*) *Panzirol. pag. 203.* (*m*) *Ibid. pag. 200. 201.* (*n*) *Apud Tiraquell. ubi infra.* (*o*) Adducerem quod de Balbo vulgo dicitur . . . nisi scirem hæc esse commentitia & prorsus fabulosa. ut ex iis constat quæ supra diximus. *De jure primigeniorum præfat. n. 206.* (*p*) *Enfans celebres, pag. 420. Il cite la Mothe le Vayer lettr. 32. pag. 420. & Bartoli Car. hom. lit. pag. 248. Je n'avois jamais lu que Tiraqueau fût President.*

d'une loi, Balde se trouva convaincu de plusieurs falsifications, & qu'il (*B*) en fut châtié d'une maniere ignominieuse, ne doit passer que pour une fable. Il enseigna à Perouse, & il y eut pour disciple le Cardinal de Beaufort, qui fut ensuite le Pape Gregoire XI. Il fut apellé à Padouë environ l'an 1378. mais il quita cette Academie lors que Galeas Visconti voulant retablir celle de Pavie, y attira à force d'argent les plus habiles Professeurs qu'il put rencontrer. Une promte repartie (*C*) que fit Balde, la premiere fois qu'il parut dans le College de Pavie, le fit admirer. Il eut là un collegue redoutable, nommé Philippe Cassolus. C'étoit un homme qui avoit joint à beaucoup d'esprit une excellente memoire; mais la bonne opinion qu'il avoit de sa suffisance l'ayant porté à faire un defi, il succomba, & sa gloire fut sacrifiée (*D*) à celle de Balde. La mort de ce Philippe ne delivra point d'inquietude son concurrent, car il y eut une émulation si échauffée entre le Professeur qui lui succeda & Balde, qu'ils introduisirent la honteuse & la pernicieuse coutume de briguer des auditeurs à force de supplications. Balde gagna beaucoup (*E*) de bien. Il a composé quantité de livres, & il n'y a nulle apparence qu'il ait étudié seulement (*F*) deux heures par jour. Ce ne sera point lui qu'on pourra donner pour un exemple d'un Auteur sans defaut: quand il n'auroit que celui de se contredire, il ne seroit pas peu éloigné de la perfection; mais

étoit fort averé . . . & non pas un conte fait à plaisir. Il les renvoye au *President Tiraqueau* & à Paul Jove (*a*). Ce-dernier observe que Balde fut un esprit avancé, & qui dura fort long tems, *Præcoci ingenio pene puer, non ad optimam modo frugem, sed rarissimo etiam naturæ dono ad longam senectutem* (*b*) *pervenit.*

(*a*) *Elog. cap.* 3.

(*b*) *Jusqu'à* 76. *ans.*

(*B*) *Et qu'il en fut châtié. . . . ne doit passer que pour une fable.*] Les uns disent que la flêtrissure qu'il reçut l'obligea à s'exiler, & à dire, comme Scipion l'Africain, qu'il ne vouloit pas que son ingrate patrie lui fournit la sepulture: *Publicè traductum patria excessisse ferunt, & abeuntem Scipionis Africani verba protulisse, ingrata patria ne ossa quidem mea habebis, ac in voluntario exilio senem defunctum fuisse* (*c*). D'autres disent qu'il fut condamné à la marque d'un fer chaud sur le front, & que Bartole le protegea. Jason l'avoit ouï dire: mais il a eu très-grand tort d'immortaliser cet ouï-dire dans ses Ouvrages. Il ne faut jamais faire cet honneur à de tels bruits qu'en ces deux cas; l'un lors qu'ils sont très-vraisemblables, l'autre lors qu'on les veut charger d'une note de reprobation, c'est-à-dire les refuter, & les siffler. En ce dernier cas il est très-utile de raporter ces sortes de traditions, parce que rien n'est plus propre à inspirer de la defiance contre les raports de la renommée, que de faire voir à son siecle la sotte & la ridicule credulité des precedens. Pour prouver demonstrativement que l'ouï-dire de Jason est une fable, il ne faut point d'autre raison que celle-ci. Jason ne savoit cela que par ouï-dire; si la chose eût été vraye, il l'auroit luë en cent endroits. Balde vêcut fort long tems tout couvert de gloire, il fit des livres, il refuta qui bon lui sembla, il eut des Antagonistes & des ennemis redoutables. Tenez pour tout assûré que si on eut pu lui faire un reproche d'infamie, on l'auroit fait dans plus d'un livre. C'est là que Jason & tout le monde auroit apris cette disgrace. C'est le malheur des Savans qui se distinguent beaucoup, & qui écrivent beaucoup; les plus petites fautes de leur jeunesse leur sont publiquement reprochées tôt ou tard. Ils se font des ennemis parmi les Auteurs, c'est assez: ils doivent s'attendre à des Romans satiriques, plûtôt qu'à la discretion de l'adversaire. Voilà comment Panzirole devoit tourner l'apologie de Balde: il devoit expressément (*d*) & d'une façon developée se servir de cette remarque.

(*c*) *Panzir. pag.* 201.

DE QUELLE maniere un Auteur doit raporter un *ouï-dire.*

(*d*) *Il s'est contenté de dire,* Quæ omnia falsa esse & alii potius evenisse non dubito, cum nulla de hoc certa extet auctoritas, & eum Ticini decessisse constet. *Pag.* 202.

(*C*) *Une promte repartie que fit Balde.*] Il étoit de petite taille, de sorte que dès qu'on le vit dans l'auditoire; on s'écria, *minuit præsentia famam.* Il repondit sans se decontenancer, *augebit cætera virtus.* Panzirole (*e*) ajoûte, *quo dicto omnibus sui admirationem injecit.*

(*e*) *Pag.* 203.

(*D*) *Sa gloire fut sacrifiée à celle de Balde.*] Cassolus s'étoit engagé à repondre sur le champ, à tout ce qu'on lui pourroit demander concernant les dernieres volontez. On prit jour & heure pour verifier s'il se vantoit de cela avec raison: l'assemblée fut nombreuse, Balde se leve, fait une question à quoi on ne sait repondre; il faut que lui-même montre la loi qu'il demande. Jugez si le defiant fut mortifié. *Philippus* (*f*) *qui, ut memoria cæteris antecellebat, ita superbo titulo Doctorum Doctor vocabatur, ingenio fretus, se ex omnibus ultimarum voluntatem quæstionibus ex tempore responsurum professus est. Statuta ad dicendum die, cum in magna expectatione esset, surgens Baldus interrogavit, Ubi in jure cautum reperiretur, parem non esse ejus, qui non vult, ei, qui non potest, conditionem. Ad primam interrogationem hæsitante Philippo, cum Baldus de proposita quæstione legem ostendisset, magnam gloriam retulit.*

(*f*) *Panzirol. pag.* 203.

(*E*) *Balde gagna beaucoup de bien.*] Les conseils (*g*) qu'il donna sur la seule matiere des substitutions lui valurent plus de 15. mille écus: il possedoit plusieurs terres: il se tenoit dans une agreable maison de campagne auprès de Pavie, d'où il venoit sur sa mule à l'auditoire. *Domus,* ajoûte (*h*) Panzirole, *vetustate vitiata adhuc hodie pro re memoranda ostentatur.*

(*g*) De jure respondendo immensam pecuniam coegit, qui ex solis substitutionum speciebus plus quindecim millia aureorum lucratus fuisse traditur. Aliunde præterea ex innumeris aliarum successionum criminumque causis & contractibus peramplas opes accumulavit. *Id. p.* 204.

(*h*) *Pag.* 203.

(*F*) *Qu'il ait étudié seulement deux heures par jour.*] Panzirole (*i*) refutant cela dit entre autres choses, que Balde faisant un voyage qui l'empêchoit de donner à la lecture le tems qu'il avoit accoutumé d'y consacrer, disoit, chaque pas que fait mon cheval sont autant de loix qui sortent de ma memoire: *Quot gradus equus ambulabat, tot leges sibi excidere querebatur.* C'est un signe qu'il avoit aquis, & qu'il conservoit son savoir à force de lire.

(*i*) *Pag.* 203.

mais il en (G) a bien d'autres. Les excuses dont (H) il coloroit ses contradictions meritent d'être considerées. Il mourut le 28. d'Avril (I) 1400. Le genre de sa mort fut triste: il aimoit tendrement un petit chien, il le caressoit & le baisoit fort souvent. Il en fut mordu à la lévre pendant de telles caresses, & comme ce chien avoit la rage en ce tems-là, il repandit dans le corps de Balde un venin subtil qui ne fit aucun effet pendant long tems; mais enfin il produisit la peur de l'eau, & causa un mal incurable*. Balde vécut † 76. ans, & laissa ‡ deux fils qui furent bons Jurisconsultes. Zenobius l'aîné fut Evêque de Tipherne ⊥.

* *Tiré de Panzirol. ubi supra.*

† *Paulus Jovius, elog. c. 8. pag. 27.*

‡ *Panzir. ibid.*

⊥ *Id. ib.*

BALDE (JAQUES) un des meilleurs Poëtes Latins que l'Allemagne ait produits dans le XVII. siecle, nâquit à Ensisheim en 1603. Il se fit Jesuite l'an 1624. il enseigna la Rhetorique & les belles lettres pendant six ans, il fut Predicateur bien des années, & prêcha même à la Cour de l'Electeur de Baviere, & il s'aquit une extrême reputation par ses poësies. Il n'y eut pas jusqu'aux (A) Protestans qui ne les loüassent d'une façon singuliere. Un de ses derniers Ouvrages fut son *Urania victrix seu animæ Christianæ certamina adversus illecebras quinque sensuum corporis sui*. Le Pape Alexandre VII. en fut si content, qu'il envoya sa medaille d'or à l'Auteur. Le Pere Balde consacra cette β medaille à la Sainte Vierge. Quelques Senateurs de Nuremberg disputerent (B) à qui auroit sa plume,

β Hanc verò Jacobus Deiparæ Virgini anathema appendit, ut palam faceret cui Palladi ipse suos labores consecrarer. *Sotuel, Biblioth. Societ. Jesu, p. 356.*

(G) *Mais il en a bien d'autres.*] Il avance mille choses singulieres, & opposées au sentiment des autres Jurisconsultes, & il les avance sans citer aucune loi; ce sont ses propres fantaisies: il cite des loix qui ne font rien à ce de quoi il s'agit; il traite de plusieurs choses hors de leur place; il est trop sec sur le necessaire, & trop prolixe sur l'inutile: il repond à des questions que personne n'a jamais faites; & il ne repond rien sur ce que tout le monde demande: il se confond lui-même par ses propres subtilitez; & il se donne trop de licence: la vivacité de son esprit est cause du peu d'uniformité de ses sentimens. *Cum parum sibi constans sæpenumero contrarius reperiatur, id tamen non levitate, sed ingenii subtilitate evenisse Paulus Castrensis autumat* (a). Ceux qui ont l'imagination vive ont ordinairement peu de memoire, & c'est ce qui fait qu'ils ne se souviennent point quand ils envisagent d'un certain côté une question, qu'ils l'ont autrefois soutenuë d'un autre sens. Ils se contredisent sans le savoir. Ajoutez à cela, qu'un esprit subtil invente aisément les moyens de prouver & de refuter les mêmes choses. Mais c'est un grand defaut que de n'être pas capable de suspendre les effets de cette subtilité, jusques à ce qu'on se puisse donner une ferme assiette.

(H) *Les excuses dont il coloroit ses contradictions.*] Il disoit que (b) nôtre entendement change, & qu'ainsi il raisonne un jour d'une façon, un jour d'une autre. Je croi qu'*in petto* il se reservoit le privilege qu'il attribuoit aux Legislateurs. L'Evêque de Pavie demandoit un jour pourquoi les loix étoient si changeantes; Balde lui repondit que les mêmes choses deviennent licites ou illicites selon les tems; on permet pendant la guerre ce qui est defendu pendant la paix: c'est pourquoi la justice roule sur toutes les choses qui deviennent propres au tems; une telle conduite est proportionnée aux conjonctures presentes, elle est donc juste. Ceux qui font les loix imitent les Medecins; ceux-ci permettent, ordonnent, defendent les mêmes choses selon les tems & les saisons, & c'est aux tems qu'ils prenent garde. Ce fut la reponse de Balde; & voilà ou implicitement, ou explicitement le principe sur lequel raisonnent les Auteurs qui se refutent eux-mêmes, quand ils ont a disputer contre deux sortes d'ennemis. Cette proposition est vraye & bonne aujourd'hui que je dispute contre Pelage; dans un an elle ne le sera pas si je dispute contre Calvin. Voyez ce qui a été dit ci-dessus (c) touchant les contradictions des Avocats, & touchant l'apologie que Ciceron en a faite. Je me souviens d'avoir lu que certains Controversistes ne pouvant nier que l'Eglise ne commandât certaines choses, qui ne paroissent conformes ni à l'Ecriture, ni à la primitive Eglise, ont soutenu qu'elles ne laissent pas d'être justes & veritables, parce que le St. Esprit qui conduit l'Eglise lui inspire dans chaque siecle l'interpretation la plus propre au salut des ames. *Scripturas esse ad tempus adaptatas & variè intellectas, ita ut uno tempore secundum currentem universalem ritum exponerentur, mutato ritu iterum sententia* (d) *mutaretur. Non est mirum si praxis Ecclesiæ uno tempore interpretatur Scripturam uno modo, alio tempore alio, nam intellectus currit cum praxi* (e). J'aime cette bonne foi.

(I) *Il mourut le 28. d'Avril 1400.*] Son Epitaphe l'assûre; Bellarmin (f) s'est donc trompé en mettant la mort de Balde à l'an 1420. Tritheme qui l'a mise à l'an 1423. a dit un mensonge; mais Mr. Moreri qui avoit dit que selon Tritheme la mort de Balde doit être mise à l'an 1423. n'avoit point tort. L'édition de Hollande n'a point dû corriger 1423. par 1403.

(A) *Jusqu'aux Protestans qui ne les loüassent.*] Le P. Sotuel s'exprime là-dessus en ces termes: *Ipsis Acatholicis etiam adeo placuerunt, ut publico typo eum* Horatium Germanum *nominare non dubitarint.* Si je ne me trompe cela est fondé sur une lettre de Barlæus. Le P. Balde ayant vu les vers que Barlæus avoit faits à la loüange du Duc de Baviere, lui écrivit une lettre fort obligeante, & lui envoya un volume de ses poësies. Barlæus l'en remercia l'encensoir à la main, & lui écrivit entre autres choses (g). *Restituisti nobis lyram neglectam diu & intermissam, ut jam merito vocari possis lyricorum scriptor, aut potius Bojorum fidicen lyræ, ut ad Horatii verba alludam.* Cette lettre fut écrite le 1. de Mars 1644. Le Jesuite étoit alors (h) Recteur du College de Munich.

(B) *Disputerent à qui auroit sa plume.*] Je ne sai, dit Mr. Baillet (i), si celui qui *la conserva*

(a) *Panzir. pag. 203.*

(b) Ipse quoque se excusat, quod intellectus, qui ratiocinatur, non semper sit idem, sed varius; & Episcopo Ticinensi sæpe interroganti, cur toties leges mutarentur, respondit, Flagrante bello permittitur, quod pacis tempore non licet, id ita justum esse, quod cuique suo tempore expedit, exemplo enim medicorum tempora à legum latoribus dicebat observari. *Apud Panzirol. ibid.*

(c) *Pag. 287.*

(d) *Nicolaus Cusanus epist. 2. ad Bohemos.*

(e) *Idem epist. 7.*

(f) *De Scriptor. Eccles. p. m. 382.*

(g) *Voyez sa 467. lettre, pag. 911. Voyez aussi la 487. qui est écrite au même Balde.*

(h) *Voyez la table des lettres de Barlæus.*

(i) *Jugem. sur les Poëtes t. 5. n. 1507. pag. 42.*

* Tiré de Sotuel ib.

plume, & l'on dit que celui à qui elle échut la garda dans un étui d'argent. Ce Poëte mourut à Neubourg le 9. d'Août 1668. Ses Poësies sont de differente nature; elles contiennent des Panegyriques, & des Traittez de Morale, des pieces de (*C*) Theatre, & des pieces de devotion, des silves, des odes *, &c.

† Son trisayeul quitta le nom de Cantagallina, famille illustre de Perouse, dont il descendoit, & prit celui-ci. Fabr. Scharloncin. ubi infra.

BALDUS † (BERNARDIN) Abbé de Guastalla, né à Urbin l'an 1553. a été un des plus savans hommes de son tems. Il fit de si grans progrés sous ses premiers Precepteurs, qu'il se trouva capable de traduire les Phenomenes d'Aratus en vers Italiens, pendant qu'il n'étoit encore qu'un jeune Ecolier. Son pere (*A*) ayant conu par ces coups d'essai que son fils pouvoit aller loin, l'envoya à Padouë l'an 1573. Bernardin y étudia Homere sous Emanuël ‡ Margunius, & en son particulier presque tous les autres Poëtes Grecs, & s'en aquit une singuliere intelligence. Il composa à Padouë un livre ⁑ des machines de guerre qui fit voler son nom au delà des Alpes, ce qui lui donna plus d'envie d'entendre le François & l'Alleman; car il crut qu'il étoit de la bienseance de savoir la langue de ceux dont il avoit aquis l'affection. Il aprit ces deux langues avec une extrême facilité. La peste le contraignit de quitter Padouë, & alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Frederic Commandin, excellent Professeur en Mathematique, & aprit de lui toutes les parties de cette science. Il eut un regret extrême de la mort de cet habile homme, & s'étant apliqué à faire sa vie, cela lui fit naître le dessein de composer celle de tous les Mathematiciens. Il y travailla pendant 12. ans. Les Commentaires qu'il publia l'an 1582. sur les Mechaniques d'Aristote, firent voir sa capacité en cette sorte de conoissances. Pour se delasser de ces penibles meditations, il fit un poëme en sa langue maternelle touchant l'art de naviger. Ferdinand de Gonzague Prince de Molfette, & Seigneur de Guastalla, aimant beaucoup les Mathematiques voulut avoir nôtre Baldus auprès de lui. C'est dans cette Cour que Baldus commença à travailler sur Vitruve, & qu'il fit le livre *De verborum Vitruvianorum significatione.* Une maladie l'ayant empêché de faire le voyage d'Espagne avec son maître, il employa le loisir que l'absence de Ferdinand de Gonzague lui donnoit à faire un Traité fort methodique de β la Cour, & plusieurs autres (*B*) Ouvrages. Il fut fait Abbé de Guastalla l'an 1586. sans avoir fait aucune demarche pour céla; & dès lors

‡ *C'étoit un Candiot qui professoit la langue Greque à Padouë.*

⁑ De tormentis bellicis & eorum inventoribus.

β Libros sex de aula eruditissimos methodo analytica conscripsit. *Id. Scharloncinus ubi infra.*

serva dans un bel étui d'argent fait exprès pour elle „ne commit pas un sacrilege; parce qu'il „me semble que le P. Balde l'avoit consacrée „à la Sainte Vierge, & que son intention étoit „qu'elle fut penduë à quelqu'une de ses images, ou au lambris d'un de ses autels, comme „Lipse avoit fait autrefois dans le mouvement „d'une pareille devotion.„

(*C*) *Des pieces de theatre.*] Il y en a une dont voici le titre, *Poësis Osca, sive drama Georgicum de belli malis & pacis bonis carmine anteiquo, Attellano, Osco, Casco* (*a*). Quelque rustiques que fussent cette piece & le jargon *Osque* & *Casque*, dans lequel il la falut composer, je ne doute pas qu'elle n'ait coûté & plus de tems & plus d'esprit à l'Auteur qu'une piece grave, & de bonne latinité. Il faut donc bien se garder de croire qu'on l'ait imprimée à Munick l'an 1617. comme l'assûre le P. Sotuel. A l'âge de 14. ans Jaques Balde n'étoit pas capable d'executer un tel projet.

(*a*) *Confrez avec ceci le dialogue de Mariangelus Accursé de quo supra pag. 65. col. 1.*

(*A*) *Son pere ayant conu par ces coups d'essai.... l'envoya à Padouë.*] Corrigez par là une faute de Nicius Erythreus. Je suis bien assûré qu'il n'a point eu l'intention de diminuer en aucune chose la gloire de nôtre Baldus, & cependant il l'a bien diminuée; c'est sans y penser, & pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre des tems. Il a dit que ce fut après les leçons de (*b*) Margunius, que Baldus se crut assez fort, pour traduire des poëmes Grecs en sa langue maternelle, *Apud quem tantum profecit, ut eo duce & cereum quodammodo lucente obscurissima Græcorum quorundam poëtarum loca penetraverit.... Quamobrem ea est incensus animi alacritate atque fiducia, ut ausus fit poëmata Græca in nostrum sermonem convertere.* Il avoit traduit un poeme d'Aratus avant que d'aller à Padouë.

(*b*) *C'est ainsi qu'il faut dire & non pas* Margranius, *comme il y a dans Erythreus.*

(*B*) *Et plusieurs autres Ouvrages.*] Cette remarque ne contiendra que le titre de quelques-uns des Ecrits de nôtre Baldus; j'entens ceux qui n'ont pas été marquez dans le texte de cet article, soit que l'Auteur les ait faits pendant le voyage de son maître, soit qu'il les ait faits en un autre tems. Je dis donc qu'il a traduit *Heronem de automatis & balistis*; les paralipomenes de Quintus Calaber, & le poëme de Musée; & qu'il a fait un livre de paradoxes Mathematiques; un autre *de scamillis imparibus Vitruvii*; un autre *de firmamento & aquis*; un autre sur la description du temple qu'Ezechiel nous a laissée; un autre *de historia scribendæ legibus*; un autre des antiquitez de Guastalla; la vie de Federic, & celle de Gui Ubaldus Ducs d'Urbin; *Oeconomia tropologica in S. Matthæum*; plusieurs poëmes les uns en Latin, les autres en Italien, parmi lesquels celui qui est intitulé *Deiphobe* est une imitation de la Cassandre de Lycophron. Les remarques suivantes donneront le titre de quelques-uns de ses autres livres. Je dirai ici que Nicius Erythreus a raison de dire que la description du Temple est une matiere très-épineuse, mais il a eu tort de prendre Jeremie pour Ezechiel. *Jerosolymitani*, dit-il, *templi . . . descriptionem per Hieremiam literis consignatam & traditam, rem involutam & multis difficultatibus obsessam evolvit, illustravit, atque hominum intelligentiæ aperuit.*

lors il s'apliqua tout entier à l'étude du Droit Canon, à celle des Peres & des Conciles, & à celle des langues Orientales, sans en (*C*) excepter l'Arabe. Ayant composé l'an 1593. cinq livres *De nova gnomonice*, il traduisit l'année suivante la paraphrase Chaldaïque du Pentateuque, & l'accompagna de Commentaires; après quoi il traduisit sur l'Hebreu le livre de Job, & les lamentations de Jeremie, & y ajoûta des notes. Il employa quelques heures à l'explication (*D*) d'une planche qui est à Eugubio, sur laquelle on voit des inscriptions en vieux Toscan. Il commença un fort grand travail en l'année 1603. je veux dire une description du monde. Son plan n'étoit pas moins historique que geografique, & s'étendoit jusques sur les moindres bourgs dont les Ecrivains modernes ont laissé quelque mention. Il achéva cet Ouvrage (*E*) à l'égard de la matiere, mais il ne le mit en ordre qu'à l'égard d'une partie. Il mourut le 12. d'Octobre 1617. après un gros (*F*) rûme qui avoit duré 40. jours *. Il avoit été (*G*) extremement laborieux, sans ambition, ni vaine gloire, toûjours prêt à excuser les fautes d'autrui, & apuyant cela d'une (*H*) très-bonne raison: fort devot non

* *Tiré d'une lettre de Fabritius Scharloncinus* ad illustrissimum & reverendissimum Dominum Lælium Ruinum Episcopum Balneoregiensem, ex Nuntium Apostolicum ad Poloniæ regem. *Voyez aussi Nicius Erythraus*, Pinacoth. 1. p. 4. *& l'Oraison funebre de Baldus par Marc Antoine Virgilius, imprimée non l'an 1607. comme le dit M. Teissier*, Biblioth. p. 229. *mais l'an 1617.*

(C) *Sans en excepter l'Arabe.*] Il l'étudia à Rome avec Jean Batiste Raimondi, & s'y apliqua de telle sorte, & à la langue Sclavone aussi, qu'il ne s'informoit presque d'aucunes nouvelles. *Romæ dum viveret fere nescivit quid gereretur in aulis: Arabicæ enim linguæ cum Jo. Baptista Raimondo diligentissime studuit, & arcana industria Sclavonicæ, quam perfectè callebat* (a). Il traduisit de l'Arabe le jardin Geografique d'un anonyme, & il composa un Dictionaire de cette langue. Il croyoit que cet Anonyme a vecu vers la fin du X. siecle. Si Marc Velserus ne fût pas mort, il auroit fait imprimer la version de cet Ouvrage Geografique, & les autres écrits de Baldus (b).

(a) *Fabritius Scharloncinus in ejus vita.*

(b) *Id. ib.*

(D) *A l'explication d'une planche qui est à Eugubio.*] Schoockius se souvenant confusément de ce travail de Bernardin Baldus, lui en a attribué un autre qui ne lui apartenoit pas. „E sterquilinio Anniano Bernardinus Baldus „nuper collegit Antiquitates Ethruscas anno „1637. Florentiæ evulgando volumen typis „perquam elegantibus cujus hæc inscriptio: „*Ethruscarum antiquitatum fragmenta quibus urbis Romæ aliarumque gentium primordia, mores „& res gestæ indicantur, à Curtio Inchiramio „reperta Scornelli prope Vulterram anno salutis* „M. D. C. XXXVII. *Ethrusco vero* CIↃ CIↃ CIↃ „CCCC XCV„ (c). Un homme qui auroit su que Baldus mourut l'an 1617. auroit-il pu faire cette faute? Ce qu'il y a de plus surprenant est que le même Schoockius, après avoir parlé de la sorte dans la page 67. parle comme il faut dans la page (d) 217. pourquoi donc n'alla-t-il point corriger son illusion? Il l'avoit peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop souvent à ceux qui se piquent d'écrire beaucoup. Ils ne sauroient guere soutenir ce personnage, sans copier à la hâte tout ce qu'ils trouvent dans toutes sortes de livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet Ouvrage de Baldus. *Tabulam Etruscam Eugubinam interpretatus fuit: in ea autem divinatione, ut ajebat, subcisivas unius mensis horas consumpsit.* On a fait paroître nôtre Baldus dans la nouvelle édition de l'*Eponymologium* de Magirus; ce n'est que pour le faire publier un livre l'an 1637. celui-la même que Schoockius lui attribuë. N'est-ce pas avoir bien choisi?

(c) *Schoockius de fabula Hamelensi pag.* 67.

(d) Simili ratione egit Bernardinus Baldus, vir cæteroquin longe doctissimus, annis abhinc ferme quinquaginta evulgando suam quasi divinationem in tabulam Æneam Eugubinam lingua Etrusca veteri perscriptam, simul abutendo opera Marci Velseri viri cæteroquin judiciosissimi. *Id. ib. pag.* 217.

(E) *Il acheva cet Ouvrage à l'égard de la matiere.*] Voici ce que nous aprend son Historien. *Totum opus ad umbilicum perduxit: non digessit tamen universum, quatuor aut ni fallor quinque tantum tomi fuerunt ordine alphabetico dispositi: superessent septem aut octo disponendi, quantum ex chartarum & fasciculorum mole conjicere licet.* Je ne croi pas que Fabricius Scharloncinus ait donné une liste defectueuse des Ouvrages de nôtre Baldus, mais selon la mauvaise coutume de la plûpart de ceux qui donnent ces sortes de listes, il ne distingue point les livres qui ont été imprimez d'avec ceux qui ne l'ont pas été. Je n'ai point copié toute la liste.

(F) *Après un gros rûme qui avoit duré* 40. *jours.*] C'est ainsi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus, *posteaquam dies* 40. *vehementi destillatione vexatus fuisset.* Vossius a entendu par *distillatio* un *caterre*, & il n'a point tort de pretendre que ces deux mots sont synonymes. Celui de rûme m'a paru plus convenable, car ordinairement les caterres ne durent pas 40. jours. Mr. Moreri par un grand abus a trouvé ici une apoplexie de 40. jours.

(G) *Il avoit été extremement laborieux.*] Il se levoit à minuit pour étudier, & il lisoit même en mangeant. *In studiis sic assiduus fuit ut sæpe & legeret & comederet. S. Augustini de civitate Dei ter inter prandium evolvit; statim à noctis meridie dum ei vires firmiores essent ad lucubrandum surgebat* (e). Il comptoit un (f) Euclide traduit en Arabe pour un de ses livres de recreation. Heureux ceux qui peuvent tant travailler sans préjudice de leur santé: *Felices quibus ista licent, miramur & illos Et nostri miseremur.*

(e) *Scharloncinus ubi supra.*

(f) A prandio Euclidem arabicè editum vel libellum aliquem Germanicum aut Gallicum in manus sumebat. *Id. ib.*

(H) *Apuyant cela d'une très-bonne raison.*] Si nous connoissions, disoit-il, à nud ceux que nous prenons pour les plus honnêtes gens, nous n'en trouverions point qui ne nous parût digne du foüet; *Facile parcendum esse dicebat* (g) *iis maxime qui in re levi impegissent, quoniam si quos censemus optimos, nudos conspiceremus, nullum eorum non judicaremus multis dignum verberibus.* Cela pourroit être outré: il vaudroit donc mieux peut-être s'en tenir à la maxime du Cardinal Mazarin; il disoit (h) *que les plus habiles gens étoient comme les victimes, qui pour si exactement qu'elles eussent été choisies, avoient toujours quelque chose de mauvais quand on en examinoit les entrailles.* Je me souviens à ce propos d'un endroit du Pere Rapin (i), qui me parut fort sensé la premiere fois que je le lus. C'est une

REFLEXION sur les defauts cachez.

(g) *Id. ib.*

(h) *Voyez la Preface des Memoires de Mr. Chanut.*

(i) *Dans la comparaison de Demosthene & de Ciceron.*

non ſeulement pour (*I*) un Mathematicien, mais même pour un homme d'Egliſe.

BALESDENS (JEAN) Avocat au Parlement de Paris & au Conſeil, étoit de Paris. Il fut reçu à l'Academie Françoiſe environ l'an 1647. à la place de Malleville, & s'il n'avoit pas (*A*) cedé ſes pretentions à Mr. Corneille, il eût ſuccedé à Mainard qui étoit mort avant Malleville. Il avoit le Chancelier Seguier pour ſon Mecene *. Il a publié divers Ouvrages dont il (*B*) n'étoit point l'Auteur. Il a vêcu ce me ſemble † juſques vers l'année 1676. Je n'ai point trouvé ſon nom dans la requête des Dictionaires, cependant il (*C*) devroit

* *Voyez l'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe pag.* 230. & 258.

† *L'Etat de la France en* 1680. *dans la liſte des Academiciens morts met Baleſdens entre Conrart & des Marets. Conrart mourut en Septembre* 1675.

une penſée dont il ſe ſert pour faire l'apologie de Ciceron; *Il ſe paſſe*, dit-il, *dans le fond de l'ame des plus grans hommes de certaines choſes, que ſi l'on pouvoit voir on trouveroit qu'ils ſont foibles comme les autres . . . & que ſouvent la reputation ne vient point tant aux heros par l'adreſſe qu'ils ont de faire voir leurs belles qualitez, que par celle qu'ils ont de cacher les mauvaiſes, & de ne ſe pas laiſſer penetrer.*

(I) *Fort devot non ſeulement pour un Mathematicien, mais même.*] Il jûnoit deux fois la ſemaine; il communioit (*a*) tous les jours de fête; & il étoit fort charitable envers les pauvres. Sa mere diſoit qu'à l'âge d'un an il regardoit les autels & les images non ſeulement avec joye, mais auſſi avec veneration (*b*). *Avec de la joye*, je n'en doute pas, car c'eſt le propre des enfans de treſſaillir à la vuë des dorures, & des ornemens, & des images: pour *la veneration* c'eſt une autre choſe; ils n'ont tout au plus que les mouvemens machinaux à quoi on les dreſſe. Nôtre Baldus mourut bien (*c*) muni de tous les ſacremens de l'Egliſe, & entre (*d*) les bras des Moines.

(*A*) *S'il n'avoit pas cedé ſes pretenſions à Mr. Corneille.*] Voici ce qu'en dit l'Hiſtorien de l'Academie (*e*); „ Mr. Corneille fut reçu en „ ſuite au lieu de Mr. Mainard. Mr. de Baleſ- „ dens avoit été propoſé auſſi, & comme il „ avoit l'honneur d'être à Mr. le Chancelier, „ l'Academie eut ce reſpect pour ſon Protec- „ teur, de deputer vers lui cinq des Acade- „ miciens, pour ſavoir ſi ces deux propoſitions „ lui étoient également agreables. Mr. le Chan- „ celier témoigna qu'il vouloit laiſſer une en- „ tiere liberté à la Compagnie; mais lors qu'el- „ le commençoit à deliberer ſur ce ſujet, Mr. „ l'Abbé de Ceriſy lui preſenta une lettre de „ Mr. de Baleſdens, pleine de beaucoup de ci- „ vilitez pour elle, & pour Mr. Corneille, qu'il „ prioit la Compagnie de vouloir preferer à lui, „ proteſtant qu'il lui deferoit cet honneur, „ comme lui étant dû par toutes ſortes de „ raiſons. La lettre fut luë, & loüée par l'Aſ- „ ſemblée: & depuis il (*f*) fut reçu en la pre- „ miere place vacante, qui fut celle de Mr. de „ Malleville; mais je ne trouve pas en quel „ jour; car depuis ce tems-là, les longues & „ frequentes indiſpoſitions du Secretaire de l'A- „ cademie, ont laiſſé beaucoup de vuide dans „ les Regîtres. „

(*B*) *Il a publié divers Ouvrages dont il n'étoit point l'Auteur.*] Mr. Pelliſſon (*g*) donne la liſte de tout ce que Baleſdens avoit publié. On va la voir. „ Il a *traduit* le livre intitulé *le Mi- „ roir du Pecheur Penitent*, & a donné au public „ les manuſcrits ſuivans, d'entre pluſieurs autres „ qu'il a ramaſſez. *Cartiludium Logicæ, ſeu Lo- „ gica memorativa, vel Poëtica, R. Patris Thomæ „ Murner, cum notis & conjecturis. Rudimenta „ cognitionis Dei & ſui, Petri Seguierii Præſidis „ infulati. Elogia clarorum virorum Joannis Papi- „ rii Maſſonis*, en deux volumes. *Gregorii „ Turonenſis, opera pia cum vitis Patrum ſui tem- „ poris*, en deux volumes. *Les actes du tranſ- „ port du Dauphiné, fait à la Couronne de France. „ Traitté de l'Eau de vie, par M. Jean Bronaut, „ Medecin du Roi.* Il a fait auſſi imprimer *les „ Fables d'Eſope en François, de ſa correction*, „ pour l'inſtruction du Roi, avec *des Maximes „ Politiques & Morales.* „ Mr. de Marolles (*h*) raporte que Baleſdens lui avoit donné *diverſes lettres écrites d'un ſtile figuré, ſans parler d'un très-grand nombre d'autres dont il ſe propoſoit de faire pluſieurs volumes, tant le nombre en étoit prodigieux.*

(C) *Il devroit y être ſelon le* Menagiana.] En effet on lit ces paroles dans le *Menagiana*; *Les premiers vers que j'aye faits* (c'eſt Mr. Menage qui parle) *ſont la* Requête des Dictionaires. *Je cherchois des rimes pour l'achever. Mr. du Puy m'envoya* Claquedent *pour rimer à* Baleſdent. Mr. Menage avoit la plus heureuſe memoire du monde, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu prendre l'un pour l'autre dans les choſes mêmes qui le regardoient perſonnellement. Je ne croi pas qu'il ait demandé la rime en queſtion pour la fin de ſa Requête des Dictionaires; car cette incomparable Satire fut achevée avant que Baleſdens entrât dans l'Academie. Il n'y entra qu'en 1647. ou 1648. & cette Requête fut achevée environ l'an 1642. Je le prouve par l'Hiſtoire de l'Academie. Mr. Pelliſſon raporte (*i*) que Mr. Menage ſupprima cette Requête *après l'avoir faite: elle eſt demeurée*, pourſuit-il, *plus de dix ans cachée parmi ſes papiers, juſqu'à ce qu'une perſonne qui les avoit tous en garde ſe laiſſa derober celui-là par quelcun que nous connoiſſons, qui en donna bien-tôt pluſieurs copies.* Mr. Pelliſſon avoit dit dans la même page, qu'un *Imprimeur avoit publié nagueres en petit* cette Requête *avec beaucoup de fautes*, & que *depuis elle avoit été imprimée plus correctement*, in quarto. Sans doute par cette impreſſion plus correcte il entend l'édition des *Miſcellanea* de Mr. Menage qui parut l'an 1652. En tout cas l'année 1652. eſt l'époque du livre de Mr. Pelliſſon, & par conſequent la Requête (*k*) des Dictionaires fut achevée dès l'an 1642. On pourroit dire que lors que Mr. Menage ſe laſſa de tenir cette piece ſupprimée, & qu'il ſe reſolut de la publier lui-même parmi ſes autres poëſies, il la voulut allonger, & y faire entrer les nouveaux Membres de l'Academie; & que ſi on n'y voit pas Baleſdens, c'eſt parce que la rime envoyée par Mr. du Puy ne plut pas, ou fut

(*a*) *C'eſt ainſi que je traduis* diebus feſtis omnibus ſacrum faciebat: *paroles qui peut-être ne veulent dire ſinon qu'il officioit tous les jours de fête. Mais on ne ſauroit nier que ce que je dis ne ſoit contenu dans le Latin de Scharloncinus.*

(*b*) *Scharlonc. ib.*

(*c*) Spiritum Deo reddidit Sacramentis Eccleſiæ omnibus rite munitus. *Id. ib.*

(*d*) Quemadmodum ſanctiſſime vixerat ita etiam ſanctiſſime in complexu cucullatorum patrum extremum vitæ ſpiritum edidit. *Nic. Erythræus pag.* 7.

(*e*) *Pag.* 229. & 230. *édit. in* 12. 1672.

(*f*) *M. Baleſdens.*

(*g*) *Ubi ſupra pag.* 358.

(*h*) *Denombrement de ceux qui lui avoient donné de leurs livres.*

(*i*) *Pag.* 72.

(*k*) *Touchant cette Requête des Dictionaires voyez pluſieurs faits curieux dans l'Anti-Baillet tome* 1. *ch.* 82.

vroit y être ſelon le *Menagiana*. Il avoit demeuré au (*D*) College de Harcour.

BALTHASAR (Christophle) a été un homme d'érudition & de merite dans le XVII. ſiecle. Il s'apliqua principalement à l'étude de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & ce fut cette application qui lui donna un fort grand degoût pour la religion Romaine, & un grand deſir d'embraſſer la Religion Proteſtante. Il avoit une charge * conſiderable dans le Preſidial d'Auxerre, & comme il faloit ſe reſoudre à la quiter, ou à ne changer pas de religion, il fut quelque tems dans l'embarras à cauſe de cette alternative: mais enfin la conſcience gagna le deſſus, & l'obligea de quiter Auxerre, ſes biens, ſa charge, ſes parens, ſes amis, & de s'en aller à Charenton où il s'aggregea publiquement à l'Egliſe Reformée. Il y a perſeveré juſques à ſa mort, & a édifié ſes freres tant par ſa bonne vie, que par ſes diſcours. La depenſe qu'il faloit faire à Paris étant trop grande pour l'état où il ſe trouvoit, & ſa converſion le commettant trop dans une ville comme celle-là, il crut qu'il feroit bien de ſe retirer dans quelque Province, & il fut ravi de ſe voir attirer à Caſtres, par † un jeune & riche Conſeiller de la Chambre mipartie de l'Edit, qui le logea dans ſa maiſon, & qui lui donna une penſion raiſonnable. Ce Conſeiller s'eſtimoit heureux d'avoir chez ſoi un ſavant homme, qui par ſes inſtructions & par ſa converſation lui pouvoit aprendre mille belles choſes. Mais comme Mr. Balthaſar vouloit travailler pour le public, il ſouhaita d'avoir tout ſon tems en ſa propre diſpoſition, & ainſi il ſe ſepara de ſon Conſeiller. Son deſſein fut favoriſé par le Synode National de Loudun l'an 1659. car cette Aſſemblée ‡ lui accorda une penſion de 750. livres, payable par toutes les Egliſes de France ſelon la repartition qui en fut faite. Il avoit preparé avant la tenuë de ce Synode un bon nombre de ⊥ Diſſertations ſur des matieres importantes, contre le Cardinal Baronius. Il en mit quatre ou cinq entre les mains d'un Paſteur de Caſtres, l'un des Deputez de la Province du haut Languedoc & de la haute Guyenne. Elles furent preſentées à Mr. Daillé Moderateur de ce Synode National, & celui de tous les Miniſtres qui pouvoit le mieux juger de la bonté de ces pieces. Mr. Daillé en fut fort content, & en rendit un temoignage fort avantageux à toute la compagnie. Il les emporta à Paris, où l'on eſperoit qu'elles feroient imprimées, car on les jugea dignes de voir le jour. Mais l'évenement a fait voir ou qu'on ne prit point de meſures pour cela, ou qu'on n'en put prendre. L'Auteur qui étoit fort vieux, & travaillé de la pierre vint à mourir; Mr. Daillé mourut auſſi, & aprés cela l'Egliſe de Caſtres a eu beau écrire lettres ſur lettres pour retirer ces Diſſertations, elle n'a jamais pu ſeulement ſavoir ce qu'elles étoient devenues. Mr. Balthaſar en laiſſa d'autres qui n'étoient pas encore achevées, & quantité de Recueils qui conſiſtoient preſque tous en des billets ſeparez, où il avoit mis les autoritez & les temoignages dont il devoit ſe ſervir contre le Cardinal Baronius. C'eſt dommage que tout cela ſoit demeuré dans un coffre, qui eſt au pouvoir de je ne ſai β qui. Mr. Balthaſar écrivoit bien en Latin; ſon Panegyrique de Mr. Fouquet eſt d'un beau ſtyle. Je n'ai vu que cela de lui, & je ne ſai s'il a publié autre choſe. S'il avoit été moins ſcrupuleux ſur le langage, il auroit pu faire plus de chemin dans ſa Critique de Baronius. Je croi neanmoins qu'il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant (*A*) ſes ſcrupu-

* *C'étoit celle d'Avocat du Roi.*

† *Il s'apeloit Mr. de Faur.*

‡ *Ce fut à la requête & ſur le bon temoignage du Synode du haut Languedoc & de la haute Guyenne. Il jouiſſoit déja d'une penſion de 300. livres. Voyez les Actes du Synode National de Loudun dans le Synodicon de Mr. Quick t. 2. p. 572.*

⊥ *Il leur donnoit le titre de* Diatribes: *Son Ouvrage étoit en Latin.*

β *Tiré d'un Memoire communiqué par Monſieur de la Deveze cidevant Miniſtre de Caſtres, & à preſent de la Haye.*

fut trop mal aiſée à placer. Sur ce pied-là Baleſdens auroit eu l'obligation à ſon nom de n'avoir pas reçu un coup de maſſuë dans la Requête des Dictionaires, & ce nom ſi intraitable par raport aux rimes auroit produit un effet bien plus favorable, que ne firent celui de (*a*) Tuticanus & celui (*b*) d'Earinus: mais je ne penſe pas que l'on doive recourir à cette ſuppoſition; car la Requête imprimée l'an 1652. ne contient le nom d'aucun Academicien, qui fût entré dans l'Academie depuis l'an 1640. Cependant parmi ceux qui y entrerent depuis cette année, il y en avoit qui prêtoient le flanc à Mr. Menage autant qu'il le pouvoit ſouhaiter. Le bon Mr. du Rier étoit-il un Traducteur ſans reproche?

(*D*) *Il avoit demeuré au College de Harcour.*] Mr. de Marolles qui m'aprend cela (*c*) ajoûte que l'hôte de Baleſdens étoit *un bonhomme apelé le Landez, depuis Docteur en Theologie, & oncle des deux Mazures, Curez de Saint Paul l'un aprés l'autre.* Il dit que Baleſdens *étoit de ce tems là d'une humeur gaye, & d'un entretien divertiſſant.*

(*A*) *Touchant ſes ſcrupules de latinité.*] Parmi pluſieurs pieces que Mr. l'Abbé de Marolles fit imprimer les dernieres années de ſa vie, il y en a une qui contient *les noms de ceux qui lui avoient donné de leurs livres, ou qui l'avoient honoré extraordinairement de leur civilité.* C'eſt là que ſe trouve ce que l'on va lire. „ Chriſtophe „ *Baltazar* qui avoit écrit tant de Recueils de ſa „ main pour divers traitez hiſtoriques manu„ ſcrits. Il vouloit faire des animadverſions ſur „ les Annales de Baronius: mais il s'y prit un „ peu tard, & ne s'étoit pas encore formé le „ ſtile,

(*a*) Quod minus in noſtris ponaris amice libellis Nominis efficitur conditione tui. Lex pedis officio, fortunaque nominis obſtat, Quaque meos adeas eſt via nulla modos. *Ovidius lib. 4. de Ponto Eleg. 12.*

(*b*) Nomen nobile, molle delicatum Verſu dicere non rudi volebam. Sed tu ſyllaba contumax repugnas. *Martial. lib. 9. Epigr. 12.*

(*c*) *Memoires, pag. 32. ad ann. 1616.*

ſcrupules de latinité. Je trouve plus vraiſemblable ce que l'on a dit touchant ſon humeur credule pour (*B*) les ſortileges.

BALZAC eſt une petite Terre en Angoumois ſur la Charante, celebre pour avoir (*A*) donné ſon nom, & pour avoir ſervi long tems de demeure à l'un des plus éloquens Ecrivains du XVII. ſiecle, ſavoir à l'illuſtre Mr. de BALZAC. Il s'apelloit Jean Louïs Guez, & étoit fils de Guillaume Guez (*B*) Gentilhomme du Languedoc qui avoit beaucoup de merite, & qui s'étant attaché d'abord à Roger de Bellegarde Marechal de France, & Gouverneur du Marquiſat de Saluces, conduiſit fort ſagement pluſieurs affaires. Il fut même envoyé n'ayant

„ ſtile, voulant d'ailleurs tourner le ſien d'une „ maniere trop fine & trop élegante, de ſorte „ qu'il ne pouvoit faire une page entiere de ſon livre en un jour, bien qu'il fût âgé de plus de ſoixante & trois ans. „ Si Mr. l'Abbé de Marolles eût daté le tems qu'il avoit en vuë, nous ſaurions à quel âge Mr. Balthaſar obtint penſion du Synode de Loudun.

(*B*) *Touchant ſon humeur credule pour les ſortileges.*] Le même Abbé de Marolles me fournit tout le commentaire de ce texte. Le paſſage eſt un peu long, cependant je ne l'abregerai pas : ce qui ne ſervira pas pour une choſe ſervira pour une autre. „ Retournons (*a*) maintenant „ dans nôtre cabinet, où dans une compagnie „ de gens doctes, ſe trouverent un jour Mr. „ Baltaſar, qui eſt ſi verſé dans les connoiſſances de l'Hiſtoire, & Mr. de Sorbieres, dont „ la douceur & le ſavoir ſont auſſi dignes de „ beaucoup de recommandation : l'un qui de „ Catholique s'étoit fait de (*b*) la Religion pretenduë reformée, & l'autre qui de Proteſtant étoit rentré dans l'Egliſe Catholique. Sur „ quoi le premier ayant été entrepris, parce „ qu'on ne pouvoit comprendre les motifs de „ ſon changement, attendu les excellentes lumieres de ſon eſprit, dît qu'il s'y étoit porté „ par la perſuaſion qu'il avoit conceuë, que „ dans l'autre Communion il y avoit plus de „ pureté & de ſimplicité, que dans la nôtre : „ qu'on y avoit retabli la ſainte liberté de l'Evangile, ſous le doux joug de la Foy des promeſſes de nôtre Seigneur ; & qu'on en avoit „ ôté les abus & la ſuperſtition, pour y mettre „ le culte, ſelon l'uſage de la primitive Egliſe. „ On lui diſputa bien toutes les parties de ſa „ reponſe : mais cela n'ayant de rien ſervi, on „ paſſa à d'autres choſes ; & du propos des Miracles, on vint à celui d'une infinité de contes qui ſe font des Sorciers, & de diverſes „ apparitions, qui à peine ſont cruës des enfants, par où l'on connut que celui qui avoit „ temoigné d'être ſi ennemi de la ſuperſtition, „ l'admettoit en quelque ſorte par une credulité aſſez grande qu'il avoit à ces choſes-là ; „ outre que s'étant expliqué, ſur les vaines divinations des Aſtrologues, il fit bien connoître qu'il n'y adheroit que trop, auſſi bien „ qu'aux predictions de Noſtradamus dans ſes „ Centuries, où il n'y eut jamais de barbarie „ au monde, qu'on puiſſe mettre en comparaiſon de la ſienne. Cela fut ainſi jugé de „ toute la compagnie où étoit M. l'Abbé Talman, qui a l'eſprit ſi bien fait, M. Baudelot (*c*) Abbé de Maſſai, & M. l'Abbé du „ Verdus, qui ſont ſi deſabuſez des erreurs populaires, avec M. de la Herpiniere de Blois, „ ſi raiſonnable en tous ſes ſentimens, M. de „ Marſay le Boſſu, Gouverneur de Gien, qui ſait „ tant de bonnes choſes, & qui les debite ſi noblement, & quelques autres, dont un ſeul eſſaya „ de maintenir l'opinion qui avoit été rejettée.

(a) Memoires, pag. 276.

(b) Les memoires de l'Abbé de Marolles furent achevez d'imprimer le 5. Janvier 1656. Il faut donc que dès l'an 1655. pour le moins Balthaſar eût fait ſon abjuration.

(c) Il faloit dire Bourdelot.

(*A*) *Pour avoir donné ſon nom.*] Je ne ſai point ſur quoi Mr. Moreri ſe fonde, quand il dit que ceux de la famille de Guez ont porté le nom de la Terre de Balſac. Premierement il devoit ſavoir qu'il faut (*d*) écrire *Balzac*, lors qu'il s'agit de ce village, & *Balſac*, lors qu'il s'agit de l'ancienne Maiſon de Balſac d'Entragues. Il a fait tout le contraire. Secondement il n'y a eu que Jean Louis Guez, qui ait porté le nom de Balzac ; ſon pere a toûjours gardé ſon nom de famille (*e*), & ſi depuis la mort de Jean Louïs quelcun de la parenté s'eſt fait apeller Balzac, je ne croi pas qu'il ſoit venu à la conoiſſance de Mr. Moreri. Au reſte ce qui a été dit par quelques perſonnes (*f*), *Que ſi Mr. de Balzac n'eût point pris le nom de ſa terre, ſon nom de famille étant mis à la tête de ſes Oeuvres, n'eût pas eu tant de ſuccés dans le monde, & qu'en diſant lettres de* Monſieur Guez *on n'en eût pas conçu une ſi belle idée, & qu'on ſe perſuade que ce nom de Balzac étant pris pour celui d'une noble & ancienne Maiſon aſſez conuë lui donnoit plus d'autorité*, cela, dis-je, eſt en partie vrai-ſemblable, & en partie très-faux. Il eſt vraiſemblable qu'un nom auſſi ſimple & auſſi peu prevenant que celui de Guez, auroit nui à un Auteur à la tête d'un Ouvrage, mais il eſt très-faux que Jean Louïs Guez ait mis le nom de Balzac à la tête de ſes livres, afin d'éviter un ſemblable inconvenient, & afin de donner occaſion de croire qu'ils venoient d'un grand Seigneur ; c'eſt-là preciſément où Sorel en vouloit venir avec ſes expreſſions confuſes & entortillées. Encore un coup cela eſt faux, car Jean Louïs Guez avoit pris le nom de Balzac, avant que de ſonger à l'impreſſion de ſes lettres. Je ne ſaurois comprendre d'où eſt venu que Mr. Menage, qui a fait imprimer les poëſies & les lettres Latines de cet Auteur, où l'on voit & ſur le titre & ſur le haut de chaque page le nom de *Joannis Ludovici Guezii Balzacii*, a dit (*g*) qu'on y voit celui de *Joannis Ludovici Gueſai Balzacii*. Je dirois que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a mis *Gueſai* au lieu de *Gueſii*, ſi je ne voyois la même (*h*) faute dans une édition très-correcte de ſes poëſies.

(*B*) *Guillaume Guez Gentilhomme du Languedoc.*] Mr. de Balzac repreſente quelquefois ſon extraction d'une maniere à nous en donner une haute idée. Il dit (*i*) *que ceux à qui il a l'honneur d'apartenir ont fondé des Monaſteres en divers endroits du Royaume, & qu'Angoulême & Thouloſe ſont glorieuſes des marques que leur pieté y a laiſſées.* Il nous aprend en un autre endroit (*k*) que le biſayeul de ſon triſayeul fut gratifié de trois paroiſſes en Languedoc par la Comteſſe Alix. Theophile donne une toute autre idée de la famille de Mr. de Balzac.

(d) Sorel, Conoiſſ. des bons livres pag. 28. edit. de Holl. & Menage, Anti-Baillet t. 1. p. 4 l'ont remarqué.

(e) Anti-Baill. ib.

(f) Apud Sorellum ubi ſupra, & ex Sorello dans les Jugem. des Sav. tom. 1. pag. 484.

(g) Ubi ſupra.

(h) A l'index : cette édition eſt celle de Wetſtein à Amſterd. 1687.

(i) Oeuvr. diverſes. diſc. 14.

(k) Lettr. choiſies pag. 367.

n'ayant pas encore 26. ans auprès de Philibert Emanuel Duc de Savoye, pour des negotiations importantes où il reüssit pleinement, & se fit fort estimer de ce Prince. Le Marechal de Bellegarde quelque tems après le fit gouverneur de son fils, qui fut tué à la bataille de Coutras * l'an 1587. Le pere étoit † mort en 1579. Ainsi Guillaume Guez ayant perdu ces deux patrons, s'attacha au Duc d'Epernon, qui souhaitoit de l'avoir auprès de soi, & lui rendit de grans services en diverses occasions fâcheuses, Henri IV. ayant conu l'adresse, la probité & la fermeté que ce Gentilhomme faisoit paroître dans les affaires, pour lesquelles le Duc d'Epernon l'envoyoit en Cour, auroit bien ‡ voulu l'attacher à son service; mais il lui trouva plus d'inclination pour la vie de Province que pour la vie de Cour, à laquelle sa vertu ne se seroit pas aisément accommodée. Ce bon Gentilhomme se fixa dans l'Angoumois, & y mourut le 20. de Septembre 1650. âgé de cent ans (*C*). Il avoit épousé une Demoiselle de la famille de Nesmond, avec laquelle ‡ il vêcut 64. ans dans une parfaite concorde. Il en eut entre autres enfans le celebre Mr. de Balzac dont je vais parler. Voyez l'éloge Latin de Guillaume Guez, composé par Mr. de Girac, & imprimé à la fin du Socrate Chretien. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire, à quoi j'ajoûte; I. Que Guillaume Guez ressembloit β si fort au Pere Narni, que la premiere fois que Mr. de Balzac vit ce fameux Predicateur, *il crut que son pere s'étoit deguisé en Capucin.* II. Que Dom Pierre de St. Romuald loüe γ entre plusieurs autres vertus de Guillaume Guez, la magnificence qu'il fit paroître dans la structure du château de Balzac, & dans celle de sa maison d'Angoulême. Cette maison étoit *embellie & enrichie de raretez si exquises, particulierement pour les tableaux & autres enjolivemens*, que la Reine Mere Marie de Medicis ne voulut loger que là pendant son sejour d'Angoulême. III. Que l'un de ses autres fils s'apelloit Mr. de Roussines, (Mr. de Balzac lui écrit la quarantiéme lettre du livre 8.) & qu'il eut une fille dont (*D*) Mr. de Balzac parle assez souvent.

* Le P. Anselme Hist. des grans Offic. p. 194.
† Id. ibid.
‡ Voyez lettr. choisi. de Balzac p. 364. édit. de Holl.
‡ Elle vécut jusqu'en 1653. Voyez la 13 lettre de Balzac à Conrart liv. 3.
β Lettre 27. à Chapelain l. 3.
γ Thres. Chronol. ad ann. 1627.

BALZAC (JEAN LOUÏS GUEZ SIEUR DE) nâquit à Angoulême l'an (*A*) 1595. Il aquit de fort bonne heure une reputation extraordinaire; il y avoit

(*C*) *Agé de cent ans.*] Je me suis servi du nombre rond après Mr. de Girac que j'ai cité, mais je dois ici rectifier un peu la chose, par le moyen d'une (*a*) lettre de Mr. Guez à son fils, signée Guez, & datée du 20. Novembre 1642. *Il étoit alors entré dans la 89. année de son âge.* Il n'avoit donc pas cent ans le 20. de Septembre 1650. qui fut le jour de sa mort. Cette lettre est une exhortation pressante à faire imprimer quelques manuscrits, sur tout les Apologies contre Phyllarque.

(*D*) *Une fille dont Mr. de Balzac parle assez souvent.*] Elle fut mariée avec Monsieur de Campagnolle, qui mourut Capitaine aux Gardes au siege de Montauban, & qui étoit frere d'un brave dont Mr. de Thou parle (*b*) quelquefois. Ce Capitaine aux Gardes laissa un fils qui fut tué (*c*) au siege de Lens, & une fille qui est la Demoiselle de CAMPAGNOLLE dont il est quelquefois parlé dans les lettres de (*d*) Mr. de Balzac. Il temoigne beaucoup d'amitié pour cette niece, & donne de fort bons conseils pour l'élever. Voyez ses lettres choisies pag. 157. & les lettres 46. 47. & 48. du 7. livre dans l'édition *in fol.* J'ai trouvé dans une lettre de Costar un passage qui concerne la Demoiselle de Campagnolle. *A Balzac*, dit-il, (*e*) *vous verrez une niece qui est belle & spirituelle, qui discerne fort bien la vraye galanterie d'avec la fausse, & à qui il ne manque rien pour vous que de l'aimer un peu davantage.* Il paroît un (*f*) livre depuis peu où il y a quelque chose qui pourroit bien regarder cette Demoiselle. On y conte que Langlade (*g*), l'un de ceux que le Cardinal Mazarin *employoit le plus dans les negociations secretes, avoit* (*h*) *aimé dans son païs* avant que de venir à la Cour, *une fille de qualité qu'on appelloit Mademoiselle de Campagnol.* „Il n'avoit pas osé lui proposer de l'épouser; „mais il avoit exigé d'elle qu'elle ne se mariât „point, promettant de l'avertir quand sa fortu„ne seroit en état de la pouvoir rendre heu„reuse. Il fit confidence à Gourville de la pa„role qu'il avoit donnée à cette fille, & lui te„moigna avec quelque chagrin, qu'il ne se „croyoit pas assez de bien pour pretendre „à cette alliance, n'ayant en tout que quarante „mille écus. Gourville lui dit que cela ne de„voit pas l'embarasser, & qu'il pouvoit partir „avec toute assûrance, pour achever son maria„ge, lui promettant de lui en donner encore au„tant. Langlade partit sur cette assûrance, & „donna beaucoup de joye à Mademoiselle de „Campagnol, quand il lui fit connoître qu'il se „souvenoit encore d'elle. Ils se marierent, & „Langlade revint à Paris avec sa nouvelle épouse, „où ils trouverent que Gourville leur avoit re„tenu une belle maison, & qu'il l'avoit super„bement meublée. Il donna à Langlade ces „beaux meubles, avec quantité de vaisselle d'ar„gent & de pierreries pour sa femme, outre les „quarante mille écus, & Madame (*i*) de Parville „prit grand soin de faire voir le beau monde à „cette Provinciale. Ces nouveaux mariez vêcu„rent encore long-tems fort contens l'un de „l'autre.„

(*A*) *Nâquit à Angoulême l'an* 1595.] Je n'ai trouvé cela dans aucun livre; mais voici com-

(*a*) Elle est à la page 365. des lettres choisies de Balzac, édit. de Hollande.
(*b*) Voyez les poësies Lat. de Balzac, pag. 112. édit. in 12.
(*c*) Voyez le vol. des lettr. à Conrart, liv. 5. lettr. 3.
(*d*) Voyez la 67. lettre du 6. livre, & la 42. du 9.
(*e*) Voyez la 29 lettre des Entretiens de Voiture & de Costar pag. 249.
(*f*) Intitulé Galanteries des Rois de France. A Bruxelles 1694.
(*g*) Tome 2. p. 239.
(*h*) Ibid. pag. 242.
(*i*) C'étoit une Maitresse de Gourville.

avoit un si grand feu d'imagination, tant d'éloquence, & tant de pensées peu communes dans les lettres qu'il écrivoit en ses jeunes ans, que ceux qui les avoient vuës en étoient charmez, & les loüoient par tout: de sorte que comme il étoit * au service du Cardinal de la Valette, il fut bien-tôt conu à la Cour avec avantage, & jusques là que le Cardinal de Richelieu auquel il écrivit plusieurs fois, lui fit l'honneur de lui repondre d'une maniere tout-à-fait obligeante. Cette reponse fut imprimée avec les lettres de Balzac, dont la premiere édition est de l'an 1624. Il se crut en passe d'une fort grande (*B*) fortune; ses lettres se debitoient si promtement, qu'il falut en faire plusieurs éditions; on le loüoit à perte de vuë, mais non pas avec le consentement unanime de tous les lecteurs. Il s'éleva des esprits contredisans, soit que l'envie les eût excitez, comme il y a bien de l'apparence, soit que l'on eût decouvert les lieux foibles des Ouvrages de

** Sorel, Biblio. Franc. p. 1[illegible]1 de la 2. édit.*

comment je l'ai inferé de deux lettres de Balzac. Il fait mention dans (*a*) l'une de ces deux lettres d'un remerciment qu'il avoit fait à Mr. Spanheim en 1649. pour la belle Harangue qu'il en avoit reçuë, & *qui lui avoit rendu une passion que 53. ans lui avoient ôtée.* Cette Harangue étoit sans doute l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frederic Henri; l'on peut supposer qu'il la reçut l'an 1648. car il n'étoit pas promt à repondre: il avoit donc 53. ans en 1648. il étoit donc né en 1595. Dans l'autre (*b*) lettre datée du 15. Octobre 1637. il parle d'un Ecrit qu'il avoit fait à l'âge de 17. ans, & il dit qu'il y avoit 25. ans entiers qu'il l'avoit fait. Il avoit donc 42. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & par consequent il étoit né en 1595. S. Romuald (*c*) met sa naissance à l'an 1598. *car il en avoit 28.*, dit-il, *l'an 1626.* mais il a oublié de prouver cette raison. Je ne dissimule point que j'ai trouvé un passage qui prouve que Balzac est né en 1596. Je le cite dans la remarque B.

(a) C'est la 14. du 1. livre, à Conrart: le remerciment à Mr Spanheim est la 19. du 5. livre.

(b) C'est la 10. du 2. livre à Chapelain.

(c) Abregé Chron. à l'an. 1598.

ECRIT publié par Balzac à l'âge de 17. ans.

Au reste le petit Ecrit qu'il composa à l'âge de 17. ans vaut bien une digression. Il avouë (*d*) qu'en le faisant, il fit une faute & une folie, & il s'en excuse le mieux qu'il peut sur sa jeunesse, & sur ce *qu'il le composa en Hollande, sans dessein de le rendre public par l'impression.* Il trouve fort mauvais qu'Heinsius ait ressuscité cette faute. Je l'ai dejà dit (*e*), voilà un inconvenient à quoi les Auteurs un peu celebres sont fort sujets: il leur arrive quelque querelle de plume, qui est cause que leur Antagoniste recherche avec soin les plus petites fautes de leur jeunesse, pour leur en faire reproche publiquement. Je ne m'étonne point que quelques-uns ayent cru que Balzac en ce tems-là n'eût pas refusé de faire fortune dans la Hollande, sous la profession d'un Huguenot. J'avois cru avant que de lire l'Ecrit en question que c'étoit un jugement temeraire, mais j'ai changé de sentiment depuis que Mr. Minutoli (*f*) a eu la bonté de m'envoyer une copie de cette piece. Il en a un exemplaire imprimé, de l'édition qu'Heinsius fit faire à Leyde l'an 1638. Le titre est, *Discours politique sur l'Etat des Provinces Unies des Païs-bas par I. L. D. B., Gentilhomme François,* C'est une piece volante de 4. ou 5. pages; on y voit à la fin par forme de signature *Jean Louis de Balzac.* L'Ouvrage est très-beau, plein d'esprit & de pensées; mais je suis bien assûré que Baudius qui étoit en charge publique à Leyde, & aux gages de la Hollande, n'auroit pas decidé si fortement pour la justice avec laquelle les Etats degraderent Philippe II. & qu'il n'auroit pas cherché des loüanges si rafinées pour la Hollande, ni des invectives si perçantes contre la domination Espagnole, ni enfin des maximes si étudiées en faveur de la liberté de conscience. On est donc excusable de soupçonner que le Gentilhomme François sondoit peut-être le gué par cette feuille volante, & que si la Republique frapée d'admiration pour une si belle plume, & si bien intentionnée, avoit offert une belle charge, l'Auteur de 17. ans l'eût preferée à son païs, & à son Catholicisme.

(d) Lettr. 10 à Chapelain l. 3.

(e) Voyez ci-dessus pag. 444.

(f) Il est fourni d'une infinité de nobles pieces rares, qu'il a eu toujours grand soin de ramasser & de garder.

Monsieur de Balzac fit son voyage de Hollande l'an 1612. Il le fit avec Theophile, auquel, si l'on en croit le P. (*g*) Goulu, *il joüa alors un mauvais tour*, qui fut cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre ce Poëte & Balzac. La terrible lettre que Theophile fit imprimer contre ce compagnon de voyage, lui reproche deux ou trois avantures mal plaisantes; *Je ne parle point*, lui dit-il, *du pillage des Auteurs, le gendre du Docteur Baudius vous accuse d'une autre sorte de larcin . . . Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'épée pour vous venger du bâton.*

(g) Lettr. de Phyll. 1. part. pag. 257.

(*B*) *Il se crut en passe d'une fort grande fortune.*] Il y a du plaisir à l'entendre raconter lui-même les raisons de ses grandes esperances. Qu'on lise donc la 2. histoire qu'il debite dans (*h*) ses Entretiens; c'est la sienne. On y verra entre autres choses la preuve de ce que j'ai dit touchant les éloges que l'on donnoit à ses lettres, avant même qu'elles fussent imprimées. Il nous conte que l'Evêque de Luçon rapellé de son (*i*) exil *lui fit une infinité de caresses, le traita d'Illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire, & que l'ayant un jour prié à diner, il dit à force gens de qualité qui étoient à table avec lui*, voila un homme (*cet homme n'avoit alors que 22. ans*) à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons, & il faudra commencer par une Abbaïe de dix mille livres de rente. *N'est-il pas vrai qu'on ne sauroit gueres voir de plus beaux commencemens? A Rome on lui eût là-dessus prêté de l'argent, on eût fait des gageures sur ces avances de la fortune. Toutes fois les choses en sont demeurées là. Monsieur le Cardinal de Richelieu ne s'est point souvenu de ce qu'avoit dit Monsieur l'Evêque de Luçon.* Cela me fait souvenir de cet endroit du (*k*) *Menagiana*; „ Monsieur de Balzac avoit „ premierement aspiré à être Evêque. Il se re- „ trancha en suite à devenir Abbé: mais il ne „ reüssit ni dans l'un ni dans l'autre dessein. Il a „ même écrit dans quelcun de ses Ouvrages qu'il „ ne seroit jamais Abbé, à moins qu'il ne fondât „ l'Abbayïe.

(h) Entret. 8. pag. 132. édit. in 12.

(i) Cela tombe à l'an 1618.

(k) Pag. 190.

de Balzac. Ces dissensions après avoir regné quelque tems dans les compagnies, devinrent une guerre publique en 1627. mais une guerre des plus furieuses qui se soient vuës en ce genre-là. L'Ouverture s'en fit par un jeune Moine qui composa un petit livre intitulé, *Conformité de l'éloquence de Mr. de Balzac avec celle des plus grans personnages du tems passé & du present.* Quoi que cette piece ne fût pas publique, elle ne laissoit pas de passer de main en main presque comme si elle eût été imprimée, & personne n'ignoroit qu'un Feuillant nommé *Frere (C) André* en étoit l'Auteur. Mr. de Balzac souhaita qu'elle fût refutée publiquement, & c'est ce qui fut executé dans l'Apologie qu'Ogier (D) publia en 1627. Le General des Feuillans qui se nommoit alors le P. Goulu, prit en main la cause de Frere André, & sous le nom de * Phyllarque écrivit deux volumes de lettres contre Balzac avec un emportement extrême, comme je l'ai raporté dans son article. Cette querelle donna lieu à quantité † de livres, & fut une tempête qui pensa abîmer Mr. de Balzac, tant à cause des artifices de ses ennemis, qu'à cause qu'il avoit donné quelque prise à ses censeurs par des hyperboles extremement froides, par des saillies de vanité, & par des propositions un peu scabreuses. Il laissa passer cet orage sans repondre (*E*) à son adversaire, qui étant

* *C'est-à-dire Prince des Feuillans, par allusion à sa qualité de General des Feuillans.*

† *Biblioth. Franc. de Sorel ubi supra.*

Voyez ci-dessous l'article Javresac.

(C) *Un Feuillant nommé* Frere André.] C'étoit un Manceau (*a*) qui se reconcilia depuis avec Mr. de Balzac, & l'alla voir à Engouleme. Monsr. de Balzac le regala magnifiquement, & lia une cordiale amitié avec lui, qui a duré autant que sa (*b*) vie. Il lui a écrit plusieurs lettres, où il le qualifie *le Reverend Pere Dom André de S. Denys.* Voyez nommément l'une des Dissertations imprimées avec le Socrate Chretien; le premier Entretien, & parmi les lettres Latines le poëme intitulé *Iter speratum*, precedé d'une lettre où Balzac raconte avec une extrême joye le changement de ce Feuillant, & où il se sert de cette belle exclamation,

O superi tanto-n' placuit concurrere motu
Æterna posthac mentes in pace futuras?

Une autre lettre (*c*) Latine qui precede celle-là, nous aprend que Frere André, qui selon l'expression de Voiture avoit été l'Helene de cette guerre, ayant ouï dire que Mr. de Balzac étoit mort l'avoit pleuré & loüé. Or puis qu'après avoir su que la nouvelle étoit fausse, il devint le bon ami de ce pretendu defunt, il fit voir qu'il n'étoit pas dans le cas de cette sentence,

(*d*) *Virtutem incolumen odimus,*
Sublatam ex oculis quærimus invidi.

Il ne faut pas oublier cette circonstance (*e*), que ce Religieux qui étoit alors Prieur du Couvent de St. Memin proche d'Orleans, n'eut pas plûtôt su la maladie dangereuse de Mr. de Balzac, qu'il assembla tous ses Moines afin qu'ils priassent Dieu avec lui pour le malade. Celui-ci après sa guerison donna à l'Autel de leur Eglise une Cassolette de quatre cens livres, accompagnée d'un revenu annuel, pour y entretenir continuellement les parfums. Si Mr. Moreri avoit parlé des temoignages éclatans que Balzac donna de son bon cœur, en se reconciliant avec Frere André, & avec le P. Garasse, on ne trouveroit pas destitué de jugement cet endroit de son Dictionaire. *Il passa d'abord pour l'homme de France le plus éloquent. Cette reputation lui fit des envieux, & on sait assez la querelle qu'il eut vers l'an 1627. avec le P. Golu General des Feuillans, & avec d'autres. Tout le monde étoit pourtant persuadé de la franchise & de la generosité de Mr. de Balzac, qui mourut très-chrêtiennement comme il avoit vécu.* Quel étrange saut en si peu de lignes, de l'an 1627. à l'an 1654! Et puis à quoi bon *cette franchise, & cette generosité dont tout le monde étoit pourtant persuadé?* s'agissoit-il de cela? il s'agissoit de savoir si Balzac étoit bon Auteur, éloquent & orthodoxe.

(*a*) *S. Romuald, Continuat. Chron. Ademari ad ann. 1627.*

(*b*) *Voyez ses soins pour les interêts du P. André dans la lettre 17. & 18. du 4. livre à Conrart écrites en 1653.*

(*c*) *Pag. 268.*

(*d*) *Horat. Od. 24. l. 3.*

(*e*) *Preface des Oeuvr. de Balzac: & Relation de sa mort.*

(*D*) *L'Apologie qu'Ogier publia.*] On a parlé fort diversement sur le veritable Auteur de cet Ouvrage. Les uns ont cru que celui qui s'en disoit le pere l'étoit effectivement, les autres ont cru qu'il n'avoit fait que prêter son nom à un Ouvrage que Balzac avoit fait lui-même. Voici ce que Monsr. Menage en a dit; *le Prieur Oger (f) repondit à ces livres du P. Goulu contre Mr. de Balzac, par un livre qu'il intitula* l'Apologie de Monsr. de Balzac, *qui est un livre écrit avecque quelque sorte de doctrine & d'élegance, mais Monsr. Oger n'y a contribué que la doctrine. Tout ce qu'il y a d'élegance est de Mr. de Balzac. Je l'ai ouï dire plusieurs fois à Mr. de Racan, & à Mr. de Gomberville, qui avoient vu Mr. de Balzac travailler à cet Ouvrage, & j'ai lu d'ailleurs que Mr. de Balzac parlant de cet Ouvrage disoit qu'il en étoit le pere, & qu'Oger n'en étoit que le parrain; qu'il avoit fourni la soye, & qu'Oger n'avoit fourni que le Canevas.* Aparemment ce fut à cause qu'on en parloit ainsi dans le monde, que le Sieur de la Mothe-Aigron craignit une semblable destinée; & tâcha de la prevenir en declarant dans sa Preface de sa Reponse à Phyllarque, que l'avis qui lui étoit venu de divers endroits qu'on vouloit donner un maître à son livre, l'obligeoit d'avertir tous ses lecteurs, *qu'il n'y avoit point là de Roger qui combatît sous les armes de Leon*; qu'il n'avoit point la complaisance de ceux qui permettent qu'on leur fasse des enfans; qu'il ne pourroit souffrir qu'on lui fit ses livres; & que pour ce qui regarde la façon de son Ouvrage, ses amis lui ont été aussi étrangers que ceux qui vivoient aux extremitez du monde. Il nous aprend là même que sa preface sur les lettres de Balzac, avoit été attribuée à d'autres qu'à lui très-faussement.

(*f*) *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault pag. 252. J'ai montré dans les remarques sur l'article du P. Goulu que Mr. Menage se trompe, en disant que l'Apologie publiée par le Prieur Oger repondoit aux livres du P. Goulu.*

(*E*) *Il laissa passer cet orage sans repondre à son adversaire.*] J'avouë qu'il mit la main à la plume dès ce tems-là, pour composer sa Relation à Menandre; mais cet Ouvrage ne fut imprimé

étant mort au commencement de l'année 1629. donna lieu au retour du calme. Le public commença à revenir de la prevention qu'il s'étoit laissé inspirer contre Mr. de Balzac, & celui-ci profitant de sa disgrace, & plus encore du peu de succés de son (*F*) *Prince*, se fixa à sa maison de campagne, où il épura non seulement son esprit & son style, mais aussi son cœur, & y conserva par son commerce (*G*) de lettres, & par les Ecrits qu'il publioit de tems en tems la reputation d'un homme de très-grand merite, & de la plus belle plume de France. Il faut pourtant avouër que son style sent trop le travail, & que le tour de ses pensées est quelquefois trop guindé, & rarement assez naturel: mais encore que ses lettres n'ayent pas cet air aisé, & cet enjoûment heureux qui brille dans celles de Voiture, elles ne laissent pas d'avoir beaucoup d'agrémens, & une certaine gayeté vive & serieuse qui est presque inimitable *. On voit aussi dans tous ses Ecrits plusieurs traits d'érudition bien choisis, & bien appliquez. En un mot on ne sauroit assez admirer, veu l'état où il trouva la langue Françoise, qu'il ait pu tracer un si beau chemin à la netteté du style. Il ne faut pas trouver étrange que ses Ecrits sentent le travail. L'élevation & la grandeur étoient son principal caractere: on ne va point là sans meditation. Il y a beaucoup d'aparence que les siecles à venir lui feront raison, du decri où quelques Critiques ont tenu ses productions pendant bien long tems: ce qui n'a pas empêché qu'un bon nombre de très-excellens conoisseurs n'ayent constamment perseveré dans leur premiere admiration †. Il étoit bon Poëte Latin, & ses lettres Latines montrent qu'il écrivoit en

* Balzac [illegible] qui [illegible] éloquent... *Il avoit une melancolie douce & ingenieuse: elle paroit dans ses lettres, & il n'en parle jamais sans chatouiller le cœur, & inspirer de la joye... Il y a une certaine melancolie pleine de charmes, qui vaut mieux que toute la gayeté du monde.* Richelet, lettr. pag. 81. 82.

† *Voyez ce que Mr. Menage disoit de l'eloquence de Balzac*, Menagiana pag. 112. 113. 114.

(*d*) *Balzac, lettr.* 43. *l.* 8. *Entret.* 13. *p. m.* 182.

(*e*) *Hist. de l'Acad. Franç. pag* 221. *&* 167.

primé que long tems après. On voit la raison de cette conduite dans ces paroles du 23. Entretien de Balzac. *Vous vous souvenez de la cruelle persecution qui s'alluma contre moi il y a plus de* 20. *ans. En ce tems-là un Ange du Ciel n'eût pas été écouté, s'il en fût descendu pour plaider ma cause. La brigue étoit trop forte & trop passionnée, pour pouvoir attendre un juste jugement du public. Graces à Dieu l'orage a cessé, & le calme est venu après la tempête. Les choses ayant changé de face, il est à croire que le bon droit changera aussi le destin.* L'Auteur se voyant alors sollicité de nouveau de publier sa defense, y consentit. Menandre auquel il adresse sa Relation est (*a*) Mainard. Quoi que cette Relation soit accompagnée de la defense de quelques-uns des passages que le Pere Goulu avoit critiquez, elle est plûtôt une reponse generale, qu'une refutation suivie & complete des deux volumes de Phyllarque. Balzac justifia aussi (*b*) quelques passages qu'un Docteur de Louvain, & un Docteur de Bezancon avoient critiquez. Je trouve quelque chose à reprendre dans son calcul. Il paroît par son Entretien 27. qu'il ne se determina à publier ses Apologies, que plus de 20. ans après la persecution que Phyllarque lui suscita. Neanmoins il est très-certain que le volume de ses Oeuvres diverses, dont les discours à Menandre sont une très-considerable partie, fut imprimé l'an 1645. & que son Libraire y fait savoir que l'Auteur n'en avoit pu refuser la publication aux instances reïterées de son pere, âgé de 91. ans. Si vous comparez à cet Avis au Lecteur la lettre de Mr. Guez, dont j'ai parlé dans la remarque C de son article, vous verrez que la resolution d'imprimer les Apologies contre Phyllarque est de l'an 1644. comment accorder cela avec le 27. Entretien?

(*a*) *Menage, Remarq. sur Ayrault, pag.* 252.

(*b*) *Voyez les pieces qui sont apres le Socrate Chrétien.*

(*F*) *Du peu de succés de son* (*c*) *Prince.*] Les amis de l'Auteur avoient promis cet Ouvrage comme un Chef d'œuvre qui feroit taire tous les Critiques, & sur tout ceux qui accusoient Balzac de n'être capable que d'écrire des lettres. L'évenement ne repondit pas à ces esperances; ce livre ne fit rien ni pour la reputation, ni pour la fortune de Balzac, & lui suscita des affaires du côté de la Sorbonne. Quoi que le Marquis d'Aytona l'eût (*d*) fait brûler à Bruxelles, on ne laisse pas d'en parler avec le dernier mepris dans une Reponse de l'Abbé de St. Germain, & comme d'un livre *qui avoit été suprimé par la censure des Docteurs, & sentence des Juges un mois après sa naissance.* Mr. Pellisson (*e*) raporte qu'en 1636. Balzac lut à l'Academie Françoise *quelque partie de son Prince qu'il nommoit alors le* (*f*) *Ministre d Etat.* On voit dans le 8. livre de ses lettres celle que la Faculté de Theologie lui repondit, pour lui marquer qu'elle étoit contente des offres qu'il faisoit de changer lui-même ce qu'on avoit trouvé digne de censure.

(*c*) *Richelet dans ses remarques sur des lettres p.* 97. *dit neanmoins que* le Prince & l'Aristippe sont les deux plus eloquentes pieces de Balzac.

(*f*) *Cela montreroit qu'il avoit d'abord envie de ne faire que l'éloge du Cardinal. Mais il faut savoir que Mr. Pellisson se trompe. Le Prince fut imprimé en* 1631. *Il devoit être suivi de deux autres livres dont le dernier s'apelloit* Ministre d'Etat. *Quelques-uns trouvent que dans son Prince il donne plus de loüanges au Cardinal qu'au Roi. Voyez la Biblioth. Univers. t.* 15. *pag.* 37. *mais cela est faux.*

(*G*) *Son commerce de lettres.*] Il étoit si grand ce commerce-là, qu'il accabloit Mr. de Balzac, parce qu'outre qu'il composoit avec une extrême peine, il savoit qu'on montroit ses lettres, & qu'ainsi il faloit que rien n'y manquât. Voici comment il decrit son état à cet égard. *Il est* (*g*) *la bute de tous les mauvais complimens de la Chrêtienté, pour ne rien dire des bons qui lui donnent encore plus de peine. Il est persecuté, il est assassiné des civilitez qui lui viennent des quatre parties du monde, & il y avoit hier au soir sur la table de sa chambre cinquante lettres qui lui demandoient des reponses, mais des reponses éloquentes, des reponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées. . . . A l'heure que je vous parle*, dit-il (*h*) en un autre endroit, *il y a sur ma table une centurie de lettres qui attendent des reponses: j'en dois à des Têtes couronnées.* Comme il fut le premier en France qui se fit un grand nom par cette sorte d'Ecrits, il en remporta le titre du *grand Epistolier*, & il se le donnoit quelquefois lui-même, *Sciat* (*i*) *se dignum fuisse invidia magni Franciæ Epistolarii.* Les premieres lettres qu'il publia ne valoient pas à beaucoup près celles qu'il fit depuis sa retraite, & neanmoins celles-ci n'ont pas eu le quart du debit des autres. Sorel (*k*) a eu raison de faire cette remarque, & le Critique (*l*) de Maimbourg n'a pas eu tort de la repeter. On peut juger par là des caprices & de la bizarrerie du public.

(*g*) *Entret.* 7.

(*h*) *Lettre* 7. *du* 5. *livre dans le vol. à Conrart. Voyez aussi les lettr. choisies pag.* 15. *& les lettr. à Chapel. pag.* 81. *édit. de Holl.*

(*i*) *Epist. select. pag.* 288.

(*k*) *Bibl. Franç. pag.* 135.

(*l*) *Preface des Nouvelles lettres.*

en cette langue avec beaucoup de delicatesse. S'il eut beaucoup d'ennemis qui écrivirent (*H*) contre lui, il eut d'autre côté un très-grand nombre † d'amis & d'admirateurs, & il y avoit peu de personnes de merite, François ou Etrangers, qui en voyageant par la France ne se fissent un plaisir de l'aller (*I*) voir. Il fut un des quarante (*K*) de l'Academie Françoise. Le Cardinal Mazarin * tâcha de

† *Le grand* DESCARTES *l'aima & l'estima beaucoup. Voyez sa vie par Mr. Baillet, t. 1. pag. 139. & seq.*

* *Voyez la 1. lettre de Balzac à ce Cardinal dans le Vol. des lettr. à Conrart.*

(*H*) *Beaucoup d'ennemis qui écrivirent contre lui.*] Mr. le Chancelier Seguier n'ayant pas voulu permettre la publication d'un livre composé contre Balzac en 1636. reçut peu après une (*a*) lettre de cet Auteur, où l'on trouve ces paroles : *Tant qu'il ne se presentera au sceau que de ces gladiateurs de plume ne soyez point avare des graces du Prince, & relâchez un peu de vôtre severité. Si la chose étoit nouvelle il se peut que je ne serois pas fâché de la supreßion du premier libelle qui me diroit des injures, mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une mediocre bibliotheque je suis presque bien aise qu'elle se grossisse, & prens plaisir à faire une Monjoye des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal.* On peut conter entre ceux qui écrivirent contre lui, outre ceux dont j'ai dejà fait mention, I. Daniel Heinsius qui repoussa avec un peu de chagrin (*b*) la Critique que Balzac avoit faite de l'*Herodes infanticida.* Mr. de Saumaise ennemi de Heinsius, & ami de Balzac écrivit sur cette dispute, & adjugea la victoire à son ami; mais un Ministre de Languedoc nommé Croï (*c*) prit feu contre Balzac en faveur de Heinsius: & neanmoins il écrivit peu après fort durement contre Heinsius : il est vrai que ce fut sur d'autres matieres. II. Nicolas Bourbon, de l'Academie Françoise. Voyez ce que l'Historien de l'Academie a dit là-dessus (*d*). III. Costar, qui ayant cru que Balzac avoit engagé par jalousie Mr. de Girac à critiquer Voiture, lui adressa la Defence de Voiture, & y fourra cent railleries piquantes. Le coup fut senti, & la chose degenera enfin en guerre ouverte. Costar leva tout-à-fait le masque. Voyez les reproches que lui en fait Monsr. Girard dans la preface des Entretiens de Balzac. On trouve dans le *Menagiana* (*e*) quelques faits qui pourront avoir ici de l'emploi fort à-propos. Mr. de Balzac *après avoir obligé Mr. de Girac à écrire en Latin contre* les lettres de Voiture, *engagea aussi Mr. Costar à prendre la defense de Voiture, & à écrire contre Mr. de Girac; c'étoit pour s'attirer des loüanges de l'un & de l'autre côté. Je passois par le Mans pour revenir à Paris dans le tems que la* Defense *fut achevée. Mr. Costar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être envoyé à Mr. de Pinchesne neveu de Mr. de Voiture, & l'autre à Mr. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y ajoûter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à Mr. de Balzac qui envoya des corrections; cependant l'Ouvrage s'imprima. Et parce que ses corrections arriverent dans le tems que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venuës trop tard; & le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin.* Je laisse les coups de dent qu'on (*f*) donne à Balzac dans l'Hexameron rustique. Je laisse de plus ce qui se passa entre Monsr. du Moulin & lui, car ce ne fut qu'une legere escarmouche de controverse, où chaque partie reçut de l'encens. Il en sortit d'autres (*g*) disputes qui furent plus envenimées, mais autant qu'il m'en peut souvenir, Balzac n'y reçut que ce petit coup, *Vir ingenio compto & Gallicæ eloquentiæ laude clarus Balzacus, sed in religionis negotio plusquam infans.* Ce fut Mr. du Moulin qui le lui donna dans l'Epitre liminaire de sa reponse à *Petra-Sancta.* Je serois trop long si j'entreprenois de parler d'un certain de Vaux ‡, & de tous les autres adversaires de Balzac.

(*I*) *Ne se fissent un plaisir de l'aller voir.*] Cela lui étoit à charge, comme il paroît par ces paroles de son 7. Entretien. *Il vient ici des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieües, & tout exprés, si on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort, lui disant pour leur premier compliment que sa haute reputation, & la celebrité qu'il a donnée au lieu où il est les ont obligez de venir voir cette personne si conuë, & ce village si renommé, qu'il ne doit point trouver mauvaise une si juste & si honnête curiosité que la leur. Un de ces Curieux lui commença il y a quelques jours sa Harangue par* le respect & la veneration qu'il avoit toûjours euë pour lui, & pour Messieurs ses livres. *Il n'est rien de plus historique que ceci, & vous pouvez voir par là jusqu'où peut aller le stile des complimens.* Ce n'étoient pas seulement les gens de lettres qui l'alloient voir. Les grans Seigneurs le faisoient aussi, & je suis fort trompé si le Comte de Pigneranda ne lui fit point cet honneur, lors qu'il passa en ce païs-là pour s'en retourner en Espagne. Mr. de Balzac est bien aise de nous aprendre, que ce Comte lui avoit reproché le zêle ardent de sa plume pour defendre l'honneur de la France. Il nous aprend cela dans la lettre (*h*) où il refute le bruit qui couroit, qu'il avoit composé un Manifeste pour le Prince de Condé en 1651.

(*K*) *Il fut un des quarante de l'Academie Françoise.*] Mr. Pellisson ayant dit (*i*) conformément aux Regîtres de l'Academie, que le 13. jour de Mars 1634. Mr. de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de son chef à Monsr. de Balzac, pour l'avertir que s'il temoignoit à la Compagnie par ses lettres qu'il desiroit d'y être admis, elle le lui accorderoit volontiers, Mr. Pellisson, dis-je, ayant dit cela, ajoûte *qu'il ne voit pas dans le Regître ce qui suivit, mais qu'infailliblement Mr. de Balzac sur sa reponse fut reçu peu de tems après dans l'Academie.* Mr. de Balzac ne trouve pas qu'en cela Monsr. Pellisson ait été *fidele Historien*; il reconoît que Mr. de Boisrobert l'avoit exhorté plusieurs fois à faire un compliment par écrit à l'Academie, & qu'il l'avoit même menacé de la part de Mr. le Cardinal, si ce compliment ne venoit pas, mais il soutient qu'il n'avoit rien repondu, & qu'au bout de 5. ou 6. mois on lui aprit qu'il étoit de l'Academie, & qu'on avoit vu son nom dans le Soleil (*k*) du petit bonhomme Monsieur de la Peyre. D'où il conclut que si on avoit presenté à l'Academie une lettre de sa part, on avoit fait une fausse lettre. Voilà ce qu'il écrivit à Monsr. Conrart le 22. Septembre 1653.

(*a*) *C'est la 43. du 3. livre de la 2. partie des lettres choisies.*

(*b*) *Voyez sur cela l'Entret. 35. de Balzac, & la 25. lettr. du 1. l. à Chapel. & la 20. du l. 2.*

(*c*) *C'est lui qui est l'Auteur de la* Reponse *anonyme* à la lettre & au discours de Balzac sur une Tragedie de Heins intitulée *Herodes infanticida; laquelle reponse fut imprimée à Geneve (quoi que le titre ne le porte pas) en 1642.*

(*d*) *Pag. 269. édit. 1672. Voyez aussi la 28. & la 30. lettre du 2. l. à Chapelain.*

(*e*) *Pag. m. 166. 167.*

(*f*) *Voyez la plainte que fait Mr. Menage dans le* Menagiana *p. 323. d'avoir été introduit dans l'He*xameron *pour parler contre Mr. de Balzac.*

(*g*) *Le Jesuite Silvestre à Petra Sancta ayant écrit durement contre la Reponse de du Moulin à Balzac; fut payé en même monnoye par du Moulin & par Rivet.*

‡ *Il publia le tombeau de l'Orateur François.*

(*h*) *Elle est imprimée à la fin du Socrate Chrétien.*

(*i*) *Hist. de l'Acad. pag. 221.*

(*k*) *La Peyre dedia en 1635. son livre* de l'éclaircissement des tems *à l'Academie avec ce titre* A l'Eminente. *Il y fit mettre le portrait du Cardinal en taille douce, avec une couronne de rayons tout autour, chacun desquels étoit marqué par le nom d'un Academicien.* Hist. de l'Acad. pag. 195.

de le rapeller à la Cour. La Reine Christine lui fit * faire des honnêtetez, & voulut avoir de ses lettres. Les plus grans Seigneurs du Royaume lui donnoient dans son desert (c'est ainsi qu'il se plaisoit à nommer le lieu de sa residence) des † temoignages de leur estime. Ce qu'il y eut de plus excellent en lui, c'est qu'il vêcut dans sa retraite, & qu'il y mourut non seulement en honnête homme, mais aussi en bon Chretien. *Il se ‡ priva de son vivant de huit mille écus de son bien pour les distribuer en œuvres pies.* Il s'étoit fait bâtir ⟊ deux chambres (*L*) aux Capucins d'Angoulême, & y demeuroit souvent. C'est là qu'il a composé son Socrate Chretien. *Il dît β de fort belles choses* dans le lit de mort, & il ordonna par son testament qu'on l'enterrât à Angoulême dans l'Hôpital de Nôtre-Dame des Anges, *aux pieds des pauvres qui y étoient déjà inhumez.* Il legua douze mille livres à cet Hôpital, & il laissa un fond de cent francs par an, pour être employé de deux ans en deux ans à donner un prix à celui qui au jugement de l'Academie Françoise, composeroit le mieux un discours sur un sujet de pieté γ. Il mourut le 18. de (*M*) Fevrier 1654. Le Sieur δ Moriscet Chanoine d'Angoulême fit son Oraison funebre, & un autre Moriscet frere de celui-là, & Avocat au Presidial de cette ville, fit imprimer un discours à la loüange du defunt. On fit à Paris une édition de toutes les Oeuvres de Balzac l'an 1665. en deux volumes *in folio*, avec une preface de l'Abbé Cassagnes, de l'Academie Françoise.

* *Voyez la lettr. 11. à Conrart l. 3. & plusieurs autres du même volume.*

† *Cela paroit par cent endroits de ses lettres.*

‡ *Epitre limin. des Entret. de Balzac.*

⟊ *Moriscet. Relat. de sa mort.*

β *St. Romuald Abreg. Chron. ad ann. 1654.*

γ *On n'a commencé à executer la chose qu'en 1671. Voyez l'Histoire de l'Academie Fr. 2. édit. pag. 555.*

δ *St. Romuald ubi supra.*

BANGIUS (THOMAS) Docteur & Professeur en Theologie dans l'Université de Coppenhagen, nâquit ζ l'an 1600. Il acheva ses Humanitez au College d'Ottensée dans l'Ile de Funen, & puis il passa à Coppenhagen vers la fin de l'an 1621. où il continua d'étudier avec beaucoup de progrés. Gaspar Brochmand Professeur en Theologie & Evêque de Selande, lui donna son fils à instruire. Bangius fut Precepteur en même tems de Christien Friis, fils aîné du Chancelier de Dannemarc. Après avoir eu cet emploi plus de 5. ans il obtint pension du Roi, & s'en alla à Rostoch, d'où il repassa à Coppenhagen lors que les troupes de l'Empereur s'aprocherent de la mer Baltique. Il acheva son cours de Theo-

ζ Flemlosiæ Finorum. *J'aime mieux raporter le nom de sa patrie en Latin, que de ne pas bien raporter le nom vulgaire.*

1653. On ne sait pas quel éclaircissement il en reçut, mais on voit par une lettre du 3. Novembre de la même année, que cet éclaircissement l'avoit detrompé. Peu s'en faut qu'on ne soupçonne que Mr. Conrart lui écrivit qu'il avoit vu l'original de son compliment, d'où il faudroit conclure que même les plus grans Esprits ne se souviennent plus quelquefois de leurs lettres du tems passé. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que Mr. de Balzac s'est tenu pour bon & veritable Academicien; car le Regître du 14. d'Avril 1636. fait (*a*) foi qu'il lut à l'Academie *quelque partie de son Prince*, & on a prouvé (*b*) par ses lettres imprimées qu'il *envoya à Monsieur du Chatelet quelques Ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'Academie, & de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient (disoit il) pour le tenir quitte envers elle non seulement du remerciment, mais encore de la harangue qu'il lui devoit.* Il venoit de dire *que l'honneur que l'Academie lui avoit fait de le mettre de son corps sans l'obliger* d'aller à Paris, *étoient deux graces singulieres qu'il avoit reçuës d'elle en même tems.* Je me souviens de deux endroits de ses lettres, où il reconnoît pour ses Confreres Messieurs de l'Academie. Le premier est à la page 16. de ses lettres choisies, & le dernier à la page 95. de ses lettres à Chapelain.

(*a*) *Ibid. pag. 221.*

(*b*) *Ibid. pag. 106.*

(*L*) *Deux chambres aux Capucins d'Angoulême.*] Je n'ai lu que dans le *Menagiana*, qu'il ait eu dessein de prendre l'habit de cet Ordre. „ Mr. „ de (*c*) Balzac se mit si fort dans la devotion, „ qu'il entra dans un Couvent de Capucins où il „ vouloit prendre l'habit. Il n'y est pourtant „ pas mort. „ Peut-être que comme bien d'autres il demanda de mourir dans l'habit de Saint François.

(*c*) *Menagiana, pag. 238.*

(*M*) *Le 10. de Fevrier 1654.*] La liste des Academiciens imprimée à la fin de la 2. édition de l'Histoire de l'Academie, fait vivre Mr. de Balzac jusqu'en 1657. veu qu'elle lui donne pour successeur en cette année-là *Hardoüin de Perefixe, Archevêque de Paris.* Au contraire la liste des Academiciens morts imprimée à la fin de l'Etat de la France l'an 1680. fait mourir Monsieur de Balzac assez long-tems avant l'année 1654. puis qu'elle le place au dessus de Baro & de Baudoüin, qui étoient morts avant l'année 1651. Si feu Mr. Pellisson avoit eu part à la seconde édition de l'Histoire de l'Academie, on ne verroit pas dans la liste les deux fautes que j'ai cotées, dont l'une regarde le tems auquel Mr. de Balzac est mort, l'autre regarde la personne qui lui succeda, qui n'est point Mr. de Perefixe. D'ailleurs Monsr. de Perefixe n'étoit point Archevêque de Paris l'an 1657. Mais Mr. Pellisson n'est entré en rien de tout cela. Mr. Baillet qui a cru sans doute le contraire, est bien excusable d'avoir estimé que sur une telle caution il pourroit (*d*) placer la mort de Balzac à l'année 1657. Quant au jour de cette mort c'est le 28. de Fevrier selon Moreri, le P. (*e*) de St. Romuald, Henningus de (*f*) Witte & plusieurs autres. Mais des gens que j'ai consultez m'ont repondu que c'est le 19. de Fevrier, selon le contrat passé avec l'Academie Françoise touchant le fond que Balzac lui a laissé, & selon une lettre manuscrite du Sieur Moriscet. Enfin c'est le 18. de Fevrier si l'on s'en raporte à ces deux choses; l'une est que dans la preface sur les Oeuvres de Balzac on assûre que la relation de sa mort fut écrite dès le lendemain; l'autre est que cette relation est datée du 19. Fevrier 1654.

(*d*) *Jugem. sur les Poët. t. 4. n. 1487.*

(*e*) *Dans la table de son Journal Chronol. imprimé en 1664. car il ne dit rien de Balzac sous le 28. Fevrier.*

(*f*) *Diar. Biographic. ad ann. 1654.*

Theologie ſous le Profeſſeur Brochmand, & puis il fit un voyage à Franeker, où il aprit le Rabiniſme & le Chaldaïſme ſous Sixtinus Amama, dont il ſe fit fort eſtimer. Il étudia enſuite à Wittemberg. Il y reçut en l'année 1630. une lettre du Recteur & du Conſeil Academique de Coppenhagen, par laquelle on lui offroit la profeſſion de l'Hebreu. Il s'en excuſa, alleguant qu'il n'étoit pas aſſez docte pour s'aquiter dignement de cette charge : mais comme il ſe vit exhorté par le Sieur Brochmand qui étoit alors Recteur, à ne refuſer point ce qu'on lui offroit, il l'accepta pourveu qu'il lui fût permis d'employer les revenus de cette charge, à étudier quelques années l'Arabe & le Syriaque ſous * Gabriel Sionite. Cette condition ayant été agréée il ſe rendit à Coppenhagen, & prit poſſeſſion au mois de Septembre 1630. de la profeſſion en Hebreu, & peu après du Doctorat en Philoſophie. Il exerça cette profeſſion avec beaucoup d'utilité pour les Etudians juſques en l'année 1652. qu'il monta à la profeſſion de Theologie vacante par la mort du Sieur Brochmand. Il fut promu au Doctorat de la même Faculté l'an 1653. en preſence du Roi & de la Reine. Trois ans après on lui confera la charge de Bibliothecaire de l'Academie, & il fit la dedicace du † Temple de la Trinité par une predication Latine. Etant tombé malade l'onziéme d'Octobre 1661. il donna ſes principaux ſoins aux interêts de ſon ame : il ſe confeſſa & communia le 6. jour de ſa maladie, & mourut le 27. du même mois ‡. Il avoit épouſé en 1638. la fille d'un Senateur : il en eut quatorze enfans, huit fils, & ſix filles. Ses Ecrits (*A*) font foi de ſa ſcience.

BARANZANUS (Redemptus) Religieux Barnabite, a été dans le XVII. ſiecle l'un des premiers qui ont oſé s'écarter de la route d'Ariſtote en philoſophant. La Mothe le Vayer dit ⸸ qu'il le peut *mettre entre les premiers eſprits de nôtre ſiecle*, & que les Ouvrages (*B*) de ſa jeuneſſe ſuffiſent pour cela. Il ajoûte que ce bon Barnabite l'avoit *beaucoup de fois aſſûré, & toûjours ſous le bon plaiſir de Dieu*, qu'il ſe feroit revoir à lui, *s'il partoit le premier de ce monde.* Il ne tint pas ſa parole, *la providence en ayant autrement ordonné*, & il verifia la ſentence d'un β Poëte Latin. Je parlerai γ ailleurs de quelques perſonnes qui ont fait de telles promeſſes. Baranzanus étoit de Verceil: il enſeigna les Mathematiques & la Philoſophie dans la ville d'Annecy en Savoye. Naudé dans δ un livre qu'il publia l'an 1623. parle de lui comme d'un homme dejà mort.

BARBARUS (François) Noble Venitien, a été un homme illuſtre dans le XV. ſiecle. Il avoit non ſeulement beaucoup de ſavoir, mais auſſi beaucoup d'adreſſe à manier les grandes affaires: il n'étoit pas moins homme d'Etat, qu'homme de lettres, & il le temoigna dans tous les emplois publics qui lui furent confiez, & principalement lors qu'il fut Gouverneur de Breſce. On ne peut aſſez admirer la vigilance, la fermeté, la ſoupleſſe, & les autres grandes vertus avec quoi il defendit cette ville contre les forces du Duc de Milan, commandées par le fameux Picinin. Il eut à combatre & les ennemis de dehors, & ceux de

Mmm dedans,

* *Il enſeignoit alors à Paris.*

† *Ce temple fut deſtiné aux exercices de religion pour les Etudians.*

‡ *Tiré de ſon Programme funebre, composé par Pierre Scavenius Recteur de l'Academie de Coppenhagen*, apud Witte, Memor. Theolog. renov. pag. 1387.

⸸ *Diſcours Chrêtien de l'immortalité de l'ame, au 4 t. de ſes Oeuvres in 12. pag.* 172.

β Qui nunc it per iter tenebricoſum, Illuc unde nec me redire quemquam. *Catull. epigr.*

γ *Dans l'article* Bonfadius.

δ *Inſtruct. ſur les Freres de la Roze-Croix, pag.* 79.

(*A*) *Ses Ecrits font foi de ſa ſcience.*] Il fut Auteur avant que d'être Docteur, car il publia dès l'année 1627. l'expoſition d'un (*a*) paſſage de Jeremie. Ses *vindiciæ locorum Geneſ.* XLVIII. 16. *Geneſ.* IV. I. *Pſalm.* XIX. I. parurent l'an 1630. Il publia l'année ſuivante *Fontium Iſraëlis Trias, Jona, Michea, Ruth*, & l'an 1634. ſon *Exercitatio glottologica, de ortu linguarum.* Ses *Exercitationes octo literariæ antiquitatis* parurent l'an 1638. Les deux livres *Obſervationum Philologicarum* parurent deux ans après. L'*Hermes & Pan Hebraïcus, quo vivum abſoluti Hebraïci Lexicographi exemplum proponitur*, fut imprimé en 1641. Le *Phoſphorus inſcriptionis hieroſymbolicæ quo Stellaburgum regium Hafnienſe illuſtratur*, parut l'an 1648. & fut ſuivi l'année d'après du *Tropæum proteuangelicum quo ex ſcriptis Pontificiorum oſtenditur veram eſſe lectionem*, Ipſum conteret tibi caput, *& ſoli Chriſto convenire.* L'*exercitatio elenchtica de Nephilimis, Gigantibus vulgo dictis, oppoſita Jacobo Boulduceo*, fut un fruit de l'an 1652. & l'*Oliva ſacra pacis repurgata*, un fruit de l'an 1654. & le *Cœlum Orientis & priſci mundi*, un fruit de l'an 1657. Je laiſſe le titre de quelques autres Ouvrages qui n'a pas été omis ni dans le Programme funebre, ni par (*b*) Albert Bartholin. Quelques-uns des livres dont j'ai raporté le titre ſont de ſimples harangues; l'*Oliva ſacra pacis repurgata* eſt de ce nombre. Elle n'a pas laiſſé de faire mettre l'Auteur dans le (*c*) catalogue des pacificateurs de religion, & d'être inſerée toute entiere dans (*d*) l'Ouvrage de l'un d'eux.

(*B*) *Les Ouvrages de ſa jeuneſſe.*] Il entend ſans doute le livre *de novis opinionibus Phyſicis*, imprimé à Lion l'an 1619. Konig fait mention de deux Ouvrages de ce Moine, *Edidit*, dit-il, *Uranoſcopiam & campum philoſophicum an.* (*e*) 1620. J'ai eu entre mes mains un exemplaire du *campus philoſophicus* imprimé à Lion en 1619. Il ne contenoit qu'un volume, & ne traitoit que de la Logique, & cela d'une maniere aſſez conforme à celle des Peripateticiens; mais l'aprobation me fait croire que ce volume n'eſt que la premiere partie du cours de Philoſophie de Baranzan, & que ce cours a pour titre general *Summa Philoſophica Anneciacenſis*; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet Auteur avoit enſeigné dans Annecy.

(*a*) *C'eſt le verſet 24. du ch. 23.*

(*b*) *In libro de ſcriptis Danorum.*

(*c*) *Voyez Heidegger. de concord. Eccleſ. Prot. pag.* 208.

(*d*) *Dans* l'Irenicorum tractatuum prodromus *de Jean Duraus.*

(*e*) *Le Catalogue d'Oxford dit* Uranoſcopia ſeu univerſa doctrina de cœlo 1617.

dedans, & il vint à bout des uns & des autres. Les divisions étoient extrêmes dans la ville, les Avogadri, & les Martinenghes étoient les chefs de deux factions opposées; il les engagea par son éloquence à se reünir, & à travailler de concert au bien de la cause commune. La longueur du siege, ou du blocus causa la famine dans la ville; la famine y causa la peste, & neanmoins parmi tous ces embarras il eut l'avantage de rendre inutiles les efforts de l'ennemi pendant trois ans, & de les contraindre de se retirer. Ceci arriva environ l'an 1439 *. Il y a des Auteurs qui croyent que nôtre François Barbarus est celui qui a fait un livre *de re uxoria*, quelques lettres, & quelques harangues. C'est le sentiment de Volaterran †, qui ajoûte qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, & qu'il oublia tout son Grec dans sa vieillesse. Volaterran (*C*) pourroit bien s'être trompé en quelque chose. François Barbarus mourut l'an 1454. ‡

BARBARUS (HERMOLAUS) petit-fils du precedent, a été un des plus savans hommes du XV. siecle. Il nâquit à Venise le 21. de Mai ‡ 1454. Il fit de grans progrés dans les études si promtement, qu'il commença à faire des livres (*A*) la 18. année de son âge. Les emplois publics dont il fut chargé de bonne

* *Tiré de Vianoli au 18. livre de l'Histoire de Venise, tom. 1. Voyez aussi ce qu'il dit au 20. livre, p. 768.*

† *Lib. 21. pag. 773.*

‡ *Vossius de Histor. Lat. pag. 620.*

‡ *Gesner. in Biblioth. fol. 246. ex Trithemio.*

(*C*) *Volaterran pourroit bien s'être trompé en quelque chose.*] Voici d'où me vient un tel soupçon. Je trouve dans le Vianoli (*a*) que François Barbarus qui defendit si heureusement la ville de Bresce fut pere de Zacharie, & que Zacharie fut pere d'Hermolaus Barbarus. Je trouve dans la Bibliotheque de Gesner, que François Barbarus Auteur du livre *de re uxoria* a traduit du Grec de Plutarque la vie d'Aristide, & celle de Caton, & qu'il les a dediées à Zacharie son frere. Je trouve dans Volaterran (*b*) qu'Hermolaus Barbarus étoit neveu (*c*) de ce François Barbarus, qui defendit la ville de Bresce. Volaterran avoit parlé de ce François Barbarus dans la page 773. & en avoit dit entre autres choses ce que l'on va voir; *Il* (*d*) *entendoit bien la langue Greque, mais il l'oublia tout à fait dans ses vieux jours, comme je l'ai oüi dire à Hermolaus Barbarus son parent.* Les autres choses que Volaterran avoit dites de ce François Barbarus sont qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, qu'il a écrit un livre *de re uxoria*, quelques harangues & quelques lettres, & qu'il s'aquit (*e*) une grande reputation en defendant la ville de Bresce. Cela pourroit faire soupçonner que Volaterran a joint pêle mêle ce qui convient au pere, & ce qui convient au fils. Le passage de Gesner temoigne que François Barbarus Auteur du livre *de re uxoria*, & Traducteur de la vie d'Aristide étoit frere de Zacharie Barbarus. Or selon le Vianoli Zacharie Barbarus étoit fils de celui qui defendit Bresce, & pere d'Hermolaus; il faudroit donc dire que celui qui defendit Bresce eut un fils nommé François Barbarus, qui a fait le livre *de re uxoria*, & traduit du Grec de Plutarque la vie d'Aristide & celle de Caton, & qui fut oncle d'Hermolaus Barbarus. Selon cela Volaterran auroit attribué au pere certaines choses, qui ne conviennent qu'au fils. D'ailleurs celui qui defendit Bresce auroit pu avoir un frere nommé Zacharie, auquel il auroit dedié ses deux traductions, & ainsi toute la faute de Volaterran consisteroit à n'avoir point su que François Barbarus étoit l'ayeul d'Hermolaus. Si j'avois les Oeuvres de François Barbarus, j'y trouverois apparemment de quoi decider la question; ne les ayant pas, je prie ceux qui pourront consulter ses lettres, & l'épitre dedicatoire du Traité *de re uxoria*, d'y chercher l'éclaircissement * du doute que je propose. J'aprens de Mr. Joli (*f*) que le livre *de re uxoria* fut publié en François l'an 1667. avec une preface qui contient plusieurs éloges de l'Auteur. Un de mes amis m'a fait savoir que Monsr. Joli Auteur de cette preface, y debrouille beaucoup de choses concernant les hommes de lettres. Gesner & Vossius citent une lettre d'André Brentius, par laquelle on peut aprendre que François Barbarus ayeul d'Hermolaus, & pere de Zacharie avoit composé & traduit beaucoup de livres. *Nimirum in te omnia Francisci Barbari patris virtutum lumina elucescunt: cui certe multum Latina lingua debet, tot tantisque ab eo libris partim compositis, partim conversis, à quo minime degenerat Hermolaus filius, te tanto patre* (*g*) *non indignus.* Il est très-certain par le temoignage (*h*) même d'Hermolaus que son pere s'apeloit Zacharie, de sorte que Philippe de Bergame s'est fort abusé quand il l'a fait (*i*) fils de François Barbarus, & petit-fils de Zacharie: *Francisci Barbari filius, Zachariæ Barbari nepos.* Mr. Moreri tant ici qu'en mille autres lieux traduit *nepos* par *neveu*. C'est une très-lourde faute. Ceux qui se piquent de la belle latinité ne se servent de *nepos* que pour designer un petit-fils: ceux qui ne sont pas si scrupuleux en fait de style Latin, se servent à la verité du mot *nepos* pour dire *neveu*, mais ils ajoûtent ordinairement *ex fratre*, ou *ex sorore*, afin d'ôter l'équivoque: s'ils disent *nepos* tout court, ils entendent *petit-fils*. Les autres fautes de Mr. Moreri consistent à dire 1. que le Senat n'aprouva point le choix qu'Innocent VIII. fit d'Hermolaus Barbarus pour le Patriarchat d'Aquilée. 2. Qu'Hermolaus Barbarus donna au public l'Histoire naturelle de Pline. Le Senat n'auroit pas moins desaprouvé l'élection d'une autre personne; & ce ne fut point à cause d'Hermolaus Barbarus que la Republique fut fâchée de ce qu'Innocent VIII. avoit fait. Elle se fâcha de ce que le Pape pretendit disposer du Patriarchat sans la consulter, & de ce qu'Hermolaus avoit reconu le pretendu droit du Pape, en acceptant cette dignité contre les loix de sa patrie. Il publia ses corrections sur Pline sans le texte même de Pline.

(*A*) *Il commença à faire des livres la 18. année de son âge.*] C'est Gesner (*k*) qui nous l'aprend; *Ab octavodecimo ætatis suæ anno scribere exorsus multa elegantissima opuscula composuit.* Vossius

(*a*) *Histoire de Venise, tom. 1. l. 20. pag. 768.*

(*b*) *Lib. 21. pag. 777.*

(*c*) *Ex fratre nepos.*

(*d*) Hic postremo senescens uti ab Hermolao ejus necessario accepi, literarum Græcarum quas probè tenebat erat omnino oblitus.

(*e*) Dum Brixiæ prætor esset, eam urbem à maxima Philippi ducis obsidione magna cum laude liberavit.

* *Voyez touchant ce doute la Remarque Z de l'article de Daniel Barbarus, pag. 463. col. 1.*

(*f*) *Avis Chrêtiens & moraux pour l'institution des enfans pag. 333.*

(*g*) *Andreas Brentius, Patavinus epistola ad Zachariam Barbarum apud Vossium de Histor. Lat. pag. 621. Dans l'appendix de Mr. Cave p. 157. on assûre qu'Hermolaus étoit fils de François.*

(*h*) *Voyez la 32. lettre du 12. livre de celles de Politien.*

(*i*) *Apud Vossium ib.*

(*k*) *Biblioth. fol. 317.*

bonne heure, ne l'empêcherent (*B*) pas de cultiver avec ardeur les belles lettres. Il fut envoyé par les Venitiens à l'Empereur Frideric, & à Maximilien son fils Roi des Romains, & cette deputation bien loin d'arrêter sa plume, lui fournit de quoi soutenir le personnage d'Auteur; car non seulement il publia la harangue (*C*) qu'il recita devant ces deux Princes à Bruges l'an 1486. mais il fit aussi un Traité de l'accord de l'Astronomie avec la Medecine, il le fit, dis-je, la même année en passant par la ville de Cologne pour s'en aller à Mayence. Ce fut à la priere de Theodoric Flas, Medecin de Nuys, qu'il le composa *. Comme il savoit fort bien le Grec il entreprit les traductions les plus mal aisées, & il commença par un celebre Paraphraste d'Aristote, je veux dire par Themistius. Il attaqua ensuite Dioscoride, dont il corrigea le texte le mieux qu'il put, & dont il fit une traduction, à laquelle il ajoûta un fort docte Commentaire. On dit qu'il travailla aussi sur deux † Traitez de Plutarque qui sont des plus difficiles; je ne sai si cette version a jamais paru en public. Il avoit dessein de traduire toutes (*D*) les Oeuvres d'Aristote, & il dit dans l'une de ses Epîtres dedicatoires, que l'execution de ce dessein étoit deja fort avancée. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers, & l'on pretend qu'il en composa (*E*) plus de douze mille. Mais de tous ses Ouvrages il n'y en a point qui lui ait donné autant de reputation que ce qu'il a fait sur Pline. Il y corrigea près de 5000. passages ‡, & par occasion il en retablit trois cens dans Pomponius Mela. Il n'a pas (*F*) manqué

* *Gesner, in Biblioth. fol.* 317.

† *De Isid. & Osiride & cur Oracula desierint*, Gesner. ibid.

‡ *In Præfat. ad Alexandrum VI.*

Vossius a voulu dire la même chose, mais parce que son Imprimeur oublia deux lettres, il a été cause que Mr. Teissier (*a*) a dit qu'Hermolaus Barbarus *commença d'écrire à l'âge de 22. ans.* Voilà sa traduction de ces paroles de Vossius (*b*), *ab anno ætatis duo vigesimo scribere orsus fuit*: & voilà de quelle consequence sont quelquefois les fautes des Imprimeurs. Il est clair que Vossius avoit mis *duodevigesimo*: deux lettres suprimées de ce mot ont ôté 4. ans de gloire à un Auteur. On voit dans la page 157. de l'Appendix de Mr. Cave la faute de Mr. Teissier.

(*a*) *Addit. aux éloges de Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 354.

(*b*) *De Hist. Lat. pag.* 622.

(*B*) *Ne l'empêcherent pas de cultiver.*] Entendons ceci avec quelque restriction, car il est certain que ces emplois le detournerent considerablement de l'étude. *Honores*, dit-il, (*c*) *in republica gessi multos & magnos: qua fide, qua opinione, qua gratia non dixerim. Placet quidem impendisse annos penitus duodecim, sed octo reipub. continuos: totum id tamen tempus literis ferè periit.*

(*c*) *Epist.* 31. *l.* 12. *inter Politiani Epistolas.*

(*C*) *La harangue qu'il recita.*] Elle fut dediée à Carondelet, qui étoit alors premier Secretaire du Roi des Romains. L'Auteur avouë (*d*) qu'il ne la publie point toute telle qu'il la recita; mais il declare en même tems qu'il la donne toute telle qu'il l'avoit preparée. S'il ne recita point tout ce qu'il avoit preparé, ce fut à cause que les Courtisans lui recommanderent d'être court, & de venir d'abord au fait. Ils n'ignoroient point que l'étude des belles lettres florissoit alors en Italie, & que les Ambassadeurs de ce païs-là se plaisoient à reciter de longues harangues, parées de tous les ornemens de la Rhetorique. Il falut même reduire à une les deux harangues qu'Hermolaus & son collegue avoient preparées; & comme il falut faire l'abregé & la reduction dans l'espace d'une heure & demie, jugez de la presence d'esprit d'Hermolaus qui surmonta heureusement toutes ces difficultez.

(*d*) Obsecro ne mirere si qua leges in hoc libello quæ tunc dicta non fuerunt. Nec enim addidi nunc ea, sed detraxi tunc, admonitus ab aulicis extemplo quam limen attigi ne longus essem, ambitiosa reciderem, optima quæque dicerem, patientissimis omnino, sed occupatissimis tamen Principibus parcerem. Amputavi subito consilio multa ..... Sesquihoram antequam Principes adiremus significatum nobis fuerit non duas orationes seorsum, ut cogitabamus & paraveramus, sed unam duobus junctim habendam & recitandam esse. *Herm. Barbarus epist. ad Carondeletum, inter epistolas Politiani* 45. *l.* 12.

(*D*) *De traduire toutes les Oeuvres d'Aristote.*] Voici comme il parle dans la Preface (*e*) de son Pomponius Mela. *Vocant nos majora quædam studia, urgemusque nostrum illud vetus, omnes Aristotelis libros in latinum vertendi exponendique propositum. Quod si ad exitum perduxero (nam bona ejus pars jam pridem peracta est) non dubito futurum, quin de reliquo in literis labore gratia mihi fiat.* Sa traduction de la Rhetorique d'Aristote fut publiée après sa mort. Voyez l'article suivant.

(*e*) *Apud Gesnerum Biblioth. fol.* 317. *verso.*

(*E*) *Qu'il en composa plus de douze mille.*] Entre autres pieces de poësie, il fit un Ouvrage de 600. vers, dont le titre est le même que celui de l'Ouvrage de son ayeul François Barbarus; je veux dire que ce poëme est intitulé *de re uxoria*, mais il est fort different de l'Ouvrage en prose qui porte le même titre. François Barbarus prescrit des regles (*f*) tant à ceux qui se marient, qu'à ceux qui sont deja mariez: il entre dans un si grand detail, qu'il fait un chapitre *de coïtus ratione.* Hermolaus se borne à cette question, *si un homme sage se doit marier* (*g*), & il conclut pour la negative.

(*f*) *Voyez le titre des chapitres de son Ouvrage dans la Bibliotheque de Gesner fol.* 246. *verso.*

(*g*) *Gesner fol.* 317.

(*F*) *Il n'a pas manqué de censeurs à l'égard de ce beau travail.*] On a pretendu qu'il avoit trop lâché la bride à ses conjectures, & à sa memoire. Pintianus le poussa très-rudement là-dessus. Ceux qui lui pardonnent les defauts de sa memoire, ne lui pardonnent pas ses coups de temerité, & disent fort librement qu'il se mêla de corriger plusieurs choses qui n'étoient point faute, mais qui passoient son intelligence. Il est vrai que dans plusieurs éditions de Pline on a eu de grans égards pour les corrections d'Hermolaus, puis qu'on les a fourrées au texte; mais il y a long tems qu'on a dit que ce pretendu Medecin de Pline lui avoit fait plus de playes, qu'il ne lui en avoit gueri. Raportons cela dans les termes du Pere (*h*) Hardouin. *Ipse* (Hermolaus) *in iis quæ attigit, sæpe nimium conjecturæ, memoriæ etiam plus quam hominem deceat, tribuit: uti paulo acerbius eam ob rem invectus in eum Pintianus olim exprobravit. Sed concessa facile venia* μνημονικῶν ἁμαρτημάτων, *quod minus mirum sit memoriam excidere aliquarum*

(*h*) *Præfat. in Plinium ad usum Delphini.*

qué de cenſeurs à l'égard de ce beau travail, non plus (*G*) qu'à l'égard de ſes autres livres. Il étoit Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe auprès du Pape Innocent VIII. lors que le Patriarche d'Aquilée vint à mourir. Auſſi-tôt le Pape lui confera ce Patriarchat. Hermolaus eut l'imprudence (*H*) de l'accepter ſans attendre le conſentement de ſes Superieurs, quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Republique de Veniſe avoit fait des loix, pour defendre à tous les Miniſtres qu'elle envoyoit à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. Les excuſes d'Hermolaus fondées ſur ce que le Pape l'avoit contraint d'embraſſer la Pre-

(*a*) Hæc erant in Pliniano codice flagitia, propter quæ non parum multi divinum opus tanquam ſenticetum, imo vero quaſi peſtilens aut lemuribus infame domicilium vitabant. Ea nos Græcis & Latinis auctoribus perlectis omnibus lucubratione viginti menſium revellere ac publicare curavimus. *In Epilogo operis pag. 425. edit. Baſilienſis* 1534.

(*b*) *Lib.* 21. *pag.* 777.

(*c*) Cogitare debuerat Volaterranus, jam antequam ad Epiſcopatum provectus eſſet, parata majori ex parte habuiſſe, quæ ad iſtud opus pertinerent. *Voſſius de Hiſt. Lat. pag.* 623. *Hermolaus dit ſimplement*, Plinianas caſtigationes quas Legatus Romæ necdum ſacris initiatus inchoaveram. *Præf. ad Alexandrum VI.*

rum rerum, quam conſtare omnium: at non venia dignus æque, cum neglectis veterum exemplarium veſtigiis, & priſcarum ante ſe editionum ſecurus, plurima pro arbitrio, erudite magis quam caute ac vere, mutavit, vel plane peſſumdedit: cum plurima ex iis quæ caſtigavit, non errata illa ſint, ſed parum intellecta. Tantum nihilominus auctoritati Barbari ſubſecuta ætas, eruditionique tribuit, ut conjecturas illius, ceu totidem κυρίας δόξας *in contextum inſeruerit, unde eliminandæ à nobis variis argumentis fuere. Senſit jam dudum hanc labem operi Pliniano illatam auctor Epigrammatis alias haud perelegantis, in Commentarios à Stephano Aquæo editos, de quibus agendum mox erit. Sic enim ille:*

Dum facere Hermoleos medicinam Barbarus optat
Non paucis lacero vulneribus Plinio,
Perlæſum gravius conjecta vulnerat arte:
Nec minus incauta plurima turba manu.
In tantum ut Latio jam deploratus abiret,
Ob multa in Stygias vulnera feſſus aquas, &c.

Felicior aliquanto SIGISMUNDUS GELENIUS, *qui uno duntaxat archetyporum præſidio, collatis inter ſe exemplaribus, non pauca reſtituit, quæ Hermolao latuerant.* J'ai raporté ce long paſſage, afin de mieux convaincre Mr. Varillas de s'être trompé ſur une choſe qui n'étoit gueres inconuë. Mais je ne laiſſe pas d'être très-perſuadé que le travail d'Hermolaus ſur l'Hiſtoire naturelle de Pline eſt digne d'admiration, veu le grand nombre d'Auteurs qu'il lui falut conſulter, & le peu de tems dont il eut beſoin pour cela. Vingt mois lui ſuffirent, dit-il (*a*): il rompoit la glace aux autres, il trouvoit Pline dans un très-mauvais état, & ſemblable à une terre qui a été long tems inculte. Quant à la penſée de Volaterran, que c'étoit une occupation peu convenable au caractere d'Hermolaus Barbarus, *opus* (*b*) *impar ejus dignitati & vitæ inſtituto*, elle a été condamnée très-juſtement, tant parce qu'Hermolaus s'étoit engagé dans ce travail (*c*) avant que d'être homme d'Egliſe, que parce qu'il ſeroit à ſouhaiter que pluſieurs Prelats fiſſent de ſemblables fautes. *Utinam ſic à multis ejus dignitatis atque inſtituti peccaretur.* Voſſius ajoûte une autre raiſon, c'eſt que Pline ne faiſoit pas negliger au Patriarche les fonctions Epiſcopales, temoin les Sermons que l'on garde en manuſcrit à Padouë. J'aimerois mieux dire que puis que les Venitiens ne voulurent point ſouffrir qu'il acceptât cette dignité, il ne deroboit rien à ſes fonctions Patriarchales en faveur de Pline.

(*G*) *Non plus qu'à l'égard de ſes autres livres.*] Sa verſion de Themiſtius n'eſt point fidele, ſi nous en croyons (*d*) Voſſius, & il a temoigné dans la verſion de la Rhetorique d'Ariſtote, qu'il n'entendoit pas aſſez le Grec, ſi l'on s'en raporte à François (*e*) de Eſcobar. On pretend qu'il étoit ſi rempli de Pline, qu'il accommodoit trop ſouvent à ſes paroles celles de Dioſcoride, en traduiſant ce dernier. Cette traduction a été ſouvent critiquée par Marcellus Virgilius. *Doctè quidem* (*f*) *& eleganter tranſlati, ſed (ut nonnullis videtur) nimis ad imitationem Plinii, quem dum ubique ſequitur à Dioſcoridis verbis aliquando recedere videtur. Marcellus Virgilius qui poſt Hermolaum eoſdem libros tranſtulit, plerumque interpretationem ejus carpit.*

(*H*) *Hermolaus eut l'imprudence de l'accepter.*] Perſonne que je ſache n'a mieux reuſſi que Pierre Bembus à conter ce fait: c'eſt pourquoi il ſera commode & agreable à tous ceux qui n'auront pas cet Hiſtorien de voir ici ce qu'il en dit. *Eo* (*g*) *mortuo Innocentius Patriarchatum (ſic enim appellant) Aquileienſium . . . Hermolao Barbaro, legato apud ſe Veneto attribuit. Quod ubi civitas intellexit, tametſi Hermolaus ad Senatum ſcripſerat, coactum ſe à Pontifice veſtem ſenatoriam mutaviſſe: quoniam tamen ſacerdotiis cooptari cives Veneti, qui legati Romæ eſſent, lege prohibebantur; graviter tulit, auſum illum contra leges patrias facere. Auxit ejus rei magnopere invidiam, quòd antea ex Hermolaï literis, quas ad Senatum de Barbi morte dederat, more inſtitutoque majorum comitiis ſenatoriis præjudicium Patres fecerant, cujus ipſi civis nomen ad id adipiſcendum ſacerdotium Innocentio commendarent. Itaque deceptos in eo ſe ſe, ac propè deluſos querebantur. Erat omnino Hermolai, propter ejus ſummam in literarum, atque optimarum artium ſtudiis præſtantiam, magnum apud exteras nationes nomen, apud ſuos quidem certe maximum: nam ad doctrinæ ſingularem opinionem, etiam vitæ perpetuam innocentiam adjunxerat. Simul is multum patris opibus, & gratia, qui ſummo proximum in civitate magiſtratum gerebat; multum clientelis, neceſſitudinibus, propinquitatibusque pollebat. Quibus tamen in rebus omnibus ſatis ſibi præſidii non habuit: cum pluris à Patribus una legum charitas, majeſtasque, quàm ullorum civium omnibus aucta nominibus dignitas, atque claritas, fieret. Decemviri enim literas ad eum ſevere ſcriptas dederunt; mora omni, excuſationéque ſublata, ſacerdotium repudiaret: id ſi non faceret, patrem magiſtratu remoturos, & bona ejus publicaturos præ ſe tulerunt. At pater, perſpecta civitatis voluntate, omnibus tentatis rebus, cum jam eam flecti, & leniri poſſe diffideret, ægritudine animi eſt mortuus. Filius non multo poſt Romæ, editis Plinianis caſtigationibus, immenſi propè laboris opere, privatus plebeio morbo periit. Eum vitæ finem Hermolaus habuit, omnium ex ſua civitate, qui ante illum nati eſſent, Latinorum & Græcorum literis plane doctiſſimus.*

(*d*) Ipſe ille Themiſtius ab Hermolao Barbaro dum nimium ſtudet elegantiæ, tanta converſus eſt libertate, ut ſæpiſſime longe aliud dicat quam ſenſerit Themiſtius. *Voſſius de Philoſophia pag.* 8.

(*e*) *Apud Andream Schottum, Biblioth. Hiſpan. pag.* 333.

(*f*) *Geſner. in Biblioth. fol.* 317. *verſo.*

(*g*) *Bembus, Hiſtor. Venetæ l.* 1. *fol. m.* 18. *verſo.*

Prelature, ne furent point écoutées. Le Conseil des dix lui signifia fort sechement qu'il eût à renoncer au Patriarchat, & que s'il ne le faisoit point, son pere seroit degradé de toutes ses dignitez, & verroit bien-tôt ses biens confisquez. On fut inflexible: Zacharie Hermolaus employa tous les moyens imaginables pour obtenir le consentement de la Republique au Patriarchat de son fils, & n'ayant pu rien gagner, il en mourut (*I*) de chagrin. Son fils le suivit de près: on a voulu dire que lui aussi fut emporté (*K*) par le chagrin, mais il y a plus d'apparence qu'il mourut de peste. Pierius Valerianus l'a mis en tête de ses Savans malheureux. Il a outré les choses si je ne me trompe, lors qu'il a dit qu'on ne sait pas même si Hermolaus (*L*) Barbarus fut enterré. Ce grand personnage mourut à Rome l'an 1493. Il temoigne dans ses lettres une grande resignation *, & beaucoup de tranquillité d'esprit par raport au traitement qu'il avoit reçu de sa patrie. Je ne croi point qu'on puisse dire qu'il a (*M*) été fait Cardinal. On a debité qu'il eut recours au (*N*) Demon pour savoir le sens d'un

* *Voyez la remarque K.*

(*I*) *Il en mourut de chagrin.*] Nous venons d'entendre Bembus qui l'assûre. La chose est assez vraisemblable, car c'étoit un homme âgé, & qui occupoit un des premiers postes de la Republique. Une si rude épreuve de la decadence de son credit dans sa vieillesse, & au prejudice d'un fils illustre que l'on aime tendrement, est pour l'ordinaire un coup qui desole. Zacharie Barbarus mourut l'an 1492. fort resigné aux ordres de la providence: il étoit entré dans sa 70. année: il fut fort regretté; sa pompe funebre fut magnifique. Voyez la lettre (*a*) qu'Hermolaus écrivit à son ami Antonius Calvus. *Accedit quod septuagesimum ingressus annum, quandiu in familia nostra vixit nemo; quod functus omnibus honoribus; quod republica incolumi; quod liberis honesto loco positis; incredibili desiderio & amore civitatis excessit, frequentia funeris tanta (ut audio) quanta in cive nunquam.*

(*K*) *On a voulu dire que lui aussi fut emporté par le chagrin.*] Volaterran (*b*) l'affirme; *Romæ decessit ex animi dolore exacerbante quod orator à Venetis missus, præter ejus autoritatem Senatus, Patriarcha Aquileiensis ab Innocentio fuerat creatus, ac propterea contumax & exul.* Je croi fort qu'il mourut sous la note de rebelle & de bani, car il se donna toûjours le titre de Patriarche, nonobstant les ordres precis qu'il avoit reçus de son Souverain, de renoncer au Patriarchat; mais je croi qu'il mourut de peste, & non de chagrin. Ma raison est 1. que depuis qu'il fut en disgrace jusques à sa mort, il s'occupa (*c*) à un travail qui demandoit une grande liberté d'esprit, & une ferme santé. 2. Que Pierre Crinitus qui vivoit en ce temslà assûre (*d*) qu'Hermolaus mourut de peste: il ne l'assûre point d'une façon vague, il ajoûte à son recit une circonstance bien precise, c'est que Pic de la Mirandole ayant apris à Florence qu'Hermolaus avoit la peste, lui envoya le plus promtement qu'il put un antidote qu'il croyoit très-souverain, mais le messager arriva trop tard. Paul Jove (*e*) debite le même fait. Ainsi je n'ai point de peine à ajoûter foi au temoignage qu'Hermolaus Barbarus (*f*) se donne à soi-même, d'avoir suporté sa disgrace sans chagrin, & de s'être même felicité d'une injure qui le remettoit dans la pleine liberté d'étudier. Ses amis craignoient qu'il ne succombât, & ses ennemis publioient qu'il succomberoit. Ces dernieres furent sans doute ceux qui pour lui derober la gloire de sa constance & de sa tranquillité, imputerent au chagrin ce qu'il faloit imputer à la maladie contagieuse.

(*a*) *Elle est la 32. du 12. livre de celles de Politien.*

(*b*) *Lib. 21. pag. 777.*

(*c*) *A la correction de Pline.*

(*d*) *De honesta disciplina l. 1. c. 7.*

(*e*) Mors ante diem irrepsit & pestilenti quidem morbo properata, adeo ut quod à Pico Politianoque Florentia laboranti per dispositos equos mittebatur miræ potestatis antidotum, veneni celeritate prævertcrit. *Elog. cap. 36.*

(*f*) *Voyez la 31. lettre du 12. livre de celles de Politien.*

(*L*) *Si Hermolaus Barbarus fut enterré.*] Je le dis encore un coup, je croi que Pierius Valerianus a outré les choses, quand il a dit (*g*) que ce Patriarche étant mort dans la pauvreté, & dans l'abandon, fut privé de la sepulture: *Ob susceptum inconsulto Senatu suo Aquileiense sacerdotium exsul factus, & de possessione ejectus vitam inopem aliquandiu traxit, Alexandri Pontifitis summi sportula quodammodo sustentatus: paucis verò post mensibus pestilentia contactus, desertus ab omnibus, infelicissimo mortis genere oppressus est; quique laudatione, & eloquentia sua innumeros ætatis suæ homines illustraverat, & funere, & honore sepulchri ita defraudatus est, ut ubi sepultus, quòve hominis cadaver conjectum fuerit, ignoretur.* Paul Jove qui a écrit après Pierius Valerianus, ne se contente pas de dire qu'Hermolaus Barbarus fut enterré, il marque (*h*) le lieu où est son sepulcre. *Scilicet ut nimis severa patria optimi civis ossa non haberet, quæ sub colle hortorum ad Flumentanam portam sepulchro condita è Campo Martio ab erudita Romana juventute salutantur.* Mr. de la Rochepozai (*i*) designe plus clairement le lieu de sa sepulture; il le met à Sainte Marie del Popolo. Le Pere (*k*) Oldoini l'y met aussi.

(*M*) *Qu'il a été fait Cardinal.* Pierius Valerianus n'a garde de l'assûrer; il dit des choses trop incompatibles avec celle-là; mais Paul Jove qui l'a si clairement dementi à l'égard de la sepulture d'Hermolaus Barbarus, dit-il que ce Patriarche ait obtenu le chapeau? Nullement; il se contente de dire qu'on (*l*) lui destinoit cette dignité. L'Auteur du *Nomenclator Cardinalium* raporte que Tritheme, suivi en cela de Pierius Valerianus & de plusieurs autres, assûre qu'Hermolaus Barbarus parvint au Cardinalat. Pour lui il n'affirme rien, il se contente de ces paroles; *Cardinalis designatus, sed ut fertur nondum evulgatus.* Vossius (*m*) a cité le Cordelier Jean Rioche, qui assûre (*n*) qu'Hermolaus fut fait Cardinal. Le P. Hardoüin (*o*) affirme la même chose.

(*N*) *Qu'il eut recours au Demon pour savoir le sens d'un mot Grec.*] Ce mot est si essentiel à la Physique Peripateticienne, que pendant qu'on ignore ce qu'il signifie, on ne peut conoître ce qu'Aristote a voulu dire touchant la nature du corps. Je parle du mot ἐντελέχεια, que

(*g*) *De litteratorum infelicit. p. m. 9.*

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *In Nomenclat. Cardinal.*

(*k*) *In Athen. Romano.*

(*l*) Tulisti quippe æquo animo suffragiorum severitatem, quum ex eo tamen pari merito tibi purpura pararetur. Sed mors ante diem irrepsit. *Ubi supra.*

(*m*) *De Histor. Lat. pag. 621.*

(*n*) *In compendio historico.*

(*o*) *Præfat. in Plin.*

d'un mot Grec dont Ariſtote s'eſt ſervi. Mr. Varillas a (O) fait un recit fort agreable & fort étudié touchant Hermolaus Barbarus, mais il s'eſt trompé en beaucoup de choſes, & bien plus ſouvent que * Moreri.

BARBARUS (DANIEL) petit-neveu du precedent, ſe fit eſtimer par ſa ſcience. Il publia un Commentaire ſur les cinq voix de Porphyre l'an 1542. Deux ans après il publia un Commentaire ſur les trois livres de la Rhetorique d'Ariſtote à Theodecte, qui avoient été traduits en Latin par Hermolaus Barbarus. Il avoit écrit à Geſner qu'il eſperoit de publier inceſſamment pluſieurs Ouvrages d'Hermolaus †. Nous lui devons l'édition des Dialogues de Speron Sperone.

BARBARUS (DANIEL) de la même famille que le precedent, a été Patriarche d'Aquilée, & illuſtre par ſa ſcience. Il s'étoit fort attaché aux Mathematiques & à la Philoſophie, avant qu'il eût une dignité dans l'Egliſe; mais depuis ſa promotion à l'Epiſcopat, il s'appliqua tout entier aux études de Theologie. Il

** Les fautes de Moreri ſont dans la remarque C de l'article precedent à la fin.*

† Tiré de la Bibliotheque de Geſner fol 192. verſo.

(f) Cauſam dudum adjudicarunt Veronenſibus eruditi, inter quos præcipui Polycarpus Palermus ſingulari opere de Plinii patria, & Scaliger in Euſeb. Chron. p. 190. *Harduin. in Plin. t. 1. pag. 2.*

que quelques Latins après en avoir cherché d'autres qui ne leur revenoient pas, ont enfin rendu par celui de *perfectihabia*. Pierre Crinitus (a) parle comme ſi Hermolaus s'étoit lui-même vanté de cette conſultation magique, & comme s'il avoit dit que la reponſe fut donnée d'un ton ſi delié, qu'on ne put y rien comprendre. *Et revera perexilis vocula dæmonum & exigua eſt, quod olim noſter quoque Venetus Hermolaus dicebat, vocem ſe dæmonis prætenuem & pene ſubſibilantem audiſſe, qua ille de Ariſtotelis forte entelechia interrogatus, ſibi ipſi & Georgio Placentino reſponſitavit.* Je croi être allé à la ſource de ce fait en citant Pierre Crinitus: la plûpart des gens (b) ne citent que la Demonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore (c) trouvé cette action d'Hermolaus. Quelques-uns citent Monlorius qui en parle dans ſon Traitté de *entelechia*.

(O) *Mr. Varillas ... s'eſt trompé en beaucoup de choſes.*] Il dit (d) I. qu'Hermolaus Barbarus paſſoit à Veniſe pour celui de tous les Nobles qui faiſoit profeſſion de la plus haute, & de la plus fine galanterie. II. Que perſonne ne le vit jamais étudier, & qu'on ne voyoit aucun livre dans ſa chambre ni dans ſon cabinet. Je doute de la premiere de ces deux choſes, & je tiens pour fauſſe la ſeconde. III. Que s'étant chargé du plus grand travail qu'il y eût alors dans la Republique des lettres, (c'étoit la correction de (e) Pline) il ſe ſervit de l'autorité des manuſcrits, & de celle des Ecrivains Grecs & Romains qui avoient travaillé ſur les mêmes matieres, & que *dans les endroits où ces deux ſecours lui manquoient, il mettoit en uſage ſes propres conjectures avec tant de vraiſemblance & de bonheur, qu'il n'y en a eu pas une de rebutée.* Voyez la refutation de cela dans la remarque F. IV. *Que ce fut par cette ingenieuſe voye qu'il decouvrit que Pline étoit né à Come, & qu'il en compoſa une diſſertation qui convainquit tous ceux qui la lurent.* De tous les Auteurs que j'ai conſultez ſur la liſte des Ouvrages de Barbarus, je n'en ai trouvé aucun qui lui attribuë une telle Diſſertation. Il eſt vrai que dans la Preface de Pline il ſemble preferer la leçon *Catullum congerronem meum*, à celle de *Catullum conterraneum meum*, par où il élude l'argument très-fort que l'on tire de ce paſſage pour prouver que Pline étoit de Verone. Il eſt vrai encore qu'independamment de la leçon *congerronem*, qu'il ne veut ni admettre ni rejetter abſolument, il declare que Pline étoit de Come & non de Verone, mais il ne s'étend point là-deſſus; trois lignes lui ſuffiſent: ce n'eſt donc point ce qu'on nomme une Diſſertation en forme. Or quand même Monſr. Varillas auroit raiſon en ce point, il ne laiſſeroit pas d'avoir debité un grand menſonge, car il n'y a preſque point d'habile (f) Critique deſintereſſé, qui n'ait toûjours adjugé Pline à ceux de Verone. Les paroles de Paul Jove (g) mal entendues ont apparemment trompé Mr. Varillas. V. *Le deſir admirable*, nous dit-on dans les Anecdotes, qu'eut Barbarus de remedier aux deſordres de la Medecine, *lui fit entreprendre de faire ſur Dioſcoride la même choſe qu'il avoit executée ſur Pline.* C'eſt renverſer l'ordre du tems. Barbarus depuis la publication de ſon travail ſur l'Hiſtoire naturelle de Pline, vêcut ſi peu qu'il ne forma point de nouveaux deſſeins; il avoit aſſez de livres à achever, & je ne doute point qu'il n'eût travaillé ſur Dioſcoride avant que de s'appliquer tout entier à Pline. VI. Les amis d'Hermolaus lui conſeilloient *de jouïr en ſe repoſant, de la gloire qu'il avoit aquiſe* par ſon Pline & par ſon Dioſcoride; mais il leur propoſa lui-même qu'il devoit traduire ce que Themiſtius nous avoit laiſſé ſur Ariſtote, & *il l'executa comme il l'avoit propoſé.* Voilà un nouvel anachroniſme; la traduction de Themiſtius eſt (h) une des premieres que Barbarus ait publiées (i): il la dedia à Sixte 4. qui étoit mort depuis 8. ans lors que cet Auteur publia ſes notes ſur Pline. VII. Hermolaus *fit juſtice à la republique contre ſes propres interêts & avoüa qu'elle avoit raiſon de lui être contraire. Il conjura le Pape de conferer le benefice à celui qui lui ſeroit preſenté par l'Ambaſſadeur de Veniſe, & declara formellement qu'il n'en vouloit point, s'il faloit encourir à ce prix l'envie de ſes citoyens.* Ceci paroît un pur Roman: nous avons vu ci-deſſus dans le paſſage de Pierre Bembus que le pere d'Hermolaus ne voulut jamais demordre, & qu'il tâcha ſeulement de flêchir la Republique. Il eſt certain d'ailleurs que le nouveau Patriarche conſerva toûjours ſon titre, & ne ſe ſoumit point à ſes Superieurs temporels. VIII. Je ne ſai où Mr. Varillas a lu que *l'unique remede pour la gueriſon d'Hermolaus étoit de lui envoyer du Bezoard pur*, & qu'*il y en avoit à Florence dans un vaſe d'Agathe, dont le Soudan Caitbey avoit fait preſent à Laurent de Medicis.* Pierre Crinitus qui le devoit ſavoir autant que perſonne, dit que l'antidote (k) apartenoit à Pic de la Mirandole qui en ſavoit la compoſition.

(a) *De honeſta diſciplin. l. 6. c. 11.*

(b) *Le P. Rapin, Reflex. ſur la Philoſoph. p m 350. Teiſſier, Elog. t. 1. p. 355.*

(c) *Je n'ai pas eu le loiſir de chercher cela page par page, mais je ne l'ai point trouvé aux endroits où il y avoit le plus d'apparence que je le trouverois.*

(d) *Anecdotes de Florence pag. 187. & ſuiv.*

(e) *Mr. Varillas dit que l'Hiſtoire naturelle de Pline contient 36 livres, il faloit dire 37.*

(g) Novocomenſibus C. Plinium ſecundum civem ſuum ab imperitis invidioſe ſurreptum, erudita præclaraque ſententia reddidiſti. *Ubi ſupra.*

(h) Themiſtii Peripatetici paraphraſes in aliquot Ariſtotelis libros admodum adoleſcens latinas effecit. *Geſner. fol. 318.*

(i) *Ces paroles du Journal de Leipſic ann. 1685. pag. 461. ne ſont pas exactes,* Hos libros Themiſtii paraphraſticos Hermolaus Barbarus . . . Venetiis A. 1570. in fol. edidit, *car cette édition a ſuivi de loin la mort de l'Auteur.*

(k) Pharmacon contra peſtem quod ille ſibi ſi quando incidiſſet aſſervabat diligentiſſimè, curat ut Romam quàm celerrimè ad Hermolaum devehatur. Dicebat autem Picus illud ipſum ex oleo ſcorpionum linguiſque aſpidum, & aliis ejuſmodi venenis confectum. *De honeſta diſcipl. l. 1. c. 7.*

Il étoit si prevenu pour Aristote, qu'il lui auroit volontiers prêté serment de fidelité, s'il n'avoit pas été Chretien *. Il étoit Ambassadeur de Venise en Angleterre, lors que le Pape Paul IV. le nomma † Coadjuteur du Patriarche Grimani. Il fut un des Peres du Concile de Trente, & il s'y comporta avec beaucoup d'attachement pour le Pape. Il opina ‡ fortement contre ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes. Il mourut en 1569. à l'âge de 41. ⊥ an. Il avoit publié divers (Z) Ouvrages, & s'il eut vécu plus long tems il en eut sans doute β publié bien d'autres.

BARBE, femme de l'Empereur Sigismond, étoit fille de Herman Comte de Cilia dans la Hongrie. Sigismond avoit été pris par les Hongrois, & mis sous la garde de deux jeunes Gentilshommes dont il avoit fait mourir le pere. Pendant qu'ils le gardoient il persuada à leur mere de le laisser échaper. Ce ne fut point sans lui avoir fait bien des excuses de la mort de son mari, & bien des promesses. Il lui promit entre autres choses d'épouser la fille du Comte de Cilia, proche parent de cette veuve, & il executa cette promesse γ. Il eut là une femme des plus extraordinaires que l'on vit jamais. Elle n'avoit nulle honte de sa vie debordée : ce n'est pas en cela que consiste sa grande singularité, il n'y a eu que trop de Princesses qui se sont mises au dessus du *qu'en dira-t-on*, à l'égard de leurs impudicitez. Ce qu'il y eut d'extraordinaire dans celle-là ce fut l'Atheïsme ; (A) chose qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes. Elle ne croyoit ni Paradis (B) ni Enfer, & se moquoit des Religieuses qui renoncent

* *Tiré de Mr. de Thou, liv. 46. p. m. 942.*

† *Palavicin. Hist. Concil. Trid. l. 16. c. 4. n. 22.*

‡ *Id. lib. 18. c. 4. n. 4. ad ann. 1562.*

⊥ *Vossius de scient. Mathem. p. 355. De Thou, ubi supra.*

β *De Thou ibid.*

γ *Æneas Silvius in addition. ad Anton. Panormitæ de dictis & factis Alphonsi l. 3. n. 44. p. m. 69.*

(Z) *Il avoit publié divers Ouvrages.*] Un Commentaire sur Vitruve qui fut imprimé à Venise l'an 1567. *La prattica della perspectiva*, imprimée au même lieu l'an 1559. & l'an (a) 1568. *Catena Græcorum patrum in quinquaginta Psalmos latinè versa.* Aubert (b) le Mire, Mr. Moreri, Monsr. Teissier (c), Konig, Paul (d) Freherus, &c. lui donnent le Commentaire sur les 5. voix de Porphyre, & le Commentaire sur la Rhetorique d'Aristote dont j'ai parlé dans l'article precedent : mais comme le premier de ces Commentaires fut imprimé l'an 1542. & le second l'an 1544. il est visible qu'ils ne sont point la production de nôtre Daniel Barbarus né l'an (e) 1528. Freherus (f) a fait vne bevuë tout-à-fait étrange. Il a dit que nôtre Daniel Barbarus mort l'an 1569. âgé de 40. ans, avoit été honoré du Patriarchat d'Aquilée par le Pape Innocent VIII. auprès duquel il étoit Ambassadeur de Venise.

(a) *Vossius ibid. & pag. 425.*

(b) *De scriptorib. sæculi XVI.*

(c) *Addit. a Mr. de Thou t. 1. pag. 354.*

(d) *Theat p. 1465.*

(e) *C'est selon Mr. de Thou & Vossius.*

(f) *Ubi supra.*

ECLAIRCISSEMENT du doute proposé ci-dessus pag. 458. col. 1.

Je viens de recevoir * par la poste la solution du doute qui a été proposé dans la remarque de l'article *François Barbarus*. Mr. Joli dans la Preface que j'ai alleguée prouve que l'Auteur du livre de *re uxoria* étoit l'ayeul d'Hermolaus, & qu'il le publia vers le tems du Concile de Constance, car Poggio & Paul Verger parlent de ce livre dans des lettres datées de la ville de Constance. La lettre de Poggio est écrite à Guerin de Veronne, & celle de Verger à Nicolas Leontin. Elles loüent Fr. Barbaro d'avoir su si bien écrire du mariage quoi qu'il fût très-jeune & non marié. Il dedia à son frere Zacharie la version des vies d'Aristide & de Caton, & mourut l'an 1454. Mr. Joli distingue deux Daniel Barbaro. Il n'a pas été possible d'inserer ceci à sa place; car quoi que la feüille ne fût pas encore imprimée, il auroit falu bouleverser plusieurs formes si l'on avoit voulu fourrer ces lignes où il les faloit. On n'a pu que mettre en marge qu'on placeroit ici l'éclaircissement. C'est un grand desavantage pour un Ecrivain que de n'avoir pas à point nommé les livres qui lui seroient necessaires, & de ne pouvoir pas prodiguer le tems de ses Imprimeurs.

* *Dans une lettre de Mr. de Larroque.*

(A) *L'Atheïsme .. qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes.*] Je n'ignore pas ce qu'on vient de publier dans une satire du Sexe, le chef d'œuvre, ce me semble, de Mr. Despreaux. On veut dans cette nouvelle piece que l'impieté même soit un des dereglemens des femmes;

Dans le sexe j'ai peint la pieté caustique.
Et que seroit-ce donc, si Censeur plus tragique
J'allois t'y faire voir l'atheïsme établi,
Et non moins que l'honneur le Ciel mis en oubli :
Si j'allois t'y montrer plus d'une Capanée,
Pour souveraine loi mettant la destinée ;
Du tonnerre dans l'air bravant les vains carraux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Des-Barreaux?

Mais tout cela peut être vrai, encore qu'il n'y ait pas plus de 4. ou 5. femmes en France qui ayent donné dans ces maximes impies. Je ne voudrois pas nier que ce prodige ne soit devenu un peu moins extraordinaire, depuis que le sexe ne se pique pas d'ignorance autant qu'il faisoit. Il faut un certain degré de fausse Metaphysique, pour tomber dans le malheureux abîme de l'irreligion. Quoi qu'il en soit je suis très-persuadé avec l'Auteur des pensées sur les Cometes, que ce n'est point par cet endroit-là que les femmes meritent censure. *Ce n'est point leur vice que l'Atheïsme, elles se font une vertu de n'entrer point dans les grans raisonnemens : ainsi elles en demeurent à leur Catechisme, bien plus portées à la superstition qu'à l'impieté; grandes coureuses d'indulgences & de sermons, & si fort occupées de mille passions qui leur sont tombées comme en partage, qu'elles n'ont ni le tems ni la capacité necessaire pour revoquer en doute les articles de leur foi* (g). A coup sûr elles trouveront plûtôt le secret d'accorder ensemble les passions & la Religion, falut-il donner jusques dans le Molinosisme, que l'expedient de ne rien croire.

(g) *Pensées diverses sur les Cometes n. 142. p. 421.*

(B) *Elle ne croyoit ni Paradis ni Enfer.*] Voici le portrait que Bonfinius (h) nous a laissé de cette femme ; *Barbaram Imperatricem ea tempestate Græci diem obiisse ferunt, indomitæ libidinis mulierem, quæ inter adulteros publicè vitam duxit, prostitutoque pudore viros sæpius petiit quam peteretur. Quum ab omni religione destituta foret, superos ac inferos esse negabat : religiosas ancillas, jejuniis aut orationi rebusque divinis intentas gravius increpabat, nullis asseverans molestiis ac inedia corpus esse macerandum : immo laute pascendum, in delitiis & voluptatibus alendum, & post mortem, cum nihil superstit, nullam deorum animorumque curam esse subeundam.*

(h) *Rerum Ungaricar. decad. 3. lib. 7. pag. m. 344. 345.*

noncent aux plaisirs de la vie, & qui mortifient leur corps. Sigismond se trouva mal marié encore par d'autres endroits, car sa femme Barbe s'engagea dans des complots avec quelques grans Seigneurs de Boheme pour le chasser du Royaume, & pour se procurer un autre mari. Il decouvrit cette trame, & condamna l'Imperatrice à une prison perpetuelle. Quand il fut mort on la mit en liberté *, & comme elle songeoit encore à se marier, quelcun lui representa l'exemple de la tourterelle qui demeure seule toute sa vie, lors qu'elle perd son premier mari. *Si vous avez*, repondit-elle, *à me proposer* (C) *l'exemple des bêtes, proposez moi*

* Ex Mathia, Theatr. Histor. in Sigismundo, pag. m. 998.

INCONVENIENS des moralitez prises de la conduite des bêtes.

(C) *Si vous avez à me proposer l'exemple des bêtes.*] C'est un des plus beaux lieux communs de la Morale, que de faire voir à l'homme ses desordres, en comparant sa conduite dereglée avec la regularité des bêtes. Les hommes se dechirent les uns les autres, l'homme (*a*) est un loup à l'homme; mais les bêtes de même espece ne se batent point entre elles. C'est par là qu'Horace a tâché de couvrir de honte les Romains qui s'engageoient aux guerres civiles; les loups & les lions, dit-il (*b*) ne font point cela. Il suppose que son objection est si puissante, que ceux à qui elle est proposée se trouvent reduits à un silence honteux.

(*a*) Homo homini lupus.

(*b*) Epod. 7.

Neque hic lupis mos, nec fuit leonibus
Unquam, nisi in dispar, feris.
Furorne cæcus, an rapit vis acrior?
An culpa? responsum date.
Tacent, & ora pallor albus inficit
Mentesque perculsæ stupent.

Juvenal a employé la même morale dans sa 15. Satire.

Sed jam serpentum major concordia: parcit
Cognatis maculis similis fera: quando leoni
Fortior eripuit vitam leo? quo nemore unquam
Expiravit aper majoris dentibus apri?
Indica tigris agit rabida cum tigride pacem
Perpetuam, sævis inter se convenit ursis:
Ast homini, &c.

Mr. Despreaux a parfaitement bien traduit (*c*) le Latin de ces deux Poëtes, & y a joint de nouveaux exemples.

(*c*) Voyez sa 8. Satire.

Voit-on les loups brigans, comme nous inhumains,
Pour detrousser les loups, courir les grands chemins.
- - - - - - - -
Un aigle sur un champ pretendant droit d'aubeine
Ne fait point apeller un aigle à la huitaine:
Jamais contre un renard chicanant un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience:
Et jamais Juge entre eux ordonnant le congrés,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Quelque beau que puisse être ce lieu commun, & quelque capable de fraper, il a neanmoins son foible: car premierement on peut l'éluder par un trait de plaisanterie, & en second lieu on le peut combatre serieusement par la maxime, *Nil* (*d*) *agit exemplum litem quod lite resolvit*, c'est-à-dire qu'on peut le retorquer, & qu'en tournant la medaille on gagnera le vent sur le Moraliste. Je ne pretens point aprouver ceux qui opposent des railleries aux raisons, je dis seulement que c'est un desavantage deplorable à une raison, lors que ceux qui aiment à plaisanter la peuvent tourner en ridicule. Par exemple si quelcun avoit entrepris d'obliger Mr. de Bautru à croire qu'il vaut mieux choisir une vieille Maîtresse qu'une jeune, & qu'il lui eût cité l'endroit de Pline où il est dit *que les beliers cherchent plûtôt les vieilles brebis que les jeunes*, ce quelqu'un n'auroit-il pas été demonté, & confondu par cette reponse donnée d'un air moqueur, *c'est que les beliers sont des* (*e*) *beliers* (*f*)? Une Dame Romaine se servit d'une pensée semblable, auprès d'un homme qui ne pouvoit comprendre par quelle raison les femelles parmi les bêtes ne desirent le mâle que lors qu'elles veulent devenir meres, *c'est* lui repondit (*g*) la Dame, *parce que ce sont des bêtes.* N'étoit-ce pas rompre bras & jambes à l'admirateur? Voilà pour le premier inconvenient. L'autre n'est pas moindre, car enfin un homme que vous voudrez envoyer à l'école des animaux pour y aprendre son devoir, vous dira qu'il ne demande pas mieux. *J'y aprendrai*, vous dira-t-il, *à soumettre le droit à la force: un dogue plus fort qu'un autre ne fait point scrupule de lui ôter sa portion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entrebatent? Les poulets ne s'entrebatent-ils point à la vuë de leur commune mere? Les coqs ne s'acharnent-ils pas si furieusement l'un contre l'autre qu'il n'y a quelquefois que la mort de l'un qui fasse cesser le combat? Les pigeons le symbole de la debonnaireté n'en viennent-ils pas fort souvent aux coups? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux? n'est-ce pas la force* (*h*) *qui decide de leurs droits en mattere d'amour?*

(*d*) Horat. Sat. 3. l. 2.

(*e*) Vervecum in patris crassoque sub aëre nasci. *Juven. Sat.* 10. *v.* 50.

(*f*) *Voyez Menagiana, p.* 323. *de la* 1. *édit. de Hollande.*

(*g*) Simile dictum Populiæ Marci filiæ quæ miranti cuidam quid esset quapropter aliæ bestiæ nunquam marem desiderarent nisi cum prægnantes vellent fieri, respondit, *bestia enim sunt. Macrob. Saturnal. l.* 2. *c.* 5. *in fine.*

Illi (*i*) alternantes multa vi prælia miscent
Vulneribus crebris: lavit ater corpora sanguis,
Versaque in obnixos urgentur cornua vasto
Cum gemitu: reboant silvæque & magnus Olympus:
Nec mos bellantes una stabulare, sed alter
Victus abit, longeque ignotis exulat oris
Multa gemens, ignominiam plagasque superbi
Victoris, tum quos amisit inultus amores,
Et stabula aspectans regnis excessit avitis.

(*h*) Ignotis perierunt mortibus illi Quos Venerem incertam rapientes MORE FERARUM Viribus editior cædebat ut in grege TAURUS. *Horat. Sat.* 3. *l.* 1.

(*i*) *Virgil. Georg. l.* 3. *v.* 220.

N'aprendrai-je pas à l'école où vous m'envoyez la barbarie la plus denaturée? n'y a-t-il pas des bêtes qui devorent leurs petits? N'y aprendrai-je pas l'inceste (*k*)? *n'y aprendrai je pas à m'accommoder de*

(*k*) ... Sed enim damnare negatur Hanc Venerem pietas, coëuntque animalia nullo Cætera delicto, nec habetur turpe juvencæ Ferre patrem tergo: fit equo sua filia conjux Quasque creavit init pecudes caper, ipsaque cujus Semine concepta est ex illo concipit ales. Felices quibus ista licent: humana malignas Cura dedit leges, & quod natura remittit Invida jura negant, *Myrrha apud Ovidium Metam. l.* 10.

moi celui des pigeons & des moineaux *. Elle vieillit à Grats dans la Boheme sans renoncer à ses debauches †, & y mourut environ l'an 1451. Les Bohemiens ne laisserent pas de lui faire de magnifiques funerailles à Prague, & de la metre dans le tombeau de leurs Rois, comme l'assûre Bonfinius au 7. livre de la 3. Decade. Prateolus ne l'oublie point dans son Catalogue alphabetique des Heretiques, & en cela il se rend très-ridicule, car elle n'avoit point forgé de nouveaux dogmes, & ne s'étoit point érigée en chef de secte; elle donna dans des impietez communes à tous les tems. En tout païs les profanes & les impies se sont toûjours moquez ‡ des personnes qui s'exposent par principe de religion aux brulures de la chair, au lieu de suivre le panchant de la nature.

* *Æneas Silvius ubi supra, n. 5. pag. 56.*

† Gretii in Bohemia in vita turpi & fœdis libidinibus infami consenuit. *Mathias ibid.*

‡ Barbara . . . stultas appellabat virgines quæ pro Christi nomine passæ fuissent, propterea quod voluptatis gaudia non gustassent. *Prateolus p. m. 85.*

BARBERIN (François) l'un des bons Poëtes de son tems, nâquit l'an 1264. à Barberino dans la Toscane. Comme sa mere étoit de Florence, il fut s'établir dans cette ville, où la profession de Jurisconsulte, mais sur tout la beauté de ses poësies le firent extremement considerer. On a perdu la plûpart de ses Ouvrages. Celui qui avoit pour titre (*A*) *Les enseignemens d'amour*, a eu une meilleure destinée. Il sortit de dessous la presse à Rome orné de belles figures l'an 1640. Ce fut par les soins de Frideric Ubaldini, qui prit cela pour un bon moyen de faire sa cour aux puissances; car la Maison Barberin descenduë de ce

Nnn Poëte

de tout ce qui sera à ma portée, pour faire mes provisions comme la (a) *fourmi?*

(a) *Horat. Sat. 1. l. 1. v. 32.*

- - - - Sicut
Parvula nam exemplo est, magni formica laboris
Ore trahit quodcunque potest atque addit acervo
Quem struit, haud ignara ac non incauta futuri.

Ne m'y delivrerai-je pas de la dure servitude qui fait gemir tant de gens, & qui leur arrache ces complaintes si douloureuses?

Que vôtre bonheur est extrême,
Cruels lions, sauvages ours,
Vous qui n'avez dans vos amours
D'autre regle que l'amour même!
Que j'envie un semblable sort,
Et que nous sommes malheureuses
Nous de qui les loix rigoureuses
Punissent l'amour par la mort!

On ne sauroit donc disconvenir que l'exemple qu'on peut trouver de toutes sortes de dereglemens dans l'école des bêtes brutes, n'affoiblisse un peu les moralitez dont j'ai parlé au commencement de cette remarque: car puis que selon la Theologie toutes les bêtes sont exemtes de pêché, on ne peut pas dire qu'en punition de quelque faute les unes sont tombées dans le desordre, & qu'en recompense de quelque bonne œuvre les autres sont demeurées dans l'ordre. Ainsi tout ce qu'elles font est également reglé; & quand on vous demandera, comme fit la veuve de Sigismond, *pourquoi voulez-vous que j'imite la tourterelle, plûtôt que la colombe ou que le moineau*, vous n'aurez rien de bon à repondre, à moins que de consulter les fondemens de Morale, que vous seriez obligé de consulter, si vous ne vous serviez point de l'éxemple de la tourterelle. Que repondroit Mr. Despreaux à un Sophiste, qui lui soutiendroit que *sa biche en rut* est une très-fausse comparaison: car afin qu'elle fût bonne, il faudroit que cette espece de bête se pût trouver dans le cas où sont les femmes, qui ont mis en justice un homme *pour cause d'impuissance*. Or une biche se peut-elle trouver dans le cas, engage-t-elle sa foi à un seul cerf? si l'un lui manque n'en trouve-t-elle pas d'autres? L'invective & la piquante censure de Monsr. Despreaux seroit bien fondée dans un païs où les loix du mariage seroient inconuës, mais on est bien assûré qu'en un tel païs les hommes ne seroient pas plus exposez que les cerfs à un procés d'impuissance; & que personne ne se verroit condamné au congrés par arrêt du Parlement.

Ce que je viens de dire ne m'empêche pas de croire que les moralitez dont il s'agit, sont très-propres à toucher la plupart des gens. Je ne blâme donc pas François de Sales qui a proposé l'élephant pour un exemple d'honnêteté, & je condamne la reponse de l'Imperatrice Barbe. Il y auroit mille choses à debiter sur ce sujet. Les actions des bêtes sont peut-être un des plus profonds abîmes sur quoi nôtre raison se puisse exercer, & je suis surpris que si peu de gens s'en aperçoivent. Mais raportons les paroles de François de Sales; *L'Elephant*, dit-il, (b) *n'est qu'une grosse bête; mais la plus digne qui vive sur la terre, & qui a le plus de sens. Je vous veux dire un mot de son honnêteté; il ne change jamais de femelle, il aime tendrement celle qu'il a choisie, avec laquelle neanmoins il n'habite que de trois en trois ans, & cela pour cinq jours seulement, & si secretement, que jamais il n'est vu en cet acte: mais il est bien vu pourtant le sixiéme jour, auquel avant toutes choses il va droit à quelque riviere, en laquelle il se lave entierement tout le corps, sans vouloir aucunement retourner au troupeau, qu'il ne se soit auparavant purifié. Ne sont-ce pas de belles & honnêtes humeurs d'un tel animal, par lesquelles il invite les mariez à ne point demeurer engagez d'affection aux sensualitez & voluptez, que selon leur vocation ils auront exercées: mais icelles passées de s'en laver le cœur & l'affection, & de s'en purifier au plûtôt, pour par après avec toute liberté d'esprit pratiquer les autres actions plus pures & plus relevées, &c.*

(b) *Introduction à la vie devote partie 3. chap. 39.* de l'honêteté du lit nuptial. *Ce qu'il dit de l'Elephant est pris d'Aristote* Histor. Animal. l. 5. c. 15. *de Pline,* liv. 8. c. 5. *d'Elien* Histor. Anim. l. 8. c. 17. *Claude Despense dans son Traitté* de l'état de viduité, *où il parle de la* Monogamie, *avoit dejà remarqué cela de l'Elephant, & l'avoit donné avec la tourterelle pour des exemples insignes de pudeur & de chasteté aux personnes Chretiennes.*

(*A*) *Qui avoit pour titre* Les enseignemens d'amour.] Cela est équivoque; on se pourroit figurer que ce poëme est une école de coquetterie, comme ceux d'Ovide *de arte amandi*, mais on se tromperoit fort. Il n'y a rien de plus moral que ce poëme de Barberin. Il ne contient que des regles qui aprennent leur devoir à ceux qui aiment la gloire, la vertu, & l'éternité (c).

(c) *Journ. de Leipsic, pag. 349. du 1. t. des suplémens.*

Poëte jouïſſoit alors de la Papauté. Il mit à la tête de cet Ouvrage la vie de l'Auteur & quelques éloges, & comme il y a dans ces vers pluſieurs mots qui ne ſont plus en uſage, il y joignit un gloſſaire qui les explique, & qui en éclaircit, ou prouve le ſens par l'autorité des Poëtes comtemporains *.

* Tiré du Journal de Leipſic, à la Section 7. des ſupplémens pag. 349.

BARCLAI (Guillaume) ſavant Juriſconſulte au XVI. ſiecle, étoit d'Aberdeen en Ecoſſe, & d'une très-bonne (A) Maiſon. Quoi qu'il eût été en faveur auprès de la Reine Marie Stuart, il ne put faire aucune fortune à la Cour du Roi d'Ecoſſe, fils de cette Princeſſe. Cela le fit reſoudre à ſe retirer en France l'an † 1573. & quoi qu'il eût près de 30. ans il ne laiſſa pas d'aller étudier en Droit à Bourges. Quelque tems après il s'y fit (B) recevoir Docteur, & comme il avoit beaucoup d'eſprit & qu'il s'apliquoit extremement à l'étude, il ſe rendit bien-tôt capable de regenter dans le Droit. Le Jeſuïte Edmond Hay ſon oncle lui procura une profeſſion de cette ſcience dans l'Univerſité de Pontamouſſon, par le credit qu'il avoit auprès du Duc de Lorraine qui avoit fondé depuis peu cette Academie. Ce Duc ne ſe contenta pas de conferer à Barclai la premiere Chaire, il le fit outre cela Conſeiller dans ſes Conſeils, & Maître des Requêtes de ſon Hôtel. Barclai épouſa en ‡ 1582. une ⊥ Demoiſelle Lorraine, dont il eut un fils qui devint un homme illuſtre, & qui fut la cauſe innocente que ſon pere le brouilla avec les Jeſuïtes. Ce jeune homme avoit tant d'eſprit, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire entrer dans leur Ordre. Son pere s'en fâcha, ils ſe fâcherent à leur tour, & lui rendirent tant de mauvais offices auprès du Duc qu'ils l'obligerent à ſortir de la Lorraine. Il s'en alla à Londres trouver le Roi Jaques, qui lui offrit une place dans ſon Conſeil avec de fort bons apointemens, mais il refuſa ces offres à cauſe de la condition qu'on y avoit appoſée, c'eſt qu'il embraſſeroit la religion Anglicane. Il repaſſa en France au commencement de l'année 1604. & accepta la profeſſion en Droit qui lui fut offerte par l'Univerſité d'Angers. Il y regenta (C) avec grand éclat juſques à ſa mort, qui arriva vers la fin de (D) l'année 1605. Il fut enterré aux Cordeliers β. Il

† La vie de Jean Barclai au devant de l'Argenis met l'an 1571.

‡ Voyez la remarque A de l'article ſuivant.

⊥ Elle s'appelloit Anne de Malleville.

β Tiré de Mr Menage, Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault, pag. 228. & ſuivantes.

(A) *D'une très-bonne Maiſon.*] Savoir de celle de Barclai, qui eſt alliée à toutes les grandes Maiſons d'Ecoſſe, comme il paroît par une patente du Roi Jaques imprimée au devant de l'Argenis. Je me ſers du mot de *Patente*, parce que ce n'eſt pas une ſimple lettre écrite au Duc de Lorraine, comme Mr. Menage (a) l'aſſûre, mais une lettre ſcellée du grand ſceau du Royaume, & adreſſée à tout le monde par ces paroles de formulaire, *A tous ceux qui ces preſentes verront, Salut.* Mr. Menage eſt fort excuſable dans ſa mepriſe, mais celui qui a fait mettre à l'atteſtation du Roi Jaques cette ſuſcription, *Epiſtola Jacobi Scotiæ Regis, Carolo Lotharingiæ Duci*, eſt un trompeur ou un ignorant qu'on ne ſauroit excuſer. Il a du lire cet Ecrit, puis qu'il l'a fait imprimer (b) à la tête d'un Ouvrage; or il n'a pu y trouver de ligne qui ne lui montrât que ce n'étoit point une lettre écrite au Duc de Lorraine. Le Traducteur (c) Italien de l'Argenis nous conte que les parens de la Demoiſelle de Malleville ne voulurent point conſentir à ſon mariage avec Guillaume Barclai, avant que de voir des preuves de la nobleſſe dont il ſe vantoit. Il ajoûte que cela ne fut fâcheux à Barclai qu'à cauſe de l'impatience amoureuſe qui le tranſportoit, car il lui faloit attendre l'arrivée d'un certificat avant que de goûter les plaiſirs de la jouïſſance. Les parens de la Belle, pourſuit-il, n'eurent pas plûtôt aperçu cette atteſtation royale, qu'ils furent les premiers à hater la concluſion. On ne peut qu'être étonné quand on lit ces choſes dans la même page où eſt le certificat du Roi d'Ecoſſe; car ce Prince declare expreſſément que (d) Barclai avoit dejà une femme, & cela eſt d'ailleurs certain par la date de l'atteſtation. Cette date (le (e) 19. de Mars 1582.) eſt poſterieure de plus d'un mois à la naiſſance de Jean Barclai fils de Guillaume, & de la Demoiſelle de Malleville. Voilà comment l'amoureux Guillaume Barclai ſe voyoit reduit au retardement de ſa joye, par l'attente d'un certificat. L'Auteur de la vie Latine de Jean Barclai étoit dans la même erreur: l'atteſtation ſelon lui (f) fut demandée, afin qu'on ſe pût produire ſous le titre d'un homme de qualité aux yeux de l'épouſe future.

(B) *Il s'y fit recevoir Docteur.*] Cujas preſida à cet Acte (g). On a debité un grand menſonge quand on a dit que le mariage de Barclai n'interrompit point ſes études, & que les ayant continuées depuis ſes noces, il devint d'Ecolier Docteur, & de Docteur, Profeſſeur en Droit. (h) *Lequali* (nozze) *non rompendo il bel filo de gli ſtudii di lui, ſucceſſe che di ſcolare ch' egli era, paſſato al grado del Dottorato, riceve una lettura principale di Leggi.*

(C) *Il y regenta avec grand éclat.*] „ Lors „ qu'il alloit faire ſa leçon il étoit ſuivi de ſon fils „ & de deux valets, & vêtu d'une robe magnifi- „ que avec une groſſe chaîne d'or au cou (i). „

(D) *Vers la fin de l'année* 1605.] Mr. Moreri trompé par Nicius Erythreus & par d'autres, a mis l'année 1609. au lieu de l'année 1605. Il croyoit avec raiſon que nôtre Barclai alla regenter le Droit à Angers en 1604. & il trouva dans Nicius Erythreus que ce Profeſſeur vêcut cinq ans (k) depuis la priſe de poſſeſſion. Il étoit aiſé de conclure qu'il ne mourut *qu'environ l'an* 1609. Mais l'Auteur Italien ſe trompe,

(a) Remarques ſur la vie d'Ayrault, pag. 228.

(b) Il eſt imprimé au devant de l'Argenis.

(c) Il s'apelle Franceſco Pona: il a fait la vie de Jean Barclai, & l'a miſe à la tête de ſa verſion de l'Argenis.

(d) In Lotharingia conſediſſe, ibique affinitatem génere, moribusque ſuis non indignam contraxiſſe.

(e) Moreri la met au 28.

(f) Cum Anna de Malavilla contractusus nuptias ex Scotia regias literas accerſivit, quibus ingenuæ nobilitatis titulos futuræ ſponſæ approbaret.

(g) Menage ubi ſupra, pag. 228.

(h) Franceſco Pona in vita Jo. Barclaii au devant de la traduction Italienne de l'Argenis.

(i) Menage, ibid. pag. 231.

(k) Ab Andibus optimis conditionibus evocatur, ut in ipſorum gymnaſio primariam Juris civilis cathedram obtineret, ubi cum jam quinquennium docuiſſet eſt mortuus. *Nic. Erythr. Pinacoth.* 3. *pag.* 76. Paul Freher *theatr. pag.* 1515. *fait durer cinq ans la profeſſior* [illegible] *Imperialis & Thomaſin.*

Il publia (*E*) quelques livres, & un entre autres où il refuta des Auteurs qui quoi que de differentes religions, ne laissoient (*F*) pas de s'accorder en faveur de la religion sur les maximes republicaines. Il avoit (*G*) de l'aversion pour les Calvinistes, & apparemment l'état où il voyoit sa patrie qu'il avoit quittée * pour la Catholicité, entretint cet esprit d'aigreur.

* Quas (litteras) cum idem Guillelmus videret una cum avita religione sordescere, Principem vero suam marcescere in infamis carceris situ, dolore confectus migravit anno 1571. Lutetiam. *Vita Jo. Barclaii.*

BARCLAI (JEAN) fils du precedent, nâquit à Pontamousson le 28. de Janvier (*A*) 1583. Les Jesuites de cette ville sous lesquels il étudia furent tellement

pe, puis qu'outre l'autorité de Mr. Menage je puis alleguer cette raison; Guillaume Barclai étoit mort avant que les differens de Paul V. & des Venitiens fussent assoupis. *Accendebant hominem & pietate & jam senecta liberiorem illæ turbæ quas multi ominabantur, cum Pontifex in Anglum Venetosque districtus, illum quidem jam à sacris nostris alienum acerbare, hos autem alienare videbatur. Sed tam pium conatum intercepit felix & in Christo obitus.* C'est ainsi qu'on parle dans la (*a*) preface du livre *De potestate Papæ.* Les differens du Pape & de la Republique de Venise furent terminez l'an 1607. Le Sieur Witte trompé peut-être par le seul Moreri, a mis (*b*) la mort de Barclai à l'an 1609.

(*a*) Mr. Menage attribuë cette preface à Jean Barclai fils de Guillaume. Ibid. pag. 228.

(*b*) In appendice Diarii biographici.

(*E*) *Il publia quelques livres.*] Entre autres *præmetia* sur la vie d'Agricola, & un Commentaire sur le titre des Pandectes *de rebus creditis & de jurejurando.* Il le publia à Paris l'an 1605. Mais les deux Ouvrages qui ont le plus fait parler de lui sont le Traité de la puissance du Pape, & le Traité de la puissance des Rois. Le premier a pour titre *De potestate Papæ, an & quatenus in reges & principes seculares jus & imperium habeat*: le second est intitulé *De regno & regali potestate adversus Buchananum, Brutum, Boucherium & reliquos Monarchomachos.* Il publia ce dernier Ouvrage à Paris en l'année 1600. & le dedia à Henri IV. L'autre n'est sorti de dessous la presse qu'après la mort de l'Auteur, qui n'avoit pas même osé (*c*) temoigner qu'il y travaillât. Il entreprit ces deux Ouvrages lors qu'il vit les desordres de la Ligue, les sujets en armes contre leur Roi, & les possesseurs legitimes de la Couronne declarez dechus de leur trône par des Bulles Papales. La Lorraine où il étoit avantageusement établi fut entraînée par ce torrent; elle aprouva la revolte des sujets, & les attentats de la Cour de Rome sur le temporel des Princes. Il ne laissa pas de demeurer ferme dans ses principes; aussi les avoit-il apris en bonne école, car il ne faut point douter que les seditions des Ecossois n'eussent été à cet égard son principal catechisme. Rien n'est plus propre à faire haïr les maximes republicaines, que de voir qu'elles ont produit des troubles qui ont aboli la religion que l'on croit la veritable, & renversé du trône une Reine de laquelle on étoit aimé. Quoi qu'il en soit le Professeur de Pontamousson temoigna une fermeté peu ordinaire: la plûpart des gens changent de principes à mesure qu'ils changent de païs & d'interêts; pour lui au milieu de la Lorraine il persevera dans les maximes qu'il avoit euës en Ecosse, quoi que la situation des affaires fût bien changée. Le droit du peuple élevé sur la puissance royale servoit en Ecosse à la ruïne du Papisme, & en France à la ruïne des Protestans. N'importe, Barclai ne changea point d'opinion: il l'avoit trouvé injuste en Ecosse où il étoit contraire à la Religion Catholique, il ne le trouva pas moins injuste en France, où il faisoit un grand bien à cette même Religion. Il est rare de voir cette fermeté dans un Docteur, mais à chaque pas on trouve des gens dont les principes vont comme les girouettes. J'ai dit que Barclai n'osa pas même temoigner qu'il écrivoit contre les maximes des Ultramontains; cela ne doit s'entendre que du tems que dura la Ligue, car lors qu'elle eut été dissipée, il ne fit plus mystere de son Ouvrage (*d*), il le donna à l'Imprimeur, & le dedia à Clement VIII. Mais il le retira de l'imprimerie, & le garda près de dix ans, pendant lesquels il y ajoûta plusieurs choses, & en retrancha encore plus. Il se hâtoit d'achever à la vuë des brouilleries que l'on craignoit entre le Pape & les Venitiens, mais la mort l'empêcha de mettre la derniere main (*e*) à son Ouvrage.

(*c*) Et quidem *de regno* libros quibus popularem ambitum exagitabat nulla dissimulatione conscripsit. Sed hoc opus (*de potestate Papæ*) secreto aggressus est, cum tunc aliquid Pontifici negare hæresis censeretur. *In præfat. Operis de pot. Papæ.*

LA LIGUE ne changea point les hypotheses de Barclai touchant l'independance des Rois.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid.*

(*F*) *Ne laissoient pas de s'accorder en faveur de la Religion sur les maximes republicaines.*] Il refuta deux Protestans Buchanan & Hubert Languet: il refuta aussi Boucher l'un des Curez de Paris, & très-violent Ligueur. Celui-ci soumettoit au peuple l'autorité souveraine, pour le bien de la Catholicité; ceux-là faisoient la même chose, pour le bien du Protestantisme. Ils étoient donc tous trois reünis dans la these generale, & tous trois adversaires de Barclai.

(*G*) *De l'aversion pour les Calvinistes.*] Cela paroît par ses écrits: Mr. Menage en cite (*f*) un passage que vous trouverez en marge.

(*f*) *Il étoit grand ennemi des Calvinistes & des Luthersens. Dans son Commentaire sur le Titre au Digeste* de rebus creditis. *il dit en parlant de Doneau, Docteur Regent en Droit en l'Université de Bourges,* Hugo Donellus unus ex præceptoribus meis: vir civilis Disciplinæ peritus, sed malus quia hæreticus Calvinista. *Remarq. sur la vie d'Ayrault, pag.* 229.

(*A*) *Nâquit à Pontamousson le 28. de Janvier* 1583.] J'ai suivi aveuglément Mr. Menage, mais je me reservois la liberté de le redresser ici par lui-même. Il raporte dans la page 228. ce qui sert de texte à cette remarque, & puis dans la page 232. il assûre que Jean Barclai *deceda le 12. du mois d'Août de l'année 1621. âgé de 39. ans, & de six mois.* Il étoit donc né les premiers mois de l'an 1582. Cela se confirme par un autre fait que Mr. Menage raporte. Il assûre (*g*) que Jean Barclai dedia au Roi d'Angleterre en 1603. la premiere partie de l'Euphormion, & que (*h*) le même Jean Barclai declare dans l'Apologie de l'Euphormion qu'il n'avoit que 21. an, lors qu'il fit imprimer cette premiere partie. Un Auteur qui n'a que 20. ans & quelques mois ne dit pas qu'il n'a que 21. an, il ne parle ainsi que lors que sa 22. année n'est pas avancée. Il faloit donc que Barclai eut pour le moins 21. an accomplis en 1603. il n'étoit donc pas né l'an 1583. mais l'an 1582. de sorte que si son jour natal est le 28. de Janvier, il faudra mettre le mariage de son pere sous l'an 1581. & non pas comme a fait Mr. Menage sous l'an 1582. Tirez les mêmes consequences de ce qu'il dit (*i*) que Barclai *en 1601. n'ayant que dix neuf ans*, fit imprimer un Commentaire sur Stace. Il remarque (*k*) que *celui qui a écrit la vie de Jean Barclai imprimée au devant de l'Argenis s'est étrangement trompé*

(*g*) Pag. 229.

(*h*) Pag. 231.

(*i*) Pag. 228. 229.

(*k*) Pag. 228.

ment charmez de la beauté de son esprit, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'attirer dans leur Compagnie. J'ai dejà dit que cela fut cause que son pere s'en alla trouver le Roi Jaques, qui étoit parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. Il mena son fils avec lui, son fils, dis-je, (*B*) dejà Auteur & tout prêt à faire éclorre de nouveaux Ouvrages : car il avoit publié un Commentaire sur la Thebaïde de Stace en * 1601. & il publia un poëme Latin sur le couronnement du Roi Jaques, & la premiere partie de l'Euphormion en l'année 1603. Ces deux pieces plurent beaucoup à Sa Majesté Britannique, qui aimoit & qui entendoit les sciences. Jean Barclai lui dedia ce commencement de l'Euphormion. Il repassa en France avec son pere, qui ne voulut point le laisser auprès du Roi Jaques, de peur que ce Prince qui avoit tant souhaité de le retenir, ne l'engageât à l'abjuration de la foi Romaine. Il demeura à Angers jusques à la mort de son pere, puis il s'en alla à Paris & y prit (*C*) femme, & passa bien-tôt à Londres. Il y étoit dès l'année 1606. & ce fut alors qu'il fit conoissance avec Mr. de Peiresc. Il avoit publié depuis peu l'histoire de la Fougade d'Angleterre. C'est un Ecrit † de six feuillets qui fut imprimé à Amsterdam. Il publia à Londres en ‡ 1610. l'Apologie de l'Euphormion, & le Traité (*D*) de son pere *De potestate Papæ*.

* *Il fut imprimé à Pontamousson, & dedié à Charles III. du nom Duc de Lorraine.*

† *Intitulé* Series patefacti divinitus parricidii in maximum regem, regnumque Britanniæ cogitati, & instructi.

‡ *Voyez la remarque D à la fin.*

trompé en disant que Jan Barclai étoit né à Aberden. S'il s'est trompé sur le lieu de la naissance, il ne s'est point trompé sur le tems, qui est selon lui le 28. de Janvier 1582. On a mis sur la taille douce de Jean Barclai, au devant de l'Argenis, qu'il est né le 28. de Janvier 1682.

(*B*) *Son fils, dis-je, dejà Auteur.*] Nous venons de voir qu'à l'âge de 19. ans il publia un Commentaire sur Stace; il est donc digne d'être inseré dans la 2. édition des Enfans celebres, & il en seroit encore plus digne si son âge avoit été bien conu à Nicius Erythreus, car en ce cas-là il auroit été Auteur à 15. ans. En effet Erythreus assûre (*a*) que Barclai n'avoit que 17. ans, lors qu'il fit un poëme sur le couronnement du Roi Jaques, c'est-à-dire en 1603. Sur ce pied-là il n'auroit eu que 15. ans, lors qu'en 1601. il publia un Commentaire sur la Thebaïde de Stace. Comptons ici une nouvelle meprise de cet Auteur Italien, contagieuse pour Mr. Moreri, & tellement contagieuse qu'elle en a produit une autre. Mr. Moreri ne s'est pas contenté de dire que Barclai n'avoit que 17. ans lors que le Roi Jaques fut couronné, il a converti le poëme imprimé de cet Auteur en une harangue prononcée. Paul Freher (*b*) met la naissance de Jean Barclai à l'année 1585. & le Panegyrique sur le couronnement à l'an dix-sept de son âge.

(*C*) *Et y prit femme.*] „ Il (*c*) épousa *Louïse* „ *Debonnaire*, fille de Michel Debonnaire Thresorier des vieilles bandes, & d'Ursine Denisot. . . Il passa en suite en Angleterre avec que sa femme où il ut d'elle deux garçons & une fille. „ Il ne se maria point à Rome : Mr. Moreri qui le debite n'a point entendu son Nicius Erythreus, qui pouvoit lui aprendre si aisément que Barclai s'évada de l'Angleterre avec sa femme & son fils, & se retira à Rome où sa femme lui donna encore un fils. *Ibi* (*d*) *Barclaius, ex uxore quam habebat masculam prolem suscepit. Sed aliquanto post . . . clam ex Anglia una cum uxore & filio se fuga surripuit, ac Romam venit. . . Romæ* (*e*) *novam ex uxore sua masculam prolem accepit, ac cive uno Urbem nostram auxit.* Maphée Barberin qui depuis a été le Pape Urbain VIII. fut (*f*) le parrain de ce nouveau fils de nôtre Barclai. On ne croiroit jamais en lisant ces paroles d'Erythreus que la femme de Barclai n'alla à Rome que 4. ans après son mari : cependant Mr. Gassendi assûre que cela est vrai. Lisez l'endroit où il raconte les bons offices que Mr. de Peiresc rendit au mari en l'année 1616. & à la femme & au fils en l'an 1620. *Præterea fuisse Peireskio non minorem circa Barclaii uxorem, filium, & Jo. Ludovicum Debonarum uxoris germanum, cum* QUARTO *post* ANNO *profecti Romam ad illum sunt* (*g*). Si Mr. Menage avoit bien pesé ces paroles de Gassendi, il n'auroit point dit que Barclai alla à Rome l'an (*h*) 1617. & que sa femme, son fils, & son beau-frere l'y furent joindre (*i*) l'an 1619. Il ajoûte que le fils de Barclai vint à Paris avec sa mere l'an 1652. que *ce n'étoit pas un grand personnage*, qu'il faisoit des vers Latins, & qu'il fit imprimer en ce tems-là à Paris une élegie Latine. Erythreus parle de la veuve de Barclai comme d'une femme presomptueuse & fiere : voyez ci-dessous la remarque G. Dans la vie Latine de Jean Barclai, on dit faussement qu'il se maria avec Louïse Debonnaire, après avoir été employé en diverses ambassades par le Roi Jaques.

(*D*) *Le Traité de son pere* De potestate Papæ.] L'impression de ce livre *lui fit perdre* (si nous en croyons Mr. (*k*) Menage) *une partie de la bonne volonté que le Roi d'Angleterre avoit pour lui.* Je ne saurois comprendre d'où cela pourroit être venu, puis que c'est un livre qui rembarre fortement les pretensions des Ultramontains, & les raisons de Bellarmin nommément, & où l'independance des Rois est vigoureusement soutenuë. Pouvoit-on rien écrire qui dût être plus agreable au Roi Jaques ? Je conjecture que le Latin (*l*) de Gassendi a fait illusion à Mr. Menage, & cela nous montre de plus en plus combien il est malaisé d'écrire en Latin bien clairement. Quand on y regarde de près, on comprend que cet Auteur n'affirme pas que le livre de la puissance du Pape ait refroidi le Roi Jaques, mais on peut se l'imaginer, si l'on n'employe pas quelque sorte d'attention. Les Jesuites ne crurent pas que l'impression de ce livre eût deplu au Roi de la Grand' Bretagne : au contraire ils (*m*) reprocherent à Jean Barclai de l'avoir mis sous la presse avec l'agrément de ce Prince, & avec les corrections des Theologiens d'Angleterre. Au reste Mr. Menage n'a pas

(*a*) Annum tum agebat Joannes decimum septimum cum de Regis inauguratione elegantissimum carmen edidit, maximo verborum sententiarumque splendore illuminatum, quod lectum rex adeo probavit ut &c. *Nicius Erythr. ubi supra, pag. 76.*

(*b*) *Theatr pag. 1515.*

(*c*) *Menage, ubi supra pag. 230.*

(*d*) *Nic. Erythr. pag. 77.*

(*e*) *Ibid. pag. 79.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *In vita Peireskii ad ann. 1616 pag. m. 283. Voyez aussi pag. 288.*

(*h*) *Ubi supra, pag. 231.*

(*i*) *Ibid. pag. 232.*

(*k*) *Ibid. pag. 231.*

(*l*) Joannes Barclaius qui post editum de Summo Pontifice opus, nec jam solita apud Regem, suosque pollens gratia. . . subduxit sese ex Anglia. *Gassend. in vita Peiresk. pag. 282.*

(*m*) Neque vero nisi ejus (*Regis*) nutu patris tui librum à Britannici Euangelii ministris ad libidinem deformatum, Londini typis excusum. *Eudæmon Joannes epist. monitoria ad Jo. Barclaium, n. 1.*

Papæ. En 1612. il fit imprimer à Paris un livre (*E*) qu'il intitula *pietas*. C'est une reponse au Cardinal Bellarmin, qui avoit écrit contre le livre de Guillaume Barclai touchant le pouvoir du Pape. Deux ans après il fit paroître l'*Icon animorum:* Ce fut à Londres qu'il le publia. Il sortit de cette ville l'an 1616. & s'en alla à Paris où il fut presenté à Mr. du Vair Garde des Sceaux, par son bon ami Mr. de Peiresc. Il alla ensuite à Rome attiré par le Pape Paul V. & y publia un livre de controverse intitulé *Parænesis ad Sectatrios.* Il reçut beaucoup d'honnêtetez du Cardinal Bellarmin, quoi qu'il eût écrit contre lui. Il mourut à Rome le * 12. d'Août 1621. pendant que (*F*) son Argenis s'imprimoit en France †. Son corps fut porté dans l'Eglise de St. Onuphre sur le Janicule; son fils lui fit élever un tombeau de marbre à l'Eglise de St. Laurent sur le chemin de Tivoli ‡: nous dirons dans les remarques pourquoi la veuve (*G*) fit ôter de là le buste de son mari. Plusieurs croyent que Jean Barclai fit profession (*H*) en Angleterre de la

* *Sur la taille douce au devant de l'Argenis on met* le 12. d'Avril.

† *Tiré des remarques de Mr Menage sur la vie de Pierre Ayrault, ubi supra.*

‡ *Nicius Erythræus, Pinacoth.* 3. *p.* 80.

pas bien marqué l'année de l'impression. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1609. La Congregation de l'*Index* le condamna cette même année par son decret du 9. de Novembre.

(*E*) *A Paris un livre qu'il intitula* pietas.] Pour donner tout le titre il faut ajoûter, *Sive publicæ pro regibus ac principibus, & privatæ pro Gul. Barclaio parente, vindiciæ contra Bellarminum.* La lettre d'Eudæmon-Joannes que j'ai citée, temoigne que Barclai fit un voyage à Paris pour l'impression de cet Ouvrage, & cela afin de rendre plus de service aux Protestans d'Angleterre: car il crut, disoit-on, qu'il seroit moins soupçonné d'intelligence avec les ennemis de l'Eglise, s'il publioit cet Ouvrage hors de l'Angleterre. *Ac* (*a*) *nunc quoque non dissimili consilio te Lutetiam è Britannia demigrasse, ut cum & coram apud viros principes, & scriptis apud cæteros, Ecclesiæ causam calumniis tuis traduceres, tamen quanto majore locorum intervallo ab Rege disjungereris, hoc longius abesses à suspicione fraudis.* Voilà une des plus fines & des plus ordinaires touches de l'ODIUM THEOLOGICUM. Ceux qui ne savent comment repondre aux objections qu'on propose contre la commune traditive, s'acharnent sur les personnes qui proposent ces objections: ils disent que ce sont autant d'ennemis cachez qui s'entendent avec les adversaires, & qui ne retiennent la profession exterieure de l'orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangereux.

(*F*) *Pendant que son Argenis s'imprimoit en France.*] Monsieur de Peiresc son bon ami auquel il avoit envoyé le Manuscrit, eut soin de lui trouver un Imprimeur à Paris (*b*). Sachons donc que la premiere édition de ce fameux livre est celle de Paris 1621. Il a été traduit en diverses langues, en François, en Anglois, en Italien, en Flamand, &c. Nicius Erythreus remarque (*c*) que ce fut pour satisfaire la curiosité des femmes, qu'on le mit en Italien. Les loüanges qu'elles entendoient donner à ce livre, leur inspirerent un desir ardent de savoir ce qu'il contenoit. Monsieur de Peiresc (*d*) fit mettre la taille douce de l'Auteur au devant du livre, avec un distique (*e*) qu'il pria Grotius d'y joindre.

(*G*) *Pourquoi la veuve fit ôter de là le buste de son mari.*] Le tombeau de Jean Barclai étoit à la porte du cimetiere, vis à vis d'un autre tombeau que le Cardinal François Barberin avoit fait faire à Bernard Guillaume son Precepteur. Les deux tombeaux étoient semblables en toutes choses. La veuve de Jean Barclai choquée d'une si grande ressemblance eût voulu detruire le tombeau de son mari, & ne le pouvant point faire, elle en fit du moins ôter le buste qui étoit de marbre, & le fit porter en son logis. Sa fierté ne put souffrir que son mari illustre par sa naissance, & plus encore par son esprit & par son érudition, fût mis là en parallele avec un chetif Pedagogue. *Quod* (*f*) *uxor Barclaii mulier tumido, ut ajebant, animo atque elato, cum vidisset, statim viri sui imaginem ex sepulcro illo, quod totum demoliri non posset, detrahi jussit ac domum suam afferri; quod acciperet indigne, eum, cui ipsa nupta fuisset, generis splendore clarum, sed ingenii & eruditionis fama clariorem, cum homine obscuro, ac nullius fere ingenii, &, ut ipsa dicebat, pædagogo, componi.*

(*H*) *Que Jean Barclai fit profession en Angleterre de la Religion Protestante.*] Le Jesuïte Eudæmon-Joannes lui reproche que (*g*) pendant qu'il avoit vécu à la Cour du Roi d'Angleterre il avoit été ou heretique, ou tenu pour heretique. Il ajoûte qu'on disoit que ce Prince se servit de lui, pour mettre en Latin sa Preface touchant le serment de fidelité, & pour la porter aux Princes. Erythreus n'osant pas dire positivement que Barclai fut heretique en Angleterre, ou du moins qu'il fit profession de l'heresie, ne laisse pas d'assûrer, comme l'opinion de tous les Papistes de ce païs-là, que le Roi Jaques se servit de la plume de Jean Barclai pour la composition du livre qui a pour titre *Funiculus triplex, & cuniculus triplex.* Voici comme il parle (*h*); *Utrum autem, apud Regem, incorruptam catholicam religionem semper conservaverit, vel saltem, si non animo, specie tenus hæreticorum se erroribus oblinierit, incertum est mihi: illud autem certum, catholicorum omnium in Anglia fuisse opinionem, Regem illum in eo libro, cui titulus est,* Funiculus triplex, & cuniculus triplex, *componendo, usum fuisse Barclajo adjutore atque magistro.* Personne que je sache n'a été plus decisif sur cette question que l'Imperialis. Il dit (*i*) nettement que Barclai embrassa la Religion Anglicane, & qu'en suite il l'abjura; mais qu'on fut si mal persuadé à Rome de la sincerité de sa conversion, que l'on (*k*) fit ôter après sa mort l'inscription & la statuë que son fils avoit fait mettre sur son tombeau. Il est difficile de savoir au vrai ce qui en est: il se peut faire qu'on trouva parmi ses papiers ou ailleurs dequoi connoître qu'il étoit Protestant dans le fond de l'ame, & que là-dessus on ordonna quelque peine contre son tombeau. Il se

(*a*) *Id. ib.*

(*b*) *Gassend. in ejus vita, pag.* 288. 290.

(*c*) Eadem ingenii fœcunditate peperit egregium illud opus, Argenida nomine, quod & argumenti novitate & verborum splendore, ac rerum varietate, tantum commendationis habuit, ut mulierum etiam quæ illud miris in cœlum laudibus, efferri audiebant, ad cognoscendum, quid illud afferret, studia commoverit; adeo ut quidam quo animum illis expleret, in Italicum sermonem illud converterit. *Pinacoth.* 3. *pag.* 77. 78.

(*d*) *Ubi supra, pag.* 290.

(*e*) *Voici ce distique,* Gente Caledonius, Gallus natalibus, hic est Romam Romano qui docet ore loqui.

(*f*) *Idem Erythr. ib. pag.* 81.

(*g*) Nam te quidem aliquot annis in aula ejus regis ita versatum ferunt ut hæreticus aut plane esses, aut haberere quidem certè Cui nonnullam etiam Latine reddenda deferendaque ad principes præfatione ejus monitoria operam abs te navatam memorant. *Ubi supra*

(*h*) *Ubi supra, pag.* 77.

(*i*) *In Musæo historico.*

(*k*) *Paul Freher dans son Theatre, pag.* 1515. *attribuë cela aux Jesuites.* Statuam & inscriptionem quam ejus demortui gloriæ filius in templo S. Laurentii extra muros erexerat, patres Soc Jesu sublatam & deletam voluerunt. *Il cite Imperialis, & Thomasin.*

la Religion Proteſtante : il l'a nié (*I*) publiquement. Ses livres de controverſe n'ont pas eu beaucoup de ſuccés : les autres ont eu quantité (*K*) d'admirateurs, & n'ont pas manqué (*L*) de cenſeurs. Pour ce qui eſt de la fortune qu'il

ſe peut faire auſſi que la ſeule vanité de ſa femme ait fait du deſordre ſur ce tombeau, & que cela ait donné lieu à des eſprits ſoupçonneux, & à ces faineans Commentateurs des bruits de ville, de trouver là du myſtere, & une procedure occulte du Tribunal de l'Inquiſition.

(I) *Il l'a nié publiquement.*] Il faut renoncer aux maximes les plus ſûres ſelon leſquelles on juge des faits, ou convenir que Jean Barclai ne renonça point en Angleterre à la profeſſion du Catholiciſme. Il declare publiquement (*a*) qu'il eſt né & qu'il a toûjours été Catholique, & qu'encore qu'il eût une charge (*b*) chez le Roi Jaques, il n'aſſiſtoit point aux exercices de l'Egliſe Anglicane, & ne s'abſentoit point des aſſemblées des Catholiques. J'étois aſſidu, dit-il, à ces dernieres. Il prend à temoin les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, & leurs Peres Confeſſeurs qui étoient auſſi les miens, dit-il. Voici quelque choſe de plus fort. Il prend à temoin le Roi Jaques, dont il ſe vante d'avoir obtenu le privilege de ne pouvoir être inquieté ſur ſa Religion Catholique. Le Roi Jaques étoit plein de vie quand Barclai publia ces choſes ; les Ambaſſadeurs qu'il prend à temoin n'étoient pas tous morts. Comment croire qu'il debite une fauſſeté ? Il ſe juſtifie d'une autre choſe dont on l'accuſoit, c'eſt d'avoir été l'Auteur ou le fauteur d'un ſanglant libelle qui parut contre le Roi Jaques, dès que lui Barclai fut ſorti de l'Angleterre. Enfin il declare qu'il revoque certaines doctrines qui ſont dans le livre qu'il avoit écrit contre le Cardinal Bellarmin. Il n'oublie point de dire qu'il étoit ſorti (*c*) avec bon congé.

(K) *Les autres ont eu quantité d'admirateurs.*] Voyez dans les livres de Meſſieurs (*d*) Pope-Blount & Baillet, (*e*) pluſieurs beaux éloges qui ont été donnez à Barclai. Le plus grand ſans contredit ſeroit celui-ci, eu égard à la qualité d'Auteur. On a debité que le Cardinal de Richelieu ne ceſſoit de lire l'Argenis, & que c'étoit de ce livre qu'il tiroit les conſeils & tous les expediens politiques avec quoi il mit la France dans une ſi avantageuſe ſituation. *Ad immortalitatem Barclaii una ſufficiet illius Argenis, quam Richelæus ævi noſtri miraculum aſſiduis, ut ajunt* (*f*), *verſabat manibus, habebatque quaſi præceptricem ac directricem illius regiminis, quo deinceps Galliam venerabilem juxta terribilemque gentibus cæteris fecit* (*g*).

(L) *Et n'ont pas manqué de cenſeurs.*] Nous avons vu le diſtique que Grotius compoſa pour être mis ſous le portrait de Barclai. C'eſt un grand éloge du ſtyle Latin de cet Auteur. Tout le monde n'a point aprouvé ce ſtyle. (*h*) „ L'Auteur anonyme du petit livre, intitulé *Cenſura* „ *Euphormionis*, imprimé à Paris en 1620. parle du ſtile de l'Euphormion en ces termes, „ *& quod miretur aliquis, latinitas quoque ipſa* „ *Romanas aures peregrinitate radit, & veteris* „ *ſaporis imbutum palatum offendit.* On croit, „ pour le marquer ici en paſſant, que Seton „ Ecoſſois eſt l'Auteur de ce petit livre. Joſeph Scaliger dans une de ſes lettres à Charle „ Labbé qui eſt la 311. de ſes lettres ne parle „ pas plus avantageuſement de cette ſatire de „ Barclai, *Quanti Euphormionem Barclai faciam* „ *ex eo cognoſcere potes, quod vix ſex folia ejus* „ *legere potuerim.* C'eſt ainſi que porte l'original de cette lettre que j'ai vu entre les mains „ de Charle Labbé ; car dans l'édition des lettres de Scaliger, au lieu d'*Euphormionem Barclai* il y a un aſteriſque. Il en (*i*) parle apeu-„ près de la même façon dans ſes Scaligerana „ ſecunda : *Il y a un pedan à Angers qui a fait un* „ *Satyricon, qui au commencement ſemble être quelque choſe ; mais puis ce n'eſt rien du tout.* Pierre „ Muſnier Chanoine de Vezelai a repondu au „ livre intitulé *Cenſura Euphormionis*, par un autre livre intitulé *Cenſura cenſuræ Euphormionis*, „ mais il y a mal repondu, & c'eſt vraiſemblablement ce qui a obligé Jan Barclai d'écrire lui même (*k*) l'apologie de ſon Euphormion. Mais comme il a été remarqué, „ Jan Barclai n'avoit que 21. an, quand il fit „ imprimer la premiere partie de cette ſatire. „ Son Argenis qui a été écrite dans un âge plus „ avancé eſt mieux écrite ; & ſi on en croit „ celui qui a écrit la vie de Jan Barclai imprimée au devant de l'Argenis, le Cardinal de „ Richelieu eſtimoit extraordinairement cet Ouvrage. Il me reſte à remarquer qu'un Religieux Benedictin nommé *Bugnot*, qui regentoit la Rhetorique dans l'Abbaye de Tiron, a „ fait des notes Latines ſur cet Ouvrage. Ces notes ont été imprimées à Leyden en 1664. avecque l'Argenis. „

C'eſt la Moiſſon du ſavant Monſieur Menage ; voyons ſi l'on pourra trouver des glanures après lui, & commençons par ces paroles de Balzac (*l*) : *Un Academicien de Rome confident, & comme il parloit, intrinſeque du redoutable Scioppius, ſachant l'amitié qui étoit entre Monſieur Barclai & moi, & l'amour que j'avois pour ſon Argenis, afin de moderer, diſoit-il, la violence de ma paſſion, s'offrit à me montrer dans cette nouvelle hiſtoire que nous avions écrite à la main quinze cens improprietez de conte fait, & je ne ſai combien de pechez originels, & de locutions étrangeres.* Sorel ennemi de Balzac, jugeoit comme lui du ſtyle de l'Argenis. *En ce qui eſt de l'Argenis*, dit-il, (*m*) *ſi l'on eſtime ſon langage Latin je vai bien au contraire, car il y a une infinité de nouveaux mots qui n'eurent jamais cours à Rome, de ſorte que ſi Sallufte revenoit au monde à peine les pourroit-il entendre.* Il pretend ne (*n*) *ſuivre en cela que l'opinion des plus doctes, juſques là même qu'il y a eu quelcun qui a dit que Barclai parloit plûtôt François que Latin.* Il ne ſe contente pas de blâmer le ſtyle, il condamne (*o*) auſſi l'économie de l'Ouvrage, & il fait le procés à l'Euphormion fort durement. *C'eſt une Hiſtoire d'un homme de baſſe qualité*, dit-il, (*p*) *mais elle eſt extremement niaiſe* . . . „ Ce „ (*q*) qui a donné cours à ce livre a été qu'il „ eſt en Latin, & que l'on n'avoit pas accoutumé de voir des Romans modernes en cette „ langue ; mais l'on n'a pas conſideré auſſi qu'il „ vient

(*a*) *In Præfat. parænesis ad ſectarios. Ce livre fut imprimé l'an* 1517.

(*b*) In regis familia eſſe . . . inter domeſticos *Erythreus dit que le Roi le fit ſon Secretaire* ab epiſtolis, & conſiliorum omnium participem habuit. *Freher qui cite Imperialis & Thomaſin dit que ſa charge étoit celle de Gentilhomme de la chambre*, titulo nobilis cubiculi regii honeſtatus.

(*c*) Neque furtum mei feci: impetrata regis pace publice cum familia à Britanniæ ora ſolvi.

(*d*) *Cenſura Authorum pag.* 655.

(*e*) *Jugem. ſur les Poetes t.* 4 *p.* 152.

(*f*) *Voila un* on dit, *qui a l'air d'une grande fable.*

(*g*) *Dans la vie de Barclai au devant de l'Argenis.*

(*h*) *Menage, remarques ſur la vie d'Ayrault pag.* 232. 233.

(*i*) *Voyez les ſecondes additions pag.* 539.

(*k*) *Mr. Menage a dit dans la page* 231. *que Barclai publia à Londres en* 1610. *l'apologie de ſon Euphormion, qu'il dedia à Charles Emanuel Duc de Savoye. Comment peut il dire ici que la mechante reponſe qui fut faite à une cenſure imprimée l'an* 1620. *obligea Barclai à faire lui même ſon Apologie?*

(*l*) *Diſcours ſeiziéme parmi les Oeuvres diverſes p. m.* 405.

(*m*) *Berger extravagant l.* 13. *pag. m.* 83.

(*n*) *Remarques ſur le Berger extravagant p. m.* 698. *Voyez auſſi ſa Bibliotheque Françoiſe pag.* 182.

(*o*) *Liv.* 13. *du Berger extravagant, & aux remarques ſur le* 13. *livre & ailleurs.*

(*p*) *Remarques ſur le Berger extrav. p.* 763.

(*q*) *Ibid. pag.* 765.

qu'il fit à Rome on en parle diverſement. Les uns * diſent que Maphée Barberin qui l'aimoit beaucoup ayant été creé Pape lui fit de grans bien, & qu'il confera à ſon fils aîné un bon Benefice, & la charge de Camerier de ſa Sainteté. Les autres † diſent qu'il eut beſoin de ſe plaire à la culture des fleurs, & que ſans cela il n'auroit pas pu chaſſer le chagrin (*M*) de ſe voir ſi peu avancé. Ce qu'il y a de certain, eſt qu'il mourut avant que Maphée Barberin fût élu Pape. Il ſe mêloit de poëſie, & pluſieurs conoiſſeurs pretendent ‡ que les vers Latins qu'on a de lui ſont excellens. On a parlé confuſément (*N*) de ſes Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri. Il retouchoit ſon Euphormion afin de le publier. Il laiſſa ⸸ l'Hiſtoire de la conquête de Jeruſalem, & quelques feuilles de l'Hiſtoire de l'Europe β. On n'a point pu dire qu'il fut envoyé en (*O*) Ambaſſade

* *Nicius Erythraus ibid. p.* 79.

† *Imperialis & Tomaſinus apud Paulum Freherum theatr. pag.* 1515.

‡ *Voyez Baillet & Pope Blount aux endroits citez ci-deſſus à la remarque K.*

„ vient bien pour l'Auteur, de n'avoir pas écrit „ en langage vulgaire, pource que l'on ne remarque pas qu'il n'entend rien à faire parler chaque perſonnage ſelon ſon eſprit, ce qui eſt „ la grace d'une Satyre. Il a au lieu force diſcours pedanteſques, & fera parler un valet „ avec les termes d'un maître d'école qui ſait „ l'hiſtoire Greque & la Latine, tellement que „ tout cela étant conſideré avec la baſſeſſe des „ avantures, l'on voit que la Satyre d'Euphormion eſt l'Ouvrage d'un écolier qui commence à ſe deniaiſer. „ Quand il fut devenu vieux il adoucit (*a*) un peu ſa critique, mais il conſerva du degoût pour l'Euphormion. Cette Satire a été, dit-il, (*b*) *compoſée en Latin par* Jean Barclay, *& traduite en François par* Jean Berault Docteur en Medecine de la Faculté de Paris; *On y trouve beaucoup d'érudition, avec des cenſures de quelques vices du ſiecle, mais l'invention n'en eſt pas des plus ingenieuſes & des plus agreables qui ſe puiſſent trouver.* Nous avons dejà vu ce que Scaliger penſoit de l'Ouvrage même d'Euphormion, voici le jugement qu'il faiſoit du ſtyle. *Il y a bien* (*c*) *des fautes que tout le monde ne conoiſtra pas: comme aux vers de Mr. de Beze, il y a beaucoup de gallicisſmes.* N'oublions pas que ce livre eut le même ſort que le Traité de la puiſſance du Pape; il fut condamné par l'Inquiſition. Le Decret ordonne qu'on en retranchera certaines choſes, mais Nicius Erythreus m'aprend qu'il fut fait defenſe aux Libraires de le vendre, & à tous les particuliers de le garder & de le lire, & qu'avant cela il en avoit lu quelque choſe. (*d*) *Partem Euphormionis deguſtavi tum, cum nondum lata lex erat, ne bibliopolæ cuipiam liceret eum vendere, aut cuiquam domi habere ac legere.* Qu'on remarque bien ces paroles, & qu'on les compare avec quelques autres qui ſont à la page 77. On ſera ſurpris que la Cour de Rome ait tant mepriſé la Congregation de l'Index: on verra que Jean Barclai fut reçu (*e*) à Rome avec cent careſſes, & qu'il reçut du Pape de grans bienfaits, à cauſe de la reputation qu'il s'étoit aquiſe par l'Euphormion. Monſr. Menage (*f*) a critiqué une choſe dans l'Epitre dedicatoire de l'Argenis. Barclai s'adreſſant au Roi Louïs XIII. lui dit que le Prince dont il étoit né meritoit que pendant ſa vie on lui donnât le ſurnom de Grand, qui ne lui fut conferé qu'après ſa mort. (*g*) *Eo es parente genitus qui vel confeſſione hoſtium, ſæculi ſui ſummus* Magni *cognomen ferre vivus debuerat, quod vos modeſtius extincto addidiſtis.* C'eſt un menſonge: le pere même de Jean Barclai en dediant ſon livre *de regno* à Henri IV. l'an 1600. le traite de Henricus Magnus. Monſr. Menage confeſſe qu'il doit cette obſervation à Mr. Nublé.

(*a*) *Biblioth. Franc. pag.* 182.

(*b*) *Biblioth. Françoiſe pag.* 193.

(*c*) *Scaligerana p. m.* 23.

(*d*) *Ubi ſupra pag.* 74.

(*e*) Romam venit, ubi cum PRO eo quod ex EUPHORMIONE, quem ediderat, celebratum ejus nomen effet, eſt ab omnibus humaniter exceptus, & à Paulo V. qui tum Romanam Eccleſiam Pontifex adminiſtrabat, bonis omnibus, quibus ſponte ſe exuerat, amiſſis, in victu, veſtitu, ac ceteris omnibus ad vitam neceſſariis, magnifice ac liberaliter habitus. *Nic. Erythr. Pinac.* 3. *p.* 77.

(*f*) *Ubi ſupra pag.* 232.

(*g*) *Barcl. epiſt. dedic. Argen.*

(*M*) *De ſe voir ſi peu avancé.*] L'Auteur de la verſion Italienne de l'Argenis avouë (*h*) que les bienfaits de Paul V. & de Gregoire XV. ne furent nullement proportionnez au merite de Jean Barclai, ſoit, dit-il, que la fortune ſe plaiſe à perſecuter par tout la vertu, ſoit que le Pape ſe ſouvint que la pauvreté eſt la veritable mere de la ſcience. Il inſinuë que Barclai n'étoit pas bon Econome, & que ſa nombreuſe famille, & ſon humeur liberale le reduiſoient un peu à l'étroit. *Ivi dunque ſi trattenevа il Barclaio con facolta non poco anguſte riſpetto* (*i*) *la numeroſa famiglia, e gli ſuoi ſpiriti generoſi.*

(*N*) *On a parlé confuſément de ſes Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri.*] I. J'ai dejà (*k*) dit que cet Auteur a converti une piece de poëſie en une harangue, II. & qu'il a mis fauſſement à Rome la ſcêne du mariage de Jean Barclai, III. & ſa naiſſance à l'année 1586. IV. Il a tort de croire que le *Satiricon Euphormionis* de Barclai contienne cinq livres. Proprement parlant il n'en contient pas plus de deux, car le 3. n'eſt que l'apologie des deux autres; le 5. n'eſt point de Barclai, mais de Moriſot: & le 4. n'eſt point bâti ſur le modele des precedens. C'eſt le livre que l'Auteur intitula, *Icon animorum.* V. Mr. Moreri n'en ſavoit rien, puis qu'il a parlé de cet *Icon animorum*, comme d'un Ouvrage qui n'avoit rien de commun avec les cinq pretendus livres du *Satiricon Euphormionis.* VI. Si je ne me trompe tous les Ouvrages publiez par Jean Barclai contre ceux de la religion ſe reduiſent à la *Parænesis ad Sectarios*, qu'il aporta toute faite en Italie, & qu'il publia à Rome dès qu'il y fut arrivé. Neanmoins Monſr. Moreri nous conte que Barclai publia des livres contre les Proteſtans, pendant la vie melancolique & ſolitaire qu'il menoit à Rome au milieu des bienfaits de Paul 5. & de *Gregoire* 15. (*l*) *ſon ſucceſſeur.* VII. Il ajoûte que Barclai publia auſſi en ce tems-là l'*Icon animorum.* Cela eſt faux. Cet Ouvrage fut imprimé à Londres en 1614. deux ans avant que l'Auteur allât à Rome.

(*O*) *Qu'il fut envoyé en Ambaſſade.*] Un Elogiſte, un faiſeur de vie ſe jette trop volontiers ſur les grans mots. Qu'un Prince choiſiſſe quelcun pour porter quelque paquet d'importance, vous verrez bien-tôt qu'un voyage de Courier ſera converti en Deputation extraordinaire, ou même en vraye Ambaſſade. Je veux croire

⸸ Ha laſciato dopo ſe l'Hiſtoria *de bello ſacro*, ch'è la medeſima c'ha il Taſſo cantato nel ſuo Goffredo. *Franceſco Pona dans la vie de Jean Barclai.*

β *Id. ib.*

(*h*) *Franceſco Pona dans la vie de Jean Barclai.*

(*i*) *Barclai dans des vers Latins où il introduit ſa femme qui ſe fait peindre, ne ſe donne que deux garçons. Dans ſa vie Latine on cite ces vers, pour prouver qu'il avoit 2. garçons & une fille. Quel jugement!*

(*k*) *Dans les remarques B & C.*

(*l*) *La* Parænesis ad Sectarios *fut imprimée l'an* 1617. *Gregoire XV. ne fut élu qu'en* 1621.

par le Roi Jaques à la Cour de l'Empereur, à celle du Roi de Hongrie, & à celle du Duc de Savoye. Il ne dit rien de cela lors qu'il fait la description * de la vie qu'il a menée auprès du Roi Jaques, & tout ce que l'on pourroit presumer, ce me semble, seroit que ce Prince se servit de lui pour envoyer aux Souverains quelques exemplaires du livre qu'il composa sur leurs communs interêts, contre la pretension de la Cour de Rome.

BARCOCHEBAS, ou † BARCOCHAB, excita mille desordres dans la Judée par ses impostures, & attira sur sa nation une horrible calamité sous l'empire d'Hadrien. C'étoit un Juif qui se debita pour le Messie, & qui trouva un fameux Rabin ‡ qui aplaudit à cette impie pretension. Ce faux Messie s'accommoda merveilleusement aux prejugez de ce miserable peuple; il ne parla que de guerres, que de batailles, que de triomphes, & la premiere leçon de son Evangile fut qu'il faloit se soulever contre les Romains. Il eut d'autant moins de peine à persuader cette doctrine, qu'il prit son tems lors que le zêle de religion mettoit les Juifs dans une colere ardente contre l'Empereur. Ce Prince venoit de fonder une ‡ Colonie proche de Jerusalem, & d'y établir l'idolatrie. Les Juifs regardoient cela comme une abomination insuportable, & comme une profanation prodigieuse des saints lieux; c'est pourquoi ils avoient beaucoup de disposition à se soulever. Quelques-uns pretendent qu'on leur avoit (A) defendu la circoncision; c'étoit les violenter en leur conscience. Le Talmud allegue une autre (B) raison de leur prise d'armes. On dit que leur Imposteur employa la même ruse (C) qu'Eunus avoit prattiquée dans la Sicile, pour inspirer aux esclaves la resolution de se revolter, c'est-à-dire, qu'il allumoit de la paille dans sa bouche, afin qu'il parût vomir des flâmes. Il se fortifia en divers endroits; mais il choisit la ville de Bitter pour sa place d'armes, & pour le siege de son empire. On dit que pour éprouver le courage de ses Sectateurs il demandoit d'eux qu'ils se coupassent un doigt, & que sur les remontrances qui lui furent

* *In Præfat. Parænes ad Sectarios.*

† *C'est à-dire* fils de l'etoile. *Il s'apliquoit l'oracle du livre des Nombres ch. 24. v.* 17. une etoile sortira de Jacob.

‡ *Il se nommoit Akiba. Voyez son article.*

‡ *Qu'il nomma* Ælia Capitolina, *de son nom & de celui de Jupiter Capitolin, auquel il y fit bâtir un temple.*

(e) *In tractatu Talmudico Babyl. Gittin fol. 57. apud Joh. à Lent, de Judæorum Pseudo-Messiis p.* 7.

croire que si les presens d'Auteur que le Roi Jaques fit aux Princes furent confiez à Barclai, ce ne fut pas comme à un simple porteur: on lui rendoit assez de justice pour donner à la commission quelque sorte d'agrément; mais enfin ce message fait si peu de bruit, que c'est se moquer du monde que d'oser dire, (a) *Illius* (Regis magnæ Britanniæ) *nomine legationes obivit ad Rodolphum Imperatorem, ad Matthiam Pannoniæ Regem, & ad* (b) *Emanuelem Philibertum ducem Allobrogum.*

(A) *Qu'on leur avoit defendu la circoncision.*] Spartien (c) attribuë à cette defense leur soulevement, *Moverunt ea tempestate & Judæi bellum quod vetabantur mutilare genitalia.* Il n'est pas hors d'aparence qu'on leur defendit de circoncire leurs enfans, veu que nous lisons dans Modestin qu'ils obtinrent d'Antonin Pius la liberté de le faire; on les avoit donc inquietez sur ce chapitre, & ils avoient été obligez de recourir à la justice de l'Empereur (d). L'arrêt qu'ils obtinrent semble dire qu'ils circoncisoient dans l'occasion les enfans qui n'étoient point nez de leur secte. Cela leur fut defendu sous les peines établies contre la castration.

(B) *Une autre raison de leur prise d'armes.*] On conte que les Juifs avoient de coutume de planter un cedre quand il leur naissoit un fils, & de planter un pin quand il leur naissoit une fille, & de se servir du bois de ces arbres pour faire le lit nuptial lors que leurs enfans se marioient. On ajoûte que dans un voyage que la fille de l'Empereur fit en Judée, une piece de son chariot se rompit, & que ses gens couperent un de ces cedres, & le lui porterent; que les Juifs ne purent souffrir cela, qu'ils se souleverent, & qu'ils tuerent ceux qui avoient abatu cet arbre. L'Empereur ayant apris que les Juifs s'étoient revoltez, marcha contre eux en grande colere & les extermina. *Ob* (e) *crus carpenti vastata est Bethara. In more fuit ut cum nasceretur infans plantarent cedrum, cum infantula, pinum; cumque nati contraherent matrimonium, ex iis conficerent thalamum. Die quadam transiit filia Cæsaris, & confractum est ei crus carpenti. Cedrum istiusmodi exciderunt atque ad eam attulerunt. Insurrexerunt in eos Judæi atque eos ceciderunt. Relatum est Cæsari rebellare Judæos. Profectus ille in eos iracundus, excidit totum cornu Israëlis.* Les Juifs seroient tout-à fait inexcusables, s'ils s'étoient jettez dans la revolte pour un sujet aussi leger que celui-là. Ces pauvres gens ne savent pas même mentir à leur avantage. Quelle ignorance que de donner une fille à l'Empereur Hadrien? Au reste les pins sont des arbres qui croissent trop lentement, pour être prêts à fournir un lit dès qu'une fille est prête à le partager avec un homme; & plusieurs auroient été bien à plaindre, si elles avoient été obligées d'attendre à se marier, que leurs pins eussent aquis la taille requise.

(C) *La même ruse qu'Eunus avoit pratiquée.*] C'est ce que nous aprenons de St. Jerôme (f). *Tu videlicet flammeus, immo fulmineus qui in loquendo fulminas. Atque ut ille Barchochebas auctor seditionis Judaïcæ stipulam in ore succensam anhelitu ventilabat, ut flammas evomere videretur.* Voilà un homme dont les paroles étoient feu & flâme, tant au propre qu'au figuré. Quant à Eunus voyez en marge ce que Florus (g) en a dit. C'est un exemple qui aprend aux Souverains combien sont à craindre dans un Etat ceux qui se vantent d'inspiration. Ce fripon-là en contrefaisant le fanatique fit prendre les armes à plus de 60. mille hommes, & donna beaucoup de peine au peuple Romain.

(a) *Dans la vie de Barclai, au devant de l'Argenis.*

(b) *Le Duc de Savoye en ce tems-là s'apelloit Charles Emanuel.*

(c) *In vita Adriani cap.* 14.

(d) Circumcidere Judæis filios suos tantum, rescripto Divi Pii permittitur: in non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis pœna irrogatur. *Modestinus libro regularum apud Casaubon. in Spartian. ubi supra.*

(f) *Apologia 2. adversus Ruffinum.*

(g) Syrus quidam nomine Eunus (magnitudo cladium facit ut meminerimus) fanatico furore simulato dum Syriæ Deæ comas jactat, ad libertatem & arma servos quasi numinum imperio concitavit; idque ut divinitus fieri probaret in ore abdita nuce, quam sulphure & igne stipaverat, leniter inspirans flammam inter verba fundebat. *Florus l.* 3. *c.* 19.

furent faites il fit cesser cette épreuve, & se servit d'une (*D*) autre invention. Il ravagea une infinité de lieux, & massacra une infinité de gens : il étoit principalement barbare (*E*) envers les Chretiens. L'Empereur averti de ces ravages, envoya des troupes à Rufus * Gouverneur de la Judée avec ordre d'étouffer promptement cette sedition. Rufus pour obeïr à cet ordre exerça mille cruautez, & neanmoins il ne put venir à bout de son entreprise. Il falut que l'Empereur retirât de l'Angleterre † Julius Severus, le plus grand Capitaine de ce tems-là, & qu'il lui remit tout le soin de cette guerre. Ce General vint à bout des Juifs sans les attaquer en pleine campagne. Il prit le parti de ne point les attaquer de la sorte tant à cause de leur grand nombre, que parce qu'il les voyoit faire la guerre en desesperez: il aima donc mieux les attaquer separément, leur couper les vivres, les renfermer & les resserrer ‡: & enfin tout fut reduit au siege de Bitter ⊥ l'an 18. d'Hadrien. Le grand nombre de Juifs qui se jetterent dans cette ville fut cause qu'ils se defendirent long tems, & que la disette les soumit à de dures extremitez β. Après la prise de cette ville la guerre ne finit pas entierement, mais elle ne dura pas beaucoup : Barcochebas y perit γ, & les Juifs n'ont pas manqué (*F*) d'inventer des fables là-dessus. La maniere dont Hadrien dispersa les restes (*G*) de cette malheureuse nation fut desolante. Mais

* *Eusebius Hist. Ecclesf. l. 4. c. 6. p. 118.*

† *Xiphilin in Adriano.*

‡ *Id. ib.*

⊥ *C'est le 134. de* Jesus-Christ *ou environ.*

β *Euseb. ubi supra.*

γ *Id. ibid.*

(D) *Et se servit d'une autre invention.*] On conte qu'il traînoit après lui deux cens mille hommes; qui s'étoient coupé un doigt pour faire preuve de courage. Les Sages n'aprouvant point une telle mutilation, lui deputerent des gens pour lui demander jusques à quand il mutileroit la nation Juifve, *usque quo tute Judæos mancos efficies?* Il repondit, *comment voulez-vous donc que je fasse essai de leurs forces.* On lui repliqua qu'il faloit qu'il n'enrôlât que ceux qui pourroient arracher un cedre du Liban à belles mains. Il crut ce conseil, & il trouva encore deux cens mille hommes qui donnerent cette preuve de leurs forces (*a*). Voilà des fables Judaïques, me dira-t-on. Il est vrai, & c'est sur ce pied-là que je les debite; & c'est par là qu'elles conviennent mieux à ce Dictionaire.

(*a*) *In Madrasch Rabbeta Megillot fol. 67. apud Jo. à Lent ubi supra. p. 10. 11.*

(E) *Il étoit principalement barbare envers les Chretiens.*] Il faisoit à la verité un grand carnage des Gentils, mais sans exiger d'eux qu'ils renonçassent à leur religion. Il ne faisoit le convertisseur qu'envers les Chretiens; je dis le convertisseur à la Dragonne, & pis encore, car il condamnoit au dernier suplice les Chretiens qui ne vouloient pas abandonner & maudire la foi Chretienne. C'est sur quoi Justin Martyr a fait des lamentations (*b*). *Proximo namque bello Judaïco Barchochebas defectionis Judæorum dux & princeps, solos Christianos ad gravia supplicia nisi Christum abnegarent & maledictis incessèrent, potrahi jussit.* David Gans (*c*) ne nie point qu'en ce tems-là ceux de sa nation n'ayent fait couler des torrens de sang. Je croi même qu'il fait le mal beaucoup plus funeste qu'il ne le fut. Il pretend que dans la seule ville d'Alexandrie ils tuerent plus de deux cens mille personnes, & que dans l'Ile de Chypre, & au voisinage ils ne laisserent personne de reste. *Tunc Judæi Biterrenses unxerunt eum* (Barcocheban) *& elegerunt ipsum in regem super se, jugum Romanorum abjicientes. Occiderunt ex Romanis & Græcis qui in Africa innumerabiles instar arenæ maris, similiter fecerunt Ægyptiis: incolæ urbis Alexandrinæ etiam ex Romanis interfecerunt ultra bis centena millia. Qui in Cypria, occiderunt omnes plane gentes vicinas, ut ne superstes quidem remaneret.* Voyez ce qui sera dit ci-dessous (*d*) touchant l'omission d'une formule dans la lettre d'Hadrien.

(*b*) *In Apologia pro Christianis ad Antoninum Pium.*

(*c*) *In Germine Davidis ad ann. 880. millenarii quarti, apud à Lent p. 9.*

(F) *D'inventer des fables* sur la mort de Barcochebas.] Ils ont dit (*e*) qu'après la prise de Bitter la tête de Barcochebas fut portée à l'Empereur Hadrien, & qu'il demanda, *qui est ce qui l'a tué*, & qu'il ordonna au soldat qui repondit *c'est moi*, de lui aller chercher le corps. Le soldat y étant allé trouva un serpent autour du cou de Barcochebas. L'Empereur ayant vu ce corps dit, *si cet homme n'avoit été tué par son propre Dieu, qui est ce qui auroit jamais pu lui faire du mal?*

(G) *Dispersa les restes de cette malheureuse nation.*] C'est à bon droit que j'employe le mot de *restes*, car le nombre des Juifs qui perirent dans cette guerre est innombrable. L'Abbreviateur de Dion (*f*) raconte qu'on leur rasa une cinquantaine de forteresses, & 985. bourgs très-considerables; qu'on leur tua dans les courses ou dans les combats 580. mille hommes, & que le nombre de ceux qui perirent par la faim, par les maladies & par le feu est infini : de sorte que presque toute la Judée demeura deserte. Voyons maintenant ce que l'on fit à ceux qui purent survivre à une telle desolation. *On* (*g*) *en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'âge & de sexe en* (*h*) *une foire très-celebre apellée* du Terebinthe, *au même prix que les chevaux. C'est pourquoi les Juifs avoient cette foire en horreur. . . . Ceux* (*i*) *qui ne purent être vendus à la foire du Terebinthe furent menez à Gaza, & là exposez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'apelle encore à present la foire d'Adrien, dit la Chronique d'Alexandrie. . Ceux* (*k*) *que l'on ne put vendre dans la Palestine furent transportez en Egypte, où ils perirent par les naufrages & par la famine, ou furent tuez par les Payens. . . . Quand la guerre fut finie, Adrien defendit à tous les Juifs par un Edit* (*l*) *affiché publiquement, de mettre* (*m*) *jamais le pied dans Jerusalem sur peine de la vie, & on* (*n*) *mit des gardes exprés pour les empecher d'y entrer. Cette loi* (*o*) *leur defendoit même d'en approcher, & de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit être vuë.* Tertullien (*p*) *& S. Jerôme* (*q*) *vont encore plus loin, & étendent cette defense à la Judée toute entiere, & les Juifs sem-*

(*d*) *Dans la remarque I.*

(*e*) *Jo. à Lent ubi supra pag. 14. ex Echa Rabbati.*

(*f*) *Xiphilin. in Adriano.*

(*g*) *Hieronym. in Jerem. c. 31. pag. 342. b.*

(*h*) *Chronic. Alex. pag. 596.*

(*i*) *Chron. Alex. ib.*

(*k*) *Hieron. in Zac. c. 11. pag. 272. d.*

(*l*) *Id. in Is. c. 6. p. 31. d.*

(*m*) *Euseb. ubi supra, & Demonstr. Euang. l. 2. c. 38. p. 71. a. Justin. Apol. 2. p. 84. b. c. Dial. p. 234. a.*

(*n*) *Justin. p. 84. b. Sulpic. Sever. lib. 2, p. 149.*

(*o*) *Euseb. Hist. Eccl. p. 118. d. Hier. in Is. l. 3. p. 227.*

(*p*) *Apolog. c. 21. pag. 20. d.*

(*q*) *In Judic. c. 13. pag. 224. 225. c. 6. p. 31. d. In Daniel. cap. 9 p. 595. d.*

Mais il ne faut pas ajoûter foi à tous les (*H*) contes des Rabins sur ce sujet. Cette guerre coûta beaucoup de sang * aux Romains. Si je raporte dans les remarques plusieurs faits qui concernent cette guerre, c'est parce que l'article d'Hadrien renvoye ici mon lecteur, & il a falu se servir de ce renvoi, afin que l'article de cet Empereur fût moins prolixe. Les Auteurs Juifs supposent qu'Hadrien (*I*) fut en personne à cette guerre, qu'il assiegea & qu'il prit la ville de Bitter, & qu'il

* *Voyez la remarque E.*

(*a*) *semblent en demeurer d'accord, lors qu'ils parlent du jûne qu'ils ont institué à cause du decret, par lequel il avoit été defendu à leurs peres d'entrer dans le païs de la Judée.* L'Auteur (*b*) dont j'emprunte ce passage avec toutes ses citations, fait une remarque sur la foire du terebinthe. Il observe que *St. Jerôme* (*c*) *dit en un endroit que* les Juifs furent vendus *au pavillon d'Abraham, où il se tient*, dit-il, *tous les ans une foire très-frequentée.* Cela *n'est pas difficile à accorder, car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré* [*près d'Hebron*] *& où il avoit reçu trois Anges, il y avoit encore dans le quatriéme siecle un arbre de terebinthe, que ceux du païs disoient être là depuis le commencement du monde.* Voyez la remarque G de l'article d'Abraham: retournons au malheur des Juifs. Hadrien leur fit couper les oreilles, & les transporta en Espagne, à ce que disent quelques (*d*) Auteurs. Il y a beaucoup d'aparence qu'une partie des faux cultes que cet Empereur établit dans la nouvelle ville de Jerusalem, ne commença qu'après la ruine de Bitter, & la mort de Barcochebas. Ce fut un des plus sensibles coups que cette malheureuse nation eut à soutenir. Hadrien sachant l'horreur qu'elle avoit pour les pourceaux, en fit (*e*) placer un de marbre sur la porte qui menoit à Bethlehem. Il fit servir à la construction d'un theatre, & à celle de divers temples (*f*) les pierres du temple de Salomon. On mit deux de ses statuës, & quelques Idoles à la place où avoit été ce temple (*g*). La statuë de Jupiter fut mise au lieu de la passion de nôtre Seigneur. C'est ce que dit (*h*) St. Paulin: mais: selon (*i*) St. Jerôme, la statuë de Jupiter fut mise où JESUS-CHRIST ressuscita, & celle de Venus où il mourut. La caverne où il nâquit fut profanée (*k*), par le temple, & par le culte infame d'Adonis. Voyez Mr. de Tillemont (*l*), de qui j'emprunte ces choses avec leurs citations.

(*H*) *A tous les contes des Rabins sur ce sujet.*] Ils disent (*m*) que la tuerie fut si grande dans Bitter, lors que les Romains s'en furent rendus les maîtres après un siege de 3. ans & demi, que les chevaux marchoient dans le sang jusques à la bouche. Le sang, continuent-ils, rouloit avec tant de force, qu'il entraînoit des pierres de la pesanteur de 4. livres, & qu'il entra dans la mer l'espace de 4. milles. Or il y avoit 4. milles de Bitter jusques à la mer. Hadrien avoit un vignoble long de 18. milles, & large d'autant; (c'est la distance de Tiberiade jusqu'à Zipori) il y fit une haye ou une cloison des corps de ceux qui furent tuez dans Bitter: car il ne voulut pas permettre qu'on les enterrât; ils ne furent enterrez que sous le regne de son successeur. Il y (*n*) avoit deux rivieres dans la vallée de Jadaim, desquelles l'une couloit d'un côté, l'autre de l'autre; les Rabins supputerent que l'eau ne faisoit que les deux tiers de ces rivieres, le sang faisoit l'autre tiers. Les Gentils n'eurent nul besoin pendant 7. ans de fumer leurs vignes; elles étoient assez fertiles ayant été abreuvées du sang des Juifs. Le sang (*o*) entraîna des pierres d'une grosseur demesurée, & entra 40. milles dans la mer. On trouva sur une seule pierre jusqu'à 300. cranes de petits enfans. Il y a dans ces expressions Rabiniques quelques traits du style que Rabelais fait servir à representer les qualitez, ou les proüesses de son Gargantua, & de son Pantagruel. Mais raportons encore un conte touchant le carnage de Bitter. Il y avoit dans cette ville 400. Colleges, & dans chaque College 400. Regens, qui avoient chacun dans sa classe 400. disciples. Aux (*p*) premieres attaques les Ecoliers se servirent de leurs (*q*) poinçons pour tuer les ennemis; mais après la prise de la ville, ils furent empaquetez avec leurs livres, & jettez au feu. Les Juifs pretendent qu'Hadrien fit perir deux fois plus de gens de leur nation, que Moïse n'en retira du païs d'Egypte, & ils le tiennent pour un plus grand destructeur à leur égard, que ne le furent Nabuchodonosor & Titus (*r*). Un de leurs meilleurs Chronologues assûre que la perte que fit leur nation au tems de Nebusaradan, ou au tems de Titus, n'égala point celle qu'Hadrien lui fit souffrir; car le Talmud porte qu'il perit à Bitter quatre millions de personnes, *quadringentas myriadas.* Neanmoins dans le Rituel des Juifs il y a une hymne pour le 9. jour du mois Ab, auquel fut donné l'Edit d'Hadrien qui leur defendoit de mettre le pied dans la Judée: il y a, dis-je, une hymne où Nabuchodonosor & Hadrien sont regardez comme deux grans fleaux de la nation sans aucune inégalité. Cette hymne les nomme souvent, mais elle ne parle qu'une fois de Vespasien & de Tite; elle fait mention de 480. Synagogues brûlées par Hadrien (*s*): *Recordare Domine qualis fuerit Adrianus, crudelitatis consilia amplexus, consuluit idola se pervertentia. Et sustulit, combussitque quadringentas & octaginta synagogas.*

(I) *Qu'Hadrien fut en personne à cette guerre.*] Eusebe dit expressément que cet Empereur envoya des troupes au Gouverneur de Judée, afin de châtier la revolte de Barcochebas, & ne dit point que ce Prince partît ensuite lui-même. L'Abbreviateur (*t*) de Dion ne parle que des Generaux qui furent envoyez en Judée par Hadrien. Il remarque que pendant que cet Empereur sejourna dans l'Egypte & dans la Syrie, les Juifs mecontens de la construction d'*Ælia Capitolina* n'oserent branler, mais qu'ils prirent les armes ouvertement dès qu'ils le furent éloigné. Il ajoûte qu'Hadrien envoya contre eux les meilleurs de ses Generaux, & nommément Julius Severus. C'étoit là le lieu de dire s'il fut en personne au châtiment des rebelles; cepen-

(*a*) *Scaliger. Isag. l. 1. c. 6. pag. 45.*

(*b*) *Tillemont, Hist. des Emper. t. 2 pag. 501. 502. 503.*

(*c*) *In Zachar. c. 8. pag. 262.*

(*d*) *Apud a Lent pag. 17.*

(*e*) *Hieron. in Chron.*

(*f*) *Euseb. Demonstr. l. 8. c. 3. p. 406.*

(*g*) *Iter Burd. pag. 43. 2. Sulpic. Sever. l. 2 p. 149.*

(*h*) *Epist. 11. pag. 134. 135.*

(*i*) *Epist. 13. p. 102.*

(*k*) *Paulin. ubi supra.*

(*l*) *Hist. des Emp. t. 2. pag. 509.*

(*m*) *Voyez le livre Ec' - Rabati super Thren. 11. v. 2. apud Noldium de vita & gestis Herodum p. 453.*

(*n*) *In Tractatu Talmudico Giffin, apud à Lent p. 16.*

(*o*) Quinimo sanguis rapiebat secum petras magnitudinis quadraginta modiorum, donec ad quadraginta milliaria usque in Oceanum flueret. *Ibid.*

(*p*) Ista pubes principio hostes impetum facientes graphiis suis confodiebat: cum vero hi prævalerent, urbem cœpissent, involverunt puerulos illos cum libris suis, eosque igne sic cremarunt. *Ib. apud eumdem à Lent pag. 13.*

(*q*) *Instrument avec quoi on écrivoit en ce tems-là.*

(*r*) *Voyez Jo. à Lent pag. 14.*

(*s*) *Apud eumdem à Lent pag. 18. 19*

(*t*) *Xiphilin in Hadriano.*

qu'il disputa avec un Rabin (*K*) sur le dogme de la resurrection des morts. Le fait est curieux. On le verra dans les remarques. Eusebe * suppose qu'Hadrien fit cette guerre par ses Lieutenans. On peut pour le moins tenir pour faux qu'Hadrien ait commandé en Judée les troupes de Trajan son oncle, lors de la rebellion de Barcochebas. L'Historien Juif David Gans † s'est fort trompé en cela. Quelques-uns pretendent qu'il y a eu deux Barcochebas, l'un sous Tite & l'autre sous Hadrien, & que le premier n'ayant pu soutenir l'épreuve à quoi on le mit fut tué comme un imposteur, & un faux Messie. Dès qu'il se fut vanté d'être le Messie, on lui allegua un ‡ passage de l'Ecriture qui porte, selon la glose des Juifs, que le Messie saura discerner par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable; & comme on trouva que ce pretendu Messie n'avoit pas le nez assez bon pour faire ce discernement, on le mit à mort. Ce sentiment ⍭ n'est pas fort suivi.

BARDE (JEAN DE LA) Conseiller d'Etat, Marquis de Marolles sur Seine, a été Ambassadeur de France en Suisse sous le regne de Louis XIV. Il avoit été β premier Commis de Mr. de Chavigni Secretaire d'Etat. Il se trouva aux Conferences de Munster, comme Ministre du second Ordre, & l'on tâcha de (*T*) le faire traitter d'Excellence, mais on n'y reüssit pas. Il avoit dejà été nommé

* *Hist. Eccles. l.* 4. *c.* 6.

† Tandem Trajanus Imperator misit Adrianum sororis suæ filium (*cette parenté est fausse*) Ducem exercitus contra ipsos. *David Gans in germine Davidis ad ann.* 3880. *apud à Lent de de Pseudo-Messiis pag.* 9.

‡ *Esaïe ch.* 11. *v.* 3.

⍭ *Noldius* de vita & gestis Herodum p. 391. *soutient ce sentiment. Lent* ubi supra *pag.* 14. *le rejette.*

β *Voyez Wicquefort de l'Ambassad. t.* 1. *p.* 959.

cependant cet Ecrivain ne le dit pas : d'où il semble que l'on peut conclure qu'Hadrien n'alla point alors en Judée. Pour ne rien dissimuler, il faut dire que Dion fait une remarque qui insinuë qu'Hadrien assista à cette guerre. Il dit que les Romains y perdirent tant de gens, que cet Empereur n'employa point en écrivant au Senat le preambule ordinaire, *Si vos liberique vestri valetis bene est, ego quidem & exercitus valemus.* Un Prince qui se sert de ce debut, doit être, ce semble, à l'armée, & s'il n'y est pas, il ne doit point se servir de ce compliment ni en tems de prosperité, ni en tems d'adversité. Il ne semble donc pas que Dion eût été homme à faire cette remarque, s'il eût cru qu'Hadrien étoit près de Rome, ou fort éloigné de l'armée, lors qu'il écrivit au Senat. Je repons que ce n'est point une grande difficulté, car en 1. lieu on peut dire que l'absence d'Hadrien fut cause qu'il n'employa point cette formule; d'où il s'ensuivroit que Dion n'a pas conu toutes les causes de cette omission, en croyant qu'elle ne venoit que de la perte qu'on avoit faite. On peut dire en 2. lieu qu'un Empereur éloigné de son armée pourroit fort bien se servir de cette formule, dans une lettre où il feroit savoir au Senat les bonnes nouvelles que ses Generaux lui auroient écrites. Enfin on pourroit soutenir à Dion que la victoire remportée sur les Juifs fut si complete; & qu'elle coupa tellement les sources d'un nouveau soulevement, qu'encore que l'armée Romaine eût essuyé de grandes pertes, il y avoit lieu d'écrire au Senat selon le style qu'on employoit dans les nouvelles de prosperité. Il se pourroit donc faire que cet Ecrivain (habile d'ailleurs & judicieux, qui le nie?) auroit fait une fausse observation.

CE QUE les Juifs content d'un petit os nommé LUZ, qu'ils disent être au dos de l'homme.

(K) *Qu'il disputa avec un Rabin sur le dogme de la resurrection des morts.*] La principale difficulté d'Hadrien, à ce que porte cette fable, étoit de dire que les parties d'un cadavre se dissipoient en mille lieux. On lui repondit qu'il y avoit dans nôtre corps un petit os qui étoit incorruptible, & que ce seroit de ce petit os que Dieu referoit nôtre corps. Les Juifs pretendent qu'une rosée celeste amollira cet os, & qu'elle le fera croître, comme un peu de levain fait (*a*) lever toute la pâte. Hadrien ne vouloit rien croire touchant l'incorruptibilité de cet os, mais le Rabin avec qui il disputa lui en fit faire l'épreuve; cet os resista à tout; au feu, à l'eau, au marteau, &c. Voici tout un grand passage de Manassé Ben-Israel (*b*). *Ajunt in spina dorsi aliquod ossiculum esse, quod nunquam pereat : ex isto ossiculo solo post interitum & annihilationem omnium aliarum partium, dicunt, hominem instauratum, restitutumque iri, in resurrectione mortuorum; juxta illud, quod in Beresit Raba Paras.* 28. *legitur; Adrianus (cujus ossa comminuantur) quæsivit ex R. Jeosuah filio Hanina, unde Deus benedictus germinare faciet hominem in futuro sæculo? respondit ille, ex* לוז, *luz, seu ossiculo spinæ. Rursus alter, unde nosti hoc? da mihi illud, inquit ille, ossiculum, & te docebo : contudit illud in mola, sed non tusum est; conjecit in ignem & non conflagravit; conjecit in aquam, & non attritum est; imposuit incudi, malleoque cecidit; sed ne hilum comminutum est : Imperator Romanus, sive quod rideret resurrectionem mortuorum, sive quod audiverat aliquod incorruptibile ossiculum esse in corpore humano, cupiditate ejus sciendi; vel quia, uti verisimilius est, hæsitabat ob difficultates eas, quas jam recensuimus, quæsivit ex R. Jeosua filio Hanina, unde, vel quomodo restituerentur mortui, quorum membra tam longe, lateque dispersa essent ac dissipata? Respondit illi R. Jeosuah, ex ossiculo spinæ dorsi, appellato luz, quod incorruptibile est. Qui cum non posset facile adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quid antiquis credimus, non improbabilis est. Istud enim ossiculum tale est, ut nequeat interire, quamvis hodie nullus sit, qui illud noverit. Sunt qui arbitrentur, Davidem hujus ossiculi mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex iis non consumptum est.* Psalm XXXIV. 21.

(T) *On tâcha de le faire traitter d'Excellence.*] Mr. de Wicquefort (*c*) le raconte, & dit que les Plenipotentiaires de France firent leurs premieres tentatives auprès du Nonce, qui repondit qu'il n'en feroit rien. On vouloit qu'il donnât ce titre au Sieur de la Barde, & qu'il lui rendît la premiere visite. Les raisons de son refus furent qu'*il ne vouloit pas faire un exemple qui ne seroit suivi de personne*, ni rendre inutile

(*a*) Ossiculum illud dicunt rore quodam cœlesti molliendum & extendendum ad instar fermenti quod in totam se massam diffundit, vel quemadmodum granum aliquod tritici in cristam se exporrigit. *Hoornbeeck contra Judæos l.* 8. *cap.* 5. *p.* 556.

(*b*) *De resurrectione lib.* 2. *cap.* 15.

(*c*) *Traité de l'Ambassadeur t.* 1. *pag.* 360.

nommé pour l'Ambaſſade de Suiſſe. Il ſervit fidelement & habilement la France pendant tout le cours de cette Ambaſſade. Il a fait en Latin l'Hiſtoire de France depuis la mort de Louïs XIII. juſques en l'année 1652. Cet Ouvrage fut long tems (*Z*) attendu comme un chef d'œuvre; il fut imprimé enfin l'an 1671. * & a été aſſez bien reçu du public. Le ſtyle en eſt bon; les choſes y ſont narrées ſans flaterie, & avec beaucoup de connoiſſance dès intrigues du Cabinet. L'Auteur a latiniſé ſon nom par celui de *Labardæus*. On ſe trouveroit depaïſé aux noms Latins qu'il donne aux gens, s'il n'avoit eu ſoin de mettre en marge les noms François. „ Comme † il étoit très-ſavant dans les matieres de Theologie, „ il s'eſt encore vu de lui un livre de controverſe en Latin, contre l'opinion des „ Proteſtans touchant l'Euchariſtie. „ Les Gazettes de Hollande nous ont apris qu'il mourut en 1692. à l'âge de 90. ans.

* *C'eſt un* in quarto *de 780. pages.*

† *L'Abbé de Marolles, Denombrement des Auteurs.*

BARLETTE (GABRIEL) Moine Jacobin, ſe diſtingua vers la fin (*A*) du XV. ſiecle par une maniere de prêcher beaucoup plus digne d'un farceur, que d'un Miniſtre de l'Evangile. Il étoit né à Barlette ‡ dans le Royaume de Naples. Henri Etienne n'eſt pas le ſeul qui s'eſt recrié ⁑ contre cette maniere de prêcher, remplie d'une infinité d'explications baſſes, & tout-à-fait propres à inſpirer du mepris pour nos plus auguſtes myſteres; il s'eſt trouvé des (*B*) Catholiques Romains qui n'ont pas épargné là-deſſus Gabriel Barlette: & cela eſt beaucoup

‡ *En Latin* Barulum.

⁑ *Voyez l'Apologie d'Herodote où l'on trouve quantité de morceaux de Barlette.*

Mr. de la Barde *qui rendoit de très-bons ſervices à l'aſſemblée.* Il l'auroit rendu inutile, parce que s'il lui eût fait les honneurs qu'on demandoit, il l'auroit mis dans une eſpece de neceſſité de les demander à tous les autres Ambaſſadeurs, & de ne plus paroître en cas qu'ils lui fuſſent refuſez, comme il ſeroit arrivé infailliblement. L'Ambaſſadeur de Veniſe imita le Nonce, & ainſi *la Barde fut obligé de ſe contenter des honneurs qu'on lui voulut bien faire. Il fit prier les Miniſtres qui étoient de la part de l'Empereur à Oſnabrug, de le diſtinguer d'avec les autres Miniſtres du ſecond Ordre, & puis qu'ils ne le pouvoient pas traitter d'Ambaſſadeur, qu'ils ne le traitaſſent pas auſſi de Reſident, & pourveu qu'on le traitât en tierce perſonne à la mode d'Italie, il ne pretendoit pas la place d'honneur aux viſites ni aux Conferences.* Dans le fond *ſes lettres de creance pour les Cantons Suiſſes, ne le pouvoient pas faire conſiderer à Munſter ni à Oſnabrug.* Mr. de la Barde s'eſt plaint d'un Ecrivain Italien qui n'avoit pas parlé de ces choſes comme il faloit, & il pretend l'en convaincre en (*a*) racontant que les Plenipotentiaires de France le traiterent toûjours comme Ambaſſadeur, & qu'ils n'euſſent pas pu s'en diſpenſer, veu que les Patentes du Roi, & toutes les lettres de la Cour lui donnoient ce caractere. *Avauxius ac Servianus hunc haud ſecus ac ſeipſos invicem habuere; neque aliter poterant, cùm regio diplomate atque omnibus Regis atque Mazarini ad ſe atque ad alios litteris legatus eſſet appellatus. Id eo accuratius mihi dicendum fuit, quod homo quidam Italicus eâ de re ſecus ſcripſit ex alienâ lubidine, atque invidiâ in Labardæum: nam id illi ipſi tribuere nolim, qui in hujuſcemodi rebus etiam ſupra verum aliis favit, hos cùm Reſidentes, aut ad minores Principes abſque ullo Titulo miſſi eſſent, Legatos nihilo ſeciùs appellando.*

(a) *Hiſtor. de rebus Gallicis l. 4. p. 189. ad ann.* 1646.

(*Z*) *Long tems attendu comme un chef d'œuvre.*] „ Mr. de la Barde nous prepare une hiſtoi„ re Latine, dans laquelle nous devons avoir ou „ nôtre Saluſte, ou nôtre Virgile. „ C'eſt ce que le Pere le Moine voulut bien aprendre au public, dans ſon Traité de l'Hiſtoire.

(*A*) *Vers la fin du XV. ſiecle.*] Altamura dans ſa Bibliotheque des Jacobins place celui-ci à l'an 1470. d'où paroît que Poſſevin ne s'eſt abuſé que de deux cens ans. *Gabriel Barletta,* dit-il, (*b*) *Neapolitani regni, Apulus, Ordinis autem Dominicani, Theologus & concionator utilis, cum floreret anno* 1270. Il ajoûte que ſes Sermons furent imprimez pluſieurs fois avant l'édition de Veniſe 1471.

(b) *Apparat. Sacr. t. 1. fol. 521. apud Altamur. pag.* 518.

(*B*) *Il s'eſt trouvé des Catholiques Romains.*] Pierre de (*c*) Vaucluſe a pouſſé vigoureuſement Barlette, & lui a reproché nommément l'impertinence de ſa reponſe à la queſtion, *comment la Samaritaine conut que* JESUS-CHRIST *étoit Juif.* Elle reconut cela, dit-il, à la circonciſion. Il faut avouër que ce Critique n'a pas eu toute l'exactitude qui lui étoit neceſſaire; car non ſeulement il ne parle pas des deux autres (*d*) marques auſquelles ſelon Barlette cette femme reconut que JESUS-CHRIST étoit Juif, mais il attribuë auſſi à Barlette d'avoir avancé qu'elle vit que nôtre Seigneur étoit circoncis; or il eſt certain que Barlette ne s'eſt pas exprimé de la ſorte. Il ne ſerviroit de rien à la juſtification de ce cenſeur, de dire que l'on a pu inferer des paroles de Barlette ce qu'il lui impute; car ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les conſequences qui peuvent naître de ce qu'il dit. Combien de choſes échappe-t-il non ſeulement à un Orateur, mais auſſi à un Auteur, dont il ne voit pas les conſequences les plus prochaines? Il eſt donc très-poſſible qu'en lui attribuant d'avoir dit ces conſequences, on lui impute ce à quoi il ne penſa jamais. Il faut donc ſi l'on veut critiquer exactement & de bonne foi, ſe preſcrire cette regle; *Accuſez les gens d'avoir dit preciſément ce qu'ils ont dit, mais faites vous une religion de n'en rien ôter, & de n'y rien ajouter; marquez leur les conſequences qui en naiſſent, mais n'aſſûrez pas qu'ils ayent vu ces conſequences, & qu'ils les ayent admiſes; attendez ce qu'ils diront, lors qu'ils auront oui dire qu'elles ſortent naturellement & neceſſairement de ce qu'ils ont dit.* Je ne ſaurois me figurer que Barlette ait été aſſez impudent, & aſſez extravagant pour avoir debité l'*impudoratam blaſphemiam*, que ſon Cenſeur lui impute en ſi beau Latin. Il ſuffit de l'accuſer de n'avoir ſu ce qu'il diſoit avec ſa troiſiéme marque.

(c) A Valle clauſa. *C'eſt un nom de guerre ſous lequel Theophile Raynaud s'eſt deguiſé.*

(d) Prima ad habitum quem portabat... ſecunda quia Nazaræus in cujus capite novaculum non aſcendit... tertia ratio ad circumciſionem: nullus alius populus erat circumciſus.

REGLE que doivent ſuivre ceux qui imputent certaines choſes à un Auteur.

coup plus édifiant, & beaucoup plus glorieux aux Catholiques, que la peine que les (*C*) Dominicains se donnent de justifier ce Predicateur. Ses Sermons furent imprimez à Venise l'an 1471. en deux volumes *in* 8. On * a mis dans le premier tome les Sermons du Carême, l'autre volume contient les Sermons de l'Avent, de la Pentecôte, de l'Ascension, & des autres fêtes. Il étoit encore en vie lors que les Turcs prirent † Otrante l'an 1480. Quelques-uns de ses amis l'ont voulu justifier, en disant qu'il n'est point (*D*) l'Auteur des Sermons qui ont couru sous son nom.

* *Possevin, Appar. sacr. t. 1. fol. 521. apud Altamura Biblioth. Ordinis Prædicat. pag. 518.*

BARLEUS (Melchior) Poëte Latin au XVI. siecle, fils de Lambert Barleus qui fut garde des Archives d'Anvers plus de 40. ans, nâquit dans cette ville. Il fut élevé sous de bons maîtres, & temoigna par divers (*A*) écrits tant en vers qu'en prose les progrés qu'il avoit faits. L'un de ses freres nommé Jaques quitta son païs pour la religion, & se retira en Hollande, où après avoir été Regent de la Seconde dans le College de Leyde, il fut apellé à la Brille, pour y être Recteur du College. Gaspar Barleus (*B*) frere aîné de Melchior succeda à la charge d'*Archiviste* que son pere avoit exercée; mais lors qu'Anvers eut été remis sous le joug de la domination Espagnole, il sortit de sa patrie, & s'en alla en Hollande Il y transporta son fils aîné qui étoit encore au berceau ‡, & dont je parle dans l'article suivant.

† *Altamura, ibid. pag. 195.*

‡ *Tiré de l'Oraison funebre de Gaspar Barleus, prononcée à Amsterdam par Jean Arn. Corvinus le 18. de Janvier 1648.*

BARLEUS (Gaspar) neveu du precedent, a été Professeur en Philosophie à Amsterdam, & l'un des bons Poëtes Latins du XVII. siecle. Il nâquit à Anvers ⊥ l'an 1584. Son pere qui étoit de la Religion se retira en Hollande, dès que

⊥ *Par l'épitre Dedicatoire de ses lettres on voit qu'il nâquit le 12. de Fevrier.*

que. J'abandonne (*a*) à toute la colere d'Altamura son Critique, qui a été plus exact dans la censure d'un autre Sermon. Il s'agit dans cet autre Sermon de savoir pourquoi le Saint Esprit differa dix jours sa venuë dans le monde. Barlette attribuë cela à la peur d'être traité de la maniere que le Fils de Dieu l'avoit été, & il ne fait finir la dispute entre le Pere & le St. Esprit que par cet expedient. Le St. Esprit s'avisa de prendre la forme de vent, & de feu, afin de ne courir aucun risque parmi les hommes. Que peut on dire de plus bas, & de plus indigne de la majesté de Dieu?

(*a*) Pessimè igitur à Valle clausa falsavit calumniaturus Barlettæ sententiam exscribendo; respondet Samaritanam cognovisse Christum esse Judæum videndo eum esse circumcisum. Ubi fraudulento silentio præterivit duas priores illius rationes, &c. *pag. 519.*

(C) *La peine que les Dominicains se donnent.*] Pour commencer par le Sermon de la Pentecôte, je remarque qu'Altamura (*b*) est si éloigné d'avouër qu'il y ait là rien à reprendre, qu'au contraire il y trouve un art merveilleux de representer l'endurcissement de l'homme, & il est fort surpris qu'on ait osé faire ce procés à un tel Predicateur. *Tanti nominis concionatorem, tantoque cum fructu verbum Dei disseminantem, ut adhuc vigeat ad perpetuum tanti viri decus commune in Italia proloquium*, (*c*) Nescit prædicare qui nescit Barlettare. Pour ce qui est du fond de l'autre objection, il y repond très-mal, car il pretend que selon Barlette la Samaritaine conut à l'habit & à la chevelure que Jesus-Christ étoit Juif, d'où en raisonnant elle tira cette consequence, *il est donc circoncis.* Encore un coup le plus court est de dire, que ce pauvre Predicateur ne savoit ce qu'il disoit avec sa troisiéme marque; il n'auroit su où il en étoit, s'il l'avoit prise pour un objet du raisonnement.

(*b*) *Pag. 519.*

(*c*) *Il avoit deja dit cela dans la page 195. avec une tirade de pompeux éloges.*

(D) *Qu'il n'est point l'Auteur.*] Leandre (*d*) Alberti se vante d'avoir conu en sa jeunesse l'ignorant qui forgea ces indignes productions, qui ont couru sous le nom celebre de Barlette. Il y a lieu de s'étonner que le nouveau Bibliothecaire de l'Ordre n'ait pas allegué cette raison pour justifier son confrere, & l'on diroit qu'il n'a osé s'en servir, parce qu'on a reconu que le fait avancé par Leandre Alberti n'est pas veritable. Mais qu'il le soit ou non, il est du moins fort certain que dans les Ecrits qui sont incontestablement de Barlette, il y a des choses impertinentes. Nous venons de voir ce que Pierre de Vaucluse y a censuré. C'est à tort que Monsieur Moreri soutient que *divers Auteurs Protestans se sont servis de ses sermons pretendus de Barlette, pour tourner en ridicule les Catholiques, & qu'entre ceux-là Henri Etienne est des premiers*; car j'ose bien mettre en fait que les Sermons d'où Henri Etienne a tiré ses railleries, ne sont pas ceux qu'Alberti attribuë à un imposteur. La dispute entre le Pere & le St. Esprit est une des gayetez de Henri Etienne; or Altamura la reconoît pour un enfant legitime de Barlette.

(*d*) *Descript. Ital. pag. 370.*

(A) *Par divers écrits tant en vers qu'en prose.*] En voici les titres; *Brabantiados libri V. & Antverpiæ encomium: De Diis Gentium libri duo*, en vers élegiaques, à Anvers 1562 (*e*). *De raptu Ganymedis libri tres* (*f*), *& bucolica*, à Anvers 1572. Une harangue *De vita humana felicitate*, cum adjuncto carmine *De rerum humanarum vicissitudine* ad Gasparem fratrem, à Anvers 1566 (*g*). *Historia de domus Austriacæ eminentia* (*h*).

(*e*) *Valere André Bibl. Belg. pag. 669.*

(*f*) *Corvinus in Orat. funebri Caspar. Barlæi.*

(B) *Gaspar Barleus frere aîné de Melchior.*] Je ne doute point que Valere André n'ait pris ce Gaspar pour celui qui a été Professeur à Amsterdam, & dont les vers Latins ont fait tant de bruit. S'il l'a fait il s'est trompé lourdement, ce Professeur étoit le neveu de Melchior, & non pas son frere. Si pour disculper Val. André de ce côté-là, on soutenoit qu'il ne prend point les choses de la maniere que je suppose, on le mettroit dans le tort d'un autre côté; car quand on fait conoître un Auteur par ses parens, on ne doit pas citer des parens qui soient inconus ou dans la Republique des lettres, ou dans le monde, & par consequent ces paroles de Valere André *Melchior Barlæus, Antverpiensis, Gasparis frater*, seroient frivoles si elles étoient entenduës du frere de Melchior; car ce frere quoi qu'il ait regenté à Bommél est un sujet inconu. Mr. Moreri a commis la même faute que Valere André.

(*g*) *Valer. André, ib.*

(*h*) *Corvinus, ibid.*

que le Duc de Parme se fut rendu maître de cette ville. Il s'arrêta trois ans à Leyde, après quoi il fut apellé à Bommel pour y être Recteur du College. Il exerça cette charge pendant 7. ans, & puis mourut, ayant destiné son fils Gaspar au ministere du St. Evangile. Ce Gaspar étudia huit ans dans le College de la Province de Hollande à Leyde, & puis ayant été reçu Ministre, il servit une Eglise de village auprès de la Brille. Bertius étant monté de la charge de Sous-Principal à celle de Principal de ce College, ne crut point que personne fût plus propre que nôtre Barleus à lui succeder. Sa recommandation fut efficace; Barleus fut fait Sous-Principal, & quelque tems après on lui donna la profession de Logique dans l'Université de Leyde. Il se mêla si avant dans les disputes des Arminiens, qu'il fut deposé de toutes ses charges, lors que le parti opposé à celui-là eut pleinement triomphé dans le Synode de Dordrecht. Barleus se mit alors à étudier en Medecine, & dans deux ans il se crut capable du Doctorat. Il en prit les degrez à Caen; mais il ne prattiqua presque point. Il y eût de jeunes gens qui le prierent de leur faire des leçons dans les belles lettres & dans la Philosophie, & comme il étoit rompu à cela, il se remit dans cette route, & recouvra même à Leyde un caractere pour cette fonction. Les Magistrats d'Amsterdam ayant érigé une Ecole Illustre l'an 1631. lui offrirent la profession de Philosophie. Il l'accepta, & l'exerça dignement jusques à sa mort arrivée le 14. de Janvier 1648. * C'étoit un homme de grand merite. On a un volume de harangues qu'il prononça sur divers sujets, & qui sont non seulement recommandables par le style, mais aussi par le tour, & par divers traits d'esprit. La poësie étoit son fort: ses muses avoient beaucoup de fecondité, & † d'élevation. Il n'y eut rien de grand sur la terre pendant sa vie dont il ne fit un pompeux éloge, lors que la raison d'Etat n'y (*A*) aporta point d'obstacle. Le Cardinal de Richelieu, & le Chancelier Oxenstiern ne furent pas oubliez; encore moins oublia-t-on les conquêtes, & les beaux exploits du Prince d'Orange Frideric Henri. La Reine Marie de Medicis, & la magnifique reception qui lui fut faite ‡ à Amsterdam donnerent de l'exercice à l'éloquence de Barleus. Il avoit publié quelques Ouvrages de controverse très-piquans (*B*) contre les adversaires d'Arminius. Cette playe ne se ferma jamais:

* *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Arnold Corvinus.* Le Diarium *du Sieur Witte met sa mort à l'an* 1647.

† *Voyez les éloges que lui donne Borrichius*, Dissertat. de poet. pag. 140.

‡ *En* 1637.

(*A*) *Lors que la raison d'Etat n'y aporta point d'obstacle.*] J'employe cette restriction, parce que j'ai lu dans les lettres de Barleus, qu'il ne voulut point faire un poëme sur le couronnement de l'Empereur Ferdinand III. comme on l'en avoit prié. Il considera qu'il avoit à faire à gens soupçonneux, qui ne manqueroient pas de le decrier comme un Pensionaire de la Maison d'Autriche; & d'ailleurs il ne voyoit pas qu'après avoir tant chanté les victoires de Gustave sur l'Empereur, il pût louër Ferdinand d'avoir aquis une grande gloire en faisant la guerre aux Suedois. Voilà un Poëte honnête homme. Combien y a-t-il de gens de sa profession qui ne sont pas si scrupuleux? ils ont une plume à deux mains; non seulement ils preparent des acclamations pour le parti qui vaincra, quel qu'il puisse être, mais même après l'évenément ils font des vers pour les deux partis. Je ne doute point qu'il n'y ait en Italie des Poëtes qui ont loüé, ou qui louëront Mr. le Dauphin & Mr. le Prince Louïs de Bade sur la Campagne de 1693. *Literas accepi Vienna*, ce sont les paroles de Barleus (*a*), *quibus petitur uti laudatione aliqua velim prosequi coronationem Ferdinandi tertii Imperatoris. Ego si sapiam abstinebo ab illa laudatione religiosissime. Quamquam enim ea possem scribere quæ ad laudes Imperatoris faciant, nec Reip. nostræ adversentur, tamen prout sunt nostratium ingenia, judicarent me beneficio obstrictum Austriacis. Scimus Cæsarem non quidem aperto Marte nos petere, sed per latus Hispani nobis gravem esse. Laudavi etiam non ita pridem Gustavum Sueciæ Regem, ejusque adversus Cæsarem bella probavi. Jam ut laudem Ferdinandum tertium ob gesta adversus Suecos feliciter bella, à prudentia mea impetrare non possum. Non sum ambidexter, sed ab omni adulatione alienissimus. Cuperem obsequi petitioni illustrissimi Legati, sed hoc cavendum ne dum foris benè, domi male audiam. Forte nimis sum meticulosus, sed & illud certum illam Cæsaris laudationem à me profectam calumniæ suspicionibusque oportunam fore.* La crainte de Barleus n'étoit point sans fondement; & si la raison vouloit qu'il ne fit pas le Panegyrique de Ferdinand III. puis que la Hollande étoit en guerre avec la Maison d'Autriche, & qu'il ne faut pas qu'un Auteur souffle le chaud & le froid, la prudence n'exigeoit pas moins de lui qu'il ne se mêlât point de cet Eloge. Ceux qui le croyoient ami des Arminiens l'eussent diffamé comme un ennemi de Dieu & de l'Etat, & ne se feroient pas contentez de le dire dans les maisons, & dans les ruës. Au reste si tous les Heros qu'il loüa le payerent aussi bien que (*b*) le Cardinal de Richelieu, il n'eut pas sujet de dire que la culture du Parnasse est celle d'un terroir ingrat.

(*a*) *Epist.* 334 *pag.* 668. *la lettre fut écrite l'an* 1636.

(*b*) *Ce Cardinal lui fit donner cinq mille francs pour son éloge, si l'on en croit Sorbiere.* Sorberiana, pag. 40.

(*B*) *Très-piquans contre les adversaires d'Arminius.*] Il publia à Leyde en 1615. un Ecrit intitulé *Bogermannus ἐλεγχόμενος, sive examen epistolæ dedicatoriæ quam suis ad pietatem illustrium Ordinum Holl. & Westfrisiæ notis præfixit Joannes Bogermannus Ecclesiastes Leovardiensis: in quo etiam crimina à Matthæo Slado impacta Erasmo Roterodamo diluuntur.* L'année suivante il publia un livret dont voici le titre, *Dissertatiuncula in qua aliquot Patriæ Theologorum & Ecclesiastarum malè sana consilia & studia justâ orationis libertate reprehenduntur.* Il y avoit trop d'aigreur

mais: il fut regardé (*C*) toute sa vie comme un fauteur de cette secte, & il se trouva bien des gens qui murmurerent contre les Magistrats d'Amsterdam, de ce qu'ils entretenoient un tel Professeur. On observoit de près toutes ses demarches, & on ne lui pardonnoit rien. On cria contre lui d'une terrible maniere, à cause de certains vers qu'il avoit faits sur le livre (*D*) d'un Rabin. Ses lettres ont été publiées * après sa mort en deux volumes, mais le Sextus Empiricus que

** Gerard Brandt son gendre les fit imprimer a Amsterdam l'an 1667. On en voit quelques-unes des principales dans le Recueil des lettres* Præstantium ac eruditorum virorum *publié par les Arminiens* in 8. *l'an* 1660. *&* in folio *l'an* 1684.

greur dans cette piece, & trop d'injures contre les Predicateurs; car il pretend (*a*) que l'on trouvoit en Hollande, *Viros prædicatorii ordinis vocales plus satis qui ad scribendos salutiferos libros inepti, ad prædicandam Christi sapientiam elingues, tamen ad obtrectandum cum Magistratibus, tum dissentientibus circa res religionis symmystis diserti sint & copiosi.* Dans la page suivante il dit: *Si templa aliquot Hollandiæ peragrare libeat Theologos quamplurimos in spermologos; concionatores in convitiatores; pacis præcones in factionum principes & schismatis faciundi buccinatores transformatos mirabere, nec tam reformatæ amplius, quam pessimis aliquorum moribus deformatæ religionis antistites esse jurabis.* C'étoit outrager avec excés ceux que leur caractere lui devoit rendre venerables. Cette invective fut traduite tout aussitôt en Flamand. Je ne saurois bien dire si ce fut dans cette dissertation qu'il traita de *nebulo* un certain Vincent Drielenburch qui s'étoit érigé en Prophete; mais ou dans cet écrit ou dans quelque autre il s'étoit servi de ce terme injurieux: ce qui (*b*) émut tellement la bile de ce personnage, qu'il publia un livre dans lequel après avoir traité Barleus de fripon & de scelerat, *nebulonem & scelestum*, il s'engage à donner cent francs à la Diaconie de Leyde, & à se livrer à la justice afin que sa punition servît d'exemple, en cas qu'on prouvât par de solides raisons qu'il est un fripon, *nebulo.* Peu après il parut un livre, où l'on pretendit prouver cela par dix raisons incontestables. Drielenburch repondit à ces dix raisons, & s'emporta extremement contre Barleus. Celui-ci composa une Remontrance (*c*) à Messieurs les Etats Generaux pendant son exil. Elle est datée de Francfort au mois d'Août 1620. C'est une piece très-bien écrite, & où l'on represente gravement les maux des persecutions, & les droits de la conscience.

(C) *Il fut regardé toute sa vie comme fauteur de cette secte.*] Il est certain que depuis qu'il fut rehabilité dans l'Academie de Leyde, il n'interrompit point ses correspondances avec les Arminiens. Sa 156. lettre aprend à Uytenbogard que Polyander Professeur en Theologie à Leyde avoit revelé à ses amis, que (*d*) tout ce qu'il y avoit de moderation dans l'Ecrit que la Faculté de Theologie avoit publié contre les Arminiens venoit de lui; mais qu'il (*e*) souhaitoit que si les Arminiens savoient cela ils ne le temoignassent pas, veu que ce seroit l'exposer à l'indignation de ses collegues. La lettre suivante temoigne qu'un des collegues de Polyander lui avoit reproché d'avoir dit cela à Barleus, ennemi de l'Eglise, *Tu hoc dixisti Barlæo, quem scis esse hostem Ecclesiæ, qui illud ipsum ad Uytenbogardum & Episcopium perscripturus est.* Ces lettres furent écrites l'an 1630. Il paroît par les lettres de Barleus qu'il a toûjours été dans les opinions des Remontrans.

(*a*) *Pag.* 4.

(*b*) Vincentius etiam Drielenburch suis prophetandi partibus non defuit, nam anno superiore à Casparo Barlæo in scripto quodam *Nebulonis* nomine designatus, id adeo Propheticæ suæ dignitati putavit esse injuriosum: ut edito mox scripto eumdem Barlæum Scelestum & Nebulonem nominaret. *Salomon Theodotus in Pacificatorio dissecti Belgii, pag.* 176. 177.

(*c*) *Elle est intitulée*, Fides imbellis, sive epistola parænetica ad illustrissimos & potentissimos Fœderatarum Provinciarum Ordines. *Elle est dans les* Præstant. & erudit. viror. epistol. *pag.* 630.

(*d*) Quidquid mollius leniusque scriptum reperitur in specimine, à se profectum esse, reliqua asperiora collegarum esse. *Barlæus epist.* 156. *pag.* 356. (*e*) Rogavit me obnixe per D. Vossium internuncium, vobis uti scriberem, ne si forte hæc res ad aures vestras pervenerit, ejus in responso vestro meminisse velitis, ne collegarum suorum invidiæ ac odiis, quorum jam semina jacta, miser objiciatur. *Ibid.*

(D) *Qu'il avoit fait sur le livre d'un Rabin.*] Manassé Ben Israël l'un des plus habiles hommes qui ait été entre les Juifs dans le XVII. siecle, publia un livre sur la creation l'an 1634. Barleus fit une Epigramme sur ce livre, & souffrit selon la coutume qu'elle parût à la tête de l'Ouvrage. Il declaroit trop expressément qu'il preferoit la bonne vie à la verité des dogmes de speculation. Un Theologien de Deventer lui fit là-dessus une grosse affaire; il publia un Ecrit où il soutenoit que l'Epigramme étoit remplie de blasphêmes, & que l'Auteur étoit un Socinien. On voulut même (*f*) porter l'affaire devant les Etats de Hollande, pour convaincre de Socinianisme Barleus & tous les Arminiens. Barleus se defendit avec chaleur, & se mit bien en colere. Il soutint qu'on interpretoit malignement ses paroles, & qu'on les falsifioit même afin de mieux colorer les chicaneries dont on se servoit, pour trouver des sens ausquels il n'avoit jamais pensé. *Epigramma* (*g*) *quoddam meum . . . quæsitis & perversis detorsionibus malignè interpretatur. Dicit illo epigrammate contineri varia quæ Ecclesiæ perniciosa, religioni Christianæ probrosa, & in Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum impia sunt. Socinianismum adhæc autori epigrammatis impingit &c. . . Censor pessima fide voculam è carmine sustulit, & suam substituit*, maneamus *pro* vivamus. *Sensus affingit versibus meis de quibus ne per somnium quidem cogitavi.* Il protesta (*h*) qu'il n'étoit point Socinien, qu'il ne l'avoit jamais été, & qu'il detestoit les dogmes des Sociniens. Il ajoûta que quelques-uns seroient bien aises de le voir Socinien, afin que la haine qu'ils lui portoient remportât un plus grand triomphe. Si ce jugement étoit faux, il n'étoit pourtant point éloigné de la vraisemblance; car ceux qui se trouvent engagez dans les querelles de doctrine accusent de tant de choses leur adversaire, qu'ordinairement parlant il ne sauroit leur faire un plus grand depit, que de paroître autre qu'ils ne disent. Quoi qu'il en soit, il étoit permis à Barleus de repousser la calomnie, mais il ne devoit pas faire des vers si outrageans contre le Theologien de Deventer, que peut-être Archilochus n'en faisoit pas qui le fussent davantage. Ce Theologien au reste s'apelloit Vedelius, & il intitula son livre *Deus Synagogæ.* Un Professeur (*i*) d'Utrecht le seconda dans cette attaque par un Ecrit qu'il intitula *Vorstius redivivus*, & que Vedelius eut soin de faire imprimer. Vossius se persuada que Barleus devint malade, pour avoir trop pris à cœur l'insulte de ces deux Antagonistes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius le 15. de Decembre 1637. *Collega Barlæus jam tertium mensem laborat quartana. Metuitur ei à μαρασμῷ. Ut convalescat non videtur idem* (*k*) *fore qui quondam.*

(*f*) Consilia agitari uti libellus iste Censoris Ordinibus Hollandiæ exhibeatur ut appareat Barlæum & Remonstrantes esse Socinianos. *Ib. epist.* 388. *pag.* 675.

(*g*) *Ib. pag.* 674. 675. *Voyez aussi pag.* 678.

(*h*) Non sum Socinianus nec fui unquam, imo hostis sum istorum dogmatum acerrimus. *Ib.* Vellent quidam me esse qui explendi in me odii materiam sollicite quærunt. *Pag.* 679.

(*i*) *Martin Schoockius. Voyez Voetius Disput. Select. vol.* 1. *pag.* 1156.

(*k*) *L'évenement ne confirma point cette conjecture. On en fait tous les jours de semblables qui se trouvent fausses.*

que l'on attendoit de lui n'a jamais paru. Il a fait voir de quoi il étoit capable en fait d'Hiſtoire par la Relation de ce qui s'étoit paſſé dans le Breſil, pendant que le Comte Maurice de Naſſau en fut Gouverneur. Il publia cette Hiſtoire l'an 1647. Il a couru d'étranges bruits ſur ſa (*E*) derniere maladie, & ſur (*F*) ſa mort, mais on ne peut gueres ſavoir au vrai ce qui en eſt: il faut faire peu de fond ſur les bruits de cette nature; car on ſait par cent exemples que pour peu qu'un Auteur ſe ſoit diſtingué, la renommée fait d'une mouche un élephant ſur les diſgraces corporelles ou domeſtiques qui lui ſurviennent: & d'ailleurs ceux qui

(*f*) Id quod dolemus, eo accidiſſe momento quo ſe parabat ut juventuti ſibi commiſſæ docendo debitum præſtaret officium.

*dam. Afflixit valetudinem opere properando quod nunc excuditur. Eſt * hoc de ingreſſu reginæ matris in urbem noſtram, & honore pompæ ei exhibito. Typis prodibit auguſtis plurimis exornatum picturis. Atque hoc quod dixi non diſſimulat apud amicos. Sed multum metuo ne morbum hunc inde contraxerit, quod nimis ad animum revocaret quæ adverſus eum ſcripta ſunt à Doct. Vedelio, & Mag. Schoockio (a).* Je croi qu'en general les meilleurs amis de Barleus lui trouvoient trop de ſenſibilité pour la cenſure de ſon Epigramme; car on lui conſeilloit de mepriſer ſes cenſeurs, & on lui en écrivoit beaucoup de mal. *Tibi ſum (b) auctor ut eos poſthac præteritione mulctes. Acerrima vindicta eſt contemtus: in malam rem homines ad civilia ingenia vexanda natos. Ex epigrammate ſcilicet quo Manaſſen Judæum non proſcindis convitiis, totus in te Theologorum ordo aſperatus omnem Hæreticorum ſentinam in caput tuum infundet. . . Si verpum, apellam, recutitum eumdem dixiſſes & virum, ut videtur non malum poëticis ſcommatibus exagitaſſes, palmarium meruiſſes. . . Si quid mihi apud te eſt fidei crabrones iſtos iterum dico poſthac negliges. Acrius enim poſt repulſam inſtant, & ubi excuſſeris venenum omne in aculeos advocant tanquam ipſi læſi.* L'Epigramme de Barleus qui donna lieu à tant de fracas trouveroit ici ſa place, ſi elle n'avoit été inſerée depuis peu dans un petit livre (*c*) qui eſt entre les mains de tout le monde. Je m'étonne que l'on n'y ait inſeré qu'une très-petite partie des vers de Barleus contre Vedelius; mais je m'étonne bien davantage qu'on ait pu penſer que l'endroit qu'on en raporte, montre que l'Auteur ſe moquoit des deux religions. Voici ce que dit Sorbiere: (*d*) *Cùm Vedelius nomen ſuum in priori ſcripto analytico epigrammatis Barlæani (e) reſtituiſſet, ait*

– – – Quid tenebroſo
Calumniator prave delites antro,
Et exoleta ſæve tergiverſator
Arceſſis orco monſtra perditæ ſectæ?
Cur verſipellis Sarmatæ malas voces
Portenta fidei, exſibilata Senenſis
Commenta verbis affricas ſerenatis?

Quæ ſane nec Calvinianis ſatisfacere nec aliis, ſed utriuſque religionis ludibrio habitæ poëtam merito ſuſpectum reddidere. Il faut rêver ou être ivre pour juger ainſi; car les vers qu'on vient de lire ſont les plus piquans que l'on puiſſe faire contre le Socinianiſme, & l'on ne ſauroit temoigner plus vivement que fait Barleus combien il deteſtoit d'être ſoupçonné de cette hereſie. La proſe de cet Auteur que Sorbiere avoit citée peu auparavant, ne tonne pas moins contre cette ſecte.

* *Voilà nôtre Galliciſme tout pur,* C'eſt celui de l'entrée.

(*a*) *Epiſt. præſt. & eruditor. virorum, pag.* 796. *edit. in fol.* 1684.

(*b*) *Rochus Honerdius in epiſtola ad Barlæum, ibid. pag.* 795.

(*c*) *Dans le* Sorberiana *pag.* 37. *&* 38. *edit. de Hollande* 1694.

(*d*) *Ibid. pag.* 39.

(*e*) *C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion. L'Auteur avoit dit peut-être* ſiluiſſet, *car outre qu'il eſt faux que Vedelius ſe ſoit nommé au premier écrit, les vers alleguez ſuppoſent qu'il avoit ſupprimé ſon nom.*

(E) *Il a couru d'étranges bruits ſur ſa derniere maladie.*] J'ai oui dire qu'il croyoit être de verre, & qu'il craignoit d'être caſſé en morceaux, quand il voyoit que l'on s'aprochoit de lui. D'autres m'ont dit qu'il croyoit être de beurre ou de paille, & que dans cette fauſſe imagination il n'oſoit s'aprocher du feu. Cela eſt incompatible avec le narré de ſon Oraiſon funebre. Le Sieur Corvin Profeſſeur en Droit qui la recita, aſſûre que Barleus fit une leçon à ſes Ecoliers le jour qui preceda ſa mort, & qu'il étoit prêt (*f*) à leur en faire une lors qu'il fut ſaiſi d'une defaillance, de laquelle il ne revint point. *Anteceſſit quidem eum morbus cum quo luctabatur ſubinde, non tamen tantus quin aliquomodo conſuetis adhuc ſufficeret laboribus. Audiverant eum pridie diei quo eum mors invaſit diſcipuli docentem: audiviſſent eadem qua occidit, niſi ipſis eum abſtuliſſet, ita ut (g) accepimus, plurimis hodie exemplis fere epidemica lipothymia.* Notez que Corvin venoit d'apoſtropher les diſciples du defunt. Auroit-il oſé dire fauſſement en leur preſence, qu'ils avoient aſſiſté à une de ſes leçons le jour de devant ſa mort?

(F) *Et ſur ſa mort.*] Morhofius conte que Barleus mourut dans un puits, & qu'on ne ſait s'il y tomba par megarde, ou s'il s'y precipita volontairement. *Miſero fato periit, puteo ſubmerſus, an ſponte, an caſu, incertum, de morte ejus jam ſupra diximus.* C'eſt ainſi qu'il parle dans la page 300. de ſon *Polyhiſtor.* Il nous renvoye ſans doute à la page 155. lors qu'il dit qu'il a dejà fait mention de cette mort: mais dans cette page 155. il ne ſe ſert point de l'alternative du haſard, ou du deſſein premedité, il aſſûre que Barleus devint fou, & qu'il ſe jetta dans un puits, & il cite la 64. lettre de Sorbiere (*h*). Cette citation eſt très-fauſſe, car voici ce que dit Sorbiere. La mort „ de *Barleus* „ de laquelle vous me demandez quelques circonſtances, n'eſt pas de ce rang (*i*), quoi qu'il „ fût très-galant homme; car il ſe trouvera „ toûjours plus d'excellens Poëtes, que d'excellens Medecins. Lors que j'étois à Amſterdam on parloit diverſement de la fin de ſa vie, „ comme s'il y avoit eu de la melancholie qui „ l'eût avancée. Il eſt vray qu'ayant fait une „ *Oraiſon funebre* en vers ſur la mort du Prince „ d'Orange, & que le Docteur *Spanheim* en „ ayant prononcé une en proſe, il ſupporta très-„ impatiemment l'inégalité de leur recompenſe. „ Car, comme diſoit plaiſamment Monſieur de „ *Saumaiſe*, on fit une étrange bevuë, donnant la paye de Cavalier au Fantaſſin, & celle „ de Fantaſſin au Cavalier. *Barleus* n'eut que „ cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens écus. „ On ne trouve rien touchant la mort de Barleus dans le *Sorberiana.* On y trouve bien que ſelon le bruit commun Barleus étoit ſujet à quelques accés de folie; *Ferebatur intervalla quædam minus lucida habere, nec aberat conjectura oculorum qui non bene ſanam cerebri particulam indicabant.*

(*g*) *Il s'étoit ſervi peu auparavant* (quod notandum) *de la même circonſpection*, Inopinata eum extinxit, UT NOBIS RELATUM, lipothymia. Inde factum ut cum extinctum ante audiverimus, quam morti eſſe propinquum morbus prænuntiaret.

(*h*) Eo nonnullorum excreſcit è fiducia nimia ambitio, ut ſiniſtro aliorum judicio in extremam incidant inſaniam. Quod Barlæo accidit, qui ob prælatum ſibi Spanhemium in maniam incidit, ſeque ipſum in puteo ſuffocavit, quod de eo Sorbierius refert *epiſt.* 64. extatque apud Duportum *Muſarum ſubciſivarum lib.* 1. de eo epigramma.

(*i*) *C'eſt-à-dire de l'importance de celle de Wallen & de Veſlingius, dont il venoit de parler.*

qui savent tout le mystere sont ordinairement des personnes qui n'avoüent point ce qui fait quelque deshonneur.

BARLEUS (LAMBERT) frere du precedent, nâquit à Bommel * en Gueldre l'an 1595. Il a été Professeur en Grec dans l'Academie de Leyde. Avant cela il avoit été Regent de Seconde † dans un College d'Amsterdam, & avant que de regenter cette classe il avoit été le Ministre du Baron de Langerac, Ambassadeur de Hollande en France ‡. Il fut apellé à Leide pour remplir la place de Jeremie Hoelzlin qui mourut au moins de Janvier 1641. & on ajoûta un nouvel agrément à cette charge, car on la lui donna avec le titre ⊥ de Professeur ordinaire, ce qui emporte avec soi plusieurs avantages. Il publia en 1652. le Timon de Lucien, avec plusieurs notes qui n'ont rien de fort exquis, ni de fort profond, mais qui peuvent être utiles à la jeunesse. Son Commentaire sur la Theogonie d'Hesiode imprimé l'an 1658. est un Ouvrage β posthume, car Lambert Barleus mourut γ le 16. de Juin 1655. Il fit à Leide sa harangue inaugurale *De Græcarum literarum præstantia ac utilitate*, le 22. d'Octobre 1641.

BARLOW (THOMAS) Evêque de Lincoln sous le regne de Charles II. a été un très-savant homme. Il enseigna long tems la Theologie dans l'Université d'Oxford, & quelcun a soupçonné (*A*) qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe. Il avoit un zéle ardent contre le Papisme, & il l'a temoigné (*B*) par ses écrits. Il avoit beaucoup de livres, & une grande lecture. Il mourut l'an 1690. ou environ. On a publié depuis sa mort quelques opuscules trouvez parmi ses papiers. Quelques-uns le confondent (*C*) avec Guillaume BARLOW, Evêque de Lincoln, qui florissoit sous le Roi Jaques, & qui écrivit même pour ce Prince.

* *Witte in Diario biographico.*

† *Les Hollandois donnent le nom de* Conrector *à ceux qui regentent cette classe. C'est comme qui diroit* Assesseur du Recteur. *On apelle Recteur en Hollande celui qui regente la premiere classe. Il a inspection sur les autres Regens.*

‡ *Corvinus in Orat. funebri Casp. Barlæi.*

⊥ *Voyez l'Epitre dedicatoire de son Timon de Lucien.*

β *Konig, pag. 86.*

γ *Witte, ubi supra.*

Ppp BAR-

(*A*) *Quelcun a soupçonné qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe.*] Ce quelcun est un celebre Ministre & Professeur en Theologie à Groningue, c'est en un mot Jaques Alting. Il dit dans une lettre (*a*) datée du 13. de Mars 1676. qu'on avoit élevé depuis peu de tems le Docteur Barlow à l'Evêché de Lincoln, afin de l'ôter de l'Academie où il enseignoit la foi orthodoxe, car, ajoûte-t-il, les Anglois panchent beaucoup vers le Pelagianisme & le Socinianisme: & là-dessus il parle d'un livre, *De unione & communione cum Christo*, dont l'Auteur s'apelloit Sherlok.

(*B*) *Et il l'a temoigné par ses écrits.*] Lors qu'on parloit tant de Titus Oates, & de l'horrible conspiration dont il fut le Delateur, cet Evêque publia un livre où il maintenoit contre toutes sortes de chicaneries, que c'est un article de la foi Romaine que le Pape peut deposer les Souverains, & donner leurs Etats à d'autres. C'étoit un très-bon moyen de temoigner qu'on vouloit nuire aux Papistes; car de toutes les choses qui sont capables d'exciter contre eux le zéle de la Nation, il n'y en a point qui le puisse faire davantage que de montrer qu'ils sont toûjours prêts par principe de conscience, à se soulever contre les Princes Protestans. Le livre que Monsieur Barlow publia sur cette matiere fut traduit tout aussi-tôt en François, & publié sous ce titre, *Traité Historique sur le sujet de l'excommunication & de la deposition des Rois. A Paris* (*b*) *chez Claude Barbin* 1681.

(*C*) *Quelques-uns le confondent avec Guillaume* BARLOW.] Les deux Auteurs qui ont joint des suplémens au Traité de Jean Deckherrus *De scriptis adespotis*, sont tombez dans cette faute. Deckherrus avoit debité que le Jesuïte qui écrivit en Anglois contre le Roi Jaques au sujet de l'Apologie du serment de fidelité, fut refuté par *Mr. Baclo Evêque de Lincoln*. Un de (*c*) ses amis lui écrivit que ce Prelat ne se nommoit point Baclo, mais THOMAS BARLOW; *Is si placet est* THOMAS BARLOVIUS *magni apud Anglos nominis, & de nostratibus optime meritus. Optandum foret videre aliquando ἀνέκδοτα ipsius, quorum magnam in instructissima sua Bibliotheca copiam habet, & nuperrime uno & altero opusculo præsertim contra Curiam Romanam magnum litteratis desiderium excitavit. Historia ejus de conspiratione contra* JACOBUM ANGLIÆ REGEM, *vulgo* The Gunpouder Threason, *non ita pridem publicum vidit.* La lettre dont je tire ces paroles fut écrite à Strasbourg en 1681. Il est donc visible que l'ami de Mr. Deckherrus s'imaginoit que l'Evêque de Lincoln, qui avoit écrit pour le Roi Jaques contre un Jesuïte, vivoit encore. Or c'est une grande bevuë. Ce fut en l'année 1609. que le Roi Jaques fit écrire contre Robert Persons Jesuïte Anglois, & qu'il se servit de la plume du Docteur Barlow Evêque de Lincoln. Si ce Docteur eût été en vie l'an 1681. son âge eût été une chose tout-à-fait extraordinaire, & l'on ne sauroit excuser ceux qui auroient fait mention de sa science, & de ses livres, s'ils avoient oublié de parler de son grand âge. Qu'on ne chicane point; qu'on n'allegue point qu'il y a des hommes de lettres qui vivent cent ans, cela ne serviroit de rien quand au fond, puis qu'on sait que l'Evêque de Lincoln qui écrivit pour le Roi Jaques s'apelloit Guillaume, & non point Thomas comme celui qui vivoit encore l'an 1681. Je ne sai pas si cent ans auroient suffi à Thomas Barlow pour être en vie au tems dont je parle, & pour avoir été Evêque l'an 1609. car il est très-rare qu'en Angleterre on soit Evêque avant l'âge de 35. ou 40. ans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique de lettres, qui fit une petite revuë des fautes de Monsr. Deckherrus, & de celles de Monsr. Vindingius, non seulement ne s'apperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (*d*).

(*a*) *Oper. tom. 5. pag.* 391.

(*b*) *Il n'est pas besoin d'avertir que le lieu de l'impression est supposé.*

(*c*) *Paulus Vindingius. Voyez le livre de* scriptis adespotis, *pag.* 355. *édit.* 1686.

(*d*) *Voyez le livre* De scriptis adespotis, *pag.* 372.

BARNES (Robert *) Professeur en Theologie, & Chapelain de Henri VIII. (A) Roi d'Angleterre, fut envoyé en (B) Allemagne par son maître l'an 1535. Il confera d'abord avec les Theologiens Protestans sur l'affaire du divorce: il eut ensuite quelques audiences de l'Electeur de Saxe, & se joignit aux Ambassadeurs Anglois qui vinrent proposer à cet Electeur une alliance contre le Pape, & demander que Henri VIII. fût associé à la ligue de Smalcalde. Ces Ambassadeurs faisoient esperer la reformation de l'Angleterre, mais au fond ils n'avoient pour but que d'obtenir une aprobation doctorale du divorce de leur maître, & une alliance politique afin de susciter plus d'affaires à l'Empereur, qui menaçoit de vanger l'injure de sa tante repudiée. Ils remporterent un avis (C) des Theologiens de Wittemberg qui ne leur étoit pas entierement favora-

* *Voyez la remarque A.*

(A) *Chapelain de Henri VIII.... & Professeur en Theologie.*] Il est revêtu de (a) ces titres dans la lettre de creance que le Roi son maître lui donne pour negocier en Saxe, & cette lettre est datée de Windsor le 8. de Juillet 1535. Son nom de batême ne paroît pas dans cette lettre devant celui de Barnes. Il se donnoit en Allemagne le nom d'*Antoine Amarius*, quoi que son vrai nom fût *Robert Barnes*. Quand il dedia sa vie des Papes au Roi d'Angleterre l'an 1535. il signa *R. Barnes Doctor* (b). Luther remarque (c) que Barnes cachoit son nom & sa qualité de Docteur dans Wittemberg, à cause des persecuteurs. Melanchthon l'apelle *D. Antonius Doctor*, ou *D. Antonius*, dans une (d) lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre le 13. de Mars 1535.

(B) *Fut envoyé en Allemagne par son maître.*] Luther dans la Preface que j'ai citée m'aprend que Barnes demeuroit à Wittemberg environ l'an 1530. & qu'il logeoit même chez lui. *Quis*, dit-il (e), *ante annos decem hoc decus in Barnesio quæsivisset, & quod Christus ipse in eo nobiscum versatus esset? domesticum enim & commensalem habuimus.* Barnes auroit pu demeurer en Allemagne jusques en l'année 1535. & y recevoir une lettre de creance de Henri VIII. pour negocier avec l'Electeur de Saxe. Sur ce pied-là l'on auroit pu dire dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, qu'*enfin (f) dans le tems que l'Evêque de Hereford étoit à Smalcalde, c'est-à-dire en l'an 1536. Barnes fut envoyé en Angleterre par ce Ministre, & y fut très-bien reçu de Henri, & entretenu par Cromwel.* Sur ce pied-là, dis-je, ce recit seroit exact; car toute la raison que Mr. de Seckendorf allegue (g) pour le critiquer, est que Barnes vint d'Angleterre en Allemagne l'an 1535. avec une commission de Henri VIII. Il étoit donc retourné en Angleterre avant que l'Evêque d'Hereford l'y envoyât, & ainsi il ne faloit pas compter pour son retour dans la patrie le message dont ce Prelat le chargea. Mais peut-on prouver que la lettre de creance ne fut point envoyée à Barnes en Allemagne, & qu'il fut lui-même envoyé en ce païs-là?Ouï on le peut: Seckendorf le prouve (h) par des Archives qui lui ont fourni une infinité de bonnes pieces: *Venerat Wittenbergam* (Reg. x. (i) fol. 99. n. 42.) *verno hujus anni 1535. tempore, Doctor* EX BRITANNIA *ab Henrico Rege* MISSUS. Melanchthon confirme la même chose en Grec, car il se servit de cette langue pour faire savoir à son bon ami Camerarius (k) qu'il y avoit un Envoyé d'Angleterre, qui ne parloit que du second mariage du Roi, & qui disoit que Henri VIII. se soucioit peu des affaires de religion. Mais encore qu'on ne puisse pas mettre ceci sur le pied que je disois, on peut dire neanmoins que le recit en question n'est pas fautif. L'Historien dit simplement que l'Evêque d'Hereford envoya Barnes en Angleterre, il ne nie point que Barnes n'y fût retourné auparavant.

(a) *Voyez Seckendorf. Hist. du Lutheranisme l. 3. pag. 110. à l'addition.*

(b) *Id. in supplementis ad Indicem I. n. 10.*

(c) *Dans la Preface qu'il a mise au devant de la relation du martyre de Barnes inserée au 7. volume de ses Oeuvres. Voyez Seckendorf l. 3. pag. 262.*

(d) *C'est la 26. du 1. livre*

(e) *Apud Seckendorf ibid.*

(f) *Liv. 3. p. 689.*

(g) *Ubi supra pag. 262.*

(h) *Ubi supra.*

(i) *C'est la citation de ces Archives.*

(k) Ἦλθε δὲ πρὸς ἡμᾶς ξένος τις πεμφθεὶς ἐκ τῆς Βρετανίας, μόνον διαλεγόμενος περὶ τοῦ δευτερογάμου τοῦ Βασιλέως, τῶν δὲ τῆς ἐκκλησίας πραγμάτων οὐ μέλει, ὥς φησι τῷ Βασιλεῖ. *Melanchthon lettr. 170. du 4. livre datée de l'onzième Mars 1535.*

(C) *Un avis des Theologiens de Wittemberg.*] Mr. Burnet en donne très-exactement le precis; *La (l) premiere pensée qu'ils eurent dans cette affaire*, dit-il, *fut que les Ordonnances du Levitique n'étoient point morales.... En suite ils changerent de sentiment, lors que la question eut été agitée un peu davantage, mais ils ne convinrent jamais, qu'un mariage déjà fait pût être cassé, & ils se confirmerent de plus en plus dans cette derniere opinion, tellement qu'ils condamnerent les deux mariages du Roi.* Il raporte cela sous l'année 1530. Ce n'est pas qu'il ignorât que cet avis fût donné en 1536. c'est sans doute afin de montrer tout de suite à son lecteur les differens sentimens des Theologiens sur le divorce de Henri VIII. Monsr. Seckendorf s'en est bien douté, car lors (m) qu'il remarque que l'avis des Theologiens de Wittemberg se trouve dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, au volume des preuves & des pieces justificatives, parmi celles qui regardent l'an 1530. il ajoûte cette parenthese (*forte per occasionem.*) Il remarque aussi que l'exemplaire de cet avis qu'il a lu dans les Archives de Weimar, est plus long que celui qu'on trouve parmi les preuves de Mr. Burnet. Voici ce que les Ambassadeurs de Henri VIII. en retrancherent, *Etsi consentiamus cum Dominis legatis servandam esse legem de uxore fratris non ducenda, mansit tamen inter nos controversum quod legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum. Neque enim strictius obligare nos lex potest quam Judæos: si autem lex dispensationem admisit, vinculum matrimonii utique fortius est quam lex illa altera de uxore fratris.* Mr. Seckendorf conjecture que les Ambassadeurs suprimerent cet endroit, afin de n'ôter pas à leur maître toute esperance qu'enfin les Theologiens de Wittemberg approuveroient ses secondes noces.

(l) *Liv. 2. pag. 220. ad ann. 1530.*

(m) Annus & dies responso huic non est adscriptus & *Burnetus* illud inter acta anni 1530. (forte per occasionem) retulit *lib. 11. fol. 94.* Seckendorf ubi supra p. 112.

SI LES Theologiens de Wittemberg ont raisonné consequemment.

Cette pensée est très-raisonnable: & en general ces Docteurs pouvoient supposer très-justement qu'il y a des choses qu'on ne devoit pas executer, & que neanmoins on doit maintenir lors qu'une fois elles ont été executées: mais j'avouë que je ne comprens pas trop bien comment on peut mettre d'accord le commencement & la fin de leur avis. Ils avoüent d'un

favorable ; mais ils en ôterent la conclusion, quand ils le montrerent au Roi. C'étoit à la conclusion que se trouvoit ce qui ne pouvoit pas plaire à ce Prince *. La conduite de Barnes plut beaucoup au Roi d'Angleterre, ce qui fit qu'on l'employa pour entretenir correspondance avec les Princes Allemans. *On l'envoya plusieurs fois à ces Cours-là, & entre autres negociations, il* fut *employé le premier dans le projet* (D) *du mariage d'Anne de Cleves.* Il étoit bon Lutherien, & il ne s'en cachoit gueres dans ses Sermons ; car pendant le Carême de l'an 1540. il refuta le Sermon que l'Evêque Gardiner avoit prêché contre la doctrine de Luther. Il prit le même texte que Gardiner avoit pris, & enseigna une doctrine toute contraire à celle que ce Prelat avoit établie touchant la justification : il attaqua même d'une maniere indecente la personne de cet Evêque, & plaisanta sur le nom de † Gardiner. Les amis de Gardiner en porterent plainte au Roi qui ordonna que Barnes en feroit satisfaction, qu'il signeroit certains articles, & qu'il se retracteroit en chaire. Tout cela fut executé, mais de telle sorte qu'on se plaignit que dans une partie du Sermon, il avoit eu la finesse de soutenir ce qu'il avoit retracté dans l'autre. Sur ces plaintes il fut envoyé à la Tour par ordre du Roi, & il n'en sortit que pour aller (*E*) soufrir la mort au milieu des flames ; car il fut condamné comme heretique par le Parlement, sans avoir eu la permission de se defendre. Il exposa sa creance peu avant que de mourir, rejetta la justification par les œuvres, l'invocation des Saints, &c. & fit suplier le Roi de s'employer à une bonne reformation ‡. Il y avoit long tems que la liberté de sa langue lui avoit fait des affaires. Pendant la faveur de Volsey il prêcha si fortement à Cambridge contre le luxe des Prelats, que tout le monde devina sans peine qu'il en vouloit à ce Cardinal. *Là-dessus il fut amené à Londres, où les sollicitations de Gardiner & de Fox le firent sortir d'affaire*, moyennant l'abjuration de quelques articles qu'on lui proposa. „ Dans la suite „ il fut remis en prison sur de nouvelles accusations, & par ce coup on crut as„ sez qu'il seroit brûlé. Mais il se sauva, passa en Allemagne, où il s'apliqua en„ tierement„ à l'étude de la Bible & de la Theologie. Il y fit de si grans progrés, qu'il fut fort consideré & des Docteurs & des Princes. Lors que le Roi de Dannemarc envoya des Ambassadeurs en Angleterre, il voulut que Barnes les accom-

 pagnât

* *Seckendorf Histor. Lutheranismi l. 3. pag. 110. & sequent.*

† *Ce mot signifie Jardinier.*

‡ *Tiré de l'Histoire de la Reformation d'Angleterre composée par le Docteur Burnet l. 3. pag. m. 689. & suiv.*

d'un côté (*a*) que les ordonnances du Levitique sont divines, naturelles & morales, qu'on ne peut établir de loi contre celles-là, & que toute l'Eglise a toûjours jugé que le mariage avec la veuve de son frere est incestueux ; & ils soutiennent de l'autre que cette loi du Levitique est susceptible de dispense : *Legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum.* Si elle est susceptible de dispense, Henri VIII. a dû se tenir pour bien marié avec Catherine d'Aragon. Si elle ne l'est point, si elle est divine, naturelle, morale, & telle en un mot qu'elle ne puisse souffrir aucune constitution contraire, si l'Eglise enfin a toûjours jugé qu'un mariage non conforme à cette loi est incestueux, Henri VIII. n'a dû regarder son commerce avec Catherine d'Aragon que sur le pied d'un inceste : il a donc dû y renoncer incessamment, les Theologiens de Wittemberg n'ont pas dû être en balance s'ils aprouveroient, ou s'ils desaprouveroient son divorce. La maxime *il y a des choses qu'il ne faloit pas faire, mais quand elles sont une fois faites il ne faut pas les defaire*, ne pouvoit point avoir lieu ici, puis qu'il s'agissoit de la continuation d'un inceste. Des gens medisans, & interessez à l'emploi de la recrimination, ne conviendroient pas sans peine de ce que remarque Monsr. Burnet (*b*), que *si l'on ne voit point dans la conduite des Theologiens Saxons cette finesse, cette politique & cette dissimulation de la Cour de Rome, on y voit du moins la franchise, la bonne foi, & la conscience des tems apostoliques.* En mon particulier j'aime mieux croire qu'ils ne raisonnoient pas consequemment, que de pretendre qu'ils vouloient avoir le plaisir de medire de la Dispense du Pape, & en même tems la prudence de menager Charles-Quint, & les interêts de la Princesse Marie sa cousine : mais des ennemis qui se plaisent à donner un mauvais tour aux choses, pourroient bien par represailles faire ici de sinistres jugemens.

(*D*) *Dans le projet du mariage d'Anne de Cleves.*] Ce fut un malheur pour Barnes, (*c*) *parce que le Roi très-peu satisfait de ce mariage n'en épargna point les auteurs ni les instrumens.* C'est Mr. l'Evêque de Salisburi qui l'assûre. Luther a touché à une autre circonstance ; il a dit (*d*) que la vraye cause de la haine de Henri VIII. pour Robert Barnes, fut la liberté avec laquelle ce Docteur lui deconseilla de repudier Anne de Cleves. Monsr. Seckendorf (*e*) pretend que Mr. Burnet observe la même chose : j'en doute fort, je n'ai point rencontré ce fait dans sa Reformation d'Angleterre.

(*E*) *Pour aller souffrir la mort au milieu des flames.*] La relation de son martyre fut envoyée d'Angleterre en Allemagne : Monsieur Seckendorf (*f*) l'a trouvée dans les Archives de Weimar traduite en langue Allemande. Luther la publia (*g*), & y joignit une Preface où il loüe entre autres choses la modestie de Barnes. Il n'ignoroit pas, dit-il, les defauts de Henri VIII. & il ne les dissimuloit pas quand il étoit avec ses amis ; mais par tout ailleurs il ne parloit de ce Prince qu'en termes de respect & d'honneur (*h*).

(*a*) Hoc manifestum est, & negare nemo potest quod lex tradita Levit. XVIII. 20. prohibet ducere fratris uxorem, &c. sed divina, naturalis & moralis lex est intelligenda tam de vivi quam de mortui fratris uxore, & quod contra hanc legem nulla contraria lex fieri aut constitui possit. *Apud Seckendorf p. 112. & Burnet. in documentis part. 1. l. 2. n. 35.*

(*b*) *Lib. 2. pag. 229.*

(*c*) *Hist. de la reformat. l. 3. p 689. ad ann. 1540.*

(*d*) *In Præfat. relation. martyrii Barnesii apud Seckendorf l. 3. pag. 262. n. 25.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Ibid. n. 24.*

(*g*) *Elle est inserée au 7. tome de ses Oeuvres Alt. fol. 422.* Id. ibid.

(*h*) *Ibid. n. 25.*

pagnât *, ou même † qu'il fût l'un d'eux. Mr. l'Evêque de Salisburi que je cite en marge, pourroit être facilement ‡ justifié d'une chose qu'on lui a critiquée. On a pour le moins (*F*) deux livres de Barnes.

* *Id. ibid. pag.* 688.

† *Fox debite ce dernier sentiment qui paroit douteux au Docteur Burnet, ib. p.* 689.

‡ *Voyez la remarque B.*

BARNES (Jean) en Latin *Barnesius*, Moine Benedictin Anglois de nation, a été un de ces Catholiques Romains qui à l'exemple d'Erasme, de Cassander, de Wicelius, de Modrevius, du P. Paul & de plusieurs autres ont fait profession toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils y remarquassent une infinité d'abus dont ils souhaitoient passionnément la reformation. Il fit un livre contre les reservations (*A*) mentales qui ne plut guere aux Jesuïtes, quoi qu'il l'eût dedié au Pape Urbain VIII. Son *Catholico-Romanus pacificus* (*B*) est tout plein de choses, qui ne sauroient être au goût de ceux qu'un apelle bons Papistes. Il souhaittoit sans doute de raprocher autant qu'il pourroit les deux Communions. La Cour de Rome lui en sut fort mauvais gré. Ce pauvre homme irreprochable dans ses mœurs ┼ étoit à Paris lors qu'on (*C*) se saisit de lui, & qu'on lui ôta les habits de l'Ordre, pour le transporter en Flandres garrotté sur un cheval. On l'envoya β ensuite à Rome où il demeura dans les prisons de l'Inquisition, jusques à ce qu'il eût été transferé dans celles des fous. C'est dans cette derniere station qu'il finit ses jours; digne très-assurément d'une meilleure destinée. Il étoit γ Profés du Couvent des Benedictins de Doüai, & il y avoit été Superieur; mais ne pouvant s'accorder avec les Religieux de son Ordre il s'étoit retiré en France, & n'avoit point deferé aux sommations que les Benedictins lui avoient faites

┼ *Voyez la remarque B.*

β *Voyez le Mercure François tom.* 14. *pag.* 336.

γ *Mercure François tom.* 12. *pag.* 752.

(F) *On a pour le moins deux livres de Barnes.*] L'un contient les articles de sa foi; l'autre est l'Histoire des Papes. Le premier fut imprimé en Latin avec une Preface de Pomeranus, chez qui Barnes étoit logé en ce tems-là. On l'imprima en Allemand à Nuremberg l'an 1531. Il contient 19. Theses selon les principes de Luther, & plusieurs preuves tirées de l'Ecriture, & des Peres. L'autre livre fut imprimé à Wittemberg l'an 1536. avec une Preface de Luther: il contient la vie des Papes depuis Saint Pierre jusques à Alexandre III. Il est dedié au Roi d'Angleterre: l'Auteur écrivit l'Epitre dedicatoire le 10. de Septembre 1535. il mal-traite fort les Papes: il promettoit de continuer leur Histoire jusques à son tems (*a*). Monsr. Seckendorf juge que ce livre meriteroit (*b*) une seconde édition, & il en a inseré la Preface dans ses Indices, (*c*) parce, dit-il, qu'on le trouve très-rarement, & qu'on le peut compter pour perdu. Il est pourtant vrai qu'on en fit une nouvelle édition à Leyde l'an 1615. qui contient aussi la vie des Papes de Jean Baleus, & qui n'est pas encore extremement rare.

(*a*) *Ex scholiis sive supplementis Seckendorfii ad indicem I.*

(*b*) *Recudi meretur.* Ibid.

(*c*) Quia liber ipse rarissime invenitur & pro deperdito haberi potest. *In indice 3. ad ann.* 1536.

(*A*) *Contre les reservations mentales.*] Il fut imprimé à Paris l'an 1625. sous le titre de *Dissertatio contra æquivocationes*; on l'imprima en François la même année & au même lieu, sous le titre de *Traité & Dispute contre les équivoques.* L'approbation de la Faculté de Theologie porte que Jean Barnes étoit *Docteur és arts de la sacrée Theologie, & Professeur de la Mission Angloise, & premier Assistant pour la congregation d'Espagne*, & est datée du 13. de Juillet 1624. L'Epitre dedicatoire de l'Auteur est datée de Paris le 13. de Janvier 1625. Le P. Theophile Raynaud s'est donc trompé lors qu'il a dit (*d*) que Barnes fut amené à Rome, & mis en prison sous le Pontificat de Paul V. Raportons les termes dont il se sert, car ils nous aprenent quelque chose touchant ce pauvre Benedictin. *Joannes Barnesius Jesuïtis admodum infensus, ob nonnullas suspiciones de comperta illis vita sua, eo loco fuit apud Paulum V. ut eum tanquam novæ fidei fabrum per Albertum Austriacum è Gallia abductum, & è Belgio Romam avectum judicaverit carcere dignum, donec emoto cerebro inter fatuos pone S. Pauli minoris ædem sacram fatuari desiit cum aliorum periculo.* Ce passage a été cité par Edoüard Brown à la page 826. de son Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, imprimé à Londres en 1690. Voyez la remarque suivante. On lit dans le Mercure François (*e*) que ce bon Benedictin *croyoit que les Jesuïtes lui vouloient mal de mort depuis l'impression de son livre des équivoques, que le Docteur Gamaches (estimé l'un des premiers Theologiens de son siecle) ne voulut aprouver en étant requis*, & qu'il fit ce livre pendant qu'il fut Confesseur au Couvent de Chelles.

(*d*) *Dans la page 7. de la Preface d'un livre intitulé,* Theologia antiqua de veri martyrii adæquate sumpti notione, *imprimé à Lyon en 1656. sous le nom de* Leodegarius Quintinus.

(*e*) *Au tome 12. pag.* 752.

(*B*) *Son* Catholico-Romanus pacificus.] Il a été imprimé à Londres en 1690. dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum.* L'Auteur de l'Appendix nous aprend qu'il a eu trois manuscrits de cet Ouvrage de Barnes, & il raporte ces paroles de Jean Basier Professeur en Theologie, (*f*) *Bonus* ille (*g*) *Irenæus tametsi vita inculpata & famæ integræ fuit, media Lutetia correptus, suo habitu exutus, & quadrupedis instar barbarum in modum alligatus ad equum, & ita vehementissime avectus primo in Flandriam, deinde Romam, ibi in Inquisitionis barathrum, deinde in maniacorum ergastulum erat detrusus.*

(*f*) *Brown, in append. fasciculi rerum expetend. pag. 751. Il cite Jean Basier in* diatriba de antiquæ Ecclesiæ Britannicæ libertate, Brugis pressa 1656.

(*g*) *C'est-à-dire le Benedictin Barnes.*

(*C*) *Lors qu'on se saisit de lui.*] On l'eût fait partir le jour même de la capture, si le Chevalier du Guet avoit eu autant d'impatience que le Pere Procureur des Benedictins de Doüai. Mais il falut que cette impatience souffrit jusqu'au lendemain. Alors on mena le P. Barnes en carosse jusqu'à la Vilette, où deux Benedictins l'attendoient pour faire le voyage avec lui, & avec les Archers qui avoient ordre de le conduire jusques à Cambrai. On le lia sur un cheval, & on le remit au Gouverneur de Cambrai qui le fit conduire au Château de (*h*) Waerden. Le Pere Theophile Raynaud n'avoit que faire de parler des ordres d'Albert d'Austriche; cet Archiduc étoit mort depuis long tems lors que Barnes fut saisi. J'ai cité les paroles de ce Jesuïte dans la premiere remarque.

(*h*) *Mercure Franc. t. 12. pag.* 753.

faites de revenir à Doüai, ou de se retirer dans quelque autre de leurs Couvens. Il logea à Paris près du College de Navarre, puis au College de Bourgogne, & enfin chez le Prince de Portugal, où le Chevalier du Guet l'arrêta le 5. de Decembre 1626. Il composoit une reponse au livre intitulé, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, dans laquelle il eût inseré ses sentimens particuliers sur la discipline de l'Eglise *. Le P. Theophile Raynaud deguisé sous un masque (*D*) de nom, écrivit contre son Traitté des équivoques.

* *Mert. Franc. ib.*

BARON (VINCENT) en Latin *Baronius*, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, s'est fait estimer dans le XVII. siecle par plusieurs livres qu'il a publiez. Il a eu pour Antagoniste le fameux Theophile Raynaud, & je ne sai si l'envie de se batre contre un athlete si renommé, ne lui a point fait prendre pour des Ouvrages de ce Jesuïte ce qui ne l'étoit pas. Il a reconu quelquefois qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures sur ce chapitre. Les Ouvrages du P. Baron qui sont venus à ma conoissance, sont un livre de la justification contre la doctrine des Calvinistes; une Theologie (*A*) Morale divisée en trois parties, & une Apologie de son (*B*) Ordre. Il a choisi dans la Theologie Morale les principaux points qui sont en dispute entre les Dominicains & les Jesuïtes. Il a été un Predicateur assez celebre.

BARONI (LEONORA) Dame Italienne, l'une des plus belles voix du monde, a fleuri dans le XVII. siecle. Elle étoit fille de la belle *Adriana*, Mantoüane, & se fit admirer de telle sorte, qu'une infinité de beaux esprits firent des vers à sa loüange. On a un volume d'excellentes pieces Latines, Greques,

 Fran-

(*D*) *Deguisé sous un masque de nom.*] Je parle du livre qui a pour titre *Splendor veritatis moralis, seu de licito usu æquivocationis pro Leonardo Lessio adversus Joannem Barnesium Anglum Monachum.* Il fut imprimé à Lion en 1627. *in* 8. l'Auteur se donna le nom de *Stephanus Emonerius.* J'en ai une preuve plus forte que celle que Monsieur Placcius (*a*) a formée de la jonction de deux passages du P. Alegambe, dans l'un desquels il est dit (*b*) que Theophile Raynaud a composé *sub nomine alieno* le Traité dont je viens de donner le titre, & dans l'autre, qu'il s'est deguisé sous le nom de S. Emonerius. Voici cette preuve. Le P. Abram raporte dans son Traité du (*c*) mensonge, que Theophile Raynaud reconoît pour un de ses Ouvrages le livre d'*Emonerius*, intitulé *Splendor veritatis moralis*, & qu'on l'y reconnoissoit aisément. *Miror te hunc pro Theophili partu agnoscere*, c'est ainsi que parle l'un des interlocuteurs du P. Abram; l'autre repond : *Quid ni vero agnoscam cùm illum in suis Moralibus suum esse fateatur ? quem si abdicaret, nullo tamen negotio patrem vel ex ipsa filii facie cæterisque corporis lineamentis agnoscere possemus,*

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

(*a*) *De Pseudonymis p.* 189.

(*b*) *Pag.* 432.

(*c*) *Imprimé avec son* Pharus Veteris Testamenti *à Paris en* 1648. fol.

(*A*) *Une Theologie Morale divisée en 3. parties.*] La premiere est destinée contre le dogme de la probabilité, *adversus laxiores (d) Probabilistas.* Il y refute Caramuel qui avoit écrit quatre lettres contre la Dissertation que Mr. Fagnano, Doyen des Prelats de Rome, avoit inserée dans ses Commentaires sur le Droit Canon. Mr. Fagnano soutient fortement, qu'on ne doit jamais preferer l'opinion qu'on croit moins probable, à celle qu'on croit plus probable. Caramuel le refuta, & fut refuté par nôtre Vincent Baron. Le P. Theophile Raynaud fut refuté dans le même Ouvrage, à l'égard d'un sentiment de Suarés condamné par Clement VIII. Suarés avoit soutenu qu'on peut se confesser par lettres : le P. Theophile imagina des expediens pour defendre son confrere contre la censure du Pape, & ce fut contre ces expediens que le P. Baron prit la plume. Il attaqua en même tems les Jansenistes, veu qu'il soutint à Wendrokius *qu'il se rencontre des cas quoi que très-rares où il peut y avoir une ignorance invincible, aussi bien contre le droit naturel; que contre le droit positif* (*e*). Il attaque dans la seconde partie Amadeus Guimenius, & ne se contente pas de soutenir que les opinions relâchées qu'on impute aux Dominicains ne sont pas leurs veritables sentimens ; il montre aussi ce qu'il faut juger de ces opinions. Il reconoit dans sa Preface l'erreur où il a été en composant son Ouvrage : il avoit cru qu'Amadeus Guimenius n'étoit qu'un faux nom que le Pere Theophile s'étoit donné (*f*). Dans la troisiéme partie il traite de la liberté & de la science moyenne, & il soutient que la prescience de Dieu n'a point d'autre fondement que ses decrets, & que cette prescience établit la liberté de la creature bien loin de la detruire (*g*). Il ne faut point prendre cela pour un paradoxe ; car qui parleroit autrement ne suivroit point la definition de la liberté que l'on doit donner dans le systême de la predetermination Physique. C'est en vertu des differentes idées de la liberté que l'on peut faire durer le combat, & donner tellement le change, qu'un lecteur ne s'aperçoit pas quand sa cause ne va pas bien.

(*d*) *Voyez le Journal des Savans du 8 Mars* 1666. *pag. m.* 194.

(*e*) *Journ. des Sav. ib. p.* 198.

(*f*) *Journal des Savans du* 12. *Avril* 1666. *p. m.* 36.

(*g*) *Journal des Savans du* 21. *Juin.* 1666. *pag.* 257.

(*B*) *Et une Apologie de son Ordre.*] Cet Ouvrage est en Latin tout comme le precedent : il sert de reponse à la cruelle invective du P. Theophile Raynaud intitulée, *De immunitate Cyriacorum à censuris*, & à celui qui avoit pretendu montrer que de tous les Ouvrages qu'on attribuë à Thomas d'Aquin, c'est beaucoup si la dixiéme partie est veritablement de lui. Le P. Baron entre aussi en lice avec Mr. de Launoi, qui a soutenu que plusieurs passages des Peres raportez dans un Traité de Thoma d'Aquin contre les Grecs, sont supposez. Ce Dominicain ne se contente pas de l'Apologie de son Ordre, il en fait aussi le Panegyrique (*h*).

(*h*) *Journal des Savans du* 7. *Mars* 1667. *p. m.* 92.

Françoises, Italiennes, & Espagnoles, imprimé à Rome sous le titre d'*Applausi poëtici alle glorie della Signiora Leonora Baroni.* Ceux qui voudront savoir en detail les perfections de son chant, n'auront qu'à lire ce qu'en dit un (*Z*) connoisseur qui l'avoit oüie chanter. C'est de lui que j'emprunte ce qu'on vient de lire.

BARREAUX (N. DES-) fameux Libertin. Cherchez DESBARREAUX.

BARTAS (GUILLAUME DE SALUSTE SEIGNEUR DU) Poëte François. Cherchez SALUSTE.

BARTHIUS (GASPAR) l'un des plus savans hommes, & l'une des plus fertiles plumes de son siecle, nâquit * à Custrin au païs de Brandebourg le 22. de Juin 1587. Sa famille étoit d'ancienne (*A*) noblesse; Charles de Barth son pere Professeur en Droit à Francfort sur l'Oder, Conseiller de l'Electeur de Brandebourg

* *Hulsemannus in concione funebri apud Freherum, Theatr. p. 1546.*

(*Z*) *Ce qu'en dit un connoisseur qui l'avoit oüie chanter.*] „Elle est doüée d'un bel esprit, „elle a le jugement fort bon pour discerner la „mauvaise d'avec la bonne Musique; elle l'en„tend parfaitement bien, voire même elle y „compose, ce qui fait qu'elle possede absolu„ment ce qu'elle chante, & qu'elle prononce „& exprime parfaitement bien le sens des pa„roles. Elle ne se pique pas d'être belle, mais „elle n'est pas desagreable, ny coquette. Elle „chante avec une pudeur assûrée, avec une ge„nereuse modestie, & avec une douce gravité. „Sa voix est d'une haute étenduë, juste, so„nore, harmonieuse, l'adoucissant, & la ren„forçant sans peine, & sans faire aucunes gri„maces. Ses élans & ses soupirs ne sont point „lascifs, ses regards n'ont rien d'impudique, „& ses gestes sont de la bien-séance d'une hon„nête fille. En passant d'un ton en l'autre, elle „fait quelquefois sentir les divisions des gen„res Enharmonique & Chromatique, avec tant „d'adresse & d'agrément, qu'il n'y a person„ne qui ne soit ravi à cette belle & difficile „methode de chanter. Elle n'a pas besoin „de mandier l'aide d'un Thuorbe, ou d'une „Viole, sans l'un desquels son chant seroit „imparfait; car elle-même touche tous les „deux Instrumens parfaitement. Enfin j'ai „eu le bien de l'entendre chanter plusieurs fois „plus de trente Airs differens, avec des se„conds & troisiémes couplets, qu'elle compo„soit elle-même. Il faut que je vous die, „qu'un jour elle me fit une grace particuliere „de chanter avec sa mere & sa sœur, sa mere „touchant la Lyre, sa sœur la Harpe, & elle „le Thuorbe. Ce concert composé de trois „belles voix, & de trois Instrumens differens, „me surprit si fort les sens, & me porta dans „un tel ravissement, que j'oubliai ma condi„tion mortelle, & crus être déjà parmi les An„ges, joüissant des contentemens des bienheu„reux (*a*).

(*a*) *Tiré d'un Discours sur la Musique d'Italie imprimé avec la vie de Malherbe & quelques autres Traittez à Paris 1672. à la fin duquel on lit ces paroles.* Ce discours fut fait par Monsieur Maugars, Prieur de S. Pierre de Mac, interprête du Roi en langue Angloise, & d'ailleurs si fameux par la viole, que le Roi d'Espagne & plusieurs Souverains de l'Europe ont souhaité de l'entendre.

(*A*) *Sa famille étoit d'ancienne noblesse.*] Il y a peu de Gentilhommes titrez, peu de grans Seigneurs qui fassent remonter plus haut leur origine, que Barthius la sienne. Un de ses ancêtres se signala dans la guerre des Vandales à la suite de l'Empereur Loüis le Debonnaire l'an 856. Il étoit Bavarois, il commandoit la Cavalerie, & il fut tué dans cette guerre, comme le remarque (*b*) Cyriacus Spangenbergius. L'ayeul de Barthius étoit l'un des principaux Gentilhommes de Baviere: il fut s'établir dans le cercle de la haute Saxe, & y acheta plusieurs Terres, & en l'année 1545. il fut honoré (*c*) de plusieurs beaux titres par l'Empereur, & par les Etats de l'Empire. Il exerça la charge de Chancelier à la Cour d'Albert de Brandebourg, Electeur de Mayence, Archevêque de Magdebourg, & Cardinal. L'un de ses ancêtres (*d*) nommé Herman étoit Grand Maître de l'Ordre Teutonique vers la fin du XII. siecle. Les vieilles Annales en font mention; Munster en parle dans sa Cosmographie; & les Catalogues des Grans Maîtres de cet Ordre; ceux même que Jerôme Megiserus a dressez ne l'oublient pas. D'autres personnes de cette même famille paroissent dans les recits des Tournois, & dans les Recueils des armoiries des principales Maisons nobles d'Allemagne. Le pere de Gaspar Barthius avoit (*e*) plusieurs freres qui moururent tous sans enfans. L'un d'eux avoit été Ecuyer de quelques grans Princes, & ne manquoit pas d'érudition (*f*). Barthius temoigne qu'il seroit le dernier de sa famille: *Superstes nunc ego omnibus paterni mei nominis familiam meam universam mecum rebus humanis brevi educam* (*g*). Vous le voyez à la tête de plusieurs de ses Ouvrages, avec le titre *S. R. Imperii Eques.* La pensée que sa famille mourroit avec lui l'affligeoit beaucoup: cela lui tenoit fort au cœur: il revient souvent à ce triste objet, ce qui me fait croire qu'il se consola très-facilement de la mort de son épouse. Elle étoit sterile, & il avoit fait son compte que les forces de sa virilité ne dureroient pas plus que sa femme, car autrement il n'eût point parlé comme nous venons de voir qu'il a fait. Mais lors qu'il s'y attendoit le moins, voilà que sa femme mourut. Il en prit bientôt une autre, afin de voir s'il éviteroit le triste sort qu'il avoit tant aprehendé, de mourir le dernier de sa famille. Il ne se considera plus comme un poids inutile de la terre; cela étoit bon à dire pendant qu'il n'esperoit pas d'engendrer: il eut le bonheur d'avoir des fils & des filles de son second mariage; mais il oublia de corriger les endroits de son Commentaire où il paroît sans esperance de laisser un successeur. S'il ne vouloit pas corriger son manuscrit, au moins devoit-il y ajoûter à la queuë quelque chose touchant son second mariage plus fecond que le premier. Si l'on me demande d'où j'ai su que sa premiere femme n'étoit point morte, quand il se plaignoit d'être le seul qui fût resté de son nom, je repondrai que j'ai fait un petit calcul. L'Oraison funebre de Barthius m'aprend qu'il devint veuf l'an 1643. & que sa mere mourut à Hall le 22. de Janvier 1622. Or il n'y avoit que 18. ans qu'elle étoit morte lors qu'il faisoit ses

(*b*) *In Annalibus Saxonicis cap. 100. pag. 138.*

(*c*) Avus idem noster ne in his terris minor esset gentilibus suis alibi viventibus à Carolo quinto Consilio & Senatus-consulto omnium Imperii statuum tum Spiræ præsentium, ex integro Cæsareæ Majestatis & sacri Imperii auctoritate utriusque nobilis & miles Tornearius declaratus est, omniaque liberæ & veræ nobilitatis privilegia accepit, cum singulari integritatis, doctrinæ, & strenuitatis testimonio anno Christiano M. D. XLV. *Barthius in Statium t. 2. pag. 1026.*

FAUSSE crainte de Barthius de mourir sans posterité.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Dans l'espace de peu de lignes Barthius dit qu'il avoit six oncles paternels, & que son ayeul laissa six fils.* Ubi supra p. 1026. 1027. *cela n'est pas exact.*

(*f*) Illiberes omnes ... excesserunt. *Ibid. pag. 1027.*

(*g*) *Ibid.*

debourg, & ſon Chancelier à Cuſtrin, mourut le 6. de Fevrier 1597. à Halberſtad d'où ſa veuve ſe retira à Hall avec ſes enfans. Gaſpar fut envoyé à Gotha, & puis à Eiſenac, & enſuite dans diverſes Academies d'Allemagne, de Hollande, & d'Italie *. Il devint ſi docte en peu de tems que ſon enfance fut admirée (*B*) par de grans hommes, & qu'il compoſa (*C*) pluſieurs livres avant que d'avoir de la barbe. Il avoit une facilité merveilleuſe (*D*) à faire des vers, auſſi en a-t-il publié (*E*) beaucoup. Il aprit les langues vivantes, & il a fait voir par des traductions de l'Eſpagnol (*F*) & du François qu'il ne ſe contenta pas d'en

* *Hulſemannus ibid.*

ſes (*a*) complaintes, il avoit donc encore ſa premiere femme.

(*a*) Ego inutile fere pondus terræ omnibus mei nominis mortalibus ſuperſtes ſupervivo integro octodecennio. *In Statium t.2.p.826.*

(B) *Son enfance fut admirée par de grans hommes.*] Qu'il me ſoit permis de donner au mot d'enfance un peu plus d'étenduë qu'on ne fait ordinairement, & alors mon texte ſera très-vrai, puis que le grand Scaliger fit beaucoup de cas des premieres productions de Barthius. „ (*b*) Cujus „ virtutem juvenilem ac cordatos auſus Joſephus „ Scaliger SUSPEXIT adeò, ut divinationis „ inſtar hanc illi de Barthio vocem excidiſſe „ compertum ſit, *natum eſſe adhuc unum æternitati ingenium, quod ſi ad maturitatem perveniret, literas aliquandiu vivere poſſe.* „ Daumius (*c*) aſſûre que les grans Docteurs n'avoient point de honte d'aprendre de cet Ecolier, *Eo adoleſcente uti doctore non erubuerunt* Taubmanus, Siberus, Schmidius. *Quæ* Gruteri *aliorumque apud exteros virorum de eo tum lata fuerint judicia, domi eorum literæ aſſervatæ partim, partim lectæ docent.* Un autre Savant (*d*) qui avoit été condiſciple de Barthius en parle de cette maniere: *Novi . . . . ante annos ferè quinquaginta pueri præſtabiles minas, cum ſub* Wilkii *p. m. manu eſſemus* συσχολασταὶ: *novi ante hos XLIII. annos Witebergæ adoleſcentem florentem gratia apud nonnullos,* θαυμαζόμενον ἄνω κάτω *ab æqualibus.*

(*b*) *Spizelius in templo honoris reſerato pag. 381.*

(*c*) *Epiſt. 14. ad Reineſium.*

(*d*) *Reineſius epiſt. 15. ad Daumium pag. 46. Cette lettre eſt datée du 14. Janvier 1651.*

(C) *Compoſa pluſieurs livres avant que d'avoir de la barbe.*] Monſieur Baillet qui l'a mis dans le catalogue de ſes *Enfans celebres*, nous en dira des nouvelles mieux que perſonne. Il nous aprendra (*e*) que Barthius *à* douze *ans mit tout le Pſautier de David en vers Latins de toute eſpece, & qu'il fit imprimer dès la même année d'autres poëſies en la même langue*, & que *le recueil de Silves, de Satyres ou Sermons, d'Elegies, d'Odes, d'Epigrammes & d'iambes qu'il fit imprimer à Wittemberg l'an 1607. comprend toutes les poëſies qu'il a faites depuis* treize *ans juſqu'à* dix-neuf. Nous aprenons de lui-même, c'eſt toûjours Mr. Baillet qui parle (*f*), „ que n'étant encore que dans „ la *ſeiziéme* année de ſon âge il fit un (*g*) Traité „ ou une Diſſertation en forme de lettre ſur la „ maniere de lire utilement les Auteurs de la lan- „ gue Latine, à les commencer depuis Ennius „ juſqu'à la fin de l'Empire Romain, & à les „ continuer depuis la decadence de la langue, „ juſqu'aux Critiques de ces derniers tems qui „ ont retabli les anciens Auteurs. C'eſt une „ compoſition que l'Auteur aſſûre ne lui avoir „ coûté qu'un jour de vingt-quatre heures; mais „ elle eſt ſi ſerrée & ſi bien remplie, qu'elle nous „ fait juger que Barthius devoit avoir dès lors une „ lecture prodigieuſe, & que cette lecture loin „ d'être indigeſte ou confuſe, étoit accompa- „ gnée du diſcernement neceſſaire, &c. „ On peut ajoûter qu'il n'avoit que 18. ans, lors qu'il fit un Commentaire ſur la *Ceiris* de Virgile, qui fut imprimé à Amberg l'an 1608. & qui contient beaucoup de doctrine.

(*e*) *Pag.* 297. 298.

(*f*) *Pag.* 296.

(*g*) *Il ſe trouve au 50. livre de ſes Adverſaires.*

(D) *Une facilité merveilleuſe à faire des vers.*] Barthius (*h*) ayant pris garde que Stace ſe felicite en quelque maniere de n'avoir mis que deux jours à l'épithalame de Stella, qui comprend 278. hexametres, ajoûte que ce n'étoit point s'expoſer à la critique d'Horace (*i*), vû que ce n'étoit point faire deux cens vers par heure, comme faiſoit celui dont Horace s'eſt moqué. Je trouve une grande hyperbole, continuë-t-il, dans cette critique, quoi que je n'ignore pas ce que c'eſt que de faire beaucoup de vers en peu de tems, car dans trois jours j'ai fait une traduction Latine des trois premiers livres de l'Iliade, laquelle traduction contenoit un peu plus de deux mille vers.

(*h*) *In Statium t. 1. p. 7.*

(*i*) Nam fuit hoc vitioſus: in hora ſæpe ducentos Ut magnum, verſus dictabat, ſtans pede in uno. *Satir. 4 l. 1.*

(E) *Auſſi en a-t-il publié beaucoup.*] Car outre ceux dont on parle dans la 3. remarque, il publia à Francfort l'an 1623. un poëme intitulé, *Zodiacus vitæ Chriſtianæ; Satyricon, pleraque omnia veræ ſapientiæ myſteria ſingulari ſuavitate enarrans.* Il eſt diviſé en douze livres. Il publia en la même année & au même lieu, *Epidorpidum ex mero ſcazonte libri III. in quibus bona pars humanæ ſapientiæ metro explicatur.* Ses Epigrammes (*k*) diviſées en 30. livres, & dediées au Roi Jaques ont paru ſous le nom de *Tarræus Hebius.* Les IV. livres *Amabilium Anacreonte decantati*, furent imprimez l'an 1612. Il fit une paraphraſe des fables d'Eſope en vers; une verſion de Muſée auſſi en vers, & un poëme de Leandre (*l*). Je ne croi point que ſa verſion de Quintus Smyrnæus en vers ait vû le jour. Il en parle dans la page 584. du 3. tome de ſon Stace.

(*k*) *Spizelius, in templo honoris pag. 382.*

(*l*) *Spizelius pag. 386. 387.*

(F) *Des traductions de l'Eſpagnol & du François.*] Je ne ſache point qu'il ait traduit autre choſe de cette derniere langue, que les Memoires de Philippe de Comines qu'il mit en Latin. Il avoit beaucoup plus d'inclination pour la langue Caſtillane; il l'a fait paroître en divers lieux; & les loüanges qu'il a repanduës ſur les livres Eſpagnols n'ont pas été ignorées par (*m*) Dom Nicolas Antonio. Je ne conois que deux livres Eſpagnols traduits en Latin par Barthius; l'un eſt la Celeſtine, dont il ne conoiſſoit point l'Auteur; l'autre eſt la ſuite de la Diane de Montemajor. Voici le titre qu'il donna à la traduction de la Celeſtine, *Pornoboſcodidaſcalus Latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, ſervitiorum dolis, veneficiis, machinis pluſquam diabolicis; de miſeriis juvenum incautorum qui florem ætatis amoribus inconceſſis addicunt, de miſerabili ſingulorum periculo & omnium interitu*, à Francfort 1624. Il joignit des notes à ſa verſion. L'Auteur Eſpagnol de cet Ouvrage, ou de cette Tragicomedie s'apelle *Rodericus Cota.* La continuation de la Diane de Montemajor traduite

(*m*) *Voyez ſa Bibliotheque des Ecrivains Eſpagnols vol. 1. pag. 403. 413. & vol. 2. pag. 211.*

d'en aquerir une conoiſſance ſuperficielle. C'eſt une choſe étonnante que le grand nombre d'Auteurs que ſes *Adverſaria*, & ſes Commentaires ſur Stace, & ſur Claudien temoignent qu'il avoit lus. La plûpart des Critiques ſe ſont contentez de conoître les Auteurs profanes; mais pour lui il ne ſe borna point à cela, il aquit de plus une grande conoiſſance des Auteurs Eccleſiaſtiques, & ſur tout de ceux qui ont vêcu dans le moyen tems. Son attachement aux livres l'engagea à renoncer à toute ſorte d'emploi, & à * mener une vie de retraite dans Leipſic. Il forma d'aſſez bonne heure le deſſein de ſe detacher (*G*) tout-à-fait du monde, & des études profanes, pour ne s'apliquer qu'à la grande affaire du ſalut. Il executa ce deſſein les dernieres années de ſa vie, & il paroît par ſon volume de *Soliloques* publié l'an 1654. qu'il meditoit (*H*) profondément ſur ce qui regarde l'éternité. Il mourut † le 17. de Septembre 1658. âgé d'un peu plus de 71. ans. Les Ouvrages (*I*) qu'il laiſſa en manuſcrit, ceux qui ont

* *Spizelius, in templo honoris reſerato, pag.* 383.

† *Witte, Diarium Biogr.*

duite par Barthius eſt l'Ouvrage de Gaſpar Gil-Polo. La verſion de Barthius fut imprimée à Hanaw en 1625. ſous le titre d'*Erotodidaſcalus, ſeu Nemoralium libri* v. Il traduiſit auſſi en Latin, à ce que dit Monſieur Baillet (*a*), le *pornodidaſcale* de l'Aretin. C'eſt ſans doute le même livre que celui dont Daumius (*b*) parle en ces termes, *Reliqua quæ .... Barthius publicavit ex indiculo Colloquio P. Aretini* de las Damas *ex Hiſpanico ab ipſo tranſlato, & à nobis recuſo nuper, adjecto cognoſcere poteris.* Concluez de là que cette verſion Latine de l'Aretin ne fut point faite ſur l'original, mais ſur une verſion Eſpagnole.

(*a*) *Jugem. des Savans t.* 1. *pag.* 542.

(*b*) *Dans la Preface des Commentaires de Barthius ſur Stace datée du* 15. *de Mars* 1664.

(G) *De ſe detacher tout-à-fait du monde.*] Ayant raconté (*c*) que ſa mere avoit eu un preſſentiment de ſa mort trois ans avant que de mourir, & qu'il y a 18. ans qu'il ſurvit à cette bonne mere bien ſain en toutes les parties de ſon corps, excepté qu'il a la vuë foible, il ajoûte: *Cupio autem cœptis ſcribendi laboribus demum aliquando defungi, & totum me Chriſto dedicare, quam rem ſapius jam orſam hactenus infinita bellorum & bellicorum tumultuum exactionumque impedimenta hactenus ſuſpenderunt.* Pour ſavoir en quel tems il parloit ainſi, on n'a qu'à ſe ſouvenir que ſa mere deceda l'an 1622. Voyez la remarque A vers la fin.

(*c*) *Commentar. in Statium t.* 2. *pag.* 826.

(H) *Qu'il meditoit profondément ſur ce qui regarde l'éternité.*] Voici le temoignage que le Sieur Theophile Spizelius (*d*) lui a rendu: *Sacrum nimirum ad Deum ſinceramque pietatem Barthius meditabatur acceſſum, plurimis piè literatorum ac Deo ſacratorum hominum exemplis incitatus. Quo de imprimis teſtatur inſigne* SOLILOQUIORUM OPUS, *extremis vitæ temporibus à Barthio publicatum, flagrantiſſimis ad Deum ſuſpiriis oppido plenum, & vel Auguſtino ſcriptore dignum, quod etiam hemiplecticus quotidiè revolvere, & per priorum meditationum veſtigia denuò cogitationes ſuas cœlo immittere conſuevit, quinimò divinum amorem, quem intimis fibris ſemel imbibiſſet, continuis precum ejaculationibus alendum jugiter atque roborandum putavit, quouſque è ſacræ pariter ac literariæ ſolitudinis diverſorio, anno ævi noſtri octavo & quinquageſimo, ætatis verò ſeptuageſimo primo emigravit.*

(*d*) *Ubi ſupra. pag.* 384. 385.

(I) *Les Ouvrages qu'il laiſſa en manuſcrit.*] Daumius a fait ſavoir au public (*e*), que l'on trouve parmi les papiers de l'Auteur le 2. & le 3. volume de ſes *Adverſaria*: des notes & des gloſſaires ſur les Ecrivains de la Paleſtine publiez par Jaques Bongars: *Benedictus Paullinus Petrocorius de vita S. Martini & Paullinus Pellæus cum Tertulliani Jona, Juretique & Barthii animadverſionibus*: XXI. livres d'Epigrammes: XII. livres d'Anacreontiques: le Zodiaque de la vie Chretienne, corrigé & augmenté en pluſieurs lieux: pluſieurs autres poëmes dont la plûpart n'avoient point été imprimez, & les autres avoient été corrigez: des gloſſaires ſur Valere Maxime, & ſur les Epitres de Pline le jeune. Daumius declare (*f*) que ſi la cruauté des tems tout-à-fait contraires aux belles lettres le permet, & ſi par la liberalité de quelque Mecene il en peut revenir quelque utilité aux heritiers, tous ces Ouvrages pourront un jour ſortir de deſſous la preſſe. Je n'ai pas ouï dire qu'aucun de ces Manuſcrits ait été tiré des armoires des heritiers, excepté le *Paulinus Petrocorius de vita S. Martini*, qui fut imprimé l'an 1681. par le ſoin de Daumius. Les Libraires ne veulent point mordre à cette grappe, comme ils firent autrefois, lors que Barthius les piqua d'honneur en declarant dans une preface qu'il avoit un très-grand nombre de livres, qui n'atendoient que l'honnêteté (*g*) des Libraires pour ſe montrer aux yeux du public, & qui paroîtroient dès qu'il ſe preſenteroit un (*h*) bon Libraire. Cela produiſit un effet fort promt à l'égard de quelques-uns de ces Ouvrages, plus lent à l'égard de quelques autres; mais neanmoins la plûpart des livres dont il avoit étalé les titres étoient imprimez, lors qu'on parla de cette preface dans la Bibliotheque Univerſelle. Voyons en quels termes on le fit; le paſſage merite d'être copié; il contient une critique un peu mordante, mais qui eſt fondée en raiſon. „ (*i*) Il y a une preface au „ devant, où l'on peut voir les titres de pluſieurs „ livres, que l'Auteur promettoit de donner au „ public, mais dont il n'a jamais paru qu'une petite (*k*) partie, parce qu'il ne trouvoit pas „ des Libraires, comme il le marque (*l*) lui-„ même, qui euſſent le même zêle que lui pour „ l'avancement des belles lettres. Mais ſi tous „ ces Ouvrages reſſembloient à celui-ci, on peut „ s'aſſûrer de n'avoir perdu, au moins en partie, „ qu'un grand nombre de citations dont on peut „ ſe paſſer ſans peine. Ce n'eſt pas qu'il n'y pût „ avoir de bons endroits auſſi bien que dans celui-ci: mais ils ſont comme cachez ſous une „ ſi grande multitude de paſſages des Anciens, „ qu'il faut avoir aſſez de patience pour les deterrer. „

(*e*) *Dans la preface qu'il a miſe au devant des Commentaires de Barthius ſur Stace.*

(*f*) Si diritas permittat temporum politioribus heu Muſis prorſus infenſorum, fructusque ſi aliquis Mæcenatum benignitate ad relictos τοῦ μακαρίτου hæredes ſit redundaturus.

(*g*) Sequentur deinceps, uti quidem Typographorum comitas erit. *Præfat. in Rutilii itinerar.* Elle eſt datée du 14. d'Octobre 1622.

(*h*) Expectant editionem ſi ſollertem typographum nacti fuerimus. *Ibid.*

(*i*) *Bibliot. Univerſelle t.* 5. *pag.* 240. *dans l'extrait de l'Itineraire de Rutilius.*

(*k*) *Il eſt certain que la meilleure partie eſt imprimée.*

(*l*) *Il ne marque nullement cela dans cette preface*

ont été (*K*) imprimez, ceux qu'il perdit (*L*) dans l'incendie de ſa maiſon, & ceux auſquels on ſait qu'il a travaillé, & qui ſe ſont (*M*) égarez je ne ſai comment, tout ces Ecrits, dis-je, joints enſemble font une maſſe ſi prodigieuſe, qu'on a de la peine à concevoir qu'un ſeul homme ait pu ſuffire à tant de choſes. Je ne ſai ſi ceux qui blanchiſſent dans la poudre d'un Greffe écrivent autant que cet Auteur a écrit. On a publié un conte qu'il auroit mieux valu ſupprimer, touchant un voyage (*N*) qu'on pretend qu'il fit en Hollande avec une belle Dame. D'habiles gens ſe ſont plaints de (*O*) l'impreſſion de ce conte, & l'ont traité de

(K) *Ceux qui ont été imprimez.*] Je ne marquerai ici que les principaux : un gros volume *in folio* intitulé *Adverſaria*, diviſé en 60. livres, *Quibus ex univerſa antiquitatis ſerie omnis generis loci tam Gentilium quam Chriſtianorum ſcriptorum illuſtrantur & emendantur, cum rituum, morum, legum, formularumque obſervatione & elucidatione, cum undecim indicibus,* VII. *auctorum,* IV. *rerum.* A Francfort 1624. La memoire, la lecture, l'érudition de cet Auteur ſe produiſent là d'une façon étonnante, c'eſt dommage que la netteté, & le choix n'y regnent pas également. Il avoit laiſſé 2. volumes d'*Adverſaria* de même taille, ſans compter qu'il avoit revu & corrigé le (*a*) premier. Tout l'Ouvrage devoit contenir 180. livres. Il y a quelque choſe d'immenſe là dedans qui fatigue même l'imagination; mais paſſons à quelques autres titres. *Galli confeſſoris Chriſtianæ doctrinæ compendium, ſeu ſermonem Conſtantiæ habitum,* C. *Barthius recenſuit & animadverſionum librum adjecit.* A Francfort 1623. *in* 8. *Phœbadius contra Arianos cum animadverſionibus. Guil. Britonis libri Philippidos cum notis. Claudiani Ecdicii Mamerti de ſtatu animæ libri* III. *cum animadverſionibus.* Cygneæ 1655. *in* 8. *Æneæ Gazæi Dialogus de immortalitate animorum cum Zacharia Mitylenæo Philoſopho Chriſtiano, Græce & Latine.* Lipſiæ 1654. *in* 4. Barthius donna une nouvelle verſion d'Enée de Gaza, & ſe ſervit de celle de Jean Tarin à l'égard de Zacharie, & orna de notes l'un & l'autre de ces deux Ouvrages. *Soliloquia rerum Divinarum.* Cygneæ 1654. *in* 4. Un gros volume de notes ſur Claudien imprimé l'an 1650. & trois gros volumes ſur Stace imprimez l'an 1664. Il ne fut point content de cette édition de Claudien (*b*), à cauſe que le Libraire ne s'étoit point ſervi d'un bon Correcteur.

(L) *Ceux qu'il perdit dans l'incendie de ſa maiſon.*] C'étoit une maiſon de campagne, le feu y prit par la faute du Fermier, ou de tel autre homme qui y logeoit. *Cum villa noſtra urbana non bello, non latronum manu, ſed perfidi incolæ temeritate conflagravit* (*c*). C'eſt ſans doute ce que Daumius apelle *incendium Sellerhuſanum*, qui arriva l'an 1636. *Etiam nonnulla flammis*, dit-il, (*d*) *incendio Sellerhuſano anno* M. DC. XXXVI. *abſumta, periere.* Barthius perdit en cette rencontre ſon (*e*) *index Appulejanus*; tout ce qu'il avoit fait ſur (*f*) Tertullien; ſon *index* ſur (*g*) Thucydide, &c. (*h*). Il dit qu'on lui avoit dejà pillé deux fois ſa Bibliotheque, lors que le feu y fit ce nouveau ravage: *Adeſſe Bibliothecâ non poſſumus miris modis duabus vaſtationibus depopulatæ, & uno incendio vix dimidiatim ereptæ.* (*i*).

(M) *Et qui ſe ſont égarez je ne ſai comment.*] Daumius raporte qu'après la mort de l'Auteur on chercha inutilement ſon Commentaire ſur St. Auguſtin *de civitate Dei*, ſon livre *De ſuperſtitionibus veterum*, ſon Traité *De dubiis ſcriptoribus*, ſes Characteres, & pluſieurs autres Ecrits de cette nature. Barthius cite fort ſouvent les livres dont je viens de faire mention, & en donne une idée avantageuſe. Il y a beaucoup d'apparence, veu la qualité des matieres, que ce n'étoient pas les moins bons de ſes Ouvrages. Il en avoit commencé un grand nombre d'autres, auſquels il renvoye ſon lecteur tout de même que s'ils euſſent été imprimez. Voyez l'*index Autorum* de ſon Stace au mot *Barthius.*

(N) *Touchant un voyage qu'on pretend qu'il fit en Hollande.*] Mr. Colomiez (*k*) l'a debité ſur la foi d'Iſaac Voſſius. Il a été fort blâmable d'imprimer de ſemblables choſes, dont il n'avoit point d'autre garant qu'un conte de converſation. Qui ne ſait que ceux qui ſe piquent d'entretenir agreablement une compagnie, ſont fournis d'un nombre infini d'hiſtorietes où ils ajoutent telles circonſtances qu'il leur plait, pour faire trouver le conte plus ſingulier & plus agreable? Ils ne ſe donneroient pas cette liberté, s'ils ſavoient qu'on dût imprimer ce que l'on leur entend dire. Quoi qu'il en ſoit voici le conte: „ Mr. Voſſius . . . me contoit un jour que Barthius étant venu d'Allemagne à Harlem, pour „ voir Scriverius, il amena avec lui une Dame „ parfaitement belle; & que Scriverius ne l'eut „ pas plûtôt vuë, qu'il trouva moyen de faire enyvrer Barthius, afin d'entretenir cette Dame „ avec plus de liberté, ce qui lui reüſſit fort heureuſement. Il ne put pourtant ſi bien faire que „ Barthius revenant de ſon yvreſſe, n'eût quelque ſoupçon de ce qui s'étoit paſſé, qui s'augmenta tellement qu'il remmena ſa Dame fort „ en colere, & la laiſſa noyer ſur le Rhin. „ Il ne faut point diſconvenir que Barthius n'ait eu mauvaiſe reputation par raport aux mœurs. Un (*l*) de ſes meilleurs amis le confeſſe, mais il ſoutient que cela étoit mal fondé. *De moribus quæ invidi nugati ſunt quorumque cauſa ego ignotum meo malo abhorrebam, rem aliter quindecennali hac cum eo converſatione comperi. Adeo quicquid de eo dixerunt ſcripſeruntque ego hactenus prorſus credere abnui, cujus intima neſcio an æque alii patuerint.*

(O) *Qui ſe ſont plaints de l'impreſſion de ce conte, & qui l'ont traité de fable.*] Voici ce que Morhoffius (*m*) en a dit; *Quibus* (Colomeſii opuſculis) *adjicitur libellus Gallico ſermone cui titulus* Recueil de particularitez, *in quibus multa de eruditis familiariter à Voſſio aliiſque ſuppeditata*

(*a*) De quo Adverſariorum tomo ſecundo aut tertio, uterque enim jam peractus eſt, primo etiam recenſito in iis & amotis nebulis quas illi inducere livor voluit. *Barthius in Statium t.* 1. *p.* 110. *Voyez auſſi la preface de Daumius.*

(*b*) *In Statium t.* 1. *pag.* 434.

(*c*) *In Statium t.* 3. *pag.* 1398. *Il avoit dit dans la page* 9. *du* 1. *tome* Flammæ non ab hoſte ſed domeſtico ſcelere meæ tum manſioni injectæ.

(*d*) *Præfat. in Statium.*

(*e*) *Barth. in Statium t.* 1. *pag.* 9. *& paſſim alibi.*

(*f*) *Ib. & pag.* 1338. *du* 3. *tome où il dit* Notæ noſtræ in integrum fere Tertullianum.

(*g*) In quo ſcriptore per bellicos hos triennales motus & exceſſiones ingens damnum accepimus, *indicem* enim tam in auctorem quam Scholiaſten (qui recentior tamen eſt quam vulgo attenditur) confeceramus, is cum parte Bibliothecæ periit. *Ibid. t.* 2. *pag.* 306.

(*h*) Flammæ... ingens ſcrinium manu mea ſcriptis chartis effertum, ſimul abſtulerunt, & ſic perierunt mihi multa juvenilia & puerilia ſcripta. *Tom.* 1. *pag.* 9.

(*i*) *Tom.* 2. *pag.* 372.

(*k*) *Opuſcul. p.* 102. *edit. Ultraject.* 1669.

(*l*) *Daumius epiſt.* 14. *ad Reineſium, pag.* 37.

(*m*) *Polyhiſt. p.* 71.

de fable. Barthius avoit eu deux femmes*: il épousa la 1. l'an 1630. & la 2. l'an 1644. La premiere mourut l'an 1643. sans lui avoir donné aucun enfant. La seconde lui donna un fils & trois filles, & lui survecut †. Il s'étoit trouvé quatre ‡ fois dans des villes assiegées, & en avoit été quitte pour la perte de ses habits, & de ses armes une seule fois. Il s'est plaint d'avoir été mal-traité (*P*) par Vossius: il prit chaudement le parti de (*Q*) Scaliger contre Scioppius, & il n'étoit pas bien avec le docte Reinesius. Celui-ci l'avoit trop souvent (*R*) surpris en faute pour ne le pas irriter. Il étoit impossible qu'un homme qui écrivoit tant de choses, & avec tant de precipitation, pût échaper à la critique victorieuse de Reinesius. On a pretendu que ce n'étoit pas toûjours faute de (*S*) memoire que Barthius se contredisoit. Il ne seroit pas étonnant que sa memoire, quelque vaste qu'elle fût, lui eût souvent joüé de fort mauvais tours, veu la maniere dont il (*T*) composoit ses livres. Il ne faisoit point de Recueils, & ne corrigeoit presque jamais ce qu'il jettoit sur le papier.

* *Hulsemannus ubi supra.*

† *Id. ibid.*

‡ Qui intra obsidendam obsessamque urbem aliquando fuerit. Id quod nobis quater contigit, nuspiam læsis, nisi spoliatione una vestimentorum & armorum direptione. *In Statium t. 2. pag. 1041.*

BA-

ditata, laudato semper autore, vir ille effutivit, quæ insignis sane temeritas fuit. Multa tamen in his sunt mendacia, quale illud de Casparo Barthio horrendum, qui concubinam suam Rheno suffocaverit, quod ejus cum Scriverio amores deprehenderit.

(*P*) *D'avoir été mal-traité par Vossius.*] Peu de gens ont eu à faire de semblables plaintes, car jamais homme aussi docte que Vossius n'a été plus honnête, ni plus moderé que lui envers ceux qu'il reprenoit. Voyons neanmoins tout du long la plainte de (*a*) Barthius. *Quo loco* (*b*) *vir doctiss. pulcre etiam de* Lutatio *judicat doctum esse lectuque dignum Exegeten, præter quidem glossemata. Sanè longè melius & compertius, quam nuper* Joannes Gerhardus Vossius, *qui Lutatium ex Servio & Higinio compositum dicere ausus est maximam partem. Qui doctissimus homo cum alios nos loco perperam (ut clara res est, & demonstratum jam nobis alibi) ineptiarum & absurditatis, nunquam à nobis læsus, & ab invidis planeque egregiè ineptis Thrasunculis incitatus, insimulare ausus sit, meritò utriusque notæ hic habebitur, cum ea Commentariis Lutatianis insint, quorum nec centesimam partem Serviana & Higiniana Commentationes vindicare possint. Idem præstantissimus vir incogitate eodem loco scribit Lutatium à Lindebrogio primum editum.*

(*a*) *In Statium, t. 2. pag. 871.*

(*b*) *C'est-à dire, Nicolaus Loensis au chapitre 18. de ses* Miscellanea.

(*Q*) *Chaudement le parti de Scaliger.*] On lui attribuë trois écrits contre l'ennemi de ce grand homme, & on a trouvé son nom par anagramme dans le masque sous lequel il se cacha de *Tarræus Hebius Nobilis à Sperga* (*c*). Ces trois livres sont intitulez le 1. *Cave canem, de vita, moribus, rebus gestis, divinitate Gasparis Scioppii Apostatæ Satyricon*, Hanov. 1612. in 12. Le 2. *Scioppius excellens; in laudem ejus & sociorum pro* Josepho Scaligero *& omnibus probis epigrammatum libri III. ex triginta totis hinc inde collecti.* Il est imprimé avec le precedent. Le 3. *Amphitheatrum sapientiæ*, Hanov. 1613. in 8. (*d*).

(*c*) Resoluto anagrammate Gasparis Barthii Berolinoei confirmat Excellentissimus *Geislerus de mutatione nominum* exemplorum decad. 1. n. 5. *Rhodius de aut. supposit. n. 54.*

(*d*) *Ex Jo. Rhodio ib. Voyez aussi Placcius de Pseudonym. pag. 262.*

(*R*) *Trop souvent surpris en faute pour ne le pas irriter.*] Ce n'étoient pas de ces fautes sur lesquelles un homme d'esprit peut chicaner le terrain; il faloit passer condamnation, & c'est là ce qui fâche, & ce qui choque le plus. *A. Cl. Barthio quem tu tantum non in cœlum effers, & quem sua defensurum esse scribis, nihil indigni iniquive expecto*, c'est Reinesius (*e*) qui parle, *tam licet ipsi in meis, si quando lucem adspicient publicam, (lenta autem res est, & fortasse incumbent in spongiam, ut olim illius Ajax) quàm in ipsius mihi licere visum est experiri; non existimo autem Soli oblocuturum esse. Sunt enim pleraque, quæ nunc quidem produxi, adeò certa liquidaque, ut nisi temere litigare velit, ne calamum quidem contradicturus mihi tingere debeat. Perpende, quæso, mi carissime* Nestere, ἄνευ πάθους, *ubicunque ab eò dissentio: maximè verò examina, quæ cap. 8. l. 2. quo ejus in Plinium Valerianum, dictum Empiricum, illatæ emendationes producuntur, trado, & miraberis hominis doctissimi manifestissimas inscitias, frustrationes, & puerilia παροράματα, audaces etiam conjecturas in autorem non intellectum invectas deprehendes magno numero. Istas si quis præfractè tueri præsumserit, eum ne sani quidem capitis esse dixero; Barthium autem mecum fore & visurum, me quamvis indigno indice, id quod verum est nullus dubito.*

(*e*) *Epist. 6. ad Nesterum, elle fut écrite le 31. de Mars 1638. Voyez aussi la 15. lettre à Daumius.*

(*S*) *Faute de memoire que Barthius se contredisoit.*] „ Quelques-uns (*f*) ont remarqué que „ lors qu'il fait ses jugemens, il tombe quelque- „ fois dans des contradictions faute de memoi- „ re. „ Daumius pretend que ceux qui ont relevé ces sortes de contradictions, ne connoissoient rien dans le but de Barthius. Il écrivoit, dit-il, tout ce qui s'offroit à son imagination, aujourd'hui une chose, & demain une autre, afin que quand il y reviendroit un jour, cette contrarieté de sentimens l'engageât à examiner plus profondément les matieres, & lui fournît une occasion plus commode de corriger, ou de confirmer ce qu'il avoit publié. *Memini* (*g*) *in publicis alicubi Disputationibus diversæ sententiæ ejus loca exagitata fuisse. Sed auctores scopum scriptoris nescio an vel per transennam viderint. Novi enim, hoc consilio, eoque fine* Barthium *ea, quæ in mentem sibi venerant, in chartam conjecisse, etiam diversis diverso tempore sententiis, ut quandoque ad ea revertenti illa diversitas ampliorem de veritate cogitandi suppeditaret materiam, occasionemque longè commodiorem retractandi vel stabiliendi quod scripserat. Id quod* fine capitis VI. Libri Undecimi *& alibi sæpius testatur.* Voyez comment Reinesius (*h*) a refuté cette Apologie.

(*f*) *Baillet Jug. t. 3. pag. 464.*

(*g*) *Epist. 14. ad Reinesium pag. 37.*

(*h*) *Epist. 15. ad Daumium pag. 45.*

(*T*) *Veu la maniere dont il composoit ses livres.*] Il faut l'entendre lui-même. *Puto* (*i*) *jam tale quid supra notasse. Non enim potest, ut, nullis penitus rebus adjuti, omnium strictam memoriam habeamus. Omnino enim aliter nos commentamur, quam solent homines etiam litteratissimi, dum auctores legunt, excerpentes quædam atque ea deinde excerpta in Silvam Observationum, eam porro Silvam in Commentaria redigentes. Numquam tale*

(*i*) *In Statium, t. 3. pag. 466.*

quid

BASINE, femme de Childeric Roi de France, & mere du grand Clovis, avoit été mariée avec un Roi de Thuringe. Childeric contraint d'abandonner ses Etats, à cause que ses impudicitez avoient tellement irrité le peuple qu'il en avoit tout à craindre, se refugia * auprès de ce Roi de Thuringe. Il en fut reçu avec toute sorte de bonté; Basine qui étoit une très-belle Princesse, fit sans doute les honneurs de chez elle admirablement. L'experience a toûjours fait voir que les Princes impudiques qu'on chasse de leur païs, ne renoncent point aux commerces de galanterie dans les lieux de leur retraite. Childeric en fut un exemple: il devint amoureux de Basine, & ne la trouvant pas cruelle, il ne fit point scrupule de pousser la (*A*) chose jusqu'à joüir de la femme de ce même ami, & bon voisin qui lui fournissoit un asyle. Il lia avec l'épouse de cet ami un tel commerce d'amour, qu'elle ne put plus s'en passer. Les François rapellerent Childeric † huit ans après qu'ils l'eurent chassé. Basine ne s'accommoda nullement de l'absence de ce Prince: elle quitta son mari, & fut trouver Childeric; & lors qu'il lui demanda la cause de son voyage, elle lui repondit ingenûment (*B*) que c'étoit pour l'amour de lui qu'elle venoit, & que si elle eût conu au delà des mers un Prince qui lui eût été plus propre, elle le seroit allé trouver. Childeric fut ravi de ce discours, épousa Basine, & en eut un fils qui fut un très-brave Prince, & qui embrassa la foi Chretienne. Si la conduite de cette femme fut pire que celle (*C*) d'Helene, la conduite de Childeric tout bien compté n'est pas meilleure

* *Environ l'an 460.*

† *Gregoire de Tours, hist. des Franc. l. 2. c. 12.*

quid factum à nobis est: Sed ut cuique auctori enarrando benè facere volumus, arrepto illi Animadversiones hoc genus imputamus, solius memoriæ beneficio nixi, quam marginalibus nonnunquam prius Notis instruimus, dum cum Libris veteribus Editiones comparamus. Cætera omnia è calamo fluunt, elegante & minuto literarum ductu. Nec unquam scriptio repetitur; nec ullis lituris cruciatur. Quarum nec decem aliquas hactenus hi Commentarii agnoverint. Je ne sai si on fait bien de se vanter de cela; il me semble que le public merite plus de respect.

(*A*) *Jusqu'à joüir de la femme de ce même ami.*] On seroit fondé à le croire, quand même les Historiens ne le diroient pas. Basine auroit-elle couru après Childeric si elle ne l'avoit pas aimé, & si elle n'avoit pas goûté avec lui les fruits de l'amour? Mais nous avons le temoignage des Historiens; voici ce qu'on trouve dans l'Auteur des Gestes des Rois de France (*a*), *Dum fuit in Toringia cum Basina Regina uxore Bisini Regis ipse Childericus* COMMIXTUS *est*. Aimoin raporte la même chose (*b*), *Dicebatur idem princeps consuetudinem* STUPRI *cum ea habuisse, cùm exularet.* Roricon est plus expressif (*c*).

(*B*) *Elle lui repondit ingenûment que c'étoit pour l'amour de lui.*] La reponse consiste en ces termes, selon (*d*) Gregoire de Tours; „ Je suis „ persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès „ de vous, & je sai que vous êtes un vaillant „ homme. C'est pourquoi je suis venuë pour „ demeurer auprès de vous, car sachez que si dans „ les Provinces d'outremer je me fusse aperçuë „ que quelqu'un m'eût été plus utile que vous, „ je l'eusse été chercher pour demeurer avec lui. „ Mr. l'Abbé de Marolles qui a traduit de cette maniere le texte (*e*) de Gregoire de Tours, a fait une note pour nous avertir que ce discours *est équivoque dans le sens de Basine*. Cela n'est pas sans apparence: je ne croi pas que Childeric eût donné des preuves de sa valeur militaire en Thuringe: la vaillance dont parloit Basine pourroit donc être d'une autre nature, & plus à l'usage d'une Reine que l'humeur martiale; & je suis tenté de croire qu'il faut lire dans Gregoire de Tours *virilitatem & viriliorem*, au lieu de *utilitatem & utiliorem*. L'équivoque subsistera toûjours. *Je conois*, repondit Basine, *vôtre virilité, & que vous êtes un fort brave homme.* Ces paroles sont mieux liées que celles-ci, *je suis persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je sai que vous êtes un vaillant homme.* Qu'on ne me dise pas qu'il y a trop d'effronterie dans ces paroles, *je conois vôtre virilité*: est-il plus loüable qu'une femme dise à son galant, *je conois l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous?* Quoi qu'il en soit l'Auteur anonyme (*f*) du *Gesta Regum Francorum*, Fredegaire (*g*), & le Moine Roricon raportent la reponse de Basine de la même maniere que Gregoire de Tours, si ce n'est que Roricon l'a beaucoup mieux éclaircie, & qu'il a dit expressément que le discours de cette femme étoit plein d'impudicité. Ce qui bien loin d'affoiblir ma conjecture touchant *virilitatem & viriliorem*, la confirme puissamment. Voici les paroles de Roricon (*h*); *Basina quoque Sisini regis uxor, apud quem latuisse præmonstravimus Childericum, sæpius relicto viri thoro consortium nostri Regis est experta. Quamobrem & eum nec multo post in Franciam est sequuta, cupiens loco uxoris habitare cum eo. Quam Childericus cum insperatè conspexisset, & ad quos usus de tam longinqua provincia ad eum properasset inquireret, illa postposito pudore muliebri, ut erat nimis luxuriosa, tale fertur dedisse responsum: quoniam novi utilitatem tuam & pulchritudinem, & quod sis habilis & strenuus, è domo veni ut habitem tecum, nam si in extremis terræ finibus utiliorem te cognovissem, & hunc nihilominus expetissem. Complacuit regi mulieris sermo facetus, & eam gaudens sibi sociavit in uxorem.* Tout ce narré de Roricon montre que cette femme ne cajola point Childeric sur le pied d'un brave guerrier, mais sur le pied d'un vaillant Champion d'amour, beau, & alerte.

(*C*) *Fut pire que celle d'Helene.*] Pour rendre à chacun son bien, je dois dire ici que ce n'est pas moi qui invente cette jolie comparaison; je la trouve dans un (*i*) Ecrivain moderne. *Basine mere de Clovis*, dit-il, *ne se contenta pas d'abandonner son honneur à Childeric premier*

(*a*) *Cap.* 7.

(*b*) *Lib.* 1. *cap.* 8.

(*c*) *Je les cite dans la remarque suivante.*

(*d*) *Histoire des François, l.* 2. *c.* 12.

(*e*) *Voici le Latin de l'Historien:* His regnantibus simul Basina relicto viro suo ad Childericum venit. Qui cùm sollicite interrogaret qua de causa ad eum de tanta regione venisset, respondisse fertur, Novi, inquit, utilitatem tuam quod sis valde strenuus, ideoque veni ut habitem tecum. Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus. At ille gaudens eam sibi in conjugio copulavit.

(*f*) *Apud du Chesne, tom.* 1. *pag.* 696.

(*g*) *Ibid. pag.* 727.

(*h*) *De Gestis Francorum lib* 1. *pag.* 802. *au* 1. *volume de l'édition de Du Chesne.*

(*i*) *Dans la Mothe le Vayer t.* 10. *pag.* 342. *lettre* 43.

leure que celle de Paris. Les excuſes (*D*) du Pere le Cointe n'ont aucune ſolidité. L'Auteur des Galanteries des Rois de France raporte (*E*) mieux que Mr. de Cordemoi les viſions du nouveau mari de Baſine.

BASNAGE (BENJAMIN) Ecuyer, fils de N. Baſnage Miniſtre de Norwich en Angleterre, & puis de Carentan en Normandie, nâquit l'an 1580. Il ſe conſacra à la profeſſion de ſon pere, & fut comme lui Miniſtre de Carentan; mais il le fut toute ſa vie, quoi que d'autres Egliſes plus conſiderables, & nommément celle de Rouën lui euſſent adreſſé des vocations. Il regarda ſa premiere Egliſe comme une épouſe, dont il ne devoit ſe ſeparer que par la mort, & c'eſt pour cela qu'il ne voulut point ſe prevaloir de la liberté où le Synode National de Charenton l'avoit mis en l'année 1623. Le Synode Provincial de Normandie lui avoit permis de ſe detacher de ſon Egliſe; cette Egliſe en avoit apellé au Synode National, & cet apel fut caſſé par le Synode National de Charenton l'an 1623. Neanmoins Mr. Baſnage ne quitta point ſon Egliſe. Il avoit aſſiſté à ce Synode

mier refugié auprès du Roi de Turinge Biſinus ou Baſin ſon premier mari; elle fit pis qu'Helene qui pour le moins voulut être ravie, là où celle-ci vint en France de ſon ſeul mouvement, & avec tant de hardieſſe, qu'elle oſa dire à Childeric que ſi elle eût conu un plus brave homme que lui & plus digne d'être aimé, elle ſeroit allée pour le trouver juſques au bout du monde.

(D) *Les excuſes du Pere le Cointe n'ont aucune ſolidité.*] Il trouve (*a*) mauvais qu'Aimoin diſe que Childeric épouſa Baſine avant la mort du premier mari. Il pretend qu'Aimoin eſt le premier qui ait dit cela, & qui ait couvert de cet opprobre la naiſſance de Clovis. Il ajoûte que cet Hiſtorien n'eſt pas croyable veu la diſtance des tems, & ſa prevention contre les Merovingiens. Il aporte deux autres raiſons, l'une que les Allemans qui étoient la tige des François ne ſouffroient point l'adultere; l'autre que ſi Childeric avoit épouſé la femme d'autrui, il ſe ſeroit expoſé au même peril qui l'avoit contraint d'abandonner ſon Royaume huit ans auparavant. Pour toutes ces conſiderations il aime mieux croire que Baſine ne pouvant plus ſouffrir les indignes traitemens qu'elle recevoit de ſon mari, ſe ſauva en France, & qu'elle n'épouſa Childeric qu'après avoir ſu certainement que ſon mari étoit mort. Il remarque que ſelon d'autres elle avoit été repudiée, & qu'ainſi ſous le Paganiſme rien ne l'empêchoit d'épouſer un ſecond mari. Il nous renvoye à Robert Cenalis (*b*). Examinons un peu cette diſpute. Je dis 1. que ſi le ſilence des Auteurs qui ont precedé Aimoin eſt une bonne raiſon, il ne faut plus dire ni que le Roi de Thuringe maltraitoit ſa femme, ni qu'il la repudia, ni qu'il étoit mort quand Childeric épouſa Baſine. Ce ſont des faits qu'aucun des anciens Auteurs ne raporte. En 2. lieu Gregoire de Tours ne dit-il pas que Baſine quitta ſon mari, & que la premiere choſe qu'elle repondit à Childeric plut tellement à ce Prince qu'il l'épouſa? N'eſt-ce point dire en termes à-peu-près équivalens, qu'elle fut femme de Childeric avant même que ſon premier mari fût mort? En 3. lieu le paſſage de Tacite que le Pere le Cointe allegue pour prouver que les Germains deſaprouvoient l'adultere, montre (*c*) que Childeric pouvoit être exemt de la loi commune; car quel que fût le motif de la femme qui le vint trouver, elle declara que ſa recherche étoit fondée ſur la valeur de ce Prince: outre que la peine de l'adultere étoit laiſſée au choix du mari; & que Baſine n'étoit plus dans le païs de ſon mari. Pour

(*a*) *Le Cointe Annal. Eccleſiaſt. Francorum, t. 1. pag. 94.*

(*b*) *Libro 1. de re Gallica Perioche 12.*

(*c*) Severa illis matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris, nam prope ſoli barbarorum ſingulis uxoribus contenti ſunt, exceptis admodum paucis qui non libidine ſed ob NOBILITATEM pluribus nuptiis ambiuntur. Pauciſſima in tam numeroſa gente adulteria, quorum pœna præſens & MARITIS PERMISSA.

ne pas dire que les loix n'étoient gueres faites pour les Souverains. Enfin Childeric n'avoit rien à craindre de la mutinerie de ſes ſujets; il épouſoit une étrangere qui l'étoit venu trouver: quel mal faiſoit cela aux François? Ils ſe revolterent huit ans auparavant, je l'avouë, mais ils craignoient (*d*) l'un pour ſa femme, l'autre pour ſa fille, ou pour ſa ſœur, car Childeric ſe debordoit d'une maniere très-violente. L'affaire de Baſine ne les touchoit pas, auroient-ils rompu la reconciliation pour la querelle d'un Roi de Thuringe?

(E) *Raporte mieux que Mr. de Cordemoi les viſions.*] Voici ſes paroles (*e*). „ On dit qu'ayant „ prié Childeric de ne pas coucher avec elle la „ premiere nuit de leurs noces, elle l'envoya par „ trois fois dans la cour de ſon Palais, le priant „ d'obſerver ſans s'effrayer, les viſions qui ſe „ preſenteroient devant lui, & que par ſa ſcience occulte, elle lui fit voir la premiere fois „ des Licornes, des Lions, & des Leopards; „ la ſeconde des Ours, & des Loups; & la troiſiéme des Chiens, & des Chats: d'où elle „ conclut que ces divers animaux preſageoient „ la diverſité des mœurs de la Race qui devoit „ naître de leur Mariage. On ſera d'autant „ plus perſuadé que ce recit n'eſt qu'une fable „ inventée à plaiſir, qu'on a remarqué l'empreſſement de cette Reine pour Childeric, „ qui ne lui permit pas apparemment, d'employer ſi mal un tems qu'elle pouvoit paſſer „ plus agreablement, que de reſter ſeule dans „ ſon lit tandis que ſon Amant étoit occupé à „ voir ces pretenduës apparitions. „ On ne peut nier que la raiſon qu'il allegue pour refuter ce vieux conte n'ait quelque force; mais elle ſeroit beaucoup meilleure ſi l'empreſſement même de Baſine ne portoit à croire, que l'ardeur de ſon amour avoit dejà reçu un notable ſoulagement. Ni elle ni Childeric après ce qui s'étoit paſſé entre eux, n'étoient point des gens à ſe regler ſur le ceremoniel des noces, & à differer leurs embraſſemens juſques à ce que la ſolennité nuptiale les autoriſât: & ainſi Baſine le pouvoit bien laiſſer chommer juſques à la nuit ſuivante. Mais venons au fait; Mr. de Cordemoi (*f*) pretend que Baſine étoit dejà groſſe, & aſſez proche de ſon terme lors qu'elle pria ſon mari d'aller chercher des apparitions trois fois de ſuite dans une même nuit à la porte de ſon Palais, & il cite Fredegaire: mais il eſt ſûr que ſon temoin le dement, Fredegaire dit que ces viſions precederent la conſommation du mariage (*g*).

(*d*) *Lors qu'on leur reprocha leur ſedition, ils en donnerent pour cauſe* quia ſine lege abutebatur filias noſtras, *De Geſtis Francor. l. 7.*

(*e*) *Galanteries des Rois de France, t. 1. pag. m. 5.*

(*f*) *Hiſtoire de France t. 1. p. 128. ex Fredeg. Scholaſt. c. 12.*

(*g*) Cum prima nocte jugiter ſtratu junxiſſent, dicit ad eum mulier, hac nocte à coïtu virili abſtinebimus. . . Cumque Baſinæ hæc univerſa narraſſet, abſtinebant ſe caſte uſque in craſtinum.

Synode National en qualité de Deputé de la Province de Normandie. Il fut encore nommé par cette Province pour assister au Synode National de Charenton l'an 1631. mais le Roi lui fit defense d'y assister, & lui ôta son Eglise. Il y fut retabli tout aussi-tôt, & il obtint la permission de se trouver à ce Synode comme Deputé de Normandie. Les remontrances que la Compagnie avoit fait faire à Sa Majesté produisirent ce bon effet. Il avoit donné de si belles preuves de sa capacité & de sa prudence, qu'il fut élu Moderateur du Synode National d'Alençon en l'année 1637. Il faloit à cette Assemblée un Moderateur qui eût beaucoup de talens, car elle avoit des affaires très-delicates à manier. Les differens sur la Grace Universelle avoient fait beaucoup d'éclat, il étoit à craindre qu'il ne s'élevât dans l'Eglise Reformée de France une guerre Theologique, plus formidable qu'une rude persecution; les esprits étoient dejà fort échauffez, & fort prevenus. Ce Synode mit les affaires sur un bon pied, la prudence & l'adresse du Moderateur y contribuerent beaucoup. Il fut Adjoint au Moderateur dans le Synode National de Charenton l'an 1644. Cette Assemblée le deputa à la Reine Mere, qui lui donna des marques de son estime. Il eut une infinité de disputes avec les Controversistes, il écrivit contre l'Eglise Romaine, & on écrivit * contre lui: son Traité † de l'Eglise fut fort estimé: il travailla à un Ouvrage contre les devots indiscrets de la Sainte Vierge qui est demeuré imparfait. Il mourut âgé de 27. ans en 1652. c'étoit la 51. année de son Ministere. Il ne faut pas oublier qu'il fut deputé au Roi Jaques, & qu'il passa en Ecosse avec la permission de ce Prince, & qu'il y servit utilement les Eglises pour leurs interêts temporels. La lettre de congé du Roi Jaques le qualifie *Deputé de toutes les Eglises de France*. Il est souvent parlé de lui dans le *Synodicon in Gallia Reformata*; mais comme cet Ouvrage est en Anglois, on n'y a pas toûjours observé la vraye orthographe des noms propres, & cela produit (*A*) quelquefois de la confusion. Mr. Basnage laissa deux fils qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux-mêmes que par leurs enfans. L'aîné, Antoine BASNAGE, nâquit l'an 1610. & suivit la profession de son pere: il fut Ministre à Bayeux. Il se signala par sa fermeté & par son courage dans la derniere persecution; la prison du Havre de Grace où il fut mené à l'âge de 75. ans n'ébranla point sa constance. Il fut mis en liberté lors de la revocation de l'Edit de Nantes, & se refugia en Hollande: il mourut à Zutphen en l'année 1691. âgé de 81. ans. Il a laissé un fils nommé ‡ Samuel BASNAGE Sieur de Flottemanville qui avoit été Ministre avec lui de l'Eglise de Bayeux, & qui l'est presentement à Zutphen. C'est un des plus habiles Ministres qui soient sortis de France. Il a dejà publié ⊥ un livre en Latin contre le Cardinal Baronius. C'est une suite de la Critique que Casaubon avoit commencée. Il travaille presentement à une Histoire Ecclesiastique. Henri BASNAGE, second fils de Benjamin, a pris le parti du Barreau, & a été l'un des plus habiles & des plus éloquens Avocats du

* *Lescrivain, & Draconis sont les principaux qui écrivirent contre lui.*

† *Il fut imprimé si je ne me trompe à la Rochelle l'an 1612.*

‡ *Il est né l'an 1638.*

⊥ *Intitulé* De rebus sacris & ecclesiasticis exercitationes historico-criticæ. Ultrajecti 1692. in 4.

(*A*) *Cela produit quelquefois de la confusion.*] Par exemple à la page 94. du 2. tome du *Synodicon in Gallia Reformata*, on parle des Deputez de Charenton St. Mere & le Val de Serre. Il faloit dire *Carentan*, *Sainte Mere Eglise*, *& le Val de Sere*. A la page 75. Benjamin Basnage est qualifié Ministre de Charenton; & à la page 259. & 274. Ministre de Quarentin; & à la page 322. Ministre de Ste. Mere. Il faloit dire Ste. Mere Eglise, & observer que Carentan & Sainte Mere Eglise sont deux lieux qui ne faisoient alors qu'une seule & même Eglise parmi ceux de la Religion. A la page 89. on dit *le Colloque de Constantine*, au lieu de *le Colloque du Cotentin*. Voilà des fautes d'ortographe qui peuvent jetter les lecteurs dans l'égarement, & leur faire croire qu'il y a eu des Eglises en Normandie qui avoient nom Saint Mere, Charenton, Quarentin. Un homme payé par des Libraires pour faire des additions à un Dictionaire Geographique, se pourroit imaginer qu'il auroit fait une decouverte considerable, en trouvant ces trois paroisses dans un païs où les Geographes ne les avoient pas encore aperçuës. Les fautes sont comme les étincelles; ce qui n'est d'abord que le changement d'une lettre, devient quelquefois une complication ou un amas de faussetez monstrueuses. Il faut y remedier de bonne heure, *principiis obsta*. Voici des meprises d'un autre genre. L'Auteur du *Synodicon* fait mention (*a*) d'un Pierre Basnage, fils d'Antoine, & petit-fils de Benjamin, & il dit que ce Pierre Basnage n'avoit point d'Eglise l'an 1637. c'est un abus. Antoine Basnage n'a eu que deux fils; l'aîné est celui qu'on nomme Monsr. de Flottemanville, qui nâquit l'an 1638. le cadet s'apelloit François, & suivit la profession des armes, & mourut l'an 1685. Le même Auteur croit (*b*) que Mr. Basnage Ministre de Rotterdam est fils de Benjamin Basnage, mais il n'est que son petit-fils. Ces petites fautes que je me sens obligé de relever pour l'instruction des lecteurs, n'empêchent pas que je ne croye que le travail de Mr. Quick (*c*) est très-beau & très-utile, & que tous les Reformez de France lui ont une extrême obligation, de la peine qu'il s'est donnée de faire un Recueil si ample & si exact de leurs Synodes, & d'y joindre les *Prolegomenes* qu'il y a mis.

(*a*) *Pag.* 383.

(*b*) *Pag.* 497.

(*c*) *C'est le nom du Ministre Anglois qui a publié à Londres en 1692. le* Synodicon in Gallia Reformata, of acts, decisions, decrets and canons of the seven last Nationals Councils of the Reformed Churches in France *2. vol. in folio.*

du Parlement de Normandie, où il fut reçu l'an 1636. Il n'y a point eu de grande cause où il n'ait été employé. Il alla à Paris avec les deux Deputez de la Province de Normandie pour l'affaire du Tiers & danger : ce fut lui qui dressa les memoires ou le Factum de la Province, & qui fut choisi pour defendre cette cause. Il fit un autre voyage à Paris à la priere du Marquis de Matignon, pour regler avec * le Marquis de Seignelai les partages de la succession; & l'on sait qu'il eût eu part à la revision generale des Droits Coutumiers de France, si le projet que † l'on forma là-dessus avoit été executé. Il fut nommé Commissaire en 1677. pour les affaires de Religion, & s'en aquita dignement. Il a reüssi également dans les consultations, & aux plaidoyers; & il a fait voir qu'il pouvoit être aussi bon Auteur que bon Avocat. La Coutume de Normandie qu'il publia avec de fort amples Commentaires l'an 1678. a été si estimé & si bien venduë, qu'on en a fait une 2. édition en deux volumes *in folio* l'an 1694. On a fait en même tems une 3. édition du Traité des hypotheques. L'Auteur malgré son grand ‡ âge a eu le soin de ces éditions; il conserve toute la force de son jugement, & de ses lumieres; cela est rare; mais c'est assez le propre de ceux qui comme lui ont eu un grand feu, & la tête forte en même tems. Sa religion n'empêchoit pas que ceux qui ont été à la téte du Parlement, & les autres membres plus considerables de ce Corps illustre, n'eussent pour lui une grande estime & une amitié singuliere. Il vient de recevoir toute sorte d'honnêtetez de Monsieur de Montholon premier President de Rouën, auquel il a dedié sa Coutume de Normandie. Si sa religion le prive de la vuë de ses enfans, c'est d'autre côté une grande consolation pour lui, que d'aprendre la gloire qu'ils s'aquierent dans les païs étrangers par les beaux Ouvrages qu'ils composent. Jaques BASNAGE son fils aîné n'avoit gueres ⸸ plus de 22. ans lors que l'Eglise de Rouën le souhaita pour son Ministre, à la place de Mr. le Moine l'an 1676. Il servit cette Eglise avec beaucoup d'aplaudissement, depuis ce tems-là jusques à la revocation de l'Edit de Nantes. Alors il se retira en Hollande, & s'arrêta à Rotterdam où il est Ministre β Ordinaire. Les livres qu'il a dejà publiez tant en Latin qu'en François, & en dernier lieu sa belle reponse à l'Ouvrage de Mr. de Meaux sur les variations imputées aux Protestans, justifient hautement de flaterie tous ceux qui promettent comme un parfaitement bel Ouvrage l'Histoire de la succession des Eglises, à quoi il s'occupe presentement. Son frere γ puîné Henri BASNAGE Sieur de Beauval, étoit reçu Avocat au Parlement de Normandie, & y marchoit sur les traces de son pere; mais les troubles de Religion ont été cause qu'il a mieux-aimé se refugier en Hollande, que de suivre cette route si glorieuse selon le monde. Il s'est aquis & il s'aquiert tous les jours par toute l'Europe une reputation immortelle, en publiant une Histoire des Ouvrages des Savans. Quoi que ces Messieurs soient pleins de vie, il a falu necessairement parler d'eux, afin d'empêcher qu'on ne continuë de les prendre les uns pour les autres, comme on l'a dejà (*B*) fait dans quelques livres.

** Il avoit épousé la belle sœur du Marquis de Matignon.*

† Des personnes dignes de foi ont ouï dire que Mr. le Tellier promoteur de ce projet, eût nommé Mr. Basnage pour l'un des executeurs.

‡ Il entra le 16. d'Octobre 1693. dans sa 79. année.

⸸ Il est né à Rouën l'an 1653.

β On apelle ainsi ceux qui ont la direction des Eglises, pour les distinguer des autres Pasteurs Refugiez qui resident dans les villes de Hollande.

γ Il est né à Rouën l'an 1656.

BASTA (NICOLAS) Epirote de nation, a été un bon Officier de Cavalerie au service des Espagnols dans le Païs-Bas δ, où le Duc d'Albe l'avoit amené l'an 1567. Il se signala à la ζ defaite de la Nouë devant Engelmunster en 1580. Le Duc de Parme lui rendit un (*A*) temoignage fort glorieux quatre ans après, en l'envoyant au secours de l'Electeur de Cologne. Son pere nommé Demetrius θ avoit porté les armes 40. ans durant au service de la Maison d'Autriche.

Il

δ Strada dec. 1. l. 6.

ζ Id. dec. 2. l. 3.

θ Id. l. 7. ad ann. 1585.

(*B*) *Comme on l'a dejà fait dans quelques livres.*] Je viens de montrer quelque chose sur ce sujet, & je vais copier un passage (*a*) de la Bibliotheque Universelle, qui montre que l'Auteur de l'Histoire des Journaux ne conoit pas bien Messieurs Basnage. „On a déjà dit que cet (*b*) „Ouvrage est necessaire; mais il faut ajoûter „qu'il le seroit beaucoup plus, si celui qui l'a „fait avoit été mieux informé; puis qu'il a „commis diverses fautes, qui empêchent qu'on „ne puisse faire fond sur ce qu'il écrit, à moins „qu'on ne les corrige. En parlant par exemple, de *l'Histoire des Ouvrages des Savans*, „qu'on sait être de Mr. *de Beauval* Avocat, il „dit que c'est un Ministre François Refugié „qui en est l'Auteur, & que si on lit dans le „titre *par Mr. B***. Docteur en Droit*, ce n'est „qu'afin de se mieux cacher. Que ce Ministre „qui est l'Auteur de cet Ouvrage est le même „qui a écrit contre Mr. *de Meaux* & contre *Baronius*, confondant ainsi trois personnes fort differentes: il est vrai qu'il semble qu'on doive „lui passer cet article; il est assez rare de voir „une seule famille si feconde en Auteurs celebres, „il faut en être bien instruit, pour ne s'y pas „tromper,„ Cette reflexion est ingenieuse & judicieuse tout ensemble.

(*a*) *Tome* 22. *pag.* 427. 428.

(*b*) *C'est-à-dire* M. Christiani Junckeri Dresdensis Schediasma Historicum de Ephemeridibus seu diariis eruditorum.

(*A*) *Un temoignage fort glorieux.*] Le voici : *Hunc* (Blasium Capisuccum) *& Nicolaum Bastam veterem Epirotarum equitum ductorem Coloniam mittens Alexander, Coloniensibus rescripserat, delectos à se fuisse strenuos adeo gnarosque militiæ viros ut horum consilia, si occasio se daret, tuto ipse sequi paratus esset* (*c*).

(*c*) *Strada de bello Belgico, dec. 2. l. 5. p. m.* 308.

Il étoit sans doute parent (*B*) de George Basta, ce qui doit diminuer l'envie qu'on aura peut-être de censurer cet article. Lors qu'un homme est digne d'avoir place dans un Dictionaire, il ouvre en quelque façon la porte à ceux de sa parenté. Ce qui soit dit une fois pour toutes.

BASTA (GEORGE) fameux General d'armée au commencement du XVII. siecle, étoit originaire de l'Epire *, mais il nâquit dans un village nommé *la Rocca*, près de Tarente. Il commandoit un Regiment de Cavalerie Epirote, ou Albanoise, quand le Duc de Parme prit possession du gouvernement des Païs-Bas l'an 1579. & il se perfectionna extremement au metier des armes dans l'Ecole d'un aussi grand Capitaine que l'étoit le Duc de Parme, qui ayant bien-tôt reconu le merite de George Basta, le fit Commissaire (*X*) general de la Cavalerie l'an 1580. Il n'y avoit point d'entreprise considerable dont on ne lui donnât les principaux rôlles. Pendant le siege d'Anvers en 1584. il eut ordre de tenir la campagne afin d'empêcher qu'aucun secours n'entrât dans la place, & en 1588. ayant été renforcer les troupes qui assiegeoient Bonn, il contribua beaucoup à la prise de cette ville †. Il suivit en France le Duc de Parme pour le secours de la Ligue l'an 1590. & l'an 1592. & il eut le ‡ commandement de l'arriere-garde pendant la premiere retraite. Il fut aussi ⊥ de l'expedition du Comte Charles de Mansfeld en France l'an 1593. après quoi il alla faire quelques campagnes en Hongrie, & revint au Païs-Bas, où il fut chargé l'an 1596. d'une commission très-difficile, dont il s'aquitta glorieusement β; ce fut de jetter un secours de vivres dans la Fere assiegée par Henri IV. On n'a jamais vu plus de conduite, plus de secret, plus de diligence qu'il en fit paroître dans cette occasion. Mais le plus beau theatre de ses exploits a été sans doute la Transilvanie, & la Hongrie. En 1601. il remporta une victoire signalée sur Sigismond Battori, qui s'étoit fait élire Prince de Transilvanie. A peine demeura-t-il trois cens hommes sur la place du côté des Imperiaux, mais Battori perdit plus de dix mille hommes, cent dix drapeaux, quarante pieces de canon, & tout le bagage de son armeé. La ville de Clausembourg fut assiegée peu après, & contrainte de subir la loi du vainqueur. Basta se defit d'un rival un peu incommode qui avoit partagé avec lui la gloire de cette journée, je parle du Vaivode de Valachie qu'il fit tuer dans sa tente, parce qu'on le soupçonna d'une intelligence secrette avec les Turcs. L'année suivante il acheva de ruïner les affaires de Battori, par la prise de Bistric, & par la defaite de Moïse Prince des Sicules: de sorte que Battori demandant humblement la paix renonça à toutes ses pretensions, & se contenta d'obtenir comme une grace la qualité de Baron dans la Bohême. En 1603. Basta defit tout de nouveau l'armée que Moïse avoit levée, & il en auroit peut-être forcé les debris dans Temeswar, si les aproches de l'hiver n'eussent empêché qu'il n'assiegeât cette place. Les rigueurs qu'il exerça l'année suivante contre les Protestans de Transilvanie firent beaucoup de tort à l'Empereur. Il en fit exercer de semblables en Hongrie par le Comte de Bel-joyeuse, ce qui fut cause qu'Etienne Bostkai prit les armes, & se trouva bien-tôt assez fort pour gagner une victoire sur les troupes Imperiales que ce Comte commandoit. Basta ne put reparer qu'en partie cette perte; car si d'un côté le siege qu'il mit devant Cassovie degagea le Comte de Bel-joyeuse, il falut de l'autre qu'il se retirât de devant la place γ. En 1605. il eut le chagrin de ne pouvoir empêcher les Turcs de se rendre maîtres de Strigonie δ, mais il eut du moins la consolation, par son campement auprès de Comorre, de leur opposer une barriere invincible, & de les charger

* *Strada de bell. Belg. dec.* 2. *l.* 3.

† *Idem Strada.*

‡ *D'Aubigné t.* 3. *l.* 3. *ch.* 9. *De Thou, l.* 102. circa fin. *Voyez tous les exploits de George Basta pendant ces deux expeditions dans Dondini*, Histor. de rebus in Gallia gestis.

⊥ *Angel. Galluccius de bell. Belg. l.* 1.

β *Id. l.* 8.

γ *Ex Thuano.*

δ *Mercure Franc. t.* 1

(*a*) *Ang. Galluccius de bell. Belg. l.* 8.

(*B*) *Sans doute parent.*] Quelques-uns (*a*) disent qu'il étoit son frere, & remarquent que quatre (*b*) celebres Historiens ont donné à Nicolas une action glorieuse de George; c'est le secours jetté dans la Fere l'an 1596. Bouteroüe (*c*) n'a point fait cette faute, il donne fort bien le nom de George à celui qui fit cette action. Il y a peu de guerriers qui soient capables de consentir à ces sortes de transports de gloire; l'amitié fraternelle va rarement jusques-là. L'anonyme qui a publié depuis peu l'Histoire (*d*) de l'Archiduc Albert, donne le nom de Nicolas Basti à celui qui fit entrer un convoi de vivres dans la Fere.

(*X*) *Commissaire general de la Cavalerie.*] Je remarquerai par occasion que cette charge étoit d'assez nouvelle creation au Païs-Bas en ce tems-là. Le Duc d'Albe l'y avoit transportée en 1567. il l'y avoit, dis-je, transportée d'Italie, où elle devoit depuis peu la naissance à Ferdinand de Gonzague Gouverneur du Milanez. Celui auquel le Duc d'Albe la confera étoit Antoine Olivera, issu de ce Martin Olivera que Dom Pedro Roi de Castille avoit fait venir de France, pour s'en servir contre les Maures de (*e*) Grenade. George Basta remplit fort bien cette charge, & l'on s'apperçut que (*f*) pendant qu'il étoit malade à Caudebec, la Cavalerie se relâchant de la bonne discipline sous laquelle il l'avoit tenuë, ne fit pas bien son devoir à l'attaque que les Royaux livrerent au Duc de Parme en 1592.

(*b*) *Campana, Davila, de Thou, Bussieres.*

(*c*) *Rodolph. Boterejus, Commentar. de reb. in Gall. gestis l.* 3. *pag.* 272.

(*d*) *Imprimée à Cologne en* 1693.

(*e*) *Ex Strada dec.* 1. *l.* 6. *ad ann.* 1567.

(*f*) *Dondinus Histor. de rebus in Gallia gestis, l.* 3. *p. m.* 513.

charger avec avantage lors qu'ils allerent prendre leurs quartiers d'hiver. La paix qui se fit avec les Turcs l'année suivante, fit cesser les Historiens de nous aprendre les exploits de George Basta. On l'éleva à la dignité de Comte *. Il y en a qui disent que jamais les Turcs n'eurent de † l'avantage sur lui. N'oublions pas qu'il (*Y*) est Auteur, & Auteur (*Z*) fort estimé.

* *Strada dec. 2. l. 3.*

† Militari scientia clarum quem è Farnesiana Schola supremum Cæsarei exercitus Ducem vidimus in Pannonia ex Othomannicis copiis perpetuo victorem. *Id. ibid.*

BATHYLLUS, jeune homme de Samos, aimé passionnément par Anacreon qui en parloit souvent dans (*A*) ses vers. Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une ‡ où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portait ne se borne pas comme ceux de nos Romans aux parties decouvertes; il s'étend aussi sur les plus cachées; & de là vient que Madle. le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de sa traduction; il a falu y laisser des lignes toutes entieres parsemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate tyran de Samos, qui lui (*B*) fit dresser une statuë dont l'attitude étoit celle d'un homme qui chante, & qui joüe de la lyre. Chabot s'est (*C*) trompé en l'apellant *Pantomime*. Mr. le Fevre (*D*) en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étoient pas fort conuës.

‡ *C'est la 29.*

BA-

(*Y*) *Qu'il est Auteur.*] On imprima son *Maestro di Campo generale* à Venise en l'année 1606. & son *Governo della Cavalleria leggiera* à Francfort en 1612.

(*Z*) *Et Auteur fort estimé.*] Voici comme Mr. Naudé en parle dans son Traité de l'étude militaire; *In equestris militiæ disciplina quatuor seu duces seu tribuni communiter proponuntur, quorum de ea re lucubrationes tanquam absolutissimæ omnium sibi calculos & approbationem conciliarunt; scilicet* Georgius Basta *qui summus mandatorum curator in Belgico Regis exercitu, & Cæsarianarum deinde copiarum ductor summo cum imperio fuit.*

(*A*) *En parloit souvent dans ses vers.*] Horace l'a remarqué: voici ses paroles (*a*),

(*a*) *Epod.* 14.

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Tejum;
Qui persæpe cava testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem.

On ne peut gueres voir de distraction plus étrange que celle d'André Schottus (*b*), qui a cité ces vers d'Horace pour prouver que Mecene aimoit le Pantomime Bathyllus, dont je parlerai ci-dessous. Charles Etienne ne s'est pas moins égaré, lors qu'il a dit que Bathyllus Mignon d'Anacreon est le même que le Pantomime auquel se raportent ces paroles de Juvenal (*c*), *molli saltante Bathyllo.* N'est-ce pas vouloir que Juvenal & Anacreon ayent été contemporains?

(*b*) *Not. ad Senec. Controv. præf. l. 5. pag.* 484. *edit. Th. de Juges.*

(*c*) *Elles sont dans la 6. Satire v.* 63.

(*B*) *Polycrate ... qui lui fit dresser une statuë.*] Quelques-uns croyent que Juvenal (*d*) en a parlé, lors que s'adressant aux Dieux il dit,

(*d*) *Sat.* 13. *v.* 118.

- - Ut video, nullum discrimen habendum est
Effigies inter vestras, statuamque Bathylli.

D'autres lisent *Vagelli*, au lieu de *Bathylli*. Cette statuë de Bathyllus étoit au temple de Junon à Samos devant l'Autel. Apulée (*e*) en a fait une description fort particularisée.

(*e*) *Florid. p. m.* 350. 351.

(*C*) *Chabot s'est trompé en l'apellant* Pantomine.] *Hic Batyllus*, dit-il, (*f*) *Samius fuit Pantomimus Anacreonti in maximis deliciis.* Son erreur vient apparemment des idées qu'il avoit d'un autre Bathylle à qui le titre de Pantomime convenoit très-bien, comme on le verra ci-dessous.

(*f*) *Sur Horace epod.* 14.

(*D*) *Mr. le Fevre en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon.*] C'est ici que j'executerai la parole que j'ai donnée dans la remarque G de l'article d'Anacreon. Il vaut mieux qu'on trouve ces choses ici: elles auroient donné trop de longueur à l'article de ce Poëte, & n'en donneront pas trop à l'article de Bathyllus. Je dis donc que comme Monsieur le Fevre ne pouvoit pas ignorer que l'amour de nôtre Poëte pour Bathyllus n'ait passé pour une franche pederastie, & que la jalousie de Polycrate par raport à Smerdias n'ait fait du bruit, on ne comprend pas qu'il ait dû dire, qu'*on* (*g*) *ne lit point que les plaisirs* d'Anacreon *aynet été des matieres de scandale, ni qu'on se soit jamais plaint de sa belle humeur.* Ce qu'il remarque en un autre endroit est beaucoup plus raisonnable. Il dit qu'on a vu des passions bien plus scandaleuses dans les troupes auxiliaires de France, que ne l'étoient les amours d'Anacreon. La maniere dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin pour être traduite: *An id* (*h*) *potius amet quod patrum nostrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

(*g*) *Vie des Poëtes Grecs, pag. m.* 48. *édit. de Holl.* 16[illegible].

(*h*) *Epist. Dedicat. Anacreont.*

Serica cum Dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosa & myrto sertisque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilectæ conscia formæ.

Voilà un morceau d'Anecdotes dont apparemment plusieurs lecteurs chercheront les circonstances; une chévre Maîtresse de quelque General Italien, & menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le *Novimus* (*i*) *& qui te transversa tuentibus hircis.* Ces Anecdotes firent des affaires à Mr. le Fevre; *Il n'est pas fort à propos*, dit-il, (*k*) *qu'on sache que j'ai fait les vers du* Bouc couronné. *Mr. vôtre pere à qui j'ai autrefois recité l'histoire de la Chevre dont il est parlé dans la dedicace d'Anacreon, & qui n'ignore pas de quelle maniere je fus traité dans le Sanedrin, vous dira mes raisons.* Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours ayant assiegé Lion l'an 1562. (*l*) *fut contraint de se retirer abandonné par trois mille Italiens, qui deserterent faute d'être payez à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les païsans ne jugerent pas la pouvoir expier d'une autre*

(*i*) *Virgil. Ecl.* 3.

(*k*) *Poët. Grecs, p. m.* 34.

(*l*) *Varillas Charl. IX. t.* 1. *pag.* 225. *édit. de Hollande.*

BATHYLLUS d'Alexandrie *, affranchi † de Mecene qui ‡ l'aimoit beaucoup, fut un Pantomime de grande reputation, & grand chef de parti en ce genre de spectacles. Lui & Pylade furent inventeurs (*A*) d'une nouvelle maniere de danser toutes sortes de pieces de theatre. Cette (*B*) nouvelle maniere fut apellée ⁜ *Italique*, & comprenoit la Tragique, la Comique & la Satirique.

* *Athen. l. 1. c. 17.*

† *Scholiast. Persii ad hæc verba Sat. 5.* Tres tantum ad numeros Satyri moveare Bathylli.

‡ Indulserat ei ludicro Augustus dum Mæcenati obtemperat effuso in amorem Bathylli. *Tacit. Annal. l. 1. c. 54. Vide etiam Dion. l. 54. Senec. controv. l. 5. in Praf.*

⁜ *Suidas in πυλάδης; Athen. l. 1. c. 17.*

tre maniere qu'en brûlant toutes les chêvres des lieux par où ils avoient passé. J'aime mieux citer Mr. Varillas que d'Aubigné, qui nous aprend (*a*) que *le Duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandât au siege* de Lion, *Tavannes fit dissiper l'armée, mecontenta les Italiens, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfans & les chevres; chose si cognuë au païs que les païsans n'en laisserent aucune en vie après leur depart.* Le même Historien raconte (*b*) que le Baron Des-Adrets menant ses gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, *Les voilà les tueurs de femmes & d'enfans, & les amoureux de chevres; donnons.* D'Aubigné sans doute savoit cela par une tradition toute fraîche, & avoit lu un Historien qui nomme les chefs de ces infames soldats, & qui raconte (*c*) que Tavannes ou peu satisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au siege, ou n'esperant aucun bon succés du siege se retira en Bourgogne; qu'ensuite le Duc de Nemours *tira droit en Dauphiné où se firent plusieurs exploits, mais le Comte d'Anguesol*, continuë-t-il, *se plaignant qu'il n'estoit payé se retira dès lors, horsmis six enseignes qui accompagnerent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens envoyez & soldoyez par le Pape firent beaucoup de maux par où ils passerent, & pillerent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & detestables en leur vie, qu'ils trainoient avec eux* (*d*) *des chevres pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales, qui fut cause que puis après en tous les lieux par où ils avoient passé les chevres furent tuées & jettées en la voyrie par les paysans.*

(*a*) *Varillas, ib. tom. 1. p. 214. ad ann. 1562.*

(*b*) *Ibid. pag. 208.*

(*c*) *Theodore de Beze Histoir. Ecclesiast. l. 11. pag. 230. ad ann. 1562.*

(*d*) *C'est alors sans doute que l'on vit cette chevre parée dont parle Mr. le Fevre. C'étoit celle du General. Les soldats verifierent alors cette sentence.* Utque ducum lituos sic mores castra sequuntur.

(*A*) *Furent inventeurs.*] Suidas (*e*) dit expressément *qu'Auguste inventa la danse des Pantomimes, Pylade & Bathyllus étant les premiers qui l'introduisirent.* Chacun sent que Suidas veut dire qu'Auguste (*f*) fut le premier qui autorisa, & qui établit l'invention de ces deux grans baladins. Il y a dans le Grec de cet Auteur Βαχχυλίδȣ; cette faute est demeurée dans le Suidas d'Emilius Portus, quoi qu'elle eût été fort bien corrigée par Lipse dans l'endroit de son Commentaire sur Tacite, où il corrige deux passages de Seneque l'un desquels (*g*) portoit, *Bathyllo Mæcenate* au lieu de *Bathyllo Mæcenatis*, & l'autre (*h*) portoit *si Pantomimus essem Pantillus essem*; au lieu de *si Pantomimus essem, Bathyllus essem.* Zosime est (*i*) conforme à Suidas; il met entre les causes de l'ébranlement de l'Empire, l'introduction qui fut faite sous Auguste de la danse des Pantomimes, inconuë auparavant, de laquelle Pylade & Bathyllus furent les Auteurs. Athenée (*k*) quand il parle de son chef nomme seulement Bathyllus, mais quand il cite Aristonicus il nomme aussi Pylade. Il est vrai que pour trouver cela dans son texte, il y faut corriger un mot de la maniere que Monsr. de Saumaise (*l*) le corrige tout à fait bien. Le Grec porte τȣ̃τον τ̀ Βάθυλλον φησὶν Ἀριστόνικ☉ καὶ Πυλάδης, ὃ ἐστὶ καὶ σύγγραμμα περὶ ὀρχήσεως, τ̀ ἰταλικὴν ὄρχησιν συστήσασθαι ἐκ τȣ̃ κωμικῆς, &c. Il faut lire Πυλάδην, & traduire, *Aristonicus ait, Bathyllum hunc & Pyladem qui librum de saltatione scripsit, Italicam saltationem composuisse ex comica, &c.* Il n'y a nulle aparence que pendant que tant d'autres Ecrivains associent Pylade à la gloire de l'invention, ou la lui donnent toute entiere, lui-même l'ait donnée toute dans un livre public à son rival. Ce passage d'Athenée a servi au même Critique (*m*) pour corriger Suidas. De la maniere que le texte de Suidas est rangé on y trouve (*n*) que Pylade a écrit de la danse Italique qu'il avoit inventée, de la danse nommée comique, de la danse tragique, de la danse satirique. Wolfius & Emilius Portus l'entendent ainsi, parce qu'ils n'ont point vu de fautes dans ces paroles: Ἔγραψε περὶ ὀρχήσεως τȣ̃ ἰταλικῆς ἥτις ὑπ' αὐτȣ̃ εὑρέθη. περὶ τȣ̃ κωμικῆς καλȣμένης ὀρχήσεως . . . καὶ τȣ̃ σατυρικῆς. Mr. de Saumaise pretend qu'au lieu de περὶ τȣ̃ κωμικῆς il faut lire ἀπὸ τȣ̃ κωμικῆς, & ainsi du reste, en sorte que le sens soit que Pylade a fait un livre touchant la danse Italique, qu'il avoit inventée & formée de la comique, &c. Il est sûr que par ce moyen Suidas diroit une chose qu'Athenée raporte positivement. C'est aux lecteurs à juger s'il ne pourroit pas être vrai que le livre de Pylade traitoit en detail des trois anciennes sortes de danse; & de celle qu'il avoit substituée à ces trois-là, qui necessairement devoit differer de chacune, encore qu'elle les retint peut-être toutes en leur entier.

(*e*) *In ὀρχήσεις.*

(*f*) *Lib. 1.*

(*g*) *Controvers. Praf. l. 5.*

(*h*) *Praf. l. 3. epito.*

(*i*) *Lib. 1.*

(*k*) *Lib. 1. cap. 17.*

(*l*) *In Carinum Vopisci pag. 381. édit. Lugd. Bat. 1671.*

(*m*) *Ibid. voyez Vossius inst. Poët. l. 2. pag. 180.*

(*n*) *In πυλάδ.*

(*B*) *Cette nouvelle maniere.*] J'ai mieux aimé m'exprimer ainsi; que de dire simplement que Pylade & Bathyllus inventerent l'art de representer une piece de theatre par la danse, & par le mouvement des mains. Je n'ignore pas que bien des Auteurs en parlent comme d'une chose qui ne commença que sous Auguste: car outre les autoritez citées dans la remarque precedente, il est sûr que Suidas dit quelque (*o*) part *qu'en ce tems-là* (c'est-à-dire sous cet Empereur) *fut introduite la danse des Pantomimes, inconuë auparavant* ȣ̈πω πρότερον ȣ̃σα. Zonare (*p*) en met aussi l'établissement sous Auguste. Mais comme Monsr. de Saumaise (*q*) a fait voir invinciblement que la coutume d'actionner la poësie dramatique par le mouvement des pieds & des mains étoit beaucoup plus ancienne que Bathyllus & que Pylade, il vaut mieux dire qu'ils n'ont fait que perfectionner cet art, & que s'en servir d'une nouvelle façon. Monsr. de Saumaise croit (*r*) qu'avant eux les Pantomimes ne faisoient leurs danses & leurs gesticulations que pendant qu'on representoit la Tragedie ou la Comedie, & que ces deux-ci furent les premiers qui se detacherent de tous les autres Acteurs, & qui introduisirent la danse toute seule sur l'Orchestre. Je dirai dans l'article de Pylade de quels nouveaux agré-

(*o*) *In* Ἀθηνοδώρῳ

(*p*) *Lib. 1.*

(*q*) *Ubi supra pag. 829.*

(*r*) *Pag. 831. 832.*

que. Ce n'est pas qu'elle fût un mêlange des trois, mais c'est que ces deux Pantomimes conserverent le caractere de chacune dans l'execution de leur jeu. Il y avoit entre eux cette difference que Bathyllus excelloit (*C*) dans le comique, & Pylades dans le tragique *. L'émulation qui regnoit entre eux forma deux sectes qui ont duré assez long tems; chacun laissa des disciples, qui se piquerent de faire fleurir l'école, & de perpetuer le nom de leur maître †, car les Sectateurs de Bathyllus, s'apelloient *Bathylli*, & ceux de Pylades, s'apelloient *Pyladæ*. Les uns & les autres conservoient les manieres & le caractere de leur chef. La danse de ceux-ci étoit grave, & propre à exciter les grandes passions de la Tragedie; la danse de ceux-là étoit enjoüée, & se raportoit à des avantures d'amour, & à des sujets comiques. Elle remuoit tellement la concupiscence, & donnoit des tentations si victorieuses aux spectatrices, qu'on n'oseroit dire (*D*) en François ce que Juvenal a dit en Latin. Les Romains se partagerent en factions pour ces deux celebres Pantomimes, & il semble même que les partisans de Bathyllus eurent une fois le credit ‡ de faire banir Pylades. La faveur de Bathyllus auprès de Mecene peut autoriser cette conjecture, n'en deplaise (*E*) à Macrobe. Voyez ce que nous dirons dans l'article de Pylades. Il est fait mention de Bathyllus dans Phedre, à la 8. fable du 5. livre. L'Auteur du suplément de Moreri a parlé pertinemment de ce Pantomime; mais il a mal cité, car la citation de Plutarque ne se raporte qu'à une petite partie de l'article, & celle de Lucien a deux grans defauts; l'un que le livre *de Pantomimi scena* auquel on renvoye le lecteur, est une chimere; l'autre que le Traité *de Saltatione*, où Lucien a dit quantité de choses des Pantomimes, ne parle point en particulier de Bathyllus & de Pylades. Je croi avoir decouvert (*F*) la source de cette mauvaise citation.

* *Athen.* 6. *Plutarch. Symp. l. 7. cap. 8.*

† *Seneca natur. quæst. l. 7. cap. 32. Voyez Saumaise in* Carinum Vopisci; *Vossius* inst. poëtic. l. 2. c. 38.

‡ *Dion l. 54.*

BATHYLLUS, Poëte Latin, contemporain de Virgile. Voyez dans le suplé-

agrémens il enrichit l'art qu'il professoit. Lipse (*a*) a cru être le premier qui eût decouvert qu'Auguste a été l'inventeur de cette danse. La decouverte, comme on voit, n'est pas trop heureuse.

(*C*) *Bathyllus excelloit dans le comique.*] Athenée (*b*) & Plutarque (*c*) nous aprenent la difference qui étoit à cet égard entre ces deux Baladins. On la peut fort bien recueillir de ces paroles de Seneque (*d*) le pere, *Quidam melius equitem patiuntur, quidam jugum, & ut ad morbum te meum vocem, Pylades in comœdia, Batyllus in tragœdia multum à se aberant.* La suite du discours montre qu'il s'agit là de faire voir, que l'on n'est pas également propre à diverses choses. Mais encore que chacun de ces Pantomimes eût le fort & le foible que j'ai marqué, ils ne laissoient pas de se mêler tous deux du tragique, & du comique. Bathyllus n'étoit pas le seul qui joüât les pieces où il faloit representer des personnages qui se remuoient beaucoup, comme les Pans & les Satyres en regal avec l'Amour; on voit que (*e*) Pylade se signala à representer une fête donnée par Bacchus à des Bacchantes & à des Satyres. Vossius qui a mis un tel sujet dans le partage de Bathyllus, n'avoit (*f*) pas assez pris garde à la docte Dissertation de Saumaise.

(*D*) *On n'oseroit dire en François.*] Qu'ainsi ne soit, voici les termes de Juvenal dans la 6. Satire;

Cheironomon Ledam molli saltante Bathyllo
Tuccia vesicæ non imperat: Apula gannit
Sicut in amplexu: subitum & miserabile longum
Attendit Thymele: Thymele tunc rustica discit.

Le Pere Tarteron Jesuïte a suprimé ce Latin dans sa nouvelle * édition de Juvenal qu'il a traduit en François. Il a suprimé d'autres passages pour les raisons qu'il allegue dans sa preface. Cela soit dit en passant.

(*a*) *In Tacit. Ann. l. 1.*

(*b*) *Lib. 1. cap. 17.*

(*c*) *Sympos. l. 7. c. 8.*

(*d*) *Epito. l. 3. Præfat.*

(*e*) *Voyez les deux Epigrammes Greques raportées par Saumaise* ubi supra *pag. 835.*

(*f*) *Vossius, inst. Poët. l. 2. pag. 181.*

* *Elle est de Paris en 1689.*

(*E*) *N'en deplaise à Macrobe.*] Il dit (*g*) que Pylade encourut l'indignation d'Auguste, à cause que la dispute qui regnoit entre lui Pylade & Hylas qui avoit été son Eleve, avoit excité une sedition parmi le peuple. La reponse qu'il met dans la bouche de Pylade (*h*), *Sire, vous êtes un ingrat, laissez-les s'occuper de nos differens*, est la même que Dion (*i*) lui prête. Dion raporte que ce Pantomime rapellé de son exil, & grondé par Auguste de ses querelles avec Bathyllus, lui repondit, *il vous est avantageux, Cesar, que nous amusions le peuple, & que nous l'empêchions de faire attention à d'autres choses.* Prendra parti qui voudra pour Macrobe contre Dion, pour moi je donne la preference à celui-ci; & je trouve fort vraisemblable que ce ne fut point en faveur d'Hylas, mais en faveur de Bathyllus que l'Empereur se fâcha contre Pylade. Nous verrons dans l'article de celui-ci l'opposition qui est entre Dion & Suetone.

(*F*) *La source de cette mauvaise citation.*] Mr. de Saumaise cite plusieurs fois Lucien qui a fait un beau Traité de la danse. Entre autres endroits il cite celui qui contient la description de l'équipage du Pantomime, s'il m'est permis de parler ainsi pour exprimer tous les instrumens qui accompagnoient la danse. Or avant que de citer Lucien, il se sert de ces paroles, *Lucianus de Pantomimi scena & apparatu*: il ne pretend point designer aucun titre de livre, mais seulement la matiere d'un certain passage qu'il va citer. Neanmoins Mr. Hofman s'y est trompé, car après avoir dit une partie des choses qui regardent le Pantomime Pylade dans le livre de Mr. de Saumaise, il nous renvoye à Lucien *de Pantomimi scena & appar.* & comme il met ces paroles en Italique, il ne faut point douter que le Continuateur de Moreri n'ait trouvé là un panneau où il a donné tout de son long.

(*g*) *Saturn. l. 2. cap. 7.*

(*h*) Καὶ ἀχαριστεῖς βασιλεῦ; ἔασον αὐτοὺς περὶ ἡμᾶς ἀσχολεῖσθαι.

(*i*) *Lib. 54. ad annum 736.*

ſuplément du Dictionaire de Moreri ce qu'on peut ſavoir de lui. Il faut ſeulement y ajoûter cette circonſtance, que la ſeconde affiche de Virgile commençoit par le diſtique que Bathyllus s'étoit approprié, & qu'après cela on liſoit, *Hos ego verſiculos feci*, &c. Il ne faloit point citer le Giraldi qui eſt un Auteur moderne, mais la vie de Virgile par Donat. Je ne ſai point où Charles Etienne a pêché ſon Bathyllus excellent Poëte tragique, qui ne reüſſiſſoit pas ſi bien dans les Comedies.

BAUDIER (MICHEL) Gentilhomme de Languedoc, a vêcu ſous le regne de Louïs XIII. Il publia pluſieurs livres qui le mirent ſur le pied d'un Auteur fecond & laborieux, & qui ſe debiterent aſſez bien. Je n'ai conoiſſance que des livres ſuivans, *l'Hiſtoire du Serrail : celle de la Religion des Turcs : celle de la Cour du Roi de la Chine : la vie du Cardinal Ximenes : la vie du Cardinal d'Amboiſe : la vie du Marechal de Toiras : Hiſtoire du miniſtere de Romieu : le Soldat Piemontois racontant du camp de Turin ce qui s'eſt paſſé en la campagne d'Italie de l'année* 1640.

BAUDIUS (DOMINIQUE) Profeſſeur en Hiſtoire dans l'Academie de Leide, étoit né à l'Ile le 8. d'Avril 1561. Il commença ſes études à Aix la Chapelle, où ſon pere ſe retira avec ſa famille pendant les fureurs du Duc d'Albe, & où il mourut l'an 1576. Nôtre Baudius alla peu après à Leide, afin d'y continuer ſes études. Il ne s'y arrêta que 8. mois, & s'en alla enſuite à Gand où ſa mere s'étoit retirée, & d'où elle l'envoya à Geneve. Il y étudia en Theologie, & y fit toutes les fonctions de Propoſant. Il revint à Gand en l'année 1583. & y continua ſes études de Theologie ſous Lambert Daneau, puis il paſſa à Leide, où s'étant fort apliqué pendant 15. mois à l'étude de la Juriſprudence, il fut recu Docteur en Droit au mois de Juin 1585. Quelques jours après il ſuivit les Ambaſſadeurs que les Etats Generaux envoyerent en Angleterre, & s'y fit conoître à pluſieurs perſonnes d'importance, & nommément à l'illuſtre Philippe Sidnei. Il fut mis ſur la matricule des Avocats de la Haye le 5. de Janvier 1587. & ſe (*A*) degoûtant bien-tôt du Barreau, il alla voyager (*B*) en France où il s'arrêta (*C*) pendant dix ans. Il s'y fit de bons amis, & il y trouva de grans patrons.

(*A*) *Et ſe degoûtant bien-tôt du Barreau.*] Un Wallon comme lui ne ſavoit pas aſſez de Flamand pour plaider avec ſuccés : outre qu'il avoit beſoin d'une occupation qui lui donnât de l'argent comptant, & c'eſt ce qu'il ne faut attendre de la profeſſion d'Avocat qu'au bout de pluſieurs années. Joignez à cela qu'il ſe repaiſſoit un peu de la fumée de Cour, & enfin qu'il étoit né Poëte, la choſe du monde qui donne le moins de goût pour les épines, & pour les chicanes du Barreau. Voyez les conſeils que Lipſe lui donne (*a*) de perſeverer ſans impatience.

(*a*) *Dans une lettre datée du 1. d'Octobre 1587. elle eſt la 26. dans la 4 Centurie de celles de Baudius, édit. de Leyde 1650.*

ENTETEMENT de Baudius pour la qualité de Deputé. Voyez la remarque C.

(*B*) *Il alla voyager en France.*] Il avoit bonne opinion de lui-même, & il s'étoit mis dans la fantaiſie qu'il obtiendroit un caractere public pour voyager honorablement. Il s'imagina que les Etats le deputeroient au Roi de Navarre, pourveu que ſes amis les en priaſſent. Il communiqua ſa penſée à Juſte Lipſe qui étoit alors Profeſſeur dans l'Academie de Hollande : la reponſe qu'il en reçut lui aprit tout doucement à ſe mieux conoître. *Prioribus* (*b*) (literis) *agebas de legatiuncula ad Navarrenum : quo fundamento, mi Baudi, aut qua ſpe ? Nunquam id factum, & ut in tua perſona novum exemplum Ordines inſtituant, cave credas. Tu hoc & alia mereris, ſed male res humanas noſti, ſi merita in his talibus appendis potius quam fortunam . . . Hoc unum te moneo ne præcipitent te tuorum vota, pia, ſed improvida qui ad lapſum ſæpe impellunt dum cogunt feſtinare. Ne ſperne honores, ſed nec avide appete, & qui eo minorem te putant quia cares, tu eos habe pro minutis.* Cela eſt très-bien penſé ; Seneque ne ſauroit rien dire de plus judicieux. On ne profita guere de ce bon avis : nous verrons dans la remarque C que Baudius demeura toute ſa vie enteté de deputations & d'ambaſſades.

(*b*) *Lipſe dans une lettre datée du mois de Septembre 1588. elle eſt la 27. parmi celles de Baudius à la Centurie 4.*

(C) *Où il s'arrêta pendant dix ans.*] Il temoigne dans quelques-unes de ſes lettres qu'il avoit deſſein d'y finir ſes jours, pourveu qu'il y trouvât une condition raiſonnable. *Ægrè* (*c*) *enim ægrè Galliam deſero, nec deſeram, niſi deſertus ab omni* εὐελπίᾳ *. . . Ego* (*d*) *hic aut alibi in hoc regno ſedem exilii circumſpicio : ignoſcat mihi genius patriæ, plane non teneor revertendi deſiderio.* Il allegue à Mr. de Thou pluſieurs raiſons (*e*) pourquoi il n'a point deſſein de retourner en Hollande, & il employe celle-ci comme la plus forte, c'eſt qu'il ne pouvoit quitter la France pendant qu'il y eſperoit quelque choſe, (*f*) *Denique* (*quæ ratio maxima eſt*) *non poſſum à vobis divelli quamdiu ſpeculæ locum videro.* Il pria (*g*) Mr. de Thou de le placer auprès du Prince de Dombes, & je croi qu'il fit la même priere (*h*) à Scaliger. On le plaça chez (*i*) un honnête homme, qui outre la table lui donnoit 800. francs par an, & par ce moyen il ſe trouva à portée de s'inſinuer dans la connoiſſance de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre

(*c*) *Epiſt. 7. Centur. 1. pag. 21. elle eſt datée de Caen le 1. de Juin 1591.*

(*d*) *Epiſt. 8. ejusd. Centur. pag. 22.*

FAITS concernant le ſejour de Baudius en France, &c.

(*e*) Nos . . . qui via non pervulgata ad bonam mentem adſpiramus non magis iſtic ad res tractandas idonei cenſemur quam ἄνοι λύρας ; vultures togati omnia virtutis præmia poſſident bonis de præſidio dejectis, vel (quod deterius eſt) viri Mercuriales, quibus quam bene conveniat cum genere literatorum diſcimus magno noſtro malo. *Epiſt. 6. cent. 1. p. 18. Il fut trop heureux de retourner dans un païs dont il diſoit tant de mal.* (*f*) *Ibid.* (*g*) *Ibid.* (*h*) *Epiſt. 8. p. 22.* (*i*) *Scipio Sardinius. Voyez la lettre de Mr. Servin à Baudius pag. 38. des lettres de Baudius. Voyez auſſi pag.* 35.

patrons. Achilles de Harlai premier President au Parlement de Paris fut du nombre de ces derniers, & le fit recevoir Avocat en Parlement l'année * 1592. Baudius fit le voyage d'Angleterre avec Christophle de Harlai, qu'Henri le Grand y † envoyoit en Ambassade. Ce Christophle étoit fils unique de Monsieur le premier President. Enfin Baudius se fixa à Leide, y ayant été nommé Professeur en éloquence au mois de Mai 1602. Il fit des leçons sur l'Histoire après la mort de Merula: il eut aussi permission d'en faire sur la Jurisprudence. L'an 1611. Messieurs les Etats partagerent entre lui & un ‡ autre la charge de leur Historiographe, & ce fut en consequence de cela qu'il fit l'Histoire de la Treve ⸸. Cet Ouvrage est bien écrit. Le style de Baudius étoit fort poli, comme il paroît par ses lettres. Ses amis en publierent un assez grand nombre après sa mort, & de tems en tems on en a joint quelques autres dans les nouvelles éditions. Il étoit grand Poëte (*D*) Latin; les vers que l'on a de lui ne permettent pas d'en douter. Il en fit de plusieurs especes, & en grand nombre, & ils ont été rimprimez assez souvent. Il mourut β à Leide le vingt-deuxieme d'Août

* *La vie de Baudius que je citerai ci-dessous met* 1591. *mais il paroit par ses lettres que ce fut en* 1592. Epist. 23. centur. 1. p. m. 45.

† *L'an* 1602. *Voyez la remarque* C.

‡ *Ce fut avec Meursius, voyez la* 98. *lettre de Baudius, centurie* 3.

⸸ *Tiré de sa vie imprimée à la tête de ses poësies & de ses lettres. Voyez aussi Meursius* in Athenis Batavis p. 155.

β *Ibid. Saint Romuauld dans son Journal Chronologique met le* 17. *de Juin.*

illustre au Parlement de Paris qui seoit alors à Tours. Il écrivit de Caen (*a*) à Mr. de Thou, qu'il travailloit à un Ouvrage semblable à celui de George Cassander. Je ne sai si jamais personne a mis Baudius dans la liste des pacificateurs de religion. Il travailla à faire apeller Juste Lipse à Paris, & il fut très-fâché que cette affaire se negligeât, car il trouvoit en cela un grand mecompte. Il souhaitoit de revoir le païs natal sans que les frais du voyage lui coûtassent rien, & d'une maniere qui lui fit honneur, & qui lui fournît un pretexte de se donner des airs: il avoit esperé la commission de Deputé auprès de Lipse, n'étoit-ce pas de quoi se fâcher que l'on s'empressât si peu à Paris de faire venir ce grand homme? *Lipsio* (*b*) *equidem omnia summa cupio, & ob honorem hominis, & ob amorem literarum. Sed tamen mei potissimum commodi ratio à me ducebatur, cum tam ambitiosis flagitationibus hoc agebam, ut huc evocaretur. Suadebat enim voluntas, & rerum mearum status urgebat, ut in patriam excurrerem: quod ut sine sumptu meo & cum nonnulla dignitate fieret, bella occasio evenisse videbatur, si quod spe ac votis praceperam, publico nomine ad eum accersendum Legatus forem.* Lors qu'il écrivoit cela à Monsieur de Thou, ses affaires étoient en mauvais état (*c*); il se tenoit à la campagne, parce que sa bourse étoit trop mal garnie pour qu'il pût s'entretenir à Paris. La lettre suivante fut écrite (*d*) en prison au même Monsieur de Thou: il lui marque que personne ne vouloit être sa caution, & que sans cela le bon office de Monsieur Servin, à la recommandation duquel le Juge du lieu lui avoit été favorable, lui étoit très-inutile. Il étoit à Paris en 1597. plein d'une pretension trop presomptueuse. L'Envoyé de Hollande étoit si malade, qu'on ne croyoit pas qu'il en rechapât. Baudius se flatant de recueillir cette succession, écrivit en diligence à Scaliger (*e*), & le pria de le servir pour lui faire avoir le caractere d'Envoyé des Etats Generaux auprès d'Henri IV. Scaliger lui fit à-peu-près la même reponse que Lipse lui avoit faite dix ans auparavant. Baudius écrivit en 1598. aux (*f*) deux Envoyez de Hollande à la Cour de France, pour les suplier très-humblement de lui procurer quelque emploi au service de la patrie. Au mois de Juillet de la même année il se trouvoit en prison. C'étoit pour des (*g*) affaires civiles, c'étoit pour avoir été caution trop legerement. Il passa en Angleterre l'an 1602. avec Christophle de Harlai, auquel il avoit été donné pour Secretaire, pour Conseiller, pour homme d'étude. *Profectus* (*h*) *sum in Angliam ut ei sim à consiliis, à secretis, ab interioribus studiis.* Il passa la même année en Hollande, & y devint Professeur. C'est tout ce que ses lettres m'ont apris touchant son sejour en France. Il se croyoit si propre à une Ambassade, & il avoit tant d'envie d'en goûter, que sa Profession de Leyde ne put le guerir de cette passion. Sur tout il auroit voulu être choisi pour aller feliciter Henri IV. au nom des Etats Generaux, lors qu'il courut une nouvelle que ce Prince avoit été élu Roi des Romains. *Si* (*i*) *qua occasio aperiretur, ut extra ordinem publico nomine in Galliam legari possem, multum felicitati mea gratularer. Sed hac agri somnia sunt, ut & rumor ille qui pervagatur de Gallo designato Rege Romanorum. Quid si tamen ita esset; cum insit in incredibili sape veritas, & in verisimili mendacium, non disconveniret magnificentia Illustrissimorum Ordinum, mitti qui publicam latitiam secunda Oratione testarentur.* L'an 1607. il passa en Angleterre, pour presenter ses poësies au Roi Jaques, & il lui monta dans la fantaisie de se faire deputer vers ce Prince par les Etats Generaux. Il pria Mr. vander Myle, gendre de Barnevelt, de recommander ce dessein à son beau-pere, & il ne douta pas que Barnevelt n'inventât quelque bon pretexte de deputation. Cela ne reüssissant pas, Baudius fit ce à quoi il se preparoit à tout hasard, il fit le voyage (*k*) en qualité de son propre Deputé. *Si* (*l*) *amplissimi Ordines aliquid huic mortali mandare dignarentur quod nostra vox deferret ad aures Regis, forte nihil admitterent cujus eos pœnitere posset, & mihi tum gaudio tum honori esset reip. causa legari, nec Baudii negotium omittere.*

(*D*) *Il étoit grand Poëte Latin.*] Voyez le jugement que font de ses poësies Mrs. Borrichius (*m*) & Morhofius (*n*). La premiere édition n'est point de l'an (*) 1607. mais de l'an 1587. il la dedia à Pierre Regemorterus: cette épitre dedicatoire est la 2. des lettres de Baudius. Il avoit publié à part un livre d'iambes l'an 1591. dedié (*o*) au Cardinal de Bourbon. Il dedia quelques-uns de ses poëmes au Roi d'Angleterre, & quelques autres au Prince de Galles dans l'édition de l'année 1607. & il passa la mer pour faire lui-même son present à ses deux heros. Il eut la cruelle mortification de

(*a*) *Epist.* 7. *p.* 20.

(*b*) *Epist.* 41. *cent.* 1. *p.* 66. *datée du mois d'Août* 1595.

(*c*) *Voyez la* 42. *& la* 43. *lettre de la* 1. *centurie.*

(*d*) *C'est la* 44. *lettre.*

(*e*) *Lettre* 45. *p.* 70.

(*f*) *C'est la lettre* 47.

(*g*) In carcerem conjectus sum nullum ob flagitium, sed ob inconsultam spondendi temeritatem. *Epist.* 48. *pag.* 74.

(*h*) *Epist.* 55. *cent.* 1. *pag.* 80.

(*i*) *Epistol.* 71. *centur.* 1. *p.* 103. *datée de Leyde le* 26. *de Mars* 1603.

(*k*) Sin frustra mecum hæc blanda somnia meditor ibo à me legatus. *Epist.* 64. *cent.* 2. *pag.* 254.

(*l*) *Ibid. pag.* 253.

(*m*) *Dissertat. de Poët. pag.* 140.

(*n*) *Polyhistor. p.* 306.

(*) *Mr. Baillet l'a cru, Jugem. sur les Poët. n.* 1385.

(*o*) *Voyez la* 9 *lettre de la* 1. *centurie.*

voir

d'Août mil-six-cent-treize. Il avoit eu dans (*E*) les dernieres années de sa

vie

s'en retourner chez lui, sans avoir reçu ni denier ni maille de ces deux Princes; tout le gain qu'il fit à ce voyage fut de devenir leur creancier; ce qui valoit beaucoup moins que la depense qu'il avoit faite. Voici ses complaintes & ses doleances: *Arbitror* (*a*) *te ex indicio famæ factum esse certiorem, me superiori mense Augusto transfretasse in magnam Britanniam, cujus & Monarchæ de manu in manum tradidi Salisberiaci Poëmata mea, quorum minus malum carmen heroicum ejus honori inscribitur. Duo vero Gnomarum Iambicarum libri dedicati sunt Principi Britanniarum, quicum horam amplius unam familiariter sum collocutus. Sed hac fine stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut vel meo exemplo liquere possit, magnos terrarum dominos posse perdere, non donare. Interim non pœnitet suscepti itineris, nisi quod te non offenderim. Nam & habeo reges debendi reos, & olim fors fuat intelliget*

Ἤν ἄπλω, ὁ τ' ἄελσον Ἀχαιῶν ὐδὲν ἔπιστ.
Durabo, & memet rebus servabo secundis.

(*E*) *Il avoit eu dans les dernieres années de sa vie quelques mortifications.*] On le fit postuler long tems une augmentation de gages, quoi qu'on ne pût point ignorer les persecutions assommantes qu'il souffroit de ses creanciers. Il ne demandoit que d'entrer dans (*b*) la Secte des Millenaires, c'est-à-dire d'obtenir que ses gages allassent jusqu'à mille francs, & à peine put-il obtenir cela après une infinité de basses sollicitations, lors que la pension de Scaliger fut partagée à (*c*) plusieurs autres Professeurs. Alors même le pauvre Baudius fut le dernier dont on se souvint, quoi qu'il alleguât (*d*) qu'il avoit contribué autant que qui que ce fut à attirer ce grand homme dans la Hollande. Enfin on lui augmenta sa pension, mais on oublia à un autre égard ses instances redoublées; on le laissa Professeur extraordinaire, quoi qu'il ne cessât depuis long tems de demander place parmi les Professeurs ordinaires, afin de joüir du droit de suffrage dans les assemblées de l'Academie, sans quoi il ne pouvoit avoir part aux émolumens qui reviennent des promotions. *Intellexi* (*e*) *hesterna die ex sermone nostri Heinsii herois, habitam esse Baudii rationem in supplemento peculii. Quo nomine plurimum me Collegio Curatorum, in primis autem benevolentiæ tuæ debere confiteor. Sed si eadem opera in ordinem redactus essem, nulla ex parte beneficium claudicaret. Nisi forte honorificentius est quod extra ordinem nobis ob sedulam in publico munere obeundo curam ac diligentiam præmium sit decretum, quam si adscriptus essem manipulo Ordinariorum. Mihi quidem judicia bonorum & optimæ voluntatis conscientia potior est omni prærogativa sententiæ dicendæ: tamen aliquid dandum est famæ, & publico hominum errori.* Nôtre homme n'avoit guere profité du conseil de Juste Lipse. *Je fais plus de cas*, disoit-il, *de l'estime des honnêtes gens & du temoignage de ma conscience, que du privilege de donner ma voix, mais si faut-il quon accorde quelque chose à la renommée, & à l'erreur populaire.* Voilà comme on aime à se flatter & à tromper le public: on veut joüir des honneurs, & de la gloire de les mepriser en même tems. Je ne me soucie point d'un tel grade, ou d'une telle prerogative, dit-on, je sollicite neanmoins pour l'avoir, c'est parce que le vulgaire me meprisera si je ne puis l'obtenir. Mais qu'avoit dit Lipse à Baudius? *Regardez comme de petites gens ceux qui vous mesestimeront à cause qu'ils ne vous verront pas favorisé de la fortune.* Si Baudius avoit profité de cette sage maxime, auroit-il dit qu'il faut donner quelque chose aux opinions populaires? Laissant là cette digression morale, je dis que ce Professeur ne mourut pas sans parvenir au droit du suffrage. Il fut mis enfin (*f*) dans la classe des Professeurs ordinaires, mais par la maxime, *Turpius ejicitur quam non admittitur hospes*, il auroit mieux valu qu'il n'y eût pas été mis, car on l'en degrada; & parce que durant cette suspension il avoit pris le haut bout sur un Professeur ordinaire dans un enterrement, on lui fit une rude Mercuriale en plein Conseil Academique, où on le cita pour plusieurs autres raisons (*g*). Je ne dis rien de la defense qu'on lui fit de reciter la harangue qu'il avoit preparée contre les Ecoliers de Leyde, qui avoient commis seditieusement mille desordres (*h*). On lui defendit aussi de la publier. Elle a été publiée depuis. C'est une très-bonne piece. Je n'ai pas dit qu'on lui ôta la (*i*) profession en Jurisprudence, & que le Conseil Academique lui declara le jour qu'il fut aggregé au corps des Professeurs ordinaires, qu'il marcheroit le dernier de tous (*k*). Il ne voulut pas se soumettre à cette sentence, & allegua encore son lieu commun qu'il faloit donner quelque chose aux erreurs du peuple. Belles chansons. *Fortiter contemno & Stoica firmitate concoquo ineptias illas & concertationes de loco, quum ad rectam rationem & ad serium ac severum judicium rem exigo. Sed obsecundandum est populo & scenæ, cujus calculo magni sæpe viri ex ejusmodi inanibus vel æstimantur vel depretiantur.* C'est declarer nettement que l'on regle sa conduite non pas sur la droite raison bien conuë, mais sur des sottises populaires bien conuës. Passons à d'autres choses; sa mauvaise œconomie le fit tomber dans la misere, & sous la main de ses creanciers, d'une maniere qui en sa personne faisoit quelque deshonneur à l'Academie: ainsi on le mit (*l*) en curatelle comme incapable de l'administration de son bien. Nous parlerons ci-dessous du concubinage qui le rendit le joüet de tout le païs. En un mot ce pauvre homme essuya tant de chagrins, qu'il dit dans une (*m*) de ses lettres qu'il auroit mis fin à sa vie, si Dieu ne nous ordonnoit de nous tenir dans ce poste jusques à ce qu'il nous en retire. Son courage & le vin le soutinrent. Il ne s'étonna point lors que la faction de ses collegues le menaçoit de le chasser (*n*) de la chaire de Jurisprudence, ou de l'obliger au silence par le grand bruit que feroient les Ecoliers. Ne vaudroit-il pas mieux vivre comme un hermite, qu'avec de semblables collegues?

(*a*) *Epistola 91. centur. 2. p. 298. datée du 5. Mai* 1608.

(*b*) *Voyez la 5. lettre de la 3. centurie p.m.* 324.

(*c*) Multis collegarum aucta sunt stipendia, quo nomine illis gratulor, non invideo: sane omnes videntur quasi facto agmine concurrisse ad cernendam hæreditatem & legenda spolia maximi virorum Josephi Scaligeri, *ibid.* Læsus esse videor quod præteritis comitiis nulla sit habita Baudii ratio nec in augendo peculio, nec in causa ordinariatus, quum tamen multi collegarum etiam plura obtinuerint quam ausi erant sperare. *Epist. ult. cent. 2. p. 313. elle est datée du 14. Fevrier* 1609.

(*d*) *Pag.* 324.

(*e*) *Epist. 6. centur. 3. datée du 13. Mai* 1609.

(*f*) *Cela n'etoit pas fait encore le 17. Mars* 1610. *Voyez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars* 1611. *Voyez la 79. lettre de la même centurie.*

(*g*) *Voyez la 99. de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet* 1612.

(*h*) *L'an* 1608. *Voyez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie.*

(*i*) *Ce fut sans aucune note de deshonneur:* Nec ordine motus est quasi nescius exercendi, sed honesta missione donatus, stipendiis nullam partem imminutis, ut onere sublevaretur. *Meursius Athen. Bat. pag. 156 Voyez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag.* 445.

(*k*) *Epist. 79. cent.* 3.

(*l*) Ut liberer ab imperiosa auctoritate Curatoris homo jam quinquagenario major, nec ut opinor, ætatis vitio delirus, aut ad agnatos & gentiles remittendus . . . dedecus vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superesse non possimus. *Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin* 1613. (*m*) *C'est la 19. de la 4. centurie p.* 496. (*n*) *Epist. 58. cent. 3. pag.* 408. 411.

vie quelques mortifications. Ce n'étoit pas un de ces Docteurs belliqueux dans le cabinet qui ne veulent ni paix ni treve, & qui traitent de mal-intentionnez contre la patrie tous ceux qui ne rejettent point comme un poison dangereux, & comme un piege funeste les offres & les offices des Mediateurs de paix. Il exhorta fortement Messieurs les Etats à la treve avec l'Espagne. Il est vrai qu'il n'osa point mettre * son nom à la tête des deux harangues qu'il publia sur ce sujet. Il est vrai encore (F) que ces deux harangues, & les vers (G) qu'il fit pour Spinola exciterent de grans murmures. Cette humeur pacifique ne regardoit que l'état public, car d'ailleurs il n'étoit pas ennemi des querelles poëtiques: il les soutenoit d'une maniere si emportée, que je ne croi pas que les Poëtes du Paganisme qui ont été si fameux par le fiel de leurs medisances, les Archilochus, & les Hipponax ayent pu entasser plus d'injures, ni faire un choix plus exquis de termes diffamatoires. Il en vouloit principalement aux ennemis decla-

* *Il publia l'une sous le nom de* Latinus Pacatus, *& l'autre sous celui de* Julianus Rosbecius.

(F) *Ces deux harangues . . . exciterent de grans murmures.*] Disons mieux, elles le penserent perdre; car on fit accroire au Prince Maurice qu'il y étoit offensé, & on debita que l'Ambassadeur de France avoit corrompu l'Auteur avec une bonne somme d'argent, pour l'engager à écrire sur la treve. Il falut que Baudius (a) écrivit au Prince, & au Secretaire du Prince pour sa justification, & qu'il deplorât sa destinée qui l'exposoit à une foule de malins calomniateurs, ou de sinistres interpretes de ses paroles. Je veux, disoit-il, que je n'aye pas assez conu tous les faits particuliers pour conseiller ce qui est le plus expedient à la patrie, s'ensuit-il que j'aye fait l'action d'un mauvais sujet, en disant librement ce que je pense dans une Republique comme la nôtre; *Quod (b) si per imprudentiam factum est, ut à recte suadendo mens aberravit, quandoquidem pleraque τῶν καθ' ἕκαστα me latent, circa quorum cognitionem recti consilii norma gubernari non potest: saltem nihil fecisse arbitror præter officium boni civis, si in regno ac domicilio libertatis, quæ sub ejus præsidio secura conquiescit, ausus sum uti felicitate temporum, quibus & sentire quæ velis, & quæ sentias fidenter effari liceat.* Dans toutes sortes de païs il n'y a que trop de gens qui s'imaginent qu'on ne peut raisonner autrement qu'eux sur les affaires d'Etat, sans être gagné par les ennemis de la patrie. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus éclairez; ils savent fort bien qu'avec un grand zéle pour le bien public, on peut opiner d'une maniere toute contraire à la leur; mais ils ne laissent pas de semer parmi le peuple que cette maniere d'opiner sent la trahison. Il faut qu'ils le fassent, afin d'empêcher qu'on n'ose les contredire. Que cela vienne ou de l'humeur soupçonneuse des ignorans (c), qui croyent qu'il n'y a de chemin droit que celui qu'ils suivent, ou de l'adresse des habiles gens, qui font acroire la même chose sans en être eux-mêmes persuadez, on est également à plaindre quand on se voit exposé comme Baudius à la fureur de la medisance. *Illud in universum obtinet*, dit-il, *(d) vitio humanæ malignitatis, ut nihil tam commode dicatur à viris alicujus famæ & existimationis quin læva interpretatione depravari possit . . . . Quid porro absurdius eo genere hominum qui me rumoribus distulerunt, quasi redemptus essem pretio ab amplissimo præside & Legato Jeanninio ut scilicet inanes logos pro insigni liberalitate rependerem, & succenturiarer doctor umbraticus viro in summis rebus trito ac subacto?*

(G) *Les vers qu'il fit pour Spinola.*] Le Marquis de Spinola étoit allé en Hollande, avant qu'il y eût rien de conclu ou pour la paix ou pour la treve. Baudius fit imprimer un poëme à la loüange de ce Marquis (e), mais il en retint les exemplaires jusques à ce que l'on vit plus clair dans l'affaire qui l'amenoit. Il en donna seulement aux amis les plus intimes. On ne laissa pas de savoir que ce poëme étoit imprimé, & peu s'en falut que l'Auteur ne fût bani (f): il n'évita cette peine que parce qu'il se trouva des gens équitables parmi ceux qui examinerent cette piece de poësie. Une infinité d'autres gens (g) auroient prononcé qu'on ne pouvoit loüer ce Marquis sans être traître à l'Etat, & Pensionaire de la Cour d'Espagne. Ils eussent cru du moins exterieurement, que quiconque ne parle pas ou n'écrit pas selon leurs passions & leurs prejugez, est necessairement un traître: & voilà ce que c'est que de ne pas considerer que la raison a diverses faces, & qu'elle ne se presente pas du même côté à toutes sortes d'esprits. Il y avoit même des raisons particulieres pour Baudius: il étoit bon Poëte; il lui venoit des pensées sur tous les sujets remarquables; l'arrivée du Marquis de Spinola en Hollande étoit un sujet de cette nature; il étoit donc très-possible que Baudius ne fit des vers sur ce Marquis que pour exercer sa Muse sur une belle matiere, sans aucune mauvaise intention contre l'Etat. Non seulement cela étoit très-possible, mais même très-vraisemblable. D'ailleurs l'esperance de quelques pistoles en recompense de quelques vers, est fort compatible avec une ame bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvoit dire de lui c'est qu'il n'avoit pas la passion du tems, c'est-à-dire un tour d'esprit à s'emporter, à s'effaroucher à la seule oüie du mot *Espagnol*. Il conservoit son sens froid; il souhaitoit le bien public tranquillement (h), sans passion, par raison seulement. Or le public a besoin de toute autre chose, & d'une haine machinale, & aveugle. Les discours qui nourrissent cette passion sont pour le moins la petite oye des maximes d'Etat, *arcanorum imperii*.

(a) *Voyez la 2. 3 & 4. lettre de la 3. centurie.*

(b) *Epist. 4. centur. 3. p. 320.*

(c) Homine imperito nunquam quidquam injustius, Qui nisi quod ipse facit nihil rectum putat. *Terent. Adelph. act. 1. sc. 2. Mr. Morus Præf. Notar. in Nov. Test. vouloit qu'au lieu d'*imperito, *on mit* semidocto. *Ce qu'il y a de certain c'est que dans la matiere dont il s'agit ici, il n'y a point de juges plus faux & plus temeraires, que les demi Savans.*

(d) *Epist. 3. cent. 3. pag. 319. Voyez aussi pag. 321.*

(e) Mitto tibi exemplum carminis quo gratulatus sum Marchioni Spinolæ, quum in hanc regionem illius ergo adveniret. Curavi, ut vides, illud typis excudendum. Sed ex consilio amicorum hactenus asservavi intra penetralia Vestæ, nec communicavi nisi cum paucissimis intimæ admissionis. Certe non est visum consultum, ut ipsi traderetur. Non quod illic quidquam sit indignum constanti viro vel bono cive: sed quia non videtur, &c. *Baudius epist. 86. centur. 2. pag. 287.*

(f) Pene mihi stetit exilio hæc editionis festinatæ temeritas, nisi sanior pars inspecto carmine me omni culpa liberasset. *Ib. pag. 288.*

(g) Pravo & sinistro ingenio nati sunt qui crimen & pene perduellionis scelus putant, si quis assurgere audeat in laudem hostis. Tales multos alit hæc ætas, & quidem inter eos sunt qui sedent ad clavum reip. sub quorum maxillis edendum. *Ib. Voyez aussi la lettre 95. de la 2. centurie p. 302.*

(h) Ego tamen si lentum hoc negotium sperato pacis eventu concludetur, ut ex intimis sensibus voveo, non dubitabo virum (*Marchionem Spinolam*) affari, & quidquid hujus est muneris meque omnem ipsi offerre, salvo jure patriæ libertatis. *Ibid.*

declarez du grand Scaliger. C'étoient des esprits mal endurans, & il auroit falu être bien fin pour faire qu'ils demeurassent en reste. Ainsi c'étoit une grêle reciproque, (*H*) & un bombardement alternatif entre l'Academie de Leide & le College d'Anvers. Je n'ai point trouvé que Baudius fasse mention de ses enfans, mais je sai qu'il laissa grosse * sa derniere femme, & qu'il se maria (*I*) pour le moins

* *Elle accoucha d'une fille apres la mort de Baudius. Voyez Casaubon* Epist. 794. pag m. 1012.

(*H*) *Une grêle reciproque & un bombardement alternatif.*] Voyez le livre intitulé, *Væ victis, lusus Rhetorum advaticorum adversus Leydenses eructationes, munerario Godefrido* (*a*) *Vrancken.* Il fut imprimé l'an 1609. On y fait mention d'un écrit que je n'ai point vu, que les Jesuïtes d'Anvers avoient publié l'année precedente contre un certain Schlaffius. On feroit une longue liste; si on cottoit tous les écrits imprimez en ce tems-là au Païs-Bas Espagnol contre les Professeurs de Leyde, & dans la Hollande contre les Jesuïtes. Baudius étoit un de ceux que les Jesuïtes attaquoient de la maniere la plus sanglante. Il est horriblement dechiré dans le *Væ victis.* Scribanius l'accommoda d'une étrange sorte l'an 1607. dans son *Commentarius in Dominici Baudei gnomas.* Baudius ne nioit point qu'il n'eût écrit avec trop d'emportement contre les Jesuïtes, & il temoignoit du chagrin de l'avoir fait: il esperoit même que les personnes équitables ne prendroient pas à la rigueur ce qu'il avoit accordé aux licences poëtiques; *Utinam rebus integris*, c'est ce qu'il écrit (*b*) à Swertius, *te monitore & consiliario essem usus! liber noster si non melior, saltem securior & lætioribus auspiciis exisset in lucem. Multaque nimis licenter effusa, vel privatis laribus inclusissem ne temere erumperent, vel, quod tutissimæ cautionis genus est, tardipedi deo commisissem. Nunc post culpam admissam serio ringor, verum haud gravate veniam impetraturus confido apud elegantioris notæ judices & benignos rerum æstimatores, qui non abrepti prejudiciis aut partium studiis, in causæ cognitione diligenter expendent, quantum publicis legibus ac moribus licentiæ Poëtarum concedatur .... Ante omnia & vellem & fuerat melius, non tetigisse unctos. Nec prudentissimo consilio factum esse confiteor, quod tela strinxerim in universam Sotericorum sodalitatem. Sunt enim ex iis multi, quos ob doctrinam & virtutis ac probitatis indolem revereor atque observo.* Dans une autre lettre où il avoüe que son style a été trop emporté, il espere que l'emportement dont on use contre lui l'excusera auprès des personnes équitables. Je viens de lire, continuë-t-il, un livre fait contre moi, qui est tout tissu de mensonges ridicules, quoi que le titre ne semblât promettre que la plume d'un bon (*c*) ami. *Serio* (*d*) *pœnitet quadam nimiæ acerbitatis foras erupisse, quæ domi continuisse, & vellem & fuerat melius ..... Verum ut rem natam intelligo, non erit mihi sollicite causa dicenda apud æquos judices. Ipsa enim adversariorum procacitas & convitia sine more effusa largam materiam mihi præbent non tantum ad sperandam absolutionem, sed ad consequendam laudem moderationis ac modestiæ. Vidi enim & evolvi hesterna die à capite ad calcem librum in me conjectum, &c.* Plusieurs raisons montrent que le livre qu'il venoit de lire est le (*e*) Commentaire *in gnomas.* Or ce Commentaire est un Ouvrage (*f*) de Scribanius; cependant Baudius le donne sans balancer à Rosweide, & avec tant de persuasion qu'il declare que rien ne sauroit lui ôter cette croyance: car, dit-il, les autres livres de ce Jesuïte & celui-ci se ressemblent comme deux goutes d'eau, même genie, même humeur, même style, même charactere. Concluez de là en passant que les plus grans Clercs se trompent au jugement de ces sortes de conformitez, & aux consequences qu'ils en inferent par raport à l'attribution des livres. *Non* (*g*) *possum demoveri ab ea sententia quin existimem ac prorsus persuasum habeam, editorem hujus præclari fœtus esse Patrem Heribertum Rosweidum. Nam non ovum ovo, nec aqua è puteo tam similis est aquæ, quam liber iste refert nobis indolem, genium & characterem, aliorum librorum qui ab eodem patre sunt expositi.* Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Baudius (*h*) qui craignoit de voir dans le Commentaire sur ses *gnomes* les infirmitez dont il se sentoit coupable, eut à ce qu'il dit la consolation de n'y trouver que des faussetez notoires à tous ceux qui le connoissoient. Pour l'ordinaire c'est le defaut des Satiriques; ils ne depensent pas assez en espions, ils imputent des crimes qu'on peut refuter, & n'imputent point ce qui est incontestable. Au reste Baudius desavouë l'Auteur Allemand qui avoit fait son Apologie en chaire contre le Commentateur des Gnomes. *Quidam* (*i*) *parasitaster parvulus è Germania huc adveniens me multum reclamante, impetravit à Senatu nostro Academico, ut sibi liceret publice pro mea dignitate scilicet adversus illum declamare. Ac ne quid ad summam sinisteritatis deesset, aut ut caput unctius referret, etiam orationem illam in vulgus edendam curavit. Testari possum ex animi sententia, mihi factum istud vehementer displicuisse. Satius enim erat me deseri ab omni patrocinio, quam à tam infirmo tibicine causam nostram sustentari.* J'ai encore à dire que les emportemens dont Baudius temoigne le plus de repentir, sont ceux qui concernent les Princes & les têtes couronnées. Il ne fit pas même quartier au Roi de France qui étoit allié de la Republique. *Sed* (*k*) *horrifica dictu sunt quæ in Lojolitas, in editorem Amphitheatri, in impurissimum Schoppium stringimus. Atque utinam hoc fine sese cohibuisset styli nostri procacitas. Sed in Pontificem, in Philippos, in Archiduces, in partium duces evomit virus acerbitatis suæ, nec parcit ipsi Liligero regi.*

(*I*) *Qu'il se maria pour le moins deux fois.*] Il parle de la mort de sa femme dans une (*l*) lettre du 10. de Mars 1610. & il écrit (*m*) le 21. de Fevrier 1613. qu'il s'est remarié. *Opinor jam te ex fama audiisse me choro maritorum iterum esse adscriptum.* Je n'ai pas eu le tems de consulter toutes ses lettres page par page, ainsi je ne saurois bien repondre s'il fait mention du tems où il épousa sa premiere femme, ni s'il dit qu'il en ait eu des enfans, ou non; mais je sai bien que cette femme en avoit eu d'un autre

(*a*) *C'est le veritable nom d'un Jesuite dont Alegambe fait mention pag. 162. cependant il atribuë le* Væ victis *p. 337. au Jesuite Maximilien Habbeque.*

(*b*) *Voyez la lettre* 86. *de la 2. centurie pag.* 286.

(*c*) *Il dit la même chose pag.* 276. *touchant le Commentaire* in Gnomas.

(*d*) *Epist. 75. centur. 2. p. 269. datée du* 10. *de Novembre* 1607.

(*e*) *Voyez touchant ce livre & par occasion touchant Baudius le Journal Chronologique de St. Romuald au 17. de Juin.*

(*f*) *Voyez Alegambe pag.* 72.

(*g*) *Epist. 75. cent. 2. p.* 270.

(*h*) Verebar, ne curiosus alienarum papularum observator, ea mihi ex vero objiceret quæ serio conscientiam remorderent, & diligentius vivendi necessitatem imponerent. Nunc quæ de me inclementer dicit, pleraque talia sunt ut risum non bilem moveant iis qui me norunt, nec ad alios judices provocandum habeo, quam qui oculis & sensu communi non destituuntur. *Epist.* 86. *cent.* 2. *pag.* 288.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Epist. 58. cent. 3. p.* 426.

(*l*) *C'est la 14 de la 3. centurie.*

(*m*) *Epist. 3. cent.* 4.

moins deux fois, & que ce n'eſt pas le bel endroit de ſa vie. Le vin & (K) les femmes

autre mari ; car Baudius fait mention d'un (z) fils, & d'une fille de ſa femme, & il ſe (a) plaint même de la mauvaiſe économie de cette fille. Le gendre que Theophile (b) donne à ce Profeſſeur, pourroit bien être le mari de cette mauvaiſe menagere. Peut-être auſſi que par un defaut d'attention, Theophile apella gendre celui qui n'étoit que *privignus.* L'Auteur du *væ victis* remarque que Baudius (c) n'avoit point d'enfans.

(K.) *Le vin & les femmes ont été les deux écueils.*] Comme cette remarque ſera un peu longue, j'y ferai des *à linea.*

I. Sur le premier chef il ne nioit point la dette ; voyez trois beaux paſſages ſur ce ſujet à la tête de ſes lettres tirez de ſes propres lettres. Je ne raporte que le premier ; (d) *Concurrant omnes, non dicam ut ille Satyricus, augures, baruſpices, ſed quidquid eſt ubique hominum curioſorum, qui in aliorum acta tam ſedulo inquirunt, ut ea fingant quæ nunquam fuerunt, nihil inveniet quod in nobis carpere poßit livor, quam quod interdum ad exemplum priſci Catonis liberalius (e) invitari nos patimur, nec ſemper conſiſtimus intra ſobrietatem veterum Sabinorum. Huic quoque peccatulo indies moderari conamur, & pulchre procedit.* Puis qu'il confeſſe ſon peché on n'a que faire de produire contre lui le temoignage de Scriverius, qui ſuppoſe que Charon ayant mis au choix de Baudius, ou de demeurer dans l'autre monde, ou de retourner en celui-ci à condition de boire de l'eau, & de reprendre ſa premiere femme (f), Baudius choiſit le premier parti. Voici dejà quelque choſe qui concerne le ſecond chef ; Scriverius n'eût point fait une telle ſuppoſition, ſi Baudius eût été en bon menage avec ſa premiere femme.

II. Jamais homme n'eut moins de beſoin que lui de conſolation quand il la perdit. Son bon ami Heinſius ne put s'empecher d'en faire des plaiſanteries en vers & en proſe qu'il lui adreſſa ; il écrivit à Grotius ſur la même choſe ; il lui dit que nôtre ſiecle ne cedoit point à celui qui avoit vu un Xenephon continuer le ſacrifice nonobſtant la nouvelle de la mort d'un fils, ni à celui qui avoit vu Q. Martius aller de l'enterrement de ſon fils au Senat ; Baudius, lui dit-il, s'eſt énivré le jour qu'il a enterré ſa femme (g), il n'a rien laiſſé à faire aux conſolateurs, il s'étoit dit efficacement avant leur venuë tout ce qu'ils auroient pu imaginer ; le vuide qui eſt dans ſa bourſe lui peſe infiniment plus que le vuide que ſon lit vient de ſouffrir ; je lui ai fait toucher quelque argent, cela lui a recreé tous les eſprits ; car au lieu de cet air ſombre, & (h) de ces yeux fichez en terre qu'on lui voyoit tout comme ſi ſa femme eût vêcu encore, au lieu, dis-je, de ce grand abatement, je l'ai vu paſſer tout d'un coup à une eſpece de gayeté. Toutes ces pieces d'Heinſius ſont divertiſſantes. Mais cette ſtoïcité n'eſt pas le plus grand ſujet de blâme pour Baudius par raport au ſexe. Nous allons voir de plus fâcheux incidiens.

(g) Baudius noſter eo ipſo quo uxorem extulit die vinum guſtare voluit. . . omnia ſolatia quæ exulceratis adhiberi mentibus ſolent ipſe occupavit. Nihil amicis in luctu reliquit quod vel impatienti ſi poſſent. *Ibid. pag.* 12. (h) Stabat antea demiſſo vultu ac triſti, uxorem ejus vivere adhuc crediſſes. *Ibid pag.* 13.

(z) *Epiſt.* 8. *centur.* 4. *p.* 486. *& alibi.*

(a) *Epiſt.* 22. *cent.* 3. *p.* 344.

(b) *Ci-deſſus p.* 452. *col.* 2.

(c) Natura quamvis liberos neget tibi Effœte BURDI, nec tibi BAUDI, tui Similes parentis Hecubi filios creet. *In Epicitharisma te pag.* 13.

(d) *In epiſtola quadam ad Curatores Academiæ. C'eſt la* 33. *de la* 3. *centurie dans l'édition de* 1650. *le paſſage eſt pag.* 361.

(e) *Il exprime plus galamment cela au* 2. *paſſage,* Malignitas obtrectatorum nihil aliud in nobis ſugillare poteſt quam quod nimius commodus ſim convivator, & interdum largius adſpergor flore Liberi Patris. *Epiſt.* 26. *cent.* 3. *pag.* 350.

(f) *Voyez le livre intitulé* Dominici Baudii amores, *pag.* 14.

Dès qu'il fut entré en France il s'arrêta ſi long tems à Caen, que le bruit courut (i) qu'il ne pouvoit ſe ſeparer d'une femelle qu'il y aimoit. Il le nia, & dit que les riſques qu'il auroit courus dans le voyage avoient été cauſe d'un ſi long ſejour. Il dit auſſi que malgré les oppoſitions des Profeſſeurs il auroit pu enfin enſeigner le Droit à Caen, s'il ne ſe fût engagé ailleurs. Il donne une très-mauvaiſe (k) idée de cette Univerſité quant à la Faculté de Droit.

Scriverius (l) a cru que Lipſe parloit de Baudius lors qu'il écrivoit à Barclai l'an 1599. *Scribit ad me, queritur, ſed parum aperte & ulcus aliquod ſermonum ea veſte tegi equidem odoror. Si leve curatu, parum eſt : ſin pravum aliquod &* δυσίατον (inſanabile) *doleo cauſſa præclari ingenii quod ſeſe (ah temeré, ah ſtulte) in barathrum & præceps dedit.* Quis illigatum te triformi Pegaſus expediet Chimeræ ? *Sed meliora opto.* Cela ſent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaiſe galanterie.

Afin de finir par l'endroit le plus vilain j'anticiperai ſur l'ordre du tems, & dirai ici qu'il avoit fait des promeſſes de mariage qu'il n'avoit pas tenues. Quand il ſe vit veuf, & preſſé par ſa miſere & par ſon temperament de chercher une autre femme, il chargea deux de ſes amis de l'informer en quel état étoient les biens de cette ancienne Maîtreſſe, & leur declara que pourveu qu'elle fût riche, il étoit tout prêt à l'épouſer preferablement à une autre. Il ne doutoit point qu'il n'en fût encore aimé. *Veteribus (m) amoribus meis ex animo volo, nec ullam præoptaverim, ſi ad cæteras dotes accedat etiam copioſus imber qui olim per impluvium defluxit in ſinum Danaes.... Niſi moleſtum eſt, velim aliquid temporis impartiare diſquiſitioni, quo loco res ejus ſitæ ſint. Nam quin vivat noſtri memor, & non immunis amorum, nullus dubito.* La reponſe qu'on lui fit fut une preuve qu'il avoit eu trop bonne opinion de lui-même ; la Dame declara qu'elle n'aimoit point les grans buveurs. Baudius comprit de reſte ce que cela vouloit dire, & trouva dans ce refus un ſoulagement de conſcience, car il ſe faiſoit un ſcrupule de n'avoir pas tenu ſa promeſſe, & il ſe voyoit alors degagé puis qu'on ne vouloit point de lui. *Etſi (n) ſincero affectu nympham illam proſequor, tamen magis liberandæ fidei religione, & veterum repromißionum ultro citroque ſtipulatarum memoria adductus ſum, ut conſortium ejus ambire non dedignarer, quam formæ lenocinio, vel divitiarum conditione . . . . Gaudeo (o) me bona cum nymphæ ejus gratia liberatum eſſe nexu veteris promißi, καὶ διπλόης συναλλάγματος, cujus adhuc me nonnulla inceſſebat ſuperſtitio.* Remarquez bien que tous ces ſcrupules de conſcience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au deſſein d'executer ſa promeſſe. Cette condition étoit que ſon ancienne Maîtreſſe (p) fût riche, car autrement il declaroit qu'il ne l'épouſeroit point, & pour adoucir ce qui pouvoit être de trop dur dans cette reſolution, il ajoûtoit qu'en cela il ne conſideroit que l'interêt de cette femme ; car, diſoit-il, ne ſeroit-ce pas un grand inconvenient pour elle, ſi nous faiſions des enfans qui n'auroient à eſperer de nous d'autre ſucceſſion que la miſere & la

(i) Non poſſe me hinc à muliercula divelli quam impotenti amore depercam. *Epiſt.* 16. *centur.* 1. *pag.* 36.

(k) Timuerunt ſibi Juridici Profeſſores ne ego... eos de imperitiæ poſſeſſione dejicerem . . . . Præſes de quo retuli verbis acribus homines iſtos caſtigavit eoſque aſſimulavit Draconi Heſperidum hortorum. Tenes quorſum. Quid multo? frementibus miſeris iſtis leguleis partim odio religionis, partim conſcientia inſcitiæ ſuæ perfectum eſt ut qui Leidæ gradum accepiſſent, legitime promoti viderentur. *Epiſt.* 23. *centur.* 1. *p.* 45.

(l) *Voyez* Amores Baudii *au commencement.*

(m) *Epiſt.* 22. *centur.* 3. *p.* 345. *datée du* 1. *de Juin* 1610.

(n) *Epiſt.* 26. *cent.* 3. *p.* 349.

(o) *Ibid. pag.* 351.

(p) *Elle étoit alors veuve.*

femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa reputation a fait naufrage. Cela

(h) *Il avoit bonne opinion de lui-même; il dit dans la même lettre qu'il n'est pas si épuisé qu'il ne puisse trouver une femme de merite, encore qu'il ait été assez fou pour rechercher long-tems une impertinente Xantipe.* Non adeo exarui ex amoribus & humoribus, ut bona mea sapienti fœminæ venditare non possim, etiamsi tam insipienter circa Sophiam deliraverim ut mihi Socratica fides objecta sit. *Pag.* 480.

(a) *Epist.* 24. *cent.* 3. *p.* 347.

(b) *C'est-à-dire* famem & sitim, *la faim & la soif.*

la faim. *Tu (a) vero me tacente satis intelligis quam parum ex usu utriusque foret, (b) τὸ λιμὸν καὶ τὸ πενίαν infelici contubernio invicem sociari. Quocirca nisi tam bene fundatum sit patrimonium amicæ, quam unice diligo, ut sine notabili incommodo nostris difficultatibus mederi queat, in rem communem est ut aliud mihi subsidium prospiciam. Quod ne in eam partem velit interpretari, quasi quidquam detrimenti ceperit amor ille pristinus, quo juvenculam forma & ætate florentem sum complexus, testor ex animi sententia me hoc ejus causa facere, ne liberos educemus in spem egestatis atque esuritionis.*

Il jetta ses vües ailleurs, savoir sur une certaine Sophie, en qui il ne trouvoit rien de bon que les richesses. Elle avoit un pere très-brutal dont il reçut mille duretez, & il fut un tems qu'elle secondoit son pere, & qu'elle se plaignoit d'avoir été enlevée. Apparemment elle avoit fait une promenade de quelques jours avec Baudius, car c'étoit alors une des galanteries du païs. Baudius trouvoit cette plainte fort ridicule, & très-propre à flêtrir l'honneur de Sophie, & il disoit par allusion au procés que Fimbria fit à Scevola, qu'elle ne se devoit plaindre que de ce que le poignard n'avoit pas été enfoncé jusques au bout. *(c) Nihil habet quod de nobis queratur, nisi forte velit eam intentare accusationem quam adversus Scævolam . . . quod scilicet non totum telum corpore receperit.* Sophie se radoucit, & parut desaprouver les brutalitez de son pere; Baudius ravi de cela ne parloit que de mariage, quoi qu'il conût bien que cette Maîtresse n'avoit nul merite, mais seulement une bonne dot. Le dernier (*d*) obstacle fut enfin levé: c'étoit la promesse de mariage que Baudius avoit faite à une servante prostituée qui le sommoit en justice de lui tenir sa parole; & je croi qu'après cela le mariage avec Sophie s'accomplit. Voici quelques passages qui prouvent les mauvaises qualitez de cette femme, & la brutalité de son pere: *Hesterna (e) die graviter apud Rectorem questus sum de . . . Renovavi etiam veteres offensas quod me in causa desipientis Sophiæ allocutus esset tanquam vitæ iratum, & candidatum patibuli. Sed Sophiam istam suis moribus ulciscendam permitto, si quidem rata habet quæ barbarus parens in me rustice & inciviliter designavit: nam contrarii rumores ad me deferuntur. Nonnulli dicunt tam honorifice & amice de nobis loqui: quod si ita est, recte & ordine facere ipsam arbitror, καὶ γὰρ τότε λῷον εἴη, & tunc paratus sum omnium præteritorum memoriam fideli amnestia ex animo delere, καὶ μὴ μνησικακεῖν. Sin talia flagitia probat, nunquam eam sermone fuero dignatus. Sunt enim qui dicant me ab ipsa proscindi tam cruentis convitiis, quasi crimen sit quod vivam.* Voilà un homme assez debonnaire; il avoit déjà marqué qu'on pouvoit l'appaiser facilement. *Reversus (f) domum . . . optata omnia comperi de mea* Sophia, *quæ me absente ancillam lecti & arcanorum sociam misit ad patrem scitatum . . . super nostra majestate, an durius accepissem plenam familiaritatis repulsam, & an fera bestia factus essem amissa voluntate revertendi. Ego vero oculum mihi exsculpi malim, quam pati ut tam opima conditio elabatur è manibus.* Cette debonnaireté seroit moins honteuse sans la misere où Baudius se trouvoit reduit, & sans les grans biens de sa Sophie. *Plerique (g) putant hanc labem non alia conditione deletum iri, quam si insulsum pecus uxorem duxero, cui præter* Sophiæ *nomen nihil adest humani cordis. An ideo pereundum erat Pompejo magno, si Lucullus non esset luxuriosus? Ego invitam cogere non possum ut velit esse conjux invicti Jovis, & tanti non est ut vel illi, vel furioso parenti supplicem. Dos tamen non esset adspernanda, nisi marita foret, & posset absque muliebri capite contingere. Postquam . . . reversus fuerit, persuasu amicorum decretum est mihi jacere novissimam aleam, & exquirere an mecum lege fidelis καὶ τῆς ἀδόλου ἀμνηστείας pacisci velit. Paratus sum ex animi sententia conceptis verbis jurare μὴ μνησικακεῖν: dum & ipsa levitatis culpam agnoscat, & parentis furias non approbet. Si tergiversabitur, relinquam illam ulciscendam suis moribus, & aliam (h) consortem invenero quæ melius intelliget suam felicitatem.* Quelques jours auparavant il avoit eu plus de cœur, il vouloit faire une derniere tentative, mais il souhaitoit presque d'être encore refusé, tant cette sotte creature & son brutal pere lui deplaisoient. *Heri (i) mihi Heinsius noster adfuit, & rogatu meo adductus, partim sua sponte incitatus, recepit in se munus colloquendi serio cum Festo Hommio περὶ τῆς Σοφίας. Is tenet clavum imperii, & patris animum habet in sua manu. Sed summa cum æquitate exspecto quemlibet eventum, & prope est ut malim repulsam, ita me tædet & contumeliarum parentis, & insulsorum filiæ morum, quæ præter nomen non possidet micam salis.*

(c) *Epist. ad Grotium in Baudii amoribus pag.* 85.

(d) *Voyez la* 93. *lettre de la* 3. *centurie p.* 465. *& la* 18. *de la* 4. *p.* 496.

(e) *Epist.* 99. *cent.* 3. *pag.* 472. *datée du* 2. *Juillet* 1612.

(f) *Epist.* 92. *cent.* 3. *pag.* 463. *datée du* 30. *Mars* 1612.

(g) *In Baudii amoribus pag.* 95. *& dans la* 1. *lettre de la* 4. *centurie pag.* 479. *datée du* 21. *Juillet* 1612.

(i) *Epist. ultima centur.* 3. *pag.* 475. 476. *datée du* 11. *Juillet* 1612.

Nous voici à la plus honteuse scene. Baudius entretint assez long tems une concubine. C'étoit une servante qui servoit de plastron à quantité d'Ecoliers, & qui se sentant grosse jetta le paquet sur la tête du seul Baudius. Elle soutint même qu'il lui avoit fait une promesse de mariage, & l'ajourna devant les Juges pour le faire condamner à lui tenir sa parole. Cette affaire fut scandaleuse & risible en même tems: il faudroit conoître peu le public pour ignorer qu'elle fit plus rire, qu'elle ne causa de scandale. Les superieurs de Baudius ne purent pas dissimuler, ni s'empêcher de le flêtrir en le suspendant de sa charge. Les railleries où il se voyoit exposé l'obligerent (*k*) à faire un voyage à Gand. Il paroissoit douter que cette servante fût grosse, mais il craignoit qu'elle ne jurât en accouchant qu'il étoit le pere du poupon; c'est pour cela qu'il suplioit ses amis de faire en sorte qu'une carogne comme celle-là ne fût point reçuë à faire serment: & il offroit de faire de son bon gré ce que les loix de l'humanité demandent, c'est-à-dire d'avoir soin de la creature qui naîtroit, mais il lui étoit dur d'y être contraint: *Periculum (l) enim est in mora, nam propinqua partitudo appetit, siquidem paritura est, nam permulti dubitant num sit gravida, quod si est;*

Sublimi feriam sidera vertice.

Cuperem inseri mandato, non esse illi scorto publice diffamatissimo deferendum jusjurandum tempore partionis, nec habendam fidem in designando parente tam multorum capitum.

Cum suis vivat valeatque mœchis,
Quos simul complexa tenet trecentos.

(k) Inter alias causas quæ me moverunt ut in viam me darem hæc fuit non infima, ut prudenti absentia subterducerem me ab importunis conjugii disparis congratulationibus, quibus cottidie aures meæ circumsonabantur. *Epist.* 90. *centur.* 3. *pag.* 462. *datée de Gand le* 4. *Decembre* 1611.

(l) *Epist.* 93. *cent.* 3. *pag.* 465. *datée du* 28. *Mars* 1612.

Cela le fit mepriser, & ses amis mêmes en firent des plaisanteries. Il ne faut pas nean-

Ego nihilominus sponte mea incitatus faciam quod officium humanitatis injungit. Sed cogi Baudium non decet, non oportet à tam prostituti pudoris scorto. En tout cas il aimoit mieux nourrir l'enfant d'autrui, que d'abandonner une creature humaine; & il se consoloit par la raison que ce seroit une preuve de sa vigueur masculine, & que cela ne nuiroit point à l'avenir à Sophie sa future femme, qui seroit un champ à la culture duquel il reserveroit desormais toutes ses forces. *Ut (a) ut res cadet, nihil mihi evenire potest tristius aut deterius quam quod animo præcepi, & mecum ante peregi. Nempe futurum, ut perjurio caput alliget, & ὑποβολιμαῖον obtrudat heroi Baudio. Quid tum postea? malo agnoscere alienum, quam fœtum humanum non ali. Testimonio erit me marem esse, & viri munia posse fungi. Nihil inde abradetur in posterum meæ Sophiæ, cujus arvo familiari reservabitur*

Quidquid in arte mea possum promittere curæ.

Il ne nioit point qu'il n'eût promis mariage à cette servante, mais il pretendoit qu'une vilaine creature comme celle-là ne meritoit point d'être comprise sous le benefice des loix: il ne croyoit pas qu'on fût obligé de garder la foi à cette espece d'heretiques, & il se souvenoit de l'avoir lu dans le Code, mais il ne pouvoit point citer l'endroit. Il pria Grotius de faire citer cette loi par son Avocat, afin que ce fût un coup de foudre qui fit cesser les poursuites de sa putain. Et comme il n'y avoit que les pretensions de cette servante qui empêchassent la Maîtresse de Baudius de donner les mains au contrat de mariage, il prioit instamment son ami de se hâter. *Domum (b) reversus audivi nuncium perquam optabilem de meis amoribus. Omnia eveniunt ex animi sententia, nec quidquam deest ad votorum summam, nisi ut eximam scrupulum de pollicitatione matrimonii cum exoleto isto propudio, labe & tabe meæ famæ & existimationis. Hanc tu pestem ac perniciem si amolitus fueris pro dignitate muneris quo fungeris, & pro auctoritate qua merito vales plurimum, solidiorem capies gloriam, quam*

- - - Diram qui contudit hydram,
Notaque fatali portenta labore subegit.

Tam viles personæ, tam diobolares victimæ publicarum libidinum, non sunt dignæ observatione legum, ut memini aliquando legere in corpore Juris, sed locus non occurrit memoriæ. Quæso te ut hisce literis perlectis continuo cures accersendum advocatum vander Werven, qui legem horrendi carminis dictet, cujus obnunciatione fulminari possit fatalis illa fundi nostri calamitas. Hoc ego beneficium tanti faciam, ut nemini plus in vita sim unquam debiturus. Sed matures oro, nam amanti, & animo cupienti nihil satis festinatur. Voilà ce qu'il écrivoit le 28. de Mars. Il n'étoit pas hors d'affaire au mois de Juin; la servante esperoit toûjours d'être épousée ou de gré ou de force, & Baudius (c) n'osoit se produire devant sa Maîtresse pendant le procés de la concubine. Il vouloit faire une transaction avec celle-ci, & il pria Grotius de la dresser: il esperoit que la Creature intimidée par des menaces signeroit cette transaction. *A (d) tuo discessu nec patrem τῆς ἀσόφου Σοφίας allocutus sum, nec me conveniendum curavit Mercurii mater, nisi quod audio eum adhuc pascere ebriosas, futiles & furiosas spes de matrimonio.*

- - - sed prius Appulis
Jungentur capreæ lupis.

Quid mihi autor es ut faciam? Exspectem litis eventum? hoc spissum est amanti, cujus animo nihil satis festinatur. Quanquam hisce nugis jam longum valedixi, saltem inducias pepigi. Cuperem ad me mitti per hunc ipsum nuncium formulam transactionis, quam ipse concepisti. Spero me effecturum injecto metu majoris malitatis ut cupide subsignet, & voluntariam condemnationem subeat. L'affaire étoit encore indecise (e) au mois de Juillet suivant, & Baudius trouvoit fort étrange qu'on ne chassât pas hors du païs cette (f) coquine. Il crut qu'on lui laissoit cette voisine, afin que l'indignité de tant d'affronts le portât à se retirer. *Video (g) hoc agi ut contumeliis haud tolerandis ἀγήνορι θυμῷ adigar ad dispiciendam pedum viam, & quærendam haud inglorii atque inopis exilii sedem.* Enfin il termina cette affaire non pas par une sentence de Juges, mais par voye d'accommodement le 10. d'Octobre 1612. (h) Il donna le moins qu'il put, *redemi me captum quam potui minimo*, après quoi il ne tarda gueres à se marier. Il écrivit (i) à Pierre Rubens qu'il étoit fort content de sa femme: je ne sai point s'il changea de sentiment, mais quoi qu'il en soit ce mariage ne fut pas de longue durée. Baudius mourut le 22. d'Août 1613. reduit à un miserable état par un (k) delire. Ses meilleurs (l) amis se moquerent de ses folies d'amour. L'un d'eux (m) le propose pour exemple à tous les incontinens, & les exhorte à se refrener par les remedes les plus austeres, plûtôt que de lâcher la bride à leurs convoitises comme Baudius:

Quisquis es, exemplo tanti moveare mariti,
Parce libidinibus luxuriose tuis.
Addita sit potius lascivo fibula membro,
Ut vindicta tuam transeat ista domum.

Plusieurs sans doute diront qu'il eût mieux valu indiquer en marge où l'on peut trouver les choses, que de citer tant de passages de cet Auteur; mais plusieurs autres seront bien aises qu'on leur épargne la fatigue de chercher. C'est pour l'amour des paresseux, dont le nombre n'a jamais été aussi grand qu'il l'est dans ce siecle, que j'ai pris la peine de ramasser ce bouquet de plusieurs passages de Baudius. Ils sont imprimez en different caractere: qui ne voudra pas les lire conoîtra facilement ce qu'il doit sauter. On auroit tort de se plaindre que je trouble le repos des morts, car je ne dis rien que les amis de Baudius n'ayent publié, & que d'autres Auteurs n'ayent apris au public en divers tems. Voyez

(a) *Epist. 92. cent. 3. p. 464. écrite le 29. Mars 1612. lors qu'on disoit que la servante étoit prête d'accoucher,* fertur esse ἐν ὀδύνῃ, *sed nullus credo licet illi plurima manet lacryma.* Sunt enim quibus non potest persuaderi eam esse gravidam, & ego quidlibet credo posse cadere falsimoniæ, fraudis & malitiæ in tam profligatam, perditam atque intestabilem fœminam.

(b) *Epist. 93. cent. 3. pag. 465. datée du 28. Mars 1612.*

(c) Hoc nisi fundamentum præstruatur non sinit θυμὸς ἀγήνωρ ut viam affectem ad meam divam quæ non intelligit sua bona: nec ideo tamen demovebor ab amandi proposito quandiu spes aliqua supererit expugnandi ferreum istud pectus. *Epist. 96. cent. 3. pag. 468. datée l'onziéme Juin 1612.*

(d) *Ibid.*

(e) *Voyez la lettre 99. de la 3. centurie pag. 473. & la 1. de la 4. centurie pag. 478.*

(f) Tot justitiæ Antistites unicam maleficam Circen quæ meos sensus venenavit amoliri non possunt, saltem ut Leidam contagione sua & ædes meas noxia vicinitate non infestet. *Epist. 1. cent. 4.*

(g) *Ibid.*

(h) *Epist. 18. centur. 4.*

(i) *C'est la 3. lettre de la 4. centurie pag. 482. datée du 21. de Fevrier 1613.*

(k) Delirio ac vigiliis continuis misere attritus, omnique tandem robore exutus. *In vita ejus.*

(l) *Voyez le Recueil publié par Scriverius l'an 1638. intitulé* Baudii Amores. *Vous y verrez à la page 77. un* Cento Virgilianus *de Daniel Heinsius* ad Dominicum Baudium, qui postquam ignarus cum ancilla, cum qua tum alii, tum plurimi scholastici consuerant, aliquamdiu congressus esset, solus præter exspectationem prole ab ea est donatus.

(m) *Scriverius in Epitaphio Baudii, pag. 135. Baudii Amorum.*

neanmoins croire sur le premier chef tout ce que le (*L*) satirique Scioppius a publié. C'est un pas glissant pour la bonne renommée que certains temperamens. On ne peut nier que Baudius ne fût de complexion amoureuse. Il n'étoit encore que Proposant * lors qu'il se laissa coiffer d'amour pour une fille qui logeoit chez son Professeur Lambert Daneau. Les remarques nous en diront davantage. Il étoit trop libre dans ses sentimens, & même dans ses discours; il ne s'accommodoit pas avec assez de prudence aux prejugez du tems & des lieux; cela n'étoit que trop capable de lui faire de dangereux ennemis, & de l'exposer aux mauvais effets de leurs jugemens temeraires †. Il consultoit trop les idées Platoniques, & de là vint qu'il fut un peu trop scandalisé des disputes qui s'éleverent en Hollande. Il en tira de mauvais augures dont les uns ont été faux, & les autres vrais. Il crut que (*M*) cela feroit changer le gouvernement, il s'est trompé; il crut

* *Voyez sa 26. lettre, centurie 2. pag. 224.*

† *Voyez la remarque M.*

Sss 2 que

(a) In infelice literato p. 11.

(b) Specimen Bibliosophistarum Gedanensium editum à Schelgvigio.

Voyez Spizelius (*a*) qui cite un livre (*b*) que j'aurois bien voulu consulter: il fut imprimé l'an 1675.

(*L*) *Tout ce que le satirique Scioppius a publié.*] Il en dit trop pour meriter d'être cru; le maquerelage le plus infame, & la Magie sont les exploits qu'il lui attribuë. On ne peut honnêtement mettre en François son Latin. Voici donc l'original: *Baudius* (*c*) *Parisiis ubi multis annis in concubinatu summa cum infamia & velut* quadruplatoris *filium decebat vixit, non tantum magiæ deditis, incantatoribus & sortilegis ædes suas aperuit, & concubinæ suæ filiolam ad peragenda nefaria sacra commodavit, Dæmoniumque de thesauris reconditis, inprimisque de Petronio utrum is alicubi integer exstaret, consuluit; sed etiam amicis quibusdam majorem quandam ingenii divinitatem præferentibus ejusdem concubinæ filium, puerum non inelegantem turpissimus Leno prostituit, ut cum postea tumentibus pueri mariscis scelus propalatum iri metueret, quo minus eum veneno contubernales tollerent, minimè impedivit, actumque jam de misello puero fuerat nisi unius contubernalium acumine expediti fuissent, anicula, quæ morbo mederi sciret, inventa. Hæc nequaquam à me fingi, neminem paulò humaniorum Parisiis ignorare puto.* Mais si ces choses étoient si conuës à Paris, d'où vient que le premier President donne Baudius à son fils pour Secretaire dans une Ambassade? Scioppius inventa cela ou l'aprit par des contes mal fondez, & le divulga pour se venger des injures que Baudius lui avoit dites, dès (*d*) avant même que le Scaliger Hypobolimæus eut paru.

(c) Amphodites Scioppiana, pag. 166.

(d) Voyez la 79. lettre de Baudius de la 2. centurie pag. 276.

(*M*) *Il crut que cela feroit changer le gouvernement.*] Il faut l'entendre lui-même; il declare que si la conscience & la religion ne l'eussent retenu, il seroit allé ailleurs depuis long tems, & que les violentes disputes des Theologiens, & plusieurs autres desordres lui faisoient craindre, que l'Ouvrage de la Reformation ne devint dangereusement malade. *Nisi* (*e*) *me in his locis conscientiæ scrupulus, & religionis vinculum attineret, jampridem captum esset augurium de migrando, nec Leida spes meas includeret. Quanquam non pessime mecum agitur. Sed nec ea nostri ratio habetur, quam oportuit. Theologorum etiam nostrorum dissidentes sententiæ, & virulentæ concertationes, odia fratrum quæ ne morte quidem finiuntur, aliaque nostræ militiæ flagitia, pene efficiunt ut & illud superbum nomen reformatæ religionis, & ipsa causa incipiat mihi esse dubiæ sanitatis..... Præsagit mihi animus imminere his Provinciis fatalem rerum commutationem, & ex intestinis vitiis rediturum aliquando veteris imperii desiderium. Suspectus sum multis, & charus acceptusque non paucis, quod voce & stilo passim inculco subditorum obsequia in legitimos Principes, & pleno ore decanto veras laudes Archiducum.* Je ne doute pas que Baudius ne proposât avec trop d'indiscretion & trop de hardiesse la doctrine dont il parle, *de l'obeïssance des sujets.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût odieux à plusieurs personnes. Il osa bien inferer ce dogme dans une these publique; & il est à remarquer que ses superieurs Academiques n'exigerent point qu'il l'effaçât, mais seulement qu'il avertît la jeunesse de ne point embrasser mal-à-propos ces sortes de sentimens. *Quærit* (*f*) *primum ex me an statuissem præsidium & auctoritatem suffragii commodare defendendis corollariis periculosæ aleæ plenis, ut est disputare in ambas partes, An religio sit de substantia reipublicæ, & negare fas esse subdito privatoque homini ob causam religionis arma sumere contra Principem, & id generis alia. Respondi, causam non videri cur in hoc atrio libertatis non sit fas absque pervicacia sentire quæ velis, & quæ sentias exprimere. Tamen rogatus ut admonerem juventutem ne temere & absque delectu talibus axiomatis assensum præberet, significavi me facturum.* Jamais homme ne fut plus propre que Baudius à se faire des ennemis par la liberté de sa langue, & par ses maximes: nous faisons la guerre, disoit-il, (*g*) aux plus puissans Princes du monde, & nous sommes sous la ferule de cent petits maîtres. Voyez la liberté qu'il se donne de censurer les Theologiens qui avoient condamné Vorstius sans l'entendre. Voyez les consequences qu'il fait craindre, si on leur permet de decider de l'honneur & de la dignité des gens sur des presomptions, sur des soupçons, sur des ouï dire. *Evadet* (*h*) *ista effrenis audacia in optimi cujusque deformationem, si præjudiciis, suspicionibus, rumusculis & susurris tantum licentiæ permittitur, ut fama & fructu dignitatis exuantur viri doctrina meritisque spectabiles. Sed de negotio fratrum, & sacrati gregis, dabitur alias opportunior disserendi locus.* Encore un coup, c'étoit un homme fort propre à se faire des ennemis, & je ne m'étonne pas qu'on ait semé contre lui tant de calomnies atroces. Il fit un voyage en Flandres l'an 1609. Pendant son absence on repandit mille contes, qu'il s'étoit allé revolter, qu'il étoit deja pourvu d'un bon Benefice, qu'il s'étoit fait Moine, & cent autres choses de cette nature qui donnerent lieu à la 33. lettre de la 3. centurie. Il l'écrivit à deux de Mrs. les Curateurs: tant il craignoit les plus ridicules sottises de la renommée.

(e) Epist. 72. Centur. 3. pag. 432. 433. datée du 9. de Mars 1610.

(f) Epist. 99. centur. 3. pag. 471.

(g) Bellum gerimus contra potentissimos mundi monarchas, & servire cogimur istis minutioribus satrapis. Epist. 82. cent. 2. pag. 278.

(h) Epist. 33. cent. 3. pag. 362.

que cela formeroit (*N*) un schisme; il a eu raison. Au reste ceux qui ont publié ses lettres ont procuré plus de plaisir & d'utilité aux lecteurs, que d'honneur à sa memoire. Elles sont écrites * poliment, & pleines d'esprit; mais il s'y donne trop de loüanges, il y paroit trop (*O*) gueux, trop importun à ses amis, trop mandiant, trop vain, trop interessé, trop dereglé. C'est justifier son siecle de la dureté dont il l'accuse. C'est par une partie de ces defauts que plusieurs personnes de lettres se font mepriser dans les lieux de leur demeure, pendant qu'ils se font admirer par tout où l'on ne conoit que ce qu'ils publient.

* *On trouve dans le Scaligerana ce qui suit.* Baudius a un stile non Ciceronien, mais du tems de Domitianus: je garde toutes les lettres de Baudius. *Il faloit donc que Scaliger les trouvât belles & bonnes. Il ne paroit pas que le style de Baudius soit affecté à aucun siecle de latinité.*

BAUTRU DES-MATRAS (MAURICE) premier Lieutenant de la Prevôté d'Angers en titre d'office. Ses fils & ses petits-fils ont rendu son nom très-celebre, comme on le va voir.

BAUTRU DES-MATRAS (JEAN) fils du precedent, a été Avocat au Parlement de Paris, & l'un des meilleurs; car Antoine Loisel dans son Dialogue des

(N) *Il crut que cela formeroit un schisme.*] Il fondoit sa conjecture sur la grande animosité qu'il remarquoit de part & d'autre. Il lui sembloit que la matiere de ces disputes étoit susceptible d'un bon accommodement, pourveu qu'on se voulût entr'écouter avec un esprit de charité. C'étoit donc la disposition des esprits, qui lui faisoit craindre qu'on en viendroit à une rupture totale. Il étoit sur les lieux, il pouvoit voir de quelle maniere Gomarus & ses amis d'un côté, Arminius & ses partisans de l'autre, mêloient les passions personnelles avec l'interêt de la doctrine. Il dit franchement qu'on accorderoit plûtôt les Espagnols & les Hollandois, que ces deux factions Ecclesiastiques. Voici ses paroles; je les raporte, de peur qu'on ne s'imagine pas que j'exprime mes sentimens sous son nom. Je ne suis ici & en cent mille autres endroits que Copiste: *Utinam (a) omnes nostri muneris & ordinis pari voto ac studio in eandem mentem conspirarent! Sed facilius conveniet inter Belgas & Hispanos, quam inter fratres ubi semel in contentionem exardescere cœperunt. Omnino res erumpet in schisma, nisi fortibus consiliis huic malo occurratur . . . Si spiritu docilitatis & Christianæ caritatis ducerentur duces (ut sic dicam) partium, confectum negotium esset. Sed utrinque videre est magnos animorum motus, manifestam concursationem, ut suffragatores sibi concilient, denique mentem contentionis studiosiorem, quam indagandæ noscendæque veritatis,*

(a) *Epist.* 96 *centur.* 2. *pag.* 304.

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Sed ob Atridarum culpas supplicium ferunt Achivi: & Academia pessimi odoris est non solum apud extraneos, verum etiam apud nostros cives.

(O) *Il y paroît trop gueux.*] Ce n'étoit point tant l'honneur d'être l'Historiographe des Etats, que les gages de cette charge qui le poussoient à la demander instamment. Il (b) renvoyoit ses creanciers au tems qu'il toucheroit la pension d'Historiographe; ce tems ne venoit jamais, & ces Messieurs ne vouloient plus d'un tel renvoi. Il se trouvoit donc dans un mortel embarras. Quand il disoit (c) que son bien ne craignoit pas les voleurs,

(b) Flagitantium importunitas efficit me morosiorem, quam naturæ meæ genius, & amicitiæ tuæ reverentia patiatur. Assidue enim obtundor à molestis creditoribus, quorum nomina rejicio in spem obtinendi ejus muneris: sed tamdiu lactati sunt hoc palpo, ut ulterius produci non possint. *Epist.* 5. *centur.* 3. *p.* 323.

Non incendia, non graves ruinas,
Non facta impia, non dolos veneni,
Non casus alios periculorum;

& qu'il ressembloit à celui de Bias, il ne se divertissoit point à chercher des aplications plus ingenieuses que veritables: il faisoit l'Historien & non pas le Rhetoricien. La pension d'Historiographe vint enfin, mais ce ne fut presque qu'une goute d'eau à un gosier alteré: il l'avoit bien prevu, & on le lui avoit bien dit; c'est pourquoi il eut besoin d'une autre ressource, savoir d'une femme riche. *Si possem (d) in nassam matrimonii illicere fœmininum aliquod opime dotatum (agnoscis hic facundiam supplementi chronicorum) non aspernarer dona deorum. Sed ad eam spem aspirare non audeo, quamdiu mihi certamen erit cum hydra molestorum flagitatorum.* Ajoûtons à cela ce qu'il écrivit à son patron vander Myle. *Recte (e) dicebas nuper, nihil aliud posse locare in solido, & ad portum bonæ spei appellere quassatam ratem Baudii, quam opimum aliquod conjugium: sed procax istud genus divitum ac fortunatarum mulierum spernit viros fama meritisque celebres, nisi censu quoque censeantur.* Mais rien ne vint assez à tems; il eut beau conjurer les Curateurs (f) par tout ce qui est le plus propre à émouvoir les entrailles, il eut beau, dis-je, les conjurer par tout cela de le delivrer de la dure persecution des creanciers, on l'abandonna à leur merci: à sa personne près ils se saisirent de tout ce qu'ils trouverent dans sa maison. Les Jesuïtes d'Anvers le surent, & lui en firent des insultes. Voici des vers tirez du *Væ victis* pag. 37.

(c) *Epist.* 92. *cent.* 3. *p.* 464.

(d) *Epist.* 15. *centur* 3. *pag.* 335.

(e) *Epist.* 14. *cent.* 3. *p.* 334.

Pauperior Codro Catti nil continet arca
Qui pote? Jam dicam: Baudæus in ære tabernæ
Totus erat; (nosti quam pocula sæpe salutet)
Caupo tulit lectos, sedes, mensasque, abacosque,
Et Chlamydem & vestes, ollas, ignemque, focumque
Nil Baudæus habet, secum tulit omnia Caupo.
Nec sat erat. Quid ages Baudi? venderis & ipse,
Accipe Caupo libris, vetulas has ferto papyros
Museum atque oleum, laternam & lampada sume,
Sit modo liber adbuc Baudæus obire popinas.

Scriverius bon ami de Baudius n'en dit (g) gueres moins que les Jesuïtes.

En, cum jure (h) trium natorum ducitur uxor;
Et simul in barathrum præcipitatur amans.
Sic labuntur opes: sic nil stipendia prosunt,
Pensio sic domino sæpe negata suo.
Pallia sic alius, Cajæque monilia servat:
Æra fugant inopem sic aliena famem.
Prosilit & duris urgens in rebus egestas:
Pignora stant, vacua non redimenda manu.

(f) Humanitatis tuæ genium adjuro atque obtestor per Deum immortalem, per fas Christianæ charitatis, per vinculum sanctæ fidei, & quidquid apud gentes venerandum atque antiquum habetur, impone tandem optatum finem diuturnæ exspectationi, neu me patere longius versari inter sacrum & saxum sub ictu creditorum, qui meas aures assidue molestis vocibus circumsonant, ut defæcato animo studia doctrinæ tractare nequeam. *Epist.* 14, *cent.* 3. *pag.* 333. *écrite à Mr. vander Myle le* 10. *de Mars* 1610.

(g) *In Baudii amoribus, pag.* 135. (h) *Je croi que cela veut dire que Baudius épousa une veuve qui avoit* 3. *enfans.*

des Avocats a parlé de lui en cette maniere; *Bautru voloit d'une plus grande aile qu'eux tous; je ne dirai point qu'il fût plus docte qu'aucun d'eux, mais il avoit la langue mieux penduë, & s'il le faut dire, plus Angevine* γ. Guillaume, & René BAUTRU DES-MATRAS étoient ses freres. Guillaume, Conseiller au grand Conseil, & grand Rapporteur de * France, a été pere du fameux Monsieur de Bautru de l'Academie Françoise, duquel nous parlerons bien-tôt. René, Assesseur (*X*) au Presidial d'Angers, & Maire d'Angers en 1604. fut pere de Charles, Chanoine d'Angers, conu sous le nom de PRIEUR DES-MATRAS, Auteur de quelques (*Y*) Traitez de Theologie †. Je pense que c'est le même Prieur des-Matras qui a été si celebre par ses (*Z*) bons mots, qu'il ne cedoit guere en cela à Monsieur Bautru de l'Academie Françoise.

BAUTRU (GUILLAUME) Comte de Serrant, Conseiller d'Etat ordinaire, Introducteur des Ambassadeurs, Ambassadeur vers l'Archiduchesse en Flandres, & Envoyé du Roi en Espagne, en Angleterre & en Savoye, étoit d'Angers ‡, fils de Guillaume Bautru Conseiller au grand Conseil ⊥. Il a été un des beaux Esprits du XVII. siecle. Il se faisoit sur tout admirer par ses (*A*) bons mots, & par ses fines reparties, & l'on trouve dans les Ecrivains de son tems mille marques de la belle reputation où il étoit. *C'est un homme*, disoit l'un β d'eux, *qui met une partie de sa philosophie à n'admirer que très-peu de choses, & qui depuis 50. ans a été les delices de tous les Ministres, de tous les Favoris, & generalement de tous les Grands du Royaume, & n'a jamais été leur flateur.* Il entra dans l'Academie Françoise dès le commencement de sa fondation; il n'avoit garde d'être oublié, étant aussi conu qu'il l'étoit du Cardinal de Richelieu. Son mariage avec Marthe Bigot, fille d'un Maître des Comptes de Paris, ne fut pas (*B*) le plus heureux de ce monde. Il en vint un fils, savoir Guil-

γ *La Croix du Maine pag. 209. en parle avec éloge, & dit qu'il mourut le 23. Août 1580. âgé de 40. ans.*

* *Ex Menagu notit Gallicis in vitam Petri Ærodii pag. 176.*

† *Ex Menag. ibid.*

‡ *Hist. de l'Academ. Françoise pag. 347. édit. 1672.*

⊥ *Menage Remarq. sur la vie de Guill. Menage, pag. 376.*

β *Costar, 1. vol. de lettr. pag. 120.*

(*X*) *Assesseur au Presidial d'Angers.*] C'est sans doute de lui que Daubigné (*a*) parle au sujet d'une pretenduë (*b*) possedée. Elle a *deux diables*, dit-il, *l'un nommé Belzebul, l'autre Astarot. Le premier est un rude Diable, fort ennemi des Huguenots qui frappe tout le monde, & eût frappé Monsieur Matras d'Angers s'il n'eût pris un baton en lui disant, Belzebul Maître mouche, si vous vous jouez à moi je vous battrai en Diable . . . Le Clergé d'Angers voulut que ces deux Diables de bon lieu fussent examinez premierement par l'Eglise; un des Juges de la ville dit qu'il y alloit de leur honneur, & pour examiner ces esprits commença à latiner, Matras à dire du Grec.* Voyez ci-dessous les remarques de l'article *Grandier.*

(*Y*) *Auteur de quelques Traitez.*] Voici ce que Mr. Menard en (*c*) dit dans sa liste des Ecrivains Angevins. *Carolus Bautru, Presbyter, Doctor Theologus, & Professor, Ecclesiæ Mauritianæ Andegavensis Canonicus, maximi ingenii scientiarumque dotibus excellens, familiaque inter clarissimas præcipua. Scripsit de sanctissimo Eucharistiæ Sacramento tractationem, brevi publicandam, quam vidimus. Interea typis exposuit disputationem ad articulum quartum quæstionis 76. tertiæ partis Summæ Theologicæ Sancti Thomæ;* utrum tota quantitas dimensiva corporis Christi sit in hoc sacramento, *Andegavi apud Antonium Hernault* 1638.

(*Z*) *Si celebre par ses bons mots.*] Mr. Cousin (*d*) remarque que la memoire *fournissoit* à Monsr. Menage *quantité de bons mots qu'il avoit appris dans sa jeunesse, & dont les meilleurs étoient de Mr. le Prieur Bautru des Matras.* Cela montre qu'au jugement de Monsr. Cousin, le Prieur Bautru est un sujet à citer preferablement à l'autre Bautru en matiere de bons mots; car il ne pouvoit pas ignorer que Monsr. Menage n'eût appris ceux de Bautru le seculier, tout de même que ceux de Bautru l'Ecclesiastique. Le *Menagiana* nous fait voir que Monsr. Menage avoit profité beaucoup plus à l'école du premier, qu'à celle de l'autre.

(*A*) *Par ses bons mots.*] Je n'en veux point d'autre preuve, que le tour que le Poëte St. Amant prit pour se moquer de ceux qui avoient aimé les turlupinades & les pointes (*e*):

Si vous oyez une équivoque
Vous jettez d'aise vôtre toque,
Et preniez son sens malotru
Pour un des bons mots de Bautru.

Le *Menagiana* me fourniroit de fortes preuves si j'en avois besoin: on y trouve à tout moment Mr. de Bautru, & l'on est averti dans la preface, qu'*outre les bons mots de Monsr. Menage on en trouvera encore* d'autres, *& particulierement ceux du fameux Mr. de Bautru qu'il savoit parfaitement bien, puis qu'il avoit été si fort son ami, & qu'il l'avoit vu & frequenté si familierement.* La lettre de Costar que j'ai citée (*f*) contient plusieurs choses capables de faire conoître le genie de Mr. de Bautru. Il avoit (*g*) l'inspection sur la Gazette, & c'est à lui que l'Avis (*h*) du Gazetier de Cologne impute ce qu'il y avoit de trop favorable pour le Cardinal Mazarin dans la Gazette de Paris.

(*B*) *Son mariage . . . ne fut pas le plus heureux de ce monde.*] Puis qu'on a imprimé à Paris avec privilege ce que je vais dire, je puis sans doute le publier en Hollande, sans crainte d'en être blâmé par les personnes judicieuses. „ Mr. de S. . . . (*i*) étoit fils de Mr. de Bautru; „ & quoi qu'ils demeurassent ensemble où de„ meure presentement Mr. de Seignelay, nean„ moins ni l'un ni l'autre ne se reconnoissoient „ pour pere ou pour fils. Mr. de Bautru disoit „ qu'il reconnoîtroit Mr. de S. . . pour son fils, „ pour-

(*a*) *Confess. Cathol. de Sancy chap. 6. pag. 352.*

(*b*) *Marthe Brossier, de Romorantin, en 1599.*

(*c*) *Apud Menag. remarques sur la vie de Pierre Ayrault, pag. 177.*

(*d*) *Journal des Savans du 11. Août 1692. pag. m. 544.*

(*e*) *Voyez la guerre des Auteurs.*

(*f*) *C'est la 50. du 1. volume.*

(*g*) *Menagiana pag. 328. à la 1. édition de Hollande.*

(*h*) *Imprimé en 1647. Voyez la page 39. 45.*

(*i*) *Dans la premiere édition de Paris on a mis tout au long* Serrant.

Guillaume BAUTRU, Comte de Serrant, Chancelier du Duc d'Orleans, & mari de Marie Bertrand, fille de Macé Bertrand Seigneur de la Basiniere, & Tresorier de l'Epargne. De ce mariage sortirent deux filles, Marguerite, & Marie Magdelaine. La premiere a été mariée au Marquis de Vaubrun, son oncle à la mode de Bretagne, comme il sera dit ci-dessous; la seconde a été mariée avec Edoüard François Colbert Comte de Maulevrier, Lieutenant General dans les armées de France, & frere de Mr. Colbert. J'aprens du *Menagiana* que le grand-pere de ces deux Dames mourut * à l'âge d'environ 77. ans, & à proprement parler (C) sans confession.

* *Ce fut l'an 1665.*

„ pourveu qu'il fût honnête homme: peut-être „ avoit-il quelque raison de douter qu'il le fût. „ Les soupçons violens qu'il avoit de l'infidelité de la mere l'avoient poussé à la poursuivre en justice, & à en demander la vengeance. En effet, il fit prendre son valet, „ qu'il accusa d'avoir eu quelque intelligence „ avec sa femme, & le fit condamner à être „ pendu par son premier Jugement. Le valet „ en appella, & fut condamné aux galeres seulement, parce qu'il exposa que Monsr. Bautru „ s'étoit fait justice lui-même, & l'avoit cruellement mal-traité. Cette affaire ayant fait „ beaucoup d'éclat, Mr. de Bautru se mit sur le „ pied d'en rire comme les autres; aussi disoit-il „ quelquefois: Si les Bautrus sont cocus, ils ne „ sont pas des sots. Sa femme voulut toûjours „ être appellée Madame de Nogent (*a*) nonobstant son mariage, disant qu'elle ne vouloit pas „ être appellée Mad. *Bautrou* (*b*) par la Reine „ Marie de Medicis, qui avoit alors de la peine „ à bien prononcer le François. „ Voilà ce qu'on trouve dans la seconde édition du *Menagiana*. Si l'esprit pouvoit garantir de cette disgrace de front que tant de gens apprehendent, & que tant de gens nomment une bagatelle, Mr. de Bautru en auroit été exemt; mais ni l'esprit, ni le courage, ni la bonne mine, ni les couronnes mêmes n'en garantissent pas. Cette disgrace ou cette honte bourgeoise a quelque chose de commun avec la mort, *Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre*, &c. mais d'ailleurs les differences sont grandes; la mort n'épargne aucune tête couronnée, & il y a par tout des Reines très-vertueuses. Malgré ces differences, voilà deux choses que le même lieu commun de consolation doit faire souffrir patiemment à une infinité de personnes. Un Poëte Philosophe à tâché fort noblement d'inspirer de l'indifference pour la mort par cette raison; les bons Rois, les plus redoutables Monarques, les grans foudres de guerre, les plus beaux genies, les inventeurs des arts, les Philosophes les plus subtils sont morts, & vous miserable petit particulier qui croupissez dans l'esclavage de mille basses passions vous ferez le rencheri, & vous oserez vous plaindre de ce que la mort ne vous épargnera pas?

Lumina (*c*) *sis oculis etiam bonus Ancu' reliquit*
Qui melior multis quam tu fuit, improbe, rebus.
Inde alii multi reges, rerumque potentes
Occiderunt magnis qui gentibus imperitarunt.
Ille quoque ipse, viam qui quondam per mare magnum
Stravit, iterque dedit legionibus ire per altum,
\- - - - - - - -
Lumine adempto animam moribundo corpore fudit.
Scipiades belli fulmen, Carthaginis horror
Ossa dedit terræ proinde ac famul infimus esset.
Adde repertores doctrinarum atque leporum,
Adde Heliconiadum comites, quorum unus Homerus
Sceptra potius eadem aliis sopitu' quiete est.
\- - - - - - - -
Ipse Epicurus obit decurso lumine vitæ,
Qui genus humanum ingenio superavit, & omnis
Præstrinxit stellas exortus uti ætherius sol.
Tu vero dubitabis & indignabere obire
Mortua quoi vita est prope jam vivo, atque videnti,
Qui somno partem, &c.

Disons de même aux petits particuliers qui se chagrinent des amourettes de leurs femmes, vous vous fâchez d'une chose dont les plus puissans Monarques, les plus grans guerriers, les plus beaux esprits, les plus savans & les plus zêlez Docteurs ne sont pas exemts. C'est bien à vous à faire les delicats; aprenez par ces grans exemples à suporter patiemment vôtre infortune.

(C) *Et à proprement parler sans confession.*] Ma preuve se trouve au *Menagiana* (*d*). Mr. de „ Bautru avoit environ soixante & dix-sept ans „ lors qu'il mourut. Il venoit me voir fort „ souvent, deux ou trois ans avant sa mort aux „ jours de la Mercuriale. J'étois chez un de „ mes amis, lors qu'on me vint dire qu'il étoit „ tombé en apoplexie. Je courus pour le voir; „ mais il avoit déja perdu connoissance. Ce fut „ le P. d'Harrouys qui fut appellé pour le confesser. Lors qu'on lui eut dit le sujet pourquoi il étoit venu: Je ne vous connois pas, „ & vous ne me connoissez pas aussi, mon Pere, lui dit-il d'une parole fort embarassée; „ cependant il faut que je vous dise ce que j'ai „ fait de plus secret. Je le vis mourir. Ainsi, „ ce que l'on dit qu'il me cita, n'est point veritable. Il mourut, pour ainsi dire, sans parler, & même sans confession. Il se confessa „ bien, si l'on veut que la confession se fasse „ par interprete. Comme il balbutioit, un laquais expliquoit au Confesseur ce que le maître vouloit dire. Je laisse à penser quelle confession c'étoit-là. „ Si l'on demande pourquoi son Confesseur ordinaire ne fut point apellé, il faudra peut-être repondre, *c'est parce qu'il n'en avoit point.* Il étoit apparemment de ceux qui se conduisent à l'égard du Sacrement de Penitence, comme envers celui de l'Extrême Onction, ils les renvoyent tous deux au lit de mort.

(*d*) *Pag.* 104. *de la 2. edition de Hollande.*

(*a*) *Je n'entens point cela, car il faudroit ce me semble afin que ceci eût du sens, que cette Dame eût été apellée* Mademoiselle ou Madame de Nogent *lors qu'elle épousa Mr. de Bautru. Or cela n'a nulle apparence; car Mr. de Bautru avoit un frere qui se nommoit Mr. de Nogent, ce qui montre que cette Terre n'étoit point entrée dans leur famille par le mariage de Mr. de Bautru.*

(*b*) *On a raccommodé cet endroit dans la 2. édition. Il n'étoit point intelligible dans la 1. mais depuis que le nom de cette Dame a été écris selon la prononciation Italienne, on voit pourquoi elle ne le vouloit pas porter. On étoit alors au tems des pointes, & on pouvoit la persecuter de mille estocades par allusion au mot* trou.

(*c*) Lucret. l. 3. sub fin. *Voici comment Malherbe s'est servi de cette pensée dans l'épitaphe d'un Prince* Je suis poudre toutes fois, Tant la Parque a fait ses loix Egales & necessaires, Rien ne m'en a su parer: Aprenez ames vulgaires, A mourir sans murmurer. *Mr. Menage sur cet endroit de Malherbe raporte l'épitaphe de Marguerite d'Autriche dont la conclusion est.* At vos plebejo geniti de sanguine, quando Ferrea nec nobis didicerunt fata, nec ullis Parcere nominibus, patientius ite sub umbras. *Jean Second est l'Auteur de cette épitaphe. Mr. Menage a parodié les vers de Malherbe au sujet d'un poëme épique. Voyez ses observations sur Malherbe, pag. 521.*

fession. Il avoit (*D*) été peu devot, & très-sensible aux injures (*E*) conjugales à certains égards.

BAUTRU (Nicolas) frere du precedent, & Capitaine de la Porte, a été conu sous le nom de Comte (*A*) de Nogent. De son mariage avec Marie Coulon, sœur de Jean Coulon Conseiller au Parlement de Paris, sont sortis cinq enfans; 1. *Armand* Bautru Comte de Nogent, Capitaine de la Porte, Lieutenant de Roi d'Auvergne, Maître de la Garderobbe, & Marechal de Camp, lequel fut tué en 1672. (*B*) comme il passoit le Rhin à cheval & à la nage. Son corps fut trouvé 15. jours après dans le Rhin à trois lieües au dessous de Tolhuis, où le passage se fit. Ce Comte avoit épousé Diane Charlote de Caumont de Lausun, sœur du Marquis de Lausun, qui a été Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Berri, & a eu l'honneur d'être accordé avec Mademoiselle de Mom-

(*D*) *Il avoit été peu devot.*] C'est ce que l'on peut inferer de ce que je viens de dire, qu'il n'y avoit nulle conoissance entre lui & le Confesseur qui vint le preparer à la mort. Mais que veut-on de plus exprés que le temoignage de Monsieur son fils. „ (*a*) Après la mort de Monsieur de „ Bautru, quand on voulut vendre sa maison, „ il se trouva que la Chapelle étoit en desordre & „ en ruïne. Il ne faut pas s'en étonner, dit Mr. „ de (*b*) S... Mr. de Bautru se soucioit aussi „ peu de sa Chapelle, qu'il avoit soin de sa cui- „ sine & de sa Bibliotheque. „ S'il gardoit quelques aparences ce n'étoit que pour le *decorum*: à peine se laissoit-il effleurer par les exercices de religion: *Etant allé* (*c*) *faire une retraite à St. Lazare, on lui donna à mediter sur l'endroit de la passion qu'il croiroit le devoir le plus toucher, il s'attacha fixement aux trois dez*, c'est-à-dire à l'endroit où il est dit que les soldats jetterent le sort sur les habits de nôtre Seigneur. *Il aimoit fort le jeu* (*d*).

(*a*) *Menagiana, pag.* 105.

(*b*) *C'est-à-dire* Serrant *comme dans la* 1. *édition, pag.* 59.

(*c*) *Menagiana, pag.* 97. *de la* 1. *édition.*

(*d*) *Ibid.*

(*E*) *Très-sensible aux injures conjugales à certains égards*] Voyez dans la remarque B le procés qu'il intenta à sa femme, & la dure punition qu'il fit porter au valet complice. N'est-ce pas être bien sensible à la disgrace du front? Mais d'ailleurs il prit bien-tôt le parti de s'en moquer & d'en rire comme les autres: il disoit quelquefois, *Si les Bautrus sont cocus ils ne sont pas des sots* (*e*). C'étoit le plus fin expedient qu'il pouvoit choisir; car si un railleur comme lui eût fait le rétif, le morne, le serieux sur cette avanture domestique, on auroit trop ri à ses depens. Et après tout il en pouvoit plaisanter tout à son aise, puis qu'il n'avoit pas toleré la faute: il n'y a que le cocuage volontaire que l'on puisse justement reprocher, soit dans le serieux soit en raillerie. *Il est surprenant*, dit Monsieur Menage (*f*), *que pendant* 40. *ou* 50. *ans Mr. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries & de ses bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choses à dire contre lui.* Risum fecit sed ridiculus fuit. *Je ne* (*g*) *ne sai où j'ai lu cela: la hardiesse l'emporte sur beaucoup de choses.*

(*e*) *Menagiana, pag.* 104.

(*f*) *Menagiana, pag.* 200. *de la* 1. *édit.*

(*g*) *On a ôté ces paroles dans la* 2. *édition pag.* 105. *sans dire de qui est ce Latin. Il est de Quintilien* Institut. Orator. l. 6. cap. 1.

(*A*) *De Comte de Nogent.*] Ce Comte a été l'un des patrons de Sorbiere, comme il paroît par la 20. lettre de cet Auteur, où il le prie de faire valoir l'Eloge qu'il avoit fait du Cardinal Mazarin. Cela paroît encore mieux par la lettre 81. où il le remercie de l'argent dont son Eminence l'avoit gratifié. Je cite ces lettres, afin que ceux qui desirent conoître les gens par des temoignages publics satisfassent leur curiosité. Ils peuvent voir aussi la lettre 47. Le *Menagiana* contient des choses curieuses qui concernent Monsieur le Comte de Nogent. Il (*h*) „ arriva „ à Paris n'ayant que huit cens livres de rente, „ & il en avoit cent quatre-vingt mille lors qu'il „ mourut. Le premier jour qu'il parut à la „ Cour, il porta le Roi sur ses épaules pour „ le passer par un endroit où il y avoit de „ l'eau. C'étoit aux Tuilleries. Monsieur de „ Nogent étoit un homme admirable pour re- „ mettre les conversations languissantes. Un „ jour étant au Cercle de la Reine Mere An- „ ne d'Autriche; & voyant que la conversation „ étoit cessée, & qu'il y avoit déja quelque „ tems que ni la Reine, ni les Dames, parmi „ lesquelles Madame de Guimené étoit, ne di- „ soient mot: n'est-ce pas, Madame, dit-il, „ interrompant le silence, & s'adressant à la „ Reine, une grande bizarrerie de la nature, „ que Madame de Guimené & moi soyons nez „ un même jour, & à un quart d'heure l'un de „ l'autre, & cependant qu'elle soit si blanche, „ & moi si noir. „ Ceux qui ont l'adresse qu'il avoit de *remettre les conversations languissantes*, sont d'un grand secours dans le monde; car puis que dans les cercles mêmes des Reines de France, on tombe dans une espece d'assoupissement qui n'est gueres moins fâcheux à la compagnie, que le calme & la bonace aux gens de mer, on peut croire qu'une infinité d'autres assemblées sont sujettes à ces sortes de defaillances. Quel plaisir donc n'est-ce pas qu'il s'y rencontre quelcun qui soit toûjours prêt à rejetter une bale, afin qu'on ne puisse pas dire comme ces Dames du Menagiana, *il pleut ici de l'ennui à verse?* Mais je m'étonne que le Comte de Nogent doüé de cette vertu, ait été aussi foible que Monsieur Menage le represente contre les attaques de l'Angeli. „ Un (*i*) jour au dîner du Roi, l'Angeli „ dit à Monsieur (*k*) le Comte de Nogent, cou- „ vrons-nous, cela est sans consequence pour „ nous. Monsieur le Comte de Nogent en eut un tel chagrin que cela ne contribua pas peu à le faire mourir. „

(*h*) *Pag.* 41. *de la* 2. *édition.*

(*i*) *Menagiana, pag.* 345.

(*k*) *Dans la* 1. *édition on a dit cela de Mr. de Bautru, frere aîné du Comte de Nogent. Il est vrai qu'au lieu de dire que cela contribua beaucoup à sa mort, on dit seulement qu'il en eut un furieux chagrin. Il auroit été a souhaiter que Mr. Menage eût pu corriger lui-même le* Menagiana.

(*B*) *Fut tué en* 1672. *comme il passoit le Rhin.*] Les Nouvellistes (*l*) de ce tems-là firent savoir au public, que *ceux qui croyoient que* ce Comte *avoit été noyé sans avoir été blessé, & que son cheval avoit été cause de sa mort*, se trompoient, puis qu'après avoir trouvé son corps, on *reconut qu'il avoit été tué d'un coup de mousquet à la tête.* Ils firent savoir aussi que son corps *fut inhumé dans la grande Eglise de Zevenart.* Mr. Menage a dit qu'il *fut inhumé en la principale Eglise de Zevenart.* Le Marquis de Biron épousa en 1686. une fille de ce Comte de Nogent.

(*l*) *Mercure Galant, tom.* 3.

Mompensier, fille de Gaston de France Duc d'Orleans, & petite-fille de Henri le Grand. 2. *Nicolas* BAUTRU Marquis de Vaubrun (*C*), Lieutenant General des armées du Roi, & Gouverneur de Philippeville. Il épousa Marguerite * Bautru, qui étoit sa niece à la mode de Bretagne, & fut tué en 1675. à la bataille qui se donna au delà du Rhin, peu de jours aprés la mort du Marechal de Turenne. 3. *Louïs* BAUTRU, apellé le Chevalier de Nogent, Mestre de Camp de Cavalerie. 4. *Marie* BAUTRU, femme de René de Rambures, Marquis de Rambures: de ce mariage sortit un fils en la personne duquel la Maison des Sires de Rambures a fini à l'égard des mâles. 5. *Charlote* BAUTRU, femme de Nicolas d'Argouge Marquis de Rannes, Cornette des Chevaux legers de la Garde, & Colonel General des Dragons de France †. Il fut tué en Allemagne au mois de Juillet ‡ 1678. Il étoit Lieutenant General. Sa veuve ⊥ s'est remariée à Jean Batiste Armand de Rohan Prince de Montauban, fils de Charles de Rohan Duc de Mombazon.

* *Petite-fille de Mr. de Bautru le bel Esprit.*

† *Cet article a été tiré de Mr. Menage, Remarques sur la vie de Guillaume Menage pag. 377.*

‡ *Merc. Galant.*

⊥ *Menage ib. p. 506.*

BEAUCAIRE DE PEGUILON (FRANÇOIS) en Latin *Belcarius Peguilio*, Evêque de Mets, a été un fort habile homme dans le (*A*) XVI. siecle. Il sortoit d'une des plus anciennes Maisons du Bourbonnois, & il fut un des premiers Gentilshommes de sa nation qui s'attacherent solidement à l'étude des belles lettres. Le progrés qu'il y fit obligea Claude de Lorraine premier Duc de Guise, à le choisir pour Precepteur du Cardinal de Lorraine son second fils. Beaucaire s'aquitta si heureusement de cet emploi, qu'il en reçut de la Cour de France des aplaudissemens qu'il n'attendoit pas. Il accompagna le Cardinal de Lorraine à Rome, & il y eut des conferences avec Paul Jove, Evêque de Nocere, qui ne l'empêcherent pas depuis de refuter les égaremens historiques de ce Prelat. A son retour d'Italie le Cardinal de Lorraine lui (*B*) procura l'Evêché de Mets: il le mena ensuite au Concile, & ce fut devant cette celebre assemblée que Beaucaire (*C*) prononça la harangue qui se trouve au bout

(*C*) *Marquis de Vaubrun.*] C'est celui de toute la famille qui paroît avoir eu la plus grande liaison avec Sorbiere. Les lettres imprimées de cet Auteur en font foi, comme aussi sa Relation d'un voyage d'Angleterre. Par la lettre qu'il lui (*a*) écrivit le 8. d'Août 1657. on aprend que ce Marquis étoit Mestre de Camp General des Carabins de France, & d'une valeur extraordinaire, mais que cela ne l'empêchoit pas d'aimer les bons livres; *J'attens*, lui dit-il, *le bonheur de vous revoir l'hyver prochain à Paris, dans cette chambre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur vôtre Tacite, tandis que les autres Courtisans que je venois de quitter employoient la matinée à poudrer leurs cheveux, & à noüer des rubans.* C'étoit un Officier de guerre fort actif: les disputes qu'il eut avec le Comte de Lorge aprés la mort du Marechal de Turenne, penserent être funestes aux François.

(*a*) *C'est la 47. voyez aussi la 58.*

(*A*) *Dans le XVI. siecle.*] Konig le fait vivre l'an 1625. *Res Gallicas*, dit-il, *anno 1625. in literas redegit.* C'est un mensonge. Son Histoire à la verité fut imprimée à Lion l'an 1625. mais il y avoit long tems qu'elle étoit faite. Les Bibliographes tombent souvent dans la faute que je viens de remarquer.

(*B*) *Lui procura l'Evêché de Mets.*] Quelques-uns disent qu'il n'étoit qu'un *Custodinos*, & que le Cardinal de Lorraine ne lui confera cette Prelature que quant au titre. On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce que Theodore de Beze a conté sur ce sujet. *En ce* (*b*) *même tems*, dit-il, (*c*) *Charles de Lorraine Cardinal & Evêque de Mets, le plus grand ennemi qu'eût la religion, se demit de l'Evêché de Mets, de quoi ceux de la religion se resioüissoient grandement. Mais comme il n'étoit aucunement vraisemblable qu'un tel homme étant des plus ambitieux & avaricieux de son état qui fût au monde, quittât volontairement un si gros morceau, il se trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre chose sinon resigner son titre d'Evêque, comme faisant conscience de tenir tant de crosses en ses mains, & cependant s'étoit reservé tout le temporel. Cet Evêque titulaire se nommoit Peguillon, l'un de ses prothenotaires, homme de quelques lettres, mais mal versé en Theologie, lequel accompagné de deux autres Evêques, à savoir de Thoul & de Verdun tous deux de même étoffe que lui, venu à Mets étonna quelque peu ceux de la religion, estimans qu'ils fussent venus comme inquisiteurs avec quelque grand pouvoir de les persecuter, qui fut cause que plusieurs s'absenterent de la ville. Mais Dieu detourna cette tempeste, & se contenta Peguillon de faire un petit livre en Latin touchant la sanctification & le Batême des petits enfans, auquel il fut bien-tôt aprés respondu: & par ainsi ceux qui s'étoient absentés rentrerent sans qu'on leur dît mot. Mais ces Evêques en rapporterent un soubriquet qui leur fut donné par ceux de leur religion mêmes, qui les surnommerent Evêques de Carême-prenant, pource* (*disoient-ils*) *qu'ils étoient maigres comme Carême, n'ayans qu'une petite pension assignée sur l'Evêché dont ils avoient le titre, mais le Cardinal étoit le prenant.* Voyez ci-dessous la remarque D.

(*b*) *C'est-à-dire environ l'an 1556.*

(*c*) *Histoire Ecclesiast. l. 16. pag. m. 439.*

(*C*) *Qu'il prononça la harangue.*] Il la prononça le jour (*d*) que les Peres du Concile choisirent pour rendre graces à Dieu de la bataille de Dreux. Les deux (*e*) Historiens de ce Concile conviennent de l'éloquence de ce Prelat; mais Pallavicin qui ne donne pas un si long extrait de la harangue, est plus prolixe que Fra-Paolo sur les loüanges de l'Orateur, & il remarque même que Beaucaire avoit perdu son neveu dans cette bataille, (*f*) *Belcarius Episcopus*

(*d*) *Le 9. de Janvier 1563.*

(*e*) *Voyez le P. Paul l. 7. pag. 630. de la version d'Amelot, édit. d'Amsterdam 1686.*

(*f*) *Lib. 19. cap. 10. n. 5.*

bout de son 30. livre : car il faut savoir qu'il écrivit en Latin une * Histoire de son tems qui est estimée. Il commença d'y travailler, lors qu'en 1568. il (*D*) eut cedé l'Evêché de Mets au Cardinal Louïs de Lorraine, & se fut retiré dans son Chateau de la Chrete en Bourbonnois. Il la conduisit depuis l'année 1462. jusques en l'année 1567. & cessa d'y travailler l'an 1588. Il étoit alors dans sa 75. † année ; car il nâquit ‡ le quinziéme Avril 1514. Il avoit dessein ⊥ de continuer, mais apparemment les incommoditez de la vieillesse ne le lui permirent pas. Il n'eut point (*E*) dessein de publier cet Ouvrage ; il craignoit d'avoir dit des veritez qui pourroient faire de dangereux ennemis. Ce fut β Philippe Dinet Sieur de Saint Romain, qui ayant trouvé cette Histoire dans la Bibliotheque de l'Auteur au Chateau de la Chrete, γ la fit imprimer à Lion l'an 1625. On dit que δ Beaucaire mourut le 14. de Fevrier 1591. C'étoit un homme fort propre (*F*) à dresser les decisions d'un Concile ; car il savoit si bien menager

* *Tiré de la Preface du Louis XI. de Varillas.*

† *Belcarius in fine lib. 30.*

‡ *Id. in Præfat. histor.*

⊥ *Id. in fine lib. 30.*

β *Il avoit été Gouverneur du Duc de Longueville, & puis son Envoyé en Suisse diverses fois.*

γ *Dans l'avertissement du Libraire.*

δ *Spondanus ad ann. 1566. n. 34.*

pus Metensis vir eloquentia præclarus victorum laudes celebravit magnifica oratione ad Synodum, publicæ felicitati gratulatus in luctu domestico, quippe qui Gilbertum Belcarium sui fratris filium amiserat in conflictu, atque hæc omnia eleganti quam scripsit historiæ (a) consignata posteritati tradidit.

(*D*) *Lors qu'en 1568. il eut cedé l'Evêché de Mets au Cardinal Louïs de Lorraine.*] Quand le Cardinal Charles de Lorraine lui ceda cet Evêché, il se reserva (*b*) le droit de retour ou de reversion, mais ce ne fut point pour lui-même qu'il se servit de ce droit. L'Evêché de Mets demeura entre les mains de Beaucaire, depuis l'an 1555. jusques en (*c*) 1568. On a faussement debité dans l'avertissement au Lecteur à la tête de son Histoire, qu'il avoit suivi à Trente le Cardinal Louïs de Lorraine auquel il ceda sa Mitre. Il est certain qu'il (*d*) la lui ceda, mais ce fut le Cardinal Charles de Lorraine qu'il suivit à Trente. Il étoit à Rome au mois de Novembre 1555. lors que le Pape le bulla Evêque de Mets. Je l'infere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui representa les devoirs de l'Episcopat. *Mense (e) Novembri Paulus me pontificatu Metensi cedente Lotharingo Cardinale donavit, ac quum illi gratias agerem me mei officii admonendo, & commissum populum commendando, facunda inprimis & satis prolixa oratione respondit, ut tam expeditam in homine sene & in multis negotiis versato eloquentiam admirarer.* Après sa demission il se retira chez lui, & s'enfonça dans l'étude. *Quum (f) . . . post decimum tertium ex quo id munus suscepissem annum, Metensi pontificatu defunctus essem, eoque cessissem, & me ab hominum frequentia subducens in Christianum (g) fundum paratum senectuti jam dudum inter nostros Boios studiorum meorum domicilium secessissem, ne omnino otiosum vitæ extremum tempus traducere viderer, commentarios rerum Gallicarum scripsi.*

(*E*) *Il n'eut point dessein de publier cet Ouvrage.*] Il le declare lui-même. *Hos* (commentarios) *me editurum non profiteor : lateant in Christiana (h) nostra bibliotheca donec tuto exire possint : vere nec in cujusquam gratiam aut odium scripsisse confirmo (i).* Voilà ce qu'il dit dans sa Preface, & voici ce qu'il dit en finissant : *Maturo judicio ne in multorum odia incurreremus, veritas enim odium parit, ut inquit poëta Comicus, non statim edendos judicavimus.* Il est fort violent contre ceux de la Religion ; mais ce n'est point à cet égard que la crainte d'offenser plusieurs personnes le fit renoncer à la lumiere publique.

(a) *Lib. 30. à num. 6. ad 10.*

(*b*) Regressum ut Romani pragmatici vocant, sibi exceperat. *Belcarius l. 26. n. 6.*

(c) *Id. sub fin. libri 30.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. l. 27. n. 6. ad ann. 1555.*

(f) *In Præfat.*

(g) *La Terre de la Chrete.*

(h) *De la Chrete.*

(i) *In Præfat.*

(*F*) *Fort propre à dresser les decisions d'un Concile.*]. Le P. Paul (*k*) raporte les embarras où les Peres du Concile se trouverent sur les questions du mariage. „ Le premier Chapitre des „ abus portant le retablissement des bans ordon- „ nez par Innocent III. . . . . . fut touché & „ retouché plusieurs fois . . . . . mais toûjours „ avec si peu de succés, que la derniere correc- „ tion étoit toûjours la pire. Entre autres cho- „ ses on changea un point déjà établi, qui étoit „ que tout mariage fait en presence de trois te- „ moins fût bon. Et au lieu de l'un des te- „ moins, l'on mit que tous les mariages con- „ tractez sans la presence du Prêtre fussent nuls, „ ce qui rehaussoit infiniment l'ordre Eccle- „ siastique. . . . *Je n'ai point trouvé dans mes memoires*, ajoute-t-il, *qui fut l'Auteur de ce grand avantage, ni plusieurs autres particularitez que je n'eusse pas manqué de raconter si je les eusse sues. Cependant je ne saurois frustrer François de Beauquerre Evêque de Mets de la gloire qui lui est due, car ce fut lui qui voyant l'impossibilité de concilier des sentimens si diferens donna à ce Decret la forme où il est, laquelle veritablement souffre divers sens, mais qui aussi s'accommode admirablement à la diversité des opinions (l).* Si quelcun m'objecte qu'un homme qui sauroit former un Decret avec tant de netteté, que tous les lecteurs y pourroient conoître que l'on y condamne cela & cela, & que l'on n'y aprouve precisément qu'une telle chose, seroit plus propre que Beaucaire à dresser les decisions d'un Concile, voici ma reponse. Je conviens qu'un tel homme seroit plus propre à cette fonction, & le seul qui y seroit propre, si les assemblées synodales pouvoient ou vouloient sacrifier à la verité & à la droiture les vues humaines, & les interêts de la prudence politique ; mais comme ceux qui composent ces assemblées n'ont pas ou assez de vertu pour ne travailler qu'en faveur de la justice, ou assez de foi pour esperer que la bonne cause trouvera dans la protection de Dieu de quoi se passer du secours de la politique, il n'y a point de gens qui leur soient plus propres que ceux qui savent dresser des actes pleins d'obliquitez, & d'où les divers partis puissent remporter chacun sa piece. En tout cas on ne me sauroit nier que l'Evêque dont je parle ne fût un vaisseau d'élite pour le Pape, puis que l'on avoit pour but dans ce Concile de menager toutes les factions de l'Ecole. „ Qui n'admi-

(k) *Lib. 8. ad ann. 1563. pag. 730.*

(l) *Voici ce qu'on trouve dans les Annales de Sponde ad annum 1563. n. 39.* In quo decreto ad formam reducendo quæ probaretur & in sessione promulgaretur, cum patres valde perplexi essent, Franciscus Belcarius Episcopus Metensis vir pius doctusque & acumine ingenii ac maturitate ingenii præstans, eam composuit quæ publicè conspicitur, ceteris comprobantibus.

ESPRIT du Concile de Trente.

 „ tera

ger les termes, que tous les disputans que l'on vouloit contenter y trouvoient leur compte. Il opina un jour sur l'autorité Episcopale, d'une maniere qui ne plut point aux flateurs de la Cour de Rome, & on dit même qu'il en fut censuré (*G*) par le Cardinal de Lorraine, qui nia qu'il eût jamais été son disciple. Je renvoye à Mr. Moreri pour d'autres choses que je ne dis pas. Je croi qu'il y a de l'hyperbole dans ce *grand nombre d'Ouvrages* qu'il attribuë à Beaucaire, & un (*B*) peu de confusion dans les titres qu'il raporte. Le Cardinal Palavicin a

„ rera (*a*) la prudence de ce Concile? On nous „ avouë ici (*b*) fort ingenûment *que sa disposition* „ *a été de mesurer tellement ses decisions, & d'en* „ *choisir & limer tellement les termes, qu'elles ne* „ *donnassent aucune atteinte aux differens sentimens* „ *d'Ecole, sur lesquels les Docteurs Catholiques* „ *étoient d'ailleurs très-partagez.* On ajoute „ *qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne* „ *pas exposer l'Eglise à de nouveaux troubles, par* „ *les contestations fâcheuses qui se seroient élevées* „ *entre les Theologiens, si on avoit entrepris la* „ *discussion & la censure de leurs dogmes*, & qu'il „ paroit que c'est un des articles sur lesquels „ le Pape *avoit fait instance particuliere*, n'ayant „ marqué son panchant pour rien de particulier, „ que pour le menagement des disputes des „ Scolastiques, afin de ne choquer aucune opi- „ nion sans necessité, & de reünir toutes les „ forces Catholiques contre les Sectaires. *Cela* „ *se pratiqua si exactement*, poursuit-on, *qu'on* „ *peut voir même par les paroles dont on a com-* „ *posé les definitions, que les Peres du Concile ont* „ *été exacts presque jusqu'au scrupule à chercher* „ *des termes qui ne blessassent les sentimens ni* „ *des uns, ni des autres en exprimant les veri-* „ *tez qu'on determinoit.* Si c'étoit Fra-Paolo „ qui parlât ainsi, on prendroit un tel discours „ pour une petite Satyre de la Cour de Rome: „ mais c'est le Cardinal Palavicin qui le dit, & „ par consequent il faut bien croire que cela est „ vrai.

(*a*) *Ce passage est tiré des Nouvelles de la Republique des lettres, Fevrier 1686. art. 1. p. 127.*

(*b*) *C'est-à-dire dans un livre fait par un Docteur de Sorbonne nommé Mr. Sueras, & imprimé à Paris l'an 1685. touchant la suffisance de l'attrition.*

(G) *Qu'il en fut censuré par le Cardinal de Lorraine.*] Le Cardinal Pallavicin (*c*) ayant raporté que cet Evêque de Mets declara, qu'il croyoit que les Evêques recevoient immediatement de Dieu leur autorité, & qu'ils n'étoient pas de simples deleguez du Pape, & que la puissance du Pape n'est point sans bornes, ajoûte qu'en cela il franchit les bornes, *hac in re plurimum ille cancellos transgressus est.* On soupçonna, poursuit-il, que cet Evêque & le Cardinal de Lorraine s'entendoient, & qu'ils agissoient de concert; mais le Cardinal ayant su que l'on formoit ces soupçons, declara qu'il n'avoit jamais été le disciple de Beaucaire, & le censura devant les Ambassadeurs de France & douze Evêques. *Fama erat, hunc Episcopum Lotharingi magistrum fuisse* (*d*) *: & sanè intimam cum eo familiaritatem exercebat, atque ejus operâ nobilem illam Sedem acceperat. Unde suspicio fuit, eos concorditer se gessisse, & textum à discipulo obscurè propositum, fuisse dilucidatum à magistro interpretationis suæ claritate. Sed Cardinalis hujusce famæ conscius, Gualterio negavit* (*e*)*, se umquam Beauqueri discipulum fuisse; eum quidem à se agnosci virum maximæ litteraturæ, sed minimi consilii. Nec abstinuit, quin illum castigaret coram duobus Gallis Oratoribus, & duodecim Episcopis.* Ceux qui connoissent l'esprit de Cour qui étoit l'ame de toute la conduite de ce Cardinal, ne feront pas grand fond sur ce qu'il dit, quand il eut su qu'on le rendoit responsable de l'opinion de Beaucaire. Il étoit bien homme à l'envoyer sonder le gué, pour voir si l'on pourroit faire quelque chose qui plût à l'Eglise Gallicane, & puis à le desavoüer quand il voyoit que la Cour de Rome s'en fâchoit. Au reste il ne seroit pas impossible que Beaucaire eût été de peu de conseil & de conduite, comme l'on suppose que ce Cardinal le declara. Cela n'est que trop ordinaire aux gens d'étude.

(*c*) *Lib. 19. cap. 6. n. 5. pag. 284.*

(*d*) *Acta Paleotti apud Pallavicinum ib. n. 6.*

(*e*) *Litteræ Gualterii ad Borromæum, 7. Decembris & sequentibus 1562.*

(H) *Un peu de confusion dans les titres qu'il raporte.*] Il dit que Beaucaire *composa un Traité des enfans morts dans le sein de leur mere . . . & un Traité contre les Calvinistes.* C'est declarer nettement que le premier de ces deux Traitez ne combat point les dogmes des Calvinistes; & cela est faux, car il est destiné à combatre l'opinion qu'ils ont que les enfans des fideles sont sanctifiez dès le ventre de leur mere, & qu'ainsi quoi qu'ils meurent sans recevoir le bâteme, ils ne laissent pas d'être sauvez. Le passage de Theodore de Beze que j'ai raporté ci-dessus (*f*), nous aprend que l'on repondit à ce livre de Beaucaire. Un anonyme repliqua à cette reponse; sa replique (*g*) fut imprimée à Paris l'an 1567. *in* 8. avec le premier (*h*) Traité de Beaucaire, & quelques autres. A proprement parler, les deux livres dont Mr. Moreri parle ne sont qu'un seul & même livre: il s'est donc brouillé en deux façons pour le moins. Mr. de Sponde remarque que Beaucaire publia en 1567. sa Dissertation contre le dogme des Calvinistes, touchant la sanctification des enfans dans le sein des meres; mais ce que j'ai raporté ci-dessus montre manifestement que ce livre avoit paru avant ce tems-là, & peu après l'installation de Beaucaire à la Cathedrale de Mets. Or il obtint cet Evêché au mois de Novembre 1555. comme je le dis dans la remarque D. Il faut donc dire que Beaucaire prepara une seconde édition de son Traité, & qu'il ne la publia qu'en 1567. Il y insera des lettres interceptées à Chaalons sur Marne, pendant la tenuë du Colloque de Poissi. Ces lettres étoient de Taffin & de Theodore de Beze. Taffin Ministre de Mets avoit consulté les Ministres du Colloque de Poissi, sur la question s'il faloit rebatiser les enfans batisez par une femme. On lui repondit que des personnes de beaucoup de jugement ne croyoient pas qu'il falût le faire, & qu'ainsi l'on avoit jugé à-propos de renvoyer la discussion de ce point à l'Eglise de Geneve, & à celle de Zurich (*i*). Mr. Moreri debite que l'Histoire de France par Beaucaire commence à l'an 1460. & finit à l'an 1580. Mais s'il avoit consulté les Auteurs qu'il cite, il (*k*) auroit apris de Mr. de Sponde qu'elle commence à l'an 1462. & finit à l'an 1566. que l'Auteur promettoit bien

(*f*) *Dans la remarque B.*

(*g*) *Elle a pour titre* Anonymi Antapologia contra Apologiam Metensium ministrorum nomine scriptam; pro eversione sanctificationis Calvinianæ.

(*h*) *Il a pour titre* Contra Calvinianorum dogma de sanctificatione infantium in uteris matrum.

(*i*) *Claude de Xaintes, reponse à l'apologie de Theodore de Beze apud Prateolum elench. hæres. pag 97. 98.*

(*k*) *Ad ann. 1566. n. 34.*

a * loué Louïs XIII. d'avoir trouvé bon qu'on lui dediât un livre, où les alliances de François I. avec les Turcs sont censurées fort librement. Ce livre est l'Histoire de France, composée par nôtre Evêque de Mets. Il avoit un frere nommé Jean, qui avoit été élevé auprès du Connetable de Bourbon †, & qui eut un fils tué à la bataille de Dreux, & une fille mariée (*I*) à Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues.

** Histoire du Concile de Trente l. 5. ch. 1. n. 3.*

† Belcarius in Pref.

BEAULIEU (LOUÏS LE BLANC SIEUR DE) Ministre & Professeur en Theologie à Sedan au XVII. siecle, a été un homme fort recommandable par son érudition & par sa vertu. Il fit soutenir un grand nombre de Theses de Theologie qui furent rassemblées en un volume après sa mort, & imprimées en Angleterre. Le public en fut si content que cette édition fut bien-tôt venduë: on en fit une autre ‡ au même païs l'an 1683. On auroit vu à la tête de l'une ou de l'autre de ces éditions quelque Preface qui eût traitté de la vie de l'Auteur, s'il n'eût pas été François; car je ne voi guere que les François qui ayent la negligence de laisser tomber dans l'oubli, l'histoire ou la vie d'un parent illustre par son esprit, & par ses Ouvrages. C'est à une semblable negligence qu'il faut imputer l'impossibilité où je me trouve, de dire le tems & le lieu de la naissance de Louïs le Blanc, le tems de sa promotion au ministere, & à la profession de Theologie, & telles autres circonstances historiques & chronologiques. Je ne puis dire autre chose sinon qu'il mourut l'an 1675. & qu'il eut beaucoup de part à l'estime du ⊥ Marechal de Fabert, l'un des plus grans genies de son siecle. On fit imprimer à Sedan quelques-uns de ses Sermons l'an 1675. Ce n'est point là qu'il faut chercher le merite le plus éclatant de l'Auteur entant qu'habile homme; mais dans ses Theses. Il y traite avec une (*A*) merveilleuse netteté d'esprit, & avec beaucoup de penetration les plus importantes matieres de la Theologie, & il s'attache principalement à écarter le mal entendu qui a tant multiplié les controverses. Il cherche l'état de la question, il debrouille les équivoques, & il fait voir qu'il y a bien des disputes que l'on croit réelles, qui ne sont que des disputes de mots. On ne sauroit croire le tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorans, qui s'imaginerent qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les Reformez dans la Communion Romaine. Ceux qui conoissoient sa vertu & sa pieté n'avoient garde de le soupçonner de cela; ceux qui étoient capables de bien juger de ses Theses ne l'en soupçonnoient point non plus: mais combien y avoit-il de gens dans les Provinces éloignées ausquels il n'étoit conu que parce qu'ils avoient oüi dire, qu'il montroit qu'en certains choses les Theologiens des deux partis n'étoient pas aussi éloignez les uns des autres qu'on le croyoit? Ces gens-là soit par la crainte de voir diminuer les sujets de division, qu'ils auroient mieux aimé que l'on augmentât, soit par la mauvaise coutume ou d'interpreter les choses en mal, ou de croire temerairement ceux qui donnent un mechant tour aux actions de leur prochain, se representoient Mr. de Beaulieu comme un faux frere, qui travailloit au grand dessein de reünir les Eglises duquel le Cardinal de Riche-

‡ C'est la 3. la 1. est celle de Sedan in 4. les deux d'Angleterre sont in folio.

⊥ Il étoit Gouverneur de Sedan.

(d) Elle epousa en 1575. Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, frere de Louise de Lorraine femme de Henri III.

bien de continuer, si Dieu lui donnoit assez de vie pour cela, mais qu'il n'a rien paru qui fut l'effet de cette promesse, quoi qu'on n'ait publié l'Ouvrage qu'environ 40. ans après que Beaucaire l'eut achevé. Le catalogue d'Oxfort fait la même faute que Mr. Moreri; je ne m'en étonne point, puis que la preface du Libraire contient cette erreur.

(*I*) *Et une fille mariée à Sebastien de Luxembourg.*] Beaucaire (*a*) parle de ce mariage, & dit, que ce fut la Reine Marie Stuart femme de François II. qui le procura à sa niece qu'elle aimoit beaucoup. Monsr. le Laboureur confirme cela. *Sebastien de Luxembourg*, dit-il, (*b*) *se maria moitié par inclination, moitié sur l'esperance qu'il eut des bonnes graces, & de la faveur de la Reine Marie Stuart, à Françoise* (*c*) *de* BEAUCAIRE *fille de Jean S. de Peguillon, & fille d'honneur de cette Reine qui l'aimoit infiniment pour ses belles qualitez. Il eut d'elle une fille unique de laquelle elle administra les biens avec autant de soin & d'intelligence, qu'elle en eut pour l'éducation de cettte riche & puissante heritiere* (*d*). Brantôme n'avoit pas oublié ceci; car il (*e*) met dans la liste des Dames qui ont brillé à la Cour de Catharine de Medicis, *Madame de Martigues ditte avant Mademoiselle* (*f*) *de Villemontois, grande favorite de la Reine d'Escosse.*

(*A*) *Avec une merveilleuse netteté d'esprit.*] On en croira plûtôt Mr. Nicolle que moi; je m'en vais donc citer un passage de ses *prejugez legitimes contre les Calvinistes.* „Un (*g*) de leurs „Professeurs de Sedan nommé Louïs le Blanc, „s'est particulierement signalé sur ce sujet dans „des theses de la justification qu'il y a fait soutenir. Ce Professeur à qui l'on peut donner cette juste loüange d'être un esprit extraordinairement net, & très-propre à demêler les questions embarassées par de differens usages des „termes, examine dans ses theses les principaux differens qui sont entre les Catholiques „& les Protestans sur cette matiere, & conclut sur tous les articles que celle des Catholiques est bonne, & que les Protestans n'y sont „contraires que de nom.

(a) Histor. l. 28. n. 37.

(b) Addit. à Castelnau t. 2. pag. 829. 830.

(c) Son oncle qui le devoit bien savoir la nomme Marie ubi supra. *Mr. le Laboureur mieux instruit le lui donne aussi en un autre endroit. Voyez la citation f.*

(e) Vie des Dames illustres pag. 94.

(f) Mr. le Laboureur t. 1. p. 318. dit que la Damoiselle de Villemontoys étoit Marie de Beaucaire, fille de Jean Seigneur de Puy-Guillon, Senechal de Poitou.

(g) Nicolle, prejug. legit. chap. 11. p. 197. 198. édit. de Hollande 1683.

Richelieu s'étoit entêté. La penetration de ce Profeſſeur l'obligea à éviter certains termes de la commune traditive, qu'il trouvoit un peu incommodes. Il le fit en particulier dans la matiere de la certitude du ſalut. Cela donna lieu à une (*B*) querelle que lui fit Mr. Arnauld. Mr. de Beaulieu n'eut point d'enfans; ſa veuve qui étoit une femme fort éclairée & fort vertueuſe, a temoigné une conſtance heroïque dans la derniere perſecution *. On n'a jamais pu la contraindre à la moindre ſignature; de ſorte qu'elle mourut après bien des vexations qu'on lui fit ſouffrir ſans avoir donné aucune atteinte à ſa profeſſion. Mr. le Blanc Conſeiller au Preſidial de Sedan, frere de Mr. de Beaulieu, a tâché deux fois de ſe ſauver en Hollande depuis ſa ſignature, mais il a été attrapé ſur les chemins, & ramené en ſon païs.

* *Mr. Quick en parle dans ſes prolegomenes du* Synodicon in Gallia Reformata.

BEAUMONT (FRANÇOIS DE) Baron Des-Adrets, a été un des Gentilshommes de France dont le courage, & les actions militaires ont fait le plus de bruit dans les guerres de Religion ſous le regne de Charles IX. Il étoit du Dauphiné, & il avoit apris le metier des armes en Piemont, qui fut la meilleure & la plus fameuſe école de guerre de ce ſiecle-là. On pretend que le deſir de ſe venger du Duc de Guiſe, qui lui avoit été contraire dans un procés †, le porta à ſe declarer pour ceux de la Religion ‡. On ajoûte que Catherine de Medicis lui écrivit une lettre pour l'animer à la vengeance, & qu'elle lui permit même de ſe ſervir des Huguenots, afin de ruiner le mieux qu'il lui ſeroit poſſible l'autorité de ce Duc dans le Dauphiné. Le Duc de Guiſe Gouverneur de cette Province y avoit mis pour ſon Lieutenant la Mothe Gondrin, Gentilhomme de beaucoup de cœur ⸸, & ſa Creature. Des-Adrets ne jugeant pas qu'il pût commencer plus heureuſement ſes entrepriſes que par ſe defaire de ce Gentilhomme, pratiqua des intelligences à Valence, & les menagea de telle ſorte que la Mothe Gondrin accablé par la ſedition, qui fut exitée dans cette ville, y fut poignardé de ſang froid. Valence fut donc la premiere ville dont le Baron ſe rendit le maître, & où ſa dignité fut acruë; car de Colonel des Legionaires de Lionnois, Dauphiné, Provence, & Languedoc qu'il étoit auparavant β, il fut choiſi le lendemain γ de la ſedition pour Adminiſtrateur des affaires, *en attendant plus ample declaration du Prince* de Condé. Dès lors il courut de toutes parts, & ayant ſu que le parti s'étoit rendu maître de Lion, il s'y rendit, & s'y empara (*A*) de toute l'autorité, ſans trop s'informer ſi cela étoit agreable. Il defit avec cinq cens hommes les trois mille que Saint Vital amenoit aux environs de cette ville pour y faire le degât; il ravagea le Forez, il s'aſſûra de Grenoble, où il contraignit tout le Parlement d'aller au Prêche; il pilla & fit mettre en cendre la grande Chartreuſe, s'empara du Pont Saint Eſprit, entra comme la foudre dans le païs d'Avignon, & en auroit ſans doute emporté la capitale, pour la traiter comme la ville d'Orange avoit été traitée par les troupes du Pape, s'il n'avoit été averti à une

† *C'étoit un procés contre le Vidame d'Amiens.*

‡ *Allard, vie du Baron Des-Adrets, apud Maimbourg Hiſt. du Calviniſme.*

⸸ *Varillas, Hiſt. de Charl. IX.*

β *Beze Hiſt. Eccl. l. 11. p. 221.*

γ *18. Avr. 1562.*

(*B*) *A une querelle que lui fit Mr. Arnauld.*] Il (*a*) l'accuſa d'avoir renoncé aux ſentimens des Calviniſtes ſur quatre chefs, dans la matiere de la certitude du ſalut. Mr. de Beaulieu publia une Theſe particuliere ſur ce ſujet pour repondre à Monſr. Arnauld. Celui-ci (*b*) a repliqué après la mort de ſon Adverſaire: un (*c*) *diſciple & intime ami* de ce dernier a repondu à la replique de Mr. Arnauld. J'ai comparé enſemble la reponſe de ce diſciple & la replique de Mr. Arnauld, mais je n'ai pas pu bien voir qui a tort ou qui a raiſon: ce ſont proprement des queſtions de fait, ſur leſquelles on peut repandre de part & d'autre mille équivoques, & tous les artifices de la diſpute. Il faudroit avoir plus de loiſir que je n'en ai pour aprofondir cela. Je ne laiſſe pas de croire que ſi Mr. de Beaulieu avoit fait lui-même ſon apologie, ſa cauſe eût été mieux defenduë.

(*A*) *Et s'y empara de toute l'autorité.*] Quelque peine que Mr. Varillas ſe ſoit donnée pour ſuivre à la piſte toutes les demarches de Des-Adrets, il a pris le change ſur le gouvernement de Lion. Il a toûjours bâti ſur ce fondement, qu'auſſi-tôt que cette (*d*) ville ſe fut declarée pour les Reformez, le Prince de Condé y envoya Mr. de Soubiſe pour Gouverneur: car quand il parle des premiers mecontentemens de Des-Adrets, il dit qu'ils vinrent de *la* (*e*) *nouvelle que Soubiſe étoit rentré dans Lyon.* Cela ſuppoſe qu'après y avoir commandé un certain tems, il quitta ce poſte, & que Des-Adrets lui ſucceda, mais que Soubiſe y fut renvoyé à l'excluſion de ſon ſucceſſeur. Cet Hiſtorien s'eſt abuſé; le premier qui commanda dans la ville de Lion depuis qu'elle ſe fut declarée pour la Cauſe, ce fut le Baron (*f*) Des-Adrets: Soubiſe n'y fut envoyé que lors qu'on jugea qu'il étoit plus propre à cet emploi que le Baron, & il n'en ſortit qu'après la paix. Mr. Varillas auroit lui-meme reconu cette gradation, s'il eût bien peſé ſes propres paroles; voici ce qu'il dit (*g*): *Des Adrets . . . . s'aprochant de Lyon ſous pretexte de mener un promt ſecours aux Calviniſtes de cette grande ville qui s'en étoient heureuſement ſaiſis, les cajola ſi bien qu'il leur perſuada de lui obeïr, & d'écrire au Prince de Condé qu'ils ſeroient ravis de l'avoir pour Gouverneur.* Au reſte Mr. Maimbourg (*h*) & ſon (*i*) Copiſte ſe trompent, lors qu'ils diſent que Des-Adrets s'empara de Vienne & de Grenoble, avant que de s'emparer de Lion.

(*a*) *Renverſement de la Morale apud Petrum Jurieu, juſtification de la Morale des Reformez l. 4. ch. 14. pag. 405. edit. de la Haye 1685.*

(*b*) *Dans ſon livre intitulé* le Calviniſme convaincu de nouveau, *ch.* 19.

(*c*) *Voyez la juſtification de la Morale des Reformez l. 6. ch. 14. pag. 306.*

(*d*) *Hiſt. de Charl IX. t. 1. pag. 183*

(*e*) *Pag. 213.*

(*f*) *Voyez d'Aubigné t. 1. pag. 203. & Beze Hiſt. Eccleſ l. 11. pag. 222. & ſuiv.*

(*g*) *Pag. 200.*

(*h*) *Calvin. pag. 273.*

(*i*) *Suplem. de Moreri.*

une lieuë d'Avignon que les Catholiques s'étoient rendus maîtres de Grenoble. Il courut tout aussi-tôt de ce côté-là, & repandit l'épouvante de telle sorte parmi les troupes Catholiques, que Maugiron qui les commandoit se sauva dans la Savoye, & n'osa rentrer dans le Dauphiné. Grenoble retomba bien-tôt sous la puissance de nôtre Baron, qui en usa envers cette ville beaucoup plus honnêtement qu'on n'avoit lieu de l'esperer. Il fut infiniment plus (*B*) farouche dans d'autres lieux dont il s'empara de vive force, & où il usa de (*C*) cruelles represailles. La victoire qu'il remporta sur le Comte de Suze à Vaureas le rendit maître

(B) *Infiniment plus farouche dans d'autres lieux.*] Par exemple il traita fort cruellement la garnison de Montbrisson qui s'étoit renduë à discretion; on eut beau lui representer les loix de l'humanité, il voulut se divertir à voir precipiter ces miserables soldats: on les monta sur la plateforme au dessus de la Tour. On jetta du haut en-bas ceux qui n'eurent pas la resolution de se precipiter eux-mêmes, & l'on ne pardonna pas même à leur (*a*) chef. Il n'y eut qu'un soldat à qui l'on sauva la vie. Il prit deux fois sa secousse d'un bout de la plateforme à l'autre, comme s'il eût eu dessein de sauter plus loin, & cependant il s'arrêta tout court sur le bord du precipice. Des-Adrets lui dit d'un ton aigre qu'il suffisoit d'avoir deux fois sondé le gué: le soldat lui repondit hardiment, *Qu'il le lui donnoit en quatre.* Ce mot adoucit tellement la mauvaise humeur du Baron, qu'il fit quartier au gaillard qui avoit osé se servir de ses quolibets dans une extremité si pressante (*b*). Quelques-uns (*c*) disent que les soldats du Baron, aussi barbares que leur General, recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques, ceux qui tomboient du haut de la Tour. Castelnau (*d*) Mauvissiere raconte ainsi la cruauté qu'il pretend que Des-Adrets exerça en un autre (*e*) lieu. *Environ deux cens Catholiques, dit-il, qui avoient composé de rendre la ville s'étoient retirez au Château, estimans que la capitulation leur seroit tenuë de sortir la vie & les bagages sauves. Neanmoins sans avoir égard à la foi jurée & publique, le Baron des Adrets les fit cruellement precipiter du haut du Château, disant que c'étoit pour venger la cruauté faite à Oranges. Aucuns de ceux qui furent precipitez & jettez par les fenêtres, où il y a infinies toises de haut, se voulant prendre aux grilles, ledit Baron des Adrets leur fit couper les doigts avec une très-grande inhumanité. Il y eut un desdits precipitez qui en tombant du haut en bas du Château qui est assis sur un grand rocher se prit à une branche, & ne la voulut jamais abandonner; quoi voyant lui furent tirez infinis coups d'harquebuze & de pierre sur la tête, sans qu'il fût possible de le toucher. De quoi ledit Baron étant émerveillé lui sauva la vie, & rechapa comme par miracle. J'ai été voir le lieu depuis avec la Reine Mere du Roi étant en Dauphiné, celui qui fut sauvé vivoit encores là auprès.* D'Aubigné (*f*) attribuë la prise de Mornac à Montbrun, Lieutenant de Des-Adrets; & remarque que Montbrun essaya en vain de moderer le carnage; qu'un de ceux qu'on fit sauter *demeura pendu en quelques branches, & que comme on lui eut tiré quelques arquebusades sans le blesser, Montbrun le sauva & en tira service.* Il dit aussi que ceux d'Orange mirent *plusieurs corps sur des bois & les firent deriver par le Rône en Avignon, avec de grands Ecriteaux sur leurs estomachs qui disoient,* Peagers d'Avignon laissez passer ces bourreaux, car ils ont payé le tribut à Mornac. Tous ces faits sont empruntez de l'Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze (*g*), qui montre fort clairement que Des-Adrets ne fut point l'Auteur de ce qui se fit dans Mornas. Il faut donc que le suplément de Moreri soit corrigé là-dessus, non moins que les Memoires de Castelnau, & le Calvinisme de Maimbourg.

(*a*) C'étoit un brave nommé Moncelas.

(*b*) Voyez Varillas Charl. IX. t. 1. pag. 212.

(*c*) Allard apud Maimb. ubi supra.

(*d*) Memoir. l. 4. c. 2.

(*e*) A Mornas dans le Comté Venaissin.

(*f*) Tome 1. p. 207.

(*g*) Livre 12. pag. 271.

(C) *De cruelles represailles.*] Il faut ici relever une fausseté insigne du Sieur Maimbourg. Après avoir raporté les barbaries de Des-Adrets il ajoûte (*h*) ces paroles; *A la verité il y eut des Catholiques qui justement irritez de tant d'horribles crimes abuserent injustement du droit de represailles, & les traitterent à peu près de même de leur autorité particuliere, mais peu perirent de la sorte.* Il suppose donc que Des-Adrets commença à user de ces barbaries, & que les Catholiques ne s'en servirent qu'à son exemple, & par droit de represailles. Mais c'est ou une ignorance crasse, ou une mauvaise foi prodigieuse; car les Historiens les moins suspects de partialité pour ceux de la religion, avoüent ingenûment que les cruautez exercées à Orange precederent celles de Des-Adrets. Qu'on lise le Charles neuf de (*i*) Varillas, on y verra qu'avant les sauts de Mornas & de Montbrisson, les Catholiques avoient exercé dans Orange les cruautez les plus énormes, & nommément celle de precipiter les gens du haut en bas des rochers, ou sur des piques & des hallebardes. Voyez l'article de Fabrice Serbellon, où je raporte ces étranges barbaries. Castelnau que j'ai deja cité se sert de cette memorable reflexion; *A la verité il sembloit que par un jugement de Dieu* les *cruautez fussent reciproques tant d'un côté que d'autre, & Oranges fut estimée le fondement de celles qui se faisoient au Dauphiné de sang froid par les Huguenots.* N'oublions pas la reponse que fit le Baron à ses Officiers, lors qu'ils lui representerent l'injustice qu'il alloit commettre, & les maux qu'elle pourroit attirer sur leur parti. *Il repartit* (*k*) *avec un visage dont la laideur naturelle étoit beaucoup augmentée par la fureur, & qui par consequent tenoit plus de la furie que de l'homme, que le châtiment dont il alloit user étoit necessaire pour arrêter la cruauté des Catholiques, & que pour les reduire aux loix de la bonne guerre qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange, il leur faloit auparavant montrer que les Calvinistes savoient faire la mauvaise guerre aussi bien qu'eux.* Mr. Varillas qui traite *ces deux excuses de ridicules,* n'avoit garde de le refuter sur ces paroles, *qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange,* puis qu'il avoit deja observé (*l*) comme de son chef, que le Baron *aprit les cruautez exercées dans Orange,* avec

Refutation de Monsr. Maimbourg.

(*h*) Hist. du Calvin. l. 4. pag. 275. édit. de Holl.

(*i*) Tome 1. p. 203. 204.

(*k*) Varill. ib. p. 211.

(*l*) Pag. 204.

maître d'Orange & du Comté Venaissin, & fit trembler Avignon encore une fois. Il defit les troupes du Pape, entra dans la Provence, & y renversa tout ce qui se presentoit devant lui. Neanmoins il y eut des contre-tems, ou des jalousies cachées qui lui firent manquer le secours de Cisteron. Cette disgrace fut suivie de quelques autres; le Duc de Nemours après le mauvais succés de son siege de Lion gagna deux combats sur le Baron Des-Adrets: il n'osa pourtant s'engager à un troisiéme, & il trouva plus à-propos d'employer des (*D*) artifices, pour faire changer de parti à ce redoutable chef des Protestans. On le prit par les (*E*) promesses, & par les menaces: on lui fit voir qu'il avoit de grans (*F*) ennemis dans son parti: enfin on l'ébranla de telle sorte que sa conduite devint suspecte de plus en plus au Prince de Condé, & à l'Amiral. La conclusion

avec les transports interieurs de joye dont est capable une ame sanguinaire, lors qu'un accident imprevu la met en état de commettre toutes sortes d'excés, sans qu'on lui puisse reprocher d'avoir commencé. Je renvoye mon lecteur aux reponses que fit Des-Adrets à d'Aubigné qui lui demanda un jour trois choses: (a) *Pourquoi il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur. Pourquoi il avoit quitté un party auquel il étoit tant creancé, & puis pourquoi rien ne lui avoit succedé dès le party quitté, quoi qu'il se fût employé contre.* Il repondit au premier point, *Que nul ne fait cruauté en la rendant, que les premieres s'apellent cruautez, les secondes, justice. Là dessus ayant fait un discours horrible de plus de quatre mille meurtres de sang froid, & d'inventions de suplices inouïs, & sur tout des sauteries de Mascon où le Gouverneur dependoit en festins pour donner ses ébattemens au fruit, pour aprendre jusques aux enfans & aux filles à voir mourir les Huguenots sans pitié, il dît qu'il leur avoit rendu quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant égard au passé & à l'avenir; au passé ne pouvant endurer sans une grande poltronnerie le deschirement de ses fidelles compagnons, mais pour l'advenir il y a deux raisons que nul Capitaine ne peut refuser; l'une que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre* (b) *les revanches; sur quoi il conta de 300. Cavaliers renvoyez il y avoit quelque-tems en l'armée des ennemis sur des chariots, ayans chacun un pied & un poing couppez pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci en courtoisie.* Tout le reste de ses reponses est plein de bon sens & de sel; j'y renvoye mon lecteur comme je l'ai dejà dit, me contentant d'observer ici 1. que l'on trouvera ces *Sauteries de Mascon* dans l'article de cette ville. 2. Que nôtre Baron se justifia bien plus mollement auprès du Duc de Nemours, qu'auprès du Sieur d'Aubigné. Voyez la remarque suivante.

Comment Des-Adrets justifioit ses cruautez.

(a) *D'Aubig. t. 1. p. 216.*

(b) *L'Amiral de Coligni s'étoit servi de cette ruse pour corriger les Anglois. Voyez l'application qui a eté faite de cela* Nouvell. lettres contre le Calvin. de Maimbourg t. 1. pag 188 190.

(*D*) *D'employer des artifices.*] Si nous en croyons Mr. Varillas (c), le Duc de Nemours prevint Des-Adrets, en lui écrivant une lettre *pour le prier de traiter en prisonniers de guerre deux soldats Italiens tombez entre ses mains.* Mais selon Theodore (d) de Beze, ce fut le Baron qui écrivit le premier au Duc pour lui demander la liberté de deux soldats Italiens. Il n'y a point de doute que Mr. Varillas ne se soit trompé; car la lettre de Des-Adrets produite selon toute sa teneur dans Theodore de Beze, debute par la demande de la liberté de ces deux soldats Italiens. Mr. Varillas est tombé dans une autre faute; il ne donne pas fidelement le precis de cette lettre. Il pretend que le Baron impute les sanglantes executions de *Vaureas*, de *Boulenne*, *& de Pierrelate à la necessité d'obliger les Catholiques à faire bonne guerre aux Calvinistes, qu'ils envoyoient au gibet aussi-tôt qu'ils les prenoient*, & qu'il ajoûta *qu'après avoir obtenu ce point si necessaire à son party, qu'auparavant il avoit peine à trouver des soldats, il s'étoit exactement contenu dans les loix de l'art militaire qu'il avoit aprises en Piemont.* Il n'y a rien de semblable dans la lettre de Des-Adrets, si ce n'est qu'il avouë qu'à Pierrelate & à Boulenne, deux villes qu'il prit d'assaut, *il ne put à son grand regret* retenir les mains des *soldats qu'ils ne prinssent leur revanche*, sur quatre ou cinq cens hommes qu'ils y trouverent. Son apologie ne consiste point à alleguer quelque juste & necessaire motif de ses cruautez, ni à dire qu'étant parvenu au but auquel il les avoit destinées, il les avoit interrompues; il ne fait que nier, & cela comme le remarque Beze *en un stile fort doux & mol.* Pour le moins Mr. Varillas a dit sans mensonge, que le Duc de Nemours ayant compris par cette lettre que Des-Adrets étoit mecontent, lui fit proposer une conference qui fut acceptée.

(c) *Charl. IX. t. 1. p. 272.*

(d) *Hist. Eccles. t. 3. p. 292.*

(*E*) *On le prit par des promesses.*] Le Marechal de Brissac lui écrivit, & (e) après lui avoir representé que le chemin qu'il tenoit le conduiroit infailliblement à une confiscation de corps & de biens, il le tenta par la promesse du Colier de l'Ordre, par celle d'une Compagnie de 50. hommes d'armes, avec une somme de cent mille francs; & s'il aimoit mieux demeurer hors du Royaume, ce Marechal s'engagea à luy envoyer la somme de cent mille écus. Le Duc de Nemours employa toutes sortes de promesses & de flateries, lors qu'il s'aboucha avec Des-Adrets.

(e) *Theodore de Beze raporte sa lettre* ubi supra pag. 291.

(*F*) *Qu'il avoit de grans ennemis dans le parti.*] Le Marechal de Brissac lui communiqua une lettre de l'Amiral, qui lui avoit été mise en main de cette maniere. Soubise (*f*) avoit fait savoir à l'Amiral ses mauvais soupçons touchant la conduite de Des-Adrets; le soldat qui fut porteur de sa lettre, fut chargé de la reponse, mais au lieu de la porter à Soubise, il la porta au Marechal de Brissac. Or voici ce qu'elle contenoit sur le chapitre de ce Baron; *Quant à ce que me mandez du Baron Des-Adrets chacun le cognoît pour tel qu'il est, mais puis qu'il a si bien servi jusques ici en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences, car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé: par quoi je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir, & d'en endurer le plus que faire se pourra.*

(*f*) *Beze ibid.*

clusion fut qu'ils (*G*) s'assûrerent de sa personne à Romans le 10. de Janvier * 1563. Il ne sortit de prison que par le Traité de paix qui fut conclu la même année, & depuis il rentra dans sa premiere Religion, & porta les armes contre l'autre : mais sans aucun succés (*H*) ni aucune gloire ; de quoi il n'est pas le seul

* *Varill. ubi supra.*

(G) *Ils s'assûrerent de sa personne.*] Il est bon d'entendre les Memoires de Castelnau (*a*). *Le Duc* de Nemours *conoissant* Des-Adrets *pour Capitaine, & qui avoit beaucoup de credit & de reputation, pensa que c'étoit le plus seur & expedient pour le service du Roi de le gagner que de le combattre par force, ce qu'il fit si dextrement avec belles promesses & douces paroles, comme c'étoit un Prince fort persuasif, & qui a toûjours su attirer les hommes par son gentil naturel, que depuis les Huguenots n'ont eu en ce païs-là un plus grand ennemi que ce Baron, qui commença dès lors à prattiquer contre les Huguenots ; lesquels comme fort vigilans en leurs affaires en furent advertis, aussi ont-ils toûjours eu des espions par tout: Qui fut cause que Mouvans, étant le Baron Des-Adrets allé en la ville de Valence, le prit prisonnier par l'avis du Cardinal de Chastillon, & du Sieur de Cursol depuis fait Duc d'Usez, l'envoya à Nîmes où il fut en bien grand danger, & à peine en fût-il échapé, sinon par le moyen de la paix en vertu de laquelle il fut élargi.* Voyez le 12. livre de l'Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze, où il est amplement parlé de la detention de Des-Adrets. *Après plusieurs interrogatoires & reponses . . . la paix étant survenuë il fut relâché, & renvoyé en sa maison sans absolution ni condamnation.* C'est Beze qui parle (*b*).

(*a*) *Livre 4. ch. 11.*

(*b*) *Lib. 11. pag. 306. 307.*

(H) *Sans aucun succés ni aucune gloire.*] D'Aubigné comme on l'a dit ci-dessus, voulut savoir de ce Baron (*c*) pourquoi il avoit si mal reüssi dans les armées Catholiques ; *Mon enfant*, lui repondit-il avec un soupir, *rien n'est trop chaud pour un Capitaine qui n'a pas plus d'interêt à la victoire que son soldat : avec les Huguenots j'avois des soldats, depuis je n'ai eu que des marchands qui ne pensent qu'à l'argent : les autres étoient serrez de crainte sans peur, soudoyez de vengeance, de passion & d'honneur ; je ne pouvois fournir de rennes pour les premiers, ces derniers ont usé mes éperons.* Franchement ces raisons-là sont bien foibles ; & il suffiroit pour les refuter invinciblement de renvoyer les lecteurs à ce grand nombre de combats generaux & particuliers, où les troupes Protestantes ont été batues. Quoi donc ; les soldats Papistes n'étoient-ils pas *soudoyez de vengeance & de passion?* N'avoient-ils pas les oreilles perpetuellement batues des exhortations de leurs Prêtres, qui leur recommandoient la vengeance des Eglises pillées & profanées ? Y a-t-il rien au monde qui inspire plus de fureur que ces discours-là ? Que dirons-nous des Arrêts (*d*) *qui permettoient à toutes sortes de personnes, & qui ordonnoient même à toutes les Communes de courir sus au son du tocsin aux Huguenots, de les poursuivre vivement par tout, & de les tuer sans misericorde comme autant de bêtes feroces, de chiens & de loups enragez qui desoloient tout le royaume : de sorte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns, & par la vengeance des autres que ruines, que cendres, que sang & que carnage, & mille affreuses images de la mort ?* Les soldats Catholiques pouvoient-ils être parmi tout cela exemts de passion & de vengeance ? faloit-il user plus d'éperons à leur égard, que de rênes pour les Huguenots ? Beaux contes que tout cela ; les Monlucs & les Tavanes, & plusieurs autres Chefs du même parti font voir que le Baron Des-Adrets ne s'en devoit prendre qu'à lui-même. Dans le fond il faisoit plus de tort qu'il ne croyoit aux Protestans, & on a bien su (*e*) se prevaloir de la disposition qu'il leur avoit attribuée, d'avoir été soudoyez de passion & de vengeance. Mais voici une raison encore plus fausse que celle qu'il donna à d'Aubigné. „ Jamais (*f*) homme ne s'aquit tant de reputa„tion en si peu de tems, & jamais grand Ca„pitaine n'en dechut plûtôt : car le Duc de „Nemours qu'on envoya contre lui, & qui ne „le pouvoit defaire à force ouverte, ne l'eut pas „si-tôt pratiqué qu'on ne parla plus de lui „que comme du plus foible & du plus mal„heureux Officier du parti royal & Catholique. „Ce n'est pas qu'il ne fût toûjours le même „en valeur & en experience, mais c'est qu'il y „a beaucoup de difference entre la maniere de „faire la guerre pour ou contre son Roi : c'est „que tout est permis dans la revolte, & qu'un „Chef s'y fait conoitre tel qu'il est ; au lieu „que dans le service de son Prince il doit pa„roître tel qu'il doit être, & qu'il est plus su„jet à la discipline militaire. En effet le Ba„ron Des-Adrets étoit aussi furieux que vail„lant, il se signala plus par la terreur de ses „armes, que par la reputation de sa conduite, „& il ne fit plus de bruit que les autres de sa „qualité, que parce qu'il fut plus cruel & plus „redoutable. On ne lui auroit pas souffert „dans l'armée du Roi les mêmes emportemens, „& le droit de represailles étoit si ponctuelle„ment observé, qu'on fut obligé de part & d'au„tre de garder la foi, & de faire bonne guerre. „ Quelque interêt que j'aye à trouver des fautes dans les Auteurs, puis que ce sont autant de materiaux de mon Ouvrage, j'ai un veritable chagrin qu'un homme aussi éclairé que Mr. le Laboureur, ait été capable de publier un si mauvais raisonnement. Demandez lui pourquoi Des-Adrets a été un grand Capitaine pendant son Protestantisme, & un très-miserable Officier pendant son Catholicisme, il vous repondra, c'est parce que dans la revolte on fait tout ce que l'on peut, & dans une guerre legitime tout ce que l'on doit. Jamais maxime ne fut plus fausse, ni plus mal apliquée que celle-là ; puis qu'il est certain que dans une guerre civile le parti du Roi agit avec plus de hauteur, & avec plus de confiance que l'autre : car le parti rebelle se voyant assez odieux, & assez chargé d'envie, n'a garde de commencer les infractions de la discipline militaire, les violemens d'une capitulation, les massacres de sang froid contre la parole donnée, &c. C'est le parti du Prince qui se donne en cela plus de licence, pretendant n'avoir à faire qu'à des gens convaincus de felonnie, & condamnez actuellement au dernier suplice : il n'entre presque jamais

(*c*) *Hist. t. 1. l. 3. ch. 9. p. 217. de l'édition de 1626.*

CRITIQUE d'un passage du Sieur d'Aubigné.

(*d*) *Maimbourg, Calvin. pag. 276.*

(*e*) *Voyez Mr. de Meaux, Hist des variations l. 10. n. 39.*

CRITIQUE d'un passage de Mr. le Laboureur.

(*f*) *Le Labour. Addit. à Casteln. t. 2. pag. 23.*

seul qui a donné de fort * mauvaises raisons. On ne reconoissoit plus ce General dont la vigilance, la promtitude, l'intrepidité, & la presence d'esprit avoient été admirées comme des prodiges, pendant qu'il servit la Cause. Toutes ces grandes qualitez, & les victoires qu'il remporta sur le Papisme n'empêchent pas les Protestans de le regarder comme un Goliath qui *deshonora les batailles rangées d'Israël* par sa conduite (*I*) barbare. *Il mourut* † *sans honneur dans une honteuse vieillesse, également meprisé des uns & des autres. Quantum mutatus ab illo*, qui s'étoit fait craindre jusques dans Rome ‡; car on y eut peur qu'il n'équippat une flotte pour aller rendre visite au Pape. Nous parlons de ses (*K*) enfans dans l'une de nos remarques.

* *Voyez la remarque H.*

† *Maimb. Calvin. pag. 275. Voyez la remarque K.*

‡ *Brantome élog. de Monluc.*

BEAUNE (RENAUD DE) Archevêque de Bourges, & puis de Sens, sous le regne de Henri IV. Cherchez Samblançai (GUILLAUME.)

BEDA (NOEL) Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, fut le plus grand clabaudeur, & l'esprit le plus mutin & le plus factieux de son tems. C'étoit un ⸸ Picard qui vivoit sous le regne de François I. Il se declara l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire refleurir les belles lettres β, & ce fut par là qu'E-

⸸ *Erasmus, supputat. errorum Bedæ, fol. m. 22.*

β *Beze, Hist. Ecclesiast. l. 1. pag. 2.*

jamais dans la bonne guerre, que lors que l'autre parti s'est lassé de ne point user de represailles. C'est du moins ainsi que la chose se passa dans les guerres de Religion sous Charles IX. & par consequent la maxime a été très-mal apliquée. Outre cela j'admire que Monsieur le Laboureur n'ait pas pris garde au passage de Brantome qu'il a cité peu après. Ce passage est un parallele entre nôtre Baron & Monluc, où quoi que Brantome fasse celui-ci un peu moins cruel que l'autre, il ne laisse pas de dire qu'on les comparoit en tout, *Tous deux*, dit-il, *très-braves & vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels, tous deux Compagnons de Piemont, & tous deux fort bons Capitaines.* Selon la maxime de Mr. le Laboureur, Des-Adrets n'auroit jamais aquis la reputation de grand Capitaine, s'il avoit toûjours servi son Prince: pourquoi donc Monluc l'a-t-il aquise cette reputation-là, ou pourquoi l'a-t-il conservée & parfaitement bien soutenuë, lors même que selon Monsieur le Laboureur, la bonne guerre & le droit des represailles étoient ponctuellement observez? Pourquoi alors Des-Adrets perdit-il toute sa gloire, puis que celle de Monluc ne s'affoiblit point.

(*I*) *Sa conduite barbare.*] Outre ce qui a été (*a*) deja dit sur ce sujet, je dirai ici qu'on disoit (*b*) *qu'il aprenoit ses enfans à être cruels, & à se baigner dans le sang. L'aîné qui depuis fut Catholique, ne s'épargna pas à la Saint Barthelemi.* Il mourut *au siege de la Rochelle, en contrition du grand sang qu'il avoit repandu.* Les Protestans se soucieront fort peu que cet ouï dire de Brantome soit vrai ou faux, car ils ont été les premiers à condamner (*c*) l'humeur cruelle de ce Baron. Mais tout le monde a interêt à ne pas souffrir la licence de celui qui a donné le suplément de Moreri; Des-Adrets, dit-il, *après un grand carnage obligea ses deux fils à se baigner dans le sang des Catholiques.* Le P. Maimbourg (*d*) lui avoit fourni cette glose. Disons leur donc à tous deux, qu'ils ne devoient pas s'émanciper à ces sortes de paraphrases. Leur temoin sur un ouï-dire ne s'étoit servi que du mot de sang. De quel droit ont-ils pretendu qu'il avoit parlé du sang humain? Est-ce que les bouchers ne contractent pas une habitude de cruauté par l'effusion du sang des bêtes? Un homme qui cite se doit faire une religion de s'en tenir aux termes de son temoin, & de ne pas commettre le sophisme, *à dicto simpliciter ad dictum secundum quid.* Qu'il conjecture, s'il veut, mais il ne doit pas narrer ses conjectures comme une histoire.

(*a*) *Dans la remarque B.*

(*b*) *Brantome eloge de Monluc.*

(*c*) *Voyez Beze Hist. Eccles. l. 11. p. 221.*

SUPLÉMENT de Moreri critiqué.

(*d*) *Hist. du Calv. pag. 274.*

(*K*) *De ses enfans.*] Brantome que nous venons d'entendre touchant l'aîné, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut Page du Roi; mais Theodore de Beze nous en dira plus de circonstances. *Le plus grand mal fut*, dit-il (*e*) en parlant de ce Baron, *que depuis ce tems-là allant de mal en pis il quitta la religion, menant mêmes ses enfans à la Messe, le plus grand desquels ayant eté durant les troubles nourri en Allemagne chez le Seigneur Electeur Palatin, se rendit tôt après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fût en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. Les deux autres étoient jumeaux, & avoient été nez à Geneve durant les troubles; de l'un desquels Maître Jean Calvin avoit été parrin. Etant tumbé si bas il passa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion tant au païs de Dauphiné qu'en France, etant Colonnel d'un regiment de gens de pied, en quoi toutes fois il ne gagna autre chose que dommage & honte, avec telle perte de sa reputation, qu'il n'a onques depuis été employé, demeurant en sa maison spectateur des miseres d'autrui.* D'Aubigné (*f*) raconte qu'on le defit, quand l'armée du Duc de Deux Ponts entra en France l'an 1569. Il dit ailleurs (*g*) qu'à Lion au retour du Roi de Pologne, un Huissier refusa la porte à Des-Adrets, & ce fut en cette occasion qu'il lui demanda les 3. choses dont j'ai parlé (*h*) ci-dessus. Monsieur le Laboureur (*i*) disoit en 1658. que la Maison de Beaumont étoit éteinte. J'ai su de Monsieur d'Hosier par le moyen d'un ami, que Susanne de Beaumont fille & heritiere de nôtre Baron Des-Adrets fut mariée à Cesar de Vaucerre, Seigneur de Teis & de St. Disier dans le Dauphiné. Leur posterité subsiste encore. Mademoiselle Des-Adrets qui est morte fille d'honneur de Madame la Duchesse d'Orleans après l'an 1680. & qui avoit été de la Religion, étoit des descendans de cette Susanne. Elle avoit pour freres le Marquis Des-Adrets qui est Capitaine de vaisseau, & le Chevalier Des-Adrets, qui a été tué au siege de Roses au mois de Juin 1693. Il étoit Aide de Camp du Marechal Duc de Noailles. Il avoit été Capitaine de vaisseau; mais on le cassa, parce qu'il ne voulut pas assister aux leçons que Monsieur Renaud Ingenieur de Marine donnoit à Brest par ordre du Roi.

(*e*) *Ibid. l. 12. p. 307.*

(*f*) *Tome 1. p. 403.*

(*g*) *Page 215.*

(*h*) *Dans la remarque C.*

(*i*) *Addit. t. 1. pag. 23.*

qu'Erasme & Jaques Faber d'Etaples encoururent son indignation. Il pretendit avoir trouvé un grand nombre d'heresies dans les Paraphrases d'Erasme, & publia un livre sur ce sujet. Erasme se justifia, & l'accusant à son tour le convainquit (*A*) d'une infinité de calomnies. Beda au lieu de prouver qu'il n'avoit point été calomniateur, ou d'avoüer qu'il n'avoit pas bien compris le sens de son adversaire, recourut à des artifices de Cabale: il relut les livres d'Erasme, il en fit de nouveaux (*B*) extraits aussi infideles que les premiers, & les donna à censurer à la Faculté de Theologie; où son esprit impetueux & charlatan, ses factions, ses declamations violentes contre les nouveautez de ce tems-là, & contre ceux qui n'étoient pas assez ardens à les reprimer, lui donnoient (*C*) une espece de domination

(g) Touchant la facilite de faire condamner par ces artifices une opinion innocente, voyez Erasme epist. 73. l. 19.

(h) Idem epist. 71. l. 19. p. 886.

(*A*) *Le convainquit d'une infinité de calomnies.*] Voyez le livre intitulé (*a*) *Supputationes errorum in censuris Natalis Bedæ per Erasmum Roterodamum.* Le revers du titre vous aprendra que de compte fait Erasme trouva dans un assez petit livre de son censeur 181. mesonges; 310. calomnies & 47. blasphêmes; & cela sans le traiter à la rigueur, car on lui fit grace de plusieurs choses qui meritoient d'être relevées. (*b*) *Ac ne quis queratur iniquam supputationem, non imputavimus illi tam multa indoctè, stulte & sine mente dicta. Non imputavimus tam multas propositiones quas in censuris omisit* &c. Un homme qui auroit eu de l'honneur & de la conscience se seroit uniquement apliqué à sa propre justification contre de semblables listes, mais Beda & ses semblables trouvent mieux leur compte à repeter cent fois leurs premieres accusations, tout comme si l'on n'y avoit rien repondu. Si l'on en croit Erasme le livre de son Adversaire deplut si fort à François I. que par ordre de ce Prince on en defendit la vente. *Impotenter* (*c*) *& infeliciter edito libro sic debacchatus est in me ut Rex Christianissimus mox ubi rem cognovit, vetuerit codices divendi, haud dubiè vetiturus excudi si tempestivè monitus fuisset.* Pareil traitement fut fait au livre que Noel Beda (*d*) avoit mis au jour en ce même tems contre Jaques Faber d'Etaples, mais on ne laissa pas de faire courir les exemplaires de ces deux livres. *Nec jussus* (*e*) *premere pressit, sed elusit Regis edictum curans ut in* Germaniam *spargeretur, & istbic clam distraheretur.*

(*B*) *Il en fit de nouveaux extraits aussi infideles que les premiers.*] Plus il se sentoit convaincu de calomnie, plus il travailloit à perdre celui qu'il avoit calomnié. Il s'avisa donc d'essayer si en produisant tout de nouveau les mêmes accusations, sous une forme un peu differente, il en tireroit meilleur parti. *Urit hominem... quod* (*f*) *ego respondens & meam innocentiam & illius impudentiam sic omnibus ob oculos posui, ut in speculo non possit evidentius. Itaque prorsus animo gladiatorio parat vindictam non se purgans, quod non potest, sed easdem calumnias alia specie rursus ingerens... Habet sexcentas propositiones è paraphrasibus decerptas... eas ut narrant ad Facultatem defert, & in aliquot jam audio pronunciatum. Sed quomodo proponit artifex? Omittit quæ rem explicant, quæ calumniam excludunt: addit de suo quæ faciunt ad calumniam: proponit velut à me dicta hoc tempore quæ dicuntur ab Euangelistis aut Apostolis, & ad Ecclesiæ primordia pertinent.* Beda n'oublioit aucune friponnerie d'un infidele faiseur d'extraits: il suprimoit ce qui étoit propre à justifier l'accusé, & à faire voir la calomnie: il ajoûtoit ce qui étoit propre à fortifier son accusation: il detournoit en un sens ce qui avoit été dit en un autre (*g*). Il se servit d'une autre machine, il choisit quelques chefs d'accusation (*h*), & les ayant mis en François il les envoya à la Cour, afin d'irriter les Grans, les femmes, & en general toute la France contre l'accusé. Il s'étoit deja servi du (*i*) titre de Roi de France qu'Erasme donna au Roi d'Angleterre en lui dediant un livre, il s'en étoit, dis-je, dejà servi pour rendre odieux à la Cour de France ce pauvre Auteur. Je ne sai si personne s'avisa de lui reprocher en face qu'il avoit grand tort, de ne point travailler avant toutes choses à sa propre justification, & que c'étoit une grande honte de laisser les listes d'Erasme sans repartie, listes (*k*) qui le convainquoient manifestement d'erreurs grossieres, & de calomnies honteuses. C'est à cela qu'il faloit repondre, & ne se reserver pas tout entier pour des voyes d'obliquité. Erasme fut peut-être le seul qui fit ce reproche à son Adversaire. *Nisi* (*l*) *Bedda prorsus diffideret suæ causæ, responderet saltem ad quadam loca tam impudenter calumniosa vanaque, ut res manibus, quod ajunt, sentiri possit. Nunc hoc omisso quod in primis curatum oportuit vim parat, concitat facultatem ut articulorum turba suffragiis & autoritate me opprimat.* Erasme, dis-je, fut le seul peut-être qui fit ce reproche; car ordinairement ceux qui ne sont pas interessez aux injustices d'un Inquisiteur, se gouvernent par la regle *plus penser que dire.*

(*C*) *Une espece de domination tyrannique.*] Je ne sai s'il y a rien de plus difficile, que d'obtenir un jugement équitable dans un procés de doctrine contre un homme fait comme Beda. Il étoit violent de son naturel; il lâchoit la bride à sa violence naturelle avec d'autant plus de licence, qu'il se couvroit du beau pretexte des interêts de la verité: il diffamoit hardiment les gens dans un livre: il traitoit de lâches prevaricateurs les personnes moderées: c'étoit le moyen d'obliger une partie des Juges à lui donner gain de cause contre leur propre conscience; car il n'y a point de plaisir à se faire diffamer par des Assesseurs de l'Inquisition: en un mot c'étoit le moyen de tyranniser la Faculté de Theologie. Voici la plus fidele description que l'on puisse voir de la maniere dont un homme fait comme lui peut extorquer un decret Academique, une sentence Synodale, &c. jamais Michel Ange ne peignit plus heureusement. *In* (*m*) *omni consessu semper fuerunt, qui studiis* Deliguntur deputati ad id idonei, quos optant ii; quorum vel autoritas vel improbitas vincit in collegiis, in quibus frequenter quod ait Livius major pars vincit meliorem, nonnunquam minor sed importunior superat & majorem & meliorem. Allegatur relator. Decernitur. Interim cum scribis res est. Et hic infulciuntur quædam obiter, quæ vel non sentiuntur, vel dissimulantur.

(a) Il fut imprimé l'an 1527.

(b) Erasme, au revers du titre.

(c) Erasm. epist. 73. l. 19. pag. 892. datée du mois de Novembre 1527. Voyez aussi epist. 14. l. 20. p. 974. & epist. 4. l. 24. pag. 1281.

(*d*) Urit hominem quod liber quem in Jacobum Fabrum scripserat edicto regio suppressus est, etiamsi non est suppressus. *Id. epist. 62. l. 19. pag. 877. datée du 30. Nov. 1527.*

(e) Epist. 71. l. 19. pag. 886. Voyez aussi epist. 14. l. 20.

(f) Erasmus epist. 62. l. 19. pag. 877.

(i) Ib. & epist. 13. l. 24 pag. 1309.

(*k*) Quum meæ supputationes ob oculos omnium posuerint hominis inscitiam cum pari malitia conjunctam, non cogitat de purgando, sed articulos aliquot decerptos ex acervo calumniarum & *Gallicè* versos misit in aulam regiam... Nunc eosdem articulos vobis ingerit, scilicet in ordinem digestos, ut novi videantur, perinde quasi nihil sit responsum. *Id. epist. 71. l. 19. p. 886.*

(l) Epist. 73. l. 19. pag. 892.

(m) Erasmus epist. 71. l 19. pag. 889. Ce qu'il dit dans le 4. feuillet de sa supputatio errorum in censuris Bedæ, *est aussi une fidelle peinture.*

nation tyrannique. Il en abusa de telle sorte, qu'il falut enfin le livrer au bras seculier, qui pour le punir de ses excés le condamna (*D*) à faire amende honorable, & à confesser en presence d'une infinité de monde à la porte de l'Eglise cathedrale de Paris, qu'il avoit parlé contre le Roi & contre la verité. On le condamna de plus au * bannissement. Ceci se passa en l'année 1535. Il s'étoit fort opposé au dessein qu'eut François I. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le divorce de Henri VIII. Il n'avoit pas tort dans le fond; car ce fut un veritable mystere d'iniquité que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques Universitez de France; mais il gâta sa cause (*E*) par sa violence, & par ses airs de

* *Beze ib. pag. 15.*

studiis & improbitate rerum summam sibi vindicant, nec temerè fit, ut melior pars vincat. Per illos primùm res privatim decernitur, mox excluduntur integriores, adhibentur idonei, præfatio commendat concordiam, adduntur minæ, hic, inquiunt, apparebit, qui sint Lutheranæ factionis. *Si quis dixerit aliquid æquiùs, mox audit à frementibus,* Luthero *pejor. Sunt ingenia modesta, quæ malunt quiescere quàm cum talibus contentionem suscipere. Sunt qui in gratiam privatam deflectant à sua sententia: sunt qui metuant aut sperent aliquid, eoque premant quod judicant optimum: sunt qui non intelligant, quod nudè proponitur: sunt qui iisdem affectibus excæcati sunt, quibus* Bedda: *sunt quos utcunque sanos clamor ac tumultus aliorum, ita ut fit, agit in furias. Ita non fit, sed extorquetur senatus consultum. In quo prodendo rursus qui extorserunt admiscent affectus suos, aliis vel inscitis, vel conniventibus. Et hoc dicitur collegii decretum.*

(D) *Le condamna à faire amende honorable.*] Barthelemi Latomus qui étoit alors à Paris manda (*a*) cette nouvelle à Erasme. *Beda tuus fecit emendam, ut vocant honorabilem, cum hac confessione quod contra veritatem & Regem loquutus esset, quæ verba ante ædem divæ Virginis magno populi concursu præeunte præcone palam pronunciavit: ne forte Lutheranum illum fuisse putes. Sed tamen detinetur adhuc in carcere detrudendus in Monasterium aliquod, ut ferunt, ubi & quando Regi visum fuerit.*

(*a*) *Sa lettre datée du 29. Juin 1535. est la 27. du 28. livre parmi celles d'Erasme.*

FAITS concernant Beda dans l'affaire du divorce de Henri VIII.

(E) *Il gâta sa cause par sa violence.*] Mrs. du Bellai qui s'interessoient extremement au bon succès du divorce de Henri VIII. disent beaucoup de mal de Noel Beda dans leurs lettres. *Je n'ai encores veu ce Roi* (celui d'Angleterre) *ne ceulx qui ont le credit envers lui en si bon train qu'ils sont, à quoi a merveilleusement aydé ce que vos Theologiens ont faict, selon l'advis qui est venu des Ambassadeurs, mais il y a ung Beda de ce nombre qui est ung tres dangereux Marchant, & ne seroit grant besoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie.* C'est ce que Jean du Bellai Evêque de Bayonne écrivoit de Londres à Monsieur de Mommorency le 29. de Decembre (*b*) 1529. Guillaume du Bellai son frere écrivit à François I. le 9. Juin 1530. que Beda avoit fait de grans desordres dans l'assemblée de la Faculté, (*c*) *Durant lesquels propos,* dit-il, *& cependant que leur Bedeau recolligeoit les noms & opinions des deliberans, pour voir quel seroit l'opinion de la plus grande partie, se leva un desdits sieurs nos Maistres, qui lui arracha le Roole des poings & le deschira, & sur ce point se leverent en trouppe, & avec grand & desordonné tumulte, commencerent aulcuns à cryer que c'estoit assez fait & parlé, & que la plus grande & plus saine partie estoit d'avis de n'en deliberer sans escrire à vous, Sire, & au Pape. Ainsi se departit la Compagnie, & les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre qui se promenoient en une galerie, & les virent sortir en tel desordre & crierie, & oyrent tous les propos qu'ils tenoient entre eux, se retirerent à leurs logis fort mutinés, & interpretans cette affaire en très-mauvaise part, & s'en attacherent à moy, disant que pieça ils sçavoient bien que telle estoit la menée de Beda & ses complices, de faire la deliberation telle qu'ils l'avoient trouvée.* Du Bellai ajoûte 1. qu'à sa priere, Monsieur le premier President *appella vers lui Beda, Barthelemi, Tabari & aulcuns autres principaux Autheurs de cette discorde & brigue,* & leur fit promettre qu'ils se rassembloient le lendemain. 2. Que sur une autre circonstance le même premier President *fit venir devers lui ledit Beda en l'Eglise nôtre Dame, lui remontra ses facultez & l'inconvenient où il pouvoit mettre* le Roi, *& tellement le prêcha qu'il lui jura très-expressément non seulement de n'empêcher qu'il fust obei aux lettres* du Roi, *mais de soi employer comme pour sa vie à faire que la chose se passât sans bruit ne scandale.* 3. Qu'encore que *de prime face il ne voulût* pas se trop fier à cette promesse, *pour autant que contre autre promesse pieça faite à Monsieur le grand Maistre,* ledit Beda *avoit commencé cette brigue, sans laquelle cette affaire se pouvoit demesler sans que le Roi en fust empesché ne pour l'un ne pour l'autre; toutes fois voyant que Monsieur le premier President s'en vouloit fier* à Beda, lui du Bellai n'avoit point voulu derechef en écrire au Roi. La lettre du 15. Août de la même année est curieuse. Du Bellai (*d*) y fait savoir à Monsr. de Montmorency 1. que l'affaire *avoit été menée par telles & si meschantes brigues, que j'ay veu,* dit-il, *telles fois les affaires du Roy en danger d'en souffrir grandement; & sans les remedes que j'ay procuré journellement y estre mis par Monsieur le premier President, ayant outre l'authorité en laquelle il est constitué, principal credit de persuader audit Beda & ses complices, je vous asseure que tel inconvenient fust advenu pour les entreprises d'un fol, je n'ose dire mauvais homme, que le sens de mille sages eussent ahanné de le reparer sans coust extrême, & peut estre que tout autre Juge non empoisonné de la persuasion que je voy audit sieur premier President, que le devant nommé Beda soit en parlant Theologiquement indeviable & impecable, luy eust imputé à peché mortel, ce que ledit sieur President à peine peut recevoir pour veniel; tant y a que le Roy a decerné Commission pour informer des abus & insolences dudit Beda & ses Consors.* 2. Que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient obtenu de François I. un ordre au Bedeau de la Faculté de Theologie *de bailler un double autentique de quelque acte signé de la main propre de Beda,* &

(*b*) *Voyez l'Histoire du Divorce de Henri VIII. par Mr. le Grand t. 3. pag. 421.*

(*c*) *Ibid. pag. 465. 466.*

(*d*) *Au 3. tome de Mr. le Grand, pag. 473.*

de mutinerie; & il s'envelopa même dans le crime de parjure. Il avoit beaucoup de credit auprès * du premier President Lizet, homme bien plus propre à soutenir le personnage de mechant Controversiste, comme il fit avant sa mort, qu'à être à la tête du premier Parlement de France. Beda fut un des principaux promoteurs du suplice de Louïs Berquin, comme nous le dirons dans l'article de ce Martyr Protestant. En general il n'y eut personne dans Paris qui temoignât plus de violence que lui contre ceux qu'on apelloit heretiques †, & de là vient que Theodore de Beze ‡ attribuë à *un juste jugement plûtôt de Dieu que des hommes*, la peine que Beda souffrit d'être *confiné au Mont St. Michel où il* mourut. Il avoit été Principal du College de Montaigu; ses Ouvrages sont, *De unica Magdalena contra Jacobum Fabrum & Judocum Clichtoveum*, à Paris 1519. *Contra commentarios ejusdem Fabri in Euangelia & Epistolas libri II. & contra Erasmi Paraphrases liber I.* à Paris 1526. *Apologia adversus clandestinos Lutheranos*, à Paris 1529. *Apologia pro filiabus & nepotibus Annæ contra eumdem Fabrum.* On le croit Auteur du *Restitutio in integrum benedictionis cerei paschalis* ⊥.

* *Voyez la remarque E, & Erasme, epist. 56. l. 30. pag. 1941.*

† *Beze, ib. pag. 7. 14.*

‡ *Ibid. pag. 15.*

⊥ *Aubert. Miraus, de Scriptor. seculi XVI. pag. 21.*

BEDELL (GUILLAUME) Evêque de Kilmore en Irlande, nâquit l'an 1570. à Black Nottey dans la Province d'Essex. Il étudia à Cambrige, & y reçut le degré de Bachelier l'an 1599. Il sortit de cette Université pour aller exercer le ministere à St. Edmondbury, dans la Province de Suffolk; ce qu'il fit avec un grand zêle sans interruption, jusques à ce qu'il fût choisi pour Chapelain de l'Ambassadeur β que le Roi Jaques envoya à la Republique de Venise. Bedell noüa (*A*) une amitié très-étroite avec Fra-Paolo pendant les 8. années de son sejour à Venise, & lors qu'il revint en Angleterre, il y amena le fameux Marc Antoine de Dominis, & y porta divers Manuscrits du Pere Paul, & entre autres l'Histoire du Concile de Trente. Il alla reprendre son ancien poste de Saint Edmondbury, & s'occupa parmi les fonctions du saint ministere à traduire en Latin l'Histoire de l'Interdit, & celle de l'Inquisition que le Pere Paul lui avoit données. Il les dedia au Roi. Il traduisit aussi les deux derniers livres de l'Histoire du

β *C'étoit Henri Wotton.*

& qu'ils avoient eu recours au Roi, parce qu'avoir cela *par congé de la Faculté étoit rentrer à l'A B C obstant la tyrannie pieça usurpée par ledit Beda & ses adherans.* 3. Que le premier (*a*) President *a tant la sainteté de Beda persuadée, qu'il ne peut croire de lui les fautes mesmes qu'il en voit, lesquelles pour vray dire sont telles, que si j'en avois fait de telles en mon endroit, & j'aurois une douzaine de testes, j'aurois gagné qu'on ne m'en laissast une, comme on pourra voir qui voudra lire la legende qu'en feront Messieurs les Presidens le Viste & Povellot, ne voulant pourtant conclure, Monseigneur, que ledit Beda soit seul mechant; car il a prou de compagnons qui seroient bien aise de donner occasion au Roy de faire quelque chose par precipitation à l'encontre d'eux, pour acquerir nom de Martyrs envers le populaire. J'avois souvent oüy parler de leurs malignes entreprises sous titre & couleur de bonne foy & hypocrisie, mais je n'en eusse jamais creu la dixme si je ne l'eusse veu.* Ces paroles valent leur pesant d'or, car elles representent merveilleusement le caractere d'un grand nombre de ces turbulens Zelateurs qui causent mille desordres dans un Etat, par l'envie de dominer sur la multitude, & qui ne sont pas fâchez de se faire persecuter, afin que la populace s'interessant à leur disgrace se souleve, & acheve ce que leurs intrigues avoient commencé. L'Evêque de Bayonne dans ses lettres à Monsieur de Montmorenci confirme la plûpart des choses que son frere avoit écrites; *La matiere du Roy d'Angleterre*, dit-il, (*b*) *a été proposée à Paris, après qu'il n'y a eu plus d'ordre de y reculler; Beda y a fait le demoniacle, & s'est parti la chose sans rien faire: le Roi veult qu'on y recommence, & s'il est besoing qu'on lui envoye ledit Beda. . . . Je* (*c*) *fus adverti que Messieurs de la Faculté étoient entrez en conclave pour regratter encores la matiere du Roi d'Angleterre, estans aucteurs & promoteurs de ce fait Beda, Barthelemi & leurs complices, lesquels après tant de beaulx & honnêtes alarmes faicts par eux, ainsi qu'avez entendu, sur l'heure qu'ils ont été dechargez de la presence de leur Doyen. . . . ont de leur auctorité particuliere entrepris de rompre ce que generalement en si grosse compagnie avoyt été faict & conclud. . . . Vous* (*d*) *sçavez Monseigneur que piecza vous ay dit la suspicion qu'on avoit que Beda feist falcifier audit Bedeau le Registre, laquelle suspicion estre par ce mot plutost augmentée que diminuée, je ne voulus pas luy en donner le loisir.*

(*a*) *C'étoit Lizet, dont Theodore de Beze s'est tant moqué. Guillaume du Bellai le represente ici comme un personnage foible, & peu capable de la charge qu'il avoit.*

(*b*) *Dans une lettre datée* le 17. de Juing 1530. *apud le Grand ubi supra*, *pag.* 489.

(*c*) *Lettre datée du* 14. *d'Août* 1530. *ibid. pag.* 491.

(*d*) *Lettre du* 15. *d'Août, ibid. pag.* 502.

(*A*) *Bedell noüa une amitié très-étroite avec Fra-Paolo.*] La confidence de ce fameux Theologien de Venise fut sans reserve pour Guillaume Bedell; il lui decouvrit son cœur beaucoup plus imbu de la foi des Eglises Reformées, que de celle du Concile de Trente. On n'a peut-être jamais su des particularitez aussi convaincantes de la foi reformée du P. Paul, que le sont celles que Monsieur Burnet a publiées dans la vie de nôtre Evêque de Kilmore; j'en parlerai amplement en un (*e*) autre lieu. Il me suffit de dire ici que le P. Paul aida Monsr. Bedell à aprendre la langue Italienne, & qu'il en fut aidé pour aprendre la langue Angloise. Il avoüa qu'il en recevoit d'autres instructions plus considerables: voyez cidessous la remarque H. J'ajoûte que Mr. Bedell mit en Italien la Liturgie de l'Eglise Anglicane, & qu'il eut la liberté de s'entretenir avec Fra-Paolo *tant & aussi souvent qu'il voudroit*, lors même qu'à cause des blessures que ce Pere avoit reçuës, on ne le laissoit aborder qu'à des gens tout-à-fait conus (*f*).

(*e*) *Dans l'article* Sarpi.

(*f*) *Le Docteur Burnet, vie de Guillaume Bedell.*

du Concile. Il fut pourvu d'un Benefice considerable dans le Diocese de Norwich en l'année 1615. Il le posseda 12. ans, fort apliqué à tous ses devoirs, & se souciant fort peu de faire du bruit dans le monde. Il étoit si peu conu, que personne ne (B) put donner de ses nouvelles à Diodati Theologien de Geneve. Sa reputation ne laissa pas de passer jusqu'en Irlande, où on le nomma d'un commun consentement Principal du College de la * Trinité. Il n'accepta cette charge qu'à condition que ses superieurs lui commanderoient de le faire; & comme le Roi Jaques le lui commanda, il obeït avec joye, & remplit admirablement ses fonctions. Deux ans après il fut pourvu de l'Evêché de Kilmore, & de celui d'Ardagh en la Province d'Ulster: il étoit alors † dans sa 59. année. Il trouva ces deux Dioceses dans un grand desordre, & s'employa avec toute sorte d'activité à y reformer les abus. Il commença par celui de la pluralité des Benefices, & pour payer d'exemple il resigna l'Evêché d'Ardagh, & ne retint que l'Evêché de Kilmore. Il fit des reglemens pour la residence; il songea avec zéle à la conversion des Catholiques, & croyant que rien n'y pourroit plus contribuer qu'une traduction (C) de l'Ecriture en langue Irlandoise, il fit travailler à cette version. Cette affaire rencontra bien des obstacles. Il temoigna beaucoup de zéle pour la reünion (D) des Lutheriens & des Calvinistes. Il n'aprouvoit point ceux qui

* *Ce College est à Dublin.*

† *C'étoit donc l'an 1629.*

(B) *Personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati.*] Pour un homme de peu de merite, ce que je dis là ne seroit pas un éloge; mais étant question d'un habile Theologien, & d'un Pasteur qui faisoit sa charge si dignement, on ne peut dire qu'il n'étoit gueres conu, que l'on ne releve en même tems jusques aux nuës sa modestie, son humilité, son desinteressement, & plusieurs autres vertus veritablement pastorales, & malaisées à trouver. Où sont les Ecclesiastiques à grans talens qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde, & sur tout jusqu'aux oreilles des Souverains & des Favoris? Raportons ce que le Docteur Burnet remarque; *Diodati*, dit-il, (a) *ce celebre Theologien de Geneve étant venu en Angleterre n'y put trouver personne qui lui en dît des nouvelles, bien qu'il eût beaucoup de conoissance dans le Clergé. Il fut fort surpris qu'un homme si extraordinaire, si fort admiré à Venise, si tendrement cheri des personnes du plus insigne merite, fût si peu connu en son païs; il avoit perdu toute esperance de le voir, lors que par un cas purement fortuit il le rencontra dans les ruës de Londres, où ils se marquerent tous deux beaucoup de surprise & de joye. Diodati le presenta ensuite au savant Evêque de Durême Monsieur Morton; qu'il informa de l'estime particuliere que le Pere Paul en faisoit; & ce Prelat lui fit un accueil très-favorable.*

(a) *Ubi supra, pag. 35.*

(C) *Une traduction de l'Ecriture en langue Irlandoise.*] Il avoit apris cette langue, *Et* (b) *quoi qu'il fût trop âgé pour la parler, il l'entendit si bien qu'il en fit une critique, & en donna une Grammaire complete*, qui est, dit-on, *la premiere qui ait jamais été faite.* En faveur des nouveaux convertis (c) *il faisoit lire tous les Dimanches les communes prieres en Irlandois, & y assistoit lui-même . . . on avoit déja traduit en Irlandois le Nouveau Testament & la Liturgie, mais jugeant que le Vieil ne devoit pas être plus caché, il chercha quelqu'un qui possedât bien cette langue pour le traduire . . . il jetta les yeux sur un homme* King agé d'environ 70. ans, lui donna les Ordres, le pourvut d'un Benefice, & le pria de commencer. Cet homme n'entendant point les langues originales fut obligé de traduire sur l'Anglois: son travail étoit revu par Bedell, qui après avoir conferé la version Irlandoise avec l'Angloise, conferoit celle-ci avec l'Hebreu, avec les LXX. & avec l'Italien de Diodati. Dès qu'il eut vu que cet Ouvrage étoit achevé, il se resolut à la depense de l'impression; mais on traversa son dessein: on (d) fit entendre au Viceroi & à l'Archevêque de Cantorberi, que ce seroit une honte pour la nation que de publier une Bible qui auroit été traduite par un homme aussi meprisable que King. Il y eut un Ecclesiastique qui impetra le Benefice de ce King, & qui l'en (e) *chassa avec ignominie & violence.* On ne se contenta pas de l'en avoir depouillé, on l'attaqua en son honneur. *C'est l'ordinaire*, dit Monsieur Burnet, (f) *de ceux qui commettent quelque injustice de la vouloir justifier par une autre, de charger leurs adversaires de calomnies, & de repeter leurs accusations fort souvent, afin de prevenir le monde, & de les accabler si fort qu'ils ne puissent revenir à leur droit, & soient entierement affessez sous un tel surcroît de malice.* Bedell fit tout ce qu'il put pour empêcher l'oppression de ce pauvre Traducteur, & se prepara à faire imprimer chez lui la Bible Irlandoise; mais les desordres survinrent, & il ne vêcut pas assez pour executer sa resolution. Le manuscrit (g) ne se perdit pas; on travailloit *à l'imprimer à la diligence de l'insigne Philosophe Chrêtien Mr. Boyle*, dès le tems (h) que Mr. Burnet publia la vie de nôtre Evêque.

(b) *Ibid. pag. 119.*

(c) *Ibid. pag. 120.*

(d) *Ibid. pag. 124.*

(e) *Pag. 125.*

(f) *Ibid. pag. 129.*

(g) *Ibid. pag. 131.*

(h) *C'est-à-dire l'an 1685.*

(D) *Pour la reünion des Lutheriens & des Calvinistes.*] Il ne se contenta pas de communiquer par lettres à Monsieur Durry ses lumieres & ses avis, *il voulut l'assister dans la depense qu'il lui faloit faire pour negotier cette union. Il lui fit une pension annuelle de 25. pistoles, qu'il paya regulierement à son correspondant de Londres* (i). Ce Monsieur Durry se nomme en Latin *Duræus*: on ne sauroit croire la peine qu'il prit pour executer son projet de reünion. Je croi que sans se presser il fit autant de voyages que le Jesuite Matthieu, qui fut nommé *le postillon de la ligue.* Ils sont comparables en quelque chose, mais ils different en plusieurs autres. L'un étoit le Ministre d'une Ligue toute formée, & qui actuellement sous les armes ne meditoit que des desseins violens: l'autre étoit le Ministre d'une Ligue qui ne subsistoit qu'en idée, & qui n'eût été bâtie que sur la moderation des esprits. Il ne faut donc

(i) *Burnet, ibid. pag. 132.*

qui se (*E*) servoient d'un style emporté contre le Papisme, & il ne les croyoit pas propres à desabuser les errans. Ses manieres étoient toutes differentes de leur methode : elles étoient remplies de la charité apostolique ; & ce fut cette honnêteté qui, avec la protection speciale de Dieu, le sauva (*F*) de la fureur des Papistes, lors qu'ils firent un si cruel massacre en Irlande l'an 1641. Sa maison où plusieurs

donc pas s'étonner si l'un d'eux couroit la poste, & si l'autre voyageoit commodément. On trouve parmi les Traitez (a) que Duræus publia l'an 1662. le sentiment de Guillaume Bedell sur les questions que l'entrepreneur de la reünion avoit proposées aux Theologiens. Ce Prelat fit voir qu'il étoit propre à semblables entreprises ; voici comment. Un grand nombre de Lutheriens furent s'établir à Dublin, & refuserent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. On les cita au Conseil de l'Archevêque ; ils repondirent que les Theologiens d'Allemagne ne trouvoient pas que la presence de JESUS-CHRIST en l'Eucharistie fût enseignée conformément à leur doctrine par l'Eglise Irlandoise. L'Archevêque les envoya à l'Evêque de Kilmore, qui leur fit une si solide reponse, que les Theologiens d'Allemagne qui la virent conseillerent aux Lutheriens de Dublin de communiquer avec l'Eglise du lieu. Le Docteur Burnet dit là-dessus (b), que l'Eglise d'Angleterre n'a donné *aucune definition positive de la maniere dont le corps de* J. CHRIST *est present dans le Sacrement* : de sorte que *les personnes de different sentiment peuvent prattiquer le même culte sans être obligez de se declarer, & sans qu'on puisse presumer qu'ils contredisent leur foi.* J'ai toûjours oüi dire que pour prevenir les schismes & les disputes, il n'y auroit rien de meilleur que d'éviter le detail, & que de donner aux formulaires la plus grande generalité que l'on pourroit.

(a) *Ce livre est intitulé* Irenicorum tractatuum prodromus.

(b) *Ubi supra, pag.* 133.

(*E*) *Ceux qui se servoient d'un style emporté contre le Papisme.*] Il prêcha un jour entre autres choses ce que l'on va voir ; „Permettez (c) „moi, mes freres, de vous dire ici librement „ma pensée ; je sai bien qu'elle ne sera pas au „goût de plusieurs, mais cela ne m'empêchera „pas de decharger ma conscience, & j'espére „que les personnes de bon sens le trouveront „bon. J'ai cru il y a long tems que la ma„niere dont plusieurs traitent leurs adversaires „en leurs écrits & en leurs sermons étoit blâma„ble, ils lâchent la bride à leur plume & à leur „langue, & ce qu'ils disent n'est qu'un tissu de „calomnies & d'injures ; ils pensent avoir fait „des merveilles, quand ils imitent leurs enne„mis, ou quand ils les surpassent en ce genre, „où celui qui fait le mieux fait effectivement le „plus mal ; ils tâchent de justifier leur pro„cedé par ce texte, Reponds au fou selon sa „folie, sans reflechir qu'il est defendu par cet „autre, Ne reponds pas au fou selon sa folie de „peur que tu ne lui sois semblable. Mais ils „sont quelques-fois d'autant plus inexcusables, „que n'entendant point le sentiment des ad„versaires, ou du moins le deguisant & le ren„dant plus deraisonnable qu'il n'est, les preu„ves qu'ils apportent n'ont rien de solide, & „ne consistent qu'en des paroles emportées sur „des termes ambigus que chaque parti prend en „un sens (d) different. . . . N'envions (e) „point aux Papistes & aux autres heretiques la „gloire de surmonter nos adversaires en inju„res, parce que plus on est excellent en cet art, „plus on s'éloigne du grand modêle de charité, „qui dit *aprenez de moi que je suis doux & hum„ble de* (f) *cœur.* . . . . Ce n'est pas avec „des paroles aigres & piquantes, mais par la „solidité des raisons qu'on fait connoître l'er„reur. . . . Nous sommes appellez à confon„dre l'erreur, & non pas à chicaner ou à dire des „injures. On dit qu'Alexandre (g) ayant en„tendu les brocards d'un de ses Soldats contre „son ennemi Darius, le reprit aigrement en ces „termes, Mon ami je te prends à ma solde pour „combattre Darius, & non pas pour le traiter „indignement comme tu fais. Mais en verité „JESUS-CHRIST nôtre Capitaine se sent „bien peu obligé à ceux qui traitent ainsi leurs „adversaires, & il y a bien de l'apparence que „s'il étoit encore sur la terre, il leur diroit, à la „bonne heure predicateurs de mon Evangile que „vous refutiez le Papisme, & que vous vous op„posiez à l'Antechrist mon ennemi, & à toutes „les sectes qui combattent sous son étendart ; „mais je ne vous ai pas appellé pour les mal„traiter de paroles.

„Voilà mes sentimens touchant la maniere „dont nous devons traiter avec ceux de la com„munion Romaine, peut-être ne sont-ils pas „conformes à la pratique de Luther, de Calvin „& de quelques autres grands hommes. Mais s'il „faut que nôtre conduite soit reglée, il ne faut „pas qu'elle le soit selon l'exemple que nous „voyons en autrui, ils ont été hommes, & peut„être ont-ils eu la foiblesse de s'être trop empor„tez.„ Voilà une petite partie de l'extrait qu'on nous a donné de ce Sermon dans la vie de ce Prelat. Celui qui a donné cet extrait nous a fait savoir que ce Sermon fut prêché peu après le different qu'on eut dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, où il y avoit beaucoup de Papistes. Le jugement du Docteur Burnet là-dessus est extremement digne d'attention. *Il y donne*, dit-il, (h) *une si belle methode pour bien traiter les controverses, qu'il me semble qu'on y trouvera un avis aussi extraordinaire qu'il est peu en prattique.*

(c) *Ubi supra, pag.* 145.

(d) *Ce Prelat touche les deux plus grans defauts de ceux qui manient les Controverses. L'un est qu'ils disent trop d'injures à leurs adversaires ; l'autre est qu'ils ne representent pas fidelement les opinions qu'ils refutent : ils dissimulent les raisons fortes de l'autre parti, ils s'attachent à de faux sens, &c.*

(e) *Ibid. pag.* 147.

(f) *Ces paroles de* JESUS-CHRIST *étoient le texte sur lequel ce Prelat prêchoit.*

(g) *Je croi que Mr. Bedell prend ici l'un pour l'autre ; ce fut Memnon General de Darius qui parla ainsi à un soldat qui medisoit d'Alexandre.* Plut. apophth. pag. 174. *Mais comme les anciens ne sont pas toûjours uniformes à appliquer ces sortes de mots aux mêmes gens, il se pourroit faire que Mr. Bedell a lu ce qu'il dit.*

(h) *Pag.* 143.

(*F*) *Ce fut cette honnêteté qui. . . le sauva de la fureur des Papistes.*] Leur amertume (je me sers des termes de Mr. (i) l'Evêque de Salisburi) n'étoit pas assez forte pour resister à la douceur qu'il leur avoit marquée en toute rencontre, & qui leur fit dire fort souvent qu'il seroit le dernier Anglois qui seroit chassé d'Irlande. *Il fut le seul dans le Comté de Cavan qu'on n'inquieta point non seulement en sa maison, mais en son cimetiere & en son Eglise qui étoient remplis de pauvres persecutez.* Lors que les Rebelles lui firent dire qu'il congediât les Refugiez qu'il avoit chez lui, (k) ils ajoûterent, *Que comme il avoit fait du bien à plusieurs & n'avoit desobligé personne, on le considerοit plus qu'aucun Anglois qui fût en Irlande.* Voyez la remarque suivante.

(i) *Pag.* 181.

(k) *Ibid. pag.* 205.

plusieurs personnes avoient cherché un asyle fut épargnée pendant deux mois ; & enfin lors qu'on voulut employer la violence contre ces personnes, on garda ce menagement pour lui qu'on le pria de les renvoyer, faute de quoi on lui declara qu'on avoit ordre de le saisir. Il aima mieux s'abandonner à la discretion des rebelles, que de faire sortir de chez lui ceux qui s'y étoient refugiez. On le fit donc prisonnier avec ses deux fils, & on l'amena dans le château de Lochwater avec la petite troupe qu'on trouva chez lui. Il eut la liberté de prêcher dans sa prison, & fort peu de tems après il fut mis en liberté avec ses deux fils par un échange de prisonniers. Il fut mené chez un Pasteur Irlandois, & mourut dans peu de * jours, avec les dispositions les plus Chretiennes que puisse avoir un veritable Prelat. Sa fin fut digne de la belle vie qu'il avoit menée ; c'étoit le plus grand exemple que ces derniers siecles puissent opposer aux saints Pasteurs de l'Eglise primitive †. Les Catholiques d'Irlande à qui la haine pour les Protestans, & l'esprit de rebellion inspirent plus de ferocité, que la nature même de leur climat, & l'éducation, admirerent sa vertu, & lui donnerent des marques fort signalées (*G*) de leur respect le jour de sa sepulture. Sa science (*H*) étoit grande, & il l'auroit temoigné au public par un plus grand (*I*) nombre de livres, s'il

** Le 7. de Fevrier 1642.*

† C'est ce que le Docteur Burnet, à present Evêque de Salisbury, montre dans un grand detail, & avec une force d'éloquence toute singuliere, ubi infra.

(G) *Des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sepulture.*] L'Evêque titulaire de Kilmore avoit pris possession de l'Evêché : il falut le suplier de permettre que Monsieur Bedell fût enterré dans le cimetiere de son Eglise ; il (*a*) allegua d'abord que c'étoit une terre sainte, qui ne devoit plus être profanée par de tels enterremens, mais enfin il accorda tout ce qu'on voulut, & ainsi le 9. de Fevrier 1642. *le corps du defunt fut inhumé auprès de celui de son épouse, comme il avoit souhaité pendant sa vie. Les Irlandois voulurent en cette triste occasion lui rendre des honneurs extraordinaires ; le chef des Rebelles assembla ses troupes, les mit en ordre, & leur fit accompagner le corps en grande ceremonie depuis la maison de Mr. Shereden jusqu'au* Cimetiere de *Kilmore ; ils vouloient même que Mr. Clogy* (*b*) *fit l'office selon les statuts de l'Eglise Anglicane ; mais quoi que les Gentilshommes lui eussent fait cette honnêteté, on ne jugea pas à propos d'en user, de peur d'exciter la rage d'une canaille qui n'étoit que trop échauffée. Lors qu'on mit le corps en terre elle fit une decharge, & s'écria en Latin,* requiescat in pace ultimus Anglorum, *Paix soit au dernier des Anglois ; & en effet ils avoient protesté fort souvent qu'ils avoient plus de consideration pour Monsr. Bedell, que pour aucun autre des Evêques Anglois, & qu'il seroit le dernier ôté de parmi eux.*

(H) *Sa science étoit grande.*] Le P. Paul *declara* (*c*) *qu'il avoit plus apris* de Guillaume Bedell *en toutes les parties de Theologie, speculative & positive, que d'aucune autre personne qu'il eût jamais prattiqué.* Ce même Pere avoit lu le Nouveau Testament Grec avec tant d'exactitude, qu'il avoit fait des notes sur chaque mot : mais par la Critique de Mr. Bedell il comprit qu'il n'avoit pas encore bien entendu certains passages ; & il fut ravi d'en aprendre le vrai sens que ce docte Anglois lui montra (*d*). Marc Antoine de Dominis pria ce même Docteur d'examiner les dix livres de la Republique Ecclesiastique. Mr. Bedell y *corrigea beaucoup de mechantes applications des passages de l'Ecriture, & beaucoup de citations des Peres, car ce Prelat étant tout à fait ignorant dans le Grec ne pouvoit qu'il ne fit toutes sortes de fautes :* le grand nombre a été cause que Monsieur Bedell n'a pu les corriger toutes (*e*). Il remarqua quelques meprises dans les Oeuvres de l'Archevêque (*f*) d'Armach. *Elles n'étoient ni d'importance, ni en nombre, mais parce qu'elles ne repondoient pas à l'exactitude singuliere de ce grand homme, il crut qu'il les lui devoit faire voir : il le fit, & sa censure fut reçuë de l'Archevêque avec la douceur & l'humilité qui lui étoient ordinaires* (*g*). Il étudioit beaucoup, *& son étude principale c'étoit le texte original de l'Ecriture, dont il avoit lu si souvent l'Hebreu & le Grec des Septante, qu'il les avoit aussi à la main que la version Angloise* (*h*).

(I) *Par un plus grand nombre de livres.*] J'ai dit dans le corps de cet article qu'il publia une traduction Latine de quelques Ouvrages du P. Paul. Je dois dire presentement que De Dominis fut beaucoup plus satisfait de la version de Monsieur Bedell, que de celle de Monsieur Newton. Celui-ci traduisit les deux premiers livres de l'Histoire du Concile de Trente ; l'autre traduisit les deux derniers (*i*). Monsieur Bedell publia un livre de Controverse l'an 1624. & le dedia au Prince de Galles. Ce livre étoit la refutation de quelques lettres de Monsr. Wadsworth. Ce Monsieur Wadsworth compagnon d'étude & de chambre de Monsieur Bedell, étoit pourvu d'un Benefice dans le même diocese que Monsr. Bedell, & fut *envoyé en Espagne environ* (*k*) *le même tems* que Mr. Bedell fut envoyé à Venise : il fut envoyé, dis-je, en Espagne *dans la même qualité de Chapelain, destiné pour apprendre l'Anglois à l'Infante lors qu'on en eut arrêté le mariage avec le Roi Jaques.* Il se laissa persuader de quitter sa religion & son païs (*l*), & publia des lettres sur les motifs de son changement. Monsieur Bedell les refuta. On croit que sa reponse fit effet sur le cœur de Mr. Wadsworth, quoi qu'elle ne l'ait point engagé à revenir à la profession exterieure de l'Eglise Reformée. On croit cela à cause que le fils de ce nouveau Catholique fut trouver Mr. Bedell à Kilmore, *& lui dit qu'il avoit ordre de son pere de le remercier de la peine qu'il avoit pris à l'instruire, qu'il lisoit incessamment son livre, & qu'après cette lecture il lui avoit oui dire quelquefois qu'il vouloit se sauver.* Monsieur Bedell fait mention (*m*) de la decouverte qui fut faite du nombre de la Bête dans l'inscription d'une These dediée au Pape Paul cinq. On trouva que les lettres numerales de ces paroles *Paulo V. vice Deo* faisoient 666. mais il ne se

vante

(*a*) *Ibid. pag.* 222. 223.

(*b*) *Il avoit été Ministre de Cavan, & avoit demeuré long tems auprès de Guillaume Bedell. C'est lui qui donna des memoires au Docteur Burnet pour faire la vie de ce Prelat.*

(*c*) *Ubi supra, pag.* 8. *Mr. Wotton atteste ce fait dans une lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre raportée dans la vie de Guillaume Bedell, p.* 37. 38.

(*d*) *Ibid. p.* 10. 11.

(*e*) *Ibid. p.* 11. 12.

(*f*) *Le savant Usserius.*

(*g*) *Ibid. pag.* 230.

(*h*) *Ibid. pag.* 227.

(*i*) *C'est ce que je trouve dans la vie Françoise de Mr. Bedell p.* 25. 26. *Or c'est supposer que cet Ouvrage du P. Paul n'est divisé qu'en* 4. *livres ; cependant toutes les éditions que j'ai vuës en ont* 8.

(*k*) *Je raporte les propres paroles de la vie de Guillaume Bedell, quoi que j'y trouve un peu de difficulté, car il me semble qu'il se passa plus de* 12. *ans depuis l'Ambassade de Wotton à Venise, jusqu'au Traité de mariage du Prince de Galles avec l'Infante.*

(*l*) *Ibid. pag.* 4. 5.

(*m*) *Ibid. pag.* 14.

s'il avoit voulu mettre sous la presse tous ceux qu'il avoit composez. On n'en sauva presque rien: les Rebelles dissiperent ses papiers & toute sa Bibliotheque. Il avoit 72. ans lors qu'il mourut, & il étoit encore fort vigoureux, & n'avoit point eu besoin de lunettes *.

** Tiré de sa vie composée par le Docteur Burnet, traduite en François par L. D. M. & imprimée à Amsterdam 1687. in 12.*

BEGAT (JEAN) Conseiller au Parlement de Dijon, fut deputé à Charles IX. l'an 1564. pour lui faire des remontrances sur l'Edit qui avoit accordé aux Protestans l'exercice de leur Religion après la premiere guerre civile. Les Etats de Bourgogne avoient resolu de s'opposer malgré l'Edit aux Assemblées des Protestans, & pour le faire trouver bon à la Cour, on y envoya Begat qui harangua fortement sur cette matiere. Il publia ensuite une Apologie, où il pretendit montrer par plusieurs raisonnemens que l'on ne doit point souffrir deux Religions dans un Etat, & que cette tolerance est injurieuse à Dieu, & contraire au repos public. Les Protestans publierent un (Z) Ecrit contre celui-là †.

† Ex Thuano l. 36. ad ann. 1564.

BELLAI, famille illustre & ancienne dans l'Anjou, de laquelle sont sortis quelques grans hommes. Voyez dans Moreri une longue suite de la genealogie des du Bellai, & un assez grand detail sur les personnes de ce nom qui se sont le plus distinguées. J'éviterai autant qu'il me sera possible les repetitions en parlant de Guillaume du Bellai, & de Jean du Bellai son frere. Je veux dire qu'autant que faire se pourra, je laisserai ce qui a été dejà pris par Mr. Moreri.

BELLAI (GUILLAUME DU) Seigneur de Langei, étoit fils de ‡ Louïs du Bellai, & de Marguerite de la Tour-Landri. Il rendit de grans services à François I. tant par son courage que par son esprit; il ne fut pas moins un bon Capitaine qu'un habile Negotiateur, & il eut la plume aussi bonne que la langue & que l'épée. Son adresse à penetrer les desseins des ennemis par ses espions, & par ses intrigues étoit surprenante. Voyez dans Moreri ce que Brantôme en a dit ⊥. Il fut un des principaux ressorts qui pousserent quelques Universitez de France à opiner selon les passions de Henri VIII. Roi d'Angleterre, lors que ce Prince se voulut defaire de sa femme par la voye du divorce, afin d'avoir les mains libres pour épouser Anne Boulen. Il étoit de l'interêt de la France de favoriser en cela le Roi d'Angleterre, car le divorce de la Reine Catherine étoit un affront pour l'Empereur, & un plaisir pour Henri VIII. Cet affront d'un côté, ce plaisir de l'autre, étoient fort capables de former une liaison très-étroite entre le Roi d'Angleterre & François I. De là vint que Guillaume du Bellai employa tout son savoir-faire en faveur de Henri VIII. Il fut envoyé plusieurs fois en Allemagne auprès des Princes de la Ligue Protestante: il y esquivoit adroitement (A) les coups que l'on lui portoit, touchant la severité avec laquelle le Roi

‡ Il fonda la branche de Langei.

⊥ Consultez aussi le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin, au feuillet 237. C'est un livre composé par François de Billon, & imprimé à Paris l'an 1555.

vante pas d'être l'Auteur de la decouverte: il l'étoit pourtant (a), & il fit un plaisir extrême à Fra-Paolo, & aux autres Theologiens de la Republique de Venise quand il la leur communiqua (b). Il avoit fait un fort long Traité sur ces deux questions, *Où étoit l'Eglise Reformée avant Luther, & quel a été le sort de ceux qui moururent au giron de l'Eglise Romaine avant la Reformation.* Il étoit resolu de le donner au public, & le docte Usserius l'en avoit souvent pressé; la rebellion d'Irlande a fait perir cet (c) Ouvrage, & un *grand amas d'expositions critiques sur differens passages de l'Ecriture*, & ses Sermons & ses *Paraphrases fort savantes sur toutes les Epitres & les Evangiles du jour selon la Liturgie Anglicane* (d). *Les Irlandois s'en saisirent & de ses autres manuscrits, dont il y avoit une grande caisse pleine; il n'y eut que son grand manuscrit Hebreu, qui fut heureusement retiré d'entre les mains de ses profanes, & se conserve à present dans la Bibliotheque du College d'Emmanuel* (e). *Ce bonheur arriva par l'entremise d'un Irlandois qu'il avoit converti, qui se mêlant parmi les Rebelles emporta ce manuscrit & quelques autres livres.*

(a) *Mr. Wotton en assûra le Roi Jaques*, ibid.

(b) *Ibid. pag.* 13.

(c) *Ibid. pag.* 229.

(d) *Ibid. pag.* 227.

(e) *On est tenté de croire que ce Manuscrit est le même dont il est parlé pag. 25. Or là il est dit que Mr. Bedell acheta à Venise du Rabin Leo* premier Chacham de la Synagogue . . . le beau manuscrit du vieil testament qu'il donna au College d'Emmanuel, quoi qu'il l'estimât beaucoup, car on dit qu'il lui coûtoit son poids en argent.

(Z) *Un Ecrit contre celui-là.*] Je n'ai point encore vu de Catalogue d'Auteurs qui fasse mention de celui-ci, & c'est ce qui m'a determiné à le deterrer: outre qu'on verra dans cet article le peu de respect qu'on avoit alors en France pour l'autorité Royale. La Province de Bourgogne non seulement ne defere pas aux volontez de son Roi, mais elle decide après une mûre deliberation dans l'Assemblée de ses Etats qu'elle n'obeïra point. Quand on represente de semblables choses aux François, depuis les revolutions arrivées en Angleterre l'an 1688. ils ne savent que dire, & ils voudroient bien que les preuves de ces recriminations ne subsistassent nulle part.

(A) *Il esquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit.*] Voyez le precis de sa harangue dans le 9. livre de Sleidan: on ne pouvoit pas plaider plus adroitement qu'il le fit pour le suplice que François I. avoit fait souffrir à quelques-uns de ses sujets imbus de la nouvelle opinion. Mais les conversations de Langei étoient pour le moins aussi adroites que ses harangues: il conferoit avec les Docteurs, & leur avoüoit que sur plusieurs points le Roi son maître ne s'éloignoit pas beaucoup d'un livre (f) que Melanchthon avoit publié. Le P. Maimbourg s'est mis là-dessus fort en colere contre Sleidan. Com-

(f) *C'étoient ses lieux communs.*

SLEIDAN justifié des accusations de Maimbourg.

Roi ſon maitre puniſſoit les heretiques. Il fut fait Chevalier de l'Ordre, & Lieutenant General en Italie. Il avoit compoſé en Latin (*B*) une Hiſtoire de ſon tems diviſée en *Ogdoades* *, & puis par ordre du Roi il l'avoit traduite en François: quelcun s'empara de cet Ouvrage, de ſorte que le public en eſt demeuré fruſtré à la reſerve de quelques fragmens, & de 3. ou 4. livres que Martin (*C*) du BELLAI frere de l'Auteur a inſerez dans ſes Memoires. On verra dans les remarques le

* *Cela veut dire qu'il faiſoit ſes diviſions de 8. livres en 8. livres. La Croix du Maine s'eſt imaginé fauſſement que Guillaume du Bellai avoit fait un livre intitulé* Ogdoade, *qui étoit different de ſon Hiſtoire de France.*

Comment eſt-ce, demande-t-il (*a*), *Que le Seigneur* (*b*) *du Bellai pourroit avoir dit aux Lutheriens une choſe ſi fauſſe, & ſi éloignée de toute vraiſemblance? lui qui au commencement de cette même année avoit ſuivi le Roi* à une celebre proceſſion, où ce Prince avoit temoigné tant de zêle pour la religion Catholique, & *au retour* de laquelle *il fit brûler tout vifs à petit feu ſix hommes convaincus du Lutheraniſme.* J'aimerois autant demander, *comment ſeroit-il poſſible qu'un Ambaſſadeur fin & adroit ſe ſervît de quelques deguiſemens, lors qu'il veut obtenir des choſes de grande importance, qu'un aveu ſincere lui feroit manquer infailliblement?* Le Pere Maimbourg avoue (*c*) que du Bellai declara que ceux qu'on avoit punis en France, n'étoient pas des gens que les Proteſtans d'Allemagne puſſent avouer. Ce même Jeſuïte ne cenſure point Sleidan d'avoir dit, que du Bellai proteſta (*d*) que le Roi ſon maître n'avoit point établi un prejugé contre le Lutheraniſme, par le ſuplice auquel il avoit condamné quelques-uns de ſes ſujets, & qu'il n'y avoit que de malins calomniateurs qui puſſent dire une telle impertinence. Il faut donc que le Pere Maimbourg ait cru que l'Ambaſſadeur avoit parlé de la ſorte: or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi, de plus faux, de moins vraiſemblable? La notorieté publique n'aprenoit-elle pas qu'à Paris on ne faiſoit point plus de quartier aux Lutheriens, qu'aux Zuingliens? Voyez ce qui a été dit ſur tout ceci contre le Pere Maimbourg dans la Critique (*e*) generale de ſon Calviniſme. Nous avons ici un article de la Religion du Souverain, & un point du Catechiſme des Ambaſſadeurs; c'eſt qu'il faut perſecuter chez ſoi l'hereſie, & la careſſer chez les étrangers, ou pour l'exciter à une guerre civile dans un Etat qu'on a interêt d'affoiblir, ou pour ſe fortifier d'une alliance avantageuſe. Agir ſelon la doctrine des équivoques, c'eſt le metier des Ambaſſadeurs. C'eſt pour eux principalement que la doctrine des équivoques auroit dû être inventée. Si elle étoit ſûre dans le barreau de la conſcience, elle leur ſeroit abſolument neceſſaire pour le ſalut éternel. Au reſte la bonne foi de Sleidan a été miſe dans tout ſon jour par Mr. de Seckendorf. Il cite des lettres de Guillaume du Bellai & de Jean du Bellai ſon frere écrites à Melanchthon, par leſquelles ils l'aſſûroient des bons ſentimens de (*f*) François I. Il cite même une lettre que ce Prince écrivit à la ligue de Smalcalde, pour excuſer les ſuplices en queſtion (*g*). On ſe joüoit manifeſtement des Princes liguez; & pour les empêcher de s'accorder avec Charles-Quint on tâchoit de leur faire acroire bien des choſes. Un Hiſtorien moderne (*h*) remarque que tout le diſcours de Guillaume du Bellai à la Faculté de Theologie de Paris, aſſemblée pour deliberer ſur le divorce du Roi d'Angleterre, étoit plein de fourberies: pourquoi auroit-il été plus ſincere au prejudice de François I. en Allemagne?

(*a*) *Hiſtoire du Lutheran. l. 3. pag m. 232.*

(*b*) *A la page precedente il l'appelle* Guillaume de Langey, Seigneur du Bellai. *C'eſt renverſer l'ordre.*

(*c*) *Pag. 231.*

(*d*) Illum animadvertiſſe quidem in ſuæ ditionis quoſdam: ſed hoc ad ipſorum injuriam nullam pertinere, tametſi malevoli dicant quum illos è medio ſuſtulit ipſorum quoque cauſam veluti præjudicio quodam condemnaſſe: rogat autem ne tam ineptis calumniis moveantur. *Sleidanus lib. 9. fol. m. 218.*

(*e*) *Lettre 18. p. 333. de l'3. édition.*

(*f*) *Seckendorf l. 3. p. 109. Voyez auſſi pag. 259 n. 12.*

(*g*) *Ibid. pag. 104.*

(*h*) *Le Grand, Hiſtoire du divorce de Henri VIII. tom. 1. pag. 179.*

(B) *Compoſé en Latin une Hiſtoire de ſon tems.*] Sainthe Marthe s'eſt fort trompé lors qu'il a dit que cet Ouvrage étoit (*i*) l'hiſtoire de France, depuis le commencement de la Monarchie juſques au tems de l'Auteur. S'il avoit lu les Prefaces il n'auroit pas dit cela, car Guillaume du Bellai declare (*k*) en termes formels *que le commencement de ſes memoires* eſt *dès la premiere adoleſcence* de François I. Il ajoûte que d'abord il y avoit mis, comme par maniere d'avant-propos, un diſcours ſur l'origine des Gaulois, & des François, & ſur la reduction de ces deux peuples en une ſeule nation qui ſecoüa le joug des Romains; mais qu enſuite il mit ce diſcours à part, & l'augmenta de telle ſorte qu'il en fit un Ouvrage ſeparé, & l'une des 7. Ogdoades qui compoſoient ſon Hiſtoire. Il traitoit dans cette Ogdoade 1. de l'antiquité des Gaulois & des François. 2. De la diviſion des Gaules & de la France: il donnoit là une deſcription Geographique, & accordoit le plus qu'il pouvoit les noms modernes avec les anciens. 3. Des loix & coutumes tant militaires que politiques, des charges & des dignitez. *Il aproprioit le tems paſſé au preſent au mieux & plus près qu'il avoit peu faire.* Martin du Bellai ne condamne pas moins clairement Scevole de Ste. Marthe: *Feu mon frere, Meſſire Guillaume du Bellai, . . avoit compoſé*, dit-il, (*l*) *ſept Ogdoades latines par lui même traduites du commandement du Roi en nôtre langue vulgaire, où l'on pouvait voir comme en un clair miroir non ſeulement le pourtrait des occurrences* DE CE SIECLE, *mais une dexterité d'écrire merveilleuſe, & à lui peculiere ſelon les jugemens des plus ſavans.* Si l'on y avoit pu voir toute l'hiſtoire de la Monarchie, ſe fût-il borné à recommander les Memoires de ſon frere par les ſeules *occurrences de ce ſiecle*, & par le ſtyle?

(*i*) Hiſtoriam de rebus Gallicis ab ipſa imperii origine ad ſua uſque tempora, tum Latinè tum Gallicè, graviſſimo ſtilo perſecutus eſt. *In elog. pag. m. 12.*

(*k*) *Dans ſon Prologue; voyez la page 454. des Memoires de Martin du Bellai, edit. de la Rochelle* in 8. 1573.

(*l*) *Dans la Preface.*

FAITS touchant Martin du Bellai.

(C) *Que Martin du* BELLAI . . . *a inſerez dans ſes Memoires.*] Il étoit lui auſſi homme de guerre & de plume. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, & ſon Lieutenant General en Normandie. Il a laiſſé des Memoires qui s'étendent depuis l'an 1513. *qu'il vint à la Cour*, juſques à la mort de François I. Ce ſont des *memoires tant de la paix que de la guerre dont je puis parler* (*m*), dit-il, *en partie comme teſmoing oculaire, car en pluſieurs endroits & deca & delà les mons me ſuis trouvé en perſonne, & des autres ai peu avoir certain advis par ceux qui ont eſté preſens.* Des dix livres qui compoſent cet Ouvrage, il n'y en a que trois qui apartiennent à Guillaume du Bellai, ſi l'on s'en raporte au frontiſpice, à la preface de Martin du Bellai, & au titre du prologue des Ogdoades: mais ſi l'on conſulte le haut des pages, & le titre particulier qui eſt à la tête de chaque livre, on trouve que le 5. le 6. le

(*m*) *Dans ſa Preface.*

le jugement (*D*) que Montagne a fait de ce livre. C'est par une erreur palpable (*E*) qu'on impute à Guillaume du Bellai un Ecrit sur la discipline militaire.

le 7. & le 8. livre apartiennent à Guillaume du Bellai, & que le 1. le 2. le 3. le 4. le 9. & le 10. apartiennent à Martin. Ce qui apartient à Guillaume est tiré de la (*a*) 5. Ogdoade, & s'étend depuis l'année 1536. jusques à l'année 1540. L'Ouvrage entier de Guillaume comprenoit sept Ogdoades, mais la premiere ne regardoit point François I. elle traitoit des antiquitez des Gaulois & des François &c. comme je l'ai (*b*) dejà dit. Les six autres étoient destinées au regne de ce Monarque. Les dix livres que nous avons en partie de Guillaume, & en partie de Martin furent imprimez à Paris (*c*) l'an 1569. par les soins de René du BELLAI Baron de la Lande, gendre de Martin. Je voi citer une édition de Paris *in folio* 1572. Un certain Hugues Sureau mit cet Ouvrage en Latin, & le publia à Francfort *in folio* l'an 1574. Martin du Bellai (*d*) étoit mort à Glatigni le 9. de Mars 1559. Il avoit épousé Isabeau Chenu Dame d'Yvetot, & par ce mariage il étoit devenu Prince d'Yvetot.

(*a*) *Preface de Martin du Bellai.*

(*b*) *Dans la remarque B.*

(*c*) *La Croix du Maine l'assure pag. 314. Du Chêne dans la Bibliotheque des Auteurs de l'Histoire de France dit que cette édition est in folio, & qu'il y en a une de Geneve* 1594. *in* 8.

(*d*) *Id. ib. & p.* 313.

(*D*) *Le jugement que Montagne a fait de ce livre.*] Voici ses paroles : „ C'est (*e*) toûjours plaisir de voir les choses écrites par ceux „ qui ont essayé comme il les faut conduire : „ mais il ne se peut nier, qu'il ne se decouvre „ évidemment en ces deux Seigneurs ici, un „ grand dechet de la franchise & liberté d'écri„ re, qui reluit és anciens de leur sorte : com„ me au Sire de Ioüinuille domestique de St. „ Louis, Eginard Chancelier de Charlemagne, „ & de plus fraiche memoire, en Philippe de „ Comines. C'est ici plûtôt un plaidoyer pour „ le Roi François, contre l'Empereur Char„ les V. qu'une histoire. Je ne veux pas croire „ qu'ils ayent rien changé, quant au gros du „ fait, mais de contourner le jugement des éve„ nemens souvent contre raison, à nôtre avan„ tage; & d'obmettre tout ce qu'il y a de cha„ touilleux en la vie de leur maître, ils en font „ mêtier : temoin les reculemens de Messieurs „ de Montmorency & de Brion qui y sont ou„ bliez, voire le seul nom de Madame d'E„ tampes ne s'y trouve point. On peut cou„ vrir les actions secretes, mais de taire ce que „ tout le monde sait, & les choses qui ont tiré „ des effets publics, & de telle consequence, „ c'est un defaut inexcusable. Somme pour „ avoir l'entiere connoissance du Roi François, „ & des choses advenuës de son tems, qu'on „ s'adresse ailleurs, si on m'en croit. Ce qu'on „ peut faire ici de profit, c'est par la deduction „ particuliere des batailles & exploits de guerre, „ où ces Gentilshommes se sont trouvez : quel„ ques paroles & actions privées d'aucuns Prin„ ces de leur tems, & les pratiques & negocia„ tions conduites par le Seigneur de Langeay, „ où il y a tout plein de choses dignes d'être „ seuës, & des discours non vulgaires. „ Si Mr. Moreri avoit lu les Memoires de ces Messieurs, il faudroit conclure qu'il ne savoit guere juger d'un livre, car il dit que le style de Guillaume du Bellai *est pompeux & magnifique, & de la maniere que doit écrire un homme de qualité.* Premierement il est certain que le style de cet illustre personnage n'est point pompeux & magnifique : il n'est point châtié, il ne sent point le travail, on y trouve quantité de termes écorchez du Latin, ce qui temoigne que l'Auteur se rend justice lors qu'il declare qu'il n'a point songé à la perfection du style. En second lieu ce ne sont pas les personnes de qualité qui écrivent d'un style pompeux, ce n'est nullement par ce caractere que l'on decouvre si un Auteur est de qualité : un Rhetoricien de profession, un Moine Predicateur donne cent fois mieux dans la pompe du langage qu'un homme de Cour.

(*e*) *Essais, l.* 2. *ch.* 10. *t.* 2. *pag.* 155. *édit. de Paris* 1659. *in* 12.

MORERI a mal jugé du style.

(*E*) *C'est par une erreur palpable qu'on impute à Guillaume du Bellai un Ecrit sur la discipline militaire.*] Du Verdier lui attribuë simplement & absolument ce livre; mais la Croix du Maine fait entendre qu'il a quelques doutes là-dessus : il ne marque ni l'année ni le lieu de l'impression, il se contente de dire que *l'on trouve imprimé soubs le nom dudit Sieur de Langey, l'instruction de l'art militaire.* Du Verdier est plus exact, il donne le titre en cette maniere, *Instructions sur le fait de la guerre extraictes des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavel & plusieurs autres bons Auteurs par Messire Guillaume du Bellay, &c. impr. à Paris 4. & 8. par Michel Vascosan* 1553. Brantome étoit fort persuadé que ce livre avoit paru sous le nom de son veritable Auteur; *Le livre,* dit-il, (*f*) *qu'a fait Monsieur de Langeay de l'Art militaire, le fait connoître autrement Capitaine, que ne fait Machiavel celui qu'il en a escrit, qui est un grand abus de cet homme, qui ne savoit ce que c'étoit de guerre, & en aller faire & composer un livre, tout de même comme si un Philosophe alloit écrire un livre de chasse, comme a fait le Fouillou.* Il est aisé de prouver par le livre même que Guillaume du Bellai n'en est point l'Auteur. Celui qui a fait cet Ouvrage n'étoit que simple Gendarme dans la compagnie du Sieur de Negrepelisse l'an 1528. Il se trouva *au siege & à la prise de Troye* sous *Monsieur de Lautrec,* il se retira *à Bourlette ville de la Pouille* après qu'il fut sorti de prison; il avoit été fait prisonnier quand la Compagnie où il servoit fut defaite, à la retraite que le Marquis de Sallusses fit de devant Naples. C'est lui-même qui raconte toutes ces choses dans son livre. Or rien de tout cela ne peut convenir à Guillaume du Bellai. Il étoit grand Seigneur dès l'année 1525. lors que la Regente l'envoya en Espagne auprès de François I. Il fut en 1527. l'un (*g*) de ceux qui assisterent aux jugemens des defauts donnez contre Monsieur de Bourbon. Le Roi l'envoya la même année en Italie porter de l'argent aux Princes confederez, & travailler au bien de la ligue auprès du Pape Clement VII. Il fut envoyé en Angleterre l'an 1529. & l'an 1533. Il étoit alors Gentilhomme de la chambre du Roi. Etant Gouverneur de Turin l'an 1537. il fut envoyé en Allemagne pour demander une Diete, où les droits de l'Empereur & du Roi de France sur la Duché de Milan fussent discutez. Il ne fut donc point commandé la même année *en qualité de Capitaine d'une seule bande de gens de pied,* pour

(*f*) *Memoires des grans Capitaines François t.* 1. *pag. m.* 382.

(*g*) *Jean du Tillet en son recueil des rangs de France apud le Baron de Forquevauls ubi infra.*

taire. Je croi qu'il étoit l'Auteur des autres Ouvrages * qu'on lui attribuë, mais je ne pense pas qu'ils ayent jamais été imprimez. J'excepte l'épitome des Antiquitez des Gaules, qui fut imprimé avec quelques autres petites pieces l'an 1556. La Croix du Maine † assûre que Guillaume du Bellai nâquit environ l'an 1498. à Glatigni dans le Perche. Je croi qu'il se trompe quant au tems (*F*).

BELLAI (JEAN) frere puîné du precedent, fut un homme d'un grand merite. Il concourut avec son aîné à favoriser les passions de Henri VII. & à leurrer les Protestans d'Allemagne: tout cela pour rendre service à François I. dont les affaires demandoient qu'à quelque prix que ce fût on brouillât les cartes entre l'Empereur & l'Angleterre, par le divorce de Catherine d'Aragon, & qu'on amusât les confederez de Smalcalde par des mensonges sur le pretendu panchant de François I. à donner quelque sorte de satisfaction aux Lutheriens. Ce manege auroit été plus inexcusable dans Jean du Bellai qui étoit Evêque, que dans Guillaume son frere qui étoit un seculier, il auroit été, dis-je, plus inexcu-

** Voyez en la liste dans les Bibliotheques Françoises de la Croix du Maine, & de Du Verdier. Quelques-uns des principaux ne furent peut-être jamais achevez: la Croix du Maine a donné apparemment pour un Ouvrage parvenu à sa perfection ce que l'Auteur ne fait que promettre dans le prologue des Ogdoades.*

† Biblioth. Franc. pag. 139.

assister le Sieur de Roberval à la saisie des Vals de Saint Martin & de Lucerne. Or l'Auteur de la discipline militaire assûre sur la fin du livre second qu'il reçut ce commandement, il est donc indubitable que le Seigneur de Langeai n'a point composé ce livre. Voilà des raisons si demonstratives, que celui (*a*) qui les employe ne croit pas qu'il soit besoin d'y ajoûter celle-ci; *Si Messire Guillaume du Bellai en étoit l'Auteur, il ne se loüeroit (b) pas d'avoir parfaite connoissance des armes & des lettres, ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne (c), Monseigneur de Langé lui-même, comme ont très-bien seu remarquer & obmettre Mambrin Poseo (d) traducteur Italien, & les derniers correcteurs François: & de plus le Sieur de Langé qui ne s'oublie que peu ou point dans son Livre de Memoires, & qui cotte curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point de mention de lui-même en tout ce voyage fait par Monsieur de Lautrec.* Ne nous contentons pas de savoir qu'on a donné cet Ouvrage à un homme qui n'en étoit pas l'Auteur, sachons de plus la cause de cette meprise, & le nom du veritable pere. Raimond de Pavie Sieur de Forquevauls, Gentilhomme Gascon, est l'Auteur de cet Ouvrage. Il en communiqua un exemplaire à Guillaume du Bellai *comme à son bon Seigneur & ami, & au jugement duquel il l'avoit premierement exposé.* Cet exemplaire fut trouvé parmi les papiers de ce Seigneur (*e*); voilà l'origine de la meprise. Si le parent de l'Auteur avoit fait savoir au public la verité de ce fait, (*f*) avant que le Sieur Naudé publiât son *Syntagma de studio militari*, il y a quelque apparence que ce *Syntagma* (*g*) ne contiendroit pas l'erreur commune. Naudé se trompe d'ailleurs, en ce qu'il suppose que les livres en question furent imprimez pendant la vie de Guillaume du Bellai. Quant au reste il paroît faire grand cas de l'Ouvrage: il n'a donc pas été du goût d'un Commentateur d'Onosandre, dont le Baron de Forquevauls s'est plaint en cette maniere; *Ce (h) discours militaire* est une *Oeuvre veritablement necessaire & utile aux gens du metier, & qui vivra longuement estimée & prisée entre les mains des plus entendus, malgré la medisance & l'opinion d'un Auteur moderne, qui sur les annotations de l'art militaire d'Onosander Auteur Grec, s'efforce de mepriser celui qu'en cette science il n'a peu atteindre que de bien loin; quoi que plus en Docteur qu'en soldat il ait écrit durant le loisir & l'oisiveté, que la cuisine & les amours d'un certain Abbé (i) avecques sa femme lui permettoit, & qu'il ait pris de divers Auteurs les Commentaires de son livre; au lieu que le texte de celui-ci dont je traite, a été conceu à cheval, & écrit l'épée à la main par le Sieur de Forquevauls.* A quoi songeoit la Croix du Maine (*k*), en raportant que le Connetable Anne de Montmorenci passoit pour l'Auteur du livre dont il s'agit? Ne savoit-il pas que ce Connetable n'avoit ni étude ni lecture, ni aucune capacité d'écrire? Voyons d'où nâquit le doute de ce Bibliothecaire; *C'est que lisant ce livre*, dit-il, *j'y ai trouvé que l'Auteur d'icelui loüe fort le Seigneur de Langey Messire Guillaume du Bellai, & le recommande pour les lettres & les armes: ce qui me fait croire qu'il n'en est pas auteur, mais que cela est advenu que l'on ait trouvé ces memoires dans sa Bibliotheque sans le nom de celui qui l'eut fait, & que l'on a presupposé que ce fût de sa façon à cause qu'il avoit promis d'en écrire. Je n'assûre pas que ce soit de lui, & aussi je ne l'improuve pas.* S'il avoit bien lu l'Ouvrage il auroit trouvé des preuves tout autrement fortes que celle qu'il tire de l'encens que l'on y donne à Guillaume du Bellai.

(F) *Je croi qu'il se trompe quant au tems.*] Après avoir dit dans la page 139. que Guillaume du Bellai *nasquit l'an* 1498. *ou environ*, il met dans la page suivante sa mort au 9. de Janvier 1543. à l'âge *de* 47. *ans ou environ.* Un homme tant soit peu exact diroit-il cela? ne mettroit-il pas ou 1496. d'un côté au lieu de 1498. ou 45. de l'autre au lieu de 43? mais ce n'est pas le principal. Brantome (*l*) remarque que Langei *mourut non trop vieux, & devoit encore vivre.* Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ 44. ans? De plus le Cardinal du Bellai avoit (*m*) 68. ans lors qu'il mourut: or il mourut en 1560. il étoit donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. car il étoit (*n*) plus âgé que le Cardinal son frere. Je viens d'aprendre qu'il mourut dans son année climacterique †.

(*a*) *Le Baron de Forquevauls dans la vie de plusieurs grans Capitaines François pag.* 332. 333.

(*b*) *Au livre* 3. *chapitre* 4. *de la premiere édition faite par Michel Vascosan & Gualliot du Pré.*

(*c*) *Cette raison est fausse à moins qu'elle ne soit toute fondée sur le* Monseigneur: *une infinité d'Auteurs de Memoires imitent Jules Cesar qui se nomme en tierce personne; Guillaume du Bellai a suivi cette methode dans ses Memoires.* (*d*) *Il faloit dire* Mambrin Roseo. (*e*) *Voyez les vies de plusieurs Capitaines François par François de Pavie Baron de Forquevauls, p.* 331. (*f*) *Les vies que le Baron de Forquevauls a composées furent imprimées à Paris l'an* 1643. *Le Syntagma rei militaris parut à Rome l'an* 1637. (*g*) Qui (*Erricus Roanus*) nunc in Tellina Valle sub Christianissimo Rege castrorum præfectus idem omnino facit quod quondam in Alpibus Taurinis Guilielmus Bellajus Langæus eodem munere defungens fecerat, editis etiam libris de re militari quos postea Mambrinus Roseus Italica & omnes ferme populi sua lingua reddiderunt, ob summam ejusmodi librorum qui ab expertis & celeberrimis nostra & patrum memoria ducibus compositi fuerunt utilitatem. *Naudæus in Syntagm.*

(*h*) *Pag.* 334.

(*i*) *Voilà un fait pour les chercheurs d'Anecdotes; on ne les exhorte point à le deterrer; ils le feront assez sans qu'on les en prie, & je ne croi pas que la chose soit malaisée.*

(*k*) *Biblioth. pag.* 139.

(*l*) *Tome* 1. *pag. m.* 384.

(*m*) *Teissier, additions à Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 184.

(*n*) *Sainte Marthe in elog.*

† *Rabelais l'observe au chap.* 21. *du* 3. *livre, après avoir dit qu'il mourut le* 10. *de Janvier* 1543. *L'Auteur des notes sur la confession de Sanci m'a indiqué ce passage.*

excusable si cet Evêque n'eût été d'ailleurs revêtu du caractere ‡ d'Ambassadeur & d'homme d'Etat. On sait la definition des personnes revêtues de ce caractere. Ajoûtons qu'il n'est pas hors d'apparence que Jean du Bellai ait eu des desirs sinceres, & même quelque esperance de reformation, & que dans ces vües il ait encouragé sincerement Melanchthon à venir en France; car il pancha quelque tems du côté du Lutherianisme, & il se reforma même secretement sur l'article du celibat par (*A*) un mariage de conscience qu'il contracta. Il étoit Evêque de Paris lors qu'en 1534. il fut envoyé à Rome, pour porter les choses à la douceur à l'égard du Roi d'Angleterre. Il n'y gagna rien, & n'empêcha point que le Pape ne lançât la foudre de l'excommunication sur la tête de Henri VIII. Il fut promu au Cardinalat par le Pape Paul III. l'an 1535. & il mourut en 1560. à Rome où il s'étoit retiré après la mort de François I. C'étoit un homme qui auroit aisément quitté la mitre & la crosse, pour (*B*) prendre le casque & l'épée. S'il est vrai qu'il ait condamné (*C*) Anne du Bourg à être brûlé

‡ *Il étoit Evêque de Bayonne l'an 1527. lors que François I. l'envoya Ambassadeur en Angleterre.*

(*A*) *Par un mariage de conscience qu'il contracta.*] C'est Brantome qui l'assûre, (*a*) & voici de quelle maniere; „J'ai ouï raconter à „une Dame de grande qualité & ancienne, „que feu Monsieur le Cardinal du Bellay avoit „épousé, étant Evêque & Cardinal, Madame „de Chastillon, & est mort marié; & le di„soit sur un propos qu'elle tenoit à Monsieur „de Manne, Provençal, de la Maison de Seu„lal, & Evêque de Frejus, lequel avoit suivi „l'espace de quinze ans en la Cour de Rome le „dit Cardinal, & avoit été de ses privez Pro„tonotaires: & venant à parler dudit Cardi„nal, elle lui demanda, s'il ne lui avoit ja„mais dit & confessé qu'il eût été marié. Qui „fut étonné, ce fut Mr. de Manne de telle „demande. Il est encore vivant, qui pourra „dire si je mens; car j'y étois. Il respondit, „que jamais il n'en avoit ouï parler, n'y à lui, „n'y à d'autres. Or je vous l'apprens donc, „dit-elle; car il n'y a rien de si vrai qu'il a „été marié, & est mort marié reellement avec „la dite Dame de Chastillon „ Cette (*b*) Dame étoit la veuve de Monsr. de Chastillon qui fut blessé devant Ravenne, & qui mourut de ses blessures à Ferrare. Il avoit eu beaucoup de credit sous Charles huitiéme. Sa veuve, jeune & belle fut choisie pour Dame d'honneur de la Reine de Navarre, & lui donna le beau conseil que cette Reine a inseré dans ses cent nouvelles. L'Amiral de Bonnivet (*c*) s'étoit coulé par une trape dans le lit de cette Princesse, mais au lieu de joüir d'elle il n'en remporta que de bonnes égratignures sur le visage. La Reine se seroit plainte de cet attentat à François I. son frere, si la Dame de Chastillon ne lui eût donné „ce (*d*) beau conseil, qui est un des „beaux & des plus sages, & de plus propres „pour fuir scandale qu'on eût su donner, & „fût-ce été un premier President de Paris, & „qui montroit bien pourtant que la Dame „étoit bien autant rusée & fine en tels mysteres „que sage & advisée, & pour ce ne faut dou„ter si elle tint son cas secret avec son Cardi„nal. . . . . Je croy que Monsieur le Car„dinal son dit mari qui étoit l'un des mieux „disans, savans, éloquens, sages & advisez de „son tems, lui avoit mis cette science dans le „corps pour dire & remonstrer si bien . . . „Je (*e*) pense que mondit Sieur Cardinal du „Bellai a pu faire de même, car de ce tems-là „il panchoit fort à la religion & doctrine de „Luther. „

(*a*) *Vies des Dames galantes t. 2. p. m. 153.*

(*b*) *Idem pag. 154.*

(*c*) *Ibid. pag. 155.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Idem pag. 156.*

(*B*) *Pour prendre le casque & l'épée.*] Brantome continuera à me servir de temoin: il dit (*f*) que quand Charles-Quint brava fierement à Rome le Roi de France, ce fut un malheur pour François I. de n'avoir point là des Ambassadeurs qui fussent hommes d'épée. *Encore*, poursuit-il, *sans Monsieur le Cardinal du Bellay, qui étoit promt & soudain & haut à la main autant qu'homme de guerre, aussi le sentoit-il, car il étoit pour tout, & un des grands personnages en tout & de lettres & d'armes, tout n'alloit-il pas bien, & le Roi demeuroit fort deshonoré; aussi pense-je que pour ce fait n'y a-t-il eu jamais homme de robe longue plus digne d'Ambassadeur pour tout que ce Mr. le Cardinal, ainsi qu'il l'a montré en force Ambassades, n'étant encore Cardinal, en Italie, Allemagne & Angleterre, & Mr. de Dax, de la maison de Nouailles en Limosin, qui a servi nos Rois en cette charge fort dignement & suffisamment en Angleterre, à Venise, où je l'ay veu, & puis à Constantinople vers le grand Seigneur. Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands personnages que j'ay veus en cet état & cette robe; mais selon mon avis Mr. le Cardinal du Bellay, & Mr. de Dax ont surpassé, car ils se fussent aydez aussi tôt de leur épée, que de leur langue bien-disante & diserte: aussi en ces Ambassades il se presente bien autant d'affaires & matieres chevaleresques & de guerre, & plus que d'autres d'état.* Mr. de (*g*) Thou & (*h*) Sainte Marthe ont observé que ce Cardinal rassûra les Parisiens qui avoient peur de l'armée de Charles-Quint, & qu'il prepara toutes choses pour une vigoureuse resistance, ayant fait fortifier la ville. Monsr. Moreri a raporté aussi cela, mais avec peu d'exactitude: il veut que Jean du Bellai ait fait ces choses lors qu'en 1537. Charles-Quint entra en Provence, & que le Roi sortant de sa capitale y laissa ce Cardinal, *& l'établit son Lieutenant General pour subvenir aux necessitez de la Picardie & de la Champagne.* C'est faire deux fautes; l'irruption de Charles-Quint en Provence est de l'année 1536. celle qui fit peur aux Parisiens, & à l'occasion de laquelle Jean du Bellai fit fortifier leur ville est aussi de l'année (*i*) 1536. mais elle regarde la Picardie, & non la Provence. C'est celle que Charles-Quint fit faire par le Comte de Nassau. Mr. de Thou (*k*) ne raporte qu'à l'invasion de la Champagne en 1544. les soins du Cardinal du Bellai pour la ville de Paris. Il se trompe.

(*f*) *Eloge de François I. au premier tome de ses Memoires p. m. 246.*

(*g*) *Histor. l. 26. p. m. 538.*

(*h*) *In elog. p. m. 13.*

(*i*) *Mezerai abreg. Chronol. ad ann. 1536.*

(*k*) *Ubi supra.*

(*C*) *Qu'il ait condamné Anne du Bourg.*] Ce fait

brûlé, il faut qu'on ait recueilli son suffrage de bien loin ; car il étoit à Rome lors qu'on instruisoit le procés d'Anne du Bourg.

BELLARMIN (ROBERT) Jesuïte Italien, a été la meilleure plume de son tems en matiere de controverse. Il nâquit à Monte * Pulciano l'an 1542. & entra chez les Jesuïtes l'an 1560. Sa mere Cynthia Cervin étoit sœur du Pape Marcel II. Il fut ordonné Prêtre à Gand par Corneille Jansenius en l'année 1569. & l'année suivante il enseigna la Theologie à Louvain. Il fut le premier Jesuïte qui enseigna cette science dans cette fameuse Université. Il le fit avec un succés extraordinaire. Après avoir demeuré sept ans au Païs-Bas il retourna en Italie, & commença en l'année 1576. à faire des leçons à Rome sur la controverse, ce qu'aucun Jesuïte n'avoit fait encore dans cette ville. Il s'en aquitta si bien que Sixte V. envoyant un Legat en France l'an 1590. lui donna Robert Bellarmin comme un Docteur qui pourroit être d'un très-grand usage, en cas qu'il se presentât quelque dispute de Religion à discuter. Il fut de retour à Rome au bout de dix mois, & fut promu successivement à diverses charges soit dans la Societé, soit auprès du Pape ; jusques à ce qu'en l'année 1599. il fut honoré du chapeau de Cardinal. Il falut, dit-on, le contraindre par les menaces de l'anathême à accepter cette dignité. Trois ans après on lui donna l'Archevêché de Capouë, dont il se demit lors qu'en 1605. le nouveau † Pape le voulut avoir auprès de lui. Il s'employa aux affaires de la Cour de Rome jusques en l'année 1621. alors il sortit du Vatican, & se retira dans une Maison de son Ordre, où il mourut le 17. de Septembre de la même année 1621. Il fut visité dans sa derniere maladie par le Pape Gregoire XV. qu'il regala du (*A*) compliment du Centenier, *Seigneur je ne suis point digne que vous entriez sous mon toit.* Il chargea le Jesuïte Eudæmon Johannes de temoigner publiquement qu'il mouroit dans la même foi qu'il avoit toûjours professée, & soutenuë par sa plume ‡. Il parut le jour de ses funerailles (*B*) qu'on le regardoit comme un Saint. Il est sûr qu'il n'y a point de Jesuïte qui ait fait plus d'honneur que lui à son Ordre, & qu'il n'y a point d'Auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'Eglise Romaine en general, & celle du Pape en particulier. Les Protestans (*C*) l'ont bien reconnu, car pendant 40. ou 50. ans il n'y a presque point eu d'habile Theo-

* *C'est une ville de Toscane.*

† *Savoir Paul V.*

‡ *Tiré de la Bibliotheque des Auteurs Jesuites composée par Alegambe.*

fait se trouve dans Monsr. Teissier. *Il a été blâmé par plusieurs*, dit-il, (*a*) *d'avoir le premier condamné Anne du Bourg a être brûlé tout vif, c'est pourquoi, disent-ils, Dieu le retira du monde 40. jours après l'execution de cet illustre martyr.* Le calcul ne seroit point juste selon les Annales de Sponde, qui mettent la mort de ce Cardinal (*b*) au 16. de Fevrier 1560. car on sait d'ailleurs que du Bourg (*c*) fut executé le 23. de Decembre 1559. L'Auteur que Monsr. Teissier cite convient que ce Cardinal mourut le 16. de Fevrier, & il dit que ce fut 50. jours après du Bourg. Son calcul s'éloigne moins de la verité que celui que Mr. Teissier lui impute, neanmoins il n'est point exact, & dès là l'observation est chimerique.

(*A*) *Qu'il regala du compliment du Centenier.*] Suposant comme il faisoit que le Pape est le Vicaire du fils de Dieu, il ne voyoit pas dans l'aplication de ce passage toute la profanation que d'autres y voyent ; & peut-être même qu'il crut ne rien dire que de fort pieux. Alegambe (*d*) debite cela comme un bel endroit des dernieres heures de Bellarmin. L'Ambassadeur d'Espagne qui se servit des mêmes paroles du Centenier envers un Prince qu'il regardoit comme Heretique, ne peut pas être excusé si facilement. Balzac qui allegue cet exemple (*e*) à son Critique ne laisse pas de (*f*) le blâmer ; „ Qu'eût-il dit du compliment de cet „ Ambassadeur d'Espagne en Angleterre qui re„ çut une visite du Roi Jaques avec ces paroles „ de la Messe : *Domine non sum dignus ut intres* „ *sub tectum meum.* „

(*B*) *Il parut le jour de ses funerailles qu'on le regardoit comme un Saint.*] Il falut que les Suisses de la garde du Pape fussent postez autour du cercueil, afin d'écarter la foule qui tâchoit à se ruer sur le corps pour le toucher & pour le baiser. Tout ce dont il s'étoit servi fut enlevé, & distribué à ceux qui souhaiterent d'en avoir pour des usages de devotion. *Adversus undam populi concursantis ad osculum tactumque sacri pignoris adhibere oportuit Helvetios è stipatoribus Pontificiis. . . . Quidquid rerum in usu habuit raptum distractumque in postulantes est ad venerationem* (*g*). Lors que Bellarmin quitta son Eglise de Capouë, la desolation fut grande dans la ville : quelques-uns lui baisoient la robe, d'autres y frottoient devotement leurs rosaires, tout le monde lui demanda sa benediction (*h*). Voilà des preludes de culte, qui pourront avec le tems être suivis d'une Canonisation en forme. On (*i*) pretend qu'il a predit prophetiquement certaines choses, & qu'il a fait des miracles : & comme depuis sa mort l'odeur de sa sainteté est plûtôt allée en augmentant qu'en diminuant, on ordonna tout de nouveau l'an 1674. à la Congregation des Rites, de proceder aux informations necessaires sur sa vie & sur ses miracles, afin que si le cas y échet on le puisse beatifier (*k*).

(C) *Les Protestans l'ont bien reconu.*] Gardez vous bien de croire ce qu'Alegambe debite

(*a*) *Addit. aux éloges t. 1. pag. 184. Il cite* Continuat. Sleid. per Michael Lunpord. lib. 2. *il faloit dire* Lundorpium.

(*b*) *Ad ann. 1560. n. 34.*

(*c*) *Beze, Hist. Eccles. l. 3. pag. 248.*

(*d*) Invisit cum decumbentem Gregorius XV. Pontifex Max. ac bis peramanter amplexus sacrum se pro ejus valetudine facturum promisit. Ipse Christi Vicarium obsequiosissime reveritus usurpavit illud Centurionis, *Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum.*

(*e*) *Discours 1. au Cardinal Bentivoglio à la suite du Socrate Chretien pag. m. 442.*

(*f*) *Ibid. p. 443.*

(*g*) *Alegambe, Biblioth. script. Societ. pag. 409.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Idem pag. 410.*

(*k*) *Sotuel, in Bibliotheca script. Societ. Jesu, pag. 722.*

Theologien parmi eux, qui n'ait choisi Bellarmin pour le sujet de ses Ouvrages de Controverse. Les leçons & les theses de leurs Professeurs faisoient retentir par tout ce nom-là, *Ut littus * Hyla, Hyla omne sonaret.* On l'a attaqué de tous les côtez, & on n'a pas oublié d'examiner (*D*) s'il s'est contredit, & s'il a fourni des armes contre lui-même. C'est le sujet d'un livre qui ne le devoit pas mediocrement embarrasser. Comme il se trouve par tout des indiscrets & des temeraires, il y a eu des Ecrivains Protestans qui ont publié des faussetez contre Bellarmin (*E*), desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage. Cela n'est pas si

* *Virgilius, eclog.* 6.

te (*a*) c'est que Theodore de Beze demeuroit d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les Auteurs Protestans. *Nec ipsi hostes ausi sunt diffiteri, ex quibus Theodorus Beza, unus hic liber, ajebat, nos omnes humi proturbat.* On se moque du monde quand on allegue de semblables choses, sans citer le livre où elles se trouvent. Il faudroit en semblables occasions citer jusques à la ligne, ou du moins jusques à la page, parce qu'autrement chacun juge que ce ne sont que des oüi-dire vagues & très-mal fondez. Je suis très-persuadé que Beze n'avoit pas une si bonne opinion des écrits de Bellarmin, & que s'il en avoit jugé de la sorte, il se seroit bien gardé de l'avoüer. Une autre chose que dit Alegambe n'est pas si suspecte de fausseté. Il dit (*b*) qu'on fonda à Cambridge & à Oxford une nouvelle leçon destinée à refuter Bellarmin.

(*D*) *D'examiner s'il s'est contredit.*] Un Ministre de Lithuanie nommé André Crastovius a composé un Ouvrage intitulé, *bellum Jesuïticum* (*c*), où il objecte aux Jesuites 205. contradictions. Quelquefois c'est Bellarmin qui n'est pas d'accord avec les autres Jesuïtes; le plus souvent c'est Bellarmin qui se refute lui-même.

(*E*) *Des faussetez contre Bellarmin desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage.*] Le Jesuïte Jean Argentus dans l'Apologie de son Ordre fait mention de 4. libelles fraîchement éclos contre la Societé, desquels le troisiéme attaque directement le Cardinal Bellarmin, & raporte beaucoup de choses qui avoient causé, ou accompagné, ou suivi sa mort. Neanmoins ce Cardinal étoit plein de vie. Sans doute le P. Theophile Raynaud (*d*) a voulu parler de ce libelle, quand il a dit qu'on avoit publié en Allemagne il y avoit 25. ans un Ecrit qui accusoit Bellarmin d'avoir tué beaucoup d'enfans, afin de cacher ses commerces impudiques. On disoit de plus que ce Cardinal touché enfin de repentance avoit été à Nôtre Dame de Lorette, pour voir s'il pourroit expier ses crimes; mais que le Prêtre auquel il s'en confessa fut saisi de tant d'horreur qu'il lui enjoignit dit de sortir: ce qui jetta Bellarmin dans un desespoir, où il mourut peu après. Voilà le precis de ce libelle. Bellarmin le lut, & s'en moqua. Il fit sans doute plusieurs reflexions sur ce qu'on usoit d'une telle diligence à publier sa mort, qu'il avoit le tems d'en lire la relation. Theophile Raynaud trouve que le P. Gretser (*e*) s'étoit donné une peine bien inutile en refutant ces sortes de contes, & que les Protestans perdoient beaucoup par de tels recits; car on aprenoit par là quel jugement il faloit faire de la pretenduë lettre de St. Udalric, qui porte que l'on trouva dans le puits du Pape Gregoire II. six mille têtes d'enfant après qu'il eut chassé les femmes des Prêtres. *Hæreticis, vel ad unam horam vagum mendacium, in lucro ponitur. Revera tamen ex hoc mendacio, decessit illis haud exiguum. Siquidem inde deprehensum est, qua fide ex horum mendaciloquorum majoribus quispiam, ex commentitia S. Udalrici Epistola, sex millia capitum infantilium, intra puteum Gregorii secundi cùm is uxores sacerdotibus abstulisset, reperta dixerit. Non est enim ovum ovo similius, quàm hoc de Bellarmini infanticidiis scriptum, & illa S. Udalrici Epistola de cædibus per Clericos & sacerdotes scortatores, adversus quam subdititiam S. Antistitis Epistolam, & ipse Bellarminus l. de Cleric. cap. 22. & Baronius anno 591. aliique certarunt.* Il n'est nullement necessaire que les fables publiées conte Bellarmin ayent un effet retroactif sur le conte des six mille têtes d'enfant; mais il est certain qu'on ne sauroit rendre un meilleur service aux Jesuïtes, & en general à tout parti que l'on entreprend de diffamer, qu'en publiant des calomnies qui se refutent très-facilement. C'est une chose remarquable, qu'y ayant une infinité de personnes possedées d'une demangeaison insurmontable de publier des Satires, il y en ait si peu qui sachent l'art de les bien empoisonner. La plûpart de ceux qui s'en mêlent ignorent que pour y bien reüssir, c'est-à-dire pour faire qu'elles portent coup, il faut se mettre en possession de ces deux choses, & les observer religieusement: l'une est de n'avancer rien dont on ne puisse donner des preuves, & sur tout de s'abstenir des accusations qui peuvent être facilement refutées; l'autre est de ne point s'opiniatrer à soutenir un fait refuté. J'oubliois un 3. avis, c'est qu'il faut cacher soigneusement sa passion, & fuir les aparences d'emportement. J'avouë qu'en faisant tout le contraire de ces choses on ne trouve que trop de gens dans son parti qui avalent doux comme du lait tout ce qu'on debite, mais c'est cela même qui fait un grand prejudice à la cause; parce que l'autre parti s'indigne, & regarde comme un Corps destitué de raison, d'équité, & de l'assistance de la grace, celui d'où partent tant de Satires si avidement avalées. Ce ne sont point ici des reflexions dites en l'air, elles sont prises de l'experience. Voyez le profit que le P. Tellier tire de certains contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux.

CONDITIONS necessaires à un bon faiseur de Satires.

„ Que (*f*) servira-t-il par exemple aux Jesuï„ tes de la Chine, d'avoir été les premiers & „ presque les seuls qui soient soûmis, & sans „ la moindre resistance, aux Vicaires Apostoliques, dès qu'ils y ont parû en 1684? „ Puisque cela n'a pas empêché leurs ennemis „ de publier encore l'été passé par la plume de „ leur Secretaire le Gazetier de Hollande, que le

(*a*) *Ibid. pag.* 411.

(*b*) In Angliæ Academia Cantabrigiensi primum, mox etiam in Oxoniensi nova prælectio instituta est ad controversias Bellarmini, si possent, refellendas. *ib.*

(*c*) *C'est un* in quarto *de* 161. *pages, imprimé à Bâle l'an* 1594.

(*d*) *Hoplotheca sect.* 2. *serie* 2. *cap.* 1. *p. m.* 166. 167.

(*e*) *Il paroit par la Bibliotheque d'Alegambe que Gretser a publié* Vindicatio illustrissimi Cardin. Bellarmini à criminationibus & inscitia Lutherani magistelli Ernesti Zephyrii *à Ingolstad* 1611. *in* 4. & Castigatio libelli famosi adversus illustr. Cardin. Bellarminum *traduite en Alleman par le P. Conrad Vetter* 1615.

(*f*) *Defense des Nouveaux Chretiens* 1. *part. pag.* 19. *imprimée à Paris l'an* 1687.

si fâcheux lors que des gens sans aveu, & des personnes inconnuës font cette faute; mais lors que des Professeurs de reputation, & de grand poids imputent à ce Cardinal ce qu'il n'a point enseigné, ils font tort à leur cause, & ils s'exposent à de rudes mortifications. Un professeur de Sedan qui a bien fait parler de lui en Hollande en (*F*) pourroit dire des nouvelles. Il est remarquable que Bellarmin (*G*) sur la matiere de la predestination n'a point suivi la doctrine des Jesuïtes.

„ le saint Pere estoit extremement irrité contre „ les Jesuïtes, de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les Evesques qu'il envoyoit à la „ Chine; peut-on douter que dans quelques „ années ce mensonge ne revienne à son tour „ sur la scene? „

„ De mesme que servira-t-il aux Jesuïtes d'Allemagne d'avoir une attestation signée par quatre des principaux Conseillers de M. l'Electeur „ Palatin, tous Protestans, dans laquelle ils temoignent que l'histoire du Jesuïte contrefaisant „ une voix du Ciel pour tromper ce Prince, & „ l'animer à la destruction de l'heresie, n'est „ qu'une pure fable? Cet acte empeschera-t-il „ qu'un jour la foi du Gazetier de Hollande, „ quelque bon Protestant qui continuera l'histoire „ Jesuitique, ne fasse un chapitre de cette chimerique avanture? „

N'est-il pas étrange que l'Auteur de la Religion des Jesuïtes ait mieux aimé suivre sa passion aveugle, que profiter de ce passage du P. Tellier. Il en a profité si peu, qu'il a ramené sur la scene (*a*) l'esprit du Palatinat, & qu'il n'a rien negligé pour faire que ses lecteurs rejettassent l'attestation des Conseillers Protestans de l'Electeur Palatin. On sait de fort bonne part qu'il blâma le Ministre Refugié qui mit cette attestation dans (*b*) l'Histoire Abregée de l'Europe. Des gens comme celui-là gâtent le metier dont ils se mêlent. Ils devroient laisser faire les satires à des Ecrivains moderez qui les tourneroient d'une maniere plus adroite, & plus propre à persuader.

(*a*) *Religion des Jesuites imprimée à la Haye 1689. pag. 77.*

(*b*) *Mois d'Août 1686. pag. 110.*

(*F*) *Un Professeur de Sedan . . . . en pourroit dire des nouvelles.*] Il soutint des Theses l'an 1674. sur la puissance des clefs, & imputa (*c*) au Cardinal Bellarmin d'avoir dit qu'*un homme contrit, plein de foi, & desirant d'être reconcilié à Dieu, perit éternellement, de cela seul qu'il ne peut avoir de Prêtre pour le reconcilier avant la mort.* CE QUE JE NE LIS JAMAIS, ajoûta-t-il, SANS ETONNEMENT ET SANS INDIGNATION. Cela signifie qu'il avoit lu souvent ces paroles dans Bellarmin, & neanmoins elles ne s'y trouvent pas. Le Gardien (*d*) des Capucins Irlandois alla disputer contre ces Theses, & se plaignit d'abord avec une extrême vehemence de l'injure qu'on avoit faite à Bellarmin. Il continua la dispute avec la même impetuosité, & mit le Professeur en confusion. Ce ne fut pas tout. Au sortir de la dispute le Procureur du Roi (*e*) *presenta sa Requête contre ledit* Professeur; les suites furent que l'Auteur des Theses donna sa retractation par écrit, que lui & trois autres Ministres signerent.

(*c*) *Thes. de potestate clavium pag. 21. apud l'Abbé de Cordemoi lettre aux Nouveaux Catholiques pag. 117.*

(*d*) *On l'appelloit le Pere Robert.*

(*e*) *Certificat du Sieur Rambour Procureur du Roi à Sedan apud l'Abbé de Cordemoi ibid. pag. 118.*

Personne n'aura raison de trouver étrange qu'un tel accident ait trouvé place dans un Dictionaire tel que celui-ci, car il ne serviroit de rien desormais de se taire sur ce fait; & quand même j'aurois le menagement de n'en rien dire, il n'en seroit pas moins conu dans la Hollande, où le Journal des Savans est entre les mains de tout le monde. Chacun (*f*) y a pu lire depuis 4. ans le precis de ce que je viens de raporter, & outre cela que *les preuves authentiques de la retractation* de Mr. Jurieu (car c'est lui qui avoit composé & qui soutenoit ces Theses) *sont trois certificats* produits par l'Abbé de Cordemoi; *L'un est du Procureur du Roi de Sedan, l'autre de Mr. le Comte de la Bourlie Gouverneur de la même ville, & le dernier du Pere Nicolas d'Hibernie Capucin.* J'ai lu ces trois certificats dans l'Ouvrage de l'Abbé de Cordemoi; ils sont datez de l'année 1689. On se figure aisément que cette disgrace affligea ceux de la Religion, & rejoüit les Catholiques.

(*f*) *Dans l'extrait d'une lettre de Mr. l'Abbé de Cordemoi aux Catholiques de l'Ile d'Arvert en Xaintonge, donné dans le Journal du 24. Avril 1690. pag. 277. édit. d'Amsterdam.*

(*G*) *Bellarmin sur la matiere de la predestination n'a point suivi la doctrine des Jesuïtes.*] Il a été bon Thomiste, & nullement Moliniste. Mais quelque grande que fût son autorité parmi ses confreres, il n'a eu guere d'imitateurs. Ce petit nombre d'Anti-Molinistes dans ce grand Corps ne laisse pas d'avoir ses usages. Je ne saurois mieux expliquer cette pensée qu'en raportant les paroles de celui qui a publié l'Histoire de la Congregation *de Auxiliis.* „ Il se (*g*) rencontre quelquefois des genies „ d'un ordre superieur qui ont acquis du credit „ & se sont rendus necessaires au corps, & qui „ s'élevant au dessus des craintes & des considerations ausquelles les autres se croyent obligez de ceder, enseignent plus franchement „ les veritez qu'ils ont apprises par de bonnes „ études, ne se pouvant resoudre de trahir leur „ conscience, ni d'être rebelles à la lumiere. „ La Compagnie les tolere, & souffre cette petite revolte, parce qu'elle sait bien le moyen „ d'en tirer de l'utilité, & de la faire servir à „ son avantage & à sa gloire; & que d'ailleurs „ il n'y a pas sujet de craindre qu'un tel exemple soit suivi d'un grand nombre, & fasse „ schisme dans les Ecoles de la Societé. Il est „ même de sa grandeur, & conforme à ses principes, d'avoir des Docteurs graves de tous les „ sentimens, qui puissent servir à leur dogme „ capital de la probabilité. Car on ne sait pas „ ce qui peut arriver. Les choses peuvent changer du blanc au noir: & si la Compagnie se „ trouvoit obligée, au moins en quelques Provinces, de changer de sentiment sur la grace, „ comme elle a fait en France sur l'autorité du „ Pape, il ne seroit pas de sa dignité de chercher ailleurs des Docteurs graves sur l'autorité desquels elle pût appuyer son changement. „ On peut compter entre les Theologiens dont „ je parle le P. Tiphaine, si celebre par ses deux „ ouvrages *De Hypostasi*, & *De Ordine*; & l'Auteur de la These qui fut soutenuë à Rome en „ 1674. dont les sentimens touchant la predestination & touchant la grace sont tout à fait „ conformes à ceux de St. Augustin. „ J'ai du raporter cela tout du long, non seulement parce qu'on en peut inferer que Bellarmin étoit fort consideré dans son Ordre, & qu'il le savoit

(*g*) *Pag. 81.*

Jesuïtes. Il se fit des affaires presque pour les mêmes raisons (*H*) qui ont tant commis l'Abbé de la Trape avec les Moines. Il y a eu des gens qui ont cru qu'il faisoit (*I*) grand tort à la catholicité par ses livres de controverse, à cause que l'on y trouve les objections des heretiques. Un homme d'esprit n'ayant pu trouver en Italie dans aucune boutique de Libraire les Oeuvres de Bellarmin, a soupçonné (*K*) qu'on defendoit de les exposer en vente, de peur qu'elles ne fissent connoître les opinions que l'Auteur y a refutées. Tout le Corps de Controverse publié par ce Cardinal comprenoit d'abord trois tomes *in folio*, mais on le divisa en 4. dans l'édition de Cologne 1615. à cause que l'on joignit au premier tome sept Traitez nouveaux, dont le dernier est la revision & la correction que l'Auteur fit de toutes ses Oeuvres. Outre ce Corps de Controverse il a composé plusieurs autres livres qui montent à 3. volumes *in folio* dans l'édition de Cologne 1617.*. Depuis sa mort on a publié quelques-uns de ses Sermons, & plusieurs lettres †. Sa vie a été composée par quatre ou cinq differens Auteurs; le dernier, si je ne me trompe, est Daniel Bartoli. Au reste la temerité de (*L*) Scaliger dans le jugement qu'il faisoit de Bellarmin, ne peut être assez condamnée.

BELLEFORET (FRANÇOIS DE) nâquit au mois de Novembre 1530. proche de Samatan ville du païs de Comminges ‡ dans la Guyenne. Il n'avoit que sept à huit ans lors que son pere mourut: sa mere qui se trouvoit sans bien fit tout son possible pour l'entretenir quelque tems dans les Ecoles. Il fut nourri quelques années chez la Reine de Navarre sœur de François I. ensuite il étudia à Bourdeaux sous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida, & quelques autres savans hommes; puis il se transporta à Toulouse afin d'y étudier en Droit, mais son genie l'apliqua à tout autre chose. Il s'amusa à faire *des vers François pour plaire aux Dames & Damoiselles*, & ayant passé *sept ou huit ans parmi les delices de la Noblesse*, & les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris où il écouta les leçons des Professeurs, & lia des habitudes étroites avec plusieurs savans

* *Alegambe*, *pag.* 411.

† *Sotuel*, *in Biblioth. Jesuit. pag.* 724.

‡ *La Croix du Maine*, *Biblioth. Franc. pag.* 88.

(*a*) *L'Auteur de cette plainte est un Moine contre lequel le Jesuite Baeza a dit quelque chose* lib. 4. de Jesu figurato cap. 1. n. 32. *Voyez Theophile Raynaud* Erotemat. de malis ac bonis libris, pag. 112.

(*b*) Audivit Bellarminus asper & mordax quia in libro de gemitu columbæ fontem unum lacrymarum proposuit, Religiosorum aliquorum Ordinum laxationem, quam homo ille (*c'est-à-dire celui qui s'étoit plaint de Bellarmin*) spiritu barytono, uspiam cerni inficiatur, & utinam vel in speciem verè inficiaretur. Sed tanti fuit, Bellarminum mordere quoquo modo. Nam esse aliquas Religiones laxatas, & quibus reformatio sit necessaria, res est adeo nota, ut nemo nisi cæcus non videat, ait Major *in* 4. *d.* 38. *q.* 23. Sed non est novum aliquos ita cæcutire, præsertim in causa propria, ut notum est ex eo exemplo quod recitat Nider *lib.* 2. *de Reform. Relig. cap.* 9. Episcopi ex ordine collapso assumpti, qui audiente ipso Nidero, pertinacissime inficiatus est, suum Ordinem esse collapsum, & reformatione egere, quantumvis, (inquit Nider.) luce foret clarius toti mundo, contrarium esse verum. *Theoph. Raynaud ibid.* (*c*) *Idem ibid.*

voit bien, mais aussi à cause d'un certain sel dont ces paroles sont parsemées, qui est fort propre à exciter bien des notions.

(*H*) *Les mêmes raisons qui ont tant commis l'Abbe de la Trape.*] Bellarmin a fait un livre *de gemitu columbæ*, dans lequel il dit qu'une des choses qui doivent faire pleurer & gemir les bonnes ames, est le grand relâchement où quelques Ordres Religieux sont tombez. On s'est (*a*) plaint amerement de cela comme d'une invective mordante. Mais le Cardinal n'a point manqué d'Apologistes (*b*) qui ont soutenu que ce de quoi il s'est plaint n'est que trop vrai, & que le besoin de reformation est si visible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce desordre & qui ne s'en aperçoivent pas verifient la maxime, *Sensibile juxta ac multo magis intra sensum positum non facit sensationem* (*c*).

(*I*) *Qu'il faisoit grand tort à la catholicité par ses livres de controverse.*] Le P. Theophile Raynaud avouë, qu'il y a des gens qui ont cru qu'il feroit fort bon peut-être de suprimer les livres de controverse du Cardinal Bellarmin, tant parce que les heretiques en peuvent facilement abuser, y prenant ce qui s'y trouve pour eux & laissant le reste, que parce que les Catholiques y peuvent être trompez, faute de comprendre la reponse aux objections. On a cru que le Cardinal du Perron étoit de ce sentiment, & peut-être qu'on ne se trompoit pas, & qu'il s'en étoit même ouvertement expliqué en conversation, ne prenant point garde aux consequences. Mais quand il sut qu'on lui imputoit de juger ainsi des livres de Bellarmin, il le nia fortement: (*d*) *Doctissimus Card. Perronius cum hoc sibi calumniosum de Bellarmini Controversiis judicium affingi inaudisset copiosè & validè illud detersit, ut refertur in ipsius Bellarmini vita* lib. 2. cap. 7.

(*K*) *A soupçonné qu'on defendoit de les exposer en vente de peur.*] L'homme d'esprit dont je parle est le Chevalier Edwin Sandis. Voici ce qu'il dit. „Je (*e*) proteste qu'il ne fut jamais en mon „pouvoit de trouver en aucune boutique de Li„braire les œuvres de Bellarmin, ou de Gregoi„re de Valence, ou d'aucun autre de cette sorte. „Mais, en lieu de ceux-là, je trouvoy bien par „tout des tas infinis d'invectives, & de decla„mations. Ce qui me porta à cette conjecture, „que tout à dessein ils les supprimoyent dans le „pourpris des Convens, & les tenoient sous la „boucle des permissions des superieurs, afin que „par la libre & commune lecture d'iceux, es„quels de necessité il a falu côter, & reciter les „positions & argumens des Protestans, on ne „flairast quelque fleur, & ne goustast quelque „fruit, ou semence de la Religion reformée. Je „laisse à d'autres de plus haut nés l'enqueste de „cette miene conjecture.„

(*L*) *La temerité de Scaliger. . . . ne peut être assez condamnée.*] Permis à lui de dire tant qu'il voudra *que* (*f*) *quand on lui donneroit un Bellarmin il n'en voudroit point*, & qu'il n'aura garde de perdre de bonnes heures sur un tel Auteur qui écrit mal, *quod male scripsit non legam*, *nec male bonas horas collocabo.* Mais on ne doit pas souffrir qu'il dise (*g*) que Bellarmin ne croyoit rien de ce qu'il faisoit imprimer, & qu'il étoit un franc Athée. C'est usurper les droits de Dieu qui est le seul juge des pensées, & celui qui sonde les reins & les cœurs. C'est donner un mauvais exemple; c'est autoriser la fureur de ceux qui ont dit

(*d*) *Theoph. Rayn. ubi supra, pag.* 223.

(*e*) *Relation de l'état de la religion, pag* 224. *édit. in* 12. 1642.

(*f*) *In Scaligeranis.*

(*g*) *Ibid.*

vans perſonnages, & s'inſinua même dans la connoiſſance de pluſieurs perſonnes de qualité *. Tout cela fut un fond ſterile, de ſorte que ſi les Libraires ne lui avoient acheté les productions de ſa plume, il n'auroit pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, & il fut un de ces Auteurs qui font rouler leur famille ſur la pointe de leur plume. Ses meilleurs amis (*A*) nous aprennent qu'avec la benediction de Dieu repanduë ſur le travail de ſes mains, il avoit entretenu ſa famille à force de faire des livres. On s'étonnera moins après cela qu'il en ait fait un ſi † grand nombre, & qu'il ait entrepris tant de differentes matieres qui paſſoient l'étenduë de ſes forces: il lui faloit ſuivre la direction des Libraires, & ſe retourner de tous les côtez ſelon le goût du public, c'eſt-à-dire ſelon qu'on trouvoit que certains Ouvrages bien ou mal faits ſe debitoient promtement. On a dit de lui ‡ qu'il *avoit des moulles auſquels avec grande promptitude il jettoit des livres nouveaux.* Il mourut à Paris le 1. jour ⸸ de Janvier 1583. & fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers, comme il l'avoit ordonné par ſon Teſtament. Thevet (*B*) qui n'étoit pas un Auteur de plus grande conſequence, s'eſt vanté publiquement que Belleforet lui fit une reparation ſolennelle au lit de mort. Ils avoient été fort brouillez. La Popeliniere (*C*) dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs.

* *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag.* 366. 367.

† *Vous en trouverez une longue liſte dans la Croix du Maine, & dans du Verdier Vauprivas,* ubi ſupra.

‡ *Du Haillen, épitre dedicat. de l'Hiſt. de France, à l'édition de* 1584.

⸸ *La Croix du Maine* ubi ſupra *pag.* 91.

BEL-

dit que Calvin, Beze, &c. prêchoient contre leur conſcience, & n'avoient nulle religion.

(*A*) *Ses meilleurs amis nous aprenent : . . . qu'il avoit entretenu ſa famille.*] Du Verdier Vau-Privas (*a*) ſe declare intime ami & admirateur de Belleforet. Je tirois, dit-il, *autant de contentement* de nôtre commerce de lettres, *que j'ai depuis reçu de regret par ſon trepas. . . . Son nom demeurera immortel entre les hommes tant que le monde ſera monde, à cauſe des belles œuvres qu'il a faict.* Or voici comme il parle de la fortune de cet ami. Belleforet *eut habitude fort familiere* avec Ronſard, Baif, Belleau, Vigenere . . . *Chopin honneur du Palais de Paris* & pluſieurs autres, il fut *careſſé des Princes, comme auſſi aimé de la Nobleſſe, & porté de tous les vertueux de ce Royaume, mais ſi bas de fortune qu'il n'y a eu que le contentement de l'eſtude qui l'aye nourri, & le travail de ſa main & de ſon eſprit, benys & ſoubſtenus de grace divine, qui ont porté les affaires de ſa maiſon.*

(*a*) *Biblioth. Franc. pag.* 367.

(*B*) *Thevet . . . s'eſt vanté publiquement.*] Il n'y a rien de plus mal-honnête que le procedé de cet homme. Il ſe fait honneur de l'humilité que ſon adverſaire temoigna envers lui dans le lit de mort, & il ne laiſſe pas de le maltraiter tout comme il auroit pu faire avant leur reconciliation. Voici comme il parle (*b*). „Il y en a eu, qui n'eſtans plus habiles de ſçavoir que Munſter, ont neanmoins oſé gratter ſur luy, le refondre de nouveau, qui eſt „le ſecond chef, ſur lequel je fonde le grief „que je pretends à l'encontre de ceux, qui „n'ayans porté leur nez gueres plus loin que „les tiſons de leurs foyers, leur poiles ou leurs „cahuettes, cependant oſent ſe faire accroire „qu'il n'y a coin, canton ny anglet de terre, „lequel ils n'ayent fureté, mais c'eſt imaginairement. Pour couvrir leur par trop preſomptueuſe entrepriſe, ils ont par cy par là „derobé ce qu'ils ont peu, & quelquesfois ont „voulu eſtronçonner de petits lopins de la ſuite des diſcours qu'ils ont chaſtré: ſi bien que „leurs gros bouquins ne ſont compoſez pour „la pluſpart que de pieces raportées, qui ſont „de ſi mauvaiſe grace, qu'à ce que je puis „apprendre ils ne ſervent qu'à faire des cornets „aux eſpiciers & beurriers. Ce que j'en dis „ainſi ouvertement eſt pour le regret que j'ay, „que Belleforeſt ait aſſez indiſcretement voulu „rabobliner la Coſmographie de Munſter. Je „ne fais pas de doute, que quelques-uns n'eſtiment, que ce que j'en dis ſoit pour luy rendre „pour poids féves, & qu'ayant eſté agacé par „luy, je vueille à cette heure deſcharger la fureur de mon courroux ſur luy. Dieu m'en ſera „à témoin, & de ma part, quand il m'auroit „plus offenſé qu'il n'a, je ſerois bien faſché „de ſatyriſer & mal parler d'un mort. Joint „qu'à la fin de ſes jours, reconnoiſſant le tort „qu'il ſçavoit, d'avoir fait imprimer ces livres, „où contre ſa conſcience il déchiroit la renommée des gens de bien, & de ceux qui leur „avoient mis le pain à la main, il me manda: „Et en preſence de deux Docteurs de la Sorbonne, ſon Medecin & ſon Marchand Libraire & Imprimeur Gabriel Buon, après „m'avoir baiſé les mains, confeſſa publiquement qu'il ſentoit ſa conſcience chargée des „blaſmes qu'il m'avoit impoſé: par quoy il „me demanda pardon par pluſieurs fois. De „ma part je le requis au mieux qu'il me fut poſſible, & luy dis qu'il ne devoit point penſer à „cela, attendu que nous eſtions tous hommes.

(*b*) *Eloges des hommes illuſtres t.* 7. *pag.* 292. *edit. in* 12.

(*C*) *La Popeliniere dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs.*] Je raporterai un peu au long ce qu'il en a dit, & j'eſpere que cela ne deplaira point à ceux qui aiment à voir les choſes en original, & qui auroient trop de peine à trouver l'Auteur que je cite. „Ces (*c*) deux ores „amis, ores ennemis à la pourſuite de leurs vacations ont autant mal merité des bonnes lettres, qu'ils eſtoient indignes de les traicter. „Voire auſſi deſpourveuz d'eſprit, de jugement, de memoire, & de toutes les conditions qu'un bon naturel y peut apporter: „que fournis de hardieſſe, à mal interpreter & „pirement eſcrire, ce qu'ils n'entendirent jamais. Et pour ce qu'à l'un quelques mal conſiderez voyages: & à l'autre, une deſreglée „volonté d'eſcrire, favoriſerent un peu leurs „eſſais envers le vulgaire, qui ne veut & ne „ſçauroit prendre le loiſir de bien examiner aucune choſe: ils ſe licentierent tellement à „chafourrer le papier, que tous les Imprimeurs „de Paris, preferans leur mal meſurée capacité d'eſprit à tous ouvrages judicieux, s'employoient comme à l'envy à les acheter, publier & faire veoir à tout le monde. Et bien „qu'ils

(*c*) *La Popeliniere, Hiſtoire des Hiſtoires, pag.* 456.

BELLOY (PIERRE) natif de Toulouse, Conseiller & puis Avocat General au Parlement de cette ville, employa sa plume pour les droits du Roi de Navarre contre la Ligue. S'il eût été Protestant, il n'auroit rien fait en cela qui n'eût été fort naturel, & d'une vertu très-ordinaire; mais comme il étoit * Catholique, & à Paris lors qu'il publia un Ouvrage contre la Ligue, on le doit regarder avec quelque sorte d'admiration. Cet Ouvrage est intitulé *Apologie Catholique contre les libelles, declarations, advis, & consultations faites, écrites, & publiées par les liguez perturbateurs du repos du Royaume de France, qui se sont élevez depuis le decez de feu Monseigneur frere unique du Roi*, par E. D. L. J. C. Il parut en l'année 1585. il a été traduit (*A*) en Latin: les Ecrivains de la Ligue le traiterent de (*B*) libelle diffamatoire, & l'Auteur se vit exposé à (*C*) une rude persecution. Il étoit bon Jurisconsulte, & avoit beaucoup de lecture. Il avoit

* *Voyez la Chronologie novenaire de Cayet t. 1. feuill. 17. verso.*

„ qu'ils n'eussent jamais esté bien instruits en „ leur jeunesse: voire sans aucune valable experience des choses de ce monde: pauvres d'ailleurs & desnuez de tous les moyens que les „ plus advisez ont tousiours nommé les æsles „ de vertu, ces esprits universels toutesfois, „ ont passé sur toutes vacations. Il n'y a langue, ny science qu'ils n'ayent profané. Ils „ ont mesme barbouillé l'Histoire particuliere, „ generale & universelle à leur sotte fantasie. „ Qu'y feriez vous? Comme toutes saisons „ ont certains accidens, qui ne peuvent operer „ que mal à tous, & nul bien à aucun: desquels mesme on ne peut cognoistre, ny rapporter les causes à la faute des hommes: aussi „ s'est tousiours trouvé & se trouvera pour jamais certains particuliers en tous estats, lesquels ne pouvans que confondre ou perdre „ tout, n'entreprennent rien qui ne prejudicie „ à autruy, & ne profite à un seul. Ces gens „ sont comme une demangeson, presage d'une „ maladie à ceux qui en sont tourmentez. Les „ mains & les esprits fremioient d'escrire à ceux-cy. Non pour le bien public, ains pour leur „ profit particulier, qu'ils entretenoient au miserable travail de leur plume effrenée. Si que „ je me suis souvent faché, voyant la France „ bien pourveuë de bons cerveaux, que si foibles esprits, & qui ne se pouvoient recommander que d'un assidu, mais doublement „ infructueux travail, trouvassent qui voulussent perdre le temps à la lecture de leurs ravauderies. Encor plus de recevoir leurs Annales, Histoires & Geografies universelles, „ imaginées, formées, escloses & publiées en „ leurs solitaires tanieres. Ceux qui ne prennent la peine de s'informer des particularitez „ du monde, & sur tout de remarquer le cours „ & issuë des actions privées d'un chacun, ne „ sçauroient croire, de combien Belle-forest & „ Thevet ont prejudicié à la jeunesse, & par „ consequent à l'Estat. Interpretans si mal, & „ souvent tout au rebours de bien, infinis passages, corrompans, & falsifians les matieres, „ supposans infinies choses qu'ils s'estoient ridiculement fantasiez en leur trop mal conditionné cerveau. Sans parler d'un million d'autres inepties, dont ils ont rapetassé leurs foibles escris. Aucun des deux Catons n'excuseroit en cela Belle-forest (encor qu'il se vantast d'avoir autant escrit que St. Augustin) „ si la pauvreté le fit parler comme un geay, „ c'est à dire, comme une beste. Car il s'est „ monstré trop brutal en toutes sortes, vers la „ posterité. „

(*A*) *Il a été traduit en Latin.*] J'en ai vu deux traductions en cette langue. L'une, si l'on s'en raporte au titre, fut imprimée à Paris chez Jaques Petit Chou 1586. On ne voit à l'autre ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur, mais on y trouve le titre plus long qu'à l'original, & un avertissement du Traducteur.

(*B*) *Le traiterent de libelle diffamatoire.*] Voyez le livre intitulé *Reponse des vrais Catholiques François à l'advertissement des Catholiques Anglois, pour l'exclusion du Roi de Navarre de la Couronne de France.* L'édition dont je me sers est de l'an 1589. Vous y voyez au revers du titre un catalogue des *libels diffamatoires* ausquels on pretend repondre: *l'Apologie Catholique par Belloy* est le troisiéme de ces libelles. J'ai vu une reponse particuliere aux principaux chefs de cet Ouvrage de Belloi, laquelle passe pour être de Bellarmin. L'Auteur prend le titre de *Franciscus Romulus*. Il n'attaque son Adversaire ni sur la genealogie de la Maison de Bourbon, ni sur la batardise qu'on objectoit à Henri IV. à cause du mariage de sa mere avec le Duc de Cleves; ni sur la dispute de la preference de l'oncle au neveu; il reduit tout à la religion, & au fondement de la Bulle qui ne declaroit le Roi de Navarre dechu de la succession, & incapable de regner qu'à cause de son heresie. La premiere chose que Franciscus Romulus entreprend de faire voir est que l'Auteur de l'Apologie n'est point Catholique, comme il s'en vante, mais (*a*) un franc heretique, ou peut-être même un Athée. Voilà ce que c'est que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne sont pas de l'essence d'une Religion. Ceux qui se coiffent de ces dogmes particuliers soutiennent effrontément que quiconque les combat est un faux frere, un prevaricateur, un espion, un traître, & pour tout dire en un mot un Athée. Il se trouve de ces sortes d'entêtez dans toutes les Communions, sans excepter les Reformez fortis de France. Bellarmin leur doit servir de miroir pour conoître leur illusion, car celui qu'il accusoit d'heresie, & qu'il soupçonnoit d'Atheïsme, a toûjours fait profession de la Catholicité en fort honnête homme. Antoine Arnauld (*b*) reproche aux Jesuïtes d'avoir fait la reponse sanglante contre l'Apologie Catholique. *Ils employerent*, dit-il, *toutes leurs études pour dire contre la personne & les droits de sa Majesté regnante, ce qui se peut excogiter de faux & de calomnieux au monde.*

(*C*) *A une rude persecution.*] Cayet (*c*) nous conte qu'au tems (*d*) qu'il faisoit son livre, on met-

(*a*) Nos igitur ut ejus vestigiis insistamus demonstrabimus primum auctorem Apologiæ falso sibi Catholici nomen assumere, cum aut hæreticus, aut fortasse etiam atheus sit.

(*b*) *Dans son plaidoyé en* 1594.

(*c*) *Chronologie Novenaire t. 1. fol. 20. verso.*

(*d*) *C'est-à-dire l'an* 1605.

avoit dejà publié quelques (*D*) autres livres. Du Pleſſis Mornai * le reconnoît pour le vrai Auteur de l'Apologie Catholique.

* Memoires t. 1. pag. 657. Voyez auſſi Mr de Thou l. 110. pag. 628.

BEMBUS (Pierre) Noble Venitien, Secretaire de (*A*) Leon X. & puis Cardinal, a été une des bonnes plumes du XVI. ſiecle, quoi qu'il faille convenir qu'il eſt quelquefois tombé dans le ridicule (*B*) par l'affectation de ne ſe ſervir que des termes de l'ancienne latinité. Son Hiſtoire de Veniſe a été par là fort expoſée aux cenſures de Juſte Lipſe. Ses lettres n'ont pas (*C*) été plus épargnées.

mettoit en parallele le principal Ecrivain des Royaliſtes, & le principal Ecrivain des ligueux. Il veut parler de Pierre Belloi & de Louïs Dorleans. Tous deux, diſoit-on, *ont fait publier leurs livres ſans ſe nommer, celui de la ligue plus éloquent mais Calomniateur, celui du parti du Roi de Navarre plus docte & François. Celui de la ligue au contraire du Royal a eu la recompenſe de ſes écrits premierement, & fut fait Avocat General en la Cour ſouveraine du Royaume durant la puiſſance de la ligue, & depuis il a eu beaucoup de peine & de mal. . . . Mais celui qui a écrit pour la majeſté des Rois a eu la peine, les priſons & les afflictions au commencement. L'an* 88. *il fut enfermé* (*a*) *dans la conciergerie. Après la mort du Duc de Guiſe l'on le changea de logis, la Baſtille fut le lieu où il fut très-étroitement tenu plus de deux ans, & ayant trouvé le moyen d'échaper, s'étant ſauvé à St. Denis il trouva Monſieur de Vic Gouverneur pour le Roi qui le reçut, le preſenta depuis à Sa Majeſté, & pour recompenſe de ſes peines il eſt aujourdhui Avocat General en l'une des Cours ſouveraines de ce Royaume* (*b*).

(*a*) *Mr. de Thou l.* 93. *p. m.* 251. *dit que ce fut par ordre du Roi.*

(*b*) *Mr. de Thou en parle l.* 82. *pag.* 33.

(D) *Il avoit dejà fait quelques autres livres.*] La Croix du Maine fait mention des 4. ſuivans; *Declaration du droit de legitime ſucceſſion ſur le royaume de Portugal apartenant à la Roine mere du Roi très-Chrêtien*, à Anvers & à Paris 1582. in 8. *Panegyric ou remontrance pour les Senechal, Juges-Mage & Criminel . . . de Toloſe contre les Notaires & Secretaires du Roi de ladite ville*, à Paris 1582. in 4. *Requête verbale pour les ſuſdits Seigneurs & Officiers de Toloſe contenant une Apologie & defenſe à l'advertiſſement publié au nom des Docteurs Regens de l'Univerſité de Toloſe*, à Paris 1583. in 8. *Brieve explication de l'an courant 1583. ſelon le Calendrier Gregorien*, à Paris 1583. in 8. La Croix du Maine ajoûte qu'en 1584. on imprimoit à Paris un Ouvrage du même Belloi, ſavoir *Supputation des tems depuis la creation du monde* juſqu'en 1582. *ſeparée en deux colomnes diverſes*, & qu'il parleroit ailleurs des écrits Latins de cet Auteur. Le Catalogue d'Oxford contient, *Petri Beloii variorum juris civilis, libri IV. & diſputatio de ſucceſſione ab inteſtato* &c. à Paris 1583. plus *la Conference des Edits de pacification & explication deſdits Edits* à Paris 1600. in 8. Belloi eſt Auteur d'un *Commentaire ſur l'Edit*, qui ordonnoit l'*union* du patrimoine du Roi *au domaine de la couronne*, à Toulouſe 1608. in 8.

(*A*) *Secretaire de Leon X.*] Il écrivit un fort grand nombre de lettres pour ce Pape: la façon lui en avoit été payée largement, & il a eu de plus toute la gloire de les avoir compoſées; car elles ont paru ſous ſon nom, & de compagnie avec celles qu'il avoit écrites pour lui-même. Celles-ci ſont diviſées en 6. livres, & les autres en 16. Leon X. avoit un autre Secretaire * qui n'étoit pas moins puriſte que Bembus.

* *C'étoit Jaques Sadolet qui fut enſuite Cardinal.*

(B) *Dans le ridicule par l'affectation de ne ſe ſervir que des termes de l'ancienne latinité.*] „ Combien l'affectation de ne ſe ſervir que de „ mots de Ciceron, & de ce qu'on appelle la „ pure latinité, a-t-elle fait écrire de ſottiſes à „ certains Auteurs Italiens? Qui ne riroit d'entendre dire à Bembe qu'un Pape avoit été élu „ par la faveur des Dieux immortels, *Deorum* „ *immortalium beneficiis?* „ C'eſt de l'Auteur de l'Art de penſer (*c*) que j'emprunte ces paroles. Avant lui Juſte Lipſe (*d*) avoit critiqué judicieuſement & agreablement tout-enſemble la latinité de Bembus. Il le blâme entre autres choſes d'avoir dit que le Senat de Veniſe écrivit au Pape de ſe fier aux Dieux immortels, dont il étoit le Vicaire ſur la terre, *uti fidat Diis immortalibus quorum vicem gerit in terris.* Après cela on ne doit point s'étonner qu'il ſe ſoit ſervi du mot de Deeſſe en parlant de la Sainte Vierge. C'eſt dans une (*e*) lettre où Leon X. reproche aux habitans de Recanati, d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de nôtre Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur; de peur, dit-il, qu'il ne ſemble que vous vous ſoyez moqué de nous & de la Deeſſe même, *Ne tum nos tum etiam Deam ipſam inani lignorum inutilium donatione luſiſſe videamini.* Les termes que le Chriſtianiſme a conſacrez, comme *fides, excommunicatio*, ont paru barbares à cet Ecrivain; il a mieux aimé ſe ſervir de *perſuaſio* pour *fides*, & de *aqua & igni interdictio* pour *excommunicatio*. Lipſe lui trouve d'autres defauts, quelques *Italiciſmes*, & même quelques ſoleciſmes (*f*). La phraſe *afferre naves* qu'il lui critique ſeroit plus pardonnable à un Flamand; parce que le même mot Flamand qui ſignifie *mener* ſignifie auſſi *porter*, d'où naiſſent quelquefois des expreſſions bien plaiſantes dans la bouche des Flamans qui commencent à parler François. L'Hiſtoire de Veniſe que Lipſe a tant critiquée par raport au ſtyle, a paru l'Ouvrage d'un petit eſprit, & d'un Auteur ſec & rampant à nôtre Monſr. de Balzac †.

(*c*) 3. *Partie chap.* 19. *pag.* 366. *édit. d'Amſterdam* 1685.

(*d*) *Epiſt.* 57. *centur.* 2. *Miſcellan. pag. m.* 177.

(*e*) *La* 17. *du* 8. *livre.*

(*f*) *Le même Lipſe dans ſes notes ſur le chap.* 9. *du* 1. *livre de ſa Politique comprend en peu de mots ce qu'il a plus amplement montré dans la lettre ci-deſſus citée. Il dit entre autres choſes*, Cum tam curioſè à verbis ſibi caverit, reperio alibi quæ non dicam Tulliana non ſint, ſed vix Latina.

† *Voyez ſa diſſertation ſur une harangue prononcée à Rome, p. m.* 273. *C'eſt le* 9. *diſcours de ſes œuvres diverſes.*

(C) *Ses lettres n'ont pas été plus épargnées.*] On a defié ſes amis d'en montrer une qui ne peche lourdement contre la Grammaire, & qui ne ſoit remarquable par quelque inſigne puerilité, & d'ailleurs vuide de bonnes choſes. *Ut* (*g*) *ceteram carminum ejus obſcænitatem taceam, quid ejus epiſtolis ineptius, & quidem illis quas Pontificis maximi nomine & de rebus maximis ſcripſit, & ad viros maximos? Mentiar ego cum* Scipione Gentili, (*h*) *& luam gravi pœna, ſi vel unam mihi in tot illis voluminibus Epiſtolam oſtendant amatores ejus, quæ non inſigni aliquo vitio Grammatico laboret, aut puerili aliqua ineptia conſpicua ſit & demonſtrabilis. Ne quid de rebus ipſis atque ſcientiis dicam ſapientiæ inaniſſimis, & mire languidis, & (repetendum eſt enim, quod ejus proprium maxime eſt) ineptis.*

(*g*) *Lanzius, Oratione contra Italiam, pag. m.* 783.

(*h*) *Comment. in Ep. Pauli ad Philem. c.* 18.

gnées. Il commença de bonne (*D*) heure à courir les riſques de l'impreſſion. Il étoit bon Poëte tant en Italien qu'en Latin, mais on le blâme juſtement d'avoir publié des poëſies trop libres & trop impures. Il eſt un de ceux qu'on accuſe d'avoir parlé avec mepris (*E*) de la parole de Dieu. On n'eſt pas d'accord ſur le ſexe (*F*) de ſes enfans, mais on s'accorde à dire qu'ils étoient illegitimes, & au nombre de trois. On a une de ſes lettres qui (*G*) temoigne que ſes deux ayeules ont vêcu cent ans. Il mourut * l'an 1547. dans ſa † 77. année. Speron Sperone lui attribuë d'avoir fait grand cas de la conoiſſance (*H*) des langues. Si cet article eſt court, c'eſt à cauſe que Mr. Moreri a parlé fort amplement du Cardinal Bembo.

* *Thuan. hiſtor. l.* 3. *ſub fin.*

† *Et non pas dans ſa* 68. *année, comme dit Moreri, après avoir remarqué qu'il nâquit en* 1470. *& qu'il mourut en* 1547.

BEME, meurtrier de l'Amiral de Chatillon à la St. Barthelemi, ne meriteroit point de place dans ce Dictionaire, ſi ce n'eſt qu'il y a beaucoup de gens qui après avoir conu quelcun par quelque crime très-énorme, ſouhaitent de ſavoir ce qu'il devint après cela, & de quel genre de mort il perit. Or ils ne peuvent gueres contenter leur curioſité ſans chercher beaucoup, quand il s'agit d'un homme vulgaire; c'eſt pourquoi on ne peut que leur procurer du plaiſir, lors qu'on leur met en main un livre où ils vont dans un moment à la concluſion du fait. Ceci ſoit dit une fois pour toutes à l'égard de pareils articles. Beme donc ‡ Allemand de (*A*) nation, élevé chez le Duc de Guiſe, ſe rendit le principal executeur du maſſacre que l'on avoit reſolu de faire de l'Amiral. Ce fut Beme qui

‡ *Mr. de Thou l* 52. *pag.* 1075.

 dès

(D) *De bonne heure à courir les riſques de l'impreſſion.*] Pendant les 3. ans qu'il paſſa dans la Sicile Ecolier de Jean Laſcaris, Profeſſeur en langue Greque, il publia un Traitté Latin ſur les incendies du mont Etna. Etant retourné chez ſon pere, il le ſuivit quelques années après à la Cour d'Hercule d'Eſt Duc de Ferrare; il s'y fit aimer & conſiderer, & ce fut pendant cette vogue qu'il publia ſes Azolains (*a*). Il n'avoit alors que 26. ans. Ce livre eut un grand ſuccés tant parmi les hommes, que parmi les femmes. On (*b*) auroit paſſé en Italie pour un novice, ſi on n'avoit pas eu connoiſſance de cet Ecrit. Il a été imprimé beaucoup de fois. Un certain Jean Martin Secretaire du Cardinal de Lenoncourt le traduiſit d'Italien en François, & le publia l'an 1545.

(E) *Qu'on accuſe d'avoir parlé avec mepris de la parole de Dieu.*] Je n'ai pu remonter que juſques à un Auteur Allemand, nommé Thomas Lanſius, qui a publié diverſes harangues pour & contre les nations de l'Europe. Il dit ſans citer perſonne, que Bembus conſeilloit à un ami de ne lire point les Epitres de Saint Paul, de peur de gâter ſon ſtyle (*c*).

(F) *Sur le ſexe de ſes enfans.*] Monſr. Moreri lui donne deux fils & une fille, mais Imperialis (*d*) obſerve que Bembus garda toute ſa vie une concubine de laquelle il eut trois filles. Il eſt certain que Bembus avoit un fils nommé Torquato, auquel Manuce a dedié ſon Virgile. Je ne doute point qu'Imperialis ne ſe ſoit trompé; car Jean de la Caſa qui a écrit la vie de Bembe avec beaucoup d'application, marque expreſſément que ſa Maîtreſſe lui donna deux fils, ſavoir Lucilio & Torquato, & une fille nommée Helene, qui eut pour mari Pierre Gradenigue. Il remarque auſſi que cette Maîtreſſe étoit une belle femme, & que Pierre Bembus bien fait de ſa perſonne, poli, galant, doux & honnête, étoit fort aimé dans les compagnies. Pendant ſon ſejour à Ferrare, le Duc Hercule d'Eſt, & Lucrece Borgia femme d'Alphonſe d'Eſt lui temoignerent une amitié (*e*) particuliere.

(*a*) *Ce ſont des diſcours d'amour, ainſi nommez parce qu'on ſuppoſe qu'ils furent faits au Chateau d'Azolo. Cet Ouvrage eſt en Italien.*

(*b*) Ut non ſatis urbani aut elegantes ii haberentur, quibus Aſulanæ illæ diſputationes eſſent incognitæ. *Jean de la Caſa in vita Bembi.*

(*c*) Advertite auditores, inepti hominis impietatem cum pari ſtultitia conjunctam. Is ſiquidem *Epiſtolas* omnes *Pauli* palam condemnavit, eaſque deflexo in contumeliam vocabulo *Epiſtolaccias* eſt auſus appellare, cum amico autor eſſet ne illas attingeret, vel ſi cœpiſſet legere, de manibus ejiceret, ſi elegantiam ſcribendi & eloquentiam adamaret. *Lanzius ubi ſupra.*

(*d*) *In Muſæo hiſtor.*

(*e*) *La Caſa dans la vie de Bembus.*

(G) *Qui temoigne que ſes deux ayeules ont vêcu cent ans.*] Comme cette lettre eſt courte je la raporte toute entiere: on y verra que Bembus auroit volontiers ſacrifié ces deux vieilles femmes à la vie de feu ſon frere. *Petrus Bembus Herculi Strotio. Avias ambas meas effœtas, deploratasque fœminas, & jam prope centum annorum mulieres mihi fata reliquerunt: unicum fratrem meum juvenem ac florentem abſtulerunt, ſpem & ſolatia mea. Quamobrem quo in mærore ſim ipſe facile potes exiſtimare. Heu me miſerum! Vale. Id. Jan.* 1504. *Venetiis.*

(H.) *D'avoir fait grand cas de la conoiſſance des langues.*] C'eſt-à-dire de l'avoir preferée au Marquiſat de Mantouë. *Jo ſo* (*f*) *nulla per riſpetto à que glorioſi: ma quel poco che io ne ſo delle lingue, non lo cangierei al Marcheſato di Mantoua.* Comme un faiſeur de Dialogue ne ſe fait pas une religion de ne faire dire à ſes perſonnages que ce qu'ils ont dit effectivement, je n'aprouverois pas trop que l'on ſoutint que Pierre Bembus a eu reellement & d'effet le goût que Speron Sperone lui attribuë, qu'on le ſoutint, dis-je, ſans autre preuve que le dialogue de cet Auteur. Quelcun (*g*) a cité Speron Sperone comme ſi Bembe n'avoit parlé que de ſon talent d'écrire en Latin; mais il eſt ſûr par les paroles que j'ai citées, que Bembe a parlé en general de la conoiſſance qu'il avoit des langues: & il ne faut pas s'imaginer qu'il ait pretendu exclure la Greque, qu'il avoit apriſe en Sicile ſous Laſcaris juſques au point d'écrire très-bien en Grec (*h*).

(*f*) *Speron Sperone dans le dialogue* delle lingue *fol. m.* 107. *verſo.*

(*g*) *Teiſſier addit. à Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 11.

(*h*) *La Caſa ubi ſupra.*

(*A*) *Allemand de nation.*] Il étoit (*i*) nâtif du païs de Wirtemberg, fils, diſoit-on, d'un homme qui avoit eu la charge de l'artillerie. L'Auteur (*k*) du livre *de furoribus Gallicis* remarque qu'on diſoit, que le Cardinal de Lorraine avoit fait épouſer l'une de ſes batardes à Beme. Il le nomme toûjours *Benveſius*: c'eſt apparemment une faute d'impreſſion pour *Bemeſius*. Le Cavriana que je citerai ci-deſſous, dit que cet homme avoit été Page du Duc de Guiſe le pere.

(*i*) *Vie de l'Amir. de Colig. pag.* 129.

(*k*) *Il s'eſt deguiſé ſous le nom de* Erneſtus Varamundus Friſius.

dès que la porte de la chambre eut été enfoncée lui demanda, *és tu l'Amiral*, & qui ayant ſu par ſa reponſe ce qu'il demandoit, lui enfonça l'épée au travers du corps, & puis lui donna un grand coup d'eſtramaçon ſur le viſage. Ce fut lui qui repondit au Duc de Guiſe demandant *ſi la beſoigne étoit faite*, qu'oüi, & qui executa l'ordre qui fut auſſi-tôt donné de jetter le corps par la fenêtre. Il fut pris en Xaintonge par la garniſon de Bouteville l'an 1575. Il promit une groſſe rançon, & de faire ſortir Montbrun que les Catholiques avoient pris en Dauphiné. La ſeule envie de ſauver Montbrun empêcha que l'on ne fit mourir Beme, c'eſt pourquoi il eut belle peur dès qu'il eut ſu le ſupplice de Montbrun; *Il corrompit un ſoldat qui le ſauva ſur un bon cheval, un piſtolet à l'arçon de la ſelle. Bertantville Gouverneur du lieu le ſentant échappé ſaute ſur un courtaut ſeul, & empoigne Beſme avec le ſoldat, & n'ayant armes qu'une épee donne à tous les deux: le ſoldat ne l'attend point*, *mais Beſme* ſe mit à crier, *tu ſais que je ſuis un mauvais garçon*, & tira ſon coup de piſtolet; *l'autre en repondant*, je ne veux plus que tu le ſois, *mit l'épée juſques aux gardes dans le ventre de ſon priſonnier.* Voila comment * d'Aubigné raconte la choſe. Beze † en dit à-peu-près (*B*) autant: mais nous verrons ci-deſſous que Mr. de Thou raporte la choſe revêtuë d'autres (*C*) circonſtances. Mezerai ‡ nomme cet Aſſaſſin *N. Dianovitz-Beſme.*

* *Hiſt. t. 2. l. 2. c. 16. pag.* 749.

† *Hiſt. Eccl. l.* 16. *pag.* 479.

‡ *Tom.* 3. *in fol. pag.* 380. *edit.* 1685.

BENEDICTIS (ELPIDIO DE) a eu bonne part à l'eſtime & aux affaires du Cardinal Mazarin. Il étoit ſon Secretaire pendant la Nonciature de France, & il fut depuis ſon Agent à Rome. Il s'aquitta de cet emploi de telle ſorte que le Cardinal dans ſon teſtament donna des loüanges à ſa fidelité, & à ſa bonne conduite, & le recommanda au Roi très-Chretien. Cette recommandation ne fut pas infructueuſe, car l'Abbé Benedictis fut declaré Agent de la France à Rome, & comblé de biens. Il fut chargé par les heritiers du Cardinal de lui faire faire un ſervice ſomptueux dans l'Egliſe des Saints Vincent & Anaſtaſe, qui avoit été la paroiſſe de cette Eminence. Il s'en aquitta admirablement, & publia ⸸ une deſcription de cette pompe funebre. On lui donna ordre de faire faire un ſervice à la β feuë Reine mere avec toute ſorte de pompe dans l'Egliſe de Saint Louïs qui eſt celle de la Nation: il le fit en homme qui entendoit parfaitement ces ſortes de ceremonies. On peut voir la deſcription de ces funerailles dans un livre γ qu'il publia. Il en a fait un autre qui eſt un monument authentique de ſon

⸸ *En voici le titre,* Pompa funebre nell' Eſſequie celebrate in Roma al Cardinal Mazarini nella Chieſa de Santi Vincenzo & Anaſtaſio.

β *Anne d'Autriche mere de Louis XIV.*

γ *Intitulé* Il mondo piangente & il cielo feſteggiante nel funerale Apparato dell' Eſſequie celebrate in Roma nella Chieſa di San Luigi de Franceſi alla glorioſa memoria di Anna d'Auſtria Regina di Francia.

(*B*) *A peu près autant.*] Raportons ce qu'il en dit, car on y trouve d'autres circonſtances. Parlant de la (*a*) defaite des Reîtres commandez par Thoré fils du Connetable Anne de Montmorenci, il dit que Clervant y fut arrêté priſonnier, *Et n'eût été le credit de pluſieurs Seigneurs ſes parens (joint qu'environ ce même tems Beſme l'un des principaux meurtriers de l'Admiral, & tant pour cette cauſe que pour autres grandement cheri du Duc de Guiſe, avoit été pris par ceux de la Religion près de Ponts en* (b) *Poictou) à grand' peine eût-il eu la vie ſauve. . . . Peu après il fut conduit à Paris, & beaucoup proumené pour eſſayer d'en faire échange avec Beſme, mais quoi qu'il fût en très-grand danger de ſa vie, étant ſollicité d'accorder cet échange, il repondit genereuſement que jamais il ne conſentiroit d'être échangé avec un tel & ſi deteſtable meurtrier; & Dieu le favoriſa tellement qu'ayant été mis à rançon . . . il fut finalement delivré, & Beſme ſe cuidant ſauver du château où il étoit priſonnier fut ratteint & mis en pieces comme il meritoit, horſmis que ce ne fut par la main d'un bourreau.* Le Cavriana dans ſes diſcours ſur Tacite, ayant dit que Beme tua d'un coup de piſtolet l'Amiral, ajoûte que ce meurtrier fut tué de la même maniere quelque tems après en venant d'Eſpagne. *Fu pochi anni dapoi venendo d'Eſpagna con ſomigliante ſpezie di morte del ſuo fatto premiato.* C'eſt trop enveloper l'avanture ſous des notions peu diſtinctes. Mais on ne manque pas d'Ecrivains qui l'ont bien developée.

(*a*) *En* 1575.

(*b*) *Il faloit dire Xaintonge.*

(C) *Revêtuë d'autres circonſtances.*] Il dit (*c*) que Beme revenant d'Eſpagne, où il avoit été envoyé par le Duc de Guiſe pour acheter des chevaux, ou pour renouveller ſous ce pretexte les intelligences que le feu Cardinal de Lorraine avoit entretenuës avec Philippe II. fut pris auprès de Jarnac, qu'il offrit ſes bons offices pour ſauver Montbrun, & une ſomme très-conſiderable, mais qu'on n'écouta point ſes propoſitions, & qu'au contraire ceux qui l'avoient pris ſolliciterent les Rochelois de le leur acheter mille piſtoles, & puis de le punir du dernier ſuplice pour l'infame aſſaſſinat de l'Amiral; que les Rochelois de crainte de repreſailles, & par le conſeil de la Noüe rejetterent ces offres; que Bretouville Gouverneur de Bouteville ne voulant point mettre à rançon un tel priſonnier, & craignant que s'il le faiſoit mourir il ne donnat un exemple qui auroit de fâcheuſes ſuites, imagina un milieu; ce fut de ſuborner un ſoldat pour fournir à Beme les moyens de s'évader. Ce ſoldat & Beme s'évaderent en effet, mais ils tomberent dans les embuſcades que Bretouville leur avoit dreſſées, & on tua Beme de pluſieurs coups de poignard. Mezerai (*d*) raconte la choſe à-peu-près de la même façon: il remarque que les Conſiſtoriaux de la Rochelle vouloient donner mille écus de ce priſonnier pour le punir ſolennellement, mais que les plus ſages, & (*e*) *Bertoville Gouverneur de la* (*f*) *place* aprehenderent la revanche.

(*c*) *Lib.* 60 *ad ann.* 1575. *pag.* 125.

(*d*) *Hiſtoire de France t.* 3. *in fol. pag.* 380.

(*e*) *C'eſt ainſi qu'il le nomme.*

(*f*) *C'eſt-à-dire de Bouteville.*

son zèle pour la gloire de son bienfaiteur; car ayant su qu'il couroit un livre qui diffamoit étrangement le Cardinal Mazarin, il publia en Italien un Recueil de divers Memoires qu'il crut propres à refuter cette Satire. Il l'augmenta peu après, & l'accompagna de reflexions politiques. Il a traduit en Italien le Traité du Prince de Conti du devoir des Grans. Je ne dois pas oublier les Tables Chronologiques qu'il a publiées. Ceux qui auront vu la maison & le jardin qu'il a fait bâtir auprès de Rome, ou qui auront lu la description qu'il en a faite sous le titre de *villa Benedicta literaria*, conviendront qu'il entendoit l'Architecture, & que son goût étoit bon en fait d'ornemens, & de jolies propretez. C'est lui qui est l'Auteur des decorations qu'on voit dans une Chapelle dediée à S. Louïs dans l'Eglise du même Saint, laquelle Chapelle il a fait construire presque dès les fondemens *.

* *Ex Bibliotheca Romana Prosp. Mandosii cent.* 4. *n.* 71.

BENI (PAUL) Professeur en Eloquence dans l'Université de Padouë depuis l'an 1599. jusques à sa mort arrivée l'an 1625. a été un des plus feconds Ecrivains qui ait fleuri de son tems. Il n'étoit point Grec (*A*) de nation, comme on l'a debité depuis peu; il étoit né à † Gubio au Duché d'Urbin. Il vêcut long tems chez les Jesuïtes, mais il quitta leur Societé à cause qu'ils ne voulurent point lui permettre de publier un Commentaire sur le festin de Platon: l'obscenité de la matiere les obligea à lui refuser la permission qu'il demandoit. La reputation que ses Ouvrages lui aquirent porta le Senat de Venise à le choisir pour successeur de Riccobon dans la chaire d'Eloquence; mais il remplit mal ce poste, & trompa miserablement les esperances qu'on avoit conçuës de lui. Il degoûta ses auditeurs par un long verbiage vuide de choses, & debité languissamment; ce qui joint à d'autres ‡ raisons, & à la maniere agreable dont Vincent Contarini son collegue debitoit sa science, fit tellement deserter ses auditeurs, que quelquefois il n'y avoit pas dans son Ecole autant de gens qu'il en faut pour la signature d'un contract ⸸. Cela ne le decouragea point d'étudier, & ne diminua point son application extraordinaire à remuer & ses livres & sa plume. On s'en peut aisément convaincre par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au public, où il y a sans doute beaucoup de lecture & beaucoup d'érudition, & même bien du genie. Il soutint lui seul glorieusement une querelle contre toute l'Academie (*B*) *della Crusca*, ce qui le rendit (*C*) très-formidable

† *Eugubium en Latin. Voyez Baudrand.*

‡ Oderant autem universi morbosas quasdam animi angustias quibus ipse indolis haud ita liberalis referebat indicia. *Imperial. in Museo histor. apud Paul. Freherum. Theatr. p.* 1518.

⸸ In eo gymnasio crebris jactaretur sermonibus male de Benii rebus actum fore, si pactum ei aliquod fuisset celebrandum, quando vel duobus eidem in schola sua testibus contigisset egere. *Ibid.*

(*A*) *Il n'étoit point Grec de nation.*] J'ai été surpris de voir affirmer cela dans (*a*) l'Histoire des Ouvrages des Savans, & pour m'éclaircir lequel des deux le dit de son chef, ou l'Auteur du livre dont on donne là le precis, ou l'Auteur même du Journal, j'ai consulté la vie du Tasse, & j'y (*b*) ai trouvé ces paroles: *Toute l'Italie savante . . . a suivi unanimement le sentiment de Paul Beni. Ce savant Grec transplanté en Italie a fait voir dans une comparaison fort recherchée des poëmes d'Homere, de Virgile, & du Tasse, que le moderne avoit renfermé dans son Ouvrage toutes les beautez des deux anciens sans tomber dans leurs defauts.* Si j'ai tort de suivre le Tomasini, l'Imperialis, & Lorenzo Crasso touchant la patrie de Paul Beni, preferablement à Monsr. l'Abbé de Charnes que j'estime & que j'honore beaucoup, je serai ravi d'être tiré de mon erreur.

(*a*) *Mois de Decembre* 1690. *dans l'extrait de la vie du Tasse composée par l'Abbé de Charnes.*

(*b*) *Dans la Preface.*

(*B*) *Contre toute l'Academie* della Crusca.] Tout le monde sait que le Dictionaire Italien de cette fameuse Academie de Florence est un Ouvrage important. Ce fut sans doute la cause ,, qu'il (*c*) n'eut pas plûtôt vu le jour, qu'il se ,, vit remué & maltraité entre les mains de presque autant de Censeurs qu'il rencontra de Lecteurs. Mais le Beni entre les autres ne cessa ,, de decrier l'Ouvrage, & de declamer contre ,, ses Auteurs, comme s'ils eussent été autant ,, de Monopoleurs de la Langue Italienne; il ,, entreprit de leur faire voir qu'ils n'avoient ni ,, la suffisance ni l'autorité necessaire pour decider. Le Livre qu'il publia dans cette vuë ,, parut à Padouë dès l'an 1613. in quarto sous ,, le titre d'*Anti-Crusca*, ô vero, *Il Paragone* ,, *della Lingua Italiana, nel qual si monstra chiaramente que l'antica sia inculta e rozza à la moderna regola*, &c. . . . Messieurs (*d*) de ,, l'Academie voulurent s'assujettir à lui repondre avec la plume, au lieu de proceder contre lui par voye de fait. Mais si nous en ,, croyons le Tomasini, cette methode qui ,, étoit d'ailleurs la plus longue & la plus embarrassante ne reüssit pas à leur honneur. Car ,, elle leur attira une furieuse Replique de la part ,, du Beni, qui la produisit comme une Defense de l'Anti-Crusca. Il la fit imprimer sous ,, le titre d'*Il Cavalcanti*, ô vero, *la Difesa del* ,, *Paragone della Lingua Italiana*, &c. . . . . ,, La fin (*e*) de ce combat a été si glorieuse ,, pour le Beni (au sentiment *du Tomasini*) qu'il ,, remporta le triomphe sur toute l'Academie de ,, la Crusca, & fut proclamé *Defenseur de la langue Italienne* (*f*). ,, On pretend (*g*) qu'il ne remporta pas un moindre triomphe sur ces Messieurs quelque tems après, en defendant le Tasse contre leurs censures.

(*c*) *Baillet, t.* 2. *des Anti pag.* 278.

(*d*) *Ibid. pag.* 279.

(*e*) *Ibid. pag.* 280.

(*f*) Adversus Academicos Cruscantes & Dictionarium Italicum ab iisdem editum, *Anti-Cruscam* condidit. Cui cum respondissent Academici, cumulatè libro iisdem altero sub *Cavalcantis* nomine satisfecit, seque à variis eorumdem jurgiis validè adeo vindicavit, ut toto orbi clarissimus acerrimusque Italici Idiomatis Defensor fuerit acclamatus. *Tomasin. pag.* 351. *elog. tom.* 1.

(*g*) *Baillet, ubi supra pag.* 281.

(*C*) *Ce qui le rendit très-formidable à bien des Auteurs.*] Il fut cité (*h*) à Rome au sujet du livre qu'il publia sur les matieres *de auxiliis*

(*h*) *Idem ibid.*

ble à bien des Auteurs. Le respect qu'on a dans Padouë pour la memoire de Tite Live, n'empêcha point nôtre Paul Beni d'attaquer à toute outrance cet Historien *. Consultez le Dictionaire de Moreri, je n'ai pris que ce qu'il avoit laissé.

* Ex Frehero ibid.

BENNON, Evêque de Misne en Allemagne dans l'onziéme siecle, fut canonisé par Hadrien VI. La Bulle de la canonisation en date du 31. (*A*) de Mai 1523. fonde le merite de Bennon premierement sur ce que lui seul de tous les Evêques d'Allemagne fut fidele à la Cour de Rome, dans les demêlez de Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. Secondement sur les miracles (*B*) qu'il avoit faits & pendant sa vie, & depuis sa mort. Il y avoit long tems qu'on sollicitoit à Rome cette canonisation, & peut-être ne l'auroit-on jamais obtenuë, si Luther n'avoit secoüé le joug du Pape dans le païs même où étoit le corps de Bennon: mais la Cour de Rome s'imaginant que l'institution d'un nouveau Saint soutiendroit la foi ébranlée dans ce païs-là, se rendit enfin aux instances de l'Evêque de Misne, qui étoit allé trouver le Pape avec de puissantes recommandations de Charles-Quint, des Archevêques de Magdebourg, & de Saltzbourg, & des Marquis de Misnie. Luther ne se tut point en cette rencontre, il publia un Traité en Allemand qu'il intitula, *contre la nouvelle idole & le vieux Demon de Misne*. Emser écrivit contre ce Traité de Luther avec aigreur, & se glorifia avec insulte de ce que nonobstant les invectives de cet ennemi de l'Eglise, un merveilleux concours de peuple avoit assisté aux ceremonies de cette nouvelle solennité, & il presagea qu'elle dureroit éternellement. Sa prediction fut (*C*) convaincuë bien-tôt de fausseté; celle de Bennon (*D*) fut refutée en même tems †. Emser se trouva interessé d'une façon particuliere à écrire là-dessus contre Luther; car il avoit publié la vie de Bennon l'an 1512. où entre autres choses il allegua diverses raisons pourquoi la Bulle de la canonisation n'avoit pas été encore obtenuë après tant de frais, & tant de sollicitations ‡. On s'est étrangement abusé dans le Dictionaire de ⊥ Moreri.

† *Tiré de l'Histoire du Lutheranisme de Seckendorf l. 1. pag. 285.*

‡ *Ex eodem Seckendorfio ib. p. 286. in additione.*

⊥ *Voyez la remarque A.*

BENSERADE (ISAAC DE) Gentilhomme Normand, l'un des beaux Esprits du XVII. siecle, náquit de la Religion, comme son nom de batême le fait conoître; mais il n'y fut pas élevé, car il étoit fort petit lors que son pere se fit Catholique. La raison pourquoi l'Evêque qui confirma le jeune enfant ne

liis sans les conoître. „ Ce qu'il souffrit de la „ part des Juges Ecclesiastiques, ne le rendit „ gueres plus sage. On le vit dechaîné depuis „ ce tems-là contre des Auteurs de merite „ different, sans épargner même la personne de „ Tite Live. De sorte qu'il étoit devenu la terreur „ des Ecrivains de son tems, dont plusieurs „ n'ont osé laisser voir le jour à leurs compositions, „ de crainte de les exposer à sa censure impitoyable. „

(*A*) *En date du* 31. *de Mai* 1523.] On trouve cette même date dans le Dictionaire de Moreri, & cela ne va pas mal, mais on y trouve aussi que ce fut le Pape Adrien IV. qui expedia cette Bulle, c'est une fausseté impardonnable. Adrien quatriéme vivoit au douziéme siecle.

(*B*) *Sur les miracles qu'il avoit faits.*] Les principaux sont 1. que les clefs de sa Cathedrale qu'il avoit jettées dans l'Elbe, après avoir fermé cette Eglise à l'Empereur & à ses Ambassadeurs, furent trouvées dans le ventre d'un poisson, & raportées au Prelat. 2. Qu'il passa l'Elbe à pied sec. 3. Qu'il convertit de l'eau en vin. 4. Qu'avec un coup de pied il fit naître une * fontaine. 5. Qu'il celebra la Messe en deux lieux tout à la fois. 6. Qu'après sa mort il vint en songe crever un œil à Guillaume Marquis de Misnie (*a*). On se figure aisément la maniere dont Luther accommoda ces miracles.

* *Voilà dequoi se vanter dans la communion Romaine, que la fable de Pegase a trouvé son accomplissement parmi les Chretiens.*

(a) *Apud Seckendorf. Histor. Lutheran. l. 1. p. 285.*

(*C*) *Sa prediction fut convaincuë bien-tôt de fausseté.*] En effet les inspecteurs ou les visiteurs qui furent envoyez dans la Misnie l'an 1539. ayant debuté par signifier aux Prêtres de la campagne qu'ils eussent à se conformer à la Confession d'Ausbourg, allerent peu après exhorter à la même chose les Chanoines de l'Eglise Cathedrale de Misne. Jules Pflug leur Doyen ayant convoqué le Chapitre, il fut resolu de laisser les choses comme elles étoient. Sur cela on leur enjoignit de ne faire aucun acte de religion dans l'Eglise selon l'ancien Rituel, & on demolit le tombeau de Bennon, comme un objet d'idolatrie Bahalitique (*b*). Voilà donc un culte qui au lieu d'être éternel, comme Emser l'avoit auguré, ne dura qu'une quinzaine d'années. Un homme sage doit être extremement reservé sur l'avenir, lors même que les apparences sont favorables; & je trouve à plaindre ceux qui sont de profession à nourrir les esperances des peuples, car ils sont obligez, fort souvent contre leurs propres lumieres, à faire des Almanachs.

(b) *Ex Seckendorfio ib. lib. 3. pag. 221.*

(c) In eo tamen maxime falsum esse apparet quod teste Emsero moriturus dixerit, *precibus suis effectum esse ut cultus Ecclesiæ Misnensis perpetuus sit futurus.* Seckendorf. l. 1. p. 286. litera a.

(*D*) *Celle de Bennon fut refutée en même tems.*] Sa vie porte (*c*) qu'il declara en mourant, qu'il avoit obtenu par ses prieres que le Service établi dans sa Cathedrale ne cessât jamais. Ce Service étoit singulier, & ne se trouvoit pas même à Rome. On avoit disposé de telle sorte les relais de la psalmodie dans la Cathedrale de Misne, qu'il n'y avoit aucune heure ni du jour ni de la nuit où l'on ne chantât les loüanges de la Cour celeste (*d*). Bennon mourut en faux Prophete, s'il declara en mourant que cela dureroit toûjours.

(d) Ut nullum diei aut noctis tempus cantu & Deorum hymnis ac laudibus vacet. *Emserus apud Seckend. ibid.*

ne lui ôta point (*A*) le nom d'Isaac est très-singuliere. On pretend que les ancêtres de (*B*) Mr. de Benserade ont été de grande importance; pour lui il se fit connoître à la Cour par ses vers, & par son esprit, & eut le bonheur de plaire au Cardinal (*C*) de Richelieu, & au Cardinal (*D*) Mazarin : de sorte que non seulement il en obtint de quoi rouler; mais aussi enfin dequoi mettre en lieu de sûreté les dernieres années de sa vie. On lui donna des pensions * *sur un Evêché & sur deux Abbaïes*, si bien qu'il pouvoit être consideré comme † *façon d'Ecclesiastique*. J'ai lu quelque part que la Cour avoit resolu de le deputer à (*E*) la Reine de Suede; mais cela ne fut point executé. Son

* *Mennage, Anti-Baillet tom. 2. pag.* 348 *Voyez aussi la remarque D vers la fin.*

† *Voyez l'Anti-Baillet ib. p.* 333.

(*A*) *Ne lui ôta point le nom d'Isaac est très-singuliere.*] Benserade n'avoit que six ans lors que l'Evêque qui le confirmoit lui demanda, *s'il vouloit bien changer son nom Juif avec un nom plus Chrêtien. J'y consens*, repondit-il, *pourveu qu'on me donne du retour.* Le Prelat surpris du genie de cet enfant ne voulut point lui changer son nom, *il faut le lui laisser*, dit-il, *il le rendra très-illustre* (*a*).

(*B*) *Que les ancêtres de Mr. de Benserade ont été de grande importance.*] C'est la coutume quand on est reçu dans l'Academie Françoise, de faire l'éloge de celui auquel on succede. Monsr. Pavillon successeur de Mr. de Benserade le loüa delicatement; voici de quelle maniere il mania le chapitre de l'extraction. „ Ce (*b*) „ n'est pas ici le lieu où l'on doive faire valoir la „ noblesse du sang de cet illustre Mort. Ici le „ hasard de la naissance ne fait estimer ni mépriser „ personne : aussi dans la pompe funebre des „ defunts on n'y fait point marcher devant les „ images de leurs Ancêtres, on n'y expose que „ leurs talens, on n'y montre que leurs Ouvrages. „ Que par tout ailleurs on pare l'éloge du „ defunt du nom des anciens Seigneurs de Maline, „ que l'on compte entre ses Ayeuls celui qui „ dans le commencement du siecle passé fut „ Grand Maître de l'Artillerie, on ne doit parler „ ici que de ce qui le fit admirer pendant sa „ vie, & de ce qui le doit faire revivre après sa „ mort. „

(*C*) *Le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu.*] Le même Monsr. Pavillon expose que ce Cardinal fit élever Benserade. *Vous avez vu dans ce digne Confrere*, dit-il, (*c*) *le fruit des soins que le grand Cardinal de Richelieu avoit pris de son éducation; celui qui donna la naissance à vôtre docte Compagnie fit élever sa jeunesse, & comme ce n'est que du côté de l'esprit qu'on regarde les hommes parmi vous, avant même que vous l'eussiez associé il pouvoit se vanter que vous étiez enfans d'un même Pere.* On pourroit croire si l'on ne songeoit qu'à ces paroles, que Monsr. de Benserade ne fut conu de ce Cardinal que sur le pied d'un jeune homme de belle esperance, qui étoit d'autant plus digne de la protection du premier Ministre, qu'il étoit fils d'un Gentilhomme converti; mais quand on prend garde aux circonstances du tems, lors, dis-je, que l'on considere que dès l'an 1630. la Cleopatre de Benserade étoit (*d*) imprimée, on ne peut douter qu'il n'ait eu part à l'estime du Cardinal de Richelieu en qualité d'Auteur, & de bel Esprit actuellement.

(*D*) *Et au Cardinal Mazarin.*] Qu'il me soit permis d'inserer ici un long passage d'un livre nouveau, & d'un titre assez surprenant (*e*). Plusieurs de mes lecteurs seront bien aises de voir ici ce que c'est sans avoir la peine de changer de livre; outre que quelques-uns pourroient bien n'avoir pas dans leur Cabinet l'*Arliquiniana*. „ Vôtre (*f*) histoire me fait souvenir „ d'une chose qui a fait la fortune de Benserade, „ c'est lui même qui me l'a dit; vous „ l'avez conu? Oüi, lui repondis-je, je l'ai „ vu jusqu'à sa mort : c'étoit l'esprit le plus „ vif & l'ami le plus ardent que j'aye jamais „ vu; il étoit honnête & galant homme, & „ je vous dirai quelque jour des choses bien „ particulieres de lui. Vous savez donc, reprit „ Arlequin, que Benserade vint à la Cour, „ jeune, agreable & plein de merite. Il s'attacha „ au Cardinal Mazarin qui l'aimoit, mais „ d'une amitié qui ne lui produisoit rien. Benserade „ suivant toûjours son genie, faisoit tous „ les jours des vers galans qui lui donnoient „ beaucoup de reputation. Un soir le Cardinal „ se trouvant chez le Roi, parla de la maniere „ dont il avoit vêcu dans la Cour du Pape, „ où il avoit passé sa jeunesse. Il dît qu'il „ aimoit les Sciences, mais que son occupation „ principale étoit les belles Lettres, & sur „ tout la Poësie, où il reüssissoit assez bien, & „ qu'il étoit dans la Cour de ce Pape, comme „ Benserade étoit en celle de France. Quelque „ tems après il sortit, & alla dans son appartement. „ Benserade arriva une heure après, „ ses amis lui dirent ce qu'avoit dit le Cardinal : „ à peine eurent-ils fini, que Benserade tout „ penetré de joye, les quitta brusquement sans „ leur rien dire. Il courut à l'appartement du „ Cardinal, & heurta de toute sa force pour „ se faire entendre. Le Cardinal venoit de se „ coucher; Benserade pressa si fort & fit tant „ de bruit, qu'on fut obligé de le laisser entrer. „ Il courut se jetter à genoux au chevet „ du lit de son Eminence, & après lui avoir „ demandé mille pardons de son effronterie, il „ lui dît ce qu'il venoit d'aprendre, & le remercia „ avec une ardeur inexplicable de l'honneur „ qu'il lui avoit fait de se comparer à lui „ pour la reputation qu'il avoit dans la Poësie. „ Il ajoûta qu'il en étoit si glorieux, qu'il n'avoit „ pu retenir sa joye, & qu'il seroit mort „ à sa porte, si on l'eût empêché de venir „ lui en temoigner sa reconnoissance. Cet empressement „ plut beaucoup au Cardinal. Il l'assûra „ de sa protection, & lui promit qu'elle ne „ lui seroit pas inutile; en effet, six jours après „ il lui envoya une petite pension de deux mille „ francs. Quelque tems après il en eut d'autres „ considerables sur des Abbayes, & il auroit „ été Evêque s'il avoit voulu s'engager à l'Eglise. „

(*E*) *Resolu de le deputer à la Reine de Suede.*] J'ai lu cela dans une lettre de Costar à Madame

(*a*) *Cette particularité m'a été communiquée de bon lieu, & je pense qu'elle se trouvera dans la vie de Mr. de Benserade faite par Mr. l'Abbé Talleman, si jamais elle s'imprime.*

(*b*) *Voyez les lettres historiques du mois de Fevrier* 1692. *pag.* 169. 170.

(*c*) *Ibid. pag.* 171.

(*d*) *Voyez la remarque L.*

(*e*) *Il est intitulé.* Arliquiniana. *Je ne sai pourquoi on a mieux aimé dire* Arliquiniana *qu'*Arlequiniana, *puis qu'on dit* Arlequin *&* *non* Arliquin.

(*f*) *Pag.* 235 *édit. de Hollande.*

Son Sonnet (*F*) de Job mis en parallele avec celui d'Uranie fit extremement parler de lui; car quel honneur n'étoit-ce point que d'être chef de parti contre Voiture *, & d'avoir sur le Parnasse la faction des Jobelins qui disputoit le terrain à la faction des Uranistes. Il est certain que cette dispute partagea les beaux Esprits, & qu'il y en eut de fort illustres qui se declarerent contre Voiture pour Benserade. Ce dernier reüssit merveilleusement aux vers (*G*) qu'il faisoit pour les Ballets; mais il échoüa dans les Rondeaux † qu'il fit sur Ovide. Il entra dans l'Academie Françoise assez tard, puis que ce fut l'an 1674. il avoit lors plus

* *Il étoit l'Auteur du Sonnet d'Uranie.*

† *Voyez le* Menagiana *à la p.* 159. *de la* 2. *edition de Hollande.*

Madame la Marquise de Lavardin. Les paroles de Costar sont dignes d'être raportées, puis qu'elles nous font savoir qu'en ce tems-là Benserade n'étoit pas trop bien dans ses affaires. C'est une mauvaise coutume à Messieurs les beaux Esprits de ne dater point leurs lettres. Si Costar avoit daté les siennes nous saurions l'année où Benserade devoit avoir cet emploi. „On (*a*) vous „aura mandé que la Reine l'envoye en Suede, „& qu'il part d'ici dans huit ou dix jours. Il „se morfondoit fort à Paris, je ne sai s'il se de„gelera à Stokolm, & si l'air du Nort sera plus „favorable à sa fortune que n'a été celui de la „Cour. Je m'assûre que tout le froid du Sep„tentrion, & que toute la nege & la glace du „païs de Bise ne seront pas capables d'éteindre „ce beau feu qui l'anime, & que la presence de „la plus brave & de la plus spirituelle des Reines „lui inspirera des choses dignes d'être conçues „sous un meilleur ciel, & sous un climat plus „doux.„ Voyez dans le Recueil (*b*) des plus belles pieces des Poëtes François les plaisanteries que fit cet Ambassadeur sur la misere de son équippage. Scarron ne put se taire sur ce que la deputation n'eut point de lieu : voici comment il date une épître à la Comtesse de Fiesque; *L'an que le Sieur de Benserade N'alla point à son Ambassade.* On n'en sait pas mieux quelle est cette année.

(*a*) *Costar, lettre* 165. *du* 1. *vol. pag.* 480.

(*b*) *Tom.* 5. *pag.* 231. *Je parle du Recueil publié par l'Auteur du voyage d'Espagne.*

(F) *Son Sonnet de Job.*] Ce Sonnet & celui d'Uranie firent éclorre une infinité de vers, que l'on peut voir dans le Recueil des pieces choisies. Je ne croi pas qu'il se soit rien fait de plus joli ni de plus spirituel, pendant le cours de cette querelle, que la glose (*c*) à Mr. Esprit. C'est Sarrazin qui en est l'Auteur; il s'étoit declaré pour le Sonnet de Voiture. Balzac fit une censure severe de ces deux Sonnets, qui se trouve à la fin de son Socrate Chretien. Quand on examine cette censure on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a d'excellentes pieces qui ont de fort grans defauts. Il y a certaines beautez & certaines graces qui brillent de telle sorte au milieu des fautes qui sont échapées à l'Auteur, qu'on ne prend point garde à ces fautes. Mais après tout, je ne voi point qu'aujourd'hui ces deux Sonnets passent pour les meilleures pieces de leurs Auteurs. Voici ce qu'un fin Critique (*d*) en a dit; *Beaucoup de gens ont pris party dans cette contestation* (*e*): *& elle s'est tellement échauffée, qu'il s'est fait des gageures considerables en faveur de l'un & de l'autre. Mais il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pieces la même chose, qui est arrivée à ces deux Sonnets qui diviserent le Parnasse en deux factions si celebres, sous les noms de Jobelins & d'Uranins. Car étant examinez de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix & de leur estime.*

(*c*) *Vous la trouverez parmi les poësies de Sarrazin, p.* 86. *de l'édit. de* 1658. *in* 12.

(*d*) *Mr. Sallo dans le Journal des Savans du* 26. *Janvier* 1665. *pag.* 48.

(*e*) *C'est celle qui s'éleva sur la Joconde de Mr. de Bouillon Secretaire de feu Mr. le Duc d'Orleans, & sur la Joconde de Mr. de la Fontaine.*

(G) *Aux vers qu'il faisoit pour les Ballets.*] Il y avoit une adresse toute nouvelle dans ces vers; ils caracterisoient en même tems les Divinitez poëtiques, & les personnes qui representoient ces Divinitez. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres (*f*) a parlé en passant de cette singularité. „Mr. de Ben„serade lut (*g*) une piece de sa façon qui fut „extremement aplaudie. C'est le portrait en „racourci des quarante Academiciens par ra„port à leurs personnes, à leurs talens, à leurs „avantures, & à leur fortune. Il parle avec „liberté de chacun d'eux, mais avec ce tour fin „& inimitable dont il s'est servi tant de fois „pour faire des vers de Balet personnellement „propres aux Dames & aux Seigneurs de la „Cour qui devoient paroître dans les Entrées.„ Mr. Perraut (*h*) a beaucoup mieux expliqué cela : voyons un peu ce qu'il en dit. *Je vais vous dire encore une* sorte de poësie qu'on a ajoûtée aux anciennes. *Ce sont les vers admirables que Mr. de Benserade faisoit pour les Ballets du Roi. Avant lui quand on faisoit les Stances sur Jupiter, par exemple, qui fait une entrée où il foudroye les Cyclopes, ces Stances ne parloient que de Jupiter comme Jupiter, & point du tout de la personne qui le representoit : Monsieur de Benserade tourne ses vers de maniere qu'ils s'entendent également & de l'un & de l'autre, & comme c'étoit ordinairement le Roi qui representoit Jupiter, d'autres fois Neptune, quelquefois Mars ou le Soleil, rien n'en est plus admirable que la finesse des loüanges qu'il lui donne sans s'adresser à lui. Le coup porte sur le Personnage, & le contre coup sur la Personne, ce qui donne un double plaisir en donnant à entendre deux choses à la fois, qui belles separément, deviennent encore plus belles étant jointes ensemble.* J'ajoûte un troisiéme temoin à ces deux-là, parce qu'il caracterise d'une maniere plus étenduë à certains égards les vers en question, & qu'il me fournit une preuve de deux remarques suivantes. *Nous venons de perdre*, dit-il, (*i*) *un bel esprit qui a excellé en l'art de railler finement & agreablement, tant de vive voix, que dans ses écrits, sur tout dans les ingenieux vers de Ballet qu'il a faits pour toute la Cour pendant plusieurs années, il est original en ce genre, les Anciens ne lui ont fourni aucun modele de cette espece de raillerie, & personne n'a jusqu'ici reüssi à l'imiter : il mêloit aux descriptions des Dieux & des Déesses, & des autres personnages qui étoient representés dans ces balets des peintures vives & ressemblantes des gens de la Cour qui les representoient : il y decouvroit souvent leurs inclinations, leurs attachemens, & jusqu'à leurs avantures les plus secrettes, mais d'une maniere si agreable, si fine & si detournée que ceux qui y étoient raillés étoient les premiers à s'en rejoüir, & que ses plaisanteries ne leur laissoient dans l'ame ni ressentiment ni chagrin, ce qui est une marque essentielle de leur perfection.*

(*f*) *Mois de Janvier* 1685. *pag.* 37.

(*g*) *Le jour qu'on reçut Mr. Corneille le jeune à l'Academie Françoise.*

(*h*) *Parallele des anciens & des modernes t.* 2. *pag.* 210. *édit. de Hollande.*

(*i*) *Recueil des bons contes, imprimé chez la veuve Cramoisi* 1693. *pag.* 204. *édit. de Holl. On attribue ce livre à Mr.* de Callie*re, de l'Academie Françoise.*

plus de 60. ans. Il * mourut au mois de Novembre 1691. dans sa 82. année. Il avoit une pension du Duc d'Orleans, & un apartement au Palais Royal †. C'étoit un très-honnête homme, & admirable en conversation; reüssissant bien (*H*) dans les bons mots, & disant aux gens leurs veritez (*I*) sans qu'ils eussent lieu de s'en fâcher. Il n'étoit (*K*) pas savant, il tiroit tout de son genie. Il commença de bonne heure à se mettre sous la presse, car on dit que sa Tragedie de Cleopatre fut imprimée l'an 1630. C'est ce qui a fait dire qu'il *étoit Auteur plus* (*L*) *que jubilé*. Furetiere le mal-traite trop dans ses Factums ‡. Sarrazin dans la pompe funebre de Voiture lui a donné un coup de dent: c'est lui qu'il apelle *Roussselin de Grenade* au 3. chapitre de *la grand' Chronique du noble Vetturius*, & il se sert de ce nom à cause que Benserade étoit rousseau, & que par plaisanterie, & pour la ressemblance des noms il se disoit issu des Abencerrages +. Il paroît par ce chapitre de Sarrazin que Benserade avoit suplanté Voiture chez Madame de (*M*) Saintot. J'esperois trouver beaucoup de choses sur la vie de Monsr. de Benserade dans le β recueil de belles pieces qu'on a publié depuis peu; le titre m'en assûroit: mais quand j'ai été à la page marquée à la Table, je n'y ai pas rencontré une seule ligne d'histoire.

* *Voyez le Mercure historique de Novembre 1691. pag. 537.*

† *Mercure Histor. ib.*

‡ *Voyez la page 18. du 2. Factum, & la 27. du 3. de l'édition de Holl.*

+ *J'ai trouvé cela écrit à la main à la marge d'un exemplaire de la pompe funebre de Voiture, lequel exemplaire avoit apartenu à un homme qui savoit la carte.*

β *Ce Recueil est en 5. tomes, l'Auteur des Memoires & Voyage d'Espagne l'a publié à Paris l'an 1692. Il fut d'abord contrefait à Amsterdam.*

(*H*) *Reüssissant bien dans les bons mots.*] Le passage que je viens de raporter temoigne qu'il possedoit ce talent. Voici un autre temoignage tiré de la même source. C'est un temoignage qu'on pourroit apeller *practique*, car il consiste en exemple. „Un (*a*) homme de la Cour „ étoit soupçonné d'être impuissant, & ne vou„ loit pas demeurer d'accord qu'il le fût; il ren„ contra *Benserade* qui l'avoit souvent raillé là„ dessus, Monsieur, lui dit-il, nonobstant tou„ tes vos mauvaises plaisanteries, ma femme est „ accouchée depuis peu de jours, *Hé Monsieur*, „ lui repliqua Benserade, *on n'a jamais douté de* „ *Madame vôtre femme*. „

(*I*) *Sans qu'ils eussent lieu de s'en plaindre.*] Rien n'est plus certain que cette sentence, *Obsequium amicos, veritas odium parit*, c'est-à-dire, *on se fait des amis par la complaisance, & des ennemis en disant la verité*; il faut donc que ceux qui savent ôter à la verité cet air odieux, & cette mine fâcheuse qui l'accompagnent ordinairement, ayent une adresse bien particuliere. Voilà le talent dont Benserade fut loüé par son successeur. *Quelle* (*b*) *adresse de faire également souffrir des railleries aux plus impatiens, des loüanges aux modestes, de dire des veritez au milieu de la Cour, sans nuire à sa fortune, & de divertir ceux même ausquels il reprochoit quelque defaut. Aimable Censeur dont les vers ingenieux purgez de la bile & du fiel de la satire, ont trouvé cet art admirable de reprendre tout le monde, & de n'offenser personne.* On ne pourroit pas accuser Monsr. Pavillon d'avoir outré la matiere, quand même ce que l'on trouve dans certains Factums (*c*) seroit vrai, car il n'est point de regle si generale qui ne souffre des exceptions: c'est l'Auteur des Factums qu'il faut soupçonner d'outrer les choses.

(*K*) *Il n'étoit pas savant.*] Cela étoit si conu, qu'on ne fit point scrupule de l'avoüer quand on reçut Monsieur Pavillon à l'Academie Françoise, jour favorable à Mr. de Benserade, où l'on étoit bien plus disposé à lui donner ce qui ne lui apartenoit pas, qu'à lui ôter ce qui lui apartenoit. Voici comment Mr. Charpentier s'exprime dans la reponse qu'il fit au discours du nouvel Academicien. *La compagnie a perdu en* Mr. de Benserade *un de ses ornemens: c'étoit un esprit original, & qui ne devoit qu'à lui seul toute sa reputation. Sans rien emprunter des anciens* NI MEME LES AVOIR TROP BIEN CONNUS, *il les a égalez, & si l'on aperçoit dans ses écrits quelques-unes de leurs pensées, c'est un effet du hasard plûtôt que de l'imitation. Il a montré qu'il se pouvoit faire encore quelque chose de nouveau sous le soleil, & ce caractere de nouveauté lui a été si naturel, que si-tôt qu'il l'a voulu abandonner, il n'a plus été le même, & le commerce qu'il avoit avec les graces demeuroit interrompu, quand il travailloit sur d'autres idées que les siennes.* Je ne m'étonne point de voir que l'on ne suprima pas ce defaut d'érudition, car on en tiroit la matiere d'un éloge rafiné.

(*L*) *Qu'il étoit Auteur plus que jubilé.*] Cette expression est empruntée des cloîtres. Un Moine qui a 50. ans de profession est un Religieux *jubilé*, que l'on dispense de Matines, & des rigueurs de la Regle en quelques endroits (*d*). Les Couvens ont formé cette expression sur la durée du Jubilé Judaïque qui étoit de 50. ans (*e*). Voici comment Monsr. Menage prouve que Monsr. de Benserade *étoit Auteur plus que jubilé*. Il supose que la Cleopatre de cet Auteur fût imprimée l'an 1630. & puis il continuë de cette façon; „(*f*) Il est mort en 1691. „ âgé de 80. ans: ainsi il y a 61. an qu'il a „ fait cette piece; & je supose qu'il avoit du „ moins vint ans quand il la fit. De plus, il „ est à remarquer qu'en ce tems-là on n'impri„ moit guere une piece de theatre, qu'un an „ après qu'elle avoit été joüée pour la premiere „ fois. „

(*M*) *De chez Madame de Saintot.*] Sarrazin s'exprime ainsi: *Comme Vetturius arriva à la Cour de la Reine Lionnelle de Galle: comme il en devint amoureux, & comme il en fut chassé par les menées de Hunault d'Armorique & de Rousselin de Grenade.* Les notes manuscrites de mon (*g*) exemplaire m'aprenent que Madame de Saintot fut designée sous le nom de *Lionnelle de Galle* à cause de Gaillonnet, maison de son pere. Monsr. de la Hunaudaye qui étoit Breton fut designé par *Hunault d'Armorique*.

(*a*) *Recueil des bons contes pag. 24. 25.*

(*b*) *Pavillon, discours prononcé à l'Academ. Françoise. Voyez les lettres histor. mois de Fevrier 1692. pag. 170.*

(*c*) *Furetiere pag. 19 de son 2. Factum dit que* Benserade s'étoit érigé en galand dans la vieille Cour par des chansonnetes & des vers de Balet qui lui avoient aquis quelque reputation pendant le regne du mauvais goût, des equivoques & des pointes qui subsiste encore chez lui. Elles lui ont attiré d'autre côté, *continue-t-il*, quelques menaces & avantures fâcheuses qui ont servi de date à des gazettes burlesques. *A la page 28. du 3. Factum il dit que* la liste scandaleuse *que Benserade avoit faite de l'Academie*, & qu'il eut la temerité de lire publiquement dans une des assemblées solemnelles, *contenoit* des choses si choquantes & si outrageuses qu'elles attirerent sur lui les menaces d'une personne de la premiere qualité qui y prenoit interêt, de sorte que nonobstant son imprudence il fut obligé de la suprimer, pour la bonne amitié qu'il portoit à ses épaules.

(*d*) *Voyez Furetiere au mot jubilé.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Menagiana pag. 335. 1. édit. de Hollande.*

(*g*) *Voyez la note marginale + de cette page.*

BERAULD (NICOLAS) en Latin *Beraldus*, doit être compté parmi les Savans du XVI. siecle. Il fut Precepteur de l'Amiral (*A*) de Coligni. Erasme le louë (*B*) en plus d'un endroit, & confesse qu'en passant par Orleans pour aller en Italie il logea (*C*) chez lui, & en reçut mille marques de bonté. Nous aprenons par là que Berauld demeuroit à Orleans. Quelques-uns disent qu'il y étoit (*D*) né, mais d'autres assûrent qu'il étoit du (*E*) Languedoc. Il avoit travaillé (*F*) sur Pline, de quoi le Pere Hardouïn n'a point parlé dans son excellent

(*d*) *Vie de Gaspard de Coligni pag.* 18.

(*A*) *Il fut Precepteur de l'Amiral de Coligni.*] En voici la preuve. *Natus est hic Gaspar anno MDXVII. mensis Feb. die XVI. qui cùm puer indolem virtutis atque ingenii mirificam ostenderet, mater eum patre mortuo bonis literis ab ineunte ætate imbuendum curavit: eique Nicolaum Beraldum, qui tum eruditionis laude in primis totius Galliæ florebat, præceptorem attribuit* (*a*). L'ancienne vie de cet Amiral ne dit que cela; mais celle qui fut donnée au public l'an 1686. raporte plus de circonstances. Nous y aprenons que * *Berault fut mis d'abord auprès de l'aîné qui ayant infiniment d'esprit profita beaucoup sous un si bon maître ... D'Odet*, continuë-t-on, *il passa auprès de Gaspard, & il trouva en lui non pas un esprit plus penetrant, car il ne s'en trouvoit gueres, mais un esprit plus disposé à l'obeïssance, tellement qu'il lui apprit bien-tôt non seulement le Latin, mais encore la Philosophie. Comme Mr. de Montmorenci, qui venoit d'être fait Connetable, aimoit sa sœur & ses enfans, il trouvoit le tems parmi les grandes occupations qu'il avoit, de vaquer à l'education de ceux-ci; c'est pourquoi il avoit commandé à Berault de le venir voir reglément une fois la semaine, & de l'avertir fidelement de tout ce qu'il reconnoîtroit en eux de bien ou de mal. Or Berault l'étant venu trouver selon son commandement, & lui ayant dit qu'il étoit bien plus content de Gaspard que d'Odet, le Connetable prît l'un pour l'autre, & lui fit reponse, qu'il vit à y remedier, parce qu'il vouloit que Gaspard fût d'Eglise, & qu'Odet comme l'aîné, soutint l'honneur de sa Maison. Berault surpris de cette reponse, lui demanda si c'est qu'il faloit qu'un Ecclesiastique fût ignorant, & un homme du monde plus habile. Ce discours de Berault fit connoître au Connetable qu'il s'etoit mepris, & il fut ravi d'aprendre que Gaspard eût tant de disposition aux sciences, qu'il y avoit lieu d'en esperer quelque chose de bon. Mais Berault ayant fait part de cette conversation à son écolier, il eut si peur qu'on ne le fit d'Eglise, qu'il n'y eut plus moyen de lui faire regarder un livre.*

(*a*) *Vita Gasp. Colinii p.* 33. 34. *edit. Ultraject.* 1645.

* *Pag.* 8. *&* 9.

(*B*) *Erasme le louë en plus d'un endroit.*] Ce qu'il en dit dans son *Ciceronianus* est un mêlange de bien & de mal, puis (*b*) que s'il lui donne d'un côté le talent de bien parler, il lui ôte de l'autre le talent de bien écrire, & qu'il le represente comme un paresseux. Dans la remarque suivante il lui donnera des éloges plus purs, & en plus grand nombre.

(*b*) Agnosco dictionis illaborato fluxu Pino non dissimilem: verum is in hoc genere nunquam nervos intendit suos, dicendo quam scripto felicior. Quid possit satis divino, sed est magni laboris fugitantior. *Erasm. in Ciceron. p. m.* 74.

(*C*) *Il logea chez lui.*] Raportons le passage tout entier, il nous fournira un point de Critique contre l'Historien moderne de l'Amiral de Coligni. *Nicolaus* (*c*) *Beraldus lepide nimirum hospitalis tesseræ meminit in subscriptione sua. Nam memini cum olim essem* Aureliæ Italiam *aditurus me hominis hospitio usum, atque apud eum dies aliquot sanè quam benigne comiterque habitum. Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem, suaviterque tinnientem & blande canoram vocem, orationem paratam ac pure fluentem: videre os illud amicum & plurimum humanitatis præ se ferens, supercilii nihil: mores venustos, commodos, faciles minimeque molestos: quin & interulam sericam velut apophoretum obtulit abituro, vixque ab homine impetravi ut liceret recusare.* Cette lettre est datée du 21. Fevrier 1516. d'où l'on peut inferer que Berauld n'étoit point jeune, quand il fut donné pour Precepteur aux fils du Marechal de Chatillon. Mais cette volubilité de langue qu'Erasme temoin auriculaire lui attribuë, comment l'accorderons nous avec ce que l'on va lire? L'Amiral (*d*) *avoit en lui deux choses qui paroissoient extremement opposées, savoir une grande vivacité d'esprit, & une parole fort lente, si bien que l'on eût dit qu'il revoit à ce qu'il alloit dire. Les politiques vouloient que ce fût une adresse pour avoir le tems d'observer ceux à qui il avoit affaire. . . . Il est bien plus vraisemblable de croire que c'étoit un defaut qu'il avoit contracté par la frequentation de Nicolas Berault son maître, en qui l'on remarquoit la même chose.*

(*c*) *Idem epist.* 14. *l.* 1. *p.* 56.

(*D*) *Qu'il étoit né* à Orleans.] *Nicolai Beraldi* AURELII . . . *dialogus*. C'est ainsi que parle (*e*) Gesner. Voyez aussi Rocolles à la page 214. de l'Histoire veritable du Calvinisme. Je raporterai ses paroles ci-dessous.

(*e*) *Biblioth. fol.* 518.

(*E*) *D'autres assûrent qu'il étoit du Languedoc.*] „ Louise de Montmorenci leur mere assi„stée des conseils de son frere prit soin de leur „ éducation & leur donna pour Precepteur Nico„las Berault nâtif du Languedoc, mais qui avoit „ apris les belles lettres à Paris où il étoit venu „ dès sa jeunesse. „ C'est ainsi qu'on parle dans la nouvelle vie de l'Amiral. Gesner aura pu être trompé par le long sejour que Berauld fit à Orleans, où, si je ne me trompe, il étoit Professeur (*f*) en Droit.

(*f*) *Rocolles verit.* Hist. du Calvin. pag. 214. *parle ainsi* Nicolas Berauld, d'Orleans, grand JURISCONSULTE. *Gesner fait mention d'une Harangue de Berauld* de Jurisprudentia vetere ac novitia.

(*F*) *Il avoit travaillé sur Pline.*] Si nous en croyons Erasme, il fut le troisiéme qui mit la main à cette besogne. Hermolaus Barbarus avoit été le premier (*g*), Budé fut le second, & Jean Cæsareus le quatriéme. *Post hunc* (Budæum) *Nicolaus Beraldus, homo supra peritiam humanarum literarum, Mathematices etiam pulchrè callens, quodque hic vel præcipuum erat sani judicii, non minore studio quam religione versatus est in hoc labore.* C'est ainsi qu'Erasme a parlé dans (*h*) la Preface de son édition de Pline. Frobenius procura cette édition à Bâle l'an 1525. Erasme assûre (*i*) qu'il avoit corrigé beaucoup de passages, & que jamais Pline n'avoit paru en meilleur état. Cependant le Pere Hardouin ne dit rien de cette édition, & il ne compte Cæsarius (c'est ainsi qu'il le nomme) que parmi ceux qui n'ont travaillé que (*k*) sur un morceau de Pline. Ceci servira de note ou d'accessoire à ce que l'on touche de l'omission de Berauld dans le texte de l'article.

(*g*) *Le P. Hardouin remarque, & avec raison, que le premier qui entreprit Pline fut Jean Andre* Valeriensis Antistes in Corsica. *Je croi qu'il faloit dire* Aleriensis.

(*h*) *Elle est imprimée parmi ses lettres, au livre* 28. *pag.* 1682.

(*i*) In cæteris item ita vigilatum est, ut meo periculo non dubitem polliceri nunquam hactenus exisse Plinium felicius tractatum. *Ibid. pag.* 1683.

(*k*) *Il ne lui attribuë que des Scholies sur ce qui concerne les poissons au livre* 9 *de Pline.*

excellent catalogue des Commentateurs de Pline. Il publia quelques (*G*) autres pieces. On a raporté depuis peu une chose qui fait voir que c'étoit (*H*) un honnête homme. Il fut fort consideré * d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & puis Archevêque de Sens, Prelat d'une grande autorité dans le Royaume, & le protecteur des lettres. François BERAULD son fils fut fort docte. Il entendoit bien la langue Greque, & il l'enseignoit dans † Mombeillard l'an 1554. Il enseignoit à Lausanne ‡ l'an 1557. Il étoit à Geneve ⁑ l'an 1561. Il étoit Principal du College de Montargis β l'an 1571. d'où il alla à la Rochelle γ pour y exercer un semblable emploi. Il étoit bon Poëte & en Grec & en Latin δ. Il n'est pas besoin de dire qu'il étoit de la Religion. Il a traduit quelques livres (*I*) d'Appien.

BERENGER (PIERRE) de Poitiers, disciple d'Abelard, prit fort à cœur les interêts de son maître condamné par un ζ Concile en 1140. & parce qu'il prit St. Bernard pour la principale cause de cette condamnation, ce fut contre lui qu'il jetta le plus grand feu de sa colere. Il écrivit une θ Apologie pour Abelard, où il expose qu'on prepara le jugement du procés parmi les verres (*A*) & les pots, & que l'accusé voyant la mauvaise disposition de

* *Cela paroit par une lettre de Budé à Erasme. C'est la 60. du 3. livre de celles d'Erasme.*

† *Colomes. in Gallia Orient. pag. 17.*

‡ *Melch. Adam in vita Stuckii. Il y enseignoit quand Beze y alla en 1549. Ant. Fayus in vita Bezæ pag. 14.*

⁑ *Colomes. ib. p. 55.*

β *Ib. p. 46.*

γ *Ib. & p. 38. Voyez la lettre que Beze lui écrivit: c'est la 71. de celles de Beze.*

δ *Colomes. ib. p. 22. 40.*

ζ *Tenu à Sens.*

θ *Elle est imprimée avec les Oeuvres d'Abelard à Paris 1616.*

(G) *Il publia quelques autres pieces.*] Voici celles dont Gesner a fait mention; *Dialogus quo rationes explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest: deque ipsa dicendi ex tempore facultate*, à Lion 1534. *De Jurisprudentia vetere ac novitia oratio, cum erudita ad antiquorum lectionem ac studium exhortatione*, à Lion 1533. des notes sur le *Rusticus* & sur le *Nutricia* de Politien. Il est vrai que quant à ce dernier Ouvrage, Gesner n'est pas (*a*) hors d'incertitude. Josse Badius dediant à Louïs Berquin la seconde partie des Oeuvres de Politien l'an 1512. s'excuse le mieux qu'il peut de ce qu'il n'a point encore imprimé *la très-docte & très-solide épître* que Berauld avoit composée contre Laurent Valla, & dediée à son bon ami Louïs Berquin (*b*). Le Catalogue d'Oxford contient un *Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi*, imprimé à Paris l'an 1521. & un autre livre intitulé *Syderalis abyssus*, imprimé à la même ville en 1514.

(H) *Que c'étoit un honnête homme.*] Madame de Chatillon & le Connetable de Montmorenci son frere vouloient faire de Gaspard de Coligni un homme d'Eglise, & ayant su de lui-même que ce n'étoit pas son inclination, *ils donnerent ordre à Berault de lui insinuer leur volonté, croyant que comme il avoit toûjours manié son esprit de jeunesse, il savoit mieux que personne le moyen de le reduire.* Ils lui representerent que son disciple pourroit l'oublier dans la profession des armes, mais que sous l'état d'Ecclesiastique il auroit toûjours besoin de lui, & le combleroit de Benefices. *Ils ne s'y pouvoient prendre plus finement pour lui faire faire ce qu'ils vouloient, mais Berault qui étoit plus homme de bien qu'interessé, au lieu de faire tous les efforts qu'ils esperoient, se contenta* de lui montrer les avantages de la dignité de Cardinal, & en même tems il lui en representa les precipices, & lui conseilla de ne s'y point engager contre son inclination (*c*).

(I) *Il a traduit quelques livres d'Appien.*] Ce fut Henri Etienne qui le choisit pour traduire les guerres d'Annibal & celles d'Espagne, *Sicut* (*d*) *hosce duos libellos à me ex Italia (uti dixi) allatos primus edidi, ita etiam primus latinè vertendos curavi, & quidem delecto ad id munus viro Græcæ linguæ non parum perito, Francisco Beraldo Aurelianensi.* Il montre dans ses notes pourquoi il a preferé la traduction de François Berauld à celle de Cælius Secundus Curion.

(A) *Parmi les verres & les pots.*] On ne peut pas faire une description plus satirique, que celle que Berenger a faite des preliminaires de ce jugement synodal. Il dit que les Peres du Concile après avoir bien bu & mangé se firent lire l'Ecrit de Pierre Abelard. Ils frapoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient, & lors qu'ils entendoient quelque chose à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils grinçoient les dens contre cet Auteur, & se demandoient s'ils laisseroient vivre un tel monstre. Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent; de sorte que quand leur lecteur rencontroit quelque endroit scabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas, ils se reveilloient en sursaut & disoient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres seulement *namus*. Les termes de Berenger ont plus de force que les miens, qu'il me soit donc permis de les raporter. Il apliquoit fort joliment les pensées des anciens Poëtes Latins. *Post aliqua Pontifices insultare, pedem pedi applodere, ridere, nugari conspiceres; ut facile quilibet judicaret illos non Christo vota persolvere sed Baccho. Inter hæc salutantur cyphi, pocula celebrantur, laudantur vina, Pontificum guttura irrigantur .... lethæi potio succi Pontificum corda jam sepelierat. Ecce inquit Satyricus,*

Inter pocula quærunt
Pontifices saturi quid dia poëmata narrent.

Denique cum aliquid subtile divinumque sonabat quod auribus pontificalibus erat insolitum, audientes omnes dissecabantur cordibus suis, & stridebant dentibus in Petrum, & oculos talpæ habentes in Philosophum, hoc inquiunt, sineremus vivere monstrum. ..... Cujus (vini) calor ita incesserat cerebris, ut in somni letargiam oculi omnium solverentur. Inter hac sonat lector; stertit auditor. Alius cubito innititur ut det oculis suis somnum, alius super molle cervical dormitionem palpebris suis molitur, alius super genua caput reclinans dormitat. Cum itaque lector in Petri satis aliquod reperiret spinetum, surdis exclamabat auribus Pontificum, damnatis? Tunc quidam vix ad extre-

(*a*) Fertur etiam in Politiani Nutricia scripsisse, si benè memini.

(*b*) *Voyez Rocolles*, Hist. verit. du Calv. pag. 214. *où il dit que cet Ouvrage de Berauld avoit pour titre*, De la recrimination contre Laurens Valla, Antoine de Palerme & Barthelemi Facius.

(*c*) *Vie de l'Amiral de Coligni imprimée en 1686. p. 10. 11.*

(*d*) *Henricus Stephanus in Præf. Appiani.*

de (*B*) ses Juges demanda que la cause fût renvoyée au Pape; qu'on ne laissa point de le condamner; & que St. Bernard prevint avec tant de promtitude l'esprit du Saint Pere, qu'Abelard fut bien-tôt condamné à Rome sans (*C*) avoir été ouï, & sans même qu'on lui eût donné le tems de se presenter au Tribunal devant lequel il avoit évoqué sa cause. Là-dessus l'Apologiste raporte les raisons qu'on pouvoit alleguer pour St. Bernard, savoir *que le zêle de la maison de Dieu le rongeoit, que la lepre qui defiguroit le corps de l'Eglise se seroit repanduë au long & au large, si on n'avoit étouffé le mal dans sa naissance, & que pour épargner aux lecteurs la peine de parcourir plusieurs volumes, il avoit été à propos de donner une courte liste des propositions pernicieuses d'Abelard.* On ne peut tirer d'affaire celui qui fut le faiseur d'extraits en cette rencontre; & soit que St. Bernard ait pris seul toute cette peine, soit qu'il ait produit avec ses extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que cet endroit de sa vie ne fait (*D*) pas beaucoup d'honneur à sa memoire. La liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abelard n'avoit * jamais dites ni écrites, & des choses qu'Abelard n'avoit jamais entenduës selon le sens qu'on lui imputoit. C'est ce que l'Apologiste devoit montrer dans la seconde partie de son Ouvrage, mais il ne la (*E*) composa point, & pour cause. En attendant cette seconde partie qui ne vint jamais, il

* *Voyez la remarque I.*

extremam syllabam expergefacti, somnolenta voce, capite pendulo, damnamus ajebant. Alii vero damnantium tumultu excitati, decapitata prima syllaba, namus inquiunt. Je ne saurois m'empêcher de mettre ici ce petit conte; un Conseiller s'endormoit quelquefois sur les fleurs de lis. „ Un (*a*) jour le President de sa chambre „ recueillant les voix de la Compagnie, & lui „ ayant demandé la sienne, il lui repondit en sur- „ saut & n'étant pas encore bien reveillé, *Qu'il „ étoit d'avis qu'on fit couper le cou à cet homme- „ là. Mais c'est un pré dont est question*, dit le „ President; *qu'il soit donc fauché*; repliqua le „ Conseiller. „

(a) *Balzac, Aristip. p. m.* 199. *Il avoit lu cela peut-être dans l'Ecrit burlesque de François Hotman, deguisé sous le nom de* Matago de Matagonibus, *contre Matharel.* Nota omnibus, *dit-il*, est historia de eo qui cum dormiens à præside excitatus & sententiam interrogatus esset, semisomnis dixit, suspendatur suspendatur, credens criminalem processum esse. Cui præses, quinimo, inquit, agitur de prato, ergo defalcetur, respondit ebrius.

(B) *La mauvaise disposition de ses Juges.*] Othon de Frisingen (*b*) dit qu'Abelard apprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que pour éviter ce malheur il demanda son renvoi en Cour de Rome. *Dum de fide sua discuteretur seditionem populi timens, Apostolicæ sedis præsentiam appellavit.* Il avoit raison de se defier d'une populace animée par les declamations de ses denonciateurs, qui le faisoient passer pour le destructeur des plus saints mysteres de l'Evangile.

(C) *Sans avoir été ouï.*] On lui fit la même injustice au Concile de Soissons, & cela sur un fort mauvais pretexte, c'est qu'on craignoit les subtilitez de sa Dialectique, & les adresses de son éloquence. *Libros* (*c*) *quos ediderat propria manu ab Episcopis igni dare coactus est, nulla sibi respondendi facultate, eo quod disceptandi in eo peritia ab omnibus suspecta haberetur, concessa.* Le President d'Argentré a raison de trouver mauvais, que sur un tel fondement on ait violé l'une des plus saintes (*d*) loix de la justice, *Il ne faut condamner personne sans l'entendre; audiatur & altera pars.* Voici ce que dit de cet Auteur celui qui a publié les (*e*) Oeuvres de Pierre Abelard; *Queritur eum non fuisse auditum in Concilio contra eum coacto, quod omnes quantumvis docti & subtiles ejus acumen ingenii, linguæ versatilis volubilitatem, eloquentiæ flumen aureum, vel potius fulmen igneum & trisulcum, syllogismorum gryfos & contorta enthymemata reformidarint.*

(b) *De gestis Frider. l.* 1. *c.* 48.

(c) *Id. ib c.* 47.

(d) Qui statuit aliquid parte inaudita altera Æquum licet statuerit, haud æquus fuit. *Seneca tragic.* (e) *François d'Amboise Præf. Apolog. ad oper. Abæl.*

(D) *Ne fait pas beaucoup d'honneur à sa memoire.*] Le zêle & la solitude lui communiquerent beaucoup de bile & beaucoup de credulité, si nous en croyons le même (*f*) Auteur. Cette remarque vient de plus haut, quoi qu'elle n'ait pas retenu toutes les impressions de sa source, car voici comme parle (*g*) Othon de Frisingen. *Erat autem Bernardus Claravallensis Abbas tam ex Christianæ religionis fervore Zelotypus quàm ex habitudinali mansuetudine quodammodo credulus, ut & Magistros, qui humanis rationibus seculari sapientia confisi nimium inhærebant, abhorreret, & si quicquam ei Christianæ fidei absonum de talibus diceretur facile aurem præberet.* Voilà comment la providence de Dieu dispense les biens & les maux: la plûpart de ceux qui ont un grand zêle deviennent credules & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes; ils écrivent contre (*h*) ces gens-là lettres sur lettres; ils allarment les consciences, & ils ne se donnent point de repos, qu'ils n'ayent inspiré à tout le monde leurs preventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu sait la peine qu'on a d'entrer dans le veritable sens de l'Auteur, & dans l'interpretation la plus équitable. Voyez ci-dessous la remarque I.

(f) *Le President d'Argentré*, ibid.

(g) *Ubi supr. c.* 47.

(h) D. Bernardus cum eo simultates gravissimas exercuit, ita ut literas acrimoniæ plenas scripserit ad varios. *Argentraus ibid.*

(E) *Il ne la composa point, & pour cause.*] Il pourroit bien être qu'il n'a point dit la veritable raison de son silence. Cette raison fut apparemment la crainte de voir soulever contre lui tous les Moines & tous les Ecclesiastiques, & d'être par là exposé à l'indignation des peuples, & à mille maux. Il avoit senti combien il s'étoit rendu odieux par la premiere partie de son livre; mais la seconde eût tout autrement aigri les esprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures, & de reproches, avec quelques recriminations peu capables de faire du tort à St. Bernard; mais la seconde l'eût convaincu de mauvaise foi, ou d'ignorance, & par consequent d'avoir été un injuste persecuteur. Plus la chose eût été notoire, plus se seroit-on fâché contre Berenger, le destructeur d'une sainte reputation si utilement établie dans les esprits. Il trouva donc plus à-propos de se taire, & de justifier son silence par un honteux galimathias. Il declara qu'il

il fit comprendre à St. Bernard dans la premiere que ce n'étoit point à lui a persécuter les autres sur leur doctrine, puis que ses Ecrits n'étoient point exemts d'erreur. On lui soutint qu'il avoit enseigné une * chose qu'il n'auroit pas manqué d'inserer comme un monstre de doctrine dans ses Extraits d'Abelard, si Abelard l'avoit debitée. Cette recrimination de Berenger fut inutile; il s'adressoit à une de ces personnes privilegiées qui s'aquierent (*F*) le benefice de l'impunité, par les grans services qu'ils pretendent avoir rendus à la Cause. Il ne gagna pas davantage, en representant à ce denonciateur l'indulgence qu'on avoit euë pour les erreurs de quelques Peres de l'Eglise. Outre cette piece de Berenger nous avons deux † lettres de sa façon, l'une à l'Evêque de Mende, l'autre contre les Chartreux. Il soutient dans tous ses Ecrits le caractere d'un esprit ardent (*G*) & aigre que Petrarque lui a donné; mais il dit que son invective contre les Chartreux ‡ ne tendoit qu'à les corriger de leur medisance. Ceux qui ont dit qu'il étoit ⊥ de petite taille ont mal entendu l'Auteur qu'ils citent. Au fond les reproches d'heterodoxie qu'il a faits à St. Bernard ne sont que de vaines chicanes, & ne doivent servir tout au plus qu'à faire voir que quand on appuye trop rigidement sur certaines expressions, sans se revêtir de cet esprit d'équité qui cherche le sens d'un Auteur dans le but & dans les principes de ses Ouvrages, on trouve aisément des propositions erronées. Je ne pretens pas que les erreurs imputées à Abelard ayent toutes (*H*) un aussi mauvais fondement que celui-là; mais

(*a*) qu'il étoit devenu sage avec le tems, & qu'il avoit embrassé l'opinion de St. Bernard, & refusé sa protection à des dogmes qui sonnoient mal, quoi qu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond: enfin que s'il avoit dit quelque chose contre la personne de l'homme de Dieu, il vouloit que cela passât pour une plaisanterie, & non pas pour une parole serieuse. Et neanmoins peu auparavant il avoit dit que sa critique de Saint Bernard étoit bien fondée. C'est le sens legitime de ces paroles; *Legant eruditi viri Apologeticum quem edidi, & si dominum Abbatem justè non argui, licenter me redarguant.* N'est-ce pas le galimathias d'un homme qui n'ose dire qu'il ait raison, & qui a honte d'avouër qu'il ait tort?

(*F*) *Qui s'aquierent le benefice de l'impunité.*] St. Bernard avoit un style fort agreable: toute la (*b*) terre étoit inondée des productions de sa plume; ses livres voloient par tout, & il en composoit un grand nombre; la reputation de (*c*) sa sainteté, de son zêle, de ses miracles n'étoit pas moins repanduë que celle de sa plume. Avec cela il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût ruïner de reputation, tant s'en faut qu'un grand Philosophe comme Abelard pût passer en depit de lui pour Orthodoxe. Berenger a representé fort heureusement le credit de l'homme de Dieu en cette maniere (*d*): *Damnatur, proh dolor! absens, inauditus & inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam? Bernarde,*

Nil opus est bello, veniam pacemque rogamus,
Porrigimus junctas ad tua lora manus.
Jura cadent rerum, vertetur sanctio legum
Si vis, si mandas, si sic decernis agendum,
Quem penes arbitrium est & vis & norma loquendi.

Où est l'orthodoxie qui puisse tenir contre de tels accusateurs? La foule se laisse tellement remplir de prejugez, qu'elle a de la peine à souffrir qu'on se defende; on ne le peut faire sans accuser de calomnie le promoteur du procés & le denonciateur: & dès là chacun perd patience. Quoi nous souffririons qu'un si grand serviteur de Dieu fût diffâmé comme un insigne calomniateur? gardons nous en bien, l'honneur de l'Eglise y est trop interessé. Voilà comment un petit particulier a raison de dire, *Je serai orthodoxe ou heterodoxe selon qu'il plaira à un tel, car s'il m'attaque sur ma doctrine on n'osera, ou on ne saura m'absoudre; ma justification le flétriroit, & causeroit trop de joye à l'ennemi. J'aurai beau le deferer à mon tour, on n'y aura nul égard: je n'ai pas travaillé comme lui au bien de l'Eglise, je ne merite pas les immunitez qui sont duës à ses veilles & à son infatigable vigilance. Une infinité de gens trouveront mauvais que j'ose publier des Apologies, & me diroient fort bien s'ils osoient declarer tout ce qu'ils pensent, ce que* (*e*) *Caligula disoit à son frere,* quoi tu prens un antidote contre Cesar? *Je leur paroîtrai digne d'une nouvelle accusation, par cela même que je n'aurai pas succombé à la premiere.* C'est ainsi que fut traité Quintus Scevola, l'un des plus honnêtes hommes de son siecle. (*f*) *Diem Scævolæ dixit posteaquam comperit eum posse vivere: cum ab eo quæreretur quid tandem accusaturus esset eum quem pro dignitate ne laudare quidem quisquam satis commodè posset, ajunt hominem (ut erat furiosus) respondisse quod non totum telum corpore recepisset.*

(*G*) *D'un esprit ardent & aigre.*] Voici les paroles de Petrarque dans son Apologie: *Damnavit Bernardus Claravallensis Abbas Petrum Abælardum literatum quondam virum. Huic iratus Berengarius Pictaviensis vir, & ipse non infacundus ac discipulus Petri, contra Bernardum librum unum scripsit non magni quidem corporis sed* INGENTIS ACRIMONIÆ. *De quo postmodum à multis increpatus se excusavit quod adolescens scripsisset, & quod sibi viri sanctitas nondum penitus nota esset.* François d'Amboise (*g*) ne considerant pas avec assez d'attention ce passage, a cru y lire que Berenger étoit petit; *De Berengario . . . Petrarcha in Apologia ait ipsum fuisse facundum, non magni corporis sed ingentis acrimoniæ.* Cela doit aprendre aux Auteurs, & à moi tout le premier, à être perpetuellement en garde contre les distractions d'esprit, qui sont cause si souvent que l'on aplique à une chose ce que ceux que l'on copie ont dit d'une autre.

(*H*) *Ayent toutes un aussi mauvais fondement.*] Par exemple on ne lui a point fait de tort en l'accu-

* *Savoir que l'ame etoit creée au Ciel.* Dum dignitatem animæ jactitas, originem ei sideream flore jejuni eloquii nundinaris. Quod si in Petri opusculis hujus vecordiam reperisses, non est dubium quin eam inter illa quæ peperisti capitulorum monstra locasses. *In oper. Abælardi pag. 315.*

† *Elles sont imprimées avec les Oeuvres d'Abelard.*

‡ Volui resecare in eis immoderatam licentiam linguæ, qua velut quidam Geometræ totum orbem mensurabant. *Ibid. pag. 323.*

⊥ *Voyez la remarque G.*

(*a*) Processu temporis meum sapere crevit: & in sententiam Abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui esse patronus capitulorum objectorum Abelardo, quia etsi sanum saperent, non sane sonabant... Si quid in personam hominis Dei dixi joco legatur non serio. *In oper. Abæl. pag. 322. 323.*

(*b*) Mirantur homines in te liberalium disciplinarum ignaro tantam ubertatem facundiæ, quia emissiones tuæ jam cooperuerunt universam superficiem terræ. *Berengar. inter Opera Abæl. pag. 302.*

(*c*) Jamdudum sanctitudinis tuæ odorem ales per orbem fama dispersit, præconisavit merita, miracula declamavit. *Ibid. pag. 303.*

(*d*) *Ibid. pag. 307.*

(*e*) Trucidaturus fratrem quem metu venenorum præmuniri medicamentis suspicabatur, antidotum inquit, adversus Cæsarem? *Sueton. in Calig. c. 29.*

(*f*) *Cicero, pro Sex. Roscio.*

(*g*) *Præf. Apologet. ad Opera Abæl.*

mais on ne le sauroit nier à l'égard de la meilleure (*I*) partie: & ainsi les amis de St. Bernard n'avoient pas un juste sujet de se plaindre de ce qu'on trouvoit des

(a) Voyez l'Exposition de l'Epître aux Romains, pag. 652. & suiv.

(b) Voyez ses Oeuvres pag. 407. 591. 592.

(c) Annon justius os loquens talia fustibus tunderetur, quam rationibus refelleretur? *Epist. ad Innoc. Papam.*

(d) Voyez ici p. 1112 1117.

(e) Abælardi mentem assequuti non videntur S. Bernardus, Abbas S. Theodorici & Anonymus qui ipsi tribuunt &c. *Nat. Alexander. Sec. XI. & XII. part.* 3. *p.* 19 Non ideo in Sabellianam aut Arianam hæresim impegit, non Trinitatem detraxit, non blasphemiam dixit in Spiritum Sanctum, non Deorum novorum auctor fuit, ut maximi illi viri fervore disputationis abrepti ipsi improperarunt. *Ibid. pag.* 21.

(f) *Idem Nat. Alex. pag* 27.

(g) *Oper. pag.* 333.

(h) Ad Cluniacense Cœnobium se contulit.

l'accusant de donner trop d'étenduë aux forces du franc arbitre, & trop peu à la necessité de la grace. Il s'est exprimé là-dessus si clairement (*a*), que qui voudroit le justifier imiteroit la mauvaise foi de ceux qui sur d'autres questions soutiennent qu'il a été heretique. Il ne faut point non plus chicaner sur certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas, lors qu'une fois on a embrassé le dogme du franc arbitre. Disons donc qu'il est fort vrai qu'Abelard étoit de bonne (*b*) composition envers les pechez d'ignorance, & qu'il ne damnoit personne pour le peché philosophique. Il me semble aussi qu'il a enseigné clairement que Jesus-Christ n'est point mort afin de nous racheter de la tirannie du Diable, mais afin que la bonté que Dieu temoignoit à l'homme par l'incarnation de son Fils nous portât à l'aimer reciproquement, & à suivre les instructions & les exemples d'un Dieu Incarné. Ce dogme est à moitié Socinien, & quiconque le profere, merite moins, selon St. Bernard (*c*), d'être refuté, que d'être chargé de coups de bâton. Voici un autre dogme fort choquant; c'est que les choses qui n'ont jamais été & qui ne seront jamais ne sont point possibles. C'a été sans doute le sentiment (*d*) d'Abelard, & je ne voi pas que ceux qui disent que Dieu est determiné par sa sagesse infinie à faire ce qui est le plus digne de lui, puissent nier sans inconsequence la doctrine de ce Philosophe. Je laisse quelques autres sentimens qu'on peut avoir eu raison de lui imputer, & qui sont ou veritables, ou indifferens à la Religion.

(*I*) *A l'égard de la meilleure partie.*] On lui imputa faussement cette these, *Deus pater plena est potentia, filius quædam potentia, Spiritus Sanctus nulla potentia.* Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard, conviennent qu'il n'a (*e*) point compris le sentiment de l'Auteur. La chose parle d'elle-même lors qu'on examine tout le passage d'Abelard. On le trouva heretique dans ces paroles: *Spiritus quamvis ejusdem substantiæ sit cum patre & filio, unde etiam Trinitas ὁμοούσιον, id est unius substantiæ prædicatur, minimè tamen ex substantia patris aut filii si proprie loquimur esse dicendus est, quod oportet ipsum ex patre vel filio gigni, sed magis ex ipsis habet procedere.* Mais pour peu qu'on eût suivi les idées de l'équité, on auroit compris qu'il tomboit d'accord de toute la substance du dogme, & qu'il n'avoit rien de particulier qu'une de ces abstractions de Logique, qui seront toûjours inevitables à ceux qui voudront raisonner sur la difference des trois Personnes. On lui imputa d'avoir enseigné que le Saint Esprit est l'ame du monde (rien (*f*) n'est plus malfondé que cela:) qu'il n'y a point de peché ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir qui l'excite, & que nous ne devons pas vouloir éteindre ces choses. Il soutient dans son Apologie (*g*) qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille proposition. On parle d'une Apologie (*h*) qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au sens les propositions qui lui étoient objectées. Mais on a quelque lieu de croire que cette (*i*) Apologie s'est perduë. Il soutient dans celle que nous avons qu'il n'a jamais fait l'un des livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa furent tirez, & qu'on lui attribuë cet Ouvrage avec la même malice, ou avec la même ignorance que toutes les propositions du Catalogue; *Sed sicut cætera contra me capitula, ita & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum est.* Son Apologiste Berenger s'inscrivit en faux avec plus de restriction. *Indiculum* (*k*) *vidimus in quo non Petri dogmata, sed nefandi commenti capitula legimus. . . . Hæc & alia indiculus tuus continet quorum quædam, fateor, Petrus & dixit & scripsit, quædam verò neque protulit neque scripsit. Quæ autem dixerit & quæ non dixerit, & quam Catholica mente ea quæ dixerit senserit, secundus arrepti Operis tractatus Christiana disputatione ardenter & impigrè declarabit.* Quelques-uns (*l*) accusent Abelard d'avoir enseigné *qu'il y avoit autant de cieux que de jours en l'année*; & ils ajoûtent qu'on lui repondit, *qu'il en mettoit si grand nombre afin de ne faillir d'en trouver quelcun à sa disposition.* Mais c'est plûtôt un badinage qu'une dispute. Ce fut donc une oppression tout-à-fait criante que de donner gain de cause à l'accusateur, sans avoir su de l'accusé s'il reconnoissoit pour siens les Ouvrages dont les propositions furent extraites, s'il convenoit qu'elles eussent été extraites fidellement, s'il les entendoit au sens de l'accusateur &c. & le Pape qui sur les mêmes extraits condamna les livres au feu, & Abelard à la clôture, sans s'être informé si Abelard enseignoit ces choses, fut encore plus inique que le Synode de Sens. Les lettres de l'accusateur & le messager (*m*) qu'il envoya à la Cour de Rome, & qui dit tout ce qu'il faloit pour rendre odieux Abelard, mirent le comble à l'oppression. Le Sr. François d'Amboise a fort vivement decrit le personnage que St. Bernard joüa dans tout ce procés. Il le represente (*n*) comme le Trompette qui sonna la charge, & comme l'incendiaire qui mit le feu aux poudres, veu qu'il envoya au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramasser, & que des gens mal intentionnez avoient ramassées des écrits & des leçons de son adverse partie, ou des papiers que l'on faisoit courir sous son nom. Je ne m'étonne donc pas que (*o*) Horstius se soit un peu emporté contre ce François d'Amboise, mais je ne sai s'il le censure d'une chose qui le merite; c'est d'avancer que Pierre le Venerable écrivit à Innocent II. qu'Abelard opprimé par les vexations de quelques personnes qui le traitoient d'heretique, en apelloit au St. Siege. *Ait Abælardum . . . gravatum vexationibus quorundam qui illi nomen hæretici quod valdè abominabatur imponere volebant, Majestatem Apostolicam appellasse.* Celui qui auroit écrit une telle chose au Pape auroit donné manifestement le tort à Saint Bernard, mais ce n'est pas ainsi que la chose se passa. Pierre le Venerable n'a dit sinon qu'Abelard disoit qu'il étoit persecuté &c. *Quæsivimus quo tenderet, gravatum se vexationibus &c. Majestatem Apostolicam se appellasse respondit.*

Apologeticum scribens prædictorum capitulorum partim verba, ex toto autem sensum negans. *Otho Frising. l.* 1. *c.* 49.

(i) *Voyez les notes d'André du Chene sur la Relation d'Abelard pag.* 1161. 1162.

(k) *Oper. Abæl. pag.* 310.

(l) *Garasse Somme de Theol. pag.* 304. & *Doctrine curieuse pag.* 266.

(m) Quod meus Nicolaus iste meus, imo & vester, viva referet voce. *Bernard. epist. ad Innoc. II. in operib. Abæl. pag.* 275.

(n) Hoc classico multi ad firma spiritualia excitati sunt. . . Admovet faces incendii ut damnationem ab eo (pontifice) extorqueat. *Præf. apol.*

(o) *Notis in Bernard. f.* 37.

des erreurs dans ses Ouvrages, en se servant contre lui de sa methode. Il est de l'utilité publique que certaines gens soient obligez de s'écrier, β Horat. Sat. 3. l. 1.

- - - - - - *Eheu*
Quàm β temerè in nosmet legem sanximus iniquam.

* Oper. t. 4. alphabeto 69. lit. Q. fol. 212.

Le mal est que l'évenement ne se declare pas toûjours contre l'aggresseur; car nous voyons encore aujourd'hui le malheureux Abelard couvert de (*K*) honte & d'ignominie, pendant que son adversaire est invoqué comme un Saint. Il avoit été condamné à Soissons dans un Concile presidé par le Legat du Pape, lequel Legat n'entendoit (*L*) rien à l'état de la question. Gerson * a cru que le fameux Berenger qui nioit la realité, étoit disciple de Pierre Abelard: il l'a pris peut-être pour celui qui fait la matiere de cet article; & en tout cas il s'est trompé, veu qu'Abelard n'avoit pas dix ans lors que l'adversaire de la realité mourut.

† Plin. lib. 6. c. 29.

‡ Solinus, c. 27.

BERENICE. Nom de plusieurs femmes, & de plusieurs villes. Nous parlerons ci-dessous de quelques-unes de ces femmes; & quant aux villes nous nous contentons de remarquer qu'Ortelius en compte neuf, & que les deux principales étoient en Afrique, l'une dans la Pentapole, l'autre sur la mer rouge. Celle-ci reçut ce nom en l'honneur † de Berenice mere de Ptolomée Philadelphe, & l'autre en l'honneur ‡ de Berenice femme de Ptolomée III. du nom. Berenice est un nom (*A*) Grec.

BERENICE, fille, sœur, & mere ⊥ de gens qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, obtint à cause d'une telle singularité la permission d'assister à ces jeux-là, qui avoit été (*B*) ôtée aux autres femmes par decret public. Quelques-

⊥ Una Berenice, quæ filia, soror, mater Olympionicarum. *Plinius l. 7. c. 41. ex editione Harduini, qua juxta MSS. omnes habet* Berenice, *cum libri editi habeant* Pherenice.

(*K*) *Le malheureux Abelard couvert de honte.*] Le voilà chargé pour jusques à la fin du monde de toutes les erreurs qui lui furent imputées, dans le Concile de Sens, & de plusieurs autres. Frere Pierre de Pergame (*a*) lui attribuë d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un être simple, qu'il fût seul éternel, & que tout fût ou Createur ou creature. Frere Bernard de Luxembourg lui attribuë ces mêmes choses sur la foi de l'autre. Prateolus (*b*) a suivi Frere Bernard, & a été copié par le Jesuïte (*c*) Gautier. Belleforêt & du Haillan ont fait comme Prateolus. Les Catalogistes d'Heretiques, nation *moutonniere* s'il en fut jamais, les Sanderus, les Alphonses de Castro, &c. n'ont pas manqué d'adopter les accusations qui tomberent sur la tête d'Abelard. Mais d'ailleurs ceux (*d*) qui l'ont mis dans le Catalogue des temoins de la verité, n'ont su ce qu'ils faisoient: il a bien eu quelque sentiment particulier sur les accidens Eucharistiques, mais c'étoit plûtôt en supposant la realité qu'en la niant.

(*a*) *Apud Bern. Lutzenburg. Catal. Haret.*

(*b*) *Elench. Haret.*

(*c*) *Tabul. Chronog.*

(*d*) *Voyez la vie d'Abelard par Thomasius imprimée dans le 1. tome de* l'Historia Sapientiæ & stultitiæ, *à Hall en Allemagne l'an* 1693.

(*L*) *N'entendoit rien à l'état de la question.*] Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accusateurs dit (*e*) entre les dens qu'il avoit lu dans le livre de l'accusé, que Dieu le pere est seul tout-puissant. Le Legat ayant eu l'oreille assez bonne pour entendre cela, se mit à dire qu'il ne faloit pas même croire qu'un enfant fût capable de tomber dans une si grande erreur, veu que selon la foi commune & publique, il y a trois tout-puissans. Un Docteur ne put s'empêcher en se moquant du Legat de citer ces paroles de St. Athanase, *& tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens.* Son Evêque l'en censura, mais on lui repondit hardiment par un passage de Daniel qui regarde les Juges ignorans, & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent. *Sic fatui filii Israël, non judicantes neque quod verum est cognoscentes condemnastis filium Israël. Revertimini ad judicium, & de ipso judice judicate.* Il ajouta de son cru, *qui talem judicem quasi ad instructionem fidei & correctionem erroris instituistis, qui cum judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

(*e*) *Oper. Abal. pag.* 24.

(*A*) *Berenice est un nom Grec.*] Il a été formé de celui de Φερενίκη, c'est-à-dire *Porte-victoire*, par les Macedoniens (*f*) qui changeoient le Ph. en B. Aussi trouve-t-on des Auteurs qui nomment Pherenice celle que d'autres nomment Berenice. Il y en a qui au lieu de Berenice, disent en Latin *Beronice.*

(*f*) *Plutarch. in quæst. Græcis pag.* 292. *E.*

(*B*) *Qui avoit été ôtée aux femmes par decret public.*] Cette defense suppose que l'on ne se fia point aux suggestions de la bienseance, & de la pudeur naturelle. Les Athletes étoient tous nuds, cela seul devoit banir de ces sortes de spectacles le beau sexe: neanmoins on ne compta point là-dessus, on fit des loix, & on les notifia pour interdire aux femmes la vuë de ces exercices. Passe pour cela; on songeoit au grand pouvoir de la curiosité: mais qui pourroit ne pas condamner la rigueur extrême & cruelle de ces nouveaux legislateurs? Ils ordonnerent que si quelque femme étoit surprise dans ces assemblées, ou si seulement elle passoit la riviere en ce tems-là, elle seroit precipitée du haut d'une montagne (*g*). Il ne faut pas s'étonner qu'aucune (*h*) femme n'ait été punie de ce terrible supplice. La vuë de quelques hommes nuds ne devoit pas être un charme ou un attrait assez fort pour faire negliger un si grand peril; & si enfin il se trouva une femme qui n'observa point la defense, c'est qu'elle ne crut rien risquer: elle s'étoit deguisée en homme, & ne songea pas qu'un simple saut la trahiroit. Apparemment elle fut si transportée de joye en voyant que son fils vainquoit, qu'elle s'élança un peu trop gaillardement sur la barriere: que sait-on même si ses habits ne s'accrocherent pas en quelque endroit par un accident imprevu? Quoi qu'il en soit elle donna sans y penser un nouveau spectacle qui troubla la fête, & qui fit naître un

(*g*) *Voyez Pausanias liv.* 5. *pag.* 153.

(*h*) *Id. ib.*

Quelques-uns disent qu'elle obtint ce (*C*) privilege avant que son fils eût été vainqueur : on se contenta de savoir que son pere & que ses freres avoient remporté cet avantage, & de voir qu'accompagnée de ses freres victorieux elle presentoit son fils tout prêt à disputer cette sorte de couronnes. Le narré de Pausanias differe de celui-là, & vaut mieux peut-être. Pausanias * conte que les habitans de l'Elide firent une loi, qui condamnoit à être precipitées du haut d'un rocher toutes les femmes qui oseroient se couler aux jeux Olympiques, ou passer l'Alphée † pour quelque sujet que ce fût, pendant les jours que cela ne leur étoit point permis. Il n'y en eut qu'une qui contrevint à cette defense. C'étoit une femme nommée *Callipatira* (*D*), selon quelques-uns, *Pherenice* selon quelques autres. Elle fit semblant après la mort de son mari d'être un de ceux qui dressoient les jeunes gens aux exercices des jeux Olympiques, & sous ce deguisement elle se presenta au champ de bataille avec son fils, qu'elle y amenoit comme un Athlete qu'elle avoit dressé, & qui se preparoit au combat. Ayant vu que son fils avoit remporté la victoire, elle sauta par dessus une barriere qui servoit de parquet aux Maitres des Combatans, & fit conoitre son sexe par cette action. On auroit procedé contre elle selon les loix, si les Juges n'avoient cru qu'ils devoient l'absoudre, à cause qu'il se trouva que son pere & que ses freres avoient gagné le prix de ces jeux, & que son fils venoit de le remporter : tant de gloire dans une famille obtint grace pour cette femme. Mais on fit une loi qu'à l'avenir les Maîtres mêmes des Athleres viendroient nuds à ces spectacles. Il ne faut pas oublier que la Berenice dont il s'agit étoit fille de ‡ ce Diagoras Rhodien, qui fit tant parler de lui dans les jeux publics de la Grece. Je ne sai si aucun Commentateur moderne remarque cela. Il est aise de trouver en quel (*E*) tems vivoit cette Berenice.

* *Lib. 5. pag. 153.*

† *C'est le nom d'une riviere, auprès de laquelle se celebroient les jeux Olympiques.*

‡ *Voyez la remarque D.*

(*a*) Scribit autem (*Pausanias*) neminem fuisse suspectam, donec viso filio victore vestem abjiceret mulieremque se ostenderet. *Schefferus in Ælian. l. 10. c. 1.*

un procés dont elle sortit victorieuse. Je dis *sans y penser*, car il ne faut point croire ce que dit un savan Critique (*a*), qu'elle se deshabilla tout exprès afin de faire montre de son sexe, en voyant la victoire de son fils. Il a tort d'imputer cela à Pausanias (*b*), qui n'a voulu dire autre chose sinon que cette femme, en passant par dessus la barriere, decouvrit une nudité qu'il faloit cacher.

(C) *Qu'elle obtint ce privilege avant que son fils eût été vainqueur.*] Valere Maxime (*c*) l'assûre ; voici ses paroles : *Pherenices quoque non vulgaris honos qui soli omnium fœminarum gymnico spectaculo interesse permissum est, cum ad Olympia filium Euclea certamen ingressurum adduxisset, Olympionico patre genita, fratribus eandem palmam assecutis latera ejus cingentibus.* Elien (*d*) raconte la même chose, & dit que la cause fut plaidée, & que Pherenice la gagna. Il n'y a point lieu de douter qu'*Euclea* dans Valere Maxime ne soit le nom du jeune Athlete qui fut mené sur les rangs par Berenice. Pausanias ne le nomme point ainsi, il l'appelle (*e*) *Pisidore* ou *Pisirode*. On ne doit pas conjecturer qu'*Euclea* dans les Auteurs Grecs, qui fournirent à Valere Maxime cet évenement, étoit l'épithete des jeux, & non pas le nom de l'Athlete, mais que l'écrivain Latin n'ayant pas été assez attentif, crut trouver un nom propre où il n'y avoit qu'une épithete : on ne doit point, dis-je, avancer cette conjecture, puis que nous trouvons un Athlete (*f*) nommé Eucles qui étoit pour le moins le neveu de Berenice. Il faut donc croire qu'il y a des Auteurs Grecs qui ont donné le nom d'Eucles à son fils, ce sont ceux que Valere Maxime copia. Voyez la remarque suivante.

(D) *Nommée* Callipatira *selon quelques-uns*, Pherenice *selon quelques autres.*] C'est ce que Pausanias remarque dans (*g*) son 5. livre : mais dans (*h*) le 6. il dit une chose qui semble prouver manifestement que Callipatira & Pherenice etoient deux sœurs, filles du fameux Athlete Diagoras. Il dit que Diagoras eut le bonheur de remporter des victoires, & d'avoir trois fils qui en remporterent, & de filles dont les fils en remporterent aussi. Il dit FILLES au nombre pluriel, d'où il faut conclure que les deux petits-fils de Diagoras desquels il parle n'étoient point freres, mais seulement cousins germains, fils de deux sœurs. Il nomme l'un de ces deux petits-fils, *Eucles*, & l'autre *Pisidore*. Il dit qu'Eucles étoit fils de Callianax, & de Callipatira fille de Diagoras. Il ne nomme point la mere de Pisidore, il dit seulement que sa mere deguisée en Maître des jeunes Athletes le mena sur la lice des combatans. Je le repete ; puis qu'il a parlé des filles de Diagoras au nombre pluriel, puis qu'il a dit que les petits-fils de Diagoras du côté des filles avoient remporté des victoires, il faut qu'il ait pretendu que la mere d'Eucles & la mere de Pisidore étoient deux sœurs : or la mere d'Eucles se nommoit Callipatira, il est donc juste de penser que la mere de Pisidore ne se nommoit point Callipatira, & qu'elle se nommoit Pherenice, car c'est le nom que plusieurs lui donnent dans le 5. livre de Pausanias : & si quelques uns ont nommé Callipatira celle qui sous l'équippage d'un Maître des Athletes mena son fils Pisidore au combat des jeux Olympiques, il faut attribuer cela aux mêmes causes qui font que tant d'Ecrivains peu exacts confondent les actions d'une personne avec les actions d'une autre.

(E) *En quel tems vivoit cette Berenice.*] Pausanias (*i*) nous aprend qu'elle étoit fille de Diagoras, & sœur de Dorieus. Or Dorieus se battit (*k*) pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, au tems que Conon étoit General de ceux-ci ; il florissoit donc vers la 95. Olympiade.

(*b*) *Voici son Grec*, Τὸ ἔρυμα ἐν ᾧ τὰς γυμναστὰς ἔχουσιν ἀπειλημμένας, τοῦτο ὑπερπηδῶσα ἡ Καλλιπάτειρα ἐγυμνώθη. Septimentum id quo magistros seclusos habent, transiliens nudata est. *Pausan. Lib. 5. pag. 153.* Romulus Amasæus a mal traduit, *transiliit veste posita*, comme l'a remarqué Sylburgius.

(*c*) *Lib. 8. sub fin.*

(*d*) *Lib. 10. c. 1.*

(*e*) *Lib. 5. pag. 153 il dit* Πεισίροδος, *& lib. 6. pag 184.* Πεισίδωρος : *il faudroit corriger l'un par l'autre, car il est visible qu'en ces deux passages il s'agit d'un seul & même homme. Il vaut mieux mettre par tout Pisidore.*

(*f*) *Apud Pausan. l. 6. pag. 183. 184.*

(*g*) *Pag. 153.*

(*h*) *Pag. 184.*

(*i*) *Lib. 6. pag 184.*

(*k*) *Idem pag. 185.*

BE-

BERENICE, femme courageuſe & vindicative, ayant perdu ſon fils par le complot de Laodice, monta bien armée ſur un chariot, & pourſuivit le meurtrier ſi vivement qu'elle le tua. Il s'apelloit *Cæneus*. Il n'avoit fait qu'executer un ordre royal. Elle le manqua en lui lançant ſon javelot, mais non pas en lui jettant une pierre, car du coup de cette pierre elle le renverſa roidement: enſuite elle fit paſſer ſur lui ſon chariot, & ſe retira à travers les troupes ennemies dans la maiſon où elle croyoit qu'on avoit caché le corps de ſon fils. Voilà ce qu'on trouve dans † Valere Maxime. Il y a quelque aparence que cet Auteur a joint pêle-mêle ce qui ne convient que ſeparément à deux perſonnes. Les Commentateurs (*A*) s'y trouvent embarraſſez. Voyez la remarque.

† *Lib.* 9. *cap.* 10. *ſub fin.*

BERENICE, fille de Ptolomée Auletes Roi d'Egypte, ſucceda à ſon pere avant qu'il mourût. Je ne trouve point qu'elle * ait excité les Egyptiens à la chaſſer; & il y a beaucoup d'apparence qu'ils ſe porterent d'eux-mêmes à ſe delivrer d'une domination incommode, ſans qu'elle les y animat; mais il eſt ſûr qu'auſſi-tôt que le pere fut chaſſé, la fille fut couronnée. Ce Prince bani implora l'aſſiſtance des Romains, & obtint enfin que Gabinius Gouverneur de la Syrie travailleroit à le retablir. Pompée fit ce coup-là, car le peuple Romain apuyé ſur quelque vers de la Sibylle, ne voulut pas que l'on ſe mêlât de ce retabliſſement. Berenice de ſon côté fit toutes les diligences poſſibles pour ſe maintenir ſur le trône, & quoi ‡ qu'elle craignît les Romains, elle ne fit à ſon pere

* *Voyez la remarque B.*

‡ Ea quamquam Romanos metuebat, nihil tamen manſueti Ptolemæo exhibuit. *Dio, l.* 39.

 aucune

piade. Conſultez les remarques ſur l'article *Diagoras* Rhodien.

FAUTES d'Olivier Commentateur de Valere Maxime.

(*A*) *Les Commentateurs s'y trouvent embarraſſez.*] Olivier qui a fait de longues notes ſur Valere Maxime pleines d'une érudition triviale, pretend que la Berenice dont il eſt ici queſtion s'apelloit auſſi Laodice, & qu'elle étoit ſœur de ce Mithridate qui fit ſi long tems la guerre aux Romains. Là-deſſus il conte que cette Dame fut mariée en premieres noces avec Ariarathe Roi de Cappadoce, & en ſecondes avec Nicomede Roi de Bithynie, & que les deux fils qu'elle avoit eus d'Ariarathe ayant été tuez par Mithridate l'un immediatement, l'autre mediatement, elle s'arma, & pourſuivit *Cæneus* qui avoit executé les ordres de Mithridate, & le punit de la maniere que Valere Maxime le raporte. J'ai à dire contre ce recit 1. que Valere Maxime a été ſi éloigné de vouloir parler d'une femme qui ſe nommât indifferemment Berenice ou Laodice, qu'il remarque que Laodice fit tuër le fils de Berenice. 2. La premiere partie du recit de nôtre Commentateur ſe trouve bien dans Juſtin (*a*), mais on n'y trouve pas que la ſœur de Mithridate femme d'Ariarathe & de Nicomede, eût d'autre nom que celui de Laodice. 3. On n'y trouve pas que le ſecond fils d'Ariarathe & de Laodice ait été tué par ordre de Mithridate, on y trouve au contraire (*b*) qu'il mourut de maladie. 4. La derniere partie de ce recit eſt contredite & dementie manifeſtement par Juſtin, car voici de quelle maniere il raporte que Laodice tâcha de ſe venger de ſon frere, après avoir perdu ſes deux fils. Nicomede ſon ſecond mari ſuborna un très-beau jeune garçon, pour faire acroire qu'il reſtoit un troiſiéme fils d'Ariarathe, & il envoya Laodice à Rome avec ordre de temoigner qu'Ariarathe avoit laiſſé trois garçons, dont le dernier étoit encore vivant, & demandoit au peuple Romain le Royaume de ſon pere. 5. C'eſt une choſe trop hardie pour meriter d'être ſoufferte, que d'avancer pluſieurs faits circonſtanciez ſans en pouvoir citer de temoins. Où eſt-ce qu'Olivier a lu que la ſœur de Mithridate monta ſur un chariot, pourſuivit Cæneus le meurtrier de ſon ſecond fils &c.? Je remarquerai en paſſant que Freinshemius n'a pas eu raiſon d'accuſer (*c*) Juſtin de ſe contredire, ou de brouiller prodigieuſement l'hiſtoire. Juſtin a parlé de deux Laodices mariées à deux Ariarathes. La premiere après la mort de ſon mari (*d*) tua cinq de ſes enfans, & auroit tué le ſixiéme, le ſeul qui lui reſtât, ſi les parens ne l'euſſent derobé à ſa barbarie. Le peuple ſe defit de cette Megere. La ſeconde Laodice épouſa ce fils d'Ariarathe qui étoit ſeul demeuré de reſte. Plût à Dieu que Juſtin ne fût coupable d'autres confuſions ou contradictions que de celles-là.

(*a*) *Lib.* 28. *c.* 1. & 2.

(*b*) Nec multo poſt adoleſcens ex ægritudine collecta infirmitate, decedit. *Juſtin l.* 28. *c.* 2.

(*c*) *Voyez le Juſtin de Mr. Grævius, pag.* 548.

(*d*) *Juſtin l.* 37. *c.* 1.

EXAMEN de l'opinion du P. Cantel Scholiaſte Dauphin.

Le P. Cantel a obſervé qu'Olivier avoit eu tort de donner à la ſœur de Mithridate l'action que Valere Maxime raporte. Il croit lui que Valere Maxime a voulu parler de Berenice & de Laodice, femmes d'Antiochus Theus, & filles toutes deux de Ptolomée Philadelphe. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'elles fuſſent ſœurs: Polyænus (*e*) cité par un confrere du P. Cantel aſſûre que Laodice femme d'Antiochus Theus, étoit ſœur de ſon mari, & fille d'Antiochus Soter. Pour Berenice l'autre femme d'Antiochus Theus, on convient generalement qu'elle étoit fille de Ptolomée Philadelphe. Neanmoins on ne ſauroit condamner le P. Cantel; il a pour lui l'autorité d'Appien (*f*). Il a quelque raiſon de croire que Valere Maxime a voulu parler des femmes d'Antiochus Theus; mais il devoit dire que cet Auteur a mis une piece de raport à la triſte deſtinée de Berenice. La vaillance que cet Auteur attribuë à ſa Berenice, & le bon ſuccés qu'il lui fait avoir contre l'aſſaſſin de ſon fils, ne conviennent point à la femme d'Antiochus; car bien loin qu'elle ait pu venger la mort de ſon fils, elle fut cruellement maſſacrée avec lui dans le lieu où elle s'étoit ſauvée. Il eſt vrai d'ailleurs que ce fut une Laodice qui lui procura ce malheur (*g*). Mais puis que le P. Cantel a cru que l'Auteur qu'il commentoit avoit eu en vuë l'hiſtoire des femmes d'Antiochus Theus, il ne devoit point marquer en marge l'an 664. de Rome: cette Chronologie eſt trop differente de celle qui convient (*h*) à ces deux Princeſſes.

(*e*) *Lib.* 8. *apud Harduinum in Plinium l.* 7. *c.* 12. *p. m.* 25.

(*f*) *In Syriacis circa finem.*

(*g*) *Voyez Juſtin, l.* 27. *c.* 1.

(*h*) *Antiochus Theus commença de regner environ l'an de Rome* 492. *Voyez Calviſius ad ann. mundi* 3689.

aucune proposition d'accommodement. Comme elle crut qu'un mari lui seroit d'un grand usage, elle attira un Prince nommé Seleucus, issu des Rois de Syrie, & l'associa à son lit nuptial, & à son sceptre. Elle en fut bien-tôt degoûtée, ne trouvant pas que ce fût un homme d'aucun merite, & * le fit mourir : après quoi elle jetta la vuë sur Archelaus, fils de celui qui avoit quitté le parti de Mithridate, pour se joindre à Sylla. Elle (*A*) s'offrit à lui en mariage, & lui promit de lui faire part de sa royauté. Il étoit alors dans l'armée de Gabinius, & on l'auroit facilement empêché (*B*) d'aller trouver Berenice, si Gabinius n'avoit mieux aimé pour ses interêts particuliers lui donner la liberté d'épouser cette Princesse. Archelaus l'épousa effectivement, & se mit à la tête de ses troupes afin de repousser les Romains qui pretendoient retablir le Roi Ptolomée. Il fut tué dans (*C*) un combat; Ptolomée rentra dans Alexandrie, & fit

* *Voyez la remarque B.*

(*A*) *Elle s'offrit à lui en mariage.*] J'ai raison de dire cela, mais le P. Noris n'a pas eu raison de le dire. *Archelaus (a) à Berenice spe nuptiarum Alexandriam evocatus eadem uxore ducta, copias contra Gabinium ducens, victus prælio occubuit, mense regni sexto, ex Strabone lib.* 12. *pag.* 385. Si je n'avois eu à citer que Strabon je n'aurois pas voulu dire, comme a fait le Pere Noris, que Berenice l'attira en lui promettant de l'épouser. Je ne trouve point dans Strabon que cette Princesse ait songé à Archelaus; je n'y trouve sinon que les Egyptiens ayant chassé leur Roi Ptolomée, cherchoient un Prince de sang royal pour le marier avec Berenice, & qu'Archelaus sachant cela s'offrit à eux sous la qualité supposée de fils de Mithridate Eupator, & fut accepté, & regna six mois. Ταύτῃ ζητουμένης ἀνδρὸς βασιλικοῦ γένους ἐνεχείρισεν ἑαυτὸν τοῖς συμπράττουσι, προσποιησάμενος Μιθριδάτου τοῦ Εὐπάτορος υἱὸς εἶναι, καὶ παραδεχθεὶς, ἐβασίλευσεν ἓξ μῆνας. *Ei (b) cum quæreretur maritus regio sanguine natus, dedit se Archelaus auxiliariis suis simulavitque se filium esse Mithridatis Eupatoris, itaque receptus, sex menses regno potitus est.* On peut voir là un exemple des scrupules que l'on doit avoir en raportant ce que l'on trouve dans un Auteur. La moindre licence qu'on se donne est capable quelquefois de faire tort à l'honneur des gens. Il n'est point de la bienseance, ni de la dignité d'une Reine de s'offrir pour femme, & d'attirer un jeune homme par l'esperance de l'épouser. C'est à ses sujets à lui procurer un parti sortable. Strabon met les choses sur ce pied-là par raport à Berenice; il ne faloit donc pas raporter le fait de la maniere que l'a raporté le P. Noris, ou bien il faloit citer d'autres gens que Strabon. Si on avoit cité Dion, rien n'eût empêché de decrier Berenice, comme une Princesse qui après avoir usurpé le trône sur celui à qui elle devoit la vie, alloit à la quête d'un mari, & s'offroit elle-même avec sa couronne pour le prix de la protection qui lui étoit necessaire. Voyez la remarque suivante.

(a) *Cenotaph. Pisan. pag.* 225.

(b) *Strabo, l.* 12. *pag.* 384. *Voyez aussi l.* 17. *pag.* 548.

(*B*) *Empêché d'aller trouver Berenice.*] Gabinius decouvrit d'abord les desseins d'Archelaus, & le mit en lieu de sûreté. Dès lors c'étoit une affaire finie; mais comme il craignit de ne trouver pas assez de difficultez dans le retablissement de Ptolomée, pour avoir lieu d'exiger toutes les sommes que ce Prince avoit promises, il fit en sorte que ce retablissement fut traversé de quelques obstacles. Dans cette vuë il ne trouva point de meilleur expedient que de laisser mettre Archelaus à la tête des rebelles. Archelaus passoit pour homme de main, & joüissoit d'une grande reputation; le chasser d'Alexandrie parut à Gabinius un grand exploit, pour lequel on pourroit honnêtement demander à Ptolomée de magnifiques recompenses. Autre source de profit : Gabinius ne donna la liberté à son prisonnier qu'aprés l'avoir bien rançonné (*c*); ainsi il en prit à toutes mains; il tira de l'argent des deux partis. Belle image des supercheries que l'on fait aux Souverains. Il y a telle Campagne qui acheveroit une guerre, si les Generaux pour leur profit particulier ne fournissoient adroitement des ressources à l'ennemi. Remarquons bien qu'il falut faire courir le bruit (*d*) qu'Archelaus s'étoit sauvé. Gabinius bien payé de la permission qu'il lui donna de s'enfuir, se mit sans doute dans une feinte colere contre ceux qui le gardoient. Nouvelle scene de Comedie. Mais je remarque que Strabon ne savoit rien de tout ce manege de Gabinius. Ce fut à son insu, dit-il (*e*), que l'on amena Archelaus à Berenice. C'est ôter un grand opprobre à ce General Romain. Le recit de Strabon decharge beaucoup Berenice, car il ne nous permet pas de douter qu'elle ne fût innocente de l'expulsion de son pere. Strabon dit nettement que ce Prince fut chassé par les habitans d'Alexandrie, qui mirent après cela sur le trône l'aînée de ses trois filles, & firent venir de Syrie un certain Cybiosacte, qui se disoit issu des Rois de Syrie, & le donnerent pour mari à la Reine. Elle le fit (*f*) étrangler dans peu de jours, rebutée des manieres basses qu'elle vit en lui. On dit qu'il fit mettre le corps d'Alexandre dans un cercueil de verre, afin de s'aproprier celui d'or massif d'où il le tira. J'ai lu ce fait dans un (*g*) moderne qui cite Strabon & Suetone, deux Auteurs qui n'en disent mot. Le dernier dit (*h*) en general que ce Prince avoit été d'une avarice sordide. *Alexandrini* Cybiosacten *eum* (Vespasianum) *vocare perseverarunt cognomine unius è regibus suis turpissimarum sordium.* J'ai cité en marge les termes de Strabon.

(*C*) *Il fut tué dans un combat.*] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que (*i*) Ptolemée ayant été retabli dans son Royaume fit mourir sa fille, & son beau-fils Archelaus. Mais j'aime mieux m'en raporter au 12. livre de Strabon qu'au 17. parce que Plutarque

(*c*) *Ex Dione lib.* 39. *p.* 131.

(*d*) *Dio, ibid.*

(*e*) Λαθὼν δὲ τοῦτον κομίζεται διά τινος (ou τινων) εἰς τὴν βασίλισσαν καὶ ἀναδείκνυται βασιλεύς. Eo (*Gabinio*) nesciente per amicos quosdam ad reginam deductus rex declaratus fuit. *Strabo, lib.* 17. *p.* 548.

(*f*) Τοῦτον μὲν ἐν ὀλίγαις ἡμέραις ἀπεστραγγάλισεν ἡ βασίλισσα, οὐ φέρουσα τὸ βάναυσον αὐτοῦ καὶ τὸ ἀνελεύθερον. Hunc intra paucos dies regina strangulavit, cum ejus sordes illiberalitatemque pati non posset. *Ib. p.* 547.

(*g*) *L'Abbé de St. Real dans le Cesarion, entret.* 2. *p. m.* 78.

(*h*) *Suetonius in Vespas. c.* 19.

(*i*) Καταχθεὶς ὑπὸ Γαβινίου Πτολεμαῖος, τόν τε Ἀρχέλαον ἀναιρεῖ καὶ τὴν θυγατέρα. Ptolemæus à Gabinio reductus Archelaum ac filiam interimit. *Strabo, lib.* 17. *p.* 548.

fit mourir sans pitié sa fille rebelle *. Voilà quel fut le destin de Berenice. Un Auteur moderne a très-bien developpé toutes les intrigues qu'on fit à Rome pour le retablissement de Ptolomée, mais il s'est trompé dans les circonstances de (D) la detention d'Archelaus.

* Ex Dione, lib 39. pag. 130. 131.

BERENICE, fille de Costobarus (A) & de Salomé sœur d'Herode le Grand, fut mariée en premieres noces avec Aristobule fils du même Herode & de Mariamme, & vécut en assez mauvaise intelligence avec lui; car à cause qu'il avoit un frere marié à la fille d'Archelaus Roi de Cappadoce, il reprochoit souvent à Berenice qu'il s'étoit mesallié en l'épousant, & qu'il s'étoit rendu par là très-inferieur à son frere. Berenice alloit raporter en pleurant tous ces discours & plusieurs autres à sa mere, & l'irritoit furieusement: de sorte que Salomé qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit d'Herode, lui rendit suspect Aristobule, & fut la principale cause qui poussa ce cruel pere à se defaire de lui †. Berenice mere de ‡ 5. enfans ne laissa pas de convoler en secondes noces; elle se remaria avec un frere de la mere d'Antipater, lequel Antipater étoit fils d'Herode. Ayant perdu ce second mari elle fit un voyage à Rome, & s'y fit considerer par Auguste: mais sur tout elle (B) s'insinua dans les bonnes graces d'Antonia femme de Drusus, ce qui dans la suite servit de beaucoup à son fils Agrippa. Au premier (C) voyage que celui-ci fit à Rome sa mere Berenice vivoit encore, mais au second elle étoit morte.

† *Josephus de bell. Jud. l. 1. c. 17.*

‡ *Trois fils, & deux filles: les fils furent Agrippa I. du nom, Roi de Judée, Herode Roi de Chalcide, & Aristobule: les filles furent Herodias & Mariamne.* Ib. c. 18.

BERENICE petite-fille de la precedente, & fille d'Agrippa I. du nom Roi de Judée, a bien fait parler de ses amours. Elle fut fiancée à un certain Marc fils d'Alexandre Lysimachus, Alabarche, mais il mourut avant les noces. Peu après elle épousa son oncle Herode, qui fut fait Roi de Chalcide par l'Empereur Claude ⊥, à la priere d'Agrippa son frere & son beau-pere tout ensemble. Elle n'avoit que 16. ans lors que son pere mourut β. Elle perdit son mari γ la 8. année de l'Empereur Claude, & se comporta fort mal durant sa viduité; car l'opinion commune fut qu'elle commettoit inceste avec Agrippa son frere.

⊥ *Joseph. Antiq. l. 19. c. 4.*

β *Ib. c. 7.*

γ *Ib. lib. 20. c. 3.*

Aaaa 2

tarque confirme manifestement ce que Strabon a raconté au 12. livre, savoir (a) qu'Archelaus fut tué dans un combat. Plutarque (b) debite que Marc Antoine fit plusieurs actions de courage dans l'armée de Gabinius quand on retablit Ptolomée, & qu'il fit aussi une action d'humanité qu'on loüa beaucoup; c'est qu'il fit chercher le corps d'Archelaus son ami, & qu'il lui fit faire des funerailles magnifiques. N'est-ce pas une preuve qu'Archelaus avoit été tué en combatant? Γεγονὼς γὰρ αὐτῷ συνήθης καὶ ξένος ἐπολέμει μὲν ἀναγκαίως ζῶντι, τὸ δὲ σῶμα πεσόντος ἐξευρὼν, καὶ κοσμήσας βασιλικῶς ἐκήδευσε. *Nam quùm familiaritas ei cum illo & jus hospitii intercessisset, bellum cum vivente gessit necessario, corpus interfecti requisitum regio cultu funeravit.* Dion raconte la chose avec un tel ordre qu'il faut clairement entendre qu'Archelaus fut tué dans le combat, qui decida la querelle du pere & de la fille, & qu'après cette victoire de Gabinius, les Egyptiens furent obligez d'ouvrir les portes d'Alexandrie à Ptolomée qui fit mourir Berenice, & plusieurs autres personnes.

(D) *Dans les circonstances de la detention d'Archelaus.*] Le moderne dont je parle est feu l'Abbé de Saint Real. Voyez le 2. Entretien du Cesarion qu'il publia l'an 1685. La meprise que je veux marquer consiste en ce qu'il suppose, qu'Archelaus partit (c) *en secret d'auprès de Gabinius* pour aller épouser la Reine d'Egypte, & qu'ayant été pris prisonnier dans une bataille, après que les Romains se furent rendus les maîtres de Pelusium, Gabinius *lui donna* (d) *les facilitez necessaires pour s'échaper*, moyennant grosse rançon. Dion que l'on cite remarque (e) très-expressément que Gabinius laissa évader Archelaus avant que l'armée eût pris la route de Pelusium, & qu'il y eût eu aucun combat.

(a) Τοῦτον μὲν οὖν ὁ Γαβίνιος ἀνεῖλεν ἐν παρατάξει, καταγαγὼν τὸν Πτολεμαῖον. Eum Gabinius Ptolemæum reducens in pugna occidit. *Id. lib. 12. pag. 384.*

(b) *Plut. in M. Antonio pag.* 917.

(c) *Pag.* 80. *édit. de Holl.* 1685.

(d) *Ibid. pag.* 82.

(e) *Lib.* 39. *p.* 131.

(A) *Fille de Costobarus & de Salomé.*] Josephe le dit expressément: c'est donc par un defaut de memoire que Montaigu (f) doute que l'on ait jamais determiné, si Berenice étoit fille de Costobarus ou de Joseph. Le Jesuïte Cornelius à Lapide (g) a cru faussement qu'Herode étoit le pere de nôtre Berenice.

(B) *Elle s'insinua dans les bonnes graces d'Antonia.*] Il y a un passage dans Strabon (h) qui merite d'être raporté. Καῖσαρ καὶ τοὺς υἱοὺς ἐτίμησε τοῦ Ἡρώδου καὶ τὴν ἀδελφὴν Σαλώμην καὶ τὴν ταύτης θυγατέρα Βερενίκην, c'est-à-dire, *l'Empereur honora les fils d'Herode, & sa sœur Salomé, & Berenice fille de Salomé.* Apparemment ces deux femmes allerent ensemble à Rome, lors qu'il fut question de disputer à Archelaus fils d'Herode le Royaume de Judée, car on sait (i) que Salomé y alla alors avec sa famille.

(C) *Au premier voyage . . . sa mere Berenice vivoit encore.*] Car nous lisons dans Josephe (k) qu'Agrippa vivoit familierement avec Drusus fils de Tibere, & qu'il aquit l'amitié d'Antonia femme de Drusus frere de Tibere, à cause de l'estime qu'Antonia avoit pour Berenice mere d'Agrippa. Cet Historien ajoûte qu'Agrippa pour ne point fâcher sa mere contraignoit son naturel, qui le portoit à faire beaucoup de depenses, mais que quand elle fut morte il fut si prodigue qu'il s'épuisa. N'ayant plus d'argent ni de credit il s'en retourna en Judée, d'où après plusieurs aventures il revint à Rome, & fut saluer Tibere dans l'Ile de Caprée. Il en fut d'abord bien reçu, mais il eut ensuite bon besoin de la protection d'Antonia. Je ne sai où Noldius (l) avoit lu que Berenice étoit morte chez Antonia.

(f) Quam (*Bernicen Salome*) vel è Costobaro vel Josepho, nam non memini pro certo traditum, genuerat. *In Apparat. V. n.* 74. *p.* 191. *apud Noldium de vita & gestis Herodum p.* 297.

(g) *In Act.* 25. *v.* 13. *pag.* 363. *apud Noldium ibid. pag.* 296.

(h) *Lib.* 16. *p.* 516.

(i) *Joseph. Antiquit. l.* 17. *c.* 11.

(k) *Ib. lib.* 18. *cap.* 8.

(l) *Ubi supra pag.* 297.

frere. Pour faire ceſſer ces bruits elle chercha à ſe marier, & s'offrit à Polemon
* Ib. c. 5. Roi de Cilicie, pourveu qu'il voulût changer de religion *. On croira facilement qu'elle exigea cette condition plûtôt par vanité, ou par politique, que par zêle; mais ce n'eſt pas une choſe rare qu'une convertiſſeuſe zélée & galante. Polemon ayant plus d'égard aux richeſſes qu'à la mauvaiſe reputation de la Dame qui le recherchoit, accepta ſes offres, ſe fit circoncir & l'épouſa: & s'il ne paſſa point toute ſa vie dans les liens de ce mariage, ce ne fut point ſa faute, ce fut celle de Berenice; puis que cette femme dereglée le planta là, & s'en retourna où il lui plut. Tout auſſi-tôt il abandonna le Judaïſme pour repren-
† Ibid. dre ſa premiere religion †. La mauvaiſe vie de Berenice ne l'empêchoit point de prattiquer les obſervances des Juifs. Elle avoit fait un vœu, & pour l'accomplir elle ſe tranſporta à Jeruſalem, & ſe ſoumit à la coutume qui portoit qu'avant que d'offrir ſes ſacrifices, on paſſât 30. jours en prieres & en oraiſons ſans boire du vin, & qu'on ſe fit raſer la tête. Pendant qu'elle obſervoit ces ceremonies elle reçut mille affronts des ſoldats Romains, & fut en danger de ſa vie: elle eut beau s'en aller nuds pieds interceder pour le peuple auprès du Gouverneur Florus, elle n'obtint rien, non pas même les civilitez que ſa qualité & ſon ſexe
‡ Id de bell Jud. l. 2. c. 26. rendoient indiſpenſables ‡. Elle étoit toûjours fort bien avec Agrippa ſon frere, & elle le ſeconda dans le deſſein de prevenir la deſolation des Juifs, en les exhortant à ſe ſoumettre aux Romains. Toutes ces exhortations accompagnées
‡ Ibid. c. 28. 29. de larmes furent inutiles ‡; de ſorte que Berenice ou pour n'être pas envelopée dans la ruine de la nation, ou pour exercer ſon ſavoir faire, alla trouver Veſpaſien & Titus, & les gagna ſi heureuſement l'un par (*A*) ſes liberalitez, & l'autre par ſa beauté, qu'elle ſe mit en paſſe de devenir Imperatrice Romaine. Elle mit Titus dans ſes filets, & vit l'heure (*B*) que de Galant favoriſé ſans nulle exception il deviendroit ſon mari: mais les murmures du peuple Romain

(*A*) *L'un par ſes liberalitez, & l'autre par ſa beauté.*] Tacite nous aprend que cette Dame s'intrigua pour mettre la couronne ſur la tête de Veſpaſien. Je ne m'en étonne pas, elle avoit plus à eſperer de lui que de ſes com-
(a) Tacit. Hiſtor. l. 2. c. 81. petiteurs, s'il parvenoit à l'Empire. *Mox* (a) *per occultos ſuorum nuntios excitus ab urbe Agrippa, ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo, regina Berenice partes juvabat florens ætate formaque, & ſeni quoque Veſpaſiano magnificentia munerum grata.* Le même Tacite nous aprend qu'elle étoit aimée de Titus, & qu'on crut qu'elle fut cauſe qu'il n'acheva point ſon voyage, mais s'en retourna dans la Judée, ayant apris à Corinthe la mort
* Ibid. cap. 2. de Galba. *Fuere * qui accenſum deſiderio Berenices reginæ vertiſſe iter crederent. Neque abhorrebat à Berenice juvenilis animus: ſed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum.* En deux mots cet Hiſtorien refute la mediſance: il convient que cette Reine avoit touché le cœur de Titus, mais il declare que ce n'étoit qu'une amourette d'amuſement, qui ne le detournoit point des
(b) In Veſpaſiano. affaires.

(*B*) *Et vit l'heure . . . qu'il deviendroit ſon*
(c) Βερονίκη δὲ ἰσχυρῶς τε ἤνθει. Beronice maxime florebat. Xiphil. in Veſpaſ. pag. 222. *mari.*] Agrippa & Berenice ſa ſœur firent un voyage à Rome pendant le 4. Conſulat de Veſpaſien; on leur fit de grans honeurs; elle logea au palais, ne fit qu'un lit avec Titus, & commença à diſpoſer de toutes choſes, comme une femme legitime: mais Titus ayant apris que le peuple en étoit ſcandaliſé la renvoya. C'eſt ce que (b) Xiphilin raconte; & il re-
(d) Voyez Calviſius. marque que Berenice étoit alors dans (c) ſa fleur, dans ſon grand éclat: elle avoit neanmoins 44. bonnes années, car le 4. Conſulat
(e) Joſeph. Antiq. l. 19. c. 7. de Veſpaſien tombe (d) ſur l'an 72. de Jesus-Christ, & elle avoit 16. ans (e) lors que ſon pere mourut, c'eſt-à-dire la 3. année de (f)
(f) Ibid. l'Empereur Claude, qui étoit la 44. de Jesus-Christ. Le calcul eſt aiſé à faire. D'ailleurs elle etoit entrée de fort bonne heure dans la carriere, & avoit joûté courageuſement & ſans relâche; elle avoit un mari & peut-être des enfans la 16. année de ſa vie; elle avoit eu un ſecond mari, elle avoit eu des Galans, & neanmoins la voilà dans ſon grand éclat à l'âge de 44. ans. C'étoit de quoi être expoſée à l'envie. Suetone (g) obſerve que la ſeparation ſe fit à re- (g) Nec minus libido (*ſuſpecta erat in Tito*) propter exoletorum & ſpadonum greges propterque inſignem reginæ Beronices amorem cui etiam nuptias pollicitus ferebatur, . . . Beronicem ſtatim ab urbe dimiſit invitus invitam. *Suetōn. in Tito c. 7.*
gret de part & d'autre. Titus ſe fit une grande violence en renvoyant Berenice, pour calmer les plaintes des mediſans; Berenice fut fort fâchée qu'on la renvoyât: elle eût mieux aimé ſans doute une continuation de mediſance: & s'il eſt vrai que Titus lui eût promis mariage, comme le bruit en couroit, il faut croire qu'elle peſta contre la mauvaiſe foi des hommes. Il eſt probable que pour adoucir l'amertume de ce renvoi, Titus lui dît que c'étoit un ſacrifice qu'il faloit faire aux murmures de toute la ville, mais qu'après avoir cedé à ce torrent qui ne feroit que paſſer on ſe reverroit. Ce qu'il y a de certain c'eſt que Berenice ſe conduiſit tout comme ſi on l'eût congediée de cette façon: elle revint (h) trouver Titus quelque tems après, & n'y gagna rien; il ne voulut plus ouïr parler d'elle. Je croi que Xiphilin eſt le ſeul qui ait obſervé ces deux renvois de Berenice, l'un ſous l'Empire de Veſpaſien, l'autre ſous celui de Titus. Ὁ δὲ δὴ Τίτος οὐδὲν οὔτε φονικὸν οὔτε ἐρωτικὸν μοναρχήσας ἔπραξεν, ἀλλὰ χρηστὸς καίπερ ἐπιβουλευθεὶς, καὶ σώφρων (h) Xiphilin. in Tito ſub init.
καίτοι καὶ τῆς Βερονίκης ἐς Ῥώμην αὖθις ἐλθούσης, ἐγένετο. *Titus ex quo tempore principatum ſolus obtinuit, nec cædes fecit nec amoribus inſervivit, ſed comis quamvis inſidiis peteretur, & continens, Beronice licet in urbem reverſâ, fuit.* Il eſt aſſez apparent que Xiphilin ne ſe trompe pas, en- (i) Aurel. Victor in Epitom.
core qu'Aurelius Victor & les autres ne parlent que d'un ſeul renvoi. *Ut* (i) *ſubiit pondus regium*

Romain fruſtrerent cette eſperance; il ne lui reſta que le titre de Maîtreſſe ou de concubine d'Empereur. Le theatre (*C*) François a retenti depuis peu des amours de Titus & de Berenice. Elle avoit une ſœur (*D*) trop belle pour qu'elles s'aimaſſent. L'Ecriture a fait mention (*E*) de Berenice. On a fait de lourdes (*F*) fautes concernant cette Princeſſe. Je n'ai pu parler de toutes les

gium Berenicen nuptias ſuas ſperantem regredi domum . . . . præcepit. Ces paroles d'Aurelius Victor comparées avec ce qu'il avoit dit peu auparavant le convainquent d'une extrême negligence. Il dit ici que Berenice eſperoit d'épouſer Titus, & il venoit de dire qu'elle étoit ſa femme. *Cæcinam Conſularem adhibitum cœna vix dum triclinio egreſſum ob ſuſpicionem ſtuprata Berenices* UXORIS SUÆ *jugulari juſſit.* Recueillons de là que Berenice prêtoit l'oreille à d'autres fleurettes qu'à celles de l'Empereur. Cela eſt aſſez ordinaire aux Maîtreſſes des grans Princes. Je ne puis paſſer ſous ſilence une erreur de Noldius. Il dit (*a*) dans la page 408. que Dion ou Xiphilin ſe ſont trompez, quand ils ont mis le divorce de Berenice ſous Veſpaſien, puis qu'Aurèlius Victor aſſûre que Titus ne la renvoya que lors (*b*) qu'il eut pris poſſeſſion de la couronne. Voilà ce que dit Noldius dans la page 408. mais dans la page 409. il aſſûre que Berenice revint à Rome pour faire un nouvel effort ſur le cœur de Titus, & que ſon deſſein ne reüſſit pas. Il cite pour cela les paroles de Xiphilin. Quoi! après avoir dit qu'un homme ſe trompe, faut-il affirmer ce qu'il avance? faut-il le prouver par ſon temoignage?

(*a*) *De vita & geſtis Herodum.*

(*b*) *Ut ſubiit pondus regium.*

(C) *Le theatre François a retenti depuis peu.*] On joüa en même tems deux pieces intitulées *Berenice*, l'une étoit de Mr. Corneille & l'autre de Mr. Racine; chacune avoit ſes partiſans: l'Abbé de Villars publia une Critique de toutes les deux. Je ne ſaurois point qu'il eſt l'Auteur de cette critique, ſi je n'avois lu ces paroles dans les ſentimens de (*c*) Cleanthe, *En euſſiez vous douté ſi le Critique des deux Berenices vous fût venu dans la penſée? . . . Par quelle raiſon aurions nous échapé au Cenſeur de deux excellens Poëtes, dont l'un n'a pas daigné lui repondre, & l'autre n'a dit qu'en deux mots pourquoi il ne lui repondoit pas* (*d*)?

(*c*) *C'eſt le faux nom de celui qui a critiqué les Entretiens du Pere Bouhours. L'Abbé de Villars qu'il deſigne ici avoit publié pour le P. Bouhours contre Cleanthe le Traité* de la delicateſſe.

(*d*) *Sentimens de Cleanthe 2. part. p. 2. édit. de Holland. 1672.*

(D) *Une ſœur trop belle pour qu'elles s'aimaſſent.*] Joſephe (*e*) remarque que Druſille ſœur de Berenice écouta les propoſitions de Felix Gouverneur de Judée, pour ſe mettre à couvert de la jalouſie de ſa ſœur, qui ne pouvoit ſouffrir qu'elle Druſille eût une ſi grande beauté. Druſille fut recherchée en mariage par Felix, pendant qu'elle étoit mariée avec Azizus Roi des Emeſeniens. Elle conſentit à cette recherche, & devint l'épouſe de Felix, & abjura le Judaïſme (*f*). La haine fraternelle eſt grande: on peut citer des maximes là-deſſus; mais, ſi je ne me trompe, la haine des ſœurs va plus loin que celle-là. Nous pourrons dire un mot ſur ce chapitre (*g*) en quelque autre endroit.

(*e*) *Antiquit. l. 20. cap. 5.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Dans l'article de Druſille.*

(E) *L'Ecriture a fait mention de Berenice.*] L'on trouve dans le chapitre 25. des Actes qu'Agrippa & Berenice arriverent à Ceſarée pour ſaluer Feſtus, & qu'ayant oüi parler de St. Paul qui étoit alors en priſon, ils le voulurent oüir: que pour cet effet ils ſe rendirent au lieu de l'audience avec une (*h*) grande pompe, & entendirent St. Paul.

(*h*) Μετὰ πολλῆς φαντασίας, *cum multa oſtentatione ſeu ambitione. Act. Apoſtol. c. 25. v. 23.*

(F) *De lourdes fautes concernant cette Princeſſe.*] Sabellic (*i*) a cru qu'elle fut femme d'Ariſtobule, & enſuite d'Antipater. C'eſt confondre enſemble deux Berenices, l'ayeule & la petite-fille; la premiere fut mariée en premieres noces à Ariſtobule, & en ſecondes à un oncle d'Antipater, & non pas à Antipater même. Voici donc une nouvelle mepriſe de Sabellic. Mais pour la Berenice dont il parle (c'eſt la Maîtreſſe de Titus) elle n'a eu ni l'un ni l'autre de ces deux maris. Je m'en vais raporter un paſſage de Juvenal, qui ſans doute doit être entendu de la derniere Berenice, de celle qui fut aimée de Titus, & qui fut ſoupçonnée d'inceſte avec Agrippa ſon frere;

(*i*) *In paraphraſ. ad Titum Suetonii apud Noldium ubi ſupra pag. 414.*

Grandia (*k*) *tolluntur cryſtallina, maxima rurſus*
Myrrhina, deinde adamas notiſſimus, & Berenices
In digito factus pretioſior: hunc dedit olim
Barbarus inceſtæ, dedit hunc Agrippa ſorori,
Obſervant ubi feſta mero pede ſabbata Reges,
Et vetus indulget ſenibus clementia porcis.

(*k*) *Satir. 6. v. 154.*

Le Scholiaſte de Juvenal entend ici par Berenice une ſœur de Ptolomée Roi d'Egypte, & par Agrippa un fils de Julie, fille d'Auguſte, ce fils de Julie & d'Agrippa (*l*) que Tibere fit mourir auſſi-tôt qu'Auguſte fut decedé. C'eſt une negligence prodigieuſe de ce Scholiaſte, pour ne rien dire de pis; car avec un peu d'attention on voit manifeſtement que Juvenal parle d'un Agrippa qui demeuroit en Judée, ce qui ne peut convenir aucunement au fils de Julie. Outre que ſelon la remarque de Noldius (*m*), perſonne n'a jamais dit qu'Agrippa & ſon impudique ſœur Julie ayent été accuſez d'inceſte. Il n'eſt pas ſi aiſé de relancer le Scholiaſte ſur l'autre point, parce que la repetition du mot *dedit* a fait croire à d'habiles gens, que le Poëte ſuppoſe ici deux perſonnes qui ont donné à leur ſœur un diamant de prix; 1. un Roi d'Egypte, 2. un Agrippa. Cette explication n'eſt point la bonne. Tout ſe doit raporter à Agrippa Roi des Juifs, & à ſa ſœur Berenice: & nous aprenons ici une choſe que Joſephe n'a point touché; c'eſt que Berenice reçut de ſon frere un diamant d'un très-grand prix, qu'elle s'en para, & que leurs amours inceſtueuſes firent plus de bruit par ce moyen. Baronius a cru que Juvenal a fait alluſion à une pierre precieuſe dont parle Pline, que Ptolomée Roi d'Egypte donna à ſa femme qui étoit auſſi ſa mere, à ce que pretend Baronius (*n*). Un Auteur (*o*) moderne que j'ai dejà cité pluſieurs fois trouve bien des fautes dans cette penſée de l'Annaliſte. 1. Juvenal parle d'un diamant enchaſſé dans une bague, mais la pierre precieuſe dont parle Pline étoit une topaze brute, dont on fit enſuite une ſtatuë. 2. Ce ne fut point Ptolomée qui donna à ſa mere cette

(*l*) *Il avoit été relegué par Auguſte dans l'Ile Planaſia*, Tacit. Ann. l. 1. c. 3. *& non pas en Sicile comme dit le Scholiaſte.*

(*m*) *De vita & geſt. Herodum pag. 412.*

(*n*) Alludere videtur pretioſo lapidi quem prius dedit Ptolomæus Ægypti Rex uxori ſimul & matri. Verum Plinius tradit fuiſſe topazion. *Annal. ad ann. 58. n. 164. Il cite Pline lib. 37. cap. 8.*

(*o*) *Noldius ubi ſupra pag. 412.*

les Reines qui ont porté ce nom-là. J'indique succinctement dans les remarques quelques fautes de Mr. (*G*) Moreri, de Mr. (*H*) Hofman, de Charles Etienne, &c.

St. BER-

cette topaze; ce fut Polemon Gouverneur de l'Ile où la topaze fut trouvée, qui la donna à Berenice mere du Roi qui succeda à celui qui regnoit alors. 3. Pline ne dit point que Ptolomée Philadelphe ait fait present de cette topaze à sa femme Arsinoë qui étoit aussi sa sœur; il dit seulement que l'on fit de cette pierre une statuë d'Arsinoë femme de Ptolomée Philadelphe, & que cette statuë étoit de 4. coudées, & qu'elle fut consacrée dans un temple qu'on nommoit le temple d'or. On pourroit ajoûter cette 4. censure. C'est qu'on ne trouve pas qu'aucun Roi d'Egypte ait été le mari de sa propre mere, & que cela convient moins au pere de Ptolomée Philadelphe qu'à tout autre. C'est de la femme de celui-là que Pline parle, quand il dit que la topaze en question fut aportée à la Reine Berenice. J'ai été beaucoup moins surpris de ces fautes de Baronius, que de voir le P. Hardoüin (*a*) dans cette pensée, c'est que les paroles de Juvenal se doivent entendre du diamant de la même Berenice dont Pline a parlé, femme de Ptolomée Lagus, & mere de Ptolomée Philadelphe. Le Juvenal *Variorum* contient bien des fautes touchant Berenice. On y voit une note qui porte que la Berenice dont ce Poëte parle étoit Reine de Judée, & femme d'Herode: que d'autres veulent qu'il ait parlé de Berenice femme d'Herode, & après la mort de son mari, Maîtresse de son beau-frere, c'est-à-dire, d'Agrippa frere de son mari. Tout cela ne vaut rien; car en premier lieu voilà deux Herodes differens, que l'on n'a eu soin de distinguer par aucune marque ni petite ni grande. L'un doit être celui qui fit mourir les enfans de Bethlehem; l'autre doit être le Roi de Chalcide frere d'Agrippa I. du nom. Or le premier de ces deux Herodes n'a point eu de femme qui ait eu nom Berenice, & il n'y a point eu de Berenice qui ait été Reine de Judée. De plus il n'y a point eu de Berenice en Judée dont l'inceste ait consisté dans l'amour de son beau-frere. L'inceste dont Josephe & Juvenal parlent consiste dans les amours d'Agrippa II. du nom avec Berenice sa propre sœur. Ce qui a trompé l'Auteur de la note est que Berenice étoit veuve d'Herode Roi de Chalcide, & frere d'un Agrippa, lors que l'on causoit de ses amours pour Agrippa: mais l'Agrippa du frere duquel elle étoit veuve n'étoit point celui avec lequel elle commettoit inceste. Elle étoit fille de cet autre Agrippa, & sœur de celui-ci. Il y a une autre note dans le Juvenal *Variorum* de laquelle l'Auteur se nomme Lubin. Ce Lubin se sert d'une plaisante maniere de raisonner. Après avoir dit qu'Herode Agrippa étoit frere de Berenice, il prouve que l'amour de cet Agrippa pour Berenice étoit un inceste, par la raison que Berenice avoit été mariée avec son oncle Herode (*b*). Noldius (*c*) qui a vu deux fautes dans le *Variorum*, & qui les a mises sur le compte de Schrevelius le compilateur de ce Commentaire, n'a point remarqué celle-ci.

(*a*) *In Plin. l.* 37. *c.* 8. *pag.* 392. *t.* 5.

FAUTES du Juvenal *Variorum*.

(*b*) Herodes Agrippa dedit incestæ suæ sorori Berenicæ, cum qua incestum commiserat, UT POTE quæ ante nupta erat patruo suo Herodi.

(*c*) *Ubi supra pag.* 411. 412.

(*G*) *Quelques fautes de Mr. Moreri.*] La 1. Berenice dont il parle est la mere de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte; ce qu'il en dit ne se trouve point dans l'Auteur (*d*) qu'il cite. La 2. est fille de Ptolomée Philadelphe, & femme de Ptolomée Evergetes: il cite Elien & Justin qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il faloit citer Hygin (*e*), qui raporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui est du temple de *Berenice la Gardienne*, j'avouë que je n'ai pu deterrer la source; ainsi je n'oserois affirmer que Mr. Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'article d'*Arsinoe fille d'Antiochus Soter*, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille de Magus (*f*) Roi de Cirene, & frere de Ptolomée Philadelphe, & par consequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que sa cousine germaine, presentement c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, & les devroient degoûter de l'étude d'un Dictionaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice selon Mr. Moreri est sœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faloit dire *Antiochus Theus*, & non pas *Antiochus Soter*; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphe nommée Berenice (*g*). La 4. est fille de Ptolomée Auletes. J'en ai fait un article; voyez-en les remarques. La 5. est Berenice sœur d'Agrippa II. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que *cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en* 55. *lors que St. Paul plaida sa cause à leur presence, & à celle des Proconsuls Felix &* (*h*) *Pontius Festus*, suppose que ces deux *Proconsuls* commandoient dans la Judée en même tems, & cela (*i*) est faux. Il ne faloit point citer Strabon; car ce qu'il dit se raporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'est l'ayeule de la Maîtresse de Titus.

(*d*) *Il cite Appien: il eût mieux fait de citer Pausanias l.* 1. *pag.* 6.

(*e*) *Astronom. l.* 2. *c.* 24.

(*f*) *Il faloit dire Magas: il étoit Roi de Cyrene, & il est vrai selon Justin. l.* 26. *c.* 3. *qu'il maria Berenice sa fille unique au fils de son frere, je veux dire à Ptolomée surnommé Evergetes. Ce Magas étoit fils d'un Macedonien de petite condition, & de Berenice qui fut depuis femme de Ptolomée Lagus*, Pausanias l. 1. p. 6.

(*g*) *Voyez Justin. l.* 27. *c.* 1.

(*h*) *Il faloit dire* Portius.

(*i*) *Voyez Actes des Apôtres chap.* 24. *v.* 28.

(*H*) *De Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.*] La I. faute de Mr. Hofman est d'assûrer que la Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Ascalonite (*k*), & femme de son frere Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'apellât Berenice, ni de fils qui s'apellât Agrippa: celle dont parle Juvenal étoit fille du premier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec son frere Agrippa second du nom; on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostôme s'est trompé, ou a parlé figurément lors qu'il l'a nommée (*l*) la femme d'Agrippa. La II. faute est de dire que la Berenice que Titus aima est differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un article à-part de celle qui fut Maîtresse de Titus. III. Il n'est pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voyage à Jerusalem la tête rasée, & les pieds nuds. Il faloit dire que

(*k*) *C'est le même que le grand Herode, qui fit mourir les enfans de Bethlehem.*

(*l*) *Apud Cornel. à Lapide in Act.* 25. *v.* 3. *citatum à Noldio pag.* 404.

pour

ST. BERNARD, Abbé de Clairvaux, floriſſoit au XII. ſiecle. Il s'aquit une ſi grande conſideration *, qu'il ſembloit que toutes les affaires de l'Egliſe repoſaſſent ſur ſes épaules, & que les Rois & les Princes l'euſſent choiſi pour l'arbitre general de leurs differens. Il eſt certain qu'il avoit de fort grandes qualitez, & beaucoup de zêle; mais (*A*) quelques-uns pretendent que ce zêle lui donnoit un peu trop de jalouſie envers ceux qui s'aqueroient un grand nom par l'étude des ſciences humaines; & ils ajoûtent que ſon naturel doux & facile le rendoit un peu trop credule, quand il s'agiſſoit d'écouter le mal que l'on diſoit de ces Savans-là. Ils croyent que par ces principes il ſe laiſſa trop preoccuper contre Abelard. Il eſt difficile de s'imaginer qu'il ne ſe ſoit pas mêlé beaucoup de paſſions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il ſe donnoit, pour faire accabler d'anathêmes tous ceux qui lui paroiſſoient heterodoxes. Mais il eſt fort facile de comprendre que ſa bonne reputation, & l'ardeur avec laquelle il ſollicitoit la condamnation de ſes adverſaires, ſurprenoient les Juges, & faiſoient ſuccomber ſous le poids des prejugez, & des procedures peu regulieres les perſonnes accuſées. Quoi qu'il en ſoit il verifia l'interpretation du ſonge qu'avoit fait ſa mere. Elle ſongea lors qu'elle étoit groſſe de lui qu'elle (*B*) accoucheroit d'un chien blanc, dont l'aboi ſeroit fort ſonore. Etonnée de ce ſonge elle conſulta un bon Religieux qui lui dît, *Ayez bon courage, vous aurez un fils* (*C*) *qui gardera la maiſon de Dieu, & qui aboyera bien contre les ennemis de la foi.* St Bernard

* Plus favoris in humilitate adeptus quam Salomon in omni gloria ſua, ita omnes in ſui admirationem . . . ad famam ſui nominis, ad ſui amorem & obſervantiam rapuit, ut ad eum totius orbis vota concurrerent, ut ab ejus monitis & exemplis tota res Monaſtica & Eccleſiaſtica pendere viſa ſit, ut ab ejus oraculis præſules, principes, populi conſilium expeterent, eumque induciarum ac pacis arbitrum agnoſcerent, & ſe ejus orationibus omnes Ordines cupiverint eſſe commendatos. *Franciſcus Amboeſius præfat. apologetica pro Petro Abælardo præfixa operib. Abælardi.*

pour accomplir un vœu elle s'en alla à Jeruſalem, & y obſerva les ceremonies en tels cas requiſes: c'eſt qu'avant que d'offrir des ſacrifices, on faiſoit des prieres pendant 30. jours, on ſe faiſoit raſer la tête, & on s'abſtenoit du vin. Voilà tout ce que (*a*) Joſephe nous aprend de ce voyage de Berenice. Il eſt vrai qu'il remarque qu'elle alla à l'audience du Gouverneur à pieds nuds; mais ce n'eſt point ce qu'on apelle un voyage de Jeruſalem. IV. A quoi bon citer le chapitre 25. & 26. du livre des Actes, & le 16. livre de Strabon, immediatement après avoir dit que Berenice alla à Jeruſalem la tête raſée & les pieds nuds? Eſt-il parlé de cela au livre des Actes? & Strabon ne parle-t-il pas d'une Berenice qui étoit l'ayeule de celle-ci? LLOYD a commis la 1. & la 3. faute de Monſr. Hofman, & c'eſt de lui que ce dernier les a copiées. Charles ETIENNE falſifie le temoignage de Pline; il lui attribuë d'avoir dit que Ptolomée Philadelphe bâtit une belle ville ſur la mer rouge, & la nomma Berenice, du nom de ſa mere. Pline dit ſeulement (*b*) que cette ville portoit le nom de la mere de Ptolomée Philadelphe. Cela me fait ſouvenir d'une faute de Monſr. Hofman que j'avois laiſſée à quartier: il fait dire à Pline que cette Berenice donna ſon nom à une ville qu'elle fit bâtir. Voilà pour ce qui regarde la 1. faute de Charles Etienne. La II. eſt d'avoir dit qu'il y a eu une Berenice fille d'Herodote l'Aſcalonite, laquelle ſe maria avec Agrippa ſon frere. Nous avons dejà trouvé cette faute dans Lloyd & dans Hofman; c'eſt de Charles Etienne que Lloyd l'a priſe. Quelcun me dira peut-être, vous entendez mal ces paroles (*c*), *Berenice, Herodis Aſcalonitæ filia quæ nupſit etiam Agrippæ fratri*; vous les expliquez comme ſi elles vouloient dire que Berenice épouſa ſon propre frere, & il faut entendre qu'elle fut mariée avec le frere d'Agrippa, & c'eſt auſſi le ſens des paroles (*d*) de Mrs. Lloyd & Hofman. Je repons que j'explique le Latin de ces 3. Auteurs dans le ſens le plus naturel, & que puis que les deux derniers confirment par les vers de Juvenal les paroles alleguées, ils ont voulu dire ſans doute qu'Agrippa étoit le mari, & non pas le frere du mari. Au pis aller je les puis convaincre de ce menſonge: ils ſupoſent que Berenice femme du frere d'Agrippa étoit fille d'Herodote l'Aſcalonite, cela eſt faux, elle étoit fille d'Agrippa I. du nom, qui la maria à Herode Roi de Chalcide ſon frere. La III. faute eſt de citer Strabon pour la pretenduë fille d'Herode l'Aſcalonite; c'eſt n'avoir point ſu qu'il ne parle que de la fille de Salomé. Cette fille fait un article à part dans Charles Etienne, ce qui montre qu'il n'a point pris l'une pour l'autre, mais qu'il s'eſt figuré deux perſonnes très-diſtinctes. Et cela pourroit paſſer pour une IV. faute.

(*a*) *De bello Judaic. l. 2. c. 16.*

(*b*) Berenice, oppidum matris Philadelphi nomine. *lib. 6. c. 29. p. m. 733.*

(*c*) *Elles ſont dans Charles Etienne.*

(*d*) Berenice Herodis Aſcalonitæ filia, Agrippæ fratris uxor.

(*A*) *Mais quelques-uns pretendent que ce Zêle &c.*] J'ai cité un long paſſage de François d'Amboiſe à la marge de cet article; en voici un encore plus long. *Pace* (*e*) *igitur Sancti Abbatis liceat dicere quod de eo auſus eſt Annalibus mandare ejus diſcipulus Claravallenſis quondam Monachus, demum Abbas Morimontanus Otho Epiſcopus Friſingenſis, Leopoldi Pii Marchionis Auſtriæ filius, Frederici I. Ænobarbi, cujus vitam ſcripſit, patruus, qui quamvis Abbatem ſuum in magna habuerit veneratione, tamen ſcribit eum ex Religionis Chriſtianæ fervore zelotypum, & ex habitudinali* (*ſic enim loquitur*) *manſuetudine quodammodo credulum, ut Magiſtros qui humanis rationibus & ſæculari ſapientiæ confidenter nimium inhærebant abhorreret, & de talibus ſiniſtrum quid recitanti facile aurem præberet, juxta illud Feſti,* τὰ πολλά γράμματα εἰς μανίαν περιτρέπει. *Quo fieri potuit ut ſibi in animum induxerit quædam eſſe dicta aut ſcripta ab Abælardo quæ non eſſent, aut quæ in pejorem partem accipi non deberent.*

(*B*) *Qu'elle accoucheroit d'un chien blanc.*] Elle s'apelloit Alethe: ſon mari, pere de Saint Bernard, portoit le nom de Teſſelin. *Cum mater Aletha uxor Teſſelini in utero geſtaret, ſomnio vidit præſagium futuri partus, catellum ſcilicet ſe parituram totum candidum, in dorſo ſubrufum & clarè latrantem* (*f*).

(*C*) *Vous aurez un fils . . . qui aboyera bien contre les ennemis de la foi.*] Continuons à citer François d'Amboiſe. (*g*) *Cui* (Alethæ) *de illo terriculamento anxiæ & ſciſcitanti reſpondit religio-*

ſus

(*e*) *Præfat. apologetica operibus Abælardi præfixa.*

(*f*) *Franc. Amboeſius in eadem præfatione ex Willelmo l. 1. vita Bernardi.*

(*g*) *Ibid. ex eodem.*

nard fit plus que ne portoit la prediction, car il aboya quelquefois * contre des ennemis chimeriques, contre des erreurs qui n'étoient ou que pures bagatelles, ou qu'une interpretation inique des paroles & des pensées d'autrui: & soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort, il savoit admirablement (D) donner l'allarme, & faire

* *Voyez ci-dessus l'article de Berenger, pag. 550. remarq. I.*

sus quidam vaticinii spiramine afflatus: optimi catuli mater eris qui Domus Dei custos futurus, validos pro ea contra inimicos fidei editurus est latratus. Il ne descend point à l'explication particuliere du blanc & du roux, comme font d'autres, qui disent (*a*) que la blancheur de ce chien signifioit que St. Bernard seroit doux & debonnaire envers les amis de la maison, c'est-à-dire envers les personnes pieuses; & que la rousseur du dos signifioit qu'il seroit sauvage & farouche envers les impies & les étrangers, & qu'il japperoit éternellement après eux: car c'est le propre d'un bon chien de caresser les amis & les domestiques de son maître, & de s'élever fierement contre l'étranger, par des abois continuels, & même par des morsures. *In peregrinos ferus & atrox eos cauda erecta continuis latratibus, imo morsibus interdum insectetur* (*b*). François d'Amboise laissant là cette distinction des deux couleurs, observe que Saint Bernard (*c*) confirma la prophetie, & n'épargna qui que ce soit. Il s'éleva contre Abelard, contre Arnaud de Bresse, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert Porretan &c. en un mot ce n'est point atteindre à son merite que de l'apeller simplement chien de meute, chien au grand collier, il faut en un certain sens le comparer à Nimrod, & dire qu'il étoit *un Grand Veneur devant l'Eternel* *.

(*a*) *Voyez Principius Cassius a Zesen, in cœlo Astronomico-poetico, pag. 256.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Firmavit vaticinium eventus, nec enim ulli peperc.it.

* *Voyez Genese X. 9.*

APLICATION d'une pensée de Ciceron touchant les chiens du Capitole aux depositaires de la verité.

Qu'il me soit permis de faire une digression sur le songe de la mere de St. Bernard. La pensée de celui qui l'expliqua fut heureuse, car enfin quel meilleur symbole de la vigilance peut-on trouver que le chien? Quelle image plus heureuse des combats livrez à l'erreur tant de vive voix que par écrit, que l'aboi d'un chien? Il faudroit seulement prendre bien garde de ne pousser pas trop loin la comparaison, veu qu'il ne se trouve que trop de gens dans tous les païs & dans tous les siecles, qui pour éviter le blâme de chiens muets aboyent à-propos & hors de propos, & mordent & dechirent tout ce qui ne leur plaît pas. Les chiens qu'on entretenoit à Rome pour la garde du Capitole étoient destinez à faire du bruit en cas qu'il vint des voleurs: à cause de cela on ne trouveroit pas étrange qu'ils aboyassent pendant la nuit, qui que ce fût qu'ils entendissent, car c'est une heure induë, qui autorise les soupçons, & qui empêche le discernement. On les laissoit donc aboyer, soit que ceux qu'ils entendoient venir fussent gens de bien, soit que ce fussent des voleurs: mais si en plein jour ces chiens eussent aboyé contre les personnes qui venoient au temple pour faire leurs devotions, on leur eût rompu les jambes. J'emprunte ceci d'un (*d*) ancien Romain, il est aisé d'en faire l'application. Le public vous entretient pour la garde de la verité; faites donc du bruit contre tout venant, si vous êtes assez ingenu pour vous comparer à un chien, qui dans les tenebres de la nuit ne peut discerner personne. Si vous êtes dans les tenebres ou à cause de vôtre incapacité, ou à cause que les passions vous offusquent le jugement, & si vous avez la bonne foi de reconoître la nuit qui vous environne, on doit vous faire grace & vous excuser; mais si vous pretendez à la qualité d'un grand Docteur qui n'agit que pour la gloire de Dieu, sans aucun motif de vengeance personnelle, & que neanmoins vous enveloppiez une infinité d honnêtes gens dans vos delations, dans vos libelles, dans vos denonciations, vous meritez d'être puni; vous êtes indigne de vôtre poste; vous etes un chien qui se ruë indifferemment sur les amis & sur les ennemis de la maison; ce qui ne peut causer que mille desordres. Vous êtes de ces dogues d'Angleterre dont le Jesuïte Maimbourg (*e*) fit une fois l'une des 4. parties de son Sermon. On a vu en Hollande depuis peu d'années je ne sai combien d'imprimez farcis de gemissemens, & d'extraits de lettres plaintives, * comme si une très-considerable partie des Ministres Refugiez avoient conspiré d'établir les plus abominables erreurs, par tout où ils étoient dispersez. Il s'est trouvé qu'au bout du compte on n'a su decouvrir un seul coupable, quelque peine qu'on se soit donnée. De tels chiens destituez de discernement devroient-ils demeurer impunis?

(*d*) Anseribus cibaria publice locantur, & canes aluntur in Capitolio ut significent si fures venerint. At fures internoscere non possunt, significant tamen, si qui noctu in Capitolium venerint: & quia id est suspiciosum, tametsi bestiæ sunt, tamen in eam partem potius peccant quæ est cautior. Quod si luce quoque canes latrent quum deos salutatum aliqui venerint, opinor iis crura suffringantur, quod acres sint etiam tum quum suspicio nulla sit. *Cicero pro Roscio Amerino, oper. t. 2. fol. m. 12. A.*

(*e*) *Voyez la preface de la defense de la Traduction de Mons, édition de Cologne 1668.*

* *Mr. l'Evéque de Meaux en a tiré de grans avantages dans ses Avertissemens. Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans mois de Mai 1692. pag. 409. & suiv.*

(D) *Il savoit admirablement donner l'allarme &c.*] Je ne fais que suivre pied à pied le Sieur d'Amboise, Auteur très-bon Catholique. Il remarque (*f*) que les lettres écrites par Saint Bernard aux Prelats de Rome & au Pape, étoient les plus propres du monde à les prevenir, & à les irriter contre Abelard; elles ne parloient que de sacrileges, que de lions, que de dragons. *Legite si placet librum quem dicit Theologiæ, legite & alium quem dicunt sententiarum ejus, necnon & illum qui inscribitur Scito teipsum, & animadvertite quantæ ibi silvescant segetes sacrilegiorum & errorum. . . Leonem evasimus, sed incidimus in draconem.* Il ne se contenta pas d'écrire en son nom, il dicta des lettres à l'Archevêque de Reims & à trois de ses Suffragans, par lesquelles ils demandoient les foudres de la Cour de Rome; & quand ils eurent obtenu la condamnation des propositions qu'ils avoient fournies au Pape, ils firent sonner cela comme un plein triomphe: quoi qu'au fond le Pape n'eût rien prononcé contre la personne d'Abelard. Leurs fanfares & leurs vacarmes empêcherent que la cause de l'accusé n'eût audience nulle part. Ils préoccuperent les esprits par tout. Ce sont les artifices ordinaires des Cabalistes; je ne dis pas que d'autres ne s'en soient jamais servis. *At* (*g*) *accusatores potentissimi tanquam albis equis triumfantes latum pæana cantarunt, victoriamque suam toto orbe disseminarunt; ita ut miser ille inauditus apud probos quamplurimos male audiret, & ejus exemplaria quæ Galliam Italiamque splendore collustrarant, tanquam horrendi criminis carmina vel voracibus rogis cremanda traderentur, vel in situ, squalore & cinere veterum bibliothecarum latitantia putrescerent.*

(*f*) *In præfatione Apologetica pro Abælardo.*

(*g*) *Amboesius in eadem præfat.*

faire retentir le tonnerre de ses triomphes. Il fut plus heureux à exterminer les heterodoxes, qu'à ruïner les infideles, & cependant il attaqua ces derniers non seulement avec les armes ordinaires de son éloquence, mais aussi avec les armes extraordinaires de la prophetie. Il grossit par ce moyen les troupes de la Croisade plus que l'on ne sauroit dire, mais toutes les belles promesses dont il les avoit repuës s'en allerent en fumée; & lors qu'on voulut se plaindre qu'il avoit mené à la boucherie sans sortir de son païs une infinité de Chretiens, il en fut quitte pour dire (*E*) que les pechez des Croisez avoient empêché l'effet de ses propheties. Il n'y a point d'imposteur qui ne se puisse cacher derriere ce retranchement. St. Bernard a été canonisé: c'est un des grans Saints de la Communion Romaine, & on pretend qu'il a fait une infinité de miracles soit pendant sa vie, soit après sa mort. La meilleure edition que nous ayons de ses Oeuvres est celle de 1690. c'est la seconde que le savant Pere Mabillon a eu soin de procurer. Les Journalistes de Leipsic * en ont parlé fort exactement: elle est accompagnée de plusieurs doctes prefaces. Il y en a une où l'on reconoît que St. Bernard a enseigné que l'ame des bienheureux est reçuë au ciel & dans la societé des Anges dès qu'elle est separée du corps, mais qu'elle jouït seulement de la vuë de l'humanité de JESUS-CHRIST, & non de la vuë de Dieu. β

** In Sect. II. Supplementorum, pag. 556.*

β Notez que St. Bernard se mit une fois dans l'eau jusques au cou pour se delivrer de la tentation où la vuë d'une femme l'avoit induit. Bern. in vit. l. 1. c. 3. apud Lyserum tract. de polygam. pag. 130.

BEROALDE (MATTHIEU †) nâtif de Paris, enseignoit la langue Hebraïque à Orleans en l'année 1565. Ceux de la Rochelle lui offrirent de l'emploi dans leur College l'an 1571 ‡. Je croi qu'il ne l'accepta point. Il étoit dans Sancerre lors que le Marechal de la Châtre l'assiegea peu après la Saint Barthelemi, & il rendit de grans services aux habitans par ses (*A*) bons & courageux conseils. Au sortir de Sancerre il se retira à Sedan, & y fit des leçons sur l'Histoire. Tout le monde ne fut point édifié (*B*) de la maniere dont on pretend qu'il par-

Bbbb la

† Le P. Theophile Raynaud lui donne mal le nom de Michel, De malis ac bonis libris pag. 166. & in Theol. nat. p. 66. *Thomasius ne devoit pas douter que ce ne fût une faute,* de Plagio liter. p. 189.

‡ Colomes. Gall. Orient. pag. 45.

(*E*) *Il en fut quitte pour dire que les pechez.*] C'est dans le vrai tout le centre de son Manifeste; (*a*) car s'il allegue l'exemple de Moïse afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il pretendoit que les membres de la Croisade ne s'étoient pas moins souillez de crimes que les Enfans d'Israël, & qu'ainsi les uns & les autres avoient detourné l'effet des promesses. Voyez ce qu'a pensé là-dessus un Philosophe (*b*) moderne.

(*A*) *Par ses bons & courageux conseils.*] D'Aubigné le remarque en deux endroits. Les Sancerrois, dit-il, (*c*) *composerent aussi un conseil où sur tout ils se trouverent très-bien de Beroalde, autrefois lecteur en Hebrieu à Orleans. Celui là accompagna de courage ses conseils. . . . Les* (*d*) *assiegez fort étonnez de ces nouvelles eurent besoing de leurs Pasteurs pour les soutenir: mais sur tout des sages & courageux advis de Beroalde, selon lesquels ils resolurent en leurs conseils de soutenir toute infirmité, & que ceux qui n'y consentiroient seroient jettez par dessus les murailles.*

(*B*) *Ne fut point édifié de la maniere dont on pretend qu'il parla de François I.*] Un Ministre qui étoit alors à Sedan, & qui depuis abjura sa Religion, a fait imprimer ce que l'on va lire. „Il est (*e*) à notter que Matthieu Beroald hom„me docte entr'eux, & de leurs Professeurs, „sorty de Sanxerre, & retiré à Sedan, fut prié „par le president la Louëtte & quelques autres, „de faire quelques leçons: ce qu'il fit au lieu „même où on prêche, & exposa une Chrono„logie qu'il disoit avoir faicte. Or venu au Roi „François premier de ce nom, Prince de très„heureuse & louable memoire, & lequel à bon „droict nous devons nommer Pere des lettres, „& restaurateur des bonnes sciences en ce „Royaume de France, bien qu'on ne sçauroit „assez priser, duquel puis après s'est sentie „toute l'Europe: étant, di-je, venu au Regne „de ce grand & tant vertueux Prince, il parla „de lui & de sa très-illustre & très-Chrêtienne „posterité tant impudemment, & avec telle „irreverence, que je ne sçache cœur respirant „l'air de la France, qui ne s'en fût scandalizé. „Le President, le Baillif, & autres justiciers, „& tous les Ministres residents lors à Sedan „étoient presens: que s'ils eussent eu le cœur „tant soit peu Chrêtien & François, & non in„grat du bien receu par le moyen des lettres, que „ce bon Prince a fait revivre, il est certain qu'ils „s'en fussent formalisez autant que moy: & „n'eussent toleré un tel homme. Pour le moins „le President & autres qui avoient authorité en „la ville en eussent adverty le Seigneur du lieu: „lequel (selon qu'il étoit affectionné au bien de „cette Couronne, & service du Roy) l'eût, „je m'asseure, châtié selon son merite. Mais „cela fut couvert. J'en parlay moy même au „President luy remontrant quelques autres fau„tes, que le dit Berold avoit fait en Chrono„logie, & l'exhortay par l'obeyssance que nous „devons tous à nos Princes, & pour l'honneur „de nôtre nation, & pour leur seureté même, „d'en faire son devoir: lequel me repondit assez „froidement, qu'il eût bien voulu que cela n'eut „point été dit, & que c'étoit à la verité une „imprudence. Cependant il fit son rapport de „ma remontrance: qui fut cause d'âprir d'a„vantage leur aigreur contre moy, sans tou„tes fois en rien manifester en apparance, si„non quelques œillades de travers: mais ils „cherchoient occasion.„ Je consens que l'on tienne ce discours pour suspect de fausseté autant qu'on voudra, & s'il est faux, tant mieux pour ce Dictionaire, qui doit principalement contenir les mensonges des autres livres. Ce qui soit dit à l'égard de cent sortes de passages qu'on pourra citer.

(*a*) *Lisez l'Histoire des Croisades par le P. Maimbourg l. 4. pag. 39. & suiv. du 2. tome édit. de Hollande.*

(*b*) *L'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes, pag.* 779. 780.

(*c*) *Tom. 2. liv. 1. ch. 9. pag.* 578. *ad ann.* 1572.

(*d*) *Ibid. chap. 12. pag.* 599. 600.

(*e*) *Defense de Matthieu de Launoy & d'Henri Pennetier n'agueres Ministres &c. pag. 32. Ce livre fut imprimé à Paris l'an* 1577.

la de François I. dans ses leçons. Je ne ne sai pas bien en quel tems il fut (*C*) Ministre de Geneve, mais on ne peut douter qu'il ne l'ait été; & puis qu'il y enseignoit la Philosophie * l'an 1576. on peut croire qu'il y exerçoit alors le ministere. Il publia un livre de Chronologie l'an 1575. où il y a sans doute beaucoup de savoir, mais au fond très-peu de solidité. A force de vouloir faire honneur à l'Ecriture, il s'embarrasse dans des labyrinthes dont il ne sauroit se tirer. Il pretend qu'il ne faut suivre d'autre guide dans la doctrine des tems que les Ecrits inspirez (*D*) de Dieu. Scaliger à montré clairement la nullité de cette hypothese, mais il s'est trop emporté contre l'Auteur. Mr. Moreri s'avance trop quand il assûre qu'outre la Chronologie Latine *on vit divers Ouvrages de la façon* de Beroalde, & qu'il *mourut vers l'an 1575. ou 76.* La Croix du Maine qu'il cite ne lui a point donné droit d'assûrer cela. Tout ce qu'on peut recueillir de la Croix du Maine, est que Beroalde n'étoit plus en vie l'an 1584.

BEROALDE (FRANÇOIS) Sieur de Verville, fils du precedent, nâquit à Paris (*E*) le 28. d'Avril 1558 †. Il avoit de l'érudition & du genie, mais il ne choisit pas des matieres qui fussent propres à perfectionner ses dons naturels. Il s'amusa à traduire ‡ le songe de Polyphile, & puis à faire un Ouvrage de pareille trempe; ce fut *le voyage des Princes fortunez*, il l'apelle *steganographique*. Il fit plusieurs autres livres de Chymie, & plusieurs (*F*) manieres ‡ de Roman fort capables d'ennuyer, & qui ne valent gueres mieux que les Ecrits de Nerveze, & du Sieur des Escuteaux. Il eut mieux fait peut-être de continuër à s'exercer sur les matieres par où il se mit au monde. Dès l'âge de 22. ans il publia des commentaires β sur les Mechaniques de Jaques Besson. Mais à peine eut-il tenté fortune par cette porte, qu'il courut après la Pierre philosophale. On vit sortir de dessous la presse en l'année 1583. γ ses *apprehensions spirituelles, poëmes, & autres œuvres philosophiques avec les recherches de la Pierre philosophale.* L'année d'après il fit imprimer un poëme intitulé δ *l'idée de la republique.*

BERQUIN (LOUÏS DE) Gentilhomme du païs d'Artois, fut brûlé pour la Religion à Paris le 22. (*A*) d'Avril 1529. Il étoit Seigneur θ d'un village dont

* *Voyez la remarque C.*

† *La Croix du Maine, pag.* 480.

‡ *Sorel, Biblioth. Franc. pag.* 173.

‡ *Id. pag.* 177. & 256.

β *Imprimez à Lion en* 1580. & 1581 *la Croix du Maine, pag.* 91.

γ *La Croix du Maine, pag.* 92.

δ *Idem pag.* 480.

θ *Erasmus epist.* 4. *l.* 24. *pag.* 1278.

(*C*) *En quel tems il fut Ministre de Geneve.*] Theodore de Beze ne le marque pas; il se contente de donner à Beroalde la qualité de son collegue en l'Eglise, ce qui emporte, comme le remarque tres-bien Mr. Colomiez (*a*), que Beroalde a exercé le ministere à Geneve. Il y a enseigné aussi la Philosophie, comme l'observe le même Mr. Colomiez (*b*), & comme on le peut prouver par une épitre * Dedicatoire. Voici les propres termes de Theodore de Beze (*c*); *Aliam igitur rursus rationem iniit vir beatæ memoriæ, & meus superioribus annis in hac Ecclesia collega, Beroaldus.* Je croi que Beroalde alla professer à Geneve après avoir été à Sedan. *Il lisoit avec grand aplaudissement* dit Scaliger (*d*), *& étoit admiré à Sedan & à Geneve où il y avoit de grans personnages.*

(*D*) *D'autre guide. . . . que les Ecrits inspirez de Dieu.*] En consequence de cette maxime il a effacé du Catalogue des Rois de Perse, Cambyse, & Darius fils d'Hystaspe, car, dit-il, (*e*) ces noms-là ne paroissent nulle part dans l'Ecriture, *quæ nomina quia nunquam exstant in scriptura à nobis sunt prætermissa.* Vossius pretend qu'il se trompe quant au fait, & que s'il avoit raison à cet égard, il ne laisseroit pas d'être très-blamable de nier l'existence de ces Rois, sous pretexte que l'Ecriture n'en auroit point fait mention. Scaliger traite de fanatique & de prophetique (en prenant ce dernier mot dans un sens odieux) cette maniere d'expliquer les tems, & il soutient que si les Auteurs profanes n'eussent point fourni de lumieres, on n'eût jamais pu debrouiller la Chronologie de l'Ecriture. *Actum (f) erat de Chronologia sacra absque exoticis monumentis foret.* Il apelle Pareus *Hierophantam Beroaldinum.*

(*a*) *Gallia Orient. pag.* 46.

(*b*) *Ibid. pag* 45.

* *Celle de Lambert Daneau au devant du traitté des heresies: elle marque qu'en* 1576. *Matthieu Beroalde enseignoit la Philosophie à Geneve.*

(*c*) *In acta Apostol. c.* 13. *v.* 20. *où il s'agit des* 450. *ans qui s'écoulerent depuis Josué jusqu'à Samuel.*

(*d*) *In Scaligeranis.*

(*e*) *Lib.* 3. *Chron. c.* 8. *apud Vossium de Scient. Mathem. pag.* 233.

(*f*) *In elencho Chronol. prophetica pag.* 5. *apud Vossium, ibid.*

(*E*) *Nâquit à Paris.*] Mr. de Marolles (*g*) le doit donc rayer de la liste qu'il a donnée des illustres Tourangeaux.

(*F*) *Plusieurs manieres de Roman fort capables d'ennuyer.*] C'est lui qui a fait *les Avantures de Floride, le Cabinet de Minerve, la Pucelle d'Orleans, l'Histoire d'Herodias,* „ & d'autres Ouvrages (*h*) où il introduisoit des Seigneurs & „ des Dames qui couroient diverses fortunes: „ mais leurs entretiens n'estoient pas fort subtils, & ce qu'on doit estimer là dedans, ce „ sont les sentimens d'honneur & de vertu qui „ sont les plus beaux du monde, avec quantité „ de secrets de la Nature & de l'art par le „ moyen desquels plusieurs choses extraordinaires se font, au lieu que les anciens Romans „ rapportoient tout à la Magie faute d'invention „ & de doctrine. „

(*A*) *Le 22. d'Avril* 1529.] Nous avons une preuve de cette Chronologie dans une lettre (*i*) d'Erasme datée du 1. de Juillet 1529. elle contient une relation assez ample de la vie & de la mort de Louïs de Berquin. On y marque expressément qu'il avoit été brûlé *decimo Calend. Majas.* Cette preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit pas une autre lettre d'Erasme où le supplice de Berquin (*k*) est placé sous le 17. d'Avril, *XV. Calend. Majas.* Cette lettre est datée du 9. de Mai 1529. Tout ce que peut faire Erasme c'est de nous fixer au mois d'Avril 1529. il faut prendre les autres varietez pour des meprises. Mezerai (*l*) se trompe à l'année, & peut-être aussi au jour; il assûre qu'on brûla Berquin le 21. d'Avril de l'an 1528. Jean Crepin dans ses Actes des Martyrs met la mort de celui-ci au mois de Mai en general 1529. Theodore de Beze la met (*m*) au 10. de Novembre

(*g*) *Memoires, pag.* 255.

(*h*) *Sorel, Biblioth. Franc. pag.* 177.

(*i*) *La* 4. *du* 24. *livre pag.* 1277.

(*k*) *C'est la* 48. *du* 30. *livre.*

(*l*) *Dans le discours touchant l'Eglise à la fin de la vie de Henri IV.*

(*m*) *La nuit suivante,* dit-il, *qui fut la veille de Saint Martin, les bleds gelerent en France, dont s'ensuivit famine & peste en plusieurs endroits.* Hist. Ecclesiast. l. 1. p. 8.

dont il portoit le nom; & il fut consideré à la Cour de France, & honoré du titre * de Conseiller du Roi. C'étoit un † homme de bonnes mœurs, & qui prattiquoit regulierement les preceptes de l'Eglise. Il étoit laïque & garçon, neanmoins il ne s'éleva contre lui aucune sorte de medisance par raport à la chasteté. Erasme à qui des gens non suspects avoient apris ces sortes de particularitez ajoûte ‡, qu'ils lui avoient aussi apris que Berquin abhorroit le Lutheranisme, & ⸸ que le grand crime qu'on trouvoit en lui étoit qu'il faisoit profession ouverte de haïr les Theologiens chagrins & bourrus, & les Moines qui n'avoient pas moins de ferocité que d'ignorance. Il disoit beaucoup de mal d'eux tout ouvertement & sans façon. Ce fut l'acheminement à une guerre sanglante, qui commença par le demêlé qu'il eut (*B*) avec l'un β des plus ardens Inquisiteurs de ce tems-là. On ne tarda guere à le deferer comme heretique: on tira d'un livre qu'il avoit donné au public certaines propositions, & là-dessus il fut constitué prisonnier; mais les Juges ne trouvant (*C*) point de crime en lui le renvoyerent absous. Les delateurs pretendirent qu'il n'avoit évité la peine que par l'autorité royale; pour lui il pretendit ne devoir rien qu'à la justice de sa cause, & ne se menagea pas plus qu'auparavant. Il mit en François (*D*) quelques-uns des livres d'Erasme, & y ajoûta du sien quelque chose. Tout aussi-tôt Noel Beda & ses Emissaires se remirent en campagne, firent quantité d'extraits de ces livres, & les ayant deferez comme des erreurs pernicieuses, furent cause que l'Auteur fut renvoyé en prison. La cause jugée, il y eut des Moines qui allerent lui pro-

* *Idem epist.* 44. *l.* 30. *pag.* 1931.

† *Idem epist.* 4. *l.* 24.

‡ *Ibid. pag.* 1279.

⸸ Hoc ajebant in eo crimen esse gravissimum quod ingenuè præ se ferebat odium in morosos quosdam theologos ac monachos non minus feroces quam stolidos. In hos palam debacchabatur, nec stomachum suum dissimulare poterat. *Ibid.*

β *Guilhelmus Quernus*, ou *à Quercu*.

vembre de la même année dans son Histoire Ecclesiastique, & à (*a*) l'onziéme de Novembre dans ses *Icones*. Sponde (*b*) le convainc d'erreur manifestement par la 4. lettre du 24. livre d'Erasme, qui étant datée du 1. de Juillet 1529. parle du suplice de Berquin; mais il se trompe ensuite visiblement lors qu'il donne la raison pour laquelle il s'imagine que Theodore de Beze a falsifié cette date. Il pretend que la falsification a été faite afin de rendre plus vraisemblable ce qu'on vouloit dire sur les jugemens de Dieu. Beze (*c*) debite que le Ciel se declara pour Berquin, & qu'il cassa l'arrêt des Juges, puis que la nuit suivante le froid gâta les blés par tout le Royaume, d'où sortit une grande famine & une grande mortalité. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien critiquer Beze sur cet article; car 1. c'est disposer de la providence particuliere de Dieu avec un peu trop de temerité, que de dire que les fleaux qui desolent tout un grand Royaume sont la vengeance de la mort injuste d'un homme. En 2. lieu le froid ne peut guere nuire aux blés le 10. ou l'11. de Novembre. On seme alors presque dans tout le Royaume, & pour le moins est-il fort certain qu'une bonne partie de ce que l'on a semé est hors de prise en ce tems-là. De sorte que si Beze avoit voulu falsifier de dessein premedité, il se fût bien donné garde de choisir la veille ou le jour de Saint Martin. Le tems veritable marqué par Erasme étoit mille fois plus propre à sa reflexion: le froid peut nuire aux biens de la terre sur la fin d'Avril. Voilà par où Mr. de Sponde pouvoit renverser la moralité de Theodore de Beze. S'il l'avoit critiquée par ma premiere consideration, il se fût desarmé luimême, car il est aussi accoutumé qu'un autre à dire que tels & tels maux sont arrivez en punition de ceci ou de cela. Un (*d*) de ceux qui écrivirent contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg remarque, que Berquin fut executé *le* 22. *Mars veille de St. Martin Pape en la place Maubert.* Ce qu'il ajoûte du Docteur Merlin, & que je raporterai ci-dessous (*e*), me persuade qu'il n'a fait que copier Beze, si ce n'est qu'il a pris garde que le mois de Novembre n'étant pas un tems où les blés puissent être endommagez du froid, il a cherché une autre veille de St. Martin.

(*B*) *Demêlé qu'il eut avec l'un des plus ardens Inquisiteurs.*] Berquin n'étoit nullement poltron; il faloit qu'il eût beaucoup de courage, puis qu'il ne craignoit ni un *Aquercu*, ni un Noel *Beda*. Il osoit & se defendre contre eux, & les attaquer: Beze (*f*) l'en louë. *Adfuit autem animi tanta generositas, ut maxime omnium tunc metuendos crabrones in ipsis eorum cavis, Bedam videlicet & à Quercu (de quibus scripserat procul illos configens Erasmus, Lutetiæ Betam sapere & Quercum concionari) Mataeologorum ejus seculi principes, in ipso eorum sterquilinio sit ausus non modò utcunque lacessere, sed impietatis etiam accusatos non unius anni certamine tum voce tum scriptis strenuè exercere.* Voici ce que dit Erasme (*g*) touchant le procés où Berquin fut l'aggresseur. *Non enim solùm promittebat sibi absolutionem, verumetiam victoriam esse in manibus, sed malle seriùs aliquanto finiri causam, quo magnificentiùs triumpharet. Jamque mutatis vicibus, ipsam facultatem sacratissimam, monachos &* Beddaicos *reos peragebat impietatis. Nam quadam arcana deprehenderat in illorum actis.*

(*C*) *Les Juges . . . le renvoyerent absous.*] On l'accusoit de condamner la coutume qu'ont les Predicateurs d'invoquer la Sainte Vierge, au lieu d'invoquer le Saint Esprit. On disoit qu'il n'aprouvoit pas que la Sainte Vierge fût apellée *fontaine de grace*, & que dans le cantique du soir on la nommât nôtre esperance & nôtre vie. Cela, disoit-il, convient beaucoup mieux à JESUS-CHRIST, & l'Ecriture ne favorise point l'usage moderne. Voilà les (*h*) vetilles pour lesquelles il fut conduit en prison, & mis en danger d'être traité comme un heretique. Je m'étonne moins qu'Erasme apelle cela des vetilles, que de voir Berquin renvoyé absous sur de telles opinions.

(*D*) *Mit en François quelques-uns des livres d'Erasme.*] Entre autres (*i*) le Panegyrique du mariage, le Manuel du soldat Chretien, (*k*) la complainte de la paix.

(*a*) Frugibus nocte postinteritum illius proxima (qui fuit undecimus dies Novembris anno Domini 1529.) in tota Gallia frigore perustis, & gravissima tum fame tum etiam peste consequuta.

(*b*) *Annal. ad ann.* 1529. *n.* 14.

(*c*) Judicium sententia veluti cœlitus rescissa triumpharit, frugibus nocte &c. *in Iconib.*

(*d*) *Rocolles. Hist. verit. du Calvinisme, pag.* 217.

(*e*) *Dans la remarque H.*

(*f*) *In Iconibus.*

(*g*) *Ubi supra, pag.* 1280.

(*h*) Ob hujusmodi nænias ductus est in carcerem, reus hæreseos periclitatus est. At Judices ubi viderunt causam esse nullius momenti absolverunt hominem. *Erasmus ibid.*

(*i*) *Idem epist.* 91. *l.* 19. *p.* 923.

(*k*) *Idem epist.* 4. *l.* 24.

noncer la sentence definitive qu'on avoit renduë contre lui. Elle portoit que ses livres seroient brûlez, qu'il retracteroit ses erreurs, qu'il se soumettoit aux satisfactions qu'on lui prescriroit, & que s'il refusoit de le faire il seroit brûlé. Comme c'étoit un esprit roide & intrepide, il ne se soumit à rien, & apparemment on l'auroit envoyé au feu, s'il n'y eût eu quelques Juges qui s'apercevant de l'excessive animosité des delateurs, firent en sorte que l'affaire fut examinée de nouveau. Plusieurs croyent qu'à la recommandation de Madame la Regente mere de François I. on donna ce tour à la cause afin de sauver Berquin. Sur ces entrefaites François I. revint d'Espagne, & sachant le peril où étoit son Conseiller entre les griffes de la faction de Beda, il écrivit au Parlement de prendre bien garde à ce qu'on feroit, & qu'il vouloit conoître lui-même de la cause de Louïs de Berquin. Quelque tems après on élargit ce prisonnier: cela lui enfla de telle sorte le courage, qu'il eut bien la hardiesse de se porter * pour accusateur contre ses propres accusateurs: il leur intenta un procés d'irreligion, & il se flatta de remporter pleine victoire †. S'il avoit suivi les conseils judicieux d'Erasme, il auroit compté (*E*) pour un grand triomphe de n'être pas opprimé par ces gens-là, & n'eût point conçu l'esperance de les mettre à la raison. Mais si d'un côté il se trouva mal d'oser resister en face à ceux avec qui Erasme, pour de (*F*) très-bonnes raisons, lui conseilloit de n'avoir jamais à faire, ce fut de l'autre un grand avantage pour lui, puis qu'en devenant la victime de leur haine, il se procura la couronne du martyre. Il fut mis pour la troisiéme fois en prison; l'arrêt (*G*) rendu contre lui ‡ le condamnoit à faire amende honorable de ses erreurs, & à une prison perpetuelle. Il ne voulut point aquiescer à ce jugement: il eût reconu par là que ses sentimens étoient erronez; il fut donc condamné comme un heretique opiniâtre à être étranglé en ⊥ Greve β & puis brûlé. Il souffrit la mort avec une extrême constance. Il étoit âgé d'environ 40. ans. On dit que le Moine qui l'accompagna sur l'échaffaut, declara qu'il avoit remarqué en lui quelques signes (*H*) d'abjuration; mais

* *Voyez la remarque B & E.*

† *Tiré de la 4. lettre du 24. livre d'Erasme. Voyez une relation plus exacte de ce procés dans une lettre de Berquin à Erasme datée de Paris le 17. d'Avril 1526. & publiée par Jean Fechtius in Historiæ Ecclesiast. supplemento pag. 874.*

‡ *Voyez les Acta Martyrum recueillis par Jean Crepin, pag. 211. edit. 1556.*

⊥ *Beze* Hist. Eccles. p. 7. *dit* à la place Maubert, *& se trompe.*

β *Ibid. & fuse apud Erasmum ubi supra, pag.* 1278.

(E) *Il auroit compté pour un grand triomphe de n'être pas opprimé par ces gens-là.*] Peu de gens d'esprit, peu de gens accoutumez à reflêchir sur ce qu'ils voyent, & sur ce qu'ils lisent penseront à la conduite de Berquin, sans lui apliquer la fable du loup & de la gruë. Il ne se contentoit pas d'être échappé des mains de ses delateurs, il vouloit pour recompense de ses combats, le prix & l'honneur de la victoire: n'est-ce pas imiter la gruë qui demandoit recompense (*a*) après avoir retiré son cou sain & sauf d'un passage très-dangereux? Voyez en marge quelques vers d'Horace (*b*) très-aplicables à Berquin.

(F) *Erasme pour de très-bonnes raisons.*] Il n'avoit jamais vu Berquin, il en avoit seulement reçu des lettres; & comme il craignoit d'être mêlé dans les procés qu'on faisoit aux Novateurs, il n'étoit guere content de voir dans un même livre (*c*) ses pensées avec celles de Berquin, & il exhortoit celui-ci à se tenir en repos, ou du moins à ne le commettre pas. Jamais vos adversaires, lui dit-il, n'avouëront le crime dont vous les accusez; songez que Beda est une hydre à plusieurs têtes, vous avez à faire à un ennemi immortel; une Faculté, une Communauté ne meurt jamais; ne vous fiez point à la protection du Prince. La faveur des Rois est changeante, un delateur les preoccupe; la crainte qu'ils ont des gens d'Eglise, & le desir de n'être plus fatiguez de leurs importunes sollicitations, les contraint à leur accorder ce qu'ils demandent. Citons le Latin, on y verra s'il vient d'un bon peintre. *Crebris* (*d*) *epistolis hortatus sum, ut vel arte quâpiam semet extricaret à causa, putà curarent amici, ut prætextu regiæ legationis longius proficisceretur: fortassis Theologos passuros ut causa tempore evanesceret, nunquam passuros ut impietatis crimen, quod illis objiciebat, agnoscerent. Etiam atque etiam cogitaret qualis excetra esset* Bedda, *quotque capitibus efflaret venenum: Tum expenderet sibi cum immortali adversario rem esse; facultas enim non moritur: simul illud cogitaret, qui cum tribus monachis belligeratur, eum cum multis phalangibus habere rem, non solum opulentis ac potentibus, verum etiam improbissimis, & in omni malarum artium genere instructis. Illos non conquieturos, donec ei procurâssent exitium, etiamsi causam haberet meliorem quàm habuit* Christus, *neque plus satis fideret Regis præsidio. Principum enim favores esse temporarios, ac delatorum artibus facilè in diversum trahi illorum affectus. Postremò, ut nihil horum accidat, magnos etiam Principes vel delassari talium improbitate, vel metu nonnunquam cogi, ut cedant.*

(*a*) Ingrata es, inquit, ore quæ nostro caput Incolume abstuleris, & mercedem postulas. *Phædr. fab.* 8. *l.* 1.

(*b*) Cervi luporum præda rapacium Sectamur ultro, quos opimus Fallere & effugere est triumphus. *Od.* 4. *l.* 4.

(*c*) *Berquin traduisit en François quelques Ouvrages d'Erasme, & y joignit quelque chose de son cru.*

(*d*) *Epist.* 4. *l.* 24. *pag.* 1280.

(G) *L'arrêt rendu contre lui le condamnoit.*] J'ai suivi les *Acta martyrum* de Jean Crepin, mais je remarquerai ici les differences des relations. Beze ne parle point d'amende honorable, & il dit que les livres de Berquin devoient être jettez au feu en presence de l'Auteur, ce que Crepin ne remarque pas. Erasme (*e*) raporte 4. chefs de peine; les livres devoient être brûlez; l'Auteur se devoit retracter; on lui devoit percer la langue, & le laisser en prison toute sa vie. Beze & Crepin n'ont pas oublié ce dernier chef. Erasme ajoûte que la cause fut jugée par 12. Commissaires; que Budé (*f*) qui étoit l'un d'eux exhorta fortement Berquin avant la condamnation à se retracter; que Berquin ayant ouï la sentence en apella (*g*) au Roi & au Pape, & que les Juges indignez de ce terme d'appellation, condamnerent l'apellant au feu dès le lendemain. Erasme raporte tout cela sur un ouï-dire.

(H) *Qu'il avoit remarqué en lui quelques signes d'abjuration.*] Un homme (*h*) qu'Erasme croit digne

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Rocolles*, Hist. verit. du Calvinisme p. 216. *dit que Budée grand ami de Berquin fit tout son possible pour le sauver.*

(*g*) *Ibid. & epist.* 17. *l.* 27. *pag.* 1522. *epist.* 48. *l.* 30. *pag.* 1937.

(*h*) *Nommé Montius.*

mais voyez (*I*) ce qu'Erasme a dit là-dessus. Theodore de Beze * croyoit que Berquin eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, si François I. avoit fait pour lui ce que fit le Duc de Saxe pour Luther. Il est sûr que c'étoit un habile homme, & un homme de courage. Nicolas Berauld étoit un de ses meilleurs amis, comme l'assûre Badius Ascensius en leur dediant les Oeuvres de Politien.

* In Iconibus.

BERTELIER (PHILIBERT) Greffier de la Justice inferieure de Geneve sa patrie, n'auroit point de place dans ce Dictionaire, si son article n'étoit propre à être le suplément † d'un autre, & une decharge de l'article de Calvin qui apparemment sera bien long. Ce Bertelier vivoit au milieu du XVI. siecle. Il ne s'est fait conoître que par de mauvaises actions: mais comme il en fit une qui donna beaucoup de joye aux Controversistes, parce qu'elle leur fournissoit une ample matiere de dechirer la memoire de Calvin, il se mit en état d'être cité comme quelque chose, & de faire figure dans des ‡ Ecrits d'importance. Cette action fut qu'il supposa que la Republique de Geneve l'avoit envoyé à Noyon, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant les mœurs & la vie de Jean Calvin, & qu'ayant executé cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de sodomie, & qu'à la priere de l'Evêque on commua la peine du feu en celle de la fleur de lis. Il se vanta d'avoir un Acte signé de Notaire, qui faisoit foi de ce procés & de cette condamnation. Bolsec ⊥ assûre que lui & bien d'autres ont vu cet Acte; & voilà le fondement de l'horrible accusation qui a couru par tant de bouches, & qui a été inserée dans une infinité de livres. La question de fait si Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non-conformité, se reduit de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de Bolsec, qui assûre qu'il a vu l'Acte que Bertelier raporta de la ville de Noyon. On verra dans l'article de Bolsec que son temoignage ne vaut rien, dans les choses qui sont à la charge de Calvin. Celui de Bertelier ne sauroit être meilleur; car ce fut un homme de mauvaise vie, & contre lequel il y eut (*A*) sentence de mort; & qui après tout n'avoit point eu à Geneve de plus

† De celui de Jerôme Bolsec.

‡ Voyez la remarque D.

⊥ Dans l'Histoire de Calvin publiée l'an 1577.

digne de foi lui écrivit, qu'il demanda à ce Moine si Berquin avoit reconu ses erreurs en rendant le dernier soupir, & que le Moine lui repondit qu'ouï, & assûra qu'il ne faisoit aucun doute que l'ame de Berquin ne fût au sejour des bienheureux. L'ami d'Erasme assista de près à l'execution, & lui en rendit un fidele compte. Il lui aprit que personne n'avoit pu entendre le discours que Berquin avoit fait au peuple, le bruit que les Archers firent tout exprès en fut la cause: personne ne cria *Jesus* quand on étrangla le patient, & neanmoins cela se pratique envers les sacrileges & les parricides (*a*). Si ce que Theodore de Beze raporte étoit vrai, nous le verrions infailliblement dans la relation d'Erasme: son ami n'auroit eu garde de se taire sur cela. Beze (*b*) raporte *que le Docteur Merlin alors Penitencier de Paris qui l'avoit conduit au suplice, fut contraint de dire tout haut devant le peuple après sa mort, au grand regret de ses accusateurs & juges, qu'il y avoit peut-être plus de cent ans qu'homme n'étoit mort meilleur Chrêtien que Berquin.* Il y a quelque aparence que Beze aprit ensuite la fausseté de cela; car s'il avoit cru le fait, pourquoi ne l'auroit-il point mis dans ses *Icones?* Il est certain que dans ces rencontres il court cent fraudes pieuses dont un Historien se doit defier.

(*a*) Ex Erasmo ubi supra pag 1277 1278.

(*b*) Hist. Ecclesiast. l. 1. p. 8.

(*I*) *Voyez ce qu'Erasme a dit là-dessus.*] Il a declaré tout franc qu'il croit que le Franciscain, qui accompagna Berquin sur l'échaffaut, dit un mensonge: c'est toûjours leur coutume, dit-il, en pareil cas. Ces fraudes pieuses leur servent à se maintenir dans la gloire d'avoir vengé la Religion, & à justifier dans l'esprit des peuples ceux qui ont accusé & condamné les heretiques brûlez. *At ego* (*c*) Franciscani *dictis nihil habeo fidei, præsertim quum hoc sit istis solenne, post exstinctum hominem spargere rumores, quòd in incendio ceciner it palinodiam, quo simul & vindicatæ religionis laudem auferant, & multitudinis invidiam calumniæque suspicionem effugiant.* Il savoit d'original quelques-unes de ces fraudes pratiquées à Bruxelles, & il les raporte en peu de mots. Si les peuples étoient raisonnables, ils seroient à craindre à ces sortes de delateurs & de Juges; car enfin que peut-on concevoir de plus affreux, quand on l'examine sans prejugé, que de se representer un homme condamné aux flâmes, parce qu'il ne veut pas violer la foi qu'il a jurée au vrai Dieu? Mais bien loin que cela donnât quelque crainte aux auteurs de ces suplices, qu'au contraire ils en devenoient plus insolens; car ils esperoient de se rendre plus redoutables. Ce fut l'un des mauvais endroits qu'Erasme (*d*) trouva dans le suplice du pauvre Berquin.

(*c*) Ubi supra pag. 1278.

(*d*) Periculum est ne Beddis sua sponte plus satis insanientibus nimium accedat animorum. Epist. 4. l. 24. pag. 1262.

(*A*) *Et contre lequel il y eut sentence de mort.*] Mr. Drelincourt Ministre de Charenton me fournit une preuve de ce fait, contre laquelle la chicane des plus determinez Sophistes qui soient au monde ne feroit que blanchir. Il a inseré dans un (*e*) livre imprimé à Geneve avec le privilege de la Seigneurie, l'extrait d'une lettre qu'il avoit reçuë de Mr. Lullin, Conseiller & ancien Syndic de Geneve, or voici ce que porte cet (*f*) extrait.

„Je ne veux pas cependant refuser à vôtre „contentement particulier, ce que j'ai apris, & „que je puis vous assûrer que j'ai lu, & que „je viens de lire dans les anciens Regîtres de „nôtre Conseil: où j'ai trouvé que le nommé „Phili-

(*e*) Il a pour titre, La Defense de Calvin, & fut imprimé l'an 1667. in 8.

(*f*) Defense de Calvin. pag. 148.

plus inexorable (*B*) partie que Calvin. Mais pour detruire cette accuſation, il n'eſt

„ Philibert Bertelier étoit de cette ville, & „ qu'il y a poſſedé la charge de *Secretaire* que „ l'on apelle ailleurs *Greffier*, *de la Juſtice inférieure*, qui eſt bien au deſſous de celle de „ *Secretaire d'Etat* qu'on lui attribuë; & que „ cet homme étant acuſé de crimes de ſedition „ & de conſpiration contre cet Etat, & cette „ Egliſe, il ſe rendit fugitif, & n'ayant pas „ voulu comparoître pour en repondre, fut „ condanné comme ateint & convaincu de ces „ crimes, à avoir la tête trenchée, par Sentence renduë contre lui le ſixiéme d'Août „ 1555. Et même environ deux ans après, „ ayant un procés contre un particulier de cette „ ville en une Juſtice étrangere où il s'étoit retiré, & auquel il y alloit de l'honneur & de „ l'interêt de nôtre Republique & de ce particulier, de faire connoître ce perfide; l'on „ ottroya une ateſtation du Jugement rendu „ contre lui, aux termes que vous verrez par la „ copie ci jointe, datée du cinquiéme de Fevrier 1557. Voilà les qualitez veritables de „ celui dont on releve ſi haut le temoignage „ dans le livre de feu Monſieur le Cardinal de „ Richelieu. Pour ce qui regarde ſon envoi „ ou ſa deputation à Noyon, pour faire une „ information de la vie de Monſieur Calvin, „ c'eſt un fait qui non ſeulement eſt fauſſement „ ſupoſé, & dont il n'eſt fait aucune mention „ en nos Regîtres: mais qui eſt contre toute „ vraiſemblance. Car outre qu'il n'eſt jamais „ ſorti Envoyé ou Deputé de nôtre ville pour „ afaire publique qui n'ait été en une charge „ plus haute que celle de Bertelier, & que l'on „ ne donne ces emplois qu'à des Conſeilleurs du „ petit Conſeil, il eſt notoire, comme vous „ ſavez, que nous avions en cette ville des perſonnes remarquables de Noyon qui s'y étoient „ retirez avec Monſieur Calvin peu de tems „ après lui; & entr'autres un Chanoine, nommé Mr. Collemont, & Monſr. de Normandie, Lieutenant Civil de la ville de Noyon, „ dont la famille eſt encore des plus conſiderables parmi nous, & duquel je ſuis deſcendu „ du côté maternel; par le moyen deſquels il „ étoit bien facile de prendre toutes les informations que l'on auroit pu deſirer, ſans aller „ plus loin. Joint à cela qu'il eſt conſtant que „ ce Bertelier a toûjours été ennemi de Monſr. „ Calvin, parce qu'il l'avoit ſouvent repris & „ cenſuré de ſes vices, & de ſes ſcandales; & „ qu'il s'étoit opoſé de tout ſon pouvoir à ſes „ mechans & pernicieux deſſeins. Ce qui ſe „ prouve par lettres de Calvin à Viret & à Bullinger, au mois de Septembre & de Novembre „ 1553. par leſquelles il le decrit comme un homme vicieux & audacieux: Monſieur de Beze „ repreſente auſſi en la vie de Calvin les mechantes qualitez de Bertelier. „

Voici la Copie (*a*) de l'Atteſtation de la Seigneurie de Geneve contre Philibert Bertelier.

(*a*) *Elle eſt dans le livre de Mr. Drelincourt pag.* 151.

„ Nous Syndics & Conſeil de Geneve, à „ tous ceux qui ces preſentes verront, certifions que le ſixiéme d'Août de l'an 1555. a „ été donné & prononcé publiquement, à ſon „ de trompe, Sentence criminelle, contre Philibert Bertelier, & complices nommez en ladite ſentence, par laquelle pour les crimes „ horribles & deteſtables, de conſpiration contre la ſainte inſtitution & Reformation Chrêtienne & contre cette Cité, bien public & „ tranquillité d'icelle, a été ledit Philibert Bertelier, comme des auteurs de conſpiration & „ ennemis de cette Cité, paix & union & tranquilité d'icelle, condanné à devoir être lié & „ mené au lieu de Champel, & là avoir la tête „ coupée, & ſon corps mis en quatre quartiers, „ leſquels ſeront élevez ez quatre lieus plus eminens, à l'entour de cette Cité, pour donner „ exemple aux autres qui tels crimes voudroient „ commettre: comme ainſi l'atteſtons. En „ foi dequoi nous avons mandé & commandé „ être concedées les preſentes, ſous nôtre ſeau „ en ce accoûtumé, & ſein de nôtre Secretaire. Donné à Geneve ce 5. de Fevrier „ 1557. „

(*B*) *De plus inexorable partie que Calvin.*] Bertelier (*b*) ayant été excommunié l'an 1552. par le Conſiſtoire de Geneve, en porta ſes plaintes au Senat. Les Miniſtres furent mandez pour rendre raiſon de cette affaire; le Senat parties ouïes prononça que l'excommunication étoit juſte. Au bout de 18. mois Bertelier eut recours encore au Senat, qui après avoir ouï les oppoſitions de Calvin prononça que Bertelier ſeroit reçu à la Sainte Cêne. Dès que Calvin eut apris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics de convoquer le Senat; & lors que l'aſſemblée fut formée il repreſenta ſes raiſons, & conclut par jurer qu'il perdroit plûtôt la vie, que de conſentir qu'un tel homme participât à la Cêne (*c*). Voilà ce que Calvin a écrit lui-même. Son Hiſtorien nous en dira davantage. Les vacarmes que l'on fit contre les Miniſtres, comme ſi à certains égards ils ſe fuſſent emparez des droits de la Souveraineté, furent cauſe que le Conſeil des deux cens ordonna que la conoiſſance des cauſes d'excommunication apartiendroit en dernier reſſort au Senat; & que le Senat pourroit abſoudre les excommuniez qu'il verroit bon être. En conſequence de ce Decret le Senat accorda des lettres d'abſolution à Bertelier, qui furent ſcellées du ſeau de la Seigneurie. On devoit celebrer la Cêne dans deux jours, lors que Calvin fut averti de ce qui s'étoit paſſé; il prit ſon parti promtement, il prêcha ſur le mepris de la Cêne, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit Saint Chryſoſtôme, qu'il n'oppoſeroit point la force à la force, mais qu'il ſe laiſſeroit plûtôt maſſacrer, que d'employer ſa main à preſenter les ſaints myſteres à ceux qui en avoient été jugez indignes. Ce fut un coup de foudre qui deconcerta la faction de Bertelier, de ſorte qu'il fut jugé à-propos qu'il ne ſe preſenteroit pas à la communion. Le lendemain de la Cêne Calvin accompagné de ſon Conſiſtoire demanda au Senat, & au Conſeil des deux cens la permiſſion de parler au peuple ſur cette affaire, attendu qu'il s'agiſſoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela (*d*) fit tant d'impreſſion ſur les eſprits

(*b*) *C'eſt de lui qu'il faut entendre ces paroles de la lettre de Calvin à Bullinger (c'eſt la* 162.) Quidam ob effrenes ſuas libidines & multa flagitia cœnæ uſu privatus donec reſipiſceret.

(*c*) *Ex epiſtola Calvini ad Viretum. C'eſt la* 154. *elle eſt datée du* 4. *de Sept.* 1553.

VICTOIRE remportée par le Conſiſtoire de Geneve ſur les Magiſtrats.

(*d*) In eam ſententiam animis non mediocriter immutatis itum eſt, ut ſuſpenſo illo Diacoſiorum decreto ſtatueretur petendum eſſe à quatuor civitatibus Helveticis judicium, nec interea præjudicium ullum fieri receptis legibus oportere *Beza ubi infra.*

il n'eſt nullement neceſſaire de ſe ſervir des juſtes reproches qui rendent nul le temoignage de ces deux perſonnes *. On trouve dans l'Acte même (*C*) une marque infaillible de reprobation, & rien ne me ſurprend davantage que de voir un auſſi grand homme que le Cardinal de Richelieu (*D*), faire fond ſur cette piece de Bertelier, & s'apuyer principalement (*E*) ſur ce que la Republique de Geneve ne s'inſcrivit pas en faux. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi elle

* *Voyez Rivet* Cathol. Orthodox. oper. t. 3. pag. 8. & ſeq. *&* in Jeſuita Vapulante c. 2. pag. 495. & ſeq. ejuſd. tomi operum, *où il montre à Leſſius par ſes propres regles que ni Bertelier ni Bolſec ne peuvent point rendre temoignage contre Calvin.*

eſprits, qu'il fut reſolu qu'on conſulteroit les Cantons Suiſſes, & que le Decret des deux Cens demeureroit ſuſpendu, ſans que l'on pût dire que les anciens reglemens euſſent reçu la moindre atteinte (*a*). Par ce moyen le Conſiſtoire remporta un plein triomphe, & fit bouquer pour ainſi dire & le Senat & le Conſeil des deux Cens. Qu'euſſent-ils fait dans un païs de Democratie? peuvent-ils dominer ſur des gens qui du haut d'une chaire diſent au peuple qu'ils ſe laiſſeront plûtôt tuer, que de conſentir qu'on foule aux pieds les choſes ſaintes. L'exemple de St. Chryſoſtôme allegué bien à-propos, eſt une très-fine maniere de menacer d'une ſedition Meſſieurs du Gouvernement.

(*C*) *Dans l'acte même une marque infaillible de reprobation.*] On ne ſait ni en quel tems il fut dreſſé, ni par qui, ni les noms des temoins, ni en general aucune des circonſtances que l'on n'oublie jamais, ſi ce n'eſt lors qu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont interêt de s'inſcrire en faux. Ce que je vais dire eſt tout autrement deciſif. Si l'acte de Bertelier avoit été legitime, il y auroit eu à Noyon des documens authentiques & publics du procés & de la fleur de lis en queſtion; & cela étant on les auroit publiez dès qu'on auroit vu les ravages que ſouffroit le Catholiciſme par le moyen de Calvin. A moins d'un miracle continuel, & plus inouï qu'aucun miracle que l'on conoiſſe, tous les habitans de Noyon n'auroient pas gardé le ſecret, & n'auroient point épargné la reputation d'un compatriote qui leur étoit ſi (*b*) odieux. Je pouſſe cette penſée dans un (*c*) autre lieu, laiſſons la donc ici comme elle eſt. J'ajoûte que ſi l'expoſé de Bertelier étoit veritable, il auroit eu ſon papier quand il s'enfuit de Geneve, c'eſt-à-dire que ſa pretenduë commiſſion auroit precedé l'affaire pour laquelle il fut condamné à la mort par contumace l'an 1555. car depuis ce tems-là il eſt viſible qu'il n'a point eu la commiſſion dont il ſe vante. Mais à qui perſuadera-t-on qu'avant l'année 1555. lors que ceux qu'on apelloit heretiques n'oſoient ſe montrer de peur du feu, un Deputé de Geneve alla hardiment à Noyon pour s'informer de la vie de Calvin? A qui perſuadera-t-on que ſi Bertelier avoit eu un Acte autentique de l'infamie de Calvin l'an 1554. il l'auroit ſi bien tenu ſous la clef que le public n'en auroit eu conoiſſance qu'en l'année 1577? N'étoit-ce pas une piece que le Clergé de France auroit achetée au poids de l'or? Mais à quoi m'amuſe-je de refuter un Roman auſſi ridicule que celui-là?

(*D*) *Le Cardinal de Richelieu faire fond ſur cette piece de Bertelier.*] „ Ce qui doit paſſer, „ dit-il, (*d*) pour une conviction indubitable „ des crimes imputez à Calvin, eſt que de- „ puis qu'il a été chargé de cette accuſation, „ l'Egliſe de Geneve non ſeulement n'a pas juſ- „ tifié le contraire; mais même n'a pas nié l'in- „ formation que Bertelier, envoyé par ceux de „ la même ville, fit à Noyon. Cette informa- „ tion étoit ſignée des plus aparens de la ville de „ Noyon, & avoit été faite avec toutes les for- „ mes ordinaires de la Juſtice; & dans la mê- „ me information l'on voit, que cet Hereſiar- „ que ayant été convaincu d'un peché abomi- „ nable, que l'on ne punit que par le feu, la „ peine qu'il avoit meritée, fut à la priere de „ ſon Evêque, moderée à la fleur de Lys. Et „ l'Egliſe de Geneve, qui ne deſavouë pas „ cette information touchant la vie de Calvin, „ n'eût pas manqué de la deſavouër, ſi elle „ eût cru le pouvoir faire ſans bleſſer la verité.„ N'eſt-ce pas une choſe étrange qu'un premier Miniſtre dont le credit n'étoit pas moins grand que celui du Roi, ſe fonde ſur un acte borgne qu'un petit Medecin de Lion s'étoit vanté d'avoir vu entre les mains d'un homme vulgaire? Un petit particulier avoit donc plus de credit que le Cardinal de Richelieu, pour deterrer les vieux Regîtres de Noyon? La verité eſt que ce Cardinal (*e*) employa toutes les perquiſitions imaginables, pour chercher les pretenduës procedures de Noyon contre Jean Calvin, & qu'il ne trouva rien. Cependant il ne laiſſa pas de ſoutenir l'affirmative ſur la foi de Jerôme Bolſec. Peut-on excuſer une conduite ſi étrange? Monſr. Drelincourt ne ſauroit croire que ce grand homme l'ait tenuë (*f*); il en jette tout le blâme ſur ceux qui ont publié le livre intitulé, *Methode pour convertir*, &c.

(*E*) *Sur ce que la Republique de Geneve ne s'inſcrivit pas en faux.*] Nous avons raporté dans la remarque precedente ſes propres paroles: elles montrent qu'il faiſoit ſon fort du ſilence de la Republique de Geneve. Mr. Drelincourt lui fait voir par des exemples ſenſibles, qu'il n'y a rien de plus faux ni de plus abſurde que de pretendre que ceux qui laiſſent courir une accuſation, donnent lieu de croire qu'ils ſont convaincus qu'elle eſt bien fondée. Le premier de ces exemples eſt Mr. le Cardinal de Richelieu lui-même; (*g*) *Que ceux qui ne pouvoient ſouffrir ſon élevation & ſon pouvoir, en diſoient des choſes étranges; & qu'il y en a même qui ont été publiées, & dont on a rempli des livres. Parce que l'on n'a pas fait d'information juridique pour juſtifier le contraire, les parens de cet illuſtre Cardinal, & ceux qui honorent ſa memoire, voudroient-ils que cela paſſât pour des veritez conſtantes?* Nous allons entendre un Jeſuïte qui s'accorde parfaitement avec ce Miniſtre de (*h*) Charenton. „ Depuis quand eſt-ce qu'il n'eſt „ point permis de demeurer dans le ſilence, à „ moins

QUE LE ſilence d'un accuſé ne conclut rien en certains cas. Exemples curieux ſur cela.

(*a*) *Ex Theodoro Beza in vita Calvini ad ann.* 1553.

(*b*) *L'an* 1551. *ſur une fauſſe nouvelle de la mort de Calvin, on fit des prieres publiques & des proceſſions à Noyon, pour rendre graces à Dieu de cette mort.* Non dubito quin jam audieris me patriæ eſſe ſuperſtitem. Ita urbem mortuam lugere cogor (*c'eſt à l'occaſion de l'incendie qui fit perir cette ville l'an* 1552. *que Calvin dit cela*) quæ ſuperiore anno ob falſum mortis meæ rumorem ſolennes habuit ſupplicationes ut de Christo triumpharet. *Calvin. epiſt.* 140. *datée du* 5. *Decembre* 1552.

(*c*) *Dans l'une des remarques de l'article* Bolſec, *& plus amplement dans la remarque V de l'article* Beze.

(*d*) *Methode pour convertir ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe liv.* 2. *ch.* 10. *p. m.* 319.

(*e*) *Voyez la Defenſe de Calvin par Mr. Drelincourt p.* 9.

(*f*) *Ibid. pag.* 71. *Voyez auſſi p.* 140. *& paſſim alibi.*

(*g*) *Drelincourt pag.* 84.

(*h*) *Il eſt d'accord auſſi avec un Profeſſeur de Leide, car voici ce que Rivet repondit à l'objection de Leſſius tirée du ſilence des bons amis de Calvin.* Itane? Ergo quotieſcunque libuerit infami alicui agyrtæ crimina confingere in viros bonos neceſſariumne erit libellos illos famoſos diſcutere, ut homines iſti, ſi tamen homines, qui famam aucupantur ex adverſariorum nomine, applaudant ſibi quod tandem repererint qui ſe cum illis voluerint componere, & exiſtimarint talia eſſe reſponſione digna, quæ contemptu potius erant diluenda. *Oper. tomo* 3. *pag.* 9. *&* 496.

si elle eut (*F*) raison de mepriser ce mensonge. Il n'y a point d'articles de Dictionaire qui soient plus capables de rendre (*G*) service au lecteur que celui-ci

BERTRAM (Corneille Bonaventure) nâtif de Thoüars en Poitou, se rendit recommandable dans le XVI. siecle par la conoissance qu'il s'aquit des langues Orientales. Il avoit étudié l'Hebreu à Paris sous Ange Caninius, & ensuite à Cahors avec le Jurisconsulte François Roaldes. Il eut bien de la peine à éviter les massacreurs de Cahors l'an 1572., mais enfin il leur échapa, & se sauva à Geneve, où au bout de deux ans il remplit la profession en Hebreu que Rodolphe Cevalier avoit occupée. Il travailla à divers Ouvrages considerables (*A*) pendant son sejour à Geneve, & il ne discontinua point de s'apliquer

„ moins de vouloir passer pour convaincu des „ crimes qu'on nous auroit imposez? L'on ne „ voit pas que ce soit là le sentiment des plus „ sages, ni de ceux dont l'exemple peut servir „ de regle aux autres. Qui ne sait combien „ de sottises les ennemis de la France ont ac„ coutumé de publier contre elle dans leurs „ Gazettes & dans leurs libelles? Qui ne sait „ aussi les infamies & les abominations que „ M. Jurieu a repanduës contre les Papes & „ contre l'Eglise Romaine dans son Parallele, „ dans ses Prejugez, & en tant d'autres livres „ dont il remplit le monde? Si donc le Roi ne „ tient pas des gens exprés pour refuter ces Ga„ zettes étrangeres de point en point; & s'il ne „ se trouve personne parmi les Catholiques, qui „ ait assez de tems à perdre pour s'amuser à „ prouver serieusement que ce sont des visions „ de M. Jurieu, de dire que les Papes ont pre„ tendu à la Monarchie universelle; que pour „ cet effet ils ont suscité exprés le schisme entre „ les Grecs & les Latins; qu'ensuite afin de vui„ der la querelle ils ont . . . &c. à moins, „ dis-je, que le Roi ou le Pape n'ayent soin de „ faire refuter ces chiméres & ces medisances, „ le Gazetier de Hollande & M. Jurieu ne se„ ront-ils point en droit d'insulter l'un à la Fran„ ce, l'autre au St. Siege, & de dire: *Ils n'ont* „ *osé entreprendre de repondre, on a sujet de* „ *croire qu'ils ne l'ont pu?* Et l'Auteur de la „ Morale pratique ne seroit-il point d'avis qu'on „ leur passât condamnation là-dessus? On veut „ croire qu'il auroit honte de l'accorder. Pour„ quoi donc ne voudroit-il pas que les Jesuites „ eussent pu negliger de repondre à des libelles „ qui ne sont à leur avis ni moins fabuleux, ni „ moins meprisables que les Gazettes d'Amster„ dam, & que les systêmes historiques ou pro„ phetiques de M. Jurieu? Doivent-ils être plus „ delicats sur le fait de leur reputation, que ne „ le sont ceux que Dieu a mis sur nos têtes? ne „ doivent-ils pas, ou du moins ne leur est-il „ pas permis aprés ces grands exemples, de „ mepriser ce qui ne touche que leur honneur „ particulier? (*a*) „

(*a*) *Le Pere Tellier Defense des Nouveaux Chretiens 1. part. p. 25. 26.*

(*F*) *Si elle eut raison de mepriser ce mensonge.*] La maxime de Mr. Drelincourt & du Pere Tellier est belle & bonne, & très-veritable generalement parlant; mais il y a des rencontres particulieres où il vaut mieux ne s'en pas servir, que de s'en servir. Je ne deciderai point si la Republique de Geneve auroit mieux fait d'opposer une declaration publique à l'exposé de Bolsec, concernant la pretenduë deputation de Bertelier. Il semble d'abord que l'avantage que les Controversistes Catholiques ont pretendu tirer du silence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de se taire, je veux dire de ne dementir pas expressément & par un acte public l'audace de ces gens là; mais ceux qui font reflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, & que si on leur oppose des digues d'un côté, ils se jettent de l'autre à l'infini, voyent bien qu'un Acte de la Republique de Geneve n'auroit pas terminé cette dispute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere (*b*) de se venger d'un impudent calomniateur, est quelquefois celle de ne lui repondre rien. Avec tout cela je croi que Beze n'appliqua pas bien cette maxime, quand il s'en servit envers Bolsec. Une reponse lui auroit donné de la vanité, il en eût conclu que ses medisances avoient penetré jusques au vif, cette conclusion l'eût comblé de joye; j'en tombe d'accord: mais il valoit mieux le laisser joüir de cette joye rabatuë par la note infame de calomniateur public, dont une bonne reponse l'auroit couvert, que de fournir un pretexte tant à lui qu'à ses copistes de se vanter qu'on n'avoit pu se defendre. *Qui tacet consentire videtur.* Les veritez qu'on nomme maximes ne se batent gueres moins entre elles que les erreurs & les veritez.

(*b*) Genus ultionis est eripere ei qui fecit contumeliæ voluptatem. Solent dicere, *miserum me, puto non intellexisse!* Adeo fructus contumeliæ in sensu & indignatione patientis est, *ut optime Seneca cap. 17. de const. sapientis. Hunc fructum quærebat Bolsecus quem ei ademit viventi sapientum patientia.* Rivet. ib. pag. 496.

(*G*) *De rendre service au lecteur que celui-ci.*] Une des plus grandes utilitez qu'on puisse tirer de la lecture est d'aprendre les foiblesses du cœur humain, & les mauvais effets des prejugez de Religion. Or où peut-on mieux conoître cela qu'ici? Que ne faut-il pas que l'homme soit naturellement, ou qu'il devienne par le zêle aveugle & furieux de Religion, puis qu'un Moine devenu Medecin Protestant, & puis Medecin Papiste, chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produit pas plûtôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace, une accusation, dis-je, la plus mal bâtie, & la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait passer de livre en livre, qu'on en tire mille consequences, que les Auteurs de la premiere volée, le grand Cardinal de Richelieu même la proposent aux heretiques comme un motif efficace de conversion: & tout cela *propter majorem Dei gloriam?* O (*c*) QUANTUM EST IN REBUS INANE!

(*c*) *Persius Sat. 1. v. 1.*

(*A*) *Il travailla à divers Ouvrages considerables pendant son sejour de Geneve.*] Il publia le thresor de Sanctes Pagninus avec des augmentations, dont il prit une partie dans les Ecrits de Mercerus, & dans ceux de Cevalier, & il fournit l'autre de son propre fond. Il publia aussi

s'apliquer à l'étude lors qu'il se fut transporté à Franckenthal au Palatinat. Il y publia un livre l'an 1586. intitulé, *Lucubrationes Franckentalenses.* Il quitta ce poste pour s'en aller à Lausane, où Mrs. de Berne lui offrirent une charge de Professeur qu'il exerça jusques à sa mort arrivée l'an 1594. Il étoit dans son année climacterique * lors qu'il mourut, d'où l'on peut juger qu'il nâquit l'an 1531. Il ne faut pas oublier qu'il étoit Ministre, & qu'il exerça cette charge dans Geneve †. Il y épousa Genevieve Denosse, niece de la femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée dès son enfance. Elle étoit aimée de sa tante ‡ fort tendrement. Bertram étoit bon Critique, comme Theodore de Beze, Casaubon, & plusieurs autres savans personnages l'ont reconu publiquement ⊥.

* *Tiré de Mr. de Thou à la fin du livre 109.*

† *Voyez la Preface de Beze sur Mercerus in Jobum, imprimé en 1573.*

‡ *Ant. Fayus de vita & obitu Th. Beza pag. 48.*

⊥ *Voyez Colomesii Gall. Oriental. p. 73. 74.*

BEVERNINGK (JERÔME) a été l'un des plus habiles hommes du XVII. siecle pour ce qui regarde les Ambassades, & les importantes negociations. Il étoit originaire d'une (*A*) Maison noble de Prusse, mais il nâquit à Tergou dans la Hollande le 25. d'Avril 1614. Cette ville qui se glorifie avec raison d'avoir produit un si grand homme, le vit au nombre de ses Conseillers l'an 1645. & au nombre de ses Bourgmaîtres l'an 1668. Elle le deputa l'an 1646. aux Etats de la Province. Il y donna de si bonnes preuves de sa capacité, qu'on ne tarda gueres à se servir de lui pour les affaires de consequence. Les Etats de Hollande le deputerent avec Monsieur de Brederode l'an 1650. aux Etats d'Utrecht, pour les prier de se trouver à l'assemblée extraordinaire des Provinces Unies qui se devoit tenir à la Haye. Les mêmes Etats de Hollande le deputerent en 1651. pour assister à cette grande assemblée des Provinces Unies. La ville de Tergou le deputa en 1653. à l'assemblée des Etats Generaux. Il fut envoyé la même année au Protecteur & à la Republique d'Angleterre en qualité de Deputé extraordinaire; cette qualité fut changée l'année d'après en celle d'Ambassadeur extraordinaire: il conclut la paix entre la Hollande & l'Angleterre le 28. d'Avril 1654. Pendant le cours de cette Ambassade on lui confera la charge de Thresorier general des Provinces Unies. Il la posseda jusqu'en

Cccc 1665.

aussi la comparaison de l'Hebreu & de l'Aramée, & un Traité *de Politia Judaica.* Monsieur de Thou n'en savoit pas davantage: il met ce dernier Traité (*a*) au dessus des autres livres composez par cet Auteur. Il auroit pu ajoûter que Bertram contribua autant qu'aucun autre à l'édition du Commentaire de Mercerus sur le livre de Job. On l'avouë dans la Preface; (*b*) *Cæterum* (c'est Theodore de Beze qui parle) *ne sua quidem laude fraudandus Cornelius noster vi- detur, ejusdem Merceri quondam discipulus & nunc meus in hac Ecclesia Collega. Huic siquidem non parva ex parte debetur istius libri editio, cum vix alius reperiri potuisse videretur qui hæc à Mercero minutissimis characteribus ac fugientibus pene literis in adversariis descripta legendo consequeretur.* Monsieur Simon (*c*) a parlé d'un autre travail de Bertram: il dit que ce Professeur *aidé par Beze, la Faye, Rotan, Jaquemot & Goulart,* revit la version Françoise de la Bible en l'année 1588. & *qu'étant plus savant dans la langue Hebraïque que tous ceux qui l'avoient precedé, il prit beaucoup plus de liberté dans la reformation qu'il fit tant dans les versions que dans les notes.* Les autres choses que Monsieur Simon a dites touchant cette revision se voyent non seulement dans son Histoire Critique, mais aussi dans le supplément de Moreri. Je remarque que selon Mr. de Thou, l'Ouvrage qui a pour titre (*d*) *lucubrationes Franckentalenses* fut publié l'an 1586. & intitulé de la sorte à cause que l'Auteur demeuroit à Franckenthal. Comment donc, me dira-t-on, a-t-il travaillé à la revision que ceux de Geneve firent l'an 1588? Cette difficulté est vaine; quand Mr. Simon assûre qu'*en l'année 1588. il se fit une autre reformation de la version de Geneve*, il ne veut sans doute marquer que la date de l'impression, il ne pretend pas que tout ce travail ait été fait l'an 1588. On sait assez que ces sortes de revisions durent ordinairement plusieurs années. Ainsi Bertram a pu être le principal directeur de celle-là, quoi qu'elle n'ait vu le jour que long tems après qu'il fut sorti de Geneve. J'ajoûte qu'il fut en particulier l'*auteur des figures de* cette Bible *& de leur explication* (*e*). C'est donc de lui qu'il faut entendre ces paroles de la Preface qui fut mise au devant de cette Bible; *Nous avons aussi ajoûté certaines figures, mais à la fin & hors du corps de l'Ouvrage, qui pourront servir à l'intelligence de certains passages, en quoi a particulierement travaillé un docte personnage de nôtre compagnie grandement versé en la langue Hebraïque, & en la lecture du Vieux Testament.* Monsieur Colomiés (*f*) les a apliquées à nôtre Bertram.

(*a*) Qui ex omnibus ejus operibus maximè commendatur. *Thuan. l. 109. sub fin.*

(*b*) *Beza in Præfat. illius Commentarii.*

(*c*) *Hist. Critique du Vieux Testament l. 2. ch. 24. pag. 347.*

(*d*) *Pour donner le titre tout entier il faut ajoûter ici*, seu specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca. *Dans la critique de Mr. Simon, & dans le suplement de Moreri on a dit* Frankellatenses *au lieu de* Franckentallenses.

(*e*) *Teissier, elog. de Mr. de Thou t. 2. pag. 202.*

(*f*) *In Gallia Orientali pag. 73.*

(*A*) *Originaire d'une Maison noble de Prusse.*] Jean de BEVERNINGK son ayeul, Gentilhomme de Prusse, vint en Hollande l'an 1575. avec le Comte de Hohenlo. Les Etats lui donnerent une Compagnie d'Infanterie. Il devint ensuite Lieutenant General de l'Artillerie. Il épousa la fille de Dirck Loncq Bourgmaître de la ville de Tergou, & Thresorier general de la Province de Hollande. De ce mariage sortit Melchior de BEVERNINGK Capitaine d'Infanterie au service des Etats Generaux, & Commandant aux Chateaux d'Argenteau, & de Dalem. Il se maria avec Sibylle Standert, fille de Leonard Standert Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, & Gouverneur de Knodsenbourg vis-à-vis de Nimegue, & de Catherine Hauffart, fille de François Hauffart Chambellan de la Reine de Hongrie. Nôtre Monsieur de Beverningk est sorti du mariage de Melchior de Beverningk & de Sibylle Standert.

1665. & il ne tint qu'à lui de la garder plus long tems, car les Etats Generaux le prierent de continuer à exercer cet emploi, & ne consentirent à la demission qu'il leur demandoit, qu'après avoir vu que ni leurs raisons ni leurs prieres n'étoient point persuasives. On lui donna un temoignage très-avantageux que l'on étoit parfaitement satisfait de sa conduite, & on lui marqua * en particulier l'estime que l'on avoit pour sa personne. Il avoit eu le bonheur l'an 1659. de contribuer avec d'autres Deputez à la cessation des differens qui s'étoient élevez dans la Province de Groningue. On peut dire que cette sorte de bonheur étoit attaché à son étoile, & cela paroît par le grand nombre de Traitez de paix ou d'alliance qu'il a conclus. Il fut envoyé deux fois à Cleves l'an 1666. La premiere fois il conclut † une alliance très-étroite avec son Altesse Electorale de Brandebourg; la seconde, il conclut la paix ‡ avec l'Evêque de Munster. L'année suivante revêtu du caractere d'Ambassadeur, il conclut ⸸ avec l'Angleterre le Traité de paix de Breda. Il fut envoyé l'an 1668. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Aix la Chapelle, pour le Traité de paix entre la France & l'Espagne, & ce Traité fut conclu le 2. de Mai. On le nomma la même année pour aller avec le Prince Maurice de Nassau en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers l'Empereur, mais les Etats Generaux se raviserent à l'égard de cette Ambassade. Les Etats de Hollande donnerent des β marques à Monsieur de Beverningk de leur consideration pour ses importans services. Il alla à la Cour d'Espagne l'an 1671. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour disposer sa Majesté Catholique à mettre en negotiation ses differens avec la France, & il y reüssit à la satisfaction de ses Maitres. Il suivit en 1672. Monsieur le Prince d'Orange à l'armée comme Deputé des Etats. Après cela il se voulut donner du repos, il crut qu'il se devoit contenter de la gloire qu'il avoit aquise, & qu'il s'étoit aquitté de tout ce qu'un bon sujet doit à sa patrie; mais on avoit trop de besoin de ses talens pour le laisser jouir de la retraite où il vouloit vivre. Les instances redoublées des Etats, & de Monsieur le Prince d'Orange l'obligerent en 1673. à s'engager à l'une des plus importantes negotiations qui se fussent encore presentées. Je parle des Conferences de Cologne. On avoit d'abord choisi Aix la Chapelle pour y negocier la paix entre les Princes qui étoient alors en guerre, mais on trouva plus à-propos d'aller à Cologne. Mr. de Beverningk y parut avec le caractere d'Ambassadeur extraordinaire. L'enlevement du Prince de Furstemberg eut tout l'effet qu'on en avoit attendu, savoir la rupture des Conferences par raport à la France; mais on ne laissa pas de negocier avec les alliez de cette Couronne, & on le fit avec toute sorte de succés, car Monsieur de Beverningk ramena dans γ l'alliance des Etats Generaux l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munster. Il fut fait Curateur de l'Academie de Leide l'an 1673. C'est une charge qui ni ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont servi la patrie dans de grans emplois. Lors qu'il crut jouir du repos qu'il cherchoit depuis long tems, il se vit plongé dans la plus penible de toutes les negotiations; on le sollicita si instamment d'aller à Nimegue comme Ambassadeur Plenipotentiaire de la Republique pour la paix generale, qu'après s'en être excusé plus d'une fois, il ne put refuser cette importante & laborieuse commission. On ne sauroit dire les obstacles qu'il lui falut vaincre: une adresse, une experience moins consommée que la sienne n'en seroient jamais venuës à bout; car excepté les Ambassadeurs de France, presque tous les autres travailloient incomparablement plus à éloigner le Traité de paix qu'à l'avancer. Neanmoins depuis la prise de Gand il sembloit que la paix étoit devenuë pour le moins un mal necessaire à la Hollande, & les peuples comprenoient si bien les suites funestes que la prise de cette place pouvoit avoir, qu'ils souhaitoient ardemment la fin de la guerre. Mr. de Beverningk eut ordre d'aller δ trouver le Roi de France à son Camp de Wetteren, & on ne douta plus après (B) la reception qui lui fut faite, que la paix ne se conclut. Elle fut en effet signée le 10. d'Août 1678.

* *Ce fut par le present d'une coupe d'or émaillée que le Conseil d'Etat lui fit.*

† *Le 16. de Fevrier 1666.*

‡ *Le 19. d'Avril 1666.*

⸸ *Le 31. Juillet 1667.*

β *Ils lui firent present d'un beau service de vaisselle d'argent.*

γ *Le Traité de paix avec l'Evêque de Munster fut signé le 22. d'Avril 1674 & celui avec l'Electeur de Cologne le 11 de Mai suivant.*

δ *Il y arriva le 30. Mai 1678.*

(a) *Tout cela est inseré dans la 2. partie du 2. tome des Actes & Memoires des Negotiations de la paix de Nimegue, pag. 407. édition d'Amsterdam 1680.*

(B) *Après la reception qui lui fut faite.*] Voyez la reponse que le Roi de France fit à la lettre de Messieurs les Etats Generaux, & le Memoire qu'il fit livrer à Monsieur de Beverningk avec la même reponse. Tout y facilite l'avancement de la paix : le style en est doux & honnête, & on y fait bien des avances. Chacun (a) s'en peut convaincre. Il y eut dans cette Ambassade une circonstance particuliere qui n'est point conuë, & qui merite de l'être. Elle temoigne d'un côté la distinction avec laquelle le Roi de France consideroit la personne qui lui avoit été envoyée, & de l'autre avec quels principes d'honneur, & de desinteressement Mr. de Beverningk se conduisoit. Lors qu'il partit de Wetteren, le Roi lui voulut

faire

1678. entre la France & la Hollande ; après quoi Mr. de Beverningk servit efficacement de Mediateur pour faire conclure celle de la France avec l'Espagne l'onziéme Septembre de la même année. Il conclut aussi un Traité de paix & de commerce entre la Suede & les Etats Generaux le 12. d'Octobre 1679. Ce fut après tant de glorieuses & tant d'heureuses negotiations, qu'il goûta enfin la vie tranquille qu'il avoit tant souhaitée. Il se retira dans une belle Seigneurie * qu'il avoit à une petite lieuë de Leide, où il s'occupa principalement à la culture de toute sorte de plantes qu'il faisoit venir de tous les endroits du monde. Mais cette agreable & innocente occupation, si semblable à celle que de grans Princes ont fait succeder aux triomphes, & au gouvernement de l'Etat, ne l'empêchoit point de travailler pour la Republique des lettres. Il remplissoit avec beaucoup de vigilance sa fonction de Curateur de l'Academie. Il sentit les commencemens de sa derniere maladie peu après avoir passé une matinée à voir les manuscrits de la fameuse Bibliotheque d'Isac Vossius, qui avoit été achetée pour † l'Université de Hollande. Monsieur de Beverningk ne fut pas plûtôt remonté dans son carrosse qu'il frissonna. Ce furent les commencemens d'une fievre qui devint plus forte de jour en jour, & qui l'emporta le 30. d'Octobre 1690. à l'âge de 76. ans. Madame ‡ sa femme lui a survêcu ; il n'en eut jamais d'enfans ; de sorte que comme il étoit fils unique, il ne reste personne qui porte son nom en ce pais-ci. Il fut enterré à Tergou dans une chapelle de marbre qu'il avoit fait faire. Messieurs ses parens y ont fait graver son épitaphe sur une pierre de touche. C'est une fort belle inscription, on la verra toute entiere (*C*) dans les remarques. Elle contient en abregé une vie qui pourroit remplir un juste volume ; & si Mr. de Beverningk avoit pris la peine de composer des Memoires touchant ses Ambassades, ce seroit un livre le plus instructif & le plus curieux que l'on sauroit voir. Il a toûjours reüssi dans ses negotiations : c'est une gloire dont on ne trouve presque point d'exemple parmi ceux qui ont eu tant d'affaires publiques à manier. Il étoit laborieux & adroit, & ne se rebutoit de rien ⸸. Les Ecrivains de France, & ceux de Hollande s'accordent à lui donner de grans éloges. Je ne produirai que ce que disent de lui (*D*) Mr. de Wicquefort, &

* *Elle a nom* Out-Teylingen.

† *C'est celle de Leyde.*

‡ *Elle naquit à Amsterdam l'onzieme Mai 1635. & s'apelle* Jeanne le Gillon. *Elle est originaire d'une famille noble de Picardie.*

⸸ *Tiré de Memoires venus & ramassez de bon lieu.*

faire present de deux portraits de sa Majesté enrichis de pierreries, qui valoient chacun environ 8000. Francs. D'ordinaire on ne donne pas deux portraits, mais un. Il repondit à celui qui lui vouloit donner ce present de la part du Roi, qu'il remercioit sa Majesté de cet honneur, mais qu'il ne trouvoit pas à-propos de l'accepter. Il ne laissa pas de faire un present au porteur des deux portraits, comme s'il les eût acceptez. La lettre du Roi aux Etats porte que la *conduite & la personne* du Sieur de Beverning *lui ont été très-agreables.*

(C) *On la verra toute entiere dans les remarques.*] La voici ; on observe la même situation des lignes qui est dans l'original :

Perillustris. ac generosus. vir
HIERONYMUS. VAN. BEVERNINGK,
Theilingæ. Toparcha
Senator. Judex. Consul. Goudanus
In. consessu. præpot: ord: gen: Assessor
Idem. aliquoties. extra. ordin:
Communi. Belgicæ. Fœd: ærario. Præfectus
Lycei. Batavorum. Curator
In. Hispan: &. Fœd: Belg: finibus. regundis. Adjutor
Legatus. Wilhelmo. III. in. exercitu. datus
Westmonasterium. Cliviam. II. Bredam
Aquisgranum. Bruxellas. Madritum
Coloniam. Agripp: Noviomagum
Ad. Gall: item. Regem
Wetteræ. Morinorum. castra. habentem
Cum. potestate. res. componendi. missus
Ad. Cæsarem. vero. designatus. Orator.
Re. nisi. perfecta. nunquam. reversus
De. maximi. præterea. momenti. rebus. domi
De. amicitiis. parandis
Et. fœderibus. pangendis foris
A. Patriæ. Patribus. passim
Feliciter. consultus. &. adhibitus
Natus. Goudæ. xxv. April. MDCXIV
Mortuus. Theilingæ. xxx. Octob: MDCXC
Satur. honorum
Hoc. monumento. conditur
Cum
Optima. vitæ. fortunarum. que. socia
Joanna. Le. Gillon
Nata. Amst. xi. Maji. MDCXXXV
Mortua.
ΘΑΝΑΤΩ. ΠΑΝΤΕΣ. ΟΦΕΙΛΟΜΕΘΑ.

(D) *Ce que disent de lui Mr. de (a) Wicquefort.*] „ *Hierôme Beverning* est sans doute un „ des premiers hommes des Provinces Unics „ pour la negotiation. La ville de Goude, „ qui d'ailleurs ne manque pas de grans sujets, „ l'a deputé plus d'une fois aux assemblées des „ Etats de la Province de Hollande, & aux „ Colleges de la Generalité, & il a toûjours „ parfaitement bien repondu à ce qu'on pou„ voit se promettre de son habileté. Ce fut lui „ qui en l'an 1654. fit avec Olivier Cromwel „ le traité, qui donna la paix aux Provinces „ Unies ; mais qui faillit à les jetter dans une „ guerre civile, à cause des interêts du Prince „ d'Orange, qui selon l'avis de quelques-uns, „ n'y avoient pas été bien menagés. La Hol„ lande

(a) *Traité de l'Ambassadeur t. 2. p.* 443.

& Mr. de Saint *(E)* Didier. Pour ce qui est de Mr. Temple il fait paroître un peu de chagrin de la signature de Nimegue, mais il ne laisse pas d'avoüer * que Mr. de Beverningk appaisa les murmures de ses ennemis. Il auroit pu dire que Messieurs d'Amsterdam lui écrivirent une lettre très-obligeante † pour le remercier de la conclusion de la paix. Ils l'assûrerent qu'ils avoient travaillé fortement auprès des membres des Etats de Hollande, pour qu'il fût employé à cette negociation. Ils savoient bien qu'il faloit un homme tel que lui pour la faire reüssir. La ‡ ville où il étoit né lui temoigna en cette rencontre combien elle l'estimoit.

* *Memoires, pag. 417. edit. de la Haye 1692.*

† *Elle est datée du 14. d'Août 1678.*

‡ *Messieurs de Tirgou lui firent present de deux Chenets d'argent l'annee 1679. en consideration du dernier Traitté de paix, & pour d'autres services importans rendus à l'Etat & à la ville.*

BEZANITES, ou BEZANIENS, secte imaginaire qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de Catalogues d'heretiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces Catalogues n'ayent pas été supprimez dès leur naissance par les personnes d'autorité; on auroit lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savoit que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, & les plus persuadées de la mauvaise maxime, *dolus an virtus quis in hoste requirat*. Ces personnes ne voyoient pas que ces Catalogues étant remplis d'impertinences & de faussetez notoires, n'étoient propres qu'à donner aux heretiques un très-grand mepris pour les Ecrivains du gros de l'arbre; elles ne consideroient que le profit qui naîtroit de ce que les heretiques seroient crus divisez en mille sectes. Quoi qu'il en soit s'il en faut croire Prateolus ⸸, il s'éleva une secte sous l'empire de Charles V. & sous le pontificat de Jules III. environ β l'an 1550. laquelle on nomma les *Bezanites*, ou les *Bezaniens*, à cause de Theodore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit raporter, seroit qu'on a lu cela dans un livre de Lindanus; car il est fort vrai que γ Lindanus le debite, mais sans citer qui que ce soit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hasarderoit pas une maille, si l'on consignoit cent millions pour être donnez à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI. siecle quelques personnes, qui en qualité de disciples de Theodore de Beze ont fait secte à-part. On peut faire le même defi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres sectes, qui remplissent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cause qui le porta à faire mention de la pretenduë secte des *Bezanites*, fut l'envie de donner pour ornement à son Ouvrage les *(A)* medisances que l'on publioit contre Theodore de Beze.

⸸ *En ce tems-là Beze n'étoit point Ministre, & n'étoit que Professeur en langue Greque.*

β In elencho alphabetico Hereticorum voce *Bezanitæ, pag. m. 93.*

γ *Dubitantis dialogo 2. p. m. 152.*

„ lande en son particulier fut tellement satisfaite du service qu'il lui rendit en cette rencontre, qu'elle luy fit donner la charge du „ Tresorier General, c'est-à-dire, de Premier „ Ministre des Provinces Unies. Il n'y a point „ d'affaire si difficile qu'il ne demesle lors qu'il „ s'y veut appliquer. Si on en veut des preuves; il ne faut que voir le traité qu'il fit „ conclurre à Cleves avec l'Evêque de Munster en l'an 1666. & il n'a pas moins heureusement negotié à Madrid, touchant les importants interêts des Provinces de Flandres. „ S'il n'a pas reüssy à Cologne, il s'en faut „ prendre à la mauvaise disposition des esprits, „ & à la mechante conjoncture des affaires, „ plustost qu'à sa maniere d'agir, qui s'est „ tousjours soustenue avec la mesme force. „ Aussy luy a-t-on confié toute la negotiation „ qui s'est faite à Nimegue, & c'est luy que „ les Estats ont choisy, pour l'aller achever avec „ le Roy Très-chrestien auprès de Gand. Il se „ trouve rebuté des emplois; de sorte qu'au lieu „ que les autres les cherchent, il les fuit; aimant mieux se posseder dans sa solitude champestre, que de nourrir le chagrin que les affaires luy donnent, & qui bien souvent ne „ luy est pas moins incommode qu'à ceux qui „ ont à negotier avec luy. Pour faire le caractere de Mr. de Beverning il faudroit une autre „ plume que la mienne, parce qu'à en bien examiner toutes les parties, il se trouvera que „ sans une petite inégalité, qui se rencontre „ en son humeur, il n'y a rien qui ne soit achevé. „

(E) *Et Mr. de Saint Didier.*] De tous les endroits où cet Auteur parle de Monsr. de Beverningk, je n'en choisirai que ces trois. „ Le „ prompt retour de Monsr. de Beverningh que „ cette nouvelle (*a*) fit partir de chez lui pour „ se rendre en diligence à Nimegue, confirmoit „ la conjecture qu'on avoit d'un accommodement particulier de la Hollande avec la France. Cet Ambassadeur paroissoit si affectionné „ aux veritables interêts de sa patrie, que s'il y „ avoit quelque negotiation particuliere à attendre, ce ne pouvoit être que par ce (*b*) „ moyen. . . . C'est un homme qui a l'esprit „ vif, qui conoît le bien, & qui y va toûjours „ par la voye la plus droite. Il est apliqué & „ laborieux. Il a été employé par les Etats dans „ plusieurs Ambassades, & dans tous les Traitez qui se sont faits depuis 1650. mais il aime la retraite, & ce fut avec quelque sorte de „ chagrin qu'il quitta la maison de Campagne „ qu'il a auprès de Leyde pour aller à (*c*) Nimegue. . . . Monsr. de Beverningh est un „ homme qui n'est pas moins habile qu'expeditif (*d*). „

(*a*) *Il entend celle de la bataille de Cassel.*

(*b*) *Histoire des Negotiations de Nimegue t. 1. pag. 94. ad ann. 1677.*

(*c*) *Ibid. pag. 187.*

(*d*) *Ibid. tom. 2. pag. 29.*

(*A*) *Les medisances que l'on publioit contre Theodore de Beze.*] Ma conjecture paroîtra fort vraisemblable à tous ceux qui prendront garde, que Prateolus n'ayant eu que 5. ou 6. lignes à donner à ses pretendus Bezanites, a rempli 7. ou 8. pages de tout ce qu'il a trouvé de plus flêtrissant contre ce celebre Ministre dans les Ecrits de Lindanus, de Claude de Xaintes, & de Jean le Vieil. Il empoisonne même ce qu'il prend d'eux, car il ne le raporte fidelement.

Beze. Si au lieu de recompenser (*B*) Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges, il n'eût pas été copié par tant de gens, dont sans doute le plus ridicule est un * Chartreux d'Allemagne.

BEZE (Theodore) l'un des principaux piliers de l'Eglise Reformée, étoit de Vezelai en Bourgogne. Il nâquit (*A*) noble de pere & de mere le 24. de Juin 1519. A peine fut-il sevré, que Nicolas de Beze son oncle Conseiller au Parlement de Paris le voulut avoir chez lui. Il fut élevé chez cet oncle avec toute sorte de tendresse jusques au commencement de Decembre † 1528. qu'on l'envoya à Orleans auprès de Melchior Wolmar, qui avoit une adresse merveilleuse pour instruire la jeunesse. Il logea pendant sept ans chez ce Wolmar, qui lui fit faire des progrés extraordinaires dans les Humanitez, & qui lui fit des leçons sur la Religion prises ‡ de la pure parole de Dieu. Cela signifie qu'il l'élevoit au Protestantisme. Wolmar avoit été apellé à Bourges par la Reine de Navarre pour

* *Nommé Theodore Petreius. Son* Catalogus hæreticorum *fut imprimé l'an* 1628. *Voyez ce qu'Hoornbeeck en a dit* summa Controverſ. p. m. 321

† *Antoine la Faye anticipe ce tems & se trompe; il dit que Beze âgé de cinq ans fut donné à élever à Wolmar à Orleans*, de vita & obitu Th. Bezæ p. 9. *Mr. Teissier dit la même chose;* Addit. aux éloges t. 2, pag. 362.

‡ Veræ pietatis cognitione ex Dei verbo tanquam limpidissimo fonte petita tu me ita imbuisti ut &c. *Beza ubi infra.*

J'en vais donner un exemple. Lindanus (*a*) avoit cité Pierre Viret, qui a dit que certains Regens se plaisoient à repeter mille fois à leurs Ecoliers, que celui-là étoit heureux qui avoit pu mettre sous ses pieds la crainte même de la mort & des peines infernales. C'est un passage de Virgile. Lindanus ajoûte que Beze s'étoit rendu suspect d'un semblable Epicureïsme parmi les siens, comme ses confreres de Paris & d'Orleans le temoignent. Qu'a fait Prateolus? (*b*) il a soutenu que Lindanus dit que Theodore de Beze lors qu'il étoit maître d'Ecole repetoit souvent à ses Ecoliers ce passage de Virgile. N'est-ce point falsifier un Auteur? Après cela Lindanus qui jusques-là n'avoit rien cité contre Theodore de Beze, cite un certain Fabricius (*c*) qui accuse ce Ministre d'avoir vendu ses Benefices, & d'aimer excessivement le sexe. *Beneficia ecclesiastica . . . publicè venderet, & alienas uxores permoleret tam familiariter ut publicus matronarum haberetur maritus.* Cela est bien-tôt dit: mais où en sont les preuves?

(*B*) *Au lieu de recompenser Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges.*] C'est un fait constant que Prateolus a rangé selon l'ordre alphabetique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jesuite nommé le Pere Gaultier étala ces mêmes Sectes dans sa table Chronographique, fondé sur le temoignage de Prateolus. Si ce n'est pas son unique Auteur, c'est du moins la principale & la capitale de ses autoritez. Cent Auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes Sectes sur la foi de ce Jesuite. Voyez l'immense & affreuse propagation du peché d'un seul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on songe que cet Auteur parvenu à un petit Evêché monta ensuite à un plus grand, & reçut à Rome de grans (*d*) honneurs, & qu'entre tous les superieurs ausquels il devoit rendre compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'étoit erigé en createur (*e*) d'une infinité de sectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mêlent de controverse. Si les superieurs de Lindanus avoient exigé de lui, qu'il prouvât que certains disciples de Beze distincts de ceux de Calvin, & de ceux des autres Reformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui se separa des autres Sectaires, & si faute d'en donner de bonnes preuves ils l'avoient condamné à la peine des imposteurs publics, & l'avoient declaré inhabile à manier les choses saintes, ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains credules ou fourbes qui debitent tant de faussetez. Mais bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la cause Catholique, & l'éleverent de plus en plus. Qui se feroit après cela une religion de ne point calomnier les heretiques? Peu s'en faut qu'on ne puisse apostropher cet Auteur avec ces paroles d'Horace (*f*):

Ulla si juris tibi pejerati
Pœna, Barine, nocuisset unquam
Dente si nigro fieres, vel uno
Turpior ungue;
Crederem. Sed tu simul obligasti
Perfidum votis caput, enitescis
Pulchrior multo, juvenumque prodis
Publica cura.
Expedit matris cineres opertos
Fallere, & toto taciturna noctis
Signa cum cœlo, gelidaque divos
Morte carentes.

Il y a une autre reflexion à faire qui seroit bien digne d'être pesée. Je croi aisément que s'il eût été question de diffamer les Cordonniers, ou telle autre branche du corps des metiers d'une ville Imperiale, Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement sans être certain du fait; mais parce qu'il s'agissoit de la Religion, & de la gloire de Dieu, il publia sans examen, sans remors tout ce qui lui monta à la tête. De sorte qu'à le bien prendre le zêle des Controversistes est si peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les scrupules, qui sur des sujets purement humains les retiendroient dans le chemin de la probité; QUOD NOTANDUM. *

(*A*) *Noble de pere & de mere.*] Son pere qui étoit Bailli de Vezelai s'apelloit Pierre de Beze: sa mere avoit nom Marie Bourdelot. *P. à Beza ejus oppidi præfecto, & Maria Burdelotia, utroque Dei gratia genere nobili (utinam verò potius veri Dei cognitione imbuto) & integra famæ parente natus.* Beze qui parle de la sorte dans une épitre Dedicatoire à Wolmar, nous dit ailleurs que ses ancêtres étoient riches depuis plusieurs generations, & qu'ils avoient laissé beaucoup de biens à l'Eglise. *Sum enim ego (ne (g) nescias) Dei gratia non ex Monachis, non ex adulterio vel stupro, sed honestis avis & atavis prognatus; & ne ad allegorias tuas confugias scito Bezarum familiam, si forte quæcunque ante ducentos & amplius annos in Monachos superstitiose largita est reciperet, tam fore locupletem quam ægre hodie sese in sua inopia tuetur.* (*h*)

(*a*) Testatur P. Viretus lib. 2. de Minist. Verbi esse quosdam ludimagistros ex illo Epicuri grege porcos, qui in scholis soleant suis sæpe scholasticis occinere illum vere beatum qui, uti est apud Virgilium, *metus omnes & inexorabile fatum Subjecit pedibus strepitumque Acherontis avari.* Lindanus, Dubitantii Dial. 2. pag. 246.

(*b*) *Elencho alphab. Heret. p. m.* 94.

(*c*) *Michael Fabricius pro Franc. Balduino.*

(*d*) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 323. 324.

(*e*) *Il les tira du neant, il les fit de rien.* Ex nihilo sui & ex nihilo subjecti, *c'est ce qu'on apelle créer.*

(*f*) *Horat.* Od. 8. *lib.* 2.

* *Voyez l'une des remarques de l'article* Cayet.

(*g*) *Il s'adresse à Claude de Xaintes.*

(*h*) *Ad Claudium de Xaintes Apologia altera sub fin.*

y enſeigner la langue Greque. Il quitta cet emploi, & s'en retourna en Allemagne ſa patrie l'an 1535. Alors Beze fut envoyé à Orleans pour étudier en Droit. Cette étude ne lui plut guere, il donnoit ſon meilleur tems à la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins, & à compoſer des vers. Il en faiſoit de ſi bons, qu'il ſe diſtingua par là d'une façon particuliere, de ſorte qu'il fut aimé & conſideré de tout ce qu'il y avoit de plus docte dans l'Univerſité d'Orleans. Il y prit ſes licences * l'an 1539. & s'en alla à Paris où (*B*) de bons revenus l'attendoient, qui combatirent pendant quelque tems la reſolution qu'il avoit priſe d'aller rejoindre Wolmar, pour faire profeſſion ouverte de la Reforme. Les plaiſirs de Paris, les honneurs qu'on lui preſentoit, & une infinité d'autres pieges de Satan, dit-il, n'étoufferent point la bonne ſemence; il n'abandonna jamais la reſolution de rompre avec le Papiſme, quoi que les (*C*) tentations du monde le rendiſſent irreſolu. Il s'étoit precautionné contre celles de la chair par un mariage † de conſcience; c'eſt-à-dire par la promeſſe qu'il fit à une perſonne de l'autre ſexe de l'épouſer publiquement, dès que les obſtacles qui l'en empêchoient alors ſeroient levez, & en attendant de ne ſe pas engager à l'état Eccleſiaſtique. Il executa fidelement ces deux promeſſes, mais il falut qu'une dangereuſe maladie l'arrâchât du milieu des pieges qui l'attachoient au bourbier. L'image affreuſe d'une mort prochaine lui fit renouveller avec tant de force le vœu qu'il avoit fait autrefois d'entrer dans la profeſſion de l'Egliſe Reformée, que dès qu'il eut recouvré aſſez de ſanté pour cheminer, il ſe ſauva à Geneve avec cette femme. Il y arriva le 24. d'Octobre 1548. & avant que de fixer à quoi il ſe deſtineroit, il alla voir à Tubinge Melchior Wolmar. L'année ſuivante il accepta à Lauſanne la profeſſion en langue Greque qu'on lui offrit ‡. Après l'avoir (*D*) exercée environ 9. ans il s'en retourna à Geneve, & ſe fit recevoir Miniſtre ‡. Il ne ſe borna point pendant

* Anno Domini 1539. II. Cal. Auguſti quum annum ætatis viceſimum eſſem ingreſſus. *Id. ib.* Il compte mal: il étoit dejà entré dans ſa 21. année.

† *Voyez la remarque C & Y.*

‡ *Tiré de l'Epitre Dedicatoire de Beze à Melchior Wolmar, à la tête de ſa Confeſſion de foi, qui eſt au commencement de ſes Oeuvres in fol. édit. de Geneve 1582.*

(B) *Où de bons revenus l'attendoient.*] Il y avoit (*a*) ſept ans que ſon oncle le Conſeiller étoit mort, mais un autre oncle Abbé de Froidmond n'avoit pas moins d'amitié pour ce neveu : il ſongeoit à lui reſigner ſon Abbaye qui valoit 15. mille livres de rente ; cela joint à deux autres bons Benefices dont Beze étoit dejà pourvu, & qu'on lui avoit procurez ſans (*b*) qu'il en ſût rien, l'eût mis en fort belle paſſe. Outre cela ſon frere aîné n'en pouvoit plus; c'étoit un homme confiſqué ; la ſucceſſion à ſes Benefices étoit une eſperance prochaine; il mourut effectivement bien-tôt, & cette mort augmenta notablement les (*c*) revenus de Theodore de Beze. Il eſt aiſé de juger qu'un jeune homme ſi bien établi dejà, & qui avoit de ſi grans dons, beaucoup d'amis & de parens, & une (*d*) reputation peu commune, bâtie ſur le ſuccés des vers Latins que le public avoit vus de lui, ſe pouvoit promettre toutes ſortes d'avancemens.

(C) *Les tentations du monde le rendiſſent irreſolu.*] Cela n'eſt pas étonnant : un bel Eſprit à ſon âge, bien fait de corps, & qui a de quoi ſe bien divertir, reſiſte avec peine aux tentations. La femme que Theodore de Beze entretenoit ſous promeſſe de mariage avoit beau lui parler de noces, le revenu des Benefices auquel il eût falu renoncer refutoit fortement toutes ſes inſtances. On croit facilement ce que Beze dit là-deſſus. Mais la force qu'il eut enfin de rompre cette ligature en eſt d'autant plus admirable. *Quum mihi & juveni & à meis otio, pecunia, rebus denique omnibus potius quam conſilio, abundanti, Satanas omnia illa impedimenta derepente objeciſſet, fateor me inani illarum rerum ſplendore & vanis blanditiis ita fuiſſe pellectum, ut me totum huc & illuc abripi facile paterer. . . . Uxorem mihi deſpondi, ſed clam, id tamen fateor & uno tantum & altero ex piis amicis conſcio, partim ne cæteros offenderem, partim quod adhuc non ſatis poſſem à ſcelerata illa pecunia quam ex ſacerdotiis, de quibus ante dixi, percipiebam ut impurus canis ab uncto corio abſterreri. . . Ego tum interea ſemper in luto hærere, inſtantibus meis ut tandem certum aliquod vitæ genus amplecterer, & patruo mihi omnia deferente, adeo ut quum una ex parte me premeret conſcientia, & conjux de promiſſo appellaret : ex altera vero perſonatus Satan mihi placidiſſimo vultu blandiretur, & ex fratris morte auctiores mihi reditus eſſent facti, quaſi omnis conſilii inops inter iſtas animi curas jacerem* (*e*).

(D) *Après l'avoir exercée* à Lauſanne *environ* 9. *ans, il s'en retourna à Geneve.*] Il le dit lui-même dans ſa reponſe à Claude de Saintes, *Novem* (*f*) *circiter annos Græcas literas docuiſſe.* Si Antoine la Faye avoit pris garde à ces paroles il n'auroit point dit celles-ci (*g*); *Inciderunt poſtea tempora quæ Bezam ad migrandum Lauſanna, ubi* DECEM *annos integros hæſerat Græca docendi munere defungens, induxerunt.* Il auroit vu que l'endroit de la preface qui l'a trompé, vouloit dire que Beze étoit revenu de Lauſanne à Geneve au bout de dix ans, à compter de ſa premiere ſortie de France. *Inde* (*h*) *vero tandem, id eſt poſt annum decimum . . . in hanc urbem iterum tanquam in placidiſſimum portum redii.* Ni lui ni la Faye n'ont pas jugé à-propos de nous expliquer toutes les raiſons de cette ſortie de Lauſanne : ce qu'ils en (*i*) diſent ne laiſſe pas de nous faire ſoupçonner qu'il y eut là je ne ſai quoi qui ſeroit propre à des Anecdotes. Ses ennemis qui faiſoient d'une mouche un élephant, publierent qu'il avoit été chaſſé (*k*) de cette ville. Cela étoit faux; mais il y eut quelque choſe que je ne ſai point qui donna lieu à ce menſonge. Au reſte Mr. Teiſſier (*l*) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Beze *exerça pendant dix ans* à Lauſanne *la charge de Profeſſeur en Philoſophie.*

(*a*) *Verheiden p. 209. qui le fait encore vivant ſe trompe.*

(*b*) Huc accedebat quod duobus pinguibus & opimis beneficiis me alioqui macrum adoleſcentem & præterea, quod vere teſtor, iſtarum rerum prorſus ignarum & abſentem onerarant, quorum vectigalia aureos coronatos annuos plus minus ſeptingentos æquabant. *Vid. epiſt. ad Melch. Wolmarum.*

(*c*) Ex fratris morte auctiores mihi reditus eſſent facti. *Ibid.*

(*d*) Gloriolæ dulcedinem quam ego non parvam ex meorum præſertim epigrammatum editione ipſius quoque M. Antonii Flaminii doctiſſimi Poëtæ, & quidem Itali, judicio eram conſequutus. *Ibid.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Apologia altera p. m. 359.*

(*g*) *Ubi ſupra, p. 18.*

(*h*) *Beza, epiſt. dedicat. ad Melch. Wolmarum.*

(*i*) Inciderunt tempora quæ Bezam ad migrandum Lauſanna... induxerunt. *Fayus ib.* Inde... partim quod meipſum cuperem Theologiæ totum conſecrare, partim alias ob cauſas quas nihil hic attinet commemorare... in hanc urbem... redii. *Beza ibid.*

(*k*) *Voyez Lindanus Dubitantii dial. 2. p. m. 152.*

(*l*) *Addit. à Mr. de Thou t. 2. pag. 363.*

dant ces 9. ans aux leçons Greques, il en fit aussi en François sur le (*E*) Nouveau Testament, & cela pour l'instruction & pour la consolation de plusieurs refugiez de l'un & de l'autre sexe qui demeuroient à Lausanne. Il publia divers (*F*) livres pendant son sejour en cette ville, & avant que de quitter la profession qu'il y

(*a*) Illas tamen aliquoties emendatas ab ipso mirabitur nemo qui operis difficultatem cum dignitate conjunctam ut decet perpenderit. *Ant. Fayus in vita Bezæ pag. 15.*

(*b*) *Joh. Drusius in epistola ad Theod. Bezam MS. apud Colomesium in icone Presbyterianorum, p. ult.*

(*c*) *Recherches de la Fr. l. 7. ch. 7. pag. 615. Voyez ce qu'il dit de Beze au même livre pag. 649 où il se trompe en mettant la mort de Beze au lendemain* de la grande éclipse du soleil. *Cette éclipse arriva le 2. d'Octobre, & Beze mourut le 13.*

(*d*) *La traduction du demeurant des Pseaumes de David montre ce qu'il pouvoit faire, encores qu'il n'ait si heureusement rencontré que Clement Marot en ses cinquante.* Pâquier ib. p. 615.

(*e*) *Nous examinerons dans l'article de Jodelle si ce fut lui qui composa ce quatrain.*

(E) *Il en fit aussi en François sur le Nouveau Testament.*] Il choisit d'abord l'Epitre aux Romains, & puis celles de Saint Pierre. Ce furent comme les semences & comme les preparatifs de ce grand Ouvrage qu'il publia quelque tems après; je veux dire de sa traduction Latine du Nouveau Testament avec des notes. Il y retoucha plusieurs fois, il y fit bien des corrections; c'est à ceux qui ignorent (*a*) la difficulté de ce travail à trouver étrange qu'à chaque édition on y ait changé quelque chose. Il est vrai que cela faisoit quelque peine à ceux qui s'étoient servis des premieres éditions: ils craignoient toûjours qu'il n'en vint une nouvelle qui renversât ce qu'ils avoient regardé comme certain: mais se fâcher de cela c'est se fâcher contre la nature, qui a voulu que nos lumieres fussent très-bornées, & qu'elles s'augmentassent peu-à-peu. On fit de cruels reproches à Theodore de Beze sur ce sujet. *Nisi quis septies tuas Novi Testamenti editiones emat, nesciet quid ajas aut quid neges. Memini typographum eruditum Hieronymum Commelinum hoc mihi ante decennium dixisse, quod crebra mutatione consilii hoc tantum adeptus es ut plurimi nihili faciant Novum Testamentum litera læsum atque sensu flexiloquum. Et olim quidam Doctor Cantabrigiensis mihi retulit, quod Cantabrigiæ plures aversati sunt religionem ducti per te ad credendum quod Novum Testamentum depravatum est, sicut per Edwardum Livilejum quod Vetus ulceratum* (*b*).

(F) *Il publia divers livres pendant son sejour à Lausanne.*] Le premier fut une Tragicomedie Françoise intitulée *le Sacrifice d'Abraham.* Jacomot la mit en Latin l'an 1598. presque en même tems Jaques Brunon la traduisit en la même langue à Amsterdam. Elle a été rimprimée je ne sai combien de fois. Voyons ce que Pâquier (*c*) en a dit. *Vers ce même tems étoit Theodore de Beze brave poëte Latin & François. Il composa en vers François le sacrifice d'Abraham si bien retiré au vif, que le lisant il me fit autrefois tomber des larmes des yeux.* Beze avoit accoutumé d'aller à Geneve pendant les vacances pour y voir Calvin, qui l'exhortoit à consacrer ses talens au service de l'Eglise, & qui lui conseilla nommément d'achever ce que Marot avoit commencé. Beze suivit ce conseil, & traduisit en vers François les cent Pseaumes (*d*) qui restoient à traduire. Ils furent imprimez avec privilege du Roi l'an 1561. Après être rechapé de la peste, il fit une Ode pour en rendre graces à Dieu. On pretend que Jodelle (*e*) fit ce quatrain en ce tems-là:

> *Beze fut lors de la peste accueilli*
> *Qu'il retouchoit cette harpe immortelle;*
> *Mais pourquoi fut Beze d'elle assailli?*
> *Beze assailloit la peste à tous mortelle.*

REFLEXION sur le livre *de puniendis hæreticis.*

L'un des plus remarquables Ecrits publiez par Beze pendant son sejour à Lausanne fut le Traité *de hæreticis à Magistratu puniendis.* Il le publia pour repondre au livre que Castalion, deguisé sous le nom de *Martinus Belius*, avoit composé sur cette importante matiere peu apres le suplice (*f*) de Servet. Castalion traita la these generale de la tolerance: Beze lui soutint que les Magistrats doivent punir les heretiques. L'Auteur de sa vie soutient que cet Ouvrage fut publié très-à-propos afin de refrener les esprits flotans; *Scriptum* (*g*) *utriusque Bezæ tum refutavit, tempore in speciem importuno: sed re ipsa opportunissimo ad cohibendos levium hominum in Religione fluctuantium vagos & incertos æstus.* On ne peut nier que la crainte du dernier suplice n'ait beaucoup de force, pour faire taire ceux qui auroient des doutes à proposer contre la Religion dominante, & pour maintenir l'unité de communion exterieure; mais il en va du dogme qui autorise cette pratique comme de l'invention des bombes & des carcasses, & de toutes sortes de machines de guerre. Ceux qui s'en servent les premiers en retirent de grans avantages, & pendant qu'ils sont les plus forts, cela va le mieux du monde: mais quand ils sont les plus foibles on les accable de leurs propres inventions. Si le parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été assûré de se maintenir toûjours dans sa superiorité, le dogme *de puniendis hæreticis* auroit rendu de grans services; il eût reprimé le zêle ou l'humeur brouillonne des Novateurs: mais comme à un quart de lieuë de Geneve on étoit sous le caprice du plus fort, & qu'on ne savoit pas si Dieu permettroit que la secte de Socin devint superieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à soutenir que les Magistrats doivent infliger la peine de mort aux heretiques. Le profit present ne nous doit pas si fort éblouïr qu'il nous empêche de songer aux suites; il faut en cette rencontre se servir de la maxime de (*h*) Regulus. Je ne parle pas des autres raisons qui peuvent combatre ce dogme, je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alleguée par l'Historien de Theodore de Beze. Cette utilité est bien peu de chose en comparaison du mal que le livre *de puniendis hæreticis* produit tous les jours; car dès que les Protestans se veulent plaindre des persecutions qu'ils souffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconu dans les Magistrats: jusqu'ici on n'a vu personne qui n'ait échoüé pitoyablement à cette objection *ad hominem.* Mais passons aux autres livres publiez par Theodore de Beze avant qu'il quitât Lausanne. Il publia une courte explication du Christianisme *ex doctrina de æterna Dei prædestinatione*; une reponse à Joachim Westphale touchant la Cene du Seigneur; deux (*i*) Dialogues sur la même matiere contre Tillemannus Heshusius, & une reponse à Castalion touchant le dogme de la predestination. Beze n'avoit pas encore alors assez temperé son feu & son humeur enjoüée; c'est pourquoi il lui échapa (*k*) dans quelques-uns de ces Ecrits je ne sai quelles railleries, sur lesquelles il passa l'éponge quand il fit de nouvelles éditions (*l*).

(*f*) *Servet fut brûlé a Geneve l'an 1553.*

(*g*) *La Faye entend Lelius Socin & Castalion.*

(*h*) Hoc caverat mens provida Reguli, Dissentientis conditionibus Fœdis, & exemplo trahentis Perniciem veniens in ævum. *Horat. Od. 5. l. 3.*

(*i*) *L'un intitulé* κρεοφαγία, *l'autre* ὄνος συλλογιζόμενος.

(*k*) In his quidem (*dialogis*) postea quædam liberiore calamo quàm rei qua de agebatur Majestati conveniebat scripta mutavit, ut & in nonnullis aliis scriptis è quibus jocos aliquot (ut erat ingenio lepido & faceto dum ætate adhuc vigente esset) postquam maturior factus est & δευτέρας φροντίδας in consilium adhibuisset, erasit. *Ant. Fayus pag. 17.*

(*l*) *Tiré de sa vie composée par Antoine la Faye.*

y exerçoit, il fit un voyage en (*G*) Allemagne avec le caractere de Deputé. Il eut alors la joye de s'aboucher avec Melanchthon. S'étant établi à Geneve l'an 1559. il s'attacha à Calvin d'une façon particuliere, & devint en peu de tems son collegue dans l'Eglise & dans l'Academie. Il fut envoyé à Nerac à l'instigation de quelques Grans du Royaume pour convertir le Roi de Navarre, & pour conferer avec lui sur des * choses d'importance. Ce fut lors que Mrs. de Guise se furent emparez de l'autorité sous le regne de François II. au prejudice des Princes du sang. Le Roi de Navarre ayant temoigné tant par lettres que par des Deputez qu'il souhaitoit que Theodore de Beze assistât au Colloque de Poissi, le Senat de Geneve ne manqua point d'y consentir. On n'auroit pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la Cause. Beze parloit bien, il savoit le monde, il avoit l'esprit present & beaucoup d'érudition. On écouta sa harangue attentivement, jusques à ce qu'il eut touché à la matiere de la presence réelle. Une expression qu'il (*H*) employa fit murmurer. Dans toute la

* Cumque eo de rebus gravissimis communicaret, sed potissimum ut illius animo si Deus aspirare dignaretur, veræ religionis gustum aliquem instillaret. *Ant. Fayus de vita & obitu Th. Bezæ pag.* 21.

(*G*) *Un voyage en Allemagne avec le caractere de Deputé.*] Voici le sujet de ce voyage. On surprit une assemblée de ceux de la Religion à Paris l'an 1557. Elle étoit composée de 400. personnes, dont on brûla sept, les autres (*y*) furent mis dans les prisons. Les Eglises recoururent à l'intercession de quelques Princes d'Allemagne, pour tâcher d'obtenir de Henri II. la vie de ces pauvres prisonniers. Farel, Beze, & Jean Budé fils du grand Guillaume Budé, furent les trois Deputez qui allerent à la Cour de l'Electeur Palatin, à celle du Landgrave de Hesse, & à celle du Duc de Wirtemberg l'an 1558. Ces trois Princes recommanderent fortement la cause des prisonniers, mais la Cour de France eut peu (*z*) d'égard à ces recommandations. En passant par Francfort Beze eut le plaisir d'y parler avec Melanchthon (*a*). Voilà ce que dit Antoine la Faye; mais selon Theodore de (*b*) Beze le motif de ce voyage fut de demander l'intercession de ces Princes pour les Vallées de Piemont que le Roi de France possedoit alors, c'est-à-dire l'an 1557. Beze reprend Claude de Saintes qui avoit mis ce voyage à l'an 1556.

(*H*) *Une expression qu'il employa fit murmurer.*] La voici cette expression, (*c*) *Nous disons que le corps de* J. CHRIST *est esloigné du pain & du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre.* Disons presentement quel en fut l'effet, & servons nous des propres termes de Theodore de Beze. *Ceste* (*d*) *seule parole* (*combien qu'il en eust bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Eglise Romaine*) *fut cause que les Prêlats commencerent à bruire & murmurer, dont les uns disoient*, Blasphemavit: *les autres se levoient pour s'en aller, ne pouvans faire pis à cause de la presence du Roy: entre autres le Cardinal de Tournon, doyen des Cardinaux qui estoit assis au premier lieu, requist au Roy & à la Royne, qu'on imposast silence à de Beze, ou qu'il luy fust permis & à sa compagnie de se retirer. Le Roy ne bougea ni pas un des Princes, & fut audience donnee pour parachever. Silence fait, de Beze dit, Messieurs, je vous prie d'attendre la conclusion qui vous contentera: puis retourna à son propos, qu'il poursuivit jusques à la fin.* Catherine de Medicis dans sa lettre à Mr. de Rennes Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur, dit (*e*) que Beze en parlant de la Cene, *s'oublia en une comparaison si absurde & tant offensive des oreilles de toute l'assistance, que peu s'en fallut qu'elle ne lui imposât silence, & qu'elle ne renvoyât tous ces Ministres sans les laisser passer plus avant, mais qu'elle s'en abstint de peur qu'on ne s'en retournât imbu de sa doctrine, sans avoir oui ce qui lui sera repondu.* Remarquez bien la (*f*) parenthese dont l'Historien s'est servi: rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal, & plusieurs Evêques se scandalisent, veulent sortir, crient au blasphême; & pourquoi? parce qu'ils ont ouï dire à un Ministre que JESUS-CHRIST n'est point sous les Symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps; car voilà à quoi se reduit cette expression *tant offensive des oreilles de toute l'assistance*: peut-on voir un scandale plus mal fondé, ni plus puerile? Quand on enseigne que l'humanité de JESUS-CHRIST n'est presente qu'en un seul lieu tout à la fois, & qu'elle est toûjours assise en Paradis à la main droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du Sacrement de l'Eucharistie, que le Paradis est éloigné de la terre. Or les Prelats du Colloque de Poissi ne pouvoient pas ignorer que les Ministres enseignent que l'humanité de J. CHRIST est toûjours en Paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être presente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Theodore de Beze n'osât point exposer les sentimens de son parti; ils n'ont donc pas dû se scandaliser de son expression (car encore un coup elle n'ajoûte quoi que ce soit à la simple & nuë doctrine des Ministres) ou bien ils étoient allez à l'assemblée avec cette persuasion que les Ministres trahiroient leurs sentimens, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne voi qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des Prelats. On peut dire qu'il y a des expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offensent pas. Par exemple les parties que la pudeur defend de nommer peuvent être designées par des noms honnêtes, & cependant ces noms signifient la même chose, que les noms qu'on apelle sales. Si l'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient, mais à cause que l'on juge que celui qui les employe contre l'usage ne nous porte pas le respect que la bienséance exige (*g*). Sur ce pied-là les Evêques de Poissi se pouvoient plus offenser de la doctrine des Ministres representée par une comparaison, que de

REFLEXION sur le scandale des Prelats au Colloque de Poissi.

(*y*) *Selon Beze in vita Calvini on en prit environ 80. les autres se sauverent.*

(*z*) *Beze ib. en parle autrement.* Partim intervenientium Germanorum Principum legatione quam summa celeritate Calvinus procuravit tempestas illa nonnihil conquievit.

(*a*) *La Faye ubi supra pag.* 17.

(*b*) *Ad Cl. de Xaintes apol.* 1. *oper. t.* 2. *pag.* 295. *Dans la vie de Calvin il reconoit qu'on demanda cette intercession pour les prisonniers de Paris.*

(*c*) *Beze, Hist. Ecclesiast. l.* 4. *p.* 516.

(*d*) *Ibid. pag.* 521.

(*e*) *Apud Maimbourg Hist. du Calvin. pag. m.* 223. 224. *Le Laboureur addit. à Castelnau t.* 1. *p.* 763. *raporte toute la lettre de la Reine.*

(*f*) (*Combien qu'il en eut bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Eglise Romaine.*) Beze Hist. Eccles. pag. 521.

(*g*) *Voyez l'Art de penser* 1. *part. chap.* 14.

la suite de ce Colloque il se comporta en très-habile homme; & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine. Il ne retourna point à Geneve après la clôture du Colloque; Catherine de Medicis voulut qu'étant François il demeurât dans sa patrie. Il prêcha souvent chez la Reine de Navarre, chez le Prince de Condé, & aux fauxbourgs de Paris. Après le massacre * de Vassi on le deputa au Roi, pour se plaindre de cet attentat; la guerre civile suivit de près, pendant laquelle le Prince de Condé le retint auprès de lui. Beze se trouva à la bataille (*I*) de Dreux comme Ministre. Pendant la prison du Prince, il se tint auprès de l'Amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il ne revit la France qu'en 1568. Ce fut pour aller (*K*) à Vezelai où sa presence étoit necessaire. Il avoit (*L*) fait plusieurs livres depuis son retour à Geneve, & il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai. Il retourna encore en France l'an 1571. pour assister au Synode National de la Rochelle,

* *Le 1. de Mars 1562.*

Dddd

de la même doctrine representée nuëment & simplement; mais alors leur scandale n'étoit point fondé sur le zêle de religion; car la foi, ni la divinité ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Beze allegua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des Protestans. Ce n'est donc point pour les interêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser; c'étoit donc uniquement parce que l'on supposoit qu'un petit Ministre ne respectoit pas assez humblement ses auditeurs, lors qu'il osoit se servir de certains termes. Ceux qui voudroient faire ainsi l'apologie de ces Prelats, leur attribueroient une vanité très-criminelle. Que faire donc? vaut-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfans, qu'ils ne s'offensoient pas des choses, mais des mots? cela ne leur feroit point d'honneur. Je suis surpris qu'un Historien aussi grave que Mezerai (*a*) ose dire que cette proposition de Beze étoit emportée, & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle blessa horriblement les oreilles Catholiques, que les Prelats en fremirent d'horreur. Il est visible que Mezerai trouve raisonnables ces fremissemens d'horreur, & il se rend par là ridicule; car c'est toute la même chose de dire *le Corps de* JESUS-CHRIST *n'est point present au St. Sacrement*, & de dire, *il en est éloigné d'une distance infinie.*

(*I*) *A la bataille de Dreux comme Ministre.*] J'ajoûte cette clause afin qu'aucun de mes lecteurs ne soupçonne qu'il y assista pour se battre, & pour jouër de l'épée. Claude de Saintes lui fit des reproches là-dessus; voici comment on lui repondit. *Interfui sane prælio, & inchoanti & desinenti (quidni enim hoc facerem? eo rite vocatus) & quidem quod magis mireris palliatus non armatus: nec mihi quisquam vere vel cædem cujusquam vel fugam objecerit* (*b*).

(*K*) *Pour aller à Vezelai où sa presence étoit necessaire.*] Nicolas de Beze Bailli de Vezelai se refugia à Geneve pour la Religion, & y mourut peu après de peste dans la maison de Theodore son frere de pere (*c*). Celui-ci voulant donner ordre à la famille du defunt, & tâcher en même tems de sauver quelques debris de son patrimoine, fit un voyage à Vezelai, où il tâcha de persuader à une sœur qu'il avoit dans un Couvent de quitter l'Eglise Romaine. C'étoit une vieille None très-obstinée dans sa Religion, qui n'écouta point les remontrances de son frere (*d*).

(*L*) *Il avoit fait plusieurs livres... & il continua d'en publier.*] Peu après son établissement dans l'Eglise de Geneve, il mit en Latin une Confession de foi qu'il avoit autrefois écrite en François pour se justifier auprès de son pere, & pour tâcher de convertir ce bon vieillard. Il publia cette Confession en Latin, dediée à son bon maître Melchior Wolmar l'an 1560. Sa plume se reposa pendant qu'il suivit dans les armées ou le Prince de Condé, ou l'Amiral de Coligni; mais dès qu'il se revit à Geneve il fit deux reponses, l'une à Castalion (*e*), l'autre à François Baudouïn. Ensuite il attaqua Brentius & Jaques André sur leur dogme de l'Ubiquité; puis il fit son livre *de divortiis & repudiis*, contre Bernardin Ochin qui avoit écrit en faveur de la polygamie. Il attaqua aussi les erreurs de Flacius Illyricus. Il repondit à Claude de Saintes, à Selneccerus, à Jaques André, à Pappus, &c. & mit les Pseaumes de David en toutes sortes de vers Latins. Tout cela regarde les années 1571. & 1572. Il publia son Traité des Sacremens l'an 1588. un livre contre Hoffmannus; quelques Sermons sur la passion de J. CHRIST, & sur le Cantique des Cantiques; une version de ce Cantique en vers Lyriques; & une reponse à Genebrard à qui cette traduction avoit donné un nouveau sujet de repeter ses medisances. L'an 1590. il publia son Traitté *de excommunicatione & presbyterio*, contre Thomas Erastus. Quelque tems après il examina le livre de Saravia, *de Ministrorum Euangelii gradibus.* Je laisse le titre de quelques autres livres: on le pourra voir dans la liste qu'Antoine la Faye mit à la fin de son Ouvrage *de vita & obitu Theodori Bezæ*, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire. Je n'y ai point vu tout ce qui partit de la plume de Theodore de Beze; l'*Icones* (*f*) des hommes illustres, qui ont mis la main à l'ouvrage de la Reformation, n'y est point. L'Histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées n'y est point non plus. C'est un Ouvrage très-curieux, qui s'étend depuis l'an 1521. jusques à la paix du 13. de Mars 1563. Je ne m'étonne pas que l'on n'ait point mis dans cette liste la lettre ingenieuse, mais trop (*g*) burlesque, de *Benedictus Passavantius* au President Lizet. La Faye n'en parle point du tout, mais pour quelques autres Ecrits satiriques ou burlesques qu'on attribuoit à Beze, il soutient (*h*) qu'on se trompoit. *Dicteriis plenos libros composuit, Haranguam ad Cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, vitam Catharinæ Medicea & similis notæ chartas. Atqui tam verum est libros illos fuisse compositos à Beza, quàm verum est (quod isti ignoranter & temerè deblaterant) ab Amirallii ministro scriptum fuisse librum cui nomen est Matagonus de Matagonibus.*

(*a*) *Abreg. Chron. ad ann.* 1561.

(*b*) *Ad Claud. de Xaintes Apolog. altera oper. t.* 2. *pag.* 362.

(*c*) Hæc fuit occasio Bezæ Vezelios suos revisendi, partim ut fratris defuncti liberis prospiceret, partim ut nonnullas patrimonii sui reliquias dispersas colligeret, quod & fecit quantum locus, tempus & res permiserunt. *Ant. Fayus ubi supra pag.* 48.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Il avoit critiqué Beze sur la traduction du Nouveau Testament.*

(*f*) *Imprimé à Geneve l'an* 1580. *in* 4.

(*g*) *Voyez les Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag.* 144.

(*h*) *Pag.* 70. 71.

chelle, dont il fut élu Moderateur. L'année suivante il assista à celui de Nîmes, & s'oposa à la faction de Jean Morel, qui proposoit l'introduction d'une nouvelle Discipline. L'an 1574. le Prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg, pour l'envoyer au Prince Jean Casimir Administrateur du Palatinat; ce qui montre qu'on n'ignoroit pas qu'il savoit faire autre chose que des leçons & des livres. La conference de Mombelliard le mit aux prises l'an 1586. avec Jaques André Theologien de Tubinge. Beze demanda que la dispute se fit par des argumens en forme; mais il falut ceder aux desirs de son adversaire, qui ne vouloit pas être gêné par les loix du syllogisme. Le succés de cette (M) dispute fut comme toûjours; chaque parti se vanta d'avoir triomphé, & publia des relations victorieuses. Beze perdit sa femme l'an 1588. mais cette affliction domestique, quelque grande qu'elle fût, ne l'empêcha pas de se trouver au Synode que Mrs. de Berne avoient convoqué. On y condamna le dogme de Samuel Huberus touchant nôtre justification devant Dieu, laquelle * consistoit, selon lui, dans une qualité inherente. Beze se remaria la (N) même année avec une veuve qui lui survêcut. Les incommoditez de la vieillesse commencerent à se faire sentir l'an 1597. & le contraignirent de ne parler en public que rarement; & enfin il desista tout-à-fait au commencement de l'année 1600. Sa veine poëtique n'etoit point tellement tarie l'an 1597. qu'il ne fit des vers pleins de feu contre les Jesuites, à l'occasion du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort, (O) & qu'avant que d'expirer il avoit fait profession de la foi Romaine. Les derniers vers qu'il com-

* De nostra ad tribunal Dei justificatione per fidem, tanquam instrumentum quo Christus justitia nostra apprehenditur, professus est se penitus assentiri, quum antea & scripto & verbo docuisset justitiam nostram apud Deum esse qualitatem quandam patibilem in nobis inhærentem. *Fayus ubi supra pag. 55.*

(M) *Le succés de la dispute* de Mombelliard *fut (a) comme toûjours.*] Quelques Gentilshommes sortis de France pour la Religion, & Refugiez à Mombelliard donnerent lieu à cette dispute. Le Comte de Mombelliard pria le Canton de Berne de nommer quelques Deputez pour conferer avec des Theologiens de Wirtemberg; il pria aussi Mrs. de Geneve d'envoyer Theodore de Beze à la conference; il le fit pour s'accommoder au desir des Refugiez. Abraham Musculus Ministre de Berne, & Pierre Huberus Professeur en langue Greque dans la même ville, furent les Deputez Suisses. Beze & Antoine la Faye furent les Deputez de Geneve. Jaques André & Luc Osiander furent les principaux Deputez de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'auditeurs à Theodore de Beze & à Jaques André, & ne virent gueres clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme (b), & qu'il est presque impossible de s'apercevoir quand deux hommes s'entrerepondent par de longs discours, s'ils levent les difficultez. On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourveu qu'on sache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la Conference : mais comme on sut qu'il couroit des lettres par toute l'Allemagne, qui furent luës dans les Cours des Princes, & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Theologiens de Wirtemberg publierent la Conference avec des notes marginales; il falut que Beze publiât une Contre-Relation.

(a) Utrinque placide discessum est sine lite aut amarulentia: sed nullo fructu ut fere semper in talibus palæstris publicis contingere solet. *Fayus pag. 53.*

(b) Jacobus Andreas perpetua & declamatoria oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Unde non tam facilis, expedita aut perspicua fuit tota illa dierum aliquot disceptatio. *Id. ib.*

(N) *Se remaria la même année avec une veuve qui lui survêcut.*] Sa premiere femme s'apelloit Claudine Denosse : leur mariage dura 40. ans : la seconde avoit nom Catherine (c) de la Plane, & eut un grand soin de lui tant qu'il vêcut. Patin (d) s'abuse lors qu'il conte qu'Etienne Pâquier fit des vers *sur les trois mariages de Theodore de Beze.*

Uxores ego tres vario sum tempore nactus,
Cum juvenis, tum vir, factus & inde senex.
Propter opus prima est validis mihi functa sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

Voici le sens de ces vers; *Je me suis marié trois fois en divers tems, dans ma jeunesse, dans mon âge viril, & dans ma vieillesse. J'ai epousé la premiere femme pour le plaisir de l'amour, la seconde à cause qu'elle étoit riche, la troisiéme afin qu'elle eût soin de moi dans mes infirmitez.* Cela n'a pu convenir à Theodore de Beze, puis qu'il n'a point eu trois femmes. Il y en a (e) qui disent que Pâquier ne fit ces vers que pour lui-même. Celui qui remarque cela ne laisse pas d'être dans l'erreur de Guy Patin touchant les trois femmes de Beze. *Il s'étoit (f) marié pour la troisiéme fois à l'âge de septante ans, & en avoit donné avis à son intime ami Junius (g) Holandois en ces termes,* si c'est une folie de se marier à septante ans, voilà que je viens de la faire. *C'étoit un vieux coq qui ne pouvoit se detacher du char de Venus, auquel il avoit été attelé dès sa jeunesse.* Ces paroles sont d'un Moine credule, & qui rarement est bien informé de ce qu'il dit. Si lui & Patin avoient consulté le 19. livre des lettres d'Etienne Pâquier, ils auroient parlé avec plus d'exactitude. Voyez la * la marge. La seconde femme de Theodore de Beze eut un soin merveilleux de lui; il la laissa heritiere de tous les biens qu'il possedoit à Geneve. *Eorum quæ Genevæ habeat hæredem ex asse instituit Catharinam Planiam conjugem suam; quæ senectutem ipsius sustentante, & gloriam ex officiis assiduis erga ipsum annorum septendecim spatio quærente vivebat* (h). Beze n'eut jamais d'enfans (i).

(c) Catharina Plania, Astensis, Francisci Taruffi Januensis vidua, quæ ei usque ad ultimam spiritum magno subsidio fuit. *Id. Fayus pag. 55.*

(d) *Lettre 506. t. 3. pag. 490. c'est la 176. lettre de la 1. édition.*

(e) *St. Romuald abregé Chronol. ad ann. 1615.*

(f) *St. Romuald ib. p. 391. ad ann. 1605.*

(g) *Il n'étoit pas Hollandois, ni en Hollande quand Beze se remaria.*

* *Pâquier au 2. tome de ses lettres p. 486.* conte qu'ayant oüi dire que *Th. de Beze s'étoit remarié*, il feit un quatrain en faveur de celui qui auroit epousé trois femmes.

(O) *Du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort... & avoit fait profession de la foi Romaine.*] Ceux qui inventerent ce conte, & ceux qui le firent courir, conoissoient très-mal le veritable interêt de leur Eglise. Ces sortes de fraudes sont bonnes à debiter contre une secte qui n'a ni Auteurs, ni Imprimeurs; mais elles ne peuvent être que prejudiciables quand on ose s'en servir contre une Eglise qui a mille presses & mille plumes dans son sein, qui ne laissent rien tomber à terre, & qui prenent la bale au bond. Ne

(h) *Fayus, pag. 74.*

(i) *Id. ib.*

compoſa furent une *votiva gratulatio* à Henri IV. après l'accueil qu'il (*P*) en reçut auprès de Geneve au mois de Decembre * 1600. Il vêcut juſques au 13. † d'Octobre 1605. & conſerva toûjours (*Q*) ſon bon ſens, & temoigna juſques au dernier ſoupir de beaux ſentimens de pieté. C'étoit un homme d'un merite extraordinaire, & qui rendit de très-grans (*R*) ſervices à ſon parti. Il fut expoſé

* *La Faye pag. 61. dit en 1599. & ſe trompe.*

† *Voyez la remarque F à la marge lettre c.*

Ne faloit-il pas être de la derniere bêtiſe, pour s'imaginer que les Proteſtans laiſſeroient perdre une ſi belle occaſion de crier contre les impoſtures, & les fourberies monacales, & de tirer cent concluſions foudroyantes de la hardieſſe que l'on auroit euë de debiter une fauſſeté dont la conviction étoit ſi facile? Les Miniſtres de Geneve ne ſe turent point en cette rencontre. Ils publierent deux Ecrits revêtus de toute l'authenticité neceſſaire pour refuter ce ſot conte; l'un de ces Ecrits étoit (*a*) en Latin, & l'autre en François. Une lettre de Theodore de Beze à Guillaume Stuckius refuta le même conte, (*b*) & le Jeſuïte Clement du Puy que l'on regarda comme l'inventeur de la fable, attira ſur ſa perſonne en particulier, & ſur ſon Ordre en general une grêle de (*c*) vers ſatiriques, que les Muſes de Theodore de Beze toutes vieilles qu'elles étoient ne laiſſerent pas de rendre bien terraſſante. Il étoit aiſé de prevoir cela; ce furent donc des gens peu éclairez dans leurs propres interêts qui s'aviſerent d'un tel Roman. Il y a des étourdis dans toutes les Communions; voyez l'article de Bellarmin (*d*).

(*P*) *Après l'accueil qu'il reçut de* Henri IV. Mr. Spon (*e*) raporte la harangue que Beze fit à ce Prince, & la reponſe du Roi. Mr. de Perefixe (*f*) a cru fauſſement que Henri IV. entra dans Geneve, & qu'il y fut harangué par ce Miniſtre. Ce fut à Luyſel (*g*) qu'il reçut les Deputez de Geneve, à un quart de lieuë du Fort Sainte Catherine, lequel Fort étoit à 2. lieuës de Geneve. Mr. de Thou (*h*) dit que le Roi fit un preſent de cinq cens écus à Theodore de Beze.

(*Q*) *Et conſerva toûjours ſon bon ſens.*] Son Hiſtorien n'a rien dit de ce que Mr. de Thou remarque touchant la memoire de ce venerable vieillard. *Præſentium* (*i*) *memoriam debilitata quippe mente evanidam amiſerat, præteritorum dum ingenio valebat impreſſam ſervaverat. Itaque & totos Pſalmos Hebraïce, & quodcunque caput ex B. Pauli Epiſtolis propoſuiſſes integrum Græcè recitabat, nec in iis quæ olim didicerat judicio carebat, ſed quæ dixerat ſtatim obliviſcebatur.* Cela veut dire qu'à divers égards la memoire de Theodore de Beze étoit fort bonne & fort mauvaiſe; fort bonne à l'égard des choſes qu'il avoit apriſes pendant la force de ſon eſprit, (car il pouvoit reciter par cœur tous les Pſeaumes en Hebreu, & tous les Chapitres de Saint Paul en Grec) & fort mauvaiſe à l'égard des choſes preſentes, car peu après qu'il avoit dit une choſe il ne ſe ſouvenoit point de l'avoir dite. Cet état dura près de deux ans, ſi nous en croyons Mr. de Thou, qui paroît ſur ce point-là avoir été muni de fort bons memoires. En effet Caſaubon aſſûre qu'en matiere d'érudition, Beze ſe montroit les dernieres années de ſa vie tout tel que l'on l'avoit vu vingt années auparavant. Il diſcouroit ſur l'ancienne Hiſtoire avec tant de netteté qu'on eût dit qu'il venoit de lire Plutarque, & les Auteurs de cette eſpece; il parloit Latin, & quelquefois Grec comme auparavant; mais dans la même converſation, après s'être entretenu amplement ſur le ſujet du nouveau Roi d'Angleterre, il demandoit de tems en tems s'il étoit vrai que la Reine Elizabeth fût morte (*k*). Mr. de Thou fut mal informé des circonſtances de la mort de Theodore de Beze; il dit que ce Miniſtre prêt à ſortir pour aller au temple, fut ſaiſi d'une convulſion ſubite qui l'emporta. La verité eſt que depuis quelques ſemaines ſes forces diminuoient à vuë d'œil, & qu'il n'y eut rien de ſubit ni d'imprevu dans ſa mort. Voyez la Faye pag. 65. & 66.

(*R*) *Qui rendit de très-grans ſervices à ſon parti.*] Mr. Leti raporte dans la (*l*) vie de Sixte V. que ce Pape fit tenir deux conferences où il aſſiſta, pour deliberer des moyens d'ôter au parti des Proteſtans l'appui, & le grand reſſort qu'ils avoient en la perſonne de Theodore de Beze. Que peut-on rien dire de plus glorieux pour ce Miniſtre, que de le repreſenter comme un homme qui faiſoit paſſer de mauvaiſes nuits au Pape, & aux Cardinaux, par raport aux affaires d'Etat, car il ne s'agiſſoit point là de controverſe? Mr. Leti pretend qu'en l'année 1587. le Deputé du Roi de Navarre auprès des Cantons ſe ſervit des bons offices de Theodore de Beze pour obtenir des levées; que Beze courut de ville en ville par tous les Cantons de la Religion, & qu'il anima tellement les Suiſſes, qu'il fut cauſe qu'ils fournirent de grandes ſommes pour le Prince Caſimir; que les Cantons Catholiques voyant cela, firent ſavoir à la Cour de Rome le grand prejudice que cet homme aportoit à la Catholicité; que là-deſſus Sixte V. fit tenir deux Conferences, dont le reſultat fut qu'il faloit employer toute ſorte de moyens pour faire ſortir de Geneve ce Miniſtre; qu'après cela rien ne ſeroit plus aiſé que la converſion de cette ville; & que la converſion de Geneve ſeroit la ruïne totale de l'hereſie tant en Suiſſe qu'en France; que Mr. de Sales Evêque de Geneve ſe trouvant alors à Rome, fut prié de dire en preſence de ſa Sainteté par quels moyens il croyoit que l'on pourroit denicher de ſon poſte ce vieux Miniſtre; qu'il declara que le ſeul moyen étoit de fournir au Duc de Savoye les forces qui lui ſeroient neceſſaires pour la conquête de Geneve; que Beze ne doutant pas qu'on n'en voulût à ſa vie, ſe precautionoit de telle ſorte (*m*) qu'il ne faloit point eſpe-

Beze le ſujet, dit-on, de quelques conſultations à Rome.

Attentats ſur ſa perſonne.

(*a*) Editis nomine ſuo publicis duobus ſcriptis, altero latine (cui Beza redivivus nomen fecerunt) altero Gallicè. *Fayus pag. 59.*

(*b*) *Voyez auſſi la preface de ſon Nouveau Teſtament de l'édition 1598.*

(*c*) *Antoine la Faye raporte ces vers de Theodore de Beze, pag. 60. & 61.*

(*d*) *Ci-deſſus, pag. 533. remarque E.*

(*e*) *Hiſtoire de Geneve, l. 3. pag. 319. édit. d'Utrecht 1685.*

(*f*) *Vie de Henri IV.*

(*g*) *Matthieu, Hiſt. de la paix l. 4. pag. m. 661. La Faye nomme ce lieu* Elucetum; *Mr. de Thou l. 125.* Luiſellum.

(*h*) *Lib. 125. pag. m. 922.*

(*i*) *Hiſtor. lib. 134. p. m. 1082.*

(*k*) Venerandus ſenex Theodorus Beza cum per longinquitatem ætatis factus ſit obliviosſus, adeo ut poſt frequentes de novo Rege Angliæ ſermones ſubinde me rogaret de Regina, an verum eſſet quod fama jactaret, illam fatis conceſſiſſe. Idem tamen in literis viſus nobis is eſſe quem ante annos viginti noveramus. Loquitur Latinè, interdum & Græce ut antea: audivimus de hiſtoria veteri differentem è re nata luculentiſſime, ut videretur recens eſſe à lectione Plutarchi & id genus auctorum. *Caſaubonus epiſt. 297. ad Scaliger.* (*l*) *Parte 2. libro 3. p. 262. & ſeq. edit.* 1686. (*m*) Non faceva paſſo, ſenza un cumulo grande di precauttioni, e ſenza pigliar cento e mille miſure, non coſtumando di praticar niſſuno, ſenza eſſer ſicuro d'una inveterata conoſcenza, ne voleva domeſtici in ſua Caſa, della di cui fede non ne foſſe ſicuro oltro che quei ſuoi perverſi Settarii lo cuſtodivano come ſuoi Demoni tutelari, nè uſciva mai di Caſa ſenza haverne cinque ò ſei à lato, e quel che importa, che per maggior ſicurezza non metteva mal li piedi fuori della Città. *Leti ib. pag. 264. Claude de Saintes ayant reproché à Beze* Geneva pedem non audes efferre ne te quiſquis invenerit ut alterum Cain occidat, *Beze lui repondit que ſi Dieu l'y apelloit il iroit par tout ſans crainte*; Etſi mihi appoſitos à tuis illis & veneficos & ſicarios non ignoro (hæ ſunt enim artes Romanæ) quorum etiam unus jam hic deprehenſus pœnas dedit ... Interea me ſane libens domi contineo, & veſtras inſidias quam prudentiſſimè poſſum evito. *Oper. t. 2. pag. 362.*

posé à cent sortes de medisances & de calomnies: mais il fit voir & aux Catholiques & aux Lutheriens qu'il entendoit l'art de se defendre, & qu'il avoit bec & ongles. Il eut beaucoup (*S*) de part à l'estime de Scaliger. Je ne critique Mr. Morcri (*T*) qu'en V. choses. Mr. de Mezerai traitte fort mal ce Ministre; il adopte comme certain le conte qui avoit couru d'une accusation de Sodomie intentée à Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlevement de Candide femme d'un Tailleur. Cela ne paroît point digne (*V*) d'un Historien judicieux.

esperer qu'aucune entreprise contre sa personne pût reüssir; qu'après ce discours de Mr. de Sales, on abandonna le dessein de se defaire du Ministre ou par l'assassinat, ou par le poison, d'autant plus que l'on aprit que son Altesse de Savoye avoit inutilement tenté toutes sortes d'expediens pour cela.

J'ai trois choses à remarquer sur ce recit. 1. Antoine la Faye ne dit point que Theodore de Beze ait fait un voyage en Suisse l'an 1587. & cependant il n'oublie gueres ces sortes de choses. Une expedition comme celle-là, dont les effets furent, dit-on, si grans, & d'une influence si generale pour le bien de la Cause, l'auroit-il bien ou ignorée ou supprimée? 2. François de Sales n'étoit point Evêque de Geneve sous Sixte V. ce fut Clement VIII. qui le fit Coadjuteur de cet Evêché. 3. Le discours qu'on prête ici à ce Prelat ne s'accorde point avec ces paroles de Mr. Moreri; (*a*) *Beze avec qui* François de Sales *avoit eu quelques conferences à Geneve, lui avoüa que la Religion Catholique étoit la seule veritable.* Sur un tel aveu le Prelat auroit conseillé au Pape d'offrir au Ministre toutes sortes de dignitez.

(*a*) *Dans l'article de François de Sales.*

FAUSSE prediction de Scaliger.

(*S*) *Beaucoup de part à l'estime de Scaliger.*] Cela paroît par son *Epicedium* sur la mort de Theodore de Beze. Mr. de Thou remarque que Scaliger insera dans cette piece de poësie un mauvais augure qui n'avoit point eu de suite. *Addito* (*b*) *etiam de fato urbis in qua decessit omine, quod tamen hactenus eventu caruit.* Il y a 80. ans plus ou moins que Mr. de Thou a fait cette observation, & l'on n'a point vu jusques ici que le presage de Scaliger ait reçu la moindre confirmation. Ce n'étoit pas un de ces presages poëtiques, qui ne tirent pas plus à consequence que ceux d'un Commentateur fanatique des revelations de Saint Jean. Je ne croi pas même que l'envie de comparer Beze à Saint Augustin, qui auroit pu engager cent autres Poëtes à hasarder la prediction, ait fait parler Scaliger. Il y a beaucoup d'apparence qu'en raisonnant sur l'état des choses, il craignoit pour la ville de Geneve le destin de celle d'Hippone, qui fut prise par les Vandales peu après la mort de son Evêque. C'étoit donc une conjecture politique, plûtôt qu'un enthousiasme de Poëte. L'évenement s'en est moqué; ce qui montre que le plus sûr est de ne point juger de l'avenir. Je mets en marge (*c*) le mauvais augure de Scaliger. Il y a certaines choses dans le *Scaligerana* qui ne sont pas avantageuses à Theodore de Beze; mais quoi, cesse-t-on d'estimer un homme lors que par exemple on ne fait pas difficulté d'avoüer, que le grand nombre d'affaires dont il s'est mêlé, & la multitude de livres dont il est Auteur, l'ont empêché d'aquerir beaucoup de science?

(*b*) *Thuan l.* 134 *pag.* 1082.

(*c*) Utque Dei famulo non Hippo superstite capta est, Quum quateret Libycas Vandalus hostis opes, Indulsit tibi sic praesentia numinis, ut tu Cernere ne posses ulteriora malo. Atque utinam celeres rapiant procul OMINA venti, Et potius mendax finxerit ista metus. Sed te felicem &c.

(*T*) *Je ne critique Mr. Moreri qu'en V. choses.*] I. Beze n'étoit point sorti de l'enfance lors qu'on le mena à Paris: sa mere l'y mena dès qu'il fut sevré. *Mater... mariti imperio obsecuta Lutetiam usque me* RECENS ABLACTATUM *perduxit.* C'est Beze qui écrit cela à Wolmar. II. Nous verrons ci-dessous s'il faut croire qu'*une epigramme scandaleuse ait attiré* à Beze *le ressentiment de la justice...* & qu'*on l'accusa encore d'un crime plus horrible* que n'est le concubinage, & que ses debauches lui causerent une maladie. III. Il n'est pas vrai que Calvin *ait fait souvent donner des commissions d'éclat* à Theodore de Beze, *pour se trouver à quelques conferences contre les Lutheriens.* Je ne pense pas que durant la vie de Calvin il y ait eu de ces Conferences où Beze se soit trouvé; car il ne faut point mettre en ligne de compte la dispute de l'an 1557. le hasard (*d*) la fit naître, ce fut peu de chose, on étoit allé en Allemagne pour d'autres desseins. IV. Il n'est point vrai que Theodore de Beze soit l'Auteur de la Confession de Foi des Eglises Reformées. La Confession de Foi qu'il composa premierement en François, & puis en Latin, est une piece differente de la Confession des Eglises. V. Beze ne presida point au Synode de Nîmes l'an 1572. C'est aux Imprimeurs de Moreri qu'il faut imputer les fautes suivantes: ils ont mis la naissance de Beze à l'an 1619. au lieu de 1519. ils ont cité Antoine Pale *De vita & obitu Theod. Bezæ*; il faloit citer *Antoine la Faye.*

(*d*) *Beza apol. ad Cl. de Xaintes p. m.* 295.

MEZERAI critiqué.

(*V*) *Cela ne paroît point digne d'un Historien judicieux.*] S'il s'étoit contenté de dire qu'on lisoit dans plusieurs écrits imprimez que Theodore de Beze fut accusé de cette abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange, car il n'avanceroit rien qui ne soit très-vrai. On pourroit citer peut-être deux cens Auteurs, qui se copiant les uns les autres ont parlé de ce procés. Mezerai va beaucoup plus loin, il soutient la chose; il s'en rend caution, & il n'en sauroit produire nulle preuve; c'est ce qu'on peut apeller la conduite d'un Historien étourdi. Raportons ses paroles. „ On (*e*) peut bien sans „ prejudice d'aucune Religion le nommer un „ très-mechant homme, & une ame entierement corrompuë, qui comme une vilaine „ harpie gâtoit les choses les plus saintes avec „ ses railleries malignes, & dont le cœur ne couvoit que des desseins sanglans & tout-à-fait „ execrables. Aussi il n'étoit sorte de vilenie „ dont il n'eût souillé sa jeunesse: les poëmes „ dont il a voulu couvrir ses ordures par ce titre de *Juvenilia* en font assez mention: mais „ outre cela il est constant qu'il s'enfuit à Geneve, pour éviter la punition des sodomies „ dont il étoit accusé devant le Parlement de „ Paris, & qu'il emmena avec lui sa Candide „ femme d'un Tailleur qui vivoit encore au „ commencement de ce siecle, après avoir vendu quelques Benefices qu'il avoit eus de son „ oncle, entr'autres le Prieuré de Longjumeau; „ com-

(*e*) *Histoire de France, vol.* 3. *in fol. pag.* 64.

judicieux. Les Poësies intitulées *Juvenilia* ont (X) donné lieu à de grans vacarmes. On ne peut nier qu'elles ne contiennent des vers trop libres, & peu

„ commenceant de cette sorte la reforme de sa „ vie par une simonie, & par un adultere. „ Mr. Maimbourg (a) ne fit que donner la paraphrase de ce texte de Mezerai, quand il voulut faire un portrait horrible de Theodore de Beze; mais au lieu de suivre l'exemple de Mezerai qui ne cite rien, il cite Bolsec, de Sponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, &c. S'il avoit eu de meilleurs temoins à donner, il les eût donnez sans doute, ainsi l'on peut tenir pour indubitable que Mezerai n'a point eu d'autres garans que ceux que Maimbourg a citez. Or encore un coup c'est la conduite la plus indigne qui se puisse d'un Historiographe aussi celebre, & aussi illustre que celui-là. Vraiment un Historien debiteroit de beaux contes, s'il s'amusoit à raporter toutes les injures personnelles que les Controversistes se chantent, de quelque Religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adversaires, à moins qu'ils ne les apuyent sur des actes authentiques; de sorte que Mr. de Mezerai n'ayant fait que suivre un Claude de Saintes, & un Florimond de Remond, qui n'ont aporté aucune preuve de leurs medisances, s'est fait un grand tort auprès des personnes de jugement.

(a) *Histoire du Calvinisme pag.* 217.

Moyen de conoître si une accusation est calomnieuse.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation, qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs Auteurs ont soutenu 1. que Beze sortit de France pour éviter les suites d'un procés de sodomie, qu'ils disent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris. 2. Qu'il amena avec lui la femme d'un certain Tailleur. Beze a (b) soutenu publiquement que c'étoient deux énormes calomnies. Jusques là personne de quelque Religion qu'il puisse être n'est obligé de juger ni que Beze est innocent, ni qu'il est coupable: personne n'est obligé de croire ou que son Ministre ne nieroit point un crime infame, s'il n'en étoit pas innocent, ou que son Prêtre n'avanceroit pas une accusation atroce, si elle n'étoit veritable. C'est donc aux lecteurs à se tenir dans l'equilibre, jusques à ce que l'accusation soit prouvée; mais d'autre côté c'est à eux à prononcer pour l'accusé, dès qu'ils voyent que l'accusation demeure sans preuve, & principalement dans les circonstances que je m'en vais dire. Si le fait dont il est question est de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & si les accusateurs ne manquent ni de bonne volonté, ni d'industrie, il faut conclure que lors qu'ils ne prouvent pas, ils sont calomniateurs. Il ne faut que cela pour convaincre de calomnie les accusateurs de Theodore de Beze. Un procés intenté à un Prieur de Longjumeau devant le Parlement de Paris, est une chose qu'on peut averer facilement. Les Accusateurs, leur Procureur, leur Re-

(b) *Voyez sa 2. Apologie contre Claude de Saintes, où il soutient qu'il avoit vêcu à Paris sans reproche, & qu'il n'en sortit ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion, & que jamais il n'avoit attenté à la femme de son prochain plus qu'au Royaume des Indes.* Lutetiæ inculpatè & bona integraque existimatione .... vixisse. Inde non fuga, non clam, non vi, non metu, non ære alieno oppressum (quæ tu mihi falsissime & mendacissime impingis) sed unius religionis studio. . . . ad veram Ecclesiam justii itineribus ultro concessisse. . . . Coram Deo juratus testari possum non magis unquam mihi contigisse ut cujusquam uxoris pudicitiam attentarem, quam ut Indorum regnum invaderem. *Operum tom.* 2. *pag.* 359.

quête, la commission d'informer, les procés verbaux des Commissaires sont ou des gens domiciliez, ou des pieces qui se conservent sous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un miserable qui se sauve le plus vite qu'il peut, ait eu le credit d'aneantir la procedure, & de faire perdre la parole aux complaignans, ou à ses parties adverses. Le Tailleur dont on avoit debauché la femme a vêcu autant que le pretendu seducteur; il étoit donc facile de fournir sa deposition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes, & tant d'autres Ecclesiastiques accusateurs publics de Theodore de Beze n'ont jamais pu fournir les documens de ce procés, ni la deposition en bonne forme de ce Tailleur? C'est peut-être que les phrases obligeantes de Theodore de Beze les desarmerent: mais au contraire il les traita comme des chiens: ses railleries, & ses injures les perçoient de part en part, & tous leurs Ecrits respirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moyens imaginables de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver. Cependant ils ne les ont point fournies; dès là tout homme équitable doit conclure qu'ils sont de francs calomniateurs.

Voici le precis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que s'il étoit veritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité qui sont necessaires pour trouver ces preuves. Ils ont le plus grand interêt du monde de les trouver. Ils ne les ont pas trouvées: c'est parce, faut-il conclure, qu'il n'y en avoit pas. Il n'y en avoit pas: c'est parce, faut-il encore conclure, que le fait en question étoit chimerique.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle peut servir de clef pour debrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'Ecrivains temeraires, qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces, sans se soucier d'en donner des preuves, pendant que d'autre côté les accusez & leurs amis ne cessent de crier à la calomnie.

(X) *Les Poësies intitulées* Juvenilia *ont donné lieu à de grans vacarmes.*] Elles furent imprimées à Paris l'an 1548. dans l'Imprimerie de Jodocus Badius Ascensius par Conrad Badius tant pour lui que pour Robert Etienne, avec privilege du Parlement pour trois ans. La taille douce de l'Auteur y paroît à la 2. page: on y marque qu'il avoit alors 29. ans. Il dedia cet Ouvrage à Melchior Wolmar son Professeur. Ces poësies consistent en silves, en élegies, en épitaphes, en tableaux, *icones*, & en épigrammes. C'est en vain que l'on repond aux Controversistes que Beze accoucha de ces poësies impures avant que d'être de la Religion, car il dement lui-même ceux qui s'érigent en apologistes par cet endroit-là. Il reconoît (c) que dès l'âge de 16. ans il étoit imbu des lumieres du pur Evangile, & que lors qu'il abjura exterieurement la Papauté, il avoit (d) voüé à Dieu cette abjuration depuis long

(c) *La premiere chose dont il rend graces à Dieu dans son testament est*, quod anno ætatis suæ 16. veræ Christianæ Religionis cognitione ac luce donatus sit. *Fayus ubi supra pag.* 73. *Voyez Brerlejus apologia Protestant. p.* 550. *& Baillet, jug sur les Poët. t.* 4. *p.* 67. Notez *que Morton* in Apologia Cathol. part. 1. lib. 2. cap. 21. *ayant avoué dans la* 1. *édition que Beze pendant qu'il étoit Papiste étoit tel qu'on le represente,* erat erat sed dum in volutabro vestro miser hæserat .... dum Papista hircus fuit, *&c. a corrigé cela dans la* 2. *édition, & soutenu que Beze avoit toûjours vêcu en honnête homme. Brerlejus* ubi supra *s'est prevalu de la* 1. *édition.*

(d) *Epist. dedicator. Confessionis fidei ad Mel. Wolmarum.*

peu conformes à la chasteté des Muses Chretiennes ; mais si les ennemis de l'Auteur avoient été raisonnables, ils auroient pris plûtôt le parti de le louër du regret * qu'il en temoigna, que le parti d'empoisonner (*Y*) l'épigramme de Candide & d'Audebert. Ils l'ont accusé d'avoir eu part à l'assassinat du Duc de Guise; c'est ce que nous pourrons examiner dans l'article de Poltrot. Ils ont dit qu'il a souhaitté (*Z*) de retourner dans le giron du Catholicisme. Il n'est pas vrai qu'un (*AA*) Dominicain l'ait confondu dans une dispute. Nous verrons ailleurs † si Bolsec merité quelque creance.

* *Voyez la remarque X.*

† *Dans l'article de Bolsec.*

BIBLIAN-

long tems. C'est en vain aussi que l'on recourt à la recrimination, car ni Muret, ni la Casa, ni cent autres Poëtes qui n'avoient aucune reformation, ni aucune érection de nouvelle Eglise à établir, n'ont pas dû être distinguez par des caracteres singuliers de vertu & de pieté. Le plus court est de mettre ces poësies de Beze parmi les pechez de sa jeunesse, dont il demanda (*a*) pardon & à Dieu & au public. Il est certain qu'il travailla à les suprimer (*b*), autant que ses ennemis travaillerent à les faire vivre, & s'il consentit à l'âge de 78. ans que l'on fit une nouvelle édition de ses vers Latins, ce ne fut pas pour y laisser inserer ceux qui causerent du scandale. Je m'étonne qu'on (*c*) ait cru le contraire, car non seulement les Auteurs qu'on cite ne disent pas (*d*) que Beze *donna* TOUS *ses vers pour les faire imprimer avec les plus beaux caracteres que l'on put trouver chez les Etiennes*, mais il est certain aussi que l'édition qui se fit alors ne contient point les vers libres du *Juvenilia*. Monsieur Baillet (*e*) a fait voir son honneteté & son équité.

(*Y*) *D'empoisonner l'épigramme de Candide & d'Audebert.*] Il n'y a rien de plus mal fondé, que l'accusation atroce que l'on a fondée sur cette épigramme. Voyez l'article d'Audebert. Ceux qui pretendent que la *Candida* de Beze étoit sa femme se trompent, car la femme de Beze ne fut jamais grosse, & il y a des vers sur la grossesse de Candida dans le *Juvenilia* de l'Auteur. *Quanam* (*f*) *illa est Candida? uxor mea scilicet quam in meis versiculis prægnantem superis commendo, quum uxor mea nunquam etiam conceperit.* Je n'ai pu encore rien deterrer touchant la femme de Theodore de Beze, sinon qu'elle n'étoit pas de famille, & que leur commerce commença quatre ans avant qu'ils sortissent du Royaume, & qu'ils se mariassent en face d'Eglise. Son mari lui rend un bon temoignage. *Uxorem* (*g*) *mihi ea quam illa tempora ferebant ratione . . . quatuor circiter annos ante voluntarium meum exilium despondi, genere equidem imparem, sed ea virtute præditam mulierem cujus me pœnitere ab eo tempore minime oportuerit.* Scaliger (*h*) assûre qu'elle étoit fille d'un Avocat, & sterile, & puis il s'écrie, *ô la sotte femme.* L'Historien du mari en parle bien autrement ; il la louë de plusieurs bonnes qualitez, & sur tout de sa tendresse conjugale; mais c'est le stile ordinaire de ceux qui écrivent la vie d'un homme de lettres; sa femme, s'il en a eu, a été toûjours d'un grand merite, & a fait regner la concorde dans dans la maison. Les oraisons funebres des Professeurs n'oublient jamais ce bel endroit, encore

(*a*) *Voyez la Preface de ses poësies à André Dudithius datée du 14. de Mai 1569. ses notes sur le chapitre 1. de S. Matthieu v. 19 ses reponses à Claude de Saintes, &c.*

(*b*) *Ant. Fayus ubi supra pag* 9. 10.

(*c*) *Jugem. sur les Poëtes t. 4. p. 71.*

(*d*) Accidit ut de Bezæ poëmatis ageretur & generos. D. Zastrizellus peteret à Beza sibi donari illa carmina, quæ cum ipse, tum Paludius (*c'étoit le Precepteur de Zastrizellus*) vita digna judicarent. Id quum impetrassent, Beza concedente, curavit ille in unum colligi Sylvas, Elegias, Epitaphia, Epigrammata, Icones, Emblemata, Catonem Censorium, & ut elegantissimis typographi Stephaniani formis excuderentur effecit anno 1597. *Ant. Fayus pag. 59.*

(*e*) *Enfans celebres pag. 183*

(*f*) *Apolog. altera ad Claud. de Xaintes operum t. 2. p. 359 360. Voyez aussi l'épitre dedicatoire de ses poësies.*

(*g*) *Epist dedicator. poëmatum. Voyez aussi la 2. reponse à Claude de Saintes pag. 360.*

(*h*) *In Scaligeranis.*

que ceux qui les recitent n'ayent que trop souvent un Socrate à preconiser. Quoi qu'il en soit voyons l'éloge de la premiere femme de Theodore de Beze. *Anno* (*i*) 1588. *mense Aprili è vivis excessit Claudia Denossa Bezæ conjux, cum qua conjunctissime & honestissime vixerat annos quadraginta. Fuit illi casus hic gravissimus : erat enim fœmina multum laudata, sedula, frugi & viri sui in primis studiosa.* Pas un mot de sa famille : cela fait que je doute un peu de ce que dit Scaliger, qu'elle étoit fille d'un Avocat : & d'ailleurs Beze seroit-il convenu si bonnement qu'il s'étoit mesallié, si sa femme avoit été fille d'un Avocat de Paris? Cette mesalliance a quelque chose que je ne saurois demêler, & qui laisse des soupçons. Beze beau (*k*) comme un Adonis, poli, savant, de l'esprit comme un Ange, ne manquant point d'argent, se mesallie! Un de ceux (*l*) qui ont repondu au Calvinisme du Sr. Maimbourg, nie que la Candida de Beze soit *une certaine Dame Claude femme d'un Tailleur*, & il se sert entre autres raisons de celle-ci; *Quand* Beze *parle de l'agraphe il se plaint de ce que*, coërcet globulos duos rubentes intra cæca jubet manere claustra, *ces expressions d'un sein*, dit-il, *ne sont pas pour la femme d'un Tailleur.* Qui lui a dit que la femme d'un Tailleur de Paris ne pût porter en ce tems-là une agrafe, qui ne permettoit pas qu'on lui vit à son aise les tetons? Cet Apologiste donne là dans des observations vetilleuses, qu'il auroit mieux fait de suprimer.

(*Z*) *De retourner dans le giron du Catholicisme.*] Voyez dans la remarque O le bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort bon Catholique l'an 1597. Ici j'ai à citer un Auteur dont le nom & le temperament étoient de fort bonne intelligence. *A-il pas dernierement suplié très-humblement par lettres nôtre Roi très-Chrêtien, qu'il lui obtint absolution & reconciliation de nôtre S. Pere? Le même Prince l'a dit par deux diverses fois à un Prelat, & m'assûre qu'il ne le revoquera pour Hugnostiquerie du monde. Criez & murmurez en tant que vous voudrez. Le Sieur Corneille n'agueres Ministre, m'a dict que le même Beze lui conseillant laisser tous leurs erreurs, & se rendre à la foi & Eglise Catholique, lui protesta qu'il en feroit autant, s'il pouvoit bien aisément sortir de Geneve. Si vous voulez vous enquerir d'avantage, il vous dira le jour, le lieu, & les propos d'icelui, avec tant de particularitez, que vous n'en pourrez douter, &c.* Voilà comme le Cordelier Feuardent (*m*) parle de Theodore de Beze. On est étonné quand on le voit citer Henri IV. avec tant de confiance ; car pour l'Ex-Ministre Corneille, sa citation ne dit rien. Comparez ceci avec la remarque R vers la fin.

(*AA*) *Qu'un Dominicain l'ait confondu dans une dispute.*] Alfonse Fernandez dans ses Annales

(*i*) *Ant. Fayus p. 54.*

(*k*) *Voyez son portrait par Maimbourg, Hist. du Calvinisme p. 217. On voit dans le Scaligerana que Beze avoit la mine d'un Prince.* Fuit valde pulcher senex . . . fuit valde præstanti forma ut judicaretur aliquis princeps.

(*l*) *Voyez le livre intitulé,* Histoire veritable du Calvinisme p. 171.

(*m*) *Entremangeries ministrales p. 327.*

BIBLIANDER (Theodore) Profeſſeur en Theologie à Zurich dans le XVI. ſiecle, étoit né à * Biſchoffſſel près de Saint Gal en Suiſſe. C'étoit un homme fort univerſel †, mais il excelloit principalement dans l'expoſition de l'Ecriture. Il fut Profeſſeur en Theologie à Zurich depuis l'an 1532. juſques en 1560. & il mourut de peſte dans la même ville le 24. de Septembre ‡ 1564. Si l'on me demande pourquoi ſa profeſſion finit plûtôt que ſa vie, je repondrai que ce fut à cauſe qu'il remuoit (*A*) certaines queſtions qui cauſoient du trouble, dans leſquelles il s'écartoit trop de la doctrine commune des Proteſtans ſur la predeſtination. Pour aller au devant des ſchiſmes qui auroient pu naître d'une trop longue conteſtation ſur ces points là, il fut jugé à-propos de declarer Bibliander *emeritus*, je veux dire de le traiter en Veteran, & de lui faire entendre que ſon âge & ſes longs ſervices demandoient que pour recompenſe on lui accordât du repos, & une demiſſion honorable. Je ne ſai pas s'il comprit le fin de ce compliment, & s'il s'en fâcha; mais je ſai bien qu'il n'enſeigna plus. Comme il entendoit les langues orientales il travailla à une nouvelle édition ⊥ de l'Alcoran, dont il corrigea le texte ſelon les regles de la Critique, en conferant enſemble les exemplaires Arabes & les Latins. Il y joignit la vie de Mahomet, & celle de ſes ſucceſſeurs, & une Preface apologetique. Il publia (*B*) pluſieurs autres livres, & il en compoſa un grand nombre qui n'ont jamais été imprimez, & dont on garde les manuſcrits β dans la Bibliotheque de Zurich. J'ai cherché inutilement l'âge qu'il avoit quand il mourut: je n'ajoûte point de foi là-deſſus au bon Melchior Adam, & j'admire (*C*) qu'il n'ait point

* *En Latin* Epiſcopi-Cella, *ou* Epiſcopocella.

† Vir fœcundiſſimi ingenii, & Theologiæ Exegeticæ *communis* in Helvetia *parens. Hottinger. in Biblioth. Tigurina pag.* 72.

‡ *Id. Hottinger. ib. Mr. de Thou, Bucholcer, Melchior Adam, &c. mettent ſa mort au 26 de Novembre.*

nales des Jacobins imprimées à Salamanque l'an 1617. conte que le Pere Sebaſtien Michel Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, reprima dans Montpellier le caquet des Heretiques, & principalement celui de Theodore de Beze, qui faiſoit ſouvent des voyages de Geneve à Montpellier. Mr. Rivet (*a*) dit là-deſſus qu'au tems de ce pretendu triomphe, Beze couroit ſa 81. année, & qu'il étoit hors d'état d'entreprendre de longs voyages; & qu'il eſt certain que ni cette année-là, ni depuis il ne mit le pied hors du territoire de Geneve. Je ne croi pas que ce Miniſtre en aucun tems de ſa vie ait fait de frequens voyages de Geneve à Montpellier. Nous avons vu qu'on lui reprochoit qu'il n'oſoit ſortir de Geneve. Mr. Rivet ne ſavoit pas qu'en l'an (*b*) 1601. Beze fit un tour à Lauſanne; il dît alors le dernier adieu à cette ville.

(*A*) *Il remuoit certaines queſtions qui cauſoient du trouble.*] Pantaleon n'a point ſpecifié ces queſtions; il s'eſt contenté de les noter comme peu conformes à la commune traditive, & de dire qu'elles firent perdre à Bibliander une partie de ſon autorité. *Pantaleon* (*c*) *ſcribit ante obitum motas ab ipſo fuiſſe quæſtiones quaſdam novas & inſolentes unde auctoritati aliquid deceſſerit: ſed quales illæ fuerint quæſtiones, non addit.* Mais Henri Alting ne s'eſt point tenu dans le general, il a dit (*d*) que Bibliander avoit embraſſé les erreurs d'Eraſme touchant la predeſtination, & qu'à cauſe de cela Meſſieurs de Zurich *le dechargerent des fonctions de ſa charge, ſous pretexte que ſon extrême vieilleſſe l'en rendoit incapable, & mirent en ſa place Pierre Martyr.* On ne pourroit pas conteſter ce dernier fait, ſous pretexte que Pierre Martyr fut apellé à Zurich dès l'an 1556. pour ſucceder à Pelican. Il pouvoit être Profeſſeur à Zurich depuis quelques années, & ſucceder neanmoins à Bibliander, car tous les Profeſſeurs en Theologie ne ſont pas affectez aux mêmes fonctions. Voyez ci-deſſous la remarque D à la fin.

(*B*) *Il publia pluſieurs autres livres.*] Voici le titre de quelques-uns. *Euangelica hiſtoria quam ſcripſit B. Marcus, &c. una cum vita Johannis Marci Euangeliſtæ collecta ex probatioribus auctoribus*, à Bâle 1551. Il y ajoûta le *Proteuangelium Jacobi*, de quoi pluſieurs le blâmerent. *Expoſitio vaticinii de reſtitutione Iſraëlis, de inſtauranda urbe Jeruſalem & templo, terraque dividenda rurſus inter tribus, quod ultimis octo capitibus Ezechielis legitur.* Cet Ouvrage fut inſeré dans les Commentaires de Pelican ſur l'Ecriture. *Purgatio ſcriptorum Joannis Oecolampadii & Ulrici Zuinglii, qua & acta eorum obiter defenduntur contra calumniatores.* Cet Ecrit fut imprimé à la tête des Oeuvres de Zuingle. *De fatis Monarchiæ Romanæ ſomnium Vaticinium Eſræ Prophetæ explicatum non conjectatione privata, ſed demonſtratione Theologica, Hiſtorica & Mathematica. Ad Julium III. Papam & cæteros Eccleſiæ Romanæ præſides conſideratio de Judæorum & Chriſtianorum defectione à Chriſto, & Eccleſia & fide Catholica: itemque de Judæorum & Chriſtianorum converſione ad Chriſtum Jeſum, & Eccleſiam Dei ſanctam & fidem Catholicam*, à Bâle 1553. *De ſumma Trinitate & fide Catholica*, à Bâle 1555. *De myſteriis ſalutiferæ paſſionis, & mortis Jeſu Meſſiæ expoſitionis hiſtoricæ, libri tres*, au même lieu 1555.

(*C*) *J'admire que* Melchior Adam *n'ait point aperçu ſa faute.*] Il aſſûre que Bibliander nâquit l'an mille cinq cens quatorze (*e*), & qu'il mourut enfin l'an 1564. fort vieux, *valde ſenex.* Peut-on dire cela d'un homme de 50. ans? Il ajoûte que le trop d'attachement aux livres avoit tellement affoibli la vuë à Bibliander, que dans le declin de l'âge entrant un matin dans ſon poile, & voyant ſon chat qui folâtroit ſur une table, il le prit pour ſa ſervante, & lui ſouhaita le bon jour. *Ex nimiis ſtudiis ætate declivi, ἀμβλυωπίαν contraxit. Accidit ergo ut aliquando cum diluculo ſurrexiſſet, hypocauſtum ingreſſus, feli in menſa geſticulanti, ancillam ſuam eſſe ratus, fauſtum fuerit diem precatus, quem felis, ut potuit, reſalutavit.* Belle particularité, & bien digne d'être tranſmiſe aux ſiecles futurs!

(*a*) Cum tamen certum ſit Bezam tum octuageſimum primum annum agentem, imo anno nec potuiſſe ſi voluiſſet, Montem peſſulanum adventare, nec ab illo tempore Geneva exceſſiſſe, aut ſaltem fines Genevenſium. *Rivetus in Jeſuita vapulante, Oper. t. 3. pag. 499. On trouve dans ce Traité de Rivet pluſieurs reponſes aux accuſateurs de Beze.*

(*b*) *Ant. Fayus pag.* 19.

(*c*) *Melchior Adam in Bibliandro pag.* 403.

(*d*) *Theol. Hiſtor. loc. 4. apud Teiſſier addit. à Mr. de Thou tom. 1. pag.* 255.

⊥ *Elle parut à Bâle l'an 1543. la Preface a été reimprimée l'an 1636. par les ſoins de Jean Fabricius, de Dantſic.*

β *Hottinger in Bibliotheca Tigurina p.* 72. 73.

(*e*) *Si cela étoit, on remarqueroit comme quelque choſe de fort extraordinaire qu'il eût été reçu Profeſſeur en Theologie l'an 1532. mais c'eſt ce que l'on ne remarque pas.*

point aperçu sa faute. Mr. Moreri raporte (*D*) très-mal ce qu'il emprunte de Mr. de Thou touchant Bibliander.

BIGOIS, Nymphe qui avoit écrit dans la Toscane un livre touchant l'art d'interpreter les éclairs. On gardoit ce livre à Rome dans le temple d'Apollon, avec quelques autres de cette nature *.

BIGOT (Emeric) l'un des plus savans, & des plus honnêtes hommes du XVII. siecle, étoit né à Rouën † en l'année 1626. d'une famille très-illustre dans la (*A*) Robe. L'amour des lettres le detourna des emplois publics; il ne

* *Servius in Æneid. l. 6. v. 72.*

† *Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier 1690. pag. 267.*

(D) *Mr. Moreri raporte très-mal.*] I. Il n'est pas vrai que Mr. de Thou mette la mort de Bibliander au 29. de Novembre: il se sert de l'expression *VI. Kalend. Decembr.* qui veut dire le 26. de Novembre. II. Il n'est pas vrai qu'il parle de *Leon Juif.* Il s'est servi des termes de *Leo Juda*, qu'il faut traduire ou par *Leon Juda*, ou par *Leon de Juda.* Quant au reste il est très-vrai que Bibliander fut un de ceux qui mirent la derniere main à la Bible de Leon Juda, à cette Bible que l'on apelle de *Zurich*, & qu'on imprima dans cette ville l'an 1543. Leon Juda avoit fort avancé la version Latine de l'Ecriture quand il mourut, & il fit (*a*) promettre à ses collegues qu'ils acheveroient cet Ouvrage. *Bibliander* (*b*) *traduisit les huit derniers chapitres d'Ezechiel, Daniel, Job, l'Ecclesiaste, les Cantiques & les* 48. *derniers Pseaumes qui restoient à traduire. Pierre Cholin fit la traduction des livres Grecs que les Protestans nomment Apocryphes.* C'est de Cholin seul que Mr. de Thou assûre qu'il entendoit très-bien la langue Greque. *Bibliander Chunradi Pellicani & Petri Cholini Tugiensis Græcæ linguæ peritissimi opera adjutus.* Mr. Moreri ne traduit pas bien cela par ces paroles, *Bibliander aidé par Conrad Pelican & par Pierre Cholin savans en la langue Greque.* C'est sa III. faute. La IV. est beaucoup plus considerable. *Long tems après*, dit-il, *les Theologiens Espagnols firent encore imprimer cette Bible de Zurich à Lion, ayant été revuë par Guillaume Roville* (*c*). Voici le Latin de Mr. de Thou; *Hispani Theologi diu post recognitam per Gulielmum Rouillium denuo Lugduni excudendam curaverunt.* Guillaume Roville est l'Imprimeur de Lion duquel ces Theologiens se servirent, mais ce ne fut point lui qui retoucha la version, ce furent les Theologiens Espagnols eux-mêmes. Le Pere Simon ne parle pas de cette édition de Lion, il dit (*d*) que *les Theologiens de Salamanque firent rimprimer* cette Bible *à Salamanque en beaux caracteres, & en y changeant fort peu de chose.* S'étonnera-t-on que le bon Mr. Du Rier de l'Academie Françoise ait mal traduit les Cicerons, les Seneques & les Tites Lives, lui qui a tant fait de fautes en traduisant Mr. de Thou? car Mr. Moreri n'est ici que le Copiste de la traduction de Du Rier. Quant à ce que Mr. de Thou raporte, que Jean Stuckius fut mis à la place de Bibliander, cela ne s'accorde ni avec Alting qui a dit que Pierre Martyr succeda à Bibliander, ni avec Hottinger qui a dit que Josias Simler * lui succeda *par interim*, & que (*e*) Stuckius ayant été quelque tems le substitut de Jaques Ammien, Professeur en Rhetorique & en Logique, fut Professeur ordinaire en Theologie depuis l'an 1571. jusqu'en 1607. Il est certain que quand Bibliander se demit de sa profession (*f*), Stuckius jeune homme de 18. ans étoit en France. Il étoit à Paris l'année d'après, & il y reçut la commission de se joindre à Pierre Martyr pour le Colloque de Poissi. Il demeura long tems en France, il fut depuis en Italie, & il ne commença d'avoir des charges Academiques à Zurich qu'en 1568. Cependant on assûre dans sa vie (*g*) qu'il succeda à Bibliander dans la charge de Professeur du Vieux Testament. Ce fut au mois de Fevrier 1571. Il y avoit long tems que Bibliander étoit mort; ce n'est pas une affaire, sa charge demeura vacante plusieurs années; on a cent exemples de pareilles choses. Mr. de Thou ne laisse pas d'avoir negligé l'exactitude, car tous ses lecteurs sont portez à croire que Stuckius devint Professeur en Theologie l'an 1564. On auroit donc dû marquer en quelle année il recueillit cette succession.

(*a*) Quem Leo Judæ inchoaverat, & moriens ut opus persequeretur, collegis in fidem religiose adactis transcripserat. *Thuan. l.* 36. *p. m.* 726.

(*b*) *Le P. Simon, Hist. Critique du Vieux Test. pag.* 324.

(*c*) *Dans les éloges publiez par Mr. Teissier on a mis* Rauville.

(*d*) *Ubi supra p.* 323.

* Inde donatus, lampadem ad tempus vicariam tradidit D. Josiæ Simlero, *Hotting. in Biblioth. Tigur. pag.* 72.

(*e*) *Id. ib. pag.* 169.

(*f*) *Melchior Adam in vitis Theol. Germ. pag.* 767.

(*g*) *Melch. Adam ib. pag.* 770.

(*A*) *D'une famille très-illustre dans la Robe.*] Selon le bel éloge que Mr. de Beauval lui a consacré dans son Histoire (*h*) des Ouvrages des Savans, il étoit fils du Doyen de la Cour des Aides, & d'une fille de Mr. Groulart premier President au Parlement de Normandie, & *il comptoit parmi ses ancêtres deux Presidens au Mortier, un Avocat general, & six Conseillers au Parlement.* Developpons un peu cela, selon le detail que Mr. le Laboureur nous fournit. Laurens Bigot Seigneur de Tibermenil étoit Avocat General au Parlement, lors que la ville fut prise sur ceux de la Religion l'an 1562. Il étoit Catholique zélé, & il contribua de toutes ses forces à la penderie qui se fit alors à Rouën. Les Historiens Huguenots se sont plaints de sa rigueur. Il mourut le 13. de Juillet 1570. Il étoit fils d'Antoine Bigot Lieutenant General du Bailli de Rouën, & il fut Pere d'Hemery Bigot Seigneur de Tibermenil, qui fut pourvu en survivance de la charge de son pere avec dispense d'âge par lettres du 1. Novembre 1551. regîtrées au Parlement le 21. Août 1552. & l'exerça depuis l'an 1570. jusqu'à ce qu'en 1578. il fut élevé à la charge de President au même Parlement. Il s'étoit opposé en la même année à la proposition qui fut faite aux Etats de Blois, d'exclure de la succession à la Couronne de France le Roi de Navarre, comme l'a remarqué Mr. de Thou au livre 63. de son Histoire. On a imprimé plusieurs de ses lettres avec celles d'Etienne Pâquier (*i*). Il ne laissa point d'enfans. Cette famille a été continuée par Jean & Etienne Bigot freres de l'Avocat General. Je laisse là les descendans de Jean Bigot; quant à Etienne il eut 12. fils & 6. filles. Laurens Bigot Sieur de la Turgere l'un de ses fils fut pere d'Etienne Bigot, Conseiller en la Cour des Aides de Rouën, qui transmit sa charge à Guillaume

Bigot

(*h*) *Au mois de Fevrier* 1690. *pag.* 266. 267.

(*i*) *L'épigramme* 60. *du livre* 2. *de Pâquier est adressée* ad Edemericum Bigotium Tibermenium in Senatu Rotomagensi præsidem.

ne s'occupa que des livres & des sciences: il augmenta merveilleusement la Bibliotheque (*B*) que Monsieur son pere lui avoit laissée. On s'assembloit une fois chez lui toutes les semaines pour des entretiens d'érudition : il entretenoit commerce de lettres avec un grand nombre de Savans; ses conseils & ses lumieres étoient utiles à beaucoup d'Auteurs; & il travailloit de son chef au bien & à l'avantage de la Republique des lettres. Il n'a publié (*C*) qu'un livre, mais apparemment il en auroit publié d'autres s'il avoit assez vêcu pour y mettre la derniere main. Mr. Menage (*D*) dans le Royaume, & Nicolas Heinsius dans les païs étrangers étoient ses deux plus intimes amis. Il n'avoit contracté aucun des defauts que la science traîne avec soi : il étoit modeste, & ennemi des contestations. En general on peut dire que c'étoit le meilleur (*E*) cœur qu'il y eût au monde. Il mourut à Rouën le 18. de Decembre * 1689. âgé d'environ 64. ans. Il a temoigné par son testament (*F*) qu'il mouroit avec la même affection pour le bien des lettres avec laquelle il avoit vêcu.

(*a*) *Tiré des additions de Mr. le Laboureur aux Memoires de Castelnau t. 1. p. 884. & suiv.*

* *Gazette de Paris du 24. Decembre* 1689.

BIGOT son fils, pere de Guillaume BIGOT Conseiller au Parlement de Rouën. Jean BIGOT autre fils d'Etienne fut Lieutenant du Bailli de Rouën, & eut pour seul heritier Jean BIGOT *son fils S. de Sommenil Conseiller en la Cour des Aides de Rouën, qui dans sa riche Bibliotheque a assemblé les veritez en original de l'Histoire de la Province de Normandie*, & qui *de Barbe Groulart sa femme, fille de Claude premier President au Parlement de Rouën, a eu 19. enfans, entr'autres Jean S. de Sommenil Conseiller au Parlement de Normandie, Nicolas S. de Cleuville qui a succedé à la charge de son pere, & Hemeri Bigot* (*a*) qui est le sujet de cet article.

(*B*) *La Bibliotheque que Monsieur son pere lui avoit laissée.*] J'ai dejà (*b*) dit quelque chose touchant cette Bibliotheque de Mr. Bigot le pere, en citant Mr. le Laboureur; mais voici un homme (*c*) qui en parle plus amplement: „Mr. Jean Bigot, Escuyer, Sieur de „(*d*) Sommeuil, & de Cleuville, Doyen des „Conseillers de la Cour des Aides de Normandie, a une grande cognoissance des bons „livres desquels il a fait une magnifique Bibliotheque composée de plus de 6000. volumes, entre lesquels il y a plus de 500. manuscrits très-bons & bien rares, lesquels il „communique facilement à ceux qui en ont „besoin pour le public, en quoi il sera à jamais „loüable. „

(*C*) *Il n'a publié qu'un livre.*] C'est la vie de St. Chrysostôme composée par Palladius. Ni Fronton du Duc, ni Henri Savill n'avoient pu venir à bout de trouver le texte Grec de cet Ouvrage : on n'en avoit qu'une traduction Latine composée par Ambroise de Camaldoli. Monsr. Bigot trouva le Grec à Florence dans la Bibliotheque du grand Duc, & le publia à Paris l'an 1680. Il y joignit la nouvelle traduction Latine qu'il en avoit faite, & quelques autres Traitez. Le Journal des Savans en parla (*e*) dans un assez grand detail; mais sans rien toucher qui concernât une lettre de St. Chrysostôme au Moine Cesarius. Consultez les Journalistes de Hollande qui en ont parlé souvent (*f*). Voici de quelle maniere ils l'ont fait en dernier lieu; le *dessein* de Monsr. Bigot *avoit été de joindre* à la vie de St. Chrysostôme l'épitre *à Cesarius qu'il avoit deterrée dans une Bibliotheque de Florence; mais elle parut si formelle contre la transubstantiation, que les examinateurs le contraignirent à la suprimer* (*g*).

(*b*) *Dans la remarque precedente.*

(*c*) *Le Pere Jacob dans son Traité des Bibliotheques, p. 681. imprimé l'an* 1644.

(*d*) *Il faloit dire* Sommenil. *Les noms propres sont étrangement defigurez dans les livres du P. Jacob.*

(*e*) *Le 25. Mars 1680. pag. 103. de l'édit. d'Amsterdam, vous y trouvez ces paroles à la loüange de l'Auteur*; Mr. Bigot fameux par sa riche Bibliotheque & qui fait depuis long tems l'honneur des lettres à Rouën.

(*f*) *Nouvelles de la Repub. des lettres, Juin* 1685. *Art.* 3. *p.* 605. *Juin* 1686. *art.* 7. *p.* 685. *& alibi.*

(*g*) *Hist. des Ouvrag. des Savans, Fevrier* 1690. *p.* 267.

(*D*) *Monsr. Menage dans le Royaume.*] De tous les endroits du *Menagiana* où il est parlé de Mr. Bigot, je ne copie que celui de la page 75. „Si j'étois à l'âge de quarante ans, je „pleurerois amérement la mort de Mr. Bigot; „mais je suis tellement accablé de mes maux, „que je ne suis plus capable d'être sensible aux „maux étrangers. Je suis aussi mal-hureux que „Priam qui survéquit à tous les siens. Il y a „trente-cinq ans que Mr. Bigot logeoit chez „moy toutes les fois qu'il venoit de Rouën à „Paris, sans que nous ayons jamais eu le moindre different l'un avec l'autre. Il étoit singulier en une chose; comme il parloit peu; „il ne me disoit jamais rien de ce qu'il avoit „dessein de faire, nonobstant la familiarité „qui étoit entre nous; jusques-là, que lors „qu'il fit le voyage de Rome, il ne m'en dit „rien qu'un jour ou deux avant de partir. Lors „qu'il prit congé de moi, il me demanda seulement si je n'avois rien à lui commander. „Je perds beaucoup à sa mort. Il m'avoit écrit „il n'y avoit pas long-tems, qu'il alloit lire „tous les anciens Poëtes Gaulois pour l'amour „de moi, & qu'il me feroit part de tout ce „qu'il trouveroit de propre pour mes *Origines* „*de la langue Françoise*. La Bibliotheque qu'il „laisse, vaut au moins quarante mille francs. „Il avoit une grande litterature, & les Savans „de Hollande attendoient ses lettres comme „des decisions sur les difficultez qu'ils lui proposoient. „ C'étoit une très-belle amitié que celle qui a duré si long tems, sans aucune interruption entre ces deux hommes illustres. Celui (*h*) qui a dit que ces sortes d'amitiez sont heureuses, auroit pu dire avec autant de raison qu'elles étoient rares. Mr. Menage a dedié à Mr. Bigot son Anti-Baillet.

(*E*) *Le meilleur cœur qu'il y eût au monde.*] Je ne saurois mieux commenter ce texte que par les paroles de Mr. de Beauval (*i*). *Jamais*, dit-il, *l'on ne fut un plus sincere ni plus fidele ami, & il avoüoit lui même que c'étoit la loüange qui le touchoit davantage. Il étoit d'une probité peu commune dans ce siecle malheureux*, & tellement *ennemi du faste que sa modestie alloit jusqu'à la simplicité dans ses mœurs. Son humeur pacifique & tranquille le rendoit incapable des éclats & des querelles, que la jalousie cause parmi les gens de lettres.*

(*F*) *Il a temoigné par son testament.*] „Il „a (*k*) substitué sa Bibliotheque à sa famille pour

(*h*) Felices ter & amplius Quos irrupta tenet copula: nec malis Divulsus querimoniis Suprema citius solvet amor die. *Horat. Od.* 13. *l.* 1. L'épithete *rari* ne feroit pas un sens moins vrai que l'épithete *felices*.

(*i*) *Hist. des Ouvrag. des Sav. ubi supra.*

(*k*) *Id. ibi.*

BIGOT (Guillaume) nâtif de Laval * au païs du Maine, Medecin & Philosophe, a été un savant homme sous le regne de François I. On a cru que le docte Pierre Castellan conçut quelque jalousie contre lui, & que par la crainte de souffrir éclipse, il l'empêcha d'avoir accés auprès du Roi. D'autres disent que ce fut une (*A*) calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement. Il est sûr que le (*B*) moyen dont on pretend que Castellan se servit pour rendre odieux Guillaume Bigot à leur commun maître, a très-peu de vraisemblance. Le conte qui en a été inseré dans le (*C*) *Menagiana* n'est point exact. Bigot devoit être un grand Philosophe, puis qu'il a été fort loüé par

* *La Croix du Maine pag.* 141.

„ pour en éviter le partage, & il en a confié le „ soin à Mr. Bigot de Monville Conseiller au „ Parlement de Paris, avec un legs considerable „ pour la grossir & l'augmenter tous les ans. „

(*A*) *Que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement.*] Nous avons deux choses à faire, il faut montrer ce que Melanchthon publia, & ce qui fut dit contre Melanchthon sur ce sujet. Voici les paroles de Melanchthon: (*a*) *Duo sunt in Gallia viri excellenter docti, Castellanus, & Bigotius. Et quia Castellani disputationes crebrò à Rege audiuntur, hortatur quispiam ex proceribus ut Bigotius etiam audiatur. Interrogat Rex in quo doctrinæ genere versetur. Cùmque alii honorifico testimonio eum ornarent, tandem Castellanus, qui augeri ejus opinionem nolebat, interpellans, Quid, inquit, tantopere prædicatis? Est Aristotelicus. Rex interrogat qualis sit ea descriptio. Dicam, inquit Castellanus. Aristoteles ἀριστοκρατίαν adfirmat meliorem statum esse quam regnum. Hac voce apud Regem sciebat se omnem auctoritatem & Aristoteli & ejus studiosis detraxisse. Cùmque Rex interrogaret an hoc scripserit Aristoteles, & ceteri id adfirmarent, audivissetque defendere Bigotium Aristotelicas sententias, delirare Aristotelem inquit, & negavit se defensorem harum ineptiarum auditurum esse. Facilè vicit Castellanus tali judice.* L'Auteur de la vie de Castellan refute cela avec quelque force. Ce qu'il dit merite d'être ici tout du long. (*b*) *A Bigotio Gorgiam quendam in vicis & quadriviis profitente ita privatim & publicè lacessitus convitiisque appetitus fuerat, & scripto apud exteros traductus, ut meritò eum odio prosequi posse videretur. Nam & Philippum Melancthonem calumniis ita illi infestum reddiderat, ut is nimiùm credulus & facilis ea de ipso scriberet quæ nos, propter publicam causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempe Castellanum ex eo calumniatorum esse genere qui, invidia concitati, mendaciis confictis bonas causas apud Reges oppugnarent & deteriores redderent. Argumento esse Bigotium, quem ille philosophia Aristotelica præstantem, ne sibi & suæ gratiæ obesset, eum odiosum Regi reddere meditaretur. Aristotelem, quòd laudato paucorum & populi principatu unius imperium improbasset, apud Regem graviter criminatus esset. Quod totum cùm esset vanissimum & à Castellano Aristotelem amante & admirante alienissimum, nec minùs improbè à Bigotio confictum quàm à Melancthone leviter literis mandatum, Bigotium tamen postea in gratiam receptum Regi commendavit, atque illi quæ à Rege petebat apud Nemausenses impetravit.* On voit dans ces paroles 1. que Bigot à l'imitation des anciens Sophistes, & nommément de Gorgias, declamoit & faisoit leçon à tout bout de champ. 2. Qu'il avoit medit de Castellanus & en particulier, & en public. 3. Qu'il fit sa paix avec Castellanus, & qu'à sa recommandation il obtint du Roi ce qu'il souhaitoit d'avoir à Nîmes.

(*a*) *In responsione contra Clerum Coloniensem edita anno* 1543.

(*b*) *Petrus Gallandius in vita Petri Castellani n.* 74. *pag.* 130. 131.

(*B*) *Le moyen dont on pretend que Castellan se servit . . . a très-peu de vraisemblance.*] Je ne repeterai point les remarques de Pierre Galand contre le narré de Melanchthon: j'en ferai qu'il n'a point faites. 1. Il n'est nullement vraisemblable que François premier ait demandé ce que c'étoit qu'un Philosophe Aristotelicien. Il avoit trop de lumieres, & il se faisoit trop exactement rendre compte de l'état où étoit l'Université de Paris; en un mot il avoit eu trop souvent des conversations avec des personnes doctes pour ignorer le nom d'Aristote, & ce que c'étoit qu'un sectateur d'Aristote. La demande qu'on veut qu'il ait faite seroit vraisemblable, nonobstant l'érudition de ce Prince, si c'eût été une chose rare & nouvelle en France que d'être Peripateticien; mais comme il n'y avoit presque personne dans les chaires de Philosophie qui ne fit profession ouverte de suivre Aristote, rien n'est plus contraire aux apparences que de supposer que ce Prince fut si étourdi d'une idée de nouveauté à l'ouïe de *Philosophe Aristotelicien*, qu'il voulut tout aussitôt qu'on lui expliquât ces termes. 2. La prosperité où étoit alors la Secte Peripateticienne, & le respect infini qu'on portoit à Aristote, ne nous permet pas de croire que Castellanus ait cru pouvoir nuire à la gloire d'un rival en le traitant de Peripateticien. C'eût été prendre une fausse route; pour affoiblir les éloges qu'il entendoit donner à Bigot en presence de François premier. 3. Les Professeurs en Philosophie dans les Universitez de France n'expliquent point la Politique, & on se seroit rendu ridicule en ce tems-là si l'on avoit dit, *Je m'en vais vous expliquer ce que c'est qu'un Philosophe Aristotelicien, c'est un homme qui prefere les Republiques aux Monarchies.* 4. Il est très-certain que François I. se rendit le protecteur d'Aristote contre Ramus. L'Historien de Castellan conte (*c*) que ce Prince pensa condamner aux galeres ce rebelle d'Aristote. On a donc quelque sujet de penser que Melanchthon ne raporta pas la chose comme il faloit. On l'avoit mal informé, il s'étoit laissé prevenir sans entendre les 2. parties. Cependant ses paroles ont porté coup: je ne voi personne qui parle de nôtre Bigot, sans donner pour un fait certain ce que Melanchthon en a publié. Tant l'étoile de certains hommes a de force pour immortaliser un conte, quel qu'il soit, vrai ou faux, conforme ou contraire aux aparences!

(*c*) *Num.* 45. *p.* 75.

(*C*) *Dans le* Menagiana (*d*) *n'est point exact.*] Voici ce conte; „ Petrus Gallandius „ avoit des envieux, & ces envieux vouloient „ faire venir de Normandie un nommé Bigot, „ grand Philosophe Aristotelicien, pour le „ sup-

(*d*) *Pag.* 147.

par * Jules Cesar Scaliger. Il publia quelques (*D*) Traitez les uns en vers, les autres en prose. On se trompe quand on dit que (*E*) Calvin lui reprocha la detention de la verité en injustice.

* *Hæc quidem risui sunt atque contemptui novis Lucianis atque Diagoris culinariis: sed non neglecta sunt à maximo Philosopho Gulielmo Bigotio, qui quidem pene solus hoc summum jus hodie tuetur in recondita philosophia. Exercit. 307. n. 15. p. m. 946. ad Cardanum.*

BILLAUT (ADAM) conu sous le nom de Maître Adam, étoit un Menuisier de Nevers qui devint assez bon Poëte François. Il se fit conoître premierement dans sa patrie, & aux Princesses † de Gonzague qui demeuroient quelquefois dans leur Duché de Nevers; & puis il se hasarda d'aller à Paris, où il trouva des patrons. Ce fut (*A*) en 1637. qu'il fit ce voyage. Monsieur le Duc d'Orleans l'honora ‡ d'une pension. Ce nouveau Poëte publia un recueil de poësies sous le titre de *Chevilles de Maître Adam*, & ne manqua pas d'y joindre les vers qu'un très-grand nombre des Poëtes du tems firent à sa loüange. Mr. l'Abbé de Marolles l'honora d'une Preface qui sent le Panegyrique, & où il n'oublia pas de nous aprendre que Pierre Billaut & Jeanne More, pere & mere du Poëte Adam, avoient tiré leur origine du village de Saint Benin des bois, au païs de Nivernois. Il paroît par les vers de Maître Adam qu'il se fourroit chez les Grans, mais je ne croi pas qu'il se soit fort (*B*) enrichi au metier de Poëte. Il mourut le 19. de Mai ⸸ 1662. Mr. Baillet ne lui a point (*C*) prodigué l'encens.

† *La Princesse Marie, & la Princesse Anne, dont la premiere a été Reine de Pologne.*

‡ *Voyez la Preface des Chevilles.*

⸸ *St. Romuald, Journal. Histor. & Chronol. 19. d'Octobre p. m. 450.*

„ supplanter par son moyen. François Premier „ à qui l'on en avoit parlé, demanda à Petrus „ Castellanus quel homme c'étoit. Petrus Castellanus repondit, que c'étoit un Philosophe „ qui suivoit les sentimens d'Aristote. Et quels „ sont les sentimens d'Aristote, ajoûta François Premier? Sire, repartit Petrus Castellanus, Aristote préfere les Republiques à l'Etat Monarchique. Cela fit une telle impression sur l'esprit de François Premier, qu'il ne „ voulut plus entendre parler de ce M. Bigot. „ Ainsi Petrus Castellanus servit son ami fort „ adroitement. „ J'aurois quelques objections à faire contre ce recit. 1. Nôtre Guillaume Bigot n'étoit point Normand, mais Manceau. 2. Son habileté dans le Peripatetisme n'étoit point propre à suplanter Pierre Galand qui n'enseignoit que les belles lettres. 3. Melanchthon qui doit passer pour l'Ecrivain authentique quant à ce fait, puis que ce n'est que par lui que l'on l'a su, ne dit point qu'il fut question de suplanter quelque Professeur de Paris: il dit qu'on vouloit introduire Bigot auprès de François I. afin que ce Monarque qui avoit oüi tant discourir Pierre Castellanus, entendit aussi les discours de ce Guillaume Bigot. Remarquez bien que lors même que le seul & unique Auteur, qui parle de quelque fait, s'abuse, on ne peut alterer sa narration sans un nouvel égarement. J'excepte les cas où l'on se fonde sur la veritable decouverte du fait. 4. Nous aprenons de la vie de Castellanus, qu'à sa recommandation François I. accorda à ce Bigot une chose qu'il demandoit. Comment donc a-t-on pu dire que ce Prince *ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot ?*

(*D*) *Il publia quelques Traitez.*] On imprima (*a*) quelques-uns de ses vers François *avec les poësies de Charles de Sainte Marthe oncle de Scevole.* Gesner (*b*) parle d'un recueil de poësies, *Gulielmi Bigotii Lavallensis*, imprimé à Bâle l'an 1536. Il y a sept ans, ajoûte-t-il, que j'ai vu l'Auteur à Bâle. Entre autres pieces il y avoit dans ce recueil : *Catoptron ad emendationem juventutis factum carmen : epithalamium quoddam, & epigramma in Empiricum* (*c*), Du Verdier Vau-privas (*d*) a donné ce titre, *Gulielmi Bigotii Lavalensis Christianæ philosophiæ præludium, Opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis expromens rationibus. Tolosæ 4. apud Guidonem Boudevilleum* 1549.

(*a*) *La Croix du Maine pag. 141.*

(*b*) *In Biblioth. fol. 28.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *In supplemento Epitomes Gesneriana.*

(*E*) *Que Calvin lui reprocha la detention de la verité.*] Voici ce qu'on trouve dans les notes d'un très-savant homme sur la vie de Castellan; *Ad quem* (Bigotium) *extat epistola Joannis Calvini data IV. Kal. Januari MDLVII. in qua eum increpat quod à superstitionibus, id est à professione fidei Romanæ non recederet.* Cette lettre de Calvin est (*e*) la 246. elle est écrite à un Pierre Bigot qui ne donnoit pas gloire à Dieu par la profession de la verité. Calvin avoit autrefois logé avec lui. L'adversaire de Castellan s'apelloit Guillaume Bigot, il n'est donc point celui à qui Calvin écrivit.

(*A*) *Ce fut en 1637. qu'il fit ce voyage.*] Toute la preuve que j'en ai est un passage (*f*) de Mr. l'Abbé de Marolles, où il dit qu'étant à Nevers en 1636. il fut salué un matin par Maître Adam ~~Billaut qui~~ lui recita de ses vers, & lui en donna des copies. Cet Abbé ajoûte qu'il promit à la Princesse Marie de faire conoître le talent de ce rare Poëte, & que Maître Adam vint à Paris l'année d'après. *Il y fut conu*, poursuit-il, *des Grans, & de toute la Cour.*

(*B*) *Qu'il se soit fort enrichi au metier de Poëte.*] Il ne faut pas toûjours prendre au sens literal ce que les Poëtes representent sur leurs grans besoins, à celui dont ils veulent obtenir quelques pistoles; mais je croi que nôtre Billaut n'exaggeroit point, lors qu'il disoit (*g*) que sa pension ne servoit qu'au payement de ses creanciers: ce n'étoit donc pas le moyen d'aquerir (*h*) à ses enfans un bon patrimoine. Il avoit une pension du Cardinal de Richelieu, comme on le peut inferer de ce qu'il prie (*i*) un de ses amis d'en solliciter le payement.

(*C*) *Mr. Baillet ne lui à point prodigué l'encens.*] Maître Adam, dit-il, (*k*) surnommé *Billaut*, apellé communément le VIRGILE-AU-RABOT, nous a laissé ses *Chevilles*, son *Villebrequin*, son *Rabot*, & ses autres outils qu'il s'est avisé de vouloir immortaliser en les consacrant aux divinitez du Parnasse. . . . *A moins que de savoir que c'étoit un Menuisier sans lettres & sans étude, on le fera passer pour un Poëte mediocre, & peut être pour un* Goujat du Parnasse. . . . *Car il faut tomber d'accord que c'est aux Menuisiers & aux autres Artisans que M. Adam fait honneur, plûtôt qu'aux Poëtes & aux Muses.*

(*e*) *In editione 3. Hanov. 1597.*

(*f*) *Memoires, p. 107.*

(*g*) *Dans l'Epitre dedicatoire de ses Chevilles au Comte d'Arpajon.*

(*h*) *Il avoit femme & enfans.* Preface de Mr. de Marolles.

(*i*) *Chevilles p. 110. édit. de Rouën 1654.*

(*k*) *Jugemens sur les Poëtes t. 4. p. 168. 169*

* Voyez Mr. Baillet, Jugem. des Savans t. 4 pag. 444.

† Voyez Teissier Biblioth. Bibliothecar. pag. 170.

BILLI (JAQUES DE). Abbé de Saint Michel en l'Herm, étoit un des savans hommes du XVI. siecle. Il a traduit en Latin plusieurs Ouvrages des Peres Grecs, & nommement Gregoire de Nazianze d'une maniere qui a contenté les connoisseurs *. Je lui avois destiné un long article, mais je n'ai pu trouver sa vie composée par † Jean Chatard; ainsi je renvoye mes lecteurs à Mr. Moreri, & me contente d'observer ici quelques meprises du (Y) savant Mr. de Launoi, qui a publié deux lettres qui nous aprenent que Jaques de Billi se plaignoit fort d'être à Paris. Il s'en plaignoit entre autres raisons à cause de la cherté des vivres, & à cause du tems qu'il lui faloit (Z) perdre avec les Dames. Une sœur qu'il avoit chez Madame de Montmorenci l'engageoit à cette perte de tems.

‡ C'est ainsi qu'on apelloit la partie de l'Italie que nous nommons Royaume de Naples.

BION, Poëte bucolique, natif de (A) Smyrne, a vécu en même tems que Ptolomée (B) Philadelphe, dont le regne s'est étendu depuis la 4. année de la 123. Olympiade, jusqu'à la 2. année de la 133. Il y a quelque apparence qu'il passa la meilleure partie (C) de sa vie dans la Sicile, ou bien dans la ‡ grande Grece.

(Y) *Quelques meprises du savant Mr. de Launoi.*] Il a inseré dans (a) son Histoire du College de Navarre deux lettres de Jaques de Billi écrites à Jaques Pelletier, & il a cru qu'elles ont été écrites l'an 1582. C'est n'avoir point su que l'Auteur de ces deux lettres est mort l'an (b) 1581. L'ignorance de semblables choses n'est rien, & ne peut faire aucun tort à un habile homme: mais je ne saurois comprendre qu'on puisse donner à conoître que l'on ignore d'autres faits infiniment plus considerables, sans se faire quelque prejudice. Mr. de Launoi en publiant ces deux lettres comme écrites l'an 1582. a dû croire que le Prince de Condé étoit alors en prison; que l'Amiral ayant ramassé les debris de l'armée avoit passé la Loire, & faisoit beaucoup de ravages; que le Duc de Guise le poursuivoit à grandes journées &c. Toutes ces choses sont clairement contenuës dans la premiere des deux lettres de Jaques de Billi, avec cette autre circonstance, qu'il s'en étoit peu falu que le Prince de Condé ne se sauvât de la prison, ce qui avoit obligé la Reine à le faire transporter à Chartres. Il est visible que cette lettre fut écrite au commencement de l'année 1563. La date que Monsr. de Launoi produit est *Lutetiæ* 10. (c) *Calend. Febr.* 1582. Il a trouvé sans doute dans l'original celle du lieu & du jour, & il y a joint celle de l'année. On ne sait pas sur quoi il a pu fonder ses conjectures; on sait seulement ou qu'il n'a fait aucune attention au contenu de cette lettre, ou qu'il n'étoit gueres versé dans nôtre histoire moderne. D'ailleurs la publication de ces lettres temoigne qu'il n'entendoit rien dans le Grec, car il a laissé plusieurs fautes (d) que les Imprimeurs avoient commises, sur quelques paroles Greques dont l'Abbé de Billi s'étoit servi.

(a) Pag 360.

(b) La Croix du Maine l'affirme. Mr. Baillet le suppose comme certain en divers endroits de ses Jugemens. Moreri marque le 22. de Novembre 1580. Mais Thevet au 2. tome des eloges pag. 292. marque le 25. de Decembre 1581. Il a plus de raison que Moreri.

(c) C'est-à-dire le 23. de Janvier.

(d) Par exemple ce vers d'Homere Ἀλλὰ τὰ μὲν προτετύχθαι ἐάσομεν ἀχνύμενοί περ a été imprimé ainsi Αλλα τα μεν προτετυχθαι ἐάσομεν, αχνυμενοί περ.

(Z) *Qu'il lui faloit perdre avec les Dames.*] Pour savoir toutes les raisons qui l'engageoient à regretter le sejour de la Province, il faut l'entendre lui-même. *Hic omnia perturbata, morbis infesta; hic extrema annonæ caritas, hic meo succo victitandum, hic cursitandum, litigandum, & sororis causa quæ apud Magistri Equitum uxorem educatur inter puellas, tempus terendum & perdendum.* Ce dernier point ne sent guere son Abbé; aussi ne parlons nous pas d'un Abbé de Cour, mais d'un Abbé qui étoit grand Grec, & qui n'avoit que ses études en tête.

(A) *Natif de Smyrne.*] L'épithete de Σμυρναῖος qui l'accompagne par tout en est une bonne preuve: on la peut fortifier par les vers de Moschus, où il est parlé des regrets du fleuve Meles pour la mort de son fils Bion. Ce fleuve passe auprès de Smyrne.

Τοῦτο (e) πὶ ὦ ποταμῶν λιγυρώτατε, δεύτερον ἄλγος
Τοῦτο, Μέλη, νέον ἄλγος· ἀπώλετο πρὰν τοι Ὅμηρος,
- - - - - - -
- - - νῦν πάλιν ἄλλον
Υἱέα δακρύεις,
Hic tibi ô fluviorum maxime canore, alter mœror est
Hic ô Mele novus dolor: interiit tibi prius Homerus,
- - - - - - -
- - - *nunc iterum alium*
Filium deploras.

(e) Moschus in epitaphio Bionis.

(B) *En même tems que Ptolomée Philadelphe.*] Voici la preuve qu'on en donne. Theocrite fut affligé de la mort de Bion, & il vivoit au tems de ce Ptolomée; il faut donc que Bion ait vêcu aussi en ce même tems. Cette preuve auroit beaucoup plus de force qu'elle n'en a, si les six vers qui precedent ces mots de Moschus, ἐν δὲ Συρακοσίοισι Θεόκριτος, *interque Syracusanos Theocritus*, ne passoient pas pour un suplément de Musurus (f). Cet Auteur trouvant là une lacune la remplit, en suposant que Moschus avoit raporté les plaintes que la mort de Bion avoit excitées parmi les Poëtes en divers païs du monde. Cette suposition lie fort bien le commencement & la fin de la lacune, mais comme ce n'est pas le seul & unique expedient de trouver cette liaison, il y a lieu de douter que Moschus ait eu effectivement la pensée que Musurus a imaginée, & dès lors on ne peut plus être certain que Theocrite soutint là un personnage vivant.

(f) Voyez les remarques de Mr. de Longepierre, pag. 177. 180.

(C) *La meilleure partie de sa vie dans la Sicile.*] C'est encore Moschus qui fournit les preuves qu'on a de ce fait. Je n'ai point vu de quelle maniere Jean Vintimiglia (g) les met en œuvre pour soutenir (h) que Bion étoit de Sicile, ou qu'au moins il y a fait son sejour, mais il y a beaucoup d'aparence que ces deux vers ont été principalement considerez,

(g) Nel libro primo de Poëti Bucoli Ciciliani. Lorenzo Crasso le cite dans son Histoire des Poëtes Grecs, pag. 89.

(h) Sono molte altre le pruove e l'autorita portate dal Vintimiglia che almeno crede d'abitazione Ciciliano Bione. Lorenzo Crasso, pag. 90.

Ἀμφότεροι παγαῖς πεφιλαμένοι· ὃς μὲν ἔπινε
Παγασίδος κράνας, ὃ δ' εἶχεν πόμα τᾶς Ἀρεθούσας,
Ambo fontibus chari erant, alter (i) bibebat
De fonte Pegaseo: alter (k) tenebat poculum de fonte Arethusæ.

(i) C'est-à-dire Homere.

(k) C'est-à-dire Bion.

Lorenzo

Grece. Si on s'en raporte aux regrets de Moſchus ſon diſciple, c'étoit un Poëte incomparable. Le peu de pieces qui reſtent de lui ne s'oppoſent point à ce temoignage, ſi nous en croyons des gens qui ſont très-capables de juger de ces matieres. Bion mourut empoiſonné, comme Moſchus le remarque très-clairement *. On avoit imprimé ſouvent les idylles qui nous reſtent de ces deux Poëtes, mais la meilleure de toutes les éditions auſſi bien que la plus nouvelle, eſt ſans doute celle de Paris 1686. accompagnée d'une traduction en vers François & de remarques †. Voyez ce qu'en ont dit les Journaliſtes (*D*) des Savans. On la contrefit bien-tôt après en Hollande.

* Tiré de la vie de Bion à la tête de la traduction de ſes idylles publiée par Mr. de Longepierre.

† Mr. de Longepierre eſt l'auteur de tout cela.

BION, ſurnommé Boryſthenite à cauſe qu'il étoit de ‡ Boryſthene, a été un Philoſophe de beaucoup d'eſprit, mais de fort peu de Religion. Il floriſſoit environ ⊥ la 120. Olympiade. Il fut aimé d'Antigonus Roi de Macedoine; & comme il avoit une hardieſſe qui tenoit un peu de l'effronterie, il ne fit nul ſcrupule de lui avoüer qu'il étoit (*A*) fils d'un Affranchi qui avoit fait banqueroute, & d'une putain. Il eut beaucoup de mepris pour les Philoſophes Platoniciens, pendant qu'il fut auditeur de Crates; enſuite il prit l'habit de Cynique; puis il s'attacha à Theodore qui étoit Athée de profeſſion, & enfin il fut diſciple de Theophraſte qui étoit le chef de la ſecte d'Ariſtote. Il aima la pompe & le faſte, & il ſe fit voir en diverſes villes. Il ſe fit ſuivre à Rhodes dans le lieu des exercices par une troupe de Matelots, qui avoient eu la complaiſance de s'habiller en Ecoliers à ſa ſollicitation. Il faloit être bien éloquent pour perſuader une telle choſe à des gens de mer. Il avoit beaucoup de (*B*) genie pour les bons mots; on

‡ Il y a eu une ville & une riviere de ce nom: la riviere ſe nomme aujourd'hui Dnieper: elle eſt ſur les frontieres de la Moſcovie & de la Pologne.

⊥ Voyez la remarque F & I.

Lorenzo Craſſo remarque que Jean Laſcaris dans ſes hommes illuſtres de Sicile, cité par (a) Maurolicus, ne parle point de nôtre Bion Poëte Bucolique, mais d'un autre Bion qui étoit de Syracuſe, & Rheteur de profeſſion. Jerôme Raguſa (b), Jeſuïte Sicilien, ne parle que de ce Rheteur. Le Bonanni ſoutient une choſe qui tient un peu du paradoxe. Il pretend que Moſchus ne parle que de Theocrite. *Sappia chi legge*, dit-il, (c) *che nel ſopradetto Idillio non ſi puo intendere Bione poëta Bucolico percioche coſtui non fù Siracuſano, ma Smirneo, e fiori dopo Moſcho. Coſi medeſimamente per neſſuna ragione vi può eſſer inteſo un' altro Bione il quale è Siracuſano, perche egli non fù poëta, ne ſcriſſe coſe paſtorali, ma fù Rhetorico.*

(*D*) *Les Journaliſtes des Savans.*] Savoir le Journal de Paris du 19. d'Août 1686. les Nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Septembre 1686. article 1. les *Acta eruditorum* de Leipſic à la 2. Section du 1. tome des ſupplémens. Je ne croi pas qu'on en ait parlé dans la Bibliotheque Univerſelle.

(*A*) *Qu'il étoit fils d'un Affranchi . . . & d'une putain.*] La maniere dont Antigonus le queſtiona, Τίς, πόθεν εἰς ἀνδρῶν; πόθι τοι πόλις ἠδὲ τοκῆες; *Qui & quel homme êtes-vous, quelle eſt vôtre patrie & vôtre famille?* fit croire à Bion qu'on avoit medit de ſon extraction auprès de ce Roi. Il ne crut donc point qu'il y eût de meilleur parti à prendre que celui d'avoüer la dette, & en effet il y eut eu plus à perdre qu'à gagner pour lui dans un deſaveu. Il dît donc de ſon pere & de ſa mere tout le mal que le public en ſavoit, & il finit par un vers d'Homere, pour mieux repondre à Antigonus qui s'étoit ſervi d'un vers de ce même Poëte en l'interrogeant, Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι, *Voilà de quel pere & de quelle mere je me glorifie d'être ſorti.* Il ajoûta, *que Perſée & Philonide ceſſent d'inſerer ceci dans leurs hiſtoires, & jugez de moi par moi-même* (d). Nous trouvons dans Athenée (e) comment s'apelloit la mere de Bion. Son nom étoit beau, & ſa patrie bien éloignée du lieu où elle ſe maria. Ce ſeroit en vain qu'on demanderoit ſi elle s'étoit proſtituée dans ſa patrie, & ſi elle s'alla depaïſer ſur les bords du Boryſthene, afin de ſe pouvoir dire fille d'honneur en cas de beſoin, ou afin de faire mieux ſes affaires parmi des barbares, infiniment moins delicats que les habitans de la Grece: les livres ne diſent rien là-deſſus; mais il paroît par la reponſe de ſon fils qu'elle fut tirée d'un mauvais lieu quand elle trouva mari. Μήτηρ (f) δ᾽, οἵαν ὁ τοιοῦτος ἂν γήμαι, ἀπ᾽ οἰκήματος. *Ma mere fut priſe au bordel, & un homme comme mon pere ne pouvoit pretendre qu'à un tel parti.*

(*B*) *Il avoit beaucoup de genie pour les bons mots.*] C'eſt de lui qu'il faut entendre cet endroit d'Horace (g):

Carmine tu gaudes; hic delectatur iambis:
Ille B I O N E I S *ſermonibus & ſale nigro.*

Chabot remarque ſur ce paſſage que la plûpart des Interpretes entendent par *ſermones Bioneos*, les Comedies. Leur ſens eſt qu'Ariſtophane ayant excellé dans le Comique, & le pere d'Ariſtophane ayant eu (h) nom *Bion*, on a donné aux Comedies l'épithete dont il s'agit preſentement. Cette pretenſion eſt nulle, *le pere* (i) *d'Ariſtophane s'apelloit Philippe*, & l'on ne ſauroit douter quand on prend garde de près au caractere de Bion Boryſthenite, que ce ne ſoit lui que l'on doit trouver dans ces paroles d'Horace. Un ancien (k) Scholiaſte de ce Poëte a frappé au but, car il explique *Bioneis*, par *ſatyricis, lividis, amaris, carmine maledico. Bion autem*, pourſuit-il, *Sophiſtes cognominatus mordaciſſimis verſibus eſt uſus, quibus ita omnes laceravit ut ne Homero quidem parceret.* Pourquoi auroit-il épargné Homere, il n'épargna ni Socrate, ni Jupiter; il mordit indifferemment & les hommes & les Dieux? Voyez la remarque ſuivante. Il avoit (l) l'art de faire rire, & un eſprit impetueux qui outroit les choſes. C'eſt ainſi que je traduits φορτικοῖς ὀνόμασι χρώμενος, & il ne me ſem-

(a) *Nella ſtoria di Cicilia.*

(b) *In elogiis Siculorum qui veteri memoria literis floruerunt.*

(c) *Nell' Antica Siracuſa apud Lorenzo Craſſo ubi ſupra, pag. 90.*

(d) *Diog. Laërtius l. 4. in Bione, init.*

(e) Καὶ Βίων δ᾽ ὁ Βορυσθενίτης φιλόσοφος ἑταίρας ἦν υἱὸς Ὀλυμπίας Λακαίνης ὥς φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς τῶν φιλοσόφων διαδοχαῖς. Bion Boryſthenites Philoſophus Olympiæ Lacedæmoniæ meretricis filius fuit, ut inquit Nicias Nicæenſis in ſucceſſionibus philoſophorum. *Athen. l. 13. c. 6. p. 591. 592.*

(f) *Diog. Laërt. ib.*

(g) *Epiſt. 2. l. 1. v. 60.*

(h) *Porphyrion ancien Interprete d'Horace le dit.* Voyez *Cruquius* in hunc locum Horatii.

(i) *Dacier ſur ce paſſage d'Horace.*

(k) *C'eſt Acron.*

(l) Ἦν δὲ καὶ θεατρικὸς καὶ πολὺς ἐν τῷ γελοίῳ διαφορῆσαι, φορτικοῖς ὀνόμασι κατὰ τῶν πραγμάτων χρώμενος. Erat autem & ſpectatorum ſtudioſus, riſumque movere auditoribus maxime peritus, gravibus nominibus adverſum res utens. *Diog. Laërt. n. 52.*

on en peut (C) juger par ceux qui restent de lui. Il ne reüssissoit pas moins bien dans les parodies. Il se retira à Chalcis comme avoit fait Aristote, mais on ne dit pas que ce fût pour un semblable sujet; & y étant (D) tombé malade il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extremité. Il devint superstitieux; il eut recours aux ligatures, & à cent autres choses qui au jugement du vulgaire étoient des preservatifs, & des charmes. Diogene Laërce s'est moqué (E) de lui comme il faut à ce sujet. Bion souffrit beaucoup dans sa maladie,

(a) [illegible] τυράννους ἀποπαύουσιν, ὑπ' αὐτῶν τοὺς ἐραστάς. [illegible] Bio sophista importunius nonnihil [illegible] forum crines Harmodios vocavit & Aristogitones, quod iis [illegible] [illegible] tyrannide amatores fere adducare cogitur. Plut. in amatorio pag. 770.

(b) Diog. Laert. ibid. n. 49.

(c) Ibid. n. 48.

(d) Tuscul. lib. 3. fol. m. 263. D.

* Diog. Laërt. n 49.

(e) Ibid.

(f) Ἔλεγε [illegible] ὑδροφορεῖν. Dicebat eos qui essent apud inferos magis profecto cruciandos si integris quam si perforatis vasis aquam ferrent. Ib. n. 50

(g) Ὁ γὰρ Βίων τὸν θεὸν κολάζοντα τοὺς [illegible] Etenim Bio Deum qui malorum liberis supplicia inferret, magis ajebat ridiculum esse medico qui filio aut nepoti ob morbum patris vel avi medicinam adhiberet. Plut. de sera numin. vindicta, pag. 561.

semble pas que le Traducteur Latin de Plutarque, ait bien entendu l'endroit (a) où il est dit que les premiers poils de la barbe des beaux garçons étoient, au dire de Bion, des Harmodions & des Aristogitons, parce que dès qu'ils se montrent ils font cesser la tyrannie de l'amour. Voilà un exemple de ces expressions fortes, vives & outrées qui étoient ordinaires à nôtre Sophiste. Plutarque s'est servi du mort φορτικώτερον, que l'on a fort mal rendu ce me semble par celui d'*importunius*.

(C) *On en peut juger par ceux qui restent de lui.*] Mr. Moreri en a raporté quelques-uns, mais il n'a point choisi les plus remarquables. *Le chemin de l'autre monde*, disoit-il, (b) *est fort aise, on y va les yeux fermez.* Il trouvoit quelque chose de contradictoire dans les funerailles, *On y brûle les gens comme s'ils étoient insensibles, & on les pleure comme s'ils étoient sensibles* (c). Il prenoit pour une sottise de s'arracher les cheveux en tems d'affliction, *comme si pour avoir la tête chauve on en sentoit moins sa douleur.* Laërce ne raporte pas cela, c'est Ciceron (d) qui le raporte: *Hinc ille Agamemnon Homericus & idem Accianus*,

Scindens dolore identidem intonsam comam.

In quo facetum illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere quasi calvitio mœror levaretur. Ce railleur exprima fort vivement la debauche d'Alcibiade: * *Pendant l'enfance il a ôté aux femmes leurs maris, quand il a été grand il a ôté aux maris leurs femmes.* Le plus insupportable & la plus criant de ses railleries, étoit qu'il attaqua insolemment la Morale & la Religion. *Si Socrate*, disoit-il, *a eu besoin d'Alcibiade & ne s'en est point servi, il a été un grand sot; s'il n'en a pas eu besoin, sa continence n'est pas grand' chose* (e). Pour se moquer de ce qu'on disoit du suplice des Danaïdes, il dit *qu'on les puniroit bien mieux si on les condamnoit à porter de l'eau dans les vases qui ne fussent pas troüez* (f): & sur la remarque qu'on fait ordinairement que la justice divine punit quelquefois dans les enfans la faute des peres, il dit *que cela étoit plus ridicule, que si un medecin faisoit prendre des remedes au fils ou au petit fils afin de guerir la maladie du pere, ou la maladie du grand pere* (g). Plutarque montre très-solidement la fausseté de cette comparaison. Il est facile de montrer qu'il y a du faux dans presque tous les bons mots de Bion. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient pour la plûpart l'effet d'une vive & heureuse imagination, & l'on peut dire en general que presque tous les bons mots ont un faux côté. L'impudence qu'il avoit de tourner en ridicule la Religion devoit être reprimée; car une refutation serieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal que les railleries d'un homme d'esprit. Les jeunes gens se laissent gâter par ces sortes de moqueurs plus que l'on ne sauroit dire. Bion (h) en gâta beaucoup. Cela étoit inevitable, veu la hardiesse avec laquelle il abusoit de son esprit contre une fausse Religion, que l'ignorance & la fourberie avoient renduë cent fois plus ridicule, que la Religion en elle-même & dans son veritable état n'est une chose excellente.

(D) *Etant tombé malade il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extremité.*] J'ai ouï dire à un Gentilhomme qui avoit été à Monsieur le Comte (i) de Soissons, que Sainthibal fameux Esprit fort se plaignoit de ce qu'aucun homme de leur Secte n'avoit le don de perseverance. Ils ne nous font point d'honneur, disoit-il, quand ils se voyent au lit de mort, ils se deshonorent, ils se dementent, ils meurent tout comme les autres bien confessez & communiez. Il pouvoit ajoûter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius raporté par l'Auteur (k) des pensées sur les Cometes, est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce Prince (l), qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux, & propagateur des superstitions. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irreligion ne font que douter; ils ne parviennent pas à la certitude; se voyant donc dans le lit d'infirmité où l'irreligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prenent le parti le plus sûr, celui qui promet un bien infini en cas qu'il soit le veritable, & qui ne fait courir alors aucun risque en cas qu'il soit faux. Ils se confessent, ils font tout le reste, *ad majorem cautelam.* Tous les lecteurs ont admiré cette pensée de Mr. Despreaux (m):

Qui fait l'homme intrepide, & tremblant de foiblesse
Attend pour croire en Dieu que la fievre le presse,
Et toûjours dans l'orage au Ciel levant les mains
Dès que l'air est calmé rit des foibles humains.

A cela se peut rapporter ce passage de Guy Patin (n); „ Feu mon pere m'a appris que le gros „ Mr. du Maine chef de la Ligue disoit, que les „ Princes n'avoient point de Religion qu'après „ avoir passé l'âge de 40. ans; quand ils devien„ nent vieux,

„ [illegible] Cum numina nobis
„ *Mors instans majora facit.* „

Touchant ces paroles Latines, voyez * Silius Italicus.

(E) *S'est moqué de lui comme il faut à ce sujet.*] Les vers qu'il fit (o) contre lui sont les plus

(h) Laërt. n. 53.

(i) C'est-à-dire à celui qui fut tué auprès de Sedan dans une bataille l'an 1641.

(k) Pag. 354.

(l) Ipse quoque longinquo morbo est implicitus. Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus esset minus regium quam sacris dedere animum, repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret. Livius dec. 1. l. 1.

(m) Sat. 1. vers la fin.

(n) Lettre 64. de la 1. édition.

* Lib. 8. p. m. 33.

(o) In Bione n. 55.

die, n'étant secouru d'aucun de ceux qui prenoient soin des malades: enfin Antigonus lui envoya deux personnes qui le servirent.*. On a confondu quelquefois Bias (*F*) & Bion l'un avec l'autre. Il y a eu dix hommes de ce dernier nom, des-

* *Tiré de Diogene Laërce dans la vie de Bion. Elle est au livre 4. sect. 46. & suivantes à l'édition d'Amsterdam 1692.*

plus jolis du monde, en voici une traduction Latine:

Bionem Borysthenitem quem Scythica tellus produxit,
Dixisse audivimus, reverâ nihil esse Deos.
Ac siquidem id dogma tueri perstitisset, meritò dicendus esset
Sensisse ut visum fuisset, etsi malè visum esset.
At nunc quùm in longum morbum incidisset, ac mori pertimesceret:
Qui Deos non esse dixerat, qui fanum non viderat,
Mortalibus qui illuserat, dùm Diis immolarent;
Non pro foco solum, arisque ac mensa,
Nidore, adipe, thureque Deorum nares implevit.
Nec solum, peccavi, dixit, delictis parcite;
Sed & anui collum facile porrexit excantandum,
*Bracchiaque * loris persuasus devinxit.*
Rhamnumque & lauri ramum januæ imposuit:
Cuncta administrare magis quàm mori paratus.
Stultus qui mercede voluerit Deos esse:
Quasi tunc essent, quùm illos Bion demùm esse arbitraretur.

* *Bion s'étoit moqué de cela dans un de ses livres, comme on l'infere de Plutarque au Traité* de superstitione, pag. 168. D.

Voyez l'usage que Monsieur du Rondel a fait de ceci dans son excellente vie (*a*) d'Epicure. Ce qu'il dit que Diogene Laërce étoit Epicurien est remarquable, car ce Diogene insinuë clairement qu'il ne blâme point le *confiteor* de Bion, & son *mea culpa, mea maxima culpa*, ou son *peccavi*.

(*a*) *Imprimée à Amsterdam en* 1693.

(*F*) *Confondu Bias & Bion l'un avec l'autre.*] C'est ce qu'a fait Plutarque lors qu'il a dit (*b*), qu'Antigonus importuné par les sollicitations redoublées de Bias, donna ordre qu'on lui donnât un talent. Il designe cet Antigonus par l'épithete de γέρων; c'est un signe qu'il parle du premier Antigonus, de celui qui fut l'un des Capitaines & l'un des successeurs d'Alexandre. Or comme Bias a precedé pour le moins de deux cens ans la mort d'Alexandre, il est manifeste qu'il n'a pu rien demander à Antigonus; & puis que Bion a été disciple de Crates & de Theophraste, il est sûr qu'il a pu être conu d'Antigonus. Il faut donc dire ou que Plutarque s'est lourdement abusé, ou que les Copistes de son livre y ont changé l'ὑπὸ Βίωνος qu'il avoit mis, en ὑπὸ Βίαντος. Pour le dire en passant, je ne suis pas trop assûré † qu'Aldobrandin ait raison d'entendre Antigonus Gonatas, par l'Antigonus qui demanda à nôtre Bion d'où & de quelle famille il étoit. J'avouë qu'il n'est point impossible que Bion ait vêcu jusques au regne d'Antigonus Gonatas: mais enfin voilà Plutarque qui nettement & precisément le fait vivre sous le vieux Antigonus: (car je suppose qu'il a dit Bion & non Bias.) Cela est digne de quelque consideration, & c'est pour cela que je n'ai pas voulu dire avec Moreri que Bion *a vêcu en la* 126. *Olympiade, & du tems d'Antigonus surnommé Gonatas Roi de Macedoine.* Voyez ci-dessous la remarque I. Au reste si par une illusion de memoire, Plutarque avoit pris Bias pour Bion, il ne seroit pas le seul à qui de pareilles meprises seroient arrivées; car Eustathius a donné à Antisthenes ce qui ne convient qu'à Bion. C'est sur le vers de l'Iliade (*c*) employé par Bion dans sa reponse à Antigonus, Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι. Eustathius dit qu'Antisthenes le Cynique se servit de ces paroles, après avoir repondu à celui qui le questionoit sur sa race, *Je suis fils d'un homme qui se (d) mouchoit du coude &c.* Casaubon (*e*) a remarqué cette meprise d'Eustathius.

(*b*) *De vitioso pudore, pag.* 531. *E.*

† *Not. ad Diog. Laërt. in Bione init.*

(*c*) *Lib.* 6.

Je remarquerai que le sophisme contre le mariage, le sophisme, dis-je, qui dans tous les Compends de Logique est allegué comme un exemple d'un dilemme vicieux, est attribué à Bion & à Antisthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle. Peut-être y a-t-il une faute de Copiste dans ce dernier, un changement de *Bionis* en *Biantis*, comme Casaubon (*f*) le conjecture. Quoi qu'il en soit voici le dilemme de nôtre Bion; *Si vous (g) prenez une belle femme elle vous sera commune avec plusieurs autres, & si vous en prenez une laide ce sera pour vous un suplice.* Entre autres defauts ce raisonnement a celui de pouvoir être retorqué, *Si je la prens laide, elle ne sera point commune, si je la prens belle, ce ne sera point un supplice.* Mais cette retorsion ne va pas au fait, ce n'est qu'un remede palliatif, de sorte que le dilemme de Bion ne vaut rien ni à l'endroit, ni à l'envers. La vraye reponse est de dire (*h*) 1. que la plûpart des femmes ne sont ni belles ni laides, & qu'ainsi son raisonnement conclut du petit nombre à toute la generalité. 2. Que la beauté d'une femme n'est point incompatible avec la vertu, & qu'une laide femme peut d'ailleurs se rendre très-chere à son époux (*i*). Il y a un (*k*) Commentateur d'Aulugelle qui refute le raisonnement de Bias par une raison empruntée des Hebreux; c'est dit-il que ceux qui auront été mal mariez seront absous devant Dieu sans comparoître devant son tribunal: cela vaut bien la peine d'épouser une laide femme. Si St. Chrysostôme étoit pris pour juge il condamneroit la retorsion du dilemme, car il a prêché (*l*) que ceux qui ont une belle femme ne trouvent rien de pire que de l'avoir, (tant c'est une possession pleine de soupçons & d'embûches) & que ceux qui en ont une laide ne trouvent rien de pire que de l'avoir, tant c'est une chose pleine de degoût. Voilà un Predicateur qui ne raisonne point en l'air, il se fonde sur l'autorité ou sur le dire d'experts; cependant ses conclusions ne sont pas meilleures que celles de Bion. Il suffiroit pour condamner la retorsion du dilemme, de dire qu'il contient deux mauvaises consequences. Si je la prens belle ce ne sera point un suplice; *nego consequentiam, car peut-être que si, peut-être que non:* si je la prens laide, elle ne sera pas commune, *nego similiter consequentiam, car peut-être que si, peut-être que non.* Mais pour arrêter toutes ces chicanes on

Examen d'un faux dilemme contre le mariage.

(*d*) *C'est-à-dire d'un* Salsamentarius, *comme qui diroit aujourd'hui d'un revendeur de harengs, ou de moruë, d'un chaircutier. Bion dans Laërce fait la reponse dont Eustathius parle.*

(*e*) *Voyez Menage sur Laërce, l. 4. n. 47.*

(*f*) *In Diod. Laërt. l. 4. n. 48.*

(*g*) Ἐὰν μὲν γήμῃς αἰσχρὰν, ἕξεις ποινήν· ἂν δὲ καλὴν, ἕξεις κοινήν. Si turpem duxeris, pœnam habebis; sin autem formosam communis erit. *Diog. Laërt. ubi supr. n.* 48.

(*h*) *Favorinus apud Gellium, l. 5. c. 11.*

(*i*) *Favorin ne se sert point de cette raison. il semble adopter par son silence les 2. consequences particulieres du dilemme.*

(*k*) *Il s'appelle* Philippus Carolus.

(*l*) Ὁ καλὴν ἔχων γυναῖκα οὐδὲν χεῖρον φησὶ τοῦ καλὴν ἔχειν γυναῖκα (ὑποψίας τὸ πρᾶγμα γέμει καὶ ἐπιβουλῆς) ὁ δυσειδῆ, οὐδὲν χεῖρόν φησι τοῦ ἄμορφον ἔχειν γυναῖκα· ἀηδίας γὰρ τὸ πρᾶγμα ἐμπέπλησται. *Chrysost. homil. 1. in epistol. 1. ad Timotheum, apud Menagium ubi supra n.* 48.

desquels Diogene Laërce a parlé. Mr. Moreri en parle après lui; mais il donne le premier rang à celui qui fait le sujet de cet article *, & il ne faloit le compter que pour le troisiéme. Diogene Laërce n'a point parlé de tous les Bions †. Les traducteurs de Plutarque (*G*) n'ont pas entendu une pensée de Bion qu'il a censurée. Le sophisme de (*H*) Bion auquel Seneque a solidement repondu, n'étoit ce me semble qu'un argument ***ad hominem***, par où il vouloit conclure que la doctrine touchant l'empire de Dieu sur toutes choses, enferme des contradictions. Je n'ai pu trouver d'où le Sieur Konig a puisé que Bion (*I*) mourut l'an 4. de la 134. Olympiade.

* *Ses autres fautes ont été corrigées dans l'édition de Hollande.*

† *Voyez les notes de Mr. Menage sur Diogene Laërce, l. 4. n. 58.*

BIRON

on n'a qu'à dire aux Bias ou aux Bions, *j'en veux courir les hasards.*

Je n'ai pas dit toutes les variations qui concernent ce dilemme: il est encore tems de copier là-dessus ce qu'on a lu dans (*a*) Tiraqueau. Ce raisonnement cornu est attribué non seulement à Bion & à Antisthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle, mais aussi à Aristippe par le (*b*) Moine Antoine, & à Solon par Maxime de Tyr, & par (*c*) Pierre Martyr. La retorsion est l'ouvrage de Pittacus, si nous en croyons les Commentaires d'Ariston citez par (*d*) Stobée.

(*G*) *Les Traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une pensée de Bion.*] Raportons d'abord le Grec de Plutarque. (*e*) Εὐήθη τοίνυν καὶ ἀβέλτερα τὰ τοῦ Βίωνος, εἰ τὸν ἀγρὸν ἔμελλεν ἐγκωμιάζων εὔφορον ποιεῖν καὶ εὔκαρπον, οὐκ ἂν ἁμαρτάνειν ἐδόκει τοῦτο ποιῶν μᾶλλον ἢ σκάπτων καὶ πράγματα ἔχων. οὐ τοίνυν οὐδ' ἄνθρωπος ἄτοπος ἂν εἴη ἐπαινῶν, εἰ τοῖς ἐπαινουμένοις ὠφέλιμός ἐστι καὶ πάμφορος. Cela veut dire, *La pensée de Bion est donc très-impertinente: il croyoit que si en donnant des louanges à un champ il le pouvoit rendre fertile, il ne seroit point blamable d'aimer mieux lui en donner, que de prendre la peine de le labourer. Il ne faut donc pas traitter d'absurde un homme qui louë, si ses louanges sont utiles à ceux qu'il louë, & si elles leur font produire de bons fruits.* L'impertinence que Plutarque trouve dans cette pensée, est qu'un (*f*) champ à qui on donneroit des loüanges n'en deviendroit pas plus mauvais; au lieu que les loüanges qu'on donne à un homme qui ne les merite point, le remplissent de vanité & le perdent. Cette censure de Plutarque est un coup perdu; car Bion ne disoit pas simplement & absolument qu'il falût loüer, il faisoit dependre les loüanges de cette condition-ci, c'est qu'elles rendroient meilleurs ceux qu'on loüeroit. Nous allons voir comment Amyot a traduit le Grec de Plutarque; „Par quoi le dire de Bion est sot & lourd, „car il disoit ainsi; si à force de loüer je pou„vois rendre une terre bonne, grasse & ferti„le, je ne ferois point de faute en la loüant „plûtôt que de me travailler le cœur & le corps „à la labourer & cultiver. Celui donc ne pe„che point aussi qui loüe un homme, si en le „loüant il le rend utile & fertile à celui qui „le loüe.„ On a pris dans cette version l'actif pour le passif; car Bion ne parloit pas de l'utilité des loüanges par raport à celui qui loüe, mais par raport à celui qui est loüé. L'Interprete Latin a bronché plus lourdement, il impute à Bion la sotte & ridicule pensée d'avoir cru (*g*) qu'en loüant un champ on le rendoit plus fertile qu'en le labourant. *Stultè itaque ac fatue Bio qui agrum laudando putabat se redditurum fertilem ac frugiferum, potius quàm fodiendo & colendo. Non tamen* (*h*) *homo absurdè facit laudans, ubi id iis qui laudantur est utile.* Pour excuser Amyot on pourroit dire qu'il a songé que Bion étant Athée, ne reconnoissoit point d'autres devoirs que ce qui est profitable; & qu'ainsi sa pensée étoit qu'il faut repandre les loüanges par tout où elles sont bien payées, & qu'il ne faudroit pas même les refuser à un champ si elles le pouvoient rendre fertile. En un mot que le metier de flateur n'est point blâmable, pourveu qu'on y trouve son profit. Mais cette excuse est tout-à-fait vaine; un Traducteur doit rendre fidelement ce qu'il trouve dans l'original, & renvoyer ses conjectures à des remarques particulieres. Si on croit que Plutarque n'a pas raporté exactement une chose, il faut en avertir les lecteurs, mais il faut traduire ce qu'il a dit.

(*H*) *Le sophisme de Bion auquel Seneque.*] Bion (*i*) pretendoit prouver deux choses très-differentes, l'une que tous les voleurs étoient sacrileges, l'autre qu'aucun voleur n'étoit sacrilege. Il tiroit ces deux consequences du même principe, & ce principe est l'une des plus solides veritez que la bonne philosophie nous enseigne touchant la nature de Dieu. Le souverain Etre, l'Etre souverainement parfait doit posseder l'empire absolu de toutes choses, c'est de lui que tous les autres êtres dependent, c'est à lui comme à leur auteur & à leur conservateur qu'ils apartiennent. Bion avoit sans doute pour but de refuter cette doctrine, par deux consequences contradictoires & pernicieuses qu'il pretendoit en pouvoir tirer. Voici l'une, Tous ceux qui derobent les biens de Dieu sont sacrileges, or tous les voleurs derobent les biens de Dieu, car toutes choses lui apartiennent, donc tous les voleurs sont sacrileges. Voici l'autre, transporter une chose d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre qui lui apartient aussi, n'est point commettre un sacrilege: or ceux qui pillent les temples ne font que transporter les choses d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre qui lui apartient aussi, car toutes choses apartienent à Dieu, donc ceux qui pillent les temples ne commettent point un sacrilege. Seneque refute aisément & solidement ces chicaneries; mais il se represente Bion comme un tiran qui en certains tems veut être cruel, & en un autre saccager les temples. Quand il veut être cruel, il se sert de son premier syllogisme; c'est un arrêt pour precipiter tous les voleurs: & il se sert du second lors qu'il souhaite de s'enrichir des depouilles des saints lieux.

(*I*) *Que Bion mourut l'an 4. de la 134. Olympiade.*] J'ai supposé (*k*) ci-dessus que Plutarque a fait fleurir nôtre Bion sous le regne du premier Antigonus, & je n'ai pas trouvé trop sûre l'opinion d'Aldobrandin, savoir que ce Philo-

(*a*) *Leg. Connubial. p. m.* 32.

(*b*) *In Melissa, t.* 2. *c.* 34.

(*c*) *In locis Communibus c.* 39.

(*d*) *Serm.* 65.

(*e*) *De adulat. & amici discrim. pag.* 59.

(*f*) Ὁ μὲν γὰρ ἀγρὸς οὐ γίνεται χείρων ἐπαινούμενος· ἄνθρωπον δὲ τυφοῦσι καὶ ἀπολλύουσιν οἱ ψευδῶς καὶ παρ' ἀξίαν ἐπαινοῦντες. Atque ager quidem laudando non fit deterior: hominem inflant ac perdunt qui immerito laudant. *Ibid.*

(*g*) *Dans la table des matieres vous trouvez* Bion agrum laudando fertiliorem fieri putabat.

(*h*) *Voilà un tamen bien placé.*

(*i*) *Voyez Seneque au chapitre 7. du livre 7.* de beneficiis. *Aucun Commentateur ne marque si Seneque avoit trouvé ce raisonnement de Bion dans quelque ancien Auteur qui nous reste.*

(*k*) *Dans la remarque F.*

BIRON. (LE MARECHAL DE). Cherchez GONTAUT.

BLANC (LOUÏS LE) Professeur en Theologie à Sedan. Cherchez BEAULIEU.

BLANCHE de Castille, mere de Saint Louïs, Roi de France. Cherchez CASTILLE.

BLANDRATA (GEORGE) Medecin Italien nâtif du Marquisat (*A*) de Saluces, a vêcu au XVI. siecle. Il se sauva * de Pavie où l'Inquisition lui auroit joüé quelque mauvais tour, & se retira (*B*) à Geneve. Il y embrassa la Religion Protestante, & d'abord il édifia l'Eglise par sa conduite & par sa docilité; mais on s'aperçut dans la suite qu'il attaquoit sourdement la divinité de JESUS-CHRIST. Il ne se contenta pas de repandre ses difficultez parmi les ignorans: il les proposa aussi au Ministre de l'Eglise Italienne. Ce Ministre qui étoit de la Maison des Comtes de Martinengue, le renvoya bien loin, & ne voulut pas même se servir de lui dans ses maladies ni dans celles de sa femme, quoi que Blandrata lui offrît avec une grande ardeur tout ce qui dependoit de son art. Calvin auquel les mêmes difficultez furent proposées cent fois, voyant qu'après avoir temoigné qu'on aquiesçoit à ses reponses, on revenoit le lendemain à la charge, se mit enfin en colere contre Blandrata, & le (*C*) traita durement. Il continua neanmoins de le saluer & de lui parler, & il eut même la † complaisance de repondre par écrit à ses objections. Mais ayant decouvert qu'on lui avoit tendu un piege en demandant une reponse par écrit, il ne voulut plus écouter Blandrata. On raporte que cet heretique accusa Calvin en presence

* *Biblioth. Antitrinit. pag.* 28.

† *Cet écrit est imprimé dans le volume des Opuscules de Calvin.*

Ffff

losophe fut questionné sur sa naissance par Antigonus Gonatas. Je dois dire ici pour un plus grand éclaircissement, qu'Eratosthene avoit conu Bion dans Athenes, & qu'il le comptoit parmi ses Heros. On ne peut douter que Strabon (*a*) en nous aprenant cela ne veuille parler de Bion le Borysthenite, car ce qu'il dit qu'Eratosthene attribuoit (*b*) à son Bion est la même chose qu'Eratosthene attribuë dans Diogene Laërce à Bion le Borysthenite. Puis donc qu'Eratosthene nâquit (*c*) l'an 1. de la 126. Olympiade, il faut necessairement convenir que Bion parvint pour le moins jusques au commencement de la 131. car au dessous de 20. ans Eratosthene n'auroit pas lié avec lui une connoissance qui eut valu qu'on en parlât. Je ne voi qu'une difficulté dans cette supposition, c'est que je remarque que le docte Monsieur du Rondel insinuë (*d*) qu'Epicure survêcut à Bion. Or Epicure mourut l'an 2. de la 127. Olympiade. Je ne propose ce neud qu'afin de fournir matiere à Monsieur du Rondel d'éclaircir doctement ce point de Chronologie.

(*A*) *Nâtif du Marquisat de Saluces.*] Qui n'admireroit que Monsieur Moreri se soit avisé d'observer une grande difference entre le Piemont, & ce Marquisat? Blandrata, dit-il, *étoit Piemontois. D'autres disent qu'il étoit nâtif du Marquisat de Saluces.* Ce ne sont nullement deux opinions differentes, ceux qui l'ont fait Piemontois, n'ont pas pretendu mettre ce Marquisat hors du Piemont; ils ont pris le Piemont dans sa signification generale, comme l'on fait quand on ne se propose pas d'expliquer exactement & en Geographe tous les Etats du Duc de Savoye. Or il est sûr qu'en ce sens-là le Marquisat de Saluces est une partie du Piemont. Voyez le Dictionaire de Monsr. Baudrand.

(*B*) *Et se retira à Geneve.*] Monsieur Moreri le fait aller de Pavie en Pologne, & ne dit rien du voyage de Geneve. Cela n'est nullement exact. Blandrata fut plus d'une fois en Pologne, & c'est ce qu'il faloit remarquer. Il y avoit exercé la Medecine avant que d'aller à Geneve. Il l'avoit aussi exercée en Transylvanie avant ce même voyage de Geneve: & comme il avoit été en ces païs-là un Medecin de distinction, puis qu'il avoit été Medecin de Reines, il aima mieux (*e*) s'y retirer que d'aller ailleurs, lors qu'il ne crut point pouvoir demeurer en sûreté ni à Geneve ni en Suisse. Voilà une de ces combinaisons du Moral avec le Physique, dont le P. Mallebranche a parlé dans son Traité de la Nature & de la Grace. Pourquoi a-t-il falu que la Pologne, que la Transylvanie ayent été plûtôt infectées des erreurs des Sociniens qu'un autre païs? C'est que les loix generales qui excitent nos passions naturelles & nôtre bon sens, ont voulu que George Blandrata contraint de chercher une retraite, l'ait plûtôt choisie dans un lieu où il avoit beaucoup d'habitudes, que dans un païs inconu. Voilà pourquoi sortant de Geneve il s'en alla en Pologne; & quand il y fut il y attira les Alciats & les Socins; il s'intrigua chez les Grans; un Prince de Transylvanie dont il étoit Medecin fut son proselyte, &c. Quoi qu'il en soit Monsieur Moreri auroit dû dire que Blandrata avoit été Medecin en Pologne & en Transylvanie, avant que l'Inquisition de Pavie mit les mains sur lui; que s'étant sauvé de Pavie il s'en alla à Geneve, & que sortant de Geneve il s'en retourna en Pologne.

(*C*) *Et le traita durement.*] Calvin avouë sans (*f*) façon les injures qu'il lui dit. *Je vois à vôtre mine le detestable monstre que vous nourrissez dans vôtre cœur.* Raportons le passage tout entier. *Eodem tempore suis quæstionibus fatigabat Calvinum, eoque magis quod cum subinde fingeret se placatum esse & acquiescere responsis, postridie redibat quasi novus, nec desinebat ea ipsa de quibus sæpe audierat, sciscitari. Itaque coactus est ei Calvinus in faciem dicere, vultus tuus detestabile monstrum mihi ostendit quod in corde occultum foves, ac sæpius eum aspere objurgavit, ut si fieri posset, corrigeret perfidiam, & fallacias dolosque tortuosos, quorum fastidio erat quodammodo defessus.*

(*a*) *Lib.* 1. *pag.* 10.

(*b*) *C'est d'avoir été le premier qui eut habillé la Philosophie d'une robe semée de fleurs.* Φασὶ λέγειν ἐπ' αὐτοῦ τὸν Ἐρατοσθένην ὡς πρῶτος Βίων τὴν φιλοσοφίαν ἀνθινὰ ἐνέδυσεν. *Diog. Laërt. l.* 4. *n.* 52. *Strabon corrigé par Casaubon dit la même chose l.* 1. *p.* 10.

(*c*) *Vossius de Hist. Gr. p.* 108.

(*d*) *De vita Epicuri pag.* 133.

(*e*) *Voyez le passage de la lettre* 81. *de Theodore de Beze que je cite dans la page suivante, note* ‡.

(*f*) *Epist.* 322.

fence de tout le peuple d'avoir écrit quelque chose, & que cette accusation fut convaincuë de fausseté par l'exhibition de l'original. Quelque tems après on fit dans le Consistoire de l'Eglise Italienne les procedures dont je parle * ailleurs. Calvin assûra Blandrata qu'il ne seroit point recherché touchant ses fautes passées; mais Blandrata ne s'y fia point, car au bout de quelques jours ayant vu entrer l'un des Syndics de la Republique dans l'Auditoire de Theologie où il entendoit une leçon de Calvin, il feignit de saigner du nés, & s'enfuit (*D*) au plus vite, & ne rentra plus à Geneve †. Comme il avoit autrefois exercé la Medecine ‡ dans la Pologne & dans la Transylvanie, il se destina ce theatre pour y dogmatiser tout à son aise. Il s'en alla donc en Pologne l'an 1558. & y fut reçu honorablement de ceux de la Religion. Calvin lui fit voir qu'un Theologien de (*E*) sa force a les mains longues; il écrivit plusieurs lettres aux fidelles

* *Dans l'article de Jean Paul Alciat, & dans celui de Valentin Gentilis.*

† *Tiré de la 322. lettre de Calvin.*

‡ Post varias deliberationes ita fors tulit ut Blandrata qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Transsylvania apud Reginas fecerat, eò reverteretur. *Beza epist.* 81.

(*D*) *Et s'enfuit au plus vite.*] Plusieurs Auteurs se trompent sur le tems auquel Blandrata sortit de Geneve. Ils disent (*a*) qu'il n'en sortit qu'après que Valentin Gentilis se fut retiré sur les terres du Canton de Berne: mais cela est faux. Gentilis ne se retira qu'après l'amende honorable qu'on lui fit faire par tous les carrefours de la ville le 2. de Septembre 1558. Or il paroît par une lettre de Pierre Martyr datée de l'onziéme de Juillet 1558. que Blandrata & Alciat avoient dejà été à Zurich, & qu'ils n'en étoient partis qu'après que Martyr leur eut donné ce conseil. L'erreur de Hornius est infiniment plus grossiere. Il dit (*b*) que Blandrata & Alciat se retirerent de Suisse en Pologne, épouvantez du suplice de Servet & de Gentilis, & qu'ayant été chassez de la Pologne en 1565. Alciat s'alla faire Turc, & Blandrata s'enfuit en Transylvanie. Il n'y a rien de vrai là-dedans. J'ai refuté ailleurs (*c*) le pretendu Mahometisme de Jean Paul Alciat, & je dis ici que Blandrata se retira en Pologne la même année qu'il quitta Geneve, c'est-à-dire l'an 1558. Or comme le supplice de Gentilis est une affaire de l'an 1566. on juge sans peine s'il put être cause que Blandrata sortît du païs des Suisses, & se refugiât en Pologne. Si ce supplice l'avoit determiné à se sauver en ce païs-là, auroit-il pu en être chassé l'an 1565? Des gens (*d*) plus croyables que Hornius en ces matieres assûrent, que Jean Sigismond Prince de Transylvanie fit venir auprès de lui Blandrata environ l'an 1563. Ce ne fut donc pas un arrêt de bannissement qui l'obligea de s'enfuir de Pologne en Transylvanie l'an 1565. Jean Lætus a commis une bevuë surprenante dans son Abregé de l'Histoire (*e*) universelle. Il fait dans trois lignes deux personnes du Medecin Blandrata, & de George Blandrata: il dit du premier que le Synode de Xianz le donna pour Assesseur au Surintendant des Eglises l'an 1560. & du second qu'il vint en Pologne lors qu'à peine les desordres de Stancarus étoient cessez. Nouveau mensonge: les disputes que Stancarus avoit excitées en soutenant que JESUS-CHRIST n'étoit point nôtre Mediateur selon sa nature divine, étoient dans leur plus grande force à l'arrivée de Blandrata. *Tum* (*f*) *autem forte Francisci Stancari Mantuani petulantissimi hominis importunitate (ut sanè fatalis esse videtur Polonis Italia) scissæ erant Polonicæ Ecclesiæ.* Mais tout ceci n'est rien en comparaison des anachronismes du P. Maimbourg. Il envoye (*g*) en Transylvanie nôtre Blandrata dès l'an 1553. Il suppose qu'en la même année le Prince Jean Sigismond *prenoit plaisir d'entendre son Medecin, lors que voulant faire le Theologien il parloit en Philosophe de la Trinité qu'il traitoit de chimere.* Il ajoûte que ce Prince *n'osa pas encore se declarer, tant parce que sa mere la Reine Isabelle Princesse très-Catholique vivoit encore, que parce que Soliman* ne souhaitoit pas qu'on souffrît la diversité des Sectes. Cela regarde l'an 1555. Il dit que par complaisance pour Soliman on chassa tous les heretiques; mais que la Reine & Soliman étant morts bien-tôt après en 1566. les Novateurs revinrent & jouïrent d'une grande liberté, & que *ce fut pour lors que Blandrata* corrompit *la plûpart de la Cour.* Quelle maniere de narrer les choses! & combien de faussetez!

(*a*) Abnegatione per compita civitatis facta, dimittitur (*Gentilis*) præstito jurejurando sese portas urbis non excessurum: mox tamen violata fide ad Matthæum Gribaldum in Sabaudiam profugit. Sequuti sunt aliquanto post Alciatus & Blandrata *Beza in vita Calvini.* Primus Valentinus Gentilis in judicium vocatus, simulata pœnitentia non sine insigni perjurio profugit. Sequutus est Paulus Alciatus, aut etiam præcessit, solo malæ conscientiæ vulnere adactus. Blandrata aliquanto post. *Id. epist.* 81. Erat ille Blandrata Salucienfis, professione Medicus, qui Gentilem Geneva profugum paulo post sequutus fuit. *Hoornbeeck apparat. advers. Socinian. pag.* 24. (*b*) *Hist. Eccles. pag.* 351. *edit.* 1687. (*c*) *Ci-dessus pag.* 179. *remarque D.* (*d*) *Biblioth. Antitrin. pag.* 28. *Histor. reformat. Polonica, pag.* 170. (*e*) *Pag. m.* 412. (*f*) *Beza epist.* 81.

(*g*) *Histoire de l'Arian, tom.* 3. *pag.* 345.

(*E*) *Un Theologien de sa force a les mains* (*b*) *longues.*] Nous voyons par les lettres de Calvin que les Eglises de Pologne conçurent beaucoup d'estime & d'amitié pour Blandrata, mais nous voyons aussi par les histoires Sociniennes que les lettres de Calvin furent regardées comme une persecution fâcheuse, qui contraignit Blandrata à se retirer ailleurs. Voici des preuves de l'un & de l'autre de ces deux faits. *Valde* (*i*) *miror hominem quem sola ostentatio & fastuosus vultus commendat tanti apud vos fieri, ut quasi novus Atlas Ecclesiam sustineat suis humeris. Certè tam inconsideratæ credulitatis nisi me puderet gentem vestram non amarem. . . . Unum* (*k*) *non dissimulo, eos qui tam humaniter Georgium Blandratam exceperunt parum fuisse cautos & providos, & male consuluisse vestræ existimationi. Magis etiam miror quosdam primariæ auctoritatis viros graviter offendi quod libere hominem detexerim . . . Ergo* (*l*) *non vulgare fecit operæ pretium longo itinere quod tantum sibi nomen acquisierit. Nullus est apud alias gentes, vos admiramini non secus atque Angelum è cœlo delapsum. Vestras delicias minime vobis invideo.* Vous voyez avec quel zêle on se fâche de ce que Blandrata avoit trouvé tant de dupes qui l'admiroient, & qui s'étoient scandalisez d'un Ecrit (*m*) public où on l'avoit tympanisé. Voyons presentement les preuves de l'operation de ce remede. *Calvinus* (*n*) *his non contentus Blandratam quum alia ratione non posset literis in Poloniam missis persequi, apud patronos & fratres acriter criminari, ita cuncta ad eum perdendum agere*

(*h*) *Confer quæ supra pag.* 180. *remarque E.*

(*i*) *Calvinus epist.* 319.

(*k*) *Id. epist.* 320.

(*l*) *Id. epist.* 321.

(*m*) *Preface du Commentaire de Calvin sur les Actes des Apôtres.*

(*n*) *Histor. Reformat. Polon. pag.* 126.

fidelles de Pologne pour les exciter à chasser du milieu d'eux ce personnage, de peur qu'il n'infectât de ses heresies la pureté de la foi. L'impression que firent ces lettres traversa beaucoup les desseins de George Blandrata; mais rien ne lui fut plus contraire que les discordes qui s'éleverent entre ceux qui comme lui combatoient le mystere de la Trinité: & neanmoins ces discordes n'empêcherent pas qu'on ne frayât le chemin à l'heresie Socinienne, qui s'établit quelque tems après en ces quartiers-là. Il changea de scene l'an 1563. ayant été apellé en Transilvanie * par le Prince Jean Sigismond. N'oublions pas qu'à son arrivée en Pologne on le fit Ancien des Eglises qui étoient sous le ressort de † Cracovie, & qu'en 1560. au Synode de Xianz, auquel il avoit aporté la somme de six cens écus de la part de Nicolas ‡ Radzivil ⸸, il fut donné pour assesseur à Cruciger, avec son bon ami Lismanin. Ce Cruciger étoit Surintendant des Eglises, & on craignoit que s'il n'avoit point de collegues, le gouvernement Ecclesiastique ne ressentit trop β la Papauté. Blandrata apuyé de la faveur de Jean Sigismond dont il étoit Medecin, & de celle de γ Petrovits premier Ministre d'Etat, fit hautement lever la tête à son heresie, & sur tout après la dispute publique qu'il soutint avec François David contre quelques Docteurs Reformez, en presence de toute la Cour l'an 1566. Le Prince se rangea entierement au parti des Antitrinitaires, & δ mourut dans cette foi entre les mains de Blandrata l'an 1570. Cet heretique ne manqua pas de nouveaux patrons; il fut Medecin d'Etienne & de Christophle Battori Princes de Transylvanie. Il le fut aussi d'Etienne lors que ce Prince joüissoit du Royaume ζ de Pologne, & il fut même de son Conseil privé. Il s'opposa de toutes ses forces à François David, qui non content de nier avec les autres Unitaires la Divinité de Jesus-Christ, soutenoit de plus qu'il ne faloit pas l'adorer. Blandrata fit θ venir du fond de la Suisse Fauste Socin à son secours, afin de l'opposer à ce François David, il le fit, dis-je, venir l'an 1578. en Transylvanie, où il étoit Medecin du Prince Christophle Battori. La faveur où il se vit auprès du Roi de Pologne lui fit prendre un si grand plaisir à thesauriser, que de peur de refroidir la liberalité de ce Prince, il abandonna (F) les interêts des Unitaires, & se mit à favoriser les Jesuïtes. Il vivoit encore environ l'an λ 1585. lors que Bellarmin écrivoit son Traité *de Christo*; mais il étoit mort en 1592. quand Socin écrivoit contre Wuiekus. Le P. Maimbourg μ debite que Blandrata *devint furieux*, & qu'il fut *assommé par un de ses neveux qui enleva tout son argent*. Je ne sai ce que l'on doit croire touchant la fureur; mais l'autre fait est certain, & n'a pas manqué d'être attribué à un jugement de Dieu tant par les (G) Orthodoxes, que

* *Bibl. Antitrin. ubi supra.*

† *Ibid. Voyez aussi Calvin. epist.* 320.

‡ *Il étoit grand Chancelier de Lithuanie.*

⸸ *Latus, compend. Histor. univers. p. m.* 412.

β *Id. ib.*

γ *Voyez Maimbourg, Hist. de l'Arianisme t. 3. p. 346. édit. de Holl.*

δ *Maimb. ib. p. 361. mais il a mis 1571. au lieu de 1570.*

ζ *Voyez la remarque E vers la fin.*

θ *Wissowatius narrat. compend. in Bibl. Antitrinit. pag.* 213.

λ *Biblioth. Antitrin. pag.* 28.

μ *Ubi supra p. 361. ex Rescio de Atheism. Euangel.*

agere . . . . Illæ ejus literæ fidem in multorum animis invenerant . . . Quam (a) *ille* (Blandrata) *vocationem tanto alacrius amplexus est quod eum Calvinus missis per Poloniam & Lituaniam literis persequi non destiterit, ita ut ei tutam in his oris vitam agere per ejus cacozeliam non licuerit prout in superioribus exposuimus . . . Cum* (b) *nec hic quietè degere posset, Calvino scriptis suis eum persequente, à Johanne Sigismundo Principe circa an. 1563. evocatus, concessit in Transylvaniam, atque illic egit ipsius, hinc Stephani & Christophori Bathoreorum Transylvaniæ Principum, immo & Stephani ad regnum Poloniæ jam evecti archiatrum* (c) *& consiliarum intimum.*

(F) *Il abandonna les interêts des Unitaires.*] C'est ce que nous aprenons de Socin, qui en fait ses doleances dans sa reponse au P. Wuiekus. Il avouë que Blandrata avoit rendu beaucoup de services à leur Secte; *de nostris Ecclesiis aliquando præclarè est meritus*; mais il se relâcha, dit-il, sur ses vieux jours. *Haud* (d) *paulo ante mortem suam, vivente adhuc Stephano Rege Poloniæ in illius gratiam, & quo illum erga se liberaliorem (ut fecit) redderet, plurimum remisisse de studio suo in Ecclesiis nostris Transylvanicis nostrisque hominibus juvandis; imo eò tandem devenisse, ut vix existimaretur priorem quam tantopere foverat de Deo & Christo sententiam retinere; sed potius Jesuitis qui in ea Provincia tunc temporis Stephani Regis & ejus fratris Christophori, Principis haud multo ante vita functi ope ac liberalitate non mediocriter florebant, jam adhærere, aut certè cum eis quodammódo colludere. Illud certissimum est, eum ab eo tempore quo liberalitatem quam ambiebat, regis Stephani erga se est expertus, cœpisse quosdam ex nostris hominibus quos carissimos prius habebat & suis opibus juvabat sperne re ac deserere, etiam contra promissa & obligationem suam, & tandem illos penitus deseruisse, atque omni veræ ac sinceræ pietatis studio valedixisse, & solis pecuniis congerendis intentum fuisse, quæ fortasse, justißimo Dei judicio, quòd gravißimum exercere solet contra tales desertores, ei necem ab eo quem suum hæredem fecerat, conciliarunt.* La maniere dont le fils de son frere se defit de lui, fut, dit-on (e), de l'étouffer pendant qu'il dormoit.

(G) *Tant par les Orthodoxes que par les Heterodoxes.*] Nous avons vu (f) comment Socin lui aplique *le très-juste jugement que Dieu est accoutumé d'excercer avec une très-grande severité contre ceux qui abandonnent sa cause pour des interêts mondains.* Si le P. Maimbourg avoit eu quelque conoissance des bons sentimens de Blandrata pour les Jesuïtes, il n'eût point jugé

(a) *Ibid. pag.* 170.

(b) *Bibl. Antitrin. pag.* 28.

(c) *Socin en lui dedediant sa 2. reponse à Volanus le traite de* Stephani Regis Poloniæ Archiater & Consiliarius intimus.

(d) *Cap. 11. pag. 43. Vide Hoornbeeck, Appar. pag.* 25.

(e) *Voyez la page suivante, lettre a.*

(f) *Dans la remarque F.*

que par les Heterodoxes. On peut voir la liste (*H*) des Ouvrages de Blandrata dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. On avoit à Geneve si mauvaise opinion de sa plume, qu'on y croyoit que les Ecrits qui paroissoient sous son nom étoient (*I*) retouchez par un autre. Je raporte dans la remarque *D* plusieurs fausses dates concernant ses avantures, & dans la remarque *I* plusieurs meprises touchant ses erreurs. Je ne dois pas finir sans dire qu'il donna aux Synodes de Pologne une * confession de foi pleine de deguisement.

[* *Vide Histor. reformat. Polon. pag.* 130. & *Bibl. Antitr. pag.* 185. 186.]

BLOMBERG (BARBE) étoit une fille de bonne Maison à Ratisbonne, au tems de l'Empereur Charles-Quint. On a cru pendant fort long tems qu'elle avoit couché avec lui, & qu'elle lui avoit donné un fils qui fut le celebre Dom Juan d'Autriche; mais presentement la plus commune opinion est qu'elle ne fit que servir de couverture à une grande Princesse dont Charles-Quint eut ce batard. J'en parle plus au long dans † un autre lieu. Dès le tems de Brantome (*A*) on commençoit à douter que la Dame qui passoit pour la mere de Jean d'Autri-

[† *Ci dessus p.* 418. *remarque A.*]

gé de sa fin comme il a fait, & il n'y auroit pas cousu la fureur. Mais laissons parler un docte (*a*) Theologien de Leide. *A fratris sui filio in lecto jacens suffocatus fuit : sanè non extra justam istis Ecclesiis execrandæ hæresis, multarum in Dei ultionem in hominem quem primum in Deum & ejus veritatem blasphemiarum, librorum horrendissimorum turbarumque gravissimarum auctorem non aliter quàm singulari diroque mortis genere occumbere oportuit.*

[(*a*) *Hoornbeeck, Appar. p.* 26. *Konig s'est trompé quant au tems*, Periit, *dit-il*, in lecto strangulatus per fratruelem quem hæredem constituerat an. 1560.]

(*H*) *La liste des Ouvrages de Blandrata.*] Ils sont de deux sortes; les uns ne lui apartiennent qu'en partie, les autres paroissent lui apartenir en propre. De ce dernier ordre sont quelques Theses, quelques lettres & quelques observations touchant l'invocation de JESUS-CHRIST, qui n'ont été imprimées que dans d'autres livres. La plûpart furent inserées dans un Ecrit que Jaques Paleologue publia en 1580. où il refute le jugement des Eglises Polonoises sur la cause de François David. Quant aux Ouvrages où Blandrata n'a fait que contribuer sa part, les principaux sont les deux Conferences tenuës à Albe-Jule, l'une en 1566. l'autre en 1568. le livre intitulé, *De falsa & vera unius Dei Patris, Filii & Spiritu Sancti cognitione, authoribus Ministris Ecclesiarum consentientium in Sarmatia & Transylvania*, & celui qui a pour titre, *Refutatio scripti Georgii Majoris in quo Deum trinum in personis & unum essentia, unicum deinde ejus filium in persona & duplicem in naturis ex lacunis Antichristi probare conatus est*, imprimé l'an 1569. Hoornbeeck (*b*) se plaint justement que dans le livre *de falsa & vera unius Dei patris, &c.* imprimé à Albe-Jule l'an 1567. ils ayent allegué des peintures abominables qui avoient servi à representer la Trinité. Bellarmin avoit vu ce livre.

[(*b*) *Apparat. p.* 27. *Voyez aussi pag.* 55.]

(*I*) *Etoient retouchez par un autre.*] Beze le declare assez nettement : *Extat*, dit-il, (*c*) *apud me ipsius Blandratæ epistola (non tamen scripta sine Theseo si Blandratam bene novi) in qua Gregorium suo quodam jure non tantum de illa pædobaptismi controversia non satis oportunè mota increpat, verum etiam apertè illum à Tritheismo ad Samosateni dogma revocare nititur.* Mais ce qu'il avoit dejà dit decide plus fortement la chose, car il avoit nommé la personne qui ajustoit les pensées de Blandrata. *Petro quodam Statorio juvene, alioqui bono ingenio nec contemnenda doctrina prædito, operam omnem suam fucandis barbarissimi scriptoris Blandratæ commentis navante.* J'aurois pu ne raporter qu'une partie du premier passage, mais j'ai eu mes raisons pour faire ce que j'ai fait. Les paroles que j'ai citées qui ne servent de rien à la preuve de la question, servent à refuter Mr. Moreri sur ce qu'il n'a pas bien caracterisé l'heresie de Blandrata. Il l'accuse d'avoir enseigné l'Arianisme, & les mêmes dogmes que Valentin Gentilis. C'est parler d'une façon trop vague, & même trompeuse. Blandrata fut d'abord Arien; je le croi, mais il ne fit que passer par cette opinion, il donna dans celle de Paul de Samosate, & y fut plus fixe que dans aucune autre. C'est donc par cet endroit-là qu'il doit être caracterisé, & non point par l'Arianisme. Considerez la nature de la lettre dont Beze parle dans le commencement de cette remarque. De plus il est certain que Socin, & les Histoires du Socinianisme parlent de Blandrata comme d'un Socinien; & du Prince Jean Sigismond (*d*) comme d'un homme qui après les conferences que l'on tint en sa presence embrassa la doctrine des Unitaires. C'est ainsi que les Sociniens se plaisent à être nommez. Mr. Maimbourg ne donne que l'Arianisme à Blandrata, & au Prince Jean Sigismond; & il pretend que Blandrata gagna *le Ministre François David, qui*, dit-il, (*e*) *de Protestant qu'il étoit se fit Arien.* Voilà deux nouveaux mensonges. François David étoit pis que Socinien, & ce fut lui qui raprocha de ce systême Blandrata. Ecoutons Theodore de Beze. *Incidit* (*f*) *Blandrata in Transylvaniam rediens in quemdam Franciscum Davidis paulo magis quam superiores illi ut ajunt providum, qui cum nimium crassam esse illam Tritheitarum blasphemiam simpliciter propositam animadvertisset, maluit omnia involvere, permixtis omnium pene hac in re hæreseon commentis, quàm simpliciter suam sententiam profiteri.* La verité est que landrata goûtant les hypotheses Samosateniennes de François David, & les trouvant plus unies que le galimathias qu'il avoit cru jusqu'alors, abandonna là le Tritheïsme, & devint bon Unitaire. Gentilis (*g*) n'en fit pas autant, & ainsi Mr. Moreri ne devoit point brouiller ensemble les dogmes de ces gens-là.

[(*c*) *Epist.* 81.]

[(*d*) *Wissowat. narrat. compend. in Bibl. Antitr. pag.* 213.]

[(*e*) *Ubi supra p.* 345.]

[(*f*) *Epist.* 81.]

[(*g*) Inde in Moraviam ad Blandratam & Alciatum aliosque nihilo meliores discedit; (*Gentilis*) ubi cum satis inter eos convenire non posset quod à Tritheismo ad Samosatenum plerique transivissent ... in Sabaudiam ad suum Gribaldum redit. *Beza in vita Calvini.* De Blandrata rogatus (*Gentilis*) periit etiam, inquit, ut qui in Sabellii & Samosateni delirium inciderit. *Id. epist.* 81.]

(*A*) *Dès le tems de Brantome on commençoit à douter.*] Je m'en vais dire un peu au long ce qu'il nous (*b*) aprend sur cette affaire. Jean d'Autriche „ fut fils naturel du grand Empe„reur Charles-Quint, & d'une grande Dame „ &

[(*b*) *Vies des Capitaines étrangers t.* 2. *p. m.* 149.]

d'Autriche le fût effectivement. On doutoit (*B*) moins que l'Empereur eût joüi d'elle, & dans le fond il n'y avoit point de consequence de l'un à l'autre. Ce Prince auroit bien pu se divertir avec la belle Barbe Blomberg, qu'on ne lui avoit * d'abord amenée qu'afin qu'elle chantât devant lui, pour lui dissiper son chagrin, il auroit bien pu, dis-je, passer du plaisir de l'oreille à tous les autres, sans avoir un fils de cette Maitresse. Quoi qu'il en soit Jean d'Autriche mourut très-persuadé que Barbe Blomberg étoit sa mere, & il la recommanda sur ce pied-là au Roi d'Espagne. Cette recommandation fut suivie de son effet. Philippe II. à qui la veritable mere † n'étoit pas inconuë, fit tout ce qu'il faloit pour tromper le monde. Il fit venir en Espagne Barbe Blomberg la même ‡ année que Dom Juan mourut, & lui fit un très-bon accueil. Il l'envoya quelque tems après à Mazote dans le Monastere royal de St. Cyprien, avec un bon équippage. Après y avoir vêcu quatre ans, elle s'en alla à Lareda attirée par le

* Barbara Blomberga Ratisbonensis forma ac genere juxta nobilis. Ex qua ad Carolum inducta ut mœrorem cantu allevaret, &c. *Strada l. 10. Dec. 1. p. m. 611.*

† *Voyez la remarque A. de Jean d'Autriche.*

‡ *En 1578.*

„ & Comtesse de Flandres, mere d'un Grand, „ dont nous avons parlé, ou possible en parlerons, & non point d'une boulangere de „ Bruxelles, ou d'une lavandiere, comme la „ plûpart du commun l'a dit; laquelle étoit „ belle en toute extremité, & on la nommoit, „ Dame Barbe de Plombergh; qui fut depuis „ mariée au Seigneur Requel, Gentilhomme du „ païs de Namur ou de Luxembourg. De l'avoir bien aimée, & joüi d'elle, il le faut croire: mais qu'elle aye été mere de Dom Jean, „ ce sont abus: car il tenoit par trop du noble, „ & d'un côté & de l'autre. Aussi-tôt qu'il fut „ né, l'Empereur son pere envoya querir un riche Pasteur des montagnes de Liege, & le „ lui donna à nourrir & à l'élever fort curieusement, sans que beaucoup de personnes le seussent, & à endurer & s'endurcir au travail, ni „ plus ni moins qu'un de ses enfans; sans le nourrir mollement ni delicatement, & sans qu'il dît „ qu'il fût fils de l'Empereur; sinon au bout „ de quelque tems, qu'il vint à se faire grand, „ & que l'Empereur voulut quitter le monde, „ & se retirer en Espagne; qu'il commanda au „ Roi son fils de l'envoyer querir, commandant au Pasteur pareillement de l'amener, & „ qu'il s'en servît, & lui ordonna une pension „ fort belle & grande; & le lui recommanda „ plusieurs fois comme si c'étoit son propre frere. J'ai apris cela en Espagne de quelques „ grans & habiles hommes, qui le savoient „ bien. Voilà que c'est d'une belle & genereuse naissance. Celui qui avoit été nourri en „ maison champêtre, comme un Pasteur, se „ rendit depuis si gentil, si galant, si honnête, „ & si agreable, comme il a été, & sentant si „ peu sa nourriture rurale, ainsi que j'ai vû en „ Espagne. Car il étoit fort beau, de fort bonne grace, comme j'ai dit: & s'il avoit été „ nourri en vie rustique, si n'en tenoit-il rien; „ car il avoit fort bonne & belle façon parmi les „ soldats; il avoit bien aussi bonne & belle grace parmi les Dames; desquelles il étoit fort „ doucement regardé, & bien venu auprès „ d'elles. „

Je ferai trois remarques sur ce discours. I. Il semble que Brantome ait cru que Dame Barbe de *Plombergh* étoit une boulangere de Bruxelles, ou une lavandiere; car puis qu'il ne sauroit croire qu'elle ait été la mere d'un Prince qui *tenoit par trop du noble & d'un côté & de l'autre*, il faut qu'il ait distingué de la *grande Dame & Comtesse de Flandres* qu'il reconoît pour la mere de Dom Juan; il faut, dis-je, qu'il ait distingué de cette Comtesse la Dame Barbe de *Plombergh*. S'il n'avoit pas fait cette distinction, il faudroit dire qu'il a pris pour une seule & même personne Barbe de *Plombergh*, & la Comtesse de Flandres; mais en ce cas eut-il pu dire que Dom Juan tenoit trop du noble pour être fils de Barbe de *Plombergh*? Il s'est donc trompé sur la famille & sur le païs de cette Barbe: elle étoit une Demoiselle de Ratisbonne, de fort bonne condition, & non pas une boulangere ou une lavandiere de Bruxelles. II. Ce seroit mal prouver qu'un grand Prince n'auroit pas eu un batard d'une fille de petite condition, que de le prouver en disant que ce batard *tient par trop du noble & d'un côté & de l'autre*; car si l'on veut dire qu'il est de grande Maison tant du côté paternel que du maternel, on supose ce qui est en question, on n'allegue point de preuve, on dit simplement, *il est fils d'une grande Dame, parce qu'il est fils d'une grande Dame*; raisonnement ridicule. Si l'on veut dire que de tous côtez on remarque en lui des inclinations trop nobles, trop grandes pour croire que sa naissance ne soit point noble tant du côté maternel que du paternel, c'est encore un mechant raisonnement; puis que l'experience montre que les grans Seigneurs qui se mesallient n'ont pas des enfans moins fiers, & moins entêtez de grandeur, que ceux qui ne se mesallient pas. Je supose que d'ailleurs l'éducation soit égale. Trouve-t-on de la bassesse dans les Sultans, qui sont quelquefois fils d'une miserable païsane? III. Cette éducation chez un berger du païs de Liege est dementie par les bons Historiens, comme est Famianus Strada. Voyez l'article de Jean d'Autriche.

(*B*) *On doutoit moins que l'Empereur eût joüi d'elle.*] Nous venons d'entendre Brantome qui dit, *de l'avoir bien aimée & joüi d'elle il le faut croire.* Il y a fort peu d'aparence que Charles-Quint ait negocié pour cette feinte auprès de la Demoiselle de Ratisbonne, avant que d'avoir lié avec elle un commerce très-étroit. Il n'y a pas plus d'aparence que la Demoiselle ait été plus difficile sur l'être que sur le paroître; car ordinairement on redoute plus le dernier que le premier, & l'on s'estimeroit très-malheureuse de passer par le dernier, sans avoir passé par le premier. L'Auteur des nouveaux Dialogues des morts pourroit dire cent jolies choses selon cette idée particuliere de la conduite de Barbe Blomberg. Il en a dit de bonnes (*a*) selon l'idée differente de celle-là.

(*a*) *Dans le Dialogue de Lucrece & de Barbe Plomberg.*

bon air du lieu, & y mourut. Brantome nous aprendra avec qui elle avoit été mariée. Elle avoit un (*C*) fils que Dom Juan qui le croyoit son frere uterin recommanda au Roi d'Espagne en mourant, & qui s'apelloit Pyrame Conrad. Il servit sous le Duc de Parme *.

BLONDEL (David) Ministre Protestant au XVII. siecle, a passé pour un des hommes du monde qui avoit la plus grande connoissance de l'Histoire Ecclesiastique, & de l'Histoire Civile. Il étoit de Chaalons † en Champagne, & il fut reçu Ministre dans un Synode de l'Ile de France l'an ‡ 1614. Il exerça son ministere à Houdan auprès de Paris. Il commença d'écrire peu d'années après pour la cause de ceux de la Religion, car il fit imprimer à Sedan en l'année 1619. un Ouvrage intitulé, *Modeste declaration de la sincerité & verité des Eglises reformées de France.* C'étoit une reponse aux invectives de 3. ou 4. Ecrivains du parti contraire, & en particulier à celles de Mr. l'Evêque de Luçon, qui fut depuis le grand Cardinal de Richelieu. Dès lors Blondel fut regardé comme un sujet de grande esperance. Aussi eut-il toûjours des emplois d'honneur dans les Synodes. Il fut ⅃ Secretaire (*A*) plus de 20. fois dans ceux de l'Ile de France. On le deputa quatre fois (*B*) de suite aux Synodes Nationaux, où il ne manquoit jamais d'être choisi pour dresser & pour recueillir les Actes. Ce fut lui apparemment β que le Synode National de Castres deputa au Roi l'an 1626. & qui remercia Sa Majesté au nom de la Compagnie. Sa Harangue est tout du long dans le Mercure François γ. Ce même Synode le chargea d'écrire pour la defense du parti δ. J'ai ouï dire qu'on avoit principalement en vuë les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas qu'aucun Protestant fût plus capable que Blondel de les detruire. Effectivement il avoit une memoire (*C*) prodigieuse, & une lecture tout-à-fait vaste; & il ne manquoit pas de

* *Ex Strada decad.* 1. *l.* 10.

† Catalaunensis *& non pas* Cabilonensis, *de Châlon sur Saone, comme on l'assûre dans le* Diarium *de Witte.*

‡ *Voyez la Preface qu'il a mise au devant d'un livre de Mr. Daillé intitulé,* Apologia pro duabus Synodis Nationalibus.

⅃ *La même Preface.*

β *Si je ne l'assure pas, c'est parce qu'il n'en dit rien lors qu'il parle de ce Synode. Outre que le Mercure François ne dit pas* David Blondel, *mais simplement* Blondel. *Or il y avoit plus d'un Ministre de ce nom en ce tems-là.*

γ *Au tome* 12. *p.* 594.

δ *Voyez la Preface citée ci-dessus.*

(C) *Elle avoit un fils qui s'apelloit Pyrame Conrad.*] L'Auteur Wallon qui a publié à Amsterdam en l'année 1690. la vie de Dom Jean d'Autriche, croit que *Blombergue* (*a*) *étoit veuve quand elle soufrit de passer pour la Maîtresse de Charle-Quint, & que Pirame Conrad étoit son fils legitime.* S'il avoit pris garde à ce qu'il raporte dans la page 279. il auroit vu très-facilement que ce Pyrame étoit plus jeune que Juan d'Autriche. Strada qu'il copie raporte que Don Juan avoit envoyé en Bourgogne son pretendu frere pour l'y faire étudier, & qu'ayant su que Pyrame avoit bien-tôt jetté bas les livres, & s'étoit plongé dans la debauche, il l'avoit fait mettre en prison. Voilà son état à la mort du Prince. Le Roi d'Espagne ayant égard à la recommandation de Dom Juan écrivit au Duc de Parme de savoir l'inclination de Pyrame. Le Duc lui aprit qu'il en avoit reçu une lettre, où le jeune homme se reconoissoit mal propre & sans inclination aux lettres, & qu'il souhaitoit de porter les armes. Le Roi ordonna qu'il fit son aprentissage de guerre sous le Duc de Parme, & lui assigna une pension de 30. écus par mois. Voilà jusqu'où le P. Strada (*b*) le conduit.

(*a*) *Pag.* 11.

(*b*) *Pag.* 627.

(*A*) *Il fut Secretaire plus de* 20. *fois.*] Mr. Des-Marets le Professeur de Groningue, veut qu'on ait choisi Blondel pour cette fonction à cause de la beauté de son écriture. *In* (*c*) *æstimio fuit apud suos fratres, à quibus sæpe propter calligraphiam factus est Actuarius synodorum: nunquam tamen in ulla earum vel nationali vel provinciali Præsidiis aut Assessoris gradum obtinuit.* On ne lui donna jamais, ajoûte-t-il, la charge de Moderateur, ou d'Adjoint au Moderateur, dans les Synodes. J'ai ouï dire que l'écriture de Blondel étoit la plus nette & la plus distincte du monde, mais extremement menuë, de sorte qu'en peu de lignes il pouvoit faire de longues remarques à la marge d'un livre imprimé en grand papier.

QUELLE étoit l'écriture de Blondel.

(*c*) *In refutatione Præfat. Apologet. Curcelleanæ p.* 304.

(*B*) *On le deputa quatre fois de suite aux Synodes Nationaux.*] L'un de ces 4. Synodes ne fut pas celui d'Alez en 1620. comme l'a cru (*d*) Monsr. Des-Marets. La meprise ne seroit qu'une bagatelle, s'il n'avoit pas ajoûté que du Moulin Moderateur de ce Synode fut extremement traversé par Blondel Secretaire de la Compagnie, & s'il n'eût debité cette mesintelligence comme la cause de plusieurs autres évenemens. *Quantum* (*e*) *autem Molinæus suos alios duos ex ordine Ministerii Condeputatos infensos habuerit in illa functione in qua ipse Synodi præses, Blondellus Secretarius fuit, & eum sæpius querentem audivi, & eventus ipse docuit. Cum enim*, &c. Voilà une consideration qui doit obliger les Ecrivains à éviter jusqu'aux plus petites fautes. Ce qui est petit en lui-même ne l'est plus après les fausses consequences, & les fausses suppositions qu'on y ajoûte.

(*d*) *In refutat. Præfat. Apologet. Curcellæi pag.* 243. *Voyez la replique de Courcelles; elle est à la tête du* quaternio dissertationum.

(*e*) *Maresius ibid.*

(*C*) *Il avoit une memoire prodigieuse.*] Mr. Colomiés en dit une chose qui en peut donner une grande idée, autant que quoi que ce soit. *J'ai apris de Mr. Vossius,* dit-il, (*f*) *que Mr. de Saumaise étant à Paris évitoit autant qu'il pouvoit de se rencontrer en visite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur,* & omnia in numerato habebat, etiam locos integros authorum, *au lieu que l'autre quoi qu'il eût une prodigieuse memoire*, sæpè silebat. Des gens qui avoient ouï Blondel en conversation, m'ont assûré que sa langue alloit comme un torrent, & qu'il parloit de toutes sortes de choses avec une facilité surprenante, sans hesiter jamais sur les noms propres, ni sur les années; quelquefois même il savoit dire en quel jour du mois & de la semaine tels & tels faits étoient arrivez. Ceux qui ont fait l'Oraison funebre

(*f*) *Melanges Historiques p.* 14. 15.

de penetration pour faire des decouvertes, & pour tirer des conſequences avantageuſes d'un fait. Son ſtyle étoit (*D*) rude, & embarraſſé d'un peu trop de parentheſes, mais qu'importe, cela l'eût-il empêché de refuter une fauſſeté? Il a paru par l'évenement qu'il ne ſe fit pas une (*E*) afaire de la refutation de Baronius, & qu'il s'apliqua beaucoup plus à d'autres choſes. Il fut demandé au Synode

(*f*) *N'auroit-il pas voulu dire* Aſiaticiſmum? *car c'eſt le ſtyle Aſiatique qui paſſoit pour trop diffus.*

nebre de Jean Caſpar Lentzius, diſent (*a*) que Blondel dejà aveugle l'entretint pendant quatre heures du gros livre qu'il meditoit contre Chifflet, qu'il l'en entretint, dis-je, avec des effuſions de memoire qui épouvanterent les auditeurs; *Quo* (malo cæcitatis) *non obſtante* Amſtelodami *eum ſalutantes non admiſit modo, ſed per 4. horas operis ſui quod pro re* Gallica *contra* Chiffletium Hiſpanicæ *cauſæ patrocinantem ſpiſſum moliebatur, ſummam eis expoſuit, qui ad prodigioſam tanti viri memoriam obſtupuerunt.* Nous allons entendre deux hommes qui quoi qu'appointez contraires en mille choſes, & nommément ſur le chapitre de l'amitié pour David Blondel, s'accordent ſur le prodige de ſa memoire. Ils s'accordent auſſi ſur la pauvreté de ſon ſtyle: mais l'un d'eux pretend que Blondel fut ſi eſtimé en France par les Catholiques Romains, que pour le tenter on employa juſqu'à la promeſſe d'une Mitre. Je raporterai tout le paſſage. *Vir excellens* (*b*) *fuit noſter Blondellus . . . . nam ut præteream ingenii acrimoniam, judicii ſoliditatem, memoriam ad prodigium uſque felicem, eloquentiam temporaneam, (quæ tamen, ut nihil eſt ab omni parte beatum, non ita elucet in ſcriptis, profundæ quidem ubique eruditionis, ſed quorum gratiam obſcuritas aliquando imminuit) ad hæc naturæ dona indefatigabilis diligentia, quâ non vulgarem linguarum Latinæ, Græcæ, Hebraicæ, ut & Italicæ quoque & Hiſpanicæ, notitiam ſibi comparaverat, omne Scriptorum genus pervolverat, & eorum opes in divitem illum cordis ſui theſaurum reconderat. Adeo ut nihil eſſet, ſive magnum, ſive parvum, in libris Patrum, Actis Conciliorum, diſputationibus Theologorum, & in hiſtoria vetere ac recenti, tum ſacra tum profana, quod ejus cognitionem effugeret, & de quo, interrogantibus, accurate illico non reſponderet, nullusque cum eo familiarius verſaretur, qui non ſemper doctior ab ejus colloquiis diſcederet. Quare omnes qui noverant, ſtupendæ ejus eruditioni aſſurgebant, non ſolum Proteſtantes, ſed etiam Catholici Romani, qui ipſum vel infulæ Epiſcopalis, quamdiu cælebs vixit, vel magnæ alicujus in Aula, aut in Curia dignitatis illicio in partes ſuas pertrahere parati erant, niſi religioſiorem comperiſſent, quam ut mundanarum opum aut honorum ſplendore caperetur. Quid dicam de morum ſuavitate, de modeſtia, de candore, & aliis virtutibus quibus omnes honeſtos viros ad ſui amorem rapiebat* (*c*)? Ecoutons maintenant l'adverſe partie, *Laudibus* (*d*) *quas hîc, Curcellæe, in Blondellum congeris, calculum meum integrum adjicio: Fuit vir* (*e*) *multi-jugæ lectionis, portentoſæ memoriæ, jucundæ admodum converſationis, iis præſertim, qui in aliorum conſortio audire malunt quam loqui; ut tam parum tædii adferret iis apud quos eruditiſſimos ſuos Sermones, linguâ præſertim noſtrâ, torrentis inſtar ad multas horas fundere poterat, de quacunque materia ex improviſo eum differere oporteret, quam frigidus erat & ingratus ubi præmeditatè publicè docere debebat; prout ſtylus ejus utrâque linguâ tam intricatus eſt & tot hyperbatis ſcatet, ſupra diffuſiſſimum quemlibet Atticiſmum* (*f*), *ut ſine faſtidio legi non poſſit, Lectorque attentus oblitus ſit ſæpè quomodo periodum incœperit, ubi pervenit ad illius finem.* Il avoit dit dans la Preface de ce même livre; *Decennium eſt præter propter, cùm primùm ejus ea de re* Diatribe *prodiit. Sed cùm Gallicè tantùm ſcripta eſſet, nec eo ſtylo qui ſuum Lectorem alliceret, (nam quam fuit memorioſus & multæ lectionis, tam δυσερμηνείᾳ laboravit, parumque fœlix fuit in ſuis conceptibus, ſive patriâ ſive Latinâ linguâ exprimendis;) tandem viſus eſt voluiſſe eam ſermone eruditorum extare.*

(*a*) *Apud Paulum Freherum theatr. pag.* 1180.

(*b*) *Steph. Curcellæus in Præfat. Apologetica.*

(*c*) *Mr. Daillé exprime en beaux termes, & plus briévement tout cet éloge, en lui dediant l'Apologie des Egliſes Reformées. Voyez dans Pope-Blount pluſieurs autres éloges ſemblables.*

(*d*) *Mareſius in refutat. Præfat. apologet. p.* 338.

(*e*) *Il avoit dit dans un autre livre* ὁ πάνυ Blondellus, Photius ille noſtri ſæculi, & omnis antiquitatis quoad vixit. Βιβλιοθήκη ἔμψυχος. *Exercitat. 3. de gratia & redempt. n.* 22.

(*D*) *Son ſtyle étoit rude & embarraſſé d'un peu trop de parentheſes.*] Nous avons dejà raporté le jugement que Des-Marets & Courcelles ont prononcé là-deſſus; joignons y celui d'un Jeſuite. *Cum Blondellus propter ſinuoſas inconditæ plerumque orationis ambages & inextricabiles παρενθέσεων καὶ παρέργων labyrinthos minus gratus politis lectoribus eſſe ſoleat, & bonæ cauſæ offuſis tenebris ſæpius incommodaverit, operæ precium viſum fuit eamdem reciprocare ſerram* (*g*). Il veut dire qu'il a retouché la queſtion de la Papeſſe. Chifflet raconte qu'une Dame de Paris à laquelle Blondel avoit donné ſon volume des Sibylles, en lut quelques pages ſans y rien entendre, & dit à l'Auteur qu'il ſeroit fort à-propos que cet Ouvrage fût traduit en meilleur François, & qu'elle étoit bien fâchée & bien ſurpriſe qu'on ne l'eût pas fait encore (*h*).

(*E*) *Il ne ſe fit pas une afaire de la refutation de Baronius.*] On n'a trouvé après ſa mort que des notes qu'il avoit écrites ſur les marges de ſon Baronius. Sa maniere d'écrire en caracteres fort ſerrez & fort menus fait bien que ces notes-là ſont plus nombreuſes, mais enfin ce n'eſt point ce qu'on apelle la refutation d'un Auteur. Les Magiſtrats d'Amſterdam acheterent cet exemplaire de Baronius, & le donnerent à la Bibliotheque de leur ville. C'eſt là que ceux qui veulent conoître ce que c'eſt que le travail de David Blondel contre les Annales de Baronius, peuvent contenter leur curioſité. Un Miniſtre (*i*) Bearnois refugié à Amſterdam pluſieurs années avant la revocation de l'Edit de Nantes, dit que les Bourgmaîtres de cette ville l'ayant (*k*) chargé de ruiner de fond en comble les 12. tomes de Baronius, il l'a fait ſans peine par l'aſſiſtance de Dieu, & que non ſeulement il a copié les notes de David Blondel, ſelon (*l*) l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Meſſieurs, mais auſſi qu'il les a collationnées avec les Annales de Baronius, livre qu'il (*m*) n'avoit jamais vu auparavant: & que comme il a decouvert des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettroit un peché d'irreligion s'il ne les publioit pas. *Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit impio ſepelire ſilentio.* Il publia donc un livre l'an 1675. intitulé *Antibaronius Magenelis*, qui con-

(*g*) *Philippus Labbé in Joannæ Papiſſæ Cenotaph. everſo, ad calcem 1. vol. de ſcript. Eccleſiaſt. p.* 841.

(*h*) *Chifflet. in imagine Davidis Blondelli pag.* 6.

(*i*) *Nommé Magendie.*

(*k*) Quum mihi demandata foret ab ampliſſimis Reip. Amſtelodamenſis Conſulibus Provincia funditus evertendorum Annalium 12. tomis comprehenſorum . . . . Deo coöperante nil arduum eſſe comperi. *In epiſt. dedic.*

(*l*) Ut eorum (*Conſulum Amſtelodamenſium*) juſſu quæ Blondellus . . . animadverterat non tantum exſcripta ſed etiam cum Baronianis collata . . . publica darem. *In Præf.*

(*m*) Cum Chronologicis Baronii narrationibus nunquam antea mihi viſis. *Ib.*

Synode National de Charenton l'an 1631. par la Province d'Anjou, pour être Professeur en Theologie à Saumur *; mais cette demande n'eut point de suite, soit qu'on crût que comme il n'avoit aucun (*F*) talent pour la Chaire, il étoit moins propre qu'un autre à l'instruction des Etudians en Theologie, soit qu'on crût que s'attachant uniquement à l'Histoire qui étoit son fort, il pourroit se mieux signaler pour le parti. Quoi qu'il en soit il demeura attaché à la Province de l'Ile de France. Le Synode National de Charenton le fit Professeur (*G*) honoraire l'an 1645. avec une pension convenable, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué envers personne †. Les ‡ Eclaircissemens sur l'Eucharistie; un gros (*H*) livre *de la* ⊥ *primauté* en l'Eglise; le *Pseudo-Isidorus & Turrianus Vapulantes* β, qui est un Ouvrage contre les Epitres Decretales; le Traitté des γ Sibylles, où il s'inscrit en faux contre les Oracles qu'on leur attribuë, & où il refute l'ancienne pratique de la priere pour les morts; le Traitté *de* δ *Episcopis & Presbyteris* plurent beaucoup aux Protestans: mais quelques-uns d'eux desaprouverent qu'il ne s'attachât pas tout entier à la controverse, & qu'il se mêlât dans les disputes de l'histoire civile, comme quand il fit un Ouvrage *de Formula* ζ *regnante Christo.* Il y en eut aussi qui furent scandalisez du livre qu'il publia (*I*) pour montrer que ce qu'on debite touchant la Papesse Jeanne est une fable ridicule. Après la mort de

* *Voyez l'Epitre Dedicatoire de ses Actes Authentiques.*

† *La preface ci-dessus citée.*

‡ *A Rouën 1641. in 8.*

⊥ *A Geneve 1641. in fol.*

β *A Geneve 1628. in 4. Voyez touchant ce Pseudo-Isidorus la remarque N.*

γ *A Charenton en 1649 in 4.*

δ *A Amsterdam 1646.*

ζ *A Amsterdam 1646. in 4.*

contient 140. pages *in folio.* Dans mon exemplaire le titre ne fait aucune mention de David Blondel, mais dans le Journal des Savans (*a*) le titre contient cette queuë, *quibus accesserunt quædam ad Baronium animadversiones Davidis Blondelli.* D'ailleurs le titre marque l'an 1679. Ne doutez point qu'il n'y ait eu là un tour de supercherie de Libraire. Apparemment on ne vendoit point le livre, & on s'avisa au bout de 4. ans d'en refraichir le frontispice, & d'y promettre merveilles sous le nom celebre de David Blondel. La verité est que Blondel n'occupe presque point de place dans ce livre, & que si l'on jugeoit de ses notes marginales par cet endroit-là, on les mepriseroit extremement (*b*).

(*a*) *Du 10. Juillet 1679 pag. 222.*

(*b*) *Voyez Mr. Baillet dans le 2. tome des Anti n. 156.*

(F) *Comme il n'avoit aucun talent pour la Chaire.*] Voyez ce qu'on cite de Samuel Des-Marêts dans la remarque C. J'ai oui dire que Blondel ne prêchoit pas par meditation, & qu'il avoit une extrême peine à aprendre ses sermons mot à mot. Ainsi la Chaire n'étoit nullement son fait.

(G) *Le fit Professeur honoraire.*] Dès lors il fut censé libre de tout engagement avec un Troupeau; il ne fut plus obligé à la residence, il eut pleine permission de se fixer à Paris, pour être à portée de consulter commodément les Bibliotheques. Ce furent les raisons qui obligerent le Synode à lui conferer ce titre, voici mon garant. (*c*) *Posterior* (Synodus) *Blondello honorarii professoris nomen & stipendium assignaverat, soluto vinculo quo suæ Ecclesiæ tenebatur, & facta ei facultate sedes suas ob commoditatem librorum ipsi necessariorum ad Baronii promissam refutationem figendi Lutetiæ.*

(*c*) *Samuel Maresius refutat. præfat. Carcell. pag. 304.*

(H) *Un gros livre de la primauté en l'Eglise.*] Cet Ouvrage est fort estimé, & refute savamment le Cardinal du Perron. L'Auteur en preparoit une seconde partie, comme nous l'aprend Mr. Colomiés; *J'ai oui dire à Mr. Daillé*, dit-il, (*d*) *que Mr. Blondel avoit laissé une continuation de la primauté en l'Eglise presque aussi grande que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un Ministre qui se tient auprès de Leyde nommé Courcelles, fils de celui qui se fit Arminien.*

(*d*) *In Opusculis, pag. m. 99.*

(I) *Il y en eut aussi qui furent scandalisez du livre qu'il publia . . . touchant la Papesse Jeanne.*] Je n'ai pas voulu me servir d'une proposition universelle, quoi qu'un fort zelé Theologien de Groningue s'en (*e*) soit servi, car j'aurois craint qu'on n'eût regardé cela comme un trait de medisance. Je me suis donc contenté de dire que cet Ouvrage de Blondel scandalisa quelques Protestans. C'est un fait incontestable. Les raisons que je m'en vais raporter de ce scandale sont si peu glorieuses, ou même si honteuses, que si le Theologien de Groningue ne les avoit avoüées, je croirois que le Professeur Arminien d'Amsterdam les impute aux Reformez pour les tourner en ridicules, ou pour les rendre suspects d'un énorme entêtement. Courcelles est le Professeur Arminien dont je parle. Il dit qu'aussi-tôt que l'Ouvrage de Blondel eut vu le jour, il y eut des gens qui le condamnerent sur l'étiquette du sac; ils n'attendirent pas qu'ils l'eussent lu, ce leur fut assez de savoir le but de l'Auteur pour dire qu'il en avoit très-mal usé, & pour se plaindre violemment qu'il leur ôtât un sujet d'insulter les Catholiques Romains. *Non* (*f*) *defuerunt qui audito solum ejus argumento damnatoriam confestim sententiam ferrent, indignati quod materia sibi eriperetur Romano-Catholicis posthac insultandi, & mulierem Romæ Pontificiam sedem aliquando tenuisse objiciendi.* Ils chercherent les motifs de cette conduite de Blondel, & au lieu de croire qu'un homme qui avoit tant lu, & dont les lumieres étoient si vastes, avoit pu decouvrir le foible de ce beau conte, ils soutinrent que la bonne foi n'avoit nulle part à son action, qu'il cherchoit un bon Benefice, & qu'afin de l'obtenir, il avoit fait sa cour au Pape de Rome. *Prætereo* (*g*) *illos quos non pudet jactare Blondellum in fabulam transformare molitum esse quod certa plurium historicorum fides de Johanna prodidit, ut Pontifici Romano gratificaretur, & ab eo pingue aliquod Beneficium extorqueret.* Celui qui raporte ce jugement temeraire, le refute (*h*) tout aussi-tôt. D'autres furent moins iniques; ils avoüerent que l'Auteur avoit refuté l'histoire

(*e*) Aliis quirtiantibus de Johannæ Papissæ historia per ipsum suggillata ac in fabulam commutata, non sine offensione OMNIUM protestantium. *Maresius exercitat. 3. de gratia n. 22. Il dit dans sa reponse à Courcelles p. 315. qu'aucun Reformé n'auroit voulu conseiller la composition d'un livre si scandaleux,* NEMINEM reformatorum reperies qui illi autor extiterit istius scandalosæ scriptionis.

(*f*) *In præfat. Apologet. apud Mares. p. 312.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) Malignam istam suspicionem scriptum, unde calumniandi ansam arripuerunt, plane jugulat, in quo tantum abest ut partium illarum gratiam ambiverit, ut contra multis in locis acriter eas pungere non dubitarit *Id. ib. Il ajoûte une autre raison prise de ce que l'Ouvrage de la primauté en l'Eglise s'imprimoit, lors que l'Auteur travailloit à celui de la Papesse.*

(a) *Id. ib. pag.* 314.

de Vossius il fut apellé pour lui succeder dans la profession de l'Histoire, par les Cura-

(b) Nec potuit id consilium Blondelli non displicere bonis inter Protestantes, quibus monstri quid alere visa est præpostera hæc diligentia in agenda causa adversariorum, ac si ipsi-met ei pares non essent. *Maresius ubi supra pag.* 312. *Il raporte dans la page suivante un passage du Sieur Congnard Avocat de Rouën qui avoit écrit contre Blondel, & qui avoit dit que la plûpart des Reformez furent étrangement surpris du dessein de cet Auteur, & qu'ils jugerent qu'il avoit voulu ou faire montre de sa lecture, ou se mettre bien dans le grand monde. Voyez ci-dessous la remarque P.*

re de la Papesse par des raisons si puissantes, qu'ils ne voyoient pas qu'on pût y opposer rien de bon; mais ils trouverent fort mauvais qu'il eût abusé de son loisir & de sa science pour refuter une tradition de cette nature. *L'interêt des Protestans*, disoient-ils, *demande qu'elle soit vraye, pourquoi faut-il qu'un Ministre en montre la fausseté? ne valoit-il pas mieux laisser aux Papistes le soin de nettoyer leurs ordures? meritoient-ils qu'on leur rendît en cela quelque sorte de bon office, eux qui ne cessent de dechirer la memoire des Reformateurs?* Voilà quel étoit le langage des plus moderez, & c'est ainsi que l'on parlera toûjours, lors que l'interêt de parti aura plus de part à ce qu'on dira que les idées de l'ordre, que les idées de l'honnête, que l'amour de la verité en general. Je dis *en general*, & ce sont deux choses bien differentes qu'aimer la verité en elle-même, & qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le veritable, & que l'on est bien resolu de ne prendre jamais pour faux. *Alii* (a) *erga Auctorem & opus paulo æquiores, fatentur quidem ipsum tam efficacibus opinionem vulgarem argumentis impugnasse, ut non videant quid ad illa reponi cum specie posit: sed tamen ajunt non debuisse otio suo & eruditione abuti, in confutanda fabula quam pro vera historia haberi Protestantium intersit. Præstitisse sordes suas Pontificiis eluendas relinquere: indignos enim esse quibus nostri operam ea in re suam commodent; cum Lutherum, Zuinglium, Calvinum, aliosque Protestantium Doctores, soleant atrocibus conviciis proscindere, quibus illorum memoriam, quantum in se est, toti mundo odiosam reddant.* Mr. Des-Marêts qui a refuté Courcelles ne nie point qu'on ne fit ces jugemens, & ne dit point que l'on eût tort en cela. Au contraire il confirme le mieux qu'il lui est possible la pensée de ceux qui disoient que Blondel composa ce livre, pour faire sa cour aux Catholiques (b) Romains. L'Eglise Romaine est toute remplie de gens qui jugent la même chose de ceux qui refutent les Legendes; on les traite d'heretiques, ou de fauteurs d'heretiques; de sorte que de part & d'autre un homme qui n'a point pour but de se confirmer par ses recherches, & par ses études dans tous les prejugez de sa Communion, s'expose à de grans inconveniens.

FAITS concernant le livre de David Blondel sur la PAPESSE.

Au reste ce que Blondel a écrit sur la Papesse a paru en divers tems, & en deux langues. On imprima à Amsterdam en 1647. son *familier Eclaircissement de la question, si une femme a été assise au siege Papal de Rome entre Leon IV. & Benoît III.* Après sa mort le Sieur de Courcelles fit imprimer en Latin ce même Ouvrage, mais beaucoup plus ample, à Amsterdam l'an 1657. En voici le titre, *de Joanna Papissa, sive famosæ quæstionis, an fœmina ulla inter Leonem IV. & Benedictum III. Romanos Pontifices media sederit, ἀνάκρισις.* Courcelles (c) assûre que l'Auteur retint chez lui son manuscrit plus de neuf ans, & qu'en commençant à y travailler il ne songeoit à rien moins qu'à l'impression. Il avoit seulement la complaisance d'examiner une matiere sur laquelle l'un de ses amis l'avoit consulté; mais il se laissa vaincre enfin aux pressantes sollicitations de ses amis, qui l'assûrerent que cet Ouvrage plairoit beaucoup aux curieux de l'Histoire Ecclesiastique. Mr. Des-Marêts assûre (d) que Blondel nia qu'il eût eu aucune part à l'impression de son livre, & que par cette protestation il tâchoit de diminuer le scandale, & d'éviter la censure du Synode. *Quam* (promulgationem) *tum etiam Blondellus ut se inscio factam excusabat, ad offensionem elevandam, & censuram synodicam cautius declinandam.* Il ajoûte que le manuscrit ne fut pas envoyé tout droit en Hollande, mais de Paris à Londres, & de Londres à Amsterdam: tout cela par precaution contre les censures qu'on avoit à craindre; *Ut si lis ulla super ejus editione suo Autori moveretur, eadem præsto esset excusatio qua hodie utitur Dallæus.* Franchement je ne croi pas que cet Ouvrage ait été mis sous la presse sans le su & le consentement de l'Auteur. Mr. Menage contoit une chose qui fait à nôtre sujet, & qui temoigne qu'il n'avoit pas bien retenu les principales circonstances, car il ignoroit l'édition Françoise. *C'est moi*, disoit-il, * *qui suis cause que David Blondel a fait imprimer son Traitté* de la Papesse Jeanne. *Il n'avoit fait d'abord qu'un discours en François qu'il me preta, & que je gardai quelque tems. Je le pretai en suite à Mr. Nublé qui le garda prés d'un an. David Blondel vint en suite me le demander, & je ne voulois pas le luy donner d'abord, parce que je craignois qu'il ne voulust le supprimer. Je lui dis que c'étoit un ouvrage qui meritoit d'être imprimé, & qu'apparemment il vouloit en frustrer le public: mais il m'assûra si fort qu'il vouloit y travailler & le faire imprimer, que je luy rendis. En effet il le fit imprimer en Latin, mais tout autre qu'il n'étoit auparavant.* On dit (e) que Mr. de Saumaise sur les premieres nouvelles de ce livre de Blondel, s'écria *qu'on me l'aporte, je le dissiperai en soufflant une fois dessus.* Blondel lui envoya l'original de son Ouvrage Latin, & n'exigea autre condition si ce n'est qu'on le publiât tout entier, ou à la tête ou à la fin de la reponse. Saumaise accepta cette condition, & vêcut encore six ans; mais quoi qu'il eût promis de repondre, il ne le fit pas, & l'on ne trouva quoi que ce soit parmi ses papiers qui concernât la refutation de Blondel (f). Le même Courcelles qui debite tout cela, assûre que Rivet lui avoit écrit qu'il doutoit qu'on pût repondre solidement à Blondel, *Valde se dubitare an bene ei responderi posset, & cum lectoris cordati satisfactione.* Un Avocat de Rouën nommé Congnard repondit au livre François, justement la même année que Blondel mourut. Des-Marêts repondit au livre Latin un an après qu'il eut été imprimé, & l'insera tout entier dans sa reponse, ce qui est une preuve évidente qu'il n'avoit point aperçu les grandes difficultez qui mettoient en peine Rivet, ou qu'il croyoit les avoir pleinement levées. Car on n'a jamais l'imprudence de publier tout entier l'Ouvrage auquel on repond, lors qu'on est persuadé qu'on n'a pu repondre à plusieurs difficultez; on prend le parti en ce cas-là de choisir ce que l'on veut dans l'Ecrit de l'Antagoniste, & de faire semblant de n'avoir point vu ce à quoi l'on ne fait que repliquer. Il y a cent livres contre lesquels on ne diroit rien, si l'on étoit obligé de les inserer tout du long dans sa (g) reponse. Il n'y a pas long tems que Mr. Spanheim le Professeur en Theologie a écrit (h) pour

(c) *Ubi supra, pag.* 314.

(d) *In refutat. præfat. pag.* 324.

* *Menagiana, pag.* 344. *édit. de Holl.*

(e) Cum primum ejus fama ad Cl. Salmasii diffusissimæ eruditionis, ut omnes sciunt, viri aures pervenisset, excidit ipsi ut parum considerate diceret, *tradatur mihi liber, ego illum uno halitu difflabo.* Curcell. ubi supra pag. 324.

(f) *Id. ib. Des-Marets avouë les promesses de Saumaise.* Id non præstitit Salmasius cujus spem fecerat amicis & mihi sæpe. *Ubi supra pag.* 326.

(g) *Mr. Arnauld s'est imaginé que son livre du renversement de la Morale étoit de cette nature. Voyez les Nouv. de la Republique des lettres, mois de Novemb.* 1684. *art.* 11. *p.* 975.

(h) *Cet Ouvrage a été mis en François par Mr. Lenfant Ministre de Berlin, & imprimé à Amsterdam en* 1694.

Curateurs de l'Ecole Illustre d'Amsterdam. Il s'y transporta l'an 1650. & continua ses veilles & ses travaux avec son application ordinaire : ce qui joint au changement d'air lui attira beaucoup d'incommoditez, & lui fit perdre la vuë. On assûre qu'en cet état il ne laissa pas de dicter deux * volumes *in folio* sur la genealogie des Rois de France contre Chifflet. On pretend qu'il entreprit cet Ouvrage à la priere de Mr. le Chancelier Seguier. Il se trouva en Hollande des esprits (*K*) chagrins qui tâcherent de le rendre suspect d'Arminianisme, & qui blâmerent *les* (*L*) *considerations religieuses & politiques* qu'il publia durant la guerre de Cromwel & des Hollandois. Il mourut le 6. d'Avril 1655. âgé de 64. ans. Il avoit deux freres plus âgez que lui tous deux Ministres, l'un s'apelloit *Moïse*, & l'autre *Aaron*. Moïse BLONDEL fut Ministre (*M*) à Meaux, & puis à Londres, & publia un livre de controverse qui temoigne qu'il avoit de l'éru-

* *Ils sont en Latin, & furent imprimez à Amsterdam en 1654.*

pour retablir la Papesse Jeanne. Il n'a pas été rebuté par les embarras qui inquietoient Rivet & Saumaise. On peut dire de son livre & de celui de Des-Marets que s'ils ne peuvent pas convaincre toutes sortes de lecteurs que l'histoire de la Papesse soit veritable, ils les peuvent du moins convaincre de l'habileté & de la science de leurs Auteurs.

(K) *Des esprits chagrins qui tâcherent de le rendre suspect d'Arminianisme.*] Il y a beaucoup de gens dans les païs étrangers qui se font une fausse idée de la liberté Hollandoise, & de (*a*) la servitude Françoise. Ils n'ont pas tort de dire que le tribunal de l'Inquisition Espagnole est abhorré en Hollande, mais il ne laisse pas d'y avoir un assez bon nombre d'esprits soupçonneux, ombrageux, inquisiteurs, qui prenent garde quels amis on a, & qui fondent là-dessus mille jugemens temeraires, dont ils font part à beaucoup de gens de maison en maison, & sur tout à ceux qui peuvent servir ou nuire selon qu'ils sont prevenus ou pour ou contre. Le pauvre David Blondel s'imaginoit qu'en sortant de France pour aller à Amsterdam, il passeroit de la servitude à la liberté ; & il ne savoit pas qu'il s'alloit mettre sous les yeux de certains espions, qui lui feroient un crime atroce de ce qu'il auroit des liaisons d'honnêteté avec un ancien (*b*) ami qui avoit contribué à sa vocation, & dont la connoissance lui étoit d'un grand usage dans un païs inconu. Il ne savoit pas que ces espions raporteroient tout ce qu'il diroit, & qu'on donneroit un sens sinistre à certaines choses qui lui pourroient échaper en conversation ; si bien que la medisance fondroit sur lui avec toutes ses horreurs, & le feroit passer pour un homme qui conspiroit contre l'Etat & contre l'Eglise. Je n'avance rien que je n'aye lu dans les Ecrits d'un fameux Theologien, qui a pris la peine d'aprendre au public ce tissu de medisances ; *Quod illi Apologia (c) prologum galeatum præfixerit ὁ πάνυ Blondellus . . . multum detrivit de ipsius existimatione apud plerosque, ac si meditatus fuisset in gratiam Remonstrantium* EVERSIONEM *(d) doctrinæ publicæ in his Ecclesiis ; Aliis observantibus intimam illam & jugem quam cum D. Curcellæo familiaritatem coluit ex quo vixit in Belgio ; Aliis ad animum revocantibus liberiores quosdam voces ipsius in sententiam Augustini & Synodum Dordracenam : . . . . Aliis indignantibus quod justo profundius se immiscuerit negotiis hujus Reip. (e) in qua erat recentior hospes (f).* Je laisse plusieurs autres mauvais bruits que cet Auteur ramassa à son grand regret, dit-il, (*g*) & neanmoins avec un un soin si exact, que Mr. Daillé lui en a fait un très-dur reproche après les avoir refutez tous l'un après l'autre. *Hæc (h) sunt quæ Epicrita contra clarissimam optimi & eruditissimi viri famam, aut finxit ipse, aut à malevolis plebeiisque ingeniis excogitata magno studio conquirenda & corradenda & in publicam hominum lucem edenda putavit ; quæ quam sint putida, & ad id, quod agit, conficiendum inepta, omnes jam intelligunt. . . . . Nunc quo nomine appellabo illam Epicritæ diligentiam, qua is quisquilias & nugas, partim futiles, partim falsas, plerasque dubias & incertas, aut ipse commentus est, aut ex otiosorum hominum circulis atque rumusculis studiosissime collegit hoc animo, ut persuadeat eximium Dei servum, & post immensos in Christi vinea labores, è terris nuper in cœlos receptum, hoc antequam moreretur, egisse ac meditatum esse, ut publicam Ecclesiæ, in qua degebat, doctrinam everteret ?* Depuis la mort de Blondel les choses sont bien empirées ; & principalement depuis que certains esprits factieux & superbes sortis de France, se veulent faire redouter par des coups d'essai d'inquisition. Voyez je vous prie comment un Ministre d'Allemagne (*i*) deplore le malheur de David Blondel, qui quelque doux & pacifique qu'il fût, & quelques services qu'il eût rendus à la cause, ne laissa pas d'être exposé à mille morsures & pendant sa vie, & après sa mort.

(L) *Qui blâmerent* les considerations religieuses & politiques *qu'il publia durant la guerre de Cromwel.*] Nous avons vu dans la remarque precedente, que ses ennemis tirerent de là l'une de leurs preuves de sa pretenduë conspiration contre l'Eglise. Son Apologiste (*k*) pretend que c'étoit par haine contre les Etats de Hollande que l'on blâmoit les considerations de Blondel ; mais on lui (*l*) replique que cet Ouvrage contient des choses qui devoient deplaire aux Etats de cette Province, & qui deplurent à quantité de gens de bien, & qu'il contient d'ailleurs beaucoup d'invectives contre les Parlementaires d'Angleterre, & contre les Princes qui au lieu de venger la mort du Roi Charles, se hâterent de faire des ligues avec Cromwel. Cela veut dire que si Blondel avoit encore vêcu deux ou trois ans, il eût couru risque de se voir accusé de crime d'Etat, pour avoir fait un libelle contre la Republique d'Angleterre, un libelle, dis-je, qui étoit une censure violente de l'union qui regnoit après la mort de ce Ministre entre la Hollande & l'Angleterre.

(M) *Moïse* BLONDEL *fut Ministre à Meaux, & publia un livre de controverse.*] Ce livre est intitulé *Jerusalem au secours de Geneve* : il fut im-

(*a*) *Une infinité de gens s'imaginent que personne n'ose dire en France ce qu'il pense : cependant on le dit & on l'écrit fort librement. D'où est-ce que nos Nouvellistes aprendroient tout ce qu'ils debitent concernant la France, si on n'écrivoit ses pensées avec la derniere franchise? On s'entretient encore plus franchement de ces choses qu'on ne les ecrit.*

(*b*) *C'est-à-dire avec Courcelles Professeur Arminien.*

(*c*) *Il parle d'un Ouvrage de Mr. Daillé touchant la Grace Universelle.*

(*d*) *Voyez ce que dit ce même Auteur dans la preface des Considerations libres & charitables sur les Actes Authentiques de Blondel.*

(*e*) *Voyez la remarque suivante.*

(*f*) *Maresius exercit. 3. de gratia n. 22.*

(*g*) Quæ omnia dici & jactari in illum eò mihi ægrius accidit quod summa mihi cum ipso necessitudo semper intercesserit. *Id. ib*

(*h*) *Dallæus in vindiciis Apolog. part. 3. c. 8. p. 451*

(*i*) *Spizelius in infelice literato, pag. 693. & sequent.*

(*k*) *Curcellæus in præfat. Apolog. pag. 309.*

(*l*) *Maresius in refutatione præf. pag. 309. 310. 311.*

MEPRISES touchant nôtre BLONDEL.

l'érudition. On pretend que ses lumieres ne furent (N) pas inutiles à son frere. Il étoit encore en vie * l'an 1645. Ce fut lui qui fournit le † manuscrit sur lequel l'éclaircissement de la Papesse fut imprimé. J'ai oublié de dire qu'*Amand Flavien* est un faux nom, que David Blondel se donna à la tête d'un petit livre *de la liberté de conscience*, qui fut opposé à la Bulle d'Innocent X. contre la paix de Munster. Je n'ai point parlé non plus des grans efforts que firent les Catholiques pour attirer nôtre Blondel dans leur Communion. Un de ses confreres qui ne l'aimoit pas, a pretendu que ce n'étoit point une chose qui lui fit honneur. Sa pensée (O) merite quelque examen. Il a soutenu aussi que Blondel jouissoit

* *Cela paroit par une lettre que David Blondel lui écrivit le 20. d'Août 1645. On la trouve au commencement du livre François sur la Papesse.*

† *La même lettre l'assûre.*

imprimé à Sedan en l'année 1624. L'Auteur justifie le sentiment des Protestans sur les livres Apocryphes, par le suffrage des Juifs & des Peres. Le fameux Controversiste Pere Veron accuse Blondel de plagiat. *Jean Rainold Anglois*, dit-il, *a composé un gros livre in quarto contenant 600. feuillets (a) ou environ, intitulé censure des livres Apocryphes du Vieil Testament contre les Papistes, specialement contre Robert Bellarmin M. DC. XI. . . Des pieces de ce gros volume est composé ou recueilli le livre de Blondel, lors Ministre de Meaux, sur cette matiere, intitulé Hierusalem & Rome au secours de Geneve (b).* Je ne sai point si Veron a cru que ce Blondel Ministre de Meaux étoit David Blondel, mais il a été cause que Chifflet a pris l'un pour l'autre. Chifflet avant que de publier sa replique au gros volume de Blondel, lâcha un petit Avantcoureur de 30. pages sous le titre de *Imago Francici Eversoris Davidis Blondelli Ministri Calvinistæ. Clypei Austriaci liber prodromus.* Il dit là beaucoup d'injures à Blondel qui ne lui en avoit pas été chiche, & il l'accuse nommément de plagiat. Il pretend que c'étoit un vieux peché en lui, & il le renvoye aux paroles du Pere Veron que l'on vient de lire (c). Le voilà donc persuadé que son adversaire avoit été Ministre de Meaux, & qu'il avoit fait le livre de Jerusalem au secours de Geneve, mais c'est attribuer à David Blondel ce qui n'est dû qu'à son frere Moïse. Le P. Meynier dans un libelle (d) qu'il composa sous le masque d'un Protestant, a dit que David Blondel étoit Ministre de Roucy. La meprise de Mr. l'Abbé de Marolles est moins considerable que celles-là. Il donne à Blondel le nom de Daniel, au lieu de celui de David. C'est dans le *denombrement* des Auteurs qui lui ont fait present de leurs Ouvrages, ou qui ont parlé honorablement de lui. Il dit que Blondel lui fit present de son livre de la Papesse Jeanne, *s'étant servi*, ajoûte-t-il, *d'une observation considerable que je lui fis un jour dans le cabinet de feu Mr. du Puy sur ce sujet.* Il dit la même chose dans son Histoire de France, & marque en quoi consistoit cette observation.

(N) *Ses lumieres ne furent pas inutiles à* David Blondel. Voici ce que je trouve dans le Professeur de Groningue. *Cæterum (e) inde apud nostros, nostri sæculi Photius dictus est Blondellus, quod ex suis & sui fratris, Mosis Blondelli, viri pientissimi & diligentissimi, laboribus, veterum Pontificum Epistolas Decretales, quas jamdiu tamen nemo sanus (f) volebat admittere, in suo* Pseudo-Isidoro & Turriano vapulantibus, *suam in veterum Canonum notitia peritiam abundè comprobasset, & insuper diligentissimè evolvisset Canones & Constitutiones Synodorum Nationalium Reformatarum, ejusdem Mosis fratris sui adjutus industriâ: cui comprobandæ id proferre possim quod habeam in meo Musæo, ex manu Mosis Blondelli, præter excerpta quædam Patrum Græcorum & Latinorum, & Bellarmini opusculum* de Scriptor. Eccl. *variis notis manuscriptis elucidatum, Disciplinam Ecclesiarum Galliæ nitidissimè scriptam, & variis Scholiis ex Synodorum Nationalium decisionibus illustratam.*

(O) *Sa pensée merite quelque examen.*] Courcelles avoit entre autres loüanges donné celle-ci (g) à David Blondel, que les Catholiques admiroient de telle sorte son érudition, qu'ils lui offrirent la Mitre pendant qu'il étoit à marier, & puis une belle charge ou à la Cour, ou au Parlement, s'il vouloit abjurer son heresie. Des-Marêts repond (h) que ce n'est pas un sujet de loüange, tant parce que les Papistes tendent le hameçon en tout tems & en tout lieu, que parce qu'une honnête femme ne met point parmi ses éloges d'avoir resisté à des propositions impudiques. Cette derniere maxime n'est pas absolument vraye; elle a besoin d'être vuë d'un certain côté pour ne point paroître fausse. Il est honteux à une femme qu'on lui ait fait des propositions d'amour, car cela fait voir qu'on n'a pas eu trop bonne opinion de sa vertu; & ainsi toute femme qui se vante d'avoir resisté à des sollicitations impures, fait savoir en même tems qu'elle n'avoit pas su mettre sa reputation sur le bon pied qu'il faloit, ou inspirer tout le respect qu'une femme vertueuse merite. En ce sens-là on doit admettre la maxime du censeur de David Blondel. On m'accordera sans doute que de deux femmes également belles & charmantes, & engagées dans le monde, celle qui n'auroit jamais essuyé aucune proposition mal-honnête auroit plus de lieu de se vanter, que celle qui auroit souvent repoussé le tentateur; car ce seroit une preuve que celle-ci n'auroit pas imprimé comme l'autre sur sa conduite ce caractere de sagesse, qui persuade qu'on seroit très-mal reçu, & qu'à coup sûr ce seroit peine perduë que de faire le soupirant, & ce qui s'ensuit. Mais tournons la medaille, nous verrons que le Professeur de Groningue à mal censuré Courcelles. Il n'est pas vrai generalement parlant qu'une honnête femme ne doive pas s'estimer digne de loüange, pour avoir souvent resisté à de mauvaises sollicitations. Toute famille (i) qui peut citer une telle ou une telle qui ont resisté aux offres d'un grand Financier, ou d'un grand Prince, croit se couronner de gloire. Plus les tentations ont été fortes & frequentes, plus s'est on assûré par de

SI C'EST une loüange à donner à une femme qu'elle a rejetté des propositions impudiques, & à un homme qu'il a resisté aux tentations de changer de Religion.

(a) *2. Partie, 5. controverse des livres Canoniques chap. 6. n. 3.*

(b) *Il en contient plus de 800.*

(c) Blondellum Neoclide furaciorem, Bouchero, Dominico, ac Tenneurio totum inequitare nihil novi est, antiquum obtinet dum plagiarium agit, non ignorat hæc Piræi, non Tyttygias, Recordetur tyrocinii sui fœdos dies cum apud Meldenses ministellum agens Genevæ suæ ab Hierosolymis & ipsa Roma suppetias frustra quæsivit, de quibus Francisci Veronis &c.

(d) *Il s'intitule* Montauban justifié. *Mr. l'Abbé de la Roque l'a inseré tout entier dans ses Memoires de l'Eglise, & le garantit un Ouvrage composé par des Ministres. C'est une ignorance grossiere.*

(e) *In refutat. præf. pag. 253.*

(f) *Raportez à cela ce passage de Mr. Baillet, Jugem. des Sav. t. 2. p. 407.* Au sujet *du faux Isidore* le P. Sirmond apelloit Mr. Blondel *un enfonceur de portes ouvertes*, à cause de la chaleur & des efforts avec lesquels il a poursuivi ces deux Auteurs dont la defaite n'étoit ni difficile, ni fort considerable, après que tant de Critiques Catholiques avoient dejà decouvert les impostures d'Isidore, & que le procedé de Turrien avoit été sifflé & censuré par les plus judicieux d'entre nos Ecrivains avant lui. *Rivet parle bien plus avantageusement de ce livre de Blondel.* Oper. t. 2. pag. 1079.

(g) *In præfat. Apolog. p. 338. Voyez ci-dessus la remarque C.*

(h) Sed nec ad laudes ipsius pertinere mihi videtur quod eum libenter corrupissent pontificii, cum horum hamus ubique pendeat, nec soleat honesta matrona suis laudibus accensere quod impudicis sollicitationibus quondam restiterit. *In refutat. præf pag. 338.*

(i) *Voyez le George Dandin de Moliere.*

joüissoit d'une (*P*) pension à la Cour de France, & que cela le detournoit de refuter Baronius.

BLONDEL (François) Professeur en Medecine dans l'Université de Paris, étoit un fort savant homme, mais (*A*) sa science étoit indigeste; & d'ailleurs son entêtement contre la Chymie & contre l'antimoine remplirent de troubles & de divisions la Faculté. Gui Patin quoi qu'il fût de son sentiment sur l'antimoine, ne laissa pas de parler de lui comme d'un grand (*B*) chicaneur, & d'un * mechant Ecrivain. Personne peut-être n'a caracterisé d'une maniere plus ingenieuse ni plus agreable ce Medecin que le Sieur Lami; mais comme il en avoit été persecuté, il faut prendre garde si la passion n'a point trop de part au tour malin qu'on remarque (*C*) dans son portrait de Blondel. Rien ne temoigne avec plus de

* *Voyez la remarque B*

de bonnes preuves que l'on aime l'honneur & la vertu, & que l'on est digne d'être estimée & loüée. Il y a des Relations qui portent que les plus honnêtes femmes en Espagne sont bien aises quand elles sont seules avec un homme, qu'il leur demande jusqu'à la derniere faveur, & qu'elles trouvent fort mauvais s'il ne le fait point. Ce n'est pas qu'elles veuillent l'accorder, mais elles se font un plaisir de ne l'avoir pas accordée à des prieres ardentes. Après tout on a eu raison de loüer Blondel par l'endroit que Des-Marêts a critiqué. Les Catholiques de France n'auroient point employé tant de promesses, s'ils ne l'eussent consideré comme une personne de grand merite. Il y a beaucoup de difference entre un Ministre à qui l'on offre des honneurs s'il change de Religion, & une femme que l'on cajole avec des presens. L'action qu'on propose au Ministre n'est point mauvaise dans les principes de ceux qui en font la proposition, & (*a*) l'on n'exige point qu'il la face pendant qu'il la croira mauvaise; on l'exhorte à s'instruire, & on lui promet que s'il peut se desabuser, on recompensera largement la peine qu'il aura prise à chercher & à trouver la verité. Mais ce qu'on propose à une femme est une mauvaise action & selon ses principes, & selon les principes du tentateur. On ne peut donc la tenter sans lui faire affront, c'est-à-dire sans la croire très-capable de faire une chose dont elle conoît la saleté: ainsi la comparaison de Des-Marêts n'est point juste; car on ne fait pas d'injure à un homme lors qu'on croit qu'il sera capable de conoître ses erreurs, & de donner gloire à la verité, ou, ce qui est la même chose, lors qu'on le sollicite à changer de Religion. Je suis bien assûré que si Monsieur Des-Marêts avoit eu à faire le Panegyrique d'un Ministre qui eût refusé cent beaux avantages que les Catholiques lui auroient offerts, il en auroit tiré la matiere d'un bel éloge, & qu'il n'auroit pas fait scrupule d'avoüer lui-même comme un exploit remarquable, la force qu'il auroit euë de resister aux tentations de cette nature. Admirez en passant le Pyrrhonisme qui regne, sans qu'on le sache, dans la plûpart des disputes. Il y a cent maximes qui sont vrayes d'un côté, & fausses de l'autre. On s'en sert tour-à-tour ou pour sa cause, ou contre ses adversaires; mais est-ce le moyen de parvenir à une legitime certitude?

(*P*) *Que Blondel joüissoit d'une pension.*] Des-Marêts declare (*b*) que Blondel lui avoit dit qu'il se trouvoit importuné des attraits du monde. Il ajoûte que Demeri Surintendant des Finances payoit une pension à ce Ministre, & que (*c*) cette pension l'obligea à publier sa Papesse Jeanne. *Ubi tamen* (Lutetiæ) *nihil minus quam Baronio vacavit; sed conjunctâ D. Demery, summi Præfecti ærario Regio, pensione, cum Ecclesiarum stipendio, animum appulit ad ea quæ ab illa professione honoraria, inter Reformatos, satis remota erant. Quæ etiam offensioni fuisse multis piis & bonis viris, mihi abunde constitit cum essem Lutetiæ. Unde natum consilium de ipso in Belgium, si pote foret, transmittendo, quo sic & illis sumptibus sibi inutilibus Ecclesiæ liberarentur, & ipse expediretur ex Aulæ & Sæculi inescationibus, quas & sibi graves & importunas esse, apud me tum satis apertè professus est.* Si on eût demandé à cet Auteur d'où il savoit que Demeri faisoit pension à Blondel, il auroit payé d'un ouï-dire.

(*a*) *On ne parle ainsi que des honnêtes Convertisseurs.*

(*b*) *In refut. præf. pag.* 305.

(*c*) Nec dubium quin Blondellus in sua *Papissa* moderationis laudem sibi comparare studuerit præsertim quo tempore eum in suis stipendiis ex annua pensione habebat supremus Ærario præfectus. *Ib. pag.* 313. Voyez aussi la preface de son *Epicrisis Theologica adversus Joh. Dallæi Apologiam.*

(*A*) *Mais sa science étoit indigeste.*] „ Nôtre „ Monsieur Blondel est un homme fort savant, „ mais qui écrit d'un stile obscur & embarrassé „ c'est ainsi que Guy Patin en parle dans sa (*d*) 405. lettre. Il dit en un autre lieu que le style du P. Theophile Raynaud est (*e*) pire que celui de Lipse, & „ qu'il n'y a aujourd'hui aucun „ Auteur qui écrive de même, si ce n'est peut-„ être Monsieur Blondel (*f*) nôtre Doyen, qui „ bien qu'il soit un des plus savans hommes du „ monde affecte cette espece de barbarie, *& eadem scabie laborat cum Tertulliano.* „ Voyez d'autres temoignages de ses études indigêstes dans la remarque C.

(*B*) *Comme d'un grand chicaneur.*] „ Nôtre „ (*g*) Monsieur Blondel . . . est plaideur & „ chicaneur, & aime les procés: il aime mieux „ plaider qu'accorder & terminer les querelles: „ il a un procés contre Thevart le Camus qui „ est un autre mechant chicaneur, il a fait un „ grand Factum pour sa defense, mais il n'y „ en a encore que deux feuilles imprimées, il „ m'a dit qu'il y en aura huit. Il se plaint fort „ de Monsieur le Premier President, qu'il pen-„ soit, à ce qu'il dit, être son ami: je ne sçay „ ce que c'est que tout ce Galimathias de gens „ chicaneurs. Dès que le Factum sera achevé, „ je vous le ferai tenir, comme aussi un livre „ qu'il promet *de Vomitu, Stibique veneno*, par „ lequel il veut prouver que l'Antimoine est „ poison, puis qu'il fait vomir . . . Cet (*h*) „ homme aime trop à plaider; c'est pourtant „ grand dommage, car c'est un très-savant „ homme. „

(*C*) *Au tour malin qu'on remarque dans son portrait de Blondel.*] Comme il y a beaucoup de lecteurs qui veulent trouver dans un Dictionaire non seulement un abregé de la vie des personnes, mais aussi ce que l'on a dit des mœurs & du caractere des gens, je ne pense pas que

(*d*) *Pag.* 200. *du* 3. *tome édit. de Geneve.*

(*e*) Redolet Lipsianum quo tamen est multo deterior. *Id. lettr.* 173. *pag.*65 *du* 2. *tome.*

(*f*) *Cette lettre de Patin est datée du* 27. *Avril* 1660. *Blondel fut fait Doyen de la Faculté de Medecine le* 2. *de Novembre* 1658. Patin. lettr. 124. t. 1. pag. 483.

(*g*) *C'est Patin qui parle dans sa* 405. *lettre p.* 200. *du* 3. *tome.*

(*h*) *Ib. pag.* 203. *Voyez aussi la lettre* 290. *au* 2. *tome pag.* 545.

de force le peu d'estime & d'amitié qu'on avoit pour ce Docteur, que de voir de quelle maniere sa mort a été (*D*) annoncée dans le Mercure Galant du mois de Septembre 1682. Pas un terme d'honnêteté n'accompagne cette nouvelle, ni n'adoucit la flêtrissure que l'on imprime sur la memoire du defunt. Je ne sai si les livres (*E*) qu'il promettoit au public sont imprimez. Il ne faut pas omettre que le grand soin qu'il avoit pris de se remplir de Grammaire, & de Critique, & de se charger d'une érudition sauvage, ne l'avoit pas empêché de se (*F*) munir des finesses les plus profondes d'un malin persecuteur, & de savoir cacher sous cette

que l'on me blâme de transcrire quelques morceaux du livre de Mr. Lami. *C'est un de nos plus anciens Docteurs*, dit-il, (*a*) en parlant de Mr. Blondel, *qui passe pour savant chez quelques-uns. Il a beaucoup lu, & sa memoire est fort heureuse. Il sçait fort bien decider, s'il faut lire un mot Grec, ou un autre, dans Hypocrate & dans Galien. Il les idolatre en telle sorte, qu'il ne veut entendre parler que de ce qu'ils ont dit; & les vieilles erreurs sont plus de son goust que les verités nouvelles. Il sçait fort bien les noms des plantes, & les connoît comme les Jardiniers. Il en sçait les vertus à la maniere Galenique. Il en mesure les degrez de froid & de chaleur, avec une justesse qui surprend tout le monde. Il en cultive plusieurs avec beaucoup de soin. Il a tant d'aversion pour la chymie, qu'il ne sçauroit en ouir un seul terme sans se recrier. Il a une très-grande inclination pour enseigner sans aucun interest, & sans qu'il y soit obligé. Je vous assûre que je l'ay vu se donner la peine de venir tous les jours de la porte de Saint Denis à nos Escoles, pour un seul Escolier, qui le quitta enfin, parce qu'il n'estoit pas assez sçavant pour l'entendre, & que l'Hebreu & le Grec dont ses Discours estoient remplis, estoient pour luy des langages point ou peu connus. Il est vray que ce Monsieur est très-curieux des Etymologies, & tâche de ramasser dans ses Traitez tout ce qu'il a lu autrefois. De façon que dans un Livre qu'il vouloit faire du vomissement, & des remedes émetiques, il donna une Preface de la Chymie; & pour en trouver l'Autheur, il remonta jusqu'au delà du Deluge, & fit une question, sçavoir si Tubalcain en avoit esté l'inventeur; parce qu'il est dit de luy au 4. chap. de la Genese, qu'il faisoit des ouvrages de cuivre & de fer.* Monsr. Lami ajoûte que Monsr. Blondel l'accusa en plein auditoire d'avancer une heresie, parce qu'en disputant contre une These où l'on s'étoit declaré pour le mouvement des cieux, il objecta que la rapidité du premier Mobile seroit incroyable, puis que selon le systême de Copernic, l'Equateur de la terre va aussi vite qu'un boulet de Canon. L'accusé repondit *qu'il pouvoit y avoir de l'erreur dans la supputation qu'il faisoit; mais qu'on ne pouvoit jamais dire qu'il y eust de l'Heresie, puis que ce n'est pas un point de Religion de sçavoir bien conter.* Mr. Blondel *repartit que ce n'étoit pas là un fait de Medecine, j'en demeuray d'accord*, dit Mr. Lami, *& là-dessus un Docteur prenant mon party, lui dit que puis qu'on avoit mis la proposition dans la These, je pouvois disputer contre. Et bien, repliqua Monsieur Blondel, qu'il prouve que la terre tourne, mais qu'il le prouve medicinalement. Je vous avoüe que je ne pus le faire, & qu'il falut en demeurer là. Un Escolier de Medecine qui a de l'esprit, & qui n'a rien à démesler avec Monsieur Blondel, ny aucun sujet de luy imposer, m'a assûré que dans nos Escoles il avoit dit une fois que tous ceux qui employent le Chinchina pechent mortellement, & qu'ils font un pact implicite avec le diable.* Et pour montrer *que la guerison qu'on obtient par ce remede est magique: c'est, disoit-il, qu'il agit sur toutes sortes de temperamens, & qu'après un certain tems la maladie revient, ce qui a esté reconnu de tous ceux qui ont écrit contre les Magiciens, pour le veritable caractere d'une guerison diabolique.*

(*a*) *Voyez la 4 lettre qui est au devant de ses discours Anatomiques imprimez à Rouën 1675.*

(*D*) *Sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant.*] Voici les paroles de Monsr. de Vizé; (*b*) *La Faculté de Medecine de Paris joüit à present d'un grand repos par la mort de* Mr. Blondel. *Il demeuroit seul obstinément opposé à l'approbation generale de l'Antimoine dont il combatoit les bons effects, ayant tellement troublé depuis trente ans cette docte compagnie, qu'elle a paru toûjours divisée. Comme apparemment ses opinions mourront avec lui, il y a lieu d'esperer que la concorde & la paix ne manqueront pas à s'établir parmi tant d'honnêtes gens.* Il est certain qu'en plusieurs lieux la mort d'un seul Professeur est plus efficace pour le retablissement de la paix que les mediations de cent assemblées: mais est-on assûré que ce grand perturbateur du repos public n'aura pas bien-tôt des successeurs? Cette espece de gens ne finit point, *uno avulso non deficit alter.* Puis qu'il faut que le genre humain soit malheureux en ce monde, ces gens-là sont necessaires; ce sont des parties essentielles à la societé civile.

(*b*) *Mercure Galant de Septembre 1682. pag. 25. 26.*

(*E*) *Les livres qu'il promettoit au public.*] Dès le mois d'Avril 1657. (*c*) son Traité de *pleuritide* ne demandoit que trois mois pour être achevé. L'Auteur en étoit au chapitre de *purgatione* qui devoit être long; ce livre devoit être une methode generale, & contenir de *belles choses non communes* de orgasmo Hipp. *& sur l'explication de l'aphorisme 22. Sect. 1.* Voici ce que Mr. Patin raporte en un autre lieu (*d*); *Le matin 2. Novembre nous avons fait un Doyen nouveau, c'est Monsieur Blondel, dont le troupeau Antimonial est fort étonné & fort marri. On croit que c'est lui qui est l'Auteur de l'Aletophanes, piece curieuse comme vous savez contre l'antimoine, & les principaux Antimoniaux, & principalement Guenaut, des Fougerais, Rainssant, Mauvilain, S. Jaques & Thevart.* Touchant le Traité *de vomitu* voyez les remarques B & C.

(*c*) *Patin. lettre 113. t. 1. pag. 436.*

(*d*) *Lettre 124. datée du 8. Novembre 1658. t. 1. pag. 483.*

(*F*) *De se munir des finesses d'un malin persecuteur.*] Si quelcun ne s'en veut pas raporter au temoignage que l'on va lire, à lui permis. *Pour achever ma premiere peinture*, c'est Mr. Lami qui (*e*) parle, *je vous dirai qu'il se pique de beaucoup d'integrité, qu'il semble fouler aux pieds tous les interests mondains, pour maintenir nos Statuts dans leur vigueur. Que tout ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, est tousjours apuyé d'un motif fort loüable, & qu'il ne fait jamais de mal à personne* que

(*e*) *Ubi supra.*

cette enveloppe la violence du temperament. Il ne s'oppoſoit aux nouveautez, diſoit-il, que par zêle pour la verité, & pour la gloire de Dieu. Il ne faut pas le confondre avec un autre François BLONDEL, Medecin, qui a fait un * livre ſur les bains d'Aix la Chapelle.

* Thermarum Aquiſgranenſium & Porcetanarum deſcriptio: congruorum quoque ac ſalubrium uſuum balneationis & potationis elucidatio. *Voilà le titre du livre. Il fut imprimé à Aix l'an 1671. in 12.*

BLONDEL (FRANÇOIS) Profeſſeur Royal en Mathematique & en Architecture, a été fort eſtimé pour l'intelligence qu'il s'étoit aquiſe dans tout ce qui regarde cette profeſſion. Il avoit été Gouverneur de Louïs Henri de Lomenie Comte de Brienne, & il l'accompagna dans le voyage que l'on fit faire par les plus conſiderables parties de l'Europe à ce jeune Seigneur, dejà reçu en ſurvivance de la Charge de Miniſtre & Secretaire d'Etat que Mr. le Comte de Brienne exerçoit : il l'accompagna, dis-je, dans ce voyage commencé au mois de Juillet 1652. & fini au mois de Novembre 1655. La relation Latine en a été imprimée deux fois. Mr. Blondel a eu d'ailleurs des emplois conſiderables à la guerre tant ſur mer que ſur terre, & a conduit quelques negociations auprès des Princes étrangers, de ſorte qu'il étoit parvenu juſques à la dignité de Marechal de Camp, & à celle de Conſeiller d'Etat. Il eut l'honneur d'être choiſi pour montrer les Mathematiques à Monſieur le Dauphin; & c'eſt lui qui a donné le deſſein † des nouvelles portes qui ont été faites à Paris depuis la guerre de Hollande de 1672. & de tous les embelliſſemens qui ont été ajoûtez à cette capitale du Royaume. Il a même fait quelques-unes des Inſcriptions qui ſe voyent à ces nouvelles portes; car il n'étoit pas moins verſé dans la conoiſſance des belles lettres, que dans celle de la Geometrie; comme il l'a temoigné par la comparaiſon qu'il a publiée de Pindare & d'Horace. Il a été Directeur de l'Academie d'Architecture, & membre de l'Academie Royale des Sciences. Nous avons un grand nombre (*A*) de livres de ſa façon. Il mourut le 1. jour de Fevrier 1686. ‡

† *Voyez la deſcription de la ville de Paris imprimée en 1684.*

‡ *De Witte, in Diario Biograph.*

BOCCALIN (TRAJAN) nâtif de Rome, a été un fort bel eſprit au commencement du XVI. ſiecle. Il aimoit trop la raillerie & la mediſance; & il prit un tour aſſez nouveau & aſſez plaiſant pour critiquer tout ce qu'il vouloit. Ce fut de feindre qu'Apollon tenant ſes Grans Jours ſur le Parnaſſe, écoutoit les plaintes de tout le monde, & faiſoit droit ſelon l'exigence des cas. De là ſortirent les

que par charité. Monſr. Blondel étoit l'un des huit examinateurs qu'on avoit donnez à Monſr. Lami, & *il pria* l'un d'eux *d'avoir des affaires, & de ne ſe point trouver à l'aſſemblée*, & puis ſous pretexte qu'ils n'étoient que ſept il empêcha qu'on ne decidât. Il montra des remarques beaucoup plus groſſes que le livre de Monſr. Lami qui tendoient à empêcher l'impreſſion. Il diſoit *que les ſentimens* de Mr. Lami *étoient contre Galien, contre les ſtatuts, contre la Sainte Ecriture.* L'examinateur abſent fut tant pr.é de ſe rendre à l'aſſemblée un jour qu'on avoit marqué, qu'il s'y ſeroit rendu effectivement ſi Mr. Blondel ne lui eût fait dire que la conference ne ſe feroit pas. Monſieur Lami s'étoit rendu de bonne heure au lieu de la conference; c'étoit chez Monſr. Blondel, il avoit attendu deux heures, & s'étoit bien ennuyé à ne lui entendre rien dire de ſi trivial, qui ne fût tout auſſitôt apuyé du temoignage d'Hipocrate, de Platon & d'Ariſtote. On vint avertir Monſ. Blondel qu'on le demandoit; il ſortit de ſa chambre, & y rentra peu après pour dire à Monſieur Lami, que le Docteur que l'on attendoit faiſoit dire qu'il ne pouvoit point venir. *Il blâma extremement la negligence de ce Monſieur*, continuë Monſr. Lami, *qui manquoit toûjours aux aſſignations & qui me donnoit tant de peine. . . . Voyez la bonne foi & l'integrité de ce Monſieur, qui a toûjours Dieu & les loix dans la bouche pour juſtifier ce qu'il fait.* Lors qu'on crut avoir mis à bout toutes ſes chicaneries, il ſe ſervit de celle-ci; il preſenta ſes remarques, *& par un artifice qu'on ne peut aſſez deteſter, il aporta des propoſitions ſeparées des autres qui les rectifient, & qui veritablement ſeules ne pouvoient pas paſſer.* On conteſta, on lut les endroits du livre, & après bien du bruit *on reſolut que le livre paſſeroit pourveu que la Faculté de Theologie voulût l'aprouver.* Cela ſuffit à Blondel pour parvenir à ſes fins, car les Theologiens qui lurent le livre *ne voulurent ſigner ni pour ni contre*, & Monſr. Lami ne voulut pas s'engager à leur prouver que ſon livre ne contenoit aucune hereſie. *Dans quelle mer ſeroit-ce m'embarquer*, dit-il, *j'irriterois contre moi ſes flots en ſi grand nombre qu'ils m'enſeveliroient infailliblement, quoi qu'avec injuſtice? La multitude qui n'a point de diſcernement s'imagineroit qu'ils combatroient pour l'interêt du ciel, & croiroit faire à Dieu un ſacrifice agreable ſi elle m'en faiſoit la victime.*

(*A*) *Nous avons un grand nombre de livres de ſa façon.*] Des notes ſur l'Architecture de Savot. Un Cours d'Architecture en 3. volumes *in folio.* Un Cours de Mathematique. L'art de jetter les bombes. L'hiſtoire du Kalendrier Romain. Nouvelle maniere de fortifier les Places &c. Il ne faut pas oublier à l'égard de ce dernier Ouvrage, que l'Auteur l'ayant preſenté au Roi ſon Maître, ſa Majeſté ne voulut pas qu'on le mit au jour, avant que les fortifications qu'elle faiſoit faire en pluſieurs places, ſelon cette nouvelle methode, fuſſent achevées, n'étant pas juſte que les étrangers en profitaſſent avant ce tems-là. Une ſemblable raiſon fut cauſe que l'impreſſion de l'art de jetter les bombes fut renvoyée à un autre tems, lors que l'Auteur en montra le manuſcrit à ſa Majeſté en 1675. (*a*). Cette precaution n'a de rien ſervi aux Dieppois la preſente année 1694.

(a) Voyez tant pour ceci que pour le corps de l'article les livres de Mr. Blondel, ou les extraits que les Journaliſtes en ont donnez, ceux de Leipſic en 1684. pag. 225. en 1685. pag. 164. 438. Nouv. de la Rep. des lettr. 1684. pag. 427. & 745. de la 2. édit.

les *Ragguagli di Parnasso*, qui ont été traduits en diverses langues, & fort goûtez du public. Il tomba dans le defaut ordinaire de ceux qui se plaisent trop à la satire; c'est qu'il voulut élever sa medisance jusques sur les trônes, & sur les têtes couronnées, & attaquer principalement celles qui faisoient alors le plus de bruit dans l'Europe. Il attaqua la Cour d'Espagne, & il le fit d'une maniere d'autant plus piquante, qu'il pretendoit * faire voir que la Monarchie de ce nom n'étoit point aussi puissante qu'on s'imaginoit, & qu'au contraire il étoit facile d'en sapper la force par certains expediens qu'il indiqua. On a cru que ce fut la cause de sa mort. Les Espagnols † se plaignent beaucoup de ses medisances. Voyez dans Moreri comment on le fit mourir. Cet homme qui censuroit toute la terre, & qui trouvoit tant à redire au gouvernement, fit voir que sa theorie (*A*) & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble; car la jurisdiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'Etat Ecclesiastique ne fut nullement conforme aux regles. On s'alloit plaindre éternellement de lui à Rome; ce qui fit faire des reflexions bien malignes tant contre les Avocats & les Medecins, (*B*) que contre les Theologiens. Ceux ‡ qui se sont contentez de dire qu'*il meditoit* (*C*) *des discours politiques sur Tacite* lors qu'il fut assassiné, n'étoient guere instruits des choses. Il laissa (*D*) des enfans. On l'a mis au nombre

* *Nicius Erythraus Pinacoth. 3. p. 223. en parlant du livre intitulé* Pietra del paragone politico.

† De nuestros tiempos ser notados por de genio critico y maldiciente, Francisco Berna Poeta contra los de su nacion Italianos: Trajano Bocalini discursista paradoxo contra toda la nacion Española. *Juan Vitrian, notes sur Philippe de Comines ch. 1. lettre F page 3.*

‡ *Moreri est de ceux-là.*

(*A*) *Sa theorie & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble.*] Voici ce que Nicius Erythreus (*a*) en a dit. *At qui se aliis Reip. bene gerendæ ducem ac magistrum profitetur ac præstat, in iis oppidis, quorum illi administratio commissa fuerat, regendis, suis ipse præceptis non paruit, sed multa, ut ajunt, commisit, quæ ab illorum rationibus essent aliena. Quamobrem fiebat, ut Romam crebræ de ipsius injuriis querimoniæ deferrentur.*

(*a*) *Pinacoth. pag. 272.*

(*B*) *Tant contre les Avocats & les Medecins, que contre les Theologiens.*] Nicius Erythreus (*b*) pretend que cela fit naître un proverbe, qui portoit qu'il y a trois sortes de gens qui ne font presque aucun usage des loix qu'ils prescrivent aux autres. Personne ne s'écarte plus du Droit dans les affaires qu'un Jurisconsulte; personne n'observe moins le regime de santé qu'un Medecin: personne n'a moins de crainte des remors de la conscience qu'un Theologien. On verra dans l'original dont je viens de raporter le precis, l'exception que l'Auteur a faite. Il ne conte point la chose comme les railleurs la content ordinairement. Ils disent que les Avocats qui conseillent tant aux autres de plaider, n'ont presque jamais de procés; que les Medecins qui ordonnent tant de remedes à leurs malades, en prenent très-peu dans leurs maladies; & que les Theologiens qui marquent aux autres un si grand nombre d'articles de foi, ne croyent que peu de choses. Voici le Latin de Nicius Erythreus. *Quamobrem fiebat, ut Romam crebræ de ipsius* (Boccalini) *injuriis querimoniæ deferrentur, ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria esse hominum genera, qui nihil fere legibus, quas ipsi aliis imponunt, utantur, nimirum Juris consultos, medicos, atque theologos: nulli enim magis in negociis ab jure, ab æquitate, discedunt quam I. C. nulli tuendæ valetudinis rationem minus servant quam medici, nulli conscientiæ aculeos minus metuunt quam theologi. Itaque qui justitiam, valetudinem & conscientiam amittere satagunt, Juris doctorum, medicorum, theologorumque amicitias colat: quod tamen de iis tantum intelligendum, qui ea studia non serio ac sedulo, verum in speciem, & dicis causa, profitentur.*

(*b*) *Ibid.*

(*C*) *Qu'il meditoit des discours politiques sur Tacite.*] Il faloit dire non seulement que ces discours étoient composez, mais aussi qu'on en avoit fait à Geneve deux éditions differentes. Pour relever le prix de ces éditions on a fait acroire au monde 1. que le manuscrit de cet Ouvrage étoit une piece très-rare. 2. Que le Senat de Venise avoit gardé soigneusement l'original, jusques à ce qu'il en fit present à la Reine de Suede. 3. Qu'on avoit trouvé moyen avec mille frais & mille peines, de recouvrer une copie du manuscrit donné à cette Princesse par le Senat de Venise. Pure forfanterie. Vint ans avant l'arrivée de cette Reine en Italie ce manuscrit couroit par tout. Il y en a bien 30. copies en diverses Bibliotheques de delà les Monts. L'Auteur avoit lui-même fait present de son Ouvrage à plusieurs personnes, & nommément au Cardinal Barberin à Rome, & au Procurateur Morosini à Venise. Le Cardinal fit present de son exemplaire à l'Academie des Humoristes, & on en tira plusieurs copies. L'exemplaire de Morosini n'a pas été moins copié: ainsi il n'étoit pas difficile d'en acheter des copies. Le Gouverneur d'un Mylord en acheta une, dont il s'accommoda à Geneve avec un (*c*) Libraire qui l'imprima. Un Gentilhomme Allemand en aporta d'Italie un autre exemplaire environ le même tems, & le donna à un Professeur de Tubingen, nommé Mr. du May, qui y joignit des remarques, & l'envoya à Mr. Leti à Geneve. Mr. Leti le fit imprimer chez le Sieur Widerhol, & l'intitula *Bilancia politica*; & y joignit un 3. volume auquel il mit son nom (*d*). Cet Ouvrage de Bocalin n'a pas été estimé: Mr. Amelot de (*e*) la Houssaye en parle avec beaucoup de mepris.

(*c*) *Ce fut le Sieur de Tournes.*

(*d*) *Toutes ces particularitez sont tirées d'un Memoire venu de bon lieu. On en garde l'original.*

(*D*) *Il laissa des enfans.*] J'ai sa *Pietra del paragone politico* imprimée à Paris l'an 1626. & dediée au Cardinal de la Valette. C'est le fils de Boccalin qui dedia cet Ouvrage à ce Cardinal: l'épitre dedicatoire est datée de Paris le 10. d'Avril 1626. Ce qui me surprend est de voir que cet Ouvrage intitulé, comme je l'ai dejà dit, *Pietra del paragone politico*, est apellé postume, car j'ai vu une édition de l'an 1615. du livre de Bocalin qui porte ce titre. Cela me feroit conjecturer que l'Ouvrage qu'on dedia au Cardinal de la Valette étoit une suite, ou une seconde partie de la *Pietra del paragone politico*. Je prie ceux qui auront du loisir & plusieurs éditions en main de verifier ce qui en est. Mr. Giri avoit traduit en François, & publié cet Ouvrage de Bocalin, avant (*f*) que le fils de l'Auteur le publiât en Italien l'an 1626.

(*e*) *Dans le discours critique qui est au devant de sa Morale de Tacite, & de sa traduction des 6. premiers livres des Annales de Tacite.*

(*f*) *Cela paroit par l'épitre dedicatoire.*

nombre des (*E*) Plagiaires, & on a fait des fautes sur ce chapitre, comme je l'ai montré dans l'une * de mes remarques.

* *Voyez la remarque E vers la fin.*

BOCHART (Matthieu) Ministre du Saint Evangile à Alençon dans le XVII. siecle, a publié quelques livres (*A*) qui l'ont fait passer pour un savant homme. Celui qu'il composa contre le sacrifice de la Messe lui fit des affaires, comme le remarque Mr. Daillé: † *Un Missionaire ayant treuvé plus à propos de le traduire devant les Juges seculiers que de repondre à* ses raisons, s'avisa de lui faire une querelle juridique sur ce qu'il avoit donné aux Ministres le qualité de Pasteurs. Il n'y a point lieu de douter du fait, mais il est fort apparent que Monsieur Daillé ne s'est pas bien (*B*) souvenu des circonstances. On a quelquefois confondu Matthieu Bochart (*C*) avec son cousin Samuel Bochart dont je vais parler.

† *Replique à Adam & Cott.* 2. *part. pag.* 103.

BOCHART

(*E*) *On l'a mis au nombre des Plagiaires.*] Ce terme me paroît impropre, parce qu'on n'impute pas à Boccalin d'avoir derobé le travail d'autrui, mais d'avoir prêté son nom pour mettre à couvert l'Auteur veritable. Il a imité, dit-on, certaines personnes qui pour épargner à leur Patron ecclesiastique la honte d'avoir engrossé quelque servante, disent que ce sont eux qui l'ont fait, & se marient avec la servante, resolus à l'adoption de tous les enfans qui pourront venir de la même main. On veut que le Cardinal Cajetan soit le veritable Auteur des livres qui ont paru sous le nom de Boccalin (*a*); & si vous demandez pourquoi le Cardinal Cajetan se depouilla de son droit en faveur d'un autre, on vous repondra que ce fut afin d'avoir le plaisir de censurer & de mordre sans faire tort à sa dignité, ni sans se faire des ennemis. Je ne saurois croire que cela soit vrai; je croi seulement que Boccalin fit comme Terence, il communiquoit ses pensées aux Cardinaux (*b*) qui le protegeoient, & il profitoit de leurs avis, & des pensées qu'ils lui suggeroient (*c*). Il se faisoit un honneur que l'on pensât qu'il étoit aidé par de telles gens; c'étoit suivre le goût de Terence. Quelques-uns pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre du tems, ont dit que le Cardinal Cajetan qui disputa contre Luther a fait les *Ragguagli* du Parnasse, & la *Pietra del paragone*: Mr. Chevreau † refute cela par une mauvaise raison, & se trompe aparemment lors qu'il impute cette faute à deux Danois. Nicius Erythreus assûre (*d*) que Perenda, qui avoit été Secretaire du Cardinal Henri Cajetan, aida Boccalin à composer les *Ragguagli*.

(*a*) *Scavenius* n. 89. *l'affirme* apud Rhodium de auctoribus suppositis n. 42. *Morhoffius* Polyhist. p. 81. *raporte ce sentiment. Voyez Deckherus* de Script. adesp. p. 253. 254.

(*b*) *Il dedia la premiere centurie des* Ragguagli *l'an* 1612. *au Cardinal Borghese, & la seconde l'an* 1613. *au Cardinal Cajetan.*

(*c*) Quemadmodum Terentio malevoli objiciebant, ipsum, in fabulis faciendis, Scipionis Africani, Lælii qui dictus est sapiens, & Furii Pii, opera uti, assiduecque cum illis una scribere, ita etiam de Trajano fama distulerat, in his actis referendis homines nobilissimos socios & adjutores habere. Verum id sibi non minus laudi ducebat, quam Terentius, qui gloriosum sibi putabat, id quod malevoli quasi maledictum vehemens existimabant, ac fit verisimile hæc cum illis eum communicasse, quibus, ad notanda & animadvertenda, &c. *Erythr. Pinacot.* 3. *pag.* 222.

† *Chevreau*, *Hist. du monde liv.* 5. *ch.* 4. *p.* 185. *édit. de Holl.* 1687.

(*d*) *Pinac.* 3. *p.* 131.

(*A*) *A publié quelques livres.*] Les principaux de ses Ouvrages sont un Traité contre les Reliques, & un Traité contre le sacrifice de la Messe. Il a fait aussi un Dialogue sur les difficultez que les Missionaires faisoient perpetuellement aux Protestans de France, en vertu de ce qui s'étoit passé au Synode National de Charenton, touchant la tolerance des erreurs Lutheriennes. Ce Dialogue étant tombé entre les mains de l'Electeur Palatin, lui parut propre (*e*) à porter les Princes de la Confession d'Augsbourg, à travailler à la reunion des deux Eglises Protestantes; ainsi il le leur fit voir pendant l'assemblée de Francfort. Cette bonne nouvelle étant venuë à la connoissance de l'Auteur, lui fit enfanter un livre Latin intitulé *Diallacticon*, qu'il dedia à cette Altesse Electorale. Il fut imprimé à Sedan en l'année 1662. & contient un projet de reünion entre les Lutheriens & les Calvinistes.

(*e*) *Epist. Dedicat. Diallact. Matth. Bocharti.*

(*B*) *Mr. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances.*] Je n'ai besoin pour le prouver que de Mr. Daillé lui-même. Il veut que le Missionaire embarrassé par le livre de Matthieu Bochart contre le sacrifice de la Messe, ait mis l'Auteur en justice l'an 1657. mais il convient dans l'une des tables de son livre, que le Traité contre le sacrifice de la Messe fut imprimé à Geneve l'an 1658. Il remarque dans la page 417. de la premiere partie de sa Replique, que cet (*f*) *excellent traité du sacrifice de la Messe* fut mis en lumiere il n'y avoit que trois ans. Ce qu'il dit vers la fin de sa Preface est une preuve certaine qu'il composoit sa Replique en 1661. Il ne peut donc pas être vrai que le Missionaire qui fit un procés à Matthieu Bochart en 1657. trouva cela plus à-propos que de refuter le livre du sacrifice de la Messe. De plus Mr. Daillé declare qu'il ne sait point qu'avant le procés intenté à Mr. Bochart en 1657. on eût jamais porté plainte contre les Ministres de ce qu'ils se qualifioient Pasteurs. Mais il ne laisse pas de faire mention tout aussi-tôt d'un Arrêt du Parlement de Rouën *rendu* 22. *ou* 23. *ans depuis l'an* 1633. que les Ministres de Charenton se donnerent la qualité de Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris dans l'approbation d'un livre (*g*). Cet Arrêt du Parlement de Rouën fut rendu sans doute sur la plainte portée contre le Ministre Bochart, car autrement Monsr. Daillé se contrediroit lui-même: il n'est donc point vrai que le procés fait à ce Ministre tombe sur l'année 1657. Il faut donc que Mr. Daillé se soit mepris, & quant au tems que ce procés fut intenté, & quant au livre qui en fournit l'occasion. Il s'est mepris encore par un autre endroit, puis qu'il est certain qu'en l'année (*h*) 1633. Les Agens Generaux du Clergé de France se plaignirent de ce que Mr. Aubertin avoit fait imprimer un livre, où *il prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise Reformée de Paris*, & où ses collegues Mestrezat, Drelincourt & Daillé, signoient dans l'approbation, les deux premiers, *Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris*, & le dernier, *Ministre du Saint Evangile de la dite Eglise*. Sur cette plainte le Conseil privé donna un Arrêt le 14. Juillet 1633. portant prise de corps contre Mr. Aubertin, & ajournement personel contre ses collegues, avec injonction aux Ministres, *de prendre la qualité à eux attribuée par les Edits & non autre* (*i*).

(*f*) *Il le louë beaucoup en cet endroit.*

(*g*) *C'est l'Apologie de Mr. Daillé.*

(*h*) *Voyez le Recueil des Edits pour le Clergé.*

(*i*) *Voyez ci-dessus p.* 407. *remarque B.*

(*C*) *On a quelquefois confondu.*] Mr. le Fevre Docteur de Sorbonne dans sa Replique

à

BOCHART (Samuel) Ministre de la parole de Dieu à Caen, a été un des plus savans hommes du monde. Il étoit de bonne (*A*) Maison. Il nâquit à Roüen en l'année 1599. On peut juger de la prematurité de ses progrés, par les * 44. vers Grecs qu'il composa à la loüange de Thomas Dempster, qui les publia en l'année 1612. à la tête de ses Antiquitez Romaines. Il étudioit alors sous ce savant Ecossois, & † apparemment il étoit logé chez son oncle maternel, le fameux Pierre du Moulin Ministre de l'Eglise de Paris. Il fit sa Philosophie à Sedan, & il y soutint des theses publiques l'an 1615. qui lui firent beaucoup d'honneur, non seulement à cause qu'il repondit bien aux argumens, mais aussi à cause de certains ‡ vers dont il les accompagna, accommodez à la figure d'un cercle avec beaucoup d'artifice. On croit ⸸ qu'il a étudié en Theologie à Saumur sous Cameron, & l'on sait qu'il le suivit à Londres lors que la guerre civile eut dissipé cette Academie. Il ne fit pas beaucoup de sejour en Angleterre, puis qu'on sait que vers la fin de l'an 1621. il étoit à Leide, où il s'attacha ardemment à l'étude de l'Arabe sous Erpenius. Il trouva dans la même Université un Professeur en Theologie qui conçut pour lui une estime très-particuliere, & qui lui en donna des marques publiques l'an 1629. en lui dediant son (*B*) *Catholicus Orthodoxus*. Je parle de Mr. Rivet qui etoit alors marié avec une sœur de la mere de nôtre Bochart. Celui-ci étant en France fut bien-tôt reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Caen. La premiere chose de grand éclat qu'il y fit, fut de soutenir une longue conference de Controverse avec le Pere Veron, & d'en sortir pleinement victorieux. Cet homme muni d'une mission speciale émanée de la Cour pour disputer, & revêtu en quelque maniere de la charge de Controversiste exploitant par tout le Royaume, defia Mr. Bochart le 4. jour de Septembre 1628. & ne cessa de criailler qu'il n'eût obtenu jour & lieu pour entrer publiquement en lice avec lui. La dispute se fit au chateau de Caen, en presence d'un grand nombre de personnes de l'une & de l'autre Religion. Le Duc de Longueville Gouverneur de la Province s'y trouva aussi souvent que ses affaires le lui permirent, & il y eut des Commissaires nommez de part & d'autre pour y assister. On disputa depuis le 22. de Septembre jusques au 3. d'Octobre, & l'on batit presque tout le grand païs des Controverses dans les neuf seances consecutives que l'action contint. Les actes bien signez & collationnez en furent rendus publics de châque côté; mais Mr. Bochart ajoûta du sien plusieurs choses, que l'humeur tumultueuse de son antagoniste avoit empêché qu'on ne mit en ordre sur le champ, & il y joignit la dispute de l'Eucharistie, & celle du celibat que l'on étoit convenu d'examiner; mais que l'on n'avoit

* *Ils sont dans la nouvelle édition de ses Oeuvres 1692.*

† Tunc nisi memoria me fallit hospitabatur Parisiis apud avunculum Petrûm Molinæum. *Steph. Morin. de Bocharto, & ejus scriptis.*

‡ *Ils sont dans la susdite édition.*

⸸ Puto me didicisse quod Salmurii audiverit Cameronem, & eo præside theses Theologicas defenderit. *Morinus ib.*

Hhhh pas

à Mr. Arnauld pour la defence de ses motifs invincibles, a cité le *Diallacticon* de nôtre Bochart. Je ne pense pas qu'il puisse trouver mauvais, qu'on croye qu'il l'a cru un Ouvrage de Mr. Bochart de Caen. S'il avoit su que deux Ministres de ce nom ont écrit des Ouvrages de controverse, ou du moins s'il avoit su que l'Auteur du *Diallacticon* n'est pas le même Bochart qui s'est rendu l'admiration de la Republique des lettres par son Phaleg, &c. il n'eût jamais cité, comme il a fait (*a*) plus d'une fois, l'Auteur du *Diallacticon* avec cet éloge, *le savant Bochart*. Qu'on dise tant qu'on voudra que le Ministre d'Alençon étoit savant, & que Mr. le Fevre a pu l'apeller ainsi sans hyperbole, ni flaterie, je suis sûr qu'on ne persuadera jamaix aux lecteurs intelligens que j'aye tort dans cette remarque.

(*a*) *Pag.* 27. 129.

(*A*) *Il étoit de bonne Maison.*] Son pere Rene Bochart du Menillet, Ministre de l'Eglise Reformée de Rouën, étoit arriere petit-fils de Jean Bochart Conseiller au Parlement de Paris en 1490. & petit-fils de Jean Bochart qui plaida (*b*) avec tant de force pour la Pragmatique Sanction, & fils d'Etienne Bochart qui fit la branche du Menillet. On peut voir dans le Dictionaire de Moreri la parenté qui étoit entre nôtre Samuel Bochart, & les Bochart Champigni qui ont exercé tant de belles charges dans la Robe.

(*b*) *Ce fut en presence de François I. il combatit le Concordat.*

(*B*) *En lui dedíant son* Catholicus Orthodoxus.] Mr. Rivet dedia ce livre à quatre personnes, savoir à Pierre du Moulin, Ministre & Professeur à Sedan, à Guillaume Rivet, Ministre de Taillebourg, à Jean Maximilien de Langle, Ministre de Rouën, & à Samuel Bochart, Ministre de Caen. Il louë ce dernier de sa dispute contre Veron, dans laquelle, lui dit-il, vous lui montrâtes qu'il ne savoit rien ni en Grec ni en Hebreu, & vous mîtes un frein à son impudente sophistiquerie, lequel il a tâché de secouër en debitant bien des fables selon sa coutume sur ses victoires imaginaires, mais les gens sages n'y ont pas été trompez, & vous avez decouvert sa vanité par vôtre reponse. Ceci peut servir de suplément au narré que j'ai fait de cette dispute tiré de Mr. Morin. On voit par là que Veron s'attribuoit la victoire. Au reste en la même année 1629. Mr. du Moulin dedia son (*b*) Anti-barbare à Mr. Bochart. Ce dernier l'avoit averti d'une meprise, c'est que du Moulin ayant promis ce Traité de controverse dans la Table de la nouveauté du Papisme, avoit oublié de le donner.

(*b*) *C'est ainsi que le livre est intitulé, & non pas* l'Antibarbarie, *comme le disent le Catalogue d'Oxfort p. 462. & Mr. Baillet t. 2. des* Anti *pag.* 317.

* Adversarius vadimonium deseruit. Steph. Morinus ubi supra.

pas aprofondies, à cause que Veron * avoit quitté le champ de (*C*) bataille. La reputation de ce Ministre qui jetta dès lors ses fondemens, s'augmenta beaucoup en 1646. par la (*D*) publication du *Phaleg* & du *Chanaan :* où il traite 1. de la dispersion des peuples causée par la confusion des langues. 2. Des colonies & de la langue des Pheniciens. Les recherches qu'il lui falut faire pour travailler à ces Ouvrages, & à quelques autres, & qui l'obligerent à fouiller dans tous les anciens Auteurs, & dans les tresors les plus cachez des langues orientales, ont cette relation à sa qualité de Ministre, qu'il ne s'y engagea peu-à-peu qu'à cause qu'il avoit entrepris de prêcher sur la Genese ; car dès qu'il en fut au second chapitre, il falut qu'il expliquât la situation du Paradis terrestre. Les chapitres suivans l'engagerent à examiner l'origine des nations, & il y eut cent autres passages qui l'apliquerent à travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres precieuses de la Bible. S'il avoit assez vêcu il auroit donné des Traitez complets sur ces matieres, mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux. On l'imprima à Londres en 1663. sous le titre d'*Hierozoïcon*. Ses Recueils sur le Paradis terrestre, sur les plantes, & sur les pierres precieuses, n'ont point été trouvez en état après sa mort, qu'on en pût faire quelque chose. Tout le monde sait que la Reine de Suede l'attira à sa (*E*) Cour, & qu'il y alla en 1652. Il n'est pas besoin de parler en particulier de quelques Ecrits qu'il publia en divers tems, & qui lui firent honneur. Par exemple il publia une lettre en 1650. sur l'autorité des Rois, & sur l'institution des Evêques & des Prêtres. Il en publia une en 1661. contre le Jesuïte la Barre, touchant la tolerance du Lutheranisme decidée dans le Synode National de Charenton ; & il en publia une en 1663. où il montre par plusieurs savantes raisons qu'il n'y a point d'appa-

(C) *Veron avoit quitté le champ de bataille.*] Voyez la remarque precedente.

(D) *En 1646. par la publication du* Phaleg *& du* Chanaan.] Ce sont les deux titres des deux parties de la *Geographia sacra* de Mr. Bochart. On fit venir à Caen un Imprimeur de reputation (*a*) afin que cet Ouvrage fût plus correct, & qu'il sortit plûtôt de dessous la presse. S'il en faut croire ceux qui l'ont fait reimprimer à Francfort *in* 4. en 1681. l'édition de Caen est toute pleine de fautes, dont ils se vantent d'avoir repurgé la leur; *Ab infinitis σφάλμασι, quibus exemplar Cadomi impressum refertum erat, purgatum.* Ils joignirent à leur édition deux lettres de Mr. Bochart, l'une touchant l'Episcopat, & le droit des Rois, écrite à Mr. Morley Chapellain du Roi d'Angleterre Charles II. l'autre écrite (*b*) à Monsr. de Segrais, sur la question si Enée est venu en Italie. La premiere de ces deux lettres avoit été imprimée en 1650. comme je l'ai dejà dit. Spizelius n'en savoit rien, car après avoir cité (*c*) une lettre de Mr. Sarrau, qui temoignoit qu'il seroit injuste de ne point rendre publique cette belle production de Monsr. Bochart, il ajoûte qu'elle est neanmoins demeurée dans les tenebres. Je n'ai point de connoissance de l'édition de la *Geographia sacra*, marquée par Monsr. Pope-Blount comme faïte à Caen *in fol.* l'an 1651. & je ne croi pas qu'il y en ait eu de telle. Quant à l'Hierozoïcon (c'est le titre du volume de *Animalibus Sacræ Scripturæ*) il fut reimprimé à Francfort l'an 1675. & l'on en fit un Abregé l'an 1690. qui fut imprimé à Franeker. L'Auteur de cet Abregé est un Hongrois nommé Vecseus.

(*a*) *Il s'apelloit Jean Jannon.* *Voyez* Steph Morin ubi supra.

(*b*) *Voyez Nouv. de la Repub. des lettr. mois de Juillet 1684. art.* 4.

(*c*) *Infel. literat. pag.* 923.

(E) *Que la Reine de Suede l'attira à sa Cour.*] J'ai ouï faire mille sots contes de ce voyage de Monsr. Bochart; par exemple qu'on lui fit un jour fort brusquement cette question, dans la Bibliotheque de la Reine, *Que pensez vous d'un certain livre qu'on nomme la Bible?* On pretend qu'il prit la chose d'un ton aussi serieux qu'il le devoit, & qu'il fit un grand discours sur les caracteres de divinité qui brillent dans l'Ecriture, mais que les assistans ne firent que s'en moquer. On ajoûte que l'Abbé Bourdelot avoit fait accroire à la Reine que Mr. Bochart joüoit admirablement de la flûte, mais qu'à moins d'un commandement absolu de sa Majesté il n'en jouëroit pas devant elle; & que là-dessus la Reine sans écouter les protestations d'ignorance qu'il lui redoubloit, voulut absolument qu'il en joüât; à quoi il obeït. J'ai ouï dire ces choses & quelques autres de même nature à une infinité de gens; mais quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trouvé qui les doive rendre croyables. J'en parle neanmoins ici, afin d'empêcher autant qu'il me sera possible, que ceux qui entendront parler de ces sornettes n'y ajoûtent point de foi. Mr. Huet à present Evêque d'Avranches, qui alla avec Mr. Bochart en Suede, a fait une relation fort gentille de ce voyage en vers Latins.

Cette remarque étoit achevée, lors que le *Menagiana* m'est tombé entre les mains : j'y ai trouvé ces (*d*) paroles ; „ C'étoit une belle „ chose à voir que de voir joüer Mr. Bochart „ au volant avec la Reine de Suede ! La Reine „ l'ayant pressé un jour d'y joüer avec elle, il „ mit manteau bas, & joüa. Ses amis lui en firent la guerre, & lui dirent qu'absolument il „ devoit refuser de le faire. „ J'y ai trouvé aussi que la Reine avoit resolu de se trouver à une assemblée où il devoit lire quelque chose de son *Phaleg*, mais que Mr. Bourdelot pour le priver de cet honneur tâta le poux à la Reine, & lui dit qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il faloit qu'elle prit un remede. Elle demeura donc au lit ce jour-là. Si le conte de la flûte avoit eu quelque fondement, on le verroit dans le livre que je viens de citer.

(*d*) *Pag.* 349. *de la* 1. *édition de Hollande.*

d'apparence qu'Enée soit jamais venu en Italie. Il mourut à Caen le 16. Mai 1667. ayant perdu tout d'un coup la parole & la connoissance dans l'Academie qui s'assembloit chez Mr. de Brieux. Ses papiers sont entre les mains de Mr. de Colleville fils de sa * fille unique, & ci-devant Conseiller au Parlement de Normandie. Il y a parmi ces papiers un grand nombre de Sermons écrits de la propre main de Mr. Bochart. Ce sont ceux qu'il a prêchez sur la Genese, depuis le premier chapitre jusques au verset 18. du chapitre 49. On a ramassé le plus qu'on a pu des Dissertations manuscrites de ce grand homme, & on les a jointes à la nouvelle édition (*F*) que l'on a faite de toutes ses Oeuvres en Hollande l'an 1692. Mr. Morin autrefois collegue de Mr. Bochart, & à present Ministre de l'Eglise Françoise d'Amsterdam, & Professeur aux langues orientales dans l'Ecole Illustre de la même ville, a joint à cette édition un Discours † duquel je me suis servi pour la composition de cet article. Ceux qui voudront voir les éloges qui ont été donnez à Mr. Bochart, feront bien de s'adresser aux ‡ Auteurs que je leur indique. Sa science quelque vaste qu'elle fût n'étoit pas sa principale qualité, il avoit une modestie infiniment plus estimable en lui que toute sa science. Aussi a-t-il possedé sa gloire avec beaucoup de tranquillité, & à couvert de ces malheureuses querelles que tant d'autres Savans s'attirent par leur orgueil, & par l'emportement de leur style. Je n'ai jamais ouï parler d'un certain Traité que Mr. Menage (*G*) lui attribuë.

* *Elle fut mariée avec un Conseiller au Parlement de Normandie nommé Mr. de Colleville. C'étoit un nom de Seigneurie: celui de famille étoit* le Sueur.

† De clarissimo Bocharto & omnibus ejus scriptis.

‡ *Colomiés dans la* Gallia Orient. *qu'il lui dedia. Pope Blount* Censur. celebr. Authorum. *Spizelius, in infel. literat. p. 916. & seq.*

BOCHIUS (JEAN) bon Poëte Latin, & Secretaire de la ville d'Anvers, nâquit à Bruxelles ‡ le 27. de Juillet 1555. Il fit ses premieres études à Lire & à Ath, & se distingua de ses camarades. Il excella principalement dans la poësie, de sorte qu'on pourroit le nommer le Virgile (*A*) du Païs-Bas. Il entra chez le Cardinal George Radzivil, & eut occasion par ce moyen d'étudier en Theologie à Rome, lors que Bellarmin y expliquoit les Controverses. Bochius assistoit à ses leçons avec beaucoup d'assiduité. Il fit en suite un voyage en Pologne, en Lithuanie & en Moscovie, non sans de fâcheuses incommoditez, & de grans perils β; car en passant de Smolensko à Moscou, il fut si mal

‡ *Val. André Bibl. Belg.*

β *Il en fait le recit dans ses notes sur le Pseaume* 147.

MORERI critiqué sur quelque chose qu'il a dite de Mr. le MOYNE.

(*F*) *A la nouvelle édition... de toutes ses Oeuvres.*] Mr. Moreri n'avoit pas tout-à-fait tort, de donner quelque esperance que Mr. le Moyne publieroit les manuscrits de Mr. Bochart; car il est certain qu'il songeoit à cette nouvelle édition, & que n'ayant pas tout le loisir qu'il faloit pour entrer dans le detail de cette entreprise, il en commit les soins à Mr. de Villemandi, en lui promettant de l'aider de ses conseils, & de lui fournir plusieurs lettres & plusieurs Dissertations de Mr. Bochart. La mort l'a empêché de s'aquitter de cette promesse. Mais d'ailleurs il est certain que Mr. Moreri s'est trompé lourdement dans cet article, soit quand il a dit que tous les Traitez manuscrits de Mr. Bochart étoient tombez entre les mains de Mr. le Moyne, soit quand il a dit *qu'une affaire fâcheuse avoit obligé* Mr. le Moyne *à sortir du Royaume.* Il est de notorieté publique qu'il ne sortit de France qu'avec la permission de la Cour, & qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer dans son Eglise de Rouën, qui faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le retenir. Il ne sortit du Royaume que pour venir prendre possession d'une Chaire de Theologie qu'on lui offroit à Leide depuis long tems. Il est vrai qu'en 1674. on lui fit un méchant procés à l'occasion d'une Demoiselle de la Religion, qui étant sortie de chez son pere Conseiller Catholique au Parlement, s'étoit sauvée en Angleterre; mais il est vrai aussi qu'après quelques mois de prison il fut remis pleinement au premier état.

(*G*) *D'un certain Traité que Mr. Menage lui attribuë.*] Il feroit à souhaiter que Monsieur Bochart eût publié ses recueils sur une matiere aussi curieuse, que l'est celle dont Mr. Menage (*a*) fait mention en cet endroit. Elle roule sur certaines choses que l'on ne trouve qu'une fois dans les Auteurs.

(*a*) Multa esse in libris Juris, ut libros ceteros taceam, singularia atque ut Grammatici Græci loqui amant μονήρη, sive ἅπαξ εἰρημένα (quo titulo librum audio scripsisse Samuelem Bochartum) quis nescit? *Menag. Juris civilis amœnit. cap. 20. pag. m. 99. 100.*

(*A*) *On pourroit le nommer le Virgile du Païs-Bas.*] Il faut que je raporte les propres paroles de Valere André, afin que l'on voye mieux avec quelle precipitation Moreri compiloit son Dictionaire. *In poëtica palmam ceteris facilè præripuit, adeo ut alterum Belgii nostri Maronem nominare liceat.* Dans l'exemplaire dont je me sers la premiere lettre du mot *Maronem* n'a pas bien marqué, de sorte que si on n'y regarde pas de bien près, on la peut facilement prendre pour un V. Je m'imagine que l'exemplaire de Mr. Moreri a eu le même defaut, & qu'ainsi il a été cause qu'on a lu *Varonem* au lieu de *Maronem.* Là-dessus on s'est souvenu que Varron a passé pour le plus savant des Romains, d'où l'on a conclu que puis que Bochius a été *surnommé le Varron du Païs-Bas*, il faloit le declarer *celebre par son érudition*, lui faire *faire un merveilleux progrés dans l'intelligence des langues savantes, & dans toute sorte de doctrine*, & ajoûter *qu'il se forma très-bien dans toutes les sciences sublimes* de la Controverse, de la Jurisprudence Civile & Canonique, & de la Theologie Scholastique. François Swert qui l'aimoit & qui le conoissoit très-particulierement, ne lui donne aucun éloge qui nous conduise à cette idée. Melchior Adam & Valere André qui le loüent un peu plus, ne nous y conduisent pas pourtant; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été surnommé le Virgile du Païs-Bas, mais seulement qu'on pourroit lui donner ce titre.

mal-traité de froid que ses pieds se gelerent entierement. On parloit dejà de les lui couper, lors qu'un Chirurgien du Czar trouva qu'il n'en faloit pas venir à ce remede: celui dont il se servit n'auroit peut-être point procuré la guerison, si un autre accident ne fût survenu. Bochius s'étoit fait porter au quartier des Livoniens, & il y étoit encore lors que le Grand Duc Basilides y entra en armes pour le piller (*B*). Bochius saisi de peur s'enfuit où il put, & après avoir été depouillé & batu, s'échappa des mains du soldat, & regagna son gîte le lendemain. Cet exercice hâta de beaucoup l'effet des remedes. Etant retourné en son païs il fit un poëme qui plut tellement au Duc de Parme, que ce Prince fit donner à Bochius la charge de Secretaire d'Anvers. Ce poëme étoit un Panegyrique du Duc de Parme sur la prise de cette ville. Il a depuis composé plusieurs poësies (*C*) de Cour, & enfin il prit les Pseaumes de David pour le principal sujet de sa plume. Il (*D*) mourut * avant que l'impression de ce qu'il avoit fait là-dessus fût achevée. Ce fut le 13. † Janvier 1609. Quant à la vie de David qu'il avoit écrite, il la publia en 1608. Il ne laissa qu'une fille. On fit imprimer à Cologne en 1615. un recueil de ses Epigrammes, de ses Elegies, & de ses autres poëmes dispersez; & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver des vers de Jean Ascagne Bochius son fils, qui étoit mort en Italie à la fleur de sa jeunesse. François Swert ‡ qui eut soin de cette édition, nous aprend que Jean Bochius son bon ami avoit été malheureux en femme, ce qui, dit-il, est assez la destinée des grans hommes.

* *Melchior Adam in vita Philosof. p.* 498.

† *Idibus Januar.* Id. ib *Val. André* ubi supra. *Moreri a mal traduit cela par le* 15. *de Janvier.*

‡ Matrimonio implicitus fuit non usquequaque felici ac concordi, quod fere viris magnis commune. *Athen. Belg. pag.* 398.

BODEGRAVE, village de Hollande sur le Rhin. Je n'en parle que pour corriger le Dictionaire de Moreri, où on trouve que c'est un bourg *celebre par la bataille que les François y gagnerent contre les Hollandois l'an 1672.* C'est une fausseté (*A*). On cite Baudrand, c'est une (*B*) autre fausseté.

BOI, communément apellé IL SIRACUSANO, *le Siracusain*, a été un fameux joüeur d'échecs, qui fut fort consideré à la Cour d'Espagne sous le Roi Philippe II. Il reçut de ce Monarque plusieurs beaux presens. Il en reçut aussi beaucoup du Pape Urbain VIII. & il ne tint qu'à lui d'en recevoir un bon Evêché ‡; car on le lui fit offrir, mais il ne voulut pas être homme d'Eglise. Ayant eu

‡ *Quel abus! & que voilà une belle porte pour entrer dans l'Episcopat!*

(*B*) *Y entra en armes pour le piller.*] La raison (*a*) ou le pretexte de cette violence, fut que le Patriarche des Moscovites se plaignit au Czar que les Allemans (& on comprenoit aussi sous ce nom ceux de Livonie) effeminoient le courage des Moscovites, & leur faisoient depenser beaucoup d'argent par diverses sortes de bruvages qu'ils leur vendoient.

(*C*) *Poësies de Cour.*] C'est ainsi que j'apelle, par exemple, la description des honneurs faits aux Gouverneurs du Païs-Bas lors de la prise de possession. Celle qu'il fit du voyage & de l'installation d'Albert d'Autriche, & de son Epouse l'Infante Isabelle Claire Eugenie, ne peut pas avoir été imprimée l'an 1595. comme le dit Valere André, car ils ne firent leur entrée qu'en 1599.

(*D*) *Il mourut avant que l'impression.*] C'est Melchior Adam (*b*) qui l'assûre en termes precis deux fois de suite. On en pourroit neanmoins douter si l'on s'en raportoit à François Swert, qui ne fait nulle mention d'aucun livre de Bochius imprimé depuis sa mort, excepté d'un Recueil de poësies diverses. Outre qu'il remarque que les observations Physiques, Morales, Politiques & Historiques de Bochius, qui sont sans doute l'Ouvrage sur le Psautier, furent imprimées l'an 1608. Mais quand on considere que Valere André, dont l'Ouvrage est sans comparaison moins fautif que celui de François Swert, donne à Bochius un Ouvrage intitulé, *Observationes Physicæ, Ethicæ, Politicæ & Historicæ in Psalmos è Græcis Latinisque Autoribus*, sans marquer l'année de l'impression, on ne sauroit se persuader que l'année 1608. marquée par François Swert, soit bien marquée; & par consequent on s'imagine qu'il s'en faut tenir au narré de Melchior Adam, tout comme si l'Auteur des *Athenæ Belgicæ* n'avoit rien dit.

(*a*) Quasi Germani, in quibus Livones, deliciis Moschos corrumperent, coctisque variis potus generibus pecunia emungerent, & masculos animos enervarent. *Melch. Adam. in vita Philosoph. pag.* 498.

(*b*) *Ubi supra.*

(*A*) *C'est une fausseté.*] Il n'y a jamais eu ni bataille ni combat à Bodegrave entre les François & les Hollandois. Tout ce qu'on peut dire est que sur la fin de Decembre 1672. les François assemblerent une armée considerable pour penetrer jusqu'au cœur de la Hollande à la faveur des glaces, mais qu'un grand degel qui survint subitement les contraignit de renoncer à leur entreprise. Le depit qu'ils eurent de ce contretems les porta à des cruautez extrêmes sur les habitans de Bodegrave, l'un des postes qu'ils avoient occupez, & qu'il leur falut abandonner. On trouve le detail de leurs barbaries dans un livre (*c*) que Wicquefort publia sur ce sujet.

(*c*) *Il a pour titre,* Avis fidele aux veritables Hollandois.

(*B*) *C'est une autre fausseté.*] Car Mr. Baudrand ne dit pas que les François ayent gagné une bataille sur les Hollandois en ce lieu-là: il dit seulement que les Hollandois y furent mal-traitez par les François, *ubi Belgæ uniti malè habiti fuere à Francis anno* 1672. On ne l'a peut-être déjà dit que trop de fois: un Traducteur qui se hasarde de paraphraser, ou d'abandonner tant soit peu son original, doit savoir à fond la matiere dont il s'agit. Sans cela il s'expose à des meprises d'autant plus blâmables, qu'il est cause qu'une infinité de gens les imputent à ceux qui en sont très-innocens, je veux dire aux Auteurs traduits. Cent exemples de ce desordre pourroient être facilement indiquez.

eu le malheur d'être pris par des Corſaires, & de ſe voir reduit à l'eſclavage, il trouva le moyen d'aprivoiſer ces eſprits Turcs & farouches, par ſon incomparable intelligence du jeu des échecs. Ils l'admirerent là-deſſus, le traiterent humainement, & n'exigerent de lui pour toute rançon que les leçons qu'il leur donna durant quelques mois ſur ce jeu *. Nous parlerons d'un autre excellent joüeur d'échecs dans l'article *Gioachino Greco*. Il eût été à ſouhaiter que ces deux grans maîtres nous euſſent donné quelque Traité regulier ſur ce jeu; *mais nous n'avons que quelques fragmens de l'un, & des manieres de joüer de l'autre, qui ne ſuffiſent pas pour faire une étude dans les formes . . . . On en a pourtant recueilli ce qui s'eſt trouvé le plus propre à être mis à profit*, & on s'en eſt prevalu pour faire un (*Z*) livre ſur cette matiere †.

BOLEYN (ANNE) femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit de meilleure Maiſon du côté de ſa mere que du côté de ſon pere, puis qu'elle étoit fille de Thomas Boleyn qui n'étoit que Chevalier, & d'une fille ‡ du Duc de Norfolc. Elle nâquit l'an 1507. & fut amenée en France à l'âge de 7. ans par la ſœur de Henri VIII. femme de Louïs XII. Elle ne repaſſa point en Angleterre lors que cette Reine s'y retira après la mort de ſon mari; elle s'arrêta au ſervice de la Reine Claude femme de François I. & après la mort de cette Princeſſe, elle entra chez la Ducheſſe d'Alençon ⸸. On ne ſait pas bien l'année de ſon retour en Angleterre; quelques-uns β veulent que ce ſoit l'an 1527. d'autres γ l'an 1525. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle ſe conduiſit avec tant d'adreſſe, qu'en refuſant de contenter la paſſion de ce Monarque, elle s'en fit aimer pour le ſacrement. Ce Prince trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouïroit d'elle que ſous le benefice du mariage; & c'eſt ce qui l'engagea à pouſſer l'affaire du divorce, & à l'executer enfin avec tout l'éclat que chacun ſait. Ce qui dans une autre rencontre ſeroit fort loüable, eſt le principal crime d'Anne Boleyn: avoir refuſé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne repudiât ſa femme, eſt une faute bien plus énorme que n'auroit été de devenir ſa concubine. Une concubine n'auroit pas detrôné une Reine, & ne lui auroit ôté ni ſa couronne ni ſon mari; au lieu que l'artificieuſe Anne Boleyn en faiſant la chaſte & la ſcrupuleuſe, ne ſongeoit qu'à l'uſurpation du trône ſur Catherine d'Aragon, & à l'exclure elle & ſa fille de tous les honneurs qui leur étoient dus. Quoi qu'il en ſoit Henri VIII. l'épouſa δ ſecretement le 14. de Novembre 1532. ſans attendre qu'il y eût ſentence contre ſon mariage avec Catherine d'Aragon; & dès qu'il s'aperçut de la groſſeſſe de ſa nouvelle femme, il rendit public ſon mariage, & ζ fit declarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn la veille de Pâques 1533. & couronner θ le 1. de Juin ſuivant. Elle accoucha λ le 7. de Septembre, & continua d'être fort aimée du Roi, juſques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embraſé le cœur de ce Prince l'an μ 1536. Alors il paſſa de l'amour juſqu'à une haine violente pour ſa femme; il la crut impudique; il la fit empriſonner; & lui fit faire ſon (*A*) procés. On la condamna à être ou brûlée,

* *D'une lettre inſerée dans le Mercure Galant du mois d'Août* 1688. *& du mois de Decembre* 1693.

† *Mercure Galant du mois de Decembre* 1693. *p.* 109.

‡ *Mr. Leti ſe trompe donc qui la fait fille du Baron de Clinſton.* Hiſt. d'Elizabeth. t. 1. pag. 47.

⸸ *Burnet Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre l.* 2. *p. m.* 108. *& ſeq.*

β *Id. pag.* 110.

γ *Le Grand, Hiſt. du divorce tom.* 2. *pag.* 31.

δ *Burnet, ib. p.* 295.

ζ *Ib. pag.* 305.

θ *Ibid. pag.* 307.

λ *D'une fille qui a été la Reine Elizabeth.*

μ *Burnet, lib.* 3. *p.* 455.

(*Z*) *Pour faire un livre ſur cette matiere.*] L'Auteur que je cite en parle comme d'un Ouvrage prêt à paroître. En joignant, dit-il, avec ce qu'on a recueilli de ces deux celebres joüeurs, les lumieres qu'on a euës d'autre part, *& les obſervations qu'on a faites, ſoit en y joüant, ſoit en y voyant joüer, il s'eſt compoſé de toute cette matiere un corps regulier qui contient la ſcience pratique du jeu des échecs. Je vous aprens qu'on va le donner au public comme un Ouvrage ſingulier, & unique dans ſon eſpece, & dont le manuſcrit avant que de paroître au jour a été long tems entre les mains d'un des premiers joüeurs d'échecs de France, qui a l'honneur d'y joüer avec ſon Alteſſe Royale Monſieur le Duc de Chartres.*

(*A*) *Et lui fit faire ſon procés.*] Sanderus a debité que le propre pere d'Anne fut de ceux qui la condamnerent. Le Docteur Burnet ſur la foi d'Heilin avoit debité la même choſe, mais (*a*) il s'en retracta dans les additions. Il avoit trouvé le regître du procés, & n'avoit point vu entre les Juges le Comte de Wiltshire. C'eſt ainſi que s'apelloit en ce tems-là le pere d'Anne Boleyn. Il eſt remarquable que cette Reine *fut* (*b*) *accuſée du crime de leze Majeſté, pour avoir couché pluſieurs fois avec ſon frere, & avec quatre hommes; pour leur avoir declaré à tous, que jamais le Roi n'avoit eu ſon cœur; pour avoir dit à chacun d'eux, qu'elle l'aimoit plus qu'aucune autre perſonne; & pour avoir traité injurieuſement le ſang royal. Or c'étoit là, ſuivant la loy faite peu auparavant, un crime de leze Majeſté; & on ſe ſervit ainſi contre cette malheureuſe Princeſſe, de la même loy qui avoit d'abord été faite en ſa faveur, & en faveur de ſes enfans.* L'Evêque d'Amelia eſt allé plus loin que Sanderus, car il a dit que Thomas (*c*) Boleyn preſida au jugement de ſa fille. Ce qu'il dit que tous ceux qu'on accuſa d'avoir eu commerce avec elle, l'avouërent à la queſtion, eſt dementi par Monſieur Burnet, qui obſerve qu'il n'y en eut qu'un qui avoüât. Ce fut un Muſicien

(*a*) *Voyez des Additions & corrections de la* 1. *partie n.* 1.

(*b*) *Burnet Hiſt. de la reformat.* 1. *part. l.* 3. *p.* 468.

(*c*) Pœnæ miniſtrum filiæ fortuna patrem dedit, qui forte capitalium rerum Judex adverſus eam capitis ſententiam tulit. *Gratianus de caſibus viror. illuſtrium pag.* 269.

brûlée *, ou decapitée; son mariage (*B*) fut declaré nul †, à cause qu'elle avoüa qu'elle avoit épousé le Roi dans un tems où elle étoit engagée par contract au Comte de Perci. Elle ‡ fut decapitée le 19. jour de Mai 1536. & ne perdit point sa belle humeur (*C*) dans cette rencontre. Quelques Historiens Catholiques

* *Ibid. p.* 469.

† *Ibid. p.* 472.

‡ *Ibid. pag.* 475.

cien nommé Smeton: il convint *qu'il* (*a*) *avoit couché trois fois avec la Reine.* Il est remarquable que sous le long regne d'Elizabeth, on n'a point tâché de justifier sa mere. Les Catholiques s'en sont prevalus, mais on leur (*b*) repond qu'ils feroient mieux de louër & d'admirer la prudence d'Elizabeth, & celle de ses Ministres. Elle eût cru affoiblir ses droits en tâchant de les defendre, & il eût falu avouër certaines choses d'Anne Boleyn qui auroient fait quelque prejudice.

(*a*) *Burnet, ubi supra pag.* 467.

(*b*) *Id. pag.* 480.

(*B*) *Son mariage fut declaré nul.*] L'Auteur de l'Histoire de la reformation d'Angleterre nous aprend (*c*) 1. que Mylord Perci avoit dit au Cardinal Volsey, *qu'il avoit donné sa parole à Anne devant des temoins, & que sa conscience ne permettoit point qu'il se degageât.* 2. Que lors qu'on pressa ce Seigneur pendant le procés de la Reine, *de declarer qu'il y avoit eu en ce temslà un contrat entre lui & Anne Boulen, il fit serment en presence de 2. Archevêques qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promesse de mariage entre lui & cette fille, & pour rendre ce serment plus solennel*, il reçut la communion en presence de plusieurs Conseillers d'Etat, & souhaita *que la reception de ce sacrement fût suivie de sa dannation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.* 3. Que la Reine (*d*) pendant son procés n'avoüa rien touchant son engagement pretendu avec ce Mylord; mais lors qu'on l'eut condamnée, *elle confessa qu'il y avoit eu un contrat entre elle & Perci, & ayant été amenée devant la Cour Ecclesiastique* le 17. de Mai, elle declara *qu'il y avoit eu de justes empêchemens à son mariage avec le Roi, & qu'ainsi ce mariage-là ne pouvoit pas être valable.* 4. Que (*e*) sur sa confession la sentence de divorce fut prononcée. 5. Que l'original de cette sentence a été brûlé, mais ce qu'on vient d'en dire *est repeté dans une loi que le Parlement fit peu après pour regler la succession.* 6. Que *les deux sentences que l'on prononça contre la Reine, sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il faut au moins, que l'une des deux ait été injuste. Car si le mariage de cette Princesse avec le Roi étoit nul dès le commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultere; puis que cette invalidité empêchoit qu'elle ne fût femme legitime de Henri. Si ce mariage étoit bon, il y a eu de l'injustice à le casser; & s'il n'étoit pas valable, la condamnation de la Reine a blessé manifestement l'équité; & on ne sauroit soutenir que cette Princesse ait manqué de fidélité pour le Roi, puis qu'alors elle n'étoit point obligée de lui garder la foi.* Il y auroit bien des remarques à faire sur tout ceci; je me contenterai de ces trois. 1. Le Mylord qui avec serment & la communion à la main nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe ou alors, ou quand il declara qu'il (*f*) avoit donné sa foi à cette fille. Si l'on prefere son serment à l'autre declaration, il faudra dire que la Reine prête à mourir a deposé faussement qu'elle avoit été engagée avec ce Mylord: si elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut plus alleguer pour sa justification, qu'elle protesta toûjours de son innocence, & même sur l'échafaut; car une femme qui sur le point de comparoître devant Dieu est capable d'avoüer une fausseté qui rend ses enfans illegitimes, est bien capable de nier une verité qui la couvre d'ignominie. Et nous avons ici un fait choisi entre plusieurs autres de même espece, qui montre que le Pyrrhonisme historique peut se batre sans desavantage contre les sermens, & contre les protestations des mourans. 2. L'adresse des Historiens est remarquable; ils se servent d'un fait lors qu'ils en peuvent tirer quelque utilité, & ils le nient lors qu'ils s'en trouvent incommodez. Il est utile quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne poussoit point Henri huit à repudier la Reine, de montrer qu'elle songeoit tout de bon à se marier à Mylord Perci. Il est bon alors d'avoüer son engagement. Mais si d'un autre côté quelcun nous vient dire que par cet engagement son mariage avec Henri VIII. devient nul, & qu'ainsi la Reine Elizabeth eût été batarde, quand même le divorce de Catherine eût été juste, alors il faut dire que cet engagement est un conte, & se servir des sermens & des communions de Perci. 3. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui surpasse celui que les Parlemens d'Angleterre exercerent au XVI. siecle. Tout ce que la nation pouvoit faire de plus authentique pour declarer nul le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Aragon, fut employé; Marie leur fille étoit donc batarde, & cependant on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. Tout ce qui étoit necessaire pour declarer nul le mariage du même Prince avec Anne, fut employé; Elizabeth leur fille étoit donc batarde, & neanmoins on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. On brûla l'original de la sentence de divorce: c'est qu'on ne vouloit pas laisser subsister un titre si desavantageux à la Reine Elizabeth. Remarquez bien que dans les Royaumes hereditaires, c'est une loi fondamentale que les batards soient postposez à tous les parens legitimes de la famille royale.

(*c*) *Ibid. pag.* 470.

(*d*) *Ibid. pag.* 471.

(*e*) *Ibid. pag.* 472.

(*f*) *Voyez le Docteur Burnet l.* 2. *pag.* 111. 112.

Si les sermens des mourans doivent faire preuve.

Le même fait nié & accordé en divers tems selon les divers besoins de l'Historien.

Le Parlement d'Angleterre exerçant le pouvoir arbitraire.

(*C*) *Et ne perdit point sa belle humeur.*] Pendant sa prison elle joüoit des personnages bien differens; quelquefois (*g*) elle paroissoit devote & versoit des pleurs en abondance, & tout d'un coup elle passoit à de grans éclats de rire. . . . Aussi-tôt (*h*) que les Juges qui étoient venus l'examiner furent partis, *elle se mit à genoux, & fondant en larmes cria plusieurs fois*, Seigneur Jesus, ayez pitié de moi, *& au même tems on la vit éclater de rire.* Quelques (*i*) heures avant sa mort elle dit que l'Executeur étoit fort habile, & que d'ailleurs elle avoit le cou assez petit. Au même tems elle y porta la main, & se mit à rire de tout son cœur. Le Gratiani quelque peu favorable qu'il lui soit, avoüe qu'elle mourut avec beaucoup de resolution, & qu'elle eut soin de bien étendre sa robe

(*g*) *Burnet, ubi supra pag.* 459.

(*h*) *Ibid. pag.* 460.

(*i*) *Ib. pag.* 475. *d'une lettre du Lieutenant de la Tour.*

tholiques se sont donné une licence prodigieuse de mentir contre elle ; tant par le chagrin qu'ils avoient du schisme dont elle avoit été cause, que par l'envie de faire tomber son deshonneur sur la Reine Elisabeth. Ils ont été de ces satiriques étourdis dont j'ai dejà eu occasion de parler, qui au lieu de ne faire ferme que sur les faits veritables, se sont engagez à des medisances (*D*) très-faciles à refuter. Leur

robe sur ses pieds ; afin de tomber (*a*) honnêtement. Les Poëtes remarquent (*b*) cela de Polyxene : les Historiens (*c*) le remarquent de Jules Cesar. Je doute fort de ce que le même Gratiani raporte, que quand on la mena au (*d*) lieu du suplice elle s'emporta extremement contre le peuple qui ne lui faisoit aucun honneur, & leur dit que quand ils en devroient crever de depit, elle étoit & mourroit leur Reine. *Cum è* (*e*) *carceribus in aream, quæ perampla est ante Arcem, produceretur, quò omnis multitudo concurrerat ad spectandum necem ejus, quam nuper demissè adorare consueverant, nec transeuntem ullo honore dignarentur ; illa ne tum quidem oblita superbiæ, contumeliosissimè eos compellans convicio increpuit, esse morituramque se Reginam eorum ferens, disrumperentur omnes licet.*

(D) *Des medisances très-faciles à refuter.*] Qu'y a-t-il par exemple de plus aisé à detruire que le conte que tant de gens ont copié de Sanderus ? (*f*) savoir qu'Anne étoit fille de Henri huit ; que sa mere la mit au monde deux ans après le depart de Thomas Boleyn pour l'Ambassade de France, à laquelle le Roi ne l'avoit nommé, qu'afin de joüir plus librement de la femme en l'absence du mari ; que Thomas Boleyn aprenant à son retour en Angleterre *la mauvaise conduite de sa femme*, la fit *apeller par devant l'Official de Cantorberi pour cause d'adultere, & demanda la separation* ; qu'il reçut ordre du Roi de cesser toutes ses poursuites, & de remettre son épouse en ses bonnes graces ; qu'il obeït, mais que ce ne fut qu'après qu'elle lui eut avoüé que le Roi étoit pere de la derniere fille dont elle étoit accouchée (*g*) ; qu'Anne Boleyn à 15. ans fut debauchée par le Maitre d'Hotel & par l'Aumonier de son pere ; qu'en suite on l'envoya en France chez un Seigneur qui la nourrit en fille de grande qualité ; qu'elle se gouverna à la Cour de France avec si peu de pudeur, qu'on l'apelloit ordinairement *la haquenée d'Angleterre* ; & qu'à cause que François I. eut part à ses bonnes graces, on la nomma *la mule du Roi* ; que pendant les amours de Henri VIII. pour cette fille, *Thomas Viat un des principaux Seigneurs de la Cour* se presenta au Conseil, pour deposer qu'il avoit eu à faire avec elle *en un tems où il ne croyoit pas que le Roi songeât à lui faire l'honneur de l'épouser* ; & qu'Henri n'ayant point ajoûté foi à cette deposition, Viat *offrit de rendre le Roi même spectateur des faveurs qu'il recevroit de cette impudique* ; que Viat fut apellé impudent, & qu'on le chassa de la Cour.

Le Docteur Burnet employe contre cela 3. moyens. En 1. lieu Sanderus n'avance ces choses que sur la foi d'un Ouvrage que personne ne vit jamais. C'est la vie de Thomas Morus par Rastal. 2. On a commencé trop tard à les objecter. 3. Il y a des impossibilitez dans ce recit. Voici la seconde de ces trois raisons dans toute son étenduë. „ Si (*h*) ces choses ont „ été telles que le rapporte Sanderus, comment à la mort d'Anne de Boulen, n'a-t-on „ point vu des personnes assez complaisantes envers le Roi, ou assez ennemis de cette malheureuse Princesse, pour rendre publique son „ infamie, qui d'ailleurs ne pouvoit être secrette ? Car qu'une femme, comme la mere „ d'Anne de Boulen, soit grosse deux ans après „ le départ de son mary, envoyé en une Ambassade considerable ; que ce mary sollicite le „ divorce, à la Cour de l'Archevêque de Cantorbery ; & qu'il y fasse appeler sa femme ; „ ce sont là des circonstances que le monde „ n'oublie pas si-tost. D'autre costé, qu'Anne „ de Boulen ait été en si mauvaise reputation, „ qu'elle se soit laissée debaucher d'abord chez „ son pere ; qu'en suite, elle ait mal vécu en „ France ; qu'elle ait esté entretenuë par deux „ Rois : voilà d'autres circonstances qui ne peuvent estre fort secrettes. Outre cela, lors que „ les Regîtres de la Cour de l'Archevêque subsistoient encore, on a offert au public de „ faire voir, qu'il n'y avoit dans ces Regîtres „ rien de semblable aux poursuites, dont a parlé Sanderus. Enfin, tous les Ecrivains de „ ce temps-là, soit du costé du Pape, ou du „ costé de l'Empereur, gardent un profond silence sur ces choses, qu'ils n'auroient jamais „ manqué de publier, si elles eussent esté vrayes, „ ou si elles fussent venuës à leur connoissance. „ Mais au bout de 80. ans (*i*), on s'avise de forger une histoire pleine d'impostures, ou du „ moins on la publie ; à cause qu'alors il y a „ plus de sûreté à mentir ; tous ceux qui auroient esté capables de faire connoître la verité estant morts (*k*). „ Quant à la 3. raison je ne la raporte qu'en racourci. Thomas Boleyn n'a pu être envoyé Ambassadeur par le Roi Henri VIII. avant l'année 1509. il faudroit donc qu'Anne fut née l'an 1511. & qu'en l'année 1526. on l'eût debauchée dans sa maison. Où prendra-t-on donc le tems qu'elle fut en France chez un grand Seigneur, & puis à la Cour ? Où trouvera-t-on cette vie licentieuse qui la fit nommer *la haquenée d'Angleterre* ? Où trouvera-ton, dis-je, ce tems, puis qu'elle étoit de retour en Angleterre l'an 1526 ? On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas (*l*). Il veut qu'elle ait été aimée du Roi dès l'an 1526. Or avant que d'être aimée de ce Monarque, elle avoit été debauchée chez son pere putatif à 15. ans ; elle avoit fait du sejour en France, elle étoit revenuë en Angleterre, elle étoit entrée fille d'honneur chez la Reine Catherine. Elle avoit donc pour le moins près de 20. ans en 1526. elle étoit donc née l'an 1506. trois ans avant que le Roi Henri huitiéme montât sur le trône, & 5. ans avant qu'aucun Ambassadeur de ce Prince pût avoir mis deux ans à son Ambassade. On a trouvé qu'Anne étoit née l'an 1507. il faudroit donc selon San-

(*a*) Postremo genibus politis ultimos quoque pedes quo honestius procumberet veste contexit. *Ubi supra pag.* 270.

(*b*) *Voyez Pline le jeune epist.* 11. *l.* 4. *qui aplique à la Vesta le Cornelie qu'on fit mourir, ce qu'Euripide* in Hecuba *avoit dit de Polyxene.*

(*c*) Sinistra manu sinum ad ima crura deduxit, quo honestius caderet etiam inferiore corporis parte velata. *Sueton. in Cæs. c.* 82.

(*d*) *La place selon lui qui est au devant de la Tour.*

(*e*) *Ubi supra, pag.* 269.

(*f*) *Du schisme d'Angleterre l.* 1. *pag.* 17. *de la traduction de Maucroix, édit. d'Amst.* 1683.

(*g*) *Ce recit de Sanderus a été alteré par quelques-uns. Le Gratiani fait durer* 3. *ans l'absence de Thomas Boleyn. D'autres disent qu'à son retour il trouva sa femme enceinte, & que le Roi lui avoüa que c'étoit de son fait. Voyez la Reformation d'Angleterre par Mr. Burnet pag. m.* 102. *Varillas Hist. de l'Heres. l.* 9. *pag. m.* 261.

(*h*) *Burnet, ubi supra pag.* 105.

(*i*) *Les fins de non recevoir doivent avoir lieu dans ces sortes de procés, toutes les fois que l'accusation est de nature à être aisément connuë, & que les occasions de la produire se sont presentées sans que personne en ait parlé. Voyez ci-dessous les remarques de l'article* Bolsec.

(*k*) *Voyez à la fin du* 1. *volume de Mr. Burnet la refutation de Sanderus n.* 21. *Vous y trouverez toute cette* 2. *raison plus amplement, avec l'inclusion particuliere des offres de Viat &c.*

(*l*) *Mr. le Grand qui le justifie le mieux contre les attaques de Mr. Burnet l'abandonne ici.* Comme je ne prens point deguiser ses fautes *dit-il, tome* 2. *pag.* 47. j'avouë de bonne foi qu'il est trop emporté contre Anne de Boulen ; qu'aucun Auteur de ma connoissance hors lui, n'a dit qu'elle fût fille de Henri VIII. ou qu'elle eût mené une vie si dereglée.

Leur aveuglement est d'autant plus inexcusable, qu'ils pouvoient assez (*E*) medire sans passer les bornes d'un fidelle Historien. C'est dommage que la bonne fortune qu'ils ont euë de trouver une infinité de copistes, & de lecteurs complai-

Sanderus qu'Henri VIII. eût envoyé en Ambassade Thomas Boleyn l'an 1505. & qu'il eût été dès lors en plein commerce d'adultere. Or la 1. de ces faits est faux, puis qu'Henri n'étoit point encore Roi; & l'autre n'est point croyable d'un garçon qui n'avoit que 14. ans. Ajoûtez à cela que Thomas Boleyn ne fut nommé à l'Ambassade qu'en l'année 1515. (*a*) & remarquez bien que Mr. Burnet ayant remis toutes ces raisons sur le tapis en refutant Mr. Varillas, on n'a vu dans la replique de ce dernier aucune preuve, ni aucune solide remarque en faveur de Sanderus. Je ne dois point passer sous silence ce qui regarde la deposition de Viat. Mr. Burnet en a parlé plus amplement dans un Ouvrage posterieur à son Histoire de la Reformation. Il a d'abord representé (*b*) combien une telle deposition est contraire à la vraisemblance, & puis il a soutenu que Wiat *n'a jamais été disgracié, mais qu'il a été employé en des Ambassades étrangeres jusqu'à la fin de sa vie*. Il cite (*c*) une piece originale où le fils de Wiat atteste, *que son pere étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi Henri pendant tout le tems que son mariage avec Anne Boleyn subsista, que jamais il ne se retira de la Cour par discretion, que le Roi ne parut point jaloux, & que la Reine ne fut point offensée de sa conduite . . . que son pere fut en suite Ambassadeur pendant plusieurs années à la Cour de Charles-Quint.*

(*a*) Voyez Mr. Burnet dans la refutation de Sanderus n. 21.

(*b*) Critique au 9. livre de l'Histoire de l'Heresie par Mr. Varillas, pag. 87.

(*c*) Defense de la Critique de Varillas.

Un Jesuïte qui a publié depuis peu deux tomes des revolutions d'Angleterre, me paroît fort raisonnable sur le chapitre d'Anne Boleyn : je raporte ce qu'il en dit, (*d*) on y verra que ceux qui ont refuté Sanderus n'ont pas travaillé en vain. „ Sanderus raconte des choses de la naissance & de la conduite d'Anne avant qu'Henri l'eust aimée, qui ne sont pas faciles à croire, & dont les preuves ne persuadent pas. „ Qu'elle fust fille d'Henri, qu'elle eust une sœur dont ce Monarque eust abusé, qu'elle se fust prostituée, presque dès l'enfance, au Maistre d'hostel & à l'Aumosnier de Thomas de Boulen, qui passoit pour son pere; qu'estant allée à la Cour de France, François I. & ses Courtisans l'eussent tellement deshonorée, qu'on luy donnast assez publiquement des noms infames: ce sont des choses contre lesquelles les Ecrivains Protestans se recrient, & ont quelque droit de s'inscrire en faux. Mais de quoy on ne la peut justifier, est d'avoir donné à Henri, en contrefaisant la femme de bien, des esperances de l'épouser, s'il venoit à bout du divorce monstrueux que Wolsey luy proposoit, & d'avoir contribué par-là à l'injustice que ce Prince fit à sa femme legitime, & à tous les maux qui s'en sont suivis. La fin tragique que luy causa une incontinence prouvée par un jugement juridique, fit voir que les Ecrivains Catholiques ont pu dire d'elle, sans en juger temerairement, qu'elle n'avoit esté chaste que quand elle avoit esté ambitieuse. „

(*d*) Le P. d'Orleans Hist. des revolutions d'Angleterre, t. 2. pag. 427.

(E) *Ils pouvoient assez medire sans passer les bornes d'un fidelle Historien.*] Mr. de Meaux ne s'est servi pour diffamer cette Reine que des propres faits que les Protestans avoüent. Il la convainc (*e*) par là d'un *enjoüement immodeste*, de *libertez indiscretes*, d'une *conduite irreguliere & licentieuse*. *On ne vit jamais*, dit-il, *une honnête femme, pour ne pas dire une Reine, se laisser manquer de respect jusqu'à souffrir des declarations telles que des gens de toute qualité, & même de la plus basse en firent à cette Princesse. Que dis-je les souffrir? s'y plaire, & non seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, & ne rougir pas de dire à un de ses galands*, qu'elle voyoit bien qu'il differoit de se marier dans l'esperance de l'épouser elle-même après la mort du Roi. *Ce sont toutes choses avoüées par Anne, & loin d'en voir de plus mauvais œil ces hardis amans, il est certain, sans vouloir aprofondir davantage, qu'elle ne les en traitoit que mieux. . . . Au moment (f) qu'elle fut prise, pendant qu'elle prioit Dieu fondant en larmes, on la vit éclater de rire comme une personne insensée: les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses amans qui l'avoient trahie, faisoient voir le desordre où elle étoit & le trouble de sa conscience. . . . Par une honteuse complaisance elle reconut ce qui n'étoit pas, qu'elle avoit épousé Henri durant la vie de Mylord Perci, avec lequel elle avoit auparavant contracté, & contre sa conscience, en avoüant que son mariage avec le Roi étoit nul, elle envelopa dans sa honte sa fille Elisabeth.* Je ne voy pas que l'on puisse raisonnablement se plaindre, que Mr. de Meaux dans l'alternative des deux crimes d'Anne Boleyn, se soit determiné au choix du plus grand par un passedroit de l'inimitié; car il est incomparablement plus probable qu'Anne ne contracta point avec lui, & par consequent elle merite beaucoup plus d'être accusée d'un parjure, par lequel toute prête de comparoître devant Dieu elle donnoit injustement à sa propre fille la qualité de batarde, que de l'accuser de retractation par raport à une promesse de mariage.

(*e*) Histoire des Variations l. 7. n. 20. pag. m. 302.

(*f*) Ibid. pag. 303.

Un Historien (*g*) Protestant vient de publier la premiere lettre qu'Anne écrivit au Roi. On ne peut rien voir de plus contraire à la modestie; elle y declare sa passion sans aucune retenuë, & s'offre de se donner au Roi *sans nulle exception*; car elle ajoûte cette clause au terme de *très-obeissante servante* qu'elle met au bas de la lettre. Cet Historien eût dû joindre cette raison à celles qui l'ont empêché de croire ce que le (*h*) Comte d'Alisburi avoit lu dans des manuscrits; c'est que le Roi ayant fait l'amour à cette fille pendant 12. ans, ne la conut que depuis son mariage. Mais pour le dire en passant ces manuscrits ne paroissent guere sûrs; il n'y a nulle apparence que Henri VIII. ait commencé d'aimer cette Demoiselle l'an 1519. On fera fort bien de n'en rien croire, non plus que de ce qu'on trouve dans la page 47. de cet Auteur, savoir qu'Anne *passa en France à l'âge de 15. ans*, lors que la Princesse d'Angleterre se maria avec Louïs XII. Il auroit falu pour cela qu'elle fut née l'an 1499. & non pas comme dit Camden l'an 1507. Il est bien étrange qu'on sache si peu en quel tems nâquit, & repassa en Angleterre une personne qui parvint d'une maniere si éclatante à la Royauté.

(*g*) Leti, Histoire de la Reine Elizabeth, t. 1. p. 50.

(*h*) Ibid. pag. 51.

plaiſans, inſpire à tant d'autres la hardieſſe de les imiter. Sanderus eſt l'unique ſource de tous les Auteurs qui ont dechiré Anne Boleyn, & nommément de Mr. Moreri. Ceux qui diſent que les Proteſtans devroient rougir d'avoir tant d'obligations à cette Reine qui étoit de leur Religion, feroient bien de declarer avant toutes choſes qu'ils ſont bien fâchez des ſervices que l'Imperatrice Irene rendit à la cauſe des Images*.

BOLESLAS I. du nom a été le premier Roi de Pologne. Le Duc Miecislas ſon pere ayant embraſſé le Chriſtianiſme demanda au Pape le titre & la dignité de Roi, & ne l'obtint point. Son fils trouva beaucoup plus de facilité auprès de l'Empereur Othon III. après l'avoir reçu magnifiquement dans Gneſne, où cet Empereur avoit été en pelerinage (Y) pour y venerer le corps de St. Adelbert, martyriſé dans la Pruſſe depuis † quatre ans. Ce fut l'an 1000. qu'Othon alla faire ce pelerinage. Les honneurs qu'il reçut de Boleſlas l'engagerent à lui temoigner ſa gratitude par la collation du titre (Z) de Roi. Il l'habilla de ſes vêtemens, il lui donna les enſeignes de l'Empire, & particulierement l'épée & la pomme d'or croiſée. Boleſlas avoit de fort bonnes qualitez, il fut liberal envers l'Egliſe, & fort vaillant. Il repouſſa les Bohemiens juſques au milieu de leur païs; il châtia les Moraves, & les rendit ſes tributaires; il punit les Pruſſiens idolâtres qui avoient martyriſé Saint Adelbert, dont il racheta le corps; il retablit Stopolcus Duc de Ruſſie qui avoit été depoſſédé par ſon propre frere Jaroſlaus &c. Il avoit épouſé Judith, fille de Geiſa Duc de Hongrie, dont il eut des enfans ‡.

BOLSEC (Jerôme) ſeroit un homme tout-à-fait plongé dans les tenebres de l'oubli, s'il ne s'étoit rendu fameux par certains Ouvrages ſatiriques que les Moines & les Miſſionaires citent encore; qu'oi qu'il faille avoüer qu'ils en parlent moins ſouvent que l'on n'en parloit ſur la fin du XVI. ſiecle, & au commencement du XVII. Voici ce qu'on trouve concernant ce perſonnage dans les livres des Proteſtans. Jerôme Bolſec étoit un Carme de Paris, qui ayant preché un peu librement ⟊ dans l'Egliſe de Saint Barthelemi, jetta le froc aux orties, & s'enfuit au delà des Monts auprès de Renée de France, β Ducheſſe de Ferrare. C'étoit le commun aſyle de ceux qu'on perſecutoit pour les nouvelles opinions. Il s'érigea en Medecin, & ſe maria promtement, & fit je ne ſai quoi qui fut cauſe qu'on le chaſſa. Il s'en alla à Geneve ſur le pied de Medecin; & ne trouvant pas qu'il ſe diſtinguât aſſez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Theologien, & dogmatiſa d'abord en ſecret ſur le myſtere de la predeſtination ſuivant les principes de Pelage, & puis il eut la hardieſſe de faire un diſcours public contre le ſentiment reçu. Dès qu'on eut apris les converſations qu'il avoit euës avec certaines gens pour les infecter de ſon Pelagianiſme, Calvin l'alla voir, & le cenſura doucement: enſuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolſec de ſe produire en public avec un diſcours rempli d'inſultes contre le decret de la predeſtination éternelle. On croit que ſa hardieſſe fut d'autant plus grande, qu'il crut que Calvin n'étoit point du nombre de ſes auditeurs, & il crut cela parce qu'il ne le voyoit pas à ſa place. C'eſt que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, ſe tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il ſe montra tout d'un coup dès que (A) Bolſec eut fini, & le refuta ſi fortement par l'Ecriture, par Saint Auguſtin, & par la raiſon,

* *Voyez Mr. Burnet, pag. 479.*

† *Voyez Calviſius.*

‡ *Du voyage de la Reine de Pologne par le Laboureur, pag. 139. 140.*

⟊ Paulo liberius in divi Bartholomæi fano concionatus eſſet, in Italiam abjecta cuculla profugiſſe, ibique repente Medicum factum uxorem duxiſſe. *Beza ad Claud. de Xaintes, apolog. altera, oper. t. 2. pag. 345.*

β Quum ... in Italiam profugiſſet, inde quoque decepta Ferrarienſi Ducisſa pulſus. *Id. in vita Calvini, Oper. t. 3. pag. 374.*

(Y) *Où* Othon *avoit été en pelerinage.*] L'Empereur Othon III. donnoit aſſez dans ces ſortes de devotions. Après avoir puni Creſcentius & ſon Antipape l'an 998. il paſſa à Ratisbonne en revenant d'Italie, & fit vœu d'aller en pelerinage *au tombeau du Saint Evêque Adelbert . . . A ſon retour de Pologne il alla à Aix avec Adelaïde ſa ſœur viſiter le tombeau de Charlemagne, & pour ſe trouver auſſi à une aſſemblée d'Evêques.* Etant retourné en Italie, ſon premier ſoin *fut de poſer dans l'Egliſe de St. Barthelemi, en l'Ile du Tibre, la main de St. Adelbert avec pluſieurs autres reliques, & le corps entier de Saint Barthelemi qu'il fit aporter de Benevent. La même année pouſſé d'un ſerieux repentir de ce qu'il avoit fait mourir* Creſcentius *contre ſa parole, il ſatisfit religieuſement à la penitence que St. Romuald lui avoit enjointe, & fut à pied juſqu'au mont Gargan & en d'autres lieux Saints (a).*

(Z) *Du titre de Roi.*] Baronius veut revendiquer cela au Pape Silveſtre II. & ſe fonde ſur ce que peu après le pelerinage d'Othon III. *les Polonois ſolliciterent le Pape pour cette qualité de Roi.* Ils le firent ſans doute *ad majorem cautelam*, & pour ne ſe pas commettre avec une Cour qui ne cedoit pas aux Empereurs le droit d'ériger des Royaumes. Mais quoi qu'il en ſoit, les Polonois raportent à Othon III. la premiere inſtitution de leur royauté (b).

(A) *Dès que Bolſec eut fini, & le refuta.*] De la maniere que Beze raconte la choſe, il ſemble que Bolſec fit un Sermon; mais la lettre qui fut écrite par Calvin aux Egliſes Suiſſes au nom de l'Egliſe de Geneve éclaircit le fait, & montre que ce perſonnage ne fit autre choſe que cenſurer &

(a) *De l'Hiſtoire de Baviere par le Sieur Blanc, t. 2. pag. 147. 148.*

(b) *Le Laboureur. Relation du voyage de Pologne, pag. 139. 140.*

raiſon, que lui Bolſec fut le ſeul qui n'eut point de honte d'être terraſſé de la ſorte. Ce ne fut pas tout : l'un des Magiſtrats qui ont droit de mettre les gens en priſon, étoit preſent à cette aſſemblée : il ne manqua pas ſur le champ d'uſer de ſon droit, il traitta Bolſec de ſeditieux, & le fit mettre en priſon. La cauſe fut diſcutée fort amplement, & enfin de (*B*) l'avis des Egliſes Suiſſes, le Senat de Genève declara Bolſec convaincu (*C*) de ſedition & de Pelagianiſme, & comme tel le banit des terres de la Republique, à peine du foüet s'il y revenoit †. Voilà ce qu'on fit le 23. de Decembre 1551. Il ſe retira dans un lieu du voiſinage qui dependoit du Canton de Berne, & y cauſa tant de troubles qu'on le banit de toutes (*D*) les terres de ce Canton. Il s'en retourna en France ; s'adreſſa à ceux (*E*) de la Religion premierement à Paris, enſuite à Orleans, & temoigna un grand deſir d'être promu à la charge de Miniſtre, & de rentrer en grace avec l'Egliſe de Geneve ; mais la perſecution qui s'éleva contre le parti lui fit naître un autre deſſein ; ce fut celui de reprendre ſa premiere Religion, & la pratique de la Medecine. Il fut s'établir à Autun, il fit le mari commode en faveur des Chanoines du lieu, & temoigna une paſſion très-violente contre l'Egliſe Reformée ‡. Cette compagne dont il étoit ſi peu jaloux étoit ſa ⍿ ſeconde femme. Il changea de demeure β plus d'une fois ; il demeuroit à Lion l'an 1582. comme il paroît par le titre d'un Ouvrage qu'il fit imprimer alors contre Theodore de Beze. Il mourut quelque tems après, car il n'étoit (*F*) plus en vie l'an 1585. L'Ouvrage dont je viens de parler a pour titre, *Hiſtoire de la vie, mœurs,*

† Cauſa multis diſputationibus agitata, Senatus Helveticarum etiam Eccleſiarum ſententiam percontatus illum tum ut ſeditioſum, tum ut mere Pelagianum 23. Decemb. publice damnatum urbe expulit, fuſtuariam pœnam minatus, ſi vel in urbe vel in urbis territorio eſſet deprehenſus. *Id ib.*

‡ Ubi contra quam ſperarat Eccleſias affligi animadvertit, repetita medicina ad hoſtes Euangelii manifeſta defectione (uxore quoque Canonicis Auguſtodunenſibus proſtituta) tranſivit. Unde nunc etiam quibus poteſt maledictis veritatem proſcindit. *Id. ib.*

⍿ *Id. ad Claud. de Xaintes Apolog. altera, pag.* 345.

β Medicinam Calipoli ad Ararim tam feliciter facere quam olim Theologiam exercuit. *Ib.* Je n'ai pu trouver quel lieu c'eſt que *Calipolis.*

& que refuter un Sermon qui venoit d'être prononcé ſur la grace du Saint Eſprit. *Tandem (a) virus ſuum nuper (b) aperto gutture evomuit. Nam cum pro more noſtro unus è fratribus illum Joannis locum exponeret, ubi pronuntiat Chriſtus ex Deo non eſſe, qui verba Dei non audiunt, dixiſſetque quotquot Spiritu Dei renati non ſunt, pervicaciter uſque in finem Deo reſiſtere : quia peculiare ſit obedientiæ donum, quo Deus ſuos electos dignatur. Surrexit nebulo ille, ac dixit falſam & impiam opinionem, cujus auctor fuit Laurentius Valla, noſtro ſeculo exortam eſſe : quod Dei voluntas rerum omnium ſit cauſſa. Hoc autem modo peccata, & malorum omnium culpam in Deum tranſcribi, & illi affingi tyrannicam libidinem, qualem Poëtæ veteres in ſuo Jove commenti ſunt. Poſtea ad alterum caput deſcendit, non ideo ſalutem conſequi homines, quia electi ſint, ſed ideo eligi, quia credant : nec reprobari quenquam nudo Dei placito, ſed eos tantum, qui ſe communi electione privant. In hac quæſtione agitanda multis, & atrocibus convitiis in nos invectus eſt. Præfectus urbis re audita eum duxit in carcerem, præſertim quia tumultuosè plebem hortatus fuerat, ne ſe decipi à nobis ſineret. Nunc ad Senatum delata eſt cauſæ cognitio : ubi errorem ſuum non minori obſtinatione quam audacia tueri perrexit.* Quant à la maniere dont Calvin le refuta, liſez ces paroles de Theodore de Beze : * *Illum tot verbi divini teſtimoniis, tot Auguſtini præſertim locis, tot denique tamque gravibus argumentis confutavit, perculit, obruit, ut omnes præter ipſummet perfrictæ frontis Monachum ipſius vehementer puderet.*

(*B*) *De l'avis des Egliſes Suiſſes.*] J'ai dejà raporté un long paſſage de la lettre qu'on leur écrivit pour les conſulter. Voici le debut de cette lettre : *Eſt hîc Hieronymus quidam, qui abjecta monachi cuculla, unus ex circumforaneis medicis factus eſt, qui fallendo, & fruſtrando tantum ſibi impudentiæ acquirunt, ut ad quidvis audendum prompti ſint, ac parati. Is jam ante octo menſes in publico Eccleſiæ noſtræ cœtu doctrinam de gratuita Dei electione, quam ex verbo Dei acceptam vobiſcum docemus, labefactare conatus eſt. Ac tunc quidem qua fieri potuit moderatione ſedata fuit hominis protervia. Poſtea non deſtitit locis omnibus obſtrepere, ut ſimplicibus hoc fidei caput excuteret.*

(*C*) *Convaincu de ſedition & de Pelagianiſme.*] Mr. Drelincourt (*c*) a publié l'extrait d'une lettre que Mr. Lullin Conſeiller & ancien Syndic de la Republique de Geneve lui avoit écrite. Il paroît par cette lettre que les mauvaiſes mœurs de Bolſec contribuërent à ſon exil. Voici ce que porte cet extrait : „ Par ſentence renduë ſur ſes „ reponſes & ſes confeſſions dans les priſons de „ cette ville le 22. Decembre 1551. & publiée à „ ſon de trompe, & que j'ai luë ſur nos Regîtres „ il fut condamné à un banniſſement perpetuel, „ à peine du fouet pour ſes ſcandales, ſes impietez & ſa mauvaiſe vie. „

(*D*) *Qu'on le banit de toutes les terres de ce Canton.*] Il étoit un de ceux qui accuſoient hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du peché. Calvin pour prevenir les impreſſions que de telles plaintes euſſent pu faire ſur Mrs. de Berne ſe fit deputer vers eux, & plaida ſa cauſe en leur preſence. Il fut ſi heureux qu'encore que l'on ne voulût point prononcer ſur ſa doctrine, ni definir ſi elle étoit vraye ou fauſſe, on ordonna à Bolſec de ſe retirer hors du païs (*d*).

(*E*) *S'adreſſa à ceux de la Religion . . . à Orleans.*] Ce fut au Synode National qui ſe tint dans cette ville l'an 1562. On voit dans les Actes du Synode National qui fut aſſemblé à Lion l'année ſuivante, on y voit, dis-je, Bolſec parmi les Miniſtres depoſez. Il y eſt (*e*) apellé *infame, fauſſaire, & Apoſtat.* Cela montre que le Synode d'Orleans trompé par l'exterieur de ſa fauſſe repentance l'admit au ſaint miniſtere. Cependant il ne paroît point par les recits de Theodore de Beze, repetez en divers endroits de ſes Ouvrages, que Bolſec eût jamais été Miniſtre. Voyez ſon Hiſtoire eccleſiaſtique, au livre 6. page 34. & 35. mais corrigez y le mot *Boliſet* que les Imprimeurs y mirent au lieu de *Bolſec.*

(*F*) *Il n'étoit plus en vie l'an* 1585.] „ De „ Beze en ſa reponſe à Genebrard imprimée à „ Geneve l'an 1585. dit de ce Bolſec en la pa- „ ge

(*a*) *Vide epiſtolam* 133. *Calvini.*

(*b*) *Le* 16. *d'Octobre* 1551. *ſelon Theodore de Beze in vita Calvini.* * *Beza, in vita Calvini, oper. tom.* 3. *pag.* 374.

(*c*) *Defenſe de Calvin imprimée à Geneve l'an* 1667. *pag.* 150. 151.

(*d*) *Beza in vita Calvini ad ann.* 1555.

(*e*) *Voyez Mr. Quick Synodicon in Gallia reformata, t.* 1. *p.* 47.

mœurs, doctrine, & deportemens de Theodore de Beze, dict le spectable, grand Ministre de Geneve. Il avoit été precedé de l'*Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance & mort de Jean Calvin jadis Ministre de Geneve.* Cette derniere Histoire fut imprimée à Lion l'an 1577. & l'autre à Paris l'an 1582. Elles sont toutes deux indignes de foi, tant à cause que l'Auteur les a écrites rempli de ressentiment (*G*) pour les affronts qu'il avoit reçus, que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de calomnie (*H*) sur les points les plus atroces. On

„ ge 75. Ajoûte toutes les fables que tu voudras „ tirées de ce Carme defroqué qui est un homme infame ayant été bani trois fois, & s'étant „ revolté quatre fois, & qui après avoir jetté l'écume de son venin sur les morts & sur les vivans est mort desesperé.„ C'est ce que vous pouvez lire (*a*) dans la Defense de Calvin faite par Mr. Drelincourt. Mais j'ai lu tout le contraire dans le livre d'un autre Ministre. Ces temoins, dit-il, (*b*) *sont plus croyables & dignes de foi que ceux que produit l'Evêque qui sont Bolsec & Arenius, desquels le premier a gemi & pleuré grandement en plein Synode, d'avoir chargé si mechamment de calomnies & d'opprobres la memoire d'un si grand personnage, & fidele serviteur de Dieu.* Mais il ne faut pas que ceci empêche personne d'ajoûter foi au passage que Mr. Drelincourt raporte; car apparemment le Ministre de Fontenai n'a voulu parler que des demarches que fit Bolsec au Synode d'Orleans, avec beaucoup d'humiliations en l'année 1562. S'il n'a voulu dire que cela il refute très-mal l'objection, veu que la vie de Calvin publiée par Bolsec est posterieure de 15. années à ce Synode d'Orleans.

(*a*) *Pag.* 102.

(*b*) *Pierre de la Vallade Ministre à Fontenai le Comte dans l'Apologie de l'Epitre des Ministres de Charenton, opposée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Plessis Evêque de Luçon, ch. 22. pag.* 298.

(*G*) *Rempli de ressentiment pour les affronts qu'il avoit reçus.*] L'illustre Monsieur Drelincourt qui a servi si long tems avec tant de fruit & tant de gloire l'Eglise de Charenton, a fait bien valoir cet argument. Il étale les raisons que Bolsec avoit de haïr Calvin: il dit (*c*) que Calvin ayant convaincu Bolsec de ses erreurs en pleine assemblée, l'excommunia ensuite par l'avis de tout le Consistoire: il ajoûte que *Calvin fut deputé avec quelques autres de Geneve, pour aller informer la puissante Republique de Berne, de la vie & des mœurs de ce miserable Bolsec.* Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de bannissement qui tomberent sur la tête de Bolsec, l'un à Geneve, l'autre à Berne. Pour ce qui est de Theodore de Beze, il s'étoit attiré l'indignation de Bolsec par les choses infamantes qu'il avoit publiées contre lui en termes fort durs. Mr. Drelincourt en donne des preuves. Voici un passage (*d*) qu'il raporte. „ En l'an 1551. vint „ en cette ville un certain nommé *Jerôme Bolsec*, un peu auparavant Carme de Paris, & „ puis soudain devenu de Theologien Medecin, „ ou plûtôt Triacleur, lequel pour se faire valoir, pensant estre arrivé en son Cloître, & „ non en une Eglise de Dieu, de laquelle il „ n'avoit jamais rien seu que par ouïr dire, „ commença à tenir par cy par là, & aussi en „ pleine congregation, de mauvais propos touchant la doctrine de la Providence & de la „ Predestination éternelle de Dieu. De Beze „ traite ce Bolsec de *vilain, d'éfronté*, de *loup* „ *deguisé*; & après avoir representé de quelle „ façon Calvin le convainquit de ses erreurs, il „ dit que *Monsr. le Moine ne seut que repliquer, &* „ *qu'il ne luy resta qu'une impudence Monacale.* „ A quoy il ajoûte, Laquelle il montra même „ devant le siege judicial le 23. de Decembre, „ quand sentence de bannissement luy fut prononcée, à son de trompe, à la maniere accoutumée. Mais ce n'est pas de merveilles: „ Car toûjours depuis elle l'a rendu & le rend „ encore aujourduy puant à tout homme qui a „ quelque bon sentiment: veu qu'il est condamné par son propre jugement: comme il „ sera montré par temoignage de sa main, toutesfois & quantes que besoin sera. Car ce malheureux qui avoit merité punition pour un „ acte seditieux, estant traité par le Magistrat „ avec douceur, à cause qu'on estimoit qu'il y „ auroit cy après quelque remede à son ignorance sophistique, après avoir fait tant de „ scandales & de maus aus Eglises circonvoisines, se voyant par trois fois dechassé des terres des Seigneurs de Berne, à la fin étant intolerable à chacun, a donné gloire à Dieu „ reconnoissant ses fautes, & sur tout sa mauvaise conscience, à Orleans en plein Synode „ general des Eglises Françoises l'an 1562. tellement que l'on en esperoit quelque chose. Mais „ depuis, estant derechef saisy d'un même mauvais esprit, est retourné à ses premieres erres, „ & dechassé de tous, comme il en est digne, „ sert encore en tous les lieus où il se pourméne, de temoignage de l'ire de Dieu contre „ ceus qui resistent à la verité.„ Mr. Drelincourt raporte deux (*e*) autres passages de Theodore de Beze. J'ajoûterai à tout cela que ce fut Beze qui fit imprimer les lettres de Calvin l'an 1575. parmi lesquelles il y en a une (*f*) qui est foudroyante contre Bolsec. Voilà comment toutes choses ont leur usage en ce monde. Le style mordant de ces deux Reformateurs leur rend ici un grand service. Il montre que Bolsec a dû être fort en colere de voir qu'on faisoit des relations si piquantes des maux qu'on lui avoit faits, & qu'ainsi ce qu'il publia l'an 1577. & l'an 1582. doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspectes de fausseté toutes ces historiettes. Jamais homme n'eut plus de besoin que lui de procés verbaux, confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance.

(*c*) *Defense de Calvin, pag.* 101.

(*d*) *Ubi supra pag. 135. Il le tire de la preface que Theodore de Beze mit au devant des Commentaires de Calvin sur Josué, imprimez l'an* 1564.

(*e*) *Pag.* 137. 138. *il les tire de la vie de Calvin.*

(*f*) *C'est la* 133. *j'en ai raporté deux morceaux l'un dans la remarque A, l'autre dans la remarque E.*

(*H*) *Manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces.*] Il a debité que Calvin fut convaincu à Noyon du peché contre nature, & condamné seulement à la fleur de lis; son Evêque ayant intercedé pour lui afin que l'on moderât la peine. Or il n'y eût jamais de Roman plus fabuleux que celui-là, & il faloit être d'une impudence inoüie pour oser produire de tels contes l'an 1577. c'est-à-dire 43. ans depuis que Calvin (*g*) étoit sorti de Noyon. Jamais les fins de non recevoir n'ont été aussi valables qu'en cette rencontre; la prescription qui ailleurs ne fait qu'arrêter les procedures,

(*g*) *Il en sortit l'an* 1534. *pour la derniere fois, selon Mr. Drelincourt, Defense de Calvin, pag.* 102.

On ne voit presque plus d'Ecrivain de reputation qui n'avouë (*I*) que cet Auteur est

sans decider absolument sur le fond, est ici une preuve très-invincible. L'accusateur instituë son action après que 43. ans se sont écoulez : il n'est plus recevable; la prescription lui ferme la porte, & de plus elle le convainc de calomnie : car si le crime dont il accuse étoit veritable, on n'auroit pas tant attendu à le prôner. Calvin en guerre ouverte avec tous les Moines & tous les Ecclesiastiques, les armes toûjours à la main soit pour leur porter de rudes coups, soit pour repousser leurs rudes attaques, (car c'étoient des combats à fer émoulu & à toute outrance) Calvin, dis-je, causant à l'Eglise Romaine des pertes irreparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût suprimé 43. ans de suite la sentence de la fleur de lis. Dès le commencement de son ministere de Geneve, on l'eut publiée avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques; on l'eût traduite en toutes langues, on l'eût affichée par toutes les ruës. Cela est évident à quiconque sait apliquer les lumieres du sens commun; & quoi qu'il en soit la fausseté de ce conte a été prouvée si demonstrativement par feu Mr. Drelincourt, que jamais peut-être sur des questions de fait on n'étoit venu à une plus grande évidence. Bolsec est donc très-évidemment calomniateur, quant à la plus atroce de ses injures. Il ne peut donc plus passer pour croyable sur le reste. *Semel malus semper præsumitur malus in eodem genere mali.* Je n'ignore pas qu'il se fonde sur un Acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier, mais cela ne le disculpe point. C'étoit une piece supposée, & celui qui debite de telles pieces ou qui les publie, n'est pas moins calomniateur que celui qui les fabrique. On (*a*) pretend qu'il attendit à en parler que Bertelier ne fût plus en vie; marque évidente ou qu'il se vantoit à faux d'avoir vu l'Acte entre les mains de ce Bertelier, ou qu'il savoit que celui qui montroit cet Acte n'osoit pas courir le risque d'un dementi public. Voyez l'article de ce Bertelier; lui & Bolsec avoient été de même faction à Geneve contre Calvin.

(*a*) *Rivet, Oper. t. 3. pag. 9. & 497.*

NOUVELLE refutation du pretendu Acte de Bertelier.

Lors que j'ai parlé ci-dessus * de la pretenduë commission de ce Bertelier, j'ai omis une reflexion qui me vient presentement dans l'esprit. S'il avoit été envoyé à Noyon par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552. car il fut excommunié cette année. Il tâcha au bout de 18. mois de se faire rehabiliter, & n'y put point reüssir à cause des oppositions de Calvin: il s'embarrassa peu après dans d'autres mauvaises affaires, dont l'issuë fut qu'il prit la fuite, & que n'ayant point comparu aux ajournemens, il fut condamné par contumace à la mort le 6. d'Août 1555. Avec toutes les chicaneries imaginables, on ne sauroit trouver un tems propre à sa pretenduë deputation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à la mort; & par consequent il n'a jamais été à Noyon avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin : s'il n'y a pas été avant l'année 1552. Or voici une preuve qui me semble convaincante contre une deputation anterieure à l'an 1552. S'il eût été à Noyon avant cette année, il auroit eu les documens de la fleur de lis de Calvin lors que ce Ministre l'excommunia, & travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eût-il été assez simple pour ne pas aprendre à toute la ville, que ce grand zelateur qui excommunioit les autres, portoit sur son dos l'infamie d'un fer chaud? ne l'auroit-il pas defié en face d'oser montrer ses épaules? n'eût-il point par là ou triomfé de son ennemi, ou ralenti sa persecution? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avoüera qu'en cette rencontre la decouverte de l'infamie de Calvin aura été inevitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de decouvrir le mystere, mais qu'on n'eut aucun égard à sa recrimination, à cause du grand credit de Calvin, on me dira une chose très-incroyable. Quoi, dans une Democratie les Juges oseroient ne faire aucune demarche, lors qu'un accusé qui a une charge publique, quelques parens, quelques amis, somme son accusateur & sa partie de montrer ses épaules nuës, & lui soutient que l'on y verra la marque des fleurs de lis, & qu'il en a porté les preuves à la Republique en consequence d'une commission qui lui en avoit été expediée? Les Juges bien loin d'éclaircir cela, étoufferont la chose, & feront defense d'en parler? Ils ne sont pas assez fous dans une Democratie, pour opprimer si grossierement un de leurs sujets. Mais je veux que les Magistrats ayent épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils ayent menacé les particuliers qui oseroient murmurer. On m'avoüera je m'assure qu'ils n'auront pas empêché que la memoire de cet incident ne se conservât dans les familles, & ne parvint aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus & tant d'autres heretiques que Calvin chassa de Geneve, & qu'il persecuta sans remission par tout où ils se refugierent, ne dirent jamais un mot de ces recriminations de Bertelier? On ne sauroit parer ce coup. Je ne sai si jamais on l'a porté aux promoteurs de la calomnie que Bolsec a le premier publiée.

* *Pag. 567. col. 1.*

(*I*) *Qui n'avouë que cet Auteur est suspect.*] Il me suffiroit d'alleguer Mr. Maimbourg, qui n'étoit pas d'un temperament à lâcher prise qu'à bonnes enseignes, cependant après avoir rapoté quelques-unes des raisons que les Protestans alleguent pour refuter l'accusation de Bolsec, concernant la pretenduë fleur de lis de Calvin, il se sert de ces paroles, (*b*) *Je veux donc bien puis qu'il plaît ainsi à Messieurs nos Protestans ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte.* Il avoit dejà avoüé que *Bolsec fait plûtôt une satire & une invective continuelle qu'une histoire,* Voilà un temoin qui en vaut mille, *unus instar omnium*, & je pourrois m'en contenter; mais pour surabondance de droit je lui associe Mr. Varillas qui (*c*) fait un ample recit des mœurs & des actions de Calvin, sans faire semblant de savoir qu'il y eût jamais eu un Bolsec au monde. Il n'affirme rien sur la fleur de lis, il dit seulement (*d*) qu'on voit quelque chose dans les Regîtres de Noyon, *qui vrai-semblablement a donné lieu à Conrad de Slusembourg, Ministre Lutherien, d'écrire qu'il avoit eu dans sa patrie le foüet & la fleur de lys, & au celebre Jesuite Leonard Lessius de composer une Apologie, à dessein*

(*b*) *Hist. du Calvinisme, l. 4. pag. 336.*

(*c*) *Histoire de l'Heresie, l. 10.*

(*d*) *Ibid. pag. 332. édit. de Holl.*

est suspect. La Croix du Maine le fait Auteur de quelques livres (*K*) qui sont sortis d'une autre plume, & il se munit à faux du temoignage de Theodore de Beze. Du Verdier Vau-Privas savoit de meilleures nouvelles que lui des écrits de nôtre Bolsec. Outre les deux Histoires dont j'ai parlé, il lui attribuë *le miroir de verité au Roi Charles IX. aux Princes & Seigneurs de son Conseil, du jugement fait par Salomon en son bas âge au commencement de son regne, du lustre & reflexion duquel miroir apparoît le vrai moyen d'appaiser les troubles & seditions du royaume de France.* Il fut imprimé l'an 1562.

BOMBASIUS (PAUL) nâtif de Boulogne en Italie, se fit estimer par la profession des belles lettres vers le commencement du XVI. siecle. Il enseigna la langue Latine & la langue Greque (*A*) à Naples, & il y donna de telles preuves de

dessein de justifier Slusembourg en ce point. Voilà un tour d'adresse: on se donne bien de garde de citer Bolsec, Auteur decrié, on aime mieux citer un Ministre Lutherien. Cela est moins étonnant que de voir un Florimond de Remond rejetter cette calomnie de Bolsec, & avoüer que c'est un Auteur trop passionné. *J'en laisse à dessein beaucoup de choses*, dit-il, (*a*) *pour la crainte que j'ai que quelquefois la haine ait eu plus de pouvoir sur eux* (*b*) *que la verité, car ils l'ont horriblement flêtri.* Le Feuillant Pierre de Saint Romuald reconnoît la même verité; il avouë (*c*) que *tout ce qu'Hierôme Bolsec, & Jaques Lingei Ecossois ont écrit* de Calvin *est suspect de trop grande aigreur contre lui.* Dès l'an 1583. Papyre Masson écrivant la vie de Jean Calvin, & en disant beaucoup de mal, ne daigna faire mention du conte de la fleur de lis, & traita de petits Auteurs populaires ceux qui reprochoient à ce Ministre la debauche d'impudicité. N'est-il pas étrange que le grand Cardinal de Richelieu, dans l'un des meilleurs livres de Controverse que le parti Romain ait produits, soit moins scrupuleux & moins delicat que ce bon Feuillant, que Florimond de Remond & que Papyre Masson, & qu'il adopte comme un fait certain le conte de Jerôme Bolsec qui commençoit à devenir le rebut des Missionaires? Voyez l'article de Bertelier.

(*a*) *Histoire de la naissance & progrés de l'Heresie, l. 7. chap. 8.*

(*b*) *Il cite en marge entre autres Bolsec, & Surius. Voyez Mr. Drelincourt ubi supra pag. 126.*

(*c*) *Thresor Chronologique ad annum 1509. apud Drelincourtium ubi supra, pag. 128.*

Je ne saurois finir cette remarque sans relever quelques meprises de Varillas. 1. Le Ministre Lutherien s'appelle Conrad *Schlusselburg*. 2. Il ne fait que raporter ce qu'il avoit lu dans (*d*) des livres imprimez. 3. Leonard Lessius n'a point composé d'Apologie pour justifier ce Ministre; il s'est justifié (*e*) lui-même comme il a pu, voyant que l'on l'accusoit d'avoir (*f*) avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lis. J'ajoûte encore ceci. Monsieur Varillas n'ignoroit point ce que Bolsec avoit publié, mais il s'est fait un scrupule de le citer: voyons comment il en parle. „ Celle (*g*) „ de Hierôme Bolsec Medecin de Lion est d'un „ stile tellement emporté, que pour peu que le „ Lecteur ait de moderation, il y trouvera à redire dès les premieres pages. Elle est remplie „ de plusieurs mauvaises actions, qui ne sont „ appuyées que sur l'authorité de ce Medecin, „ & je ne l'ay pas cru suffisante. Les Calvinistes en lui repondant l'accusent d'une extrême „ ingratitude, fondée sur ce que Calvin l'avoit „ reçu dans sa maison, & tenu durant plusieurs „ années en qualité de Secretaire; & que nonobstant il devint son plus grand ennemi, par „ principe de pure inconstance, ou par dépit „ de ce que Beze s'étoit insinué plus avant que „ lui dans l'amitié de Calvin. „ Je ne doute point que nous n'ayons ici une nouvelle meprise de cet Auteur. Personne que je sache n'a reproché sur ce fondement le crime d'ingratitude à Bolsec. C'est au Jurisconsulte Baudoüin qu'on a fait un tel reproche; c'est lui qui avoit servi de Secretaire à Jean Calvin; mais jamais Bolsec n'eut cette fonction, ni un tel hôte. Je serois fort surpris si on me montroit le contraire.

(*d*) Hæc publicis scriptis Calvino objiciuntur. *Theolog. Calvinist. lib. 2. fol. 72.*

(*e*) *Dans l'appendix du Traité* de Antichristo.

(*f*) *Dans la* consultatio quæ fides & religio sit capessenda.

(*g*) *Preface du 1. tome de l'Histoire de l'Heresie.*

(*K*) *Auteur de quelques livres qui sont sortis d'une autre plume.*] Ces livres sont un Traité *de la Providence de Dieu; un traité du vieil & nouvel homme, premierement écrit en Latin sous le nom de Theophile, lequel il a intitulé Theologia Germanica*, un Traité *sous le nom de Martin Bellie, lequel il a fait imprimer en Latin & en François, auquel Theodore de Beze a fait reponse*, & une Traduction de *la Bible de Latin en François. Theodore de Beze* (c'est la Croix du Maine (*h*) qui parle) *racompte ceci en la vie qu'il a écrite de Calvin.* La Croix du Maine se trompe doublement. Ces livres n'ont point Bolsec pour Auteur, & ce n'est point à lui, mais à Sebastien Castalion que Beze les attribuë. Il faudroit faire plusieurs remarques pour ramener tout ceci à l'exactitude.

(*h*) *Bibliot. Françoise, pag. 169.*

(*A*) *Il enseigna . . . à Naples.*] J'ai suivi l'Auteur que j'ai cité, mais je ne suis pas sans crainte qu'il ne s'abuse; car je voi qu'Erasme ne dit mot de la profession de Naples, & qu'il ne parle que de celle de Boulogne. Je raporterai tout ce qu'il dit, parce que l'on y verra quelques traits du portrait de Bombasius. *Equidem* (*i*) *exosculor Paulum Bombasium prorsus aurei pectoris hominem, quo vix alius unquam vixit amico amicior, sed valetudini parcens non admodum indulsit stilo. Mox ut erat animi minime abjecti, sordidorum competitorum improbis contentionibus offensus (nam Bononiæ publico salario Græcè profitebatur) ad reip. negotia sese contulit: tandem accitus Romam augere rem maluit, quàm literis insenescere.* Ces paroles d'Erasme nous aprenent 1. que Bombasius étoit bon ami. 2. Que pour menager sa santé il ne composa que peu de chose. 3. Qu'ayant le cœur noble & bien placé il se degoûta de la vie professorale, à cause des querelles que la jalousie sordide de ses rivaux lui attiroit. 4. Qu'il se mêloit des affaires de sa patrie quand il fut attiré à Rome. Il dit lui que (*k*) le hasard plûtôt que sa volonté, ou l'offre d'une meilleure fortune le tira de sa profession. Mr. Moreri le fait professer dans Naples & dans Boulogne.

(*i*) *In Ciceroniano, p. m. 72. Voyez aussi l'Adage 1. de la 6. centurie de la 1. Chiliade p. m. 192.*

(*k*) Me à literaria professione non tam mea voluntas, vel (ut tu suspicaris) fortuna melior avocavit, quam incertus ille cui pleraque tam mala quam bona debentur, casus eripuit. *Bombasius, epist. 4. l. 11. p. 548. inter Erasmianas.*

de capacité, que le Cardinal Pucci (*B*) le voulut avoir chez soi, & qu'il le fit son Secretaire avec de bons apointemens. Il se trouvoit fort à son aise à la Cour de Rome, sous la protection & par les liberalitez de ce Cardinal; & il se voyoit en état d'achever sa vie dans l'abondance, lors que la ville de Rome fut saccagée sous le Pape Clement VII. Il tâcha de se sauver au Chateau Saint Ange à la suite de son maître, mais il ne put courir assez vite pour n'être pas envelopé d'une troupe de soldats, qui le tuerent inhumainement *. Il avoit été grand ami d'Erasme.

BONCIARIUS (MARC ANTOINE) disciple de Muret, a écrit fort poliment en Latin. Il étoit d'une très-basse (*A*) condition, & il regenta toute sa vie à Perouse. Il étoit né † à six milles de cette ville le 9. de Fevrier 1555. Il eut pour disciple son propre pere, qui voulant devenir Jesuïte à l'âge de 47. ans fut obligé d'aquerir quelque érudition, ne voulant pas être simple frere lai. Bonciarius devint ‡ aveugle & fut fort tormenté de la goûte ⍭. Il mourut β le 9. de Janvier 1616. Il avoit eu le Cardinal Ubaldin pour γ Patron. Ses lettres furent imprimées à Marpourg en l'année 1604. On y trouve la methode dont il se servit pour instruire son pere en peu de tems δ. On a d'autres livres de sa façon (*B*) tant en vers qu'en prose. Il n'a point publié tous ceux qu'il avoit (*C*) dessein de publier.

BONFINIUS ζ (ANTOINE) nâtif d'Ascoli en Italie dans la marche d'Ancone, a fleuri au XV. siecle. Il s'attacha à l'étude des belles lettres, & y reüssit. Matthias Corvin Roi de Hongrie ayant oui parler de sa science, le fit venir auprès de lui. Bonfinius eut l'honneur de lui faire la reverence à Reez, peu de jours avant que ce Prince fit son entrée publique dans Vienne qu'il avoit conquise μ. Dès cette premiere audience il presenta plusieurs livres qu'il venoit de faire (*A*) imprimer, & qu'il avoit dediez ou à ce Roi, ou à la Reine son

* *Tiré de Pierius Valerianus* de literatorum infelicitate lib. 1. p. m. 22.

† *Oldoinus, in Athen. Augusto pag.* 225.

‡ *Voyez Lance ot de Perouse Hoggidi part.* 2. *pag.* 451. *& Oldoin. in Athen. Augusto pag.* 227.

⍭ *Nicius Erythræus Pinacot.* 1. *p.* 98. 99.

β *Oldoin. ubi supra pag.* 228.

γ *Du Saussai, continuat. Bellarm. de Scriptor. Eccles. p. m.* 78.

δ *Morhof. Polyhist. pag.* 287.

ζ *Il se donne le nom de* Bonfinis *dans son Histoire de Hongrie.*

μ *En* 1585. *selon Calvisius.*

(*B*) *Le Cardinal Pucci. . . . le fit son Secretaire avec de bons apointemens.*] Bombasius le nomme le Cardinal des quatre Saints. Il écrivit (*a*) à Erasme l'an 1517. que contre son inclination il avoit falu qu'il se privât des plaisirs de Rome, pour accompagner le neveu de ce Cardinal dans la Nonciature de Suisse. Dans une autre (*b*) lettre il dit à Erasme qu'il ne se trouve pas fort riche, mais qu'il a 400. écus de rente qui l'empêchent de craindre de se voir jamais reduit à la necessité de reprendre son premier metier. *Quamquam non ita mecum maligne agitur ut ad professoriam linguam redeundum fore timeam. Nam reditus annuos ad* CCCC. *ducatos nullis sacris addictos, nec fortunæ sed industriæ meæ acceptos ferendos auxi, quos nunquam ex literario illo ocio sperare ac ne somniare quidem mihi licuisset.*

(*A*) *Il étoit d'une très-basse condition.*] Il aprit lui-même au public qu'il étoit fils d'un Cordonnier, & petit-fils d'un Corroyeur. *Hic* (*c*) *Perusii, à vulgaribus, ut ipse de se fatetur, opificibus ortus, cujus quippe avus coriariam, pater sutoriam in adolescentia fecerat, generis obscuritatem sui literarum splendore illustravit.*

(*B*) *D'autres livres de sa façon tant en vers qu'en prose.*] Il a fait un Traité *de arte Grammatica*, un poëme intitulé, *Triumphus augustus, sive de sanctis Perusii translatis*, qui contient 4. livres: *Seraphidos libri tres* (*d*). Je ne trouve point qu'il ait publié aucune Grammaire Greque, & je ne sai d'où Mr. Moreri a tiré cette pretenduë Grammaire. Il eût eu plus de raison de lui donner un Traité (*e*) de Rhetorique, encore que Nicius Erythreus le seul Auteur qu'il ait cité n'en parle point.

(*C*) *Tous ceux qu'il avoit dessein de publier.*] Il dit dans ses lettres (*f*) qu'il s'étoit chargé de la commission d'écrire la vie de tous ceux qui depuis quatre cens ans avoient fleuri à Perouse, ou dans les armes ou dans les sciences. Dans le catalogue de ses Oeuvres à la fin de sa Rhetorique il temoigne qu'il a fait un livre intitulé, *Epicurus, sive dialogus de antiqua Philosophia*, où il montroit qu'aucun ancien Philosophe ne s'étoit plus aproché de la verité qu'Epicure, ni moins que les Stoïciens. Gassendi, & Naudé n'avoient jamais vu ce livre-là, ce qui faisoit croire à Gassendi que peut-être il n'étoit pas imprimé. *M. Antonius Bonciarius Parisiensis* (*g*) *Professor, . . . in catalogo* (*h*) *Operum suorum se composuisse librum testatur, cui titulum fecerit* Epicurus *sive* dialogus de antiqua Philosophia, *in quo efficacibus argumentis & doctorum virorum testimoniis probatur*, neminem ex priscis Philosophis accessisse propius ad veritatem quàm Epicurum, contra nullos ab ea longius recessisse quam Stoïcos. *Tametsi iste quoque liber nunquam fortassis editus, nec nobis est visus nec amico nostro, quem vix tamen ulli rarissimi fugiunt* (*i*).

(*A*) *Plusieurs livres qu'il venoit de faire imprimer.*] C'est lui-même qui nous l'aprend (*k*): il nous dit que trois de ces livres avoient été dediez au Roi Matthias, savoir la traduction d'Hermogene, & celle d'Herodien, & la genealogie des Corvins: qu'il y en avoit deux qui avoient été dediez à la Reine, l'un desquels traitoit de la virginité, & de la chasteté conjugale, & l'autre étoit une Histoire d'Ascoli: qu'outre cela il avoit dedié un petit recueil d'Epigrammes au jeune Prince Jean Corvin, où il avoit joint une Preface qui traitoit de l'éducation d'un Prince. Il ajoûte qu'ayant (*l*) suivi contre son gré Matthias Corvin à l'armée,

(*a*) *Cette lettre est la* 23. *du* 2. *livre des lettres d'Erasme p.* 129. *Voyez aussi la* 4. *du* 2. *livre.*

(*b*) *C'est la* 13. *du* 17. *livre, pag.* 756.

(*c*) *Nicius Erythræus Pinac.* 1. *pag.* 98.

(*d*) *Id. p.* 99. 100.

(*e*) *Voyez la remarque C.*

(*f*) *Id. Nic. Eryth. p.* 99.

(*g*) *Gassendi fait là une lourde faute, Bonciarius a toute sa vie enseigné à Perouse. Il étoit donc* Perusinus Professor: *de* Perusinus *on a fait facilement* Parisinus, *& de* Parisinus, *encore plus facilement* Parisiensis. *Qu'on aille dire après cela que les fautes d'impression ne sont pas de consequence par raport aux habiles gens.*

(*h*) *Gassendi met en marge* in fine Rh.

(*i*) *Gassendi de vita & moribus Epicuri l.* 7. *cap.* 7. *p. m.* 224.

(*k*) *Rerum Ungaric. Decad.* 4. *l.* 7. *p.* 463. *edit.* 1690.

(*l*) Castra sequi præceperat scriptoribus & philosophantibus inimica. Quod cum ille invitus facere cogeretur, ne ingrato in castrensi tumultu molestiaque ocio uteretur, oblatum sibi Philostratum tribus mensibus in Latinum transtulit. *Ibid.*

ſon épouſe Beatrix d'Aragon. Le Roi lut ces livres avec beaucoup d'avidité dans ſon camp, & aſſiſta accompagné de toute ſa Cour à une harangue que Bonfinius recita dans Vienne le 1. jour de Janvier; & s'étant fait porter les livres de cet Auteur il les diſtribua aux Prelats & aux Courtiſans, & leur recommanda de les lire: & bien loin d'accorder à Bonfinius la permiſſion de s'en retourner en Italie, il le retint avec une bonne penſion, & lui donna pluſieurs choſes à compoſer, & voulut même qu'il le ſuivit dans ſes armées *. Il le chargea de compoſer l'Hiſtoire des Huns: Bonfinius commença d'y travailler avant la mort de ce Prince †; mais ce fut par ordre du Roi Uladiſlas qu'il écrivit toute l'Hiſtoire de la Hongrie. S'il n'y a pas reüſſi d'une maniere qui doive faire regarder ſon travail comme un Ouvrage achevé, il eſt ſûr qu'il s'eſt rendu digne d'avoir (*B*) place parmi les bons Hiſtoriens. Il a conduit cette Hiſtoire juſques à l'année 1495. elle contient 4. decades & demie, c'eſt-à-dire 45. livres. L'original en fut mis dans la Bibliotheque de Bude, & le public n'en vit rien qu'après la mort de l'Auteur. Un Tranſylvain nommé Martin Brenner recouvra une copie imparfaite de cet Ouvrage, & en publia 30. livres l'an 1543. Sambucus trouva les 15. autres, & publia tout l'Ouvrage l'an 1568. revu & collationné ſur de meilleures copies. Je ne ſaurois dire ni où ni quand Bonfinius ſortit de ce monde, mais je croi qu'il ne retourna point chez lui, comme (*C*) firent pluſieurs Savans d'Italie que Matthias Corvin avoit fait venir dans ſon Royaume. On accuſe cet Hiſtorien (*D*) d'avoir été trop mediſant, & on le blâme d'avoir eu le ſtyle (*E*) trop payen. Les fautes de Mr. Moreri (*F*) ſont ici plus nombreuſes que conſiderables.

* *Ex Bonfinio decad. 4. l. 7. p. m. 463.*

† *Id. in epiſt. dedicator.*

BONGARS

mée il avoit traduit Philoſtrate pour ſe deſennuyer. Diſons un mot en particulier du livre de la virginité, & de la pudicité conjugale. Ce ſont des dialogues dont Sambucus procura une édition l'an 1572. On leur donne le titre de *Sympoſion Beatricis.* Matthias Corvin, & Beatrix d'Aragon ſa femme y ſont fort loüez: on y trouve la conſideration qu'ils avoient pour Bonfinius (*a*). La Congregation de l'Index a condamné cet Ouvrage.

(*a*) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 659.*

(B) *D'avoir place parmi les bons Hiſtoriens.*] Voici ce que Sambucus (*b*) a dit à la loüange de Bonfinius; *Quantum ingenio non ad hoc argumentum modo ſed ad omnem omnino Philoſophiam excelluerit, Dialogi ejus de pudicitia conjugali vulgo teſtantur, Herodianus, Hermogenes Latini: nec vino huic opus eſt hedera. Præterire tamen nequeo paucarum eſſe gentium hiſtorias copia & ſtylo pares.* Il ajoûte que Seldius diſoit ſouvent; *Nullo ſe in ſcriptore poſt Livium & æquales ejus quam ipſo hoc Bonfinio vacuas horas libentius ponere ſolitum.* La Preface des Dialogues ne contient pas un jugement moins favorable. *Sambuci* (*c*) *in Dialogorum Præfatione tale de Bonfinio judicium eſt, ingenio ad omnes res arduas & laudabiles excelluiſſe, ſtyloque uti idoneo non ad hiſtoriam minus quàm Philoſophiam vel orationes.*

(*b*) *In epiſt. dedicator.*

(*c*) *Voſſius ubi ſupra.*

(C) *Comme firent pluſieurs Savans d'Italie.*] Bonfinius nous aprend (*d*) qu'ils s'en retournerent plus miſerables qu'ils n'étoient venus. *Invitati etiam muneribus Poëtæ, Rhetores & Grammatici, qui falſi opinione ſua miſeriores longe muſas quam adduxerint in Italiam reduxerunt.*

(*d*) *Decad. 4. l. 7. pag. 459.*

(D) *D'avoir été trop mediſant.*] Sambucus (*e*) s'eſt declaré en cela l'accuſateur de Bonfinius, dont il s'imagine que la plume fut peut-être ſouvent dirigée par la complaiſance pour Matthias qui l'avoit pris à ſes gages: mais il remarque que ce Prince ne fut pas lui-même trop épargné. *Cæterum ut Bonfinii laudes non ſunt obſcuræ, ita diſſimulare nequeo nonnihil ipſum officii ſui interdum oblitum in mores privatos & vitam calumnioſe impotentiusque effuſum: ſecus quam Livium, Saluſtium, Tacitum, Suetonium in Romanos orbis dominos gentemque togatam feciſſe conſtat* (*f*)*: idque fortaſſe redempto à Matthia judicio & calamo ejus, quæ rerum ſeriei nihil detrahunt. Nec Matthiæ tamen pepercit quem impudentem, voluptuoſum, theatris deditum, ambitioſum, ferum, in adjungendis amicis præcipitem, in relinquendis facilem, adulatoribus benignum, immemorem beneficiorum auſus ſit dicere.* On pouvoit ajoûter qu'il a dit que Matthias attira auprès de lui toutes ſortes de gens doctes, ſans en excepter les Magiciens (*g*). Un Allemand nommé Zeillerus a obſervé (*h*) qu'on ſe plaint entre autres choſes de ce que Bonfinius a dit de la malheureuſe Reine Gertrude; *Taxatur etiam à quibusdam ejus Hiſtoria Ungarica, imprimis narratio de morte innocentis Reginæ Gertrudis. Vid. Brunnerus part. 3. Annal. Boic. pag. 602.*

(*e*) *Epiſtol. dedicat. Hiſtor. Hung.*

MATTHIAS Corvin aſſez mal traité par Bonfinius.

(*f*) *Il eſt pourtant vrai que la plupart de ces quatre Hiſtoriens frondent d'une terrible force les vices & les deſordres de Rome.*

(*g*) Viros quaque arte præſtantiſſimos undique diſquiſivit, conduxitque. Aſtronomos, Medicos, Mathematicos, Juriſque conſultos dilexit. Ne Magos quidem & Nigromantes abominatus eſt: nullam artem contemſit unquam. *Dec. 4. l. 7. p. 459.*

(*h*) *De Hiſtor. pag. 21.*

(E) *D'avoir eu le ſtyle trop payen.*] Le Jeſuite Raderus eſt ici l'accuſateur, comme le même Zeillerus le raporte. *Mathæus Raderus volum. 2. Bavariæ ſanctæ pag. 191. hæc de eo ſcribit: Bonfinius profanus nimiùm & paganus ſcriptor, cum ſanctos appellat Deos & numina; Dei matrem numen & Deam. Catholicæ religionis diſciplina non novit nec colit niſi unum Deum & unum Numen. Bonfinius dum vult Latine quod ipſum ſincere non poteſt ſcribere, ſuperſtitioſe & profane ne quid dicam gravius loquitur.* Il faut avoüer que quelques Auteurs Italiens ſe ſont rendus ridicules, pour n'avoir oſé employer en parlant de Chriſtianiſme (*i*), les termes qu'ils ne trouvoient pas dans les Ecrivains de la bonne latinité; mais je ne ſaurois goûter la delicateſſe de Raderus, ou plûtôt ſon acception de perſonnes. Il trouve étrange que Bonfinius ait donné à la Sainte Vierge le nom de *Numen*, & n'eſt-ce pas le ſtyle d'une infinité de devots, comme Mr. Drelincourt (*k*) l'a prouvé demonſtrativement?

(*i*) *Voyez ci-deſſus p. 538. col. 2.*

(*k*) *Voyez ſes demandes à Mr. l'Evêque de Bellai.*

(F) *Les fautes de Mr. Moreri ſont ici plus nombreuſes que conſiderables.*] Il dit que Sambuc

BONGARS (JAQUES) en Latin *Bongarsius*, nâtif d'Orleans, a été un des savans hommes du XVI. siecle. Il suivit le goût dominant de ces tems-là, je veux dire qu'il s'attacha à l'étude de la Critique; & s'il n'alla pas aussi loin que les Lipses & les Casaubons, il ne laissa pas d'y aquerir beaucoup de gloire, & peut-être qu'il les eût atteins dans ce genre d'érudition, s'il avoit pu y apliquer tout son tems comme eux : mais les affaires d'Etat ne le lui permirent point. Il fut employé près * de 30. années dans les plus importantes negociations du Roi (*A*) Henri IV. pour lequel il fut Resident diverses fois vers les Princes d'Allemagne, & ensuite Ambassadeur. Les lettres qu'il (*B*) écrivit pendant ses emplois sont fort estimées. Mais pour revenir à ses études de Critique, je dois observer qu'il procura une édition (*C*) de Justin qui est fort bonne; il retablit plusieurs passages corrompus, & il éclaircit par ses notes beaucoup de difficultez, & en tout cela il fit paroître sa penetration, son érudition, & la peine qu'il avoit prise de consulter les bons manuscrits. Il se conoissoit merveilleusement en livres, soit manuscrits soit imprimez, & il en ramassa un très-grand nombre. Il acheta en l'année 1603. conjointement avec Paul Petau les manuscrits de Pierre Daniel. La portion qui (*D*) lui échut est tombée enfin dans la Bibliotheque

* *Voyez la Preface de ses lettres, au devant de la traduction Françoise.*

buc ajoûta V. livres qui n'étoient point dans la premiere édition. Il faloit dire XV. Il dit que Bonfinius traduisit la *Rhetorique d'Hermagene*; il faloit dire *d'Hermogene*. Il cite Vossius *lib. I. de Histor. Lat.* il faloit citer l. III. Il cite le Mire, *in Aust.* il faloit citer *in Auctario.* Il cite Raderus T. III. *Bavar Sancta pag.* 191. & tout aussi-tôt Zeiller. On peut assurer qu'il ne cite que sur la bonne foi de Zeiller. Or celui-ci marque le 2. volume de Raderus pag. 191. & ne dit point que Raderus blâme autre chose que le Paganisme du style de Bonfinius. Cependant, si l'on en croit Mr. Moreri, ce Jesuite *trouve bien des choses à reprendre dans son Histoire de Hongrie.* La faute qui suit est plus mauvaise. Mr. Moreri prend Bonfinius pour un *bon homme qui disoit les choses simplement & sans dessein.* Jamais critique ne fut plus fausse que celle-là. Bonfinius n'étoit pas un niais: il étoit fin, delié & digne de son païs; & quand il a medit des gens, ou employé certains termes, ce n'a pas été sans le vouloir bien. Si je marque des fautes qui sont visiblement d'impression, c'est en faveur de tant de gens qui ont acheté le grand nombre d'éditions qu'on a du Moreri. Peut-être y a-t-il cinq cens personnes qui croyent fort bonnement que Monsieur Moreri a cité une Histoire d'Autriche d'Aubert le Mire.

(*A*) *Negociations du Roi Henri IV.*] Il est bien vrai que Bongars negocia en Allemagne sous le regne de Henri III. mais c'étoit pour le Roi de Navarre, & non pas pour Henri trois. Mr. Moreri n'a point distingué cela.

(*B*) *Les lettres qu'il écrivit pendant ses emplois sont fort estimées.*] Il ne s'amusa point comme les Bembes & les Manuces, à rejetter tous les termes qui ne sont point de la belle latinité; mais son style ne laisse pas d'être beau, pur, clair, poli & plein d'agrémens naturels. On fit une traduction de ses lettres lors que Monsieur le Dauphin commença d'aprendre la langue Latine, & il paroît par l'épitre dedicatoire à ce jeune Prince, & par la Preface du Traducteur, qu'on jugea que rien ne seroit plus propre pour un Ecolier de qualité que la lecture de cet Ouvrage de Bongars. C'est parce qu'en le lisant on peut aprendre tout à la fois & à s'exprimer en beaux termes sur les affaires d'Etat, & à bien juger de la conduite d'un Ambassadeur. On peut apprendre non seulement des mots & des phrases, mais aussi le cours des affaires de ce tems-là, & plusieurs faits particuliers qui ont encore quelque relation au tems present, & qui peuvent être d'un plus grand usage, que ce qu'on trouve dans les lettres de Ciceron. On s'interesse plus aux affaires limitrophes de nôtre païs & de nôtre siecle, qu'à celles des anciens Romains: celles-ci d'ailleurs se manioient d'une maniere qui est infiniment moins conforme au tems present, que la maniere dont on negocioit au siecle passé, & au commencement de celui-ci. Toutes ces pensées & plusieurs autres à la loüange des lettres de Jaques Bongars, sont tout-à-fait bien expliquées dans la Preface du Traducteur. Mr. Morhofius (*a*) observe qu'on a publié depuis peu à Paris les lettres Françoises de Bongars. Il a raison, s'il ne veut parler d'autre chose que d'un petit livre intitulé, *Le Secretaire sans fard, ou Recueil de diverses lettres du Sieur Jaques de Bongars &c. avec une instruction, à lui donnée par feu le Marechal de Bouillon.* Je ne dois pas oublier qu'il regne dans les lettres de Bongars un certain caractere d'honnête homme, qui previent beaucoup les lecteurs.

(*a*) Post mortem ejus editæ fuerunt tum hæ Latinæ epistolæ, tum aliæ Gallica lingua quæ nuper admodum Parisiis lucem viderunt. *In Polyhist. p.* 306. *L'édition de Paris fut contrefaite à la Haye l'an* 1681.

(*C*) *Il procura une édition de Justin.*] Je ne m'arrête point au *Scaligerana*, où l'on trouve qu'il disoit qu'un autre Jaques Bongars, & non pas lui avoit publié cet Auteur. Je ne voi personne qui n'attribuë cet Ouvrage au même Bongars (*b*) qui negocia en Allemagne pour Henri IV. & de plus Scaliger en cet endroit parle si peu exactement, qu'on doit croire qu'il n'avoit que des idées confuses de ce qu'il disoit. Il y a 20. ans, dit-il, que cet autre *Jacobus Bongarsius* donna son Justin à *Monsieur de l'Escale à Bordeaux.* Il auroit donc falu qu'il l'eût donné pour le plus tard en (*c*) l'année 1558. & que les freres Vassan eussent oüi dire ceci à Scaliger l'an 1578. Ces deux faits sont impossibles; le Justin de Jaques Bongars est posterieur à l'année 1575. puis qu'on y parle du *Chronicon* de Beroalde qui fut imprimé cette année. Les freres Vassan ne furent auprès de Scaliger que depuis qu'il se fut établi à Leide, l'an 1593. Je viens d'aprendre, que la 1. édition du Justin de Jaques Bongars est de Paris 1581. in 8.

(*b*) *Voyez l'Epitre dedicatoire du Justin de Mr. Grævius, & une lettre de Frideric Spanheim au devant de celles de Bongars à l'édition de Strasbourg* 1660.

(*c*) *C'est celle de la mort de Jules Cesar Scaliger.*

(*D*) *La portion qui lui échut est ... dans la Bibliotheque du Vatican.*] Les curieux feront bien

theque du Vatican. La Bibliotheque de Berne * profita beaucoup de celle de Jaques Bongars. Il mourut l'an † 1612. agé de 58. ans. Ce fut à Paris; & cela donna *(E)* un nouveau chagrin à Casaubon. Les Partisans de l'Empereur tâcherent de nuire à la France, en faisant courir *(F)* certains bruits contre cet Agent. Il étoit bien de la Religion, mais on trouve dans ses lettres de quoi soup-

** Voyez le P. Jacob, Traité des Bibliotheques, pag. 226.*

† Witte, Diar. Biograph.

bien aises de trouver ici un morceau de l'histoire des Bibliotheques, tiré d'un Ouvrage du savant Pere Mabillon. Lors qu'en 1562. les Protestans saccagerent l'Abbaye de Fleuri, ils y trouverent quantité de bons manuscrits. Pierre * Daniel se servant adroitement de la faveur où il étoit auprès du Cardinal de Chatillon Abbé Commendataire de cette Abbaye, retira d'entre les mains des soldats plusieurs de ces manuscrits, & entre autres un Servius sur Virgile qu'il publia l'an 1600. Après sa mort *(a)* ses heritiers vendirent les manuscrits pour la somme de 1500. livres à Paul Petau, & à Bongars. La portion de Paul Petau fut laissée à Alexandre Petau son fils, qui la vendit à la Reine de Suede. Celle de Bongars fut porté à Strasbourg où il faisoit sa residence: il la laissa par son testament à un nommé † Granicet qui étoit fils de son ‡ hôtesse. Gruterus Bibliothecaire de l'Electeur Palatin persuada à ce Prince d'acheter les manuscrits que Bongars avoit laissez à Granicet, & ainsi ils furent transportez à Heidelberg, & de là à Rome *(b)*.

** Avocat à Orleans, & Bailli de l'Abbaye de Fleuri.*

(a) Il mourut l'an 1603.

† Je croi qu'il eut falu dire Gravicet.

‡ Elle étoit de Lion, & femme d'un Jouallier. Mabillon ubi infra.

(b) Mabillon, præfat. libri de Liturgia Gallicana, *publié à Paris l'an 1685.*

(E) *Un nouveau chagrin à Casaubon.*] Les lettres de ce grand Critique temoignent qu'il avoit mille obligations à Jaques Bongars, & qu'il l'estimoit beaucoup. Voyez en particulier la 698. & la 699. où il parle de sa mort, C'est là qu'il regrette que cet honnête homme n'ait point reçu à Paris les honneurs funebres qu'il meritoit, & qu'on lui auroit rendus infailliblement en Allemagne. *Qui (c) si in Germania diem ultimum obiisset, habuissent docti viri rationem funeris ejus, & ornandæ illius memoriæ pro meritis ingentibus τοῦ μακαρίτου.*

(c) Epist. 698. Casaub. pag. 882. edit. 1656.

(F) *En faisant courir certains bruits contre cet Agent.*] Les lettres du Cardinal d'Ossat nous aprennent ce que c'étoit. On fait *dire ici* (voilà ce qu'il écrivoit de Rome à Mr. de Villeroi le 2. Decembre 1600.) *que le Roi tient un Gentilhomme en Allemagne près les Princes Protestans apellé Bongars, lequel dit ausdits Princes Protestans & à ceux de leur secte que le Roi pour sa conversion n'a point changé d'opinion en son cœur, mais que pour joüir paisiblement de son Royaume il a façonné son exterieur, s'accommodant au tems & à ce que son profit requeroit. Je ne peux croire que ledit Bongars tienne ce langage si contraire à la verité & à la bonne foi dont le Roi doit être recommandé non seulement envers les Catholiques, mais aussi envers les Protestans mêmes qui autrement ne s'y pourroient fier, & ne voudroient s'employer pour lui: mais je tiens que c'est une invention Savoyarde & Espagnolle (d).* Ce Cardinal étoit trop habile pour ne pas comprendre le tort que cela pouvoit faire au Roi à la Cour de Rome; c'est pourquoi il prit le parti de nier que Bongars eût tenu de tels discours. On s'offrit à le lui prouver; voyons les suites qu'eurent ces offres. *Me furent mises en main,* dit-il, *plusieurs lettres en Latin écrites à un homme de lettres Allemand apellé Gaspart Schoppius qui est ici, les unes par ledit Bongars, & d'autres par un apellé Velser qui demeure à Aubourg. Par toutes ces lettres j'apris que ce Schoppius avoit été Huguenot, & qu'après s'être converti en cette ville il écrivit à de ses amis Huguenots, & entr'autres audit Bongars, des lettres âpres & injurieuses & plus propres à les irriter & endurcir en leur opinion qu'à les gagner & convertir, dont ledit Bongars se piqua aucunement, & lui respondit brusquement, mais non sans beaucoup de respect & de modestie: & en toutes ces lettres il ne se trouve un seul mot touchant le susdit langage ni qui en aproche: de façon que la production de ces lettres a été sa justification envers moi pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velser, je trouve que celles que ledit Bongars écrivoit audit Schoppius, passoient par les mains dudit Velser qui les ouvroit & lisoit, & puis les envoyoit audit Schoppius; & y en a une dudit Velser audit Schoppius, par laquelle il suggere audit Schoppius que en repliquant audit Bongars il lui reproche la conversion de son Roi, & que sur icelle il a tenu tel & tel langage aux Princes Protestans d'Allemagne. Mais il se voit que ce Velser est ennemi dudit Bongars, & partial de la Maison d'Autriche, comme ledit Schoppius étoit entretenu par feu Monsieur le Cardinal Madruccio, qui étoit si fort de ladite Maison que le Roi d'Espagne lui avoit fié le secret du Conclave plûtôt qu'à ses Ambassadeurs propres, ni aux Cardinaux Espagnols naturels. De façon que je tiens que cette imputation & charge mise sur ledit Bongars est une pure calomnie, controuvée pour nuire au Roi principalement (e).* Pour moi je trouve assez vraisemblable ce que Velser vouloit que l'on reprochât à Jaques Bongars. Il n'y avoit presque personne parmi ceux de la Religion, qui pendant les premieres années du Catholicisme de Henri IV. fût persuadé que ce Prince eût changé de sentimens. Son Envoyé en Allemagne n'étoit pas trop homme à s'imaginer qu'à l'âge qu'avoit Henri IV. on puisse commencer à croire la transubstantiation, & ce qui s'ensuit. Il est donc probable qu'il n'auroit pas cru mentir, en disant que la conversion de son maître avoit été un ouvrage de pure necessité, & semblables au *risus Sardonius* qui ne passe pas les levres. Mais supposons qu'il en jugeât autrement; doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un mensonge officieux, pour empêcher que les Protestans d'Allemagne ne se refroidissent entierement envers Henri IV? Doit-on croire que pour les tenir attachez aux interêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoi qu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toûjours dans le fond de l'ame bon Huguenot? C'est comme quand du Bellai *(f)* faisoit accroire aux mêmes Princes que François I. ne s'éloignoit pas de la Reforme. Fort bien, me dira-t-on, mais du Bellai étoit Papiste, & Bongars étoit de la Religion? Tant qu'il vous plaira, repondrai-je; mais un Ambassadeur Protestant est fait comme un autre; il se sert comme les autres des adresses de la Politique, & s'il se laisse duper, ce n'est pas par zêle, ou par scrupule de conscience. Prenez

(d) D'Ossat lettr. 241. l. 6. p. m. 595.

(e) Le même lettr. 244. l. 7. pag. 602.

(f) Ci-dessus pag. 528. col. 1.

ſoupçonner qu'il ſe faiſoit des ſcrupules par raport (G) aux guerres civiles des Proteſtans. Le public lui eſt redevable de l'édition * de pluſieurs Auteurs, qui ont fait l'hiſtoire des expeditions de la Paleſtine. Je ne penſe pas qu'il ait jamais été marié: une Demoiſelle Françoiſe qu'il devoit épouſer mourut (H) le jour même qu'on avoit deſtiné aux noces l'an 1597.

BORE (Catherine de) femme de Martin Luther, étoit fille d'un † ſimple Gentilhomme. Elle ſortit du Couvent de Nimptſchen où elle étoit Religieuſe l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe Senateur de Torga qui la tira du Couvent, elle & huit autres Religieuſes. Cette action commiſe pendant la ſemaine ſainte ayant fait crier, & cauſant beaucoup de ſcandale, l'Electeur de Saxe ne jugea point à-propos de l'aprouver hautement; il ſe contenta de pourvoir par des gratifications ſecretes à la ſubſiſtance de ces Religieuſes devoilées: mais Luther publia une Apologie pour ces Nonnes, & pour Leonard Coppe qui les avoit ſi bien aſſiſtées, dans le deſſein qu'elles avoient pris de ſortir de leur Couvent ‡. On a dit que Catherine de Bore ayant été menée à Wittemberg, y vêcut ⸸ *avec toute ſorte de liberté* parmi les jeunes Etudians de l'Academie, juſques à ce qu'au bout de deux ans Martin Luther l'épouſa; mais les Lutheriens β ſoutiennent qu'elle ſe comporta honnêtement, & qu'elle étoit bien famée. Ceux qui diſent que Luther revêtu encore de l'habit de l'Ordre, ayant vu les neuf Religieuſes qui avoient deſerté le Couvent de Nimptſchen, trouva celle-ci fort à ſon gré à cauſe qu'elle étoit (A) très-belle, & ſe la deſtina pour

* *Cet Ouvrage eſt ordinairement cité* geſta Dei per Francos. *Il fut imprimé à Hanaw l'an 1611. en 2 vol. in fol.*

† *Seckendorf, Hiſtor. Lutheran. l. 1. pag. 273. edit. d.*

‡ *Id. ib. pag. 272.*

⸸ *Maimbourg Hiſt. du Luther. l. 2. p m. 120. ex Cochleo, cujus hæc ſunt verba,* Poſt biennium in ſæculo, vaga inter ſcholares Academicos converſatione Wittenbergæ exactam .... facta eſt Luthero (ſi Diis placet) [illegible]

β *Seckendorf. l. 2. pag. 15.*

nez bien garde que de la maniere qu'on juge des choſes, Bongars n'eût rien fait contre les devoirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons ſervices à ſon maître par les inſinuations dont il s'agit. L'importance étoit de prendre bien garde que les Eſpagnols n'en ſuſſent rien.

(G) *Par raport aux guerres civiles des Proteſtans.*] C'eſt Monſr. Colomiés qui a fait cette remarque, & qui l'a inſerée à la page 115. de ſes *Obſervationes ſacræ*, imprimées à la Rochelle l'an 1679. & à la page 226. d'un recueil qu'il publia en Angleterre l'an 1687. Voyez la marge (a).

(H) *Mourut le jour même qu'on avoit deſtiné aux noces.*] Elle s'apelloit Odette Spifame de Chalonge. Ils s'étoient aimez près de 6. ans, & avoient ſouhaité de ſe marier enſemble: mais les voyages qu'il fut obligé de faire pour le ſervice du Roi s'oppoſerent pendant ce temslà à leurs deſirs mutuels (b). Le Roi ne permettant pas à Bongars de la venir épouſer, elle eut la complaiſance d'aller trouver ſon amant accompagnée de ſon pere. On étoit convenu de ſe marier à Bâle. Elle ſe rendit à Mombeliard au cœur de l'hyver, & à travers mille perils; & ayant ſu que Bongars ne pourroit lui venir au devant qu'au bout de 8. jours, elle l'alla trouver juſqu'à Strasbourg. Ce fut là qu'on reſolut de faire les noces, mais la pauvre Demoiſelle tomba malade au bout de huit jours, & mourut le 4. jour de ſa maladie (c). Bongars en fut extremement affligé, comme il paroît par ſes lettres. J'ai tiré ces particularitez de la lettre qu'il écrivit à Jean Guillaume Stuckius le 8. de Fevrier 1597. elle eſt à la page 7. de l'édition de Strasbourg 1660. Cette édition ne contient qu'une petite partie des lettres de Jaques Bongars, mais on y a joint celles que Lingelsheim lui avoit écrites; que j'aurois trouvées meilleures que je n'ai fait, ſi elles n'avoient pas été tronquées d'un grand nombre de noms propres. Ces mutilations empêchent qu'on ne connoiſſe de quelles gens, & de quelles ſortes d'affaires Lingelsheim entretenoit ſon ami en ces endroits là, & font croire que ces endroits étoient curieux. Je ne croi point que Morhofius ait rien compris dans l'avertiſſement au lecteur, qui eſt à la tête des lettres de Bongars & de Lingelsheim (d).

(a) Chriſtianiſſimè in hanc rem Jacobus Bongarſius, Aurelianenſis, Henrici 4. ad Germaniæ Principes olim legatus, vir pietate ac eruditione illuſtris, in quadam ad Joachimum Camerarium Joachimi F. Epiſtola: *Hic clariſſime & prudentiſſime Domine, effundam in ſinum tuum amicum & candidum; quæ hic ſæpè agitant, nec turbant tamen. Repete & noſtros Duces qui armis ſuis Religionem prætulerunt. Videbis victos veſtros à Carolo V. captoſque & affectos contumeliis, privatos etiam bonis. In Gallia captum primo bello Condæum, tertio occiſum: Amiralium ſemper victum; tandem trucidatum cum magna Procerum turba. In Belgio, Aurangium itidem globo proſtratum. Certè judicare aliud non poſſum, quàm ingrata illorum arma Deo fuiſſe. Colomeſ. obſerv. ſacræ*, pag. 115. (b) Nuptias utrinque optatas peregrinationes meæ & regia negotia hactenus impediverunt. *Bongarſius epiſtol pag. 7. edit. Argentin. 1660.* (c) *Tiré de ſes lettres pag. 7. & 8.*

(d) *Voyez l'article* Lingelsheim.

(A) *A cauſe qu'elle étoit très-belle.*] Ecoutons le P. Maimbourg; (e) *Entre ces neuf Religieuſes libertines & devoilées qui étoient toutes filles de qualité, il y en avoit une nommée Catherine de Bore que Luther, qui étoit encore en habit religieux, trouva* FORT BELLE, *& dont en ſuite il devint fort amoureux.* Eraſme loüe la beauté de cette fille. *Lutherus*, dit-il, (f) *duxit uxorem, puellam* MIRE VENUSTAM, *ex clara familia Bornæ* (g), *ſed ut narrant indotatam, quæ ante annos complures* (h) *Veſtalis eſſe deſierat.* Monſr. Seckendorf (i) trouve là beaucoup d'exaggeration à l'égard de la beauté: perſonne n'eſt plus croyable que lui là-deſſus, diſons donc que la femme de Luther n'étoit pas fort belle. Mais faiſons une reflexion ſur les vuës artificieuſes & malignes de ceux qui affectent de repreſenter cette Religieuſe comme une très-belle fille. Ils ont pour but la plûpart du tems de critiquer le choix de Luther, & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ſes plaiſirs, & qu'il ne s'engagea point dans le mariage par le ſeul motif de refrener ſon incontinence, mais afin de ſatisfaire la nature dans le ſouverain degré de la convoitiſe. Ils empoiſonnent une choſe qui peut être fort innocente: il n'eſt defendu à perſonne en cherchant à ſe marier de choiſir plûtôt une belle femme qu'une femme qui n'eſt pas belle; & on peut même avoir un très-bon motif dans cette ſorte de

(e) *Hiſt. du Lutheran. l. 2. p. m. 120.*

(f) *Epiſt. 11. l. 18.*

(g) *Il faloit dire ou* Boriæ, *ou à* Bore.

(h) *Il n'y avoit que 2. ans.*

(i) *Hiſtor. Lutheran. l. 2. p. 18. n. 11.*

Reflexion ſur ce qu'on affecte de dire que Luther épouſa une très-belle Religieuſe.

pour femme, n'ont guere consulté ses lettres. Ils y eussent vu que la pensée de l'épouser lui vint (*B*) tout-à-coup, qu'il l'executa avec une extrême promtitude pour faire plaisir à son pere, & pour fermer (*C*) la bouche à la medisance. Il est même vrai qu'il se hâta, (*D*) parce que croyant mourir bien-tôt, &

de preference; on peut craindre un fâcheux refroidissement de l'amitié conjugale, très-opposé aux devoirs d'un mari Chretien; on peut, dis-je, craindre cela en cas qu'on choisisse une femme peu agreable: si donc afin de se flatter raisonnablement qu'on sera toûjours un bon & tendre mari, comme la raison & la religion le veulent, on choisit une belle femme preferablement à toute autre, n'est-il pas vrai qu'on se propose une fin honnête? Et qui nous a dit que si Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté, Luther ne l'eût pas choisie entre les neuf Religieuses par ce loüable motif? Je pourrois dire que plus l'objet étoit beau, plus Luther étoit excusable de n'avoir pu resister à la tentation; & il est fort apparent que s'il eût épousé une laide, ses ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit en lui si excessive, qu'elle n'avoit nul besoin d'amorce pour s'embraser. En un mot je pourrois dire qu'on pardonneroit plûtôt à ceux qui romproient un jûne d'obligation à la vuë d'une perdrix bien aprêtée, qu'à ceux qui feroient la même chose à la vuë d'un morceau de lard bien rance. Mais franchement ce moyen d'apologie ne me paroît pas trop sûr; il a deux faces; il vaut donc mieux le laisser: car on pourroit soutenir, toutes choses étant égales d'ailleurs, que de deux hommes qui auroient la liberté de choisir ou des ragoûts fort delicats, ou un simple morceau de beuf, celui qui se contenteroit du morceau de beuf, feroit un acte de sobrieté, & montreroit qu'il ne mange qu'afin de vivre, & par des raisons de necessité naturelle; au lieu que celui qui choisiroit les ragoûts feroit un acte de gourmandise & de friandise, & montreroit qu'il ne cherche qu'à contenter son appetit voluptueux. L'application est aisée; si Luther n'avoit pour but que de trouver simplement un remede d'incontinence qui lui donnât lieu de procurer des enfans à l'Eglise & à la patrie, il auroit imité celui qui prefere le morceau de beuf aux mets les plus delicats. On ne gagneroit donc rien à mesurer ces sortes de choses sur le parallele du manger. Mais outre la raison du fait, je veux dire outre que Catherine de Bore n'étoit point fort belle, on auroit des raisons de droit à alleguer en faveur de Martin Luther.

(*B*) *La pensée de l'épouser lui vint tout-à-coup, &c.*] Huit (*a*) jours avant ses fiançailles il écrivoit à Ruhelius, que si son exemple étoit necessaire au Cardinal de Brandebourg Archevêque de Mayence, il se marieroit bien-tôt, quoi qu'il eût douté jusques là s'il étoit propre au mariage: que d'ailleurs c'est sa pensée de se marier avant que de quitter la terre, ce qui ne seroit peut-être qu'un engagement semblable à celui de Saint Joseph. *Si* (*b*) *Elector forte dicet, cur ego ipse non ducam uxorem, qui omnes ad nubendum incito, respondebis, me semper adhuc dubitasse an idoneus ad id sim. Attamen si meo matrimonio Elector confirmari possit, propediem paratus essem ad exemplum ei præbendum. Nam & alias cogito, antequam ex hac vita discedam, ut matrimonium contraham, quia id à Deo exigi puto, licet forte futura esset desponsatio Josephica.* C'est le langage d'un homme qui regarde encore le mariage en éloignement. Il faut donc que Luther ait changé d'avis à l'improviste. Il crut que son changement fut un coup du ciel, & il dit que les sages de son parti qui blâmoient tant son mariage, étoient contraints d'y reconoître le doigt de Dieu. *Vehementer* (*c*) *irritantur sapientes inter nostros: rem coguntur Dei fateri, sed persona larva tam mea quam puellæ illos dementat, & impia cogitare & dicere facit.* Ailleurs (*d*) il parle de cette maniere: *Dominus me subito aliaque cogitantem conjecit mire in conjugium cum Catharina Borensi moniali illa.* Remarquez neanmoins que dans une lettre du 5. Mai de la même année, il temoigne avoir dessein d'épouser sa Catherine.

(*a*) *Le 3. de Juin 1525. le jour des fiançailles fut l'onziéme de Juin. Voyez Seckend. l. 2. p. 16. n. 3.*

(*b*) *Oper. tom. 3. fol. 140. apud Seckendorf ib. n. 2.*

(*c*) *Epist. ad Michael. Stifelium p. 294 datée du 10. de Juin 1525. apud Seckend. ibid. n. 3.*

(*d*) *In epist. ad Wencеslaum Lincium, datée le 20. Juin apud eumd. ib. n. 6.*

(*C*) *Et pour fermer la bouche à la medisance.*] Voici ce qu'il écrivit à Ruhelius le 15. de Juin 1525. *Postulante* (*e*) *patre meo conjugium inii, & ut linguas maledicorum & impedimenta vitarem congressum nuptialem properanter institui.* Si l'on n'avoit que ce passage l'on ne conoîtroit pas bien certainement la nature des medisances qu'il se proposoit d'éviter: on pourroit croire qu'il n'avoit pour but que de couper cours à mille sots contes, qui se debitent dans les villes pendant les recherches de mariage. Chacun se mêle alors de dire tout ce qu'il sait, & tout ce qu'il ne sait pas; & il n'arrive que trop souvent que les brodeurs de nouvelles empêchent la conclusion; mais quand l'affaire est concluë elle ne sert guere d'entretien aux compagnies. On pourroit donc dire que Luther ne voulut pas que ces brodeurs eussent le tems de faire courir par la ville les nouvelles de son dessein, & que pour cet effet il l'executa aussi-tôt qu'il le forma; mais nous conoissons par d'autres endroits de ses lettres qu'il y avoit une autre sorte de bruits à faire cesser. *Os obstruxi*, dit-il à son ami Spalatinus, *infamantibus me cum Catharina Borana* (*f*). *Vera est itaque fama*, dit-il à un autre, *me esse cum Catharina subito copulatum antequam ora cogerer audire tumultuosa in me, sicut solet* (*g*) *fieri.* Il y a toutes les apparences du monde que l'on parloit mal de lui & d'elle, à cause sans doute qu'il la voyoit familierement. Il l'aimoit, & il l'apelloit sa Catherine (*h*). Mr. Seckendorf conjecture que ces causeries furent une des raisons qui la porterent à declarer qu'elle ne vouloit pas épouser le Docteur Glacius, mais que volontiers elle se marieroit ou avec Luther, ou avec Amsdorf. Joignons à tout cela ce que Melanchthon écrivit sur ce mariage: *Si* (*i*) *quid vulgo fertur aliud indecentius id mendacium & calumniam esse perspicuum est.*

(*D*) *Il se hâta parce que croyant mourir bien-tôt, &c.*] La preuve des 2. ou 3. faits contenus dans la periode qui commence par le texte de

(*e*) *Tom. 3. fol. 150. apud eumd. ib. n. 4.*

(*f*) *Epist. l. 2. p. 294. apud eumd. n. 5.*

(*g*) *Epist. ad Amsdorfium l. 2. p. 295. datée du 22. Juin apud Seckend. ibid. n. 7.*

(*h*) Fortasse etiam rumoribus mota de quibus Lutherus epistola supra allegata queritur, quibus tamen ipse aliquam occasionem dedisse videtur, optime enim cupiebat virgini, & suam vocare solebat Catharinam. *Ubi supra p. 17. n. 8.*

(*i*) *Apud Seckend. ib. n. 19.*

& ne voulant pas mourir garçon, de peur de violer un precepte, & de retenir quelque chose du Papisme, & de frustrer les desirs de son bonhomme de pere qui auroit dejà voulu être ayeul, il ne croyoit pas qu'il y eût du tems à perdre. Qui plus est il entra un peu d'envie de faire * depit aux Papistes dans le dessein de son mariage. Cette fille (*E*) refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser, & alla trouver Amsdorf pour lui dire qu'un tel mariage ne lui plaisoit pas; mais que si Luther ou lui Amsdorf la vouloient pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre. Le bruit courut qu'elle (*F*) fut bien-tôt en couche après ses noces; mais Erasme qui avoit écrit cette nouvelle à quelcun de ses amis, en reconut la fausseté dans peu de tems. Luther quelque intrepide qu'il fût se laissa d'abord decontenancer, par les murmures (*G*) que son mariage excita au dedans &

** Voyez la remarque E.*

(a) Epist. ad Rubelium t. 3. fol. 150. datée du 15. Jun, ib. n. 4.

(b) Ad Amsdorf. ib. n. 7.

de cette remarque va être donnée. *Ecce, quia sic insaniunt*, c'est Luther qui parle (*a*), & il a en vuë ceux qui crioient contre lui à cause de la guerre des païsans, *ita me paravi, ut ante mortem meam, in statu, quo creatus sum, à Deo inveniar, & quantum potero, nihil ex priori vita mea papistica retineam. Furant itaque tanto acrius, & hæc ultima & valedictoria erunt. Mens enim mihi præsagit, me à Deo ad gratiam suam evocatum iri. Itaque, postulante patre meo, conjugium inii.* Il parle ainsi dans une autre lettre, (*b*) *Spero enim me breve tempus adhuc victurum, & hoc novissimum obsequium parenti meo postulanti nolui denegare spe prolis, simul ut confirmem facta quæ docui.* Et ailleurs voici ce qu'il dit, *Alias cogito antequam ex hac vita discedam ut matrimonium contraham quia id à Deo exigi puto* (*c*).

(E) *Refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser.*] Nous savons cela par un memoire manuscrit qu'Abraham Scultet a inseré dans ses Annales (*d*). L'homme qu'on vouloit marier avec Catherine étoit un Ministre d'Orlamund nommé le Docteur Glacius. Peut-être pourroit-on dire en François *le Docteur la Glace*. La fille ne voulut point de ce Docteur. *Vellet Lutherus, vellet Amsdorffius, se paratam cum alterutro honestum ire matrimonium: cum D. Glacio nullo modo.* Luther ayant su cela d'un côté, & ayant oüi dire de l'autre que les Papistes debitoient, que s'il s'engageoit au mariage il feroit rire tout le monde & le Diable même, resolut d'épouser la Religieuse Catherine, pour faire depit au monde & au Diable. *Hoc (e) ubi Lutherus intellexit, audissetque ex D. Hieronymi Schurfii ore: Si Monachus iste uxorem duceret, risuros mundum universum & diabolum ipsum, facturumque ipsum irritas actiones suas universas: ut ægre (f) faceret mundo & diabolo, ut parenti etiam hoc suadenti gratificaretur, Catharinam sibi uxorem ducendam censuit.* Quand je cherche les raisons qui ont pu lui persuader qu'il chagrineroit les Papistes en se mariant, je n'en trouve point de plus vraisemblable que de dire, qu'il s'imaginoit qu'il leur restoit une espece de consolation dans la pensée, qu'il avoit encore quelques égards pour le dogme des vœux monastiques.

(F) *Le bruit courut qu'elle fut bien-tôt en couche.*] Voici ce qu'Erasme en écrivit; *Lutherus (g) quod felix faustumque sit deposito Philosophi pallio duxit uxorem ex clara familia Bornæ (h), puellam eleganti forma natam annos viginti sex, sed indotatam & quæ pridem desierat esse Vestalis. Atque ut scias auspicatas fuisse nuptias, pauculis diebus post decantatum hymenæum nova nupta peperit.* C'étoit une insigne fausseté; Erasme le conut par l'évenement, & il avoüa que ç'avoit été un faux bruit. La lettre où il fait cette confession est datée du 13. de Mars 1526. Il se contente de dire que la femme de Luther étoit grosse, & qu'elle n'avoit point domté les esprits feroces de son mari, puis que le livre que Luther avoit composé contre lui Erasme depuis ses noces, étoit le plus furieux livre qui fût jamais sorti de sa plume. *De (i) conjugio Luther certum est, de partu maturo sponsæ vanus erat rumor, nunc tamen gravida esse dicitur. Si vera est vulgi fabula Antichristum nasciturum ex monacho & monacha, quemadmodum isti jactitant, quot Antichristorum millia jam olim habet mundus? At ego sperabam fore, ut* Lutherum *uxor redderet magis cicurem. Verùm ille præter omnem expectationem emisit librum in me summâ quidem curâ elaboratum, sed adeo virulentum, ut hactenus in neminem scripserit hostiliùs.*

(G) *Par les murmures que son mariage excita.*] Il avoüe lui-même que son mariage le rendoit si meprisable qu'il esperoit que cette humiliation donneroit de la joye aux Anges, & du chagrin aux Diables. *Sic (k) me vilem & contemptum his nuptiis feci, ut Angelos ridere & omnes dæmones flere sperem.* Melanchthon (*l*) le trouvoit si affligé de ce changement de vie, qu'il lui écrivoit des lettres de consolation. *Quoniam vero ipsum Lutherum quodammodo tristiorem esse cerno, & perturbatum ob vitæ mutationem, omni studio & benevolentia consolari eum conor.* Il ajoûte que le tort que faisoit ce mariage à la grande reputation de Luther produiroit apparemment un bon effet: il vouloit dire que cela previendroit la vanité dont les têtes les plus sages ne se remplissent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. *Erit etiam, meo quidem judicio, nec inutilis quidem casus iste ad demissionem quandam pertinens, cum alte sustolli & efferri semper sit periculosum, non solum sacerdotio fungentibus, sed cunctis mortalibus. Nam actionum felicitas occasionem dat pravitatis elati animi, non modo, quemadmodum Orator inquit, dementibus, sed interdum etiam sapientibus.* Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonstances du tems, & la precipitation qu'on y avoit apportée, qui faisoient blâmer Luther. Il se maria tout-d'un-coup, & dans le tems que l'Allemagne étoit la plus desolée par la guerre des païsans; guerre que l'on mettoit sur le compte du Lutheranisme. On ne pouvoit rien comprendre à cette precipitation. Luther avoit alors 42. ans: il avoit gardé jusques-là un celibat chaste pendant les plus chauds bouillons de la jeunesse: on ne peut donc point dire que l'incapacité de se contenir l'ait obligé à conclure du soir au matin son mariage. Je veux comme l'in-

(c) Epist. ad Rubelium apud Seckend. ib. n. 2.

(d) Ad ann. 1525 pag. 274. apud Seckend. pag. 17. n. 8.

(e) Ibid.

(f) A cela s'accorde ce qu'il écrivit le 15. Mai 1525. à Rubelius, Si domum venero ad mortem me Deo juvante præparabo, & novos istos dominos & latrones expectabo. . . . Illis autem ut ægre faciam, si fieri potest, Catharinam meam uxorem ducam, antequam moriar, si pergere eos intellexero: neque enim os mihi obstruent, nec gaudium adiment. *Ibid. n. 9.*

(g) Apud Scultetum Annal. ad ann. 1525. pag 278. citatum à Seckendorfio, ib. pag 18. n. 11.

(h) Voyez ci-dessus la marge de la remarque A.

(i) Epist. 22. lib. 18.

(k) Epist. ad Spalatinum apud Seckendorf. ubi supra n. 5.

(l) Extat hæc epistola (quæ in editione Londinensi est 24. l. 4.) è Græco versa apud Seckendorf. ubi supra, pag. 17. n. 10.

& au dehors. Il reprit courage dans la suite, & même assez promtement, & parut fort satisfait de son marché; de sorte que peu après que sa femme lui eut donné un fils, il temoigna qu'il (*H*) ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne femme. Il pensa mourir d'une retention d'urine l'an 1537. & en cet état * il se loüa beaucoup de son épouse. Dans le testament qu'il fit en 1542. † il lui temoigna beaucoup d'amitié, & fit des dispositions avantageuses pour elle. Il ne pretendoit pas ‡ qu'elle n'eût point de defauts, mais il croyoit qu'elle en avoit moins que les autres. On a remarqué ⊥ qu'elle s'en faisoit un peu trop acroire, & qu'elle étoit trop imperieuse, mais cela étoit excusable veu la gloire qui environnoit son mari. Elle étoit d'un côté trop menagere, & de l'autre trop prodigue : elle épargnoit quant à l'interieur de son domestique, & faisoit trop de depense en bâtimens. C'est le propre d'une habile femme qui aime le faste. Après la mort de Luther β elle se retira à Torga, & y mourut le 20. de Decembre 1552. Si Erasme ne se trompe point lors qu'il dit γ qu'elle se maria à l'âge de 26. ans, elle en devoit avoir 53. quand elle mourut. Mr. Varillas a commis un prodigieux (*I*) nombre de fautes en parlant de cette femme.

** Id. l. 3. pag. 165. n. 4.*
† Id. ib. pag. 651.
‡ Voyez la remarque H.
⊥ Seckendorf l. 3. pag. 651. lit. n.
β Ib. lit. o.
γ Voyez la remarque F.

BOR-

(a) Ci dessus dans la remarque B, lettre d.

l'insinuë Melanchthon, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, se plaisant trop dans les compagnies, ait reveillé la nature que la retraite claustrale avoit en quelque façon endormie : en un mot je veux qu'il ait été necessité de se marier par les brûlures de la chair; faloit-il pour cela passer par dessus les formes ? N'auroit-on pas pu differer pendant quelques mois, afin de communiquer la chose à ses amis, & preparer le public aux annonces du mariage par certaines recherches preliminaires ? Je ne m'étonne point que faute de bonnes raisons pour expliquer ces difficultez (*a*) Luther, & d'autres (*b*) ayent reconu dans ce mariage quelque chose de divin, θεῖόν τι, comme dans certaines maladies.

(b) Quod autem in re intempestivum & inconsultum inest, (in quo maximè delicias obtrectandi & accusandi studium adversariorum faciet) videndum, ne nos conturbet. Isto enim sub negotio fortasse aliquid occulti, & quiddam divinius subest, de quo nos curiose quærere non decet, neque curare nugas deridentium, & convitia facientium quorundam, à quibus neque pietas ad Deum, neque ad homines virtus exercetur. *Melancht. epist. ad Camerar. apud Seckend. ib. n. 10. Voyez aussi remarque B, lettre c.*

(*H*) *Il ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus.*] Voici un morceau de la lettre qu'il écrivit l'onziéme d'Août 1526. à Michel Stifelius. *Salutat* (*c*) *te Ketha costa mea, & gratias agit quod eam literis tuis tam suavibus dignatus es. Ipsa belle habet Dei dono, mihique morigera & in omnibus obsequens est, & commoda plusquam ausus fuissem sperare (Deo gratia,) ita ut paupertatem meam nollem cum Crœsi divitiis commutare.* On lui a oui dire (*d*) qu'il ne troqueroit point sa femme contre le Royaume de France, ni contre les richesses des Venitiens, & cela pour 3. raisons. 1. Parce qu'elle lui avoit été donnée de Dieu, dans le tems qu'il imploroit l'assistance du St. Esprit touchant la rencontre d'une bonne femme. 2. Parce qu'encore qu'elle ne fût point sans defauts, elle en avoit moins que les autres femmes. 3. Parce qu'elle lui gardoit la fidelité conjugale qu'elle lui devoit. Il lui rendit dans son testament un bon temoignage de probité, de fidelité, d'honnêteté; il reconut qu'elle l'avoit constamment aimé & servi, qu'elle avoit été (*e*) feconde &c. Il n'entend point qu'on la soupçonne d'avoir fait sa bourse, & il lui laisse une pleine liberté de convoler en secondes noces (*f*).

(*I*) *Mr. Varillas a commis un très-grand nombre de fautes.*] Il dit (*g*) que Catherine de Bore & 8. de ses compagnes furent tirées d'un Monastere qui étoit dans une petite ville apellée Vimigue à deux lieües de Wittemberg. Mais I. il n'y a jamais eu de Monastere qui ait porté ce nom-là ni au voisinage de Wittemberg, ni ailleurs. II. Le Couvent qui étoit proche de Wittemberg, & qui se nommoit Niemec, étoit de Chanoines Reguliers de St. Augustin, & ne doit pas être confondu comme il l'a été par quelques Auteurs avec le Couvent de Nimpschen. III. Ce fut de Nimpschen sur la Mulde proche de Grimma, à 2. journées de Wittemberg, que les 9. Nones furent tirées. IV. Leonard Coppe qui les en tira n'étoit point, comme Varillas l'assûre, Prevôt des Ecoliers à Wittemberg; on ne conoît point dans les Universitez d'Allemagne cette sorte de caractere ou de fonction. Il étoit Conseiller de la ville de Torga sa patrie. V. Il n'est pas vrai que Catherine de Bore la mieux faite de toutes, ait été dès lors destinée pour femme du Docteur Luther. Il ne songeoit à rien moins qu'à se marier en ce tems-là. Une lettre qu'il écrivit vers la fin de l'an 1524. certifie que Dieu pouvoit le changer, mais que pendant qu'il auroit le cœur disposé comme il l'avoit toûjours eu & comme il l'avoit encore, il ne se marieroit jamais. *Ce n'est pas*, ajoûte-t-il, *que je ne sente ma chair & mon sexe; je ne suis ni du bois ni une pierre, mais j'ai de l'éloignement du mariage à cause que je me prepare au suplice dont on punit les heretiques* (*h*). Voyez ce qui a été touché ci-dessus * de la precipitation avec laquelle il conclut son mariage avec Catherine de Bore, au mois de Juin mille cinq cens vint & cinq. VI. Il ne faloit point parler du mariage de Luther sous l'année 1526. mais sous l'année precedente. VII. Il n'y a jamais eu aucune Abbesse de Misnie. VIII. Et en tout cas cette dignité n'a jamais apartenu à Catherine de Bore. Monsieur Varillas qui la lui donne dans la page 86. avoit dit dans la page sept qu'elle étoit simple Religieuse qui se sauva avec 8. autres le Vendredi Saint, pendant que *les* SUPERIEURES *étoient extremement occupées.* Ou par Misnie Monsieur Varillas entend une ville, ou une Province; s'il entend une Province il tombe dans une grande absurdité, il suppose qu'il n'y avoit qu'un Monastere dans un païs où il y en avoit jusqu'à 30. S'il entend une ville, il la nomme mal; il la devoit nommer Misne. IX.

(h) Epist. l. 2. apud Seckend. l. 1. pag. 314. n. 2.
** Pag. 627. col. 2.*

(c) Epist. pag. 318. apud Seckend. pag. 18. n. 10. (d) Cela est raporté par Bavarus tom. 1. pag. 229. apud Seckend. l. 3. p. 651. lit. n. (e) Son testament est daté du 16. Septemb. 1542. il avoit alors cinq enfans vivans. (f) Voyez Seckendorf l. 3. pag. 651. lit. n. (g) Histoire de l'Heresie, l. 6. pag. 6.

BORRI (JOSEPH FRANÇOIS) en Latin *Burrhus*, fameux Chymiste, Charlatan, & Heretique du XVII. siecle, étoit Milanois *. Il acheva ses études dans le Seminaire de Rome, où les Jesuïtes l'admirerent comme un prodige, à cause de sa memoire & de sa capacité. Il s'attacha ensuite à la Cour de Rome, & ne laissa pas d'aprofondir plusieurs secrets de Chymie. Il donna dans les debauches les plus effrenées, & se trouva obligé l'an 1654. à se refugier dans une Eglise. Peu après il fit le devot, & sema clandestinement des (*A*) discours de Visionaire. Il communiquoit à ses confidens les revelations qu'il se vantoit d'avoir eües : mais voyant après la mort d'Innocent X. que le nouveau Pape Alexandre VII. renouvela les Tribunaux, & fit prendre garde de plus près à toutes choses, il n'espera point d'avoir le tems necessaire pour augmenter le nombre de ses disciples autant que son dessein le demandoit; ainsi il sortit de Rome, & s'en retourna à Milan. Il y fit le devot, & s'acredita par ce moyen auprès de plusieurs personnes, ausquelles il faisoit faire certains exercices de pieté qui avoient une grande apparence de vie spirituelle. Il engageoit les membres de sa nouvelle congregation à lui jurer le secret; & quand il les vit affermis dans la croyance de sa mission extraordinaire, il leur dicta certains vœux par la suggestion de son Ange, leur disoit-il. L'un de ces vœux étoit celui de la pauvreté, en execution duquel il se faisoit consigner l'argent que chacun avoit. Le cinquiéme de ces vœux les engageoit à un zêle très-ardent pour la sainte propagation du regne

* *Voyez la remarque H, à la marge.*

IX. Il est faux que Catherine de Bore fût d'une illustre Maison, & qu'elle eût des parens qui eussent un grand pouvoir à la Cour de Saxe. Elle avoit un frere qui eut bon besoin que Luther le recommandât au nouvel Electeur de Saxe l'an 1542 (*a*). Luther suplia qu'on lui donnât quelque office à la place de celui qui lui avoit été ôté, ainsi les parens de sa femme avoient plus de besoin de son credit que lui du leur. Quelle protection peut-on attendre d'une famille qui ne peut doter une fille? Voilà le cas où se trouvoit le pere de nôtre Religieuse, selon le recit (*b*) de l'Auteur que nous critiquons. X. Les frequentes visites que Luther rendit à Catherine, selon Monsieur Varillas, dans le Monastere de Misnie sont des chimeres. Par Misnie il entend sans doute la ville de Misne. Accordons lui pour un tems la fausseté qu'il suppose, savoir que Catherine étoit Abbesse de Misne; il ne laissera pas d'avoir supposé très-faussement que Luther faisoit beaucoup de visites à cette Abbesse, car comme la ville de Misne appartenoit en partie à l'Evêque, & en partie à George Duc de Saxe grand ennemi de la Reforme, Luther eût couru de très-grans perils dans Misne. Ajoûtez que si l'Abbesse avoit reçu ses visites si facilement, il n'eût pas été besoin d'enlever Catherine de Bore par adresse, pendant que les Superieures n'y pouvoient pas prendre garde. Ainsi l'on trouve quantité de contradictions entre la page 7. & la page 86. de Varillas. Enfin ces visites frequentes sont fortement refutées, par les deux journées de chemin qui se trouvent entre le Couvent de Catherine de Bore & la ville de Wittemberg. XI. *Il paroît par les premieres lettres de Luther qui ont été données au public, qu'il avoit pensé à se marier dès le tems qu'il s'étoit separé de la communion de l'Eglise.* C'est Monsieur Varillas qui l'assûre, mais c'est une marque qu'il n'a jamais mis le nez dans ces lettres de Luther, où l'on trouve manifestement qu'il ne songeoit à rien moins qu'au mariage durant les premieres années de sa reforme, & qu'il s'y determina tout-d'un-coup l'an 1525. N'ai-je pas montré qu'il vouloit marier à un autre sa Catherine? XII. *Les premieres mesures qu'il prit avec Jean Frideric frere & successeur de l'Electeur* (*c*) *decedé, furent qu'il lui permettroit d'épouser l'Abbesse.* Nouvelle bevuë de Monsieur Varillas. Jean Frederic n'étoit point frere de l'Electeur decedé, & ne lui succeda point. Celui qui lui succeda se nommoit Jean, & étoit son frere: il fut pere de Jean Frederic qui ne parvint à l'Electorat qu'en 1532. Il ne paroît point que Luther ait communiqué son mariage à l'Electeur Jean, occupé alors à la guerre des païsans, qu'il le lui ait, dis-je, communiqué avant que de le conclure. XIII. Enfin ces nopces ne furent point *si magnifiques quelles ne diferoient en rien de celles des personnes les plus qualifiées de l'Empire* (*d*). Qui peut comprendre qu'un Historien si celebre entasse un si grand nombre de telles fautes en si peu de mots? A peine y pourroit-on reüssir, si on le faisoit exprès & à gages.

(*a*) *Voyez Seckendorf l. 3. pag. 381. n. 22.*

(*b*) *Pag. 86.*

(*c*) *Il s'apelloit Frederic.*

(*d*) *Presque toute cette critique de Mr. Varillas est empruntée de Mr. de Seckendorf,* Histor. Lutheran. l. 1. pag. 273. 274.

(*A*) *Sema clandestinement des discours de Visionaire.*] Affectant les apparences d'un grand zêle, il deploroit le dereglement des mœurs qui regnoit à Rome, & assûra que la maladie étoit venuë à son comble, & que le tems de la guerison aprochoit : tems heureux auquel il n'y auroit sur la terre qu'un seul berçail, dont le Pape seroit l'unique berger. Quiconque refusera, disoit-il, d'entrer dans cette unique bergerie sera detruit par les armées Papales; Dieu m'a predestiné pour être le General de ces armées, je suis assûré que rien ne leur manquera; j'acheverai bien-tôt mes travaux chymiques, par l'heureuse production de la pierre Philosophale, & par ce moyen j'aurai autant d'or qu'il en faudra. Je suis assûré du secours des Anges, & particulierement de celui de Michel l'Archange. Lors que je commençai de marcher dans la vie spirituelle, j'eus une vision de nuit accompagnée d'une voix Angelique, qui m'assûra que je deviendrois Prophete: le signe qui m'en fut donné fut une palme qui m'apparut toute entourée (*e*) des lumieres du paradis. Il se vanta que l'Archange St. Michel avoit pris poste dans son cœur, & que les Anges venoient par troupes lui reveler les secrets celestes, & ce qui se passoit dans le Conclave d'Alexandre VII. Je ne raporte qu'une petite partie de ses chimeres.

(*e*) Gli apparisce une palma circondata d'ogni intorno, da lumi paradisali. *Dans sa vie p. 342.*

regne de Dieu. Ce devoit être le regne du Très-Haut, le regne d'un seul troupeau *, selon le jargon de cette nouvelle secte. Borri devoit être le Capitaine general des troupes qui reduiroient tout le genre humain à une même bergerie; il seroit assisté d'une façon très-particuliere par Michel l'Archange; il avoit dejà reçu du ciel une épée sur la poignée de laquelle se voyoit l'image des sept Intelligences, & on tueroit le Pape même s'il n'avoit pas sur son front la marque requise. Je laisse là le detail † des autres visions, pour dire quelque chose des nouveaux dogmes du Cavalier Borri. Il enseignoit entre autres choses que la Sainte Vierge étoit une veritable Déesse, & proprement le Saint Esprit Incarné, car il disoit qu'elle étoit née de Sainte Anne tout comme JESUS-CHRIST étoit né d'elle. Il l'apelloit la fille unique ‡ de Dieu conçuë par inspiration, & faisoit ajoûter cela à la Messe lors que les Prêtres ses sectateurs la celebroient. Il disoit qu'elle étoit presente quant à son humanité au sacrement de l'Eucharistie, & alleguoit certains passages de l'Ecriture pour le soutien de ses dogmes. Il s'avisa même de dicter (*B*) à ses disciples un Traité sur son systême. J'ai dejà dit qu'il se vantoit d'avoir bonne part aux revelations celestes: c'est par cette voye qu'il avoit apris que St. Paul lui communiquoit la même puissance que Dieu confera à cet Apôtre pour censurer la conduite de St. Pierre. Il se vantoit de communiquer aux autres le don d'illumination pour l'intelligence des mysteres, & il se servoit de l'imposition des mains, en priant la Trinité de recevoir le Novice dans la ⸸ Religion des Evangeliques Nationaux. Son dessein étoit en cas qu'il se trouvât assisté d'un assez grand nombre de sectateurs, de se produire sur la grande place de Milan, d'y representer éloquemment les abus du gouvernement ecclesiastique, & du gouvernement seculier, d'animer le peuple à la liberté, & de s'assurer ainsi de la ville & du païs de Milan, & puis de pousser ses conquêtes le mieux qu'il pourroit. Mais tous ses desseins avorterent par l'emprisonnement de quelques-uns de ses disciples. Il se sauva bien vite dès qu'il eut su cette premiere demarche de l'Inquisition, & n'eut garde de comparoître aux ajournemens de ce redoutable Tribunal. Son procés lui fut fait par contumace en l'année 1659. & 1660. il fut condamné comme Heretique, & son effigie fut brûlée à Rome (*C*) avec ses Ecrits au Champ de Flore, par la main du Bourreau le 3. de Janvier 1661. Il s'étoit arrêté quelque tems dans la ville de Strasbourg, & y avoit trouvé du support & de l'appui, tant en qualité de persecuté de l'Inquisition, qu'en qualité de grand Chymiste; mais il lui falut un plus grand theatre. Il le chercha en Hollande l'an 1661. & le trouva à Amsterdam. Il y fit grand bruit; on alloit à lui comme au Medecin universel de toutes sortes de maladies; il y parut en magnifique équippage; il se faisoit traitter d'Excellence; on parloit de le marier aux plus grans partis &c. La chance tourna, on vit baisser sa reputation; soit β que ses miracles ne trouvassent plus de foi, soit que sa foi ne pût faire plus de miracles, & une belle nuit il fit banqueroute, & se sauva d'Amsterdam avec plusieurs pierreries, & plusieurs sommes d'argent qu'il avoit escamotées γ. Il se retira à Hambourg où étoit alors la Reine Christine, se mit sous sa protection, & lui persuada de hasarder bien de l'argent pour le travail du grand œuvre, ce qui n'aboutit à rien. Il passa ensuite à Coppenhagen, & inspira une forte envie à sa Majesté Danoise de faire chercher la pierre philosophale. Il aquit par ce moyen les bonnes graces de ce Prince, jusques à devenir très-odieux à tous les Grans du Royaume. Immediatement après la mort de ce Roi, auquel il avoit fait faire inutilement des depenses in-

* Quanto si doveva fare nello spazio di poch'anni col suo imaginario Regno dell' Altissimo ed il suo solo Ovile. *Vita del Cavagl. Borri pag.* 347.

† *Voyez les remarques.*

‡ Chiamava la Vergine, sagratissima Dea, ed unispirata figlia dell' Altissimo e da que' Sacerdoti suoi sciocchi sieguaci faceva aggiugnere al Canone della Messa le parole UNINSPIRATA FILIA. *Vita del Cavagliere Borri, p.* 351.

⸸ Coll' imporre loro tutte due le mani sovra il capo invocando la santissima Triade, affinche gradisse d'accettarli nella religione de Nazionalisti Vangelici. *Ib. pag.* 361.

β Cominciando à mancare i miracoli alla sua fede, ò la fede à suoi miracoli. *Ib. p.* 372.

γ Se ne fuggì di notte carico di gemme e danari alla somma di più di dodeci mila doppie. *Ib.*

(*B*) *De dicter à ses disciples un Traité sur son systême.*] Il le retira d'entre leurs mains quand il commença de connoître que l'Inquisition avoit ouï dire quelque chose de leurs assemblées nocturnes, & cacha tous ces cahiers dans un Monastere de filles. C'est de là qu'ils tomberent entre les mains de l'Inquisition: on y trouva dès doctrines tout-à-fait extravagantes, comme *que le Fils de Dieu par un principe d'ambition, & pour devenir égal à son pere le poussoit à créer des êtres; que la chute de Lucifer étoit venuë du refus qu'il avoit fait d'adorer en idée* J. CHRIST *& la Ste. Vierge: que les Anges qui adherent à Lucifer, non par deliberation mais par desir seulement, sont demeurez dans les airs: que Dieu se servit du ministere des Anges rebelles pour la creation des élemens, & des animaux: que l'ame des bêtes est une production, ou plûtôt une émanation de la substance des mauvais Anges, & que c'est pour cela qu'elle est mortelle: que la Ste. Vierge étoit sortie condeïfiée du sein de la nature divine, & qu'autrement elle n'auroit pu devenir l'épouse du St. Esprit, à cause de la disproportion des natures* (*a*).

(*C*) *Son effigie fût brûlée à Rome .... le 3. de Janvier.*] On lui attribuë la même pensée que plusieurs attribuent à Henri Etienne, c'est d'avoir dit qu'il n'avoit jamais eu plus de froid que le jour que l'on le brûla à Rome. De Dominis se servit, dit-on, de la même raillerie (*b*).

(*a*) *Vita del Cavagliere Borri, p.* 554. *& suiv.*

(*b*) Gli pervenne la nuova che la sua effigie era abbrucciata, e si lasciò intendere, che non aveva mai avuto tanto freddo quanto quel giorno, all' imitazione di Marco Antonio de' Dominis, che disse lo stesso, mentre ritrovandosi egli in Inghilterra si faceva della sua effigie simil' esecuzione. *Ibid. pag.* 369.

infinies, il sortit du Dannemarc crainte d'y être mis en prison, * & resolut de s'en aller en Turquie. Etant arrivé sur les frontieres au tems que l'on decouvrit la conspiration de Nadasti, de Serin, & de Frangipani, on le prit à Goldingen pour un des complices: c'est pourquoi le Seigneur du lieu le fit prier de venir loger chez lui, & s'assûra de sa personne; & ayant su que son prisonnier s'apelloit Joseph François Borri, il envoya ce nom à Sa Majesté Imperiale, afin qu'on vît si cet homme étoit du nombre des conjurez. Le Nonce du Pape avoit Audience de l'Empereur, justement lors que la lettre du Comte de Goldingen fut aportée. Il n'eut pas plûtôt ouï le nom de Borri, qu'il demanda au nom du Pape que ce prisonnier lui fût livré. L'Empereur y ayant consenti fit venir à Vienne le Cavalier Borri, & lui obtint promesse du Pape qu'on ne le feroit point mourir; & l'envoya à Rome, où il fut condamné (*D*) à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition, & à faire amende honorable. Quelques années après il obtint la liberté de sortir pour traiter le Duc d'Etrée, que tous les Medecins comptoient dejà pour perdu, & il le guerit: ce qui fit dire qu'un Heresiarque avoit fait un (*E*) grand miracle dans Rome. Le Duc obtint qu'on le changeroit de prison, & qu'on l'enverroit au Chateau Saint Ange. Le bruit a couru depuis ce tems-là qu'on lui (*F*) permettoit de sortir deux fois la semaine, & de se promener par la ville avec des Gardes †. On a imprimé à Geneve l'an 1681. quelques écrits (*G*) qu'on lui attribuë. On verra dans les remarques ce que Sorbiere

* *On a oublié dans le livre dont cet article est extrait de parler du voyage de Borri à la Cour de Saxe. Voyez le Journal de Leipsic 1688. pag. 5?7.*

† *Tiré d'un livre intitulé* Breve relazione della vita del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese, *imprimé à Geneve (le titre porte* in Colonia appo Pietro del Martello) *1681. avec un autre Traité qui a pour titre* la Chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri.

(*D*) *Il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition.*] On sera bien aise de trouver ici plus au long ce que j'ai touchée en gros touchant la peine qui fut infligée au Cavalier Borri. Il „ fut (*a*) condamné le dernier „ Dimanche du mois d'Octobre 1672. de faire une abjuration de ses erreurs en Eglise de „ Minerve, pour lequel effet on le mena sur un „ échaffaut, qu'on avoit fait faire exprès, où „ l'une des parties, qui étoit un Prêtre, lut „ le procés tout haut, avec sa confession & „ abjuration. La sentence fut prononcée par „ le Saint Office, lui étant à genoux avec un „ cierge à la main, pendant qu'on lisoit son „ abjuration; ce qu'étant fait, il se leva, & „ remercia la Sacré College de la douceur dont „ il avoit usé envers lui, en ne lui imposant „ point une plus dure punition, qu'il confessoit avoir bien meritée. Cela se fit en presence d'une infinité de personnes, qui furent „ curieuses de voir un homme si fameux, & „ une action si solennelle & si extraordinaire. „ Il étoit environné d'une grande quantité d'Archers & Officiers du Saint Office. Il y avoit „ aussi quantité de Prelats, qui y étoient presens avec le Sacré College: & une innombrable multitude d'autres personnes. Le dit „ Sieur Borri voyant tant d'Archers & autres „ gens de même étoffe autour de lui, tomba „ jusqu'à 2. fois en pamoison. La ceremonie „ étant achevée, on le ramena en prison, d'où „ on le mena à Lorette, comme étant un instrument trop pernicieux en la Chrêtienté, „ avec ordre exprès de lui faire dire tous les „ jours le Credo, & toutes les semaines les „ Pseaumes penitentiels une fois ... On (*b*) lui „ avoit aussi ordonné dans sa sentence de communier tous les jours une fois, lors qu'il seroit arrivé à Lorette. „

„ Devant (*c*) que de sortir des prisons de l'Inquisition il fut visité par plusieurs hommes & „ femmes, & même des Princes, des Princesses, „ Chevaliers & autres personnes de qualité. „ Lors qu'il sortit de la prison on le fit passer „ par une troupe de Lanciers du Pape, qui „ étoient rangez en haye. Il monta sur l'échaffaut avec les mains liées, entre lesquelles „ il avoit un cierge ardent, & demeura à genoux tout le tems qu'on lui prononça sa sentence, par laquelle il fut condamné à une „ prison perpetuelle, pour avoir été (ce sont les „ propres mots de sa sentence) inventeur d'une „ nouvelle Heresie, & à porter pour penitence toute sa vie l'habit de l'Inquisition, avec „ une Croix rouge sur la poitrine, & une au dos. „ Il fut fort étonné d'entendre parler d'une prison perpetuelle; mais les Inquisiteurs le consolerent par cette raison, que si on n'eût trouvé cet expedient favorable pour lui, on lui „ auroit assûrement ôté la vie, & qu'on lui faisoit cette grace, parce qu'il avoit fait abjuration de ses erreurs il y avoit 13. ans (*d*); ce „ qu'il ratifia entre les mains des Inquisiteurs „ Casnatta & Pozzobonelli: sur quoi le Pape „ entendant la confirmation de cette abjuration, „ fut si aise qu'il donna indulgence pleniere de „ tous pechez à tous ceux qui etoient là presents, car cette Ceremonie dura plus de 5. heures durant. „

(*a*) *Mercure Hollandois de l'annee 1672. pag. 153. 4??*

(*b*) *Ibid. pag. 465.*

(*c*) *Ibid. pag. 465.*

(*d*) *L'Auteur de sa vie ne fait nulle mention de cela; il dit que Borri fut condamné par contumace, & qu'il s'enfuit de Milan dès qu'il se vit decouvert.*

(*E*) *Avoit fait un grand miracle.*] Les Medecins avoient abandonné le malade, on le comptoit donc pour mort, on regarda donc sa guerison comme une resurrection. *Sendo* (*e*) *cosa strana che un Eresiarca abbia fato un miracolo di resuscitar' un morto, come veniva creduto da' medici.*

(*e*) *Vita del Cavagl. Borri, pag. 379.*

(*F*) *Qu'on lui permettoit de sortir deux fois la semaine.*] Je sai de bonne part que la Reine de Suede l'envoyoit quelquefois querir en carrosse, mais que depuis la mort de cette Princesse il ne sortoit plus, & qu'il a salu même une permission expresse du Pape pour lui parler. On m'a assûré qu'il n'a point pretendu être en prison au Chateau St. Ange, mais logé là comme dans un grand palais, afin de vaquer à l'étude, & à des operations chymiques, & qu'il a negligé les occasions de s'évader qui se sont quelquefois offertes.

(*G*) *Quelques écrits qu'on lui attribuë.*] Ils peuvent être reduits à deux, à des lettres sur des matieres de Chymie, & des reflexions politiques. Le premier de ces deux Ouvrages est

biere (*H*) pensoit de ce personnage. Ce sera un assez curieux suplément de cet

(*a*) Stampò la lettera di restituire l'occhio ad un cavallo, che corre per tutto il mondo, *pag.* 370. *Il savoit fort bien guerir les maux d'yeux. Voyez la remarque I.*

(*b*) *Mercklinus in Lindenio renovato pag.* 289 *au mot* Franciscus Josephus Burrhus. *Le Journal des Savans du* 2. *Sept.* 1669. *parle amplement de ces deux lettres.*

(*c*) *Relation d'un voyage d'Angleterre, pag. m.* 155.

(*d*) *Ibid. pag.* 158.

est intitulé : *La chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri-Milanese.* Il contient dix lettres dont les deux premieres datées de Coppenhagen l'an 1666. ne sont autre chose en substance que le Comte de Gabalis que Mr. l'Abbé de Villars publia l'an 1670. Je donne à examiner aux curieux lequel de ces deux Ouvrages doit passer pour l'original. Les autres lettres roulent sur des questions de Chymie, excepté la derniere, car on soutient dans celle-ci l'opinion de Mr. Descartes sur l'âme des bêtes. L'autre Traité a pour titre *Istruzioni politiche del Cavagliere Gioseppo Francesco Borri date al re di Danimarca.* Ce sont quelques Aforismes de Politique accompagnez d'un assez long commentaire. La vie du Cavalier Borri aprend qu'il publia lors qu'il demeuroit à Strasbourg une lettre (*a*) qui courut par tout le monde. La Bibliotheque (*b*) des Medecins fait mention de deux de ses lettres imprimées à Coppenhagen l'an 1669. & adressées a Bartholin, l'une *de ortu cerebri, & usu medico*, l'autre *de artificio oculorum humores restituendi.* Konig lui attribuë un autre écrit intitulé *notitia Gentis Burrhorum.*

(*H*) *Ce que Sorbiere pensoit de ce personnage.*]
„ Il (*c*) me reste seulement à vous dire deux ou
„ trois mots de ce fameux Chevalier Borri,
„ que j'ai vu à Amsterdam, en cette derniere
„ course que j'y ai faite. Vous voulez savoir
„ comment il est arrivé qu'il a fait de si loin
„ tant de bruit à Paris, que des gens de qualité
„ se sont fait porter en brancard en Hollande,
„ pour être gueris par ce charlatan ; & que d'au-
„ tres gens d'esprit y sont allez tout exprès pour
„ visiter un si grand homme. Que dirai-je à
„ cela, Monsieur, si ce n'est qu'il est vrai au-
„ jourdhui, de même qu'il a été vrai autre-
„ fois, que nôtre pauvre humanité pourroit
„ être definie par l'inclination au mensonge, &
„ par la credulité, *Homo est animal credulum &*
„ *mendax*, l'homme est un animal credule &
„ menteur, φιλόληρον ζῶον. Ceux qui ajoûtent
„ foi si aisément aux histoires que l'on raconte
„ de ces faiseurs de miracles, tel que Borri a
„ été tenu avant que le monde en fût detrom-
„ pé, n'ont pas manqué sans doute d'écouter
„ attentivement en leur enfance les contes de
„ peau d'âne ; & cela marque un bon naturel,
„ avec un esprit fort disciplinable. J'aurois bien
„ à philosopher là dessus. . . . Il arrive (*d*)
„ après que l'on . . . s'est moqué des Medecins
„ ordinaires, que l'on donne tout à coup une en-
„ tiere croyance aux promesses d'un Charlatan ;
„ & qu'on se laisse pipper à sa nouvelle metho-
„ de, quoi qu'il ne debite que les mêmes den-
„ rées. Celui dont je vous veux faire la pein-
„ ture est un grand garçon noireau, d'assez bon-
„ ne façon, qui va bien vêtu, & qui fait quel-
„ que depence. Elle n'est pourtant pas telle
„ qu'on se l'imagine, & qu'on l'exaggere ; car
„ huit ou dix mille livres peuvent aller bien
„ loin à Amsterdam. Mais une maison de quin-
„ ze mille écus achetée en un bel endroit, cinq
„ ou six estaffiers, un habit à la Françoise,
„ quelque collation aux Dames, le refus de quel-
„ que argent, cinq ou six richedales distribuées
„ en tems & lieu à des pauvres gens, quelque
„ insolence de discours, & tels autres artifices,
„ ont fait dire à des personnes credules, ou qui
„ eussent bien voulu que cela fût, qu'il don-
„ noit des poignées de diamants, qu'il faisoit
„ le grand œuvre, & qu'il avoit la Medecine
„ Universelle. Le fin de tout cela est, que le
„ Sieur Borri est un fin mattois, fils d'un ha-
„ bile (*e*) Medecin de Milan, qui lui a laissé
„ quelque bien ; mais il y a ajoûté celui qui lui
„ vient par l'industrie que je vai vous represen-
„ ter. Comme il ne manque pas d'esprit, avec
„ un peu d'étude il a su gagner celui de quel-
„ ques Princes, qui ont fourni à l'appointement
„ sur l'esperance qu'il leur a donnée de leur
„ communiquer la pierre philosophale, qu'il
„ étoit sur le point de trouver. Il a sans dou-
„ te quelque habileté, ou quelque routine aux
„ preparations chymiques ; quelque adresse pour
„ la metallique, quelque imitation des perles
„ & des pierreries, & peut-être quelques reme-
„ des purgatifs ou stomachiques, qui d'ordi-
„ naire sont fort generaux ; comme c'est de
„ cette region que viennent la plûpart des ma-
„ ladies. Par ce leurre il s'est insinué auprès de
„ ceux dont il a eu besoin ; & il y a eu des
„ Marchands, aussi bien que des Princes, qui
„ ont donné dans le panneau. Temoin une pro-
„ messe de deux cens mille livres qu'il avoit
„ faite à un certain Demers, qui avoit fourni
„ à ses depenses, & pour laquelle des heritiers
„ de ce Marchand sont en procés avec le Spa-
„ girique : car le galant homme l'a conçuë
„ d'une maniere si bigearre qu'on n'y com-
„ prend rien. Ce fourbe pour se mettre en cre-
„ dit, & faire parler de soi, pretendit d'abord
„ à se rendre Heresiarque. Il avoit ouï dire
„ que les Medecins étoient soupçonnez de ne
„ pas croire assez, c'est pourquoi il fit semblant
„ de croire plus qu'il ne faut : & comme si sa
„ devotion se fut piquée d'honorer la Sainte
„ Vierge au delà de ce que l'Eglise l'ordonne,
„ il s'avança de dire, qu'elle étoit une quatrié-
„ me personne de la Divinité. Il en fut recher-
„ ché par l'Inquisition, & condamné au feu par
„ contumace. Il passa à Inspruck (*f*), où le
„ feu Archiduc devint la premiere de ses dup-
„ pes. Et par son moyen continuant sa route en
„ Hollande, il se fixa à Amsterdam, comme
„ en un païs propre à faire sonner haut la per-
„ secution qu'on lui faisoit à Rome ; & où il
„ trouveroit des bourses ouvertes pour de gran-
„ des avances à recouvrer sur le lucre qu'il feroit
„ esperer. Il s'est mis là à faire l'homme d'im-
„ portance. Il a acquis du credit au commence-
„ ment parmi cette bourgeoisie ; & il s'y est
„ maintenu quelque tems par l'appui d'un vieux
„ Bourgue-Maître, qu'il a refocillé avec ses eaux
„ cordiales, jusques à ce que chacun a reconnu sa
„ fripponnerie, & s'est moqué de ses artifices.
„ Ils ne vont tout au plus qu'à trouver le moyen
„ de mettre en pratique impunement quelque bil-
„ lonnage, ou à quelque alteration de metaux,
„ qui n'est pas encore bien decouverte : car pour
„ ses cures des maladies, on ne s'en prevaut non
„ plus là où il est, qu'en cette ville on se prevaut
„ des remedes d'un celebre faiseur d'affiches, qui
„ a presque autant de reputation au païs de Liege
„ & en Hollande, que Borri en a à Paris. . . .
„ Quelques-uns (*g*) ont voulu dire, que Borri s'é-

(*e*) *L'Auteur de sa vie ne marque point qu'il fut fils d'un Medecin, & insinuë le contraire.* Nacque in Milano, *dit-il*, figlio del Signor Branda Borri, di famiglia antica della citta di Milano. *Il ajoûte que le Cavalier Borri se vante d'être descendu de Burrus Gouverneur de Neron.*

(*f*) *L'Auteur de sa vie dit pourtant qu'en se retirant d'Italie il passa en Suisse, & de là à Strasbourg, à Amsterdam, à Hambourg &c évitant les païs des Catholiques.* Il Borri, *dit-il*, *p.* 368. uscito d'Italia e passati li monti con quella fretta che ricercava il suo scampo se ne passo nell' Elvezia, ed indi ad Argentina fuggendo à piu potere il passare per paesi Catolici. *Il ne laisse pas d'être vrai que Borri a distillé avec l'Archiduc, voyez Monconis* 2. *part. pag.* 149. 404.

(*g*) *Ibid. pag.* 163.

„ toit

cet article. J'indiquerai auſſi ce que Monconis (*I*) en a penſé. Mr. Friſchman Reſident de France à Strasbourg a fait un Ecrit (*K*) qui merite d'être lu touchant le Sieur Borri. Le ſuplément (*L*) du voyage de Mr. Burnet n'eſt pas exact ſur ce chapitre.

BOSC (JEAN DU) en Latin *Boſchæus*, Seigneur d'Eſmendreville, Preſident à la Cour des Aides de Rouën, mort par la main du Bourreau pour cauſe de Religion l'an 1562. Cherchez ESMENDREVILLE.

BOSC (N. DU) Cordelier, a vêcu au XVII. ſiecle. Il ſe mit en vogue par un livre qu'il intitula l'*honnête femme*. D'Ablancourt ſon bon ami * y joignit une preface. J'ai ouï dire que la traduction des (*A*) Sermons du P. Narni, qui a couru ſous le nom du Pere du Boſc, eſt un Ouvrage de d'Ablancourt. On † dit que ce Cordelier ayant vêcu quelques années hors du Couvent par la permiſſion du Pape, reprit le froc. Il eſt Auteur de pluſieurs livres dont on ne fait plus de cas: ſa *Femme heroïque* eſt de ce nombre. Les plus mepriſez de ſes Ouvrages ſont ceux qu'il fit contre les Janſeniſtes. On ne daigna (*B*) point les refuter, &

* *Hiſtoire de l'Academie Françoiſe, pag. 351.*

† *Colomiés, Biblioth. choiſie, pag. 171.*

„ toit trouvé à la peſte de Naples, & qu'ayant „ un excellent preſervatif, il étoit entré dans „ les maiſons peſtiferées, abandonnées par l'in„ fection & la mortalité, & que là il n'avoit „ pas mal fait ſes affaires. Je ne ſai ce qui en „ eſt. „

(*I*) *J'indiquerai auſſi ce que Monconis en a raporté.*] Il le vit à la Haye l'an 1663. & lui entendit dire diverſes choſes ſur des ſecrets de Chymie. On en voit le precis dans la relation (*a*) de ſes voyages. Borri étoit dejà mal dans ſes affaires: il craignoit ſes ennemis, *& ſe defioit de ſes plus affidez*, (*b*) *& parloit de ſe retirer en Turquie.* Il lui étoit indifferent, diſoit-il, (*c*) qu'on le crût docte ou ignorant, & par la même indifference il ne ſe mettoit point en peine de juſtifier la verité de ſa croyance: il ajoûtoit *qu'on ne pouvoit être bon Philoſophe ſans être bon Chrétien. Comme je lui dis*, c'eſt Monconis qui parle, *qu'on l'accuſoit d'avoir dit que le St. Eſprit s'étoit incarné dans la Vierge, & que ſon Ecuyer eut repondu pourquoi eſt-ce que l'on l'accuſoit d'une choſe dont on n'avoit jamais eu de preuve, ne pouvant pas montrer aucun de ſes écrits où il y eût de ces choſes, il repondit* ſi bene *dans un que le Pape avoit eu, qui étoit le ſeul qui par haſard étoit reſté lors qu'il avoit brûlé tous les autres; que touchant aux choſes ſurnaturelles il ne lui devoit jamais arriver de malheur dont il ne fût averti par une étoile, qui paroiſſoit devant lui quand même il fermoit les yeux.* Voyez dans la page 155. les contes qu'on fit à Monconis ſur les fourberies du Sr. Borri, & dans la 178. une cure admirable d'œil. Le Peintre Otho aprit à Monconis que Borri *l'avoit parfaitement gueri d'un cancer qu'il avoit dans l'œil, qui lui ôtoit la vuë & l'empêchoit de travailler, que tous les Medecins tenoient incurable.*

(*a*) *Seconde partie pag. 135. 137. 145. 146. 147. &c.*

(*b*) *Ibid. pag. 144. 145.*

(*c*) *Ibid. pag. 147.*

(*K*) *Un Ecrit qui merite d'être lu.*] En voici le titre, *Monumentum in laudem gentis Burrhorum Calend. Jan. M D C L X. Franciſco Joſepho Burrho Medico Italo ſtructum.* Les quatre lettres F. R. C. R. qui deſignent le nom de l'Auteur, ſignifient *Friſchmannus Regis Chriſtianiſſimi Reſidens.* Celui (*d*) qui m'aprend cela indique de cette ſorte la matiere de cet Ecrit; *In quo*, dit-il *potens artifex plantas in cineres, earumdem cineres ad eamdem priſtinam ſpeciem ignis beneficio rite ſuppoſiti balneo Mariæ deducens, Romæ ut fama, ſed incerta eſt, ſimilem ſuam* παλιγγενεσίαν, *quæ eſt combuſtorum è cineribus reſurrectio, expectans, laudatas eſt.* On nous renvoye à Tuldenus qui raporte les procedures de l'Inquiſition contre Borri.

(*d*) *Deckherrus, de ſcript. adeſpot. pag. 131.*

(*L*) *Le ſuplément du voyage de Monſr. Burnet n'eſt pas exact.*] On a nommé ſuplément de ce voyage *trois lettres touchant l'état preſent d'Italie*, qui furent traduites de l'Anglois & publiées à Amſterdam en l'année 1688. On y conte (*e*) que *Burrhi* (car c'eſt ainſi que le Traducteur le nomme) *eſt un Gentilhomme du Milanois qui avoit de patrimoine environ* 8000. *écus de rente.* Il voyagea en ſa jeuneſſe, & étant de retour à Milan il y tint des conferences ſur la nouvelle Philoſophie & ſur la Chymie. Il fut mis à l'Inquiſition, mais comme on ne put rien prouver contre lui on le relâcha (*f*). Il s'en alla en Allemagne & en Hollande; l'Inquiſition *fit des plaintes de lui à l'Empereur*, il fut arrêté à Vienne, *& puis après renvoyé en Italie.* On l'accuſa d'opinions étranges *qui furent toutes prouvées contre lui, quoi qu'il proteſte* (*g*) *qu'il n'y a jamais penſé, & il fut obligé d'en faire abjuration en* (*h*) *l'an* 1668. Il fut condamné à une priſon perpetuelle. De ces 8000. écus par an on ne lui en laiſſe que 3000. (*i*) car les bons Peres ont eu la charité d'en retenir 5000. pour eux, & ces 3000. ſont tellement rognez par ceux par les mains de qui cet argent paſſe, qu'il n'en touche pas 1500. tous les ans. L'Auteur des 3. lettres s'imagine que tout le fondement des Hereſies de Borri, eſt d'avoir *parlé des choſes de la religion dans le jargon myſterieux & inintelligible de certains Chymiſtes.* Je conois des gens qui croyent que Borri a pretendu expliquer la Trinité, l'Incarnation &c. par les principes de la Chymie.

(*e*) *Pag. 140. & ſuivant.*

(*f*) *S'il eût été pris & jugé preſent par l'Inquiſition, l'Auteur Italien de ſa vie ne diroit pas qu'il ſe ſauva & qu'on le cita, & que comme il ne comparut point on le condamna par contumace.*

(*g*) *Cependant il ne nia point à Monconis qu'il n'eût enſeigné l'Incarnation du St. Eſprit dans la Sainte Vierge. Voyez la remarque I.*

(*h*) *Ce fut en 1672. Voyez ci-deſſus la remarque D.*

(*i*) *Il n'y a nulle aparence que Borri eût alors tant de patrimoine, ni que l'Inquiſition lui ait laiſſé neuf mille livres de rente.*

(*A*) *La traduction des Sermons du P. Narni.*] Voici comment j'ai ouï conter la choſe (*k*). Du Boſc n'ayant point d'argent pria d'Ablancourt de lui en prêter. D'Ablancourt bien marri de n'en avoir pas lui offrit une traduction qu'il avoit faite des Sermons du P. Narni, & lui permit d'en diſpoſer à ſa fantaiſie. Du Boſc accepta le manuſcrit, en traitta avec un Libraire pour la ſomme de 30. ou 40. piſtoles, & le publia ſous ſon nom. Il y a très-peu d'Auteurs qui vouluſſent temoigner leur amitié par cette ſorte de preſens.

(*B*) *On ne daigna point les refuter.*] Feu Mr. Arnauld a donné une raiſon bien deſobligeante, pourquoi on ne repondit point aux livres du P. du Boſc. C'eſt dans l'endroit du 3. tome de la Morale Pratique, où il aporte diverſes regles capables de faire juger, ſi le ſilence que l'on garde envers ſes adverſaires doit paſſer pour une preu-

(*k*) *Voyez Mr. Colomiez dans ſa Bibliotheque Choiſie, pag. 171. il avoit ouï dire à peu près la même choſe.*

& ce silence (*C*) qui au fond est une espece de flêtrissure pour cet Ecrivain, a été glorieusement interpreté par quelques Anti-Jansenistes.

BOSC (PIERRE DU) Ministre François, & le plus grand Predicateur qui fût de son tems parmi ceux de la Religion, étoit fils de Maître Guillaume du Bosc Avocat au Parlement de Rouën, & nâquit à Bayeux le 21. de Fevrier 1623. Après avoir étudié en Theologie 18. mois à Montauban, & 3. ans à Saumur, il se trouva si avancé qu'encore qu'il ne courût que sa 23. année, il fut en état de servir l'Eglise de Caen. Il fut donné à cette Eglise par un Colloque le 15. de Novembre 1645. & reçut l'imposition des mains le 17. de Decembre de la même année. Le merite de ses collegues, & sur tout celui de Mr. Bochart, & la delicatesse d'esprit qui regnoit dans cette Eglise, n'empêcherent pas que Mr. du Bosc n'aquît promtement la reputation d'un des premiers hommes de sa robe. Il fut regardé dans son païs comme un ORATEUR PARFAIT, & son éloquence devint si celebre par tout le Royaume, que l'Eglise de Charenton le voulut avoir pour son Ministre, & l'envoya demander à son Eglise dès le commencement de l'année 1658. On employa les plus fortes sollicitations; mais ni l'éloquence des * Deputez de Paris, ni les lettres des (*A*) personnes les plus qualifiées qui fussent en France parmi ceux de la Religion, ne purent engager l'Eglise de Caen à se priver d'un si excellent Pasteur, ni ce Pasteur à vouloir quitter son Troupeau. Les recherches de Mrs. de Charenton renouvellées diverses fois depuis ce tems-là avec tout l'empressement imaginable, n'eurent jamais un meilleur succés. Il étoit impossible qu'un merite aussi éclatant que le sien, & aussi utile à son parti, ne donnât de l'inquietude & de l'ombrage aux ennemis de la Religion Protestante. Ils le temoignerent l'an 1664. en surprenant une lettre † de cachet qui le relegua à Châlons jusqu'à nouvel ordre. On a su qu'un nommé ‡ Pommier se vanta d'être la cause de cette disgrace. Le faux temoignage qu'il rendit regardoit la Confession auriculaire, dont il pretendoit que Mr. du Bosc *eût parlé dans les termes les plus choquans; jusques-là qu'il l'accusoit d'avoir comparé l'oreille des Prêtres à une cloaque, un égout, & un canal qui recevoit toutes les ordures de la ville.* Cela fit que Mr. du Bosc passant par Paris pour aller au lieu de son exil, expliqua à Mr. le Tellier son sentiment sur la Confession, & de quelle maniere il en avoit parlé. Mr. le Tellier en parut content, & lui dît même qu'il n'avoit jamais douté de la fausseté de l'accusation. Mr. du Bosc recouvra la liberté de retourner à son Eglise le 15. d'Octobre 1664. & on ne sauroit exprimer la joye qui se repandit dans Caen parmi les Freres lors qu'il y rentra le 8. de Novembre. Un grand nombre d'honnêtes gens de l'autre parti le furent feliciter; & il y eut un Gentilhomme Catholique qui fit alors une chose (*B*) des plus étranges qui se soient

* *Mr. Gaches Ministre, & Mr. de Massanes Ancien*

† *Elle étoit datée du 2. Avril.*

‡ *Il avoit été de la Religion, & étoit de Montauban.*

preuve d'impuissance. Voici sa 4. regle (*a*): „ On ne peut pas dire que c'est par impuissance „ qu'on ne repond point, quand on ne se dispen- „ se de reponse qu'en se conformant au juge- „ ment du public. Or c'est ce qui arrive quand „ on dedaigne de refuter de petits Auteurs, qui „ pour se *faire un nom* s'avisent de prendre par- „ ti dans les querelles des Savans. . . C'est pour „ cette raison que dans le même tems que l'on „ se donnoit la peine de repondre serieusement „ aux Peres Annat & Ferrier, on laissoit aboyer „ les Marandés & les du Bosc sans leur faire „ l'honneur de penser à eux. „

(*a*) *Chap. 11. pag. 261.*

(C) *Ce silence . . . a été glorieusement interpreté.*] „ La question des aides de la Grace „ pour le libre arbitre fut agitée sous le Pape „ Clement VIII. & laissée sous Paul V. telle „ qu'elle étoit, c'est-à-dire sans être decise. „ Toutefois les Jansenistes l'ont fait imprimer „ depuis peu, pour faire accroire que ce Pontife „ souverain est de leur côté touchant la Grace „ efficace; mais le Pere du Bosc Cordelier les „ a rendus muets tout à fait dans son livre portant pour titre, *le pacifique Apostolique.* „ C'est Dom Pierre de Saint Romuald qui parle (*b*) ainsi.

(*b*) *Dans le Journal Chronologique & Historique sous le 30. de Novembre, pag. 574. 575.*

(*A*) *Les lettres des personnes les plus qualifiées.*] Monsieur & Madame de Turenne, Monsieur & Madame de la Force, Madame de la Trimouille & Madame de Rohan firent écrire, ou écrivirent à Mr. du Bosc *de leur propre main*, pour le presser d'accepter la vocation de l'Eglise de Paris. Leurs lettres sont encore dans son cabinet. Celle que Mr. de Turenne lui écrivit *proprio pugno* est inserée (*c*) dans la vie de Monsr. du Bosc, avec deux fort belles lettres que Mr. Pellisson écrivit à ce Ministre, qu'il avoit autrefois conu à Montauban.

(*c*) *Pag. 7.*

(*B*) *Une chose des plus étranges qui se soient vuës.*] La voici: „ Un (*d*) Gentilhomme de la „ Religion Romaine distingué dans la Provin- „ ce, dont la vie n'étoit pas fort reglée, mais „ qui faisoit profession ouverte d'aimer les Pas- „ teurs qui avoient des talens particuliers; & qui „ paroissoit sur tout enchanté du merite de Mr. „ du Bosc, voulant solenniser la fête par une „ debauche, prit deux Cordeliers qu'il con- „ noissoit pour être bons Freres, & les fit tant „ boire, qu'il y en eut un qui en mourut sur „ le champ. Il alla voir Mr. du Bosc le len- „ demain, & lui dît qu'il avoit cru devoir im- „ moler un Moine à la joye publique. Que le „ sacrifice auroit été plus raisonnable, s'il avoit „ été d'un Jesuite; mais que son offrande ne „ lui devoit pas deplaire, quoi qu'elle ne fût que „ d'un Cordelier.

(*d*) *Vie de Mr. du Bosc, pag. 44.*

soient vuës. Cette disgrace de Mr. du Bosc lui fit conoître combien il étoit (C) aimé & consideré. Les honnêtetez qu'il reçut de l'Evêque (D) de Châlons ne doivent pas être oubliées. Il commença d'avoir en 1665. les occupations dans lesquelles sa prudence, sa gravité & son éloquence se sont si fort signalées; j'entens les procés qu'on fit aux Eglises. Il defendit celle de Caen, & plusieurs autres de la Province contre les injustes poursuites de l'Evêque de Bayeux. Le Roi ayant publié en 1666. une Declaration accablante contre ceux de la Religion, toutes les Eglises deputerent à Paris, pour faire de très-humbles remontrances à Sa Majesté. Les Eglises de Normandie deputerent Mr. du Bosc, qui partit de Caen le 3. de Juillet 1668. Dès qu'il fut arrivé à Paris les autres Deputez le choisirent pour dresser divers * memoires. Le bruit s'étant repandu que le Roi vouloit suprimer quelques † Chambres de l'Edit, tous les Deputez des Provinces coururent chez Mr. de Ruvigni le Deputé General, pour lui parler sur une matiere si importante. On avoit pour but d'obtenir la permission de se jetter aux pieds de Sa Majesté: on l'obtint, mais de telle sorte qu'il n'y eut que Mr. du Bosc qui fût admis à l'audience. Il harangua le Roi qui étoit seul dans son cabinet le 27. de Novembre 1668. & après avoir fini son discours, il eut la liberté de representer plusieurs choses. Tout cela lui reüssit d'une maniere qui fit parler de son éloquence, & de sa prudence à toute la Cour. Après plusieurs conferences avec Mr. le Tellier, & plusieurs allées & venuës, on obtint au mois d'Avril 1669. quelque chose contre la Declaration de l'année 1666. Depuis ce tems-là Mr. du Bosc a fait une infinité de voyages pour les affaires des Eglises, & les a soutenuës devant les Ministres d'Etat & devant les Intendans, avec toute la force & toute l'habileté imaginable ‡, jusques à ce qu'il fût reduit lui-même par un arrêt du Parlement de Normandie le 6. de Juin 1685. à ne pouvoir plus exercer son ministere dans le Royaume. S'il avoit ⸸ été possible de sauver l'Eglise Reformée de France par la voye de la negotiation, il étoit le plus propre à y reüssir que l'on eût pu employer. *Il est* β *certain qu'il a eloigné le mal par ses soins & par sa prudence*, & γ qu'*il savoit manier* ces affaires *avec tant d'adresse & tant d'agrement, qu'elles ne pouvoient tomber en de meilleures mains.* Il se retira en Hollande après son interdiction, & y a été Ministre de l'Eglise de Rotterdam jusques à sa mort arrivée le 2. de Janvier 1692. Il fit une fin fort Chretienne, & digne de cette vie reglée & tout-à-fait édifiante qu'il mena toûjours δ. Jamais homme ne soutint plus dignement que lui la gravité de son caractere: le corps en cela repondoit à l'ame, car il avoit la mine majestueuse, ce qui ne contribua pas peu à la gloire qu'il s'aquit en matiere de predication: cela est facile à comprendre. Il eut aussi de fort grans talens pour (E) presider à un Synode, & pour se faire

* *Par exemple les observations sur la declaration de 1666. qui ont été imprimées à Amsterdam par Jaques le Jeune en 1670. & les observations sur la declaration contre les Relaps. Elles sont publiques aussi.*

† *Celles de Paris & de Rouën.*

‡ *Le detail de sa conduite dans tout le cours de ces affaires est exactement raporté par Mr. le Gendre,* ubi infra.

⸸ Si Pergama dextra Defendi possent etiam hac defensa fuissent. *Virgil. Æn. l. 2. v. 291.*

β *Dans sa vie, pag. 2.*

γ *Ib. p. 3.*

δ *Tiré de sa vie composée par Mr. le Gendre ci devant Ministre de Rouën & presentement de Rotterdam.*

„ Cet accident tragique, dont il n'étoit que „ l'occasion innocente, ne laissa pas de troubler „ la joye qu'il eut de se revoir dans sa famille & „ dans son Troupeau. Il la temoigna dans le „ premier Sermon qu'il fit, ayant pris pour „ texte, *Me voici Seigneur, & les enfans que tu* „ *m'as donnez.* „

(C) *Combien il étoit aimé & consideré.*] Mr. de Turenne pria Monsr. Boucherat (qui est aujourd'hui Chancelier) d'obtenir de l'Intendant de Caen une lettre qui rendit bon temoignage de Monsr. du Bosc à Mr. le Tellier (a). *Monsieur le Comte de Roussi qui possedoit de grans biens aux portes de Chalons eut la bonté de prendre le soin du logement de* Mr. du Bosc, *& de toutes les autres choses qui pouvoient aider à adoucir ses ennuis* (b). Mr. le Duc de Montausier se chargea de faire conoître son innocence au Roi. Le temoignage avantageux qu'il lui rendit, joint aux bons offices de Mr. de Turenne, de Mr. de Beringhen premier Ecuyer, & de plusieurs autres personnes de qualité de l'une & de l'autre Religion produisit son effet (c). Mr. de la Vrilliere voulut bien lire (d) à Sa Majesté la lettre qu'il avoit reçuë de Mr. du Bosc.

(D) *De l'Evêque de Châlons ne doivent pas être oubliées.*] Je me servirai des propres termes de Monsr. le Gendre, Auteur de la vie de Mr. du Bosc (e). „ L'Evêque du lieu, de la Maison „ de Herse Vialart, se fit aussi un plaisir de con- „ tribuër à sa consolation. Il n'y eut point „ d'honnêtetez qu'il ne reçût de cet excellent „ Prelat. Il n'auroit point mangé à d'autre ta- „ ble, s'il en eût voulu croire sa generosité; „ & il le faisoit deux fois reglément toutes les „ semaines. Comme ce Seigneur lui montroit „ un jour sa maison, dont les meubles & les „ apartemens étoient superbes, il lui demanda „ ce qu'il en pensoit, & si cette magnificence „ lui paroissoit fort Apostolique? Mr. du Bosc „ qui ne vouloit ni desobliger son bienfaiteur, „ ni dementir son caractere, repondit qu'il avoit „ deux qualitez dans la ville, qu'il étoit Comte „ & Evêque de Châlons, & que sa dignité de „ Comte lui donnoit des droits & des privile- „ ges tout autres que ceux de l'Episcopat; qu'il „ ne voyoit rien dans sa maison qui fût au dessus „ de la magnificence convenable à un Pair de „ France. Une reponse si sage & si galante ne „ deplut pas au Prelat. „

(E) *De fort grans talens pour presider à un Synode.*] Son Historien exprime cela trop heureusement pour ne me pas engager à me servir de ses paroles. *Il étoit*, dit-il, (f) *un des Presidens*

(a) *Vie de Mr. du Bosc, pag.* 33.

(b) *Ibid. pag.* 36.

(c) *Ibid. pag.* 38.

(d) *Ibid. pag.* 41.

(e) *Pag.* 36.

(f) *Pag.* 31.

faire estimer (*F*) dans le grand monde. On lui rendit justice en Hollande; il y fut generalement estimé; les Sectaires mêmes ne purent refuser à la sagesse de sa conduite le respect qu'elle merita; & ils veneroient Mr. du Bosc autant qu'ils meprisoient ces gens violens, qui par leur humeur turbulente & misantrope se rendoient indignes d'avoir l'aprobation de ceux de dehors, que l'Ecriture recommande si expressément * aux Ministres de JESUS-CHRIST. Il avoit été marié (*G*) deux fois, & n'a laissé que deux filles. Nous parlons de ses (*H*) Ecrits dans

* I. Epître à Timothée chap. 3. v. 7.

sidens du Synode qui se tint à Rouën en 1663. *On y examina des affaires épineuses & difficiles; & il n'y aquit pas moins de gloire qu'il avoit fait ailleurs. Il est vrai qu'il reüssissoit admirablement dans ces Assemblées. La presence & la netteté de son esprit, la force & la solidité de son jugement y paroissoient avec éclat. Il avoit des vuës & des ouvertures surprenantes, qui tiroient souvent les Compagnies des plus grands embarras. Ajoûtez à cela qu'il parloit si juste, & savoit donner un tour si facile & si agreable aux choses, qu'il entraînoit ordinairement la Compagnie dans ses sentimens.*

(*F*) *Et pour se faire estimer dans le grand monde.*] J'ai dejà (*a*) nommé plusieurs personnes de la premiere importance qui eurent pour lui une estime très-particuliere. J'ajoûte que le Duc de Roquelaure qui en fut complimenté l'an 1674. lors qu'il fut envoyé pour commander sur les côtes de Normandie, conçut pour lui une affection qu'il lui temoigna toute sa vie de la maniere la plus obligeante. Monsieur & Madame de Schomberg l'aimerent & l'estimerent infiniment, & lui donnerent quand il sortit du Royaume (*b*) *les lettres de recommandation les plus obligeantes pour divers Officiers & Commandans des places, & des garnisons qui étoient sur sa route.* Mr. le Comte de Roye se fit un très-grand plaisir de lui aprendre que la Reine de Dannemarc lui offroit (*c*) *une douce retraite dans ses Etats, & qu'elle l'y assûroit & d'un Troupeau dont Elle auroit bien voulu elle-même être partie, & d'un établissement avantageux pour sa famille.* Monsieur le Prince & Madame la Princesse d'Orange (qui regnent maintenant en Angleterre) lui firent toutes sortes d'honnêtetez à son arrivée en Hollande, & lui ont donné en toutes rencontres des marques de leur estime. Le texte de cette remarque sera confirmé par diverses choses que je toucherai ci-dessous †.

(*a*) Dans les remarques A & C.

(*b*) Dans sa vie, pag. 147.

(*c*) Ibid. pag. 144.

† Dans la remarque H.

(*G*) *Marié deux fois & n'a laissé que deux filles.*] Il épousa sa premiere femme en 1650. & la perdit en 1656. Elle lui laissa deux enfans, un fils & une fille. Le fils est mort en 1676. Lieutenant de la Mestre de Camp du Regiment de Schomberg. La fille a été mariée en Normandie à Michel de Neel Ecuyer Seigneur de la Bouillonniere, qui s'est refugié en Hollande avec sa femme & ses enfans, & a mieux aimé quitter de grans biens que de trahir sa conscience. La seconde femme de Mr. du Bosc est (*d*) encore en vie, il l'épousa sur la fin de l'année 1657. La fille qu'il en a euë a épousé en Hollande Philippe le Gendre ci-devant Ministre de Rouën, & presentement de Rotterdam. C'est lui qui a composé la vie de Mr. du Bosc, que je cite tant de fois dans cet article.

(*d*) On écrit ceci le 3. d'Août 1694.

(*H*) *Nous parlons de ses Ecrits dans l'une des nos remarques.*] Ce sont deux volumes de Sermons, & un recueil de pieces diverses qui a été publié après sa mort. Il avoit publié en France quelques-uns de ces Sermons: le premier de tous fut *Les larmes de St. Pierre.* Il l'avoit prononcé un jour de jûne; les Missionaires y trouverent de quoi lui susciter un procés, & il falut que le Duc de Longueville employât *son autorité pour faire cesser la persecution: il le fit avec empressement, tant parce qu'il en fut sollicité par la Duchesse* de la Trimouille *qui étoit cause de l'impression, & qui en faisoit son affaire, que parce qu'il a toûjours eu une bienveillance particuliere pour l'Auteur* (*e*). En 1661. Mr. du Bosc prêcha sur la doctrine de la Grace. Les Jesuïtes *pretendirent qu'il avoit imputé à l'Eglise Romaine des sentimens qu'elle n'a point,* ce qui l'obligea à faire imprimer son Sermon (*f*). Quelques années après il publia deux Sermons qui eurent pour titre *la censure des tiedes.* Ces Sermons & presque tous ceux qui avoient dejà paru ont été reimprimez en Hollande, accompagnez de plusieurs autres qui n'avoient jamais été imprimez. Ils font 2. volumes in 8. comme je l'ai dejà dit. Monsr. du Bosc ne survêcut que de quelques jours à la publication du dernier tome. Quant au Recueil de pieces diverses, il contient 1. les Requêtes, les placets, les memoires, les remarques qui concernent les affaires de ceux de la Religion, que Mr. du Bosc a gerées à Paris. 2. Les Harangues qu'il a prononcées, & les lettres qu'il a écrites, & reçuës en diverses occasions. La premiere harangue est celle qu'il fit (*g*) à Madame la Duchesse de Longueville qui en fut (*h*) charmée. 3. Plusieurs lettres Theologiques en forme de dissertations sur quelques passages de l'Ecriture, & quelques matieres de Theologie. 4. Des vers Grecs, Latins & François qu'il composa en divers tems, & quelques autres poësies faites à sa loüange. Le public est redevable de ce Recueil au même Mr. le Gendre, qui a composé la belle vie de ce grand homme. Ces pieces font voir que Mr. du Bosc étoit très-propre aux affaires, bon Theologien, homme poli, & savant dans les belles lettres. Il ne faut pas oublier la lettre qu'il écrivit l'an 1660. à Mr. Brevint, Chapelain de Sa Majesté Britannique Charles II. Il y decouvre ses sentimens sur l'Episcopat. Une partie de cette lettre fut inserée dans un livre composé sur cette matiere: les Presbiteriens s'en plaignirent. On trouve toute la lettre dans la vie de l'Auteur (*i*). Mr. le Gendre y a joint cette remarque. „ La „ joye (*k*) que Mr. du Bosc temoigne dans cet- „ te lettre du retablissement du Roi d'Angle- „ terre, montre bien qu'il n'étoit point d'autre „ sentiment que le reste de nos Theologiens, „ qui ont condamné si hautement le parricide „ de Charles I. Il a toûjours regardé les Rois „ comme les images vivantes de Dieu sur la ter- „ re, que leur caractere doit rendre inviolables „ à leur peuple. Personne n'en a jamais parlé „ avec plus de respect: personne ne s'est sou- „ mis aux Puissances plus gayement & plus franche-

(*e*) Ibid. pag. 17.

(*f*) Ibid. pag. 31.

(*g*) En 1648.

(*h*) Vie, pag. 5.

(*i*) Pag. 18. & suiv.

(*k*) Ibid. pag. 30. 31.

dans l'une de nos remarques. Le *Menagiana* fait (*I*) mention de lui d'une maniere qui n'est pas desavantageuse.

BOSQUET (FRANÇOIS) Evêque de Montpellier, a été un des plus savans Prelats de France au XVII. siecle. Il étoit nâtif de Narbonne, & il fit ses principales études à Toulouse. Avant que d'entrer dans l'état Ecclesiastique il avoit exercé de très-belles charges, celle d'Intendant de Guyenne & de Languedoc, celle de Procureur General au Parlement de Normandie, & celle de Conseiller d'Etat Ordinaire *. Jean de Plantavit dont il cultiva soigneusement l'amitié, depuis le tems qu'il avoit été logé avec lui à Toulouse dans le College de Foix, lui resigna son Evêché de Lodeve l'an 1648. Monsieur Bosquet en prit possession au mois de Janvier 1650. Cinq ans après il devint Evêque de Montpellier, & il le fut jusques à sa mort qui arriva le 24. de Juin 1676. Il étoit dans sa 63. année, & il avoit pour Coadjuteur depuis un an Monsieur l'Abbé de Pradel son neveu. Il a composé (*A*) quelques livres en Latin qui sont estimez. Mr.

* *Journal des Savans du 31. d'Août 1676.*

„ franchement que lui. Il n'oublioit rien pour „ inspirer à ses brebis l'amour & l'obeïssance „ qui leur est duë. Il s'y attachoit principalement dans les occasions extraordinaires, „ comme il fit à Rouën en 1663. où prêchant „ en presence du Synode sur le premier chapitre de l'Apocalypse vers. 16. il fit un portrait de sa Majesté très-Chrêtienne, tout-à-fait propre à affermir ses sujets dans tous leurs „ devoirs. Comme cette piece est devenuë „ rare, on pourra la faire reimprimer, pour „ detruire les calomnies de ceux qui font passer „ les Ministres pour les ennemis de la Royauté. „ Une autre chose qu'il ne faut pas oublier, est qu'en 1665. on (*a*) vit paroître *un Sermon* (*b*) *imprimé à Paris sous son nom, où l'on avoit fourré diverses choses qui regardoient* (*c*) *encore la bienheureuse mere du fils de Dieu*; *& qui étoient assez mal digerées, pour faire de la peine à celui à qui on attribuoit faussement la piece. Mais il poursuivit si vivement l'Imprimeur, que l'on ne put avoir de prise sur lui.*

(*a*) *Ibid. pag. 45.*

(*b*) *Sur St. Matthieu chap. 1. v. 23.*

(*c*) *Cela se raporte aux fausses plaintes qu'un Jesuite avoit faites depuis peu en pleine chaire, que Mr. du Bosc avoit parlé contre l'honneur de la Vierge. Mr. Bochart & Mr. du Bosc allerent trouver l'Intendant, & en sa presence confondirent le Jesuite.* ibid.

(*I*) *Le* Menagiana *fait mention de lui.*] „ Dans le tems que j'étois à Caen j'entendis „ prêcher le Ministre du Bosc. Je n'ai jamais „ entendu prêcher de Ministre que cette fois-„ là. Il prêcha fort bien, mais il me sembla „ étrange de voir un Predicateur en Chaire avec „ un chapeau sur la tête. Montagne a écrit „ qu'il n'y a point de vêtement plus ridicule „ que le bonnet carré de nos Prêtres. Nous y „ sommes accoutumez. „ Mr. Menage ne seroit pas allé au Sermon de Mr. du Bosc, si on ne lui eût donné une grande idée du Predicateur. Ses amis, c'est-à-dire tout ce qu'il y avoit de plus savant & de plus spirituel dans la ville, ne crurent pas qu'ils pussent la lui faire conoître par tous ses beaux endroits, s'ils ne lui faisoient entendre le Predicateur Huguenot que les Catholiques mêmes admiroient.

(*A*) *Il a composé quelques livres en Latin.*] Le premier Ouvrage qu'il ait donné au public est l'abregé de Jurisprudence que Psellus avoit composé en vers Grecs, pour Michel Ducas son disciple dans l'onziéme siecle. Ce poëme de Psellus n'avoit jamais été imprimé: Mr. Bosquet ne se contenta pas de le traduire en Latin, il y ajoûta des notes qui marquent les sources où Psellus avoit puisé, & qui expliquent les passages les plus difficiles. Le (*d*) second Ouvrage est l'Histoire de l'Eglise Gallicane, depuis que les Gaules eurent reçu la foi Chretienne jusqu'au regne de Constantin. On en a deux éditions. Le même Auteur a publié l'Histoire des Papes François qui ont siegé à Avignon. C'est l'Histoire de 8. Papes: elle s'étend depuis l'an 1305. jusques en 1394. Il a aussi publié plusieurs (*e*) Epitres d'Innocent III. avec *des notes fort recherchées.* Mr. l'Evêque de Montpellier & Mr. l'Abbé de Lacan neveux de Monsieur Bosquet doivent publier deux Ouvrages considerables de ce savant homme: *L'un regarde les libertez de l'Eglise Gallicane, & l'autre contient des notes sur tout le Droit Canonique* (*f*). Mr. Doujat qui pouvoit avoir lu cela dans le Journal des Savans du 31. d'Août 1676. avouë l'an 1688. qu'il n'a (*g*) pu deterrer en nulle maniere où sont les notes de Monsieur Bosquet sur le Decret de Gratien. S'il étoit possible les Auteurs devroient prendre connoissance des Ecrits les plus communs, & des pieces les plus fugitives. Ils y aprendroient des choses dont l'ignorance ne leur fait aucun honneur. Au reste Mr. l'Abbé de la Roque ne devoit pas oublier (*h*) l'année en laquelle chacun des Ouvrages de Mr. Bosquet fut imprimé. Je trouve (*i*) que la *Synopsis Legum* de Psellus fut imprimée à Paris l'an 1632. *in* 8. Le Catalogue d'Oxford marque sous la même année l'Histoire des Papes qui ont siegé à Avignon. Il marque sous l'année 1635. les Epitres d'Innocent III. & que cet Ouvrage fut imprimé à Toulouse. Or comme l'Abbé de la Roque met au second rang l'Histoire de l'Eglise Gallicane, il faudroit qu'elle eût paru pour le plus tard en 1632. & ainsi Mr. Bosquet auroit publié presque tous ses livres à l'âge de 19. ans, & auroit cessé d'être Auteur à l'âge de 22. ce qui seroit une retraite bien precipitée, & qui n'a guere d'exemples. Il merite d'être mis dans la liste des enfans celebres, si Mr. Baillet la reimprime avec des augmentations. Je suis sûr que le Journaliste n'a pas bien observé les rangs, car si l'Histoire de l'Eglise Gallicane étoit le second Ouvrage de Mr. Bosquet, il n'y a nulle apparence que le Pere Morin n'en eût fait aucune mention, lors qu'en 1633. il donna cet éloge à ce jeune Auteur: (*k*) *Nec non eruditus juvenis Franciscus Bosquetus docta synopseos legum Michaëlis Pselli è Græco in Latinum versione & Historiæ Pontificum qui è Galliis orti in ea sederunt correcta editione, horumque eruditis notis illustratione apud omnes antiquitatis amantes merito charus & acceptus.* Ce passage

(*d*) *Je ne fais que raporter le rang que je trouve dans le Journal des Savans*, ubi infra.

(*e*) *C'est-à-dire les 13. 14. 15. & 16. livres du Regître de ce Pape*, in fol. *Journ. des Sav.* ubi infra.

(*f*) *Tiré de l'Eloge de Mr. Bosquet inseré dans le Journal des Savans du 31. d'Août 1676.*

(*g*) Plura alia majoris molis opera à litteratis expetita, imprimis verò Commentaria vel Notæ in Decretum Gratiani nondum prodierunt, nec ubi lateant discere ulla ratione adhuc potui. *Prænot. Canonic. p. 653.*

(*h*) *Dans le Journal des Savans cité ci-dessus.*

(*i*) *Apud Cave Hist. literar. p.* 606. *Le Catalogue d'Oxford ne marque qu'une édition de Paris de* 1639.

(*k*) *Exercitat. Biblic. pag.* 18. *édit. in* 4. 1633.

Mr. Moreri dont j'ai tiré presque tout ce que l'on vient de lire, s'est fort étendu * sur les éloges de ce Prelat, & n'a pas (*B*) fait bien des fautes. J'oubliois de dire que Henri de Mêmes President au Parlement de Paris fut le premier Patron de François Bosquet, & que Mr. de la Chambre lui fut fort utile, par les temoignages avantageux qu'il rendit de lui à Mr. le Chancelier Seguier *. Un passage que François Bosquet retrancha de son Histoire Gallicane en la faisant rimprimer †, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas.

* *Journ. des Savans* ubi supra. *Voyez aussi Doujat*, Prænot. Canon. pag. 653.

† *Voyez la remarque A.*

BOSSU (JAQUES LE) en Latin *Bossulus*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, & Moine de Saint Denys, fut un des plus emportez Predicateurs de la Ligue avant & après la mort de Henri III. Je ne sai point s'il declama dans les chaires de Paris, mais je sai bien que celles de Nantes furent le theatre de sa rebellion, & que non content de prêcher avec l'emportement le plus brutal contre Henri III. & Henri IV. il fit imprimer des ‡ Dialogues à Nantes entre un Catholique & un Politique, où il debita les maximes les plus outrées de l'esprit de sedition. Il soutint en 1. lieu que Henri III. étoit pire ⚹ & plus athée que Judas. 2. Que Jaques Clement avoit été inspiré β de Dieu pour le poignarder. 3. Que l'on ne γ devoit point prier Dieu pour le repos de son ame. 4. Qu'il étoit δ permis à un chacun de le tuer, veu la notorieté de sa tyrannie, &c. Les excés de ce furieux Predicateur contre le Parlement de Paris seant à Tours, & contre tous les Catholiques qui demeurerent fideles à Henri IV. ne sauroient être assez detestez. Il soutenoit que les Catholiques qui avoient com-

‡ *Il les apelle* devis.

⚹ *Second devis pag.* 80.

β *Troisiéme devis p.* 17. 81. *Il en dit autant de celui qui tua le Prince d'Orange.*

γ *Ib. p.* 8.

δ *Ib. p.* 28.

passage seul seroit capable de me faire croire que *l'Historia Ecclesiæ Gallicanæ* est posterieure à l'an 1633. & à celle des Papes d'Avignon.

PASSAGE remarquable retranché d'une 2. édition.

La 2. édition de cette Histoire de l'Eglise Gallicane est de l'an 1636. *in* 4. elle est beaucoup plus ample que la premiere qui étoit *in* 8. mais elle est mutilée de quelques lignes qu'Usserius a pris la peine de conserver (*a*). Elles en valoient tellement la peine, que je me fais un plaisir de les inserer dans cet endroit de mon Ouvrage. Elles montrent que Monsr. Bosquet demeuroit d'accord que le faux zêle des Moines étoit la premiere cause des traditions fabuleuses qui ont couvert d'une si épaisse (*b*) obscurité l'origine de l'Eglise Gallicane. Il croit que la chaleur de leur zêle, & l'envie d'inspirer plus de devotion aux peuples, leur persuada ce qu'ils persuaderent en suite aux autres, touchant les grandeurs pretendues & l'antiquité de certains Saints. Il est difficile d'avoir cette bonne & cette charitable opinion des premiers inventeurs des fables, mais on seroit très-injuste si on ne l'avoit pas de ceux qui leur succederent. Quoi qu'il en soit voici les paroles en question. (*c*) *Primos si verum amamus, hujusmodi zelotas monachos in Galliis habuimus. Illi simplici ac fervida ideoque minus cauta & sæpe inconsulta religione perculsi ad illiciendas hominum mentes, & augustiori sanctorum nomine ad eorum cultum revocandas, illustres eorum titulos primum sibi dein credulæ plebi persuasos proposuerunt. Ex horum officina Martialis Lemovicensis Apostolatus, Ursini Bituricensis discipulatus, Dionysii Parisiensis Areopagitica, Pauli Narbonensis proconsularis dignitas, amborum Apostoli Pauli magisterium, & in aliis Ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio & constanti animò Galli primum Episcopi restitere. At ubi Ecclesiæ Gallicanæ parentibus, sanctissimis fidei præconibus, detractis his spoliis injuriam fieri mentibus ingenuis & probis persuasum est, paulatim error communi consensu consurgere, & tandem antiquitate sua contra veritatem præscribere.* Je ne sai si ce fut par une politique bien entenduë que l'on suprima ces belles paroles dans la 2. édition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde le servile menagement qu'il faut garder pour l'erreur, & la delicatesse excessive, ou plûtôt la sensibilité scandaleuse de ceux qui ont interêt à maintenir le mensonge? & après tout, n'est-ce pas avoir attiré l'attention de tout le monde sur ces paroles? Tel qui les auroit lues sans beaucoup de reflexion, aprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance; il l'aprend, dis-je, par le soin qu'on a de les suprimer. Ne devoit-on pas bien s'attendre que les Protestans n'épargneroient pas sur cela leurs reflexions? En un mot on peut dire de ce passage ce qu'un Historien (*d*) a dit de Brutus & de Cassius dont les images ne parurent point dans une pompe funebre. Par cela même qu'on l'a éclipsé, on lui donne de l'éclat. Nous pouvons aussi nous servir d'un mot de * Seneque. Nous remarquons plus aisément si quelcun n'est pas à une certaine fête, que s'il y est.

(*a*) *Voyez la Bibliotheque choisie de Colomiez pag.* 84.

(*b*) Quod de Gallicana nobis proxima Ecclesia notavit nuper prætor Narbonensis Franciscus Bosquetus, *incertam longa antiquitate & posterorum commentis originem* illius extitisse, idem in nostris quoque Britannicis verissimum fuisse comperimus. *Usserius in Præf. Britann. Ecclesiarum Antiquitatum*, imprimées à Dublin 1639.

(*c*) *Apud Usserium ibid.*

(*d*) Viginti clarissimarum familiarum imagines antelatæ sunt, Manlii, Quinctii, aliaque ejusdem nobilitatis nomina: sed præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur. *Tacitus Annal. l.* 3. *in fine.*

* C. Cæsar villam in Herculanensi pulcherrimam quia mater sua aliquando in illa custodita erat, diruit, fecitque ejus per hoc notabilem fortunam; stantem enim prænavigabamus, nunc causa dirutæ quæritur. *Seneca de ira l.* 3. *c.* 22.

(*B*) *Mr. Moreri . . . . n'a pas fait bien des fautes.*] I. C'est parler peu exactement que de dire que Monsr. Bosquet *étudia dans le College de Foix à Tolose*; car il n'y a ni Professeurs ni Regens dans ce College. C'est une maison où l'on entretient un certain nombre d'Etudians, qui donnent une certaine somme lors qu'ils y entrent. Il y a, ou il y a eu plusieurs semblables Colleges dans la même ville. En un certain sens il est très-vrai que Mr. Bosquet a étudié dans le College de Foix, car il y logeoit pendant ses études, & il étoit des plus assidus à la Bibliotheque de ce College: mais ce n'est point ce que l'on entend par *étudier dans un College*; l'expression du Journaliste est donc trompeuse, elle jette les lecteurs dans cette fausse opinion, que le College de Foix est un lieu où l'on enseigne. II. Mr. l'Abbé de la Roque n'est pas plus exact, lors qu'il met entre les Oeuvres de Mr. Bosquet le *pugio fidei de Raimond Martini*; car encore qu'il ajoûte ces paroles, *qu'il tira de la Bibliotheque de Foix*, il ne laisse point de conduire ses lecteurs à cette fausse pensée, que Mr. Bosquet a publié le *pugio fidei*. Nous verrons ailleurs (*e*) la part qu'il lui faut donner à l'édition de ce livre.

(*e*) *Dans l'article de Raimond Martini.*

commerce avec les Heretiques, encouroient * *ipso facto* la peine d'excommunication; & que l'Heresie étant pire que le Paganisme, & le Paganisme étant un veritable Atheïsme, il faloit qualifier l'Heresie † *Atheïsme, & le plus énorme peché qui soit entre les plus mechans*, & fuir tous les Heretiques comme la peste. Toute la France étoit pleine alors de semblables Predicateurs, & pour comble de misere on fut contraint non seulement de les laisser impunis, mais de leur accorder ce qu'ils souhaitoient, je veux dire que la France ne se soumit point à son legitime Prince s'il ne se faisoit Catholique. Ce triomphe que la rebellion furieuse des Predicateurs remporta sur le droit & sur la justice, servira de modele dans toutes les occasions semblables; au lieu que si on avoit châtié selon leur merite ces trompettes de sedition, un tel exemple eût servi de frein à l'avenir. Il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat que de telles gens; & c'est par raport à ce mal qu'il faut representer aux Souverains la maxime, *principiis obsta*. Mr. Arnauld ou (*Z*) l'un de ses bons amis ne m'en dementira pas. Il faloit que le P. le Bossu eût quelque merite, puis qu'outre qu'il regentoit la Theologie parmi les Benedictins, il fut l'un des membres de la Congregation *de auxiliis* sous le Pape Paul ‡ V.

* *Traité contre l'adhesion aux Heretiques pag.* 56.

† *Ib. p.* 3.

‡ *Voyez le* Compendium *des actes de cette Congregation imprimé à Francfort (ou plûtôt à Roterdam) en* 1687. *p.* 9.

BOSSULUS (MATTHIEU) ⁂ Parisien, regentoit dans le College β de Boncour à Paris l'an (*A*) 1583. C'étoit un grand Orateur: il avoit été Precepteur (*B*) de Dom Carlos fils de Philippe II. & avoit enseigné la Rhetorique dans

⁂ *La Croix du Maine pag.* 183.

β *Id. pag.* 398.

COMBIEN il importe de tenir la bride courte aux gens d'EGLISE.

(*Z*) *Mr. Arnauld . . . ne m'en dementira pas.*] Dans l'article de ce Docteur de Sorbonne j'ai promis de donner ici une reflexion importante, qui a été faite sur un conventicule (*a*) dans lequel on machina quelque chose contre lui. Voyons la donc cette reflexion. „ En „ (*b*) verité vous êtes bien bons, vous autres „ Messieurs qui avez l'autorité, de souffrir de „ telles entreprises. Et ne voyez-vous pas que si „ la demarche de ce conciliabule leur reüssissoit „ (car ce n'est pas ici un conciliabule chimeri- „ que comme ceux de M. Arnauld) il n'y a „ pas un honnête homme dans Liege à qui ces „ gens-là ne pûssent faire une semblable insulte, „ s'il venoit à leur deplaire, ou à leur devenir „ suspect de favoriser le phantôme du Janse- „ nisme, dont ils font M. Arnauld le chef? „ Il est toûjours dangereux de laisser fortifier „ une telle audace, & elle se fortifie toûjours „ quand on n'a pas soin de la reprimer dès le „ commencement. Croyez-moy, des assem- „ blées de gens poussez d'un faux zele de Re- „ ligion, appuyez de la reputation que leur at- „ tirent leur habit, leur état, leur austerité ex- „ terieure, armez du credit que la direction leur „ donne sur l'esprit des peuples, & sur tout ani- „ mez, encouragez & conduits par un Recteur „ des Jesuites, sont plus à craindre qu'on ne „ pense; & si vos politiques s'en moquent j'o- „ se dire qu'ils n'y entendent rien. Déja le „ P. d'Iserin se vante d'avoir ou commission ou „ permission de Son Altesse de faire arrêter Mon- „ sieur Arnauld par tout où il le trouvera dans „ le Diocese. . . . Croyez-moy, il ne faut „ pas laisser la bride trop lâche à ces sortes „ d'Esprits. Car si après des avis donnez aux „ Superieurs, & dont on n'a fait ni le cas, „ ni l'usage qu'ils desiroient, on les voit si dis- „ posez à en venir à des violences de cette na- „ ture, jusqu'à se vouloir bien charger eux-mê- „ mes de l'execution avec la permission du Sou- „ verain, ils n'auront pas de peine à se passer „ de cette permission pour tout ce qu'il leur „ plaira d'entreprendre, aussi-tôt qu'ils se „ sentiront assez forts & assez appuyez de la po- „ pulace.

(*a*) *Voyez ci-dessus pag.* 373.

(*b*) *Question Curieuse si Mr Arnauld est heretique, pag.* 197.

(*A*) *L'an* 1583.] En cette année (*c*) Bossulus recita une harangue au College de Boncour, *laquelle dura environ une heure & demie.* Du Perron la retint si bien, qu'il auroit pu la reciter toute mot-à-mot. Il en fit l'épreuve à l'égard d'une bonne partie, en presence de la Croix du Maine trois jours après. Cette harangue étoit un éloge de l'art oratoire & des Orateurs. Bossulus parla *d'un certain Orateur qui sembla être descendu du ciel, pour empêcher que les deux armées du Roi François I. & de l'Empereur Charles le Quint ne se combatissent* (*d*). Je voudrois que cette harangue fût imprimée, afin d'y trouver le nom de cet Orateur qui fit une chose, que le Seigneur Jules Mazarini imita si heureusement auprès de Cazal, & qui fut le commencement de sa gloire & de sa fortune. Bossulus (*e*) n'écrivoit que le sommaire de ses harangues, il fournissoit le reste en chaire & sur le champ.

(*c*) *La Croix du Maine pag.* 183.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Idem pag.* 184.

(*B*) *Precepteur de Dom Carlos.*] C'est Brantome qui me l'aprend. *Je me suis laissé dire*, dit-il, (*f*) *qu'il s'étoit fait un livre en Espagne, voire imprimé, des opiniatretez & bizarreries de* Dom Carlos, *de ses traits & humeurs, là où il y en a de toutes façons de quoi passer le tems en les lisant. Il avoit eu pour Precepteur Monsieur Bossulus, François, qu'on a vu depuis en France, l'un des Savans & bien disans de son tems, & qui parloit aussi éloquemment plusieurs langues, de meschante vie pourtant, dont il lui en pouvoit faire de bonnes leçons.* Voilà un homme qui selon Brantome, & la Croix du Maine étoit fort savant & fort éloquent, & neanmoins je suis assûré qu'il est peu conu dans la Republique des lettres, & qu'il y a une infinité de gens beaucoup moins habiles que lui qui sont cent fois plus conus; c'est qu'ils ont publié des livres, & que la presse n'a point roulé sur ses productions. Il importe extremement aux hommes doctes qui ne veulent pas tomber dans l'oubli après leur mort, de s'ériger en Auteurs; sans cela leur nom ne passe guere la premiere generation, *res erat unius ætatis.* Le commun des lecteurs ne prend point garde au nom des Savans, qu'ils ne connoissent que par le temoignage

(*f*) *Vie des Capitaines étrangers t.* 2. *pag.* 117.

S'IL IMPORTE aux Savans qui veulent qu'on parle d'eux après leur mort de faire imprimer des livres.

dans l'Academie (*C*) de Valence en Espagne. Je ne trouve point qu'il se soit fait imprimer.

BOTEREIUS (Rodolphe) Avocat au Grand Conseil à Paris, Auteur d'une Histoire de Henri IV. Voyez l'article *Botero*, à la remarque A.

BOTERO, ou **BOTERUS** (Jean) nâtif de Bene * dans le Piemont, florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il eut l'honneur d'être Precepteur des enfans de Charles Emanuel Duc de Savoye; & mourut l'an † 1608. Il composa plusieurs livres en Italien que l'on a traduits en diverses langues. Ce sont des Relations du gouvernement & des forces de plusieurs Etats de l'Europe, ou bien ce sont de simples recits des évenemens modernes. Il composa aussi des Traitez de Politique, &c. Consultez Mr. Moreri (*A*) avec les observations que je mettrai ci-dessous. Mr. de Thou se (*B*) plaignit du Traducteur de Botero, & le

* *C'est pour cela qu'en Latin on lui donne le surnom de* Benesius *ou de* Benensis.

† *Baudrand in Catalogo Geographorum ad calcem lexici Geographici.*

moignage d'autrui: on oublie bien-tôt un homme, lors que l'éloge qu'en font les autres finit par *le public n'a rien vu de lui.* Exceptez ceux qui comme Mr. de Peiresc se signalent d'une façon singuliere.

(C) *Dans l'Academie de Valence en Espagne.*] J'ai apris cela dans un livre (*a*) d'André Schot Jesuïte. Je croi qu'on tira Bossulus de ce poste pour le mettre auprès de Dom Carlos, ou que du moins cette regence lui servit d'introduction mediate; & je ne laisse pas de m'étonner qu'un François ait été choisi pour un tel emploi. Je m'étonne encore davantage de ce que les François ont si peu parlé d'un homme de leur nation, qui avoit été honoré d'une telle charge à la Cour d'Espagne au XVI. siecle.

(*a*) *Bibliotheca Hispanica p. 32. où au lieu de Matthæus* Bossutus *Parisiensis il faut* Bossulus, *&c.*

(A) *Mr. Moreri avec les observations que je mettrai ci-dessous.*] C'est une plaisante chose que de voir tout le Piemont érigé en Abbaye, *Boterus Abbé de Piemont*, lit-on dans Monsieur Moreri. Une virgule après Abbé feroit quelque chose; mais elle ne cacheroit pas la negligence avec laquelle on se seroit exprimé. Il est certain que cet Auteur joüissoit d'une Abbaye: c'étoit celle de Saint Michel de la Cloture (*b*), *in Clausula.* Il publioit ses Ouvrages en Italien: il ne faloit donc pas dire qu'il publia ses relations sous ce titre; *Amphitheatrum seu Relationes universales.* Il n'est pas vrai que ce Rodolphe *Botereïus* dont il le faut distinguer, se nomme indifferemment Boterus ou Boterey, ni que l'Histoire qu'il publia en 1610. s'étende *depuis le regne de Henri II. jusqu'au commencement de celui de Loüis XIII.* ni qu'elle soit differente de *l'Ouvrage Latin sous le nom de Commentaires en XVIII. livres, qu'on a en trois volumes* in octavo. Voilà bien des fautes en peu de lignes. Je ne sai pas bien le nom François de cet Avocat au Grand Conseil, qui se donne à la tête de ses livres le nom Latin de *Rodolphus Botereïus*; le Pere du Breul le cite souvent, & l'apelle tantôt (*c*) Maître Raoul *Boterey*, tantôt (*d*) *Boterays*, tantôt (*e*) *Botrays*, tantôt (*f*) Monsieur *Boterays*, tantôt (*g*) Monsieur *Bouterays.* C'est en citant le poëme (*h*) composé par cet Auteur touchant la ville de Paris. Il me semble que Monsieur Baillet tourne dans quelqu'un de ses Ouvrages *Botereïus* par *Bouteroüe.* Le Catalogue d'Oxford se fixe au nom *Botereïus*, mais il en marque deux autres *Botoreus* & *Bouthrays.* Parmi tant de variations je ne voi pas le nom *Boterus*, que Moreri met à la tête de deux autres. L'Histoire que *Botereïus* publia en 1610. ne commence qu'à l'année 1594. & finit à la mort de Henri le Grand. Il n'est donc pas vrai qu'elle s'étende *depuis le regne de Henri II. jusqu'au commencement* de celui de Loüis XIII. Elle est intitulée *de rebus in Gallia & pene toto orbe gestis commentariorum lib. XVIII. in tres tomos tributi.* Le pemier tome comprend 8. livres, & finit à l'an 1601. le second tome comprend 9. livres & finit aux trois premiers mois de l'an 1610. le troisiéme tome ne comprend qu'un livre de 24. pages, qui n'est qu'une relation de la mort de Henri le Grand, & de ce qui se fit peu de jours après.

(*b*) *Baudrand in Catalogo Geographor. ad calcem lexici sui.*

(*c*) *Antiquitez de Paris pag. 10. 14. édit. in 4. 1639.*

(*d*) *Pag. 61.*

(*e*) *Pag. 426.*

(*f*) *Pag. 564.*

(*g*) *Pag. 726.*

(*h*) *Il est intitulé* Lutetia.

(B) *Mr. de Thou se plaignit du Traducteur de Botero.*] Ce fut au sujet de l'absolution de Henri IV. Entre autres ceremonies il falut que les Procureurs de ce Monarque se missent à genoux auprès du trône de Clement VIII. & qu'ils courbassent la tête pendant que l'on recitoit le Pseaume (*i*) 51. A chaque verset le Pape les touchoit doucement de sa baguette; le Rituel le veut ainsi, selon la vieille prattique des anciens Romains dans l'affranchissement des esclaves. On consideroit Henri IV. comme un homme chargé des chaines de l'excommunication, lequel on mettoit en liberté solennellement. Il est certain que le Pape se donna de trop grans airs de hauteur, & qu'il ne faloit pas trouver étrange que les Protestans l'en blâmassent: mais il faloit se tenir dans les bornes de la verité, & n'outrer point la raillerie; car dès là ce n'est plus une juste plainte, c'est une satire, c'est une malicieuse falsification. Ceci ne regarde point d'Aubigné, car comme sa Confession Catholique de Sancy est une piece docte & ingenieuse à la verité, mais burlesque, on ne prend pas au pied de la lettre tout ce qu'il dit. Il n'en va pas de même des Relations de Botero; on les prend pour des narrations graves & serieuses: il ne faloit donc pas que le Traducteur Latin les falsifiât en supposant que les Procureurs du Roi reçurent cent coups de bâton (*k*), & que le Pape fit ériger une colomne pour un monument éternel de son triomphe sur la France. Voici la plainte de Mr. de Thou (*l*). *Relationem de ea re à Joanne Botero* (*m*) *Benensi aliis editis libris non obscuro vernacule scriptam qui Latine vertit, & Coloniæ cum inepta admodum & mendaci pictura typis excudendam curavit, erga regem regnumque injuriosus fuit, quippe qui in explicanda vindictæ adhibitæ ratione fustibus cæsos procuratores dicit, quod maxime apud nos contumeliosum dicitur. Deinde procuratores qui vestibus modestiæ sacerdotali convenientibus induti erant cum penulis & gladiis in scenam inducit, & co-*

Ceremonies de l'absolution de Henri IV.

(*i*) *Ou le 50. selon les Latins. C'est le* Miserere.

(*k*) *Thuan. Histor. l. 113. sub fin. p. m. 698. ad ann. 1595.*

(*l*) *A la reception de certains Chevaliers le Ceremoniel porte qu'on les frapera à la joue, ou de l'épée nuë sur le dos. On ne fait qu'y toucher: si on repetoit l'acte plusieurs fois, un Auteur seroit-il fondé à dire qu'on a donné cent coups de plat d'épée au Chevalier?*

(*m*) *L'édition de Francfort 1628. dont je me sers dit* Bokero.

le traita d'imposteur. Je raporterai ses paroles qui feront voir que la gravure ne sert pas moins que l'imprimerie à la falsification de l'Histoire, & que la licence de publier la figure d'un pretendu monument public n'a pas commencé de nos jours.

BOUCHER (JEAN) * Parisien, Docteur de Sorbonne, & Curé de Saint Benoît à Paris au tems de la Ligue, fut une trompette de sedition, & l'esprit le plus mutin & le plus fougueux qui se trouvât parmi les rebelles. Ce fut lui † qui donnant ordre que l'on sonnât le tocsin dans son Eglise le 2. jour de Septembre 1587. contribua plus que tout autre à une émotion du peuple, dont les suites furent si honteuses à Henri troisiéme. Il devint plus insolent par le succés de cette journée, & prêcha ‡ brutalement dès le lendemain contre la personne du Roi, & contre celle de ses Conseillers. L'Histoire remarque que la foiblesse de (*A*) ce Prince fut la principale cause de la hardiesse des rebelles. Boucher ne prostitua pas seulement sa langue aux chefs de la Ligue, il leur prostitua aussi sa plume, & publia entre (*B*) autres choses un Traité de la juste deposition de Henri III. Il fut d'autant plus hardi après la mort de ce Prince, qu'il se pouvoit armer du pretexte que le successeur étoit actuellement & notoirement Huguenot. Ce pretexte lui manqua à son grand regret, lors que Henri IV. eut fait profession de la Catholicité; neanmoins il ne demordit pas de ses premiers sentimens. Il continua de prêcher qu'il ne faloit point lui obeïr, & il publia (*C*) neuf Sermons

* *Thuan. lib. 95. pag. 280.*

† *Id l. 87. p. m. 127.*

‡ Concionatores vero & in iis familiam ducens Bucerus ex ambone in Regem ac ejus consiliarios palam debacchari. *Id. ib.*

(e) *Le 5. livre, dont le titre particulier est.* Anacrisis librorum Jo. Boucherii, de justa, *imo injusta*, Henrici III. abdicatione e Francorum regno.

lumnam quasi insigne triumphantis de Rege & regni calamitate Pontificis monumentum Romæ erectam confingit. On a coutume de dire que les images sont les livres des ignorans: les Auteurs se devroient donc faire une religion de ne point mettre de fausses figures dans leurs livres; car ils trompent les personnes les plus incapables de se garantir de l'erreur. Ils trompent même les Savans, car quand on voit une estampe qui a été publiée dans le tems que la chose representée a dû exister, on la regarde comme une preuve authentique, de sorte que ceux qui voyent cette figure de colonne dont Monsieur de Thou se plaint, n'osent douter que le Pape ne se soit érigé effectivement ce pompeux trophée. Et quand on se voit attrapé par la montre de ces pretendus monumens publics, on ne sait plus à qui se fier; on ne sait si les medailles, si les inscriptions, si tels autres monumens sont plus sinceres qu'un Historien à gages & à pension annuelle: & voilà une confirmation du Pyrrhonisme historique. Dissipons la tristesse de cette critique par les railleries du Sieur d'Aubigné; (*a*) „ Ne voyez-vous pas, disent-ils, „ comme l'Etat se soumet à l'Eglise, que ce „ brave Roi, après tant d'armées defaites, tant „ de sujets soumis, tant de grands Princes ses „ ennemis abattus à ses pieds, il a falu que „ lui, se prosternant au pied du Pape, ait reçu „ les gaulades en la personne de M. le Convertisseur, & du Cardinal d'Ossat? lesquels „ deux furent couchés de ventre à bechenés, „ comme une paire de maqueraux sur la grille, „ depuis *miserere* jusqu'à *vitulos*. Encore dit-on „ qu'il a falu depuis jouër le même jeu entre „ la personne de sa Majesté & M. le Legat, „ toutesfois c'a été doucement, & sous la custode.

(*A*) *La foiblesse de ce Prince fut la principale cause.*] Voyez Monsieur de (*b*) Thou, & Monsieur de (*c*) Mezerai. Ceci confirme ce que j'ai dit quelque part (*d*), que pour l'ordinaire ce n'est point la tyrannie, mais le peu de capacité de se faire craindre qui ôte aux Rois leurs sceptres & leurs couronnes. Les flateurs du peuple voudroient bien persuader qu'il ne faut rien craindre de lui pendant qu'on gouvernera bien; c'est un abus; un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des peuples sous un gouvernement mou, & debonnaire.

(*B*) *Et publia entre autres choses un Traité de la juste deposition de Henri III.*] C'est ce que nous aprend Guillaume Barclai dans sa reponse à ce livre, laquelle est une partie (*e*) de son Ouvrage contre les Monarchomaques. Mr. de Thou * nous l'aprend encore plus clairement. Le même Barclai observe que Boucher publia un autre livre en François sous le nom de François de Verone Constantin. *Quoniam . . . turbas illas civiles prioribus tuis libris & concionibus excitatas accensaque in Reges odia, posteriore scripto quod patria lingua sub Francisci Veronensis Constantini nomine divulgasti non modo non mitigare & compescere, sed novo artificio fovere & propagare de industria nisus es: patere me tecum vehementius paulo, sed lenius tamen quàm rei indignitas flagitat, regum & regnorum omnium nomine de hac injuria expostulare* (*f*). Le livre François qu'il lui reproche est encore plus scelerat que le Latin, car c'est l'infame Apologie de Jean Châtel. En voici le titre, *Apologie pour Jean Chastel Parisien, executé à mort, & pour les Peres & Ecoliers de la Societé de Jesus banis du Royaume de France, contre l'arrest du Parlement donné contr'eux à Paris le 29. Decembre 1594. divisé en cinq parties. Par François de Verone Constantin.* Si le nom de *François de Verone Constantin* n'étoit pas une preuve convaincante que Barclai attribuë à Boucher cette Apologie de Jean Châtel, je me servirois d'une autre raison, je citerois un (*g*) passage de Barclai qui ne laisse aucune sorte de doute là-dessus. Nous verrons dans la remarque F que le Cardinal d'Ossat étoit du sentiment de Barclai, touchant l'Auteur de l'Apologie de Jean Châtel.

(*C*) *Il publia neuf Sermons.*] Ce fut à Paris qu'il les publia la premiere fois: il en fit une

(*a*) *Confess. Cathol. de Sancy ch. 1. au commencement.*

(*b*) *Histor. l. 87. pag. 126. 127.*

(*c*) *Tom. 3. in fol. p. 644.*

(*d*) *Ci dessus p. . . 249. . . 2.*

* *Thuan. lib. 95. pag. 280. ad ann. 1589.*

(*f*) *Guil. Barclajus, l. 5. contra Monarchomach. pag. m. 590.*

(*g*) *Le voici*, Cur in spurcissima illa & infami tua apologia, quam pro parricida & perduelle manifesto, recenti ira & inveterato odio furens ac fremens evomuisti, nefarium perditi adolescentis conatum, facinusque omni memoria execrandum, in Regis itidem Christianissimi, & (si alium Gallia unquam habuit) clementissimi perniciem meditatum, ut pulcherrimum & propè divinum, atque omni ex parte heroicum commendasti? *Guil. Barclaius l. 6. contra Monarchom. cap. 25. pag. m. 795.* Après quoi il louë l'apologie que les Jesuites avoient publiée où ils detestoient l'action de Châtel & avoüoient qu'il avoit été justement puni comme parricide.

mons qu'il dedia au Cardinal de Plaisance, dans lesquels il soutenoit que l'abjuration du Bearnois n'étoit qu'une feinte, & que son absolution étoit nulle. Malgré lui & malgré ses dens, & en depit de ses Sermons & de ses libelles, les Parisiens se soumirent à Henri IV. Ses * Sermons furent brûlez à la Croix du Tiroir le lendemain de la reduction de la ville. Mais il persista dans le parti de la Ligue, & se retira † au Païs-Bas, avec la Garnison Espagnole qui avoit été à Paris durant la Ligue, & qui sortit le 22. de Mars 1594. Il obtint une Chanoinie à Tournai, & mourut Doyen du Chapitre de cette ville *cinquante ans après, mais bien (D) changé d'humeur, & aussi zèlé François parmi les étrangers, qu'il avoit été furieux Espagnol en France* ‡. On conoîtra son caractere par le discours que je raporte dans les remarques. C'est une (E) censure que le Roi Henri III. lui fit. Sur la nouvelle qu'il devoit venir à Rome, le Cardinal d'Ossat (F) suplia le Pape de le faire emprisonner, & lui parla fortement

* *Cayet Chronol. Novenaire fol. 225. verso ad ann. 1593.*

† *Mezeraí, Abr. Chronol. ad ann. 1594. pag. m. 114.*

‡ *Id. ib.*

une 2. édition à Doüai après sa sortie de France: foible consolation du chagrin qui le rongeoit, de voir sur le trône celui qu'il avoit tant dechiré par ses discours & par ses écrits. Mr. de Thou l'accommode comme il faut. *Inter eos vero*, dit-il, (a) *unus repertus est Joannes Bucherus S. Benedicti Curio qui maledicendi rabie efferatus cum in defunctum regem contumeliosus fuisset, in hunc injuriosus esse voluit, & IX. longas conciones ad Mederici fanum habuit de simulata Henrici Borbonii Benearni Principis ad ecclesiam reconciliatione, & irrita absolutione, quas anno proximo Kalend. Mart. Cardinali Placentino inscriptas ac typis in urbe excusas, postea cum ab ea exularet, Duaci in Atrebatibus recudendas curavit, furore nondum per secutam rerum conversionem aut locorum aut temporu intercapedinem domito.*

(D) *Mais bien changé d'humeur.*] Il étoit bien difficile que les medisances continuelles des Flamans contre les François ne reveillassent peu-à-peu la tendresse naturelle pour la patrie dans l'ame de ce mutin. On n'étoit pas trop persuadé de son changement à Paris l'an 1625. car le libelle (b) qui parut en ce tems-là contre la France fut attribué par bien des gens à Boucher. Il s'en justifia par lettres; voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Mercure François; (c) *Pour ôter la reconoissance que ce livre avoit été imprimé en Italie, on a écrit qu'on le fit courir en Flandres premierement que de le semer en France: & que c'étoit le Docteur Boucher (qui est encores vivant à Tournay, lequel avoit autrefois fait plusieurs livres sur ces matieres, durant la Ligue de 1588. & années suivantes, & contre les Rois Très-Chrêtiens) qui en étoit l'Auteur: mais ce Docteur en ayant eu advis, par lettres écrites à de ses amis à Paris, il leur protesta que c'étoit une charité qu'on lui prêtoit, & que foi de Prêtre il n'avoit point vu ce livret d'*Admonitio*: sa lettre se vit mêmes courir entre les mains des curieux, ce qui leva le soupçon que l'on en avoit pris contre lui; & se tourna sur le Jesuite Eudemon Joannes, Grec de nation, qui étoit venu en France avec Monsieur le Legat.*

(E) *C'est une censure que le Roi Henri III. lui fit.*] Ce Prince manda (d) au Louvre le Parlement & la Faculté de Theologie, & fit *une forte reprimende aux Theologiens sur leur insolente & effrenée licence de prêcher contre lui & contre toutes ses actions, ... & s'adressant particulierement à Boucher Curé de St. Benoît, l'apella mechant, lui dit que defunt Poile son oncle, qui avoit été indignement Conseiller de la Cour, étoit un mechant homme, mais qu'il étoit encore pire que lui, & que ses compagnons ne valoient gueres mieux: mais qu'il s'adressoit particulierement à lui, pource qu'il avoit été si impudent que de prêcher qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau Burlat Theologal d'Orleans, combien que ledit Burlat fût tous les jours avec lui, buvant, mangeant & se gaussant; leur disant davantage, qu'ils ne pouvoient nier qu'ils ne fussent notoirement malheureux & damnez par deux moyens, l'un pour avoir en la chaire de verité detracté contre lui, leur Roi naturel & legitime, & avancé plusieurs calomnies contre son honneur: ce qui leur est defendu par toute l'Ecriture sainte. L'autre, que sortant de la chaire, aprés avoir bien menti & medit de lui, ils s'en alloient droit à l'Autel dire la Messe, sans se reconcilier & confesser desdits mensonges & medisances, combien que tous les jours ils prêchent, que quand on a menti ou parlé mal de quelqu'un que ce soit, suivant le texte de l'Evangile, se faut aller reconcilier avec lui avant que se presenter à l'Autel.* Il n'y a rien de plus solide que cette censure; mais ce n'est pas à un Roi à s'en servir, il doit avoir recours à d'autres armes; & si Henri III. avoit aussi bien conu l'art de regner que la morale de l'Evangile, il ne se feroit pas vu reduit à l'état de Catechiste envers les Predicateurs de Paris.

(F) *Le Cardinal d'Ossat suplia le Pape de le faire emprisonner.*] Le compte qu'il rend de cela à Monsieur de Villeroi fera conoître de plus en plus les actions & le caractere du personnage: c'est pourquoi je le raporte tout du long (e). „Je lui (f) dis encor qu'auparavant que le „Comte estoit parti de ce païs-là le Docteur „Boucher, pour venir à Rome visiter LIMINA „APOSTOLORUM PETRI ET PAULI, au nom „de l'Evesque de Tournai qui lui avoit donné „un Canonicat en son Eglise: & là-dessus j'ex„posai à Sa Sainteté la violence & rage de cest „homme, les livres qu'il avoit escrits contre „le feu Roi, & depuis contre la conversion & „contre la vie du Roi à present regnant; sou„tenant (g) le parricide attenté par Jean Chas„tel, & exhortant un chacun à parachever ce „que cest assassin avoit commencé, où il avoit „encores escrit plusieurs choses contre l'autori„té & puissance du Pape & du Saint Siege, „& estoit encore aujourdhui plus obstiné & „plus violent que jamais, & qu'il y avoit trop „de lieu & de raison de l'arrester prisonnier, & „de le bien punir de ses forfaits & blasphemes: „mais si la bonté & clemence de sa Sainteté & „la

(a) *Histor. l. 107. p. 558. ad ann. 1593.*

(b) *En voici le titre*, G. G. R. Theologi, ad Ludovicum decimum tertium Galliæ & Navarræ Regem Christianissimum, ADMONITIO, fidelissimè, humillimè, verissime facta & ex Gallicò in Latinum translata. Qua breviter & nervosè demonstratur Galliam fœde & turpiter impium fœdus iniisse, & injustum bellum hoc tempore contra Catholicos movisse, salvaque Religione prosequi non posse. Augustæ Francorum, cum Catholic. Magistrat. Anno M. DC. XXV. pag. 1058.

(c) *Tome II. pag. 1058. 1059.*

(d) *Voyez le Journal de Henri III. sous le 30. de Decembre 1587. pag. m. 109.*

(e) *La lettre où le Cardinal d'Ossat parle ainsi est la 240. il l'écrivit de Rome à Mr. de Villeroi le 1. Decembre 1600.*

(f) *Savoir au Pape.*

(g) *Cela montre que le Cardinal d'Ossat croyoit que le pretendu François de Verone Constantin Auteur de l'Apologie de Jean Châtel n'étoit autre que Jean Boucher. C'étoit aussi la pensée de Guillaume Barclai: voyez ci-dessus la remarque B.*

tement contre ce mutin. Que peut-on lire de plus affreux que la plainte qu'il alla faire au Duc de Mayenne, après le juste suplice de ceux qui avoient fait pendre le premier Presidenr Brisson? N'eut-il pas l'impieté de dire que ces scelerats étoient des martyrs (*G*) de JESUS-CHRIST?

BOULAI (CESAR EGASSE DU) en Latin *Bulæus*, Greffier & Historiographe de l'Université de Paris, a professé plusieurs années la Rhetorique dans le College de Navarre. Il publia même un Traité de Rhetorique sous le titre de *speculum eloquentiæ*, dont on fit cas. Son Tresor des Antiquitez Romaines qu'il publia à Paris l'an 1650. est non seulement très-utile à ceux qui n'entendent que le François; mais aussi à ceux qui entendent le Latin. On a vu de lui plusiers Factums sur les differens qui s'élevoient touchant *l'élection des Officiers de l'Université*, ou choses semblables. Ces Ecrits temoignent son zêle pour la Faculté des Arts, & la grande connoissance qu'il avoit des us & coutumes de l'Université. L'Ouvrage qui doit principalement (*A*) l'immortaliser, est l'Histoire de l'Université de Paris qu'il a publiée en six volumes *in folio*. On arrêta * pendant quelque tems le cours de cette impression, mais les Commissaires que le Roi nomma pour examiner ce qui étoit dejà imprimé, & le dessein de l'Auteur, raporterent que rien n'empêchoit que l'impression ne continuât. Du Boulai n'étoit point (*B*) de Tours, comme on l'a cru ordinairement. Il mourut le 16. d'Octobre 1678.

* *Voyez le Mercure Galant du mois de Novembre* 1678.

BOULEN

„la condition du tems & autres respects ne lui „conseilloient point d'user en l'endroit de cet „homme de la rigueur qu'il meritoit, qu'au „moins sa Sainteté lui montrast en ne l'admettant point à ses pieds ou autrement que telles gens lui deplaisoient, & ne devoient attendre de sa Sainteté les accueils & graces qui sont „duës aux gens de bien, paisibles & moderez. „Le Pape me repondit qu'il se souvenoit d'avoir „autrefois ouï parler de cet homme, & mesmes „que le Sieur Malvaisie alors Nonce és Païs-„Bas lui avoit escrit qu'il disoit que le Pape ne „pouvoit absoudre le Roi. Sa Sainteté me de-„manda s'il estoit arrivé. Je lui dis que non, „que je fusse. Or bien (dit il) nous verrons.„

REFLEXION sur les recompenses que les Espagnols donnoient aux Panegyristes des assassins des Rois.

Quand on songe que les Espagnols non seulement donnoient retraite à un homme comme celui-là, mais aussi des Canonicats, on ne peut s'empêcher de dire qu'en ce monde on sacrifie toutes choses à l'interêt de la Politique & à la haine nationale. On voyoit un homme qui pour contenter la rage qui le transportoit contre la personne de Henri IV. bouleversoit & l'autorité civile, & l'autorité ecclesiastique: il ôtoit au Pape le pouvoir d'absoudre, il soumettoit les Couronnes au caprice des sujets, & la vie des Rois au couteau des assassins. Ces principes étoient aussi opposez à la foi des Espagnols, qu'à celle de la nation Françoise: cependant on les souffroit dans ce Docteur, parce qu'il haïssoit le Roi de France, & comme je l'ai dejà dit, on lui donnoit des Benefices. On lui laissa même (*a*) prononcer & publier l'oraison funebre de Philippe II. Au reste je n'ai pu savoir encore s'il achéva son voyage. Le Cardinal d'Ossat écrivoit (*b*) le 20. Janvier 1601. qu'on lui avoit dit que Boucher *estoit demeuré malade à Cologne*. Il ne fut pas le seul que les Espagnols protegerent & recompenserent au Païs-Bas. Mongaillard si conu sous le nom de petit Feuillant, l'un des Panegyristes de l'assassin du Roi Henri III. n'obtint-il point (*c*) une Abbaye?

(*a*) *A Tournai le* 25. *d'Octobre* 1598.

(*b*) *C'est-la* 246. *lettre.*

(*c*) *Celle d'Orval.*

(*G*) *Etoient des martyrs de* JESUS-CHRIST.] Voici les paroles de Monsr. de Thou. *Joannes Bucerus Curio S. Benedicti homo vecors Catholicorum bonorum ac zelotarum nomine Orationem expostulatoriam ad ipsum (Meduanum) habuit qua publicam ultionem, carnificinam; merito supplicio facinorosos affectos, Dei martyres insigni impudentia vocabat* (*d*).

(*d*) *Histor. l.* 102. *p.* 443 444. *ad ann.* 1591. *Voyez aussi Mezerai t.* 4. *in fol. pag.* 998.

(*A*) *Qui doit principalement l'immortaliser est l'Histoire de l'Université.*] Voici ce qu'en dit Mr. Baillet (*e*). „Les raisons qu'on a euës de censurer ce grand Ouvrage semblent diminuer peu „à peu, & elles pourront bien disparoître à la „fin, pour donner lieu au public de reprendre „le goût qu'on lui avoit voulu ôter d'un travail „qui est mêlé de bien & de mal à la verité, mais „qui est d'ailleurs très-utile pour avoir la con-„noissance des actions & des Ecrits des Savans „de France, & même de ceux des païs étran-„gers qui ont paru dans cette premiere Uni-„versité du Royaume. Et de fait on commen-„ce de dire aujourdhui que c'est un bon livre „generalement parlant, & qu'il est rempli de „quantité de pieces importantes, qu'il se-„roit difficile de trouver ailleurs si bien ramas-„sées.„

(*e*) *Jugem des Savans t.* 2. *p.* 170.

(*B*) *Du Boulai n'étoit point de Tours.*] Monsr. Baillet (*f*) qui l'a fait nâtif de cette ville, en a été censuré par Monsieur Menage, dont voici les paroles: „(*g*) Cesar Egasse du Boulai . . . „étoit du village de S. Ellier, dans le Bas-„Maine, qui est la derniere paroisse du Maine „du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire „cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Bou-„lay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans „l'Université de Paris.„ Là-dessus Monsieur Menage nous dit que dans cette Université la nation de France est divisée en 5. tribus, qui portent chacune le nom d'un Archevêché. *Ces* 5. *tribus sont la tribu de Paris, celle de Sens, celle de Reims, celle de Tours & celle de Bourges . . . Les suppots des Nations sont de la tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils sont, ou de l'Evêché où ils sont nez relevant de cet Archevêché. Et ainsi Cesar Egasse du Boulai qui étoit du Diocese de l'Evêque du Mans, qui est le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la tribu de Tours.* Mr. Patin se trompe donc lors qu'il dit que du Boulai étoit de la Province d'Anjou.

(*f*) *Jugem des Sav. t.* 2. *p.* 170. *& non pas* 160. *comme on le cite dans l'Anti-Baillet ubi infra.*

(*g*) *Anti-Baillet t.* 1. *p.* 116.

Je

BOULEN (ANNE) Maîtresse & puis femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Cherchez BOLEYN.

BOURIGNON (ANTOINETTE) a été une de ces filles devotes qui croyent être conduites par des inspirations particulieres, & voilà pourquoi on l'a traitée de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort singuliers, & depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. Elle nâquit à Lile le 13. de Janvier 1616. si laide que l'on delibera quelques jours dans la famille s'il ne seroit pas à propos * de l'étouffer comme un monstre. Sa diformité diminua, & l'on ne prit point ce parti. A quatre ans elle conoissoit déjà que les Chretiens ne vivent pas selon leurs principes, elle demandoit † qu'on la menât dans la païs des Chretiens, elle ne croyoit pas y être pendant qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de JESUS-CHRIST. Une des plus grandes croix qu'elle eut à souffrir dans sa famille, fut qu'on la vouloit marier; ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit; un cloître lui paroissoit preferable à un mari. Elle (*A*) voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage ‡, pour ne craindre pas le même inconvenient; & de plus elle étoit (*B*) douée d'une chasteté surprenante, & trou-

* *Vie continuée de Mademoiselle Bourignon, pag. 11.*

† *Ib. pag. 16. 17.*

‡ *Ib. pag. 20. & vie exterieure pag. 148.*

Je vais citer tout le passage, parce qu'on y apprenda à peu près en quel tems l'Histoire de l'Université de Paris fut commencée d'imprimer, & ce que l'on en disoit alors; „ Messieurs (*a*) de „ l'Université de Paris ont fait travailler un habile homme nommé Monsieur Boulay, Angevin, qui a fait par plusieurs années la premiere dans le College de Navarre, à l'histoire de leur Corps, *studii Parisiensis*: il y aura plusieurs volumes in folio, on s'en va mettre sous la presse le premier d'iceux, lequel contiendra l'état des études de Paris avant l'Université, & après expliquera & prouvera la fondation qu'en fit le bon Roi Charlemagne dans le VIII. siecle, & la continuation d'icelle. „

(*a*) *Patin, 2. vol. lettre 218. datée du 26. Novembre 1660. pag. 258.*

(*A*) *Elle voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage.*] Si je n'aportois pas une preuve de ce que j'avance ici, on croiroit peut-être que je n'ai pas bien entendu l'Auteur que je cite; car enfin ce n'est pas rejetter le mariage par un motif assez digne de la Demoiselle Bourignon, que de le fuir à cause qu'on y remarque de la peine. On pourroit donc s'imaginer que celui qui a publié la vie de cette fille n'a pas dit ce que je raporte. Prevenons ce jugement par une bonne citation. „ Cet (*b*) enfant . . . „ remarquant que son pere étoit rude à sa mere, & que quelquefois il s'emportoit de colere contr'elle, après avoir tâché de l'amadoüer par ses embrassemens enfantins, pour lesquels le pere avoit quelque complaisance, elle se retiroit à l'écart; où considerant combien c'étoit une chose miserable que d'être marié à un party facheux, elle s'addressoit à Dieu, & lui disoit, *Mon Dieu, mon Dieu! faites que je ne me marie jamais*: priere qui étoit bien differente de celle que S. Augustin deplore d'avoir faite avant sa conversion; *Donnez moy, Seigneur, la continence & la chasteté; mais ne me la donnez pas encore sitôt*: craignant d'être trop tôt gueri de ce charme damnable & passager: en quoi il est à croire qu'il a davantage de complices & de confreres, que Mademoiselle Bourignon encore enfant n'a d'imitateurs de sa priere. „ La reflexion de cet Auteur est bonne. Le don de continence n'est pas une chose dont bien des gens se soucient (je parle de ceux qui ne s'y sont point engagez par vœu.) Voilà St. Augustin qui la demande, & qui a peur d'être pris au mot, c'est pourquoi il avertit le bon Dieu de ne pas trop se hâter.

(*b*) *Vie continuée de Mademoiselle Bourignon pag. 20.*

(*B*) *Elle étoit douée d'une chasteté surprenante.*] Voici ce que l'on en dit (*c*) dans sa vie. Dieu „ lui donna dès son enfance le don „ de la chasteté & de la continence d'une maniere si parfaite, qu'elle a souvent dit de n'avoir jamais eu en toute sa vie, pas même par tentation ou surprise, la moindre pensée qui pût être indigne de la chasteté & de la pureté de l'état virginal. Ste. Terese a écrit d'elle-même que Dieu l'avoit autrefois favorisée de la même grace. Mais Mademoiselle Bourignon la possedoit d'une maniere si abondante, qu'elle redondoit, par maniere de dire, sur les personnes (*d*) qui étoient avec elle. Sa presence & sa conversation repandoit une odeur de continence qui faisoit oublier les plaisirs de la chair; & je laisse à l'experience de ceux qui font avec application de cœur la lecture de ses livres, à juger s'ils n'en sentent pas quelques impressions, & s'ils ne sont pas touchés de quelques attraits à cette vertu si agreable à Dieu. „ N'ai-je pas eu raison de dire que la chasteté de cette fille étoit *surprenante*? En termes d'Ecole il la faudroit apeller non seulement *immanente*, mais aussi *transitive*, veu que ses effets se repandoient au dehors, & ne se terminoient pas sur leur sujet. Je pense que les Mystiques se servent plûtôt du terme de *penetratif*, que de celui de *transitif*; car je me souviens qu'un (*e*) Chartreux a publié que la Sainte Vierge avoit une VIRGINITÉ PENETRATIVE, qui faisoit que ceux qui la regardoient, quelque belle qu'elle fût, ne sentoient rien que de chaste. Il ajoûte que Saint Joseph avoit le don qu'on apelle d'INFRIGIDATION, qui l'exemtoit de tout sentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'est ainsi ce me semble que l'on devroit apeller le talent que Dieu avoit accordé à la Demoiselle Bourignon. Ce terme representeroit admirablement l'effet qu'elle produisoit sur son prochain: le don d'*infrigidation* devroit être celui de rendre froides les personnes qui nous aprochent. Mais puis que c'est à l'usage à regler la force des termes, n'incidentons point là-dessus

(*c*) *Ibid. pag. 21.*

(*d*) *Nous verrons dans la remarque suivante que cela n'a pas été toûjours vrai. Aussi dit-on que le don de continence n'est pas une chose sûre pour le present & pour l'avenir.*

(*e*) *Pierre Garnefelt dans ses* elucidationes sacrae in 5. libros de imaginibus antiquorum Eremitarum pag. 645. *apud Thomasium in Schediasmate historico. Le livre du Chartreux fut imprimé à Cologne l'an 1622.*

trouvoit des douceurs extrêmes à se detacher des sens, afin de s'unir d'une facon très-intime à son Createur. Son pere * ne laissa pas de la promettre en mariage à un François: le tems étoit dejà pris pour *solenniser les noces*, & il falut pour detourner cette execution qu'elle prit la fuite le jour de Pâques 1636. Ce ne fut pas pour se jetter dans un Cloître, elle avoit † conu que l'esprit de l'Evangile ne regne pas dans les Couvens: ce fut pour s'en aller dans quelque desert. Elle s'habilla donc en Hermite ‡, & gagna païs autant qu'elle put; mais parce qu'on soupçonna dans un village du Hainaut qu'elle étoit fille, on l'arrêta. Jamais elle ne courut autant de risque qu'alors, par raport à l'état de virginité: elle étoit tombée entre les mains d'un homme de guerre, qui ne lâcha prise que par une espece du miracle. Le Pasteur du lieu ⫳ la delivra du danger, & croyant remarquer en elle l'esprit de Dieu, il en parla à l'Archevêque de Cambrai qui la vint interroger, & lui deconseilla la vie d'Hermite, & l'obligea de retourner chez son pere. Elle s'y vit bien-tôt après persecutée de propositions de mariage, ce qui l'obligea de s'enfuir encore une fois. Elle β alla trouver le même Archevêque, & obtint de lui la permission de former une petite Communauté à la campagne, avec quelques autres filles de son humeur: il s'en dedit peu après, ce qui obligea Antoinette à s'en aller au païs de Liege, d'où elle revint en Flandres, & y passa plusieurs années dans une grande retraite, & simplicité de vie, mais non pas sans inspirer beaucoup d'amour à un homme qui contrefit le devot, afin d'avoir accés aupres d'elle. Il lui parla de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, il voulut supléer par (C) la force de ses bras ce qui manquoit à l'efficace de ses discours. Mais elle implora la protection du bras seculier;

* *Vie exterieure p. 150.*

† *Ibid. p. 149.*

‡ *Ibid. p. 151. & seq.*

⫳ *C'étoit le village de Blacon.*

β *Ibid. pag. 166.*

dessus. Disons seulement que la clause *quelque belle qu'elle fût*, dont le Chartreux s'est servi, n'est pas une cheville de periode, ou une parenthese superfluë: cela étoit essentiel à son sujet, c'est en cela que consiste le merveilleux; car la nature sans la grace pourroit fort bien conferer une virginité penetrative: il ne faudroit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'est pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiselle Bourignon, eut inseré par forme de parenthese dans l'endroit cité ci-dessus, que le don de continence qu'elle repandoit au dehors ne procedoit pas de quelque desagrément, & de quelques manieres degoûtantes qui se trouvassent en sa personne. Je finis par une reflexion, qui à la pluralité des voix ne passeroit point pour fausse. Je ne croi pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses qui demandent par leurs prieres la virginité penetrative. Les * plus vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient fâchées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent. On se croiroit trop disgraciée de la nature, si l'on se persuadoit que l'on n'a qu'à se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs; cette pensée ne plairoit pas. Je croi donc que le degré le plus sublime & le plus rare de la chasteté, est de souhaiter non seulement d'être chaste, mais aussi de rendre chastes à la ronde tous ceux dont on est environnée, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité; c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

* *On laisse à part certains exemples fort rares de personnes qui ont defiguré leur visage afin qu'il ne tentât point le prochain.*

(C) *Il voulut supléer par la force de ses bras.*] Cet homme s'apelloit Jean de Saint Saulieu: il étoit fils d'un païsan, & s'il en faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de nôtre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs devots, & par des discours de la plus fine spiritualité. *La* (a) *premiere fois qu'il l'accosta . . . il lui parla en Profete, mais en Profete moderé & retenu, qui ayant achevé sa profetie se retire doucement sans rien expliquer, & sans insister à se faire croire. . . . La* (b) *seconde fois qu'il lui parla il prit le personnage d'un homme illuminé, charitable & familier à Dieu.* Après s'être bien insinué il declara sa passion, & voyant qu'on s'en fâchoit, il en temoigna du repentir; il y eut rupture, il y eut reconciliation, enfin il voulut user de main mise. Voici ce qu'en dit la Dame: (c) *Souvent étant dans mon logis, il m'étoit si importun & insolent qu'il me falloit avertir mes filles de veiller sur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis: car il venoit quelquefois avec un couteau en la main, qu'il me presentoit à la gorge si je ne voulois point ceder à ses mauvais desseins: en sorte que je fus à la fin obligée d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il menaçoit* de rompre les portes & fenêtres de mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devroit pendre sur le marché de Lille. *Le Prevôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui S. Saulieu m'avoit faites.* La conclusion fut qu'on les accorda; il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & retracta ses (d) medisances. Il protesta *qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur.* Cette bonne devote n'a pas toûjours été bien famée, & n'a pas eu toûjours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des desseins de l'Officier de Cavalerie (e) qui se saisit d'elle dans un village, lors qu'elle se deguisa en Hermite à l'age d'environ 20. ans; les gens de guerre & sur tout quand ils sont logez dans un village, sont fort dangereux pour une semblable proye, & peu penetrables à la virginité penetrative: laissons donc cette avanture. Parlons du neveu du Pasteur de St. André proche de Lille. La Bourignon (f) s'étoit enfermée dans une solitude au voisinage de cette paroisse. Le neveu du Pasteur conçut de l'amour pour elle: il *en fut tellement épris qu'il ne cessoit d'environner*

(a) *Vie continuée pag. 133.*

(b) *Ibid. pag. 134.*

(c) *Vie exterieure pag. 196.*

(d) *Il faut savoir que quand il vit qu'elle rejettoit les propositions de mariage,* il publia par tout qu'elle étoit sa femme de promesse, & qu'il avoit couché avec elle. Toute la ville en fut en murmure, plusieurs le croyoient, & s'en scandalisoient.

Traité de la parole de Dieu pag. 78.

(e) *Vie exterieure pag. 155. & suiv.*

(f) *Traité de la parole de Dieu p. 64. 65.*

lier ; de ſorte que ce faux devot fut contraint de s'adreſſer à une autre fille devote (*D*) qu'il trouva plus diſciplinable. Nôtre Antoinette avoit reſolu de renoncer pour jamais à ſon patrimoine, mais elle ſe raviſa (*E*), & en reprit la poſſeſſion *. Elle devint directrice d'un Hôpital † l'an 1653. ‡ & s'y enferma ſous la clôture en 1658. ayant pris l'Ordre ⊥ & l'habit de St. Auguſtin. Par une fatalité bien ſinguliere la ſorcelerie ſe trouva ſi generale dans cet Hôpital, que β toutes les petites filles qui y étoient entretenuës, avoient un engagement avec le Diable. Cela donna lieu aux mediſans de divulguer γ que la Directrice de cet Hôpital étoit Sorciere: les Magiſtrats de Liſle entreprirent la Demoiſelle Bourignon, envoyerent des Sergeans dans ſon cloître, la firent venir devant eux, & l'inter-

* *Vie continuée*, *pag.* 128.

† *C'étoit l'Hôpital de nôtre Dame des ſept douleurs à Liſle.* Vie exterieure *pag.* 203.

‡ *Ibid. pag.* 200.

⊥ *Traité de la parole de Dieu*, *pag.* 79.

β *Vie exterieure*, *pag.* 216.

γ *Vie continuée*, *pag.* 220.

ner la maiſon, & de decouvrir ſes paſſions par paroles & pourſuites. La ſolitaire menaça de quitter ſon poſte, ſi on ne la delivroit de cet importun. L'oncle le chaſſa de ſon logis. Alors le jeune homme *tourna ſon amour en rage*, & *dechargeoit quelquefois ſon fuſil au travers* de la chambre de cette recluſe ; & voyant qu'il ne gagnoit rien, il publia qu'il ſe marioit avec elle. Le bruit en courut par toute la ville ; les devotes en furent ſcandaliſées, & menacerent de faire affront à la Bourignon, ſi elles la trouvoient dans les ruës. Il falut que les Predicateurs publiaſſent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne croi pas qu'elle fût fâchée d'aprendre au public qu'elle avoit paru ſi aimable à quelques hommes, qu'ils avoient ſouhaité paſſionnément de l'épouſer. Les vieilles filles ſont ravies de raconter de telles hiſtoires.

(D) *A une autre fille devote qu'il trouva plus diſciplinable.*] St. Saulieu ayant paſſé une tranſaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. Il y *paſſa avec* une fille devote *ſa fantaiſie juſqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Liſle.* C'eſt la Bourignon qui l'aſſûre (*a*), & en voici d'autres circonſtances ; voyant, dit-elle (*b*), qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni par amour ni par force, *Il acoſta une de mes filles devotes qui ſembloit auſſi un miroir de perfection, & l'engroſſa, après quoi il ne la vouloit point épouſer qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par ſa grande humilité lui amolit le cœur, & il l'épouſa fort peu de tems avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vêcu auſſi bien qu'elle fort peu chaſtement.* Je ne m'en étonne point ; car s'il m'eſt permis de parler proverbe, le pas le plus difficile eſt celui de la porte : dès qu'une devote a franchi ce premier pas par quelque galanterie qui a éclaté, voilà ſon honneur en fuite : or la pudeur (*c*) une fois chaſſée ne revient guere. Ce que l'Ecriture dit en general que le Demon ſe transforme en Ange de lumiere, eſt très-vrai en particulier du Demon qu'on nomme Aſmodée, c'eſt celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de devotes, qui avoient un deſir ſincere de ſe comporter chaſtement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faiſoit acroire (*d*) qu'il *étoit tout mort à la nature ; qu'il avoit été quelques années Soldat ; & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant, encore bien que diverſes filles & femmes l'euſſent incité à la luxure, & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais deſſein : qu'il étoit demeuré conſtant, à cauſe qu'il s'entretenoit toûjours en ſon eſprit avec Dieu.* Il lui diſoit auſſi *qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boiſſon par force d'abſtinence & de mortification ; & qu'il ne diſcernoit plus les mets precieux hors des groſſiers, ni le vin hors de la biere ou l'eau : que toutes ces choſes avoient à ſon ſemblant le même goût ; qu'il aimoit autant l'un que l'autre, ſans aucun diſcernement.* Par là on peut conoître que l'honneur des femmes eſt au centre d'un cercle, dont la circonference eſt toute bloquée de mille ſortes d'ennemis. C'eſt un but auquel on tend par toutes ſortes de chemins, & même par les aparences de la Theologie la plus myſtique & la plus illuminée. Temoin Molinos.

(*a*) *Vie exterieure*, *pag.* 197.

(*b*) *Ibid. pag.* 194.

(*c*) Et qui redire, cum perit, neſcit pudor. *Seneca in Agamemnone, act.* 2.

(*d*) *Vie exterieure*, *pag.* 192.

(E) *Elle ſe raviſa & reprit la poſſeſſion* de ſon patrimoine.] Trois (*e*) raiſons de devotion la porterent à cela, car ſi elle ne l'eût point repris, elle l'eût laiſſé à des gens auſquels il n'apartenoit point, & qui en euſſent abuſé ; afin donc de leur épargner le crime d'être poſſeſſeurs du bien d'autrui, & de l'employer à mal faire, il falut le leur ôter, & le deſtiner par l'ordre de Dieu à de bons uſages. Il ne diminua point ſous ſa direction, au contraire il multiplia. Deux raiſons contribuerent à cette multiplication ; ſa depenſe étoit petite, & elle ne faiſoit point de charitez : ainſi elle pouvoit convertir en capital le ſuperflu de ſes rentes, & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'eſt pas qu'elle fût avare, elle poſſedoit ſes biens ſans affection, & la pauvreté d'eſprit ne la quitoit point au milieu de ſes richeſſes. Qu'étoit ce donc ? c'eſt qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies pour quand l'occaſion ſe preſenteroit de faire de la depenſe à la plus grande gloire de Dieu. La raiſon pourquoi elle depenſoit ſi peu en aumônes, venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui fuſſent dans une vraye pauvreté, & qu'elle craignoit que l'on n'abuſât de ce qu'elle donneroit. C'eſt elle-même qui nous a apris ces articles de ſa Morale. *Les biens temporels que j'ai*, dit-elle, (*f*) *me ſont ſuccedez de patrimoine, ou bien augmentez par les fruits leſquels je ne pouvois depenſer ni donner, pour ne trouver aſſez de vrais pauvres ou gens de bien en beſoin : j'ai par ainſi été quelquesfois obligée d'augmenter mon capital par des fruits abondans & ſuperflus ; à cauſe que la ſobrieté ne requiert point grande depenſe ; & les veritables pauvres ſont ſi rares qu'il les faudroit bien chercher dans un autre monde : car les aſſiſtances qu'on fait en nôtre miſerable ſiecle ſervent ſouvent à pecher davantage. C'eſt pourquoi celui qui a des biens annuellement plus que la neceſſité, eſt obligé d'accroître ſon capital, pour attendre après l'occaſion de l'employer à la plus grande gloire de Dieu.* Ceux qui l'accuſent de fanatiſme choiſiroient fort mal leurs preuves, s'ils alleguoient celles-là. Il n'y a rien ici qui ſente le viſionaire & le fanatique : tout y ſent un eſprit adroit, & qui raiſonne très-finiment. Voyez ci-deſſous la remarque M.

(*e*) *Je me trouvai obligée de reprendre mes biens temporels plûtôt que les laiſſer à ceux à qui ils n'apartenoient* (voilà ſa 1. raiſon.) *& qu'ils euſſent ſervi à mal faire* (c'eſt la 2.) *Outre ce que Dieu me fit conoître que j'en aurois beſoin pour ſa gloire.* (c'eſt la 3) *Vie exterieure*, *pag.* 141.

(*f*) *Ibid. pag.* 140.

terrogerent. Elle leur repondit pertinemment; mais comme elle crut que ses parties avoient autant de credit que de passion, elle ne jugea pas à-propos de demeurer exposée à leurs poursuites, c'est pourquoi elle se sauva à Gand. Ceci arriva en l'année 1662. Elle ne fut pas plûtôt à Gand, que *Dieu * lui decouvrit de grans secrets.* Elle fit à Malines un ami qui lui a été toûjours fidelle. Il se nommoit Mr. de Cort; ce fut pour ainsi dire son premier enfantement spirituel, & au figuré; mais qui eut cela de rare, qu'il lui causa les mêmes tranchées qu'un enfantement (*F*) au propre. Cet † homme averti divinement deux fois de suite, & avec menaces en cas qu'il ne suivît point cete inspiration, avoit avancé presque tous ses biens à des parens qui vouloient dessecher une ‡ Ile du Païs de Holstein que la mer avoit inondée, & par là il avoit aquis (*G*) les dîmes, la direction & une partie de cette Ile. Il y vendit une terre à la Demoiselle Bourignon, ⟊ qui se prepara à s'y retirer l'an 1668. après qu'elle auroit (*H*) publié à Amsterdam son livre *de la lumiere du monde.* Elle avoit composé β plusieurs Traitez & plusieurs lettres dans le Brabant, & même sur les disputes des Jansenistes & des Molinistes, depuis sa persecution de Lisle. Le sejour qu'elle fit à Amsterdam avec son cher proselyte Mr. de Cort fut plus long qu'elle ne pensoit: elle y fut visitée de toutes sortes de personnes, sans en excepter les γ *profetes & profetesses imaginaires.* Cela lui fit esperer que la reforme qu'elle prêchoit pourroit faire quelque fruit: neanmoins il se trouva peu de gens qui fissent une ferme re-

* *Ibid. pag.* 226.

† *Ibid. pag.* 231.

‡ *L'Ile de Noord-strant.*

⟊ *Ibid. pag.* 280.

β *Ibid. pag* 265. *& suiv.*

γ *Ibid. pag.* 284.

(*F*) *Les mêmes tranchées qu'un enfantement au propre.*] Je m'en vais raporter tout le passage quoi qu'un peu bien long. On y verra que les disciples de nôtre Antoinette n'étoient pas toûjours guindez, & que du sublime de leur devotion ils descendoient quelquefois jusqu'aux innocentes railleries des hommes du monde. „ Lors (*a*) que Dieu le donna à Madlle. Bourignon, ce fut d'une maniere toute particuliere, & même comme le premier de ses enfans spirituels, au sujet duquel elle ressentit „ de grandes douleurs corporelles, & comme „ de pressantes tranchées d'un enfantement: „ car c'est une chose très-veritable & connuë „ par l'experience de tous ceux qui ont conversé cette personne, (les mechans & les impies „ moqueurs en peuvent dire tout ce qu'il leur „ plaira;) c'est que toutes les fois que quelques-„ uns recevoient par ses paroles ou par ses écrits „ tant de lumieres & de forces, que de se resoudre à renoncer à tout pour se rendre à „ Dieu; elle en ressentoit, quelque part qu'elle fût, des douleurs & des tranchées pareilles à celles d'une femme qui seroit dans le „ travail de l'enfantement, comme il est marqué de la femme que St. Jean (*b*) vit dans le „ 12. de l'Apocalypse. Et elle en ressentoit plus „ ou moins, à proportion que les veritez qu'elle avoit declarées avoient operé plus ou moins „ fortement dans les ames: ce qui donna lieu „ à une innocente raillerie que fit l'Archidiacre de Monsr. de Cort: car comme ils étoient „ eux deux avec Madlle. Bourignon à s'entretenir de la vie Chrêtienne & de leur bonne „ & nouvelle resolution, & que Monsr. de Cort „ eut fait remarquer qu'elle avoit ressenti beaucoup plus de douleurs pour lui que pour l'autre lors qu'ils s'étoient resolus de naître de „ nouveau selon Dieu, l'Archidiacre, regardant Monsr. de Cort, gros & corpulent, au „ lieu qu'il étoit lui-même petit, & voyant „ qu'il se vouloit prevalloir d'avoir coûté plus „ cher que lui à sa Mere spirituelle, lui dit en „ riant; ce n'est pas merveilles que nôtre Mere „ ait souffert plus de travail pour vous que pour „ moi: car vous êtes un si gros enfant; au lieu „ que j'en suis un tout petit. Ce qui les fit tous „ rire de cette belle defaite. „

(*a*) *Vie continuée, pag.* 235.

(*b*) *On auroit pu ajouter que St. Paul parlant de lui-même par raport à ses convertis, se sert du terme qui signifie être en travail d'enfant,* τεκνία μου, οὓς πάλιν ὠδίνω, *filioli mei quos rursus parturio. Galat. c. 4. v.* 19.

(*G*) *Cet homme avoit . . . aquis . . . une partie de cette Ile.*] C'étoit (*c*) un des Peres de l'Oratoire, & leur Superieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une Maison de pauvres enfans. Les depenses qu'il avoit faites pour retablir le Noordstrant avoient pour but de menager là une retraite aux amis de Dieu persecutez. Il croyoit avoir été averti divinement que tels étoient les desseins de Dieu (*d*), & comme il presupposa que les Jansenistes étoient ces amis de Dieu persecutez, *il en attira de France, de Flandres, & de Hollande, dans cette Ile, dont il leur vendit une partie. . . Il se demit même de tout ce qu'il y avoit de reste, & de tous ses droits & pretentions, entre les mains de l'Oratoire de Malines sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il se fit en suite relever.* Tout cela a été suivi de grans procés: le Sr. de Cort (*e*) fut emprisonné à Amsterdam au mois de Mars 1669. à la poursuite du celebre Janseniste Mr. de Saintamour, qui se faisoit apeller *Louïs Gorin.* Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un Evêque (*f*) qui le traita d'Heretique, (*g*) & d'homme qui *convoitoit les biens de ce monde au dommage de ceux qu'il avoit trompez en vendant des terres en Noord-strant,* d'homme *adonné à la boisson, & suspect d'avoir perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit seduire par une fille de Lille avec laquelle il demeuroit, au grand scandale d'un chaçun.* Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coup de hasard. Il s'en alla dans son Ile, & y mourut empoisonné le 12. de Novembre 1669. Je ne suis que Copiste; je ne garantis point les faits que j'emprunte des Ouvrages que je cite.

(*c*) *Ibid. pag.* 230.

(*d*) *Ibid. pag.* 232.

(*e*) *Ibid. pag.* 330.

(*f*) *C'étoit apparemment l'Evêque de Castorie.*

(*g*) *Ibid. pag.* 331.

(*H*) *Après qu'elle auroit publié à Amsterdam.*] Le premier Ouvrage qu'elle ait mis au jour est une lettre au Doyen de Lisle, touchant l'état du monde & les jugemens de Dieu. Elle fut imprimée à Amsterdam au commencement de l'année 1668. & a été inserée dans la 2. partie de la lumiere née en tenebres, *dont elle fait la* 5. lettre (*h*).

QUEL fut le 1. Ouvrage qu'elle publia.

(*h*) *Ibid. pag.* 283.

resolution de s'y conformer. Labadie (*I*) & ses disciples auroient souhaité de s'établir avec elle dans le Noordstrant: Mr. de Cort y donnoit les mains, car ils offroient de grandes sommes d'argent pour acheter toute l'Ile; mais la Demoiselle rejetta leur proposition. Elle eut des conferences avec quelques (*K*) Cartesiens, & se forma une idée bien terrible de leurs principes. Elle composa beaucoup plus de livres à Amsterstam, qu'elle n'y fit de sectateurs. Ses entretiens avec Dieu y furent frequens; elle aprenoit par revelation une infinité de choses particulieres; & ce fut alors qu'elle eut la vision de laquelle j'ai parlé * dans les remarques sur Adam †. Mr. de Cort mourut le 12. de Novembre 1669. & institua son heritiere Antoinette Bourignon; ce qui exposa cette fille pendant quelque tems à plus de persecutions (*L*) que ses dogmes mêmes. Malade d'ailleurs, & mal servie elle eut bien des miseres à essuyer. Elle quitta la Hollande pour s'en aller à Noordstrant en l'année 1671. Elle s'arrêta en divers lieux du Holstein, & fut obligée de congedier quelques disciples qui s'étoient venus ranger sous ses étendars: ‡ ayant vu que chacun cherchoit ses propres commoditez & ses aises, elle comprit que ce n'étoit pas le moyen de faire un troupeau de nouveaux Chretiens. Elle se pourvut d'une ⸸ imprimerie; car sa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faisoit imprimer ses livres en François, en Flamand, & en Allemand. Elle se vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ses dogmes & contre ses mœurs, & se defendit par un livre qu'elle intitula *temoignage de verité*, où elle fronda durement les Ecclesiastiques. Ce n'étoit pas le moyen de trouver la paix: deux Ministres β Lutheriens sonnerent l'alarme contre elle, & firent des livres où ils disoient qu'on avoit brûlé & decapité des gens, dont les opinions étoient moins insuportables γ que celles de la Bourignon β. Les Labadistes y écrivirent aussi contre elle. On lui fit defendre de faire aller son imprimerie. Elle se retira δ à Flensburg au mois de Decembre 1673. On le sut, & on échauffa tellement le peuple en la traitant

* Ci-dessus pag. 94. 95.

† Voyez sa vie continuée, chap. 21.

‡ Ibid. pag. 380.

⸸ Ibid. pag. 384.

β Ibid. pag. 388.

γ Ibid. pag. 391.

δ Ibid. pag. 394.

Nnnn

(*I*) *Labadie & ses disciples.*] Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: ayant donc su que Mr. de Cort avoit envie de les amener en Noordstrant, *Vous pouvez donc bien*, lui (*a*) dit-elle, *y aller sans moi: parce que je sens & sçai que nous ne pourrions jamais nous accorder par ensemble. Leurs sentimens & l'esprit qui les regit sont tout-contraires à mes lumieres, & à l'Esprit qui me gouverne.* „ Elle avoit eu déja touchant lui quelques sentimens interieurs de „ Dieu, & une divine vision où il lui avoit fait „ voir dans l'Esprit un petit homme fort em- „ pressé à vouloir empêcher avec une grande „ perche à la main la chûte d'un gros bâtiment, „ ou d'un Temple qui tomboit; & par quel- „ que conference qu'elle eut avec lui, où elle „ tâcha, mais en vain, de le detourner d'aller „ braver le Synode de Naerden, & de le desa- „ buser de sa mechante doctrine de la predesti- „ nation, elle fut pleinement confirmée qu'il „ n'avoit pour fanal que la même chose qu'ont „ les doctes d'aujourdhui, la lecture, les étu- „ des, quelques speculations steriles, & quel- „ ques actes du propre esprit; & pour motif de „ conduite, que quelques entêtemens & les „ mouvemens des passions corrompuës; sans être „ aucunement éclairé de Dieu même, ni regi „ par les mouvemens tranquilles de ses divines „ inspirations. „ Ce passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront conoître l'esprit dont nôtre Antoinette étoit menée. C'étoit un esprit qui ne souffroit point de compagnon ou de collegue: aussi a-t-on vu la main de toutes les sectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les sectes. Il n'est pas jusqu'aux (*b*) Trembleurs qui n'ayent écrit contre elle.

(*a*) Ibid. pag. 290.

(*b*) Benjamin Furli, Anglois de nation, Marchand de Rotterdam, Quaker mitigé depuis quelque tems, homme d'esprit, & d'érudition, écrivit fortement contre elle, & s'attacha à lui montrer qu'elle se contredisoit.

(*K*) *Des conferences avec quelques Cartesiens.*] Comme avec Mrs. Heydanus, & Burmannus. Ils (*c*) ne furent guere contens d'elle, ni elle d'eux. La methode des Cartesiens n'étoit point son fait: elle ne vouloit pas qu'on consultât les lumieres de la raison, & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à cette pierre de touche. Elle (*d*) assûroit „ que Dieu lui „ avoit fait voir & même declaré expressément, „ que cette erreur du *Cartesianisme étoit la pire*, „ *& la plus maudite de toutes les heresies qui ayent* „ *jamais été dans le monde, & un Atheïsme for-* „ *mel, ou une rejection de Dieu, dans la place* „ *duquel la raison corrompuë se substituë.* „ A cela se raporte ce qu'elle disoit aux Philosophes, „ que leur (*e*) maladie venoit de ce qu'ils vou- „ loient tout comprendre par l'activité de la „ raison humaine, sans donner place à l'illumi- „ mination de la Foi divine, qui exigeoit une „ cessation de nôtre raison, de nôtre esprit, & „ de nôtre foible entendement, afin que Dieu „ y repandît ou y fit revivre cette divine lumiere: „ sans quoi non seulement Dieu n'est pas bien „ conu, mais même lui & sa connoissance veri- „ table sont chassez hors de l'ame par cette acti- „ vité de nôtre raison & de nôtre esprit corrom- „ pu. Ce qui est une vraye espece d'Atheïsme „ & de rejection de Dieu. „ Ce passage est propre à faire conoître les principes des Bourignonistes. Ils s'accordent assez bien avec ceux des Quietistes.

(*c*) Ibid. pag. 295.

(*d*) Ibid. pag. 306.

(*e*) Ibid. pag. 296.

(*L*) *A plus de persecutions que ses dogmes mêmes.*] On lui suscita mille procés pour l'empêcher de joüir de la succession de son disciple; & s'il y eut des gens animez de zêle contre ses erreurs, il y en eut aussi dont le zêle pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zêle fortifioit le premier, car quelques-uns des persecuteurs de la Bourignon crioient contre sa doctrine, afin de l'exclure de la succession du Sieur de Cort.

traitant de Sorciere & de Circé, qu'elle fut bien heureuse de se pouvoir retirer secretement. Persecutée de ville en ville, elle fut enfin contrainte d'abandonner le Holstein, & se retira * à Hambourg l'an 1676. Elle n'y fut en sûreté qu'autant de tems que l'on ignora son arrivée, car dès qu'on en eut eu le vent, on tâcha de se saisir de sa personne; Dieu sait comment on en auroit disposé si on l'eût pu prendre. Elle se tint cachée pendant quelques jours, & puis † s'en alla en Oostfrise où le Baron de Lutzbourg lui accorda sa protection. Elle y fut directrice d'un Hôpital, & consacra au bien de cette Maison ses soins & son industrie, mais non point sa (*M*) bourse. Elle trouva là aussi des persecuteurs, de sorte qu'elle prit ‡ la route de la Hollande en l'année 1680. Elle mourut ⁑ à Franeker dans la Province de Frise, β le 30. d'Octobre de la même année. Les traverses qu'on lui suscitoit en Allemagne ne l'empêchoient pas de composer plusieurs livres. Il seroit bien mal aisé d'exposer quel est son systême: il ne faut rien attendre de bien lié & de bien suivi d'une personne qui donne tout aux inspirations immediates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement, que de pretendre, comme on dit qu'elle faisoit, que la vraye Eglise étoit éteinte, & qu'il faloit renoncer aux exercices Liturgiques de Religion. Ce dernier dogme est furieusement (*N*) attractif de persecutions. Il est bon de se souvenir (*O*) que les Journalistes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon. Elle a eu cela de commun avec presque tous les devots, qu'elle a été d'une humeur (*P*) bilieuse & chagrine.

* *Ibid. pag.* 446.

† *Au mois de Juin* 1677.

‡ *Ibid. pag.* 580.

⁑ *Nouvelles de la Republ. des lettres, Avril* 1685. *art.* 9.

β *Vie cont. pag.* 585.

(*M*) *Mais non point sa bourse.*] J'ai dejà (*a*) parlé des raisons sur quoi son économie étoit fondée. Ce que je vais dire en sera un suplément. Quand elle accepta le soin de cet Hôpital, elle declara *qu'elle* (*b*) *consentoit de contribuer son industrie tant pour le batiment, que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres: mais sans y engager aucuns de ses biens.* Elle alleguoit deux raisons, l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit dejà *consacrez à Dieu pour ceux qui cherchoient sincerement à devenir de vrais Chrêtiens*: l'autre que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes, de sorte qu'il pouvoit arriver que ceux en faveur de qui l'on se seroit defait de son bien, s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se dessaisir jamais de rien, & renvoyer toutes sortes de donations à son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se defioit pas temerairement de l'inconstance des hommes, car bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui meritassent qu'elle leur cedât la proprieté de ses biens, *elle n'y* (*c*) *trouva pas même à qui faire actuellement quelque liberalité de ses revenus, ne se rencontrant que des pauvres qui n'avoient rien moins à cœur que de penser à une vie Chrêtienne, qui se servoient de ce qu'on leur donnoit à friponner, à grenouiller, & à faire les paresseux. Neanmoins elle & un de ses amis leur distribuërent quelques mois certains revenus du lieu, annexez à cet hôpital par le fondateur: mais lors que l'on lui fit demander, si elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuër des siens, elle repondit par écrit, que parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'auroient point d'ames à sauver, & qu'ils abusoient des biens de Dieu au lieu de lui en rendre graces, elle & les siens aimeroient mieux jetter dans la mer leurs biens, qui étoient consacrez à Dieu, que d'en laisser là quoi que ce soit. Ce qu'elle & ses amis ont aussi évité avec soin dans tous les actes qu'ils ont faits, jusqu'à se reserver la restitution des deniers de tous leurs aquêts pour le jour auquel ils voudroient se retirer de ce lieu.* Les autres païs ne furent pas mieux pourvus de personnes qui meritassent ses charitez: ainsi cet article (*d*) de depense ne lui coûta pas beaucoup. Il me semble que les enfans de ce siecle ne sont guere plus prudens en leur generation, que ces enfans de lumiere. Nous dirons dans la remarque P qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui voloient quelque chose. Elle trouva fort mauvais que ses amis n'eussent pas plaidé contre ces voleurs.

(*a*) *Dans la remarque E.*

(*b*) *Ibid. pag.* 504.

(*c*) *Ibid. pag.* 505.

(*d*) Nullos adhuc inveni (*verè pauperes*) & sic coacta fui mea bona ad hunc usque diem servare. *Lumen. part.* 4. *p.* 215. *apud Seckend. apolog. relat. pag.* 78. Vellem ut occasionem haberem ea (*bona mea*) ad gloriam Dei impendendi, tunc ne uno quidem die retinerem: sed nullam hucusque inveni: multi sunt qui ea acciperent, sed non impenderent ad gloriam Dei ut ego facere destino. *Ib. pag.* 61. *apud eumd. Seckendorf. ib. pag.* 79.

(N) *Attractif de persecutions.*] Deux interêts fort puissans engagent les conducteurs des Eglises à s'opposer à ce dogme; l'un est l'interêt du Corps, l'autre est un interêt personnel. Otez à l'Eglise ses assemblées publiques, son Rituel, son formulaire, sa Discipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troisiéme generation. C'est donc une maxime ruïneuse à l'Eglise. Elle est d'ailleurs personnellement prejudiciable aux conducteurs, car plus on defere à ce dogme, moins se trouve-t-il de gens dans les Temples; & ainsi la peine que l'on a prise pendant toute la semaine à preparer un Sermon devient presque infructueuse, soit qu'on se propose uniquement la conversion de l'auditeur, soit qu'on se propose uniquement d'aquerir des loüanges, soit enfin que l'on se propose l'une & l'autre de ces deux choses.

(O) *Les Journalistes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon.*] Voyez dans les Nouvelles de la Republique des lettres (*e*) un Memoire de Mr. Poiret sur la vie & sur la doctrine de cette fille. Mais il y a dans le Journal de Leipsic (*f*) un extrait de ses Ouvrages qui a donné lieu à une dispute. Un anonyme se plaignit fort aigrement de cet extrait, & accusa d'un grand nombre de faussetez le Journaliste. On fit une (*g*) Apologie fort ample & fort travaillée de cet extrait. Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de feuilleter tous les écrits de la Dame, & qui neanmoins seront curieux de conoître mille choses sur son chapitre, n'auront qu'à voir cette Apologie.

(P) *D'une humeur bilieuse & chagrine.*] C'est de quoi Mr. de Seckendorf a trouvé des preuves dans les Ecrits de la Dame (*h*). *Multa vestigia*, dit-il, *in scriptis ejus apparent ex quibus judicari posset fœminam hanc duram, immitem, pervicacem, stomachabundam, rixosam ...fuisse.*

(*e*) *Mois d'Avril* 1685. *art.* 9. *& mois de Mai* 1685. *art.* 8.

(*f*) *Au mois de Janvier* 1686. *pag.* 9.

(*g*) *Le Journal de Leipsic du mois de Mai* 1687. *en parle. L'index des* 10. *premiers volumes de ce Journal aprend que Mr. de Seckendorf est l'Auteur de l'Apologie. Mr. Mollerus le dit aussi dans son* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *parte* 2. *pag.* 161, 162.

(*h*) *Voyez l'Apologie du Journal de Leipsic, pag.* 76. 77.

Il

chagrine. Avec tout cela, & malgré toutes les fatigues & toutes les traverſes de ſa vie, * *on ne lui auroit donné gueres plus de* 40. *ans*, lors qu'elle en avoit plus de 60. Elle † ne s'étoit jamais ſervie de lunettes. *Les* ‡ *periodes de ſa vie les plus remarquables*, comme ſa naiſſance, ſon avenement à la qualité d'Auteur, & ſa mort, ont été caracteriſez par des Cometes. L'Auteur de ſa vie n'a pas pris garde qu'en diſant cela il donne lieu, ſelon l'hypotheſe commune, de faire conſiderer cette fille comme un fleau de la providence, & non pas comme une Sainte Profeteſſe. La vanité & le ⸸ peril qu'elle trouvoit à ſe laiſſer peindre, l'empêcherent de permettre β qu'on la peignît. Elle avoit une opinion fort ſinguliere (*Q*) touchant l'ANTECHRIST, & qui paroiſſoit tirée des hypotheſes (*R*) de pluſieurs Docteurs touchant les Eſprits incubes. Voyez Jean Mollerus, Auteur Lutherien, dans ſon introduction à l'Hiſtoire de la Cherſonneſe Cimbrique. Il y raporte pluſieurs choſes touchant le ſejour d'Antoinette dans le Holſtein, & touchant les Ecrivains qui l'attaquerent γ.

* *Ibid. pag.* 586.
† *Ibid.*
‡ *Ibid. pag.* 590.
⸸ *Il lui importoit extremement de n'être pas conuë de viſage à cauſe de ſes perſecuteurs.* Ib. pag. 586.
β *Ibid.*
γ *Parte* 2. *pag.* 151. *& ſequent.*

BOUR-

Il arriva enfin (*a*) que perſonne ne put ſouffrir ſa mauvaiſe humeur, & que les ſervantes ſur tout ſe virent contraintes de deſerter. Elle ne pretendoit pas que ſa bile fût un defaut; elle l'apelloit amour de la juſtice, & ſoutenoit que la colere étoit une veritable vertu, & ſe defendoit par les rigueurs que les Prophetes & les Apôtres ont exercées. Elle cenſura rudement ceux de ſes amis qui n'avoient point mis en juſtice les païſans qui lui avoient volé quelque choſe; & lors que ſes amis s'excuſereut *ſur ce qu'ils ne ſavoient pas ſi elle auroit voulu qu'ils pouſſaſſent cela par cette voye & avec rigueur*, elle leur dît, *tout cela ne ſont que des excuſes de la nature corrompuë, laquelle craint de prendre de la peine & des incommoditez.* Puis elle dît avec une voix forte, *Une fois pour toutes & je l'ai déjà repeté ſi ſouvent; il faut empêcher le mal & s'y oppoſer de toutes ſes forces par tout où on le trouve* (*b*). Que cela eſt conforme à la patience qui nous eſt tant recommandée dans l'Evangile!

(*Q*) *Elle avoit une opinion fort ſinguliere touchant l'*ANTECHRIST.] Elle croyoit que ce ſeroit un Diable incarné, & lors qu'on lui demanda s'il étoit poſſible qu'il nâquit des hommes par l'operation du Diable, elle repondit, „ Oui: „ (*c*) non pas que le Diable puiſſe cela tout ſeul „ ſans la coöperation de l'homme; mais ayant „ puiſſance ſur les hommes impudiques, lors „ qu'ils abuſent du principe de la fecondité „ (ce que l'Ecriture appelle ſe corrompre contre la terre, Geneſ. 38. v. 9. le Diable tranſ„ porte cela par ſon entremiſe Diabolique dans „ ſes Sorcieres, d'où il fait naître des hommes „ mechans, tous dediez à lui, qui ſont des „ vrais Antechriſts: & que le Diable s'incarnera de la ſorte. „ Elle croyoit que le regne de l'Antechriſt doit être entendu en deux manieres, l'une ſenſuelle, l'autre ſpirituelle. Au 1. ſens ce ſera le regne viſible d'un Diable incarné, & c'eſt une choſe à venir. Au 2. ſens c'eſt la corruption & les deſordres qui ſe voyent dans toutes les communions Chretiennes; & (*d*) ſur cela elle ſe donne carriere, & dit pis que pendre de toutes ces communions: elle n'épargne pas plus les Proteſtans que les Catholiques. Quant à l'Antechriſt réel & ſenſuel, Diable incarné ſelon ſes principes, elle l'avoit tellement conu en viſion de nuit ratifiée, qu'elle en donna une deſcription où l'on pouvoit voir quel teint, quelle taille, & quels cheveux il (*e*) auroit. On a ſuprimé les vers qui contenoient cette deſcription, je dis *les vers*, car elle ſe mêloit d'en faire, ſans avoir jamais apris les regles de la poëſie (*f*). Il faut expliquer en deux mots ce que c'eſt que *viſion ratifiée.* La Demoiſelle Bourignon eſtimoit fort (*g*) peu les viſions *qui ſe font par l'entremiſe de l'imagination.* Si elle en avoit de cette ſorte elle les tenoit pour ſuſpectes, *juſqu'à ce que les ayant recommandées à Dieu dans un recueillement profond & degagé de toutes images, elle aprît de Dieu ce qu'elle en devoit penſer, & que Dieu lui en ratifiât la verité d'une maniere ſi pure, ſi intime, & ſi ſecrete, dans un fond d'ame ſi degagé & ſi abandonné à Dieu, qu'il ne pût point y avoir de mêlange ſoit de la penſée humaine, ſoit de l'illuſion diabolique. Dieu lui ratifia en cette maniere la verité de la viſion de l'Antechriſt.*

(*R*) *Des hypotheſes ... touchant les Eſprits incubes.*] L'opinion que certains hommes d'un merite extraordinaire ont été engendrez par ces Eſprits eſt fort ancienne, & ne manque point aujourd'hui de partiſans. Voyez Leon Allatius dans ſon livre de la patrie d'Homere, où en ſe declarant pour ce parti il ſoutient (*h*) que les enfans procréez de cette façon, ne laiſſent pas d'être formez de ſemence humaine. Le Comte de Gabalis (*i*) nous va expliquer cette viſion. „ Monſieur (lui dis-je) nos Theologiens n'ont „ garde de dire que le Diable ſoit pere de tous „ ces hommes qui naiſſent ſans qu'on ſache qui „ les met au monde. Ils reconnoiſſent que le „ Diable eſt un eſprit, qu'ainſi il ne peut en„ gendrer. Gregoire de Nice (reprit le Comte) „ ne dit pas cela; car il tient que les Demons „ multiplient entr'eux comme les hommes. „ Nous ne ſommes pas de ſon avis (repliquai-je) „ mais il arrive (diſent nos Docteurs) que . . . „ Ha! ne dites pas (interrompit le Comte) ne „ dites pas ce qu'ils diſent, ou vous diriez com„ me eux une ſottiſe très-ſale & très-mal-hon„ nête. Quelle abominable defaite ont-ils trou„ vé-là? Il eſt étonnant comme ils ont tous „ unanimement embraſſé cette ordure, & com„ me ils ont pris plaiſir de poſter des farfadets „ aux embûches, pour profiter de l'oiſive bru-

„ talité

(*a*) Unde factum ut nemo ejus moroſitatem tolerare poſſet, minime omnium fœminæ quas in ſodalitium aut famulitium adſciverat: exercebatur nempe in illas, ut luſit Satyricus, *Præfectura domus Sicula non mitior aula.* Id. ib. Il raporte en Latin p. 100. ces paroles de la p. 169. de ſa vie continuée: *Si ceux qui ont demeuré avec elle n'avoient eu les dents bien fortes pour digerer certaines croûtes bien dures à la nature corrompuë, ils l'auroient quittée mille fois pour une. Et en effet, de tant de perſonnes qui l'ont connuë & même qui l'ont ſuivie, il n'en étoit pas reſté quatre qu'elle eût voulu retenir avec elle.*

(*b*) *Vie continuée, pag.* 477.

(*c*) *Vie continuée, pag.* 555.

(*d*) De ſpirituali Antichriſto longe plura tractat & veluti œſtro percita campo decurrit per quem magnus equos Auruncæ flexit alumnus. Ante omnia Romanæ Eccleſiæ . . . Antichriſtum, caput, principem & rectorem. . . confidentiſſime aſſignat. . . nihilo tamen mitius Proteſtantium cœtus tractavit, ideoque in libris de Antichriſto omnia in eumdem cenſum refert, nihil relinquens quod non Antichriſtianum & diabolicum faciat effreni & incredibili maledicentia. *Seckendorf. ubi ſupra, pag.* 154.

(*e*) *Vie continuée, pag.* 267.

(*f*) Omnia ex Deo di licerit, etiam rythmorum artem, in qua quidem ita verſatur ut facile fidem inveniat ſe nullo magiſtro uſum eſſe. *Seckend. ubi ſupra, pag.* 154.

(*g*) *Vie continuée, pag* 266. 267.

(*h*) *Pag.* 30.

(*i*) *Quatriéme Entretien ſur les ſciences ſecretes, pag.* 240. *édit. de Paris* 1670.

BOURLOTE (Claude de la) soldat de fortune qui s'avança par sa valeur. Cherchez Labourlote.

BOXHORNIUS, Professeur à Leide. Cherchez Zuerius.

BRACHMANES Philosophes Indiens, dont Strabon * raporte des choses fort singulieres. Ils commençoient de si bonne heure à prendre soin de leurs Ecoliers, qu'ils envoyoient des gens doctes à la mere dès qu'ils avoient apris qu'elle avoit conçu. Ces gens doctes faisoient semblant de n'aller là que pour donner leur benediction à la mere & à l'enfant, afin qu'elle eût d'heureuses couches, mais dans le fond ils avoient pour but de lui donner de bons preceptes. On prenoit à bon augure pour l'enfant, si la mere se plaisoit à ces discours. A mesure que les enfans croissoient, on les faisoit passer par la discipline de differens maîtres; & quant aux Brachmanes ils se tenoient hors de la ville dans un bois, & menoient une vie fort (*A*) rigide: ils couchoient sur des peaux, ils ne man-

* *Lib.* 15. *p. m.* 490. *ex Megasthene.*

„ talité des solitaires, & en mettre promtement „ au monde ces hommes miraculeux, dont ils „ noircissent l'illustre memoire par une si vilaine origine. Appellent-ils cela philosopher? „ Est-il digne de Dieu, de dire qu'il ait cette „ complaisance pour le Demon de favoriser ces „ abominations; de leur accorder la grace de la „ fecondité qu'il a refusée à de grands Saints; „ & de recompenser ces salletez en créant pour „ ces embrions d'iniquité, des ames plus heroïques, que pour ceux qui ont été formez „ dans la chasteté d'un mariage legitime? Est-il „ digne de la Religion de dire, comme font vos „ Docteurs, que le Demon peut par ce detestable artifice rendre enceinte une vierge durant le „ sommeil sans prejudice de sa virginité; ce qui „ est aussi absurde que l'Histoire que Thomas „ d'Aquin (d'ailleurs Auteur très-solide, & qui „ savoit un peu de Cabale) s'oublie assez lui-même pour conter dans son sixiéme *Quodlibet*, „ d'une fille couchée avec son pere, à qui il fait „ arriver même avanture que quelques Rabins „ heretiques disent qui avint à la fille de Jeremie, „ à laquelle ils font concevoir le grand Cabaliste „ Bensyrah en entrant dans le bain après le Prophete? Je jurerois que cette impertinence a été „ imaginée par quelque . . . „

(*A*) *Une vie fort rigide.*] Il paroît par un passage de Strabon qu'ils s'endurcissoient à la fatigue; car il (*a*) parle de deux Brachmanes dont l'un fit preuve de patience en se couchant sur la dure, & en souffrant là tout ce qu'il plaisoit au soleil & à la pluye. L'autre qui étoit moins âgé fournit ses preuves en se tenant tout un jour tantôt sur le pied droit, tantôt sur le gauche, pendant qu'avec ses deux mains il soutenoit en l'air une grosse piece de bois. Ils étoient à la Cour d'Alexandre, & il n'y eut que le plus jeune qui s'en retournât chez lui; l'autre trouva plus à-propos de suivre ce Prince, & d'adopter les coutumes Greques. Ce fut en quelque façon jetter le froc aux orties. Arrien (*b*) temoigne qu'Alexandre admiroit la constance de ces Philosophes Indiens. Elle eut été sans doute très-digne d'étonnement s'ils eussent fait ce que Pline leur attribuë: ils contemplent (*c*), dit-il, d'un œil ferme & immobile le soleil depuis qu'il se leve jusques à ce qu'il se couche, & ils se tiennent toute la journée tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre au milieu des sables ardens. Solin ajoûte (*d*) qu'ils cherchent de grans secrets dans le soleil: il semble dire que cet astre leur servoit de miroir à deviner. Qu'on nous vante après cela les Saints Simeons Stylites; qu'on les preconise tant qu'on voudra, ils demeureront au dessous des Philosophes Indiens. Le fait au reste n'est guere moins douteux d'un côté que d'autre. Il a tout l'air d'une fable à l'égard de ces Philosophes: & n'y eût-il que cette raison d'en douter; c'est que la plûpart des Auteurs qui parlent d'eux ne touchent point cette posture gênante, & cette contemplation perpetuelle, on auroit d'assez bons motifs d'*incredibilité*. Il me semble que se tenir toûjours sur un pied, & avoir toûjours les yeux directement tournez au soleil le plus ardent, sans cligner le moins du monde, sont des choses tellement singulieres, que personne ne les passera jamais sous silence, lors qu'il voudra faire savoir à quelcun le genre de vie de ceux à qui ces sortes de singularitez conviennent. Par consequent tous ceux qui auroient demandé des nouvelles de ces Philosophes Indiens, auroient d'abord apris celles-là: elles doivent être de notorieté publique dans le païs, & sont la principale piece du sac, le merveilleux & la rareté de la Secte; chacun donc les peut & les doit raconter aux étrangers. Il n'est donc pas possible qu'un Historien qui cherche des instructions, ne soit pas informé de semblables choses, & s'il l'est, il en doit faire le principal article de sa narration: il faudroit qu'il eût perdu l'esprit s'il jugeoit qu'elles ne meritent pas d'être raportées. D'où vient donc qu'il y a tant d'Ecrivains qui n'en ont pas dit un seul mot? c'est sans doute parce qu'ils n'en avoient rien ouï dire; ou parce que ne voyant pas que tous ceux qui auroient dû en parler en parlassent, ils concluoient que c'étoient des hableries & des impostures de quelque particulier. On comprend bien les raisons pour lesquelles un Auteur debite des fables, mais on ne comprend pas pourquoi il suprimeroit des veritez semblables à celles-ci. Il y a donc des cas où l'argument negatif peut avoir lieu; non seulement lors qu'il est fondé sur le silence de tous les Auteurs contemporains, mais aussi lors qu'il n'est fondé que sur le silence du plus grand nombre. Or nous voici dans le cas. Strabon qui avoit lu quantité de relations, & qui cite même quelques temoins oculaires, dit bien que ces Philosophes souffroient toute la journée la chaleur excessive du soleil, les uns debout, les autres assis, les autres couchez; & qu'ils ne bougeoient de leur place que pour se retirer la nuit dans la ville: mais il ne parle point de la posture continuelle sur un pied, ni de la contemplation perpetuelle du Soleil. Etienne de Byzance (*e*) n'en parle point non plus, quoi qu'il assûre que les Brachmanes étoient

Observation sur un cas où l'argument negatif a de la force.

(*a*) *Lib.* 15. *p.* 491.

(*b*) *De expedit. l.* 7.

(*c*) Philosophos eorum quos Gymnosophistas vocant ab exortu ad occasum perstare contuentes solem immobilibus oculis, ferventibus arenis toto die alternis pedibus insistere. *Lib.* 7. *c.* 2.

(*d*) In globo igneo rimantes secreta quædam. *Cap.* 52.

(*e*) Βραχμάνων ἰδεῖν φῦλον ἀνδρῶν φιλοσόφων καὶ θεοῖς φίλων, ἡλίῳ δὲ μάλιστα καθωσιωμένων. Brachmanas visere homines philosophiæ deditos & diis charos, soli vero præcipuè dedicatos. *Hierocles in Philistoricis apud Stephanum de Urbibus. Voyez aussi Philostrate in vita Apoll. l.* 3.

mangeoient point (*B*) de viande, & n'avoient point de commerce (*C*) avec l'autre ſexe. Ils s'occupoient de beaux diſcours, & ils communiquoient leur ſcience à ceux qui les vouloient venir écouter: mais il faloit être tellement auditeur, qu'il n'étoit permis ni de parler, ni de cracher: quiconque le faiſoit étoit exclus pour ce jour-là. Quand on avoit paſſé 37. années dans cette ſocieté, on en pouvoit ſortir afin de vivre plus à ſon aiſe: on avoit alors la liberté de manger des animaux qui ne travaillent pas pour l'homme, & d'épouſer pluſieurs femmes, mais il n'étoit pas permis (*D*) de philoſopher avec elles, car ſi elles ne valoient rien, ils craignoient qu'elles ne divulgaſſent parmi les profanes les choſes myſterieuſes; & ſi elles profitoient de leurs leçons, ils craignoient qu'elles ne vouluſſent plus vivre ſous la ſujettion de leur mari. Ils diſoient que nôtre vie doit être conſiderée comme l'état de la conception, & la mort comme une naiſſance à la vie veritable & bienheureuſe pour ceux qui ont bien philoſophé. Ils ajoûtoient que les accidens de la vie humaine ne ſont ni un bien ni un mal, puis que les mêmes choſes plaiſent aux uns & deplaiſent aux autres, & ſont même agreables & deſagreables à une même perſonne en differens tems. Voilà pour la Morale. Quant à la Phyſique, ils étoient en pluſieurs choſes de même ſentiment que les Grecs; ils croyoient que le mond avoit commencé, & qu'il auroit une fin; qu'il étoit rond, & que Dieu qui l'avoit fait & qui le gouvernoit, le penetroit par tout; que les principes de l'Univers étoient differens les uns des autres, mais que l'eau

 étoit

étoient principalement conſacrez à cet aſtre. Remarquons qu'une des auſteritez de quelques Philoſophes Indiens étoit de demeurer un jour entier dans une même poſture, (*a*) ἐφ' ἑνὸς σχήματος ἀκίνητον διατελέσαι τὴν ἡμέραν ὅλην. Ce ſeroit une rude penitence pour bien des gens. Voyez les remarques de l'article *Gymnoſophiſtes*.

(*a*) *Strab. l.* 15. *pag.* 491.

(*B*) *Ils ne mangeoient point de viande.*] Porphyre les repreſente tout-à-fait rigides ſur ce point-là: les Chartreux n'en aprochent point. Non ſeulement ils ne mangeoient que du fruit, & que du ris, mais ils auroient (*b*) cru commettre la derniere de toutes les impietez s'ils avoient touché à quelque aliment qui eût eu vie. Ils étoient d'ailleurs fort devots, & ils employoient la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des hymnes en l'honneur des Dieux, & à leur faire des prieres. Chacun avoit ſa cellule, & ils ne pouvoient ſouffrir de vivre en commun; Κοινῇ γὰρ (*c*) Βραχμᾶνες μένειν οὐκ ἀνέχονται. Voilà de veritables Chartreux dans le Paganiſme, & je ne ſai même s'ils peuvent être comparez à des Cenobites, plûtôt qu'à des Anachoretes. Bardeſanes (*d*) les repreſente comme des gens ſans malice, & qui ne ſongeoient qu'à Dieu. Ils ne buvoient ni vin ni cervoiſe; ils ne mangeoient d'aucune choſe qui eût eu vie; ils n'adoroient aucun ſimulacre. Ce qu'il y a de plus étonnant c'eſt que de ſi grans Saints n'étoient pas en petit nombre; il y en avoit pluſieurs milliers. *Credat Judæus Apella.*

(*b*) Τὸ δ' ἄλλου τινὸς ἅψασθαι, ἢ ὅλως θίγειν ἐμψύχου τροφῆς ἴσον καὶ τῇ ἐσχάτῃ ἀκαθαρσίᾳ τε καὶ ἀσεβείᾳ νενόμισται. *Porphyr. de abſt.* l. 4.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Apud Euſeb. Præp. Euang. l.* 6. *c.* 8.

(*C*) *Point de commerce avec l'autre ſexe.*] Suidas en parle tout autrement; ce qu'il en dit merite pour ſa ſingularité que nous en parlions. Il dit que les Brachmanes habitent dans une Ile de l'Ocean, où l'air eſt ſi pur qu'ils vivent 150. ans. Ils ſont là non pas au pain & à l'eau, mais à l'eau & à quelques pommes. Ils ne font que prier Dieu. Au mois de Juillet & d'Août les fruits étant plus abondans les échauffent du feu de l'amour, ſi bien qu'ils vont trouver leurs femmes au delà du Gange, & demeurent avec elles 40. jours, & puis repaſſent dans leur Ile. Dès qu'une femme a fait deux enfans, ſon mari ne va plus la voir; elle de ſon côté ne s'aproche plus d'aucun homme: & ſi quelque femme a été ſterile cinq ans durant, ſon mari ne fait plus de tentative ſur elle; il ne repaſſe plus la mer avec les autres. Ce n'étoit pas le moyen de peupler beaucoup le païs: auſſi ne l'étoit-il gueres, comme le remarque Suidas; mais il ne devoit pas oublier de dire que ce ſont des contes faits à plaiſir, & des Romans que des Ecrivains oiſeux ont forgez. Peut-être a-t-on voulu faire honte aux peuples voiſins, en tâchant de leur faire acroire qu'il y a un païs au monde où l'on eſt bien éloigné de leur gloutonnie. Quoi qu'il en ſoit je ne penſe pas qu'il y ait dans les relations ſinceres des voyageurs aucun païs, dont tous les habitans ſoient auſſi chaſtes que les Brachmanes de Suidas. Il y a par tout quelques ſectes, quelques Confrairies qui font profeſſion de renoncer au plaiſir Venerien; mais le reſte des habitans ſe moque de cette Morale, & ne ſe borne gueres qu'au raſſaſiment. Les païs les plus ſauvages de l'Afrique & de l'Amerique, les regions les plus glacées de la Laponie ſont en cela d'un dereglement fort glouton.

(*D*) *De philoſopher avec elles.*] On ſe ſeroit prevalu de ce paſſage pour orner le lieu commun de la jaſerie feminine, ſi Strabon n'y avoit remedié en remarquant expreſſément que les Brachmanes ne craignoient que l'indiſcretion des mauvaiſes femmes. A l'égard des autres ils ne craignoient ſinon qu'étant devenuës bonnes Philoſophes, elles ne vouluſſent s'affranchir de la ſervitude conjugale. Mais comme tout ce que l'on dit des Philoſophes Indiens fourmille de contradictions, on voit dans la page (*e*) ſuivante que quelques-uns philoſophoient avec les femmes, & de telle ſorte qu'on n'alloit point au delà des ſpeculations; on commençoit & on finiſſoit par l'eſprit, il n'y avoit rien à faire pour la chair, point de joüiſſance. Les Brachmanes en uſoient d'une toute autre maniere; ils ne philoſophoient point avec leurs femmes, mais (*f*) ils tâchoient d'en tirer beaucoup d'enfans. Si le paſſage de Strabon n'étoit pas auſſi mutilé qu'il eſt, nous verrions toutes les raiſons qu'il avoit données de leur conduite. Un autre Hiſtorien (*g*) raporte qu'ils philoſophoient auſſi avec elles.

(*e*) Συμφιλοσοφεῖν δ' ἐνίοις καὶ γυναῖκας ἀπεχομένας καὶ αὐτὰς ἀφροδισίων. Cum horum etiam nonnullis mulieres philoſophari à venereis abſtinentes. *Strabo l.* 15. *pag.* 491. *Voyez auſſi pag.* 494.

(*f*) Γαμεῖν δ' ὅτι πλείστας εἰς πολυτεκνίαν. Quamplurimas ducere uxores multiplicandæ prolis gratia. *Id. pag.* 490.

(*g*) *Nearchus apud Strabon. pag.* 493.

étoit le principe du monde, & qu'il y avoit une quinteſſence de laquelle les cieux & les aſtres étoient formez. Ils bâtiſſoient auſſi des fables tout comme Platon, touchant l'immortalité de l'ame, les Tribunaux de l'Enfer, & choſes ſemblables. C'eſt Strabon qui parle ſi cavalierement des plus grandes veritez de la Religion. Apulée (*E*) quoi qu'on l'ait cru Magicien, n'a pas accompagné d'une telle qualification ces dogmes de nos Brachmanes. Ils cultivoient * beaucoup la Phyſique & l'Aſtronomie. Clement d'Alexandrie temoigne qu'ils ne buvoient point de vin, & qu'ils ne mangeoient d'aucune choſe qui eût été animée, & qu'à cauſe qu'ils étoient perſuadez d'une nouvelle † naiſſance ils ne faiſoient aucun cas de cette vie. Il les regarde (*F*) comme ‡ l'une des deux eſpeces de Gymnoſophiſtes; mais il eſt fort mal aiſé parmi tant de relations (*G*) contraires de determiner ſi les Brachmanes alloient nuds. Lucien ⸸ donne indifferemment aux mêmes Philoſophes des Indes le nom de Brachmanes, & celui de Gymnoſophiſtes. Il ne faut pas ſe laiſſer tromper à ſes expreſſions, quand il dit d'une maniere indefinie qu'ils ſe brûloient eux-mêmes: & cela non pas (*H*) en ſautant dans le bûcher

* *Strab. pag.* 494.

† Καταφρονοῦσι δὲ θανάτου, καὶ παρ' οὐδὲν ἡγοῦνται τὸ ζῆν· πείθονται γὰρ εἶναι παλιγγενεσίαν. Mortem autem contemnunt & vivere nihili faciunt, credunt enim eſſe regenerationem. *Stromat. l.* 3. *p. m.* 451.

‡ *Lib.* 1. *pag.* 305.

⸸ *In fugitivis, p. m.* 790. *t.* 2.

(*E*) *Apulée . . . n'a pas accompagné d'une telle qualification.*] Voici ſes paroles (*a*); *Brachmanæ pleraque Philoſophiæ ejus* (Pythagoræ) *contulerunt, quæ mentium documenta, quæ corporum exercitamenta, quos partes animi, quot vices vitæ, quæ Diis manibus pro merito ſuo cuique tormenta vel præmia.*

(*F*) *L'une des deux eſpeces de Gymnoſophiſtes.*] Megaſthenes (*b*) diviſe les Philoſophes Indiens en Brachmanes, & Germanes; ceux-là étoient plus eſtimez que ceux-ci: on nommoit Hylobiens ceux d'entre les Germanes que l'on eſtimoit le plus. La raiſon de ce nom-là étoit tirée de ce qu'ils demeuroient (*c*) dans les bois. Ils ne ſe nourriſſoient que de feuilles, & de fruits ſauvages; leurs habits étoient faits d'écorces d'arbres; ils s'abſtenoient du vin & des plaiſirs de l'amour. Clement d'Alexandrie (*d*) a ſuivi cette même diviſion des Gymnoſophiſtes, ſi ce n'eſt qu'il donne le nom de *Sarmanes* à la derniere eſpece, & qu'il la ſubdiviſe en *Allobiens* &c. Je ne ſaurois bien dire s'il faut preferer *Germanes* (*e*) à *Sarmanes*, mais il eſt ſûr que le mot Ἀλλόβιοι eſt corrompu, & qu'il faut lire comme dans Strabon Ὑλόβιοι. Or pour ſavoir ſi cette diviſion eſt exacte, il faudroit avant toutes choſes vuider la queſtion ſi les Brachmanes portoient des habits; car il ne faut point douter que les Grecs n'ayent entendu ſous le mot de Gymnoſophiſtes, tous les Philoſophes Indiens qui ne couvroient pas leur nudité. Voyez la remarque ſuivante, & l'article *Gymnoſophiſtes*. Louïs Vives n'avoit pas aſſez patiemment examiné Strabon, lors (*f*) qu'il lui fait dire qu'il y avoit deux ſortes de Philoſophes dans les Indes; que les uns faiſoient leur demeure dans les villes, & les autres dans les bois; que les premiers étoient apellez civils, & ſe couvroient de chemiſes & de peaux, c'étoient les Brachmanes; que les derniers étoient nuds, & ſe couvroient quelquefois de feuilles & d'écorces d'arbres, on les apelloit Hermanes & Gymnoſophiſtes, & c'eſt d'eux que vinrent les Gymnoſophiſtes d'Ethiopie. Il n'y a rien d'exact là-dedans. En 1. lieu Strabon quand il parle de certains Philoſophes nommez civils, parle d'une ſecte qu'on opposoit aux Brachmanes, & qui ne faiſoit que pointiller. En 2. lieu il ne dit pas que cette ſecte fût diviſée en deux claſſes, mais en trois; en celle des montagnars, en celle des nuds, & en celle des civils. Enfin il dit que ces derniers habitoient indifferemment à la ville & à la campagne. D'où eſt ce que Vives a pu deterrer que les Gymnoſophiſtes d'Ethiopie étoient iſſus de telle ou de telle ſecte Indienne, plûtôt que d'une autre?

(*a*) *Florid. l.* 2. *p. m.* 351.

(*b*) *Apud Strab. pag.* 489.

(*c*) Ζῶντας ἐν ταῖς ὕλαις.

(*d*) *Strom. l.* 1. *pag.* 305.

(*e*) *Porphyre* de abſtin. l. 4. *a diviſé en deux ſectes les Gymnoſophiſtes, ſavoir en* Brachmanes, *& en* Samanées.

(*f*) *In Auguſt. de civit. Dei l.* 14. *c.* 17.

(*G*) *Parmi tant de relations contraires.*] Nous venons de voir quelques-unes des contradictions que l'on rencontre dans les livres touchant les Philoſophes Indiens. Sans doute ils n'avoient point tous les mêmes coutumes; de quel droit auroient-ils été uniformes? où a-t-on jamais vu ce privilege? Mais cela ne juſtifie pas pleinement les Auteurs qui en ont dit le blanc & le noir; car ils n'ont point deſigné chaque ſecte par ſon nom propre. Ceux qui leur attribuent ceci ou cela ſe ſervent des mêmes noms generaux, que ceux qui ne le leur attribuent point. Bien davantage Nearchus n'a-t-il point (*g*) dit que Calanus étoit un Brachmane? Oneſicrite n'a-t-il (*h*) point dit qu'il avoit diſcouru avec Calanus, & qu'il l'avoit trouvé tout nud? On peut donc conclure de la jonction de ces deux temoins que les Brachmanes alloient nuds, & le confirmer par Megaſthenes, qui (*i*) a mis entre les prerogatives de ceux qui ſortoient de chez les Brachmanes après 37. ans de profeſſion, la liberté de porter une chemiſe. Cependant un Auteur nommé Hierocles (*k*) donne aux Brachmanes un habit fort ſingulier. Il étoit fait de toile de pierre, & ne ſe conſumoit point au feu. (*l*) Philoſtrate dans la vie d'Apollonius leur donne des habits de toile de lin. Megaſthenes donne des habits d'écorces d'arbres aux Philoſophes que l'on eſtimoit le plus dans la ſecte des Germanes, mais Ciceron (*m*) dit en general que les Philoſophes Indiens vont nuds. Hierocles dit (*n*) que les Brachmanes demeuroient toûjours à la belle étoile; mais Oneſicrite qui les avoit vus, aſſûre qu'ils rentroient dans la ville toutes les nuits. Arrien raporte qu'ils paſſoient l'été ſous de gros arbres, & l'hyver *ſub dio*. D'autres ont dit qu'ils avoient chacun ſa (*o*) cellule: peut-être n'ont-ils pas ſuivi dans tous les ſiecles le même Inſtitut, & qu'avec le *diſtingue tempora*, on pourroit accorder enſemble quelques-unes des variations des Auteurs qui ont parlé d'eux.

(*H*) *Et cela non pas en ſautant.*] Si l'on en croit ce railleur (*p*) ils bâtiſſoient le bûcher, & ſe tenoient immobiles tout auprès pendant que le feu les rôtiſſoit. Après cela ils entroient au milieu des flames gravement & majeſtueuſement, & ne ſe remuoient pas plus qu'une ſtatuë,

(*g*) *Apud Strab. pag.* 493.

(*h*) *Ibid. pag.* 492.

(*i*) *Ibid. pag.* 490.

(*k*) *Apud Stephanum de Urbib.*

(*l*) *Voyez ce que Pline dit du lin* asbeſtos *l.* 18. *c.* 1.

(*m*) *Tuſcul. l.* 5.

(*n*) Ὑπαίθριοι τὸν ἀεὶ χρόνον βιοτεύουσι. Sub dio totam ætatem degunt. *Ubi ſupra.*

(*o*) *Voyez la remarque B.*

(*p*) *De morte Peregrini p.* 772. 773. *t.* 2. *Il cite Oneſicrite qui avoit vu brûler Calanus. Voyez le auſſi* in fugitivis, *pag.* 790.

bûcher, comme avoit fait Peregrinus, mais en y entrant d'un pas grave & digne de leur caractere de Philosophe. Si quelques-uns le faisoient, ce n'est pas à dire qu'on doive regarder cela comme une de leurs coutumes. Il remarque aussi qu'à cause de leur sobrieté ils vivoient long tems *. Le Traité de Palladius *de gentibus Indiæ & Bracmanibus*, qui fut publié à Londres en Grec & en Latin par Edoüard Bissæus l'an 1665. merite d'être consulté. Si nous avions le livre que le Roi Brachman avoit écrit † en sa langue touchant les loix & le gouvernement des Brachmanes, nous y verrions apparemment des choses bien Romanesques.

* *In Macrobiis pag.* 632. *t.* 2.

† *Suidas.*

BREAUTE' (CHARLES DE) Gentilhomme du païs de Caux en Normandie, s'est rendu celebre par un duël où il perit. Il étoit extremement brave, & comme après la paix de Vervins il ne trouvoit point en France de l'occupation pour sa bravoure, il passa en Hollande avec quelques Cavaliers ‡ François, & y obtint une Compagnie de Cavalerie. Son Lieutenant eut le malheur de se laisser battre par un parti de la garnison de Bois-le-Duc, plus foible en nombre que celui qu'il commandoit. Il fut pris lui-même & conduit à Bois-le-Duc, d'où il écrivit à son Capitaine pour le prier de travailler a sa liberté; mais son Capitaine lui fit reponse (*A*) qu'il ne vouloit plus reconnoître pour ses Cavaliers des gens qui s'étoient laissez batre par un plus petit nombre de Flamans, au lieu de les vaincre quand ils n'eussent été que 20. contre 40. comme il s'offroit de faire en toute rencontre. Cette lettre ayant été luë selon la coutume par le Gouverneur ⊥ de la place, avant que d'être donnée au prisonnier, parut si choquante, que le Commandant du parti de Bois-le-Duc écrivit tout aussi-tôt à Breauté, pour lui offrir le combat en nombre égal. Sa proposition fut très-agreable, mais de chaque côté les superieurs (*B*) eurent de la peine à y consentir. Enfin pourtant on regla le jour, le lieu, & les autres conditions. On convint de se battre à cheval (*C*) 22. contre 22. le 5. de Fevrier 1600. Breauté auroit voulu que le

‡ *Thuan. l.* 124. *p.* 900.

⊥ *Il s'apelloit Antoine Schetz Seigneur de Grobbendonc.*

tuë après s'être couchez sur le feu. Il oppose cette maniere de se brûler à celle de Peregrinus qui s'élança au milieu des flames, & il pretend que la methode des Brachmanes est bien plus glorieuse. Voilà comment un moqueur trouve à mordre sur toutes choses. Si Peregrinus avoit imité ces Philosophes Indiens, Lucien l'auroit accusé d'irresolution; *Il marchande*, auroit-il dit, *il se veut fortifier peu-à-peu, il temoigneroit plus de courage, s'il se jettoit à corps perdu sur le bûcher.* Voyez ce que dit le (*a*) Baron Des-Adrets au soldat qui n'osa se precipiter ni du premier ni du second coup. Qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, qu'on prene le oui, qu'on prene le non, on n'échape jamais à des gens faits comme Lucien, ni en general à la medisance. Lisez Monsieur de la Fontaine (*b*).

(*A*) *Son Capitaine lui fit reponse.*] Monsr. de Thou (*c*) dit que les Ecrivains partisans de la Hollande n'attribuent point la cause de la querelle à la lettre écrite par Breauté à son Lieutenant; mais à quelques faux raports: il veulent que ce soit Grobbendonc lui-même qui ait offert le combat, après avoir oui dire par le moyen de ces faux raports que Breauté medisoit des troupes Flamandes. Plusieurs Ecrivains François (*d*) soutiennent que Breauté ne se porta au defi qu'après avoir oui dire *quelques paroles de mepris, tant de sa personne que de sa nation proferées par Lekerbitkem.* C'étoit celui qui avoit batu le Lieutenant.

(*B*) *Les superieurs eurent de la peine à y consentir.*] Selon le même Mr. de Thou, le Prince Maurice deconseilla le mieux qu'il put ce duel: il representa à Breauté qu'il n'étoit pas de la bienseance qu'un Gentilhomme de sa qualité, qui pouvoit se signaler dans des occasions plus glorieuses, se commit avec (*e*) de simples soldats, on même avec des perfides qui avoient été les Auteurs de la trahison de Gertrudenbergh. Il entendoit par là Gerard Abraham & son frere Antoine (*f*); mais le Prince Maurice eût beaucoup mieux fait d'interposer son autorité, & non pas ses remontrances. L'Archiduc Albert fut très-loüable de ne vouloir pas permettre que Grobbendonc fit ce coup de gladiateur.

(*C*) 22. *contre* 22.] J'ai suivi le P. Galluci, quoi que je n'eusse lu aucun Auteur qui fit monter au delà de 20. le nombre des combatans. Il vient de paroître une Histoire (*g*) de l'Archiduc Albert, où l'on trouve le nom de ceux qui sortirent de Bois-le-Duc contre Breauté; ils ne sont que 20. l'Auteur nous aprend qu'il a vu ces noms sur le tableau de ce combat. C'est donc une preuve authentique, & neanmoins il la contredit lui même; car il dit dans la page 334. que *le trompette de Briauté* étant venu *dire aux Belges à Boisleduc que son Maître les attendoit lui vintunieme, Grobbendonck commanda à un Alfer reformé nommé l'Epine qu'il prit un cheval dans son Ecurie, & qu'il se joignît aux vingt autres qui étoient prêts à monter à cheval.* En voilà donc vingt un. Il avoit dit dans la page 331. que l'*on étoit convenu de se batre dix neuf contre dix neuf, mais que les François-Hollandois rompirent la convention, & qu'ils entrerent au champ de bataille au nombre de* 20. *que le Lieutenant de Grobbendonck étant en presence avec ses* 18. *champions se plaignit de cette supercherie*, & qu'après les excuses qu'on lui en fit, il envoya dire à l'Epine de le venir joindre; que l'Epine accourut, & que ce fut lui qui *prit Briauté.* En voilà donc vingt seulement. Cet Auteur a très-peu d'exactitude, car dans la page 128. il declare *qu'il fut*

(*a*) *Ci-dessus p.* 517. *remarque B.*

(*b*) *A la fable du Meunier, c'est la* 1. *du* 3. *livre.*

(*c*) *Lib.* 124. *pag.* 900.

(*d*) *D'Audiguier usage du duël ch.* 20. *p.* 343. *Botereius ou Bouteroüe l.* 7. *pag.* 519. *Cayet, Chronol. Septen. fol.* 119. *Voyez ci-dessous le passage de d'Aubigné à la remarque I.*

(*e*) Ignobilibus ac gregariis militibus. *Thuan. ib.* C'est que Leckerbeetken étoit un soldat de fortune, mais alors il étoit Lieutenant de Cavalerie.

(*f*) Gerardus & Antonius Abrahami fratres Lekerbitkem vulgo dicti. *Id. ib.* Leckerbeetken c'est-à-dire *friand morceau*, ou comme dit Grotius, *cupediarius*, etoit le nom de guerre de cet Abraham.

(*g*) *Imprimée à Cologne en* 1693.

le Gouverneur de Bois-le-Duc se fût mis à la tête des Flamans, mais l'Archiduc Albert ne le voulut pas permettre. Leur chef fut le Lieutenant de la Compagnie du Gouverneur, ce Gerard Abraham qui avoit batu le parti. Cet homme fit savoir par un Trompette que ses gens avoient juré de ne faire quartier à personne, attendu qu'ils entroient dans ce combat beaucoup plus pour defendre la cause de leur Prince, & (D) celle de la Religion Catholique, que pour l'interêt de leur propre honneur. Lui & son frere & quatre autres commencerent le combat contre Breauté lui sixiéme; les autres s'attacherent chacun à son homme. Breauté tua Gerard; le frere de celui-ci & deux autres furent aussi tuez: un cinquiéme fut si blessé qu'il mourut de ses blessures quelques jours après. Mais voilà toute la perte des Flamans; celle de l'autre parti fut bien plus funeste; car toute la valeur (E) de Breauté * n'empêcha point que ses gens ne fussent batus avec la derniere honte. Il en demeura 14. sur la place, & des huit qui prirent la fuite, il y en eut (F) trois qui moururent de leurs blessures. Breauté & un de ses parens blessez (G) à mort demanderent en vain la vie, sous la promesse d'une très-bonne rançon; (H) on fut sourd à tout cela. Son corps blessé en 36. endroits fut porté à Dort, & peint d'après le naturel; afin que cette peinture fût envoyée en son païs. Elle irrita de telle sorte les amis & les parens du defunt, qu'il y en eut † un qui s'en alla tout aussi-tôt dans le Païs-Bas afin de venger cette mort. Pour cet effet il apella en duel le Gouverneur de Bois-

* *Il eut deux ou trois chevaux tuez sous lui.*

† *Gillucci l'apelle* Hocvincurtius, *c'est apparemment une faute d'impression pour* Hocquincurtius. *Hocquincourt est une famille de bravoure.*

fut determiné qu'on se batroit dix neuf contre dix neuf, & que Briauté *à la tête de dix neuf Cavaliers rencontra le Lieutenant de Grobbendonc à la tête de dix neuf Belges.* Ce que je m'en vais toucher est encore moins exact. Il dit dans la page 126. que la joye qu'eurent les Hollandois de la prise du fort Saint André *le onziéme Mai 1600. fut rabatuë par une avanture qui merite d'être à la tête * du seiziéme siecle*, savoir par le combat de Briauté qui *se donna le cinquieme Fevrier mil six cens.*

(D) *Celle de la Religion Catholique.*] Voilà comment la Religion se fourre par tout. Qu'avoit-elle à faire dans les boutades ou dans les fanfaronnades d'un particulier? C'étoit dans le vrai une querelle de duelliste pour la vaine reputation de bravoure: neanmoins on eut l'adresse dans Bois-le-Duc d'y interesser l'Eglise. On y metamorphosa Breauté en un nouveau Goliath qui insultoit le peuple de Dieu; ceux qui le vaincroient seroient presque comme David, les Oints du Seigneur. On prit soin de les munir du pain des Forts (a). On ne les envoya au champ de bataille que bien confessez & communiez: les Dominicains employerent toutes leurs machines pour leur augmenter le courage. Au reste le Conseil de (b) conscience de l'Archiduc trouva bon que son Altesse consentît à ce duel. Mais qui n'admirera la raison qui fit que les combatans de Bois-le-Duc s'engagerent par serment à ne donner aucun quartier? Ils s'y engagerent à cause qu'ils pretendirent combatre pour la Religion; & c'est cela même qui devoit leur laisser quelques restes d'humanité.

(E) *Toute la valeur de Breauté.*] Raportons les paroles d'un Auteur (c) qui a écrit de l'usage du duel; *Les deux Chefs s'étoient signalez pour s'entreconoître, Briauté d'une grande plume blanche, & Lekerbitkem d'une rouge. Voici donques Briauté qui affronte son ennemi, lui donne du pistolet dedans la visiere, le tue & enfonce ses gens de telle furie qu'il en demeura cinq de morts sur la place, dont le frere de Lekerbitkem en fut un. Mais Briauté fut mal assisté. Premierement de ces cinq qui furent tuez à la premiere charge les deux moururent de sa main propre, qui fait voir que si ces amis eussent fait comme lui, il n'y avoit pas d'ennemis à demi pour eux. Secondement ils s'enfuirent quasi tous au second effort, & le laisserent lui quatriéme au milieu de quinze, qui outre l'avantage du nombre avoient encore celui des armes.* On verra la suite de ce passage dans la remarque I.

(F) *Trois qui moururent de leurs blessures.*] L'anonyme qui vient de publier une Histoire de l'Archiduc Albert (d), dit *que tous les François furent tuez à la reserve de trois fuyars qui furent pendus en Hollande.* Que de variations!

(G) *Blessez à mort.*] Cela refute la pauvreté qui a été debitée depuis trois jours, savoir (e) que *les coups d'épée ne firent rien* à Briauté *parce qu'il étoit charmé. Ce fut la raison, pourquoi on l'assomma sur le pont levis de la porte de Boisleduc à grands coups de fût de pistolet.* Cet Auteur se contredit lui-même; car il assûre dans la page 129. qu'on *brûla* (f) *la tête* à Breauté *avant qu'il mit le pied dans la ville.*

(H) *On fut sourd à tout cela.*] Presque tous les Historiens qui ne sont pas dans les interêts des Espagnols, disent que la rançon que Breauté offrit, fut acceptée, & qu'on l'amena vivant à Bois-le-Duc; mais que le Gouverneur fâché de la perte des deux freres rabroüa si rudement leurs camarades, de ce qu'ils n'avoient point vengé cette mort par celle du prisonnier, qu'ils le tuerent tout aussi-tôt en sa presence. Voilà comment Mr. de Thou temoigne que les Ecrivains du parti des Hollandois racontoient la chose. D'Audiguier & Cayet passent plus avant; ils disent que Grobbendonc n'eut pas plûtôt lancé sa censure, que l'on poignarda Breauté & son cousin. Bouteroüe va encore plus loin; il dit que ce Gouverneur ordonna expressément que l'on tuât de sang froid les quatre prisonniers que l'on amenoit, dont Breauté étoit un. Grotius (g) se contente de dire comme une chose certaine, que Breauté avoit dejà marché beaucoup lors que des gens envoyez de Bois-le-Duc le tuerent de 30. coups. Cela refute invinciblement ce que l'on conte, qu'il fut tué par les seconds de Leckerbeetken, engagez à cela par leur serment. Voyez la remarque D.

* *Je ne doute point qu'il n'ait pris l'an 1600. pour le 1. de ce siecle, & qu'ainsi il n'ait fait 2. fautes: car 1. l'an 1600 fut le dernier, & non le premier du siecle. 2. S'il etoit le premier, ce seroit du 17. siecle.*

(a) *Hist. de l'Archiduc Albert pag.* 330. 333.

(b) *Ibid. pag.* 330.

(c) *D'Audiguier ib Bottereius le raconte à peu près de même.*

(d) *Pag.* 334.

(e) *Hist. de l'Archid. Albert pag.* 332.

(f) *C'est-à-dire qu'on lui tira un coup de pistolet. Voyez la même phrase p.* 196.

(g) Pepigisse vitam Galli asseverant, contra Brabanti prædictum ne victi aliud quam mortem expectarent. Certè jam multum captivus processerat, cum missi ex urbe orantem ut saltem armato & tanquam viro occumbere liceret, triginta vulneribus conficiunt, digno probrosis hominibus facinore. *Annal. l.* 9.

Bois-le-Duc; mais la même raison qui empêcha ce Gouverneur de se trouver au premier combat, le dispensa encore de celui-ci. Les vainqueurs au nombre de 18. parmi lesquels il y avoit 4. blessez, furent reçus dans Bois-le-Duc avec les acclamations de toute la ville. C'est ainsi que les Historiens du parti d'Espagne, au nombre desquels on doit mettre celui * que je cite, racontent la chose; mais on ne leur passe point toutes (*I*) les parties de leur narration. C'a toûjours été la

* *Ex Angelo Galluccio de bello Belg. l. 12. pag. 557. & seq. edit. Norimberg.*

(*I*) *Toutes les parties de leur narration.*] Cela paroît par les remarques precedentes. Mais voici une faute d'omission que l'on ne leur passe pas, & qui changeroit bien la nature du succès, s'il étoit vrai qu'ils fussent coupables de cette faute. Il resteroit en ce cas-là très-peu de gloire aux vainqueurs. On pretend que le combat ne se fit point à armes égales, veu que les François n'y aporterent que l'épée & le pistolet, & que les autres y aporterent outre cela leurs carabines. Achevons de copier le passage de d'Audiguier. *Outre* (*a*) *l'avantage du nombre ils avoient encore celui des armes, & ce fut ce qui trompa les François qui pour toutes armes offensives n'avoient aporté que le pistolet & l'épée, de voir les ennemis avec de grandes carabines qu'ils tirerent d'assez loin au commencement du combat, & puis s'aprocherent avec l'escopete contre des gens qui n'avoient plus que l'épée.* Il avoit dejà dit *qu'ils s'entrechargerent les uns les autres, Briauté & les siens avec les scopettes, & ses ennemis avec l'escopette & la carabine.* Il pourroit y avoir là-dedans plus d'imprudence du côté des François, que de supercherie du côté des autres. Peut-être se contenta-t-on de dire que de part & d'autre on viendroit armé comme à l'ordinaire; si donc c'eût été la coutume des Flamans de porter l'épée, le pistolet & la carabine, & si c'eût été la coutume des François de ne porter que le pistolet & l'épée, les Flamans n'eussent pas agi de mauvaise foi, les François auroient été seuls blâmables; ils auroient été assez étourdis pour ne point faire specifier le nombre & la qualité des armes qu'on employeroit. Mais encore que la bonne foi des Flamans ne reçut aucune atteinte, il seroit du moins certain que leur victoire ne seroit nullement glorieuse. Quoi qu'il en soit voici comme parle de ce duël un homme (*b*) qui est d'un tout autre poids que d'Audiguier. *Au sortir de ce* (*c*) *siege fut le duel de Breauté, vingtiéme, avec le Lieutenant de Grobbendonck, nomme Lekerbitken, sur des injures & defis envoyez par quelques prisonniers: étant convenus du jour & de la place, Breauté ne trouvant point ses gens arrivez les alla chercher fort près de Boisleduc, & là les deux chefs signalez de panaches blancs & rouges se choisirent devant leur troupe. Breauté tua son ennemi d'abordée, & son frere qui ayant depêché son homme vint au secours; mais les Walons ayant tous des escoupettes outre les pistolets firent leur seconde charge, à laquelle les François n'ayans que l'épée furent renversez, & Breauté abandonné d'une partie des siens fut prisonnier, & Grobbendonck sachant la mort des deux freres le fit tuer de sang froid. Ce Gentilhomme fut regretté du Prince Maurice, qui avoit fait son pouvoir pour le detourner de ce combat à cause de l'imparité.* Grotius (*d*) donne l'avantage des armes aux Flamans, & celui du lieu aux autres; *Grobbendociani armis validioribus, Breautaus loco potior.* Mais comment accorder cet avantage du lieu † avec ce que d'Aubigné, Bouterouë, Cayet, d'Audiguier, &c. disent que Breauté ne trouvant point l'ennemi à l'endroit dont on étoit convenu, poussa plus avant jusques à ce qu'il l'eût rencontré à demie lieuë de Boisleduc? Et ceci comment l'accorder avec le P. Gallucci qui dit (*e*) que Leckerbeetken étant arrivé au lieu du combat, & n'y trouvant point son ennemi; lui depêcha un Trompette pour l'avertir qu'il l'attendoit; & que Breauté en depêcha un autre pour faire savoir qu'il s'étoit arrêté à un quart de lieuë de là, & qu'il y vouloit ou mourir ou vaincre? Un (*f*) Historien qui a beaucoup de partialité pour le Païs-Bas Espagnol, avouë que l'ardeur *martiale de Briauté qui s'avança plus qu'il ne devoit*, fut cause que le combat ne se donna point dans le lieu qui avoit été choisi; *On se tint*, dit-il, *à ce champ de bataille d'improviste.* Preuve évidente que le lieu n'avoit rien d'avantageux pour Breauté. Cet Auteur est bien éloigné de convenir que les Flamans eussent plus d'armes à feu que les autres, car il dit de ceux-ci qu'ils avoient tous la main au pistolet, & que les Belges n'avoient que la main à l'épée. Il ajoûte une chose qui ne doit pas être omise; les Belges eurent la precaution de faire attacher de petites chaines derriere les brides de leurs chevaux, de peur que leurs ennemis venant à les leur couper ils ne fussent plus capables de gouverner leurs chevaux. Les François-Hollandois n'eurent pas cette prevoyance, & ce fut ce qui contribua beaucoup à leur defaite. Recueillons de là que les Flamans userent de ruse; ils s'attaquerent d'abord aux chevaux de leurs ennemis; les brides coupées, il n'étoit pas aisé aux Cavaliers d'éviter qu'on ne tuât leurs chevaux. Le P. Gallucci observe que dès la premiere charge il y eut plus de 26. chevaux tuez. Mr. de Thou nous (*g*) aprend que presque tous les chevaux des François y demeurerent. Nous en voyons la cause dans la nouvelle Histoire de l'Archiduc. Je ne saurois passer sous silence une brouillerie du P. Gallucci. Après avoir decrit toute l'issuë du combat, il ajoûte qu'un petit garçon qui avoit regardé de loin, ayant vu comment tout (*h*) s'étoit terminé, monta sur un cheval qu'il trouva sans maître, & s'en alla au galop porter la nouvelle de la victoire à ceux de Bolduc. D'abord il y eut un bourgeois qui mit le feu à deux gros canons sur les remparts. Ce bruit faisant craindre une embuscade aux deux partis obligea les François à prendre la fuite. Comment auroient-ils attendu jusques alors à s'enfuir, puis que le garçon ne galopa qu'après avoir vu toute l'issuë du combat? Pour redresser la narration, il faudroit dire que les deux coups de canon furent tirez avant que la victoire se fût pleinement declarée pour les Flamans. Or comme ceux-ci étoient presque sur leur foyer, (*i*) *presque à la vuë de Boisleduc*, il ne se faut pas étonner si le canon de cette ville allarma les

(*a*) *Ubi supra. Voyez aussi Cayet ubi supra.*

(*b*) *D'Aubigné t. 3. pag. 722.*

(*c*) *Il parle du siege du Fort St. André dans l'Ile de Bommel, mais il se trompe au tems; il avouë que ce siege ne fut poussé qu'au mois de Mai, or le combat se donna le 5. de Fevrier. Bouterouë fait la même faute mettant le duël après la prise du Fort St. André.*

(*d*) *Annal. l. 9.*

† *Le moyen d'accorder ces choses seroit de dire que le hazard fit que l'endroit où Breauté rencontra les ennemis lui étoit avantageux. Grotius pouvoit faire cette remarque sans sortir de sa laconicité.*

(*e*) *De bell. Belg. part. 1. l. 12. p. m.* 560.

(*f*) *Hist. de l'Archid. Albert pag.* 330.

(*g*) Dispari [illegible] cum Belgis congressus fuit in quo plures Galli cecidere, equis fere occisis. *Lib.* 124. *pag.* 900.

(*h*) Hoc exitu animadverso.

(*i*) *Hist. d'Albert. pag.* 330.

la destinée de ces duëls ; on en conte toûjours le succés & les circonstances en plusieurs manieres. Breauté avoit épousé la fille de Nicolas de Harlai-Sancy, de laquelle il laissa un fils. C'étoit une femme également belle & vertueuse, qui n'avoit gueres plus de 20. ans. Elle se vit recherchée en mariage de divers endroits, & ne laissa pas de dire adieu aux plaisirs du monde, & de se faire Religieuse de Sainte Therese *, dont l'Ordre avoit été établi à Paris tout fraîchement. On dit que † leur fils voulant vanger la mort de son pere, fit apeller pendant le siege de Breda le nouveau Lieutenant du Gouverneur de Bois-le-Duc, & qu'il perit dans ce duël. Je ne saurois dire si un Marquis de Breauté tué au siege d'Arras l'an 1640. étoit issu du Duelliste.

BREZE' (PIERRE DE) Seigneur de la Varenne & Grand Senechal de Normandie, eut beaucoup de part à la faveur sous le regne de Charles VII. Cela servit moins à l'insinuer dans les bonnes graces de Louïs XI. fils & successeur de Charles VII. qu'à le lui rendre peu agreable. Aussi a-t-on cru que Louïs XI. peu aprés son avenement à la Couronne, ne le choisit pour commander le secours qu'il accorda à Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, qu'afin de se defaire de lui ‡, tant ce secours étoit peu de chose. Brezé fut assez heureux au commencement, & fit des progrés considerables sur le parti contraire, mais cela n'aboutit à rien : on assiega les François dans les villes qu'ils avoient prises, & ils n'obtinrent d'autre capitulation que la vie à condition de s'en retourner en France ⸸. Un Historien raconte que leur chef se vit reduit avec la Reine au pouvoir (*A*) d'une troupe de voleurs. Il ne paroît pas que cette expedition d'Angleterre ait fait quelque prejudice à la fortune du Senechal de Normandie, car en l'année 1465. il faisoit une très-belle figure à la Cour de France. La guerre du bien public soutenuë en personne par le Comte de Charolois, qui s'étoit avancé jusques au cœur du Royaume, étoit une affaire bien embarrassante pour le Roi Louïs XI. Ce fut entre autres avec Pierre de Brezé qu'il delibera sur ce qu'il avoit à faire. Il le soupçonnoit d'intelligence avec l'ennemi, & il s'en voulut éclaircir en lui demandant à lui-même ce qui en étoit. Brezé qui (*B*) tournoit toutes choses en plaisanterie, se tira d'affaire par une reponse sur ce ton-là. Il eut le commandement de l'avantgarde à la journée β de Montleheri, qui avoit été le sujet de la deliberation : & soit qu'on l'eût piqué (*C*) par quelque reproche, soit qu'il fût naturellement brave, il chargea avec si peu de menagement

* *Ex Thuano ib.*

† *Histoire de l'Archiduc Albert imprimée à Cologne 1693. pag.* 334.

‡ Ludovicus Margaretæ Andegavensi . . . auxiliarem militem duce Petro Brezeo (Varennium nonnulli a Varennio fundo appellarunt) Normaniæ Senescallo misit. Hunc Carolo patri in primis charum ac magnis muneribus publicis donatum certis periculis objectare visus est, siquidem equites peditesque eidem bis mille duntaxat attribuit. *Belcarius, l.* 1. *n.* 4. *ad ann.* 1462. Le P. d'Orleans dit que la Reine d'Angleterre n'obtint qu'environ 500. hommes d'armes sous la conduite de Brezé. *Revolut. d'Anglet. l.* 6. *pag.* 291.

⸸ *Belcarius ibid.*

β *Le* 27. *de Juillet* 1465. *selon Comines.*

les François qui se defendoient encore. Le suplément de Moreri (*a*) ne nous donnera qu'une faute. On y voit que le combat se donna *en presence des deux armées.*

(*A*) *Au pouvoir d'une troupe de voleurs.*] „ Monstrelet (*b*) dit que la Reine Marguerite, „ son fils & la Varenne furent rencontrez par „ des voleurs ; qu'elle se sauva en un bois, dit „ à un voleur qu'elle rencontra, tiens mon „ ami sauve le fils de ton Roi, s'en alla à l'E„ cluse, puis à Bruges & le Duc de Bourgo„ gne la fit conduire vers son pere. „ Cette avanture de la Reine est fort bien decrite par le P. d'Orleans (*c*).

(*B*) *Brezé qui tournoit toutes choses en plaisanterie se tira d'affaire.*] On a su ceci par Philippe de Comines à qui Louïs onze l'avoit conté. Voyons les propres paroles de ce grand Historien (*d*). *Le Roi eut conseil avec ledit Comte du Maine, & le Grand Senechal de Normandie qui s'apelloit de Brezei, l'Admiral de France qui étoit de la Maison de Montauban & autres . . . . Il se soupçonnoit de ce Grand Senechal de Normandie : & lui demanda, & pria qu'il lui dît s'il avoit baillé son sellé aux Princes, qui étoient contre lui, ou non. A quoi ledit Grand Senechal respondit que oui : mais qu'il leur demeureroit, & que le corps seroit sien : & le dît en gaudissant : car ainsi étoit-il accoutumé de parler. Le Roi s'en contenta : & lui bailla charge de conduire son avantgarde, & aussi les Guides : pource qu'il vouloit éviter cette bataille, comme dit est. Ledit Grand Senechal, usant de volonté, dît lors à quelqu'un de ses privez : Je les mettrai aujourdhui si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra demêler. Et ainsi le fit il : & le premier homme qui y mourut, ce fut lui & ses gens : & ces paroles m'a contées le Roi : car pour lors j'étoye avec le Comte de Charolois.* Je me souviens d'un bon mot du Grand Senechal. Louïs XI. faisoit tout de sa tête : Brezé lui en fit reproche un jour à la chasse assez plaisamment. Le Roi étoit monté sur une petite haquenée : *Sire*, lui dit-il, *je ne pense pas qu'il se puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée. Comment cela* dit le Roi ? *C'est* repartit le Senechal, *qu'elle porte vôtre Majesté & tout son Conseil.*

(*C*) *Qu'on l'eût piquée par quelque reproche.*] Quelques-uns disent que le Roi passa enfin dans le sentiment de ceux qui vouloient qu'on livrât bataille. Il y en a même qui ont dit que ce fut lui qui conclut tout le premier à cela, & qu'il traita de timide le Grand Senechal qui étoit d'un autre avis. Ce reproche fut si piquant, qu'il jetta dans le desespoir Pierre de Brezé. *Cateri* (*e*) *Regem quoque in priorem de pugna ineunda sententiam concessisse, immo vero ejus authorem fuisse, & Brizeum quod in contraria sententia esset timiditatis arguisse tradunt. Hinc accen-*

(*a*) *Au mot Abrahami.* (*b*) *Apud Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI. l.* 2. *pag. m.* 96. (*c*) *Revolut. d'Anglet. l.* 6. *p.* 294. (*d*) *Liv.* 1. *ch.* 3. *pag. m.* 17.

(*e*) *Belcarius lib.* 1. *n.* 20.

ment pour sa personne qu'il fut tué des premiers. Il laissa un fils qui (*D*) fut plus fidelle au Roi que sa mere, & qui est le même *Jaques de* * BREZE' (*E*) *Comte de Maulevrier, Grand Senechal de Normandie*, qui épousa l'une des filles naturelles de Charles VII. & d'Agnes Sorel, & qui *la fit mourir* (*F*) *à Romiers près Dourdan la nuit du Samedi au Dimanche 14. de Juin de l'année ....* *De cette alliance vint* † *Louïs de* BREZE' *Comte de Maulevrier Grand Senechal de Normandie*, qui épousa la fameuse Diane de Poitiers Maîtresse de François I. & puis de Henri II.

BREZE' (LE MARECHAL DE) s'est aquis beaucoup de gloire dans le XVII. siecle. Il s'apelloit Urbain de MAILLE'-BREZE'; il étoit d'une très-ancienne (*A*) noblesse; mais apparemment ni cela ni son courage ne contribuërent

* *Voyez le P. Anselme, Hist. Genealog. de la Maison de France p. 123. il cite Jean Chartier, & Monstrelet.*

† *Le P. Anselme ibid.*

accensum ira Brizeum se inconsultius in medias hostium acies pracipitasse, & quadam veluti desperatione in mortem irruisse. Ce moyen de se défaire du Grand Senechal étoit encore plus assûré que le premier, je veux dire que celui dont ce Prince s'étoit servi en l'envoyant au secours de la Reine d'Angleterre avec une poignée de gens; car que ne fait point un brave homme après de semblables reproches? Je veux croire que Mr. Varillas a un peu trop embelli la paraphrase qu'il a donnée (*a*) des paroles de Beaucaire citées à la marge de cet article; mais au fond il a pu dire que Brezé étoit un celebre chef de guerre. Olivier de la Marche quoi qu'il fût dans le parti de Bourgogne, ne laisse pas de parler avec éloge de ce Seigneur. *Mondit Seigneur de Charolou*, dit-il, (*b*) *garda ce jour le champ de la bataille (que l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain se logea à Montleheri où nous avions été envoyez Jaques de Montmartin & moi pour faire les logis, & là trouvames sur de la paille le corps mort du Senechal de la Varenne (qui fut grand dommage) & plusieurs autres nobles & bons personnages François.*

(*D*) *Fut plus fidelle au Roi que sa mere.*] Pendant qu'on tâchoit de finir la guerre du bien public par la voye des negociations, les Princes liguez se rendirent maîtres de Rouën. Les plus considerables des habitans aimoient mieux vivre sous un Duc de Normandie, que sous un Roi de France; c'est pourquoi ils persuaderent à la veuve de Pierre de Brezé de recevoir au Chateau le Duc de Bourbon, & ils prêterent presque tous serment de fidelité au Duc de Berri (*c*). Le fils de cette Dame Grand Senechal de Normandie ne voulut point les imiter, & malgré sa mere se rendit auprès de Louïs XI.

(*E*) *Le même Jaques de* BREZE'.] Un Auteur moderne l'apelle Louïs. Agnes Sorel, dit-il, (*d*) *eut du Roi deux filles, Charlote mariée avec Louïs de Bresé Senechal de Normandie, qui l'ayant surprise en adultere la perça de plusieurs coups de poignard, & Marie qui épousa Olivier de* (*e*) *Coitini Seigneur de Rochefort.* Jaques de Brezé gendre d'Agnes Sorel, & fils de ce Pierre de Brezé qui sert de matiere à cet article, punit trop cruellement l'infidelité de sa femme, & par une delicatesse d'autant plus blâmable, qu'il auroit dû être preparé à voir son épouse chasser de race. Nous allons voir que cette vengeance le mit en peine, & lui coûta bon. Notez que ces incidens n'empêcherent point son fils de s'aller chauffer au même feu (*f*) que son Prince, par un bon contrat de mariage. Le Pere Anselme n'a point su l'année où le Grand Senechal fit mourir sa femme: s'il eût consulté la Chronique * scandaleuse de Louïs XI. il eût trouvé que cela se fit l'an 1476.

(*a*) *Histoire de Louis XI. l. 2. sur la fin.*

(*b*) *Memoires, liv. 1. ch. 35. p. m. 316.*

(*c*) Hi Brizei pugna Letherica nuper cæsi persuasa uxore vidua quæ veluti urbi præerat cuique Rex plurimum confidebat, Joannem Borbonium in arcem admiserunt, & paucis exceptis in Biturigis verba jurarunt. Quo comperto Brizei filius non secus ac pater Normaniæ Seneschallus sacramento se Biturigi obligare recusavit, & protinus invita matre ad Regem se contulit. *Belcarius l. 1. n. 37. ad ann. 1465.*

(*d*) *Galanteries des Rois de France, t. 1. p. 119.*

(*e*) *Il faloit dire* Coitivi.

(*f*) *Il épousa Diane de Poitiers.*

* *Pag. m. 331. Voyez aussi Gaguin fol. m. 276.*

(*F*) *Qui la fit mourir à Romiers.*] Il la fit étrangler pour adultere. La Chronique ‡ scandaleuse porte qu'il la tua de sa main à coups d'épée: il avoit aussi tué de la même maniere le Galand. Louïs XI. le trouva fort mauvais, & lui voulut faire faire son procès. Le Grand Senechal s'en redima par une amende de 100. mille écus, pour laquelle il donna entre autres Terres la Comté de Maulevrier. Il avoit aussi fait mourir l'amant de sa femme, qui étoit un Gentilhomme de Picardie nommé Lavergne. Louis de Brezé son fils épousant en troisiémes noces Diane de Poitiers, recouvra les Terres qu'on avoit données pour l'amende. Le Roi lui fit ce passedroit en consideration de ce (*g*) mariage. Messieurs de Sainte Marthe ne s'accordent pas à cela à l'égard du tems. Ils disent que par les lettres du mois d'Octobre 1481. le Roi Louïs XI. donna à Louïs de Brezé fils aîné de Jaques, & de Charlotte de Valois sa sœur naturelle, la Comté de Maulevrier, les Seigneuries du Beccrepin, de Maulni .... & autres terres en Perigord & Querci. Ce fût en faveur du mariage de ce Louïs de Brezé avec Joland de la Haye fille de Louïs de la Haye, & de Marie (*h*) d'Orleans. Les lettres du Roi Louïs XI. portent 1. que ces terres avoient été *delaissées au Roi par Jaques de Brezé pour cent mil écus d'amende en laquelle il avoit été condamné pour avoir fait mourir sa femme.* 2. *Que si Louïs mouroit sans fils ces terres viendroient à Jean de Brezé son frere, & après lui à Gaston de Brezé aussi son frere* (*i*). Notez que Mrs. de Sainte Marthe après avoir dit cela dans la page 525. disent dans la page 600. que ces lettres de Louïs XI. étoient du mois d'Octobre 1491.

(*A*) *Il étoit d'une très-ancienne noblesse.*] Il faut que Mr. le Laboureur n'ait pas debrouillé bien nettement cette genealogie, puis que le Pere Anselme qui l'a abregé n'y a presque rien compris, & cependant ce bon Pere s'apliquoit beaucoup à cette étude. Je confesse ingenûment qu'il m'a falu lire plus d'une fois cet endroit de Mr. le Laboureur, pour le bien comprendre, & il est vrai, generalement parlant, qu'en matiere de Geometrie les figures ne sont guere plus necessaires, qu'en matiere de Genealogie. Voici l'idée que je me forme de la genealogie du Marechal de Brezé, après avoir lu avec bien de l'attention ce que Monsieur le Laboureur en a dit (*k*).

Ce Marechal descendoit de la Maison de Maillé, qui possedoit dans la Touraine la Seigneurie de (*l*) Maillé, & qui étoit si ancienne qu'on y peut trouver *jusques à vingt degrez de generation.* Un Seigneur de cette famille nommé Pean de Maillé qui vivoit il y a plus de

‡ *Chron. Scandaleuse de Louïs XI. p. m. 332.*

(*g*) *Ceci est tiré d'un memoire qu'une Dame de grand merite m'a procuré.*

(*h*) *Elle étoit fille du fameux bâtard d'Orleans Comte de Dunois.*

(*i*) *Ste. Marthe Genealog. de la Maison de France t. 1. l. 8. p. 525.*

(*k*) *Additions aux Memoires de Castelnau t. 2. p. 298. & suiv.*

(*l*) *A present érigée en Duché & Pairie sous le nom de Luines.* Le Laboureur ib.

buërent pas à sa fortune autant que son mariage avec Nicole du Plessis, sœur du Cardinal de Richelieu. Cette alliance qui lui auroit été plus avantageuse s'il avoit été moins fier envers son beau-frere, ne laissa pas de lui valoir de beaux em-

(1) *Mr. le Laboureur disoit cela en 1660. c'est la date de son livre.*

(*a*) de trois cens ans, épousa Jeanne heritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou. Par ce mariage la Terre de Brezé entra dans l'une des branches de la Maison de Maillé, savoir dans la branche dont Pean de Maillé fut le chef. Elle y a demeuré jusques à la mort du Marechal de Brezé, issu de ce Pean de Maillé au dixiéme degré. Louïs de Brezé Comte de Maulevrier, Grand Senechal de Normandie, mari de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, si conuë par les amours de Henri II. descendoit d'une branche puînée de la Maison de Brezé, de sorte qu'il n'étoit parent des ancêtres du Marechal que de leur côté maternel. Il faut deviner cela en lisant Mr. le Laboureur; car il ne le dit point expressément, & il inspire plûtôt une autre pensée. Pean de Maillé, dit-il, (*b*) *épousa Jeanne heritiere de la Branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louïs de Brezé . . . grand Senechal de Normandie, qui de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois n'eut que deux filles.* Le premier sens, le sens le plus naturel qui se presente à quiconque lit ces paroles, est que le Senechal de Normandie descendoit de ce Pean de Maillé: cependant ce n'est pas ce que cet Auteur veut dire; son sens est (si j'y comprens quelque chose) qu'encore que la branche aînée de la Maison de Brezé fût fonduë par mariage dans la Maison de Maillé, la Maison de Brezé ne laissa pas de continuer de mâle en mâle jusques au Grand Senechal de Normandie, issu de la branche puînée de la Maison de Brezé. Nous verrons dans peu (*c*) de tems qu'un fameux Historien n'a pu se tirer de ce cahos. J'ai dit que Pean de Maillé mari de l'heritiere de la Terre de Brezé n'étoit point de la branche aînée de sa Maison; presentement je dois dire que la branche aînée de cette Maison finit à François de Maillé qui ne laissa que deux filles, dont l'une fut mariée à Gilles de Laval Sieur de Loüé, & l'autre (*d*) à François de Batarnai Sieur du Bouchage. La mere de ces deux filles s'apelloit Marguerite de Rohan. Mr. le Laboureur nous aprend, quoi que d'une maniere indirecte, que le pere de ces deux filles étoit fils de Hardouïn de Maillé & d'Antoinette de Chauvigni, & que ce Hardouïn étoit fils d'un autre Hardouïn & de Perronelle d'Amboise, & frere de Juhez de Maillé qui épousa Isabeau de Chateaubrient. *Hardouïn de Maillé*, dit-il, (*e*) *frere puîné de François* (il venoit de parler de ce François de Maillé qui ne laissa que deux filles, & auquel finit la branche ainée) *fils de Hardouïn S. de Maillé, & d'Antoinette de Chauvigni Dame de Chateauroux, Vicomtesse de Brosse, &c. épousa Françoise heritiere de la Tour-landri à condition d'en prendre par lui & sa posterité le nom & les armes, & de lui est issu le Marquis de la Tour-landri & de Jalesnes qui en est le chef, & qui a pour puînez les Marquis de Carmen en Bretagne, & les Sieurs de Chedruë, de la Gueritaude & du Flotté, descendus du mariage de Juhez de Maillé S. de Ville Romain avec Isabeau de Chateaubrient: lequel Juhez fut fils de Hardouïn S. de Maillé mari de Perronelle d'Amboise, & eut pour frere Hardouïn ci devant mentionné allié avec Antoinette de Chauvigni.* Pour mettre cela à la portée des lecteurs les moins attentifs, il faut dire 1. que Hardouïn de Maillé mari de Perronelle d'Amboise eux deux fils, Hardouïn & Juhez. 2. Que l'aîné de ces deux fils épousa Antoinette de Chauvigni & en eut deux fils; François qui ne laissa que deux filles, & Hardouïn qui épousa l'heritiere de la Tour-landri. 3. Que Juhez de Maillé épousa Isabeau de Chateaubrient. 4. Que la branche aînée de la Maison de Maillé subsiste presentement dans la famille du Marquis de la Tour-landri, & que les descendans de Juhez oncle de ce même Hardouïn dont le Marquis de la Tour-landri est issu, forment la branche puînée de la Maison de Maillé. Quant à la branche de Maillé-Brezé elle se divisa en quelques autres: il ne resta plus de mâle dans la branche aînée après la mort du Marechal de Brezé, mais il en reste encore dans la branche des Seigneurs de Benehart & de Fleuri (*f*).

(*b*) *Pag.* 299.

(*c*) *Voyez la remarque E de l'article* Claire Clemence de Brezé.

(*d*) *Marie de Batarnai petite fille de celle-ci fut femme de Guillaume Vicomte de Joyeuse Marechal de France, & ainsi Mademoiselle de Montpensier, les Ducs de Guise, de Joyeuse, &c. descendent d'elle.* Le Laboureur pag. 299.

(*e*) *Pag.* 299.

Le Pere Anselme (*g*) est beaucoup moins intelligible, que Mr. le Laboureur dont il donne l'abregé. Il parle d'abord de deux Hardouïns de Maillé, dont l'un étoit pere de l'autre; le pere épousa Antoinette de Chauvigni; le fils épousa l'heritiere de la Tour-Landri. Peu après il observe que les descendans de Juhez de Maillé mari d'Isabeau de Chateau-Brient sont puînez du Marquis de la Tour-Landri. *Juhez de Maillé*, continuë-t-il, *cadet d'Hardouïn fut marié avec Jeanne heritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louïs de Brezé Grand Senechal de Normandie, marié avec Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois. Pean de Maillé Seigneur de Brezé contracta mariage avec Jeanne heritiere de Brezé qui apporta cette terre dans la Maison de Maillé, où elle a continué jusques à la mort du Marechal de Brezé.* Quelle negligence d'Ecrivain! quel cahos! *Juhez de Maillé cadet d'Hardouïn* n'est-il pas un veritable *individuum vagum?* est-ce ainsi qu'on doit caracteriser les gens? Le P. Anselme avoit parlé de deux Hardouïns: ne faloit-il pas marquer duquel des deux ce *Juhez* étoit *cadet?* Il est très-faux que ce Juhez ait épousé l'heritiere de Brezé; & c'est le même Juhez dont le P. Anselme venoit de dire qu'il fut marié avec Isabeau de Chateau-Brient. Ce qui l'a trompé, est qu'il a cru que dans ces paroles de Mr. le Laboureur, *il épousa Jeanne heritiere de la branche aînée de la maison de Brezé*, il faloit entendre par *Il* Juhez de Maillé, mais il est certain qu'il faloit entendre une autre personne. Mr. le Laboureur est un peu cause de cette meprise, car selon les regles de la Grammaire son *Il* se devroit plûtôt raporter à Juhez de Maillé qu'à tout autre. Juhez regne dans toute la periode precedente; Juhez y tient la place du nominatif; les autres personnes ne sont inserées dans la periode que comme des dependances & des accessoires de Juhez; mais cet arrangement confus des paroles ne disculpe pas le P. An-

(*f*) *Voyez le Laboureur pag.* 300.

(*g*) *De l'origine & progrés des familles de France pag.* 487.

emplois Le Cardinal eut ses raisons pour ne se venger qu'à demi des brusqueries (*B*) du Marechal de Brezé, & bien loin de punir sur les enfans les incartades du pere, son ressentiment fut cause qu'il tourna sur eux tous ses soins & toute son application. Il fit donner au fils unique du Marechal la charge d'Amiral de France, & la dignité de Duc de Fronsac; & il maria la fille du même Marechal avec un Prince du Sang, avec ce Duc d'Anguyen qui a tant fait parler de lui sous ce nom-là, & plus encore sous celui de Prince de Condé. Nous verrons dans les articles suivans la destinée de ce fils, & de cette fille du Marechal de Brezé. Quant à lui il reçut * le bâton de Marechal avec le gouvernement de Calais le 28. d'Octobre 1632. peu après s'être signalé au combat de Castelnaudari. Il étoit Capitaine des Gardes du Corps, & l'année suivante il fut fait Chevalier du St. Esprit. Il commanda une armée en Allemagne l'an 1634. & secourut Heidelberg †. L'année d'après qui fut celle de la rupture entre la France & l'Espagne, il eut le commandement de l'armée du Païs-Bas conjointement avec le Marechal de Chatillon. Le premier exploit de cette guerre grand & glorieux au dernier point, je veux dire la bataille d'Avein qu'ils gagnerent le 20. de Mai, & qui auroit pu produire de grandes suites si on avoit su en profiter; ne servit presque de rien: soit que la mesintelligence ‡ horrible qui s'éleva entre les deux chefs en fût la cause, soit pour d'autres raisons qu'il seroit mal aisé de dire. Quelques Ecrivains François voudroient en rendre responsable le Prince d'Orange Frideric Henri, qui fut fâché, dit-on, ⊥ que des gens qui étoient destinez à servir sous lui cette Campagne, eussent remporté une très-insigne victoire sans sa participation. On laissa tellement évanoüir l'une des plus belles occasions de ruiner les affaires des Espagnols dans le Païs-Bas, qu'ils vinrent l'année suivante ravager la Picardie: de sorte que le Marechal de Brezé eut la honte & le chagrin de n'avoir pu empêcher β qu'ils ne forçassent à sa barbe les passages de la Somme. Cette disgrace n'empêcha point qu'il n'obtint le gouvernement d'Anjou & celui du Chateau d'Angers cette même année. Il fut pourvu de la Viceroyauté de Catalogne l'an 1642. & mourut dans son Chateau de Milly proche de Saumur γ le 13. de Fevrier 1650. C'étoit la 53. année de son âge δ. Il fut employé deux fois à des Ambassades; premierement auprès de (*C*) Gustave, &

* *Le Pere Anselme, Histoire des grands Offic. p.* 256.

† *Id. ib.*

‡ *Vie du Cardinal de Richelieu par Auberi l.* 6. *ch.* 68. *t.* 2 *p. m.* 262.

⊥ *Voyez les Memoires du Sieur de Pontis.*

β *Ib. l.* 5. *ch.* 37. *t.* 1. *p.* 548.

γ *Il a été Gouverneur de Saumur. Voyez ci-dessus p.* 239. *col.* 2.

δ *Le P. Anselme ubi supra.*

P. Anselme; il faut employer le raisonnement lors que la Grammaire n'ôte pas l'ambiguité. Or si ce bon Pere se fût servi de sa raison, nous eût-il donné Juhez de Maillé & Pean de Maillé tous deux mariez avec Jeanne heritiere de la Maison de Brezé? eût-il entendu par *Il* deux personnes differentes? ne se fût-il point fixé ou à Juhez, en interpretant mal son Auteur, ou à Pean, en le bien interpretant? On ne sauroit croire combien la langue Françoise est obscure, lors qu'un Auteur ne place pas bien ses mots, & lors que ses *il*, ses *le*, ses *que* n'ont pas leur relation bien marquée. Les Genealogistes sont ordinairement fort peu exacts sur cette partie de nôtre Grammaire. Nous verrons (*a*) bien-tôt si l'on a dû dire que le Prince de Condé se mesallia, en donnant pour femme à son fils la fille du Marechal de Brezé.

(*B*) *Des brusqueries du Marechal de Brezé.*] Mr. le Laboureur (*b*) conte que ce Marechal *n'eut pas toute la deference que demandoit l'autorité & l'humeur altiere du Cardinal de Richelieu son beau-frere à ceux qui lui apartenoient, & qu'il lui manqua de complaisance jusques au point de lui dire en face qu'il avoit épousé sa sœur, mais sans autre consideration que de sa beauté, & que dans le depit de se voir reprocher le gouvernement de Calais, il en rendit le brevet dont le Comte de Charrots profita. Il* (*c*) *ne laissa pas*, ajoûte l'Auteur, *de lui donner d'autres emplois, mais dont il* (*d*) *s'aquitta toûjours d'une maniere si independante, que le Cardinal se contenta de travailler principalement à la grandeur d'Armand de Maillé son fils unique qu'il fit Duc de Fronsac, & Amiral de France, & de Claire Clemence de Maillé sa fille qu'il maria avec Louïs de Bourbon, lors Duc d'Enguyen, à present Prince de Condé.*

(*C*) *Premierement auprès de Gustave.*] Au commencement de l'année 1632. lors que les affaires des Suedois étoient en grande prosperité, plusieurs Princes Catholiques d'Allemagne envoyerent des Deputez à Louïs XIII. pour lui recommander les interêts de leur religion, & pour le prier de ne point favoriser les Protestans qui s'étoient rendus si formidables. Louïs XIII. les exhorta à se detacher du parti de l'Empereur, & leur promit qu'en ce cas-là il les accorderoit avec le Roi de Suede: mais pour leur montrer son zêle de religion, il envoya en Ambassade extraordinaire le Marquis de Brezé au Roi de Suede, & le chargea de moyenner quelque sorte d'accommodement favorable aux Princes de la Ligue Catholique. Gustave étoit alors à Mayence; il y reçut l'Ambassadeur honorablement; *Les propositions & les instances du Marquis, & les repliques du Roi les entretindrent presque une aprés-dinée.* Le Roi lui fit conoître les artifices des Princes Liguez, & ne laissa pas de lui accorder sous certaines conditions une treve de 15. jours, sur les assûrances que l'Ambassadeur donna que le Roi son maître disposeroit le Duc de Baviere & les autres Etats de la Ligue *à un accommodement raisonnable, & qu'au defaut de cela il ne se mêleroit plus de leurs affaires* (*e*). Si Brezé negocia avec ce grand Conquerant, il folâtra aussi avec lui. J'ai lu dans un (*f*) Ecrivain François une chose que je m'en vais raporter. On

(*a*) *Dans l'article de Claire Clemence de Brezé, remarque B.*

(*b*) *Ubi supra pag.* 298.

(*c*) *Voilà un* Il *qui ne vaut rien selon les regles de nos Grammairiens: il se raporte non pas à la personne qui est le nominatif dans toute la periode precedente, mais à une autre personne.*

(*d*) *Autre faute de Grammaire, ce second* il *se raporte à une personne differente de celle à laquelle le premier se raporte.*

(*e*) *Tiré d'un livre de Frederic Spanheim, intitulé* le Soldat Suedois *pag.* 200. *& suiv.*

(*f*) *Costar, Defense des Ouvrages de Voiture p. m.* 67.

& puis en * Hollande. C'étoient des Ambaſſades d'honneur & d'éclat, & non point de negociation, quoi qu'elles ne fuſſent pas tout-à-fait ſans quelque affaire.

** L'an 1635. en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire.* Anſelme ibid.

BREZE' (ARMAND DE MAILLE'-) fils unique du Marechal de ce nom, nâquit l'an 1619. Il fut élevé de bonne heure aux grans emplois, car il commandoit l'armée navale de France ſur l'Ocean (*Y*) l'année 1640. Il remporta une victoire (*Z*) ſignalée ſur les Eſpagnols auprès de Cadix. Il s'apelloit alors Marquis de Brezé; quelque tems après il prit le nom de Duc de Fronſac. Je ne raporte point le detail de ſes actions; on le peut voir dans Moreri qui l'a copié mot-à-mot du Pere † Anſelme. Ce fut dommage que ce jeune Seigneur perît ſi-tôt; il ne faiſoit qu'entrer dans ſa 27. année, lors qu'il fut tué d'un coup de canon ſur ſon vaiſſeau proche d'Orbitello l'an 1646. Le Pere le Moine Jeſuïte qui avoit été ſon Precepteur fit des vers ‡ ſur cette mort, où il diſoit entre autres choſes, *Le printems & l'automne en lui n'eurent qu'un cours.* Pluſieurs autres Poëtes ſe ſignalerent ſur le même ſujet. Balzac ⫲ admira les vers Latins que le Sieur de Peirarede fit là-deſſus.

† Hiſtoire des grans Offic. de la Couronne, pag. 320.

‡ Ils ſont inſerez dans les peintures morales de ce Jeſuïte.

⫲ Voyez ſes lettres choiſies l. 3. lettr. 37.

BREZE' (CLAIRE-CLEMENCE DE MAILLE'-) fille du Marechal de ce nom, fut mariée l'an 1641. avec Louïs de Bourbon Duc d'Enguien, & enſuite Prince de Condé. On trouva étrange qu'un Prince du Sang eût conſenti à ce mariage, mais on en blâma (*A*) beaucoup moins le Duc d'Euguien que le Prince de Condé ſon pere. Pluſieurs l'excuſerent ſur les embarras où il ſe pouvoit precipiter en offenſant le Cardinal de Richelieu, oncle de Mademoiſelle de Brezé. La verité eſt que la haine qu'on avoit pour ce Cardinal étoit la principale cauſe du murmure, car il s'eſt fait pluſieurs mariages entre des Princes du Sang & des Demoiſelles Françoiſes, où la meſalliance β étoit pour le moins auſſi ſenſible que dans celui-ci, & cependant on ne voit point que ces mariages ayent été critiquez. Mr. le Prince de Condé prit de bonnes (*B*) informations de la nobleſſe de la Maiſon

β Voyez la remarque B.

On en rabatra autant qu'on voudra, j'y conſens. „ Le grand Guſtave employoit toute ſa „ vie à forcer des villes, & à gagner des ba- „ tailles, mais il ne laiſſoit pas de ſe delaſſer „ tous les ſoirs à joüer à Colinmaillart avec ſes „ Colonels & ſes Capitaines; & Monſieur le „ Marechal de Brezé contoit ſouvent qu'il avoit „ été de pluſieurs farces aveque lui, & qu'ordi- „ nairement mettant toute Majeſté bas, il choi- „ ſiſſoit le perſonnage de filou, ou de coupeur „ de bourſe qui étoit ſurpris, & batu à la fin de „ la Comedie. „

(*Y*) *En l'année* 1640.] Le P. Anſelme copié par Mr. Moreri aſſûre que le Marquis de Brezé commandoit en l'année 1639. les Galeres de France. Je croi qu'il ſe trompe, car il dit lui-même ailleurs que le Marquis de Pont-de-Courlai fut General des Galeres depuis l'année 1635. juſques à l'année 1643.

(*Z*) *Il remporta une victoire ſignalée.*] Voici ce qu'en dit (*a*) Mr. Auberi: L'armée navale du Ponant *commandée par le Marquis de Brezé attaqua & defit proche de Cadis la flotte d'Eſpagne pour les Indes, dont le General qui étoit le Marquis de Caſtignoſa fut contraint de rentrer dans le port avec plus de viteſſe, & avec moins de Galions qu'il n'en étoit parti. Ce qui incommoda tellement les Eſpagnols qu'ils ne purent cette année envoyer aux Indes Occidentales, ni en retirer par conſequent le ſecours d'argent qu'ils ſe promettoient.* Quand on ſonge aux victoires navales que les François remportoient ſur les Eſpagnols du tems de Philippe IV. & aux flottes d'une richeſſe ineſtimable que les Hollandois enlevoient ſouvent aux Eſpagnols, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris de deux choſes; l'une que cette nation ait pu tant perdre, l'autre que les François qui ſont à preſent plus forts ſans comparaiſon qu'en ce tems-là, ſoit en nombre de vaiſſeaux, ſoit en experience maritime, n'ayent pu juſques ici (*b*) entreprendre ou executer par mer ſur cette nation aucune choſe de conſiderable, pendant cette derniere guerre. Il faloit que Philippe II. eût mis ſon Royaume dans un état bien puiſſant, puis qu'il ſubſiſte encore après les grandes & innombrables pertes qu'il a ſouffertes pendant près d'un ſiecle.

(a) Vie du Cardinal de Richelieu, l. 6. c. 63. t. 2. pag. 238.

(b) On écrit cette remarque dans le mois de Mai 1694.

(*A*) *On en blâma beaucoup moins le Duc d'Enguien que le Prince de Condé ſon pere.*] On imprima l'année paſſée à Amſterdam (*c*) une Hiſtoire du Prince de Condé, où l'on debite que le pere du Duc d'Enguien ſe trouvant chez le Cardinal de Richelieu, quelques jours après avoir écouté aſſez froidement la propoſition du mariage, crut reconoitre qu'on avoit deſſein de l'arrêter, & que pour prevenir cette diſgrace il ſe montra tout diſpoſé au conſentement. L'Auteur ajoûte, (*d*) *Tout le monde blâma cette action du* (*e*) *Prince de Condé, parce qu'on reconut par les grands avantages qu'il ſe fit accorder en contractant cette alliance, que dans le fond il avoit agi en cette rencontre plus par interêt que par crainte.*

*(c) Le titre porte à Cologne chez F*** 1693. Cet Ouvrage eſt curieux & bien écrit.*

(d) Pag. 15.

(e) C'eſt du pere que l'on parle.

(*B*) *Prit de bonnes informations de la nobleſſe.*] „ Monſieur (*f*) le Prince defunt n'eut pas tant „ d'égard à la puiſſance de l'Oncle, qu'il ne vou- „ lût être informé de la nobleſſe de la Niece, au- „ paravant que de traiter de cette Alliance, & „ il apprit avec joye, dans la neceſſité où il ſe „ trouva de chercher une ſûreté avec un hom- „ me terrible dans ſes reſſentimens, que la Mai- „ ſon de Maillé avoit toutes les qualitez qu'il „ pouvoit deſirer pour ſe deffendre contre la „ cenſure du vulgaire, qui juge preſque toû- „ jours temerairement de la conduite des Prin- „ ces, & qui par ignorance ou par malice vou- „ lut qu'il y eût de la diſproportion entre ce „ mariage ici, & ceux des autres Princes du Sang. „ C'eſt

(f) C'eſt Mr. le Laboureur qui parle Addit. aux Memoires de Caſtelnau, t. 2. pag. 298.

Maison de Maillé-Brezé, & la trouva très-illustre & très-ancienne. Un Satirique moderne ne sait ce (*C*) quil dit, quand il conte la chose autrement. On trouve un fait extraordinaire concernant (*D*) un Chevalier de cette Maison. De fort habiles (*E*) Historiens l'ont confonduë avec celle de Brezé. Mais laissant

„ C'est ce que j'ai trouvé à propos de refuter „ ici, & par ce qu'il ne me seroit pas permis de „ faire une assez longue digression pour donner „ jusques à vingt degrez de generation, je me „ contenterai d'une observation très-singuliere, „ & dont on ne trouvera point d'exemple, je „ ne dis pas en aucune Maison de France, mais „ de toute l'Europe, qui servira à l'antiquité „ & à la valeur hereditaire de ceux de Maillé. „ On verra cette observation singuliere dans la remarque D. Monsieur le Laboureur ayant raporté un precis de Genealogie de cette Maison conclut par ces paroles: „ Voilà (*a*) en peu de „ mots quelle est la condition de la Maison de „ Maillé, & après cela je ne feindrai point de „ dire qu'elle n'est pas inferieure à celle de Beau- „ vau, dont étoit la quinte Ayeule de nôtre Roi, „ Isabel de Beauvau femme de Jean de Bour- „ bon Comte de Vendôme, & qu'elle est plus „ illustre sans comparaison que celle de Mon- „ tespedon, dont étoit Philippes de Montespe- „ don femme de Charles de Bourbon Prince de „ la Roche-sur-Yon, Princesse fort superbe, „ quoi que descenduë d'un Wast de Montespe- „ don Flamand de nation, Valet de Chambre „ de Jean de France Duc de Berry, & que plu- „ sieurs autres qu'il seroit superflu de nom- „ mer. „

(*a*) *Ibid. pag.* 300.

(C) *Un Satirique moderne ne sait ce qu'il dit, quand il conte la chose autrement.*] Je parle de cet anonyme (*b*) qui publia des Memoires l'an 1687. *Le Duc d'Anguien*, dit-il, (*c*) *fils aîné* du Prince de Condé, *avoit épousé Mademoiselle de Brezé niece du Cardinal, & son pere avoit été obligé de faire ce mariage pour assûrer sa vie, ou pour le moins sa liberté. Son fils qui savoit la violence qu'on lui avoit faite, regardoit son mariage comme des chaînes qu'on lui avoit données, & prenant sujet de là de mepriser sa femme, il lui avoit déjà reproché mille defauts, qui n'étoient que trop visibles. Sa naissance étoit bonne, & elle étoit sans doute d'une ancienne Maison; mais le Duc d'Anguien ayant mandé un homme versé dans les genealogies pour en savoir la source, celui-ci se trouva tourné de tant de côtez, que soit qu'il fût veritable, ou non, il lui dît que la Maison de Maillé dont elle étoit, sortoit par batardise d'un Archevêque de Tours. C'en fut assez à ce Duc pour insulter non seulement à sa femme, mais encore pour faire des railleries piquantes contre le Cardinal; & comme il ne se passoit rien qui ne lui fût raporté, il en eut tant de chagrin, qu'il n'attendit que l'occasion pour faire paroître son ressentiment. Elle se presenta bien-tôt: Bouteville s'étant batu en duel au prejudice des Ordonnances, & même des defenses particulieres qui lui en avoient été faites, il fut suivi de si près, qu'il fut arrêté devant qu'il pût se sauver en Lorraine. Le Comte Des-Chapelles son cousin qui lui avoit servi de second, & qui s'enfuyoit avec lui, fut pris pareillement; & comme c'étoit faire depit à la Maison de Condé que de les faire perir par la main d'un boureau, le Cardinal le fit sous pretexte de la justice, mais en effet pour venger ses interêts particuliers.* Je l'ai dejà dit plus d'une fois & j'aurai peut-être cent occasions de le repeter; on ne peut s'étonner autant que la chose le merite de la hardiesse de ces faiseurs de libelles: ils avancent les choses du monde les plus contraires à la verité, & sur lesquelles une infinité de gens les peuvent confondre d'ignorance. Il est de notorieté publique que Bouteville & le Comte Des-Chapelles eurent la tête tranchée au mois de Juin 1627. & que le Duc d'Enguien n'épousa Claire Clemence de Maillé qu'en 1641. Et l'on ose supposer que le Cardinal fit mourir ces Duellistes, pour se venger des injures que le Duc d'Enguien faisoit à sa femme.

(*b*) *Memoires de Mr. L.C.D.R.*

(*c*) *Pag. m.* 74.

(D) *Un fait extraordinaire concernant un Chevalier.*] Voici ce que j'ai promis dans la remarque B. „ Il y a (*d*) plus de quatre cens ans, „ qu'en un combat de Girard de Bideffort Grand „ Maître des Templiers contre les Sarrazins, „ un jeune Chevalier de cet Ordre, Jakelin „ de Maillé Tourangeau de nation, ce sont * „ ses propres termes, tout armé en blanc, fit „ tant de merveilles à la tête d'une Compagnie „ qu'il commandoit, que ces Infidelles croyans „ qu'il y avoit de la Divinité dans sa valeur, „ le prirent pour le St. George des Chrêtiens, „ & furent touchez de tant de respect que de „ le supplier de se vouloir rendre, promet- „ tans de le renvoyer; mais quoi qu'il fût resté „ seul de toute sa troupe, & quoi qu'il ne pût „ long-tems resister à la fatigue d'un si long „ combat, au milieu de tant de corps morts „ qui l'environnoient de toutes parts, il leur „ fut impossible de flechir son courage; si bien „ que cet Historien dit qu'après avoir fait de la „ poussiere de l'espace de terre qu'il occupoit, „ qui étoit un chaume dont le bled avoit été „ fraîchement coupé, il fut enfin accablé & „ étouffé de la multitude qui tomba sur lui, & „ que l'admiration de sa vaillance rendit super- „ stitieuse, jusques au point de ramasser avec re- „ ligion tout ce qui se trouva de cette poudre „ arrousée de son sang pour s'en froter le corps, „ croyans par ce moyen attirer quelque portion „ de sa valeur. Enfin il y en eut un entr'autres, „ qui dans la passion d'avoir un heritier de ce „ merite, lui coupa de quoi le pouvoir susciter „ en sa femme. Cela ne se peut faire entendre „ plus honnêtement, & d'autre part je ne pou- „ vois pas oublier un si horrible temoignage d'es- „ time. „

(*d*) *C'est Mr. le Laboureur qui parle* ubi supra, pag. 298. *Il dit qu'il a puisé cette histoire* dans un Auteur contemporain imprimé dans le livre de *Gesta Dei per Francos.*

* *C'est-à-dire de l'Auteur que l'on venoit d'indiquer & qui est imprimé dans le* Gesta Dei per Francos.

(E) *De fort habiles Historiens l'ont confonduë avec celle de Brezé.*] Lors que Monsieur Varillas (*e*) parle du dessein qu'eut le Cardinal de Lorraine de faire épouser à son frere aîné l'une des filles de la Duchesse de Valentinois, il ajoûte cette reflexion; „ Cette alliance n'étoit inegale que „ supposé l'usage des Princes de Lorraine de n'é- „ pouser que des Princesses, car la Maison de „ Maillé dont celle de Brezé étoit une branche, „ passoit sans contredit pour l'une des plus no- „ bles & des plus anciennes Maisons de France, „ & l'on savoit qu'outre le fameux Jaquelin de „ Maillé si conu dans l'Histoire d'Orient, elle avoit

(*e*) *Histoire de Henri II. liv. I. pag.* 45. *édit. de Holland.*

* Priolus, l. 5. c. 14.

† Nihil promissum de viri liberatione quam tam ardenter gentibus advoluta Regis & Reginæ postulavit, sed data copia eundi quo vellet & recedendi. Repente, relicta aula, per Andegavenses & Turones Montem-Rotundum petiit ubi mariti in libertatem asserti inculpata vitæ norma mandata expectivit. Id. ib.

‡ C'étoit une forteresse dans le Bourbonnois qui a été demantelée.

‡ Id. lib. 6. c. 36.

β Condæa cum Enguiano in Belgiam ad maritum, Meclinia Mansio fuit feminæ principi. Id. lib. 9. c. 6.

sant toutes ces choses, disons seulement que le Heros qui épousa la Demoiselle de Brezé en usa (*F*) assez bien avec elle. De son côté elle partagea les disgraces de son mari. Pendant qu'il fut en prison elle le refugia avec le petit Duc leur fils à Bourdeaux, où le Duc de Bouillon la mena heureusement *. Au sortir de cette ville elle fut menée à la Cour par le Marechal de la Meilleraye, & demanda † instamment la liberté de son mari. Sa conduite (*G*) en cette rencontre a été loüée par un Historien, qui a beaucoup moins de panchant vers la flaterie que vers la medisance. On ne promit rien à cette Princesse, on lui permit seulement d'aller où elle voudroit. Sa retraite fut à ‡ Montrond, comme avant qu'elle s'en allât à Bourdeaux. Elle retourna dans cette derniere ville lors qu'elle fut ‡ que le Prince de Condé y étoit, & y demeura jusques à ce que les Bourdelois rentrerent dans l'obeïssance, & que le Prince se fut retiré dans le Païs-Bas Espagnol. Elle alla l'y joindre β, & lui amena le Duc d'Enguien, & ne revint en France qu'avec lui après la paix des Pyrenées. Elle est morte depuis peu à Chateau-Roux dans le Berri, où elle s'étoit retirée après un accident fort étrange qui lui arriva vers la fin de l'an 1670. Un de ses domestiques fut assez fou pour mettre la main à l'épée contre elle, & pour lui en donner un coup. Il se sauva, mais on le prit peu après. On dit que cette Princesse sans écouter les mouvemens de vengeance, & prêtant plûtôt l'oreille aux conseils de l'humanité & de la debonnaireté, demanda instamment grace pour l'assassin. On raisonna (*H*) beaucoup sur cette avanture. Cela étoit inevitable dans une ville aussi remplie de nouvellistes que de c'est celle de Paris. Je parle de nouvellistes raisonneurs, & qui se piquent d'aller au fait.

BRI-

„ avoit donné des Gouverneurs aux Provinces „ dès le tems de Saint Louïs. „ L'Auteur de la vie (*a*) de l'Amiral de Coligni a relevé cette faute. Mademoiselle de Brezé, dit-il, (*b*) *étoit fille de Mr. de Brezé Maulevrier Senechal de Normandie & de Diane de Poitiers. Elle étoit d'une Maison illustre parmi la Noblesse, & quoi qu'elle ne fût pas de celle que raporte Mr. de Varillas, elle avoit pareillement parmi ses ancêtres des personnes qui avoient eu des Gouvernemens de Provinces il y avoit plus de trois siecles. Ses armes étoient aussi fort differentes de celles des autres Brezé dont le surnom est Maillé, au lieu que le sien étoit Brezé. Mais ce qui a trompé Mr. de Varillas c'est qu'il n'y en a plus de cette Maison-là, & il a cru aussi bien que Mezerai qui dit la même chose que c'étoit la même que celle des Maillé-Brezé.* Monsieur Varillas dans la confession publique qu'il a faite de sa faute, s'est tout de nouveau trompé trois ou quatre fois. Voici ses paroles (*c*); „ J'avouë „ ingenument que j'avois cru sur la foi d'une „ Genealogie que je vis il y a trente ans dans la „ Maison de Garman, que Pierre de Brezé, „ Grand Senechal de Normandie étoit sorti de „ la Maison de Maillé; mais j'ai depuis re- „ connu que ce Brezé, mari de Diane de Poi- „ tiers, qui fut depuis Duchesse de Valentinois, „ étoit de l'ancienne Maison de Brezé en Nor- „ mandie, & que ce ne fut qu'au deffaut de ses „ descendans mâles, que l'heritiere de cette „ Maison de Brezé en porta le nom dans la se- „ conde Maison de Brezé, cadette de celle de „ Maillé, qui ne subsiste plus que dans la per- „ sonne de Madame la Princesse Doüairiere de „ Condé. „ I. Le mari de Diane de Poitiers s'apelloit Louïs de Brezé, & non pas Pierre de Brezé. II. La Maison de Brezé n'étoit point de Normandie mais d'Anjou. III. Ce ne fut point au defaut des descendans mâles du mari de Diane de Poitiers que l'heritiere de cette Maison en porta le nom dans la seconde Maison de Brezé, cadete de celle de Maillé. Monsieur le Laboureur (*d*) assûre que Pean de Maillé *qui vivoit il y a plus de trois cens ans épousa l'heritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou.* Mr. Varillas raconte (*e*) lui-même que toute la succession de la Senechale de Normandie fut partagée entre ses deux gendres, qui étoient le Duc de Bouillon & le Duc d'Aumale. IV. Enfin la branche de Maillé-Brezé n'étoit point reduite à la seule Doüairiere de Condé, car Mr. le (*f*) Laboureur nous parle du Marquis de Benehart, qui avoit deux freres & deux sœurs, & qui descendoit de cette branche.

(*a*) Imprimée à la Haye l'an 1686.

(*b*) Pag. 86.

(*c*) Dans la Preface de l'Histoire de Henri II.

(*d*) Ubi supra, pag. 299.

(*e*) Hist. de Henri II. l. 1. pag. 37.

(*f*) Pag. 300.

(*F*) *En usa assez bien avec elle.*] J'ai lu dans les lettres de Marigni une chose qui peut faire honneur à la memoire du Prince de Condé. Cette lettre a pour titre *Etreines à Monsieur le Duc d'Enguien*: elle fut écrite de Francfort en 1658. Marigni raconte que dans une maladie dangereuse que le Prince de Condé avoit euë depuis peu, il avoit temoigné „ un zêle pour la religion, „ une soumission à la providence, une satis- „ faction d'avoir l'Internonce pour temoin de „ son respect pour le chef de l'Eglise, & de „ l'humilité avec laquelle il en adoroit les myste- „ res; des marques sinceres D'AMOUR CON- „ JUGAL, de tendresse paternelle, de cor- „ dialité pour ses amis, de bonté pour tous ses „ serviteurs & domestiques, qui étoient autant „ de batailles Chrêtiennes & Morales dans les- „ quelles il avoit triomphé de la plus noire calom- „ nie de ses ennemis. „

(*G*) *Sa conduite. . . . a été loüée par un Historien.*] Voici les paroles du Sieur Prioleau (*g*). *Condaana ad Regis & Reginæ conspectum admissa sine ulla vilitatis suspicione innocentiam suam tacita exprobatione ingessit: nullius tamen demissionis verba protulit, sed suppliciter tristis tanta modestia sermonem commendavit, & tam concinnè mœrens visa, ut in eosdem cum illa affectus, sentirent se omnes mutari.*

(*H*) *On raisonna beaucoup sur cette avanture.*] Je viens de lire dans Mr. Patin quelques circonstances de cette action, & de ses suites. *Il y a trois* (*h*) *semaines*, dit-il, (*i*) *qu'un homme qui a été*

(*g*) Lib. 5. c. 27.

(*h*) Sa lettre est datée du 14. Janvier 1671. c'est la 531.

(*i*) Tom. 3. pag. 583.

BRISEIS, concubine d'Achille, fut cause par (*A*) accident de mille desordres dans l'armée des Grecs au siege de Troye. Son vrai nom étoit * Hippodamie; celui de Briseïs est un de ces noms que les Grammairiens apellent † *patronymiques*. Elle étoit femme de Mynes Roi de Lyrnesse, & elle tomba au pouvoir d'Achille lors que ce Heros eut pris cette ville, & tué Mynes. C'est le sentiment (*B*) d'Homere: quelques Auteurs ne le suivent pas. Achille pour sa part du butin eut la veuve de ce Prince, & l'aima ‡ bien tendrement. Elle espera (*C*) qu'il l'emmeneroit avec lui en Thessalie pour l'épouser dans les formes. Lors qu'Agamemnon & Achille se reconcilierent, le premier fit beaucoup de presens à l'autre, & lui rendit Briseïs, & jura (*D*) solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée. S'il n'est point faux qu'il se parjura, c'est pour le moins une chose très-

* *Eustathius, & Scholiastes Homeri in Iliad. l. 1. Dictys Cretensis, l. 2.*

† *C'est-à-dire formez du nom du pere. Le pere de Briseïs est apellé Brises par Homere.* Il. l. 1. v. 392. l. 9. v. 132. & 274. *& Brises par Dictys de Crete*, l. 2.

‡ *Voyez les remarques E & F.*

a été valet de pié de Monsieur le Prince, donna dans l'Hôtel de Condé à Mademoiselle (a) la Princesse qu'il trouva à son avantage un coup d'épée qui n'est pas mortel. On croit qu'il avoit envie de la voler, mais il se sauva & n'est pas pris. Tous les Diables ne sont pas en enfer, ni tous les fous dans les petites Maisons. Il y a bien des gens las de vivre sur la terre. Enfin il est pris & s'apelle du Val. Il lui demandoit de l'argent qu'il pretendoit lui être dû. Son procés est sur le bureau. On parle ici de cet affaire à l'oreille & fort diversement. . . Le (b) valet de pied nommé du Val qui avoit blessé Mad. la Princesse a été condamné aux galeres & mis à la chaîne avec les autres, mais ils ne sont point encore partis, car il est encore à Paris; mais pour elle on dit qu'elle partira bien-tôt pour être menée à Chateauroux en Berri par commandement du Roi, & ordre du mari, on n'en sait pas le secret. Le Prince de Condé peu avant sa mort „ écrivit (c) „ une page entiere de sa propre main, & l'ayant „ fait lire à la Duchesse d'Enguien, & à Gour- „ ville, il la fit cacheter, & donna ordre qu'on „ la mit après sa mort entre les mains du Duc son „ fils. Le Prince parloit dans cet Ecrit de la „ Princesse de Condé son épouse, & y prioit „ même le Roi d'étendre ses soins jusques sur cet- „ te Princesse, & de vouloir bien lui prescrire la „ maniere dont elle devoit se conduire. „ Elle est morte au mois d'Avril 1694.

(a) *C'est une faute, il faloit dire Madame.*

(b) *Ibid. lettr.* 532. *pag.* 585.

(c) *Histoire du Prince de Condé, l. 5. pag.* 575.

(*A*) *Fut cause par accident de mille desordres.*] Voici la chaine de tous ces évenemens. Achille dans un conseil de guerre opina que Chryseïs concubine d'Agamemnon seroit renduë à son pere: il falut qu'Agamemnon après mille injures dites & reçuës acquiesçât à cet avis, mais pour se dedommager il s'empara de Briseïs (*d*): Achille outré de cet affront mit bas les armes: & depuis ce tems-là les Troyens remportement plusieurs avantages qui mirent l'armée des Grecs en mauvais état (*e*).

(*B*) *C'est le sentiment d'Homere: quelques Auteurs ne le suivent pas.*] Il dit au 2. & au 19. livre de l'Iliade qu'Achille prit Briseïs dans la ville de Lyrnesse, & il est aisé de conclure de ces passages que Mynes qui y fut tué & qui y regnoit étoit le mari de Briseïs. Le Scholiaste d'Homere (*f*), & Eustathius lui donnent formellement cette qualité. Dictys de Crete (*g*) est d'un autre sentiment; il veut que Faction (*h*) ait été Roi de Lyrnesse, & mari d'Astynome fille de Chryses, lors qu'Achille prit cette ville. Il ajoûte qu'après cette conquête Achille alla promtement attaquer Pedase ville des Lelegons où regnoit Brises, dont la fille Hippodamie fut prise. Cedrenus (*i*) a suivi l'opinion de Dictys de Crete. Il faut se souvenir que Briseïs & Hippodamie sont ici la même personne. Quoi qu'il en soit Mr. Moreri s'est lourdement abusé, en nous donnant Briseïs pour une Dame Troyenne.

(*d*) *Homer. Iliad. l. 1.*

(*e*) *Idem tota fere Iliade.*

(*f*) *In* 2. *v.* 199. *libr. Iliad.*

(*g*) *De bell. Troj. l.* 2. *p. m.* 172.

(*h*) *Meziriac conjecture qu'il faut lire Eetion.* Comment. sur les Epitr. d'Ovide. pag. 255.

(*i*) *Voyez comment Meziriac corrige son texte Grec*, Ibid. pag. 256.

(*C*) *Elle espera qu'il l'emmeneroit . . . pour l'épouser.*] Ce fut Patrocle qui lui inspira cette esperance, & peut-être ne le fit-il que pour adoucir la desolation où il la voyoit sur la mort de son mari & de ses freres, & sur le sac de sa patrie. Quoi qu'il en soit le souvenir de cette esperance fit fondre en larmes Briseïs (*k*), lors qu'à son retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle.

Οὐδὲ μὲν οὐδ' ἔμ' ἔασκες, ὅτ' ἄνδρ' ἐμὸν ὠκὺς
  Ἀχιλλεὺς
Ἔκτεινεν, πέρσεν δὲ πόλιν θείοιο Μύνητος
Κλαίειν, ἀλλ' ἔμ' ἔφασκες Ἀχιλλῆος θείοιο
Κουριδίην ἄλοχον θήσειν, ἄξειν τ' ἐνὶ νηυσὶν
Ἐς Φθίην, δαίσειν δὲ γάμον μετὰ Μυρμιδόνεσσι.
Τῷ σ' ἄμοτον κλαίω τεθνηότα μείλιχον αἰεί.
*Minime tamen, minime sinebas me, cum virum
  velox Achilles
Interfecit, evertitque urbem divini Mynetis
Flere, sed me dicebas Achillis divini
Charam uxorem te facturum esse ducturumque in
  navibus
Ad Phthiam, celebraturumque nuptias inter Myrmidones,
Ideo te insatiabiliter defleo mortuum, suavem semper.*

(*k*) *Homer. Iliad. l.* 19. *v.* 295.

(*D*) *Et jura solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée.*] Je jure, dit-il, par le grand Dieu Jupiter, par la terre, par le soleil, & par les Furies infernales qui punissent les parjures, que je n'ai jamais mis la main sur elle (*l*) ni pour avoir sa jouïssance, ni pour aucun autre sujet. Ovide fait jurer à Briseïs qu'elle avoit vêcu en parfaite viduité dans la tente d'Agamemnon, pendant qu'Achille entre les bras d'une autre maîtresse se consoloit de n'avoir pas Briseïs.

*Nulla (m) Mycenæum sociasse cubilia mecum.
  Juro: fallentem deseruisse velis.
Si tibi nunc dicam; Fortissime, tu quoque jura
  Nulla tibi sine me gaudia facta, neges.*

Ovide n'ajoûtoit aucune foi à ce serment de Briseïs, car il a donné Agamemnon pour l'exemple d'un de ses remedes d'amour. Ce remede est qu'il faut chasser une passion par une autre, s'attacher à Briseïs, comme fit Agamemnon, afin d'oublier Chryseïs. *A (n) quoi me serviroit d'être Roi, si je ne couchois pas avec cette femme; autant vaudroit-il que je cedasse ma royauté au plus vil faquin.* C'est le langage qu'Ovide met dans la bouche d'Agamemnon, après quoi

(*l*) Μὴ μὲν ἐγὼ κούρῃ Βρισηΐδι χεῖρ' ἐπένεικα Οὔτ' εὐνῆς πρόφασιν κεχρημένος οὔτε τευ ἄλλου, Ἀλλ' ἔμεν' ἀπροτίμαστος ἐνὶ κλισίῃσιν ἐμῇσιν. Me non puellæ Briseidi manum intulisse, neque concubitus causa egentem, neque alicujus alterius rei sed mansisse intactam in tentoriis meis. *Il. l.* 19. *v.* 261.

(*m*) *Ovidius in epist. Bris. ad Achill.*

(*n*) Nam si rex ego sum, nec mecum dormiet illa, In mea Thersites regna licebit eat. Dixit, & hanc habuit solatia magna prioris, Et prior est curâ cura repu'sa nová. *Ovid. de remed. amor.*

très-vraisemblable. Je ne sai point ce que devint cette femme après qu'Achille eut été tué. Horace raisonnoit mal lors qu'il alleguoit l'exemple d'Achille, pour prouver qu'on ne doit pas se faire une honte d'aimer sa servante. Mr. Menage critiquoit (*E*) cela fort justement. Dares le Phrygien a representé Briseïs (*F*) comme une femme tout-à-fait aimable. Il lui donne des sourcils joints, ce qui dans nôtre siecle ne passeroit pas pour un assortiment de beauté. Du Souhait dans sa traduction de l'Iliade est bien plaisant de donner à Briseïs le nom (*G*) de pucelle, par raport au tems où on la tira des tentes d'Achille pour la mener à celles d'Agamemnon.

BRIS-

quoi il assûre que Briseïs succeda auprès de ce Prince aux fonctions de Chryseïs. Le temperament d'Agamemnon rend la chose très-vraisemblable. C'étoit un homme fort lubrique; pendant que la flotte attendoit à l'ancre que les vens contraires cessassent, „ il (*a*) parcourut „ toute la Beoce après un beau jeune gars nommé Argynnus qu'il poursuivoit deshonnêtement, tant qu'à la parfin n'en pouvant chevir, „ il s'alla baigner dedans le lac de Copaïde pour „ y amortir son ardeur. „ Avec quelle promtitude, avec quelle fureur ne devint-il pas amoureux (*b*) de Cassandre fille de Priam dans le temple de Minerve? Son serment ne fut point persuasif envers Achille. Voyez l'une des Harangues de Libanius, où Achille dit à Ulysse, *Il jure qu'il n'a point touché Briseïs; soit, mais trouvera-t-on bien des gens qui le veuillent croire? La honte m'en restera donc dans l'opinion de tout le monde, & pour vous dire en un mot ce que je pense, je n'ai nulle foi aux sermens d'Agamemnon* (*c*).

(*E*) *Mr. Menage critiquoit cela fort justement.*] Voici ses paroles; „ J'avois (*d*) entrepris de faire une Ode sur ce que Guillaume Colletet „ aimoit des servantes, à l'imitation d'Horace „ qui en a fait une sur ce qu'un de ses amis a- „ voit la même passion; mais je ne l'ai pas fait. „ En examinant celle d'Horace, j'ai trouvé qu'il „ n'avoit rien fait qui vaille. Il louë son ami „ de ce qu'il imitoit les Anciens qui avoient „ aussi aimé & épousé des servantes. Il cite, „ par exemple, Achilles, qui avoit épousé Bri- „ seïs; mais Briseïs n'étoit pas servante: c'étoit „ une esclave qui étoit Reine, & qui avoit été „ enlevée par le droit des armes. „ C'est une plaisante imagination que celle d'Horace (*e*), & un raisonnement bien pitoyable. Achilles n'eût point de honte d'aimer une Reine que le sort des armes fit tomber entre ses mains; Agamemnon au milieu de son triomphe ne rougit pas d'aimer la fille du Roi Priam, donc vous ne devez pas rougir d'aimer une esclave que vous avez achetée. J'avouë qu'il tâche de raccommoder un peu la chose, en supposant que la servante de son ami étoit apparemment de bonne Maison, veu les bonnes qualitez dont on la voyoit pourvuë, mais cela ne repare point la faute. Aujourd'hui nous traiterions de fou & d'extravagant un homme qui encourageroit son ami à l'amour d'une servante, sous pretexte que des Generaux d'armée qui auroient fait prisonnier quelque Comte, ou quelque Prince de l'Empire avec sa femme & ses filles, ne feroient pas difficulté d'en conter à leurs prisonnieres, & de les vouloir épouser. Je sai bien que dans tous les siecles on ne juge pas des choses sur le même pied, & que je dois consentir qu'on rabate de mon parallele ce qu'on jugera à-propos, mais jamais on ne sauvera le raisonnement d'Horace, & au pis aller nous conoitrons qu'au tems d'Homere les idées de la raison étoient encore bien confuses, puis qu'Achille dans l'Iliade s'exprime ainsi, (*f*) *J'aimois Briseïs de tout mon cœur quoi que la force des armes l'eût fait tomber entre mes mains.* Si Alexandre eût raisonné de la sorte par raport à la femme ou aux filles de Darius, n'auroit-on pas dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit? Je me hasarde peut-être trop, puis que nous lisons dans Quinte Curce que ce conquerant justifia ses noces avec Roxane, par la raison qu'Achille voulut bien coucher avec (*g*) une prisonniere. Au reste Ovide se sert du même raisonnement qu'Horace, pour justifier le commerce qu'il avoit avec la servante de sa Corinne. Il ne se contenta pas des faveurs de la Maitresse, il donna aussi de tout son cœur sur la femme de chambre, en protestant neanmoins lors que Corinne lui en fit des plaintes, qu'il faloit avoir perdu le jugement pour s'amuser à des servantes (*h*). Pheroras frere d'Herode fut si passionné pour une servante, qu'il aima mieux croupir dans ces indignes amours, que d'épouser la fille d'Herode (*i*). Si jamais quelcun fait le catalogue indiqué par (*k*) Mr. Menage, il fera bien de le grossir de ceux qui ont imité Pheroras.

(*F*) *Briseïs comme une femme tout-à-fait aimable.*] Il la fait belle, blanche, blonde, d'une taille mediocre & droite, les yeux beaux, les sourcils joints, d'une d'humeur douce, modeste, debonnaire (*l*), & sans artifice, *Briseïdam formosam, nec alta statura, candidam, capillo flavo & molli, superciliis* (*m*) *junctis, oculis venustis, corpore æquali, blandam, verecundam, animo simplici, & piam.* Tous les Auteurs qui en ont parlé la font belle; voyez l'*Index Achilleus* (*n*) du savant Monsieur Drelincourt à l'article 305. & quand Properce remarque qu'Achille souffrit mille choses pour l'amour de la belle Briseïs, (*o*) *Omnia formosam propter Briseïda passus*, il ne faut pas croire qu'il se serve du privilege des poësies galantes, où l'on fait entrer l'amour comme la cause de tout; il suit l'idée d'Homere qui fonde le courroux d'Achille sur l'enlevement d'un objet qui lui étoit cher (*p*). Tous les autres Poëtes ont suivi la même idée, voyez encore l'*Index Achilleus* à l'article 184. 185.

(*G*) *De donner à Briseïs le nom de pucelle.*] Quand il traduit ces paroles de l'Iliade (*q*) Πα-τρό-

(*a*) *Vigenere, sur Philostrate au tableau d'Ajax Locrien*, Ex Plutarcho, de ratiocinio bestiarum.

(*b*) *Il. l.* [illegible]

(*c*) Καὶ [illegible]

(*d*) *Menagiana, pag.* 258. 1. *édit. de Hollande.*

(*e*) Ne sit ancillæ tibi amor pudori &c. *Horat. Od.* 4. *l.* 2.

(*f*) Ὡς καὶ ἐγὼ τὴν ἐκ θυμοῦ φίλεον δουρικτητήν περ ἐοῦσαν. Ut & ego hanc ex animo amabam, armis captam licet existentem. *Il. l.* 9. *v.* 342.

(*g*) Achillem quoque à quo genus ipse deduceret, cum captiva coisse. *Q. Curtius l.* 8. *c.* 4. *n.* 25.

(*h*) Quid quod in ancilla si quis delinquere posset Illum ego contendi mente carere bona? Thessalus ancillæ facie Briseïdos arsit: Serva Mycenæo Phœbas amata duci. Non ego Tantalide major, nec major Achille: Quod decuit reges cur mihi turpe putem? *Amor. l.* 2. *eleg.* 8.

(*i*) *Menagiana, pag.* 253. 1. *edit. de Hollande.*

(*k*) Pheroras impuros ancillæ complexus Herodis filiæ impolluto cubili prætulit. *Joseph. Antiq. Jud. l.* 16. *c.* 11. *pag.* 564. *apud* DRELINCURTIUM *indic. Achill. pag.* 62. *edit.* 2.

(*l*) *Le mot Latin peut signifier* devote.

(*m*) *Voyez touchant cette sorte de sourcils les Auteurs citez dans les Nouvelles de la Republique des lettres Novembre* 1684. *artic.* 8.

(*n*) *De quo infra à la remarque G.*

(*o*) *Lib.* 2. *eleg.* 8.

(*p*) *Il. l.* 9. *v.* 343.

(*q*) *Lib.* 1. *v.* 337. *Voyez aussi la version des vers* 345. & 346. Patrocle, *dit-il*, obeïssant à son ami bailla la pucelle. *Il repete le même mot en d'autres endroits. Sa version fut imprimée à Paris l'an* 1620. *in* 8.

BRISSOT (Pierre) l'un des habiles Medecins du XVI. siecle, nâquit l'an 1478. à Fontenai-le Comte en Poitou, d'un pere qui étoit un Avocat fort estimé. Il fut envoyé environ l'an 1495. à Paris où il fit son cours de Philosophie sous Villemor, l'un des plus celebres Professeurs de ce tems-là. Ce fut par le conseil de ce Professeur qu'il se destina à la Medecine. Il y étudia pendant 4. ans, & puis il se mit à enseigner * la Philosophie dans l'Université de Paris. Après avoir fait ce metier pendant dix ans, il le quitta pour se preparer aux examens qu'il faut subir à Paris, avant que d'être promu au Doctorat en Medecine. Il commença à s'y preparer en l'année 1512. & il fut reçu Docteur le 27. Mai 1514. Comme c'étoit un de ces esprits qui ne se payent pas de coutume & de tradition, mais qui veulent examiner les choses soigneusement, il fit des comparaisons exactes entre l'usage d'alors, & la doctrine d'Hippocrate & de Galien; & il trouva que les Arabes avoient introduit une infinité de choses dans la pratique de la Medecine qui étoient contraires à l'ancienne & à la vraye methode de guerir les maladies, & aux dogmes de ces deux grans maîtres, comme aussi aux lumieres que le raisonnement & l'experience pouvoient fournir. Il songea donc aux moyens de reformer la Medecine, c'est-à-dire de retablir les preceptes d'Hippocrate & de Galien, & de donner la chasse aux doctrines des Arabes. Il n'étoit gueres possible en ce tems-là d'imaginer une autre reformation. D'abord il entreprit d'expliquer publiquement les livres de Galien, au lieu d'un Avicenne, d'un Rhasis, d'un Mesuë, qu'on avoit coutume d'expliquer dans les Ecoles de Medecine. Il fit imprimer à ses depens un † des Ouvrages de Galien, selon l'édition & la version de Leonicenus, & l'expliqua si doctement qu'il fit conoître que les Medecins Arabes n'y avoient rien entendu. Puis il passa à l'explication d'un autre ‡ Ouvrage de Galien, & à celle ⟊ de Jean Mesuë. Il n'étoit pas content de lui-même dans cette derniere explication, soit parce qu'il ignoroit la Botanique, soit à cause de l'obscurité de ce Medecin. Il resolut donc de voyager afin d'aquerir la conoissance des plantes, & les lumieres necessaires au dessein qu'il avoit conçu de reformer la Pharmacie. Mais avant que de sortir de Paris il desabusa cette ville d'une erreur inveterée. La pratique constante des Medecins dans la pleuresie étoit de faire saigner non pas du côté où étoit le mal, mais du côté opposé; c'est-à-dire que si la pleuresie étoit au côté gauche, ils faisoient ouvrir la veine au bras droit, & *vice versa*. Brissot faisant disputer sur cela dans les Ecoles de Medecine, refuta cette pratique, & montra que mal-à-propos & très-faussement on la debitoit comme conforme à la doctrine d'Hippocrate, & à celle de Galien. Il fit plus, il employa une pratique toute contraire dont le succés fut admirable; & c'est ce qui frappa le grand coup contre l'abus qui regnoit. Brissot plein de l'envie de voyager, même jusques au nouveau Monde si le cas y écheoit, partit de Paris l'an 1518. & s'en alla en Portugal. Il s'arrêta dans la ville d'Ebora, & y exerça la Medecine. Sa nouvelle maniere de saigner dans la pleuresie ne plut pas à tout le monde; mais il la justifia par une savante Apologie, qu'il écrivit pour repondre à la longue & desobligeante lettre qu'il avoit reçuë d'un β

* *En 1502.*

† *Opus* θεραπευτικῆς *ad Glauconem.*

‡ *Celui* περὶ τῆς τέχνης ἰατρικῆς.

⟊ *Il l'expliqua en particulier,* privatim, *aux Apotiquaires.*

β *Il s'apelloit Denys, & étoit Medecin du Roi de Portugal.*

τρόκλεις ἔξαγε κούρην, il se sert de celles-ci, *Patrocle menez lui la pucelle.* Cela est tout-à-fait impertinent: il n'y a point de consequence à tirer d'une langue aux autres langues; & ainsi sous pretexte que les Grecs pouvoient donner à une femme le nom de κούρη, qui étoit destiné principalement à signifier une fille, il ne s'ensuit pas qu'en François on puisse nommer *pucelles, filles, vierges,* celles qui ont été mariées, ou concubines. Ce Traducteur ne pouvoit pas ignorer que Briseïs avoit (a) perdu son mari à la prise de Lyrnesse, & qu'il y avoit long tems qu'elle couchoit avec Achille. Les Latins étoient aussi libres que les Grecs dans l'usage des mêmes mots pour signifier filles & femmes: ils apelloient *puellas*, & *virgines* celles qui avoient eu des enfans, celles qui avoient un mari. Monsieur Drelincourt vient de donner une infinité d'exemples de cet usage des Grecs & des Romains dans la 2. édition (b) de son *Index Achilleus.* J'ai parlé (c) ailleurs de la premiere édition de cet Ouvrage, & je pourrois nommer des gens très-doctes qui ont dit que l'on y avoit rassemblé tout ce qui se pouvoit dire humainement sur cette matiere; mais ils seront obligez de confesser en voyant cette nouvelle édition, que ce qu'ils prenoient pour les bornes de l'érudition humaine n'est qu'une partie de celle de l'Illustre Monsieur Drelincourt. Il a trouvé cent belles choses à ajoûter, & je ne doute point que quand il retoucheroit 30. fois à son Ouvrage, la fertilité de son esprit, & de son imagination ne lui suggerât incessamment de nouvelles vuës, & de nouvelles allusions, pendant que les tresors inepuisables de sa doctrine lui fourniroient de nouveaux faits, & de nouvelles autoritez. C'est de lui que je tiens la bevuë du Sieur du Souhait. Il ne la marque pas dans son livre, comme il y marque (d) celle de Dausquejus. Voyez touchant cette 2. édition de l'*Index Achilleus* le Journal (e) de Mr. Chauvin. Il a pour titre *nouveau Journal des Savans dressé à Rotterdam par le Sieur* C***.

(a) *Homere le dit en propres termes.* Iliad. l. 19. v. 291.

(b) *Num.* 379. *pag.* 139.

(c) *Ci-dessus, pag.* 69.

(d) Quam (*Briseida*) Dausquejus oscitanter cum Chriseide confundit, Not. ad Sil. Italic. lib. xv. pag 656. *pag.* 63. *Voici les paroles de Dausquejus,* Agamemnon in Achillem fuit injurius abrepta Chryseide ejus captiva.

(e) *Mois de Juillet & Août* 1694. *article* XIII.

Medecin. Il auroit publié cette Apologie, si la mort ne l'eût enlevé du monde de l'an (*A*) 1522. Antoine Luceus * son ami la fit imprimer à Paris trois ans après. On la reimprima à Bâle l'an 1529. René Moreau en procura une nouvelle édition à Paris l'an 1622. & l'accompagna d'un Traité de sa façon, *de missione sanguinis in pleuritide*, & de la vie de Brissot, de laquella on a tiré cet article. Les mouvemens que l'on se donna pour aneantir l'usage que ce Medecin François avoit tâché d'introduire dans le Portugal, sont dignes (*B*) de reflexion. Brissot avoit composé quelques autres livres, mais on en laissa perdre les manuscrits. Il n'avoit jamais voulu se marier †, ne croyant pas que le mariage s'accordât bien avec les Muses. Il se soucioit si peu du gain, qu'on dit qu'étant apellé pour voir des malades il regardoit dans sa bourse, & s'il y trouvoit deux testons, il refusoit cette pratique. C'est qu'il aimoit tellement ‡ l'étude, qu'il avoit de la peine à s'en arracher.

* *Il étoit natif d'Ebora.*

† Cælebs vixit connubii tædia vitans, quocum & Musis perpetuum dissidium interesse dictitabat. *Ren. Moreau in ejus vita.*

‡ Laboris tam patiens, studii tam avidus, ut libris tanquam saxis Polypus adhæresceret. *Id. ibid.*

BRITANNICUS (JEAN) Italien, a été l'un des bons Humanistes du XV. siecle. Il étoit né à Palazzolo proche de Bresce. Il publia des notes sur quelques Auteurs classiques, sur Perse, sur Terence, sur Stace, sur Ovide & sur Juvenal; quelques regles de Grammaire, divers opuscules, & diverses lettres, & le Panegyrique de Barthelemi Cajetan, brave homme & fort docte ‡. Britannicus enseignoit avec beaucoup d'industrie: il le fit dans Bresce assez long tems pour aquerir la methode & la routine de bien regenter. Il mourut dans cette ville l'an (*A*) 1510. Quand il dedia son Commentaire sur Juvenal au Senat & à la ville de Bresce, il en donna pour raison que les Commentaires qu'il leur avoit dejà dediez lui avoient valu (*B*) un present considerable. N'étoit-ce

‡ *Leonardo Cozzando, della Libraria Bresciana pag. 155.*

(*A*) *Si la mort ne l'eût enlevé du monde l'an 1522.*] On a donc eu tort de dire (*a*) qu'il a fleuri sous Clement VII. car ce Pape ne fut élu qu'en 1523. Au reste l'Auteur que je censure ici a oublié la premiere édition de l'Apologie de Brissot. C'est celle de Paris chez Simon Colines en 1525. Au lieu de celle-là il en produit une de l'an 1538. chez le même & au même lieu, & tout-à-fait inconuë au curieux René Moreau, ce qui pourroit en quelque maniere la rendre suspecte de fausseté.

(*a*) *Merklinus in Linden. renov. ex Justo in Chronol. Medicorum.*

(*B*) *Sont dignes de reflexion.*] La dispute entre Denys & Brissot excita une espece de guerre civile parmi les Medecins Portugais. Il falut porter l'affaire au Tribunal de l'Academie de (*b*) Salamanque, où la Faculté de Medecine la discuta profondément; mais pendant qu'on examinoit là les raisons du pour & du contre, les partisans de Denys recoururent à une machine qui ne manque gueres à ceux qui sont les plus forts; ils opprimerent les autres par l'autorité du bras seculier; ils obtinrent un arrêt portant defense aux Medecins de saigner du même côté que seroit la pleuresie. Le jugement de l'Academie de Salamanque fut enfin rendu, & porta que l'opinion attribuée à Brissot étoit la pure doctrine d'Hippocrate & de Galien. Les Sectateurs de Denys en apellerent à Cesar environ l'an 1529. Ils se croyoient superieurs & en autorité & en nombre, ils porterent donc l'affaire devant Charles-Quint. Ils ne se contenterent pas de traiter de fausse la doctrine de leurs adversaires, ils dirent qu'elle étoit impie & mortelle, & qu'elle ne faisoit pas moins de mal au corps, que le schisme de Luther à l'ame. Non seulement ils noircirent la reputation de leurs adversaires par des artifices cachez, ils les accuserent aussi la tête levée d'ignorance, de temerité, d'attentat sur la Religion, & d'être francs Lutheriens en Medecine. Par malheur pour eux Charles III. Duc de Savoye vint à mourir d'une pleuresie après avoir été saigné selon la prattique que Brissot avoit combatuë. On croit que sans cela l'Empereur auroit consenti à tout ce que les antagonistes de ce Medecin souhaitoient. Mais encore que cet accident eût dû faire triompher la bonne cause, il n'en resulta autre bien si ce n'est que le procés fut pendu au croc. Il est vrai que dès ce tems-là on fit des livres par toute l'Europe sur cette question, dans lesquels on condamnoit hautement la pratique des Arabes (*c*). René Moreau dans l'Ouvrage que j'ai cité ci-dessus a donné une liste très-curieuse de ces Ecrits, & de ceux où cette pratique étoit aprouvée. Mais qui n'admireroit d'un côté l'entêtement qui se remarque dans l'homme pour la commune traditive, quelque mal fondée qu'elle soit, & de l'autre la facilité qu'ont les Magistrats de se declarer pour ou contre certains remedes: car comme il ne leur arrive que trop d'en condamner qui dans la suite gagnent le dessus & par raison, & par usage, ne peut-on pas dire qu'ils avoient jugé sans connoissance de cause, entraînez par la cabale qui savoit le mieux crier, & le mieux pousser toutes les voyes d'oppression? L'Antimoine est une preuve de ce que je dis.

EXEMPLE de la mauvaise coutume d'interesser la Religion dans les disputes des Savans, afin d'allarmer les peuples & les Magistrats.

(*b*) *Moreau dit qu'alors cette ville apartenoit aux Portugais. Je croi qu'il se trompe, & qu'on ne choisit cette Academie qu'à cause de sa grande reputation, n'y ayant pas encore d'Université dans le Portugal.*

(*c*) *Ex vita Brissoti per Renatum Moreau.*

(*A*) *Il mourut . . . l'an* 1510.] Qui croiroit cela en lisant dans un Ouvrage (*d*) imprimé l'an 1545. Joannes Britannicus *claret in civitate Brixiana, & varia componit opuscula?* Le bon Gesner, me dira-t-on, avoit trouvé ces paroles dans quelque livre où elles étoient veritables, & sans songer que les tems étoient changez, il les copia lettre pour lettre. Il vaudroit mieux faire moins de livres, & prendre la peine d'accommoder au tems present ce que nos predecesseurs ont dit. Je repons qu'il a copié Tritheme, & que sa preface peut empêcher qu'on ne s'y trompe. L'erreur de Ghilini est plus grossiere: il a cru que Paul Manuce a fleuri en même † tems que Britannicus.

(*d*) *Biblioth. Gesneri, fol.* 393.

† Non li fu difficil cosa non solo d'agguagliare il valore di Paolo Manucci . . . ma di superarlo ancora. *Ghilini. teatr. parte* 1. p. 78.

(*B*) *Lui avoient valu un present considerable.*] Voici ses paroles; *Quod (e) autem lucubrationes meas vobis amplissimi Patres dicandas esse censuerim, illud me maximè impulit quod memineram superioribus annis quum in Achilleida Statii, & Satyras Persii commentarios edidissem, vobuque nun-*

(*e*) *Epistol. Dedicat. Juvenal.*

ce pas en demander un nouveau? Quelques-uns ont dit qu'il est le premier qui ait publié la * Pharsale de Lucain, & les Satires de Juvenal. Ils se trompent à l'égard (*C*) de ce dernier, j'en suis assûré : je pense (*D*) qu'ils se trompent aussi à l'égard de l'autre. Au reste il prit le nom de Britannicus à cause que ses ancêtres † étoient de la grand' Bretagne.

* *Hankius, de Scriptor. rerum Roman. part.* 1. *p.* 75.

† *Ghilini, teatr. parte* 1. *p.* 78.

BROCARD (Jaques) Auteur Apocalyptique, & l'un des bons Visionaires du XVI. siecle, étoit ‡ Venitien. Il embrassa la Religion Protestante, & temoigna beaucoup de zèle contre le Papisme. Il publia divers (*A*) livres en Hollande, dans lesquels il soutenoit que les évenemens particuliers du XVI. siecle avoient été predits par les Prophetes. Après avoir apliqué les oracles de l'Ecriture selon sa fantaisie aux choses dejà arrivées, il prenoit la liberté de les apliquer aux évenemens à venir, & predisoit en vertu de tels & de tels passages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince d'Orange, à Philippe II. à la Reine Elizabeth, à l'Empereur, &c. Les Synodes des Provinces Unies craignirent avec raison d'être accusez d'aprouver ces rêveries, s'ils gardoient un profond silence là-dessus. C'est pourquoi le Synode National de Middelbourg condamna en 1581. cette maniere d'interpreter l'Ecriture, & chargea Lambert Daneau Professeur en Theologie à Leide, & Martin Lydius ⟊ Ministre de l'Eglise d'Amsterdam de donner des avis au Sieur Brocard touchant ses visions. L'Auteur qui m'aprend cela croit se souvenir que Brocard incapable de repondre aux difficultez qu'on proposoit contre son systême, promit de renoncer desormais à ces sortes de propheties β. Ce Visionaire avoit tellement (*B*) empaumé un Gentilhomme François bon Protestant, qu'il lui avoit persuadé par je ne sai combien de passages de l'Ecriture qu'il expliquoit à sa mode, qu'on verroit bien-tôt un Prince de la Religion qui renverseroit le trône papal, & qui se rendroit le chef

‡ *Vignier au theatre de l'Antechrist* 1. *part. ch.* 22. *Mr. de Thou le fait* Subalpinus; *Mr. de Sponde,* Pedemontanus.

⟊ *Il fut ensuite Professeur à Franeker.*

β *Voetius, Disput. Theologic. t.* 2. *pag.* 1075. *qui cite la Preface du Commentaire de Lambert Daneau sur les petits Prophetes.*

nuncupassem alteros, ita placitos fuisse, ut me non mediocris solum laus & gratulatio vestra secuta sit, sed insuper AMPLISSIMUM MIHI MUNUS *publico totius Senatus-consulto decretum fuerit.*

(C) *Ils se trompent . . . à l'égard de* Juvenal.] Cælius Secundus Curion publia des notes sur ce Poëte l'an 1551. Il declare (*a*) que ce travail lui avoit été fort penible, parce qu'il n'y avoit eu encore que Britannicus qui eût expliqué cet Auteur. *Unum modo Joannem Britannicum habuit explicatorem, qui quamvis illa ætate eruditissimus fuerit, non tamen Poëtæ sensum est assecutus: neque mirum, fuit primus, neminem habuit quem sequeretur.* C'est un plus grand defaut qu'on ne s'imagine de ne lire pas les Prefaces & les Epîtres dedicatoires. Ceux qui composent ont sur tout grand tort de ne faire pas cette lecture : si Curion avoit lu l'Epître dedicatoire de Britannicus, il n'auroit pas debité un mensonge si peu excusable. Britannicus (*b*) reconoît qu'il a été devancé par quelques doctes Interpretes. *Juvenalis Satyras etsi temporibus nostris à nonnullis aliis egregie literatis commentatoribus vel cum magna ipsorum laude enarratæ fuerant, aggressi sumus, quod omnino animadverteremus in toto opere multa ab iis sive incuria quadam, sive consulta opera præterita esse.*

(*a*) *In Epistola nuncupatoria.*

(*b*) *Ubi supra.*

(D) *Je pense qu'ils se trompent à l'égard de* Lucain.] Je me souviens d'avoir manié une fort vieille édition de la Pharsale avec les notes d'Omnibonus & de Verulanius, dans laquelle à la suite de la Preface on trouve 2. ou 3. lettres qui temoignent que le premier qui a publié Lucain n'est pas nôtre Britannicus. Mais n'ayant pas presentement sous la main cette édition, je ne puis pas parler de cela avec toute la certitude, & avec tout le detail que je voudrois.

(A) *Il publia divers livres en Hollande.*] Son Commentaire sur l'Apocalypse, & son explication mystique & prophetique du Levitique, parurent à Leide l'an 1580. Deux autres livres, *alter ad Christianos de Prophetia quæ nunc compleatur in his quæ sunt secundi adventus Domini; alter ad Hebræos de primo & secundo ejusdem adventu,* (*c*) furent imprimez à Leide environ le même tems. Nous dirons ci-dessous (*d*) aux depens de qui ces livres sortoient de dessous la presse. Si l'Auteur n'eût pas écrit en Latin, il faudroit trouver étrange qu'aucun Libraire ne voulût hasarder les frais; car de tels Ouvrages en langue vulgaire ne sont point durs à la vente dans les tems de trouble, ou lors qu'on souhaite de grans changemens. Voetius (*e*) donne à cet Auteur un Ouvrage, *De Antibaptismo jurantium in Papam & Ecclesiam Romanam, deque eorum idolo zeli.* Nous parlerons ci-dessous de son Commentaire sur la Genese. Voyez le titre de quelques autres Traitez dans la remarque C.

(*c*) *Vide Voetium Disput. t.* 2. *p.* 1075.

(*d*) *Dans la remarque B.*

(*e*) *Ibid.*

(B) *Avoit tellement empaumé un Gentilhomme François.*] Il s'apelloit (*f*) Segur-Pardaillan : cette famille est très-illustre dans la Guyenne. Voyons ce que Mr. de Thou dit de lui. *Segurius* (*g*) *homo probo & vivaci nec inerudito ingenio, ceterum credulo, ante aliquot annos, dum in Belgio esset, arctam familiaritatem cum Jacobo Brocardo Subalpino coluerat, vaticinationum argutias ad insaniam sectante, cujus & scripta hujusmodi vanitatis plena ille postea sumptibus suis publicanda curavit. Ab eo cum accepisset, locis scripturæ, ut dictis fidem faceret, ad id detortis, fore, ut non ita multos post annos Pontifex à principe Protestante de sede deturbaretur, isque princeps caput concordiæ Christianæ futurus esset, eum principem insito erga herum suum affectu protinus Navarrum fore sibi persuaserat, eoque majore studio & ardore pro auctoritate, qua in aula Navarri pollebat, legationem eam, cui & obeundæ se obtulit, promovit, quæ alioqui absque hoc secreto ridiculo, quod tandem emanavit, & ab adversariis postea in Germania illi improperatum est, tanquam in speciem utilis & necessaria multis probabatur.* Ceux du bas état, disoit David (*h*), ne sont que vanité, les Nobles ne sont que mensonge.

(*f*) Jacobus Segurius Pardallanius, è præcipua Aquitaniæ nobilitate, homo Calvinisticæ factioni addictus. *Mr. de Thou l.* 79. *ad ann.* 1583. *pag.* 500.

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Au Pseaume* 62. 10.

chef de la concorde Chretienne. Ce Gentilhomme qui étoit très-bon ſerviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi ſon maître que le ciel deſtinoit une ſi grande fortune; & tout plein de cette eſperance il propoſa à ce Prince le deſſein d'une Ambaſſade vers les Princes Proteſtans, & s'offrit lui-même pour Ambaſſadeur. Comme ſa propoſition n'avoit rien qui ne parût convenir aux neceſſitez du tems, on la goûta, & il fut deputé en * effet vers ces Princes. On ſe moqua un peu de lui quand on ſut le veritable reſſort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire de la depenſe pour faire imprimer les livres de ſon Prophete †. Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces ſortes de gens : ils ſont capables de faire entreprendre mille choſes auſquelles perſonne ne ſongeroit. Ce ſont de vrais incendiaires. Il eſt certain que pluſieurs d'entr'eux ne ſont pas des impoſteurs; ils s'entêtent, ils croyent ce qu'ils prediſent, mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des gueres & des ſeditions; ils ſont plus gâtez de cœur que d'eſprit : ce ſont des peſtes publiques. Je ne croi pas que Brocard fût de cette derniere claſſe. Les Ecrivains (*C*) Catholiques le traitent fort mal; ceux de la Religion (*D*) le menagent : mais le Synode National (*E*) de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.

* *L'an 1583.*

† *Voyez la remarque B.*

BRODEAU

(C) *Les Ecrivains Catholiques le traitent fort mal.*] Martin del Rio (*a*) ſoutenoit que Jaques Brocard étoit l'inſtrument du Diable, & que ſes revelations étoient diaboliques. *Quid quæſo aliud eſt liber ille manuſcriptus Jacobi Brocardi Calviniſtæ revelationum ad Elizabetham Angliæ reginam, & Præfatio in Geneſim, aliaque nonnulla ejuſdem opuſcula niſi farrago quædam dæmoniacarum revelationum, quarum præcipuam de anno* 1580. *jam tempus mendacii convicit?* Ce paſſage nous aprend qu'il avoit couru des copies manuſcrites des revelations que cet homme avoit adreſſées à la Reine Elizabeth, & que la principale de ces predictions concernoit l'an 1580. & ſe trouva fauſſe. Je voudrois bien ſavoir ce que c'étoit. Nous avons vu que Mr. de Thou n'épargne pas ce Commentateur myſtique; il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abregeant Mr. de Thou ſur l'Ambaſſade de Pardaillan ait émouſſé la pointe des traits. *Qui* (*b*) (Segurius) *cum ante aliquòt annos in Belgio à* Jacobo Brocardo *Pedemontano inepto & fatuo hariolo (cujus & ſcripta inanium vaticinationum plena edita fuere) accepiſſet fore non ita multos poſt annos ut Romanus Pontifex à principe quodam Calviniſtarum de ſede deturbaretur, iſque Caput concordiæ Chriſtianæ futurus eſſet, &c.* Il ſe moque de la credulité de Pardaillan, & raconte que l'on publia à Ingolſtad un Ecrit contre ſa deputation, ſous le titre (*c*) d'*incendium Calvinianum.* Il eſt d'aſſez bonne foi pour avouër qu'il ſe trouve des fanatiques dans ſa Religion qui inſpirent & de grans deſſeins, & des eſperances ruïneuſes à ceux qui ſe fient à leurs promeſſes, & il en donne un exemple aſſez recent. Il ne nomme perſonne, mais je ſuis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoye Charles Emanuel. Il enferme tout cela dans une longue parentheſe, c'eſt un peu trop ſa coutume. *Id etiam teſtimoniis Sacræ Scripturæ firmans,* (*d*) il parle de Jaques Brocard (*quales fuerunt ſingulis ſæculis qui ejuſmodi ſua deliria apertiſſimis ſibi, ut fingunt, ſed occultiſſimis aliis ſcripturæ auctoritatibus fulcire non dubitarunt: & fuit non ita pridem vir apud nos probæ ac religioſæ vitæ magnique apud eos qui ejus opera utebantur habitus, qui ſimilibus fanaticis perſuaſionibus, ex Joannis Apocalypſi ſomniatis, nobilem principem in grandes impenſas vana ſpe cujuſdam imperii conjecit, qui tamen nec parvum ſuum ſtatum defendere potuit, & fere omnium rerum inops mortuus eſt.*) Les inſultes de Florimond de Remond contre le pauvre Jaques Brocard ont été fort inciviles. Voyez la remarque ſuivante.

(*a*) *Diſquiſit. Magicar. l.* 4. *cap.* 1. *quæſt.* 3. *ſect.* 6. *p. m.* 197. 198.

(*b*) *Spondan. Annal. Eccleſ. ad ann.* 1583. *n.* 9.

(*c*) *Les Jeſuites, à ce que dit Mr. de Thou* ubi ſupra pag. 503. *furent les Auteurs de cet Ecrit. Ils ſuppoſerent* ea omnia Navarro ab Arauſionenſi inſinuata hujus telæ textore, quo cladem quam rebus ſuis pertimeſcebat, excitato in Gallia & Germania motu à ſe averteret.

(*d*) *Ubi ſupra.*

(*D*) *Ceux de la Religion le menagent.*] Voetius à la verité deſavouë la pretenſion de Brocard, qui eſt que le Saint Eſprit par un ſeul ſens literal, apliquable myſtiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes ſortes d'évenemens; mais il ajoûte que c'étoit d'ailleurs (*e*) un homme de bien, très-orthodoxe, & très-pieux. Nicolas Vignier va plus avant, il lui accorde en certaines choſes le vrai don de prophetie. Voici ſes (*f*) paroles; *Je dirai un mot touchant Jaques Brocard Venitien, que* Remond *decrie d'une façon du tout incivile. Qu'il eût été à deſirer que ce perſonnage là qui n'étoit point apellé en charge Eccleſiaſtique, eût été plus retenu à mettre au jour ſes meditations ſur l'Ecriture Sainte. Car encor qu'il ne s'y éloigne pas de la pureté de la doctrine Evangelique & de l'Analogie de la foi, il s'écarte trop ſouvent du droit but du texte & du ſens literal pour ſuivre une interpretation myſtique. Mais neanmoins, comme le bras de Dieu n'eſt point racourci, & communique ſes dons à qui il lui plaît, ceux qui ont connu familierement ledit Brocard rendent temoignage qu'il a eu de merveilleuſes revelations de choſes particulieres dont l'évenement a confirmé la verité : comme entre autres ont experimenté les Venitiens en la perte de Cypre & de leur arſenac, dont il les avoit avertis auparavant.*

(*e*) Fuit hic Brocardus cætera vir probus, orthodoxiæ ac pietatis ſtudioſus, uti videre eſt ex libello ipſius tit. *De Antibaptiſmo jurantium in Papam & Eccleſiam Romanam deque eorum idolozeli.* Ubi ſupra.

(*f*) *Theatre de l'Antechriſt* 1. *part. ch.* 22. *p. m.* 339.

(E) *Le Synode National de la Rochelle en* 1581. *ne lui fit aucun quartier.*] La compagnie fit un acte qui porte qu'ayant vu & examiné un livre Latin ſur la Geneſe, compoſé par Jaques Brocard Piemontois, & imprimé à la Rochelle, elle a declaré & declare qu'il eſt rempli d'impietez & d'horribles profanations de l'Ecriture, & d'erreurs pernicieuſes, & ſur tout ſur la matiere des revelations & des propheties; & qu'ainſi elle exhortoit tous les fidelles à ſe garder ſoigneuſement d'être trompez par un tel livre (*g*). Voilà un Synode bien plus vigoureux que celui qui ſe tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette difference? Seroit-ce que les François ont moins de moderation que les Hollandois?

(*g*) *Voyez le Synodicon in Gallia Reformata de Mr. Quick.*

On

BRODEAU (JEAN) en Latin *Brodæus*, nâtif de Tours, a été un ſavant Critique. Il floriſſoit au XVI. ſiecle. Les principaux de ſes Ouvrages ſont un Commentaire ſur l'Anthologie, dix livres de *Miſcellanées*, des notes ſur Oppien, ſur Euripide, &c. Conſultez le Dictionaire de Moreri, mais prenez garde (*T*) aux fautes qui s'y rencontrent, & que je m'en vais marquer. Lipſe a cru fauſſement (*Z*) que Brodeau étoit un jeune homme: il a eu plus de raiſon de ſe fâcher de ne le voir pas celebré à proportion de ſon merite.

BROSSE (JAQUES DE LA) grand homme de guerre au XVI. ſiecle, étoit du (*A*) Bourbonnois. On dit * qu'il avoit trente ans lors qu'il commença à porter les armes. Il ſe rendit bientôt très-habile dans ce metier, & s'aquit l'eſtime de François de Lorraine Duc de Guiſe, dont il fut le Lieutenant Colonel. On le donna pour Gouverneur à un Duc de Longueville †, & enſuite il

* *Brantome, apud le Laboureur ubi infra.*

† *Id. ib.*

On ne peut pas recourir à cette raiſon, car je pourrois citer des Synodes où l'eſprit François a dominé, qui ont été encore plus tolerans que celui de Middelbourg. Il ſe pourra faire que certaines gens diront que Brocard étoit en Hollande lors que ces deux Synodes le condamnerent, & qu'à cauſe de cela il eut des amis à Middelbourg, & n'en eut pas à la Rochelle; mais je ne conſeille à perſonne de ſe payer d'une telle ſolution.

(*T*) *Aux fautes* de Moreri . . . *que je m'en vais marquer.*] I. Si Brodeau eſt mort l'an 1563. âgé de 63. ans comme Moreri l'aſſûre après Scevole de Sainte Marthe, il n'a point vêcu au XV. ſiecle. Cependant Moreri l'affirme. II. Il n'a pas bien entendu le Latin de Sainte Marthe, à l'égard des hommes doctes dont Brodeau aquit l'amitié en Italie. Brodeau fut deux fois en ce païs-là avec les Ambaſſadeurs de France: il ſuivit à Veniſe George de Selve, & à Rome George d'Armagnac, & pendant ces deux voyages il lia une connoiſſance & une amitié particuliere avec Sadolet, avec Egnatius, avec Bembus, avec Flaminius, & avec les autres habiles hommes de cette volée. *Hos* (*a*) *Brodæus omnes* PARTIM *Venetiis* PARTIM *Romæ . . . & vidit familiariter, & propter ſtudiorum conjunctionem facilè ſibi conciliavit.* Mr. Moreri au lieu de ſuivre la diviſion de Sainte Marthe, attribuë tout au ſejour de Rome. Ce fut *en cette capitale du monde Chrêtien*, dit-il, que Brodeau aquit *l'amitié de Sadolet, de Bembo tous deux Cardinaux, de Baptiſte Egnace & de grand nombre de doctes.* Ceux qui ſavent que Baptiſte Egnace étoit Profeſſeur à Veniſe, & qu'il ne bougeoit de chez lui en ce tems-là, m'accorderont que Mr. Moreri auroit mieux fait s'il avoit traduit fidellement ſon Sainte Marthe. III. Ce n'eſt point *à la perſuaſion* de ces illuſtres amis qu'il *s'employa à la connoiſſance des Mathematiques & des langues Hebraïque & Chaldaïque.* A quoi ſongeoit Monſr. Moreri de trouver cette pretenduë perſuaſion dans (*b*) des paroles de Sainte Marthe, qui ſignifient uniquement que Brodeau ſurpaſſoit ces Meſſieurs là en ce qu'outre les belles lettres qu'il cultivoit avec eux, il entendoit les Mathematiques, l'Hebreu & le Caldéen. IV. Il faloit dire non pas qu'*il mourut au commencement des guerres civiles de la Religion*, mais qu'il mourut vers la fin de la premiere guerre civile de cette eſpece. *Sub exitum primi civilis ob religionem belli cœpit levi tentari febricula, ſed ad extremum exitiali.* C'eſt ce que dit Sainte Marthe: ſon Latin tout aiſé qu'il eſt a paſſé l'intelligence de Monſr. Moreri. V. *Il vieillit à Tours dans Saint Martin à qui il avoit donné le nom de College.* Voilà comment on a traduit ces paroles de Monſieur de Thou, (*c*) *Apud B. Martinum cui Collegio nomen dederat . . . conſenuit.* Il eſt bien ſûr qu'un Ecolier de Seconde qui ne traduiroit pas mieux ſe feroit ſiffler par ſes camarades, & n'éviteroit la ferule qu'en cas d'indulgence. Ce n'eſt pas Mr. Moreri qui a fait cette bevuë, c'eſt le bon Mr. du Rier, de l'Academie Françoiſe. Mr. Moreri ne fit que la copier dans Monſieur Teiſſier (*d*). Mr. de Thou veut dire que Brodeau vieillit dans l'Egliſe de Saint Martin dont il s'étoit fait Chanoine.

(*Z*) *Lipſe a cru fauſſement que Brodeau étoit un jeune homme.*] Mr. Colomiées a remarqué cela avant moi: voyons les paroles de Lipſe. (*e*) *Joh. Brodæus hæc de Ulyſſis errore in Miſcellaneis ſcitè coarguit: Brodæus, vir, ſive adoleſcens* (*f*) *potius, acris ingenii, probi judicii, lectionis diffuſæ, quem non magis in ore famæ eſſe miror, imo indignor.* Les plus ſavans Critiques, un Scaliger, un Grotius, & pluſieurs autres ont donné d'excellens éloges (*g*) à nôtre Brodeau, neanmoins on peut dire qu'il y a des Ecrivains moins doctes que lui dont on a beaucoup plus parlé: ce qui vient peut-être de ſa grande modeſtie, qui l'empêcha de ſe bien faire valoir. Voyez le temoignage qui eſt rendu à ſa modeſtie par Baptiſte Sapin (*h*) Conſeiller du Roi.

(*A*) *Etoit du Bourbonnois.*] Mr. le Laboureur qui connoiſſoit tant les familles & les genealogies, avouë (*i*) *qu'il ne peut rien dire de la naiſſance* de ce Monſieur de la Broſſe, *parce qu'il ne s'en trouve rien, & parce que ſa maiſon fut éteinte avec lui en la perſonne de ſon fils* à la bataille de Dreux. J'ai trouvé par hazard de quelle Province il étoit, je l'ai trouvé, dis-je, dans l'Hiſtoire de Beaucaire. (*k*) *Franciſcus Rex præclaræ indolis, cujus adoleſcentiæ moderandæ Jacobus Broſſianus* Boius *ac Sanſacus attributi erant, ille vir prudentiſſimus & rerum bellicarum peritiſſimus, iſte ingenio turbido, ſed non malo, id* (*l*) *non permiſiſſet, nam ſupra ætatem ſapere jam cœperat, ut mihi idem Broſſianus ſæpius confirmavit, eramus enim* VICINI *ac perſamiliares.* Mezerai (*m*) n'ignoroit point que la Broſſe étoit de ce païs-là.

(*a*) *Sammarthanus elogior. l. 2. p. m. 125.*

(*b*) Hoc etiam aliquanto ſuperior, quod ad eas quibus pariter incumbebant elegantiores literas, ille & Mathematicas artes & Hebræam Chaldeamque linguam inſuper adhiberet. *Ibid.*

(*c*) *Lib. 35. pag. m. 715. ad ann. 1563.*

(*d*) *Elog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 227.*

(*e*) *In Germaniam Taciti.*

(*f*) Neſcivit Lipſius Brodæum obiiſſe ſexagenario majorem. Juvenis etiam vocatur à Claverio in Claud. 1602. p. 9. *Colomeſ. Gall. Orient. pag. 32.*

(*g*) *Mr. Colomiés* ib. & p. 267. *& Pope Blount* cenſur. Author. p. 464. *les ont recueillis.*

(*h*) *Præfat. in Brodæi notas ad Euripidem. 1561. apud Colomeſium ib. p. 30.*

(*i*) *Additions aux Mem. de Caſtelnau t. 2. p. 96.*

(*k*) *Lib. 28. n. 37. & 51.*

(*l*) *Savoir que Catherine de Medicis adminiſtrât le Royaume.*

(*m*) *Abregé Chronolog. ad ann. 1559. pag. m. 16. & ad ann. 1545. pag. 632. Dans l'édition dont je me ſers qui eſt celle d'Amſterdam 1673. on lit ad. ann. 1545. pag. 632.* Le Seigneur de la Boſſe Gentilhomme Bourbonnois. *Il faut* la Broſſe. *Ainſi ſelon Mezerai, ce Seigneur avoit été envoyé en Ecoſſe avant l'an 1545. Je croi cela faux.*

il fut mis avec Sanſac auprès de François II. *pour * veiller à ſa conduite, & pour l'entretenir dans les belles maximes.* Brantome † dit que c'étoit *le plus doux & gracieux homme de guerre qu'on eût ſu voir*, & qu'*il donnoit ſes avis* avec des *paroles ſi douces & ſi benignes qu'un chacun l'en eſtimoit davantage, bien ‡ au contraire de ſon compagnon M. de Sanſac qui étoit le plus bravant & rude à la guerre & à la chaſſe qu'on vit jamais.* Comme la Broſſe étoit entierement devoüé à Meſſieurs de Guiſe, il fut choiſi pour commander deux mille hommes, qu'on envoya ⸸ en Ecoſſe au ſecours de la Regente l'an 1559. Elle étoit ſœur de ces Meſſieurs. Il ſortit de ſon caractere qui étoit la douceur & la clemence, & s'accommoda (*B*) à l'humeur du Cardinal de Lorraine, ou plûtôt il fut obligé de ſuivre le branle qu'il en recevoit. Cela fit un tort irreparable à la France, parce que les Ecoſſois de concert avec les Anglois ne ſongerent qu'à ſe delivrer de ſon ſecours. On aſſiegea les François au Petit-Leith: ils y donnerent toutes les marques de courage & de conduite qu'on pouvoit attendre des troupes les plus conſommées au metier des armes β, mais enfin il falut capituler, & ſortir pour jamais de ce païs-là. Le Sieur de la Broſſe (*C*) fit bien ſon devoir dans cette ville aſſiegée, quoi qu'il eût 75. ans. Il fut tué γ à la bataille de Dreux avec ſon fils l'an 1562. Il étoit Chevalier de l'Ordre, & s'il n'eût pas été tué dans cette bataille, il auroit eu infailliblement le bâton (*D*) de Marechal de France; car *il en tiroit l'état & la penſion dès lors qu'il fut élu avec Mr. de Sanſac pour être près de la perſonne du Roi* δ *François II.* Il n'y eut que lui & Sanſac qui eurent ſoin de la ſepulture de ce Prince.

* *Le Laboureur addit. à Caſtelnau t. 2. p. 97.*

† *Ubi ſupra.*

‡ *Touchant la difference de ces deux perſonnes, voyez Beaucaire ci deſſous remarque A.*

⸸ *Buchanan. rerum. Scotic. l. 16. pag. 583.*

β *Voyez Brantome dans l'éloge du Vicomte de Martigues qui commandoit dans la place.*

γ *Voyez quelques circonſtances curieuſes dans la remarque D.*

δ *Brantome dans l'éloge du Marechal de Vieille-Ville.*

(*B*) *S'accommoda à l'humeur du Cardinal de Lorraine.*] Ecoutons Monſieur le Laboureur, „Henri Clutin Seigneur de Ville-Pariſis, vulgairement apellé le Sieur d'Oyſel, qu'on lui „envoya pour Lieutenant & en ſuite le Sieur de „la Broſſe quoi qu'il fût naturellement porté à la „douceur, & Nicolas de Pelvé Evêque d'A„miens qui y furent pareillement employez, ai„grirent les choſes par leurs maximes & par des „entrepriſes trop ouvertes, pour n'être pas aſſez „apuyez de France d'où ils tiroient plus de con„ſeils & d'ordres que d'argent & de forces, „mais particulierement du Cardinal de Loraine „quon accuſe d'avoir voulu tout porter à l'extre„mité, avec la même confidence dont il trai„toit les affaires de deçà (*a*). „ L'une des maximes du Sieur de la Broſſe étoit, *Que* (*b*) *pour s'aſſurer de l'Ecoſſe il faloit y planter une Colonie de mille Gentilshommes François, qui ſeroient établis dans les Fiefs de ceux qui ſeroient proſcrits pour la Religion.* Les Ecoſſois ayant ſu qu'il avoit donné cet avis, conçurent beaucoup d'averſion contre les François. Ils le ſurent par des lettres interceptées, s'il en faut croire Buchanan (*c*). *Labroſſius equeſtri* [illegible]*o natus, ſed* (*d*) *qui magnum in re militari uſum habebat . . . cenſebat, omnem, ſine diſcrimine, Scotorum Nobilitatem eſſe extinguendam: in eorum autem prædiis mille Cataphractos equites, Gallos, collocari poſſe: reliquam multitudinem ſervorum loco, habendam. Id conſilium, literis ejus ad Gallum interceptis, divulgatum, mirum, quantum Gallorum odium, jam aliis de cauſis natum auxit.* Beaucaire ne diſconvient point que Pellevé & la Broſſe n'ayent conſeillé la confiſcation des Terres des Gentilhommes Calviniſtes au profit de mille Gentilhommes François, & l'impoſition de la taille comme en France ſur les familles roturieres (*e*).

(*C*) *Le Sieur de la Broſſe fit bien ſon devoir dans cette ville aſſiegée.*] „Dedans y étoit ce „venerable vieillard & grand Capitaine le bon „homme Mr. de la Broſſe âgé 75. ans, vieil „regître de guerre, de qui la valeur, la ſage con„duite & aſſûrée contenance ſervit fort en ce „ſiege. „ S'il avoit alors 75. ans, il n'en avoit pas 80. quand il fut tué à la bataille de Dreux, car il n'y a que 2. ou 3. ans entre ce ſiege & cette bataille. Neanmoins il ne faut pas chicaner Brantome; il a parlé avec reſtriction; ce vieillard, dit-il, mourut *âgé de 80. ans ou près.*

(*D*) *Il auroit eu infailliblement le bâton de Marechal de France.*] En ce tems-là on ne donnoit cette dignité qu'à meſure qu'elle devenoit vacante: elle l'étoit après la bataille de Dreux où le Marechal de Saint André perdit la vie. Brantome (*f*) aſſûre que le Duc de Guiſe eût fait tomber alors cette dignité ſur le *bon homme Mr. de la Broſſe, car il l'aimoit & honoroit beaucoup: auſſi le meritoit-il pour avoir été un Chevalier d'honneur & ſans reproche: & bien que mondit Seigneur de Guiſe fût un très-grand Capitaine, ſi conſultoit-il toûjours ce bon & honorable vieillard, qui étoit à dire qu'il étoit Capitaine très-ſuffiſant, à mon gré & de beaucoup d'autres. . . . Je me ſouviens*, pourſuit Brantome, *que le matin de la bataille de Dreux que c'étoit de fort matin & qu'il faiſoit un froid extrême, ainſi que l'on ordonnoit des batailles, ce bon-homme vint paſſer devant le S. Beaulieu Capitaine de Galeres, & moy. Nous le ſaluames & lui oſtaſmes le Chapeau fort reverentieuſement. Il nous l'oſta auſſi en nous diſant, & comment, Meſſieurs, en ce froid oſtez-vous le Chapeau. Nous lui repondiſmes, à qui Monſieur le pouvons nous ôter mieux qu'à vous, qui êtes l'un des honorables & anciens Chevaliers qui ſoit en cette armée? Il nous repondit, helas! Meſſieurs, je ne ſuis que des moindres, puis dit je ne ſai que ç'en ſera aujourdhui de cette bataille, mais le cœur me dit que j'y demeurerai. Auſſi eſt-ce trop vêcu pour mon âge, là où il me fait beau voir de porter la lance & l'enſanglanter, où je devrois être retiré chez moi à prier Dieu de me pardonner mes offenſes & jeuneſſes paſſées, & ainſi ſe departit d'avec nous parce que M. de Guiſe le faiſoit apeller, car il le vouloit toûjours conſulter.*

(*a*) *Le Labour. ubi ſupra, t. 1. pag. 436.*

(*b*) *Mezeray vie de François II. p. 16. du 3. tome de l'édition in fol.*

(*c*) *Rerum Scoticar. lib. 16. ſub fin.*

(*d*) *Voilà un* mais *qui ne ſemble pas digne de Buchanan, car c'eſt l'ordinaire de ceux dont la naiſſance eſt noble de s'attacher au metier des armes.*

(*e*) *Belcarius l. 28. n. 51.*

(*f*) *Dans l'éloge du Marechal de Vieille-Ville apud le Laboureur t. 2. pag. 97.*

BROSSIER (MARTHE) pretenduë Possedée, pensa être cause de grans troubles en France sur la fin du XVI. siecle. Son pere qui étoit un Tisseran de Romorantin trouva plus commode de courir le monde avec ses trois filles, dont il y en avoit une qui savoit faire mille contorsions, que de se tenir chez lui apliqué à son metier. Il se mit donc à roder par les villes du voisinage, & à y produire sa fille Marthe sur le pied d'une Possedée, qui avoit grand besoin des exorcismes de l'Eglise. Une foule incroyable de monde s'attroupoit à ce spectacle. On s'aperçut de la fraude à Orleans, & c'est pourquoi l'on y publia une defense en 1598. à tous les Prêtres du Diocese, sous peine d'excommunication de proceder aux exorcismes. L'Evêque * d'Angers ne fut pas plus duppe; il sentit bien-tôt la fourbe, car ayant donné à dîner à Marthe il lui fit porter de l'eau benite (A) pour de l'eau commune, & de l'eau commune pour de l'eau benite. Marthe donna dans ce panneau; elle n'eut aucune émotion par raport à l'eau benite, mais elle fit cent contorsions quand on lui presenta de l'autre. Là-dessus ce Prelat commande qu'on lui aporte le livre des exorcismes, & se met à reciter le commencement de l'Eneïde. Autre panneau pour la Possedée; car s'imaginant que ce Latin de Virgile étoit le commencement de l'exorcisme, elle temoigna par des postures violentes que le Diable la tourmentoit. Il n'en falut pas d'avantage pour convaincre de l'imposture l'Evêque d'Angers, qui se contenta pourtant de catechiser en secret le pere de Marthe. Le drôle n'eut garde de

* *Il s'apelloit Charles Miron.*

Qqqq

(A) *Il lui fit porter de l'eau benite.*] Je ne sai ce qu'il faut croire d'un conte de d'Aubigné (a) touchant ce même Prelat. „ L'Evêque, *dit-il*, se fit amener la Demoniaque „ sur laquelle il fit une très-curieuse inquisi„tion: il demanda à quels signes plûs violens „ on avoit conjecturé qu'elle fût farcie de Dia„bles. Un des Protocoles lui repond qu'à „ deux choses on connoissoit la violence de ses „ tourmens, l'une quand on lui touchoit la peau „ de quelque croix où il y eût du bois de la „ vraye Croix; l'autre preuve se voyoit claire„ment à ses tressauts & mugissemens qu'elle „ rendoit quand on lisoit quelque texte de l'E„vangile. L'Evêque avoit dans le col une de „ ces croix dont nous parlerons au chapitre des „ reliques, car son pere de qui j'ai su les plus „ secrets articles de la vie du feu Roi avoit reçu „ mêmes joyaux que les autres, & les gueris„soit habilement de leurs chancres; (cela soit „ dit en passant.) Le conducteur de la demo„niaque qui voyoit cette croix au col de l'E„vêque troussa la galante qui étoit couchée à „ terre jusques au jarret, & fit signe au Prelat „ qu'il la touchât de la croix subtilement. Mais „ ce mauvais homme arracha bien la croix de „ son col, & avec l'autre main il tira bien sub„tilement une clef de sa pochette, & la bonne „ Dame ne sentit pas plûtôt la froidure de la „ clef à la cuisse qu'elle effraya les assistans de „ ses gambades. Il falut pour la 2. preuve lire „ l'Evangile devant elle. L'Evêque tira de sa „ pochette un Petronius Arbiter qu'il portoit „ au lieu de Breviaire, & commença à lire „ *Matrona quadam Ephesi*, &c. & ladite d'écu„mer & faire miracle: & quand ce fut à *placi„tone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba éva„nouïe. Ce Prelat à demi Lutherien dit, qu'il „ ne peut fomenter ces faussetez. . . . On „ lui en a fait de bonnes reprimendes, si bien „ qu'il ne s'est pas montré tant contraire à la „ seconde Demoniaque qu'on lui presenta der„nierement, nommée Marthe, instruite & „ conduite par un honnête Capucin. Cette-ci „ a deux Diables, l'un nommé Belzebub, &c. „ Voyez la suite dans les remarques sur les articles *Bautru Des-Matras*, & *Grandier*, & vous aurez tout ce que d'Aubigné a dit de cette pretenduë Possedée de Romorantin.

(a) *Confess. Cath. de Sancy l. 1. ch. 6. p. m. 351.*

EXAMEN d'un conte raporté par d'AUBIGNÉ.

Franchement ce conte m'est un peu suspect, & quand je compare le narré de Mr. de Thou touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Brossier, avec ce que d'Aubigné raconte de la conduite de ce même Evêque envers une Demoniaque precedente, je ne vois rien qui ne me fasse souvenir de la coutume & de la methode de ceux qui font des Satires. Il semble que les regles de leur art leur imposent la necessité de changer les circonstances qui ne feroient pas assez rire, ou qui ne feroient pas assez desavantageuses aux gens, & d'en substituer de plus ridicules, ou de plus desobligeantes. Dire qu'un Prelat recita un vers de Virgile, au lieu du formulaire des exorcismes, n'est point un trait satirique; mais avancer qu'il tira un Petrone de sa poche, & qu'il portoit ce Petrone au lieu de Breviaire, & qu'il choisit dans Petrone l'histoire de la Matrone d'Ephese, c'est medire cruellement d'un Prelat. Les malheureuses loix de la Satire ont donc exigé qu'au lieu de copier Mr. de Thou, on ait substitué Petrone à Virgile, &c. mais parce qu'il étoit notoire que Petrone n'avoit point été employé sur Marthe Brossier, il n'a point falu le dire, il a falu recourir à un autre personnage, à une Possedée anterieure. Et puis que Mr. de Thou avoit remarqué que cet endroit de l'exorcisme, *& homo factus est*, étoit celui qui frappoit le plus grand coup, il a falu supposer une semblable circonstance dans le pretendu exorcisme de Petrone, & y choisir pour cela le *placitone etiam pugnabis amori*. Defions nous d'un Ecrivain de Satire; il ne raporte pas les faits tels qu'ils ont été, mais tels qu'il voudroit qu'ils eussent été, afin de pouvoir dechirer les gens sans mentir. Ce sont ses idées qu'il nous debite la plûpart du tems, & non pas des realitez. Qu'on se previenne tant qu'on voudra, on n'excusera jamais si l'on y songe mûrement la licence que d'Aubigné s'est donnée contre la foi de tout ce qu'il y a d'Historiens. Il accuse l'Evêque d'Angers de s'être conduit frauduleusement envers la Demoniaque Marthe (b).

(b) *Il est à craindre qu'on n'en tire des consequences contre ses autres historiettes; & qu'on ne dise en marquant ceci,* Accipe nunc Danaum insidias, & crimine ab uno Disce omnes. *Virgil. Æn. l. 2. v. 65.*

de ramener sa fille à Romorantin, selon l'avis du Prelat; au contraire il la mena sur le grand theatre du Royaume, je veux dire à Paris, où il espera d'avoir pour patrons tous les credules, tous les mal intentionnez, & tous ceux que l'Edit de Nantes venoit d'irriter tout de nouveau contre le Roi. Il choisit l'Eglise de Sainte Genevieve pour la scene de sa Comedie. Les Capucins qui avoient d'abord empaumé l'affaire ne chommerent point, ils exorciserent d'emblée le malin esprit de Marthe, sans s'être prealablement informez, comme l'Eglise l'ordonne, des mœurs & de la santé de cette fille. Les postures qu'elle fit pendant que les Exorcistes faisoient leur fonction persuaderent aisément au menu peuple qu'elle étoit demoniaque, & le bruit en fut bien-tôt repandu par toute la ville. L'Evêque * voulant proceder avec ordre commit cinq des plus celebres Medecins de Paris à l'examen de cette affaire; ils repondirent unanimement qu'attendu que Marthe ne paroissoit rien savoir (*B*) ni en Grec ni en Latin, *il n'y avoit † rien de diabolique dans son fait, mais beaucoup de fraude, & un peu de maladie.* L'après-demain il y eut deux de ces Medecins qui parurent chancelans, & qui avant que de repondre à l'Evêque demanderent l'adjonction des trois autres, & delai jusqu'au jour suivant. Ainsi le 1. d'Avril 1599. jour de crise pour la cause, le P. Seraphin renouvelle d'un côté ses exorcismes, & Marthe redoubla de l'autre ses convulsions; elle roula les yeux, tira la langue, tremble par tout le corps, & quand on en fut a ces paroles, *& homo factus est*, elle tomba, & se transporta par sauts & par bonds de l'autel jusques à la porte de la Chapelle. Sur quoi l'Exorciste se mit à crier, que si quelcun perstistoit encore dans son incredulité, il n'avoit qu'à se commettre avec ce Demon possesseur, & qu'à tâcher de le domter au peril de sa propre vie. Marescot l'un des cinq Medecins repond qu'il accepte le defi, & tout aussi-tôt saisit à la gorge la Possedée, & lui commande de s'arrêter. Elle obeït, & allegua pour ses excuses que l'esprit l'avoit quittée, ce que le P. Seraphin confirma de son suffrage. Marescot en infera que c'étoit lui qui avoit chassé ce Diable. L'Evêque fit encore proceder aux exorcismes, qui d'abord n'émurent point Marthe, & l'obligerent seulement à dire en voyant Marescot tout prêt à la colleter, que lui, Riolan, & Hautin, feroient bien de se mêler de leur Medecine: mais lors qu'elle sut qu'ils n'étoient plus là, elle se jetta à terre, & fit selon sa coutume le Diable à quatre. Ils revinrent & la mirent aisément à la raison, & soutinrent au Pere Seraphin qu'il n'y avoit rien là de surnaturel, exhorterent la fille à cesser d'abuser le peuple, & la menacerent de la question. Ils delibererent encore là-dessus, & faisant grand fond sur ce que Marthe, interrogée en Grec & en Latin, avoit confessé qu'elle ignoroit ces deux langues, ils conclurent tous hormis ‡ un qu'elle n'étoit point possedée. Il est vrai qu'il y en eut un ⸸ autre qui nonobstant les indices d'imposture desquels il convenoit, opina qu'elle fût encore observée pendant trois mois. Deux jours après on apella d'autres Medecins, à l'exclusion des premiers. Le Pere Seraphin accompagné d'un de ses confreres, Anglois de nation, prononça ses exorcismes, & alors Marthe outre ses postures accoutumées repondit à quelques (*C*) questions qui lui furent faites en Grec & en Anglois β. Là-dessus les Medecins attesterent que c'étoit une veritable possession; Marescot refuta toutes

* *Henri de Gondi.*

† Unanimi ab iis consensu, Episcopo rogante, responsum est, nihil à spiritu, multa ficta, pauca à morbo esse. *Thuanus l.* 123.

‡ *Il s'apelloit Duret.*

⸸ *Nommé Hautin,* Altinus. *L'Auteur des notes sur la Confession Catholique de Sancy pag.* 486. *le nomme Aubin, & lui attribuë un écrit contre le jugement que firent les Moines. Il dit qu'il a suivi Mr. de Thou, cependant je n'ai point trouvé cela dans Mr de Thou.*

β *Remarquez qu'elle repondit toûjours en François.*

(B) *Rien savoir ni en Grec ni en Latin.*] Voyez ci-dessous l'une des remarques de l'article *Grandier.*

(C) *Repondit à quelques questions.*] Marescot eut raison (*a*) de dire 1. qu'il n'étoit point assez certain que Marthe interrogée en Grec & en Anglois eût repondu. 2. Que s'il étoit vrai qu'elle eût repondu, c'étoit une piece faite à la main, c'est qu'on l'avoit instruite à repondre certaines choses, quand on lui diroit certains mots Grecs & Anglois dont on étoit convenu: car, disoit-il, si elle entend le Grec pourquoi ayant été interrogée en Latin, qui est une langue si commune dans tout l'Occident, a-t-elle repondu qu'elle n'y entendoit rien? pourquoi ensuite ayant été interrogée en Grec, n'a-t-elle rien repondu? Jamais on ne mit mieux en pratique qu'en cette rencontre ce que Montagne a observé quelque part. Les Exorcistes ayant aperçu qu'on leur objectoit comme une grande difficulté que leur Possedée ne sût point les langues Savantes, y remedierent le mieux qu'ils purent en lui suggerant quelque reponse à certaines demandes en Grec; & comme ils avoient à leur devotion un Moine Anglois, il leur fut facile de joindre la langue Angloise à la Greque. Mais écoutons Montagne; *J'ai vu*, dit-il, (*b*) *la naissance de plusieurs miracles de mon tems. Encore qu'ils s'étouffent en naissant nous ne laissons pas de prevoir le train qu'ils eussent pris s'ils eussent vécu leur âge, car il n'est que de trouver le bout du fil, on en devide tant qu'on veut, & y a plus loin de rien à la plus petite chose du monde, qu'il n'y a de celle-là jusques à la plus grande. Or les premiers qui sont abruvez de ce commencement d'étrangeté venans à semer leur Histoire, sentent par les oppositions qu'on leur fait où loge la difficulté de la persuasion, & vont calfeutrant cet endroit de quelque piece fausse.*

(*a*) *Dans la refutation de l'Ecrit des Medecins qui avoient conclu pour la possession.* Apud Thuan. l. 123.

(*b*) *Essais l.* 3. *c.* 11.

toutes les preuves qu'ils pretendirent en avoir données. Comme cela partageoit tous les esprits, & qu'il y avoit lieu d'apprehender qu'on ne fit faire des reponses à cette fille capables d'exciter une sedition, sous le pretexte de l'Edit accordé aux Huguenots, on conseilla à Henri IV. de ne point negliger cette affaire. Il en comprit l'importance, & commanda au Parlement de Paris d'user là-dessus d'autorité. Le Parlement ordonna que Marthe seroit mise entre les mains du Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roi au Châtelet. Ils la garderent 40. jours, pendant lesquels ils la firent voir aux plus savans Medecins, qui attesterent n'avoir remarqué en elle rien qui fût au delà de la nature. Cependant les (*D*) Predicateurs se donnerent une furieuse licence *; ils declamerent qu'on empietoit sur les privileges de l'Eglise, & que c'étoient les Heretiques qui suggeroient un tel procedé. André du Val Docteur de Sorbonne, & le Capucin Archange Du-puy furent les plus emportez de ces Declamateurs seditieux. Le Parlement eut beaucoup de peine à tirer raison de ce dernier, mais enfin on lui fit sentir le pouvoir de la Compagnie, & on ordonna le 24. de Mai 1599. au Prevôt de mener Jaques Brossier & ses trois filles à Romorantin, avec defense au pere de laisser sortir sa fille Marthe sans la permission du Juge, à peine de punition corporelle †. Nous verrons ‡ ailleurs ce qu'elle devint.

* Non propterea plebis jam commotæ fremitus aut concionatorum ex ambone licentiosæ voces cessarunt, libertatem ecclesiasticam à magistratu regio eripi quiritantium. *Thuanus ibid.*

† *Extrait du 123. livre de Mr. de Thou.*

‡ *Dans l'article de Rochefoucaud (Alexandre de la)*

BRUYN (JEAN DE) Professeur à Utrecht en Physique & en Mathematique, nâquit à Gorcum le 25. Août 1620. Il fit son cours de Philosophie à Leide sous le Professeur Heerbord, & puis il continua ses études à Boisleduc, où il fut fort estimé de Samuel Des-Marets qui y enseignoit la Philosophie & la Theologie. Il alla ensuite à Utrecht, & s'appliqua fortement aux Mathematiques sous le Professeur Ravensberg qui conçut pour lui une amitié singuliere. Après cela il fut à Leide, & y obtint permission d'enseigner les Mathematiques. Ravensberg se sentant près de sa fin le recommanda de telle sorte aux Magistrats, & aux Curateurs de l'Academie, comme un homme très-propre à remplir sa place, qu'en effet on lui confera la charge de Professeur en Physique & en Mathematique: & comme les Professeurs en Philosophie étoient convenus entre eux, que chacun pourroit enseigner dans sa maison telle partie de la Philosophie qu'il lui plairoit, de Bruyn ne se contenta pas d'enseigner ce qui étoit contenu dans sa profession publique, il fit aussi des anatomies, & il expliqua le livre de Grotius *De jure belli & pacis*. Il avoit beaucoup de talent pour la dissection des animaux, il s'attacha beaucoup à faire des experiences, & il se mêla même des observations astronomiques. Les Dissertations qu'il a publiées *de vi altrice*; *de corporum gravitate & levitate*; *de cognitione Dei naturali*; *de lucis caussis* (*A*) *& origine*, *&c.* sont des preuves parlantes de ce qu'il valoit. Il se maria en 1652. avec la fille d'un Marchand d'Utrecht, sœur de la femme du fameux Libraire d'Amsterdam Daniel Elzevier, & en eut deux enfans qui ne vêcurent que peu de jours. Il mourut le 21. jour du mois d'Octobre 1675. après 23. ans de profession ⊥.

⊥ *Tiré de son Oraison funebre prononcée par Mr. Grævius le 5. de Novembre 1675.*

(*D*) *Les Predicateurs se donnerent une furieuse licence.*] Quand on songe qu'une miserable fille de Tisseran menée comme un Ours de ville en ville, & enfin empaumée par deux ou trois Moines qui la font passer pour Demoniaque, remplit d'inquietude Henri le Grand, le Parlement de Paris, & tous les bons François; quand on songe qu'une semblable creature fait craindre qu'un grand Royaume ne retombe dans la combustion qu'on venoit d'éteindre; quand on songe que sur l'avis qu'elle va à Rome les Agens (*a*) de la Cour de France recoivent ordre de ne rien oublier auprès du Pape afin de parer ce coup; quand, dis-je, on fait reflexion sur toutes ces choses, on ne sauroit s'empêcher de plaindre la destinée des Souverains, & leur dependance inévitable de leur Clergé. Devots ou non, ils seront toûjours obligez de le ménager & de le craindre: c'est un veritable *imperium in imperio.* Il est vrai, le regne de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde, il l'a dit lui-même; mais ceux qui le representent ne laissent pas d'être bien souvent les maîtres des Rois de la terre, & d'ôter ou de donner des couronnes; & ceux qui nous parlent tant de l'Eglise militante ont plus de raison qu'ils ne croyent. On ne lui sauroit contester ce titre, elle est trop mêlée dans les guerres, elle a des armes trop formidables pour devoir essuyer là-dessus aucun procés. Elle se dit desarmée, je l'avouë, mais de quoi sert cela à ceux qui la craignent, puis qu'elle a mille moyens d'armer le monde, & de rendre fausse la maxime, *nemo dat quod non habet?* Combien a-t-elle de gens de chacun desquels on peut dire ce que le (*b*) Poëte dit de Misenus?

(*a*) *Voyez l'article* Rochefoucaud (Alexandre de la)

(*b*) Quo non præstantior alter Ære ciere viros Martemque accendere cantu. *Virgil. Æn. l. 6. v. 164.*

(*A*) *De lucis caussis ac origine.*] Il entra en dispute sur cette matiere avec Isaac Vossius, auquel il écrivit une lettre de 68. pages *in* 4. qui fut imprimée à Amsterdam l'an 1663. Il y fait la critique du livre de Vossius *de natura & proprietate lucis*, & y soutient fortement l'hypothese de Mr. Des-Cartes dont il étoit sectateur. Il est Auteur d'une Apologie de la Philosophie Cartesienne contre un Theologien nommé Vogelsang.

BRUN (Antoine le) Ambassadeur d'Espagne aux Conferences de Munster, a été un très-habile negociateur. Il étoit nâtif de la Franche Comté, & il exerçoit dans le Parlement de Dole la charge de Procureur General, lors qu'il fut nommé à l'Ambassade de Munster. Pour le rang il cedoit à tous les Plenipotentiaires d'Espagne, mais il les surpassoit tous en habileté: il connoissoit mieux qu'eux les affaires du Païs-Bas, & comme il avoit *l'humeur plus* (*A*) *accommodante, & la conversation plus agreable, il étoit aussi plus propre pour la negociation. C'est à lui particulierement que le Roi d'Espagne fut obligé de la paix que les Hollandois firent* à Munster *à l'exclusion de la France. Ce service fut reconu de l'Ambassade qu'on lui donna auprès des Etats des Provinces Unies, & en suite par une charge considerable aux Finances à Bruxelles.... Il se faisoit aimer à la Haye, & y auroit utilement servi le Roi son maître, si son emploi n'eût point fini avec sa vie lors qu'on commençoit à le bien connoître, & à estimer son merite* *. Il laissa † quatre fils, dont je ne sai point quelle a été la destinée. C'étoit un esprit fort intriguant, & qui se faisoit (*B*) redouter aux Ambassadeurs de France. Il étoit sans doute à redouter, puis qu'il vint à bout des difficultez qui retardoient le Traité de (*C*) paix de l'Espagne & de la Hollande. Il ne se trouva pas bien de s'être voulu mêler (*D*) des differens domestiques qui s'éleverent en Hollande l'an 1650. mais comme il ne se rebutoit pas

* *Wicquefort, de l'Ambassadeur, t. 2. pag. 422. 423.*

† *Jaques Richard Roi d'Armes du Roi d'Espagne & son Consul à Amsterdam, description de la Franche Comté dans l'Atlas de Blaew.*

(*A*) *Et comme il avoit l'humeur plus accommodante.*] D'autres ont dit qu'il étoit fort populaire, & par consequent fort propre à faire donner les peuples dans le panneau (*a*), & que Servien qui affectoit en toutes choses un certain air de grandeur, devint par cela moins capable de reüssir en Hollande que le Brun qui avoit les manieres bourgeoises (*b*).

(*B*) *Et qui se faisoit redouter aux Ambassadeurs de France.*] De là vint que Mr. Servien ne voulut point consentir qu'on permit à Mr. le Brun de prendre sa route par la Haye, en retournant du Païs-Bas aux Conferences de Munster. „ Après que les 70. articles eurent été signez le „ 8. Janvier 1647. entre les Plenipotentiaires „ d'Espagne & ceux des Provinces-Unies, *An*„*toine le Brun* l'un des Plenipotentiaires d'Es„ pagne partit de Munster dès le lendemain, pour „ en aller porter les nouvelles à Bruxelles. Pen„ dant qu'il y étoit il envoya demander aux „ Etats *un passeport* qui lui permit d'aller à la „ Haye. Son dessein étoit d'y observer & de „ traverser la negotiation de Servien, qui y tra„ vailloit à un Traité de garantie, mais Servien „ s'opposa à l'expedition du passeport, & fit en „ sorte que les Etats après avoir pris l'avis du „ Prince d'Orange le refuserent à Monsr. le (*c*) „ Brun. „ Mr. de la Barde exprime encore plus fortement les inquietudes de Mr. Servien, sur la nouvelle que Mr. le Brun devoit venir à la Haye. Mr. Servien declara, dit-il, (*d*) que si le passeport s'expedioit, il partiroit incessamment. La Princesse d'Orange, poursuit-il, travailla pour les interêts de le Brun, mais le Prince fut d'avis que l'on contentât Servien, & ainsi le Brun se vit reduit à negocier par lettres. Il écrivit aux Etats; Servien refuta (*e*) sa lettre; le Brun repliqua (*f*). Mr. de la Barde observe qu'il y avoit une haine personelle entre ces deux Ambassadeurs.

(*C*) *Les difficultez qui retardoient le Traité de paix de l'Espagne & de la Hollande.*] Ces difficultez venoient du dedans & du dehors. Celles de dehors étoient suscitées par les Ambassadeurs de France, & n'étoient pas les principales. Si Mr. le Brun n'avoit pas été secondé aussi vivement & aussi adroitement qu'il le fut par deux des Plenipotentiaires de Hollande, & qu'il eût neanmoins conclu le Traité de paix, il meriteroit cent fois plus d'éloges qu'il n'en merite; car il faut avouër que ces deux (*g*) Plenipotentiaires lui abregerent & lui aplanirent extremement le chemin. On mit tout en œuvre jusques aux contradictions, pour combattre ceux qui vouloient prolonger la guerre. On faisoit peur & de la misere, & de la puissance de la France (*h*). Tantôt on la representoit si épuisée, qu'elle ne pourroit plus secourir ses alliez; tantôt on la faisoit si puissante, qu'il faloit craindre que la continuation de la guerre ne la rendit formidable à ses voisins. Mr. Servien s'emporta un jour si étrangement contre Messieurs Knuit & Pauw dans l'assemblée des Etats Generaux, qu'il lui échapa de dire qu'ils étoient les parties honteuses de la Republique (*i*). Le Brun tourna la chose à leur avantage; il les apella les parties viriles de l'Etat lesquelles Servien vouloit couper, afin que la Republique perdit cette vigueur mâle qui lui étoit necessaire pour se maintenir. Mais si ce que la Barde raporte étoit vrai, il faudroit infiniment moins s'étonner que les intrigues de deux Ambassadeurs de Hollande, secondées par celles du Sieur le Brun, eussent surmonté les obstacles de la paix. Il pretend que la Princesse d'Orange piquée de ce que le Cardinal Mazarin ne lui avoit pas fait assez d'honneurs, travailla pendant la maladie de son époux à la paix particuliere (*k*).

(*D*) *Mêler des differens domestiques.*] Voici ce que Monsr. de Wicquefort a dit là-dessus. „ En l'an 1650. il y eut quelque demêlé entre „ le Prince d'Orange & les Etats de Hollande. „ Quelques-uns de leurs Deputez furent en„ voyez

(*a*) Ingenio populari aptissimoque fuco plebi faciendo. *Labardaus de rebus Gallicis, l. 5. pag. 252.*

(*b*) Huic (*Serviano*) omnia nobilia, magnifica, excelsa fuere: Bruno vero vulgaris & popularis omnis ratio: eo factum uti quo familior his cum quibus agebat, ita & apud ipsos validior fuerit. *Id. pag. 259.*

(*c*) *Wicquefort, de l'Ambassadeur, t. 1. pag. 413. 414.*

(*d*) *Labardaus, l. 5. pag. 252.*

(*e*) *Idem, pag. 253.*

(*f*) *Ibid. pag. 259.*

(*g*) *Les Sieurs Knuit & Pauw.*

(*h*) *Voyez un Ecrit imprimé l'an 1648. sous le titre de* la confession de l'Imprimeur.

(*i*) Quandoque dicendi studio cùm apud Fœderatos Ordines de republicâ dissereret, elatus eò evasit, ut ambos pudenda rei publicæ appellaret, quod est ab Bruno haud illepidè correctum, ubi Serviani Scripto postea respondit, eosdem rei Sociarum Civitatum publicæ virilia appellando, quæ Servianus exsecaro vellet, ut huic minùs masculæ virtutis inesset, quò tutari se aut adversum hostes possent, aut adversùm socios æquè prope damnosos, qui videlicet omnem societatis fructum sibi habere studerent, de sociorum commodis nihil soliciti. *Labardaus pag. 259.*

(*k*) Hic (*Knutius*) Zelandiæ publicè Legatus, privatim Arausii cliens erat, qui tum ob perditam valetudinem, sicuti fermè homines tali suo tempore, in uxoris Solmiæ fuit potestate: quæ quoniam ab Mazarino haud satis se cultam arbitrabatur, eò nobis infesta erat, atque omni ope nitebatur, uti pax Hispanos inter, & Socias Civitates posthabito fœdere nostro sanciretur, de quâ re Knutium continuò, sicuti & Batavorum Civitas Pavium, fatigabat. *Labardaus pag. 247.*

pas aisément, il ne laissa pas d'apuyer ceux qui demandoient (*E*) la supression de la dignité de *Stadhouder*. Il employoit pour le service de son maître non seulement (*F*) les libelles, mais aussi les fausses (*G*) suppositions. Les Ecrivains François (*H*) se sont plus à le maltraiter.

BRUN

„ voyez prisonniers au Chasteau de Louvestein, „ & le Prince porta les armes de l'Etat devant „ la ville d'Amsterdam. *Antoine le Brun*, Am- „ bassadeur d'Espagne, qui d'ailleurs étoit un „ adroit & un fort sage Ministre, croyant faire „ une chose fort agreable au Prince, lui alla „ offrir les armes du Roi son maître pour la „ reduction de la ville; mais le Prince lui re- „ pondit, que *le Roi d'Espagne n'avoit que faire* „ *de se mêler des affaires domestiques du païs*, & „ que lui ni les Etats n'avoient pas besoin de „ ses armes. Que si le Roi faisoit avancer ses „ troupes, ces petites mesintelligences cesse- „ roient bien-tôt, & on verroit en un moment „ toutes les forces de l'Etat se reünir, pour s'op- „ poser aux étrangeres. Elles cesserent bien-tôt „ en effet: & le même Ambassadeur, voulant „ reparer sa premiere faute, en fit une seconde, „ en demandant audience aux Etats, pour les „ complimenter sur la reconciliation. On la lui „ accorda, mais dès qu'ils en furent le sujet, „ ils lui envoyerent dire, quoi qu'il fût déjà au „ pied de l'escalier, où leurs Deputez le de- „ voient recevoir, qu'ils étoient obligez de le „ faire prier de trouver bon qu'on le remît à une „ autre fois; de sorte qu'il s'en retourna, avec „ une espece d'affront, *pour avoir voulu parler* „ *d'une affaire domestique*, dont il ne devoit pas „ prendre connoissance (*a*). „

(*a*) *Wicquefort de l'Ambassadeur, t. 2. p. 93. 94.*

(E) *Apuyer ceux qui demandoient la supression.*] Mr. de la Barde raporte le precis de la harangue qui fut faite par Mr. le Brun tant aux Etats Generaux, qu'aux Etats de la Province de Hollande. Ce qu'il dît étoit fort desobligeant pour la serenissime Maison d'Orange, & il ne parla ainsi qu'après avoir été prendre langue des Ministres de Sa Majesté Catholique à Bruxelles. La Cour de France bien éloignée de cet esprit, depêcha un Ambassadeur extraordinaire aux Etats pour leur recommander les interêts de cette Maison (*b*).

(*b*) *Labardæus ubi supra, l. 9. pag. 623.*

(*F*) *Non seulement les libelles.*] Il en publia beaucoup pendant les Conferences de Munster; il y maltraitoit la France, & y repandoit assez d'agrémens & beaucoup de feu: mais sa medisance étoit trop comique, & s'aprochoit trop du burlesque; si l'on s'en raporte à l'Auteur (*c*) que j'ai cité.

(*c*) Hic (*Brunus*) fori rerum in quibus ætatem egit prudens, neque aliarum ignarus est, cæterùm ingenio populari, aptissimoque fuco plebi faciundo. Eâ gratiâ libellos sæpiùs apud Monasterium Vestfalorum edebat, haud illepidos hos quidem, sed qui saperent Atellanum, & quibus plebejâ planè lasciviâ ipsi ab naturâ insitâ maledicta in Legatos, cæterosque Gallos jaceret, omnemque eorum tam in bello gerendo, quàm in pacis negotio rationem vituperaret. *Id. l. 5. pag. 252.*

(*G*) *Mais aussi les fausses suppositions.*] Quand Mr. de Wicquefort parle de certains Ambassadeurs qui font courir de fausses nouvelles, il n'oublie point de dire qu'il y en a *qui ne craignent point de debiter des lettres qu'ils font acroire avoir été interceptées, pour decrier les affaires & la conduite de ceux dont la prosperité leur est incommode.* Il dit que *pendant la guerre des Barberins* l'Ambassadeur d'Espagne *fit courir une lettre à Venise, où le Cardinal Mazarin exhortoit le Cardinal Bichi . . . de ne rien precipiter &c. que ces lettres furent envoyées à toutes les Cours de l'Europe, mais qu'on en decouvrit bien-tôt la fourbe.* Le Brun, poursuit-il, *Ambassadeur d'Espagne à Munster, y proceda avec plus d'adresse, mais avec aussi peu de succés. Il savoit que les Plenipotentiaires de France n'étoient point satisfaits de ceux de Suede, & qu'ils ne manqueroient pas de le temoigner dans les premieres depêches qu'ils envoyeroient à la Cour; c'est pourquoi il trouva le moyen d'en recouvrer une, qui parloit en des termes bien forts de l'humeur & du procede d'Oxenstern, & du Chancelier son pere. Le Brun croyoit devoir encherir sur ce que la lettre en disoit, & en altera quelques passages, en sorte que cela n'étoit pas seulement capable d'offenser extremement ces deux Ministres, mais aussi de brouiller les deux Couronnes alliées. Il en fit trop, & donna par ce moyen un grand avantage aux François, qui pouvant facilement decouvrir ce qu'il y avoit de faux, n'eurent point de peine à rendre tout le reste suspect, & à faire croire que ce n'étoit qu'imposture (d).* On peut ici raisonner tout au rebours de Virgile; si les valets, disoit-il, (*e*) sont si hardis, que ne feront pas les maîtres, *Quid Domini faciant audent cum talia fures?* Renversons cet ordre & disons, si les Ambassadeurs des plus grans Monarques osent divulguer les fausses nouvelles & les calomnies qu'ils forgent eux-mêmes, que ne doit-on pas attendre de ces personnes qui sans nom & sans aveu se mêlent d'écrire sur les affaires du tems pour se tirer de la misere, & pour contenter leur inclination medisante? Se faut-il étonner que ces gens-là osent publier les fictions les plus grossieres, & debiter comme des évenemens certains les faussetez qu'ils inventent pour satisfaire leurs passions, & pour s'accommoder à la maladie du public? Ils trouvent des Casuistes qui flatent cette passion; car je ne doute pas qu'il n'y ait des Escobars, & de Baunis qui absolvent les particuliers, & les personnes publiques qui forgent des calomnies en faveur de la patrie; & je sai qu'un Ministre Protestant, celui-là même qui par tant de Lettres Pastorales s'est érigé pour ainsi dire en Pasteur Oecumenique, en Evêque Universel, a decidé que tout (*f*) est permis & de bonne guerre contre un ennemi declaré. Mr. de Wicquefort qui étoit un homme d'Etat, & non pas un Theologien, conoissoit mieux la Morale; car voici comme il parle, après avoir dit qu'un Ministre (*g*) de la Cour de Vienne fabriqua une piece fort scandaleuse l'an 1672. sous le titre d'un discours que le Commandeur de Gremonville, Ministre de France, auroit fait au Conseil de l'Empereur contre les Provinces Unies; *Le Ministre public doit detester ces impostures & ces artifices criminels, & il doit être au dessus de ces petites finesses & duplicitez qui ne sont que des productions d'un esprit foible & (h) maltourné.*

(*d*) *De l'Ambassadeur, t. 2. pag. 138. 139.*

(*e*) *Eclog. 3. v. 16.*

(*f*) *Il en excepte seulement l'assassinat dans un autre endroit. Voyez les Entretiens sur la Cabale chimerique, pag. 86. & suivant.*

(*g*) *C'est apparemment le Baron Lisola.*

(*h*) *Ubi supra, pag. 140. 141.*

(*H*) *Les Ecrivains François se sont plus à le maltraiter.*] Voici comment on en parle dans un livre (*i*) dont le Sieur Naudé est Auteur. On veut montrer que les Espagnols furent cause que la paix ne se conclut pas à Munster, & l'on se sert de ces paroles. „ (*k*) Dès que l'ac- „ commodement particulier des Hollandois fut „ conclu *Pegneranda* ne songea plus qu'à rom- „ pre avec nous, qu'à difficulter non seulement

(*i*) Intitulé *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin depuis le 6. Janvier jusques à la declaration du 1 Avril 1649.*

(*k*) *Pag. 587.*

BRUN (Charles le) premier Peintre du Roi de France, Directeur des Manufactures (*A*) &c. a été un des plus grans hommes que la France ait produits pour la Peinture. Il suffiroit de dire pour le prouver qu'il fut élu Prince de l'Academie des Peintres à Rome, où l'on s'est piqué depuis tant de siecles d'exceller dans les beaux Arts sur toutes les autres nations. Il nâquit l'an 1618. & il aporta en venant au monde tant de dispositions à devenir ce qu'on l'a vu, que dès l'âge de 3. ans il tiroit des charbons du feu, & dessinoit sur l'âtre & contre la cheminée sans autre lumiere que celle du feu. A l'âge de 14. ans il fit le portrait de son pere qui étoit Sculpteur, & s'en aquitta si bien que ce portrait passe encore aujourd'hui pour très-beau. En ce tems-là il n'y avoit point de Peintre en France plus estimé que (*B*) Mr. Voüet. Mr. le Brun demeurant chez lui, & se distinguant par dessus les autres Eleves, s'aquit l'affection & l'estime de Mr. le Chancelier Seguier qui lui donna de bonnes pensions, & l'envoya ensuite à Rome où il l'entretint quelques années. La facilité qu'il avoit à dessiner, & la correction de ses Ouvrages surprirent les plus fameux Peintres, & les plus habiles Sculpteurs d'Italie. Il y vit tout ce qu'on y pouvoit voir de beau soit pour l'Antique, soit pour le Moderne, & acheva de se former le bon goût qu'on a depuis admiré en lui. Il a toûjours conservé une extrême reconoissance pour le Chancelier son Mecene; & il la fit éclater après sa mort par un Service qui lui fut fait aux Peres de l'Oratoire, & par un Mausolée qui y fut élevé sur ses desseins & sous sa conduite. A son retour de Rome il parut avec une grande distinction au dessus des meilleurs Peintres de Paris, & rencontra en la personne du premier President de Bellievre un nouveau Patron. Il peignit si bien Madame du Plessis-Belliere, mere de Madame la Marechale de Crequi, que ce portrait a passé & passe encore pour un chefd'œuvre. Quelques autres Tableaux qu'il fit pour la même Dame le firent conoître à Mr. le Cardinal Mazarin, par le moyen de Mr. Fouquet, de sorte que cette Eminence qui se conoissoit admirablement en Peinture ayant fait un cas tout particulier du pinceau de Mr. le Brun, le rendit celebre par tout. Après la paix des Pirenées le Roi s'étant voulu apliquer à faire fleurir les beaux Arts, ne trouva personne plus digne que Mr. le Brun d'être établi aux Gobelins, avec toutes les charges dont il lui plut de l'honorer, ce qui n'a servi qu'à faire paroître davantage l'étenduë de ses riches talens. Il ne faut pas le considerer seulement comme Peintre; son genie étoit vaste, inventif, propre à tout. Il savoit bien les Histoires & les mœurs de tous les peuples. En une heure de tems il tailloit de la besogne à plusieurs differens Ouvriers. Il donnoit des desseins à tous les Sculpteurs du Roi, il en donnoit aux Orfevres, il en donnoit pour peindre des apartemens entiers, pour faire des cabinets & pour des tapisseries. Lors qu'il faisoit le grand Tableau de la famille de Darius, sur lequel on a fait une des cinq pieces de tapisserie de l'Histoire d'Alexandre, & qui est aujourd'hui dans le grand apartement du Roi à Versailles, Sa Majesté lui donnoit près de deux heures chaque jour à Fontainebleau pour le voir peindre, & quelque tems après elle lui envoya son portrait, & puis des Lettres * de Noblesse & des Armes †. Monsieur le Grand Duc de Florence conçut une consideration si particuliere pour lui, qu'il lui fit l'honneur de lui demander son portrait, & d'avoir commerce avec lui. On a pu conoître durant la maladie dont il est mort

* *Elles sont datées du mois du Decembre 1662.*

† *Qui sont un soleil en champ d'argent & une fleur de lis d'azur avec un timbre de face.*

„ les articles dont l'on n'étoit point encore convenu, mais ceux-là même où il n'y avoit „ plus de difficulté; jusques-là qu'il sortit de „ *Munster*, où il ne laissa que le nommé *Brun* „ sans aucun pouvoir, dont toute l'assemblée „ demeura d'autant plus scandalisée, que quand „ même il eût été muni de bons pouvoirs, personne ne s'imaginoit que le Roi d'Espagne „ voulût confier ses plus importans interêts à „ un *Bourguignon*, ni faire conclure ce grand „ Ouvrage . . . par un homme de si mediocre „ qualité, & en même tems qu'il retiroit son „ principal Plenipotentiaire à qui *Brun* avoit „ coutume d'obeïr comme un valet fait à son „ maître. „ Il n'y a personne qui ne sache que c'est mal conoître la confiance que la Cour d'Espagne avoit en Monsr. le Brun. Un autre Ecrivain François (*a*) n'en pouvant disconvenir, & rendant justice au credit de ce Ministre, lui fait d'ailleurs un procés sur la pauvreté de son équipage.

(*a*) Ab Hispaniæ rege Comes Peneranda cui additus Antonius Brunus à Sequanis, qui duobus servulis, scissili veste & rheda semilacera plus ponderis rebus addidit, quam dimidia pars totius Cœtus. *Priolo de rebus Gallicis, l.* 10. *n.* 3. *pag. m.* 344.

(*A*) *Directeur des Manufactures &c.*] Pour remplir cet *& cætera*, je dis ici que Mr. le Brun étoit Directeur des Manufactures royales des meubles de la Couronne aux Gobelins; Directeur, Chancelier, & Recteur de l'Academie royale de Peinture & de Sculpture, & Prince de l'Academie de Saint Luc à Rome.

(*B*) *Plus estimé que Mr.* * *Voüet.*] Il avoit pension du Roi, & logeoit aux Galleries du Louvre. C'est lui qui a peint la voute de la Chapelle de St. Germain en Laye, & dont les plus grans Peintres qu'on ait vus en France, comme les Mignards, les Bourdons, les Tetelins, les Sieurs, ont été Eleves. Il étoit de Paris: il mourut l'an 1649.

* *Je parle de Simon Voüet qui avoit deux freres aussi Peintres. Voyez le livre intitulé* Noms des Peintres les plus celebres, *imprimé à Paris l'an* 1679. *pag.* 48.

mort le 12. de Fevrier 1690. combien il étoit consideré à la Cour (C) de France. Il a été inhumé dans la Chapelle qu'il s'étoit fait faire à St. Nicolas du Chardonneret sa Paroisse, où il a fondé deux Messes par jour à perpetuité. Il a aussi laissé un fond pour marier tous les ans trois pauvres filles. Il n'a point laissé d'enfans, ainsi son unique heritier après la mort de sa femme sera Mr. le Brun son neveu, Auditeur des Comtes *.

* Cet article tant pour le texte que pour les remarques n'est qu'un abregé de ce qui se trouve concernant Mr le Brun dans le Mercure Galant du mois de ... 1690.

BRUNUS (LEONARD). Cherchez ARETIN (LEONARD).

BRUNUS (JORDANUS) nâtif de Nole au Royaume de Naples, étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais il employa mal ses lumieres; car non seulement il attaqua la (A) Philosophie d'Aristote dans un tems où on ne le pouvoit faire sans exciter mille troubles, & sans s'exposer à mille persecutions, mais il attaqua aussi les veritez les (B) plus importantes de la foi. On l'avoit chassé d'Italie †, & il s'étoit retiré dans un païs moins dangereux pour des Philosophes de son caractere. Il avoit couru l'Allemagne, la France &c. & il auroit bien fait de continuer, car étant retourné en Italie, il y fut brûlé, dit-on, comme un impie l'an 1600. Nous donnerons le titre de (C) quelques-uns de ses Ouvrages. Il en fit qui n'étoient point philosophiques, car il publia a Paris ‡ une Comedie Italienne intitulée *Candelaio*. Il y a d'habiles gens qui pretendent que Mr. Descartes (D) a pris de lui quelques-unes de ses idées.

† Voyez la 2. lettre d'Acidalius: elle fut écrite l'an 1592. au Baron Forgats qui étoit alors à Padouë. Acidalius lui demande s'il étoit vrai comme le bruit en avoit couru, que Jordanus Brunus enseignoit à Padouë.

‡ En 1582. il s'y donna le titre d'Academico di nulla Academia, detto il Fastidito. Du Verdier in supplem. Bibl. Gesn. pag. 33.

BRU-

(C) *Combien il étoit consideré à la Cour de France.*] Le Roi & les plus grans Seigneurs envoyoient savoir de ses nouvelles très-souvent: Mr. de Louvois lui envoya les plus fameux Medecins: Mr. le Prince lui rendit visite, plusieurs Seigneurs du premier rang le firent aussi.

(A) *Il attaqua la Philosophie d'Aristote.*] Voyez le livre intitulé *Jordani Bruni Nolani Camœracensis Acrotismus, seu rationes articulorum Physicorum adversus Peripateticos Parisiis propositorum*, &c. Il fut imprimé à Wittemberg l'an 1588. *in* 8. Vous y trouvez une lettre que Brunus écrivit à Henri troisiéme, celle qu'il écrivit au Recteur de l'Université de Paris, & celle qu'il écrivit aux amis de la bonne Philosophie; *Parisiensibus & aliis è generosiss. Galliarum regno philosophis sensatioris philosophiæ dogmatum amicis & defensoribus.* Vous y trouvez, *Excubitor, seu Jo. Hennequini Apologetica declamatio habita in auditorio regio Parisiensis Academiæ in festo Pentecost. anno* 1586. *pro Nolani articulis*: & à la fin des articles vous lisez, *Articuli de Natura & mundo à Nolano in Principibus Europæ Academiis propositi: quos Jo. Hennequinus nobilis Parisiensis sub ejusdem felicibus auspiciis contra vulgaris & cujuscunque adversariæ Philosophiæ Professores triduo Pentecostes in Universitate Parisiorum defendendos evulgavit: brevibus adjectis rationibus* (a). Ceci nous donne l'idée d'un personnage qui en matiere de Philosophie fait le Chevalier Errant, & s'engage en divers lieux à l'emprise à l'écu pendant, à des gardes de pas &c.

(a) Tiré de Nicodemo, addizioni alla Bibliot. Napolet. p. 90.

(B) *Les veritez les plus importantes de la foi.*] On pretend qu'il fit des livres où il soutenoit qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels; qu'il n'y avoit que les Juifs qui descendissent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes sortoient d'une race que Dieu avoit faite long tems auparavant; que tous les miracles de Moïse étoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent superieurs à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrés qu'eux dans la Magie; qu'il avoit forgé lui-même les loix qu'il donna aux Israëlites; que l'Ecriture Sainte n'est qu'un songe, &c. Henri Ursin qui m'aprend cela ajoûte (b) que Brunus pour ces impietez fut brûlé à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il raporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une certaine lettre. Le Sieur Nicodeme dans ses additions à la Bibliotheque de Naples, dit qu'on ne sait point certainement si ce que Henri Ursin debite est veritable. Voila qui est singulier. On ne sait point au bout de 80. ans (c) si un Jacobin a eté brûlé à Rome en place publique pour ses blasphêmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans des faits de cette nature.

(b) In præfatione Tractatus de Zoroastre.

(c) Ursin dit que Brunus étoit professione Dominicanus.

(C) *Le titre de quelques-uns de ses Ouvrages.*] Il donna dans les idées de Raimond Lulle, & les rafina; il inventa diverses methodes de memoire artificielle: tout cela, dit-on, marque beaucoup de genie, mais on y trouve tant d'obscuritez, qu'on ne s'en sauroit servir. Voyez le Polyhistor de Mr. Morhof (d). Quoi qu'il en soit voici des titres; *de specierum scrutinio & Lampade combinatoria Raimundi Lullii*, à Prague 1588. *in* 8. Ce livre fut mis dans l'Index de l'Inquisition (e): il a été reimprimé plusieurs fois avec le Traité du même Auteur, *de progressu logicæ venationis*, parmi les Oeuvres de Lulle. *Jordanus Brunus de monade, numero & figura: item de innumerabili, immenso* &c. à Francfort 1591. *in* 8. *Jordani Bruni Nolani de imaginum, signorum, & idearum compositione, ad omnia inventionum, dispositionum, & memoriæ genera libri tres* (f), à Francfort 1591. *in* 8. *De umbris idearum*, à Paris 1582. *Cantus Circæus ad memoriæ praxim ordinatus quam ipse judiciariam appellat*, à Paris 1583. *De compendiosa Architectura & complemento artis Lullii*, là même 1580 *. *Artificium perorandi.* Alstedius le publia à Francfort (g) en l'année 1612. Mr. Voet a cité (h) *Jordanus Brunus de Hareticis*, mais il faloit dire *Conradus Brunus*.

(d) Pag. 365. & sequent.

(e) Le Toppi Biblioteca Napoletana, pag. 151.

(f) Nicodemo, ubi supra.

* Du Verdier in supplem. Bibl. Gesn. p. 33.

(g) Morhof. Polyh. pag. 355.

(D) *Que Mr. Descartes a pris de lui quelques-unes de ses idées.*] Mr. Leibnits cite un savant Mathematicien qui a observé que Mr. Descartes suprime le nom des Auteurs qu'il pille, & que c'est à Jordanus Brunus & à Kepler qu'il est redevable de ses tourbillons (i). Le savant Mr. Huet Evêque d'Avranches a donné un long detail des pensées que ce Brunus a pu fournir à Descartes. *Extitit inter novitios Philosophos Jordanus quidam Brunus Nolanus, quem Cartesianæ doctrinæ antesignanum jure dicas: adeò accurate omnem propemodum ejus compositionem præsignavit in eo libro quem de immenso & innumerabilibus inscripsit* (k).

(h) Disput. Theol. t. 1. pag. 510. (i) Journal de Leipsic 1682. p. 187. (k) Censura Philosophiæ Cartesianæ c. 8. p. 215. edit. Paris.

BRUTUS (Lucius Junius) fils d'une * ſœur de Tarquin, fut obligé de contrefaire le ſtupide, afin de ne paſſer point pour capable de venger la mort de ſon pere & de ſon frere; car ſi Tarquin qui les avoit fait mourir lui avoit trouvé de l'eſprit & du courage, il ne l'auroit pas laiſſé vivre †. Cette ſtupidité apparente lui procura le ſurnom de *Brutus* ‡. Sous ce faux ſemblant de bêtiſe il attendoit avec impatience l'occaſion de chaſſer Tarquin. Il la trouva lors que Lucrece ſe fut tuée après l'injure qu'elle avoit reçuë du fils aîné du Tiran, & il fit ſi bien valoir cette occaſion, qu'en peu de tems la ville de Rome ſe trouva metamorphoſée de Monarchie en Republique. Cette revolution arriva l'an 245. de Rome. On inſtitua la dignité de Conſul, qui devoit être conferée pour un an à deux perſonnes. Lui & Collatin mari de Lucrece furent les premiers à qui on la confera. Il ne ſurvêcut pas long tems à ſon Ouvrage, je veux dire à l'établiſſement de la liberté, puis qu'avant que l'année (*A*) de ſon Conſulat fût expirée il perit dans une bataille, s'étant (*B*) attaché à un ſi rude combat de corps à corps contre l'un des fils de Tarquin, qu'ils demeurerent tous deux ſur la place. Il avoit eu le tems de faire voir par une action de vigueur qu'il preferoit (*C*) ſa patrie à ſes propres fils ⸸. Les Dames Romaines porterent le deuil de ſa mort pendant un an β, à cauſe qu'il avoit ſi bien vengé la pudicité violée. Je ne critique qu'une ſeule (*D*) choſe à Mr. Moreri.

* *Voyez la remarque D.*

† *Dionyſ. Halicarnaſſ. l. 4.*

‡ *Id. ib. Livius l. 1. Plut. in Valer. Public.*

⸸ *Dionyſ. Halicarn. l. 4. & 5. Livius l. 1. & 2. Plut. ubi ſupra.*

β Matronæ annum ut parentem eum luxerunt, quod tam acer ultor violatæ pudicitiæ fuiſſet.

BRU-

(*A*) *Avant que l'année de ſon Conſulat fût expirée.*] Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe le diſent expreſſément. Florus a donc commis une lourde faute, que je ne vois point cenſurée dans le *variorum* de Hollande. Il pretend que la mort de Brutus a ſuivi la paix que Porſenna fit avec Rome. *Et (a) rex quidem tot tantiſque virtutum territus mo-ſtris valere liberoſque eſſe juſſit. Tarquinii tamdiu dimicaverunt donec Aruntem filium regis manu ſua Brutus occidit, ſuperque ipſum mutuo vulnere expiravit, plane quaſi adulterum ad inferos uſque ſequeretur.*

Livius l. 2. p. m. 41.

(a) *Florus, l. 1. c. 10.*

(*B*) *S'étant attaché . . . de corps à corps.*] Le paſſage de Florus qu'on vient de citer pourroit nous induire à prendre ces mots au pied de la lettre, cependant il vaut mieux ne les prendre pas à la rigueur; car il eſt certain que Brutus & Aruns (*b*) ſe batirent à cheval, & qu'ils coururent l'un ſur l'autre avec leurs lances. C'eſt ainſi que Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe le racontent. Avec toute la violence dont Brutus étoit animé contre les Tarquins, ce ne fut point lui qui provoqua, ce fut Aruns qui ayant demêlé Brutus courut vers lui, l'inſulta, l'injuria, & le provoqua à un combat ſingulier. Mais Brutus qui accepta le defi ne ſe rua pas avec moins de force ſur ſon aggreſſeur, que celui-ci ſur Brutus. Ils ne ſongerent chacun qu'à tuer ſon ennemi, & nullement à parer les coups: (*c*) *Adeo infectis animis concurrerunt, neuter dum hoſtem vulneraret ſui protegendi corporis memor, ut contrario ictu per parmam uterque transfixus duabus hærentes haſtis moribundi ex equis lapſi ſint.*

(b) *C'eſt ainſi que s'appelloit ce fils de Tarquin.*

(c) *Livius l. 2. Voyez auſſi Denys d'Halicarnaſſe l. 5. & Plutarque in Valer. p. 101.*

(*C*) *Qu'il preferoit ſa patrie à ſes propres fils.*] Il avoit épouſé une femme de la famille (*d*) Vitellia, & en avoit deux fils qui étoient à peine (*e*) parvenus à l'âge de puberté. Ils ſe laiſſerent engager par deux de leurs oncles maternels, & par quelques autres qui aimoient mieux la royauté que la republique, à comploter pour le rapel de Tarquin. La conſpiration fut decouverte, & Brutus condamna lui-même ſes enfans au dernier ſuplice, & les fit executer en ſa preſence. *Conſules in ſedem proceſſere ſuam: miſſique lictores ad ſumendum ſupplicium nudatos virgis cædunt, ſecurique feriunt: cum inter omne tempus pater, vultuſque & os ejus ſpectaculo eſſet, eminente animo patrio inter publicæ pœnæ miniſterium (f).*

(d) *Livius ibid. Plut. in Val. Public. p. 98.*

(e) *Dion. Halic. l. 5.*

(f) *Livius ibid. vide quoque Dionyſ. Halicarn. ibid. & Plutarch. in Valer. pag. 99.*

(*D*) *Je ne critique qu'une ſeule choſe à Mr. Moreri.*] Il dit que Brutus étoit fils d'une *fille de Tarquinius Priſcus Roi de Rome.* Je conviens que c'eſt le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe. Brutus, dit-il, (*g*) étoit fils de Marc Junius deſcendu d'un des compagnons d'Enée, & il avoit pour mere Tarquinia, fille du premier Tarquin. Cela ne m'empêche pas de dire que Mr. Moreri avance une fauſſeté, & qu'il devoit dire avec T. Live (*h*) que Tarquinia mere de Brutus étoit ſœur du dernier Tarquin. Voici ma raiſon. Il eſt conſtant que Brutus étoit fort jeune (*i*) lors que ſon pere fut tué; il étoit à peu près de l'âge des fils de Tarquin, & on l'éleva avec eux: il eſt vrai que ce fut afin qu'il leur ſervit de joüet, plûtôt que pour autre choſe (*k*). Il eſt d'ailleurs certain que ſon pere ne fut mis à mort que (*l*) depuis l'uſurpation de Tarquin; on peut donc legitimement ſuppoſer que Brutus n'avoit que 15. ans lors que Tarquin s'empara de la couronne. Il auroit donc falu que ſa mere eût été bien vieille lors qu'elle accoucha de lui, ſi elle avoit été fille de Tarquinius Priſcus. Il auroit falu qu'elle eût été fille de Tanaquil, car Tarquinius Priſcus n'eut point d'autre femme que Tanaquil. Tarquinius Priſcus par le conſeil de cette femme vint à Rome ſous le regne d'Ancus Martius. Il avoit tenté en vain d'avoir part au gouvernement dans ſa patrie. De la maniere qu'elle raiſonna avec ſon mari (*m*) pour l'engager à ce voyage de Rome, ce ne pouvoit pas être une femme de 15. à 20. ans, elle en avoit bien 25. ſon habileté à expliquer les augures confirme ma ſuppoſition. Il faloit qu'ils fuſſent mariez depuis bien du tems, puis qu'ils n'eſperoient rien dans leur païs. On ne ſe rebute qu'après pluſieurs tentatives. Il vêcurent à Rome pluſieurs années, & s'y firent conſiderer à un tel point, que Tarquin nommé tuteur des enfans du Roi emporta la ſucceſſion d'Ancus Martius. Ce n'eſt pas trop que d'attribuer 10. ans à un ſejour qui eut des ſuites ſi avantageuſes. Diſons donc qu'ils arriverent à Rome dix ans

(g) *Lib. 4.*

(h) *Lib. 1. pag. m. 34.*

(i) *Id. ib. Dionyſ. Halicarn. l. 4.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Dion. Halicarn. ibid.*

(m) *Livius l. 1. p. 23.*

avant

BRUTUS (MARC JUNIUS) fils de Marc Junius Brutus & de Servilie sœur de Caton, fut un des meurtriers de Jules Cesar. C'étoit le plus grand Republicain que l'on vit jamais : il s'étoit coiffé de ces grandes & nobles idées de liberté, & d'amour de la patrie, que les Auteurs Grecs & Romains ont decrites si pompeusement : il s'en étoit, dis-je, tellement coiffé que ni les obligations qu'il avoit à Jules Cesar, ni l'esperance certaine de s'agrandir autant qu'il voudroit sous ce nouveau maître de Rome, ne balancerent point dans son esprit l'envie de remettre les choses au premier état par le meurtre du Tyran. Il conspira contre lui avec plusieurs autres, & leur trame fut si bien conduite, que Jules Cesar fut poignardé dans le Senat le 15. de Mars 710. Le peuple aplaudit d'abord à cette action, & puis tout d'un coup, comme une mer agitée d'une autre sorte de vent, il s'anima contre les meurtriers. Ce fut à eux à chercher leur sûreté dans la fuite. Brutus & Cassius ne se rebuterent point ; ils tâcherent de soutenir le parti dans les Provinces ; ils firent ferme dans la Macedoine avec de très-bonnes troupes, mais la fortune se declara pour les oppresseurs de la liberté. Ces deux grans Republicains qu'on a nommez les derniers (*A*) Romains, furent batus par Octave & par M. Antoine, & reduits à la necessité de se faire mourir eux-mêmes l'an 711. On a blâmé * Brutus d'avoir employé les dernieres paroles (*B*) de sa vie à injurier la vertu : il n'avoit pas (*C*) tout le tort que l'on s'imagine. C'est dommage

* *Voyez Plutarque dans la vie de Brutus.*

(*a*) *Le regne de Tarquinius Priscus dura 38. ans.*

(*b*) *Voyez sa Dissertation contre T. Live sur la question si Tarquin le Superbe étoit fils de Tarquinius Priscus.*

avant qu'Ancus Martius mourût. De cette maniere Tanaquil aura eu 35. ans lors que son mari devint Roi de Rome : on ne peut donc reculer son dernier accouchement que jusques à la 15. année du regne de son mari : disons donc que la pretenduë mere de Brutus fille de Tarquinius Priscus nâquit l'an 15. du regne de son pere. Elle avoit donc 23. ans lors que son pere (*a*) mourut, à quoi si nous ajoûtons les 44. ans que Servius Tullius regna, nous trouverons qu'elle avoit 67. ans lors que Tarquin le Superbe s'empara du trône. Or nous supposons que Brutus étoit alors âgé de 15. ans, il faudroit donc qu'il fût né sa mere en ayant 52. Si cela n'est point impossible, il est du moins peu aparent. Or jamais un Historien judicieux ne s'embarrasse sans une extrême necessité à une chronologie qui choque les apparences. C'est tirer pour ainsi dire le Diable par la queuë, que d'être obligé afin d'ajuster ses comptes de mettre le mariage des filles à leur 12. ou 15. année, & à les supposer fecondes jusqu'à l'âge de 50. ans. Voyez Laurent Valle qui a trouvé que si la mere de Brutus avoit été fille de Tanaquil, on devroit conclure que la mere d'un jeune homme auroit eu plus de 90. ans (*b*).

(*A*) *Qu'on a nommé les derniers Romains.*] Cremutius Cordus, selon Tacite (*c*), n'a dit cela que de Cassius, mais selon Suetone il l'a dit de tous les deux. *Objectum & Historico quod Brutum Cassiumque ultimos Romanorum dixisset* (*d*). Cet Historien que Suetone ne nomme pas est indubitablement Cremutius Cordus. L'éloge qu'il donne à ces deux Republicains fut donné à Cassius par son camarade Brutus, lors que la nouvelle de sa mort lui fut aportée (*e*).

(*B*) *Les dernieres paroles de sa vie à injurier la vertu.*] *Malheureuse vertu*, s'écria-t-il, *que j'ai été trompé à ton service, j'ai cru que tu étois un être réel, & je me suis attaché à toi sur ce pied-là, mais tu n'étois qu'un vain nom & un fantôme, la proye & l'esclave de la fortune.* Il n'étoit pas le premier qui s'étoit servi de ces paroles. Un Poëte Grec les avoit mises dans la bouche d'Hercule (*f*). Je ne croi pas que l'on sache qui étoit ce Poëte, puis qu'un savant homme s'est contenté de lui donner le titre vague de Poëte tragique. C'est en traduisant un des opuscules de Plutarque où ces paroles sont alleguées. Si on n'y voit pas tout ce que Dion fait dire à Brutus, on y voit en recompense quelque chose que Brutus ne disoit pas, & qui est une suite assez naturelle de ce qu'il disoit. Selon Plutarque celui qui faisoit ses plaintes d'avoir suivi la vertu comme une chose réelle, ajoûtoit qu'il avoit quitté l'injustice la source feconde des richesses, & l'intemperance la dispensatrice copieuse de toutes sortes de plaisirs (*g*). Je ne sai pourquoi le Traducteur (*h*) dont je parle a donné tout un autre sens à l'original. Ce qu'il substituë ne vaut pas ce qu'il a laissé, & ne represente pas si bien l'indignation d'une personne qui se repent d'avoir suivi le chemin de la vertu, & qui suppose que c'est un terroir ingrat & sterile.

(*C*) *Il n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine.*] Tant s'en faut qu'on doive le condamner à tous égards, qu'au contraire nous devons dire que jamais peut-être aucun Payen n'a rien dit de plus raisonnable, ni de plus juste. Mais afin de voir cela il faut se mettre à la place de ce Romain. Il avoit consideré la vertu, la justice, le droit comme des choses très-réelles, c'est-à-dire comme des êtres dont la force étoit superieure à celle de l'injustice, & qui mettoient enfin leurs fideles sectateurs au dessus des accidens & des outrages de la fortune ; & il éprouvoit tout le contraire. Il voyoit pour la seconde fois le parti de la justice, la cause de la patrie aux pieds du parti rebelle : il voyoit un Marc Antoine le plus scelerat de tous les hommes, qui les mains toutes degoutantes du sang des plus illustres citoyens de Rome, venoit de terrasser ceux qui maintenoient la liberté du peuple Romain. Il se voyoit donc malheureusement abusé par l'idée qu'il s'étoit faite de la vertu ; il n'avoit gagné à son service que l'alternative de se tuër, ou de devenir le joüet d'un usurpateur, pendant que Marc Antoine avoit gagné au service de l'injustice la pleine puissance de satisfaire toutes ses passions. Voilà ce qui faisoit dire à Brutus que la vertu n'avoit aucune realité, & que si on ne vouloit pas être pris pour dupe, il faloit la regarder comme un vain

(*c*) Postulatur . . . quod editis Annalibus laudatoque M. Bruto C. Cassium Romanorum ultimum dixisset. *Annal. l. 4. c. 34.*

(*d*) *Sueton. in Tiber. c. 61.*

(*e*) *Plut. in Bruto, pag. 1005.*

(*f*) Ἀναβοήσας τοῦτο δὴ τὸ Ἡράκλειον· Ὦ τλῆμον ἀρετή, λόγος ἄρ᾽ ἦσθ᾽. Ἐγὼ δέ σε ὡς ἔργον ἤσκουν· σὺ δ᾽ ἄρ᾽ ἐδούλευες τύχῃ. Altaque voce recitato Herculis isto dicto, O infelix virtus itane quum nihil quam nomen esses ego te tanquam rem aliquam exercui, quum tu fortunæ servieris. *Dio l. 47. sub fin.* Voyez Plutarque, *de superstit. init.*

(*g*) Ἀφεὶς τὴν πλουτοποιὸν ἀδικίαν, καὶ τὴν γόνιμον ἁπάσης ἡδονῆς ἀκολασίαν. Omissa divitias largiente injustitiâ, & omnis voluptatis ferace intemperantiâ. *Plut. de superstit. p. 165.*

(*h*) *Le Fevre de Saumur.*

mage qu'il ait terni par (D) l'assassinat de son bienfaiteur un des plus beaux assemblages de grandes qualitez qu'un homme puisse posseder. Il suivoit la secte des Stoiciens; il aimoit les livres (E) & en faisoit: il étoit bon Orateur; & comme il avoit choisi pour sa part le style concis & * grave, il ne faut pas s'étonner qu'il trouvât destituée de nerfs l'éloquence (F) de Ciceron. Il a eu un excellent Panegyriste en la personne de cet Orateur, dont il fut infiniment estimé dès son enfance †. Il étoit plus (G) âgé que Paterculus ne dit. Il ne faloit pas decider, comme a fait Mr. Moreri, qu'il descendoit de ce (H) Brutus qui chassa

* Gravitatem ... Quintil. l. 12. c. 10. p. m. 580.

† Voyez Ciceron in Bruto, in Philippicis & alibi.

(c) In bruto, pag. 1000. E.

vain nom, & non pas comme une chose. Mais n'avoit-il pas tort de dire cela ? Distinguons; dans la these generale & absolument parlant, il avançoit une grande absurdité, une fausseté impie. Selon son hypothese, & veu le systême qu'il s'étoit fait, ses plaintes étoient bien fondées. On peut même dire que les Payens dans l'obscurité où ils vivoient par raport à une autre vie, raisonnoient peu consequemment sur les realitez de la vertu. C'est aux Chretiens à raisonner de la sorte, & si on ne joignoit pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir que l'Ecriture promet aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon a prononcé son arrêt definitif, *Vanité des vanitez, tout est vanité.* S'apuyer sur son innocence seroit s'apuyer sur le roseau cassé, qui perce la main de celui qui s'en veut servir. Dieu sur la terre entantque dispensateur des évenemens, & distributeur des bons succés & des malheurs, n'a pas moins soumis aux loix generales la vertu & l'innocence, que la santé & les richesses. Un des plus considerables Etats de l'Europe perdoit & gagnoit pendant qu'il ne faisoit la guerre qu'injustement, il gagnoit même beaucoup plus qu'il ne perdoit. Depuis qu'il n'a que des guerres justes à soutenir, il ne fait que perdre. D'où vient cela ? il étoit alors puissant, & il ne l'est plus. Concluons, quiconque s'engagera dans le systême de Brutus, & regardera la vertu comme la source des bons succés temporels, courra risque de se plaindre un jour comme lui d'avoir pris pour une chose ce qui n'est qu'un nom.

(D) *Qu'il ait terni par l'assassinat* de Jules Cesar *un des plus beaux assemblages.*] Les flateurs les plus outrez des descendans de Cesar ne trouvoient que cette tache (a) dans Brutus. Celui qu'il fit mourir, je l'avouë, meritoit la mort, cent mille vies s'il les avoit euës n'auroient pas suffi à l'expiation de son crime; mais ce n'étoit point à 3. ou 4. particuliers d'entreprendre de le punir. Apliquons donc ici la maxime, *passio justa actio injustissima.* Leur entreprise d'ailleurs étoit fort contraire aux interêts de la patrie; l'évenement le montra, & il n'étoit pas mal-aisé de le prevoir. Voyez Seneque qui a dit si noblement qu'en l'état où étoient alors les choses, il ne faloit pas esperer le retour du gouvernement republicain. Les mœurs des Romains étoient changées; le prix de l'ambition étoit trop grand; le poste d'où on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée étoit tellement envié, qu'il étoit facile de pressentir qu'à mesure qu'on l'ôteroit à une personne, plusieurs autres se presenteroient pour le remplir (b).

(a) Hunc exitum M. Bruti partium septimum & trigesimum annum agentis fortuna esse voluit: corrupto animo ejus in diem quæ illi omnes virtutes unius temeritate facti abstulit. *Paterculus l. 2. c. 72.*

(b) Cum vir magnus fuerit (*M. Brutus*) in aliis, in hac re videtur vehementer erraffe ... qui ... ibi speravit libertatem futuram, ubi tam magnum præmium erat & imperandi, & serviendi; aut existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus; futuramque ibi æqualitatem civilis juris, & staturas suo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an servirent; sed utri. Quanta vero illum aut rerum naturæ, aut urbis suæ tenuit oblivio, qui uno interempto, defuturum credidit alium, qui idem vellet. *Seneca de Benef. l. 2. c. 20.*

(E) *Il aimoit les livres & en faisoit.*] Plutarque (c) raconte que Brutus au plus fort des guerres civiles, employoit une partie de la nuit à étudier. Il abregea l'Histoire Romaine de (d) Fannius, & celle (e) d'Antipater: il fit un livre des devoirs, *de officiis*, cité par Charisius & par Priscien. C'est sans doute celui que Seneque (f) apelle περὶ καθήκοντος. Ciceron (g) & Seneque (h) parlent de celui *de virtute:* Diomede fait mention de celui *de patientia.* Brutus avoit aussi publié des lettres: il en reste quelques-unes. Il avoit fait l'éloge de Caton, & Cesar n'avoit pas trouvé cette piece trop bien écrite. *Bruti Catone lecto se sibi visum disertum (i).* La harangue qu'il fit dans le Capitole touchant le meurtre de Cesar plut beaucoup à Ciceron, encore qu'ils n'eussent pas le même gout sur l'éloquence. Voyez la 1. lettre du 15. livre à Atticus.

(F) *Destituée de nerfs l'éloquence de Ciceron.*] L'Auteur du Dialogue *de caussis corruptæ eloquentiæ* nous aprend cela: *Ciceronem*, dit-il, *malè audivisse à Bruto, ut ipsius verbis utar tanquam fractum atque elumbem.* Ciceron lui rendoit le change: il trouvoit le style de Brutus negligé, & mal lié: *Ciceroni * visum Brutum otiosum atque disjunctum.* Le style de Brutus avoit un autre defaut, c'est qu'il étoit plein de vers; *Versus hi fere exciderunt quos Brutus ipso componendi ductus studio sæpissime facit (k).* Ciceron avouë que Brutus desaprouvoit assez franchement le goût de lui Ciceron en matiere de bien dire. Voyez la 20. lettre du 14. livre à Atticus.

(G) *Il étoit plus âgé que Paterculus ne dit.*] Il nâquit dix ans (l) après qu'Hortensius eut commencé de plaider: Hortensius fit cela (m) sous le Consulat de Lucius Crassus & de Quintus Scævola: ce Consulat tombe sur l'an (n) de Rome 658. Il faut donc que Brutus soit né l'an 668. & qu'étant mort l'an 711. il ait vécu 43. ans. Paterculus (o) a donc eu tort de ne lui donner que 37. ans de vie.

(H) *Qu'il descendoit de ce Brutus qui chassa Tarquin.*] Denys d'Halicarnasse (p) soutient que nôtre Marc Brutus n'étoit pas issu de celui-là. C'est l'opinion, dit-il, des Historiens qui ont recherché ces choses avec la plus grande exactitude (q), & ils aportent plusieurs preuves de ce fait, & entre autres celle-ci. Les *Junius* & les *Brutus* qui ont paru dans la suite étoient de famille Plebeienne, comme il paroît par les Tribunats du peuple qu'ils ont exercez. Or il est certain que les *Junius* du tems de Tarquin étoient de Maison Patricienne. L'Historien que j'ai cité trouve que cette raison est très-forte (r). Dion declare nettement que le premier Brutus fit mourir les deux seuls enfans qu'il avoit, qui étoient encore petits garçons (s). Cela sans doute est de plus grand poids que l'autorité de Plutarque

(d) Cicero ad Attic. l. 12. epist. 5.

(e) Id. ib. l. 13. ep. 8.

(f) Epist. 95.

(g) Tuscul. 1. & de finib. 1.

(h) Consol. ad Helviam c. 9.

(i) Apud Cicer. ep. 46. ad Att. l. 12.

* Dial. de caussis corr. eloq.

(k) Quintil. l. 9. c. 4. pag. m. 448.

(l) Cicero in Bruto, p. m. 447.

(m) Id ib. pag. 343.

(n) Sigonius in fastis.

(o) Lib. 2. c. 72.

(p) Lib. 5.

(q) Ὡς οἱ τῶν Ρωμαίων σαφέστατα ἐξητακότες γράφουσι. Ut qui sagaciùs res Romanas investigarunt, scripto tradiderunt.

(r) Τεκμήριον δυσαντίλεκτον. Signum cui facile contradici non possit.

(s) Lib. 44.

chaſſa Tarquin, & qu'il avoit été adopté (*I*) par Jules Ceſar. Je ne dis rien de ſes pechez d'omiſſion.

BRUTUS (Etienne Junius) Auteur deguiſé d'un livre de Politique intitulé *Vindiciæ contra tyrannos*. Cherchez Languet.

BUCHANAN (George) a été un fort habile homme, & l'un des plus grans Poëtes Latins du XVI. ſiecle. Il nâquit dans un village d'Ecoſſe l'an 1506. Sa famille qui n'étoit rien moins que riche penſa tomber dans la derniere miſere par la mort de ſon pere, & par la banqueroute de ſon ayeul. Sa mere qui étoit demeurée veuve avec huit enfans les éleva comme elle put, mais elle avoit un frere qui prit quelque ſoin de celui-ci. L'ayant trouvé propre aux lettres il l'envoya à Paris. Le jeune homme y paſſa deux ans, & puis il ſe vit contraint par la miſere & par ſon peu de ſanté à retourner en Ecoſſe. Quand il ſe ſentit gueri, il voulut goûter de la guerre parmi les troupes Françoiſes qui avoient abordé en ſon païs, mais il retomba bien-tôt malade. Après ſa gueriſon il s'en alla à Saint André, où il étudia en Logique ſous le bon vieillard Jean Major. Il le ſuivit en France cette même année, & après avoir paſſé deux ans à Paris aux priſes avec la mauvaiſe fortune, il fut apellé à regenter la Grammaire au College de Sainte Barbe. Il fit cela pendant trois ans. Il fut ramené en Ecoſſe par un * jeune Comte qui l'avoit retenu 5. ans à Paris auprès de lui. Il voulut encore retourner en France, mais le Roi d'Ecoſſe l'en empêcha en le donnant pour Precepteur à ſon batard. Il avoit fait une piece de poëſie qui deplut aux Cordeliers. Ces bons Peres au lieu de ſe revêtir de cet eſprit de patience qui ſied ſi bien aux gens d'Egliſe, ſe mirent dans une ardente colere, & pour ſe venger plus adroitement ils crierent que Buchanan étoit un impie, & un Heretique. Leurs cris † furent cauſe qu'il pancha un peu plus qu'il ne faiſoit au Lutheraniſme. Le Roi retourna de France vers ‡ ce tems-là, & mit en inquietude les gens d'Egliſe, parce qu'ils craignoient que la Reine Magdeleine qu'il amena avec lui n'eût été imbuë des nouvelles opinions auprès de la Reine de Navarre ſa tante. La mort de la Reine Magdeleine diſſipa bien-tôt leur inquietude. Quelques-tems après on decouvrit une eſpece de conjuration contre le Roi, dans laquelle ce Prince ſe perſuada que les Cordeliers n'avoient pas fait leur devoir. Il commanda à Buchanan de faire des vers contre eux: le Poëte obeït ſans repugnance, mais il garda des meſures, & ſe ſervit d'expreſſions qu'on pouvoit interpreter en divers ſens.

* Gilbertus Kenedus Caſſiliſſæ Comes. *Buchan. ubi infra.*

† Dum impotentiæ ſuæ indulgent illum ſponte ſua Sacerdotum licentiæ infenſum acrius incendunt, & Lutheranæ cauſæ minus iniquum reddunt. *Id. ib.*

‡ *C'eſt-à-dire en* 1537. *Buchanan dans ſa vie ne marque preſque jamais les années.*

tarque, qui dit que ce Brutus (*a*) avoit bon nombre d'enfans. Ciceron ayant parlé en Orateur dans ſes Philippiques, & non pas en Hiſtorien, n'eſt pas bien propre à affoiblir le temoignage de Denys d'Halicarnaſſe & de Dion: mais en tout cas il eſt propre à faire voir que les Brutus de ſon tems ſe diſoient iſſus de celui qui delivra Rome de la tyrannie de Tarquin, & Dion (*b*) ne nie point que l'on n'abuſât à Rome de la conformité des noms pour exhorter Brutus à conſpirer contre Ceſar, comme l'ancien Brutus duquel il étoit iſſu, diſoit-on, avoit conſpiré contre Tarquin le Superbe. Pluſieurs ſeront bien aiſes de trouver ici les paroles de Ciceron. *Fuerit ille L. Brutus qui & ipſe regio dominatu Rempublicam liberavit, & ad ſimilem virtutem & ſimile factum ſtirpem jam prope in quingenteſimum annum propagavit* (*c*). *Si auctores ad liberandam patriam deſiderarentur illis auctoribus, Brutos ego impellerem, quorum uterque L. Bruti imaginem quotidie videret, alter etiam Ahalæ. Hi igitur his majoribus ab alienis potius conſilium peterent quàm à ſuis, & foris potius quam domi* (*d*)? On ne peut pas faire grand fond ſur ces paroles (*e*), parce qu'un Orateur ſe ſoucie peu que de tels faits ſoient certains; il ſe contente qu'une partie du peuple les croye. Mais voici un Hiſtorien qui ſe range du parti de Ciceron; & qui allegue des preuves. Plutarque affirme que Marc Brutus deſcendoit de celui qui chaſſa Tarquin, & qu'il n'y eut que les amis de Jules Ceſar qui en haine de ſon aſſaſſin divulguerent que le premier Brutus ne laiſſa aucune poſterité, & que les autres Brutus deſcendoient du Maître d'Hôtel du premier (*f*). Il ajoûte que le Philoſophe Poſidonius dans l'un de ſes livres aſſûroit que Lucius Brutus avoit eu trois fils, dont le dernier fut la tige des autres Brutus, & que de ſon tems il y avoit des hommes illuſtres de cette famille qui reſſembloient de viſage à la ſtatuë de Lucius Brutus. Joignons à ceci que la raiſon qui paroît ſi forte à Denys d'Halicarnaſſe n'eſt point ſans replique, veu qu'il y a des exemples que des Maiſons Patriciennes ſont devenuës Plebeiënnes (*g*). Un ſavant homme debite que, ſelon Plutarque, les ennemis que Brutus s'étoit attirez par l'aſſaſſinat de Jules Ceſar, aſſûroient que cela étoit arrivé à la famille Junia. *Sed & fieri potuiſſe ut Junia gens à patriciis ad plebem tranſiverit, & ſcribit Plutarchus id ab iis qui ob Cæſaris necem Brutis erant infenſi fuiſſe jactatum* (*h*). Si Plutarque diſoit cela il choqueroit directement le ſens commun. Que doit-on faire dans ce conflit de raiſons & de temoins? Toute autre choſe que Mr. Moreri. On doit demeurer neutre; mais ſi l'on veut être deciſif, il faut preferer le parti de Denys d'Halicarnaſſe & de Dion, à celui de Ciceron & de Plutarque.

(I) *Qu'il avoit été adopté par Jules Ceſar.*] Je ne penſe pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela. Il eût falu dire que Ceſar l'apelloit (*i*) ſon fils, & qu'il croyoit même être ſon pere à cauſe de ſes galanteries avec Servilia mere de Brutus. Voyez l'article de cette Dame.

(*a*) Ἀδελφὴν γὰρ αὐτῶν ὁ Βροῦτος εἶχε καὶ παῖδας ἐξ αὐτῆς πλείονας. Sororem eorum (*Vitelliorum*) habebat Brutus in matrimonio, & ex ea numeroſam prolem. *In Valerio pag.* 98. *D.*

(*b*) *Ubi ſupra.*

(*c*) *Philipp.* 1.

(*d*) *Philipp.* 2.

(*e*) *Voyez ce qui ſera dit dans l'article* Caſſius famille.

(*f*) *In initio vitæ Bruti, pag.* 984.

(*g*) *Suetone en donne pour exemple la famille* Octavia, in Auguſto c. 2.

(*h*) *Abram. in Cicer. Philippicam I. pag.* 488.

(*i*) *C'eſt ainſi qu'il le nomma en le voyant du nombre des conjurez.* Sueton. in Jul. c. 82.

Le Prince peu satisfait de ces vers en commanda de plus piquans, & fut servi selon ses desirs. Buchanan lui presenta la fameuse Silve qui s'apelle *Franciscanus*. Peu après il fut averti que le Cardinal Beton tramoit sa ruïne, c'est pourquoi il se (*A*) sauva en Angleterre; mais les choses y étant si confuses qu'en un même jour on brûloit les Lutheriens d'un côté, & les Papistes de l'autre, il s'en retourna en France: & de crainte que le Cardinal * Beton ne lui joüât quelque mauvais tour, il se retira tout doucement de Paris, & s'en alla à Bourdeaux, où André Goveanus savant Portugais l'attira. Il y regenta trois (*B*) ans, non

** Il étoit Ambassadeur d'Ecosse en France.*

(*A*) *Il se sauva en Angleterre.*] Je ne sai pourquoi il suprime qu'il avoit été mis en prison, car c'est le suprimer que de dire seulement d'une façon vague qu'il trompa ses Gardes. *Brevi post per amicos ex aula certior factus se peti, & Cardinalem Betonium à Rege pecunia vitam ejus mercari,* ELUSIS CUSTODIBUS *in Angliam contendit.* Il étoit Precepteur du batard du Roi: on peut donc croire raisonnablement que les Gardes qu'il trompa n'étoient point les Geoliers des prisons publiques, mais seulement certaines personnes qui avoient ordre de l'observer, parce qu'on l'avoit rendu suspect. Il ne s'est donc pas expliqué assez clairement. L'Histoire de la Reformation d'Angleterre est plus precise là-dessus: nous y trouvons même en quel tems on l'emprisonna, circonstance que Buchanan auroit dû mettre pour le moins en marge, s'il craignoit que la date des années ne rendit ses periodes moins coulantes. C'est donc de Mr. Burnet que l'on aprend (*a*) qu'en l'année 1539. *les Ecclesiastiques outrez des satires que Buchanan avoit écrites contre eux le firent mettre en prison, & que comme le Roi leur abandonnoit tout le monde, ce grand homme auroit sans doute été condamné au dernier suplice, s'il n'eût eu l'adresse de se sauver de prison.* J'ai dit que Buchanan étoit Precepteur du batard du Roi; & j'ai eu droit de le supposer: car puis qu'il a dit lui-même que le Roi lui confera cette charge, la presomption est qu'il veut qu'on l'en croye revêtu, pendant qu'il ne marque pas ni expressément, ni par quelque fait incompatible, qu'il ne l'a plus. Or il n'a point fait cela, je puis donc presupposer qu'il l'avoit encore. Pour ne rien dissimuler je dois convenir qu'il s'est servi d'une expression, d'où il semble qu'on pourroit conclure qu'il n'avoit pas cet emploi. Il a dit (*b*) qu'étant à la Cour par hasard, il fut mandé par le Prince. Le Precepteur d'un fils naturel du Roi n'est-il pas pour l'ordinaire à la Cour? dit-on de lui que par hasard il s'y trouva en tel tems? Je repons 1. qu'il est du moins très-possible qu'il n'y soit pas quelquefois, cela me suffit. 2. Qu'il n'est pas d'un bon Ecrivain de narrer tellement les choses, qu'il faille se servir de la voye du raisonnement (*c*) pour savoir qu'elles ont changé de face. Voilà le principal but de ma critique. Buchanan fait son histoire poliment; il dit beaucoup en peu de paroles, mais il faute par dessus des choses qu'il ne devoit point oublier. Il est plus difficile qu'on ne pense de ne pas tomber dans ce defaut. Faites reflexion sur ma note marginale.

(*a*) *Hist. de la Reformation d'Anglet. 1. part. l. 3 pag. m. 725.*

Notez *que Buchanan dans son Histoire d'Ecosse l. 14. p. m. 509. dit qu'il se sauva par la fenêtre de sa chambre pendant que les Gardes dormoient.*

(*b*) Rex Buchananum FORTE tum in aula agentem ad se advocat.

(*c*) *Il y a des abregez d'Histoire où par exemple vous trouverez que les Espagnols prirent une ville en telle année, & qu'ils la reprirent l'année suivante, sans que l'Auteur ait marqué qu'ils l'avoient perduë. J'ai trouvé des gens qui m'ont soutenu que ce n'étoit pas un defaut: un Lecteur, disoient-ils, conclut assez que les Espagnols l'avoient perduë, puis qu'ils sont obligez de la reprendre. Je soutiens que c'est un defaut: mais ce defaut se trouve dans presque tous les abregez.*

(*B*) *Il y regenta trois ans.*] C'est ici que je mettrai l'impertinent conte que j'ai lu dans la page 50. de la Doctrine curieuse du P. Garasse. „ On „ dit que George Buchanan faisant la Premiere au „ College de Guyenne dans Bourdeaux, ayant „ pris un peu plus de vin que de raison s'en al„ la, le coup des classes étant sonné, prome„ ner jusques en Angleterre avec sa robe de „ chambre & ses pantoufles, ayant tout à pro„ pos sur le port des Chartreux rencontré un „ navire qui levoit l'ancre. „ *Voilà*, poursuit cet Auteur, une gentille promenade *causée par l'yvrognerie.* Ce mensonge est trop ridicule pour meriter d'être refuté. Buchanan ne sortit alors de France que pour s'en aller en Portugal. J'examinerai par occasion un endroit de l'Anti-Baillet qui ne me semble pas assez exact. *Moreri a écrit dans son Dictionaire*, c'est Mr. Menage (*d*) qui parle, *que Turnebe, Bucanan, & Muret regentoient en même tems dans le College du Cardinal le Moine, Turnebe la premiere; Bucanan la segonde; & Muret la troisiéme. J'ai oüi dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Regître de semblables choses. . . . Si Bucanan a regenté dans le College du Cardinal le Moine dans le tems qu'y regentoit Muret, comme j'en suis aucunement persuadé à cause du temoignage du Pere Bourbon, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui est la date de son Elegie à Tastæus & à Tevius) jusques en 1545. car auparavant il regentoit à Bordeaux dans le College de Guyenne, où il fut trois ans, comme il le temoigne lui-même dans sa vie; & en 1539. le premier de Decembre, il y harangua l'Empereur Charles-Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit regenté avant ce tems-là au College du Cardinal le Moine avec Bucanan, il faudroit qu'il y eut regenté du moins en 1538. & en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans.* Voici mes remarques sur ce long passage. I. Il ne paroît point par la vie de Buchanan qu'il ait regenté dans aucun College de Paris, depuis qu'il y retourna après s'être sauvé des prisons d'Ecosse l'an 1539. Ainsi tout le tems qu'il a regenté à Paris, si nous en croyons sa vie, est anterieur au voyage qu'il fit en Ecosse avec un Comte Ecossois. Or depuis ce voyage il eut envie de repasser à Paris: il en fut empêché par le Roi son maître qui lui donna à instruire son fils naturel. Ce Prince revint de France avec la Reine Magdelaine qu'il avoit épousée au commencement de 1537. Il faut donc dire que Buchanan pour le plus tard étoit sorti de Paris afin de s'en retourner en Ecosse l'an 1536. Il est donc faux qu'il eût alors regenté avec Muret dans un College de Paris; car en ce cas-là Muret eût exercé une regence (*e*) avant l'âge de 10. ans. II. Mr. Menage n'a point dû considerer comme une chose possible que Muret & Buchanan ayent regenté à Paris l'an 1538. veu qu'il est certain que Buchanan étoit alors en Ecosse. III. Puis qu'il a mis la naissance de Muret en 1526. il n'a point dû lui donner en 1538. les 14. ans qu'il lui donne

(*d*) *Anti-Baillet t. 1. p. 328. Il ne cite point l'endroit de Moreri. C'est dans l'article de Muret.*

DES COLLEGES où Buchanan a regenté & en quel tems.

(*e*) *Mr. Menage ib. p. 330. dit que Muret nâquit l'an 1526.*

non sans craindre les Cordeliers & le Cardinal Beton * desquels il entendoit les menaces. Après cela il suivit André Goveanus en Portugal, Goveanus, dis-je, qui avoit eu ordre du Roi son maître de lui amener un certain nombre de gens qui fussent capables d'enseigner † la Philosophie & les belles lettres. Tout alla bien pendant la vie de Goveanus, mais après sa mort qui ne tarda guere, on exerça toutes sortes d'avanies contre les Savans qui l'avoient suivi, & en particulier contre Buchanan. On lui reprochoit le poëme contre les Cordeliers; on trouvoit ‡ mauvais qu'il ôsat manger de la viande pendant le carême, en quoi il ne faisoit que se conformer à l'usage du païs. On pretendoit que dans ses discours il avoit temoigné quelque éloignement de l'Eglise Catholique. On le chicana pendant plus d'un an, & enfin de peur de donner à conoître qu'on avoit injustement harcelé un homme de reputation, on le condamna à demeurer quelques mois dans un Couvent pour se faire mieux instruire. Ce fut là qu'il entreprit sa paraphrase des Pseaumes. Ayant obtenu la liberté il passa en Angleterre, & ne s'y arrêta point. Il aima mieux retourner en France. Il y arriva au tems de la β levée du siege de Mets. Il entra quelques années après au service du Marechal de Brissac, pour être Precepteur de son fils. Ce Marechal commandoit alors en Piemont. Buchanan passa cinq ans dans cet emploi, tantôt en Italie tantôt en France. Il le quitta en l'année 1560. Etant passé en Ecosse après que les troubles que Mrs. de Guise y avoient causez eurent été assoupis, il se rangea publiquement à la Communion de l'Eglise Reformée. Il fut mis pour Precepteur auprès de Jaques VI. Roi d'Ecosse l'an 1565. Voilà tout ce qu'il a trouvé à propos de nous aprendre touchant sa vie ⊥. Je ne sai par quelle affectation il n'a rien dit de sa grande prosperité. Ce silence pourroit paroître mysterieux à des gens qui se plairoient à tourner les choses du mauvais sens. Ils seroient capables de croire que Buchanan sur ses vieux jours plein de confusion, & de repentir de s'être livré à la faction qui chassa la Reine Marie, dont il avoit reçu tant de bienfaits & qu'il avoit tant loüée, n'osoit se faire conoître par ce tems-là, ni reveiller dans l'esprit de ses lecteurs l'idée des livres qu'il avoit faits selon l'interêt (*C*) de ceux qui étoient alors les maîtres. Ces livres

* *Ce Cardinal écrivit à l'Archevêque de Bourdeaux de faire arrêter Buchanan, mais il donna la lettre à de grans amis de Buchanan.* Buchanan. ubi infra.

† *Dans Conimbre où il avoit érigé une Academie.*

‡ Crimini dabatur carnium esus in quadragesima, à qua nemo in tota Hispania est qui abstineat. *Ibid.*

β *C'est-à-dire en 1552.*

⊥ *Tiré de sa vie composée par lui même, l'an 1580. Elle est à la tête de ses poësies.*

donne dans la même page. IV. Il devoit dire expressément qu'en l'année 1544. Buchanan étoit à Paris. Cela est clair par son élegie à Tastæus & à Tevius mentionnée par Monsieur Menage. V. Il devoit dire que Buchanan a parlé (*a*) de Gelida dans cette élegie comme d'un Collegue, & en tirer une preuve que Buchanan regentoit alors au College du Cardinal le Moine, car il est sûr que c'étoit dans ce College que Gelida enseignoit. VI. Si j'avois à dire malgré la Vie de Buchanan qu'il a regenté à Paris depuis l'an 1539. j'aimerois mieux prendre l'année (*b*) de Mr. Menage, que le tems qui s'écoula depuis qu'il fut revenu à Paris lors de la levée du siege de Mets, jusques à ce qu'il eût à instruire Timoleon de Cossé fils du Marechal de Brissac. Cet entre-deux comprend trois années, car il fut (*c*) Precepteur pendant (*d*) cinq ans, & il sortit de cet emploi l'an 1560.

(*C*) *Selon l'interêt de ceux qui étoient alors les maîtres.*] Nous parlerons ci-dessous du dialogue sur le droit des Rois. Il écrivit deux autres livres qui étoient encore plus conformes que celui-là aux interêts de sa faction. L'un est l'Histoire d'Ecosse, entant qu'il y dit beaucoup de mal des mœurs & de la conduite de la Reine; l'autre est celui qu'il intitule (*e*), *Eclaircissement*. Voici de quelle maniere Monsieur Varillas en parle. *Je dois encore avertir les curieux*, dit-il, (*f*) *que le pire des Ouvrages de Buchanan contre cette Princesse n'est pas son Histoire d'Ecosse, & qu'il y en a un autre où il n'a osé mettre son nom, qui est plus satirique sans comparaison que celui-là. On ne le trouvoit pas de mon tems à la Bibliotheque du Roi, & Mr. Clement Conseiller de la Cour des Aides le tira de la sienne pour me le prêter. Il est écrit en François, & imprimé à la Rochelle en l'année mil cinq cens soixante douze. Il contient tant d'injures & d'ordures, qu'aucun autre livre que j'aye vu n'en aproche; & le seul endroit des pretenduës impudicitez de la Reine Marie Stuart, qu'imitoit & favorisoit la Demoiselle de Reres sa fille d'honneur, n'est pas de beaucoup inferieur à ceux des Auteurs anciens & modernes qui se sont le plus licentiez à salir l'imagination de leurs lecteurs.* Il n'est pas besoin de dire que rien ne pouvoit être plus conforme aux interêts des ennemis de cette Reine que les Satires de Buchanan; car il faloit de deux choses l'une, ou que ceux qui l'avoient chassée fussent les plus scelerats de tous les hommes, ou qu'elle fût la plus infame de toutes les femmes. Ce sont deux plats de balance chargez en équilibre, vous ne sauriez apesantir la charge de l'un, sans alleger la charge de l'autre precisément au même degré: tout de même ce qui sert à la decharge de la Reine aggrave (*g*) d'autant la faute de ses ennemis, & ce qui charge la Reine, diminuë d'autant leur crime. Il est donc certain que les Satires de Buchanan étoient une Apologie de sa faction, & qu'à mesure qu'elles étoient plus sanglantes, elles justifioient davantage ceux qui avoient chassé Marie Stuart. Qui ne jugeroit que par la voye des prejugez, feroit capable de soupçonner qu'une Satire d'une utilité si importante & si necessaire, est une fiction que l'interêt de la cause a fait inventer. Mais comme il y a des tyrannies & des infamies très-réëlles qui font soulever les sujets, il n'est pas toûjours vrai que les Manifestes de ceux qui se soulevent soient calomnieux; & ainsi sans écouter les prejugez il faut conoître de la cause de Buchanan.

(*a*) Cæteraque ut cessent, Gelidæ pia cura sodalis
Et patriis & patriæ sustinet usque vicem. *Mr. Menage pag. 332. corrige très-bien* gelide *par* Gelidæ.

(*b*) *C'est-à-dire de 1544. à 1545.*

(*c*) *Voyez la vie de Buchanan.*

(*d*) *Et non pas dix, comme Varillas l'affaire*, Hist. de l'heresie l. 28. p. m. 143.

(*e*) *Varillas, Histoire de l'heresie l. 28. pag. m. 170.*

(*f*) *Preface du 5. tome de l'Histoire de l'heresie.*

(*g*) *Afin que la comparaison des plats de balance en équilibre soit juste, il faut entrer dans les principes de Buchanan, & supposer comme lui que le Roi d'Ecosse & ceux qui representent la nation sont deux puissances collaterales; car dans une Monarchie proprement dite la comparaison ne seroit pas juste; l'injustice du Souverain ne disculpe point les soulevemens.*

* Thuan. l. 76. pag. [illegible] Le Pere l'Enfant se trompe, mettant cette mort au 25. [illegible]

livres l'ont rendu si odieux aux Catholiques Romains, qu'il faut attribuer à cela les medisances horribles qu'on a publiées contre lui. On l'a diffamé comme un ivrogne le plus (D) profane, & le plus impie qui eût jamais existé. Il mourut a Edimbourg le 28. * de Septembre 1582. Son Dialogue *de jure regni apud Scotos*, reproché tant de fois aux Protestans, a été cause qu'ils ont quelquefois parlé de lui comme d'un homme (E) sans nom, & sans consequence. Il

(D) *Comme un ivrogne le plus profane.*] J'ai dejà cité un Auteur (*a*) qui lui reproche un voyage ridicule en Angleterre comme un effet d'ivrognerie, mais voici bien pis; il lui reproche d'avoir eu le verre & la mort entre les dens à la même heure, & de s'être moqué des Ministres qui l'exhortoient à prier Dieu. Je ne veux rien retrancher de l'historiete. Il est utile de faire voir aux lecteurs par des exemples sensibles jusqu'où peut aller la hardiesse de mentir publiquement, quand une fois on a l'impudence de faire imprimer tous les contes qui courent les rues. Voici comme parle le P. Garasse (*b*); „ Je veux „ raconter à nos nouveaux Atheïstes la malheu-„ reuse fin d'un homme de leur creance & de leur „ humeur, quant au manger & au boire. Ce „ fut George Buchanan, parfait Epicurien du-„ rant sa vie, & vray Atheïste à l'heure de sa „ mort. Ce libertin ayant passé sa jeunesse de-„ bauchée dans Paris & dans Bordeaux, plus „ soigneux du lierre, des cabarets & des bou-„ chons de taverne, que du laurier de Parnasse, „ & étant sur la fin de ses jours rapellé en Ecosse „ pour instruire le jeune Prince, qui est aujour-„ dhui le Serenissime Roi de la grande Bretagne, „ continuant ses desbauches de gueule, fit si bien „ qu'il vient hydropique à force de boire, quoi „ qu'on disoit de lui par maniere de gausserie, „ qu'il étoit travaillé, *vino intercute*, non pas „ *aquâ intercute.* Tout malade qu'il étoit, il ne „ s'abstenoit non plus de boire à longs traits, qu'il „ faisoit en santé, & aussi pur, qu'il le buvoit ja-„ dis dans Bordeaux. Les Medecins qui avoient „ charge de le traiter de la part du Roi leur maî-„ tre, voyant les excés de leur malade, lui di-„ rent assez sechement & en colere, qu'il faisoit „ tout ce qu'il pouvoit pour se tuer, & que con-„ tinuant ce train de vie, il ne pouvoit pas traîner „ plus de quinze jours ou trois semaines. Il les „ pria de faire une consultation par ensemble, „ pour voir combien il pourroit vivre en s'abste-„ nant de boire du vin, ils le firent, & la reso-„ lution fut, qu'il pourroit encores vivre cinq „ ou six ans, s'il se pouvoit commander jus-„ ques-là, à quoi il fit une response digne de „ son humeur. *Allez*, dit-il, *avec vos ordon-„ nances, & regimes, & sachez que j'aime mieux „ vivre trois semaines m'enyvrant tous les jours, „ que six ans sans boire du vin*; & aussi-tôt „ ayant, en personne desesperée, donné congé „ à ses Medecins, il se fit porter au chevet de „ son lict un tonneau de vin de Grave, re-„ solu d'en voir le fond devant que de mou-„ rir, & s'y comporta si valeureusement, qu'il „ l'épuisa jusques à la lie, accomplissant à la „ lettre le contenu de ce gentil Epigramme „ d'Epigonus touchant une grenouille, laquelle „ étant tombée dans un tonneau plein de vin „ s'écria,

„ Φεῦ τίνες ὕδωρ
„ [illegible] μανίην σώφρονα μαινόμενοι.

„ Ayant la mort & le verre entre les dens, les „ Ministres le visiterent pour lui remettre l'es-„ prit, & le resoudre à mourir avec quelque „ sentiment de religion: un d'entr'eux pour „ toute exhortation lui recommanda de reciter „ l'Oraison Dominicale, & lui ouvrant les „ yeux, regarde affreusement le Ministre, „ *Qu'est-ce que cela*, dit-il, *que vous apellez „ l'Oraison Dominicale?* Les assistans repartent „ que c'est le *Pater noster*, & que s'il n'a pas „ le moyen de prononcer cette oraison, qu'on „ le supplioit à tout le moins de reciter quel-„ que oraison Chrêtienne afin qu'il mourût en „ homme de bien: *Pour moi*, dit-il, d'un sens „ ferme & assûré, *je n'ay jamais su d'autre priere „ que celle-là.*

„ *Cinthia prima suis miserum me cepit ocellis*
„ *Contactum nullis ante cupidinibus.*

„ Et à peine eut-il recité dix ou douze vers conti-„ nus de cette Elegie de Properce, qu'il expira „ entre les verres & les pintes, & on peut dire de „ lui, que veritablement *purpuream vomit ille ani-„ mam*, & telle est ordinairement l'issuë de tous „ les Epicuriens. „

(E) *D'un homme sans nom & sans consequence.*] Voici les paroles de Mr. Daillon (*c*) Ministre François, Refugié en Angleterre, *Qu'on ne nous fasse point l'injustice de compter entre nos Docteurs un Poëte Ecossois sans caractere, qui a voulu s'égayer à debiter ses songes sur la politique.* Un autre Ministre François n'a point parlé de Buchanan avec ce mepris, mais il n'a pas laissé de le condamner, & de trouver fort injuste que l'on imputât les maximes republicaines de cet Auteur à ceux de la Religion. *Ces maximes de Buchanan*, dit-il, (*d*) *& de Paræus ne sont point nos maximes, nous les avons diverses fois desavoüées, on ne les trouvera dans aucun de nos écrits authentiques . . . Elles* (*e*) *sont assûrément fausses dans la generalité dans laquelle ces auteurs les proposent.* Pour un homme qui s'est érigé en Prophete il avoit la vuë bien courte (*f*) sur l'avenir, quant à sa propre destinée. Il ne savoit pas que 5. ans n'auroient point passé sur son livre, qu'il feroit des lettres pastorales remplies des maximes de ces deux Auteurs. Quoi qu'il en soit ce Dialogue de Buchanan fit grand bruit. Un certain Adam Blacwod du même païs que Buchanan, & Conseiller au Presidial de Poitiers, refuta son compatriote le mieux qu'il lui fut possible. Un Allemand nommé *Ninianus Vinzetus* fit la même chose. Barclai autre Ecossois beaucoup plus fort qu'eux vint à la charge, & eut la malignité de dire que Boucher Docteur de Sorbonne avoit emprunté ses armes de Buchanan, & de quelques autres heretiques (*g*). Les Protestans d'Ecosse firent une reponse bien plus tranchante, car le Parlement du Royaume jetta un arrêt de proscription sur ce Dialogue

(a) *Garasse, doctrine curieuse pag. 50.*

(b) *Ubi supra pag. 748.*

(c) *Examen de l'oppression des Reformez p. 11.*

(d) *Mr. Jurieu, Reponse à l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg t. 2. pag. 287. édit. in 4.*

(e) *Ib. p. 288.*

(f) Nescia mens hominum fati sortisque futuræ Et servare modum rebus sublata secundis. *Virgil. Æn. l. 10, v. 501.*

(g) *Guil. Barclaius adversus Monarchomach. init.*

Il y a lieu de douter de la (*F*) repentance que Camden lui attribuë. Quoi qu'il en soit on ne lui sauroit refuser l'éloge (*G*) de bel esprit & de belle plume. Il a merveilleusement reüssi en toutes sortes de vers Latins, & il a très-bien écrit en prose.

logue de Buchanan, sur son Histoire, & sur sa *detectio.* Voyez dans la remarque F les citations de Camdenus.

(F) *De la repentance que Camden lui attribuë.*] Raportons premierement les paroles de ce fameux (*a*) Historien; *Quid Georgius Buchananus hac de re cum in historia, tum in libello, cui* detectio *titulum fecit, prodidit, ex libris impressis nemo non novit. Cum autem ille partium studio & Moravii munificentia abreptus ita scripsit, ut libri isti falsitatis damnati sint ab ordinibus* (*b*) *Regni* Scotiæ, *quorum fidei plus tribuendum: & ipse ingemiscens coram Rege, cui fuit Pædagogus, subinde se reprehenderit (ut accepi) quod tam virulentum calamum in* Reginam *benè meritam strinxisset, moriensque optaverit ut tantisper superesset, donec maculas, quas maledicentia falsò aspersérat, revocatâ veritate, vel sanguine elueret; nisi (quod ipse dixit) hoc vanum esset, cùm præ ætate delirare videretur.* Ailleurs le même Historien assûre, que Buchanan n'eut aucun égard aux prieres qui lui furent faites peu avant sa mort d'écrire pour la cause des rebelles, & qu'il temoigna être bien fâché de leur avoir autrefois devoüé sa plume (*c*). Qui ne regarderoit ce temoignage de Camden comme quelque chose de très-solide? Neanmoins il en faut rabâtre beaucoup pour deux raisons: l'une est prise de ce qu'on conte que son manuscrit fut corrigé au gré & selon la fantaisie du Roi Jaques, comme nous le dirons en son lieu: l'autre est prise d'une note marginale que Mr. Varillas a luë. Ecoutons-le parler. „ Il (*d*) y a dans la Bibliotheque du Roi les cinq Volumes de l'Histoire du President de Thou, aux marges desquels le plus jeune de Messieurs du Puy avoit écrit de sa propre main les faits les plus curieux que son frere & lui avoient jugé à propos d'en retrancher quand elle fut imprimée. J'ai lu dans les additions au quatriéme Volume, que Buchanan étant prêt d'expirer, Jaques six Roi d'Ecosse dont il avoit été Precepteur l'alla trouver; & l'avertit de retracter pour la décharge de sa conscience ce qu'il avoit écrit au desavantage de la Reine Marie Stuart sa mere, & que Buchanan le refusa tout net (*e*). „ C'est ainsi que parle Mr. Varillas dans sa Preface. Il touche le même fait dans le corps du livre, mais il le raporte autrement: *Dans l'original*, dit-il (*f*) *de l'Histoire de Monsieur de Thou, au lieu où il est parlé de la mort de Buchanan, il est écrit de la main de cet illustre President, que Jaques six Roi d'Ecosse, de qui Buchanan avoit été Precepteur, lui fit l'honneur de le visiter lors qu'il étoit à l'extremité, & le pressa de retracter ce qu'il avoit dit contre la Reine sa mere. Que Buchanan repartit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la verité.* Entre des temoignages si contradictoires, celui de Camden & celui qui est aux marges de Mr. de Thou, peut-on avoir une certitude raisonnable des dernieres dispositions de Buchanan? Nullement: chacun de ces temoignages affoiblit l'autre; mais il ne faut pas disconvenir que le premier ne soit sans comparaison plus puissant que le dernier. Celui-là est imprimé; l'autre n'est que manuscrit. Celui-ci, selon la Preface de Varillas, se trouve sur un exemplaire de Monsr. de Thou, mais selon le corps du livre il se trouve sur l'original de Monsr. de Thou: selon la Preface il est de la main de Monsr. du Puy le cadet: selon le corps du livre il est de la propre main de Monsr. de Thou. Ces variations & ces brouilleries maintiennent la preference que Camden merite. Ajoûtez que si Monsieur de Thou aprouva que Mrs. du Puy retranchassent cet endroit de son Histoire, c'est une marque qu'il n'y ajoûtoit pas une entiere foi, car le zêle pour la memoire de Marie Stuart ne l'empêchoit point de faire imprimer cent choses qui étoient copiées de Buchanan (*g*). Le Roi Jaques le reprocha au fils de Monsieur de Thou avec tant d'aigreur, qu'il lui causa une maladie de trois mois (*h*).

(G) *L'éloge de bel esprit & de belle plume.*] Le tour que Monsr. de Thou a pris pour loüer George Buchanan est admirable: rien ne pouvoit mieux donner une grande idée de l'esprit de cet Ecossois. Son Histoire d'Ecosse, dit-il, ne semble point l'Ouvrage d'un homme qui a regenté long tems, mais celui d'un homme qui a manié toute sa vie les affaires les plus importantes de l'Etat. La bassesse de sa condition & de sa fortune n'a point empêché Buchanan de bien juger des plus grandes choses, & d'en écrire avec beaucoup de prudence. Il étoit un de ces hommes extraordinaires, qui ont le bonheur de ne pas devenir Pedans parmi les occupations de l'Ecole. Le Latin de Mr. de Thou exprime cela plus noblement & plus amplement; c'est pourquoi je le raporte. *In* (*i*) *senili otio patriam Historiam scribere aggressus est. Quam tantâ puritate, prudentia, & acumine scripsit (quamvis interdum libertate genti innatâ contra* Regium fastigium *acerbior) ut ea scriptio non hominem in pulvere literario versatum, sed in mediâ hominum luce & in tractandis Reipublicæ negotiis totâ vitâ exercitatum redoleat. Adeo ingenii felicitas & animi magnitudo omnia obscuræ & humilis fortunæ impedimenta ab eo removerant, ut propterea non minus rectè de maximis rebus judicare & scribere prudenter posset. Et sanè memini P. Ronsardum virum acerrimi judicii (qui licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ scholastico otio oblectatus fuerat) cùm de Buchanano, Hadr. Turnebo, Ant. Goveano, M. Ant. Mureto (quibuscum arctâ amicitia conjunctus fuerat) verba faceret, dicere solitum, Illos Homines nihil Pædagogicæ præter togam & pileum habuisse, & tamen de vulgo Pædagogorum sic censere, nunquam incorrigibilis ineptiæ ex Pædagogicâ contractæ characterem vel longissimi ævi curriculo deleri posse.*

(*a*) *In Annal. Elizabethæ ad annum 1567. init.*

(*b*) *Le même Auteur* ad annum *1584. pag. m.* 410. *parle ainsi.* Probrosa in Regem, ejus matrem, & Consiliarios scripta, nominatim vero Georgii Buchanani Historia & *de jure regni apud Scotos Dialogus,* interdicta *ut quæ multa culpanda & delenda contineant.*

(*c*) Buchananum tamen inducere non poterant ut hoc eorum factum vel scripto libello, vel persuasione per nuntium approbaret, qui se factiosorum causam contra principes jam antea suscepisse, dolenter ingemuit, & paulo post obiit. *Ad ann. 1582. pag. m.* 374.

(*d*) *Preface du 5. vol. de l'Histoire de l'heresie.*

(*e*) *J'ai ouï dire à un Seigneur Ecossois que quand on demanda à Buchanan au lit de mort s'il ne se repentoit pas de ce qu'il avoit écrit contre le droit des Rois, & en particulier contre l'honneur de la Reine Marie Stuart, il repondit,* Je m'en vais en un lieu où il n'y a guere de Rois.

(*f*) *Liv. 28. pag. m.* 171.

(*g*) *Voyez le P. d'Orleans, Revolutions d'Anglet. t. 2. pag.* 490. 491.

(*h*) *Varillas, reponse à la Critique de Burnet pag. 77. & 78. édit. de Hollande. Le Docteur Burnet* defense de la Critique p. 62. *convient du reproche.*

(*i*) *Histor. l. 76. pag. m.* 445. 446. *Voyez aussi Mr. Burnet, Hist. de la reformation d'Anglet. 1. part. l. 3. pag. m.* 725.

proſe. Je ne ſai s'il faut croire (*H*) qu'il ait été Moine. Il n'en dit rien, pluſieurs l'affirment, & ſon ſilence n'eſt pas une preuve deciſive contre eux. Mais on peut être très-aſſûré qu'il ne mourut point impie, de la (*I*) maniere que Mr. Moreri le conte. Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté qui (*K*) ſoit dans ce Dictionaire à l'égard

(*H*) *Je ne ſai s'il faut croire qu'il ait été Moine.*] Monſr. le Laboureur l'aſſûre d'une maniere ſi poſitive, que pour en douter il faut s'être fait une habitude Carteſienne de ne ſouſcrire qu'aux choſes qu'on a examinées exactement. *George Buchanan*, dit-il, (*a*) *Ecoſſois, premierement Cordelier en France, depuis Precepteur du Comte de Briſſac & paſſionné Huguenot, autant conu pour ſes vices qu'il meritoit d'eſtime pour ſon bel eſprit, s'il ne l'avoit abandonné au libertinage, & pour ſa ſcience s'il n'en avoit abuſé, a été le plus cruel ennemi de la perſonne & de la reputation de cette Princeſſe qui l'avoit defendu en ce Royaume de la rigueur des Edits, & comme arraché du bûcher & de la main du Bourreau. Il alloit être condamné comme heretique & comme Moine transfuge, elle lui fit avoir grace.* Brantome (*b*) dit bien qu'elle lui ſauva la vie, mais non pas comme à un Moine defroqué. Je doute fort du recit de Monſr. le Laboureur: car la premiere piece de poëſie par où (*c*) Buchanan ait irrité les Cordeliers eſt un ſonge (*d*), où il ſuppoſe que Saint François lui aparut pour l'exhorter à prendre l'habit de ſon Ordre. Eût-il oſé feindre qu'il repondit, *je n'en ferai rien*, s'il eût été actuellement Cordelier ? Les perſecutions que cette premiere Satire lui attira de la part des Cordeliers n'émouſſerent point ſa plume à leur égard, & ſur tout lors que le Roi d'Ecoſſe ſon maître lui ordonna de les maltraiter. D'où vient qu'ils ne le reclamerent pas comme un transfuge, quand ils le virent Precepteur du batard du Roi ? D'où vient qu'ils ſe contenterent de l'accuſer ſimplement de Lutheraniſme ? D'où vient qu'ils n'ont pu que le menacer, pendant qu'il regentoit à Bourdeaux au vu & au ſu de toute la France ? En ce tems-là un Moine transfuge, & ſuſpect de Lutheraniſme, pouvoit-il échaper en France à des Cordeliers ſatiriſez ? D'où vient s'il a été Cordelier en France qu'il oſe demeurer à Paris, & enſeigner dans le College de Ste. Barbe ? Mais enfin d'où vient que Buchanan entre les mains des Inquiſiteurs Portugais, qui mirent tout en uſage pendant plus d'un an pour le convaincre d'hereſie, n'éprouve pas qu'on allegue contre lui qu'il a violé malheureuſement ſes vœux, & deſerté lâchement la Religion de Saint François ? Une telle choſe ſi elle eût été veritable ne pouvoit pas être ignorée, ni difficile à prouver. D'où vient encore un coup qu'il ſort ſain & ſauf des mains de ces barbares Inquiſiteurs ? Quand on aura ſatisfait à ces demandes, je pourrai croire qu'il a été Cordelier. Je ne comprens pas même comment la Reine d'Ecoſſe l'auroit preſervé en France de la rigueur des Edits. Ne demeura-t-il pas chez le Marechal de Briſſac juſqu'en 1560 ? Ne diſſimuloit-il point ſes ſentimens ſur la religion ? N'attendit-il pas à les produire au dehors qu'il fût en Ecoſſe ? Ce qu'il y a d'apparent, eſt que cette Reine caſſa la ſentence qui fut renduë contre lui l'an 1539. après qu'il ſe fut ſauvé de priſon. C'eſt ſans doute la ſeule grace que Brantome a deſignée. Mr. Varillas (*e*) raconte que Buchanan étoit Cordelier l'an 1539. lors qu'il fut empriſonné pour le crime d'hereſie. Il ajoûte que Buchanan étant allé *fort jeune en France* y prit l'habit de Saint François; qu'il paſſa de là en Portugal, qu'il y donna les premieres marques d'être Lutherien, qu'il y fut 18. mois en priſon, qu'il en ſortit en abjurant le Lutheraniſme, qu'il retourna dans ſon païs, que ſa rechute le fit mettre dans les priſons du Roi, qu'on l'eût condamné au feu, s'il n'eût eu l'adreſſe de ſe ſauver par une fenêtre, & qu'il en raconte (*f*) plaiſamment les particularitez. C'eſt un tiſſu continuel de menſonges. Il y avoit près de dix ans qu'il s'étoit ſauvé des priſons d'Ecoſſe lors qu'il alla en Portugal. Je laiſſe au lecteur le ſoin de compter les autres fautes.

(*a*) *Additions aux Memoires de Caſtelnau t. 1. p. 546.*

(*b*) *Ce ſont été des impoſteurs qui l'ont dit & écrit, entr'autres M. Bucanan, en quoi il a mal reconu les biens que ſa Reine lui avoit faits en France & en Ecoſſe, pour la grace de ſa vie & du relief de ſon ban.* Brantome, éloge de Marie Stuart.

(*c*) *Buchanan. in vita ſua.*

(*d*) *Il eſt dans le recueil des pieces qu'il intitule,* Fratres fraterrimi.

(*e*) *Hiſtoire de l'hereſie l. 28. pag. 122.*

(*f*) *Il ne dit que deux mots là deſſus, & cela ſans aucune plaiſanterie.*

(*I*) *Il ne mourut point impie de la maniere que Monſr. Moreri le conte.*] Voici ce qu'il dit; „ Le Roi lui envoya ſes Medecins qu'il refuſa „ de voir, & il ne traita pas mieux un Miniſtre „ qui le trouva occupé à lire l'Hiſtoire naturelle de Pline. Celui-ci lui voulut preſenter „ la Bible, mais Buchanan la rejettant avec une „ fureur extrême, Allez, lui dit-il, en lui montrant ſon Hiſtoire de Pline, je trouve plus de „ verité dans ce livre que dans toutes vos Ecritures. Cet Athée finit ainſi ſes jours, & toute l'Ecoſſe a rendu temoignage de ce fait. „ Il y a des menſonges qu'on ne ſauroit lire ſans indignation, mais pour celui-ci il eſt plus propre à faire rire qu'à mettre en colere. *Toute l'Ecoſſe a rendu temoignage de ce fait.* Pourroit-on bien citer un ſeul Auteur grave, & muni de quelque preuve ? Je ne croirois pas haſarder beaucoup ſi j'en defiois tous les amis de Monſieur Moreri. En effet ſi ce beau conte avoit eu la moindre apparence, Monſieur de Sponde qui ne ſe poſſede pas quand il parle de Buchanan, n'eût point manqué de l'adopter. Je le trouve dans le (*g*) Kalendrier du P. l'Enfant, Moine Jacobin, qui cite le Treſor Chronologique de Dom Pierre de Saint Romuald, & il ne dit pas que *toute l'Ecoſſe a rendu temoignage de ce fait*, mais que (*h*) *toute l'Ecoſſe le peut atteſter.* Cette derniere expreſſion eſt plus ſuportable que l'autre.

(*g*) *C'eſt ainſi que j'apelle ce que l'Auteur intitule*, Hiſtoire generale de tous les ſiecles de la nouvelle loi. *Cet Ouvrage eſt en 6. tomes in 12. imprimé à Paris l'an 1683.*

(*h*) *Sous le 25. d'Avril pag. 347.*

(*K*) *Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté qui ſoit dans ce Dictionaire.*] Mr. Moreri aſſûre 1. que Buchanan prit l'habit de St. François: je n'en croi rien (*i*). 2. *Qu'il fut convaincu d'avoir voulu manger l'agneau Paſchal à la façon des Juifs, & condamné à être brûlé.* Monſr. de Sponde raporte la même choſe, mais en termes plus forts, car il (*k*) aſſûre que Buchanan fut pris en flagrant delict, mangeant actuellement cet agneau Paſchal à la Judaïque pendant le Carême avec quelques autres. On ne l'eût pas laiſſé à Bourdeaux pendant trois ans, ni ſortir des priſons de l'Inquiſition en Portugal, ſi cela étoit veritable. 3. Qu'ayant évité le ſuplice du feu par la fuite, il vint en France où il enſeigna aſſez long tems à Paris dans le College du Cardinal

(*i*) *Voyez mes raiſons dans la remarque H.*

(*k*) Quod cum aliis quibusdam agnum Paſchalem more & ritu Judaïco tempore Quadrageſimæ comedere repertus fuiſſet. *Spondan. ad ann. 1539. n. 7.* Il cite *David Camerar. de Scot. lib. 4. cap. 2. Lang in vit Calvin. cap. 1.*

gard de Buchanan. Mr. Varillas n'a (*L*) point eu toute l'exactitude necessaire en parlant de ce personnage.

BUDE' (GUILLAUME) en Latin *Budæus*, né à Paris (*A*) l'an 1467. a été le plus savant homme qui fût de son tems en France. On peut dire qu'il se mit à étudier un peu tard; car encore qu'on l'eût envoyé de bonne heure dans les Ecoles pour l'étude du Latin, & puis à l'Université d'Orleans pour l'étude de la Jurisprudence, il ne savoit presque rien à son retour d'Orleans, où il avoit passé trois années. La barbarie qui regnoit alors dans les Ecoles avoit été cause qu'il étoit allé à Orleans sans entendre les Auteurs Latins, & cette ignorance l'empêcha de profiter dans le Droit * Civil. Etant retourné chez son pere il perdit beaucoup plus son tems, il s'amusa à la chasse, & aux plaisirs de la jeunesse; mais il en revint au bout de quelques années, & se trouva saisi d'une telle inclination pour les sciences, qu'on ne sauroit exprimer l'ardeur avec laquelle il s'apliqua à l'étude. Il renonça à toute sorte de divertissemens, & il regrettoit même

* Quo in Gymnasio triennium versatus operam pene omnem perdidit. Neque enim ignarus Latinæ linguæ & ab aliis disciplinis imparatus artem illam reconditam & multiplicem subtilemque cui sese dediderat, cognitione & scientia poterat comprehendere. *Ludovicus Regius in vita Budæi init.*

Sfff

le Moine, & ailleurs. J'ai montré qu'il enseigna dans Ste. Barbe, & non dans le Cardinal le Moine. Il n'est point certain qu'il ait enseigné dans Paris, depuis qu'il se fut sauvé des prisons d'Ecosse. Il n'osa s'arrêter dans cette ville à cause du Cardinal Beton, & se retira à Bourdeaux. UT (*a*) *Lutetiam venit* (remarquez bien ce terme, il est exclusif d'un long sejour) *Cardinalem Betonium pessime erga se animatum ibi legatione fungi comperit. Itaque ejus iræ se subtraxit, Burdegalam invitante Andrea Goveano profectus.* Voyez la remarque B, vous y trouverez que si Buchanan avoit enseigné au College du Cardinal le Moine, ce ne seroit qu'après avoir enseigné trois ans à Bourdeaux, & ainsi la narration de Moreri seroit fort defectueuse.

(*a*) *Buchan. in vita sua.*

(*L*) *Mr. Varillas* (*b*) *n'a point eu toute l'exactitude necessaire.*] *On avoit bien vu avant lui*, dit-il, (*c*) *des Auteurs composer des satires contre des têtes couronnées, & faire imprimer ces satires durant leurs vies, ou les mettre entre les mains de quelques amis pour les donner au public après leur mort: mais on n'en avoit encore vu aucun, lequel apres s'être declaré contre sa Souveraine jusqu'à passer en Angleterre, pour deposer en qualité de temoin dans le procés criminel qu'on lui fit, eût continué de la persecuter après qu'on lui eût tranché la tête; & c'est pourtant là le crime dont les plus attachez à Buchanan n'oseroient disconvenir qu'il n'ait été coupable.* Monsr. Varillas trouve des singularitez dans la conduite du monde la plus ordinaire. Jamais aucun Prince n'a été ou detrôné ou decapité juridiquement parmi des peuples qui ont des Auteurs, sans qu'on ait publié mille choses flêtrissantes contre lui. L'ordre veut cela, car ceux qui se portent à de telles extremitez doivent pour le moins temoigner à toute la terre, qu'ils souhaitent qu'on croye qu'ils ont eu raison d'en user ainsi: or comment le pourroient-ils temoigner, s'ils faisoient scrupule de mettre au jour la mauvaise vie de ce Prince? Ainsi Buchanan n'auroit fait que suivre le chemin batu. Ce ne seroit point à cause que depuis la mort de Marie il auroit mis sous la presse son Histoire, qu'il faudroit le censurer, car si d'ailleurs il avoit raison, c'est-à-dire s'il n'avançoit rien que de vrai, il auroit été fort condamnable de la suprimer. C'eût été sacrifier (*d*) l'innocence vivante à un crime puni de mort: c'eût été épargner la memoire d'une Reine criminelle aux depens de deux nations. Mr. Varillas se trompe donc & quant au fait, & quant au droit. Quant au fait, puis qu'il dit que l'on n'avoit jamais vu d'exemple de la conduite de Buchanan. Quant au droit, puis qu'il condamne une conduite qui en cas de fidelité dans l'Historien, est entierement selon l'ordre & selon la droite raison. Mais sa plus étrange meprise est de pretendre que Buchanan qui étoit mort cinq ans avant que l'on fit mourir la Reine d'Ecosse, a continué de la persecuter depuis qu'on l'eut decapitée, & que c'est un crime que ses plus grans amis n'oseroient nier. *Il n'y avoit point eu d'Ecossois*, dit-il, (*e*) *plus devoüé que lui à la Reine Marie Stuart jusqu'à ce qu'elle cessa d'être heureuse.* Monsr. Varillas outre un peu la chose ce me semble: mais (*f*) il ne laisse pas d'être vrai que Buchanan suivit d'abord le parti de cette Reine. *Le Comte de Mourrai*, c'est Monsieur Varillas (*f*) qui parle, *lui offrit une des plus belles charges d'Ecosse qui étoit celle de Garde du petit seau royal, à condition qu'il lui aidât à perdre la Reine Marie Stuart.* J'avois cru que c'étoit une hyperbole, aussi bien que la Primatie (*g*) que d'autres veulent que l'on ait promise à Buchanan, mais je sai à cette heure qu'il a été Garde du seau privé, charge très-considerable en Ecosse. Dans la Preface du François I. Monsieur Varillas observe *qu'on avoit horriblement calomnié* Marie de Lorraine Reine d'Ecosse, *& que tous les Auteurs qui en avoient parlé s'étoient dechaînez contre elle sur la seule deposition d'un ingrat* (*h*) *à qui elle avoit fait grace de la vie.* Il ajoûte *qu'il a defendu la reputation* de cette Princesse. Il y a là pour le moins deux fautes, car ce n'est point à cette Reine que l'on attribuë d'avoir *sauvé la vie à l'Historien* Buchanan, & l'on ne justifie pas une Princesse contre les calomnies d'un Historien, lors que l'on declare qu'on ne dira rien pour sa justification dont cet Historien ne convienne. Or c'est ce que Mr. Varillas declare à l'égard de Buchanan (*i*).

(*b*) *Preface du 5. t. de l'Histoire de l'heresie.*

(*c*) *Joignez à ceci ce qu'on a dit dans la remarque H.*

(*d*) *Voyez la note marginale g de la remarque C.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) Spe inductus à Moravio si hic regno potiretur, se in Patriarcham assumendum. *Strada de bello Belg. decad. 2. l. 8. ad ann. 1587. pag. m. 558. Le P. Caussin dit la même chose dans sa Cour sainte.*

(*h*) *Buchanan.*

(*i*) *Hist. de François I. l. 11. p. m. 118. 119.*

(*A*) *Né à Paris l'an 1467.*] Louïs le Roi le seul Auteur que j'aye suivi ne marque point l'année de la naissance, mais puis qu'il dit que Budé mourut le 23. d'Août 1540. à la 73. année de sa vie, il me donne droit de le faire naître l'an 1467. Le Dictionaire de Moreri contient une faute très-grossiere. On y met la naissance de Budé à l'an (*k*) 1476. & sa mort au 26. Août 1540. & on ne laisse pas de le faire vivre 73. ans.

(*k*) *Cette faute est originaire de l'imprimerie. La transposition d'un seul chiffre a changé 1467. en 1476.*

même les heures qu'il faloit necessairement donner aux repas & au dormir. Le jour même de ses noces il se deroba pour le moins trois heures, afin de les passer avec ses livres. On eut beau lui representer qu'il ruineroit (*B*) sa santé, & qu'il se priveroit des moyens de faire fortune : rien ne fut capable de ralentir son ardeur. La profonde érudition qu'il aquit par un si grand attachement à l'étude seroit un peu moins étonnante, s'il avoit eu de bons maîtres qui lui eussent au moins servi de guides ; ou s'il avoit eu des concurrens dont les lumieres lui eussent donné avec une grande émulation, un parallele instructif : mais il ne (*C*) trouvoit personne dont il pût devenir disciple, ni qui courût avec lui dans cette carriere. On peut donc dire qu'il n'étudia (*D*) que sous lui-même. Une des choses qu'il cultiva avec le plus d'assiduité fut la langue Greque, & il debuta même par là lors qu'il voulut donner des marques publiques de ses progrés ; car les premiers Ouvrages qu'il ait donnez au public sont la traduction de quelques Traitez de Plutarque. Il publia ensuite ses notes sur les Pandectes, & puis son Traité *de asse*, &c. On lui contesta la gloire d'être le premier qui (*E*) eût defriché les matieres épineuses des monnoyes, & des mesures des anciens ; mais il montra

(*B*) *Qu'il ruineroit sa santé.*] De fort habiles gens pretendent que l'évenement fit voir la vanité de ces menaces, & qu'*il sut conserver toute sa santé* (*a*). Mais d'autres (*b*) disent qu'il tomba dans une longue & facheuse maladie, & que les maux de tête qui lui prenoient tous les jours obligerent les Medecins à lui ordonner une espece de trepan. L'operation fut très-douloureuse, mais fort inutile. *In gravem & diuturnum morbum est prolapsus, quo annos plus viginti ita afflictatus est, ut omnis propè hilaritas è fronte, alacritas ex animò, festivitas in occursu, urbanitas & comitas in convictu eximeretur, ingravescens quoque in dies literarum amor infringeretur, ne vestigium quidem ejus nec simulachrum, sed quadam effigies spirantis mortui appareret.*

(a) *Voyez les enfans celebres par leurs études pag.* 427.

(b) *Lud. Regius in vita Budai p. m.* 50. 51.

(*C*) *Il ne trouvoit personne dont il pût devenir disciple.*] Il faut donner quelque restriction à ces termes generaux ; car il est certain que George Hermonymus, nâtif de Lacedemone, Jean Lascaris, & Jaques Faber d'Etaples ont enseigné quelque chose à nôtre Guillaume. Dès qu'il sut l'arrivée d'Hermonymus (*c*) à Paris, il l'arrêta auprès de lui par de gros gages ; Hermonymus lui lut Homere, & les autres principaux Auteurs, mais comme il ne les entendoit pas, il étoit incapable de les expliquer. *Huic Græco cum aliquot annos operam dedisset, & eo prælegente audivisset Homerum autoresque alios insignes, nihilo doctior est factus. Neque enim præceptor ille plura docere quàm sciret poterat* (*d*). Jean Lascaris vint peu après à Paris : il conçut beaucoup d'estime pour Budé le voyant enclin à la langue Greque, mais en tout il ne lui donna pas plus de 20. leçons (*e*). Jaques Faber lui aprit les Mathematiques ; mais l'écolier comprenoit si aisément tout ce que le maître proposoit, qu'il épuisa bien-tôt la science du maître. Celui-ci quoi que largement payé de ses leçons, fut plûtôt las d'enseigner que l'autre d'être enseigné. *Mathematicas* (*f*) *disciplinas ab* Jacobo Fabro *nobili Philosopho didicit : ad quas tantum ingenii & alacritatis initio attulit, ut evolare non excurrere videretur. Itaque dum Faber multa proponit, Budaus omnia assequitur, eò res venit, ut prius ille docendo defatigaretur, etsi magnam mercedem accipiebat, quàm hic discendo. Neminem praterea audivit.*

(c) Quem Budæus nactus magna mercede conductum ad se accersivit, & antequam dimitteret amplius quingentis nummis aureis donavit. *Ib. p.* 38.

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid. p.* 39. *Voyez aussi la lettre de Budé à Tonstal : elle est la* 30. *du* 2. *livre de celles d'Erasme pag.* 155.

(f) *Lud. Regius ib.*

(*D*) *Qu'il n'étudia que sous lui-même.*] Il representa en mots Grecs les deux circonstances notables de ses études, l'une qu'il les commença sur le tard, l'autre qu'il n'eût point de maitres, il les representa, dis-je, par les termes d'αὐτομαθὴς τε καὶ ὀψιμαθὴς, dans une lettre (*g*) qu'il écrivit à Erasme, & qui fut montrée à Cutbert Tonstal. Il écrivit en suite une lettre à ce dernier, où il lui fit une description assez longue de la maniere dont il avoit étudié. Il avouë qu'après son retour de l'Université d'Orleans, il passa quelques années à ne faire que ce que font les jeunes gens qui ne savent (*h*) rien. Il dit ailleurs qu'outre ces deux choses il y en eut une troisiéme qui l'obligea à s'apliquer extremement à l'étude, c'est qu'il n'avoit pas beaucoup de penetration d'esprit. *Omnia* (*i*) *majorem in modum facere atque etiam maximum mihi necesse erat homini nec ingenio felici prædito, & qui in adolescentiæ clausula non dico discipulus, sed tantum tyrunculus hujus studii esse cœpissem ; & verò gentilis illius Aristippi qui metrodidactus appellatus est : denique qui à memet ipso omnia mutuarer, si quidem nullus erat unde rogare possem.*

(g) *C'est l'onzieme du* 1. *livre pag.* 32.

(h) Domum reversus salutem dixi literis, studiis utique indulgens juventutis illiteratæ, quoad post aliquot annos intra paternos parietes clam studere, mecum ipse institui. *Epist.* 30. *l.* 2. *Erasmi pag.* 155.

(i) *De Philologia l.* 1. *Operum t.* 1. *pag.* 35.

(*E*) *D'être le premier qui eût defriché.*] Un Italien nommé Leonardus Portius pretendit être le vrai possesseur de cette gloire : Budé l'ayant apris n'entendit point raillerie, il s'en fâcha tout de bon, & declara qu'il ne tenoit de personne ce qu'il avoit publié sur cette matiere, & que Portius étoit son voleur (*k*). Jean Lascaris qui étoit ami de l'un & de l'autre empêcha que cette querelle n'allât plus avant, & obtint à force de prieres que Budé n'inserât point dans la 2. édition le discours piquant qu'il avoit fait contre Portius. L'Auteur conut lui-même quand le feu de la colere fut passé, qu'il avoit eû trop d'emportement ; & c'est ce qui fit qu'il ne voulut plus prendre interêt aux attaques qui lui furent faites. Il laissa dire tout ce qu'on voulut, il souffrit tranquillement qu'Agricola se donnât telle portion que bon lui sembloit de cette gloire (*l*).

(k) Quod cum est ad Budæum allatum, graviter exarsit, quòd nihil tam præter opinionem accidisset quàm ut depelleretur de ejus laudis possessione, quam caducam & vacuam primus bona fide occupasset, & fine cujusquam injuria quasi usucepisset. Igitur vehementissima animi, ingenii, virium, contentione jus suum defendit, atque hoc ipsum palam testatus est, à nullo se unquam homine duntaxat qui viveret, his de rebus quas tradidisset, quicquam didicisse vel fando vel legendo : tantumque abesse ne quid à Portio acceperit, ut omnia quæ sub nomine Portii ad eam prodierant, illa uno eodem continuato perpetuoque furto essent ex suo Asse translata. Ac æmulo illi sempiternam notam ac ignominiam inussisset, nisi intercessissent amici. *Lud. Regius ib. p.* 61.

(l) *Ib. p.* 64.

montra qu'on ne lui raviroit pas aisément cette couronne. Quelques grans que soient les services qu'il a rendus à la Republique des lettres par ses écrits, on peut assûrer que ce n'est point de ce côté-là qu'elle lui est le plus redevable. Il se menagea de telle sorte que son grand savoir ne le rendit pas odieux aux Inquisiteurs ; ainsi sa reputation demeurant saine & entiere fut une puissante protection aux belles lettres, que l'on s'efforçoit (*F*) d'étouffer dans leur renaissance, comme la mere & la nourrice des opinions qui ne plaisoient pas à la Cour de Rome. Il fut fort consideré (*G*) à la Cour de France, depuis qu'une fois son érudition eut été conuë ; mais il s'abstint le plus qu'il put d'aller à la Cour, jusques à ce qu'il eût apris l'inclination de François I. pour les belles lettres. Ce fut quand la Cour étoit à Ardres, lors de l'entrevuë de ce Prince avec le Roi d'Angleterre, que François I. fit venir (*H*) pour la premiere fois nôtre Guillaume Budé. Depuis ce tems-

(F) *Que l'on s'efforçoit d'étouffer . . . comme la mere & la nourrice des opinions.*] Il vaut mieux & pour cause que j'explique cela par les paroles de Louïs le Roi que par les miennes. *Cum in maximis*, dit-il, (*a*) *opinionum procellis & turbulentissimis tempestatibus ingens Græca linguæ conflata esset invidia, quod harum stirps, & semen malorum omnium videretur, cum odii faces undique ab improbis præferrentur, cum in perturbatione veteris disciplinæ spem haberent inimici ad elegantium literarum non dignitatem modo extinguendam, sed etiam gloriam per principes viros infringendam, cum in his asperitatibus rerum eruditi plerique de religione suspecti haberentur, nec satis essent inter imperitorum greges tuti: hic solus non modò integra mente, verùm etiam existimatione permansit. Nihil in ejus vita aut in oratione quisquam potuit invenire, quod jure reprehenderet. Quod labenti rei literariæ certissimum præsidium attulit. Nisi enim is contigisset orbæ politiori doctrinæ quasi legitimus tutor, qui eam apud Principem, in senatu, in concionibus exagitatam tueretur, ac tantisper dum invidia consideret, domi septam teneret liberali custodia, atque à sceleratorum hominum impetu prohiberet, haud dubiè nostris finibus coacta esset excedere.*

(*a*) Pag. 83.

(G) *Il fut fort consideré à la Cour de France.*] Il y fut conu dès avant la mort de Charles VIII. Ce Prince ayant ouï dire que Budé étoit fort savant, le voulut voir, & le fit venir auprès de lui, mais il ne vêcut pas assez depuis ce tems-là pour l'avancer. C'est Budé lui-même qui nous l'aprend. *A Carolo ego commodum in aulam accersitus fueram, cum ille repentino casu sublatus est: exierat jam rumusculus quidam studiorum meorum qui ad eum permanaverat nihil minus me* (*b*) *agente.* Gui de Rochefort Chancelier de France procura cet honneur à nôtre Budé, comme on le remarque dans la page 87. de sa vie. Louïs XII. successeur de Charles VIII. employa (*c*) deux fois Budé à des Ambassades en Italie, & le mit ensuite au nombre de ses Secretaires. On l'eût fait Conseiller au Parlement de Paris, s'il n'eût mieux aimé menager son tems pour ses études, que s'engager à une charge qui lui eût causé trop de distractions.

(*b*) *De Philologia, l.* 1.

(*c*) De maximis rebus legatum in Italiam misit cum aliquot proceribus suis: quibus in legationibus sic fidem suam, diligentiam, ingenium regi probavit, ut magnam gratiam ab eo ipso iniret, ac paulo mox in scribarum regiorum numerum adscriberetur. *Lud. Regius ubi supra, pag.* 88.

(H) *François I. fit venir pour la premiere fois.*] Je ne croi pas avoir tort de me conduire generalement parlant par ce principe, c'est qu'un Auteur qui écrit la vie d'un homme est plus croyable, que ceux qui ne parlent de cet homme que par occasion. Cela ne m'empêche pas de croire qu'en certains cas, on doit preferer à ce qu'on trouve dans la vie particuliere d'un homme ce qu'on lit dans d'autres livres. J'en donne un exemple dans cette remarque. Louïs le Roi non seulement ne dit pas que François I. ait envoyé Guillaume Budé à Rome pour negocier avec le Pape Leon dixiéme, mais aussi il remarque expressément qu'on ne fit venir Guillaume Budé à la Cour de François I. que lors que ce Prince étoit à Ardres pour s'aboucher avec le Roi d'Angleterre : PRIMUM *evocatus* Ardeam *quem in locum rex quoque Britannorum Henricus convenerat, cum tanti conventus splendore excitatus, tum admirabili fama incredibilium virtutum sui principis incensus, sanè quàm libenter regis imperio obtemperavit, atque eò magis quod virtutis, & literarum ergo se intelligebat accersiri* (*d*). L'entrevuë d'Ardres se fit l'an 1520. Il seroit donc faux selon Louïs le Roi que nôtre Guillaume eût negocié pour François I. avec Leon dix l'an 1515. Cependant je n'oserois revoquer en doute l'Ambassade dont Monsr. Varillas a fait mention sous l'année 1515. „ Budé „ (*e*) n'étoit pas mal adroit en negociation, quoi „ qu'il eût vêcu dans Paris sans autre conversa„tion que celle de ses livres. L'Academie de „ Rome qui n'avoit jamais été si polie depuis „ le siecle d'Auguste qu'elle l'étoit alors, lui fit „ un accueil extraordinaire, & il aquit bien-tôt „ la familiarité du Pape, parce qu'il excelloit prin„cipalement dans la connoissance des antiqui„tez Greques que sa Sainteté se piquoit de sa„voir. „ Cet Auteur ajoûte que les objections que faisoit le Pape *fournissoient à Budé un champ assez vaste pour étaler sa profonde doctrine, & que le Pape qui ne demandoit pas mieux que d'alonger la negociation & de ne rien conclure, n'avoit garde de l'interrompre, ni de le faire apercevoir des digressions où il s'engageoit insensiblement, qu'au contraire sa Sainteté lui faisoit naître de tems en tems les occasions d'en faire de nouvelles.* Joignez à ceci ce qu'il dit dans sa preface ; „ L'exemple „ de Budé sert admirablement à montrer que „ pour être des plus savans, on n'en est pas plus „ propre à negotier les affaires delicates : & „ l'on me doit savoir bon gré de l'avoir raporté, „ quand ce ne seroit que pour la rareté du fait. „ Mais comment est-ce que Mr. Varillas a pu debiter que *Budé avoit vêcu dans Paris sans autre conversation que celle de ses livres*, si les deux Ambassades sous Louïs XII. sont veritables ? Franchement je ne sai que dire de Louïs le Roi, quand je considere & ce qu'il dit & ce qu'il suprime. Il ne dit rien de l'Ambassade auprès de Leon X. sous François I. c'est un peché d'omission qui passe le veniel : il parle de deux Ambassades d'Italie sous Louïs XII. desquelles Budé lui-même ne parle pas dans une occa-

(*d*) *Ibid. pag.* 90.

(*e*) *Varillas, Histoire de François I. l.* 1. *p. m.* 32. *Il cite en marge* Dans la negotiation de Budé Maître des Requêtes & de la Librairie du Roi avec Leon X. en 1515. *Sainte Marthe dans ses éloges p. m.* 6. *parle ainsi.* Vir tanta animi contentione Musis operatus à civilibus interim negociis & Reipubl. cura non abfuit. Nam & à Francisco primo in aulam sæpe accersitus & Romam de belli societate cum Leone summo Pontifice adversus Cæsarem & Helvetios contrahenda unà cum aliquot regni proceribus ab eodem principe legatus est.

Il ne dit rien des Ambassades sous Louis XII.

 sion

tems-là il se plut à l'entendre discourir, il lui commit sa Bibliotheque, & il lui donna une charge de Maitre des Requêtes. En même tems la Maison de ville de Paris l'élut Prevôt des Marchans. Il fut l'un des principaux promoteurs du dessein que François I. executa de fonder à Paris des Chaires pour la profession des langues, & des sciences. Il se brouilla avec Antoine du Prat Chancelier de France, ce qui fut cause qu'il ne parut à la Cour qu'autant que sa charge le demandoit: mais le tems vint qu'il n'en bougea guere, car son bon ami Poyet fut promu à la charge de Chancelier, & le voulut avoir presque toûjours auprès de lui. Les chaleurs excessives de l'an 1540. obligerent François I. à faire un voyage sur les côtes de Normandie, pour chercher quelque fraîcheur; Budé fut de ce voyage, & y gagna une fievre qui lui fit prendre l'envie de se faire porter chez lui. Cela fut executé, mais il ne guerit pas pourtant; il eut seulement la consolation de mourir * au milieu de sa famille (*I*) qui étoit nombreuse †. La maniere dont il voulut être enterré a produit (*K*) quelques soupçons contre sa creance,

* *Ce fut le* 23. *d'Août* 1540. & *non pas le* 1. *Sept.* 1573. *comme le dit Mr. de Launoi* Hist. Gymnas. Navarræ pag. 692. *Voyez la remarque N à la page*, *lettre c.*

† *Tiré de sa vie composée par Louïs le Roi.*

sion où il ne paroît pas possible qu'il se dispensât d'en parler. On en jugera. Budé represente à Cutbert Tonstal de quelle maniere il s'étoit conduit dans ses études; il avouë qu'il avoit vu en Italie plusieurs Savans, mais il ajoûte qu'il n'avoit pas eu le loisir de les bien conoître: *Interim (a) bis Romam adii, urbesque insignes Italiæ, doctos ubi homines per transennam vidi potius quam audivi & literarum meliorum Professores tanquam à limine salutavi, quantum scilicet homini licuit Italiam raptim peragranti nec libera legatione.* Est-ce le langage d'un homme que Louïs XII. auroit envoyé (*b*) deux fois en Italie pour de grandes negociations? Il faut être extraordinairement modeste pour éclipser cela d'une narration autant que Budé l'a fait. Enfin je remarque que Budé étoit devenu homme de Cour auprès de François I. avant l'entrevuë de ce Prince & de Henri VIII. Cela paroît par une lettre (*c*) d'Erasme datée du mois de Fevrier 1519. où il écrit à Budé; *Quomodo tibi successerit expeditio quemadmodum vocas aulica partim ex tuis ad* Ludovicum Vivem *literis intellexi.* Cela paroît encore plus clairement par une lettre de Budé, où il parle d'un voyage qu'il devoit faire avec Etienne Poncher promu depuis peu de jours à l'Archevêché de Sens (*d*). Il ne marque point l'année dans la date de cette lettre, mais on conoît qu'il l'écrivit pendant que la Cour se remuoit à l'occasion de la mort de l'Empereur Maximilien. Cet Empereur deceda le 12. de Janvier 1519.

(*I*) *Sa famille qui étoit nombreuse.*] Il laissa 7. fils & 4. filles. On n'en dit pas davantage dans son histoire, mais j'ai lu dans d'autres livres qu'à cause qu'il avoit un grand nombre de fils & de petits-fils, il ordonna que l'on l'enterrât de nuit; car il prevoyoit que si on l'eût fait de jour, il y auroit eu trop de cris de petits enfans, & trop de larmes repanduës dans la maison. L'Auteur qui m'aprend cela remarque que la femme de Budé bien loin d'empêcher que son mari n'étudiât, lui servoit de second aussi bien dans le cabinet que dans le lit, & lui cherchoit les passages & les livres necessaires. Je ne traduis pas literalement, on s'en apercevra bien-tôt, mais je ne pense pas m'écarter de la pensée de mon Auteur. *Nec Budæum à literis uxor avocavit, sed magis in iis confirmavit, quam sibi in Musarum sacrario semper assidentem, & aliquid librorum in manibus habentem, non tantum vitæ, sed studiorum quoque sociam & commilitonem nominabat: nec eundem magnum liberorum nepotumque numerus in studiis interpellavit, qui quidam dicitur fuisse tantus, ut antequam moreretur, noctu suum funus efferri, tumularique mandaret, ut aliquo modo compesceret fletum ejulatumque puerorum, quem futurum non obscure providebat (a).* J'ai lu une lettre (*f*) de Budé où il se contente de dire que les caresses de sa femme n'avoient pas été capables de le detacher de ses livres: il ne dit point qu'il trouvât en elle une aide semblable à lui par raport à ses études. Il se represente comme marié à deux femmes, l'une étoit celle qui lui donnoit fils & filles, l'autre étoit la Philologie qui lui produisoit des livres. Il étoit marié depuis 12. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & il avoit déja six (*g*) fils & une fille. La Philologie avoit été moins feconde, Budé avoit produit moins de livres que d'enfans, il avoit plus travaillé du corps que de l'ame; mais il esperoit qu'enfin il feroit plus de livres que d'enfans. La fecondité de l'ame aura son tour, disoit-il, elle s'élevera sur les ruïnes de celle du corps: la vertu prolifique n'est point donnée tout à la fois aux organes naturels & à la plume. *Sic enim (h) statuebam mihi esse faciendum, ut conjugem quidem legitimam haberem liberorum parentem, ex Philologia autem libros, id est, nominis mei æternam memoriam, prolemque immortalem gignerem. Liberos jam plures aliquanto quàm libros genui, plus corpori fortasse quàm animo indulgens. Posthac (ut spero) marcescente corpore, animus indies vegetior & vividior fiet: utrumque autem simul ex æquo prolificum esse nequit, sed cum emerita facultates corporis esse cœperint, tum demum viribus animi stipendia plenè procedent.* Nous parlerons ci-dessous (*i*) du changement de Religion de cette famille.

(*K*) *La maniere dont il voulut être enterré à produit quelques soupçons.*] Il declara par son testament un an avant qu'il mourût, qu'il vouloit être enterré sans aucune ceremonie. Voici ses paroles. *Je veux être porté en terre de nuit & sans semonce, à une torche ou à deux seulement, & ne veux être proclamé à l'Eglise ne à la ville, ne alors que je serai inhumé ne le lendemain. Car je n'aprouvai jamais la coutume des ceremonies lugubres & pompes funebres. . . . Je defens qu'on m'en fasse tant pour te, que pour autres choses qui ne se peuvent faire sans scandale: & si je ne veux qu'il y ait ceremonie funebre ou autre representation à l'entour du lieu où je serai enterré le long de*

(*a*) *Epistol. Erasmi* 30. *l.* 2 *p.* 156.

(*b*) De maximis rebus legatum bis in Italiam missum ... a quot proceribus suis. *Lud. Regius pag* 88.

(*c*) *La* 70 *du* 3. *livre pag.* 262.

(*d*) Episcopus Parisiensis jam Senonensis Archiepiscopus factus est liberalitate regia, et jam nunc res peracta est. Totus jam est aulæ, nec nobis licet cum eo loqui. Quodam tamen die, cum in interiori cubiculo Principis esset, dixit mihi se ad te scribere statuisse. Iturus est propediem in legationem Narbonem versus cum aulicorum dispensatorum decurione: cum quo etiam me Rex jussit, ut numerus sim potius quàm ut aliquam operam certam navem in ea provincia: sic enim interpretor. *Epist. Erasmi* 59. *l* 3. *pag.* 245.

(*e*) *Anonymus in dissertatione de literati matrimonio pag.* 367. *Elle est imprimée avec les Amours de Baudius.*

(*f*) *Elle est la* 30. *du* 2. *livre parmi celles d'Erasme.*

(*g*) *Moreri se trompe donc lors qu'il dit que Budé eut* 4. *fils & deux filles.*

(*h*) *Epist.* 30. *Erasmi l.* 2. *p.* 150.

(*i*) *Dans la remarque L.*

creance, qui ont été fort augmentez par la profession ouverte que sa veuve (*L*) alla faire du Protestantisme à Geneve avec une partie de ses enfans. Il est neanmoins certain qu'il paroit dans ses Ecrits fort contraire aux (*M*) Reformateurs. On

de l'année de mon trepas, parce qu'il me semble imitation des cenotaphes dont les Gentils anciennement ont usé (*a*). Un Jesuite qui étoit d'ailleurs mal endurant, & fort aisé à effaroucher sur les moindres innovations a condamné ceux qui ne donnerent pas un bon sens à cette conduite. Il veut que ce savant homme n'en ait usé de la sorte que par un principe d'humilité, & par une suite de cette humeur studieuse qui l'avoit tant fait vivre dans la retraite. *Ce bon esprit*, dit-il, (*b*) *ayant vêcu parmi les morts, pour vivre à tout jamais entre les vivans, & s'étant entierement sevré des compagnies pour s'adonner à la solitude durant sa vie, retint encores cette humeur en sa mort, car il ordonna par son testament que son corps fut porté de nuict, sans flambeaux, & sans pompe funebre, depuis la ruë sainte Avoye, où il demeuroit lors de sa mort, jusques aux * Celestins, qui est une assez longue traite: & voulut être enterré sans ceremonie, sans assemblée, sans avertissement & son de cloches. Il est vrai que cette nouveauté donna sujet de discourir diversement, & que les Predicateurs de ce tems-là prindrent l'affaire au criminel, à l'occasion du tems, qui commençoit à ressentir le fagot, & s'étoit déjà abbruvé de certaines opinions soupçonneuses, car ce fut l'an † M. D. XXXIX. lors que Luther avoit embrasé quasi toutes les Allemagnes; mais la vie precedente de Budé, l'integrité & innocence de ses mœurs, l'opinion publique, & les actions heroïques qu'il avoit fait, tant à Venise qu'à Paris, pour l'honneur de la Religion, & l'avancement des lettres, furent fidelles temoins du contraire, de façon que les plus sages demeurerent édifiez de son humilité, au lieu que les autres se formalisoient de la nouveauté: & de fait, il est vrai que Budé pouvoit faire ce qu'il fit par pur sentiment d'humilité, comme nous voyons plusieurs saints, qui ont desiré que leur corps fût exposé à la voyrie, ou enseveli sans honneur.* Peu après il continuë de cette maniere: *Melin de St. Gelais sachant que l'intention de Budé avoit été bonne & sainte, conforme à ses humeurs, qui étoient retirées, & ennemies du tracas des compagnies, fit un excellent Epigramme en l'honneur du defunt, par lequel il faisoit voir, que Budé en s'humiliant avoit acquis plus de gloire par cette action, que les autres par leurs pompeuses obseques, car il disoit,*

Qui est celui que tout le monde suit?
Las! c'est Budé au cercueil étendu.
Pourquoi n'ont fait les cloches plus grand bruit?
Son nom sans cloche est assez espandu,
Que n'a-t-on plus en torches despendu,
Suivant la mode accoutumée & sainte?
Afin qu'il fût par l'obscur entendu.
Que des François la lumiere est éteinte.

Le Prieur Ogier ne fut pas aussi indulgent que Garasse, il le blâma d'avoir defendu la conduite de Budé: il l'eût blâmé peut-être de l'avoir critiquée, si Garasse eût fait ce que fit l'un (*c*) de ses confreres en parlant du Chancelier de l'Hôpital; car voilà ce que font pour l'ordinaire ceux qui critiquent un livre, ils prenent par tout le contrepied. Voyons les paroles du censeur de la Doctrine curieuse (*d*): „ Pag. 919. „ * veut justifier Guillaume Budé des accusa„ tions des Docteurs & Predicateurs de son tems „ qui avoient conçu quelque soupçon de lui „ depuis sa mort, à cause de la nouveauté de „ son enterrement. Ils avoient certes quelque „ sujet de faire un sinistre jugement de lui. Car „ outre la mauvaise impression que donna la „ nouveauté de son convoi, en un tems où il „ falloit se bander contre l'heresie naissante, & „ ne rien relâcher des ceremonies ordinaires de „ l'Eglise; il étoit d'ailleurs de même avis que „ ce bon Grammairien dont Garasse parle en la „ section 7. du liv. 3. qui estimoit que de dis„ puter de questions importantes de Theologie, „ étoit perte de tems mal employé. Voici com„ me il parle en une sienne épitre à Erasme. „ *Reddiderat epistolam juvenis, is quem mihi commendasti, Sorbonæ nunc agentem* μᾶλλον ἢ ἐν στεβοντίδι λίμνῃ διατελοῦντα, ὅτω γὰρ εἰκότως ἀποκαλοίημεν τὸ τῶν σοφιστῶν διατελεῖον. Si Ga„ rasse eût été informé de ce passage; * je veux „ croire qu'il estime tant la Sorbonne, qu'il eût „ renvoyé Budé aux falots des Romains, aussi „ falotement qu'il relegue ce bon Grammairien „ au païs de Lanternois, parmi les lanternes des „ Atheniens. „

(*L*) *Que sa veuve alla faire du Protestantisme.*] Le passage des lettres de Melanchthon que je m'en vais raporter, temoigne que l'exemple de cette femme fut d'un grand poids; parce qu'on crut que les beaux discours de son mari l'avoient fort aidée à conoître la verité. *Venit huc quispiam ex Gallia nobilis vir ac doctus, qui narrat honestissimam matronam viduam Budæi, una cum filiabus Lutetia migrasse ad Calvini Ecclesiam, ut ibi & vocem Evangelii audiat, & longius absit à sævitia quæ in regno Gallico adversus Evangelii studiosos exercetur. Hoc exemplo matronæ valde moveri multos homines in Gallia idem affirmat; propterea quod mortui mariti sui doctissimi & gravissimi viri judicio existimatur hanc doctrinam amplecti, de qua ipsum multa pie disseruisse ante mortem constat* (*e*). Les filles du grand Budé ne furent pas les seules de la famille qui se retirerent à Geneve: Loüis B U D E' leur frere s'y retira aussi, & y fut Professeur en langue Hebraïque. Il publia une traduction Latine des Pseaumes avec des notes. Voyez la *Gallia Orientalis* de Colomiés pag. 15. & 16. Nous avons parlé ci-dessus (*f*) de Jean B U D E', qui fut l'un des 3. Deputez qu'on envoya en Allemagne pour les affaires de l'Eglise. Matthieu B U D E' leur frere est loüé par Henri Etienne (*g*) comme un homme qui entendoit à fond la langue Hebraïque. Les descendans de Budé par ses filles subsistent encore à Geneve dans des familles nobles & considerables.

(*M*) *Fort contraire aux Reformateurs.*] Voyez l'Ouvrage qu'il intitula *de transitu Hellenismi ad Christianismum*, & qu'il dedia à François premier l'an 1535. peu après que Calvin eut dedié à ce Monarque son Institution Chretienne. Budé lui recommande l'ancienne foi, & le

(*a*) *Voyez Mr. de Launoi Histoire du College de Navarre, pag. 881.*

(*b*) *Garasse, Doctrine curieuse, pag. 920.*

* *C'est à l'Eglise de St. Nicolas des Champs qu'il fut enterré selon Louis le Roi.*

† *Il se trompe ce fut en 1540.*

(*c*) *Maimbourg, Hist. du Calvinisme, pag. m. 205. sur quoi voyez la Critique Generale, letre 16. pag. 274. de la 3. édition.*

(*d*) *Ogier, Jugement & censure du livre de la Doctrine curieuse, pag. 190. 191.*

* *Launoi pag. 877. montre que ce passage ne fait rien contre la Catholicité de Budé.*

(*e*) *Melancht. epist. pag. 585. edition. Basil. 1565. apud Colomesium in Gallia Orient. p. 16. dans une lettre de Melanchthon à Camerarius datée au 11. Sept 1549. se trouvent ces paroles pag. 908. de l'édition de Londres 1642.* Hæc narratio si vera est, admirationem magnam res pariet. *Budæi* conjugem unum cum filiabus ajunt migrasse Genevam ad *Calvini* Ecclesiam in qua & alii multi nobiles homines in Gallia exulare dicuntur.

(*f*) *Pag. 576. remarque G.*

(*g*) *In præfat. Dicæarchi apud Colomesium in Gall. Orient. pag. 257.*

On dit qu'il ne se voulut jamais (*N*) laisser peindre, & qu'ayant voulu haranguer Charles-Quint (*O*) il demeura court. Son style tant Latin que (*P*) François étoit un peu rude. Son pere étoit d'une famille considerable depuis long tems; neanmoins j'ai lu qu'elle a été ennoblie (*Q*) à cause de nôtre Guillaume. Celui-ci s'étant piqué de quelque chose qu'Erasme avoit faite ou dite, en garda toûjours beaucoup de ressentiment, & ne voulut jamais (*R*) lui faire la grace de le citer, & le critiqua quelquefois sans le nommer. Il étoit * bien difficile que l'émulation ne degenerât en haine entre deux hommes de cette force. Ceux † qui ont dit que nonobstant leurs brouilleries, Budé fit en sorte qu'Erasme fut apellé à Paris, n'y entendent rien; car ces brouilleries étoient encore à naître lors que Budé en s'aquittant de la commission qui lui fut donnée, de faire des offres à Erasme de la part de François I. lui conseilla de les accepter ‡. On fit une édition de toutes les Oeuvres de nôtre Budé à Bâle l'an 1557. en 4. volumes *in folio*, avec une ample preface de Celius Secundus Curion.

BULLINGER (HENRI) l'un des Reformateurs de l'Eglise au XVI. siecle, nâquit à Bremgarten ⸸ le 18. de Juillet 1504. Il fut envoyé à Emmeric au païs de Cleves à l'âge de 12. ans, pour y étudier les Humanitez. C'étoit une bonne Ecole en ce tems-là: Mosellanus étoit un de ceux qui y regentoient. Bullinger y demeura trois ans, & s'entretint des aumônes qu'il amassoit en allant chanter de porte en porte. Son pere étoit assez riche pour lui fournir une pension; mais il se contenta en l'envoyant à Emmeric de l'habiller, & de lui donner de quoi faire le voyage, & quant au reste il s'en raporta à la charité de son prochain: il engagea son fils à y recourir, afin de le rendre plus sensible un jour aux prieres des mendians. Le jeune Ecolier suporta si patiemment cette mortification, & s'assujettit de si bon cœur à la discipline de son Ecole qui étoit assez severe, qu'il souhaita de goûter d'un genre de vie beaucoup plus rigide. Il voulut se faire Chartreux, mais les conseils de son frere aîné l'en empêcherent. A l'âge de 15. ans il fut envoyé à Cologne. La barbarie avec laquelle on enseignoit la Philosophie, ne servit qu'à l'attacher à ceux qui enseignoient les Humanitez. Il composa (*A*) même quelque chose contre les Theologiens Scholastiques en l'année

* Et difficillimum [illegible] nullam intercedere obtrectationem, inter quos tantæ laudis est æmulatio, quantum fuit incidere necesse, inter Erasmum atque Budæum, cum se uterque in literis esse principem cuperet. Nam quicquid est ejusmodi, in quo excellere præclarum existimant, in eo [illegible]rumque fit tanta contentio, ut vix possit benevolentia servari. *Lud. Regius vit. pag.* [illegible]

† *Du Verdier, prosopogr. pag.* 2404.

‡ *Epist. Erasmi 15. l. 1.*

⸸ *C'est une petite ville sur les frontieres du Canton de Zurich, laquelle depend des 8 premiers Cantons Suisses.* Simler in vita Bullingeri.

le loüé de la fameuse (*a*) procession qui fut faite pour expier l'attentat des Heretiques (c'est ainsi que l'on parloit.) Monsieur de Launoi (*b*) cite ce passage, & y en ajoûte un autre qui fait voir le zêle de nôtre Budé contre ceux qu'on apelloit Novateurs.

(*N*) *Qu'il ne se voulut jamais laisser peindre.*] Je ne puis donner autre preuve de cela que ces 4. vers.

Nec voluit vivus fingi pingive Budæus
Nec vatum moriens quæsiit elogia.
Hunc qui tanta suæ mentis monumenta reliquit
Externa puduit vivere velle manu.

L'Auteur (*c*) que je cite en marge dit qu'ils sont l'épitaphe de Budé composé par Etienne Paquier.

(*O*) *Haranguer Charles-Quint il demeura court.*] Je n'ai lu cela (*d*) que dans le premier volume du Pere Abram sur les Oraisons de Ciceron, à la page 409.

(*P*) *Son style . . . . François étoit un peu rude.*] „ On a trouvé à redire ce qu'il dit au „ livre de l'instruction du Prince adressé à Fran„ çois I. apellant en l'épitre au Roi sa maniere „ d'écrire *un style de haute lice & resplendissant:* „ outre qu'il étoit obscur & peu poli, temoin les „ mots de la même épitre: *Je vous requiers de* „ *recevoir mon offre avec grand liesse & alacrité,* „ *offre d'exigue estimation comparé à vôtre hau-* „ *teur* (*e*). „ Voyez ce que Genebrard & Daniel Augentius disent de lui dans la Bibliotheque de du Verdier.

(*Q*) *Ennoblie à cause de nôtre Guillaume.*] „ Ses heritiers furent declarez Nobles par arrêt de „ la Cour des Aides à cause de ses merites l'an „ 1578. (*f*) „

(*R*) *Ne voulut jamais . . . citer Erasme.*] Il en falut venir à des éclaircissemens qui ne firent pas un trop bon effet. Voyez parmi les lettres d'Erasme celles qu'ils s'entr'écrivirent: il m'a toûjours paru qu'Erasme eut plus de moderation & d'honnêteté envers Budé, que celui-ci envers Erasme. N'étoit-ce pas être bien farouche, que de ne vouloir pas accorder la grace d'une citation? *Id parum amicæ voluntatis argumentum crediderunt, quod à Budæo in tot numero libris mentio nusquam facta sit Erasmi, quanquam ut fieret multis precibus ab Erasmo ambiretur. Præterea putant id quoque ad ista quæ dixi accedere, quod Budæus dissimulanter Erasmum in suis libris nonnunquam perstringere videtur, velut in Commentariis, quando ridet illos, qui de singulorum ingenio, & eloquentia sententiam ferre audent, qui Laurentio inferiores præscribunt loquendi formulas, qui leviora quædam scripta in vulgus edunt; quæ nec solem nec ætatem ferant* (*g*). Voyez ci-dessus (*h*) les vacarmes qu'on fit contre Erasme, sur ce que l'on pretendit qu'il mettoit en parallele Budé & Badius.

(*A*) *Il composa même quelque chose contre les Theologiens Scholastiques,*] C'étoient cinq dialogues; les deux premiers attaquoient directement ces Theologiens; les deux suivans étoient une Apologie de Reuchlin contre Pipericorne Juif

(*a*) *Voyez le Lutheranisme de Maimbourg t.* 1. *pag.* 233. *édit. de Holl.*

(*b*) *Histor. Gymnasii Navarræ, pag.* 878. *& seq.*

(*c*) *St. Romuald, Journal Chronologique, sous le 3. d'Août. Il n'a point su que Budé est mort le 23. & non pas le 3. d'Août.* Sponde ad ann. 1540. n. 10. *met sa mort au 20. d'Août: la Croix du Maine au 25.* (*d*) Addi potuisset & magnus ille Budæus qui Carolum V. Cæsarem Parisios venientem oratione excepturus repentè obmutuit.

(*e*) *St. Romuald, ubi supra.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Lud. Regius in vita Budæi pag.* 77.

(*h*) *Pag.* 431. *remarque E.*

née 1520. Il demeura à Cologne jusques en l'année 1522. & y fit des études qui le disposerent à sortir de la Communion Romaine dès que l'occasion s'en presenta. Ayant passé quelques mois dans la maison de son pere : il fut * apellé par l'Abbé de la † Chapelle pour enseigner dans son Couvent. Il le fit avec beaucoup de reputation jusques en l'année 1527. La reformation de Zuingle fut reçuë l'an 1526. dans l'Abbaye de la Chapelle, de quoi Bullinger fut le principal instrument. Il ouït les leçons de Zuingle à Zurich pendant 5. mois l'an 1527. Il reprit l'étude de la langue Greque, & commença celle de l'Hebreu, & prêcha publiquement avec la mission du Synode. Il se trouva avec Zuingle l'an 1528. à la celebre dispute qui se fit à Berne. L'année suivante il fut donné pour Pasteur aux Reformez de Bremgarten, & il se maria avec Anne Adlischuiler. Ce mariage produisit six (B) garçons & cinq filles, & dura jusqu'en 1564. La femme mourut alors de peste; le mari ne se voulut point (C) remarier, & en fut blâmé. A peine se vit-il en repos dans son Eglise par raport à la Communion Romaine, qu'il eut à combattre les Anabatistes. Il disputa contre eux publiquement; & fit des livres où il refuta leurs opinions erronées. La victoire que les Cantons Catholiques remporterent sur les Reformez l'an 1531. contraignit Bullinger à sortir de sa patrie avec son pere, son frere & son collegue. Il se retira à Zurich, & y occupa la place que la mort de Zuingle ‡ avoit laissée vacante. Il édifia cette Eglise tant par ses predications que par ses écrits. Il eut d'abord à refuter les insultes & les fanfaronneries de Jean Faber ⊥: il lui montra qu'il ne faloit pas juger de la bonté d'une Religion par le bon ou par le mauvais succés d'une bataille. Depuis ce tems-là il fut souvent employé à diverses negociations ecclesiastiques, par lesquelles Bucer fit en sorte de mettre d'accord les Zuingliens & les Lutheriens. Bullinger se conduisit de telle sorte que les soupçons qu'on eut contre lui ne durerent pas long tems; il fit voir que l'amour de la concorde ne le porteroit jamais à donner les mains à un formulaire captieux, & prejudiciable aux saines paroles. Entre plusieurs livres qu'il composoit tous les ans, je ne veux parler ici que de l'Ouvrage qu'il publia contre Luther l'an 1545. Les Eglises Suisses avoient gardé un long silence, quoi que Luther écrivît d'une maniere très-emportée contre leur doctrine touchant la Cêne; mais enfin on trouva bon de lui repondre pendant sa vie, de peur que si on ne le faisoit qu'après sa mort on ne donnât

Au commencement de l'an 1523.

† Abbaye de l'Ordre de Citeaux proche de Zurich.

‡ Il avoit été tué à la bataille que les Protestans perdirent l'onziéme d'Octobre 1531.

⊥ Il avoit été le principal Antagoniste de Zuingle.

Juif converti: le cinquiéme avoit pour titre *Promotores.* Rien de tout cela ne fut imprimé (a).

(B) *Produisit six garçons & cinq filles.*] Les deux premiers furent Ministres: le troisiéme fut mis auprès du Landgrave de Hesse, & mourut en France dans les troupes du Prince d'Orange l'an 1569. les trois derniers moururent enfans. Trois de ses filles furent mariées à des Ministres de Zurich, à Hulric Zuingle, à Louïs Lavaterus, & à Josias Simlerus; elles moururent toutes trois de peste, la seconde l'an 1564. les deux autres l'an 1565. (b)

(C) *Ne se voulut point remarier, & en fut blâmé.*] Josias Simler refute soigneusement ces esprits critiques, qui ne trouverent pas bon que Bullinger ne se remariât pas. Il nous aprend d'abord l'orthodoxie de l'accusé : il declare que Bullinger ne doutoit point que Dieu ne permît les secondes noces aux Ministres de l'Evangile; & puis il ajoûte que Bullinger repondit à ceux qui lui conseilloient d'épouser une autre femme, que la premiere vivoit encore dans son cœur, & dans les enfans qu'elle lui avoit donnez; qu'il avoit une fille auprès de lui qui gouvernoit fort sagement le menage, & qu'après tout la charge de 60. ans qu'il portoit lui ôtoit cette pensée. Les censeurs fondoient leur critique principalement sur des raisons de santé: ils croyoient que si Bullinger avoit convolé en secondes noces, il n'auroit pas eu les maux de reins qu'il sentoit. Simler refute cela par la raison que ceux qui vivent dans le mariage ne sont pas moins sujets à ces incommoditez, que ceux qui vivent dans le celibat. Et croit-on, poursuit-il, qu'un homme de l'âge & de la prudence de Bullinger ne conût pas ce qui étoit convenable à son naturel, ou qu'il negligeât les interêts de sa santé ? Enfin il recourt à des raisons inconuës, qui faisoient peut-être que Bullinger perseveroit dans la condition d'homme veuf, au prejudice même de sa santé. Comme plusieurs lecteurs s'imagineroient apparemment que ce que je viens de dire est tout plein de gloses de mon invention, je raporterai le Latin de Simler (c). *Post hujus obitum quamvis annos fere XI. superstes fuerit, nunquam tamen adduci potuit ut aliam uxorem duceret. Non quod secundas nuptias Christiano homini atque etiam ecclesiæ Ministris non concessas esse crederet, sed primam uxorem in animo suo adhuc vivere dicebat, quæ tot sui charissima pignora reliquisset, & quia filiam haberet quæ familiam optime administraret, se hac ætate (erat autem sexagenarius) nolle de nuptiis & conjugio solicitum esse. Equidem non desunt qui hoc ejus factum & consilium damnant, hoc maxime nomine quod eum melius consulturum fuisse suæ valetudini existimant, si alteram uxorem duxisset: homines ridiculi; quasi in conjugio viventes non æque nephryticis & dysuriæ doloribus obnoxii sint atque cœlibes. An vero existimant eum nullam suæ valetudinis rationem habuisse, & tantæ ætatis atque prudentiæ hominem ignorasse quidnam suæ naturæ conveniens sit? Atque ut maximè vera sit eorum ratio, eas tamen ille forte habuit consilii sui rationes vulgo incognitas, ut etiam cum damno valetudinis id sibi persequendum statuerit.* Le meilleur de tout cela est le serieux avec quoi on le debita.

(a) *Simlerus in vita Bullingeri fol. 6.*

(b) *Id. ib. fol. 12.*

(c) *Ibid. fol. 12. verso.*

donnât lieu à des discours peu avantageux. Outre qu'on jugea qu'une reponse très-vigoureuse (*D*) seroit cause qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main, & n'abuseroit pas du menagement que l'on avoit pour lui. Bullinger qui conseilloit le silence fut chargé du soin de repondre, & s'en aquitta dignement. Luther étant mort peu après, il y eut sans doute quelques esprits temeraires (car il n'y en a que trop de tels dans toutes les Communions) qui dirent entre autres choses, que le chagrin de se sentir incapable de repondre à l'Apologie de Bullinger l'avoit fait mourir. Le Landgrave de Hesse sachant que l'on se plaignoit de l'Eglise de Zurich sous pretexte de ces sortes d'insultes, en avertit nôtre Bullinger qui au nom de ses collegues lui écrivit une lettre apologetique. L'année 1549. il dressa avec Calvin, qui s'étoit rendu à Zurich pour cela, le formulaire de la conformité de creance entre l'Eglise de Zurich & l'Eglise de Geneve. Calvin avoit fait ce voyage, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir sur l'Eucharistie un sentiment qui favorisoit celui de Luther. En la même année Bullinger allegua tant de raisons contre le renouvellement d'alliance que le Roi Henri II. demandoit aux Suisses, que cette proposition fut rejettée. L'une de ses raisons fut qu'il n'étoit point * juste, de (*E*) s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. L'an 1551. il fit un livre pour montrer qu'on n'avoit autre dessein dans le Concile de Trente que d'opprimer la bonne cause, & qu'ainsi il ne faloit tenir aucun compte des demarches que faisoit le Pape auprès des Cantons, en les invitant d'envoyer des Deputez au Concile. Ce livre n'a paru qu'en Italien, & ce fut Paul Verger qui le mit en cette langue avec quelques additions. La dispute de Bullinger & de Brentius sur le dogme de l'Ubiquité commença l'an 1561. Bullinger publia un livre où il montroit que JESUS-CHRIST selon sa nature humaine n'est assis qu'à la main droite de Dieu, c'est-à-dire au Ciel où il monta après sa resurrection. Brentius ardent Ubiquitaire refuta ce livre; Bullinger lui † repondit; Brentius ‡ repliqua à son tour: Brentius revint ⸸ à la charge, & Bullinger β aussi. L'an 1571. Bullinger écrivit un livre contre le testament de Brentius, que Guillaume Bidenbach Theologien de Wittemberg avoit publié, par lequel testament Brentius avertissoit tout le monde γ de ne tolerer en aucun lieu les Zuingliens. Le Synode National de la Rochelle ayant con-

* Docens non esse jus aut fas homini ut se mercede conduci patiatur ad fundendum sanguinem miserorum & plerumque innocentum hominum a quibus nunquam injuria affectus sit. *Simler. ib. fol.* 24.

† *L'an* 1562.

‡ *Au commencement de* 1563.

⸸ *Au commencement de* 1564.

β *La même année.*

γ Classicum quodammodo canens, & omnes exhortans ne nullum locum nobis in Ecclesia Christi relinquant. *Simlerus ib. fol.* 43.

(*D*) *Une reponse très-vigoureuse seroit cause qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main.*] Je declare que je ne fais aplication a personne de ce que je m'en vais dire, & que sur tout je mets Luther hors d'interêt; mais il est sûr qu'on ne sait quel parti prendre envers certains temperamens fougueux & impetueux. De quelque côté qu'on se tourne, on s'en trouve mal. Repondez leur, (*a*) vous rendez leur bile cent fois plus furieuse. Ne leur repondez pas, ils en deviennent plus fiers & plus insolens, ils vous insultent, & ils attaquent tout le monde avec beaucoup plus de hardiesse. L'experience de l'impunité les fait esperer que tout leur reüssira, & qu'il n'est que de faire bien le mechant. Il y a donc des difficultez de part & d'autre, soit qu'on leur resiste, soit qu'on ne leur resiste pas. Je croi neanmoins que selon la prudence humaine il vaut mieux leur resister, & cela par des reponses selon leurs manieres & selon leur style, que de garder le silence. Ces esprits violens ne sont pas tous également intraitables, il y en a que l'on peut tenir en respect si on les fait mettre sur la defensive. Ce que je m'en vais copier est digne d'être pesé; les Ministres de Zurich en comprirent l'importance. *Alii (b) vero omnino respondendum censebant & quidem acriter, quod nec privatim nec publice lasus tanta petulantia vivis & defunctis insultaret. Etsi enim Lutherus benè meritus sit de Ecclesia, non tamen tantum illi tribuendum ut unus plus vel quis omnibus possit, & ut ob unius offensionem cavendam veritas turpi silentio prodatur. At fore utilem hujusmodi responsionem cum quoad ipsum Lutherum qui dum omnes illi indulgent atque omnia permittunt magis in illa sua nimia vehementia confirmatur; quod si fortiter se illi viri boni & docti opponant rem diligentius expensurum, & moderatius acturum; tum ad alios commovendos ne tyrannidem in verascentem ecclesiam inducant. . . . In hanc sententiam concesserunt Tig. rini.*

(*a*) Baccharе bacchanti si velis adversarier Ex insana insaniorem facies. *Plaut. in Amphitr. act.* 2 *sc.* 2. *v.* 79.

(*b*) *Simlerus ut supra fol.* 2. *verso.*

(*E*) *S'engager pour de l'argent à tuer.*] Je ne pretens point m'ériger en juge ni en censeur des Cantons Suisses, qui sacrifient la vie de leurs sujets à la querelle d'autrui, & cela lors qu'ils ne peuvent douter que cette querelle ne soit injuste; car par exemple ils donnent presentement des troupes à la France, & aux ennemis de la France, & il faut neanmoins que l'un ou l'autre de ces deux partis fasse injustement la guerre. Mais quoi qu'il en soit je ne veux pas discuter si Bullinger avoit tort ou non, par raport à la Republique Suisse. Je dirai seulement que par raport aux particuliers qui s'enrôlent volontairement pour aller tuer les alliez de leur patrie, je ne voi pas ce qu'on peut repondre à Bullinger. Un particulier peut porter les armes contre l'ennemi de sa patrie, soit que les Souverains le lui ordonnent, soit qu'ils laissent à la liberté d'un chacun de s'enrôler ou de ne s'enrôler pas; mais lors qu'on a cette liberté, & qu'on s'engage à aller tuer des gens qui sont les amis & les alliez de son Souverain, je ne sai si l'on ne s'engage pas à commettre des homicides; & si ce n'est pas imiter les Gladiateurs, qui pour divertir le peuple Romain se loüoient au premier venu afin de s'entretuer. Un de nos Nouvellistes a dit quelque chose depuis peu touchant la conduite des Cantons: je croi que c'est dans les Lettres Historiques de Septembre 1694.

condamné en 1571. ceux qui rejetteroient les mots de *substance* & de *substantiellement* lors qu'il s'agit de l'Eucharistie, les Ministres de Zurich crurent que ce Canon les candamnoit. Ils en écrivirent à Theodore de Beze, qui leur fit reponse que le Synode ne les avoit eus nullement en vuë; mais Bullinger ne laissa pas de representer à Theodore de Beze * qu'il faloit que l'on changeât les expressions du Decret, en sorte que personne ne pût croire qu'il y eût entre les Eglises quelque difference de sentiment. Cette lettre de Bullinger fut efficace, car le Synode de Nîmes l'an 1572. donna tous les éclaircissemens que l'Eglise de Zurich pouvoit souhaiter. L'an 1575. il falut repondre à l'Apologie du testament de Brentius composée par Jaques André. Les Ministres de Zurich se chargerent de tout ce qui regardoit le fond des dogmes, & ne laisserent à Bullinger que la peine de repondre à ce qui le concernoit. Ce fut son dernier Ouvrage, & il est à remarquer que jamais il n'étoit sorti comme il fit alors des termes de la modestie: il traita durement son adversaire, il le railla, il le berna d'importance. Il mourut chretiennement le 17. de Septembre 1575. †. Il est Auteur d'un nombre infini de livres, car outre ceux qui ont été imprimez & qui montent à 10. volumes, il en fit plusieurs que l'on garde en manuscrit ‡. Jean (*F*) Stuckius fit son Oraison funebre. La plûpart des fautes de (*G*) Monsieur Moreri sont peu de chose.

* Videri decretum verbis paulo inconsideratius conceptum & pronunciatum esse, *Damnamus eos qui non recipiunt substantiæ vocabulum.* Quis enim ignorat nos ex eorum numero esse qui hoc non recipimus, neque unquam recipere volumus? Quamobrem consultissimum fore ut cum iterum in Synodum coierint hac de re sermones & decreta sua sic temperent, ut omnibus ubique manifestum sit neque de nobis, neque de nostri similibus ubicunque locorum fuerint canonem locutum esse. . . Atque ita quidem postea contigit. *Id. fol.* 44.

† *Tiré de sa vie composée par Josias Simlerus.*

‡ *Voyez Hottinger. in Bibl. Tigurina, pag. 75. & seq.*

(*F*) *Jean Stuckius fit son Oraison funebre.*] Du-Rier n'a pas bien traduit Monsieur de Thou. Il lui impute d'avoir dit que Josias Simler composa l'Oraison funebre de Bullinger. Monsieur de Thou (*a*) dit simplement que Simler loüa Bullinger: cela est trés-vrai encore que Stuckius & non pas Simler ait fait l'Oraison funebre, car Simler a fait la vie de Bullinger où il le louë beaucoup.

(*G*) *Des fautes de Mr. Moreri sont peu de chose.*] I. La riviere qui passe à Bremgartem ne s'appelle pas *Russi*, mais (*b*) *Rus*. II. Il ne paroit point par la vie de Bullinger, quoi que Simler l'ait decrite amplement & exactement, qu'il ait été homme d'Eglise dans la Communion Romaine. On remarque (*c*) expressément qu'il ne faisoit aucune fonction de Catholique Romain dans l'Abbaye de la Chapelle. Mr. Moreri a été trompé apparemment par Monsr. de Sponde, qui a dit que Henri Bullinger (*d*) Prêtre Apostat & marié succeda à Zuingle. III. Il est bien vrai que Jean Bullinger frere de Henri mourut (*e*) l'an 1570. mais il est faux qu'il fût âgé de 80. ans. Il avoit 8. ans (*f*) plus que son frere; il étoit donc né l'an 1496. il n'avoit donc que 74. ans lors qu'il mourut. Melchior Adam à quoi songeoit-il de lui en donner 86. lui qui marque les 8. années de difference entre les deux freres, & qui met la mort de l'aîné à l'année 1570? Ce Jean Bullinger fut quelque tems Curé de village dans le Canton d'Uri: il aimoit la guerre & la chasse, & il suivit quelquefois les Suisses de son Canton dans les combats: il fut depouillé & bien blessé dans une bataille qu'ils perdirent. Depuis ce tems-là il dit adieu à la guerre & à la Prêtrise: il se fit Protestant, il se remit à l'étude, il devint Ministre, & exerça fidelement cette charge jusques à sa mort (*g*). Cette periode de Moreri, *Il l'attira depuis dans le parti des Protestans, & il mourut en* 1570. *âge de quatre vingt ans*, est si mal bâtie que les meilleurs conoisseurs y peuvent être attrapez. Le premier *il* se raporte à Henri Bullinger, & le second à Jean Bullinger. Mais selon la maniere de bien écrire ils se doivent raporter tous deux au même homme, & il n'y a point de lecteur qui ne les entende ainsi du premier coup. C'est le sens qu'on leur a donné dans l'édition d'Amsterdam, & c'est pour cela qu'on a cru que le dernier membre de la periode contenoit deux faussetez. On a donc rectifié la periode en cette maniere, *il l'attira depuis dans le parti des Protestans, & mourut en* 1575. *âgé de* 71. *ans*. Il est sûr qu'en cet endroit Moreri ne parle point de la mort de Henri Bullinger, mais de celle de Jean Bullinger. Il marque à la fin de l'article celle de Henri, & la met au 24. de Mai 1575. IV. Il faloit dire non pas que *dès l'âge de* 20. *ans* Bullinger fit *deux dialogues contre un Juif . . . en faveur de Capnion*, mais qu'il les fit à 16. ans (*h*) contre un Juif converti au Christianisme. La raison pourquoi il faloit ajoûter cela, est que les Moines qui persecutoient Capnion alleguoient pour pretexte qu'il s'opposoit à la ruïne des livres des Juifs, & qu'il favorisoit le Judaïsme. Il est bien certain que les Juifs n'étoient point ses adversaires. V. Il n'est point vrai qu'à 20. ans il ait eu *dessein de se faire Chartreux* (*i*). VI. La vie de Bullinger n'eût point oublié les deux tentatives dont parle Moreri. Il dit que la premiere fois que ce Ministre voulut prêcher à Bremgarten, il y trouva tant d'oppositions qu'il fut obligé de se retirer à la campagne. Il confond ici le pere & le fils; ce fut le pere de Bullinger que l'on chassa de sa patrie lors qu'il se fut declaré contre la Messe, mais pour le fils il n'y alla qu'une fois pour y faire les fonctions de Pasteur du lieu. VII. Il n'est pas vrai que les Calvinistes ayent écrit contre lui. VIII. Sa fermeté dans ses demêlez avec Brentius ne dependoit nullement de la promesse qu'il auroit faite à Zuingle, car il s'agissoit entre eux du dogme de l'Ubiquité qui n'étoit venu au monde que depuis la mort de Zuingle. Seroit-on assez deraisonnable pour dire que Bullinger fit une promesse generale de combattre les Lutheriens, en tout ce qu'ils inventeroient à l'avenir? IX. Les Oeuvres de Bullinger n'ont pas été recueil-

(*a*) Senio gravis decessit 15. Kalend. Octob. à Josia Simlero . . . . laudatus, & variis variorum carminibus epitaphis celebratus. *Thuan. lib.* 61. *pag. m.* 139.

(*b*) *En Latin* Ursa.

(*c*) Religio illi manebat integra, neque quicquam negotii habebat cum votis monasticis, monachatu, cuculla, cantu, choro, ALIISQUE superstitionibus papisticis. *Simler. ubi supra fol.* 7.

(*d*) Zuinglio porro Tiguri in Cathedra pestilentiæ suffectus est Henricus Bulllngerus itidem Helvetius ex Presbytero apostata uxoratus. *Spondan. Annal. Eccles. ad ann.* 1531. *n.* 7. (*e*) *Simler. ubi supra fol.* 42. *verso.* (*f*) Assiduum hortatorem habebat fratrem ipso 8. annis natu majorem Joannem nomine qui tum in eadem Schola (*Embricæ*) literis operam dabat, & privatim ejus studia informabat. *Idem ibid. fol.* 6. (*g*) *Id. fol.* 6. *verso, & fol.* 42. *verso.*

(*h*) *Simler, & Melchior Adam marquent que ces Dialogues furent faits l'an* 1520.

(*i*) *Voyez la remarque suivante.*

fe. Celles de Mr. Teiſſier (*H*) ne ſont pas plus conſiderables, ni en ſi grand nombre.

BUPALUS étoit un celebre Sculpteur, * nâtif de l'Ile de Chio, fils, petit-fils, & arriere petit-fils de Sculpteur. Il avoit un (*A*) frere nommé Athenis †, de même profeſſion que lui, & apparemment ils travailloient de concert, puis que Pline parle conjointement d'eux & de leurs Ouvrages. Ils floriſſoient dans la 60. Olympiade en même tems qu'Hipponax, qui étoit un Poëte d'une figure mepriſable, laid & floüet tout ce qui ſe peut. Ils égayerent leur imagination ſur lui, & le repreſenterent ſous une forme ridicule; mais ils trouverent à qui parler, il leur decocha une ſatire ſi violente, qu'au raport de quelques Auteurs ils s'en pendirent (*B*) de depit ‡ & de chagrin. Pline n'en demeure pas d'accord; il dit au contraire que depuis qu'Hipponax ſe fut vengé, ils firent pluſieurs belles ſtatuës en divers lieux. Il parle d'une Diane de leur façon qu'on voyoit à Jaſus dans la Carie, & qui n'étoit pas auſſi admirable que l'autre Diane qu'ils firent à Chio: celle-ci étoit poſée bien haut, & paroiſſoit d'un viſage refrogné à ceux qui entroient, & d'un viſage gai à ceux qui ſortoient. On voyoit à Rome pluſieurs ſtatuës qu'ils avoient faites. Ils ne travailloient qu'en marbre blanc de l'Ile de Paros. Pauſanias ‡ fait bien mention de Bupalus, mais il ne dit rien d'Athenis; il remarque que Bupalus étoit & bon Architecte & bon Sculpteur. On pourroit ce me ſemble recueillir d'un paſſage d'Ariſtophane, que la vengeance que l'on prit de Bupalus ne conſiſta pas toujours en vers, & qu'on uſa (*C*) auſſi de main miſe.

* *Plinius l. 36. c. 5.*

† *Il eſt nommé Anthermus dans les éditions de Pline. Voyez l'article* Anthermus.

‡ *Voyez l'article d'Hipponax.*

‡ *Lib. 4. pag. 140. & l. 9. pag. 309.*

BU-

cueillies en neuf volumes, mais en dix. X. Il ſe maria non pas en (*a*) 1629. mais en 1529. XI. Il mourut non pas le 24. de Mai, mais le 17. de Septembre.

(*H*) *Celles de Mr. Teiſſier ne ſont pas.*] Il dit 1. que (*b*) Bullinger *après qu'il eut achevé ſes études reſolut de ſe faire Chartreux.* 2. *Qu'il etablit la reformation dans la ville de Capel en Suiſſe.* 3. *Qu'il ſe retira à Zurich, & qu'après la mort de Zuingle il fut choiſi ... pour remplir ſa place.* 4. *Qu'il exerça la charge du Miniſtere l'eſpace de cinquante ans.* Dès l'âge (*c*) de 12. ans Bullinger eut la penſée de ſe faire Chartreux, & il ne l'avoit plus à (*d*) l'âge de 17. *Capel* ou la Chapelle n'eſt point une ville, mais une Abbaye. Bullinger n'alla à Zurich (*e*) qu'après que Zuingle eut été tué. Il ne fut point *Miniſtre l'eſpace de 50. ans.* Par l'Hiſtoire de ſa vie on juge qu'il ne fut revêtu de ce caractere que l'an 1527. ou 1528. Mr. de Thou a raiſon de lui donner cette charge pendant 43. ans, mais il ne devoit pas l'attacher tout ce tems-là à l'Egliſe de Zurich; il en devoit ôter trois ans.

(*A*) *Un frere nommé Athenis.*] Mr. Moreri a bien dit que *Bupale a vêcu avec Anthermus* (c'eſt ainſi qu'il parle ſelon les vieilles éditions de Pline) mais non pas que ce fuſſent deux freres; or chacun voit que ce n'étoit pas une circonſtance qui dût être omiſe; & que ſans cela il eſt preſque ridicule de remarquer que ces deux hommes ayent vêcu en même tems. D'autre côté il nous forge un Bubalus different de nôtre Bupale, & ce n'eſt qu'une chimere. Il eſt certain qu'il en fait deux hommes, car ſous le mot *Bubalus* il nous renvoye à *Anthermes*, où il a dit qu'Anthermus & Bubalus étoient freres; il nous y renvoye, dis-je, ſans nous renvoyer à Bupale, & dans l'article de celui-ci il ne dit point que Bupale ſoit frere d'Anthermus. Tout cela marque que Bubalus & Bupale ont paſſé dans ſon eſprit pour deux hommes. Enfin il varie ſur la profeſſion de ces gens-ci; ce ſont deux Peintres dans l'article (*f*) d'Hipponax, & deux Sculpteurs, ou Statuaires par tout ailleurs. Il n'eſt point le premier qui ait ainſi varié. Charles Etienne dit en un lieu (*g*) que ceux qui repreſenterent Hipponax étoient des Peintres; en un autre (*h*) que Bubalus étoit un Peintre qui fit un portrait groteſque d'Hipponax; en un autre (*i*) qu'Anthermus & Bupalus étoient deux fameux Sculpteurs qui firent une figure ridicule d'Hipponax. Meſſieurs Lloyd & Hofman ont gardé une partie de ces variations. Voyez les remarques de l'article *Hipponax.* Bupalus eſt un grand Peintre dans Calepin. Voyez le docte Hadrien Junius au chapitre 16. du 1. livre de ſes obſervations.

(*B*) *Ils s'en pendirent de depit.*] Je dirai quelque choſe là-deſſus dans l'article d'Hipponax. Ici je me contenterai de remarquer que nos Dictionaires ſophiſtiquent le narré de Pline: ils nous (*k*) racontent la choſe comme ſi pluſieurs Peintres avoient eu part à l'inſulte qui fut faite à Hipponax, & comme ſi la vengeance que ce Poëte en prit en avoit porté quelques-uns au deſeſpoir. Cela ſuppoſe que quelques autres n'en moururent pas. Or ce n'eſt point ce que nous dit Pline: il ne parle que de Bupalus & d'Athenis. L'un (*l*) de ces Auteurs ſe brouille encore davantage en un autre endroit, car n'ayant fait mention que de ces deux Statuaires, il ne laiſſe pas de dire qu'on a cru que les Satires d'Hipponax en avoient porté quelques-uns à ſe pendre, *aliquos ex iis ad laqueum compuliſſe.*

(*C*) *Et qu'on uſa auſſi de main miſe.*] Raportons les paroles d'Ariſtophane.

Εἰ νὴ Δία τις τὰς γνάθους τούτων δὶς ἢ τρὶς ἔκοψεν
Ὥσπερ Βουπάλου, φωνὴν οὐκ ἂν εἶχον.

C'eſt-à-dire *par Dieu ſi quelcun leur avoit donné deux ou trois bons ſoufflets comme à Bupale, ils auroient apris à ſe taire.* Un ſavant * Critique a cru que ce Poëte a fait alluſion à un vers où Hipponax demande qu'on (†) lui ôte ſon habit afin qu'il creve les yeux à Bupalus; mais peut-être y avoit-il quelques autres vers d'Hipponax où

(*a*) *Si on marque ces fautes qui ſont manifeſtement d'impreſſion, c'eſt parce qu'on eſt aſſuré qu'elles peuvent impoſer même à des lecteurs habiles. Elles ont paſſé des éditions de France dans celle de Hollande.*

(*b*) *Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou, t. 1. pag. 476.*

LES Dictionaires Critiquez.

(*c*) Quamvis puer adhuc conſtituerit ſe Carthuſianorum inſtituto addicere. *Simler. ubi ſupra fol. 5. ad ann. 1516.*

(*d*) Propoſitum de Carthuſianorum vita amplectenda prorſus abjecit. *Id. fol. 7. ad ann.* 1521.

(*e*) Tigurum. . . . venit anno CIƆ IƆ XXXI. die XI. Kalen. Decemb. *Id fol. 13. verſo.* Zuingle fut tué le 11. d'Octobre 1531.

(*f*) *Il cite dans cet article le livre 26. de Pline au lieu du 36.*

(*g*) *In Hipponax.*

(*h*) *In Bubalus.*

(*i*) *In Anthermus & in Bupalus.*

(*k*) *Calepin. Carol. Stephanus. Lloyd, Hofman. in Hipponax.*

(*l*) *Carol. Stephanus in Anthermus.*

* *Adrian. Junius Animadv. l. 1. c. 16.*

EXAMEN de quelques proverbes d'Hadrien Junius.

(†) Λάβετέ μου θοἰμάτιον, κόψω Βουπάλου τὸν ὀφθαλμόν. Auferte veſtem meam ut Bupali exſcindam oculum.

BURIDAN (Jean) nâtif de Bethune * dans l'Artois, a été un des plus renommez Philosophes du XIV. siecle. Il professa dans l'Université de Paris avec une extrême reputation, & fit des commentaires sur la Logique, sur la Morale, & sur la Metaphysique d'Aristote qui furent fort estimez. Quelques-uns † disent qu'il étoit Recteur de l'Université de Paris en l'année 1320. Ils ajoûtent qu'il fut deputé à la Cour de Rome. Robert Gaguin le fait fleurir sous le regne de Philippe de Valois l'an 1348. & refute (*A*) par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre. C'est un conte fort semblable à celui qui a couru contre une Reine Douairiere dont l'hôtel étoit ruiné au tems du Poëte ‡ Secundus. Aventin ⊥ raporte que Buridan étoit disciple d'Ockam,

** Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 471.*

† Dullardus in prafat. ad Logicam Buridani apud Valer. Andream. ib.

‡ Il vivoit sous l'Empereur Charles-Quint. Voyez son epigramme in arcem reginæ Albæ, Parisiis, *à la page* 140. *de ses Oeuvres, édit. de Leide* 1619.

⊥ Lib. 7. fol. 639. apud Jacobum Thomasium, Orat. 12. p. 274.

qui faisoient mention des coups que lui ou d'autres avoient donnez à Bupalus : l'allusion à ceux-là seroit beaucoup plus vraisemblable. Le même Critique a trouvé un proverbe de la haine de Bupalus, où il est certain qu'il n'y a point de proverbe : c'est dans une épigramme de l'Anthologie qui avertit (*b*) les passans que les cendres d'Hipponax jettent encore des ïambes en haine de Bupalus. Il ne s'agit donc là que de la haine personnelle, & pour ainsi dire individuelle de ce Poëte, & non pas d'une épithete generale d'une grande haine. On ne peut donc pas en vertu de ce passage comparer l'*Odium Vatinianum* avec l'*odium Bupalium*. Cependant si vous consultez les Adages de Junius vous trouverez que *Bupali odium* est le 52. adage de la cinquiéme centurie, & cela à cause de l'épigramme (*c*) que j'ai citée. Vous y trouverez une autre faute, car on entend par la haine de Bupalus celle qu'il avoit pour Hipponax, au lieu que l'épigramme ne parle que de celle d'Hipponax pour Bupalus. L'Adage suivant, *Bupalia pugna*, est mieux fondé, puis qu'il est pris d'une lettre de Julien l'Apostat (*d*), où parlant de quelques ïambes qu'il avoit reçus de son frere, il les qualifie de cette sorte ; Οὐ μάχλιω ἀείδοντας τ̃ Βȣπάλειον ϗ τ̃ κυρηναῖον ποιητȣ̃, ἀλλ' οἵας ἡ καλὴ Σαπφὼ βȣ́λεται τοῖς ὕμνοις ἁρμόττειν, *Ils ne chantent pas la querelle contre Bupalus, pour me servir de l'expression de Callimaque, ils sont tels que la belle Sappho les demande pour être propres aux hymnes.*

(*A*) *Et refute par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre.*] Cette fondatrice étoit Jeanne Reine de Navarre, & femme de Philippe le Bel Roi de France. L'Acte de la fondation est de l'année 1304. Il a couru des bruits fort impertinens contre l'honneur de cette Reine ; c'est qu'elle se faisoit amener des Ecoliers afin de coucher avec eux, & qu'après en avoir tiré tout le service qu'elle souhaitoit, elle les faisoit jetter dans la Seine par les fenêtres de sa chambre, pour cacher les desordres de sa vie ; qu'il n'y eut que Buridan qui fut épargné, & qu'en reconoissance de ce privilege il inventa un certain (*e*) sophisme. Mr. de Launoi refute ce conte par un passage de Robert Gaguin qui contient ces deux raisons, l'une que Buridan a vêcu après cette Reine, l'autre que cette illustre Princesse a temoigné trop de charité envers les pauvres par la fondation du College de Navarre, pour meriter qu'on l'accusât d'un dereglement de cette nature. Gaguin ne prouve sa premiere raison qu'en disant que ce Philosophe a fleuri sous le regne de Philippe de Valois, lors que Foulques étoit Evêque de Paris l'an 1357. (*f*). La chose valoit la peine d'être beaucoup mieux éclaircie : car si l'on repondoit à Robert Gaguin qu'il est vrai que Buridan faisoit des leçons & des livres l'an 1357. mais qu'il étoit dejà bien vieux, on ne laisseroit presque aucune force à l'Apologie. Ceux qui faisoient le conte ne supposoient pas que la Reine fût dans sa jeunesse, ou qu'elle choisît des Ecoliers avancez en âge. Ils supposoient apparemment qu'elle étoit sur le retour, & qu'elle demandoit de fort jeunes Ecoliers. Qu'elle soit donc morte tant qu'on voudra l'an 1304. Buridan aura pu être son fait encore qu'il ait été en vie l'an 1357. Il faut seulement supposer qu'alors il avoit 75. ans : Robert Gaguin ne dit rien qui refute une telle supposition ; ainsi il n'a pas bien defendu l'honneur de cette Princesse. Ce seroit bien pis s'il faloit ajoûter foi à ceux (*g*) qui disent que Buridan étoit Recteur de l'Université de Paris l'an 1320. Gaguin devoit établir solidement que ce Professeur n'avoit qu'un tel ou un tel âge l'an 1357. Sa 2. raison n'est point forte, car ce n'est point une chose rare que des Princesses impudiques ayent d'ailleurs mille bonnes qualitez, & fassent des fondations très-utiles à l'Eglise & au public. Le bon moyen de justifier cette Reine de Navarre, est de dire premierement que le conte n'est soutenu d'aucune preuve, & qu'ainsi on le doit traiter de calomnie ; puis qu'il ne suffit point pour n'être pas calomniateur, que ce qu'on debite contre l'honneur de son prochain soit vrai, il faut de plus qu'on le croye vrai sur des raisons convaincantes. Il faut dire en second lieu qu'il est contre toutes les notions communes, qu'une Reine de France souhaitant de se divertir au jeu d'amour soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faille faire mourir, si l'on veut cacher son crime. N'y a-t-il pas assez de gens dans le Louvre plus en main, & plus à portée que ne le sauroient être des Ecoliers ? Voyons quoi qu'il en soit les paroles de Robert Gaguin raportées par (*h*) Mr. de Launoi. *Fuerunt quoque insignibus feminis sua fata, nam uxores filiorum Philippi tres adulterii insimulatæ sunt. . . . Ob hanc impudicitiam insignium mulierum natam fabulam reor, quæ de Joanna Philippi Pulchri uxore à rerum imperitis memorari solet, eam videlicet aliquot Scholasticorum concubitu usam, eosque ne pateret scelus, protinus extinxisse, & in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse ; sed unum tantum Joannem Buridanum eo periculo forte liberatum, & propterea sophisma* (*i*) *ab eo editum esse : Reginam interficere nolite, timere bonum est. Fuit siquidem Buridanus Joanna posterior, quippe qui Philippo Valesio regnum moderante, cum liberalium Artium nominatissimus Professor esset, multa & in rationali & morali Philosophia scripsit, dum Parisinæ Ecclesiæ Fulco præsidebat anno Christianæ resurrectionis* (*k*) MCCCLVII. *Nec commeruit præclara mulier hujusmodi vitio taxari, cujus liberalitate & misericordia erga pauperes &c.*

(*b*) Οὗτι κ' ἁ τέφρα ἰαμβιάζει Βȣπάλειον εἰς στύγ☉. Cujus cinis etiamnum in odium Bupali ïambos jacit. *Anthol. l. 3. pag. m.* 566.

(*c*) *Junius l'attribuë à Leonidas. Mon Anthologie dit que l'Auteur en est incertain.*

(*d*) *Ad Alypium Cæsarem: Vide Junium animadv. l. 1. c. 16.*

(*e*) *Les Auteurs ne parlent que d'un sophisme inventé par Buridan, c'est celui de l'âne. Or quelle relation y a-t-il entre ce Sophisme & les faveurs d'une Reine? Voyez ci-dessous la citation i.*

(*f*) *Cet endroit de Gaguin n'est point exact, car Philippe de Valois n'étoit pas en vie l'an 1357. il mourut l'an 1350. Mais notez que mon édition a 1348.*

(*g*) *Dullardus apud Valer. Andream Biblioth. Belg. pag.* 471.

(*h*) *Launoius, histor. Navarræ Gymnasii parte 1. lib. 1. cap. 2. pag. 15. il cite le 7. livre de l'histoire de France de Gaguin.*

(*i*) *Ce mot ne signifie point ici comme à l'ordinaire un raisonnement captieux & trompeur, mais plûtôt un axiome ou une maxime, que peut-être il envelopoit sous une enigme qu'il donnoit à deviner.*

(*k*) *Mon edition de Gaguin qui est de Paris* apud Petrum Vidovæum 1528. in 8. *au feuillet* 129. *verso, porte* anno Christianæ resurrectionis M CCC XLVIII. *cela afoiblit l'Apologie.*

& qu'étant chassé de Paris à cause que la faction des Nominaux dont il étoit se trouva inferieure à celle des Reaux, il se retira en Allemagne, & y fut le fondateur de l'Academie de Vienne. L'âne de Buridan a (*B*) été une espece de proverbe, ou d'exemple qui a duré fort long tems dans les Ecoles. Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit; car je n'ai encore trouvé personne qui ait pu me l'expliquer, ni aucun livre qui descende dans le detail sur cette matiere.

(*B*) *L'âne de Buridan. . . . Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit.*] J'ai cru assez long tems que ce n'étoit autre chose qu'un exemple que Buridan avoit donné, de la dependance dans laquelle les bêtes vivent par raport aux objets des sens. Ceux qui tiennent le franc arbitre proprement dit admettent dans l'homme une puissance de se determiner ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs sont parfaitement égaux de la part des deux objets opposez; car ils pretendent que nôtre ame peut dire sans avoir d'autre raison que celle de faire usage de sa liberté, *J'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voye rien de plus digne de mon choix dans ceci que dans cela.* Mais ils ne donnent point cette force aux bêtes brutes: ils supposent donc qu'elles ne pourroient point se determiner à la presence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté, & l'autre de l'autre: que par exemple un âne bien affamé mourroit de faim entre deux boisseaux d'avoine qui agiroient également sur ses facultez; car n'ayant point de raison de preferer l'un à l'autre, il demeureroit immobile comme un morceau de fer entre deux aimans de même force. La même chose arriveroit si la faim & le soif le pressoient également, & qu'il eût devant lui un boisseau d'avoine & un seau d'eau qui agissent de même force sur ses organes. Il ne sauroit par où commencer; & s'il mangeoit avant que de boire il faudroit que sa faim fût plus grande que sa soif, ou que l'action de l'eau fût plus foible que celle de l'avoine, ce qui est contre la supposition. Buridan se servoit de cet exemple pour montrer que si un motif externe ne determine les bêtes, leur ame n'a pas la force de choisir entre deux objets égaux. Il y avoit lieu de rire & de plaisanter sur la supposition d'un tel âne, & même de bien subtiliser les chicaneries de la Dialectique selon la mode de ce temslà. Il ne faut donc point s'étonner que l'âne de Buridan soit devenu celebre dans les Ecoles. Je remarque que le Sieur Naudé (*a*) a mis cet âne entre les fictions de l'esprit humain; & je dirai par occasion que les Scholastiques se tourmentent de telle sorte pour assigner une cause à chaque effet, qu'ils demandent la raison pour laquelle un individu de chaleur, par exemple, est plûtôt produit qu'un autre. La chaleur est, selon eux, une espece de qualité qui comprend sous son enceinte une infinité d'individus possibles: toutes les fois que le feu échauffe l'eau il produit un de ces individus: mais pourquoi plûtôt l'un que l'autre? Tournez-vous de tous les côtez, vous ne trouverez aucun point fixe que dans la pure volonté de Dieu; il faut ici transgresser la loi des Ecoles, *non est Philosophi recurrere ad Deum*, & enseigner que comme la cause seconde determine la premiere quant à l'espece, la premiere cause determine la seconde quant à l'individu. Si vous remontez plus haut, si vous demandez pourquoi Dieu choisit plûtôt un individu de chaleur qu'un autre, on vous repondra *son independance suprême lui donne droit de choisir, sans que la superiorité de l'objet le determine.* Ceci n'est pas sans difficulté: il y a là plus de profondeurs que l'on ne pense.

Il m'est venu depuis peu une autre pensée; c'est que l'âne de Buridan étoit un sophisme que ce Philosophe proposoit comme une espece de dilemme, afin que quelque chose qu'on lui repondît il en tirât des conclusions embarrassantes. Il supposoit ou un âne bien affamé entre deux mesures d'avoine de même force, ou un âne autant pressé de la soif que de la faim, entre une mesure d'avoine & un seau d'eau qui agissoient également sur ses organes. Ayant fait cette supposition il demandoit, (*b*) *que fera cet âne?* si on lui repondoit, il demeurera immobile, *donc*, concluoit-il, *il mourra de faim entre deux mesures d'avoine, il mourra de soif & de faim, ayant tout auprès de lui de quoi boire & de quoi manger.* Cela paroissoit absurde; il pouvoit donc mettre les rieurs de son côté contre celui qui lui auroit fait cette reponse. Que si on lui repondoit, cet âne ne sera pas assez bête pour se laisser mourir de faim ou de soif dans une telle situation; *donc* concluoit-il, *il se tournera d'un côté plûtôt que de l'autre, encore que rien ne le pousse plus fortement vers cet endroit-là que vers celui-ci: donc il est doüé de franc arbitre; ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre, l'un fasse remuer l'autre.* Ces deux consequences sont absurdes: il ne restoit donc que de repondre que l'âne se trouveroit plus fortement ébranlé par l'un des objets: mais c'étoit renverser la supposition, & ainsi Buridan gagnoit le procés de quelque maniere que l'on repondît à sa demande. Ce sophisme me fait souvenir du Crocodile (*c*) des Stoïciens, de (*d*) l'Electra d'Eubulides, & de semblables questions captieuses des anciens Dialecticiens, ausquelles on donnoit le nom de la chose qu'on y prenoit pour exemple. Spinoza (*e*) ne parle point de l'âne, mais de l'ânesse de Buridan, & il avoüe sans façon qu'un homme qui seroit dans le cas de cette ânesse mourroit de faim & de soif. | L'âne Burdin est un proverbe en Bourgogne dont Paradin (*f*) a donné une fausse étymologie, car il est visible que *Burdin* a succedé par corruption à *Buridan*. Pour le dire en passant, l'aveu de Spinoza est très-mal fondé, car il y a pour le moins deux voyes par lesquelles l'homme se peut degager des pieges de l'équilibre. L'une est celle que j'ai deja alleguée; c'est que pour se flater de l'agreable imagination qu'il est le maître chez lui, & qu'il ne depend pas des objets, il feroit cet acte, *Je veux preferer ceci à cela parce qu'il me plaît d'en user ainsi*: & alors ce qui le determineroit ne seroit pas pris de l'objet; le motif ne seroit tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturelles.

(*a*) *L'opinion anticipée de ces illuminez Freres de la Rose Croix . . . est totalement vaine, fausse, & impossible, ne participant d'autre être que celui de l'Abbaye de Theleme dans Rabelais, de la lesine parmi les Italiens, des voix de Rucelin, des Universaux d'Occham, de l'âne de Buridan, anges des Saducéens, Utopia de Morus, secondes intentions, vuide, infinité, équinité, mont d'or, chimere, & ens rationis des Philosophes.* Naudé, Instruction sur les freres de la Rose Croix p. 15. Voyez aussi son Dialogue de Mascurat p. 25. *Ceci s'accorde avec ma supposition, car un âne affamé & attiré également par deux mesures d'avoine, & demeurant immobile à cause de cette égale attraction, paroit un cas physiquement impossible.*

(*b*) *Je n'assure point ceci, je le suppose. Je dis le même quant à l'explication qui est dans la precedente colonne.*

(*c*) *Voyez Lucien in Hermotimo & in auctione vitarum apud Gassendum in Logica c. 6. p. m. 51.*

(*d*) *Laërtius l. 2. apud Gassendum ib. c. 3. p. 40.*

(*e*) *Ethices parte 2. p. 89.*

(*f*) *Annales de Bourgogne l. 2. p. m. 174.*

re. Gabriel Naudé (*C*) qui conoiſſoit tant les livres & les Auteurs, n'a pas bien ſu le tems de nôtre Jean Buridan. Il y a eu dans le XVII. ſiecle un Auteur nommé Jean Baptiſte de BURIDAN qui a fait des commentaires ſur les Coutumes de Vermandois, de Ribemont, de Saint Quentin, de Noyon, de Coucy, & de Reims. On en parle dans le Journal des Savans du 8. de Fevrier 1666.

BURNETTUS, ou BRUNETTUS Latinus, étoit Florentin. Il a fait un livre inutile, *Threſor de l'origine & de la nature de toutes choſes.* Il le compoſa premierement en François, & puis il en fit une verſion Italienne *. Ce qu'il repondit (*A*) à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit écrit en François, & non pas en Italien qui étoit ſa langue maternelle, montre qu'il y a long tems que nôtre langue eſt fort en vogue dans les païs étrangers. Il compoſa pluſieurs autres livres, & mourut à Florence l'an β 1295. Voyez l'article *Dante.*

* *Mabillon, Muſæ. Ital. t. 1. p. 169.*

β *Michael Poccianttus de Scriptor. Florent. pag. 34.*

BURRUS (AFRANIUS) étoit un homme de merite, & digne d'un meilleur ſiecle que celui de Neron. Agrippine mere de ce Prince ſe voulant aquerir Burrus qui s'étoit rendu fort recommandable dans les armées; perſuada † à l'Empereur Claude ſon mari d'éloigner les deux Commandans des Cohortes ‡ Pretoriennes, & de conferer cette charge à Burrus tout ſeul. On lui confera enſuite celle de Gouverneur du jeune Neron, & on lui donna Seneque pour Adjoint. La bonne ┼ intelligence où vêcurent ces deux Gouverneurs fait conoître qu'ils avoient un grand fond de probité, & qu'ils ſongeoient principalement au bien public en élevant ce jeune Prince, qui ſous de tels maîtres ſeroit devenu un Empereur accompli, ſi une mechanceté ſuperieure de naturel n'avoit rendu leurs ſoins inutiles. Neron ayant reſolu de ſe defaire de ſa mere, penſa * ôter à Burrus la charge de Colonel des Gardes, ſe ſouvenant qu'il la tenoit d'Agrippine; & craignant que ce bienfait ne l'attachât aux interêts de la mere preferablement à ceux du fils: mais ſoit que Seneque empêchât le coup, ſoit pour quelque autre raiſon, Burrus conſerva ſon poſte, & aprouva qu'on fit mourir Agrippine, pourveu qu'on la convainquît de ce dont on l'accuſoit. Il repreſenta à Neron que le moins qu'on dût à une mere, étoit de lui donner lieu de reponDre aux accuſations γ. Cet expedient detourna l'orage pour le coup: Burrus fut accuſé δ lui-même quelque tems après, & ſe juſtifia. Enfin Neron ne voulut plus differer la mort d'Agrippine, & Burrus ne pouvant s'y oppoſer ζ, s'excuſa à tout le moins d'en donner l'ordre à aucun des ſoldats des Gardes. Il eut plus d'une fois le chagrin de faire ſemblant θ d'aprouver les infamies de Neron, auſquelles il ne pouvoit trouver de remede. Il mourut l'an 62. du 1. ſiecle trois ans après Agrippine, non ſans ſoupçon de poiſon λ.

† *Tacit. Annal. l. 12. c. 42. ad ann. 804.*

‡ *C'eſt-à-dire du Regiment des Gardes.*

┼ *Id. l. 13. c. 2.*

* *Id. ib. c. 20. ad ann. 808.*

γ *Ibid.*

δ *Ib. c. 23.*

ζ *Id. lib. 14. c. 7. ad ann. 812.*

θ *Ib. c. 15.*

λ *Ib. c. 51. ad ann. 815.*

BUSBEC (AUGER μ GISLEN, SEIGNEUR DE) homme illuſtre par ſes Ambaſſades, nâquit à Commines ν l'an 1522. d'une mere de baſſe naiſſance, mais d'un pere qui étoit de bonne Maiſon, Seigneur de Busbec ſur la riviere de Lis, & qui ne s'étoit point meſallié pour mettre cet enfant au monde. Sans commentaire on peut voir aiſément dans ces paroles qu'Auger Busbec étoit batard. Il ne dementit point la bonne opinion que l'on a communément de l'eſprit de ceux qui comme lui naiſſent hors du mariage. Il fit des progrés merveilleux de très-

μ *En Latin* Augerius Giſlenius Buſbequius.

ν *Bourg de Flandres ſur la riviere de Lis. La Croix du Maine le fait nâtif de Bruges,* Bibl. pag. 475.

les. L'autre voye eſt celle du ſort ou du haſard. On donne à decider à un homme ſur la preſſeance de deux Dames; il ne trouve rien en elles qui le determine: cependant s'il faloit de toute neceſſité qu'il fit paſſer l'une devant l'autre il ne demeureroit point court, il les feroit tirer à la courte paille. Il feroit la même choſe à l'égard de deux Courtiſanes avec qui il ſe voudroit divertir, mais ſans vouloir marquer aucune ombre de preference. La courte paille decideroit par où il commenceroit; l'équilibre ne le feroit pas demeurer dans l'inaction, comme Spinoza le pretend.

(C) *Gabriel Naudé. . . . n'a pas bien ſu le tems.*] Il a cru que (*a*) Nicolas Oreſme Precepteur de Charles V. Roi de France a precedé Buridan; car après avoir obſervé que ce Precepteur de Charles cinquiéme publia en François la Politique & la Morale d'Ariſtote, il ajoûte que Buridan publia quelques queſtions ſur la Politique d'Ariſtote un peu (*b*) après. Il faut ſavoir que cet Ouvrage de Nicolas Oreſme fut fait (*c*) entre l'an 1370. & l'an 1377. Or ſelon Gaguin les Ouvrages de Buridan ſur la Logique & ſur la Morale appartiennent à l'année 1357. Nous ne devons pas douter qu'il ne comprenne les Ecrits ſur la Politique ſous ceux de Morale.

(A) *Ce qu'il repondit . . . montre qu'il y a long tems.*] Il donna deux raiſons de ſa conduite; la premiere qu'il demeuroit en France lors qu'il compoſa ſon Traité; la ſeconde, que la langue Françoiſe étoit plus agreable & plus commune que les autres: *Percio che la parlatura Francieſcha e piu dilectevole e piu comune che tutti li altri linguaggi* (*d*). C'eſt ce qu'on lit au 1. chapitre de ſon livre. Il n'a paru qu'en Italien.

(*a*) *Il le qualifie Archevêque de Bayeux, il faloit dire Evêque de Liſieux, & en tout cas Bayeux n'eſt qu'un Evêché.*

(*b*) Paulo poſt etiam Johannes quidam Buridanus celeberrimi nominis Sophiſta ſuas in libros politicorum quæſtiones evulgavit, ſed nugaces ac ineptas, ut ejuſmodi Scholaſticorum fermè omnia. *Naudæus Bibliogr. politica pag. m. 26.*

(*c*) *Voyez Mr. de Launoi Hiſt. Colleg. Navarr. pag. 457.*

(*d*) *Mabill. Muſ. Italic. t. 1. p. 169.*

très-bonne heure, ce qui obligea son pere qui l'élevoit dans sa maison à n'épargner ni soins ni depenses pour le faire bien instruire, & à le legitimer par un Rescrit de l'Empereur Charles V. On l'envoya étudier dans les plus celebres Academies, à Louvain, à Paris, à Venise, à Boulogne, & à Padoue *. Il profita extremement sous les grans maîtres qu'il ouït en ces lieux-là. Il fut quelque tems à Londres chez (*A*) l'Ambassadeur † de Ferdinand Roi des Romains, d'où étant retourné en Flandre il y reçut une lettre de ce Prince, qui lui aprit qu'on le destinoit à l'Ambassade de Constantinople. Il se rendit promtement à Vienne, d'où il partit bien-tôt (*B*) pour cette Ambassade. N'ayant point

* *Ex Val. Andr. Bibl. Belg pag.* 93.

† *Nommé Pierre Lasso.*

(*A*) *Chez l'Ambassadeur de Ferdinand.*] L'anonyme qui a publié en 1693. l'Histoire de l'Archiduc Albert, dit (*a*) que *l'Empereur Ferdinand II. mit* nôtre Busbec *avec son Ambassadeur en Angleterre, & le donna pour Precepteur à ses enfans.* Je ne croi pas que l'un de ces faits soit plus vrai que l'autre. Je voi par la premiere relation de Busbec qu'il ne commença à être conu de Ferdinand, qu'après avoir été à Londres chez l'Ambassadeur de ce Prince. *Non te fugit cum essem ex Anglia domum reversus à Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Lassi quem honoris caussa eò Romanorum Rex Ferdinandus dominus meus clementissimus legaverat, quemadmodum idem Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit.* Il raconte peu après (*b*) comment il fut introduit par Jean Vander Aa Secretaire de Ferdinand, & avec quelle bonté il fut reçu de ce Prince. Tout cela sent sa premiere connoissance; d'autant plus que les Historiens (*c*) de nôtre Busbec remarquent qu'il fut attiré à Vienne par les bons offices de ce Vander Aa qui étoit Flamand comme lui. Quand même ce ne seroit pas une preuve de premiere connoissance, on ne me pourroit pas raisonnablement contester ce que je pretens, veu que Busbec ne dit pas un mot qui fasse sentir que Ferdinand eût contribué au voyage d'Angleterre. N'eût-il pas été bien glorieux au Sieur de Busbec, d'avoir été mis de la main de Ferdinand chez l'Ambassadeur envoyé à Londres au tems des noces du Prince d'Espagne? Pourquoi eût-on tû une circonstance si honorable? Joignez à cela le silence de tous les Auteurs que j'ai consultez, & l'observation expresse de Valere André, que ce fut l'Ambassadeur même qui attira Busbec à Londres. Comptons donc ceci pour une faute de l'anonyme. En voici une autre. Il est sûr par les relations de Busbec, que depuis son introduction à la Cour de Ferdinand jusques à l'année 1562. il ne s'occupa qu'à ses Ambassades de Constantinople. Il faudroit donc s'il avoit été Precepteur des enfans de Ferdinand, qu'il l'eût été depuis l'année 1562. Or alors les fils de ce Prince n'étoient point d'un âge à cela. C'étoient les fils de Maximilien Roi des Romains qui avoient besoin de Gouverneur & de Precepteur, & ce furent eux aussi dont l'éducation fut commise (*d*) à nôtre Busbec. Je ne doute point que Moreri n'ait trompé cet anonyme. Voyez la remarque suivante.

(*a*) *Pag.* 9.

(*b*) Ut Viennam veni per Jo. Vander Aa ad Ferdinandum cui is erat à secretis introductus cum ea benevolentiæ significatione excipior, qua is rex uti solet erga eos quorum de fide & probitate opinionem aliquam concepit.

(*c*) *Melch. Adam p.* 316. *Bullart p.* 80. *qui le nomme* Pierre Vanderan.

(*d*) *La vie de Busbec à la tête de ses Oeuvres, Melchior Adam, Bullart, Swert,* Athen. Belg. *Teissier* élog. de Mr. de Thou t. 2 pag. 171. *ne parlent que des fils de Maximilien.*

(*B*) *D'où il partit bien-tôt pour cette Ambassade.*] Il avoit reçu (*e*) à l'Ile la lettre de Ferdinand le 3. jour de Novembre, & il lui falut être à Bude au commencement de Decembre. Jugez s'il eut le tems de se preparer à loisir; jamais on ne pressa le depart d'un Ambassadeur autant que le sien. Cependant si nous en voulions croire Monsieur Moreri la chose se seroit passée ainsi; *L'Empereur Ferdinand I.* l'auroit *apellé à Vienne en Autriche, où il* l'auroit *choisi quelque tems après pour être Precepteur de ses enfans, & en suite il* l'auroit *envoyé Ambassadeur à la Porte.* Voilà les confusions de tems & de faits où tombent ceux qui ne consultent pas les pieces originales. Si on les avoit bien consultées, on auroit vu que Ferdinand n'étoit que Roi des Romains lors qu'il apella Busbec à Vienne, & que le premier emploi qu'il lui donna fut l'Ambassade de la Porte. L'Historien que j'ai refuté dans la remarque precedente avoit sans doute consulté Moreri; c'est-là qu'il a vu (*f*) qu'*Auger fit deux voyages en Turquie*, après que l'*Empereur Ferdinand II.* (*g*) l'eut *donné pour Precepteur à ses enfans.* Je suis moins surpris de ces fautes que de celles que je m'en vais remarquer. Les paroles de Busbec que j'ai citées temoignent qu'il ne quitta l'Angleterre, où il avoit été chez l'Ambassadeur du Roi Ferdinand, qu'après les noces de Philippe & de la Reine Marie, c'est-à-dire, qu'après le 25. de Juillet 1554. & qu'il ne fit son premier voyage de Constantinople qu'après son retour d'Angleterre. Il faut donc que l'on confonde la Chronologie, lors qu'on (*h*) dit qu'ayant demeuré quelques mois chez l'Ambassadeur d'Angleterre, où il étoit allé à l'âge de 23. ans, il retourna dans sa patrie, & s'y arrêta jusques à ce qu'il fût appellé à la Cour de Ferdinand. Cela suppose que le voyage d'Angleterre, & celui de Vienne ne furent pas fort éloignez l'un de l'autre: il n'est donc pas vrai, comme on l'assûre, qu'il ait fait celui d'Angleterre à l'âge de 23. ans. On ne sauroit être disculpé d'une lourde faute; car d'un côté on donne à Busbec 70. ans en 1592. & on dit de l'autre qu'à l'âge de 23. ans il s'arrêta quelques mois à Londres chez l'Ambassadeur de Ferdinand; il s'y seroit donc arrêté l'an 1545. mais il dit lui même qu'il fit le voyage de Constantinople après avoir été chez ce même Ambassadeur, & après les noces de Philippe avec Marie Reine d'Angleterre qui se firent le 25. Juillet 1554. Il étoit donc plus âgé que Valere André ne dit lors de ce voyage de Londres. Cet Auteur fait une autre faute; il dit que Busbec ne passa chez l'Ambassadeur qu'après (*i*) la mort de son pere: mais Busbec temoigne (*k*) qu'ayant reçu après son retour de Londres la lettre de Ferdinand, il ne differa son voyage de Vienne qu'autant de tems qu'il lui en falut pour aller dire adieu à son pere & à ses amis. D'ailleurs est-il de la bonne exactitude de donner en 1545. la qualité d'Empereur à Ferdinand? Il

(*e*) *Voyez sa* 1. *lettre au commencement.*

(*f*) *Hist. de l'Arch. Alb. p.* 9.

(*g*) *Faute d'impression pour I.*

(*h*) *Val. André Bibl. Belg. pag.* 93.

(*i*) Patre è vivis sublato juvenis ætatis anno tertio ac vicesimo in Angliam à Ferdinandi Imp. Oratore evocatur, cujus contubernio per menses aliquot familiariter usus in patriam revertitur.

(*k*) Quas (literas) cum Insulis 3. Novembris accepissem tantum moræ interposui dum ad Busbequium deflecterem, patrique & amicis valedicerem. *Epist.* 1. *init.*

y a

point trouvé Soliman à Constantinople, il fut obligé de (C) l'aller trouver à Amasie. Il avoit été envoyé à la Porte pour y demeurer en qualité d'Ambassadeur ordinaire, neanmoins il y fit très-peu de sejour. Il ne put obtenir de Soliman qu'une (D) treve de six mois, & il fut trouvé à-propos qu'il s'en retournât

y a une chose qui pourroit embarrasser dans ces paroles de Busbec; *Non te fugit cum essem ex Anglia domum reversus à Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Lassi . . . quemadmodum Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit. Quas cum Insulis 3. Novembris accepissem.* Elles signifient qu'il ne retourna en Flandre qu'après les noces de Marie Reine d'Angleterre, d'où il s'ensuit que la lettre qu'il reçut à l'Ile le 3. Novembre, ne fut reçuë pour le plûtôt que le 3. Novembre 1554. & cependant la relation du premier voyage qu'il fit à Constantinople après la reception de cette lettre, est datée de Vienne le 1. Septembre 1554. & la relation du second voyage est datée de Constantinople le 14. Juillet 1555. Pour lever cet embarras il ne faut que corriger ces deux fausses dates; en mettant 1555. à la premiere, & 1556. à la seconde; car puis que Busbec declare (a) que ses Ambassades ont duré 8. ans, & qu'il fut de retour de là derniere peu avant que l'on couronnât Maximilien Roi des Romains, ce qui se fit le 30. jour de Novembre 1562. il est manifeste que le mois de Novembre auquel il se disposa au premier voyage est celui de l'année 1554., & que le mois de Novembre auquel il commença le second est celui de l'année 1555. Quand il parle de son arrivée à Francfort (b) peu avant qu'on couronnât Maximilien, il dit qu'il y avoit 7. ans moins un jour qu'il étoit parti de Vienne pour son second voyage. Puis donc que sa seconde lettre est la relation du second voyage de Constantinople, il est clair qu'elle doit être datée non pas du 14. de Juillet 1555. mais du 14. de Juillet 1556. Nous trouverons encore ici en faute Mr. Moreri. Il dit que Busbec *procura en 1560. la liberté d'Alvarez de Sande, de Sanche de Leve, & de Berenguel de Requesens pris par le Bassa Piali en l'Ile de Gerbes, & qu'il s'en revint avec le premier sur la fin de la même année à* Vienne. Il n'y a que deux ans de mecompte. Melchior Adam a été ici le mauvais guide de Moreri.

(a) Bonis avibus sub finem mensis Augusti optatum iter ingressus sum, mecum referens annorum octo fructum octennales inducias. *Epist. 4. pag.* 360.

(b) *Epist. 4. p.* 371.

(C) *Il fut obligé de l'aller trouver à Amasie.*] Il ne faut qu'avoir jetté les yeux sur la premiere de ses lettres pour y voir cette verité, & cela me persuade que de cent Auteurs qui parlent d'Auger Busbec, il n'y en a pas six qui remontent à la source. Pour Mr. Moreri il est bien certain qu'il ne se donne pas cette peine; Soliman, dit-il, *étoit alors à Constantinople, Boesbec fit un second voyage auprès de lui à Amasia en Asie.* Monsr. Moreri n'est pas le seul qui partage de la sorte les deux Ambassades, je veux dire qui pretend que Busbec alla la premiere fois à Constantinople, & la seconde à Amasia; Valere André croupit dans la même erreur; *Hæc prima illius in Asiam legatio*, il parle de l'Ambassade de Constantinople, *altera Amasiana fuit.* Melchior Adam (c), & Swert (d) s'expriment de la même maniere. Dans la vie de Busbec à la tête de ses Oeuvres l'expression est encore plus defectueuse; on y distingue (e) l'Ambassade d'Asie d'avec celle d'Amasie. Le bon est qu'il y en a qui ont cru sans doute que l'Ambassade d'Amasie n'étoit pas pour le grand Turc, mais pour quelque autre Prince de l'Orient. *Il porta aussi sa renommée*, c'est ainsi que parle (f) un Auteur François, *dans les Cours de l'Asie. Ses Ambassades à Amasie & à Constantinople l'ont fait regarder avec admiration par ces peuples de l'Orient.* Ce qui a donné lieu à l'erreur est apparemment de voir qu'on le cite comme l'Auteur d'une relation d'un voyage de Constantinople, & comme l'Auteur d'une relation d'un voyage d'Amasie. Sa premiere lettre contient en effet ces deux relations; mais outre que ces deux voyages se raportent à une seule & même Ambassade qui est la premiere, ce seroit parler très-improprement que de caracteriser la seconde par Amasia, quand même il seroit allé la seconde fois à Amasia sans passer par Constantinople. La denomination des Ambassades ne se prend point des villes où l'on donne audience aux Ambassadeurs, mais de la Cour à laquelle ils sont envoyez. Ce seroit une chose bien plaisante si un Ambassadeur de l'Empereur au Roi d'Angleterre, qui n'ayant point trouvé a Londres le Prince, auroit été le chercher en Irlande l'année 1690. se vantoit de deux Ambassades l'une d'Angleterre, l'autre d'Irlande; mais on pourroit fort bien dire s'il faisoit une relation, qu'elle contiendroit son voyage de Londres, & son voyage de Dublin. Corrigeons une autre faute. Lors que Melchior Adam traite de la curiosité de Busbec pour les drogues & pour les plantes, il lui attribuë d'avoir entrepris le voyage d'Amasie, afin de ramasser des herbes & semblables raretez. Il ajoûte qu'Amasie est sur le fleuve Halys, qui separe la Galatie & la Cappadoce. Ce que j'ai dit ci-dessus suffit pour montrer que le voyage d'Amasie fut une affaire de necessité, & non pas de curiosité. Il est faux d'ailleurs que cette ville soit sur le Halys, elle est sur l'Iris.

(c) Eorum (*legationem*) insignes imprimis fuere Constantinopolitana & Amasiana.

(d) In legationibus enituit, quarum imprimis insignes fuere Constantinopolitana & Amasiana.

(e) Legationibus claruit quarum prima Asiana fuit . . . altera Amasiana fuit.

(f) *Bullart p.* 80.

(D) *Qu'une treve de six mois.*] Nous avons ici une belle preuve de ce que je disois naguéres, que peu de gens ont consulté les pieces originales par raport à nôtre Busbec. L'Auteur de sa vie à la tête de ses Oeuvres lui attribuë l'avantage d'avoir tellement adouci l'humeur fiere de Soliman, qu'il en obtint une treve de huit années, *Prout*, ajoûte-t-on, *latius è legationis Turcicæ epistolis patet.* Voilà ce qu'on lui attribuë par raport à sa premiere Ambassade; quant à la seconde on se contente de lui donner l'épithete d'*Amasiana.* C'est le monde renversé. La premiere ne produisit autre chose (g) qu'une treve de six mois; la seconde produisit un Traité que (h) l'Empereur Ferdinand ratifia, & qui contenoit une treve de huit ans. Valere André fait encore plus de fautes que l'Auteur de la vie de Busbec. Il pretend que le grand Seigneur ne respiroit que menaces & que guerre, à cause du Traité d'échange

(g) Tantum de semestribus induciis dum deferri responsum referrique posset inter nos convenit. *ep.* 1. *pag.* 105. Feci Regem Romanorum de meo reditu semestribusque induciis & summa rerum gestarum certiorem. *Ib. p.* 119.

(h) *Epist. 4. p.* 372, 360.

tournât promtement vers Ferdinand, pour lui porter la lettre de l'Empereur Turc. Il le fit, & fut aussi-tôt renvoyé avec d'autres ordres à ce fier Monarque, qui ne vouloit entendre aucune raison sur les affaires de Transilvanie. Cette seconde Ambassade fut beaucoup plus longue & plus heureuse que la premiere; car elle dura sept ans, & finit par un bon Traité *. N'oublions pas qu'encore qu'il ne negligeât rien de tout ce qui concernoit les affaires de l'Ambassade, il ne laissoit pas de travailler pour la Republique des lettres tant par raport à la Critique, que par raport à la Physique. Il ramassoit (*E*) des inscriptions, il achetoit des (*F*) manuscrits, il recherchoit les plantes rares, il s'informoit de la nature des animaux. On a les preuves de tout cela soit dans le Tresor de Gruterus, soit dans la Bibliotheque Imperiale, soit dans les livres de Mathiol; & l'on sait qu'à son second voyage de Constantinople il † amena avec lui un Peintre, afin de pouvoir communiquer aux curieux la figure pour le moins des plantes & des bêtes qui n'étoient pas fort conuës dans l'Occident. Il penetra parfaitement l'état de la Monarchie Ottomanne, & les veritables moyens de l'attaquer avec succés, sur quoi il composa un discours ‡ fort judicieux. La relation qu'il composa de ses deux voyages de Turquie est aussi un bon Ouvrage, & qui a merité l'aprobation (*G*) de ceux qui savent juger de cette sorte d'écrits. Il

* *Ex epistolis Busbequii de legatione Turcica.*

† *Melchior Adam, vit. Jurisc. p.* 318.

‡ *Intitulé* De re militari contra Turcam instituenda consilium.

change que Ferdinand avoit conclu concernant la Transilvanie, & qu'étant necessaire d'envoyer un Ambassadeur au Sultan afin de le radoucir, on lui envoya Malvezzi qui fut mis en prison & puis relâché, & après tout s'en revint sans rien conclure; mais que Busbec (*a*) qui lui fut substitué ne revint en Allemagne qu'après avoir conclu une treve de 8. ans. Ne repetons point la refutation de cette derniere faute; disons seulement que Jean Marie Malvezzi fut envoyé à la Porte avant (*b*) qu'il se parlât de l'échange de la Transilvanie, & qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il avoit trompé le premier Vizir, en l'assûrant que tous les bruits qui couroient des entreprises de Ferdinand sur la principauté de Transilvanie étoient des mensonges. *Cum jam potito totius Transilvaniæ Ferdinando certa res esset neque dissimulationi locus relinqueretur, vehementer Turcarum Imperator in Rustanum* (c'étoit le Grand Vizir) *quod affirmationi Malvezii tantum fidei habuisset, multo etiam magis in Malvezium Rustanus cujus se fraude circumventum clamabat, excanduerunt* (*c*).

(*a*) Suffectus Busbequius qua erat animi modestia atque constantia mitigato Solimanni animo, & impetratis octennii induciis in Germaniam revertitur. Hæc prima illius in Asiam legatio, altera *Amasiana* fuit. *Val. Andreas pag.* 93.

(*b*) *Voyez la* 1. *lettre de Busbec p. m.* 15.

(*c*) *Ibid. pag.* 16.

(*E*) *Il ramassoit des inscriptions.*] Moreri dit qu'il les envoyoit à Scaliger, à Lipse, & à Gruterus. Je ne lui demande pas pourquoi il s'écarte de son guide Melchior Adam, qui dit que Busbeque envoya ses inscriptions à Clusius, que celui-ci les envoya à Gruterus, & que celui-ci les a inserées dans son gros Recueil avec les corrections de Scaliger; je ne m'arrête point à cela, puis que je trouve dans la vie de Busbec qu'il communiqua plusieurs inscriptions à Lipse, par le moyen duquel elles ont été publiées dans les Recueils de Smetius & de Gruterus. Cela soulage Mr. Moreri, mais non pas jusqu'à lui ôter tout le fardeau. Il ne faut pas oublier que le public est redevable à nôtre Busbec du *monumentum Ancyranum*, qui seroit une des plus curieuses & des plus instructives inscriptions de l'antiquité, si elle étoit entiere; car on y verroit une liste de toutes les actions d'Auguste. Busbec (*d*) en fit copier toutes les lettres qui étoient demeurées reconoissables sur le marbre d'un Palais ruiné, lors qu'il passa par Ancyre ville de la Galatie, & les envoya (*e*) à Schottus. On peut voir dans le Suetone de Mr. Grevius ce que c'est; Lipse & Casaubon se sont escrimez là-dessus.

(*d*) *Epist.* 1. *pag.* 87.

(*e*) *Melch. Adam ubi supra.*

(*F*) *Il achetoit des manuscrits.*] L'anonyme panegyriste (*f*) de l'Archiduc Albert, dit que Busbeque *a enrichi la Bibliotheque imperiale d'une infinité de rares & d'excellens manuscrits.* Pourquoi s'écarte-t-il de ses guides? Pourquoi ne se pas borner au nombre de cent comme font les autres; *Quin & centum amplius antiqua cum Græca tum Latina in membranis calamo exarata volumina media in Græcia studiosè collecta in Cæsaream Viennæ Austriæ Bibliothecam intulit* (*g*). Je ne nie pas que Busbec n'en ait acheté davantage. *Reporto*, dit-il, (*h*) *magnam farraginem veterum numismatum quorum præcipuis donabo Dominum meum. Adhac librorum Græcorum manuscriptorum tota plaustra, totas naves; sunt, credo, libri haud multo infra* 240. *quos mari misi Venetias, ut inde Viennam deportentur. Converri omnes angulos ut quicquid restabat hujusmodi mercis, tanquam novissimo spicilegio, cogerem.*

(*f*) *Pag.* 9.

(*g*) *Melch. Adam vit. Jurisc. p.* 316. *Voyez aussi Bullart Acad. des scienc. t.* 1. *p.* 80.

(*h*) *Epist.* 4. *sub fin.*

(*G*) *Qui a merité l'aprobation.*] Mr. de Thou (*i*) en dit ceci. *Vir eruditione, rerum agendarum peritia, candore & probitate insignis qui unam atque alteram legationem ad Portam Othomanicam sub Ferdinando Cæsare magna sua cum laude gessit, & elegantissimis ac lectu jucundissimis epistolis explicavit, ex quibus quamplurima in hos Annales me transcripsisse ingenuè profiteor.* Du Rier dans sa traduction de Monsr. de Thou reduit à deux les lettres d'Auger Busbec. Peut-être se servoit-il d'une édition où Mr. de Thou n'en reconoissoit que deux, car il est vrai que d'abord on n'en publia point davantage. Ce fut Louïs Carrion qui publia ces deux-là à Anvers chez Plantin l'an 1581. sans savoir si l'Auteur lui en sauroit gré ou non; il espera seulement de ne le pas trop fâcher. Ces deux premieres avoient pour titre, *Itinera Constantinopolitanum & Amasianum*; quelque tems après on en vit paroître quatre sous le titre de *Augerii Gislenii Busbequii legationis Turcicæ epistolæ quatuor.* On les a reimprimées plusieurs fois. Scaliger les a fort loüées, & François Hotman (*k*) les cite *en son Traité de l'office d'un Ambassadeur comme un livre digne de ce caractere, & qui contient des amples leçons pour ceux que l'on employe en ces grandes fonctions.* On a tort de considerer ces quatre

(*i*) *Lib.* 104. *pag.* 485.

(*k*) *Apud Bullart Acad. des scienc. pag.* 80.

Il avoit quelque * envie de passer le reste de ses jours dans une vie privée, mais il falut qu'il se rembarquât plus que jamais à la Cour. On lui confia † le gouvernement des jeunes Princes fils de Maximilien II. & lors que la Princesse Elizabeth fille de cet Empereur fut mariée ‡ avec Charles IX. Roi de France, on lui donna la commission de la conduire à Paris. Cette Reine lui donna toute l'intendance de sa Maison & de ses affaires; & quand elle sortit de France après la mort de son mari, elle l'y laissa comme son Ambassadeur ⸸. Il eut aussi ce caractere de la part β de l'Empereur Rodolphe jusques en 1592. Alors ayant obtenu permission de faire un voyage en Flandres pour y donner ordre à ses affaires particulieres, il prit la route de Normandie. Mais il eut beau se munir tant des passeports du Roi γ, que des passeports de la Ligue, il ne laissa pas d'être volé (*H*) & mal-traité par un parti de Ligueux dans le village de δ Cailli à trois

* *Epist.* 4. *pag.* 372. 373.

† *Voyez la remarque A.*

‡ *En* 1570.

⸸ *Thuan. l.* 104. *p.* 485.

β *Melch. Adam pag.* 316.

γ *Thuan. ibid.*

δ *Bullart Acad. des sciences t.* 1. *p.* 81.

quatre lettres (*a*) comme un Ouvrage different de celui qui a pour titre, *Itinera Constantinopolitanum & Amasianum* : elles n'en different que comme le tout est different de quelques-unes de ses parties. Quant aux lettres de Busbec à Rodolphe touchant l'Ambassade de France, elles regardent principalement l'expedition du Duc d'Alençon au Païs-Bas, & ne furent publiées qu'en 1632. *curante Jo. Baptista Houwaert J. C. & Patritio Bruxellensi.* L'année suivante on les rimprima à Leyde avec toutes les Oeuvres de Busbec. Au reste Mr. de Thou dans les paroles que j'ai citées aplique les deux Ambassades au regne de Ferdinand I. Il a raison; mais Mr. Teissier (*b*) ne le croit pas, puis qu'il veut que les Ambassades de Busbec ayent été posterieures à la charge de Gouverneur des enfans de l'Empereur Maximilien. Carrion n'a pas été bien exact, lors qu'il a dit que les Ambassades de Turquie (*c*) regardent le regne de Ferdinand & celui de Maximilien. Qui voudra conoître les éloges qui ont été donnez à nôtre Busbec, n'aura qu'à consulter Mr. Pope Blount, à la page 554. & Louïs Guicciardin à l'endroit où il parle de Commines dans la description du Païs-Bas. Il dit que Busbec parloit 7. langues en perfection, la Latine, l'Italienne, la Françoise, l'Espagnole, l'Allemande, la Flamande, & la Sclavone. Les lettres patentes de l'Empereur Ferdinand sur la promotion à l'ordre de Chevalerie, dont Maximilien Roi des Romains honora Busbec, valent bien un Panegyrique; elles sont (*d*) du 3. Avril 1564. Voyez aussi Camerarius au chapitre 14. du dernier livre de ses meditations historiques.

(H) *D'être volé & mal-traité.*] Avant que de rendre compte des variations & des faussetez concernant la mort de Busbec, je dirai que Monsieur de Thou ne devoit pas oublier que cet honnête homme étoit Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France. Il a fait tout ce qu'il faloit (*e*) pour que ses lecteurs s'imaginassent que Busbec n'y avoit eu autre caractere, que celui d'Agent de la veuve de Charles IX. Quant à ce qu'il ajoûte que les Ligueux qui l'arrêterent, & qui le pillerent, joignirent à cela un traitement fort cruel qui le fit mourir de chagrin, pendant qu'on attendoit des lettres du Duc de Mayenne, je ne le trouve nullement conforme à la narration des autres Auteurs. Melchior Adam, Swert, Valere André, la vie qui est à la tête de ses Oeuvres, Bullart, &c. s'accordent à dire qu'on lui rendit tout son bagage, qu'on le laissa en pleine liberté de faire ce qu'il voudroit, que le Gouverneur de Rouën lui promit de châtier ces coquins, & qu'il ne se fit porter à la maison où il mourut, que parce qu'il avoit des pressentimens de la maladie qui le saisit peu après. Il s'en faut tenir là comme à la chose la plus probable : car pour ce qui est du bruit qui courut, & qui a été canonisé par quelques Auteurs, savoir qu'il fut tué dans un bois, on en sait la fausseté depuis long tems. Le bon Philippe Camerarius n'en étoit point desabusé lors qu'il publia ses meditations historiques; car en voici un passage (*f*) selon la version Françoise : *C'est un cas lamentable en toutes sortes que ce tant excellent personnage les services duquel estoient si profitables au public, qui pour les Empereurs* (*g*) *avoit esté deux fois Ambassadeur à Constantinople d'où il estoit revenu sain & sauf, apres avoir heureusement surmonté plusieurs dangers, finalement en un voyage à Dieppe vers le* Roi Henri (*h*) *quatriéme fut devalizé & tué dedans une forest par certaine troupe de brigans : personnage digne de plus longue vie & de plus douce mort!* Scaliger n'étoit point non plus desabusé, il disoit (*i*) que Busbec fut tué auprès de Paris. Je ne m'étonnerois pas que Lipse qui étoit des bons amis de Busbec, eût mis dans une épitaphe faite à la chaude le pretendu assassinat dont la renommée avoit parlé; mais il est un peu étrange qu'au bout de neuf ans il ait consacré cette erreur, & qu'en ayant été averti il n'ait pas mis ordre que l'épitaphe ne parût point sans correction. Vous la voyez encore dans toutes (*k*) les éditions de ses Oeuvres avec ce peché originel, *ecce sustulit viam per ipsam miles incertum an latro, sed sustulit.* Vous la voyez aussi toute telle dans plusieurs Auteurs qui parlent d'Auger Busbec. On ne peut pas excuser Lipse sur la tendresse des Poëtes pour leurs Ouvrages, ni sur les exemples de plusieurs (*l*) Poëtes qui ayant composé des vers en l'honneur de quelque ami dont ils croyoient faussement la mort, n'ont pas laissé de les publier pendant que cet ami étoit plein de vie. L'Auteur dont je parle en usa de même pour sa prose; vous voyez encore aujourd'hui dans ses (*m*) lettres : *In Busbequii morte & tali morte in animo meo dolui. Servatum hunc virum per tot discrimina apud exteros, apud barbaros, ut in limine ferè patria latronum manibus (ita audimus) periret?* On l'avoit averti de ce (*n*) mensonge, & cependant il ne le corrigea pas. Au reste comme sa lettre est datée du 11. Janvier CIↃ IↃXCII. il en faudroit conclure que la mort de Busbec n'a pas été bien marquée sous le 28. d'Octobre 1592. il faudroit, dis-je, en tirer cette con-

(*a*) *C'est ce que font Melchior Adam, Swert, Valere André, Teissier* élog. de Mr. de Thou t. 2. p. 172. *Moreri, Pope Blount, & ceux qui font monter jusqu'à six ses* epistolæ Turcicæ *comme Melchior Adam & Konig.*

(*b*) *Ubi supra p.* 171.

(*c*) Cum Busbequius nomine Imp. Ferdinandi & Maximiliani apud Turcam Oratoris partes ageret. *Epist. dedicat. ad Nicolaum Micautium, qu'il croit être celui à qui Busbec écrivit ses relations.*

(*d*) *Swert. Athen. Belg.*

(*e*) *Voyez la remarque suivante.*

(*f*) *Lib.* 5. *ch.* 14. *du* 3. *vol.*

(*g*) *Il ne le fut que pour Ferdinand I.*

(*h*) *Il n'est pas vrai qu'il allât vers Henri IV.*

(*i*) *Voyez le Scaligerana.*

(*k*) *Epist.* 78 *ad Belgas cent.* 2. *elle est datée du* 31. *Janv.* 1601.

(*l*) *Cotin reprocha à Mr. Menage l'Epi*cedium *sur Corneille pretendu mort d'une peripneumonie.*

(*m*) *Lips. epist.* 99. *cent.* 2. *Miscell.*

(*n*) De Busbequii morte, scio errorem : sed adnotabitur & tamen famam epistolæ non historiam ivi insertum. *Id. epist.* 81. *cent* 4. *Misc.*

à trois lieuës de Rouën. Ces Brigans n'oſerent par le retenir priſonnier ni emporter ſon bagage, quand ils eurent fait reflexion ſur ce qu'il leur repreſenta touchant les droits inviolables de ſon caractere ; mais quoi qu'ils lui euſſent rendu ſa liberté & ſes coffres, il ne laiſſa pas d'interrompre ſon voyage. Il ſe fit mener dans la maiſon de la Dame de Maillot à Saint Germain proche de Rouën ; & il y fut ſaiſi d'une fievre qui l'emporta dans quelques jours le 28. d'Octobre 1592. Son corps fut honorablement enterré dans l'Egliſe du lieu, & ſon cœur fut aporté au Païs-Bas pour y être mis au tombeau de ſes ancêtres *. Il ſe plaiſoit tellement en France qu'il *(I)* y acheta des terres, & qu'il paroiſſoit avoir envie de s'y fixer. On a † loüé les harangues qu'il avoit faites en François aux Rois de France. La terre de Busbec fut érigée en ‡ Baronie par l'Archiduc Albert, Gouverneur & puis Souverain du Païs-Pas Eſpagnol. Ce Prince voulut par là honorer la memoire de ſon Gouverneur, & lui temoigner ſa reconoiſſance.

* *Melch. Adam & Val. André ubi ſupr. & Hiſtoire de l'Archiduc Albert imprimée à Cologne 1693. p. 9.*

† *La Croix du Maine Bibl. pag.* 475.

‡ *Hiſt. de l'Archid. Albert p. 9. & 372.*

BUSBEQUIUS (AUGERIUS GISLENIUS) Cherchez BUSBEC.

BUSIRIS. Si nous en croyons Diodore de Sicile, il y a eu en Egypte pluſieurs Buſiris : car il dit ⊥ qu'Oſiris ayant en tête une grande expedition, declara Regente d'Egypte la Reine β ſa femme, & lui laiſſa deux Lieutenans, l'un pour le conſeil, l'autre pour le commandement des troupes, & qu'il donna le gouvernement de la Phenicie & des places maritimes à BUSIRIS. En un autre lieu γ il dit qu'après que 52. Princes eurent ſucceſſivement occupé le trône de Menas, duquel ils étoient iſſus, BUSIRIS fut Roi d'Egypte ; 8. de ſes deſcendans, continuë-t-il, lui ſuccederent, dont le dernier eut nom BUSIRIS, & bâtit la ſuperbe & puiſſante ville que les Grecs nommerent Thebes. C'eſt-celle que les Egyptiens nommoient δ *cité du ſoleil.* Ailleurs il declare que ce qu'on diſoit de la barbarie d'un Buſiris étoit une fable des Grecs, mais une fable qui avoit pour fondement une coutume qui ſe pratiquoit en Egypte. On y ſacrifioit aux Manes du Roi Oſiris tous les ζ rouſſeaux que l'on rencontroit, & comme les naturels du païs n'étoient preſque jamais de cette couleur, il n'y avoit guere que les étrangers qui ſerviſſent de victime. Or en langue Egyptienne Buſiris ſignifioit

⊥ *Lib. 1. n. mihi* 17.

β *Elle s'appelloit Iſis.*

γ *Lib. 1. n.* 45.

δ *Id. ib.*

ζ *C'étoit en haine de Typhon qui étoit de cette couleur, & qui avoit tué Oſiris.* Ib. n. 88.

conclusion, s'il n'étoit plus raiſonnable de ſoupçonner là l'omiſſion d'un I.

Je ne finirai point ſans aporter un exemple du peu de ſoin que les Auteurs prenent de verifier ce qu'ils puiſent loin de la ſource. Quenſtedt (*a*) aſſûre que Busbec fut non ſeulement un Politique excellent, grave & prudent, mais auſſi qu'il aima beaucoup les belles lettres, & qu'il fut ſur tout très-curieux de la Philoſophie naturelle. Il cite pour cela une lettre (*b*) de Juſte Lipſe où on ne trouve que ces paroles, *ſuavem famam reliquit doctrinæ ſuæ, prudentiæ, probitatis.* L'erreur de Quenſtedt eſt venuë d'avoir copié Melchior Adam, ſans ſe donner aucune autre peine que celle de copier ; car s'il avoit pour le moins pris garde ſur quoi Melchior Adam fait tomber ſa citation, il ſe ſeroit cru obligé de ſe renfermer dans les mêmes bornes. Voici le paſſage ; je le raporte tout entier, afin qu'en quelque façon il ſerve d'épouvantail aux Copiſtes. C'eſt le jugement que l'on doit faire de pluſieurs choſes que je raporte ; ce n'eſt pas pour elles mêmes que je le fais, mais afin qu'elles ſervent de miroir où les Auteurs à compilation puiſſent conoître ce qu'ils doivent fuir. *Fuit hic*, c'eſt le paſſage de Melchior Adam, *non ſolum politicus excellens gravis* (*c*) *ac prudens : ſed manſuetiorum etiam Muſarum amantiſſimus : ac inprimis* rerum naturalium *cognoſcendarum cupidiſſimus.* Lipſe n'eſt ici apellé en temoignage que pour l'éloge de *prudent* ; tout le reſte eſt du cru de l'autre.

(*a*) *De Patriis viror. illuſtr. p.* 109.

(*b*) *La 99. de la centur. 2.* Selectarum, *ou comme portent les autres éditions*, Miſcellanearum.

(*c*) *Juſtus Lipſius cent. 2. epiſt. ſelect. 99. ep.*

(*I*) *Qu'il y acheta des terres.*] C'eſt Monſr. de Thou qui me l'aprend : je raporterai le paſſage tout entier parce qu'il confirme ce que j'obſervois tantôt, ſavoir qu'il ne tient pas à Monſieur de Thou que nous n'ignorions abſolument le caractere que Busbec avoit en France de la part de ſa Majeſté Imperiale. Il y a d'ailleurs dans ce paſſage je ne ſai quoi qui pourroit ſurprendre les lecteurs. *Elizabetha* (*d*) *Caroli uxor vidua . . . in Germaniam ad Maximilianum patrem ſe contulit, relicto in Gallia qui res ſuas procuraret, Augerio Giſlenio Busbequio . . . qui toto vitæ Elizabethæ tempore in Gallia manſit, & poſt mortem ejus ſive loci commoditate, ſive ingeniorum amœnitate captus, comparatis apud nos prædiis larem fixit, donec his calamitatis ultimis temporibus cum novam patriam deſerere cogeretur, eum ægrè ſe itineri accingentem mors oppreſſit.* On concluroit de là naturellement 1. qu'après la mort de la veuve de Charles IX. rien ne retint le Sieur de Busbec en France que les agrémens qu'il y trouvoit. 2. Qu'il ſe paſſa beaucoup de tems depuis la mort de cette Reine juſques au depart de ſon Reſident ; car acheter des terres dans un païs, & y fixer ſa demeure juſques à ce que la derniere de 7. ou 8. guerres civiles vous en chaſſe, ſont des choſes qui ſignifient plus de ſept ou huit mois. Cependant voilà tout le ſejour de cet honnête homme depuis la mort de la Reine ſa Maîtreſſe. Je n'en veux point d'autre temoin que Mr. de Thou. Il nous dit (*e*) que cette Reine mourut ſur la fin du mois de Janvier 1592. & que Busbec deceda vers la fin du mois d'Octobre de la même année. En cet endroit-là l'Hiſtorien ne donne pour cauſe du depart que la mort d'Elizabeth. *Cum vero ille* (Busbequius) *poſt principis bene de ſe meritæ obitum in Belgium, hoc eſt in patriam, cum tota familia remeaturus ad iter ſe accinxiſſet.*

(*d*) *Hiſt. l. 60. p.* 122.

(*e*) *Lib.* 104.

ſignifioit le ſepulcre d'Oſiris: voilà l'origine du conte qui a tant couru parmi les Grecs, que BUSIRIS Roi d'Egypte étoit ſi barbare, qu'il faiſoit égorger tous les étrangers *. On ſupoſa qu'il fut immolé lui-même (*A*) par Hercule, qu'il avoit eu la hardieſſe de vouloir traiter comme les autres. Il y a touchant Buſiris un (*B*) paſſage de Virgile qui a exercé les Interpretes. Il me ſemble qu'on n'entre

* *Id. ib.*

(*a*) *Bibliot. lib. 2. pag. m.* 129. *Un vieux Commentateur de Virgile (c'eſt Philargyrius) differe un peu d'Apollodore quant aux circonſtances:* Buſiris, *ait-il*, Ægypti rex omnibus annis Jovi hoſpites immolabat. Nam per octo annos ſterilitate Ægypto laborante, Pygmalion Cyprius finem futurum non ait, niſi ſanguine hoſpitis litatum fuiſſet. Primus autem Thyeſtes alienigena immolatus originem ſacrificio dedit. *In Georg. l.* 3. *v.* 5. *Ovide* de arte am. l. 1. *conte le fait comme Apollodore.*

(*A*) *Qu'il fut immolé lui-même par Hercule.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans Apollodore (*a*). Après qu'Hercule eut tué Antée il s'en alla en Egypte, où Buſiris fils de Neptune & de Lyſianaſſe fille d'Epaphe étoit Roi. Ce Buſiris immoloit les étrangers à Jupiter, & c'étoit pour obeir à un oracle. La recolte avoit été très-mauvaiſe 9. ans de ſuite dans l'Egypte. Là-deſſus voici arriver de Cypre un devin nommé Thraſius qui aſſûre que ce malheur ceſſera, pourveu qu'on immole tous les ans un étranger à Jupiter. Buſiris ajoûtant foi à cette denonciation prophetique, commença de l'executer par le Devin même; il commanda que Thraſius fût ſacrifié tout le premier, & depuis il traitoit de la même ſorte les perſonnes étrangeres. Hercule étoit deſtiné à la même peine; on l'avoit pris, & on le menoit tout garroté à l'autel; mais il rompit ſes chaines, & tua Buſiris & Iphidamas, & Chalbes. Celui-là étoit fils de Buſiris, celui-ci étoit ſon Heraut d'armes. Iſocrate refute ce conte, & voici comment. Ceux qui diſent que Buſiris immoloit les étrangers, diſent auſſi qu'Hercule le fit mourir. Or tous les Hiſtoriens conviennent qu'Hercule eſt poſterieur de 4. generations à Perſée & à Danaé, & de plus de deux cens ans à Buſiris (*b*). Celui-ci étoit fils de Neptune & de Libye fille d'Epaphe, laquelle fut la premiere qui regna dans le païs qui porta ſon nom (*c*).

(*B*) *Touchant Buſiris un paſſage de Virgile.*] Ce Poëte met la barbarie de ce tyran entre les contes que les Poëtes avoient chantez mille & mille fois, & qu'il n'avoit pu choiſir pour le ſujet de ſes poëſies, parce que c'étoit une matiere trop uſée;

Cætera (d) quæ vacuas tenuiſſent carmina mentes
Omnia jam vulgata. Quis aut Euryſthea durum,
Aut inlaudati neſcit Buſiridis aras?

OBSERVATIONS de Grammaire touchant le mot *inlaudatus*.

Le mot *inlaudati* a frapé tous les lecteurs: on l'a trouvé tout-à-fait impropre: ſe faut-il contenter de dire d'un monſtre auſſi inhumain que celui-là qu'il n'a pas été loüé, ou qu'il n'eſt pas digne de loüange? Ne faloit-il pas ſe ſervir d'un terme qui inſpirât aux lecteurs toute l'horreur qu'une telle cruauté merite? Cette cenſure n'eſt pas nouvelle, ni de l'invention de ceux qui prenent parti pour Mr. Perrault; les Grammairiens qui vêcurent peu après Virgile lui intenterent ce procés. *Nonnulli* (*e*) *Grammatici ætatis ſuperioris in quibus eſt Cornutus Annæus, haud ſane indocti neque ignobiles, qui commentaria in Virgilium compoſuerunt... illaudati parum idoneum eſſe verbum dicunt, neque id ſatis eſſe ad faciendum ſcelerati hominis deteſtationem, qui quod hoſpites omnium gentium immolare ſolitus fuit, non laude indignus, ſed deteſtatione exſecrationeque totius generis humani dignus eſſet.* Il ne manqua point d'apologiſtes non plus qu'aujourd'hui, & nous allons voir les deux moyens que l'un de ſes Avocats allegua dans le ſecond ſiecle. En 1. lieu il pretend (*f*) que le terme d'*inlaudatus*, ou d'*illaudatus* ſignifie une perſonne qui n'a jamais rien fait de loüable, & qu'ainſi il eſt très-propre à donner l'idée d'un très-méchant homme; car rarement voit-on des gens ſi perdus & ſi ſcelerats, que jamais il ne leur échape ou quelque parole, ou quelque action qui merite d'être aprouvée. Il ajoûte que puis que le terme d'*inculpatus* ſignifie la derniere borne du bien moral, celui d'*illaudatus* doit ſignifier l'extremité de la malice; & il prouve par des paſſages d'Homere que les loüanges les plus ſublimes ſont contenues dans les termes excluſifs de l'imperfection, & qu'ainſi un terme qui exclut la loüange eſt le plus propre du monde pour blâmer. Il allegue le terme *inamabilis*, dont Virgile s'eſt contenté pour exprimer la choſe du monde la plus deteſtée. *Nemo quiſquam tam afflictis eſt moribus, quin faciat aut dicat nonnunquam aliquid quod laudari queat. Unde hic antiquiſſimus verſus vicem proverbii celebratus eſt,* Πολλάκι γὰρ καὶ μωρὸς ἀνὴρ μάλα καίριον εἶπεν. *Sed enim qui omni in re atque omni tempore laude omni vacat, is illaudatus eſt, iſque omnium peſſimus deterrimuſque eſt: ſicuti omnis culpæ privatio inculpatum facit, inculpatus autem inſtar eſt abſolutæ virtutis, illaudatus igitur quoque finis eſt extremæ malitiæ. Itaque Homerus non virtutibus appellandis ſed vitiis detrahendis laudare ampliter ſolet.... Eadem ratione idem Virgilius* inamabilem *dixit ſtygiam paludem, nam ſicut* illaudatum κατὰ *laudis* στέρησιν, *ita* inamabilem κατὰ *amoris* στέρησιν *deteſtatus eſt.* La 2. maniere de juſtifier Virgile eſt celle-ci. En vieux Latin *laudare* ſignifioit nommer, de ſorte que comme *illaudatus* eſt le même qu'*illaudabilis*, il ſe trouve que le Poëte a declaré que Buſiris ne meritoit pas même que l'on prononçat ſon nom. Or c'eſt exprimer fortement la barbarie de ce tyran, c'eſt la repreſenter comme la choſe du monde la plus odieuſe (*g*).

Il ſeroit bien difficile preſentement de juger ſi les Critiques de Virgile ont plus de raiſon qu'Aulugelle ſon Avocat; car pour conoître toute la force de l'objection & de la reponſe, il faudroit ſavoir quelle étoit l'idée que tels & tels mots Latins excitoient dans les eſprits au tems de Virgile. Le raiſonnement ſert de peu de choſe dans tout cela, parce que la force des mots depend toute de l'uſage. Or pour bien conoître l'uſage il faut ou vivre avec ceux qui ſe ſervent d'une langue, ou conſulter des Auteurs qui ayent marqué nettement & preciſément les idées qui repondoient à tels & tels mots. Il eſt bien certain que ſi aujourd'hui l'un de nos Poëtes ſe ſervoit de l'épithete *non loüé*, ou *non loüable*, en parlant de Caligula, non ſeulement il s'expoſeroit ſans replique à la cenſure qu'Aulugelle a tâché de repouſſer, mais auſſi qu'on le tourneroit en ridicule. Bien entendu que la piece où il parleroit ainſi ſeroit du ſtile grave, & non pas du ſtile burleſque ou

(*b*) *Iſocrates in Buſiridis laudatione p.* 333. *edit. Baſil.* 1570. *in fol.*

(*c*) *Id. ib. p.* 328.

(*d*) *Georgic. l.* 3. *v.* 3.

(*e*) *Aulus Gellius l.* 2. *c.* 6.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) Altero modo *illaudatus* ita defenditur. *Laudare* ſignificat priſca lingua nominare appellareque. Sic in actionibus civilibus auctor laudari dicitur, quod eſt nominari. *Illaudatus* enim eſt quaſi *illaudabilis*, qui neque mentione aut memoria ulla dignus, neque unquam nominandus eſt. Sicuti quondam à communi concilio Aſiæ decretum eſt, uti nomen ejus, qui templum Dianæ Epheſiæ incenderat, nequis ullo in tempore nominaret. *Id. Aul. Gellius ibid. Macrobe a copie tout cet endroit d'Aulugelle ſans citer perſonne. Voyez le chapitre 7. du 6. livre de ſes Saturnales.*

n'entre pas bien dans la pensée d'Isocrate, lors qu'on dit (*C*) qu'il a fait le Panegyrique de l'infame tyran Busiris. Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un

ou comique. Ce seroit en vain qu'il se couvriroit de la premiere raison d'Aulugelle, & qu'il philosopheroit sur les termes exclusifs de perfection, ou d'imperfection. *Monsieur*, lui repondroit-on, *nous sommes accoutumez d'attacher l'idée d'un fort petit mal au mot* non loüable, *de sorte que quand vous nous dites que Caligula n'est point loüable, bien loin de nous faire concevoir un scelerat, & un monstrueux criminel, vous nous portez à croire qu'il n'étoit mechant qu'au dessous de la mediocrité.* Il seroit donc impossible de sauver l'honneur de Virgile, si du tems d'Auguste *illaudatus* n'avoit pas eu plus de force que nôtre expression Françoise, *n'avoir pas été loüé* ou *n'être pas loüable.* La 2. raison d'Aulugelle n'ôte pas la difficulté; car s'il est permis à un grand Auteur d'employer quelque vieux mot, ce n'est qu'au cas que ce mot n'ait point changé de nature par l'aquisition d'un nouveau sens. C'est une regle que Virgile auroit violée, si on jugeoit de son expression par la seconde reponse de son Avocat. Sous Auguste la signification principale, dominante, commune des mots *laudare*, *laudatus*, *inlaudatus*, n'étoit point *nommer*, *nommé*, *non nommé*, *indigne d'être nommé*, mais *loüer*, *loüé*, *non loüé*, ou si l'on veut, *non loüable.* C'eût été donc parler très-mal que de se servir du mot *inlaudatus* dans une signification derivée d'une signification de *laudare*, qui n'avoit presque plus de lieu, & qui avoit cedé la place à une autre signification. Outre que c'est une licence un peu bien vicieuse, que de se servir d'un mot où l'on ne peut trouver un sens raisonnable, qu'en supposant qu'un participe a été mis au lieu d'un nom: & encore quel nom & quel participe? un participe qui nie le fait; un nom qui nie le droit; un participe où l'on trouve l'évenement, un nom où l'on trouve ce qui ne merite pas d'arriver. Que dirons nous donc? Je ne trouverois pas un fort grand inconvenient à supposer que cet endroit de Virgile est un de ces vers où la necessité des syllabes breves & longues engage les Poëtes à se servir de paroles inutiles, ou même prejudiciables au sens. La quantité des syllabes demande bien des sacrifices aux Poëtes dans les langues mortes, comme la rime leur en demande beaucoup dans les vivantes.

J'ai distingué ci-dessus entre le stile comique & le stile grave, parce que je me suis souvenu de quelques façons de parler populaires, qui ont assez de raport à *Caligula non loüable.* Les voleurs ont depouillé jusqu'à la chemise ce bon vieillard au milieu d'un bois tout couvert de neige, cela n'est pas commode: un tel a reçu un coup de mousquet à travers le corps devant Philisbourg, cela n'est pas sain. Voilà des phrases populaires, & pour ainsi dire quolibetales: elles sont composées de termes exclusifs d'une bonne qualité. Aulugelle admire Homere qui par de semblables termes faisoit monter l'éloge au degré superlatif. Ce sont sans doute des privileges de la langue Greque, sur lesquels les Auteurs Latins n'auroient pas dû faire la reflexion que Martial (*a*) a faite

(*a*) Dicunt Earinon tamen Poëtæ Sed Græci quibus est nihil negatum, Et quos ἄρες ἄρες decet sonare. Nobis non licet esse tam disertis Qui Musas colimus severiores *Martial. epig. 12. l. 9.*

pour un autre cas, si le docte Casaubon avoit bien justifié Tite Live. On a trouvé un peu étrange que ce Romain se soit contenté d'apeller Polybe un Auteur non meprisable (*b*): selon nos idées c'est un fort petit éloge; on ne peut pas encenser plus sobrement un Auteur: neanmoins Casaubon (*c*) assûre par je ne sai combien d'exemples, que cette expression de Tite Live est d'une vaste signification à l'honneur & à la gloire de Polybe. J'y consens, c'est une forte preuve de la bisarrerie de l'usage en fait de langues.

(*b*) Haud quaquam spernendus auctor. *Livius l. 30. in fine.*

(*c*) *Præfat. in Polyb.*

(C) *Lors qu'on dit* qu'Isocrate *a fait le Panegyrique de Busiris.*] Presque tous ceux qui donnent la liste de ces Ecrivains qui ont égayé leur plume à faire l'eloge du mal, à loüer par exemple la fievre, la goûte, la folie, Neron (*d*), mettent Isocrate dans leurs premiers rangs, comme le Panegyriste de Busiris. S'ils avoient lu avec quelque sorte d'attention la harangue qu'ils ont prise pour le Panegyrique de ce tyran, ils eussent fait je m'assûre ces deux reflexions: la 1. que le principal but d'Isocrate est de critiquer un Orateur (*e*) qui avoit composé l'éloge de Busiris, & l'accusation de Socrate. Il critique cet éloge par la raison que l'Auteur avoit avoüé le mal qu'on disoit de Busiris, & n'avoit pas fait valoir le bien qui s'en pouvoit dire. Voilà les defauts les plus grossiers d'un Panegyriste. Isocrate là-dessus se donne des airs de maître, & montre à cet Orateur ce qu'on pouvoit dire à la gloire de Busiris. La 2. reflexion est qu'Isocrate en marquant à ce mauvais Panegyriste les lieux communs qu'il faloit choisir, & la maniere dont il les faloit traiter afin de faire l'éloge de Busiris, n'indique que des actions très-belles & très-loüables qu'il pretend qu'on auroit dû lui attribuer. Il ne convient pas de la cruauté qu'on attribuoit à ce Prince envers les étrangers, & il n'invente pas des raisons pour justifier une si barbare conduite; au contraire il blâme le Panegyriste qui avoit avoüé cette barbarie dans son Heros, & qui l'avoit même exaggerée (*f*), & quant à lui, il enseigne (*g*) à la refuter. Il est donc manifeste qu'il ne doit point être mis entre ceux qui ont fait le panegyrique des mechantes choses, puis qu'outre que sa harangue est plûtôt une critique de l'éloge qu'on avoit fait pour Busiris, que l'éloge même de Busiris, il n'entreprend point l'apologie des crimes qu'on imputoit à ce tiran: il suppose en l'air qu'on pouvoit decrire plusieurs belles actions de ce Prince, desquelles il confesse qu'il n'a nul Auteur pour garant; mais il dit que l'Orateur qu'il critique ne peut pas lui faire un procés là-dessus, lui qui avance sans aucune preuve bien des choses plus incroyables. Il ne nie point que dans la bouche d'un

(*d*) Infames materias, sive quis mavult dicere inopinabiles quas Græci ἀδόξους ὑποθέσεις appellant. *Aul. Gellius l. 17. cap. 12.*

(*e*) *Il s'appelloit Polycrate, & enseignoit l'art Oratoire dans l'Ile de Cypre.*

(*f*) Τοσούτῳ δὲ εἰς ἔτι κεχρῆσθαι τοῖς λόγοις, ὥστε ὑπὲρ μὲν Βουσίριδος ἀπολογήσασθαι φάσκων, οὐχ ὅπως τῆς ὑπαρχούσης αὐτὸν διαβολῆς ἀπήλλαξας, ἀλλὰ καὶ τηλικαύτην αὐτῷ τὸ μέγεθος παρανομίαν προσῆψας, ἧς οὐκ ἔσθ᾽ ὅπως ἄν τις δεινοτέραν ἐξευρεῖν δυνηθείη. τῶν γὰρ ἄλλων τῶν ἐπιχειρησάντων ἐκεῖνον λοιδορεῖν, τοσοῦτο μόνον περὶ αὐτοῦ βλασφημούντων, ὡς ἔθυε τῶν ξένων τοὺς ἀφικνουμένους: σὺ καὶ κατεσθίειν αὐτὸν τοὺς ἀνθρώπους ᾐτιάσω.

Tantum abest ut eam in dicendo rationem tu secutus sis, ut Busiridis defensionem professus, non modò crimina quæ illi objiciuntur, non refutaveris, sed & tam insignem ei notam immanitatis inusseris, ut nihil contumeliosius excogitari queat. Nam cum alii quibus illi maledicere visum est, unam in eo mactationem hospitum execrentur: tu etiam devorare homines solitum, es criminatus. *Isocrat. in Busir. circa init.* (*g*) *Voyez ci dessus la remarque A à la fin.*

un (*D*) Roi de ce nom; mais du moins faut-il convenir qu'on y trouvoit une ville (*E*) ainsi nommée. Melanchthon a * trouvé assez vraisemblable que Busiris étoit le même Pharao qui faisoit perir les enfans des Israëlites. Orose le place (*F*) 775. ans avant la fondation de Rome.

BUSLEIDEN (JERÔME) en Latin *Buslidius*, illustre par ses Ambassades, & par l'amour qu'il temoigna pour les sciences, en fondant le College des trois † langues dans l'Université de Louvain. J'ajoûterai peu de chose à ce qu'on a dit de lui dans le Dictionaire de Mr. Moreri. Je ne croi pas *qu'il ait ete l'artisan de* (*A*) *sa propre fortune*, comme on l'affirme dans ce Dictionaire. Il fut fort regretté d'Erasme ‡. On trouva des vers, des harangues & des épitres de sa façon à Bruges long tems après sa ⸸ mort. Je ne sache point que le public ait rien vu de lui, qu'une lettre qui fut imprimée avec l'Utopie de Thomas Morus. C'est une grande bevuë que de dire qu'à son (*B*) exemple le Cardinal Ximenes fonda des Colleges.

BUSTAMANTINUS (JEAN) Professeur en Philosophie & en Medecine

* *In Chron. l. 2.*

† *Par son testament fait à Malines le 22. Juin 1517. peu de mois avant sa mort, il laissa un fond destiné aux gages de 3. Professeurs, un en Latin, un en Grec, un en Hebreu.* Miræus de Scriptor. Sæc. 16. pag. 10.

‡ *Voyez les vers Grecs & Latins qu'il fit à sa louange, epist. 6. l. 3.*

⸸ *Val. André Bibl. Belg. pag. 387.*

d'un autre cette objection ne fût bonne. N'est-ce pas temoigner qu'il ne se soucioit guere des interêts de Busiris, & qu'il n'avoit en vuë que de censurer un impertinent Panegyrique? Ἐγὼ δ' εἰ μὲν ἄλλος τίς μοι τὸν τρόπον τοῦτον ἐπέπληττεν, ἡγούμην ἂν αὐτὸν πεπαιδευμένως ἐπιτιμᾶν· σοὶ δ' οὐ προσήκει ταύτην ποιεῖσθαι τὴν ὑπόληψιν. *Ego verò, si quis alius hoc mihi opponeret, eruditè me ab eo reprehendi putarem. Sed tibi sic argumentari nefas* (*a*) *est*. Il me semble donc que Servius a manqué d'exactitude, lors qu'il a dit (*b*) qu'*inlaudatus* dans Virgile se doit prendre pour *illaudabilis*. Sa raison est que puis qu'Isocrate a loüé ce Prince, on ne pouvoit pas dire que Busiris fût un homme qui n'eût jamais été loüé. Servius auroit mieux fait s'il avoit cité l'Orateur * critiqué par Isocrate, car cet Orateur loüa Busiris consideré par le même endroit par lequel Virgile le considere.

(*D*) *Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un Roi* Busiris.] Strabon cite Eratosthene qui assûre qu'il n'y avoit eu ni Roi ni tyran qui s'apellât Busiris, mais que le conte qu'on avoit publié de lui, étoit fondé sur la barbarie que les habitans de la ville & de la Province de Busiris exerçoient sur les étrangers (*c*).

(*E*) *Une ville ainsi nommée.*] Divers Auteurs en font mention. Elle étoit bâtie au milieu de l'Egypte dans le Delta: on y voyoit un très-beau temple d'Isis. Quelques-uns disoient qu'Isis ayant fait mettre le corps d'Osiris (*d*) dans un bœuf de bois, lui avoit construit un tombeau dans cette ville. Cela eût pu être l'étymologie du nom qu'elle avoit. D'autres pretendent qu'elle fut ainsi nommée à cause qu'Osiris en donna le gouvernement à Busiris (*e*). Nous avons dit dans l'article que selon Diodore de Sicile, il y eut un Busiris qu'Osiris laissa Gouverneur de Phenicie & des villes maritimes, en partant pour une grande expedition. Isocrate raconte (*f*) que Busiris laissant la Libye où il étoit né, & où sa mere regnoit, s'en alla en Egypte, & y fonda un Royaume. Ce fut sans doute dans la contrée qui porta son nom, car il y avoit en Egypte non seulement une ville qui s'apelloit Busiris, mais aussi un Gouvernement, ou un *Nomos* (*g*) de ce nom. Cette ville fut ruinée de fond en comble, au tems de Diocletien (*h*) parce qu'elle s'étoit soulevée.

(*F*) *Orose le place 775. ans avant la fondation de Rome.*] Eusebe le fait vivre en même tems que Josué, 700. ans ou environ avant que Romulus bâtît Rome. Voici les paroles d'Orose (*i*): *Busiridis in Ægypto cruentissimi tyranni crudelis hospitalitas & crudelior religio tunc fuit, qui innocentum hospitum sanguinem diis scelerum suorum participibus propinabat.* St. Augustin (*k*) a parlé à peu près sur ce ton-là.

(*A*) *Qu'il ait été l'artisan de sa propre fortune.*] Il avoit un frere nommé François qui fut Precepteur du Prince Philippe, pere de l'Empereur Charles-Quint. Ce Precepteur conserva toûjours beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son disciple, & fut fait Archevêque de Bezançon. Ayant joint ses sollicitations à celles des Ambassadeurs de Ferdinand & d'Isabelle, il vainquit la repugnance de Philippe pour le voyage d'Espagne. On le lui donna pour son conseil, & il mourut l'an 1500. Il fut fort regretté de ce Prince, dont il avoit su se faire aimer par sa probité & par sa prudence. C'est ce que j'emprunte de la vie du Cardinal Ximenes, composée par l'éloquent Mr. Flechier Evêque de Nîmes. Toutes les apparences veulent que l'Archevêque de Bezançon avec le credit qu'il avoit dans le Païs-Bas, ait mis à son frere Jerôme la fortune en main. Ils avoient un frere nommé Gilles, qui avoit une charge dans la Chambre des Finances (*l*) du Roi d'Espagne. Il fut executeur du testament de Jerôme à l'égard du College des 3. langues. Erasme l'exhorte dans une lettre (*m*) à ne se point laisser detourner d'une si loüable execution. Dans une autre lettre (*n*) il lui recommande un Juif converti, comme un personnage très-capable d'enseigner la langue Hebraïque dans le nouveau College. C'étoit un Medecin Espagnol nommé Matthieu Adrien. On le pourvut de la profession à laquelle Erasme le jugeoit propre, & pour laquelle il le fit venir d'Allemagne. Ce Professeur fit sa premiere leçon le 1. Decembre (*o*) 1518.

(*B*) *Qu'à son exemple le Cardinal Ximenes.*] Il ne se passa point trois mois entre la mort de Busleiden & la sienne, & il avoit mis le comble à son Université d'Alcala quelques années avant sa mort. Aubert le Mire a fait la bevuë dont je parle. *Ea certe laus*, dit-il, *Buslidio nostro debetur quod primus in orbe Christiano collegium trilingue instituit: cujus deinde exemplum secuti sunt alii, in his* Franciscus I. *Rex Lutetiæ in Gallia &* Franciscus Ximenius.... *Compluti in Hispania* (*p*).

(*a*) *Ibid. pag.* 333.

(*b*) *In Georg. l. 3. v. 5.*

* *Quintilien l. 2. c. 17. ne cite point Isocrate, mais cet Orateur.*

(*c*) Οὐδὲ βασιλέως μὰ Δία, οὐδὲ τυράννου γενομένου τινὸς τοῦ Βουσίριδος. Cum medius fidius nullus neque rex fuerit Busiris nec tyrannus. *lib. 17. pag.* 552.

(*d*) *Il faut lire dans Etienne de Byzance* θάψαι τὸν Ὄσιριν *& non pas* Βούσιριν. *C'est la correction de Mr. Bochart. Voyez Berkelius in Stephan. de urbibus.*

(*e*) *Stephanus de urbibus voc.* Βούσιρις: *il n'a fait presque que copier Herodote l. 2. c. 59.*

(*f*) *In Busiridis laudatione pag.* 328.

(*g*) *Strabo ubi supra.*

(*h*) *Eusebius in Chron.*

(*i*) *Lib. 1. cap. 11.*

(*k*) *De civit. Dei l. 18. c. 12.*

(*l*) *C'est ainsi que je traduis le* Catholici Regis à rationibus, *dont se sert Erasme* ubi supra.

(*m*) *Ibid.*

(*n*) *La 40. du 3. livre.*

(*o*) *Miræus de scriptor. seculi 16. pag. 10. & 29.*

(*p*) *Ibid. pag. 10.*

decine dans l'Université de Complute sa patrie, a fait un livre qui est admirable, si l'on s'en raporte (*X*) au titre. Il fut imprimé à Complute * l'an 1595. & à Lion † l'an 1602.

* *In 4. 2. vol.*

† *In 8. 2. vol.*

BUTAS, Poëte Grec, Auteur d'un Ouvrage en vers élegiaques, où il donnoit la raison des ceremonies payennes. Plutarque le cite (*Y*) dans la vie de ‡ Romulus. Ceux qui doutent qu'Arnobe le cite (*Z*) ont tort, ce me semble.

‡ *Pag. 31. C.*

BUTEO (JEAN) fameux Mathematicien du XVI. siecle, étoit né à Charpei auprès de Valence dans le Dauphiné ⊥. Il fut Religieux de Saint Antoine, & ne laissa pas de cultiver les Mathematiques avec la derniere aplication. Il inventa plusieurs instrumens, & plusieurs machines, & composa (*A*) quantité d'Ouvrages β. Il en publia un entre autres sur les dimensions de l'Arche de Noé, où il fit voir qu'elle pouvoit facilement contenir tous les animaux qu'on y enferma, & les provisions necessaires à leur nourriture pendant le deluge. Il disputa contre son maître Oronce Finé sur la quadrature du cercle γ. La guerre civile de Religion qui desola le Royaume, & qui causa sur tout dans le Dauphiné un furieux bouleversement les premieres années du regne de Charles IX. le separa de ses livres; car il fut contraint de quitter sa residence, & de s'en aller à Romans, où il mourut de chagrin l'an 1564. âgé de 75. ans. C'est Mr. de Thou δ qui le debite; mais un autre Historien plus croyable (*B*) là-dessus que lui, assûre ζ que Buteo mourut l'an 1560. dans l'Abbaye de Saint Antoine; & ainsi voilà ceux de la Religion absous du crime d'avoir causé la mort à ce savant personnage. Outre les Mathematiques il savoit fort bien la langue Greque, & le Droit. Il a fait de bons livres en Jurisprudence. Voyez Mr. Moreri (*C*) au mot *Boteon.*

⊥ *Allard, Bibliotheque du Dauphiné pag. 41.*

β *Thuanus l. 36. pag. 727.*

γ *Id. ib.*

δ *Ib.d.*

ζ *Chorier, abregé de l'Histoire de Dauphiné apud Teissier, elog. t. 2. p. 403.*

(*X*) *Si l'on s'en raporte au titre.*] Le voici. *Joannis Bustamantini Camarensis (a), apud Complutenses Philosophiæ & Medicinæ primariæ moderatoris publici, de animalibus Scripturæ Sacræ. Opus eximiæ eruditionis & utilitatis, cum Theologis tam Scholasticis, quam concionatoribus sacris, scripturæque interpretibus, tum Medicis, Philosophis, & iis qui bella literarum supellectile bene sentiunt.* Monsr. Bochart cite quelquefois ce livre dans son *Hierozoïçon*, qui roule sur la même matiere.

(*a*) *Nicolas Antonio le nomme* Joannes de Bustamante de la Camara, *& dit qu'il etoit natif de Complute.* Biblioth. Hisp. t. 1. pag. 905.

(*Y*) *Plutarque le cite.*] C'est dans l'endroit où il parle des Lupercales. Βούτας δέ τις αἰτίας μυθώδεις ἐν ἐλεγείοις περὶ τῶν ῥωμαϊκῶν ἀναγράφων, φησί. * *Causas fabulosas Butas quidam in Elegiis rerum Romanarum prodit.* C'étoit peut-être un assez pitoyable Auteur, mais il ne laisseroit pas d'être fort utile, si on l'avoit aujourd'hui : nos Critiques trouveroient de l'or dans ce fumier, je veux dire l'explication de plusieurs choses qu'on n'entend pas bien concernant la religion des Gentils.

* *Plut. in Romulo pag. 31.*

(*Z*) *Qu'Arnobe le cite ont tort.*] Après avoir dit que Fauna ou la bonne Déesse ayant bu un plein baril de vin à l'insu de son mari, fut foüettée avec des verges de myrte, il ajoûte que c'est à cause de cela que le myrte est de contrebande lors que les femmes celebrent la fête de la bonne Déesse, & il cite Butas: (*b*) *Nec myrteas fas sit inferre verbenas sicut suis scribit in Causalibus Butas.* Ceux qui n'ont point su que cet Auteur eût été au monde, ont tant corrigé ce mot qu'enfin ils y ont trouvé Plutarque. D'abord ils ont mis *Putas* au lieu de *Butas*, & puis *Plutar* au lieu de *Putas*, & puis encore ils ont dit que *Plutar* étoit l'abreviation de Plutarque (*c*). Cette conjecture leur a paru d'autant plus heureuse, qu'il est certain que Plutarque (*d*) a dit ce qu'Arnobe allegue. Disons neanmoins qu'Arnobe a cité Butas; car rien n'empêche que ce qu'on lit dans Plutarque touchant l'interdiction du myrte, ne se trouvât encore plus clairement dans l'Ouvrage de ce même Butas qui a été cité par Plutarque.

(*b*) *Arnobius adversus gentes l. 5. p. m 168. Vossius* de Hist. Græ. pag. 337. *cite in* sexto.

(*c*) *Heraldus adopte tout cela* notis in hunc locum Arnobii.

(*d*) *Dans les demandes des choses Romaines. Il apelle ce livre* αἰτίας ῥωμαϊκάς, in Romulo & Camillo, apud Vossium de Hist. Græ. pag. 337.

(*A*) *Et composa quantité d'Ouvrages.*] Voici les titres de quelques-uns, *De libra & statera. Cujus formæ & capacitatis fuerit arca Noë. De sublicio ponte Cæsaris. Explanatio ad Quintiliani locum Geometricum. Emendatio figurationis organi à Columella descripti. De fluviaticis insulis, secundum jus civile dividendis. De quadraturis circulorum tam antiquis quam novis. De fluentis aquæ mensura. Ad problema cubi duplicandi. Geometriæ cognitio Jureconsulto necessaria. Ad legem Juliani* si ita scriptum. *Ad legem Africani* qui quadraginta. *Ad locum Vitruvii de proportione lapidum corruptum restitutio.* Vous trouverez quelques autres titres dans Mr. Teissier (*e*). Le Sieur Allard (*f*) temoigne que Buteo *traduisit le Menologe & l'horloge des Grecs.*

(*B*) *Un autre Historien plus croyable là-dessus que* Mr. de Thou.] Cet Historien est Mr. Chorier : la preference que je lui donne vient de ce que son Ouvrage se renferme dans la Province de Dauphiné. Par consequent la presomption est qu'il a travaillé sur des memoires plus exacts que Mr. de Thou, en ce qui regarde les hommes illustres de cette Province; car Mr. de Thou ramassoit indifferemment des memoires touchant les hommes illustres de tout païs, & il ne traitoit cela que comme un petit accessoire. Son aplication principale regardoit l'Histoire de France, & même celle de toute l'Europe.

(*e*) *Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou, t. 1. pag. 266.*

(*f*) *Biblioth. de Dauphiné pag. 42.*

(*M*) *Mr. Moreri au mot* Boteon.] C'est le nom François qu'il fait repondre au nom Latin *Buteo*, sous lequel nôtre Mathematicien s'est fait conoître. Mr. Moreri remarque que *le Traducteur de l'Histoire de Monsr. de Thou tourne mal* Buteo *par* Bourel. Les éditions de Hollande ont

BZOVIUS (Abraham) a été un des plus celebres Ecrivains du XVII. siecle, par la fecondité étonnante de sa plume. Quelques-uns soutiennent que ce n'est pas une hyperbole, que de dire qu'il a composé plus de livres que les autres n'en ont lu. Le titre seul de ses Ecrits pourroit à peine tenir * dans deux pages. Le principal de ses livres est la continuation de Baronius. Il commença à l'an 1198. par où ce Cardinal a fini, & composa douze volumes d'Annales de l'Eglise, qui n'ont pas été encore † tous imprimez. On n'en (*A*) fit pas beaucoup de cas au commencement. Il étoit Polonois de nation, & Dominicain. Etant allé à Rome il y fut reçu à bras ouverts par le Pape, & logé au Vatican. Il étoit digne de cet accueil, car il a merveilleusement imité Baronius dans le dessein de diriger toutes choses à la pleine puissance, & à la plus grande gloire du Siege papal. Son zêle inconsideré & dereglé le poussa dans des demarches dont il eut sujet de se repentir. Il avoit fort mal traité l'Empereur Louïs de Baviere, & l'avoit effacé ignominieusement du catalogue des Empereurs. Le Duc de Baviere fut si indigné de cette audace, qu'il ne se contenta point de faire écrire une Apologie pour cet Empereur, il fit un procés en forme à l'Annaliste, & le fit condamner à (*B*) se retracter publiquement. Bzovius n'en fut pas quitte pour cet affront; car il fut traité comme (*C*) un chien dans l'Apologie de Louïs de Baviere que George Herwart publia. Son compatriote Simon Starovolscius repara (*D*) le mieux qu'il put les breches que l'Ecrit d'Herwart avoit faites à la reputation du Dominicain, c'est-à-dire qu'il lui attribuë toutes les grandes qualitez que l'autre lui avoit ôtées. Bzovius auroit attendu la mort dans le Vatican, si l'assassinat de l'un de ses domestiques ne l'eût rempli d'une certaine frayeur, qui

* *Qui* (tituli) *si referendi sint vix bina eos pagina caperent.* Janus Nicius Erythræus ubi infra.

† *Il y en a neuf d'imprimez: le premier fut imprimé à Cologne l'an 1616. les sept suivans le furent dans la même ville l'un après l'autre: le huitiéme l'an 1630. le neuviéme fut imprimé à Rome l'an 1672 le huitiéme finit à l'an 1564. le neuviéme comprend le Pontificat de Pie V.*

(*a*) *Apud Teissier élog. t. 1. p. 264.*

(*b*) *Pag. 41.*

(*c*) *Guy Allard Conseiller du Roi, President en l'Election de Grenoble.*

ont changé Bourel en Boutel. Effectivement Boutel a plus de raport que Bourel à Buteo, il est donc probable que du Rier a dit Boutel & non pas Bourel. Cependant je trouve dans sa traduction (*a*) Bourel, & Mr. Teissier dans ses additions repete le même mot. Bien plus je trouve dans la Bibliotheque de Dauphiné (*b*) composée par un homme (*c*) du païs, que Buteo est en François Borel ou Boteon.

(*A*) *On n'en fit pas beaucoup de cas au commencement.*] L'Auteur que je cite remarque que le très-mauvais succés de ceux qui coururent dans la même lice donna du relief au travail de celui-ci, qui étoit sans cela une mauvaise marchandise chez les Libraires. Voici ses paroles, (*d*) *Præsertim cum non parum multi ab excessu Baronii assiduo opere eandem incudem dies noctesque tutuderint, neque adhuc quidquam in hoc genere quod magnopere probares attulerint. Quamobrem Bzovii annales quorum precia in æstimatione hominum diu jacuerunt, cum nondum quidquam quod sit vendibilius appareat, cœperunt caput attollere, seque altius efferre. Itaque merci quæ prope invendibilis videbatur jam pretium accessit.*

(*B*) *Et le fit condamner à se retracter publiquement.*] Les paroles de Nicius Erythræus sont celles-ci: (*e*) *Verum ille in Ludovico Imperatore ad eumdem scopulum navem offendit ad quem suam Vecchiettus (f) afflixerat. Etenim censoria quadam authoritate quam sibi ipse attribuerat, est conatus eumdem (tanquam nec jure nec legibus creatum) Imperatorum quasi Senatu movere; sed postulante Bavariæ Duce, ac tantam domui suæ injuriam factam querente, in judicium vocatus judicum sententiis est coactus abolere quod scripserat, ac Ludovicum in ea, unde dejecerat, sede reponere.* Oderic Rainaldus n'est point devenu plus sage par cet exemple, car dans ses Annales de l'Eglise *il affecte* aussi bien que Bzovius *de n'apeller ce Prince que le Bavarois, & il attribue les* 33. *années de son regne à l'Empire vacant, comme si durant tout ce tems-là il n'y eût point eu d'Empereur* (*g*). La retractation de Bzovius fut imprimée à Ingolstad *in* 8. l'an 1628.

(*C*) *Il fut traité comme un chien dans l'Apologie . . . que George Herwart.*] Elle a pour titre, *Ludovicus IV. Imperator defensus contra Bzovii calumnias in annalibus suis*, & fut imprimée à Munich l'an 1618. *in* 4. Il pretend que Bzovius n'a payé dans ses Annales ni de bonne foi, ni d'esprit, ni de jugement, ni de memoire, ni d'aucune autre bonne partie d'un Ecrivain. S'il eût dechargé toute sa colere sur la personne de l'Annaliste, peut-être auroit-il mis son Apologie à couvert des foudres de l'Inquisition, mais il étendit sa censure sur d'autres choses, & ainsi son Ouvrage encourut l'indignation de ce tribunal. *Invectus est in eum*, c'est encore Nicius Erythreus qui parle, *acriter vehementerque Georgius Hervartus qui Ludovici defensionem arripuerat, adeo ut quantum in ipso fuerit omnem ab eo ingenii, memoriæ, solertiæ, acuminis, diligentiæ, fidei & integritatis commendationem everterit: qui Hervarti liber Ludovici defensi titulo inscriptus superiorum decreto vetitus, statim depulsus est ab hominum manibus, propterea quod ille cum Ludovici defensione conjunxerat multorum præterea dedecus.*

(*D*) *Repara le mieux qu'il put les breches.*] Je veux dire qu'il donna à Bzovius toutes les loüanges qui sont duës à un excellent Ecrivain. Mais ce n'étoit pas repondre aux preuves de l'adversaire. Quoi qu'il en soit voyons encore ce que Nicius Erythreus a dit. *Quod Hervartus Bzovio ingenii, judicii, memoriæ, eruditionis, eloquentiæque patrimonium est conatus eripere, id illi Simon Starvolsius (h) in scriptorum Polonicorum Hecatontade tanquam tutor fidelis ac fortis summa ope studuit conservare, ac præter alias laudes quibus eum exornat, virum vocat ad laudem, ad gloriam, ad immortalitatem nominis, ad sæculi sui miraculum, ad posteritatis utilitatem divinitus datum atque concessum.* Pure declamation de Rhetorique.

(*d*) *Nicius Erythræus Pynacoth. 1. p. 198.*

(*e*) *Ibid. pag. 199.*

(*f*) *Erythreus venoit de dire p. 197. que Hierôme Vecchiettus avoit mal parlé de Louis de Baviere.* Scripserat etiam in eo (*libro*) de Ludovico Imperatore nonnulla quæ Ducis Bavariæ animum offenderant. Legi ego datam ad Hieronymum à Ludovico Cardinali Ludovisio, cum quo fortasse Dux ille questus fuerat, quique tum rerum potiebatur epistolam, in qua ejus vicem dolet qui ea ætate quæ esset ocii in primis cupida tantam in se negotii molem attraxisset.

(*g*) *Maimbourg, decad. de l'Emp. l. 6. p. m. 620.*

(*h*) *Il faloit dire* Starovolscius.

qui l'obligea à se retirer au * Couvent de la Minerve. L'assassin étoit capable de tout entreprendre, après la (*E*) vie qu'il avoit menée. Bzovius deceda dans ce Couvent peu d'années après qu'il y fut entré †. Ce fut l'an 1637. Il s'étoit fait beaucoup d'affaires (*F*) avec les Cordeliers, non seulement par la raison que Mr. Moreri raporte, mais aussi pour d'autres sujets. Outre ce qu'il a composé sur les Papes en general, il a fait en particulier la vie de Silvestre II. & celle de Paul V. On peut juger du discernement de cet Auteur par les fables qu'il a contées sur la genealogie (*G*) de ce Silvestre.

* *Il est de l'Ordre des Dominicains.*

† *Tiré de Janus Nicius Erythræus Pinacoth.* 1. *pag.* 198. *& seq.*

(E) *Après la vie qu'il avoit menée.*] Voici èn peu de mots quel homme c'étoit. Sa premiere profession avoit été celle de Moine Benedictin: il jetta le froc aux orties, & se fit Protestant. Il suivit èn Angleterre Marc Antoine de Dominis; il s'en retourna avec lui en Italie, il rentra avec lui dans la profession du Catholicisme, & fut son Maître d'hôtel à Rome. Il y avoit dans le voisinage une femme dont il devint amoureux: il joüit d'elle assez long tems sans que le mari s'en aperçût, mais enfin le bonhomme decouvrit le pot aux roses, car étant revenu à l'improviste chez lui, il trouva des marques (*a*) toutes fraîches dans son lit de la place qu'un autre y avoit tenuë. Le galant ne douta point qu'à l'avenir il ne lui fût impossible de continuer son commerce; c'est pourquoi il prit la resolution de se defaire de ce mari, & ayant pris ses mesures avec la femme il le tua un beau matin dans la ruë. C'étoit pendant l'interregne qui suivit la mort de Gregoire XV. Il se commet mille desordres dans Rome depuis la mort d'un Pape jusques à l'élection de son successeur, & la plûpart des crimes qu'on commet alors ne sont point punis. La femme fut presente à ce meurtre, & ne s'en émut point: on ne fit nulle recherche contre le meurtrier, ainsi il eut le loisir de faire épouser sa Maitresse au Valet de chambre de Marc Antoine de Dominis, & d'en partager tranquillement la joüissance avec le nouveau mari; car ce fut un homme qui consentit de bon cœur que son épouse gagnât à cela de quoi entretenir le menage: les frais en furent considerables, & l'homme adultere ne pouvant plus fournir à l'apointement se mit à voler & à (*b*) tuer. Il aprit que Bzovius avoit son coffre bien garni d'argent, cela lui fit naître l'envie de le voler: sachant donc un jour que ce bon Moine n'étoit pas chez lui, il entra par force dans sa chambre après avoir tué le Valet, & enleva tout ce qu'il trouva, & le porta chez sa putain. Cela fut bien-tôt mangé; & comme il ne venoit point de nouvelles provisions, le mari se degoûta de son cocuage volontaire, il conçut de l'aversion pour son collegue, & le defera. La suite fut que ce mechant assassin fut pendu. Je ne m'étonne pas que l'Annaliste effrayé du meurtre de son Valet, & marri de la perte de son argent, voulût chercher un meilleur asyle dans le Couvent de la Minerve.

(a) Captus amore vicinæ mulieris honesto viro nuptæ, multos menses continuos ejus usuram corporis ceperat priusquam id viro suboleret; sed cum palam facta res esset, quod ex improviso domum rediens in lecto recens impressa adulteri vestigia deprehendisset. *Nic. Erythr. p.* 200.

(b) Cum domestici omnes sumptus in ipsum incumberent, nec esset unde faceret, ad rapinas cædesque confugerat. *Ibid.*

(F) *Beaucoup d'affaires avec les Cordeliers.*] Tout le monde sait la jalousie qui a regné si long tems, & qui n'est pas encore éteinte entre l'Ordre de St. François & celui de St. Dominique. On en voit de continuelles marques dans les Annales de Bzovius, par l'affectation qu'il a euë de medire des Franciscains lors que l'occasion s'en est presentée. Il avoit terni la memoire de leur grand Heros le subtil Scot; ils ne purent se taire, ils firent imprimer une Apologie; mais un (*c*) confrere de Bzovius leur repliqua. Outre cette Apologie particuliere de Jean Scot, les Cordeliers en publierent une generale à Lion l'an 1627. dont l'Auteur se nomme Dermicius Thadæus. Son livre est intitulé, *Nitela Franciscanæ Religionis & absterfio sordium quibus eam conspurcare tentavit Abr. Bzovius.* Nous allons voir que Wadingus l'Annaliste de l'Ordre de St. François a été un Antagoniste perpetuel de Bzovius, pour ce qui regarde les choses où les Franciscains sont interessez, nous l'allons voir, dis-je, dans ces paroles du Pere Maimbourg. *Je sais, dit-il, (d) que Bzovius Dominicain, le persecuteur implacable des Manes de ce grand † Docteur a dechiré d'une étrange maniere sa memoire, en le traitant d'heresiarque, de corrupteur de la Philosophie, & de la Theologie, & l'accusant d'avoir été l'Auteur de tout le mal que Louïs de Baviere a fait à l'Eglise & au Pape; mais je sais bien aussi que Wadingue très-savant Cordelier qui le refute fort solidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargne jamais dans l'occasion, a fait contre lui l'apologie d'Okam dans ses Annales des Freres Mineurs.*

(c) Nicolaus Jansenius, cujus animadversiones & scholia in apologiam nuper editam contra Bzovium de vita & morte Joh. Duns Scoti, extant in calce tomi 15. Annalium Bzovii. *C'est le 3. volume de Bzovius car le 1. est compté pour le 13. eu égard aux 12. de Baronius.*

(d) *Decadence de l'Empire l. 6. p. 606. édit. de Hollande.*

† *C'est-à-dire d'Okam.*

(G) *Les fables qu'il a contées sur la genealogie de ce Silvestre.*] Je pense que je ferai plaisir à plusieurs de mes lecteurs, si je leur montre un échantillon par lequel ils puissent juger de toute la piece; car il y a une infinité de gens qui aiment mieux qu'on leur dise le caractere d'esprit d'un Ecrivain, que la suite de sa vie. Bzovius s'est fait une affaire & avec raison, de refuter mille fables impertinentes qui ont été debitées sur la naissance de Gilbert Cæsius, nâtif de Guienne, Archevêque de Reims, & puis de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Silvestre II. Mais il ne faloit pas substituer à ces fables la genealogie romanesque dont Bzovius s'est rendu garant. Il veut que son Pape Silvestre soit descendu d'un Roi d'Argos nommé Temenus, & qu'il reste encore en France & en Italie quelques descendans de ce Temenus (*e*). Il faut savoir que ce Roi d'Argos étoit descendu d'Hercule, & qu'il étoit l'un des chefs des Heraclides dans l'expedition où ils regagnerent le Peloponnese. Or cette expedition est si ancienne qu'elle precede le tems historique, elle apartient au tems fabuleux. Les Chronologues la mettent au tems du Prophete Samuel. Jugez s'il est possible que l'on sache presentement que telle ou telle famille qui subsiste encore, est issuë de ce Temenus. Jugez si un Historien judicieux & amateur de l'exactitude, dira jamais qu'un Pape qui a vêcu 1000. ans après JESUS-CHRIST descend d'Hercule.

(e) *Voyez le Journal des Savans du 8. Août 1678. pag. m. 332. où l'on donne l'extrait de cet Ouvrage de Bzovius sans avertir que ce n'est point la 1. édition.*



